CANADA

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

QUATRIÈME SESSION—VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

21 Élisabeth II

VOLUME I, 1972

COMPRENANT LA PÉRIODE DU DIX-SEPTIÈME JOUR DE FÉVRIER 1972,
AU DIX-SEPTIÈME JOUR DE MARS 1972, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
APR 12 1973
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

25021—1½

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 février 1972

OUVERTURE DE LA QUATRIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

Le Parlement, qui a été prorogé le seizième jour de février 1972, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à dix heures et demie sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur donne lecture d'une lettre reçue du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendrait à la salle du Sénat à 10h35, aujourd'hui, afin d'ouvrir officiellement la quatrième session de la vingt-huitième législature du Canada.

Le message suivant est remis par le major A. G. Vandelac, gentilhomme huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend à la salle du Sénat.

• (1140)

Et de retour:

* * *

[*Français*]

SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) demande à présenter le bill nº C-1 concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

* * *

• (1150)

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire connaître à la Chambre que lorsque celle-ci s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte qui est ainsi conçu:

Honorables Membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes,

Cette réunion de vos deux Chambres avec le représentant de la Couronne marque le début de la quatrième session de la vingt-huitième Législature du Canada.

Avant d'aborder le programme de la nouvelle session, je tiens à vous remercier, au nom de notre reine et de tous les Canadiens, de vos travaux et de vos réalisations au cours de la troisième session, qui s'est ouverte le 8 octobre 1970 pour ne se terminer qu'hier.

Pendant cette période, on a célébré plusieurs centenaires dans le cadre de la Confédération canadienne. Des cérémonies ont marqué le 100e anniversaire de l'intégration du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest au Dominion du Canada. L'admission de la Colombie-Britannique au sein de la Confédération, qui a ouvert au Canada la porte de l'océan Pacifique, a été commémorée en 1971 dans l'enthousiasme et par un nombre impressionnant de cérémonies et de manifestations. Comme l'année précédente, notre gracieuse reine et d'autres membres de la famille royale ont effectué à cette occasion une longue tournée, au grand plaisir des citoyens de la Colombie-Britannique et des Canadiens en général.

Ma femme et moi-même avons été très heureux de prendre part officiellement à plusieurs des fêtes du centenaire de la Colombie-Britannique et de nous rendre également, au nom du Canada, aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg et en Iran, répondant ainsi aux invitations que nous avaient adressées les chefs de ces États, qui entretiennent des relations si cordiales avec notre pays.

Depuis la dernière fois où je vous ai adressé la parole, voilà près de seize mois, on a pu discerner encore une fois, dans les événements qui se sont produits au Canada et ailleurs, l'agitation d'une époque marquée par le bouleversement des valeurs et l'instabilité des esprits. Nous avons vu avec regret se déchaîner la violence dans des pays où, en proie au désespoir, des hommes ont décidé d'avoir recours à la force, et même, dans certains cas, à la guerre, pour régler leurs différends. Nous avons aussi traversé une période d'incertitude économique, d'ampleur internationale, qui a atteint tous les pays industrialisés du monde et nous a montré plus que jamais à quel point la réalisation de nos objectifs sociaux dépend d'une solide base économique.

Au cours des mois passés, nous avons aussi appris que le Canada n'était pas étranger aux perturbations intérieures. En octobre 1970, avec le ferme appui du peuple canadien, une des plus sérieuses difficultés qu'ait éprouvées le pays depuis plusieurs années fut surmontée dans le calme et la discipline. Il y eut des moments pénibles, mais il y eut aussi d'admirables exemples de détermination et de courage.

Plus récemment, une autre épreuve, d'ordre économique cette fois, et venue de l'extérieur plutôt que de l'intérieur, nous a révélé que le Canada et les Canadiens possèdent toute la vigueur et tout le ressort voulus pour surmonter aussi pareille adversité.

Dans l'entretemps, des contestations de tout ordre à travers le monde nous ont rappelé que, pour les êtres qui ne trouvent dans la société ni compréhension véritable de leurs aspirations ni satisfaction réelle de leurs besoins, le caractère fascinant et prometteur des réalisations techniques modernes perd tout intérêt et devient absurde. En cette époque de gigantisme et dans un système social de plus en plus impersonnel, l'un des défis majeurs que les gouvernements sont appelés à relever, c'est de dissiper le sentiment d'isolement qui étreint tant d'hommes, qui leur fait perdre le sens de leur personnalité et de leur valeur, et qui finalement les empêche de s'épanouir.

L'isolement prend bien des formes au Canada: éloignement géographique, distinctions sociales injustes, dénuement économique. Sous chacune de ces formes, il représente dans une certaine mesure un rejet, une exclusion, une aliénation. Notre pays trahit son intention profonde s'il néglige de s'assurer que son bien le plus précieux, à savoir ses ressources humaines, n'est pas gaspillé. Nous devons nous efforcer de lever les barrières de l'isolement, de permettre à chaque Canadien d'éprouver ses possibilités intimes, même s'il ne peut pas toujours les réaliser complètement, et de proposer à nos consciences l'image d'un pays ouvert et fraternel.

La participation à cet exaltant projet qui s'appelle le Canada nous enrichit tous et chacun. Nos objectifs et nos espoirs tiennent à l'effervescence et à la vitalité de cette terre fortunée. Nous qui sommes ici, nous avons la responsabilité de voir à ce que ces objectifs et ces espoirs soient réalisables afin que le Canada devienne conforme à l'idéal que nous ont légué nos ancêtres; afin que, dans ce pays si grand, d'amples étendues subsistent intactes; afin que ses ressources, gérées avec sagesse, soient équitablement partagées et transmises d'âge en âge; afin que, dans notre société, la dignité de chaque personne soit reconnue; bref, afin que chacun soit incité à consacrer au progrès du pays le meilleur de lui-même.

Voilà les objectifs qu'il nous sera donné de poursuivre au cours de la session qui commence. Le gouvernement vous soumettra des propositions touchant le développement continu de nos richesses nationales, les modalités d'une aide plus généreuse à ceux qui parmi nous sont dans la nécessité, l'engagement d'un plus grand nombre de Canadiens dans l'ardeur si satisfaisante de l'action commune, la protection de notre patrimoine naturel, le renforcement du sens de notre identité et de l'idée que nous nous faisons de nous-mêmes.

* * *

La sécurité économique est évidemment un des meilleurs moyens de combattre l'isolement social. Pour que tous les Canadiens puissent partager notre richesse nationale, il est impérieux de multiplier les emplois et de surmonter les incertitudes économiques. En d'autres mots, pour protéger et mettre en valeur ces idéaux et ces droits qui font du Canada une patrie très humaine, une économie saine est absolument essentielle, et c'est là un but hautement prioritaire parmi ceux que s'est fixés le gouvernement. L'instabilité économique est un phénomène social aujourd'hui commun à tous les pays industrialisés. Heureusement, ses conséquences nous ont moins touchés que d'autres. Nos réalisations aux chapitres de l'augmentation du produit national brut réel, de la création de nouveaux emplois et du maintien de la stabilité des prix sont le fruit d'une politique qui favorise un climat économique dont peuvent profiter les affaires et les autres secteurs de la société. Le gouvernement s'est employé aussi à raffermir et à stimuler l'économie des régions moins développées du Canada. En même temps, toute une gamme de programmes ont été lancés pour faire face aux problèmes des individus, comme des localités, touchés par le chômage à différentes époques de l'année.

Le chômage demeure pour le gouvernement un grave souci et l'un des principaux objets de son action. Pour améliorer le climat économique, la collaboration avec le monde des affaires et de l'industrie se fera encore plus intense. A mesure que s'accélérera la marche de l'économie, le secteur privé pourra fournir un nombre croissant d'emplois aux Canadiens qui en ont besoin. Néanmoins, le gouvernement redoublera d'efforts pour multiplier autant que possible les emplois et utiliser au mieux la compétence et l'initiative de ceux qui veulent du travail. Il continuera aussi à agir pour empêcher l'érosion des revenus en conservant une stabilité raisonnable aux prix des biens et services nécessaires aux Canadiens.

A l'instar de l'économie de tous les autres pays industrialisés, la nôtre doit s'appuyer sur des chefs d'entreprise imaginatifs qui ont recours à la recherche et qui ne redoutent pas l'innovation, ainsi que sur une stratégie industrielle hautement rationalisée. A cet égard, vous connaîtrez bientôt des propositions ministérielles qui auront une immense portée sur le développement à long terme du pays: elles concernent l'utilisation de la science et de la technologie non seulement dans le but de favoriser l'industrie, mais aussi d'assurer aux Canadiens une vie meilleure; elles touchent également une stratégie industrielle pensée en fonction des particularités de l'économie canadienne. Dans un cas comme dans l'autre, les principes d'action du gouvernement seront exposés au cours de la session.

Depuis plus de dix ans, la question de la maîtrise de notre environnement économique suscite un intérêt croissant et donne lieu à des controverses et à des débats de plus en plus vifs. La discussion met l'accent sur la notion de l'identité canadienne, d'une part et, d'autre part, sur le bien-être économique des Canadiens. On prendra des dispositions additionnelles visant à la solution de ce problème.

Un mélange de réalisme et d'imagination avait inspiré les fondateurs du Canada, il y a plus d'un siècle, et c'est dans le même esprit qu'auront été élaborées toutes les propositions relatives à ces politiques. Elles veulent permettre à notre pays de jouer un rôle prépondérant et indépendant dans des champs d'action déterminés; elles veulent rendre l'ensemble du Canada moins vulnérable aux contrecoups des événements, prévisibles ou non, qui peuvent survenir au delà de nos frontières.

L'élaboration d'une politique de concurrence souple et moderne est nécessaire à une industrie solidement structurée et fortement compétitive sur les marchés internationaux. C'est par une consultation avec tous les secteurs de la société canadienne qu'on parviendra à formuler une politique susceptible de promouvoir efficacement une économie progressive, capable d'une croissance rapide et d'une évolution dynamique. Durant les prochaines semaines, le gouvernement continuera ces consultations et saisira le Parlement d'une politique revue et améliorée à la lumière de représentations et d'avis judicieux.

Les exportations constituent l'un des principaux facteurs qui peuvent renforcer l'économie canadienne. Le gouvernement poursuivra vigoureusement ses démarches afin d'établir et de conserver, de par le monde, des débouchés pour le Canada. Il verra à mettre en œuvre, pour élargir les succès déjà obtenus par les missions ministérielles en pays étrangers, diverses mesures dont l'une, par exemple, consistera à offrir de meilleures facilités de crédit. On encouragera le secteur privé de la finance à participer plus activement au financement des exportations. Le gouvernement continuera à étendre les programmes relatifs au raffermissement du secteur industriel secondaire. On peut compter sur une coopération plus étroite avec les autres pays dans les domaines scientifique et technologique. Dans le dessein d'ouvrir des débouchés additionnels aux fabricants canadiens, on entreprendra de négocier de nouveaux accords commerciaux, et les rouages de consultation avec la Communauté économique européenne et ses États membres seront consolidés. On poursuivra les pourparlers avec les États-Unis en vue d'accroître les avantages mutuels des deux partenaires commerciaux les plus importants au monde.

On annoncera prochainement une politique destinée à stimuler un secteur économique connexe, bien que distinct, à savoir le tourisme.

Nos industries extractives et énergétiques ont constitué, de par leurs réussites, un des piliers de la richesse nationale du Canada. Elles ont, au cours des années, entrouvert de nouveaux horizons et stimulé la croissance d'importantes industries. Tout en accumulant des capitaux de réinvestissement, elles ont mis en valeur les aptitudes scientifiques et techniques des Canadiens et provoqué un salutaire excédent d'exportations. Pour que soient effectivement relevés des défis comme ceux que constituent la préservation de l'environnement et le besoin croissant de ressources et d'énergie, tant au Canada qu'à l'étranger, il importe que soient maintenues et resserrées les relations entre le gouvernement et l'industrie.

Le gouvernement continuera à reconnaître toute la complexité des problèmes que pose le développement du Nord canadien; ce développement ne saurait se faire au détriment des populations et de l'environnement septentrionaux. On encouragera sans cesse l'émergence de gouvernements locaux dans les territoires du Nord, afin que la population puisse participer et contribuer au façonnement de son propre avenir.

Les producteurs primaires d'aliments, c'est-à-dire les agriculteurs et les pêcheurs canadiens, constituent toujours une des assises traditionnelles de notre économie. Leur productivité constante et leurs moyens de subsistance intéressent au plus haut point tant le gouvernement que le pays lui-même. Les améliorations et les résultats observés ces derniers mois seront maintenus, voire raffermis. Les mesures déjà prises à l'intention des pêcheurs, et qui se sont traduites par une amélioration des prix dépassant parfois 50 p. cent, seront étendues de façon que les avantages du soutien du prix des produits de la pêche profitent aux pêcheurs eux-mêmes. On garantira aux cultivateurs de blé un supplément de recettes équivalent à l'augmentation du prix de vente de cette denrée au consommateur canadien. Plutôt que le consommateur, c'est le Trésor qui assumera lui-même le coût de ce programme afin d'éviter un déséquilibre du coût de l'alimentaton; et, en vue de prévenir une désorganisation de la production, un mode de répartition sera proposé où les paiements seront fonction de la superficie emblavée plutôt que de la production effective de blé. Le gouvernement favorisera davantage la situation des agriculteurs et des pêcheurs en mettant en œuvre plusieurs plans. Il se propose d'établir de nouveaux offices nationaux de commercialisation et de donner suite à un programme d'encouragement à l'expansion des petites fermes. L'extension récente de nos zones de pêche permettra au gouvernement de s'occuper plus activement de la gestion de ses ressources marines et d'accroître du même coup,

[M. l'Orateur.]

pour les pêcheurs canadiens, l'abondance des prises au large de nos côtes.

Les programmes destinés à assurer des services aux Canadiens dépendent de plus en plus, quant à l'efficacité et à la qualité, de l'harmonie des relations d'ordre fiscal entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des dix provinces. On présentera donc des mesures législatives, notamment en vue de renouveler et d'améliorer la formule de péréquation et de porter à 100 p. cent le niveau de stabilisation des recettes provinciales. Il s'agira, entre autres choses, de gérer les droits de succession et l'impôt sur les dons pour le compte des provinces qui le demanderont; de prolonger de deux ans les transferts aux provinces relatifs à l'enseignement postsecondaire; de garantir aux provinces un revenu quinquennal en vue de sauvegarder les recettes de leur impôt sur le revenu dans le cadre du nouveau régime, et de partager avec les provinces l'impôt spécial sur le revenu non réparti des sociétés.

En outre, afin de libérer de leur isolement les victimes de la pauvreté, la réforme fondamentale des mesures de sécurité sociale, inaugurée l'an dernier avec l'adoption de la nouvelle Loi sur l'assurance-chômage, se poursuivra. On vous présentera un nouveau Code du travail qui tiendra compte des nombreuses représentations reçues ces derniers mois, ainsi que d'importants amendements à la Loi sur les justes méthodes d'emploi. Les programmes d'emploi de la main-d'œuvre du Canada seront améliorés et des mesures supplémentaires seront prises pour que les services de formation et de placement correspondent mieux aux besoins de citoyens particulièrement désavantagés et auxquels ne peuvent répondre les présentes dispositions du programme. Pour ceux qui cherchent à parfaire leur éducation, on accroîtra les prêts prévus aux termes de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, ce qui permettra aux étudiants d'emprunter davantage au cours d'une même année et augmentera considérablement la somme des crédits affectés au programme.

* * *

L'isolement attribuable à l'injustice sociale est moins bien compris que celui qu'entraîne la pauvreté. Néanmoins, aucune société n'oserait fermer les yeux sur ses conséquences. Le problème paradoxal que constitue l'isolement dans un milieu urbain ne saurait être résolu par une seule et unique intervention. Chose essentielle en tout cas, il importe d'assurer à tous les Canadiens des logements de bonne qualité et adaptés à leurs besoins. En 1971, on a mis en chantier plus d'habitations que jamais en une seule année, dont un nombre sans précédent pour les familles à revenu modeste. Toutefois, il est évident qu'une simple augmentation proportionnelle d'aide financière ne suffira pas à répondre aux besoins du Canada en matière de logement. Ce qu'il nous faut, et ce que le gouvernement proposera, tout en tenant compte particulièrement du besoin d'habitations à prix modique, ce sont des idées nouvelles, des recherches poussées, de l'imagination dans l'amélioration du milieu.

Pour que notre objectif d'un plein épanouissement social soit atteint, toutes les barrières qui contribuent à l'isolement doivent tomber. Nous ne pouvons attendre de ceux pour qui nos lois et nos institutions sont dépassées ou inefficaces qu'ils les respectent et les appuient. L'activité gouvernementale doit refléter les aspirations de tous les Canadiens et non des seuls privilégiés. Un grand progrès dans cette direction fut l'adoption, au cours de la dernière session, d'une réforme fiscale répartissant plus équitablement, entre ceux des Canadiens qui sont le plus en mesure de l'assumer, le coût des services sociaux. Un autre progrès, longtemps attendu, consistera en des mesures pour assurer aux femmes l'égalité dans la société canadienne. Ces mesures seront annoncées pendant la session.

Vous serez en outre saisis de plusieurs dispositions d'un grand intérêt social pour les Canadiens, et concernant par exemple l'utilisation des drogues à des fins non médicales, l'indemnisation des victimes du crime et la protection de l'intimité. Des réformes additionnelles du régime pénal et de celui des libérations conditionnelles contribueront à rendre encore plus humain le traitement des délinquants. On vous proposera des projets de réforme de l'application du droit pénal. Le gouvernement fédéral s'est d'autre part engagé à participer à l'aide juridique, pourvu que soient conclus des arrangements satisfaisants au sujet du partage des frais et des mécanismes administratifs.

Le gouvernement estime que la sécurité de revenu constitue le fondement primordial de la dignité personnelle et de l'engagement social. Le nouveau projet de loi sur la sécurité du revenu familial, dont vous serez saisis, représente un pas considérable vers l'établissement éventuel d'un programme de sécurité totale du revenu. Ce projet de loi insiste sur la protection et reflète, aux yeux du gouvernement, le vif sentiment d'autonomie personnelle particulier aux Canadiens.

* * *

Les Canadiens sont fiers de leur pays et s'y sentent attachés de multiples façons, physiquement, culturellement ou économiquement. Ils retrouvent quelque chose d'eux-mêmes dans ses vastes espaces, ses rivages accidentés, sa vitalité débordante et sa tranquille assurance. Le gouvernement veut conserver d'immenses étendues du Canada à l'état naturel, afin qu'en jouissent la génération présente et les générations futures. Grâce à l'intégration du Nord canadien dans le réseau des parcs nationaux, une part de la splendeur sauvage de ses paysages sera préservée pour toujours. Vous serez invités à approuver une mesure législative créant, au nord du 60e parallèle, trois nouveaux parcs qui rivaliseront avec les plus célèbres du monde. Avec ces trois parcs, et les sept autres qu'on a créés depuis 1968, chaque province et territoire aura, pour la première fois de notre histoire, un parc national dont nous pourrons tous profiter.

Le Parlement sera saisi de mesures connexes en vue de créer des sanctuaires de la faune et de protéger certaines espèces menacées de disparition.

Tout en assurant l'avenir, il faut nous efforcer, dans la mesure du possible, de préserver et de restaurer les œuvres du passé qui nous sont essentielles pour nous bien connaître en tant que peuple. On vous demandera d'étudier à cette fin un projet de loi tendant à créer et à financer une société appelée à protéger le patrimoine canadien. Cette société contribuera dans une très large mesure à préserver des objets et des collections qui rappellent notre passé et à les rendre accessibles aux Canadiens de toutes les régions du pays. Jointe à une politique élargie des Musées nationaux, elle illustrera comment nos ancêtres ont vaincu l'isolement géographique et transformé leurs rêves en réalités.

Une autre forme encore d'isolement tient aux déficiences de services de communications. Le gouvernement s'inquiète de ce que, présentement, plusieurs collectivités sont dépourvues des services nationaux de radiodiffusion et du fait qu'environ un million de Canadiens dispersés en 260 localités n'ont pas la télévision dans leur propre langue. Le gouvernement propose donc que la Société Radio-Canada soit autorisée à étendre globalement ses services et à tirer parti du système canadien de communications par satellite—domaine où le Canada est à la pointe—pour que, dans un délai de cinq ans, au moins 98 p. 100 de la population soit rejointe.

Une société se fait souvent juger par l'histoire et par les autres, d'après les critères qu'elle-même a choisis. L'image qu'elle projette, les valeurs qu'elle épouse, le sort qu'elle réserve à ses membres défavorisés, voilà autant de points qu'elle-même détermine et qui servent dès lors à la juger. Dans nos contacts personnels, dans les relations fédérales-provinciales, dans les rapports que le Canada entretient avec les autres pays, nos valeurs nous servent de guide et nous distinguent à la fois. Le Canada s'est donné pour tâche d'améliorer le sort de tous, de régler les différends par la raison et non par la force, de pratiquer la tolérance, de reconnaître l'amour et la compréhension comme les caractéristiques essentielles de l'homme. Le gouvernement continuera donc à participer sans aucune réticence aux initiatives internationales orientées vers la paix et le bien-être de tous les peuples. Comme par le passé, il ne ménagera aucun effort pour porter secours, au nom des Canadiens, à tous ceux qu'éprouve quelque désastre ou calamité.

La précarité des affaires mondiales, que nous rappellent les événements des derniers mois comme ceux qui peuvent bientôt survenir, nous incite à raffermir de vieilles amitiés, à en établir de nouvelles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des conseils et organismes des Nations Unies. Il est aussi stérile et néfaste de s'isoler au sein de la communauté internationale que dans son propre milieu. En 1971, les visites au Canada de chefs d'État ou de gouvernement aussi distingués que les présidents de la Yougoslavie, du Nauru et du Niger, et que les premiers ministres du Royaume-Uni, de l'Union soviétique, de Ceylan, du Ghana, de la Malaysia, de Fiji, du Sénégal et d'Israël, montrent l'universalité de notre ouverture sur le monde.

Le Canada reste prêt à communiquer et à s'entendre avec tous les pays. Plus particulièrement, nos liens avec nos amis de l'Europe nouvelle et notre attachement aux États-Unis conservent toute leur importance. La force, le dynamisme des États-Unis, ainsi que leur orientation vers l'extérieur, sont indispensables au succès des initiatives canadiennes à l'échelle internationale,

comme à notre capacité de contribuer au bien-être de nos associés du Commonwealth et des pays qui bénéficient de notre aide économique, y compris les membres de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones que nous avions l'honneur de recevoir, l'automne dernier, à l'occasion d'une importante conférence. Le gouvernement, de même que tous les Canadiens, se préparent à recevoir très chaleureusement, au printemps, le Président des États-Unis et Madame Nixon.

* * *

Notre époque est pleine de contradictions. Les relations humaines ne tendent que trop, au sein de nos sociétés, à devenir massives et impersonnelles, alors que, sur l'ensemble de la planète, la rapidité des communications crée une nouvelle intimité entre les nations. Tout en présentant un défi pour les gouvernements et les individus, pareille situation comporte aussi d'immenses avantages. Ce défi, le Canada le relève; et ces avantages, le gouvernement entend en faire profiter tous les Canadiens.

* * *

Membres de la Chambre des communes,

Durant la session, vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Le Premier ministre déposera aujourd'hui une liste de projets de loi qui vous seront présentés au cours de la session. Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

Le très hon. M. Trudeau propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux chambres du Parlement soit pris en considération plus tard aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet de la motion présentée par le premier ministre. J'aimerais aussi proposer un amendement à cette motion. Je me rends bien compte que, tel qu'il est rédigé, cet amendement formule une demande qui paraîtra quelque peu insolite, alors que la session n'en est qu'à son premier jour. Je me permettrai de faire remarquer que nous en sommes, en fait, au deuxième jour de nos travaux et qu'il n'est pas prévu, actuellement, de permettre des questions orales, ni de donner aux députés l'occasion de dire quoi que ce soit avant le troisième jour. Comme il n'y a pas eu de période de questions orales hier, je pense qu'il devrait y en avoir une aujourd'hui. En conséquence, je propose la motion suivante avec l'appui du député de Vancouver-Est (M. Winch):

Qu'on modifie cette motion en y ajoutant les mots suivants: «immédiatement après une période de questions orales de quarante minutes, telle que le prévoit l'article 15 du Règlement».

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre a entendu la motion d'amendement proposée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Les députés ne sont pas sans savoir qu'une motion de ce genre soulève certaines difficultés de procédure. On pourrait l'interpréter, à mon avis, comme une motion de fond. Toutefois, je ne voudrais pas me prononcer là-dessus immédiatement. Si les députés veulent bien nous faire part de leurs vues, je les écouterai et je déciderai ensuite si la motion d'amendement du député est régulière.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je signaler tout d'abord que la présentation de la motion du premier ministre nécessite le consentement de la Chambre. Or, le premier ministre l'a présentée il y a un instant sans en donner préavis. On pourrait prétendre qu'il n'a pas eu l'occasion de le faire; toutefois, aux termes du nouveau Règlement, il aurait pu donner ce préavis. Je suppose donc qu'il l'a présentée en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement et qu'il a obtenu le consentement de la Chambre. Comme la motion a été présentée, elle peut faire l'objet d'un débat et peut donc être modifiée. Je ferai remarquer qu'il doit s'agir d'une motion dont il est question à l'article 32 *p*) du Règlement, c'est-à-dire une motion qui porte sur l'agencement des travaux de la Chambre.

Puis-je signaler également que l'article 15 du Règlement prévoit l'ordre du jour des travaux quotidiens à la Chambre. C'est aujourd'hui jeudi. Le jeudi, d'après l'article 15 du Règlement, immédiatement après les affaires courantes, nous sommes censés passer à la période des questions d'une durée de 40 minutes. Aux termes de la motion que le premier ministre a présentée avec l'autorisation de la Chambre mais dont il n'a pas donné préavis, la Chambre renoncerait à son droit d'avoir aujourd'hui une période de questions de 40 minutes. Je soutiens donc que, puisque la question des travaux de la Chambre d'aujourd'hui, soulevée par la motion, nous a été présentée d'une façon inusitée, il convient que la Chambre demande qu'on respecte l'article du Règlement et qu'il y ait une période de questions.

Votre Honneur a déclaré que ma motion pourrait bien en être une de fond. Je soutiens qu'elle ne porte pas sur le fond de la période des questions. Cela figure déjà à l'article 15 du Règlement. Je demande tout simplement qu'on respecte un des droits et privilèges de la Chambre. Voilà pourquoi je demande qu'on ajoute mon amendement à la motion, de sorte que nous puissions passer plus tard aujourd'hui à l'étude du discours du trône, comme le premier ministre l'a proposé, après l'habituelle période de 40 minutes consacrée aux questions orales.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je ne chercherai pas à m'étendre sur les arguments qu'a présentés le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) concernant la procédure. Je me bornerai à dire à Votre Honneur et à la Chambre que, comme Votre Honneur l'aura déduit de nos tentatives d'hier, je suis d'accord avec le député en tout et partout. Je prie Votre Honneur, en abordant la question, de s'appliquer à trouver une formule qui évitera à la Chambre d'être privée un deuxième jour d'affilée de son droit de poser des questions au gouvernement.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, indépendamment des questions de procédure, je crois que la suggestion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), à l'effet que nous ayons une période de questions aujourd'hui, est tout à fait raisonnable. Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) pourrait fort bien accepter cette suggestion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, pour qu'il n'y ait pas de discussion inutile et qu'on procède, de façon unanime, à la tenue d'une période de questions de 40 minutes dès la reprise des travaux, si Votre Honneur le permet.

A tout événement, nous croyons que la suggestion est fort valable et très raisonnable.

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la tradition chez nous et ici au Parlement, si je comprends bien, veut que Son Excellence, le représentant de la Couronne, prononce un discours le tout premier jour d'une session parlementaire, et que les Communes, avant d'entreprendre quoi que ce soit, s'y arrêtent et en examinent la teneur.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. MacEachen: Aujourd'hui, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dans une intervention qui ne peut s'interpréter que comme le geste de quelqu'un qui cherche de la publicité . . .

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. MacEachen: . . . a tenté de rompre une tradition qui remonte aux origines de notre Parlement. Nous commençons une nouvelle session. Ce qui s'est passé au cours de la session précédente est révolu et appartient au passé. Jamais au début d'une nouvelle session parlementaire n'a-t-on réclamé une période de questions avant que la Chambre ne se mette à l'étude du discours de Son Excellence.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Le pays ne s'est jamais trouvé dans un fouillis comme celui-ci.

L'hon. M. MacEachen: Si le député de Winnipeg-Nord-Centre veut modifier la procédure traditionnelle, s'il veut changer les formules de courtoisie que la Chambre emploie depuis toujours à l'égard de la Couronne, il devrait alors utiliser une méthode plus directe, c'est-à-dire, présenter en temps opportun une motion tendant à renvoyer toute la question au comité permanent de la procédure et de l'organisation pour étude. S'il veut supprimer le discours du trône ou l'adresse en réponse au discours du trône, qu'il procède par des voies directes.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est cette année qu'il faut appuyer la Couronne.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je n'ai pas l'intention de désamorcer le discours du ministre. J'inviterais les députés à se contenter autant que possible d'aborder uniquement les aspects de la procédure à suivre en cette matière. Je ne veux pas donner à entendre que les autres députés qui ont pris part à ce court débat l'ont nécessairement fait. J'estime cependant que cela pourrait être utile, pour faciliter la tâche de la présidence, de restreindre pour le moment notre débat à la question de procédure, à savoir: l'amendement est-il recevable? A mon avis, le fond de la question, c'est-à-dire s'il doit y avoir ou non une période de questions, est l'objet de l'amendement actuellement à l'étude.

• (1200)

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter quelque chose qu'il convient de bien faire ressortir, d'après moi. Que quelqu'un demande une période de questions orales avant que la Chambre ne se soit penchée sur le discours du trône, c'est-à-dire le message adressé par la Couronne à la Chambre, voilà qui est sans précédent dans l'histoire du Canada et dans celle du Parlement. C'est du nouveau. C'est une demande tout à fait insolite. Jamais une telle demande n'a été formulée à la Chambre.

La motion présentée par le premier ministre est une motion de forme. Elle ne peut pas être amendée. Le député de Winnipeg-Nord-Centre ne peut nullement espérer obtenir un amendement à cette motion et demander, à ce stade, à la Chambre de se prononcer sur la question de savoir s'il doit y avoir une période de questions orales. Du point de vue de la procédure, c'est absurde. Il ne saurait être question d'en discuter. Je suis surpris. Peut-être un jour et probablement dans un avenir lointain les députés de l'opposition seront-ils assis de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Très bientôt.

L'hon. M. MacEachen: Quand nous reviendrons de l'autre Chambre, après qu'ils auront peiné pendant des jours pour rédiger un texte que la Chambre puisse étudier, ils diront: «Non, laissons cela; décrétons plutôt une période de questions de 40 minutes». Voilà l'idée qu'ils défendent aujourd'hui. Qu'en est-il du parti des Macdonald, des Borden et Diefenbaker?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Honte!

D'autres voix: Bravo!

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, l'opposition officielle prend ici exemple sur la nouvelle république et sur le député de Winnipeg-Nord-Centre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Winnipeg-Nord-Centre veut-il poser une question?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, avant que le ministre ne se rassoie, je voudrais lui poser une question. Le président du Conseil privé (M. MacEachen) a dit que notre premier devoir envers la Couronne nous commandait d'examiner le discours du trône. Oublie-t-il donc que le premier ministre (M. Trudeau) a déjà déposé le bill C-1, qui vise à affirmer le droit de la Chambre des communes de régler en priorité ses propres affaires?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Edmonton-Ouest a la parole.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de me livrer à une polémique ou de me lancer dans une diatribe avec le président du Conseil privé (M. MacEachen), qui semble s'inspirer aujourd'hui de motifs qui s'accordent mal aux circonstances. Je dirai simplement ceci.

J'allais soulever la même question que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et ajouter simplement que, comme l'a laissé entendre le président du Conseil privé, ce qui s'impose d'abord aujourd'hui c'est de manifester notre courtoisie coutumière envers Son Excellence et de méditer son message. Depuis que le ministre siège à la Chambre et même avant cela, la tradition et le Règlement ont voulu que le premier ministre (M. Trudeau) propose au nom de la Chambre la motion traditionnelle

portant sur ce bill plutôt vide et symbolique concernant la prestation des serments d'office uniquement pour indiquer que la Chambre est maîtresse de ses travaux et qu'elle ne se laisse pas guider par le message de Son Excellence. Je dis donc à Votre Honneur que cet argument ne tient pas debout.

En second lieu, je ferai remarquer que si cette affaire de la période des questions orales est au premier plan aujourd'hui, c'est le gouvernement qui a été, hier, à l'origine de cette situation en recourant à ce que je qualifierai de procédé indélicat . . .

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Lambert: . . . consistant à convoquer le Parlement et à faire mettre au point et distribuer par Votre Honneur un ordre du jour avec les questions à traiter. Mais le banc ministériel a décidé que le messager de l'autre endroit viendrait dès que Votre Honneur ferait son entrée à la Chambre. C'est le banc ministériel qui a décidé quand cette intervention aurait lieu, et j'estime ne commettre aucun crime de lèse-majesté ou quelque crime du même genre. Si l'on avait autorisé une période de questions orales hier, comme cela aurait été normal, les pressions qui se font jour aujourd'hui n'auraient pas eu de raison d'être. Sur ce point, je suis d'avis que l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Nord-Centre est acceptable, en principe, pour les délibérations de ce jour. bérations de ce jour.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je dois signaler à la Chambre qu'à mon avis les députés qui ont participé à ce bref débat sur la procédure ont peu parlé de la question de procédure. Ils ont affirmé qu'il conviendrait peut-être aujourd'hui d'avoir une période des questions, qu'il devrait y en avoir une aujourd'hui parce qu'il n'y en a pas eu hier et que le gouvernement se doit de fournir aux députés toutes les occasions voulues de poser des questions et de s'occuper des affaires courantes. Je ferai observer que cela n'a rien à voir avec le point sur lequel j'ai attiré l'attention des députés.

J'ai prétendu, lorsque la question a été soulevée, que l'amendement n'était pas recevable au point de vue de la procédure. Je crois que telle devra être ma décision, car les députés ne m'ont pas été d'un grand secours à cet égard. L'amendement n'est pas une motion de fond et ne peut se rapporter à la motion dont la Chambre est saisie.

En parlant du fond de cette question, des députés ont soutenu que nous devrions procéder comme d'habitude à l'étude des affaires courantes et que la motion du premier ministre avait été présentée en conformité de l'article 43 du Règlement. En toute révérence parler, je ne peux pas accepter cette déclaration. La motion se fonde sur la tradition parlementaire. A mon avis, la motion proposée en est une de cette sorte, et la procédure que nous suivons aujourd'hui se fonde sur un siècle de tradition canadienne et, sans doute, sur une tradition britannique encore bien plus ancienne. Je crois que la présidence se doit de le reconnaître.

Un député a déclaré que nous devrions peut-être modifier cette pratique. C'est possible. Les députés sont libres de croire que, le premier jour de la session, la procédure devrait être modifiée, que nous devrions abolir les motions officielles qui sont présentées et passer ainsi que nous le faisons, sans étude des affaires courantes, à l'examen de l'adresse en réponse au discours du trône. Je crois cependant que l'une des responsabilités de l'Orateur est de sauvegarder ces traditions et non de les modifier. Voilà ce que j'entends faire dans ce cas particulier.

[L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

Je ne dis pas que la motion ne peut pas être amendée. Cela pourrait se faire. Si on proposait à la présidence un amendement conforme au Règlement, je n'hésiterais pas à le mettre aux voix. Quant à l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Nord-Centre, je ne puis l'admettre. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A la majorité seulement.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je demande la permission de déposer la liste des titres des divers projets de loi mentionnés dans le discours de Son Excellence. Je demanderais, monsieur l'Orateur, que cette liste figure au hansard d'aujourd'hui.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, nous serions disposés à donner notre assentiment. Toutefois, afin de faciliter l'étude de cette liste, le premier ministre nous dira-t-il si celle-ci indiquera lesquels parmi les bills énumérés sont des reliquats de la dernière ou de l'avant-dernière session?

L'hon. M. MacEachen: Voulez-vous aussi savoir quels bills nous présenterons à la prochaine session?

M. Baldwin: Je voudrais aussi demander au gouvernement, plus précisément au président du Conseil privé, si ces bills seront présentés tout prochainement afin que la Chambre ne soit pas forcée d'attendre, comme durant la dernière session, pour en faire l'étude?

Des voix: Bravo

• (1210)

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si les adjoints de recherche de l'opposition s'occupaient à des tâches utiles au lieu de chercher des moyens de rompre avec les traditions monarchiques et parlementaires . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le premier ministre demande la permission de déposer un document et de le faire insérer dans le compte rendu des délibérations d'aujourd'hui. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici la liste susmentionnée*]

1. Projet de loi modifiant le Code criminel

2. Projet de loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique de 1867 à 1965

3. Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien

4. Projet de loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu

5. Projet de loi modifiant la Loi sur le financement et la garantie des Chemins de fer nationaux du Canada

6. Projet de loi modifiant la Loi sur le crédit agricole

7. Projet de loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé

8. Projet de loi sur la protection de la vie privée

9. Projet de loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

10. Projet de loi modifiant la Loi sur les explosifs

11. Projet de loi modifiant le Code canadien du travail

12. Mesure concernant les parcs nationaux

13. Mesure concernant les nouveaux mécanismes et les nouvelles institutions de financement pour le marché hypothécaire du logement

14. Mesure concernant l'hymne national

15. Projet de loi modifiant la Loi sur les justes méthodes d'emploi

16. Mesure concernant les animaux sauvages et leur habitat

17. Projet de loi sur l'aide aux expositions agricoles

18. Projet de loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation

19. Projet de loi sur l'héritage culturel du Canada

20. Mesure concernant la sécurité du revenu familial

21. Mesure concernant l'uranium et le thorium

22. Mesure concernant la concurrence

23. Modification de la Loi sur les juges

24. Mesure concernant l'assurance-santé

25. Mesure concernant la formation professionnelle des adultes

26. Projet de loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce

27. Projet de loi concernant les cours territoriales du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest

28. Mesure concernant la politique relative à la propriété étrangère

29. Projet de loi concernant la cigarette

* * *

LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTERNE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable Allan Joseph MacEachen, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, l'honorable Charles Mills Drury, président du Conseil du Trésor, l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et l'honorable Donald Stovel Macdonald, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre H-9 des Statuts revisés du Canada de 1970, intitulé: loi sur la Chambre des communes.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je propose, appuyé par M. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso), que M. Gérald Laniel, député de la circonscription électorale de Beauharnois-Salaberry, soit nommé président suppléant des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT ADJOINT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je propose, appuyé par M. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso), que M. Prosper Boulanger, député de la circonscription électorale de Mercier, soit nommé président suppléant adjoint des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

Prolongation de la séance du 18 février 1972

[*Traduction*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que, nonobstant l'article 2(2) du Règlement, la Chambre se réunisse à onze heures du matin le vendredi 18 février 1972 et que, ce jour-là, la séance ne soit pas levée avant que les chefs de tous les partis n'aient pris part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

(La motion est adoptée.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose de suspendre la séance jusqu'à 2 heures cet après-midi.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu cette proposition. Est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La séance est suspendue jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(A 12h.17, la séance de la Chambre est suspendue jusqu'à 2 heures de l'après-midi.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE PROPOSÉE PAR M. ROSS WHICHER ET APPUYÉ PAR M. CLAUDE-G. LAJOIE

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. Ross Whicher (Bruce): Monsieur l'Orateur, c'est en toute sincérité que j'exprime, au début de mes remarques, mon grand plaisir d'avoir été invité par le premier ministre (M. Trudeau) et les membres de son gouvernement à proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Tous les électeurs de la circonscription de Bruce partagent avec moi cet honneur.

Cette circonscription renferme tout le comté de Bruce et ce qu'on appelle le nord-ouest ontarien. Elle comprend aussi cinq cantons du comté de Grey, ainsi que la ville de Hanover. Quoique le comté renferme plusieurs villes assez grandes, on peut certainement dire que la circonscription est rurale. J'en suis sûr, tous les députés de la Chambre des communes sont fiers de la région qu'ils représentent. Moi aussi, j'éprouve cette fierté, et elle est encore plus grande aujourd'hui que d'habitude, et non pas simplement parce qu'on m'a demandé de prononcer ce discours, mais aussi en raison de plusieurs événements d'importance qui se déroulent actuellement dans ma circonscription.

L'énorme projet de Douglas Point est la plus grande entreprise de construction au Canada présentement. Une fois l'entreprise terminée, on aura dépensé un milliard et demi de dollars pour les travaux de construction seulement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous vous êtes trompé de Chambre.

M. Whicher: Elle comprend la plus grande usine d'eau lourde du genre au monde, et nous espérons tous qu'elle fonctionnera et ne connaîtra pas le sort tragique de celle de la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo'

M. Whicher: Comme corollaire de cette usine dont la construction relève de l'Énergie Atomique du Canada, l'Hydro-Ontario construit actuellement une centrale nucléaire d'une puissance de trois millions de kilowatts. Pour montrer l'ampleur de cette centrale, je vous rappelle, monsieur l'Orateur, que les besoins globaux de l'Ontario, il y a 15 ans, étaient d'environ six millions de kilowatts. Plusieurs centaines d'ouvriers travaillent actuellement à la réalisation de ces deux projets, dont le développement de l'Ontario et aussi du Canada tout entier, profiteront grandement.

Un grand nombre des députés présents aujourd'hui savent parfaitement que le Canada lancera, probablement au cours de l'an prochain, un satellite de télécommunications. De même que nos amis américains, qui ont des stations de poursuite dans le monde entier aux fins d'envoyer des hommes dans l'espace, nous devons également implanter des stations dans tout le Canada afin de pouvoir communiquer avec le satellite situé à des centaines de milles dans l'espace. L'aspect important de cette opération est que la station de télécommande est actuellement en cours de construction à Allan Park, à l'Est de Hanover, dans la circonscription de Bruce et des millions de dollars y sont consacrés.

Comme de nombreuses collectivités rurales canadiennes nous n'étions desservis, jusqu'à ces derniers mois, que par une station de télévision. Cependant, l'année dernière, nous sommes parvenus à ce que CKCO de Kitchener construise une station de télévision par satellite au nord de Wiarton et maintenant la majorité de la circonscription a le choix entre deux émetteurs.

• (1410)

De nombreux députés admettront que depuis plusieurs années je m'intéresse de très près à nos problèmes agricoles.

M. Peters: Je n'ai rien remarqué.

[M. Whicher.]

M. Whicher: Il y a une bonne raison à cela. Ma région est surtout agricole. Nous sommes fiers de nous déclarer les principaux producteurs de bœuf au Canada et, actuellement, il se trouve environ 255,000 bœufs dans le seul comté de Bruce, plus des milliers d'autres dans la région de Grey. En plus du bœuf, cette région a une forte production laitière et un haut niveau de production de porcs et de volaille. C'est également une région touristique et le comté de Bruce seul s'étend sur plus de 200 milles le long des Grands lacs. Des milliers de propriétaires de chalets, tant Canadiens qu'Américains, passent l'été chez nous où ils sont particulièrement bienvenus. Il est des plus agréable de vivre dans nos petites collectivités rurales et nos villages et la majorité des résidents les préfèrent aux régions plus peuplées de l'Ontario.

Autrefois l'industrie du bois était très importante et c'est pourquoi de nombreuses fabriques de meubles se sont implantées dans différentes localités de cette circonscription. Beaucoup d'entre elles, dont les noms sont répandus dans tout le Canada, sont connues pour l'excellence de leur production.

Mais je ne suis pas venu ici aujourd'hui pour parler uniquement de la magnifique circonscription de Bruce. Je suis venu pour jouer carte sur table et parler des problèmes qui se posent au gouvernement, des déceptions qu'il a subies ainsi que de ses excellentes réalisations.

Une voix: Parlez-nous de l'assurance-chômage.

M. Whicher: Par exemple, personne ne peut nier la situation malheureuse dans laquelle se trouvent aujourd'hui nombre de nos chômeurs.

Une voix: Exact.

M. Whicher: Cela nous attriste tous et non pas seulement les députés de l'opposition mais tous ceux du caucus libéral.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Whicher: Nous verrons dans quelques minutes jusqu'à quel point vous pouvez bramer.

Je ne saurais trop souligner jusqu'à quel point je suis fier de notre gouvernement qui a eu la clairvoyance de s'attaquer à ce terrible parasite qu'est l'inflation parce que, s'il ne l'avait pas fait, nous aurions un million de Canadiens sans emploi au lieu des 650,000 que nous connaissons actuellement et qui représentent toujours un chiffre déplorable. Ce doit être le grand objectif du gouvernement. D'abord et avant tout, il doit redonner du travail à ces gens tout en maintenant l'inflation sous contrôle dans la mesure du possible, nous permettant ainsi de continuer à exporter des biens pour des milliards de dollars; de tous les pays, nous sommes celui qui exporte le plus de biens par habitant.

Ce que je reproche le plus au gouvernement, toutefois, c'est de ne pas avoir convaincu les Canadiens des nombreux avantages dont il les a fait bénéficier depuis qu'il est au pouvoir.

M. Bell: Expliquez-vous!

M. Whicher: Dimanche soir dernier, j'ai entendu un porte-parole officiel du parti conservateur parler à l'émission «The Nation's Business». Je ne mentionnerai pas son nom. En fait, j'ai de bonnes raisons de croire que le parti conservateur voudra l'oublier car son discours ne fut

qu'un tissu d'injures, de propos vindicatifs et de purs mensonges. Soit dit en passant, il nous a appris qu'il avait abandonné sa profession de journaliste après plus de 20 ans de service pour se lancer activement en politique sous la bannière du parti conservateur. Je lui suggère fortement de ne pas couper tous les ponts derrière lui parce qu'il en aura certainement besoin. Même les conservateurs n'accepteraient pas un homme du genre dans leur entourage ici. Il a sévèrement reproché au gouvernement de n'avoir accordé qu'une augmentation mensuelle de 42c. aux vieillards pensionnés du Canada. C'est évidemment un pur mensonge que le gouvernement actuel a laissé se répandre sans insister pour qu'on dise la vérité aux Canadiens.

Une voix: Dites-nous la vérité.

M. Whicher: Qu'en est-il de nos citoyens plus âgés, au Canada, et comment le gouvernement les a-t-il traités? La vérité est, monsieur l'Orateur, qu'à l'heure actuelle environ 600,000 personnes d'un certain âge touchent $135 par mois lorsqu'elles vivent seules et $255 par mois lorsqu'il s'agit d'un couple, et ce dès l'âge de 65 ans, et non à 70 ans comme c'était le cas à l'époque du dernier gouvernement conservateur. Et je répète que ces personnes touchent $255 par mois lorsqu'il s'agit de couples, et non $130 comme c'était le cas quand le dernier gouvernement conservateur avait la haute main sur la Chambre des communes. Ce sont, monsieur l'Orateur, les pensions de vieillesse les plus élevées au monde. Le gouvernement devrait en être fier, comme d'ailleurs tous les députés de la Chambre des communes. Il est vrai qu'un citoyen âgé sur trois environ touche encore $80 par mois ou $160 lorsqu'il s'agit d'un couple, mais c'est que dans son cas il a une autre source de revenu.

En réalité, seule une petite minorité dispose de revenus importants. Le dernier tiers des personnes âgées touche des prestations supplémentaires se situant entre le minimum et le maximum mensuels de $80 et $135. Ai-je honte de ces chiffres? Ai-je honte du sort que nous réservons à nos pères et mères qui ont fait la véritable grandeur du Canada? Je répète que ces pensions de vieillesse sont les plus élevées au monde. Mais nous ne faisons pas que cela pour nos vieillards.

• (1420)

M. Peters: Il admet la question des pensions.

Une voix: Taisez-vous et écoutez.

M. Whicher: C'est ainsi qu'en Ontario, quiconque a dépassé 65 ans bénéficie, depuis le 1er janvier de cette année, de services hospitaliers et médicaux absolument gratuits. Le gouvernement, aussi bien que les particuliers, ont investi des centaines de millions de dollars dans la construction de foyers pour les vieillards. Des dégrèvements d'impôts leur sont consentis sur leurs taxes municipales dans de nombreuses régions de la province. Alors que leurs frais de transport sont parfois réduits de moitié, leurs dépenses d'amusement diminuent nettement. Mais ce n'est pas tout.

M. Alexander: Parlez-nous encore de votre circonscription.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: Les propos de mon collègue indiquent, monsieur l'Orateur, qu'il affecte d'ignorer les faits.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: A partir du 1er janvier, toute personne âgée qui touche une prestation supplémentaire en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse ne paiera plus un seul sou d'impôt sur le revenu, et nous devrions en être fiers.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: Les amis à ma gauche ne vont-ils pas applaudir pour nos vieillards? Lorsque vous étiez au pouvoir, messieurs les conservateurs, ces citoyens payaient l'impôt. Je puis affirmer cet après-midi sans l'ombre d'un doute, que les personnes âgées du Canada profitent de la société juste que notre gouvernement a promise.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Whicher: Il est un autre secteur de notre société qui, comme celui de nos citoyens âgés, qui ne s'est pas ménagé lorsqu'il s'agissait de son pays. Je songe aux anciens combattants, au nombre de presque un million, encore vivants au Canada. A vrai dire, il n'y a que deux pays au monde qui estiment assez leurs anciens combattants pour charger un ministre de l'administration de leurs affaires. Ce ne sont ni l'Angleterre, ni les États-Unis, ni l'Allemagne. Ce sont, d'une part, la France et, d'autre part, le Canada, et nous devrions en être fiers.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: Nous devrions aussi être fiers du fait que, en vertu de nouvelles lois adoptées l'an dernier sous l'égide du ministre des Affaires des anciens combattants d'alors, les pensions versées à nos anciens combattants sont les plus élevées qui soient au monde aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: Je voudrais mentionner la jolie brochure que certains de mes amis n'ont pas lue et, on sans doute feint d'ignorer: *Pensions d'invalidité et de décès relatives au service militaire.* Quand vous aurez le temps, examinez donc certaines des pensions que nous versons aux vétérans canadiens? Bien entendu, ils les méritent. D'autres vétérans dans le reste du monde les méritent autant, mais c'est nous qui versons le plus. Qu'il me soit permis de vous rappeler qu'au Canada le vétéran de la Première ou de la Seconde guerre mondiale pourvu d'une pleine pension, s'il est célibataire, reçoit, absolument exempte d'impôt, la somme de $292 par mois, et s'il a une femme et trois enfants, de $460 par mois. Ce n'est pas trop, mais, de fait, notre gouvernement accorde à ses anciens combattants plus que tout autre pays au monde, et j'en suis fier.

M. Baldwin: Sauf erreur, le gouvernement vous plaît.

M. Whicher: Au Canada, nous vivons sous un régime très particulier.

Des voix: Bravo!

M. Peters: Vous auriez pu dire «libéral».

M. Whicher: Ce peut être un régime particulier, mais pas aussi singulier que celui propre à certains de mes amis à gauche.

M. Baldwin: Où ça, à gauche?

M. Whicher: Dieu merci, le grand pays au sud du nôtre est celui des États-Unis d'Amérique, mais alors, rappelons-nous que cela présente aussi de nombreuses difficultés. L'an dernier, les États-Unis ont eu un déficit de 38 milliards de dollars et leur budget de cette année en prévoit un de 25 milliards. Comment peut-on vivre dans le voisinage d'un pays comme celui-là, qui dépense autant d'argent, dont la population est dix fois la nôtre, qui a un climat beaucoup plus chaud? Mais en dépit de ce voisinage, nous avons assez bien réussi.

L'automne dernier, la Chambre des communes a adopté un bill fiscal, auquel se sont âprement opposés tous les députés de l'opposition, et qui haussait les exemptions de $1,000 à $1,500 pour les célibataires et de $2,000 à $2,850 pour les gens mariés. Ce n'est pas assez, dit l'opposition. Néanmoins, il s'agit d'une hausse d'environ 50 p. 100 et c'est certainement un pas dans la bonne voie. Je ne puis m'empêcher de poser cette question à mes honorables amis du côté gauche: de combien ont-ils haussé l'exemption la dernière fois qu'ils étaient au pouvoir? Pas d'un seul sou.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: Mais le gouvernement a fait encore mieux en accordant une exemption supplémentaire de $650 à tout contribuable atteignant 65 ans au lieu de l'exemption de $500 à 70 ans accordée précédemment. Selon l'opposition, c'est insuffisant. Mais de combien mes amis conservateurs l'ont-ils augmentée lorsqu'ils étaient au pouvoir? Une fois encore, pas d'un sou.

Voilà des années que de nombreux Canadiens et surtout les jeunes mères demandaient qu'on leur accorde une exemption lorsqu'elles travaillent afin de compenser leurs frais de gardiennage d'enfants ou d'entretien de leur intérieur. Le précédent ministre des Finances a relevé le défi et les mères qui travaillent jouissent maintenant d'une exemption pouvant atteindre $2,000. C'est insuffisant, déclare l'opposition. Mais, je leur rappelle que c'est un excellent début. Les travailleurs et travailleuses ont maintenant droit à une déduction de $150 au titre des vêtements et outils nécessaires à leur métier.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: La belle affaire!

M. Whicher: Une fois encore, l'opposition prétend que ce n'est pas suffisant, mais qu'a-t-elle accordé quand elle était au pouvoir? Une fois de plus, pas un sou.

Nombre de Canadiens ne sont pas convaincus de la valeur de ces réalisations dont je pourrais citer de nombreuses autres. Par exemple, je me souviens de la levée de boucliers qu'a provoquée chez les chefs de petites entreprises le Livre blanc sur la fiscalité qui prévoyait d'imposer toutes les sociétés sur une base identique, qu'elles soient grosses ou petites. Le gouvernement a adopté à juste titre, des pourcentages d'imposition permettant aux petites entreprises de ne payer que la moitié de ce que versent les grosses sociétés, à concurrence d'un niveau de bénéfice très raisonnable. Il est humain de détester toute forme d'imposition, mais le gouvernement a rendu notre régime fiscal beaucoup plus équitable que précédemment. Comme exemple, je citerai l'adoption de l'impôt sur les gains en capital pour la première fois dans notre histoire. Au moins 90 p. 100 de la population est en faveur de cet impôt bien que certains députés de l'opposition, qui s'efforçaient de gagner l'appui des grosses entreprises, se soient opposés à cette méthode d'imposition particulièrement équitable et adoptée par tous les pays occidentaux.

Je terminerai mes observations sur ce sujet en disant que les Canadiens doivent, dans l'ensemble, une grande dette de reconnaissance à M. Edgar Benson . . .

Des voix: Bravo!

• (1430)

M. Whicher: . . . qui a subi sans broncher les critiques les plus virulentes, nous a finalement présenté un régime fiscal équitable pour tous. Monsieur l'Orateur, si l'opposition pense que j'ai tort, qu'elle questionne les centaines de milliers de Canadiens dorénavant exemptés d'impôt et les millions d'autres qui en paieront moins.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: Depuis la seconde guerre mondiale l'agriculture canadienne faisait l'objet d'un traitement injuste. Du fait de l'augmentation de leurs frais et, dans de nombreux cas, à cause de la diminution du prix de vente de leurs produits, les cultivateurs se sont vus soumis à des pressions économiques insoutenables. Tandis que d'autres secteurs économiques voyaient leurs revenus s'accroître et bien souvent ceux des cultivateurs restaient stationnaires ou accusaient même certaines baisses. J'ai déjà déclaré dans cette Chambre, et j'aimerais le signaler de nouveau, que, dans de nombreux cas, l'industrie agricole est dans une situation pire qu'elle ne l'était quand j'ai fait mes premières armes dans la politique il y a 17 ans. Je dois toutefois dire en toute honnêteté, monsieur l'Orateur, que je vois une lueur d'espoir. Je crois sincèrement que l'industrie agricole, après un long délai, est en train de se remettre.

L'industrie du bœuf se porte bien et les prix permettent au cultivateur de retirer un revenu raisonnable de son investissement. L'industrie du lait se porte beaucoup mieux qu'il y a deux ans. Grâce aux grands efforts de vente déployés par l'entreprise privée, par l'entremise de la Commission canadienne du lait, presque tous les stocks de poudre de lait ont été vendus. Conséquemment, les prix ont augmenté et les gens qui vivent de l'industrie laitière au Canada, sans obtenir autant qu'ils devraient, peuvent au moins gagner leur vie.

Je ne voudrais pas minimiser les longues heures de travail ardu de nos producteurs laitiers. Permettez-moi de vous rappeler que tous les jours de l'année, y compris le dimanche et les jours de repos, les vaches doivent être traites deux fois par jour. C'est pourquoi j'espère que les prix des produits agricoles augmenteront, mais je m'empresse également de signaler que l'ensemble de l'industrie se porte beaucoup mieux que lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir.

Nos producteurs de porcs, aux prises avec des prix désastreux l'année dernière à cause d'une surproduction qui a envahi l'ensemble du marché nord-américain, touchent une subvention de $5 que leur accorde le ministre des Finances (M. Turner) pour chaque porc de bonne qualité, jusqu'à concurrence de 200 porcs. Ils toucheront ainsi $25 millions de dollars. Personne n'y a plus droit qu'eux, et c'est dû au fait que le gouvernement s'est rendu compte de leur situation.

Le gouvernement a instauré un double système de prix pour le blé. Les producteurs de blé le réclamaient et l'exigeaient même depuis bon nombre d'années. Ils toucheront un montant additionnel de $60 millions de dollars. Je signale toutefois qu'après de nombreuses années de

frustration c'est ce gouvernement qui, par son courage et sa prévoyance, a accordé aux producteurs de blé canadiens le traitement équitable dont ils jouissent actuellement.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: Il y a de nombreuses années, je lisais les louanges qu'on faisait des grandes qualités de vendeur de l'honorable Alvin Hamilton, ministre de l'Agriculture dans le gouvernement conservateur. Je l'admirais parce qu'il a vendu du blé et des céréales aux marchés mondiaux. Toutefois, monsieur l'Orateur, si les députés de l'opposition sont fiers de leur collègue, ils devraient être encore beaucoup plus fiers de l'honorable Otto Lang qui, l'année dernière, a vendu plus de blé qu'en toute autre année de l'histoire du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: Je demande simplement à mes collègues de l'Ouest qu'ils mettent les agriculteurs de leur région au courant des efforts intenses que M. Otto Lang a déployés pour stimuler les ventes. A titre d'information, monsieur l'Orateur, j'ai trouvé ce matin sur mon bureau une lettre de la Sales and Marketing Executive Association de Regina m'informant qu'elle se proposait, au cours d'un dîner offert en l'honneur de M. Otto Lang, de décerner à celui-ci le titre de vendeur de l'année.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: Monsieur l'Orateur, je ne parviens pas à comprendre pourquoi les oppositionnels n'applaudissent pas. Le ministre a vendu des produits de l'Ouest. Ces messieurs devraient en être flattés.

Je demande également aux mêmes députés de dire aux agriculteurs que c'est en premier lieu grâce aux efforts conjugués de M. Lang et du ministre de l'Agriculture (M. Olson) qu'ils ont bénéficié d'un système de double prix pour le blé. Ils devraient aussi les informer que c'est le ministre de l'Agriculture qui a pris l'initiative et obtenu que le gouvernement accorde une subvention de $5 aux éleveurs de porcs.

A l'aube du nouvel an, le Parlement a adopté un projet de loi de commercialisation à l'échelle nationale, appelé bill C-176, qui, plus que toute autre mesure législative, me donne à croire que l'industrie agricole est en plein essor. Cette loi répondait, en principe, aux souhaits de toutes les associations agricoles importantes du pays. Elle permet pour la première fois à nos agriculteurs d'être maîtres chez eux. Le Conseil chargé de l'application de la loi comprendra toujours un nombre majoritaire de producteurs agricoles. Les agriculteurs pourront, à leur gré, créer des offices pour quelque produit que ce soit afin de garantir pour la première fois à la collectivité rurale un juste prix pour les denrées alimentaires qu'elle produit. Je répète que les agriculteurs canadiens réclamaient cette loi que le gouvernement leur a donnée près de deux ans plus tard, assortie des amendements que la collectivité agricole souhaitait.

Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, que nous avions siégé jusqu'au petit matin pour faire adopter cette loi. Je vois encore le premier ministre (M. Trudeau) qui a passé de longues heures avec nous à cette occasion, montrant ainsi l'intérêt qu'il porte envers les agriculteurs canadiens.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Whicher: Mais où donc étaient, monsieur l'Orateur, les chefs des autres partis?

Des voix: Quelle honte!

M. Whicher: Je n'en ai pas la moindre idée; je sais seulement qu'ils n'étaient pas présents pour veiller aux intérêts des agriculteurs du Canada.

M. l'Orateur: Il me faut interrompre le député car, en vertu du Règlement, son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur: Il ne peut continuer qu'avec le consentement de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Whicher: Monsieur l'Orateur, je dois avouer qu'aucun de mes amis agriculteurs ne m'a demandé, pendant le mois que je viens de passer chez moi, où était le chef du Nouveau parti démocratique ce soir-là. Ils s'en moquent éperdument. Par contre, certains de mes amis conservateurs m'ont demandé où était le chef de l'opposition (M. Stanfield) lorsque nous avions besoin de lui pour faire adopter ce projet de loi. J'ai répondu que je n'en savais rien, mais que je ne manquerais pas de lui poser la question dès que j'en aurais l'occasion. Je ne doute pas qu'au moment opportun, ces deux chefs nous diront où ils étaient.

L'an dernier, le Canada a traversé une période critique. Le FLQ faisait des ravages dans la belle ville de Montréal. Il est bon de juger une situation après coup, et il se peut fort bien, nous nous en apercevons maintenant, que le gouvernement ait, jusqu'à un certain point du moins, réagi un peu trop sévèrement à cette occasion. Mais un fait demeure: un ministre très compétent du gouvernement du Québec a été assassiné, et un haut fonctionnaire du gouvernement britannique a été kidnappé. Il ne faut pas oublier non plus, en toute honnêteté, que 98 p. 100 de la population canadienne appuyait les mesures qu'à prises le premier ministre en cette période critique.

• (1440)

Des voix: Bravo!

M. Whicher: Le chef du parti créditiste (M. Caouette) appuyait lui aussi—et c'est tout à son honneur—le premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: Mais qu'ont fait les chefs des deux autres partis? Ils ont discutaillé, monsieur l'Orateur, tout comme le groupe radical du Nouveau parti démocratique. A l'heure où le Canada était en danger, ils ont essayé de politicailler.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: Ils étaient prêts à mettre en jeu la liberté du Canada sous prétexte que quelques personnes avaient été mises en prison pendant quelques jours. Monsieur l'Orateur, lors des deux dernières guerres mondiales, des milliers de Canadiens sont morts pour sauver la liberté du Canada, et nous ne permettrons pas que l'on risque cette liberté à des fins politiques. Monsieur l'Orateur, je vous le demande très sérieusement, si le Canada traversait un jour une période critique, qui préféreriez-vous avoir à la tête de notre pays: le chef de l'un ou l'autre des deux partis d'opposition, ou le chef du gouvernement actuel?

Une voix: Ne répondez pas—vous pourriez vous faire du tort.

M. Whicher: Je laisse la population de ce pays en décider. Monsieur l'Orateur, depuis que le premier ministre actuel est au pouvoir, l'opposition n'a jamais manqué une occasion de le contrecarrer.

Des voix: Oh, oh!

M. Whicher: Au dire de ces prophètes de malheur, la situation du Canada est lamentable, de fait la pire de son histoire. Il n'est pas un de nos problèmes qu'ils ne mettent en évidence, sans jamais faire voir le beau côté des choses au pays. J'aimerais bien qu'ils me disent, monsieur l'Orateur, où ils voudraient vivre. En Angleterre, pays autrefois si puissant, en Irlande ou au Pakistan? Ou encore serait-ce aux États-Unis, dont la ville de New-York compte à elle seule plus d'un million et demi d'assistés sociaux actuellement?

Une voix: Nous en serons bientôt là.

M. Whicher: Serait-ce aux États-Unis, dont les citoyens ont tenté d'incendier la ville de Détroit, il y a à peine deux ans, et où il est risqué de s'aventurer le soir dans les grandes villes? Encore une fois, serait-ce aux États-Unis, aux prises avec un problème racial terrible et une guerre dont tous les Américains voudraient bien se dégager? Non, monsieur l'Orateur, en fin de compte, tous les Canadiens choisiraient le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: En fait, la moitié du monde voudrait vivre chez nous s'il y avait moyen. Je me rends compte des problèmes que le chômage pose au pays et de nos imperfections, qui ne sont pas toutefois aussi nombreuses qu'ailleurs, mais permettez-moi de vous signaler ceci. Il n'est pas un travailleur au Canada de nos jours, qu'il s'agisse d'un électricien, d'un plombier, d'un instituteur, d'une infirmière . . .

Une voix: Ou de Pierre Vallières.

M. Whicher: . . . d'un médecin, d'un avocat, d'un homme politique ou d'un secrétaire qui ait jamais si bien vécu qu'actuellement.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: Notre problème le plus ardu consiste à nous procurer des téléviseurs couleur plutôt que noir et blanc et à compter deux ou trois voitures par famille au lieu d'une.

L'automne dernier, les Stampeders de Calgary sont retournés chez eux après avoir remporté la coupe Grey à Vancouver. Des milliers d'admirateurs les ont accueillis avec des cris de: «C'est nous les plus forts.» Au printemps dernier, les Canadiens de Montréal ont été accueillis à leur retour dans cette ville par des milliers de Montréalais criant la même chose. Il est grand temps, monsieur l'Orateur, que 22 Canadiens se dressent et crient: «C'est nous les plus forts.»

Une voix: Vingt-deux?

M. Whicher: Il arrive à tout le monde de se tromper. Car, monsieur l'Orateur, nous sommes les plus forts. Je défie le chef de l'opposition et le chef du Nouveau parti démocratique de dire le contraire. Et si nous sommes les plus forts, le capitaine de cette immense barque, le premier ministre du Canada, mérite assurément qu'on reconnaisse ce qu'il a fait.

Une voix: Il y a trop de fuites dans la barque de votre capitaine.

M. Whicher: Lorsque j'entends ces réflexions, monsieur l'Orateur, cela me fait penser à l'histoire du chirurgien que l'on avait chargé de faire une greffe du cerveau. Il avait dit qu'une once de cervelle de libéraux coûtait $100, une once de cervelle de conservateurs, $150, et une once de cervelle de membres du Nouveau parti démocratique, $1,000. Au pauvre type qui demandait pourquoi une once de cervelle de membres du Nouveau parti démocratique coûtait $1,000, il répondit: «Il en faut des membres du Nouveau parti démocratique avant de trouver une once de cervelle!»

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh oh!

M. Whicher: Il semble que nous en arrivions au cœur des choses maintenant, et si vous voulez vous ouvrir, je le ferai aussi.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: Monsieur l'Orateur, si l'on reproche ses fautes au premier ministre—et qui n'en a jamais commis? . . .

Des voix: Oh oh!

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Bravo!

M. Whicher: . . . que du moins on lui rende hommage en tant que chef de ce grand pays, le plus beau pays du monde où vivre en cette année 1972.

Monsieur l'Orateur, dans quelques jours, le président des États-Unis va rendre visite à la grande République populaire de Chine. Sans peur qu'on me contredise, j'affirme que c'est au premier ministre du Canada que l'on doit réellement ce voyage si important pour la paix dans le monde. Je soutiens, sans contradiction, que c'est grâce aux efforts qu'a faits le Canada pour faire reconnaître la Chine communiste aux Nations Unies, et grâce au fait que le Canada a reconnu ce pays en échangeant des diplomates avec lui, que les États-Unis et la Chine sont de nouveau en rapport. Et c'est grâce aux efforts du premier ministre, qui a tendu la main à des grands pays comme l'URSS et la Chine, que nos hommes d'affaires et nos agriculteurs seront en mesure d'établir des échanges commerciaux avec la population gigantesque de ces pays—si gigantesque que c'en est presque inconcevable.

M. Paproski: Montrez-nous comment vous pouvez marcher sur les eaux, Pierre.

M. Whicher: Monsieur l'Orateur, si nous voulons la paix universelle, nous devons être en bons termes avec tout le monde et, si nous voulons faire des affaires avec d'autres pays, nous devons aussi apprendre à communiquer.

En terminant, monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Oh, n'arrêtez pas.

M. Whicher: . . . permettez-moi de dire ceci. Les Russes et les Chinois aussi bien que les Français et les Anglais sont, j'en suis sûr, fiers de leurs pays. Je suis également persuadé que les Américains sont fiers du leur. Combien

plus grande devrait être notre fierté à nous dans ce vaste pays qui est le nôtre, s'étendant de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, même s'il est vrai que nos imperfections sont nombreuses, mais moindres tout de même que celles de bon nombre d'autres pays. Soyons fiers de nos forêts et de nos mines, de nos vastes champs de blé et de nos villes modernes. Mais surtout, monsieur l'Orateur, soyons fiers de notre mode de vie. Au cours de l'année écoulée, des rumeurs ont circulé au sujet des élections qui, selon notre constitution, doivent se tenir dans un avenir prévisible. Au premier ministre du Canada, je dis ceci: Annoncez des élections quand bon vous semblera.

Des voix: Bravo!

• (1450)

M. Whicher: Les résultats en sont connus d'avance, je pense. Lorsque les dés seront jetés, les Canadiens sauront gré au gouvernement actuel de leur permettre de si bien vivre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Whicher: Ils s'apercevront que le Canada n'est certes pas le paradis mais qu'il est le pays du monde qui s'en approche le plus. Je comprends que vous vouliez engager une lutte électorale en vue de l'avenir du Canada, mais permettez-moi de vous dire que votre gouvernement n'a pas à rougir de ses réalisations présentes et passées. A l'instar de nos Stampeders et de nos Canadiens, de nos Nancy Greene et de nos Bobby Orr, nous sommes bons premiers.

Enfin, monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui du député de Trois-Rivières (M. Lajoie):

Que l'Adresse dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada.

A son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, à qui a été décernée la décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence: Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

M. Claude G. Lajoie (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, c'est, je crois, Benjamin Disraëli qui dit un jour: «J'éprouve une sensation fort inhabituelle. Si ce n'est de l'indigestion, ce doit être de la gratitude.»

[*Français*]

Pour le nouveau venu en Chambre, le premier discours revêt une importance particulière. L'honneur qu'on me fait aujourd'hui d'appuyer celui qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône me touche profondément, et j'en remercie le très honorable premier ministre (M. Trudeau). C'est un honneur que je partage avec ma famille et tous mes commettants de la circonscription de Trois-Rivières.

Je voudrais rendre hommage à la population qui m'a élu, il y aura bientôt un an. Je suis arrivé en politique un peu malgré moi, et n'eût été mon admiration pour le très honorable premier ministre, je n'y serais peut-être pas parvenu. Son dynamisme, sa sagesse et son courage lui ont valu l'admiration de tous, qui reconnaissent en lui un leader distingué. Je m'associe avec fierté au parti qu'il dirige. Depuis toujours, il s'est fait le défenseur de l'unité canadienne, gage de notre survie.

[*Traduction*]

Moi aussi, j'ai œuvré pour l'unité canadienne, et sur ce point j'ai quelque chose en commun avec le premier ministre (M. Trudeau) . . . sauf que je l'ai devancé de 23 ans dans ce domaine. Ma femme est, elle aussi, originaire de Vancouver.

Des voix: Bravo!

M. Lajoie: Nos huit enfants ont tous appris les deux langues officielles du pays. Bien que ma femme soit originaire d'un véritable paradis terrestre, elle se sent parfaitement à l'aise à Trois-Rivières.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Lajoie: Le nom de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre lui vient du navigateur Jacques Cartier, lorsqu'il a remonté le fleuve Saint-Laurent, en 1535. Toutefois, il n'y a que deux rivières chez nous, mais les îles de la Potherie et de Saint-Quentin, au confluent du Saint-Laurent et de la rivière Saint-Maurice, donnent l'impression de trois cours d'eau. C'est là un des faits divers de notre petite histoire qu'il est amusant de souligner.

La ville de Trois-Rivières—la deuxième au Canada—a été fondée en 1634, par le sieur de Laviolette. Au début, c'était le point de départ des coureurs des bois tel Radisson, dont la légende a survécu. On y établissait dès 1729 la première industrie lourde au Canada, connue sous le nom des Vieilles Forges, qui ont existé pendant 154 ans, soit jusqu'en 1883. Le gouvernement fédéral a d'ailleurs offert à celui du Québec la somme d'un million de dollars en vue de les restaurer.

De par sa situation géographique, Trois-Rivières était appelée à devenir la «capitale» des pâtes et papiers. Aujourd'hui, ma circonscription comprend trois villes importantes, soit celles de Trois-Rivières, du Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières-Ouest, avec une population excédant 100,000 âmes. Notre population est à plus de 75 p. 100 ouvrière, et je suis moi-même un ouvrier, et j'en suis fier. J'ai construit ma première maison de mes propres mains et, même si je ne travaille plus du marteau, je suis encore capable de diriger une équipe d'ouvriers.

Centre industriel important, ma circonscription compte 19 entreprises qui emploient chacune plus de 200 personnes, et plus de 100 autres industries emploient près de 3,000 personnes. Le revenu des particuliers des trois villes que j'ai mentionnées s'élève à 208.5 millions de dollars, tandis que les ventes au détail se chiffrent à 115.6 millions. Notre port de mer est le sixième en importance des ports nationaux du Canada. Il est ouvert à la navigation 12 mois par année. Il a près de 10,000 pieds de front d'amarrage et, au cours de la dernière année, il a reçu 1,194 navires, dont 370 océaniques et 824 navires côtiers. Au cours de l'année 1970, on y a manipulé 5,364,914 livres de marchandises. Les quais et les hangars sont reliés par cinq milles de voie ferrée.

L'été dernier, j'avais l'honneur de faire partie de la délégation du Cap-de-la-Madeleine qui s'est rendue à Châteaudun en France pour marquer les cérémonies de jumelage des deux villes. En effet, la cité du Cap-de-la-Madeleine doit son nom à Jacques de Laferté, abbé de Sainte-Marie-Madeleine de Châteaudun, qui fut le premier possesseur du sol de la ville. L'obtention du statut de ville en 1918, et de celui de cité en 1922, a marqué le point de départ d'une ère de développement qui s'est toujours

continuée. La cité du Cap-de-la-Madeleine compte aujourd'hui 32,000 âmes.

Trois-Rivières-Ouest, avec une population de 8,000 âmes, est une jeune ville dynamique qui n'existe que depuis huit ans à peine. De banlieue qu'elle était, elle est devenue une ville active où la construction domiciliaire progresse sans cesse.

Les trois villes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières-Ouest forment en somme une région métropolitaine qui, à son tour, englobe la circonscription.

Je suis heureux de rendre hommage ici aux trois maires qui en dirigent les destinées avec dynamisme, dans un esprit de coopération, pour le plus grand bien de la région métropolitaine en général.

[*Traduction*]

Au cours des quelques mois que j'ai passés à la Chambre, j'ai beaucoup appris au sujet de mes collègues, qu'ils soient assis de l'autre côté de la Chambre ou du même côté que moi. Ils sont l'exemple vivant et le type même d'un groupe de Canadiens qui œuvrent en vue de l'amélioration du sort de leurs compatriotes de toutes les parties du pays. Certes, il peut arriver que les débats prennent un tour passionné et que les esprits s'échauffent, mais c'est précisément à cela que l'on reconnaît un Parlement au travail.

• (1500)

[*Français*]

Dans la politique énoncée ce matin, le gouvernement entend d'abord prendre des mesures pour stimuler notre économie. Ces mesures faciliteront les échanges commerciaux avec les pays étrangers et permettront un financement plus facile aux exportateurs canadiens. On prévoit aussi, pour le consommateur, le maintien de la stabilité des prix, tandis qu'une aide accrue permettra aux secteurs industriels secondaires de progresser davantage. Ce sont là des mesures qui stimuleront l'économie en général et bénéficieront autant à l'industrie qu'à la main-d'œuvre.

La Chambre sera également saisie d'une mesure qui prévoit la multiplication des emplois en utilisant davantage la compétence et l'initiative de ceux qui cherchent du travail. Un nouveau code du travail sera aussi à l'étude. On y tiendra compte des nombreuses représentations reçues au cours des derniers mois.

Monsieur l'Orateur, je me réjouis des mesures à venir et, sans les commenter toutes, je crois que je puis dire qu'elles sont de bon augure.

Le rôle du député est varié. Non seulement est-il le trait d'union entre ses commettants et leur porte-parole à Ottawa, mais il est aussi un législateur qui étudie les projets de loi et les discute en comité ou à la Chambre. A l'occasion, il sera délégué auprès d'organismes internationaux tels que l'ONU ou l'OTAN. L'image qu'on se fait du député est souvent faussée. On le place trop souvent sur un piédestal; on en fait un personnage quasi inaccessible qui mène une vie de pacha dans la capitale. Les travaux parlementaires le retiennent à Ottawa cinq jours par semaine et les problèmes de ses commettants l'obligent souvent à travailler les samedis et les dimanches. C'est quand même un travail captivant et la plus grande satisfaction, pour le député, est de savoir qu'il a pu aider un individu tout autant que d'avoir appuyé un projet de loi qui bénéficie à la population du Canada tout entier.

Je m'en voudrais de ne pas souligner, au moins brièvement, les réalisations du gouvernement depuis trois ans. Dans tous les domaines, des modifications ont été apportées à des lois existantes ou de nouvelles lois sont venues remplacer celles qui étaient devenues désuètes. Et cette politique du gouvernement a bénéficié à tous les niveaux de la communauté.

Dans le domaine de la politique sociale, on a vu les modifications à la loi sur la sécurité de la vieillesse et l'augmentation des pensions aux anciens combattants. Dans le domaine de la protection du citoyen et de ses droits, on a vu à protéger le consommateur grâce à des mesures telles que la loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, la loi concernant les poids et mesures.

Dans le domaine du travail, la nouvelle loi sur l'assurance-chômage donne des prestations accrues à des milliers de bénéficiaires. Il en est de même dans le domaine du développement économique. Plus récemment, on a vu l'établissement du ministère de l'Environnement et la loi sur la pollution des eaux arctiques.

Et je n'ai pas mentionné des programmes comme «Perspectives-Jeunesse», ou le Programme d'initiatives locales, qui ont bénéficié à des milliers de Canadiens à tous les échelons de la société.

Avant de terminer, je voudrais mentionner combien je suis heureux de voir que le gouvernement va établir trois parcs nationaux dans le Nord canadien. Maintenant, chaque province et territoire du Canada sera représenté dans notre système de parcs nationaux. Nos concitoyens de la Mauricie sont très heureux d'avoir obtenu l'un des deux premiers parcs nationaux au Québec, et déjà nous en voyons les conséquences. En plus des centaines d'emplois directs que ce projet a créés, l'établissement de ce parc a permis la réalisation de la route trans-québécoise entre Trois-Rivières et le parc national, grâce à une contribution du ministère de l'Expansion économique régionale de 4 millions de dollars.

Le parc national de la Mauricie sera le début de la nouvelle vocation touristique de notre région, grâce à l'histoire très riche des Trois-Rivières et de ses hardis pionniers.

Au début de mes remarques, je mentionnais le dynamisme, la sagesse et le courage du premier ministre. Il lui fallait vraiment ces qualités pour mettre de l'avant le programme qu'il a réalisé et celui qui sera présenté à la Chambre dans les mois à venir.

Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'appuyer la motion proposée par mon collègue, l'honorable député de Bruce (M. Whicher).

(Sur la motion de l'honorable M. Stanfield, le débat est ajourné.)

(Sur la motion de l'honorable M. MacEachen, la séance est levée à 3 h 9.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 février 1972

La séance est ouverte à 11 heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE AUX TRIBUNES DE L'ORATEUR ET DU SÉNAT DE PARLEMENTAIRES AMÉRICAINS

[*Traduction*]

M. l'Orateur: C'est avec grand plaisir que je signale aux députés la présence dans les tribunes de l'Orateur et du Sénat d'un groupe de parlementaires éminents et chevronnés du Congrès des États-Unis, délégués et par le Sénat et par la Chambre des représentants des États-Unis.

La délégation, dirigée par le sénateur Frank Church et le représentant Neil Gallagher, se trouve en ce moment à Ottawa où elle assiste à la quatorzième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis. Les députés ont la conviction, je le sais, que cette association a contribué utilement, à vrai dire d'une façon positive et importante, au maintien de relations cordiales entre nos deux peuples, nos gouvernements et nos pays, relations qui sont fondées sur la bienveillance, la compréhension réciproque et l'amitié.

Au nom de tous les députés, je souhaite la bienvenue la plus cordiale à nos distingués visiteurs et amis et j'exprime l'espoir que leur séjour au Canada sera intéressant, agréable et fructueux.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

LE MINISTÈRE

LES REMANIEMENTS—HOMMAGES ET BONS SOUHAITS DE GUÉRISON AU DÉPUTÉ DE NIAGARA FALLS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais, selon la coutume, informer la Chambre de certains remaniements ministériels apportés depuis notre départ en congé le 12 janvier 1972.

C'est avec de vifs regrets personnels que j'ai reçu le 31 décembre 1971 la démission de l'honorable J. J. Greene en sa qualité de ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je sais que j'exprime le sentiment de tous les députés quand je dis que nous avons suivi avec inquiétude la récente maladie de notre collègue et que nous nous réjouissons maintenant du rétablissement qui lui permettra de continuer à servir sa circonscription au Parlement.

Des voix: Bravo!

• (1110)

Le très hon. M. Trudeau: Bien que son absence se soit déjà fait sentir au cabinet, il est heureux que la Chambre des communes, et je dirais même, tout le Canada bénéficieront encore de l'éloquence, du bon sens et de l'humour inégalés du député de Niagara Falls.

[*Français*]

Pendant les vacances parlementaires, certaines modifications ont été apportées à la composition du cabinet. L'honorable P. M. Mahoney a été nommé ministre d'État et affecté auprès du ministre des Finances.

Dix ministres se sont vu confier une nouvelle attribution à compter du 28 janvier 1972: l'honorable Arthur Laing, ministre des Affaires des anciens combattants; . . .

[*Traduction*]

Puis-je passer outre, monsieur l'Orateur?

M. Lewis: Vous le pouvez. Cela importe peu, de toute façon.

Le très hon. M. Trudeau: Dans ce cas, monsieur l'Orateur, je vais donner tout le détail.

[*Français*]

L'honorable E. J. Benson, ministre de la Défense nationale; l'honorable John N. Turner, ministre des Finances; l'honorable Bryce Mackasey, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; l'honorable Donald S. Macdonald, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources; l'honorable Jean-Eudes Dubé, ministre des Travaux publics; l'honorable Ron Basford, ministre d'État chargé des Affaires urbaines; l'honorable Robert K. Andras, ministre de la Consommation et des Corporations; l'honorable Otto E. Lang, ministre de la Justice et procureur général du Canada, qui conserve ausi la responsabilité de la Commission canadienne du blé; l'honorable Martin P. O'Connell, ministre du Travail, qui conserve la responsabilité d'Information Canada.

J'aimerais déposer la correspondance échangée entre l'honorable J. J. Greene et moi-même. Comme il y a également eu quelques changements dans les attributions des secrétaires parlementaires, j'aimerais déposer le décret concernant la nomination de ces derniers.

[*Traduction*]

L'hon. M. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet du député de Niagara Falls (M. Greene), auquel le premier ministre (M. Trudeau) vient de faire allusion. Plus tard aujourd'hui j'aurai aussi quelque chose à ajouter aux autres nouvelles que nous annonce le premier ministre. Mes collègues et moi tenons à exprimer au député de Niagara Falls nos regrets les plus sincères de le voir obligé de quitter le cabinet pour cause de maladie. Je le dis avec d'autant plus de sincérité que je sais que les intérêts qu'il a défendus au cours de sa carrière sont ceux-là même qui me tiennent le plus à cœur. Il s'est montré un rude batailleur, comme il en conviendra certainement lui-même. Ses coups ont parfois été dévastateurs, et parfois aussi, ils ont fait long feu, mais toujours on l'a vu prêt à encaisser à son tour. Mes meilleurs vœux l'accompagnent.

Des voix: Bravo!

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, un mot seulement pour me joindre à mes collègues dans l'expression de leurs vœux à l'endroit du député de Niagara Falls (M. Greene). Je vous ai déjà fait part de ce que je pense du remaniement ministériel. Je ne vois pas pourquoi je me répéterais. Je tiens à dire au député de Niagara Falls que toutes les choses qu'a dites le premier ministre (M. Trudeau) à son sujet sont vraies, que nous avons tous apprécié sa contribution à la Chambre des communes, ses discours à l'extérieur, et l'intégrité avec laquelle il s'est acquitté de ses fonctions à la direction d'un très important ministère. Je regrette profondément que la maladie l'ait forcé de renoncer à poursuivre sa tâche. Je compte sur le plaisir de l'entendre parler à la Chambre à titre d'un de ses membres honorables et honorés.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, c'est avec émotion que mes collègues et moi-même faisons nôtres les paroles prononcées par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et les autres députés de l'opposition, au sujet de l'honorable député de Niagara Falls (M. Greene). Nous avons toujours eu beaucoup d'estime pour lui et nous voulons aujourd'hui lui rendre le témoignage qu'il a toujours fait honneur aux responsabilités qui lui avaient été confiées.

Nul doute, monsieur l'Orateur, que l'honorable député de Niagara Falls a fait un apport précieux au prestige de la Chambre des communes par la qualité de ses discours et la perfection avec laquelle il a toujours accompli son travail.

Hier, je le rencontrais avec un groupe de collègues et, devant l'adversité qui l'avait frappé, il racontait tout simplement ceci: «Vous savez, mes amis, n'importe où dans la vie, il faut de la patience». Voilà l'homme qui nous rendait ce témoignage.

Au nom de mes collègues, j'aimerais le féliciter de son travail et lui souhaiter meilleure chance à l'avenir avec nous, au Parlement.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer en vertu de l'article 43 du Règlement une motion que j'estime d'une importance urgente et pressante. Les chiffres récents de Statistique Canada indiquent une hausse du chômage et une diminution sensible du nombre d'emplois dans les régions où sont concentrés les programmes du ministère de l'Expansion économique régionale. En conséquence, avec l'appui du député d'Annapolis Valley (M. Nowlan), je propose:

Que le comité permanent de l'expansion économique régionale soit autorisé à entreprendre une évaluation des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale.

M. l'Orateur: La motion proposée par le député exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[L'hon. M. Stanfield.]

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité et la motion ne peut être mise en délibération.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement selon lequel, dans un cas d'urgence, une motion peut être faite du consentement unanime de la Chambre.

Ici, l'urgence tient aux rapports sérieux, de sources tant américaines que canadiennes, selon lesquels, entre décembre 1971 et janvier 1972, le gouvernement canadien a changé d'attitude dans les négociations qui ont trait à l'accord canado-américain sur l'automobile. Ce changement a suscité la confusion à l'étranger et l'incertitude au pays quant à la politique réelle du gouvernement dans le cas de l'industrie de l'automobile, et surtout en ce qui a trait aux garanties de production actuelles de l'accord sur l'automobile. Aux termes de l'article 43 du Règlement, je propose donc, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Qu'on demande au ministre de l'Industrie et du Commerce de faire, à l'appel des motions à la prochaine séance de la Chambre, une déclaration sur les principes dont le gouvernement s'inspire actuellement dans ce qu'il propose pour l'industrie de l'automobile.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut être présentée.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE CONGÉ ACCORDÉ À YVES GEOFFROY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de proposer une motion relative à une question d'urgente nécessité.

L'urgence de la motion découle du congé injustifiable accordé à Yves Geoffroy par les autorités du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul et de la disparition soudaine de cet individu après ledit congé. Les faits scandaleux sont connus de tous. Je propose donc, avec l'appui du député de Peace River (M. Baldwin), la motion suivante:

Que le Gouverneur en conseil ordonne la tenue d'une enquête sur le congé injustifiable accordé à Yves Geoffroy au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul et qu'une commission spéciale soit établie pour mener cette enquête en conformité de la loi sur les enquêtes, qu'elle soit autorisée à convoquer des témoins qui déposeront sous serment et à demander le dépôt des documents jugés nécessaires pour faire une enquête complète sur ce qui semble être une pratique entachée de corruption dans l'application de la loi au Canada.

M. l'Orateur: Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Quel témoin—Denis.

M. Bell: Pauvre Rivard.

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je demande, appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise), à proposer l'ajournement de la Chambre, en conformité de l'article 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais nous en sommes à l'appel des motions et seules les motions présentées en vertu de l'article 43 du Règlement peuvent être entendues en ce moment. Si je comprends bien l'honorable député, il veut présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 26, et je lui donnerai la parole au moment où nous atteindrons ce stade des travaux de la Chambre.

* * *

• (1120)

LES RELATIONS OUVRIÈRES

L'IMPASSE ENTRE LE CONSEIL DU TRÉSOR ET LES TRAVAILLEURS DE L'ÉLECTRICITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre en vue de proposer une motion concernant une affaire de nature urgente. Elle a trait à l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations relatives au contrat entre le Conseil du Trésor et la Fraternité internationale des travailleurs de l'électricité qui lèse gravement l'intérêt public en désorganisant le transport aérien et qui a provoqué six pertes de vie lorsque le chalutier *Gulf Gull* s'est échoué au large de l'Île du Cape-Breton parce que la radionavigation ne fonctionnait pas au moment de l'accident.

Avec le consentement de la Chambre, je voudrais proposer, appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin):

Que la Chambre recommande instamment au gouvernement de charger le Conseil du Trésor de négocier immédiatement de bonne foi avec la Fraternité, afin de régler toutes les questions en litige et qu'elle recommande en outre, si le Conseil du Trésor et la Fraternité ne réussissent pas à s'entendre et à conclure une nouvelle convention collective trois jours après que la directive aura été donnée, que le gouvernement prenne des dispositions pour établir les formalités en vue d'arriver à un règlement.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de la motion du député de Hamilton-Ouest?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a apparemment pas consentement unanime. La motion ne peut pas être présentée.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande la permission de présenter une motion concernant une affaire dont l'étude s'impose d'urgence; je veux parler du paiement des prestations d'assurance-chômage. Je présente cette motion en gardant à l'esprit les milliers de problèmes qui se posent d'un bout à l'autre du pays et les graves privations dont sont affligés ceux qui ont droit aux prestations d'assurance-chômage mais ne peuvent les toucher. Il s'agit là d'une situation fort humiliante pour les prestataires. J'ajoute que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration lui-même a dit qu'il accueillerait avec joie toutes les suggestions . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois rappeler au député et à tous les députés qu'ils ne devraient pas tenter de débattre l'affaire ou faire valoir des arguments sur un fait précis pour étayer une motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement. Si le député a une motion à présenter, il devrait le faire maintenant.

M. Skoberg: Merci, monsieur l'Orateur, avec l'appui du député de Brant (M. Blackburn), je propose donc la motion suivante:

Que le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration soit chargé d'enquêter sans délai sur le fonctionnement de la Commission de l'assurance-chômage en vue de déterminer la raison des retards enregistrés dans l'ensemble du Canada dans le versement des prestations de l'assurance-chômage et en vue de recommander des mesures propres à assurer un fonctionnement satisfaisant et efficace de l'assurance-chômage.

M. l'Orateur: Les députés ont pris connaissance de la motion proposée par le député de Moose Jaw. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut être mise aux voix.

L'ACCÉLÉRATION DU VERSEMENT DES PRESTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Je ne sais pas comment je devrais procéder, monsieur l'Orateur. Je voulais présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle a trait au même sujet et se veut constructive. Je suis persuadé que les députés voudront bien la prendre en considération. Je propose donc, appuyé de l'honorable député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que la Chambre incite le gouvernement à revoir ses procédures administratives vis-à-vis des demandes rejetées par les ordinateurs à établir une procédure de paye sans l'aide d'ordinateurs pour les demandes rejetées et l'arriéré des réclamations à réouvrir les bureaux locaux et à installer des bureaux temporaires afin d'accélérer le paiement de l'arriéré des réclamations dans l'intérêt des assurés de façon générale; enfin, à décentraliser le traitement des données relatives à la paye.

J'espère que la présente motion suscitera plus de réactions que d'habitude.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a indiqué l'objet de sa motion. La Chambre a été officiellement saisie de cette question. Il m'appartient, bien sûr, de déterminer s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime et cette question ne peut être examinée pour le moment.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RETARDS DANS L'ENVOI DES PRESTATIONS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je demande la permission, avec l'appui de l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise), de proposer l'ajournement de la Chambre, en conformité de l'article 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir la nécessité que le gouvernement prenne des mesures en vue d'étudier et d'améliorer le rendement de la Commission d'assurance-chômage, qui est en retard de plusieurs mois dans les paiements qu'elle doit faire à des milliers de bénéficiaires.

M. l'Orateur: L'honorable député a donné le préavis exigé par l'article 26 du Règlement et j'ai considéré attentivement la suggestion qu'il a faite.

Je reconnais, évidemment, qu'il s'agit d'un sujet d'importance qui intéresse tous les honorables députés. En même temps, je crois que les honorables députés reconnaîtront qu'il ne serait pas facile de justifier l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26, alors même que nous en sommes à l'étude de l'Adresse en réponse au discours du trône, plus particulièrement aujourd'hui, où un ordre spécial de la Chambre a déjà déterminé que nous devons entendre les discours des quatre chefs de parti au cours de la journée.

A mon avis, et après avoir tout considéré, je dois en venir à la conclusion qu'il n'est pas possible, du moins aujourd'hui, de permettre la tenue d'un débat spécial sur le sujet proposé par l'honorable député de Compton.

QUESTIONS ORALES

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—L'ENQUÊTE

[*Traduction*]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, vu l'absence regrettable du ministre de la Main-d'œuvre, j'aimerais poser ma question au premier ministre. Étant donné la gravité du retard à faire droit aux réclamations d'assurance-chômage, je sais que le premier ministre sera parfaitement au courant de l'objet de ma question. Le très honorable représentant nous dirait-il s'il a institué une enquête à ce sujet pour en découvrir les raisons et pourrait-il nous dire maintenant à quoi il faut attribuer ces graves retards dans tout le pays?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je me permets de signaler au chef de l'opposition que la critique est aisée mais qu'il y a un fait remarquable à ne pas oublier, soit que le nouveau régime d'assurance-chômage englobe 1,200,000 Canadiens de plus qu'auparavant. J'ajoute que 98.7 p. 100 des réclamations sont examinées sans délai et qu'un communiqué tout récent indiquait la conduite par le ministre d'une enquête sur le problème des retards. On y a découvert que les retards étaient attribuables à trois causes: premièrement, l'absence de dossiers chez les employeurs, situation à laquelle on remédie, semble-t-il, actuellement; deuxièmement, les réclamations insuffisamment remplies par les requérants et, troisièmement, certaines difficultés du côté de la Commission d'assurance-chômage. Je signale néanmoins à la Chambre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Perrault: . . . que moins de 1 pour cent des réclamations sont actuellement en retard.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Qu'il me soit permis de rappeler à la Chambre, dès le début, que notre période des questions n'est que de 40 minutes. J'espère bien qu'on ne va pas faire suivre chaque question d'un débat. Le député ne peut, en réponse à une question, faire une longue déclaration.

L'hon. M. Stanfield: Étant donné l'extraordinaire suffisance que montre le secrétaire parlementaire, le premier ministre nous dirait-il s'il est maintenant personnellement disposé à rechercher les raisons de cette tragique incompétence, cause d'intenses souffrances pour des milliers de chômeurs à travers le pays? Le premier ministre est-il disposé à faire enquête lui-même sur cette question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si les députés assis derrière l'honorable représentant lui avaient permis d'écouter la réponse, il aurait constaté que la raison des retards a été fournie par le secrétaire parlementaire. Il n'y a donc pas besoin de faire de plus amples recherches.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puisque le premier ministre semble tellement satisfait de la situation, est-il disposé, de concert avec le leader à la Chambre, à prendre des dispositions immédiates pour créer le comité voulu et pour renvoyer l'ensemble de la question à ce comité pour qu'il l'étudie, notamment à cause des souffrances qu'on éprouve dans tout le pays?

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait disposé à discuter de la question avec le ministre, dès son retour.

Des voix: Oh, oh!

M. Bell: Dans deux semaines.

Le très hon. M. Trudeau: Si les députés ne veulent pas de réponse . . .

Des voix: Oh, oh!

• (1130)

L'hon. M. Lambert: Ne soyez pas si puéril. Levez-vous.

M. Muir: Je croyais que le bébé était chez lui.

M. l'Orateur: A l'ordre. Quatre ou cinq autres députés aimeraient poser des questions supplémentaires. Il faut que les choses se déroulent dans l'ordre. D'abord, le député de York-Sud.

M. David Lewis (York-Sud): Ma question s'adresse au premier ministre. Comme il paraît que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est malheureusement souffrant et ne pourra reprendre ses activités avant 15 jours sinon plus, et j'espère pas davantage, et étant donné que le problème du versement de l'assurance-chômage est très réel pour des milliers de gens puisqu'un pour cent au niveau actuel de chômage représente de nombreux Canadiens, puis-je demander au premier ministre s'il ne pourrait pas créer immédiatement ce comité et le saisir de cette question, surtout compte tenu du fait que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration déclarait, dans le communiqué évoqué par le secrétaire parlementaire, qu'il irait très volontiers devant ce comité pour discuter de cette question? J'aimerais que le premier ministre me dise pourquoi on ne pourrait pas créer ce comité dès maintenant au lieu d'en retarder la création de 15 jours.

Le très hon. M. Trudeau: Le ministre a bien indiqué que tel était son désir et qu'il espérait comparaître devant le comité permanent dès que les prévisions auront été examinées. J'admets que cela peut prendre quelques jours, mais si les partis de l'opposition ont l'intention de continuer à changer nos traditions, peut-être pourrions-nous n'accorder qu'un jour ou deux au débat en réponse au discours du trône et étudier les prévisions tout de suite.

M. Baldwin: Nous devrions changer le gouvernement.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre vient de dire qu'il ne prévoit pas de solution avant les séances du comité en cause. Dans une lettre datée du 26 janvier 1972, l'honorable ministre du Travail affirmait que ces problèmes seraient réglés dans un délai de 10 jours à compter de cette date et, quant à tous les autres cas, dans un délai de 72 heures, ce qui n'a pas été fait.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au très honorable premier ministre s'il entend, en créant un comité spécial de la Chambre, lui donner le mandat de vérifier l'administration de ces chèques, afin de décentraliser ce système pour permettre un service plus personnel et plus efficace?

Le très hon. M. Trudeau: Pour ce qui est des faits, monsieur le président, je suis en désaccord avec les allégations du député. S'il a quelques cas particuliers en tête, il pourra les présenter au ministre et voir si, effectivement, dans les 48 heures, il n'y a pas de solution à apporter.

Pour ce qui est de la proposition du député, je viens d'offrir à tous les partis de l'opposition, y compris celui du Crédit social, d'abréger le débat sur le discours du trône et de passer aux prévisions budgétaires tout de suite, pour qu'on examine ce sujet.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre me dit de présenter les cas que j'ai en tête, mais le problème dépasse ce fait. J'ai déjà présenté plus de 400 cas, uniquement en ce qui a trait à ma circonscription. J'aimerais donc lui poser de nouveau la même question, tenant compte que je lui fais parvenir immédiatement une pétition des chômeurs de la circonscription de Lotbinière qui protestent contre ce système inhumain.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Prince Edward-Hastings.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Comme le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration m'avait déclaré il y a quatre semaines que c'était une situation déplorable et m'avait assuré qu'elle serait corrigée dans un délai de huit jours, le premier ministre ne considère-t-il pas que son affirmation d'en discuter dans environ deux semaines avec le ministre quand celui-ci doit revenir à la Chambre est un affront honteux aux chômeurs de ce pays?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS— LA QUESTION DES FRAIS D'ASSISTANCE SOCIALE DES PROVINCES

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): J'aimerais demander au très honorable premier ministre si, comme les provinces doivent verser des sommes considérables sous forme de paiements de bien-être à cause des retards dans les prestations d'assurance-chômage, on s'est entendu avec les provinces pour les rembourser et si ces ententes leur sont acceptables.

Mon micro est-il branché, monsieur l'Orateur, ou le premier ministre écoute-t-il une émission radiophonique de plaisanteries ou une reprise d'une émission de télévision? La question que je lui pose ne semble pas l'intéresser. Puis-je la répéter et demander au premier ministre si, comme les provinces doivent faire des versements importants d'assistance sociale à cause des longs retards des prestations d'assurance-chômage, des ententes valables et acceptables ont été soumises aux provinces pour le remboursement des versements et les provinces ont-elles accepté ces ententes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Comme le sait le député, le gouvernement fédéral assume 50 p. 100 de tous les versements de bien-être en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—LA SITUATION À BATHURST (N.-B.)

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Le secrétaire parlementaire, qui pourrait répondre de façon plus logique à cette importante question, peut-il nous dire s'il a reçu l'assurance que la situation qui règne à Bathurst, au Nouveau-Brunswick, a été rectifiée et si une rencontre a eu lieu ce matin avec les étudiants et les clients en cause? Pourrait-il nous dire, en dernier lieu, la raison qui a motivé la fermeture, hier, du bureau d'assurance-chômage causant ainsi un surcroît d'inquiétude?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): j'essaierai volontiers de répondre à cette question, et je donne l'assurance à nos vis-à-vis que nous nous préoccupons de ce côté-ci de la Chambre autant qu'eux-mêmes du chômage.

Des voix: Oh, oh!

M. Muir: Faites donc quelque chose alors!

M. l'Orateur: A l'ordre, à l'ordre je vous prie. Le secrétaire parlementaire pourrait éventuellement répondre à la question.

M. Perrault: Merci, monsieur l'Orateur. Le président de la Commission d'assurance-chômage, M. DesRoches accompagné du directeur régional, M. Foster, a rencontré divers groupes locaux de Bathurst. Il s'est avéré que seules quelques réclamations ont subi un retard et l'on y a remédié immédiatement. Les suggestions des chefs de groupes locaux visant à améliorer le service feront cependant l'objet de toute l'attention voulue et la Commission est disposée à adopter toute proposition de nature à réaliser cet objectif dans la région.

Une voix: C'est malhonnête et vous le savez.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je remarque qu'il y a de nouveau quatre ou cinq députés qui veulent poser des questions supplémentaires à ce sujet. Si les députés estiment que l'on devrait consacrer toute la période des questions de ce matin à cette seule question, la présidence ne peut s'y opposer; je proposerais toutefois, si les députés me le permettent, que nous passions à un autre sujet, quitte à revenir à cette question à la fin, s'il nous reste du temps. Je vais accorder encore cinq minutes à l'étude de cette question importante en donnant la parole, tout d'abord, au député de Hamilton-Ouest.

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—LE RÔLE DU COMITÉ

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire. Étant donné qu'il a dit qu'il se posait certains problèmes dans l'administration de la Commission de l'assurance-chômage, et vu que le ministre a bien affirmé être en faveur de la convocation du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration afin que ce dernier étudie la question, le secrétaire parlementaire userait-il de son influence auprès du premier ministre pour lui conseiller de convoquer le comité, de sorte que l'on puisse examiner cette histoire sordide?

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est là une proposition plutôt qu'une question. Je cède la parole au député d'Oxford.

[Le très hon. M. Trudeau.]

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—LA RÉOUVERTURE DE BUREAUX LOCAUX

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question sur le même sujet au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, de qui relève également la Commission d'assurance-chômage. Le secrétaire parlementaire voudrait-il recommander à la Commission d'assurance-chômage la réouverture immédiate des bureaux locaux fermés il y a quelque deux ans, alors que plusieurs députés de tous les partis avaient donné l'avertissement que cette fermeture provoquerait le désordre que nous connaissons à l'heure actuelle? Cette mesure amènerait peut-être une solution rapide au problème.

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Un certain nombre de bureaux d'assurance-chômage ont été ouverts en janvier, au moment de l'universalisation du meilleur régime d'assurance-chômage au monde.

Des voix: Oh, oh!

M. Coates: Monsieur l'Orateur, je voudrais soulever la question de privilège. Une très grave situation existe, vu la réponse initiale du secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, au sujet du nombre de demandes de prestations auxquelles on ne donne pas convenablement suite. Le secrétaire parlementaire a déclaré que 1 p. 100 ou moins des assurés ne reçoivent pas les prestations. C'est la première fois que j'entends ce chiffre.

Des voix: Au fait!

M. Coates: Ne vous inquiétez pas, j'y arrive. Quand la question fut mise sur le tapis à la Chambre, en décembre, le ministre du Travail, maintenant ministre de la Main-d'œuvre et toujours chargé de la Commission d'assurance-chômage, signala une accumulation de 2 p. 100 des réclamations non étudiées au moment voulu et plus tard, le président de la Commission d'assurance-chômage déclara que 88 p. 100 . . .

• (1140)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse auprès du député, mais je dois l'interrompre pour un instant. Il a pris la parole en invoquant la question de privilège et il doit en indiquer l'objet immédiatement. Jusqu'à présent, je serais porté à croire et à déclarer qu'il s'agit d'un débat plutôt que d'une question de privilège. Le député nous dirait-il séance tenante en quoi la question de privilège se pose ici?

M. Coates: Ce n'est pas difficile, monsieur l'Orateur. Le ministre du Travail nous a fait une déclaration sur les retards dans les règlements et le président de la Commission d'assurance-chômage, il n'y a pas très longtemps, nous a dit que seulement 88 p. 100 des demandeurs recevaient les prestations. Le ministre du Travail a fait tout récemment une autre déclaration, à la suite d'un très bref sondage, sur le nombre des réclamations qui étaient en souffrance. Aucune des déclarations antérieures ne coïncide avec celle du secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre ce matin. Je pense que la Chambre a droit à des précisions sur la façon dont le secrétaire parlementaire conclut au chiffre qu'il a fourni ce matin.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'observation du député est intéressante, mais je pense qu'elle pourrait vraiment faire l'objet d'un débat. Les variantes constatées dans les renseignements fournis à la Chambre, selon un usage traditionnel, ne sauraient faire l'objet de la question de privilège. Assurément, l'occasion se présentera d'approfondir le sujet. Je vois que le secrétaire parlementaire voudrait de nouveau répondre à la question posée par le député, mais, à mon avis, on ne saurait alors invoquer la question de privilège, et nous devrions essayer de poursuivre la période des questions, qui s'écoule rapidement.

M. Coates: Je pose de nouveau la question de privilège, monsieur l'Orateur. Ce qui m'inquiète, c'est que ce chiffre tend à induire en erreur tant la Chambre que les Canadiens et les choses ne devraient pas en rester là, selon moi.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question de privilège ne se pose sûrement pas ici, je l'ai déjà dit. J'espère bien qu'on ne va pas poursuivre plus avant dans ce sens. Je signale aux députés que si nous passons notre temps à examiner un sujet important ou à invoquer le Règlement et la question de privilège sur des questions également importantes que l'on ne peut écarter facilement, la période des questions ce matin ne sera ni très utile, ni très fructueuse. J'espère que les députés vont faciliter la tâche de la présidence sous ce rapport et ce sera d'ailleurs dans leur intérêt.

M. Perrault: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je m'empresse de dire qu'on ne cherche nullement ici à induire la Chambre en erreur. Le député parle de deux séries différentes de données statistiques.

M. l'Orateur: A l'ordre. Évidemment, la réponse donnée par le secrétaire parlementaire indique dans quelle mesure, je le dis en toute humilité, j'avais raison de signaler que le sujet pourrait faire l'objet d'un débat. Nous pourrions consacrer des minutes, des heures et peut-être des jours à discuter de la signification de ces chiffres. La présidence donne la parole au député d'Oshawa-Whitby qui veut poser une question supplémentaire.

LE TRANSFERT DE QUÉBEC À BELLEVILLE DE MILLIERS DE DEMANDES EN SUSPENS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Merci, monsieur l'Orateur. J'ai une question supplémentaire pour le secrétaire parlementaire. Sait-il que la meilleure commission d'assurance-chômage du monde a transféré hier par automobile, de Québec à Belleville, 5,000 demandes en suspens et, dans l'affirmative, qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie-t-il qu'il règne une carence totale en matière d'assurance-chômage au Québec et que les demandes de prestations déposées en Ontario seront encore retardées?

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, j'espère que le député sait également que la Commission étudie 600,000 demandes par quinzaine, dont 98 p. 100 dans les délais prescrits.

Des voix: Bravo!

M. l'Orataur: A l'ordre. La présidence autorise le député de Lotbinière et ensuite le député de Halifax-East Hants à poser une dernière question sur ce sujet. A l'ordre. Il semble qu'on ne m'ait pas entendu. J'ai dit que j'autorisais le député de Lotbinière et le député de Halifax-East Hants à poser chacun une dernière question supplémentaire.

PRÉSUMÉES DIRECTIVES AUX EMPLOYÉS DE LA COMMISSION DE NE PAS DONNER LES RAISONS DU RETARD DANS L'ENVOI DES PRESTATIONS

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire parlementaire.

Est-il exact que les dirigeants de la Commission d'assurance-chômage ont envoyé des directives aux employés du bureau de Bathurst ainsi que d'autres bureaux pour leur demander de ne pas donner de raisons quant au retard du paiement des prestations?

[*Traduction*]

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je n'ai entendu parler de rien de ce genre mais il ne fait aucun doute que cette question sera examinée.

M. l'Orateur: Le député de Halifax-East Hants est autorisé à poser une dernière question supplémentaire.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire parlementaire. Depuis que le nouvel ordinateur fait des miracles, à savoir qu'il adresse une lettre à un chômeur du sexe masculin de la Nouvelle-Écosse l'informant qu'il est enceint, pourrait-on prévenir cet ordinateur qu'un tel cas ne s'est jamais produit depuis qu'Adam a donné naissance à Ève?

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, on pourrait référer de pareils incidents au comité parlementaire compétent.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Perrault: Au nom du ministre, je propose que les méthodes de la Commission d'assurance-chômage soient étudiées à fond par le comité permanent.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de York-Sud.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MAINMISES ÉTRANGÈRES—LE RÔLE DE L'ORGANISME DE SURVEILLANCE—LA POLITIQUE ET LES MESURES ENVISAGÉES

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre au sujet du contrôle de la propriété étrangère. Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a maintenant l'intention de limiter les activités de son prétendu organisme de surveillance au sujet des mainmises étrangères? J'ai appris qu'il envisageait de les limiter aux entreprises d'une certaine importance au lieu de lui donner un mandat général.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne pourrais répondre à cette question sans annoncer la politique même et je regrette devoir dire au député qu'il devra en attendre l'annonce.

M. Lewis: A la lumière de la déclaration du premier ministre et de ses affirmations fréquentes d'annoncer la politique, une fois avant Noël, une autre avant la reprise de la session et une troisième dès sa reprise, pourrait-il dire au Parlement quand nous pouvons nous attendre à entendre cette déclaration et si le gouvernement envisage également, comme on m'en a informé, de prendre certaines mesures entre le moment où la politique sera annoncée et le moment où la mesure législative devant être présentée au Parlement sera prête, ce qui pourrait prendre cinq semaines, ou même trois mois d'après ce qu'on m'en a dit.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député connaît déjà la réponse habituelle: aussitôt que possible.

M. l'Orateur: Le député de Prince Edward-Hastings désire poser une question supplémentaire.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'un projet de loi relatif à la propriété étrangère figure dans la liste des bills qui seront déposés à la Chambre, le premier ministre peut-il nous dire à quelle date ce projet de loi sera présenté vu que le gouvernement a promis depuis déjà fort longtemps de dévoiler sa politique à cet égard.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons inclus ce projet de loi parmi plusieurs autres car nous avons l'intention de les soumettre dans l'ordre.

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourrait-il alors mettre la Chambre au courant de la marche des négociations canado-américaines depuis la déclaration du secrétaire au Trésor M. Connaly, du 9 février dernier, où il a dit:

Les États-Unis rechercheront les moyens appropriés de réduire leur déséquilibre commercial avec le Canada.

• (1150)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y a eu bien des rumeurs, mais la plupart sont fausses. La vérité, c'est que les négociations sont toujours en cours entre nos deux pays.

L'hon. M. Hees: Autre question supplémentaire . . .

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de York-Sud a la parole pour une question supplémentaire.

LES MAINMISES ÉTRANGÈRES—L'ANNONCE DE LA POLITIQUE ET LE DÉPÔT DE LA DOCUMENTATION—LES MOTIFS DU RETARD

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voulais aussi demander au premier ministre si le gouvernement annoncera sa politique étrangère au moment où il déposera les documents à l'appui, ou s'il l'annoncera avant le dépôt du rapport, ou autres documents? Le retard est-il dû à des raisons d'ordre pratique provenant de la traduction des documents à l'appui, et pouvons-nous donc nous attendre à ce que cela se fasse d'ici le 17 mars, ou à quelque autre date, comme, une fois encore, on me l'a dit?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me demande d'où le député tient toutes ces dates. J'aimerais bien, pour ma part, être en mesure d'indiquer une date précise, mais je m'en garde bien. Pour répondre à l'essentiel de la question, nous avons toujours l'intention d'annoncer notre politique et de déposer les documents à l'appui au même moment.

Quant à l'autre question, monsieur l'Orateur, j'espère que ces événements se produiront le plus tôt possible après la présentation de la mesure car, à notre avis, il importe que la collectivité connaisse la teneur de la mesure aussitôt que possible une fois la politique annoncée.

L'hon. M. Hees: Une autre question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition veut poser une question supplémentaire.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LA PROCHAINE RÉUNION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce peut-il nous dire si on a fixé la date de la prochaine réunion qui aura lieu dans le cadre des entretiens canado-américains, qui se poursuivent au dire du premier ministre? La date de la prochaine réunion a-t-elle été fixée et le ministre peut-il la révéler?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Non, monsieur l'Orateur. Aucune date n'a encore été fixée, mais des sondages se poursuivent à cette fin.

L'hon. M. Hees: Comme question supplémentaire, . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés remarqueront qu'il reste encore un certain nombre de questions supplémentaires à ce sujet. Nous tenterons de nouveau d'en disposer aussi rapidement que possible, car la période des questions tire à sa fin.

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LES ENTRETIENS AVEC LES REPRÉSENTANTS DU CONGRÈS DES É.-U.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question supplémentaire au

ministre de l'Industrie et du Commerce. Compte-t-il profiter de la présence au Canada de membres du Congrès des États-Unis pour s'entretenir avec eux privément afin de leur exposer la position du Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je serais enchanté d'être invité à le faire et je ferais l'impossible pour me rendre à l'invitation si elle m'était faite. Mais je signale que bon nombre de doctes députés participent à ces discussions; je compte sur leur sagesse et leur intelligence pour exposer le point de vue du Canada.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MAINMISES ÉTRANGÈRES—L'ANNONCE DE LA POLITIQUE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre concernant la position du gouvernement au sujet des placements étrangers. Étant donné qu'il m'a assuré à maintes reprises l'an dernier que ces documents et l'annonce du gouvernement au sujet de sa position devaient simplement être traduits—que c'était une affaire de jours—n'est-ce pas vrai que le long retard à annoncer la position du gouvernement est attribuable à de nouveaux faits à cet égard ou à l'incapacité du gouvernement à prendre une décision relative à cette importante question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ni l'un ni l'autre, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a arrêté sa position en matière de politique étrangère. J'ai dit tout à l'heure que cette position sera révélée lorsque nous aurons également toute la documentation voulue et que nous serons sur le point de proposer la 1re lecture d'un projet de loi, afin de dissiper l'incertitude qui pourrait régner parmi les Canadiens au sujet de la façon dont notre politique sera appliquée en réalité.

M. MacDonald: J'ai une autre question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je permettrai au député d'Egmont de poser une dernière question supplémentaire. Les députés comprendront que nous n'avons pas encore terminé la première ronde de questions. En fait, nous n'en sommes qu'à la deuxième question. Je donnerai ensuite la parole au représentant de l'autre parti à ma gauche. Pour le moment, la présidence permet au député d'Egmont de poser une dernière question supplémentaire et tentera plus tard de donner la parole au député de Prince Edward-Hastings qui a une autre question supplémentaire à poser.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il éclaircir un mystère en nous disant pourquoi il a fallu deux mois de plus qu'il ne l'avait d'abord dit pour terminer cette tâche importante?

Le très hon. M. Trudeau: Il nous faudrait plus d'économistes «one-handed», ou qui n'y vont pas des deux mains. Le député le sait, les économistes sont portés à faire valoir d'une part (*on the one hand*), puis d'autre part (*on the other hand*).

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture . . .

[*Traduction*]

M. MacDonald: J'invoque le Règlement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Egmont invoque le Règlement.

M. MacDonald: Que faire des premiers ministres qui y vont sous main (*underhanded*)?

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE AUX PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES—L'INCLUSION DE TERRES ABANDONNÉES

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Vu le grand intérêt que portent les propriétaires de fermes abandonnées à la politique de l'honorable ministre, celui-ci nous dirait-il si sa politique d'aménagement de la ferme familiale tiendra compte de ces nombreuses terres abandonnées et s'il étudiera cette question séparément avec les provinces?

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous en tiendrons certainement compte, mais le programme visera avant tout à aider au début les cultivateurs qui exploitent actuellement leurs terres et qui se trouvent dans une impasse financière incontrôlable.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'ÉTAT DES SERVICES—LA SÉCURITÉ—LA LÉGALITÉ DES AGISSEMENTS DE CERTAINS TECHNICIENS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Vu les grèves qui sévissent dans les services aériens, le ministre nous exposerait-il la situation dans laquelle se trouvent ces services à l'heure actuelle, surtout du point de vue de la sécurité?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la situation des services aériens varie d'un aéroport à l'autre du pays, de sorte qu'aucune déclaration générale n'est possible en ce moment. Tout ce que je peux dire c'est que notre première préoccupation est de demander à nos fonctionnaires et au public la plus stricte observance des règles de sécurité. Il y a plus de vols par heure, par exemple, dans les aéroports qui disposent du personnel requis que dans les autres, mais il m'est impossible de donner des chiffres pour des aéroports déterminés étant donné qu'effectivement la situation y varie d'une heure à l'autre.

M. Alexander: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme certains techniciens sont tenus de rester au travail en vertu de la loi mais comme, d'après

certaines allégations, ils ne le font pas, le ministre voudrait-il nous faire connaître sa position à ce sujet?

L'hon. M. Jamieson: Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question et je m'en excuse auprès du député. Aurait-il l'obligeance de la répéter?

M. Alexander: Sauf erreur, monsieur l'Orateur, la loi exige que certains techniciens restent en fonction afin de maintenir les services. Ceux-ci s'en moquent cependant. Le ministre voudrait-il alors nous faire connaître sa réaction et nous dire quelles directives ont été données pour améliorer cette situation afin que nous puissions assurer la sécurité?

L'hon. M. Jamieson: D'abord, monsieur l'Orateur, permettez-moi de répondre à la dernière remarque du député. Pour ce qui est du maintien de la sécurité, nous la maintenons. Lorsque—et j'emploie les propres mots de l'honorable représentant, non les miens—certains techniciens se moquent de la loi, j'estime que c'est là une situation regrettable. Ils ont reçu, paraît-il, de leurs propres syndicats des instructions de retourner au travail; mais, dans certains cas, ils ne l'ont pas fait. Compte tenu de ces faits, nous allons maintenant, de concert avec le Conseil du Trésor, devoir prendre une décision quant aux nouvelles dispositions à prendre. Mais, je tiens à le souligner encore une fois, il n'y a absolument aucune relation entre le fait qu'on se moque de la loi et notre détermination de maintenir la sécurité des vols. C'est l'élément qui prend le pas sur tous les autres. Dans tous les aéroports, nous n'autoriserons que le nombre de sorties que justifieront les conditions propres à assurer la sécurité des vols.

* * *

LES AÉROPORTS

TORONTO—LE CHOIX DU NOUVEL EMPLACEMENT

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Puisque nous en sommes à la question des aéroports, pourrait-il nous dire quand il annoncera l'emplacement du nouvel aéroport auxiliaire de l'Ontario et, s'il ne peut pas l'annoncer aujourd'hui, quand pouvons-nous compter en être informés?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, depuis la dernière séance de la Chambre, de nouvelles négociations très satisfaisantes se sont déroulées avec le gouvernement de l'Ontario. Sans aucune malice, je dirai qu'il y a eu depuis une ou deux semaines des remaniements ministériels qui ont rendu nécessaire au nouveau ministre de l'Ontario de se mettre mieux au courant de la question. J'ai fait savoir que je suis disposé à le rencontrer à tout moment maintenant pour soumettre une proposition bien précise à laquelle le gouvernement fédéral est disposé à donner suite. J'ai des raisons de croire que cela ne tardera guère et, dans ces conditions, j'espère pouvoir annoncer l'emplacement d'ici deux semaines environ, ou dès que le gouvernement de l'Ontario sera prêt.

[M. Alexander.]

• (1200)

LA GENDARMERIE ROYALE

LA QUESTION DE LA DISSOLUTION ET DU REMPLACEMENT—LE DÉPÔT DU RAPPORT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, sans chercher à le provoquer, je voudrais poser une question au solliciteur général. Loin de moi l'idée de troubler la magnifique sérénité de cette journée et de la période des questions orales. Je voudrais simplement lui demander s'il serait disposé à déposer à la Chambre les recommandations et le rapport d'un groupe de fonctionnaires chargés d'examiner le fonctionnement de la Gendarmerie royale, et où il est proposé de dissoudre cette force de police pour la remplacer par une autre qui porterait un autre nom l'an prochain, au cas où le gouvernement actuel verrait son mandat confirmé?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, quant à la première partie de la question de l'honorable député, je pense qu'elle est fondée sur des faits qui ne sont pas à ma connaissance, c'est-à-dire qu'il n'est pas question du tout de changer les attributions et les objectifs de la Gendarmerie royale du Canada.

Quant à la deuxième partie de la question, je pense que l'honorable député fait allusion au fait qu'on pourrait enlever le mot «royale» du nom de la Gendarmerie. Il n'en est nullement question. Je pense que l'honorable député jouissait d'une absence temporaire de la Chambre hier. Il aurait vu que les antiroyalistes sont plutôt de son côté.

[*Traduction*]

Le très hon. M. Diefenbaker: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Peut-être ne me suis-je pas exprimé assez clairement au gré du député. Je lui ai demandé s'il était en mesure de déposer à la Chambre le rapport qui est en sa possession, et qui recommande la dissolution de la Gendarmerie royale du Canada et la mise sur pied d'une force de police rappelant la Gestapo, laquelle a d'ailleurs déjà été créée?

[*Français*]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, il n'existe de tel rapport que dans l'esprit de l'honorable député.

[*Traduction*]

Le très hon. M. Diefenbaker: Mais non; vous l'avez sur votre pupitre.

* * *

LES ÉLECTIONS

LES MESURES LÉGISLATIVES ENVISAGÉES CONCERNANT LES DÉPENSES ÉLECTORALES—LA QUESTION DE LA MISE EN VIGUEUR

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre. Vu les assurances qu'il a données à plusieurs occasions depuis juin 1968, et vu que la Chambre est saisie depuis huit mois du rapport du Comité permanent des dépenses électorales, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de proposer des mesures susceptibles de régler cette question des dépenses électorales à temps pour qu'elles entrent en vigueur avant les prochaines élections?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): On me dit, monsieur l'Orateur, que cela serait impossible. Même si les mesures étaient adoptées tout de suite, et à moins que les élections n'aient lieu très tard, voire après l'expiration du délai prescrit par la Constitution, il serait difficile de mettre ces mesures en vigueur à temps pour ces élections.

M. Benjamin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque, de l'avis de fonctionnaires préposés aux élections, il ne faudrait que deux mois, trois tout au plus, pour donner suite à une mesure législative sur les dépenses électorales du Parlement et que selon un important représentant du parti libéral, on sollicite actuellement des fonds de 95 grandes compagnies canadiennes en faveur de ce parti, le premier ministre nous dirait-il s'il peut présenter la mesure législative en question à la Chambre afin qu'elle soit en vigueur au moment des élections?

M. l'Orateur: A l'ordre. On engage clairement le débat ici et la question est irrecevable. Le représentant de Joliette a la parole.

* * *

LA SÉCURITÉ DU REVENU FAMILIAL

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS AVEC LE QUÉBEC

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, étant donné l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Peut-il dire à la Chambre si les négociations entre les gouvernements du Québec et d'Ottawa, relativement aux allocations familiales, sont terminées, et si le gouvernement fédéral est disposé à se rendre aux demandes de M. Castonguay?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, les discussions continuent, en effet. Il y a eu des rencontres au niveau des fonctionnaires et même entre le premier ministre Bourassa et moi-même. Nous avons discuté de ce problème. La position du gouvernement fédéral n'a pas changé depuis que j'en ai parlé à la Chambre. Nous sommes disposés à considérer un ensemble de propositions qui amélioreraient l'administration des divers programmes fédéraux et provinciaux.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—L'EXERCICE DU POUVOIR LÉGISLATIF PAR LE QUÉBEC

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'une condition semble retenir l'attention du gouvernement du Québec, soit celle d'exercer un pouvoir législatif dans la politique des allocations familiales, le très honorable premier ministre pourrait-il dire s'il approuve cette demande du Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premiere ministre): Monsieur le président, s'il s'agit de pouvoir législatif—et c'est ainsi que j'ai compris la question—le gouvernement du Québec a évidemment tous les pouvoirs législatifs de payer les allocations familiales qu'il désire, tout comme le gouvernement fédéral, puisque, effectivement, nous en payons depuis plus de 25 ans. Alors, si le Québec veut continuer son régime de paiements et relever les paiements qu'il fait aux citoyens de la province, le gouvernement fédéral ne peut d'aucune façon s'y opposer.

Le problème est plutôt de savoir si les deux régimes peuvent s'intégrer, et j'ai déjà exprimé au premier ministre Bourassa mon accord de principe. Il s'agit d'en arriver à des modalités administratives qui satisfassent les deux gouvernements.

* * *

LES ÉLECTIONS

LA QUESTION DE LA CANDIDATURE DE CERTAINS DÉPUTÉS LIBÉRAUX

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question se rattache à celle qu'a posée le député de Regina-Lake Centre au premier ministre. Le premier ministre voudrait-il renseigner la Chambre au sujet des 20 députés libéraux du Québec à qui il ne permettra pas de se représenter et qu'il doit remplacer par de meilleurs candidats, lors des prochaines élections?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est irrecevable. J'accorde la parole au député de Calgary-Nord.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: Le député devra faire vite car il ne nous reste pour ainsi dire plus de temps.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, car je crois que tous les députés de la Chambre ont le droit de s'intéresser au sort de leurs collègues; je veux simplement m'assurer qu'ils sont traités avec tous les égards lorsqu'ils sont flanquées à la porte par le premier ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Le député de Calgary-Nord.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de . . .

M. l'Orateur: Si le premier ministre pose la question de privilège, je lui cède la parole, mais il est bien évident que l'intervention du député de Prince Edward-Hastings était irrecevable; c'est pourquoi je l'ai interrompu.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ce ne sont pas tous les députés qui sont visés lorsque nous parlons d'éconduire bon nombre d'entre eux dont la plupart sont de l'opposition.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: Voulez-vous parier sur la circonscription de Prince Edward-Hastings? Pariez ou taisez-vous. Mille dollars sur Prince Edward-Hastings. Pariez si vous l'osez. Il n'est pas prêt à aller jusque-là.

Une voix: C'est trop pour vous, George.

Une voix: Soyez sérieux, George.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA LIBÉRATION D'YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER—LES EXPLICATIONS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général, sur un sujet qui, je le sais, doit le préoccuper quelque peu. Il s'agit d'un de ses amis, je présume, Yves Geoffroy, qui a été par erreur libéré du pénitencier. Le ministre est-il disposé à faire une déclaration pertinente, à l'appel des motions, dès maintenant ou bientôt, pour exposer les faits au Parlement?

Une voix: Comme vous venez de le faire.

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, premièrement, j'aimerais mettre fin à une rumeur qui a malheureusement été lancée par la presse à l'effet que M. Geoffroy est un ami, une connaissance ou un confrère d'université.

Je ne connais pas et je n'ai jamais connu M. Geoffroy; ce n'est pas une connaissance et il n'a jamais été un confrère d'université.

Quant à l'opportunité de faire une déclaration, si l'opposition insiste, je suis prêt à le faire, probablement lundi. Je ne crois pas que ce soit un sujet tellement important qu'il faille prendre le temps de la Chambre, mais certainement pas aujourd'hui, étant donné que j'ai beaucoup de respect pour les exposés que les chefs des partis doivent faire dans quelques minutes.

[*Traduction*]

M. Woolliams: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le nombre des meurtres a énormément augmenté et comme l'intéressé avait été reconnu coupable de meurtre et condamné à la détention à vie au pénitencier, je pense que c'est là un grave problème pour le pouvoir judiciaire. Le ministre s'engagerait-il à faire une déclaration au moins lundi prochain?

Une voix: C'est précisément ce qu'il a dit.

[*Français*]

L'hon. M. Goyer: Avec plaisir, monsieur le président.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE NIVEAU DES ALLOCATIONS ET LE SUPPLÉMENT DU REVENU GARANTI

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants? Les dispositions nécessaires ont-elles été prises afin que les bénéficiaires de l'allocation de guerre aux anciens combattants qui touchent d'autre part le supplément du revenu garanti, ne souffrent pas d'une réduction de leurs allocations lorsqu'ils recevront l'augmentation de $2.70 touchant le supplément du revenu garanti, qui entrera en vigueur en avril?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, mon prédécesseur a promis à la Chambre que des précautions seaient prises longtemps avant le 1er avril, et j'ai l'intention de m'en tenir à cette date.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1210)

LA POLLUTION

LES DROITS IMPOSÉS AUX PÉTROLIERS—LE MONTANT DE LA CAISSE D'URGENCE

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Compte tenu des difficultés apparentes que soulève à l'endroit des nouvelles entreprises dans les Maritimes la publication des règlements portant sur les droits imposés aux pétroliers pour prévenir la pollution, le gouvernement pourrait-il étudier ces règlements, nous faire savoir ce qui se cache derrière, vérifier s'ils sont équitables et rendre publique toute cette question par voie de publication?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Ces règlements sont absolument équitables pour tout le monde en ce sens qu'ils sont appliqués sans distinction. Puis-je également rappeler à la Chambre que la mesure en vertu de laquelle ces droits sont appliqués fut, je crois, adoptée ici à l'unanimité. Il est nécessaire de constituer une caisse d'urgence pour faire face aux frais de décontamination. Je puis assurer à la Chambre et au député que lorsque nous estimerons ces fonds suffisants pour faire face aux cas d'urgence, les droits seront réduits ou supprimés, selon les conditions du moment.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Quel est le montant de cette caisse?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, le député me demande combien il y a dans la caisse. Les droits sont appliqués sur la base de 15c. la tonne.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, excusez-moi. Quel sera le montant de cette caisse? Combien le ministre pense-t-il qu'elle renfermera?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, nous n'avons fixé aucune limite maximum du fait de notre peu d'expérience en ce domaine. Je rappelle à la Chambre que le naufrage du *Arrow* a coûté aux contribuables au moins 4 millions de dollars et que celui qui nous menace actuellement dans l'île du Prince-Édouard coûtera probablement au-delà de 2 millions de dollars. Il serait raisonnable que le montant de la caisse s'élève à environ 25 à 30 millions de dollars.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, ajourné le jeudi 17 février, de la motion de M. Ross Whicher: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens à féliciter le député de Bruce (M. Whicher). Son discours était énergique et intéressant. De plus, il nous a fourni des munitions dont nous pourrons nous servir contre son parti. On ne peut en demander beaucoup plus du député.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. M. Stanfield: Je voudrais aussi féliciter le député de Trois-Rivières (M. Lajoie) qui a appuyé la motion relative à l'Adresse en réponse au discours du trône. Il a exprimé au sujet du Canada des sentiments qui méritent d'être retenus.

[*Traduction*]

J'aimerais également saluer le nouveau cabinet, monsieur l'Orateur, et féliciter le député de Calgary-Sud (M. Mahoney) de sa promotion.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Ses efforts en vue de faire mieux comprendre le bill fiscal n'ont peut-être pas été couronnés de succès, mais ce ne fut peut-être pas tout à fait de sa faute. Il faut en blâmer en grande partie le bill lui-même. De toute façon, le député a prouvé qu'il était capable d'un travail ardu, ce qui lui sera d'une grande utilité tant que les inepties de ses collègues lui permettront de conserver son nouveau portefeuille. Les autres mutations ministérielles intéressent grandement la Chambre pour une raison surtout: elles révèlent un autre aspect du caractère du premier ministre. Ici à la Chambre et dans tout le pays, il a en général la réputation d'être un batailleur. Il a donné, à plusieurs reprises, l'impression d'un homme qui ne change pas facilement d'avis. Cette fois-ci, cependant, à la veille d'élections, il a montré que lorsque les circonstances le justifiaient, il valait mieux changer son fusil d'épaule qu'engager le combat. Quant au nouveau ministre de la Défense nationale (M. Benson), je dirai tout simplement que sa nomination vient assez à propos, compte tenu surtout des nombreux succès qu'il a remportés dans ses missions de recherche et de destruction lorsqu'il détenait son ancien portefeuille. Au sujet du nouveau ministre des Finances (M. Turner) . . .

Une voix: Pauvre John!

L'hon. M. Stanfield: . . . on peut tout simplement dire qu'aucun homme n'est plus aimé que lui.

Une voix: Poursuivons le débat.

L'hon. M. Stanfield: Je ne m'attarderai pas longtemps à discuter le discours du trône proprement dit.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: On y trouve quelques . . .

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: On y trouve quelques mesures bien précises de caractère positif.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'espère que le chef de l'opposition (M. Stanfield) ne m'en voudra pas de l'interrompre un instant. Je veux attirer l'attention des députés sur le fait que certaines observations discourtoises gênent leurs collègues et sans doute la présidence. Elles provenaient de certains coins de la Chambre pendant que le député qui a la parole faisait ses observations. La présidence les juge tout à fait déplacées et inacceptables. Je compte sur la coopération de tous les députés.

L'hon. M. Hees: Les gens d'en face sont vraiment grossiers.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai constaté avec plaisir que le discours du trône contenait certaines mesures de caractère positif telles que l'engagement d'améliorer les programmes relatifs à la main-d'œuvre du Canada. Toute initiative supplémentaire tendant à améliorer les services de formation et de placement de façon à les adapter plus étroitement aux besoins des Canadiens les plus désavantagés, sera certainement bienvenue. C'est avec intérêt que j'ai constaté que le gouvernement fédéral avait annoncé son intention de participer à l'assistance judiciaire. J'aimerais savoir ce que cela a de nouveau, car si ce n'est pas une assistance judiciaire que fournissait le gouvernement à Yves Goeffroy, qu'était-ce donc!

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: On insistait aussi, dans le discours, sur la nécessité d'avoir des relations harmonieuses avec les gouvernements provinciaux. Je n'aurais pas pensé que ce fût nécessaire dans les circonstances présentes. J'avais l'impression que le premier ministre (M. Trudeau) avait établi des relations harmonieuses entre le gouvernement fédéral et les provinces une fois pour toutes, étant donné la manière dont il a rendu hommage récemment au premier ministre de la Colombie-Britannique. Dans l'ensemble, je ne peux donc pas prendre le discours au sérieux.

Dans les circonstances de l'année 1972, il est clair que le gouvernement est incapable d'appliquer des politiques à long terme efficaces afin de résoudre les problèmes économiques et sociaux les plus graves qui se posent au Canada. Après tant, le gouvernement a eu quatre années sans élections où il aurait pu s'attaquer à cette tâche. Il ne l'a pas fait. Pourquoi ferait-il mieux maintenant? Ce discours est de toute évidence l'œuvre d'un gouvernement que l'amour qu'il se porte aveugle complètement. C'est vraiment dommage que les dates n'aient pas tout à fait correspondu, car ce discours du trône aurait dû être prononcé le jour de la Saint-Valentin. C'est, à n'en point douter, l'un des hymnes à l'amour de soi les plus passionnés que renferment les annales de la littérature romantique.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: La société juste a disparu. Dans le discours du trône précédent, on l'avait décrite comme un idéal éloigné. Je suppose qu'il est tellement éloigné maintenant que le gouvernement l'a complètement perdu de vue. La société juste a maintenant cédé la place, apparemment, à un souci obsessionnel de l'isolement. Je com-

prends que l'isolement inquiète le gouvernement. Il en fait sans doute beaucoup l'expérience en ce moment.

Une bonne partie des mesures proposées dans le discours semblent des reliquats, des restes, du réchauffé. «Patrimoine Canada» est nouveau. C'est un projet intéressant. D'après le discours, il a été conçu «pour assurer la préservation d'objets et de collections du passé canadien.» Ma foi, monsieur l'Orateur, le gouvernement répond sûrement à cette description. Qu'on l'empaille pour le conserver avant qu'il ne soit trop tard.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: A mon avis, la population du Canada ne prendra pas le gouvernement actuel au sérieux. C'est un peu difficile pour une autruche de se faire passer pour un paon.

Le premier ministre se glorifie de son esprit de décision. Chose étrange, il semble incapable de décider sous quel angle il désire que la population canadienne le juge à ce moment de sa carrière. Tantôt il nous invite à comparer 1972 avec 1968. Autrement dit, il nous demande de le juger d'après ses états de service. Tantôt il nous dit que ce sont ses projets qui comptent, que le passé importe peu. Quant à moi, il vaut mieux oublier le passé s'il s'agit de penser au bien-être politique du gouvernement actuel. Celui-ci est au pouvoir depuis bientôt près de quatre ans sous la direction de l'actuel premier ministre (M. Trudeau).

• (1220)

A mon avis, nous devrions nous rendre à l'invitation du premier ministre et voir ce qu'il a accompli. J'aimerais consacrer quelques instants aujourd'hui à comparer 1968 avec 1972. Ce serait assez instructif pour tous les députés. En somme, nous devons juger les réalisations du gouvernement dans les semaines et mois à venir, à la lumière de ce qu'il a fait depuis quelques années. Il y a 4 ans, le gouvernement affirmait qu'il s'était donné un programme audacieux. Les deux premières années, il les consacrerait à la réorganisation; ensuite il présenterait des mesures visant à établir la société juste. Comme je l'ai signalé il y a un instant, aucune mention n'est faite de la société juste dans le discours du trône. Je suppose qu'elle ne figure pas dans le nouveau programme. De fait, l'idée générale de la société juste semble avoir été une source d'embarras politique pour le gouvernement. Le seul vrai programme du gouvernement actuel est de nature politique; la chose apparaît maintenant très clairement à tous les Canadiens.

Il est également évident que depuis le tout début, le gouvernement vit dans un monde à part. Il a certes conçu des slogans. La société juste en était un, mais ces slogans, au lieu de servir à cristalliser l'orientation que le gouvernement se proposait de prendre, n'ont servi qu'à dissimuler le fait que le gouvernement offrait peu de politiques pertinentes et qu'il n'avait aucun programme de gestion économique à donner aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Le programme d'action du gouvernement est beaucoup trop conditionné par un échéancier établi en fonction d'une ré-élection plutôt qu'en fonction des besoins de la population canadienne.

[L'hon. M. Stanfield.]

Je crois que notre économie progressera un peu plus vite que l'an dernier. S'il en est ainsi, il ne faudra pas en attribuer le mérite à la récente découverte par le gouvernement de ce qu'il appelle la stratégie industrielle et dont fait état le dernier discours du trône. Les antécédents du gouvernement indiquent bien qu'il a une vision mécaniste de l'économie. Dans le discours du trône, on tente de nous assurer que le gouvernement, au cours des quelques prochaines semaines, va présenter des propositions d'importance vitale pour l'avenir. Nous retenons notre souffle. Nous nous demandons si ces nouvelles propositions auront la même portée que la percée fantastique que le premier ministre a réussie lors de ses entretiens avec le président des États-Unis en décembre dernier.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: C'est assez difficile de faire mieux. En lisant le discours du trône, la première fois, j'ai cru à une erreur d'épellation là où il était question de stratégie industrielle, car, à en juger par le comportement du gouvernement, j'étais sûr qu'il se dirigeait tout droit vers la tragédie industrielle.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Lorsque je dis que le gouvernement, ne sait plus où donner de la tête, je ne veux pas insinuer qu'il a manqué d'ambition. Il a passablement fait ses preuves à ce sujet.

[*Français*]

La réforme fiscale en elle-même était un défi. Mais au moment où fut enfin complété le Livre blanc sur la fiscalité, le gouvernement avait décroché de nouveaux championnats dans l'art de semer la confusion, l'incertitude et le mécontentement à travers le pays.

Pendant une courte période de temps, grâce aux pressions exercées par un public canadien en colère, on a cru que le gouvernement entendrait la voix de la raison. Mais on avait compté sans l'obstination de ce dernier. Avec son nouveau bill sur la fiscalité et les amendements aux amendements des amendements qui s'ajoutaient sans cesse à ce monstre, le gouvernement actuel était déterminé à aller jusqu'au comble de la folie et de la confusion.

[*Traduction*]

Ce fut le comble lorsque le gouvernement a imposé la clôture pour empêcher toute poursuite utile du débat sur ce qu'on appelait la réforme fiscale.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: En même temps qu'il annonçait le recours à la clôture, le gouvernement faisait savoir qu'il apportait d'autres amendements à son propre bill. Ce n'est là qu'une des actions incroyables que cet incroyable gouvernement a perpétrées, laquelle a fait du pays une jungle fiscale dans laquelle le petit entrepreneur, y compris le cultivateur, fait face à une structure fiscale qui l'obligera à recourir sans cesse à des experts lorsqu'il aura une décision à prendre.

Du point de vue de la gestion économique, le manque d'efficacité du gouvernement depuis 1968 est patent. L'inflation a toujours cours et le chômage a augmenté d'une façon désastreuse depuis cette date. Oui, l'inflation existe toujours, même si le premier ministre déclarait il y a environ 14 mois qu'elle avait été mâtée.

Qu'a fait le gouvernement? A l'égard des vieillards, le gouvernement continue de se comporter comme s'il n'y avait pas d'inflation au pays. Il a gelé les pensions de base et les majorations du supplément pour les vieillards les plus nécessiteux à un misérable 2 p. 100 par an sans tenir compte de l'augmentation réelle du coût de la vie au cours d'une année donnée. Dans sa guerre courageuse contre le dragon de l'inflation, le gouvernement a mis les vieillards à l'avant-garde. On a dit, il y a quelques années au sujet de la guerre à la pauvreté que pas un seul coup de feu n'avait été tiré. Je dois reconnaître qu'en ce qui concerne la guerre à l'inflation, au moins deux coups de feu ont été tirés: l'un contre les chômeurs et l'autre contre les vieillards du pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre, à plusieurs reprises, dans sa défense de sa prétendue guerre contre l'inflation s'est dit motivé par le souci qu'inspirent les petites gens à son gouvernement. Oublions un moment les centaines de milliers de petits privés de travail par suite de la politique délibérée de ralentissement du gouvernement. Il le fallait pour protéger, nous dit-on, les intérêts d'autres petits, ceux qui ont des revenus fixes, des pensions. En vertu de la mesure législative du gouvernement, dans l'ensemble un bénéficiaire de pension sans autre revenu n'a droit qu'à une augmentation annuelle maximale de moins d'un p. 100 de ce qu'il touche.

Nous savons tous fort bien ce qui s'est passé dans le seul domaine des prix de détail de l'alimentation depuis que le gouvernement a mis en application sa nouvelle loi sur la sécurité de la vieillesse. La situation tragique d'un titulaire de pension dans notre pays, qui essaie de suivre le rythme de telles augmentations de prix sans autre revenu qu'une pension qui n'augmente qu'à un taux de moins d'un p. 100 l'an, est honteuse.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: En nous tous, et notamment parmi les membres du gouvernement, cet état de choses devrait susciter un sentiment de culpabilité, de même que la détermination de redresser aussi rapidement que possible cette situation inhumaine, mais nous ne voyons rien venir du côté gouvernemental. En fait, le député de Bruce (M. Whicher) a estimé hier que la société juste était devenue une réalité pour les vieillards canadiens.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre a cessé de faire état de ces petites gens. Malheureusement, dans le discours du trône, on ne voit rien qui indique la volonté du gouvernement de porter remède à cette terrible injustice. Comment prendre au sérieux les spécieuses platitudes débitées par le gouvernement sur l'isolement, alors qu'il ignore l'isolement dans lequel se trouvent tant de Canadiens qui ont apporté leur contribution à notre pays et qui méritent à tout le moins qu'on les traite d'une façon humaine? Le sort des personnes âgées ressemble étrangement à celui des chômeurs. Le gouvernement actuel s'y connaît pour créer un pareil état de choses, mais quand il s'agit d'y porter remède, c'est une autre histoire.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Il y a à peu près un an, j'ai parcouru le Canada pour souligner la situation critique des chômeurs.

M. Guay (Saint-Boniface): Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Je tiens à dire au député de Saint-Boniface (M. Guay) que je suivais de très près ce qui se passait. J'ai été heureux d'apprendre qu'on légaliserait l'usage de la marijuana. Quand je parcourais le pays l'an dernier, je ne prétendais pas connaître toutes les réponses au problème du chômage. Mais à l'époque, le gouvernement refusait de reconnaître jusqu'à l'existence de ce problème. Notre parti avait pourtant fait quatre ou cinq suggestions positives.

• (1230)

M. Guay (Saint-Boniface): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) fait encore des affirmations générales qu'il ne peut pas prouver. Je voudrais qu'il retire son allégation selon laquelle, alors qu'il se trouvait en vacances à la Guadeloupe, il aurait entendu dire que j'avais dit que l'usage de la marijuana allait être légalisé. Cette affirmation est fausse, et le député se doit de la retirer. Je n'ai jamais rien dit de pareil. S'il a entendu dire cela alors qu'il était en vacances, on n'en voit que mieux qu'il n'était pas . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois qu'il faut permettre à la Chambre d'entendre le chef de l'opposition poursuivre son discours. Il est de règle depuis longtemps que les députés croient leurs vis-à-vis sur parole. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'étendre plus longtemps là-dessus.

L'hon. M. Stanfield: Je ne veux pas être injuste pour le député de Saint-Boniface (M. Guay); c'est bien la dernière chose que je voudrais faire. J'entretiens pour lui les meilleurs sentiments. Il m'est d'un grand secours à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Il y a un an, nous travaillions à convaincre le gouvernement de vraiment s'intéresser à la question et de prendre des mesures positives afin de remédier au chômage. Nous avons avancé des propositions destinées à relancer l'économie. A l'époque, le premier ministre m'appelait le grand prophète de malheur du Canada. En fait, il a admis que j'avais raison lorsque, dix mois plus tard, son gouvernement a réduit les impôts. Il était trop tard, cependant, la mesure ne pouvait plus avoir grand effet sur le marasme du chômage que le Canada doit subir et devra subir le reste de l'hiver; c'était même trop tard pour qu'on puisse espérer un taux de chômage de 4 p. 100 avant le milieu de 1974, selon le Conseil économique du Canada.

Le gouvernement prétendait il y a un an, que le problème ne se posait pas. Cette année, il nous répond de deux autres façons. Au dire du premier ministre, les occasions d'emploi ne manquent pas actuellement, les petites annonces dans les journaux le prouvent. J'ignore à quel moment il a commencé à les lire. J'ai cru un moment qu'il avait entrepris un cours sur l'optimisme en statistiques, sous les auspices de l'ancien ministre des Finances. Mais il doit y avoir du vrai dans ce que dit le premier ministre, à voir la façon dont son ancien ami Pierre Vallières s'est trouvé si facilement un emploi. Deuxièmement, le nouveau ministre de la Main-d'œuvre (M. Mackasey) cherche à faire bonne contenance devant la confusion scandaleuse dans le versement des prestations d'assurance-chômage au moment voulu. Selon ce ministre—je regrette qu'il ne soit pas à la Chambre aujourd'hui—c'est la faute des requérants qui n'ont pas les connaissances voulues pour remplir des formules compliquées.

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le chef de l'opposition ne veut sûrement pas donner l'impression que M. Vallières a été engagé par le gouvernement fédéral. Si c'est ce qu'il a dit, je tiens à signaler que c'est faux, que la réalité est tout autre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député engage un débat et je lui rappelle qu'il aura l'occasion de participer au débat et d'exprimer son opinion.

L'hon. M. Stanfield: Je n'ai pas dit cela. Si le député, que j'estime également, veut bien lire mes propos, il s'en rendra compte.

D'après les explications du ministre sur les difficultés relatives au paiement des prestations d'assurance-chômage, on pourrait croire, puisque des réclamants n'ont pas l'expérience voulue pour remplir des formulaires compliqués, que ces demandes ne sont pas au goût de l'ordinateur et qu'il les rejette. Mais qu'une personne soit assez renseignée pour savoir présenter sa plainte à un député ou capable d'écrire une lettre cinglante au rédacteur en chef, ses prestations lui seront peut-être versées rapidement. Le discours du trône ne nous laisse entrevoir aucune amélioration de ce côté. On y dit: «La réforme fondamentale des mesures de sécurité sociale inaugurée l'an dernier avec l'adoption de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage, se poursuivra.» Monsieur l'Orateur, que Dieu protège les chômeurs.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Je suppose que de toute façon seul un faible pourcentage de la population est directement touché. Le ministre nous en donne des assurances. Tous les citoyens n'ont pas été directement touchés par le chômage, et pour ceux qui ne l'ont pas été, suivant les normes gouvernementales, la situation n'a jamais été meilleure. Le député de Bruce nous a dit hier que les choses allaient mieux que jamais pour nos citoyens. Un tel cynisme ne tient pas compte de la réalité. Si le chômage ne touche pas chacun personnellement, il coûte certainement de l'argent à tous ceux qui occupent un emploi. Les villes et les provinces sont obligées de subir les frais du bien-être qui grimpent démesurément lorsque le chômage augmente et qui doivent être compensés par la majoration des impôts locaux. Et pour l'économie, la perte de productivité est effarante. Il faut aussi tenir compte de la dépréciation humaine.

Il y a environ un an, j'ai dit qu'une incertitude prolongée sur la politique de l'État et un manque de confiance envers le gouvernement contribuaient à rendre l'économie hésitante, et en particulier les hommes d'affaires qui ne savaient pas ce que leur réservait l'année suivante, à quelles lois fiscales ils seraient soumis et si le gouvernement voulait qu'ils demeurent ou non en affaires. Ce n'est pas une atmosphère très favorable à la création d'emplois.

Le gouvernement actuel a certainement un bilan peu enviable si l'on songe à l'aliénation qu'il a engendrée dans divers secteurs de l'économie. Depuis 1968, il s'est aliéné la collectivité agricole, en en offensant d'importants secteurs, en dévalorisant l'exploitation agricole familiale et en essayant de transformer l'ensemble de la vie agricole en un service d'utilité publique. Ce n'est pas là le seul terrain sur lequel il s'est livré aux expériences d'aliénation. Songez qu'il a réussi à détourner de lui nos indigènes. Depuis 1968, le gouvernement a affronté le monde ouvrier, aussi bien que le monde des affaires. Depuis 1968, il s'est aliéné les régions du Canada les unes après les autres. Il a mérité la désaffection de l'Ouest en négligeant les sentiments de ses habitants dans les domaines de l'agriculture, de l'aménagement des ressources et de la croissance économique. Il a détaché de lui les provinces du Centre par sa rigidité et, en général, son arrogance, dans les négociations fédérales-provinciales. Il a détaché de lui les provinces atlantiques en faisant grossièrement abstraction de l'effet de ses politiques économiques sur la région et en négligeant complètement de corriger la disparité régionale—en ce domaine, je pense que pas même le libéral le plus convaincu pourrait prétendre que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a remporté un certain succès, alors que, manifestement, la moitié du pays représente des régions désignées de croissance lente. Pour couronner le tout, le ministre de l'Expansion économique régionale s'est permis de parler de mauvaise gestion au sein de son propre gouvernement pour excuser l'absence de progrès. D'après lui on ne peut s'attendre à grand-chose avec un marasme économique aussi généralisé. C'est évident: il y a peu de chose à attendre dans ces conditions.

• (1240)

Le Conseil économique des provices de l'Atlantique, dans son cinquième exposé annuel, a procédé à l'évaluation de la tâche accomplie par le ministère de l'Expansion économique régionale en formulant des critiques précises, critiques que le parti progressiste conservateur fait depuis pas mal de temps. Selon ce Conseil, il faut fixer des objectifs, procéder à une planification régionale à l'intérieur même de la région intéressée et s'efforcer d'élargir les bases économiques, étant donné que la majorité des industries continuent d'intéresser le secteur primaire. L'action du gouvernement fédéral en ce domaine doit être pleinement coordonnée. C'est faire preuve d'une négligence incroyable que de laisser les ministères contrecarrer leurs initiatives comme c'est le cas depuis 1968. Il nous faut une évaluation complète des réalisations du ministère de l'Expansion économique régionale et de ses échecs.

La prise de décisions à l'intérieur du gouvernement devrait être plus décentralisée et cela s'applique surtout au ministère de l'Expansion économique régionale. Si les consultations étaient plus réelles, peut-être le ministère ferait-il moins d'erreurs coûteuses et progresserait-il plus rapidement. Lorsqu'il s'est trouvé en butte à cette critique à la Chambre, le ministre a eu recours à un des arguments les plus incongrus que j'aie jamais entendus pour défendre les programmes gouvernementaux. Il a déclaré que bien que les provinces de l'Atlantique se trouvent, économiquement parlant, dans une situation pire qu'avant le ralentissement, leur situation est relativement bien plus satisfaisante, étant donné que le ralentissement économique général provoqué par le gouvernement a gravement affecté les régions les plus riches du pays.

La terrible vérité est que ce genre de logique constitue certainement la meilleure façon de se condamner. Car si le ralentissement économique que le gouvernement a si brutalement infligé au pays a eu des répercussions graves sur nos régions les plus riches, ne s'ensuit-il pas que ces régions ne tarderont pas à se préoccuper de leurs propres problèmes? Ne seraient-elles pas, de ce fait, moins portées à aider nos régions déshéritées, et cela ne se produit-il pas effectivement? Est-ce là une façon de réaliser l'unité nationale et d'instituer une société juste? Certainement pas. Quand vous êtes prêts à vous glorifier de la réalisation douteuse d'avoir fait passer le faible pour relativement plus fort qu'il ne l'est en affaiblissant le fort, vous avez en fait complètement oublié votre sens des responsabilités nationales.

Dans le domaine de la politique étrangère, la fiche du gouvernement est, à mon avis, très inégale: il y a certaines réalisations que j'approuve et un certain nombre d'initiatives que je considère comme très irrationnelles. Dans cette dernière catégorie figure la décision unilatérale du gouvernement de réduire la participation du Canada aux activités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Je crois que cette décision a nui à notre pays d'au moins deux façons différentes. Premièrement, nous avons affaibli notre importance au sein des conseils de l'OTAN à un moment où le rôle diplomatique de cet organisme dans le cadre de la recherche de la paix et du désarmement grandissait à vue d'œil. Comme nous avions manifesté notre préoccupation dans ce domaine, je crois que la décision du gouvernement et les principes qui l'y ont conduit étaient, c'est le moins qu'on puisse dire, illogiques.

Deuxièmement, notre retrait partiel de l'Europe y a laissé l'impression que le Canada ne tenait pas vraiment à avoir des rapports avec l'Europe continentale, et cette impression ne nous a nullement aidés dans nos efforts en vue de nous assurer des relations économiques favorables avec le marché commun européen.

L'hon. M. Sharp: Pourquoi alors en parlez-vous avec autant de passion? Ce n'est pas le point de vue du gouvernement, mais peut-être est-ce celui du chef de l'opposition?

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne considère pas le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) comme une personne qui comprend toujours ce qu'on lui explique, mais je croyais m'être servi d'expressions assez simples pour qu'il comprenne. Il ne fait aucun doute que la réduction de l'engagement canadien dans le cadre de l'OTAN a laissé l'impression dans les capitales et les pays d'Europe que le Canada ne se souciait pas tellement de ses rapports avec l'Europe.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Le ministre a beau hocher la tête, je sais, comme tous les Canadiens qui ont visité l'Europe depuis que cette décision a été prise, que cette impression n'est que trop vraie.

L'hon. M. Hees: Mitch ne se déplace pas assez pour savoir tout cela.

L'hon. M. Stanfield: Je veux parler d'une critique qu'on a faite à la politique étrangère du Canada touchant la conduite du gouvernement en vue d'améliorer nos relations avec l'Union soviétique. C'est sans l'ombre d'un doute que j'appuie une telle initiative. Il faut de toute manière que les deux pays discutent ensemble franchement et de la façon la plus cordiale et je n'ai fait et ne fais encore aucune réserve quant à l'échange de visites entre les chefs canadiens et soviétiques. Cependant, il ne convient pas, à mon avis, que le premier ministre du Canada expose publiquement en Union soviétique, nos préoccupations touchant nos relations avec nos voisins, les États-Unis, comme il ne convient pas non plus que le premier ministre de l'Union soviétique commente publiquement chez nous ces relations, surtout que le premier ministre du Canada ne désavoue aucune de ces assertions. A ce propos, j'ai été heureux de constater que le premier ministre n'a point avalisé certaines observations que le président de la Yougoslavie a faites sur l'OTAN.

Les Canadiens s'opposent avec raison à toute tentative d'ingérence américaine dans la conduite de nos affaires extérieures. Les mêmes principes devraient évidemment s'appliquer à l'endroit de Moscou ou de tout autre pays. La proximité même des États-Unis, l'importance et l'interaction de nos rapports économiques mutuels jointes à la disparité de nos richesses et de nos forces respectives, suffisent à elles seules à créer nécessairement des difficultés entre nos deux pays, sans qu'on vienne encore, de propos délibéré, jeter de l'huile sur le feu. Ce serait faire fi de la responsabilité qu'on a envers les Canadiens, que d'agir de la sorte. De plus, on dégraderait une initiative par ailleurs valable.

Lorsqu'il m'arrive d'aborder la question de nos relations avec les États-Unis, surtout pour évaluer les résultats que le gouvernement a obtenus dans ce domaine depuis qu'il est au pouvoir, je ne peux m'empêcher de constater que la «société juste» est devenue, depuis l'insaisissable rapport Gray, la «société secrète». Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, que le rapport Gray devait analyser la question des investissements étrangers au Canada. Il devait nous relater les faits et nous recommander des solutions. C'est pour cette raison qu'il constitue un document vital pour tous les Canadiens.

Après avoir d'abord promis que le rapport serait publié et livré à la libre discussion, le gouvernement s'est désisté et a décidé que le document était trop difficile à assimiler par la population du Canada, que le peuple serait mieux protégé s'il faisait du rapport un document confidentiel du cabinet. Cette tactique, monsieur l'Orateur, n'était pas seulement offensante, elle était stupide et absurde. Il en est résulté une fuite qui s'est transformée en une inondation. Il y a eu d'abord ce qui semblait être un résumé du rapport publié dans le *Forum* canadien, suivi de près par la publication d'un document secret du cabinet par les services de dépêches Southam. Ce document du cabinet indiquait clairement que le gouvernement avait tenté d'induire en erreur la population canadienne en laissant entendre que l'article du *Forum* canadien était vraiment sans importance.

M. Guay (Saint-Boniface): L'une de ces fuites d'eau lourde, Bob.

L'hon. M. Stanfield: Une fuite d'eau lourde n'est rien en comparaison des flots qui s'échappent du gouvernement. Je m'attriste de voir mon honorable ami de Saint-Boniface réduit à toujours revenir à l'eau lourde, car cela signifie qu'il est tristement en mal d'arguments.

M. Korchinski: Un vrai drogué parti pour la gloire.

• (1250)

Une voix: Retournez à l'herbe!

L'hon. M. Hees: Et quelle herbe!

L'hon. M. Stanfield: Je ne veux pas irriter ces gens-là inutilement. Leur moral, paraît-il, laisse déjà à désirer.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: On me dit que le groupe de 20 augmente chaque jour.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le chef de l'opposition a la parole.

M. l'hon. M. Stanfield: Je ne voudrais empoisonner la fin de semaine d'aucun honorable vis-à-vis, monsieur l'Orateur.

Avant le congé, le premier ministre (M. Trudeau) nous a dit que le gouvernement avait arrêté sa politique en matière de propriété et d'investissements étrangers. Diverses autres dates ont été mentionnées. Deux mois ont passé depuis et le pays attend encore; la confusion et l'incertitude règnent toujours. Voilà maintenant que dans le discours du trône on nous promet une sorte de mesure législative fondée sur la politique secrète née de ce rapport fantôme. La démocratie active est à nouveau à l'œuvre.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Si nous voulons améliorer nos relations économiques avec les États-Unis, nous devons établir certaines bases sur lesquelles reposera notre confiance mutuelle. Ces bases n'existent pas à l'heure actuelle et le gouvernement est en grande partie responsable de cet état de choses. Si nous voulons établir des relations satisfaisantes, nous devons nous efforcer d'énoncer nos objectifs et, avec le concours de tous les Canadiens, de les dévoiler publiquement et non pas de les formuler en secret à Ottawa ou ailleurs.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Je pourrais continuer ainsi indéfiniment.

M. Gibson: C'est ce que vous faites.

L'hon. M. Stanfield: Je pourrais parler des tentatives du gouvernement en vue de réduire l'Auditeur général au silence et de toutes les mesures législatives inquiétantes qui demeurent en suspens, mais je crois pouvoir maintenant résumer la situation en disant simplement qu'à mon avis, le gouvernement a effectivement dissipé le grand optimisme qui régnait au Canada. Il a en grande partie négligé de tirer parti d'une des occasions les plus propices jamais offertes à un gouvernement canadien.

A l'élan de 1967 a succédé l'inertie de 1972. La preuve en est partout au pays et elle n'exige pas une interminable démonstration. Le désappointement et l'irritation, que tant de Canadiens ressentent à l'endroit du gouvernement et qui font contraste avec la grande espérance qu'il avait suscitée en prenant le pouvoir, témoignent vraiment de ses réalisations. La véritable épreuve pour un gouvernement, c'est de savoir créer un climat de confiance, de collaboration et d'espoir dans lequel des particuliers, des groupes et des régions entières peuvent vivre, s'épanouir et prospérer au Canada.

Le gouvernement actuel n'a pas réussi cette épreuve. Il a failli misérablement car il n'a jamais vu là un objectif souhaitable. La question est de savoir où nous allons aujourd'hui et dans quelle voie nous devrions nous engager. Nous du parti dont je suis le porte-parole croyons qu'il ne peut y avoir qu'une voie nouvelle. Nous croyons que le gouvernement canadien doit de nouveau s'efforcer de donner libre cours à l'initiative et à l'imagination des Canadiens.

Des voix: Bravo!

[L'hon. M. Stanfield.]

L'hon. M. Stanfield: Cela est contraire à la tendance qui s'est manifestée ces derniers temps d'imposer des réglementations universelles et généralisées pour le plaisir de réglementer, peut-être pour faciliter la tâche des bureaucrates. Le bon ordre est peut-être une vertu, mais, lorsqu'il porte atteinte à la société libre, il vaut mieux, je pense, employer d'autres moyens de gestion.

Le gouvernement fédéral a de nombreuses tâches à accomplir et, à mon avis, il doit commencer par mettre de l'ordre dans sa maison s'il veut favoriser notre indépendance économique et sauvegarder notre personnalité nationale. A cet égard, la seule méthode pratique réside dans la coordination de toutes les politiques du gouvernement fédéral: fiscalité, concurrence, expansion régionale, transports, etc. Le Conseil des Sciences du Canada l'a signalé dans son rapport provisoire. Je ne trouve rien dans le discours du trône indiquant que l'on reconnaît à tout le moins la nécessité d'une telle coordination et d'une telle cohérence entre les diverses politiques du gouvernement.

[*Français*]

Bien sûr, monsieur le président, le Canada a besoin d'une stratégie à long terme de développement économique. Cela est clair et indéniable, que nous parlions d'investissements étrangers, que nous considérions notre avenir comme nation commerçante, ou que nous discutions de l'économie future des différentes régions du Canada.

La première tâche du gouvernement, dans l'élaboration d'une stratégie au sens le plus large du mot, doit être d'établir un ordre des priorités nationales, de concert avec les provinces et les représentants des principaux secteurs économiques. La seconde étape serait de concevoir des lois qui régiraient la mise en vigueur de ces priorités.

[*Traduction*]

Je vois, d'après la liste de bills, que le gouvernement a l'intention de présenter des mesures concernant les investissements étrangers. Le premier ministre en a parlé ce matin. Le discours du trône ne mentionne aucunement quelles seront ces mesures, bien qu'apparemment une décision à cet égard aurait été prise il y a deux mois, nous dit-on. Je dois souligner que tout projet de loi de cette nature doit tendre à unir les Canadiens et non à les diviser.

Le discours du trône dont nous sommes saisis se désintéresse du besoin d'une stratégie industrielle. Comment pouvons-nous étudier judicieusement les propositions au sujet des investissements étrangers si le gouvernement ne nous soumet pas une stratégie industrielle bien définie? Comment pouvons-nous savoir où nous nous en allons sans une telle stratégie? Le gouvernement s'est moqué de ce concept. Il nous assure que des déclarations extrêmement importantes à propos de l'avenir du pays seront faites d'ici quelques semaines, mais le discours n'indique pas quelles priorités le gouvernement envisage pour permettre une telle stratégie.

Puis-je déclarer qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai signalé qu'il était 1 heure, j'étais à parler de la notion de stratégie industrielle au Canada. Des gens m'ont demandé: «Qu'est-ce que c'est la stratégie industrielle, un nouveau slogan politique?» De la manière dont on en parle dans le discours du trône, il n'est pas difficile de se rendre compte de l'interprétation qu'on peut lui donner ou de se demander pourquoi poser une question de ce genre sur la signification de l'expression stratégie industrielle. Mais, pour un grand nombre de gens et pour moi, c'est beaucoup plus qu'un slogan. Pour moi, c'est une définition d'une certaine orientation fondée sur des priorités précises et choisies pour nous conduire vers un but précis. Cela signifie l'adoption d'une orientation à long et à moyen termes au lieu d'un plan de fortune en vue de résoudre de jour en jour et d'heure en heure les problèmes qui se posent.

Un certain nombre de stratégies différentes, stratégies industrielles et d'expansion économique, s'offrent au Canada, comportant la définition des diverses priorités. En d'autres termes, les stratégies adoptées le seraient en fonction, tout au moins dans une certaine mesure, de l'ordre des priorités fixées. Le gouvernement ne nous a pas indiqué ces objectifs prioritaires, et certainement pas au cours du discours du trône. J'estime important pour la population du Canada que j'expose ce que sont ces priorités essentielles à mes yeux, et ce qu'elles seraient, dans le cadre d'une stratégie industrielle ou économique des conservateurs progressistes. Notre premier objectif serait de créer des emplois utiles en nombre suffisant pour les Canadiens, et rien n'indique que le gouvernement du Canada reconnaît vraiment cette priorité. Notre deuxième objectif est de pallier les disparités régionales au moyen d'un programme suivi d'expansion économique. Il s'ensuit que l'opération est à repenser entièrement. Notre troisième priorité est la recherche d'une croissance économique régulière, tant du point de vue du produit national brut que de celui de la productivité, au moyen d'un programme de mesures visant à encourager les initiatives des Canadiens dans tous les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et des autres occupations, alors qu'aujourd'hui nous constatons un climat de mécontentement à l'égard de toute notre activité économique au Canada, au lieu d'un climat d'encouragement.

En quatrième lieu, nous estimons qu'il est tout à fait prioritaire de proposer aux Canadiens un objectif national, car, faute d'un tel objectif, nous ne saurions aller bien loin. J'estime que le gouvernement actuel, plutôt que de proposer aux Canadiens un objectif national, n'a fait que diviser notre peuple.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: En matière de stratégie nationale, ce sont là, à mes yeux, les priorités essentielles que tout gouvernement digne de ce nom aurait dû s'assigner pendant toutes ces années, non pas sous la forme d'une série de mesures isolées sans aucun lieu entre elles, mais sous la forme d'un ensemble de mesures s'insérant dans une stratégie globale visant à la mise en valeur du Canada. Voilà ce que le gouvernement aurait dû faire, mais celui-ci, sous la direction du très honorable représentant, n'a même pas réussi à amorcer le processus et c'est pour cette raison que ce gouvernement sera, à juste titre, jugé sévèrement par les Canadiens dans les années à venir.

Abstraction faite de ces priorités, il est un certain nombre de mesures précises que le gouvernement actuel aurait dû énoncer dans le discours du trône que nous avons entendu hier. Ainsi, par exemple, il aurait dû faire ressortir les responsabilités qu'assume le gouvernement fédéral dans le domaine de l'aide aux gouvernements provinciaux et locaux aux prises avec des dépenses de bien-être social de plus en plus considérables occasionnées par le chômage dont le gouvernement fédéral actuel porte la responsabilité. On aurait dû essayer de mettre un frein à la désintégration continue du mode de vie que représente l'exploitation agricole familiale. Certains de mes partisans en cette enceinte auront beaucoup à dire à ce sujet, monsieur l'Orateur.

• (1410)

On aurait dû prendre des mesures efficaces pour assurer la conservation de nos pêches. Certains de mes collègues auront beaucoup à dire encore à ce sujet, monsieur l'Orateur.

On aurait dû proposer de rallier les Canadiens pour combattre l'inflation et, notamment, pour préciser le rôle de la Commission des prix et des revenus. Je le répète, nous devrions lutter de pied ferme, actuellement, pour faire accepter des directives afin de juguler l'inflation. La Banque du Canada est en grande partie responsable de la tenue de notre économie. Compte tenu des difficultés que nous avons éprouvées, il faudrait réviser de fond en comble les politiques bancaires face à la croissance économique, au chômage et à l'inflation de ces dernières années.

Nous devrions immédiatement adopter le principe d'un budget de plein emploi au Canada. L'idée n'est plus révolutionnaire. Ce grand radical, le président Nixon, l'a adopté aux États-Unis et la province d'Ontario l'applique.

M. Gibson: Êtes-vous pour «Perspectives-Jeunesse»?

L'hon. M. Stanfield: Je suis tout disposé envers les jeunes.

M. Gibson: Mais non à leur ouvrir des perspectives.

L'hon. M. Stanfield: Je suis même favorable aux perspectives qui pourraient servir le député qui vient de m'interrompre.

M. Gibson: Merci beaucoup.

L'hon. M. Stanfield: Je conçois fort bien qu'un tel principe budgétaire ne garantisse pas le plein emploi. Mais il nous montrerait clairement si tel budget est vraiment expansionniste ou non pour l'ensemble de l'économie.

On aurait dû annoncer la prise de dispositions immédiates pour réparer les torts du gouvernement envers les vieillards pensionnés et pour indexer, à cette fin, les augmentations de la pension de vieillesse sur le coût de la vie.

Il aurait fallu prévoir de quelque façon un programme destiné à améliorer notre situation commerciale dans le monde, en plus des nouvelles modalités de crédit, que j'approuve; j'espère du moins pouvoir le faire quand elles nous seront présentées. Outre les missions commerciales et autres à l'étranger, on aurait dû annoncer un programme conforme à la réalité du monde moderne et partant du principe que nos entreprises doivent entrer en concurrence dans le monde tel qu'il est de nos jours. Tout cela exige une structure, une politique fiscale et une politique de concurrence qui permettent à nos industries, notamment l'agriculture, d'entrer en concurrence dans le monde tel qu'il existe actuellement et non à la façon dont certaines gens d'Ottawa voudraient se l'imaginer. Nos industries doivent être mises en mesure de rivaliser avec les autres.

Le gouvernement canadien se doit de traiter nos Indiens et nos Métis avec respect et ce n'est pas tout, car il se doit aussi de leur assurer les moyens voulus pour se développer au double plan individuel et collectif. Une politique sur les autochtones du Canada doit d'abord, c'est une condition indispensable, être préparée puis mise en vigueur de concert avec les représentants élus par eux. Ménager des occasions, c'est assurer une liberté d'action, c'est-à-dire que nos indigènes devraient pouvoir décider d'eux-mêmes s'ils resteront au sein de leur collectivités ou s'ils iront vivre ailleurs. Dans un cas comme dans l'autre, rien ne doit leur nuire du point de vue social ou économique.

«Occasions» signifie également moyens d'instruction. On devrait accorder une plus grande importance aux programmes d'enseignement conformes à la culture et à la langue des indigènes, à tous les échelons de l'enseignement. Opportunité signifie également expansion économique. Avec la collaboration des autochtones eux-mêmes il faut procéder à d'autres études de faisabilité du potentiel économique qu'offrent les terres indiennes du Canada. Il faut que le gouvernement libère des capitaux de mise en valeur aux conditions les plus généreuses possibles en vue de développer ce potentiel. Voilà quelques-unes des initiatives que le gouvernement fédéral doit prendre afin de créer un climat permettant aux autochtones de s'affirmer. Mais le discours du trône ne prévoit rien en ce sens.

Quant à notre pays dans son ensemble et à son économie, nous sommes tous maintenant en mesure de traiter de questions de politique économique sans connaître encore la politique gouvernementale à l'égard des investissements étrangers qu'on dit avoir été décidée avant Noël et qui pourrait avoir des répercussions sensibles sur toutes les recommandations éventuelles relatives à la politique à adopter pour lutter contre le chômage. Le gouvernement s'est si bien habitué à réagir aux problèmes qui se posent à lui du point de vue exclusif de ses propres intérêts politiques qu'il est maintenant totalement incapable de se comporter franchement vis-à-vis du public. Il est également incapable de lui donner de nouvelles orientations. Il est heureux qu'existe un autre gouvernement capable de redresser ce défi et de donner ces orientations.

J'ai déjà établi nettement que nous nous engageons à atteindre un niveau de plein emploi fondé sur l'initiative et la valeur personnelles et à aboutir à une justice sociale pour tous, non pas sous forme de slogan mais de plein droit. Mais cela ne saurait suffire. Si nous désirons réaliser la société que nous voulons, il faut y travailler. Il faut que nous mettions au point une stratégie nationale de survie et davantage que de survie. Il nous faut élaborer une stratégie créant un climat qui permettra aux Canadiens d'exceller et de bien vivre. Ce n'est l'affaire d'aucun gouvernement de dire aux gens comment ils doivent vivre leur vie. C'est pencher vers le totalitarisme. Il appartient toutefois au gouvernement de s'assurer qu'il existe au pays un climat propice à l'épanouissement de ses citoyens. Il faut, bien sûr, une stratégie économique à l'échelle nationale, non pas une qui soit imposée aux Canadiens par des arrêts de bureaucrates mais une que nous réaliserions grâce à l'entraide mutuelle.

D'où la nécessité de consultations ininterrompues et franches entre le gouvernement fédéral et les provinces, non pour retirer un avantage politique d'une sorte de confrontation politique artificielle, mais pour établir nos priorités communes. Nous n'avons nullement progressé dans ce domaine au cours des quatre dernières années. Il doit y avoir consultation des divers secteurs économiques de notre pays, de la grande industrie, des syndicats, des hommes d'affaires, des cultivateurs et des producteurs primaires en général.

Une telle stratégie ne peut surgir par génération spontanée. Le gouvernement fédéral en prend en quelque sorte l'initiative. Malheureusement, le gouvernement n'a rien fait qui vaille dans ce sens au cours de ces quatre années au pouvoir. Une telle stratégie suppose l'analyse minutieuse des possibilités des marchés internationaux, laquelle nous permettra de déterminer l'orientation à donner à nos industries d'exportation, et non simplement cette sorte d'hypocrisie officielle que nous avons connue et qui nous a enseigné que notre politique était officiellement fondée sur le multilatéralisme, alors qu'en fait nous commerçons de plus en plus avec un seul pays. Elle suppose une analyse toute aussi minutieuse de notre propre potentiel industriel qui nous permettra de déterminer sur quels secteurs nous devons mettre l'accent. Dans certains domaines nos affaires vont très bien. Nous devrions voir à assurer de l'expansion et de l'ampleur à ces secteurs. C'est le secteur économique que nous devons relever, mais il n'est certainement pas le seul.

Notre stratégie doit également voir à ce qu'en plus des réalités économiques, la qualité du milieu dans lequel doivent vivre les Canadiens devienne, s'améliore et se diversifie davantage dans les années à venir. Nous devons protéger notre milieu physique et culturel. Je ne crois pas qu'il doive y avoir de conflit entre ces deux objectifs. Il ne doit pas y avoir de conflit, si nous voulons réaliser une société équitable pour le bénéfice de tous les Canadiens.

La société équitable que nous recherchons résulte à la fois d'une croissance économique forte et d'une planification minutieuse de la conservation de notre milieu. Ceci dit, nous devons, de plus, voir à ce que les Canadiens qui, à cause de leur âge ou d'une invalidité, ne peuvent pas pleinement jouer leur rôle dans notre économie, jouissent d'un niveau de vie convenable. Tels sont les objectifs que nous devons nous fixer pour les années qui viennent, et nous devrons faire beaucoup de progrès en ce sens d'ici quatre ans. Bien des tâches difficiles nous attendent, monsieur l'Orateur, mais notre tâche fondamentale consistera à tracer de nouvelles voies pour notre pays après les années creuses, les années d'errance, qui vont heureusement bientôt s'achever.

• (1420)

L'hon. M. Pepin: Quelle utopie!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell):

Que les mots «Chambres du Parlement» soient suivis de:

Mais nous regrettons respectueusement que votre gouvernement n'ait absolument pas su créer un climat économique qui permette aux Canadiens d'avoir confiance en l'avenir, qu'il n'ait pas su non plus les protéger contre l'isolement causé par le dénuement économique, mais qu'il ait en fait élargi le fossé qui sépare les nantis des nécessiteux.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me joins au chef de l'opposition pour féliciter le député de Bruce (M. Whicher) et celui de Trois-Rivières (M. Lajoie), qui ont respectivement proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. L'un des aspects agréables, mais rares, du débat où nous sommes engagés est l'occasion qui nous est offerte d'entendre des représentants élus nous rappeler que tous nos travaux et toutes les décisions que le gouvernement adopte en matière de politique ou de programmes visent finalement le bien-être des Canadiens.

Quoique les antécédents des députés de Bruce et de Trois-Rivières soient bien différents, tout comme leurs circonscriptions, ils se rejoignent par leurs hautes capacités et le profond intérêt qu'ils apportent dans l'accomplissement de leur tâche au nom de leurs commettants.

Le député de Bruce, qui représente une circonscription rurale du sud-ouest de l'Ontario, se distingue par ses longs services dans la vie publique aux niveaux municipal, provincial et aujourd'hui fédéral. De 1955 à 1967, soit pendant 12 ans, il a fait partie de l'Assemblée législative de l'Ontario avant de s'engager dans la politique fédérale en 1968. Depuis lors, il a toujours très activement fait partie des comités parlementaires de l'agriculture, des affaires des anciens combattants et des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Français*]

L'honorable député de Trois-Rivières représente, quant à lui, une circonscription avant tout urbaine. Il est relativement nouveau sur la scène politique, puisque sa venue à la Chambre remonte à l'élection complémentaire de mai 1971. Il est arrivé au Parlement riche d'une expérience qui lui est ici fort utile. Il a fait partie du comité des transports et des communications, et a assisté, l'automne dernier, à l'Assemblée générale des Nations Unies, à titre d'observateur pour le Canada.

[*Traduction*]

Ces deux hommes ont parlé dans la plus belle tradition de notre institution. Ils nous ont rappelé les inquiétudes, les espoirs et les réalisations admirables de Canadiens dans deux parties distinctes de notre pays. Nous avons eu l'occasion d'entendre hier une évaluation honnête des préoccupations de nos concitoyens. Des discours de ce genre nous font voir la force du Canada.

Ce matin, c'était, comme on dit, «une autre histoire». J'avais peine à croire que le chef de l'opposition (M. Stanfield) parlait du même pays. Il fonctionne de manière très semblable à celle d'un filtre photographique mal ajusté: il supprime toute la luminosité et toute la couleur, et donne une image pâle et sans aucun relief. Le résultat est frappant, mais assez peu fidèle. J'ai pitié des gens qui vivent dans un pessimisme aussi constant—comme le pauvre type dont les vacances sont toujours gâchées par la pluie, et dont, à la longue, le moral baisse inévitablement.

Une voix: C'est peut-être un bigot.

Le très hon. M. Trudeau: En écoutant ce matin le chef de l'opposition, je pensais à un autre orateur et à l'accueil qu'on avait fait à son discours:

There was silence supreme! Not a shriek, not a scream,
Scarcely even a howl or a groan,
As the man they called «Ho!» told his story of woe
In an antediluvian tone.

Je ne dis pas, monsieur l'Orateur, que le chef de l'opposition manque totalement d'humour. Sûrement qu'il sait encore aimer. Ce matin, il était épris de ses propres paroles. J'ai remarqué qu'il répétait ce qu'il avait dit à Hamilton il y a quelques jours, et à la télévision hier soir. Je crois, monsieur l'Orateur, que s'il les répète encore quelques fois, sa passion pour ses propres paroles va devenir plus brûlante encore. Il n'est pas sans amour ni sans humour, mais il me paraît manquer d'optimisme, monsieur l'Orateur. C'est compréhensible chez un homme dans sa situation. Même ses partisans de Toronto sont tellement à court d'idées pour lui venir en aide qu'ils ont dû distribuer un petit journal qu'ils qualifient de «non politique.» N'est-ce pas merveilleux? Non politique. Imaginez ce qui arriverait si un jour ils se lançaient dans la radio? On nous régalerait d'une annonce solennelle: «Ce programme était une émission non politique commanditée par ce parti non politique, les non progressistes conservateurs.» C'est indubitablement une autre innovation de la part de ce parti. Pendant un certain temps, il a été non national et non représentatif. Maintenant, et de son propre aveu, il est devenu en outre non politique.

Mais nous savons que l'honorable représentant est aux prises avec de grandes difficultés. Ses comités directeurs s'évertuent à chercher des programmes originaux; pourtant, les résultats sont toujours tout à fait prévisibles. Face aux projets du gouvernement pour mettre fin à la querelle sur les droits miniers sous-marins, ce groupe audacieux n'a su dire autre chose que «A notre avis, cela ne vaut pas grand-chose». Lorsque le gouvernement a publié son Livre blanc sur la politique étrangère, l'observation a été la même: «A notre avis, cela ne vaut pas grand-chose». Avant même que nous n'ayons précisé ce que nous projetons comme mesures de contrôle pour l'économie canadienne, ils reprennent déjà la même rengaine, «A notre avis, cela ne vaut pas grand-chose». Aussi longtemps que ces âmes sans imagination reprendront la même rengaire, j'espère, pour lui, que le chef de l'opposition ne leur demandera pas ce qu'elles pensent de ses propres états de service comme chef.

Ce qui faisait complètement défaut dans le discours de ce matin, monsieur l'Orateur—une fois terminée la comédie du début—était une évaluation pondérée des événements mondiaux. Nous ne traversons pas actuellement une période de calme plat et ceux qui le prétendent ou qui croient qu'il devrait en être ainsi révèlent qu'ils sont mieux doués pour remuer des souvenirs que pour diriger. Tout autour de nous—en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et même en Europe—des mécontentements latents, des espoirs déçus, des animosités irrémédiables ont pris des proportions violentes et tragiques. En même temps, une crise financière internationale, comme on n'en avait jamais vu depuis quatre décennies a balayé, à divers degrés, tous les pays industrialisés.

Tels sont les faits, monsieur l'Orateur. Telle est la réalité sur notre planète en ces années 70. Une réalité prédite dans le discours du trône qui nous rappelait il y a 16 mois les conflits auxquels nous pouvions nous attendre dans la turbulente décennie des années 70; une prévision qui avait alors été rejetée avec désinvolture par les honorables vis-à-vis qui préféraient se recroqueviller dans leur concons plutôt que de faire face à la vie.

Le Canada ne peut pas feindre d'ignorer ces événements ou ces pressions pas plus qu'il ne peut lui-même les maîtriser. Nous ne pouvons vivre à part des autres sur cette planète; nous ne pouvons pas nous désintéresser du sort et des problèmes de nos voisins. Mais nous ne devrions pas non plus suivre l'exemple du député d'en face en nous apitoyant sur notre propre sort au point de nous en arracher les cheveux.

• (1430)

Les périodes de transition sont presque toujours troublantes pour ceux dont les attitudes sont figées, dont la philosophie repose sur des valeurs du passé, mais elles peuvent être enrichissantes pour les imaginatifs, car elles constituent un terrain fertile pour le progrès social et elle fournissent l'occasion d'éviter une révolution contre les privilèges. Le vent du progrès n'a pas toujours besoin de souffler avec la force d'un ouragan. Une société réceptive à l'innovation, et dont le gouvernement est sensible aux besoins sociaux, se trouvera en mesure de tirer parti de l'énergie de ce vent.

La souplesse et la persévérance, et non le pessimisme et le désespoir, comptent parmi les traits caractéristiques

des Canadiens, monsieur l'Orateur. Les porte-parole de l'opposition trouvent commode d'oublier que le Canada a traversé deux grandes crises au cours des 16 derniers mois et qu'il en est sorti chaque fois plus fort et plus sûr de lui.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Une de ces crises, qu'ont fait surgir les événements d'août dernier, a entraîné la réévaluation de toutes les monnaies importantes sauf celle du Canada. Elle a aussi donné lieu à des pressions considérables pour nous amener à demander des concessions commerciales.

La réaction du gouvernement à ces pressions, monsieur l'Orateur, a suscité le respect tant des Canadiens que de nos partenaires commerciaux. Nous avons déclaré que le commerce extérieur constitue la principale source de prospérité du Canada; que, en conséquence, nous ne renoncerons pas à cette prospérité pas plus que nous ne demanderons aux autres des avantages excessifs, une protection injuste ou des arrangements peu raisonnables.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Si le Canada compte parmi les principales nations commerciales, ce dont il est fier, c'est grâce à une politique d'avantages mutuels et d'une grande ouverture. Nos succès sont dus à des produits supérieurs, à une commercialisation dynamique et à notre honnêteté comme partenaire commercial. Ils ne résultent pas de l'emploi de pratiques déloyales par certains pays. Le gouvernement n'a pas l'intention de décourager les initiatives et les succès des hommes d'affaires canadiens pour prouver ses bons sentiments envers un pays quelconque.

Le dollar canadien s'établissait à un cours libre et juste le 15 août 1971. Il s'y maintenait parce que notre gouvernement avait eu le courage et la prévoyance en juin 1970 de prévoir de sérieuses perturbations monétaires et de prendre des moyens pour en atténuer les répercussions sur le Canada.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Le dollar se maintient aujourd'hui à la même valeur—la seule importante unité monétaire au monde qui n'ait pas été revalorisée—parce que le gouvernement a refusé de reculer lorsque la situation devint difficile. Il n'y a pas la moindre raison de croire que nous nous montrerons moins fermes pour défendre nos intérêts commerciaux au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: La position commerciale du Canada vis-à-vis les États-Unis changera à l'avantage mutuel des deux pays lorsque se termineront les négociations entamées à cette fin. Elle ne sera pas modifiée parce que certains hommes politiques ou commentateurs canadiens sont tellement épris de langage dramatique qu'ils remplissent les premières pages des journaux de récits de catastrophes, de malheurs imminents et de tensions sans répit.

La crise des derniers mois a été bien réelle, monsieur l'Orateur, et les enjeux d'importance vitale pour notre prospérité. Mais, la situation exigeait une évaluation plus équilibrée et beaucoup plus de sang-froid que n'en ont montré bon nombre de députés de l'opposition qui ont semblé hypnotisés par les menaces non fondées et les cris d'angoisse provenant de sources non identifiées et souvent inconnues.

Ce ne sont ni les faveurs ni l'intransigeance qui sont à l'origine des bonnes relations entre pays. Le respect dont jouit le Canada et le gouvernement canadien à l'étranger repose sur notre réputation d'honnêteté et d'équité dans nos transactions et nos relations. Sous ces rapports, notre réputation est enviable et je n'ai pas l'intention de l'amoindrir. Par ailleurs, je m'empresse d'ajouter qu'en dépit de trop nombreuses déclarations contraires, aucun gouvernement n'a demandé ou suggéré que le Canada consente à de fortes concessions sous la menace de graves représailles. En dépit des sornettes que nous débitent le NPD et d'autres formations politiques afin de se mettre en valeur, ce n'est pas ainsi que les États-Unis traitent avec le Canada.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: En novembre dernier, le parti conservateur a demandé à la Chambre d'adopter une motion de défiance condamnant ce qu'il a qualifié de détérioration des relations entre le Canada et les États-Unis et critiquant la soi-disant absence de dialogue entre Ottawa et Washington. Le porte-parole du parti conservateur, le député de Hillsborough (M. Macquarrie), a consacré quelque temps à développer l'un de ses thèmes favoris, selon lequel il n'y aurait pas de liaisons téléphoniques entre la Maison Blanche et mes propres services, ni d'échanges de lettres entre le président des États-Unis et moi-même, et suivant lequel les chefs de gouvernement des deux pays auraient cessé «d'avoir sur les questions d'intérêt commun des échanges de vues francs et réguliers». Sottises!

Sans même tenir compte de l'absurdité de telles affirmations, j'aimerais bien savoir si ce député estime que le Canada aurait été exempté de la surtaxe de 10 p. 100 s'il s'était montré plus avenant envers les Américains. Pense-t-il vraiment que cette mesure globale nous aurait été épargnée, tout en s'appliquant à la Norvège ou à la Birmanie, au Togo, au Mexique ou aux autres pays? D'un sourire et d'un coup de téléphone payé d'avance, j'aurais pu éviter au Canada les conséquences de la surtaxe! Comme les relations avec l'étranger sont simples quand on n'est que critique, et non exécutant!

Je mets les conservateurs au défi, monsieur l'Orateur, d'exposer sincèrement et franchement aux Canadiens la position qu'ils adopteraient face aux États-Unis dans ces négociations difficiles. Seraient-ils allés à Washington l'oreille basse, comme ils disent eux-mêmes, et auraient-ils accepté une revalorisation forcée du dollar pour prouver leurs bons sentiments envers les États-Unis? Cela, nous avons refusé de le faire, et nous n'avons pas fait baisser le Canada dans l'estime des États-Unis pour autant. Les conservateurs auraient-ils cédé inconditionnellement des avantages commerciaux pour nous éviter des négociations difficiles? Nous ne l'avons pas fait, et nous n'avons pas l'intention de le faire maintenant. Que veulent les conservateurs, au juste? Qu'on vende le pays aux Américains, en gage d'amitié? Ou admirent-ils en secret la façon dont le gouvernement a mené ces négociations, et sont-ils trop mesquins pour le reconnaître publiquement?

Je puis assurer la Chambre, monsieur l'Orateur, que les relations entre les gouvernements américain et canadien à ce stade sont aussi amicales, chaleureuses et empreintes d'un respect mutuel qu'à toute autre époque de nos histoires. Si les partis de l'opposition n'en sont pas satisfaits, ou n'ont pas l'étoffe voulue pour négocier d'une façon vraiment serrée, qu'ils le disent, mais de grâce qu'on cesse d'insinuer que nous risquons de déplaire aux Américains. Le gouvernement américain défend les intérêts des États-Unis et de ses citoyens, nous faisons de même pour le Canada et le peuple canadien.

Le rôle de chaque gouvernement consiste à essayer d'y amener les changements et redressements jugés raisonnables dans le commerce entre nos deux nations, changements et redressements qui soient à l'avantage de l'une comme de l'autre. Telle est la situation et tel est notre objectif, monsieur l'Orateur. Si les partis de l'opposition ne sont pas d'accord, qu'ils parlent des faits et des objectifs poursuivis, et cessent d'échafauder des théories extraordinaires. Le peuple canadien saura faire la part des choses et décider du parti qui se montre le plus sérieux dans ses politiques à l'égard des États-Unis. Les réussites du gouvernement sont tangibles, elles ne tiennent ni de la timidité excessive ni de la fanfaronnade.

[*Français*]

Monsieur le président, en dépit des événements d'octobre 1970 et d'août 1971, il s'est fait de grandes choses au Canada. Les améliorations dont les Canadiens ont bénéficié dans les domaines de la justice sociale et de la qualité de la vie, l'indéniable réussite économique dans le secteur privé du monde des affaires, les progrès que nous avons réalisés sur le plan international, il faut certes les reconnaître, mais encore faut-il les considérer en tenant compte des rudes épreuves qu'il nous a fallu surmonter l'une après l'autre, en tenant compte aussi de l'agitation et des troubles qui ont marqué la vie nationale et les relations internationales de plusieurs autres pays. Ces réalisations ne sont pas le fait du hasard; elles témoignent avec éclat de la grande attention que, très tôt, le gouvernement actuel a consacrée à ses structures et à son organisation, de même que de son aptitude à gouverner.

Le pays que le gouvernement actuel entend édifier sera modelé en fonction d'intentions bien définies, en fonction d'objectifs bien arrêtés. Nous ne l'abandonnerons pas au cours aveugle et imprévisible des événements. Dans un tel dessein, la science et la technique sont deux facteurs de toute première importance. Et la santé de l'économie en est un autre.

• (1440)

Si notre pays ne dispose pas d'une certaine richesse, la plupart de nos objectifs d'ordre social demeureront hors d'atteinte. Mais l'accroissement de la richesse nationale ne signifie pas nécessairement une croissance économique désordonnée, tout comme le progrès et le bien-être social n'entrent pas nécessairement en conflit. Notre économie peut répondre aux besoins humains en fournissant de l'emploi, en procurant des biens, en offrant des services, sans pour autant susciter les terribles problèmes que connaissent certains pays: surpeuplement, détérioration de l'environnement, excessive complexité de la technique. Il faut trouver le juste milieu: il faut que l'homme soit en équilibre avec la nature, il faut que l'homme soit en harmonie avec ses semblables. Il faut réaliser des conditions qui assurent une rentabilité raisonnable à tous les secteurs de l'économie, y compris l'industrie primaire des denrées alimentaires, et qui en favorisent à la fois l'efficacité et l'autonomie. Mais ces conditions doivent être conciliables avec la nécessité d'un environnement sain et d'un ordre social propice à l'épanouissement de la personne.

Certains des problèmes auxquels doit faire face l'économie canadienne actuellement sont semblables à ceux que connaissent nombre d'autres pays; on peut rapprocher la manière dont le Canada a paré à ces difficultés avec les résultats obtenus par les autres pays. Nos solutions, dans la plupart des cas, sont des plus satisfaisantes. Certains de nos problèmes toutefois tiennent aux singularités de l'économie canadienne. Nulle part ailleurs qu'au Canada les exportateurs n'ont si librement accès au marché le plus vaste et le plus diversifié du monde; nulle part la situation de l'investissement n'est aussi favorable à la circulation de valeurs étrangères; nulle part des secteurs importants de l'économie de deux pays ne sont aussi intimement intégrés qu'au Canada et aux États-Unis.

Notre façon de régler ces problèmes ne retentira pas seulement sur notre niveau de vie. Les réponses que nous apporterons contribueront à déterminer l'avenir même du Canada et à modeler la forme de notre société. Pareilles considérations ont fortement marqué la politique sur la science et la technologie, ainsi que le projet de stratégie industrielle que les ministres responsables exposeront à la Chambre.

Les députés de l'opposition ne manquent pas de nous faire observer que les mesures de ce genre sont peut-être très valables pour l'avenir, mais, se demandent-ils, qu'en est-il de l'état présent de l'économie? Et qu'en est-il de tous ceux qui, aujourd'hui même, sont sans travail? Je reconnais volontiers le bien-fondé de ces questions, monsieur le président. J'aimerais bien discuter de cela avec les députés de l'opposition, mais, afin de mieux faire comprendre aux Canadiens la situation et la valeur des moyens proposés pour y remédier, il faudrait tenir compte de tous les facteurs relatifs au problème du chômage au Canada. Il ne faudrait pas oublier le nombre immense d'emplois présentement créés au Canada, ni le fait que, de 1965 à 1970 (dernière période pour laquelle nous disposons de statistiques comparatives), ni le fait, dis-je, que, durant ces cinq années, plus d'un million d'emplois ont été créés au Canada, chiffre qui dépasse la somme globale des nouveaux emplois créés en Belgique, en France, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni. Ces sept pays, qui réunissent une population douze fois plus considérable que la nôtre, ont créé, tous ensemble, moins d'emplois que le Canada ne l'a fait au cours de la même période. Or, la poussée à cet égard se maintient. Au Canada, en 1971, on a enregistré plus de 200,000 nouveaux emplois.

Mais l'opposition, monsieur le président, quand elle discute, ne veut pas se soucier de ces facteurs. Elle préfère fermer les yeux sur ce qui a été accompli; elle préfère recourir à cette prétention simpliste selon laquelle le gouvernement demeure insensible au chômage et ne s'intéresse pas à créer des emplois. Il ne faut pas être bien malin pour trier ainsi les faits et rejeter ceux qui nuisent au sectarisme politique. Il serait donc insensible au chômage, le gouvernement qui a mis sur pied le ministère de l'Expansion économique régionale, lequel a dépensé, pendant les trois dernières années, 907 millions de dollars pour la création de nouveaux emplois dans les régions qui en avaient le plus besoin? C'est ce même gouvernement qui a établi tous ces programmes de formation et de mobilité de la main-d'œuvre en vue d'améliorer la compétence des travailleurs et de les adapter aux emplois disponibles. C'est ce même gouvernement qui a clairement fait savoir aux États-Unis qu'il ne ferait pas de concessions commerciales unilatérales au préjudice des travailleurs canadiens.

C'est ce même gouvernement, monsieur le président, qui s'est employé à rationaliser plusieurs grands secteurs de l'industrie, de façon à les rendre plus efficaces, et qui va proposer durant cette session une stratégie industrielle, ainsi que des amendements à la loi sur les justes méthodes d'emploi et au Code canadien du travail. C'est encore ce même gouvernement qui a présenté des modifications radicales à la loi sur l'assurance-chômage, et qui a conçu le programme d'initiatives locales, grâce auquel on a pu créer cet hiver 82,500 emplois.

Je pense qu'on a, encore ici, monsieur le président, un exemple de l'optique différente des partis de l'opposition et du nôtre. Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Lewis) disait, par exemple, que notre prédiction de la création de 70,000 nouveaux emplois était trop optimiste et que nous serions chanceux si le nombre de 50,000 était atteint. Eh bien, monsieur le président, il est vrai que notre chiffre était inexact; au fait, il péchait par excès de modestie, puisque le nombre de 82,500 emplois est déjà atteint.

Personne, monsieur le président, de ce côté-ci de la Chambre, ne cherche à éviter le problème du chômage. Mais nous y faisons face avec des mesures et des programmes, et non pas, comme l'opposition, à coup de sophismes.

Le programme d'initiatives locales et "Perspectives-Jeunesse" constituent, dans le domaine de l'embauche, des expériences originales dont le succès est indiscutable. Ils ont montré comment les fonds publics peuvent être utilisés selon un mode de décision décentralisée. La participation, à un niveau local, de groupes privés et de municipalités, évite les lenteurs administratives, tout en assurant une contribution dynamique de la part de ceux qui connaissent le mieux et prennent le plus à cœur les intérêts de leur communauté sociale. Favoriser la participation et la décision sur le plan local, tout en créant de nombreux emplois et en apportant des bienfaits durables à la collectivité, voilà l'originalité profonde de ces programmes.

En outre, ces programmes reflètent bien notre sentiment, à savoir que la grandeur du Canada se mesurera, non pas à l'importance du produit national brut, mais au parti que nous saurons tirer de nos ressources pour la solution de nos problèmes humains.

• (1450)

[Traduction]

On ne devrait pas juger de l'importance du Canada selon son produit national brut, le parcours de ses chemins de fer ou la moyenne annuelle des appels téléphoniques de ses habitants. Ce n'est pas d'après cela que les étrangers nous jugent et nous non plus, en fin de compte. Les Canadiens n'aspirent guère à tenir le haut du pavé de quelque façon que ce soit, ils ne désirent nullement l'emporter en puissance, en influence ou en importance sur les autres pays.

Par delà les liens de l'habitude, autre chose nous rattache à notre pays. Il y a chez nous quelque chose que décernent souvent les étrangers, mais que nous voyons rarement. C'est l'impression que chez nous, peut-être plus qu'ailleurs, chacun peut être soi-même, faire preuve d'initiative, être libre, se faire accepter. Nous avons subi l'influence de nos vastes étendues et la discipline de notre climat rigoureux. Des siècles durant, l'océan nous a séparés des sources de notre culture, la Grande-Bretagne et la France. Un siècle et demi durant, nous avons vécu en paix et collaboré avec un géant remuant et vigoureux, qui ne se rendait pas toujours compte ou ne se préoccupait pas toujours, dans ses initiatives, de l'existence quelque peu précaire de notre pays du côté nord.

Nous disposons de tous les moyens voulus pour échapper aux conséquences terribles et inutiles des agitations du point de vue ethnique, religieux ou linguistique, où l'instinct de haine ou de vengeance réduit souvent hommes et femmes au niveau de la bête et expose leurs enfants à la souffrance et à une détresse sans nom. Les espoirs et les possibilités d'avenir de l'homme ne doivent sûrement pas être réduits à néant dans des entreprises aussi funestes.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Nous n'avons pas toujours su éviter ce genre d'activités au Canada, mais nous avons pu les réprimer et j'ai le ferme espoir que nous pourrons y échapper à l'avenir. Nous y arriverons si nous savons reconnaître que le mécontentement naît souvent de l'injustice. Grâce à sa diversité sur le plan humain, notre pays est tellement plus riche et offre tellement plus de liberté à ses habitants. L'uniformité, le nivellement sont inexistants chez les Canadiens, à qui il est permis de rester eux-mêmes, comme il serait impossible de le faire dans bien d'autres sociétés. Le Canada est cinq millions de fois plus riche, grâce à la présence des cinq millions de Canadiens dont l'héritage culturel n'est ni britannique, ni français. Nous ne saurions imaginer à quel point le Canada serait insipide, et combien d'exploits et de réalisations lui seraient inconnus si ces gens ne faisaient pas partie de notre société.

Je ne saurais concevoir non plus un Canada privé de l'un de ses deux autres principaux éléments—ces Canadiens qui font remonter leurs origines à la Grande-Bretagne ou à la France. Si, à un moment donné devaient disparaître des secteurs importants de ces trois éléments, ou de ce quatrième qui est antérieur à nous tous, celui de nos Indiens et de nos Esquimaux, le Canada cesserait d'être ce qu'il est aujourd'hui et nous serions tous perdants. Le changement pourrait provenir, je suppose, d'une sorte de coercition gouvernementale, mais j'estime qu'il manquerait grandement de clairvoyance et qu'il agirait fort différemment de tous ceux qui fonctionnent sur la scène politique canadienne aujourd'hui, le parti politique qui tenterait une mesure aussi rétrograde. Plus vraisemblablement, l'abandon de notre passé et de notre identité pourrait provenir de l'indifférence et de l'assimilation.

Il y aura sans doute toujours des exceptions, mais je crois que la grande majorité des Canadiens considèrent notre pays comme un endroit où chacun de nous peut se développer et se réaliser, sûr de l'absence de discrimination; où ceux qui vivent, travaillent, se récréent et pensent en anglais ou en français sont libres de continuer à agir de la sorte et à communiquer en toute confiance avec leur gouvernement dans leur propre langue.

Monsieur l'Orateur, je vois ces particularités non pas tellement dans l'optique de l'unité canadienne que dans celle de la nature même du Canada. La grande majorité des Canadiens dans toutes les régions du pays vivent leur vie et entretiennent des relations quotidiennes avec les autres Canadiens sur la base de la tolérance, de la compréhension et du bien commun. Lorsque je vois des preuves du contraire, toutefois, des manifestations de politiques qui ne sauraient que dresser les Canadiens les uns contre les autres et compartimenter notre pays, je ne puis demeurer muet. Peu m'importe dans quelle région se manifestent de telles politiques, j'ai le devoir de m'y opposer.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Les Canadiens ne m'ont pas élu pour me charger de remettre une région quelconque du pays à sa place. Mon mandat tient à ma conviction que, au Canada, il y a place pour n'importe quelle personne et pour n'importe quelle région.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: J'estime de mon devoir de m'opposer, d'où qu'elles émanent, aux politiques qui entraînent l'intolérance et menacent l'unité du pays.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Le gouvernement fédéral représente chaque Canadien dans chaque province et territoire. Il est comptable envers tous les Canadiens, non seulement envers ceux qui vivent dans les régions riches ou dans les régions où une plus grande popularité politique pourrait être utile en période d'élections. C'est pourquoi nous maintiendrons le régime des versements de péréquation parce qu'il est un des piliers de base de notre régime fédéral. Nous croyons que l'unité du Canada est essentielle, tout comme je le crois, et aucun chef de parti ne peut se permettre le luxe de vouloir s'en retirer quand les circonstances exigent que nous prenions une position ferme et que nous défendions ce principe.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: De nombreuses questions retiendront notre attention au cours de cette session, monsieur l'Orateur, mais je répète qu'à mon avis aucune n'est aussi importante que ma conviction que notre pays est un endroit privilégié, et qu'il en est ainsi parce que les gens de toutes les régions du pays peuvent aspirer à un plein épanouissement grâce à l'aide et à la compréhension de leurs concitoyens.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: J'entrevois, monsieur l'Orateur, comme les chefs des partis de l'opposition sans doute et tous les députés, je le souhaite sincèrement, une session qui rehaussera l'image de cette institution aux yeux de tous les Canadiens et servira à démontrer sa raison d'être dans une société démocratique.

Des voix: Bravo!

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, en tant que Canadien d'origine ni française ni anglaise, j'approuve sans réserve le passage du discours du premier ministre qui traitait en termes si chaleureux de notre pays et de ses habitants. Je présume que le très honorable représentant n'avait pas l'intention de nous faire un exposé sur la grandeur de ce pays, sur son immense potentiel ni sur la grande valeur de ses habitants. Je soupçonne qu'en ayant recours à ce lyrisme de chambre de commerce, il cherchait en fait à faire diversion et à dissimuler la vacuité du reste de ses déclarations.

Et surtout je ne peux m'empêcher de rire quand ce personnage cultivé et si versé en casuistique qualifie les députés de l'opposition de sophistes. Mais la méthode la plus caractéristique du premier ministre (M. Trudeau), son attitude la plus caractéristique, c'est cette transfiguration qui lui permet de prétendre que critiquer le gouvernement c'est critiquer le Canada et, lorsque des députés de ce côté-ci de la Chambre signalent ce qu'ils estiment honnêtement être néfaste du fait d'une situation créée par le gouvernement, ils critiquent notre grand pays. Et cet ardent défenseur de cette grandeur nous remet à notre place. C'est inadmissible et sans mâcher mes mots je signalerai au premier ministre et au gouvernement comment, depuis quatre ans, ils gouvernent mal et administrent mal le pays.

• (1500)

Plus loin dans son discours, il mentionne que le Canada est l'unique pays qui n'a pas réévalué sa devise en août 1971. Pour parler simplement, c'est cette façon de s'exprimer qui m'exaspère parfois. Le premier ministre savait parfaitement que le flottement du dollar produirait immédiatement une revalorisation du dollar canadien de 6 ou 7 p. 100. S'il avait dit que le Canada refusait de réévaluer davantage le dollar, cette déclaration aurait été véridique. En réalité, la déclaration qui a été faite est d'une honnêteté douteuse.

Le premier ministre s'est exprimé vigoureusement sur la façon dont il négocie avec les États-Unis. Je voudrais que lui-même ou le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) exposent au Parlement et à la population du Canada exactement ce que le gouvernement a accompli dans ces négociations. Je voudrais qu'ils nous précisent leurs concessions en ce qui concerne l'Accord sur l'automobile et sur la défense à frais partagés. A cause de leurs concessions et tant que nous en ignorerons la nature, nous sommes absolument justifiés d'entretenir des soupçons sur les emplois et autres choses que sacrifie le gouvernement.

Alors que nous entreprenons ce qui sera probablement la dernière session de la présente législature, je ne peux m'empêcher de conclure que les années du gouvernement Trudeau ont été des années gaspillées pour le Canada. L'échec et l'incompétence ont été les signes distinctifs de ce gouvernement en dépit de la confiance que les Canadiens avaient manifestée au premier ministre.

Je vous demande, monsieur l'Orateur, de vous rappeler l'animation qui régnait en 1967, l'année de notre centenaire, l'année de l'Expo, l'année où les Canadiens ont cru qu'ils commenceraient à voir au moins la réalisation de la prophétie de sir Wilfrid Laurier qui avait affirmé que le XX^{e} siècle appartenait aux Canadiens. Tout semblait prometteur, nous étions fiers de nos réalisations et avions confiance en l'avenir de notre pays. Nous estimions tous que le Canada était sur le point de se lancer dans une nouvelle aventure. En 1968, un homme apparaissait sur la scène nationale. Il semblait comprendre l'évolution de la société moderne et être disposé à utiliser ses talents pour s'attaquer hardiment aux problèmes qui assaillent les Canadiens compatissants—la pauvreté, l'inégalité, le gaspillage des ressources humaines et la désaffection des citoyens, Les Canadiens ont fait confiance à cet homme, mais le premier ministre a obstinément trahi cette confiance durant quatre ans.

L'homme du changement est devenu un traditionnaliste égoïste, prononçant de belles phrases sur l'avenir mais restant obstinément attaché à des méthodes du passé. La vision d'une société juste était splendide; il ne fallait pas la ternir car elle correspondait aux vœux les plus profonds et aux objectifs les plus nobles de la société civilisée. Mais quatre années d'exercice du pouvoir ont démontré que cette vision manquait de sincérité; qu'elle n'était qu'une phrase ronflante à lancer dans une joute pour remporter et garder le pouvoir. Le dilettante a avec soin passé de l'enjouement à la dureté, des paroles douces aux gestes autoritaires, et il a joué avec l'avenir de notre population. Il a rarement fait preuve d'intérêt pour les besoins de la population, pour ses aspirations et pour sa condition.

Souvent, nous avons entendu cet homme parler d'efficacité en termes de technocrate froid et distant. Il s'est servi du pouvoir pour semer la confusion au lieu de clarifier la situation, pour manipuler et non pour susciter la participation, et même pour dénaturer les faits lorsqu'il le jugeait nécessaire. Nous l'avons entendu parler de la tragédie du chômage comme d'un simple ennui. Nous l'avons entendu prononcer des mots déplaisants, même à la Chambre, et insulter des travailleurs qui ne pouvaient pas répliquer. Il a traité tout le Canada comme une scène où il pouvait jouer à sa guise comme si les affaires du pays n'étaient qu'un simple jeu.

Je parle du premier ministre plutôt que du gouvernement dans son ensemble, parce qu'il s'est lui-même confondu avec le gouvernement à un point inconnu jusqu'ici dans l'histoire du Canada. Plus que tous les premiers

ministres qui l'on précédé, il a concentré le pouvoir entre ses mains. Il est douteux que même l'opinion des membres de son cabinet ait autant de poids, en ce qui concerne la politique et l'avenir du pays, que celle des conseillers particuliers dont il s'est entouré. Il accapare la direction, voire l'orientation du gouvernement, dans une sorte de citadelle à lui. Il n'a pas su empêcher pourtant qu'il y ait quelques fuites, de sorte que nous apprenons parfois des choses qu'on voulait nous cacher. La démocratie active, comme il l'entend, consiste à dire au Parlement et aux Canadiens seulement ce que, d'après lui, ils doivent savoir et seulement au moment qu'il juge opportun.

[*Français*]

Il a doublé ou triplé sa suite. Grâce à sa cour et à ses favoris, il s'est ouvert des oreilles dans tout le pays, des yeux dans tous les ministères, et exerce un contrôle sur toutes les fonctions gouvernementales importantes. Il a imposé une modification du Règlement de la Chambre, non pas pour moderniser notre façon de travailler—ce dont tous auraient convenu—mais d'abord et avant tout pour réduire l'influence du Parlement et l'empêcher de s'ingérer le moindrement dans ses propres méthodes et ses propres projets.

Le parti libéral, monsieur l'Orateur, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, s'est fait le promoteur du culte de la personnalité; l'adulation béate de son troupeau, dans cette enceinte, est la preuve d'une indigne abdication morale à la volonté et aux caprices d'un seul homme. Ce sont eux qui ont peint le très honorable premier ministre (M. Trudeau) sous les traits du prince de Machiavel; il a tout simplement joué son rôle à merveille.

Je me souviens, monsieur l'Orateur, des mots mêmes du très honorable premier ministre, publiés dans *Cité Libre*, en 1963, à propos du parti libéral, et je cite:

> Je ne me souviens pas d'avoir vu, depuis que je regarde la politique, un spectacle plus dégradant que celui de tous ces Libéraux qui ont reviré capot à l'unisson avec le chef, lorsqu'ils y ont vu une chance de prendre le pouvoir.
>
> La tête du troupeau ayant indiqué la voie, la suite se déroula avec l'élégance du bétail qui se bouscule vers la mangeoire.

Cette description très juste du parti libéral est encore vraie aujourd'hui, sous le leadership de l'homme qui a écrit ces mots.

[*Traduction*]

Le discours du trône témoigne encore une fois de la comédie du premier ministre et de son gouvernement. Il fourmille de banalités sur l'amour, la compréhension et l'isolement. Il ne renferme aucune proposition valable ou rien d'aussi terre à terre qu'un programme concret. Une des très rares promesses faites dans le discours, une qui a de l'importance, porte que «la collaboration avec le monde des affaires et de l'industrie se fera encore plus intense.» Nul doute, monsieur l'Orateur, qu'une élection se prépare. Le premier ministre ne doit pas manquer de collaborer avec les 95 sociétés qui grâce à leur appui, ont permis au parti libéral de fonctionner pendant bien des années, d'après une déclaration du président ontarien du Liberal red carnation fund.

On nous informe aussi d'un nouveau Code du Travail et de l'étude dont fait actuellement l'objet le bill sur la concurrence à la suite des nombreuses instances faites au cours des derniers mois. Qui a fait ces instances, monsieur l'Orateur? Je suis convaincu qu'elles viennent de l'Association canadienne des manufacturiers et d'autres amis du parti libéral et que ces mesures législatives seront mitigées de façon à servir leurs fins.

• (1510)

Je n'ai donc pas été étonné de ne pas trouver dans le discours du trône un seul mot au sujet de la réforme électorale, de la limitation des dépenses électorales, de la divulgation des sources des fonds électoraux. C'est un gouvernement libéral, on s'en souvient, qui a nommé une Commission royale d'enquête pour étudier cette question. La Commission a présenté son rapport en 1966. Il a fallu exercer beaucoup de pressions avant qu'un comité de la Chambre soit formé, celui-ci a présenté son rapport en juin dernier, mais le premier ministre n'est pas encore prêt à effectuer une réforme qu'il a pourtant proclamée comme essentielle à la démocratie. Aujourd'hui, il a fourni comme excuse qu'il était trop tard pour appliquer une telle réforme aux prochaines élections, comme s'il n'avait pu le faire l'an dernier ou même il y a deux ans. Mais il n'apportera pas ces changements, il ne veut pas améliorer les procédés démocratiques. Bien au contraire, il cède aux pressions qu'exercent les sociétés qui l'appuient en vue d'adoucir la loi et il remanie son cabinet de telle sorte que rien ne puisse les blesser, surtout à la veille des élections.

Il est extrêmement regrettable qu'en dépit des passages du discours du trône consacrés à la pauvreté, à la justice et à l'isolement—et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) aurait dû s'en rendre compte, sinon, il ne mérite pas de diriger ce ministère—le discours du trône ne mentionne absolument pas les autochtones du Canada, c'est-à-dire ces Canadiens qui souffrent de la pauvreté, de l'injustice et de l'isolement depuis des décennies, sans qu'il y ait été porté remède. Je ne puis m'expliquer la froide indifférence dont témoigne cette omission.

Des voix: Honte!

L'hon. M. Chrétien: Lisez donc le discours!

M. Lewis: Enfin, il y a, dans le discours, ces deux phrases insignifiantes sur la préoccupation essentielle que suscite le contrôle exercé sur l'économie canadienne par des intérêts étrangers. Parler de l'identité canadienne et de l'étendue de notre pays, cela sonne creux en l'absence d'un engagement concret quant au maintien de notre économie dans des mains canadiennes en vue de permettre aux Canadiens de forger leur avenir en fonction de priorités sociales qui leur soient propres.

En bref, monsieur l'Orateur, le discours du trône est à mon avis une dissertation d'écolier en style fleuri, et plus les idées sont banales, plus le style est fleuri. A plusieurs endroits, on y fait l'apologie des erreurs passées plutôt que d'y prévoir une action pour l'avenir. Le reste n'est que pose cabotine en attendant que le rideau se lève sur des élections qui se disputeront encore une fois, semble-t-il, par le verbiage, la rhétorique et la poudre aux yeux. J'ai bon espoir que cela ne réussira pas aussi bien en 1973 qu'en 1968.

A la première session de la présente législature, le 16 septembre 1968, j'ai déclaré ce qui suit au cours du débat sur le discours du trône:

> J'espère me tromper et je présenterai mes excuses au premier ministre en l'occurence, mais il demeure vraisemblable que, dans quatre ans, nous retrouverons la même proportion de 20 p. 100 de pauvres, des disparités régionales presque identiques, une crise semblable dans l'instruction publique, l'habitation et la vie urbaine en général. Sans doute se trouvera-t-il un replâtrage ici et là, une réparation et quelque amélioration ailleurs, car indépendamment du parti politique du gouvernement, nous finissons toujours par progresser un peu. Toutefois, les inégalités fondamentales et les déficiences sociales les plus oppressives nous accompagneront encore dans une large mesure. La société juste sera encore une devise politique et un rêve apparemment utopi-

que. Et c'est d'autant plus regrettable, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a pas de raison pour qu'il en soit ainsi.

C'était les mots que je prononçais il y a près de quatre ans. Il est certes d'autant plus regrettable que je n'aie pas à m'excuser auprès du premier ministre car mes prévisions se sont non seulement révélées justes, mais sous certains aspects un euphémisme en ce qui concerne les conditions actuelles au Canada. A la pauvreté qui troublait notre conscience en 1968, le gouvernement a délibérément ajouté un chômage extrême. Les problèmes urbains se sont multipliés. La congestion de nos villes, la pollution de l'air et de l'eau, la spéculation foncière, les disparités régionales, la pauvreté de nos indigènes et la pauvreté de 20 p. 100 ou davantage de notre population, tout ce gaspillage d'énergie humaine dans notre société reste pour le moins aussi grave et inacceptable qu'il y a quatre ans. Il y a eu du rapiéçage. On a essayé de voir au plus pressant. Le gouvernement peut toujours citer certaines mesures législatives s'il veut s'encenser comme il l'a fait si bien dans le discours du trône qui a clôturé la dernière session.

Comme je l'ai dit en 1968, n'importe quel gouvernement peut apporter certaines améliorations, même le présent gouvernement; il faudrait être bien borné et bien sectaire cependant pour ne pas constater et admettre, lorsqu'on s'intéresse un tant soit peu au sort des gens et que l'on a le moindrement d'humilité, que les années au pouvoir du présent gouvernement n'ont pas fait progresser le Canada, mais au contraire ont aggravé les problèmes que le premier ministre avait promis de solutionner au départ.

En réponse à certaines des questions qu'il a soulevées dans son discours, je signale au premier ministre que si je dénonce cette faillite, c'est précisément parce que je suis fier de mon pays et que j'ai foi en son destin. Je reconnais qu'en 100 ans le Canada a progressé considérablement depuis le temps des pionniers. Il est devenu une nation de premier plan, caractérisée par le modernisme, et un grand peuple. Avec à sa tête un gouvernement sensé, près des gens, imbu de modernisme et doté des moyens les plus nouveaux, le pays parviendra à éliminer la pauvreté et l'injustice et à édifier une société dont tous les Canadiens pourront se réclamer. Voilà de quoi est faite la démocratie de participation; c'est l'échec du présent gouvernement face aux besoins de la société moderne que condamne mon parti et auquel l'histoire fera écho.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, les partis libéral et conservateur progressiste vivent et agissent dans le carcan de doctrines démodées. Ils demeurent, avec leurs amis des grandes sociétés, les seuls doctrinaires qui restent dans notre société, si l'on fait abstraction d'une poignée d'écervelés romantiques de l'extrême gauche.

Le gouvernement et le parti de l'opposition officielle sont des partis du *statu quo*. Certes, le premier ministre parle de changement. Ce que traduisent clairement ses actes et sa politique, c'est qu'il rejette tout changement véritable dans les structures économiques et sociales, l'équilibre de la puissance dans notre société, et tout ce qui est essentiel à l'instauration d'un régime d'égalité humaine. Son idée du changement est exprimée par le proverbe bien connu «Plus ça change, plus c'est pareil».

Nous croyons, nous, du Nouveau parti démocratique, que la technologie moderne exige que le gouvernement joue un rôle de plus en plus important dans l'économie. Les forces du marché ne peuvent plus servir le bien commun sans qu'on y adjoigne une surveillance importante et, dans certains cas, un contrôle direct. La production moderne s'est transformée substantiellement, du point de vue de la technique et de la complexité. Le temps, par exemple, qui s'écoule entre la décision de produire un article nouveau et l'arrivée de celui-ci sur le marché est même devenu plus long, parce qu'il faut maintenant une mise au point élaborée, une enquête de marché et tous les autres éléments qui s'intègrent aujourd'hui à la planification de la production et de ses procédés. On va même jusqu'à affirmer que, dans le cas d'un nouveau modèle de voiture, cette période peut aller jusqu'à quatre ou cinq ans.

Les secteurs principaux de la production moderne exigent bien du temps et de grands investissements. Les matières premières, l'énergie et les autres biens de base, de même que l'infrastructure, nécessitent des investissements tels que seules les grandes sociétés peuvent se les permettre.

En outre, la difficulté de trouver l'agencement approprié d'employés bien formés dans la population active prend aussi du temps. Ces données essentielles de l'ère post-industrielle sont propices à la concentration de la richesse et du pouvoir dans un nombre de plus en plus restreint d'unités.

[*Traduction*]

Les objectifs primordiaux de ces sociétés consistent à réaliser le maximum de bénéfices et de pouvoir. Leurs placements et leur production prioritaires sont régis par un marché qu'elles contrôlent elles-mêmes. Grâce à une réclame moderniste sans précédent, elles créent des besoins qui répondent à leurs intérêts. Ce n'est que par coïncidence qu'à l'occasion leurs décisions répondent aux besoins et aux priorités de la société. Seuls des investissements publics, une planification publique de l'emploi des ressources humaines et matérielles, et une participation gouvernementale étendue dans l'établissement des priorités, peuvent remédier à la pauvreté, aux disparités régionales et à l'aliénation sociale.

• (1520)

Au Canada, le contrôle des sociétés dont j'ai parlé s'est soldé par un contrôle étranger grandissant. Non seulement les corporations multinationales ont-elles pour objectif les bénéfices et la puissance, mais du fait de leur caractère global, elles tiennent bien peu compte des besoins particuliers du pays hôte. Voilà pourquoi le Nouveau parti démocratique se préoccupe sérieusement, depuis sa fondation, du problème de l'indépendance du Canada. Voilà pourquoi nous estimons qu'il est nécessaire de reprendre en main notre économie, de sorte que le peuple canadien puisse façonner sa destinée, orienter son avenir selon les besoins et les ressources du pays.

Après des années de discussion, un regain de canadianisme, de nombreuses études et rapports, le gouvernement a finalement été forcé d'entreprendre et d'élaborer une politique de ce qu'il appelle apparemment «la maîtrise de notre environnement économique.» A maintes reprises, le premier ministre a promis de faire une déclaration de principe à ce sujet. A la suite de pressions, il avait d'abord promis que ce serait avant Noël. Plus récemment, il promettait que ce serait avant la rentrée parlementaire. Une autre fois, plus tôt cette année, il a promis de faire une déclaration dès le début de la nouvelle session.

Ce matin, en réponse à une question qui lui était posée, le premier ministre a dit qu'il n'annoncerait pas la politique du gouvernement à l'égard de la mainmise économique étrangère tant que la documentation à l'appui ne serait pas disponible et que le projet de loi ne serait pas prêt. Nous savons tous, monsieur l'Orateur, que ce ne sera probablement pas avant avril. Chose certaine, la docu-

mentation est loin d'être prête; les agents de presse du gouvernement ont été chargés de remanier le document qui avait fait l'objet d'une fuite l'automne dernier et d'atténuer la politique. Il en sortira une mesure amoindrie. D'après les renseignements que j'ai obtenus, je suis persuadé que le gouvernement restreindra l'activité de l'agence de surveillance aux prises de possession les plus importantes laissant de côté celles qui sont de moindre envergure mais qui pourraient bien un jour avoir une répercussion cumulative plus considérable.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a annoncé au début du mois que les filiales des grandes entreprises étrangères ont connu une croissance plus forte que les sociétés canadiennes au cours de la période 1964-1969. Cela signifie que la propriété étrangère est forte dans les secteurs en croissance de notre économie, de sorte qu'une mainmise relativement faible pourrait, au cours des prochaines années, devenir une intrusion considérable dans l'économie canadienne.

Le premier ministre a aussi déclaré ce matin que l'annonce de la politique en matière de mainmise étrangère devrait attendre jusqu'à la présentation du projet de loi. Il est impossible de prédire l'étendue du retard que cela va entraîner. Il pourrait s'agir de cinq semaines ou de trois mois. J'ai déjà vu des prévisions de cette sorte. J'ignore combien de temps cela prendra. Je suis loin d'être convaincu que cela représente une protection réelle contre une avalanche de reprises en prévision de l'établissement du soi-disant organisme de triage. Cette menace s'est présentée dès qu'on a su que le gouvernement projetait d'emprunter cette voie et je prie maintenant le gouvernement de prévenir ce danger, d'empêcher toute autre reprise de se produire avant l'adoption du projet de loi par la Chambre.

Un expédient bien simple que je propose au premier ministre serait d'annoncer que le projet de loi sera rétroactif à la date de l'annonce de sa politique en matière de capitaux étrangers. Bref, l'annonce étant de nouveau retardée, l'incertitude se poursuit et les reprises continuent. A vrai dire, je ne peux m'empêcher de me demander si la moindre politique nous sera communiquée avant la dissolution des Chambres pour les prochaines élections.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je veux aborder un autre aspect de la performance du gouvernement. Récemment, celui-ci, mal à l'aise face aux résultats de son administration, a commencé à cultiver un nouveau mythe. J'ai entendu des libéraux chercher à persuader les Canadiens—et le premier ministre lui-même était du nombre—que, même si le gouvernement n'a pas toujours eu raison, il a du moins fait preuve de compétence et de fermeté. On cherche à remplacer l'image de l'homme dans le vent qu'on nous avait servie par celle de l'homme fort, de l'administrateur compétent. Il vient justement de nous montrer comment il peut le faire. Il a très bien joué son rôle tant à la Chambre qu'à l'extérieur. Je n'ai jamais douté de ses talents de comédien. Les faits démontrent qu'il s'agit simplement d'un autre mythe. De la fermeté, il y en a eu peut-être, bien que l'expression obstination indifférente définirait mieux l'attitude du premier ministre et du gouvernement au cours de bon nombre de situations critiques. Mais, de la compétence, on n'en a pas vue, à moins qu'on ne se laisse éblouir par des graphiques de réaménagements bureaucratiques.

En fait, le passé montre bien que la description de feu William Lyon Mackenzie King faite par un ami commun du premier ministre et de moi-même, le poète Frank Scott, s'applique au premier ministre actuel et à son gouvernement: «Ne divisez pas en deux ce que vous pouvez diviser en quatre.» A mon avis, un gouvernement doit être jugé par la mesure où il contribue au bien-être des citoyens, où il réussit à diriger les forces économiques et sociales vers cette fin. Si nous nous fondons sur ce critère, de fait sur n'importe quel autre, le gouvernement a fait montre d'une incompétence lamentable, sautant d'une crise à l'autre, en multipliant les excuses et les menaces plutôt qu'en apportant des solutions. Comme je l'ai dit, avant de reprendre mon siège, je vais proposer un sous-amendement pour vous indiquer une de ces solutions.

[*Français*]

Je me demande, monsieur l'Orateur, comment on peut juger compétent un gouvernement qui, de propos délibéré, a mis en œuvre une politique économique destinée à créer le chômage en masse. Seuls ceux qui font fi de la condition humaine peuvent qualifier de compétent un gouvernement coupable d'avoir astreint au chômage des milliers de Canadiens. Regardons par exemple l'incroyable bouillie pour les chats qui continue à exister dans l'application de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage, et la situation de milliers de sans-travail forcés de subir des retards inexcusables et, parfois même, d'avoir recours à l'assistance publique en attendant qu'on leur donne leur dû.

La nature même du gouvernement actuel et le cynisme de ses dirigeants se sont montrés au grand jour dans la façon dont on traite les chômeurs. Au lieu de se préoccuper de leur sort, le premier ministre était tout fier de lui quand il a annoncé au pays, il y a un an et demi, qu'il était prêt à accepter un taux de 6 p. 100 de chômage dans ce qu'il a appelé sa lutte à l'inflation. Ses désirs, malheureusement, sont comblés sans dérougir depuis 21 mois. Puis, le premier ministre et ses acolytes, pris de confusion, ont commencé à se chercher des excuses. Ils ont parlé de la forte augmentation de la main-d'œuvre; ils ont prétendu qu'il y avait eu un accroissement extraordinaire du taux de participation, et ils se sont félicités des augmentations du nombre d'emplois.

• (1530)

[*Traduction*]

Non seulement le premier ministre nous a-t-il déjà fourni ces prétextes en maintes occasions, mais il les a répétés aujourd'hui dans son discours où il a vanté l'accroissement du nombre d'emplois et de la population active. Sous ce rapport, permettez-moi d'établir certains faits par la comparaison de deux époques d'administration libérale, celle de M. Pearson et celle de M. Trudeau. Sous l'administration de M. Pearson, qui a duré cinq ans, de 1963 à 1967 inclusivement, l'augmentation annuelle moyenne de la population active s'est élevée jusqu'à 3.1 p. 100, tandis que sous l'administration de M. Trudeau, elle est tombée à 2.9 p. 100. Pendant les années de l'administration de M. Pearson, l'augmentation annuelle moyenne du nombre d'emplois a été de 3.5 p. 100 alors que pendant l'administration de M. Trudeau, elle a baissé à 2.3 p. 100. En ce qui concerne les taux de participation, le taux moyen d'augmentation sous l'administration de M. Pearson a été deux fois plus élevé que sous l'administration de M. Trudeau, passant d'une augmentation moyenne de .32 p. 100 à .15 p. 100.

En moyenne, nous avons eu, au cours des cinq années de l'administration Pearson, un taux de chômage de 4.4 p. 100. Durant les quatre années de l'administration Trudeau, ce taux de chômage s'est élevé en moyenne à 5.5 p. 100. Abstenons-nous, une fois pour toutes, de mettre en avant ces arguments malhonnêtes que sont l'accroissement de la main-d'œuvre, du chômage et des taux de participation. L'expérience a montré qu'il s'agissait là de

fausses excuses. En bref, de 1963 à 1967 inclusivement, le chômage a été nettement moins élevé, malgré un accroissement plus considérable de la main-d'œuvre et des taux de participation.

En fait, si l'on prend ces quinze dernières années, il faut remonter jusqu'à la période de 1958 à 1962, où nous avions un gouvernement conservateur, qui menait une politique semblable à celle pratiquée par le gouvernement actuel, pour trouver un taux de chômage comparable à celui que nous connaissons présentement. Ce critère suffirait, à lui seul, à montrer à quel point ces deux partis se ressemblent. Si les libéraux peuvent se consoler en songeant qu'un gouvernement conservateur n'a pas fait mieux, grand bien leur fasse! Et si les conservateurs croient qu'ils peuvent persuader les Canadiens qu'ils peuvent faire mieux maintenant que lorsqu'ils étaient au pouvoir, je dis au chef de l'opposition (M. Stanfield) et à ses collègues qu'ils sous-estiment l'intelligence de l'électorat canadien.

Mais le premier ministre ne s'est pas contenté de ces excuses. Ignominieusement, il a pris le parti de faire insulte à l'intelligence des chômeurs et des Canadiens en général en déclarant qu'il y a beaucoup d'emplois vacants que les chômeurs pourraient obtenir si seulement ils étaient prêts à accepter des salaires moindres et à s'éloigner un tant soit peu de leur domicile. Je me suis souvent demandé sérieusement à quoi rimait cette déclaration.

Personne ne l'ignore, même pendant la dépression des années trente, il y avait des emplois vacants. Tout le monde sait aussi que malheureusement un petit nombre de nos concitoyens se dérobent au devoir de pourvoir à leurs besoins. Mais le propre ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du premier ministre (M. Munro) a souligné, à plus d'une occasion à la suite d'enquêtes, que ce nombre est faible et représente une proportion infime de ceux qui touchent des prestations d'assistance sociale ou d'assurance-chômage, ou des deux. Quel était donc le dessein du premier ministre en formulant cette affirmation au sujet des emplois vacants et en la répétant deux ou trois fois, si ce n'était de camoufler aux Canadiens la gravité de la crise de chômage et d'inciter à une réaction mesquine contre le traitement humanitaire des nécessiteux?

Sudbury a été l'une des localités auxquelles le premier ministre à fait allusion en l'occurrence. Or, au moment même où il parlait, l'Inco mettait des employés à pied. Depuis lors, d'autres renvois ont été annoncés, de telle sorte que la région tout entière est inquiète pour l'avenir. Le premier ministre n'a blâmé, à ma connaissance, ni l'Inco ni les autres sociétés, dont plusieurs sont d'appartenance étrangère, qui ont fait fi de leur devoir envers leurs employés et de leurs obligations envers la population à laquelle ils doivent les bénéfices considérables accumulés au fil des ans. Assurément non, les sociétés sont trop puissantes. Il s'en prend plutôt aux chômeurs, aux faibles et aux gens sans défense et c'est honteux, je pense. De toute façon, le premier ministre savait ou aurait dû savoir que ses déclarations étaient sans fondement. D'après le sondage effectué par un ministère de son gouvernement, on comptait au Canada, durant l'année 1971, de 10 à 26 chômeurs pour chaque emploi vacant, qu'il s'agisse d'un emploi temporaire, saisonnier ou permanent. Une attitude comme celle-là, je l'ai déjà dit et je le répète avec tristesse, mais je crois qu'il faut le redire, ne pouvait être que celle d'un homme pour qui les difficultés devant l'échéance d'un loyer sont inconnues.

Voyez le ministère de l'Expansion économique régionale, monsieur l'Orateur, et dites-moi s'il y a eu compétence de ce côté. Le premier ministre s'est vanté de ce que ce ministère ait dépensé plus de 900 millions de dollars. Voilà justement un signe d'incompétence. Un des quelques projets entrepris précisément par le premier ministre, en 1968, a dégénéré en fiasco. Tous les organismes de la région atlantique et tous les spécialistes des inégalités régionales, qui sont capables de juger de façon objective, ont critiqué l'absence de programmes, le manque d'initiative dans le travail du ministère de l'Expansion économique régionale, malgré les bonnes intentions du ministre titulaire.

La Gaspésie, dans la province même du ministre, en est un excellent exemple, avec un chiffre de dépenses de 250 millions de dollars, dont la plus grande partie est allée à des préposés à la recherche tandis que la population elle-même n'a à peu près rien reçu. L'intention était bonne; l'application a été un parfait exemple d'incompétence. Des millions de dollars de deniers publics ont été offerts, mais les bénéficiaires ont été surtout les grandes sociétés étrangères. Et avec quel résultat? A peine une ride à la surface des objectifs envisagés: suppression de la pauvreté et des disparités dans les régions désavantagées du Canada.

Songez à Bathurst, au Nouveau-Brunswick, où le ministre, le chef de l'opposition et moi-même avons assisté à une houleuse journée de réflexion il y a quelques semaines. Les congédiements et les fermetures hantent le présent et l'avenir de cette région désavantagée du Canada. Prenez Corner Brook, à Terre-Neuve, où les congédiements effectués par une grande société de pâtes et papiers entraînent des niveaux de chômage qui confinent au désastre. Prenez Témiscamingue, au Québec, où la CIP s'apprête à fermer une usine qui emploie 875 Canadiens. Et ensuite, rappelez-vous les millions de dollars accordés à Parson et Whitmore pour construire en Saskatchewan des papeteries concurrentielles, et la somme de 13.7 millions de dollars offerte à une filiale de l'ITT pour construire au Québec une nouvelle usine.

Monsieur l'Orateur, vous allez vous lever pour me dire que mon temps de parole est écoulé. En toute déférence, pourrais-je solliciter quelques minutes de plus pour terminer mes remarques?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre accorde-t-elle du temps de parole au député pour qu'il termine ses remarques?

Des voix: D'accord.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, évidemment, on n'a pas fait en cela preuve de compétence. C'est l'absence de planification, c'est le chaos. Je ne dis pas qu'on n'a rien accompli. On a créé certains nouveaux emplois, et je m'en réjouis. Mais le programme, dans l'ensemble, n'a pas même fait démarrer l'expansion régionale. Et il échouera encore, comme tous les programmes semblables du passé, parce qu'il s'en remet aux sociétés axées sur la rentabilité pour édifier des collectivités. La participation directe du public, soit seule, soit de concert avec l'entreprise privée ainsi que les projets globaux d'expansion, sont essentiels dans la lutte contre les disparités régionales. Cette planification a brillé par son absence si bien qu'il ne s'agit plus d'un programme de développement régional, mais d'un programme d'assistance avantageant les sociétés riches et puissantes. C'est peut-être, pour le fort, une preuve de compétence mais pour le faible, ce n'est que gabegie et frustration.

• (1540)

Je me proposais d'offrir d'autres exemples d'incompétence, mais je passerai outre à deux ou trois d'entre eux

pour ne pas abuser de l'amabilité de mes collègues mais je tiens à en mentionner deux brièvement. Je demanderai à la Chambre d'étudier la politique gouvernementale envers les populations indigènes. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) a dévoilé, à cor et à cri, en 1968, une nouvelle politique indienne. Cette politique est aujourd'hui lettre morte, et c'est tant mieux puisqu'elle avait été conçue dans l'isolement ministériel imposé par les hautes instances et que la population indienne l'avait partout rejetée. De quelle compétence a-t-on fait preuve dans cette entreprise avortée?

Souvenons-nous, enfin, du projet de loi relatif à la stabilisation des prix des grains. Voilà encore une notion importante qui a été mutilée par l'irréflexion et l'incompétence. Les agriculteurs, et plus particulièrement les céréaliers, réclamaient depuis des années un programme leur garantissant la sécurité du revenu afin de pallier les impondérables de l'hiver et ceux des marchés et des prix internationaux. Lorsque le gouvernement s'est enfin décidé à combler ce besoin persistant et à étançonner la vie rurale, il a enfanté d'un plan minable et inacceptable qui aurait plutôt consolidé la pauvreté. Notre ferme résolution de faire échec à une trahison aussi cruelle des agriculteurs canadiens, alliée au front d'opposition de presque toutes les associations agricoles ainsi que des trois provinces des Prairies, a abouti au retrait de ce projet de loi.

Les exemples que j'ai cités—et j'en aurais bien d'autres—suffisent à révéler, à mon avis, un gouvernement qui a fait preuve d'incompétence autant que d'indifférence, qui n'a su que réagir en pleine crise au lieu de prévoir l'avenir, qui s'est complu dans les métaphores et dans le subterfuge au lieu de s'attaquer avec franchise et imagination aux problèmes qui assaillent la population du Canada.

Depuis que j'ai eu l'honneur d'être élu chef de mon parti en avril dernier, j'ai beaucoup voyagé au Canada. Partout j'ai vu la preuve des années perdues du régime Trudeau. Je me suis entretenu avec les représentants des pauvres dans des associations comme le Neighbourhood Centre de Halifax et l'Inner City Project de Vancouver. Ils m'ont parlé de leur frustration et de leur colère dues au fait que la situation de ceux qu'ils représentent s'est si peu améliorée. Ils m'ont parlé avec fierté de leurs associations, qui ont acquis plus de force et de pouvoir, et qui sont bien décidées à exiger que l'on remédie à la paperasserie dont leur membres sont victimes, aux privations qui affligent les familles de ces derniers, et au revenu de misère avec lesquel ils sont tenus de vivre. Bon nombre de ces associations mettent sur pied des organismes qui encouragent l'effort personnel, et qui pourraient aider énormément à éliminer un jour complètement le culte de la pauvreté dans notre société. Ces organismes méritent notre appui, et le Nouveau parti démocratique luttera pour leur obtenir cet appui.

Le fait triste, et même navrant, c'est que le nombre des pauvres n'a pas diminué. Un Canadien sur cinq, et peut-être même sur quatre, continue à vivre au seuil, ou au-dessous du seuil, de la pauvreté. L'accablement, que dis-je, le désespoir, que l'on peut lire dans les yeux et sur le visage du jeune homme comme du vieillard, du blanc comme de l'indigène, de l'enfant comme de la mère, font honte à une société aussi abondante que la nôtre. L'inégalité et le manque de sécurité restent les caractéristiques dominantes de la condition humaine à laquelle nos valeurs économiques et sociales actuelles soumettent les gens.

Nombre de députés des deux côtés de la Chambre ont rendu visite à des collectivités indiennes, esquimaudes et métisses dans tout le Canada. Je défie le premier ministre, ses collègues et acolytes de justifier l'incurie qui règne partout: les 80 et 90 p. 100 de chômeurs de bien de ces collectivités, les foyers misérables que nous fournissons à ces gens, la cruauté d'un régime économique qui leur enlève toute autonomie, ignore leurs besoins et menace leur culture.

Je pense à une femme âgée de la Colombie-Britannique qui a dû lutter pendant des mois pour obtenir l'eau. Je pense aux collectivités que j'ai visitées telles que Pictou Landing en Nouvelle-Écosse, Moberly Lake en Colombie-Britannique, Fort McPherson dans les Territoires du Nord-Ouest et à bien d'autres. Partout les gens supplient qu'on leur donne du travail, qu'on leur permette de subvenir à leurs besoins et de vivre dignement dans une certaine sécurité.

Je suis souvent hanté par la supplique d'une jeune femme intelligente d'une collectivité esquimaude des Territoires du Nord-Ouest. Après un long exposé des problèmes et des souffrances de son peuple elle s'est soudain interrompue pour s'écrier désespérément: «Pourquoi m'adresser à vous? A quoi cela sert-il? Voilà des années que nous supplions les politiciens et les leaders politiques sans résultat.» Voilà la situation qui règne au Canada en 1972. Elle existait déjà avant 1968 mais elle continue d'exister et on n'en tient aucun compte alors que le gouvernement est toujours responsable de cette carence.

Il est vrai qu'on peut circuler dans certaines rues de Vancouver, de Toronto, de Montréal, et d'Halifax sans rien voir d'autre que d'imposants immeubles de bureaux et d'appartements neufs, de belles voitures et des vitrines débordantes de marchandises attrayantes. C'est le niveau de vie que beaucoup ont atteint. C'est la marque d'un certain genre de progrès et de l'incidence du progrès technologique. Mais je mets souvent en doute la signification de ce prétendu progrès et l'orientation que prend notre société technologique.

Ni mon parti ni moi-même ne déprécions les réalisations des Canadiens ni la grandeur de notre pays, surtout si nous tenons compte de la situation dans certaines autres régions du globe. Le pessimisme n'est pas mon propos. J'affirme simplement que, selon ma conviction profonde, la nation canadienne est suffisamment compatissante pour souhaiter ardemment la fin de toute souffrance humaine inutile, elle est en mesure de réaliser cet objectif et, collectivement, elle dispose des richesses, des talents et de la volonté nécessaires pour édifier une société fondée sur l'égalité sans la tare de désespoir et d'indignité que suscitent la pauvreté et l'aliénation.

Voilà, monsieur, le défi que les Canadiens ont accepté en 1967, voilà le rêve qu'ont fait naître les innovations de l'Expo. Et c'est cette vision que le gouvernement actuel a perdue, dont le premier ministre avait parlé en 1968 et que, une fois au pouvoir, il a systématiquement détruite. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je veux proposer, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

> Que l'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par une virgule et en y ajoutant les mots suivants:
>
> «et, en particulier, qu'il n'ait pris aucune mesure efficace pour remédier au chômage généralisé que connaît le pays, depuis qu'il est au pouvoir.»

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, on se surprendra peut-être de mon audace de prendre la parole à l'occasion de cette journée des chefs de parti, mais c'est

que le chef du Crédit social (M. Caouette) est présentement à Regina pour présider une réunion très importante de notre parti, et il m'a demandé de le remplacer. Toutefois, la Chambre n'y perdra rien, puisque l'honorable député de Témiscamingue, chef du Crédit social, sera parmi nous dès lundi prochain et aura l'occasion de prendre part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je veux aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Whicher et Lajoie), parce qu'ils se sont bien acquittés de l'ingrate tâche qui leur avait été confiée. J'ai bien dit «ingrate tâche», parce qu'il doit être difficile pour qui que ce soit de faire, pendant une demi-heure, l'éloge du gouvernement qui nous dirige depuis quatre ans, compte tenu des mauvaises lois qui furent adoptées, de même que des erreurs et omissions du gouvernement libéral qui dirige le Canada depuis les quatre dernières années.

A plusieurs reprises, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a déclaré qu'il ne voulait pas être jugé à cause de son administration passée—et je le comprends—mais que les électeurs envisagent l'avenir en rose, avec un autre gouvernement libéral. Le premier ministre se rend compte que la couleur rouge du parti libéral est de moins en moins populaire, et il voudrait sans doute la voir changer au rose.

Si le très honorable premier ministre regrette son passé, ainsi que les erreurs et les fautes de son administration au cours des quatre dernières années, qu'il le dise. S'il nous demande tout simplement de baisser le rideau, il se trompe grandement, car les électeurs canadiens vont se charger de le lui dire lors des prochaines élections.

Comment, en effet, les électeurs canadiens pourront-ils oublier le chômage qui les a frappés sous l'administration libérale? Voici le bilan du gouvernement, relativement au chômage, depuis les quatre dernières années, selon les données de «*Statistique Canada*» du 8 février 1971 et du numéro 1 du volune 27 du catalogue 1971-001:

14 décembre 1968, 373,000 chômeurs
13 décembre 1969, 383,000 chômeurs
12 décembre 1970, 538,000 chômeurs
décembre 1971, 530,000 chômeurs
janvier 1972, 665,000 chômeurs

Ceci représente une augmentation de 292,000, de décembre 1968 à janvier 1972.

Cela veut dire, monsieur l'Orateur, qu'en janvier, 7.7 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne se trouvait sans travail, comparativement à 3.9 p. 100 en 1965. Voilà le recul que nous a valu le gouvernement libéral des trois colombes lancées dans le ciel électoral en 1965.

Aujourd'hui, lors de la période des questions orales, on s'est aperçu que le gouvernement se retranche encore derrière les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage pour dire que ce sont les chômeurs, les requérants, qui sont en faute.

Eh bien, monsieur l'Orateur, au cours de la période des Fêtes, j'ai été moi-même débordé d'appels et de visites de requérants qui étaient privés des prestations d'assurance-chômage auxquelles ils avaient droit, à cause de l'incompréhension des fonctionnaires de la Commission, principalement ceux qui travaillent au bureau central de Montréal, derrière un «cerveau électronique».

Eh bien, monsieur l'Orateur, ces gens ont été privés d'un droit que leur garantissait une loi du Parlement canadien, à cause de la mauvaise compréhension des fonctionnaires.

• (1550)

Nous aurions pu nous attendre, monsieur l'Orateur, qu'avec un tel taux de chômage, un si grand nombre d'usines fermées ou ne fonctionnant qu'a faible régime, les prix, au moins, auraient tendance à baisser. Au contraire, depuis l'avènement du gouvernement actuel, en 1968, les prix à la consommation n'ont cessé de grimper. J'ai en main des statistiques datées du 17 février 1972, qui indiquent le taux d'augmentation des prix, de décembre 1971 à janvier 1972, dans les domaines de l'alimentation, de l'habitation, de l'habillement, des transports, des soins personnels et de santé, des loisirs et lectures, des alcools et du tabac. Pour la ville de Saint-Jean, Terre-Neuve, l'indice des prix, de décembre 1971 à janvier 1972, est passé de 125.0 à 126.1, selon la base de 1961 établie à 100. Pour la ville d'Halifax, ce chiffre s'est maintenu à peu près au même niveau. Pour Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, il est passé de 126.9 à 127.4; pour Montréal, de 128.9 à 129.6; pour Ottawa, de 133.0 à 133.6; pour Toronto, de 131.6 à 132; pour Winnipeg, de 131.1 à 131.4; pour Saskatoon et Regina, de 125.6 à 126.3; pour Edmonton et Calgary, de 130.3 à 130.8; pour Vancouver, de 129.4 à 130.

Voilà, monsieur l'Orateur, une indication que le coût de la vie, pour un mois seulement, a continué d'augmenter, de décembre à janvier, comme il l'avait fait au cours des mois précédents.

D'après ces statistiques, l'indice des prix à la consommation au Canada atteignait donc 136.7. En décembre 1969, il atteignait 127.9, en décembre 1970, 129.8, en décembre 1971, 136.3, et aujourd'hui il a atteint 136.7, ce qui représente une augmentation de 6.9 p. 100 au cours des 13 derniers mois. Voilà comment le gouvernement fédéral a failli dans sa lutte contre l'inflation. Les prix ne cessent de monter; les familles deviennent de plus en plus incapables de subvenir à leurs besoins et doivent s'endetter jusqu'au cou, tout comme le gouvernement d'ailleurs.

Voici quelques chiffres plutôt éloquents relatifs à l'endettement des Canadiens envers des compagnies de prêts et de finance. Ces chiffres sont tirés du catalogue 61-004 de février 1972 et indiquent la progression de la dette des Canadiens depuis 1961. Au 31 décembre 1961, cette dette était de 4 milliards 319 millions de dollars; en 1962, de 4 milliards 769 millions; en 1963, de 5 milliards 351 millions. C'était au moment de la prise du pouvoir par les libéraux.

En 1964, cette dette s'établissait à 6 milliards 143 millions; en 1965, à 7 milliards 40 millions; en 1966, à 7 milliards 648 millions; en 1967, à 8 milliards 474 millions; en 1968, à 9 milliards 704 millions; en 1969, à 10 milliards 969 millions; en 1970, à 11 milliards 525 millions.

Depuis 1961, la dette des Canadiens envers les compagnies de prêts, de finance, des magasins vendant à crédit, etc., a pratiquement triplé. Depuis 1963, date à laquelle les libéraux ont repris le pouvoir, la dette des consommateurs canadiens a doublé, tandis que depuis 1968, date de la prise du pouvoir par le très honorable premier ministre actuel, l'endettement des Canadiens a augmenté d'environ 20 p. 100. La dette des consommateurs canadiens augmente au même rythme que le taux de chômage et le coût de la vie. Si les consommateurs s'endettent, le gouvernement fédéral le fait également et il s'endette dangereusement, malgré les lourds impôts, les taxes de toutes sortes qui ne cessent d'augmenter, et ses revenus de plus en plus élevés, grâce aux taxes et aux impôts.

Comme l'indiquait l'honorable ministre des Finances (M. Benson) dans le Livre blanc, à l'occasion de son exposé budgétaire de 1971-1972, la dette du Canada a augmenté de $784,800,000 en 1968 et de $576,100,000 en

1969. Elle a diminué de $392,600,000 en 1970; elle a augmenté de 417,600,000 en 1971. Elle se chiffre actuellement à 25 milliards 201 millions.

Comme l'indique le tableau 1 du paragraphe 6.4 des comptes publics pour 1970-1971, la dette publique non échue est passée de $19,940,200,000 qu'elle était en 1970, à $25,201,200,000 en 1971. Il est également intéressant de constater que le gouvernement actuel, tout en maintenant un niveau de chômage élevé, tout en permettant aux prix de monter sans cesse, tout en augmentant la dette nationale, ne cesse de dépenser de plus en plus l'argent qu'il va puiser dans les goussets des contribuables grâce aux taxes et impôts.

En 1970, le gouvernement fédéral est allé puiser 12 milliards 324 millions en taxes et en impôts de toutes sortes dans les goussets des contribuables, tandis qu'en 1971 l'opération budgétaire, comme l'honorable ministre des Finances de l'époque aimait à appeler ce dégonflage des goussets des contribuables, se chiffrait à plus de 12 milliards 769 millions, accusant un déficit que nous ne connaîtrons que lors de la présentation des nouveaux états financiers—probablement après les prochaines élections—afin de ne pas trop effaroucher les contribuables.

Hier, l'ouverture de la session n'a pas été couverte par les techniciens de Radio-Canada, tandis que ceux du réseau CTV ont respecté les lignes de piquetage installées par leurs collègues membres du NABET. Quelles que soient les causes du litige présentement en cours à Radio-Canada, ce litige dénote un climat de mécontentement et de méfiance, bref, un climat antisocial. Quand on voit, par ailleurs, les fonctionnaires fédéraux, techniciens en électronique, dont les fonctions sont désignées, c'est-à-dire exclus du droit de grève, paralyser la navigation aérienne au pays et mettre en danger, non seulement l'économie du pays, mais même des vies humaines, et que l'on constate, par ailleurs, chez d'autres catégories de fonctionnaires comme, par exemple, celles des gardiens de la paix et des enseignants du Québec qui menacent de faire la grève, on en est à se demander si le droit de grève accordé aux employés du secteur public, surtout dans des domaines aussi essentiels que ceux des services d'ordre, des aéroports et des télécommunications, ne devrait pas être remis en question, et ce en fonction du bien commun. C'est du moins ce que pense le R.P. Émile Bouvier. Dans un éditorial diffusé au poste de télévision de Sherbrooke et reproduit dans *La Presse* du 15 février dernier, voici comment il conclut:

> Toutefois, le choix-surprise qu'a fait le syndicat en recourant à l'arbitrage obligatoire nous ramène à la solution des conflits des services publics qui existait au Québec avec la loi de 1944. Elle nous ramène à la solution de la Colombie-Britannique avec son Bill 33 de 1968 et à celle de l'arbitrage obligatoire de l'Australie. On a beau accorder le droit de grève, il faut trouver une solution aux conflits de travail: soit une décision arbitrale exécutoire, soit une loi genre Bill 1 ou 25. C'est peut-être la première solution qui est la plus sûre et la moins coûteuse. Peut-être faudrait-il revenir à des législations plus réalistes qui, dans les services publics essentiels, exigeraient l'arbitrage obligatoire avec sentence exécutoire?

Le discours du trône fait peu mention des problèmes du commerce international et ne parle pas du tout des conséquences, pour le Canada, de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, et de la politique américaine en vue d'obtenir une balance commerciale favorable. Le gouvernement aurait dû éclairer la population sur ses intentions, sur ce qu'il fera en vue de corriger la situation, afin que des milliers de travailleurs canadiens ne tombent bientôt en chômage par suite de la politique de restriction des États-Unis.

[M. Laprise.]

Pour les journaux, le gouvernement canadien se trouve coïncés, pris au piège, et ce au cours d'une année d'élections, parce que, justement, le gouvernement américain doit faire face à ses électeurs, et il entend montrer un tableau plus reluisant, et ce au détriment du Canada. Si la crise commerciale canado-américaine prend une tournure grave, comme l'écrit en manchette le journal *Dimanche-Matin* du 13 février dernier, il est sans doute nécessaire de garder son sang-froid, mais cela n'est pas suffisant, n'en déplaise à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) qui est actuellement en train de perdre son éternel sourire. Mais le gouvernement n'est-il pas à blâmer lui-même de cette crise commerciale?

Dès le 3 mai dernier, à la suite de sa démission comme ministre du cabinet Trudeau, l'honorable député de Duvernay (M. Kierans) déclarait, comme l'atteste *Le Devoir*, et je cite:

> M. Eric Kierans a confirmé que c'est bien parce qu'il était en désaccord total avec la politique économique et fiscale du gouvernement Trudeau qu'il a démissionné de son poste de ministre des Communications.
>
> Ces politiques qu'il rejette, M. Kierans les qualifie de périmées puisqu'elles consistent, affirme-t-il, à favoriser aveuglément l'afflux de capitaux au détriment de la main-d'œuvre disponible. Il faut cesser de croire, dit-il, qu'il est essentiel pour le Canada de vendre ses richesses naturelles.
>
> Il a dit, entre autres, qu'il trouvait déplorables les missions canadiennes qui parcourent le monde afin de vendre nos richesses naturelles . . .
>
> Il aurait pu dire: de les donner.
>
> . . . et que les Canadiens étaient les plus mauvais négociateurs auprès de Washington en même temps que les plus naïfs.
>
> Il est faux de croire que plus on exporte plus on relance l'économie. Tout dépend de ce qu'on exporte. Il est aussi faux de croire, a-t-il dit, que l'efficacité et la productivité dépendaient uniquement des capitaux.

Mais où donc se trouve la solution? C'est encore l'honorable député de Duvernay qui, depuis qu'il a quitté le cabinet libéral, énonce certaines idées tout à fait acceptables pour les créditistes.

Un commentaire sur les propos de l'honorable député de Duvernay, fait par l'économiste François Gauthier, professeur à l'Université Laval, dans le journal *Les Affaires*, de Montréal, montre justement que le gouvernement se trompe en voulant relancer l'économie par des investissements au lieu de vouloir tout d'abord satisfaire à la demande.

Voici ce que dit l'économiste Gauthier:

> M. Kierans souligne que les politiques fédérales «forcent l'investissement plutôt que la demande à mener l'économie». Il ajoute avec raison: «Si j'étais en affaires, ma première tâche serait d'établir quelle est la demande et de prévoir mes investissements, et non pas parce que quelqu'un m'incite avec des concessions fiscales».
>
> Si l'on se situe sur le plan de l'ensemble de l'économie canadienne ce raisonnement est juste même s'il va à l'encontre de ce que pensent la plupart des économistes. En effet, lorsque le niveau de la demande se traduit par une sous-utilisation importante de la machinerie et des outillages, il va de soi que toute reprise économique doit procéder d'une hausse des dépenses des consommateurs. Lorsque des machines dorment, l'incitation naturelle à investir est faible ou inexistante. Tout investissement additionnel peut d'ailleurs se révéler non rentable lorsque la demande est insuffisante.
>
> Actuellement, tout se passe comme si une hausse des investissements (la charrue) devait réussir à gonfler la demande et à réduire le chômage. Il n'est pourtant pas nécessaire de détenir un doctorat honoris causa pour comprendre qu'une telle stratégie est erronée car elle ne bénéficie qu'à certaines industries qui emploient peu de main-d'œuvre et parce qu'elle ne sert en fait qu'à entretenir la stagnation et le chômage.
>
> C'est une reprise des dépenses réelles des consommateurs (les bœufs) . . . qui peut le mieux assurer une reprise générale des

investissements lorsque le niveau d'utilisation des capacités existantes le nécessitera.

Même si on peut ne pas être d'accord avec M. Kierans sur tous les plans, on ne peut manquer d'admirer son attitude lorsqu'il dit d'une façon délicieuse: «Non, Ottawa ne voit pas en tout ce qu'il y a de mieux à faire.»

Il s'agit également, monsieur l'Orateur, de faciliter le développement de l'économie, de créer de nouvelles industries, de façon à satisfaire pleinement aux besoins des consommateurs canadiens et de fournir du travail à ceux qui sont aptes au travail et désireux de travailler.

Est-ce que le gouvernement a dit son dernier mot en mettant de l'avant les projets actuels qui relèvent du ministère de l'Expansion économique régionale ou du ministère d'État en vue d'aider la jeunesse?

Est-ce de cette façon simpliste, qui consiste à distribuer des subventions à des favoris, à des amis, à des industries qui sont riches à craquer, à des entreprises qui versent chaque année des dividendes élevés, que le gouvernement entend régler le problème de l'industrialisation au Canada?

M. W. H. Pope, économiste de l'Institut polytechnique Ryerson de Toronto, n'est pas de cet avis, et il recommande de consentir des prêts à faible taux d'intérêt aux entreprises canadiennes. Voici ce qu'on pouvait lire dans *Le Droit* du 10 février 1971 à ce sujet:

Selon M. W. H. Pope, professeur d'économie politique à l'Institut polytechnique Ryerson de Toronto, le gouvernement fédéral devrait verser aux entreprises canadiennes des prêts à faible intérêt qui stimuleraient la croissance économique du pays.

Ces prêts, qui porteraient intérêt à deux ou trois pour cent, permettraient aux sociétés canadiennes de fonctionner avec une marge de profit moindre.

Les entreprises américaines faisant affaires au Canada ne seraient pas éligibles à ces prêts et, par suite de la baisse de leurs bénéfices, les stimulants à l'investissement étranger seraient perdus.

«Cette réduction considérable des profits des filiales américaines devrait faciliter énormément la réduction de la fuite actuelle de $1 milliard que le Canada perd présentement en intérêts et dividendes,» écrit M. Pope dans son livre intitulé *The Elephant and the Mouse.*

Ces propos, monsieur l'Orateur, rejoignent pratiquement les propositions du Crédit social, qui veulent que toute production nouvelle soit financée par des crédits nouveaux. Voici ces propositions créditistes:

Les moyens d'achat entre les mains de la population du pays doivent, en tout temps, être collectivement égaux aux prix collectifs des biens consommables mis en vente dans le pays, et ces moyens d'achat doivent être annulés lors de l'achat des biens de consommation.

Les crédits nécessaires pour financer la production doivent provenir non pas des profits que l'on réinvestit, ni des épargnes personnelles, mais être de nouveaux crédits créés en vue d'une nouvelle production. Et ces crédits ne doivent être rappelés que selon le rapport de la dépréciation générale à l'appréciation générale.

Reste maintenant à expliquer brièvement les mécanismes qui permettront le financement de la production nouvelle. On répète que le Crédit social veut détruire le système bancaire actuel. Rien de plus faux! Au contraire, sous un régime créditiste, le système bancaire serait appelé à jouer un rôle encore plus grand, quoique différent, que celui qu'il remplit présentement.

Supposons qu'un industriel, constatant l'état de la demande, décide de produire 100,000 chemises qu'il veut vendre à $5 chacune. Il ne dispose pas du capital nécessaire pour embaucher des travailleurs, payer des salaires, acheter la matière première. Il se rendra tout simplement à la banque de son choix, exposera ses besoins, ses projets d'expansion, l'existence de la demande de chemises à $5, la possibilité de réaliser un profit raisonnable et celle de rembourser le prêt, tout en permettant au banquier de réaliser lui-même un profit.

• (1610)

Le banquier analysera les données, pèsera et soupèsera le pour et le contre et, finalement, il accordera le prêt requis de $400,000. D'où proviendra l'argent? L'argent ne proviendra pas des coffres de la banque ni des épargnes qui peuvent s'y trouver. Le banquier obtiendra ses crédits gratuitement de la Banque du Canada, mais il se souviendra qu'il devra les y rapporter à l'échéance du prêt consenti au manufacturier de chemises. C'est pourquoi le banquier devra prendre ses précautions lors de l'octroi du prêt. Il devra donc être assuré de l'existence de la demande, voir à analyser la position concurrentielle de l'emprunteur et sa capacité de remboursement lors de l'échéance du prêt. Mais le banquier prêtera-t-il à intérêt? Comme on voudra!

Pour administrer sa banque et pour répondre aux besoins des clients éventuels, le banquier devra se loger, embaucher du personnel compétent, payer des salaires, des gages et des services. Ce seront des frais d'administration. Pour rester en affaires, il devra également réaliser son profit. Qu'on appelle ces frais d'administration et ce profit légitime un «intérêt», comme actuellement, je ne m'y oppose pas. Mais chose certaine, cet «intérêt» sera moins élevé que les taux actuels, car le banquier obtiendra ses crédits gratuitement de la Banque du Canada et n'aura pas à payer d'intérêt, comme c'est le cas actuellement.

Plusieurs conséquences découleront de l'application de cette politique.

Comme première conséquence, il n'y aura plus de pénurie de capitaux. Toute entreprise désireuse de produire des biens consommables requis par le public ou par d'autres entreprises, en vue de leur transformation en biens de consommation, n'aura plus à recourir à des emprunts ruineux ni à gonfler ses prix démesurément pour faire face à ses coûts et réaliser son profit légitime. Elle n'aura plus besoin de recourir au financement étranger, parce que s'il est rentable pour des prêteurs étrangers de financer une entreprise canadienne, ce l'est certainement pour une banque canadienne et la Banque du Canada.

Comme deuxième conséquence, il n'y aura plus de domination étrangère. Ce qui précède explique facilement que si nous n'avons plus besoin de recourir au crédit étranger pour le financement de notre production, nos moyens de production, nos richesses naturelles resteront la propriété des Canadiens qui auront la possibilité de racheter, à brève échéance, les richesses canadiennes qui se trouvent actuellement entre les mains des étrangers.

Comme troisième conséquence, il en résultera un pouvoir d'achat parfait entre les mains des consommateurs. Il s'agit donc d'une autre conséquence, et non la moindre.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, des grèves se produisent dans à peu près tous les secteurs, dans toutes les industries. Des manifestations de toutes sortes sont faites pour réclamer des augmentations de salaires.

Monsieur l'Orateur, j'affirme que ce ne sont pas d'augmentations de salaires que les ouvriers ont besoin mais plutôt d'une augmentation du pouvoir d'achat. Nous avons la preuve, depuis que les grèves existent, que les ouvriers ne vivent pas mieux aujourd'hui qu'avant. Alors, leur pouvoir d'achat n'a tout simplement pas augmenté; il a plutôt diminué.

Actuellement, à cause du financement de la production par l'épargne et les profits, et pour d'autres raisons de moindre importance, il y a disparité entre la somme des prix attachés à la production et la somme des moyens d'achat distribués au cours de cette production. Les consommateurs, pour rattraper les prix, exigent, en tant que participants à la production, des hausses de salaires ou de traitements qui entrent à leur tour dans les prix, dont la hausse s'accentue. C'est le cercle vicieux de l'inflation.

Pour rétablir l'équilibre entre la somme des prix attachés à la production et le pouvoir d'achat existant, le Crédit social offre une technique simple. Elle consiste à accorder au consommateur un escompte égal à la différence entre la somme des prix et le pouvoir d'achat existant.

Supposons une production qui, selon les prix indiqués, vaut $1,000, et qu'une somme totale de $800 ait été versée en pouvoir d'achat direct, soit pour l'achat des matières premières, le paiement des gages, traitements et salaires des employés, les consommateurs seront alors admissibles à un escompte de 20 p. 100, ce qui leur permettra d'acheter toute la production offerte. A la fin de chaque mois, le détaillant présentera à sa banque les pièces justificatives de l'escompte accordé, soit $200, et la banque créditera de $200 le compte du détaillant. A son tour, la banque fera appel à la Banque du Canada qui la remboursera des sommes créditées au détaillant.

C'est ainsi que les créditistes peuvent affirmer avec raison que l'application de leur politique donnerait aux Canadiens un pouvoir d'achat parfait, c'est-à-dire pas plus ni moins élevé, mais juste assez élevé pour qu'il soit en équilibre parfait avec la somme des prix.

Voilà les principales mesures que nous offrons au peuple canadien ainsi que les véritables solutions aux principaux problèmes actuels.

Monsieur l'Orateur, j'ai remarqué dans le discours clôturant la dernière session, de même que dans le discours du trône inaugurant celle-ci, la même façon de dire les choses.

Le très honorable premier ministre a parlé aujourd'hui de la crise d'octobre 1970. Cette crise, monsieur l'Orateur, n'a pas été instantanée; elle a été préméditée et rendue possible à cause de la mauvaise administration, d'un système économique défectueux qui a fait que les individus, les ouvriers canadiens, se sentent de plus en plus délaissés par leurs administrations et n'obtiennent que des lois dont ils ne veulent pas. Quant aux lois qu'ils désirent, les gouvernements refusent de les adopter.

Alors, des chefs, des individus prennent la tête de certains mécontents et les poussent à la contestation jusqu'à la violence.

Maintenant, monsieur l'Orateur, si la situation actuelle persiste, on peut probablement s'attendre à la répétition des actes de violence. Il faut de toute évidence changer la situation économique qui existe aujourd'hui. Nous devons procéder à une réforme totale de l'économie. C'est pourquoi, comme toute première mesure vraiment politique à prendre, il faut donner à chaque individu un intérêt tangible à défendre, une réalité concrète, substantielle, pour laquelle il consentira alors, mais alors seulement, de combattre et de faire les sacrifices qu'il estimera nécessaires.

Cet intérêt tangible, ce n'est pas une confuse propriété collective des moyens de production et de la propriété «tout court» qui, depuis 30 ans, n'a rien donné de plus aux masses populaires soviétiques, qui continuent elles aussi de peiner sans espoir, jour après jour, aux frontières de la misère. Ce sont là d'ineptes fariboles.

Ce n'est pas un minimum dit «vital». Ce ne sont pas des «conventions collectives». Ce n'est pas une vague «association capital-travail». Ce ne sont pas des «pools» d'aucune sorte. Toutes ces choses ne sont que des leurres stupides, dans le cadre économique actuel, qui ne remédient en rien au vice fondamental de l'économie, mais la tiennent au contraire, implicitement, pour toujours, bonne et valable.

L'intérêt de chaque individu, et le seul vrai, c'est de pouvoir profiter, aujourd'hui même, d'une part équitable des avantages actuels de la nation. C'est, comme le disait sans équivoque une encyclique célèbre, «un certain degré d'aisance et de culture», non pas pour quelques-uns, mais pour chaque ouvrier, pour chaque travailleur, qui soit le résultat d'une répartition équitable «en suffisante abondance pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance, de tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de procurer à tous et à chacun des membres de l'organisme économique et social».

Lorsque chaque individu aura ce quelque chose de tangible à défendre qui matérialisera son intérêt personnel dans la société où il vit, qui sera sa part bien à lui, indiscutable, incontestée, des avantages de l'association humaine; lorsqu'on fera passer dans les faits et la réalité quotidienne les avantages du domaine économique alors, mais alors seulement, l'individu aura intérêt à défendre son gouvernement et à respecter ses lois, et il le fera.

Aujourd'hui plus que jamais, tout citoyen doit contester, manifester et faire des «sit-in» pour se faire entendre. Et malheureusement ceux qui dirigent ces contestations, ces manifestations, ne sont pas tous des Mahatma Gandhi ou des Martin Luther King, qui, eux, pouvaient contester dans la non-violence.

Rien n'indique que la violence ne continuera pas tant que durera le climat d'incertitude qui peut frapper à tout moment n'importe quelle industrie dans n'importe quel milieu. Hier, les ouvriers de Témiscamingue-Sud croyaient avoir un emploi assuré. Aujourd'hui, ils sont dans la dèche, et c'est la même chose pour certains mineurs de nickel, à Sudbury. Il y a de moins en moins d'espoir pour les ouvriers de l'automobile. On sait dans quelle situation se trouvent les agriculteurs. Petits ou gros, aucun ne peut espérer vivre sans subvention de l'État.

Voilà où nous a conduits le parti libéral! Cela ne peut plus durer. Cela ne doit pas durer. Le peuple canadien y verra!

• (1620)

(Sur la motion de M. Deachman (Vancouver Quadra), le débat est ajourné.)

(Sur la motion du très honorable M. Trudeau, à 4h25, la séance est levée d'office, conformément au Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 21 février 1972

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

LA CAPITALE NATIONALE

L'ENTENTE TOUCHANT LA SESSION DE TERRAINS DE LA SOCIÉTÉ E. B. EDDY

[*Traduction*]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Je désire vous faire part d'une importante communication qui sera d'un grand intérêt pour tous les députés, les habitants de la région de la capitale et les visiteurs qui y viennent. Depuis de nombreuses années, les divers partis politiques ont souvent pressé les gouvernements successifs de trouver une solution au problème posé par les installations de la société E. B. Eddy sur la rive québecoise de l'Outaouais. Bien que cette initiative traduise en partie un désir commun d'enrayer la pollution de l'air et de l'eau, et d'embellir le secteur central, elle découle également du fait que ce complexe industriel qui se trouve très près de la Colline du Parlement se dresse comme un obstacle gênant entre Ottawa et Hull.

Il me fait donc plaisir, monsieur l'Orateur, de vous annoncer que nous signons aujourd'hui avec la société E. B. Eddy une entente touchant la cession d'une grande partie des terrains de la société au Québec en faveur de la Commission de la capitale nationale; ce document prévoit en outre la disparition de certaines des installations les moins esthétiques du complexe industriel et des éléments polluants qui s'en dégagent. Toute cette question sera réglée en respectant l'engagement pris par la société, à savoir que cette transaction n'entraînera aucune mise à pied.

Selon les principaux articles de l'entente, la société E. B. Eddy cédera environ 44 acres de terrain à la Commission de la capitale nationale, y compris la majeure partie des terres riveraines sur la rive nord, en face du Parlement. Ce transfert sera rendu possible par la fermeture des usines de pâte mécanique, de pâte au bisulfite et de papier-journal qui aura lieu dans quelques semaines.

Cette fermeture touchera quelque 450 des 2500 employés de la société. Dans le cadre de l'entente, les ouvriers ainsi déplacés continueront d'être employés dans les autres secteurs du complexe et à certains autres travaux spéciaux, soit par exemple la démolition des usines désaffectées qui sera effectuée par E. B. Eddy pour le compte de la CCN. Ceux qui, en raison de leur âge, de certaines infirmités ou pour toute autre raison refuseront les emplois offerts par la société, recevront de généreuses indemnités de retraite anticipée et allocations de fin de service. Ces dispositions ont été prises à la suite de consultations soutenues entre la société, la CCN et les syndicats, et entérinées par ces derniers, soit la Fraternité internationale des travailleurs de la pulpe, du bisulfilte et du papier, les Ouvriers-papetiers et travailleurs unis du papier et l'Association internationale des machinistes.

Pour la cession des terrains et certains autres engagements par la société E. B. Eddy, la Commission de la Capitale nationale versera à cette dernière la somme de 29.5 millions de dollars.

Selon la société E. B. Eddy, la fermeture des usines de pâtes et de papier-journal réduira de près de 90 p. 100 la pollution de l'eau et de 100 p. 100 la pollution de l'air causées par ces installations. Par ailleurs, on prévoit que la décision d'acheter la pâte au lieu de la fabriquer mettra un terme aux opérations de flottage sur l'Outaouais, entre Arnprior et l'embouchure de la rivière Gatineau, réduisant ainsi davantage les sources de pollution de l'eau.

La transaction d'aujourd'hui n'est en réalité que la première étape d'un projet d'une durée de dix ans en vue de déplacer l'ensemble du complexe E. B. Eddy sur un nouvel emplacement aux environs de Hull. La société nous a déclaré qu'elle était fermement décidée à se réimplanter, et qu'elle cherchait actuellement le terrain propice. Cette façon de procéder permettra de réaliser les déplacements ultérieurs en touchant le moins possible la situation de l'emploi et l'exploitation. Au nombre des importantes dispositions de l'entente, on note que le gouvernement aura le premier choix sur les autres propriétés d'E. B. Eddy, y compris l'île située entre Hull et Ottawa et que la société n'aura le droit de procéder à aucun agrandissement sur ses propriétés actuelles. E. B. Eddy s'est engagée à collaborer avec le gouvernement pour s'assurer que tous les déplacements ultérieurs soient effectués de la même manière et dans le même esprit que celui qui a présidé à la présente entente.

• (1110)

Au cours des dernières années, il est devenu évident que le complexe E. B. Eddy présentait un obstacle de taille à la planification de la capitale, susceptible de masquer la vue des immeubles gouvernementaux en construction ou projetés à Hull. Ajoutés à des secteurs voisins, comme LeBreton Flats, ces terrains sont essentiels au développement du secteur central de la capitale nationale qui sera un trait d'union entre les groupes linguistiques et culturels, les provinces et les villes sœurs. Les immeubles, les habitations, les parcs, les terrains de jeux et autres installations qui seront construits sur ces terrains amélioreront grandement l'aménagement, l'exploitation et l'assise économique de la région de la capitale nationale.

Permettez-moi en terminant, monsieur l'Orateur, de rendre hommage à mes deux prédécesseurs, le ministre actuel de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) et le ministre actuel de la Consommation et des Corporations (M. Andras), qui ont collaboré à ce résultat. J'aimerais particulièrement remercier le président de la CCN, M. Fullerton, ainsi que son personnel.

Je tiens par ailleurs à remercier les dirigeants syndicaux intéressés qui ont joué un grand rôle dans la réalisation d'une transaction qui répond si bien à nos exigences. Tout au long des rencontres et des négociations, le gouvernement a toujours clairement précisé qu'aucune transac-

tion impliquant la mise à pied d'employés de la société ne serait autorisée. J'ai le plaisir de souligner que l'entente d'aujourd'hui répond entièrement à cette exigence et je félicite et remercie les représentants de la société et des syndicats.

Cette entente nous permettra de continuer à concerter nos efforts en vue du réaménagement industriel qui s'impose pour l'édification d'une capitale dont tous les Canadiens seront fiers.

Des voix: Bravo!

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, nous apprenons avec un très vif plaisir la nouvelle que certains changements seront opérés à l'usine Eddy située de l'autre côté de la rivière et de la colline du Parlement. Ces grands tas de billes et de soufre constituaient peut-être, il y a 75 ou 50 ans, des indices de progrès, mais en ces dernières années, ils sont bien laids à regarder pour les gens qui travaillent sur la colline et pour bien d'autres. De plus, au cours des dernières années, le volume des agents polluants qui ont été déversés dans la rivière a été en proportion inverse des dommages causés. Autrement dit, le développement croissant de la vallée de la rivière Outaouais a contribué au problème de la pollution. Même si, de temps à autre, les effluents provenant de l'usine Eddy ont été réduits, il se trouve qu'une petite quantité d'effluents causent maintenant plus de dommages qu'autrefois. C'est donc une bonne nouvelle que d'apprendre que les secteurs de l'usine les plus inesthétiques vont disparaître ainsi que les agents qu'on vient d'annoncer et qui fera de la zone située en face de la Colline du Parlement un parc bien aménagé.

Nous devons accepter la déclaration qui nous a été faite aujourd'hui, selon laquelle des dispositions convenables et acceptables auraient été prises à l'égard des employés et nous espérons qu'aucune difficulté ne surgira dans ce secteur. Sans aucun doute, pour certains d'entre eux le déplacement créera des problèmes. La déclaration fait état de retraites prématurées pour ceux dont la date normale de retraite est proche. Je veux croire que ces dispositions seront exécutées dans l'esprit de la déclaration.

Nous devons nous garder d'avoir l'insouciance de croire cette initiative suffisante pour assainir la rivière Outaouais. Elle y contribuera, mais il reste encore une tâche immense à accomplir, non seulement du fait des effluents et des autres conséquences néfastes pour le lit de la rivière des nombreuses années d'exploitation de l'usine Eddy, mais aussi à cause des nombreuses années de flottage des troncs et de bien d'autres facteurs de pollution.

Je termine en exhortant le gouvernement à activer les efforts fédéraux et provinciaux pour nettoyer toute la vallée de l'Outaouais, sujet maintes fois soulevé à la Chambre comme d'ailleurs toute la question de l'usine Eddy. Je ne veux pas, cependant, minimiser l'importance de cette décision dont tous les députés se réjouissent sûrement.

Des voix: Bravo!

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je suis heureux, au nom de mes collègues et en le mien, de féliciter de cette entente le ministre, les syndicats, la société et la Commission de la capitale nationale. Un des députés a avoué espérer qu'il en résultera la disparition de l'enseigne du Cygne blanc. Un autre a proposé qu'on le conserve parce qu'il est si pittoresque. Je dois dire que cette communication que vient de nous faire le ministre et le prix consenti à la société E. B. Eddy me font penser à un mot qui avait cours au temps du grand homme que fut le regretté R. B. Bennett: Il y a dans les affaires humaines une marée montante qui, saisie au passage (eddy), mène à la fortune.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Je ferai remarquer, tout d'abord, que le ministre aurait dû nous dire sur quelle base il est prévu de verser 29 millions et demi de dollars à la société Eddy. Je crois savoir que, lors des échanges de vues qui ont eu lieu voici plusieurs années, on avait envisagé de verser à cette société 30 millions de dollars pour l'ensemble des installations. A présent, on lui verse près de 30 millions pour un peu plus de la moitié des terrains qu'elle possède. Il me semble que les Canadiens ont le droit de savoir s'il existe des accords concernant les autres éléments du patrimoine de cette société, qui sont susceptibles d'être cédés au gouvernement par la suite, et que, d'une manière plus générale, ils sont en droit d'être informés du prix définitif qu'il faudra payer pour cette importante et considérable amélioration de la situation .. peu importe que cette société touche un peu plus ou un peu moins que ce qui lui revient au terme de toutes ces années où elle a exploité les ressources des environs de la capitale du Canada, tout en polluant l'air et l'eau de cette région. J'espère que le ministre nous fournira de plus amples renseignements là-dessus.

J'espère aussi qu'on veillera de très près à faire respecter l'engagement pris de ne pas mettre d'employés à pied. Je crois savoir qu'il y a eu des entretiens ce matin entre les chefs syndicaux et la Commission de la capitale nationale. Je me réjouis de voir le ministre déterminé à faire respecter cet engagement, et j'espère qu'il en sera ainsi. Nous sommes maintenant débarrassés de la pollution à l'extérieur du Parlement. Nous devrions peut-être aller un peu plus loin et nous débarrasser de celle qui pourrait sévir à l'intérieur.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DÉCLARATION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL SUR LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, malgré l'intérêt considérable que le public a manifesté lors de l'évasion de M. Yves Geoffroy survenue au cours d'un congé commençant le 24 décembre et se terminant le 26 décembre 1971, ceci est la première occasion qu'il m'est donnée d'informer les députés des circonstances qui ont entraîné l'octroi d'un congé à ce détenu afin qu'il puisse se marier.

Le programme de congés provisoires existe depuis quatre ans, bien qu'il ait été autorisé par la loi sur les pénitenciers le 13 juillet 1961. Il s'agit d'un privilège mérité que le Commissaire des pénitenciers accorde pour des périodes de plus de trois jours et que le directeur de l'institution accorde pour des périodes de trois jours ou moins.

Cependant, les données n'ont pas été compilées de façon à permettre une évaluation complète à long terme du programme de congés provisoires. Il faudra donc attendre encore quelques années avant de pouvoir tirer des conclusions sur les effets réels que ce programme a sur le taux de récidive. De récentes statistiques nous donnent lieu cependant d'être optimistes. Un total de 12,401 congés

provisoires a été accordé entre septembre et décembre 1971. Au terme de ces congés provisoires, 90 détenus seulement étaient portés manquants. Quinze infractions auraient été commises au cours de ces quelque 12,000 congés provisoires.

On peut donc conclure de ces statistiques que la grande majorité des détenus n'abusent pas de leur privilège, se comportent bien, et que les méthodes employées ainsi que les décisions prises par les agents du Service canadien des pénitenciers s'avèrent bien fondées dans plus de 99 p. 100 des cas.

L'évasion de M. Yves Geoffroy est l'un des rares échecs du programme de congés provisoires des pénitenciers. On a fait grand état de cette évasion, mais, malheureusement, on n'a pas tenu compte du facteur positif que présentent ces statistiques.

Examinons donc tous les faits relatifs à cet incident.

Selon les directives du Commissaire, après réception *a*) d'un rapport complet de l'aumônier de l'institution; *b*) d'un rapport de l'agent de classification de l'institution et *c*) d'un rapport d'une agence sociale, une permission spéciale du Commissaire ou de son délégué, en l'occurrence le chef des Services d'aumônerie du Service canadien des pénitenciers, peut être donnée à un détenu pour qu'il se marie.

Le 28 juin 1971, M. Geoffroy a demandé l'autorisation d'épouser M^lle^ Carmen Parent, avec laquelle, semble-t-il, il avait entretenu une liaison continue. A l'appui de sa demande, il écrivait que, grâce à ce mariage, ses enfants âgés respectivement de trois, six et huit ans pourraient avoir une mère qui subviendrait à leurs besoins. Au sujet de ses enfants, M. Geoffroy a écrit ce qui suit, et je cite:

> A l'heure actuelle, c'est ma famille qui veille sur eux. Toutefois, aux yeux de la loi, personne n'est autorisé à s'occuper de leur éducation ou à demander l'aide sociale en leur nom.

Après avoir reçu la lettre de M. Geoffroy, le révérend J. A. Nickels, chef des Services d'aumônerie du Service canadien des pénitenciers, à Ottawa, a écrit au directeur du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, en joignant à sa lettre une copie de celle de M. Geoffroy et en demandant que «les rapports de l'institution et l'enquête communautaire» requis aux termes de la directive du Commissaire des pénitenciers soient préparés et expédiés.

Le rapport de la travailleuse sociale a été adressé au Commissaire des pénitenciers, le 19 août 1971, et il a été reçu par le directeur du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Il avait été rédigé par M^lle^ Micheline Cornellier, de la Société d'orientation et de réhabilitation sociale, et avait été approuvé par son supérieur. M^lle^ Cornellier mentionne, dans ce rapport, qu'elle estime que M^lle^ Parent est pleinement consciente des conséquences de son mariage avec M. Geoffroy, y compris la possibilité que l'appel de ce dernier soit débouté et que sa demande de libération conditionnelle soit rejetée à sa première date d'admissibilité.

Le rapport fait également mention d'un autre aspect qui a fortement incité M. Geoffroy et M^lle^ Parent à se marier, indépendamment du fait que M. Geoffroy purgeait une peine d'emprisonnement à vie au pénitencier. Cet aspect portait sur la situation des enfants de M. Geoffroy, présentement confiés à la garde de deux des frères de celui-ci.

M^lle^ Cornellier écrit que les deux frères «ont une pathologie cardiaque assez grave, ce qui fait que, advenant un décès, les enfants seraient démunis. Devant cette éventualité, M^lle^ Parent pourrait assumer la subsistance et la charge de ces enfants, le mariage lui conférant un droit de tuteur».

Selon le rapport de M^lle^ Cornellier, M^lle^ Parent acceptait également la responsabilité de réunir les enfants autour de leur père, lorsque celui-ci serait libéré, et elle semblait présenter les qualités requises pour remplir de manière adéquate son rôle de mère et d'éducatrice.

Monsieur le président, avec le consentement de la Chambre, je pourrais déposer le reste de la déclaration aux fins de consignation aux *Procès-Verbaux* de la Chambre des communes . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable ministre suggère une manière de procéder un peu inusitée. Il indique qu'il ne terminera pas sa déclaration, mais qu'il en déposera la dernière partie afin de la faire consigner aux *Procès-Verbaux* de la Chambre. Cela, évidemment, exige le consentement unanime de la Chambre et ce consentement ne semble pas exister. Dans les circonstances, l'honorable ministre voudra peut-être terminer la lecture de sa déclaration.

• (1120)

L'hon. M. Goyer: La recommandation de M^lle^ Cornellier en faveur du mariage de M. Geoffroy et de M^lle^ Parent a été appuyée par M. Marc Gosselin, agent de classification au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, dans un rapport en date du mois d'août dernier. Là aussi, ce sont les enfants de M. Geoffroy qui constituent l'argument majeur en faveur du mariage. Il y est aussi question de l'influence qu'une belle-mère pourrait exercer en vue du développement émotif et de la stabilité de ces trois enfants.

L'abbé L. Dupuis, aumônier du pénitencier, a, le 7 octobre 1971, envoyé le troisième rapport recommandant le mariage. L'abbé Dupuis a également insisté sur l'importance du mariage pour les enfants et a suggéré qu'au cas où la cérémonie religieuse ne pourrait être célébrée, le couple soit marié civilement.

Remarquons toutefois que, le 18 décembre 1971, l'abbé Dupuis a fait savoir que la chancellerie du diocèse de Montréal donnait son assentiment au mariage, tout en précisant la date et l'endroit où la cérémonie aurait lieu.

Le 20 octobre 1971, M. Gérald Brennan, directeur du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, a transmis les trois rapports ainsi que sa recommandation en faveur du mariage; et il a reçu une réponse datée du 3 novembre du révérend J. A. Nickels, chef des Services d'aumônerie, établissant ce qui suit:

> vu le caractère positif des rapports, le mariage est autorisé.

La copie d'une lettre datée du 24 novembre 1971, envoyée par l'avocat Raymond Denis . . .

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): De douce mémoire.

[*Français*]

L'hon. M. Goyer: . . . à M. Henri Prévost, protonotaire de la Cour supérieure, au palais de justice de Saint-Jérôme, a été transmise à M. J.-P. Lévesque, préposé aux visites et à la correspondance à Saint-Vincent- de-Paul. La lettre demandait au protonotaire d'annoncer publiquement, à Montréal et à Saint-Jérôme, que le mariage de M. Geoffroy aurait lieu le 24 décembre. Cette annonce publique fut donc faite et les autorités provinciales furent mises au courant du mariage prévu. Je tiens à faire remarquer qu'en l'occurrence M. Denis a servi d'avocat à M. Geof-

froy et que, d'après tous les renseignements qui sont à ma disposition, M. Denis n'a jamais rendu visite à M. Geoffroy au pénitencier.

Le mariage a été célébré à l'église paroissiale de Saint-Vincent-de-Paul, le 24 décembre 1971, par le Père Ninkeri, en présence de Mme Laurence Geoffroy-Amyot, sœur et témoin de M. Geoffroy, et de M. Raymond Denis, témoin de Mlle Parent.

J'ajouterai que, le 11 janvier 1972, la Cour d'appel du Québec a débouté l'appel de M. Geoffroy. Il est donc peu probable que soit soulevée la question selon laquelle l'épouse de M. Geoffroy n'est pas habilitée à témoigner contre son mari dans la cause pour laquelle ce dernier se trouvait au pénitencier et dont il avait interjeté appel.

Quant à la question des congés provisoires, en vertu des directives du Commissaire et de l'article 26 de la loi sur les pénitenciers, loi qui a été promulguée par le Parlement, le directeur d'une institution peut accorder un congé provisoire de trois jours ou moins, après étude de la demande par le Comité de l'institution chargé de la classification des détenus à la suite d'une recommandation par l'agent de classification du détenu.

Le 10 novembre 1971, une recommandation d'accorder à M. Geoffroy un congé provisoire de trois jours, afin de se marier, fut présentée au Comité de classification des détenus de Saint-Vincent-de-Paul, comité qui comprend 16 membres. Onze d'entre eux étudièrent ce cas, et le Comité en vint à la décision unanime d'accorder à M. Geoffroy un congé de 50 heures, soit de 8 h. du matin, le 24 décembre, jusqu'à 10 h. du matin, le 26 décembre. Cette décision fut approuvée en dernier lieu par le directeur de l'institution.

M. Geoffroy n'est pas rentré au pénitencier à l'expiration de son congé provisoire, et il fut déclaré illégalement absent le 27 décembre 1971.

La Sûreté du Québec, la Gendarmerie royale du Canada et les forces de police internationales ont été alertées et des enquêtes policières sont en marche.

L'examen des faits connus au sujet de la permission de mariage et du congé accordé à M. Geoffroy révèle qu'aucun fonctionnaire du Service canadien des pénitenciers n'a abusé des pouvoirs que lui avait délégués le Commissaire. Rien ne prouve que quelqu'un se soit rendu coupable d'actes répréhensibles auprès d'un fonctionnaire du Service canadien des pénitenciers afin d'influencer la décision d'autoriser le mariage de M. Geoffroy et de Mlle Parent ou de lui accorder un congé provisoire. Ni moi-même, ni aucun membre de mon personnel, ni le Commissaire des pénitenciers n'avons été impliqués dans cette affaire, soit directement, soit indirectement . . .

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Tous de bons amis.

[*Français*]

L'hon. M. Goyer: . . . et, contrairement à ce qu'ont écrit certains journaux, M. Geoffroy n'a jamais été l'un de mes amis, ni l'un de mes confrères d'études, ni l'une de mes connaissances.

Il est regrettable que l'on ait indûment insisté sur le fait que les deux frères de M. Geoffroy étaient en mauvaise santé et que leur condition mettait en danger l'avenir de ses enfants. Ces renseignements furent acceptés de bonne foi par les autorités. Par la suite, il s'est avéré que, malheureusement, cette partie du rapport de l'agence sociale ne résultait que de ouï-dire.

A la lumière de ces circonstances, il est évident qu'une enquête plus minutieuse aurait dû être faite.

[L'hon. M. Goyer.]

J'ai examiné avec le Commissaire et les hauts fonctionnaires du Service des pénitenciers toutes les informations pertinentes et, le 10 janvier 1972, j'ai invité les journalistes dans mon cabinet pour faire une déclaration publique et répondre à toutes leurs questions.

Dans cette déclaration, j'ai dit avoir, et je cite:

> demandé aux fonctionnaires de mon ministère de perfectionner la méthode d'évaluation pour l'octroi de permissions temporaires à certains individus, par exemple, ceux qui purgent des peines d'emprisonnement à vie ainsi que d'autres cas qui pourraient justifier une attention plus particulière. En outre, en ce qui a trait à l'autorisation de se marier, la procédure sera modifiée de manière à tenir compte des considérations d'ordre juridique en plus des aspects sociaux, moraux et religieux de la question.

Conséquemment, le 28 janvier 1972, M. Paul Faguy, Commissaire du Service canadien des pénitenciers, a annoncé certains changements dans les directives qui ont trait aux congés provisoires et à la permission de se marier. Voici ces changements:

1. Le congé provisoire sans escorte ne pourra être accordé que lorsqu'au moins six mois de la sentence se seront écoulés.

2. Le congé provisoire sans escorte ne pourra être accordé aux détenus qui purgent une peine d'emprisonnement à vie, aux criminels d'habitude, aux délinquants sexuels dangereux et aux personnes connues par la police comme faisant partie du crime organisé, avant qu'ils n'aient purgé trois années de leur peine.

3. Les détenus qui ont été reconnus délinquants sexuels dangereux ne bénéficieront d'aucun congé tant qu'ils n'auront pas subi un examen psychiatrique et obtenu une permission spéciale.

4. Les premier et deuxième congés provisoires accordés aux détenus faisant partie de l'une ou de l'autre des quatre catégories précitées nécessiteront l'assentiment du directeur régional.

5. Les recommandations de congé provisoire devront indiquer sans la moindre ambiguïté les raisons pertinentes et contenir tous les rapports d'enquête communautaire rédigés par une agence sociale privée ou par le Service national des libérations conditionnelles.

6. Lorsqu'un détenu demande la permission de se marier, il faudra demander conseil, au préalable, au procureur général de la province en cause, quant aux aspects légaux du mariage.

Même si l'on veut considérer comme spectaculaire ce cas particulier, il faut le juger dans la perspective de l'ensemble du programme des congés provisoires. Un programme qui réussit dans 99 p. 100 des cas devrait être poursuivi car il contribue à réintégrer dans la société d'anciens délinquants mieux adaptés et plus utiles à cette société.

Je désire conclure en donnant aux honorables députés les assurances suivantes:

1. Le congé temporaire, ainsi que la permission de se marier avaient été approuvés en vertu des pouvoirs accordés par la loi sur les pénitenciers, et les procédures et délégation de pouvoir étaient conformes aux directives établies. Nous nous rendons tous compte que ce fut une erreur d'accorder ce congé, mais nous pouvons dire que cette décision, dans la mesure où les renseignements ont pu être vérifiés, a été rendue de bonne foi.

2. On a insinué que certaines pressions, directes ou indirectes, en faveur de M. Geoffroy, ont peut-être été exercées sur le solliciteur général, ou par son entremise, pour que M. Geoffroy obtienne son congé provisoire ou la

permission de se marier. Je rejette catégoriquement une telle rumeur ou de telles insinuations.

3. Le Commissaire de la Gendarmerie royale du Canada m'a avisé que les autorités policières ont pris toutes les mesures nécessaires pour enquêter sur toutes les infractions qui pourraient résulter de cette affaire et que les forces de police ont entrepris toutes les démarches nécessaires sur le plan international pour arrêter le fugitif.

4. Ainsi que je l'ai mentionné précédemment, la procédure pénitentiaire relative aux congés provisoires a été modifiée dans le cas de certaines catégories de détenus; dorénavant, on tiendra compte des effets juridiques du mariage dans l'examen de toutes les demandes de mariage présentées par les détenus, examen qui se fera après avoir consulté le procureur général de la province concernée.

5. A la suite de l'amélioration de la procédure, le programme de congés provisoires continuera à progresser, car il joue un rôle important en vue de la réhabilitation, mais de nouvelles sauvegardes aideront à mieux protéger le public.

6. Comme il ne semble y avoir eu aucun acte irrégulier ou illégal de posé par les membres du personnel de mon ministère, le gouvernement ne voit pas pourquoi il faudrait instituer une enquête spéciale sur l'affaire Geoffroy. Toutefois, s'il était prouvé qu'un acte irrégulier ou illégal a été commis, je tiens à assurer la Chambre que le gouvernement prendrait alors les mesures immédiates qui s'imposent.

7. Le principe des congés provisoires qui a été agréé par le Parlement comporte certains dangers et des risques d'erreurs. Malgré l'appréhension que soulève l'affaire Geoffroy, j'ai reçu des lettres de la Société Elizabeth Fry, de la Société John Howard, de la Société Saint-Léonard, des étudiants en droit de l'Université de la Colombie-Britannique, de la Société canadienne de criminologie et de correction, de la *Junior League of Toronto*, etc., qui appuient fortement le programme de congés provisoires. J'ai bon espoir que le grand public continuera à nous accorder sa collaboration.

• (1130)

[*Traduction*]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'ai invoqué vendredi l'article 43 du Règlement pour obtenir que la Chambre institue une enquête, en vertu de la loi sur les enquêtes. Après avoir entendu aujourd'hui les longs propos verbeux et dénués de sens du ministre, je suis convaincu qu'il doit y avoir une enquête judiciaire dans cette affaire; elle est absolument nécessaire. Si ce n'était pas si tragique, ce serait de la comédie. Permettez-moi de vous lire une partie de la longue déclaration du ministre:

Le 28 juin 1971, M. Geoffroy a demandé l'autorisation d'épouser M^lle^ Carmen Parent, avec laquelle, semble-t-il, il avait entretenu une liaison continue.

Quelle stupidité! Quels sont les faits? Venons-en aux faits.

Une voix: Il faudrait se fermer les yeux.

M. Woolliams: Oui, il faudrait se fermer les yeux pour ne pas les voir. Geoffroy a été condamné pour le meurtre de sa femme à l'emprisonnement à vie et écroué au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Pendant tout ce temps il a eu cette liaison. Voilà les faits. Il a ensuite été relâché pour deux ou trois jours. Je dois dire tout d'abord que lorsque j'ai parlé de la loi, c'est au ministre de prendre ses responsabilités. Il était au courant de la situation ou il ne l'était pas; s'il ne l'était pas, il s'agit là d'une si mauvaise administration qu'il devrait démissionner.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: On prétend que son élargissement de deux ou trois jours est conforme à l'article 26 de la loi sur les pénitenciers, qui se lit comme suit:

Lorsque, de l'avis du commissaire ou du fonctionnaire ayant la direction d'un pénitencier, il est nécessaire ou souhaitable qu'un détenu soit absent ... pour des raisons d'ordre médical ou humanitaire ...

Dans ce cas-ci, il n'est certes pas question de raisons d'ordre médical. Quelles sont donc les raisons d'ordre humanitaire? Voici un homme qui est accusé du meurtre de sa femme. Par voies légales, il est condamné par un juge et un jury et subit une peine d'emprisonnement à vie parce qu'il a tué sa femme. Ensuite, il obtient du ministre sa libération pour épouser sa maîtresse de vieille date. Est-ce bien le genre d'humanitarisme que préconise le ministre? Je pense que même le premier ministre s'en scandaliserait.

Une voix: Voilà la société juste!

M. Woolliams: Je me reporte maintenant à l'article 684(3) du Code criminel, où l'on lit notamment:

Aucune personne condamnée à l'emprisonnement à perpétuité ne doit être remise en liberté de son vivant ou pendant la durée de son emprisonnement ...

Surtout si elle a été condamnée pour meurtre.

... sans l'approbation du gouverneur en conseil.

• (1140)

Remise en liberté signifie remise en liberté. Cet homme fut remis en liberté pour épouser une femme avec qui il avait une liaison alors qu'il vivait avec une autre femme, pour des raisons humanitaires, c'est-à-dire à cause des enfants. Remise en liberté signifie remise en liberté. Je veux me montrer juste ici. Il y a une note dans la marge au sujet de l'élargissement—il s'agit peut-être de l'élargissement provisoire mais vous verrez dans la loi de l'interprétation que c'est le sens de cette disposition et que remise en liberté signifie remise en liberté si on s'en tient à l'article 684(3) du Code criminel.

A peu près à l'époque de l'abolition de la peine capitale, le premier ministre d'alors, le très honorable Lester Pearson, a déclaré que les gens inculpés d'un tel crime et condamnés à l'emprisonnement à vie ne pourraient être libérés sans l'approbation du cabinet.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Qu'on vérifie la déclaration si on le désire. Le conte de fée que le ministre nous a lu aujourd'hui est peut-être digne du magazine *True Story*, mais le ministre ne saurait nier que cet homme a été libéré à tort.

Le gouverneur en conseil—le cabinet—est par conséquent responsable de la libération de Geoffroy, responsable d'avoir approuvé sa remise en liberté provisoire, responsable aux yeux du public et du Parlement d'une infraction à l'article 684(3) du Code criminel. Qu'il s'agisse de corruption ou d'une incompétence inconcevable, on a permis au détenu de s'échapper.

Les conseillers du ministre signaleront peut-être, comme je l'ai déjà fait, que la note en marge de l'article 684(3) du Code criminel ne signifie pas libération permanente mais tout genre de libération. Que l'on vérifie dans

l'article 13 de la loi de l'interprétation, chapitre I-23 des Statuts révisés du Canada.

Ce paragraphe signifie tout simplement que nul dont la peine a été commuée de condamnation à mort en emprisonnement à vie ou en condamnation à terme, ou dont la peine originale a été l'emprisonnement à vie, ne sera élargi définitivement ou provisoirement, en vertu de toute loi ou par une quelconque autorité, qu'avec l'approbation préalable du cabinet. Le ministre doit bien avoir donné cette approbation.

Quelle discrétion n'observe-t-il pas dans ce document! Nulle part il ne donne pour excuse son ignorance. Pourquoi est-il silencieux sur cette question? J'aimerais voir le ministre témoigner en ce sens devant une commission d'enquête judiciaire. J'aimerais voir des juristes mettre à l'épreuve sa crédibilité à ce sujet. J'aimerais le voir comparaître devant une commission d'enquête et examiner les conclusions de celle-ci, car sa mise au point ne tient pas debout.

Le ministre demande qu'on lui présente des preuves concrètes avant de réclamer un enquête. Je me souviens d'un incident qui s'est déroulé ici et auquel était mêlé ce même Raymond Denis. A cette occasion le député du Yukon (M. Nielsen) avait fait une certaine déclaration que l'ancien ministre de la Justice, feu M. Guy Favreau, avait déclarée inexacte puisque Denis n'avait pas offert de pot-de-vin. Au cours de l'enquête qui s'ensuivit, alors que les intéressés étaient interrogés sous serment, le juge a découvert qu'un pot-de-vin avait bel et bien été offert et qu'il y avait eu malversation. Après l'enquête, Denis fut mis en accusation et dûment condamné. C'est ce que je veux voir se produire dans le cas présent. Il y a malversation dans l'affaire Geoffroy.

Le ministre doit être en train de rédiger un nouveau livre, «La lune de miel d'un condamné à vie» ou «Comment assassiner sa femme et épouser sa maîtresse». Pourquoi s'étioler en prison quand on peut suivre la méthode Goyer, hériter des enfants de la femme assassinée et s'affranchir d'une ennuyeuse condamnation à vie?

Où est Geoffroy? Pourquoi n'a-t-on pas offert de récompense pour faciliter sa capture? On n'a pas agi. Naturellement, la Gendarmerie royale ne peut dire ce qu'elle sait à moins d'avoir à déposer à l'occasion d'une enquête. Raymond Denis sait-il où se trouve Geoffroy? Je m'étonne de voir qu'il est toujours membre du barreau. Il était le témoin dans les coulisses. Il prétend n'avoir jamais rencontré Geoffroy en prison. Est-ce pour cette raison qu'on l'a libéré? Peut-être se sont-ils rencontrés hors de la prison.

Nous voulons connaître les faits. Cette affaire sent la corruption totale et la pire incurie qui soit. Il n'y a qu'une solution. Je pourrais relire indéfiniment cette déclaration. Le pire, c'est que le ministre essaie de miner un programme de valeur, le programme de congés provisoires, et de s'envelopper d'excuses de ce genre. Pour moi, le destructeur de ce programme humanitaire, c'est le ministre et il doit en assumer la pleine responsabilité.

Je demande donc l'institution d'une enquête judiciaire, puisque le cas est patent, et s'il n'était aussi tragique, il serait comique.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, la déclaration du ministre a été trop longue, presque drôle à certains moments. Elle révèle pourtant, et c'est clair comme le jour, qu'il y a eu négligence et crédulité au sein du service pénitentiaire. Voici un extrait de la propre déclaration du ministre:

[M. Woolliams.]

A la lumière de ces circonstances, il est évident qu'une enquête plus minutieuse aurait dû être faite.

Monsieur l'Orateur, la semaine ne fait que commencer, mais j'ose dire que c'est là l'euphémisme de la semaine.

Une voix: De l'année!

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, il est bien évident qu'on a gobé une histoire en l'air, montée de toutes pièces et inventée par un meurtrier reconnu coupable qui cherchait avant tout à s'enfuir avec sa maîtresse. Malgré tout cela, on permet à cet homme de sortir supposément pour lui permettre d'aller se marier. Si c'est de mariage qu'il s'agissait, celui-ci aurait certainement pu avoir lieu dans l'enceinte même du pénitencier, sans qu'on lui permette de faire un voyage au Mexique ou ailleurs. Le ministre nous a donné force détails, mais il ne nous a pas dit où se trouvait l'homme. D'innombrables déclarations trompeuses ont été faites.

Ce que je déplore le plus c'est que cette négligence grossière met en péril le programme d'absence temporaire prévu par la loi sur les pénitenciers. Les chiffres du ministre révèlent que ce programme a été avantageux et utile mais cette utilité est clairement mise en péril par les événements qui ont entouré ce cas particulier.

Je ne suis jamais heureux quand on impute des méfaits à un ministère et que la seule enquête qui est faite en est une interne au sein du ministère lui-même. De telles enquêtes n'aboutissent ordinairement à rien. S'il ne doit pas y avoir une enquête judiciaire, nous disposons alors à la Chambre des communes d'un comité de la justice et des questions juridiques qui a su se révéler sérieux et impartial et je crois que ce comité devrait entendre des témoignages assermentés concernant les faits qui ont entouré cette affaire.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Voilà qui pourrait au moins ménager un programme valable qui a été utile dans bon nombre de cas.

* * *

LA JEUNESSE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre, aux termes de l'article 43 du Règlement, de consentir unanimement à ce que je présente la motion suivante, et, à mon avis, tous les députés devraient y souscrire à première vue.

Je propose, avec l'appui du député d'Annapolis Valley (M. Nowlan):

Qu'étant donné les derniers rapports divulgués en fin de semaine, selon lesquels le secrétariat de Perspectives-Jeunesse ferait l'objet de pressions politiques, et comme quoi il se poserait des problèmes à l'égard du salaire minimum accordé aux élèves du secondaire et aux autres jeunes qui pourraient obtenir un emploi dans le cadre du programme, ainsi qu'un problème grave en ce qui concerne le moral au sein du secrétariat,

La Chambre constitue un comité spécial sur la jeunesse et le charge d'examiner les problèmes actuels, ainsi que tous ceux qui pourraient éventuellement surgir, et de les résoudre de manière à assurer justice et égalité aux jeunes Canadiens qui seront engagés dans les programmes de l'été 1972.

• (1150)

M. l'Orateur: On a entendu la motion proposée par le député d'Egmont en vertu de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

D'autres voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime, et la motion ne peut donc pas être mise aux voix.

* * *

LES GRAINS

LA PÉNURIE DE BLÉ POUR LE CHARGEMENT À VANCOUVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre en vue de proposer une motion relative à un cas d'urgence, soit la constatation par le groupe Palliser de la Saskatchewan que 20 navires chôment dans le port de Vancouver, qu'il faudrait environ 20 millions de boisseaux de blé pour charger ces navires et que ce blé ne se trouve pas dans les entrepôts. Je propose donc, avec l'appui du député de Battle River (M. Downey):

Que l'on soumette la question de la non-utilisation des entrepôts à blé du port de Vancouver tant au comité permanent de l'agriculture qu'à celui des transports et des communications, que l'on convoque immédiatement ces deux comités et qu'on les charge d'étudier cette allégation de mauvaise gestion formulée par le groupe Palliser et de se rendre à Vancouver s'ils le jugent nécessaire.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Puisqu'il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut pas être mise aux voix.

LES INSTALLATIONS D'ENTREPOSAGE À VANCOUVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de présenter une motion extrêmement importante de nature urgente. Selon des nouvelles qui sont censées avoir paru dans une publication américaine sur les céréales et dont a fait état à Vancouver la Palliser Wheat Growers Association, le Canada aurait perdu une vente de 150,000 tonnes de blé au Japon, parce que la Commission canadienne du blé ne pouvait en assurer la livraison d'un port sur la côte du Pacifique. Comme il y a lieu de maintenir et d'améliorer notre réputation de pays exportateur de céréales, je propose, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Knight):

Que le ministre de la Justice, comptable de la Commission canadienne du blé, soit chargé de faire une déclaration à l'appel des motions exposant les mesures prises pour entreposer des quantités supplémentaires de céréales sur la côte du Pacifique en vue d'être en mesure d'effectuer les livraisons de céréales outre-mer.

M. L'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut pas être mise aux voix.

* * *

LES PÊCHES

LE RAPPORT RONALD SUR LA CHASSE AUX PHOQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter en conformité de l'article 43 du Règlement une motion portant sur une question d'importance urgente pour le Canada en général, et pour les pêcheurs de la région atlantique en particulier. Le ministre des Pêches (M. Davis) a reçu pendant l'ajournement le rapport de M. Keith Ronald sur l'industrie de la chasse aux phoques, dont l'acceptation pourrait mettre un terme à cette activité vitale de notre économie. Je propose donc, avec l'appui du député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan), la motion suivante:

Que le rapport sur la chasse aux phoques soit renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts qui pourra convoquer des témoins afin que la population canadienne soit saisie de toute la vérité sur cette industrie.

M. l'Orateur: Y a-t-il unanimité sur la motion du député de Saint-Jean-Ouest?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Y a-t-il unanimité?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité et la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

LA SANTÉ

L'ADJONCTION D'ANTIBIOTIQUES AUX ALIMENTS POUR BESTIAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement en vue de soulever une question urgente, à savoir le fait que l'adjonction d'antibiotiques aux aliments du bétail est devenue une pratique courante. Celle-ci constitue une menace pour la santé des êtres humains, car il en résulte la formation d'organismes qui résistent aux antibiotiques, et qui peuvent également infecter l'homme. En conséquence, je voudrais proposer la motion suivante, avec l'appui du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que le comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales enquête sur cette affaire et qu'il fasse rapport à la Chambre.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de la motion du député d'Athabasca?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime et la motion ne peut être mise en délibération.

* * *

LA LOI DE 1972 MODIFIANT LE CODE CRIMINEL

MODIFICATIONS AU CODE CRIMINEL ET À LA LOI SUR LE CASIER JUDICIAIRE, LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE, LA LOI SUR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE ET LA LOI SUR LES FORCES ÉTRANGÈRES PRÉSENTES AU CANADA

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice) demande à présenter le bill C-2, tendant à modifier le Code criminel, et apportant des modifications connexes à la loi de 1967 modifiant le Code criminel, la loi sur le casier judiciaire, la loi sur la défense nationale, la loi sur la libération conditionnelle des détenus et la loi sur les forces étrangères présentes au Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES ACTES DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE, 1867 À 1965

LE RAJUSTEMENT DE LA REPRÉSENTATION À LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) demande à présenter le bill C-3, tendant à modifier les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965, en ce qui concerne le rajustement de la représentation à la Chambre des communes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CANADIEN NATIONAL ET AIR CANADA

LA PRESTATION DE FONDS POUR LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT ET LA GARANTIE DE CERTAINES VALEURS ET DÉBENTURES

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-4, tendant à autoriser la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1971 jusqu'au 30 juin 1972, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

MODIFICATIONS RELATIVES AUX PRÊTS, AUX POUVOIRS ET AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture) demande à présenter le bill C-5, tendant à modifier la loi sur le crédit agricole.

[M. l'Orateur.]

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

MODIFICATIONS AU CODE CRIMINEL, À LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA COURONNE ET À LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice) demande à présenter le bill C-6, tendant à modifier le Code criminel, la loi sur la responsabilité de la Couronne et la loi sur les secrets officiels.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES EXPLOSIFS

MODIFICATIONS RELATIVES AUX DÉFINITIONS, PROHIBITIONS, PERMIS, FONCTIONS DES INSPECTEURS, ETC.

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le bill C-7, tendant à modifier la loi sur les explosifs.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE 1972 SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

PAIEMENTS FISCAUX ET ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-8, tendant à permettre de faire certains paiements fiscaux aux provinces, à autoriser la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et à modifier la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires).

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1200)

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA RELANCE EN FONCTION DE L'ÉQUILIBRE ENTRE LE CHÔMAGE ET LA STABILITÉ DES PRIX

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. A la conférence fédérale-provinciale des ministres des finances, tenue à Jasper au début du mois, le ministre a-t-il émis l'opinion que l'économie était actuellement suffisamment relancée pour faire face au chômage cette année? Sous ce rapport, et étant donné cette relance, dans

quelle mesure s'établit l'équilibre qui, selon lui, doit exister entre le chômage et la stabilité des prix? Le ministre approuve-t-il aussi le programme du gouvernement qui a enrayé l'inflation en créant du chômage?

M. l'Orateur: J'espère que le ministre peut répondre brièvement à la question que lui a posée le député. Je suis évidemment conscient de l'importance de la question, mais elle a semblé à la présidence être plutôt générale. Le ministre pourrait essayer d'y répondre brièvement.

L'hon. M. Lambert: Puis-je signaler que ma question était longue parce que je voulais éviter une kyrielle de questions supplémentaires. Je ne voulais pas perdre le fil de mes questions par suite de questions supplémentaires.

M. l'Orateur: Le ministre pourrait répondre à la question et aux questions supplémentaires en même temps.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter à ma réponse quand je prendrai la parole au cours du débat sur le discours du trône plus tard cette semaine. Je crois que nous pourrons alors traiter des questions très profondes qu'a soulevées le député.

L'hon. M. Lambert: Le ministre peut-il nous dire quand il prendra la parole? Serait-ce jeudi ou vendredi? Nous aimerions le savoir maintenant car nous aimerions aussi commenter la position du gouvernement.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, c'est une question que j'essaie de régler avec le leader de la Chambre. Je conseille au député de ne pas s'éloigner.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Le ministre des Finances n'est guère qualifié pour faire la leçon en matière d'assiduité à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

RADIO-CANADA

LE DIFFÉREND AVEC LE NABET—LES MEMBRES DU WIRE SERVICE GUILD ASTREINTS AU BRISAGE DE GRÈVE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le ministre peut-il dire à la Chambre si on le tient au courant des derniers événements à Radio-Canada, tout particulièrement en ce qui a trait au fait que la société exige que les membres du Wire Services Guild, qui ne sont pas en grève, signent un engagement précisant qu'il feront du travail qui est en fait un travail de brisage de grève avant qu'on leur permette de faire leur travail chaque jour et, dans l'affirmative, le ministre a-t-il eu des discussions avec la société pour la persuader de changer son exigence déraisonnable?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, il existe des versions différentes de ce qu'est exactement la position des travailleurs à ce sujet. Plusieurs versions ont fait l'objet de comptes rendus dans la presse, mais le résultat total n'est pas très clair.

Certains comptes rendus affirment que les employés refusent de travailler sous des superviseurs qui ne seraient pas des membres du syndicat, d'autres allèguent qu'on veut leur faire remplir des fonctions qui ne sont pas les leurs.

J'ai demandé un rapport à ce sujet et je pourrai en informer la Chambre très bientôt.

[*Traduction*]

M. Lewis: Le ministre pourrait-il aussi demander à la Société Radio-Canada si elle est disposée à rencontrer les grévistes de l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion sans exiger que cet organisme s'en tienne aux conclusions du rapport? Pourra-t-il également s'engager, une fois qu'il aura cerné la situation, à présenter une motion à la Chambre puisque la Société Radio-Canada semble adopter en l'occurrence une conduite surannée?

[*Plus tard*]

LE DIFFÉREND AVEC LE NABET—LES DIVERGENCES ENTRE LES RÉSEAUX ANGLOPHONE ET FRANCOPHONE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy Royal): Ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État. Elle fait suite à celle qu'on a posée au sujet de l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion et la Société Radio-Canada. Le ministre voudra-t-il bien, au moment où il fera une déclaration sur la reprise des négociations, expliquer à la Chambre les raisons qui motivent, à l'occasion de cette grève, l'adoption d'une politique distincte pour chacun des secteurs francophone et anglophone du réseau?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je ne suis pas certain, monsieur le président, de pouvoir donner cette réponse, parce que je crois que la différence de politique dont parle l'honorable député relève beaucoup plus des syndicats que de la direction de Radio-Canada, d'après les informations que je possède.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND CONSEIL DU TRÉSOR-TECHNICIENS EN ÉLECTRONIQUE—LA DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MÉDIATEUR

[*Traduction*]

M. David Lewis (York-Sud): En l'absence du président du Conseil du Trésor qui, d'après la feuille de présence, ne participera pas au débat d'aujourd'hui, puis-je poser au premier ministre une question supplémentaire qui n'a rien à voir avec la Société Radio-Canada, mais a trait à un autre problème urgent? Peut-il nous dire s'il y a eu des mesures de prises en vue de nommer un nouveau médiateur et d'assurer la reprise des négociations entre le Conseil du Trésor et les techniciens en électronique dans l'intention de mettre fin le plus tôt possible à cette interruption plutôt grave du travail?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on m'informe que le président du Conseil du Trésor s'abouchera, au cours de l'après-midi, avec un nouveau médiateur et j'en conclus qu'on en a désigné un.

[*Plus tard*]

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Je voudrais poser au premier ministre une question supplémentaire reliée à la précédente. Étant donné l'avertissement d'un porte-parole des électroniciens préposés aux aides à la

navigation, de bouleversements intensifiés sur le littoral occidental qui compromettront les services radio-sécurité des navires, et la dislocation généralisée des vols, le premier ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'une déclaration à cet égard sera faite demain afin de dissiper les inquiétudes du pays à ce sujet?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, cela dépendra des résultats de la réunion de cet après-midi avec le médiateur et de l'intention éventuelle du syndicat de s'entretenir aujourd'hui même avec lui.

M. Alexander: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: La présidence accordera une dernière question supplémentaire au député de Hamilton-Ouest à ce sujet.

M. Alexander: Le premier ministre peut-il nous dire si des poursuites seront intentées aux électrotechniciens qui ne se conforment pas à la loi?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je crois que le président du Conseil du Trésor étudie maintenant la question.

[*Plus tard*]

J'aimerais saisir l'occasion de compléter la réponse que j'ai donnée au chef du Nouveau parti démocratique. Quand j'ai parlé d'un médiateur, j'ai dit qu'il pourrait s'agir d'une nouvelle personne. On me dit qu'il s'agit de la même personne, le professeur Gordon Simmons.

* * *

LES FINANCES

ON SUGGÈRE UNE ÉTUDE PLUS DÉTAILLÉE DE LA SITUATION DU DOLLAR CANADIEN

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Dirait-il s'il n'y a pas lieu d'étudier plus à fond la question du dollar canadien, vu les remarques de certains observateurs à l'effet que la présente situation est préjudiciable aux Canadiens?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'accepte la recommandation de l'honorable député d'étudier, de jour en jour surtout, la situation du dollar canadien.

* * *

LES GRAINS

LE RÉGIME DU DOUBLE PRIX POUR LE BLÉ—LES CAS DES AUTRES CÉRÉALES

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Elle se rapporte au régime du double prix pour le blé, mais auparavant, je me joins à tous les gens de la Saskatchewan pour le féliciter de son nouveau portefeuille.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Comme dans le cas du blé, les fonds seront distribués en vertu du régime du double prix, le gouvernement est-il disposé à verser ces paiements non seulement aux cultivateurs de blé, mais aussi aux céréaliculteurs? Si je pose cette question, c'est que de nombreux cultivateurs ont cessé de récolter du blé aux termes du programme LIFT et ne bénéficieront pas de la distribution. En outre, le ministre peut-il nous dire si de l'avis des trois ministres de l'Agriculture de l'Ouest ce serait être juste envers les cultivateurs en général?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu en effet des commentaires et des instances de nombreuses sources, y compris des ministres de l'Agriculture des trois provinces des Prairies, d'organismes agricoles comme Unifarm et autres, proposant une méthode de répartition qui empêcherait à court terme de fausser les profits de production. Par ailleurs, nous devrions reconnaître les profits de production établis au cours des dernières années. Je tiens à rassurer le très honorable député; nous étudions attentivement toutes ces instances.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre nous dira-t-il si les trois ministres de l'Agriculture lui ont vraiment recommandé cela. Il pourrait peut-être nous dire également dans sa réponse quand cette répartition doit se faire.

• (1210)

L'hon. M. Lang: Les entretiens que j'ai eus avec les ministres de l'agriculture étaient de nature privée et confidentielle, et je ne peux donc faire de commentaires précis à leur sujet. Toutefois, tous les autres ministres ont, je crois, fait connaître leur point de vue personnel à la presse, et le très honorable député peut donc s'y reporter. La date du versement sera annoncée en temps voulu.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pourriez-vous nous indiquer la date de la distribution, afin que nous ayons une idée du moment où vont avoir lieu les élections?

Des voix: Oh, oh!

LE RÉGIME DE DOUBLE PRIX POUR LE BLÉ—LES MODALITÉS DE L'AFFECTATION DES FONDS ET DU VERSEMENT DES PAIEMENTS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Puis-je demander au ministre si l'on va présenter un projet de loi établissant ces versements proportionnels à la surface cultivée, ou si les versements seront prévus dans le budget? Puis-je demander aussi si les versements correspondront à l'année-récolte ou à la date de clôture des comptes des syndicats du blé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Toutes ces questions sont en réalité interdépendantes et nécessitent une déclaration de politique concernant les dates et les modalités techniques de paiement. Une telle déclaration embrassera à la fois l'ensemble de ces questions.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Puis-je demander au ministre s'il est aujourd'hui en mesure de nous dire à quelle date il nous fera part de la formule relative aux superficies emblavées, sur laquelle s'appuiera le système du double prix ainsi que la date effective d'un premier paiement aux agriculteurs?

L'hon. M. Lang: Je serai très prochainement en mesure de faire part à la Chambre de cette formule.

* * *

LES AÉROPORTS

LE RECOURS AUX RADARISTES MILITAIRES DANS LES AÉROPORTS CIVILS

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Défense nationale. Accepterait-il que les techniciens en radar de nos forces armées se chargent du fonctionnement de ces appareils dans nos principaux aéroports de façon que les communications reprennent et que les voyageurs puissent s'envoler?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Le ministre de la Défense nationale est absent aujourd'hui et son nom ne figure pas sur la feuille de présence. Je suis convaincu cependant qu'il sera parmi nous demain et qu'il répondra volontiers à la question du député.

L'hon. M. Hees: Je voudrais poser une question au premier ministre.

M. l'Orateur: Je m'excuse auprès du député de Prince Edward-Hastings et le remercie de sa collaboration. Je ne l'interromps que pour permettre au député de Trinity de poser une question supplémentaire.

L'hon. M. Hellyer: J'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Compte-t-il intervenir afin que les radars recommencent à fonctionner et que les communications puissent reprendre de façon normale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je vais réfléchir à la suggestion du très honorable—de l'honorable député, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LES CONCESSIONS DU CANADA—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lorsqu'il parlait des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis, samedi à Winnipeg, exprimait-il le point de vue du gouvernement lorsqu'il a déclaré: «Nous avons apporté notre contribution en vue de corriger ces déséquilibres et nous sommes prêts à aller plus loin.» S'il en est ainsi, le premier ministre pourrait-il préciser à la Chambre quel genre de contributions supplémentaires le gouvernement est prêt à apporter?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Peut-être me permettra-t-on de répondre à la question, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre admettra qu'il y a ici une difficulté. Peut-être l'honorable député qui vient de poser la question pourrait-il la formuler de façon différente. Le Règlement veut que les questions concernant les déclarations faites ailleurs qu'en Chambre ne peuvent être posées; on pourrait peut-être faire exception pour la question posée par le député de Prince Edward-Hastings. Si la Chambre y consent, le ministre pourra y répondre, mais en tout état de cause, cela ne sera pas conforme au Règlement.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Avec votre permission, je répondrai que le ministre exprimait le point de vue du gouvernement.

[*Plus tard*]

L'hon. M. Hees: Le gouvernement a-t-il l'intention, comme autre contribution possible, de supprimer les deux principales garanties de l'Accord canado-américain sur l'automobile? Sinon, pourrait-on savoir quelles autres industries seront touchées?

Le très hon. M. Trudeau: Il ne conviendrait certes pas de négocier au grand jour et de dire ouvertement à l'heure actuelle quelles autres concessions le gouvernement est prêt à faire, à moins de savoir jusqu'où les Américains sont prêts à aller.

L'hon. M. Hees: Le premier ministre n'admet-il pas que l'industrie a le droit de savoir quels secteurs seront sacrifiés dans le cadre de cette politique de concessions envers le gouvernement des États-Unis?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question prend la forme d'un argument; elle est donc irrecevable.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE GAZ NATUREL—L'ENTENTE ENTRE LA PANARCTIC OILS ET CERTAINES ENTREPRISES AMÉRICAINES—DEMANDE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Puis-je demander au ministre si Panarctic Oils, dont le gouvernement est le plus important actionnaire, a bien convenu qu'en retour des 75 millions avancés par elles sur une période quinquennale, certaines entreprises de service public et certaines sociétés de transport d'énergie des États-Unis recevraient le droit du refus prioritaire sur les gisements de gaz de l'Arctique?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, l'entente qui a été signée au mois de juillet dernier prévoit que ces compagnies pourraient avoir un droit de refus premier si la Commission d'énergie du Nord canadien permettait d'exporter du gaz. Mais avant qu'elles puissent exercer ce privilège, il faut que la Commission d'énergie du Nord canadien leur ait délivré un permis d'exportation.

[*Traduction*]

M. Douglas: Comme les contribuables canadiens ont des intérêts considérables dans cette entreprise, puis-je demander au ministre s'il serait disposé à déposer le texte de l'entente intervenue entre Panarctic Oils et le consortium d'entreprises de service public et les sociétés de transport d'énergie des États-Unis?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur le président, je ne sais pas s'il y a des objections, mais quant à moi, je n'en ai pas. Je vais demander au président de la compagnie s'il veut bien me transmettre l'entente et, si la chose est possible, nous en déposerons le texte.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Douglas: Oui, et c'est parce que je voudrais savoir si cette décision sera prise par le président de Panarctic Oils ou par le ministre. Ce dernier n'y voit pas d'objection. A mon avis, les contribuables canadiens, qui sont le plus important groupe d'investisseurs dans cette société ont droit à ces renseignements et c'est le ministre qui doit décider, non le président de la société.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—LA QUESTION DES FRAIS D'ASSISTANCE SOCIALE DES PROVINCES—LA DÉCENTRALISATION DES SERVICES

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre du Travail. Nous dirait-il si le gouvernement a pris les dispositions voulues avec toutes les provinces en vue de rembourser les frais de bien-être qu'elles ont encourus à la suite des retards dans le paiement des prestations d'assurance-chômage? Nous dirait-il aussi si le gouvernement fédéral a consenti à rembourser intégralement les provinces dans ces cas?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la première tâche est de s'assurer que les prestations soient versées à temps à tous les assurés. Cependant, des négociations sont en cours avec toutes les provinces; dans la plupart des cas, elles ont été couronnées de succès, en ce sens qu'on est assuré que des paiements provisoires seront versés sans retard par l'intermédiaire des bureaux de bien-être et remboursés plus tard par la Commission d'assurance-chômage. Nous voulons que les chômeurs puissent se procurer les aliments nécessaires et, à cette fin, nous allons déployer tous les efforts voulus.

Des voix: Bravo!

M. Lundrigan: Après avoir entendu cette réponse, je voudrais bien poser au secrétaire parlementaire une question, plus simple, et qui ne lui donnera sans doute pas trop de fil à retordre. Le ministère du Travail s'est-il rallié aux recommandations acceptées à l'unanimité, entre-temps, par les Maritimes et l'Ouest du Canada, et qui tendent à décentraliser, à partir de Moncton et de Winnipeg, le versement des prestations?

M. Perrault: Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour le député d'apprendre que je me suis rendu au Nouveau-Brunswick ce week-end pour y conférer avec des fonctionnaires en place là-bas. Il sera heureux d'apprendre que nous avons mis, à titre gracieux, à la disposition des personnes habitant plusieurs localités du nord et du nord-est du Nouveau-Brunswick des lignes en direction de Bathurst. Un groupe spécial a été installé à Moncton qui doit nous permettre de régler rapidement les réclamations en suspens là-bas. On peut appeler sans frais d'autres centres . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Perrault: Il s'agit de procurer le plus vite possible à ces gens les denrées dont ils ont besoin . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me permets de faire remarquer au secrétaire parlementaire qu'il devrait peut-être demander de revenir à l'appel des motions afin de faire une déclaration. Ceci vaut pour toutes les réponses aux questions.

• (1220)

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je m'excuse du manque de clarté de ma première question. Puis-je encore demander au secrétaire parlementaire si le ministère a accepté la recommandation de décentraliser les bureaux de paye de Moncton et de Winnipeg et d'en établir dans d'autres provinces? Il s'agit d'en établir dans toutes les provinces en question, pas seulement dans les deux que j'ai mentionnées.

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, le service s'améliorera sensiblement dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. Le député trouvera peut-être digne d'intérêt que des prétendus 134 . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler le secrétaire parlementaire à l'ordre. Il ferait bien de regarder parfois du côté de la présidence et de reprendre son siège si celle-ci lui demande de le faire.

* * *

LES PÊCHES

LA GESTION DES RESSOURCES MARINES—LA CONFÉRENCE DU DROIT DE LA MER ET LE FRONT COMMUN CANADA-É.-U.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que les flottes de navires-usines d'outre-mer constituent une menace réelle pour nos pêcheries de la côte atlantique, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il disposé à rencontrer bientôt son homologue américain pour que s'estompent les différends qui existent entre le Canada et les États-Unis quant à la bonne gestion de nos ressources marines pour que nos deux pays fassent front commun sur cette question urgente et fort importante à la Conférence de 1973 sur le Droit de la mer? Dans sa réponse . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie!

M. Crouse: . . . nous fera-t-il part aussi de la date de la conférence?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je tiendrai compte de la suggestion du député que je remercie.

LA GESTION DES RESSOURCES MARINES—L'EXPOSÉ DE LA POSITION DU CANADA AVANT LE DÉBUT DE LA CONFÉRENCE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que l'Islande et plusieurs autres pays ont adopté, en vue de la Conférence du Droit de la mer qui aura lieu en 1973, une position ferme et franche, puis-je demander au ministre si le Canada a également défini sa position et s'il la rendra publique avant la conférence?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je regrette, monsieur l'Orateur, je n'ai pas saisi toute la question. Peut-on me la répéter?

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre nous dise si le ministère a défini la position précise que le gouvernement du Canada adoptera à la Conférence du Droit de la mer en 1973, et s'il la fera connaître avant la conférence?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, nous sommes en train de définir la position que nous prendrons à la conférence. Je ne suis pas certain si cette position sera rendue publique avant la conférence, étant donné que nous ne savons pas encore quelle sera notre ligne de conduite. Comme l'honorable député s'y attend toutefois, elle sera orientée vers la conservation des pêcheries marines, particulièrement le long de nos côtes, et l'affirmation des droits et des responsibilités du Canada sous ce rapport.

M. l'Orateur: L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Crouse: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'honorable député demande à poser une question supplémentaire et je lui céderai la parole dans un instant. Je voudrais une fois de plus rappeler aux honorables députés que le temps nous manquera. De nombreux députés désirent poser des questions et si nous consacrons trop de temps à chaque sujet, le temps sera écoulé avant qu'un nombre important de députés n'aient eu l'occasion de poser leurs questions.

[*Plus tard*]

LA DATE DE LA CONFÉRENCE DU DROIT DE LA MER

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire, à l'adresse du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sera très brève. Étant donné l'importance de cette question, le ministre dirait-il si une date a maintenant été fixée pour la prochaine conférence du droit de la mer?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Que je sache, monsieur l'Orateur, elle est toujours prévue pour 1973, mais je ne suis pas encore certain des dates. Je ne suis pas sûr que notre espérance se réalise—c'est évidemment pour nous un objectif—mais dès que des dates auront été fixées, j'en informerai la Chambre.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—LE SENS DE «À TEMPS» DANS LA BOUCHE DU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sur sa déclaration d'aujourd'hui, fort semblable à celle de vendredi. Quand le secrétaire parlementaire ou son ministère disent qu'ils s'efforcent de verser les prestations à temps, que signifient alors les mots «à temps»?—six semaines, huit semaines ou quoi?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je sais que le député connaît bien le fonctionnement du régime. En fait, il a assisté à maintes réunions du comité et il sait que le versement de prestations dépend de la longueur de la période d'admissibilité, que ce soit 20 ou 8 semaines. Le requérant à long terme dont le versement de cotisations porte sur 20 semaines touche ses prestations plus tôt que les autres. J'espère que le comité permanent sera saisi de la question et l'examinera plus profondément.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il se rasseoir. Je vois le député d'Hamilton-Ouest et d'autres de ses collègues qui désirent poser des questions supplémentaires sur le sujet que je croyais que nous avions laissé tomber il y a un moment dans l'espoir de passer à autre chose. Le député de Winnipeg-Nord-Centre peut poser sa question supplémentaire, et je donnerai ensuite la parole au député de South-Shore, comme je l'ai promis il y a un instant.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire parlementaire. Puisqu'il a dit que certains députés connaissent la loi, j'aimerais savoir si un effort est fait en vue de servir ces prestations au cours des trois premières semaines?

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire ici qu'il y a eu un accroissement sensible des efforts faits en vue d'accélérer les versements. En effet, les demandes de prestation . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA BAIE JAMES—POURPARLERS AVEC LE QUÉBEC AU SUJET DE PRÊTS SANS INTÉRÊT

[*Français*]

M. Oza Tétrault (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

A-t-il eu des pourparlers avec le premier ministre de la province de Québec relativement à des prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt qu'il pourrait lui consentir pour le développement de la baie James?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA QUESTION DE L'AIDE ÉCONOMIQUE AU BANGLA DESH ET DU RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME EN FAVEUR DU PAKISTAN

[*Traduction*]

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le gouvernement a reconnu l'État du Bangla Desh au cours du congé parlementaire, le ministre dirait-il si le gouvernement a l'intention de fournir de l'aide à ce nouvel État pour lui permettre de résoudre ses graves problèmes économiques? Et, en outre, le gouvernement a-t-il l'intention de renouveler les programmes d'aide économique envers le Pakistan?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la réponse à ces deux questions est oui. En tout cas, nous avons provisoirement mis de côté pour le Bangla Desh une somme qui, autrement, aurait été mise à la disposition de l'ensemble du Pakistan pour y soutenir l'effort de reconstruction. Nous avons repris une fois de plus avec le Pakistan la discussion de ses nouveaux projets, ce que nous aurions fait auparavant si ce n'eût été de la guerre.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—LA RÉOUVERTURE DES BUREAUX LOCAUX

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le gouvernement a-t-il l'intention de réouvrir les bureaux d'assurance-chômage des petites et moyennes villes industrielles de l'Ontario et d'ailleurs, fermées depuis environ deux ans?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, différents nouveaux bureaux ont été ouverts en fonction des besoins de différentes parties du pays. Le service téléphonique a aussi été très renforcé afin de donner plus rapidement satisfaction aux demandes faites par téléphone. Si le député a des suggestions précises à faire en ce sens j'espère qu'il les communiquera au ministère qui les examinera comme il se doit.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DIFFÉRENCE ENTRE LES NOMBRES THÉORIQUE ET RÉEL D'EMPLOIS CRÉÉS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Quelles mesures envisage-t-il de prendre pour réduire la différence existant entre le nombre théorique d'emplois créés dans le cadre de la loi sur les subventions du développement régional et le nombre d'emplois réels créés qui, comme il le sait, se trouvent actuellement au niveau inacceptable de 25 p. 100?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, rien ne démontre qu'existera cette différence dont l'honorable député parle un peu partout sans connaissance de cause, et nous verrons probablement, lorsque les usines seront construites et que les tâches seront créées, que les emplois proposés seront exactement ceux qui seront créés.

[L'hon. M. Turner (ministre des Finances).]

* * *

LA SÉCURITÉ DU REVENU FAMILIAL

L'ÉTAT DES POURPARLERS AVEC LE QUÉBEC—LA PRÉSENTATION DU BILL ET LA DATE LIMITE

[*Traduction*]

M. Jack Marshall (Humber-St. Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que le gouvernement a déclaré que l'ancien bill C-264, concernant le régime de sécurité du revenu familial, était un point prioritaire à son ordre du jour, et étant donné qu'il a déclaré ici vendredi que des discussions étaient toujours en cours à ce sujet avec la province du Québec, quand le ministre annoncera-t-il à la Chambre les progrès qui ont été accomplis, pourquoi n'a-t-il pas présenté le bill aujourd'hui, et comment compte-t-il respecter la date limite du 1er mai fixée pour l'augmentation des prestations?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le fait que des discussions sont toujours en cours avec le Québec et d'autres provinces, et qu'elles se poursuivront, ne devrait pas empêcher la présentation de ce bill. Des modifications peuvent lui être apportées, le député le sait, après sa présentation. Le gouvernement a certes l'intention de présenter ce bill à la première occasion.

• (1230)

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement compte respecter la date limite du 1er mai pour l'augmentation des prestations, comme le prévoit le bill?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà indiqué au député au cours de la dernière session qu'à cause du fait que le bill avait été retardé jusqu'à la présente session il était impossible de respecter la date limite, fixée au 1er mai, en ce qui a trait aux versements.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA FERMETURE DE L'USINE DE TÉMISCAMINGUE—L'OPPORTUNITÉ D'UN ENTRETIEN MINISTÉRIEL AVEC LES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX, SYNDICAUX ET PATRONAUX

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale. Comme on prévoit la fermeture de l'usine de pâtes dans la ville fermée de Témiscamingue où personne ne peut survivre sans cette industrie, le ministre donnera-t-il son accord à une réunion entre le représentant de la collectivité de Témiscamingue, au Québec, et les représentants syndicaux et patronaux pour étudier les diverses façons de prévenir la mort de la ville et de sa seule industrie?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore reçu de telle demande, mais si j'en reçois, c'est sans doute avec plaisir que je les rencontrerai.

* * *

LES GRAINS

LE MANQUE D'INSTALLATIONS D'ENTREPOSAGE À VANCOUVER—LES MESURES ENVISAGÉES

[*Traduction*]

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Elle découle du fait que des fonctionnaires canadiens chargés de l'exportation ont déclaré que le Canada ne faisait pas de nouvelles ventes à cause de son incapacité d'honorer ses engagements actuels et du fait qu'il y a 20 navires en rade dans le port de Vancouver et qu'il ne s'y trouve pas de céréales entreposées. Le ministre serait-il disposé à faire dès demain une déclaration à l'appel des motions sur ce qu'il fait dans l'immédiat pour régler cette situation critique et sur ses plans à long terme pour prévenir la répétition de cette situation.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'assertion du député selon laquelle aucune vente n'a lieu est tout simplement infirmée par les faits et elle est inexacte. La Commission canadienne du blé continue de vendre. Bien sûr, ses exportations ont, au cours de certains mois, mobilisé au maximum les installations portuaires de Vancouver. C'est l'un des défis à long terme qui se pose à nous d'accroître ces installations portuaires pour faire face à une augmentation probable et qui se dessine déjà des ventes expédiées par les ports de l'Ouest. Un grand nombre de navires sont déjà ancrés, mais ces deux derniers jours, les chemins de fer n'ont pas déchargé la quantité de grain que la Commission canadienne du blé leur a fixée pour pouvoir se rattraper. Il y a eu, jeudi et vendredi derniers, 817 et 800 déchargements et il faudra un certain temps pour se mettre à jour. Le retard est dû en partie à la vente d'une très forte quantité de blé et au retard de certains navires, ce qui a contribué en tout cas à ce décalage. Les fortes tempêtes de neige ont d'ailleurs retardé l'arrivée des chargements à Vancouver la Commission a toutefois la situation bien en main et tout ira mieux prochainement.

M. Downey: Monsieur l'Orateur, le ministre va-t-il s'en tenir de nouveau aux faits après qu'il aura reçu la distinction de meilleur vendeur de l'année?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La parole est au député de Moose Jaw pour une question supplémentaire.

LA REMISE EN ÉTAT DE L'ÉLÉVATEUR DU GOUVERNEMENT À VANCOUVER—LES RETARDS DANS LES LIVRAISONS

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire s'il est vrai que le Canada aurait pu vendre 150,000 tonnes de blé au Japon et qu'il ne l'a pas fait parce que la Commission canadienne du blé ne pouvait en assurer la livraison?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait bien qu'une question comme celle-là est irrecevable.

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être la poser autrement. Étant donné le problème des livraisons de grain sur la côte ouest, en vue de l'expédition outremer, le ministre nous dira-t-il si l'élévateur terminus du gouvernement à Vancouver est en voie de rénovation afin de devenir utilisable à l'avenir?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, personne ne considère cette solution comme pratique dans l'immédiat. La Commission du blé cherche par tous les moyens à accroître la capacité de ses élévateurs, par exemple en faisant nettoyer le grain à l'intérieur du pays plutôt qu'aux points d'expédition. Mais l'utilisation de l'élévateur terminus en question ne serait pas pratique, compte tenu des dépenses requises pour le remettre en fonction.

LES ENTRETIENS DE LA COMMISSION DU BLÉ AVEC LES CHEMINS DE FER

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'ai moi aussi une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Le ministre, à ce que je vois, parle constamment de grain et non de blé. Ma question se rattache aux précédentes, notamment aux déclarations du groupe Palliser, selon lesquelles les élévateurs sont vides à Vancouver, il y manque 20 millions de boisseaux et nous avons perdu des ventes de blé. Le ministre voudrait-il réunir les fonctionnaires de l'exportation, ceux de la Commission canadienne du blé et des chemins de fer pour tâcher de remédier à la situation dès maintenant?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, on l'a fait depuis longtemps et ces entretiens se poursuivaient régulièrement. Si les déchargements sont passés à 800, comme je le signalais il y a un instant, c'est grâce au concours des chemins de fer, qui respectaient les objectifs fixés par la Commission canadienne du blé. Au sujet de l'objectif précédent de 600 ou 700 déchargements, je dois dire que les autorités des élévateurs ont accepté la semaine de travail de sept jours, qu'elles refusaient naguère, pour pouvoir accroître encore les déchargements de blé. L'esprit de collaboration règne partout, je suis heureux de le dire.

LES EXPÉDITIONS DE BLÉ, DE SEIGLE, DE LIN ET DE COLZA

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre si les expéditions de seigle, de lin et de colza à partir des élévateurs sont ralenties afin de donner la préférence au blé à livrer sur la côte ouest?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je devrai vérifier si des changements ont été apportés au programme des expéditions. L'objectif de la Commission du blé et du zonage au transport est toujours le chargement du grain le plus pressé pour les navires devant arriver ou arrivés à Vancouver.

M. l'Orateur: Le député de Regina-Lake Centre veut poser une question supplémentaire.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question connexe mais non supplémentaire, et elle s'adresse au même ministre.

M. l'Orateur: La Chambre pourrait permettre au député de poser sa question, même si ce n'est pas une question supplémentaire, puis, nous passerons au député de Vegreville.

LE PARTAGE DES FRAIS D'ENTREPOSAGE DES GRAINS— LES ENTRETIENS AVEC LES ORGANISMES AGRICOLES

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Merci, monsieur l'Orateur. Je voudrais poser une question au ministre de la Justice qui est chargé de la Commission du blé. Divers organismes agricoles ayant fait des instances depuis plusieurs années pour faire modifier la loi sur les réserves provisoires de blé, afin que le gouvernement fédéral assume les frais d'entreposage des six catégories de grain, le ministre dirait-il si lui-même et ses fonctionnaires se sont entretenus avec ces organismes en vue de cette modification et, sinon, a-t-il l'intention de conférer avec eux pour modifier la loi comme le réclament ces organismes agricoles?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est non. Je n'ai pas l'intention de discuter de la question avec eux à l'heure actuelle.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LA SUPPRESSION DES INITIALES DE L'IMMEUBLE ET DES VÉHICULES DU DÉTACHEMENT D'EDMONTON

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au solliciteur général une question qui découle des déclarations de vendredi dernier. Peut-il nous dire s'il a reçu des protestations internes, externes ou autres relatives à la suppression des initiales RCMP de l'immeuble et des véhicules du détachement de la Gendarmerie royale à Edmonton et, dans l'affirmative, pourrait-il faire une déclaration à l'appel des motions afin de mettre les choses au point étant donné que cette question a inquiété de nombreuses personnes et surtout dans l'Ouest?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, il s'agit d'une décision administrative qui a été prise par le Commissaire lui-même, le 4 novembre 1969, en ce qui a trait au principe, et le 19 octobre 1970, en ce qui a trait aux détails. Au fait, cette décision du Commissaire est très connue, puisque sur des immeubles de la Gendarmerie royale du Canada on peut voir le nouveau signe depuis déjà deux ans, et plus particulièrement à Saskatoon depuis juin 1971. Alors, je ne vois pas pourquoi on s'alarme soudainement.

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au solliciteur général. Quelle directive le solliciteur général a-t-il émise à ce sujet?

[*Français*]

L'hon. M. Goyer: Aucune, monsieur le président.

[*Traduction*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. A la lumière des modifications intéressant les nouvelles automobiles et le nouvel immeuble de la Gendarmerie royale à Edmonton et bien que ces modifications n'aient pas été appliquées à Calgary, le solliciteur général peut-il me dire si des instances ont été présentées par des membres de la Gendarmerie et s'il a connaissance d'une pétition portant 11,000 noms d'habitants d'Edmonton qui insistent pour qu'on conserve la désignation originale et qui refusent d'accepter le nouveau système?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, le Commissaire m'informe que sa décision a été prise aux fins de l'efficacité, que c'était un signe visuel plus facile à apercevoir, et c'est dans cet esprit que la recommandation a été faite, et ce à la suite d'une consultation au sein de la Gendarmerie royale du Canada.

Maintenant, je peux mettre à la disposition des honorables députés tout le répertoire des signes qu'utilise maintenant la Gendarmerie royale du Canada, et je ferai remarquer qu'on y relève deux fois l'expression *Royal Canadian Mounted Police* et une fois les mots Gendarmerie royale du Canada, et je crois que trois fois c'est suffisant.

[*Traduction*]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire.

M. l'Orateur: La présidence accorde la parole au très honorable représentant de Prince Albert à la suite de quoi nous passerons au sujet suivant car le temps va nous manquer.

• (1240)

LA SUPPRESSION D'UN SIGLE SUR UN ÉDIFICE À SASKATOON

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Étant donné que sa mémoire semblait lui faire défaut l'autre jour, le ministre peut-il nous dire si, oui ou non, les mots «Gendarmerie royale du Canada» ne figurent plus sur l'immeuble de Saskatoon?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, on voit, en lettres bien claires, le mot «police» et l'écusson de la Gendarmerie royale du Canada, qui, depuis 1873, contient la devise «Maintiens le droit» ainsi que les mots *Royal Canadian Mounted Police.* Ceci est bien clair. La réponse est affirmative.

[*Traduction*]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ce ministre verbeux ne répond pas à la question. Je lui ai demandé tout simplement si le sigle «RCMP» avait ou n'avait pas été supprimé. J'ai sa lettre devant moi où, s'il ne s'en souvient pas, la raison invoquée était que le sigle ne cadrerait pas avec les édifices contemporains. Quelle explication!

L'hon. M. Hees: Répondez par oui ou non.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme je l'ai indiqué il y a un instant, nous avons dépassé le temps prévu pour la période des questions. J'avais espéré la prolonger de deux ou trois minutes pour donner la parole aux députés qui n'ont pas eu l'occasion de poser leurs questions. Ce sujet pourra être traité demain.

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LES OFFRES D'EMPLOIS AUX JEUNES—LA PROLONGATION DU DÉLAI D'INSCRIPTION

M. Norman A. Cafik (Ontario): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État. Comme des occasions d'emploi pour les jeunes Canadiens au sein de la Fonction publique ont été annoncées le 13 janvier et que la date de fermeture pour les demandes présentées dans le cadre de ce programme était le 31 janvier, soit environ 18 jours plus tard, le ministre communiquerait-il avec la Commission de la Fonction publique pour voir si une nouvelle date limite ne pourrait pas être établie de façon à permettre à plus de jeunes de présenter une demande dans le cadre de ce programme?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je serais très heureux de me rendre à la suggestion de l'honorable député et de consulter la Commission de la Fonction publique sur la possibilité d'en agir ainsi.

* * *

LA JEUNESSE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LA QUESTION DES INFLUENCES POLITIQUES ET DU SALAIRE MINIMUM—L'INSTITUTION D'UN COMITÉ

[*Traduction*]

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir que le secrétaire d'État est de bonne humeur et plein de bienveillance. Comme suite aux déclarations faites en fin de semaine au sujet d'un jeu possible d'influences politiques dans l'allocation des programmes, et à l'accusation selon laquelle de sérieuses difficultés auraient surgi en ce qui a trait à l'application des règlements fédéraux en matière de salaire minimum et aux allocations salariales prévues dans le cadre du programme Perspectives-Jeunesse, le ministre a-t-il pris ou prendra-t-il l'initiative d'une enquête? Pour éviter une question supplémentaire, je lui demanderai du même coup de nous dire, maintenant que le programme de l'an dernier ainsi que d'autres programmes concernant la jeunesse ont pu être évalués, s'il est disposé à accepter que la Chambre institue un comité de jeunes dont la tâche serait d'étudier assez sérieusement toutes ces questions?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, si je comprends bien, il y a trois questions dans celle que m'a posée l'honorable député, et formuler trois réponses me demandera un peu de temps. Je vous demande donc un peu de patience, en dépit du fait que l'heure soit tardive.

A la première question, je répondrai que les déclarations rapportées par les journaux sont d'une telle gravité pour un fonctionnaire et d'une si flagrante inexactitude dans plusieurs cas, que l'honorable député comprendra que nous soyons en train de faire enquête, c'est-à-dire de vérifier si ces comptes rendus de journaux correspondent à la réalité et si le fonctionnaire a vraiment fait ces déclarations.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, le sujet est à l'étude. L'attitude que nous avions prise l'an dernier, et que nous maintiendrons, à moins que l'étude n'arrive à des conclusions contraires, c'est que ce sont les proposeurs de projets qui sont les employeurs, et non pas le gouvernement ou le secrétariat d'État. De plus, ce travail est comparable à une espèce de volontariat.

Quant à l'institution d'un comité spécial sur les questions relatives à la jeunesse, ou la référence à un comité parlementaire qui pourrait prendre la responsabilité d'examiner ces questions, je suis tout à fait prêt à recevoir la suggestion du député. Je ne sais pas toutefois s'il faut établir un comité spécial ou s'il ne faudrait pas référer cette question à un comité permanent de la Chambre existant déjà.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—L'INSTITUTION D'UN COMITÉ D'ENQUÊTE

[*Traduction*]

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement non pas à la suite de la réponse qu'a faite le secrétaire d'État, mais à propos des questions soulevées plus tôt par le secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au cours des observations qu'il a faites la semaine dernière et qu'il a répétées aujourd'hui. Les questions qu'on a soulevées au sujet de l'assurance-chômage touchent un si grand nombre de gens que les députés eux-mêmes en ont ressenti directement les répercussions. Étant donné le débat prolongé auquel a jusqu'ici donné lieu le discours du trône, j'aimerais savoir si le leader du gouvernement à la Chambre serait disposé devant l'intérêt quasi unanime que portent les députés à l'assurance-chômage et à son application, à accepter, après consultation avec son secrétaire parlementaire et autres, mais sans débat préalable comme le souhaiteraient sans doute tous les députés, à former ce comité afin qu'il puisse étudier sans délai cette question qui touche des centaines de milliers de Canadiens.

M. l'Orateur: La présidence n'a pas d'objection à ce que le ministre réponde brièvement à la question que je peux difficilement considérer comme un rappel au Règlement. Afin de rendre justice à l'honorable député et à la Chambre, le ministre est autorisé à répondre brièvement.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): J'examinerai cette proposition afin de déterminer s'il est possible de gagner un temps appréciable au moyen de cette méthode plutôt que d'attendre d'envoyer les prévisions aux comités permanents.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, ajourné le vendredi 18 février, de la motion de M. Ross Whicher: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement de M. Stanfield (p. 34), ainsi que du sous-amendement de M. Lewis (p. 45).

M. Hubert Badanai (Fort William): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter tout d'abord les citoyens des circonscriptions de Bruce et Trois-Rivières d'avoir élu deux députés de cette envergure à la Chambre des communes. Ils peuvent être fiers de ce que ces députés ont accompli en proposant et appuyant l'Adresse en réponse au discours du trône. J'espère que l'on me pardonnera si je tiens à les féliciter moi-même personnellement après l'éloge qu'a fait d'eux le premier ministre (M. Trudeau).

Le député de Bruce (M. Whicher) a fait un exposé magistral des réalisations du gouvernement auxquelles l'opposition a décidé, pour les raisons politiques qui sont les siennes, de ne prêter aucune attention. Étant donné son caractère instructif, l'intervention du député mérite qu'on la diffuse le plus possible. Il a fait ressortir des faits incontestables, dont certains ont échappé à bien des Canadiens, découlant de l'action d'un gouvernement piloté par un premier ministre qui n'a jamais hésité à innover lorsque les intérêts de la population canadienne étaient en jeu. Lorsque viendront les élections, je suis certain qu'une majorité écrasante des électeurs du pays viendra sanctionner ce programme.

Pour ce qui est des autres questions dont traite le discours du trône, nous aurions pu deviner, avant même que le gouverneur général n'en donne lecture, ce qu'allaient dire les membres de l'opposition. Pas une fois, au cours des débats sur le discours du trône auxquels j'ai assisté depuis que je suis député, je n'ai entendu un seul député de l'opposition faire l'éloge du discours en question; celui-ci ne fait pas exception.

Par son chant de tristesse et de fatalité, le chef de l'opposition (M. Stanfield) semble avoir donné le ton à ses partisans, avec la promesse d'un budget de plein emploi— je me demande ce qu'il entend par là. Quant au chef du Nouveau parti démocratique (M. Lewis), il a préconisé son nouveau régime social et économique, ce qui me rappelle la déclaration célèbre que fit Lénine lorsqu'il prit le pouvoir en Russie: «Nous allons maintenant établir un nouvel ordre social.» A mon avis, le Canada a beaucoup de chance d'avoir aujourd'hui un gouvernement voué à l'égalisation des chances dans toutes les régions du pays, et qui a réussi de manière remarquable à donner une plus grande dignité aux petits salariés, aux pauvres, aux invalides, aux anciens combattants et aux retraités.

• (1250)

Dans ce genre de débat, c'est l'habitude d'aborder quelques questions qui peuvent toucher à la circonscription d'un député ou porter sur un sujet national. Je voudrais signaler aux députés que le Comité pour un Canada indépendant a tenu sa première séance dans ma circonscription pendant la fin de semaine du 10 décembre.

J'ai lu avec étonnement un rapport de cette réunion au cours de laquelle un membre éminent du groupe a déclaré que n'eût été le regretté C. D. Howe, le comité n'aurait pas eu sa raison d'être, et que M. Howe invitait le plus d'Américains possible au Canada et qu'il préconisait fortement le continentalisme. Si la personne qui a porté ce jugement incroyable avait réfléchi le moindrement à ce que feu C. D. Howe a fait pour le pays et pour l'expansion industrielle du Canada, à la tâche incroyable de lancer l'énorme effort de guerre du Canada et à la mission quasi impossible de le remettre sur pied après la guerre, un tel jugement n'aurait jamais été formulé. En fait, je considère que c'est une insulte à l'intelligence des Canadiens et indigne de la personne qui l'a proféré.

Monsieur l'Orateur, je tiens à consigner au dossier et surtout à signaler à la jeune génération encore trop jeune pour avoir connu le plus grand architecte canadien de la relève d'après-guerre au Canada, que lorsque l'honorable C. D. Howe a orienté la production canadienne vers les besoins de la guerre, la production de l'industrie canadienne (1938) était de 3.3 milliards de dollars et l'effectif de l'industrie de fabrication comptait 642,000 personnes. En 1957, la relance industrielle, grâce à la sage orientation du regretté C. D. Howe, avait décuplé la production et porté à 1,300,000 les effectifs de l'industrie de fabrication.

Monsieur l'Orateur, la réalisation extraordinaire de M. Howe portait sur l'ensemble du programme d'approvisionnement en munitions qu'il avait conçu et dirigé pendant les années de guerre. Quand nous sommes entrés en guerre, le secteur industriel de notre économie était assez modeste, mais au sortir de la guerre, nous avions un appareil industriel extrêmement diversifié.

La sidérurgie est un exemple des plus typiques. Avant la guerre, nous importions au moins le tiers de nos besoins; à la fin de la guerre, nous avions une industrie sidérurgique forte et bien intégrée. Je me rappelle ce qui se disait au conseil de ville de Fort William dont j'étais membre. On se demandait bien comment garder occupée cette nouvelle industrie née de la guerre, d'autant plus qu'elle employait 6,000 citoyens de la ville, et on s'en inquiétait. Comment trouver du travail dans notre milieu, une fois les besoins de la guerre disparus? M. Howe vint immédiatement à notre rescousse avec un programme de production en temps de paix, dont l'entreprise florissante de la fabrication d'autobus à trolley; on en vendit dans tout le Canada. Le Livre blanc sur la reconstruction, qu'il soumettait au Parlement tôt dans l'après-guerre, contenait une politique monétaire et fiscale de transition entre la guerre et la paix qui lui valut l'admiration des autres nations occidentales sorties de la guerre.

L'industrie de l'acier offre un exemple de la sagesse manifestée durant la période d'après-guerre. L'industrie a continué à s'étendre et à prospérer et en général, je crois, elle est considérée comme la plus efficace en Amérique du Nord. Les critiques de M. C. D. Howe se contentaient ordinairement de l'accuser de brader nos ressources canadiennes. Plus précisément, ils le rendaient responsable de la proportion importante de propriété étrangère dans nos industries extractives. Je voudrais signaler maintenant que toutes nos ressources n'appartiennent pas au gouvernement fédéral. Dans tous les cas où les industries extractives ont connu une expansion considérable après la guerre, notamment le complexe d'Alcan à Kitimat, Colombie-Britannique, l'exploitation du pétrole et du gaz en Alberta et celle du minerai de fer au Québec et au Labrador, les ressources appartenaient aux provinces et c'est à celles-là qu'il incombe de déterminer qui en est propriétaire. Je suis étonné, monsieur l'Orateur, que ceux qui accusent C. D. Howe d'avoir sacrifié nos ressources préfèrent ne pas tenir compte de ce fait.

Mentionnons, à titre d'exemple, que le minerai de fer du Québec, du Labrador et du nord-ouest de l'Ontario appartiennent au Québec, au Labrador et à l'Ontario, et que le gouvernement fédéral n'a rien eu à voir aux contrats d'amodiation des gisements. Mais il contrôle, bien sûr, l'exportation de ces minerais. Par le truchement de sa politique fiscale, le gouvernement fédéral a probablement facilité ces exploitations après que les provinces eurent accordé des baux et des permis, mais dans presque tous les cas, l'initiative appartenait à la province.

Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le Québec a grand besoin d'expansion économique et son gouvernement s'oppose énergiquement à toute mesure ayant pour effet de décourager les investissements étrangers. Au cours d'une entrevue qu'il accordait il y a plusieurs semaines, le premier ministre du Canada (M. Trudeau), à qui on demandait s'il était contre le nationalisme économique au Canada, a répondu ceci:

> Oui, je suis contre le nationalisme économique, s'il a pour effet d'appauvrir le pays. On ne peut pas, je pense, acquérir une plus grande indépendance, comme le disait, sauf erreur, M. Harry Johnson, «en devenant plus pauvre».

Selon moi, ce ne sont pas les investissements étrangers qui constituent un problème, mais l'insuffisance des investissements. Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 1 heure.

M. l'Orateur: Puisqu'il est 1 heure, je quitte le fauteuil. La Chambre reprendra l'étude de cet article de l'ordre du jour à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Badanai: Monsieur l'Orateur, juste avant 1 heure, je soulignais la remarque du premier ministre au sujet du nationalisme économique: si cela contribue à appauvrir le pays, il s'y oppose, disait-il. Moi aussi, monsieur l'Orateur. Je conviens avec le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec que toute initiative fédérale visant à restreindre l'entrée de capitaux américains ou étrangers au Québec doit prévoir d'autres emplois en remplacement de ceux dont elle entraînerait la perte. Des investissements étrangers s'imposent pour la création d'emplois, non seulement au Québec mais aussi dans ma propre circonscription de Fort William.

• (1410)

Pour en revenir au Comité pour un Canada indépendant—et, entre parenthèses, même si ma vie en dépendait, je ne puis admettre l'idée que le Canada n'est pas indépendant, contrairement à l'opinion exprimée à la réunion tenue à Thunder Bay,—feu M. Howe était plus Canadien que ceux qui cherchent à le faire passer pour pro-Américain afin de mieux servir leur anti-américanisme. M. Howe a contribué à inciter un grand nombre de Canadiens à devenir producteurs au lieu de faire dépendre le pays de produits importés pour répondre aux nombreuses exigences imposées par l'effort de guerre et la reconstruction d'après-guerre.

Dans tous ses grands efforts, M. Howe a eu à faire face aux mêmes difficultés qui se sont toujours posées au Canada depuis le début: le manque de capital à risques et une répugnance évidente de la part de la majorité des Canadiens possédant des capitaux de s'engager dans des projets comportant des risques. La même situation règne de nos jours. Par exemple, ce sont des investisseurs américains qui ont sauvé un des plus anciens lieux de villégiature au Québec, le manoir Richelieu de la Malbaie, bien connu comme endroit de réunions d'affaires. Il y a environ un an, le propriétaire de ce grand hôtel a dû le mettre en vente à cause d'un important déficit d'exploitation. Aucun Canadien ne voulait l'acheter. Les banquiers canadiens étaient sceptiques quant à l'avenir de cet hôtel. Puis, un citoyen de Cleveland s'en porta acquéreur. Il réunit des associés, constitua une compagnie et poursuivit l'exploitation de ce lieu de villégiature. Les nouveaux propriétaires ont des projets ambitieux, notamment celui de garder l'hôtel ouvert plus longtemps chaque année. Ils méritent de réussir et nous leur souhaitons bonne chance.

Il s'écoulera bien des années avant que nous puissions nous passer de capitaux étrangers. Quant à moi, je crois que nous ne pourrons jamais financer toute l'expansion industrielle nécessaire au maintien de notre niveau de vie sans recourir à des capitaux étrangers. Nous devrions faire en sorte de garder la confiance de nos amis étrangers. La création, dans notre pays, d'un climat anti-américain ne peut que nous faire du tort. Une telle atmosphère pourrait éloigner les capitaux et le tourisme, tout en nuisant à la vente des produits canadiens.

Les Canadiens ne sont pas sots. Je doute qu'ils se laissent duper par ce ramassis de gens qui se sont réunis à Thunder Bay pour parler à tort et à travers d'intervention de l'État et de socialisme, sans indiquer en quoi que ce soit ce qu'ils entendent substituer aux capitaux étrangers et faire pour promouvoir une expansion continue sans laquelle nous ne saurions nourrir l'espoir de trouver des emplois à une main-d'œuvre plus nombreuse, et qui s'accroît plus rapidement que dans n'importe quel autre pays occidental. Je suis certain que cette législature présentera d'autres mesures qui auront pour effet de réduire le chômage dans toutes les parties du Canada.

Pour ce qui est de nos relations avec les États-Unis, j'aimerais citer un passage de l'allocution prononcée par Lord Thompson of Fleet à l'Empire Club de Toronto, et qui traitait des économies des différents pays. Voici ce qu'il a dit:

> Les Américains ont supporté, sur le plan international, de lourdes charges, et, en fait, ils ont financé les échanges mondiaux par leur déficit.

Il a ajouté:

> La crise monétaire se serait réglée plus tôt, à mon avis, si nous avions tous montré plus de compréhension. Il me semble que, loin de manifester de l'hostilité ou de chercher une revanche, tous les Canadiens devraient se féliciter d'avoir des voisins aussi généreux, bienveillants et avisés que les États-Unis.

A propos de notre commerce avec les États-Unis, près du quart des biens et services produits au Canada sont exportés, et près de 70 p. 100 de ces exportations sont acheminées vers les États-Unis. Il serait par conséquent désastreux que les négociations sur le commerce canado-américain échouent.

J'encourage notre excellent ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) à se montrer ferme sur un aspect précis de ces négociations. Il s'agit de l'accord de 1965 sur l'automobile, qui a apporté beaucoup d'avantages au Canada. Je me rappelle que lorsqu'on l'a annoncé, l'opposition officielle a fait des réserves quant à sa valeur, et le NPD a réagi avec plus de tiédeur encore. Mais aujourd'hui, ayant constaté ses bienfaits, ils réclament son maintien. Les États-Unis ne devraient pas seulement considérer les avantages nets que tire le Canada de cet accord, mais tenir compte des avantages qu'en ont retirés les États-Unis pendant de nombreuses années. J'ai confiance que le gouvernement rejettera la thèse des États-Unis qui exige un déficit courant au Canada dans l'import-export des véhicules automobiles.

Notre politique d'immigration et la déclaration inquiétante d'un avocat torontois à une réunion de l'Association du Barreau canadien sont une autre question d'intérêt national. Cet avocat a étudié à deux reprises certains aspects de l'immigration pour le compte du gouvernement canadien: il y a cinq ans, lorsqu'il a fait enquête dans le cas d'un marin déserteur et, de nouveau, il y a deux ans, lorsqu'on lui a demandé un rapport sur le nombre croissant des non-immigrants qui présentaient des demandes de résidence permanente. Il a écarté dans son discours le concept traditionnel du Canada, vaste pays peu peuplé. Il a dit, et je cite:

> Nous avons encore, il est vrai, des millions d'acres où la densité démographique est négligeable, mais nombre de ces terrains ne pourront jamais subvenir à des besoins autres que ceux d'une population restreinte. Au lieu d'encourager aveuglément l'immigration vers ce pays d'avenir, on pourrait faire une étude sérieuse afin de déterminer quelle concentration de population chaque région peut recevoir. Un accroissement naturel de celle-ci nous permettrait d'atteindre ce chiffre souhaitable sans avoir recours à l'immigration.

De l'avis des experts, un accroissement naturel de la population ne peut permettre d'atteindre la concentration de population souhaitable pour le pays, à moins que les Canadiennes ne soient prêtes à mettre chacune au moins dix enfants au monde, chose absurde que personne ne prend au sérieux. Quand a eu lieu la Confédération, voilà 105 ans, la population du Canada dépassait à peine trois millions d'âmes. Il nous a fallu tout ce temps pour y ajouter les 18 millions qui portent notre population actuelle aux environs de 21 millions. Ce deuxième siècle est un moment propice pour, sans envisager la réduction du ministère de l'Immigration ou du nombre d'immigrants, maintenir une politique raisonnable de sélection. Je n'entends pas par cela qu'on doive s'en tenir aux diplômés universitaires, mais qu'on admette des artisans, des commerçants et des ouvriers, catégories dont il y a pénurie.

Nos pionniers, pendant notre premier siècle d'histoire, se sont occupés de créer une bande de civilisation au-dessus du 49e parallèle. Son élargissement vers le nord, débloquant d'immenses richesses forestières et minérales, et créant dans les Prairies des collectivités prospères, a constitué une période de grandes réalisations rendues possibles par la politique libérale d'immigration du début du siècle. L'histoire du Canada est intimement liée à celle de citoyens d'une foule d'autres pays, venus chez nous y chercher la paix, la liberté et la prospérité. Des gens de tous pays et de toutes conditions sont venus ici se refaire une vie nouvelle et leurs coutumes et leurs traditions ont enrichi le Canada.

[M. Badanai.]

• (1420)

Pour ce qui est des critiques des journaux contre le travail du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, de leurs remarques acerbes sur la direction de l'immigration, je dois dire que s'il y a des points faibles au ministère, il n'en va pas de même aux bureaux de l'immigration outre-mer. J'ai rencontré quelques-uns de leurs fonctionnaires et je dois dire qu'il n'existe pas de gens plus dévoués, plus diligents, ni plus fidèles à leur devoir que les agents de nos services d'immigration outre-mer, qu'il s'agisse des bureaux de Londres, de Moscou, de Paris ou de Glasgow en Écosse.

J'espère que le premier ministre va se décider, sinon au cours de cette session-ci, du moins durant la prochaine, à concevoir le Nord d'une autre façon et à favoriser l'établissement d'immigrants souhaitables dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Ces régions de près de 1,400,000 milles carrés sont riches en minéraux, en gaz, en pétrole, en fer, en cuivre, en or, en fourrures et en poisson, et pourtant moins de 40,000 personnes, y compris les Indiens, les Esquimaux et les Blancs, vivent au nord du 60e parallèle. Une telle politique exigera du courage, il va sans dire, mais notre premier ministre n'en manque pas, heureusement.

Enfin, mes électeurs de Thunder Bay savent infiniment gré au gouvernement de sa subvention de $18,720 pour payer les services d'un coordonnateur, d'un secrétaire et de dix arpenteurs pour mener à bien un programme de stimulants, et se rendre compte de la nécessité d'un centre communautaire, qui serait à la fois culturel et sportif. De l'avis des habitants de Thunder Bay, qui fera partie de la circonscription de mon ami le député de Port Arthur (M. Andras), c'est une des nécessités les plus urgentes de l'heure. Une fois approuvé, le programme exigera l'aide financière de tous les paliers de gouvernement. J'espère que le gouvernement fédéral se montrera généreux à ce moment-là.

Au dire de l'opposition, le discours du trône ne renferme rien de concret. Ceux qui ont des idées larges y trouveront d'autre part un programme législatif vivifiant, comme on en a rarement vu à la Chambre.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, chose remarquable et presque incroyable, le discours du trône prononcé jeudi ne renferme pas de propositions relatives au problème le plus important du pays, celui du chômage, alors qu'il n'intéresse pas moins de 665,000 personnes qui recherchent vainement des emplois, c'est-à-dire 7.7 p. 100 de la main-d'œuvre.

Si Votre Honneur fouillait dans l'amas de platitudes empilées pendant une heure complète, jeudi dernier, et écoutait l'hymne d'éloge que le premier ministre s'est adressé vendredi, vous ne trouveriez aucune trace d'un plan destiné à accroître la production en stimulant l'économie et en facilitant l'obtention d'emplois aux Canadiens. Les députés et le public en général ont le droit de demander s'il doit en être ainsi. Chacun admet que le chômage est le problème numéro un du pays aujourd'hui. Pourquoi ne mentionne-t-on aucun plan pour le surmonter?

La réponse est difficile à trouver, car le gouvernement, c'est manifeste, aimerait remédier au chômage, ne serait-ce que pour enrayer le déluge de critiques qu'on déverse sur lui depuis deux ans, alors qu'il se montre complètement fermé à l'économie et inapte à prendre en main le chômage. Pour expliquer l'absence de tout plan, le gouvernement dit simplement que ses membres ne savent pas quel remède prescrire. Aucun des ministres détenteurs d'un portefeuille supérieur de l'économie, à commencer par le premier ministre (M. Trudeau), n'a d'expérience de la production ou de la vente des produits ou des services. Cependant, c'est sur cela que reposent l'économie et l'emploi. Ces théoriciens à l'esprit nébuleux ne comprennent tout simplement pas ce qu'il faut pour stimuler l'économie, accroître la production et engendrer plus d'emplois. Ils ne comprennent pas que les employeurs refuseront simplement d'accroître leur production, à moins qu'on ne puisse les convaincre de possibilités raisonnables, d'un bénéfice raisonnable. Pour offrir des encouragements et des assurances, le gouvernement doit instituer des mesures propres à persuader les employeurs qu'ils pourront travailler dans une atmosphère offrant des garanties suffisantes d'un bénéfice raisonnable sur leurs opérations accrues. S'ils n'en sont pas convaincus, ils refuseront simplement de prendre de l'expansion d'où il découle que la production stagnera et que les possibilités d'emploi resteront ce qu'elles sont.

Les chefs d'entreprise n'augmenteront pas leur production tant que la menace du bill sur la concurrence et de l'amendement au Code du travail restera suspendue au-dessus de leurs têtes. Voilà plusieurs mois que le monde des affaires le dit carrément au gouvernement. D'un autre côté, le gouvernement estime que sa propagande relative à ces deux bills satisfera un grand nombre de gens qui voteront aux prochaines élections et il a donc décidé d'aller de l'avant bien qu'en procédant ainsi il ralentira notre croissance économique et conséquemment compromettra l'augmentation du niveau de l'emploi.

Passons aux tentatives du gouvernement pour relever le niveau de l'emploi. Il a subventionné des industries nouvelles. Nous conviendrions tous que c'est un excellent programme à condition que se maintienne ou s'accroisse la demande des marchandises produites par les industries intéressées. Mais si cette demande n'existe pas ou qu'elle va en diminuant il est visiblement absurde de subventionner la création de nouvelles usines dans ce secteur. Quand on examine la situation d'ensemble, on découvre par exemple que, dans le cas de l'industrie des pâtes et papiers qui depuis un an présente une surproduction tant au Canada que dans le monde entier, le gouvernement a subventionné la création de deux nouvelles sociétés. A l'usine de Grande-Prairie, en Alberta, la subvention a été de $15.7 millions de dollars, et à celle de Rayonnier, au Québec, de $13.7 millions. Ceci en dépit du fait qu'au cours de la dernière année les usines de pâtes et papiers à l'étendue du pays ont réduit leur activité et licencié des employés. Il y a, en particulier, l'usine située à Timiskaming qui est en train de fermer ses portes et de licencier 850 employés pour la simple raison qu'il n'y a pas de demande pour ses produits de pâtes et papiers. Ceci nous donne une indication des idées embrouillées qui sont celles de ce gouvernement et c'est la raison pour laquelle le monde des affaires ne croit pas que le gouvernement peut diriger nos affaires économiques.

Examinons, monsieur l'Orateur, ce que le gouvernement se propose de faire. On n'en voit aucune indication dans le discours du trône, mais, samedi dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) nous en a donné une idée à l'occasion d'un discours qu'il a prononcé à Winnipeg. Dans ce discours, le ministre a parlé des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis et des problèmes de nos deux pays dans ce domaine. Il a ensuite dit: «Nous avons apporté notre contribution en vue de corriger ces déséquilibres et nous sommes prêts à aller plus loin.»

J'aimerais savoir pourquoi le Canada est responsable de toute inégalité commerciale temporaire par rapport aux États-Unis à l'heure actuelle. Nous avons connu un déficit commercial avec ce pays pendant 18 des 20 dernières années. Nous connaissons à l'heure actuelle un surplus temporaire, mais quiconque a lu les pages financières dernièrement sait parfaitement bien que ce surplus temporaire diminue très, très rapidement et n'existera plus dans quelques mois. Le gouvernement américain a toutefois pu convaincre ce gouvernement qu'il nous incombait de corriger cette inégalité.

L'attitude du gouvernement face à celui des États-Unis est impardonnable: elle consiste en courbettes devant ce dernier pour s'excuser de quelque chose dont notre pays n'est pas responsable. A cause de ces «autres apports» que le gouvernement a promis de faire par la voix du ministre des Affaires extérieures, samedi dernier, et qui font partie de la politique du gouvernement, comme l'a déclaré le premier ministre (M. Trudeau) ce matin, l'industrie canadienne devra faire des sacrifices qui nous coûteront des emplois.

L'industrie qui est le plus à même d'en souffrir est l'industrie canadienne de l'automobile. Il est fort probable que ce gouvernement a déjà indiqué au gouvernement américain qu'il allait abandonner les deux principales garanties qui figurent dans l'accord canado-américain sur l'automobile. Ce matin, j'ai demandé au premier ministre si c'était bien le cas, mais il a évité la question. Nous avons le droit de savoir, tout comme l'industrie, si le gouvernement entend abandonner ces deux garanties qui sont de très grande importance pour l'industrie automobile au Canada. Dans la négative, quelle autre industrie sera alors sacrifiée au caprice des États-Unis, pour leur plaire dans le cadre d'un argument qui n'a absolument aucune valeur? Comme je l'ai dit, nous avons connu un déficit commercial avec ce pays pendant 18 des 20 dernières années. Le simple fait de connaître un surplus temporaire n'est pas une raison de nous demander de faire d'autres apports pour corriger l'inégalité, tout juste pour plaire au gouvernement américain.

Le gouvernement se livre donc à des actes irréfléchis lorsqu'il accorde, par exemple, des subventions à de nouvelles industries dont la production est déjà pléthorique dans le monde. Bien que certaines usines canadiennes ferment leurs portes ou limitent leur production, on a investi de 25 à 30 millions de dollars de l'argent des contribuables pour subventionner ces établissements industriels. Cette politique rendra d'autant plus difficile la survie économique de notre industrie des pâtes et papiers. Le gouvernement va également s'efforcer d'équilibrer notre balance commerciale, ce qui entraînera une rétraction de l'emploi qui coûtera fort cher aux Canadiens.

Mais laissons de côté l'aspect négatif de l'immobilisme actuel du gouvernement et envisageons de façon plus positive les mesures susceptibles d'augmenter la production et les emplois. Nous savons tous—et les industriels ne l'ignorent pas—que pour créer des emplois, il faut produire plus et pour produire davantage il faut obtenir des

commandes. En d'autres termes, nous devons en premier lieu augmenter nos ventes.

Comment allons-nous procéder? Deux voies s'offrent à nous. La première consiste à augmenter considérablement nos exportations qui absorbent le tiers de notre production. La seconde façon d'augmenter nos ventes à l'intérieur comme à l'extérieur serait de réduire les coûts de production et, partant, les prix de façon que les produits canadiens puissent soutenir la concurrence aussi bien à l'intérieur du pays que sur les marchés d'exportation. Il nous faut, de plus, accroître le volume des ventes.

Je parlerai en premier lieu des efforts que nous devrons déployer dans le secteur de l'exportation. Il nous faudra pour cela franchir trois étapes. La première consiste à envoyer dans les régions du globe que nos attachés commerciaux nous indiqueront comme étant susceptibles d'absorber des produits canadiens qui n'y sont pas vendus ou qui pourraient l'être davantage, au moins 25 missions commerciales par an comprenant des hommes d'affaires intéressés dans la production de biens déterminés. Ces missions, composées d'hommes d'affaires, sont les seules qui soient efficaces. Les membres se mettront en rapport soit avec les grossistes distributeurs de leurs produits ou bien avec ceux qui en font usage dans les industries locales. Ils rencontreront ainsi les vendeurs ou les utilisateurs des produits qu'ils fabriquent et ils devront les convaincre—puisque c'est le seul moyen d'en obtenir des commandes—de la possibilité de réaliser de plus forts bénéfices en utilisant les produits canadiens plutôt que ceux qu'ils emploient actuellement.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) s'est rendu un peu partout dans le monde, et prétend qu'il fait beaucoup pour augmenter nos ventes à l'étranger. Par exemple, il se rend dans un pays et s'entretient avec le ministre du Commerce, auquel il assure que le Canada veut augmenter les échanges commerciaux avec son pays; le ministre lui assure à son tour que son pays veut commercer davantage avec le nôtre. Tous deux sont très satisfaits de leur entrevue. Le ministre de l'Industrie et du Commerce participe ensuite à un grand nombre de déjeuners et de dîners au cours desquels il rencontre les principaux hommes d'affaires de la région et leur dit que nous voulons commercer davantage avec leur pays. Chacun de leurs porte-parole assure au ministre que son pays désire lui aussi commercer davantage avec le nôtre et, là encore, tout le monde repart très satisfait. Puis chacun s'en retourne chez lui et continue à commercer exactement comme avant. Et ce, parce que la grande majorité des pays ne sont pas des pays à commerce d'État. Le commerce se fait au niveau du producteur individuel, qui vend au consommateur individuel parce qu'il réussit à le persuader qu'il peut gagner plus d'argent en utilisant son produit qu'en utilisant celui des autres.

Bien que quiconque s'adonne au commerce ait pleinement conscience de cette situation, elle échappe encore à ces théoriciens à l'esprit brouillé, qui s'imaginent que les visites ministérielles du genre de celles que fait notre ministre de l'Industrie et du Commerce sont extrêmement utiles et fructueuses, alors qu'en réalité elles n'ont aucune valeur. Les statistiques le prouvent.

• (1440)

Au cours du premier mois de 1971, les échanges commerciaux du Canada avec tous les pays, sauf les États-Unis, ont accusé une baisse très importante. La seule raison pour laquelle nos exportations aux États-Unis se sont accrues, c'est que les Américains ont utilisé de plus en plus de nos matières premières pour alimenter leurs usines afin de produire des marchandises et fournir des emplois à leurs concitoyens. Tout ceci crée très peu d'emplois chez nous, car il faut relativement peu de main-d'œuvre pour extraire des matières premières et les expédier sans les transformer. Le marché américain est celui dont nous voulons à tout prix moins dépendre et pourtant, c'est le seul sur lequel nos ventes ont augmenté. Sur tous les autres, nous avons subi une très forte baisse. Pourquoi? Parce que le gouvernement ne s'occupe pas de promotion commerciale d'une façon un tant soit peu efficace. Je prie donc le ministre, au nom du Ciel, d'adopter bientôt une méthode efficace.

La deuxième façon d'accroître nos ventes à l'étranger, c'est, pour le gouvernement, d'organiser des réunions entre les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce et les hommes d'affaires canadiens dans toutes les villes industrielles du Canada et de démontrer aux intéressés comment le ministère peut les aider à se lancer dans l'exportation et à réaliser des ventes. Une telle initiative revêt particulièrement de l'importance pour les petits hommes d'affaires qui ne voient vraiment pas comment ils peuvent vendre une bonne partie de leurs produits sur le marché des exportations.

Troisièmement, nous pouvons augmenter nos exportations en invitant des acheteurs au Canada, les importants acheteurs internationaux au nombre de 600 à 700 sur les principaux marchés mondiaux. Nous pourrions les faire venir par avion, les loger, les recevoir et leur faire voir nos produits aux foires gigantesques de Toronto, Montréal, Vancouver et Winnipeg. Nous pourrions leur montrer tout le matériel lourd que nous excellons à fabriquer. Ils pourraient visiter les usines qui les produisent. C'est de cette manière qu'il convient de montrer ce que nous avons aux commerçants étrangers et d'en recevoir les commandes. Tout en augmentant nos exportations, nous pouvons aussi, comme je l'ai dit, accroître nos ventes au pays et à l'étranger en diminuant les coûts ainsi que les prix de vente et en rendant nos produits plus concurrentiels. Comment pouvons-nous y parvenir? En recourant à trois moyens. Nous devons tout d'abord augmenter la productivité. N'oublions pas à ce sujet la déclaration du Conseil économique du Canada d'il y a quelques mois dans son dernier exposé. Pour réussir à améliorer chaque année les conditions ouvrières au Canada il faut, selon lui, que l'industrie canadienne augmente considérablement sa productivité.

On y parviendra en offrant des adoucissements fiscaux pour productivité accrue dans les établissements où l'on peut faire la preuve d'une hausse de productivité, chose possible dans toute entreprise qui le veut vraiment. Ces adoucissements fiscaux encourageraient les industriels à dépenser bien davantage au titre des installations, des machines et des nouveaux systèmes de production qui sont nécessaires pour empêcher la hausse des prix de revient et de vente. On recouvrera plusieurs fois l'équivalent de ces adoucissements fiscaux au cours des mois et des années ultérieurs parce que les ventes augmenteront du fait que les produits seront mieux en mesure de soutenir la concurrence et qu'un plus grand nombre de gens travailleront au lieu de toucher des prestations d'assurance-chômage ou des allocations d'assistance sociale. Les recettes provenant des impôts sur les denrées augmenteraient par suite de l'accroissement des ventes. Il en serait de même des recettes provenant des impôts sur les sociétés, étant donné que des coûts moindres réduisent les frais

généraux applicables aux produits particuliers, ce qui permet l'accroissement des bénéfices à taxer.

Nous pouvons aussi contenir les prix en prenant les dispositions voulues pour les empêcher de grimper aussi rapidement qu'ils le font actuellement. Il ne faudrait pas laisser les prix monter de plus de 2½ p. 100 l'an qui a été la moyenne annuelle de l'inflation depuis 17 ans, c'est-à-dire depuis que le Bureau fédéral de la statistique a commencé à enregistrer la hausse annuelle de l'inflation. L'an dernier, comme nous le savons, l'inflation s'est accrue de 5 p. 100 ou le double de son taux d'accroissement. L'inflation peut être endiguée par l'énoncé de directives concernant les prix et salaires soutenu par une déclaration catégorique du gouvernement affirmant que leur inobservance entraînerait la constitution d'une régie des prix et salaires. J'ai parlé aux chefs d'entreprise et aux dirigeants syndicaux de cette question. Ils m'ont déclaré personnellement que si le gouvernement affirmait clairement être résolu à établir une régie des prix et salaires par suite de l'inobservance des directives fixant la hausse des prix à 2½ p. 100 l'an, ils ne pourraient faire autrement que les appliquer.

Troisièmement, la diminution des impôts est une autre façon de contenir les coûts et les prix. Le moyen dont dispose le gouvernement pour diminuer les impôts et les empêcher de monter, ce qui se produit constamment depuis fort longtemps, est de cesser de gaspiller les deniers publics. Un bon exemple de la façon dont le gouvernement gaspille l'argent des contribuables nous a été fourni récemment au cours d'une entrevue que le directeur général d'Information Canada accordait à un représentant du *Globe and Mail*. Même si Information Canada a été établi depuis plusieurs années au coût initial de 7 millions de dollars, si ses frais d'administration s'élèvent annuellement à 7 millions de dollars depuis sa création, cet organisme n'a rien réalisé; bien au contraire, il accomplit la tâche qui lui a été confiée beaucoup plus mal que tout ce qui a été fait auparavant. Information Canada devait recueillir la documentation de tous les ministères, pour la canaliser afin de la rendre plus accessible aux Canadiens. Mais, pour une raison ou pour une autre, personne ne sait pourquoi, il faut environ trois semaines pour que parvienne à Information Canada et soit imprimée à nouveau la documentation émanant des divers ministères. Donc, si l'on veut savoir ce qui se passe dans n'importe quel ministère, il faut compter exactement trois semaines de plus qu'avant, car autrefois, il suffisait de téléphoner au ministère pour obtenir du relationniste le renseignement dont on avait besoin. Il faudra maintenant attendre trois semaines de plus, de sorte que le contribuable canadien paiera plusieurs millions de dollars un service inférieur au précédent.

Les propos du directeur général du service ont été publiés dans le *Globe and Mail* le 12 février, à la suite d'une entrevue avec un des représentants du journal le 11 février. M. Robert Phillips, directeur général adjoint d'Information Canada a été interrogé sur les raisons du ralentissement de la divulgation de l'information. Voici ce qu'écrit le journaliste.

> M. Robert Phillips, directeur général adjoint d'Information Canada, se frappe le front, soupire et se balance avec agitation sur un authentique fauteuil en pin canadien à dossier en flèche qui fait partie de l'ameublement de son bureau à la rue Slater d'Ottawa. «Écoutez, dit-il, la situation n'est ni meilleure ni pire qu'avant notre entrée en scène. Nous la déplorons tout autant que quiconque.»

La situation est bien pire, tout le monde le sait. Tout le monde sait que c'est ainsi que le gouvernement gaspille les deniers des contribuables et que c'est pourquoi les impôts augmentent et que les prix des marchandises ne peuvent pas soutenir la concurrence. Je me contenterai de noter qu'après avoir parlé à la Chambre, vendredi dernier, le premier ministre s'est vu demander, au cours d'une interview, ce qu'il avait fait ou omis de faire pour remédier au chômage dans notre pays. Il a déclaré qu'il serait heureux de faire du chômage la question centrale d'une campagne électorale. Monsieur l'Orateur, je me permets de lui dire tout simplement que, s'il se propose de faire du chômage le thème central de la prochaine campagne électorale, il est fichu d'avance, car tous les sondages menés à travers le Canada au sujet de l'attitude adoptée par le gouvernement actuel face au problème du chômage ont fait apparaître qu'un nombre de plus en plus élevé de Canadiens sont tout à fait déçus par la politique suivie par le gouvernement dans ce domaine.

• (1450)

Je conclurai donc en disant que lorsque le premier ministre rassemblera enfin suffisamment de courage pour demander à la population de se prononcer, et particulièrement s'il décide de faire reposer ces élections sur la question du chômage, ou sur toute autre question vitale, d'après ce que la plupart des députés et moi-même entendons dire, la population du Canada décidera d'élire, à l'avenir, un gouvernement pragmatique, soit un gouvernement conservateur—le seul genre de gouvernement qui se montre tous les jours capable de stimuler l'économie, de stimuler la production, et d'assurer le genre d'emplois dont non seulement les Canadiens ont besoin, mais qu'ils méritent.

M. Murray McBride (Lanark-Renfrew-Carleton): Je commencerai aujourd'hui, monsieur l'Orateur, en félicitant les deux députés respectés et talentueux qui ont eu l'insigne honneur de présenter et d'appuyer la motion à l'étude, sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je veux parler bien sûr de l'honorable député de Bruce (M. Whicher) et de l'honorable député de Trois-Rivières (M. Lajoie). Leurs interventions leur font honneur, ainsi qu'aux citoyens qui les ont élus.

Aujourd'hui, je vais saisir l'occasion du débat très ouvert sur le discours du trône pour aborder plusieurs problèmes. Tout d'abord, je veux parler des besoins de la circonscription oubliée de Lanark-Renfrew-Carleton et des citoyens que j'ai l'honneur de représenter ici. En deuxième lieu, j'aborderai la loi sur les langues officielles qui garantit aux Canadiens qu'ils peuvent communiquer avec leur gouvernement soit en anglais soit en français. Troisièmement, je tiens à dire que la principale tâche d'un député tel que moi-même est de jouer ce rôle de défenseur du citoyen qui consiste à humaniser le gouvernement. Par exemple, rien que la semaine dernière, mon bureau s'est occupé de plus de 200 demandes portant sur un grand nombre de problèmes que m'ont adressées les citoyens que je représente, et cela n'est possible que si l'on dispose du secrétariat aussi compétent et zélé que celui que j'ai le privilège d'employer. Je tiens à féliciter ce personnel du travail qu'il fait et de la tâche qu'il me permet d'accomplir pour le compte de mes mandants.

La circonscription de Lanark-Renfrew-Carleton s'étend de la limite périphérique d'Ottawa presque jusqu'à celle de Pembroke et, au sud, jusqu'à Perth. Elle compte 18 townships répartis en trois comtés, et huit villes auxquelles s'ajoutent de nombreux villages. Elle englobe des communautés aussi différentes que l'ancienne communauté francophone de Lapasse, fière de son passé et de son histoire, et aussi des villes telles que Lanark et Carleton Place où des immigrants britanniques se sont établis voilà de nombreuses décennies. Elle s'enorgueillit de nombreuses nouvelles demeures spacieuses et imposantes situées dans des zones nouvellement construites près de Carp et l'agglomération de Kanata, à l'urbanisme révolutionnaire, située dans le township de March. De ce fait, j'ai parmi mes électeurs des gens dont le travail les mène fréquemment dans toutes les parties du monde et dont le revenu annuel est bien supérieur à $10,000. Par ailleurs, je représente un certain nombre de Canadiens très pauvres. Malheureusement, dans toute la vallée de l'Outaouais, le nombre des nécessiteux dépasse de loin celui des nantis.

J'admets les arguments relatifs à la protection écologique. Je me réjouis d'avoir avec d'autres députés été membre du Parlement qui a créé un ministère distinct de l'Environnement, qui a présenté et fait adopter la loi sur les ressources en eau du Canada, la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, etc ... Je connais les dangers de l'expansion industrielle, mais je sais aussi l'amertume de la pauvreté et les répercussions foudroyantes pour l'être devant ses espoirs et ses rêves constamment retardés et remis. C'est pour cette raison que le député de Renfrew-Nord (M. Hopkins) et moi-même avons si ardemment préconisé la création d'un ministère de l'expansion économique régionale au Canada quand le bill a été déposé peu après les élections de 1968. Il y avait vraiment lieu d'espérer puisque tout un ministère du gouvernement allait être créé à la seule fin d'intensifier l'expansion dans les régions de marasme ou de croissance lente du Canada. Les députés savent qu'il y a presque deux ans exactement, le comté de Renfrew a été déclaré région spéciale en vertu de cette loi, décision pour laquelle je tiens à rendre les plus vifs hommages au travail d'équipe auquel a contribué aussi avec moi mon collègue aîné à la Chambre, le député de Renfrew-Nord.

Dans les huit cantons du comté de Renfrew que je représente, et surtout dans la ville de Renfrew, la décision a eu des effets très encourageants. On a approuvé, pour Arnprior, Waba et Cobden, et l'ensemble de la région englobée dans ma circonscription, des projets de 2.5 millions de dollars environ, qui représenteront plus de 600 emplois. Je dis «représenteront» car tous les projets n'ayant pas encore été mis en œuvre, il reste à créer certains emplois. Cette aide s'imposait car, dans la vallée de l'Outaouais, surtout dans la région que je représente, nous étions devenus, industriellement parlant, trop dépendants de l'industrie de la construction aéronautique, trop outillée, trop équipée. Ainsi, dans ma propre circonscription, on trouve à Haley Station la principale mine de magnésium au Canada, connue autrefois sous le nom de la Dominion Magnesium Limited et aujourd'hui de la Chromasco. Cette mine, à cause de la situation dans l'industrie de l'aéronautique et des problèmes connexes, a réduit le nombre de ses fourneaux de 16 à huit, entraînant la mise à pied d'un nombre élevé d'employés. On trouve, près de la même localité, la seule fonderie du genre au Canada, la Haley Industries Ltd. qui coule des pièces d'un alliage léger très spécialisé. Cette usine subit elle aussi d'énormes pressions.

[M. McBride.]

Dans la ville de Renfrew se trouve la très importante Renfrew Engineering and Aircraft Company qui est fermée depuis un an à la suite des pressions exercées sur l'industrie de l'aéronautique et notamment de la pénurie de travail à la United Aircraft Corporation de Montréal qui a donc fait baisser les commandes à Renfrew. A l'heure actuelle à Arnprior, l'usine Vertol-Boeing subit des pressions analogues.

Je rappelle tous ces faits simplement pour signaler que la désignation de la circonscription de Renfrew comme région spéciale est justifiée, qu'elle n'est pas attribuable à un caprice quelconque, mais qu'elle est fondée sur des raisons très valables, car n'eût été cette désignation, nous aurions été dans une situation très difficile. En dépit des résultats remarquables obtenus par suite de la désignation de la circonscription de Renfrew, je suis persuadé qu'en raison des vives pressions exercées sur l'industrie de l'aéronautique, nous ne sommes pas vraiment plus avancés qu'auparavant et que la désignation qui doit prendre fin le 30 juin 1972 doit simplement être rétablie ou prolongée. Tel est le but que le député de Renfrew-Nord et moi-même tentons actuellement d'atteindre.

L'expansion dans la circonscription de Lanark a été soutenue. Sa base industrielle est plus diversifiée et ses possibilités d'emplois sont donc plus nombreuses et beaucoup plus sûres que ce n'est le cas dans Renfrew. Bien sûr, le comté de Carleton, le troisième que j'ai l'honneur de représenter, dispose de terres cultivables qui comptent parmi les meilleures au Canada. Étant plus près d'Ottawa, donc de la capitale nationale, ce comté va bénéficier d'une mise en valeur considérable, dont l'agrandissement notable de l'aéroport de Carp, qui a été annoncé récemment, n'est qu'un aspect. C'est là un avantage qui revient automatiquement à ce comté, mais il n'en va pas de même du comté de Renfrew. Il me semble que, représentant à la Chambre ces trois comtés, je suis dans la position plutôt inconfortable d'offrir toujours prise—tout comme les autres députés d'ailleurs—à quelque accusation de favoritisme. Il n'en demeure pas moins que le comté de Renfrew méritait davantage d'être désigné que les deux autres, car le fait que son destin était si intimement lié à l'industrie aéronautique le plaçait dans une situation très particulière qui a entraîné, pour lui, une bien plus grande perte de revenus. Aussi il faut continuer, dans une bien plus grande mesure encore que par le passé, à accorder cette aide fédérale spéciale au comté de Renfrew, et c'est là quelque chose qui revêt une importance primordiale.

• (1500)

Maintenant, monsieur l'Orateur, avant que quelque critique—et dans la vie publique, on nous critique beaucoup—ne me reproche un peu précipitamment de n'avoir pas encore parlé de l'agriculture, je voudrais dire quelques mots de cette industrie. Dans ma circonscription, ceux qui produisent du lait de transformation ou du lait industriel ont été soulagés sensiblement par l'augmentation du prix du lait, et surtout par la réduction de nos stocks excédentaires, qui nous a permis d'augmenter les revenus des agriculteurs en proportion.

Les prix du bœuf sont bons, et les éleveurs se débrouillent relativement bien, même si l'augmentation des prix du bétail de remplacement commence à rétrécir leur marge de bénéfice sensiblement. Le porc est le troisième produit important dans ma circonscription. Nous savons

tous que le prix du porc était très bas au cours des derniers mois. C'est pour cette raison que le gouvernement fédéral vient d'annoncer une subvention spéciale de $5 par porc, jusqu'à un maximum de 200 porcs. Cela signifie que beaucoup de mes éleveurs de porcs recevront une aide forfaitaire de $1,000 en espèces du trésor fédéral. Il s'agit d'une subvention qui ne sera accordée qu'une seule fois, car nombreux sont les éleveurs de porcs qui craignent l'adoption d'une politique qui aurait pour résultat d'attirer trop de gens dans cette industrie et de faire baisser davantage les prix. Le gouvernement a pris des mesures pour améliorer la situation. Les éleveurs de porcs en sont fort contents, car ils en avaient besoin.

Le prix des œufs comme celui du porc est plus bas que d'habitude, mais l'avenir s'annonce brillant pour les producteurs. C'est que la Chambre a adopté le bill C-176. Ces gestes ont des répercussions fort importantes, surtout l'adoption de ce bill, sur l'industrie de la volaille notamment; en outre, l'aide du gouvernement fédéral devrait favoriser grandement les producteurs de porcs qui ont connu des heures difficiles.

Comme je l'ai dit au départ, je veux aborder un autre sujet. Les votants que je représente ont des sentiments très précis sur les grèves et le malaise ouvrier. Je m'acquitterais mal de mes fonctions de représentant si je laissais passer le discours du trône sans débattre cette question. A l'heure actuelle, je subis les pressions extrêmement fortes exercées par les divers partis en conflit dans la lutte entre ouvriers et patrons et notamment dans la grève des électroniciens. D'une part, il y a ceux qui militent en faveur d'une entente immédiate, c'est-à-dire accepter les revendications et signer une entente. D'autre part, d'autres soutiennent fermement qu'il faut rendre toute grève illégale alors qu'un troisième groupe insiste sur le maintien des salaires sans augmentation pour empêcher une reprise de l'inflation, telle celle qui a été provoquée par le règlement du conflit de la voie maritime. Comme d'autres députés, je subis des pressions de tous côtés.

A l'heure actuelle il me semble que l'on devrait faire fi, dans les relations ouvrières, de cette vieille notion de confrontation. Je suis certain que tous les Canadiens sont sensibles à ce qui se passe actuellement au Royaume-Uni où le gouvernement conservateur du premier ministre Heath a vu le pays littéralement à genoux, acculé à la faillite nationale et où la population endure des difficultés incroyables à cause de la situation très tendue dans le monde ouvrier. Nous devons travailler dur et faire tout ce que nous pouvons afin d'empêcher qu'une telle situation ne se produise dans notre pays. Il faut bien dire que c'est la population qui souffre des grèves, quelles qu'elles soient. Je regrette de ne pas avoir de réponses brillantes, ni de solutions simples à proposer, car je ne crois pas qu'il en existe. Il faut repenser les relations de travail pour que ni l'industrie ni la population ne soient handicappées de façon chronique par les grèves ou les ralentissements de travail. Nous devons prendre des mesures afin de prévenir une telle situation.

Nous constatons avec intérêt que les États-Unis qui viennent de régler une grève qui durait depuis longtemps sur la côte du Pacifique estiment que le pays a perdu 23.5 millions de dollars durant cette période. Une grève de cette envergure est un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre et je m'empresse d'ajouter que nous ne pouvons nous permettre d'amoindrir le droit des travailleurs à la négociation collective. Ce problème et la façon de le résoudre est un des véritables défis de cette décennie que nous devons tenter de relever d'ici les années 80.

Peu après les dernières élections, le gouvernement a présenté la loi sur les langues officielles. L'objet primordial de cette loi était de donner une situation officielle à l'anglais et au français au sein du gouvernement et des agences fédérales. La loi sur les langues officielles était fondée sur l'hypothèse que la plupart des Canadiens ne parleront jamais plus qu'une seule langue et afin de permettre aux Canadiens unilingues de faire affaire avec le gouvernement, ce dernier accorderait un droit juridique à cette langue. Tandis que la Chambre était saisie de ce projet de loi, monsieur l'Orateur, les 4 partis politiques l'ont appuyé et ont affirmé qu'il s'agissait d'une initiative juste et équitable. Tous les partis politiques et leurs chefs ont voté pour le bill et l'ont appuyé jusqu'ici. Les libéraux l'ont appuyé, comme les conservateurs progressistes, le Nouveau parti démocratique et le Ralliement créditiste. Aucun parti politique ne s'y est opposé. La Chambre a rarement fait preuve d'autant d'unanimité.

Vendredi matin dernier, le chef du parti conservateur progressiste et chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), s'adressant ici à la Chambre, a donné la réfutation officielle de son parti au programme du gouvernement lors de sa participation au débat sur le discours du trône. Il me semble que c'était là le moment de relever les failles qui peuvent exister dans les projets du gouvernement et, la politique étant l'art de discréditer les gens au pouvoir, d'attribuer tous les maux de notre société au désir du gouvernement de détruire et d'amoindrir. Le processus parlementaire traditionnel veut que tous les besoins humains insatisfaits encore soient décrits comme étant le résultat direct de l'indifférence du gouvernement, et les injustices comme autant de preuves que le gouvernement aime le mal et hait le bien. C'est le jeu, et nous en comprenons tous les règles. Dans le système parlementaire, nous pensons que de telles exagérations seront et, en fait, sont bénéfiques; que le meilleur moyen de servir la cause de la démocratie est de se méfier de tous les gouvernements sans exception. Il s'ensuit également que, lorsqu'il existe une véritable injustice ou ce qui pourrait apparaître comme une véritable injustice, l'opposition ferait preuve d'incapacité et de maladresse qu'en ne le criant pas sur tous les toits.

Aussi bien, monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec beaucoup d'attention l'intervention faite vendredi dernier par le chef du parti conservateur. J'ai même relu avec attention ses remarques consignées dans le hansard. Je n'y ai trouvé qu'une partie de ce que je comptais y lire et de ce que j'avais entendu. Je le répète, il n'y en avait qu'une partie. L'opposition officielle blâme le gouvernement de continuer à négocier avec les États-Unis sur des points à l'égard desquels une divergence profonde persiste. Elle le blâme aussi parce que, comme le premier ministre nous l'a rappelé, de nouveaux emplois sont requis et bien de nos citoyens sont en chômage. On nous a dit que, même si plus de 200,000 nouveaux emplois ont été créés en 1971, cela n'est pas suffisant. Il en faut davantage. Le premier ministre nous a rappelé, bien sûr, qu'il faut accorder une très haute priorité à cette question.

• (1510)

Le chef de l'opposition s'en est pris au gouvernement à l'égard de plusieurs questions, certaines étant réelles, d'autres, imaginaires. Cependant, à ma très grande stupéfaction, il y a une question qu'on a complètement passée sous silence. Il n'a pas parlé de la loi sur les langues

officielles, ou de sa mise en application par le gouvernement, loi que tous les partis ont appuyée lorsque la Chambre en a été saisie. Le chef du parti conservateur progressiste ne l'a pas critiquée. Il n'en a même pas fait mention. Il n'a pas non plus attaqué le gouvernement le moins du monde sur la question des langues. Le chef de l'opposition officielle a même—et je le dis avec un certain étonnement—prononcé une grande partie de son discours en excellent français. Cela me paraît bien étranger, car d'après les journaux d'Arnprior les conservateurs de ma circonscription considéraient l'économie et le bilinguisme comme les deux grandes questions sur lesquelles le gouvernement actuel se révélait le plus vulnérable. Les Tories se proposaient de l'attaquer sur ces points et de faire de ceux-ci leur cheval de bataille lors de la prochaine campagne électorale. Qu'est-il arrivé? Pourquoi ce changement?

En premier lieu, le gouvernement libéral, sous la direction du premier ministre actuel (M. Trudeau) a fait savoir que la plupart des Canadiens n'arriveraient jamais à parler plus d'une langue et qu'il fallait donc qu'ils puissent s'adresser à leur gouvernement dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Deuxièmement, le chef de l'opposition officielle, qui est le chef du parti conservateur progressiste, s'est levé et il a prononcé son discours en français et en anglais. Si les nouvelles parues dans les journaux sont exactes, il a formé un comité de 26 membres chargés d'établir les cadres de son parti dans la province de Québec. Cela prouve que, d'après le chef de l'opposition officielle, le parti qu'il dirige devrait être considéré comme parti national sérieux groupant des représentants de toutes les régions du Canada. Naturellement, le Nouveau parti démocratique a officiellement appuyé la loi sur les langues officielles lors de son étude à la Chambre et je présume qu'il l'appuie toujours. Le Ralliement créditiste l'appuie aussi. Donc, puisque les quatre partis politiques l'appuient, je me vois forcé de conclure qu'il y a un nouveau parti politique dans l'est de l'Ontario. Apparemment, le sigle EOPC pourrait représenter «Eastern Ontario Progressive Conservatives»; mais, paraît-il ce n'est pas du tout cela, il représenterait une nouvelle et cinquième force politique au Canada, un parti qui pourrait s'appeler l'«English Only Party of Canada».

M. Alexander: Le député cherche à faire de l'esprit. Que veut-il dire au juste?

M. McBride: J'ignore qui est leur chef. Évidemment, ce n'est pas le chef de l'opposition officielle car il n'est ni francophone, ni contre le Québec. J'oserais dire qu'il voudrait être à la tête d'un parti national qui aurait des partisans partout au Canada, dans chacune des provinces. Il recherche l'appui de tous, qu'ils soient francophones ou anglophones. Il ne conviendrait guère comme chef d'un parti «exclusivement anglais au Canada».

M. Alexander: Que veut dire tout cela?

M. McBride: Il parle même très bien le français.

M. Alexander: Arrivons au fait.

M. McBride: Je suppose que tout gouvernement que voudrait former le chef de l'opposition serait en mesure de traiter avec les Canadiens dans les deux langues officielles. Il semblerait donc que nous ayons au pays le parti libéral, le parti conservateur progressiste, le nouveau parti démocratique, les créditistes et le E.O.P.C., ces initiales désignent-elles un parti appelé «Eastern Ontario Progressive Conservative»? Pas du tout. Elles représentent le «English Only Party of Canada», dont la plateforme électorale repose primordialement sur deux questions, l'économie et la loi sur les langues officielles, ou le bilinguisme.

C'est une situation bien étrange, et elle le devient plus encore, monsieur l'Orateur, quand on se rend compte que mercredi soir dernier, un député est allé parler devant les membres de ce parti dans ma circonscription. C'était le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan).

Des voix: Oh! oh!

M. McBride: A cette occasion, il a encouragé les fidèles du parti à poursuivre leurs attaques contre le gouvernement sur les questions de l'économique et du bilinguisme. Il s'est servi de l'argument le plus étonnant à propos du bilinguisme. J'ai presque honte de le répéter. Il leur a chanté le refrain «Certains de mes meilleurs amis sont français». C'était plutôt stupéfiant; cela me rappelait une sorte de révérend Ian Paisley, qui dirait que certains de ses meilleurs amis étaient catholiques, et un George Wallace, qui disait que certains de ses meilleurs amis étaient noirs. Il semble donc que certains des meilleurs amis du député de Gander-Twillingate, d'après ce qu'il a dit dans la vallée de l'Outaouais, soient français. Bien sûr, quand il prend la parole dans cette enceinte, il a un pied dans chacun des deux partis. Officiellement, il est député de l'opposition officielle, du parti qui n'est ni francophobe ni contre le Québec, et qui est dirigé par un homme respecté de tous à la Chambre.

Pour être tout à fait juste, j'aimerais citer un passage de l'éditorial paru dans l'un de nos journaux le 18 janvier:

> L'opposition des conservateurs de l'Ouest à la loi sur les langues officielles est encore suffisamment récente pour que persistent les rancœurs soulevées.

L'auteur voulait parler du Québec. Je poursuis:

> En outre, certains conservateurs dans leurs attaques contre le gouvernement Trudeau ont essayé de faire croire que le Québec obtenait une part excessive de deniers publics dans sa lutte contre le chômage. Ces attaques sont également sans fondement car les subventions accordées au Québec ont simplement été proportionnelles à celles versées au reste du pays.
>
> De telles critiques de la politique fédérale ont contribué à faire passer le parti conservateur pour antiquébécois. Il faudra à M. Stanfield davantage qu'un comité organisateur, si compétent soit-il, pour persuader du contraire.

Ainsi, nous en arrivons à la question fondamentale: ce nouveau parti de l'est de l'Ontario fera-t-il campagne contre nous en prétextant que la plus forte proportion de subventions et d'aide fédérale de tous les temps a été accordée à la vallée de l'Outaouais? C'est peu probable.

M. Alexander: Pensez à la Colombie-Britannique.

M. McBride: Feront-ils campagne contre nous parce que le gouvernement est intervenu six mois avant la fermeture de l'usine d'aviation de Renfrew en inscrivant le comté parmi les régions désignées? C'est peu probable. Feront-ils campagne contre nous en alléguant que nous avons eu la plus forte croissance économique de notre histoire? C'est peu probable. Nous reprocheront-ils d'avoir relevé les pensions des anciens combattants? Pas du tout. Nous reprocheront-ils d'avoir augmenté les prestations de sécurité de la vieillesse? Pas du tout. Il semble que le talon d'Achilles du gouvernement sera que notre premier ministre est d'ascendance partiellement franco-canadienne, que six sur 26, soit environ un cinquième des ministres, sont francophones et que nous avons adopté une loi permettant aux Canadiens de s'adresser au gouvernement en français ou en anglais. Voilà ce qu'on va nous reprocher, monsieur l'Orateur.

C'est Reinhold Niebuhr, l'un des grands esprits philosophiques avancés de notre continent, qui écrivait:

La société libre exige la confiance dans l'aptitude de l'homme à réaliser des adaptations expérimentales et tolérables entre des intérêts opposés et à arriver à des notions communes de justice dépassant tous les intérêts particuliers. Invariablement, un pessimisme constant quant à l'aptitude du cerveau humain à appréhender la justice conduit à des théories politiques absolutistes, et celles-ci entraînent la conviction que seul le pouvoir prépondérant peut fondre les diverses forces vitales collectives en une harmonie efficace. Mais un optimisme trop persistant sur l'aptitude et l'inclination de l'homme à pratiquer la justice envers ses semblables obnubile les riques de chaos qui menacent de tout temps les sociétés, y compris la société libre. En un sens, la société démocratique est particulièrement exposée aux dangers de la confusion. Si ces dangers ne sont pas discernés, ils peuvent s'abattre sur la société libre et provoquer cet autre mal qu'est la tyrannie.

Mais la démocratie moderne exige un fondement philosophique et religieux plus réaliste, non seulement pour prévoir et comprendre les périls auxquels elle est exposée, mais encore pour se justifier d'une façon plus convaincante. L'aptitude de l'homme pour la justice rend la démocratie possible, mais son penchant pour l'injustice rend la démocratie nécessaire.

• (1520)

C'est le moment de proclamer, dans la vallée de l'Outaouais, que c'est le sens de la justice qui fait le régime démocratique, mais que c'est l'injustice qui le rend indispensable. Il y a peut-être des moments où l'on peut tirer parti des préjugés, mais aujourd'hui ce n'en est pas un. Les Canadiens seront sensibles à une justice élémentaire et sont disposés à réagir de façon positive. Il y a plus de gens qui veulent allumer des bougies qu'il y en a pour continuer à maudire la noirceur. C'est le moment de nous donner la main et de nous mieux comprendre. C'est le moment de penser en Canadien d'un océan à l'autre. C'est le moment de nous rappeler qu'il y a bien des choses dont nous pouvons nous enorgueillir, plutôt que de créer de nouveaux partis pour lutter contre la justice élémentaire qui s'est installée à la Chambre le jour où l'on y déposait la Loi sur les langues officielles. J'espère que tous les Canadiens se souviendront que les chefs et la majorité des députés de tous les partis politiques présents à la Chambre ont donné leur appui. Je suis peiné de constater qu'il y a encore au Canada des groupes politiques qui croient pouvoir profiter politiquement d'une condamnation de cette justice élémentaire dont a hérité le pays.

Des voix: Bravo!

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je félicite les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je connais mieux le premier que le second qui est un nouveau venu. Le premier s'est toujours exprimé avec beaucoup d'éloquence à la Chambre. J'ai siégé avec lui au comité permanent de l'agriculture. J'ai remarqué que, s'il le veut, il peut relater les faits comme ils sont. J'ai été quelque peu surpris cependant de constater que nous envisagions tous deux le même problème avec la même idée en tête.

Son discours me faisait énormément penser à ceux des années passées où les orateurs libéraux déclaraient toujours qu'on ne l'avait jamais eue plus belle. J'ai été quelque peu étonné de l'entendre dire que notre plus grand problème était d'avoir la télévision en couleur et non en noir et blanc et deux ou trois voitures par famille au lieu d'une seule. J'ai fait partie d'un comité qui a visité une partie de sa circonscription. Je n'ai pas eu l'impression que celle-ci regorgeait de vitalité. Il y a beaucoup à faire dans cette région. Certains députés libéraux qui sont membres de ce comité ont aussi visité ma circonscription à moi. D'ailleurs, le comité a visité l'ensemble du Canada. Nous nous sommes rendus compte que la situation n'est pas tout aussi rose que le gouvernement aurait voulu nous le laisser croire.

Souvenons-nous qu'il s'agit d'une année d'élections; du moins, c'est ce qu'on nous dit. Naturellement, une année électorale donne lieu à des transformations. La société juste commence à se présenter sous une forme autre que celle que nous avons connue au cours des trois dernières années. On peut la comparer à une personne qui se traîne dans les sables du désert à la recherche d'un verre d'eau; si elle parvient à la ligne d'arrivée, elle pourra étancher sa soif. Si elle peut survivre à trois années d'une austérité accablante, elle sera récompensée. Voilà le tournant qu'a pris le phénomène de la société juste.

Je me demande pourquoi nous n'entendons plus parler tellement de la société juste. Ce slogan semble en voie d'être relégué aux oubliettes, tout comme tant d'autres choses qui s'effritent sous l'action du présent gouvernement. Il est étrange de voir le premier ministre (M. Trudeau) venir soudainement à la rescousse de la monarchie. A l'instant même où nous sommes témoins d'une apologie à ce point intéressante, nous pouvons assister en coulisse à la suppression de tous les symboles. La période des questions d'aujourd'hui nous l'a bien fait voir. La GRC ne sera plus connue sous le nom de Gendarmerie royale du Canada. Ce sont des choses comme celles-ci qui minent notre société et corrodent ce qui symbolise le Canada. Personne ne peut prétendre que l'uniforme de la GRC ne représente pas une réalité vraiment canadienne. Si on en doute, on n'a qu'à se rendre à l'Hôtel du Gouvernement pour y voir le nombre de visiteurs qui veulent s'y faire photographier. Ils ont l'impression que tout le monde connaît la Gendarmerie royale du Canada. Tous les enfants le voient mais, apparemment, pas le cabinet. Je ne veux toutefois pas m'étendre sur ce point.

Qu'est-il advenu de la société juste pour les Indiens et les Métis? Pourquoi les Indiens et les Métis ont-ils tant de problèmes à porter à l'attention du ministre compétent? Pourquoi doivent-ils protester avec autant de colère ou prétendre que la violence pourrait peut-être résoudre certains de leurs problèmes? Récemment, le ministre chargé des Indiens et des Métis en Saskatchewan, M. Bowerman, a dit que des cabanes de bois rond pourraient suffire aux Indiens du Nord. Il est extrêmement irritant pour les Indiens et les Métis de voir que les agents des affaires indiennes, les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, les missionnaires et les instituteurs vivent tous dans des habitations modernes, alors qu'on prétend qu'une cabane de bois rond est suffisante pour la famille indienne. On voit ce que le gouvernement a fait pour eux et pourquoi ils protestent comme ils le font. La société juste n'en est pas encore parvenue jusqu'à eux. Ils en ont entendu parler. Elle a rejoint bon nombre de Canadiens.

En 1968, les Canadiens se sont tournés vers l'homme qui dirigeait le parti libéral. Son mot d'ordre était enlevant, à leurs yeux. La société juste leur apparaissait véritablement comme un espoir. L'expression fit le tour du pays. Ils se tournaient vers lui comme des naufragés vers une main secourable. Il leur envoya des baisers et ce fut la fin de la société juste. Tout cela est du passé maintenant. Les gens ne peuvent plus se tourner vers cet homme. En fait, ils n'en veulent plus. D'aucuns s'interrogent sur la diminution de sa popularité. C'est que la confiance en lui diminue. Il ne saurait toujours berner tout le monde.

J'étais du comité dont le motionnaire de l'adresse en réponse au discours du trône faisait partie. Nous nous inquiétions de la perte de quotas. Pas de subventions, disait-il, pour ceux qui ne peuvent produire et expédier suffisamment de crème, soit 420 livres par année. On comprend pourquoi, de l'avis de certaines gens, la politique du parti libéral encourage les petits agriculteurs à quitter la terre.

Des voix: Bravo!

M. Korchinski: Où en sommes-nous maintenant? Tout juste avant les élections, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) disait: «Voyez ce que nous allons faire.» On nous avait dit qu'il était inutile de vouloir verser une subvention puisque, du point de vue administratif, la chose était impossible; qu'il y aurait tellement d'inscriptions à faire que l'ordinateur ne suffirait pas. Une fois le moment des élections venu, nous nous apercevons que ces renseignements existaient depuis longtemps. On nous en fait part maintenant. Il y avait 30,000 producteurs qui étaient touchés. Croyez-vous que ces gens oublieront? Aucune juste société n'y existe, monsieur l'Orateur. Or, le gouvernement croit leurrer le peuple. Peut-on s'attendre à ce que ces gens acceptent un tel traitement? Croyez-vous qu'ils veulent vivre une année sur quatre?

• (1530)

Et que dire de l'élevage des porcs! Voilà que le premier ministre (M. Trudeau) entre en scène. Il devait faire une déclaration renversante. Il affirme bien que le gouvernement vient à la rescousse du producteur de porcs. Il a indiqué que le gouvernement s'occupait au moins de la question vu les prix dévalorisés. Des questions à ce sujet ont été maintes fois soulevées à la Chambre. De nombreux éleveurs de l'Ouest vendent aux enchères. Qui touchera le versement? Le préposé aux enchères, parce que les vendeurs n'ont pas les borderaux qui indiquent le genre et la qualité des porcs qu'ils vendent. Un éleveur peut avoir les meilleurs porcs, mais il n'en retirera rien. Que s'est-il produit? Les prix ont fléchi. Le commerce des porcelets comporte beaucoup d'intermédiaires, qui le vendent aux engraisseurs. Comme les prix étaient bas, qu'ont-ils obtenu? Ils ont dû se contenter d'un prix moindre parce que l'engraisseur leur a dit qu'ils devaient accepter, ne pouvant leur offrir mieux. Il était normal qu'il paie moins. Mais maintenant les élections approchent et le gouvernement augmente le prix versé à l'engraisseur mais laisse l'éleveur en rade. Il ne va rien faire pour lui. Ce n'est pas très juste. Pourtant ce sont les éleveurs de porcelets et de truies qui courent le plus gros risque. Les plus lourdes pertes surviennent au cours des six ou huit premières semaines. Peut-être auraient-ils touché deux dollars de plus pour leurs porcs mais ils les ont vendus plutôt $5 ou $6 la pièce. Cela n'est guère juste.

Vint ensuite, comme vous le savez, monsieur l'Orateur, le programme de stabilisation, dont le ministre a dit, oh! vous savez, c'est à cause de l'opposition . . . Si le ministre avait été convaincu de la valeur du programme, il n'aurait pas eu d'ennuis. D'accord, il aurait peut-être eu à attendre un peu plus longtemps. En fin de compte, le bill C-176 a été adopté; le gouvernement avait la majorité grâce à laquelle il l'a imposé, que le bill ait été jugé acceptable ou non par l'opposition, qu'il soit dommageable ou non pour la production. Le gouvernement en a forcé l'adoption mais le ministre a déclaré qu'il ne pouvait faire autrement car il aurait fallu débourser de l'argent. Il s'agissait bien entendu des versements provisoires. Vous savez, monsieur l'Orateur, comment on les définit. C'est l'argent que les gouvernements versent aux électeurs avant un changement de gouvernement. C'est donc de versements provisoires qu'il s'agissait. Mais dans le cas qui nous occupe, c'était un peu trop tôt.

Bien entendu, on n'en parle pas dans le discours du trône. Mais nous savons qu'on mentionne dans ce discours des choses auxquelles on ne donne jamais suite, pour d'autre part réaliser des projets auxquels on n'y fait aucune allusion. Vous ne savez donc pas à quoi vous en tenir avec ce gouvernement. Il reviendra, parce que le ministre l'a affirmé dans tous ses discours dans l'Ouest. J'espère qu'il le fera. Quelqu'un dans l'intervalle sera plus avisé. Il reviendra à la charge à l'époque des élections. J'espère qu'il se rend compte que les cultivateurs font de nombreux calculs et étudient sérieusement durant l'hiver. Ils sont prêts, ils sont aussi sur leurs gardes et peuvent se rendre compte quand ils sont dupés. On ne les bernera pas cette fois-ci.

Une annonce a été faite durant l'intersession et bien entendu, chaque journal de l'Ouest a reçu un bref article soumis par nul autre que le ministre de la Justice chargé de la Commission du blé (M. Lang). Elle était semblable à l'annonce que faisait récemment par inadvertance la Commission du blé qui a révélé quelle serait la somme versée. Toutefois, c'était la plus belle chance qui lui ait été offerte dans toute sa carrière. Il a voulu faire croire aux gens qu'il était l'auteur du système de la dualité des prix et qu'il avait persuadé le cabinet de l'adopter. Je me demande quel titre de gloire peut renvendiquer le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). C'est pendant qu'il était responsable de la Commission canadienne du blé que l'annonce du prix de $1.95 le boisseau de blé fut faite. Il avait persuadé quelqu'un, semble-t-il. Nous avons cru alors qu'il allait annoncer un versement à l'acre ou un régime de dualité des prix.

Qu'avons-nous découvert? Qu'il s'agissait d'un versement à l'acre réchauffé. Voilà qu'après tout ce temps, toute cette fanfare, nous découvrons dans le discours du trône qu'il ne s'agit pas d'un régime de dualité de prix, mais d'un versement à l'acre. Voilà qui nous intéresse. Un versement à l'acre n'a rien de neuf, car nous en avons un depuis 1959. Les versements ont été faits, et les cultivateurs ont alors cru qu'ils tenaient lieu d'un régime de dualité de prix. Mais observons le déroulement du drame. Il est plein d'intrigues. Le ministre se rend à Assiniboia lors d'une élection complémentaire et déclare aux électeurs: Si vous élisez un candidat libéral, vous obtiendrez le régime de dualité de prix, car il va s'en occuper. C'est la première fois que nous avons senti qu'il mûrissait vraiment un projet et qu'il voulait nous en faire part. Allons, venez! Voilà comment nous appelions les chevaux en leur montrant leur picotin d'avoine. C'est ainsi que nous les attirions dans l'écurie.

L'hon. M. Lang: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur, simplement pour dire au député, s'il veut citer mes propos, de le faire avec exactitude. Ce que j'ai dit aux électeurs d'Assiniboia c'est que, s'ils élisent un député libéral, ils auront de plus grandes chances d'obtenir le régime du double prix.

Des voix: Oh, oh!

M. Korchinski: J'accepte la remarque du ministre. Mais, de toute évidence, nous n'avons pas besoin d'un libéral à la Chambre, puisque, manifestement, un premier pas a été franchi.

L'hon. M. Lang: Certains parmi nous ont renouvelé leur promesse, voilà tout.

M. Korchinski: Deuxième acte. Tout le monde s'emballe. L'annonce est faite. La presse la publie. Le ministre paraît à la télévision pour parler de la grande découverte du siècle. Tout le monde se demande comment on en fera les frais. S'agira-t-il de paiements à l'acre? Non, cela rappellerait trop le règne de Diefenbaker. Différents commentateurs participent au débat. Puis vient le troisième acte. Le ministre invite les ministres de l'Agriculture des trois provinces des Prairies, afin d'étudier ensemble les modalités de paiement. Les ministres se réunissent avec leurs fonctionnaires et cherchent à établir un programme. Naturellement, il y a beaucoup de publicité. Ces gens travaillent. Il y a consultation. Puis nous passons—cela va de soi—au quatrième acte. Les organismes agricoles sont invités à faire savoir si ce versement leur conviendrait. Tout le monde est à l'œuvre. Voyez toute la publicité qui se fait. Chacun s'active aux comités des syndicats. Il en est question aux élévateurs régionaux. Des instances sont faites et les délégués se consultent dans les bureaux des syndicats. Les unions de cultivateurs s'en attribuent le mérite. Ainsi, chacun est occupé et le rideau tombe sur le quatrième acte.

• (1540)

Nous en arrivons maintenant au cinquième. Le discours du trône parle de paiements suivant les superficies emblavées. Croyez-vous, monsieur l'Orateur, qu'au moment où l'on a annoncé cette nouvelle, le ministre ignorait les modalités de ces paiements? Il doit prendre les gens pour des imbéciles et veut les faire tourner en rond. Si, comme on le dit, nous avons raté des ventes au Japon, c'est que nous ne disposions pas de navires suffisants à Vancouver.

Pour mettre le comble à cette tragédie, le ministre conçoit alors un sixième acte où il refuse de fournir des renseignements à la Chambre. Lorsqu'on a soulevé cette question plus tôt dans la journée, il a refusé de nous informer, ce qui entraîne encore plus de retards et de conjectures. Ces paiements seront-ils fonction de ceci ou de cela? Seront-ils effectués directement aux agriculteurs ou versés à un syndicat dont les comptes sont aujourd'hui clos? Ou bien ces paiements auront-ils lieu à la fin de la campagne agricole? Voilà autant d'éventualités qui enveniment la situation.

En rappelant que les comptes du syndicat ont été clôturés, je me souviens qu'en vue d'effectuer les paiements de l'an dernier, on a dû attendre des élections en Saskatchewan. Pour une raison ou pour une autre, les comptes n'ont pu être clôturés parce que, disait-on, la Commission canadienne du blé était surchargée de travail. Les dernières élections en Saskatchewan n'ayant pas été avantageuses pour le gouvernement, celui-ci recourt aujourd'hui à une nouvelle stratégie. Il semble tout à coup pas très difficile d'avancer la clôture des comptes du syndicat. Encore une fois, le gouvernement nous taxe d'imbécilité.

On parle beaucoup d'élections autour de nous.

L'hon. M. Lang: Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Korchinski: J'en ai encore pour quelques minutes où je voudrais rappeler au ministre certains autres sujets. C'est ainsi que j'avais proposé, le 22 janvier 1969, l'ajournement de la Chambre en vue de débattre la question de la navigation à Vancouver. Le ministre ne semble pas avoir beaucoup appris en trois ans. Il ignore apparemment l'existence de l'hiver ou bien qu'il nous faut accélérer l'embarquement des céréales. Bien que le ministre parle de ventes de grains, comment pourra-t-on augmenter ces ventes si l'on ne garantit pas la livraison? Aucun client ne songerait aujourd'hui à nous acheter du blé, sachant que nous sommes en retard sur nos livraisons. Le ministre ne peut pas prétendre que l'impossibilité de livrer le grain ne nous fait pas rater des ventes.

Au cours des trois dernières années, on n'a prévu aucun plan d'action pour faire face aux urgences de ce genre. Nous nous retrouvons constamment dans la même situation. Étant donné le voyage du président Nixon en Chine, et ne sachant pas quel va en être le résultat, nous devrions, me semble-t-il, essayer de nous assurer le plus de débouchés possibles. Il est fort possible que les États-Unis nous enlèvent une partie de nos ventes à la Chine, et que nous soyons forcé de nous démener beaucoup plus pour vendre notre blé. Le fait que le ministre prétende que le chiffre des ventes augmente ne suffit assurément pas à nous redonner courage.

En vertu du programme de stabilisation du ministre, les cultivateurs auraient eu à assumer eux-mêmes un déficit de 10 millions. C'est au gouvernement à payer ces 10 millions. Disons-le bien, comme nous obtenions d'habitude $2.12 du boisseau pour notre blé, quiconque s'imagine que par suite du programme annoncé récemment, le public va se précipiter du côté des libéraux se berce d'illusions.

M. Osler: Auriez-vous vendu beaucoup plus de blé dans ces circonstances?

M. Korchinski: Permettez-moi de montrer au ministre à quoi revient ce versement pour les cultivateurs. En 1959-1960, il y avait au Canada 225,000 détenteurs de livrets de permis, et chacun touchait environ $190 en versements à l'acre. Aujourd'hui, ces 225,000 producteurs recevraient à peu près $240 chacun, ce qui représente une augmentation de $50 en dix ans.

Faisons quelques comparaisons. Le total de nos dépenses budgétaires se chiffrait à 5.3 milliards en 1959, et à 5.7 milliards en 1960. Cette année, il est de 13.1 milliards. Autrement dit, nos dépenses sont 2.3 fois plus élevées qu'il y a dix ans, et nous devrions verser 2.3 fois plus qu'en 1960 à nos producteurs, qui devraient donc recevoir $440, et non $240. Par conséquent, ils ne reçoivent pas leur dû. Pourtant, le gouvernement essaie de leur faire croire qu'ils y gagnent. Bien que nous ayons obtenu un versement final de $1.99 le boisseau, l'an dernier nous n'avions touché que $1.60, et on prévoit un chiffre encore plus bas pour cette année.

Examinons le revenu net des exploitants agricoles dans les trois provinces des Prairies. En 1960, leur revenu était de 640 millions de dollars. En 1962, ce chiffre est passé à 910 millions. Puis, après environ dix années de gouvernement libéral, donc en 1971, ils ont perçu 502 millions de dollars, mais leur nombre avait diminué de 35,000. Je ne vois pas là beaucoup de justice, monsieur l'Orateur. En ce qui concerne le coût global d'exploitation, de 1959 à 1963, celui-ci était en moyenne de 683 millions de dollars. En 1971, il est passé à 1,147 million. Cela n'est pas très juste non plus.

Au cours des quelques minutes qui me restent, j'aimerais évoquer un toast à la justice que j'ai entendu un jour.

Il disait à peu près ceci: «Je lève mon verre à la justice dans ce pays d'équité, ma demande en divorce vient d'être acceptée; la décision du juge m'a fait rire: il a confié à mon mari la garde des enfants et il se trouve qu'ils ne sont pas de lui». Ce toast illustre bien le genre de justice qui règne aujourd'hui dans notre société.

J'ai demandé au cabinet du ministre certains renseignements concernant l'impôt sur le revenu des personnes, étant donné que le gouvernement nous a soutenu qu'il existait un grand nombre de personnes qui payeront moins d'impôt sur le revenu. Il apparaît qu'en 1970, 9,195,000 personnes ont payé l'impôt sur le revenu. Le chiffre prévu pour 1971 est de 9,498,000, et pour 1972, 9,436,000. En d'autres termes, on estime que le chiffre des contribuables payant l'impôt sur le revenu sera inférieur de 60,000 en 1972 à ce qu'il était en 1971. Pourquoi donc nous rebattre les oreilles avec les millions de gens qui ne vont pas avoir à payer d'impôt sur le revenu? Ce sont les chiffres qu'on m'a fournis cet après-midi. Entre-temps, qu'a-t-on fait? Tous les moyens de propagande ont été mis en œuvre pour faire valoir ce qu'est la justice dans le style libéral. A mon avis, les Canadiens ne seront pas dupes bien longtemps.

• (1550)

J'ai parlé du revenu des cultivateurs; par la comparaison, j'ai montré ce qu'il représente en termes d'argent. J'ai mis en lumière les éléments de l'intrigue. Tout ce que nous avons, c'est Information Canada et une bureaucratie nombreuse qui travaille ferme et cherche à vendre une idée invendable. Rien ne saurait satisfaire les chômeurs de ma région lorsque les prestations de chômage arrivent deux mois en retard. Et pourquoi? En raison de la rénovation du régime. Comment un chômeur peut-il avoir assez d'argent pour subvenir à ses besoins? On a cité des chiffres au sujet d'une exemption de $1,500. Il n'y a pas de quoi être fier parce que quelqu'un n'a pu gagner $1,500. Personne ne peut vivre de pain, d'eau et de racines. On a encore besoin de quelques vêtements; de plus, il y a le loyer du logement.

Monsieur l'Orateur, je pourrais continuer, mais je crois en avoir dit assez pour faire bien voir que la société juste n'existe pas et que s'il y a beaucoup de propagande, il n'y a pas grand-chose au fond. Tout le monde dans l'Ouest est devenu sceptique. Quand le grain humide gelait sur le sol, le gouvernement aurait dû venir au secours de ces gens. Ils auraient alors cru au gouvernement. Mais celui-ci les a laissés seuls pour se défendre, Puis, il a modifié les règles relatives aux avances en espèces, ce qui en a rendu l'obtention impossible.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. William Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un grand plaisir d'avoir l'occasion de prendre la parole au cours du débat sur le discours du trône. Les propos du député de Mackenzie (M. Korchinski) sur la récente élection partielle à Assiniboia m'ont vivement intéressé. Je voudrais rappeler au député de Mackenzie que ce n'est pas le parti conservateur qui a remporté cette élection. Je voudrais lui rappeler que ce n'est pas le parti conservateur qui s'est élevé à la Chambre dans le passé pour préconiser le régime du double prix pour le blé, mais bien le Nouveau parti démocratique. Je voudrais aussi lui rappeler que ce n'est pas le parti conservateur qui s'est opposé jusqu'au bout au gouvernement au sujet du bill de stabilisation concernant le grain des Prairies, mais bien le Nouveau parti démocratique.

Je viens d'une des régions du pays où l'on produit les meilleures céréales et le meilleur bétail. La ville de Weyburn et les nombreuses localités de la circonscription font partie intégrante des régions agricoles avoisinantes. Le mode de vie des habitants de la région est fondé sur un dur labeur assorti de collaboration avec le voisin. C'est pourquoi l'économie de la région repose considérablement sur les principes du mouvement des coopératives et des caisses de crédit.

Quant au discours du trône, je voudrais traiter des passages qui y sont consacrés à l'agriculture. On pourrait très aisément qualifier d'années gaspillées ces quatre dernières années de gouvernement libéral. Pendant l'intersession, j'ai passé mon temps à parcourir les 34,000 milles carrés de la circonscription d'Assiniboia. Dans bien des villes et dans bien des communautés rurales, les cultivateurs m'ont parlé de la situation économique très difficile dans laquelle ils se trouvent du fait du gouvernement libéral actuel. Leur mode de vie est menacé par les difficultés de plus en plus grandes auxquelles ils se heurtent. Je voudrais parler aujourd'hui de la façon dont le gouvernement actuel s'attaque à ces problèmes.

Alors que je parcourais ma circonscription, j'ai eu connaissance du système de double prix annoncé par le ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Cette annonce a aussitôt été saluée par la presse acquise au pouvoir comme une grande victoire du ministre. Il y a bien longtemps que nous autres, Canadiens de l'Ouest, avons cessé de prêter foi aux commentaires de la presse acquise au pouvoir. Les cultivateurs que j'ai rencontrés dans la circonscription d'Assiniboia n'étaient pas aussi enclins que cela à vanter les mérites du ministre chargé de la Commission du blé, c'est-à-dire de celui-là même qui fut l'artisan du malencontreux programme LIFT.

Les agriculteurs ne se rappellent que trop bien comment ils se sont battus avec les vieux partis, libéral et conservateur, pour l'instauration d'un régime de double prix du blé. D'autre part, monsieur l'Orateur, les agriculteurs n'oublient pas leurs amis, car ce sont le vieux CCF et le NPD qui ont défendu la cause du régime de double prix ici, à la Chambre des communes. L'élection partielle d'Assiniboia a indiqué une censure complète des réalisations du gouvernement dans le domaine de l'agriculture. Nous voyons maintenant le gouvernement tenter de faire amende honorable à propos de ses années perdues. Une contrition de dernière minute ne servira en rien le gouvernement aux prochaines élections fédérales. Les agriculteurs auxquels j'ai parlé dans la région d'Assiniboia m'ont dit de signaler quelques faits au gouvernement.

Tout d'abord, les producteurs de céréales s'inquiètent beaucoup de la méthode de versement des sommes supplémentaires. Nous devrons attendre une déclaration détaillée du ministre sur cette méthode de distribution. Je suppose que le gouvernement va recourir au régime de double prix comme à une panacée en matière de politique agricole. Je suis sûr qu'aux prochaines élections, le gouvernement va affirmer aux citadins du pays qu'on a tout fait pour aider les agriculteurs. Je vous signale, monsieur l'Orateur, que les prix des autres céréales ont parfois atteint au cours des douze derniers mois les niveaux les plus bas jamais vus. Le 22 septembre 1971, par exemple, le prix du seigle était de 92c. le boisseau, ceux de l'orge et de l'avoine de 99c. et 61c. le boisseau respectivement. Pourtant le prix de la production continue de monter et l'agri-

culteur est coincé entre les coûts et les prix. Cette fausse guerre à l'inflation du gouvernement n'a pas empêché le coût des pièces du matériel agricole de s'accroître. Pourquoi n'a-t-on pas donné suite aux recommandations de la Commission royale Barber sur les coûts de l'outillage agricole? Le gouvernement devrait être conscient du besoin d'affermir les prix de toutes les céréales vendues sur le marché. Il devrait également s'intéresser à trouver un revenu annuel garanti pour les agriculteurs de même que pour tous les Canadiens.

J'aimerais faire une courte disgression, monsieur l'Orateur, car je constate que le député de Bruce (M. Whicher) a mentionné le fait qu'un certain groupe de Regina a nommé le ministre chargé de la Commission du blé, vendeur de l'année. Sans doute, cette nouvelle est assez impressionnante dans la presse de l'Est. Et bien, nous de la Saskatchewan avons vu cet honneur conféré à des politiciens libéraux dans le passé. En fait, il représente habituellement pour eux un pas vers l'oubli politique.

M. Knowles: Comme le Sénat, d'ailleurs.

M. Knight: Dernièrement, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) s'est vanté que son gouvernement défend la notion d'entreprise agricole familiale. Il semble que les agriculteurs n'accepteront pas facilement le rapport de la Commission de planification de l'agriculture et c'est une très bonne chose. Comme d'habitude, le gouvernement annonce certains programmes assez douteux sous un titre ronflant. Il y a par exemple le programme d'encouragement à l'expansion des petites fermes. Il est étrange qu'avec un si bon titre, ce programme ne semble pas pouvoir rallier les suffrages des gouvernements provinciaux. Le ministre prétend que le programme sera à l'avantage du petit agriculteur. Je prétends, qu'à défaut de révision considérable, il est destiné à mettre en pratique de façon dissimulée les recommandations du rapport de la Commission de planification de l'agriculture canadienne. Je défie le ministre de nous montrer où il y aura le même nombre d'agriculteurs au Canada qu'il y a actuellement une fois ce programme en application. Le ministre sait bien que la dépopulation agricole continuera aussi longtemps que les agriculteurs devront se battre avec une diminution de la rentabilité de leur entreprise, que le gouvernement encouragera les petits agriculteurs à quitter leur terre et permettra à la Société du crédit agricole de la vendre à des fermes existantes. Rien ne permet à un jeune homme qui n'a pas d'exploitation agricole de commencer une entreprise.

• (1600)

On pourrait se poser la question suivante: L'agrinégoce ou les spéculateurs sont-ils soumis à des restrictions dans l'obtention des terrains? Il ne s'agit pas d'exploitation des petites fermes, mais de consolidation et rien de plus. Le ministre de l'Agriculture annonçait récemment l'octroi d'une subvention de $5 par porc jusqu'à concurrence de 200 et ce maximum s'applique aux porcs dont la carcasse a une valeur qualitative de 100 ou plus. Le paiement d'appoint relatif aux porcs ne tient pas compte des modifications fort importantes qui ont caractérisé l'élevage des porcs depuis l'adoption de la loi sur la stabilisation des prix agricoles de 1957-1958. Il y a eu de nombreuses plaintes formulées par les éleveurs de porcs qui se sont spécialisés dans la production des animaux sevrés vendus aux engraisseurs, mais le paiement d'appoint ne s'applique pas à eux. Beaucoup de petits producteurs n'en profiteront pas puisque la carcasse de leurs animaux ne répond pas aux exigences qualitatives de 100. En Saskatchewan, le programme ne tient pas compte des nombreuses opérations conjointes d'élevage de porc. Comment appliquer cette subvention à une exploitation qui compte plus d'un dirigeant? J'ose espérer que le ministre songe à effectuer des modifications pour accommoder les cultivateurs aux prises avec ce genre de difficultés.

L'an dernier, le gouvernement a présenté le bill visant la stabilisation du produit de la vente du grain. Le principe de la stabilisation du produit de la vente du grain n'a rencontré aucune opposition de la part de ceux qu'intéresse la politique agricole. Toutefois, le programme défini par le gouvernement n'était pas du tout satisfaisant. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Lang) a défendu le bill à la Chambre de façon extrêmement maladroite. Le gouvernement, étant tenu par la loi de verser des paiements aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé, a continué à défendre un nouveau projet, violant ainsi la loi en retenant indûment les paiements. Maintenant, c'est ce même ministre qui doit administrer la justice pour tous les Canadiens. Monsieur l'Orateur, quelle ironie! Il semble que commettre une injustice envers les cultivateurs de l'Ouest soit une condition préalable pour être chargé d'exercer la justice au nom du gouvernement.

Voyons ce qui fait défaut dans la politique de stabilisation des grains du ministre. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'un programme de stabilisation, mais d'un programme désastreux. Les subventions n'arrivent que lorsque l'industrie est acculée au désastre. Les agriculteurs de l'Assiniboia sont souvent aux prises avec la sécheresse alors que d'autres fermiers de la région des Prairies ne le sont pas. Ce programme ne leur était d'aucune utilité dans la situation où ils se trouvaient. Le programme démarre durant les années où les recettes ont été particulièrement minces, ce qui réduit d'autant la possibilité d'une subvention dans un avenir rapproché. En outre, la subvention des années maigres, bien qu'insuffisante, ne serait plus à la disposition des agriculteurs et, deuxièmement, le gouvernement ne serait plus obligé de payer l'entreposage du blé en vertu de la Loi sur les réserves provisoires de blé. Les frais d'entreposage seraient à la charge des fermiers, alors que les prix des produits agricoles sont déjà trop bas. Le programme a le grave inconvénient de se fonder sur le revenu brut au lieu du revenu net ou des recettes nettes en argent comptant. Un fermier sait bien qu'on peut avoir un revenu brut considérable mais, que ce qui compte, c'est ce qui reste une fois qu'on a payé ce qu'on doit.

M. Yewchuk: De qui est ce discours réchauffé?

M. Knight: Ce discours est de moi, mon ami. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé peut toujours présenter à nouveau le bill sur la stabilisation des grains sans modification, mais je puis lui assurer qu'il sera tout aussi inacceptable que la première fois aux yeux des agriculteurs des Prairies. Un programme de stabilisation des grains doit tenir compte de la hausse du coût de revient et des différences régionales dans les provinces de l'Ouest. On devrait prévoir également le paiement de l'entreposage de tous les grains relevant de la Commission du blé.

Les agriculteurs de l'Assiniboia s'inquiètent grandement des répercussions du régime de transport sur leurs produits et sur les machines agricoles qui leur viennent de l'Est du pays. D'après le rapport de la Canadian Freight Association, le numéro tarifaire 1003 doit entrer en

vigueur le 11 février 1972. Les tarifs-marchandises s'établiront à 8 p. 100, soit une augmentation de 3 p. 100, dans le cas d'un tiers des produits transportés par les chemins de fer. Les tarifs du grain et des produits du grain sont assujettis d'ordinaire à l'augmentation, exception faite des tarifs statutaires et des marchandises dont le transport fait l'objet d'un prix convenu. Je vais vous montrer ce qui arrive lorsqu'un agriculteur expédie ses produits. La lettre que voici m'a été envoyée il y a plusieurs mois par un fermier de la région de Riceton, pour m'expliquer ce qui était arrivé à l'orge de maltage qu'il avait expédiée. J'aimerais consigner cette lettre au compte rendu.

Je suis un cultivateur de relativement faible importance selon les normes actuelles car j'exploite une section et demie à 25 milles de Regina, en Saskatchewan, dans la région de Regina Plains qui est censée être la meilleure terre à grains du monde. Comme de nombreux cultivateurs, il me faut produire différentes sortes de grains afin de m'assurer un revenu.

L'été dernier j'ai planté un peu d'orge et j'ai fait le nécessaire pour vendre un wagon d'orge de brasserie. Immédiatement après avoir battu cette orge, j'en ai fait parvenir un échantillon à Winnipeg pour analyse. Le rapport d'analyse de Winnipeg m'indiqua qu'une fois sèche elle produirait une orge de brasserie de classe 3 C.O.

Début novembre, j'ai reçu l'autorisation de la Commission du blé de livrer à l'élévateur de Riceton un wagon d'orge de brasserie. Celui-ci fut déchargé à Winnipeg le 14 novembre 1971 en tant qu'orge de brasserie. J'aimerais maintenant relater exactement ce qu'il advint de mon orge avant que je reçoive la moindre rémunération.

J'avais demandé que le paiement de ce wagon soit différé au 3 janvier 1972. Il était établi sur la base suivante: 91c. le boisseau plus 5c. de prime pour un total de 96c., poids brut, soit 2749.2 boisseaux, moins 4 p. 100 de droit de quai, soit 110 boisseaux, avec un volume net à l'expédition de 2,639 boisseaux à 96c. le boisseau, c'est-à-dire $2,533.63.

Les frais d'expédition s'établirent ainsi: fret jusqu'à Winnipeg 20c. les 100 livres, soit un total de $263.92; inspection et pesage du gouvernement, $4.50; frais de nettoyage au terminus pour 2749 boisseaux, $13.75; frais de manutention de l'élévateur, $103.10; frais de service à 1c. le boisseau, $39.59; frais d'entreposage, $43.98; intérêt sur le fret, $3.64; . . .le tout s'élevant à une perte nette de $472.48.

Ce cultivateur signale dans la lettre jointe à cette expédition qu'il a perdu un cinquième de son orge aux mains des céréaliers, soit 20 p. 100. Mais ce n'est pas tout. Il demande pourquoi on a appliqué des frais sur le fret, ce qu'il est advenu des criblures après le nettoyage, si elles ont servi à la fabrication d'aliments préparés coûteux, si la compagnie n'avait pas besoin de cette orge, pourquoi le fret est à la charge du cultivateur et à quoi correspondent les frais de service.

C'est le genre de choses qui placent les cultivateurs dans l'étau coût-prix, et je suis certain que la plupart des citoyens d'Assiniboia considèrent cette situation comme tout à fait anormale. Non seulement de telles augmentations du tarif-marchandises préoccuppent-elles le cultivateur, mais il y a aussi l'avenir des points de livraison. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de laisser le public examiner sa nouvelle politique de transport? Serait-ce à cause des répercussions politiques des propositions que renfermait l'énoncé de politique? Le gouvernement envisagerait-il de diminuer le nombre de points de livraison? Qu'elle sera la position du parti libéral face à la question de l'abandon des lignes de chemins de fer quand la Commission canadienne des transports en sera saisie d'ici 1974? Combien de lignes abandonnera-t-on dans la circonscription d'Assiniboia? Celles qui relient l'ouest de Radville à Willow Bunch seront-elles du nombre? Les lignes qui partent d'Estevan vers l'ouest seront-elles abandonnées? Lequel des deux vieux partis sera le premier à défendre ses vieux amis, les compagnies de chemins de fer, quand l'abandon des lignes deviendra à nouveau une éventualité?

[M. Knight.]

• (1610)

Monsieur l'Orateur, la question du maintien de la ferme familiale comme unité de base de la production agricole n'est pas encore épuisée. Celle du prix des produits n'est pas encore réglée. Celle de l'abandon des points de livraison est toujours d'actualité, tout comme le sont celles d'un réseau satisfaisant de transport, de l'abandon des lignes de chemins de fer, du souvenir du programme Lift, du souvenir de la politique déficiente de stabilisation du revenu provenant des céréales et, malheureusement, monsieur l'Orateur, les vieux partis sont toujours là jusqu'aux prochaines élections fédérales.

M. Raymond Rock (Lachine): Monsieur l'Orateur, le discours du trône donne un aperçu de l'intérêt du gouvernement à stimuler l'industrie, à développer le Nord canadien, à étendre les service de la Société Radio-Canada, à reconnaître aux femmes des droits égaux et à construire des habitations à loyer modérés. Le gouvernement s'est engagé activement dans plusieurs autres domaines.

En ma qualité de membre du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, j'ai été heureux d'apprendre par le discours du trône l'aménagement, au nord du 60e parallèle, de trois parcs qui n'auront rien à envier tant par la superficie que par la richesse, aux autres parcs du monde. Ils ont fait l'objet d'une étude au comité. Une autre mesure importante se rapporte à l'application des programmes de main-d'œuvre du Canada et aux mesures qui seront prises afin que les services de formation et de placement répondent aux besoins des personnes spécialement désavantagées dont les difficultés posent des défis que les programmes ordinaires de ressources et de techniques ne peuvent relever.

En ma qualité de membre du comité permanent des prévisions budgétaires en général, j'ai appelé l'attention du ci-devant ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sur le fait que de nombreux chômeurs anglophones spécialisés ne peuvent obtenir un emploi dans la région montréalaise parce qu'ils ignorent le français et, inversement, que de nombreux techniciens francophones sont dans la même situation du fait qu'ils ne parlent pas anglais et que l'industrie exige aujourd'hui le bilinguisme. J'espère qu'au cours de cette session, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey) pourvoira à la formation linguistique en anglais et en français afin que les intéressés puissent apprendre ces langues dans le cadre des programmes de formation de la main-d'œuvre.

En tant que membre du comité permanent des transports et des communications, je me suis particulièrement intéressé à la recherche et à la production du satellite de communication et je suis ravi de voir que le gouvernement est disposé à étendre le service national de diffusion à un million de Canadiens dans 260 collectivités qui ne reçoivent aucun programme télévisé dans leur langue. Tout cela signifie que dans cinq ans, le réseau desservira 98 p. 100 des Canadiens. J'espère que nous pourrons à l'avenir construire des satellites permettant la diffusion en direct dans les foyers. Ainsi, nos trois réseaux de télévision joints aux trois réseaux américains pourront transmettre en direct dans tous les foyers de l'Amérique du Nord.

Le paragraphe du discours du trône qui m'intéresse le plus est le suivant:

Tout en assurant l'avenir, il faut nous efforcer, dans la mesure du possible, de préserver et de restaurer les œuvres du passé qui nous sont essentielles pour nous bien connaître en tant que peuple. On vous demandera d'étudier à cette fin un projet de loi tendant à créer et à financer une société appelée à protéger le patrimoine canadien. Cette société contribuera dans une très large mesure à préserver des objets et des collections qui rappellent notre passé, et à les rendre accessibles aux Canadiens de toutes les régions du pays. Jointe à une politique élargie des Musées nationaux, elle illustrera comment nos ancêtres ont vaincu l'isolement géographique et transformé leurs rêves en réalités.

Nous semblons oublier trop facilement les réalisations des explorateurs du passé. Savez-vous que le train du centenaire ne comportait rien sur Cavelier De La Salle, celui qui a fondé Lachine, le plus grand explorateur de l'Amérique du Nord, celui qui a découvert les Grands lacs, la vallée du Mississipi et fondé la Nouvelle-Orléans? Du fait que les terres qu'il a découvertes sont maintenant partagées entre le Canada et les États-Unis, il est oublié et par les Canadiens et par les Américains, de même qu'il a été oublié par les réalisateurs du train du centenaire.

J'espère que ceux qui auront la charge de diriger Héritage Canada envisageront la possibilité de réimprimer un livre intitulé «Lake St. Louis, New and Old», qui retrace la première époque de l'histoire de l'île occidentale de Montréal et qui est extrêmement rare. En fait, je n'en connais que deux copies, dont l'une se trouve à la bibliothèque du Parlement et l'autre à l'Hôtel de ville de Lachine. L'auteur de ce livre était M. D. Girouard, député à la Chambre des communes pendant 13 ans, de 1878 à 1891. J'ai adressé une demande à l'honorable Judy LaMarsh pour que ce livre soit réimprimé à l'occasion de l'année du centenaire, mais je me suis heurté à un refus. De nombreuses bibliothèques, écoles ou citoyens de l'île ouest espéraient alors pouvoir en obtenir des copies. J'espère que Héritage Canada nous réalisera ce point.

En tant que membre du comité permanent des transports et des communications, j'espère qu'Héritage Canada nous permettra d'inclure dans le programme la préservation du canal Lachine comme lieu historique et comme cours d'eau navigable pour les bateaux de plaisance. L'arrivée des premiers habitants de Lachine remonte à 1666, il y a plus de 300 ans. Robert Cavelier, Sieur De La Salle, avait reçu une seigneurie à l'ouest de Ville-Marie, et la région reçut nom de Lachine parce que La Salle prétendait qu'il allait découvrir la route vers la Chine. Dès 1670, un missionnaire, Monsieur De Fénelon, proposa de relier Lachine à Ville-Marie au moyen d'un canal qui traverserait le lac Saint-Pierre, et qui permettrait ainsi d'éviter le portage à Sault-Saint-Louis. En 1700, Dollier De Casson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, entreprit de creuser un canal. En 1714, Gédéon De Catalogne, lieutenant de marine et ingénieur, esseya de terminer la construction du canal, mais n'y parvint pas. En 1733, le canal Lachine était construit sur une longueur d'un mille, avec une profondeur de deux pieds et six pouces, et offrait une voie navigable pour les canoës se rendant vers la rivière Outaouais et vers l'extrême ouest. Ce n'est que près d'un siècle plus tard, de 1821 à 1824, que l'on reconstruisit le canal; on y fit des travaux d'agrandissement de 1843 à 1848 et de 1877 à 1880, et on le reconstruisit complètement entre 1896 et 1904. La navigation de transit sur le canal Lachine prit fin en 1959 avec l'inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent. Sans consultation préalable avec les intéressés, l'Administration de la voie maritime remblaya l'extrémité est du canal en 1965, sans chercher à envisager les possibilités futures d'utilisation du canal. Tout ce qu'elle voulait, c'était se débarrasser de l'ancien canal Lachine.

A deux reprises, en janvier 1967 et en octobre 1970, je suis intervenu à la Chambre des communes pour demander que l'on utilise le canal Lachine pour la navigation de plaisance. Nous espérons que grâce à Héritage Canada, le canal Lachine, qui a joué, par le passé, un rôle essentiel dans la vie canadienne, continuera à avoir une place dans notre vie comme monument historique vivant, comme refuge récréatif navigable, et comme passage pour les navires de plaisance du centre de Montréal au lac Saint-Louis, vers l'ouest en direction du lac des Deux-Montagnes et de la rivière Outaouais ou du Saint-Laurent au lac Saint-François et en direction des Grands lacs, et peut-être vers l'est en direction du lac Saint-Pierre, du Richelieu, du lac Champlain et de l'Hudson. Les citoyens de Saint-Henri, Ville-Émard et Pointe-Saint-Charles, qui pendant de longues années n'ont eu aucun droit à l'égard de du St-Laurent, devraient, me semble-t-il, pouvoir se procurer des bateaux de plaisance et disposer des installations requises, notamment de ports de plaisance sur le canal Lachine, et du droit d'accès aux lacs Saint-Louis et Saint-Pierre.

• (1620)

Même si le gouvernement n'a pas fait mention du canal Lachine, il a retenu les services d'experts-conseils, Jean-Claude Lahaye et Associés, qui ont étudié le rôle futur du canal et recommandé qu'il soit accessible aux bateaux de plaisance et même que son extrémité est soit rouverte. Même si le gouvernement demeure muet là-dessus, il semble que les canaux Rideau et Trent et même le canal Richelieu seront conservés et aménagés à des fins touristiques. Qu'y a-t-il de répréhensible à ce que ces touristes puissent se rendre dans le cœur de Montréal dans leurs propres bateaux? A mon avis, monsieur l'Orateur, le moment est venu pour le gouvernement actuel d'agir, dans le cadre de la loi sur l'héritage culturel du Canada d'aménager le long du canal Lachine une promenade historique aussi belle que la promenade du canal Rideau.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de participer au débat. Permettez tout d'abord que je félicite les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont dû se sentir quelque peu flattés du fait que leur gouvernement les a choisis pour amorcer le débat. Étant de ceux qui préconisent la monarchie constitutionnelle comme forme de gouvernement, j'ai aussi éprouvé jeudi dernier quelque satisfaction lorsque le gouvernement est revenu à une ancienne coutume et que le gouverneur général a plus que d'habitude ces dernières années mentionné plusieurs fois le nom de la reine.

Puis-je maintenant passer à certaines questions que se posent, j'en suis sûr, tous les Canadiens puisqu'on n'a presque pas cessé de les soulever depuis 1968. Certains Canadiens s'étaient demandé dans quelle voie s'orientait le gouvernement lorsque le premier ministre actuel (M. Trudeau) en devint le chef en 1968. Aujourd'hui, personne n'a de doute quant à la direction que prend le gouvernement. Il est libéral. Son libéralisme l'emporte probablement sur celui de tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada.

Voyons quelques exemples de ce libéralisme. Examinons le libéralisme du gouvernement dans la prolifération de la misère et de la souffrance au Canada. De mémoire d'homme, il n'y en a jamais eu autant. Le degré de la misère dépasserait même celui des années 30, n'eût été le système de justice sociale institué au pays par les divers

gouvernements qui se sont succédé, tant les gouvernements libéraux que conservateurs.

Le gouvernement actuel a été libéral avec le chômage. Celui-ci s'est répandu comme un cancer parmi les Canadiens qui, en 1968, n'auraient jamais pu prévoir ni imaginé une situation pareille en 1972. Le gouvernement est même allé jusqu'à créer son propre chômage au moyen de politiques néfastes qui devaient juguler l'inflation. De cette façon, nous avons réussi à obtenir le pire des deux mondes.

Le gouvernement a été libéral en semant le grain qui a détruit l'initiative et favorisé l'assistance sociale. Maintenant, si on trouve un emploi, il faut calculer si on y perd en l'acceptant. Le gouvernement a fait de son mieux pour miner la force et l'optimisme du milieu des affaires. Sa nouvelle mesure dite de réforme fiscale a fait prendre la fuite aux capitaux. Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement a conservé dans les coulisses une loi sur la concurrence qui ferait les délices d'un dictateur totalitaire. Aucun homme d'affaires sain d'esprit ne pourrait envisager de lancer d'autres entreprises, de faire de nouveaux investissements sous la menace d'un bill comme celui qui a trait à la concurrence.

Le gouvernement a fait preuve d'un esprit extrêmement libéral dans sa dépréciation de nos institutions parlementaires, de notre Souveraine et de tout ce que nos traditions comportent de britannique. Il a fabriqué une nouvelle couche de tracasseries bureaucratiques et de ce fait les Trudeaucrates atteignent un chiffre près de 300 et le contribuable paie au moins 3 millions de dollars de plus par an. Il s'est efforcé de museler le Parlement, l'Auditeur général et tous les autres qui pourraient lui barrer la route.

Il s'est montré libéral, prodigue d'injures. C'est là que le premier ministre a vraiment donné l'exemple. Il a commencé par la presse du pays; mais il n'a pas tardé à faire voir aux Canadiens de toutes les couches sociales qu'il ne pratiquerait aucune discrimination. Il a invectivé la jeunesse, les travailleurs, le monde des affaires, les députés et maintenant, pour comble, le premier ministre de la Colombie-Britannique. Bien sûr, le premier ministre Bennett devrait se sentir flatté, car le premier ministre lui a permis, à présent, de faire partie d'un club exclusif aux côtés des premiers ministres du Manitoba et de l'Ontario. Oui, le gouvernement Trudeau a été très libéral, mais dans des domaines où personne ne souhaitait, ni ne désirait le libéralisme.

La semaine dernière, à la Chambre, le premier ministre s'est fait un malin plaisir de lancer des insultes à l'adresse du chef de mon parti. Il lui a reproché, en particulier, son grand pessimisme. Qui donc, à force de voir à l'œuvre pendant quatre ans ce premier ministre et son gouvernement, ne serait pas en proie à l'abattement en songeant à leurs initiatives à venir? J'ai noté que le chef du NPD (M. Lewis) a eu droit à la même ration de venin. Peut-être cette ration n'était-elle pas tout aussi forte, mais elle était directement proportionnée à l'ampleur de la menace que ce parti constitue pour le gouvernement dans les prochaines élections.

Je me permets de dire au premier ministre que si le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) est en proie au pessimisme et à la mélancolie, c'est parce qu'il sait qu'il va s'écouler encore quelque temps avant les élections générales et que les Canadiens vont devoir continuer à souffrir d'ici là des initiatives d'un gouvernement incompétent qui tente de diriger le pays. Tout ne sera que bonheur et prospérité à partir du jour où on comptera les bulletins de vote, car le peuple du Canada aura de nouveau un gouvernement doté d'un cœur et d'une âme. Le Canada aura un gouvernement doté d'un programme et d'une orientation véritables, un gouvernement sensible au sort de ses adminstrés.

M. Osler: Vous avez raison.

M. Coates: Mon vis-à-vis dit que j'ai raison. Je suis sûr d'avoir raison, car le parti au pouvoir sera le parti progressiste-conservateur.

M. Osler: Là, vous avez tort. Ne pariez pas là-dessus.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, je ne dirai pas au député de ne pas parier; j'espère qu'il pariera gros, car, non seulement il ne reviendra pas pour toucher son indemnité, mais il devra aussi payer ce qu'il aura parié.

M. Osler: Le député veut-il parier? Si oui, sera-t-il aussi prodigue en argent qu'en paroles?

M. Coates: Le député est très fortuné, et je serais prêt à parier avec lui à la première occasion.

M. Osler: Dans ma région, les gens ont du bons sens.

M. Coates: Et bien, ils ne l'ont pas montré en 1968.

Il n'y avait pas de pessimisme en Nouvelle-Écosse lorsque le chef de l'opposition était premier ministre de cette province. Chaque année de son règne était meilleure que la précédente pour les habitants de la province. Elle était dirigée par un chef éclairé, et pendant la plupart de ces années, il y avait un chef éclairé à Ottawa également. Le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) était alors à la tête du gouvernement fédéral. Ce gouvernement ayant élaboré des politiques et non pas de pieuses platitudes, nos gens ont pu bénéficier d'une vie meilleure.

Une voix: De plus de chômage.

M. Coates: Comparez cette association à l'axe Trudeau-Regan qui a donné lieu à une perception illégale d'impôts, un déficit de plusieurs millions de dollars, et à plus de misères et de souffrances que n'avait connues la Nouvelle-Écosse depuis bien des décennies.

Examinons maintenant l'attitude du chef de l'opposition officielle qui sera le premier ministre du Canada à l'issue des prochaines élections. Pesons les mots qu'il a prononcés afin d'entrevoir quelle sorte de Canada il envisage. Je vais donner lecture de quelques paroles qu'a récemment prononcées mon chef à Hamilton, en Ontario. Je laisserai aux honorables députés le soin de les comparer à l'insensibilité froide et calculée du premier ministre (M. Trudeau). Voici comment mon chef a décrit le Canada, en prenant la parole à Hamilton:

• (1630)

Laissez-moi vous parler du Canada où je voudrais vivre, dont je voudrais que mes enfants, et après eux, leurs enfants, héritent.

Ce serait un pays où les contingences de la naissance ne marqueraient pas l'enfant pour la vie, où le phénomène de la vie serait sacré et célébré.

Ce serait un pays où chaque enfant apporterait avec lui dans le monde le droit d'être accepté et aimé; le droit de grandir suivant son propre rythme; le droit et la possibilité de satisfaire sa curiosité sur les choses qui l'entourent, le droit de vivre dans toute la mesure de sa capacité de comprendre et d'apprendre.

Ce serait un pays où la liberté de pensée et de mouvement, d'expression et de décision serait à la portée de tous ses citoyens.

Ce serait un pays dont les habitants seraient gouvernés avec douceur et sérieux par des hommes et des femmes vraiment

désireux de servir le bien commun; un pays où l'homme pourrait satisfaire ses aspirations les plus profondes et y vivre ses plus beaux rêves; un pays où les hommes et les femmes pourraient vieillir en l'absence de toute crainte.

Ce ne sont pas là les paroles d'un homme incapable d'envisager l'avenir avec optimisme. A mesure que nous approchons du début d'une campagne électorale générale, nous entendons les propos d'un gouvernement qui doit s'adresser à lui-même des éloges fallacieux et, sans aucun doute, rechercher un courage affecté pour faire face aux électeurs. Le ton a été donné par le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône et repris par le premier ministre. Ils ne trouvent personne pour les louer, sinon eux-mêmes.

Le premier ministre nous a dit que lui et ses ministres étaient des durs. Oui, le premier ministre a été dur quand il a menacé de botter le derrière d'un jeune gars. Il a été dur lorsque, bien au chaud dans une voiture confortable, il a lancé des injures à des ouvriers en grève qui faisaient du piquetage par un froid sibérien. Le gouvernement a été dur pour les vieillards, les anciens combattants et les chômeurs, qui ne peuvent pas obtenir les secours auxquels ils ont droit. Oui, nous avons un gouvernement dur; difficile à atteindre, difficile à convaincre de l'inefficacité de sa politique et dur à la détente, tant pour les agriculteurs de l'Ouest que pour les gouvernements provinciaux et municipaux. Oui, nous avons un gouvernement dur, pour le Canada et pour les Canadiens, mais il ne l'est pas quand il le faudrait. Il n'est pas dur quand il s'agit de régler des grèves touchant les services essentiels qui paralysent la nation et engendrent misères et souffrances. Dans un domaine où la dureté s'impose et où elle est souhaitée, où la nation réclame des actes, on les a attendus en vain.

L'époque des grèves dans les services essentiels est révolue. Il faut trouver une formule plus humaine. Dans les services gouvernementaux, ces grèves n'ont tout simplement pas réussi. Elles ont transformé les services postaux en l'ombre de ce qui fut autrefois un service efficace. Elles n'ont rien donné aux contrôleurs du trafic aérien qui ont dû, en fin de compte, recourir à l'arbitrage obligatoire. Elles prouvent leur inefficacité dans la grève actuelle des techniciens. Aujourd'hui, comme nous l'avons appris par la grève des mineurs en Grande-Bretagne, elles peuvent détruire la vitalité d'une nation. Dans le secteur public, il n'y a plus de témoins des grèves. Ces grèves n'ont plus de gagnants.

C'est sans doute pourquoi M. George Meany, vraisemblablement la plus grande autorité en Amérique du Nord sur les effets des grèves, a déclaré qu'il faut trouver une autre solution. Pour hâter l'abolition des grèves dans les services essentiels, je me propose de présenter un bill à la Chambre tendant à abolir le droit de grève des fonctionnaires fédéraux dont le travail est jugé vital pour le bien commun de la nation. J'espère que tous les députés l'appuieront. On aurait pu croire que le gouvernement actuel ouvrirait les yeux lorsque George Meany a déclaré que l'époque de la grève dans les services essentiels était révolue. Mais non. Le gouvernement est tellement buté lorsqu'il s'agit d'innover dans l'intérêt du pays qu'il s'écoulera probablement encore six mois avant qu'il ne comprenne et alors, si Dieu le veut, il ne sera plus en mesure d'agir.

Je voudrais maintenant parler de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage. C'est une bonne loi en dépit de ses lacunes auxquelles on peut remédier moyennant certains amendements. Une seule raison explique actuellement l'inefficacité qui existe en ce qui concerne le versement des prestations; c'est l'incompétence du gouvernement. Le gouvernement voulait tellement se flatter qu'il n'a pas pris le temps de renseigner les employés de la Commission d'assurance-chômage ou ceux qui réclameraient des prestations au sujet de l'application de la nouvelle loi. Personne ne me fera croire que les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage n'auraient pu exécuter ce travail avec compétence et efficacité s'ils avaient eu les moyens de s'y préparer. Le gouvernement a choisi plutôt d'imposer le nouveau régime au Canada, tandis que l'ancien était encore en vigueur et qu'il l'est encore.

Cela oblige aussi la Commission d'assurance-chômage à confier les deux systèmes, l'ancien et le nouveau, à un ordinateur sans établir un système de renvois qui aurait signalé les cartes mal remplies. Voilà qui a conduit une armée de chômeurs aux portes des bureaux d'assistance sociale dans tout le pays, parce que ces sans-emploi sont sans argent et ne peuvent toucher les prestations auxquelles ils ont droit. On a forcé le personnel de la Commission d'assurance-chômage à travailler un nombre d'heures impossible pour tenter de remettre de l'ordre dans ce fouillis, au risque d'en faire une dépression nerveuse. Et qu'est-ce qu'on nous déclare? On nous a parlé de la vive sympathie que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey) éprouvait pour ses concitoyens. Voilà, semble-t-il, ce que le chômeur doit mettre sur sa table en guise de nourriture. C'est presque aussi tragique que le sort des milliers de travailleurs qui ont été mis à pied par une intervention directe du gouvernement. Mais si vous regardez à la télévision la réclame qui célèbre les mérites de cette nouvelle loi sur l'assurance-chômage, vous comprendrez quelle source de richesse elle représente pour le travailleur canadien. Cela fait partie de l'utopie de MM. Trudeau et Mackasey mais n'a aucun rapport avec la réalité, sauf dans leur imagination.

Que dire de l'inégalité régionale? C'est comme pour la société juste, il vaudrait mieux ne pas en parler. Après tout, ce n'était qu'un slogan pour la dernière campagne électorale. Il y en aura d'autres cette année. Dans les provinces de l'Atlantique nous avons une consolation. C'est une triste consolation, mais c'est la seule qu'on a. L'inégalité régionale est plus grande aujourd'hui qu'en 1968 pour l'ensemble du Canada. Ainsi, une plus grande proportion de la population se trouve actuellement dans une situation absolument semblable à celle qu'ont connue les provinces de l'Atlantique depuis de nombreuses années. En fait, cette situation s'est répandue comme la peste d'un bout à l'autre du pays. Il est difficile d'imaginer des taux de chômage de l'ordre de 18 p. 100, mais c'est le triste cas de l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve actuellement.

Si le gouvernement avait sincèrement voulu résoudre les problèmes des Maritimes, le projet énergétique de Fundy lui en aurait donné l'occasion. Je sais que le président Roosevelt était entouré d'économistes du type de ceux que l'on trouve à Ottawa à l'heure actuelle; ce sont ceux-là qui étaient figés de frayeur et ne cessaient de rappeler les taux d'intérêt alors que Roosevelt mettait en œuvre son programme New Deal et créait la Tennessee Valley Authority. Il ne s'est pas occupé d'eux et c'est ce que le gouvernement canadien aurait dû faire. Mais plutôt, le gouvernement n'a même pas réussi à nommer des spécialistes auprès du comité chargé de réviser le rapport de l'office des programmes qui a procédé à l'examen initial du projet de Fundy. Il est clair que le gouvernement n'a pas le temps de s'occuper de Fundy parce que les mandarins en ont décidé ainsi.

Nous espérions pouvoir jouir maintenant d'une politique de transport rentable pour notre région. L'ancien ministre des Transports avait demandé aux quatre premiers ministres des provinces atlantiques de lui faire des recommandations quant à ce qui doit constituer une politique rentable. Ils lui ont présenté une série complète de recommandations intimement reliées. Permettez-moi d'en citer quelques-unes:

• (1640)

1. Les provinces accepteront des modifications au programme général de subventions au trafic intrarégional à condition toutefois qu'un organisme fédéral-provincial ait le pouvoir d'administrer le versement, dans le cadre d'un programme d'assistance au transport, de fonds fédéraux à des industries choisies à l'intérieur des provinces de l'Atlantique.

2. Son premier geste sera d'étendre la subvention de 30 p. 100 à tout le trafic, peu importe le mode de transport, et de la verser à l'expéditeur.

3. Les personnes désignées pour faire partie de cet organisme devront être des résidents des provinces de l'Atlantique.

4. Les services d'administration de cet organisme devront se trouver dans la région.

5. Les provinces de l'Atlantique recommandent au gouvernement fédéral de maintenir le gel des taux du transport ferroviaire dans les provinces de l'Atlantique jusqu'à ce que la nouvelle politique relative au transport régional soit mise en application.

6. Les recommandations sont importantes, voire essentielles. Elles sont intimement reliées et il doit être donné suite à toutes sans exception, et cela le plus tôt possible, si l'on veut faire du transport un instrument de l'expansion économique régionale et non un obstacle à celle-ci.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement a effectivement tenu compte d'une partie de ce qu'ont proposé les premiers ministres des provinces de l'Atlantique. Il a ramené de 20 à 17 p. 100 la subvention qu'on pouvait obtenir dans le territoire désigné et compte la diminuer encore de 2 p. 100 le 1er avril de cette année, sauf avis contraire du ministre des Transports (M. Jamieson). Le gouvernement n'a pas institué un organisme financé du genre qu'avaient réclamé les premiers ministres, mais un organisme consultatif ne disposant lui-même d'aucuns fonds. Peu importe où se trouvait l'organisme; il n'avait aucune raison d'avoir un siège, n'ayant pas de fonds à dépenser.

Les premiers ministres ont aussi recommandé que l'on nomme à cet organisme des hommes d'affaires engagés dans les industries de la région, au lieu de quoi il y siège six fonctionnaires. Je suis certain qu'au cours de leur vie ils ont beaucoup appris sur la façon dont un homme d'affaires doit faire face au problème des transports dans la région de l'Atlantique. Une chose que le gouvernement n'a certainement pas faite c'est de maintenir le gel des tarifs de marchandises, comme le réclamait le mémoire. Nous savons que cela n'a pas été fait car, depuis qu'on a débloqué le tarif-marchandises en septembre 1969, nous avons subi huit augmentations des tarifs-marchandises dans la région de l'Atlantique. Elles ont imposé aux expéditeurs de la région des frais accrus de 32 à 62 p. 100. Si, comme on le prévoit actuellement, la subvention intrarégionale est réduite le 1er avril de 17.5 à 15 p. 100, les expéditeurs de la région atlantique subiront une hausse de 3.4 p. 100, soit une neuvième augmentation.

Rien n'a marché parce qu'on n'a rien essayé de valable. D'accord, nous avons reçu des subventions du ministère de l'Expansion économique régionale pour établir de nouvelles industries, mais on en a accordées à toutes les autres régions du pays. Mais on n'a rien fait de neuf, de semblable aux politiques qui ont marqué l'époque du gouvernement Diefenbaker.

[M. Coates.]

Une voix: Dieu merci!

M. Coates: Au député qui vient de s'exclamer «Dieu merci!» je dirai, par votre entremise, monsieur l'Orateur, qu'aucun gouvernement dans l'histoire du Canada n'a été meilleur ami des provinces atlantiques que le gouvernement Diefenbaker.

Une voix: Seul un idiot de l'Ontario peut dire une chose pareille.

M. Gibson: Parlez pour vous. Mêlez-vous de ce qui vous regarde.

M. Coates: J'ignore d'où il vient celui-là, mais vous pouvez le garder. Les habitants de la région atlantique peuvent facilement comparer les efforts déployés par l'administration Diefenbaker avec ceux de Lester Pearson ou du premier ministre actuel (M. Trudeau). Ils savent qu'en présence de mon ami de Halifax (M. Stanfield) dont les réalisations sont bien connues, il y aura bientôt à Ottawa un premier ministre qui connaît bien la région et ses habitants, un homme qui appliquera les politiques nécessaires pour accomplir cette œuvre. On n'attend que l'occasion de lui confier cette tâche.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Je voudrais dire tout d'abord, monsieur l'Orateur, que nous savons tous au Canada qu'un gouvernement fort médiocre nous gouverne à l'heure actuelle.

M. Gibson: Sauf la population.

M. Yewchuk: Je ne passerai donc pas trop de temps à vous dire combien il est vraiment médiocre. Je suis certain que vous le savez déjà, monsieur l'Orateur.

Une voix: Encore du pessimisme et du défaitisme.

M. Osler: Dites-nous ce que vous feriez.

M. Yewchuk: Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler) me demande de lui dire ce que nous ferions. C'est précisément ce que j'ai l'intention de faire. Je parlerai en termes strictement positifs, notamment de la réforme du Sénat.

Une voix: Faites-les élire!

M. Yewchuk: Nous convenons tous, je crois, que la réforme du Sénat est indispensable. De fait, nous avons entendu de temps à autre des déclarations en ce sens émanant des représentants de tous les partis à la Chambre depuis quatre ans que je siège ici.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous ne prônons pas sa réforme, mais son abolition.

M. Yewchuk: L'abolition est en réalité une sorte de réforme, si on considère le sens véritable du mot. Je voudrais rappeler à certains députés à ma gauche qu'ils ont un représentant à l'autre endroit.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oh, non!

Une voix: Et M. Hazen Argue?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il n'est pas des nôtres.

M. Yewchuk: Même s'ils ne l'avouent pas, nombre d'entre eux désirent secrètement y accéder. Je voudrais proposer une formule qui leur faciliterait l'accès au Sénat

sans perte de prestige étant donné qu'ils ont, à l'occasion, adopté une position radicale à ce sujet.

Nous admettrons tous, je crois, que lorsque le Sénat a adopté le bill sur la réforme fiscale en décembre, nombre de gens ont éprouvé moins d'estime que jamais pour cet organisme. J'en ai été troublé, car le Sénat est en réalité, selon moi, un organisme utile; avec une réforme, on pourrait en faire un élément bien plus estimable de notre régime parlementaire. Le gouvernement a, je crois, tenté quelques efforts pour instituer ce qu'il aurait aimer appeler une réforme, en ce sens qu'il a nommé une fois un membre du parti du crédit social ainsi que d'autres qui ont la réputation d'être socialistes à l'occasion, mais cela n'équivaut pas à une réforme réelle. On a également essayé d'engager le Sénat dans des projets destinés à créer des emplois. Cela, non plus, ne constitue pas une réforme, à mon avis.

Pourquoi l'autre endroit a-t-il encouru le discrédit, la défaveur de nombreux Canadiens? Une raison serait peut-être la méthode qu'on emploie pour nommer les membres de cet organisme. Comme nous le savons tous, il appartient au premier ministre en place de choisir qui il veut pour pourvoir des postes, et il choisit ordinairement de vieux amis personnels ou des amis de son parti. Je n'ai rien contre les vieux amis; j'ai moi-même de vieux amis et je les respecte et les admire. Toutefois, si ces vieux amis ne sont pas les amis du parti de l'opposition, ce parti peut ne pas les considérer comme un choix heureux pour aucune nomination.

• (1650)

Loin de moi l'idée que les travailleurs du parti et les partisans du premier ministre comme tels constituent un choix détestable, car je connais personnellement la plupart des sénateurs et beaucoup d'entre eux sont des gens très bien. Je crois, cependant, que la méthode utilisée pour leur nomination les place dans une position où ils doivent souvent défendre leur nomination aux yeux du public. A mon avis, ils ne devraient pas avoir à le faire.

On soulève souvent l'argument selon lequel les sénateurs ne doivent répondre de leurs actes à personne, qu'ils ne doivent pas se soucier des votants et qu'après avoir occupé l'autre endroit pendant plusieurs années ils peuvent perdre contact avec la réalité canadienne. Que cette critique soit valable ou non, on l'entend de temps à autre. Je ne prétends pas que les sénateurs devraient représenter des circonscriptions comme telles. Étant sensés scruter intelligemment les lois qui leur sont soumises, les sénateurs ne peuvent pas se placer dans une situation qui les expose aux mêmes pressions qu'exercent les votants sur les députés de la Chambre des communes. Donc, si les sénateurs doivent maintenir un jugement impartial des lois dont ils sont saisis, il est raisonnable de soutenir qu'ils ne doivent pas être directement redevables à une circonscription.

Au cours des derniers mois, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les membres d'assemblées législatives de différents pays. J'ai eu le privilège de prendre part à une conférence sur la pollution en Allemagne à laquelle assistaient des représentants de 28 autres pays environ. Je me suis entretenu avec la plupart d'entre eux au sujet de la structure de leur sénat, de leur chambre des représentants, etc. J'en suis revenu avec quelques suggestions qui devraient figurer au compte rendu pour qu'on puisse peut-être un jour y donner suite.

J'aimerais illustrer mon affirmation de deux exemples aux antipodes. Les membres de la Chambre des Lords au Royaume-Uni sont nommés très nombreux et la plupart d'entre eux ne sont pas actifs. A l'heure actuelle, je crois qu'il y a de 800 à 900 membres environ qui siègent à cette Chambre; 100 tout au plus jouent un rôle actif dans le régime parlementaire. Ils ne reçoivent aucune indemnité, ils offrent gracieusement leurs services uniquement à cause de l'intérêt qu'ils portent à la démocratie parlementaire.

Il y a l'autre extrême, le régime qui existe aux États-Unis, nos voisins du Sud, en vertu duquel les sénateurs sont élus pour un mandat de six ans qui leur confère passablement de prestige. A vrai dire, ces gens semblent aussi détenir beaucoup de pouvoir. A mon avis, il en résulte un très réel inconvénient. Je fais peut-être erreur mais j'ai l'impression que le Sénat des États-Unis ou la Chambre haute, si vous préférez, a pris des proportions telles qu'il éclipse la Chambre des représentants. Je ne voudrais certes pas que la Chambre des communes du Canada subisse le même sort puisque nous en faisons tous partie et que nous ne tenons pas à ce qu'elle soit reléguée au deuxième plan.

Nous devons donc songer à un régime qui se situe entre ces deux extrêmes. Un des griefs formulés à propos de notre Parlement est que la Chambre des communes, résultat naturel de la répartition démographique au pays, se voit dominée par les deux plus grandes provinces, l'Ontario et le Québec. Ceux d'entre nous qui venons des autres provinces avons donc parfois l'impression que les mesures législatives visent à donner aux deux grandes provinces plus d'avantages qu'aux provinces de l'Ouest ou des Maritimes. Il s'ensuit que les recueils renferment des lois qui nuisent vraiment à l'Ouest et aux Maritimes. Je vais en donner un exemple. Les tarifs-marchandises dans l'Ouest du pays sont nettement défavorables aux provinces de l'Ouest. Les tarifs qui protègent les industries du centre du Canada ne sont pas avantageux pour les industries d'exportations de ressources des provinces de l'Ouest.

Voici donc la question: Que cherchons-nous à réaliser en réformant le Sénat? Je voudrais proposer qu'on mette au point une méthode d'élection de membres de la haute chambre, mais non par vote direct, comme cela se passe pour les députés de la Chambre des communes. En outre, je recommande que l'on supprime le pouvoir qu'a actuellement le premier ministre de nommer des sénateurs. Je recommande aussi que pour parer à l'accusation selon laquelle la Chambre des communes serait dominée par les deux plus grandes provinces il y ait une nouvelle répartition du nombre des sénateurs qui représentent les différentes provinces. On devrait aussi pouvoir remplacer de temps à autre les membres de la chambre haute avant qu'ils aient atteint 75 ans bien que je me rende compte que certains de ceux qui ont dépassé cet âge demeurent des sénateurs d'une grande activité, très appréciés.

Comment réaliser les objectifs que je viens de définir? Tout d'abord, je pense qu'on peut élire les sénateurs indirectement; en d'autres termes, que les sénateurs soient choisis par des élus. A mon sens, ce sont les assemblées législatives provinciales qui sont le mieux placées pour élire les membres de la Chambre haute. J'estime que toutes les provinces devraient élire le même nombre de sénateurs, et que ce sont les assemblées législatives provinciales qui devraient procéder à cette élection. La durée du mandat des sénateurs devrait être la même que celle du mandat des députés, soit de cinq ans, et tous les sénateurs pourraient être candidats à une réélection, s'ils le souhaitent.

La raison pour laquelle je propose que les diverses provinces envoient à Ottawa le même nombre de sénateurs a déjà été exposée: comme la Chambre des communes est dominée par les deux provinces les plus importantes, l'équilibre serait rétabli grâce à la Chambre haute où toutes les provinces serait représentées sur un pied d'égalité. Je propose, d'autre part, qu'on élise neuf sénateurs par province et respectivement cinq autre sénateurs dans le Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Quand le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest deviendront des provinces, on pourra rajuster les chiffres afin que ces nouvelles provinces soient représentées à la Chambre haute sur un pied d'égalité avec les autres. Voilà en quelques mots la formule que j'ai établie après étude des divers Sénats du monde. Un rajeunissement régulier du Sénat décuplerait ses forces, lui permettrait de s'enorgueillir davantage de son rôle et d'être moins sur la défensive sur la question de son existence. Notre régime parlementaire y gagnerait beaucoup.

• (1700)

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le motionnaire de l'Adresse, le représentant de Bruce (M. Whicher), ainsi que le comotionnaire, le député de Trois-Rivières, (M. Lajoie) mon voisin à la Chambre. Le député de Bruce, a réussi avec sa compétence et sa vigueur habituelles à équilibrer le débat, car il a su brosser avec précision quelques-unes des réalisations du gouvernement et diriger contre l'opposition inefficace les nombreuses critiques qu'elle mérite pour s'être montrée prophète de malheur, d'une extrémité à l'autre de notre vaste pays, à l'époque où il surmontait deux crises d'importance, l'une concernant la sécurité—alors que notre premier ministre (M. Trudeau), grâce à la fermeté et au dynamisme de sa direction, faisait naître l'ordre du chaos au pays—et l'autre, d'ordre économique, durant laquelle tous les faucons de l'opposition exigeaient d'une part que le gouvernement fasse une visite humiliante à Washington et prêchaient d'autre part les restrictions. Le tout s'est terminé par la grande victoire économique du Canada sur le chaos financier. Pas un seul porte-parole de l'opposition n'a dit un mot de ces grandes réalisations.

Hamilton-Wentworth est une vaste région, en partie rurale, en partie urbaine. C'est le cœur du comté de Wentworth. Y vivent un grand nombre d'ouvriers laborieux qui ont joué un grand rôle dans le développement d'un Canada industrialisé fort et dynamique. Pour ne nommer que deux grandes compagnies, y sont installées la Steel Company of Canada, un précurseur dans la technique de l'acier sur le continent, et la Dominion Foundries and Steel, une société qui s'enorgueillit de posséder le meilleur système de participation au bénéfice du monde.

Lorsque je regarde ce grand pays et que je suis témoin de grèves telles que celles des électroniciens et des employés de la radio et de la télévision, je me demande si le gouvernement du Canada ne devrait pas essayer d'adopter les méthodes de participation au bénéfice de la Dominion Foundries et de la Steel Company, méthode dans laquelle l'employé investit un certain pourcentage de ses revenus et la compagnie contribue pour une somme égale à plusieurs fois ce montant qu'elle prélève sur ses bénéfices. Ces montants sont placés dans un fonds, si bien que les ouvriers peuvent participer au bénéfice de cette grande compagnie au moment de leur retraite. Il me semble que c'est un exemple que devrait suivre l'ensemble du secteur industriel aujourd'hui. Il faut mettre fin au fléau qu'est la grève à tous les niveaux, au niveau fédéral, aussi bien que municipal.

[M. Yewchuk.]

Même un chef syndical expérimenté comme George Meany a révélé la semaine dernière devant un vaste auditoire aux États-Unis qu'il s'oppose aux grèves. Lorsqu'un chef syndical puissant et remarquable comme George Meany tire cette conclusion, il me semble qu'il se prononce ainsi parce qu'il croit que ce n'est pas dans l'intérêt bien compris de la main-d'œuvre aux États-Unis. A mon avis, ce n'est pas non plus dans l'intérêt bien compris de la main-d'œuvre des services essentiels au Canada, tels que les lignes aériennes, la défense nationale, la police, les communications où l'intérêt des citoyens est d'importance primordiale.

Nous ne pouvons continuer à subir ces grèves, mais nous devons chercher à établir un dispositif quelconque en vue de recourir à l'arbitrage obligatoire pour régler les conflits. Nous devons mettre sur pied un dispositif que les travailleurs préféreront aux méthodes utilisées pour régler ces différends. Nous devons permettre au salariat de participer activement au règlement des conflits du travail et établir une tribune à cette fin. Je crois que la chose se produira sous peu au Canada et les Canadiens devraient être incités à donner le ton en vue de régler les conflits ouvriers de façon plus dynamique, progressiste et équitable.

Pour ce qui est des affaires extérieures et de la défense, j'ai eu l'honneur de visiter les forces canadiennes à Chypre en janvier dernier en qualité de membre du comité. Je suis fier des services excellents de nos troupes à Chypre qui comptent parmi les meilleurs soldats au monde. Elles sont un modèle de diplomatie et de dynamisme. Leurs membres sont aimés des Cypriotes, tout Grecs que Turcs. Ils servent à Nicosie qui est en partie divisée en secteurs appelés enclaves où les Turcs prédominent. Ils remplissent une tâche pénible et ardue dans l'ombre. Je tiens à louer leur excellent travail et le rôle qu'ils y remplissent avec imagination et énergie.

A mon avis, notre pays a un rôle à jouer, par le truchement des Nations Unies, dans le maintien de la paix, rôle dans lequel il s'affirmera avec le temps. Par les Nations Unies le Canada et d'autres pays peuvent aider à éviter la guerre en envoyant sans tarder une troupe d'observateurs accompagnée de représentants des parties adversaires qui se réjouiront de la détente provoquée par les initiatives pleines d'imagination et de dynamisme des Nations Unies. J'espère de tout cœur que le nouveau secrétaire-général des Nations Unies aura partout dans le monde l'appui nécessaire à la réalisation de ces objectifs.

Je prie le gouvernement de s'efforcer davantage de ralentir la course aux armements dans le monde. J'espère ardemment que nous cesserons d'accumuler plus d'armes qu'il n'est absolument nécessaire pour notre propre défense et pour participer à l'OTAN. C'est avec la plus grande sincérité que je dis que nous, de l'arrière-ban, devrions insister sur l'importance d'atteindre cet objectif. Le trafic d'armes à Chypre, où l'archevêque Makarios en a reçu, est un cas typique. J'espère que le gouvernement canadien fera tout ce qu'il peut pour y mettre fin. Le trafic d'armes est une honte pour le monde. C'est une menace à la civilisation, à l'humanité et à l'existence même de notre monde.

Lorsque je retournerai aux Nations Unies—car j'espère bien y retourner un jour—plaise au Ciel que ce conseil mondial fasse montre de plus d'autorité et que les deux grandes puissances mettent plus de détermination à établir les mécanismes de maintien de la paix du conseil et à mettre fin aux querelles d'hégémonie. Dans les délibérations du Conseil de sécurité, il faudrait appuyer davantage ceux qui s'efforcent d'élaborer un code de maintien de la paix sans égal dans l'histoire. Cette mesure s'impose, et il nous faut nous intéresser de plus près à ce genre d'initiative.

Dans le domaine fiscal, il m'a paru évident que, malgré l'accueil enthousiaste qu'on reçu de son parti les clichés du chef de l'opposition (M. Stanfield), ils ne comportaient aucune nouvelle idée sur la réforme fiscale. C'est sûrement une capitulation. L'opposition doit certainement voir qu'en enlevant six millions de Canadiens des rôles fiscaux on est venu en aide à six millions de gagne-petit.

• (1710)

Nous avons réformé notre programme d'assurance-chômage. Je reconnais que nous éprouvons des difficultés dans l'administration du nouveau régime à la suite de la mise en service d'ordinateurs et de l'adoption de nouveaux formulaires, et à propos du nouveau mécanisme d'application de la loi, mais nous accordons plus d'argent à ceux qui en ont vraiment besoin. Nous faisons face aux problèmes économiques du chômage, et c'est là la meilleure et la plus progressive des mesures prises pour les résoudre.

L'opposition nous couvre de mépris et de dérision pour notre prétendue incapacité de remédier au chômage, en dépit du fait qu'au Canada, nous avons créé plus d'emplois que tous les pays d'Europe occidentale mis ensemble. Bien qu'aux prises avec une augmentation de notre main-d'œuvre active, nous avons instauré des programmes d'initiatives locales originaux qui, dans ma circonscription, fonctionnent bien dans les régions de Saltfleet et de la ville de Hamilton. Voilà des réformes progressives. Elles répondent bien à l'urgence de la situation. Elles sont originales et efficaces.

L'année dernière, le programme Perspectives-Jeunesse fut une belle réussite malgré les quelques subventions injustifiées que nous connaissons tous. Mais que dire des milliers de subventions judicieuses qui ont permis à des jeunes de contribuer de façon tangible au développement du Canada. Celles-ci furent un succès. Cette année elles auront plus d'envergure et nous adopterons des plans de mise en application plus imaginatifs et plus constructifs que jamais. L'opposition n'a critiqué aucun de ces plans. Cela lui est impossible car elle sait qu'ils sont judicieux. On ne peut s'attendre d'elle qu'elle nous félicite de nos réussites.

Elle n'a suggéré aucune autre possibilité. A-t-elle des idées pour le recyclage des personnes âgées? A-t-elle des idées qui permettraient d'employer constructivement des personnes dont l'âge leur interdit de travailler à plein temps mais qui pourraient travailler à temps partiel? Le député de Surrey-White Rock (M. Mather) a fait une proposition constructive en ce sens mais les députés de son parti n'y ont pas donné suite. C'était une idée constructive dont il faut le féliciter.

Par contre le chef de l'opposition (M. Stanfield) est dépourvu de toute idée de ce genre. Il ne prophétise que catastrophes, ne pense qu'aux élections à venir et s'appuie uniquement sur des chiffres qui, selon lui, le favoriseront. Voilà sur quoi il appuie sa campagne. C'est totalement inapte.

En ce qui concerne la refonte du Règlement, je suis heureux de ce que nous ayons provoqué de nombreux changements qui ont rendu le Parlement plus conforme aux réalités. J'estime cependant que pour les débats sur la majorité des bills nous devrions imposer une limite de dix minutes par orateur pour deux raisons: premièrement, parce que la plupart des discours actuels qui excèdent dix minutes sont répétitifs et hors de propos et, deuxièmement, qu'une limitation des discours à dix minutes provoquera un intérêt plus dynamique. Un plus grand nombre de députés pourront intervenir et nous aurons une meilleure chance d'entendre un plus grand nombre d'opinions exprimées au lieu de n'entendre que quelques députés qui s'étendent longuement débat après débat. Ainsi, plus de députés participeront au jeu, ce qui ajoutera à l'intérêt et à l'esprit d'initiative du Parlement en l'adaptant davantage à la réalité.

J'aimerais reprendre quelque chose qu'a dit le député de York-Sud (M. Lewis) au sujet des Indiens, des Esquimaux et des Métis, en prétendant de manière sarcastique que le premier ministre et le gouvernement n'avaient rien dit de bon au sujet des Indiens et des Esquimaux dans le discours du trône. Rien n'est plus faux. Non seulement en a-t-on parlé de façon énergique, succincte et rationnelle dans le discours du trône, mais le premier ministre a de plus établi la conquête de l'isolement de l'individu comme un des objectifs nationaux.

En tant que membre du comité mixte sur la constitution, j'ai été grandement ému et impressionné par l'idée de la nécessité urgente et impérative pour notre gouvernement d'établir de meilleures communications avec les Indiens, les Esquimaux et les Métis qui vivent dans notre grand Nord, tout particulièrement avec les Métis qu'on a abandonnés dans une zone neutre, en ce sens qu'ils ne sont traités ni comme Indiens ni comme Blancs. Nous devons en quelque sorte essayer d'intégrer les Esquimaux à notre grande société canadienne et d'encourager les travailleurs sociaux à les aider, à comprendre les conditions dans lesquelles vivent les autres et à les traiter sur le même pied que les Indiens. Je crois que nous devrions aspirer ardemment au jour où nous aurons un sénateur esquimau car il en est grand temps. Je crois également qu'on devrait accorder aux Métis les mêmes droits qu'aux Indiens.

Je crois en un Canada multiculturel, en un Canada où on reconnaît, respecte et aime tous les Canadiens d'où qu'ils viennent, qu'ils soient Croates ou Serbes. Il faut espérer qu'ils deviendront Canadiens au plein sens du mot, comme le sont aujourd'hui bon nombre de Croates et de Serbes qui vivent à Hamilton. Ils sont des travailleurs laborieux qui aiment leur culture et qui à l'occasion de fêtes champêtres et de réunions mondaines font revivre leur folklore, leurs danses, leurs coutumes, leurs traditions, et leur langue. Tout cela fait partie de la vie canadienne et enrichit notre pays par le respect et l'amour du passé. Nous devons tous œuvrer, en tant que Canadiens, à faire de notre pays le plus magnifique au monde.

Je suis heureux de la décision, mentionnée dans le discours du trône, de faire de «Ô Canada» notre hymne national. Je ne peux m'empêcher, par la même occasion, d'exhorter le gouvernement à faire du 1er juillet le «Jour du Canada» pour couronner nos efforts en vue de donner au Canada des symboles plus importants. Si le gouvernement ne veut pas de «Jour du Canada», peut-être acceptera-t-il «Jour de la Feuille d'érable»; mais trouvons un

nom plus original, plus constructif et plus canadien que «Jour du Dominion», que, dans l'une de nos langues officielles, on considère, dans bien des régions, comme servile.

Je crois à un Canada multiculturel qui compte deux langues officielles, qui inclut nos peuples indigènes—Indiens, Esquimaux et Métis—et qui a bien des racines culturelles dans la population d'origine italienne, allemande, ukrainienne et polonaise. J'espère aussi qu'il nous sera possible d'accueillir plus de Chinois au Canada. L'un de vous a-t-il jamais rencontré un Chinois qui ne lui soit pas sympathique? A mon avis, ils enrichissent notre humour, notre culture et notre dignité, et j'espère qu'ils viendront plus nombreux dans notre pays.

Je suis fier de la politique multiculturelle du Canada. Je suis fier que le secrétaire d'État (M. Pelletier), malgré bien des allusions sournoises faites à son sujet, ait fait progresser la société canadienne en prônant et en inaugurant pour le Canada une conception originale et digne d'intérêt. Cette conception veut que nous encouragions l'épanouissement et le maintien de tous les liens culturels et de toutes les langues de notre grande nation canadienne. Nous favorisons le développement d'une compréhension plus grande entre les Canadiens d'un océan à l'autre.

J'espère que vous ferez preuve de patience, monsieur l'Orateur, si j'examine un peu plus en profondeur le problème de l'individualité, qui est un thème important du discours du trône. Lorsque nous prêtons attention aux individus, nous nous rendons compte que bon nombre d'entre nous avons de la chance, connaissons le succès et vivons dans l'aisance par rapport à bien d'autres Canadiens. Je me demande si nous ne pourrions pas trouver un moyen d'apparier un Canadien riche et un Canadien pauvre, si nous ne pourrions pas avoir une politique dynamique selon laquelle toute personne avec un revenu de, mettons, $10,000 ou $15,000 essaierait de se rattacher à une personne qui a souffert. Ce n'est pas une solution parfaite, mais elle n'est pas à dédaigner. A mon avis, nous devrions appliquer le même principe dans nos écoles, de manière à encourager chaque enfant venant d'une famille heureuse et unie à trouver dans son quartier un enfant moins fortuné à devenir pour lui un ami, un grand frère. Autant que je sache il n'existe aucun programme gouvernemental précis à cette fin.

• (1720)

D'un bout à l'autre du pays, on trouve les Big Brothers, les YMCA, les programmes d'aide de l'Église catholique, ceux des Églises protestantes et toutes sortes d'associations bénévoles, mais nous n'avons apparemment pas encore de programme complet prévoyant la participation de tous à l'aide aux déshérités. Je crois sincèrement que la chose est possible et je crois que le gouvernement actuel pourrait l'accomplir. Je ne vois pas pourquoi une telle entreprise ne serait pas couronnée de succès. J'irais même plus loin et je dirais que je souhaite ardemment qu'éventuellement tout écolier du Canada ait un correspondant à l'étranger. Nous devrions chercher à établir des ponts entre les individus à travers le monde, car, tant que nous ne serons pas assez forts pour nous grouper dans la confiance en tant qu'individus, nous ne résoudrons pas les problèmes de l'armement et de la course aux armements.

Monsieur l'Orateur, je félicite le premier ministre d'avoir pris l'audacieuse initiative de reconnaître la République populaire de Chine. Il est évident que cette reconnaissance a joué un rôle très important dans le changement de l'attitude américaine à l'égard de la Chine et dans la rencontre qui a lieu aujourd'hui entre les deux pays. A mon avis, en ce faisant, le premier ministre a donné encore une preuve de son initiative, de son audace et de son brio. Sans hésitation, je le loue de ces gestes courageux et des mesures innovatrices intéressantes qui ont entraîné non seulement la reconnaissance de la Chine mais des ventes de blé à ce pays et notre présence dans le continent asiatique comme jamais auparavant.

J'ai dit que j'ai été à Chypre. Là, dans un restaurant, un homme s'est adressé amicalement à moi pour me demander d'où je venais. Quand je lui ai dit que c'était du Canada, il a haussé les épaules en disant «Trudeau», avec un grand sourire, et nous nous sommes serré la main. Je peux vous dire, monsieur l'Orateur, que cela m'a rendu bien fier. Notre permier ministre a de l'imagination, de l'audace et la force physique et morale nécessaires pour imposer la présence du Canada en Asie et dans le monde entier, et il passera à l'histoire comme un des plus grands premiers ministres du Canada.

M. David McDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le discours du trône. C'est un des rares débats à la Chambre qui accordent une liberté presque entière aux députés. Bien que je n'aie pas étudié le précédent à ce sujet je puis m'imaginer que Votre Honneur ou vos prédécesseurs ont très rarement pu exiger d'un député qu'il s'en tienne dans ses remarques à la question dont est saisie la Chambre. Le discours du trône représente une bien vieille tradition et il a son importance puisqu'il donne aux 264 députés, ou aux participants, la chance de commenter des questions d'intérêt national et immédiat en se plaçant d'un point de vue qui leur profite particulièrement.

Un tel débat revêt une importance spéciale pour le pays et il est malheureux que dans les changements apportés au Règlement au cours des deux dernières années la Chambre ait supprimé le débat sur les prévisions de dépenses pour le remplacer par des journées d'opposition. Les députés ont ainsi perdu quelque chance de faire connaître leurs opinions sur des questions intéressantes particulièrement leurs mandants. Il se peut que nous ayons diminué l'importance de ce genre d'activité à la Chambre des communes.

En cherchant à fournir au gouvernement de notre pays un cadre national, il faut se rendre compte que le Canada est un pays des plus difficiles à gouverner et peut-être aussi le plus distinctif de tous. Cela tient en partie à sa situation géographique et en partie à son histoire qui a exercé des pressions diverses tant de l'extérieur que de l'intérieur.

Le débat sur le discours du trône revêt peut-être cette année une importance particulière. Les Canadiens qui prennent la peine et le temps de lire le compte rendu ou les reportages qu'on en fait dans les journaux désirent peut-être évaluer eux-mêmes l'état de la nation. Il est opportun aussi, je pense, que les députés aient l'occasion de commenter l'Adresse en réponse au récent discours du trône ainsi que les observations des divers chefs de parti. Tout cela est important, parce que ces observations contribuent à créer le climat dans lequel vont se dérouler les élections fédérales qui, de l'avis de tous les députés, auront lieu prochainement.

Je pense que, d'une certaine façon, le discours du trône exprimait exactement l'état d'esprit du gouvernement. Il a atteint un nouvean sommet—la langue exaltée, les expressions ampoulées pour lesquelles le gouvernement a un penchant donnent une idée de son style percutant, mais,

examinées en détail, comme les ont examinées les journalistes et les députés, elles s'avèrent creuses.

Marshall McLuhan, le maître contemporain des communications, a inventé à l'égard de la télévision une expression qu'on pourrait justement appliquer au discours du trône: «Le medium, c'est le message.» Autrement dit, monsieur l'Orateur, peu importe ce que renferme le discours du trône, ce qui compte c'est sa forme, et je pense que c'est assez évident. Il se peut qu'il y en ait qui affectionnent cela; ces gens qui ont été cloîtrés pendant des années dans des milieux universitaires ou ceux qui aiment jouer avec les mots à tel point que le sens de ces mots ou les problèmes ou les gens ou les circonstances visés par ces mots perdent presque toute signification.

On a présenté, voici quelque temps, un film documentaire sur le premier ministre (M. Trudeau), et ce film était intitulé «Le style, c'est l'homme». Je pense que cela résume bien le contenu du discours du trône et peut-être, dans une certaine mesure, les propos tenus la semaine passée par le premier ministre à la Chambre. Tout cela était bien attrayant et bien séduisant au temps de son accession à la direction de son parti et lors des élections de 1968, mais il me semble, monsieur l'Orateur, que pour les Canadiens qui ont été secoués par les incertitudes de l'économie, par l'augmentation subite et rapide des prix et par la difficulté d'ajuster leur revenu à ces prix, tout comme pour ceux qui ont été réduits au chômage, le style des discours prononcés de mois en mois et d'année en année n'a été qu'une maigre consolation. A mos sens, nous en sommes arrivés au point—et il ne fait pas de doute que beaucoup de Canadiens l'ont déjà dépassé—où nous nous rendons compte que le style à lui seul, que l'efficacité en soi ne suffisent pas à résoudre des problèmes économiques et sociaux, chroniques et à long terme.

L'idée très nette qui se dégage de ce rapiéçage de circonstance que constitue le discours du trône, ou de ce catalogue de bills déposés, c'est que le gouvernement qui est au pouvoir depuis quatre ans et dont le parti dirige les affaires de l'État depuis neuf ans, n'a pas encore présenté au pays une politique nationale cohérente sur le plan économique et le plan social. De fait, monsieur l'Orateur, il répugnait même au gouvernement de s'attaquer à ces problèmes d'une façon honnête et directe. S'il est une chose dont les députés doivent se préoccuper au cours de ce débat, c'est bien de l'absence d'une politique économique nationale qui est à la base des craintes et de l'anxiété qu'éprouvent tous les Canadiens. Le débat devrait se concentrer sur la possibilité de négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis, sur les dispositions que pourraient prendre les gouvernements fédéral ou provinciaux, dans l'optique des politiques économiques relatives aux investissements étrangers et à la mainmise étrangère et sur l'entreprise économique canadienne.

• (1730)

Ce genre d'inquiétude a pour cause sous-jacente la conscience générale qu'il manque à notre pays une ligne de conduite d'ensemble et que les discussions que le gouvernement a engagées avec les provinces n'ont pas franchement abordé la stratégie fondamentale qui sous-tend une politique économique nationale. C'est à cause de cette absence totale d'une politique nationale à l'échelle fédérale que mon parti et de nombreux Canadiens finissent par condamner ce gouvernement.

Le discours du trône de la semaine dernière ne fait allusion à aucun effort ni à aucune initiative visant à tracer une politique nationale. Le gouvernement s'est livré ces dernières années à une planification *ad hoc* et a fait des promesses à l'avenant selon que l'état de crise le dictait. Il m'a toujours semblé bizarre, voyez-vous, que ce gouvernement qui se flatte si éloquemment d'avoir surmonté une crise après l'autre, comme s'il s'agissait d'un fait admirable, ne puisse pas mettre le doigt sur un point qu'un examen objectif ou raisonnable révélerait, à savoir que c'est lui-même qui a été souvent la raison et la cause des crises et qu'il en a créé dans plusieurs cas où une étude calme et raisonnée de la question aurait suffi. Le gouvernement n'a pas réussi à adopter sur cette question une attitude calme, honnête et raisonnable.

Je ne parviens vraiment pas à comprendre pourquoi le premier ministre, le ministre des Finances ainsi que d'autres membres du cabinet mettent constamment l'accent sur la manière dont ils ont surmonté des crises qu'ils ont provoquées eux-mêmes. C'est le summum de l'illusion. J'espère que cette hallucination se limite aux ministres et qu'elle n'a pas contaminé le reste du pays. Qu'il se soit agi d'inflation, de chômage ou de malaise au Québec, on ne s'apercevait pas assez bien à l'époque que le gouvernement avait lui-même provoqué l'une ou l'autre de ces crises et que le blâme en retombait sur lui seul.

Dans le secteur économique, surtout dans nos relations avec les États-Unis, la mentalité de crise a été déterminante et il faut en tenir compte pour expliquer l'inefficacité du gouvernement. Le premier ministre a rendu hommage la semaine dernière à la compétence du cabinet dans la récente crise commerciale et économique qui nous oppose aux États-Unis. Et pourtant, c'est ce même premier ministre qui, faisant preuve d'un manque total du sens de responsabilité, a fait dans un pays étranger ce genre d'observation stupide. C'était le même premier ministre qui, à une université, quelques mois avant cela, avait parlé de violence et de représailles aux États-Unis et, en général, donné l'impression qu'il n'était pas très soucieux de comprendre les problèmes de ce pays ou de collaborer de façon positive avec les autorités de ce dernier.

Le premier ministre, monsieur l'Orateur, ne peut pas ménager la chèvre et le chou. Il ne peut espérer, d'une part, alimenter les flammes de l'incompréhension et de l'antipathie et, d'autre part, passer pour pondéré et capable de régler les difficultés qui surviennent entre notre pays et nos voisins du sud. Ses observations ne visent qu'à camoufler habilement—plus ou moins habilement—l'incompétence et l'irresponsabilité fondamentales du gouvernement. On n'y trouve, ni plan, ni stratégie à l'échelle nationale, ni exposé d'objectifs. On n'y trouve aucune vue d'ensemble de ce qui devrait se faire au pays, de l'orientation qu'il faudrait prendre et des domaines où le gouvernement du pays devrait faire preuve d'initiative.

Étant donné le personnel considérable du cabinet du premier ministre et les penseurs qui lui ont été plus ou moins officiellement rattachés, il est inconcevable qu'on ait si peu énoncé l'orientation à long terme du gouvernement. On en est réduit à dire maintenant que le gouvernement est incapable d'assurer la direction nécessaire, qu'il n'a pas les qualités voulues pour le faire.

Le gouvernement se demande pourquoi il n'a pu s'assurer de bonnes relations avec le monde des affaires au pays, pourquoi il a connu tant de conflits avec le mouvement syndicaliste, car il en a connus plus peut-être que n'importe quel autre gouvernement. Il s'interroge sur la raison de ses difficultés avec les provinces. La réponse est facile à trouver car l'homme qui nous dirige ne croit ni à la consultation ni aux négociations, mais à l'affrontement; pour lui, le seul moyen efficace de traiter avec les autres sources de puissance, qu'il s'agisse de syndicats, d'entreprises ou de provinces, est de les braver, peut-être même en dernier lieu de façon plus ou moins insultante. Est-ce là le moyen d'exercer une autorité nationale salutaire dans un pays où il y a tant de différences et de distinctions à faire sur le plan régional et provincial?

Au cours des cent et quelques années d'existence de notre pays, comme nation, les premiers ministres et d'autres encore ont constaté que le Canada n'était pas facile à gouverner. Ils se sont aperçus qu'on ne sauvegarderait la structure du pays qu'en recourant à la conciliation, aux arrangements à l'amiable, en écoutant aussi bien qu'en parlant, en construisant au lieu de détruire. L'exemple de ces quatre dernières années ne sera pas de nature à réjouir les historiens ni à leur montrer la meilleure façon de gouverner notre pays.

Mettre sa confiance dans un gouvernement qui montre clairement qu'il ne sait pas où il va, qui ne sait trop d'où il vient, qui ne se rend pas compte de ce qu'il fait à l'heure actuelle et n'a aucun projet pour l'avenir, c'est faire confiance à un gouvernement qui s'en va à la dérive. Je crois que les Canadiens sont des gens trop intelligents, trop bien renseignés et trop avertis pour continuer de faire confiance à un gouvernement comme celui-là. Il y a longtemps que les Canadiens ont cessé d'appuyer ce genre de gouvernement, pour faire chic ou pour faire nouveau ou à cause des échos dans les journaux flatteurs de l'après-midi, sous prétexte qu'il y va de l'intérêt national.

Peut-être n'y a-t-il rien de plus important pour notre pays que nos relations avec les États-Unis. Évidemment, les clichés déjà entendus au cours de ce débat sur notre voisinage avec les États-Unis et les relations intimes entre les deux pays se renouvelleront. Il faudrait non pas un volume mais toute une bibliothèque pour cataloguer à bonne fin les rapports indirects et complexes qui existent entre nous. Somme toute, il est évident que nous ne pouvons continuer d'entretenir les rapports actuels entre les deux pays d'une façon improvisée, ou au moyen de déclarations simplistes, sans nuire beaucoup à nos rapports.

Il est regrettable que le premier ministre de notre pays, après avoir décidé qu'il devait s'entretenir en tête-à-tête avec le président Nixon, ait, à son retour, parlé en termes exaltés d'un renouveau fantastique dans nos rapports. Bien naïf est le Canadien qui puisse croire, à cause d'une remarque ou d'une réaction spontanée, qu'une multitude de questions, de difficultés et de problèmes ont été résolus. Or, quelques semaines plus tard, nous semblons nous retrouver complètement aux antipodes. A vrai dire, il semble que les rapports entre les deux pays n'aient jamais été aussi mauvais et que les entretiens commerciaux en soient presque à l'impasse totale.

• (1740)

Avec sa politique d'indécision, le gouvernement laisse entendre par exemple qu'il prépare, il le dit depuis des mois, sinon des années, des politiques concernant l'emprise sur notre milieu économique ou quelque chose de semblable, tandis que, de son côté, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) déclare que nous ne ferons rien pour nuire à nos rapports avec les États-Unis ni pour les compromettre et que, même, en ce qui concerne les concessions commerciales, nous sommes disposés à en faire encore bien plus que nous n'en avons fait jusqu'ici.

Quelle sorte de jeu joue-t-on avec notre situation économique présente et à venir? Qu'est-ce que cet enfantillage quand on nous dit d'un côté que rien ou moins que rien ne sera fait alors que par ailleurs il est possible de faire toutes sortes de choses en matière de contrôle économique national? Le plus troublant est que nous ignorons qui prend les décisions. S'agit-il des mêmes qui ont décidé que pour lutter contre l'inflation il nous fallait un léger ralentissement économique et mettre quelques centaines de milliers de travailleurs au chômage? S'agit-il de ceux qui préparent un nouveau genre de politique économique nationale ou bien de ceux d'accord avec l'évaluation faite en décembre par le premier ministre (M. Trudeau) et selon laquelle nous avons fait un nouveau bond en avant fantastique?

Les questions relatives à la création d'un cadre permettant la reprise en main de notre économie sont trop importantes pour être confiées uniquement à un petit groupe de conseillers, que ce soit ceux du premier ministre ou d'autres. L'enjeu est trop gros et beaucoup trop important pour que nos concitoyens croient notre développement possible dans l'isolement.

Il est intéressant et peut-être plus que révélateur de la vraie nature du gouvernement qu'il ait été question dans le discours du trône de l'isolement ressenti par les Canadiens. Je ne peux m'empêcher de penser qu'il s'agit d'une sorte d'inadvertance freudienne et que ce n'était pas tant aux Canadiens que le gouvernement pensait mais peut-être à ceux qui travaillent de longues heures dans l'édifice de l'Est, loin des réalités du pays, s'occupant de leurs propres objectifs. En fait ils éprouvent un sentiment de frustration croissant à l'égard de l'isolement où ils se trouvent par rapport au pays.

Il n'y a pas de doute que ceux qui, pendant des mois et des années, ont essayé de faire comprendre au gouvernement leurs inquiétudes au sujet de l'accroissement du chômage, de la hausse des prix de revient réels, ceux qui vivent d'un revenu fixe et ceux qui ont essayé d'exposer les grandes questions sociales de notre époque, savent ce qui en est de l'isolement du gouvernement actuel. C'est peut-être un paradoxe qu'il n'y ait jamais eu un aussi grand nombre de conseillers et de penseurs, dont certains sont probablement les auditeurs du premier ministre, et qu'on n'ait jamais si peu entendu parler de ce qui se passe réellement chez nous. Ce sentiment d'isolement a parfois semblé presque aberrant. On est franchement terrifié à la pensée de cet isolement vis-à-vis des décisions fondamentales qui seront prises au sujet de nos rapports avec les États-Unis et de nos propres décisions concernant le contrôle canadien de l'environnement économique.

Si, vraiment, ce même esprit d'isolement existe comme il semble très bien exister à l'heure actuelle, quelles folies aurons-nous à subir au nom d'une quelconque politique économique à l'échelle nationale? De quel genre de fausse direction allons-nous être les victimes? Quand, si le gouvernement nous dit enfin qu'il s'est décidé, entendrons-nous parler de toute la question de la propriété étrangère? J'en frémis déjà. Je vois six premiers ministres provinciaux, des chefs patronaux et ouvriers et combien d'autres, en frémir également.

Nous ne savons que trop bien que les besoins et les possibilités de notre pays sont tout simplement trop complexes et trop diversifiées pour que nous croyions qu'un ou même quelques personnes isolées dans leur tour d'ivoire qu'est l'édifice de l'Est puissent concevoir le genre de politiques qui aiguilleront dans la bonne voie et de façon rentable l'économie du pays. Nous ne croyons tout simplement pas que ce soit possible. En fait, nous savons que ce genre de direction peut endommager sérieusement la trame économique si fragile de notre pays. Nous savons jusqu'à quel point la vie économique de notre pays est précaire à cause du très haut niveau de chômage que nous connaissons à l'heure actuelle et à cause de la nouvelle poussée de l'inflation.

Nous croyons que de telles politiques économiques qui sont importantes et fondamentales, exigent des consultations ouvertes et franches dans plusieurs secteurs. Sans doute faut-il consulter les provinces. Nous nous trouvons dans la situation ridicule où la plus grande et la plus riche province, c'est-à-dire l'Ontario, a publié son propre rapport où elle manifeste son inquiétude au sujet de l'infiltration inquiétante des investissements étrangers. Lorsque des questions sont soulevées à la Chambre, et j'en ai posé moi-même quelques-unes au premier ministre avant Noël, demandant si ces données serviront à quelque chose ou si l'on prendra des mesures quelconques de concert avec l'Ontario, on ne nous donne aucune réponse.

Qu'en est-il des provinces de l'Ouest qui ont un intérêt énorme dans la mise en valeur des diverses ressources de base du pays? Il est important qu'elles participent directement à l'élaboration de toute politique. Dans ma région, c'est-à-dire dans les provinces atlantiques qui languissent depuis près de trois quarts de siècle par suite d'une mise en valeur chroniquement insuffisante de leur économie, il importe qu'on croie qu'une politique nationale doit être suffisamment diversifiée et conçue de telle sorte qu'elle réponde de façon réaliste au problème de l'inégalité qui y existe. Cependant, les questions fondamentales ne semblent à peu près pas mériter la moindre attention ou le moindre intérêt.

Au-delà des provinces, il y a les gestionnaires, les travailleurs et les municipalités importantes dont le bien-être et la viabilité seraient grandement compromis par toute décision de caractère définitif. Encore une fois, on n'a pas recours à des consultations franches, mais à une confrontation qui mène en fin de compte à l'isolement. Ce style, cette façon de traiter ces problèmes fondamentaux, ne peuvent que plonger le pays plus profondément encore dans un bourbier de complications économiques et sociales. Cela ne servira pas à grand-chose que le gouvernement nous dise, dans six mois ou un an, qu'il a réussi à résoudre efficacement la dernière crise, qu'il aura en fait lui-même directement créée.

Il est temps que les Canadiens disent aux ministériels qu'il faut mettre fin à ce genre de gouvernement qui cherche à régenter non par la participation, comme on le proclamait si éloquemment il y a trois ou quatre ans, mais selon ses propres désirs, et qui refuse de reconnaître qu'il est essentiel que les Canadiens—ceux qui sont représentés par d'autres groupes et à d'autres niveaux politiques—aient voix au chapitre dans les décisions, de sorte que tous les Canadiens soient responsables de la conduite efficace des affaires de leur pays.

Des voix: Bravo!

M. Jerry Pringle (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, je me joins moi aussi à ceux de mes collègues de tous les partis qui ont félicité les députés qui ont composé et appuyé la motion d'acceptation du discours du trône sur lequel porte actuellement le débat. Je sais que celui-ci nous donne l'occasion d'exposer certains de nos problèmes régionaux et de commenter les observations qui émanent de certains députés, en particulier ceux des autres partis, et avec lesquelles nous ne sommes pas entièrement d'accord.

J'ai trouvé assez choquantes les observations qu'a faites le député de Mackenzie (M. Korchinski) cet après-midi au sujet des projets de loi relatifs à l'agriculture. Je suis en rapport étroit avec cette industrie depuis bien des années. J'estime honnêtement que nous avons fait, cette année, plus de progrès que toute autre législature dans le sens d'une aide législative gouvernementale à l'agriculture du Canada. Nous avons en fin de compte réussi à faire adopter l'un des bills les plus essentiels pour venir en aide aux agriculteurs, soit le bill C-176, loi de commercialisation nationale.

Indubitablement, la communauté agricole a réussi à atteindre un niveau d'efficacité très élevé. Grâce aux progrès techniques, à un dur labeur et à une formation professionnelle poussée, les agriculteurs ont réussi à tirer parti de ces jeunes gens instruits engagés dans l'agriculture et dans ses industries dérivées. Ils ont réussi à produire en grandes quantités, en fait même en quantité excessive, mais le problème qui hante l'agriculture depuis des années, et aujourd'hui plus que jamais, est celui de la commercialisation des produits.

• (1750)

La commercialisation des denrées alimentaires s'est réalisée pendant longtemps en fonction des quantités disponibles plutôt que d'un prix raisonnable lié au coût de production. A la suite de l'adoption du bill C-176, la collectivité agricole dispose maintenant d'une loi habilitante. Les agriculteurs peuvent maintenant créer leurs propres offices de commercialisation qui agiront en liaison avec des comités consultatifs et avec la collaboration des industries dérivées, avec les associations de consommateurs et les distributeurs. Je suis convaincu que cela leur permettra de fournir aux Canadiens des denrées à des prix plus bas que jamais, progrès qui sera possible grâce à la stabilité que connaîtra l'agriculture.

Personnellement, j'ai été très heureux d'entendre l'annonce faite par le ministre de la Justice (M. Lang), selon laquelle serait institué un système de double prix pour le blé au Canada. A plusieurs reprises des recommandations avaient été faites qui allaient dans ce sens; ce problème a été examiné en détail et je suis convaincu que lorsque le régime sera mis en place et que le règlement concernant le mode de paiement aura été rédigé, cela améliorera grandement la situation des céréaliers des Prairies. Je pourrais ajouter que ceux-ci ont eu la chance cette année de vendre plus de grain que jamais auparavant dans l'histoire. Je voudrais me reporter aux prix et à la critique souvent soulevée contre le niveau des prix obtenus pour les céréales canadiennes. Le Canada exporte 75 p. 100 de ses céréales et il en vend quelque 25 p. 100 au pays. Qui oserait affirmer que nous sommes en mesure d'établir un prix mondial pour les céréales? Nous sommes plus au courant de la mise en marché, n'est-ce pas? Bref, nous sommes en concurrence avec des pays qui ont plus facilement accès aux marchés par suite du volume et de la diversité considérables de leur production totale—je songe à nos excellents amis du Sud—ainsi qu'à des pays comme la France et aux régions en voie de développe-

ment dont nous avons enrichi l'avoir technique; en réalité, nous avons transformé certains de nos clients en concurrents.

J'avoue cependant que le prix est bas et j'espère réussir à persuader nos partenaires du commerce des céréales à revenir à un accord mondial sur les prix des céréales. C'est un sujet qui a été abordé au cours de nos réunions mixtes avec les législateurs américains en fin de semaine. Je suis convaincu que notre point de vue a été accueilli avec beaucoup de bienveillance et on a dit à maintes occasions qu'une telle initiative aiderait l'industrie céréalière dans le monde entier. Il y a donc l'espoir que nous y parviendrons.

J'espère que nous ne nous trouverons pas à nouveau avec de gros excédents. D'autre part, je veux espérer que, surtout avec l'instauration du régime des deux prix pour le blé, nous ne manquerons pas d'accumuler des stocks qui nous permettent d'assumer notre part du fardeau en matière de vente de céréales à l'échelle mondiale.

Puis-je déclare qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Pringle: Monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre a suspendu la séance à 6 heures, je discutais des problèmes de la vente des céréales; je proposais de contrôler nos approvisionnements au Canada afin d'être en mesure d'exporter des céréales comme nous le faisons pour la campagne actuelle, car nous ne saurions compter que la demande de blé devienne excessive par suite du régime des deux prix.

Permettez-moi de féliciter le ministre de l'Agriculture de l'attention qu'il a accordée à bien des aspects de l'industrie agricole. Ainsi, la Société du crédit agricole a haussé le plafond des prêts, et nous pouvons en outre espérer d'autres amendements à la loi qui la régit cette année.

Tout comme la plupart des députés de ce côté-ci de la Chambre, je crois qu'il importe au plus haut point de planifier la production et de chercher des débouchés. Pour planifier notre production et établir des inventaires réalistes, nous devons savoir ce que pourrait être la demande en ce qui concerne nos produits. On parle beaucoup de production au Canada. On dit qu'il ne faudrait pas exporter nos matières premières, mais seulement des produits transformés au Canada. Mais on ne parle pas beaucoup des possibilités de vente. L'industrie doit non seulement produire, mais aussi vendre ses produits.

Il est vrai que nous dépendons jusqu'à un certain point des industriels américains qui ont déjà chez eux 220 millions de clients. Même si le Canada en offre 20 millions de plus, si on tient compte du coût unitaire de la production, cette clientèle compte vraiment pour peu quand il s'agit d'établir au Canada des usines destinées à ne desservir que le marché local. Nous savons que ces gens ont l'expérience des affaires et qu'ils ont investi au Canada des capitaux très spéculatifs. Ce genre de capitaux relève de la loi canadienne, mais à l'échelon des sociétés d'autres mesures législatives peuvent influencer le monde des affaires telle la loi sur le commerce avec l'ennemi, dont les dispositions, si je comprends bien, ne peuvent pour ainsi dire plus s'appliquer actuellement.

Je trouve qu'en raison des récents déplacements du président des États-Unis, des missions envoyées dans les pays communistes qui jusqu'à maintenant étaient considérés comme des ennemis ainsi que des ventes importantes à la Russie de produits agricoles se chiffrant à environ 130 millions de dollars en contrepartie d'une usine assez importante, les Canadiens doivent examiner assez attentivement et judicieusement les investissements de capitaux. Rien n'empêche mes honorables amis du Nouveau parti démocratique d'établir demain au Canada des usines d'industrie secondaire. Aucune loi certes ne s'y oppose. S'ils peuvent trouver des marchés et les exploiter de façon à leur permettre de concurrencer ceux auxquels ils appartiennent déjà et qui ont des succursales au Canada, fort bien.

Nous avions essayé il y a quelques années d'aménager à l'intention de Convenience Foods une usine dans la splendide vallée du Fraser en Colombie-Britannique. Nous n'avons pas réussi à trouver sur place les capitaux nécessaires parce que le projet comportait certes des risques, bien que d'importantes industries de produits alimentaires des États-Unis aient fait des offres. Encore une fois, nous avons examiné ces problèmes avec nos amis américains pendant le week-end. Nous avons abordé avec eux la question de leurs investissements chez nous. Nous leur avons dit que des considérations relatives aux capitaux doivent faire contrepoids à leur balance commerciale et que, si nous devons payer des dividendes et des intérêts outre-frontière, il nous faut des compensations commerciales. Mais nous devons tenir compte de ce qu'a dit un des sénateurs—il est très difficile pour eux d'être et d'avoir été. Comme le disait un autre sénateur au cours des discussions, si nous ne voulons pas de leurs installations, si nous ne voulons pas des emplois qu'ils créent pour nos travailleurs ou encore si nous ne voulons pas profiter des marchés qu'ils nous offrent pour nos produits, alors à nous de le dire et ils seront heureux d'assurer l'expansion des leurs.

• (2010)

Quant à ces entreprises, je dirais que, dans certains domaines, nous semblons rayer le mot «profit» de notre vocabulaire. L'ancien chef du NPD a laissé entendre que les profits ne constituent pas la solution de tous les problèmes puisqu'ils ne paient que l'automatisation. Mais les profits représentent le capital à risques et, à mon avis, tout profit à titre de fonds excédentaires représente le capital à risques. Les emplois sont créés par les gens qui courent le risque de placer des capitaux et nous n'aurons pas les emplois dont nous avons besoin à moins d'être disposés à courir des risques et assurés que notre industrie rapporte assez de profits pour permettre de courir des risques. Le tableau de l'emploi est, je crois, un des aspects les plus importants qu'il faut étudier en ce moment.

J'aimerais aussi remercier les nombreux ministres qui se sont rendus dans la circonscription de Fraser Valley-Est comme les Chambres de commerce, les divers clubs sociaux, les sociétés agricoles, les courtiers et autres personnes intéressés aux finances en avaient exprimé le vœu. J'ai eu le grand bonheur de recevoir beaucoup d'aide d'au moins sept ministres. Récemment, nous avons eu la chance d'avoir comme invité le ministre des Corporations et de la Consommation, qui a passé deux heures à la radio avec nous pour expliquer aux gens de Fraser Valley-Est la loi sur la concurrence. Ce fut un grand succès.

A tort ou à raison, j'ai estimé qu'à la Chambre des communes, mon rôle ne se limitait pas à prendre la parole, un soir, lors du débat sur le discours du trône, pour parler politique à mes électeurs. Je pense que je les représente en cette enceinte, que je les représente, ici à Ottawa, à la Chambre des communes et au gouvernement. Je voudrais aussi rendre hommage aux fonctionnaires qui nous ont aidé à résoudre des problèmes, qui nous ont expliqué la situation et nous ont été très utiles en ce qui concerne certains des problèmes touchant les électeurs de la circonscription de Fraser Valley-Est.

Mais il s'agit là d'une voie à double sens. Tout en ayant la ferme conviction de représenter mes électeurs à la Chambre des communes, je pense aussi que j'ai le devoir de représenter le gouvernement du Canada dans ma circonscription. Je crois que c'est ce que nous devrions faire et c'est, assurément, ce que j'aimerais faire. De nouvelles élections sont en vue à présent. Je suis convaincu que les habitants de la circonscription de Fraser Valley-Est sont capables de s'y retrouver dans la documentation qu'on leur a donnée. Je regrette d'avoir à dire que les données que leur fournissent les media ne sont pas toujours suffisantes à mon gré. Je pense qu'on a peut-être accordé la priorité aux opinions plutôt qu'aux nouvelles. En fait, c'est une déclaration hasardeuse, mais je suis prêt à la faire: je suis d'avis que nous devrions fournir, si nous le pouvons, plus d'information aux membres de la tribune de la presse, pour qu'ils puissent comprendre tout le fonctionnement de la Chambre des communes et qu'ils ne considèrent pas le nombre de fois qu'un député se lève à la Chambre comme étant la chose importante. Peut-être devraient-ils assister jour après jour aux réunions des comités.

Je serais heureux d'en accueillir un à mon bureau le matin, de le garder jusqu'à 11 heures le soir et de le faire revenir le samedi. J'aimerais qu'ils entendent mes conversations téléphoniques avec les gens de ma circonscription. J'aimerais qu'ils sachent combien d'appels téléphoniques j'ai reçus aujourd'hui concernant les voies de chemin de fer de Hope (C.-B.), le projet de loi sur le port et tous les autres problèmes divers. Je ne veux pas qu'on me connaisse dans ma circonscription et à la Chambre des communes tout simplement parce j'ai commis le lapsus de l'année. J'aimerais que, par les media, on sache ce que je fais pour aider la circonscription, car nous passons de 60 à 70 heures par semaine dans ces édifices. Nous passons tout ce temps à nous acquitter de notre tâche.

Nous traitons de questions de notre choix, de sujets qui nous permettent de faire une contribution. Il faut noter qu'au cours des caucus, nous en avons parlé à maintes reprises et que nous avons fait de notre mieux pour exercer une influence sur les diverses lois en fonction de ce qui, selon nous, représentait le souhait de la majorité des votants de notre circonscription. Je n'ai donc jamais réussi à comprendre le point de vue de certaines personnes, même si j'admets en toute franchise que c'est mon premier mandat ici.

En guise de conclusion, je suis reconnaissant aux députés de la Chambre des communes des rapports que j'ai entretenus avec eux au cours des ans. J'estime que nos comités, indépendamment de ce qu'on en dit, sont fructueux. En comité, les députés ont l'occasion d'étudier un sujet beaucoup plus en profondeur qu'à la Chambre. L'adoption des projets de loi cette année et les nombreuses initiatives qui ont profité à la population aideront les Canadiens à se rendre compte que notre premier ministre actuel (M. Trudeau) est sans doute l'un des plus grands premiers ministres de l'histoire du Canada; ses déclarations courageuses ont établi nettement que nous voulons le bien-être de la population du Canada, et cette dernière l'appuiera, j'en suis sûr.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, les personnes qui ont commenté le discours du trône l'ont décrit de différentes façons. Pour certains, il ne s'agit que de mousse sur une limonade rose et de platitudes pourpres. Il est certain qu'un tel discours ne peut plaire qu'aux personnes nanties, à celles qui sont suffisamment à l'aise pour ne pas devoir s'inquiéter de l'aide gouvernementale. Leur nombre, cependant, diminue de jour en jour. Pour avoir un indice valable de ce que sera la politique gouvernementale au cours de cette année d'élections, il fallait attendre le discours du premier ministre (M. Trudeau). Il a fait preuve d'un talent consommé.

Depuis le début de l'histoire, les rois et les présidents qui ne désirent pas affronter une situation interne difficile ont essayé de distraire l'attention de la population. Notre empereur local n'a pas fait exception à la règle. Réalisant que son gouvernement n'a pu résoudre les problèmes vitaux de la population dans aucun secteur, le premier ministre s'est élevé au-dessus de toutes ces questions internes et a fait sien le geste héroïque d'Horace au pont international, prêt à défendre le Canada contre toute la puissance des États-Unis, non sans tact, mais, comme il l'a dit lui-même, sans timidité excessive ni fanfaronnade. Attendons. Le geste est héroïque, mais il ne devrait pas remplacer des mesures législatives destinées à empêcher d'autres prises de possession de nos ressources et de nos industries par l'étranger.

Si nous admirons les talents d'acteur de notre Horace des temps modernes, nous devrons aussi attendre des mesures législatives solides du gouvernement. Le premier ministre s'est adonné dans son discours à un autre exercice de diversion qu'on peut s'attendre à voir employer à maintes reprises au cours des prochains mois. Sur le fond incertain et troublé de notre temps, il brosse de quelques traits de maître le tableau de l'insécurité, des troubles et des crises terribles que connaissent les autres pays. Passant rapidement à la situation du Canada, il constate que les solutions apportées sont, dans la plupart des cas, tout à fait satisfaisantes. Il mentionne le libre accès des exportateurs aux marchés mondiaux, le climat favorable d'investissements en valeurs étrangères, les liens étroits entre notre économie et celle des États-Unis. Bref, Dieu règne sur l'Amérique du Nord et tout va pour le mieux au Canada.

Tout cela n'était qu'une introduction pour justifier son attitude face au chômage. Il préfère parler d'emplois plutôt que de s'attaquer à la réalité désagréable du chômage. Il nous révèle la création de plus d'un million d'emplois au Canada de 1965 à 1970. Ce chiffre surpasse la somme globale des emplois créés en Belgique, en France, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Suède et au

Royaume-Uni. Je me demande en quoi se rapportent ces chiffres aux éléments recensés au Canada, mais je saisis fort bien qu'il s'agit d'une tentative de sa part d'attirer l'attention de la population sur des domaines non pertinents plutôt que de faire face à la morne réalité canadienne.

Il affirme que plus de 200,000 nouveaux emplois ont été enregistrés au Canada en 1971. Mais ce qu'il omet de dire, c'est que 665,000 Canadiens étaient en chômage en janvier 1972 et que le taux désaisonnalisé de ce mois était le même que celui du mois de janvier 1971. Il passe sous silence que près de 30 p. 100—28.8 p. 100 pour être précis—de l'ensemble de la population du Canada faisait partie d'une famille dont un membre au moins ne pouvait trouver de l'emploi en 1971. Il ne dit pas non plus que le Conseil économique avait lancé un avertissement selon lequel il fallait créer près d'un million et demi d'emplois de 1971 à 1975 pour faire baisser le chômage au-dessous de 4 p. 100. Face à cette situation, les 200,000 emplois de 1971 semblent un nombre peu important, bien insignifiant, rien dont on peut tirer vanité.

On ne peut pas vraiment comprendre le chômage et en parler humainement, à moins d'en avoir supporté le choc, la peur et l'indignité. Bien des cas tragiques m'ont été révélés au cours du dernier congé parlementaire. Un surtout me reste présent à l'esprit. Il s'agit d'un jeune homme de 28 ans que je connais depuis plusieurs années et qui a cherché du travail sans répit, mais en vain. Il a dû accepter de l'assistance sociale et en porter les stigmates, surtout pour un jeune célibataire robuste. Il m'a téléphoné un matin de février pour me dire qu'il avait été classifié comme chômeur employable. En d'autres termes, on lui retirait son allocation pour vêtements, il n'avait plus accès aux soins médicaux ou aux médicaments sous ordonnance, ses dents ne pouvaient plus reçevoir l'attention dont elles avaient grandement besoin, et il ne recevrait plus que $90 par mois d'assistance sociale, la majeure partie consacrée au loyer. Que pouvait-il faire? Il ne pouvait tout simplement pas trouver de travail. Comme les aliments et les vêtements coûtent de plus en plus cher, comment pouvait-il vivre; avec un calme désespoir, il me dit combien cette situation lui était pénible alors qu'il faisait tout son possible pour vivre décemment.

• (2020)

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, le désespoir de ce jeune homme, on le retrouve aussi bien dans les grandes villes et les petits villages que dans les foyers ruraux partout au Canada.

Quand les jeunes manquent d'occasions d'emploi, c'est leur avenir qui en souffre. Quand ils sont obligés de rester, jour après jour, mois après mois, année après année, sans rien faire pour mettre leurs talents à contribution, gagner leur pain et participer à la vie de leur pays, on ne peut s'étonner de les voir aboutir au désespoir, à l'usage des drogues ou à la révolte.

[*Traduction*]

Au lieu de se vanter de tous ces emplois créés par son gouvernement, le premier ministre ferait bien de songer au désespoir des 30 p. 100 de Canadiens dont la famille a été affectée, au cours de l'an passé, de ce cancer que représente le chômage. Si ce gouvernement avait connaissance ou se souciait de ces souffrances-là, il se rendrait compte qu'il est absolument nécessaire d'établir un revenu minimum, un revenu garanti considéré comme le strict nécessaire pour tous les Canadiens, et nous n'aurions plus à entendre ce langage équivoque dont on se sert pour faire dépendre le revenu garanti d'une évaluation des ressources. Ce qu'il nous faut, c'est un vrai revenu garanti, assorti de la possibilité vraiment garantie d'exécuter un travail utile.

Revenu garanti et travail garanti sont les frères siamois qu'on ne devrait séparer que quand les gens sont trop vieux, trop malades ou hors d'état d'exercer une activité. La très grande majorité des gens aspirent à se tirer d'affaire par eux-mêmes, à vivre par leurs propres moyens tant qu'ils sont en mesure de le faire. Pour en trouver une confirmation, il suffit de se reporter aux déclarations faites récemment par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) ou au comité sénatorial sur la pauvreté. Que le gouvernement donne à ces gens cette chance et qu'il ne vienne pas nous dire qu'il est impossible de leur procurer un revenu garanti.

Se rendant compte au moins dans une certaine mesure du danger qu'il y a à laisser toute une génération de jeunes se rouiller et croupir dans l'oisiveté forcée, le gouvernement a, l'été dernier,—et maintenant je vais offrir des fleurs au gouvernement—créé quelque chose d'utile: le programme Perspectives-Jeunesse. Bien sûr, des erreurs ont été commises, naturellement des projets idiots ont été subventionnés, mais pour la première fois, du moins à ma connaissance, le gouvernement a, de propos délibéré, décidé de subventionner des gens qui comme groupes avaient besoin de fonds, pour leur permettre d'exécuter des projets originaux destinés à aider la collectivité tout en s'épanouissant eux-mêmes. Au lieu de verser tous les fonds à des entreprises classiques, le gouvernement actuel a couru un risque et il a octroyé une part relativement modeste pour aider les jeunes à se réaliser.

Je suis heureuse de dire qu'à mon sens cette expérience a été couronnée de succès et je soutiens que le programme d'initiatives locales réussira encore mieux que le premier. Jusqu'ici tout va bien. Toutefois, le caractère de ces programmes est un peu trop laissé au hasard. Il faut les assortir d'une planification à long terme pour s'assurer qu'ils s'harmonisent avec les besoins et les autres activités de la collectivité. Par exemple, il ne sert pas à grand-chose de financer des rénovations si les allocations consenties pour les matériaux requis sont si faibles. A ma connaissance, seul le gouvernement de la Saskatchewan a cherché à combler cette lacune de la part d'Ottawa. Il a accordé et accorde toujours des subventions aux matériaux pour les programmes d'initiatives locales afin de s'assurer qu'on pourra les mener à bonne fin.

Des voix: Bravo!

Mme MacInnis: Ce n'est pas la première fois que la Saskatchewan a pris une initiative que le gouvernement fédéral a par la suite jugé qu'il faudrait au moins appuyer, bien que dans presque tous les cas il offre trop peu et trop tard lorsqu'il finit par accepter. La planification à long terme ne relève pas exclusivement des mandarins d'Ottawa mais de tous les échelons de gouvernement et d'intéressés bénévoles.

• (2030)

La planification à Ottawa donne lieu à une situation où l'ordinateur joue le rôle de Procruste. Lorsque les pieds du voyageur dépassent du lit de Procruste, on les lui coupe; s'ils sont trop courts, on les lui étire sans l'avertir qu'il sera ligoté et mutilé. En somme, les citoyens doivent se conformer aux exigences de l'ordinateur et non ce dernier à celles des citoyens. S'il y avait lieu de prouver cela sans conteste, nous pourrions affirmer que les

retards, les erreurs et les imbroglios dans les prestations d'assurance-chômage sont attribuables à la réglementation des rouages à Ottawa. Une saine planification doit tenir compte des besoins propres à la population en cause et la seule façon de connaître ces besoins est de consulter les intéressés.

Il me paraît beaucoup plus utile de considérer des cas précis de cette façon que d'essayer de tirer le meilleur parti d'un mauvais travail en brouillant les cartes comme le premier ministre l'a fait ou comme l'auteur de l'adresse en réponse au discours du trône l'a fait quand il a dit:

Je puis affirmer cet après-midi sans l'ombre d'un doute que les personnes âgées du Canada profitent de la société juste que notre gouvernement a promise . . .

Les personnes âgées n'en croient rien et je ne vois pas comment le député de Bruce (M. Whicher) a pu le croire lui-même, soucieux qu'il était de protéger le gouvernement, quitte à se livrer à des acrobaties périlleuses.

Une planification à long terme est requise dans bon nombre de domaines après ces années au cours desquelles on a laissé l'entreprise privée produire n'importe quoi qui soit apte à se vendre à profit, l'encourageant même, et on a grandement négligé tous les autres besoins de la collectivité. Par exemple, étant donné que dans ma propre ville de Vancouver les intérêts immobiliers ont toujours été représentés à l'excès au conseil de ville,—en vérité je serais tentée de croire que nous avons un véritable lobby immobilier au lieu d'un conseil municipal,—la situation des transports y est désastreuse. J'ai noté avec plaisir que, selon le nouveau ministre des Affaires urbaines (M. Basford), le gouvernement fédéral avait décidé de mettre de côté les plans du complexe Four Seasons qui menaçait l'entrée du parc Stanley et qui aurait accru la circulation de 40 p. 100 à un endroit déjà trop congestionné et pollué. J'espère bien que ce projet est vraiment mort. J'ai eu connaissance de trop de résurrections là où des propriétaires de terrains sont en cause pour en être certaine tant que le ministre ne nous aura pas démontré qu'un enterrement approprié a eu lieu précédé d'une cérémonie convenable.

Aujourd'hui, une autre menace au bien-être de la localité reçoit, semble-t-il, l'approbation du ministre de l'Environnement (M. Davis). J'espère que ce n'est qu'une apparence. Il s'agit du projet d'un troisième passage vers la rive nord. Les intéressés commencent tout juste à se rendre compte du fait que, pont ou tunnel, ce passage ne serait que le premier maillon d'un nouveau réseau de voies rapides qui sectionneraient plusieurs quartiers de notre ville en aggravant les problèmes posés par la pollution, le bruit, les embarras de circulation et tous les autres désagréments et dangers que nous avons remarqués dans les grandes villes.

M. Benjamin: Est-il un hamburger?

Mme MacInnis: Point n'est besoin d'être un hamburger pour s'apercevoir de ce danger. Nombre de gens sont convaincus que le problème aujourd'hui en est un de déplacement de personnes bien plus que de voitures. Nous voudrions voir cette somme de 123 millions de dollars que le gouvernement fédéral aurait promise servir à l'établissement d'un système de transport rapide qui déplacerait les gens plus vite et avec plus d'efficacité que le pont-tunnel projeté qui serait emprunté par trop de voitures à un seul passager. Moi qui ai une voiture, je serais heureuse qu'on aménage des terrains de stationnement autour de la ville et qu'on établisse un système de transport rapide à destination du centreville. Dans le cas du transport rapide, c'est l'unique moyen de couvrir ses frais. Quant aux propriétaires de voitures privées qui voudraient absolument circuler dans le quarter des affaires, il y aurait bien des façons d'exiger d'eux un supplément pour ce privilège. De toute façon, j'espère qu'Ottawa sera disposé à mettre l'argent voulu à la disposition du Conseil de ville pour le mode de transport qu'il jugera le meilleur. Et j'espère qu'après sa longue période d'hésitations, le Conseil de ville saura prévoir pour longtemps les besoins réels de la ville de Vancouver en matière de transport.

Deux phrases du discours du trône m'ont plu de façon particulière, l'une sur l'opportunité de politiques destinées à assurer l'égalité si longtemps attendue des femmes au sein de la société canadienne et l'autre, sur le fait que ces politiques seraient annoncées au cours de la session actuelle. Je le répète, ces deux phrases m'ont fait plaisir. Je pense néanmoins que les Canadiennes seraient, comme moi, plus heureuses d'y voir l'annonce d'une mesure législative, comme la modification de la loi sur la formation professionnelle des adultes, pour y inclure les femmes qui ont travaillé au moins trois ans au foyer, d'une modification à la loi sur les pensions du Canada, pour y inclure l'épouse du cotisant ou vice versa, d'une loi pour favoriser les garderies ou de n'importe laquelle des nombreuses mesures essentielles à l'égalité de la femme et par là à la plus grande libération des deux sexes.

On annonce dans le discours du trône une mesure bien précise en vue d'accroître les prêts aux termes de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants et de permettre à ces derniers d'emprunter davantage au cours d'une année donnée. Voilà une excellente disposition. Mais une plus nécessaire encore s'imposait, une modification permettant aux étudiants qui ont terminé leurs études de ne rembourser leurs prêts qu'après s'être assuré un emploi. Essayer de tirer de l'huile d'un mur, comme on le fait actuellement, c'est un procédé extrêmement douloureux pour les chômeurs et le nouveau ministre des Finances (M. Turner) s'en rendra compte, je pense. Quelques-uns des cas les plus pathétiques m'ont été signalés, entre autres ceux d'étudiants qui ayant emprunté de l'argent pour leurs études universitaires, avaient en vain cherché du travail une fois leurs études terminées et qui se voient maintenant obligés de rembourser leurs prêts sans pouvoir le faire.

Nous avons aussi maintenant un nouveau ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andras), Comme la Commission des prix et des revenus, instituée en 1969, a coûté jusqu'ici environ quatre millions de dollars donc la deuxième parmi les plus coûteuses, une des premières priorités du ministre ne serait-elle pas de déterminer quel rôle elle devra jouer pendant les quatre derniers mois de son existence? Elle avait été instituée pour combattre l'inflation. Au contraire, elle a employé ses ressources à combattre les syndicats ouvriers. Pendant ce temps, l'indice des prix pour novembre et décembre a monté plus que jamais pendant la même période depuis 10 ans. L'indice des prix à la consommation pour décembre 1971 a été de 5 p. 100 plus élevé que celui de décembre 1970. Le coût de la vie monte encore.

Le nouveau ministre de la Consommation et des Corporations ne pourrait-il pas reprendre une des tâches laissée inachevée par son prédécesseur et charger la Commission des prix et des revenus de faire une étude suivie d'un rapport sur les méthodes qui permettraient aux consommateurs à faible revenu de faire face à la hausse du coût de la vie? Ne pourrait-il pas amorcer une étude sur la façon d'établir des contrôles des prix embrassant tous les

secteurs de la collectivité et non pas simplement essayer de faire de l'un d'eux le bouc émissaire—les syndicats ouvriers, en l'occurrence.

Nombreuses sont les utiles dispositions dont pourrait s'occuper le nouveau ministre de la Consommation et des Corporations. L'une serait de trouver des moyens d'aider les gens à revenus fixe et faible, dont les pensionnés, à se procurer assez de nourriture pour pouvoir s'alimenter convenablement. C'est là un problème réel. Je ne m'oppose nullement à l'envoi de nourriture aux habitants des pays souffrant de marasme, sous-développés ou ravagés par la famine, mais j'exhorterais le ministre à trouver un moyen de subvenir aux besoins de nos vieillards sous-alimentés qui habitent les greniers et les sous-sols et qui n'ont, trop souvent, pour toute subsistance, que thé, rôties et nourriture pour chats.

Une voix: Allons donc!

Mme MacInnis: Je ne me laisserai pas intimider par des remarques de ce genre. Nos vieillards subsistent sur ce que nos normes modernes considèrent comme totalement insuffisant pour survivre. Ils souffrent parce qu'ils sont âgés et sans défense.

• (2040)

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, j'ai signalé l'existence de quelques-uns des plus graves problèmes auxquels se heurtent nos citoyens à l'heure actuelle. Il y en a bien d'autres, je vous assure. Il y a, par exemple, les problèmes du logement, de la main-d'œuvre, des garderies pour les enfants des mères qui travaillent à l'extérieur, de la pollution, de la conservation de l'environnement, de la planification des familles. Une liste complète serait interminable.

Les individus qui touchent un revenu suffisant sont peut-être en mesure de résoudre ces problèmes ou de leur échapper. Mais les personnes et les familles à faible revenu, ou même à revenu moyen, sont prises dans le piège de la pauvreté auquel elles ne sauraient échapper sans l'aide du gouvernement.

De ce fait, je soutiens que ni le très honorable premier ministre, ni son gouvernement n'ont le droit de détourner les yeux ni de faire la sourde oreille à la détresse de ceux qui implorent leur appui. Parler des conditions défavorables dans tous les autres pays du monde n'excuse pas le manque d'action en vue d'améliorer le sort de la population canadienne. Ce gouvernement a réclamé le droit d'élaborer une politique pour le bien-être de tous nos concitoyens. On la lui a donnée. Maintenant, ce gouvernement ne peut pas échapper à sa responsabilité.

[*Traduction*]

Aujourd'hui je n'ai pas mâché mes mots pour critiquer les péchés par omission du gouvernement. Je puis vous assurer que toutes mes critiques sont fondées sur d'innombrables entrevues, appels téléphoniques et lettres émanant de mes commettants et de toutes les parties du Canada ces dernières semaines. Il me semble totalement irrationnel et honteux de nous vanter avec tant de complaisance de nos richesses naturelles, de notre technologie, de l'augmentation de notre produit national brut et de nos magnifiques exploits de ces derniers mois tout en permettant qu'un Canadien sur cinq vive en dessous du minimum vital et voie ses enfants pris eux aussi au piège de la pauvreté et condamnés à leur tour à pourrir dans l'oisiveté et être qualifiés par les citoyens aisés de bons à rien et de fainéants. Cela est néfaste et totalement inutile.

Mais le gouvernement se refuse à payer le prix du remède à cette situation; ce prix serait de refuser résolument de céder aux pressions exercées par les grosses entreprises et de légiférer dans l'intérêt de l'ensemble de la population. Le gouvernement doit accorder la priorité au secteur de la population qui a le plus besoin d'aide. C'est ce que le gouvernement a refusé et refuse toujours de faire. En fait, il recherche toutes les occasions de mentionner qu'il désire une meilleure collaboration et des rapports plus fructueux avec la collectivité industrielle comme si c'était là que le besoin se fait le plus pressant. Ce gouvernement a ainsi perdu son droit à gouverner une démocratie, quels que soient les artifices qu'il emploie pour camoufler son échec. Je suis certaine, et j'espère avoir raison, que les Canadiens sont presque à bout de patience et de crédulité et ne se laisseront plus circonvenir par un mélange de phrases bien tournées, de beaux slogans, de charismes ou de tous autres moyens utilisés pour détourner l'attention du fait que le gouvernement n'a pas accordé ses lois aux besoins de la population et n'a pas l'intention de le faire.

C'est pour cette raison, monsieur l'Orateur, que je dis que les Canadiens en sont venus lentement mais sûrement à l'opinion bien arrêtée que le gouvernement actuel a abdiqué ses droits à gouverner cette démocratie que nous avons encore, Dieu merci, au Canada.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je tiens à me joindre au grand nombre de députés qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Une voix: Pourquoi?

L'hon. M. Olson: Si je devais expliquer pourquoi, monsieur l'Orateur, j'y consacrerais probablement la majeure partie de mes 40 minutes. Les deux discours étaient excellents.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je croyais que le ministre ne disposait que de 30 minutes.

L'hon. M. Olson: Je présume que le débat sur le discours du trône est le moment choisi pour faire une revue et exposer les principaux projets dans le cadre du sujet que nous désirons traiter. Je veux évidemment parler de l'agriculture. Il y a à peine quelques jours, nous avons finalement mis en vigueur la loi sur les offices de commercialisation que la majorité des cultivateurs de ce pays par la voix de leurs représentants demandaient depuis mon élection à cette Chambre, et même avant. Cette mesure est exactement ce que j'avais dit qu'elle serait et ce que les députés de ce côté-ci avaient dit qu'elle serait quand nous avons présenté le bill C-176. C'est une loi habilitante qui figure déjà aux recueils des lois et la plupart des producteurs de denrées agricoles peuvent s'en prévaloir s'ils le veulent. Ni le gouvernement, ni bien sûr un membre quelconque de ce parti n'ont l'intention de faire avancer la question plus vite que ne le désirent les producteurs.

Je sais que les associations agricoles, et notamment les producteurs de denrées, sont depuis un certain temps assez impatients de se prévaloir des dispositions de la loi et ils sont en mesure aujourd'hui de créer des structures modernes de commercialisation en utilisant la forme légale prévue. J'aimerais informer les députés qui n'en ont pas encore connaissance, que cette mesure a reçu force de loi depuis quelques jours.

Je tiens aussi à dire quelques mots au sujet du programme de mise en valeur des petites entreprises agricoles. Comme je l'ai dit au tout début, le moment est venu pour nous de voir brièvement comment se sont comportés, au cours des douze derniers mois, un nombre de produits agricoles, de donner un aperçu général des perspectives à venir comme nous les entrevoyons aujourd'hui et de notre intention de donner suite et ampleur aux programmes déjà mis en train.

Permettez-moi de dire quelques mots, tout d'abord, des céréales, qui sont aujourd'hui sans aucun doute l'une des denrées les plus importantes, sinon la plus importante, de l'agriculture canadienne. Je ne vais pas citer de chiffres, car les députés et, bien sûr, les cultivateurs de l'Ouest de manière générale savent qu'au cours de la dernière campagne nous avons battu tous les records, en exportant près de 700 millions de boisseaux de céréales. Quant à cette année, nos ventes ont déjà, à ce jour, dépassé ce chiffre.

M. Benjamin: Mais les cultivateurs sont toujours pauvres.

L'hon. M. Olson: Je trouve assez surprenant que ceux qui critiquent le gouvernement et ceux qui ont participé à la période des questions d'aujourd'hui ne comprennent pas que lorsqu'il y a dans les montagnes une chute de neige exceptionnellement abondante jour après jour et semaine après semaine, les livraisons de céréales qui doivent se faire par cette partie du réseau de transport sont de toute évidence ralenties.

M. Benjamin: Où était le ministre l'automne dernier?

L'hon. M. Olson: C'est ce qui s'est produit. Certains députés de l'opposition ont cherché à prouver que c'était la faute du gouvernement. Ils ont essayé de rendre le gouvernement responsable sous prétexte qu'il était tombé cinq pieds de neige par semaine pendant plusieurs semaines d'affilée sur les sommets les plus élevés des montagnes Rocheuses.

M. Benjamin: Personne ne reproche cela au gouvernement.

L'hon. M. Olson: Le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) doit savoir, étant donné le milieu d'où il vient, qu'une chute de neige de ce genre diminue le traffic ferroviaire de moitié. Il y a eu plusieurs jours pendant lesquels plus un train ne circulait. Non seulement cela, monsieur l'Orateur, mais longtemps après que les chutes de neige ont cessé et que les voies ont été dégagées, il faut des semaines avant que l'on puisse rétablir le trafic normal. Même après une tempête ou une chute de neige légère, des bancs de neige énormes s'accumulent. Cela ralentit énormément le trafic. Au cours des derniers jours, j'ai été très satisfait de la collaboration sans réserve apportée par tous ceux qui travaillent dans ce secteur de l'industrie du transport. Ils ont réussi à faire passer jusqu'à 800 wagons par jour et parfois plus. Nous devons remercier les gens qui travaillent dans les chemins de fer pour le magnifique effort qu'ils accomplissent.

• (2050)

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Olson: Ils travaillent certainement avec un handicap non négligeable à l'heure actuelle.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. L,honorable député invoque-t-il le Règlement ou désire-t-il poser une question?

M. Downey: Je me demandais si le ministre me permettrait de poser une question.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): L'honorable député sait qu'il ne peut poser une question que si le ministre se déclare prêt à y répondre.

L'hon. M. Olson: Je répondrai volontiers à la question.

M. Downey: Le ministre peut-il nous dire si la politique du gouvernement a changé de quelque façon que ce soit en ce qui concerne le niveau de remplissage des silos à grain? Qu'en est-il? Le gouvernement a-t-il modifié son attitude à l'égard de cette situation?

L'hon. M. Olson: D'autres facteurs interviennent, monsieur l'Orateur. Les frais entrent ici en jeu. Il y a aussi la question de l'usage maximal du matériel de transport disponible. Le député ne nous demande sûrement pas de modifier notre politique, de changer de formule et de garder des céréales en entrepôt aux terminus sur la côte ouest alors que nous devons les charger sur les navires. Pour ce qui est des terminus à l'intérieur des terres, au plus fort de la demande nous devons disposer de tout le matériel nécessaire pour acheminer les céréales vers les ports d'exportation. A quoi bon les entreposer dans ces terminus, si les installations, le matériel sont restreints?

S'il arrive que nous puissions disposer de matériel, de services de transports supplémentaires pour entreposer des céréales dans ces terminus, les nettoyer selon les exigences pour pouvoir les exporter, ce que je ne prévois pas avant la fin de la présente campagne agricole, alors nous pourrons peut-être y songer. Mais même cela ne constitue pas l'usage le plus sage qu'on puisse faire pour l'instant de tout ce matériel. Je le répète: nous devons transporter toutes les céréales possibles, et sans tarder, sur la côte ouest car les stocks y sont gravement réduits. Lorsque nous tenons compte de cela, nous ne devons pas oublier que le transport des céréales à des élévateurs intérieurs, leur déchargement et leur rechargement entraînent des frais supplémentaires. Lorsqu'on a les installations voulues pour entreposer et nettoyer les céréales aux élévateurs qui sont en mesure d'exporter, il faut en premier lieu les utiliser au maximum. S'il y a encore de l'espace libre, c'est alors qu'on achemine les céréales vers les élévateurs terminus.

Il y a un point que je voudrais signaler au sujet des livraisons des cultivateurs aux élévateurs terminus. Les cultivateurs peuvent aussi, s'ils le veulent, livrer leur grain à certains élévateurs intérieurs pour le compte d'une compagnie de céréales.

Une voix: Bagatelles!

L'hon. M. Olson: Ce sont peut-être des bagatelles, mais si la distance parcourue dépasse 25, 30 voire même 50 milles, le transport des céréales entraîne des frais supplémentaires pour le cultivateur. Je ne préconiserais certes pas le détournement vers les élévateurs intérieurs des chargements de céréales qui pourraient être utilisés

immédiatement sur la côte du Pacifique. Ce ne serait pas actuellement la façon la plus efficace d'utiliser le matériel et les céréales.

Il va sans dire que j'espère que nous jouirons de conditions atmosphériques favorables au transport des céréales par les montagnes et à destination de ces terminus. Si tel est le cas, d'après ce qui a été accompli ces derniers jours, d'ici peu de temps, peut-être dans les trois ou quatre prochaines semaines, nous aurons rempli tous nos engagements. Si le temps s'améliore à compter de maintenant, on peut y parvenir en dépit du mauvais temps que nous avons eu. Il n'est rien, selon moi, que le gouvernement ou tout autre intéressé au commerce des céréales puisse faire dans ces circonstances. Nous estimons que tous les intéressés ont fourni un effort maximal. Si le temps s'améliore suffisamment, compte tenu des projets de ventes, nous allons encore une fois battre le record établi pour les six principales espèces de grain que produisent nos Prairies. Ce sont là des possibilités que les cultivateurs de l'Ouest peuvent envisager avec une certaine mesure de satisfaction et d'optimisme.

Il y aurait lieu de souligner en ce moment que, même si les quantités expédiées ont considérablement augmenté depuis un peu plus d'un an, il n'y a pas eu de hausse satisfaisante des prix de ces grains sur le marché international. Tous s'accordent à le reconnaître. On se rend compte aussi que, lorsque les quantités disponibles sont très grandes, il est difficile d'obtenir de meilleurs prix. Ce principe vaut depuis que les hommes font du commerce. La situation est indépendante de notre volonté au Canada. Nous devons faire concurrence à d'autres nations sur le marché international.

J'espère que nous avons maintenant réussi à neutraliser suffisamment les pressions exercées par ces stocks considérables ou ces surplus, quel que soit le terme employé pour les désigner, pour pouvoir engager des discussions avec nos clients, et surtout avec nos concurrents des pays exportateurs, en vue d'un certain relèvement des prix. Il n'est pas exact de dire que les prix n'ont pas augmenté du tout, car ils ont augmenté, mais, et je suis le premier à le reconnaître, pas assez par comparaison avec l'accroissement des frais. A vrai dire, ils n'ont pas atteint les niveaux où ils se situaient la dernière fois où la demande dépassait de beaucoup nos possibilités en raison de la situation sur le marché international. Les députés reconnaîtront, j'en suis sûr, que la réduction des stocks si faible soit-elle permet cependant un certain optimisme.

• (2100)

Il serait juste d'ajouter qu'ils peuvent prévoir, au moins d'ici la fin de la campagne actuelle et peut-être même bien au-delà, des marchés très forts par le volume. On peut aussi rappeler qu'en dépit de tout le mal qu'on a dit du gouvernement au sujet de son programme de réduction des emblavures, ce programme a joué un rôle important dans l'amélioration évidente aujourd'hui. Si nous avions continué de produire sans protéger les cultivateurs contre les excédents, nous n'aurions pu espérer une amélioration aussi considérable.

Une voix: Avez-vous lu le *Globe and Mail*?

L'hon. M. Olson: Les députés qui m'interrompent devront parler plus fort s'ils veulent que je les entende, autrement, aussi bien ne pas m'interrompre du tout.

J'aimerais maintenant traiter d'un autre secteur important de l'agriculture, celui des produits laitiers. Je crois pouvoir dire avec raison que presque tous les producteurs de lait au Canada m'accorderont que 1971 a été la meilleure année de leur industrie depuis 20 ans. En rétrospective, nous devons nous demander pourquoi. La raison est que le gouvernement a eu le courage de prendre certaines mesures en dépit de leur impopularité à l'époque, car il était indispensable de les adopter, afin de nous retrouver dans la situation que nous connaissons actuellement.

Le Canada n'a pas été seul à agir. D'autres pays ont collaboré, y compris des producteurs importants de produits laitiers, tels que les pays du Marché commun, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Ces pays aussi accusaient d'énormes surplus de produits laitiers. Nous avons pris les dispositions voulues, afin de permettre à cette partie de l'industrie laitière qui vend par l'intermédiaire du secteur de la commercialisation du lait industriel d'implanter la structure juridique et l'administration nécessaires, du moins en Ontario et au Québec, pour maîtriser la situation. Il y a eu certaines réductions peu sensibles. Chose certaine, il n'y a pas de surproduction considérable mois après mois; les énormes stocks de lait écrémé en poudre et de fromage suscitaient une difficulté. Tant que nous ajoutions 3 ou 4 p. 100 à ces inventaires d'une année à l'autre, il était impossible de faire monter les prix fixés à des niveaux désastreusement bas.

Comme je l'ai signalé, d'autres pays étaient intéressés. Nous avons conclu un accord international. Il ne s'agissait pas d'une entente formelle en vertu de laquelle chaque nation s'engagerait à s'en tenir rigoureusement à un certain volume et à une certaine échelle de prix, mais les pays occidentaux intéressés convenaient qu'on ne rendait pas vraiment service aux cultivateurs de l'un quelconque de nos pays en poursuivant les politiques adoptées par le passé. Pour l'essentiel, le prix de soutien ne correspondait pas du tout au prix international et on ne faisait rien pour ajuster l'offre à la demande.

La deuxième amélioration par ordre d'importance comprenait la mise en œuvre de programmes visant à faire entrer ces aliments de haute qualité dans le régime des populations qui n'avaient pas l'habitude de les consommer. Il importe de signaler que sans programme de ce genre, il y aurait aujourd'hui bien moins de débouchés pour les produits laitiers qu'il n'en existait avant l'introduction de ces aliments de haute qualité dans certains pays—notamment dans certaines régions de l'Amérique centrale, des Antilles et de l'Afrique.

Tout d'abord, nous avons offert certains de ces produits, je parle maintenant du lait écrémé en poudre, sur le marché international à de très bas prix, parfois pour seulement six ou sept cents la livre, bien que le prix de soutien au Canada ait été de 20c. Fait intéressant, nous en vendons autant aujourd'hui bien que le prix soit de 27 ou 28c., jusqu'à 3c. de plus la livre au regard du nouveau prix de soutien majoré. Certains pays qui l'achetaient à 6c. il y a quelques années l'achètent maintenant à ces prix plus satisfaisants.

Donc, un nouvel optimisme règne. Pour la première fois en 20 ans, l'industrie laitière se sent revivre. Le temps des surplus est révolu et de grandes quantités se vendent à des prix raisonnables. Le lait écrémé en poudre se vend maintenant sur le marché international à des prix supérieurs à notre niveau de soutien, qui, en passant, a été relevé deux fois, soit de 20c. à 24c. et de 24c. à 26c. Le prix minimum du fromage a aussi été majoré deux fois en 1971 et aujourd'hui le fromage se vend à des prix bien supérieurs à ce niveau plus élevé de soutien.

Il n'y a actuellement aucune accumulation de ces produits au Canada. Il en résulte plus de satisfaction puisque les producteurs qui avaient dû se débattre avec des excédents peuvent s'adonner à la production en ayant l'assurance qu'aucune nouvelle réserve ne s'accumulera. Les produits s'écoulent à peu près au même rythme qu'ils sont fabriqués et l'exploitation de l'industrie laitière au pays se fait de façon beaucoup plus satisfaisante.

M. Marchand: Les députés là-bas ne prisent pas ce genre de remarques.

L'hon. M. Olson: Oui, je le sais. C'est affreusement pénible pour ces vis-à-vis. Ils croient qu'une élection se prépare. Je sais ce qu'ils feront à la tribune électorale: aucun d'entre eux ne mentionnera l'industrie laitière s'il peut s'en abstenir.

Des vois: Bravo!

L'hon. M. Olson: Et personne ne soufflera mot de l'industrie céréalière; s'il le peut. Lorsque j'aurai fini de parler des porcs, des bœufs, des légumes et le reste, je me demande ce que les vis-à-vis trouveront à dire au sujet de l'agriculture.

M. Benjamin: J'aimerais poser une question au ministre.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député le peut si le ministre y consent.

M. Benjamin: Je remercie le ministre de sa courtoisie. Il a fait certains commentaires au début de son discours, mais je n'ai pas voulu l'interrompre. Je conviens que ce n'est pas sa faute ni celle du gouvernement libéral s'il y a des congères de cinq pieds en Colombie-Britannique. Mais si aujourd'hui nous pouvons faire avancer 800 wagons, maintenant que la neige a été enlevée, pourquoi n'avons-nous pu faire avancer 800 wagons par jour avant que la neige ne s'abatte autour de Vancouver?

L'hon. M. Olson: Je suis étonné que le député me pose une question aussi simple. Il devrait en savoir assez long sur l'industrie du transport, puisqu'il y était engagé pendant un certain temps, pour comprendre qu'il ne sert pas à grand-chose de faire avancer plus de wagons par jour à Vancouver qu'on ne peut en décharger dans le port. Aujourd'hui, on peut décharger un plus grand nombre de wagons grâce au système de zonage du transport que le gouvernement a rendu possible et qui constitue une amélioration sensible en permettant un bien meilleur usage de notre matériel roulant.

Il n'y a pas bien longtemps, tout le monde tenait pour absolument impossible le déchargement de plus de 550 ou 576 wagons par jour aux terminus du littoral occidental. C'était la limite extrême et elle n'était même soutenable que pendant un ou deux jours. Mais grâce au système de zonage du transport, les préposés connaissent le contenu de chaque wagon avant son arrivée. Ils savent quelle catégorie de grains a commandée la Commission canadienne du blé et dans quels wagons le grain se trouve. On a surmonté les difficultés en obtenant des sociétés céréalières qu'elles échangent des documents plutôt que des wagons.

Voilà pourquoi, en partie, il nous est maintenant possible d'y faire parvenir 800 wagons par jour et de les décharger. Auparavant, selon la méthode alors en vigueur, il était évidemment impossible de faire décharger 800 wagons à Vancouver. Mais à cause des améliorations adoptées par le ministre chargé de la Commission canadienne du blé et les intéressés au sein de l'industrie même, il est devenu possible d'augmenter de jusqu'à 50 p. 100 en deux ans la capacité de déchargement de wagons à Vancouver.

• (2110)

M. Benjamin: Le ministre me permettrait-il une question?

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre! Le député ne peut poser sa question que si le ministre accepte d'y répondre.

L'hon. M. Olson: Non, monsieur l'Orateur, je ne veux plus répondre à d'autres questions. Comme les députés le savent, le nombre maximum de wagonnées que l'on pouvait décharger à la tête des lacs il y a deux ans et demi ou trois dans s'établissait à un peu plus de 1,000 par jour, bien que parfois il atteignait un chiffre aussi imposant que 1,100. Durant certaines semaines de décembre et pendant tout le mois de janvier 1,700 wagonnées étaient déchargées tous les jours à Thunder Bay. Nous devrions—et je le répète—féliciter ceux qui travaillent aux élévateurs, sur les chemins de fer et dans l'industrie céréalière car ils sont responsables de cette amélioration remarquable, d'autant plus qu'elle a été réalisée sans guère recourir à de l'outillage supplémentaire mais en utilisant mieux celui dont on disposait déjà.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre! Le député de Moose Jaw (M. Skoberg) invoque-t-il le Règlement, ou veut-il poser une question au ministre?

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, il y a une question que j'aimerais poser au ministre s'il le veut bien.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député peut poser une question seulement si le ministre veut bien y répondre.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre aux questions, mais je dois dire quelques mots au sujet d'autres produits et je crains de manquer de temps.

M. Skoberg: Alors, revenons au fromage.

L'hon. M. Olson: J'aurai encore quelque chose à dire au sujet du fromage. Des progrès importants ont été également accomplis en 1971 dans l'industrie du bœuf.

Une voix: Un autre bill de commercialisation.

L'hon. M. Olson: Il n'a pas été nécessaire de présenter un bill visant la commercialisation du bœuf, parce qu'il s'agit d'une denrée dont l'étape de la surproduction n'est atteinte qu'après un certain temps. J'espère sincèrement que l'industrie du bœuf ne connaîtra jamais les problèmes graves qui se sont posés à l'industrie laitière et à celle du porc depuis un an et demi. Je dis cela bien sincèrement, même si certains progrès ont été enregistrés dans l'industrie du bœuf en 1971.

La question du prix est importante, bien sûr, mais tout aussi important est le fait que nous avons réalisé quelques progrès en modifiant le système de classement, de telle sorte que la viande de bœuf sera maintenant mieux adaptée aux desiderata de la ménagère. Même si l'impact de ce changement ne sera probablement pas perceptible dans l'immédiat, il y a néanmoins de bons débouchés pour la viande de bœuf. En fait, dans l'avenir, nous aurons à nous préoccuper davantage—c'est bien l'expression qui convient—de la marge de profits des producteurs de viande

de bœuf, aussi bien des producteurs de bétail que des exploitants de parcs d'engraissement.

La Fédération canadienne de l'agriculture et l'Association canadienne des éleveurs de bétail estiment depuis longtemps qu'un grand nombre de ces animaux sont engraissés avec une perfection qui, d'une part, est onéreuse et qui, d'autre part, se révèle tout à fait vaine à partir du moment où les animaux en question parviennent aux abattoirs. Ceux qui connaissent cette industrie réalisent que la dernière livre de graisse obtenue à la fin de la période d'engraissage constitue probablement, en termes de conversion et de coût à la livre, la livre la plus chère, pour autant qu'il s'agisse de l'éleveur de bétail. Du moment que l'on enlève cette graisse lorsque le bétail arrive à l'abattoir—et les génisses et les bœufs gras auxquels il faut enlever de la graisse sont par trop nombreux—nous devrions recourir à notre imagination et à notre ingéniosité pour trouver le moyen d'acheminer ce bétail vers le marché d'une façon telle que l'ensemble du produit soit plus agréable aux consommateurs, ce qui entraînerait une réduction du coût pour le producteur de bétail. Aussi loin que nous pouvons voir en 1972 et au-delà, l'industrie du bœuf peut placer ses espoirs et sa confiance dans un marché qui demeurera économiquement florissant.

J'aborde maintenant la question du porc. L'année 1971 a été une année très difficile pour les éleveurs de porcs. L'élevage du porc dépassait la demande du marché au Canada et aux États-Unis, à un tel point que pendant la plus grande partie de l'année 1971, de nombreux éleveurs de porcs ont vendu leurs bêtes à des prix inférieurs à leurs coûts, une situation qui n'est pas souhaitable. Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que nous verserions des paiements d'appoint pour 1971 à raison de $5 le porc, jusqu'à un maximum de 200 porcs dont l'indice est de 100 ou plus.

L'hon. M. Harkness: Le ministre me permet-il de lui poser une question?

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. L'honorable député prend-il la parole pour poser une question au ministre?

L'hon. M. Harkness: Oui, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre pourquoi les exigences statutaires de la loi sur la stabilisation des prix agricoles concernant les paiements obligatoires ne sont pas respectées pour les porcs dont l'indice est inférieur à 100.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, comme le député le sait sans doute—car je crois qu'il faisait partie du gouvernement à l'époque où on a rédigé la première loi sur la stabilisation des prix agricoles—les versements ne sont pas de l'ordre de 80 p. 100, mais de 88.5 p. 100. Il doit savoir aussi que la loi et son règlement d'application ne précisent pas qu'il faille effectuer ces versements pour chaque porc, quelle qu'en soit la qualité. La raison en est très simple. On sait, et le député en conviendra certainement . . .

L'hon. M. Harkness: Ce n'est pas ce qu'il y avait dans la loi quand elle a été adoptée.

L'hon. M. Olson: Le député conviendra certainement que c'est bien de la qualité des porcs qu'il s'agit ici. Au-dessous de la cote 100, on trouve de tout, mais 60.9 p. 100 des porcs sont classés 100 ou plus. Au-dessus de cette cote, le produit est réellement inacceptable pour le marché.

[L'hon. M. Olson.]

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je dois à regret informer le ministre que son temps de parole est expiré. Comme j'ai déjà tenu compte des quelques minutes qu'il a employées à répondre à des questions, je dois demander le consentement unanime de la Chambre pour permettre au ministre de continuer.

Des voix: D'accord.

M. Olson: Non, monsieur l'Orateur, je ne m'opposerai pas à la bonne volonté de la Chambre pour parler plus longtemps. Il est évident que j'aurai à intervenir à nouveau plus tard au cours du débat sur le discours du trône. J'ai un certain nombre de questions très importantes dont j'aurai à traiter pendant 20 à 25 minutes: la surtaxe américaine, les moutons et les agneaux, les pommes de terre, ainsi que deux projets de loi, l'un sur la Société du crédit agricole et l'autre sur les prêts aux expositions. Ainsi, tout en remerciant la Chambre de sa courtoisie, je m'aperçois que j'aurai besoin de plus que quatre ou cinq autres minutes.

M. Benjamin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): L'honorable député veut-il invoquer le Règlement?

M. Benjamin: Oui, monsieur l'Orateur. Avec votre indulgence et si la Chambre veut bien accorder encore quelque temps au ministre, je me demande s'il voudrait répondre à une dernière question.

M. Olson: Très volontiers, monsieur l'Orateur.

M. Benjamin: Le ministre voudrait-il achever sa réponse à la question que je lui ai posée plus tôt? Étant donné que nous savons tous les deux que 800 wagons sont déchargés par jour à Vancouver à l'heure actuelle avec les mêmes installations qu'en novembre dernier avant qu'il y ait des congères de 5 pieds, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi il nous a été impossible de décharger quotidiennement 800 wagons en novembre dernier et éviter ainsi la situation catastrophique du mois de janvier?

L'hon. M. Olson: La réponse est fort simple, monsieur l'Orateur. Il est à peu près impossible de décharger 800 wagons par jour à Vancouver, jour après jour pendant longtemps. Notre situation s'améliore de jour en jour par suite des modifications apportées grâce à la Commission canadienne du blé et à ses commissaires. Je pourrais d'ailleurs vous parler pendant une demi-heure des améliorations et des heureux résultats que celles-ci ont donnés. Toutefois, je crois qu'il est juste de faire remarquer au député que le nombre va toujours croissant. J'ignore la raison pour laquelle on n'a pas pu décharger 800 wagons surtout certains jours du mois de novembre, mais je sais qu'à cause des événements qui se sont produits il y a 6, 8 ou 12 mois on n'a pas pu atteindre ce chiffre auparavant.

• (2120)

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, d'emblée, je tiens à féliciter les motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône, bien que, pour ma part, je sois déçu par ce discours. A mes yeux, ce n'était que du tape-à-l'œil. Je pense que, tout comme moi-même, la plupart des députés ont passé la période d'intersession à tenter d'aplanir les problèmes créés par la Commission de l'assurance-chômage. Aussi bien je voudrais maintenant vous parler de façon détaillée de cette Commission.

Lorsque nous sommes revenus ici, au terme de la période d'intersession, les députés de l'opposition ont tenté, à plusieurs reprises, d'obtenir l'ajournement de la Chambre afin de permettre un débat sur la situation déplorable des chômeurs. Mais ce fut en vain. A mon avis, le gouvernement ne tenait pas à faire face à la situation actuelle en ce qui concerne les chèques émis par la Commission. Ainsi que vous vous en souvenez, monsieur l'Orateur, j'avais demandé, en juin dernier, au ministre responsable de la Commission de l'assurance-chômage s'il ordonnerait que l'on cesse d'avoir recours aux ordinateurs pour l'émission des chèques et que l'on utilise de nouveau le système manuel. Je suis même allé jusqu'à proposer au ministre d'utiliser, faute de mieux, cet ordinateur comme ancre pour les navires mouillant dans la baie de Quinte.

On s'est aperçu l'autre jour qu'il y avait 300 chèques sans nom ni adresse. L'ordinateur était censé traiter 90 p. 100 des demandes d'assurance-chômage de la province d'Ontario. Combien en a-t-il traité? 34 p. 100. La semaine dernière, à la Chambre des communes, on nous a appris que l'ordinateur de Belleville devait traiter 5,000 demandes qu'on ne pouvait pas absorber au Québec. S'il ne peut pas régler les demandes de l'Ontario, je ne comprends pas qu'on aille lui chercher du travail d'une autre province.

Je connais le cas d'une dame qui a fait une demande le 26 septembre et qui n'a touché ses prestations que la semaine dernière. Quand je me suis renseigné à ce sujet, la Commission d'assurance-chômage, à son centre information de Belleville, m'a répondu qu'on avait perdu les dossiers et qu'on n'arrivait pas à les retrouver. L'ordinateur de Belleville est tombé en panne et il a fallu employer 250 personnes de plus. Comme on ne pouvait pas les loger ailleurs, on les a entassés dans une vieille salle de quilles munie de deux lavabos et de deux portes de sortie.

On peut comprendre certains problèmes de réclamations d'assurance-chômage lorsque des gens travaillent dans des conditions semblables et, dans certains cas, sont inexpérimentés. A mon avis, le personnel des bureaux de district de la Commission d'assurance-chômage fait son possible. Ces personnes travaillent de longues heures à trier les réclamations, surtout au moment de Noël. Je ne jette pas la pierre aux bureaux de secteur locaux; le siège administratif est le responsable.

On aurait dû faire quelque chose depuis longtemps pour remédier à la situation. A quoi pouvons-nous nous attendre lorsqu'un ordinateur est programmé à nouveau deux ou trois fois par mois? C'est ce qui arrive dans le cas de l'ordinateur de l'Ontario qui est situé à Belleville. On éprouve de nouveau des difficultés avec cet ordinateur. Qu'allons-nous faire maintenant? Je reçois de la correspondance, mais nous n'avons pas le temps de tout consigner au compte rendu. Toutefois, j'aimerais souligner un ou deux cas.

On me dit dans une lettre, qu'après 24 appels téléphoniques et un retard de deux mois, les intéressés ont finalement reçu leurs prestations. Dans un autre cas, un très honnête homme a tenté en vain pendant des semaines et des semaines de recevoir ses prestations d'assurance-chômage. Il n'a pas reçu de réponse. Mardi dernier, il a reçu un chèque de $450 couvrant des prestations de huit semaines. Heureusement, il était de retour au travail. Le Bureau de l'assurance chômage a confirmé son emploi par téléphone. Le 18 février, il recevait quatre autres chèques que j'ai ici totalisant $574 qu'il n'a pas réclamés et auxquels il n'avait pas droit. Dans le premier cas, il avait fait une demande d'assurance-chômage à titre de célibataire. Or, d'après l'ordinateur, il était marié et il a donc reçu un chèque de $574 en plus des $450 pour la même période. Soyez assuré que j'ai l'intention de voir à ce que ces chèques soient retournés à la Commission de l'assurance-chômage.

Nous avons demandé au gouvernement de s'attaquer à cette situation déplorable qui empoisonne toute la population canadienne. Chaque province a connu des manifestations et pourtant l'État n'a pas jugé bon de nous confier la responsabilité d'une situation qui a causé de grandes souffrances à de nombreuses personnes surtout dans le temps des fêtes. Dans bien des cas, ces pauvres personnes n'ont probablement pas assez d'argent pour pouvoir passer ces trois ou quatre semaines. Ce sont des personnes honnêtes et sincères. Je me risque à dire qu'à l'avenir tous les députés seront harcelés par certains de leurs électeurs à qui on demande de rembourser des prestations d'assurance-chômage reçues en trop.

J'en ai terminé de la Commission d'assurance-chômage. Je passe maintenant aux commentaires du député de Bruce (M. Whicher) au sujet des retraités qui bénéficient de prestations de sécurité de la vieillesse. Il a dit, et je suis d'accord avec lui, que 600,000 personnes âgées reçoivent à soixante-cinq ans des prestations de $135 par mois pour les personnes seules et $255 pour les couples. Il a ensuite fait une remarque sarcastique au sujet du parti conservateur qui, quand il était au pouvoir, n'a pas jugé bon d'abaisser l'âge d'admissibilité. J'aimerais lui rappeler que c'est le parti conservateur qui a élevé le niveau des salaires dans le passé. Je ne crois pas qu'il ait réfléchi à ce que peut être la vie d'un célibataire qui entretient un logement avec $135 par mois. Il pourrait dire que personne ne doit vivre seul à l'heure actuelle. Je ne suis pas d'accord. Je me rends compte qu'il est beaucoup plus coûteux de vivre seul quand on a seulement $135 par mois, mais je respecte le droit qu'a toute personne de vivre dans la maison qu'elle a occupée depuis de nombreuses années.

Le député a également traité des services médicaux dont disposent nos vieillards de plus de 65 ans. Il faut féliciter l'Ontario d'en défrayer ce groupe de vieillards. J'irai jusqu'à dire que le moment est venu d'envisager de réduire l'âge de 65 à 60 ans. Le député a poursuivi en décrivant la situation des anciens combattants. Il nous a indiqué qu'actuellement un célibataire recevant pleine pension perçoit mensuellement $292 alors qu'un ancien combattant marié et ayant trois enfants reçoit mensuellement $460. C'est peut-être exact mais j'aimerais dire combien il est difficile à un ancien combattant de toucher une pleine pension. Je pourrais mentionner les invalides de guerre qui reçoivent des sommes bien inférieures à $460. J'aimerais citer un extrait d'une revue intitulée *Fragment* publiée par l'association canadienne des amputés de guerre:

• (2130)

Tous les anciens combattants du Canada doivent unir leurs efforts pour obtenir le maximum du gouvernement fédéral qui, depuis trop longtemps, les fait se plier aux caprices des hommes politiques.

Je citerai un exposé de M. Chadderton de l'Association des amputés de guerre du Canada. Il a cité le cas d'un ancien combattant paraplégique dont l'épine dorsale fut endommagée par une balle de mitrailleuse allemande le Jour J et qui ne reçoit que $1,600 au lieu de $2,400 prévus pour les invalidités exceptionnelles. Selon le secrétaire général de l'Association, en 1919, les prestations s'élevaient au niveau de traitement de base de la Fonction

publique. La pension de base est de $3,500 par an alors que le traitement moyen des fonctionnaires au niveau le plus bas s'élève à $4,550. Et il ajoutait:

On nous souffle $1,000. Nous voulons qu'on nous traite avec justice. Nous voulons nous assurer que la Commission des pensions s'en occupera. Nous en avons assez de ces jeux politiques.

Le député qui a répondu au discours du trône nous décrit aujourd'hui comment les anciens combattants sont bien traités. A mon avis, le régime vise à les décourager de réclamer des prestations. L'ancien combattant est tout à fait frustré de comparaître devant des commissions et il fait la navette de l'une à l'autre et finit par accepter moins que son dû. Je voudrais parler d'un ancien combattant dont j'ai essayé, autant que j'ai pu, d'augmenter l'indemnité d'invalidité. Il est amputé de la jambe au-dessous du genou et il a souffert d'une lésion à la colonne vertébrale par suite de cette amputation. Incapable de travailler, il a à sa charge sa femme et un enfant et touche $214 par mois. Il a comparu devant des commissions successives et, comme l'a fait observer le secrétaire exécutif de l'Association des amputés de guerre, il a été renvoyé d'un coin à l'autre. Il est aujourd'hui victime d'un ébranlement nerveux et, malgré cela, je n'arrive pas à obtenir satisfaction des médecins qui l'ont réexaminé. Ils prétendent ne pas pouvoir augmenter son indemnité, ni être d'aucun secours.

Nombreux sont les cas pareils. Un autre vétéran que je connais tente de se faire admettre à l'hôpital Sunnybrook où seuls 550 lits sont réservés aux anciens combattants alors que cet hôpital leur était supposément destiné. L'ancien combattant en question est relégué dans une maison de repos. Il n'y obtient pas les soins qu'il mérite, mais il est contraint de passer le reste de ses jours dans un endroit que je qualifierais de très inconfortable. Pourtant, nous entendons le gouvernement se vanter de bons traitements réservés à nos anciens combattants. Je ne peux souscrire à cette assertion et mes efforts tendront à secourir ceux qui ont si bien servi notre pays.

J'aborde maintenant un autre sujet que j'aurais aimé voir traiter dans le discours du trône. Je parle de ce qui est connu comme le projet du canal Grand. Nous avons entendu parler de pollution et de manque d'eau fraîche, mais il n'en demeure pas moins qu'il coule dans l'Arctique et dans l'océan Atlantique 3,000 pieds cubes d'eau fraîche par seconde. En 1964, un ingénieur conseil du nom de Thomas W. Kierans a compilé les résultats de ses longues recherches sur la possibilité de dévier les eaux de plusieurs rivières du nord en Ontario et au Québec vers le centre du Canada, c'est-à-dire les Grands lacs.

Comme je l'ai déjà déclaré, ce projet est connu comme le projet du canal Grand. Ce canal s'étend sur une longueur d'environ 550 milles. Il y a 18 stations de pompage et on peut pomper l'eau en utilisant l'électricité produite par celle qui tombe de l'autre côté. Le projet qu'envisageait M. Kierans assurerait des quantités infinies d'eau qui inonderaient les Grands lacs et leur donnerait une nouvelle vitalité. Bref, le projet donnerait une nouvelle vie à ces lacs et à plusieurs rivières qui approvisionnent plus de la moitié de la population nord-américaine.

La proposition de M. Kierans devait avantager les Canadiens sans nuire à personne. En s'en tenant à sa politique de manipuler les Canadiens au lieu de chercher à les gouverner, le gouvernement fédéral actuel n'a absolument rien fait et a permis au gouvernement de Québec de devancer la proposition de M. Kierans, de déplacer des milliers de personnes sans émoi ni pitié et de dévier des centaines de milliers de milles carrés d'eau en Ontario et au Québec.

Sur la couverture frontispice du rapport qu'avait publié M. Kierans de ses études, on peut lire sous le titre le commentaire suivant: «Avantages multiples—Provinciaux—Nationaux—Internationaux». Un tel commentaire va de pair avec l'esprit qui a fait de nous un grand peuple. L'étroitesse et l'égoïsme d'une province qui profite de cette estrade pour essayer de justifier les promesses électorales d'un premier ministre de créer des emplois est le genre d'esprit qui placera le Canada au bas de la liste des pays du monde. On s'attendrait qu'une province qui touche un milliard et demi de dollars de plus qu'elle n'en paie en impôts, sur les sommes prélevées dans d'autres provinces, se soucie au moins de consulter les autres provinces sur une question qui les touchera. On s'attendrait à ce que cette province ne manque pas une occasion de participer à des entreprises conjointes destinées à faire progresser le climat économique et social des provinces respectives. Cette attitude d'indépendance de la part d'une province qui montre tous les jours qu'elle est incapable de se suffire à elle-même devient fatiguante, et j'estime que le gouvernement fédéral se doit, dans un cas semblable, d'intervenir et de prendre les rênes. C'est pourquoi je m'attendais à ce que ce gouvernement qui se dit progressiste mentionne cette question dans le discours du trône.

Ce n'est pas là un programme que l'on puisse autoriser un chef provincial à mettre en pratique pour s'attirer les suffrages. C'est là une question grave qui peut avoir des résultats incalculables, en bien comme en mal. Le projet hydro-électrique de la baie James qu'envisage M. Kierans peut profiter à des millions de Canadiens. Par contre, si on ne l'aborde pas comme il faut, il pourrait causer des dégâts énormes et irrémédiables à l'écologie de nos régions septentrionales. Abordé de la manière dont le fait le Québec, il déposséderа presque immédiatement des milliers d'Indiens indigènes du nord du Québec et de l'Ontario, et il supprimera certaines espèces de la faune d'une vaste région du Nord du Canada.

Le gouvernement du Québec prétend qu'il peut faire tout ce qu'il veut avec ces eaux étant donné que les rivières en cause coulent sur son territoire. Je conteste cette revendication. Ces rivières se trouvent effectivement sur le territoire du Québec, mais il en est de même pour la rivière de la Paix dans le cas de la Colombie-Britannique, et nous savons tous aujourd'hui quelles conséquences la construction du barrage Bennett a eues sur l'environnement du nord de l'Alberta et sur la vie des autochtones de cette région. Nous disons maintenant que nous n'aurions pas autorisé la construction du barrage Bennett si nous avions été suffisamment informés avant sa construction.

Mais il nous reste toujours suffisamment de temps pour obtenir des renseignements complets et précis sur les effets à court et à long terme qui en résulteraient si le Québec mettait à exécution ses projets, ce qu'il a d'ailleurs déjà commencé de faire. Il n'est pas trop tard pour que le gouvernement fédéral ordonne que ce projet soit suspendu jusqu'à ce que les informations les plus complètes puissent être réunies et communiquées au gouvernement et aux provinces au sujet de l'impact à court et à long terme que ce projet pourrait avoir sur l'environnement d'une grande partie du pays.

Je suis également préoccupé par la possibilité que le gouvernement fédéral soit mis à contribution pour aider à la réalisation de ce projet dans une mesure telle que les ressources fiscales du gouvernement en seraient encore

davantage éprouvées. Tout le monde sait, en effet, que le gouvernement du Québec ne dispose pas des ressources nécessaires pour réaliser ce projet. En effet, l'entreprise coûterait, d'après les estimations, de 5 à 10 milliards de dollars, preuve que la planification est loin d'être précise. J'ajoute qu'en 1964, le rapport Kierans établissait ce coût entre deux milliards et demi et trois milliards de dollars.

• (2140)

Ce qui m'inquiète, monsieur l'Orateur, c'est que le gouvernement fédéral devra se porter garant de l'entreprise, moyennant les recettes fiscales des autres provinces, pour obvier à un désastre possible et même probable. Je ne veux pas attendre qu'on en soit là. J'aimerais mentionner quelques-uns des avantages du canal Grand proposé dans le rapport Kierans—un apport d'eaux pour les Grands Lacs, le Saint-Laurent et la rivière Outaouais; de l'eau pour les centrales électriques, la navigation, les ports, la protection des riverains, la pêche et les loisirs; de l'eau pour les consommateurs, par exemple, les services d'aqueducs municipaux, l'utilisation industrielle et agricole; cet apport d'eau du canal Grand contrebalancerait la perte d'eau dans les Grands Lacs; le réseau électrique national, doté d'une nouvelle énergie, pourrait faire face aux périodes de pointe; la navigation intérieure, par la mise en service de navires pour les marchandises et les voyageurs, pourrait partir de Montréal, passer par les Grands Lacs et se déverser dans l'Atlantique par la baie d'Hudson. En outre, comme entreprise fédérale-provinciale, le canal Grand favoriserait le développement méthodique d'un large et riche secteur du Nord canadien.

Monsieur l'Orateur, on trouve dans le discours du Trône cette assertion du premier ministre (M. Trudeau):

> Nos objectifs et nos espoirs tiennent à l'effervescence et à la vitalité de cette terre fortunée.

Je suis d'accord avec le premier ministre pour ce qui est de la terre fortunée, monsieur l'Orateur, mais j'ajoute que nos richesses sont si mal gérées par le gouvernement actuel que l'effervescence dont il parle n'est pas un bon signe, comme il le croit, mais un mauvais présage. C'est la preuve que les Canadiens en ont assez des privations et du peu de possibilités que leur offre un pays qui a tout ce qu'il faut pour devenir une grande nation. Les gens s'impatientent parce qu'on les a déçus et induits en erreur; ils sont inquiets parce qu'ils sont en chômage et que le gouvernement ne semble nullement s'intéresser à leur triste sort. Ils doivent quitter le monde du travail avant d'avoir pu y contribuer selon leurs vœux et se contenter d'une pension insuffisante durant le reste de leurs jours.

Monsieur l'Orateur, j'avais espéré que le discours du trône indiquerait que le gouvernement songeait à abandonner quelques-uns de ses programmes coûteux et ruineux et à réaffecter les fonds à une fin plus humaine et plus pratique, celle d'accroître les pensions et les suppléments de revenu aux personnes âgées. J'avais espéré, monsieur l'Orateur, que du discours du trône jaillirait une lueur d'espoir pour ceux de nos citoyens qui aspirent à autre chose que le simple fait d'exister. J'avais espéré que le gouvernement abandonnerait enfin ou, du moins, modifierait ses expériences désastreuses pour notre économie et se tracerait une ligne de conduite conforme à la réalité fiscale.

Nous avons besoin de programmes de nature à stimuler l'économie et à rétablir la confiance des Canadiens dans leur propre régime; nous avons besoin d'une économie revivifiée, car c'est seulement dans cette perspective que de nouveaux emplois peuvent être créés et les emplois actuels être conservés. Le premier ministre a déclaré dans le discours du trône que le gouvernement redoublerait d'efforts pour combattre le chômage. L'an dernier, ces efforts ont créé 57,000 nouveaux chômeurs. Il semble bien que l'objectif de 1972 soit la création de 114,000 nouveaux chômeurs, à en juger par les antécédents du gouvernement.

L'avenir du Canada est sérieusement compromis, monsieur l'Orateur, et je le dis tout en sachant que le premier ministre me qualifiera de prophète de malheur, tout comme il l'a fait à l'égard de mon chef.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Étant donné qu'il est 9 h. 45, il est de mon devoir, en conformité du paragraphe (3) de l'article 38 du Règlement, d'interrompre le débat et de mettre immédiatement aux voix tout amendement dont la Chambre est présentement saisie.

• (2150)

[*Traduction*]

(Le sous-amendement de M. Lewis, mis aux voix, est rejeté par 115 voix contre 59.)

(*Vote nº 1*)

POUR

MM.	MM.
Aiken	Laprise
Alexander	La Salle
Asselin	Latulippe
Baldwin	Lewis
Barnett	MacDonald (Egmont)
Beaudoin	MacInnis (Mme)
Bell	MacKay
Benjamin	McCleave
Burton	McCutcheon
Carter	McGrath
Coates	Moore
Crouse	Muir
Danforth	Nesbitt
Dinsdale	Noble
Douglas	Nowlan
Downey	Nystrom
Fairweather	Orlikow
Flemming	Peters
Gauthier	Ritchie
Gilbert	Rodrigue
Godin	Rowland
Harding	Scott
Hellyer	Simpson
Howard (Skeena)	Skoberg
Howe	Southam
Knight	Stanfield
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)	Stewart (Marquette)
Korchinski	Thompson (Red Deer)
Lambert (Edmonton-Ouest)	Woolliams
	Yewchuk—59

CONTRE

MM.	MM.	MM.	MM.
Allmand	Gervais	Mahoney	Sharp
Andras	Gibson	Marceau	Smith (Northumberland-Miramichi)
Badanai	Gillespie	Marchand (Kamloops-Cariboo)	Smith (Saint-Jean)
Basford	Goode	Munro	Stafford
Béchard	Goyer	Murphy	Stanbury
Beer	Gray	Noël	Stewart (Cochrane)
Benson	Groos	O'Connell	St. Pierre
Blair	Guilbault	Olson	Sullivan
Blouin	Haidasz	Osler	Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Boulanger	Hopkins	Ouellet	Tolmie
Breau	Howard (Okanagan Boundary)	Pelletier	Trudeau
Buchanan	Hymmen	Penner	Trudel
Caccia	Isabelle	Pepin	Turner (London-Est)
Cafik	Jamieson	Perrault	Turner (Ottawa-Carleton)
Chappell	Jerome	Portelance	Wahn
Chrétien	Lachance	Pringle	Walker
Clermont	Laflamme	Prud'homme	Watson
Comtois	Laing (Vancouver-Sud)	Reid	Weatherhead
Corbin	Lajoie	Roberts	Whelan
Crossman	Lang (Saskatoon-Humboldt)	Robinson	Whicher
Cullen	Langlois	Rochon	Yanakis—115
Cyr	Laniel	Rock	
Davis	Leblanc (Laurier)	Roy (Timmins)	
Deachman	Lefebvre	Roy (Laval)	
Deakon	Legault	Serré	
De Bané	Lessard (LaSalle)		
Dubé	L'Heureux		
Dupras	Loiselle		
Émard	Macdonald (Rosedale)		
Éthier	MacEachen		
Faulkner	MacGuigan		
Forest	McIlraith		
Forget	McNulty		
Foster			
Francis			
Gendron			

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement rejeté.

(A 10 heures 10, la Chambre s'ajourne d'office, en conformité de l'article 2(2) du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 février 1972

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION TENDANT À MODIFIER LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

[*Traduction*]

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 60 du Règlement, je veux déposer un avis de motion des voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu qui prévoit la mise en application en 1972 des réductions de l'impôt sur les revenus des particuliers et des sociétés, annoncées pendant la dernière session.

* * *

LES AÉROPORTS

TORONTO—L'EMPLACEMENT D'UN SECOND AÉROPORT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. W. M. Howe (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion relative à un cas d'urgence, soit la situation créée par les nombreuses rumeurs qui circulent au sujet de l'emplacement d'un second aéroport international en Ontario. Vu l'importance de la décision finale à cet égard, je propose, avec l'appui du député de Grey-Simcoe (M. Noble):

Que la Chambre émette immédiatement un ordre spécial instituant un comité des transports et communications et qu'elle soumette la présente question à ce comité pour étude et rapport afin que la décision finale soit pour le plus grand avantage de tous les intéressés.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion présentée par le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo aux termes de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'ÉTUDE DE CERTAINES LOIS PAR LE COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'un cas d'urgence. Comme le comité Woods n'a pu, de par ses attributions, étudier le taux de base des pensions ni prendre en considération les recommandations de l'Association nationale des prisonniers de guerre, je propose, appuyé par le député de York-Sunbury (M. MacRae):

Que le comité permanent des affaires des anciens combattants se réunisse afin d'étudier ces questions et d'autres questions relatives au progrès du ministère des Affaires des anciens combattants en ce qui concerne la loi sur les pensions, la loi sur les allocations aux anciens combattants et d'autres lois connexes.

M. l'Orateur: Cette motion est proposée aux termes de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime. La motion ne peut pas être mise en délibération.

QUESTIONS ORALES

LE CANADIEN PACIFIQUE

LE RETRAIT DE CHEFS DE GARE EN SASKATCHEWAN ET EN ALBERTA—L'EXAMEN D'UNE ORDONNANCE DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Elle porte sur deux sujets et découle d'une intervention du gouvernement de la Saskatchewan avec l'appui de divers représentants municipaux. Il s'agit d'une ordonnance rendue par la Commission canadienne des transports et en vertu de laquelle, à la demande du Canadien Pacifique, 56 chefs de gare, neuf gardiens et quatre préposés ont été retirés de gares situées en Saskatchewan, et quatre chefs de gare et trois gardiens de gares situées en Alberta. La décision a été rendue. La Commission l'a revue et maintient actuellement l'ordonnance originale. Étant donné que cette décision portera vraiment un coup mortel à plusieurs villes et villages de la Saskatchewan, je demande au premier ministre si le cabinet, dans l'exercice de son autorité, reverra cette ordonnance afin que justice soit faite. Si elle n'est pas révisée et modifiée en entier ou en partie, nombre de nos villes et villages deviendront déserts.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant sait très bien que je n'ai reçu aucun préavis de cette question. Il m'est impossible d'y répondre sans examiner l'affaire. C'est ce que je ferai et je verrai s'il est possible de lui donner une réponse.

• (1110)

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au

ministre des Transports. Étant donné les instances qu'ont présentées aux audiences de la commission en Saskatchewan au moins une vingtaine de collectivités par l'intermédiaire de leurs représentants,—le gouvernement de la Saskatchewan,—quatre députés fédéraux et un sénateur, s'opposant toutes à la fermeture de ces organismes, instances dont la Commission des transports n'a tenu aucun compte, le ministre envisagerait-il de demander à ses collègues du cabinet d'annuler l'ordonnance émise par la Commission?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Sans regarder les détails mêmes, je ne suis pas certain que le cabinet ait vraiment le pouvoir de prendre une décision contraire à celles de la Commission canadienne des transports, mais j'étudierai volontiers l'ensemble de la question, je vérifierai quels sont exactement nos pouvoirs, et je m'en entretiendrai avec qui de droit.

LE RETRAIT DE CHEFS DE GARES EN SASKATCHEWAN ET EN ALBERTA—LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE CANADIEN PACIFIQUE

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre dirait-il si, dans le cadre de son étude de la question, il voudrait bien tenir particulièrement compte des motifs invoqués pour la décision de la Commission des transports, fondée en partie sur certains engagements contractés par le Canadien Pacifique qui, selon l'angle sous lequel on les considère, ont plus ou moins d'importance. Par exemple, la société s'engage à conserver des gares ouvertes dans les localités où le service-voyageurs est prévu, mais il n'y a absolument aucun service-voyageur aux endroits en question. Le ministre voudrait-il revoir toute la question à la lumière de ces engagements anodins pris par le Canadien Pacifique et les gestes vides de sens de la société?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): En ce qui concerne la demande de révision, d'accord, je la ferai volontiers.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS—LA NOUVELLE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE—LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné les innombrables engagements qu'il a pris depuis quelques mois à ce sujet, et compte tenu des retards inexplicables enregistrés depuis lors, le premier ministre peut-il nous dire, à présent, à quelle date sera faite à la Chambre la déclaration promise sur la politique du gouvernement à l'endroit des investissements étrangers ou, pour reprendre l'expression subtile employée par le gouvernement, sur «le contrôle domestique de l'environnement économique national»?

[M. Benjamin.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Je préfère ne pas mentionner de date, précisément parce qu'il y a eu d'innombrables retards et parce que le gouvernement n'a pas été en mesure de faire cette déclaration aussi rapidement qu'il ne l'eût souhaité. L'expérience que j'ai pu acquérir dans ce domaine m'a enseigné qu'il n'était pas sage de fixer de telles dates.

M. Lewis: Il n'est peut-être pas sage de fixer une date précise, mais comme nous étions censés être informés en novembre dernier de la politique du gouvernement en cette matière et comme cette politique était énoncée dans une délibération du cabinet datée du 15 novembre, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il reste attaché à cette politique ou si celle-ci a été révisée ou modifiée en quoi que ce soit? Pourrait-il nous indiquer quels événements, pressions ou considérations ont occasionné tous ces retards?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, cette question se fonde sur des hypothèses, sur ce qu'il aurait pu advenir ou non d'un énoncé de politique dont le député ignore tout. Je ne crois pas pouvoir répondre de façon à l'éclairer, si ce n'est en lui rappelant que son parti et lui savent comme il est difficile de définir une politique globale cohérente en ce qui concerne la propriété étrangère.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'ai tout à coup l'impression que Justin pourrait faire mieux. Le premier ministre sait que nous avons donné . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député a la parole pour poser une question supplémentaire; qu'il veuille bien en venir au fait.

M. Lewis: Je voudrais poser la question suivante au premier ministre. Étant donné que la version qu'a donnée le *Canadian Forum* de la politique du gouvernement est connue du public depuis longtemps, le premier ministre dirait-il si la teneur de la politique canadienne relative aux investissements étrangers est venue sur le tapis officiellement ou officieusement au cours d'entretiens quelconques avec des ministres ou fonctionnaires des États-Unis, ou au cours des négociations commerciales actuelles ou autres; la politique du gouvernement, ou les grandes lignes de cette politique ont-elles été communiquées à des ministres ou à des fonctionnaires du gouvernement des États-Unis?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne vois en aucune façon comment cette politique aurait pu être communiquée au gouvernement des États-Unis. Le sujet a pu être évoqué comme tel dans divers échanges de vues, mais la teneur de cette politique n'a pu en aucune façon être communiquée à qui que ce soit, pour la bonne raison que lorsqu'elle sera établie définitivement quant au fond et à la forme, c'est en premier lieu à la Chambre des communes qu'elle sera communiquée.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, étant donné les réponses du premier ministre, dois-je comprendre que la décision sur le sujet qui, selon lui, a été prise avant Noël, a fait l'objet d'un examen depuis, et est toujours à l'étude?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition ne doit pas croire qu'il en est ainsi. J'ai expliqué, il y a quelques jours, que la décision globale avait été prise en décembre et que nous cherchions présentement à élaborer les conditions en vertu desquelles cette décision s'appliquerait et à étudier les divers aspects de sa mise en œuvre. A ce sujet, j'ai rappelé à la Chambre que c'est un autre point à examiner qui nous rapprochera nous l'espérons, du moment où nous pourrons présenter une loi concernant toute cette question.

[*Plus tard*]

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS—LES ENTRETIENS AVEC LES PROVINCES AU SUJET DE LA POLITIQUE

M. David MacDonald (Egmont): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. En ce qui concerne l'élaboration de la politique, les décisions à l'égard de cette politique qui ont des répercussions si étendues au Canada, l'intérêt et la préoccupation évidente des ministres provinciaux, je me demande si le premier ministre ou le ministre des Finances ont eu l'occasion de s'entretenir avec les premiers ministres ou leurs homologues provinciaux, pour examiner les effets d'une politique nationale à cet égard?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré à la Chambre avant Noël que cette question avait été discutée en termes généraux lors de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres. Nous ne leur avons pas, bien entendu, fourni des précisions ni même des renseignements d'ordre général au sujet de notre politique, car je le répète, nous voulions tout d'abord mettre la Chambre au courant. Toutefois, nous avons discuté la question avec eux en termes généraux et avons pu obtenir d'eux certains renseignements. Comme le député le sait, certaines provinces poursuivent leur travail sur la propriété étrangère et effectuent un travail analogue à celui du gouvernement fédéral. Nous espérons que les résultats définitifs pourront satisfaire tous les Canadiens.

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS—LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE PRINCIPE—LE REJET DE LA DATE PROPOSÉE

M. Frank Howard (Skeena): Je demanderais au très honorable premier ministre s'il peut expliquer à la Chambre pourquoi lui et son gouvernement ont rejeté les recommandations très valables au sujet des principes directeurs sur la propriété étrangère selon lesquelles une déclaration de principe pourrait être faite vers la fin du débat sur le discours du trône. Ces recommandations étaient contenues dans une note de service du ministre du Revenu national datée du 14 février.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signalerais au député qu'une question ainsi posée est irrecevable. De fait, le député invite le premier ministre à faire une déclaration qui devrait normalement être faite à l'appel des motions.

M. Howard (Skeena): Puis-je reformuler la question, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Le député de Skeena a la parole.

M. Howard (Skeena): Puis-je demander au très honorable représentant s'il serait disposé à déposer la note de service du ministre du Revenu national ayant trait à cette question, de sorte que tout le monde puisse voir quelles étaient ces suggestions intéressantes et que le ministre du Revenu national, qui manifestement s'y connaît mieux en la matière que le premier ministre. . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PORC—ON RÉCLAME LE RÉTABLISSEMENT DES SUBVENTIONS AU TRANSPORT DES GRAINS DE PROVENDE

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que, depuis les deux dernières années, les prix du porc dans l'Est du Canada sont trop bas pour permettre aux producteurs de survivre et que, depuis le mois d'octobre 1969, le gouvernement aurait réduit les subventions au transport des grains de $1.40 la tonne pour presque toutes les circonscriptions situées aux environs de Montréal, y compris celle de Richmond, l'honorable ministre pourrait-il dire si son ministère se propose de rétablir les subventions au transport des grains dans ces circonscriptions, afin d'aider ces producteurs de porcs?

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà annoncé qu'il y aurait des ajustements dans les taux payés pour l'aide au transport des provendes. Dans l'est du Canada, le taux sera haussé dans les zones où il y a augmentation réelle du coût du transport. Nous essayons d'ajuster ces taux dans les diverses zones pour que le montant payé par les producteurs ou les acheteurs de provendes soit un peu plus équitable qu'il ne l'a été depuis ces changements dans les frais du transport.

LA DATE DU RAJUSTEMENT DES SUBVENTIONS AU TRANSPORT DES GRAINS DE PROVENDE

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre est-il en mesure de nous donner quelques indications afin de savoir à peu près quand son ministère entend procéder à ces ajustements?

• (1120)

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur. En réalité, je peux préciser que c'était exactement le 1er avril 1972. On l'a déjà annoncé.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND CONSEIL DU TRÉSOR-ÉLECTRONICIENS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—LES PROBABILITÉS DE RÈGLEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Étant donné l'incertitude concernant les progrès accomplis, s'il y en a, dans le règlement du conflit des radaristes, le président du Conseil du Trésor peut-il dire brièvement à la Chambre quelle est la position du gouvernement, où en sont les négociations et si un règlement rapide est en vue?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, l'honorable député ne veut certainement pas qu'on lui relate tous les faits; l'endroit serait certainement mal choisi. Je ne crois pas qu'il soit opportun de discuter à la Chambre de la tournure que devraient prendre les négociations qui, comme il se doit, se font depuis toujours en privé. Je puis vous affirmer cependant que les parties se sont rencontrées en présence du médiateur afin d'essayer de régler la situation.

LE DIFFÉREND CONSEIL DU TRÉSOR-ÉLECTRONICIENS—LA DÉSORGANISATION DES SERVICES AÉRIENS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports pourrait-il dire à la Chambre jusqu'à quel point les services aériens réguliers sont désorganisés par le différend entre les électroniciens et le Conseil du Trésor?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Cela varie, monsieur l'Orateur, d'un endroit à l'autre dans notre pays. Certains des employés désignés ont repris leur travail en divers endroits. Le rapport d'hier que nous avons reçu il y a environ une heure indique qu'à certains aéroports les effectifs sont au complet, et qu'en d'autres endroits, le nombre minimum des employés présents ne représente que 50 p. 100 du personnel permanent, les deux points critiques se trouvant au Québec et en Ontario. Je serai heureux d'indiquer la situation de chaque aéroport au chef de l'opposition, s'il le désire.

LE DIFFÉREND CONSEIL DU TRÉSOR-ÉLECTRONICIENS—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE D'URGENCE DE RESTAURATION DES SERVICES AÉRIENS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je voudrais poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre. En raison des répercussions visiblement sérieuses qu'a le différend sur la circulation aérienne et aussi des inquiétudes manifestées pour la sécurité des avions, le premier ministre a-t-il songé à modifier la manière dont on s'occupe de cette question? A-t-il envisagé la possibilité de la retirer des mains du Conseil du Trésor et, tout particulièrement, prévoit-il quelque moyen d'urgence qui ramènerait les techniciens au travail et remettrait les avions en service convenable?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous pensons toujours à des moyens d'urgence mais nous n'allons pas les appliquer pour le moment.

[L'hon. M. Olson.]

LE DIFFÉREND CONSEIL DU TRÉSOR-ÉLECTRONICIENS—LES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. Peut-il, sans entrer dans le détail des négociations, nous dire si, au cours des pourparlers menés sur la base des recommandations du conseil de médiation, le Conseil du Trésor a fait de nouvelles propositions aux techniciens des aéroports?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, de nombreuses propositions et contre-propositions ont été faites et il y aura d'autres propositions et contre-propositions. Ce qui est tout à fait clair, c'est que les revendications des électroniciens vont nettement au-delà de ce qu'on peut raisonnablement leur accorder.

M. Lincoln Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire afin de clarifier le débat. Je crois savoir que le Conseil du Trésor a offert 15.5 p. 100 et que le syndicat demande quelque chose comme 23.7 p. 100. Le président du Conseil du Trésor peut-il, sans mentionner de chiffres, nous dire si c'est bien la situation actuelle et si les négociations sont, en fait, engagées dans une impasse? Je crois savoir que le gouvernement ne compte pas aller au-delà de l'offre qu'il a faite. En est-il bien ainsi?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, le député admettra sans doute que si l'une ou l'autre des parties en cause se mettait à dévoiler sa position définitive, cela ne serait pas le meilleur moyen de faciliter le progrès des négociations.

M. l'Orateur: La présidence autorise le très honorable représentant de Prince-Albert à poser une question supplémentaire sur ce sujet et le député de Winnipeg-Nord pourra ensuite poser la dernière question supplémentaire sur le même problème.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Au sujet de la réponse du ministre portant que lorsque nous négocions personne ne doit savoir quelle est notre position, le ministre n'a-t-il pas déclaré au nom du Conseil du Trésor que la position du gouvernement du Canada était inébranlable et qu'il n'y aurait pas d'augmentation excédant le montant offert à ces gens à l'origine.

L'hon. M. Drury: Je n'ai pas dit cela, monsieur l'Orateur.

Le très hon. M. Diefenbaker: Un représentant du Conseil du Trésor?

L'hon. M. Drury: Non plus.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oh oui, vous l'avez dit.

L'hon. M. Drury: Voici ce que le gouvernement a dit: il est toujours prêt à accepter le rapport unanime du conseil de médiation, la décision du gouvernement étant exprimée par son représentant dans ce rapport unanime.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, à aucun moment, a-t-on nié ou expliqué la déclaration du Conseil du Trésor, selon laquelle c'est ce qu'ils obtiendront, et rien au-delà. Le ministre n'a-t-il pas adopté cette façon de voir?

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est précisément ce qu'il a fait.

M. l'Orateur: Comme je l'ai dit il y a un instant, la présidence donnera la parole au député de Winnipeg-Nord, pour une dernière question sur ce sujet, puis, je propose que nous essayions d'avancer un peu plus vite, car la période des questions sera bientôt écoulée.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor dit qu'à son avis il ne conviendrait pas d'indiquer publiquement l'attitude adoptée par le gouvernement à l'égard des négociations. Le gouvernement a-t-il signalé aux employés en grève, puisqu'il juge leurs demandes exorbitantes, quelle serait à ses yeux une offre équitable de sa part?

• (1130)

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je puis répondre à cette question. Il y a quelque temps, il a été déclaré publiquement quelle serait aux yeux du gouvernement une offre équitable à laquelle souscriraient les fondés de pouvoir des syndicats. Le rapport unanime de la commission de conciliation en est résulté. Depuis lors, il est très clair que les représentants des techniciens en électronique ont demandé davantage et continuent d'insister auprès du gouvernement pour l'obtenir. Comme l'honorable député le sait, le processus de négociation par l'intermédiaire d'un médiateur se réalise étape par étape. Fréquemment, les progrès s'effectuent plus lentement que nous ne le souhaiterions; néanmoins, il y a progrès. La négociation étant amorcée, elle deviendrait impossible si elle devait se poursuivre en public.

* * *

LES SPORTS

LES JEUX OLYMPIQUES DE 1976—DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA CITÉ DE MONTRÉAL

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Peut-il dire si son gouvernement ou le cabinet a pris une décision quant à la demande d'aide financière de la ville de Montréal pour les Jeux olympiques de 1976?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, il n'y a pas eu de demande d'aide financière de la ville de Montréal pour les Jeux olympiques de 1976. Au contraire, la ville de Montréal nous a toujours assurés qu'il n'en coûterait pas un sou au gouvernement fédéral et nous avons toujours pensé que la ville de Montréal tiendrait parole.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LES CONCESSIONS DU CANADA

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Profiterait-il de la première occasion, à l'appel des motions, pour expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement se croit obligé de contribuer encore davantage pour aider les États-Unis à rectifier le déséquilibre provisoire de leur balance commerciale avec le Canada, étant donné que pendant 18 des 20 dernières années, la balance des paiements du Canada à l'égard des États-Unis était déficitaire, et qu'au taux actuel de détérioration de notre balance des paiements à l'égard de ce pays, nous serons de nouveau déficitaires à la fin du prochain trimestre.

M. l'Orateur: A l'ordre. De toute évidence, le député fait là des réflexions. Seule la première partie de sa question est recevable. Il invite le premier ministre à nous dire s'il serait prêt à faire une déclaration à l'appel des motions, mais il devrait s'efforcer de s'en tenir là.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si je faisais une déclaration à l'appel des motions, je ne ferais que répéter les arguments tout à fait valables que vient de présenter le député, et qui sont tirés des arguments qu'oppose le gouvernement aux Américains.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Comme tout apport qu'il pourrait faire entraînerait un nombre important de licenciements au Canada, provoquant ainsi une hausse grave du chômage, le gouvernement envisagera-t-il de retirer l'assurance qu'il a donnée aux États-Unis qu'il fera d'autres apports qui entraîneront plus de licenciements et de chômage?

Le très hon. M. Trudeau: Si les prémisses étaient justes, je pourrais être d'accord avec la conclusion, mais elles ne le sont pas.

L'hon. M. Hees: Les prémisses sont justes.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Peut-être la présidence pourrait-elle accorder quelques minutes aux députés d'arrière-ban qui aimeraient poser des questions.

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je vous remercie de penser à nous, monsieur l'Orateur. Ma question s'adresse à mon bon ami, le ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme on croit généralement et à juste titre que le gouvernement du Canada a changé d'attitude entre les mois de décembre et de janvier dans le cadre des négociations entourant l'accord canado-américain sur l'automobile, changement qui a amené les pourparlers à un point mort, et à la lumière de l'engagement qu'a pris le ministre à la Chambre, en décembre dernier, selon lequel il n'en informerait pas la Chambre «avant qu'on en soit arrivé à un accord définitif avec les États-Unis sur cette question», le ministre donnerait-il maintenant à la Chambre l'assurance que, plus tard cette semaine, il fera une déclaration à l'appel des motions pour exposer la position du gouvernement au sujet de l'accord canado-américain sur l'automobile?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'aucun accord définitif n'a été conclu, il m'est impossible d'honorer ma promesse mais elle tient toujours. En fait, nous nous sommes efforcés de maintenir un juste équilibre.

Comme le député ignore en quoi consistait la première offre il ne peut dire dans quelle mesure nous nous en sommes écartés. Je suis surpris de voir le député de Prince Edward-Hastings adopter une position si dure étant donné que son chef a déclaré l'autre jour que nous devons soigneusement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous amorçons un débat.

M. Broadbent: Puisque le ministre n'est pas prêt à dire ce que contenait la proposition, ne faisant ainsi que répéter ce qu'à dit hier le premier ministre, pourrait-il au moins nous informer des éléments au sujet desquels le gouvernement ne négociera pas? Plus précisément, j'aimerais demander au ministre s'il pourrait une fois pour toutes donner la certitude à la Chambre que le gouvernement n'a pas l'intention d'abandonner, d'une façon ou d'une autre, temporairement ou définitivement, les garanties de production de l'accord canado-américain sur l'automobile?

L'hon. M. Pepin: Cela m'est impossible, monsieur l'Orateur, car les négociations sont en cours. Mon fils Nicholas, qui n'a que six ans et même celui du premier ministre, Justin, qui n'a que quelques semaines savent que dans des négociations de ce genre, il ne faut pas révéler ses intentions.

Une voix: Vous êtes prêt à nous vendre.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES ACCUSATIONS DE PARTIALITÉ DU CTC—L'EXAMEN DES MÉTHODES DE LA COMMISSION

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Je m'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le gouvernement envisage-t-il de répondre publiquement aux très graves accusations lancées par le Congrès du travail du Canada, accusations selon lesquelles la Commission d'assurance-chômage fait preuve d'un zèle excessif et de partialité dans l'application des règlements, retardant ainsi encore davantage les demandes.

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je puis assurer au député que des conversations constructives ont été tenues avec des représentants du Congrès du travail du Canada ces derniers jours et que nous sommes tout disposés à avoir des conversations et à rencontrer n'importe quel groupe pour discuter du bon travail . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. McCutcheon: C'est ce que je craignais. J'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Compte tenu des retards administratifs sans précédent et de cette accusation de partialité, le gouvernement envisagerait-il de créer une commission d'enquête indépendante chargée d'examiner les méthodes administratives de la Commission de l'assurance-chômage?

[L'hon. M. Pepin.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): N'ayant pas entendu cette accusation de partialité, je renvoie le député à la réponse du secrétaire parlementaire. Si les conversations ont abouti à un résultat on a dû établir l'absence de tout sentiment de partialité ou, dans le cas contraire nous enquêterons à ce sujet.

* * *

LES PÊCHES

LA SAISON DE LA PÊCHE AU HOMARD EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Par suite du mécontentement constant des pêcheurs de la région et des nombreuses instances qu'ils ont présentées, le ministre est-il en mesure de dire publiquement ce qu'il compte faire pour modifier la saison de la pêche au homard dans le district nº 5 de la Nouvelle-Écosse. Je le remercie de la correspondance qu'il a échangée avec moi, mais il serait utile, à mon avis, de faire une déclaration publique à ce sujet.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Je suis heureux de dire que les prises de homard ont battu tous les records tant du point de vue quantitatif que de celui de la valeur marchande et que la pêche hauturière que nous avons récemment inaugurée a été couronnée d'un succès sans pareil.

Des voix: Bravo!

LES PERMIS DE PÊCHE AU SAUMON

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Étant donné les réactions alarmantes de l'industrie de la pêche de Terre-Neuve auxquelles a donné lieu le règlement relatif aux permis de pêche au saumon en 1971, le ministre des Pêches pourrait-il nous indiquer la date approximative de l'entrée en vigueur du nouveau règlement de 1972? S'il ne peut donner cette réponse tout de suite, se donnera-t-il la peine de répondre aux lettres qui affluent à son bureau au sujet de cette question très importante?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Le nouveau règlement a été annoncé l'année dernière et sera appliqué cette année de la même façon.

[*Plus tard*]

M. Lundrigan: Ma question s'adresse au ministre des Pêches. Nous connaissons le règlement qui a été introduit l'année dernière. La question que j'ai posée au ministre est de savoir s'il envisage de modifier ce règlement, vu la réaction unanime des pêcheurs de Terre-Neuve? Si le ministre n'est pas disposé à apporter cette modification, est-il prêt à payer les frais judiciaires des pêcheurs qui se proposent d'enfreindre ce règlement, comme le leur conseillent certains fonctionnaires élus?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, je précise que ceux qui avaient un emploi à temps plein ne peuvent plus faire la pêche commerciale du saumon. C'était là la seule exception annoncée l'an dernier. Les pêcheurs, dans l'ensemble, ne contestent pas ce règlement, je pense.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES INSTANCES DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. A-t-il eu l'occasion, depuis qu'il s'est vu confier le nouveau portefeuille, d'étudier les mémoires ou les propositions présentés au nom des prisonniers de guerre qui ont déjà soumis de nombreuses instances à ses prédécesseurs? Voudra-t-il, en collaboration avec ses collègues du ministère, étudier leurs pétitions en faisant preuve d'un esprit plus compréhensif de façon à donner une suite quelconque à ces réclamations?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires des anciens combattants): Ma réponse est affirmative. Un certain nombre d'associations m'ont également adressé de nouvelles instances et j'espère les étudier avec le même esprit de compréhension dont a fait preuve mon prédécesseur.

L'hon. M. Lambert: J'espérais que le ministre nous donnerait une autre réponse car il appert que ces réclamations ont été, par le passé, très mal accueillies.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné que le ministre se déclare prêt à coopérer, autorisera-t-il le comité permanent des affaires des anciens combattants à rencontrer l'Association nationale des prisonniers de guerre?

L'hon. M. Laing: Je suis tout à fait d'accord.

* * *

• (1140)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES DEMANDES D'INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme la loi sur l'assurance-chômage ne joue pas dans l'intérêt du trésor public, au détriment des requérants, et qu'on accorde parfois une indemnité de cessation d'emploi au lieu de prestations, quand une usine cesse de fonctionner, le secrétaire parlementaire nous dirait-il si toute la question de l'indemnité de cessation d'emploi sera confiée au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le gouvernement fait actuellement une étude minutieuse de la question de l'indemnité de cessation d'emploi. Pour ce qui est de l'intérêt public, n'oublions pas qu'en janvier dernier, un pouvoir d'achat de 130 millions de dollars fut mis entre les mains des Canadiens . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés doivent se rendre compte que la période des questions va bientôt se terminer; nous devons passer à d'autres questions. Questions et réponses ne doivent pas prêter à controverse si nous voulons aboutir à quelque chose.

* * *

LA NAVIGATION

L'ENQUÊTE SUR LE NAUFRAGE DU «GULF GULL»—LE FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS D'AIDE

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Nous dirait-il si une enquête est effectivement en cours sur le naufrage du bateau de pêche *Gulf Gull* qui a causé six pertes de vie, étant donné qu'on se demande si les dispositifs d'aide à la navigation fonctionnaient bien à ce moment-là? Pourrait-il aussi nous donner l'assurance que des auxiliaires à la navigation fonctionnent à l'heure actuelle afin de prévenir tout autre désastre de ce genre?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en réponse à la première question, je dirais qu'une enquête a été mise en cours immédiatement après ce malheureux et tragique accident. Quant au deuxième point, normalement je ne dirais rien de ce genre, si ce n'était que le capitaine du vaisseau a déjà déclaré que la présence ou l'absence d'auxiliaires à la navigation n'a été pour rien dans ce malheureux accident. Quant à la situation actuelle pour ce qui est de ces auxiliaires à la navigation, je ne peux donner de réponse précise pour le moment. Normalement, les entreprises de navigation en seraient informées. Je vais tenter d'obtenir des renseignements pour le député.

LE RAYON D'ACTION DES AVIONS DE SECOURS AU LARGE DES CÔTES DE L'ATLANTIQUE

M. James A. McGrath (Saint-Jean Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre est maintenant disposé à recommander à son collègue, le ministre de la Défense nationale, en conformité de la recommandation de la commission d'enquête sur le naufrage du *Patrick Morris*, la mise en service d'avions de secours à grand rayon d'action au large des côtes de l'Atlantique. Je songe en particulier à la côte est de Terre-Neuve qui, en majeure partie, se trouve à 500 milles de la plus proche base d'avions de secours.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai remis au ministre de la Défense nationale un exemplaire du rapport du juge Soper et nous discuterons de cette recommandation.

M. McGrath: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Algoma a la parole.

[*Plus tard*]

LE PROJET DE CITATION POSTHUME POUR LE CAPITAINE DU «PATRICK MORRIS»

M. James A. McGrath (Saint-Jean Est): Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Elle a trait au rapport de la commission sur le naufrage du *Patrick Morris*. Le ministre est-il maintenant disposé à envisager de recommander une citation posthume pour le capitaine du *Patrick Morris* qui, de l'avis de la commission, a contribué à sauver la vie de 47 naufragés?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa lettre dans ce sens. La proposition m'a grandement plu. J'ai déjà commencé à me renseigner pour savoir par quelle filière on peut acheminer une telle recommandation.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION À GORE BAY

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Transports. Il s'agit du récent écrasement d'un avion à l'aéroport de Gore Bay, alors que quatre personnes ont été tuées et deux autres blessées. Le ministre nous dirait-il si son ministère fait enquête à ce sujet et si on en sait plus long maintenant au sujet de la cause du désastre?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas de renseignements précis sur l'accident, mais il est normal et habituel qu'une enquête soit instituée immédiatement après l'écrasement d'un avion. Je suppose donc qu'il en va de même dans ce cas-ci. Pour ce qui est des constatations d'usage, je devrai me renseigner.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER— DEMANDE DE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général et a trait à sa déclaration d'hier. Dans cette déclaration, il a mentionné plusieurs lettres, dont une écrite par M. Geoffroy, une par M^lle^ Cornellier et une par le révérend Nickels. Puisqu'il a déclaré que s'il y avait irrégularité ou illégalité il serait disposé à ordonner une enquête judiciaire, serait-il prêt à déposer ces documents publics en conformité du Règlement?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Premièrement, monsieur le président, il ne s'agit pas de lettres d'intérêt public. Il y a, entre autres, un rapport d'une travailleuse sociale qui a trait à la vie privée d'un individu, et je sais que l'honorable député attache beaucoup d'importance à la vie privée des individus. Quoi qu'il en soit, étant donné qu'il est curieux de savoir si ces lettres recèlent quelque scandale, il me ferait plaisir de l'inviter à prendre connaissance de ces lettres.

[M. l'Orateur.]

[*Traduction*]

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question supplémentaire?

M. Howard (Skeena): En général, ce qui se passe dans ce ministère est scandaleux.

M. Peters: La plupart du temps ils sont trop dissimulateurs.

M. Woolliams: Le ministre serait-il prêt, une fois l'enquête terminée, à nous dire si M. Geoffroy a obtenu un passeport après sa libération du pénitencier et qui s'est porté garant de lui dans sa demande?

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre doit sûrement le savoir.

[*Français*]

L'hon. M. Goyer: Je pense, monsieur le président, que la question devrait être adressée au ministre responsable, c'est-à-dire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[*Traduction*]

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas accaparer le reste de la période des questions, mais j'avertis la Chambre de mon intention d'invoquer le Règlement lorsqu'elle se terminera. D'après le Règlement, les documents comme ceux que j'ai mentionnés ce matin sont d'ordre public. Comme le ministre y a fait allusion, il devrait les déposer et j'aimerais en traiter.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

COLOMBIE-BRITANNIQUE—SUGGESTION RELATIVE AUX PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Récemment, le premier ministre de la Colombie-Britannique proposait de remplacer les paiements de péréquation aux provinces par des versements directs aux particuliers. J'aimerais savoir pourquoi cette suggestion a été qualifiée de bigoterie par le très honorable premier ministre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, le député n'était probablement pas à Ottawa au moment dont il s'agit, ou il se serait rendu compte que la séquence des événements n'est pas telle qu'il l'a décrite. Simplement, je me demande comment l'honorable député décrirait une personne qui prétend qu'il y a trop de Canadiens français à Ottawa. Je ne sais pas quel mot le député emploierait pour décrire cette attitude.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je n'ai pas entendu cette déclaration, mais je demande au premier ministre s'il est au courant que certains de nos compatriotes, au Québec, disent qu'il y a trop de Canadiens anglais dans la province de Québec.

LES PONTS

VANCOUVER—LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UNE TROISIÈME INSTALLATION

[*Traduction*]

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le gouvernement est-il prêt à faire la contribution de quelque 123 millions de dollars qu'il avait promise pour aider la ville de Vancouver à résoudre ses problèmes de transports en améliorant le moyen de transport que le conseil municipal jugera le plus nécessaire?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas souvenir d'un engagement de la sorte. Il me faudrait plus de détails.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il se rafraîchir la mémoire à ce sujet? De plus, étant donné que le ministre de l'Environnement et le ministre chargé des Affaires urbaines ont fait récemment des déclarations contradictoires à cet égard, le ministre des Transports rassurerait-il le public en exposant la politique du gouvernement relativement à la troisième traversée prévue?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je crois que tout ce que nous pouvons dire à ce sujet a déjà été dit.

M. Lewis: Des deux côtés.

L'hon. M. Jamieson: Après tout, un pont qui n'a pas deux côtés ne sert pas à grand-chose, n'est-ce-pas?

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

LE PROJET DE MODIFICATION—LE RENVOI AU COMITÉ

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dans l'espoir qu'il me fournira plus de renseignements et sera moins volubile. Étant donné que les modifications à la loi sur l'immigration qui paraissaient sur la liste des mesures inscrites pour la session passée ne figurent pas sur la nouvelle liste pour la présente session, le gouvernement a-t-il renoncé à modifier la loi sur l'immigration afin de mettre fin à la confusion qui existe et si tel est le cas, prendra-t-il les dispositions voulues pour déférer ces questions à un comité?

• (1150)

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en examinant ses nouvelles responsabilités, mon ministre étudie la loi sur l'immigration et toute recommandation au sujet de sa modification.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant l'appel de l'ordre du jour, je crois que le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) veut invoquer le Règlement.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais me reporter brièvement à la page 51 du hansard d'hier, le 21 février, là où le ministre déclare:

> Le 28 juin 1971, M. Geoffroy a demandé l'autorisation d'épouser Mlle Carmen Parent, avec laquelle, semble-t-il, il avait entretenu une liaison continue. A l'appui de sa demande, il écrivait que, grâce à ce mariage, ses enfants pourraient avoir une mère qui subviendrait à leurs besoins.

Le ministre a cité un passage d'une lettre de M. Geoffroy, mais c'était peut-être hors contexte. Je ne sais ce que signifie l'autre partie. Le ministre a dit ceci:

> A l'heure actuelle, c'est ma famille qui veille sur eux. Toutefois, aux yeux de la loi, personne n'est autorisé à s'occuper de leur éducation ou à demander l'aide sociale en leur nom.

Au bas de la page 51, le ministre cite un passage d'une lettre de Mlle Cornellier. Je cite:

> Mlle Cornellier écrit que les deux frères:
>
> «ont une pathologie cardiaque assez grave, ce qui fait que, advenant un décès, les enfants seraient démunis. Devant cette éventualité, Mlle Parent pourrait assumer la subsistance et la charge de ces enfants, le mariage lui conférant un droit de tuteur».

Nous en venons ensuite au document public dans lequel le ministre fait mention d'une lettre du rév. J. A. Nickels, chef du service de l'aumônerie, dans laquelle il dit ceci:

> «Vu le caractère positif des rapports, le mariage est autorisé.»

Je ne veux pas prolonger ce débat, mais à la lumière de ces déclarations et d'autres, et le ministre s'étant engagé hier, s'il y avait des irrégularités ou des illégalités, à déposer ces documents, je me reporte au commentaire 159 du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, 4e édition, 1964, page 137, et je cite:

> Il n'est pas permis à un ministre de la Couronne de lire ou citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne le dépose sur le bureau.

Voilà ce que je demande au ministre de faire: de les déposer sur le bureau. Cette procédure est semblable à celle des règlements afférents à la preuve des tribunaux judiciaires, qui empêche l'avocat de citer comme preuve des documents qui n'ont pas été produits. Par exemple, si un avocat se reporte à une lettre et donne lecture d'un paragraphe, normalement, le juge déclare que la lettre entière servira de preuve. Il faut déposer le document entier.

Cette disposition de la jurisprudence est motivée. En détachant une ou deux lignes de leur contexte, on peut créer une impression erronée. Si le document entier est déposé, la Chambre des communes l'aura sous les yeux. Je demande donc si le ministre refuse de dévoiler l'affaire, qu'ordre soit donné pour que les documents liés à cette affaire deviennent des documents publics et qu'ils soient maintenant déposés suivant le Règlement. Je réclame cet ordre. Je crois que le Règlement autorise Votre Honneur à donner un tel ordre. Beauchesne, dans le même commentaire, reconnaît ce droit à l'Orateur de la Chambre, si la chose est nécessaire.

Je pourrais me reporter aussi au paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, qui stipule:

Un ministre de la Couronne, ou un secrétaire parlementaire agissant au nom d'un ministre, peut, de son siège à la Chambre, déclarer qu'il se propose de déposer sur le bureau de la Chambre, tout rapport ou autre document . . .

Évidemment, tout ce qu'on dit, c'est qu'il peut le faire. En l'occurrence le ministre ayant établi son argument, ayant déclaré que tout est bien et que rien n'est mal, les ayant utilisé comme documents publics pour appuyer quelque chose qui, à mon a vis, sent fort mauvais, la Chambre et les représentants du peuple ont droit de savoir ce qu'il y a derrière la déclaration qu'a faite le ministre hier. Voilà ce que je demande. Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, si le ministre est sincère, et qu'il ordonnera une enquête s'il y a quelque irrégularité ou illégalité, je propose qu'il se lève et accepte ma demande. S'il n'est pas d'accord, qu'il demeure à jamais silencieux, car nous devrons tirer nos propres conclusions. Le ministre dit qu'il n'aime pas les insinuations. C'est lui qui en fait.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je sais que Votre Honneur se prépare à rendre une décision, mais j'aimerais cependant dire quelques mots afin d'appuyer l'argument avancé par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams).

Très souvent, je m'en rends compte, des députés ont demandé le dépôt de certains documents, en invoquant le même article du Règlement. Neuf fois sur dix, ou quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent la demande est refusée. On nous dit toujours que pour savoir si la règle s'applique, il faut se demander si la situation est analogue à ce qui se passerait dans un tribunal. Je connais peu les tribunaux, mais assez bien la procédure parlementaire. Il me semble que dans ce cas-ci, les exigences sont remplies, ou très près de l'être.

Hier, le ministre s'est reporté à un certain rapport et en a cité des extraits à l'appui de son argument. En fait, il s'est reporté à plusieurs documents. Il me semble qu'il n'y a pas d'équivoque possible, il s'agit bien là d'une exigence. Le ministre, qui cite un document et s'en sert pour étayer son argument, devrait être obligé de déposer le document en entier à la Chambre. En tous cas, le député de Calgary-Nord a le bénéfice du doute. Si Votre Honneur n'est pas d'accord avec lui de prime abord, je l'exhorte quant même à prendre la question en considération.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Je crois, monsieur l'Orateur, que le député a fait allusion à certains documents dont le ministre a lu des extraits hier.

M. Woolliams: Trois documents.

L'hon. M. MacEachen: L'un est une lettre de M. Geoffroy. L'autre est un rapport de M^lle^ Cornellier mentionnant l'état de santé de deux frères à qui les enfants pourraient être confiés. Le député parle d'un troisième document, mais je ne vois pas de quoi il s'agit. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas d'objection quant à ces deux documents.

M. Woolliams: Le troisième est du pasteur Nickels et figure aux deux tiers environ de la page 51.

• (1200)

L'hon. M. MacEachen: Oui, de même qu'une réponse du révérend J. A. Nickels, chef des services d'aumônerie disant qu'eu égard aux rapports favorables présentés, le mariage avait été approuvé.

Personne ne conteste ou ne veut contester le fait que le ministre a cité des extraits de ces documents. Ce qui nous intéresse, et ce que la présidence devrait probablement préciser, c'est de savoir si les documents cités par le ministre entrent dans la catégorie des communications ou des documents officiels.

M. Lewis: Lisez également le quatrième paragraphe. On y parle de documents officiels.

L'hon. M. MacEachen: Les documents officiels cités au cours d'un débat devraient être déposés sur le bureau de la Chambre. C'est ce qu'on y lit et c'est tout à fait exact. Ce peut être un document d'État, une communication ou un document officiel et il me semble que si Votre Honneur décidait, après examen immédiat ou ultérieur, qu'il s'agit de documents officiels ou de communications, le gouvernement ne s'opposerait nullement à les produire. Nous ne cherchons cependant pas à étendre cette pratique au-delà de ce qui s'est toujours fait à la Chambre.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, afin de saisir les raisons pour lesquelles le solliciteur général (M. Goyer) veut à tout prix masquer les faits, il faut rappeler ses propos d'hier figurant à la page 51 du hansard et je cite:

Avec le consentement de la Chambre, je pourrais déposer le reste de la déclaration aux fins de consignation aux *Procès-verbaux* de la Chambre des communes.

Voilà une proposition inattendue, mais compréhensible. Le ministre a lu quelques passages des lettres, les expurgeant afin d'étayer son argumentation. En d'autres termes, il fournit une sélection de ce qu'il se propose de présenter et d'appuyer. Cette pratique, monsieur l'Orateur, est injustifiable quelles que soient les circonstances, sinon on ne présenterait à la Chambre que des passages favorables et expurgés en écartant ceux qui le seraient moins.

Je comprends pourquoi le ministre ne veut pas produire les lettres. Les motifs exposés par Geoffroy étaient cousus de fil blanc et nettement mensongers et il aurait fallu enquêter là-dessus. En fait, on m'a dit que Geoffroy disait dans cette lettre ou déclaration que la raison pour laquelle il souhaitait se marier avec cette dame honorable était de donner à ses enfants la mère dont ils ont besoin. Ses parents devenaient trop vieux pour s'en occuper. En fait, le père est mort il y a 25 ans et sa mère il y a deux ans. Si le ministre avait publié l'ensemble de cette déclaration, il aurait alors donné la conviction à toux ceux qui souhaitaient un tant soit peu l'obtenir qu'il y avait eu négligence. C'est là le point important, monsieur l'Orateur. Le Parlement n'acceptera certainement pas d'être paralysé par l'action d'un ministre qui, s'efforçant d'étouffer cette affaire, refuse de lui soumettre le document en question dans son intégralité.

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce débat sur un point de procédure pourrait se prolonger encore longtemps. Il me semble que le problème est en fait très simple, et je m'apprêtais à rendre une décision il y a un moment.

Je pense que l'argument avancé par l'honorable député de Calgary-Nord est fondé. Le Règlement est suffisamment clair. Si un passage d'un document est cité au cours du débat, celui-ci doit être déposé. Le président du Conseil privé a émis l'avis qu'il ne s'agissait peut-être pas ici de ce que l'on appelle un document d'État. Ce point, à savoir la définition d'un document d'État et d'un document privé, a toujours soulevé des controverses par le passé. J'estime que lorsqu'une lettre, même si à l'origine il s'agissait d'une lettre privée, est versée au dossier d'un ministère elle devient alors un document public, donc d'État. Il me semble que les documents auxquels le ministre a fait allusion font partie des dossiers officiels du pénitencier, qu'ils sont donc en possession des fonctionnaires du ministère, et je pense que tout document de cette sorte auquel le ministre se réfère devrait être déposé à la Chambre.

Venant encore à l'appui de cette décision est le fait que si un député a proposé une motion tendant à la production de ce document, celui-ci, à mon avis, doit être considéré par la présidence comme devant être déposé. Du point de vue procédure, le gouvernement ne peut prétendre qu'il s'agit d'un document confidentiel qu'il ne convient pas de déposer. Bien sûr, le gouvernement ne serait pas dans l'obligation de le déposer immédiatement mais un débat pourrait avoir lieu sur ce sujet. Cette règle s'applique indiscutablement lorsque des documents ou des lettres sont cités au cours d'un débat. Je renvoie les députés non seulement au commentaire 159 de la quatrième édition de Beauchesne mais également à la page 438 de la 17e édition d'Erskine May qui sert de base au commentaire.

Compte tenu des très anciens précédents évoqués tant par May que par Beauchesne, il me faut décider que tout document cité de cette façon et qui peut être considéré comme un document public doit être déposé.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, je n'ai pas les textes originaux en ma possession, mais certainement qu'au cours de la journée, avec la permission de la Chambre, je les déposerai. De toute façon, j'étais disposé à les faire connaître à l'honorable député, mais je comprends fort bien qu'il ne veuille pas se fier à son seul jugement.

[*Traduction*]

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Peut-être le solliciteur général est-il légèrement contrarié. Il ne veut certainement pas dire que je me refuse à examiner les documents car c'est pour cela même que je les ai demandés.

M. l'Orateur: Peut-être puis-je faire office d'interprète et dire que ce n'est pas ainsi que j'ai compris la déclaration du ministre en français. Passons à l'ordre du jour.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, ajourné le lundi 21 février, de la motion de M. Ross Whicher: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement de M. Stanfield (p. 34).

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, comme les autres députés, j'ai écouté avec attention la lecture du discours du trône, mais avant d'entrer dans le vif du sujet que je veux traiter ce matin, je veux rappeler que, tout à l'heure, lorsque j'ai posé au très honorable premier ministre (M. Trudeau) une question au sujet du premier ministre de la Colombie-Britannique, qui préconise des versements aux Canadiens, plutôt que des paiements de péréquation aux provinces, on a accusé le premier ministre de la Colombie-Britannique d'être un «bigot». De plus, le premier ministre m'a dit que le premier ministre de la Colombie-Britannique a déclaré qu'il y avait trop de Canadiens français à Ottawa.

Monsieur l'Orateur, tout le monde est parfaitement au courant qu'en 1961, par exemple, lorsque le congrès du Crédit social avait lieu à Ottawa, le premier ministre de la Colombie-Britannique appuyait votre humble serviteur qui était, à ce moment-là, un Canadien français. Déclarer que le premier ministre de la Colombie-Britannique s'oppose aux Canadiens français à Ottawa, c'est un peu fausser la vérité.

• (1210)

Un autre point sur lequel je veux attirer l'attention de la Chambre, c'est qu'en 1962, il y eut des élections provinciales au Québec et, au cours de la campagne électorale, les libéraux de l'honorable Jean Lesage déclaraient à qui voulait les entendre que la Colombie-Britannique était en faillite avec un gouvernement créditiste. Or, quelques mois après ces élections, c'est le même Jean Lesage qui se rendait en Colombie-Britannique emprunter 100 millions de dollars, à 5.5 p. 100, pour aider la province de Québec à exécuter certains travaux hydro-électriques. Or si le premier ministre de la Colombie-Britannique avait été à ce moment-là tellement anti-Canadien français, comme semblait le laisser entendre tantôt le très honorable premier ministre, il n'aurait certainement pas consenti un prêt de 100 millions à la province de Québec.

Voilà un exemple qui n'a jamais été suivi par personne, pas même par Ottawa ou par les autres provinces. Personne n'a jamais fait cela, excepté le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique.

Alors, que le très honorable premier ministre tente, ce matin, d'attiser des luttes linguistiques ou ethniques, je trouve cela un peu osé, pour ne pas dire davantage.

A tout événement, monsieur l'Orateur, je pense que le premier ministre de la Colombie-Britannique a raison, comme n'importe qui au Canada, d'exprimer ce qu'il pense de la situation économique et, quand il dit que le problème, au Canada, n'en est pas un de langue, mais bien un problème économique, il a raison.

D'ailleurs, dans le discours du trône, on répète à peu près textuellement ce que les créditistes crient depuis 35 ans. Les libéraux viennent tout juste de découvrir cela. Voici ce qu'on peut lire dans ce discours:

Nous avons aussi traversé une période d'incertitude économique,

. . . comme si elle était traversée, la période d'incertitude économique . . .

. . . d'ampleur internationale, qui a atteint tous les pays industrialisés du monde et nous a montré plus que jamais à quel point la réalisation de nos objectifs sociaux dépend d'une solide base économique.

Monsieur l'Orateur, c'est exactement ce que les créditistes disent en Colombie-Britannique, en Alberta et partout ailleurs au Canada.

Je suis rentré hier de la Saskatchewan, où j'ai rencontré des gens de Regina et de Saskatoon, tant libéraux que conservateurs progressistes. Je rencontrais même un député provincial du Nouveau parti démocratique, qui détient le pouvoir en Saskatchewan, et qui disait: Les bases économiques et la structure économique doivent être améliorées, transformées, si nous voulons atteindre les objectifs sociaux auxquels nous visons.

Les objectifs sociaux auxquels nous visons, cela est simple: c'est de vivre en paix dans un pays riche comme le Canada. Et ici, je citerai Pie XI qui, en 1931, dans l'encyclique *Quadragesimo Anno*, définissait clairement les objectifs d'une économie bien organisée.

Il y a de cela exactement 41 ans. Le premier ministre se souvient de ce temps-là, comme tous ceux qui ont franchi le cap de la cinquantaine, d'ailleurs. Pie XI disait:

L'économique sera sainement constitué et atteindra véritablement sa fin alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun une part des biens que la nature et l'industrie ont le moyen de procurer. Et cette part-là devra être suffisante pour assurer à tous et à chacun, au moins, une honnête aisance.

Cela ne veut pas dire en enlever à ceux qui possèdent pour en donner à ceux qui ne possèdent pas, mais tous auront droit, au moins, à une honnête aisance. C'est ce à quoi tendent les créditistes dans leur travail d'éducation populaire.

Monsieur l'Orateur, dans le discours du trône, nous pouvons encore lire ce qui suit:

La participation à cet exaltant projet qui s'appelle le Canada nous enrichit tous et chacun.

Nous sommes tous un peu plus pauvres que nous l'étions, mais le discours du trône nous dit que cela nous enrichit pas mal.

Nos objectifs et nos espoirs tiennent à l'effervescence et à la vitalité de cette terre fortunée.

L'effervescence! Allons où que ce soit au Canada et cherchons-la, l'effervescence! Il y en a peut-être sur les banquettes ministérielles, mais nulle part ailleurs au Canada. Les industriels sont aux prises avec des problèmes énormes. Les chômeurs ne savent plus où donner de la tête. Nos familles sont en proie à un certain désespoir. Nos jeunes se révoltent contre la société parce qu'ils sentent qu'ils ne peuvent pas s'y intégrer. Alors, ces jeunes sont prêts à tout faire pour «casser» une société qui ne veut pas leur permettre de s'y intégrer. Bref, c'est l'effervescence à l'envers!

Le discours du trône parle ensuite de la vitalité de cette terre fortunée. Monsieur l'Orateur, la terre est fortunée, oui, mais la vitalité, elle, est passablement paralysée. J'ai rencontré, pendant toute la fin de semaine, des gens de la Saskatchewan qui me demandaient: Qu'est-ce que le gouvernement fédéral entend faire pour empêcher nos industries de fermer? Je leur ai dit: Je vais le lui demander. On lui demande la même chose au sujet des usines qui ferment au Québec, dans les provinces Maritimes, en Alberta, au Manitoba et même dans le Nord de l'Ontario.

Pendant que sur les ondes de la télévision et de la radio le premier ministre vante la prospérité du Canada, la *Canadian International Paper* nous annonce qu'elle fermera les portes de son usine à Temiscaming le 30 mai prochain, mettant à pied 875 personnes directement rattachées à son exploitation. A Sudbury, en même temps, on annonce une augmentation du taux d'emploi, alors que l'*International Nickel* annonce la mise à pied de 2,000 personnes. La société SOMA Inc., qui fait le montage des automobiles Renault, annonce la mise à pied et la fermeture temporaire de ses usines.

J'étais, il y a une dizaine de jours, à Kapuskasing, où la *Spruce Falls Power & Paper Co. Limited* doit, d'ici quelques semaines, réduire son rendement à peut-être deux ou trois jours seulement par semaine. Or, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) disait récemment à Bathurst, devant 5,000 personnes: Le papier ne se vend pas. Ne pensez pas à une usine, vous n'en aurez pas.

Qu'est-ce qu'on a comme solution de rechange? Je ne le sais pas. On nous dit de chercher. Continuons de chercher, et pendant ce temps le nombre des chômeurs enregistrés a atteint 700,000. Ce sont ceux qui ont l'étiquette à l'oreille. On n'inclut pas dans ce nombre ceux qui ne sont pas enregistrés car, en fait, nous comptons actuellement au-delà d'un million de chômeurs au Canada. Pourtant, le premier ministre fait allusion à «la vitalité de cette terre fortunée». Nous pourrions l'avoir cette vitalité, si nous avions un système économique permettant de la créer, permettant à chaque citoyen canadien de contribuer à développer les richesses immenses qui existent dans notre pays, dans notre terre fortunée.

Le discours du trône poursuit, et je cite:

Nous qui sommes ici, nous avons la responsabilité de voir à ce que ces objectifs et ces espoirs soient réalisables afin que le Canada devienne conforme à l'idéal que nous ont légué nos ancêtres;

Une voix: Dans ce cas-là, on a le talent voulu pour écrire . . .

M. Caouette: Cela est vrai. Il s'agit d'un bon écrivain, qui s'y connaît en rhétorique, en phraséologie, comme nous en lisons et entendons depuis nombre d'années.

● (1220)

On a pratiquement tout dilapidé le patrimoine ancestral. Cela est tellement vrai que, si nous remontons au début de la colonie, nous retrouvons des gens qui viennent de s'établir sur les bords du majestueux Saint-Laurent. Mais a-t-on songé qu'aujourd'hui, après huit ou dix générations, ces terres transmises de père en fils sont aux mains de cultivateurs qui doivent recourir aux programmes de crédit agricole provinciaux ou fédéraux. On a hérité des ancêtres, oui. Mais les gouvernements, à cause d'un système de finance barbare, ont dilapidé l'héritage que nous ont légué nos ancêtres.

Monsieur l'Orateur, dans le discours du trône, on revient encore sur le thème de la sécurité économique, et je cite:

La sécurité économique est évidemment un des meilleurs moyens de combattre l'isolement social.

Voilà encore un terme qu'on a lancé il y a nombre d'années, alors qu'on a dit que le régime économique devait être amélioré. On parle de réformes, de réalisations possibles au Canada. Cependant, on ne propose aucun moyen de doter le peuple canadien d'une administration, d'un système économique qui lui permettraient de se sentir parfaitement chez lui.

Monsieur l'Orateur, on peut encore lire dans le discours du trône:

Pour que tous les Canadiens puissent partager notre richesse nationale, il est impérieux de multiplier les emplois et de surmonter les incertitudes économiques.

Monsieur l'Orateur, tous les Canadiens, surtout les députés, savent que pour surmonter les incertitudes économiques il va falloir faire quelque chose. Mais il ne suffit pas de multiplier les emplois, car tout le monde sait fort bien qu'aujourd'hui la technologie remplace de plus en plus le capital humain au travail. Lorsqu'on construit une nouvelle usine à papier à Sept-Îles, par exemple, on construit, oui, mais avec de l'équipement nouveau, des techniques nouvelles, qui remplacent les ouvriers. Et c'est justement à cause de l'avènement de la technologie qu'on voit des usines comme celle de la *Canadian International Paper* à Temiscaming—dans ma circonscription—fermer ses portes. C'est qu'elle n'a pas su se moderniser à temps.

Mais en se modernisant, il était clair qu'il y aurait eu des mises à pied. On est donc en droit de se demander si l'on doit refuser le progrès et ses nouvelles techniques, refuser l'automatisation, soit le remplacement des hommes par la machine. Si l'on doit remplacer les hommes, est-ce qu'on doit en décider à ce moment-ci? Je dis que oui. Est-ce que l'utilisation de la technique doit servir à punir les hommes ou bien à servir l'être humain, le citoyen canadien?

Monsieur l'Orateur, si les techniques nouvelles sont inventées pour punir les hommes, nous sommes dans le bon régime, car c'est exactement ce qui se produit aujourd'hui. Mais si nous reconnaissons que la machine doit libérer l'homme davantage, servir l'être humain, il est impérieux d'organiser un système financier qui permettra aux Canadiens d'avoir accès aux produits de l'automatisation. Ainsi, on respectera l'être humain, tout en se gardant de bouder le progrès et la science.

Voilà la solution: mettre l'argent en harmonie avec les possibilités physiques qui existent chez nous.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône dit bien qu'il faut «multiplier les emplois». Le gouvernement émet des vœux pieux dont nous n'avons pas besoin. On voit le gouvernement fédéral accorder des subventions de $45,000 pour aménager une piste de motoneiges, de $50,000 pour couper des branches, et ce pour dire qu'on crée des emplois. On dit: Nous avons des employés—à une température de 50 degrés au-dessous de zéro qui coupent des branches le long des grandes routes durant environ un mois et demi, et ce en vue de créer des emplois. Quand le printemps arrivera, les branches seront évidemment aussi hautes qu'elles le sont présentement, mais on dira qu'on a créé des emplois.

Cela me fait penser aux deux chômeurs qui discutaient au bord d'un puits de gravier où une pelle mécanique d'une capacité d'environ deux verges, deux verges et demie, chargeait des camions qui avaient tôt fait de partir. Alors, les deux chômeurs avaient chacun une petite pelle. L'un s'avisa de dire à l'autre: Sais-tu, mon vieux, que cette machine-là, dans le trou, remplace 50 gars comme toi et moi? C'est l'automatisation. Si on l'enlevait de là, on pourrait employer 50 hommes. Plaçons-la dans le garage, comme on l'a fait, par exemple, dans certaines municipalités, avec des charrues ou des tracteurs, pour engager des chômeurs et les faire travailler à la pelle pour enlever la neige. Et l'autre de demander: Quel est le but de cela? Le premier répond: Procurer plus d'emplois à plus de gens. L'autre dit alors: A ce compte-là, nous serions mieux d'employer 250 hommes munis de cuillères à thé. Nous ferions le même travail que la grosse pelle mécanique ou que 50 travailleurs accomplissent avec des pelles ordinaires, en utilisant des cuillères à thé.

On me dira: C'est fou. Eh bien, le système actuel est aussi bête que cela, monsieur l'Orateur. On met de côté la technologie, on met de côté les machines, on en a peur, parce qu'on sait que cela punit les hommes. Et au lieu de mettre les machines au service des humains, on fait le contraire. Quand la machine travaille, c'est l'homme qui souffre. Pour que l'homme parvienne à survivre, on met la science, le progrès, la machinerie au rancart.

Monsieur l'Orateur, la création d'emplois et le maintien de la stabilité des prix sont le fruit d'une politique qui favorise un climat économique dont peuvent profiter les affaires et les autres secteurs de la société.

Créer des emplois. Le gouvernement a dit: Nous avons créé plusieurs emplois. Selon les statistiques, cela a créé en même temps plusieurs chômeurs.

Le nombre des chômeurs a augmenté de 135,000 en un mois. Comme je le disais tantôt, il y a près de 700,000 chômeurs et on annonce que cela pourrait être pire. Cela peut s'améliorer un peu, grâce aux travaux d'hiver, d'ici les prochaines élections. Au fait, j'ai annoncé que les élections auraient lieu le 26 juin 1972 et que je n'avais pas de ligne directe avec le Saint-Esprit ni avec le très honorable premier ministre. Ce sont là des prédictions que je fais.

Monsieur l'Orateur, d'ici les élections, ces emplois-là continueront à exister, mais une fois les élections terminées, nous subirons encore un ralentissement économique de façon qu'on se retrouvera, l'automne prochain, à un million ou peut-être plus d'un million de chômeurs.

Quand nous sommes ici, à la Chambre, et que nous constatons tous ces faits-là, toutes ces données statistiques, nous nous apercevons que, pendant ce temps-là, les conservateurs progressistes ont «contesté» le discours du trône sans présenter quoi que ce soit de concret.

• (1230)

Le Nouveau parti démocratique, comme d'habitude, s'en prend aux Américains. Il prétend que cela dépend des Américains. Quant à moi, je dis que ce n'est pas la faute des autres, mais notre propre faute si cela ne fonctionne pas.

C'est pour cela, monsieur l'Orateur, avant que mon temps de parole ne soit écoulé, que je présente, à ce moment-ci, le sous-amendement suivant: Je propose, avec l'appui du député d'Abitibi (M. Laprise):

Que l'on modifie l'amendement en biffant tous les mots après «privations économiques» et en les remplaçant par les mots suivants:

«dû à la négligence de procéder à une réforme monétaire ajustée aux besoins de la société canadienne».

Monsieur l'Orateur, nous proposons, depuis de nombreuses années, la réforme monétaire. Cela en a fait rire plusieurs, mais aujourd'hui, à mon avis, on étudie plus sérieusement ce que les créditistes ont préconisé. Il est malheureux qu'il faille tant de temps pour le faire comprendre aux gens et les amener à penser. Ceux qui étaient habitués de rire quand on parlait de Crédit social, ne savaient pas pourquoi ils riaient. Je leur dis: Il est beau de rire, mais il faut savoir pourquoi. Alors, étudiez ce qu'est le Crédit social et, si c'est drôle, riez. Si ce n'est pas drôle, tâchez donc au moins d'être sérieux et de considérer la solution telle que nous la préconisons.

Nous parlons de l'utilisation de la Banque du Canada, aujourd'hui. J'étais heureux, récemment, d'entendre le

premier ministre du Québec nous parler du fameux projet de la baie James et déclarer à la télévision qu'il recourrait probablement aux bons offices de la Banque du Canada pour aider à financer le projet de la baie James.

Monsieur l'Orateur, cela sentait un peu le Crédit social, cela sentait un peu ce que nous préconisons et ce que nous suggérons depuis longtemps. Au fait, la Banque du Canada a le droit, en vertu de la loi, de prêter aux provinces. Elle a ce droit, mais aucune province ne s'en prévaut. J'ai en main l'*Annuaire du Canada* de 1970-1971. On y a changé quelques phrases pour faire l'affaire de ceux qui le rédigent.

Monsieur l'Orateur, on y parle de la Banque du Canada et, à la page 1317, on y lit ce qui suit:

La Banque peut consentir des prêts ou avances à des banques à charte ou à des banques visées par la Loi sur les banques d'épargne de Québec, pour des périodes d'au plus six mois, sur la mise en gage de certaines catégories de valeurs. Elle peut consentir des prêts ou des avances, à certaines conditions et pour des périodes limitées, au gouvernement du Canada ou à toute province.

A toute province! Monsieur l'Orateur, la Banque du Canada a le droit de le faire. On dit «pour un temps limité». On ne dit pas quelle est la limite. Par exemple, on a déjà dit «six mois», c'était écrit en toutes lettres «six mois». On a supprimé les mots «six mois». J'ai hâte qu'on y inscrive le même temps-limite qu'on accorde à l'Inde, aux pays d'Amérique du Sud, d'Afrique, à tous les pays du monde, soit 50 ans plus 10 années de grâce, ce qui fait une période de 60 ans. Que la Banque du Canada soit autorisée à accorder des prêts aux provinces, aux municipalités, aux commissions scolaires et au gouvernement fédéral, et nous n'aurions pas à nationaliser qui que ce soit: les banques à charte ne seraient pas nationalisées. Le secteur public de notre économie devrait être financé par la Banque du Canada, sans intérêt.

La somme de 48 millions de dollars a récemment été prêtée à l'Inde par M. Paul Gérin-Lajoie, le représentant du gouvernement fédéral, sans intérêt, pour 60 ans! Dans 60 ans, le premier ministre aura 113 ans, il ne sera plus là, mais l'Inde commencera à nous rembourser.

Monsieur l'Orateur, alors que M. Paul Gérin-Lajoie consentait à l'Inde un prêt de 48 millions de dollars pour 60 ans au nom du Canada,—et remarquons bien que nous avons déjà prêté presque un milliard de dollars à l'Inde, sans intérêt,—le premier ministre de la province de Québec, M. Bourassa, était aux États-Unis pour emprunter 75 millions de dollars, à 9.2 p. 100 d'intérêt, pour une période de 25 ans! Dans 25 ans, nous aurons payé, en intérêt seulement, plus de 200 millions de dollars, et nous devrons encore tout le capital, soit 75 millions de dollars.

Monsieur l'Orateur, M. Bourassa ne revient pas des États-Unis avec une brouette remplie de dollars américains, mais avec un petit morceau de papier qu'on appelle billet provisoire, sur lequel le chiffre 75 millions est écrit. Le billet est signé par M. Robert Bourassa et endossé par la province de Québec. Si M. Bourassa avait décidé de venir rencontrer notre bon ami M. Louis Rasminsky, à Ottawa,—le Gouverneur de la Banque du Canada—et lui demander d'inscrire 75 millions dans ses livres, cela n'aurait-il pas aussi bien valu que les 75 millions américains?

Monsieur l'Orateur, les États-Unis ne fondent pas leurs 75 millions de dollars sur leur avoir, sur leurs richesses, mais sur le développement de l'Hydro-Québec. Ces 75 millions sont garantis par nos richesses naturelles. On ne fait qu'inscrire des chiffres là-bas. Il n'y a pas une pièce de 25c. ou de 5c. qui traverse la frontière. Ce sont des chiffres! Mais pourquoi n'inscrivons-nous pas nos chiffres nous-mêmes, au Canada? Ce serait une façon de devenir «maîtres de l'économie canadienne». Nous aurions alors le contrôle de notre crédit pour développer le Canada, pour développer nos richesses naturelles.

[M. Caouette.]

J'entends souvent les députés du Nouveau parti démocratique parler du «contrôle américain» et j'estime qu'ils ont raison. Toutefois il faut présenter une solution pour le remplacer. Ce n'est pas en vidant le Canada pour rembourser des prêts que nous allons redevenir «maîtres chez nous», mais en utilisant nos moyens financiers. Si les Américains sont capables de faire notre crédit canadien, pourquoi ne sommes-nous pas capables de faire notre propre crédit? Et, assez souvent, les Américains—qui ne sont pas fous, ils sont assez intelligents—financent nos propres développements avec notre propre crédit, après quoi ils touchent des intérêts sur notre crédit. On développe quelque chose avec le crédit canadien, qui appartient aux Américains! C'est cela l'erreur monumentale du temps présent et du système économique actuel.

Monsieur l'Orateur, les créditistes prétendent encore que l'entreprise privée constitue une partie importante de notre secteur économique. Il existe trois secteurs dans notre économie: l'entreprise privée, l'initiative personnelle et le secteur public. L'entreprise privée continuera, sous le Crédit social, à se développer comme elle le fait présentement, grâce à des crédits bancaires et à l'utilisation des services des caisses populaires, des compagnies de finance, etc. Mais il faut que le secteur public soit financé par la Banque du Canada, et cela, sans intérêt.

• (1240)

Dans le discours du trône, qui est la répétition à peu près textuelle de tous les discours du trône que j'entends depuis 15 ans, c'est-à-dire depuis que je siège à la Chambre, on parle de sécurité économique.

Monsieur l'Orateur, pour parvenir à la sécurité économique, il faut tenir compte de tous les facteurs, savoir de la production et de la distribution. Nous avons tout: la production n'est plus un problème, au Canada. C'est tellement vrai qu'on présente ou adopte actuellement des lois pour empêcher des producteurs de produire telle ou telle denrée pour essayer de contrôler la production, parce qu'il existe une trop grande abondance de produits divers, dans le domaine du vêtement, de l'automobile, des machines agricoles. C'est tellement vrai que lorsque je suis allé à Brantford, l'automne dernier, les cours de Massey-Ferguson étaient remplies à craquer et les instruments aratoires étaient empilés les uns sur les autres, en colonnes de cinq ou six de hauteur. On a trop de tout, non pas parce que les gens n'en ont pas besoin, mais parce qu'ils n'ont pas d'argent pour l'acheter.

Quant à la sécurité économique, nous l'obtiendrons le jour où nous mettrons le système monétaire au service de la population, eu égard aux produits qui existent. On essaie de réformer n'importe quoi. Au fait, on essaie de réformer l'agriculture, l'industrie et le commerce, tous les ministères, toutes les activités économiques au Canada, sauf les activités financières.

Quant aux activités monétaires de la Banque du Canada, il ne faut pas y toucher, c'est sacré! Hier, je lisais le discours de mon excellent ami, l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise), qui citait l'ancien ministre des Postes, le député de Duvernay (M. Kierans), qui déclarait, et je cite:

. . . Il faut cesser de croire . . . qu'il est essentiel pour le Canada de vendre ses richesses naturelles.

Il ne disait pas cela, il y a 10 ans, mais il constate aujourd'hui que la théorie qui nous est expliquée, qui

nous est présentée par le gouvernement, savoir que si nous voulons bien vivre au Canada, il faut exporter le plus possible, est le contraire du bon sens.

Nous disons, pour notre part: Utilisons notre crédit pour développer le Canada au maximum et, ainsi, il nous sera bien plus facile, après avoir pris soin de notre population, de voir à aider les pays du monde qui en ont besoin, les pays sous-développés. A ce moment-là, ce serait logique de les aider le plus possible.

Mais commençons par doter les Canadiens d'un système économique qui leur garantirait la sécurité économique. C'est pourquoi nous avons proposé, en fin de semaine, à Regina un programme que nous avons étudié, non pas un programme de promesses, mais un programme réaliste et vrai. Nous avons suggéré de remplacer le système de bien-être social actuel, qui encourage la paresse et la fraude, par un système de sécurité sociale et économique qui encouragerait l'initiative personnelle et n'empêcherait personne de travailler, de produire davantage.

Si une personne qui gagne $5,000 recevait un surplus de $2,000 ou $3,000 par année, cela constituerait un encouragement au lieu d'un châtiment. Actuellement, il existe plusieurs choses. Samedi soir, à la télévision, j'exposais le problème d'une famille dépendant du bien-être social. Une mère de sept enfants touchait des allocations de bien-être social de l'ordre de $235 par mois. Le gouvernement fédéral paye la moitié de cette somme, soit $117.50. Cette mère de famille se présente au bureau de bien-être social et demande une aide supplémentaire. Le préposé, lui répond que, selon les normes, les critères du gouvernement, on ne peut lui verser plus de $235 par mois. Il est vrai qu'elle n'a pas de loyer à payer, mais elle doit, par exemple, subvenir aux besoins de ses sept enfants en vêtements, nourriture et voir à ses soins personnels.

Or, elle ne peut plus tenir. Quelqu'un lui dit: Madame, placez vos enfants chez des étrangers et, à ce moment-là, vous pourrez travailler et gagner votre vie. Effectivement, c'est ce qu'elle fait. Elle place ses enfants ici et là, en Abitibi. Dès que ses enfants sont placés, le bureau du bien-être social commence à lui verser $60 par mois, par enfant. Elle reçoit $420 pour ses sept enfants, et $20 par mois d'argent de poche pour chacun des sept enfants, ce qui représente $140 de plus. Elle reçoit donc $540, sans oublier les vêtements que le bureau de bien-être social lui fournit. Cette mère de famille aurait vécu comme une reine, avec seulement $420 par mois, et non $540. Elle aurait gardé ses enfants, et elle aurait vécu comme du monde, mais le bien-être social ne peut rien faire dans son cas. Il ne peut agir que lorsque la famille est divisée, séparée, disséminée. A ce moment-là, le bureau de bien-être social agit.

Grâce au système de sécurité économique et sociale que nous préconisons, cette mère de famille aurait pu demeurer chez elle avec ses enfants pour voir à leur éducation, à leur entretien, etc. Voilà la question sempiternelle! On se demande toujours: Mais où va-t-on prendre l'argent?

Monsieur l'Orateur, on se demande rarement: Est-ce que le Canada est capable de garantir la sécurité économique avec la liberté personnelle à tous les Canadiens? Est-ce que nous avons suffisamment de ressources naturelles pour pourvoir aux besoins de l'ensemble de la population? Tout le monde n'en doute pas, nous en avons l'assurance.

Monsieur l'Orateur, si le Canada possède d'immenses richesses, s'il est vrai que nous habitons une terre «fortunée», où il ne manque que la vitalité, eh bien, nous, les créditistes, nous offrons cette vitalité pour que nous puissions vivre en paix et en harmonie dans cette terre «fortunée».

[*Traduction*]

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, en politique, l'optique philosophique est l'exception plutôt que la règle, et c'est pourquoi les députés de la Chambre seront bien aise que le discours du trône de cette année, non seulement porte à réfléchir sur les problèmes philosophiques fondamentaux de notre époque, mais précise en outre clairement la compréhension profonde qu'a le gouvernement de ces problèmes et une stratégie cohérente pour les cerner. Le passage essentiel de ce discours d'une grande finesse de pensée et si magnifiquement agencé figure aux pages 1 et 2 du hansard de jeudi dernier. Le voici:

En cette époque de gigantisme, et dans un système social de plus en plus impersonnel, l'un des défis majeurs que les gouvernements sont appelés à relever, c'est de dissiper le sentiment d'isolement qui étreint tant d'hommes, qui leur fait perdre le sens de leur personnalité et de leur valeur, et qui finalement les empêche de s'épanouir.

L'isolement prend bien des formes au Canada: éloignement géographique, distinctions sociales injustes, dénuement économique. Sous chacune de ces formes, il représente dans une certaine mesure un rejet, une exclusion, une aliénation. Notre pays trahit son intention profonde s'il néglige de s'assurer que son bien le plus précieux, à savoir ses ressources humaines, n'est pas gaspillé. Nous devons nous efforcer de lever les barrières de l'isolement, de permettre à chaque Canadien d'éprouver ses possibilités intimes même s'il ne peut pas toujours les réaliser complètement, et de proposer à nos consciences l'image d'un pays ouvert et fraternel.

La participation à cet exaltant projet qui s'appelle le Canada nous enrichit tous et chacun. Nos objectifs et nos espoirs tiennent à l'effervescence et à la vitalité de cette terre fortunée. Nous qui sommes ici, nous avons la responsabilité de voir à ce que ces objectifs et ces espoirs soient réalisables afin que le Canada devienne conforme à l'idéal que nous ont légué nos ancêtres; afin que, dans ce pays si grand, d'amples étendues subsistent intactes; afin que ses ressources, gérées avec sagesse, soient équitablement partagées et transmises d'âge en âge; afin que, dans notre société, la dignité de chaque personne soit reconnue; bref, afin que chacun soit incité à consacrer au progrès du pays le meilleur de lui-même.

A mesure que le comité parlementaire de la constitution se déplaçait à travers le pays, nous avons découvert l'isolement que ce passage exprime si bien, en même temps qu'un puissant désir de s'inscrire dans le grand courant de la vie canadienne.

Le sentiment d'isolement vient parfois d'une inquiétude générale devant l'ampleur des problèmes actuels. Une lettre que je viens de recevoir de l'un de mes commettants, M^me^ R. M. Langs, parlant au nom de l'association féminine de l'Église unie de Chalmers, contient la réflexion suivante:

Nous nous préoccupons de l'impuissance apparente des gens devant les problèmes qui confrontent le monde.

Elle énumère plusieurs de ces problèmes, celui de l'industrialisation, celui des ressources énergétiques et celui de l'Afrique coloniale. Puis elle se demande ce que l'individu peut y faire.

Parfois, l'impression d'isolement naît d'un sentiment de frustration dans la solution de problèmes d'un milieu plus immédiat. Il s'y retrouve toujours un élément visible d'impuissance. Comme le propose le discours du trône, la solution doit comporter un aspect négatif, la suppression des barrières qui créent l'isolement; et un aspect positif, l'encouragement à participer à la vie publique au Canada et aux prises de décision et même la mise en œuvre de moyens susceptibles de réaliser cette participation.

Cet après-midi, je veux faire un rapprochement entre deux problèmes qui se posent dans ma région de Windsor,

et le thème général du discours du trône. Ces problèmes sont de deux ordres: économique et culturel.

Considérons d'abord le problème économique. Windsor est située au bout d'une langue de terre s'avançant entre deux lacs et dont l'extrémité est contiguë aux États-Unis. La grande ville canadienne la plus rapprochée se trouve à plus de 100 milles de distance. Nous sommes là, dans le grand Windsor, quelque 250,000 habitants qui vivons et travaillons en face de Détroit dont l'agglomération métropolitaine compte environ quatre millions et demi de population. Il est donc facile de comprendre notre sentiment d'isolement du point de vue tant géographique que démographique.

De par notre situation, nous sommes donc bien sensibles à tout changement qui s'opère dans nos relations économiques avec les États-Unis. Du fait que Windsor est une ville essentiellement industrielle où se concentre toute la fabrication de Chrysler Canada, ainsi qu'une grande partie de celle de Ford et de General Motors, en plus des nombreuses usines de pièces d'automobile et d'entreprises connexes, ses résidents s'inquiètent avec raison, et il faut les comprendre, du sort réservé à l'accord sur l'automobile.

• (1250)

Leurs craintes ne sont pas fondées, si l'on tient compte des déclarations ou des actions du gouvernement; mais dans les négociations en cours, il est nécessaire de garder le secret qui entoure cette affaire. Pour ma part, j'ai déclaré publiquement qu'il n'y a pas lieu de craindre que le gouvernement compromette les emplois ou les intérêts des Canadiens pour tirer des États-Unis quelque avantage dans d'autres secteurs de notre économie. C'est ma conviction profonde et celle du gouvernement. Il est bon de souligner ici, je crois, la déclaration que le premier ministre (M. Trudeau) a faite dans son discours de vendredi dernier, notamment que le Canada sera aussi ferme dans la défense de nos intérêts commerciaux à l'égard des États-Unis qu'il l'a été il y a plusieurs mois, au moment où l'évaluation des monnaies des divers pays a causé tant de perturbations. Il a ajouté que si la position commerciale du Canada vis-à-vis des États-Unis doit changer, ce sera uniquement à l'avantage mutuel des deux pays et non à l'avantage unilatéral des États-Unis. Ce sont des paroles que mes commettants ont accueillies avec joie, monsieur l'Orateur.

Le deuxième problème concerne la culture et particulièrement la télévision. Windsor n'a qu'une station de télévision sur la bande VHF, CKLW-TV, canal 9, et aucune station sur la bande UHF.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question?

M. MacGuigan: Certainement.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le député sait-il que le gouvernement du Canada a changé sa position de négociation, concernant l'Accord canado-américain sur l'automobile, entre décembre de l'année dernière et janvier de cette année? Ne sait-il pas également que la première intention du gouvernement canadien était de renoncer aux garanties de production dans l'Accord canado-américain sur l'automobile? De plus, sait-il que le gouvernement ne s'est pas encore engagé à conserver ces garanties de production dans cet accord? Si toutes les réponses implicites à mes questions sont affirmatives, sur quoi le député se base-t-il pour assurer que pas nécessairement maintenant, mais dans six mois ou même dans deux ou trois ans, les emplois canadiens ne seront pas perdus par suite des négociations courantes?

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), a attrapé la manie depuis quelques mois de prédire ce que le gouvernement fera ou ne fera pas au cours des négociations secrètes avec les États-Unis. Jusqu'à présent, toutes ses prédictions, y compris les horaires qu'il a avancés plusieurs fois, se sont révélées fausses.

M. Broadbent: C'est de la bêtise absolue. Pourquoi ne pas répondre à la question?

M. MacGuigan: Ainsi donc, la chose la plus importante dont nous devons nous souvenir en ce qui concerne ces négociations secrètes est la position que le gouvernement du Canada a énoncée à la Chambre et en public.

M. Broadbent: Il n'en a rien fait.

M. MacGuigan: La deuxième question que je voudrais soulever traite de la culture et tout particulièrement, comme je l'ai dit, de la télévision.

M. Broadbent: J'espère que le *Star* de Windsor reproduira la réponse du député. C'est honteux.

M. MacGuigan: Windsor se trouve à portée de dix stations de télévision UHF et VHF américaines. Comme je l'ai dit, il n'y a à Windsor qu'une station de télévision VHF et aucune station UHF. Dans une telle situation, il est de toute évidence important qu'une forte présence canadienne se fasse sentir sur la seule chaîne de télévision canadienne qui puisse être captée à Windsor.

En juin 1970, le Conseil de la radio-télévision canadienne a approuvé le transfert de la propriété de la station CKLW-TV. Cette station a été rachetée par Bata Broadcasting Limited à ses anciens propriétaires américains en acquérant 75 p. 100 des actions de la société, et Radio-Canada, par l'intermédiaire de sa filiale, St-Clair River Broadcasting Limited, a acquis les 25 p. 100 restants. Radio-Canada s'était engagée à acquérir la totalité de la propriété de cette station dans un délai de 5 ans. Dans toutes ces négociations, Radio-Canada a fait figure de marié réticent. Il s'agissait d'une alliance forcée, où le CRTC pointait un pistolet dans le dos de Radio-Canada. Bien sûr, nous à Windsor sommes très heureux que la société ait acquis une participation d'un quart dans la station et se soit engagée à en devenir le seul propriétaire d'ici trois ans et demi.

Puis-je déclarer qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre est-elle d'accord pour dire qu'il est 1 heure?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Vu qu'il est une heure, je quitte le fauteuil. Le débat reprendra à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, dans les quelque dix minutes qui ont précédé la pause de 1 heure, j'ai parlé

de l'optique philosophique du discours du trône de cette année. J'ai traité de la première des deux premières questions que, en tant que citoyen de Windsor, je crois s'insérer dans cette optique. Il s'agissait du problème économique. J'avais tout juste commencé à parler du problème culturel. J'avais exposé la situation fondamentale concernant les 10 ou 12 stations de télévision de la région de Windsor dont une seule d'entre elles est canadienne. Elle appartient dans une proportion de 75 p. 100 à un radiodiffuseur indépendant et dans une proportion de 25 p. 100 à la Société Radio-Canada qui s'est engagée à en acquérir la pleine propriété dans environ trois ans et demi.

La question dont je voudrais tout particulièrement parler est la décision de Radio-Canada, prise à la mi-janvier, de ne permettre la diffusion de la série «The White Oaks of Jalna» par la station de télévision de Windsor seulement neuf mois après sa diffusion dans le reste du Canada.

Une voix: Ils ne perdent pas grand-chose.

M. MacGuigan: Le député me dit que les gens de Windsor ne perdent pas grand-chose. Il peut avoir raison. Je n'ai pas eu l'occasion de voir les émissions. J'aimerais toutefois que ce soient les gens de Windsor qui prennent la décision à ce sujet. C'est à eux qu'on refuse ce choix.

J'ai eu l'occasion de soulever une question semblable à la Chambre, le 5 avril dernier, comme en font foi les pages 4937 et 4938 du hansard. Le problème était alors que le canal 9 à Windsor avait été forcé de retirer l'émission «Rainbow Country» après 22 ou 26 épisodes parce que la Société Radio-Canada, qui était le distributeur et le coproducteur canadiens, avait conclu une entente avec les producteurs américains qui interdisait la présentation de cette série à Windsor. Ceci pour permettre à Radio-Canada de vendre l'émission à Détroit à un prix plus élevé. Plus tôt, l'émission «Audubon Theatre» avait dû être retirée pour la même raison après 4 épisodes.

Comme je l'avais mentionné, cette décision comportait certains aspects ironiques. Par exemple, après avoir conclu un accord officiel qui excluait la présentation de cette série à Windsor, la Société Radio-Canada n'a pas été assez vigilante pour empêcher qu'on présente la plupart des épisodes avant de se rendre compte de ce qui se passait. De même, dans le cas de Jalna, je crois que la Société a annoncé à l'échelle nationale que l'émission Jalna serait présentée le dimanche suivant. Il y a eu beaucoup de publicité au canal 9 avant qu'on se rende compte que c'était une erreur et qu'on arrête cette publicité.

Ce sont là des aspects secondaires du problème. Le problème véritable c'est le caractère répréhensible de la décision de la direction de Radio-Canada de ne permettre la présentation de la série The «White Oaks of Jalna» à la station CKLW-TV de Windsor que 9 mois après sa présentation par les autres stations canadiennes. Il semble que ce soit là un léger progrès sur les décisions antérieures de Radio-Canada, qui refusaient en permanence aux spectateurs de Windsor les séries d'émissions diffusées par la société. En l'occurrence, le délai n'a duré que neuf mois.

• (1410)

Pourtant, il existe maintes raisons de soutenir que la moindre différence de traitement envers la population de Windsor est inacceptable. D'abord, en qualité de contribuables canadiens, ils ont droit au même service de la part des sociétés d'État que les Canadiens des autres régions du pays. Dans le contexte actuel, ils ont droit aux mêmes programmes diffusés par les postes de télévision affiliés à Radio-Canada qui les desservent au même titre que les autres contribuables du pays. Le programme périodique auquel j'ai fait allusion est entièrement canadien et il s'inspire d'ouvrages d'un auteur canadien sur une famille canadienne, et la production en a coûté 2 millions aux contribuables du Canada. Pourtant, les contribuables de Windsor sont l'objet de discrimination puisqu'ils ne peuvent voir ce programme au même moment que les autres Canadiens.

On peut dire que Radio-Canada a une obligation spéciale envers le canal 9 et la population de Windsor pour une deuxième raison. Le fait est que la Société est propriétaire de la station de télévision dans une proportion de 25 p. 100, et qu'elle en sera l'unique propriétaire dans trois ans et demi. Aussi, le canal 9 n'est pas tout simplement un affilié régional comme les stations ailleurs au pays: il appartient déjà en partie à la Société qui s'est engagée à l'acheter dans sa totalité.

En outre, et cette raison est peut-être ironique, la politique dont s'inspire Radio-Canada n'est même pas saine sur le plan économique. Détroit représente seulement 2.4 p. 100 de l'ensemble du marché américain en termes de foyers, et de cette fraction la station de Windsor n'attire qu'un bien faible pourcentage des téléspectateurs. Pendant les heures de pointe, seulement 3.3 p. 100 de tous les téléviseurs dans la région de Détroit captent la station de Windsor. C'est donc dire que seulement .01 p. 100 du marché global des États-Unis est touché par ce qui passe sur les ondes de CKLW-TV.

Nous en avons eu une preuve frappante lorsque l'émission de la BBC sur Henri VIII a été télévisée au canal 9 de Windsor. Alors qu'elle n'avait réussi qu'à attirer 4 p. 100 des téléspectateurs de la région, cette même émission transmise sur le réseau américain quelques mois plus tard, c'est-à-dire en juillet, période de l'année où la télévision n'est pas tellement regardée, retint l'attention de 13 p. 100 des gens. Donc, même si une station américaine montre le même programme dans la région il peut intéresser environ trois fois plus de téléspectateurs; son pouvoir d'attraction est triplé.

Encore une fois, puisque la BBC a pu vendre sa série de Henri VIII à un important réseau américain malgré que celle-ci avait déjà paru à la station de Windsor, Radio-Canada, en prétendant ne pouvoir réaliser une affaire rentable en vendant aux États-Unis des émissions déjà montrées à Windsor, n'a pas un argument valable.

En outre, Radio-Canada a une fonction culturelle à remplir. Je voudrais aborder la question en me reportant à une réponse que Radio-Canada donnait le 5 avril dernier par l'intermédiaire du secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, comme en fait foi le hansard à la page 4938, alors que j'avais posé une question concernant l'autre série dont la diffusion a été refusée. Radio-Canada a répondu par l'entremise du secrétaire parlementaire:

> ... selon Radio-Canada, tous les programmes produits par elle à l'aide de ses propres installations sont distribués à toutes les stations du réseau de télévision anglais, y compris des stations affiliées telles que CKLW TV de Windsor. Cependant, depuis plus de dix ans, Radio-Canada a accepté de ne pas comprendre Windsor dans le planning initial de certains de ses programmes pour les raisons suivantes:
>
> La première situation a trait à une série produite pour la télévision aux États-Unis et achetée par Radio-Canada d'un distributeur canadien, en vue d'être diffusée sur tout le réseau anglais de télévision. Elle n'a rien à voir avec le cas que nous examinons actuellement. L'excuse invoquée

par Radio-Canada en l'occurrence est que les droits sont réglementés aux États-Unis.

La deuxième situation signalée se rapporte à des séries produites au Canada et acquises d'un distributeur canadien par Radio-Canada pour tout le réseau anglais de télévision. Encore une fois, Radio-Canada blâme quelqu'un d'autre. La Société déclare que le producteur canadien tente habituellement de conclure un arrangement prévoyant une exception dans le cas de Windsor pour retirer ainsi un maximum de profit d'une vente à des intérêts américains. La troisième situation que Radio-Canada mentionne porte sur les séries réalisées au Canada avec participation de la Société au financement et à la production. La Société déclare que dans ce cas, elle acquiert les droits de télévision canadiens, mais qu'elle ajourne d'ordinaire ses droits quant à Windsor. Le rapport ajoutait:

Si l'on veut attirer le capital de production, il importe de rehausser les possibilités de vente aux États-Unis. Le fait de favoriser les compagnies de production privées est un aspect important, aux yeux de Radio-Canada, de l'expansion de la participation canadienne.

Cette tirade laisse entendre, semble-t-il, que ce n'est que dans de telles circonstances qu'on priverait la station de Windsor d'émissions de la Société Radio-Canada. Mais il n'en est pas ainsi, car dans le cas qui m'occupe, la série est entièrement réalisée par Radio-Canada et coûte aux contribuables 2 millions de dollars. Il ne s'agit pas de l'un des cas que la Société a mentionnés. Ce cas est bien plus grave que tout autre que la Société a tenté de défendre par le passé. Pourtant la même politique a été suivie. On prétend agir ainsi pour encourager les sociétés privées de production, ce qui ne tient pas debout du tout. Aucune société privée n'est en cause dans la présente affaire.

Quoi qu'il en soit, on ne peut évaluer les priorités et les responsabilités de Radio-Canada du seul point de vue de la rentabilité. D'après la charte de cette société, qui a été établie par le Parlement fédéral, celle-ci doit chercher à réaliser certains objectifs généraux; on songe, par exemple, à la diffusion de la culture canadienne. On ne peut certes pas dire que, dans la région de Windsor, la société s'acquitte de cette obligation.

J'ai parrainé un avis de motion d'initiative parlementaire demandant de renvoyer au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts la question de cette politique selon laquelle on refuse ou l'on retarde la diffusion de certaines émissions de télévision à Windsor afin de les vendre à meilleur prix aux réseaux américains. J'espère avoir prochainement l'occasion d'aborder ce sujet à la Chambre et que la question sera renvoyée au comité permanent en vue d'une enquête sur la situation.

Ce qui importe surtout, c'est que la population de Windsor sache si Radio-Canada entend modifier sa politique quand elle sera seule propriétaire du poste. Le président Dunton a déclaré que le moment venu, la Société Radio-Canada traiterait la station de Windsor de la même manière que toutes les autres. C'est une chose que j'aimerais consigner au compte rendu officiel.

Les citoyens de Windsor aimeraient savoir, je pense, si la disposition relative à la protection de la frontière normalement attachée aux émissions de hockey va être supprimée. Par suite de cette disposition, on nie présentement à Windsor l'occasion de pouvoir regarder certaines parties à cause du refus de la LNH de permettre que ces programmes soient diffusés à l'intérieur d'un certain rayon de Détroit. Ils aimeraient aussi savoir si la Société Radio-Canada entend prendre une position ferme avec la LNH et lui faire comprendre que si elle empêche la diffusion des parties de ce genre à Windsor, celles-ci ne seront diffusées nulle part au Canada.

[M. MacGuigan.]

Non seulement les gens de Windsor, mais tous les Canadiens, je crois, aimeraient aussi savoir pourquoi la Société a décidé d'attendre encore trois ans et demi pour remplir ses obligations à l'égard de la région de Windsor. Pourquoi néglige-t-elle de modifier sa politique dès maintenant?

Je voudrais aussi savoir ceci: en échange de quelle quantité d'espèces sonnantes et trébuchantes a-t-on vendu aux États-Unis les droits des habitants de Windsor? Dans le passé, la Société a tenté de ne pas divulguer ce renseignement, mais il me semble que les Canadiens sont en droit de savoir ce qu'a coûté au juste cette décision qui tend à priver Windsor de ses possibilités d'accès au patrimoine culturel canadien.

• (1420)

A mon avis, c'est une question qui non seulement concerne Radio-Canada mais le CRTC et le gouvernement également. Un passage du discours du trône, reproduit à la page 3 du hansard, se lit comme suit:

Une autre forme encore d'isolement tient aux déficiences de services de communications. Le gouvernement s'inquiète de ce que, présentement, plusieurs collectivités sont dépourvues des services nationaux de radiodiffusion . . .

J'ai bien l'impression, monsieur l'Orateur, qu'on ne songeait pas à Windsor lorsqu'on a écrit ce passage, mais il me semble qu'il convient très bien aux citoyens de Windsor. Le service que leur donne Radio-Canada est indifférent sous tous rapports. Il est indifférent parce que Radio-Canada semble indifférent aux intérêts des gens de Windsor.

Pour conclure, je désire simplement souligner que le discours du trône a, de fait, analysé le problème de l'isolement et les véritables remèdes à y apporter. Puis-je espérer que l'isolement où se trouve la télévision de Windsor fera bientôt partie de l'ensemble du problème canadien.

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire tout d'abord combien je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le discours du trône. J'ai toujours trouvé de tels débats très intéressants, parce qu'ils donnent la possibilité aux députés d'entendre parler des problèmes qui surviennent dans les différentes circonscriptions du pays, ce qui n'est pas le cas de beaucoup d'autres débats à la Chambre.

Je voudrais féliciter le motionnaire et le deuxième parrain. Je connais le premier assez bien. J'ai à maintes reprises admiré ses propos et nous nous rendons tous certainement compte de la justesse de ses remarques, comme d'ailleurs de celles d'un grand nombre de ministériels. N'est-il pas malheureux, cependant, que quand l'occasion se présente, ces honorables députés ne votent pas suivant la ligne de conduite qu'ils énoncent, ce qui nuit à la démocratie.

Les principaux sujets d'inquiétude des gens de ma région ne diffèrent pas tellement, je pense, de ceux du reste du pays. L'inflation vient au premier rang, et elle nous inquiète vivement. L'agriculture canadienne n'a pu marcher de pair avec les hausses de prix si fréquentes dans l'industrie et la main-d'œuvre. Elle a malheureusement été incapable de fixer le prix de ses produits et le coût général des services a souvent été une source de grandes difficultés ces dernières années, car même si les

prix des denrées n'ont pas monté, le coût des services chez les agriculteurs s'est grandement accru.

Au cours de nos débats sur l'agriculture et sur les projets de loi présentés à la Chambre durant la dernière session—je songe surtout au bill sur la stabilisation des produits agricoles, qui est resté en plan—rien ne laissait prévoir une hausse du prix des produits agricoles. Il fut question de stabiliser les revenus, mais en période d'inflation, la stabilisation des revenus n'est pas très utile. Comme le dit si souvent le député de Mackenzie (M. Korchinski), on se borne alors à stabiliser la pauvreté.

Comme la législature actuelle aura bientôt quatre ans, nous savons qu'il sera sans doute question d'élections bientôt. Aussi serait-il utile de songer à ce que l'avenir nous réserve et d'observer l'attitude du premier ministre (M. Trudeau), pour voir ce qu'il présentera en matière de mesures agricoles.

J'aimerais vous citer un passage d'un article du *Western Producer,* sur un discours prononcé il y a peu de temps par le premier ministre. Voici:

L'agriculture ne pourra relever le défi de demain si elle ne conquiert pas son indépendance économique, a-t-il ajouté.

«Elle doit et devra fonctionner, comme tout autre secteur industriel, sans subventions, sans aide extérieure, comme un organisme arrivé à maturité et qui a atteint son plein développement.»

Il est de moins en moins concevable que les consommateurs fassent les frais des déficiences des agriculteurs, dit-il.

Lorsque le premier ministre s'exprime en ces termes, il semble considérer l'industrie agricole comme un vaste secteur subventionné de notre société, comme si l'agriculture était le seul bénéficiaire des largesses de l'État. Qu'il me soit permis de rappeler aux députés l'adoption du bill sur la Commission du textile et du vêtement, qui assure une certaine protection à cette industrie. Ensuite, il y a eu la défalcation des arriérés d'impôt de 70 millions que devait la compagnie Ford, ainsi qu'un don de six millions de dollars à Proctor et Gamble pour ouvrir une usine alors que cette industrie souffrait déjà de surproduction dans l'ensemble du pays. Le gouvernement subventionne une usine à tel endroit du Canada, et en ferme une semblable dans une autre région.

Cette façon de procéder est coûteuse pour les contribuables. L'industrie agricole ne touche qu'une faible proportion des fonds que le gouvernement dépense en subventions, et en disant le contraire, on crée une fausse impression. On trompe les contribuables et les électeurs, et le recours à cette tactique ne cesse de nous décevoir. C'est de cette façon qu'on a amené l'Ouest à s'imaginer parfois qu'il n'a que le statut de colonie vis-à-vis de l'Est. On a certes de bonnes raisons de s'inquiéter à ce sujet.

A l'avenir, nous devrons, je pense, songer à des programmes qui fassent pendant, jusqu'à un certain point, aux programmes américains destinés à soutenir la commercialisation du grain. Selon ces programmes, on fixe un prix minimum pour les grains, en particulier les grains de provende, et le producteur peut soit les vendre au gouvernement au prix minimum, soit les offrir sur le marché libre. Il faudrait certainement apporter des changements radicaux à notre régime actuel de commercialisation, surtout quant aux dispositions en cours concernant la commercialisation des provendes sur le marché canadien.

Le problème de la manutention du grain est toujours d'actualité et il inquiète particulièrement les provinces de l'Ouest. En répondant à une demande que je lui faisais hier pendant la période des questions, le ministre chargé de la Commission du blé a indiqué, à propos des difficultés qui surgissaient dans le port de Vancouver, que les choses allaient bien. Cependant, telle n'est pas l'impression des observateurs impartiaux. Je ne parle pas des observateurs politiques, mais des observateurs neutres de la situation dans ce port. Personne ne songe à reprocher au ministre les tempêtes de neige et le fait qu'elles aient balayé les voies ferrées. Il n'est pas responsable des grèves qui se sont produites à plusieurs reprises et personne ne songe à le blâmer de ces débrayages. Ce qui est inquiétant, c'est avant tout le fait qu'il ne veut pas admettre qu'il a expérimenté une politique de non-entreposage dans nos installations portuaires et que cette politique s'est soldée par un échec. Nous devons obtenir l'assurance que l'acheminement des grains se poursuivra dans ces installations portuaires même en cas de grèves ou d'intempéries, comme il y en a toujours au Canada, en hiver.

• (1430)

Je voudrais lire quelques extraits d'un rapport publié par la Palliser Wheat Growers Association. La semaine dernière, un groupe de membres de cet organisme est allé enquêter sur l'inactivité des installations portuaires de Vancouver. Voici ce qu'il rapporte:

Alors que 20 navires étaient immobilisés dans le port de Vancouver, le représentant d'une société d'exportation a dit aux membres de la Palliser que l'arriéré actuel, que l'on évalue à 20 millions de boisseaux de blé, ne sera pas rattrapé avant juillet.

Le Conseil des ports nationaux a fait visiter les quais aux agriculteurs, qui y ont vu des navires immobilisés et des élévateurs terminaux à peu près inactifs.

Le seul navire qui se trouvait à l'élévateur de tête de ligne à l'usage du syndicat du blé de la Saskatchewan s'appelait fort à propos le *Heroic.* Il était dans le port depuis un bon mois, tentant de réunir tant bien que mal un plein chargement avec ce qui pouvait rester dans une demi-douzaine d'élévateurs.

Il y a maintenant environ 1.8 million de boisseaux de blé d'exportation dans les élévateurs de tête de ligne (en date de vendredi) alors qu'il en faudrait près de 20 millions pour charger les navires qui attendent.

En attendant, le représentant de la société d'exportation a dit aux agriculteurs que le Canada ne vend plus, étant trop occupé à rattrapper le retard dans les ventes déjà conclues.

Hier à la Chambre, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé n'en finissait plus de nous dire que les ventes allaient bien, que tout fonctionnait normalement, et combien de wagons avaient atteint le port au cours des deux derniers jours. Mais la Palliser Wheat Growers Association est un observateur neutre qui n'a pas d'intérêt politique à faire valoir. Peut-être pourra-t-on m'accuser moi d'en avoir, ou même les députés à ma gauche, mais on ne peut certes accuser la Palliser Wheat Growers Association d'avoir une opinion préconçue de ce qui se passe dans le port. Reprenant les commentaires du président de la Palliser, Walter Nelson, le rapport poursuit:

Il a parlé de conversations avec un représentant de la société d'exportation, Cargill of Canada Ltd., à l'appui de la Palliser qui prétendait que les politiques de la Commission canadienne du blé relatives au transport du grain étaient malavisées.

Et plus loin:

L'agent de Cargill a confirmé l'assertion de Palliser selon laquelle les navires inemployés font doublement du tort à l'industrie céréalière canadienne—en premier lieu, les armateurs se protègent contre les longs retards en augmentant leurs tarifs-marchandises et en second lieu le port, dont la réputation en cette matière est déjà mauvaise, acquiert un renom international encore plus défavorable, ce qui peut obliger le Canada a vendre le blé à encore meilleur marché que le prix bas actuel pour attirer les acheteurs et les expéditeurs.

Telle est la situation actuelle. Voici la suite du rapport.

Selon M. Nelson, une autre révélation de la visite à Vancouver est que la mauvaise gestion des transports de céréales de la Commission du blé entraîne un ralentissement des expéditions par rail de chargements de seigle, de lin et de colza pendant qu'on rattrape le retard des expéditions de blé.

Telle était la situation des transports la semaine dernière au port de Vancouver. Hier, le ministre nous disait comment tout marchait bien et hier soir le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a parlé dans la même veine au cours du débat—tout va bien mais nous avons eu quelques petites difficultés du fait de la neige. Cependant, cela ne peut excuser le fait que le grain n'était pas entreposé pour parer à cette situation. Je dirai au ministre que, connaissant maintenant les faiblesses des méthodes actuelles il nous faut désormais veiller à ce que les entrepôts de tête de ligne soient remplis. Nous devrions même augmenter la capacité de ces entrepôts.

D'un bout à l'autre du pays les apparences confirment que nos ventes dépassent en fait nos moyens de transport de grain. Peu importe si les agriculteurs canadiens produisent et vendent un milliard et demi de boisseaux de grain, ils ne pourraient les acheminer jusqu'à la mer faute de moyens de transport adéquats. Les chemins de fer ont besoin de plus de locomotives, d'un meilleur service d'entretien ainsi que de meilleurs freins. Les experts du pays devraient étudier la question et on devrait peut-être y affecter l'argent destiné aux soi-disant subventions.

On nous dit qu'un wagon-trémie coûte $20,000 environ. Si les chemins de fer ne peuvent en fournir suffisamment, peut-être devrions-nous en construire nous-mêmes et les leur louer. Si nous ne voulons pas être dépassés dans le domaine des transports, nous devons étudier la question des installations portuaires et des transporteurs en vrac. Nous utilisons aujourd'hui les mêmes wagons couverts et le même équipement de manutention des grains qu'il y a cinquante ans. Le matériel doit être moderne pour faire du Canada un pays prospère en nous permettant d'acheminer plus de grain vers les marchés. Cela s'impose si nous voulons améliorer notre situation économique et la balance de nos paiements.

Le gouvernement nous dit qu'il s'occupe activement de commercialisation, mais quelques-uns d'entre nous en doutent. Ils se demandent si on fait vraiment passer cela au premier plan. On a l'impression que nos ambassades et nos bureaux de commerce à l'étranger n'ont pas toujours un personnel versé dans l'art de la vente. L'époque des agréables entretiens à l'heure du cocktail est passablement révolue et la valeur de chacun de nos représentants, dans nos ambassades et nos bureaux de commerce, devrait se mesurer à sa connaissance de l'ensemble de la situation commerciale du Canada et à sa compétence comme vendeur. Il s'agit ici du moyen de subsistance de la plupart des Canadiens et pourtant nous avons rarement des preuves de leur savoir-faire ou du résultat de leur travail dans la vente du grain. J'ai ici une lettre que j'aimerais consigner au compte rendu. L'en-tête de la lettre que je vais vous citer est espagnol: *Central de Contractiones Commerciales, S.A.* Il s'agit d'un organisme qui s'adonne au commerce des grains à l'échelle internationale. Voici ce que la lettre dit:

• (1440)

Nous nous sommes mis en rapport avec les syndicats du blé de l'Alberta et de la Saskatchewan, avec la XCAN et avec divers autres organismes de votre pays, et nous n'avons pas réussi à obtenir ne serait-ce qu'une offre ferme de qui que ce soit. Nous avons adressé à la XCAN, depuis janvier, plus d'une douzaine de lettres, qui sont restées sans réponse. Nous avons dépensé une fortune en appels téléphoniques à cet organisme, mais sans résultat.

Pour faire affaire au Mexique, comme au Canada, il vous faut un représentant local. On nous avait plus ou moins promis la représentation de la XCAN, mais sans jamais y donner suite.

L'acheteur principal du gouvernement mexicain est la CONASUPO, qui a acheté plus de 220,000 tonnes métriques de blé depuis septembre, à des prix variant entre $63 et $72 la tonne métrique. Tout ce blé a été vendu par des entreprises privées américaines, principalement la Continental Grain and Cargill.

Nous nous sommes entretenus personnellement avec deux des délégations commerciales de votre pays—l'une du Conseil des grains du Canada, l'autre, de l'Association des producteurs de graine de colza. A notre avis, leur visite n'a servi à rien, car elles n'ont pas mis à profit les connaissances acquises et les contacts établis.

Si vous décidez de venir au Mexique, prévoyez, je vous en prie, d'y faire un séjour assez long pour étudier réellement notre marché et pour vous familiariser avec les aspects complexes du commerce avec un gouvernement fortement centralisé.

[M. Downey.]

Je n'ai pas besoin de vous lire la suite de la lettre. Mais ces observations montrent bien, comme nous nous en doutions depuis longtemps, que nos associations commerciales ne font pas tout leur possible pour vendre les céréales du Canada. Il est absolument monstrueux que certaines de ces associations ne répondent même pas au courrier qu'elles reçoivent au sujet d'une denrée aussi primordiale que les céréales. Bien qu'il s'agisse très souvent d'associations privées, j'estime sincèrement que c'est au gouvernement à montrer la voie. Je suis certain qu'il y a des gens parmi notre armée de fonctionnaires qui sont parfaitement au courant de la situation. Ce n'est assurément pas la première fois qu'ils en entendent parler.

Il y a un autre domaine dans lequel, à mon avis, le gouvernement devrait intervenir. Je sais qu'il s'agit là d'un problème difficile auquel il n'y a pas de solution toute faite. De plus, je ne veux pas faire de critiques. J'estime toutefois que, comme le disait M. Meany récemment, les grèves n'ont plus aucune raison d'être. Notre pays est aujourd'hui, de toute évidence, en proie aux grèves; on ne peut plus ouvrir un journal sans apprendre qu'une nouvelle grève vient de se déclencher. C'est certainement dans ce domaine que l'initiative principale du gouvernement devrait s'exercer. Nous aurions vraisemblablement intérêt à ce que les syndicats soient exclusivement canadiens. Le ministre est bien au courant des sorties de fonds qu'on enregistre annuellement sous forme de cotisations syndicales et de profits réalisés pour le compte des syndiqués. Il est certain que les directives partant des sièges sociaux des syndicats ne tiennent pas compte de l'intérêt national canadien. Il faut, à mon avis, revoir toute cette question.

M. Gilbert: Que dire des sociétés purement canadiennes?

M. Downey: Il faudrait parler de ces deux sujets à la fois. Les syndicats et les sociétés internationales tombent dans le même domaine. La nécessité de mettre sur pied un mécanisme permanent de négociations obligatoires se fait certainement sentir. S'il n'en est pas encore ainsi, il nous faudra des lois qui rejettent sur les syndicats la responsabilité financière des grèves déclenchées au détriment de l'intérêt général. Cette responsabilité financière leur donnera à réfléchir deux fois avant de s'en prendre au bien public.

Hier, j'ai déposé un bill d'intérêt privé sur la citoyenneté canadienne. On a adopté, au cours des quatre dernières années, de nombreuses lois controversées et l'on a fait de

nombreuses critiques de même nature. Il est temps, je crois, de se rendre à l'évidence que nous sommes tous des Canadiens et rien d'autre. Le bill d'intérêt privé que j'ai déposé éliminera de tous les registres du Canada une quelconque allusion à la nationalité, si bien que quiconque obtiendra la nationalité canadienne, y compris nos populations indigènes, sera dorénavant qualifié de Canadien sans plus. Pour constituer une grande nation, il nous faut reconnaître l'importance qu'il y a à être traités en Canadiens. Nous ne pouvons tout simplement pas continuer à l'être imcomplètement. Ce phénomène apparaît certainement plus aujourd'hui qu'il y a quatre ans. Chaque groupe ethnique du pays propose aujourd'hui une forme tronquée de canadianisme. C'est impraticable. Aucun pays au monde qui a un jour connu la grandeur n'a longtemps fait sienne une pareille notion.

J'estime que dans les jours qui viennent nous devrions examiner cette question de près. Il semble ridicule qu'une telle désignation figure dans un document gouvernemental. Ceux qui vont être aux commandes au cours des quatre prochaines années devraient accorder toute leur attention à cette question. Il serait également préjudiciable à l'identité canadienne de supprimer certaines choses qui font partie de notre héritage, comme c'est le cas des lettres GRC. Elles font partie du patrimoine et de l'histoire du Canada. Ces lettres désignent un corps honorable et d'une grande valeur et qui constitue une des forces policières les plus respectées au monde. On pourrait parler de tous ces jeunes gens dont la vie a pris un sens du fait qu'ils portaient les lettres GRC sur leur poitrine. Ils n'étaient certainement pas tous des petits saints lorsque ils se sont enrôlés dans la Gendarmerie royale du Canada, mais le fait qu'ils assumaient cet héritage et prolongeaient cette tradition a conféré de la grandeur à nombre d'entre eux et a fait de notre police un corps dont nous pouvons être fiers. Si nous voulons continuer à assumer et promouvoir l'identité canadienne, nous ne devons rien faire qui puisse porter atteinte à cet héritage. Nous devons tous nous reconnaître comme Canadiens. Il nous est difficile d'imaginer comment inculquer un esprit de détermination chez les Canadiens sans nous faire connaître en tant que Canadiens ni conserver nos traditions.

• (1450)

Il est d'autres domaines qu'il nous faudrait explorer dans les jours à venir, à l'occasion du débat sur le discours du trône. Il m'est difficile de m'imaginer que toute la question de l'assistance publique et de l'assurance-chômage ne soit pas examinée de même que les effets des priorités apparemment données à ces problèmes sur la population. Au Canada, nous avons adopté l'attitude qui consiste à vouloir tout pour rien, bien que la vie nous ait appris à tous qu'on n'obtient rien pour rien. Même dans une société juste on n'obtient rien pour rien. De nombreuses tâches pourraient être accomplies pour le bien public; différents travaux publics pourraient améliorer notre mode de vie, notre milieu et tout ce qui consiste à être Canadien. A mon sens, nombre de nos chômeurs sont volontairement laissés sans travail et bien des assistés sociaux ne devraient pas l'être. J'estime qu'il faudrait statuer quelque chose dans l'intérêt du public concernant la formation à donner et les emplois à attribuer à ceux qui veulent bien qu'on leur verse des deniers publics. Voilà un domaine qu'il nous faudrait examiner au cours de la présente session.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Qu'on me permette tout d'abord, monsieur le président, d'offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Whicher et Lajoie).

L'honorable député de Bruce a prononcé, il me semble, un excellent discours, dans la meilleure tradition de la Chambre. Il a mis beaucoup de vie . . .

Des voix: Oh! Oh!

L'hon. M. Chrétien: . . . dans son discours et cela est évident, si l'on en juge par la réaction des honorables députés quand je le félicite.

A mon avis, la Chambre a besoin, de temps à autre, d'entendre des discours animés. A la Chambre, on doit garder cet esprit de débat qui a prévalu depuis de nombreuses années, et même si certains députés n'ont pas aimé les vérités que l'honorable député de Bruce leur a dites, je pense qu'il était très opportun pour lui de le faire. A mon avis, les honorables députés doivent lui offrir leurs plus sincères félicitations.

Évidemment, j'ai été très heureux aussi de constater que le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône était l'honorable député de Trois-Rivières. Il s'agit d'un député qui s'est engagé dans la politique il y a quelques mois à peine, mais qui l'a fait par sens du devoir, et je pense qu'il a montré à la Chambre que les députés, particulièrement ceux de la province de Québec, veulent participer aux travaux de la Chambre, veulent montrer que nous sommes tous Canadiens et que nous espérons tous apporter une contribution à la vie du pays, tout en sauvegardant notre héritage culturel.

Évidemment, l'honorable député de Trois-Rivières avait, comme il le disait lui-même, fait ses preuves en allant, comme le très honorable premier ministre (M. Trudeau), chercher sa femme en Colombie-Britannique, et j'espère que le très honorable premier ministre pourra suivre les traces de l'honorable député de Trois-Rivières et avoir huit petits canadiens au cours de sa vie conjugale.

De toute façon, à titre de citoyen de la Mauricie, je tiens à offrir mes félicitations à l'honorable député de Trois-Rivières, et je puis assurer les autres honorables députés qu'il aura une longue et fructueuse carrière comme représentant de la belle et vieille ville, si riche en traditions, du cœur de la Mauricie.

[*Traduction*]

Au cours du présent débat, mes collègues signaleront à la Chambre les progrès que les Canadiens ont réalisés depuis quatre ans dans leur niveau de vie, dans l'accroissement de l'emploi et du revenu réel. Le sujet que je vais aborder aujourd'hui ne se mesure pas aussi facilement et n'est pas évalué par la statistique mais, ce qui est peut-être même plus important, c'est un domaine auquel le gouvernement actuel a accordé une grande attention. Nous avons accompli beaucoup de choses. Je veux parler de la qualité de la vie canadienne. Je veux parler des valeurs intangibles qui rendent la vie plus agréable, plus enrichissante et plus satisfaisante—le monde de la nature, le monde de notre environnement et notre patrimoine. Le gouvernement et le Parlement se préoccupent de plus en plus des circonstances et des politiques touchant la qualité de la vie—dans nos grandes comme dans nos petites villes, dans nos régions rurales, dans le Nord—bref par tout le Canada. La qualité de la vie n'est pas la même partout au pays et j'y vois là un rappel des différences et

de cette diversité qui font notre force et donnent un caractère distinctif à notre pays. Cette diversité, nous voulons la sauvegarder, faire en sorte qu'elle s'épanouisse en un canadianisme fier, qui reflète tous les éléments de notre société. Le gouvernement s'est montré ferme et dynamique de ce côté, je pense.

• (1500)

Tout en sauvegardant cette diversité, le gouvernement aide les Canadiens à aplanir les obstacles économiques, les barrières dans le domaine culturel—barrières qui tendent à éloigner les Canadiens les uns des autres, à les retrancher de leur pays, de leur histoire, à les empêcher de donner leur pleine mesure.

Tout en cherchant à vaincre ces forces isolationnistes, nous devons protéger notre milieu de vie, conserver nos richesses naturelles, faire disparaître les contraintes—quelques-unes sont de vieille date—qui affaiblissent et entravent l'action des éléments de la société canadienne. Nous devons surmonter les obstacles en matière de langue et donner libre cours à nos aspirations culturelles profondément enracinées dans le passé. Nous devons faire en sorte que tous les Canadiens puissent choisir entre le plus grand nombre de possibilités et donner un sens à ce libre arbitre par lequel ils expriment leurs aspirations économiques, sociales et culturelles. Il existe un besoin fondamental—dont nous prenons tous de plus en plus conscience—d'améliorer la qualité de la vie pour tous les Canadiens, de donner un sens et toute sa plénitude à la vie. De façon pratique, la satisfaction de ce besoin nécessite qu'on introduise un certain humanisme dans notre société qui est dominée dans une grande mesure par le matérialisme. Le gouvernement a très clairement reconnu l'existence de ce besoin.

Regardez ce que nous avons fait au cours des quatre années passées. La Chambre a adopté à l'unanimité la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. La loi sur les eaux intérieures du Nord protège les ressources en eau douce du Nord. Le règlement sur l'utilisation des terres est maintenant appliqué dans tout le nord du pays. Des lignes directrices ont été définies en ce qui concerne la construction d'oléoducs dans l'Arctique. La loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz a été modifiée afin de permettre un meilleur contrôle de l'exploitation des gisements de gaz et de pétrole. Le Parlement a adopté la loi sur les ressources en eau du Canada qui impose des normes de contrôle nationales. La loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique impose également une norme nationale dans le cas de la pollution de l'air.

[*Français*]

Mais, monsieur le président, cela ne représente qu'une partie des réalisations du gouvernement. En créant le ministère de l'Environnement, on avait ouvert la voie à une action décisive et à la coordination dans cet important domaine. Ce nouveau groupe d'agences gouvernementales nous rend plus aptes à régler les problèmes d'aujourd'hui. Il coordonne le travail de tous les ministères dans ce domaine et il collabore étroitement avec les gouvernements provinciaux, les universités, l'industrie, bref, avec tous ceux qui s'intéressent à ce domaine.

Plus d'un million de produits chimiques sont utilisés aujourd'hui. Il faut donc en établir les caractéristiques dangereuses ou autres. La pollution, qu'elle soit attribuable à l'industrie ou aux masses d'êtres humains vivant dans les régions urbaines, a posé de nouveaux problèmes pour le gouvernement. Le Canada possède maintenant une agence centrale destinée à faire face à ces difficultés. Aucun pays ne peut, de ses propres forces, vaincre la pollution. Il s'agit d'une entreprise d'envergure internationale. Un premier pas a été accompli vers une entente internationale sur le contrôle de la qualité de l'eau, entente qui fera partie d'un programme de rajeunissement des Grands lacs entre les États-Unis et le Canada.

La prochaine conférence internationale sur la loi de la mer aidera davantage à faire comprendre au monde notre souci de protéger à tout prix le Canada contre la pollution, quelle qu'en soit la source. Le Canada mérite d'être protégé. C'est un pays d'une grande beauté naturelle. Des sites des plus enchanteurs ont été sauvegardés dans nos parcs nationaux.

Au cours des quatre dernières années, monsieur le président, le réseau des parcs nationaux s'est enrichi de sept nouveaux parcs. Pour la première fois, nous avons des parcs nationaux au Québec: La Mauricie et Forillon. Nous avons également un grand parc national en Ontario: Pukaskwa. A Terre-Neuve, nous avons le parc Gros Morne, au Nouveau-Brunswick, le parc Kouchibouguac et en Colombie-Britannique, le parc Pacific Rim. Et en Nouvelle-Écosse, le parc Kejimkujik est maintenant ouvert.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, je suis fier de pouvoir annoncer la création de trois parcs situés au nord du 60e parallèle. Le premier de ces parcs couvre la superficie énorme de 8,500 milles carrés dans la région de Klouane, dans le coin sud-ouest du Yukon. Ses sites les plus remarquables sont le mont Logan, le sommet le plus élevé du Canada, l'un des réseaux de glaciers non polaires les plus complexes au monde, divers glaciers d'une grande beauté et le massif Saint-Élie. Le deuxième parc s'étend sur 1,840 milles carrés le long de la rivière Nahanni Sud—la rivière canadienne la plus spectuculaire. En avril 1971, 870 milles carrés ont été fermés à l'exploitation. Le nouveau parc double cette superficie et s'étend notamment aux chutes Virginia dont la hauteur est deux fois celle des chutes Niagara, et il renferme trois grandes gorges dont la profondeur est de 4,000 pieds ainsi qu'un certain nombre de grottes et de sources d'eau chaude sulfureuse. Le troisième parc sera le premier parc national à être créé au nord du cercle arctique. Il s'agit d'une zone de 8,200 milles carrés situés sur la péninsule Cumberland de l'île de Baffin. Cette région est connue pour la beauté de ses fjords et pour ses montagnes abruptes dominées par la massive calotte glacière Penny. Ces montagnes s'élèvent à 7,000 pieds d'altitude. Le col de Pangnirtung est long de 60 milles et encastré entre des sommets qui le dominent de plus d'un mille de hauteur.

Ces trois parcs du Nord—les premiers parcs du Canada au nord du 60e parallèle—augmenteront la superficie totale des parcs nationaux de plus de 50 p. 100, soit de 31,300 à 49,800 milles carrés. Je connais très bien ces régions. Elles sont uniques et fantastiques. Elles compteront parmi les parcs nationaux les plus spectaculaires au monde. Les députés sont invités à venir examiner des maquettes, des photographies et des cartes de ces trois régions aujourd'hui en montre à la salle du comité des chemins de fer. J'ai cru qu'il importait de donner aux députés l'occasion de voir de leurs yeux ce que nous accomplissons. Même les paroles veulent être éloquentes, rien ne surpasse la contemplation elle-même des montagnes les plus élevées du Canada, des fjords les plus profonds, et ainsi de suite. Sans aucun doute, les députés seront heureux d'examiner cette documentation.

[L'hon. M. Chrétien.]

Y compris ces trois parcs septentrionaux, dix parcs auront été créés depuis 1968. Seuls deux parcs avaient été ouverts au cours des 30 années antérieures. Depuis quatre ans, nous n'avions jamais été témoins d'une expansion comparable. Jusqu'en 1968, il avait fallu 50 ans pour établir les dix derniers parcs. Nous avons maintenant 28 parcs nationaux dans un vaste système qui s'étend d'une mer à l'autre; dans le réseau des parcs nationaux du Canada, c'est la première fois que sont représentés toutes les provinces ainsi que les territoires du Nord.

Nous ne laisserons pas la création de ces parcs septentrionaux modifier de quelque manière l'utilisation traditionnelle que faisaient les indigènes du gibier et du poisson. Nous discuterons avec les habitants du Nord vivant près des parcs des façons de veiller à ce qu'ils obtiennent leur juste part des emplois, ainsi que de tous les autres avantages économiques éventuels, que les parcs pourront offrir. Aujourd'hui, les Canadiens disposent des assises d'un remarquable réseau de parcs nationaux, mais nous ne devons pas en rester là. Il faut faire bien davantage pour protéger notre patrimoine naturel. Le gouvernement cherche actuellement l'occasion d'aménager de nouveaux genres de parcs et d'endroits récréation le long des vallées des rivières, des accidents géographiques, des routes panoramiques, des parcs sous-marins, des canaux historiques et des pistes de promenade.

[*Français*]

Monsieur le président, je suis aussi heureux, aujourd'hui, d'annoncer que la responsabilité de huit canaux a été transférée du ministère des Transports au Programme de conservation de mon ministère. Tous ces canaux sont associés à des événements historiques importants: le canal Rideau et ceux de Trent-Severn et de Murray en Ontario; les canaux de Carillon et de Sainte-Anne, dans la rivière Outaouais; ceux de Saint-Ours et de Chambly au Québec; le canal St. Peter's, en Nouvelle-Écosse.

Tous ces canaux sont d'accès facile aux grandes agglomérations de l'Est du pays. Nous avons l'intention, en étroite collaboration avec les provinces, de développer la valeur historique, l'aspect récréatif de ces voies d'eau et d'en protéger leurs parcs et leurs habitats fauniques. La conservation des merveilles de la nature va de pair avec la préservation et la protection des monuments historiques et architecturaux du Canada. La forteresse de Louisbourg, le petit Fort Garry, Dawson et la piste de la ruée vers l'or du Klondike sont autant d'éléments qui ajoutent de la couleur et de la variété au réseau national des parcs et lieux historiques. Tous ont été soigneusement choisis pour marquer les grands événements de notre histoire et pour inspirer aux Canadiens d'aujourd'hui et de demain des sentiments de satisfaction et de fierté nationale.

• (1510)

[*Traduction*]

Je présenterai au cours de la session un projet de loi établissant un trust national auquel on donnera le nom d'Héritage Canada.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Chrétien: J'aimerais mentionner dès maintenant l'intérêt que portent à ce projet bon nombre de députés, et particulièrement le député de York-Simcoe (M. Roberts), parrain du bill qui, dans une certaine mesure, nous a inspiré ce nouveau projet de loi.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Chrétien: Le projet de loi aura pour objet essentiel la préservation de notre héritage historique, architectural et naturel. Héritage Canada acquerra des biens au moyen d'achats, de dons et de legs. Ce sera une société établie sur une base étendue qui bénéficiera de la même indépendance que le Conseil des arts du Canada. Héritage Canada sera lancé à l'aide d'une généreuse dotation du gouvernement fédéral. Le secteur privé aura un rôle capital à y jouer. Notre objectif est de donner à quiconque au Canada s'intéresse à la préservation de notre héritage historique et naturel la possibilité de prendre part à cette tâche nationale.

[*Français*]

Notre héritage culturel, monsieur le président, constitue une partie essentielle de la qualité de notre vie. Nous ne devons pas seulement conserver, mais ce que l'on conserve doit aussi être mis à la disposition de tous les Canadiens.

Le gouvernement, par l'intermédiaire du secrétariat d'État, a l'intention d'accroître la responsabilité des Musées nationaux du Canada. Un réseau de musées associés sera formé de façon à permettre aux Canadiens de toutes les parties du pays de jouir des collections des Musées nationaux.

En même temps, le Conseil des arts du Canada se verra attribuer des fonds et de nouvelles responsabilités en vue d'assurer la protection et l'utilisation des collections de musées qui n'appartiennent pas au réseau national. Cela entraînera l'établissement des premiers éléments d'un réseau de centres nationaux d'exposition et l'administration d'une collection d'art qui sera prêtée afin d'attirer le public dans les musées.

[*Traduction*]

L'ignorance de la culture et de l'histoire des divers groupes dont se compose notre population a fait beaucoup plus que tout autre facteur pour nous diviser. Les parcs nationaux, les lieux historiques et les musées enrichissent la qualité de la vie canadienne et renforcent de manière tangible la fibre de l'unité nationale. Ils nous en apprennent beaucoup sur le monde qui nous entoure, sur nous-mêmes et sur nos frères.

Le dialogue et la compréhension sont essentiels dans une société variée. Pour être davantage en mesure d'apprécier les autres, il nous faut nous efforcer de mieux les comprendre. Ce principe, sur lequel repose la politique du gouvernement sur le bilinguisme, est aussi la raison d'être de ses programmes multiculturels, et le fondement d'un sentiment plus réel de l'unité canadienne. Loin de constituer un danger, il renferme une promesse: la promesse d'une terre où tous comprendront et respecteront la dignité et l'héritage de chacun d'entre nous.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Chrétien: En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais aborder un sujet que tous les députés et surtout moi-même, en tant que ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, avons à cœur. Je suis heureux de dire qu'au cours des quatre dernières années, nous avons résolu de travailler très dur sur l'une des questions culturelles qui nous touche de très près. Je parle de l'héritage culturel des premiers citoyens de ce pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Chrétien: Nous avons mis en train un programme visant à aider les Esquimaux et les Indiens à préserver leur culture. Le gouvernement a annoncé, au

cours de la dernière session, qu'il affectera cette année la somme de 10 millions de dollars à la création de centres culturels et à d'autres activités qui permettront à la population indigène de découvrir son passé. Le Canada est une mosaïque culturelle. Notre premier devoir consiste à permettre aux citoyens originaux du pays de retrouver leurs antécédents, leur histoire, leur tradition et une nouvelle vigueur afin qu'ils aient leur place dans la société qu'ils souhaitent. Nous avons trop tenté, un siècle durant, d'imposer à ces populations nos propres valeurs.

L'une des plus importantes contributions de cette Chambre serait d'appuyer les efforts que le gouvernement et les Canadiens déploient en vue de permettre aux premiers citoyens du pays de conserver leur identité culturelle. Il est important que tout citoyen sache qui il est, qu'il accepte ses caractères distinctifs et qu'il se taille, à partir de ce particularisme, la place qui lui convient dans la société.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Chrétien: Ce sont là les éléments qui ont fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Nous croyons que tous les Canadiens peuvent partager les bienfaits économiques et sociaux sans sacrifier leur diversité culturelle. Ces programmes, ainsi que d'autres qu'on a annoncés aujourd'hui, se proposent de permettre aux Canadiens de tirer de leur passé, de leur culture et de leurs antécédents différents, une vigueur qui les mènera à bâtir au Canada une société diversifiée dont les éléments groupés assureront que ce pays sera partout et toujours pris comme exemple de compréhension, d'ouverture d'esprit et, tout à la fois, de progrès social et économique.

[*Français*]

Monsieur le président, je remercie les honorables députés de leur attention, et je suis certain que ce programme général, que nous avons annoncé pour favoriser l'aménagement d'espaces verts, afin qu'ils soient conservés pour les générations futures, sera bien reçu par les Canadiens, parce que notre responsabilité, comme députés, n'est pas de penser seulement à des programmes à court terme, mais d'être en mesure de se réserver des endroits comme les parcs nationaux, qui ne seront peut-être pas visités demain par un très grand nombre de Canadiens, pour que les générations futures, les enfants de nos enfants, puissent dire que nous avons essayé, au cours de cette législature de préserver ces endroits pour eux et aussi d'établir, dans le domaine culturel et historique, des mécanismes visant à permettre à nos enfants de garder leur diversité en bâtissant un pays dont nous pourrons tous être fiers.

• (1520)

[*Traduction*]

M. Howard (Skeena): Le ministre permettrait-il une question avant de terminer officiellement ses remarques.

L'hon. M. Chrétien: Bien volontiers; j'aime toujours les questions que le député me pose.

M. Howard (Skeena): Je m'intéresse en réalité aux réponses. Puis-je dire que nous avons écouté avec énormément d'intérêt le discours du ministre. Nous nous sommes réjouis d'entendre ses commentaires sur les canaux, les parcs, les chefs-d'œuvre d'architecture et le reste, autant que de ses remarques spontanées qui ont suivi au sujet des Indiens. S'il désire toutefois faire œuvre utile, peut-il nous indiquer à quel moment il se propose de faire une déclaration officielle sur la reconnaissance des droits de notre population indigène, et ajouter en même temps à quelle date il compte supprimer dans la loi sur les Indiens les articles iniques qui y figurent, hélas, depuis le déluge.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'un débat sur les affaires indiennes mais je suis toujours heureux d'exprimer les vues du gouvernement sur le sujet. Pour ce qui est de la première partie de la question, la Chambre s'est occupée de la chose il y a quelques années en créant deux commissions d'enquête sur les droits et les traités des Indiens. Les Indiens ont leur propre comité. Ils étudient leurs droits et leurs traités. Le gouvernement fédéral a fourni les services requis pour mener l'enquête, et les Indiens ont chargé le chef de leur choix de cette responsabilité. Pour l'instant, je ne veux pas intervenir. Le gouvernement a chargé le commissaire Barber d'étudier la question pour nous . . .

M. Howard (Skeena): C'est faux.

L'hon. M. Chrétien: Il s'entretient actuellement avec les Indiens. Sauf erreur, il a commencé à faire certaines recommandations, entre autres, sur la question des frais de munitions des Indiens de l'Alberta. A mon avis, c'est le début d'une collaboration entre les Indiens et le gouvernement qui mènera à une solution.

En ce qui concerne la loi sur les Indiens, je reconnais qu'elle n'est pas parfaite. J'ai dit dès le début que je voulais une nouvelle loi sur les Indiens. Toutefois, avant de présenter une proposition unilatérale, je voudrais naturellement m'entretenir avec les Indiens. Nous avons donc entamé des consultations d'un bout à l'autre du Canada.

M. Howard (Skeena): C'est votre prédécesseur qui les avait entamées et non vous.

L'hon. M. Chrétien: Nous tenons des consultations avec les Indiens depuis 1968. Je reconnais certes que mon prédécesseur avait pris des initiatives en ce sens, car somme toute, nous sommes tous des libéraux et nous agissons tous constamment comme des libéraux.

Des voix: Oh, oh!

M. Gilbert: C'est bien là le malheur.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. En toute justice, je voudrais signaler aux députés que le temps du ministre est maintenant écoulé. La question même était longue et la réponse très longue. Par conséquent, afin de me conformer au Règlement, j'aurai besoin du consentement unanime de la Chambre si le ministre doit terminer sa réponse.

La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Chrétien: J'ai dit que je voulais modifier la loi sur les Indiens, et j'ai demandé aux Indiens de me présenter des propositions. Jusqu'ici, trois associations d'Indiens nous ont présenté leurs vues. Ceux de la Colombie-Britannique ne l'ont pas encore fait et il va sans dire que le député de Skeena (M. Howard) serait vraiment outré si je passais à l'action sans avoir obtenu leur avis.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député désire-t-il poser une question? Dans ce cas, je devrai demander le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Yewchuk: Merci. Je serai bref. Les remarques du ministre, ainsi que sa conclusion enthousiaste au cours de laquelle il a parlé de la préservation de la culture des autochtones et de consacrer 10 millions de dollars à l'établissement de centres culturels, m'ont intéressé. Dans ces circonstances, le ministre pourrait-il expliquer pourquoi l'Association des Indiens de l'Alberta a dû renvoyer le personnel qu'elle avait réuni et abandonner les plans qui avaient été faits pour la réalisation d'un tel centre culturel?

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, il s'agit ici d'un nouveau programme que nous sommes à élaborer. La question des associations des Indiens de l'Alberta a fait l'objet d'un long débat dans cette enceinte il y a quelques mois. J'ai exprimé mes vues, et je n'ai rien à rétracter. A mon avis, les associations n'agissaient pas alors au mieux des intérêts des Indiens. Certaines d'entre elles cherchaient simplement à créer de l'agitation politique. Nous avons établi de bonnes relations avec les nouveaux conseils d'administration et nous les aiderons sûrement à établir des centres culturels. Il faut cependant reconnaître que l'Alberta compte trois groupes distincts qui, chacun, demandait des subventions. Ce ne sont pas les pressions que je dois subir qui me feront donner la préférence à un groupe plutôt qu'à un autre. Il me faut, toutefois, un programme national pour être juste envers tout le monde. Il y a déjà plus de trois ans que je suis ministre des Affaires indiennes et je sais ce que sont les pressions. J'y suis habitué. Je garde mon sang-froid afin de prendre des décisions valables même si cela demande quelques semaines de plus.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Dans sa réponse à ma question, le ministre a donné libre cours à son imagination au lieu de s'en tenir aux faits et, à trois reprises il a délibérément fait des déclarations fausses.

Des voix: Oh!

M. Howard (Skeena): Sauf le respect que je vous dois, on ne devrait pas le lui permettre. La première erreur a été de dire que M. Barber avait été nommé.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député peut invoquer le Règlement, mais il doit prendre en sérieuse considération une des règles de la Chambre établie depuis longtemps. Même s'il a le sentiment d'être lésé, il n'a pas le droit de laisser entendre qu'un autre député a, de propos délibéré, dénaturé les faits. Il n'a pas le droit de dire cela.

M. Howard (Skeena): Il l'a fait accidentellement, alors, parce qu'il ne connaissait pas les faits réels. Le ministre a signalé que le gouvernement avait nommé M. Barber pour examiner la question des droits des autochtones. Ce n'est pas vrai. Justement, le décret du Conseil en question en faisait abstraction. D'ailleurs, le premier ministre (M. Trudeau) a confirmé cela lorsque nous avons posé la question à ce sujet avant Noël.

La seconde mésinterprétation portait sur la reconnaissance des droits aborigènes eux-mêmes. En septembre 1969, le premier ministre admit que lui et son gouvernement n'avaient pas le temps de s'occuper des droits des Indiens, qu'ils n'avaient pas l'intention de les reconnaître et qu'ils s'en désintéressaient tout à fait. Une telle déclaration ne fut jamais rétractée par le très honorable député ni par le ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre! Un débat s'engage manifestement entre le ministre et le député. Je suppose qu'ils pourraient débattre pendant longtemps qui a raison et qui a tort, mais si la présidence devait permettre qu'un tel échange se prolonge elle le ferait au détriment d'autres députés qui ont manifesté l'intention de participer à ce débat. D'après moi, la discussion ne porte pas sur les affaires du ministère. Je voudrais que nous donnions au député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) l'occasion de prononcer le discours qu'il veut faire depuis quelque temps.

L'hon. M. Chrétien: A propos de la question de privilège, monsieur l'Orateur, il me semble que le député a montré à la Chambre qu'il est depuis longtemps sur les bancs de l'opposition et qu'il y restera encore pendant longtemps, car il est bien susceptible.

M. Howard (Skeena): Mais précis.

M. Gibson: Monsieur l'Orateur, il semblerait que la Chambre ait été induite en erreur par les remarques du député qui a parlé en dernier.

Une voix: Vous voulez dire le ministre?

Des voix: Oh, oh!

M. Gibson: Je veux dire le député de l'opposition qui a parlé en dernier. Il a complètement passé sous silence les enquêtes faites par le comité sur la constitution. Ce comité a entendu les dépositions faites par des représentants des Indiens de toutes les parties du Canada.

M. l'Orateur: La question de privilège du député équivaut, de nouveau, à une controverse sur des faits et, dans ces conditions, ce débat ne saurait se poursuivre sous le couvert de la question de privilège. Je rappelle au député que nous devons entendre l'orateur suivant. Je donne maintenant la parole au député d'Oshawa-Whitby.

• (1530)

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que l'état de l'économie canadienne me permette de consacrer plus de temps à des remarques d'ordre général sur l'annonce réjouissante qu'a faite le ministre cet après-midi, mais tel n'est malheureusement pas le cas.

Tout ce qui mérite d'être retenu du discours que le premier ministre (M. Trudeau) a prononcé à la Chambre vendredi dernier, c'est qu'il a établi avec beaucoup de clarté qu'une mauvaise politique économique conservatrice n'était pas un substitut satisfaisant pour une politique libérale lamentable. A cet égard, le premier ministre a tout à fait raison. Toutefois, aucune allusion n'a été faite à sa propre performance de premier ministre incompétent, insensible, maladroit, beau parleur et arrogant. S'inspirant de la vieille maxime—il s'inspire toujours de vieilles maximes—selon laquelle il vaut mieux passer à l'attaque quand une position est indéfendable, le premier ministre a fait exactement cela.

Quiconque a entendu ou lu son discours aurait pu croire que la plus belle aventure à part la vie béatifique dans l'au-delà est celle du Canadien qui vit au nord du 49e parallèle durant l'hiver de 1972. Notre pays, dit-il, est celui où hommes et femmes peuvent vivre, travailler, se divertir et cogiter, en anglais ou en français. Ma foi, monsieur l'Orateur, le Canada, malheureusement, est aussi un pays où près de 700,000 hommes et femmes parcourent les rues par un froid glacial, à la recherche d'un emploi. Peu importe qu'ils le fassent en anglais ou en français, ou pour tout dire, en allemand, en hongrois ou en italien.

Il est rare de voir un esprit aussi distingué que celui du premier ministre se torturer à un tel point, non pas pour élucider ou préciser la réalité, mais pour l'obnubiler. Il est rare de voir une éloquence aussi objective servir à dissimuler la crudité de la vérité toute nue. Un esprit jadis dédié à l'analyse dans *Cité Libre* a succombé aux attraits de bricoles innocentes du genre Walt Disney. Peut-être sont-ce là les fruits du pouvoir.

Quelle est cette réalité que l'on tait? Au-delà des déclarations du premier ministre et du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), selon lesquels le Canada a une politique économique, une stratégie expansionniste qui créeront le plein emploi, il y a la désagréable constatation que la seule initiative économique du gouvernement actuel que l'on pourrait le moindrement qualifier de politique ou de programme a été la promesse faite par le gouvernement Trudeau de stabiliser les prix. Cette politique adoptée en 1968, au tout début du mandat du premier ministre, a été poursuivie sans relâche jusqu'à ce jour. De fait, vendredi dernier le premier ministre lui-même nous a encore rappelé avec beaucoup de fierté que nos prix par rapport à ceux d'autres pays étaient remarquablement stables. Nos réalisations dans ce domaine, a-t-il dit—et l'ancien ministre des Finances ne finissait plus de nous le répéter—constituaient une des merveilles du monde.

Mais il est une question que l'on ne pose jamais carrément, et à laquelle, bien sûr, ces gens incompétents et insouciants qui nous gouvernent ne répondent jamais. Et cette question est la suivante: qui bénéficie de la stabilité des prix? Voilà la question, monsieur l'Orateur. Qui sont les véritables bénéficiaires de cette politique? En fait, si l'on excepte les gens touchant une pension, et qui pourraient être protégés par l'insertion, dans tous les régimes de pension, d'un article prévoyant l'application d'une échelle mobile obligatoire—dans certains cas au niveau provincial et dans d'autres au niveau fédéral—et si l'on excepte les travailleurs non organisés, dont la défense pourrait être assurée par un plus grand et non par un plus petit nombre de syndicats, les investisseurs sont les seules personnes qui souhaitent une stabilité absolue des prix, et ce au Canada aussi bien que partout ailleurs. Voilà la classe économique qui profite de la stabilité des prix. Ces gens-là veulent que les primes qui leur reviennent aient la même valeur en dollars au moment où ils passent à la caisse qu'au moment où ils ont investi leur argent. C'est cela, monsieur l'Orateur, qui explique la préoccupation manifestée en ce qui concerne la stabilité des prix par ce gouvernement et par les gouvernements conservateurs qui l'ont précédé.

M. Osler: Qu'en est-il des cultivateurs? Les députés de votre parti ne cessent de parler de la montée des prix.

M. Broadbent: Je voudrais terminer mon intervention, après quoi je me ferai un plaisir de répondre aux sornettes prétentieuses qu'on me débite en face.

Quoi qu'il en soit, comme tous les gouvernements de l'Europe occidentale le savent, et ce dont ils tiennent compte, une économie axée sur la stabilité des prix est aussi axée inévitablement sur un taux de chômage important. Il s'ensuit une réduction du taux de croissance, une augmentation des charges sociales et, par-dessus tout, une grande misère humaine pour les hommes, les femmes et les familles qu'on escamote derrière les statistiques du chômage.

Dans les discours de chambre de commerce qu'il prononce d'un ton sec depuis quelques semaines, et qui s'appuient sur une information insuffisante, le premier ministre est toujours prêt à faire état de ce qu'il considère comme les taux d'inflation dangereux de pays comme la Suède, l'Allemagne de l'Ouest, la Norvège et le Japon. Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, que les trois premiers sont gouvernés par des partis socio-démocratiques, semblables au NPD. Le premier ministre néglige de souligner en même temps les statistiques et les faits pertinents relatifs à ces pays sur le plan humain. Il ne nous dit pas, par exemple, que tous ces pays connaissent presque le plein emploi à l'heure actuelle; qu'alors que le Canada a un taux de chômage de près de 7 p. 100, l'Allemagne de l'Ouest en a un de 0.5 p. 100, sans parler des deux millions d'étrangers qui travaillent sur son territoire.

M. Osler: Quel est le taux de croissance de leur population active?

M. Broadbent: Merci, j'y arrive dans un moment. La Suède a un taux de chômage de 2.7 p. 100 et les Suédois parlent maintenant d'une récession! J'attire l'attention du premier ministre sur la Norvège qui a un taux de chômage de 1.4 p. 100. Nous n'avons pas de chiffres pour le Japon présentement.

Permettez-moi maintenant de corriger la fausse impression que le premier ministre a tenté de glisser vendredi dernier. Le député qui avait soulevé la question bat maintenant en retraite, au moment où je désire parler de la question qu'il avait soulevée.

M. Gilbert: Il est sorti détacher ses coupons.

M. Broadbent: Le premier ministre a mentionné avec raison que le nombre des nouveaux emplois dans l'économie canadienne dépassait ceux de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Suède, de la Belgique, de la France et de l'Italie. Je tiens à vous faire remarquer, entre parenthèses, que la période de comparaison est le dernier trimestre de 1971. Cependant, le premier ministre a laissé une impression tout à fait fausse en utilisant les données statistiques de façon cavalière et trompeuse. Il a omis de mentionner que ces mêmes pays—à l'exception de l'Italie qui ne dispose pas de données à cet égard— avaient 1,502,000 chômeurs tout en ayant, et il importe de signaler ce fait, 1,163,000 emplois vacants. Cela signifie que pour chaque emploi disponible dans les pays dont parlait le premier ministre, il y avait 1.3 personne en quête d'emploi. En d'autres termes, pour chaque emploi disponible, il y avait environ un chômeur. Au Canada, pour la même période, il y avait environ 11 femmes ou hommes en quête d'emploi pour un seul emploi disponible. Oublions tout ce qu'a dit le premier ministre au sujet de la grande expansion dans le domaine de l'emploi et la création de nouveaux emplois; ce qui importe vraiment, c'est de savoir combien d'emplois sont disponibles par rapport au nombre de chômeurs et, pour la période mentionnée par le premier ministre, le fait est que pour chaque emploi disponible au Canada, il y avait 11 personnes en quête d'emploi.

Si le premier ministre avait mentionné ce fait, il aurait donné une image honnête de la situation du pays. Si le premier ministre et son gouvernement sont incapables de résoudre le problème du chômage, qu'il admette au moins son incompétence au lieu de déformer la vérité avec des statistiques trompeuses.

Le premier ministre a également omis de signaler que le chiffre moyen de chômage de plus de 6 p. 100 en 1971 cache une réalité encore plus vaste et plus déprimante. Le nombre des chômeurs au Canada en 1971, compte tenu des diverses époques de l'année, a atteint, paraît-il, plus de deux millions, et si l'on tient compte de leurs familles,

c'est près de 30 p. 100 de la population ou plus de six millions de Canadiens qui furent directement atteints par le chômage.

• (1540)

Cette situation ne semble pas inquiéter le premier ministre. Autrement, pourquoi aurait-il adopté une politique anti-inflationniste qui, de son propre aveu, devait aboutir au chômage durant ces trois dernières années? Une politique qui ne pouvait être avantageuse qu'aux portefeuillistes. J'ai ici, sur une liste, les noms de 13 compagnies qui ont connu des mises à pied depuis 18 mois, monsieur l'Orateur. Les pertes d'emplois se comptent par milliers. Voici la liste en question: Sheet Harbour, Nouvelle-Écosse, 200 mises à pied; Cornwall Domtar Fine Paper Ltd., 170; Bathurst Consolidated, 80; Frazer Companies, Campbellton, Nouveau-Brunswick, six fermetures en 1971; Bowater, Corner Brook, où les congédiements en série ont commencé en 1971—se sont poursuivis, touchant des centaines de travailleurs; Inco, Sudbury, près de 600 congédiements et environ 1,400 autres à venir; Northern Machine Works, Bathurst, dans le Témiscamingue, annonce de la fermeture de l'usine des pâtes et papiers, environ 800 mises à pied; British Newfoundland Exploration Ltd., Spruce Falls Power and Paper et Coulter Manufacturing.

Malgré une situation aussi désastreuse pour les hommes et femmes en chômage, le gouvernement Trudeau n'a pas oublié de récompenser les compagnies qui l'appuient. Il importe au plus haut point, monsieur l'Orateur, de savoir quels sont ceux qui se créent des mythes au pays. Pour nous, du Nouveau parti démocratique, ce sont les deux anciens partis, celui des conservateurs progressistes et celui des libéraux, qui s'accrochent toujours aux anciens mythes—notamment celui de l'entreprise privée.

Notre pays offre à ceux qui cherchent de l'emploi le régime de l'entreprise privée, de la libre entreprise—qu'on l'appelle comme on voudra. Par exemple, le premier ministre a récemment déclaré lors d'un dîner d'apparat libéral, à Toronto, que les petites annonces dans les journaux de cette ville regorgeaient d'offres d'emplois. Si les Canadiens n'étaient pas aussi paresseux, a-t-il laissé entendre, ils iraient les chercher. Il a omis de souligner que pour chaque emploi disponible, il y avait 11 candidats, et qu'un grand nombre de ces emplois se trouvaient dans l'Arctique ou exigeaient un doctorat. Parfois, ces détails échappent au premier ministre.

Oui, les travailleurs trouvent au Canada le régime de la libre entreprise. Mais, monsieur l'Orateur, je le dis très sérieusement, le Canada est vraiment un État providence pour les sociétés. A l'heure actuelle, le gouvernement libéral verse des fonds à nos sociétés à raison de 400 millions de dollars par année, en majeure partie sous forme de subventions directes non remboursables. Monsieur l'Orateur, nous savons aussi que le parti libéral—c'est peut-être une coïncidence ou ce n'en est peut-être pas une—compte sur ce même secteur pour obtenir des fonds tous les quatre ans pour mener sa campagne.

Le président de la campagne libérale pour les élections que nous attendons tous, a révélé il y a environ une semaine que 95 sociétés sont les principaux bailleurs de fonds du parti libéral. C'est la première fois qu'il nous en déclare le nombre. Monsieur l'Orateur, j'estime que les Canadiens ont le droit de connaître les noms de ces sociétés. Nous avons le droit de savoir combien d'entre elles ont reçu des subventions non remboursables et à combien il a été adjugé des contrats de l'État. Je défie le gouvernement actuel, qui parle avec tant de faconde de démocratie active, de présenter une liste de ces 95 sociétés afin que nous puissions vérifier. Il nous faudra sans doute attendre longtemps.

Qu'il me soit permis de faire de brefs commentaires sur trois programmes dans lesquels le gouvernement s'est lancé pour se tirer du marasme économique qu'il a créé. Tout d'abord, il y a le ministère de l'Expansion économique régionale. Ce ministère est censé aider les régions plus pauvres du Canada. Toutefois, son travail est, à toutes fins pratiques, inutile à l'ensemble de l'économie. En fait, il manque tellement de planification efficace qu'il a servi, d'une part, à augmenter la propriété étrangère au Canada et, d'autre part, à créer du chômage dans d'autres endroits du Canada.

La liste des sociétés touchant des subventions de ce ministère ne renferme que des grosses sociétés multinationales comme Procter and Gamble, IBM, Parson and Whitmore, les Pneus Michelin, et autres. Et avec quelle hâte folle et irréfléchie on leur a accordé des fonds! Étudions quelques exemples. Il y a, d'abord, l'ITT qui est une des plus grandes sociétés américaines et qui a reçu environ 15 millions de dollars pour une nouvelle usine de pâtes à Port Cartier. Cette subvention répondait-elle à un besoin réel d'une nouvelle usine de pâtes dans l'économie canadienne? Évidemment pas. J'en parle parce que nous venons tout juste d'apprendre que la Canadian International Paper ferme son usine à Témiscamingue entraînant ainsi une perte de 700 emplois. Cette entreprise faisait exactement le même travail que l'ITT.

Deuxièmement, Duplate of Canada Ltd. a reçu presque un million pour construire une nouvelle usine à Hawkesbury et pouvoir fermer celle d'Oshawa, créant ainsi en même temps de nouveaux emplois à Hawkesbury et du chômage à Oshawa. Quel modèle de planification! Troisièmement, la société Michelin, une entreprise française, obtient des millions de dollars sous forme de subventions pour fabriquer des pneus en Nouvelle-Écosse pour un marché canadien qui compte déjà trop d'entreprises similaires. Entretemps, Dunlop Tire ferma à Toronto et Dunlop, B.F. Goodrich, Firestone, et ainsi de suite, situées ailleurs en Ontario, fonctionnent à un rythme réduit et certaines d'entre elles pourraient devoir fermer complètement leurs portes. Quatrièmement, en novembre dernier, Aerovox Canada Ltd. a déplacé une partie de son exploitation de Hamilton, en Ontario, à Amherst, en Nouvelle-Écosse, après avoir obtenu du ministère une subvention de $235,000. Cinquièmement, une semaine après la décision d'Aerovox, tout juste pour montrer que le gouvernement est épais dans sa stupidité, on a annoncé que Union Carbide transférait une partie de son exploitation de Welland, en Ontario, à Beauharnois, au Québec, parce que le ministère de l'Expansion économique régionale lui avait accordé une subvention de 1.3 million de dollars.

Le problème, monsieur l'Orateur, c'est que trop souvent le ministère de l'Expansion économique régionale n'est qu'un énorme gaspillage des fonds publics qui permet aux sociétés de se remplir les poches, et qui, au lieu de créer de nouveaux emplois, ne fait que déplacer le chômage d'une région du Canada à une autre. Voilà apparemment en quoi consiste la planification économique des libéraux.

Dans son discours de vendredi, le premier ministre a mentionné, avec l'orgueil modeste qui le caractérise, les programmes de main-d'œuvre du gouvernement. Là encore, il nous faut examiner la réalité que dissimulent les données statistiques. Au cours du troisième trimestre de 1971, de 60,000 à 80,000 stagiaires suivaient les cours

offerts par le Centre de main-d'œuvre. Toutefois, il y avait pendant ce même trimestre près de 470,000 chômeurs, et seulement 44,000 emplois disponibles. Il y a un certain nombre de questions que nous sommes obligés de nous poser, et qui n'échappent certainement pas au premier ministre. Pour quel travail précis formait-on ces gens? Une fois leur cours terminé, trouveraient-ils du travail? S'est-on réellement efforcé de faire correspondre les cours aux emplois vacants prévus sur le marché du travail?

Les réponses à ces questions sont toutes, en réalité, négatives, monsieur l'Orateur, comme le savent fort bien les députés de tous les partis. Pour le moment, les cours du Centre de main-d'œuvre ne sont qu'un moyen fort coûteux de réduire provisoirement, et sur papier seulement, le nombre des chômeurs. Au lieu de gaspiller des millions de dollars dans ce genre de programme, le gouvernement ferait beaucoup mieux de consacrer cet argent à des entreprises nouvelles qui créeraient dans l'économie canadienne des emplois réels et durables.

• (1550)

Monsieur l'Orateur, indépendamment d'autres raisons d'échec, les programmes des ministères de l'Expansion économique régionale et de la Main-d'œuvre ne peuvent pas réussir dans le climat économique actuel. Ces deux programmes ont été proposés il y a quelques années par le Conseil économique du Canada et tous deux n'étaient considérés comme applicables—et cela est important—qu'à la condition que l'économie tourne au plus près de sa capacité maximale. Je m'étendrai plus longuement sur ce point dans quelques instants. J'aimerais dire d'abord quelques mots sur le programme des emplois d'hiver.

En 1968, le premier ministre (M. Trudeau) a refusé et a annulé le programme d'emplois d'hiver qui, disait-il, constituait un gaspillage des fonds publics et était improductif en termes de création d'emplois. C'était la philosophie Trudeau en 1968. Toutefois, cet hiver, il a lancé son propre programme mis au point à la hâte et destiné principalement à colmater les fissures. Une fois de plus, il ne s'agit que de rayer des listes de chômage de façon très temporaire, pour quelques mois, un certain nombre d'hommes et de femmes. Je demande au premier ministre ce qui arrivera à ces gens lorsque viendra le mois de juin.

J'aimerais terminer mes remarques avec quelques observations qui, je l'espère, seront positives. Nous sommes revenus au point de départ. Ce gouvernement, après avoir été élu en 1968, a décidé de combattre l'inflation. C'est ce qu'il n'a cessé de faire depuis. Après les deux premières années, il a commencé progressivement à se rendre compte que quelque chose n'allait pas et que des milliers de gens se retrouvaient sans emploi. Il a alors fait des dépenses monétaires à la hâte et sans planification par le truchement de ses programmes du MEER, de la main-d'œuvre et des travaux d'hiver, qui fonctionnent et ne peuvent fonctionner que dans le cadre d'une économie en très grande santé. Autrement dit, ces mêmes programmes que le gouvernement cherche à invoquer et veut appliquer à l'économie canadienne requièrent une plus grande efficacité et une économie efficace avec un maximum de rendement en premier lieu, mais ce gouvernement a systématiquement détruit sa politique anti-inflationniste.

Il serait enfantin et intellectuellement malhonnête de dire qu'il y a une solution simple au problème du plein emploi au Canada. Il y a toutefois certaines méthodes qui, si elles étaient mises en œuvre maintenant, auraient des répercussions bénéfiques avant longtemps. Je pourrais ajouter que, si elles ne sont pas mises en œuvre sous peu, le Canada continuera à connaître les taux de chômage élevés et désastreux qu'il connaît actuellement.

J'aimerais faire cinq suggestions. Premièrement, le gouvernement doit abandonner sa préoccupation pour la stabilité des prix et s'engager entièrement à chercher à créer le plein emploi au lieu de se préoccuper de l'inflation plus qu'il n'est nécessaire. Il doit tout d'abord indiquer aux Canadiens que la plupart des maux de l'inflation que nous connaissons nous viennent des États-Unis et nous y pouvons évidemment très peu, comme le savent tous les économistes canadiens. Le gouvernement doit certainement dire aux Canadiens qu'un certain niveau d'inflation n'est pas mauvais. Deuxièmement, il doit créer un ministère de la planification économique qui évaluera le potentiel de notre économie par rapport aux nouveaux marchés mondiaux dans le cas de certains produits. Il doit alors canaliser les énergies dans cette voie. C'est exactement ce qu'ont fait les Japonais après la Seconde Guerre mondiale dans les industries de l'électronique et de l'automobile et nous savons tous quels succès ils ont remportés. Troisièmement, le gouvernement doit indiquer clairement à nos partenaires commerciaux que nous ne sommes pas tout simplement une source de matières premières. Nous devons poser comme conditions aux Japonais et aux Américains qu'en recevant un certain pourcentage de matières premières ils doivent également acheter un pourcentage croissant de nos produits ouvrés.

Quatrièmement, il est nécessaire de modifier profondément le régime fiscal des sociétés et de supprimer les stimulants à l'exportation de matières premières pour en faire profiter le secteur secondaire qui procure un plus grand nombre d'emplois. J'aimerais m'attarder un instant sur ce sujet. En 1955, un gouvernement libéral a adopté la politique ruineuse qui consiste à accorder des privilèges fiscaux spéciaux aux industries exploitant des richesses naturelles non renouvelables et ce à une époque où d'autres pays projetaient de développer leur secteur secondaire. En vue de gains économiques à court terme, les libéraux ont commencé à se désaisir de nos richesses naturelles tout en décourageant simultanément et inévitablement le développement de nos industries manufacturières. C'est en 1955 qu'ils ont adopté la politique fiscale reprise par le gouvernement conservateur et qu'on trouve toujours dans les mesures récentes du gouvernement actuel. Les amortissements fiscaux et les concessions accordés aux industries extractives font par exemple, que l'industrie du pétrole et du gaz n'est imposée que sur 6 p. 100 de ses bénéfices et l'industrie d'extraction des métaux sur seulement 13 p. 100.

Quelles en sont les conséquences? Les pays industriels et surtout ceux du monde occidental approuvent la politique canadienne car elle les aide de deux façons importantes. Premièrement, elle apporte à leurs investisseurs une source très bon marché de matières premières. Deuxièmement, les investissements étrangers dans notre secteur primaire, et qui s'élèvent actuellement à des milliards de dollars, accroissent la valeur du dollar canadien. Il en découle qu'il est très difficile à notre industrie manufacturière naissante de concurrencer tant ici qu'à l'étranger les pays industriels qui investissent dans nos industries primaires. Indéniablement, la politique du gouvernement libéral en ce domaine continuera de miner les efforts que pourraient faire une centaine de missions commerciales éventuellement envoyées de par le monde pour vendre nos produits manufacturés. Ce qu'il faut maintenant c'est modifier notre politique fiscale en supprimant les conces-

sions ruineuses faites au secteur primaire et en lui imposant un cadre fiscal qui ne lui soit pas plus favorable qu'au secteur secondaire créateur d'emplois.

Mon cinquième et dernier point, c'est que le gouvernement doit commencer à agir pour reprendre en main certains secteurs-clés de l'économie canadienne. Pas plus tard qu'aujourd'hui, à la Chambre des communes, le premier ministre et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) ont révélé leur politique de circonstance, une politique hésitante qui n'en est pas une, relativement à la propriété étrangère, et plus particulièrement à la question des rapports économiques entre nos voisins américains et nous-mêmes. Le premier ministre n'a pas pu nous dire quand il annoncerait sa politique relative à la mainmise étrangère. Le chef de mon parti a demandé à maintes reprises, ces derniers jours, mais en vain, qu'on nous fasse part de cette politique. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a refusé aujourd'hui d'expliquer notre politique à l'égard de l'industrie automobile, qui se chiffre à des millions de dollars.

Ce qu'il faut, monsieur l'Orateur, c'est que le gouvernement s'engage clairement à appliquer dès maintenant des mesures qui nous permettront de reprendre en main certains secteurs dont les possibilités de croissance dans l'économie mondiale sont évidentes. Il y a deux ans, j'ai proposé que nous laissions fluctuer notre dollar, et qu'au lieu de les laisser dormir aux États-Unis, nous utilisions nos réserves de dollars pour reprendre en main notre industrie pétrolière. Récemment, le député de Duvernay (M. Kierans) a fait une proposition semblable. Il a fait remarquer qu'avec nos réserves actuelles de 5 milliards de dollars, nous aurions de quoi mettre la main sur Chrysler et Dupont. Peu importe quelles industries importantes nous reprenons en main pour le moment. Après une évaluation sérieuse, nous découvrirons assurément un certain nombre de possibilités parmi les industries de main-d'œuvre. L'important, toutefois, c'est que nous nous y attaquions dès maintenant. Les centaines de milliers de Canadiens qui, dans ce froid intense, courent les rues à la recherche d'un emploi ont déjà attendu trop longtemps.

• (1600)

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): A l'exemple de nombreux députés qui ont pris part à ce débat, je veux tout d'abord féliciter le parrain de la motion que nous discutons et celui qui l'a appuyée. A l'encontre des discours que nous avons entendus aujourd'hui, les leurs étaient, à mon avis, pleins d'optimisme. S'ils n'ont pas éludé certains problèmes que le pays affronte, ils n'ont pas, d'autre part, brossé de ce pays un tableau tout à fait sombre comme certains autres y sont enclins.

Si je disposais d'une heure ou d'une heure et demie, je serais fortement tenté de longuement commenter quelques-unes des déclarations du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Certaines d'entre elles étaient assez sensées, alors que d'autres péchaient par le contraire. Un libéral n'est pas un doctrinaire et il admet le bon sens tout en rejetant le non-sens. Il ne juge pas le rendement de quelqu'un suivant une vue idéale de l'esprit.

Le député d'Oshawa-Whitby voudrait-il demander à M. Schreyer d'une voix claire et haute afin que les Manitobains puissent l'entendre, s'il souhaite ou non obtenir des fonds du ministère de l'Expansion économique régionale pour venir en aide à l'entreprise privée ou permettre le développement de toute autre entreprise au Manitoba. S'il ne tient pas à recevoir ces fonds, je lui demanderai de me dire s'il préfère simplement le bon argent du Manitoba, car il souhaiterait certainement investir tous les fonds qu'il recueillerait dans sa province pour encourager l'expansion industrielle et la création d'emplois. Je me demande s'il songerait sérieusement à dire aux agriculteurs de la Saskatchewan qu'une inflation, petite ou grande, n'a aucune importance particulière ou, à ses chers commettants, qu'ils ont toujours la ressource de vendre des voitures qui sont bigrement bien fabriquées et intrinsèquement bonnes, et qu'ils ont le droit de s'employer à fabriquer des automobiles dont le prix importe peu, par ailleurs, puisqu'on les vendra partout dans le monde. Voilà un des aspects de la stabilité des prix.

A la fin de son intervention, le député a dit qu'il serait terrible de faire en sorte que la valeur de notre dollar augmente. Je ne vois pas en quoi la hausse du dollar serait plus terrible que la hausse des prix des marchandises causée par l'inflation, que ce dollar représente. D'un côté, on a l'inflation qui serait une bonne chose et ne ferait de mal à personne excepté à ceux qui sont obligés de compter leurs sous, et d'un autre côté on a ce dollar réévalué qui serait une chose affreuse. Le discours du député manque de logique. Je pourrais m'étendre encore longuement sur ce sujet et je le ferai, mais pour l'heure il est temps de parler d'autre chose.

Il faut remarquer que depuis 1867, il y a eu des périodes de prédominance provinciale dans notre pays et d'autres périodes où c'est le gouvernement central qui a dominé la scène politique. Mais j'estime qu'en tout temps seul le pouvoir fédéral a été en mesure de prendre des mesures efficaces pour supprimer les barrières qui conduisent à l'isolement et permettre à chaque Canadien de découvrir ses propres possibilités et d'assurer que dans son esprit le Canada soit une terre de promesse et de compassion.

Permettez-moi de rappeler certaines des grandes décisions prises par le gouvernement fédéral qui ont fait de ce pays une nation. La volonté de Macdonald de construire un chemin de fer d'un océan à l'autre, décision qu'il a fait entériner par la Chambre après un débat long et houleux qui a duré plus de deux mois, a été l'une de ces décisions. Le chef de l'opposition d'alors—il n'y avait pas à cette époque de troisième ou quatrième partis, mais s'il y en avait eu ils auraient certainement mis leur grain de sel—affirmait que le chemin de fer transcanadien ne pourrait pas être construit dans le délai de dix ans qui était prévu par le contrat, «même si l'on y consacrait tout l'argent et toute la main-d'œuvre de l'empire». Pourtant, l'entreprise a été achevée à Craigellachi en 1885, donnant la possibilité au Canada actuel de se construire. Sans aucun doute, le chef de l'opposition et un bon nombre des grands éditorialistes de l'époque considéraient Macdonald comme un homme arrogant, un technocrate et un dictateur du fait qu'il insistait pour faire adopter son projet par le Parlement, qu'il défiait l'opposition et qu'il a finalement réussi à imposer sa volonté. Mais les insultes sont oubliées et le chemin de fer reste.

Puis il y a eu, à l'instigation de Laurier, l'occupation de l'Ouest, qui a ajouté muscles et nerfs à la longue épine dorsale continentale que ce chemin de fer avait créée.

Il y a eu ensuite la décision du Parlement de créer une marine canadienne plutôt que de fournir des hommes et des fonds à la flotte anglaise. Encore une fois, cela a fait tout un esclandre.

Une voix: Où est la marine marchande, maintenant?

M. Osler: On fait encore beaucoup d'esclandre, mais en règle générale, il ne faut pas s'en préoccuper, car si on en avait fait cas à cette époque, il n'y aurait pas eu de nation

canadienne et nous aurions été de vrais impérialistes, finançant la marine britannique, et nous serions demeurés des coloniaux, comme ceux que tout le monde dénigre aujourd'hui. Mais l'opposition se cantonne aveuglément dans l'attitude traditionnelle qui consiste à s'opposer à tout et à proclamer que c'est de l'arrogance que d'agir quand il le faut. Donc, il n'y aurait pas eu de marine canadienne et le Canada serait resté à jamais accroché aux jupons de sa mère impériale. Maintenant, il n'y a plus de mère impériale et il n'y a plus d'empire, de sorte que le Canada se retrouverait accroché à du vent, je suppose.

Puis la Société Radio-Canada a été créée, dont le concept était excellent accompagné du contrôle fédéral de la radiodiffusion. Il y a eu en outre une gamme étendue de programmes d'aide sociale. Tout le monde s'en félicite sans doute. D'aucuns diront peut-être que le gouvernement n'a pas donné autant que le peuple l'aurait voulu, mais il a sûrement donné beaucoup plus que d'autres ne l'auraient fait tout en menant le pays à la faillite. La Déclaration canadienne des droits fut un effort digne d'éloges de la part du gouvernement fédéral pour établir des normes d'après lesquelles les droits de tous les Canadiens peuvent être mesurés et respectés. Mais vous constaterez que bien des provinces ont été trop mesquines pour les accepter. Puis, ce fut le drapeau canadien. Aujourd'hui, tout le monde trouve la chose tout à fait normale. Nous aurions l'air idiots si nous n'avions pas de drapeau national, mais c'est le gouvernement fédéral qui a dû en prendre l'initiative.

Le rôle que nous avons joué auprès des Nations Unies en assurant l'ordre public a été utile. L'importance que nous attachons à l'échelon fédéral au principe de l'égalité régionale constitue un autre exemple de l'initiative fédérale. Je regrette que cet objectif n'ait pas été atteint, mais le principe a été établi et nous l'appuyons. Nous tentons de plus en plus de l'appliquer. Sans un pouvoir fédéral solide, qui peut imaginer l'existence d'un Canada influent et toujours résolu à anéantir les obstacles qui empêchent le peuple de s'épanouir?

Le gouvernement fédéral, en favorisant l'épanouissement des cultures autres que les cultures anglaise et française a écarté une fois pour toutes la théorie insidieuse et nocive de la fusion des races. Il a soutenu énergiquement la position qu'aucune province ou région canadienne n'a droit à des pouvoirs spéciaux. Au début du printemps de 1972, notre pays paraît avoir enfin réglé un certain nombre de questions qui semblaient être les problèmes fondamentaux qu'il fallait débattre durant les années 60. Je prétends qu'il est maintenant temps de nous engager dans d'autres voies. La période d'après-guerre est bel et bien terminée dans le monde entier. Soudain, nous voilà engagés dans un nouveau match mondial dont toutes les règles n'ont pas été définies. L'initiative prise maintenant par les États-Unis en vue d'établir un climat de détente dans leurs relations avec la République populaire de Chine, ainsi que leurs activités fébriles dans les secteurs commercial et monétaire, de même que l'entrée imminente de la Grande-Bretagne dans le Marché commun européen, ne laissent planer aucun doute là-dessus. Le Canada, s'il veut demeurer aussi indépendant et souverain qu'il est possible de l'être aujourd'hui, se doit de tenir compte du fait qu'il n'en tient qu'à lui d'atteindre cet objectif.

Je suppose que nous pourrions nous allier aux éléments protectionnistes américains et nous efforcer de devenir une annexe insignifiante dans une sorte de bloc occidental. Dans ce cas, l'instrument tout choisi pour y parvenir serait le parti qui est secoué par la queue du chien de garde du protectionnisme, soit les grands syndicats américains qui constituent le moteur principal du mouvement protectionniste, à mon avis. Mais je ne crois pas qu'il faille nous y résigner, même si cela voulait dire que nous n'aurions pas à nous préoccuper bien longtemps de chaque décision. C'est à Washington qu'on prendrait les décisions à notre place. Adopter une telle politique eût été assurément à la fois un reniement de notre tradition de pays échangiste et un renoncement à notre propre raison d'être, tout en assurant notre déclin et notre chute. Et ce ne serait pas seulement notre propre déclin, notre propre effondrement qu'elle entraînerait, mais aussi ceux des nations antillaises et sud-américaines émergentes.

[M. Osler.]

• (1610)

Il y a 140 ans, Charles Darwin commença à élaborer sa théorie de l'évolution. Alors jeune naturaliste, il descendit du navire *Beagle* pour explorer l'intérieur du Brésil. Pendant son voyage, il observa que, dans la nature, rien n'était sûr: chercher ou être soi-même une proie était la condition de l'existence. Chaque espèce devait s'adapter ou disparaître. A mon sens, cette leçon est aujourd'hui d'une urgente actualité pour l'humanité. Tout comme le Canada ne peut survivre sans que, de propos délibéré, on favorise la prospérité et la diversité culturelle dans ses diverses régions, de même, le monde ne peut survivre sans que, de propos délibéré et sans répit, on cherche à créer la prospérité et le bien-être partout où des hommes existent. Les Nations Unies deviendront peut-être un jour une fédération coopérative de puissances mondiales. Nous pouvons dire sans crainte de nous tromper que nous avons dépassé l'étape dangereuse où aurait pu se réaliser le cauchemar ultime, celui de l'État mondial universel. Sans conteste, la tolérance et le commerce sont les éléments clés de la survivance tant du Canada fédéral que du monde. Quiconque prétend que le Canada n'a pas besoin du commerce extérieur devrait simplement examiner le chiffre de ce commerce par habitant et le pourcentage de notre produit national brut qui en provient. Il est pour nous d'intérêt vital de libéraliser le commerce partout où c'est possible. Seuls nous ne pouvons résoudre les problèmes commerciaux du monde.

Sur la scène nationale, nulle province ou nul gouvernement provincial laissés à eux-mêmes ne peuvent résoudre le problème, même sur le plan régional, sans tenir compte du cadre fédéral, sans que l'autorité fédérale ne prenne les initiatives nécessaires. C'est pourquoi il importe tellement que la Chambre, formée d'hommes et de femmes élus par toutes les régions du Canada, persiste à essayer de représenter le Canada tout entier et à ne jamais se laisser éclipser parfois par une assemblée législative provinciale.

Il importe aujourd'hui que nous répondions à ces questions-ci: sur quelles industries devons-nous concentrer notre attention? Quels objectifs d'expansion devrions-nous poursuivre: hausser les revenus ou créer des emplois? Où se situeront nos marchés commerciaux et quelle doit être notre politique commerciale? Devrions-nous nous diriger vers un marché continental commun ou rechercher de nouveaux marchés outre-mer? Où voulons-nous que l'expansion se produise? La souhaitons-nous limitée seulement à nos trois grandes villes, comme actuellement, ou dispersée dans l'ensemble de notre territoire? Au premier abord, certains peuvent penser que discuter, par exemple, d'expansion industrielle, signifie l'indifférence envers nos problèmes sociaux. Je prétends que ces questions sont solidaires. Nous avons un gâteau et

ne parler que de programmes spéciaux, c'est seulement nous demander comment le partager. Le moment est venu pour nous d'examiner la machine qui fabrique effectivement le gâteau car celui-ci doit grossir pour être distribué à un nombre sans cesse croissant de gens. Nous ressentons actuellement le besoin de coordonner toutes nos politiques afin de veiller à donner une orientation nette et soutenue à notre avenir.

L'expansion qu'a prise l'Ouest du Canada est probablement l'un des changements les plus importants qui se soient produits au pays depuis que les Pères de la Confédération ont unifié nos provinces de l'Est. En tant qu'habitant de l'Ouest, j'estime qu'il est temps de faire plus que de se contenter de parler du caractère et des droits de l'Ouest. Il faut que nous parlions de l'Ouest nouveau et que nous examinions la façon dont il fournit des occasions réelles aux nouvelles politiques nationales qu'exige notre époque. Ce pays fut construit et modelé sur le commerce de la fourrure. La construction du CP s'est inspirée de ce modèle et notre commerce extérieur et notre réseau de transport sont passés d'Ouest en Est vers la France, l'Angleterre et l'Europe. Récemment nous avons vu notre commerce passer de l'Europe aux États-Unis. Nous avons vu naître ce même continentalisme que Sir John A. Macdonald et les Pères de la Confédération s'efforçaient d'éviter.

Vers la fin des années 50, le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a essayé de renverser cette tendance et de déplacer notre commerce des États-Unis vers l'Angleterre. Son objectif principal était identique à celui des Pères de la Confédération, mais les temps avaient changé et il était impossible de modifier ainsi l'orientation de notre commerce extérieur. La colonisation et le développement de l'Ouest du Canada devrait nous faire comprendre que de nouvelles options s'offrent à nous. Par exemple, l'une d'entre elles serait de développer la vallée du Fraser d'une façon au moins aussi complète que la vallée du Saint-Laurent. Le Canada aurait ainsi accès à la frange du Pacifique.

Selon les dernières extrapolations, le Japon deviendra dans les dix prochaines années notre deuxième partenaire commercial. Mais ce n'est pas le seul pays du Pacifique; la Chine, la Malaysia, l'Amérique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande offriront d'immenses possibilités commerciales car elles sont toutes de très importants clients en puissance.

Cette seule possibilité offre d'amples raisons de s'opposer à l'idée d'un marché commun nord-américain suggérée par un de nos hommes publics. Je ne dirai rien de plus de cet homme public. Il se peut que des députés aient trop parlé de lui récemment dans d'autres circonstances. Toutefois, la thèse d'un marché commun nord-américain comme elle a été proposée à certaines gens de la Colombie-Britannique, c'est vraiment l'idée d'une clôture mitoyenne. Et à cause de notre peu d'importance par rapport aux États-Unis, ce seraient les Américains qui décideraient qui entrerait ou sortirait par la barrière pratiquée dans cette clôture. Sans être aucunement américanophobe, puis-je dire que la souris canadienne ne saurait certes cohabiter avec l'éléphant américain dans un marché commun nord-américain tout en conservant la liberté relative de ses options. Nous ne voulons pas qu'aucune puissance empêche nos échanges commerciaux avec la région du Pacifique ou toute autre région. Nous devons rester libres de conclure des ententes avec d'autres pays où qu'ils soient.

Quand il était premier ministre, le très honorable représentant de Prince-Albert a souligné notre droit de développer et de conserver une politique commerciale indépendante avec la Chine, la Russie et Cuba. Notre premier ministre actuel (M. Trudeau) s'est rendu personnellement en Russie, au Japon, en Australie et en Malaysia, et il a établi des relations diplomatiques officielles avec la Chine, même s'il ne l'a pas visitée, et il a fait tout cela pour multiplier les options commerciales du Canada à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Notre grosse vente de blé, encore toute récente, à la Chine n'est qu'un exemple des suites heureuses d'une telle politique. C'est un fait que le développement de l'Ouest du pays nous autorise à regarder plus loin encore vers l'Ouest, vers le pays au-delà du Pacifique. Dans cette optique, nous devrions tenir compte de l'avertissement contenu dans le dernier rapport du Conseil des sciences du Canada. Interprétant à ses fins la théorie de Darwin, le Conseil nous dit qu'un pays qui n'a plus la force voulue pour innover dans un milieu changeant cède la maîtrise de son destin aux pays qui ont conservé cette détermination. Dans nos traités commerciaux à venir, nous ne devrions donc pas nous borner à tenir compte de notre balance de paiements, mais nous efforcer de mieux équilibrer les occasions d'emplois des Canadiens—surtout dans la recherche et le développement industriels, la commercialisation et le génie.

Il y a une centaine d'années, l'Ouest assurait au Canada des possibilités de mise en valeur. Le défi était vraiment de taille. De nos jours, l'Ouest nous fournit de nouvelles occasions de développement—et la tâche cette fois consiste, je le répète, à nous lier et à faire commerce avec les pays du Pacifique. Pour y réussir, il nous faudra tous renoncer à nos modes de pensée classiques du siècle dernier et suivre l'exemple des bâtisseurs du Canada, qui durent renoncer à leurs modes de vie traditionnels qui les rattachaient à cette région du pays qui fut d'abord le Canada.

Nous avons de plus en plus le sentiment, au Canada, que nous devrions nous spécialiser dans le domaine industriel. Reste à savoir quelle branche choisir. Selon le rapport du Conseil des sciences du Canada,—permettez-moi d'y revenir, monsieur l'Orateur,—le nombre de plus en plus grand de Canadiens spécialisés et nos nombreuses richesses naturelles sont deux grandes forces au Canada. De l'avis du Conseil, toute stratégie visant à développer notre puissance manufacturière devrait reposer sur ces deux piliers et mettre l'accent sur la fabrication hautement technique dans des secteurs reliés à l'exploitation de nos ressources. Une telle stratégie est à la portée du Canada, surtout à cause des vastes richesses de l'Ouest. Nous devons consolider nos forces qui sont nos ressources et notre main-d'œuvre spécialisées. Il ne suffit pas de créer des emplois. Nous devons créer des industries aptes à survivre dans le monde moderne, à soutenir la concurrence sur les marchés d'exportation et à offrir le genre de productivité et les salaires élevés que réclament les Canadiens d'aujourd'hui. Nos industries qui offrent des salaires élevés et où la productivité est grande intéressent surtout le secteur primaire.

• (1620)

On donne à entendre parfois que les Canadiens de l'Ouest sont imprévoyants, qu'ils cherchent seulement à exporter leurs matières premières et se désintéressent de l'industrie manufacturière, que la propriété étrangère et les capitaux étrangers sont des dieux pour eux. A mon avis, on fait erreur. Les Canadiens de l'Ouest s'intéressent vivement à la conservation des ressources, car leur exis-

tence en dépend. Ils sont également conscients des problèmes de la pollution. Ils ne cessent de chercher des moyens de développer l'industrie secondaire. Ils savent cependant que la propriété et les capitaux extérieurs, qu'ils viennent des États-Unis ou de l'Est du Canada, ne contribuent pas grand chose à cette fin, car le seul souci des étrangers est d'exporter les matières premières de notre région. La thèse de la propriété étrangère n'a absolument aucun intérêt en ce qui nous concerne. Nous voulons qu'on définisse les conditions de propriété et ce que nous pouvons en tirer. Peu importe en réalité qu'elle soit américaine, allemande, canadienne ou tout autre chose. Il faut qu'elle comporte pour nous la possibilité d'intervenir dans le processus de décision.

Le Conseil économique a déclaré aussi que c'est le libre échange, plutôt que les tarifs, qui sert les intérêts de tous les Canadiens. Ceux de l'Ouest qui ont toujours dû s'accommoder des marchés de libre-échange, n'auraient pas pu le faire si nous avions poussé allègrement à l'inflation, comme certains estiment que nous aurions dû le faire. Nous aurions été dans l'impossibilité de vivre. Nous voulons le libre-échange. Nous souscrivons à cette recommandation du Conseil économique.

La constitution du Canada donne la propriété et le contrôle des ressources aux provinces. En fin de compte, cette simple décision juridique confère un immense pouvoir aux provinces de l'Ouest à notre époque où augmente la demande de ressources. Je suis sûr que les gens de cette région sont prêts à faire front commun avec les autres Canadiens à l'endroit d'une politique industrielle d'inspiration fédérale sur la propriété étrangère, les ressources et l'expansion manufacturière aussi longtemps qu'une telle politique répondra aux besoins légitimes de l'Ouest moderne. Sans de telles garanties, pourquoi nous de l'Ouest permettrions-nous qu'on remplace les capitaux américains indifférents au caractère du Canada par des capitaux de l'Est canadien tout aussi, sinon plus indifférents?

Bref, une politique industrielle canadienne moderne doit vouloir doter l'Ouest canadien de capitaux et d'un avoir technique afin de nous aider à créer des emplois pour ceux qui vivent dans les Prairies et qui voudraient y rester, pour ceux qui habitent la Colombie-Britannique et aimeraient y demeurer et aussi pour les habitants du Nord. Le Canada doit accroître ses services de transport, prévoir des tarifs-marchandises qui permettront aux industries de l'Ouest de développer le Nord canadien et de vendre sur les marchés étrangers.

Bien sûr, cette politique ne doit pas se borner aux ressources minérales et énergétiques. L'économie agricole de l'Ouest offre aussi des occasions dans le domaine de la fabrication d'outillage, de la transformation de la viande, des produits d'alimentation ainsi que des engrais. Il faut tenir compte de l'immensité du pays. Tous les fonctionnaires fédéraux compétents ne devraient pas être confinés à Ottawa. Ils devraient être disséminés un peu partout au Canada, de sorte que les biens et services puissent contribuer à la prospérité de tous les Canadiens, puisque ce sont eux qui paient leurs traitements. Le siège des sociétés de la Couronne devrait être établi à l'extérieur d'Ottawa. C'est justement par où il faudrait commencer. Le gouvernement nous a fourni de bons indices de son attitude. Je dis qu'il faut maintenir les pressions, non pour enlever à Ottawa la moindre parcelle de sa gloire, mais pour veiller à ce qu'elle ne tire pas plus de gloire que celle à laquelle elle a droit. Nous autres, nous devrions obtenir le reste, un peu de ce à quoi nous avons droit parce que nous payons la note.

De nos jours, les perspectives d'une nouvelle stratégie industrielle nous donnent la possibilité de réfuter l'ancienne idée, suivant laquelle les autres régions du Canada ne représentent que des eaux dormantes sans intérêts par rapport à Toronto et à Montréal. Est-il besoin de dire que, dans ce domaine comme dans d'autres, l'expérience canadienne aura valeur d'exemple bien au-delà de nos frontières. A notre époque, il convient, en effet, de donner la preuve qu'il est possible à des régions et à des cultures différentes de vivre dans l'unité et la liberté, sans cette uniformité suffocante et ce contrôle industriel centralisé émanant des sièges sociaux installés dans les seules grandes métropoles du monde.

Il semble se dégager, à l'intention des régions rurales du Canada, une politique nationale qui reconnaît le droit qu'ont les ruraux de bénéficier de certaines garanties en cette période de transformations qui se manifestent dans le monde entier. Il s'agit du droit qu'ils ont de participer à la détermination de leur propre avenir; du droit à la sécurité en un temps marqué par les changements; du droit qu'ont les familles composées de personnes d'un certain âge de continuer à vivre dignement et décemment dans le milieu qui leur est familier, si tel est leur souhait.

Le gouvernement actuel, dirigé par le premier ministre a commencé à s'intéresser à presque tous les secteurs dont j'ai parlé aujourd'hui. Personnellement conscient des aspirations légitimes du Québec, le premier ministre a vite découvert qu'il pouvait trouver, dans d'autres régions du Canada, des parallèles à ces mêmes aspirations. Je crois qu'il s'est rendu compte aussi qu'il faut prévoir de l'emploi dans les industries et les services à l'extérieur de nos grands centres métropolitains, si nous voulons améliorer la qualité de notre vie.

Il nous faut saisir la signification de ce nouveau match qui se joue dans le monde actuellement. Le Royaume-Uni tourne tous ses regards vers l'Europe. Les États-Unis tentent désespérément de s'adapter aux réalités qui les assaillent en nombre depuis quelques années. Le Canada est laissé à lui-même dans une aventure qui lui est nouvelle. Nous vivons des jours emballants qui posent un défi. Si nous tenons le coup et savons nous servir de tous les avantages dont nous disposons, nous sortirons vainqueurs de l'épreuve dont parle Son Excellence dans le discours du trône. Allons de l'avant. Notre défi, a-t-il souligné, est d'enfoncer les barrières qui créent l'isolement au Canada et dans le monde, d'aider chaque Canadien à réaliser ses possibilités et de faire en sorte que l'image du Canada soit de plus en plus une image de compassion et de promesse.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'avais espéré que le discours du trône montrerait un gouvernement prêt à s'attaquer aux problèmes de l'économie canadienne. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Ce discours ne renfermait que de pieuses banalités par lesquelles on faisait dire à Son Excellence que nous avions eu à faire face à des difficultés d'ordre économique d'une gravité inhabituelle depuis un an. Cela, nous le savions déjà, monsieur l'Orateur. Ce que le discours du trône n'a pas dit, c'est que la plupart des problèmes économiques ont été suscités directement ou indirectement par la politique du gouvernement. On ne nous a pas dit non plus qu'en toute objectivité, nous avions échoué lamentablement dans nos efforts pour remédier à cette situation. Si on évaluait le rendement du gouvernement

[M. Osler.]

aussi objectivement qu'on note les élèves dans les collèges, on lui donnera la cote «Échec».

Le chômage s'élève maintenant à 7.7 p. 100 et les députés le savent, ce pourcentage est beaucoup plus élevé dans certaines régions du pays. Dans le Québec et dans certaines parties des provinces atlantiques, le taux est exceptionnellement élevé, trop élevé en fait pour que la population puisse jouir d'un certain bien-être économique, et pour permettre de créer la sorte d'homogénéité que nous voulons voir régner au Canada.

Par ailleurs, le taux d'inflation annuelle s'élève de nouveau à 4.9 p. 100. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, le niveau d'inflation est plus élevé qu'avant 1969, où a été mise en œuvre cette politique inhumaine. Il va de soi que c'est le gouvernement et ses politiques qui sont responsables de la confusion actuelle. J'emploie bien politiques au pluriel, car c'est à la suite de toute une série de changements d'ordre législatif et politique que nous nous sommes retrouvés dans la triste situation chaotique que nous connaissons actuellement.

Une des premières et désastreuses erreurs de jugement a été la politique de cherté de l'argent de 1969-1970. Quel en a été le résultat? La mise en chômage inutile de quelques centaines de milliers de personnes qu'on a privées du droit qui devrait être le leur dans une société industrialisée et soi-disant civilisée de jouer un rôle utile. On les a privées du besoin le plus essentiel à l'être humain, celui d'être utile et du sentiment de participation. Cette situation est intolérable pour tous ceux à qui on refuse le droit de participer, et surtout pour les jeunes. Ils ont une très bonne instruction et des idéaux à revendre et ils sont déterminés à construire une société plus saine et plus juste. On leur refuse la chance de s'engager. Beaucoup d'entre eux abandonnent leurs études, n'étant plus convaincus de la valeur de l'instruction.

• (1630)

Laisser grimper le taux de chômage à son niveau actuel, qui est absolument inadmissible, quand on savait que le nombre des jeunes qui accéderaient au marché du travail atteindrait des chiffres records, c'était, ou bien de la stupidité grossière, ou bien de la subversion. Si les conséquences au point de vue humain d'une politique de restriction monétaire sont de la plus haute importance, il y a des conséquences économiques dont les répercussions sont tout aussi très réelles. La perte de productivité du Canada est de l'ordre de 3 ou 4 milliards de dollars par année. Si on multiplie ce chiffre par trois ou quatre, le résultat est renversant. Au cours d'une législature normale, nos pertes seraient de l'ordre de 12 et 16 milliards en chiffres absolus, soit près de $2,000 pour chaque travailleur canadien.

Autre conséquence de la politique de restriction monétaire: la mainmise américaine sur d'autres entreprises canadiennes. Le petit exploitant canadien indépendant ne fait pas le poids, quant au crédit, contre son riche cousin américain. Viennent les restrictions, c'est le petit exploitant canadien indépendant qui est forcé de vendre, à des conditions souvent injustes.

Mais la politique de restriction monétaire n'est pas le seul facteur de l'actuel climat d'incertitude. Nous voyons les effets d'une politique de sécurité sociale subventionnée par le gouvernement fédéral qui, dans son application, procure aux assistés un revenu net supérieur au salaire minimum dans maintes régions du Canada. En outre, notre politique d'assurance-chômage accuse certaines anomalies grotesques. Elle a été instaurée à l'origine pour venir en aide aux chômeurs qui ne pouvaient pas trouver du travail, et non pas pour financer quelques mois de vacances pour ceux qui, après avoir travaillé un bout de temps, veulent se reposer un peu. Quand la sécurité sociale et l'assurance-chômage paient plus que le travail, il n'y a pas d'encouragement au travail. C'est hélas la situation au Canada aujourd'hui. Beaucoup des emplois offerts rapportent des salaires bien inférieurs au revenu net que procurent l'assurance-chômage ou la sécurité sociale. Ainsi, de nombreux postes ne sont pas pourvus, ce qui est tout à fait ridicule.

L'insécurité en ce qui concerne la législation fiscale a aussi eu des conséquences néfastes. De nombreuses entreprises ont été vendues à l'étranger. Les industriels canadiens perdent courage et ne sont donc plus disposés à prendre les risques qui vont de pair avec l'expansion. Ils se méfient des modifications aux lois sur les relations ouvrières, à la loi sur l'assurance-chômage, du projet de loi sur la concurrence; ils se défient de cette tendance vers la concentration de la prise de décision à Ottawa. Ainsi donc, des investissements de plusieurs centaines de millions de dollars ne se feront pas et des milliers de nouveaux emplois ne seront pas créés.

En résumé, l'économie canadienne est en grande difficulté. Nous sommes affligés en même temps d'un chômage élevé et d'une forte inflation. Une faible amélioration de celle-ci a grandement aggravé celui-là. En fait, on peut dire tout à fait objectivement que parmi toutes les nations importantes de l'Occident le Canada est celle dont l'économie est la plus mal gérée. L'augmentation de la productivité par tête est la plus faible. Le chômage est le plus élevé et même le mouvement des prix, qui était assez bon à long terme, ne peut presque plus être dirigé.

Il y en a qui pensent que c'est la faute du régime; je dois leur dire qu'il n'en est rien. C'est la faute d'une mauvaise application du régime. Ce qu'il faut, c'est du bon sens. La situation à l'heure actuelle est loin d'être satisfaisante. Alors que des centaines de milliers de Canadiens retirent des prestations d'assurance-chômage, qu'il y a des dizaines de milliers d'assistés sociaux, quand il neige, on ne peut faire déblayer les rues; quand on veut voyager, on ne peut être sûr que les avions voleront; quand on envoie une lettre, on ne peut s'attendre à ce qu'elle soit livrée dans un laps de temps raisonnable; quand on fait ses achats, il faut parfois faire longtemps la queue à la caisse. Dans une petite ville ou dans un endroit reculé, il se peut même qu'on doive se passer tout à fait de courrier. Quand on écrit au gouvernement, il arrive qu'on ne reçoive pas de réponse et en été, si on n'est pas mort avant, on constate que l'eau dans laquelle on veut se baigner est polluée. Tant de frustrations, de dérangements, de médiocrité dans le service, alors que des centaines de milliers de personnes vivent d'assurance-chômage et d'assistance sociale! Quelque chose va vraiment mal!

Le moment est venu d'aller au fond des choses, à la source du mal et, pour ce faire, il faudra apporter toute une série de modifications fondamentales dans l'administration. Étant donné le peu de temps qui m'est accordé cet après-midi, je n'en mentionnerai que quelques-unes. Il s'agit tout d'abord d'augmenter le salaire minimum jusqu'à ce qu'il dépasse les prestations d'assurance-chômage ou d'assistance sociale. Cela va susciter des problèmes, je le sais, mais nous n'avons pas le choix. Il faut en passer par là. Il faut stimuler le goût du travail chez le Canadien moyen. Son revenu net en espèces ne doit pas être plus considérable quand il ne travaille pas que lorsqu'il occupe un emploi utile. Deuxièmement, il faut modifier la loi sur

l'assurance-chômage et faire disparaître un grand nombre de ses modalités. Il y a quelques années, la Commission Gill nous signalait plusieurs abus. Ses recommandations sont restées lettre morte pour la plupart. Malheureusement, la nouvelle loi adoptée par le Parlement au cours de la dernière session est encore pire que l'ancienne. Le but de l'assurance-chômage consistait à assurer des prestations aux gens incapables d'obtenir du travail et dont le revenu était insuffisant, non de servir de supplément au revenu de gens qui avaient touché une rémunération au-dessus de la moyenne au cours de leur emploi saisonnier.

Un exemple que je citais dernièrement a bouleversé, paraît-il un des fonctionnaires du syndicat des pêcheurs de la Colombie-Britannique. Il s'agissait, en l'occurrence, d'un jeune pêcheur propriétaire d'un bâteau de pêche, qui exerça son métier durant 70 jours l'an dernier. La valeur brute de ses prises était de $54,000; il donne 15 p. 100 de ce montant à son camarade, conformément aux dispositions d'un contrat. Le coût du matériel non récupérable, l'essence, les vivres, etc., y compris la moins-value dans le cas de son bateau, s'élevait à $5,000. Le reste de la somme fut déposé à la banque. Au cours de l'hiver, il suivit un cours sous les auspices du ministère de la Main-d'œuvre et toucha des prestations d'assurance-chômage durant les mois de l'hiver où lui et sa femme n'étaient pas en vacances dans le Sud. Ce cas n'est peut-être pas typique, mais il est authentique. Il n'enfreint pas la loi, mais une loi qui permet de telles choses est stupide et exige des modifications.

En outre, il faut que les taux d'impôt soient de nature à encourager les gens à travailler. Cela s'applique tout aussi bien dans le cas d'un vieillard pensionné, vivant d'un supplément de revenu, que dans celui des gens des professions libérales et des directeurs. Il faut un stimulant au travail, à l'action. Nous devons assurer des stimulants pour permettre aux affaires de prendre de l'expansion. Les hommes d'affaires devraient pouvoir préparer l'avenir avec la certitude que les règlements ne seront pas modifiés subitement ou sans nécessité. Enfin, et c'est ce qui importe avant tout, un contrôle efficace doit s'exercer sur le pouvoir des monopoles. En effet, il n'y a pas d'autre moyen de financer le plein emploi sans inflation. Je définis ici le plein emploi. Dans ce contexte-ci, il signifie un niveau d'emploi d'environ 97 p. 100, autrement dit, que le chômage s'élève à 3 p. 100 environ, comme au début de l'après-guerre. Les méthodes actuelles du gouvernement. ne sauraient s'appliquer. Les gros syndicats puissants doivent limiter leurs revendications et les grosses sociétés puissantes doivent transmettre les économies qui en résultent au consommateur.

• (1640)

C'est avec intérêt que j'ai écouté le discours du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Bien qu'il ait loué certaines de mes déclarations précédentes, je crains que le régime économique qu'il nous a décrit cet après-midi soit celui du London School of Economics à un moment où ses conclusions étaient déjà périmées. C'est le genre de régime qui ne convient vraiment pas au monde où nous vivons. Je crois qu'il est possible de financer le plein emploi sans inflation, aujourd'hui, mais nous devons tout d'abord nous arrêter à la réalité dans laquelle nous vivons et non à celle d'il y a quelques décennies.

En faisant des recherches pour mon bouquin «Agenda: A Plan for Action», j'ai découvert que seulement 3 des 15 pays étudiés avaient un taux de chômage supérieur en moyenne à 3 p. 100. Ces trois pays étaient le Canada, les États-Unis et l'Italie. Le taux moyen des 15 pays était d'environ 2 p. 100 et, bien sûr, bon nombre d'entre eux avaient un taux encore plus faible. C'est le Canada qui avait le pire taux des 15. Je crois donc qu'il est juste de dire que nous savons financer le plein emploi.

Quand je dis que nous savons financer le plein emploi, je parle d'un régime économique traditionnel. L'économiste orthodoxe moyen sait comment travailler de concert avec la direction de façon à assurer la pleine utilisation des ressources de recherche. Dans de nombreuses parties du monde on nous en a fourni des preuves: au Japon, en Suisse, en Allemagne, dans les pays Nordiques, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans bon nombre d'autres pays. Ce que nous ne savons pas faire c'est financer le plein emploi sans provoquer simultanément l'inflation. Toutefois, contrairement à ce qu'on croit souvent, je crois que c'est possible.

Tout d'abord, il nous faut bien reconnaître la nature de notre économie. C'est une économie divisée. Ce n'est pas une économie fondée entièrement sur le marché: c'est une économie dont une partie est fondée sur le marché, et dont l'autre est rigide. Il nous faut reconnaître qu'il y a des salaires qui sont fixés par entente individuelle, et d'autres qui le sont par contrat syndical. Il nous faut reconnaître que certaines entreprises travaillent sur le principe de la concurrence, alors que certaines des industries géantes sont assez puissantes pour contrôler les prix et la situation du marché.

Dans notre économie, les gros syndicats puissants profitent de leur monopole pour faire augmenter les coûts. Pour compenser cette augmentation, les grosses industries puissantes augmentent à leur tour les prix. D'aucuns soutiennent que c'est le contraire qui se produit, mais cela ne change rien au problème qui nous préoccupe ici: l'essentiel, c'est que c'est là une spirale vicieuse à laquelle il faut mettre fin. Étant donné l'augmentation des coûts et des prix dans les secteurs de monopole—ou, si vous préférez, d'oligopole—la Banque du Canada se trouve en présence du dilemme suivant: elle peut financer soit le plein emploi avec une inflation élevée, soit une situation d'emploi partiel avec une inflation un peu plus faible. Le compromis consiste à alterner les deux régimes, et c'est là la solution classique et bien connue des économistes.

Ce n'est ni le moment ni l'endroit pour parler de l'utilité des études que fait le Sénat, mais j'ai été très déçu par le récent rapport du comité sénatorial sur l'économie, dans lequel il perpétuait ce qui, à mon avis, n'est qu'un mythe. En insistant si nettement sur la courbe de Phillips et sur la théorie du compromis, il a raffermi la conviction qui veut qu'il n'y ait pas de meilleure solution, et qu'en fait nous soyons à tout jamais réduits au dilemme suivant: avoir soit trop d'inflation, soit trop de chômage soit une combinaison des deux. Ni l'une ni l'autre de ces solutions n'est bien sûr satisfaisante tant sur le plan social qu'économique. Un chômage persistant de l'ordre de 6 p. 100 serait catastrophique du point de vue social. Toute une génération serait de ce fait vouée au désespoir et abandonnerait la lutte laissant le champ libre à toutes les possibilités.

Si on acceptait d'autre part un taux d'inflation annuel de 6 p. 100—ce qui semble être le cas, vu les ententes salariales intervenues récemment au Canada—une personne qui gagne aujourd'hui $10,000 aurait besoin à la fin du siècle, soit dans près de 30 ans, de $57,000 pour maintenir le même train de vie. Des provisions valant $20 reviendraient alors à peu près à $115. Une maison qui se vend aujourd'hui $25,600 atteindrait en ce temps-là les $147,000. C'est pourquoi, j'estime que les conséquences d'un pareil

taux d'inflation sont éminemment graves et il nous faut, d'ores et déjà, nous projeter dans l'avenir et adopter des lignes de conduite de nature à faire échec à ces résultats. Comme je l'ai dit plus tôt, je ne pense pas que cela soit inévitable, mais nous devons agir sans délai.

Si l'augmentation des salaires, avantages sociaux compris, réclamée par les syndicats se limitait à la moyenne de l'augmentation générale de la productivité et que les bénéfices réalisés par les magnats du pétrole se bornaient à l'expérience acquise à long terme par l'industrie pour s'assurer que l'économie du coût de la main-d'œuvre avantage le consommateur, il serait possible de poursuivre à la fois les deux objectifs, soit garantir le plein emploi et éliminer l'inflation. On n'y parviendra qu'en limitant la puissance des monopoles. Dans ce cas, les prix pratiqués par les grosses industries fléchiront, lentement sans doute, mais sûrement. Le prix des voitures, des machines agricoles, des réfrigérateurs, des machines à laver, des aspirateurs, du verre et du ciment baisseront à la longue de façon régulière, alors que les prix des industries de services tels que la coiffure, les services médicaux et dentaires, les services de police et de protection contre l'incendie continueront à augmenter. En faisant la moyenne de tout ce qui précède, on constatera que la baisse des prix conséquente au progrès technique et à l'emploi de capitaux compensera la hausse des prix des industries de service, ce qui signifie qu'à toutes fins utiles, l'indice des prix ne variera pas.

Si nous adoptons une politique conforme à ces critères, cela ouvrira des perspectives entièrement nouvelles pour ce pays. Cette politique créera une situation où nos ressources seront pleinement utilisées tout en nous donnant une liberté de choix maximum. Nous pourrons alors connaître un système décentralisé où le pouvoir du gouvernement central est délégué à des niveaux de gouvernement inférieurs et où le pouvoir des niveaux inférieurs pourra finalement être confié au peuple lui-même. Les gens ordinaires pourront décider dans une plus grande mesure de leur propre vie et participeront davantage à leur propre destinée. Et cela, monsieur l'Orateur, c'est à quoi la plupart d'entre eux aspirent aujourd'hui.

Il est un fait admis que, au fur et à mesure que le gouvernement croît, il devient non seulement moins efficace mais aussi plus éloigné, plus impersonnel et plus indifférent. Il faut renverser cette tendance. Il ne suffit pas d'infléchir les choses dans deux ou trois domaines seulement; il faut que la tendance soit totalement renversée. Il nous faut aller dans la direction opposée à celle que nous avons prise au cours des dix à quinze dernières années.

Si nous renversons effectivement cette tendance et instituons ne serait-ce que quelques contrôles d'ensemble en vue de maintenir un climat économique d'expansion dans lequel seront mises à profit toutes les possibilités, nous serons en mesure d'accomplir un grand nombre des autres réalisations qui nous tiennent à cœur et de résoudre beaucoup des problèmes qui nous préoccupent le plus. D'un autre côté, nous serons en mesure de mettre fin à la bureaucratie que nécessite aujourd'hui le système de bien-être destiné aux chômeurs capables de travailler. Étant donné qu'elle ne sera plus nécessaire, elle disparaîtra. Bien sûr, il faudra toujours prodiguer un revenu à ceux qui sont incapables de travailler, mais en ce qui concerne les chômeurs qui pourraient occuper un emploi, il ne sera plus nécessaire de perpétuer le système actuel de bien-être car ils pourront trouver du travail. De la même façon, la loi sur l'assurance-chômage pourra être modifiée de façon à supprimer les anomalies qu'elle contient actuellement et qui sont inacceptables pour tant de Canadiens.

Sur le plan dynamique, nous disposerions des ressources nécessaires pour accomplir les choses qui nous tiennent à cœur. Avec les trois ou quatre milliards de dollars par an qui seraient ainsi libérés, nous pourrions vraiment nous attaquer à notre tâche. Nous aurions les ressources nécessaires pour combattre la pauvreté de façon efficace. Il est regrettable que la pauvreté soit plus répandue aujourd'hui au Canada qu'elle ne l'était il y a quelques années lorsque nous avons lancé le programme de lutte contre la pauvreté.

Nous pourrions, en quelques années seulement, supprimer tous les taudis au Canada et faire de la solution de ce problème un objectif susceptible d'être réalisé. Il n'y a aucune raison pour que nous laissions des gens vivre dans des taudis.

• (1650)

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hellyer: Ce fut une des expériences les plus bouleversantes de ma vie quand, voyageant avec la Commission d'étude sur le logement et l'aménagement urbain, j'ai vu des Canadiens vivre dans des bâtiments où la majorité de mes amis agriculteurs n'auraient pas voulu abriter des animaux. C'est un genre de dégradation qui devrait être interdite dans un pays tel que le nôtre qui a les moyens de fournir des logements convenables. Si nous parvenions à enrayer l'inflation, les taux d'intérêt appliqués aux termes de la loi nationale sur l'habitation diminueraient d'environ un tiers et il serait à nouveau possible aux citoyens moyens d'aspirer à la possession de leur propre foyer. Ce ne serait pas seulement un rêve. Nous serions à nouveau en mesure d'offrir une gamme de choix aux travailleurs moyens. Nous disposerions également des ressources nécessaires pour nous attaquer à la pollution avec détermination, pour organiser la lutte contre la pollution et pour entamer la décontamination de nos lacs, de nos cours d'eau et de notre environnement en les protégeant. Ce sont les seuls que nous ayons et ils méritent tous nos soins.

Enfin, il faut nous orienter vers la suppression des grèves. Il faut remplacer la loi de la jungle par la loi tout court. Il faut mettre fin au chantage organisé et mettre l'individu au premier rang. Je crois que c'est ce que la majorité des Canadiens désirent. Je pense qu'ainsi nous ouvrirons la voie à un canadianisme positif et constructif. J'estime que nous ne parviendrons jamais à la grandeur en pratiquant des sentiments anti-américains ou autres. Nous pouvons être fiers d'être Canadiens en faisant de grandes choses et en recherchant l'excellence dans des domaines à la mesure de nos possibilités. Il n'est pas de meilleur secteur que notre économie pour commencer; ainsi d'économie la plus mal gérée au monde elle pourrait devenir la meilleure. Les habitants d'autres pays viendraient alors voir comment nous y parvenons.

Une fois les fondations posées nous serions en mesure de nous attaquer à l'édification d'une société meilleure. Nous pourrions enrôler les ressources de nos jeunes et leur donner l'occasion d'utiliser leurs idéalisme et leur créativité à l'élaboration d'une société où les valeurs humaines occupent le premier rang. Pour y parvenir, il faut des fondations solides. C'est pourquoi je suggère que nous modifiions complètement les politiques totalement insuffisantes de ces dernières années, que nous en pre-

nions le contrepied et que nous nous attachions à l'édification d'une société canadienne plus dynamique dont tous, et surtout nos jeunes, puissent être fiers.

Des voix: Bravo!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis)—Les ponts—Vancouver—Le financement de la construction d'une troisième installation; le député de Central Nova (M. McKay)—Les pêches—La saison de la pêche au homard en Nouvelle-Écosse; le député de Regina-Est (M. Burton)—Le retrait de chefs de gare en Saskatchewan et en Alberta—L'étude des engagements pris par le Canadien Pacifique.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, ajourné le lundi 21 février, de la motion de M. Ross Whicher: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement de M. Stanfield (p. 34), ainsi que du sous-amendement de M. Caouette.

M. H. E. Stafford (Elgin): Ceux qui prônent l'indépendance du Canada répètent un cliché usé que déclament des hommes politiques depuis le premier jour de la Confédération. L'intensification du débat sur le nationalisme économique, depuis deux ans, m'inquiète beaucoup. Un grand nombre de nationalistes sur le plan économique ont la même perspective à courte vue que la Grande-Bretagne dans les années 1770, alors qu'elle voulait échanger toute l'Amérique du Nord britannique contre l'île de la Guadeloupe. Il n'est pas très opportun d'appuyer le nationalisme économique alors que nous faisons face aux sombres réalités d'un monde ou règne l'interdépendance.

Des voix: Plus lentement.

Une voix: Traduction!

M. Stafford: Chaque chose a son prix et nous devons établir ce prix. Nous n'aurions pu atteindre le deuxième rang dans le monde pour le niveau de vie sans les investissements, le savoir-faire technique et les marchés des États-Unis, mais nous y sommes parvenus avec une pleine mesure d'indépendance. Faites le tour du monde et comparez les avantages dont nous jouissons à titre de Canadiens: vous verrez qu'on ne trouve l'équivalent nulle part, si ce n'est aux États-Unis. Irving Beecher trouvait difficile d'échapper à la conclusion que les investissements économiques donnaient un avantage énorme au Canada et, de son côté, A. E. Safarin a constaté que le résultat net favorisait notre pays de façon éclatante. John Kenneth Galbraith a conclu qu'une société prendra les mêmes décisions et créera le même genre de climat politique, qu'elle soit dirigée par des Américains ou par des Canadiens. Il est évident que la société multinationale n'est pas plus en mesure de dicter des politiques à notre pays que les grandes compagnies canadiennes.

[L'hon. M. Hellyer.]

Des voix: Allez plus lentement.

M. Stafford: Les Canadiens achètent invariablement les appareils les plus modernes aux prix les plus raisonnables. Les acheteurs étrangers sont tout aussi exigeants. Pour concurrencer les marchés mondiaux, nous devons fabriquer des produits qui sont en demande et, pour y arriver, il nous faut profiter des méthodes de recherche et de développement américaines. Une partie importante de la technologie dans le monde est due à la seule ingéniosité américaine. La réponse est simple: pour chaque dollar que nous dépensons en recherche et en développement, les Américains en dépensent environ quarante. A cette époque-ci de notre histoire, aucune initiative canadienne, aucune concentration intensive sur notre recherche et développement n'égalera ce que nous offrent les Américains. Même le plus grand rêveur canadien ne pourrait certainement pas imaginer que nous pouvons y arriver de nous-mêmes, du moins pour de nombreuses années à venir.

Les nationalistes économiques ne nous disent jamais ce que les Canadiens auraient fait sans les investissements américains. Leur conclusion sur les répercussions économiques des investissements étrangers se fondent sur des généralisations, des conjectures et des suppositions et ne tiennent pas vraiment compte de la situation complexe dans laquelle vit le Canada. Ils fondent leurs dires sur des arguments purement hypothétiques. Ils concluent sans réfléchir que notre pays est gouverné par les conseils d'administration des grandes sociétés multinationales américaines et non par nos trois paliers de gouvernement.

Une voix: Accélérez.

M. Stafford: De nombreux députés d'en face sont obsédés par la question de la survie de notre pays. Pendant la période des questions et dans les débats, ils crient que le contrôle américain de notre industrie a maintenant atteint des proportions de domination économique, que nous sommes sous le joug américain et qu'avant tout, nous devons nous chercher de nouveaux associés commerciaux, que les sociétés multinationales américaines achètent le Canada avec notre propre argent et ne font pas leur part de recherche et de développement dans notre pays, que nous avons perdu notre indépendance politique, économique et culturelle ou qu'elle est pour le moins dans un état grave et précaire, que nous avons déjà perdu notre pouvoir décisionnel, que les Américains ont même volé notre sport national.

Il semble de mise de critiquer aujourd'hui les investissements américains. Les media ont tellement donné la vedette à ceux qui prônent la restriction des investissements étrangers, que de nombreux groupements et hommes politiques, allant du groupe d'étude Watkins jusqu'au Sénat en ont conclu qu'une vague d'inquiétude soudaine déferlait sur le pays au sujet de la domination américaine. Le Canadien moyen ne pense pas avoir aliéné son indépendance. Plusieurs millions de nos concitoyens sont bien aise de capter les émissions télévisées américaines. Le rapport du groupe d'étude Watkins, publié en 1968, a estimé qu'en 1964 les avoirs canadiens détenus par les étrangers s'élevaient à 33 milliards de dollars. Il a recommandé la création d'un organisme spécial chargé de coordonner les politiques relatives aux sociétés multinationales.

Depuis lors, le manifeste Watkins a affirmé que la menace la plus sérieuse pour la survie du Canada était la mainmise américaine sur notre économie. Il est curieux

de constater que M. Watkins ne nous dit pas comment il financerait son programme de nationalisation généralisée.

Le rapport de 1970 du comité de la Chambre des communes sur les affaires extérieures et la défense nationale a révélé que les étrangers détenaient des avoirs canadiens d'une valeur de 50 milliards de dollars. Ce comité avait apparemment pressenti une vague nationaliste et, dans son rapport, il a recommandé que toutes les filliales étrangères établies au Canada mettent à la disposition des Canadiens 51 p. 100 de leurs actions. Il a recommandé également la création d'un Bureau canadien de contrôle de la propriété lequel, chargé de surveiller les investissements étrangers dans l'industrie canadienne, aurait détenu des pouvoirs tellement vastes, irréalistes et bureaucratiques que l'imagination en reste confondue.

Le groupement le plus bouffon et en même temps le plus à l'affût de publicité reste le Comité pour un Canada indépendant. Ces missionnaires enthousiastes tentent de reconquérir l'indépendance en attisant l'ardeur nationale et en soutenant que les Canadiens d'aujourd'hui partagent une conscience et un sens aigu des objectifs nationaux. La déclaration en sept points de ce comité s'ingéniait à capter l'imagination des Canadiens, mais malheureusement pour les rêveurs, il leur faut se rendre à la réalité.

C'est une chose que d'établir une politique générale; c'en est une autre que de généraliser, comme l'a fait le professeur Rotstein lors de la conférence qui a eu lieu à Thunder Bay en décembre dernier, en déclarant que la théorie qui veut que l'indépendance économique fasse baisser le niveau de vie n'est qu'un mythe. Cet éminent professeur devrait révéler sa formule, de sorte que les pays sous-développés du monde puissent atteindre notre niveau de vie. Si les ressources naturelles en sont le secret, bon nombre de pays sous-développés sont les plus riches en ressources naturelles, et ont malgré tout le niveau de vie le plus bas du monde. Jack McClelland a donné le ton à Thunder Bay avec sa généralisation, souvent citée, selon laquelle il ne nous reste pas beaucoup de temps, et si nous ne parvenons pas à un degré réel d'indépendance économique, notre nation va périr, et, dans le sens intellectuel, les Canadiens vont périr avec elle. Seul le second voyage du joueur de flûte de la légende pourrait égaler une prévision aussi pessimiste et morbide de l'avenir du Canada. Je me permettrai de rappeler à M. McClelland que, pour une nation qui court si rapidement à sa perte, notre niveau de vie est malgré tout le deuxième du monde.

On n'a pas besoin d'être bien intelligent pour comprendre que les Canadiens préfèrent les emplois à la nationalisation. Je suis persuadé que ceux qui voudraient restreindre les investissements étrangers et les emplois qu'ils fournissent ne représentent pas l'opinion des Canadiens en général. Le comité voudrait que nous fassions marche arrière et que nous nous retirions de l'entreprise internationale. Les arguments comme le sien remporteront peut-être la bataille émotive sur le moment, mais ils ne gagneront pas la guerre de la logique.

L'an dernier, le gouvernement de l'Ontario a mis sur pied une conférence sur le nationalisme économique et culturel. Il a nommé la Commission d'enquête de l'Assemblée législative de l'Ontario chargée d'étudier cette question. La plupart des témoins qui ont comparu devant la Commission étaient à peu près aussi objectifs que Peter Newman, qui, dans l'exposé grandiloquent qu'il a fait à la Commission a exhorté les Canadiens à affirmer leur indépendance même s'il fallait pour cela rendre les Américains furieux. C'est là une tactique de vente vraiment nouvelle.

• (1700)

Il est intéressant de noter que les cinq principaux candidats à la direction du parti conservateur progressiste en Ontario ont tous affirmé que la question de l'autonomie économique était un problème clé au Canada. Au début de sa campagne, l'honorable William Davis a déclaré que le contrôle canadien de notre économie figure au début de sa liste de priorités et il a demandé la convocation d'une conférence sur les investissements étrangers. Dans le discours du trône, le 30 mars 1971, le gouvernement de l'Ontario a exprimé ses vues ainsi:

> La population de l'Ontario devrait disposer des moyens grâce auxquels nos propres objectifs et priorités économiques, culturels et sociaux pourraient être déterminés au Canada par des Canadiens.

En janvier 1972, le premier ministre Davis a déclaré à Windsor qu'il appuyerait fortement un plus grand contrôle canadien de notre économie, que nous nous étions placés dans une situation des plus vulnérables vis-à-vis des politiques économiques américaines. Le 25 janvier 1972, il a déclaré à New York que l'Ontario s'engage à promouvoir le principe selon lequel les Canadiens veulent reprendre en main le contrôle de leur économie; il a ajouté que la propriété étrangère a éveillé au Canada un sens national d'urgence.

Le même jour à Vancouver, le chef de l'opposition (M. Stanfield) demandait au gouvernement fédéral d'établir des principes directeurs en matière de politique étrangère, notamment en ce qui concerne nos relations avec les États-Unis, afin d'assurer notre survivance à proximité d'un géant. En décembre dernier, le Conseil des sciences affirmait que le gouvernement devrait adopter une stratégie industrielle générale. Le rapport sénatorial sur la politique scientifique publié en janvier recommandait instamment que d'ici 1980, 2.5 p. 100 du produit national brut soit consacré à la recherche et au développement. Ces dépenses accrues augmenteront le coût du produit, mettront l'entreprise canadienne en danger et contribueront peu à l'évolution générale de la technologie en Amérique du Nord. Ces dépenses globales seront inférieures à 5 p. 100 des dépenses américaines au titre de la recherche et du développement. Tout au plus, nous suivrons des sentiers battus et nous découvrirons des choses qui le sont déjà.

Il est insensé de retourner la terre qui a été labourée. L'évolution s'effectue à un rythme si rapide que même toutes les ressources du gouvernement canadien ne pourraient se comparer à l'apport américain et nous maintenir à la page. Il est temps de se rendre compte que la société multinationale américaine a réussi à internationaliser les principes et la répartition de la technologie. Von Braun est l'inventeur des fusées V2 et l'instigateur des voyages à la lune, tandis qu'Einstein est l'initiateur de la science atomique, mais ces exploits n'en sont pas moins utiles aux Américains.

Avant de construire une muraille protectrice, nous devons en premier lieu rattraper les Américains, puis consacrer plus de 30 milliards de dollars par année à la recherche et au perfectionnement dans le seul dessein de préserver notre position. Il nous faudra aussi recruter les plus grands savants du monde à l'instar de nos amis au sud. Nous accusons les filiales d'entreprises américaines de refuser de porter leur part du fardeau de la recherche et du développement. D'après les déclarations de frais de recherche et de perfectionnement déposées en 1967 con-

formément à la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, les sociétés américaines ont assumé 44 p. 100 de ces frais, et les sociétés canadiennes, 35 p. 100.

Les tenants du nationalisme économique dénoncent avec frénésie la mainmise américaine sur des industries telles que celles du pétrole, de l'automobile et de la construction aéronautique qui exigent une énorme mise de fonds, mais ils mentionnent rarement le fait que d'après les déclarations de 1967, les Américains ne possédaient que 19 p. 100 des actifs des entreprises canadiennes. Les Canadiens n'ont pas voulu risquer de capitaux pour la mise sur pied de l'industrie pétrolière au Canada. Avant la découverte des gisements de Leduc, le 13 février 1947, une filiale de l'Imperial Oil avait creusé en vain 133 puits au coût de 23 millions de dollars. Depuis lors, le trésor albertain a perçu 3 milliards de dollars en redevances sur le pétrole et sur le gaz, et les industries pétrolière, gazière ainsi que les entreprises connexes ont connu une expansion dont le Canada a profité.

Nous avons certes connu des expériences désastreuses dans les domaines de la recherche, du développement et des innovations. L'usine d'eau lourde de la Nouvelle-Écosse constitue un exemple d'erreur économique et technique monumentale entraînant une forte perte financière. Le programme de l'Avro Arrow a abouti à un désastre complet. Au moment de son abandon en 1958, il avait coûté 400 millions de dollars au gouvernement et il aurait fallu dépenser encore autant ou même plus pour le mener à terme. On ne trouvait pas d'acheteurs, sauf l'ARC qui avait consenti à acheter 100 appareils. Aucun pays de l'OTAN ne s'intéressait à cet avion qui faisait l'orgueil du Canada. On a cessé la production du CF-105 et 14,000 travailleurs ont été licenciés.

Ce sont, bien sûr, les capitaux qui constituent le nœud du problème. La recherche et le développement exigent de l'argent et comportent des risques que peu de sociétés canadiennes peuvent se permettre de courir. Lorsque l'Edsel s'est révélé non rentable, la société Ford a maintenu son activité. Après avoir consacré 140 millions de dollars à une expérience qui n'a rien donné, la société RCA Victor n'a pas elle non plus fermé ses portes. Les sociétés canadiennes ne sont pas encore en mesure de relever de pareils défis. Selon la prédiction pessimiste de bon nombre de nationalistes économiques, nous avons troqué une si grande part de notre indépendance qu'il est presque trop tard pour sauver le Canada.

Le temps ne me permet pas de revenir sur les élucubrations de tous ceux qui se croient sur le point de triompher. Ces nationalistes s'orientent vers un nouveau genre de patriotisme, un nouveau style de nationalisme économique et culturel. Ils tentent de mettre en vogue leur concept dans un effort pour influencer l'opinion publique. Pour eux les investissements étrangers sont à peu près synonymes d'investissements américains. La chose est difficile à comprendre parce que nous rivalisons avec les Américains de bien des façons. Le public a accepté leurs styles dans tous les domaines depuis la musique jusqu'aux automobiles. Nous avons suivi leur exemple en tout depuis l'interdiction des phosphates jusqu'au projet d'interdiction de la publicité faite au tabac.

Lorsque le nationalisme canadien atteint le stade où un professeur de l'Université Queen peut conclure sans sourciller que l'ouvrage de M^me^ Levitt, *Silent Surrender,* représente l'analyse la plus documentée et la plus convaincante de la mainmise américaine sur notre économie, le sentiment a vraiment cédé à la logique. Je ne désapprouve pas les divergences d'opinion. Elles sont le plus souvent salutaires. Il existe dans toute société des torts à redresser et de tout ce poids d'opposition surgit un flot d'idées nouvelles. Mais les sentiments nationalistes ont fort tendance à obscurcir la question. Les sentiments qu'elle fait naître portent le nationaliste économique à se fermer l'esprit aux besoins réels d'un monde en évolution.

La réponse est simple. Nous avons besoin de l'appareil technique des États-Unis. Dans le domaine de la technologie, les États-Unis ont pris une telle avance qu'ils vont de l'avant à une allure vertigineuse tandis que les autres pays cherchent vainement à les rattraper. Mais les États-Unis ne vont pas arrêter leur poussée technologique pour nous donner le temps de les rattraper et si nous ne pouvons les égaler dans ce domaine, la demande pour nos produits ouvrés sera minime. Ce qui provoquera une situation critique étant donné que le Canada doit exporter pour survivre et que le consommateur canadien se contentera difficilement de produits de qualité inférieure.

Au début du siècle alors que naissait la technologie aux États-Unis, nous aurions pu suivre des voies distinctes, mais il serait difficile de le faire maintenant. Si nous tentions l'expérience, ce serait un peu comme essayer de faire fonctionner un moulin avec l'eau qui a déjà coulé en aval. Au cours des âges la technologie n'a pas été répartie uniformément. Dans les premiers temps de la révolution industrielle en Angleterre, la machine à vapeur a fourni les premiers moyens de production par l'énergie, ce qui a permis aux nouvelles usines de produire des biens à une fraction du coût des méthodes traditionnelles. Un groupe d'hommes appelé les luddites, estimant que les machines constituaient une menace à leur gagne-pain, s'organisèrent pour les détruire. Cette attitude toute négative leur a porté malheur.

Mais la marche du progrès n'a pas été entravée et notre opulence actuelle est le résultat d'une progression lente et soutenue. Les États-Unis ont persévéré dans leurs efforts et ont mis au point une technologie qui dépasse l'imagination. Les connaissances scientifiques doivent doubler au cours des dix prochaines années; et si elles doublent au Canada, elles seront importées des États-Unis. Au taux de croissance actuel de 4 p. 100 par année, le niveau de vie aux États-Unis atteindra des proportions renversantes au cours de la seconde moitié du siècle. Plus qu'aucune autre nation peut-être, le Canada participera à ce progrès énorme tant économique que technologie.

Cette abondance se propagera progressivement aux nations en voie de développement dans le monde, à la condition que les activistes de gauche et les nationalistes économiques n'arrivent pas à convaincre les gouvernements peu clairvoyants de constuire des murs autour de leurs pays. Il n'y aura pas pénurie de ressources, car la technologie perfectionnée permettra de fabriquer des produits de remplacement et même des matériaux de base. Nous sommes drogués par les propos des nationalistes économiques. Ces soi-disant sauveurs du Canada veulent nous faire croire qu'il nous faut épargner nos ressources.

Nos ressources naturelles ne sont d'aucune utilité aux Canadiens, ni à qui que ce soit, aussi longtemps qu'elles restent enfouies dans les entrailles de la terre. Il faut les extraire du sol et les transformer en produits divers. Dans le fond, notre véritable richesse, c'est notre capacité de production. Notre compétitivité est fonction de nos réalisations technologiques et scientifiques, lesquelles dépendent, à leur tour, de notre talent et de nos moyens financiers. Napoléon a dit, un jour, que Dieu était du côté des bataillons les plus nombreux. Dans la guerre livrée pour

la conquête des marchés, c'est le pays disposant de talents de tout premier ordre et des moyens financiers nécessaires qui l'emportera.

Manifestement, les États-Unis dominent la scène et nous avons la chance de les avoir pour voisins. Nous pouvons nous associer à eux, tout en conservant notre dignité et notre indépendance. Il n'est pas deux autres pays au monde qui aient tant en commun dans les domaines de la culture, de l'économie, de la politique et de la race. A ceux qui continuent à agiter l'épouvantail de la propriété américaine, je ferai remarquer que nous avons une politique fiscale et budgétaire capable de remédier aux iniquités et aux effets néfastes des investissements américains. Les partisans du nationalisme économique n'envisagent les investissements américains qu'en terme pécuniaires au lieu de ce que ces investissements nous apportent dans les domaines de la recherche et du développement. Or les investissements américains, c'est surtout cela, de même que des emplois pour des centaines de milliers de Canadiens.

Nous vivons dans un monde où la concurrence se fait de plus en plus âpre et cette concurrence est le fait de pays qui bénéficient des capitaux et des connaissances scientifiques américaines. Ce qui coûte le plus cher au monde, c'est la recherche et le développement scientifiques, et le fait est que nous ne saurions les trouver ailleurs. Les nationalistes économiques ne nous parlent jamais de ce que coûtent l'achat et l'octroi des brevets américains qui s'introduisent actuellement au Canada par l'entremise des filiales américaines.

• (1710)

Certains députés d'en face disent que nous avons l'argent et la technologie. C'est peut-être vrai, dans une certaine mesure, mais surtout grâce à la présence américaine. Si nous adoptons des politiques destinées à faire suivre au Canada et aux États-Unis deux voies distinctes, l'écart technologique ira grandissant chaque année. Quiconque donne à entendre que des centaines de milliers de Canadiens le veulent, qu'ils sont prêts à sacrifier leur niveau de vie pour racheter le Canada, se leurre.

On dit que l'intérêt personnel est le mobile essentiel de la conduite humaine sur les plans politique et économique. Au fond, c'est le ressort moteur derrière notre développement technologique. Les cœurs vaillants, les armes émoulues d'aujourd'hui appartiennent à ceux qui n'hésitent pas à faire des sacrifices pour aller de l'avant dans une poussée constante à l'assaut de nouvelles connaissances. Ni le patronat ni le salariat ne sont prêts à accepter une baisse du niveau de vie pour des raisons strictement sentimentales. Où sont ces milliers de Canadiens? Je puis vous le dire: ils sont assis à gagner de gros appointements à même les deniers publics en se piquant d'être les seuls qui peuvent vraiment sonder le cœur du Canada.

Le Canadien moyen ne vit pas dans la crainte de la culture ou de la domination des États-Unis. Les nationalistes économiques se leurrent sur l'état d'esprit du peuple canadien. Il est absurde de prétendre que la Chambre est sous la domination américaine. Je n'ai vu aucune domination du genre dans notre décision d'adopter la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. Les États-Unis ne sont pas intervenus dans notre décision de réduire nos forces de moitié à l'OTAN, ni dans notre décision de dévaluer et plus tard de laisser fluctuer le dollar canadien. De fait, en 1967, je les ai vus aider le Canada à soutenir son dollar.

Je n'ai vu aucune domination, mais j'ai vu le souci que les É.-U. se sont fait de notre économie en 1963 lorsque le Canada fut le seul pays au monde auquel ils accordèrent une exemption de la taxe de péréquation des intérêts du président Kennedy. Je n'ai constaté aucune domination lorsque les États-Unis ont conclu avec nous en 1959 un accord sur le partage de la défense qui nous a aidé à améliorer notre balance des paiements. Je n'ai constaté aucune domination lorsque les États-Unis ont approuvé l'accord sur l'automobile en 1965, même s'il influait sur leur balance des paiments. Le contraire s'est habituellement produit. Lorsque les États-Unis imposait une restriction qui pouvait léser notre économie, nous invoquions nos relations spéciales pour en être exemptés.

Depuis 18 mois, nous attendons la publication d'une étude désignée sous le nom de rapport Gray. D'après les nouvelles publiées dans les journaux, le rapport recommandera au gouvernement d'établir une agence de surveillance chargée de transmettre les propositions concernant les placements étrangers et dotée du pouvoir de bloquer ces placements et ces prises de possession étrangères ainsi que les accords sur les octrois de permis. L'établissement de cette agence de surveillance offre des avantages populaires évidents, mais il comporte aussi de nombreux inconvénients pratiques. Les décisions de cette agence ou de cette commission prendront du temps qui est un élément d'importance capitale lorsque les sociétés veulent agir efficacement. L'ingérence bureaucratique naturelle créera de l'incertitude et de la confusion. Le nombre d'acheteurs sera réduit et le prix de vente des industries en cause en souffrira. Elle constituera un dispositif naturel de sondage qui permettra aux économistes nationalistes et autres groupes de pression d'écarter la concurrence au Canada. Mais ce qui est encore plus dangereux, cette commission pourrait être utilisée pour favoriser l'expansion régionale. Tout cela est radicalement incompatible avec la conclusion du rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier publié en 1964 et qui affirmait que nous devons prendre garde aux initiatives qui pourraient atténuer et amoindrir la concurrence.

Ce nationalisme économique nourrit simplement les esprits et non les estomacs. La richesse d'un pays se trouve en réalité dans sa productivité. Si les capitaux américains engagés ici sont détournés ailleurs, cela signifie simplement qu'ils serviront à produire des biens qui livreront concurrence aux nôtres.

Nous classons mal nos priorités. Si nous passions plus de temps à trouver des stimulants pour l'industrie qui attireraient à la fois les investissements canadiens et étrangers plutôt que nous en consacrons à élaborer de nouvelles lois pour la création d'une bureaucratie réglementante comme un organisme de surveillance, nous poursuivrions une politique économique plus avantageuse.

Il semble, en réalité que le nationalisme économique le plus effréné survienne au moment le plus inopportun. Le Conseil économique a prédit qu'il faudra créer, pour chacune des cinq prochaines années, 300,000 emplois afin de réduire le chômage à 4 p. 100. Cela suppose de nouveaux investissements égalant le produit national brut de 1968 de plus de $70 milliards. Cette somme dépasse de loin l'actif global de tout le système bancaire canadien.

Les améliorations à apporter sont nombreuses. Nous pouvons étudier la présence américaine au Canada et imiter leurs talents administratifs, financiers et leur esprit d'initiative, ou nous pouvons prêter l'oreille aux nationalistes économiques et assister à l'érosion de notre esprit d'entreprise et au déclin de notre confiance en nous-

mêmes. Nous devons étudier les meilleurs méthodes pour garantir notre entrée dans les marchés américains et autres, dans les meilleures conditions possibles. Nous devons toujours assurer un climat favorable aux investissements en capital.

Il y a un an, le premier ministre (M. Trudeau) déclarait, lors d'une entrevue télévisée à Regina, que la propriété étrangère est un moyen pour notre pays d'accéder à une technologie complexe qui autrement ne nous serait pas accessible. La balance de notre commerce avec les États-Unis fut longtemps déficitaire. Notre capacité industrielle s'est maintenant accrue au point où, en 1970, cette balance commerciale avec les États-Unis a comporté un excédent de plus de 2 milliards de dollars. Il importe aussi de retenir que cette année-là, plus de 65 p. 100 de nos exportations à destination de ce pays étaient sous forme de produits manufacturés.

Depuis 25 ans, notre main-d'œuvre a doublé. Notre produit national brut s'est accru 20 fois depuis 40 ans. Notre productivité et notre niveau de vie ont grandement profité de l'essor de la technologie et du commerce avec les États-Unis. Les incidences économiques ont été formidables. Elles se traduisent par des débouchés plus vastes, une productivité accrue et des salaires plus élevés pour les Canadiens.

Étant donné ces avantages, c'est avec irritation que nous entendons les tenants du nationalisme économique crier passionnément qu'il nous faut sauvegarder notre identité nationale. Or ce qui symbolise le mieux cette identité est, sans contredit, l'accroissement du niveau de vie au Canada. Il se peut que nous ayons à nous plaindre de certains aspects de nos rapports avec les États-Unis et je suppose qu'il en sera toujours ainsi, mais à ma connaissance, aucun président américain n'a jamais voulu que son voisin au nord vive dans la pauvreté. Il est dans l'intérêt des États-Unis que nous soyons riches et prospères. Les Américains ne pourraient commercer avec un voisin pauvre. Nos deux pays affichent les plus hautes moyennes de salaire au monde, et le commerce se fera beaucoup plus naturellement entre nous qu'avec tout autre pays.

Depuis des années, nous accueillons favorablement les filiales de sociétés américaines. Plusieurs se sont implantées ici pour contourner les barrières tarifaires et certaines ont reçu des stimulants fiscaux pour s'installer au Canada. Elles ont amené des capitaux et une technologie qui ont fourni des emplois aux Canadiens. Nous avons pu les contrôler en vertu de nos lois fiscales, ouvrières et anti-pollution. Les dirigeants de ces entreprises gigantesques ne comptent pas parmi nos électeurs et nous serions les premiers à protester si ces entreprises n'obéissaient pas à nos lois. Je suis en faveur de l'implantation des entreprises multinationales au Canada tant que leurs investissements serviront, non pas à nous exploiter, mais à accélérer notre croissance. Dans ce cas, nous en profiterons.

Les Japonais ont réussi à créer des entreprises spéculatives à appartenance mixte en attirant des capitaux étrangers de spéculation assortis de leurs propres capitaux. De la sorte, ils obtiennent la moitié de l'actif en capital américain ainsi que toutes les techniques américaines auxquelles ils ajoutent une part égale de leur propre capital tout en gardant le contrôle. Si nous le voulons, nous pouvons faire de même au Canada. Toutefois, les sociétés américaines ont une raison de plus pour aller s'installer au Japon. Laquelle? Pour maintenir les coûts de production au niveau le plus bas. L'ouvrier japonais ne jouit pas du même niveau de vie que son homologue canadien. Il travaille dans une région où les salaires sont bas et en toutes choses, et il est bien loin en arrière de l'ouvrier canadien, à partir des installations sanitaires jusqu'aux automobiles.

Quant au gouvernement américain, tout ceci conjugué avec les dépenses militaires qui se sont élevées depuis la guerre à 1,200 milliards de dollars, et l'aide extérieure, au montant de 134 milliards, a pratiquement conduit l'économie américaine au bord de la faillite. Il s'en est suivi le taux de chômage le plus élevé depuis 10 ans, la dévaluation du dollar, un déficit dans la balance commerciale de l'ordre de 3.6 milliards de dollars et en 1971, un déficit astronomique, dans la balance des paiements soit 29.6 milliards de dollars. Une défense nationale compromise a bouleversé le programme des affaires intérieures et accru au cours des quatre ans de l'administration actuelle la dette nationale des États-Unis à 100 milliards de dollars.

Les sociétés multinationales sont néfastes pour les politiques américaines du fait qu'elles sont responsables des énormes sorties de capitaux américains exprimés en dollars et des techniques américaines. Si les États-Unis gardaient chez eux leurs techniques, plus d'emplois seraient créés et ils parviendraient peut-être à équilibrer leur budget. Les sociétés multinationales créent des emplois au Canada.

La seule théorie qui compte est celle qui fonctionne dans la pratique. La société multinationale obtient du succès parce qu'elle allie la gestion éclairée à la technologie et permet au Canada d'accéder aux marchés mondiaux et financiers. Toute société, qu'elle soit canadienne ou étrangère, qui triomphe de ces concurrents grâce à des pratiques et à des principes commerciaux judicieux sert l'intérêt national.

• (1720)

Après le 1er janvier 1973, le Marché commun comptera dix pays membres réunissant 257 millions de personnes pour en faire le bloc commercial le plus puissant du monde. Tout comme les Français craignaient l'intégration il y a 15 ans de peur que leur industrie ne soit submergée par les Allemands, les Britanniques ont craint que leur industrie ne soit étouffée par la concurrence du continent. La France a prospéré au sein de la communauté et l'entrée de la Grande-Bretagne n'exige pas d'explication.

L'application de la politique agricole commune à l'intérieur de la communauté a eu pour effet de restreindre les exportations canadiennes de grains et autres produits visés par le régime des contributions variables. Il ne fait pas de doute que l'entrée de la Grande-Bretagne nuira aux exportations canadiennes car ce pays achètera une plus large part des denrées alimentaires dont elle a besoin dans les autres pays de la communauté. Le Marché commun élargi facilitera le commerce entre ses membres, mais il érigera des barrières aux fournisseurs de l'extérieur.

Que cela nous plaise ou non, la société multinationale devient un mode de vie. Entre 1961 et 1969, il y a eu dans la communauté européenne 820 fusions entre des sociétés continentales et des sociétés de l'extérieur. Quelqu'un a dit qu'à la fin du siècle, de 300 à 500 sociétés géantes auront mainmise sur la moitié ou les deux tiers de la production industrielle du monde libre. Non seulement devons-nous affronter la concurrence de géants industriels dont la technologie et la productivité croissent régulièrement, mais aussi celle des blocs commerciaux.

Les sociétés américaines établissent des filiales en Europe et y réussissent très bien, surtout en raison de leur

expérience dans la production hautement technique. Nous ne sommes pas indépendants comme les États-Unis. Nous devons compter largement sur le commerce extérieur, surtout avec les États-Unis. En général, l'économie manufacturière du Canada est moins efficace que celle des États-Unis, en partie à cause des économies que permet la production sur une grande échelle. Notre marché intérieur n'est pas grand et nous devons exporter afin de profiter de l'épargne à laquelle donne lieu la grande production.

Par personne, nous exportons pour $750 de biens et de services, soit trois fois le chiffre par habitant aux États-Unis ou au Japon. Environ 9 p. 100 de nos exportations vont à la Grande-Bretagne, et celles-ci sont appelées à diminuer lorsque ce pays fera partie du Marché commun. La nouvelle Communauté économique européenne acquerra encore plus d'autonomie et nous devrons faire face à un bloc de concurrence commerciale dur et avancé.

La visite du président Nixon en Chine pourrait bien être le prélude à d'autres accords commerciaux susceptibles d'absorber une partie considérable des capitaux d'investissement qui viennent maintenant au Canada. La prospérité future de notre pays pourrait bien être fonction de la disposition des États-Unis à partager avec nous leur richesse et leurs techniques.

Dans dix ans, si l'on nous demande ce que nous avons fait de mieux depuis 1972, espérons pouvoir répondre que nous sommes arrivés à suivre le rythme des Américains et ne nous sommes pas laissés distancer. Le président Roosevelt a parlé de la frontière qui nous unit. Puissions-nous la conserver telle. Au lieu de nous diriger vers l'isolement économique, nous devrions étudier la possibilité de créer une communauté économique nord-américaine qui mènerait par la suite à une communauté englobant l'hémisphère occidental, et nous mettrait sur la voie d'une communauté économique mondiale. C'est ce qui doit être notre objectif final, la paix et la prospérité pour le monde entier. La paix et la prospérité sont inséparables.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et de signaler à la Chambre et aux Canadiens certains problèmes de ma circonscription et de ma province. Je tiens à féliciter les deux députés co-motionnaires de l'adresse, non pas de ce qu'ils ont dit, mais d'avoir eu le culot de se lever pour le dire.

Les Canadiens sont tous reconnaissants aux techniciens grévistes de Radio-Canada car cette grève leur a épargné la corvée d'écouter le discours du trône. A mon avis le gouverneur général a dû être bien aise de ne pas avoir à lire cette fadaise littéraire dans des salons dans tout le pays. La grève lui a évité cette gêne. Je dirai qu'il me semblait à moi, qui me tenais à l'entrée de la salle du Sénat, qu'on entonnait le chant du cygne du gouvernement.

Le discours du trône n'a certainement pas eu de grand retentissement dans le pays. Comme les trois derniers discours du trône du gouvernement actuel, il constituait un mélange d'intentions déjà annoncées mais non exécutées. Bien entendu, avec les élections dans l'air, il y avait quelques petits passages alléchants. On y a inséré des petits morceaux visant les élections. Toutefois, ce discours du trône ne contient rien qui soit de nature à inspirer les Canadiens. En fait, il y avait dans ce discours plus d'anodines inepties que jamais auparavant.

J'ai noté avec intérêt le nouveau mot à la mode dans les avenues du pouvoir, à savoir le mot «isolement». En fait, il revient si souvent dans le discours du trône que je me suis fait l'effet de quelqu'un qui se serait alité après avoir attrapé une rougeole carabinée. Les députés se rappelleront peut-être que, dans le précédent discours du trône, il était question d'Information Canada à qui il devait incomber de briser tout cet isolement. Qu'est-il advenu d'«Isolement Canada» . . . pardon, je voulais dire «Information Canada»?

M. Crouse: C'est la première expression qui convenait.

M. Carter: L'annonce de l'aménagement de trois nouveaux parcs nationaux dans le Grand Nord constituait, pour ainsi dire, le seul élément concret du discours; mais il semble bien que ces parcs seront situés tellement loin qu'on n'a guère lieu de craindre qu'il ne s'y produise des embouteillages, ni qu'ils ne soient saccagés par le passage de légions de touristes.

Je ne m'attends pas à ce qu'on présente à la Chambre la loi sur la concurrence au cours de la présente session. Le discours du trône fait apparaître que le gouvernement songe à édulcorer ce projet de loi, si tant est qu'il finisse par le présenter. De toute évidence, le gouvernement cherche à gagner du temps. J'ai l'impression qu'il a fini par se rendre compte qu'il avait les yeux plus gros que le ventre.

Je doute, par ailleurs, que le gouvernement présente, cette année, son projet de loi sur les biens étrangers. La mention doucereuse qui en est faite dans le discours du trône donne à penser que les mesures qui seront finalement proposées dans ce domaine seront plutôt de portée modeste et vraisemblablement pas très efficaces. Je me permets de signaler à Votre Honneur et aux députés, que cette prétendue politique sur les investissements étrangers intéresse les Maritimes tout autant que les gens qui habitent dans les centres industriels de notre pays. Nous autres, habitants des régions atlantiques du Canada, avons besoin de beaucoup d'investissements pour pouvoir nous arracher à notre statut de déshérités. Nous voulons avoir la certitude que cette politique reflétera nos besoins régionaux en matière d'investissements et que les investisseurs, d'où qu'ils viennent, se sentiront attirés par les Maritimes.

Les habitants des Maritimes, et notamment les Terre-Neuviens, ne se sentent pas à l'aise dans leur statut de déshérités qui fait d'eux des Canadiens de moindre qualité. A mon sens, cela montre que tout le concept, sur lequel repose la Confédération, n'est pas satisfaisant et qu'il est loin de répondre aux objectifs tracés à l'origine, puisque sept provinces sur dix sont considérées comme des provinces désavantagées. Il y a certainement des raisons à cela. Pourtant, dans notre cas en particulier, il n'y a pas de raison valable pour que Terre-Neuve soit si lente à renverser cette situation de parent pauvre. Réflexion faite, quand on sait qu'il y a un gouvernement libéral à Terre-Neuve depuis 22 ans, il y a une bonne raison.

M. Whicher: Et qu'aviez-vous avant d'avoir un gouvernement libéral?

M. Alexander: Je me rappele encore le discours du député.

M. Carter: Terre-Neuve n'entend pas continuer indéfiniment à faire figure de parent pauvre sur le plan économique. Nous avons des ressources et nous avons une population. Nous avons aussi de la détermination. Mais ce dont nous avons besoin, le gouvernement actuel ne nous l'a pas donné. La population du Canada atlantique, et de Terre-Neuve en particulier, prévoit le jour où elle fera des verse-

ments de péréquation aux autres provinces. Mais ce jour ne viendra que lorsque le gouvernement central d'Ottawa aura reconnu la nécessité d'un meilleur sort pour Terre-Neuve dans la Confédération. Nous ne demandons pas des aumônes, monsieur l'Orateur. Nous ne voulons pas subir l'inflation alors que nous n'y contribuons pas. Nous ne voulons pas qu'on nous impose le chômage pour racheter les péchés inflationnistes des régions plus prospères du Canada. Tout ce que nous voulons, c'est qu'on reconnaisse à Ottawa la situation unique de notre province, une situation qui pourrait, en quelques années, en faire l'une des plus productives du pays. Monsieur l'Orateur, il faut donner une chance à la population du Canada atlantique, des provinces pauvres, et spécialement de Terre-Neuve.

Comment un résident de la circonscription de Saint-Jean-Ouest peut-il lire le discours du trône et y trouver matière à de grandes aspirations? Que croyez-vous que les habitants de la région de Placentia ressentent lorsqu'ils lisent un discours de 3,500 mots et s'aperçoivent que tout ce que le gouvernement a trouvé à dire sur le chômage, c'est:

Le chômage demeure pour le gouvernement un grave souci . . .

Voilà une pensée bien profonde, pour un gouvernement qui est en place depuis près de quatre ans. Dans le paragraphe qui précède, on décrit en termes fleuris une économie canadienne à laquelle le gouvernement ne trouve rien d'anormal. C'est une comédie, monsieur l'Orateur, une comédie honteuse montée par un gouvernement indigne. Je suis sûr que les habitants de Placentia, Jersey, Freshwater et Dunville, dans ma circonscription, où plus de 60 p. 100 de la population active est sans emploi, la reconnaîtront pour telle.

Que dit le gouvernement, quelles mesures entend-il prendre pour régler la situation tragique du chômage? Il ne dit rien du tout. Il n'a rien fait depuis son élection en 1968. Il ne fera rien, si ce n'est créer encore plus de chômage. La population de Saint-Jean-Ouest, où le taux de chômage dépasse les 18 p. 100 du reste de la province se souviendra des paroles prononcées par le premier ministre (M. Trudeau) au réseau CTV au nouvel an quand il a dit que s'il devait recommencer, il referait ce qu'il a fait. Je prétends, comme la plupart des Canadiens, j'en suis sûr, que le Canada ne peut se permettre de voir l'homme qui occupe le plus haut poste ne pas hésiter à prendre des mesures si cruelles afin de créer de sang-froid le chômage. Dans ma province, nous ne pouvons certainement pas nous payer ce luxe.

Le gouvernement semble incapable de remédier au chômage autrement que par des moyens de fortune, des expédients et un accroissement de l'assistance sociale. Le Canadien moyen de l'est du pays ou de Terre-Neuve ne veut pas d'assistance sociale. Ce qu'il veut, c'est du travail, le moyen de gagner sa vie et celle de sa famille, fièrement et dignement, non pas l'assistance sociale et son cortège d'humiliations. Il y a un passage du discours du trône où le gouvernement manifeste l'intention de se montrer plus généreux envers les Canadiens. C'est le genre d'accusation auquel le premier ministre est le plus sensible, paraît-il, et non sans raison. S'il y a une chose dans laquelle le gouvernement a excellé jusqu'ici, c'est bien le manque de générosité. On y parle ailleurs, c'est en quelque sorte un thème sous-jacent, d'amitié et de compréhension entre les Canadiens. En ce qui concerne les gens de ma circonscription, cela ne peut s'appliquer qu'au premier ministre. Il s'aime et il est le seul à se comprendre.

[M. Carter.]

On dit parfois qu'il n'y a pas d'amour là où règne la pauvreté. Comment un enfant de St. Mary's Bay pourrait-il vraiment comprendre que le gouvernement veuille instaurer un meilleur genre de vie, faire disparaître les dissemblances par la voix de la raison, pratiquer la tolérance, accepter l'amitié et la compréhension? Comment peut-il comprendre tout cela quand l'avenir ne lui offre que la condition d'un citoyen de seconde zone, qu'il se rend compte que sa seule chance de salut consistera à quitter son coin de terre natale, le milieu qui fut le sien et celui de ses ancêtres depuis des générations, pour aller se perdre dans le monde du béton et du travail à la chaîne, auquel il est absolument impropre?

Entreprendriez-vous de convaincre les pêcheurs de la baie de Sainte-Marie, de la baie de Placentia et de la région de Ferryland que le gouvernement est vraiment sérieux lorsqu'il parle de résoudre des différends par la raison, en pratiquant la tolérance, en invoquant amour et compréhension? Entreprendriez-vous de convaincre nos pêcheurs qui actuellement ne peuvent même pas mettre leurs filets à la mer sans courir le risque de les voir détruits par des bâteaux de pêche étrangers en maraude qui ne témoignent d'aucun respect ni d'aucun souci de leur vie et de leurs biens? Ce sont des mots vides de sens. A quel point nos pêcheurs doivent-ils se montrer tolérants? Combien de temps encore peut-on s'attendre à ce qu'ils demeurent raisonnables? De combien d'amour et de compréhension doivent-ils témoigner? Peut-on reprocher à nos pêcheurs d'interpréter l'engagement d'amour et de compréhension du gouvernement comme signifiant simplement que M. Trudeau aime leurs impôts, alors qu'ils doivent s'efforcer de comprendre à quelles fins utiles il les emploie?

Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne Terre-Neuve, l'un des grands manquements du gouvernement se manifeste à l'égard des pêcheries. Pendant des années, on nous a promis la limite de 12 milles. Nos pêcheurs n'ont pas même ce minimum de protection puisque le gouvernement a refusé de défendre nos droits. Depuis trois ans et demi, soit depuis que les Terre-neuviens nous ont élus, mes collègues et moi-même, pour les représenter au Parlement, nous insistons chaque jour sur la nécessité de la gestion et de la conservation de nos pêches, et sur la protection dont ont désespérément besoin nos pêcheurs en eau douce.

Le gouvernement a prétendu prêter l'oreille. Il a pris quelques dispositions, mais ce n'était que de la frime en comparaison des besoins réels. Nous ne pouvons arriver qu'à une conclusion. Ceux d'entre nous qui viennent de la région atlantique, où l'industrie de la pêche a tellement d'importance et où nous voyons les flottes étrangères arriver et détruire nos richesses essentielles, ne peuvent que conclure que le gouvernement actuel manque de courage quand il s'agit de faire face aux pays qui viennent violer nos ressources et détruire de façon inconsidérée les agrès de nos pêcheurs. Ce n'est pas un secret. Depuis trois ans, nous répétons que les nôtres espèrent plus que la limite de 12 milles, quoique les hardis pêcheurs de Branch, St. Bride's, Admiral's Beach ou Southern Harbour seraient heureux d'obtenir même cela. Monsieur l'Orateur, il faudrait pour nos pêcheries la protection d'une zone d'au moins 100 milles au large de nos côtes, comme en Islande.

Je me perds en conjectures sur l'attitude du gouvernement et en particulier sur celle du premier ministre et celle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp). Ils reconnaissent nos droits quant à l'espace

aérien au-dessus des eaux au large de nos côtes. Ils réclament des droits sur les nappes de pétrole sous-marines du plateau. Mais pourquoi, grand Dieu, ne sauraient-ils pas reconnaître le fait que nous sommes propriétaires, dans ces mêmes eaux, du poisson qui s'y trouve? Pourquoi permettent-ils à un pays navigateur sur deux de venir nous enlever cette richesse, qui pourrait, moyennant une gestion convenable et l'encouragement du gouvernement, constituer un élément valable de notre produit national brut?

Comme le disait l'un de mes commettants de Bay Bulls: «Faites manger du poisson à ces libéraux cela leur donnera peut-être de l'intelligence.» Je serais porté à le croire.

Des voix: Bravo!

M. Carter: Dans le discours du trône, le gouvernement se vante de ce qu'il appelle «une amélioration des prix dépassant parfois 50 p. 100.» J'aimerais que le premier ministre se rende dans des localités de ma circonscription comme Ferryland, Cape Broyle, Petty Harbour, Little Harbour East, Portugal Cove South ou St. Shotts et qu'il démontre aux pêcheurs comment ils ont reçu, l'année dernière, 50 p. 100 de plus pour leur poisson. Je l'en défie. Ils ne manqueraient pas de lui rappeler les promesses du discours du trône d'il y a 18 mois d'assurer les risques de pêche, ses promesses de 1968 d'une société juste, et de la suppression des inégalités régionales. Qu'est-il advenu de tout celà? Le dernier discours du trône n'en souffle mot. J'espère me tromper mais l'absence de choses telles que l'assurance-pêches m'amène à penser qu'on fait de moins en moins cas de la Direction des pêcheries du nouveau ministère justifiant ainsi les craintes que nous avons déjà exprimées.

Évidemment, l'assurance-pêches ne suffit pas par elle-même. Les pêcheurs de ma circonscription demandent une forme quelconque d'assurance peu coûteuse qui protégerait leur équipement et agrès de pêche contre les tempêtes et autres éléments indépendants de leur volonté. Non seulement le gouvernement s'est montré peu enclin à aider les pêcheurs qui, dans bien des cas, se sont vus ruinés par des tempêtes, mais il a même refusé de réparer ou remplacer certains ouvrages comme des quais ou des jetées détruites par des tempêtes et ce malgré le fait que ces constructions sont indispensables pour les pêcheurs. Je songe à plusieurs collectivités de ma circonscription—Tors Cove, Kingman's, Calvert, Saint-Vincent et Sainte-Marie, pour n'en nommer que quelques-unes—où on a permis aux ouvrages publics de se détériorer au point qu'ils sont devenus une nuisance publique.

• (1740)

La circonscription de Saint-Jean-Ouest compte à peu près autant de régions urbaines que de rurales et, avant de vous exposer certaines des difficultés que j'ai connues dans cette ville, permettez-moi de mentionner quelques autres points. Le ministère de l'Expansion économique régionale n'a pas aussi bien réussi que bon nombre d'entre nous l'auraient espéré lors de sa création. Une des raisons pour lesquelles le ministère n'a pas profité à ma circonscription c'est le refus du gouvernement d'admettre les industries primaires comme la pêche et l'exploitation forestière au programme d'encouragement au développement.

Une autre raison pour laquelle les programmes de ce ministère n'ont pas profité à des régions comme Placentia, Dunville, Jerseyside et Freshwater c'est qu'ils étaient trop facilement assujettis à des considérations politiques. Ces régions auraient dû être désignées comme régions spéciales peut-être au même titre, sinon davantage, que toute autre du Canada. Elles ne l'ont pas été parce que certains politiciens, y compris le ministre des Transports (M. Jamieson), ont décidé qu'ils avaient plus à gagner du point de vue politique en désignant d'autres régions.

Pour passer à un autre sujet, monsieur l'Orateur, nous sommes tous très optimistes face à l'idée que, dans un avenir pas trop éloigné, les grands travaux de prospection de pétrole le long de la côte est nous feront découvrir de grands gisements. En attendant, le ministère de la Main-d'œuvre devrait, à mon avis, en collaboration avec la province, évaluer les aptitudes et les métiers requis et préparer les travailleurs de cette province en leur offrant des programmes de formation. Nous devons assurer à la main-d'œuvre de la province de Terre-Neuve la première priorité pour les emplois qui seront créés à la suite de ces projets de forage. Au lieu de permettre que plus de 18 p. 100 de la population active de Terre-Neuve se tournent les pouces, ne serait-il pas préférable de former ces gens et de leur fournir la possibilité de participer à l'exploitation de ces gisements?

Comme certains de mes collègues ont déjà une opinion arrêtée sur les problèmes de l'assurance-chômage, je n'exprimerai qu'une idée là-dessus. Il est temps que le gouvernement mette de l'ordre dans le méli-mélo incroyable qu'on constate dans les bureaux de la Commission d'assurance-chômage depuis quelques mois. Je défie le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey) ou son secrétaire parlementaire de se rendre à Southern Harbour, à Arnold's Cove ou à des endroits comme Cape Shore pour essayer de leur faire gober cette stupidité, savoir que très peu de prestations ont été retardées à cause d'erreurs de la part de la bureaucratie. Ce n'est évidemment pas le cas. Un bulletin interministériel signé par le président de la Commission d'assurance-chômage l'a bien fait ressortir. Si vous le permettez, je vais lire le règlement n° 5 tel qu'il a été dicté par le président de cette commission et distribué aux employés. Il s'agit d'une directive du président de la Commission à ses employés.

Nul ne pourra informer les demandeurs ou leurs représentants que des dossiers ont été perdus ou des documents égarés, ni leur dire que le système est compliqué, que l'ordinateur est déréglé, qu'une erreur d'écritures s'est glissée ou recourir à des excuses de cet ordre qui, même valables, ne sont d'aucun profit pour les demandeurs, mais contribuent à maintenir le doute dans l'esprit aussi bien de ces derniers que des employés.

Le premier ministre (M. Trudeau) et quelques-uns de ses collègues se sont targués du nombre sans précédent des logements mis en chantier en 1971. Nous les en félicitons, monsieur l'Orateur, mais que le gouvernement ne se repose pas sur ses lauriers. Le pays a encore un urgent besoin d'habitations et nous n'avons fait que commencer. Il serait temps que le gouvernement se rende compte des problèmes affligeant les familles moyennes et modestes qui sont enserrées dans l'étau économique. Un grand nombre des habitants de Saint-Jean se rangent dans cette catégorie. Ils sont trop aisés pour être admissibles à une aide gouvernementale directe, mais le sont insuffisamment pour profiter d'un financement hypothécaire en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Beaucoup d'entre eux habitent des logements qu'on pourrait avec l'aide du gouvernement, remettre en état de façon à maintenir le style architectural de notre centre-ville tout en procurant des lieux décents pour vivre et élever une famille.

Il y a plus de trois ans, le député de Trinity (M. Hellyer), qui était alors le ministre chargé du logement, avait décrété l'arrêt du renouveau urbain, reconnaissant par là que le bulldozer n'était pas ce qu'il y avait de mieux. Depuis lors, nos centres-villes ont continué à péricliter et à pourrir au point où certains d'entre eux sont irrécupérables.

Il est temps de mettre fin à cette pléthore d'études. Le moment est venu de prendre des décisions et d'agir. J'espère que cette action sera conforme aux études et corrigera les erreurs précédentes. La rénovation urbaine a trop souvent engendré le chaos. Le projet de rénovation urbaine de Blackhead Road en est un très bon exemple. Il n'en est résulté que dépit, confusion et chaos. Des familles ont été déracinées, des vies mises en danger, les droits des gens bafoués par des bureaucrates qui se montrent peu enclins à faire entrer en ligne de compte les facteurs humains qui sont impliqués.

Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les deux autres niveaux de gouvernement—c'est-à-dire provincial et municipal—devrait entreprendre une étude des besoins à long terme de terrains à Saint-Jean et créer une réserve foncière de façon à assurer qu'un nombre suffisant de terrains de construction aménagés soient disponibles de façon à permettre la croissance normale de la ville et satisfaire les besoins en logements de la population. Une telle banque agraire aurait également pour effet de stabiliser les prix des terrains, de décourager la spéculation et de faire baisser les prix exorbitants des terrains de construction aménagés.

Le discours du trône n'a pas été le seul document désolant à paraître la semaine dernière, monsieur l'Orateur; le même jour, Statistique Canada a publié les chiffres du coût de la vie dans les principales villes du Canada. Ma ville, Saint-Jean, a eu le triste privilège de connaître la plus forte augmentation du coût de la vie au mois de janvier, à savoir une progression légèrement inférieure à 1 p. 100. Il ne s'agit pas là simplement d'une fluctuation mensuelle, comme l'ancien ministre des Finances avait coutume de dire. Malheureusement pour les consommateurs de Saint-Jean, il s'agit là d'une véritable tendance. A Saint-Jean, le coût de la vie s'est accru de 4.6 p. 100 au cours des douze derniers mois.

• (1750)

Comment veut-on que nos vieillards, qui au soir de leur vie sont contraints de compter leurs sous et de vivre avec un budget qui leur permet à peine de subsister, puissent vivre avec une augmentation du coût de la vie de 4.6 par an alors que leur pension n'augmente qu'à un rythme de 2 p. 100? Il s'agit là d'une culpabilité très grave pour un gouvernement qui se vante presque de ne pas connaître la compassion.

J'ai déjà parlé du besoin pour Terre-Neuve d'une redéfinition de son rôle au sein de la Confédération. Nulle part cela n'est plus évident que dans nos rapports avec les chemins de fer du Canadien National. Le Canadien National a fermé son service de voyageurs dans la province en 1969, malgré les objections de la quasi-unanimité des habitants. La Commission canadienne des transports a autorisé le CN a mettre fin à ce service car il connaissait un déficit de presque 1 million de dollars par an.

Pourtant il y a deux semaines, cette même Commission des transports refusait au Canadien National et au Pacifique Canadien la permission d'abandonner son service voyageurs entre Montréal et les Maritimes, situation qui obligera le contribuable à verser une subvention à raison de 1 million par mois. Je ne soutiens pas que cette décision est mauvaise; je la crois justifiée en réalité. Toutefois, toute raison invoquée pour maintenir le service voyageurs dans les Maritimes vaut également pour Terre-Neuve.

Mon temps de parole est presque expiré, monsieur l'Orateur, et je termine en disant que je ne m'excuse pas si mon discours d'aujourd'hui a été un peu trop partial. Aucun autre député de la Chambre ne désire plus que moi le succès de la confédération, et que notre grand pays prospère et s'épanouisse pour offrir à sa population un niveau de vie sans rival dans le monde.

En qualité de Terre-Neuvien né et élevé dans les difficultés et le conflit d'un pays qui a refusé de capituler et de mourir, même si les principes logiques de l'économique militaient contre notre survivance, je représente ici 80,000 Canadiens animés du même courage, de la même détermination et de la même volonté inébranlable. Nous, de Terre-Neuve, désirons du plus profond de nous-mêmes apporter notre participation toute entière au développement de notre grand pays. Notre province est gratifiée de ressources illimitées, dont nos ressources humaines ne sont pas les moindres. Nous possédons la volonté, nous avons le dynamisme. Nous ne demandons que votre aide pour nous aider à nous aider nous-mêmes. Sagesse, intégrité, compréhension et désir de votre part peuvent nous aider à combler le vide que la directive du discours du trône nous impose, à titre de parlementaires, pour rendre notre pays paisible et non profané, en croyant dans la dignité de chaque personne, en partageant les ressources, et en permettant à chaque Canadien d'apporter ses aptitudes et ses talents.

M. Gaétan-J. Serré (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord m'unir à mes collègues pour féliciter le motionnaire de l'adresse en réponse du discours du trône, l'éminent député de Bruce (M. Whicher).

[*Français*]

J'aimerais aussi féliciter l'honorable député de Trois-Rivières (M. Lajoie) qui a eu l'insigne honneur d'appuyer la motion. Tous deux se sont acquittés de leur tâche avec brio, et leurs concitoyens doivent certainement être heureux de les avoir élus à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Au contraire des députés de l'opposition, j'ai été fort satisfait de la teneur du discours du trône. Depuis que je siège à la Chambre jamais je n'ai entendu l'opposition émettre un avis favorable au sujet d'aucun discours du trône, voire même au sujet d'aucune mesure législative

présentée par le gouvernement. De plus en plus les Canadiens s'inquiètent de l'attitude négative, cynique et destructrice qu'adopte l'opposition, surtout les représentants du Nouveau parti démocratique qui jusqu'ici n'ont jamais présenté, sur aucune des questions capitales dont nous sommes saisis, la moindre critique utile ou la moindre solution de remplacement. Il semble que leur seule pensée soit de dénigrer notre premier ministre (M. Trudeau), le cabinet et le gouvernement actuel et d'en donner une image entièrement faussée.

Des efforts concertés de ce genre en vue d'induire les Canadiens en erreur n'ont plus aucun effet dans notre société. C'est de la politique à l'ancienne mode. Les chefs des partis de l'opposition ont tenté en vain de présenter notre premier ministre comme étant un tyran mesquin, un homme arrogant et endurci qui empiète sur les droits du Parlement, qui demeure insensible devant les chômeurs et qui emprisonne ses adversaires au Québec. Ce n'est pas seulement une déformation grave des faits, mais aussi une politique malhabile car les électeurs préfèrent ordinairement un chef autoritaire au lieu de le craindre.

M. Alexander: D'où sortez-vous?

M. Serré: J'ai toujours été ici comme vous. Loin d'être autocrate ou de déléguer ses pouvoirs à un groupe prétendument choisi de conseillers, il les a répartis à un tel point que tout le processus de la prise de décisions a été modifié sensiblement. Les décisions de principe sont soumises aux divers comités ministériels et doivent faire l'objet d'une étude par le caucus et par le parti libéral. Tout cela prend du temps mais le premier ministre refuse de hâter le processus qu'il a établi pour assurer un examen approfondi et la coordination. Tant aux Communes qu'au Sénat plus de comités abattent plus de travail qu'autrefois, et le gouvernement tend davantage à accepter leur avis que ne le faisaient ses prédécesseurs. Toute la technique de la publication des Livres blancs et de la présentation de projets de loi avant qu'elle ne devienne la politique du gouvernement incite les députés à participer aux décisions.

Reprocher au premier ministre de rester froid devant l'opinion publique c'est aussi faire preuve d'irréalisme. La vérité, c'est que le premier ministre, plus que n'importe quel de ses prédécesseurs, a des contacts avec le public par suite de ses rencontres dans les municipalités, de ses entrevues à la radio, à la télévision, aux tribunes téléphoniques, de ses séances de questions et de réponses avec des étudiants et d'autres personnes. Sa visite dans le nord de l'Ontario et dans ma circonscription vendredi prochain en est une bonne preuve.

[*Français*]

Monsieur le président, le discours du trône inaugurant cette quatrième session se situe bien dans l'ensemble des efforts du gouvernement actuel en vue de mettre en valeur et de renforcer notre pays, pour en faire un lieu plus favorable à notre vie.

Souveraineté et indépendance, paix et sécurité, justice sociale, environnement naturel sain, économie prospère, voilà les objectifs auxquels le gouvernement a toujours accordé la priorité.

Et ces objectifs ne sont pas restés de vaines paroles. Le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) et celui du Nouveau parti démocratique (M. Lewis) se promènent bien à travers le pays, proclamant partout que le gouvernement ne fait rien, mais ils semblent oublier trois années de réalisations concrètes.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est 6 heures, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil. La Chambre reprendra ses travaux à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 8 heures.)

M. Serré: Monsieur le président, quand la Chambre s'est ajournée à 6 heures, je disais que le chef de l'opposition officielle et celui du Nouveau parti démocratique se promènent à travers le pays, proclamant partout que le gouvernement ne fait rien. J'aimerais leur faire remarquer qu'ils semblent oublier trois années de réalisations bien concrètes. Par exemple, depuis 1968, le gouvernement a déployé maints efforts en vue d'assurer la sauvegarde d'un environnement naturel sain, grâce à l'adoption de mesures telles que la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la loi sur les eaux du Canada, l'assainissement des Grands lacs, l'interdiction des phosphates, la création de six nouveaux parcs nationaux, la création du ministère de l'Environnement, et je pourrais continuer cette énumération. Mais c'est non seulement l'environnement naturel sain que le gouvernement a à cœur, mais aussi un environnement social, qui assure des possibilités à tous les Canadiens et qui ne défavorise personne. Ce progrès vers la justice sociale a été assuré depuis trois ans par des mesures telles que la nouvelle loi sur l'assurance-chômage, la réforme fiscale, la loi sur la réforme du cautionnement, des pensions accrues aux anciens combattants, le programme «Perspectives-Jeunesse», les initiatives domiciliaires au bénéfice des familles à faible revenu, le programme des initiatives locales, et je pourrais citer bien d'autres œuvres.

Et le gouvernement n'y est pas allé de main morte. En effet, pour la seule année financière 1970-1971, il a versé $557,877,821 dans le cadre du programme d'allocations familiales, $1,627,219,132 dans celui du programme de pensions de vieillesse, et ce dernier montant va augmentant grâce aux contributions au supplément de revenu garanti. L'État a contribué à la Caisse d'assurance-chômage la somme de $99,039,772. Que puis-je ajouter d'autre pour démontrer la préoccupation du gouvernement et son efficacité en matière de politique sociale?

En ce qui a trait à l'économie, le gouvernement, au milieu de crises financières internationales, continue sa lutte en faveur d'une économie prospère et de l'élimination des disparités régionales.

Plus de 200,000 emplois ont été créés l'an dernier. Cela ne suffit pas, bien sûr, à suivre la croissance énorme de notre population active, mais cela représente une réalisation proportionnellement supérieure à celle de n'importe quel autre pays du monde occidental. En outre, le ministère de l'Expansion économique régionale et celui des Sciences et de la Technologie ont été créés. Le programme de développement de l'Ile du Prince-Édouard, la loi sur les offices de commercialisation des produits agricoles, la loi sur les grains du Canada, le programme de mise en valeur des petites fermes, le système de deux prix à l'égard du blé, voilà autant de mesures qui viennent s'ajouter au bilan du gouvernement actuel. Et le discours du trône ne fait pas exception dans cet ensemble de réalisations con-

crètes, de programmes ingénieux qui ont innové dans la stratégie dirigée contre les problèmes complexes d'une société en transformation rapide.

En lisant le discours du trône, on constate que la lutte contre le chômage est au centre des préoccupations du gouvernement et que les efforts visant à alléger la situation seront redoublés. Une politique rationnelle de contrôle domestique des investissements étrangers sera aussi appliquée, politique qu'on peut qualifier de très opportune, quand on songe qu'une bonne partie de notre économie est entre les mains de compagnies et d'investisseurs étrangers qui, dans leur politique d'expansion, se soucient d'abord de leurs intérêts plutôt que du mieux-être des Canadiens.

Dans ma seule circonscription, monsieur le président, la compagnie *International Nickel* contrôle la vie du plus grand nombre de mes électeurs. Ils n'ont aucun recours, par exemple, contre les récentes mises à pied décrétées par la compagnie.

Je suis d'avis que les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, devraient exercer un contrôle plus serré de ces compagnies étrangères.

• (2010)

Au cours de cette quatrième session, on verra l'application de nouvelles mesures sociales telles que la promotion d'un nouveau programme de logements à prix modiques et l'augmentation des fonds destinés aux prêts aux étudiants. Les réformes au Code criminel, en vue d'assurer la protection de la vie privée, se situent aussi dans le contexte de l'amélioration de la vie des Canadiens.

J'apprécie tout particulièrement une mesure visant à l'extension des services de Radio-Canada, et je saisis l'occasion de réitérer ma demande relativement à l'établissement d'un poste de télévision française à Sudbury, poste à programmation locale, pour répondre aux besoins des Canadiens français de la région qui représentent plus de 40 p. 100 de la population.

Enfin, j'accueille favorablement les mesures qui préconisent la création de trois nouveaux parcs nationaux au nord du 60e parallèle et les mesures relatives aux animaux sauvages et à leurs habitats. Elles reflètent bien la préoccupation constante du gouvernement de préserver un environnement naturel sain, bref, un environnement qui fait la richesse de notre pays.

Le nouveau Code du travail, une mesure relative à la sécurité du revenu familial, un projet de loi modifiant la loi sur le crédit agricole, une mesure concernant l'hymne national,—et je n'ai pas le temps d'énumérer toutes les mesures d'envergure—voilà le programme législatif d'un gouvernement qui n'a pas peur d'être hardi et imaginatif pour faire face aux années 70.

Grâce aux instances de mes commettants et à mes nombreuses interventions à la Chambre et en comité, le gouvernement actuel a accordé une attention accrue, ces dernières années, à ma région de Nickel Belt.

En effet, monsieur le président, le ministère des Transports vient d'approuver la construction d'un nouvel aéroport à Sudbury, dont le coût s'élèvera à un million et demi de dollars. Notre région a été incluse dans la zone désignée, afin qu'elle soit admissible aux subventions aux industries secondaires. Le ministère de l'Expansion économique régionale fait de grands efforts afin de trouver les moyens d'assurer la survie des industries et des manufactures de notre région, et plusieurs subventions ont déjà été accordées.

[M. Serré.]

Dans le cadre du programme d'initiatives locales, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a déjà accordé près de $200,000 à des municipalités et à des organisations de la circonscription de Nickel Belt, créant ainsi au-delà de 100 emplois pendant les mois d'hiver.

Dans le cadre du programme «Perspectives-Jeunesse», j'ai déjà été assuré qu'une attention spéciale sera accordée aux demandes de ma région, à la suite de la décision de la compagnie Inco de ne pas embaucher quelque 2,000 étudiants, comme on le faisait dans le passé.

Depuis quelques mois déjà, la population du Nord de l'Ontario jouit d'un meilleur service de télévision, à la suite de l'établissement d'un second poste à Sudbury.

Plusieurs bureaux de poste modernes ont été construits dans divers endroits de ma circonscription.

On a amélioré considérablement le service dans les diverses agences et bureaux du gouvernement qui desservent ma région. Je pense particulièrement au personnel plus compétent engagé à la Commission d'assurance-chômage, au Centre de la main-d'œuvre et dans plusieurs autres ministères.

Le secrétaire d'État (M. Pelletier) a accordé plusieurs subventions à des organismes à caractère culturel, et j'espère qu'on augmentera davantage cette assistance, afin de permettre aux différents groupes ethniques de mieux s'épanouir dans leur propre culture.

Je pourrais énumérer une foule de réalisations concrètes qui démontrent bien l'attention accrue que le gouvernement fédéral a accordée à ma région ces dernières années, mais le temps me manque.

Grâce à une politique économique saine et à un grand climat de confiance, ma région a connu ces dernières années un regain de vie sans précédent. Je suis heureux, par exemple, de voir que beaucoup de citoyens de la belle province de Québec, des provinces Maritimes—notamment Terre-Neuve—et de l'Ouest y sont venus chercher fortune et s'y sentent très bien.

La circonscription de Nickel Belt a progressé à un rythme fantastique ces derniers temps, et je suis assuré qu'elle continuera de le faire.

Cependant, nous devons continuer à nous attaquer de front à plusieurs problèmes auxquels nous avons encore à faire face. Je pense plus particulièrement à la pollution de l'air et de l'eau, au coût élevé de la vie qui est en effet plus élevé chez nous que dans la plupart des autres régions du pays, au manque de centres communautaires et culturels, au manque d'industries secondaires ou de petites manufactures qui permettraient d'employer la gent féminine et les ouvriers d'un âge avancé qui ne peuvent travailler dans les mines.

Je pense aussi au manque de moyens de transport adéquats entre les principaux centres du Nord de l'Ontario. A propos de transport, monsieur le président, la route transcanadienne, dans la région de Sudbury, est dans un état pitoyable. Étant donné que la circulation s'accroît dans la région, la construction d'une route à quatre voies s'impose aux abords de la ville de Sudbury. Quand on pense que la contribution du gouvernement fédéral à la province d'Ontario, pour la construction de la route transcanadienne, a été de $142,029,786 au cours des dernières années, je ne comprends pas pourquoi le gouvernement de l'Ontario n'a pu trouver les moyens d'améliorer cette route dans ma région. J'espère que le gouvernement fédéral exercera des pressions en ce sens.

[*Traduction*]

• (2020)

Monsieur l'Orateur, j'espère vraiment que nous pourrons abattre du très bon travail au cours de la quatrième

session de la présente législature et que les partis d'opposition renonceront à leur attitude pessimiste et négative et finiront par proposer de nouvelles mesures, progressistes et constructives, afin qu'ensemble nous puissions aller de l'avant et édifier un Canada meilleur pour tous les Canadiens.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, l'une des choses intéressantes à se produire récemment a été l'expédition par Information Canada d'un petit paquet de gâteries aux divers postes radiophoniques privés d'un bout à l'autre du pays. Information Canada a invité des postes radiophoniques privés à accepter de passer des messages tout faits montrant comment tout va rondement au Canada. Ces messages vont de 30 à 40 secondes et les postes radiophoniques privés sont priés de les diffuser dans leurs moments libres.

Je suppose qu'il est toujours excellent de diffuser des messages, comme sur la façon de toucher des prestations d'assurance-chômage en moins de deux mois et demi, et autres renseignements utiles du même genre. Cependant, bon nombre de ces postes radiophoniques privés se sont inquiétés de ces petits messages d'information qui leur étaient imposés et ils commencent à se demander s'il ne s'agirait pas d'une pression indirecte qui s'exerce sur eux étant donné qu'ils doivent obtenir leur permis du gouvernement fédéral. Les postes craignent que s'ils ne diffusent pas ces petits messages politiques tout faits, comme on le leur demande, ils pourraient avoir quelque difficulté à obtenir leur permis. Un certain nombre de ces postes privés partagent cette inquiétude.

Et puis, certains des responsables des stations privées craignent un peu que ces petits messages préenregistrés sur la manière de s'y prendre pour obtenir les prestations d'assurance-chômage en moins de deux mois—ou dans quelque autre délai—ou sur le meilleur moyen d'obtenir de bonne heure la pension de vieillesse n'aient une tendance propagandiste. Ce sont là tout simplement des considérations et des préoccupations qui se font jour. En outre les exploitants de stations privées semblent craindre de plus en plus que le gouvernement ne multiplie les restrictions à leur égard, tout en se gardant, apparemment, de leur offrir la moindre compensation.

Ces exploitants en arrivent donc à se demander, entre autres, si, d'autres media, tels que la presse, peuvent, eux aussi, publier ces bonnes recettes sur la façon de procéder du gouvernement et si le gouvernement paie la presse pour ce faire—du fait que le gouvernement n'offre de verser quoi que ce soit aux stations privées—ces radiodiffuseurs constatent que le gouvernement s'adresse à eux en ces termes: «Nous ne vous paierons pas, mais vous pouvez diffuser cela aux heures creuses, cela augmentera votre contenu canadien».

Les postes de radio privés ont connu des déboires. Le gouvernement a exercé sur eux de fortes pressions pour limiter leur activité et maintenant, il semblerait qu'ils doivent publier ces messages. On ne dit pas qu'ils doivent le faire, mais on leur laisse entendre qu'il serait opportun qu'ils le fassent. Si le gouvernement veut essayer de diffuser ses réalisations dans d'autres secteurs des media d'information, tels la presse, et rétribuer ce service, alors, les radiodiffuseurs privés, qui ont certainement encaissé des coups assez durs, pourraient, au moins, s'attendre qu'on leur offre un paiement nominal pour la publication de renseignements sur toutes les grandes choses que le gouvernement accomplit dans tous les secteurs du service public.

Ceci dit, je voudrais prendre un moment pour approfondir une question d'actualité; je veux parler des problèmes qui se posent à la Commission d'assurance-chômage, problèmes qui ont pris pour le moins les proportions d'un scandale national. Les difficultés ont commencé il y a quelques années lorsque fut présentée à la Chambre une mesure législative tendant à fermer les bureaux locaux de la Commission d'assurance-chômage dans les petites et moyennes villes industrielles de l'Ontario et d'ailleurs, je présume. Certains députés qui se trouvent encore ici, dont je suis,—je pense aussi aux députés de Timiskaming (M. Peters) et de Wellington (M. Hales)— de même que quelques ministériels, si je me souviens bien, avaient protesté à l'époque en alléguant que si les bureaux locaux fermaient les gens ne pourraient plus s'enquérir de leurs réclamations d'assurance-chômage et que des ennuis s'ensuivraient.

Tous les députés qui avaient de l'expérience pratique dans ce domaine furent accueillis par des sourires d'arrogance et de pitié de la part des représentants de la Commission qui avaient pris place dans la tribune de ce côté-là, le ministre n'ayant pas proféré la moindre parole, comme s'il ne savait rien. Alors les difficultés commencèrent, car lorsque les gens ne peuvent pas se renseigner sur leurs réclamations auprès des bureaux locaux, il y a des ennuis. Puis arriva l'ordinateur. Quelle merveille que celui-là! Il recueille les renseignements, mais s'il arrive que ceux-ci soient inexacts en raison d'une mauvaise programmation ou d'un manque de programmation, la machine, à ce que je crois comprendre, avale toutes ces données, ne peut plus les regorger et celles-ci se perdent tout simplement. Quelqu'un de bien renseigné a dit confidentiellement qu'on avait vendu à la Commission un ordinateur défectueux qui ne fournissait pas vraiment les renseignements requis.

De tous les endroits possibles où installer cet ordinateur, on a choisi Belleville, en Ontario, localité assez éloignée du centre industriel du Canada. Je cherche depuis assez longtemps à connaître la raison de ce choix. De toute évidence, elle n'était pas d'ordre politique, car le député qui représente cette circonscription n'est pas membre du parti ministériel. La seule explication qu'on m'ait donnée c'est que Belleville était le seul endroit où des logements étaient disponibles pour les gens préposés au fonctionnement de l'ordinateur. C'est là faire des affaires en grand.

Puis, une nouvelle loi a été proposée l'an dernier. Elle paraissait excellente et la plupart d'entre nous lui avons donné notre appui. Le seul inconvénient c'est que, avant sa mise en application, on ne se soit pas penché assez longuement sur son règlement d'exécution ni sur les modalités d'application de cette loi. Je pourrais consacrer la prochaine demi-heure à énumérer les gaffes qu'on a commises relativement à la mise en vigueur du règlement. Pour n'en citer qu'une, lorsqu'il arrive que les propriétaires d'une petite entreprise, par exemple un magasin d'ameublement, sont trois frères ou trois cousins, ils doivent à titre d'employeurs, payer des cotisations d'assurance-chômage à leur propre égard. La question est encore à l'étude actuellement, parce qu'on ne s'en était pas beaucoup préoccupé préalablement.

On pourrait aussi mentionner une foule d'autres choses. Reste aussi la transition de l'ancienne loi à la nouvelle et le nouveau délai de carence. Puis viennent les problèmes fiscaux. Si vous recevez des prestations d'assurance-chômage qui vous étaient dues à compter de septembre ou octobre 1971 et que par suite de ces retards et de cette

incompétence, vous ne les recevez qu'en janvier ou février 1972, ces prestations sont imposables, si j'ai bien compris, car l'ordinateur est programmé ainsi, et vous devrez déclarer ces prestations même si elles n'étaient pas imposables au cours de la période pour laquelle elles vous étaient dues. Et le délai de carence a été prolongé.

Il y a bien d'autres choses qu'on pourrait mentionner. Bref, ce fouillis prend les proportions d'un désastre national, surtout en ce qui concerne les pères de famille qui sont sans emploi et qui doivent acquitter les factures de l'épicier. Voici une expression que le secrétaire parlementaire a employée assez souvent ces deux derniers jours.

Je siège à la Chambre depuis assez longtemps, près de 19 ans, et je sais que nous ne recevions habituellement que deux ou trois plaintes par an au sujet des prestations d'assurance-chômage. Assurément, dans le passé, la loi et son application fonctionnaient très bien. Il n'y avait pas aucune difficulté. Mais, monsieur l'Orateur, maintenant, je reçois de 35 à 40 plaintes par jour.

• (2030)

Une voix: Des agriculteurs?

M. Nesbitt: Soit dit pour la gouverne du député qui vient de reprendre son siège, ma circonscription est axée sur l'industrie lourde. Il aurait avantage à se renseigner un peu mieux sur ces questions. Je le répète, je reçois chaque jour de 35 à 40 plaintes et j'ai dû employer quelqu'un spécialement pour m'en occuper. Je ne récrimine pas. Je suis heureux de le faire. Les ministériels ne sont peut-être pas au courant de ces choses, ne prêtent peut-être pas attention à ce qui se passe et ainsi ne savent peut-être pas que cela arrive. Je suis disposé à prouver tout ce que j'ai dit.

Le ministre et le secrétaire parlementaire, ces dernières semaines, lorsqu'on les interrogeait à ce propos, se sont tenus comme une paire d'autruches—vous imaginez une paire de corpulentes autruches se tenant sur une patte, la tête enfouie dans le sable—et ont déclaré: «Quatre-vingt-dix-huit p. 100 de toutes les réclamations sont réglées à temps.» Je le répète, lorsqu'on les a interrogés, avec des gloussements, ils s'en sont tirés en prétendant que 98 p. 100 des réclamations avaient été acquittées à temps; bien entendu, l'expression «à temps» signifie différentes

[M. Nesbitt.]

choses pour différentes personnes. Tous ceux de ma région qui veulent toucher l'assurance-chômage savent que cela prend beaucoup de temps. Même si on fournit comme il convient tous les détails, il faut compter au moins huit semaines avant de toucher un sou.

J'ignore ce que les gens sont censés faire en attendant, mais telle est la situation. Il leur faut s'en remettre à l'assistance sociale et c'est assez dégradant lorsqu'on est parfaitement justifié de réclamer des prestations d'assurance-chômage. Toutefois, c'est ainsi que les choses se passent. Dans l'intervalle, le ministre et le secrétaire parlementaire prétendent que le Canada est doté de la meilleure législation d'assurance-chômage au monde. Bien entendu, elle ne fonctionne pas. Néanmoins, ils restent la tête enfouie dans le sable, tandis qu'un déluge de réclamations les engloutit.

Quand le gouvernement parle de l'excellent fonctionnement de notre loi sur l'assurance-chômage, cela me rappelle un procès célèbre bien connu de tous les étudiants en droit et tous les avocats: Grant contre Australian Knitting Mills. Un homme avait acheté des sous-vêtements qui lui écorchaient la peau. Il fut prouvé que le sous-vêtement contenait trop de sulfite. Australian Knitting Mills produisit devant le tribunal scientifique après scientifique et ingénieur après ingénieur pour témoigner de la perfection de son procédé et prouver que la chose n'avait pu se produire. Le seul ennui c'est qu'elle s'était produite. Le juge a donc déclaré: «Messieurs, vous avez convaincu le tribunal. Vous avez prouvé que votre procédé était parfait et devait réussir. Mais le fait demeure que le contraire s'est produit.» C'est exactement le cas de l'actuelle loi sur l'assurance-chômage.

La question est de savoir qui est en défaut bien que cela importe peu. Ce qui compte, c'est que quelque chose ne va pas et le ministre a promis qu'un comité sera nommé pour étudier les problèmes qui se posent et tâcher de découvrir où sont les torts. Je suis persuadé que ce n'est pas volontaire. Personne ne va jusqu'à dire qu'on a poussé la malveillance jusqu'à ralentir le paiement des prestations pour créer des difficultés. Bien sûr que non. Et pourtant le fait est qu'il y a eu des retards. Ce que la Chambre désire est une intervention prompte et immédiate qui mettra fin à cette pagaille et assurera le versement des prestations à temps.

Des voix: Bravo!

M. Nesbitt: J'ignore qui a commis cette erreur. Ce ne sont certainement pas les employés subalternes de la Commission d'assurance-chômage. Certains d'entre eux sont de ma région et ils ont travaillé très fort. Certains travaillent chaque soir et plusieurs sont tombés malades d'épuisement en s'efforçant de supprimer cette pagaille. Indiscutablement ils essaient d'assurer aux députés, quel que soit leur parti, les meilleurs services en faisant de leur mieux.

Ce sont les niveaux les plus élevés qu'il faut blâmer. Je crains que le ministre et son équipe doivent accepter une certaine part de responsabilité car ce ne sont certainement pas les subalternes qui sont en défaut mais les cadres supérieurs de la Commission d'assurance-chômage et ceux de l'échelon ministériel. Pour moi ce sont eux qu'il faut blâmer. Il faut également leur reprocher l'achat de cet ordinateur ainsi que différentes autres choses. J'approuverais le ministre s'il acceptait de créer un comité. Je suis pleinement d'accord et disposé à en faire partie, à écouter des témoignages et à essayer de découvrir comment cette pagaille a pu se produire. Je ne suppose pas qu'il y ait une réponse simple. Je suppose qu'il y a toutes sortes de raisons. Ce qui importe, c'est que nous voulons que lés versements soient faits à temps.

Pour commencer, le gouvernement devrait ouvrir les bureaux locaux d'assurance-chômage que l'on a fermés. Et je ne veux pas dire les rouvrir de la manière qu'a mentionnée le secrétaire parlementaire l'autre jour, lorsqu'il s'est empressé de dire: «Nous en avons ouvert un bon nombre.» Dans ma ville, ces bureaux ouvrent quatre ou cinq jours par semaine, à temps partiel—pendant une demi-heure, ou peut-être deux ou trois heures par jour—et quelqu'un est là pour recevoir les plaintes. Cela ne résoudra rien et n'améliorera pas beaucoup la situation. Il faut rouvrir ces bureaux pour de bon.

Le gouvernement devrait aussi envisager de raccourcir la période d'attente de deux semaines à une semaine. Je ne vois pas comment on peut raccourcir la période d'attente pour le paiement des demandes à moins de cinq semaines si on ne raccourcit pas la période d'attente comme je le propose. Si l'on ne peut rien faire à cet égard, je crois que le ministre—et je regrette de devoir dire cela—devrait songer à réévaluer la compétence des hauts fonctionnaires qui administrent ce programme; car si on ne peut y remettre de l'ordre en deux ou trois semaines, c'est aux échelons supérieurs qu'il faut s'en prendre. C'est toujours la même histoire. Si le navire ne navigue pas bien, ce sont généralement le capitaine ou les officiers supérieurs qui sont responsables. Et si l'on ne peut trouver un moyen de satisfaire plus vite les demandes, il y a quelqu'un dont il faut se défaire. C'est aussi simple que cela.

La dernière question sur laquelle j'ai des observations à faire est celle des investissements étrangers au Canada et de l'utilisation de nos matières premières. C'est sans doute aujourd'hui la question primordiale au Canada. Nous sommes tous étonnés de l'omission du gouvernement. Les membres de mon parti et ceux du Nouveau parti démocratique se demandent vraiment pourquoi le gouvernement n'a pas annoncé sa politique relative aux investissements étrangers au Canada. On nous avait dit que la question serait abordée lorsque le Parlement se réunirait de nouveau. Aujourd'hui, le premier ministre (M. Trudeau) nous dit qu'il ne sait pas quand il va nous en parler. Ce sera sans doute après les prochaines élections—et nul ne sait quand elles vont avoir lieu.

Les points de vue divergent beaucoup sur la question des investissements étrangers. Certains les appuient, d'autres y sont opposés, et tous pour des raisons différentes. Les opinions sont influencées par la géographie. Les gens de l'Ontario, et particulièrement de Toronto, où les capitaux sont abondants, sont opposés aux investissements étrangers. Les autres parties du pays, l'Ouest, le Québec et les provinces Maritimes, adoptent des vues différentes car les capitaux y sont moins faciles à obtenir. Comme certains l'ont fait remarquer récemment dans l'Ouest, «nous serions tout à fait prêts à accepter les capitaux des États-Unis ou de l'Allemagne de l'Ouest plutôt que d'être les esclaves de Toronto.» Bien sûr, ce point de vue est également repris ici. Je ne l'approuve pas forcément, je répète simplement les opinions que l'on entend exprimer.

Les opinions sur les investissements étrangers varient également suivant l'âge et la profession de ceux qui les expriment. Vous avez de jeunes étudiants qui sont très chauvins et passionnés par cette question, et parfois pour de mauvaises raisons. Ensuite, vous avez certains groupes de Toronto et certains hommes riches comme Walter Gordon que les questions de capital ne préoccupent pas beaucoup et qui nourrissent des avis différents. Bien sûr, il y a de très bonnes raisons qui justifient que nous nous préoccupions de l'importance des investissements étrangers dans notre pays. Il y a des problèmes à long terme de balance des paiements et des questions de politiques économiques décidées par des pays étrangers tels que les États-Unis, qui ont adopté un programme DISC qui risque d'entraîner la fermeture d'usines au Canada et d'exporter le chômage de ce pays dans le nôtre.

Les problèmes liés aux investissements étrangers sont graves et préoccupants. Malheureusement, on n'en parle pas toujours. Cependant, le problème principal auquel le Canada se trouve confronté à l'heure actuelle est celui de l'importance du contrôle qu'il faut exercer sur les sociétés étrangères installées au Canada. Ce n'est pas simplement la propriété, monsieur l'Orateur, qui nous préoccupe. J'ai un ami polonais qui possède des biens immobiliers à Varsovie. Ceux-ci pourraient aussi bien se situer sur la planète Mars vu les avantages qu'il en retire. Le point important est la question du contrôle. C'est là le domaine qui donne lieu au plus grand nombre de controverses dans ce pays, même parmi des amis, même parmi les membres d'un même parti politique. Il y a désaccord au sujet de l'importance du contrôle que le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux devraient exercer; car le problème des investissements étrangers, monsieur l'Orateur, est un problème commun aux deux niveaux de gouvernement.

• (2040)

Je suppose qu'il y a autant d'opinions sur la question que de personnes qui l'examinent. Il suffit de dire que la plupart des Canadiens conviennent que plusieurs raisons militent en faveur d'une plus importante participation canadienne à nos entreprises et à nos sociétés.

Quelle aide le gouvernement actuel a-t-il apportée? Presque aucune. A l'heure actuelle, sous le régime de la nouvelle loi de l'impôt sur le revenu, il est plus avantageux pour un Canadien d'investir dans des obligations canadiennes ou des valeurs de premier ordre, des valeurs autres qu'ordinaires, ou des actions ordinaires des États-Unis plutôt que d'acheter des actions ordinaires canadiennes. C'est une belle situation. Je veux citer un passage d'un mémoire que m'ont remis un certain nombre de personnes bien au courant des placements et des questions connexes. Je cite.

Si on devait placer des capitaux dans des valeurs de premier ordre ou dans des actions ordinaires étrangères, il faudrait verser en impôt sur le revenu un sixième de plus, compte tenu du rendement beaucoup plus élevé des valeurs de premier ordre . . .

Bien entendu, il s'agit d'obligations.

. . . mais, si on cherche à obtenir des gains en capital, avec la perspective que les actions américaines rapporteront des bénéfices supérieurs, il y a peu d'encouragement . . . à concentrer les placements dans des actions ordinaires canadiennes.

Si nous voulons inciter les Canadiens à investir davantage dans les actions et les valeurs canadiennes de sorte qu'ils en possèdent une plus large part, il va falloir trouver quelque chose de mieux que de les décourager activement à placer des capitaux dans notre propre pays. La voie à suivre pour le gouvernement est assez simple. Il devrait effectuer les redressements d'impôt propres à encourager la propriété canadienne des actions de participation canadiennes. Il peut diminuer l'impôt sur les gains en capital pour ceux qui placent des capitaux dans des actions de participation canadiennes détenues pendant une période d'au moins trois ans. C'est là une faveur supplémentaire pour le ministère des Finances dont les fonctionnaires sont profondément imprégnés du principe de la neutralité fiscale et d'un certain nombre d'autres doctrines antidiluviennes héritées des années 30, et qui sont le reflet des thèses économiques de Keynes et de Londres. Il serait temps de faire entrer un peu d'air frais dans ce ministère. Si l'on veut que l'industrie et les sociétés canadiennes soient aux mains de Canadiens, cela ne pourra se faire que si l'on crée un certain nombre de stimulants. On n'y arrivera certainement pas avec la politique de dissuasion que constitue présentement, à cet égard, notre système fiscal.

La vente en gros de nos matières premières en vue de leur transformation aux États-Unis, en Allemagne de l'Ouest, au Japon et ailleurs constitue un autre sujet de préoccupation à l'heure actuelle. C'est là un problème qui ne se pose pas pour la première fois au Canada. Il s'est posé en Ontario au lendemain de la 2e guerre mondiale quand notre pâte à papier était transformée aux États-Unis avant d'être revendue au Canada. Si, à l'époque, un gouvernement conservateur dirigé par l'honorable George Drew a pu l'emporter aux élections, ce fut grâce à sa politique visant à aider des sociétés ontariennes à transformer la pâte à papier au Canada, évitant ainsi que ce produit ne fût transformé ailleurs pour nous être revendu par la suite. A mon avis, le gouvernement devrait immédiatement déterminer quelles matières premières peuvent être économiquement transformées au Canada présentement. Il doit décider si elles seront transformées à demi ou entièrement afin que le produit fini soit concurrentiel sur les marchés nationaux et étrangers.

Des stimulants fiscaux sont nécessaires pour lancer ces industries et fournir un fonds de roulement. La Banque d'expansion industrielle ne fait tout simplement rien pour aider les Canadiens. Elle devrait fournir des fonds d'exploitation appropriés. Par ailleurs, le gouvernement pourrait aller jusqu'à garantir les prêts des banques à charte aux nouvelles industries. Ce sont des choses essentielles.

Nous devons prendre immédiatement des mesures afin de transformer nos matières premières ici même. Je ne veux pas dire que nous devons le faire quand ce n'est pas rentable, mais nous devons étudier la question. Il faut prendre des dispositions afin de transformer les matières premières qui peuvent l'être de façon rentable et qui peuvent être vendues à des prix compétitifs sur les marchés mondiaux, plutôt que de les vendre dans d'autres pays et de racheter le produit fini. Et d'un. Afin d'encourager l'investissement dans les industries et entreprises canadiennes, le gouvernement devrait prévoir certains stimulants et allègements fiscaux. A mon humble avis, cela peut se faire notamment grâce à des dégrèvements d'impôts sur les gains de capital, pourvu que l'argent soit investi dans les industries canadiennes pour une période de plus de trois ans.

Il s'agit là de suggestions pratiques. La plupart des Canadiens en ont par-dessus la tête d'écouter les rengaines des partis politiques sans jamais entendre de propositions. Celles que je viens d'énumérer sont réalisables. J'espère que le ministre des Finances (M. Turner) ou ses adjoints auront l'occasion d'examiner ces suggestions et d'y donner suite.

Des voix: Bravo!

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je veux durant le temps mis à ma disposition ce soir parler du sentiment d'isolement dans l'Ouest. Au cours des deux ou trois dernières années les chroniqueurs politiques de l'Est en ont fait leur sujet favori. On l'invoque pour expliquer le résultat d'élections complémentaires tenues dans l'Ouest, lesquelles ont favorisé des membres de l'opposition. La Chambre a été témoin du mécontentement des gens de l'Ouest au cours de l'étude de mesures législatives ayant surtout trait à l'agriculture. Toutefois, le phénomène en tant que tel n'a guère retenu l'attention de la Chambre, ce qui n'aide pas beaucoup à dissiper les sentiments de désaffection dans l'Ouest. Il est plus que temps, je pense, que l'on fasse quelque effort en ce sens.

J'espère que les députés des autres régions du pays ne me taxeront pas de sectaire en me voyant développer le sujet. Le phénomène de l'aliénation de l'Ouest a pris une telle ampleur qu'il risque d'avoir des résonances profondes sur le pays et qu'il est digne, par conséquent, de la plus grande attention de chacun des députés, quelle que soit sa région natale. Je dois signaler ici que même si mes remarques portent dans l'ensemble sur les trois provinces des Prairies, je ne prétends nullement qu'elles constituent une région homogène de l'Ouest. Je crois même, en raison de l'avènement d'économies plus poussées et plus diversifiées, qu'il est plus difficile que jamais de dire où commence et où finit «l'Ouest». Ainsi quelques-unes de mes remarques s'appliqueront tantôt à la Colombie-Britannique, tantôt aux autres provinces.

Ce n'est pas sans émoi que je m'aventure ici, car même si dans divers secteurs, comme les politiques en matière de tarif, de transport et d'agriculture, les gens de l'Ouest ont réussi à définir assez bien leurs buts et objectifs, dans d'autres, leurs efforts pour trouver des solutions à leurs problèmes sont marqués d'incertitude et d'ambiguïté. Dans les déclarations des nombreuses personnes de l'Ouest qui ont voulu expliquer la cause de l'aliénation de leur région, on trouve souvent ce dénominateur commun: un sentiment de déception et de colère devant ce qui leur apparaît comme un manque d'intérêt et de compréhension, de la part du centre du Canada, pour l'Ouest et ses problèmes.

Sous certains rapports, les habitants de l'Ouest se trouvent dans une situation identique à celle des Québécois au début des années soixante. J'ajoute que je fais cette comparaison à dessein et que j'établirai d'autres parallèles avec le Québec au cours de mon étude. J'ai dit «analogue à la situation des Québécois durant les années soixante», parce que la société dans l'Ouest du pays a subi une immense évolution, tout comme le Québec durant les années soixante. Nous avons peut-être été plus lents à nous en rendre compte, mais elle est d'un caractère analogue.

• (2050)

Pendant que de vieux problèmes concernant les tarifs, le transport et l'agriculture demeurent, un nouvel Ouest surgit, un Ouest industrialisé, et les gens qui y vivent en sont encore à s'adapter aux changements propres à l'industrialisation et essaient toujours de définir les nouveaux rapports avec le reste du pays qu'exigent ces changements. Je crois donc que les gens de l'Ouest, d'ici un an se retrouveront dans la même situation d'exaspération et de frustration que celle dans laquelle les Québecois se trouvaient au début des années soixante quand tout le monde se demandait: «Que veut le Québec?» Maintenant bon nombre de gens de l'Est se demandent sans doute: «Que veut l'Ouest?» Ce n'est qu'une question de temps avant que ce cri, trahissant parfois l'impatience, parfois une inquiétude réelle, se fasse entendre en public.

Nous pouvons nous attendre qu'au cours des prochains mois les Canadiens de l'Ouest consacrent de plus en plus d'énergie à répondre à cette question pour eux-mêmes et pour le reste du pays, que ce soit à l'égard de la politique officielle ou d'arrangements constitutionnels. En tant que Canadien et en tant qu'homme de l'Ouest, je suis tenu de veiller à ce que ce processus se déroule dans le cadre d'un effort visant à consolider le pays au lieu de le déchirer.

Je tiens à rappeler à la Chambre que le même processus s'est amorcé au Québec en vue de reconstruire notre pays sur des fondations plus solides et ensuite, en partie, mais de toute évidence pas en totalité, à cause de l'insensibilité des gouvernements successifs à Ottawa. Dans une large mesure, ces efforts ont cherché à détruire la confédération plutôt qu'à la reconstruire.

J'aborde mon analyse en essayant de définir les réalités politiques canadiennes pour les gens de l'Ouest. Nos orateurs ont toujours soutenu que l'Ouest était un associé, à part égale dans la confédération. Il semble maintenant aux gens de l'Ouest que cette déclaration est en fait peu fondée.

Un an après l'adhésion du Manitoba qu'on a appelé la première fille de la confédération, il est devenu évident qu'elle n'allait devenir qu'une belle-fille ignorée. De même, quand les Territoires du Nord-Ouest ont été entraînés dans la confédération et, plus tard, divisés en provinces, leurs fonctions, leurs droits et leurs responsabilités leur étaient dictés par le pouvoir impérial du Canada, que représentaient des politiciens de l'Est. L'Ouest canadien n'a nullement participé aux négociations qui ont abouti à son adhésion à la confédération. L'Ouest du Canada a été développé pour fournir des marchés aux industriels de l'Est, repoussés des marchés mondiaux par l'atténuation des préférences impériales de la Grande-Bretagne et la répugnance des États-Unis à maintenir des régions de bas tarifs. Dès sa naissance, l'Ouest s'est vu imposer le second rang colonial au sein d'un régime politique jamais conçu pour accorder une sécurité régionale réelle ou un pouvoir véritable aux régions moins denses.

Le Parlement compte 45 députés des Prairies contre 88 en Ontario et 74 au Québec. L'aliénation actuelle de l'Ouest résulte de cette absence de protection politique à Ottawa, et du manque total de compréhension ou même d'attention de la part du gouvernement fédéral. L'Ouest a atteint un stade économique et culturel qui lui permet maintenant de se consacrer à des questions autres que la simple survivance. L'Ouest ne peut plus accepter un état colonial inférieur, surtout s'il est camouflé par des expressions littéraires d'égalité. Comme l'Ouest a percé cette rhétorique, il exige d'être partenaire à titre égal.

Le mécontentement de l'Ouest n'est pas un phénomène récent. Bon nombre des réclamations présentées aujourd'hui sont calquées sur celles d'un demi-siècle plus tôt, savoir: la réduction des tarifs, l'application de taux équitables de fret, la mise en œuvre d'une politique agricole nationale et ainsi de suite. La liste des problèmes s'est simplement allongée et elle comprend aujourd'hui des questions comme celles du pétrole, de l'étau prix de revient-prix de vente, de la nécessité d'une participation égale dans l'industrialisation du pays, du bilinguisme, du dépeuplement rural et de l'intégration verticale.

Tout récemment encore, la frustration née de l'incapacité de gouvernements successifs, tant libéraux que conservateurs, à régler de façon satisfaisante les problèmes de l'Ouest, a été canalisée vers plusieurs nouveaux partis politiques de l'Ouest ainsi que vers des mouvements qui se voulaient ses porte-parole politiques dans le cadre de la Confédération. Mais, depuis plusieurs années déjà, l'Ouest mécontent s'est engagé dans une nouvelle voie et il a commencé à adopter sinon les objectifs, du moins les slogans et la phraséologie du mouvement séparatiste québécois. De nombreux habitants de l'Ouest considèrent Ottawa comme étant un ennemi, une puissance étrangère plutôt que leur propre gouvernement. Les Canadiens de l'Ouest ont de plus en plus tendance à préférer l'indépendance plutôt que de continuer à être asservis comme un cousin pauvre au reste du Canada.

L'Ouest a toujours été un terrain de prédilection pour les nouvelles théories politiques. Il est intéressant de noter que, dans le passé, les mouvements politiques qui ont pris naissance dans l'Ouest ont bien mis l'accent sur le rôle du gouvernement fédéral. C'est dans cette région que les progressistes, les agriculteurs unis de l'Alberta, la CCF et le Crédit social ont tour à tour élu domicile. Aujourd'hui, des groupements politiques se sont formés qui tentent de trouver des solutions aux problèmes de l'Ouest, alors que les institutions établies ressassent toujours les mêmes questions et adoptent une attitude introspective caractérisée de plus en plus par un particularisme régional.

Les députés seraient édifiés d'apprendre les objectifs avoués d'organisations telles que le nouveau groupe d'étude de l'Ouest, les partisans d'un Parlement de l'Ouest, le mouvement de l'Ouest du Canada, le parti du Dominion du Canada, l'Association des hommes d'affaires du Canada médian ainsi que les motions énergiques présentées par le Syndicat du blé de la Saskatchewan, la Fédération de l'agriculture de l'Alberta et l'Union des municipalités de l'Ouest pour étudier une éventuelle sécession.

C'est peut-être en citant un cas personnel que je pourrai le mieux réussir à faire connaître l'état d'esprit qui règne actuellement dans l'Ouest. A l'instar de la plupart des gens de l'Ouest, j'imagine, je me considérais voilà quelques années Canadien tout d'abord et résidant de l'Ouest ensuite. Je vivais alors à Winnipeg ou à Regina mais j'aurais pu tout aussi bien vivre à Halifax ou à Toronto. A mon grand regret, je me vois maintenant de plus en plus contraint de me considérer tout d'abord un résident de l'Ouest et ensuite un Canadien. Les députés ne manqueront certes pas de voir les dangers que représente un tel changement d'attitude pour le maintien de l'unité au Canada.

Que l'on ne se méprenne pas: je rejette le principe du séparatisme pour l'Ouest ou pour toute autre région du Canada. A mon avis, la participation continue de l'Ouest au fédéralisme canadien ne fait aucun doute. Il est certain qu'une séparation ou même une union politique de l'Ouest au sein de la confédération ne feront pas disparaître les frustations qu'éprouvent les gens de cette région dans le présent régime politique. Il importe, tant pour le bien-être de la population de l'Ouest que pour celui du Canada tout entier, que nous ne laissions pas les frustrations des gens de l'Ouest les acculer à la nécessité de trouver une solution à leurs problèmes sur le plan national ou régional. Ma position à cet égard est ferme, mais cela ne veut pas dire que dans les mois ou les années à venir les gens de l'Ouest ne vont pas examiner de près l'option nationaliste, à moins qu'Ottawa nous fournisse sous peu des preuves qu'on songe réellement à changer d'attitude et de sentiment.

Pourquoi ce mécontentement? Pendant que le pays était en voie de développement, la politique tarifaire, la politique nationale décrétée se résumait à ceci: Il faut protéger le nouveau noyau industriel et lui permettre de croître. A l'Ouest, aux Maritimes et au Nord, on a confié la tâche de mettre en valeur l'agriculture, les mines et les ressources naturelles. Cela avait peut-être un sens il y a 100 ans, voire même 70 ans. Toutefois, depuis trop longtemps déjà, on impose aux gens de l'extérieur des grands centres du Canada central des sacrifices trop lourds à porter. La politique nationale d'il y a 100 ans est dépassée. Et pourtant, les politiques tarifaires, celles du transport et de l'agriculture, ou leur absence, demeurent fondamentalement inchangées.

[M. Rowland.]

A nous des Prairies et aux gens des Maritimes également, j'imagine, la continuation de ces politiques nous semble une tentative désuète pour conserver des avantages particuliers, pour empêcher le développement des régions qui en ont le plus besoin. Trop souvent, lors d'un redressement économique important, ce sont les régions du pays qui jouissent déjà d'une croissance abondante qui semblent en bénéficier tandis que les régions à croissance lente en souffrent.

Les cultivateurs de l'Ouest sont déroutés, déçus et irrités. Tout récemment encore, le gouvernement fédéral leur demandait de cultiver le plus de blé possible en leur laissant entrevoir un prix élevé pour cette céréale. Puis, on leur a demandé de mettre les terres à blé en jachère. Sur le papier, leur matériel agricole peut bien valoir jusqu'à $100,000 ou plus, mais ils sont dans l'obligation d'échanger, d'emprunter ou de trafiquer des céréales parce qu'ils manquent d'argent comptant. Cette déception et cette irritation ne se manifestent pas seulement parmi les producteurs de blé. Nos producteurs laitiers sont, eux aussi, victimes d'un système de quotas injuste qui joue au détriment de l'industrie laitière de l'ouest du Canada.

De plus, les consommateurs de l'Ouest paient plus cher les produits manufacturés que leurs compatriotes de l'Est et que leurs voisins américains de l'autre côté de la frontière. En songeant, par exemple, à l'Accord sur l'automobile, ils se demandent pourquoi on n'a pas installé de nouvelles usines dans l'Ouest du Canada, pourquoi on n'a pas réduit le prix des voitures à l'intention des acheteurs de l'Ouest, pourquoi cette rationalisation de nos marchés d'automobiles et de notre réseau d'usines n'a pas entraîné la création de nouveaux emplois dans l'Ouest. Leur déplaisir ne fait que s'aviver quand il se rendent compte que, juste au sud de la frontière, il y a eu une telle amélioration de la situation à Minneapolis, que de nouvelles usines ont été construites à Saint-Louis et à Kansas City en vue de l'assemblage de voitures de fabrication canadienne et que de nouvelles usines ont été créées également dans le centre du Canada.

• (2100)

Il est virtuellement impossible pour le petit homme d'affaires de l'Ouest d'obtenir, de sources privées ou publiques, des capitaux pour développer son entreprise ou son commerce, même si pendant ce temps les sociétés de l'Est bien établies et les sociétés multinationales qui désirent s'établir dans l'Ouest et au centre du Canada n'ont peu ou pas de difficulté à obtenir les montants nécessaires. L'homme de l'Ouest se sent frustré, car il sait très bien qu'en dépit de ses efforts la situation actuelle ne changera pas, et que 19 des 20 sociétés canadiennes les plus importantes établissent leur siège dans l'axe Montréal-Toronto, le «golden horseshoe» de l'Est du Canada.

Les Canadiens de l'Ouest sont très soucieux de maintenir les services pour leurs gens à un niveau comparable à celui atteint dans la riche province de l'Ontario. Toutefois, ils sont de nouveau déçus, car les facilités pour l'Ouest de financer les services gouvernementaux nécessaires à la société sont gravement compromises par son assiette fiscale restreinte.

Par exemple, une augmentation de 1 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers rapporte $1.89 par personne au Trésor du Manitoba, mais $3.14 à celui de l'Ontario. Une augmentation de 1 p. 100 de l'impôt des sociétés rapporte $1.84 par habitant au Manitoba et $3.40 en Ontario. Il faut presque doubler les augmentations de taxes au Manitoba pour obtenir les mêmes recettes fiscales par

habitant qu'en Ontario. Les paiements de péréquation rectifient le déséquilibre dans une certaine mesure, mais ils ont de par leur nature même le désavantage d'être calculés sur la capacité fiscale plutôt que sur le besoin fiscal. En simplifiant énormément, on peut dire que les formules de péréquation visent à une péréquation du montant des impôts levés par habitant et non de la sorte de service fourni.

Ainsi, les agriculteurs, les petits hommes d'affaires et les ouvriers d'usine de l'Ouest voient augmenter leurs impôts qui servent à financer les services qu'un nouvel essor économique devrait soutenir, mais qui est malheureusement inexistant. Les Canadiens de l'Ouest voient leurs enfants se diriger vers les nouvelles industries qui se développent dans les provinces centrales tout à côté des anciennes industries; et les petites villes et les villages se dépeuplent.

Ils constatent que l'absence de politique nationale en matière de transport et les tarifs-marchandises injustement élevés empêchent les produits de l'Ouest d'entrer en concurrence dans les marchés de l'Est du pays. Ils s'aperçoivent que le régime tarifaire protège les fabricants de l'Est tout en obligeant l'Ouest à vendre son blé, ses produits forestiers, sa potasse, son nickel, son pétrole et son gaz à des prix concurrentiels sur le marché mondial. Ils se rendent compte de l'injustice flagrante qu'ils subissent du fait de l'interdiction de la vente du pétrole et du gaz de l'Ouest à l'est de la limite entre l'Ontario et le Québec, issue de la promesse faite par le pays d'acheter ces produits de sociétés du Venezuela dominées par les Américains.

Un cent de plus le gallon, serait-ce payer trop cher le développement d'une industrie canadienne des plus rentable? Puisque les gens de l'Ouest doivent payer plus cher les produits fabriqués dans l'Est, que des tarifs protecteurs les empêchent même d'importer chez eux ces produits, il me semble que l'Est pourrait faire de même et favoriser par exemple l'expansion économique de l'Ouest en payant plus cher son combustible.

Je pourrais parler jusqu'à demain des secteurs où la mauvaise administration du gouvernement est flagrante, moins par incompétence que par un manque d'intérêt pour l'Ouest du pays. Et je n'ai pas encore parlé du coinçage entre les prix de revient et les prix de vente dans l'Ouest, résultat des contrôles anti-inflationnistes imposés par le gouvernement fédéral pour modérer l'économie des régions prospères et dépensières du Canada. Je n'ai pas parlé du dépeuplement des campagnes et de la relocalisation des gens, résultat de l'encouragement accordé à l'agrinégoce par des gouvernements insensibles aux valeurs sociales et culturelles de l'Ouest.

Même dans le domaine du divertissement, les Canadiens de l'Ouest se rendent compte de l'indifférence de leurs compatriotes de l'Est. Radio-Canada, notre réseau national, qui est censé favoriser avant tout l'unité nationale, a si bien concentré ses moyens de production dans l'Est du pays que les artistes canadiens de l'Ouest doivent quitter leur foyer pour pouvoir gagner leur vie.

Chacune de ces plaintes précises de l'Ouest serait suffisamment grave en soi. Chacune réclamerait et réclame qu'on agisse. Mais, dans leur totalité, les griefs que j'ai cités et les nombreux autres dont je n'ai pas parlé, menacent de se transformer en une puissante avalanche de mécontentement balayant logique et raison, en une marée de frustration et de colère.

L'aliénation de l'Ouest est un fait. Le particularisme régional de l'Ouest se cristallise parce que le gouvernement fédéral, celui-ci pas moins que ses prédécesseurs, a négligé de mettre en œuvre un plan d'ensemble pour l'expansion de notre pays, n'a prévu aucun plan national qui permettrait une réforme naturelle et graduelle plutôt qu'une gestion par à-coups, une planification à long terme plutôt que des politiques de rapiéçage. Le gouvernement n'a pas essayé de définir les objectifs de la société canadienne. Le gouvernement actuel et ses prédécesseurs ont suivi une politique de réaction plutôt que d'action; il a permis à la marmite de bouillir jusqu'à déborder, et il a alors tenté d'y assujettir un couvercle de fortune. Au lieu de s'avancer de façon ordonnée dans une voie bien définie, nos gouvernements ont titubé et zigzagué en frôlant constamment la catastrophe rapiéçant ici, réparant là, évitant de justesse les calamités.

Bref, je le répète, nous avons eu un gouvernement de gestion par à-coups, une situation dans laquelle c'est la roue qui grince qu'on graisse. Dans la gestion par à-coups, les décisions politiques sont en définitive la résultante du nombre des partisans à la Chambre plutôt que d'une logique tenant compte du bien de l'ensemble du pays. Cela signifie 88 voix pour l'Ontario, 74 voix pour le Québec et seulement 45 voix pour les Prairies. Même si les votes de la Colombie-Britannique sont compris dans ce dernier chiffre, l'Ouest se trouve dans une situation minoritaire et assujetti au contrôle du Centre du Canada.

C'est pourquoi, en fait, les habitants de l'Ouest ne participent pas à la direction des affaires canadiennes, même dans la mesure qu'exigerait normalement leur importance économique et sociale au sein du pays. C'est pourquoi des gouvernements fédéraux successifs se sont montrés peu sympathiques, et généralement ignorants, à l'égard des besoins et des aspirations de l'Ouest. C'est pourquoi les politiques des gouvernements fédéraux successifs ont témoigné d'une absence totale de compréhension des particularités sociales et culturelles de l'Ouest, où un fort conservatisme social s'allie à un radicalisme économique et politique croissant.

J'ai essayé de définir les problèmes. Quelles sont les solutions? Je regrette profondément, bien que peu convaincu que la Chambre partage le même sentiment, que le manque de temps ne me permette pas d'exposer les solutions de façon aussi détaillée que les problèmes. Je ne ferai donc qu'effleurer certaines des méthodes qu'on pourrait adopter.

Il serait possible de résoudre certains des problèmes en donnant aux accords constitutionnels une souplesse nouvelle qui permettrait à chaque région du pays, et non seulement à l'Ouest, d'établir avec le gouvernement fédéral des rapports reflétant exactement ses besoins, et qui ne serait pas fondée sur l'hypothèse puérile du gouvernement actuel selon laquelle toutes les provinces et régions sont identiques et que ce qui est bon pour une doit être également bon pour les autres. Dans certains cas, cela signifierait la centralisation des pouvoirs et dans d'autres une décentralisation mais, dans chaque cas, cela mettrait en jeu un accord constitutionnel adapté aux besoins de la région intéressée au lieu d'une vaine tentative d'adaptation à l'ensemble du pays.

Certains problèmes peuvent être résolus par voie d'accords administratifs. Par exemple, la conclusion d'accords fiscaux visant à limiter la concurrence interprovinciale dans des domaines économiques clés; l'adoption d'un régime fiscal pour les sociétés, compétition que seules les provinces les plus riches peuvent remporter. Des accords administratifs pourraient également prévoir la décentralisation des agences et ministères du gouverne-

ment afin d'accorder à l'Ouest et aux provinces Maritimes une part proportionnelle des subventions fournies par les institutions gouvernementales.

Certaines des solutions aux problèmes que je viens d'évoquer pourraient être apportées par une politique ministérielle. Par exemple, l'adoption d'une politique nationale des transports digne de ce nom et qui aurait pour effet de supprimer le facteur transport en matière d'implantation optimum d'une industrie. Ainsi les frais de transport n'obligeraient pas nécessairement une industrie à s'implanter dans une région à haut niveau démographique.

• (2110)

Certaines des réponses doivent venir des gens de l'Ouest eux-mêmes. Comme nous manquons de poids à Ottawa, nous devons venir ici en tant que provinces et membres du Parlement mieux informés et préparés que nos homologues du reste du Canada. Ceci signifie beaucoup plus d'attention que par le passé chez les gouvernements provinciaux de l'Ouest à se préparer pour les conférences fédérales-provinciales. Certains de nos problèmes dépassent le cadre du gouvernement et nécessitent des initiatives de la part de nos gens. Les organismes agricoles de l'Ouest, par exemple, doivent se réunir et présenter un front commun. Ils ne peuvent plus se permettre le luxe de querelles internes.

En dernière analyse, la seule solution réelle aux problèmes de l'Ouest qui se sent maintenant frustré et aliéné est la mise en place d'un gouvernement national ayant l'intention et le courage de gouverner dans l'intérêt du pays en général, même si cet intérêt les oblige à prendre position en faveur des minorités, et ce au détriment de leur popularité électorale. Un gouvernement qui aurait le courage de dire à la région du Golden Horseshoe du Canada central: «Revoyez vos objectifs. Il est évident qu'une croissance illimitée dans votre région sous forme de population ou de capacité industrielle en vue de la production de richesse va à l'encontre de vos intérêts et de ceux du pays. Non seulement une croissance illimitée dans votre région diminue-t-elle la qualité de votre environnement et vous oblige-t-elle à vivre dans des conditions moins convenables, mais elle contribue à désunir ce pays et à perpétuer des niveaux inacceptables de disparité économique régionale.»

Ce pays ne peut plus se permettre le genre de gouvernement que les libéraux nous ont donné pendant les quatre dernières années, à savoir un gouvernement de rafistolage. Un gouvernement sans planification, un gouvernement sans objectifs suit toujours la politique qui veut qu'on ne prête qu'aux riches et dresse une région contre une autre, une province contre une autre et un voisin contre un autre. Ce n'est pas par accident que la période de plus grande harmonie et de progrès dans ce pays a peut-être été celle qui a suivi immédiatement la Seconde Guerre mondiale et au cours de laquelle les Canadiens savaient ce qu'ils étaient et ce qu'ils désiraient, y ont travaillé et l'ont obtenu. Nous pouvons aujourd'hui mettre en doute la sagesse des objectifs de cette période, mais il n'en demeure pas moins que c'était les objectifs et qu'ils ont été atteints.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de participer au débat. J'aimerais d'abord féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai trouvé le député de Bruce (M. Whicher) très intéressant, surtout lorsqu'il a vanté les beautés de sa circonscription. Toutefois, je ne puis en dire autant de la fin de son discours. S'il perd son siège lors des prochaines élections, il pourrait chercher du travail à l'émission Rowan and Martin's Laugh-in. Il faut féliciter le député de Trois-Rivières (M. Lajoie), qui a appuyé la motion, pour la sincérité avec laquelle il a présenté ses vues sur le Canada.

Monsieur l'Orateur, nous avons entendu deux discours l'un après l'autre, l'un lors de la clôture de la troisième session, l'autre, à l'ouverture de la quatrième session de la 28ième législature. En lisant ces deux discours, je ne peux m'empêcher de penser à l'heure évangélique de Billy Sunday qui débutait par un hymne à la grandeur de Dieu et se terminait par un autre hymne de remerciement pour ses bienfaits. Les discours que j'ai entendus ici sont évidemment l'œuvre d'un gouvernement pédant et content de lui, qui n'a pas le sens des réalités, qui ne comprend pas les besoins ni les désirs de la population et qui ne cesse de répéter comme l'ancien champion des poids lourds, Mohammed Ali: «Je suis le plus fort».

Des voix: Bravo!

M. Crouse: C'est une opinion que peu de Canadiens qui s'intéressent aux politiques du gouvernement partagent. Il est bien facile de faire des promesses dans un discours du trône et j'en extrais ce passage:

> . . . la réforme fondamentale des mesures de sécurité sociale, inaugurée l'an dernier avec la nouvelle loi sur l'assurance-chômage se poursuivra . . .

Qu'en est-il, monsieur, des milliers de chômeurs qui n'ont droit à aucune prestation et que l'impéritie de ce gouvernement a retranché du rôle des prestataires? Nous avons tous eu l'occasion, au cours de la dernière intersession, de rencontrer nos commettants. J'ai remarqué que les miens soutiennent le principe qu'une aide financière devrait être accessible à tous ceux qui ne parviennent pas à trouver un emploi. Ils soutiennent également que les prestations devaient être suffisantes pour vivre. Par contre, ils rejetaient la philosophie voulant qu'elles soient assez élevées pour rendre plus attrayant le chômage que l'activité.

De leur point de vue et du mien, le coût des prestations de chômage devrait être assumé par les Canadiens employés. Pourquoi, demandent-ils, les gens ne sont-ils plus poussés à travailler? Qu'est-elle devenue cette vieille philosophie selon laquelle il n'y a pas de gain sans travail? Ce pays ne s'est pas développé sans initiative et la politique de «l'aumône facile» pratiquée par ce gouvernement conduit à étouffer toute initiative.

Non seulement un travailleur gagne-t-il de l'argent, mais il garde également sa dignité. Le travail est digne, tout comme un emploi qu'on ne peut garantir par d'autres moyens. Tout homme digne de ce nom doit sentir qu'il contribue par son travail à son propre bien-être, à celui de sa famille, de son foyer et de son pays. Trop de Canadiens ont été, sous l'égide de ce gouvernement, privés de ce droit fondamental. Trop d'entre eux battent le pavé et c'est pourquoi ils n'ont à la bouche, individuellement et collectivement, surtout dans ma circonscription, que les mots suivants en guise de solution à leur problème: «Trudeau doit s'en aller».

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Et ils ajoutent: «Il y a certainement une meilleure façon de gouverner le pays.» Je suis bien d'accord. Nos agriculteurs, nos pêcheurs, nos hommes d'affaires, petits et grands, veulent aujourd'hui un gouvernement digne de ce nom—un gouvernement au niveau fédéral. Ils veulent avoir le droit de participer à l'expansion économique de notre pays, droit que leur ont de toute évidence refusé les politiques à tendance socialiste du gouvernement actuel. Des jeunes gens viennent me trouver et me disent: «Ne me dites pas que nous n'avons pas le droit d'être plus que de simples spectateurs—que nous n'avons pas le droit de prendre part à l'action.» Voilà ce qu'il nous faut faire si nous voulons remettre notre pays sur la bonne voie et si nous voulons avancer et progresser dans l'unité.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: On dit à la page 6 du discours du trône qu'il est nécessaire de maintenir et de renforcer les relations entre le gouvernement et l'industrie afin de répondre à la demande croissante de ressources. Cette déclaration nous amène à poser les questions suivantes: Qui a amené la détérioration des rapports entre le gouvernement et l'industrie? Pourquoi le gouvernement a-t-il perdu la confiance des hommes d'affaires canadiens? Pourquoi les hommes d'affaires canadiens ne font-ils plus confiance au premier ministre? Pourquoi ne font-ils plus confiance à son cabinet?

Les réponses à ces questions sont nombreuses et diverses, mais, à mon avis, la nouvelle réforme fiscale, qui est absolument incompréhensible, a fait beaucoup pour élargir le gouffre de frustration, de mécontentement, de malaise et d'incertitude qui existe aujourd'hui entre le monde des affaires et le gouvernement actuel. Tant que cette situation durera, le chômage au Canada se maintiendra au taux de 7 p. 100 ou plus. Tant que nous vivrons dans un régime capitaliste—et il y a bien des gens qui doutent que cela dure encore bien longtemps—ce sera le monde des affaires, et non le gouvernement, qui offrira le plus de possibilités d'emplois aux Canadiens.

Le taux élevé du chômage à l'heure actuelle est cause d'agitation et de détresse dans tout le pays. Cependant, ce sont toujours les régions économiquement faibles, comme la région de l'Atlantique, qui en font le plus les frais. Le mois dernier, le taux de chômage désaisonnalisé dans les provinces de l'Atlantique—et je vous cite ici les chiffres fournis par le gouvernement—a atteint 10 p. 100, alors qu'il était de 9.7 p. 100 le mois précédent. Cela ne peut pas continuer. Ces chiffres montrent clairement l'inefficacité des politiques du gouvernement Trudeau destinées à mettre fin aux inégalités régionales.

• (2120)

Est-il étonnant que les hommes d'affaires de l'est du Canada aient contesté la volonté affirmée par le gouvernement fédéral d'assurer le développement à long terme de l'économie de la région atlantique de façon ordonnée et planifiée? Est-il étonnant que nous regardions avec suspicion le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministre qui le dirige, étant donné que ce ministère n'est rien de plus qu'un riche organisme chargé de distribuer les crédits ou de les supprimer, conformément aux vues politiques et économiques du ministre?

La triste vérité est que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a refusé de souscrire à tout objectif à long terme précis pour la région de l'Atlantique. Le mois dernier encore, le président de l'Office d'expansion économique de la région atlantique a demandé au ministre de concentrer les efforts de son ministère dans un programme à long terme destiné à ramener le taux de chômage de cette région à 4.5 ou 4 p. 100 d'ici 1980. En cas de refus, il lui a demandé de charger ses 140 experts ou plus en planification de rassembler des statistiques et de préparer des arguments qui montrent pour quelle raison un tel objectif ne peut être atteint.

Quelle a été la réponse du ministre? Je regrette qu'il ait dû s'absenter ce soir, car je n'aime pas parler de lui ou de son ministère en son absence, mais telles sont les exigences de la condition de député. Le ministre a répondu que le gouvernement ne pouvait s'engager vers des objectifs précis à moins d'être certain que l'économie nationale aussi bien que mondiale tourneraient à leur rendement maximum au cours de la prochaine décennie. De toute évidence, le ministère de l'Expansion économique régionale ne sait pas où il va ni où il désire aller au-delà de la prochaine élection. Cela pose un certain nombre de questions très graves. Le ministre a-t-il sérieusement examiné les objectifs de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et, si oui, est-il parvenu à la conclusion qu'ils ne peuvent pas être atteints? Si cela est le cas, s'ensuit-il que l'on ne peut s'attendre à aucune amélioration sensible de la situation économique de la région de l'Atlantique?

Sommes-nous condamnés pour toujours à souffrir d'un taux de chômage de 10 p. 100 ou plus, étant donné qu'Ottawa, malgré tous ses technocrates, est incapable de prévoir avec un semblant de précision la tendance que suivront les économies nationale et mondiale au cours des dix prochaines années. Ou bien cela signifie-t-il simplement que le gouvernement Trudeau, à la lumière des événements politiques récents, se moque de la définition d'objectifs régionaux pour les provinces de l'Atlantique et se lave les mains de la fixation d'objectifs nationaux.

Normalement, nous, des provinces atlantiques, serions enclins à applaudir l'augmentation projetée du budget du ministère de l'Expansion économique régionale à 500 millions de dollars pour l'année financière 1972-1973, comparativement aux 450 millions de dollars prévus pour l'année en cours, mais vu l'absence d'objectifs et d'orientation du ministère, il faut bien se demander si ces dépenses supplémentaires ne hâteront pas le désenchantement du pays envers l'ensemble de l'effort de développement économique et régional du gouvernement fédéral. Une réduction à 4 p. 100 du chômage régional de l'Atlantique en 10 ans ne devrait pas être jugée impossible ou utopique. Le Sixième exposé annuel du Conseil économique du Canada, publié en 1959, déclare que son objectif d'un taux national de chômage de 3 p. 100 vaut toujours pour le milieu des années 70. Il est clair qu'en rédigeant ce rap-

port, le Conseil économique n'avait pas tenu compte du ralentissement que provoqueraient les politiques socialistes du gouvernement dans le monde commercial canadien.

A mon avis, le gouvernement fédéral devrait s'engager à consolider l'économie canadienne au cours d'une période raisonnable et déterminée en sorte que le chômage puisse être réduit à 4 ou 4½ p. 100 de la population active. Cependant, pour y parvenir, le gouvernement doit commencer par s'organiser lui-même. Il doit pratiquer des économies dans son fonctionnement. Il doit se rendre compte que chaque dollar dépensé dans le secteur public doit d'abord être prélevé du secteur privé ou du secteur de production de notre économie. Je dis cela parce que le taux de 4 à 4.5 p. 100 du chômage n'est pas un chiffre acceptable à long terme. Nous devons nous efforcer de faire mieux. Toutefois, le fait le plus ennuyeux, le plus frustrant et exaspérant est que le ministre de l'Expansion économique régionale et le gouvernement Trudeau ont refusé la possibilité d'un objectif de chômage à long terme de 4½ p. 100 pour le Canada atlantique.

Je préviens le cabinet et le premier ministre (M. Trudeau) que nous, du Canada atlantique, jugerons le gouvernement dans les prochains mois non pas selon ses promesses, mais selon son rendement depuis quatre ans. Notre taux actuel de chômage est une preuve triste et tragique de l'insuffisance des politiques. Pour nous, du Canada atlantique, il semble étrange que le gouvernement puisse songer à consacrer 30 millions à un nouveau développement de l'autre côté de l'Outaouais en enlevant l'usine E. B. Eddy dans les dix prochaines années, mais ne peut lancer un projet décennal pour diminuer le chômage dans le Canada atlantique. Ils seront jugés selon leurs actions, et nous savons maintenant où se trouvent leurs priorités.

Selon le discours du trône, les premiers producteurs d'aliments du Canada, nos agriculteurs et nos pêcheurs, forment l'une des forces traditionnelles et toujours fondamentales de notre économie, et que des mesures seront prises pour améliorer les prix aux pêcheurs et aux agriculteurs. Vu la situation économique de nos premiers producteurs, j'espère en toute sincérité que les mots du discours du trône ne sont pas une promesse vide de sens. Ainsi dans le Canada atlantique, nos agriculteurs se trouvent devant des frais accrus pour les provendes, les graines de semence, la main-d'œuvre, la machinerie, l'essence, le mazout, les engrais et les parasiticides, alors que le prix qu'ils touchent pour certains de leurs produits sont aussi bas ou même inférieurs à ceux d'il y a cinq ans.

Puis, le 14 février 1972, pour la neuvième fois en 24 mois, nos cultivateurs, nos pêcheurs et nos commerçants des Maritimes ont dû envisager une autre augmentation des frais de transport. A cause de ces taux trop élevés, nos producteurs, en particulier nos cultivateurs, perdent des débouchés même chez nous en Nouvelle-Écosse. Je signale que le transport par containers et la modernisation des méthodes d'expédition ont rendu moins coûteuse l'expédition de marchandises sur un trajet de 1,000 milles que sur un autre de 100 milles si le volume de marchandises est faible. Par exemple, les cultivateurs de la Nouvelle-Écosse savent que les produits agricoles peuvent maintenant être expédiés de l'Ontario à Londres à un coût inférieur à celui d'une expédition d'un point à l'autre en Nouvelle-Écosse, par le nouveau service combiné rail-container.

Tout le service d'expédition de marchandises est assuré par le consortium—association de transporteurs par rail et par navire océanique containerisé—alors que l'expéditeur de la Nouvelle-Écosse doit payer le même taux pour le transport océanique et en plus le taux de l'expédition à Halifax. Il va sans dire que nous devons nous résigner au fait que notre situation maritime ne nous assure plus aucun avantage quant aux frais de transport, qu'il s'agisse d'exporter ou d'importer des marchandises par eau. Cela n'aide personne—surtout pas nos cultivateurs—et il faudrait les aider davantage à subsister.

Plus tôt ce mois-ci, dans un discours prononcé à Montréal, le premier ministre a annoncé qu'on accorderait des subventions à la culture de grains de provende pour les éleveurs de bétail de l'Est ainsi que des paiements aux éleveurs de porcs dans tout le pays. Il a alors reconnu que les éleveurs de bétail et les aviculteurs de l'Est devaient payer plus cher que leurs homologues de l'Ouest pour les mêmes céréales vendues par la Commission canadienne du blé. En général, l'aide accordée à nos éleveurs de porcs a été bien accueillie même si elle ne vaut que pour une courte période. Toutefois, il reste un secteur de notre économie agricole, particulièrement en Nouvelle-Écosse, qui exige actuellement une attention spéciale. Je songe aux aviculteurs qui produisent maintenant des œufs à perte.

Cette question a été soulevée lors d'une réunion de la National Farmers Association dans l'Ouest, au début de février. On produit sans doute trop de volailles, et si le prix des œufs doit être ajusté aux frais, il faudra entreprendre un programme de subvention à l'abattage des volailles. Les cultivateurs de ma circonscription qui ont proposé cette mesure ont déclaré que presque tous les producteurs d'œufs en Nouvelle-Écosse ont subi une perte annuelle d'environ $1 par volaille au cours des deux dernières années. Par conséquent, ils ont proposé de subventionner le programme d'abattage des volailles à raison d'un dollar par oiseau, ce qui représente en fait beaucoup moins que la différence payée par les consommateurs pour les œufs, et le montant qu'ils auraient dû payer, à cause des frais actuels. La situation actuelle est critique et, à moins de prendre les mesures pour aider les aviculteurs, nombreux sont ceux qui ont emprunté de l'argent à la Société du crédit agricole qui ne pourront rembourser les paiements d'intérêt, sans parler du remboursement du principal.

• (2130)

Aller au-devant de la faillite et de la perte de la ferme où l'on a peiné pendant de longues heures des années durant, cela n'est pas une perspective alléchante, et pourtant c'est ce spectre que voient se dresser devant eux les aviculteurs de Nouvelle-Écosse. Puisqu'il est indiqué, dans le discours du trône, que le coût de tous les programmes destinés à encourager les producteurs primaires d'aliments sera à la charge du Trésor et non des consommateurs, j'espère que l'on va prendre, sans tarder, des mesures visant à aider nos aviculteurs.

Il y a quelques instants, j'ai parlé du tarif-marchandises dans les Maritimes. Ses augmentations continuelles menacent toute notre économie. Notre industrie, encore embryonnaire se voit gravement entravée dans les efforts qu'elle déploie pour demeurer compétitive, et les frais d'acheminement des produits nécessaires en provenance d'autres régions du pays augmentent constamment. A mon sens, il convient de réexaminer toute notre politique nationale des transports mise au point en 1967 dans le but de donner aux chemins de fer une assise solide et d'améliorer les transports dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens.

[M. Crouse.]

Les chemins de fer, qui n'ont plus à solliciter, à présent, l'autorisation de l'office de réglementation avant d'appliquer des augmentations de tarifs, n'ont amélioré ni leur service voyageurs, ni leur service marchandises. De toute évidence, cet état de choses ne saurait se perpétuer, car les frais de transport sont le facteur décisif dont dépend le succès ou l'échec de nos entreprises industrielles dans les Maritimes. Ainsi, par exemple, chaque fois qu'une augmentation de salaires est consentie, notre tarif-marchandises est relevé proportionnellement. On ne se rend pas compte que l'on tue ainsi la poule aux œufs d'or, mais chaque fois qu'une usine ferme ses portes par suite de la hausse des coûts qu'elle ne parvient pas à absorber, nos chemins de fer ont moins de marchandises à transporter et le nombre des chômeurs s'accroît.

De toute évidence, notre politique actuelle en matière de transports n'avantage pas les industries des Maritimes, car elle ne tient pas compte des assises réduites sur lesquelles repose notre industrie manufacturière, de nos revenus moyens moins élevés qu'ailleurs, des grandes distances qui nous séparent des marchés du centre et de l'ouest du Canada et des marchés dont nous devrions profiter au Canada. Les objectifs de 1967 n'ont pas été atteints, et ce problème exige l'attention immédiate du gouvernement, car il touche chaque homme, femme et enfant qui habite actuellement le Canada atlantique.

Le discours du trône parle de nos pêcheurs et déclare que leur productivité constante et leurs moyens de subsistance intéressent au plus haut point tant le gouvernement que le pays lui-même. C'est certainement vrai dans le Canada atlantique, où on note une inquiétude croissante face à la baisse des réserves de poisson de fond dans le secteur placé sous le contrôle de la Commission internationale des pêches du Nord-Ouest de l'Atlantique, secteur qui s'étend de l'Ouest du Groenland à la côte de Rhode Island. En 1969, sur les 3.5 millions de tonnes métriques de poisson pris dans le secteur de la CIPNA, 2.4 millions de tonnes ont été prises dans les eaux voisines des provinces de l'Atlantique.

Les pêcheurs canadiens ont pris 1.2 million de tonnes métriques, soit 34 p. 100 du total, alors que les Européens ont pris 2 millions de tonnes, soit 57 p. 100 du total, et que les pêcheurs des États-Unis et des pays non membres de la CIPNA ont pris le reste. Bien que les pêcheurs canadiens aient pêché 34 p. 100 du total, ils n'ont pris que 20 p. 100 de toute la morue pêchée dans le secteur de la CIPNA. Voilà qui est très significatif, quand on songe que la morue est l'espèce la plus pêchée par les Européens et que, sur les 20 p. 100 pris par les Canadiens, près de la moitié sont pris par les pêcheurs côtiers, surtout de Terre-Neuve.

Il s'ensuit donc que les pêcheurs hauturiers canadiens ne prennent pas plus de 10 p. 100 de la morue, et que la pêche abusive de la morue dans les eaux orientales est entièrement le fait d'étrangers. En 1969, dans le secteur de la CIPNA, on a rapporté avoir pris 1,428 tonnes métriques de morue, dont 1,188 tonnes métriques ont été pêchées par les pays d'Europe. Si je cite ces chiffres, c'est pour faire ressortir l'importance du problème à l'heure actuelle et l'ampleur de la question écologique. Deux des régions les plus peuplées en morues sont le banc de l'Inlet Hamilton et le Grand Banc au large des côtes de Terre-Neuve. La pêche excessive dans ces eaux a causé de grands dommages à la pêche du Labrador et a provoqué un déclin alarmant de ses opérations. En fait, au Grand Banc de Terre-Neuve qui, il y a une quinzaine d'années approvisionnait l'Est du Canada en aiglefin, cette espèce est particulièrement rare aujourd'hui.

Cela se comprend très facilement quand on étudie les méthodes de pêche du Royaume-Uni, de l'Union soviétique, de la Pologne, du Portugal, de l'Espagne, de la Norvège et des deux Allemagnes. Les soviétiques et les pays du bloc communiste s'équipent actuellement d'un navire d'attache avec plusieurs bateaux de prise qui travaillent de concert avec un grand bateau-usine. La flotte soviétique vient d'acquérir dernièrement le Vostok, navire géant de 43,000 tonnes qui porte à bord 14 bateaux de prise de 66 tonnes chacun. Le navire est aussi équipé d'un hélicoptère afin de détecter les bancs de poissons; en plus des endroits de travail et de logement, il y a un club, un cinéma, une salle de concert, une bibliothèque, des magasins, un centre médical et une piscine. Sa centrale électrique produit suffisamment d'énergie pour alimenter une ville ou une cité de 10,000 habitants.

Il semble évident que les Soviétiques ne s'inquiètent pas du coût de la pêche. Leur motivation est différente. Ils prennent du poisson pour se nourrir, alors qu'au Canada, nous pêchons pour réaliser un profit; ce qui est très difficile actuellement, en fait, cela devient impossible. En plus du Vostok, les Soviétiques ont quelque 600 chalutiers-usines-congélateurs et le Japon a construit une flotte de même importance qui sillonne les mers du monde pour prendre du poisson.

Vous pouvez vous demander quelle chance a le poisson d'échapper à ces attaques, quelles sont ses chances de survie? Il n'y réusit pas, voilà la réponse. Les communiqués du ministère des Pêches indiquent que la valeur du poisson est élevée; elle traduit, à mon avis, les prix élevés qui résultent de la rareté du produit. Je regrette de constater que, dans le discours du trône, le gouvernement s'attribue le mérite de ces prix élevés. La diminution et la rareté du produit en sont la cause, et non pas une quelconque mesure de l'administration Trudeau.

Néanmoins, d'après les données statistiques sur les pêches, le poids total des prises au débarquement est tombé de 1,233 millions de livres en 1969 à 1,121 millions en 1971. Vu la baisse des prises d'aiglefin, des restrictions ont été imposées dans certaines régions, sous la surveillance de la CIPAN, mais il est encore trop tôt pour en connaître les résultats. Mais je pense que cette réglementation devra s'appliquer à d'autres espèces, si l'on veut que les réserves de poisson se renouvellent suffisamment pour que l'industrie canadienne de la pêche devienne rentable.

La pêche est un élément de première importance dans l'économie de la région atlantique, on ne le dira jamais assez, et il faut mettre tout en œuvre pour le sauvegarder. Les restrictions instituées par la CIPAN ont été acceptées sur le plan international, mais pour que des contingentements soient efficaces, ils doivent faire partie de la réglementation des pêches et se situer en-deçà du niveau des dernières prises, si l'on veut qu'ils assurent le renouvellement des diverses espèces. Pour ce qui est de la gestion de nos pêches, je suis d'avis qu'il faut reconnaître les droits de l'état côtier en ce qui concerne ses réserves piscicoles. On a déjà pêché trop d'aiglefin, de plie et de morue et tout indique que la pêche au hareng atteint presque son maximum actuellement. Dans certaines régions, on a imposé des restrictions sur la quantité d'aiglefin et de plie, mais il faudra protéger également les autres espèces.

Je fais état de tout cela afin que le gouvernement se rende compte de la gravité des problèmes qui se posent dans l'industrie canadienne de la pêche et qu'il trouve un

remède avant qu'il ne soit trop tard. Comme représentants de la région atlantique, nous prenons tous les moyens possibles pour que le gouvernement se rende compte de ces graves problèmes. Il n'est pas sans savoir que l'Islande, devant le problème qui se pose chez elle du point de vue de la conservation, a annoncé en juillet 1971 qu'en septembre 1972, elle étendrait sa juridiction en matière de pêche jusqu'aux limites extérieures de son plateau continental.

En prenant cette initiative, le gouvernement de l'Islande déclarait qu'il n'était pas réaliste à ses yeux, que l'on empêche les étrangers d'extraire du pétrole ou d'autres ressources des fonds marins ou du sous-sol du plateau continental mais qu'on ne puisse les empêcher de détruire les autres ressources provenant des mêmes fonds. C'est un point de vue que le Canada devrait adopter, selon moi.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: C'est là le genre d'attitude positive que le Canada devrait adopter maintenant. Si le secrétaire d'État aux Affaires étrangères (M. Sharp) avait un tant soit peu de cran, nos pêcheries ne seraient pas actuellement au bord du désastre. Le ministre des Pêches (M. Davis), dans son discours à la Chambre du 14 octobre 1971 tel que reproduit à la page 8678 du hansard a dit ceci:

> Fondamentalement, nous voudrions créer une zone de pêche contrôlée non seulement dans les eaux qui nous appartiennent exclusivement, mais sur tout notre plateau continental qui s'étend en certains endroits jusqu'à 400 milles dans l'Atlantique, et sur toute la pente au-delà, et à l'avenir en faire par voie de convention une zone de pêche contrôlée.

• (2140)

De toute évidence, le ministre de l'Environnement et ministre des Pêches a compris les vœux de notre industrie de la pêche et il est prêt à prendre position sur ce point. Je peux l'assurer, par votre intermédiaire, monsieur, du soutien de l'opposition pour la position qu'il a décrite le 14 octobre 1971. Toutefois, je me rends compte qu'il doit également obtenir l'appui du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, depuis que ce portefeuille lui a été confié, n'a fait que remettre au lendemain l'adoption d'une mesure destinée à conserver nos ressoures de pêche. Le responsable est son prédécesseur libéral qui, dès 1964, avait promis en toute sincérité d'instituer une zone de pêche de 12 milles. Il est regrettable que le ministre actuel s'engage dans la même voie.

Nos pêcheurs, monsieur l'Orateur, demandent des réalisations et non des promesses. Je dis au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au premier ministre et au gouvernement, que nous pouvons peut-être attendre jusqu'à la Conférence du droit de la mer, en 1973 ou en 1974—nous avons appris, en réponse à une question que nous avons posée cette semaine, que la date n'avait pas encore été fixée—mais les flottes de pêche étrangères, elles, n'attendent pas, elles nettoient littéralement nos lieux de pêche et d'ici à la réunion de la conférence, un grand nombre des espèces parmi les plus importantes seront décimées au-delà du point de non-retour. La situation exige que des mesures soient prises maintenant. J'espère que ce gouvernement agira avant qu'il ne soit trop tard, afin de sauver cette activité importante du secteur primaire qui est vital pour l'ensemble de l'économie de la région de l'Atlantique.

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, il me fait plaisir d'avoir l'honneur de dire toute mon appréciation à l'endroit des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Monsieur le président, je voudrais ce soir faire ressortir les points saillants du discours du trône et placer le gouvernement en face de ce qu'il a accompli.

Où en sommes-nous rendus depuis que le gouvernement est au pouvoir? Je passerai en revue les points saillants du discours du trône. Je ne le condamne pas en bloc, car il contient certains éléments qui font mon affaire. Tout ce que je demanderais au gouvernement, c'est d'appliquer les principes qu'il contient, ce qui apporterait un changement à notre économie, car on y préconise le versement d'un revenu annuel garanti.

Nous combattons dans ce but depuis des années, et nous le voulons. Si le gouvernement nous présente cette mesure, nous pourrons certainement l'aider à la faire adopter.

Monsieur le président, jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas fait beaucoup en vue de l'établissement de la société juste. Il s'est contenté de demi-mesures en formant de nouveaux ministères, en créant des postes pour plusieurs députés et en faisant des enquêtes dans plusieurs secteurs de l'économie. Je pense au rapport du Conseil économique du Canada, à l'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et à d'autres enquêtes de toutes sortes.

La création de commissions et les remaniements ministériels aboutissent à un simple remue-ménage, afin d'étouffer les blâmes et de faire disparaître certaines injustices apparentes qui auraient pu être mises en évidence. Les changements survenus au sein de certains ministères empêcheront certains événements de se produire.

Nous sommes toujours devant le même paradoxe. Depuis 1966 surtout, nous avons connu bon nombre d'enquêtes royales, l'établissement de plusieurs commissions de spécialistes et de plusieurs comités de sénateurs ou de députés, la publication de nombreux Livres blancs et de nombreux rapports officiels du Conseil économique du Canada, tous préparés par les plus grandes autorités économiques du Canada, même avec l'aide de savants étrangers. Ils ont brossé un tableau détaillé de tous les aspects de la vie économique du Canada, en particulier des prétendues causes de l'inflation, du chômage et de la pauvreté, dont tous les députés parlent de ce temps-ci, mais on ne semble pas entrevoir les solutions à tous ces problèmes.

L'inflation, le chômage et la pauvreté sont les trois résultats distincts d'une même maladie économique que l'on peut appeler le déséquilibre économique national. Et plus nous appliquons le régime actuel, c'est-à-dire le régime de taxation, ainsi que les principes économiques actuels, plus nous connaîtrons des déséquilibres qui conduiront malheureusement notre peuple à adopter des solutions peu pratiques.

Pourquoi alors, monsieur le président, tous les grands savants ainsi réunis ne réussissent-ils pas à mieux cerner les causes du déséquilibre économique et à proposer des solutions qui rétabliraient l'équilibre économique? Pourquoi ne peuvent-ils pas réussir à s'entendre au moins sur des points précis?

Monsieur le président, on cherche toutes sortes de solutions. Les économistes ne s'accordent pas pour émettre des principes de solution valables; ils sont divisés sur presque tous les points de l'économie. On cherche surtout à promouvoir la production et la capitalisation, alors que c'est la consommation qui est en souffrance, et ce pour plus de 60 p. 100 de la population. On cherche à recycler

les simples travailleurs, les professionnels et les techniciens, encore pour promouvoir la production, mais c'est la consommation qui fait défaut le plus souvent.

Sur la même consigne, dictée dans les grandes universités d'Europe, des États-Unis et d'ailleurs, par des professeurs, personne ne s'accorde, encore une fois, pour en venir à justifier quelque solution pratique qui pourrait être appliquée dans notre économie.

Les investissements étrangers, monsieur le président, nous tiennent sous la dépendance des étrangers. Tout le monde en parle. Je dirai qu'il faut faire nos propres investissements, fondés sur les mêmes ressources, par l'entremise d'institutions canadiennes.

Les institutions canadiennes, monsieur le président, sont certes capables d'intervenir et d'émettre les capitaux voulus pour permettre les développements selon les réalités économiques que nous connaissons dans notre pays.

Monsieur le président, le Canada ne peut continuer à créer des emplois en accusant des déficits. L'accroissement du déficit sera cruel après les élections, puisqu'il faudra faire en sorte que le budget soit équilibré, et ceci se fera à la seule et unique condition d'augmenter encore les taxes et les impôts de toutes sortes, au nom de l'inflation, au nom de l'assainissement de l'économie par des taxes qu'on appellera «taxes de progrès social».

Les Canadiens peuvent vivre plus ou moins bien en accumulant les dettes. Notre gouvernement n'a fait que continuer à appliquer la politique désavantageuse des gouvernements antérieurs; il a continué à appliquer la même politique d'endettement et de compromis. L'incertitude et le réaménagement des compromis d'une politique qui passe de l'inflation à la déflation conduisent l'économie à la centralisation. Jamais, dans l'histoire de notre pays, nous avons connu autant de centralisation et de perte de liberté. Le bill C-259, c'est-à-dire la réforme fiscale, dépossédera les Canadiens du peu qui leur reste.

• (2150)

Nous n'avons jamais connu autant de faillites et autant de citoyens qui font cession de leurs biens que présentement. L'agriculture est maintenant sur la voie de la centralisation. Jamais l'entreprise privée n'a été aussi menacée. L'industrie est de plus en plus endettée et mal disposée à cause de l'intervention directe de l'État dans ses affaires. La santé économique des Canadiens est en danger. Les solutions envisagées par le gouvernement sont antiéconomiques, antisociales et immorales. Au fur et à mesure que la production augmente, le pouvoir d'achat des individus devrait augmenter, mais, au contraire, il diminue. De cette façon les Canadiens sont victimes d'un déséquilibre constant. L'équilibre est remplacé par le déséquilibre, et l'on ne connaît que l'indifférence chez les entrepreneurs en construction, le mécontentement chez les ouvriers, l'incertitude chez les professionnels et l'anarchie dans l'industrie.

Cette politique a conduit les Canadiens à un coût de vie tellement élevé que la plupart ne sont plus en mesure de s'acquitter de leurs obligations. L'augmentation du coût de la vie incite tous les salariés, tous les pensionnés, tous les assistés sociaux, qui vivent aux dépens des autres, à réclamer constamment des augmentations de salaires. Par conséquent, nous connaîtrons encore le prélèvement de nouvelles taxes, de nouveaux impôts et la comédie des beaux résultats recommencera.

Pourtant, on dit que ça marche, que tout va bien. Pourquoi adopter tant de lois qui ne font que vexer les Canadiens, les déposséder et les empêcher d'agir en les punissant? Un jour, il faudra que le système paie pour ses folies, à commencer par le chômage dont il est la cause.

Il faut s'ouvrir les yeux. Il n'y a plus d'avenir pour les Canadiens dans le système économique actuel. Alors, nous avons à chercher d'autres solutions. On a tout essayé pour rendre le système économique supportable, mais nous ne connaissons que le déséquilibre. Il fallait, d'après certains experts, s'instruire pour s'enrichir ou pouvoir vivre, mais on est toujours en chômage et aussi pauvre qu'avant. On a fondé des sociétés de financement dans lesquelles on a mis beaucoup d'espoir, mais les fermes et les industries continuent à faire faillite et à disparaître. On a fondé des Caisses de dépôts et de placements, mais la plus grande partie de nos épargnes est toujours entre les mains des trusts financiers étrangers. On a tout essayé, mais aucun contrôle gouvernemental n'a réussi à «civiliser» le système économique actuel. Alors, comme palliatif, le gouvernement a versé encore plus d'argent dans la Caisse d'assurance-chômage. Voilà la seule solution, la seule trouvaille mise à l'épreuve jusqu'à présent par le gouvernement. On a inventé l'assistance sociale en dispensant des cours de recyclage, et le grand nombre des assistés sociaux augmente. Le bien-être social est de plus en plus populaire. Il grève de 25 à 30 p. 100 le budget fédéral, ainsi que des budgets provinciaux. On a inventé l'assistance sociale déguisée, on a créé des compagnies pour le développement régional, mais la comédie des sans-travail continue toujours à exister.

Voilà où cela conduit quand on essaie de s'ajuster au système plutôt que d'ajuster le système à soi-même. Il faut s'ouvrir les yeux, monsieur le président, et chercher dans une autre direction. Le changement radical que propose le crédit social n'est pas encore entré dans le cœur des dirigeants. Personne ne trouve d'autres solutions. On a proposé et essayé toutes sortes de solutions. On a appliqué toutes sortes de mesures, mais, elles finissent toutes par tourner en rond, et ceux qui occupent les banquettes de l'opposition, comme les conservateurs progressistes, par exemple, se prétendent experts, mais, une fois au pouvoir, ils font exactement la même chose que les gouvernements antérieurs.

Ce qu'il nous faut, ce sont des réformes en profondeur. Le discours du trône en propose, et c'est avec conviction que je voudrais exprimer demain ce que je crois bon dans le discours du trône et demander au gouvernement de mettre les réformes proposées en pratique, et à l'opposition de l'appuyer.

Puis-je faire remarquer qu'il est 10 heures, monsieur le président?

* * *

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DÉPÔT DE LETTRES RELATIVES À LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'honorable solliciteur général.

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, je voudrais déposer, pour faire suite à votre décision, trois lettres: la première est la lettre de M. Yves Geoffroy au Commis-

saire des pénitenciers, en date du 28 juin 1971; la deuxième, un rapport de M^lle^ Micheline Cornellier, travailleuse sociale, au Commissaire des pénitenciers, en date du 19 août 1971; et la troisième, une lettre du révérend J. A. Nickels, chef des Services d'aumônerie du service canadien des pénitenciers, au directeur du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, en date du 3 novembre 1971, le tout en deux copies.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre consent-elle à ce que l'honorable solliciteur général dépose les trois documents auxquels il a référé?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES PONTS—VANCOUVER—LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UNE TROISIÈME INSTALLATION.

[*Traduction*]

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Jamieson) cet après-midi si le gouvernement était disposé à accorder le prêt de 123 millions de dollars qu'il avait promis pour aider la ville de Vancouver à résoudre ses difficultés de transport, et ce pour quelque forme de transport que le conseil municipal juge la meilleure. Il est à regretter que le ministre ait évité ma question en indiquant d'une façon facétieuse qu'il ne pouvait se souvenir d'une telle promesse. De toute évidence, il n'a pu également se souvenir du fait que deux de ses collègues du cabinet représentant la Colombie-Britannique avaient fait des déclarations divergentes sur la question, plus tôt ce mois-ci. Qui plus est, ils étaient toutefois d'accord pour dire que le gouvernement fédéral s'était engagé à prêter des fonds pour une troisième voie sur l'anse Burrard.

Au cours de la première semaine de février, le ministre de l'Environnement (M. Davis), à une conférence de presse qu'il donnait dans le bureau du maire, Tom Campbell, a déclaré sans équivoque qu'Ottawa s'était engagé à consentir un prêt d'une valeur de 123 millions de dollars en 1970. Une semaine plus tard, dans le même bureau, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) a reconnu l'engagement, mais a déclaré:

Toute décision du gouvernement est sujette à changement, . . .

Il a ajouté:

. . . mais aucun gouvernement ne dépense de fonds à moins qu'on croit . . .

Dans une collectivité.

. . . que l'argent devrait être dépensé.

Un troisième ministre du cabinet représentant la Colombie-Britannique avait déjà pris une autre position contradictoire un peu plus tôt. Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Laing) a dit qu'il n'y avait . . .

. . . aucun consensus important en faveur du projet. J'ai entendu un expert américain en génie dire ici que la dernière chose dont nous avons besoin, c'est d'une autre voie. Il est question ici d'une somme énorme. On croit de plus en plus qu'il faudrait accorder la priorité aux transports rapides . . . Selon moi, l'opposition se borne à réclamer un service d'autobus rapide au lieu de demander à accommoder tous ceux qui veulent venir en ville dans leur propre voiture.

[L'hon. M. Goyer.]

• (2200)

Et pourtant, le président de l'Administration du port de Vancouver, M. Bill Rathie, ancien maire, qui semble dépenser le gros de son énergie à promouvoir la construction d'une troisième voie, a ajouté un nouvel élément. Il soutient que le gouvernement fédéral devrait tenir un plébiscite avant de consentir le prêt. Entre-temps, en fond de scène, nous avons les conseillers municipaux qui n'arrivent pas à se mettre d'accord sur l'opportunité de tenir une séance publique et un plébiscite.

De plus, monsieur l'Orateur, nous avons le maire Tom Campbell qui en est venu à la conclusion que ceux qui s'opposent à la troisième voie ne sont rien que des communistes, des maoïstes et des hamburgers. Il donne au mot «hamburgers» sa propre définition, dans un style inimitable, à savoir des personnes qui ne détiennent aucun titre universitaire.

Étant donné cette confusion et ces sottises nous conviendrons, je crois, qu'il n'est pas déraisonnable que je demande au ministre des Transport de faire connaître prochainement la politique du gouvernement en la matière. Peut-être pouvons-nous comprendre sa tentation de traiter la situation à la légère, mais en y succombant il ne fait guère face à ses responsabilités de ministre des Transports. Vancouver est aux prises avec de sérieux problèmes de circulation qu'il faut régler sur-le-champ si l'on ne veut pas voir la ville congestionnée de voitures et suffoquée de pollution. Très nombreux sont les citoyens qui s'inquiètent de toutes ces tergiversations, de ces retards et de ces silences. Ils sont déjà connu d'amères déceptions qui les portent à craindre que cette indécision et cette confusion apparentes ne servent d'écran à des actions décisives favorisant un nombre relativement restreint de citoyens au détriment du bien-être de toute la collectivité.

J'exhorterais le ministre des Transports à annoncer sans embages qu'un prêt de 123 millions de dollars sera disponible dès que le conseil de ville de Vancouver aura pris une décision ferme quant à la façon dont il entend régler ses problèmes de transport. Une telle annonce contribuerait grandement à éclaircir la situation. Les gens de Vancouver ont besoin de savoir ce qui en est et j'espère que le ministre sera le premier à le leur apprendre.

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas l'intention de participer à la construction d'une troisième voie contre le gré des gens. L'«engagement» dont on parle est plutôt une offre qu'une décision irréversible. On espère qu'une discussion plus approfondie favorisera un accord unanime. Si les autorités municipales et provinciales veulent s'engager dans le sens de cet accord unanime, l'offre sera considérée comme étant validée et la construction pourra commencer.

On peut ajouter que la proposition mentionne une disposition relative à un couloir de transport rapide qui peut s'adapter à toute forme de transport, au choix des municipalités.

LES PÊCHES—LA SAISON DE LA PÊCHE AU HOMARD EN NOUVELLE-ÉCOSSE.

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai posé cet après-midi une question au ministre des Pêches (M. Davis) concernant la possibilité d'une déclaration publique au sujet d'une modification éventuelle de la durée de la saison de pêche au homard dans le district n° 5

en Nouvelle-Ecosse. En toute déférence, je dirai que j'ai trouvé sa réponse évasive, spécieuse et égocentrique. Il me semble que si c'est là la base sur laquelle le ministre souhaite régler ce problème que les habitants de la région considèrent comme très sérieux, certaines questions doivent lui être posées.

Les pêcheurs de cette région sont des plus mécontents, même si le ministre n'a pas hésité à dire que leur situation n'a jamais été meilleure. Ils aimeraient connaître les réponses à certaines questions générales; par exemple, qu'est-il arrivé aux prestations que devaient recevoir les pêcheurs malades et quelle est la situation en ce qui concerne les subventions à l'industrie de la pêche? Ils savent que les subventions ont cessé. Ils savent également que les prestations destinées aux pêcheurs malades ont été supprimées et que le régime de remplacement qui a été institué n'est pas satisfaisant. Ils savent que les subventions pour permettre la construction de petits navires ont été réduites et ils sont très mécontents du maraudage des flottes de pêche étrangères. Ils s'indignent de l'empiètement des bateaux de pêche étrangers. Il leur semble évident que le service des pêches du ministère de l'Environnement et le ministère des Affaires extérieures ne font pas ce qu'ils devraient.

Ce qui les vexe tout particulièrement est ce qui s'est passé à la suite du sondage d'opinion au District nº 5 au sujet duquel je me suis entretenu et au sujet duquel j'ai correspondu avec le ministre. Pour résumer la situation, la meilleure chose à faire serait de consigner au compte rendu une lettre que j'ai reçue de la Chambre de commerce du district de Goldboro-Bayview, organisme important en cause dans la région. Cette lettre vous renseignera et, comme je l'ai dit, elle résume très bien la situation. Voici:

Monsieur,

Je vous remercie énormément de nous avoir aidé à déterminer en quoi consiste la saison de la pêche au homard au District nº 5 en Nouvelle-Écosse. Les réponses décevantes et contradictoires que vous avez reçues du ministre des Pêches confirment une fois de plus son manque de compréhension de la pêche côtière de notre région et le peu d'intérêt qu'il y porte.

La réduction de 20 jours qu'on nous impose limite notre saison de façon ridicule à deux mois seulement, du 10 avril au 10 juin. Si l'on tient compte des dimanches, du mauvais temps et des fragments de la banquise, il nous reste environ 42 jours par année; cela vaut-il la peine d'entretenir un matériel coûteux pendant les 323 autres jours de l'année au cours desquels nous menons une existence relativement peu enviable?

C'est parce que nous connaissons la situation de travail et que nous disposons d'une expérience qui date de plusieurs générations que nous savons de quoi nous parlons. Nous sommes dignes de plus de considération que celle que nous accorde le ministre. On nous néglige, on nous méconnaît.

Lorsqu'on lui a demandé de justifier sa décision cruelle, le ministre a répondu qu'un relevé des pêcheurs de la classe A révélait que 85 p. 100 étaient en faveur d'une saison plus courte. Lorsqu'on lui a démontré que c'était faux, il a alors affirmé que lors du sondage effectué auprès de 230 pêcheurs, 90 p. 100 étaient en faveur d'une saison plus courte. Comme il y a effectivement 689 pêcheurs de homards de la classe A dans cette région et qu'aucun de ceux interrogés jusqu'ici n'étaient au courant d'un relevé, cela rend les chiffres et les pourcentages du ministre encore plus équivoques.

Le ministre prétend qu'une autre directive pourrait être donnée pour modifier les dates après l'ouverture de la saison. Cette façon d'agir n'offre pas la sécurité nécessaire pour assurer une industrie viable. Le ministère doit prendre immédiatement des mesures pour assurer la survivance de notre pêche au homard et obtenir les faits sur place au lieu de les imaginer à Ottawa.

Ce sont des paroles dures en effet et je n'aime pas discuter de la question sur un ton aussi acrimonieux. Si le ministre avait répondu avec courtoisie et précision à ma question, je n'aurais peut-être pas cru nécessaire de consigner cette lettre au compte rendu. Mais j'ai reçu de nombreuses lettres de ce genre, monsieur l'Orateur. Des pétitions ont été adressées au ministre et au président du Conseil privé (M. MacEachen). Coïncidence curieuse, j'ai reçu une lettre aujourd'hui après avoir posé ma question au ministre ce matin. L'auteur de cette lettre prétend que le ministre ne sait distinguer un saumon coho d'une marmotte. Je crois, en toute déférence, dans les circonstances que si certains fonctionnaires de son ministère pouvaient se rendre dans le district en cause, faire enquête auprès des pêcheurs, effectuer des sondages en bonne et due forme et y séjourner quelque temps pour se rendre compte de ce qui s'y passe,—en d'autres mots, offrir quelques conseils et directives au lieu de faire la loi—alors tout irait mieux. Non seulement les relations publiques entre le ministre, ses fonctionnaires et les pêcheurs intéressés seraient améliorées, mais je prétends que des mesures positives pourraient être prises.

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement et ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, je ne peux trouver aucune pêche au Canada qui se fait selon des principes plus démocratiques. On demande l'opinion des pêcheurs en cause et le ministère des Pêches en tient compte le plus possible pour établir la longueur de la saison. Le député l'ignore peut-être, mais les États-Unis n'ont absolument aucune saison. Au Canada, nous avons diverses saisons dans différentes régions, fondées surtout sur les désirs des pêcheurs de homards.

La saison actuelle de la pêche au homard dans le district nº 5 en Nouvelle-Écosse a été établi le 25 mai 1971 à la suite d'un sondage qui indiquaît que la grande majorité—85 à 90 p. 100—des pêcheurs autorisés de hômard dans ce district étaient en faveur d'une saison de 60 jours, du 10 avril au 10 juin de cette année. Le député m'a donné à entendre dans des lettres précédentes que les pêcheurs de homard de la circonscription nº 5 préféreraient maintenant un retour à l'ancienne saison de pêche de 80 jours, du 10 avril au 30 juin.

• (2210)

On m'a informé que cette question pourrait être réglée sur la base des préférences des pêcheurs. Dans une lettre en date du 14 décembre, j'ai répondu au député que tous les pêcheurs seraient priés d'indiquer leur préférence, soit le 10 ou le 30 juin comme date de fermeture, au moment où ils se procureraient leurs permis, au printemps. Je peux maintenant dire au député que cette directive a été envoyée et que la question sera posée à tous les pêcheurs qui se procurent maintenant leurs permis dans la circonscription nº 5. Nous espérons ainsi effectuer un sondage valable auprès de ces pêcheurs.

En outre, je m'engage à publier les résultats de ce sondage; je ferai aussi changer la date de fermeture si le sondage indique clairement que tel est le désir des pêcheurs. Enfin, si la date de fermeture doit être changée, l'ordonnance à cet effet sera rendue à temps pour faire connaître la nouvelle date en 1972.

LE RETRAIT DE CHEFS DE GARE EN SASKATCHEWAN ET EN ALBERTA—LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LA SOCIÉTÉ

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, on a posé aujourd'hui des questions à la Chambre au sujet de la décision prise par la la Commission des transports relativement à la demande du Canadien Pacifique de

licencier quelque 56 chefs de gare, neuf préposés et quatre chefs de gare-préposés en Saskatchewan ainsi que quatre chefs de gare et trois préposés en Alberta. Pour les remplacer, le Canadien Pacifique a proposé un centre de services aux usagers situé à Saskatoon et desservant tout le nord de la Saskatchewan qui est habité et de petites régions de l'Alberta.

J'ai été très heureux que le ministre se soit engagé à faire enquête sur la situation. Dans ma question, j'ai signalé en particulier que la décision de la Commission des transports était subordonnée à certains engagements pris par le Canadien Pacifique auxquels la Commission semblait attacher une grande importance. A mon avis, de tels engagements et de telles promesses manquaient de sens et de discernement; elles contraignent particulièrement le gouvernement à réexaminer la question. J'ai été bien aise de constater que le ministre allait tenir compte de ce facteur spécial.

Il ressort que le Canadien Pacifique avait présenté au début de 1969 une demande pour abandonner les gares mentionnées afin de les remplacer par un centre de services aux clients à Saskatoon. La Commission canadienne des transports a rendu sa décision le 5 janvier 1971. Le 4 février de la même année, le gouvernement de la Saskatchewan a demandé au comité de révision de repenser sa décision. Une telle révision fut ordonnée. Je pourrais ajouter que le gouvernement de cette province a continué d'agir plus tard dans l'année malgré qu'il ait entre-temps été changé. Monsieur l'Orateur, par suite de cette révision, des audiences ont été ordonnées. Tenues au début de décembre 1971, elles ont duré neufs jours pendant lesquels 96 témoins furent entendus. Ce qui prouve l'intérêt qu'on porte à cette question. Maintenant la Commission canadienne des transports s'est prononcée; elle maintient sa première décision.

Ma question découle en partie du fait que, par sa décision, la Commission donne l'impression qu'elle a rejeté toutes les thèses opposées aux buts et objectifs du CP ou susceptibles de les entraver. Elle semble accepter la thèse du CP comme le mot final de toute l'affaire.

Je tiens à signaler la position prise par la province de la Saskatchewan. Le rapport du comité signale que M. Blair, parlant au nom du gouvernement de la Saskatchewan, a déclaré qu'il ne s'opposait pas à la notion de centre de service au client qui devrait assurer un service comparable ou meilleur, et qu'il reconnaissait la nécessité d'opérer certains changements s'ils sont justifiés.

Monsieur l'Orateur, je remarque aussi qu'il y a d'autres questions qui devraient faire l'objet d'une étude par le cabinet. Je remarque en particulier qu'on se base sur l'expérience des régions de Regina et Moose Jaw où des centres de service pour les clients ont été établis. On dit qu'aucun renseignement donné à cet égard au comité ne permet de penser que ce programme ne donne pas satisfaction. Monsieur l'Orateur, je prétends que l'exploitation de ces centres dans cette région de la province n'a fait l'objet d'aucune étude valable et que par conséquent, le comité ne devrait pas se permettre de conclure de la sorte.

Mais la CCT a passé outre à toutes les objections et donné au CP l'autorisation d'appliquer son nouveau programme, aux conditions que le CP avait lui-même fixées. Voici quelles sont ces conditions. Tout d'abord, CP Rail, avec la permission du comité des transports ferroviaires, va instaurer à la division de Saskatoon le système des centres de services à la clientèle. Cela est assez élémentaire. En second lieu, CP Rail va fournir un système téléphonique Zenith fonctionnant sans interruption et gratuitement à l'intention des clients. Cela ne tient aucun compte des nombreuses plaintes portées contre l'absence d'un service téléphonique satisfaisant. Troisièmement, CP Rail va charger 14 surveillants itinérants de surveiller les secteurs désignés dans le document nº CP 12.

On se pose la question de savoir si ces 14 surveillants vont rester sur place. D'après les témoignages, les surveillants sont déplacés après avoir passé quelque temps dans certains secteurs. Quatrièmement, CP Rail va nommer un responsable compétent et responsable du service des contrats aux endroits où cela sera nécessaire. La CCT n'a pas précisé ces endroits. Passons au nº 11, car je n'ai pas le temps de mentionner toutes les conditions. CP Rail s'engage, aux gares où des agents seront déplacés et où il y a un service voyageurs, à fournir un abri convenable, chauffé, éclairé et accessible, ce qui comprend l'enlèvement de la neige. Or, il n'y a de service voyageurs à aucun de ces points ou gares. Voilà un engagement absurde!

Étant donné les nombreux jugements qui sont entrés en ligne de compte dans la décision rendue par la Commission canadienne des transports, j'exhorte le cabinet à réviser cette décision. Je tiens à préciser que la décision de la Commission est peut-être régulière si on se rapporte à la loi nationale sur les transports, mais c'est selon moi la loi elle-même qui est défectueuse et il n'y a que le cabinet qui puisse réviser la question en fonction du bien public.

L'avenir de plusieurs localités de la Saskatchewan est en jeu. Il est essentiel que toutes les localités de la Saskatchewan soient assurées d'un service suffisant. Dans le mémoire que j'ai moi-même présenté à la Commission canadienne des transports au cours de ces audiences, j'ai déclaré croire nécessaire que dans toutes les localités desservies par le CP, la compagnie s'identifie clairement et profondément à la localité et à sa population. Cela suppose des installations et des services appropriés et un personnel doté de pouvoirs lui permettant d'assurer au public des services satisfaisants. Pour ces raisons et d'autres encore, j'exhorte le gouvernement fédéral à réviser la décision de la Commission canadienne des transports.

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je désire informer l'honorable député de Regina-Est (M. Burton) que j'ai consulté aujourd'hui le président de la Commission canadienne des transports qui m'a assuré qu'on enquêterait promptement sur toutes et chacune des plaintes précisant que le CP ne remplit pas ses engagements pris envers la Commission et que mentionne la décision, et qu'on prendrait, s'il y a lieu, les mesures propres à corriger cette situation.

(La motion est adoptée et à 10 h 20 la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 février 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BALDWIN—LA FUITE DE DOCUMENTS RELATIFS À LA MAINMISE ÉTRANGÈRE

[*Traduction*]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège dont j'ai donné préavis à Votre Honneur. Il s'agit de la publication dans le *Star* de Toronto d'aujourd'hui d'un article sur une nouvelle «fuite» au cabinet d'un prétendu communiqué sur la politique gouvernementale en matière de propriété étrangère. L'article du *Star* ne constitue pas la première occasion où il s'est agi d'une fuite de documents gouvernementaux confidentiels se rapportant à l'étude que mène le gouvernement sur la politique des investissements étrangers. Votre Honneur se rappellera peut-être que le *Canadian Forum* a publié un prétendu rapport Gray, et que j'ai soulevé à cet égard la question de privilège le 15 novembre 1971. Tout de suite après cette publication, *Southam News Services* a publié des extraits de comptes rendus confidentiels de réunions du cabinet concernant une décision de principe adoptée en juillet de l'année dernière, d'instaurer un organisme de surveillance des acquisitions par des intérêts étrangers. Là encore la question de privilège a été soulevée à l'égard de cette fuite.

Je ferai brièvement la genèse de cette histoire avant d'aborder deux points que je présenterai comme question de privilège aujourd'hui. En premier lieu, jusqu'ici, le gouvernement n'a pas donné d'explication satisfaisante, mieux, il n'a renseigné personne sur toute enquête qui aurait pu être menée sur ces fuites antérieures. Nombreuses sont les questions qui demeurent sans réponse; on peut se demander si ces fuites ne sont pas encouragées par le gouvernement, si l'un ou l'autre de ses membres ne cherche pas à sonder l'opinion publique; j'estime avoir le droit de parler ainsi; quant aux événements précédents, on a prétendu que les députés de l'opposition ont encouragé ces fuites en faisant appel aux fonctionnaires. A mon avis, j'ai le droit de répliquer. De toute façon, il appartient au gouvernement de découvrir la source de ces fuites grâce à une investigation complète, mais il n'a donné à la Chambre aucune satisfaction à cet égard. Par suite de cet échec, un nuage de soupçons continue de planer sur le Parlement et la fonction publique, et cette dernière fuite ne fera qu'empirer la situation.

Passant maintenant à mon deuxième point, j'aimerais comparer les arguments que j'ai déjà présentés à Votre Honneur avec celui que j'invoque aujourd'hui. A mon avis, cette dernière fuite tombe dans un nouveau contexte et, comme elle revêt une nouvelle dimension, la présidence devrait trouver mon argument recevable. Encore une fois, il me faut, à l'appui de ce que j'avance, vous brosser un bref historique, celui des déclarations du premier ministre à propos de la date possible de la divulgation de la politique gouvernementale sur la propriété étrangère. Point n'est nécessaire, je pense, d'en dire davantage là-dessus: dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui et d'hier, la chronique de M. George Bain renferme des allégations sur ce que j'appellerais une chronologie confuse et trompeuse quant aux dates. On constate, cependant, que dès le 15 septembre le premier ministre avait dit à la Chambre en parlant de la politique gouvernementale à cet égard: «L'étude de la question est rendue à un stade assez avancé et nous espérons obtenir un rapport sous peu.» La déclaration faite hier à la Chambre renfermait la même idée mais s'exprimait en d'autres mots.

Le document que le *Star* de Toronto a publié aujourd'hui, met dans la bouche du ministre du Revenu national les recommandations suivantes adressées au cabinet. D'après la nouvelle parue dans le journal, on lui aurait demandé de soumettre quatre recommandations que voici:

> Le ministre a proposé quatre solutions: annoncer la nouvelle maintenant sans aucune étude à l'appui; annoncer la nouvelle avec un sommaire de 50 pages de la principale étude; retarder l'annonce jusqu'à la fin de mars ou jusqu'au début d'avril lorsque la principale étude sera prête, ou encore attendre que la mesure législative et l'étude soient prêtes.

Toujours selon le reportage, le ministre aurait recommandé que la nouvelle soit annoncée pendant le débat sur le discours du trône, qui se terminera mardi prochain, avec la promesse de publier aussitôt que possible l'étude à l'appui. Puis apparaissent entre guillemets les mots suivants:

> Cette solution . . .
>
> Divulguer la politique immédiatement.
>
> . . . serait de nature à embarrasser le gouvernement, du fait que la déclaration de principe a été retardée parce qu'il ne voulait pas la faire sans avoir le matériel à l'appui.

Je m'arrête ici pour dire qu'il m'est très pénible de causer plus d'embarras au gouvernement qu'il n'en a déjà eu sous ce rapport. Aux dires du journal, le ministre ajoute dans son mémoire:

> La déclaration de principe peut sembler un peu mince sans ces documents supplémentaires.
>
> D'un autre côté, il serait, à mon avis, encore plus difficile de reporter la déclaration de principe à une date beaucoup plus éloignée que la fin du débat sur le discours du trône. Des engagements ont été pris publiquement à plusieurs reprises et, du point de vue de la confiance que le gouvernement inspire . . .

Je m'arrête de nouveau pour mentionner qu'il existe un certain doute quant à la confiance qu'inspirerait encore le gouvernement, monsieur l'Orateur.

> . . . au public, on perdrait probablement moins à faire une déclaration complète—les documents à l'appui pourraient suivre quelques semaines plus tard—qu'à retarder la déclaration de principe plus longtemps.

Il est évident que le ministre a perdu la bataille.

Le premier ministre et d'autres députés ministériels ont déclaré à la Chambre et à l'extérieur que ces documents étaient essentiels. C'est à cause de leur absence que le gouvernement a jusqu'ici refusé de faire connaître sa politique. Nous apprenons maintenant que, de fait, ces documents ne sont pas autre chose que le rapport Gray, et le gouvernement a ce rapport en main depuis au moins quatre mois. En fait, au moment des fuites dont le *Canadian Forum* a profité, il y avait, de toute évidence, déjà quelque temps que le gouvernement avait le rapport en main. L'article du *Star* d'aujourd'hui ajoute:

● (1410)

...des retards dans la révision du rapport Gray—Mémoire sur le contrôle intérieur de l'environnement économique du pays—en ont fait différer l'annonce.

Votre Honneur devrait, je pense, prendre acte de la situation, soit que, loin d'attendre de nouveaux documents pour étayer la décision qu'il a prise, le gouvernement cherche à réviser le rapport Gray afin de le rendre plus acceptable et de l'intégrer à ce qui constitue la base de la politique qu'il doit annoncer.

Compte tenu de l'effet global des deux arguments je signale à Votre Honneur, en terminant, qu'il y a, en effet, eu atteinte aux privilèges de tous les députés. Les fuites continuent et le soupçon pèse sur tous. Le gouvernement n'a pris aucune mesure efficace pour y mettre un terme. Le premier ministre et son suppléant ont fait des déclarations évasives, trompeuses et contradictoires au sujet de la date de publication de la politique du gouvernement, cette dernière faisant encore l'objet de fuites, et le gouvernement ne pourra mettre fin à ce climat malsain qu'en présentant un exposé complet de sa politique générale dans ce domaine.

A mon avis, Votre Honneur a le devoir de sauvegarder les droits des députés, et le gouvernement doit révéler sa politique immédiatement s'il ne veut pas être reconnu coupable d'un comportement apte à créer de la confusion et à tromper, ce dont je l'ai accusé.

M. l'Orateur: Le député de Peace River a donné à la présidence le préavis requis selon le Règlement. J'ai donc pu entre-temps étudier certains des points qu'a présentés le député ainsi que les arguments soumis à l'étude de la Chambre et de la présidence lorsque la question de privilège a été soulevée antérieurement pour une raison analogue.

Je dois dire au député et à la Chambre que je ne saurais, comme le député de Peace River, conclure qu'il y a de prime abord lieu de poser la question de privilège. Il y a peut-être un grief. Les circonstances qu'a exposées le député pourraient bien faire l'objet d'une motion de défiance. Mais je ne vois pas comment une situation de ce genre pourrait ou devrait être étudiée par la Chambre au titre d'atteinte au privilège parlementaire.

J'ajouterai qu'à mon avis les arguments présentés par le député relèvent essentiellement d'un débat et qu'il devrait y avoir dans un avenir assez proche, ou même au cours du présent débat, des occasions pour le député ou ses collègues d'étudier la question invoquée.

[M. Baldwin.]

AFFAIRES COURANTES

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1972-1973

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) présente un message dont l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet les prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973.

—Monsieur l'Orateur, en déposant le budget principal de 1972-1973, j'aimerais signaler à la Chambre que le total des dépenses prévues à ce budget s'élève à 15,749 millions de dollars. Près de la moitié de ces dépenses, soit 7,640 millions, ont un caractère statutaire, étant prévues par des lois déjà adoptées par le Parlement et toujours en vigueur. Les autres 8,109 millions doivent être autorisés au moyen de nouvelles lois portant affectation de crédits.

Le livre bleu qui vient d'être déposé donne une idée préalable des dépenses budgétaires pour l'année financière qui s'achève. Celles-ci s'élèvent au total à 15,048 millions de dollars, soit tout près de 700 millions de moins que pour le nouvel exercice. Près de la moitié de cette différence correspond à des articles statutaires et, en particulier, à des transferts de fonds aux provinces, ou à des ententes en vertu desquelles le gouvernement partage avec les provinces les frais de programmes de santé, de sécurité sociale et d'éducation.

Les hausses des postes non statutaires—autres que celles qui sont nécessaires pour maintenir le niveau des services par suite de l'accroissement des coûts et des exigences soulignent les préoccupations du gouvernement. Voici les exemples les plus remarquables: l'expansion économique régionale, le ministère de l'Environnement, les affaires indiennes et esquimaudes, le développement du Nord et le développement international canadien.

Un montant spécial de 62 millions est affecté aux emplois d'été pour les étudiants en plus du montant de 23 millions réservé à cette fin dans les budgets ministériels.

Les prévisions budgétaires englobent aussi des dépenses non budgétaires s'élevant à 790 millions, c'est-à-dire des prêts, des placements et des avances pour lesquels il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du Parlement. Elles ne couvrent pas toutes les dépenses non budgétaires. D'autres dépenses de ce genre qui ne figurent pas dans les prévisions budgétaires, peuvent être effectuées en vertu de la législation actuellement en vigueur, comme la loi nationale sur l'habitation.

On a cette année ajouté un petit mais important renseignement à ceux qui sont contenus dans les prévisions budgétaires. Nombre de programmes produisent des recettes. Le seul renseignement fourni dans les prévisions

par le passé était une écriture donnant les recettes totales prévues à créditer directement au programme lui-même ainsi que le total à créditer aux recettes générales. Dans ces prévisions, nous donnons pour la première fois une ventilation quant à la source réelle des recettes, tel que «recettes provenant de ventes de permis», «produit de ventes», et «redevances de services».

Les députés se rappelleront, monsieur l'Orateur, que le gouvernement a publié l'an dernier une brochure intitulée «Où va l'argent de vos impôts?», pour informer le public sur la répartition des ressources que nous proposions dans les prévisions de 1971-1972 quant aux priorités et besoins nationaux, et aussi en vue de décrire le cheminement pour en arriver aux décisions en ce qui concerne ces attributions.

L'édition de 1972 de cette publication sera distribuée à tous les députés aujourd'hui. Elle décrit sommairement les affectations proposées pour 1972-1973, encore une fois en ce qui concerne les priorités et les besoins du pays. En outre, la description du processus s'accompagne de brèves remarques sur les diverses étapes que comportent les travaux parlementaires des subsides. Cette année encore, la publication sera gratuite pour le public par l'entremise des centres de distribution d'Information Canada.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, il est très difficile de faire des remarques détaillées sur cette publication plutôt volumineuse déposée sur nos pupitres depuis notre arrivée à la Chambre. Le ministre a pu bénéficier de l'expertise d'une foule de hauts fonctionnaires qui ont pu scruter le volume et en relever toutes les parties avantageuses que le ministre a pu exposer dans sa déclaration.

• (1420)

Il y a un point, naturellement, dont le public canadien devra bien tenir compte; il porte sur les prédictions faites tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre. Les changements apportés au début de l'année en cours, ou en 1971, dans le domaine de la fiscalité visaient à augmenter de plus en plus les recettes. Exclusion faite des budgets supplémentaires, l'année 1972-1973 enregistre près de 550 millions de plus que le budget de 1971-1972. Si nous examinons les prévisions de dépenses supplémentaires pour 1971-1972—et les derniers crédits supplémentaires n'y figurent pas—nous constatons qu'elles s'établissaient à 600 ou 700 millions de dollars. En se fondant sur les résultats de l'année dernière, le gouvernement ne se comporte pas différemment et les crédits supplémentaires pour 1972-1973 seront proches de ¾ de milliard de dollars, ce qui portera le chiffre bien au-delà de 16 milliards.

Compte tenu de la partie du programme qui couvre 1972-1973 et de la conjoncture économique du pays, je prévois sans crainte de me tromper, que nous allons atteindre les 16.5 milliards de dollars. Si l'on compare, disons, les dépenses du gouvernement fédéral d'il y a dix ans, qui s'élevaient alors à 6.5 milliards, avec celles qu'on prévoit pour cette année, on s'aperçoit qu'elles auront triplé. D'aucuns diront «Bravo»! Mais il faut se rappeler une chose, c'est que toutes ses dépenses sortent des goussets des contribuables canadiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Ces dépenses sortent directement de l'économie. Voilà! L'économie canadienne est-elle assez active et assez bien dirigée pour supporter ce type de dépenses ou est-elle taxée à mort? Nous allons maintenant procéder à un examen de près. Certains points intéresseront, j'en suis certain, les députés. Je ne saurais dire qu'il s'agit d'une prophétie, mais les dépenses du directeur général des élections pour l'année qui s'en vient ont été réduites de moitié. Rien n'est prévu pour ce que nous attendons tous. En fait, ses dépenses ont été réduites de moitié. Quelqu'un chercherait-il à finasser?

Une voix: Il n'y aura pas d'élections.

L'hon. M. Lambert: Pas d'élections cette année? C'est vous qui l'avez dit, pas moi. Compte tenu du genre de service que nous donne aujourd'hui cet auguste organisme, la Société Radio-Canada—tantôt elle radiodiffuse, tantôt elle ne radiodiffuse pas . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vout plaît. Je me permets de rappeler au député que d'après le Règlement, autant que les circonstances le permettent, les commentaires doivent être brefs. Je reconnais l'importance de la question mais, à mon avis, le député ne devrait pas essayer de traiter de tous les postes et ministères compris dans le Livre bleu. Je lui rappelle donc que les porte-parole des partis devraient respecter les exigences du Règlement et parler aussi brièvement que possible.

L'hon. M. Lambert: D'accord, mais j'estime qu'en ce moment, ligne pour ligne, ma déclaration est encore bien moins longue que celle du ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député qu'il ne devrait pas discuter. Je lui rappelle que le Règlement, peut-être regrettablement, fixe une limite seulement aux interventions des porte-parole des partis et non pas aux déclarations des ministres. Cela dit, j'espère que le député s'arrangera pour collaborer comme je lui conseille de le faire.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je n'ai qu'une seule remarque à faire. J'ai parfaitement conscience de ce que vous avez dit et j'espère qu'à cet égard, il n'y aura pas de réédition de ce qui s'est passé hier.

Pour ce qui est de Radio-Canada, je ferai remarquer que cette vénérable société va nous demander 26 millions supplémentaires, sans compter 32 millions additionnels à titre de prêt. Bien sûr, il s'agit là d'un euphémisme, puisque, dans les faits, ce seront les contribuables canadiens qui devront payer la note. J'espère que ceux qui administrent cet organisme et ceux qui en font partie se rendent bien compte qu'ils nous demandent, cette année, 57 à 58 millions de dollars de plus.

Je vais m'arrêter là, mais j'ose espérer, monsieur l'Orateur, que l'on respectera le Règlement en ce qui concerne la longueur des déclarations, règle qui s'applique également aux déclarations des ministres et aux remarques des députés de l'opposition.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, après un rapide coup d'œil au budget déposé aujourd'hui, on ne peut s'attendre à beaucoup de commentaires mais,

dès l'ouverture du livre, quelques articles ont attiré mon attention et, à mon avis, ils doivent faire l'objet d'une étude. J'aimerais souligner le fait que les prévisions budgétaires pour 1972-1973 ne semblent pas avoir augmenté beaucoup plus de 4 p. 100, et pourtant, si nous considérons les frais généraux internes, il paraît y avoir une augmentation importante de près de 15 p. 100 sur l'année dernière. On pourrait croire, à première vue, que les ministères gouvernementaux deviennent beaucoup plus coûteux à administer, ou que la bureaucratie de l'autre côté se développe à toute allure comparativement aux dépenses qui sont faites en notre pays. Le montant de l'impôt perçu des contribuables canadiens semble être destiné aux frais généraux plutôt qu'aux services à la population.

Il y a un autre poste qui nécessite un examen attentif: celui du transfert fiscal des paiements aux provinces. Il semble que ceux-ci diminueront au cours de l'année prochaine par rapport à ce qu'ils ont été dans le passé. Étant donné les grandes disparités régionales qui existent dans notre pays, il est difficile de trouver des raisons valables d'une telle diminution des paiements qui doivent aider les provinces les plus pauvres du Canada.

Je suis heureux d'avoir pu faire ces brefs commentaires et je vous assure, monsieur l'Orateur, que la question sera étudiée de près.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, deux crédits attirent surtout mon attention dans le Livre bleu ou budget des dépenses pour l'année 1972-1973 qui vient d'être déposé.

Premièrement, au chapitre du secrétariat d'État, le coût des opérations de la Société Radio-Canada s'élèvera à 207 millions cette année, et ce sans compter les frais d'exploitation de l'Office national du film, etc. Alors, j'espère que le secrétaire d'État (M. Pelletier) pourra, à un moment donné, nous expliquer la raison de l'augmentation de 181 millions à 207 millions, pour des services moins nombreux et moins bons que ceux dont nous jouissions auparavant.

L'autre domaine dont j'ai pris connaissance, c'est celui des dépenses du ministère des Finances, au chapitre du service de la dette publique, lequel s'élevait l'an passé à $2,034,685,000. Cette année, on constate une augmentation de $125,700,000, ce qui porte ainsi le coût du service de la dette à $2,100,385,000. Cela représente exactement $105 par tête, ou $1,050 pour une famille de 10, et $525 pour une famille de cinq. Et cette somme fabuleuse consacrée au service de la dette ne semble pas du tout émouvoir le gouvernement. Quand nous proposons de distribuer $100 à chaque citoyen, cela est drôle, mais distribuer la même somme au contrôleur de la finance, cela est moins drôle.

Voilà deux points au sujet desquels nous allons certainement lutter. Nous allons certainement produire des faits et apporter des éclaircissements à la Chambre lorsque nous débattrons les crédits des divers ministères.

Je dis et je répète, en terminant, que verser $2,100,-385,000 en intérêts seulement pour le service de la dette à ceux qui contrôlent l'économie du Canada constitue tout simplement une honte nationale dont l'existence ne devrait plus être tolérée.

[M. Saltsman.]

• (1430)

LES PÊCHES

L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES EN HARENG—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion concernant un cas d'urgence, soit l'épuisement possible des ressources en hareng dans la baie de Plaisance en raison de l'activité en cet endroit de grandes flottes de senneurs. Je propose donc, avec l'appui du député de Laurier (M. Murta):

Que la Chambre demande au ministre des Pêches de faire enquête immédiatement sur le danger possible de l'épuisement des ressources en hareng dans la région de la baie de Plaisance et de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la conservation des ressources et la sauvegarde des droits des pêcheurs côtiers de hareng.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA STIMULATION DE LA DÉPENSE DE CAPITAUX DANS LE SECTEUR PRIVÉ—LA POLITIQUE QUANT AU PROGRAMME AMÉRICAIN DISC ET AUX INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. En raison des prédictions pessimistes du Conseil économique du Canada au sujet des programmes de dépenses pour 1973, celui-ci ayant conclu que les extrapolations à cet égard sont tout à fait insuffisantes si nous devons réduire le chômage à 3.8 p. 100 en 1975, le gouvernement songe-t-il à encourager considérablement la dépense de capitaux dans le secteur privé et prendra-t-il des dispositions avant la présentation du budget prévue normalement pour la fin du printemps?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu le temps d'examiner ce rapport qui vient de paraître. On me dit cependant qu'il recommande clairement d'user de prudence dans l'interprétation de ces chiffres, parce que ceux-ci s'inspirent d'un relevé fait à une période de grande incertitude économique, avant que l'ancien ministre des Finances annonce nos programmes de dépenses le 14 octobre, et surtout avant l'entente conclue au sujet de la situation monétaire internationale. Par conséquent, l'excellent travail accompli par le gouvernement depuis ce relevé a certaine-

ment rétabli la confiance en l'économie et ces chiffres n'ont plus aucune signification.

M. McGrath: Compte tenu de l'incertitude dont fait état le Conseil économique du Canada, le premier ministre peut-il faire une déclaration à la Chambre ou assurer celle-ci qu'une déclaration y sera faite concernant les politiques ministérielles relatives au programme DISC et aux investissements étrangers? Je pose cette question maintenant à la lumière de la dernière fuite au sujet du rapport Gray.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne vois aucun rapport entre ceci et la fuite à laquelle le député fait allusion. Je répète tout simplement que lorsque le député lit le document, comme il a dû le faire pour pouvoir poser cette question, à moins qu'elle n'ait été préparée par son personnel de recherche, il doit le lire au complet, car on y avertit le lecteur que les chiffres ne doivent pas être extrapolés jusqu'à aujourd'hui en raison de l'incertitude qui existait alors. Le député devrait pouvoir tirer la conclusion que je viens d'indiquer au lieu de poser des questions oiseuses.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, puis-je préciser ma question? Puis-je demander au premier ministre ce que le gouvernement fait au sujet de la baisse considérable des investissements dans les provinces atlantiques, baisse qui nuit déjà à l'économie au point de la paralyser.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je puis dire au député que pour dissiper l'incertitude qui existait au moment où cette étude a été effectuée, nous avons fait deux choses: premièrement, nous avons annoncé le 14 octobre un certain nombre de dépenses et, deuxièmement, nous avons conclu avec succès l'accord sur les questions monétaires internationales.

M. Baldwin: Pourquoi n'essayez-vous pas de tout quitter? Cela aiderait.

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS—LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES AU SUJET DE L'ORGANISME DE SÉLECTION—LA QUESTION DU REMANIEMENT DE CERTAINS TEXTES

M. David Lewis (York-Sud): Si vous voulez bien me le permettre, monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une ou plusieurs questions à la suite d'un article paru dans le *Star* de Toronto. Je voudrais qu'il nous dise s'il y a eu des consultations avec les provinces au sujet des critères et des procédures qui s'appliqueront à l'organisme chargé de la sélection. Certes, le premier ministre a laissé entendre qu'il y avait eu des consultations sur l'ensemble de ce problème, mais il ne nous a pas révélé la nature exacte de ces consultations. Y a-t-il eu en particulier des consultations au sujet des critères et des procédures qui s'appliqueront à l'organisme qui sera chargé de la sélection et, dans la négative, envisage-t-on de procéder à de telles consultations?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il me semble avoir indiqué hier à la Chambre quelle sorte de consultations ont eu lieu. Il s'agit de la conférence fédérale-provinciale de l'automne dernier. Nous avons dit aux provinces que nous étions en train de mettre au point une politique à cet égard et que nous souhaitions connaître leur point de vue. Quant à la seconde partie de la question, où le député me demande si nous avons énoncé, soit à l'époque, soit depuis lors, des critères précis, je réponds par la négative.

M. Lewis: Le premier ministre peut-il nous dire si ces critères et ces procédures ont déjà été définis par le gouvernement. Si je pose cette question, c'est parce que le premier ministre s'est déjà engagé, à plusieurs reprises, à faire une déclaration sur la politique envisagée dans ce domaine. J'aimerais savoir si ces critères et ces procédures étaient déjà définis au moment où il nous a fait ces promesses ou bien s'ils sont encore en voie d'élaboration.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ces critères étaient à l'étude lorsque j'ai fait mes premières déclarations. A ce moment-là, nous voulions faire aboutir les discussions à ce sujet et forcer une décision, et c'est ce que nous avons fait. J'ajouterai que dans une certaine mesure, nous avons peut-être consacré plus de temps à la rédaction de ce document de base que nous n'en avions l'intention, en raison des fuites qui ont été publiées dans le *Canadian Forum*. A ce point de vue, ceux qui croient forcer le gouvernement à agir plus rapidement en provoquant des fuites ici et là obtiennent le résultat contraire.

Une voix: Enfant gâté, allez!

M. Lewis: Je ferai remarquer au premier ministre que des menaces comme celle qu'il vient de faire ne relèvent ni son prestige aux yeux du pays, ni sa valeur comme premier ministre, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh! oh!

M. Lewis: Je voudrais demander au premier ministre si la préparation du document, qui est en cours, à ce qu'on dit, consiste simplement à corriger les erreurs grammaticales, syntaxiques et autres et s'il peut assurer à la Chambre qu'on n'est pas à expurger le document ou à le modifier dans son essence avant que la population n'en prenne connaissance?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas pourquoi l'honorable député parle de menaces, à moins qu'il ne se sente lui-même menacé de quelque part. Je puis l'assurer que dans ma déclaration précédente je ne menaçais personne.

M. Lewis: J'aimerais reformuler la question que je viens d'adresser au premier ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député peut formuler à nouveau sa question; je donnerai ensuite la parole au député de Témiscamingue, après la question supplémentaire.

M. Lewis: Je vais reformuler ma question, puisque le premier ministre a préféré ne pas y répondre. Va-t-il assurer à la Chambre que le document de base ne sera pas modifié ou expurgé en quoi que ce soit quant au fond avant d'être publié à l'intention des députés et de la population du Canada?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si le député entend, par document de base, le document qui a été publié dans le *Canadian Forum,* je ne puis que répondre que cela ne revêt aucune importance pour le gouvernement. Les documents auxquels nous travaillons s'améliorent sans cesse et nous continuerons à les perfectionner jusqu'à ce que nous les jugions prêts à la publication.

L'INDUSTRIE

LA CHAUSSURE—MESURES EN VUE D'AIDER LES MANUFACTURIERS

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que, d'après l'Association des manufacturiers de chaussures, 50 p. 100 des chaussures, soit 39 millions de paires, vendues au Canada en 1971 provenaient de l'importation et que dans les pays qui exportent ces chaussures, on paie des salaires de 10 p. 100 moins élevés qu'au Canada, le très honorable premier ministre pourrait-il dire si le gouvernement se propose de prendre quelque mesure en vue de sauver l'industrie de la chaussure au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je crois que c'est un sujet qui a été traité à quelques reprises par l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce. Je vais lui demander de prendre note de la question et voir s'il peut donner une réponse.

* * *

• (1440)

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LES FUITES DE DOCUMENTS CONFIDENTIELS

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Je veux compléter ma question par une autre. Le premier ministre tiendra-t-il la Chambre à jour sur l'investigation amorcée il y a plus de trois mois sur les fuites du cabinet? On se souviendra qu'il y eut six ou sept fuites successives à l'époque et une autre au cours de ces derniers jours; il est clair que c'est une façon fort peu satisfaisante de renseigner la population sur la politique qui la concerne.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. Je conviens avec vous que cette façon de divulguer une politique est fort peu satisfaisante, surtout quand celle-ci n'est pas encore en vigueur. Je puis tenir la Chambre à jour pour ce qui est de la substance de la question: nous ne sommes pas encore en mesure de porter des accusations contre les auteurs de ces actes criminels.

L'hon. M. Hees: Le premier ministre s'attend-il à porter plainte dans un avenir rapproché?

Le très hon. M. Trudeau: Il faut d'abord trouver les coupables, monsieur l'Orateur.

* * *

LES BIENS FÉDÉRAUX

VANCOUVER—LA MOTION DE L'ASSEMBLÉE DE LA C.-B. AU SUJET DE CERTAINES TERRES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Ma question s'adresse au premier ministre. Je me réjouis de le voir sourire après l'expérience des dernières minutes. Ma question porte sur une résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative de la province de la Colombie-Britannique sur une motion de l'honorable Grace McCarthy, représentant la circonscription de Vancouver-Little Mountain et ministre d'État dans le cabinet Bennett, motion appuyée par Pat McGeer, chef de l'opposition.

[L'hon. M. Trudeau.]

Une voix: Chef du parti libéral.

Le très hon. M. Diefenbaker: La résolution prie le gouvernement de la Colombie-Britannique de se charger d'acquérir du gouvernement fédéral 38 acres du terrain Jericho du ministère de la Défense nationale au nord de la 4e avenue et destiné à un développement, de l'acheter au prix d'environ $2,500 l'acre en vigueur en 1947 et de placer ce terrain à la disposition du public à un taux nominal aux fins d'un parc. Comme cette motion est appuyée par les trois partis de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique et comporte un immense intérêt pour la ville de Vancouver, le premier ministre voudrait-il indiquer ses intentions à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, quant aux détails sur le sujet, je m'en rapporte au ministre de la Défense nationale de qui relève cette question. Si le très honorable député parle du domaine auquel je pense, je me souviens qu'il y avait eu entente avec les autorités compétentes de la Colombie-Britannique pour remettre, ce que nous avons fait, une partie du terrain de la Défense nationale à la ville et à la province pour qu'elles puissent en transformer une partie en parc, le reste devant servir à autre chose. Je ne sais pas si le très honorable député veut dire qu'elles ont changé d'idée et essaient d'obtenir quelque chose sans qu'il leur en coûte quoi que ce soit, mais je vais demander au ministre d'y voir.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que le gouvernement de la Colombie-Britannique ou le chef de l'opposition, qui est un libéral militant, ne demande pas de changement. Je sais que certains députés de cette province aimeraient que l'on fasse quelque chose sous ce rapport. Le premier ministre pourrait-il s'en occuper et décider si l'on va ou non porter attention à la requête de la législature de la Colombie-Britannique?

Le très hon. M. Trudeau: Naturellement, monsieur l'Orateur, nous en tiendrons compte. Je crois qu'il y a même eu correspondance là-dessus. Je signale au très honorable représentant que l'attitude du gouvernement à cet égard ne diffère pas de celle prise en d'autres cas. Je sais que des gouvernements provinciaux, même des libéraux, ont parfois tenté d'obtenir gratuitement des biens fédéraux. Nous avons toujours soutenu que dans l'intérêt du contribuable pour qui le député d'Edmonton a tant de sollicitude . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. M. Trudeau: . . . nous devrions obtenir de l'argent en retour.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si nous ne sommes pas en train de nous engager dans un débat.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'amorce pas un débat. Je pose une question. Le premier ministre est en train de donner une réponse assez irréfléchie. Je ne fais que lui demander s'il y a du fanatisme dans la motion de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. M. Trudeau: Vous êtes un connaisseur en la matière.

L'hon. M. Hees: N'allez pas dire «fuddle duddle». Oh. oh! Nous vous avons entendu.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

LE PROJET DE MODIFICATION

M. Frank Howard (Skeena): Je voudrais poser une question au ministre du Travail. Je voudrais dire tout d'abord que j'aurais aimé qu'il soit chargé de la Commission d'assurance-chômage. Il aurait sans doute mis fin à cette confusion. Le ministre peut-il annoncer à la Chambre si les modifications au Code canadien du travail concernant les procédures des négociations collectives qui sont restées en plan au *Feuilleton* à la fin de la dernière session seront présentées à la Chambre? Si elles le sont, seront-elles inchangées ou des modificatoins seront-elles apportées au projet de loi de la dernière session?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je peux assurer au député que le bill sur le Code canadien du travail sera présenté à nouveau à la Chambre d'ici quelques semaines. Le député devra attendre pour savoir dans quelle mesure il sera modifié.

* * *

LES PÊCHES

LA POSSIBILITÉ DE PERMETTRE UNE TENEUR DE MERCURE PLUS ÉLEVÉE QUANT À CERTAINES ESPÈCES DE POISSONS

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Environnement.

Aurait-il ordonné que l'on fasse des études appropriées pour que la teneur en mercure permise, quant à certains poissons, soit augmentée au-delà de 0.5?

[*Traduction*]

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Oui, monsieur l'Orateur. Des études ont été effectuées à ce sujet et, en étroite collaboration avec les fonctionnaires de la Santé nationale et du Bien-être social, nous espérons pouvoir faire des révisions.

* * *

LES TRANSPORTS

LE NON-CLASSEMENT DU CANAL LACHINE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

M. Raymond Rock (Lachine): J'ai une question pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle a trait à sa déclaration d'hier. Pourquoi le canal Lachine n'a-t-il pas été inclus dans le groupe des canaux historiques et ne lui a-t-on pas accordé le statut de parc national?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Lisgar a la parole.

* * *

LES GRAINS

LES DIFFICULTÉS DE TRANSPORT ET DE MANUTENTION SUR LA CÔTE OUEST

M. Jack Murta (Lisgar): J'aimerais adresser une question au ministre responsable de la Commission du blé. Quels projets le gouvernement fédéral a-t-il pour diminuer les pressions croissantes éprouvées dans la manutention et le transport des céréales sur la côte ouest autres que ce qui semble être une façon rétrograde de contrecarrer les efforts actuels en vue de vendre sur les marchés d'exportations?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je donne au député l'assurance que nous continuons d'avoir pour objectif l'établissement de nouveaux records de ventes chaque année et d'un régime optimum. Nous demandons la collaboration de toutes les parties, des chemins de fer, des élévateurs, des hommes qui les exploitent, en vue de trouver des moyens de faire mieux fonctionner le régime actuel. De fait, certaines réunions de récente date ont été orientées vers l'obtention de cette collaboration. Or, celle-ci nous est assurée. Il y a lieu de croire que nous pourrons tendre vers des tarifs de plus en plus élevés.

M. Murta: Je reviens à ma première question à cause de la gravité du problème qui a surgi à Vancouver. Que compte faire le gouvernement pour résoudre dans l'avenir immédiat, les problèmes qui retardent le chargement des navires dans le port de Vancouver?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, par suite des entretiens et de la concertation dont j'ai parlé, un nouveau tarif plus élevé est en vigueur pour le déchargement des wagons à Vancouver. Il semble que les terminus seraient disposés dans une certaine mesure à fonctionner sept jours par semaine, et, dans l'ensemble, tout cela contribuera à améliorer la situation pour ce qui est des bateaux en attente et de ceux dont on prévoit l'arrivée. La Commission canadienne du blé a réalisé des ventes allant jusqu'à l'extrême limite de la capacité du port. D'autre part, nous étudions la possibilité d'ajouter aux installations ou de modifier les techniques dans la mesure nécessaire pour augmenter les expéditions de Vancouver à l'avenir.

M. l'Orateur: A l'ordre. Plusieurs députés voudraient poser des questions supplémentaires à ce sujet. Avec la collaboration des députés, nous devrions essayer de limiter le nombre de questions supplémentaires. Pour le moment, je donnerai la parole au député de Fraser Valley-Ouest.

● (1450)

LES TRANSPORTS FERROVIAIRES—LA SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Elle a trait au transport du grain et je voudrais l'adresser au ministre des Transports. Étant donné les dangers que comporte généralement le cañon du Fraser et les audiences que tient actuellement le comité des transports ferroviaires au sujet de la sécurité, le ministre nous indiquerait-il quand le rapport de l'enquête sera publié?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Je ne puis le faire en ce moment, mais je me renseignerai et informerai le député.

LE SÉCHAGE DES GRAINS ET L'ACCÉLÉRATION DU CHARGEMENT DANS LES PORTS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Le ministre dirait-il dans combien de temps on compte rattraper les retards dans les expéditions, afin que nous puissions remplir nos engagements et, en outre, si on songe à permettre aux cultivateurs de faire des livraisons aux terminus intérieurs actuels, afin que le grain soit sec et prêt à être expédié ou déchargé immédiatement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): On ne saurait faire que des conjectures quant au moment où il n'y aura plus de navires en rade à Vancouver. Il faut remarquer que l'attente des navires aux havres d'autres ports mondiaux est chose ordinaire et acceptée. Ce n'est que dans le cas de Vancouver et du chargement du grain, me semble-t-il, qu'on y accorde une attention particulière; quoique, naturellement, nous regrettons que des retards doivent se produire. La Commission du blé étudie la possibilité d'utiliser davantage les terminus intérieurs et d'expédier le grain à ces terminus par camion plutôt que par chemin de fer. A l'heure actuelle, la Commission examine tous les aspects de la question et les possibilités d'accélérer les chargements de grain en partance de Vancouver.

M. Frank Howard (Skeena): Le ministre de la Justice dirait-il pourquoi il se préoccupe uniquement des compagnies d'élévateurs privées et du port de Vancouver, alors qu'est disponible à Prince Rupert un excellent élévateur à grain appartenant au gouvernement fédéral, qui n'est pas utilisé à pleine capacité?

* * *

LES PÊCHES

LA CONSERVATION DES BANCS DE HARENGS DE LA BAIE DE PLAISANCE

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêches. Il s'agit de la situation qui règne à la baie de Plaisance et de la menace que constitue pour les réserves les flottes de senneurs. Le ministre a-t-il des projets relatifs à l'application des mesures de conservation qui s'imposent pour sauvegarder les ressources de hareng de la baie et le gagne-pain des pêcheurs?

[M. l'Orateur.]

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement et ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, la réponse est oui—nous avons des projets semblables à ceux qui ont été élaborés l'an dernier pour la baie de Fortune. Nous avons récemment institué un comité de gestion des ressources de hareng, qui comprend des représentants de l'industrie de la pêche des provinces atlantiques. Nous allons soumettre cette question au comité pour qu'il agisse immédiatement.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—L'ÉTUDE DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre chargé de l'environnement. A la lumière de l'étude approuvée par le gouvernement fédéral concernant les effets sur l'environnement du projet de la Baie James et le fait que cette étude n'a pas cherché à répondre à la question de savoir si on doit ou non poursuivre le projet, mais n'a porté que sur les diverses méthodes de réalisation, le gouvernement a-t-il l'intention de faire sa propre étude et de décider si l'on doit ou non donner suite au projet, vu les multiples dangers auxquels il expose l'environnement?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement et ministre des Pêches): L'étude dont parle l'honorable député a été entreprise conjointement par la province de Québec et le gouvernement fédéral. Nous avons prêté un certain nombre d'experts dans divers domaines: faune sauvage, pêche, océanographie et autres. Ils ont rédigé quelque 50 rapports qui sont tous publiés et accessibles. On a préparé également un résumé. Les enquêtes se poursuivront, toutefois, à mesure que la planification fondamentale du projet se développera.

M. Nesbitt: Le ministre n'a peut-être pas compris ma question. Le gouvernement a-t-il l'intention de faire enquête pour décider si le projet doit ou non s'engager?

L'hon. M. Davis: Pour répondre simplement, d'après nous, le projet est de compétence provinciale. Nous offrons nos services d'experts pour aider les provinces à évaluer les aspects du projet qui concernent l'environnement. Si d'autres facettes du développement pouvaient intéresser d'autres gouvernements, je répondrais peut-être différemment à l'honorable député. Du point de vue de mon ministère, les aspects concernant l'environnement sont de compétence provinciale.

M. Nesbitt: Une dernière question au ministre des Transports.

M. l'Orateur: L'honorable député peut poser une courte question supplémentaire et le ministre peut y répondre brièvement, car nous avons peu de temps.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Le ministre des Transports a-t-il entrepris une étude soignée des travaux de la Baie James compte tenu des dispositions de la loi sur la protection des eaux navigables et du fait que cet aspect de la question relève nettement de la compétence fédérale?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): D'une façon générale, je puis répondre par l'affirmative. Cependant, la loi n'est en cause que lorsqu'on formule une demande. Il n'y en a pas eu que je sache, mais je me renseignerai.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—LES DROITS DES INDIENS

M. Robert Simpson (Churchill): J'ai une question complémentaire à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Compte tenu de la déclaration du ministre de l'Environnement selon laquelle divers ministères du gouvernement étudiaient les ramifications du projet de la Baie James et compte tenu du fait que le ministre n'a pas mentionné le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministre peut-il nous dire si son ministère songe à la nécessité impérieuse de préserver les droits des Amérindiens de la région et d'assurer leur bien-être?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur l'Orateur, nous suivons de très près les négociations qui ont lieu, à ce moment-ci, entre les Indiens du Québec et le gouvernement provincial. Nous sommes en constantes consultations avec l'Association des Indiens du Québec et nous interviendrons en temps et lieu.

* * *

LA CONSTITUTION CANADIENNE

LA RECONSTITUTION DU COMITÉ MIXTE

M. Rock La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Considérant l'intérêt marqué de la population canadienne pour les travaux effectués par le comité mixte sur la constitution, et étant donné que ce comité, pour plusieur raisons, n'a pu présenter son rapport final à la Chambre au cours de la dernière session, le premier ministre pourrait-il dire s'il est disposé à reconstituer ce comité pour qu'il puisse faire ses recommandations durant cette session?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je crois, monsieur le président, que le leader de la Chambre a indiqué son intention de chercher à réaliser l'accord entre les partis de l'opposition pour, effectivement, reconstituer ce comité afin de présenter le rapport.

LA FISCALITÉ

LA REMISE ACCORDÉE À LA GREAT CANADIAN OIL LANDS LIMITED

[*Traduction*]

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au président du Conseil du Trésor suite à une décision du cabinet rendue aux termes de l'article 17 de la loi sur l'administration financière suivant laquelle 6 millions de dollars ont été remis à la Great Canadian Oil Sands Limited à titre de remise d'une partie des taxes de vente versées de 1963 à 1967 quand la loi obligeait la société à le faire. J'invite le président du Conseil du Trésor, l'un des deux ministres à exiger cette décision du cabinet, à nous donner aujourd'hui la raison de sa générosité envers cette société? Choisira-t-il plutôt de faire une déclaration prochaine sur les raisons qui ont motivé sa décision?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Je ne me souviens pas des détails de cette affaire, mais j'y verrai bientôt et je donnerai une réponse à la Chambre.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Le président du Conseil du Trésor serait-il prêt à déposer à la Chambre le rapport sur lequel on s'est basé pour décider de rembourser la taxe de vente à la Great Canadian Oil Sands Limited?

L'hon. M. Drury: Je ne crois pas qu'il y ait eu un rapport rédigé de telle façon qu'on puisse le déposer. Je vais me renseigner à ce sujet.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—LA QUESTION DU PASSEPORT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question que le solliciteur général lui a transmise hier. C'est au sujet de passeports. Le ministre peut-il nous dire tout d'abord si Geoffroy détenait un passeport et ensuite si celui-ci a été délivré avant ou après sa libération du pénitencier?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'ai pris note de la question que vous avez posée hier. Nos dossiers indiquent qu'aucun passeport n'a été délivré à Geoffroy sous son propre nom. Des recherches qu'ont effectuées les agents de la GRC dans les dossiers du bureau des passeports après que Geoffroy se fut échappé...

Une voix: Libéré!

M. Sharp: ... ont révélé qu'il s'était procuré précédemment un passeport sous un faux nom en présentant de faux documents. L'honorable député a demandé des éclaircissements au sujet du garant. La signature du garant semble avoir été également contrefaite. L'affaire est actuellement entre les mains de la police.

• (1500)

M. Woolliams: D'après la réponse du ministre, doit-on conclure que cette demande falsifiée—le passeport ayant donc été délivré illégalement—a été présentée alors que l'accusé purgeait une peine à vie, pendant la courte période qu'il a passée au pénitencier?

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur. Le passeport dont j'ai parlé, qui n'a pas été fait, bien entendu, au nom de Geoffroy et qui n'avait pas été demandé par lui-même, a été délivré le 28 septembre 1971.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. A l'occasion de l'enquête sur ces étranges agissements, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ferait-il aussi vérifier si une demande de passeport a été faite par la dame qui devait devenir M^me^ Geoffroy, soit avant, soit après l'événement?

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur. Un passeport a été délivré à cette dame un peu auparavant. Bien entendu, il n'y avait aucune raison pour qu'elle n'en possède pas un; nous n'avions aucune raison de soupçonner les événements qui se sont produits subséquemment.

M. McCleave: Une autre question supplémentaire. Le passeport a-t-il été fait à son nom de jeune fille ou, comme cela arrive parfois, à son nom d'épouse, pour lui être remis après la cérémonie elle-même?

L'hon. M. Sharp: Comme la demande avait été faite auparavant, monsieur l'Orateur, le passeport avait été fait à son nom de jeune fille.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Affaires extérieures, monsieur l'Orateur.

Étant donné les antécédents et les liens juridiques avec le notaire Geoffroy au moment de son jugement, le ministère des Affaires extérieures, avant d'émettre son passeport, a-t-il consulté le ministère du solliciteur général ou l'a-t-il fait de son propre chef, indépendamment des consultations ou du travail accompli par le ministère du solliciteur général?

[*Traduction*]

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je croyais avoir dit clairement qu'aucun passeport n'avait été délivré au nom de Geoffroy. Le passeport que Geoffroy utilise actuellement, croyons-nous, porte un nom d'emprunt et avait été délivré sur la foi de faux documents.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il si ce sont les mêmes garants qui ont signé la demande de passeport et si les titres de voyage de Geoffroy et de la dame ont été délivrés simultanément ou presque? Enfin, comme nous attendons toujours de savoir où se trouve Geoffroy, le gouvernement envisage-t-il d'afficher une récompense pour obtenir ce renseignement?

[M. Sharp.]

L'hon. M. Sharp: Le passeport de Carmen Andrée Parent lui a été délivré le 29 juin 1971, pluiseurs mois avant la réception de la demande faite pour l'obtention d'un passeport qui, nous avons tout lieu de le croire, est aujourd'hui entre les mains de Geoffroy.

M. Alexander: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: La parole est au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe.

M. Alexander: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député de Hamilton-Ouest invoque le Règlement.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, le ministre n'arrive peut-être pas à assimiler les trop nombreuses questions que je lui pose, mais je voudrais savoir s'il sait, en fait, qui était le garant dont le nom figure sur la demande de passeport de la dame. D'autre part, le gouvernement envisage-t-il d'afficher une récompense afin de permettre l'arrestation de M. Geoffroy?

L'hon. M. Sharp: Le député comprendra, j'en suis sûr, que l'une des raisons qui me font hésiter à donner des noms et des détails est le fait que des recherches sont actuellement entreprises de par le monde et nous ne voulons pas faire échec aux activités de la police et d'Interpol en divulguant ce genre d'information.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA PROLONGATION DU PROGRAMME ET L'ACCROISSEMENT DES CRÉDITS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Vu l'esprit d'initiative dont ont fait preuve de nombreuses localités dans tout le pays en rapport avec le programme d'initiatives locales, et leur déception devant le fait que plusieurs centaines de projets vont devoir être refusés en raison du manque d'argent, le ministre suppléant voudrait-il dire à la Chambre si l'on envisage de prolonger ce programme et d'en augmenter le budget de façon à ce que ces gens ne perdent pas courage et continuent à soumettre des projets?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Non, monsieur l'Orateur, nous n'envisageons pas de reculer les dates.

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Je veux poser une question supplémentaire au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Étant donné que le ministre a annoncé l'acceptation de nombreux projets à Terre-Neuve, il y a déjà plusieurs jours, avant que les députés de Terre-Neuve eux-mêmes en été informés, voudra-t-il continuer dans cette voie et se renseigner à l'avance sur les projets d'initiative locale à Terre-Neuve qui seront rejetés et faire des déclarations publiques en conséquence?

M. l'Orateur: Le député de Sarnia-Lambton.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me suis levé pour poser une question supplémentaire.

M. l'Orateur: Le député n'est pas le seul à s'être levé pour poser une question supplémentaire, mais nous n'avons plus que cinq minutes avant la fin de la période des questions et il y a beaucoup de députés des deux côtés de la Chambre qui attendent de poser une question. Je donne la parole au député de Sarnia-Lambton.

* * *

LA POLLUTION

LES GRANDS LACS—L'OPPOSITION DES ÉTATS-UNIS AU TRAITEMENT DES EAUX-VANNES—L'ATTITUDE DES AUTORITÉS CANADIENNES

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement. Étant donné l'opposition de la Maison Blanche au programme de traitement des eaux d'égouts, qui va constituer un obstacle majeur au nettoyage des Grands lacs, peut-on nous assurer que le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario vont maintenir le programme du côté canadien?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je peux répondre dans l'affirmative.

M. Cullen: Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de faire de nouvelles instances aux États-Unis pour essayer de les amener à revenir sur leur décision?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, la décision mentionnée dans les journaux d'aujourd'hui concerne le financement des programmes locaux. Elle ne porte pas sur le programme beaucoup plus vaste de nettoyage complet des Grands lacs que nous mettons au point en collaboration avec les États-Unis.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CANADIAN CO-OPERATIVE IMPLEMENTS LIMITED

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale. A-t-il reçu du conseil d'administration de la Canadian Co-operative Implements Limited un télégramme dans lequel ce dernier demandait que l'on réexamine sa demande de subvention du MEER à l'égard de la construction d'une nouvelle usine de machines agricoles à Saint-Boniface, et y a-t-on donné une réponse favorable, étant donné . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ferai remarquer au député que nous pourrions consacrer une bonne partie de la période des questions à des questions relatives aux demandes individuelles faites en vertu du programme qu'il vient de mentionner. S'il estime qu'il s'agit là d'une question urgente, il devrait peut-être l'aborder au moment de l'ajournement. De toute façon, il a maintenant porté la question à l'attention du ministre.

M. Benjamin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député invoque le Règlement.

M. Benjamin: Je regrette d'abuser de la patience de Votre Honneur, mais la question est urgente. Cet organisme tient aujourd'hui sa réunion annuelle et il est possible qu'un montant de plus de 3 millions de dollars soit en cause. L'organisme tout entier attend la réponse du ministre.

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, nous attendons encore un renseignement. La société le sait et nous prendrons une décision aussitôt que nous aurons obtenu cette information.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA VENTE DES PRODUITS NATIONAUX—LES CONSÉQUENCES DU PROGRAMME AMÉRICAIN DISC

M. S. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement envisage-t-il de créer au Canada une société pour la vente des produits nationaux sur les marchés internationaux ou l'équivalent d'une telle société?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'existe aucun plan de ce genre en ce moment.

M. Ryan: Le gouvernement fera-t-il une déclaration sur les mesures qu'il compte prendre pour neutraliser les conséquences néfastes que le programme américain DISC a entraînées pour l'industrie canadienne? Si oui, quand pourrons-nous espérer une telle déclaration?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne pourrai rien ajouter aux déclarations que le ministre de l'Industrie et du Commerce a déjà faites à cet égard, à savoir que nous étudions les répercussions de ce programme afin de décider si une contre-mesure s'impose de notre part.

* * *

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

LES PROBLÈMES DANS LE SUD-OUEST DE L'ONTARIO

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Celui-ci est sans doute au courant que le voyage prévu par le comité permanent des transports et des communications dans le sud-ouest ontarien en vue d'étudier certains problèmes de la région, a dû être remis par suite des difficultés où se trouve Air Canada. Comme beaucoup de personnes se sont occupées de préparer des mémoires pour le comité, sans ménager ni leur temps ni leurs efforts, ce comité sera-t-il reconstitué bientôt et y aura-t-il moyen de présenter ces mémoires?

• (1510)

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme nous sommes au début d'une nouvelle session, je suppose que le comité permanent des transports et des communications sera reconstitué. Naturellement, il appartient au comité d'en juger et de présenter une recommandation à cette fin. Dans ce cas, je verrais cette recommandation d'un œil favorable.

* * *

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

LE PROJET DE MODIFICATION

[*Français*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre, étant donné que l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration doit être absent pour plusieurs jours. Au sujet de la liste des projets de loi déposés par le très honorable premier ministre, le premier jour de la session, le premier ministre pourrait-il dire si le gouvernement a abandonné toute idée de modifier la loi sur l'immigration et sur la Commission d'appel de l'immigration, vu la situation qui existe en ce moment et étant donné la promesse de l'ancien ministre à l'effet que de telles mesures seraient adoptées dès le début de cette session?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, quand il y a eu un changement de ministre, j'ai demandé au nouveau ministre d'examiner cette question et de faire un rapport, soit à moi, soit au conseil des ministres. Malheureusement, il n'a pas encore pu faire ce rapport.

* * *

LES AÉROPORTS

TORONTO—L'AVIS DE LA POPULATION QUANT AU CHOIX DU NOUVEL EMPLACEMENT

[*Traduction*]

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Étant donné la rumeur que le nouvel aéroport international de la région de Toronto pourrait être aménagé dans la région de Pickering, dans la circonscription d'Ontario, le ministre voudrait-il nous donner l'assurance que dans le cas d'une annonce, on donnera aux intéressés, particuliers ou sociétés, tout le temps voulu pour exprimer leur point de vue sur l'opportunité d'un tel choix et, comme je l'espère, qu'on en tiendra compte?

M. Alexander: Le ministre a donné cette assurance il y a un an.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je l'ai donnée il y a déjà longtemps et je suis disposé à réaffirmer la même chose; j'ajoute que quel que soit l'emplacement choisi, la population aura tout le temps voulu pour dire ce qu'elle en pense.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LE BLOCAGE DES SUCCESSIONS DES CANADIENS DÉCÉDÉS DEPUIS LE 1er JANVIER

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Nous dirait-il si son ministère bloque les successions des Canadiens décédés depuis le début de cette année dans plusieurs provinces? Si oui, quelle est la loi qui l'y autorise?

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je prends note de la question.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AIDE AU BANGLA DESH

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la suite de celle à laquelle il a répondu lundi. Dirait-il quelle est la nature de l'aide actuelle du Canada au Bangla Desh et, en particulier, si les cargaisons de blé perdues ou détournées antérieurement sont maintenant acheminées vers les ports de ce pays?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, une somme de 22 millions de dollars a été affectée au secours des réfugiés en Inde. Du blé d'une valeur de sept millions de dollars a aussi été attribué au Bangla Desh et la somme de $500,000 en espèces a été consacrée à l'Opération de secours des Nations Unies sur place. Sur le total, 11.5 millions ont été transmis par l'intermédiaire d'organismes internationaux et d'organismes canadiens privés. Plus de la moitié du blé d'une valeur de sept millions de dollars a été livré. Le reste, qui a été expédié, sera livré sous peu. La totalité des fonds de $500,000 remis à l'Organisation des Nations Unies a été dépensée. En outre, une partie de l'expédition de blé d'une valeur de sept millions de dollars fait l'objet de poursuites de la part du gouvernement du Canada, en vue d'un recouvrement.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ENQUÊTE SUR LA MORT D'UNE INDIENNE À SANDY LAKE

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Quelqu'un de son ministère assiste-t-il, à titre d'observateur, à l'enquête sur la mort d'une Indienne de Sandy Lake, dans le Nord de l'Ontario? Sauf erreur, l'enquête aura lieu demain. Il y a grandement lieu de se demander si les services de santé dans le Nord de l'Ontario, que ce cas met sur la sellette, sont suffisants.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je prends note de la suggestion de l'honorable député. Je vais m'enquérir et demander qu'un fonctionnaire de mon ministère surveille les procédures en Cour du coroner.

* * *

LES TRANSPORTS

LA MISE AU POINT ET LA PRODUCTION DES AVIONS ADAC DHC-7

[*Traduction*]

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports.

Le gouvernement continue-t-il à encourager la mise au point et la production des avions ADAC DHC-7?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre devrait essayer de répondre brièvement, car la période des questions est presque terminée.

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, j'allais justement dire qu'il est absolument impossible de répondre à cette question dans le détail. Toutefois, je peux dire que nous sommes en rapport constant avec la société De Havilland à cet égard.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

LES DROITS MINIERS SOUS-MARINS—LA PROPOSITION DU GOUVERNEMENT AUX PROVINCES

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Je me demande s'il pourrait dire à la Chambre et aux habitants des provinces de l'Atlantique si le gouvernement a maintenant renoncé à la formule de partage moitié-moitié en ce qui concerne les droits miniers sous-marins. De plus, le premier ministre a-t-il des commentaires à faire sur la déclaration de M. Regan comme quoi le gouvernement fédéral semblerait plus enclin à adopter une position beaucoup moins stricte...

M. Baldwin: Une position réaliste!

M. Forrestall: ...une position beaucoup plus réaliste qui permettrait à nos provinces de l'Atlantique de recevoir une bonne part des recettes en question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons tous adopté une attitude souple à ce sujet depuis que la Cour suprême a décidé, dans un cas assez semblable à celui que vient de mentionner le député, que cette question était de la compétence du gouvernement fédéral. En tant que gouvernement fédéral, nous nous sentions tenus de défendre les droits de tous les Canadiens. Lors de ces négociations avec les provinces, nous avons toujours dit que nous ferions preuve de souplesse, et que si l'on proposait une solution raisonnable, nous serions tout prêts à l'accepter. Les provinces elles-mêmes—le député l'ignore peut-être—ont essayé à plusieurs reprises de s'entendre entre elles sur la solution à adopter, mais elles n'ont jamais fait de proposition au gouvernement fédéral. Je crois savoir que le nouveau ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a l'intention de rendre prochainement visite aux premiers ministres de certaines des provinces et de s'entretenir de ces questions avec eux.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pourrait peut-être poser brièvement sa question supplémentaire, après quoi la présidence donnera la parole au député de Waterloo pour une dernière question.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il s'il a donné des instructions ou des pouvoirs au nouveau ministre de l'Énergie, dees Mines et des Ressources afin qu'il fasse preuve de souplesse au cours des négociations portant sur la formule de partage 50-50. Est-il autorisé à négocier un accord de partage qui serait plus favorable aux provinces?

Le très hon. M. Trudeau: Un quoi?

M. Forrestall: Le premier ministre a-t-il donné pouvoir au ministre de proposer aux provinces des conditions plus favorables?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai dit de façon générale que nous avions toujours fait preuve de souplesse à l'égard d'un arrangement quelconque. Nous avons fait notre proposition dans l'espoir qu'elle rallierait les suffrages. L'une des raisons pour lesquelles j'ai confié le portefeuille à ce ministre, est qu'il est bien connu pour la souplesse de son caractère...

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: ...et qu'il serait donc accommodant.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Dieu nous vienne en aide!

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—L'OPPORTUNITÉ DE LA NATIONALISATION

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et porte sur l'étude que ce ministère effectue sur les problèmes que pose la construction d'oléoducs le long de la vallée du Mackenzie, ainsi que sur une seconde étude concernant la refonte de la politique en matière de ressources et d'énergie. J'aimerais demander au ministre si cette étude portera également sur les modes de financement et les droits de propriété des diverses formes d'énergie et, si oui, si le groupe d'étude envisage la nationalisation des oléoducs au Canada?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, l'étude en question sera très fouillée et portera sur la mise en valeur de nos ressources tant minérales et qu'énergétiques. Je pense qu'il est très probable que, en marge de cette étude, les deux points que l'honorable député vient de mentionner seront examinés. De toute évidence, vu le rôle considérable que dans le passé le gouvernement fédéral a joué dans le développement de nos ressources et la construction d'oléoducs et ses intérêts actuels dans des sociétés telles que la Panarctic Oils, la présence du gouvernement dans ce domaine sera très importante.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

REMISE DES VOTES SUR LES AMENDEMENTS À L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Cham-

bre. Il y aura deux votes ce soir sur les questions dont la Chambre est saisie et si le gouvernement en réchappe, d'autres amendements pourront être proposés demain, qui seraient normalement mis aux voix vendredi. Le leader du gouvernement à la Chambre sera peut-être d'avis de laisser les députés réfléchir à loisir au cours de la fin de semaine sur la façon dont ils devraient voter. Il paraîtrait qu'une mise aux voix qui normalement devrait s'effectuer vendredi en vertu du Règlement pourrait très bien être reportée à 10 heures moins quart lundi soir.

Le leader du gouvernement nous dirait-il aussi quels travaux le gouvernement entend aborder une fois le débat sur le discours du trône terminé, mardi prochain?

• (1520)

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député ait admis que notre survie ne fait aucun doute et qu'il me demande de préciser quels seront les travaux à l'ordre du jour après le vote. J'espère que le premier jour nous pourrons passer à l'examen du bill sur les arrangements fiscaux, puis du bill modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en ce qui concerne le réajustement de la représentation à la Chambre, qui sera suivi par le bill sur le CN et le bill modifiant la loi sur les explosifs, qui sera piloté par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Baldwin: Il est lui-même tout ce qu'il y a d'explosif.

L'hon. M. MacEachen: En ce qui concerne les votes sur les amendements qui pourront être présentés demain ou dans les jours suivants, le gouvernement serait d'accord, si la Chambre l'accepte, que toutes les questions soient mises aux voix à 9 h 30 lundi prochain, après l'heure normale de la sonnerie, et que le vote qui normalement aurait dû être tenu vendredi soit reporté à cette date. Si cette procédure convient à tout le monde, nous pourrions en faire un ordre de la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cela nous convient et peut-être peut-on en faire un ordre de la Chambre sans plus tarder.

M. l'Orateur: Cette proposition est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Ce sera donc un ordre de la Chambre.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, ajourné le mardi 22 février, de la motion de M. Ross Whicher: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement de M. Stanfield (p. 32), ainsi que du sous-amendement de M. Caouette (p. 117).

[M. Baldwin.]

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, hier, au moment de l'ajournement, j'étais à demander au gouvernement d'appliquer la politique du discours du trône ou, si l'on veut, d'appliquer les énoncés de la politique du discours du trône.

Ce n'est pas ce que nous disons qui compte, mais ce que nous faisons ou que nous ferons. Cela peut changer l'économie ou corriger ce qui va mal. C'est ce que nous ferons. Nous ferons disparaître les abus que nous connaissons dans notre système capitaliste.

Si nos deux races étaient ennemies, l'avenir du Canada serait très sombre, mais si nous pouvons trouver un terrain d'entente, les chances de la paix et du progrès seront meilleures, car nous devons faire face aux mêmes besoins, de quelque origine éthnique que nous soyons, et nous poursuivons exactement le même but. Chaque citoyen veut sa part des avantages du progrès et de toute l'économie.

A cette fin, commençons ensemble la marche des 16 prochains mois. Nous suivrons peut-être des routes différentes, mais qui mèneront toutes au même but. Les Canadiens attendent depuis longtemps et voient ce que nous faisons.

Monsieur le président, quel genre d'économie laisserons-nous à nos descendants? Aurons-nous la volonté de construire une économie bien équilibrée? Aurons-nous le courage de mettre toutes nos institutions au service des membres de la société? C'est ce que propose le discours du trône. Aurons-nous l'élan nécessaire pour organiser l'économie de façon à faire disparaître les inégalités, une fois pour toutes, à faire disparaître une partie de la dette nationale et des dettes provinciales qui «égorgent» les citoyens? Aurons-nous le courage, monsieur le président, de demander l'adoption des règlements nécessaires pour que le contraire des impôts et des taxes se réalise, c'est-à-dire, le revenu garanti pour tous?

• (1530)

Aurons-nous le courage d'appliquer les règlements nécessaires pour que tout ce qui est physiquement possible le devienne, une fois pour toutes, financièrement?

Aujourd'hui, nous sommes loin de ces réalités.

Alors, monsieur le président, pour les citoyens qui ne trouvent dans la société ni la compréhension véritable de leurs aspirations, ni la satisfaction réelle de leurs besoins, le caractère fascinant et prometteur des réalisations techniques modernes perd tout son intérêt et devient absurde.

Il faut dissiper le sentiment d'isolement qui étreint tant d'hommes, qui leur fait perdre le sens de leurs responsabilités et de leur valeur et qui, finalement, les empêche de s'épanouir. Nous devons, monsieur le président, nous efforcer de lever les barrières de l'isolement, de permettre à chaque Canadien d'éprouver ses responsabilités intimes.

Nous, qui sommes ici, avons la responsabilité de voir à ce que ces objectifs et ces espoirs soient réalisables, que ces ressources, gérées avec sagesse, soient équitables ou équitablement partagées et transmises, afin que, dans notre société, la dignité de chaque personne soit reconnue.

Voilà les objectifs qu'il nous sera donné d'étudier au cours de la session qui commence. La sécurité économique est évidemment un des meilleurs moyens de com-

battre l'isolement social. Pour que tous les Canadiens puissent partager notre richesse nationale, il est impérieux de multiplier les emplois et de surmonter les incertitudes économiques.

Monsieur le président, je viens de répéter les plus belles phrases du discours prononcé au début de la présente session par le Gouverneur général, qui demande à la divine Providence de nous guider dans nos délibérations.

Reconnaître la dignité de chaque personne humaine, assurer la satisfaction de ces besoins essentiels, vaincre l'isolement social de l'individu, surmonter les incertitudes économiques, multiplier les emplois, voilà ce que préconise le discours du trône et que je demande au gouvernement de bien vouloir réaliser.

Monsieur le président, pour les députés, le programme est tout tracé. Il ne reste plus qu'à établir la formule concrète qui permettra d'atteindre ces objectifs. Est-ce que cette formule sera appliquée de façon à assurer à chaque Canadien ses droits et prérogatives?

Ce n'est pas tout, mais c'est déjà quelque chose que de souhaiter que nos immenses ressources et nos abondantes richesses, gérées avec sagesse, soient équitablement partagées et transmises. Il faut maintenant instaurer la technique économique et financière qui nous permettra de réaliser ces objectifs bien précis pour le plus grand bien de chaque citoyen canadien.

Pour que l'objectif d'un plein épanouissement social soit atteint, tous les facteurs qui contribuent à l'isolement doivent être éliminés.

Nous ne pouvons attendre de ceux pour qui nos lois et nos institutions sont dépassées ou inefficaces qu'ils les respectent et les appuient. L'activité gouvernementale doit refléter les aspirations de tous les Canadiens et non pas de quelques privilégiés seulement.

Le gouvernement estime que la sécurité de revenu constitue le fondement primordial de la dignité personnelle et de l'engagement social. Le nouveau projet de loi à ce sujet, dont la Chambre sera saisie, représente un pas considérable vers le progrès. Le «programme de sécurité totale du revenu», voilà, monsieur le président, les mots les plus importants du discours du trône. Ces mots «sécurité totale du revenu» pour chaque Canadien renferment le résumé de tous les objectifs de la vie en société d'une nation civilisée et économiquement développée.

Ce n'est pas tout, monsieur le président, de produire beaucoup, grâce à nos ressources naturelles et à nos techniques modernisées, encore faut-il consommer cette production. Et comment pouvons-nous consommer cette production augmentée, qui est toujours croissante, avec des revenus décroissants ou déficients? C'est ce qui existe présentement, c'est ce que nous connaissons. Il faut donc harmoniser le revenu en rapport constant avec la capacité de production de la nation et les besoins des citoyens d'une même nation.

Quant au discours du trône, plusieurs personnes, surtout les journalistes, essaient d'analyser les intentions du gouvernement au sujet de la date des élections qui doivent avoir lieu cette année ou l'an prochain. Tout en respectant cette inutile initiative de nos «écrivassiers» publics qui ne savent pas comment perdre leur temps et celui de leurs lecteurs, je voudrais bien donner mon opinion sur l'utilité ou la nécessité d'élections générales dans les temps difficiles que nous traversons.

En premier lieu, le gouvernement fortement majoritaire, élu pour un terme légal de cinq ans, peut gouverner jusqu'en juillet 1973, sans que personne ne puisse l'accuser d'abuser du pouvoir. En second lieu, le gouvernement fortement majoritaire n'aurait rien à gagner en prenant le risque de décréter des élections générales avant le terme requis par la loi.

A mon avis, il doit prendre tout le temps nécessaire pour achever la réalisation de son programme de 1968, pour ériger un Canada uni, dans une société juste. C'est ce que tous les Canadiens attendent, et c'est ce que laisse d'ailleurs entrevoir plusieurs passages du discours du trône.

En troisième lieu, le gouvernement fortement majoritaire devrait profiter, pendant les 16 prochains mois, de l'expérience acquise au cours des premières années de son mandat, afin de parachever la réalisation de son programme de société juste dans un Canada uni.

Voilà mon opinion! Si les journalistes ont la fièvre d'élections prématurées, nous, députés, pouvons bien conserver la fièvre d'un mandat totalement rempli. Qui peut nous le reprocher? Élu pour cinq ans, un gouvernement majoritaire n'a pas de raisons bien sérieuses de démissionner avant la fin de son mandat. Mettons donc de côté tout l'énervement que causent des élections prochaines et employons toutes nos énergies, tous nos talents, toute notre bonne volonté à tirer tout le profit possible de l'expérience acquise depuis 1968, avec une équipe aguerrie en ce qui a trait aux techniques parlementaires.

Monsieur le président, les objectifs du discours du trône, bien que vagues et imprécis, ouvrent la porte à l'expression de tous les espoirs possibles, relativement à une meilleure répartition des richesses ou de la production nationale, à une meilleure répartition des revenus, eu égard aux besoins et à la dignité de chaque citoyen, de chaque famille, compte tenu de la magnifique production nationale de l'année courante. La pensée existe. Le désir est clairement exprimé. Il faut maintenant poser les gestes législatifs et administratifs qui permettront de réaliser cette meilleure répartition du revenu personnel et familial, grâce à l'engagement social de tous les citoyens producteurs du Canada, selon leurs talents et leurs capitaux.

En quatrième lieu, monsieur le président, ayant écarté toute inquiétude au sujet d'élections générales prématurées, le gouvernement fortement majoritaire pourra profiter des 16 prochains mois de son mandat pour rapprocher économiquement, socialement, monétairement et même politiquement les deux extrêmes du Canada désuni et déséquilibré, c'est-à-dire les économiquement faibles et les économiquement puissants.

• (1540)

Tout cela est également très bien exprimé dans le discours du trône, si on se donne la peine de l'analyser avec un esprit ouvert et pratique. On y trouve deux textes qui nous laissent entrevoir un avenir prometteur. Si nous nous mettons ardemment à la tâche, notre esprit social, familial et national y trouvera son compte. Voici ces deux textes:

Le gouvernement estime que la sécurité de revenu constitue le fondement primordial de la dignité personnelle et de l'engagement social. Le nouveau projet de loi sur la sécurité du revenu familial, ... représente un pas considérable vers l'éta-

blissement éventuel d'un programme de sécurité totale du revenu.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette devoir interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, le discours du trône,—quand on se donne «le plaisir» de le lire, comme vient de le dire l'honorable député de Compton (M. Latulippe)—contient plusieurs sujets qui relèvent plus ou moins directement, plus ou moins exclusivement de ma compétence ministérielle. Je dis «plus ou moins directement» parce que, dans un gouvernement moderne, il est très rare qu'un sujet relève complètement d'un seul ministre ou d'un seul ministère. Habituellement, plusieurs ministères s'intéressent à un même sujet.

Ces sujets sont nombreux; en voici quelques-uns: la bonne collaboration nécessaire entre le secteur public et le secteur privé, entre le gouvernement et l'industrie en particulier; l'application de la science et de la technologie au développement industriel; l'importance des progrès du secteur touristique; la promotion et la diversification des exportations, dont j'ai le plaisir de parler en particulier aujourd'hui, en réponse au discours de mon honorable ami, l'honorable député de Prince Edward-Hastings (M. Hees); la nécessité d'entretenir de bonnes relations avec les pays étrangers, les États-Unis et la Communauté européenne en particulier, et le besoin d'une stratégie industrielle «pensée en fonction des particularismes de l'économie canadienne.» Ce ne sont là que quelques-uns des sujets, monsieur le président, qu'on relève dans le discours du trône et qui m'intéressent d'une façon particulière, professionnellement, puis-je dire.

Il s'agit là évidemment, monsieur le président, d'un programme pour toute une session, tellement l'ampleur des sujets est évidente. Dans les prochains 9 ou 10 mois, j'aurai donc le plaisir d'annoncer certaines mesures sous chacun de ces titres et même sous d'autres qui ne sont pas là, comme la formation des chefs d'entreprises, par exemple. Nous avons l'intention d'apporter une certaine contribution à la formation des «managers», pour employer le style de Burnham.

Dans la plupart des cas, et je le souligne tout de suite, il s'agira de mesures prises dans le cadre des lois existantes et non pas de lois nouvelles. Je pense bien que ce fait-là ne réduit pas l'importance des mesures que nous allons annoncer. Je pense même que, comme tendance générale, tous les gouvernements du monde sont enclins à exagérer l'importance de la législation par rapport à celle des décisions prises dans le cadre des lois existantes.

Je ferai allusion aujourd'hui à certaines mesures qui ont trait, en particulier, à la promotion et à la diversification des exportations, en réponse à l'honorable député de Prince Edward-Hastings.

Dans quelques mois,—je ne veux pas être trop précis, parce que cela est dangereux—j'aurai l'audace de présenter une politique industrielle globale, une stratégie industrielle, laquelle est en voie de développement dans mon ministère depuis déjà plusieurs mois. Je dis l'audace, car il en faudra, l'entreprise étant de taille. Combien de lieux communs n'entendons-nous pas au sujet de la stratégie industrielle, et ce depuis fort longtemps?

[M. Latulippe.]

Le discours du chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) en est un exemple assez évident. Au début de ses remarques, il disait qu'il allait nous exposer ce dont aurait l'air une stratégie industrielle, une stratégie économique présentée par le parti conservateur progressiste. Je dois le féliciter d'avoir eu l'audace de le faire, mais ce n'est pas suffisant de dire qu'on va en parler; ce qu'on dit sur un sujet est également important.

Et alors, si l'on étudie—et je l'ai fait en détail—l'exposé du chef de l'opposition officielle sous ce titre de stratégie économique ou de stratégie industrielle, qu'est-ce qu'on constate? Il souligne, avec raison, l'importance d'établir des priorités, de coordonner l'action des différents ministères,—ce sur quoi nous sommes bien d'accord —de renforcer les régions à faible croissance, sans appauvrir les régions riches. Puis, il se lance dans une énumération de ce qu'il appelle les objectifs fondamentaux: création d'emplois, réduction des disparités régionales, croissance régulière de l'économie, promotion des exportations, conservation du poisson, lutte contre l'inflation, protection des pensionnés, protection de la ferme familiale, etc.

Monsieur le président, tout cela est très intéressant, très utile même, mais ce sont des bondieuseries, des lieux communs. Et je parle en connaissance de cause puisque, moi aussi, j'en ai prononcé de ces bondieuseries. On voit combien je suis franc, mais l'idée ne m'est pas venue d'appeler cela une stratégie industrielle!

Mais ce n'est pas tout de nous dire: Voilà des objectifs. Ce n'est pas tout de nous dire: Voilà ce que nous devrions faire. Le problème devient intéressant quand on commence à comparer ces objectifs, quand on cherche à les faire accorder les uns avec les autres. Et alors, on est obligé de faire des échanges, des compromis, du troc. Il n'est pas possible d'avoir tout cela en même temps.

Si je dis, par exemple, que nous devrions travailler davantage à la conservation du poisson, il est très possible que des exploiteurs soient plus intéressés à sa vente, à l'exportation du poisson. Et alors s'élève un conflit entre les conservateurs et les vendeurs de poisson. C'est la même chose dans bien des cas et il faut alors choisir.

L'honorable chef du parti conservateur progressiste nous disait qu'il fallait également avoir de bonnes relations avec le secteur privé et les provinces. Tout cela, encore une fois, ce sont des déclarations vertueuses, des lieux communs. Tout le monde est d'accord. Mais il y a des moments où il y a une opposition systématique entre les intérêts des provinces et ceux du gouvernement fédéral, intérêts différents puisqu'ils servent des secteurs très différents de la population. Il peut s'élever un conflit entre les intérêts, disons, de la Colombie-Britannique et ceux de l'Ontario. Alors, même si l'on veut être gentil, même si l'on veut être l'ami de tout le monde, ce ne sera pas possible, car il faudra faire des choix.

Et je me demandais justement en l'écoutant: Est-ce que le chef de l'opposition officielle va nous indiquer certains choix que lui-même il a faits? A mon grand ahurissement, il a dit, en suggérant des stimulants pour la productivité, et je cite:

... au moyen d'un programme de mesures visant à encourager les initiatives des Canadiens dans tous les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et des autres occupations

Je ne pouvais pas le croire. J'ai consulté le texte anglais, pour y découvrir malheureusement la même idée:

...in all branches of business, industry, farming and other occupations.

Ce n'est pas un choix que de dire: On va encourager le développement industriel, le développement «dans tous les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et des autres occupations».

• (1550)

On dit souvent que gouverner, c'est choisir. Établir une politique industrielle, c'est également choisir. Alors, si l'on choisit, on sera amené—c'est normal—à favoriser le développement d'un secteur du commerce ou de l'industrie par rapport à un autre et l'on peut très bien également être amené à dire: Ce secteur-là n'est pas efficace, il n'a aucun avenir; non seulement on ne l'encouragera pas à se développer, on va même l'encourager à ne pas le faire.

Voilà ce qu'une politique industrielle valable devrait contenir. Est-ce étonnant, monsieur le président, que, dans les circonstances, il y ait si peu de gens prêts à faire ces choix? C'est normal, aussi, que l'opposition dise au gouvernement: Faites ces choix, et nous pourrons les critiquer une fois que vous les aurez faits.

Au cours des prochains mois, j'ai l'intention d'exposer mes flancs à la critique; j'ai l'intention d'être audacieux. En effet, j'ai d'abord l'intention de faire quelques discours à ce sujet, histoire de situer le débat.

Le premier portera sur la complexité de la tâche, sur la complexité de développer une politique industrielle, une stratégie industrielle et sur les difficultés d'établir des objectifs qui soient assez précis et qui peuvent en même temps rencontrer le consensus d'une majorité de la population. Ce ne sera pas facile! Encore une fois, on peut enumérer toutes sortes de théories en faveur de la maternité sans évidemment se faire peu d'ennemis, mais quand on indique des objectifs industriels plus précis, évidemment, la chose devient moins facile.

Je traiterai, dans ce discours, du besoin de tenir compte de tous les facteurs historique, géographique, constitutionnel, culturel, etc.; de la difficulté de coordonner les politiques fiscale, monétaire, commerciale, tarifaire, scientifique, scolaire, etc.; ainsi que de l'absence d'un centre unique de pouvoir politique et économique au Canada. Des gens disent: Que le gouvernement fédéral développe une stratégie industrielle! comme si le gouvernement fédéral avait l'autorité suprême sur les provinces et sur tout le secteur privé, comme si l'on était en Prusse, au XIX[e] siècle, et qu'on demandait au général des armées prussiennes de nous donner son plan. Quant à lui, il l'a fait; il a produit sa stratégie, parce qu'ils avaient un centre unique de pouvoir. Mais la même chose n'existe pas au Canada, en 1972. En d'autres termes...

M. Barnett: Démagogue ou démagogues!

L'hon. M. Pepin: Si mon honorable ami du Nouveau parti démocratique pense qu'on va poser un «gosplan à la russe», il se trompe.

Ce n'est pas ce que la population attend de son gouvernement.

[*Traduction*]

M. Barnett: Trêve de discours. Aux actes!

[*Français*]

L'hon. M. Pepin: Dans un deuxième discours, je voudrais préciser les expériences déjà acquises dans ce domaine de la stratégie industrielle.

Une voix: Puis-je poser une question?

L'hon. M. Pepin: Je m'excuse, monsieur le président, mais je répondrai à n'importe quel nombre de questions après avoir terminé mon discours.

Je voudrais raconter les expériences qui ont déjà été faites dans certains secteurs de l'industrie canadienne. Comme on le sait, mon ministère, de même que d'autres, ont fait des expériences de stratégies industrielles par secteurs, comme dans le secteur de l'électronique, dans le secteur des produits textiles, dans le secteur des chantiers maritimes. On a fait là des expériences de rationalisation, de spécialisation. Il faudra étudier ces expériences-là pour voir comment les difficultés se présentent et comment les solutions s'élaborent.

J'ai l'impression, monsieur le président, que plusieurs parmi ceux qui ont parlé de stratégie industrielle ne savent pas qu'il en existe une présentement. Elle peut être très imparfaite, très inadéquate, j'en conviens, mais de là à dire qu'il n'existe pas de stratégie, je pense que c'est insinuer que l'histoire du Canada commence par soi, par l'arrivée de l'orateur sur la scène.

Je suis assez conservateur pour penser à la façon de Burke, qui disait: Je me méfie de toute politique qui se dit nouvelle. Si c'est une nouvelle politique, dit-il, il est probable qu'elle n'a aucune racine, aucun fondement dans la réalité. On peut voir que j'ai bien lu mes auteurs conservateurs!

Une «nouvelle politique,» sortie de la cuisse de Jupiter le soir d'avant, je m'en méfierais, parce que, justement, elle n'aurait pas subi l'épreuve du temps et de l'expérience.

Enfin, dans le troisième discours que j'espère prononcer au cours des prochains mois, je voudrais essayer d'indiquer, pour que les autres puissent critiquer, comment une stratégie industrielle pourrait se présenter, avec des objectifs, des critères, des secteurs prioritaires et des mécanismes d'identification, etc.

Voilà le premier exercice que j'aimerais réaliser. Quant au deuxième, celui de la consultation, il est déjà commencé. J'ai l'intention de consulter tous les intéressés du monde des affaires, et particulièrement du monde du travail, bref, tous ceux qui se sont exprimés ou qui s'exprimeront au cours des prochains mois sur cette stratégie industrielle.

Tous ceux qui ont prononcé des discours ou qui ont l'intention d'en prononcer, on va les faire venir, on va les faire comparaître, on leur demandera de concilier leurs thèses avec celles d'autres personnes, toutes intelligentes qui, pourtant, pensent complètement différemment d'eux. Ce n'est pas une menace que je leur fais. Au contraire, je trouve que des gens qui ont fait des instances, qui ont fait des analyses sur cette politique industrielle, sont courageux et méritent d'être applaudis. On mettra leur contribution à l'épreuve, pour ainsi dire.

Voilà pour la stratégie industrielle.

Deux mots maintenant de nos relations, des négociations actuelles avec les États-Unis. Le temps n'est pas venu de traiter ce sujet de long en large. Le temps viendra bientôt, je l'espère, à la suite d'une entente sur l'élimination de certains «irritants» avec les États-Unis.

J'ai seulement deux remarques à faire, monsieur le président. La première a trait au style de la présente négociation; la seconde, à son contenu. Sur le style, sur le ton à adopter, je ne puis qu'observer qu'il y a parmi nous des colombes et des faucons, des gens qui ont une «approche» intransigeante, tel le chef du Nouveau parti démocratique (M. Lewis) qui disait l'autre jour à la télévision:

Show them that we are self-reliant...

Monsieur le président, je pense que cette «approche» est puérile. Peu de pays au monde se rangent dans cette catégorie de «self-reliant», et les Américains eux-mêmes viennent de traverser une épreuve où ils ont été obligés de demander le concours de plusieurs pays afin de résoudre un problème à eux, en même temps qu'un problème international. Je ne vois pas comment le Canada pourrait aller pontifier sur les scènes internationales en disant: Le député d'York-Sud nous a dit de vous dire: «We are self-reliant». Ce serait du «bombage» de torse, une attitude peu recommandable.

A ce sujet, on peut observer certaines différences de ton, par exemple, entre l'honorable député de Prince-Edward-Hastings et son leader parlementaire (M. Baldwin). Ce dernier s'est exprimé d'un façon qui m'a plu, l'autre soir, à la télévision, et je pense que cela devrait être versé au dossier. On lui demandait ce qu'il pensait des négociations avec les États-Unis, et il a dit ceci:

[*Traduction*]

Mais alors, nous allons nous sentir terriblement seuls dans le monde du commerce si nous sommes trop inflexibles avec les États-Unis. Cela ne veut pas dire que nous devons lutter sur les points satisfaisants, mais si nous déclenchons une guerre commerciale avec le États-Unis, vous savez très bien que ce ne sera pas eux, qui en souffriront, ou, du moins, que nous recevrons plus de coups qu'eux-mêmes n'en recevront. Et je crois que bien des représentants du Congrès aimeraient bien voir une guerre protectionniste s'engager, et je crois que nous devrons être prudents, peut-être même faire des concessions que nous refuserions en d'autres circonstances. Cela ne veut pas dire que nous devons faire des concessions.

[*Français*]

Monsieur le président, tout cela, je le prends comme de la bonne philosophie, et je ne ris pas du house leader conservateur. Comme toute personne intelligente, il a dosé l'approche énergique et l'approche diplomatique, pour ainsi dire, et c'est ce que nous essayons de faire, en adoptant une attitude raisonnable.

Récemment, on m'a demandé, en plusieurs occasions, de publier l'offre que le Canada a faite, de publier le compromis, l'accord *ad referendum* qui a été atteint. Je blaguais un peu sur ce sujet hier en disant que mon fils Nicholas, et même celui du très honorable premier ministre, Justin, connaissaient mieux l'art de la négociation que ceux qui ont fait ces suggestions. Quand mon fils veut obtenir quelque chose de moi ou de sa mère, il ne nous explique pas d'avance tout ce qu'il voudra en fin de compte, n'est-ce pas? Il manœuvre, il essaie de vendre et d'acheter en même temps!

Alors, le fait que les Américains n'ont pas, indépendamment du nombre de «leaks» qu'il y a eu aux États-Unis sur ce sujet-là, publié cet accord en disant que les portes étaient ouvertes, est un bon indice. Il me semble que cette conduite est à imiter. Elle implique bien qu'il y a encore, pour parler français, du «give and take» à venir. Je pense donc qu'il serait très peu louable, de notre part, de divulguer présentement les termes de cet accord *ad referendum*. Mais en temps et lieu, tout cela sera rendu public et, pour ma part, je serai très heureux qu'il en soit ainsi.

Sur le contenu même de la négociation, le député de Prince Edward-Hastings, l'autre jour, a vraiment bien saisi, je pense, la raison du problème, à savoir que la discussion avec les États-Unis, présentement, porte sur deux niveaux de considérations. Le premier est celui des «irritants», c'est-à-dire de tous ces embarras, de tous ces ennuis qu'il y a, inévitablement, dans le commerce entre le Canada et les États-Unis. Mais il existe un deuxième niveau, beaucoup plus important, beaucoup plus fondamental, soit celui de la balance commerciale entre les deux pays. Il y a aux États-Unis certaines gens qui voudraient profiter de l'occasion pour contribuer à la rectification, à la diminution, sinon à l'élimination du surplus de la balance commerciale-marchandises actuelle du Canada.

Cela constitue évidemment une autre affaire que la solution des «irritants». Donc, une des raisons pour lesquelles on n'est pas encore d'accord, c'est précisément que la négociation s'est poursuivie à ces deux niveaux en même temps. Il faudra décider de quoi on parle. Pour notre part, nous parlons de «balanced package of irritants», et ce n'est pas la même chose que de parler de la balance commerciale-marchandises entre les deux pays.

Et si je peux faire un reproche au député de Prince Edward-Hastings, c'est celui d'avoir conclu, l'autre jour, à partir d'une remarque que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) avait faite, et je le cite:

[*Traduction*]

Et pourtant le gouvernement des États-Unis a réussi à convaincre notre gouvernement que nous nous devons de remédier à ce désiquilibre... L'industrie canadienne devra faire des sacrifices qui coûteront des emplois au pays.

Le moins qu'on en puisse dire, c'est que ce n'est pas encore vrai. Non. Le député n'a pas le droit de juger que nous l'avons fait.

L'hon. M. Hees: Personne n'a dit que vous alliez céder.

L'hon. M. Pepin: Au contraire.

L'hon. M. Hees: Sharp l'a dit à Winnipeg.

L'hon. M. Pepin: L'honorable représentant a mal interprété le sens des paroles du ministre. Le fait qu'aucune entente n'ait été conclue indique à quiconque observe objectivement la situation que ce n'a pas été le cas.

• (1600)

L'hon. M. Hees: Voulez-vous parier que vous ne ferez pas de grandes concessions?

L'hon. M. Pepin: Vous tracez l'histoire avant les événements. Soyons amis et disons qu'il serait sage d'éviter de passer un jugement à ce sujet parce qu'on n'a pas encore la preuve.

L'hon. M. Hees: Je vois déjà ce qui va se produire.

L'hon. M. Pepin: D'accord. Acceptons de ne pas être d'accord. Mon dernier point se rapporte à la stimulation des exportations. Le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees)—je lui porte une attention toute spéciale aujourd'hui—est toujours comique; il est toujours amusant même quand il essaie de se montrer déplaisant. Il atteint

les sommets de la caricature quand il décrit ma conduite en mission commerciale et me reproche de ne jamais quitter la table. A mon avis, il faudrait faire entrer ce détail dans un bon livre humoristique traitant de la politique canadienne. Je n'ai aucunement l'intention de me défendre aujourd'hui. Ma défense repose sur l'opinion des hommes d'affaires et des journalistes qui m'ont accompagné en Chine, en URSS, en Algérie et au Japon. Je m'en remets à ce qu'ils disent à ce sujet.

De crainte cependant que les personnes qui liront le hansard à l'avenir ne pensent que l'ancien ministre se souvenait de sa propre situation quand il a décrit la mienne, j'aimerais préciser en public que la caricature qu'il a brossée de ma propre personne ne correspond en rien à l'attitude qu'il adoptait lorsqu'il était lui-même ministre de l'Industrie et du Commerce. Il travaillait vraiment pour les exportateurs canadiens; c'est pourquoi j'apprécierais beaucoup qu'il ait la courtoisie de supposer que je fais de même.

L'hon. M. Hees: Vous avez bon cœur, ce sont vos méthodes qui m'inquiètent.

L'hon. M. Pepin: Très bien, parlons donc de méthodes. L'honorable député a fait trois suggestions principales. La première, que nous devrions envoyer 25 missions d'hommes d'affaires par an à l'étranger. La deuxième, que nous devrions inviter de 600 à 700 hommes d'affaires étrangers par année. Je crois que je cite ses chiffres avec précision. Il a ajouté que nous devrions les recevoir et organiser pour eux des banquets. Je doute cependant qu'il pense vraiment ce qu'il dit, puisqu'il m'a déjà condamné pour être allé de banquet en banquet. Sa troisième recommandation proposait d'organiser des réunions entre des hommes d'affaires et des hauts fonctionnaires de mon ministère. Voilà de bonnes idées. Je suis d'accord.

Le seul problème, c'est que nous faisons tout cela depuis deux ou trois ans déjà. Je suis déçu. Je croyais le député un fervent lecteur du *Financial Post,* du *Financial Times,* du *Devoir,* du *Globe and Mail,* du *Sun* de Vancouver, tous des journaux respectables qui ont publié nombre d'articles sur toutes ces activités au cours des mois et des années passés.

Je vais vous le montrer. Prenons tout d'abord les missions. Nous en avons reçu cette année 25 de l'extérieur. La situation quant aux missions envoyées à l'étranger est différente. Je dis simplement que parce qu'une technique était bonne il y a trois, cinq ou dix ans, cela ne signifie pas qu'elle continuera d'être bonne pendant des siècles. Nous nous sommes penchés sur la question et nous nous sommes rendu compte que ce genre de missions d'hommes d'affaires n'est peut-être pas ce qu'il y a de mieux. En fait, nous avons décidé d'adopter une des suggestions faites par l'honorable député l'autre jour. Nous avons décidé de mieux utiliser notre argent en dépêchant des missions de spécialistes à l'étranger.

Supposons, par exemple, qu'il s'agisse d'exporter des pommes au Japon. Nous recrutons des spécialistes et des hommes d'affaires canadiens concernés et les envoyons là-bas en mission technique. Je vous donne là un exemple réel. Ou supposons qu'un problème se pose au sujet de l'importation de tabac au Japon. Nous y envoyons une mission technique composée de planteurs de tabac. Cette façon de procéder nous semble plus précise et plus efficace. C'est tout comme le scalpel par rapport à la hache.

Au dire du député, nous devrions faire venir chez nous des hommes d'affaires de l'étranger—de 600 à 700 par année. Ma foi, c'est ce que nous faisons depuis trois ans. L'an dernier, nous en avons accueilli 700 et cette année nous en attendons de 900 à 1,000. Nous faisons encore davantage. Nous sommes à mettre au point une série entièrement nouvelle de programmes de participation à des opérations d'investissements à l'étranger, à des activités marchandes, ou, dans le cas de fabricants, à des foires commerciales. A un exportateur, on dira: Voici: vous avez déjà trois ou quatre mises à votre compte ces derniers mois et vous avez besoin d'argent. Nous allons payer 50 p. 100 du coût de la prochaine offre ou 50 p. 100 de ce qu'il en coûtera pour amener un acheteur possible au Canada. Si tout marche bien, l'homme d'affaires rembourse. Sinon, il n'en parle plus et nous non plus.

Nous avons aussi créé un groupe préposé à l'expansion des marchés, et qui est déjà au travail—il s'agit de réunir des producteurs d'outillage, des gens qui assurent des services, et des financiers. Le groupe voit à réunir ces trois éléments. Autrement dit, nous sommes déjà bien en avance sur le député de Prince Edward-Hastings.

Le député ne prise pas le genre des missions que j'ai dirigées dernièrement dans plusieurs pays, soit l'Algérie, la Chine, le Japon, etc. Ces missions ne se composent pas seulement d'hommes politiques. Elles réunissent trois éléments et je tiens à le signaler. Elles comprennent d'ordinaire un homme politique ou deux—mon secrétaire parlementaire faisait partie de la dernière. De cinq à huit, et même jusqu'à une douzaine de fonctionnaires de mon ministère et quelques autres de l'ambassade du pays que nous allons visiter font d'ordinaire partie d'une mission. L'ambassadeur du Canada nous est toujours d'un grand secours. Ainsi M. Moran au Japon a fait du magnifique travail pour la mission là-bas. La délégation comprend également des hommes d'affaires. Qu'y a-t-il de mal à cela?

L'hon. M. Hees: C'est bien, mais vous ne faites pas encore assez.

L'hon. M. Pepin: L'an dernier, nous sommes allés en mission au Japon, en URSS, en Chine, en Algérie, en Allemagne, au Maroc et en Israël. Et le député proteste quand je ne suis pas à la Chambre.

L'hon. M. Hees: Je n'ai jamais fait cela.

[*Français*]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable ministre, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé. A moins qu'il n'obtienne le consentement unanime de la Chambre, il ne pourra continuer son discours. Le Chambre est-elle d'accord pour permettre à l'honorable ministre de terminer ses remarques?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

L'hon. M. Pepin: Lors de ces cinq dernières missions, j'ai amené avec moi 102 hommes d'affaires, qui ont fait pour elles un travail extrêmement avantageux.

Si j'avais plus de temps, j'expliquerais plus en détails la façon dont nous menons ces missions et fixons leur mode d'opération. Par exemple, lorsque nous sommes allés en Union soviétique, la difficulté était celle de deux

pays dont les produits et les ressources ne sont pas complémentaires. Nous avons donc formé des groupes mixtes. Nous avons formé sept groupes qui devaient apprécier les points forts du Canada dans les domaines de la technologie, de l'équipement, etc., et décider de la façon dont les échanges de procédés techniques et de biens pouvaient le mieux s'effectuer. En Chine, la difficulté était le manque d'information sur les marchandises que ce pays était disposé à importer. Nous avons résolu cette difficulté en amenant le gouvernement de la Chine à accepter qu'il y ait consultation annuelle entre les deux gouvernements et qu'alors la Chine indique ses intentions pour les importations de l'année suivante. Il y a là un avantage sensible. La réunion s'est tenue en décembre dernier.

• (1610)

Le problème qui se posait au Japon était notamment de faire accepter les produits ouvrés au titre des importations. Ce problème a été réglé par le gouvernement japonais qui s'est en quelque sorte engagé moralement à faire bon accueil à une telle initiative de notre part. Nous devions ensuite nous aboucher avec les grandes sociétés commerciales du Japon et tenter de les convaincre qu'elles devraient contribuer à favoriser l'importation de produits ouvrés du Canada non seulement dans leur propre intérêt mais dans celui aussi de leur pays et du Canada.

C'est ce que nous faisons actuellement. Depuis quelques jours, nous avons reçu une réponse de quatre grandes sociétés de commerce du Japon: Mitsubishi, Sumitomo. Mitsui et Marubeni, et deux d'entre elles ont annoncé qu'elles enverraient une mission commerciale au Canada pour sonder le terrain et acheter. C'est autant de gagné et c'est exactement ce que ferait mon honorable ami s'il était encore ministre du Commerce. Par conséquent, lorsqu'il affirme que nous sommes retournés à notre besogne routinière, ce n'est pas tout à fait exact; je peux au moins dire cela.

Le député a également soutenu que nous devrions organiser des rencontres entre les fonctionnaires et les hommes d'affaires. C'est une obsession au ministère. Nous avons constaté, pas plus tard qu'aujourd'hui, qu'au cours de l'an dernier, les représentants du ministère ont pris part à 200 ou 300 colloques, tables rondes etc. Les députés de tous les partis à la Chambre ont, à de nombreuses reprises, vu mes fonctionnaires dans leurs circonscriptions faire la publicité de nos programmes.

Je ne puis m'empêcher de sourire à la pensée qu'en ce moment même, nous avons pris exemple sur le député et organisé une importante conférence réunissant les délégués commerciaux. Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails, mais on a publié ces derniers jours, des communiqués à ce propos. Nous les rappelons ainsi, comme l'a fait le député en 1960 et 1963, mais en y mettant, bien sûr, plus de formes, puisque nous ne les convoquons pas tous à la fois. Nous avons divisé le monde en trois régions et les délégués commerciaux en poste dans chacune d'elles se réuniront à différentes époques.

Nous avons également pris des mesures pour coopérer de façon plus systématique que ne l'a fait mon distingué collègue en 1960 et en 1963, avec l'Association des manufacturiers canadiens et l'Association des exportateurs canadiens. Mon collègue m'a demandé il y a quelques instants, pourquoi les Canadiens semblent ignorer quelque peu toutes ces questions. Je le regrette, car je tenais pour acquis qu'il avait lu tous les communiqués publiés par le *Financial Post*, le *Globe and Mail* et *Le Devoir*. Les hommes d'affaires ont manifesté leur intérêt. Je suis peut-être un peu sec et franc, mais je pense que tous les députés ont connaissance de ces questions. Autre point de détail: nous publions une revue intitulée «Commerce extérieur» ou «Canada Commerce», qu'on avait coutume de distribuer à environ 5,000 hommes d'affaires canadiens, mais qui en touche aujourd'hui près de 20,000. Tout homme d'affaires digne de ce nom en reçoit un exemplaire.

Je pourrais évoquer beaucoup d'autres sujets. Par exemple, j'aimerais avoir le temps d'expliquer comment progresse la Société pour l'expansion des exportations. Ainsi, la moyenne des prêts qu'elle a accordés entre 1960 et 1969 s'élevait à environ 50 millions de dollars. L'année dernière, le chiffre était de 340 millions et cette année on prévoit qu'il s'élèvera à 400 ou 500 millions. Ce n'est pas seulement une question de quantité mais également de qualité. La SEE travaille maintenant beaucoup mieux avec les banques privées que précédemment. On trouve toutes sortes de moyens pour améliorer cette collaboration. Je pourrais fournir de plus amples renseignements à ce sujet ultérieurement.

La SEE applique à l'étranger une technique que j'estime bonne et qui nous permet d'instituer des organismes de rétrocession. Par exemple, la Société pour l'expansion des exportations accorde un prêt à un quelconque organisme de développement industriel comme ce fut le cas, je pense, en Algérie, et cette entreprise devient ainsi un sous-traitant de la SEE. C'est très judicieux car son personnel se charge du travail pour nous.

Les députés qui lisent les journaux savent que ces derniers mois nous avons fait des prêts d'environ 100 millions de dollars par l'intermédiaire de la SEE en Algérie, en Iran et en Israël. Par exemple, en Yougoslavie, la SEE a vendu 110 locomotives fabriquées à London, Ontario, ce qui est la plus forte vente de locomotives de l'histoire de l'humanité! Il est difficile de faire mieux.

C'est également ce qui se produit en Corée et au Venezuela. Je pourrais citer encore de nombreux exemples mais je vois que mon temps de parole est expiré. Je désirais simplement réconforter le député de Prince Edward-Hastings et l'assurer que le ministère est entre bonnes mains. Certains de mes collaborateurs l'ont bien servi au cours de ses années à ce poste. Ils sont encore remarquablement intelligents et font de l'excellent travail pour le Canada.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le discours du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) avec énormément d'intérêt. Je dois dire qu'il a fait preuve d'un génie indiscutable en matière de dissertation philosophique peut-être sans équivalent ici. Mais je me hâte d'ajouter que, comme tous les professeurs que j'ai connus, il excelle à compliquer les problèmes.

Au cours du temps mis à ma disposition j'aimerais parler de certains des aspects du discours du trône pour

ensuite, si je le puis, passer à certaines des remarques du ministre de l'Industrie et du Commerce. Pour parler sérieusement du discours du trône, jamais au Canada nous n'avions traversé une telle époque de malaise et d'inquiétude. Nous nous inquiétons de l'avenir de nos foyers, de nos emplois et de notre pays.

Je crois que les Canadiens étaient peut-être plus curieux que d'habitude de savoir ce que contiendrait le discours du trône. La plupart d'entre eux se rendaient compte que le temps des élections fédérales approchait; ainsi, ils s'attendaient à un discours du trône dans lequel le gouvernement essayerait, par tous les moyens possibles, d'attirer le vote de la population. Ils s'attendaient aussi à y voir annoncer un programme qui permettrait, ce qui est bien normal, de diminuer la tension que connaissent les Canadiens à l'heure actuelle.

Ceux d'entre nous qui ont écouté le discours du trône et qui ont vu ou entendu les commentaires à son sujet dans la presse, à la radio ou à la télévision doivent certainement s'être rendu compte immédiatement qu'il s'agit là d'un discours nébuleux, et vague, qui ne s'attaque pas aux problèmes auxquels nous avons à faire face aujourd'hui. Comme la plupart des discours du trône que nous avons entendus ces derniers temps, il nous fait part de réflexions, de projets et de promesses d'action pour l'avenir. Il ne donne aucune preuve tangible que le gouvernement a l'intention de s'attaquer aux problèmes qui assaillent les Canadiens.

Quand les Canadiens songent au gouvernement, ils tiennent compte de deux facteurs. Notre gouvernement est à la veille des élections et nous voulons connaître son programme. En tant que membres de l'opposition, nous devons savoir à quelles difficultés nous aurons à nous heurter quand nous ferons face à la population. Celle-ci veut connaître ce que le gouvernement a à lui offrir.

● (1620)

Lors d'une réunion récente tenue à Ottawa, le premier ministre (M. Trudeau) aurait persuadé ses partisans politiques qu'une des plus grandes difficultés qui assaillaient le parti était que les Canadiens en général ne sont pas au courant des réalisations et du dossier du parti. Pendant la courte période qui m'est accordée cet après-midi, je vais tenter de consigner au compte rendu quelques-unes de ces réalisations. Puis-je d'abord vous assurer que certaines des tâches ne pouvaient pas logiquement être réalisées par un gouvernement au cours d'un seul mandat. Je songe au taux de chômage le plus élevé de l'histoire du Canada, au coût de la vie le plus exorbitant à jamais frapper les Canadiens, aux loyers excessivement chers, aux taux d'intérêt les plus élevés, au plus grand nombre de faillites commerciales, au pire budget déficitaire de l'histoire ainsi qu'à la confusion la plus angoissante.

Qu'un premier ministre demande à son gouvernement de solliciter un autre mandat dans de telles conditions me dépasse. Cela prouve qu'il a le pompon dans un autre domaine également: il comprend moins que quiconque les réactions de la population à son administration.

Des voix: Bravo!

M. Danforth: Monsieur l'Orateur, personne au Canada ne met en doute d'aucune façon les capacités intellectuelles du premier ministre. Ce qui m'inquiète, c'est que quand il aborde les problèmes les plus importants, il semble être obsédé par la notion que, pour arriver à une solution, il doit appliquer une espèce de théorie scientifique d'action et de réaction. En d'autres termes, à une force, il essaie d'en opposer une autre. Il me semble qu'il aime prendre du recul et, froidement, observer ce qui se passe en réalité, après quoi il prend des mesures en se basant sur ses observations. Une telle attitude peut être un bon exercice intellectuel dans un collège ou une université, mais elle peut se révéler presque fatale au Canada; c'est une des raisons principales pour laquelle nous nous trouvons devant un tel dilemme.

Pour illustrer mon argument, j'aimerais donner des exemples de ces forces dont j'ai parlé et démontrer combien les résultats de l'application d'une telle théorie sont tragiques. L'un des facteurs de division les plus importants au Canada aujourd'hui est l'affrontement des francophones et des anglophones. Le premier ministre, par des politiques qui étaient sujettes à de fausses interprétations, a provoqué la polarisation de ces deux factions à un point que l'on n'avait jamais connu au Canada auparavant. J'ai terriblement peur que les extrémistes des deux côtés se servent de cette polarisation comme d'un levier en vue de diviser le pays encore davantage.

Puis, un programme a été lancé qui opposait délibéremment les consommateurs aux commerçants, à tel point que le gouvernement s'est vu obligé d'instituer un ministère de la Consommation. Là aussi, on a lancé une faction canadienne contre une autre. De même, le gouvernement a provoqué l'affrontement entre les travailleurs et le patronat. Non seulement le gouvernement n'a-t-il pas essayé de prévenir les conflits du travail, mais il semblait presque les susciter, afin de voir ce qui se passerait dans le cas d'une confrontation. L'attitude du gouvernement face aux syndicats de fonctionnaires vient encore renforcer mon argumentation.

Personne ne niera aujourd'hui que le Canada n'a jamais connu un tel antagonisme entre les provinces et le gouvernement fédéral et que la collaboration entre les deux niveaux de gouvernement connaît un recul. Certaines des déclarations faites par le premier ministre au sujet de la personnalité de certains premiers ministres des provinces n'ont certainement pas contribué à améliorer la situation. C'est un autre exemple d'affrontement. Il y en a d'autres. On a placé l'accent avec beaucoup d'insistance sur l'opposition entre les jeunes et le système. Nous connaissons tous l'impact psychologique énorme que possède la législation qui traite de problèmes humains. Je fais ici allusion à l'avortement et à tous les autres aspects de cette loi.

La dernière mesure qui provoque la consternation dans tout le pays est la tentative apparemment délibérée de diviser la population dans son attitude envers les États-Unis. Afin de mieux illustrer ce que je veux dire en parlant d'affrontement des forces, laissez-moi ajouter

ceci: on a rapporté qu'en cours de sa visite à Moscou, notre premier ministre a fait une déclaration disant que nous avons besoin de l'aide de l'Union soviétique pour contrebalancer l'influence des États-Unis sur notre économie et notre façon de vivre. Là encore, vous voyez un exemple de cet affrontement des forces que provoque le premier ministre, tandis que lui-même se tient à l'écart pour observer les résultats. C'est un jeu dangereux auquel les Canadiens ne peuvent espérer gagner. Il peut amuser le gouvernement, mais ce sont les Canadiens qui devront en payer la note inéluctable.

Permettez-moi maintenant de passer à certaines déclarations du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). A mon avis, ses premières observations ont démontré clairement pourquoi ses politiques remportent moins de succès que celles de son prédécesseur du temps du gouvernement Diefenbaker. Dans ces observations, il a exposé, sa politique, la chose est claire, monsieur l'Orateur. Il a parlé—ici je le paraphrase, correctement, je l'espère—d'une politique industrielle globale, d'ensemble. Il s'est dit audacieux, courageux, brave; mais du début à la fin de son discours, il n'a même pas donné l'impression d'un homme d'affaires; pourtant, c'est cela qu'il nous faut.

L'hon. M. Pepin: Je croyais les termes synonymes. L'homme d'affaires doit sûrement être courageux, audacieux.

L'hon. M. Hees: Le ministre s'y connaît-il en affaires?

M. Danforth: Monsieur l'Orateur, notre programme industriel et nos programmes d'exportation nous causent des ennuis. Le ministre a beau citer des chiffres indiquant que, grâce à des ententes que nous avons conclues, nous réaliserons des exportations représentant des millions de dollars. Mais c'est pour plus tard et le gouvernement s'intéresse simplement à l'avenir depuis qu'il est arrivé au pouvoir en 1968.

• (1630)

Je ne crois pas que l'industrie canadienne soit en mesure d'attendre davantage que se réalise cette utopie que le gouvernement nous rappelle sans cesse. La situation est grave lorsque les principales industries canadiennes ne font aucun profit ou alors un profit si minime qu'elles sont incapables de s'étendre. Le ministre et le gouvernement ont beau dire à la Chambre combien la situation de nos marchés d'exportation et de nos industries est satisfaisante, mais nous ne pouvons plus les croire lorsque nous considérons le nombre effarant de chômeurs au Canada.

La seule façon d'embaucher des gens est d'avoir du travail à leur donner. Nous ne pouvons offrir du travail lorsque notre politique en matière d'exportation ainsi que nos politiques fiscales et monétaires semblent avoir été conçues de propos délibéré pour entraver la capacité industrielle plutôt que de l'accroître. Le Canada est actuellement dans une situation tout à fait tragique. Nous utilisons des fonds industriels pour payer les usines afin qu'elles s'abstiennent de produire. Nous utilisons les deniers publics pour rétribuer les chômeurs. Nous payons les cultivateurs pour qu'ils s'abstiennent de cultiver et nous en pénalisons d'autres qui produisent. Il nous est impossible de créer ainsi une industrie vigoureuse. Alors, le gouvernement tente de sortir de ce dilemme en dépensant des sommes fabuleuses.

Malheureusement, les ministères se sont complexifiés au point où, aujourd'hui, il est presque impossible pour l'un de comprendre le programme de l'autre. Il arrive très souvent qu'un ministère poursuive des fins opposées à celles d'un autre. Je signale—et ce n'est un secret pour personne—qu'aux fins de l'expansion régionale, nous consacrons des sommes énormes à la création d'industries alors que nous en avons déjà qui ne peuvent fonctionner à pleine capacité faute de débouchés.

Pour favoriser ici l'expansion régionale, nous subventionnons généreusement la création d'industries. Il arrive toutefois que les industries se déplacent d'une région à l'autre pour profiter de ces prêts et de ces subventions qui leur permettent de se rééquiper et d'accroître leur efficacité aux dépens des contribuables. Nous ne sommes pas en train de créer des emplois. Nous ne faisons que déplacer les sources d'emplois. A mon avis, ce n'est pas ce que la population attend du gouvernement.

J'aimerais parler de certains rouages des services du ministre. Le gouvernement parle de souveraineté économique. Apparement, ce serait là un de ses objectifs majeurs. On parle de racheter notre pays. Ce fut le cas lorsque la Corporation de développement du Canada a été en cause. Au moment même où l'on se propose de racheter le Canada et d'établir la Corporation de développement du Canada pour acheter des industries canadiennes, le ministère du Commerce s'oriente dans la direction opposée, car, depuis 1968, si ma mémoire est fidèle, on a versé pour environ 314 millions de dollars de subventions à des fins d'expansion et d'innovation. Ce sont quatre importantes sociétés contrôlées par les États-Unis qui ont touché plus de la moitié de cette somme, ce qui leur a permis d'accroître leurs avoirs au Canada. On utilise l'argent des contribuables canadiens d'une façon qui est directement à l'opposé de la politique actuelle du gouvernement. Voilà qui semble constituer un programme assez étrange.

Des millions de dollars ont été affectés à la recherche. Il s'agit probablement d'un montant de 48 ou 50 millions. Énormément de recherches ont été effectuées durant les années 60. Environ 25 p. 100 des principales recherches industrielles ont été faites au Canada. Sous le gouvernement actuel, cependant, ce chiffre a baissé à quelque 4 p. 100 pour les recherches entreprises au pays sous l'égide du programme d'encouragement de ce ministère.

L'hon. M. Pepin: Où avez-vous obtenu ces chiffres?

M. Danforth: Ils viennent de votre ministère. A peu près 19 p. 100 de ces fonds vont aux compagnies et aux filiales américaines et seulement 7 p. 100 aux sociétés canadiennes. Je n'y vois pas d'objection. Tout ce que je dis, c'est que ce n'est pas là la politique qu'énonce le premier ministre (M. Trudeau) et que met en œuvre le ministre de l'Industrie et du Commerce.

L'hon. M. Pepin: Quelle est votre politique?

M. Danforth: Le ministre demande quelle est notre politique. Les Canadiens vont s'en apercevoir dans les mois qui viennent, lorsque nous occuperons les banquettes d'en face. Nous leur montrerons alors ce qu'est notre politique.

Ce que le pays cherche est un gouvernement qui sache non seulement où il est aujourd'hui mais où il veut que le pays soit demain. Chacun sait que lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir, les ministériels avaient non seulement le sentiment de connaître toutes les questions auxquelles le gouvernement devait faire face, mais aussi toutes les réponses. Dans leur arrogance, ils n'ont pas accepté les avis des industriels du pays, pas plus que ceux des économistes, même pas ceux des universitaires ou des agriculteurs. Ils connaissaient les réponses.

Depuis quatre ans, ils commettent des quantités d'erreurs fort coûteuses pour les Canadiens. Nous n'avons jamais connu dans une période de quatre ans autant de faillites de petites entreprises que durant les quatre dernières années. Jamais autant d'agriculteurs n'ont abandonné leurs exploitations en désespoir de cause qu'au cours de cette période. Nous n'avons jamais vu autant de Canadiens faire la queue en quête de prestations de chômage ou de prestations de bien-être que pendant les quatre dernières années.

Le gouvernement est en butte à des difficultés parce qu'il n'a pas tracé une politique générale propre à résoudre les problèmes économiques. Rien ne sert de montrer du doigt les États-Unis et de rejeter la faute sur eux. Monsieur l'Orateur, les Canadiens savent sur qui doit retomber aujourd'hui le blâme. Ce sont les hommes des banquettes du Trésor qui ont prétendu nous donner des solutions. Ils ont prétendu qu'une réforme fiscale résoudrait les problèmes du jour.

J'ai été vraiment intéressé d'entendre un de mes collègues citer officiellement des chiffres obtenus du ministère du Revenu national, car ces données ne montraient pas, comme le gouvernement l'a prétendu, que des centaines de milliers et peut-être des millions de contribuables disparaîtraient, en vertu de la loi, des rôles fiscaux. Mon collègue a révélé que, d'après les chiffres émanant de ce ministère, il s'agit peut-être de quelque 60,000. Ce sont ses grandioses exagérations en quête d'applaudissements qui ont mis le gouvernement dans le pétrin. A l'instar de son prédécesseur, le gouvernement actuel va mordre la poussière parce qu'il a manqué de franchise et qu'il n'a pas su discerner ce qui préoccupe le Canadien moyen.

Des voix: Bravo!

• (1640)

M. Danforth: Afin de bien montrer que je sais de quoi je parle quand j'affirme que le gouvernement actuel ne se rend pas compte de la situation qui règne dans notre pays, je renvoie la Chambre aux interventions des ministériels. Je suis confus d'avoir à constater que même les ministériels qui ont parlé au nom de l'Ontario et qui devraient pourtant être au courant de la situation, ont prétendu que les Canadiens n'ont jamais été aussi propères. C'est là la drame que nous vivons actuellement au Canada!

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le discours du trône se lit comme un document préparé par une coterie de technocrates vivant dans une tour d'ivoire, hors des réalités du monde de tous les jours où évolue la vaste majorité des Canadiens. Je ne crois pas avoir déjà vu de gouvernement aussi suffisant et vaniteux que celui-ci.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Néron qui s'amusait pendant que Rome brûlait était un crâneur, si on le compare à cette coterie qui s'amusait pendant que la population du pays brûlait de mécontentement. A mon avis, toutes les déclarations contenues dans le discours du trône et dans les interventions des divers ministres soulignent bien cette suffisance et cette fatuité. La plus retentissante est, je pense, celle qu'a faite le ministre de l'Environnement (M. Davis) dans la ville de Vancouver devant un auditoire bien nanti et bien habillé, et qui a été reprise par les journaux:

> Il n'y a pas de doute, l'économie du Canada se porte bien. Il est grand temps que les Canadiens eux-mêmes s'en rendent compte.

Ce qui veut dire implicitement que les Canadiens sont bien endormis. En fait, c'est le gouvernement qui devrait se réveiller et se rendre compte que les Canadiens savent fort bien que l'économie n'est pas en bonne posture. J'aimerais que le ministre de l'Environnement vienne dire aux chômeurs de ma circonscription que l'économie n'est pas malade, qu'il le dise aux chômeurs du Canada dont le chiffre s'élevait à 665,000 à la fin janvier, ce qui représente presque 8 p. 100 des travailleurs. Si l'on ajoute à ce chiffre les personnes qui suivent des cours de formation de la main-d'œuvre, qui sont aussi en chômage mais dont ces chiffres ne tiennent pas compte, les Indiens en quête d'emploi, les femmes mariées qui ne font plus partie de la population active parce qu'elle ne peuvent se trouver un emploi, il s'agit en fait de trois quarts de million de personnes au Canada qui sont à la recherche d'un emploi, mais qui ne peuvent en trouver.

Au dire du premier ministre (M. Trudeau), les emplois ne manquent pas. Cela ne manque pas d'intérêt quand on sait que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a dépensé 4 millions de dollars pour un sondage, où il a découvert 44,300 emplois, dont 38,500 seulement étaient à temps plein. Ou le sondage du ministère est une erreur et on a dépensé 4 millions de l'argent des contribuables en pure perte ou le premier ministre ne sait pas ce qu'il dit.

Une voix: Ou les deux.

M. Douglas: Le premier ministre sait très bien, dit-il, que les emplois ne manquent pas puisqu'il suffit de lire les petites annonces des journaux pour s'en convaincre. Je l'exhorte à lire le rapport du ministère de la Main-d'œuvre au lieu de lire les bandes comiques et les petites annonces. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey) avoue lui-même que le chômage va probablement augmenter d'ici quelques mois, mais il tâche de s'en excuser en disant que le programme d'initiatives locales n'a pas encore donné son plein rendement, qu'il n'a assuré que 15,000 emplois jusqu'au 15

janvier mais qu'on espère qu'il en assurera environ 70,000.

C'est la pire révélation jamais faite par un député au sujet d'un programme d'initiatives locales. Dire à la Chambre que les millions de dollars dépensés par le gouvernement canadien n'avaient donné, le 15 janvier dernier, que 15,000 emplois à temps partiel, c'est prouver que les députés de ce côté-ci de la Chambre ne s'étaient pas trompés en octobre dernier, lorsqu'ils ont dit au gouvernement que ce programme était trop peu considérable, qu'il arrivait trop tard, que, comme le programme de Perspectives-Jeunesse l'an dernier, il était excellent en théorie mais mal préparé, mal administré et qu'on avait gaspillé des millions de dollars.

Quelques-uns des projets de ce programme d'initiatives locales sont pour le moins étonnants. C'est devenu une sorte de foire d'empoigne et ce sera bientôt l'assiette au beurre la plus fantastique que le pays ait connue. Quelques-uns de ces projets sont excellents, d'autres sont tout simplement des prétextes pour dépenser de l'argent sans espoir de jamais donner quoi que ce soit aux Canadiens en retour. Le gouvernement devrait savoir maintenant que lorsqu'on établit des programmes pour assurer de l'emploi, il faut les préparer des mois d'avance, les examiner de concert avec les gouvernements provinciaux et municipaux, de concert avec l'industrie et les organismes communautaires régionaux.

L'affectation de 150 millions de dollars à l'aménagement de pistes de ski et à la construction de maisons d'oiseaux aussi que tout le gaspillage auquel on se livre à une époque où une grande partie de la population, y compris nos Amérindiens ne peut même pas obtenir de logement convenable, voilà un indice tragique du manque d'imagination et de planification qui a caractérisé notre gouvernement non seulement au cours de ces dernières années mais depuis son entrée en fonction en 1963. J'aimerais bien entendre le ministre de l'Environnement dire aux chômeurs de ma circonscription dont la plupart ont attendu de 7 à 11 semaines pour toucher des prestations d'assurance-chômage que l'économie est en pleine forme! La manipulation des paiements d'assurance-chômage constitue le pire fouillis administratif connu depuis que je suis en contact avec des gouvernements.

Trois raisons expliquent ce fouillis. La première est qu'on a une nouvelle loi et que le personnel de bureau n'a pas été instruit des modifications apportées au régime. Deuxièmement, la Commission d'assurance-chômage a choisi ce moment précis pour installer des ordinateurs sans une programmation suffisante et sans un personnel possédant la formation voulue, si bien que l'on a expédié quelque 300 chèques en blanc—ce qui est merveilleux, je suppose, dès lors qu'on peut les remplir soi-même.

• (1650)

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Un avant-goût de l'avenir.

Une voix: Le génie des libéraux.

[M. Douglas.]

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, ces deux premiers problèmes sont possibles à surmonter. Je dois dire, à la défense du personnel de la Commission d'assurance-chômage, que ces dernières semaines il a fait un gros effort pour rattraper les retards et pour expédier les chèques. La troisième cause de retard n'a rien à voir avec l'administration. Cette troisième raison pour laquelle l'expédition des chèques d'assurance-chômage a été retardée cette année, c'est que le gouvernement a insisté pour inclure dans le calcul de la rémunération la paye de congé, la paye de congé statutaire, l'indemnité de fin d'emploi et la paye de temps supplémentaire.

L'assurance-chômage telle que nous l'avons toujours conçue dans notre pays assure les gens contre le chômage après un délai de carence d'une semaine. Mais le gouvernement a déclaré: «Nous allons vous assurer contre l'interruption d'une rémunération due au chômage: il ne vous suffit pas d'être en chômage; il faut que vous soyez en chômage et sans le sou.» Le gouvernement exige maintenant une justification des ressources, ce qui a deux conséquences. Tout d'abord, cela retarde les versements, car l'employé est tenu de fournir certains renseignements, corroborés par son employeur, sur la rémunération éventuelle qu'il pourrait encore recevoir, et, de plus, cela entraîne une situation extrêmement injuste.

Dans ma circonscription vit un homme qui a pendant longtemps occupé un poste dans le grand Nord. Il ne prenait pas de congés, par de vacances annuelles, et il travaillait le dimanche. A l'arrivée des neiges, l'usine a fermé et il est revenu vivre dans ma circonscription. Lorsqu'il a demandé des prestations d'assurance-chômage, il a constaté que son employeur lui devait environ $800 pour le travail fait pendant les congés, les vacances annuelles, le surtemps, etc. Cela signifie que, à raison de $100 par semaine pendant huit semaines, il a été privé de toute prestation d'assurance-chômage, en plus, évidemment, de supporter le délai de carence de deux semaines.

S'il avait touché chaque mois sa paie pour les congés, comme certains autres travailleurs, ou encore s'il avait pris ses vacances l'été dernier, pris congé à Noël et au jour de l'An passés, sorti et dépensé son argent, il aurait eu droit à des prestations au bout de deux semaines. Mais voilà qu'il est privé de prestations pendant huit semaines; et, ultérieurement, la neige sera fondue et l'usine tournera de nouveau, et ainsi il sera de retour au travail sans avoir reçu aucune prestation d'assurance-chômage. Il y a là tricherie, alors qu'on exige le paiement de l'assurance-chômage...

Des voix: Bravo!

M. Douglas: ...pendant des années, puisque le contribuable se trouve privé de ses prestations simplement parce que sa paie de congés, et ses autres rémunérations ont été retenues et qu'on les a laissées s'accumuler.

Monsieur l'Orateur, certains prestataires ayant reçu leurs chèques—et nous avons dû beaucoup lutter pour les obtenir—j'en ai regardé certains. J'ai vu une prestation hebdomadaire de $77, réduite à $63 après déduction de $14 en impôt sur le revenu. On effectue une déduction de $14 sur une minable somme de $77 destinée à assurer la subsistance d'un homme, de sa femme et de ses enfants.

Pourquoi? Parce que le gouvernement, dans sa mesure fiscale, a décidé de permettre aux travailleurs de déduire les cotisations d'assurance-chômage de leur revenu, tout en imposant, d'autre part, les prestations d'assurance-chômage.

En permettant au travailleur de déduire de son revenu les cotisations d'assurance-chômage, le gouvernement a perdu 100 millions de dollars, mais il estime qu'il s'appropriera 130 millions en imposant les prestations. Voilà un profit de 30 millions de dollars. Grand Dieu, si vous devez soutirer 30 millions de dollars, à quelqu'un que ce ne soit pas des chômeurs.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Au nom de mes collègues je voudrais dire au gouvernement que nous ne cesserons de lutter ici tant que le gouvernement n'aura pas supprimé cette disposition inique qui consiste à inclure les congés payés, les congés statutaires payés et autres postes dans la définition de gain. Nous soutenons que le gouvernement n'a aucun droit de procéder à une évaluation des ressources.

L'hon. M. Hees: Bravo!

M. Douglas: Quand un homme ou une femme a cotisé à la Caisse d'assurance-chômage pendant un certain temps, le fait qu'il se trouve sans emploi après la période d'attente spécifiée devrait leur donner droit à l'assurance-chômage sans autres conditions.

Des voix: Bravo!

M. Peters: C'est de l'escroquerie!

M. Douglas: J'aimerais voir le gouvernement dire à ceux qui vivent de revenus fixes, selon les termes du ministre de l'Environnement, que notre économie est en bonne forme. Nos concitoyens à revenus fixes sont les plus vulnérables de notre société. Chaque augmentation du coût de la vie réduit d'autant leur niveau de vie et le pouvoir d'achat de leurs petits revenus. Dans tout le pays on rencontre des gens—et non pas seulement des pauvres mais d'anciens travailleurs qui ont pris leur retraite il y a dix ou quinze ans sur ce qu'on considérait alors comme un revenu suffisant—qui ont maintenant de plus en plus de mal à joindre les deux bouts.

Dans le discours fait ici au moment de la prorogation de la dernière session du Parlement le 16 février, le gouvernement se vantait de ses «réalisations inégalées en ce qui touche la stabilité des prix». C'est en grande fanfare qu'il nous a annoncé que l'année dernière le coût de la vie n'avait augmenté que d'environ 3 à 4 p. 100. S'il existe la moindre stabilité des prix elle n'est due en rien à la politique des prix et des revenus du gouvernement. Elle est due au fait qu'en 1970 il a fait flotter le dollar canadien. Cela a eu automatiquement pour effet de réduire le prix des marchandises importées des États-Unis de 7 ou 8 p. 100. Après un an ou un an et demi nous avons épuisé les avantages découlant de notre dollar flottant.

Que se passe-t-il maintenant? En décembre dernier, l'indice du coût de la vie a augmenté de 5 p. 100 par rapport au mois correspondant de l'année précédente. En janvier de cette année, il avait augmenté de 4.9 p. 100 par rapport à janvier dernier. Nous commençons déjà à voir les signes d'une montée en flèche du coût de la vie. Les taux d'intérêts accusent des hausses. Ils sont maintenant plus élevés que les taux américains alors qu'ils leur étaient inférieurs il y a peu de temps.

Nous aimerions savoir si le gouvernement entend se lancer dans les restrictions monétaires parce qu'il se trouverait alors à revenir au petit jeu qu'il joue depuis quelques années. Il se conduit exactement comme un yo-yo. Quand le coût de la vie augmente, il applique immédiatement les freins et produit du chômage; il infuse alors de l'argent dans l'économie en augmentant les stocks monétaires d'environ 20 p. 100 et le coût de la vie recommence à monter et il applique encore les freins.

• (1700)

Je pense que nous avons de bonnes raisons de nous demander si le gouvernement, qui a injecté beaucoup d'argent dans l'économie l'an dernier, observe maintenant la hausse du coût de la vie et des taux d'intérêt, s'il se hâte d'en finir avec les élections pour pouvoir appliquer de nouveau des restrictions et accroître davantage le chômage. Le gouvernement n'a jamais appris, chose essentielle et fondamentale, que le Canada n'a pas dû faire face à l'inflation. Il a dû faire face à une répartition inéquitable du revenu. Ceux qui ont de l'argent n'ont pas besoin de plus de marchandises. Ceux qui ont besoin de marchandises n'ont pas l'argent pour les acheter.

Comme John Kenneth Galbraith l'a signalé aux États-Unis, de même que le professeur Samuelson, le problème exige une double solution. Premièrement, des programmes publics destinés à améliorer le secteur public, dont la construction de maisons, d'écoles, d'hôpitaux et de centres récréatifs, l'élimination de la pollution et le reboisement des régions dévastées du pays. Deuxièmement, un programme visant à garnir les goussets des groupes à revenu faible et moyen, des pensionnés de la vieillesse, des anciens combattants pensionnés, des Indiens et des chômeurs, qui créerait effectivement la demande qui s'impose.

Le rapport du Conseil économique, qui vient de paraître, signale que cette année l'industrie réduit ses prévisions de dépenses. Cela devrait prouver au gouvernement que de simples concessions à l'industrie et de simples allègements fiscaux destinés à les encourager à prendre de l'expansion ne sont pas la solution. Quel chef d'entreprise cherchera à prendre de l'expansion si son usine fonctionne à 80 ou 85 p. 100 de sa capacité? La façon la plus rapide de favoriser l'expansion est d'augmenter la demande. Si les commandes arrivaient à un rythme tel quel l'usine ne puisse plus fournir, elle ne tarderait pas à augmenter sa capacité de production.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Le gouvernement continue de suivre la théorie des retombées. Il croit que s'il injecte suffisamment d'argent dans les grosses entreprises, en leur accordant des concessions et des prêts spéciaux, les retombées finiront par atteindre les gens situés au bas de l'échelle. Mais le fait est qu'il n'y a aucune retombée.

J'aimerais voir le ministre de l'Environnement (M. Davis) dire aux pêcheurs de ma circonscription que l'économie est prospère. Le programme de retrait des bateaux et de délivrance des permis du ministre les force à abandonner la pêche. Les pêcheurs savent parfaitement que tout le programme du gouvernement vise à rendre intenable la situation des petits pêcheurs et à accélérer le moment où la pêche sera totalement aux mains de grosses entreprises. Les jeunes pêcheurs ne seront que des salariés travaillant sur des bâteaux exploités par les entreprises de pêche de la Colombie-Britannique.

Des voix: C'est honteux.

M. Douglas: J'aimerais voir le gouvernement dire aux Indiens que notre économie est prospère. Ma circonscription compte 13 bandes. Quand je leur rends visite j'ai honte de la façon dont on les traite. Leurs logements sont surpeuplés. S'ils ont de la chance, nous leur construisons deux ou trois maisons sur certaines réserves. Savez-vous combien nous leur donnons pour construire une maison? Huit mille cinq cents dollars. Y a-t-il quelqu'un ici capable de construire une maison convenable pour $8,500?

L'approvisionnement en eau est insuffisant, et les conditions sanitaires sont déplorables. Dans ma circonscription, presque tous les ans, à l'automne, l'hôpital Duncan reçoit un tas d'enfants souffrant d'hépatite et de salmonellose dues à la contamination des eaux. Nous devrions dépenser de l'argent pour créer des emplois pour les Indiens, pour les aider à améliorer les conditions de vie dans les réserves, et pour leur permettre de construire des maisons, des écoles dignes de ce nom, et des installations satisfaisantes d'approvisionnement en eau. N'allez pas dire aux Indiens que l'économie prospère. Ils savent que les conditions de vie dans les réserves sont telles qu'il faut le voir pour y croire, et qu'elles font honte à une société qui se veut humanitaire et civilisée.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Que le gouvernement aille donc dire aux hommes d'affaires que l'économie prospère! Je ne veux pas parler des 95 sociétés dont M. R. J. Rankin, président de la Caisse de l'œillet rouge du parti libéral, a dit qu'elles avaient fourni tous les fonds nécessaires à la campagne électorale. Je veux parler du monde des affaires en général, des personnes entreprenantes qui permettent à l'économie du pays de survivre.

Je n'ai jamais reçu tant de lettres provenant de petits hommes d'affaires que ces six derniers mois. Ils se plaignent de ne pouvoir obtenir les fonds de roulement dont ils ont besoin. La loi sur les prêts aux petites entreprises ne sert à rien, car les banques refusent de faire les prêts de ce genre. Les petits hommes d'affaires n'ont aucun moyen non plus d'obtenir des prêts de la Banque d'expansion industrielle. Les grosses sociétés, en particulier celles dont la maison mère est aux États-Unis, n'ont aucun mal à obtenir des capitaux pour l'expansion de leur entreprise. Mais les petits hommes d'affaires ont aujourd'hui plus de mal que jamais à obtenir des fonds de roulement et à se lancer dans de nouvelles entreprises. Nous avons un gouvernement qui ne s'intéresse qu'aux grosses sociétés.

Des voix: Bravo!

[M. Douglas.]

M. Douglas: Il se moque éperdument des petits commerces. C'est pourquoi notre groupe appuiera l'amendement présenté par le Ralliement créditiste, qui se lit comme suit:

«dû à la négligence de procéder à une réforme monétaire ajustée aux besoins de la société canadienne.»

Nous ne sommes pas d'accord avec le crédit social, mais nous croyons certainement que ce pays a grandement besoin d'un système monétaire. Il doit répondre aux besoins des Canadiens, besoins auxquels on ne répond pas actuellement. Le monde des affaires d'aujourd'hui est désemparé et incertain parce que le gouvernement n'a donné aucune indication précise de ce que serait sa politique au sujet de la propriété étrangère. En juillet dernier, le cabinet s'est entendu sur un mécanisme de surveillance de la propriété étrangère. Il y a quelques mois, il a étudié le rapport du ministre du Revenu national (M. Gray). Comme le chef de notre parti l'a signalé hier et aujourd'hui, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré à maintes reprises que la politique du gouvernement serait annoncée en temps utile et que le rapport du ministre du Revenu national sur la propriété et le contrôle étrangers serait publié. Ce n'est pas encore arrivé. Dans sa déclaration d'hier, le premier ministre a indiqué que ce ne serait pas bientôt, si jamais il est publié. Que dire des répercussions? Les répercussions sont que le monde des affaires ne sait pas où le gouvernement s'en va pour la raison très évidente que le gouvernement ne le sait pas lui-même.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: L'incertitude du monde des affaires est accentuée par le fait que nous avons entendu des déclarations contradictoires au sujet des discussions commerciales qui se poursuivent avec les États-Unis. Un ministre nous a dit que le gouvernement se tenait sur ses gardes et voulait protéger l'accord sur l'automobile. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), dans un discours qu'il a prononcé à Winnipeg, samedi dernier, a dit ceci:

En fait, une cassure grave entre le Canada et les États-Unis à cause de l'accord sur l'automobile serait une absurdité ...

Est-ce à dire que l'accord sur l'automobile sera la victime propitiatoire? Et le ministre a poursuivi:

Le Canada comprend parfaitement le souhait du gouvernement américain de redresser certains déséquilibres fondamentaux dans la balance des comptes et dans la balance commerciale des États-Unis. Nous avons apporté notre contrbution au redressement de certains de ces déséquilibres et nous sommes disposés à faire davantage.

Il est évident que la Chambre et l'opinion publique canadienne sont en droit de savoir jusqu'où nous sommes prêts à aller. Quelles concessions sommes-nous disposés à faire? Qu'est-ce qui se trame dans les coulisses?

Le secrétaire au Trésor, M. Connally et le gouvernement des États-Unis ne demandent pas que des modifications à l'accord sur l'automobile. Des négociations seraient-elles en cours à propos des ressources énergétiques? Prépare-t-on une autre liquidation de notre gaz naturel ou un marché concernant l'eau comme le préconisait, il y a quelques années, le ministre de l'Environnement (M. Davis)? On a eu, récemment, un exemple

de ce qui me tracasse. J'ai posé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) une question au sujet d'un accord conclu par le Panarctic Oils Limited, société dans laquelle le gouvernement canadien a le plus grand nombre d'actions. Il s'agit d'un accord conclu entre cette société et un groupe d'entreprises d'utilité publique et de transmission des États-Unis, en vertu duquel ces dernières ont obtenu, moyennant un prêt de 75 millions de dollars à 15 ans, l'option d'acheter le gaz disponible pour l'exportation aux États-Unis. Monsieur l'Orateur, se trouve-t-il quelqu'un qui doute que le Canada puisse réunir 75 millions de dollars d'ici 15 ans?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais je dois lui signaler que son temps de parole est écoulé.

Des voix: Qu'il poursuive.

M. l'Orateur suppléant: Y a-t-il consentement unanime? Si oui, que le député continue mais je ferai respectueusement remarquer à la Chambre que nous travaillons avec une limite de temps.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Deux minutes.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député continue?

Des voix: D'accord.

M. Douglas: Je n'ai besoin que de deux minutes. Une enquête sur l'économie et la société canadienne révélerait que notre situation économique n'est pas bonne. Peut-être certains de ses secteurs sont-ils florissants. Une enquête récente indique que les grandes sociétés canadiennes ont, une fois les impôts payés augmenté leurs profits de 25 p. 100 au dernier trimestre de 1971 par rapport à la période correspondante de l'année antérieure. Pour elles, les conditions économiques sont peut-être bonnes. Mais pour la vaste majorité des Canadiens, l'économie n'est pas solide et ne répond pas à leurs besoins. Le plus tôt le gouvernement déclenchera des élections et donnera au peuple la chance de se prononcer sur sa gestion de l'économie, le mieux ce sera pour tous les intéressés.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Georges-C. Lachance (Lafontaine): Monsieur le président, je tiens d'abord à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Les honorables députés de Bruce et de Trois-Rivières (MM. Whicher et Lajoie) se sont acquittés de leur tâche avec beaucoup d'intelligence et d'imagination. Le premier a brossé un tableau extrêmement clair et précis des réalisations du gouvernement, tandis que le second s'est tourné surtout vers l'avenir.

Je profite de cette circonstance pour faire quelques brèves remarques, car je sais qu'inexorablement vous serez appelé, monsieur le président, à 5 h. 30, à demander aux députés de prendre des décisions importantes, mais j'espère avoir le temps d'exposer certaines idées le plus brièvement possible.

Au cours de la dernière session, j'ai eu le plaisir, à titre de vice-président du comité des affaires extérieures et de la défense nationale, de participer à un grand nombre de séances publiques et à huis clos de ce comité, et j'ai constaté le grand intérêt que le public en général a porté à l'étude du Livre blanc sur la politique étrangère du Canada, intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens.*

Il en fut de même pour la partie du Livre blanc ayant trait à l'aide au développement international, dont nous avons fait l'étude, étude que j'ai eu le plaisir et l'honneur de présider.

Nous avons présenté deux rapports qui ont été déposés à la Chambre au mois de juin 1971. Sur ce point, j'aimerais dire combien nous avons apprécié les conseils judicieux du directeur du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur, M. Dobell, ainsi que de son équipe. Ils ont toujours fourni au comité en cause une aide très précieuse.

Comme ces deux rapports n'ont pas fait l'objet d'un débat au moment de leur dépôt à la Chambre, j'ai pensé que, pour la gouverne des députés et de ceux qui lisent le hansard, je pourrais en dire quelques mots.

Quant au premier rapport concernant la politique étrangère, je cite d'abord ces paroles de U Thant qui figurent à la première page du rapport:

> Les pays ne peuvent plus continuer de vivre dans l'isolement et la divergence ne se préoccupant que de leurs priorités et de leurs problèmes nationaux.

Ce témoignage a servi de base, de phare pour la préparation de notre rapport.

Dans l'introduction du rapport, on peut lire, et je cite:

> Le Comité considère que la révision de la politique a été d'une grande utilité, particulièrement pour les ministres et les fonctionnaires de qui relève la formulation de la politique étrangère.

Parmi les principaux thèmes contenus dans le rapport, on retrouve celui de l'interdépendance ou de l'extension à l'étranger de la politique extérieure et, à la page 3 du rapport, on peut lire ce qui suit:

> «Le Comité est convaincu qu'en fait, il y a des différences entre les objectifs que le Canada souhaite atteindre dans le contexte intérieur, et ceux qui entrent dans le contexte international». Le Comité ne voit pas «pourquoi le Canada ne pourrait promouvoir cette politique nationale et défendre ses intérêts nationaux, tout en reconnaissant plus explicitement qu'il existe des environnements différents et, par conséquent, qu'il faudra avoir des réactions différentes à leur égard dans le village global.»

A la page 4 du rapport, on peut lire, et je cite:

> Le Comité ne voit pas d'un bon œil, le fait que l'on relègue la paix et la sécurité à un échelon inférieur dans le Livre blanc, et le fait que l'on propose «plus de prudence en matière de maintien de la paix»...

Un grand nombre de témoins ont jugé que l'on ne pouvait atteindre les objectifs nationaux désirés que dans un contexte de paix internationale.

Le comité avait constaté certaines omissions importantes, peut-être, puisqu'il y avait omission des noms de bien des pays et de plusieurs sujets signalés par les témoins eux-mêmes, ainsi que par les membres du comité. On a aussi remarqué que la complexité des liens entre les États-Unis et le Canada aurait dû, évidemment, faire une part importante de la préparation de ce Livre blanc.

En conclusion, monsieur le président, le comité accepte la réaffirmation des objectifs nationaux pour le moment. Il considère que le Livre blanc a accordé trop d'importance à l'intégration des objectifs et des priorités de la politique étrangère et de la politique nationale. Lorsqu'on étudie la politique étrangère, il ne faut pas seulement se demander dans quel genre de Canada nous allons vivre, mais aussi, comme le mentionnait un témoin, dans quel genre de monde nous voulons vivre.

Pour ce qui est du rapport sur l'aide au développement international, qui a aussi été déposé à la Chambre en juin 1971, le comité a tenu environ 25 séances, en plus des séances à huis clos consacrées à la préparation du rapport, et il a entendu de nombreux témoins. De plus, ce rapport se fonde sur un témoignage de M. Maurice Strong, ancien président de l'Agence canadienne de développement international, témoignage qui fait allusion à la naissance d'une attitude qu'il qualifie de «bien plus humaine envers le développement».

Ce rapport sur l'aide au développement international porte surtout sur cinq objectifs généraux: l'équité pour le développement social et la répartition plus équitable, au sein des pays en voie de développement, des fruits de la croissance économique; une participation pour éveiller, maintenir et canaliser l'intérêt des Canadiens; une création d'emplois qui suppose une aide en vue de réaliser des conditions d'emploi maximales dans les pays moins bien nantis; une politique réceptive et plus cohérente envers la coopération considérée comme une véritable association entre égaux; l'adoption d'une nouvelle politique dans des domaines comme celui du commerce, afin de permettre aux pays en voie de développement de s'aider eux-mêmes, a aussi retenu l'attention des membres du comité, de même qu'une nouvelle formulation de la technologie, c'est-à-dire l'adaptation du progrès aux besoins de différentes sociétés.

De plus, nous avons considéré une parole du pape Paul VI, savoir que «la paix est aujourd'hui synonyme de développement».

Je tiens d'abord à féliciter ceux qui ont participé activement à l'étude de ces rapports, et je dis combien cette expérience a été enrichissante pour moi, parce que j'ai eu l'occasion de participer activement à la préparation desdits rapports. Je crois que le gouvernement est dans la bonne voie en présentant des Livres blancs et en donnant l'occasion aux membres des comités de les étudier, de concert avec le public.

Au cours de la dernière session, j'ai eu l'occasion d'être membre du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la constitution du Canada. J'ai participé à environ 200 assemblées publiques et à huis clos et j'espère que le comité présentera un rapport dans un avenir prochain.

Ce fut aussi une expérience extrêmement intéressante, puisque, pour la première fois, un comité se déplaçait partout au Canada et invitait la population à participer à l'étude du problème de la constitution du Canada.

Au cours de l'été de 1971, j'ai aussi eu le plaisir d'aller en mission d'enquête en Inde et au Pakistan, en compagnie des honorables députés de Greenwood (M. Brewin) et de Hillsborough (M. Macquarrie). Nous avons, à notre retour, présenté au gouvernement du Canada un rapport dans lequel nous disions que la raison principale de ce voyage consistait à avoir une vue directe de la

[M. Lachance.]

condition pitoyable des réfugiés du Pakistan oriental, à ce moment-là, et qui maintenant porte le nom de Bangla Desh, que le Canada a reconnu, il y a à peine quelques jours.

Nous croyions, à ce moment-là, que la lourde tâche de faire face à cet affluence ne devait pas retomber sur l'Inde seule; nous en sommes revenus plus que jamais convaincus que le problème humanitaire en était un qui concernait tous les pays et que la communauté mondiale se devait de fournir sans délai une aide efficace et généreuse pour aider ces millions de malheureux.

Le Bangla Desh a maintenant vu le jour et ces problèmes existent encore. J'espère que le gouvernement canadien prendra les moyens nécessaires pour aider à la réhabilitation de ces 10 millions de réfugiés et qu'il aidera aussi le Bengla Desh à prendre un essor économique pour faire face aux nombreux problèmes qui existent actuellement.

J'ai aussi eu l'occasion, monsieur le président, au mois de novembre dernier, d'accompagner un autre groupe de parlementaires en Afrique du Sud, alors que je suis allé en compagnie des honorables députés de Malpèque (M. MacLean) et de Red Deer (M. Thompson) en mission d'étude, mission qui nous a permis de prendre connaissance sur les lieux du problème qui existe en Afrique du Sud.

Il s'agit d'un pays multiracial et multinational, et j'ai eu l'occasion, au cours d'une allocution que je donnais à Montréal, il y a environ un mois, d'en dire quelques mots. Je prendrai donc quelques minutes du temps de la Chambre pour faire quelques observations.

Par exemple, la politique sud-africaine actuelle n'est pas le produit d'une abstraction. Cinq siècles l'expliquent; on pourrait même dire, l'imposent. C'est une solution imparfaite qui, comparée aux autres, a du moins le mérite d'être réaliste pour aujourd'hui et imaginative pour demain.

Elle reste, malgré tout, un pis-aller. C'est dire qu'elle n'est acceptable que temporairement et non définitivement, car le temps joue contre la république de l'Afrique du Sud. Si elle veut gagner la partie audacieuse qu'elle a entreprise, il faut qu'elle ait conscience de la nécessité de la transformation rapide. Toutefois, cette évolution n'ira pas sans sacrifices.

Il faudra consentir des sacrifices financiers: la mise en route des futurs États noirs n'est concevable qu'au prix de lourdes dépenses. Il faudra également faire des sacrifices moraux: pour conserver l'essentiel, les Blancs seront amenés à renoncer à une partie de leurs privilèges.

Il ne devrait plus y avoir de question de *petty apartheid* ou de ce qu'on appelle des petits coups d'épingles. L'enjeu est évidemment immense; il en vaut la peine. Si les historiens n'ont pas droit aux prophéties, il ne leur est pas défendu de formuler des souhaits.

J'exprime le vœu que le monde occidental finisse par comprendre la solidarité qui l'unit à l'Afrique du Sud et que, sans ménager ses critiques, il sache les tempérer d'objectivité. Il faudra surtout qu'il fasse preuve de compréhension et d'indulgence envers un pays qui doit faire face à un problème tel qu'il n'en existe nulle part ailleurs dans le monde.

M. l'Orateur suppléant (M. Honey): A l'ordre. En conformité du paragraphe (4) de l'article 38 du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre le débat, puisqu'il est 5 h. 30, et de mettre immédiatement aux voix tout amendement dont la Chambre est saisie.

[*Traduction*]

(Le sous-amendement de M. Caouette, mis aux voix, est rejeté par 122 voix contre 84.)

(Vote n° 2)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
Alexander	MacInnis (Mme)
Alkenbrack	MacKay
Asselin	MacLean
Baldwin	Macquarrie
Barnett	MacRae
Beaudoin	McCleave
Bell	McCutcheon
Benjamin	McGrath
Blackburn	McIntosh
Brewin	McKinley
Broadbent	McQuaid
Burton	Marshall
Cadieu	Mather
Carter	Matte
Coates	Moore
Code	Muir
Crouse	Murta
Danforth	Nesbitt
Dionne	Noble
Douglas	Nowlan
Fairweather	Nystrom
Flemming	Orlikow
Fortin	Peddle
Gauthier	Peters
Gilbert	Ritchie
Godin	Rodrigue
Grills	Rondeau
Hales	Rose
Harding	Rowland
Hees	Rynard
Hellyer	Saltsman
Howard (Skeena)	Schumacher
Howe	Simpson
Knight	Skoberg
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)	Southam
Korchinski	Stewart (Marquette)
Lambert (Edmonton-Ouest)	Tétrault
Laprise	Thomas (Moncton)
Latulippe	Winch
Lewis	Woolliams
MacDonald (Egmont)	Yewchuk—84.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Allmand	Caccia
Andras	Cafik
Badanai	Cantin
Barrett	Chappell
Basford	Chrétien
Béchard	Clermont
Beer	Cobbe
Benson	Comtois
Blair	Corbin
Blouin	Crossman
Boulanger	Cullen
Cyr	MacGuigan
Danson	McBride
Davis	McIlraith
Deachman	McNulty
Deakon	Mahoney
De Bané	Marceau
Drury	Marchand (Langelier)
Dubé	Marchand (Kamloops-Cariboo)
Dupras	Noël
Émard	O'Connell
Éthier	Olson
Faulkner	Osler
Forest	Otto
Forget	Ouellet
Foster	Pelletier
Francis	Penner
Gendron	Pepin
Gervais	Perrault
Gibson	Portelance
Goode	Pringle
Goyer	Prud'homme
Gray	Richardson
Groos	Robinson
Guay (Saint-Boniface)	Rochon
Guay (Lévis)	Rock
Guilbault	Roy (Timmins)
Haidasz	Roy (Laval)
Hopkins	Serré
Howard (Okanagan Boundary)	Sharp
Hymmen	Smith (Northumberland-Miramichi)
Isabelle	Smith (Saint-Jean)
Jamieson	Stafford
Jerome	Stanbury
Kaplan	Stewart (Okanagan-Kootenay)
Lachance	St. Pierre
Laflamme	Sulatycky
Laing (Vancouver-Sud)	Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Lajoie	Tolmie
Lang (Saskatoon-Humboldt)	Trudeau
Langlois	Trudel
Laniel	Turner (London-Est)
La Salle	Turner (Ottawa-Carleton)
Leblanc (Laurier)	Wahn
LeBlanc (Rimouski)	Watson
Lefebvre	Whelan
Legault	Whicher
Lessard (LaSalle)	Whiting
Lessard (Lac-Saint-Jean)	Yanakis—122.
L'Heureux	
Loiselle	
Macdonald (Rosedale)	
MacEachen	

• (1750)

M. l'Orateur suppléant: Je déclare le sous-amendement rejeté.

Le vote suivant porte sur l'amendement...

(*Pendant la lecture de l'amendement*)

Des voix: Règlement!

M. MacInnis: MacBride, dehors!

Des voix: Dehors!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. On semble s'émouvoir qu'un député soit entré après que j'eus commencé à donner lecture de la motion. Je ne l'ai

pas vu moi-même, mais si cela est le cas, je suis sûr que le député voudra bien se retirer jusqu'après la mise aux voix.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant: Le vote porte sur l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Stanfield).

(L'amendement de M. Stanfield, mis aux voix, est rejeté par 120 voix contre 86)

(Vote n° 3)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	MacDonald (Egmont)
Alexander	MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
Alkenbrack	MacInnis (Mme)
Asselin	MacKay
Baldwin	MacLean
Barnett	Macquarrie
Beaudoin	MacRae
Bell	McCleave
Benjamin	McCutcheon
Bigg	McGrath
Blackburn	McIntosh
Brewin	McKinley
Broadbent	McQuaid
Burton	Marshall
Cadieu	Mather
Carter	Matte
Coates	Moore
Code	Mufr
Crouse	Murta
Danforth	Nesbitt
Dionne	Noble
Douglas	Nowlan
Fairweather	Nystrom
Flemming	Orlikow
Fortin	Peddle
Gauthier	Peters
Gilbert	Ritchie
Godin	Rodrigue
Grills	Rondeau
Hales	Rose
Harding	Rowland
Hees	Rynard
Hellyer	Saltsman
Howard (Skeena)	Schumacher
Howe	Simpson
Knight	Skoberg
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)	Southam
Korchinski	Stewart (Marquette)
Lambert (Edmonton-Ouest)	Tétrault
Laprise	Thomas (Moncton)
La Salle	Winch
Latulippe	Woolliams
Lewis	Yewchuk—86.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Allmand	Barrett
Andras	Basford
Badanai	Béchard
Beer	Legault
Benson	Lessard (LaSalle)
Blair	Lessard (Lac-Saint-Jean)
Blouin	L'Heureux
Boulanger	Loiselle
Caccia	Macdonald (Rosedale)
Cafik	MacEachen
Cantin	MacGuigan
Chappell	McIlraith
Chrétien	McNulty
Clermont	Mahoney
Cobbe	Marceau
Comtois	Marchand
Corbin	(Langelier)
Crossman	Marchand
Cullen	(Kamloops-Cariboo)
Cyr	Noël
Danson	O'Connell
Davis	Olson
Deachman	Osler
Deakon	Otto
De Bané	Ouellet
Drury	Pelletier
Dubé	Penner
Dupras	Pepin
Émard	Perrault
Éthier	Portelance
Faulkner	Pringle
Forest	Prud'homme
Forget	Richardson
Foster	Robinson
Francis	Rochon
Gendron	Rock
Gervais	Roy (Timmins)
Gibson	Roy (Laval)
Goode	Serré
Goyer	Sharp
Gray	Smith (Northumberland-Miramichi)
Groos	Smith (Saint-Jean)
Guay (Saint-Boniface)	Stafford
Guay (Lévis)	Stanbury
Guilbault	Stewart (Okanagan-Kootenay)
Haidasz	St. Pierre
Hopkins	Sulatycky
Howard (Okanagan Boundary)	Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Hymmen	Tolmie
Isabelle	Trudeau
Jamieson	Trudel
Jerome	Turner (London-Est)
Kaplan	Turner (Ottawa-Carleton)
Lachance	Wahn
Laflamme	Watson
Laing (Vancouver-Sud)	Whelan
Lajoie	Whicher
Lang (Saskatoon-Humboldt)	Whiting
Langlois	Yanakis—120.
Laniel	
Leblanc (Laurier)	
LeBlanc (Rimouski)	
Lefebvre	

M. l'Orateur suppléant: Je déclare l'amendement rejeté.

(La séance est levée d'office à 6 h 9, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 24 février 1972

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES STUPÉFIANTS

LA MÉTHADONE ET LES AMPHÉTAMINES—LES MESURES DE LUTTE CONTRE L'ABUS

[*Traduction*]

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, les honorables députés ne sont pas sans savoir que le gouvernement s'inquiète profondément de l'usage non médical des drogues, et des effets d'un tel abus sur l'individu et sur notre société. Dans le cadre de notre programme, qui vise à combattre ce danger au moyen d'un plan d'ensemble bien arrêté, il me fait plaisir d'annoncer d'importantes mesures intéressant deux types de drogue, dont l'abus est devenu un problème sanitaire inquiétant au Canada. Je veux parler des mesures de lutte contre l'abus de la méthadone et des amphétamines.

La méthadone est un opiacé synthétique dont l'emploi est très répandu pour combattre l'héroïnomanie. Au cours de l'année dernière, le personnel de mon ministère a reçu plusieurs rapports concernant l'emploi abusif de la méthadone. A la suite des craintes soulevées par l'emploi abusif de cette drogue, l'ancienne Direction générale des aliments et drogues de mon ministère et l'Association médicale canadienne avaient institué un comité conjoint en 1970, afin d'étudier le rôle que joue la méthadone dans la cure des toxicomanes. La Commission Le Dain s'est aussi inquiétée de cet abus de la méthadone, comme le révèle son dernier rapport sur le traitement.

A la suite des recommandations du comité conjoint DAD-AMC et de la Commission Le Dain, j'ai décidé de restreindre la disponibilité de la méthadone de la façon suivante: les médecins seront libres de prescrire la méthadone uniquement après en avoir reçu l'autorisation du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ceux qui auront reçu cette autorisation seront reconnus comme ayant cette compétence à cause de leurs connaissances techniques, de la disponibilité de locaux et de services auxiliaires qui leur permettent d'utiliser efficacement la méthadone dans le traitement de l'héroïnomanie.

Conformément aux recommandations de la Commission Le Dain, les médecins autorisés devront être affiliés à une clinique spécialisée. Les demandes d'autorisation seront étudiées par un comité de consultants experts dont les membres seront nommés en collaboration avec la profession médicale. J'espère que les changements aux règlements seront implantés et que le programme de contrôle de la méthadone sera mis sur pied d'ici quelques semaines. Entre temps, j'ai demandé aux médecins du Canada de restreindre l'usage de la méthadone.

• (1110)

Bien que, au Canada, de plus petites quantités d'amphétamines sont prescrites qu'auparavant, de nombreux faits portés à l'attention de mon ministère indiquent que ces drogues sont prescrites trop librement par certains médecins. La preuve existe aussi quant à l'emploi abusif des drogues connexes telles la phenmétrazine et la phendimétrazine dont l'abus est comparable à celui des amphétamines.

Les autorités médicales conviennent que les usages légitimes des amphétamines sont restreints. Ils jouent, tout au plus un rôle mineur dans la chimiothérapie rationnelle, limité principalement au traitement de deux affections assez rares et obscures, la narcolepsie et l'hypercinésie chez les enfants.

Comme je m'inquiète vivement des répercussions que peut avoir l'abus des amphétamines sur la santé publique, j'ai décidé que l'usage des amphétamines et des drogues connexes telles la phenmétrazine et la phendimétrazine serait confiné au traitement de ces seules affections pour lesquelles elles sont indiquées médicalement. L'emploi de ces drogues dans le traitement de l'obésité ne sera plus autorisé. Tout médecin désirant prescrire des amphétamines, de la phenmétrazine et de la phendimétrazine sera autorisé à le faire par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, pourvu qu'il veuille utiliser ces drogues pour le traitement d'enfants souffrant de narcolepsie ou d'hypercinésie. En collaboration avec l'Association médicale canadienne et l'Association des médecins de langue française du Canada, une liste de médecins consultants sera dressée afin de faciliter la vérification des diagnostics posés dans le cas de ces affections relativement rares.

Je suis très satisfait de la collaboration dont ont fait preuve les associations médicales du Canada en vue de résoudre un problème si grave.

Je suis parfaitement conscient, à l'instar d'autres députés, que cette mesure visant à contrôler l'abus des des amphétamines prescrites n'influe aucunement sur l'emploi de ces drogues par les usagers (speed freaks) qui les obtiennent de sources illicites. Néanmoins, elle révèle l'importance que le gouvernement accorde à l'abus de l'amphétamine. Elle devrait cependant avoir une influence prononcée sur un aspect important de l'abus de ces drogues, c'est-à-dire, sur les adultes qui les obtiennent au moyen d'ordonnances.

Quelques mois s'écouleront avant que tous les moyens concernant le contrôle des amphétamines soient réglés en collaboration avec la profession médicale. Je compte toutefois que ce programme soit mis à exécution, cette année, dès le 1er septembre.

En terminant, monsieur l'Orateur, permettez-moi de mentionner brièvement un autre aspect de notre programme de lutte contre l'usage inconsidéré ou abusif des drogues. En janvier de cette année, nous invitions les parents et les autres personnes qui reçoivent des chèques d'assistance sociale du gouvernement fédéral à se procurer gratuitement la brochure intitulée «Guide des parents

sur l'abus des drogues». La réponse du public a été des plus encourageantes. De fait, nous avons été presque débordés, puisque mon ministère et plus précisément la Direction générale de l'usage non médical des drogues a reçu jusqu'ici près de 500,000 demandes. Ce chiffre dépassant notre attente, nous devons demander au public d'être patient. Quiconque en fait la demande peut être assuré d'en recevoir un exemplaire. Le but du guide est de fournir aux Canadiens des données sur le problème de l'abus des drogues. Ce n'est que le premier d'une série que nous comptons publier dans le cadre de notre programme.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pu que tomber d'accord avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social lorsqu'il a dit que son ministère se préoccupe beaucoup de l'usage des drogues à des fins non médicales et de ses effets sur l'individu et sur la société.

L'un des aspects troublants de cette question, c'est que la méthadone a déjà passé pour le moyen idéal de sevrer les héroïnomanes, mais que nous nous rendons compte maintenant que la méthadone engendre elle aussi la toxicomanie. Nous nous demandons souvent si nous ne découvrirons pas demain que les drogues utilisées aujourd'hui et que nous croyons anodines créent elles aussi la toxicomanie. Le ministre se rendra compte du fait que la talwine est une drogue qu'on aurait pu acheter sans ordonnance il n'y a pas longtemps et qu'elle figure maintenant sur la liste des médicaments d'ordonnance. Elle n'était pas censée causer la toxicomanie, paraît-il.

Je me demande si, dans l'ensemble, nous fournissons les installations de laboratoire et de recherche nécessaires pour éprouver l'effet de ces drogues sur l'homme. Des spécialistes que j'ai rencontrés m'ont dit que les installations de laboratoire sont tout à fait insuffisantes pour permettre de déterminer si ces drogues peuvent mener à la toxicomanie. Je crois que le ministre comprend bien la situation. Il a souvent déclaré qu'un plus grand nombre d'installations seraient fournies, mais ce travail n'avance que très lentement. Il s'agit pourtant d'un point très important.

Alors qu'il introduit ce contrôle, comment le ministre entend-il surveiller la situation dans les Territoires du Nord-Ouest, le Territoire du Yukon ou dans toute autre vaste région à population clairsemée, desservis par un seul médecin. Je me demande comment la population de ces régions sera traitée. Les patients seront-ils transportés à des cliniques pour y être traités aux frais du gouvernement? Le ministre n'a rien précisé.

Je veux également dire quelques mots sur le fait que le ministre n'a pas tellement précisé la situation des jeunes en ce qui concerne la narcomanie. C'est à mon avis la clé de tout le problème. Ils grandissent à une époque où les médicaments sont la panacée universelle. Il me paraît important à l'heure actuelle d'enseigner à la jeune génération que tout médicament peut se révéler nuisible. Cette éducation doit faire partie de la tâche du ministre dans le domaine des aliments et des drogues. Les gens devraient savoir que les stupéfiants ne peuvent mettre fin aux problèmes qui assaillent la société.

Je félicite le ministre de cette initiative et, à mon avis, nous devrions faire davantage et assurer des services aux gens des régions éloignées. Il faudrait des laboratoires pour le traitement de ceux à qui le médecin ordonne des tests, ce qui permettrait d'en connaître les résultats, d'effectuer plus de recherches dans ce domaine et de trouver plus rapidement des solutions avant que s'installe la narcomanie.

[L'hon. M. Munro.]

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, on pourrait très facilement, je suppose, considérer comme assez insignifiant cet élément de solution de l'énorme problème qui se pose au pays depuis bien des mois et même des années et dont l'acuité augmente de jour en jour. Je déplore un peu que le ministre, après examen du premier rapport de la Commission LeDain et du rapport intitulé «Le Traitement» parus récemment, n'ait pas pu trouver rien de mieux à l'égard de l'usage des drogues à des fins non médicales ou abusives.

• (1120)

La méthode d'approche du ministre est centrée en partie sur la méthadone et sur la distribution de cette drogue sur ordonnance, surtout aux héroïnomanes, comme substitut d'une autre drogue. De plus, elle limite les médecins à distribuer et à prescrire de la méthadone dans les cliniques spécialisées. La première chose qui ne va pas dans cette attitude, c'est, qu'en somme, on utilisera encore une substance chimique pour créer ou aider à créer un état euphorique ou semi-euphorique chez le toxicomane. D'abord en aucune manière, nous ne viendrons ainsi à bout des difficultés d'ordre émotif des toxicomanes et qui les rendent tels. Il s'agit tout simplement d'un pis-aller. Comme le ministre le sait étant donné qu'il y a eu usage abusif de la méthadone elle-même, tout ce qu'on arrivera à faire c'est de remplacer un groupe d'héroïnomanes par un groupe de méthadonomanes ou d'en créer un en plus du premier.

Lorsqu'il s'agit de la mise en liberté surveillée de toxicomanes détenus dans les pénitenciers, la Commission nationale des libérations conditionnelles cherche délibérément à élargir ces gens loin des villes, des grands centres urbains, de la rue et de la région où la drogue est facile à obtenir et plutôt dans des localités isolées et plus petites. Si l'on maintient cette politique, et c'est, je crois, l'intention de la Commission, les héroïnomanes mis en liberté surveillée dans des petites localités isolées seront privés des avantages qu'ils pourraient tirer du traitement à la méthadone, car seuls les médecins rattachés à des cliniques spécialisées seront autorisés à donner ce traitement, et il y a lieu de penser que les cliniques spécialisées se trouveront dans des grandes villes comme Toronto, Vancouver et Montréal.

L'hon. M. Munro: Non, dans les hôpitaux.

M. Howard (Skeena): Le ministre hoche la tête et dit non, mais, dans sa déclaration, il n'a pas cru devoir indiquer où seront situées ces cliniques spécialisées et s'il est prévu d'en augmenter le nombre. Si le ministre avait médité cette question et s'il en avait fait mention dans sa déclaration, nous n'aurions peut-être pas à faire les commentaires que nous sommes en train de faire. Quoi qu'il en soit, je maintiens qu'il y a beaucoup de personnes adonnées à l'héroïne qui sont en liberté surveillée dans de petites localités et dans des régions rurales, ainsi que le prescrit le régime de la libération conditionnelle. Beaucoup d'entre eux suivent actuellement un traitement à la méthadone sous la surveillance de médecins travaillant pour leur propre compte. S'il n'est plus possible à ces médecins de prescrire la méthadone en dehors des cliniques spécialisées, un grand nombre de ces personnes en liberté surveillée, qui se servent de la méthadone comme d'un succédané de l'héroïne, se trouveront dans une situation difficile.

Le ministre semble vouloir restreindre l'ordonnance des amphétamines et autres drogues du genre à certaines utilisations médicales. Je crois que c'est une proposition sensée. Nous savons depuis longtemps que les personnes qui ont le plus contribué à faire croire que, dans l'ensemble, on peut tout guérir par une pilule, ce sont les membres mêmes de la profession médicale qui ont prescrit pilules, potions et lotions sans en connaître parfaitement les effets. La tentative qui se fait maintenant pour y imposer des restrictions est opportune. J'espère que les médecins en tiendront compte. J'espère aussi qu'on exigera des fabricants de drogues qu'ils donnent plus d'informations sur les effets secondaires des nouvelles drogues utilisées à ces fins.

Il me semble que la déclaration du ministre ne tient pas compte de la raison fondamentale pour laquelle certains veulent s'évader de la société, s'adonner aux drogues, acquérir un faux sentiment de sécurité, échapper à la réalité. Il s'agit simplement d'un petit programme de rafistolage sur l'ensemble de la question. Ce qu'il faut, c'est appliquer un programme éducatif, tenter d'expliquer et de faire comprendre aux gens ce qu'il en est des réalités de la vie, et non pas seulement remplacer une drogue par une autre.

J'aurais voulu que, dans cette déclaration qui s'est trop longtemps fait attendre, le ministre rejetât la proposition qu'a faite la commission LeDain de légaliser partiellement l'héroïne et de permettre aux héroïnomanes qui ne réagissent pas favorablement au programme de traitement par la méthadone de se procurer de l'héroïne en désespoir de cause, dans des cliniques spécialisées ou ailleurs. Le ministre aurait dû rejeter d'emblée cette recommandation. Le silence de la déclaration sur ce point a deux effets, selon moi. Quand le rapport de la Commission LeDain a recommandé de ranger l'héroïne dans la catégorie des stupéfiants dont l'usage pourrait être légalisé dans certains cas, tous les héroïnomanes du pays ont applaudi; ils ont pensé au jour où ils pourraient, dans les moments de pénurie d'héroïne se rendre dans les centres de traitement et y obtenir la drogue gratuitement en attendant des jours meilleurs.

Je sais que vous vous inquiétez du fait que je parle longtemps, monsieur l'Orateur, mais je crois qu'il s'agit là d'une question extrêmement importante dont la déclaration n'a pas traité. Si vous me permettez de poursuivre, je serai bref.

Par ailleurs, notre société compte un grand nombre de jeunes gens indécis; ils sont incapables de trancher le cas de l'héroïne ayant déjà utilisé d'autres drogues et ils ne savent que faire. Le rapport de la Commission LeDain soumit des recommandations appuyant dans une certaine mesure l'utilisation de l'héroïne et certains de nos jeunes en concluent que l'héroine était inoffensive vu qu'elle avait reçu l'approbation de la Commission LeDain.

Certains narcomanes de Vancouver et d'ailleurs et d'autres personnes qui essaient de trouver une solution à ce problème savent qu'un bon nombre de jeunes ont applaudi à cette recommandation. Ils ne sont pas en mesure d'établir une distinction entre le rapport de la Commission et la politique du gouvernement; ils ont donc voulu essayer l'héroïne vu qu'elle a reçu une sanction semi-légale. Plus le ministre tarde à condamner ce principe, plus il y aura de jeunes qui essaieront l'héroïne. J'espère que le ministre va renoncer à son programme de rapiéçage insignifiant et que, pour changer, il interrogera sa conscience et prendra les mesures qui s'imposent.

• (1130)

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord remercier l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) des mesures annoncées aujourd'hui pour contrôler l'abus de la méthadone et des amphétamines.

Nous sommes particulièrement heureux de la collaboration précieuse et indispensable des associations médicales. Sans leur participation intense, l'annonce faite aujourd'hui par le ministre ne serait que de vains mots.

Cette mesure annoncée aujourd'hui aura pour effet de réduire la disponibilité «officielle» de ces drogues particulières, mais comme l'honorable ministre lui-même le reconnaît, cela ne change en rien l'emploi de ces drogues par les usagers qui les obtiennent de sources illicites. Voilà la grande faiblesse de l'action du gouvernement quant au contrôle de la distribution et de la consommation illicites des diverses drogues au Canada, particulièrement parmi la jeunesse canadienne.

L'annonce faite aujourd'hui, monsieur l'Orateur, ne devrait pas nous faire oublier une action du gouvernement fédéral dans ce domaine.

Au fait, une enquête officielle de l'OPTAT a révélé ce qui suit:

Si l'on compare les résultats obtenus en 1969 et 1971, on note:

que la consommation a triplé dans le cas des barbituriques et presque triplé dans le cas des hallucinogènes autres que le LSD;

que la consommation a plus que doublé en ce qui concerne la marijuana et le LSD;

elle a augmenté du tiers pour ce qui est des stimulants et des tranquillisants;

elle a augmenté d'un dixième environ dans le cas de l'alcool et du tabac;

la proportion de consommateurs de colle est la même en 1971 qu'en 1969.

Par conséquent, l'action du gouvernement dans ce domaine se fait toujours attendre, et les annonces ne constituent, en fait, qu'un contrôle de prescriptions officielles, mais ne touche en rien—ce qui est le plus grave—la consommation illicite.

En terminant mes remarques, je citerai un extrait d'un article paru dans *La Boussole*, de Nicolet, le 11 décembre 1968:

Voici ce que disait le Dr Homes, au cours d'une table ronde, le corps médical a été reconnu comme chef de file dans la lutte contre la toxicomanie:

«Bien que nous parlions généralement de la toxicomanie comme d'une maladie, il s'agit plus précisément du symptôme d'une maladie enracinée dans des conditions sociales et économiques qui tendent à créer l'insatisfaction, la tristesse, les conflits et les tensions, dans l'esprit et dans l'âme des êtres humains.

Cela signifie qu'un des plus grands spécialistes de cette question affirme lui-même que la source de cette insécurité relève du problème ou de l'insécurité économique dans laquelle sont plongés les jeunes Canadiens aujourd'hui. Ni la famille, ni les organismes bénévoles s'occupant de la drogue n'y peuvent rien, puisque cette sécurité économique et sociale est la responsabilité directe et première du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

A cet égard, monsieur le président, tant et aussi longtemps que le gouvernement fédéral se contentera de présenter certaines mesures, en collaboration avec les organismes et les associations médicales, sur la consommation et la distribution de la drogue prescrite officielle, tant qu'il ne prendra pas de mesures énergiques relativement à la consommation et à la distribution illicites, tant qu'il n'adoptera pas des mesures économiques et sociales susceptibles de permettre aux jeunes Canadiens de vivre dans la sécurité économique et sociale, bref, tant que le gouvernement piétinera sur ce sujet, il lancera les Canadiens sur la voie de la drogue.

Voilà pourquoi nous sommes inquiets de l'attitude du gouvernement, de sa léthargie, de sa nonchalance, vis-à-vis des conclusions du rapport Le Dain. Nous aimerions connaître, au plus «sacrant», l'attitude du gouvernement, qui se cache derrière ce rapport dans le dessein d'obtenir le vote des jeunes, alors que, à mon sens, il est plus important de sauver ces jeunes et de leur donner la sécurité.

* * *

L'INDUSTRIE

DÉPÔT D'UNE ÉTUDE DE LA MISE EN MARCHÉ DANS L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA CHAUSSURE

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, à la demande de plusieurs députés, et en vertu du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, des copies d'une étude de la mise en marché dans l'industrie canadienne de la chaussure.

* * *

LES TRANSPORTS

LES TARIFS-MARCHANDISES DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

M. Charles H. Thomas (Moncton): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion en vue de la discussion d'une affaire importante pour les provinces atlantiques et dont l'étude s'impose d'urgence. Elle découle de la dernière augmentation des tarifs-marchandises imposée par les chemins de fer, la huitième en 29 mois, de l'imminence d'une autre baisse de 2.5 p. 100 des subsides et d'une hausse correspondante des tarifs-marchandises. Comme ces augmentations causent de grands torts aux industries de cette région et nuisent à l'intérêt public, je propose, appuyé par le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à imposer immédiatement le gel des tarifs-marchandises des chemins de fer jusqu'à ce qu'une nouvelle politique des transports de la région atlantique, englobant les recommandations du douzième rapport du comité permanent des transports et des communications, soit formulée.

[M. Fortin.]

M. l'Orateur: La motion exige le consentement unanime de la Chambre. La Chambre accorde-t-elle son consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas d'unanimité, la motion ne peut être mise en délibération.

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES PRÉVISIONS QUANT AU CHÔMAGE—LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS— LES MESURES DE RÉTORSION AU PROGRAMME DISC

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, maintenant qu'il occupe son poste depuis un certain temps, puis-je poser au ministre des Finances une question d'un grand intérêt public. Peut-il nous donner des prévisions sur le taux de chômage au Canada pour le reste de l'année? Dans quelle proportion prévoit-il que le chômage aura diminué à la fin de 1972?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je compte traiter de ce sujet plus tard dans la journée au cours du débat sur le discours du trône.

L'hon. M. Stanfield: Pardon?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je demande au député d'attendre. Je compte en parler au cours du débat d'aujourd'hui sur le discours du trône.

M. Lewis: Rien ne garantit que le ministre en parlera.

L'hon. M. Stanfield: Je veux bien attendre, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si, au cours du discours qu'il prononcera pendant le débat sur le discours du trône, et maintenant qu'il a certainement eu l'occasion d'étudier le récent rapport du Conseil économique il nous indiquera qu'il est nécessaire de stimuler encore les investissements du secteur privé afin de parvenir à un niveau d'emploi satisfaisant.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, une fois encore j'en parlerai. Cependant, je pense que le rapport évoqué par le député est lui-même prudent et admet que ses résultats ont été affectés par l'incertitude générale qui régnait pendant la mi-octobre. Selon le rapport du Conseil économique les tendances étaient susceptibles de subir une évolution marquée en réponse au changement subi par les conditions commerciales et économiques. Je rappelle au député que deux événements clés ont eu lieu après cette étude: l'annonce faite par le gouvernement le 14 octobre de nouvelles mesures économiques et, deuxièmement, l'accord international sur les taux de change.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'espérais que le nouveau ministre ne montrerait pas une aussi déplorable suffisance que celle du premier ministre hier.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous n'en sommes pas encore au débat et il s'agit à ce moment-ci de poser des questions et d'y répondre.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, nous n'en sommes pas encore au débat mais on nous joue le jeu des faux-fuyants depuis longtemps sur cette question.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre s'il peut nous donner l'assurance, soit maintenant soit au moment de son discours, que les entreprises canadiennes seront en mesure de faire concurrence aux industries américaines qui vont se trouver dans une situation avantageuse, du fait du programme DISC. Autrement dit, le ministre peut-il nous assurer qu'il présentera des mesures pour contrecarrer l'effet du programme DISC aux États-Unis et permettre à nos industries de faire le jeu de la concurrence, d'investir des fonds et de créer de l'emploi au pays?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je vais traiter de cela un peu plus tard aujourd'hui. Au député de décider s'il est satisfait ou non de mes réponses.

Des voix: Oh, oh!

LES CONCESSIONS DU CANADA ET LE DÉFICIT COMMERCIAL DES ÉTATS-UNIS

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il . . .

Des voix: Oh, Oh!

L'hon. M. Hees: Silence, s'il vous plaît!

Monsieur l'Orateur, le gouvernement a-t-il fait faire une estimation du nombre d'emplois canadiens que coûteront les autres apports qu'il s'est dit prêt à faire pour aider les Américains à combler le déficit commercial temporaire qu'ils connaissent actuellement par rapport au Canada?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, nous surveillons la situation de près. Je tiens à dire au député que je m'attends qu'il me fournisse son appui et ses conseils dépourvus de partisanerie.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Puis-je poser une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur, à la suite de cette réponse qui n'en est pas une. Comme il est très clair qu'au rythme actuel auquel se détériore la balance des paiements du Canada par rapport aux États-Unis nous serons de nouveau dans une position déficitaire vis-à-vis eux d'ici trois ou quatre mois, le gouvernement croit-il qu'on devrait demander au peuple canadien de faire le grand sacrifice d'abandonner un nombre important d'emplois simplement pour appaiser l'intraitable secrétaire américain du Trésor?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Saint-Jean-Lancaster désire poser une question supplémentaire.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence a déjà cédé la parole au député de Saint-Jean-Lancaster.

L'hon. M. Hees: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je croyais que le ministre essayait à tout prix de répondre à cette question très sensée et directe. Pourrait-il nous répondre?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Pourrions-nous avoir une réponse?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Le ministre a la bouche cousue, comme Ben.

Une voix: Asseyez-vous, George!

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire dont j'ai donné avis au ministre. Celui-ci annoncera-t-il dans son discours aujourd'hui un remaniement parmi les hauts fonctionnaires de son ministère comme on a fait savoir? Remplacera-t-on le sous-ministre qui est responsable des politiques qui ont échoué?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question est irrecevable sous la forme dans laquelle elle a été posée.

L'hon. M. Hees: Il sera pis que Ben.

* * *

• (1140)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—LES RAISONS QUI ONT MOTIVÉ LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE EN DEHORS DE L'INSTITUTION

[*Français*]

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur le président, je voudrais poser à l'honorable solliciteur général une question fondée sur les documents qu'il a déposés à la Chambre mardi soir.

Étant donné que la demande de M. Geoffroy ne précisait pas si le mariage devait être célébré en dehors de l'institution, et étant donné que les deux rapports que le ministre a déposés parlent d'un mariage se célébrant dans l'institution, le solliciteur général pourrait-il dire quand et comment a été faite la demande que le mariage prenne place en dehors de l'institution?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, je ne connais pas la date exacte où cela s'est fait, mais l'entente a été faite entre M. Geoffroy et l'agent de classification. Celui-ci a présenté la demande au comité interne de l'institution de Saint-Vincent-de-Paul, qui compte 16 membres dont 11 participaient aux délibérations ce matin-là. Unanimement, ces membres du comité ont approuvé le congé. Il n'y a eu qu'un vote et il portait sur la question d'accorder un congé de 72 ou de 50 heures et, finalement, on a décidé d'accorder 50 heures.

Des voix: Oh! come on, come on.

L'hon. M. Goyer: Est-ce que vous êtes intéressés à savoir la vérité? Le tout a été déféré . . .

[*Traduction*]

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. On devrait permettre au ministre de répondre à la question.

[*Français*]

L'hon. M. Goyer: Le tout a été déféré au directeur de l'institution, M. Brennan, et celui-ci a donné son accord final.

Ceci a été fait conformément aux règlements du Service canadien des pénitenciers, et c'est donc dire qu'au moins 14 personnes ont participé directement à la prise de décision et que ces 14 personnes étaient unanimes.

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—ON DEMANDE DE DÉPOSER LES DOCUMENTS RELATIFS AUX DÉCISIONS PRISES PAR LES AUTORITÉS

M. Lewis: Monsieur le président, j'aimerais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre.

Existe-t-il d'autres documents, comme une autre demande de M. Geoffroy, qui contiennent les décisions prises par les autorités et, dans l'affirmative, le solliciteur général est-il prêt à les déposer à la Chambre?

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, il est évident que les décisions prises sont enregistrées. Quant à savoir s'il faut déposer ces documents, ce serait, à mon avis, établir un mauvais précédent, et j'hésite certainement à le faire. Je me demande pourquoi l'honorable député met ma parole en doute.

[*Traduction*]

M. Lewis: Il me serait peut-être facile de m'expliquer en anglais à propos de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Seule une conscience coupable pourrait suggérer que je mettais en doute l'honnêteté du ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député en appelle au Règlement. J'espère qu'il va s'expliquer là-dessus.

M. Lewis: En toute révérence parler, je n'abuse pas souvent des règles et telle n'est pas mon intention maintenant. A mon avis, toutefois, j'ai le droit de saisir l'occasion de dire au solliciteur général, par votre intermédiaire, que seule une conscience coupable aurait pu suggérer que ma question soulevait un doute quelconque sur son honnêteté. Étant donné ce que révèlent les documents que j'ai mentionnés, soit que tous les intéressés, le directeur, le chef du département de l'éducation, l'aumônier, l'assistance sociale . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pourrait donner le fondement de son rappel au Règlement. A mon avis, il est en train d'engager un débat avec le ministre. Il devrait dire pourquoi il invoque le Règlement afin que je puisse me prononcer.

M. Lewis: Il s'agit, en réalité, de deux choses. Cela aurait peut-être pris moins de temps si l'on m'avait permis de terminer mon exposé. Tout d'abord, ma question n'a nullement contesté la véracité du ministre. En second lieu, il s'agit du dépôt de documents supplémentaires. Je dis que, les documents déposés par le ministre indiquant que tous les intéressés avaient compris que le mariage aurait lieu au pénitentier, alors qu'en réalité on a permis qu'il se fasse en dehors, avec les conséquences que tout le monde connaît, il n'est que juste et convenable qu'un député demande au ministre de déposer tous les autres documents connexes et que ce dernier les dépose, afin que nous puissions savoir ce qui s'est passé.

M. l'Orateur: Cela ne constitue toujours pas un rappel au Règlement.

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—ON RÉCLAME UNE ENQUÊTE JUDICIAIRE

[*Français*]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que toute l'affaire Geoffroy semble de plus en plus nébuleuse et que le ministre a évidemment de la difficulté à donner certains éclaircissements, je voudrais savoir pourquoi il s'entête à refuser la tenue d'une enquête judiciaire impartiale pour jeter de la lumière sur cette question.

M. l'Orateur: Cette question n'est sûrement pas recevable. L'honorable député demande pourquoi le ministre s'entête à ne pas prendre une telle décision. La question posée en ces termes est certainement irrecevable.

L'hon. M. Asselin: J'aimerais poser la question à nouveau, monsieur le président.

Le ministre ne pense-t-il pas que pour élucider cette situation, il y aurait lieu d'ordonner une enquête judiciaire impartiale?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, il n'y a rien de nébuleux dans toute cette histoire. La vérité a été dite. Si l'honorable député ne croit pas ce que je dis, certains articles du Règlement peuvent nécessairement être invoqués et je suis disposé à m'y soumettre.

Quoi qu'il en soit, je pense qu'on a admis qu'il y avait eu erreur et, malheureusement, à la suite de toute cette histoire, on va compromettre les chances de succès d'un programme progressif au sein de notre système pénitentiaire, parce qu'on a commis une erreur, et je demande quels faits . . .

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—QUESTION RELATIVE À LA TENEUR DES DOCUMENTS DÉPOSÉS

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général.

Étant donné que M. Geoffroy avait été précisément condamné pour avoir étranglé sa première épouse et qu'une libération conditionnelle lui avait été accordée précisément pour qu'il se remarie, l'honorable solliciteur général pourrait-il préciser la teneur de certains documents qu'il a déposés? Premièrement, y a-t-il eu consultation de psychiatres, et à combien de reprises? Dans l'affirmative, quelles furent leurs recommandations? Est-ce que ces psychiatres ont travaillé à la demande de la Commission des libérations conditionnelles ou à celle des dirigeants du pénitencier?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Il n'y a pas nécessairement eu de consultation de psychiatres. Il y en a eu avec les autorités religieuses, qui ont donné leur assentiment à ce mariage.

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—LE MODE DE LIVRAISON DU PASSEPORT

[*Traduction*]

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous dirait-il si l'on est venu chercher le faux passeport dont Geoffroy s'est apparemment servi ou si ce document a été expédié par la poste et, si la première hypothèse s'applique, a-t-on exigé que la personne qui s'est présentée pour cueillir le passeport s'identifie?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La demande de passeport est venue par la poste et on a expédié le passeport à l'adresse indiquée sur la formule de demande. De toute évidence, M. Geoffroy n'est pas venu le chercher.

Une voix: En êtes-vous certain?

L'hon. M. Sharp: Il me faudrait aller aux renseignements pour savoir qui est venu le chercher. Je vais tâcher d'obtenir des précisions pour le député.

M. McCleave: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dirait-il aussi si ses services ont reçu des demandes de visa de quelque personne munie du faux passeport en cause dans l'affaire Geoffroy?

L'hon. M. Sharp: Le gouvernement canadien n'émet des visas que pour l'entrée au Canada et, il va sans dire, ce n'est pas dans cette direction que ces gens voulaient aller.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LA RÉCEPTION OFFERTE À CERTAINS OFFICIERS À LA BRASSERIE MOLSON

M. Frank Howard (Skeena): Pourrais-je poser une question supplémentaire au solliciteur général? Voudrait-il expliquer à la Chambre le but de la réception qui a été offerte à la mi-janvier à la brasserie Molson de Montréal à certains officiers de la Gendarmerie royale, sous l'égide du gouvernement? Le ministre peut-il expliquer de quoi il s'agissait?

• (1150)

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Howard (Skeena): Pourrais-je formuler autrement ma question?

M. l'Orateur: Le député pourrait formuler autrement sa question, mais, dans sa forme actuelle, elle pourrait fort bien devoir être inscrite au *Feuilleton*.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, étant donné que la question est urgente et exige une réponse immédiate, l'inscrire au *Feuilleton* nous éloignerait du but. Le solliciteur général voudrait-il vérifier si une telle réception a eu lieu et en exposer les circonstances à la Chambre? En même temps, indiquerait-il pourquoi il n'était pas là? Ou bien a-t-elle eu lieu à son insu?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA PÉTITION DE CITOYENS D'EDMONTON AU SUJET DU CHANGEMENT DU NOM

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Dirait-il à la Chambre si son bureau l'a informé qu'un télégramme lui a été expédié par quelque 11,500 citoyens d'Edmonton et de la région, à propos de la modification du nom de la Gendarmerie royale du Canada? Si oui, quelle réponse a-t-il donnée à ce télégramme?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le député veut bien indiquer quand le télégramme a été expédié, peut-être serais-je en mesure de le retracer. On ne m'a pas avisé de l'arrivée d'un tel télégramme à mon bureau.

L'hon. M. Lambert: Le télégramme était daté du 22 février, et si le premier ministre ou quelqu'un d'autre le désire, comme j'ai mentionné ce télégramme, je suis tout à fait prêt à le déposer. Le voici.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait qu'il ne peut déposer le télégramme.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: Le député invoque-t-il le Règlement?

L'hon. M. Lambert: Oui, monsieur l'Orateur. Il s'agit là d'un document qui a été mentionné. Il n'est pas question de remettre à la Chambre un document venant de l'extérieur, ce qui serait contraire au Règlement. Ce document a la même valeur qu'un document gouvernemental que l'on utilise aux fins des questions.

M. l'Orateur: C'est là une théorie nouvelle en ce qui concerne le dépôt de documents. Le député de Greenwood a la parole.

* * *

L'IMMIGRATION

L'ACCUMULATION DES APPELS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration étant absent, je poserai ma question au premier ministre. Étant donné que le gouvernement avait présenté en 1966 un Livre blanc sur l'immigration dans lequel on promettait des réformes, et compte tenu d'un rapport très récent du ministère de l'Immigration, signé par le ministre de la Justice actuel, et dans lequel il est dit que des mesures s'imposent pour remédier à l'accumulation d'appels en matière d'immigration, le gouvernement a-t-il l'intention de présenter prochainement un projet de loi sur cette question d'une importance vitale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que les ministres qui ont étudié la question ces dernières années se sont rendu compte qu'il nous faudrait soit modifier la loi, soit en supprimer les échappatoires, et le nouveau ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration examine actuellement ce problème.

LA SANTÉ

LA LUTTE CONTRE LES MALADIES CARDIO-VASCULAIRES

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que d'après la récente enquête épidémiologique le taux de mortalité et de morbidité attribuables aux maladies et aux attaques cardiaques a atteint des proportions endémiques puisqu'elles ont coûté la vie à 77,000 Canadiens l'an dernier, le ministre pourrait-il nous dire s'il projette de mobiliser toutes les ressources nécessaires et de déclarer une guerre nationale aux maladies cardio-vasculaires, les assassins numéro 1 au Canada?

M. l'Orateur: Le député reconnaîtra que sa question a passablement d'ampleur. Si le ministre peut y répondre très brièvement, il pourra le faire, mais d'habitude il faudrait donner les renseignements demandés en faisant une déclaration à l'appel des motions.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je peux répondre brièvement à cette question, monsieur l'Orateur. Oui, nous prenons des mesures pour essayer d'enrayer cette maladie qui est en effet très grave. Par des contributions de plus de 1.5 million de dollars nous appuyons le Conseil de recherches médicales, des professeurs et hommes de science en médecine au Canada afin de combattre ce mal. Nous souscrivons à cette fin à la Caisse d'aide à la santé. Nous participons aussi aux projets de la Fondation canadienne des maladies du cœur.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—LA POSITION DES SYNDICATS ET DES FABRICANTS AU SUJET DES GARANTIES—LA VÉRIFICATION DES STATISTIQUES

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné qu'il apparaît, ou du moins c'est l'impression qui se dégage, que le ministre considère les deux garanties principales canadiennes dans le pacte automobile conclu entre les États-Unis et le Canada comme ne revêtant plus l'importance primordiale qu'on leur attribuait lorsque cet accord a été signé, le ministre peut-il dire si les syndicats et les constructeurs canadiens partagent cette opinion?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je sais que les milieux de l'automobile, et tous les constructeurs eux-mêmes, partagent cette opinion. Je sais également que c'est le cas de nombreuses autres personnes qui n'osent sans doute pas le dire en public.

M. Danforth: Étant donné que l'un des principaux sujets de dispute, ou de ce qui semble être une dispute, provient du fait qu'il y a un écart entre les statistiques canadiennes et américaines du déséquilibre commercial, les deux parties ont-elles enregistré des progrès dans la recherche d'un dénominateur commun à cet égard?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, je présume que l'honorable député veut parler de la balance commerciale en général, qui englobe également les automobiles. Des efforts ont été accomplis à cet égard. M. Stans, qui était alors le secrétaire d'État américain au commerce, est venu à Ottawa il y a quelques mois et nous nous sommes mis d'accord sur la procédure à utiliser. Des réunions ont eu lieu depuis et j'ai été informé que certains progrès avaient été réalisés en vue d'accorder les chiffres avancés par les deux parties. Je crois que les chiffres des importations de l'un diffèrent des chiffres des exportations de l'autre vers ce pays, mais des efforts sont faits actuellement en vue d'éliminer cet écart et certains progrès ont déjà été enregistrés.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire concernant la question précédente.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai donné la parole à l'honorable député pour poser une question supplémentaire à la question débattue présentement à la Chambre. S'il n'a pas de question supplémentaire en ce moment, il aura peut-être la parole plus tard. L'honorable député de Selkirk a une question supplémentaire à la question dont la Chambre est saisie.

M. Broadbent: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'honorable député en appelle-t-il au Règlement?

M. Broadbent: Oui, simplement pour expliquer que ma question supplémentaire a trait à la première question posée par celui qui me précédait.

M. l'Orateur: L'honorable député d'Oshawa-Whitby a la parole.

M. Broadbent: Je voudrais que le ministre précise sa réponse à la question qui lui a été posée: nous dit-il que les dirigeants des sociétés automobiles ont appuyé explicitement l'intention initiale du gouvernement d'abandonner les sauvegardes inscrites dans l'accord sur la production automobile?

L'hon. M. Pepin: Non, monsieur l'Orateur. J'ai mis grand soin à répondre au point précis soulevé par le député de Kent-Essex. Sa question était à peu près la suivante: Reconnaît-on que les deux sauvegardes officielles n'ont plus d'effet direct sur le processus décisionnel de l'industrie automobile? Voilà du moins ce que j'ai compris et j'ai répondu que ce fait était généralement admis par les fabricants; c'est d'ailleurs ce qu'on m'a répété à plusieurs reprises. J'ai aussi affirmé avec force que d'autres personnes partageaient cette opinion, mais qu'elles n'en parleraient pas en public pour d'autres raisons.

M. Broadbent: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député d'Oshawa-Whitby peut poser une dernière question supplémentaire à ce sujet, après quoi nous passerons au sujet suivant; l'honorable député de Compton aura alors la parole.

M. Broadbent: Merci, monsieur l'Orateur. Le ministre sait-il que le président d'au moins une de ces compagnies et si je comprends bien celui d'une des principales industries d'automobiles se sont opposés ouvertement à tout changement dans le domaine des garanties?

L'hon. M. Pepin: Peut-être s'agit-il d'un d'entre eux qui avait un problème précis et qui est en difficulté. Parfois, il

a besoin d'une des garanties, mais peut se passer de l'autre et nous avons dû faire des arrangements pour lui rendre service. Je regrette que tout cela soit si compliqué. Dans son cas en particulier, il peut penser que cette question est d'une importance juridique, mais je parlais tout spécialement du processus de prise de décision et je soulevais la question de savoir si l'usine devrait se trouver au Canada ou aux États-Unis. Ma réponse était que les deux garanties officielles n'exercent aucune influence directe sur le processus de prise de décision qui existe déjà.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Pepin: Cela peut avoir un effet secondaire . . .

[*Français*]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable ministre, mais je crois que nous devrions aborder un autre sujet.

* * *

• (1200)

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA POSSIBILITÉ DE CONSENTIR DES PRÊTS PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Dirait-il s'il aurait l'intention de recourir à la Banque d'expansion industrielle pour répondre à la demande de plusieurs hommes d'affaires, qui prétendent que les taux d'intérêt des banques à charte sont trop élevés et qu'il serait temps de les réduire parce que cela nuit au développement industriel et commercial?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Je regrette, monsieur l'Orateur, mais le programme du développement industriel ne tombe pas sous ma juridiction.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—L'OPPORTUNITÉ D'UN COMITÉ MINISTÉRIEL

[*Traduction*]

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Je voudrais poser une question au premier ministre. Elle a trait au projet de la baie James mis au point sous l'égide du gouvernement du Québec. Comme la responsabilité du gouvernement fédéral est engagée dans plusieurs domaines comme l'environnement, les affaires indiennes et les transports, j'aimerais savoir si l'on a chargé un comité ministériel ou quelque autre organisme de coordination de se pencher sur les aspects de ce problème qui relèvent des autorités fédérales.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les services compétents du gouvernement fédéral étudient actuellement cette question.

M. Aiken: La réponse du premier ministre signifie-t-elle que, jusqu'à nouvel ordre, nous devrons poser nos questions aux ministres intéressés par ce projet?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—L'AVIS DES INDIENS

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre a-t-il pris l'avis des Indiens vivant actuellement dans la province de Québec, et qui ont émis de vives objections à l'endroit du projet de la baie James? Dans l'affirmative, le ministre a-t-il transmis à son collègue le ministre de l'Environnement les données en sa possession?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, il me fait plaisir de dire à la Chambre que je suis en communication constante avec l'Association des Indiens du Québec, que j'ai rencontré le chef Max Gros-Louis pas plus tard que la semaine dernière, à ce sujet, et que j'avais rencontré le chef Delisle et M. Gros-Louis quelques semaines auparavant.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—LES ENTRETIENS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

[*Traduction*]

M. Len Marchand (Kamloops-Cariboo): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. On a déjà posé bien des questions. Le ministre des Affaires indiennes nous dirait-il s'il a eu des entretiens avec le gouvernement de la province de Québec au sujet de cette affaire très sérieuse, et si au cours de ces entretiens, il a exprimé le point de vue du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dans des termes aussi fermes que possible? De plus, serait-il disposé à fournir au comité permanent des affaires indiennes un compte rendu complet de ses entretiens lorsque le comité étudiera les crédits de son ministère?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, j'ai déjà eu l'occasion de parler, à une couple de reprises, au premier ministre de la province de Québec ainsi qu'au ministre de l'Industrie et du Commerce à ce sujet, ce dernier étant aussi responsable, jusqu'à un certain point, de la Société de développement de la baie James, et quand les prévisions budgétaires de mon ministère seront étudiées, en comité, il me fera plaisir de faire connaître mon opinion à ce sujet aux membres du comité.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA RÉVISION DES MÉTHODES—LES OBJECTIFS—LE NOMBRE D'EMPLOIS DURABLES CRÉÉS

[*Traduction*]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Compte tenu du scepticisme fort répandu dans le milieu financier concernant les programmes d'expansion économique régionale qui relèvent du ministre, et dont la preuve la plus récente se trouve dans le rapport de la Banque provinciale du Canada sur l'économie, le ministre nous dirait-il si son ministère est à réviser les stratégies et s'il fera une déclaration concernant les buts et objectifs de ces programmes?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, le député devrait lire dans le *Financial Times* un très bon article portant sur mon ministère; il changerait alors d'idée.

M. McGrath: Une question supplémentaire. Elle se rapporte au rapport annuel du ministère où il est dit que les subventions accordées en vertu de la Loi stimulant le développement de certaines régions sont inférieures de 22 p. 100 à celles de l'an dernier; ce qui représente une perte de 12,264 emplois. Je demande au ministre si une enquête est en cours pour déterminer combien des autres emplois prévus existent toujours?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je dois analyser le problème avant de pouvoir répondre à cette question. N'avez-vous pas dans l'opposition des gens qui sont intéressés à la recherche?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Marchand: Nous payons pour cela.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre doit adresser sa réponse à la présidence.

M. McGrath: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: La présidence donne la parole d'abord au député de Saint-Jean-Est, ensuite au député de Broadview, puis au député d'Annapolis Valley.

M. McGrath: Étant donné le rapport annuel du ministère qui est loin de cadrer avec les exigences de la Loi stimulant le développement de certaines régions, je pense qu'il incombe au ministre de promettre l'ouverture d'une enquête en vue d'établir le nombre d'emplois toujours en existence parmi ceux qui ont été créés dans le cadre de ce programme.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député fait simplement valoir un argument à l'appui de sa première question.

* * *

LE LOGEMENT

LE LOTISSEMENT TALVIN À HULL—LES DÉFAUTS DE CONSTRUCTION—LES RÉPARATIONS

M. John Gilbert (Broadview): Ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné que des défauts de construction et la nécessité de procéder à des réparations ont occasionné des problèmes sérieux pour les propriétaires des logements Talvin à Hull (Québec), et vu le refus ou le manque de collaboration et de communication de la part du constructeur, des représentants de la SCHL et peut-être du ministre, celui-ci consentira-t-il à organiser une rencontre des fondés de pouvoir des propriétaires de ce complexe de logements avec les fonctionnaires de la SCHL et le constructeur?

L'hon. Ron. Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Je vais me renseigner, monsieur l'Orateur. Je ne m'oppose pas à la tenue d'une réunion à condition qu'elle soit utile.

LE RAPPORT SUR LA QUESTION DES HABITATIONS À BON MARCHÉ

M. Andrew Brewin (Greenwood): Le ministre va-t-il déposer à la Chambre le rapport que le groupe de travail spécial lui a, je crois, communiqué, et qui porte sur l'ensemble de la question des habitations à coût modique et, en particulier sur le financement de la rénovation de logements existants, de coopératives d'habitation et de logements non lucratifs? Va-t-il déposer ce rapport à la Chambre?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État aux Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, il s'est fait beaucoup d'études au sein du ministère et de la Société, études dont les résultats se refléteront en temps opportun sur les projets de lois soumis à la Chambre.

[*Plus tard*]

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: La présidence autorisera d'abord le député à poser sa question supplémentaire ou, s'il le préfère à exposer son rappel au Règlement.

M. Brewin: J'invoque le Règlement. J'ai posé au ministre d'État aux Affaires urbaines une question sur le rapport d'un groupe d'étude, rapport très étoffé. Le ministre a donné une réponse générale. Peut-être pourrait-il répondre à ma question sur le rapport du groupe d'étude sur le logement à coût modique, rapport qui est en sa possession, qui est disponible et qui devrait être à la disposition de la Chambre et du public.

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, je suis en train d'étudier le grand nombre d'études et de rapports qui ont été faits, afin de déterminer lesquels seront mis à la disposition de la Chambre et quand.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA MISE EN VALEUR DE TERRES EN N.-É.—L'ADOPTION DU DÉCRET EN CONSEIL

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Ma question fait suite à celle qu'a posée tout à l'heure le député de Saint-Jean-Est à propos d'une certaine affaire qui relève du ministre de l'Expansion économique régionale. Celui-ci a été avisé de ma question. Il a bien voulu me répondre, mais cette réponse n'est pas celle qu'il a donnée cette semaine, savoir que le décret du conseil autorisant au nom du gouvernement fédéral un projet de mise en valeur relatif à certaines terres et comportant . . .

Une voix: Au fait!

M. Nowlan: J'y arrive. Gueulard! Je comprends qu'il se présente des difficultés. Je crois savoir que le ministère et le Conseil du Trésor ont autorisé ce programme de mise en valeur des terres de toute la Nouvelle-Écosse, programme qui a été soumis par le gouvernement de cette province. Le Conseil du Trésor a-t-il maintenant adopté ce décret du conseil? Quand celui-ci recevra-t-il la sanction finale?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le Conseil du Trésor ait encore approuvé ce décret. J'espère qu'il le fera sous peu.

L'ÉNERGIE

PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA BAIE JAMES—LA COLLABORATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné les nombreuses observations qui ont été faites par certains députés, et surtout l'intérêt marqué qu'ils portent au projet de la baie James, j'aimerais demander au très honorable premier ministre si le gouvernement fédéral reconnaît au Québec la responsabilité entière du projet de la baie James et s'il est disposé à collaborer, dans la mesure du possible, à accorder des subventions et des prêts?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La question est complexe, monsieur le président. Il est certain que l'établissement de services hydro-électriques sur une rivière coulant à l'intérieur de la province de Québec relève de cette province. N'empêche que ces travaux peuvent avoir des conséquences dans des domaines où le gouvernement fédéral a juridiction, par exemple, sur la population indienne, sur le mode de financement, sur l'exportation d'énergie—si telle est l'intention—sur l'établissement de certain moyens de transport, si le gouvernement provincial attend que le gouvernement fédéral en établisse. Or, pour toutes ces raisons, nous sommes intéressés au projet sous certains aspects, et c'est sur ces aspects que le gouvernement de la province de Québec devra discuter avec le gouvernement fédéral s'il veut s'assurer notre collaboration.

Pour le moment, le gouvernement fédéral n'a pris aucun engagement.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'ENQUÊTE SUR LES FUITES DE DOCUMENTS CONFIDENTIELS

[*Traduction*]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, il a dit au député de Prince Edward-Hastings qu'on n'avait pas encore déterminé qui était responsable des fuites de documents confidentiels du gouvernement. J'aimerais demander au très honorable député de quelle façon le gouvernement enquête actuellement, étant donné que quelques-unes des fuites se sont produites il y a déjà plusieurs mois.

• (1210)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous enquêtons comme nous l'avons toujours fait. J'ai demandé au titulaire de chaque ministère, où une fuite aurait pu se produire, d'y faire enquête s'il estimait que la chose était de sa compétence et de discuter avec le solliciteur général de la nécessité d'une enquête policière dans certains cas ou encore de s'en remettre aux moyens du ministère.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le très honorable député nous dirait-il s'il y eut des cas où la question échappait à l'action du ministre en cause et si le solliciteur général a dû être consulté par l'un des ministres au sujet d'une fuite particulière, si je puis m'exprimer ainsi?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il faudra que je me renseigne pour savoir si un ministre a effectivement fait appel à la police dans un cas donné.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. J'accorde la parole au député pour une brève question supplémentaire. La période des questions se termine dans deux minutes.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Puisque les quatre agents sans nom, indéterminés et impersonnels du service du solliciteur général seront chargés des problèmes de sécurité au pays, seront-ils également chargés de la sécurité au sein du gouvernement par le premier ministre?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. J'ai déjà répondu à cette question. En cas de fuite dans un ministère, c'est au ministre qu'il appartient de faire enquête. La Gendarmerie royale du Canada n'est pas autorisée à faire enquête dans un ministère sur des questions de la compétence de ce dernier.

M. Nowlan: Une question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: Peut-être pourrions-nous remettre cette question à demain. Le temps va nous faire défaut. Le député de Malpèque a la parole.

* * *

L'AGRICULTURE

L'UTILISATION À L'ALIMENTATION DES BESTIAUX DES POMMES DE TERRE ACHETÉES EN VERTU DU PROGRAMME DE STABILISATION

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Quelle réponse a-t-il donnée à la demande du comité de coordination de l'Île-du-Prince-Édouard que les pommes de terre achetées en vertu du programme de stabilisation soient consacrées en partie à l'alimentation du bétail?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre brièvement et dire que nous essayons de mettre sur pied un programme allant dans ce sens, mais comme le député le sait, ces pommes de terre pourraient être revendues à un prix très bas et nous voulons nous assurer qu'elles ne reparaîtront pas sur le marché sous forme de pommes de terre de table ou qu'elles ne seront pas revendues aux conserveries. Nous voulons également nous assurer que les pommes de terre utilisées pour le bétail ne feront pas défaut sur le marché, ce qui nous contraindrait à les remplacer.

L'hon. M. MacLean: Le ministre sera-t-il bientôt en mesure de faire une nouvelle déclaration à ce sujet, de même que sur la demande que la Fédération canadienne de l'Agriculture, ainsi que d'autres organismes, lui ont adressée au sujet des subventions pour les porcs reproducteurs?

L'hon. M. Olson: Ma réponse à la première partie de la question est que j'espère pouvoir le faire, et en ce qui concerne la deuxième partie, que je me pencherai sur ce problème.

LES VERSEMENTS D'APPOINT AUX ÉLEVEURS DE PORCS—LE BESOIN D'EXPLICATIONS

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Songe-t-il à publier un communiqué afin de clarifier la situation en ce qui concerne les versements d'appoint aux éleveurs de porcs. La confusion provient de l'utilisation du mot «autres» dans le formulaire de demande.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, ces formulaires ont de toute évidence été imprimés avant que la déclaration n'ait été faite. En fait, déjà au mois de septembre, j'avais déclaré qu'il était probable que des versements d'appoint seraient effectués et que nous rédigerions des formulaires et les distribuerions dans le pays. A l'époque, nous ne savions pas encore à quel taux ces paiements seraient versés. C'est pourquoi toutes les catégories, y compris la catégorie désignée par le mot «autres» y figuraient.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, pendant qu'il y est, le ministre pourra peut-être nous dire pourquoi le mot «process» a été orthographié «precess».

* * *

LES PENSIONS

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LA QUESTION DE L'AUGMENTATION DU MONTANT DE BASE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Bien que la question de la pension de vieillesse ne figure pas dans le discours du trône, j'aimerais poser au ministre une question qui découle de la déclaration qu'il a faite à plusieurs reprises au cours de la dernière session, comme quoi le Parlement pouvait augmenter n'importe quand le montant de base de la pension aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse. Le gouvernement a-t-il l'intention de proposer une mesure à cet égard au cours de la présente session?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur, nous n'en n'avons pas l'intention. Mais je rappellerai au député que la dernière augmentation, que nous avons accordée il y a un an et demi environ, était, à une exception près, la plus importante dans toute l'histoire du Canada.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quarante-deux cents.

M. l'Orateur: A l'ordre. Passons maintenant à l'ordre du jour.

[L'hon. M. Olson.]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, ajourné le mercredi 23 février, de la motion de M. Ross Whicher: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un plaisir et un privilège que d'avoir l'occasion de participer au débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. J'aimerais tout d'abord, bien sûr, féliciter chaleureusement les députés qui ont proposé et appuyé la motion de leur apport à l'Adresse. Je suis tout particulièrement heureux que le premier ministre (M. Trudeau) ait pris le temps de donner quelques renseignements sur le député de Bruce (M. Whicher). Je vois qu'il a signalé à la Chambre que le député avait été membre de l'Assemblée législative provinciale de 1955, je crois, à 1967, et avait été élu ensuite à la Chambre des communes en 1968.

Ayant écouté le discours du député et l'ayant relu, j'ai facilement compris pourquoi il a fait partie de l'opposition à la législature de l'Ontario pendant si longtemps. En particulier, je voudrais, pour qu'elles le hantent, rappeler au député deux de ses déclarations. Premièrement, comme le hansard en fait foi à la page 9, celle-ci:

Je puis affirmer cet après-midi sans l'ombre d'un doute, que les personnes âgées du Canada profitent de la société juste que notre gouvernement a promise.

Monsieur l'Orateur, voilà une des déclarations les moins sérieuses que j'aie entendues ici. J'ignore où le député vit et pourquoi il n'a pas reçu le même genre de lettres que moi de la part des Canadiens pauvres et frustrés, à cause de l'attitude du gouvernement, du manque de logements pour les citoyens âgés, du coût élevé de la vie et de la suppression de l'indexation du revenu minimum quant à la pension de vieillesse. Ils m'écrivent constamment et je suis certain qu'ils écrivent aussi à tous les autres députés. Quant à moi, je sais qu'ils ne s'imaginent pas vivre dans une société juste et qu'ils ne le croiront pas à brève échéance, à moins d'un changement de gouvernement.

Je voudrais amener sur le tapis une autre question.

M. McBride: Oh, oh!

M. Alexander: Voilà le pasteur. J'ai lu l'article à son sujet. Je m'en tiens à mes observations. J'appuie entièrement ce qu'on dit dans cet article. Il semble que le député ne sera pas de retour parmi nous, pour la gloire et l'édification des Canadiens, après les prochaines élections.

Qu'il me soit permis de citer une autre déclaration du député de Bruce. Comme en fait foi le hansard à la page 13, il a dit:

Lorsque les dés seront jetés, les Canadiens sauront gré au gouvernement actuel de leur permettre de si bien vivre.

Je souligne le mot «permettre». Dirions-nous que c'est là une déclaration sérieuse? Je me demande si, en réalité, il en est ainsi. La trudeaucratie permet-elle aux Canadiens de vivre? J'aimerais rectifier les idées du député, car si les Canadiens vivent, ils vivent dans des conditions extrêmement pénibles. Il n'est donc pas étonnant que le premier ministre ait dit qu'il ne fonderait pas son appel au peuple sur ses réalisations, mais concentrerait plutôt sa campagne sur des projets concernant l'avenir. Devant cette permission de vivre accordée aux gens et la performance du gouvernement qui a été source de frustration et d'aliéna-

tion, il est facile de comprendre pourquoi nous attendons tous avec impatience l'annonce des prochaines élections.

• (1220)

Permettez-moi de rappeler l'échec tragique du gouvernement dans certains domaines, échec qu'il ne faut cesser d'évoquer car il s'agit de questions auxquelles la population s'intéresse. Le gouvernement est parvenu à certains résultats remarquables tels que niveaux d'imposition élevés, nombreuses faillites et mises à pied, versement élevé de 42c. aux bénéficiaires de la pension de la vieillesse de même que chômage généralisé. A l'heure actuelle 665,000 personnes sont au chômage ce qui, comme l'a dit le premier ministre constitue un effet secondaire regrettable des politiques fiscales et monétaires du gouvernement. Ce qui me préoccupe c'est que ceux qui méritent d'être récompensés ont été oubliés. Il y a le cas de M. Vallières. Je ne parviens pas à comprendre qu'on ait pu l'embaucher surtout en entendant le ministre du Travail d'alors approuver cette décision et nous dire que ce genre de personne est plus valable que Dieu sait combien de chômeurs dont 10 à 15 p. 100 se trouvent au Québec. Le ministre a approuvé cette décision que je refuse d'admettre. Voilà le genre de climat dans lequel nous fait vivre le gouvernement lorsqu'il s'occupe de la destinée du peuple canadien.

Mais le gouvernement a également obtenu d'autres résultats. Il a perdu la confiance des Canadiens. Il a créé le sentiment d'aliénation qui règne dans l'Ouest et que nous connaissons tous pour nous y être rendus. Il y a également ce sentiment d'aliénation qui règne dans le centre du Canada, sentiment provoqué par la rigueur du gouvernement et également cette aliénation ressentie dans les provinces de l'Atlantique et provoquée par l'absence totale d'idées chez le gouvernement qui permettraient de supprimer ou de réduire les disparités économiques régionales.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Bien sûr il s'est également produit un nouveau refroidissement dans les rapports canado-américains. Mais je me demande à quoi nous attendre quand le premier ministre au cours de ses voyages à l'étranger a témoigné d'une certaine inquiétude à l'égard de la mainmise culturelle, économique et militaire de nos amis américains. C'était l'essence de son message. Il ne faut donc pas nous étonner de ce nouveau refroidissement des rapports canado-américains et du fait que nous devions souffrir un peu. Nous devrions rappeler énergiquement à nos amis américains que nous sommes leur meilleur client. Nous devons leur dire que, si nous devons souffrir, ils souffriront à leur tour par suite de leur politique économique de nous couper les jarrets.

J'aimerais parler brièvement du dossier de ce gouvernement concernant le chômage. Le premier ministre, dans sa réponse au chef de l'opposition (M. Stanfield) l'autre jour, a beaucoup parlé de ténèbres et de mauvais présages. Il appartient certainement à l'opposition de signaler les lacunes et les échecs de ce gouvernement. Si nous parlons de ténèbres dans notre réponse, peut-être faudrait-il également en parler en pensant aux quelque 665,000 chômeurs. Il ne faut pas songer seulement aux individus qui sont en chômage, mais comme je l'ai sans cesse répété, au conducteur d'autobus, au chauffeur de taxi, à l'épicier du coin et au petit commerçant dont l'existence dépend du revenu de ces 665,000 personnes. Nous nous leurrons et nous disons qu'il n'y a que 665,000 personnes en chômage, mais c'est la base de notre stabilité parce que l'économie s'effondre s'ils ne sont pas là pour acheter des biens ou des services.

A la page 2 du hansard du 17 février 1972, on parle dans le discours du trône de «nos réalisations aux chapitres... de la création de nouveaux emplois». Le lendemain, le premier ministre a repris le sujet pour dire:

Il ne faudrait oublier le nombre immense d'emplois créés au Canada.

Si quelqu'un oublie quelque chose, c'est bien le premier ministre, et c'est lui qui ignore les faits. Selon le Conseil économique du Canada, au cours de la période de 1970 1975, l'accroissement du taux d'emploi requis pour absorber l'accroissement de la population active et réduire le chômage à un taux d'environ 4 p. 100 serait de 3.3 p. 100 par année. En 1970, le chômage a augmenté de 1.3 p. 100 et, en 1971, de 2.5 p. 100. Seulement 299,000 emplois ont été créés en 1970 et en 1971 ensemble, soit 21 p. 100 du 1.4 million dont nous aurons besoin en 1975. Il y a donc un écart de 1.1 million d'emplois qui doit être comblé au cours des trois prochaines années si nous devons ramener le chômage à un taux plus acceptable.

Comment cette rareté de nouveaux emplois se traduit-elle sur le plan humain? Voici: 64 p. 100 seulement de tous les nouveaux venus sur le marché de la main-d'œuvre depuis deux ans ont trouvé du travail; la moitié seulement des hommes arrivés sur le marché du travail entre le début de 1970 et la fin de 1971 se sont trouvé un emploi; quant aux jeunes en quête de travail depuis deux ans, 46 p. 100 seulement en ont trouvé. La situation est tragique, pour ne pas dire davantage.

Depuis l'entrée en fonction du premier ministre, au début de mai 1968, l'emploi a monté de 5.5 p. 100 et le nombre des travailleurs, de 9 p. 100; le chômage a par conséquent doublé, passant de 366,000 en mai 1968 à 665,000 en janvier 1972. Voilà les réalisations sur lesquelles se fonde le premier ministre et dont il se vante.

Que les Canadiens n'oublient pas, dit le premier ministre,

... qu'entre 1965 et 1970—les données statistiques s'arrêtent là—plus d'un million de nouveaux emplois furent créés au Canada.

C'est peut-être là que se pose le problème des politiques du gouvernement en matière de chômage. Comme le premier ministre se rend compte que la statistique sur l'emploi et le chômage au Canada a été établie jusqu'en janvier 1972, il se fonde sur des chiffres dépassés depuis longtemps. La création d'emplois au Canada, dit encore le premier ministre, fut beaucoup plus rapide qu'ailleurs entre 1965 et 1970. Peut-être, mais bien peu de pays connaissent une expansion aussi considérable de la main-d'œuvre qu'au Canada et un niveau de chômage aussi élevé que le nôtre.

L'organisme de la Coopération et du développement économique publiait, en mai 1970, ses prévisions sur le nombre de nouveaux emplois qu'il faudrait créer dans les pays membres de l'organisme entre 1970 et 1975. Ces projections montrent que le Canada était loin en tête de tout autre pays industriel quant à la nécessité de créer des emplois au cours de la décennie. Je le répète, monsieur l'Orateur: Ces projections montrent que le Canada était loin en tête de tout autre pays industriel quant à la nécessité de créer des emplois au cours de la décennie. De 1970 à 1975, le besoin de croissance du niveau d'emploi au Canada fut estimé à 15 p. 100 pour seulement 9 p. 100 aux États-Unis et pas plus de 5 p. 100 ailleurs. Il est évident qu'au cours des années 1970 il n'est pas si indispensable

pour les autres pays de créer autant d'emplois que le Canada étant donné que leur population active n'augmente pas aussi rapidement. C'est, je crois, un point volontairement omis par le premier ministre (M. Trudeau) dont le contentement en matière d'augmentation des emplois au Canada par rapport au reste du monde est donc peu justifié.

• (1230)

Un autre chiffre significatif est la proportion de chômeurs par rapport aux postes vacants dans différents pays. Les chiffres les plus récents sur ce sujet datent du troisième trimestre de 1971. Ils démontrent que dans les pays européens mentionnés par le premier ministre dans sa réponse au chef de l'opposition (M. Stanfield), soit la Belgique, la France, la Suède, l'Allemagne, la Hollande et le Royaume-Uni, mais non l'Italie pour laquelle n'existe aucun chiffre d'emplois vacants, il existe une vaste différence dans la concurrence en vue de l'occupation des emplois disponibles. Dans ces pays européens seulement 1.3 chômeur postule chaque emploi vacant alors qu'au Canada à la même époque le chiffre était de 10.6! C'est très différent.

Il y a une autre façon d'étudier le dossier du gouvernement Trudeau concernant le chômage, et c'est en comparant le taux de croissance de l'emploi, le taux de croissance de la population active et les taux de chômage au cours des années du gouvernement Trudeau à ceux qui ont prévalu au cours des années des gouvernements canadiens précédents. Il y a eu plusieurs années dans l'époque pré-Trudeau au cours desquelles on a connu un taux de croissance de l'emploi supérieur et un taux de chômage inférieur, même si la population active s'accroissait plus rapidement qu'aujourd'hui.

Je vous renvoie à l'année 1966, monsieur l'Orateur, quand nous avons connu une augmentation annuelle de la population active de 3.9 p. 100 et une augmentation annuelle de l'emploi de 4.2 p. 100 et un taux de chômage de 3.6 p. 100. Nous voyons donc qu'en 1966 le taux de croissance de l'emploi au Canada a été plus fort qu'au cours de toutes les années Trudeau, en dépit du fait que la population active ait augmenté plus rapidement qu'en toute année depuis, le taux de chômage a été inférieur à tout taux annuel du gouvernement Trudeau.

Toutefois, au lieu de s'arrêter à tous ces faits et aux 665,000 chômeurs canadiens, le premier ministre préfère dire au pays que tout nuage a une teinte d'argent. Pourquoi se préoccuper des chiffres du chômage, nous dit-il, quand le dossier international du Canada en fait de croissance de l'emploi de 1965 à 1970 est sans égal?

Qui plus est, le premier ministre n'a cessé de dire dernièrement aux chômeurs que des emplois étaient disponibles, mais qu'ils étaient trop paresseux pour en profiter. Les grands centres miniers du Canada comme Sudbury, prétend-il, ont un besoin pressant de travailleurs. Le fait que INCO songe et procède à des licenciements depuis plusieurs mois n'a pas diminué son enthousiasme sur sa façon de s'attaquer au problème du chômage. Le premier ministre et ses conseillers, avant de visiter et insulter les chômeurs de cette façon, du moins en Ontario, devraient lire le rapport publié récemment par le groupe d'étude ontarien sur les occasions d'emploi pour les assistés sociaux, tout particulièrement la page 67, où on lit:

Un taux de chômage relativement important touche maintenant toutes les régions de la province. Ce taux, s'il n'est pas aussi important que dans d'autres provinces, est tout de même tel qu'aucune région ne connaît de manque de main-d'œuvre.

[M. Alexander.]

Monsieur l'Orateur, les Canadiens en ont franchement assez des chiffres erronés et des excuses du gouvernement Trudeau.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Les Canadiens veulent et ont besoin d'une politique globale pour régler ce problème dans son ensemble, et non pas la reprise des sempiternelles formules qui ne font que le masquer. «Loin des yeux, loin du cœur», voilà ce qui semble être la politique du gouvernement Trudeau face au chômage.

Je crois que le ministre des Finances (M. Turner) veut prendre la parole immédiatement après moi. Peut-être nous indiquera-t-il quelle politique le gouvernement se propose de mettre en œuvre en vue d'assurer la croissance économique et le plein emploi. J'aimerais entendre ce qu'il a à nous dire au sujet de l'expression «plein emploi». Comme je l'ai dit, l'attitude du gouvernement Trudeau face au chômage semble se résumer au vieil adage «loin des yeux, loin du cœur» et chaque nouvelle déclaration, telle que le discours du trône, va dans ce sens.

Monsieur l'Orateur, les maux dont souffre l'économie canadienne aujourd'hui, le chômage et l'inflation, sont le résultat de la politique économique anémique et mesquine du gouvernement Trudeau. Le problème est de savoir si l'on revient maintenant sur cette politique. Je ne crois pas que cela soit le cas.

Je sais que le ministre des Finances brûle de définir quelle orientation le régime actuel se propose d'imprimer au pays et c'est le souffle court que nous attendons son discours. Je sais que l'ancien ministre de la Justice, dans son nouveau poste de ministre des Finances, fera preuve du même esprit humanitaire et de la même compassion envers le peuple canadien que par le passé.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: C'est ce dont nous parlons, les gens. Je sais que le ministre des Finances s'en préoccupe, et ce qu'il nous dira cet après-midi sera consigné au procès-verbal pour notre gouverne à tous. J'espère que le récent changement au portefeuille des finances sera vraiment significatif.

J'aimerais parler au ministre d'une réunion dans la ville d'Hamilton, à laquelle j'ai assisté il n'y a pas très longtemps. J'espère que d'autres députés auront l'occasion d'assister à des réunions de ce genre que je trouve enrichissantes, éducatives et intéressantes. La main-d'œuvre locale était invitée mais n'a pas cru bon de venir. Si nous évoluons vers une période de coopération, de négociation et de compréhension entre les travailleurs, le monde des affaires, le gouvernement et le patronat, j'ai peine à comprendre pourquoi la main-d'œuvre n'y était pas.

Les hommes d'affaires s'inquiétaient de se voir inondés d'une vague de lois qui, selon eux, ne leur laissaient pas le temps de s'occuper de leur entreprise. A leurs yeux, la loi de l'impôt sur le revenu, récemment adoptée grâce à la clôture, revêt une grande importance, comme d'ailleurs le bill sur la concurrence et ses conséquences désastreuses, surtout en ce qui concerne le tribunal. Ils ont mentionné la loi sur le travail et ses dispositions sur l'évolution technologique et ils ont fait allusion à la haute gestion en voie d'être syndiquée. La piètre teneur de ces bills les préoccupait. Je sais que c'est vrai au moins dans un cas, la loi de l'impôt sur le revenu qui nous a été récemment imposée. Nous savons que la loi n'est pas parfaite et que des sous-amendements ont été apportés à des sous-amendements à

des amendements, et qu'il y en aura d'autres. Néanmoins, le gouvernement affirme effrontément qu'il a dissipé toute incertitude dans le secteur commercial et le secteur privé, soit chez le particulier. Comment la confiance peut-elle exister, comment le gouvernement peut-il affirmer qu'il n'y a aucune incertitude alors qu'on s'apprête à proposer d'autres amendements?

Monsieur l'Orateur, ils se sont aussi plaints du fait que le gouvernement actuel n'écoute pas ce qu'ils ont à dire dans les mémoires qu'ils soumettent. Ils entendent parler de «démocratie active», on les invite à envoyer leurs mémoires, mais ils m'ont dit que cela ne servait à rien, parce que les mémoires finissent dans les corbeilles à papier. J'ai déjà dit que ce n'est pas seulement à la Chambre des communes qu'on trouve des grands cerveaux.

M. Bell: Pas de l'autre côté en tous cas.

M. Alexander: Il y en a autre part, en fait, il y en a plus là-bas qu'ici. Le gouvernement serait bien avisé de faire plus attention, et tout particulièrement l'honorable député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride). J'ai dit à la Chambre ce qui lui arrivera. Une autre question qui les préoccupait était de savoir quels sont les principes auxquels adhère le gouvernement. Ils n'en ont aucune idée.

Une voix: Ils n'en ont pas!

M. Alexander: Je ne puis pas vous le dire. Je veux que vous le disiez vous-mêmes à la population canadienne. Quels sont vos principes? Où vous en allez-vous?

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Où vous en allez-vous? Tout le pays est angoissé et frustré à la pensée de ce qui se produira au Canada au cours des six prochaines années.

M. Crouse: A l'écart, c'est là qu'ils s'en vont!

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je tiens à ce que vous sachiez que Hamilton s'inquiète du climat économique. A titre de ville industrielle, elle est donc très inquiète du genre de projet de loi qui est introduit, de la philosophie qui l'inspire et des stimulants qui peuvent s'y trouver. A notre avis, le gouvernement n'y a pas songé. J'espère que le nouveau ministre des Finances prendra tout en considération et que les erreurs du passé ne deviendront pas le fondement d'une nouvelle philosophie. Voilà ce dont je me préoccupe.

• (1240)

Lors de l'importante conférence des ministres des Finances, à Jasper, le ministre fédéral des Finances a démontré qu'il n'avait pas le bagage intellectuel requis pour trouver de nouvelles raisons pour de nouvelles erreurs. Il a plutôt choisi de défendre des erreurs et des lacunes chroniques. Le ministre a déclaré qu'il allait entreprendre une étude pour trouver de nouvelles façons de combattre l'inflation, ce qui est certes nécessaire. Nous n'avons encore vu aucune des études de la Commission des prix et des revenus. C'était une de ses principales tâches que de les entreprendre. Monsieur l'Orateur, nous avons aussi connu deux ans et demi de chômage généralisé parce que le gouvernement avait décidé de combattre l'inflation à l'ancienne.

L'inflation est réapparue et le chômage a pris des proportions catastrophiques. Allons-nous avoir recours, de nouveau, à une politique qui s'est révélée inefficace ou bien appliquer une politique nouvelle? La réponse à cette question a été donnée à Jasper. On va peut-être verser plus d'honoraires et entreprendre davantage de recherches, mais il n'est pas question de changer de politique quant au fond. Que le ministre des Finances me rectifie, si j'ai tort. J'espère qu'il va nous dire que je fais erreur. Le ministre des Finances a clairement indiqué que, selon lui, l'inflation est due essentiellement, à l'heure actuelle, à une trop forte demande. Il a dit que l'on devrait limiter les dépenses publiques. Malgré l'avis contraire des provinces et de la plupart de ses conseillers, le ministre des Finances a clairement laissé entendre que, nonobstant les 665,000 personnes sans emploi, il convenait d'écarter le remède que constituerait une accélération de l'expansion économique. Il a, par ailleurs, répété la thèse malencontreuse et néfaste, suivant laquelle il importe, pour le gouvernement, de donner le pas au contrôle des prix sur la création d'emplois. Voici ce qu'il a dit:

> Nous devons veiller très attentivement à trouver un juste milieu entre le problème du chômage et celui de la hausse des prix.

J'espère qu'il voudra nous expliquer cela.

L'hon. M. Turner: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député voudrait-il avoir l'amabilité de faire la distinction entre ce que j'ai dit et les observations qu'on m'attribue dans l'article.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je sais que le ministre des Finances prononcera bientôt son discours. Il peut me corriger et relever mes erreurs. Il prétend que son but est de fournir un emploi à tout Canadien qui veut travailler, mais que la célérité avec laquelle ce but sera atteint doit être compatible avec la stabilité des prix. Le ministre ne s'est pas exprimé en termes enflammés, loin de là, mais le message était clair: «Vas-y encore, Baptiste, comme autrefois.» Pourquoi faut-il qu'il en soit ainsi? Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir à la fois un gouvernement libéral et une politique nouvelle? Il va sans dire qu'il ne s'en tient pas à l'ancienne politique, car il est prouvé que l'ancienne politique était la bonne. Chacun sait, depuis Richard Nixon jusqu'à Paul Hellyer, depuis Mel Watkins jusqu'à René Lévesque, que cela n'a pas marché et que cela ne marchera pas. Nous n'aurons pas la stabilité à fonctionner à un rythme trop ralenti ou à endurer un chômage aussi élevé. Une telle politique ne nous a apporté que la misère, la désunion et l'hypertrophie des vices de structure qui causent l'inflation chronique.

Pourquoi le gouvernement adopte-t-il cette position? Certes pas parce qu'il est froid et indifférent. Après tout, nous devons supposer que le ministre des Finances tient à sa popularité. Le premier ministre préfère se voir adulé plutôt que honni. A mon avis, monsieur l'Orateur, la stabilité des prix est possible si nous usons de la stratégie du plein emploi. Nous pouvons adoucir les inégalités régionales en matière de revenu et d'emploi. Nous pouvons vivre dans une société plus juste. Les Canadiens ont de la volonté. Nous disposons des ressources et des programmes qu'il faut pour atteindre ce but. Il ne reste plus qu'à coordonner les efforts du gouvernement fédéral et à gagner la confiance du secteur privé. Faire des remarques comme traiter de bigot un premier ministre provincial, ne facilitera pas les choses.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Au cas où vous commenceriez à perdre patience, j'ai presque fini, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Turner: Mais non, continuez jusqu'à une heure.

M. Alexander: Le problème, c'est que le gouvernement est arrivé au bout de ses forces. Il n'a plus assez d'énergie et de confiance en lui-même pour prendre des initiatives qui dépassent le niveau des faveurs. Monsieur l'Orateur, le pays en a par-dessus la tête du style. Ce qu'il veut, c'est de la substance.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Lorsque je pense au style, monsieur l'Orateur, je pense à ses diverses manifestations. Le premier ministre a traité plusieurs députés de minables et d'idiots aux cultivateurs de l'Ouest il a dit: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?» Son style s'est aussi manifesté par l'usage d'expresssions comme «mangez de la merde». Il paraît que lorsque certains jeunes gens ont essayé d'interroger le premier ministre, il leur a dit: «Je vais vous ficher un coup de pied au derrière.» Voilà comment s'est manifesté son style. Il s'est aussi permis de traiter les députés de bons à rien. Voilà à quoi mène son style. Lorsque le premier ministre montre son mépris pour le Parlement, appelez-vous cela du style? Quant à l'histoire du «fuddle-duddle», il n'est bien sûr pas nécessaire de s'y attarder. Le premier ministre a aussi manifesté son style en traitant le premier ministre d'une province de bigot. Ce n'est assurément pas comme cela qu'on obtiendra la collaboration des provinces.

Étant donné tout cela, et vu le manque de politiques stratégiques de la part du gouvernement, je propose, avec l'appui du député de Moncton (M. Thomas), qu'après les mots «Chambres du Parlement» dans la motion principale, on ajoute ce qui suit:

mais nous trouvons intolérable que le gouvernement n'ait absolument pas su présenter une politique décisive visant à créer le plein emploi, et nous trouvons également intolérables l'incertitude et l'hésitation constantes de l'économie à cause de l'indécision chronique de ce gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois signaler au député que je doute que son amendement soit recevable du point de vue de la procédure. Tout le monde sait qu'il ne peut y avoir au cours du même débat deux amendements traitant de la même question. Je ne veux pas me montrer tatillon sur ce point, et si on ne soulève vraiment pas d'objections, je suis disposé à accepter l'amendement. Je crois devoir avertir les députés que lorsque un amendement a été mis aux voix, ils ne peuvent pas, au cours du même débat, présenter un amendement semblable. Si un amendement a été rejeté, les députés ne peuvent pas, au cours du même débat, en présenter un deuxième de même nature. A mon avis, nous devrions éviter de présenter un deuxième amendement qui est essentiellement le même que le premier.

Cela dit, et ne voulant pas être tatillon, je vais mettre l'amendement aux voix, si on ne soulève pas d'objections quant à la procédure. Y a-t-il des objections? Comme il n'y en pas, je vais mettre l'amendement aux voix.

M. Fairweather: Personne n'a le feu sacré.

M. l'Orateur: Le député n'a pas présenté l'amendement dans la forme réglementaire. Il commence ainsi: «mais nous jugeons intolérable, etc.» L'amendement doit être exprimé en toutes lettres. Il est difficile pour moi, ou encore pour le greffier, de déterminer exactement quels mots le député voudrait faire disparaître.

M. McBride: Et ce sont ces gens-là qui veulent diriger le pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, ferait-on un peu silence de l'autre côté? Je regrette d'avoir causé cet embarras.

Une voix: Et c'est vous qui voulez diriger le pays.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je regrette d'avoir été cause de cet embarras. Je crois avoir indiqué que je propose, avec l'appui du député de Moncton, une motion selon laquelle, immédiatement après les mots «Chambres du Parlement», on ajoutera le texte de la motion tel qu'il a été imprimé.

L'hon. M. Lambert: Cela est tout à fait régulier.

M. l'Orateur: Sauf erreur, le texte de la motion du député viendrait immédiatement après les mots «Chambres du Parlement», et serait conçu en ces termes:

mais nous trouvons intolérable que le gouvernement n'ait absolument pas su présenter une politique décisive visant à créer le plein emploi, et nous trouvons également intolérables l'incertitude et l'hésitation constantes de l'économie à cause de l'indécision chronique de ce gouvernement.

• (1250)

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je saisis l'occasion que m'offre le présent débat de parler à la Chambre pour la première fois depuis que j'ai assumé mes nouvelles fonctions de ministre des Finances. Aussi, je voulais d'abord affronter les députés avant d'aller parler ailleurs.

En ce qui concerne le rappel au Règlement invoqué par suite d'un amendement présenté par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), puis-je signaler que nous ne voudrions pas que lui-même ou les autres députés estiment que nous n'avons pas mis en doute la recevabilité de l'amendement, car nous acceptons la proposition qu'il renferme. La chose est simplement attribuable au fait que n'ayant pas eu l'occasion de l'aider à le rédiger, nous ne voulions pas priver la Chambre d'une occasion de discuter de la question qu'il voulait soulever.

Je voudrais dire tout d'abord combien j'ai aimé le discours de mon ami de Bruce (M. Whicher) qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône. Nous avons tous pu constater, je crois, ce style d'humour qu'est le sien. Ce fut un discours impressionnant, avec du mordant, et je suis persuadé que tous les députés voudraient l'en féliciter.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. M. Turner: Pour ce qui est du discours de l'honorable député de Trois-Rivières (M. Lajoie), qui appuyait la motion relative à l'Adresse en réponse au discours du trône, je dois dire que ses débuts dans la politique sont des plus prometteurs, et tout le monde lui souhaite une belle carrière à la Chambre non seulement maintenant, mais surtout après les prochaines élections.

[*Traduction*]

Puis-je aussi, au départ, remercier tous les députés qui, de part et d'autre de la Chambre, ont eu la bonté de m'offrir, par écrit ou verbalement, des paroles d'encouragement et d'amitié? J'attache beaucoup de prix au privilège qui est le mien de participer aux travaux de cette Chambre, et je vais tâcher de me montrer digne de la confiance qu'on a mise en moi et d'éviter tout sectarisme politique.

Mon prédécesseur au poste qui sera désormais le mien assumait ces fonctions depuis trois ans et demi. Il l'a fait avec bonne humeur, courage et souplesse et je suis persuadé que tous les députés voudront se joindre à moi pour lui offrir nos meilleurs vœux dans son nouveau rôle de ministre de la Défense nationale.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Turner: Avant d'entrer dans le vif de mon sujet, il serait peut-être utile à la Chambre que je signale qu'il est 1 heure.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, en tant que membre du gouvernement depuis son accession au pouvoir en 1968 et, de fait, du gouvernement qui l'a précédé sous M. Pearson, j'ai été pendant quelques années en contact étroit avec les problèmes économiques et financiers auxquels nous faisons face. Ces problèmes me sont familiers mais il me reste encore, je l'admets, bien des choses à apprendre sur ces questions qui sont la responsabilité propre du ministre des Finances.

Je reconnais en outre que je devrai réfléchir profondément sur les meilleurs moyens de régler les problèmes fondamentaux de la situation économique et financière au pays. Je tiens à donner à la Chambre l'assurance que j'ai l'esprit ouvert aux meilleurs conseils qui puissent m'être offerts, d'où qu'ils viennent. Je pars du principe que personne, nul part, n'a le monopole de la sagesse, et même si au départ j'ai bon nombre de convictions, je tiens à garder l'esprit ouvert.

A mon avis, la première responsabilité de ce portefeuille, c'est la gestion de l'ensemble de l'économie canadienne. Pour moi, le principal objectif de la gestion de l'économie est d'obtenir le plus grand accroissement de l'emploi, de la production et du revenu réel des Canadiens qu'il est possible de réaliser et de maintenir. Il est facile de fixer l'objectif de la politique économique, mais l'atteindre est une tâche très complexe et difficile, à en juger non seulement par notre propre expérience, mais par celle de tous les pays.

Il ne s'agit pas d'un problème qui se prête à des solutions simplistes, qui ne tiennent pas compte des réalités du monde dans lequel nous vivons. Dans la poursuite de cet objectif, il importe de reconnaître que l'économie canadienne ne fonctionne pas en vase clos, ni en accord avec les diktats d'Ottawa. Au contraire, l'économie nationale est exposée à nombre de forces tant au pays et à l'étranger qui limitent l'aptitude du gouvernement fédéral à contrôler minutieusement la direction de cette économie.

Notre économie en est une d'entreprise privée, essentiellement, et non une économie dont chaque mouvement est déterminé par l'État. Le gouvernement fédéral jouera certes le rôle principal dans sa direction, mais chaque jour, des millions de consommateurs canadiens—ouvriers, cultivateurs, pêcheurs, commerçants, investisseurs—prennent sur le marché leurs propres décisions qui finissent par exercer une énorme influence sur l'état de l'ensemble de notre économie.

[*Français*]

Les provinces et les municipalités ont aussi une influence prépondérante. Combien elles prélèvent en taxes, combien elles dépensent, combien et où elles empruntent sont autant de décisions qui affectent les rouages du système économique. Il y a 20 ans, ces deux niveaux de gouvernement ne dépensaient que quelque 36 p. 100 de chaque dollar d'impôt canadien. Aujourd'hui, ce chiffre s'élève à environ 60 p. 100. Depuis que les provinces et les municipalités dépensent la moitié plus que le gouvernement fédéral, elles se trouvent dans une position telle que leur impact sur les activités de l'économie canadienne est pour le moins substantiel.

D'un autre côté, notre économie est loin d'être isolée du reste du monde. Nous sommes probablement plus influencés par l'environnement économique mondial que toute autre nation. Nous sommes des commerçants par nécessité, et 25c. de chaque dollar que nous gagnons proviennent de l'étranger. En 1969, l'exportation de produits canadiens a rapporté l'équivalent de $653 à chaque Canadien, homme, femme et enfant. Alors que le Japon est considéré comme un des grands pays commerçants du monde, ses revenus d'exportation, pour la même année, se chiffraient à seulement $187 per capita. De plus, non seulement sommes-nous vulnérables aux caprices des échanges commerciaux, mais aussi aux décisions des

autres capitales et centres financiers du monde. Ce que font les gouvernements à Washington, Tokyo, Londres, Paris et Bonn, les décisions que prennent les hommes d'affaires et financiers de New York, Chicago, Hambourg, Rotterdam et Zurich, tout cela est susceptible d'affecter notre prospérité, ici, au Canada.

• (1410)

[*Traduction*]

Je dois reconnaître l'existence d'une quatrième et universelle sujétion qui empêche les gouvernements d'assurer constamment à l'économie la tenue souhaitée. Cette sujétion est la limite du savoir. Les médecins ne savent pas encore tous les secrets de la médecine, ni les économistes, ceux de l'économie, même si de grandes avances ont été réalisées dans ces deux domaines, ces dernières décennies.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Turner: J'observe que certains vis-à-vis sourcillent. Quand je détenais le portefeuille de la justice, je m'occupais des imprécisions du processus juridique. Maintenant je m'arrête aux imprécisions dues aux divers penchants des économistes. Si des solutions m'apparaissaient imparfaites lorsque je détenais mon ancien portefeuille, je constate que l'imprécision n'est pas étrangère à celui que j'ai maintenant.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Turner: Malgré des progrès de taille dans l'élaboration de politiques et de dispositifs propres à guider l'économie, il demeure malaisé de déterminer avec précision l'état de l'économie et son orientation à un moment quelconque. Il est donc toujours difficile de déterminer les leviers à actionner, la vigueur à employer et le moment opportun, pour redresser la courbe de l'économie. Il faut mentionner aussi les intervalles prolongés et variables entre l'application d'une mesure et ses répercussions sur la marche de l'économie. Et entre-temps, des forces nouvelles et imprévues peuvent se manifester et exiger des rajustements additionnels.

En économie échappent donc à notre contrôle: les décisions commerciales des particuliers, l'influence des provinces, la vulnérabilité du régime en face des forces mondiales et l'imprécision de l'art.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Turner: Ces éléments imposent une marge étroite de manœuvre au ministre des Finances et à son aptitude à exercer un contrôle précis sur le cours de l'économie. Quiconque dans ma position prétend à l'omniscience est un charlatan ou un sot. Et j'espère ne jamais m'en rendre coupable devant la Chambre ou le pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Turner: Bien des décisions qui m'incombent maintenant seront nécessairement fondées sur des prédictions sur la façon dont nos propres concitoyens et ceux d'autres pays conduiront leurs affaires commerciales et sur les décisions que prendront leurs gouvernements. Faire des prédictions nécessite une certaine habileté mais également de la chance. J'espère profiter de ces deux facteurs.

Malgré les limites très réelles de notre aptitude à diriger le cours de notre économie, elle s'est dans l'ensemble remarquablement bien comportée au cours de cette dernière décennie et même auparavant. Pendant la majorité des années 60, notre économie a pris la plus forte expansion de son histoire. Comme celle de presque tous les autres pays industriels notre économie, ces dernières années, a traversé une difficile période d'adaptation du fait des lourdes pressions des prix et des coûts qui se sont fait ressentir pendant la dernière moitié des années 60.

L'aspect le plus pénible de cette adaptation a été, à mon avis, l'apparition de niveaux de chômage extrêmement élevés et inacceptables. Je donnerai la plus haute priorité à la création permanente d'emplois rémunérateurs destinés aux Canadiens qui cherchent à travailler.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Turner: Depuis l'automne 1970, la croissance de notre économie s'est accélérée grâce aux stimulants injectés progressivement par le gouvernement fédéral et renforcés par les politiques complémentaires des gouvernements provinciaux. La croissance réelle de la production nationale de biens et de services au cours de 1971 a atteint au moins 6 p. 100. Cette augmentation appréciable est presque le double de l'année précédente, elle est de beaucoup supérieure à la tendance à long terme et elle dépasse celle de tout autre pays industriel au monde, y compris le Japon. Je m'attends à ce que la croissance économique du Canada soit encore plus grande en 1972.

J'ai noté avec intérêt, monsieur l'Orateur, que, dans la livraison de janvier de la *Revue des Affaires*, la Banque de Montréal a signalé qu'un des phénomènes les plus marquants qui accompagnent les variations du taux de croissance économique est la lenteur avec laquelle les prévisions s'ajustent aux changements qui s'opèrent dans l'économie.

M. Saltsman: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre accepterait de répondre à une question à ce moment-ci.

M. l'Orateur suppléant: Si le ministre désire répondre à une question, libre à lui de le faire. C'est à lui de décider.

L'hon. M. Turner: J'aimerais attendre d'avoir terminé mes remarques, monsieur l'Orateur. Si le député veut bien être assez patient et s'il me reste du souffle, je serai heureux de voir ce que je puis faire.

Au cours de la majeure partie de la dernière année, lit-on dans la Revue, il y a eu des signes de ce qu'on appelle un «syndrome de récession», particulièrement chez les hommes d'affaires. Le rapport poursuit:

> Sont venues renforcer le pessimisme qui a animé le monde des affaires au cours de l'année dernière les incertitudes découlant de la situation financière internationale très instable, l'adoption de la surtaxe et d'autres mesures de protection commerciale aux États-Unis et l'avalanche de propositions de mesures législatives touchant le commerce.

C'est pourquoi il est peut-être compréhensible, poursuivait le rapport, et je cite:

> ... qu'on accorde moins d'attention au rendement réel de l'économie canadienne, qui, en dépit des nombreuses prophéties alarmistes, connut une reprise appréciable vers la fin de l'année.

Je crois que la grande majorité des Canadiens commencent à se rendre compte de la justesse de l'observation de la banque au sujet de la force de plus en plus évidente de notre économie. Il y a certainement un nouveau sentiment de confiance au sujet des perspectives économiques chez les hommes d'affaires maintenant qu'il y a eu un rajustement des devises et que la surtaxe a été retirée. Il y a toutes les raisons de croire que ce renouveau de confiance

entraînera des investissements plus élevés et l'augmentation des stocks, ainsi que d'autres dépenses de la part des entreprises, ce qui, par contrecoup, stimulera encore davantage la croissance économique. En disant cela, monsieur l'Orateur, je ne veux pas nier un seul instant les problèmes économiques pressants que nous connaissons aujourd'hui ou qui se poseront à nous dans l'avenir immédiat.

Nous pouvons avoir une économie en pleine croissance, un produit national brut qui augmente, une forte demande, mais connaître en même temps un taux de chômage intolérable. Il est clair depuis longtemps que des statistiques optimistes ne résolvent en rien les problèmes humains qui se posent. L'objectif prioritaire pour toute économie doit être de permettre aux aspirations personnelles de la population de se réaliser. Les statistiques ne donnent pas de travail aux chômeurs.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Turner: Aucune économie ne tourne au niveau où elle le devrait tant qu'il y a des hommes et des femmes qui cherchent du travail et n'en trouvent pas.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Turner: Notre tâche la plus urgente et la plus impérative est de réaliser une réduction sensible du taux de chômage. Notre but, notre objectif doit être de donner du travail à tous les Canadiens qui en cherchent.

Je ne veux pas vous donner l'impression trompeuse, ni au peuple canadien, que cet objectif pourra être atteint facilement ou rapidement. Je vous rappelle que les promesses prédisant que les problèmes économiques seront miraculeusement résolus sont rarement tenues. Je ne peux que vous affirmer notre volonté de progresser rapidement vers cet objectif au cours de l'année à venir.

Depuis déjà plusieurs années, aucun autre pays industrialisé du monde n'a pu seulement approcher le rythme remarquablement rapide de la création de nouveaux emplois au Canada. D'une certaine façon, l'augmentation du nombre des emplois au Canada peut se comparer à l'augmentation fantastique de la productivité au Japon, bien que ce fait soit rarement reconnu, particulièrement par les Canadiens.

Au cours des années 60, le taux de création de nouveaux emplois au Canada a été neuf fois supérieur à celui de l'Allemagne de l'Ouest, près de six fois supérieur à celui de la Grande-Bretagne et quatre fois supérieur à celui de la France. Au cours de la même période, le nombre des emplois au Canada s'est multiplié à un taux supérieur de 50 p. 100 de celui des États-Unis ou du Japon. Bien que nous ne connaissions pas encore les chiffres les plus récents pour tous les pays, il est de fait que la création de nouveaux emplois a été trois fois plus rapide au Canada qu'aux États-Unis au cours des deux premières années de la nouvelle décennie.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je pensais que vous aviez dit que les statistiques n'étaient pas une solution.

• (1420)

L'hon. M. Turner: Je sais parfaitement que la statistique ne remplace pas l'emploi. Mais si nous voulons aborder de façon réaliste les problèmes de main-d'œuvre qui se posent, il est essentiel, à mon avis, de reconnaître à quel point ils sortent de l'ordinaire de par leur nature. Cela provient surtout du fait que, pendant un certain nombre d'années, la population active du Canada a grossi beaucoup plus rapidement que celle de n'importe quel autre pays industrialisé du monde. D'après le Conseil économique du Canada, entre 1965 et 1980, l'augmentation globale de la population active du Canada, en termes absolus, dépassera de quelque 20 p. 100 celles de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne de l'Ouest, et de l'Italie réunies, même si la population actuelle de ces pays est à peu près huit fois supérieure à la nôtre. Le problème canadien se trouve amplifié du fait de l'hiver et de ses conséquences néfastes sur l'embauche dans bien des domaines, de l'immensité du pays et du peu de possibilités économiques dans certaines régions du Canada. L'accélération de la croissance économique absorbe maintenant de plus en plus nos ressources en main-d'œuvre et en matériel qui ne sont pas utilisées. Au fur et à mesure de cette expansion, nous devrons cependant faire face à une nouvelle menace à notre prospérité, celle des augmentations continuelles des coûts et des prix.

Au cours des années 1970 et 1971, le comportement des prix canadiens a été meilleur que celui de toute autre nation industrialisée. Au cours des derniers mois, cependant, il y a eu quelque accélération dans le taux d'augmentation des prix canadiens. Bien que cela soit attribuable en partie à des facteurs spéciaux touchant l'alimentation, il y a eu également une augmentation suffisante dans d'autres secteurs pour que se déclenche un signal avertisseur. Cela m'amène à parler de ce qui est, à mon avis, la question fondamentale de la gestion économique. Il s'agit en effet de maintenir une croissance maximum d'emploi et de production dans l'économie tout en empêchant la création de pressions inflationnistes qui pourraient miner les fondations mêmes de l'économie si on ne les tient pas en échec. Pour bien situer la question, il faut se souvenir que des progrès importants ont déjà été réalisés après la deuxième guerre qui ont permis de réduire les fluctuations brusques et l'alternance de périodes d'expansion rapide et de déclin que connaissaient les économies occidentales.

Mais nous avons encore quelque progrès à faire pour en arriver à assurer la stabilité de notre économie sur une base permanente. Sous certains rapports, il devient plus difficile que jamais de maintenir une économie forte mais stable. Bien des pays en ont certainement fait l'expérience ces années-ci, comme l'ont constaté aussi les deux principaux organismes internationaux, le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques. La difficulté, c'est qu'une fois l'inflation déclenchée par des demandes qui dépassent la capacité réelle de production des biens et des services d'un pays, elle a tendance à continuer d'augmenter longtemps après que les demandes correspondent mieux au pouvoir productif. Les coûts et les prix ne cessent de se devancer dans une montée constante en spirale. Ce genre d'inflation que les coûts poussent vigoureusement, subtilement et obstinément constitue un nouvel élément, une nouvelle force qui s'attaque à notre économie. Une telle inflation a fréquemment pris quelque ampleur dans le passé, mais, dernièrement, elle est devenue beaucoup plus virulente. Tout comme personne n'en comprend vraiment les causes, on ne s'entend pas non plus parfaitement quant au meilleur moyen de la contrôler sans nuire à la longue à l'économie tout entière.

Résoudre le problème du rétablissement et du maintien du plein emploi tout en évitant les risques d'inflation est

devenu une préoccupation vitale. J'ai demandé aux hauts fonctionnaires du ministère de scruter avec un œil nouveau le phénomène du chômage et de l'inflation, d'en faire une question de priorité, et de voir si nous pouvons proposer les mesures nécessaires à la création d'emplois productifs pour les gens qui veulent travailler, sans trop de préjudice à la valeur du revenu et de l'épargne du Canadien ordinaire.

[*Français*]

Il existe d'autres problèmes à long terme auxquels nous devons faire face. Certains d'entre eux revêtent un certain caractère d'urgence, pour la seule raison que, dans le monde actuel, le temps et l'espace deviennent de plus en plus comprimés. Des changements se produisent partout, et rapidement. Demain peut à tout moment devenir aujourd'hui. Ces considérations sont aussi vraies pour notre économie que pour les autres facettes de notre société. Elles sont évidentes dans les domaines de la science et de la technologie. Elles sont évidentes dans le rôle dominant que sont appelées à jouer les grandes corporations multinationales et la division en blocs commerciaux des nations du monde.

Si nous refusons de nous laisser distancer dans cette course, nous devons relever les défis que nous lancent les changements qui nous entourent. On a quelquefois avancé que certaines des mesures que nous avons proposées dans cette optique ont créé un climat d'incertitude peu propice aux affaires et à l'économie. Comme je l'ai déjà mentionné en d'autres occasions, je comprends ce besoin de stabilité. C'est le propre des individus et des institutions de tenter de résister au changement, de s'accrocher au déjà-vu, au déjà-éprouvé, à la sagesse conventionnelle applicable aux problèmes d'hier. Mais je sais aussi que si nous restons attachés au *statu quo*, si nous refusons de faire face aux défis posés par les changements implacables qui se produisent parmi nous, la seule certitude que nous puissions avoir est celle d'une éventuelle stagnation économique. Je crois qu'une plus grande compréhension devrait se manifester dans notre pays au sujet de cette nécessité de suivre le progrès et le changement. Ceci ne signifie pas, toutefois, qu'on ne laisse aucune place à la discussion entre hommes raisonnables, savoir comment on doit répondre aux impératifs de ces changements. Je m'attends donc à recevoir des suggestions constructives de tous les partis, à ce sujet.

Entre autres choses, nous devons considérer comment notre politique industrielle devrait évoluer dans ce monde de progrès, afin d'obtenir la meilleure répartition et l'exploitation la plus efficace de nos ressources, tant humaines que matérielles. Nous devons trouver des moyens d'encourager le développement de la technologie, de la production et de l'embauche dans les secteurs qui offrent les meilleures possibilités d'accroître notre concurrence avec les autres nations. Nous devons continuer à faire des pressions en vue de restructurer plusieurs industries, permettant ainsi une plus grande spécialisation et une plus grande production, afin de rendre les produits canadiens aussi concurrentiels, tant sur les marchés canadiens qu'étrangers.

[*Traduction*]

L'élaboration de la politique commerciale, qui est une partie intégrante de l'ensemble de nos politiques économiques, constitue une responsabilité spéciale que le ministre des Finances partage avec le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). Je me propose de consacrer une attention sérieuse à notre politique commerciale. La division du monde en grands blocs commerciaux, dont j'ai parlé tantôt, présente des dangers particuliers pour le Canada comme pays commerçant important et un des rares pays industrialisés qui n'ont pas libre accès à un marché d'au moins 100 millions de personnes. Le déroulement de la crise internationale qui a posé une menace sérieuse au maintien du régime de paiements et au commerce d'après-guerre pendant plusieurs mois au cours de la dernière moitié de 1971 a été une source de satisfaction et de soulagement considérables. Nous, Canadiens, devons maintenant exercer toute l'influence dont nous sommes capables pour activer la reprise du mouvement d'après-guerre vers une plus grande libéralisation du commerce international. Le retour en arrière vers le protectionnisme serait une solution de rechange dangereuse, qui présenterait une menace grave pour notre économie et contrarierait assurément nos efforts en vue de diversifier davantage notre commerce.

La Chambre sait parfaitement qu'il reste des questions en suspens relatives aux relations d'échanges bilatéraux entre le Canada et les États-Unis. Comme l'a précisé mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, nous conservons l'espoir que certaines de ces questions pourront être résolues de façon avantageuse pour les deux pays. Puis-je ajouter combien je suis reconnaissant de leurs efforts pour expliquer la position du Canada et ses vues aux députés et aux sénateurs qui se sont entretenus récemment avec leurs homologues de Washington au sein du groupe interparlementaire canado-américain.

Nous étudions aussi minutieusement les répercussions que comporte pour le Canada le programme américain dit DISC. A mon avis, il s'agit d'une subvention à l'exportation à peine déguisée. En tant que pays exportateur, nous avons lieu de nous inquiéter de ce qu'un des plus grands pays industriels du monde ait recours à un tel procédé. Des hommes d'affaires canadiens nous ont déjà fait parvenir des instances utiles. Mes hauts fonctionnaires étudient maintenant en détail, aidés par des personnes avisées du monde des affaires, les répercussions que peut avoir le DISC sur nos exportations vers d'autres marchés, sur la production au Canada destinée au marché national et sur les perspectives d'agrandissement éventuel des usines.

Je ne voudrais pas faire maintenant des prédictions quant aux résultats que peut avoir cette étude détaillée, ni à la ligne de conduite que nous préconiserons.

L'une de mes fonctions importantes comporte la charge de notre régime fiscal récemment réformé. Sans entrer dans toute la gamme des mesures sociales que nous aurons présentées au cours de cette législature, je signalerai que ce nouveau régime, à lui seul, réfute les allégations contenues dans l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Stanfield) selon laquelle le gouvernement actuel aurait intensifié la brèche entre les riches et ceux qui sont dans le besoin. Du fait de la réforme fiscale, les impôts ont été réduits ou supprimés pour 5,700,000 Canadiens.

• (1430)

Un million de Canadiens ont été radiés des rôles des contributions. Pour des centaines de milliers de Canadiens âgés, les impôts ont été considérablement réduits. En même temps, la réforme fiscale prévoit que les personnes aisées supporteront une part plus équitable du fardeau fiscal. Les allégations du chef de l'opposition (M. Stanfield) sont tout simplement infirmées par les faits.

Toute mesure législative aussi monumentale et complexe crée forcément des problèmes. Comme il en avait

pleinement conscience, mon prédécesseur s'est engagé à se pencher sur un certain nombre de secteurs où des problèmes pourraient surgir. Je suis tout à fait disposé à reprendre cet engagement à mon compte et à envisager des modifications éventuelles de la loi là où il est possible de prouver que l'application de cette réforme a eu des conséquences imprévues et déraisonnables, et à condition que ces modifications n'aillent pas à l'encontre des principes sur lesquels repose la réforme. J'ai chargé le nouveau ministre d'État, à qui le premier ministre (M. Trudeau) a bien voulu demander de m'aider et qui a si bien su guider, à la Chambre, la discussion sur le projet de loi de réforme fiscale, de mener une enquête préliminaire sur les problèmes qui peuvent se poser et sur les mesures susceptibles d'être prises pour y porter remède.

[*Français*]

Dans l'approche de ces problèmes variés qui nous confrontent, il sera essentiel d'établir de meilleures communications et une plus grande compréhension entre le gouvernement et les autres secteurs de l'économie, afin de mettre sur pied les bases d'une collaboration améliorée. Nous nous trouvons dans la même galère, et je crois que nous poursuivons la même direction d'ensemble. Ce sur quoi nous devons nous pencher est une large mesure d'entente sur les moyens d'y parvenir.

Il devrait d'abord exister une coordination et des liens plus étroits entre les gouvernements fédéral et provinciaux, sur la politique et les programmes susceptibles d'affecter l'économie. La première tâche qui m'incomba au début de mon mandat actuel fut la présidence de la conférence économique et fiscale annuelle des ministres des Finances et des trésoriers provinciaux.

M'acquittant des responsabilités rattachées à mon portefeuille précédent, j'avais assisté, avec le premier ministre (M. Trudeau), à plusieurs longues conférences concernant la révision de la constitution canadienne.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je dois à regret interrompre le ministre pour lui signaler que son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: Y a-t-il consentement général à ce que le ministre poursuive?

Des voix: Oui.

L'hon. M. Turner: Je remercie la Chambre de sa complaisance.

[*Français*]

Mais les discussions de Jasper devaient me convaincre, une fois de plus, que ce sont les impôts, les dépenses et autres arrangements d'ordre financier entre les deux niveaux de gouvernement qui constituent la clef de voûte de notre Confédération. Ces relations sont cruciales pour la mise au point de la répartition du pouvoir et des responsabilités entre Ottawa et les provinces. Je donnerai plus de détails sur ce sujet, monsieur le président, au cours des prochains jours, alors que je présenterai une mesure législative permettant d'étendre et d'améliorer plusieurs de ces arrangements financiers qui existent entre les deux niveaux de gouvernement.

En plus de travailler d'une manière plus étroite avec les provinces, j'aimerais aussi participer au développement de relations plus serrées entre le gouvernement fédéral et d'autres secteurs tels que ceux des affaires et de la main-d'œuvre. Le souci principal du gouvernement est de servir l'intérêt national par les moyens les meilleurs et les plus efficaces dont nous puissions disposer.

J'espère donc très fortement bénéficier des observations et des conseils du monde des affaires, des syndicats de travailleurs, des associations d'agriculteurs et de consommateurs, ainsi que de divers autres groupements, sur la politique et les programmes qui s'imposent, afin de servir le mieux l'intérêt national. Je reconnais, bien sûr, qu'un problème demeurera: celui de concilier les intérêts divergents de différents groupes, ainsi que leurs points de vue, souvent opposés, sur la meilleure façon de contribuer à l'intérêt national. Toutefois, de meilleures communications nous reliant, il devrait être possible de mettre au point une plus grande marge d'entente sur ce que nous devons faire pour servir ensemble le bien commun.

[*Traduction*]

La plupart des décisions que doit prendre le gouvernement l'obligent à trouver, entre des droits et des revendications contradictoires, un équilibre raisonnable qui serve au mieux les intérêts de la nation dans son ensemble. La plupart des décisions que j'ai dû prendre comme ministre de la Justice m'ont amené à mettre en balance, d'un côté la liberté individuelle et, de l'autre, le bien-être et la sécurité de la société. Ces jugements n'étaient pas faciles à porter et, bien qu'inspirés des meilleures intentions, ils n'ont certainement pas toujours été bons.

A mon nouveau ministère, je m'attends à devoir aussi chercher un équilibre entre des intérêts parfois divergents, par exemple entre la stimulation et la croissance économiques d'une part et l'équité et la répartition des richesses d'autre part. J'espère que les mesures politiques dont j'ai la responsabilité m'aideront à maintenir un niveau de vie convenable pour tous les Canadiens, où à l'améliorer sans entraver la croissance économique qui est la condition préalable nécessaire d'un relèvement de la qualité de la vie dans tous les secteurs de la nation.

J'ai accepté ce portefeuille parce que les problèmes qui vont solliciter les Canadiens pendant plusieurs années encore vont être surtout d'ordre économique, d'après moi, et qu'en dernière analyse, ce sont les problèmes qui touchent à l'essentiel de la vie qui comptent. Ce qui ne veut pas dire que le genre de problèmes dont j'ai dû me préoccuper à la Chambre et au pays pendant trois ans et demi a perdu son actualité . . . pas du tout. La qualité de la vie des citoyens est une question toujours à propos, elle a toujours sa place chez les peuples civilisés, mais il lui faut l'aisance économique pour s'épanouir.

Dans cette optique, je tiens à dire en terminant que l'économie canadienne ne souffre pas de faiblesse, comme voudrait le faire croire l'opposition, qu'elle n'est pas en train de s'étioler. Bien au contraire, elle est forte et en train de s'affermir. J'ai dit qu'en assumant mes nouvelles fonctions, je constatais qu'il nous faudrait tout d'abord assurer d'excellents emplois aux Canadiens en quête de travail. C'est ce que nous ferons, tout en tâchant de ne pas réduire le pouvoir d'achat des revenus et gains du travailleur moyen et de sa famille. Je compte sur l'appui de la Chambre pour atteindre ce but.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant: Sauf erreur, le député de Waterloo (M. Saltsman) voudrait poser une question.

M. Saltsman: Je me demande si le ministre me permettrait de lui poser une question. Tout d'abord, je tiens à le féliciter de son discours et j'aimerais savoir si, lorsqu'il

sera question des niveaux d'emploi et de chômage, il fixera certains objectifs. Il a suscité notre intérêt en nous parlant de son intention d'assurer un emploi à tous les Canadiens en quête de travail, mais il importe surtout, il me semble, de nous donner une idée du niveau d'emploi qu'il voudrait atteindre et des taux de chômage qu'il cherchera à combattre.

L'hon. M. Turner: Je n'ai pas l'intention de fixer d'objectifs car je ne serai pas satisfait tant que tous les Canadiens en quête de travail n'auront pas trouvé un emploi.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Modifiez le régime fiscal—c'est la cause de nos maux.

M. Orlikow: Le ministre des Finances (M. Turner) dit qu'il s'appliquera d'abord à créer des emplois. Nous avons eu depuis 21 mois . . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. J'ai accordé la parole au député pour qu'il pose sa question. J'espère qu'il y parviendra rapidement.

M. Orlikow: Ma question est très brève, monsieur l'Orateur. Depuis 21 mois, le chômage dépasse les 6 p. 100. Le ministre de la Justice peut-il nous dire ce qu'il prévoit comme chiffre pour la fin de l'année?

• (1440)

Des voix: Des Finances, des Finances.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, les prévisions m'intéressent moins que les résultats, et je vais faire l'impossible pour réaliser ces résultats.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant: Le député de Skeena (M. Howard) se lève-t-il pour poser une question?

M. Howard (Skeena): J'aimerais poser une question au ministre des Finances (M. Turner), si vous me le permettez. Il a manifestement préparé son discours. Puis-je lui demander s'il en a transmis un exemplaire au chef de l'opposition? Est-ce cela qui explique son absence?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a la parole.

M. Nowlan: Où est le premier ministre (M. Trudeau)?

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, j'aimerais pouvoir féliciter le ministre des Finances (M. Turner) qui nous déclare aujourd'hui, que notre économie se raffermit et que son premier souci est de créer des emplois pour les Canadiens. Malheureusement, je ne le puis, car son prédécesseur a déjà répété la même chose à la Chambre au moins une douzaine de fois. Le moment est maintenant venu d'agir. Nous avons besoin d'action et non de verbiage. Quand le ministre présentera effectivement des mesures précises tendant à créer des emplois, tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, j'en suis persuadé, seront d'accord pour l'applaudir.

Nous en sommes au quatrième discours du trône depuis l'arrivée au pouvoir du premier ministre actuel et nous croyons pour la plupart que ce sera le dernier avant la tenue d'élections générales à une date non encore déterminée en 1972. Ce discours nous donne l'occasion d'évaluer l'activité du gouvernement depuis trois ans et demi et aussi de proposer certaines solutions de rechange. Ces années ont été à tout le moins décevantes; ce sont des années gaspillées—peut-être même nuisibles à l'avenir de notre pays, si vous songez aux valeurs à long terme. En 1968, à cause de son genre et de son talent de comédien, le premier ministre personnifiait le changement que voulaient les Canadiens. Ils voulaient une nouvelle orientation après l'année du centenaire, un rupture avec le passé, un innovateur. Le premier ministre s'en aperçut et exploita cette faim de changement mais il n'a pas du tout réussi à l'assouvir.

Je me rappele fort bien mon premier discours à la Chambre. J'avais parlé de la jeunesse canadienne, de ce qu'elle voulait, à mon avis, de ce qu'elle s'attendait de la Chambre, des parlementaires et du gouvernement. J'aimerais vous donner lecture d'un court extrait de ce discours qui lançait, à mon avis, un défi au gouvernement et aux députés. J'avais alors dit:

> Pour la jeunesse, la démocratie passe en jugement à l'heure actuelle. On a beaucoup entendu parler d'aliénation, de frustration, d'agitation, d'émeutes chez les étudiants, puis de «hippies» et de groupes semblables. Tous ces phénomènes sont importants pour la Chambre, parce que nombre de ces jeunes gens ont déjà rendu leur verdict sur le régime démocratique et ils l'ont reconnu coupable—coupable d'incohérence, de manque de volonté, de nonsens pour leurs vies mais, le plus important, le régime politique a été reconnu coupable de stérilité.

C'était un des défis que le gouvernement avait à relever lorsqu'il a pris le pouvoir en 1968. L'appareil politique devait faire ses preuves, non seulement à la jeunesse du pays, mais à nombre d'autres. En qualité de députés, nous devions faire nos preuves devant les gens. Nous ne pouvions plus nous en tirer avec les demi-vérités d'autrefois et les vieilles formules de rhétorique. Selon moi, le gouvernement n'a pas réussi à relever ce défi, en fait, il a misérablement manqué le coup.

Nous constatons que les jeunes Canadiens sont toujours cyniques et que ce cynisme se répand à d'autres groupements: le cultivateur de l'Ouest, l'ouvrier, le chômeur, le pauvre, l'Indien et le Métis. Ce sentiment est réel, c'est un sentiment de désespoir que le parti au pouvoir à Ottawa ne s'occupe pas réellement d'eux et que ce n'est pas purement accidentel. A mon avis, le premier ministre est le responsable d'un tel état d'esprit, parce que c'est lui qui a excité l'imagination de nombreux Canadiens avec son style nouveau et ses façons nouvelles d'aborder les gens. Il a suscité de grandes espérances en 1968 mais par la suite, il les a détruites.

La campagne électorale de 1968 était tout imprégnée du climat et de l'ambiance de l'année du Centenaire, c'est-à-dire d'un esprit d'optimisme, de renouveau et de foi en l'avenir. S'en étant rendu compte, le premier ministre a repris cet esprit à son compte et promis d'aller de l'avant dans trois domaines importants: d'abord l'unité nationale, ensuite la société juste et, enfin, la démocratie active. A mon sens, tout cela s'est soldé par des échecs et des désastres et les ministériels se trouvent de nouveau confrontés à ces trois objectifs qui s'imposent désormais à eux comme une obsession. Je me permettrai de revenir sur chacun de ces trois objectifs dans la suite de mon intervention, monsieur l'Orateur.

Le discours du trône me laisse froid et je ne doute pas que c'est l'effet qu'il fait également à la plupart des Canadiens. Il ressemble à tous les discours du trône que nous avons entendus depuis l'accession au pouvoir du premier ministre actuel. Il est truffé de fleurs de rhétorique et de suffisance et il n'y est question que de notre grand et spendide avenir. C'est sans méchanceté que je constate

qu'à la lecture de ce discours, le premier ministre m'apparaît comme un roi philosophe auto-désigné qui se prend pour un chef de gouvernement de droit divin. J'ai eu la même impression en écoutant aujourd'hui le ministre des Finances (M. Turner) lorsqu'il nous a dit: «Nous allons prendre soin de vous . . . ne vous en faites pas, nous allons créer des emplois» etc.

De temps à autre, ce roi philosophe decend à la Chambre et daigne nous faire la leçon, nous dire de ne pas nous inquiéter, nous assurer que les choses vont s'améliorer, que la vie au Canada est sans égale nulle part ailleurs, si ce n'est au ciel. Le discours du trône était plein de cette rhétorique, qu'on sert au peuple canadien depuis trois ans. Cette attitude de monarque de droit divin déteint sur certains ministres. A Vancouver, il y a quelque temps, dans un discours sur l'économie, le ministre de l'Environnement (M. Davis) a déclaré que l'économie se portait bien et qu'il était temps pour les Canadiens de s'ouvrir les yeux à cette réalité. Je prétends qu'au contraire, il est temps que le gouvernement s'ouvre les yeux au fait que l'économie se porte mal. La population le sait, et elle ne tolérera pas longtemps encore cette attitude.

A notre époque de communications de masse, de techniques nouvelles et d'éducation moderne, la population est au courant des faits. Elle sait ce qui peut et doit se faire. L'électorat canadien est bien renseigné et sait que nous pouvons faire mieux. Par exemple, il sait qu'il y a au pays beaucoup de richesses, de techniques et d'instruction et que si nous voulions changer le pays socialement et économiquement, nous pourrions le faire massivement et immédiatement.

Monsieur l'Orateur, nous savons tous qu'il y a eu des changements. Tous les gouvernements font bien quelques changements. Il y a eu la reconnaissance de la Chine, quelques programmes de travaux d'hiver et la création du MEER, qui a été un fiasco, mais au moins on l'a créé. On a rapiécé l'économie ici et là pour tenter de réparer le système. Or, ce n'est pas assez.

Ce que je veux, ce que notre parti veut et ce qu'un nombre grandissant de Canadiens veulent, j'en suis sûr, c'est la remise en état de tout le système, un nouveau régime de gouvernement, une nouvelle façon d'envisager les choses. Pour la plupart des Canadiens, rapiécer le système n'est pas suffisant. Les chômeurs veulent des emplois, non de la rhétorique pompeuse; ils en ont assez d'entendre le ministre des Finances parler d'emplois qui seront créés à un quelconque moment de l'avenir. C'est tout de suite qu'ils veulent du travail. Les agriculteurs veulent des fermes rentables; les pauvres, des possibilités, qu'on ne leur donne pas; les Indiens et les Métis en ont par-dessus la tête des mots, ils veulent des actes; le Québec, les provinces des Prairies et les provinces Maritimes veulent être des partenaires à part égale à l'intérieur de la Confédération. Et ce qui est peut-être le plus important, de plus en plus de Canadiens veulent que notre pays soit indépendant, sur le plan économique et social, des sociétés multinationales. Rapiécer le système ne résoudra aucun de ces problèmes, monsieur l'Orateur. Cela pourra en cacher certains pendant quelque temps, apaiser un peu l'agitation; cependant, si nous ne prenons pas de mesures draconiennes rapidement, le chômage empirera, le nombre d'assistés sociaux augmentera et le Canada ressemblera fort à un de ces pays de troisième ordre qui fournit des matières premières à des sociétés multinationales. Je ne pense pas que les Canadiens souhaitent un pays de ce genre et ils ne toléreront pas de telles méthodes. Si nous ne changeons pas d'orientation par des moyens démocratiques, il se peut que certains de nos concitoyens recherchent un changement d'une autre façon. Je songe à ce qui se passe dans certaines parties des États-Unis, en Irlande, au Moyen-Orient, au Pakistan, où certains groupes ont opté pour une autre solution. Je ne voudrais pas que cela se produise et il n'est pas nécessaire qu'on en arrive là. Nous devons transformer le pays par des moyens plus utiles qui satisfassent la population.

• (1450)

Je voudrais revenir aux promesses formulées en 1968 par le premier ministre. A l'époque il a beaucoup parlé de démocratie active. Je crois que les députés d'en face sont obsédés par cette expression. Je ne pense pas qu'aucun d'entre eux puisse soutenir que nous ayons eu une démocratie active dans notre pays. Aucune participation nationale n'a eu lieu au processus gouvernemental. Par contre, nous avons eu groupe de travail sur groupe de travail et un Livre blanc après l'autre. Nous avons eu des groupes d'étude. Maintenant, il y aura des Livres blancs successifs et d'autres groupes d'étude pour étudier ce que n'ont pas étudié les précédents.

Pour le premier ministre, la démocratie de participation, c'est quand son cabinet personnel et non pas le peuple, ni le Parlement, ni même le conseil des ministres, prend les décisions. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter aux discours prononcés au cours de ces derniers mois par le député de Duvernay (M. Kierans) et le député de Trinity (M. Hellyer) après qu'ils eurent quitté le gouvernement. A mes yeux, la démocratie de participation consiste à permettre aux gens de prendre des décisions qui affectent leur mode de vie. A mes yeux, elle ne se résume pas simplement à écouter les gens, mais à les intéresser directement à la marche des affaires, et ce d'une manière significatrice. La démocratie de participation, ça n'est pas seulement des élections tous les quatre ans; cela consiste à prendre l'avis des cultivateurs, des ouvriers, des petits commerçants et des jeunes et à s'informer de leurs aspirations quant aux mesures qui les affectent. Ce n'est pas du tout ainsi que les choses se passent avec notre premier ministre. Loin de là! L'attitude du premier ministre envers certains secteurs de l'industrie, et notamment envers les employés de Lapalme est bien connue. Aux employés de Lapalme, il a lancé: «Mangez de la merde!». Voilà le genre d'insultes dont le premier ministre a gratifié les travailleurs.

Et en quels termes s'est-il adressé aux cultivateurs de l'Ouest? Il leur a dit: «Pourquoi vendrais-je votre blé?» Il aurait même déclaré quelque part: «Mais vous êtes des gens tout à fait aisés, puisque je vois des tracteurs de $20,000 dans cette région.» Voilà son attitude vis-à-vis des cultivateurs. Et qu'a-t-il fait pour remédier au problème du chômage? Au cours d'un dîner qui réunissait à Toronto des représentants assez aisés de la classe moyenne, il a dit qu'il y avait au Canada bien des emplois pour ceux qui voulaient travailler. Voilà le langage qu'il tient aux chômeurs. A Hamilton, des bénéficiaires de prestations de l'assistance sociale, qui avaient fait preuve d'un esprit quelque peu trop militant, se sont vu retirer leurs prestations. Ce n'est pas cela que j'appelle une démocratie de participation. Pourtant, lorsque le premier ministre a accédé au pouvoir en 1968, la plupart des gens espéraient cette participation.

Même le programme Perspectives-Jeunesse illustre les procédés du gouvernement. Même dans ce programme, la participation est réduite. Notons, tout d'abord, que ce programme ne s'adresse qu'aux étudiants. Les jeunes

Canadiens en sont exclus. Nous savons qu'au mois de janvier dernier plus de 13 p. 100 des Canadiens âgés de 14 à 34 ans étaient sans emploi. Un programme de ce genre devrait aussi s'adresser à eux, mais il n'en est rien. Suivant les données fournies par le gouvernement lui-même, ce programme n'a bénéficié qu'à des étudiants appartenant aux classes moyennes, et le plus souvent aux couches supérieures de la classe moyenne. Ce sont ceux qui profitent de Perspectives-Jeunesse. Si votre père a un compte en banque assez important pour vous garder à l'université, vous pouvez obtenir un emploi dans le cadre de Perspectives-Jeunesse. Voilà le genre de participation qui intéresse le gouvernement depuis plusieurs années. Nous savons que certains participent, mais cette participation est d'abord limitée aux gens riches du pays et aux sociétés multinationales. J'ose dire, sauf votre respect, que le gouvernement prête l'oreille à ces sociétés.

Je ne puis m'empêcher de songer à une déclaration récente de M. Rankin, je crois, président du groupe solliciteur de fonds du parti libéral à Ottawa. Il a parlé de 95 sociétés qui donnent des fonds au parti libéral. Je crois que le parti libéral prête probablement l'oreille à ces sociétés, qu'il les écoute sans doute attentivement. Pourquoi y a-t-il eu retard dans l'annonce de la politique concernant la propriété étrangère? Pourquoi le projet de loi sur le financement des campagnes électorales a-t-il été classé? Je me le demande, monsieur l'Orateur. Peut-être ces 95 sociétés exercent-elles des pressions. Peut-être ne veulent-elles pas que le gouvernement annonce sa politique en ce qui concerne la propriété étrangère. Peut-être le gouvernement ne veut-il pas que le public sache d'où viennent les fonds des campagnes électorales de différents partis politiques. Peut-être le parti libéral veut-il remplir ses coffres électoraux avant de faire de telles annonces. Après tout, le parti ne voudrait pas mordre la main qui le nourrit. C'est comme cela que fonctionne le régime dans notre pays.

J'aimerais aussi savoir jusqu'à quel point «participent» certaines de ces compagnies qui bénéficient de concessions et de dégrèvements fiscaux. Une façon de se rendre compte de qui «participe» est d'étudier la législation fiscale de notre pays. En effet, c'est en examinant le régime fiscal que l'on peut se rendre compte de la sorte de pays dans lequel on se trouve. J'ai devant moi des chiffres qui expliquent assez bien la situation. Au cours des dix dernières années, différentes compagnies ont payé des taux d'impôt différents sur leurs profits. Les compagnies de gaz et de pétrole du Canada dont la plupart, il faut bien le dire, sont à capital étranger, n'ont payé des impôts au cours des dix dernières années que sur 5.7 p. 100 seulement de leurs profits. Quant aux compagnies minières, au cours des dix dernières années elles ont payé en moyenne l'impôt sur 13 p. 100 de leurs profits; les détaillants, par contre, ont dû le payer sur 90 p. 100 de leurs profits. Le petit commerçant paie beaucoup d'impôts, alors que les sociétés gazières et pétrolières qui sont pour la plupart multinationales se voient seulement imposer 5.7 p. 100 de leurs bénéfices. Voilà la «participation». Il s'agit de «participation» de la part de sociétés comme la Shell Oil, la Gulf, l'IBM, la Parsons et Whitmore et d'autres du même genre. Ce n'est pas la sorte de participation que veulent mon parti et le peuple canadien.

Les derniers remaniements ministériels font voir le même type de «participation». Nous savons que Bay Street et les grandes entreprises n'ont pas trop prisé le bill sur la concurrence et certaines modifications qu'on envisage d'apporter aux lois ouvrières. L'ancien ministre de la Consommation et des Corporations et celui du Travail ont été déplacés. On a nommé à leur place des ministres mieux vus du monde des affaires. S'il s'agit là de participation, elle ne représente pas la participation ou la double norme que mes mandants ou les membres de mon parti souhaitent.

La deuxième grande promesse du premier ministre durant la campagne électorale de 1968 c'était celle de la société juste. Celle-ci devient aussi l'obsession des vis-à-vis. Comme je l'ai dit en parlant de la fiscalité, la société juste profite aux riches. Elle profite aux sociétés multinationales. Voilà qui est grave, et touche beaucoup de Canadiens. Beaucoup de mes commettants, agriculteurs, chômeurs et personnes âgées, se fâchent tout rouge quand on leur parle de la société juste. J'ai été sidéré d'entendre le député de Bruce (M. Whicher) dire à l'ouverture du débat sur le discours du trône que la société juste est devenue réalité pour les vieillards du Canada, pour les pensionnés.

Une voix: Cherchez bien, vous finirez peut-être par la trouver.

M. Nystrom: Je n'ai qu'une chose à dire au député de Bruce: à Yorkton et à Melville il y a des pensionnés de ma connaissance qui voudraient bien lui dire entre quatre yeux leur façon de penser. C'est ce genre de déclaration qui incite un nombre croissant de gens à perdre confiance dans le Canada, dans son économie et dans ses institutions politiques. La meilleure preuve que la société juste n'est pas réalité, c'est le taux élevé du chômage. Le ministre des Finances (M. Turner) et le premier ministre peuvent dire tout ce qu'ils voudront sur les nouveaux emplois créés et sur le taux de participation de la main-d'œuvre active. Il reste que notre taux de chômage est plus élevé que ceux de tous les autres pays industrialisés. A l'heure où je vous parle, près de 7 p. 100 de la main-d'œuvre active canadienne est sans travail. Cela fait près de 700,000 Canadiens. Et ce n'est pas tout. Nous savons que lorsque le taux de chômage est élevé, il y a également un chômage caché, celui des gens qui ont cessé de chercher du travail, des femmes qui ne cherchent pas d'emploi mais qui travailleraient si elles avaient l'occasion de le faire, des gens qui suivent des cours de formation professionnelle ou d'autres cours financés par le gouvernement fédéral, de ceux qui vivent du bien-être. Si l'on dénombrait tous ceux-là, le nombre de ceux qui aimeraient travailler mais n'ont pas d'emploi passerait probablement à plus de 800,000 Canadiens. Peu importe ce qui se dit ici à la Chambre des communes ou ce que dit le ministre des Finances (M. Turner) au sujet des statistiques. La dure réalité est que des milliers de Canadiens arpentent aujourd'hui les rues par un temps glacial à la recherche de travail.

• (1500)

En 1971, une moyenne de 6 p. 100 de la main-d'œuvre était au chômage. Ces 6 p. 100 n'étaient pas toujours constitués des mêmes personnes. La plupart des chômeurs sont sans travail une partie de l'année seulement. Si l'on dénombrait tous ceux qui, à un moment donné au cours de l'année 1971, étaient sans travail, je pense que l'on arriverait au chiffre de 2 millions de chômeurs intermittents. Cela nous affecte de diverses façons. Cela affecte d'abord directement les chômeurs eux-mêmes et leur famille. Si l'on compte les familles des chômeurs, c'est 5 ou 6 millions de personnes qui sont directement affectées par le chômage.

Toutes les études montrent qu'un chômage prolongé entraîne des conséquences à long terme désastreuses pour

le pays. Un tel nombre de chômeurs crée une nouvelle masse de gens qui sont pauvres en permanence, une nouvelle masse de gens qui seront perpétuellement en chômage même si l'économie devait de nouveau tourner à pleine capacité. En second lieu, un taux de chômage aussi élevé signifie que l'économie se porte mal, du fait qu'elle ne tourne pas à sa pleine capacité comme elle pourrait le faire si tout le monde travaillait. Nous ne produisons pas autant de biens et de services que nous le pourrions si tout le monde occupait un emploi. La demande n'est pas aussi forte qu'elle pourrait l'être si tout le monde tirait sa subsistance de son travail. De plus, dans de telles conditions, nous sommes dans l'incapacité de mettre fin aux disparités régionales.

Le ministère de l'Expansion économique régionale a été créé en se basant sur l'hypothèse d'une économie tournant à pleine capacité ou presque. Cela n'est pas le cas et il en résulte que le programme financé par ce ministère s'est soldé par un désastre.

L'hon. M. Marchand: Oh!

M. Nystrom: On peut en dire autant du programme de la main-d'œuvre. Il n'est pas possible de mener à bonne fin un programme de main-d'œuvre alors qu'on forme plus de postulants qu'il n'est d'emplois disponibles, comme à l'heure actuelle. Le gouvernement a fait un recensement des emplois vacants qui a démontré que le Canada offre beaucoup moins d'emplois qu'il n'est de gens en stage de formation prêts à les remplir. Ce sont là pour nous des raisons de tendre vers une économie fonctionnant à pleine capacité et susceptible d'assurer le plein emploi.

En évoquant la société juste, nous ne parlons pas simplement des chômeurs, des Indiens et des cultivateurs de l'Ouest. Nous envisageons une attitude globale à l'égard des Canadiens. Je me reporte de nouveau à la question du régime fiscal, en vue de préciser ce que signifie pour le gouvernement la société juste. Nous avons consacré des mois à formuler une nouvelle politique fiscale. Nous avons consacré des années à sa préparation, nous nous sommes reportés aux recommandations de la Commission Carter, puis, enfin, nous avons fait état d'une nouvelle politique fiscale. Tout cela montre que la société juste n'existe pas au Canada et que l'expression est plus ou moins humoristique.

Prenons trois hommes qui gagnent chacun $10,000 par an. Ils n'ont pas de personnes à charge; cependant, on n'exige pas d'eux les mêmes impôts parce qu'ils gagnent leur argent de façon différente ou le tirent de sources différentes. Le premier travaille dans une usine ou enseigne. Il versera $2,285 d'impôt. Le deuxième touche de l'argent grâce à des gains de capital. Il ne paiera que $844 d'impôt, suivant les dispositions du nouveau bill. Le troisième doit son revenu uniquement à des dividendes. Il ne paiera que $193 d'impôt. Voilà la société juste du gouvernement libéral. Voilà la société juste qu'on crée pour les Canadiens. Ce n'est pas une société juste. C'est simplement une plaisanterie et c'est pourquoi les libéraux, de l'autre côté, sont troublés.

Le ministre des Finances nous a dit que des milliers de personnes autrefois assujetties à l'impôt sur le revenu n'auront rien à verser aux termes de la nouvelle loi. Il est vrai que le gouvernement a jeté quelques miettes au gagne-petit et qu'il compte l'avoir rendu heureux. Cependant, il a haussé l'impôt que doivent verser les citoyens à revenu moyen et l'a abaissé pour les riches. De nouveau, je désire citer les cas de trois célibataires pour montrer aux honorables députés ce qui est arrivé. Premièrement, voyons le cas d'un célibataire, sans personne à charge, qui gagne $5,000 par an en salaire ou de son travail comme, disons, agriculteur ou instituteur. Selon le nouveau bill, ces impôts seront diminués de $14. Les impôts d'un homme, sans personne à charge, gagnant $10,000 année augmenteront de $56 annuellement. Prenons maintenant le cas d'un troisième contribuable, sans personne à charge, un véritable indigent. Il vit dans la pauvreté, avec un revenu de $100,000 par année. Ses impôts diminuent de $1,011.

M. Otto: Combien paye-t-il déjà en impôts?

M. Nystrom: Celui qui gagne $10,000 par année paiera $56 de plus; l'homme qui en gagne $5,000 déboursera $14 de moins en impôt. Est-ce là la société juste? Ce n'est pas l'idée que je me fais de la société juste. Ce n'est pas la société juste dont parle mon parti et les gens de ma circonscription, ni celle qui les intéresse. C'est la société juste du premier ministre (M. Trudeau), parce que son concept diffère du mien. Il vient d'une famille très riche. Ses méthodes d'approche sont celles d'un millionnaire aristocrate . . .

Des voix: Mesquin!

M. Nystrom: . . . et, naturellement, comme ses antécédents sont différents des miens, son interprétation est différente de la mienne.

Ensuite, il y a la troisième grande promesse du parti libéral. Voilà une question au sujet de laquelle les députés d'en face sont très chatouilleux: l'unité nationale. Voilà une des grandes questions qui ont figuré au programme du premier ministre au cours de la campagne. Le premier ministre s'est mis en frais d'unir notre pays, mais, à mon avis, depuis trois ans et demi, il a probablement fait moins pour unir le Canada que tout autre premier ministre qui l'a précédé. Il suffit de revoir ce qui s'est passé depuis 1968. Depuis cette année-là, nous avons vu au Québec, l'émergence du Parti québécois qui a remporté 24 p. 100 des voix aux dernières élections provinciales. Les porte-parole du gouvernement peuvent dire ce qu'ils voudront là-dessus, mais, selon moi, il est clair qu'il y a quelque chose de profondément mauvais dans la manière dont le premier ministre a cherché à résoudre la question de l'unité nationale. Nous avons été témoins de l'émergence du FLQ au Québec et nous nous souvenons tous des événements d'octobre 1970. Des organismes respectables de l'Ouest doutent aujourd'hui de la valeur de nos rapports avec Ottawa et se demandent si nous ne devrions pas repenser sérieusement notre rôle vis-à-vis le gouvernement fédéral. Ils le voient comme un ennemi distant, comme une institution qui leur fait plus de mal que de bien. Sans trop connaître les Maritimes, je crois comprendre qu'il s'y présente une situation semblable.

Je voudrais que le Canada soit fort, qu'il soit uni. Mais pour y arriver il faudra plus que des discours ou des conférences constitutionnelles qui ne mènent à rien. Il faut reconnaître que les régions en cause ont des problèmes particuliers, des intérêts spéciaux et des aspirations différentes. C'est là une force en soi. Il y a lieu pour nous tous de veiller avec un soin jaloux sur la mosaïque culturelle du Canada. Mais avant d'espérer un pays uni, il faut que toutes ces régions deviennent égales entre elles. Elles ne le sont tout simplement pas aujourd'hui à cause des écarts existant sur le plan économique et entre les divers secteurs de la société. Avec l'orientation actuelle de l'économie, l'industrie a naturellement tendance à s'installer dans ce que l'on appelle le *golden triangle* ou à Montréal.

Aussi d'autres régions ont l'impression d'être laissées de côté, d'être victimes de discrimination. C'est une des raisons pour lesquelles le premier ministre n'a pas réussi à assurer l'unité du pays, à s'attaquer à certains problèmes fondamentaux qui se sont posés d'une extrémité à l'autre du pays.

• (1510)

Puis-je mentionner quelques-unes des choses qui inquiètent les gens des Prairies? Notre rôle, dans les Prairies, au cours de nos années de développement, a été de fournir des matières premières, des denrées agricoles et des ressources naturelles. Comme conséquence, notre infrastructure industrielle ne vaut pas grand-chose. De plus, les tarifs douaniers et les frais de transport ont joué contre nous et nous ont empêchés de progresser. On a souligné à plusieurs reprises qu'avec une économie de ce genre, qui repose surtout sur l'exploitation des matières premières, il faut exporter la plus grande partie de ses richesses. Cela signifie que des emplois, comme ceux qui existent dans l'ouest du Canada, ou dans la campagne québécoise, ou dans les Maritimes nous échappent.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette, le temps de parole du député est écoulé.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, si la Chambre y consent, j'aimerais avoir deux ou trois minutes de plus.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Nystrom: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je le répète, l'unité du Canada dans l'avenir dépend de la solution des problèmes spéciaux à chaque région. Ma région exporte des matières brutes et importe des produits manufacturés. Nous exportons des emplois autant que des richesses.

En outre, ma région se préoccupe énormément de l'avenir de l'industrie agricole et de la vie rurale qu'on s'emploie à détruire systématiquement. On constate aujourd'hui l'abandon des fermes, l'exode vers les villes, la transformation des collectivités en villes-fantômes. Cela doit cesser pour que les régions des Prairies aient confiance au gouvernement d'Ottawa. Un avenir prometteur attend notre pays, mais nous devons nous rendre compte que pour en jouir, nous devrons modifier notre direction et appliquer des mesures socio-économiques radicales. Il nous faut une économie à plein rendement et une politique de plein emploi. Nous savons que c'est possible. Cela se produit dans plusieurs autres pays du monde à l'heure actuelle.

Nous devons aussi aborder, et sans tarder, la question de la propriété étrangère de sorte que les Canadiens puissent contrôler leur économie et leur destinée propres. Nous devons redistribuer le pouvoir et la richesse de sorte que le citoyen canadien moyen ait davantage à dire dans l'évolution du pays et l'orientation de sa propre destinée. Dans le cas contraire, j'ignore ce qui nous attend. Mais je sais ceci: un nombre croissant de Canadiens se chercheront peut-être d'autres moyens de s'affirmer. C'est une chose qu'à mon avis nous devrions éviter car au Canada les changements que je propose sont possibles. Nous avons les ressources, les connaissances, l'avoir technique voulus. Ce qui manque, c'est une nouvelle politique gouvernementale grâce à laquelle nous réglerons nos problèmes, nous changerons nos priorités pour que le citoyen moyen, plutôt que les sociétés étrangères et les très riches, puisse jouir des avantages qu'offre le Canada.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, dès le début de ma participation au débat j'aimerais féliciter le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. Le motionnaire, mon ami de Bruce (M. Whicher) a exposé ses vues en termes énergiques, comme d'habitude, sur une gamme étendue de sujets traités dans le discours du trône. Le député a certes un talent enviable. Qu'on soit d'accord avec lui ou non—et ce serait exagérer que de prétendre qu'on est toujours d'accord avec lui à la Chambre—il retient sûrement l'attention quand il parle.

[*Français*]

De même, monsieur l'Orateur, qu'à mon ami, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Lajoie), qui, lui aussi, a participé au débat et a appuyé la motion proposant l'Adresse en réponse au discours du trône. Je voudrais offrir mes félicitations à l'honorable député de la région historique de Trois-Rivières, et qui fait partie d'une lignée très distinguée de représentants de cette circonscription.

Si, d'une part, mon ami, l'honorable député de Bruce (M. Whicher), est un ancien combattant, un lutteur plus expérimenté qui fait preuve de beaucoup de sagesse, d'autre part, l'honorable député de Trois-Rivières apporte à la Chambre toute l'originalité et la fraîcheur d'un nouveau député et, à mon avis, il est sûr qu'il suivra la tradition très digne de cette circonscription dont les représentants ont toujours été très habiles.

[*Traduction*]

Il convient, me semble-t-il, en participant à ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône de saisir cette occasion de communiquer à la Chambre certaines de mes vues, alors que j'assume mes nouvelles fonctions de ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La gestion de nos ressources terrestres est indispensable à notre bien-être socio-économique, à nos objectifs nationaux, à nos relations fédérales-provinciales et constitue un élément essentiel qui nous permet de remplir notre rôle au sein de la communauté internationale.

Avant d'aborder cette question, toutefois, je voudrais me joindre aux autres députés qui ont rendu hommage la semaine dernière à notre collègue de Niagara Falls (M. Greene) qui a occupé cet important portefeuille que j'ai maintenant le privilège de détenir. Je voudrais également lui rendre hommage et dire qu'il ne sera pas facile d'égaler son énergie, sa compréhension des questions compliquées et les efforts qu'il a faits pour inciter tous les Canadiens à dialoguer, en vue d'orienter notre ligne de conduite durant les années 70 et après. Nous comptons avec plaisir retrouver notre collègue parmi nous et nous espérons qu'il pourra participer à nos délibérations à la Chambre et que nous pourrons profiter personnellement de sa sagesse, de son incomparable jugement et jouir de son sens de l'humour.

Aux questions graves et complexes qui se posent à mon ministère, il n'existe vraiment pas de réponses simples. Partout, les Canadiens se préoccupent de l'aménagement et de l'exploitation de nos ressources, tant en ce qui concerne la génération actuelle qu'en ce qui touche celles à venir. Il est clair que d'autres solutions peuvent avoir des conséquences d'une très grande portée sur l'avenir du Canada dans son ensemble, et de plusieurs de ses provinces et de ses régions en particulier.

Parmi ces questions complexes, sinon critiques, de l'économie des mines et de l'énergie, je mentionnerai les suivantes: En premier lieu, l'exploitation ordonnée des ressources essentielles et l'expansion des marchés national et international. Deuxièmement, la disponibilité des capitaux et les questions relatives à la propriété et au contrôle. Troisièmement, la politique fiscale. Quatrièmement, des problèmes majeurs qui exigent l'élaboration de nouvelles politiques dans l'Arctique et dans nos eaux territoriales. Cinquièmement, la croissance économique et l'établissement des normes de qualité de notre environnement. Sixièmement, la nécessité d'équilibrer l'offre et la demande et de produire de l'énergie à un coût raisonnable. Septièmement, la viabilité des industries du charbon et de l'uranium. Huitièmement, la création de réseaux de transport à un coût raisonnable. Et, la dernière mais non la moindre, la stabilité des localités qui dépendent de l'extraction des ressources pour le bien-être de leurs résidents et pour l'avenir de leurs enfants.

Ces problèmes et d'autres font ressortir de façon frappante la nécessité pour les gouvernements fédéral et provinciaux et pour l'industrie de jouer un rôle plus immédiat et plus efficace dans la mise en valeur de nos ressources, comme l'exige instamment l'intérêt national. On reconnaît de plus en plus l'interdépendance de nos rôles respectifs ainsi que le principe selon lequel les politiques nationales, pour être efficaces, doivent découler de nos expériences, de nos objectifs et de nos besoins communs.

Nous, qui sommes au niveau fédéral, devons avoir des entretiens avec les provinces afin de nous assurer que nous comprenons parfaitement leurs vues sur la gestion des ressources. C'est afin d'établir une telle liaison efficace que j'ai déjà rencontré le premier ministre Lougheed de l'Alberta et que je m'entretiendrai dans un proche avenir avec M. Regan, premier ministre de la Nouvelle-Écosse et M. Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick.

M. Barnett: Et M. Bennett?

L'hon. M. Macdonald: Je serai heureux de le rencontrer à n'importe quel moment opportun. Mon père étant originaire du Nouveau-Brunswick, j'aurais grand plaisir à rencontrer un autre émigrant distingué de sa province. Il n'y a pas de doute que les provinces, en tant que propriétaires d'une grande partie des richesses en minéraux et en énergie, continueront à jouer un rôle primordial dans la définition des politiques nationales sur les ressources. Je crois que nous pouvons trouver des moyens pour qu'elles contribuent à l'élaboration des positions internationales de négociation. Il reste que la responsabilité de ces positions doit toujours revenir en fin de compte au gouvernement du Canada.

• (1520)

Nous devons prendre conscience de leurs inquiétudes, et eux des nôtres. Nous devons tenir compte de ces inquiétudes et, dans la mesure du possible, choisir les méthodes et les politiques qui traduisent ces intérêts.

C'est ce que fait ressortir le discours du trône, et je cite:

... Pour que soient effectivement relevés des défis comme ceux qui constituent la préservation de l'environnement et le besoin croissant de ressources et d'énergie, tant au Canada qu'à l'étranger, il importe que soient maintenues et resserrées les relations entre le gouvernement et l'industrie.

J'ai d'abord rencontré les pétroliers à Calgary et je me propose de passer beaucoup plus de temps avec eux, dans l'espoir que le comité consultatif national du pétrole et le comité consultatif national de l'industrie minière formés par le gouvernement actuel, nous fourniront le moyen d'ouvrir une plus large voie à la coopération entre l'industrie et le gouvernement.

Le discours du trône traite de façon assez précise de l'importance que revêtent les marchés internationaux pour nos produits. Les ressources canadiennes vont continuer d'occuper une place importante dans nos relations avec l'étranger. Le gouvernement a reconnu le bien-fondé de ces relations depuis un an ou deux, car il a envoyé à l'étranger des missions chargées d'étendre notre influence et de faciliter une meilleure compréhension de nos problèmes à l'égard de nos ressources et de nos politiques pouvant toucher, notamment l'Australie, le Japon et l'Europe. Plus tard au cours de cette année, j'espère diriger une mission en Chine en retour d'une visite que les représentants de ce pays ont rendue au Canada au cours de l'année, ce qui leur a permis de jeter un regard sur le fonctionnement de nos industries minières et métallurgiques d'une côte à l'autre. Dans ce domaine, naturellement, les relations entre le Canada et les États-Unis revêtent une importance particulière. J'aborderai ce sujet dans un moment.

En général, il est réellement indispensable d'activer la révision de nos politiques minières et énergétiques et de s'entendre sur la portée de notre politique à l'égard des ressources pour les années 70. Une telle révision est nécessaire pour nous assurer que notre action à long terme ainsi que nos décisions à court terme sont formulées dans l'intérêt bien compris de tous les Canadiens si nous devons tirer les meilleurs avantages possibles de nos ressources. Je compte bien exposer ces politiques à la Chambre dès cette année.

Je voudrais ajouter que la politique en matière de ressources doit venir compléter la politique plus étendue relative à la stratégie industrielle. Elle doit prévoir une plus grande sécurité socio-économique et un meilleur rendement de notre économie intérieure. Elle doit représenter un effort, en vue d'accroître et de diversifier nos exportations. Elle doit souligner la nécessité d'une sensibilisation sociale à la mise en valeur du Nord et, avant tout, réclamer une participation plus étroite des Canadiens à la prise de décisions au sujet des problèmes et des possibilités qui surgiront au Canada durant les années 70. Si le député me le permet, je répondrai volontiers à sa question lorsque j'aurai terminé mon exposé.

Un équilibre délicat doit être maintenu entre l'expansion économique nécessaire pour soutenir un secteur rentable des ressources, et les répercussions sur le milieu de tous les aspects que comportent la découverte des ressources, leur exploitation, leur transport et leur commercialisation. Il importe d'évaluer l'ampleur de la demande d'énergie de même que l'étendue des possibilités d'approvisionnement et les besoins énormes de capitaux que requiert toute activité de l'industrie énergétique. Nous tenterons au cours des mois à venir de concilier les diverses politiques à l'égard des ressources avec les stratégies nationales de façon à réaliser un équilibre aussi efficace que possible. Une série de solutions d'ordre général ne pourront certes jamais régler nos problèmes de façon satisfaisante.

Je voudrais dire quelques mots au sujet des sciences pédologiques. Il est extrêmement important de connaître les éléments d'une situation avant d'agir, et une des responsabilités primordiales du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est de fournir aux Canadiens les

renseignements essentiels sur le sol qu'ils foulent afin de leur permettre de prendre des décisions judicieuses sur la façon de vivre sur ce sol, de se divertir, de l'exploiter ou de le conserver pour l'avenir. Les scientifiques de mon ministère considèrent le sol canadien sous quatre aspects. Sur le plan vertical d'abord, pour en déterminer les propriétés depuis la surface jusqu'au noyau de nickel et de fer; deuxièmement, sur le plan horizontal, de l'Atlantique aux frontières continentales du Pacifique. Troisièmement, de la frontière canado-américaine jusqu'au grand Nord. Quatrièmement, à partir des processus géologiques des temps modernes, ils tâchent de remonter à ceux qui ont pétri notre terre et créé nos gisements de minerai il y a des milliards d'années. C'est à partir de ces renseignements qu'ils s'efforcent d'inculquer à nous tous, ceux qui font les politiques comme l'ensemble du public, les connaissances nécessaires sur la façon de vivre et de bénéficier de notre masse continentale durant les années à venir.

Ils nous apprennent les dimensions et la forme de cette masse; ils en décrivent la structure naturelle et l'influence qu'y exerce l'homme. Après avoir connu l'époque de l'arpenteur solitaire et ses explorations dans nos régions reculées, nous entrons dans l'ère des satellites et les satellites comme les ERTS, chargés d'étudier les ressources de notre planète, surveillent tous les dix-sept jours la surface changeante de notre territoire. Nos hommes de science ne se bornent pas à la surface de la terre, mais ils en décrivent aussi le sous-sol. Notre service national de sismologie leur permet de se rendre compte des tremblements de terre et des explosions nucléaires et notre curiosité y trouve son compte, car il nous instruit des propriétés de l'intérieur inaccessible de la terre, des moyens de détecter les explosions nucléaires et leurs répercussions possibles sur le Canada ou des risques de tremblements de terre auxquels il faut songer dans les travaux de construction ou de génie.

Le service géomagnétique national explique les variations du champ magnétique, en ce qui concerne le Canada, et le mouvement du pôle nord, ce qui nous assure du même coup des renseignements essentiels à l'usage de la boussole marine par tout le Canada. Les géologues nous font connaître l'emplacement de nos ressources, leur quantité et la façon de les exploiter. Ils s'efforcent également d'assurer de nouveaux emplois dans les villes minières en train de dépérir, d'estimer les répercussions des pipe-lines et des ouvrages de génie dans le milieu où on les installe, et de nous renseigner sur ce que l'homme s'expose à perdre en ressources lorsqu'il aménage des parcs et installe des centrales électriques.

Comme beaucoup de mes collègues le savent, le 24e Congrès géologique international et des congrès analogues, en matière de photogrammétrie, de cartographie et de géographie, se tiendront cet été à Montréal et à Ottawa. Plus de 10,000 hommes de science, d'une centaine de pays, vont y participer. On proclame 1972 comme l'année des sciences telluriques au Canada. Le gouvernement a reconnu l'importance de l'événement par une série de timbres-poste commémoratifs qui seront imprimés pendant l'année; et les écoles et les universités du pays inaugurent des cours spéciaux et des projets de plein air mettant en relief les sciences telluriques.

Monsieur l'Orateur, avec votre permission, je citerai un passage d'une déclaration récente de Son Excellence le Gouverneur général:

L'ampleur de notre pays et la diversité de ses caractères physiques et de ses ressources rendent les sciences telluriques particulièrement importantes pour son expansion. Les gens informés dans ce domaine ont été et demeurent nos explorateurs, à qui on doit la découverte des richesses de la terre et l'enseignement de méthodes efficaces de gestion et de conservation.

[L'hon. M. Macdonald.]

Le gouvernement reconnaît que nos industries de ressources et d'énergie ont été les assises de l'expansion des richesses nationales du Canada, alors qu'elles auraient de nouvelles frontières, accumulaient des capitaux de réinvestissement, rehaussaient les capacités scientifiques et techniques des Canadiens et assuraient un utile excédent d'exportations. Une fois bien établies, ces industries ont pris une importance qui laisse entrevoir pour elles un rôle décisif dans le développement des autres secteurs de l'économie et l'amélioration de la vie pour tous les Canadiens.

Je veux consacrer les quelques minutes qui me restent dans le débat actuel à certains problèmes entourant la gestion de nos ressources. Le Canada a été et demeure un des pays les plus favorisés au monde en ce qui concerne l'énergie disponible. Il tient le deuxième rang pour la consommation individuelle et le sixième pour la consommation globale de l'énergie. Ces dernières années, le coût du combustible, pour la plupart des activités industrielles, était encore d'environ 4 ou 5 p. 100 des coûts. Nous ne pouvons automatiquement compter nous retrouver toujours aussi favorisés pour l'approvisionnement.

Au début, une bonne partie de notre industrie reposait sur l'obtention d'énergie hydro-électrique à bon marché. Nous aurons bientôt épuisé nos sources d'approvisionnement et les vastes projets énergétiques qui subsistent ne sont pas exempts de graves considérations de milieu et de mise de fonds. Notre pays se tournera donc de plus en plus vers l'énergie thermo-électrique, traditionnelle ou nucléaire. Cependant, nous devrons maintenir à un niveau peu élevé le coût de notre combustible et réaliser des techniques de production plus efficaces si nous voulons que le prix de l'énergie électrique demeure pour nous moins élevé que pour la plupart des pays industriels qui nous font concurrence.

• (1530)

Notre programme de recherche nucléaire et l'aide que nous apportons aux recherches sur l'électricité en général et sur son transport, poursuivies par des organismes tels que l'Institut de recherche électrique de l'Hydro-Québec contribueront à l'obtention de ces résultats. Actuellement, l'industrie de l'uranium se trouve en position de surproduction, à quoi s'ajoute une chute des prix mondiaux accompagnée d'un ralentissement des travaux d'exploration. Par ailleurs, nos richesses connues en uranium ont déjà reçu leurs objectifs d'utilisation jusqu'à la fin de cette décennie et il est évident qu'une exploration accrue sera indispensable compte tenu des huit années d'avance nécessaires à la mise en exploitation de nouveaux dépôts. L'année dernière, les fonctionnaires de mon ministère ont rencontré des représentants des pays tant consommateurs que producteurs afin d'évaluer cette situation et élaborer des mesures de stimulation. Nous avons également été en consultation avec des représentants de cette très importante industrie canadienne et nous espérons présenter pendant cette session un bill revisé sur l'uranium et le thorium.

J'ai déjà évoqué l'importance de nos relations avec les États-Unis en matière de richesses naturelles. Le Canada et le gouvernement continueront de négocier fermement afin d'accéder aux marchés qui s'offrent aux richesses naturelles traitées au Canada au plus haut degré possible et de les vendre au meilleur prix. Parallèlement, il faut également nous souvenir que le Canada n'a pas le monopole de la majorité de ces industries primaires exportatri-

ces et qu'il ne peut donc s'attendre à jouir d'avantages massifs en matière de prix ou d'accès aux marchés en se contentant d'attendre que les acheteurs étrangers viennent frapper à notre porte. Notre politique doit être le reflet d'une évaluation précise des ressources que nous pouvons exporter une fois que nos besoins sont satisfaits et à condition qu'ils soient précisément évalués. Un des objectifs de notre politique énergétique est de nous assurer de sources suffisantes et fiables à des prix raisonnables. A cette fin, le gouvernement s'occupe de dresser l'inventaire systématique de nos ressources en pétrole, gaz, charbon et uranium.

Nos relations commerciales avec les États-Unis dans ces domaines seront des plus délicates et importantes dans les mois à venir. La question de l'accès aux marchés soulève immédiatement celle de l'embargo américain sur l'uranium, par exemple, une position qui devra sûrement être modifiée si les États-Unis doivent répondre aux besoins de leur industrie vers la fin de la décennie.

Dans un autre domaine, nous nous approchons davantage de l'objectif d'un accès intégral et libre aux marchés américains dans le cas du pétrole et du gaz produits au Canada qui dépassent nettement les exigences nationales de la sécurité et du commerce. A cet égard, une des questions les plus importantes dont ait été saisie la Chambre récemment a évidemment été celle de l'itinéraire proposé par les États-Unis pour les pétroliers longeant la côte Ouest. Mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), a clairement indiqué à la Chambre, tout comme le gouvernement l'a fait en termes non équivoques dans un aide-mémoire envoyé à Washington en août dernier, les réserves du Canada quant aux dangers écologiques et autres que représentait le transport par pétroliers de l'Alaska, le long de la côte Ouest et en passant par le détroit de Puget pour se rendre jusqu'aux raffineries du Nord-Ouest des États-Unis.

Le rapport récent du service de garde-côtes des États-Unis au sujet des dangers possibles d'une telle entreprise n'a servi qu'à renforcer l'opinion selon laquelle toutes les solutions possibles devraient être étudiées sérieusement avant que ne soit prise une décision unilatérale. A cet égard, en exposant en août 1970 nos principes directeurs concernant les pipelines du Nord, nous avons indiqué clairement que nous serions heureux de recevoir des demandes de construction de canalisations de gaz et de pétrole, pont terrestre qui partirait de l'Alaska pour traverser le Canada et aller rejoindre les États américains continentaux.

J'aimerais dire ici qu'un programme très efficace de collaboration entre le gouvernement et l'industrie est une des raisons pour lesquelles les études en sont rendues au point où nous serons en mesure d'ici un an de recevoir et d'étudier des demandes de construction de pipelines dans le Nord. Cette collaboration devrait servir de modèle aux autres rapports entre le gouvernement et l'industrie.

Pour ce qui est de la question épineuse de la propriété étrangère dans le domaine des ressources, les députés se souviendront des mesures qu'a prises ce gouvernement pour assurer le contrôle canadien de notre industrie de l'uranium et la façon heureuse dont mon prédécesseur a interprété le désir de cette Chambre de ne pas laisser Home Oil passer en des mains étrangères. Quiconque prend réellement à cœur l'avenir du Canada ne peut que s'inquiéter profondément de la propriété et de la mainmise étrangères en ce qui concerne nos industries de ressources vitales. Par contre, il faut bien se rendre compte de la quantité considérable de capitaux d'investissement nécessaire à la survie du secteur des ressources, qui peut, à son tour, contribuer énormément à l'élaboration d'une stratégie industrielle propre à renforcer le Canada. A mon avis, il faut se livrer à une étude pragmatique des avantages et des inconvénients de tout investissement proposé pour notre économie, en exigeant des investissements étrangers qu'ils prouvent qu'ils peuvent contribuer au bien-être du pays et à la réalisation des aspirations des Canadiens.

Au cours des mois à venir, les députés auront l'occasion de participer au débat sur les politiques relatives à l'aménagement et à la mise en valeur de l'énergie et des ressources minérales du Canada, en particulier lors de l'étude des prévisions budgétaires du ministère. A mon avis, ces questions, dont je suis maintenant chargé, vont faire l'objet de certaines des décisions les plus importantes que devront prendre les Canadiens durant cette décennie. J'accueillerai avec plaisir les propositions des députés, des gouvernements provinciaux, de l'industrie et des Canadiens en général lorsque le gouvernement élaborera sa politique dans ce domaine capital. Je pourrais peut-être commencer par inviter mon collègue à poser sa question.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre, d'une part, d'avoir l'amabilité de me permettre de poser une question, et d'autre part, d'avoir fait, si peu de temps après avoir assumé la charge de son ministère, une déclaration qui, je le sais, sera d'une grande valeur et d'une grande utilité pour tous les Canadiens. La question sur laquelle j'aimerais obtenir un éclaircissement concerne la décision de réexaminer le rapport relatif à l'énergie de la baie de Fundy. Le prédécesseur du ministre avait déclaré, en avril dernier, que le gouvernement fédéral serait prêt à réexaminer ce rapport de concert avec les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, qui avaient déjà collaboré à la première étude du rapport. Il y a eu depuis quelques difficultés, mais je crois savoir qu'on les a maintenant résolues, et que les gouvernements provinciaux ont fourni la liste de leurs représentants à ce comité de réévaluation. Je me demande si le ministère est en mesure de procéder à ce nouvel examen, et si l'on dira à la Chambre en quoi il va consister.

L'hon. M. Macdonald: Je remercie l'honorable député pour sa question. J'ai effectivement trouvé, comme il l'a dit, un compte rendu d'une entrevue portant sur un réexamen de l'étude d'une usine marémotrice dans la baie de Fundy. C'est là un des points qui seront à l'ordre du jour de ma réunion avec MM. Hatfield du Nouveau-Brunswick et Regan de la Nouvelle-Écosse mardi prochain. J'emporterai ce compte rendu et j'en discuterai avec eux et j'espère alors être en mesure de prendre une décision rapide dont je serai heureux d'informer la Chambre à mon retour.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une autre question au ministre?

M. l'Orateur: Le ministre accepte-t-il de répondre à une autre question du député?

M. Macdonald: Oui.

M. Barnett: Lorsque le ministre a fait allusion à l'aide-mémoire que son collègue a fait parvenir au secrétaire d'État aux Affaires étrangères du gouvernement américain au sujet de la proposition de transport du pétrole par voie maritime, cite-t-il le texte même de ce document tel que remis à Washington?

L'hon. M. Macdonald: Non. Je dois vous demander de vous reporter aux déclarations précédentes faites par mon collègue. Les remarques que j'ai faites paraphrasent à la fois les déclarations de mon collègue et le contenu du mémoire. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une citation. Dans le document que j'ai sous les yeux, ce passage n'est pas entre guillemets.

• (1540)

M. Mather: Puis-je poser une question au ministre au sujet de ses remarques sur le transport du pétrole brut le long de la côte du Pacifique, surtout de la côte de la Colombie-Britannique, et sur les dangers de cette entreprise? A-t-il dit que son ministère ferait bon accueil à des demandes en vue de la construction d'un oléoduc dans la vallée du Mackenzie et que, dans un an ou cette année même, il serait en mesure de donner suite à de telles demandes? Sait-il si de telles demandes sont sur le point d'être présentées ou si elles le seront cette année?

L'hon. M. Macdonald: Le député a compris assez exactement mon propos, c'est-à-dire qu'un programme de recherche a en effet été effectué tant par des sociétés privées que par des savants qui ont travaillé sous l'égide du gouvernement. Nous nous attendons de réaliser de grands progrès en matière de recherche l'été prochain, l'année de la prochaine campagne, dans les diverses études qui seront entreprises. Nous serons alors en mesure, je pense, surtout du point de vue de l'Office national de l'énergie, de recevoir les demandes et d'évaluer leur suffisance, compte tenu des considérations écologiques et économiques. Je sais aussi qu'un certain nombre d'entreprises parmi les producteurs et les exploitants de pipe-line se sont groupées en consortium et qu'elles étudient les possibilités de construire un pipe-line dans le Nord. Que ces considérations se traduisent en temps utile par des demandes de construction de pipe-line, ce ne peut être de ma part que des conjectures, mais on peut s'imaginer qu'en raison des sources certaines d'énergie dans le Nord, il faut s'attendre à des demandes. Qui présentera ces demandes et à quel moment exactement, seul le temps nous le dira.

[*Français*]

M. Romuald Rodrigue (Beauce): Monsieur le président, c'est un plaisir de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, et j'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter les motionnaires de l'Adresse. Les députés de Bruce et de Trois-Rivières (MM. Whicher et Lajoie) se sont acquittés de leur tâche avec grande dignité.

J'ai lu à plusieurs reprises le discours de Son Excellence, et je me suis même permis de faire quelques comparaisons avec ceux des années précédentes pour réaliser que, finalement, le discours du trône de 1972 n'était qu'une répétition. Et nul doute que les résultats de tout cela seront semblables à ceux que nous avons connus, et rien d'autre.

Dans ce document, on y brosse un tableau de la situation présente, exactement comme dans un rêve, mais lorsque le rêve prend fin, que nous retombons sur terre, nous nous rendons compte que les mêmes malaises, les mêmes problèmes n'ont pas été éliminés.

Je songe particulièrement en ce moment aux chômeurs. Comme on le sait, la situation de chômage au Canada demeure toujours critique. Il s'agit d'un drame réel pour ceux qui en sont les victimes. Les mécanismes et les programmes mis de l'avant par le gouvernement, à grand renfort de publicité, pour faire disparaître le chômage et les disparités régionales, se sont avérés inefficaces.

[M. Barnett.]

Plus de Canadiens se privent présentement du nécessaire parce qu'ils sont en chômage, ou l'ont été pendant une période plus ou moins longue, au cours des trois dernières années. Nous sommes donc plus loin de la société juste promise qu'à l'ouverture de la 1ère session de cette législature.

Dans le discours du trône de la 3e session, qui avait débuté au mois d'octobre 1970, il était question de la société juste comme d'un objectif lointain; cette année, on l'a oubliée, sans doute parce que l'objectif étant si lointain qu'on l'a perdu de vue.

Quant à moi, je suis d'avis que les longues citations et les phrases ronflantes qu'on a insérées dans le discours du trône ne sont que de vains mots et de la poudre aux yeux. Cela est encore plus vrai si l'on examine la façon dont sont traités les chômeurs présentement.

Je suppose que, comme moi-même, la plupart des députés ont passé l'intersession à tenter d'aplanir les problèmes causés par la Commission d'assurance-chômage. C'est pourquoi j'aimerais traiter de ce problème dès maintenant.

A l'ouverture de la présente session, les députés de l'opposition ont demandé qu'une étude de la situation actuelle soit faite, mais en vain. Il semble que le gouvernement ne veuille pas faire face à la situation, qu'il sait mauvaise, ou qu'il ne la connaisse pas réellement.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Perrault) a tenté, au cours de la période des questions orales du 18 février dernier, de minimiser la situation en disant qu'à peine 1 p. 100 des prestations seraient versées en retard. Je ne sais trop sur quels critères il s'est fondé pour établir ce pourcentage, ni d'où viennent ces statistiques, mais je ne lui demanderai pas de prouver ses avancés, car j'aurais peur de bloquer de nouveau l'ordinateur et de retarder le versement des prestations.

J'ai eu moi-même l'occasion de demander la révision de nombreux dossiers. Certains cas ont été réglés, mais il en reste un nombre très considérable en suspens, et qui ne datent pas d'hier. Certaines de ces demandes ont été faites au cours des mois de septembre, octobre et novembre 1971 et je note que c'est surtout parmi les réclamations pour cause de maladie que le versement des prestations est le plus en retard.

• (1550)

J'ai l'impression que le personnel affecté à ce service est insuffisant et que, dans certains cas, les dossiers se perdent, de sorte qu'il devient nécessaire de demander aux requérants de nouveaux certificats médicaux, ce qui retarde davantage la bonne marche de l'administration.

Dans un cas particulier, un jeune homme avait fait une demande au début de décembre. Or, après avoir attendu un mois et demi, il m'a appelé pour m'exposer son problème. J'ai soumis le cas à la Commission et, huit jours après avoir demandé la révision de ce dossier, un fonctionnaire du bureau m'informait que le centre de paiements avait demandé des photocopies des décisions de l'ordinateur. Voilà que même l'ordinateur se fourvoie!

Une autre personne, qui a cessé de travailler pour la même raison le 23 août 1971, et qui a recommencé à travailler depuis plus de deux mois et demi, attend toujours le paiement de ses prestations et ce après avoir produit quatre certificats médicaux. Dans d'autres cas, on a retenu injustement l'impôt sur le revenu, avant que la loi soit en vigueur.

Dans certains cas, on ne parvient pas à retracer les contributions des requérants, qui doivent faire des démarches additionnelles auprès de leur ancien employeur. J'ai même dû appeler les employeurs pour leur demander d'être indulgents et de bien vouloir produire un nouveau certificat.

Je pourrais citer des dizaines d'exemples semblables, mais à quoi bon, lorsqu'on déforme les faits et qu'on atrribue tous les torts aux requérants!

Le 26 janvier dernier, je recevais une lettre du ministère du Travail m'informant que dans tous les cas en suspens, où il serait constaté que le règlement d'une demande serait retardé à cause d'inefficacité administrative, les prestations seraient versées dans les 72 heures. On mentionnait également que toutes les demandes présentées avant le 1er décembre 1971 seraient réexaminées au cours des dix jours suivants et qu'une décision serait rendue.

Je n'ai constaté, par la suite, aucune amélioration, et le 15 février, le bureau du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration émettait un communiqué disant que toutes les demandes de prestations en retard étaient maintenant réglées.

Depuis, son secrétaire a affirmé que la situation redeviendrait normale au cours du mois de mars. S'attendrait-il donc que les cas non réglés disparaissent avec la fonte des neiges?

Monsieur le président, ce que je trouve drôle, dans tout cela, c'est que je n'ai reçu aucune plainte des fonctionnaires d'autres ministères, à l'effet que leur chèque de traitement était en retard. Je n'ai pas à me plaindre que mon propre chèque, que je reçois le dernier jour de chaque mois jamais en retard. Je trouve tout de même étrange qu'il a été possible d'organiser un système de comptabilité très efficace dans tous les autres ministères, afin que tout le monde soit payé à temps, et qu'à la Commission d'assurance-chômage, les plaintes s'accumulent depuis six mois.

Il me semble qu'il aurait été possible de prévoir l'existence d'un surplus de travail occasionné par la mise en vigueur de la nouvelle loi et de s'y préparer à l'avance.

Remarquons que mes critiques ne s'adressent pas aux fonctionnaires, qui font tout leur possible et qui sont disposés à donner le meilleur d'eux-mêmes afin que leurs concitoyens obtiennent justice dans leurs réclamations.

A mon avis, les problèmes tirent leur origine des procédures administratives qui ont été instaurées par la bureaucratie à la haute direction de la Commission d'assurance-chômage, qui n'a pas su prévoir les problèmes qui pourraient se poser après la centralisation des bureaux dans les grands centres.

Nous récoltons aujourd'hui ce qui a été semé il y a déjà cinq ans par des gens qui se prenaient alors pour d'autres.

Je ne vois qu'une solution pour en sortir rapidement, et j'inviterais le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey) et son secrétaire parlementaire à en prendre note. Il s'agirait de prendre les dossiers en retard, de les transférer dans des bureaux d'information, afin d'étudier sur place les causes du retard, et ce en présence des réclamants. Certains me diront que cette procédure pourrait être dispendieuse, mais, à mon avis, elle serait moins dispendieuse et plus efficace que celle en vigueur présentement, parce qu'elle éviterait de nombreux appels téléphoniques de la part et des fonctionnaires et des réclamants, relativement au même dossier.

Je sais qu'il est ennuyeux de répéter souvent la même chose, car d'autres l'ont fait avant moi, mais il faut comprendre que c'est encore plus ennuyeux pour le réclamant qui attend depuis deux mois, et même davantage, le chèque qui lui revient et dont il a besoin. Si encore cet argent provenait des taxes! Cet argent provient d'un fonds commun alimenté par les contributions des travailleurs et des employeurs.

Quant au problème du chômage proprement dit, j'y ai fait allusion au début de mon discours, et je ne vois réellement rien de nouveau dans le discours du trône qui laisse présager sa solution prochaine. A ce sujet, il faudra donc se contenter de rêver comme on le fait dans le discours du trône.

Dans ce fameux document, on peut lire ce qui suit:

> . . . événements qui se sont produits au Canada et ailleurs, l'agitation d'une époque marquée par le bouleversement des valeurs et l'instabilité des esprits.

Je me demande à qui s'adresse cette citation, sinon aux divers gouvernements qui se sont succédé depuis 50 ans.

Quant on sait qu'il en coûte aux Canadiens 5 milliards, en intérêt seulement, pour les dettes fédérales, provinciales, municipales et scolaires, et ce avec la bénédiction du gouvernement fédéral actuel et de ceux qui l'ont précédé, je dis que ce n'est pas chez la population qu'il faut chercher le bouleversement des valeurs, mais bien ici.

Ces cinq milliards de dollars répartis entre les citoyens représentent $275 par année pour chaque homme, femme et enfant. Pour un travailleur isolé qui œuvre 40 heures par semaine, 50 semaines par année, cela correspond à 14c. l'heure, alors que pour le travailleur marié qui a trois enfants, cela équivaut à 70c. l'heure.

Selon moi, il n'est pas nécessaire de chercher ailleurs les causes des augmentations de prix que nous connaissons depuis quelques années. Peu importe le revenu d'une personne et l'impôt direct qu'elle verse à l'État, la plupart des taxes sont des taxes indirectes incluses, c'est-à-dire qui viennent s'ajouter au prix que chaque consommateur paie en faisant ses achats ordinaires.

Le rapport du comité du Sénat sur la pauvreté confirme ces faits. En effet, on peut lire que 56 p. 100 des revenus de moins de $2,000 par année disparaissent en taxes.

Plus loin, dans le discours du trône, on peut lire, et je cite:

> La sécurité économique est évidemment un des meilleurs moyens de combattre l'isolement social.

Mais qui a contribué à créer l'insécurité économique et l'isolement social au Canada? N'est-ce pas ce système qui nous endette davantage tous les jours et contribue à garder les Canadiens dans la misère, en leur retirant la moitié de leur revenu, lorsque ce n'est pas plus, pour payer des intérêts à ceux qui ont le pouvoir de créer l'argent? N'est-ce pas encore là un bouleversement des valeurs et l'instabilité des esprits?

Imaginons-nous que nous devons demander à des intérêts privés le droit de consommer la production créée par la population. Si cette façon d'agir n'est pas de l'instabilité d'esprit, je me demande bien ce que c'est.

Plus loin, dans le discours du trône, on peut lire ce qui suit:

> Nous qui sommes ici, nous avons la responsabilité de voir à ce que ces objectifs et ces espoirs soient réalisables afin que le Canada devienne conforme à l'idéal que nous ont légué nos ancêtres; afin que, dans ce pays si grand, d'amples étendues subsistent intactes; afin que ses ressources, gérées avec sagesse, soient équitablement partagées et transmises d'âge en âge; afin que, dans notre société, la dignité de chaque personne soit reconnue;

• (1600)

Quelle grandeur d'âme, monsieur le président! On se croirait dans un monastère. Il y aurait bien des questions à se poser. Si toutes les dettes publiques et personnelles au Canada dépassent les 100 milliards, peut-on dire que notre patrimoine a été géré avec sagesse, et que le partage est toujours équitable? Est-ce qu'on respecte la dignité de chaque personne, lorsqu'on oblige des veuves, comme cela se fait actuellement au Québec, à franchir 50 milles et plus pour aller chercher un pauvre petit chèque d'allocation de bien-être social au montant de $5, alors qu'il lui en coûte peut-être $6 ou $7 pour se rendre au bureau, en taxi? Lorsque le jeune à qui l'on a dit: «Va à l'école pour t'instruire, et ton avenir est assuré, et qu'en quittant l'école, il ne se voit offrir qu'un salaire de famine, est-ce là le partage et le respect de la dignité humaine?

Prenons le cas des veuves et des personnes de moins de 65 ans qui ne touchent pas les allocations de la sécurité de vieillesse et qui sont sans travail. Est-ce que ces gens reçoivent leur part, eux qui ont travaillé pendant de nombreuses années et qui, aujourd'hui, se retrouvent sans emploi, pour cause de maladie ou à cause de leur âge? Qu'attendons-nous pour décider d'abaisser à 60 ans l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse?

Pourtant, au cours des années passées, ces mêmes personnes ont donné leur confiance aux administrateurs du pays. Elles ont travaillé sans relâche afin de faire du Canada le plus beau pays au monde. Elles ont fait des sacrifices pour donner au pays des fils et des filles. Elles les ont fait instruire au prix de mille sacrifices, mais pour se retrouver devant quoi? Dans un pays endetté, locataires dans le pays que leur avaient légué leurs parents, et qu'ils ont eux-mêmes amélioré, des prolétaires dans un système économique qui accorde plus d'importance à la machine et à l'argent. Pourtant, d'autres pays qui ont un revenu moyen inférieur au nôtre accordent déjà à leurs citoyens de 60 ans ou plus la pension de sécurité de vieillesse. Pourquoi pas le Canada?

Voilà où nous a conduits l'administration du pays. Il se trouvera encore des petits commis de l'administration, des planificateurs, des économistes au service du régime, pour inventer de nouveaux programmes qui causeront encore plus de problèmes, et nous conduiront plus vite à la faillite. Des gens bien intentionnés se font prendre par ces programmes et cette bureaucratie, si bien que personne ne sait où donner de la tête. Tout comme au temps de la construction de la tour de Babel, on élabore des programmes à court et à long terme et qui ne mènent à rien. Pourtant, toute la population est prise dans l'engrenage, s'affairant autour de la tour. L'ouvrier tente de recimenter les fissures qui se sont produites au cours des âges, et les diplômés, eux, s'affairent à ajouter d'autres marches à la tour pour l'élever davantage.

Dans un autre domaine, le discours du trône dit, et je cite:

> Les exportations constituent l'un des principaux facteurs qui peuvent renforcer l'économie canadienne. Le gouvernement poursuivra vigoureusement ses démarches afin d'établir et de conserver, de par le monde, des débouchés pour le Canada. Il verra à mettre en œuvre, pour élargir les succès déjà obtenus par les missions ministérielles en pays étrangers, diverses mesures dont l'une, par exemple, consistera à offrir de meilleures facilités de crédit.

Voilà une autre pièce de maître, monsieur le président. Je souhaiterais bien qu'une bonne fois les missions qui partiront pour l'étranger, en vue d'aller accorder des prêts sans intérêt, se trompent de chemin et aillent visiter l'intérieur du Canada, afin de s'enquérir des besoins régionaux, et consentent aux Canadiens des prêts aux mêmes conditions qu'aux pays étrangers.

Si, dans le passé, ces missions ont obtenu de si grands succès dans les pays étrangers, pourquoi ne pas tenter l'expérience ici au Canada? Nos gens ne sont pas plus bêtes que ceux des pays étrangers, et peut-être que ces missions obtiendraient chez nous le même succès et auraient l'intention de continuer dans la même veine.

J'aurais une suggestion à faire au ministre responsable de l'habitation (M. Basford) à ce sujet. Pourquoi ne pas commencer à agir dans le domaine de la construction? On a déjà financé un prêt sans intérêt en Grande-Bretagne pour essayer de convaincre les Anglais d'acheter des matériaux canadiens pour la construction de leurs logis. Je serais bien curieux de voir les résultats au Canada.

Pourtant, ce ne sont pas les besoins qui manquent présentement. De plus, c'est un domaine où l'on emploie beaucoup de main-d'œuvre, où l'on consomme beaucoup de matériaux. C'est un des secteurs les plus importants de notre économie qui pourrait procurer du travail à un nombre encore beaucoup plus important de travailleurs.

Nous manquons de logements présentement et, ce qui est plus fou, monsieur le président,—et cela se produit dans ma province de Québec—on empêche des travailleurs de la construction de pratiquer leur métier sous peine d'amende, en les obligeant à obtenir un permis de travail. Voilà un autre endroit où les valeurs sont bouleversées et où il existe réellement instabilité des esprits.

Pour commencer cette expérience, le ministre responsable de l'habitation pourrait inviter son collègue le ministre du Revenu national (M. Gray) à supprimer la fameuse taxe de vente de 12 p. 100 sur les matériaux de construction. Cela constituerait un véritable pas en avant pour aider ceux qui ont besoin de logements et pour créer des emplois.

Un autre moyen de favoriser l'industrie de la construction serait d'accorder une prime sur l'intérêt payé à l'achat de maisons pour des personnes à faible revenu. Au lieu de cela, on accepte de payer, par l'entremise du bien-être social, le coût du logement qui est souvent supérieur à $100 ou $125 par mois. Il ne faut pas que les Canadiens deviennent propriétaires; il vaut mieux qu'ils demeurent locataires, même si cela coûte plus cher, monsieur le président. Voilà où nous mène la gérance du pays.

Il y a quelques années, nous avons consenti d'autres prêts sans intérêt à la Jamaïque, pour la construction d'un réseau d'égoût et d'aqueduc dans la ville de Kingston, la capitale. Pourquoi n'accorderions-nous pas le même privilège aux municipalités canadiennes, dont les nombreux programmes dorment sur les tablettes, à cause du manque de fonds et parce que les taux d'intérêts sont trop élevés?

En construisant des usines d'épuration des eaux, on créerait des emplois et l'on contribuerait en même temps à la lutte contre la pollution. Voilà un autre domaine où les besoins des Canadiens sont immenses. Si l'octroi de facilités de crédit est bon pour les autres pays, il serait temps de vérifier si ce ne le serait pas ici aussi, avant de courir à droite et à gauche.

Quant aux exportations, il est évident, monsieur le président, que nous devons trouver de nouveaux débouchés et tenter de conserver ceux que nous avons déjà. Nous sommes obligés d'importer certains produits que nous ne

fabriquons pas ici; je fais allusion aux produits agricoles qui doivent être importés des pays tropicaux. Or, en exportant, nous nous trouvons à équilibrer notre balance des paiements, mais de là à nous faire croire qu'il faut exporter pour survivre, il y a une limite, et je ne suis pas disposé à suivre les économistes qui prêchent cette théorie dans tous les pays du monde, en disant qu'il faut exporter plus qu'on importe. Comment tous les pays du monde pourraient-ils alors, en même temps, exporter plus qu'ils importent eux-mêmes? Il est absurde de croire que tous les pays pourraient jouir d'une balance commerciale favorable en même temps. Avant d'exporter, il faut, à mon avis, penser à satisfaire notre marché intérieur, à assurer à la population ce dont elle a besoin pour se nourrir, se vêtir, des logements en quantité suffisante, des services sanitaires communs, à la mesure des besoins.

Tant que nous n'aurons pas réalisé ces choses à l'avantage de la population, nous devrons nous poser des questions et voir ce qui fait réellement défaut chez nous. Tant que nous n'aurons pas trouvé le moyen de satisfaire à la consommation intérieure et que nous n'aurons pas réussi à mettre à profit tout le potentiel disponible en main-d'œuvre et en usines, nous aurons des questions à nous poser, et c'est le devoir de la gérance de mettre en œuvre les mécanismes pour assurer le bien-être de la population canadienne.

En terminant, monsieur le président, je tiens à signaler un passage du rapport du comité du Sénat sur la pauvreté, où l'on mentionne qu'un Canadien sur quatre, soit cinq millions de Canadiens, touche un revenu inférieur à celui que l'on reconnaît comme constituant le seuil de la pauvreté.

Voilà un grand défi que la gérance devra relever le plus tôt possible, car l'écart entre la pauvreté et l'opulence augmente de jour en jour, et le nombre de pauvres également. Dans cinq ans, ce nombre aura peut-être doublé. Le défi est sérieux, et nous devons y faire face.

[*Traduction*]

M. B. Keith Penner (Thunder Bay): Monsieur l'Orateur, à l'instar des autres députés qui ont déjà pris la parole au cours du débat, j'aimerais féliciter le député de Bruce (M. Whicher) d'avoir proposé l'Adresse en réponse au discours du trône. Si la vie au Canada n'est pas aussi bonne et attrayante qu'il voudrait nous le faire croire, elle n'est certainement pas aussi sombre ni affreuse que certains porte-parole de l'opposition l'ont affirmé. Le député de Trois-Rivières (M. Lajoie) a fait, à mon avis, un discours exemplaire lorsqu'il a appuyé la motion de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ses électeurs ont de bonnes raisons d'être fiers de son travail. Il a bien fait, à mon avis, d'attirer l'attention sur les programmes gouvernementaux destinés à stimuler encore plus notre économie. Des mesures efficaces en ce domaine contribueront beaucoup à créer l'unité canadienne et la fierté en notre pays. Il est difficile de nous identifier à d'autres Canadiens ou à nous réjouir de notre identité nationale lorsque des circonstances d'ordre économique en isolent certains dans un état déplorable de pauvreté et de misère.

• (1610)

Dans son discours, le député de Bruce a dit que le Canada versait les pensions de vieillesse les plus élevées au monde. Je ne puis réfuter cette affirmation, et elle peut bien être vraie, mais elle me paraît tout à fait à côté de la question. Il est certain qu'en réalité, les pensions éventuellement deviennent presque toujours insuffisantes si elles sont établies en fonction de montants fixes de dollars. La plupart de ceux qui n'ont qu'une pension comme revenu se plaignent sans cesse que même si cette pension leur paraît être un montant très confortable à l'origine, son pouvoir d'achat, à cause de l'inflation, est bientôt ramené au seuil de la pauvreté.

Il y a un mot qui revient souvent dans le discours du trône et c'est «isolement». Dans la circonscription que je représente, celle de Thunder Bay, l'isolement n'est pas qu'un simple mot. Il est pour plusieurs une réalité quotidienne. Au nord de la voie ferrée du Canadien National, plusieurs de mes commettants, Indiens du Canada, vivent dans des réserves et des centres isolés. Plusieurs de ces autochtones émigrent maintenant vers les cités et les villes, et il en résulte pour eux un sentiment terrifiant d'aliénation. Ils voient la ville comme une terre étrangère, possédée et administrée par les Blancs. Des frustrations d'ordre social et parfois même psychologique surviennent, qui suscitent trop fréquemment de graves problèmes personnels pour ces gens. Bon nombre de Canadiens ne connaissent que ces Indiens qui ont abdiqué toute dignité humaine à la suite de chocs culturels malheureux et c'est triste, mais vrai qu'il existe alors chez nous une tendance à juger tous les Indiens selon ces infortunés avec lesquels ils sont venus en contact

Certaines localités ont maintenant fondé pour les Indiens des centres dits d'amitié. Pour ceux qui l'ignorent, ces centres sont des agences de service social qui existent pour appliquer les programmes destinés à répondre aux besoins de tous les indigènes qui errent de ville en ville. Le Secrétariat d'État accorde présentement de faibles subventions pour aider ces centres. Je remarque que le secrétaire parlementaire du Secrétaire d'État est ici. Il connaît mon opinion à ce sujet—savoir, que les subventions sont beaucoup trop faibles et que les centres les plus pauvres n'obtiennent pas des subventions suffisamment élevées en comparaison de ceux qui n'accomplissent pas le même travail. Par exemple, le centre de l'amitié à Thunder Bay s'occupe des gens de toute la région et est censé assumer les frais élevés de l'administration et de la programmation. Au titre de la programmation, le gouvernement provincial verse une somme beaucoup plus élevée; néanmoins, ces centres de l'amitié font face actuellement à une crise financière et sont incapables de recruter un personnel compétent ou d'offrir les services qu'ils voudraient. Par conséquent, je saisis cette occasion pour demander au gouvernement d'adopter une politique raisonnable d'assistance aux autochtones qui se déplacent, une politique qui comportera une aide plus généreuse à l'intention des centres de l'amitié.

A ce même sujet, soit l'isolement des autochtones, il est aussi nécessaire d'améliorer les communications et les transports dans les réserves et les établissements dispersés dans l'Ontario septentrional. Il est maintenant possible de réaliser cet objectif par des moyens relativement peu coûteux.

Dans le discours du trône, il est proposé que Radio-Canada soit autorisée à étendre considérablement ses services. Bon nombre de mes électeurs ne bénéficient d'aucun service de télévision ni de radiodiffusion. D'autres doivent se contenter d'une réception très mauvaise et la plupart, d'un service qui, au mieux, n'est que partiel. Par exemple, dans près de la moitié de ma circonscription, les téléspectateurs n'ont plus rien à regarder au petit écran après le téléjournal national, de 11 heures; il n'y a aucune émission en fin de soirée. Certains d'entre nous diront que ce n'est pas les priver de grand-chose, mais pour la personne qui travaille l'après-midi ou le soir et qui vit dans

un milieu n'offrant pas beaucoup d'autres divertissements, l'absence d'émissions peut constituer un assez grave ennui. On a effectivement besoin de ce service. Récemment, on a affiché une pétition dans deux magasins d'une petite localité, et au bout d'une semaine on avait recueilli 375 signatures. Radio-Canada se rend bien compte de cette carence de ses services, et j'apprends avec plaisir qu'on prendra bientôt des mesures pour régler le problème. Le président de la société nous en a donné l'assurance.

Lors de son intervention, le député de Bruce (M. Whicher) a signalé que dans sa circonscription on pouvait capter un second poste de télévision. Il y a bien peu d'espoir, monsieur l'Orateur, que mes électeurs soient desservis par le réseau C.T.V. avant de nombreuses années. Donc, même si nous reprochons à Radio-Canada un service qui est loin d'être parfait, même si nous mettons en doute son efficacité, et même si ses émissions ne nous plaisent pas toujours, nous nous rendons bien compte que, en l'absence d'un réseau de l'État, bon nombre de Canadiens en dehors des grands centres urbains n'auraient ni télévision ni radiodiffusion.

Le discours du trône mentionne aussi la création de sept nouveaux parcs nationaux au Canada depuis 1968. L'un d'eux, le parc national de Pukaskwa, se trouve presque entièrement situé dans ma circonscription. Cela a été un grand plaisir pour moi de participer, avec le ministre des Affaires indiennes du Nord canadien (M. Chrétien) et le ministre des Terres et Forêts de l'Ontario aux cérémonies officielles lors de la signature du document. Les quelque 725 milles carrés du Parc national Pukaskwa occupent environ 50 milles de rive accidentée le long du lac Supérieur. Dans sa partie la plus large, le parc s'étend à environ 30 milles à l'intérieur. Il est constitué en partie par le bouclier précambrien, composé d'un relief tourmenté avec de nombreuses criques, plages, pointes rocheuses et îles le long du rivage. A l'intérieur du parc, on dénombre de nombreuses rivières, torrents entrecoupés de chutes et de rapides et quantité de magnifiques lacs grands et petits.

La communauté indienne participera pleinement à l'aménagement du parc si bien qu'elle en retirera de nombreuses possibilités d'emploi et des avantages économiques importants.

J'ai jusqu'ici passé en revue la partie Est de ma circonscription, soit la région du lac Supérieur, près des villes de Marathon et de Rivière Blanche. J'aimerais maintenant parler de la partie occidentale, à près de 500 milles à l'Ouest. C'est là que se trouve la ville des papeteries de Dryden, ville dynamique et avant-gardiste qui s'enorgueillit d'un aéroport moderne avec des pistes en dur et capable de recevoir des avions à réaction moyen courrier. La ville compte 7,000 habitants et dessert un district où vivent environ 15,000 personnes. Cette ville, située le long de la route transcanadienne et de la voie ferrée principale du Canadien Pacifique à des centaines de milles de l'agglomération la plus proche, est sortie de son semi-isolement. Jusqu'à ce jour, le gouvernement fédéral a investi près de 1 million de dollars dans la construction de cet aéroport municipal moderne.

• (1620)

J'aimerais ajouter qu'à l'occasion de la campagne électorale prochaine, quelle que soit la date à laquelle elle se tiendra, j'invite au nom de mes commettants le premier ministre du Canada (M. Trudeau) et tous les chefs des partis de l'opposition à s'arrêter à Dryden lorsqu'ils sillonneront le pays d'un bout à l'autre pour essayer de gagner des voix pour eux-mêmes et leur parti. Je peux leur promettre qu'un accueil amical et chaleureux leur sera réservé.

M. McCleave: Et nous alors?

M. Penner: Pourvu que vous n'arriviez pas tous ensemble. Si vous échelonnez vos visites, nous ferons de notre mieux pour vous recevoir.

Le discours du trône annonce que le gouvernement va continuer ses programmes pour stimuler l'industrie secondaire. Que le gouvernement sache que la croissance économique du nord-ouest de l'Ontario dépend dans une large mesure de la réduction des tarifs-marchandises. Des encouragements en ce sens permettraient à cette région d'attirer des industries de transformation et de fabrication tout en stimulant les secteurs actuellement intéressés aux ressources et aux produits primaires. Les régions éloignées et à faible population n'ont pas autant de possibilités; il en a toujours été ainsi même s'il est parfois difficile d'accepter une telle disparité car elle ne nous permet pas de soutenir autant la concurrence des autres régions canadiennes et celle de l'étranger. Les longues distances augmentent considérablement le prix de vente des marchandises et des matériaux.

Comme la plupart des députés le savent, l'industrie des pâtes a beaucoup périclité ces dernières années et les perspectives pour 1972 ne paraissent pas beaucoup plus brillantes. Les marchés de pâtes sont saturés et aucun rajustement ne s'annonce. Bon nombre de centres où n'existe qu'une industrie, celle des pâtes et papiers, vivent maintenant sous la menace de congédiements et même de fermetures permanentes. Il s'agit, relativement parlant, d'une industrie de main-d'œuvre dont les salaires sont raisonnables et qui prévoit des conditions de travail généralement ordinaires ou bonnes. Mes mandants ont pris connaissance du généreux traitement qu'accorde aux producteurs de blé des Prairies le régime de deux prix. Nous approuvons l'aide offerte à l'industrie du livre canadien. Mais nous aimerions savoir—dans cette prétendue stratégie industrielle du gouvernement—quelle considération il donne à l'industrie des pâtes et papiers? Espérons qu'il ne soit pas question d'établir de nouvelles usines alors que de plus anciennes seraient contraintes de fermer leurs portes, entraînant ainsi la disparition de collectivités avec tout le gaspillage social qu'elle comporte de même que le déplacement de milliers de gens.

Le district électoral de Thunder Bay est une région riche en ressources de toutes sortes. J'ai écouté avec un très vif plaisir le discours qu'a prononcé cet après-midi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) et je profite de l'occasion pour le féliciter de s'être vu confier récemment ce très important portefeuille.

Des voix: Bravo!

M. Penner: Nous sommes impatients de recevoir sa visite prochaine, une visite non politique, dans le nord-ouest de l'Ontario, pour qu'il y voie certaines mines en exploitation.

L'industrie minière est une des plus importantes industries du nord-ouest de l'Ontario. C'est une entreprise qui comporte des risques, mais qui contribue à mettre le nord en valeur. Il est vrai que cette industrie jouit d'un traitement spécial et qu'en vertu de la nouvelle loi fiscale, elle va continuer de recevoir un traitement favorable pourvu qu'on y investisse d'abord des capitaux. Périodiquement,

je le remarque, les députés des deux côtés de la Chambre ainsi que certains soi-disant experts du monde universitaire, réclament qu'on encourage les industries à fort coefficient d'emplois de préférence aux industries extractives. Habituellement, les protagonistes de cette politique dans le cadre d'une stratégie industrielle, viennent de grandes villes comme Toronto ou Montréal. Je leur sais gré de leur sincérité, je comprends qu'ils veuillent voir la création rapide de beaucoup plus d'emplois, et je ne trouve rien à redire à cela. Néanmoins, un problème se pose: l'aide aux industries à fort coefficient d'emplois, va entraîner la croissance rapide continuelle des grands centres urbains, tandis que l'arrière-pays reste en souffrance. Les panthéistes de l'écologie qui divinisent la nature se réjouissent peut-être de cette perspective, mais les urbanologues doivent crier au désespoir à la pensée que les villes vont prendre une expansion illimitée.

C'est que nous autres des régions les plus éloignées du pays, voulons aussi participer à l'action. Nous prenons en fort mauvaise part l'exploitation excessive quelle qu'elle soit et d'où qu'elle vienne, de Wall Street ou de Bay Street. Nous voulons la mise en valeur méthodique, rationnelle de nos ressources, compte tenu de la sagesse attachée à la conservation et de la nécessité de protéger l'environnement. Donc, nous estimons qu'il faut vraiment être insensible pour dire qu'il n'y a pas lieu de mettre en valeur les industries extractives, ou d'y placer même très peu de capitaux.

La mise en valeur de la mine Mattabi, sur les rives du Lac Sturgeon, a grandement contribué à l'essort de la petite ville touristique d'Ignace, qui est desservie par une voie ferrée. Un programme municipal a été mis au point et la construction d'un grand nombre d'habitations nouvelles permet aux habitants du nord-ouest de l'Ontario d'entrevoir une vie meilleure sans qu'eux-mêmes, ni leurs enfants, n'aient à aller vivre dans l'atmosphère suffocante de Toronto ou de quelque autre grand centre. D'autres agglomérations, telles que Geraldon, Nakina, Armstrong et Beardmore, sont impatientes de voir arriver le jour où les explorations en cours depuis de nombreuses années dans les parages de ces villes se traduiront par la mise en valeur de la région, le démarrage de la production et la création d'emplois, tout en contribuant à l'expansion de ces agglomérations et de leur économie.

Ce qui caractérise, entre autres, les Canadiens, c'est leur aptitude à relever le défi que constitue la vie dans le grand Nord, et ce non pas en acceptant des conditions de vie primitives, mais en faisant appel à l'outillage et aux techniques industrielles d'une civilisation évoluée qui sont, pour nous, les garants d'un haut niveau de vie. Nous autres, habitants du Nord canadien, tenons à bénéficier de ces avantages.

D'autre part, monsieur l'Orateur, le discours du trône nous apprend qu'un nouveau Code du travail sera soumis au Parlement. L'un des aspects les plus controversés de cette mesure législative, qu'on nous annonce, réside dans les dispositions concernant les changements techniques, en vertu desquelles les syndicats seraient prévenus à l'avance de tous les changements techniques importants et en mesure—dans des cas bien déterminés—de négocier, avant même l'expiration d'une convention, des clauses visant à permettre aux travailleurs de s'adapter aux effets de ces changements techniques. La Chambre de commerce du Canada a pris officiellement position contre ces dispositions en faisant valoir qu'elles compromettraient la prospérité de l'industrie et des Canadiens en général.

Cependant, ceux qui pensent le contraire disposent d'un argument important et puissant, et ce point de vue a été très bien exprimé par la petite chambre de commerce du petit centre ferroviaire de Nakina, qui est situé dans ma circonscription. Récemment, les membres de cette petite chambre de commerce ont adressé au président national de la Chambre de commerce du Canada une lettre où ils ont pris le contrepied des vues de l'association mère au sujet du Code du travail et des dispositions concernant les changements techniques. Je crois qu'il serait bon que la Chambre prenne connaissance de cette missive, car ses auteurs savent de quoi ils parlent. Voici ce que dit cette lettre:

• (1630)

Notre petite localité a failli connaître à deux reprises les effets du «changement technologique», lorsque le CN a voulu en 1964 et de nouveau en 1969 prolonger le parcours de ses équipes au-delà de Nakina. Nous savons tous trop bien quels sont les résultats de ces changements lorsqu'on n'y apporte pas le soin voulu et que l'on ne tient pas compte de tout ce qui est en cause.

Si le CN avait adopté son parcours prolongé, et nous ne sommes pas certains qu'il ne le fera pas, notre localité se serait retrouvée avec le tiers moins de résidents et une baisse du pouvoir de gains de près de la moitié. Par conséquent, il y aurait eu moins de dollars au bureau de la ville, les marchands auraient congédié du personnel, certains craignaient même de fermer leur porte, ce qui aurait causé une plus grande perte d'emplois.

Le changement technologique est inévitable, mais s'il se fait au petit bonheur, sans tenir compte ni des employés, ni des collectivités en cause, il peut grandement compromettre notre «bien-être économique». Nous croyons que les syndicats ont le droit de retarder le changement, ne serait-ce que jusqu'à la signature de la prochaine convention collective, pour qu'il puisse faire l'objet de négociations sérieuses et qu'il soit introduit de façon à minimiser les conséquences défavorables.

Je prends position pour ces personnes car j'ai connu la menace qui planait sur nous en 1969 du régime des parcours prolongés. Un ancien député d'un autre parti a fait la même expérience avec cette compagnie en 1964. Leur argument est valable. J'espère que le gouvernement commencera l'étude de cette partie du Code canadien du travail et verra à ce que la loi soit adoptée.

Des voix: Bravo!

M. Penner: Finalement, monsieur l'Orateur, je remarque que le discours du trône fait mention de programmes destinés à promouvoir le tourisme au Canada. Il s'agit là d'une industrie importante dans le nord-ouest de l'Ontario et nous accueillons tous les efforts faits par le gouvernement fédéral qui permettront à cette industrie de croître encore plus. Il est très important, cependant, que les avantages économiques que l'on retire de cette industrie retournent principalement aux Canadiens.

A cet égard, les honorables députés se souviennent peut-être du tapage qu'ont fait les représentants du nord-ouest de l'Ontario au sujet des pilotes détenteurs d'un permis américain qui amenaient des amateurs de sports dans notre région afin d'exploiter nos ressources; il s'agissait là d'exploiteurs de la pire espèce, venant de l'autre côté de la frontière, qui prenaient tout ce qu'ils pouvaient et ne contribuaient en rien au développement économique de la région ni du pays. A la suite de l'inquiétude manifestée par bien des gens du nord-ouest de l'Ontario et de leurs démarches pendant une longue période de temps, le comité des transports aériens de la Commission des transports a émis en 1970 des restrictions visant les pilotes détenteurs d'un permis américain. Ces derniers pouvaient faire deux arrêts seulement, le premier au port d'entrée de la douane et l'autre à une base autorisée d'un transpor-

teur commercial aérien affrété canadien. Nous avons estimé qu'il s'agissait là d'une victoire importante pour le Canada et les Canadiens, mais hélas, nous nous sommes réjouis trop tôt.

Au mois de mai de l'année passée, un pilote américain, M. Frank E. Bohman du Minnesota, présentait une demande de révision de l'ordonnance du comité des transports aériens. Le 27 août, le Conseil de révision, en dépit des fortes objections des représentants élus et de différents ministères du gouvernement de l'Ontario a modifié l'ordonnance visant les transporteurs américains de pêcheurs et de chasseurs dans nos régions. Bien qu'il y ait encore certaines restrictions, elles sont tellement faibles que la seule interprétation que l'on puisse en donner est que le Canada a une fois de plus été vendu. Ceux d'entre nous qui ont voulu se prononcer contre Bohman et défendre l'entreprise et les ressources canadiennes ont été qualifiés de chauvins par l'avocat canadien qui représentait ce profiteur américain. Quand on rédigera l'histoire économique du Canada des années 70, on pourra fort bien placer le cas Bohman sous l'en-tête «Notre honte nationale». Bien entendu, la décision n'a pas été rendue par le gouvernement. Je le reconnais. Toutefois, j'imaginais que la Commission canadienne des transports et le comité des transports aériens existaient en vue du bien-être du Canada et de tous les Canadiens. Le cas Bohman m'a amené à y réfléchir.

Le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône est une bonne occasion pour tous les députés de faire des observations, favorables ou autres, sur l'époque où nous vivons. Comme les artistes, nous prenons le pinceau et peignons des tableaux brillants ou sombres. En réalité, le panorama offre des contrastes, ce que le premier ministre (M. Trudeau) a bien dit dans son allocution du jour de l'An à l'adresse de la population du Canada, en citant les premiers mots du roman de Dickens *Histoire des deux cités*: «C'était la meilleure époque et c'était la pire époque.»

Horace Greely, dans *American Conflict*, observe qu'a probablement toujours régné à travers les âges l'illusion qu'on avait vécu des temps meilleurs que les temps actuels. Cependant, nous voyons de nos yeux l'image de notre temps: notre Parlement a beaucoup de travail à faire pour améliorer le sort du pays et pour assurer le bien-être de ses citoyens.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, au cours d'une visite du port de Saint-Jean, il y a un an, le ministre des Transports (M. Jamieson) avait fait certaines promesses au sujet d'une installation pour la manutention des automobiles et des produits forestiers, qu'on appelle dans notre région la Jetée 14A. Plusieurs d'entre nous avaient cru que le gouvernement du Nouveau-Brunswick pourrait se charger de cet aménagement, mais c'était chose impossible. J'exhorte le ministre des Transports à songer à nouveau à la nécessité de cette installation et à faire honneur à ses engagements d'il y a un an envers notre province et ses habitants.

En deuxième lieu,—et j'entrerai ensuite dans le vif de mon sujet,—il s'agit d'une question qui intéresse le Nouveau-Brunswick et beaucoup de riverains de la Baie de Fundy, soit la taxe de 15 p. 100 sur le pétrole, qui sera imposée par suite du décret ministériel adopté lorsque nous avons modifié l'an dernier la Loi sur la marine marchande du Canada. Le grand problème qui se pose ici, c'est que le mazout qui entrera au pays ou en sortira sera, en un sens, doublement frappé. Il faudra mettre fin à ce régime une fois que sera établie la Caisse pour lutter contre la pollution dans les Maritimes. On devrait en donner l'assurance à l'industrie et à la population. Nous avons là un autre exemple de charges imposées à une région donnée du Canada, du seul fait qu'elle est située sur le littoral.

Enfin, on examinera plus tard une motion inscrite en mon nom sur la nécessité d'améliorer le régime des grains de provende et de la commercialisation au pays. Je ne veux pas m'exposer à enfreindre le Règlement en en discutant maintenant, mais ce sont là des sources continuelles de déception et de mécontentement pour nos agriculteurs de l'Est du pays.

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: J'ai l'intention de traiter de l'importance, aux yeux de l'édition canadienne et de l'ensemble de la population, de la non-adhésion du Canada à l'accord de l'UNESCO sur l'importation de publications éducatives, scientifiques et culturelles, soit l'accord de Florence en vigueur depuis 1952. Je sais ce à quoi je m'expose en traitant de cette question, car l'édition et la libre diffusion des connaissances ne sont peut-être pas un sujet populaire, au sens parlementaire du mot. Je tiens à signaler la collaboration que m'a apportée M. Paul Thomas, stagiaire parlementaire, et l'intérêt qu'il a manifesté en rassemblant une bonne partie des renseignements qui étayeront mes propos aujourd'hui. Tous ceux d'entre nous qui ont eu le privilège d'obtenir l'aide des stagiaires parlementaires veulent féliciter la fondation donatrice de sa générosité et signaler les mérites de ces jeunes gens qui ont ajouté incommensurablement au piquant et à l'intérêt de l'activité parlementaire.

• (1640)

Le principal objectif de l'accord est de contribuer à la réalisation d'un des buts fondamentaux de L'UNESCO, comme le prévoit sa constitution: «promouvoir la libre circulation des idées par la parole et par l'image». L'accord vise à réduire les obstacles tarifaires et commerciaux à la circulation internationale des objets éducatifs, scientifiques et culturels, surtout par la renonciation des États contractants aux droits de douane frappant ces objets. Beaucoup de catégories d'imprimés sont touchées par l'accord, mais la plus importante est celle des livres. Les Nations Unies ont une liste de 63 pays qui appliquent l'accord de Florence. Malheureusement, notre pays n'est pas de ceux-là.

D'après le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), le Canada n'a pas signé l'Accord de Florence. En réponse à une de mes questions du 30 juin 1971, consignée à la page 7510 du hansard, on n'estime pas qu'il soit dans l'intérêt du Canada d'abandonner la protection limitée que reçoit déjà la production nationale contre l'importation du matériel d'éducation, scientifique et culturel, aussi longtemps que des partenaires commerciaux importants du pays maintiendront des obstacles contre l'exportation de ce matériel de la part du Canada. Le ministre ajoutait que l'association du Canada à cet accord était constamment à l'étude. La principale barrière non tarifaire aux exportations de livres canadiens est l'article de fabrication des États-Unis. Dans la loi américaine sur les droits d'auteur, les mots: «Fabriqué aux États-Unis» signifient que la composition et les clichés doivent être faits et les feuilles imprimées et les livres ou périodiques reliés aux États-Unis. L'article concernant la fabrication prévoit que tout ouvrage en langue anglaise, publié d'abord aux États-Unis, doit être fabriqué dans ce pays, si la protection des

droits d'auteur des États-Unis doit s'appliquer. C'est vrai, quelle que soit la nationalité ou la résidence de l'auteur.

Un ouvrage en langue anglaise publié d'abord à l'étranger et d'un auteur étranger résidant à l'étranger n'a pas besoin d'être fabriqué aux États-Unis pour que l'on puisse obtenir les droits d'auteur. Ainsi donc, la clause ne vise pas les Canadiens écrivant au Canada et vendant aux États-Unis. Un Américain qui écrit et publie à l'étranger ne peut obtenir les droits d'auteur que sur 2,000 copies importées seulement. Le Congrès des États-Unis étudie depuis plusieurs sessions une nouvelle loi sur les droits d'auteur. Au cours de la 90e session du Congrès, le projet de loi HR 2512 prévoyait un allégement des dispositions concernant la clause de fabrication. Par exemple, les exigences concernant la fabrication aux États-Unis ne s'appliqueraient plus lorsqu'une partie importante de l'ouvrage a été écrite par un auteur étranger ou, dans certaines conditions, par un auteur américain résidant à l'étranger. De plus, une violation de la clause concernant la fabrication ne mettrait pas en péril, comme c'est le cas actuellement, la protection de droits auxiliaires des non-publications, comme les droits de télévision et de films. Cependant, il semble qu'on n'ait pas donné suite à ce projet de loi au cours de la session actuelle, la 91e du Congrès, parce que le sous-comité compétent du Sénat essaie pour le moment de mettre de l'ordre dans la question des droits d'auteur dans le domaine de la télévision à antenne communautaire. En attendant la révision de la loi américaine, les libraires et imprimeurs canadiens ont pressé les gouvernements qui se sont succédé de demander une exemption spéciale en échange, peut-être, de l'abandon des droits canadiens sur les livres américains.

Le Canada prélève actuellement un droit de 10 p. 100 sur les livres importés. Le pourcentage se calcule sur le coût du livre. La loi sur les douanes et l'accise renferme une disposition qui prévoit l'exemption de certaines catégories de livres. Les livres techniques, par exemple, sont exempts de droits, mais la loi ne définit pas cette expression; les agents de douanes en décident à leur discrétion. L'imprécision de la loi donne lieu à des anomalies curieuses. Le livre de Manchester, *The Death of a President* avait été initialement classé comme œuvre biographique, sujette à une surtaxe de 10 p. 100. Il a ensuite été reclassé comme livre d'histoire et exempté. Les livres qui servent aux cours universitaires sont également exempts. S'il vend un livre à une maison d'enseignement, le libraire peut demander une remise, bien que bon nombre ne le fassent pas parce qu'il est long et compliqué de passer par la filière administrative des douanes.

M. Barry Britnell, président du comité sur les droits d'auteur de l'Association canadienne des libraires, a déclaré que presque tous ses livres étaient libres de droits, mais en partie parce qu'il prenait le temps de demander les exemptions. Les droits ne semblent pas être tellement responsables de la différence de prix qui existe entre les livres vendus au Canada et aux États-Unis. Bien que les politiques de fixation des prix varient, M. Britnell a déclaré que certains éditeurs répartissaient leurs droits sur tous les livres, qu'ils soient ou non exemptés, de sorte que la majoration de prix soit inférieure à 10 p. 100 sur tous les livres. M. Britnell croyait que certains éditeurs se servaient des droits comme prétexte pour maintenir leurs prix à des niveaux légèrement supérieurs à ce qu'ils devraient être.

Il y a des facteurs plus importants que la surtaxe qui expliquent la différence de prix au Canada. A diverses époques, les facteurs suivants ont eu plus ou moins d'importance: frais de distribution plus élevés chez une population relativement éparse, frais de services additionnels, de catalogues, de publicité pour les livres importés, les taux courants d'échanges dans certains cas, les taxes de vente provinciales, les difficultés de financement des éditeurs canadiens, les frais de courtage et le barème d'escomptes qu'un entrepreneur offre à un agent canadien.

J'ai admis dès le début qu'il s'agissait là d'une question délicate, mais, à mon avis, elle est assez importante pour qu'on en parle. Mes observations amèneront peut-être les spécialistes de la question à commenter et à critiquer mes propositions, et la libre circulation des livres dans le monde ainsi que le respect de l'accord de Florence deviendront ainsi une politique acceptable pour le gouvernement du Canada.

Les divers secteurs de l'industrie du livre semblent diverger dans leurs opinions sur la position que devrait prendre le Canada en ce qui concerne le libre commerce des livres. Le 27 janvier 1972, le Canadian Book Publishers Council a adopté une résolution par laquelle il demandait au gouvernement du Canada de chercher à obtenir des États-Unis qu'ils modifient leur loi sur le droit d'auteur afin de dispenser le Canada de l'assujettissement à la disposition relative à l'impression, de manière à permettre la libre circulation des livres du Canada aux États-Unis, comme cela se fait actuellement en sens inverse. Les membres de la Canadian Independent Publishers Association, dirigée par Peter Martin, estiment que le Canadian Book Publishers Council est en fait contrôlé par les succursales des maisons d'édition américaines à l'étranger, et ne s'intéresse donc pas à la question de la publication d'ouvrages canadiens. Ce groupe considère apparemment la question des droits d'auteur comme secondaire par rapport au problème plus urgent de la survie d'une industrie d'édition canadienne.

La Canadian Booksellers Association est d'avis que le respect de l'Accord de Florence devrait suivre l'obtention d'une dispense à l'égard de la disposition relative à l'impression que renferme la loi américaine. Ce groupe estime que la surtaxe imposée par le Canada, et par laquelle on augmente le prix des livres américains, n'a pas l'effet voulu, qui est de protéger les éditeurs canadiens. Il est fait une observation en ce sens dans le mémoire présenté par la W. H. Smith & Sons à la commission royale d'enquête sur l'édition instituée par l'Ontario, où l'on déclare:

> On perçoit cette taxe parce que l'on s'imagine qu'elle aide dans une certaine mesure l'industrie canadienne du livre. Mais ce n'est pas le cas, et nous proposons que la taxe soit abolie. Les recettes qu'elle procure ne sont pas réinvesties dans l'industrie du livre; elles vont dans les coffres du gouvernement. Cette taxe n'aide pas l'éditeur canadien. Tout ce qu'elle fait, c'est augmenter le prix des livres américains, et le seul perdant est l'acheteur et lecteur canadien.

Les trois groupes font remarquer que la loi canadienne sur le droit d'auteur international protège les éditeurs étrangers qui veulent vendre leurs livres au Canada, où qu'ils soient imprimés. Ainsi, on n'encourage pas, financièrement, l'impression au Canada d'un livre publié à l'étranger, même s'il s'agit d'un livre à grand succès dont le tirage serait intéressant pour un imprimeur canadien.

• (1650)

J'aimerais parler pendant quelques instants de certains des problèmes les plus importants de l'industrie du livre dans notre pays et faire quelques suggestions à ce sujet. Le public s'est inquiété récemment de voir périr l'industrie du livre canadien à la suite de certains récents événements comme la vente de maisons de publications cana-

diennes à des intérêts américains; l'annonce par McClelland & Stewart Limited de ses difficultés financières et la décision du gouvernement de l'Ontario de fournir un million de dollars sous forme d'obligations ne portant pas intérêt afin d'éviter la faillite de cette maison ou sa vente à des intérêts américains; les audiences de la Commission royale de l'Ontario sur la publication de livres; la publication de l'étude du ministère de l'Industrie et du Commerce sur l'industrie du livre canadien; les mises en garde du comité Davey sur les media concernant la détérioration de la situation dans cette industrie; les critiques de l'industrie à l'effet que le gouvernement fédéral n'a pris aucune disposition, à l'occasion de l'Année internationale du livre 1972 de stimuler l'intérêt de la population dans les livres et de mettre sur pied un programme cohérent de soutien de cette industrie canadienne.

J'aimerais parler aussi des révélations récentes à l'effet que les propositions du secrétaire d'État (M. Pelletier) au cabinet en vue d'aider l'industrie du livre canadien ont été considérablement réduites par celui-ci et, il n'y a guère, l'annonce faite par le secrétaire d'État en attendant l'élaboration des politiques à long terme du gouvernement. Les problèmes importants de l'industrie du livre au Canada sont les suivants: le pourcentage élevé de la vente de livres importés; les problèmes de distribution auxquels ont à faire face les éditeurs canadiens; l'absence d'une véritable présence canadienne dans certains domaines de publication telle que la production sur grande échelle de livres de poche et de livres pour enfants; les difficultés de certains éditeurs à obtenir du capital d'exploitation; l'habitude qu'ont les bibliothèques canadiennes et les institutions d'enseignement de faire des affaires avec les distributeurs de livres étrangers dont les stocks sont plus importants, mais qui ont moins de livres canadiens; les marchés d'exportation limités dus à des facteurs comme la loi américaine sur les droits d'auteur; les particularités d'un marché desservi par des industries du livre français et anglais qui travaillent dans des conditions différentes, en employant des techniques différentes et qui ont jusqu'à un certain point des conceptions différentes. Je parlerai brièvement de chacun de ces problèmes et j'essaierai ensuite d'évaluer les propositions récentes du gouvernement.

D'après l'étude de 1969 du ministère de l'Industrie et du Commerce, l'industrie canadienne du livre se compose d'environ 300 organisations qui publient des livres et d'environ 25 entreprises qui travaillent principalement à fabriquer les livres. De ce nombre, une centaine d'éditeurs publient presque tous les livres écrits ou adaptés et fabriqués au Canada.

Les Canadiens ont acheté pour quelque 222 millions de dollars de livres au prix de vente de l'éditeur et, de ce montant, 65 p. 100 représentaient des livres importés, 25 p. 100 des livres publiés et fabriqués au Canada et 10 p. 100 des adaptations fabriquées au Canada. Sur une base linguistique, 52 p. 100 des livres vendus au Canada anglais sont des importations directes, 14 p. 100 sont des adaptations, et 34 p. 100 seulement sont écrits et publiés au Canada. De ce dernier chiffre, 80 p. 100 sont publiés par des sociétés à contrôle étranger, ce qui fait que 5 p. 100 seulement de tous les livres de langue anglaise vendus sont écrits, publiés et fabriqués par des éditeurs canadiens. Seulement 30 p. 100 des livres de langue française sont d'auteurs canadiens. Je m'excuse de tous ces chiffres mais je pense qu'à la lumière de toutes ces observations il est intéressant de les noter.

[M. Fairweather.]

Parmi les 144.8 millions de dollars de livres importés au Canada en 1969, 80 p. 100 venaient des États-Unis. Depuis 1966, le nombre de livres importés des États-Unis a augmenté de 57.6 p. 100, 8 p. 100 de Grande-Bretagne et 7 p. 100 de France; 58 p. 100 des livres importés ont été distribués par des éditeurs canadiens, les 42 p. 100 restant étant vendus directement aux grossistes canadiens et aux bibliothèques.

L'étude du ministère de l'Industrie et du Commerce révélait également que l'impression et la publication de livres représentait 0.09 p. 100 du produit national brut du Canada en 1969. Ce dernier pourcentage est trois fois plus élevé dans les principaux pays éditeurs, et je crois que cela mérite d'être souligné. En 1969, l'industrie canadienne de l'édition a exporté pour une valeur de seulement 5.5 millions de dollars. Les pays dans lesquels ces livres sont exportés ne sont pas indiqués, mais les États-Unis en achètent probablement une grande partie.

Dans le secteur de l'édition en langue anglaise, on dénombre plusieurs grandes sociétés, mais il est principalement dominé par toute une série de petites entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions de dollars et qui disposent d'installations relativement peu importantes. Les grandes sociétés ont réalisé de plus grands bénéfices mais ce n'est pas le cas des petites entreprises qui se trouvent dans une situation vulnérable. Les éditeurs canadiens réalisent la plus grande partie de leurs bénéfices en jouant le rôle d'agents pour le compte d'éditeurs étrangers. L'édition d'ouvrages canadiens a tendance à être déficitaire. Selon Paul Audley, Macmillan du Canada a reçu pour instruction de la société-mère britannique de diminuer le nombre de ses publications canadiennes précisément pour cette raison. Les réponses au questionnaire du ministère de l'Industrie et du Commerce indiquent que le principal avantage qui découle de ce rôle d'agent se trouve dans la possibilité d'obtenir des capitaux. Un argument, qui a déjà été utilisé dans le cas de la radiodiffusion et de la télévision, veut que les importations contribuent en fait à subventionner la publication de livres canadiens moins populaires.

Les éditeurs canadiens ont également réalisé des bénéfices dans la publication de nombreuses séries de manuels scolaires, car d'après l'étude du ministère de l'Industrie et du Commerce, ces manuels représentaient 65 p. 100 des ventes de l'édition du côté anglais, soit une légère diminution par rapport au secteur français. Cette source de revenus se trouve compromise par la concurrence croissante de l'étranger, attribuable à la méthode d'achat indirecte, c'est-à-dire que les commandes des institutions sont adressées directement aux concessionnaires étrangers, qui ont des stocks considérables, disposent de moyens d'édition perfectionnés et achètent en gros à des prix réduits. Cela veut dire souvent que les institutions achètent des livres de provenance américaine ou française. En outre, les éditeurs étrangers n'aiment pas beaucoup modifier leurs manuels pour les adapter aux lecteurs canadiens. C'est là un point très important.

Dans la vente de manuels aux secteurs élémentaire et secondaire de l'enseignement au Canada, la production des maisons d'édition canadienne ne représentait que 46 et 45 p. 100 respectivement. Peu de Canadiens sont au courant de la chose, je pense. Nos maisons d'édition n'ont produit que 9 p. 100 des manuels du secteur post-secondaire. Les maisons Ryerson Press et W. J. Gage Limited, toutes deux vendues à des compagnies américaines, représentaient une bonne partie de la production de manuels; il ne reste plus que deux maisons d'édition cana-

diennes dont l'édition de manuels soit de quelque importance.

Ce long discours manque peut-être d'intérêt, mais le sujet m'en est venu à l'esprit lorsque je faisais la critique d'un livre publié aux États-Unis sur la vie d'un ambassadeur américain, Chester Bowles. Il se vendait $12.95 aux États-Unis et $18.75 au Canada. Mes commentaires à ce sujet m'ont valu depuis lors un flot de renseignements de la part de gens que le sujet intéresse. Aussi je crains fort, monsieur l'Orateur, que vous ne soyez obligé de vous résigner à m'entendre.

Il y a deux domaines dans lesquels l'apport canadien au monde de l'édition est pour ainsi dire non existant: les livres d'enfants et les livres de poche en vogue. Si l'un de mes collègues a jamais essayé d'acheter un livre de poche canadien en vogue dans un aéroport lors de ses voyages dans sa circonscription, il sait ce dont je veux parler. Selon Paul Audley, les maisons d'édition canadiennes ont publié moins de cinq livres d'enfants l'an dernier. Pour ce qui est des livres de poche en vogue, des contrats qui permettent un monopole sur les lieux de vente font que presque tous les livres de poche vendus dans les bazars, les grands magasins, les kiosques à journaux, les aéroports, et ainsi de suite, sont des livres étrangers, américains pour la plupart. Le problème des possibilités de vente est un thème qui revient constamment dans les témoignages présentés par les éditeurs canadiens à la commission royale d'enguête sur l'édition instituée par l'Ontario.

La rareté des livres canadiens pour enfants a plusieurs causes. C'est dans les grands magasins et dans les supermarchés que se vendent la plupart des livres d'enfants, si bien que les éditeurs canadiens ont là encore du mal à placer leurs livres, et que les propriétaires des magasins achètent leurs livres aux revendeurs étrangers. Les livres d'enfants à succès sont aujourd'hui très colorés, souvent avec des illustrations coûteuses, si bien qu'il est nécessaire de les tirer à de nombreux exemplaires pour compenser le prix de revient. Le Canadian Book Publishers Council a calculé que les éditeurs étaient tenus de vendre plus de 50,000 exemplaires d'un livre pour rentrer dans leurs frais, et que même là, cela prenait du temps.

J'aimerais encore parler de quelques obstacles à l'exportation et faire une ou deux propositions, puis je m'assiérai. Une industrie s'ouvrant sur un petit marché de faible densité se chercherait présumément des marchés d'exportation. Plusieurs obstacles s'opposent à l'exportation des éditeurs canadiens, en plus des problèmes de droits d'auteur avec les États-Unis déjà mentionnés. La demande est faible pour les livres commerciaux non fictifs publiés par les Canadiens parce que les sujets intéressent peu les gens à l'extérieur du Canada. Les auteurs canadiens les plus populaires ont souvent des éditeurs distincts aux États-Unis et au Royaume-Unis et quand il est possible de s'associer à un autre éditeur, l'impression se fait habituellement en dehors du Canada.

• (1700)

Les frais d'impression des livres sont généralement plus élevés au Canada, ce qui engendre, par voie de conséquence, une majoration des prix. Les risques que comporte l'entrée sur d'autres marchés et les frais d'installations de promotion et de distribution sont trop grands pour les éditeurs canadiens qui réalisent peu de bénéfices. C'est une entreprise qui n'attire pas les agents d'éditeurs qui sont satisfaits de réaliser des bénéfices sur les livres importés.

Les institutions financières traditionnelles n'ont pas voulu consentir de prêts aux éditeurs à cause du caractère incertain de leur commerce. C'est ce qu'ont sans cesse répété les éditeurs à la commission royale d'enquête de l'Ontario sur l'édition qui s'est entendu dire que des prêts à l'expansion à long terme à des taux d'intérêt raisonnables étaient nécessaires pour permettre à l'industrie canadienne du livre de prendre de nouvelles dimensions. Cette difficulté de financement est très aiguë pour les maisons nouvelles et petites qui publient souvent les livres canadiens les plus intéressants. Les maisons appartenant à des intérêts étrangers font souvent partie d'un groupe qui jouit de fonds importants. Il leur est plus facile d'obtenir du crédit.

Ironie du sort, McGraw-Hill a partiellement financé son achat de la Ryerson Press grâce à des fonds empruntés de banques canadiennes. Quand les maisons appartenant à des intérêts étrangers publient des livres canadiens, elles sont souvent à même d'offrir à leurs auteurs des avances importantes, l'assurance d'un plus grand marché et d'une promotion et distribution meilleures. Les maisons canadiennes y perdent souvent leurs auteurs et leurs recettes.

Le 11 février 1972, le secrétaire d'État (M. Pelletier) annonçait un programme en cinq points pour venir en aide à l'édition: allocation de $500,000 pendant l'année financière commençant le 1er avril pour des achats, par grandes quantités, de livres d'auteurs canadiens, dont des organismes fédéraux feront don à des bibliothèques publiques au Canada et à l'étranger; des subventions du Conseil des Arts du Canada totalisant un million de dollars au cours de la prochaine année financière pour la publication d'ouvrages écrits par des auteurs canadiens, soit deux fois le montant dépensé l'an dernier; des subventions de $215,000 pour financer la traduction vers l'anglais ou le français d'ouvrages canadiens, soit $100,000 de plus que l'an dernier; des crédits de $500,000 au ministère du Commerce pour ouvrir des services de distribution de livres canadiens aux États-Unis et en Europe et pour assurer une participation plus grande du Canada aux expositions internationales du livre; des contrats à des éditeurs commerciaux pour l'impression de certaines publications du gouvernement.

Le ministre a souligné que ces mesures étaient provisoires et qu'on créerait un comité permanent de l'édition chargé d'élaborer des politiques à long terme. Il reste à définir le livre canadien et l'éditeur canadien, mais, d'après le *Star* de Toronto, numéro du 12 février 1972, le ministre aurait dit: «Nous n'aiderons, c'est certain, que les maisons canadiennes.» J'aurais une réserve à faire ici. Lorsque le gouvernement établira la liste des livres canadiens, j'espère et je suis sûr qu'on ne verra pas ici une répétition de ce qui s'est passé aux États-Unis durant la triste époque du sénateur Joseph McCarthy quand le département d'État s'est vu obligé de décider quels ouvrages pouvaient être mis entre les mains du public. Ce serait exagéré, je pense, de compter que le gouvernement placera chez tous les libraires l'ouvrage de Walter Stewart, intitulé «Shrug», mais, en l'absence de livres de ce genre, on pourrait croire qu'une censure s'est exercée dans le choix des titres.

Je dois dire d'abord que ces dispositions sont très modestes en comparaison de celles proposées au cabinet en février dernier, alors que le secrétaire d'État réclamait «des mesures gouvernementales immédiates» avant «que ne s'effondrent les dernières résistances à l'envahissement étranger». Dans le mémorandum, on faisait les recommandations suivantes: création d'une société pour

l'expansion de l'édition canadienne; approbation d'un crédit de $250,000 et de deux années-homme consacrées à l'activité de l'Année internationale du livre; approbation d'un crédit additionnel de $300,000 en faveur du Conseil des Arts du Canada; doublement du programme d'assistance dans le domaine de la création litteraire et des périodiques; étude de mesures additionnelles.

Le secrétaire d'État n'a rien annoncé de spécial au sujet des projets fédéraux pour l'Année internationale du livre. La deuxième proposition du cabinet, en septembre 1971—il en pleut de ces choses—concernait des dépenses de $450,000—et non pas de $250,000—par exemple, pour des tournées de lecture de poètes et d'écrivains canadiens; des caravanes du livre à l'intention des collectivités rurales; des bibliobus garnis d'œuvres de littérature française à l'intention des collectivités francophones hors du Québec; des programmes de bibliothèque, deux prix spéciaux de littérature, un prix spécial pour les livres d'enfants; la traduction de livres importants; des dons de papier et de bibliobus à l'intention de pays sous-développés. Ce sont là des projets originaux et valables et il serait malheureux que le gouvernement renonce à leur donner suite.

Ici, je vais omettre un paragraphe, car mon temps de parole achève. Tout en accueillant favorablement le programme, la plupart des éditeurs canadiens ne lui reconnaissent qu'une importance secondaire. Évidemment, il faudrait encore d'autres mesures. Si nous présentons la radiodiffusion comme vitale pour le développement de l'identité nationale, y investissons de nombreux fonds publics et en réglementons à la fois la teneur et le contrôle financier, comment pouvons-nous négliger l'édition du livre, qui a aussi de l'importance pour l'élaboration d'idées et de valeurs et la réalisation de l'identité nationale.

A mon avis, il conviendrait de songer à diverses mesures, en plus de celles que propose le secrétaire d'État: premièrement, des entretiens fédéraux-provinciaux pour mettre au point une politique de l'achat institutionnel (bibliothèques et écoles) auprès des grossistes ou des éditeurs canadiens, lorsqu'il est possible. Certains estiment que les achats institutionnels hors du pays, en 1969, se sont élevés à 40 millions de dollars. Deuxièmement, une enquête sur les modalités de distribution, aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions; il faudrait étudier la possibilité d'un régime de contingentement de la teneur canadienne en éditions populaires et en revues dans les étalages de distribution. Troisièmement, moderniser et normaliser les règlements tarifaires afin de supprimer la gamme confondante d'articles. Quatrièmement, que le gouvernement encourage la collaboration au sein de l'industrie de l'édition en vue de la compilation de données fondamentales et également de la normalisation de cette industrie. Cinquièmement, étant donné l'importance des livres d'enfants au point de vue social, des mesures devraient encourager l'édition d'œuvres canadiennes. Pendant l'année du centenaire, des prix étaient prévus pour les livres d'enfants. Finalement, utiliser le réseau de Radio-Canada pour attirer davantage l'attention sur les joies et l'enrichissement que procurent les livres.

J'ai essayé de décrire à la Chambre certaines idées qui, si elles étaient adoptées par le gouvernement, contribueraient à notre objectif commun qui est celui énoncé au début de mon discours, c'est-à-dire l'encouragement de la libre circulation des idées par les mots et l'image.

Des voix: Bravo!

Une voix: Excellent discours!

[M. Fairweather.]

M. Hyl Chappell (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, le discours du trône nous engage à nous attaquer et à vaincre les injustices sociales et l'isolement de l'individu, que cet isolement soit dû à un manque de possibilités économiques ou à l'éloignement de la vie communautaire. J'approuve ces propositions et je suis certain que nous progresserons énormément vers ce but. Il est cependant un autre genre de protection de l'individu, soit celle de tous nos concitoyens, à laquelle j'attribue la priorité la plus urgente. Cette protection est celle du public contre l'augmentation excessive des prix et contre des demandes d'augmentation de salaires déraisonnables qui provoquent des grèves préjudiciables ou un «syndrome de rejet» quand un accord élaboré par des représentants syndicaux se trouve par la suite désavoué par d'autres négociations. Le Parlement et les assemblées législatives canadiennes soit seules soit de préférence, avec la collaboration du salariat, doivent créer un cadre permettant au public de se protéger de ces puissantes forces perturbatrices.

Pendant des siècles, les grandes compagnies ont fait figure de baron rançonneur. Mais elles ont été attaquées et affaiblies et sont maintenant relativement contrôlées. Aujourd'hui, ce sont les grands syndicats qui sont à même de se jouer du public qui n'a aucun moyen de défense. Les grandes sociétés ont été placées dans une grande mesure sous contrôle au moyen d'une législation sévère sur les sociétés, la fixation des prix et les coalitions. Toutefois, le mouvement syndical jouit en droit d'une position spéciale et privilégiée. Il a un statut spécial. Les syndicats ne sont pas tenus responsables de leurs grèves ou ralentissements illégaux qui font à l'employeur ou à d'autres un tort attribuable à une perte d'affaires ou d'emploi. Si les techniciens d'entretien étaient tenus responsables de ces infractions, je suis sûr qu'ils seraient maintenant au travail, qu'ils exécuteraient leurs travaux d'entretien et que les avions pourraient voler.

• (1710)

Je ne défends pas les grandes entreprises, même si certaines, notamment celles des pâtes et papiers et celles des produits chimiques, sont en difficulté. Elles font face à une rude concurrence internationale. Je défends la cause de la population dont une grande partie souffre chaque fois qu'on exige une hausse exagérée des salaires ou des prix. Tout comme les dirigeants des grandes entreprises avaient l'habitude de ne tenir compte que de leur propre intérêt en exigeant les prix les plus forts possibles, et de n'avoir cure de l'intérêt public, ainsi aujourd'hui, plusieurs dirigeants syndicaux ne se préoccupent que de ce qu'ils peuvent obtenir pour les syndiqués. Ils n'ont cure du sort du public. Je me demande pourquoi les gouvernements hésitent tant à adopter une loi qui permettrait au public de se protéger? Je sens qu'une évolution se produit et j'espère que ce sera pour bientôt.

A mon avis, les travailleurs eux-mêmes désirent des contrôles et seul un nombre restreint de leurs dirigeants politiques veulent profiter du retentissement d'une grève pour accroître leur pouvoir. La grande majorité d'entre nous, 75 p. 100 peut-être, sommes des travailleurs. Comptent dans cette majorité les maîtresses de maison, les dactylos, les cultivateurs, les techniciens et tous ceux qui ne sont pas administrateurs. Tous ces gens que j'ai mentionnés s'attendent que nous libéraux qui faisons partie de ce gouvernement les protégions. Je crois que la majorité estime maintenant que toutes les grèves doivent être déclarées illégales et qu'il faut mettre en œuvre un nou-

veau système de règlement des différends qui prévoit la protection du public.

Si les boulangers peuvent se mettre en grève et ainsi faire doubler le prix du pain au détail, le public n'est-il pas intéressé? Est-il juste qu'un syndicat puisse entraîner une hausse de prix que le fabricant peut refiler au public sans que ce dernier ait l'occasion de s'y opposer et d'être entendu? Si un grutier peut, par l'intermédiaire de son syndicat, forcer l'industrie de la construction à lui verser $20,000 par année pour une semaine de 40 heures, n'est-il pas raisonnable que le cultivateur puisse exiger le même revenu, ou peut-être davantage, compte tenu de sa mise de fonds? S'il l'exigeait, le prix du lait monterait à $5 la pinte, je crois. Il va sans dire que le public est intéressé.

En Grande-Bretagne, il y a eu un groupe qui a occasionné des ennuis personnels, des malaises physiques et des pertes d'argent à toute la population. Quelques techniciens de radar au Canada ont refusé le règlement élaboré par leurs représentants syndicaux et ont causé des désagréments et ont empiété sur notre droit de vaquer à nos affaires. Ils ont jusqu'à un certain point mis en danger la vie de plusieurs et ont provoqué, directement ou indirectement, des pertes financières à presque tous les Canadiens. Cette grève qui est venue si tôt après celle des contrôleurs lèse la population canadienne hors de toute proportion avec le nombre des personnes mêlées au conflit. C'est tout simplement absurde.

Aux États-Unis un nouvel organisme le «Common Cause» s'est constitué dans le dessein de saper la force des groupes de puissance qui convoitent et accapareraient volontiers plus que leur part du revenu national, au détriment de leurs compatriotes. Le public aimerait de plus en plus à voir disparaître les grèves coûteuses qui peuvent désorganiser les services de toute une ville, qu'il s'agisse d'entreprise privée ou de fonction publique.

La réputation du Canada est notoire dans le domaine des grèves. Elle est la pire de tous les grands pays industrialisés. Pour cette raison, nos prix ont augmenté d'environ 4 p. 100 et les salaires d'un peu plus de 7 p. 100 par année. Ces chiffres dépassent de beaucoup toute augmentation de la productivité et entraînent naturellement l'inflation. Celle-ci n'est pas seulement le résultat de la majoration des salaires mais aussi de la désorganisation de l'industrie frappée, des entreprises subsidiaires et des services. Lorsque des travailleurs syndiqués non en grève refusent de franchir la ligne de piquetage dans un établissement d'affaires, alors quelle que soit leur raison, ce refus à mon avis permet au syndicat en grève d'étendre le litige et, par conséquent, ses conséquences malheureuses telles que le chômage, l'inefficacité et l'inflation, bien au-delà de sa sphère raisonnable d'influence.

Si la hausse des prix est trop forte, le public peut changer ses goûts et acheter un autre produit, ou nous pouvons baisser les barrières tarifaires. Le public peut exercer une grande influence sur la hausse déraisonnable des prix. Toutefois, lorsqu'il s'agit des demandes de salaires et des prix, l'employeur est forcé de régler le problème de la hausse constante des salaires en passant cette hausse au public qui, lui, est sans défense. Le public comprend non seulement les autres organismes syndicaux, mais aussi les gens qui ne sont pas organisés en syndicat et qui n'ont aucun moyen d'obtenir une augmentation semblable, qui leur permettrait d'annuler la hausse des prix qu'ils doivent payer.

Si, je le répète, un grutier peut forcer l'entrepreneur à lui verser $20,000 par an, pourquoi le radariste n'en demanderait-il pas autant? Pourquoi l'agriculteur industriel n'en ferait-il pas autant? Compte tenu de ses heures de travail et du capital qu'il a investi, il pourrait demander un revenu semblable. Si le cultivateur pouvait obtenir le même taux de revenu que celui du chauffeur grutier ou de d'autres dans l'industrie du bâtiment, les produits d'alimentation coûteraient de cinq à dix fois plus cher qu'ils ne coûtent maintenant. Donc, je dis qu'il faut protéger l'intérêt public.

Si l'inflation continue de s'accroître de 5 à 7 p. 100, que va devenir le capital et la faculté de créer des emplois? Le dirigeant d'une usine qui budgétise en vue d'épargner $100,000 en dix ans et, en utilisant son crédit, songe à emprunter 1 million de dollars pour la construction d'une aile nouvelle et la création de 200 nouveaux emplois va s'apercevoir dans dix ans que le pouvoir d'achat de ses épargnes est réduit au pouvoir d'achat d'aujourd'hui soit à $40,000, et il sera dans l'impossibilité d'exécuter ses projets. S'il attend encore dix ans, le pouvoir d'achat de ses épargnes aura encore diminué.

Celui qui a un revenu fixe a peut-être des épargnes, disons, de $25,000 à $50,000. C'est un petit capitaliste. Dans dix ans, compte tenu du taux d'inflation qui règne actuellement, son pouvoir d'achat sera réduit de moitié. Même avec 10 millions de dollars un gros capitaliste ne pourra plus établir une grande usine et créer 500 emplois. De nos jours, il faut rationaliser et se spécialiser pour entrer sur le marché international. Les petites entreprises ne peuvent survivre; la concurrence les étouffe. Éventuellement, seul l'État aura les capitaux nécessaires et la faculté de posséder et d'exploiter de grandes entreprises. Nous serons alors arrivés au socialisme intégral.

• (1720)

Songez donc un peu à ce qui nous attend! Nous allons au-devant d'une situation semblable à celle qui existe dans les pays socialistes ou communistes. En Yougoslavie ou en Bulgarie, les particuliers peuvent posséder, en propre, leur maison, un lopin de terre et les outils nécessaires à la mise en valeur de ce lopin. Et ils peuvent aussi tenir un petit commerce. Bien sûr, c'est le gouvernement qui possède et fait marcher toutes les grandes entreprises. Ce gouvernement autorisera un étranger à venir dans le pays en question avec cinq millions de dollars et à les y investir, mais le bénéfice qui en résultera devra être partagé; l'étranger pourra empocher 50 p. 100 de ce bénéfice.

Ne sommes-nous pas en train de nous acheminer rapidement vers une situation analogue du fait de l'inflation et de notre propre cupidité. C'est la menace la plus grave qui pèse sur le Canada à l'heure actuelle. La dépréciation de la monnaie fait que des millions de personnes n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Plus nombreux encore sont ceux qui ne parviennent pas à faire des économies qui les aideraient à surmonter un moment difficile. Bien d'autres encore verront leurs économies se dilapider au fil des ans, de telle sorte qu'ils approcheront le seuil de la pauvreté et devront avoir recours à l'aide du gouvernement. Cela aboutira à accroître encore davantage le poids de la fiscalité et il faudra soutirer encore plus d'argent au secteur privé, ce qui aura pour effet de rendre encore plus difficile la mise en valeur du pays. Quelle que soit la bonne volonté du gouvernement, il ne pourra jamais suivre le mouvement.

Si nous faisions en sorte que chaque Canadien voie son revenu augmenter dans la même proportion que ce que certains syndicats peuvent obtenir, l'inflation serait bien supérieure à 10 p. 100 par année. L'inflation est le véritable danger qui menace notre société et, puisqu'elle

entraîne un plus grand isolement économique de l'individu et un plus grand déséquilibre entre les personnes, elle menace la nation elle-même. Je suggère:

1. Que toutes les grèves soient déclarées illégales et délictueuses à moins qu'elles ne soient approuvées par le public représenté par un groupe d'environ 40 citoyens choisis impartialement dans la province pertinente. Ils agiraient comme un jury le fait dans les litiges criminels semblables et comme les Nations Unies tentent d'agir quand deux nations ont un différend.

2. Que toutes les augmentations de salaires au-delà d'un montant fixe, peut-être 2 p. 100, soient déclarées illégales et délictueuses à moins qu'elles n'aient été approuvées par un jury semblable.

3. Que le parlement décrète clairement que les syndicats doivent assumer l'entière responsabilité de leurs actes, comme toutes les autres personnes et organisations de la société, dont beaucoup sont moins puissantes et moins aptes à nuire au bien commun, en les rendant sujets aux poursuites devant les tribunaux et en leur accordant le droit d'en intenter. Les syndicats seront ainsi financièrement responsables de tous les dégâts causés par des actions illégales, non seulement envers l'employeur, mais aussi envers le public.

4. Que toutes les hausses de prix déraisonnables puissent être annulées et frappées d'une pénalité ou d'une taxe spéciale. Cette mesure entrerait en vigueur lorsque le travail serait devenu une dépense fixe. Je sais que si on contrôle les salaires et les prix, on ne peut pas laisser un jeu dont quelqu'un d'autre puisse tirer parti. Il faudrait aussi contrôler les prix légalement.

Le Canada fait maintenant figure d'exception dans le monde quant à sa conjoncture commerciale. Tous nos gouvernements se sont engagés sans réserve à promouvoir le commerce international en cherchant de nouveaux marchés et en encourageant le relèvement de la productivité afin de réduire les prix de revient. Nous sommes en concurrence avec des pays comme le Japon, dont la population est unie par un esprit de groupe qui en fait une famille étroitement liée, vouée à la cause qui est la production à un prix acceptable pour les marchés internationaux.

Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de conflit industriel ni l'inflation qui nous placent dans une situation désavantageuse sur les marchés mondiaux. J'aimerais dire ceci aux syndicats ouvriers: je ne parle pas contre vous. Je parle, je crois, pour la vaste majorité d'entre vous, pour vos épouses, les ouvriers non syndiqués et tous ceux qui vivent d'un revenu fixe et qui aimeraient que notre économie repose sur des bases solides, et progresse dans notre intérêt commun.

Certains diront que mes restrictions ne devraient s'appliquer qu'à ceux qui assurent des services publics essentiels, du moins au début. J'accepte difficilement ce point de vue. Même si les deux grèves de l'air ont fait du tort aux entreprises de bien des gens et ont privé certains de leur emploi, ce qui leur a causé des difficultés surtout dans ma circonscription de Mississauga, je suis certain qu'une grève à l'International Nickel de Sudbury ou à la General Motors d'Oshawa ferait autant de tort à environ autant de gens.

M. George Meany, qui dirige la AFL-CIO a dit récemment que les grèves n'ont plus de sens et doivent être abandonnées à cause de la confusion et des difficultés qu'elles créent pour trop de gens et que les grèves des travailleurs qui gagnent au moins $7,000 par an ne riment plus à rien. Pour eux, la grève est une arme à double tranchant. Cela fait du bien d'entendre un syndicaliste compétent s'exprimer de cette façon. Je suppose que son service de recherche a révélé que si un syndiqué peut gagner $1,000 de plus dans l'année, il faut voir l'autre côté de la médaille: le salaire perdu au cours de la grève et le coût accru de différents produits à cause de grèves dans d'autres secteurs.

M. Donald Macdonald, président du Congrès du travail du Canada, dans une allocution à l'Empire Club en Floride le 6 novembre disait cependant à propos des arrêts de travail, des grèves et des lock-outs:

C'est le prix que nous devons payer pour sauvegarder l'appareil démocratique de négociation collective et c'est le prix que nous devons continuer à payer à moins que quelqu'un ne mette au point une meilleure méthode de règlement des différends.

J'aimerais dire ceci à M. Macdonald et aux membres du Nouveau parti démocratique: permettriez-vous autant le recours à la force si les syndicats étaient tenus légalement responsables des conséquences de leurs actes? M. Meany a proposé l'arbitrage irrévocable. Ma proposition est-elle si différente? Les travailleurs qui réclament des hausses de salaire se présenteraient devant un groupe de citoyens sans savoir s'ils obtiendraient autant qu'on leur aurait offert ou moins. Dans la plupart des cas, ils accepteraient, sachant qu'ils auraient affaire à quelqu'un nanti d'une autorité autre que la force pure et simple.

D'aucuns prétendront que la chose est irréalisable, mais si notre premier ministre (M. Trudeau) peut rencontrer M. Kossyguine et si M. Nixon peut s'entretenir avec les dirigeants chinois, nos dirigeants à nous peuvent sûrement rencontrer les chefs syndicalistes canadiens et tenter de trouver une formule qu'il conviendrait de mettre à l'essai durant une certaine période. Si nous y parvenions, nous serions le pays industriel le mieux partagé au monde et ce changement serait salutaire pour tous les Canadiens. Si les syndicats ouvriers au Canada n'acceptent pas ma recommandation, j'espère qu'ils examineront au moins consciencieusement le conseil de M. George Meany et décideront de trouver un moyen plus civilisé et plus équitable, autre que le recours incessant à la grève, pour régler les conflits, un moyen qui ne sera pas préjudiciable à un si grand nombre d'innocents.

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, le discours du trône signale que le gouvernement se propose de préserver de nombreuses régions au Canada dans leur état naturel pour le bénéfice de la génération actuelle et de celles à venir. La splendeur et l'état sauvage du Nord du Canada seront préservés à perpétuité, grâce à la création de 3 vastes parcs nationaux au Nord du 60e parallèle. Il ressort, par ailleurs, du discours que, grâce à ces trois nouveaux parcs, qui viendront s'ajouter aux sept parcs créés depuis 1968, il y aura, pour la première fois dans notre histoire, dans chaque province et dans chaque territoire, un parc à la disposition de la population locale.

Ce sont là des ambitions et des réalisations méritoires. Je désapprouve cependant le gouvernement pour l'imprévoyance et l'indifférence qu'il a manifestées quant à l'aménagement d'un parc dans ma circonscription où s'offre à lui une occasion idéale de prouver la sincérité de sa politique tendant à aménager des zones de loisirs dans l'intérêt de la population.

• (1730)

Dans le comté de Grey, le gouvernement fédéral est le propriétaire unique d'un terrain de 17,500 acres connu sous le nom de Meadford Tank Range. Ce terrain a été

classé parmi les terrains excédentaires et il se prêterait à merveille à l'aménagement d'un parc. Le ministère de la Défense nationale a pris possession de ce terrain le 24 juillet 1942. Les cultivateurs de l'endroit ont dû évacuer plus de 100 fermes. On procéda à la fermeture de quatre écoles et de deux églises. On a sacrifié, à l'époque, 258 acres de pommeraies comprenant 8,000 arbres, de même qu'une superficie assez étendue plantée de pêches aux abords de Mountain Lake.

Ces gens n'ont quitté leurs demeures qu'à contrecœur. Beaucoup de familles étaient implantées sur les lieux depuis plus d'un siècle. En outre, le montant qu'on leur a versé en échange de leurs terres était insuffisant pour leur permettre de reconstituer une exploitation similaire ailleurs. On ne tint aucun compte des valeurs sentimentales. Ces gens ont fait preuve d'une grande loyauté envers notre pays en considérant le sacrifice qu'on leur demandait comme un élément essentiel de l'effort de guerre. L'élimination d'une zone agricole aussi productive a été très préjudiciable à toute la région.

Une certaine amertume continue à se manifester jusqu'à ce jour à propos de ces terres. Des gens m'ont écrit pour savoir comment ils pourraient reprendre possession de la terre de leurs ancêtres. En lisant ce courrier, j'ai appris qu'il y avait des sépultures familiales dans cette zone. Des inhumations y ont eu lieu de 1851 à 1937. La pêche à Vail's Point faisait vivre plusieurs familles. Mountain Lake était un endroit populaire de pêche sportive et de pique-nique familiaux. Ce lac et son voisinage sont l'un des plus beaux sites de l'Ontario.

Le polygone de blindés Meadford a une superficie de 17,500 acres. De cette étendue, quelque 15,000 acres sont à l'intérieur de régions d'impact ou de danger d'anciens polygones de blindés d'artillerie et d'artillerie contre blindés. Outre les régions d'impact, certaines parties du polygone contiendraient des munitions qui n'ont pas explosé, qui ont dévié de la trajectoire normale parce que l'obus a frappé la terre et le ricochet a modifié la région prévue d'impact. Il est difficile de déterminer combien d'acres pourraient contenir des obus qui ont ricoché et il pourrait bien y en avoir 1,000. Il reste ainsi quelque 1,000 acres qui ont servi à des exercices de campagne au cours desquels des munitions à blanc et certains genres de grenades d'entraînement ont été utilisés. Le terrain a également des chemins et des emplacements de construction. La région qui sert aux exercices de campagne est relativement bien dégagée. Les régions en usage et comparativement sûres sont la plage à Vail's Point, la région de mise à l'eau des bateaux à Mountain Lake et le voisinage immédiat des installations militaires d'administration.

Le littoral de la baie Georgienne, le long du champ de manœuvres, a environ 12 milles de long. Il y a là à peu près 28 milles de chemin carrossables. Dix mille acres sont boisées. Le lac Mountain mesure environ un mille et demi de long et 350 verges de large. Le périmètre du champ de manœuvres est de 25 milles. Afin d'obtenir des renseignements, j'ai fait inscrire la question suivante au *Feuilleton:*

Le ministère de la Défense nationale possède-t-il un personnel compétent pour désamorcer les obus se trouvant dans les zones de cibles?

On a répondu oui. Mais comme d'habitude, on a tenté d'éluder la question en déclarant ce qui suit:

Toutefois, les effectifs sont faibles et il n'y aurait pas assez d'artificiers compétents pour dégager un terrain de l'envergure de celui de Meaford.

A mon avis, ces hommes devraient être affectés au désamorçage des obus visibles pendant qu'on formerait des effectifs suffisants pour achever le travail. En réponse à une question concernant les canalisations d'eau et les bâtiments, on a déclaré qu'on les avait entretenus jusqu'en septembre 1970, mais que depuis ce temps, ils ne l'étaient plus. On m'a dit qu'il faudrait environ 10 milles de clôture à raison de $42,000 du mille pour entourer le secteur dangereux avant de pouvoir déclarer qu'une partie de ce qui reste du champ de manœuvres est sans danger. A mon avis, ce serait une perte d'argent que de le clôturer, à moins qu'il y ait quelques acres où l'on sache que sont concentrés les obus non explosés et où il faudrait prendre des précautions jusqu'à ce qu'un désamorçage complet ait été fait.

Je ne prendrai pas le temps d'énumérer ici toutes les questions que j'ai posées et les réponses obtenues; certaines ont été publiées. Toutefois, je désire souligner qu'à partir du 17 mars 1970, au moment où les rumeurs voulaient que le champ de manœuvres soit fermé, jusqu'au 15 octobre 1971, j'ai posé 20 questions à la Chambre des communes concernant ce terrain et sa transformation en un parc national. Depuis le 4 novembre 1971, on a répondu à 19 questions au *Feuilleton.*

Le gouvernement, qui avait pris intérêt à la chose, consentit à recevoir une délégation du Conseil du comté de Grey, ici à Ottawa, dans un bureau du ministère de la Défense nationale. On prévint les délégués des dangers existant dans le champ de manœuvres mais il était évident que le ministère cherchait à éluder la question. Il a néanmoins consenti à examiner les propositions que les représentants du comté de Grey pourraient lui soumettre. En somme, une façon polie de renvoyer ces gens chez eux.

Je rêve de l'aménagement d'un parc dans le comté de Grey ou de Bruce depuis mon entrée dans la politique. En fait, après l'une de mes interventions auprès du gouvernement Pearson pour l'aménagement d'un parc dans la péninsule de Bruce, un ministre m'avait dit ceci: «Si le gouvernement provincial offrait une région convenable, le gouvernement aménagerait un parc national».

Nous nous trouvons maintenant avec une région appartenant au gouvernement fédéral et aménagée par lui. A en juger d'après les nombreuses instances faites auprès de ma personne ou du gouvernement, dans les journaux, à la radio et par lettre, l'aménagement du champ de tir en parc national serait des plus avantageux pour la majorité des gens de l'endroit, étant donné que la région sud de la Baie Georgienne a été reconnue comme idéale pour le tourisme et les loisirs.

On nous parle sans cesse des milliers de touristes, non seulement du Canada, mais de l'étranger, qui visitent nos parcs nationaux. Un parc dans le comté de Grey serait facilement accessible à des millions de gens du sud-ouest de l'Ontario et des États-Unis. Il assurerait assez de revenus pour équilibrer l'économie de la région, en difficulté à l'heure actuelle.

Dès le mois de juillet 1970, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien déclarait que «de l'avis de son service de parcs nationaux et historiques, le polygone de tir était étroitement lié au parc national des îles de la baie Georgienne et se prêterait sous bien des rapports à l'aménagement d'un parc». Il y a bien peu de terrains en bordure de l'eau, dans le sud de l'Ontario, qui ne soient parsemés de maisons de campagne et un parc national sur l'emplacement du champ de tir conserverait à cette étendue de terre riveraine sa beauté naturelle. A Vail's Point, on pourrait aménager un port de plaisance, ce qui est très nécessaire à la baie Georgienne à une époque où les yachts sillonnent de plus en plus nos eaux.

Mountain Lake renferme une bonne réserve de poisson. Dix mille acres boisées offrent abri et protection aux chevreuils et, dans les conditions actuelles, sont un refuge pour le gibier. La population excédentaire des chevreuils émigre vers des régions où la chasse est permise. Elles sont aussi un refuge pour les oiseaux, qui ne s'y trouvent pas exposés aux nombreux produits chimiques utilisés très volontiers aujourd'hui, et qui rendent peut-être certaines espèces rares, notamment les oiseaux bleus. Ce pourrait être un paradis pour les ornithologues.

On y trouve de bonnes pentes pour le ski que l'armée utilisait pour former ses troupes à skis. Les constructions et les canalisations actuelles s'inscriraient globalement dans l'aménagement d'un parc national. Les visiteurs pourraient arriver au parc par avion, puisque le champ d'aviation et la piste sont en assez bon état et pourraient être améliorés. Le polygone se prête à la création d'un parc national de premier ordre et il est commode d'accès pour le sud-ouest de l'Ontario, où la population canadienne est le plus dense. Là sont les contribuables qui rendent possible, dans une large mesure, ce nouvel aménagement.

• (1740)

On nous a dit que cette zone était fortement polluée et dangereuse, pourtant la chasse aux chevreuils s'est poursuivie pendant de nombreuses années, non seulement par les militaires mais aussi par les civils, et ces chasseurs ont sillonné tout ce territoire. Nombreux sont ceux qui ont pénétré dans cette zone, et cela pas plus tard qu'au cours de la saison de chasse en automne dernier. Les militaires et leurs amis ont pêché dans Mountain Lake pendant des années. Les motoneigistes parcourent tout ce territoire.

Des enfants s'y rendent également. En réponse à une question qui figure au *Feuilleton*, j'ai été informé que deux jeunes garçons qui se promenaient dans le camp en 1951 avaient trouvé une fusée à éclatement et l'avaient emportée chez eux. Ils en ont extrait la poudre et l'ont enflammée. Ils ont tous deux été gravement brûlés par l'explosion. C'est le seul accident qui ait jamais eu lieu en 25 ans. Heureusement, les deux jeunes garçons sont remis de l'accident. Le temps viendra sûrement où les habitants de la région demanderont que cet ancien camp militaire soit nettoyé et il se trouvera bien un gouvernement pour faire le travail.

Le gouvernement pense-t-il que la population actuelle se résignera à l'idée que la plus grande partie du polygone conservera sa contamination pendant cinq générations ou davantage? Selon le ministère de la Défense nationale, il faudrait nécessairement cette période de temps avant de pouvoir en assurer la sécurité. Ou encore, monsieur l'Orateur, devons-nous exiger que toute la région soit nettoyée tout comme nous éliminons la pollution du reste de notre milieu? La milice a contaminé le polygone pour la formation des troupes requises pour préserver la liberté du Canada. C'était une fonction méritoire et nécessaire. Or après l'avoir déclaré d'aucune autre utilité militaire, le gouvernement devrait ne montrer aucune hésitation à le nettoyer pour le rendre à la population civile.

Selon les dossiers du ministère de la Défense nationale, l'emplacement de 684 obus qui n'ont pas explosé est connu, et celui de 90 qui n'ont pas explosé est inconnu. En outre, beaucoup d'obus sont concentrés dans le Sucker Creek Gully et le Hogshead à l'extrémité ouest de Mountain Lake. J'ai eu le privilège de parcourir, accompagné d'un officier de l'armée, toutes les parties du champ de tir accessibles en automobile. Au cours de cette randonnée, l'officier me montra bien des obus qui gisaient sur le sol, dont certains à demi enfouis. Je croyais que l'emplacement des obus ou autres projectiles qui n'ont pas explosé après avoir été tirés devait être indiqué sur une carte.

Je prétends que le déblayage du champ de tir peut se faire pour beaucoup moins que les 150 millions prévus par le gouvernement. C'est un chiffre commode qui doit servir à décourager ou à retarder un programme de nettoyage. Cela m'a été confirmé par des officiers qui ont passé bien des années dans la milice. Le personnel du ministère de la Défense nationale compte des experts en repérage et en dispostion des munitions non explosées, et la piètre excuse donnée pour répondre à ma question est injustifiable. S'il faut plus d'hommes, alors qu'on en choisisse et qu'on les forme.

Certes, c'est une tâche dangereuse, mais le personnel de la milice est formé pour protéger les citoyens en cas d'urgence et de danger national. Le polygone de tir n'est pas une exception. C'est la milice qui a créé le problème; il lui incombe donc de le résoudre. Je voudrais maintenant citer un passage de l'étude sur les forces armées, le rapport fédéral au sujet du Livre blanc sur la défense. Le voici:

> Pour ce qui est d'obtenir l'appui de la population en vue d'augmenter le budget de la défense, le cabinet se rend apparemment compte que les Canadiens en général manifestent de l'apathie à l'endroit des forces armées et afin de justifier une hausse du budget, le Livre blanc tente de trouver une tâche évidemment pacifique et positive à leur confier.

Or, monsieur l'Orateur, la décontamination du champ réservé aux chars d'assaut serait assurément un projet pacifique et positif. De fait, ce serait un défi lancé à nos militaires s'ils pouvaient exécuter cette tâche. Le gouvernement doit simplement montrer un peu de cran et se mettre à l'œuvre. Dans la circonscription de Grey et les comtés voisins, presque tous s'entendent pour dire que le danger que pose à l'homme le champ réservé aux chars d'assaut doit être éliminé le plus tôt possible et que des dispositions doivent être prises pour aménager le parc, afin que les installations qui s'y trouvent ne se détériorent pas davantage. Un gouvernement conservateur n'hésitera pas à prendre les mesures voulues pour remettre cette magnifique région à la population civile à laquelle elle appartient.

M. Yves Forest (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés de Bruce et de Trois-Rivières (MM. Whicher et Lajoie).

Le premier, avec le dynamisme et l'éloquence qui le caractérisent a rappelé les réalisations importantes du gouvernement fédéral, particulièrement dans le domaine de la sécurité sociale, découlant surtout des allègements fiscaux, de l'augmentation des pensions de sécurité de la vieillesse grâce au supplément de revenu garanti, de l'augmentation des pensions et des allocations aux anciens combattants, etc., et notre collègue, le nouveau député de Trois-Rivières, a aussi fait un premier discours très remarquable, qui l'honore.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône a traité des principales questions qui préoccupent et intéressent tous les Canadiens à l'heure actuelle, telles que l'économie et le développement industriel, le chômage, les exportations, l'habitation, l'agriculture, la réforme pénale, la sécurité du revenu familial, le travail, le statut de la femme dans la société canadienne, etc.

Pour faire face aux problèmes économiques et soutenir la croissance manifestée depuis déjà quelque temps, pour

maintenir notre position concurrentielle sur les marchés mondiaux, on prévoit une collaboration encore plus intense entre le gouvernement et le monde des affaires et de l'industrie.

A mon sens, ceci est essentiel et de bon augure, car ce sera toujours le secteur privé qui fournira la plupart des emplois et des investissements nécessaires à une croissance soutenue susceptible de donner une impulsion suffisante à toutes les activités essentielles au bien-être et à la sécurité des Canadiens.

Dans un monde où se forment des blocs commerciaux de plus en plus étendus et dont nous sommes souvent exclus ou, du moins, placés dans une position défavorable, alors que notre marché domestique est forcément limité, nous devons absolument viser à l'efficacité en utilisant à fond la science et la technologie, afin d'aider les entreprises qui ne redoutent pas l'innovation.

Cette tâche est un des grands défis qui se posent actuellement au Canada. C'est ce qu'on qualifie de stratégie industrielle, laquelle sera conçue en fonction des particularismes de l'économie canadienne et qui sera annoncée bientôt, tel que l'a déclaré hier l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie (M. Pepin).

Le Canada possède heureusement des ressources nombreuses dont la mise en valeur est une source sûre de progrès, mais seulement leur développement bien ordonné, en collaboration avec l'entreprise privée, assurera l'évolution de notre économie vers des normes plus appropriées aux exigences de l'avenir.

Depuis plusieurs années, nous avons trop attendu de notre économie, et nous devons éviter de la surcharger de coûts déraisonnables ou de règles trop rigides, dans un pays si vulnérable à la concurrence étrangère. Cependant, la collaboration ne doit pas provenir uniquement du gouvernement, mais aussi des représentants des industries et des syndicats ouvriers, qui doivent s'entendre pour éviter les perturbations, les grèves qui, finalement, n'aident personne et nuisent à l'ensemble du peuple canadien.

La formation, dans les diverses industries, de comités ou de conseils industriels formés d'experts reconnus et provenant de ces trois secteurs qui se pencheraient d'avance sur les problèmes envisagés, et qui feraient des recommandations quant à la production, aux prix, aux salaires, etc., est une idée qui me semble excellente, car nous devons tous réaliser que nous devons trouver une formule efficace, et ce avant longtemps, sinon nous devrons nous résigner éventuellement à un contrôle—et non volontaire celui-là—des prix, des revenus et des salaires, avec toutes les conséquences qui en découlent, particulièrement quant à la croissance, aux investissements et aux initiatives.

Nous donnerons au Canada l'avenir qu'il mérite, grâce à une planification intelligente, à notre travail, à nos sacrifices, à la discipline et au bon sens, à une meilleure utilisation de nos ressources, en nous aidant mutuellement, en restant unis et non séparés, alors que nous sommes déjà seulement une vingtaine de millions de personnes à vivre au côté de la plus grande puissance économique du monde, possédant un marché intérieur de plus de 200 millions de personnes.

Monsieur l'Orateur, pour remplacer la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, devenue périmée et quelque peu discréditée, le discours du trône annonce la présentation d'une nouvelle loi sur la concurrence, revue et améliorée, et ceci, à la suite de la présentation en première lecture d'un projet de loi, lors de la session qui s'est terminée il y a quelques jours, afin de connaître les opinions des intéressés, conformément à la politique de participation de ce gouvernement et, en effet, les instances ont été nombreuses et se poursuivent encore.

• (1750)

La nouvelle mesure devra envisager la protection du consommateur devant les pratiques commerciales réellement novices, sans toutefois entraver les initiatives du monde des affaires, alors que les ententes entre les différentes sociétés commerciales sont souvent utiles et même nécessaires.

De sérieuses réserves ont été exprimées sur le projet de loi présenté, particulièrement quant à la fonction et au pouvoir du tribunal envisagé, et de la procédure prévue. Des consultations à venir, de même que l'étude et les discussions à la Chambre et devant le comité devraient nous permettre d'adopter une loi absolument nécessaire dans un domaine si important pour l'économie canadienne.

Monsieur l'Orateur, il y a quelques mois, tous les pays du monde libre ont connu une crise économique qui a entraîné des changements radicaux pour plusieurs, mais grâce à la prévoyance et à la ténacité du gouvernement, notre pays a traversé cette période difficile avec beaucoup moins de problèmes que la plupart des autres pays industrialisés. Et comme le signalaient dernièrement les experts économiques internationaux qui font partie de l'Organisation pour la coopération du développement économique, les prévisions au Canada, pour 1972, sont excellentes. On s'attend à une augmentation du produit national brut réel, et l'on est d'avis que notre pays—et ce sans contrôle obligatoire—a maintenu le taux de l'inflation le plus bas parmi tous les pays membres de cette organisation internationale.

Du fait que nous connaissons actuellement la plus forte proportion de main-d'œuvre, par rapport à la population, et vu le degré de participation constamment accru, surtout à cause de la présence d'un nombre de plus en plus considérable de femmes sur le marché du travail, le taux de chômage a atteint—et ce malgré une activité économique accrue—un degré inquiétant. Ceci demeurera la préoccupation constante du gouvernement, comme on peut le lire dans le discours du trône. Il faut noter, toutefois, qu'un plus grand nombre de Canadiens que jamais auparavant occupent des emplois, et que plus de 200,000 nouveaux emplois ont été créés au cours de l'année.

D'ailleurs, les dernières statistiques, dévoilées il y a quelques jours, démontrent que 25,000 emplois ont été créés en janvier de cette année, et qu'au cours des quatre derniers mois seulement, les emplois ont augmenté au taux annuel de 5 p. 100, ce qui constitue un taux d'augmentation sans précédent pour cette période-ci de l'année.

Les divers mécanismes mis en place par le gouvernement devraient faire diminuer davantage le taux de chômage, alors que les effets des subventions du ministère de l'Expansion économique régionale, pour l'aide à l'industrie, se feront de plus en plus sentir, et que des milliers d'emplois seront aussi créés cet hiver, grâce à l'excellent programme des initiatives locales.

Monsieur l'Orateur, il est évident que ce nouveau programme remporte un grand succès partout. Dans ma circonscription, notamment, la population a accueilli avec joie et enthousiasme la possibilité de présenter des projets de son choix et répondant à des besoins locaux, ce qui

satisfait à des besoins qui se faisaient sentir depuis longtemps dans les diverses localités.

Plus d'un demi-million de dollars ont été engagés à ce jour dans les différents travaux, et je félicite les fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui ont accepté des projets valables, constructifs. Je félicite également les différents centres de la main-d'œuvre qui ont contribué beaucoup à la préparation et à la mise en marche de différents projets.

Le programme «Perspectives-Jeunesse» a été également très apprécié l'été dernier. A la lumière de l'expérience acquise, il sera certainement amélioré davantage, et vu les fonds additionnels prévus pour l'emploi des étudiants l'été prochain, des milliers d'entre eux pourront trouver des emplois et l'aide nécessaire pour poursuivre leurs études.

Monsieur l'Orateur, avant d'entrer dans un autre sujet, est-ce que je pourrais signaler qu'il est 6 heures?

AFFAIRES COURANTES

LA DÉFENSE NATIONALE

LE LIVRE BLANC «LA DÉFENSE DANS LES ANNÉES 70»— RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), que le Livre blanc intitulé . . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je devrais demander à la Chambre s'il y a consentement unanime pour que le ministre présente une motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que le Livre blanc intitulé «La défense dans les années 70», déposé le 7 décembre 1971, soit déféré au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

[*Français*]

M. l'Orateur suppléant (M. Honey): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil. La Chambre reprendra ses travaux à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Ross Whicher: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement de M. Alexander (p.212).

[M. Forest.]

M. Forest: Monsieur l'Orateur, avant l'ajournement, j'ai eu le temps de parler brièvement de divers sujets mentionnés dans le discours du trône, comme notre économie, la future loi sur la concurrence, le taux de chômage et les excellents résultats du programme d'initiatives locales dans ma circonscription.

Durant les dernières vacances parlementaires, j'ai rencontré plusieurs propriétaires de petites industries qui m'ont communiqué qu'on n'accordait pas suffisamment d'aide aux industries déjà existantes, qu'il est suffisamment difficile d'emprunter de la Banque d'expansion industrielle ou des banques à charte, aux termes de la loi sur l'aide aux petites entreprises, et qu'un organisme devait être créé en vue de leur permettre d'obtenir des emprunts dans des circonstances spéciales, à un intérêt plus que raisonnable, pour leur aider à surmonter certaines difficultés, financer des productions rentables, etc. Je crois qu'il s'agit d'une suggestion qui mérite d'être étudiée par le gouvernement, comme aide additionnelle à l'industrie.

Toutefois, l'industrie textile demeure le principal employeur de ma circonscription, comme dans plusieurs autres centres du Québec et de l'Ontario d'ailleurs, et je me suis intéressé continuellement à cette question, tout comme plusieurs autres députés.

• (2010)

L'industrie textile est une vaste entreprise canadienne qui fournit 95,000 emplois dans le secteur primaire et plus de 100,000 dans le secteur secondaire. Heureusement, le gouvernement a reconnu que cette industrie, qui avait fait des efforts soutenus et des investissements considérables pour améliorer son équipement et ses techniques, et qui peut rivaliser avec les industries semblables de tous les autres pays, sauf celles des pays à faible coût de revient, avait besoin d'une nouvelle orientation et, en mai 1970, il a mis sur pied une politique nationale des textiles qui, jusqu'à maintenant, a eu des effets bénéfiques; certaines importations ont diminué ou sont plus contrôlées.

Cette industrie nécessite l'engagement d'une main-d'œuvre nombreuse, et il est essentiel qu'elle soit protégée, car je ne peux pas encore voir par quoi on la remplacerait, et son potentiel de production et d'emploi demeure considérable.

Grâce aux efforts du gouvernement et de l'industrie, la situation s'est améliorée en 1971, par rapport à 1970, et dans l'industrie textile primaire, par exemple, le nombre des emplois s'est accru de 3,725 de mai 1970 à septembre 1971.

Les prévisions pour 1972 sont optimistes, pourvu que la consommation se maintienne et que le climat économique continue de s'améliorer. C'est d'ailleurs l'opinion émise, le mois dernier, par l'Institut canadien des textiles, qui a reconnu que la politique du gouvernement a encouragé l'industrie, augmenté sa confiance et stimulé l'investissement. Mais il y a encore place pour des améliorations, car l'industrie n'occupe qu'un peu plus de la moitié du marché total des produits textiles et, per capita, nous importons beaucoup plus que les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Communauté européenne, ce qui représente une situation anormale.

Je constatais dernièrement avec étonnement que notre balance commerciale avec le Japon est devenue à peu près équilibrée, et même défavorable cette année, et je crois que cela est intolérable, alors que nous exportons presque exclusivement des matières premières dont ce pays a besoin, et que nous importons des produits finis et

manufacturés, des produits textiles, des produits électroniques, etc., que nous pouvons la plupart du temps produire ici.

Il existe d'autres endroits. Je constatais, hier, en étudiant les dernières statistiques publiées dans le journal *The Montreal Gazette*, qu'à Hong-Kong et Taïwan, la situation est encore pire et, dans un cas, on mentionnait que l'an dernier nous avions importé pour plus de 80 millions de dollars, alors que nous exportions à peine pour 12 millions. Il est plus que temps, d'ailleurs, que nous prenions, comme les autres pays, des mesures positives et efficaces pour mieux protéger nos intérêts, en fixant d'avance le volume tolérable d'importation, et que nous ayons une politique de contrôle global des importations des pays à faible coût de revient, au lieu de s'en remettre à l'action individuelle des pays, système qui n'a jamais fonctionné.

Il est nécessaire, finalement, que la politique relative aux produits textiles soit annoncée d'avance, et pour une période assez longue, afin que l'industrie puisse planifier ses projets et ses investissements.

Monsieur l'Orateur, l'agriculture occupe aussi une large partie de la population de ma circonscription, surtout l'industrie laitière, et le programme de soutien du prix des produits laitiers a eu des effets heureux et a apporté une stabilité accrue à nos producteurs, et ceux que j'ai pu rencontrer dernièrement semblaient satisfaits des dernières améliorations. L'augmentation des subventions, l'accroissement des quotas, une mise en marché ordonnée, la coopération des producteurs, tous ces facteurs ont contribué à l'augmentation des recettes de nos producteurs de lait industriel. Les recettes moyennes, qui étaient de $4.64 les 100 livres en 1967, sont maintenant passées à $5.40; les énormes surplus qui encombraient l'industrie laitière sont disparus, et la production moyenne s'est considérablement accrue.

Il reste le problème des grains de provende et de leur prix. C'est une question complexe, tel que j'ai pu le constater, après avoir rencontré des représentants de l'UCC, etc.

Le très honorable premier ministre (M. Trudeau), lors de son discours prononcé à Montréal, le 2 février dernier, à la Coopérative fédérée, en a discuté assez longuement. Il a parlé des solutions possibles, et j'espère que la formule de péréquation qui a été avancée sera finalement retenue.

Le programme de développement des petites fermes, annoncé en décembre, donnera aux petits cultivateurs qui tiennent à leur vocation les moyens de bâtir une entreprise rentable. La politique fédérale favorise l'unité familiale, qui est la meilleure forme d'exploitation agricole.

La loi nationale régissant la commercialisation permettra aux producteurs de plusieurs secteurs de l'agriculture, s'ils le veulent, de travailler ensemble pour planifier et organiser la vente de leurs produits.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône annonce que le gouvernement s'engage à participer à l'assistance judiciaire, et j'espère que des arrangements pourront intervenir avec les provinces, afin que celles-ci puissent étendre les services juridiques qui sont actuellement disponibles, mais presque exclusivement dans les grands centres et à un nombre assez restreint de citoyens, à cause, justement, des moyens limités.

Monsieur l'Orateur, malgré qu'il n'en soit pas question dans le discours du trône, je suppose que le gouvernement va bientôt présenter une nouvelle loi en matière de faillite et d'insolvabilité, afin d'établir un système cohérent, complet et plus adapté aux besoins de notre époque. La loi sur la faillite a été modifiée, la dernière fois, en 1966, et, depuis, des améliorations dans l'administration des faillites, ont eu lieu, mais il y a encore trop de faillites douteuses ou non suffisamment contrôlées.

Un comité d'étude, sous la présidence de M. Roger Tassé, a déposé son rapport il y a plusieurs mois et a fait des propositions fort appropriées. Il serait urgent, à mon sens, de présenter un projet de loi, afin qu'il puisse être étudié et discuté au plus tôt par tous les intéressés.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône annonce plusieurs autres propositions intéressantes que je n'aurai pas le temps de discuter ce soir, et je pense au développement continu de nos ressources nationales, à la mise en valeur du Nord canadien, à l'encouragement additionnel aux importations, malgré que celles-ci aient déjà atteint un niveau-record, spécialement à cause de la participation, du travail et de la compétence de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce et de ses fonctionnaires. D'ailleurs, le ministre s'est acquis l'admiration et le respect de tous les industriels canadiens.

Le discours du trône a proposé un programme élaboré, ambitieux, exigeant quelquefois des solutions à long terme, mais qui sont appropriées aux circonstances, qui répondent aux exigences actuelles du pays et de ses citoyens et, monsieur l'Orateur, il aura l'appui de tous les Canadiens.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes remarques, je voudrais parler d'un problème majeur qui affecte les circonscriptions de Brome-Missisquoi et de Saint-Jean, savoir celui des inondations printanières sur le Richelieu qui, surtout ces dernières années, ont causé des dommages considérables aux riverains et à tous les agriculteurs dont les terres sont proches de la rivière et de ses affluents, dans une région où l'agriculture est particulièrement favorable. Ceci a causé des millions de dollars de dommages, et je constate qu'il s'agit d'un problème complexe, car il intéresse surtout le gouvernement provincial et aussi le gouvernement fédéral et, par son influence sur le niveau du lac Champlain, les autorités américaines. J'espère que les démarches faites par mon honorable collègue de Saint-Jean (M. Smith) et moi-même, en collaboration avec tous les corps intermédiaires de la région, inciteront les autorités à régler ce problème le plus tôt possible.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire, au début de mes remarques, féliciter à mon tour l'honorable député de Bruce (M. Whicher), proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône, et celui qui l'a appuyé, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Lajoie).

Le député de Bruce, comme d'habitude, a présenté un exposé remarquable. Quant au député de Trois-Rivières, il a prouvé de façon brillante qu'il avait un intérêt marqué pour ses commettants.

Comme tant d'autres, je reconnais que le discours du trône vise à de grands objectifs.

• (2020)

On parle d'accroître la richesse nationale par l'élaboration d'une stratégie industrielle globale et une utilisation plus judicieuse de la science et de la technologie, d'affirmer l'identité canadienne et de protéger l'environnement, de développer et améliorer la qualité de vie des Canadiens par de meilleures lois sociales et un meilleur système juridique.

Tels sont les grands objectifs que le gouvernement a proposés à la population canadienne dans le discours du trône.

Je voudrais profiter de cette occasion, monsieur l'Orateur, pour faire quelques observations. Je serai probablement sévère, à l'occasion, mais je voudrais être très juste et très pratique.

Si l'on considère les résultats des quatre dernières années, je ne me contenterai certainement pas de dire que le gouvernement n'a rien fait. Il y a eu, bien sûr, des efforts. On a connu aussi certaines difficultés, certaines déceptions et certaines réalisations. Il est clair qu'on ne peut quand même absoudre le gouvernement aussi facilement, en constatant qu'en 1968, le pays comptait 300,000 chômeurs et que, aujourd'hui, ce chiffre a atteint 650,000.

Par contre, je dois reconnaître aussi que des efforts ont été faits, tantôt dans le domaine des produits textiles, tantôt dans la réforme fiscale qui s'imposait depuis fort longtemps. En agriculture, il y a eu des changements très appréciés et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a adopté une politique très judicieuse relative à l'exportation.

J'ai toujours été fasciné par la politique du ministère de l'Expansion économique régionale qui, en tenant compte des subventions qui ont été versées à la province de Québec—ma province—a porté une attention particulière aux problèmes régionaux. Là aussi, le programme d'initiatives locales a été une heureuse politique. Malheureusement, il s'agit d'une politique à trop court terme, mais qui, quand même, a créé un certain nombre d'emplois.

Il ne faut pas oublier, non plus, le bill C-262, relatif aux 80 millions qu'on avait prévus pour combattre la surtaxe américaine, ce qu'on a réussi à faire, je crois.

Malgré tout cela, monsieur l'Orateur, nous devons reconnaître que ces mesures étaient justes et qu'il y a eu effort. Est-ce qu'il y a eu des réalisations suffisantes? Est-ce qu'avec tous ces efforts on a réussi à redonner à la population canadienne la stabilité économique que nous recherchons tous? Je ne le crois pas.

Bien sûr, il y a deux catégories de problèmes majeurs, soit celle des problèmes économiques et celle des problèmes constitutionnels, dont j'aimerais traiter quelques instants. Au fait, pas un député ne condamnera, j'en suis convaincu, une politique de plein emploi. Mais je crois que pas un seul d'entre eux n'a trouvé la solution magique qui permettrait de créer tout de go une politique de plein emploi.

Nous sommes tous d'accord avec une telle politique, autant que nous l'étions sur l'instauration d'une société juste. Je crois quand même qu'avec un peu d'objectivité et de collaboration, nous pouvons nous rapprocher d'une société toujours plus juste.

Pour ce qui est de la stabilisation économique au Canada, j'ai eu le plaisir de recommander au gouvernement, de temps à autre, de nombreuses rencontres avec les hommes d'affaires. Je lis ce soir dans un quotidien que plus de 1,000 hommes d'affaires canadiens se réuniront à Ottawa en mars et avril, pour y rencontrer les hauts-commissaires du Canada au commerce. Ces conférences visent à organiser des rencontres avec le ministre de l'Industrie et du Commerce, en vue de trouver une solution au marasme.

Il serait sûrement important de rencontrer également les représentants des syndicats et des employeurs. Je crois que le gouvernement aurait tout à gagner à rencontrer ces industriels, ces hommes d'affaires, plus souvent qu'il ne l'a fait jusqu'à présent. J'ai eu l'occasion de réclamer la tenue d'une conférence au sommet à ce sujet, et je me rends compte quand même que des efforts se font de ce côté, et je m'en réjouis.

[M. La Salle.]

Il est clair qu'une solution provenant du gouvernement n'existe pas. Il est aussi clair que les députés de l'opposition ou les partis de l'opposition n'en n'ont pas trouvé non plus.

A mon avis, la seule façon de réussir à créer un climat économique convenable, c'est en faisant participer la population canadienne aux décisions qui doivent être prises, en l'informant des difficultés que le gouvernement connaît présentement. A mon avis, il n'est pas honteux de reconnaître son incapacité, relativement à une solution qu'on n'a pas trouvée jusqu'à ce jour.

Si je demandais au gouvernement de reconnaître son incapacité de présenter une telle solution, cela pourrait peut-être faire rire certains députés, mais je suis convaincu que reconnaître son incapacité de trouver cette solution nécessaire, aux yeux de la population canadienne, serait une marque de courage et d'honnêteté.

Il me semble que nous sommes rendus au point où le gouvernement a véritablement besoin des conseils d'hommes d'affaires avertis et, à mon avis, c'est là où se trouve probablement la solution. En ayant une meilleure information, le public serait beaucoup plus sympathique, et j'ose croire que les députés de n'importe quel parti pourraient être invités à collaborer plus qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour avec le gouvernement, et tout cela dans l'intérêt du bien commun.

On a cherché toutes sortes de solutions; on a imaginé des solutions à court terme. J'ai eu l'avantage et l'occasion de présenter, de suggérer au gouvernement certaines mesures. Ce soir, je voudrais lui demander de porter une attention plus sérieuse à la sécurité de la vieillesse, à l'âge de 60 ans. Je sais que le discours du trône a fait état de mesures sociales. Nous n'avons pas reçu de précision à ce sujet, savoir si le gouvernement a l'intention de présenter un bill visant à permettre aux gens âgés de 60 ans de prendre une retraite méritée, en jouissant, bien sûr, d'un revenu de beaucoup supérieur à celui accordé aujourd'hui. Considérant que de 300,000 à 400,000 personnes sont âgées de 60 à 65 ans, ce serait une mesure qui permettrait de diminuer le taux de chômage d'une façon très appréciable et, par le fait même, on se rapprocherait du climat social favorable, car il incombe au gouvernement de donner des vacances à ceux qui en méritent, et de procurer un emploi à ceux qui sont à l'âge de travailler.

Je voudrais aussi appeler l'attention du gouvernement sur la suppression de la taxe de 11 p. 100 qui a été, à maintes reprises, mentionnée à la Chambre. A mon avis, chaque député a le devoir de rappeler au gouvernement que cette mesure semblait intéresser tout le secteur de la construction, et il faudrait que le gouvernement se rapproche de ces secteurs qui touchent directement ou indirectement la construction, afin d'essayer, ensemble, de voter un crédit suffisant en vue de l'augmentation du nombre d'habitations au Canada, tout en posant certaines conditions. Je crois toujours que la disparition de cette taxe de 11 p. 100 serait de nature à stimuler et à intéresser les nouveaux propriétaires.

J'ai eu l'occasion, monsieur l'Orateur, de lire attentivement certaines propositions relatives aux loisirs que le ministre de la Santé et du Bien-être social (M. Munro), qui en est le responsable, avait prévues pour sa politique future.

Je remarquais aujourd'hui que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social annonçait l'octroi d'une subvention de $222,000 pour venir en aide à quatre programmes de hockey, au Canada, qui seront exécutés au cours de l'hiver. A mon avis, cette subvention arrive bien

à point, et cette politique est très acceptable. Toutefois, j'aimerais appeler l'attention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur la possibilité d'affecter certains crédits à la construction de patinoires recouvertes et d'arénas, dans les municipalités, dans chaque province.

• (2030)

Ayant été mêlé aux sports durant de nombreuses années, j'ai l'assurance que plusieurs municipalités seraient très intéressées à construire des patinoires qui ne seraient pas nécessairement dotées de glace artificielle, lesquelles coûtent très cher. Toutefois, je crois que des constructions de $75,000 ou $100,000 serait accessibles à des milliers de municipalités au Canada.

Le ministre responsable devrait envisager la possibilité d'un crédit dont 50 p. 100 serait défrayé par le gouvernement fédéral. On pourrait en discuter avec les provinces, qui pourraient défrayer 25 p. 100, des dépenses engagées, et je suis assuré que les municipalités se chargeraient d'emblée de 25 p. 100. Je crois qu'une telle politique créerait des emplois. Il faudrait utiliser une certaine quantité de matériaux et, en même temps, permettre à des milliers de jeunes qui aiment le hockey de s'adonner à leur sport favori et, au Canada, de former des jeunes à ce sport, afin de les occuper.

Je recommande à nouveau d'accorder une attention particulière à la construction d'usines d'épuration pour les municipalités désireuses de combattre la pollution. Au fait, il faudra toujours envisager la possibilité de voter des crédits à des fins semblables, et je pense toujours que ce serait une excellente politique.

J'ai mentionné tantôt que des mesures agricoles avaient été adoptées au cours des dernières années. Je pense, en particulier, au bill C-176 qui, à mon avis, est un outil indispensable pour la mise en marché des produits agricoles, et qui a été, à mon sens, une des lois les plus utiles adoptées à la Chambre depuis quatre ans.

J'aimerais dire, tout de même, monsieur l'Orateur, que le bill C-176 n'est qu'un outil, et qu'il vaudra ce que les responsables voudront bien en faire. Mais je crois que si l'on considère l'expérience vécue avec la politique des grains de provende en vigueur depuis nombre d'années, elle est aussi importante que le bill C-176.

Le gouvernement ne tardera pas, sans doute, à apporter des modifications à cette politique, de sorte que les producteurs de l'Est pourront bénéficier des mêmes avantages que ceux de l'Ouest, si l'on veut véritablement se donner une concurrence équitable.

Et le bill C-176 ne sera pas très efficace, à moins qu'on apporte des modifications à la politique des grains de provende. Je fais ici appel à tous les députés de l'Est qui, je crois, connaissent les problèmes des agriculteurs, et surtout des producteurs sans revenu qui se heurtent à ce problème depuis nombre d'années et qualifient cette politique de discriminatoire à l'égard des producteurs d'une région du Canada.

Je crois que les députés de l'Est n'ont jamais hésité à approuver certaines subventions visant à aider les producteurs de l'Ouest, et je suis d'avis qu'il nous incombe, à titre de députés de l'Est du pays, de demander l'appui des députés de l'Ouest en réclamant des modifications justes pour tous les producteurs.

Je voudrais également porter à l'attention de la Chambre l'importance, pour le gouvernement, de songer sérieusement à créer le nouveau ministère dont j'avais fait la demande. J'ai déjà posé à ce sujet une question au très honorable premier ministre (M. Trudeau). Il m'avait répondu, en me laissant un peu d'espoir, qu'un nouveau ministre d'État, attaché au ministère de l'Agriculture, serait nommé pour représenter l'Est du pays.

Compte tenu des problèmes complexes en agriculture, je pense qu'il serait fort opportun que l'Est du pays ait un représentant au conseil des ministres pour discuter des crédits. De plus, advenant un changement du ministre de l'Agriculture de l'Est, je pense que l'Ouest aurait aussi droit à un ministre d'État qui pourrait être leur représentant officiel au conseil des ministres pour les problèmes agricoles.

Alors, compte tenu des problèmes complexes qui existent, je crois, qu'une telle nomination serait très appréciée par tous les producteurs canadiens.

J'ai remarqué, en lisant le discours du trône, que le gouvernement avait l'intention de présenter une loi réglementant la publicité relative à l'usage de la cigarette. J'ose croire, monsieur l'Orateur, que le gouvernement s'attaquera davantage au problème d'éduquer les jeunes, ou les gens en général, sur les dangers que comporte la cigarette, mais j'ose surtout croire qu'il ne se limitera pas à inquiéter les secteurs directement reliés au tabac. Ayant reçu plusieurs recommandations de ma circonscription, reconnaissant qu'une très forte majorité des producteurs de tabac à cigarettes du Québec sont établis dans ma circonscription, j'ai souvent eu l'occasion de parler avec eux. Je sais que le projet de loi présenté l'automne dernier leur a créé plusieurs inquiétudes, et je me suis toujours demandé pourquoi le ministre ne s'était pas d'abord donné comme mission de rencontrer les fabricants de cigarettes canadiens. A mon avis, on aurait pu régler cette question sans inquiéter tout le secteur qui se rattache à la production de la cigarette, au pays. J'ose croire qu'une éducation dans ce sens, comme on l'a fait à propos de l'alcool, serait souhaitable. On pourrait s'attaquer à un programme d'éducation en ce qui a trait au tabac à cigarettes.

Je profiterai de l'occasion, bien sûr, sachant bien que la révision des zones désignées ou spéciales aura lieu le 30 juin, pour parler de ma circonscription, qui a eu l'avantage et le privilège d'être reconnue zone désignée. Je voudrais donc demander du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) une attention particulière quant à la conservation de cette désignation, et j'oserais même demander une désignation plus spéciale qui comporterait des avantages plus intéressants. Le ministre, qui avait répondu favorablement, il y a deux ans, en reconnaissant une zone désignée dans ma circonscription, n'hésitera pas, compte tenu de la conjoncture économique, qui est aussi difficile qu'ailleurs au Canada, à considérer l'importance de la demande que je fais au nom de mes commettants.

Monsieur l'Orateur, je voulais faire ces quelques commentaires. Au cours des minutes qui me restent, je ferai quelques commentaires sur un problème qui touche d'une façon peut-être un peu plus particulière le Québec, savoir la réforme constitutionnelle. En tant que député du Québec, il est de mon devoir de défendre les intérêts du Québec, comme tous les autres députés du Québec qui travaillent au Parlement. Je reconnais cette première responsabilité à tous les députés d'autres provinces et, à mon avis, nous ne pouvons nous acquitter de notre tâche autrement qu'en veillant d'abord et avant tout aux intérêts de notre région, de notre province, parce qu'en définitive, le Canada en bénéficie de toute façon.

Je dois déplorer, après quatre ans, qu'on n'ait pas réussi à faire beaucoup de progrès, relativement à la réforme constitutionnelle. Faudrait-il rappeler, pour la gouverne des députés des autres provinces, qu'il suffirait d'étudier de nouveau les mémoires présentés aux conférences fédérales-provinciales depuis dix ans, et ce par deux partis politiques au pouvoir au Québec, pour connaître exactement les demandes de cette province et les conditions pour lesquelles le Québec peut continuer à espérer de vivre dans le système actuel. Je pense aux changements que nous avons connus depuis plusieurs années. Aujourd'hui, non seulement le Québec mais aussi d'autres provinces parlent de la décentralisation du pouvoir et, à mon sens, le Québec a présenté des mémoires suffisamment sérieux pour que l'on comprenne qu'il est important et impérieux d'instaurer cette politique de décentralisation.

Je crois, monsieur l'Orateur, que c'est effectivement le rôle des Québécois, ici, à la Chambre, de l'instaurer. Je dois déplorer, bien sûr, qu'on n'ait pas réussi à le faire après quatre ans. J'étais optimiste, à une certaine époque, compte tenu de la représentation importante des Québécois, d'abord au sein gouvernement, au sein du conseil des ministres, et je croyais que des ententes pourraient être conclues entre le Québec et le gouvernement fédéral, à cause de cette forte représentation.

• (2040)

Maintenant, je dois déplorer que dans le domaine des télécommunications, des mesures sociales et des allocations familiales, on a hésité et l'on continue à hésiter. Je dois également déplorer le fait qu'on n'ait pas osé appuyer d'emblée les positions du ministre de la Santé du Québec, quant aux allocations familiales.

Il semble que d'autres problèmes se présentent au sujet de la politique annoncée dernièrement par l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson) sur le rachat des petites fermes.

J'ai toutes les raisons de croire que le rôle du député du Québec est de répondre dans l'affirmative à ces demandes du Québec. Je sais la collaboration qu'il y a eue lors des élections de 1970 au Québec, entre les députés libéraux fédéraux et les libéraux du Québec. Je dois dire que je suis très déçu de constater le peu d'appui que le gouvernement Bourassa a apporté à ces demandes. Je ne dis pas que le Québec n'a pas reçu de subventions. Depuis quatre ans, je crois que le Québec n'en a jamais autant reçu, grâce à diverses mesures bien conçues et justifiées à l'égard du Québec. Mais je crois que cela n'est pas suffisant, car ce n'est pas seulement avec des subventions à court terme que nous réussirons à satisfaire le Québec.

Il est également important pour le député du Québec à la Chambre d'informer les députés des autres provinces. Je me souviens qu'en avril 1970, je m'étais permis de dire, 15 jours avant les élections provinciales, qu'étant donné l'hésitation du gouvernement fédéral, 20 p. 100 des Québécois allaient probablement voter pour la sécession du Québec. Cela avait amusé plusieurs députés et journalistes, mais le lendemain des élections du 29 avril, on a reconnu que ma déclaration avait quand même un certain bon sens. On aura beau essayer de cacher le problème des deux nations et le principe du statut particulier ou des lois qui intéressent particulièrement le Québec, je crois que c'est faire marche arrière que de refuser de faire face à ce problème et de le discuter à la Chambre.

J'ose croire que le rapport sur la Constitution sera présenté bientôt, si l'on en croit la réponse que le premier ministre a donnée cette semaine à une question que je lui ai posée. Une fois ce rapport présenté, j'espère que nous réussirons à entamer le débat sur les réformes constitutionnelles. Je sais que les élections étant imminentes, il n'est peut-être pas de bonne guerre de parler de réformes constitutionnelles, mais je crois qu'il est de mon devoir d'avertir tous les députés qu'il est impérieux, pour l'avenir du Canada, de considérer sérieusement les demandes du Québec et pour informer les députés des autres provinces, plutôt que d'essayer de leur faire accroire que ceux qui croient à l'indépendance du Québec sont le petit nombre.

Les chiffres sont là, et je crois que des modifications constitutionnelles pourraient véritablement prouver aux Québécois que leur avenir est toujours au Canada. Ainsi, nous aurons posé des gestes concrets. C'est dans cette optique que je fais ces remarques pour inviter d'abord les députés des autres provinces à comprendre la situation qui prévaut au Québec.

Je reconnais que certaines provinces réclament des lois particulières, car nous reconnaissons que les provinces présentent des différences. Je crois que le Québec doit réussir à faire reconnaître ses particularités, et si nous acceptons sérieusement de le faire, nous contribuerons à bâtir un Canada meilleur.

On me permettra de solliciter du gouvernement fédéral une collaboration tout à fait spéciale à l'élaboration du projet de la baie James, dont il est question depuis quelques jours à la Chambre. J'ose croire que tous ceux qui ont fait certains commentaires l'ont fait d'une façon positive.

Le projet de développement de la baie James en est un typiquement québécois. Il aura des effets bénéfiques pour l'ensemble du pays. Le gouvernement fédéral doit aussi offrir sa collaboration en ce qui a trait aux services, aux subventions et aux prêts, si l'on veut véritablement permettre au gouvernement du Québec de trouver les sommes d'argent nécessaires pour réaliser ce projet en terre canadienne.

Je voudrais en terminant, mentionner que le discours du trône ne fait pas état d'une réforme fondamentale, au Parlement, savoir la limitation des débats. Je sais que le gouvernement a tenté d'apporter une amélioration semblable. Je fais encore une fois appel aux députés objectifs, et je leur demande de se pencher sérieusement sur la «limitation» et la «programmation» des débats. On veut planifier tout ce qu'on touche aujourd'hui et, à mon avis, nous avons oublié de nous planifier nous-mêmes. Il serait fort opportun que les députés réfléchissent sérieusement sur la limitation des débats, pour rendre le Parlement plus efficace, et je ne pense pas qu'on puisse continuer à parler d'efficacité étant donné les pertes de temps que nous avons connues depuis que je siège à la Chambre.

J'espère bien, monsieur l'Orateur, étant donné que mon temps me paraît écoulé, que ces remarques retiendront particulièrement l'attention de ceux qui sont responsables de la politique à élaborer pour combler certaines lacunes que nous connaissons au pays. J'ose croire que mon appel, tant aux députés du Québec qu'à ceux des autres provinces, quant aux problèmes économiques et constitutionnels, recevra une attention particulière de la part de chacun, et qu'enfin le Parlement canadien, grâce à une «programmation» sérieuse et efficace, pourra reconquérir la confiance des Canadiens, par des travaux sérieux qui leur donneront satisfaction, au bénéfice de notre pays, le Canada.

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, si je prends part à ce débat sur l'adresse en

réponse au discours du trône, c'est dans l'intention bien arrêtée de demander sérieusement au gouvernement et au Parlement d'unir leurs efforts pour améliorer le sort de nos pensionnés, à vrai dire de toutes nos personnes âgées et retraitées.

M. Thompson: Ils n'ont jamais eu la vie si belle, au dire du libéral, parrain du discours du trône.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): On m'interrompt aussitôt pour me dire qu'ils n'ont jamais eu la vie si belle . . .

M. Faulkner: Avec les Tories.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): . . . et je suis prêt à dire, de fait je suis prêt à soutenir que nos vieillards ont une vie meilleure qu'il y a 25 ans. Mais comme un libéral le disait plus tôt aujourd'hui, là n'est pas la question. Plutôt, nous devrions aux dernières années de notre vie pouvoir réaliser les projets auxquels songeait Robert Browning lorsqu'il disait:

Grow old along with me,
The best is yet to be,
The last of life, for which the first was made.

J'accueille chaleureusement et de tout cœur tout ce qui est mis en œuvre pour résoudre les problèmes de la jeunesse. J'accueille avec joie le programme Perspectives-Jeunesse de l'an dernier et je me réjouis que cette année un autre programme de ce genre sera mis en œuvre. Il faut faire beaucoup de choses, me semble-t-il, pour rendre la vie plus prometteuse, plus passionnante pour les jeunes Canadiens. J'aimerais proposer un moyen qui nous permettrait de contribuer à rendre la vie meilleure pour nos jeunes: faire en sorte qu'un plus grand nombre de personnes âgées puissent quitter le marché du travail afin de créer plus d'emplois pour les jeunes.

Qu'on me comprenne bien, je ne demande pas une augmentation ici ou là, quelques dollars de plus dans les pensions. Je ne demande pas non plus des suppléments de revenu fondés sur une évaluation des moyens ou des revenus. Je ne demande pas tout simplement qu'on relève les pensions afin que les gens puissent maintenir leur niveau de vie habituel. Je demande qu'un effort massif soit déployé pour que la vieillesse soit une des meilleures et des plus exaltantes périodes de la vie.

Une des façons acceptable, décente et humaine d'y parvenir est d'accepter le fait qu'une fois arrivés à un certain tournant de leur vie, les êtres humains ne devraient plus avoir à travailler pour vivre; ayant fait leur part, ils devraient bénéficier d'un revenu garanti suffisamment élevé pour s'adonner aux activités qui leur rendront la vie intéressante et agréable. Je demande aux députés de dissocier de l'idée qu'ils se font d'une pension de vieillesse les notions de bien-être, de supplément, ou de montant d'argent suffisant pour pouvoir survivre. Il faudrait considérer la vieillesse comme une tranche de vie qui compte les meilleures années qu'on passe sur cette terre.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je pense que le moment est venu pour le Parlement de s'occuper de tous les Régimes de pensions qui relèvent de sa compétence, en fait, de s'occuper de l'ensemble de la question de la retraite dans notre société et de ne pas se contenter de quelques augmentations mesquines ici où là, mais au contraire de réviser et d'améliorer tous les régimes de façon à assurer aux personnes âgées le genre de vie que j'ai décrit.

ses pour améliorer les divers régimes de pension qui relèvent de la compétence du Parlement et dont je pense qu'elles devraient être acceptées. Je vais parler, tout d'abord, de la loi sur la sécurité de la vieillesse. Je pense toujours que lorsque cette loi a été adoptée et est entrée en vigueur le 1er janvier 1952, il s'agissait de l'une des lois sociales les plus progressistes qui aient jamais été adoptées dans ce pays. Elle reste toujours fondamentalement une loi sociale d'avant-garde, mais elle a en partie perdu ce caractère du fait de l'introduction d'une évaluation du revenu en tant que condition au paiement de certaines pensions.

• (2050)

Je pense que le moment est venu de porter le montant de la pension payable en vertu de la loi à $150 par mois pour tous les bénéficiaires sans aucune évaluation préalable du revenu. J'insiste également que soit réinstituée l'indexation automatique de cette pension. A l'heure actuelle, cette augmentation automatique ne s'applique qu'à ceux qui touchent un supplément de revenu garanti en sus des $80. Cela signifie que pour ceux qui touchent uniquement la pension de sécurité de la vieillesse le montant en est bloqué à $80 jusqu'à ce que le Parlement en décide autrement.

J'estime que l'indexation automatique devrait être rétablie pour toutes les pensions et qu'elle ne soit pas limitée à 2 p. 100 par an. Quand le coût de la vie augmente de 4 ou 5 p. 100 par an, le fait de n'augmenter les pensions que de 2 p. 100 par an condamne les bénéficiaires à livrer une bataille perdue d'avance. Le moins que l'on puisse faire est ajuster une fois par an le montant de l'augmentation de la pension à celle du coût de la vie.

J'irai même plus loin. En ces jours meilleurs dont j'ai parlé, nos personnes âgées ont droit, non seulement au minimum indispensable pour leur procurer le niveau de vie qu'elles connaissaient lorsqu'elles ont pris leur retraite, mais de profiter elles aussi de l'accroissement général du niveau de vie. Ils ont droit à leur part de l'augmentation du produit national brut. Nous devrions chercher, pour l'augmentation des pensions, une formule encore meilleure que celle de l'indice du coût de la vie, avec comme principe que les pensions ne sont pas simplement un genre de prestations sociales, c'est-à-dire que leur montant permet à peine aux gens de subsister jusqu'à leur mort, mais qu'il s'agit pour nous de faire de cet âge de la vie l'un des plus heureux de l'existence.

Non seulement je demande que la pension de sécurité de la vieillesse soit portée à $150 par mois et que l'indexation raisonnable que je viens de décrire soit réinstituée, mais qu'en même temps on inclue dans la loi une disposition qui permettra à quiconque satisfait à l'autre condition, à savoir la résidence au Canada, de toucher cette pension à l'âge de 60 ans, pourvu qu'il renonce à travailler ou ait déjà cessé de travailler, comme c'est le cas pour de nombreuses personnes âgées, particulièrement les épouses des retraités.

Ce thème, je le reprendrai en parlant de certains autres programmes de pension relevant de notre compétence. D'autres députés en ont parlé ce soir en passant, au cours des délibérations. J'en fais la substance de mon discours. Le temps est venu, non seulement de mettre à la retraite quelques personnes ici et là pour obtenir quelques emplois pour les jeunes de 25 ans, mais de faire un effort gigantesque pour que les sexagénaires puissent quitter le marché du travail et faire autre chose qui rendrait leur vie intéressante, et pour créer plus d'emplois également. On ne créera pas seulement des emplois pour les jeunes par le

fait que si une personne est âgée ou quitte le travail, quelqu'un d'autre peut le remplacer. Si on adopte le genre de programmes que je préconise, c'est-à-dire des pensions qui permettront aux gens de vivre dignement avec une retraite appropriée, il en coûtera quelque chose. En fait, je suis surpris qu'il n'y ait pas encore eu d'interventions pour demander d'où viendra l'argent.

Si la sorte de programme que je préconise est mis en application, d'autres devront travailler beaucoup plus afin de produire les biens et services qui permettront aux personnes âgées de vivre sans travailler. Cela pourrait même nécessiter l'emploi d'environ 650,000 personnes. Je prétends que c'est cela dont nous avons besoin au Canada aujourd'hui.

Une des façons d'atteindre l'objectif dont a parlé le ministre des Finances (M. Turner) cet après-midi, c'est-à-dire d'éliminer complètement le chômage au Canada, serait d'accepter la sorte de programme qui permet aux personnes arrivées à l'âge de 60 ans de quitter le marché du travail. Il faudra que d'autres travaillent pour subvenir à leurs besoins et ainsi de nouveaux emplois seront créés pour ceux qui sont en âge de travailler.

Passons au Régime de pensions du Canada. Il devrait être modifié et amélioré. Il faudrait y apporter une modification comme celle que j'ai suggérée à la Loi sur la sécurité de la vieillesse; il faudrait permettre aux personnes qui quittent le marché du travail de pouvoir bénéficier de prestations maximales en vertu du Régime de pensions du Canada à 60 ans. Le Régime contient déjà un tel principe puisqu'on peut retirer automatiquement les prestations à l'âge de 70 ans, âge qui pourrait être ramené à 65 ans.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je voudrais que ce principe aille plus loin afin de permettre aux personnes qui quittent le marché du travail à l'âge de 60 ans de toucher au complet leurs prestations prévues par le Régime de pensions du Canada. Je voudrais souligner qu'avec des pensions semblables, soit $150 par mois de pension de sécurité de la vieillesse plus les prestations complètes prévues par le Régime de pensions du Canada, bon nombre de gens de ce groupe d'âge seraient incités à abandonner le marché du travail, sans compter que cela réglerait le problème de ceux que les conditions économiques actuelles contraignent à le quitter.

Je recommande aussi de modifier le Régime de pensions du Canada, comme l'a proposé la Commission royale d'enquête sur la condition de la femme, afin que les femmes mariées qui restent à la maison puissent de leur propre droit toucher les prestations prévues par le régime. Il y a bien des moyens de le faire. Ou elles-mêmes pourraient cotiser ou d'autres pourraient le faire pour elles. Il s'agit là, je pense, d'un principe valable. Je félicite cette commission royale de l'avoir proposé. Voilà quelque chose dont il faudrait s'occuper dans le plus bref délai possible.

Si nous apportions à la loi sur la sécurité de la vieillesse et au Régime de pensions du Canada les modifications dont je viens de parler, il y aurait assez d'argent disponible pour permettre à des milliers de gens de prendre leur retraite à 60 ans, dont des milliers de ménages. Cela entraînerait des répercussions sur la situation de l'emploi ainsi que sur la production des biens et services. A tous points de vue, il s'agit d'une initiative que nous aurions tort de ne pas poursuivre sans plus de retard.

Soit dit en passant, j'aimerais ajouter un mot ou deux au sujet d'une autre régime de pensions qui relève de notre compétence et dont nous ne parlons pas très souvent. Il s'agit de la pension des aveugles. Autrefois, la loi sur la sécurité de la vieillesse, la loi sur l'assistance-vieillesse, la loi sur les aveugles et la loi sur les invalides étaient traitées concurremment. Toutes les prestations augmentaient de même. Nous avons changé tout cela. La loi sur la sécurité de la vieillesse est appliquée sur une base différente et le Régime d'assistance publique du Canada a repris à son compte certains autres régimes. Dans le remaniement, la pension versée aux aveugles, soit $75 par mois, est demeurée inchangée. Le moins qu'on puisse faire pour eux est de leur verser une pension de $150 par mois, de même qu'une pension de sécurité de la vieillesse de $150 par mois. J'exhorte le gouvernement à apporter une modification en ce sens à la loi sur les aveugles.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'en viens maintenant à la loi sur la pension du service civil et aux pensions que nous versons aux fonctionnaires fédéraux à la retraite. J'entends par cette dernière expression le personnel de la Gendarmerie royale du Canada à la retraite, le personnel à la retraite des Forces armées canadiennes et bon nombre d'autres groupes qui bénéficient de divers régimes fédéraux de pensions.

M. Guay (Saint-Boniface): Et changez la pension du CN.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'en parlerai et de toutes les autres. Si j'en oublie, le député n'a qu'à me le dire.

M. Guay (Saint-Boniface): Je vous suis.

Une voix: Sauf quand il s'agit d'un vote.

M. Guay (Saint-Boniface): Là, aussi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pour ce qui est des fonctionnaires à la retraite, je suis encore fier et un peu saisi du pas immense que nous avons franchi il y a deux ans quand nous avons décidé que les pensions des fonctionnaires à la retraite seraient indexées tous les ans si le coût de la vie avait augmenté au cours de l'année précédente. Ceci représentait, il y a un an environ, une augmentation assez appréciable pour nos fonctionnaires retraités et ils touchent une augmentation tous les ans, en janvier. Cette augmentation est limitée à un plafond de 2 p. 100. Quand le coût de la vie augmente de 4, 5 ou 6 p. 100 par année, leur pension n'augmente que de 2 p. 100; ils se battent pour une cause perdue.

• (2100)

Je demande qu'on fasse pour eux ce que j'ai demandé pour les pensions de sécurité de la vieillesse, c'est-à-dire que nous augmentions au moins leurs pensions au prorata exact de l'augmentation du coût de la vie. Mais cela ne saurait suffire. Je désire que ces gens puissent non seulement obtenir les mêmes produits et services mais également profiter de l'amélioration des normes de vie provoquées par la nouvelle génération car c'est l'ancienne qui les a amenées au point actuel.

J'insiste pour qu'on apporte ces améliorations aux lois sur la pension de retraite des fonctionnaires, des membres de la Gendarmerie royale du Canada, des militaires etc. En passant, et comme je le fais régulièrement, j'aimerais dire un mot en faveur du personnel de la Gendarmerie royale et des militaires à la retraite qui n'ont pas encore 60

ans mais auxquels on refuse l'augmentation qu'ils obtiendraient après cet âge parce qu'il en a été prévu ainsi il y a un ou deux ans dans cette mesure législative spéciale.

J'ai déjà répondu à plusieurs reprises à tous les arguments soulevés par le gouvernement à ce sujet. Les nouvelles dispositions adoptées l'année dernière pour les fonctionnaires leur permettant de prendre leur retraite à 55 ans et, dans certains cas, entre 50 et 55 ans prévoient l'indexation de leur retraite sans avoir à attendre jusqu'à 60 ans. Étant donné que cela est maintenant possible pour les fonctionnaires de moins de 60 ans, j'estime particulièrement injuste et discriminatoire de refuser cette augmentation au personnel de la Gendarmerie et aux militaires n'ayant pas encore 60 ans.

Il est bien d'autres changements qu'il est nécessaire d'apporter aux mesures qui affectent les employés du gouvernement fédéral mais la première nécessité est de prévoir une indexation correspondant à l'augmentation du coût de la vie et à l'amélioration des normes de vie.

Certaines modifications relatives à l'âge de la retraite pourraient être faites. Les modifications apportées l'année dernière étaient au moins partiellement bonnes en ce qu'à 55 ans un fonctionnaire ayant 30 ans d'ancienneté peut se retirer avec une pension complète. J'estime que nous devrions encourager ces gens à prendre leur retraite dès après 50 ans et quel que soit le niveau de pension qu'ils se sont assurés. Le troisième âge n'est pas simplement une période de la vie où il suffit de quelques aumônes ou d'une petite rente pour maintenir les gens en vie. C'est une tranche de la vie dans laquelle doivent culminer toutes les années que nous avons passées sur terre.

J'en viens maintenant à un sujet qui a été évoqué il y a quelques instants par mon ami de l'autre côté. Il n'avait pas besoin de faire cette proposition, je la fais moi-même depuis 25 ou 30 ans. Je fais allusion aux pensions des employés du CN. Là encore, je veux exprimer ma satisfaction que finalement, il y a environ un an, un changement ait été apporté et que les retraités du CN qui étaient alors pensionnés aient reçu une augmentation portant sur les années depuis leur départ à la retraite. Mais cette modification présente une grave lacune: il s'agit d'une mesure unique. Les fonctionnaires retraités obtiennent leur augmentation de 2 p. 100 toutes les années aussi longtemps qu'ils vivent, mais les retraités du CN ne l'ont obtenue que pour l'année dernière. Ils n'obtiennent pas d'augmentation cette année et ils ont peu d'espoir d'en obtenir par la suite. Je suis d'avis que cette augmentation des retraites des employés du CN doit être automatique tous les ans afin qu'ils bénéficient au moins des mêmes avantages que les fonctionnaires retraités.

Encore une fois, bien que je revendique ces choses et que j'utilise le mot au moins, je pense qu'une augmentation de 2 p. 100 destinée uniquement à compenser l'augmentation du coût de la vie n'est pas suffisante, mais ce serait un début. Il y a un an, le ministre des Transports (M. Jamieson) a dit que les négociations porteraient sur ce point mais il me semble que les chances pour que cela soit accordé sont minces. Il faut donc que le gouvernement fasse auprès du Canadien National les mêmes démarches qu'il a effectuées au cours des années pour obtenir le réajustement initial, sauf que maintenant il devrait viser à obtenir l'augmentation annuelle des pensions versées par le CN.

Il faudrait également revoir entièrement la formule selon laquelle sont calculées les pensions du CN. Je vais exprimer les choses de la façon la plus simple. Les employés demandent que leurs pensions soient calculées sur la base de 2 p. 100, c'est-à-dire qu'on leur accorde 2 p. 100 par année de service. C'est ce qui se passe dans la Fonction publique, de même que dans de nombreux régimes de pensions. Le nôtre est encore meilleur, mais je n'en parlerai pas ce soir, car tout ce que j'en pense est consigné.

A mon avis, comme le Canadien National est une société d'État, il doit porter une certaine attention aux idées comme celles-ci lorsqu'elles sont exprimées au Parlement. C'est en outre une entreprise à laquelle le gouvernement devrait indiquer ce qu'il lui faut faire dans ce domaine.

Ne nous arrêtons pas à présenter des instances au Canadien National. Il faudrait donner des directives assez rigoureuses au Canadien Pacifique. Enfin, après que quelque chose a été fait pour les fonctionnaires, pour le personnel à la retraite de la Gendarmerie, pour le personnel militaire à la retraite, pour les employés du Canadien National, et beaucoup d'autres, le Canadien Pacifique fait quelque chose. Je me demande toutefois combien de députés ont examiné ce quelque chose pour en découvrir la mesquinerie. Surtout, je ne peux employer de mots trop vigoureux pour dire combien j'ai trouvé inique de la part du Canadien Pacifique de dire que les employés qui ont pris leur retraite avant le 1er janvier 1956 ne toucheraient absolument aucune augmentation de pension. C'est toujours le cas aujourd'hui. Beaucoup, bien sûr, sont disparus depuis que le changement a été apporté, et bien d'autres mourront avant qu'on agisse.

Toutefois, je crois qu'une hausse de pension en quelque sorte analogue à celle qui a été accordée aux fonctionnaires de l'État à la retraite ou aux employés du CN, sauf les anciens qui étaient à la retraite avant le 1er janvier 1956, était quelque chose dont même le CP qui est dur comme le cuir devrait avoir terriblement honte.

Monsieur l'Orateur, je constate que mon temps de parole s'écoule. Toutefois, il y a une mesure législative qui relève de notre compétence et qu'à mon avis, nous devrions examiner de façon approfondie. Il s'agit de la loi sur les normes des prestations de pension. C'est une mesure relativement nouvelle et je suis heureux qu'elle figure dans nos recueils de lois. C'est une loi fédérale, mais au moins 4 provinces en ont de semblables. Ces diverses lois prévoient les modalités auxquelles sont assujetties les pensions sous la juridiction fédérale ou provinciale. Nous avons dans la loi sur les normes des prestations de pension d'excellentes dispositions que doivent observer les régimes de pension qui relèvent de la compétence fédérale pour avoir droit à l'enregistrement et aux déductions d'impôt sur le revenu. Nous exerçons donc une régie satisfaisante sur les régimes de pensions des chemins de fer, des lignes aériennes, des banques, des compagnies de navigation et des compagnies d'élévateurs. Tous ces employeurs relèvent du Code canadien du travail.

Dans la mesure où les provinces ont tendance à adopter des dispositions analogues à celles de la loi sur les normes des prestations de pension, nous avons un excellent moyen de déterminer ce que les régimes privés de pensions devraient offrir. Nous devrions, je crois, insérer une disposition prévoyant une indexation pour toutes les pensions.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que l'époque de la pension fixe et celle où un travailleur, quel que soit son employeur, est prié de prendre sa retraite et de conserver le même niveau de pension pour le reste de ses jours, est révolue. Je crois que nous devrions dire aux compagnies dont les pensions sont enregistrées aux termes de la loi— et je crois que les provinces devraient faire de même pour

les employeurs sous leur compétence—que la pension n'en constitue pas une et que le régime ne sera pas approuvé à moins qu'ils ne renferme une disposition prévoyant que les pensions seront au moins indexées sur le coût de la vie. Mais j'ajoute qu'elles devraient correspondre à l'amélioration du niveau de vie. C'est une disposition qu'il nous faudrait prévoir dans la loi sur les normes des prestations de pension.

• (2110)

Peut-être suis-je un peu en avance mais il faudrait également prévoir dans cette mesure la retraite anticipée sur laquelle j'ai insisté pendant tout mon exposé de ce soir. De même que je veux qu'on prévoie dans la loi sur la sécurité de la vieillesse ou dans le Régime des pensions du Canada la possibilité de se retirer à 65 ans à condition de quitter la population active, j'estime également que les plans de pension privés devraient comporter une disposition identique. A mon avis, nous en sommes là.

Je suis arrivé au Parlement à une époque où nous débattions de retraites qui ne s'élevaient qu'à $20 par mois et nous pensions avoir remporté une victoire en les faisant passer à $25 ou $30. A cette époque c'était une question de vie ou de mort. Mais les temps ont changé. Nous entrons vite dans une ère où la valeur du travail est mise en doute et où les gens ont des droits parce qu'ils sont des êtres et non pas parce qu'ils ont assumé un certain genre de travail. Pour parvenir à tous ces résultats nous avons l'obligation, et en fait le droit, de combattre en vue de l'obtention générale de pensions indexées et également de la retraite anticipée.

Avant que mon temps de parole n'expire, j'aimerais dire quelques mots au sujet d'un autre groupe de retraités. J'en parle volontairement en dernier car j'estime ce sujet particulièrement important. Le Parlement a la haute main sur la question des pensions de nos anciens combattants. J'ai eu, l'année dernière, l'honneur de faire partie de notre comité des anciens combattants lorsque certaines améliorations furent apportées. Je m'en suis réjoui et je suis heureux de pouvoir dire que la situation de nombres d'anciens combattants s'est améliorée grâce aux modifications apportées à la loi sur les pensions et à certaines autres mesures intéressant les anciens combattants. Mais le fait que leur situation se soit légèrement améliorée est à côté de la question.

Il est toujours nécessaire d'augmenter les taux de base appliqués en vertu de la loi sur les pensions—c'est-à-dire, des pensions d'invalidité—et aussi d'augmenter les indemnités versées aux termes de la loi sur les allocations aux anciens combattants; il faudrait en outre profondément modifier l'évaluation des ressources prévue dans cette loi sinon la supprimer purement et simplement. Je crois fermement en un revenu annuel garanti—et non en un supplément, comme le préconise le groupe d'en face, mais en un revenu garanti—qu'on pourra un jour offrir à tout le monde, mais que nous devrions maintenant commencer à offrir à nos citoyens âgés. Il serait bon de commencer par l'offrir à nos anciens combattants.

Tout comme j'ai suggéré qu'on devrait offrir la sérurité à la vieillesse à l'âge de 60 ans à ceux qui sont prêts à quitter la population active, j'agirais au sujet des anciens combattants comme nous l'avons fait dans un autre contexte: je réduirais l'âge d'admissibilité. Je dirais que tout ancien combattant qui a fait la guerre—et c'est tout ce qu'il doit prouver—devrait, à l'âge de 65 ans, pouvoir toucher une pension suffisante qui lui permette de quitter la population active et de jouir un peu plus de la période qu'on appelle la vieillesse en raison des services qu'il a rendus à son pays.

C'est ce que je réclame non seulement pour les anciens combattants mais pour l'ensemble des vieillards. Je ne demande pas seulement une autre augmentation de 42c. ou de $5 ou de $10. Je demande une révision complète de politiques à l'endroit des citoyens âgés. Nous ne visons pas à une époque où nous laissons vivre les gens jusqu'à ce qu'il soit temps de les emmener au cimetière; nous vivons à une époque où tous doivent jouir de la vie du mieux possible.

Nous pouvons y arriver, et je répète qu'en ce faisant nous n'améliorerons pas seulement les conditions dans lesquelles doivent vivre nos citoyens âgés, mais nous exigerons également beaucoup de travail pour produire les biens et services nécessaires. Nous ferons ainsi travailler nos jeunes, ce qui est un moyen de réduire la masse des chômeurs.

C'est pourquoi je recommande au gouvernement et à cette Chambre d'adopter la suggestion que j'ai faite au début, à savoir, que nous lancions un appel général pour améliorer le sort des citoyens âgés de ce pays.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, avec le présent discours du trône la quatrième année du mandat du gouvernement actuel tire à sa fin. Je commencerai par féliciter les deux motionnaires. Ils se sont très bien tirés d'affaire malgré la médiocrité du document.

Je voudrais maintenant faire le bilan des quatre années du gouvernement. Après les longues années d'un gouvernement minoritaire, la population du Canada espérait peut-être un gouvernement majoritaire et s'y attendait, même si elle n'était peut-être pas d'accord avec le parti au pouvoir. L'électorat a été amené à espérer beaucoup de la société juste, mais le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) avait parfaitement raison de dire que la société juste n'est que pour les libéraux. Maintenant, elle ne semble exister pour personne, pas même les libéraux.

Voyons ce qu'a fait le gouvernement actuel pour le pays. J'aimerais me joindre à l'une des observations qu'a faites le député qui m'a précédé dans une partie de sa déclaration, comme quoi le gel des pensions de vieillesse à $80 par mois avait été source de consternation profonde. On avait donné aux personnes âgées, au cours des années où elles payaient la taxe de vente et l'impôt sur le revenu, toute raison de croire qu'elles toucheraient une pension quels que soient leur situation ou leur revenu. On a maintenant gelé leur pension, et elles sont extrêmement mécontentes.

Lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a été élu, on pensait qu'il allait unifier le pays. Il allait y avoir un projet de loi sur les langues officielles destiné à unifier les deux principaux groupes linguistiques du Canada. Ce projet de loi devait être la revanche des Canadiens français pour les Plaines d'Abraham et rendre justice aux Canadiens anglais. Que s'est-il produit? Le Canada est plus désuni que jamais. On pousse le Québec à se déclarer unilingue afin de sauvegarder ce que les Québécois croient être une continuation de leur langue et de leur culture. Il se produit dans le reste du pays une réaction marquée contre cette politique de bilinguisme et il pourrait fort bien y avoir une grave confrontation de laquelle nul ne sortira vainqueur.

Nous sommes en bisbille avec les États-Unis, nos voisins du Sud. Le premier ministre a déclaré en Russie que les États-Unis constituaient un danger culturel, économique et même militaire pour le Canada. Dès le retour de ce dernier au Canada, le ministre de l'Industrie et du Com-

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

merce (M. Pepin) et le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien (M. Chrétien) se sont hâtés d'aller dire aux États-Unis que les Canadiens adoraient leur grand voisin et l'invitait à investir ses dollars au Canada.

Nous savons que le régime du gouvernement actuel a été pour les Canadiens de l'Ouest une période d'aliénation, et que bon nombre d'entre eux, dans leur société multiculturelle, commencent à douter de la valeur de la Confédération. La nouvelle structure fiscale va avoir des répercussions particulièrement graves pour l'Ouest du Canada, étant donné qu'elle défavorise nettement l'industrie des ressources et l'entreprise individuelle. A bien des égards, l'attitude du gouvernement actuel a signifié un retour au temps de la Compagnie du Nord-Ouest alors que toutes les terres de l'Ouest étaient au service des trafiquants de fourrures de Montréal.

La collectivité agricole de l'Ouest canadien a vécu des jours pénibles pendant tout le mandat du gouvernement actuel. Depuis 1968, nous constatons une dégringolade des revenus provenant des céréales dans toute cette région. Les revenus de cette source s'étaient établis en 1966-1967 et en 1967-1968 à 1,400 millions et à 1,300 millions de dollars respectivement. En 1968-1969, l'industrie céréalière a connu un fléchissement d'environ 850 millions. Si toute autre collectivité ou tout autre secteur de l'économie canadienne avait vu baisser son revenu brut d'un tiers à une époque où les prix aussi bien que les coûts de production montaient constamment, le tollé aurait été général et les résultats désastreux.

• (2120)

Qu'a fait le gouvernement? Au cours de l'année 1968-1969, le gouvernement est resté inerte alors que nous perdions dans le monde entier des débouchés pour nos exportations de grains. Le relevé de cette année indique que nous n'avons vendu que 150 millions de boisseaux de blé, bien que les chiffres d'exportation soient un peu plus élevés à cause des changements dans l'expédition. Il s'agit d'une année désastreuse pour les exportations de blé et d'orge canadiens. On peut dire qu'il y a eu échec presque total dans le domaine des ventes au cours de la campagne agricole de 1968-1969. Pendant toute cette année, le gouvernement n'a presque rien fait pour accroître les ventes de grains canadiens.

Par l'entremise de la Commission canadienne du blé, organisme de manutention des fermiers de l'Ouest, les agriculteurs en tant que groupe n'ont rien pu faire d'autre qu'exercer des pressions sur le gouvernement et l'exhorter à se servir de son influence pour atténuer quelque peu la situation. Si la campagne agricole de 1968-1969 nous a enseigné quelque chose, c'est que la Commission du blé, quelles que soient ses fonctions, doit être un organisme de vente, un organisme de vente des grains. Si le gouvernement a décidé dans sa sagesse que les agriculteurs devraient bénéficier d'un supplément de revenu, cela ne doit pas se faire par l'intermédiaire de la Commission du blé. La fonction de la Commission est de vendre des céréales sur les marchés mondiaux à un prix compétitif. Les pertes de ventes désastreuses en 1968 et en 1969 sont encore senties quant au volume et au revenu.

Mais depuis ce temps, on a enregistré une augmentation dans le mouvement des céréales. Toutefois, n'eût été la perte de la récolte de maïs au États-Unis l'an dernier, notre situation commerciale aurait encore été bien plus grave. Cette année, l'industrie céréalière semble connaître de nouvelles difficultés. L'avertissement de M. Vogel, commissaire en chef du blé, selon lequel les prix du blé sur les marchés mondiaux ont fléchi considérablement, n'est pas encourageant pour l'industrie céréalière de l'Ouest.

Et que penser du malheureux bill de la stabilisation, un bill qui aurait évité au gouvernement, au moins dans les années 70, de verser en subsides des montants considérables à même les fonds du Trésor fédéral? Avec l'élimination de la loi sur les réserves provisoires de blé et la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, les 50 ou 60 millions de dollars que les cultivateurs ont touchés tous les ans depuis 15 ans ont dû être remplacés par une formule selon laquelle il y aurait peu ou pas de chance de toucher des paiements au cours des années 70. Aussi bien, il aurait incombé aux cultivateurs de verser au fonds jusqu'à 2 p. 100 de leurs revenus bruts, de sorte que cette cotisation eût presque certainement suffi, à elle seule, à financer les versements qu'il aurait fallu effectuer durant cette décennie pour compenser des pertes. Faut-il s'étonner que le plan de stabilisation ne rencontra que peu de partisans au sein de l'opposition et parmi les cultivateurs!

A présent, nous avons un système de double prix pour les céréales. Mais ce n'est pas du tout un système de double prix. Ce n'est qu'une formule dont on se sert pour calculer un certain montant d'argent à prélever sur le trésor fédéral et à verser aux producteurs de céréales du Canada. Je me bornerai à faire remarquer que le gouvernement ne nous a pas encore proposé un plan de stabilisation satisfaisant en ce qui concerne le supplément de revenu.

Puis, il y a l'adoption du bill C-176. Il s'agit d'un bill destiné à gérer l'offre. Les accords de répartition des marchés ne peuvent qu'aboutir à une réduction des quotas ayant pour effet de transférer, en fonction de considérations purement politiques, vers les provinces centrales la productivité des Prairies. C'est un bill d'une grande portée. Il englobera manifestement l'industrie des œufs, poulets, porcs et bestiaux; il supprimera le marché et apportera des changements radicaux aux aspects production et vente dans l'élevage. Comme pour l'industrie laitière, le bill C-176 se propose de transférer l'industrie des viandes de l'Ouest du Canada aux régions du centre. Il ne peut en résulter qu'une réduction plus marquée encore de la production des viandes dans l'Ouest et que la communauté agricole soit encore moins capable de subvenir aux besoins de ses gens dans l'Ouest canadien.

Avec cette gestion de l'offre, nous nous dirigeons vers une période de contrôle rigide au sein de toute l'industrie agricole; un genre de contrôle qui ne peut nous conduire qu'à l'inefficacité, à des coûts accrus pour le consommateur, sans véritable augmentation dans le prix aux producteurs. La création de contingentements signifie une réduction accélérée de la population agricole et une aliénation plus importante de l'industrie agricole de l'Ouest. Cela signifie qu'en fait nous nous fermons les portes aux marchés d'exportation pour nos produits des viandes. Si les dispositions du bill C-176 sont appliquées, on exigera un jour ou l'autre des entraves au mouvement des produits manufacturés à l'intérieur du Canada

J'aimerais citer un extrait du *Co-operator* du Manitoba en date du 17 février au sujet du bill C-176:

Il s'agit certainement là d'une leçon qu'on a tirée de l'expérience des pays de la Communauté économique européenne. La principale préoccupation en Europe actuellement est d'essayer d'éliminer les coûts exorbitants des disparités de la production agricole. En même temps cependant, les agriculteurs européens n'ont pas vu leur sort s'améliorer d'un iota. Ils sont dans le marasme économique, ils sont malheureux. Étant donné le pouvoir de production de nos voisins des États-Unis, nous avons encore moins de chance

de pouvoir, même de façon temporaire et par le truchement de lois, donner des possibilités égales à une région de ressources défavorisée.

Il est certain que l'Ouest du Canada, dont l'avenir économique tout entier est lié au bien-être de l'industrie primaire qu'est l'agriculture, ne peut faire de concessions dans ce domaine.

A ceux qui ne viennent pas de circonscriptions agricoles, je dis que le bill C-176 aura des répercussions considérables au cours des années à venir.

Le gouvernement s'occupe maintenant du problème de nos rapports avec notre gigantesque voisin au sud. L'anti-américanisme virulent du premier ministre qui a déclaré qu'il considérait les États-Unis comme une menace pour la culture, l'économie et la politique du Canada l'a fait se ranger du côté de ceux qui s'amusent à provoquer l'aigle américain.

Nous avons observé le voyage du premier ministre à Washington. Il a déclaré en revenant qu'il avait remporté une grande victoire sur les Américains. Que se passe-t-il maintenant? Le premier ministre déclare à la Chambre des communes que le gouvernement se montre dur avec les Américains et qu'il va poursuivre cette politique. Puis, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) déclare à Winnipeg que le Canada est prêt à faire des concessions aux États-Unis pour éviter un sérieux malaise entre les deux pays à propos d'un désaccord sur le pacte de l'automobile.

Nous négligeons donc actuellement nos relations avec les Américains, mais cela nous coûte cher. A vrai dire, nous ne pouvons nous payer le luxe d'une politique d'expectative. Jusqu'au mois d'août dernier, les relations financières entre le Canada et les États-Unis étaient plus ou moins clairement définies. Dans de telles conditions, chacune des parties sait où l'autre en est et les hommes d'affaires peuvent agir en conséquence, mais l'incertitude est maintenant de mise.

Le programme américain DISC, susceptible d'affecter gravement notre industrie, est une initiative que les partisans du «Canada d'abord,» le Comité pour un Canada indépendant auraient dû souhaiter voir adopté, car ainsi la production actuellement effectuée au Canada serait désormais exécutée aux États-Unis. Les intéressés se tiennent particulièrement tranquilles en ce moment. Le programme DISC encouragera financièrement tout Américain à exporter au Canada les produits qui s'y fabriquent actuellement.

Que faisons-nous? Au moment où nous accroissons le fardeau fiscal de l'industrie, à preuve, les récentes modifications fiscales, les Américains créent un climat plus stimulant pour leur industrie. Il faudrait dans plusieurs domaines définir nos relations avec les États-Unis. Prenons la décision de l'Office national de l'énergie visant à modifier après coup les règlements et les principes directeurs relatifs à l'exportation du gaz naturel. On y sent l'influence purement politique du gouvernement pour empêcher l'exportation de gaz naturel aux conditions auxquelles on avait antérieurement consenti. Nous avons le sentiment que les Américains ont de plus en plus besoin de nos ressources naturelles et qu'il nous faut soit refuser de les leur vendre, soit les leur vendre à un prix beaucoup plus élevé que celui que nous touchons actuellement.

En ce qui concerne le contrôle de l'emprise étrangère, nous n'avons guère été logiques. Nous attendions depuis 1969 le rapport Gray sur la propriété étrangère. Les retards n'en finissaient plus, si bien que nous attendons encore. La politique du gouvernement est simplement opportuniste. Il s'est improvisé une ligne de conduite pour

[M. Ritchie.]

la vente de la Home Oil, ainsi que dans l'affaire de la Denison Mines. Tous les actes du gouvernement témoignent d'une confusion absolue.

Qu'en est-il du pacte automobile entre le Canada et les États-Unis? Il se peut bien que nous ayons surestimé son importance. Nos exportations et nos importations seront peut-être plus faibles, mais elles se situeront dans une perspective plus réaliste si nous laissons de côté les statistiques concernant le pacte automobile. Celui-ci constitue principalement un arrangement, sanctionné par le gouvernement, entre les sociétés mères et les filiales des constructeurs d'automobiles américains. Il semble probable, vu l'insistance des syndicats américains qu'une plus grande portée de la production soit faite aux États-Unis et vu le fait que c'est à Détroit que sont prises les décisions quant au lieu de production des voitures, il semble possible que le pacte automobile diminue en importance pour finalement perdre tout son sens.

Ainsi, le gouvernement est impuissant à négocier avec les États-Unis—avec le gouvernement Nixon—qui soupçonne le gouvernement canadien de complaisance envers ses ennemis. Tout semble indiquer que nous devrons encore traiter avec le gouvernement Nixon après l'élection de novembre, ce qui doit terrifier le cabinet actuel. Le *Co-operator* du Manitoba a reproduit un article du *Globe and Mail* dont je cite l'extrait suivant:

• (2130)

Nous avons été laissés dans l'ignorance dans l'intérêt de deux gouvernements, et non dans le nôtre. Au Canada, du moins, il se peut que nous soyons vraiment en péril jusqu'à l'issue de ces deux campagnes électorales.

L'auteur parle des élections canadiennes et américaines. Je voudrais dire quelques mots à propos de la loi sur les langues officielles, monsieur l'Orateur. Elle a bouleversé gravement notre fonction publique et n'a pas redressé la situation qu'elle visait. Elle a échoué à cause d'une particularité de la nature humaine. En réalité, personne n'est bilingue; on a une langue maternelle et on peut avoir une connaissance suffisante d'une langue seconde. La loi sur les langues officielles a entraîné l'exclusion presque entière du principe d'avancement au mérite dans la fonction publique. A mon avis, elle a semé la discorde dans le fonctionnariat et y sera cause d'une tension croissante à l'avenir.

L'application de la loi se prête à toutes sortes de préjugés, de favoritisme et de discrimination, réels ou apparents. Naturellement, pour ce qui est de l'intéressé, que le tort soit réel ou apparent revient au même. Le fait que nous ayons décidé d'adopter une politique des langues officielles signifie en réalité que tout Canadien doit, par définition, être soit francophone, soit anglophone pour être classé dans la catégorie des langues officielles.

M. Dupras: Voyons!

M. Ritchie: Cela n'a pas satisfait la province de Québec et les groupes francophones de cette province protègent jalousement leurs droits linguistiques que nous leur reconnaissons tous. On exerce actuellement de fortes pressions sur le gouvernement de cette province pour qu'il déclare que le français est la langue officielle du Québec. Inévitablement, cela signifie que l'anglais y deviendra une langue seconde, ce qui donne à penser que la politique fédérale en matière de langues officielles n'a pas, de l'avis de cette province, répondu à ses besoins.

De même, du point de vue des anglophones, cette politique a eu pour effet d'exclure l'anglophone unilingue du

processus de décision dans la Fonction publique et dans tous les autres domaines bilingues. Donc, la mesure relative aux langues officielles n'a pas aidé le Canadien unilingue, qu'il soit francophone ou anglophone, et a fait de notre Fonction publique une espèce de corps d'élite accessible uniquement à ceux qui parlent deux langues ou qui réussissent à convaincre quelqu'un qu'ils en sont capables.

Une voix: Foutaise.

M. Ritchie: La loi relative aux langues officielles entraînera inévitablement la division du pays en deux groupes, les francophones et les anglophones. Si nous devons avoir deux langues officielles dans notre pays, il nous faudra prendre des dispositions permettant à une personne unilingue, qu'elle soit francophone ou anglophone, d'entrer dans la Fonction publique et, dans sa langue, d'y faire carrière dans la mesure où ses talents le lui permettent sans jamais avoir à apprendre une seconde langue, tout au moins en théorie. Il faudra pour cela tant des unités de langue anglaise que des unités de langue française dans la Fonction publique, qui, dans chaque province du pays, seraient proportionnés au nombre des habitants de chaque groupe linguistique.

Aucune autre politique du gouvernement n'a suscité une réaction aussi violente, qui s'est manifestée surtout dans l'ouest du Canada, que sa politique relative aux langues officielles. Elle représente la solution d'un intellectuel à un problème très complexe. Le seul remède serait de créer dans la Fonction publique des unités tant anglophones que francophones pour servir les Canadiens d'un groupe ou de l'autre dans les deux langues de travail du Canada. Le bill sur les langues officielles a été un grand facteur de désunion au Canada et, s'il est appliqué intégralement, il contribuera sérieusement à la fragmentation de la nation canadienne.

Monsieur l'Orateur, au cours de ses quatre années de règne, le gouvernement actuel a montré sa complète indifférence et son manque de compréhension à l'endroit de l'ouest du pays. Dans le domaine de l'agriculture, son action a été lamentable. Le nouveau bill fiscal montre que le gouvernement entend taxer les ressources de l'ouest du Canada, et leur mise en valeur sera lente pendant un certain temps encore. Le déplacement des installations d'Air Canada de Winnipeg à Montréal, de même que la concentration du Canadien National à Montréal, visent à augmenter cette dépendance. Le gouvernement s'est acharné à réduire l'importance du port de Churchill, port qui aurait permis aux cultivateurs de l'Ouest de combattre le monopole du port de Montréal. C'est là une politique de myope puisque Churchill n'aurait pas offert beaucoup de concurrence au port de Montréal. De la manière dont il administre nos affaires le gouvernement nous enferme dans une sorte de ghetto nationaliste. Nous aurons à l'avenir à payer chèrement, tant sur le plan économique que social, les initiatives de la présente administration.

M. Dupras: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député qui vient de se rasseoir estime-t-il avoir contribué à promouvoir l'unité?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La présidence donne la parole au secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Cullen).

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en vérité, je ne m'attendais pas à participer au présent débat sur le discours du trône, étant donné qu'il y a deux ans, j'ai eu la chance d'être désigné par le premier ministre (M. Trudeau) pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône. Je sais le grand honneur qu'on fait à un député ainsi désigné, surtout s'il est nouvel élu, comme je l'étais en 1968. C'est pourquoi, les félicitations que j'offre aux motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône viennent du fond du cœur.

Je connais le député de Bruce (M. Whicher). C'est un Ontarien qui a passé 12 ans à l'Assemblée législative de l'Ontario. Il a servi dignement pendant ce temps avant de juger bon de passer dans le domaine fédéral. Je le répète, le député avait des états de service remarquables à l'Assemblée législative de l'Ontario. Il apporte ici son dévouement et ses idées sur le genre de pays qu'il souhaite voir le Canada devenir.

Où le député de Bruce a-t-il passé ses vacances, lui qui est anglophone, qui ne parle pas un mot de français, qui est un ancien combattant, et qui a séjourné pendant cinq ans à l'étranger? Ou a-t-il passé à tout le moins une partie de ses vacances? Je crois savoir qu'il les a passées à Rimouski, au Québec. Il est allé là-bas et il s'est efforcé de son mieux de parler en français, car il a la conviction que, pour un Canadien anglophone, le seul moyen de comprendre un Canadien francophone, et vice-versa, c'est d'aller le trouver chez lui et de communiquer avec lui. S'il n'est pas en mesure de le faire en anglais, il le fera dans un français hésitant ou par signes. Il le fera même, au besoin, en buvant une chope. Quoi qu'il en soit, il trouvera un moyen pour communiquer avec son compatriote québécois. Voilà où le député de Bruce a passé, en partie, ses vacances, et je l'en félicite.

Il ne l'a pas fait en vue d'en tirer un profit politique; je doute qu'il y ait dans la circonscription de Bruce un seul Canadien francophone. Et pourtant, le député de Bruce est allé au Québec et il s'est efforcé de communiquer avec des Canadiens-Français, car il s'efforce de comprendre ce qu'ils nous disent, à nous autres, Canadiens-Anglais.

Nous pouvons apprendre beaucoup d'eux, monsieur l'Orateur. Ils savent vivre, ils savent ce que c'est que la joie de vivre, un terme qui n'existe pas dans la langue anglaise. Il a voulu les connaître de plus près et, quand il leur a parlé, il n'a pu le faire qu'en tant que libéral, car c'est là son allégeance politique. Cependant, il leur a parlé aussi en tant que député au Parlement du Canada. Je le répète, il est allé à Rimouski en vue, je crois, de déceler ce que les gens de là-bas pensent des Canadiens-Anglais et en vue de déceler ce que les Canadiens-Français pensent du Canada anglais. Il a fait de son mieux pour entrer en relation avec les gens de cette province.

Mon collègue qui a appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Trois-Rivières (M. Lajoie), est un homme courageux. Je me le représente, lui, un homme marié, tentant de s'établir en Ontario, province essentiellement anglophone. Il a huit enfants, et pourtant il est prêt à se dévouer à la cause du Parlement, afin de rendre service à son pays. J'invite tous les députés à lire son intervention. Ses commentaires sont pleins d'humour, mais on n'en devine pas moins son courage, lui qui est venu ici pour servir son pays. Voilà pourquoi j'ai de l'espoir, en ce qui concerne le Canada. Il y a chez nous des Anglophones et des Francophones, et voici un député de langue française qui s'est établi en Ontario. Et qu'a-t-il dit de ses huit enfants? Ils ne sont pas francophones, ils sont bilingues.

• (2140)

Voilà le calibre des députés que nous avons à la Chambre des communes, et il est sans égal selon moi. J'ai eu la bonne fortune de parler à l'ex-chef du Nouveau parti démocratique. Je suis arrivé ici en qualité de tout nouveau député. Après avoir passé deux ans ici, je me suis trouvé assis à côté de lui dans la classe économique d'un avion—c'est dans cette classe que les députés voyagent—et il a dit que l'actuelle Chambre des communes était celle qui rassemblait les meilleurs députés à tous les points de vue, car ce sont des hommes qui ne sont pas venus à la Chambre après s'être fait une réputation, mais qui avaient tout à espérer quand ils y sont venus, déjà établis dans leur profession, que ce soit les assurances, l'agriculture ou le droit. Il a dit que c'étaient des hommes qui auraient pu se reposer sur leurs lauriers, mais qui ont préféré venir ici représenter la population.

Il a dit que, dans l'ensemble, cette Chambre des communes était la meilleure dont il ait fait partie, et il parlait en s'appuyant sur une expérience de 35 ans de service auprès de gouvernements provinciaux et fédéral. Je suis donc fier d'être député à la présente législature, et j'espère avoir la bonne fortune de servir à la prochaine.

Je me suis fixé deux objectifs car nul ne saurait être expert en tout. Alors, comme beaucoup d'autres, j'ai jugé bon de servir les intérêts des anciens combattants et des personnes âgées. Je crois que ceux qui ont le plus grand sujet de fierté sont les vétérans de Hong-Kong, parce qu'ils ont enfoncé une barrière. La veuve d'un vétéran de Hong-Kong touchera dorénavant une pension mensuelle de $200. Espérons que nous pourrons relever cette somme à l'avenir. Si un homme a été prisonnier de guerre à Hong-Kong, il la touchera automatiquement. Nous avons entendu des députés d'en face et de ce côté-ci dire que tous les prisonniers de guerre devraient obtenir quelque chose de semblable, et je suis sûr qu'ils viendront se présenter devant le comité des affaires des anciens combattants. Il y en a eu un dont j'ai été fier d'être membre et dont j'ai exercé peu de temps la présidence. On ne cherchait pas à être sectaire mais plutôt à servir toute la population du Canada.

Mais ce sont là des questions courantes. Passons maintenant à des sujets sur lesquels nous ne sommes pas tous d'accord. Prenons la législation du travail. Il y a eu une attaque concertée et, à mon avis, défavorable concernant le Code du travail. C'est que nous avons décidé, et j'espère que la nouvelle loi le confirmera, que lorsque des sociétés apportent un changement technologique important qui cause la mise à pied d'un grand nombre d'employés, les négociations collectives peuvent être reprises.

Je crois que c'est une bonne loi, pour la raison suivante. Placez-vous dans la salle des négociations. Vous avez les représentants de la société d'un côté et les représentants des travailleurs de l'autre. Ceux de la société sont là et ils savent que lorsqu'ils négocieront, ils apporteront un changement technologique qui causera la mise à pied d'un grand nombre de leurs employés, 200, 300, 500 ou 50 selon l'importance de la société. Ils savent, lorsqu'ils négocient au sujet d'une augmentation de salaire de 10, 15 ou 20 p. 100, que non seulement ils ne seront pas obligés de payer l'augmentation, mais qu'ils n'auront plus à payer les salaires de 20 p. 100 des employés de leur compagnie. Ils pourraient même leur dire qu'ils sont prêts à leur donner jusqu'à leur chemise, qu'ils sont prêts à leur donner une augmentation de 15 p. 100, car ils savent très bien qu'au cours des trois années que couvre la convention, 20 p. 100 des travailleurs ne recevront pas l'augmentation puisqu'ils ne toucheront aucun salaire.

[M. Cullen.]

Les travailleurs qui représentent leurs compagnons ou le syndicat ne savent rien de tout cela. Alors, si la compagnie leur dit: «Messieurs, nous devons vous dire que nous allons apporter des changements technologiques et qu'il faudra pour cela réduire notre personnel». S'ils disent cela à ceux qui sont en face d'eux à la table de négociations, ces derniers vont répondre: «Très bien, nous savons à quoi nous en tenir et nous pouvons maintenant négocier dans le cadre du mandat qui nous a été donné».

Mais si la compagnie ne le dit pas et déclare à ses employés plus tard, disons au bout d'un an qu'elle a effectué des changements technologiques, que 200 de ses employés sont superflus et qu'elle doit les congédier, je prétends qu'il est légal et certainement juste que le dossier soit rouvert et que les employés puissent rétorquer: «Holà, je doute que vous puissiez agir ainsi; nous ne savions rien de ce changement technologique et peut-être devrions-nous renégocier notre contrat».

Je pense que ce serait une bonne procédure et que la loi devrait l'instaurer. Si la compagnie déclare aux employés, ou à leurs représentants lors de la négociation, qu'elle veut procéder à ce changement technologique, le dossier ne sera pas rouvert, mais si elle négocie sachant qu'elle congédiera un certain nombre de travailleurs, et qu'elle n'en avertit pas au préalable ceux qui lui font face à la table des négociations, elle ne jouerait pas le jeu selon les règles et le gouvernement aurait l'obligation d'intervenir et d'effectuer un changement. J'appuie de tout cœur cette façon de procéder et j'espère que le gouvernement ne reviendra pas sur sa position actuelle.

J'ai eu la chance d'être secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale. Je suis entré dans ce ministère en me demandant comment un homme qui avait fait partie des forces armées du Canada en temps de paix maintenait son niveau de compétence, et comment il y avait un certain orgueil, un certain professionnalisme qu'il lui fallait apporter à son travail. Je n'ai occupé ce poste que pendant trois mois environ, mais cela a suffi à me convaincre que les membres des forces armées du Canada avaient un sens d'orgueil, un sens de professionnalisme, qui était le précédent qu'avaient créé en temps de guerre la Marine royale du Canada, l'Aviation royale du Canada et l'Armée canadienne.

Il y a un dévouement et une conscience professionnelle que ces hommes mettent dans leur travail en temps de paix. Je crois que l'on devrait en parler davantage, mais malheureusement, on ne le fait pas en temps de paix, car les gens semblent penser que si l'on ne peut rien faire d'autre, on peut toujours obtenir un poste dans les forces armées. Mais ce n'est plus le cas; il faut aujourd'hui avoir un minimum d'intelligence et d'instruction pour faire un bon militaire. Nous avons la chance inouïe d'avoir 80,000 ou 90,000 militaires qui sont voués à leur travail. Soyons heureux d'avoir ces hommes qui acceptent de servir en temps de paix, alors qu'on ne leur accorde pas la reconnaissance qu'on leur accorderait en temps de guerre.

J'aimerais parler d'un autre sujet, celui de l'environnement. On a dit que le gouvernement ne se souciait pas de la pollution et n'avait pris aucune mesure dans ce domaine. J'ai appuyé l'idée de nommer un ministre de l'Environnement (M. Davis). Nous avons enfin un ministre dont l'obligation principale est de coordonner les domaines qui s'y rattachent de façon à enrayer la pollution du mieux possible, qu'elle vienne de l'air, de la terre ou de l'eau.

Le ministre de l'Environnement (M. Davis) est chargé d'une bonne législation. Nous essayons maintenant de nettoyer la rivière Outaouais, ce qui signifie que nous devons amener la province de Québec, la province de l'Ontario et le gouvernement fédéral à s'entendre sur un accord quelconque. La situation est la même dans les Grands lacs où nous devons traiter avec deux ou trois provinces, des villes importantes, le gouvernement central et divers États des États-Unis. Nous essayons de faire le nécessaire pour épurer nos Grands lacs. Il est certainement désarmant d'apprendre que les fonds que prévoient les États-Unis pour le contrôle de la pollution seront réduits. Des rapports indiquent que cela pourrait très bien ne pas avoir le mauvais effet que nous pensons pour ce qui est de la lutte de la pollution dans les Grands lacs.

Une autre question devrait aussi faire l'objet de plus de publicité: le degré de collaboration entre les États-Unis et le Canada en ce qui concerne la surveillance des Grands lacs et le sans-gêne de certains bateliers qui se débarrassent de leur eau de cale contenant de l'essence ou d'autres produits polluants et qui feignent d'ignorer que les matières déversées ont tendance à s'accumuler sur les plages des Grands lacs. Voici un autre domaine où une surveillance s'impose. Quand je sais que la police de l'Ontario patrouille les routes, je ne fais pas de vitesse. Dans les Grands lacs, c'est précisément de cela que nous avons besoin, une surveillance organisée.

• (2150)

Je suis heureux que le ministre actuel des Transports (M. Jamieson) nous ait indiqué qu'il va venir visiter la région de Sarnia, cette grande région où se trouvent le lac Huron et ses belles plages, pour voir si nous ne pourrions pas penser à y stationner un avion ou un moyen de surveillance pour nous assurer que les navires qui arrivent dans les lacs ou les quittent, ou même les navires qui y sont amarrés parce qu'ils y sont retenus, ne déversent pas leurs eaux de cale ou leurs déchets dans les Grands lacs pour ainsi les polluer, avec tous les déchets qui jonchent les plages du lac Huron, que ce soit du côté du Canada ou des États-Unis. Mais ce gouvernement est conscient des problèmes auxquels doit faire face cette région et j'espère que le genre de surveillance que j'entrevois nous sera accordée.

Je ne prendrai qu'un moment avant de conclure. Durant ma dernière campagne électorale, j'ai adopté le leitmotiv assez présomptueux que voici: «Cullen for Canada». Il sonnait bien à l'oreille et possédait l'allitération que recherchent les hommes politiques. Mais pour moi, il avait aussi un sens. Je me suis présenté avec l'entente que nous aurions une loi sur les langues officielles, que nous reconnaîtrions que tout Canadien francophone ou anglophone, pourrait se présenter à tout ministère du gouvernement au Canada et s'adresser dans sa propre langue. La personne dont la langue maternelle est le français pourrait se rendre à tout bureau de poste en Colombie-Britannique ou en Ontario et parler français et se faire comprendre. Selon le même principe, moi-même, Canadien anglophone, pourrais me rendre dans la région la plus reculée du Québec et parler anglais à un bureau de poste ou à tout bureau fédéral.

Cela ne signifie pas que nous voulons contraindre les Canadiens anglophones à parler français. Ni que nous voulons contraindre les Canadiens francophones à parler anglais. Tout ce que cela signifie, c'est qu'un Canadien francophone unilingue doit pouvoir aller en Colombie-Britannique et se faire comprendre dans sa langue maternelle dans tout bureau du gouvernement fédéral. C'est comme cela que les choses devraient être si nous pensons sincèrement que le Canada est un pays réellement bilingue. J'approuve sans réserve ce point de vue.

On a souvent mal interprété la loi sur les langues officielles. Beaucoup ont dit qu'elle avait pour effet de répandre le français dans l'Ouest de l'Ontario ou l'Ouest du Canada ou qu'elle propagerait l'anglais au Québec. Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. Il s'agit simplement, comme je l'ai dit, d'assurer que les Canadiens unilingues, qu'ils soient de langue anglaise ou française, puissent s'adresser à tout bureau ou ministère fédéral dans leur propre langue.

Pour ma part, je ne comprends pas qu'on puisse s'opposer à apprendre une deuxième langue. C'est un vrai régal pour moi. Je prends deux leçons de français par semaine, et pour le faire je dois me lever plus tôt que d'habitude. J'ai eu la bonne fortune d'apprendre le français au collège militaire de Saint-Jean où j'étais élève. Je me rappelle le jour où vous, monsieur l'Orateur, et moi avons célébré le fait d'avoir terminé avec succès la «leçon quatorze». Nous étions tous deux enchantés de pouvoir enfin communiquer avec nos collègues de langue française. Ils arrivaient à notre table pour nous demander comment dire tel ou tel mot en anglais. Nous pouvions communiquer avec eux; nous nous sommes amusés follement. L'été dernier, j'ai visité le Québec, j'y ai employé mon français pour obtenir le gîte et le couvert. J'y ai rencontré, non pas des séparatistes, mais des amis. Quand ils disent «Hospitalité is spoken here», c'est la vérité, je vous l'assure.

A mon avis, il est du devoir des Canadiens d'apprendre la seconde langue; mais je préférerais qu'ils conçoivent cela comme une occasion de s'exprimer dans la deuxième langue. Personne n'est plus aimable que les Canadiens d'expression française du Québec, du nord de l'Ontario ou de Saint-Boniface. De même, il n'est de Canadiens d'expression anglaise plus aimables que ceux du sud de l'Ontario, de la région que je représente.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le débat a traduit, surtout du fait de l'amendement proposé par mon collègue de Hamilton-Ouest (M. Alexander), la désillusion qu'eprouvent beaucoup d'entre nous qui siégeons depuis de nombreuses années au Parlement. Nous y avons vu grandir une confrontation d'idéologies, de régions, d'origines ethniques. Je me sers de cette expression à bon escient, et en m'en excusant devant la Chambre, car je ne suis pas partisan de la confrontation d'origines ethniques.

Personnellement, je descends, du côté paternel, de générations successives de locuteurs du français et de l'irlandais. Bien plus récemment, mes ancêtres du côté maternel sont venus de l'Europe continentale, de Belgique. Comme le député de Sarnia (M. Cullen), qui vient de se rasseoir et est comme moi ancien combattant de la dernière guerre mondiale, j'ai épousé une Anglaise, comme des milliers de Canadiens. Nous considérons ce genre de confrontation des langues, des races, comme une conspiration du diable visant la destruction de la nation canadienne. Il n'y a rien qui soit tout à fait aussi diabolique que cela, à mon avis.

Je suis convaincu que de l'île de Vancouver à Terre-Neuve et que du 49e parallèle au pôle nord, il y a des centaines et des milliers, de fait des millions de Canadiens qui pensent de même. Néanmoins, nous sommes exposés actuellement à une philosophie adoptée par un gouvernement qui préconise la confrontation, la philosophie d'un gouvernement qui dit que vous êtes d'un côté ou de l'autre.

M. Guay (Saint-Boniface): Pas sur la question linguistique.

L'hon. M. Lambert: Le député de Saint-Boniface (M. Guay) devrait être le premier à le reconnaître. Une chose de ce genre est déplacée au Canada, sûrement dans sa ville et dans la mienne. Je ne céderai la première place à personne à la Chambre, lorsqu'il s'agit de déterminer qui est Canadien qu'il soit d'origine française, anglaise, irlandaise ou écossaise. Que le député fasse donc son propre discours.

M. Guay (Saint-Boniface): Oui, je le ferai.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais seulement lorsque j'aurai terminé le mien. Le député a la réputation d'être un interrupteur gueulard.

M. Guay (Saint-Boniface): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur Suppléant: A l'ordre. Comme il est 10 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain matin.

(La séance est levée d'office à 10 heures, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 février 1972

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre, afin de présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement et, avec votre permission, j'en donnerai une très brève explication.

L'incident regrettable survenu hier à Bathurst, au Nouveau-Brunswick, démontre clairement que certains problèmes et retards liés au paiement des prestations d'assurance-chômage touchent encore un grand nombre de gens. Je voudrais rappeler à la Chambre que le ministre intéressé a signalé à plusieurs reprises qu'il était disposé à faire étudier la question à fond par le comité permanent approprié. Comme nous sommes tous d'accord, je ferai remarquer que la Chambre pourrait consentir à ce que ma motion soit mise aux voix sans discussion.

Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la question des retards dans le versement de prestations d'assurance-chômage, de l'application de la loi sur l'assurance-chômage en général et des règlements qui, dans la définition des gains, englobent les paies de congé, de vacance, de cessation d'emploi et les revenus semblables soit immédiatement soumise au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Je propose que la motion soit mise aux voix sans débat.

M. l'Orateur: Étant donné que la motion du député de York-Sud exige le consentement unanime, y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité; la motion ne peut donc être mise aux voix.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

LES DROITS MINIERS SOUS-MARINS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion ayant trait à un cas d'urgence. Il s'agit de l'impasse née du fait que le gouvernement fédéral n'a pu en venir à une entente avec les provinces sur la question des droits miniers sous-marins. Par suite de cette impasse, l'incertitude règne dans le domaine de l'expansion de l'exploration minière comme aussi le mécontentement chez les provinces en cause. En outre, les habitants des régions les plus pauvres du pays, à qui le potentiel des mises en valeur au large des côtes promettait une certaine prospérité économique, trouvent l'attitude rigide du gouvernement fédéral très décourageante.

Je propose donc, appuyé par le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall):

Que dès son retour de la Nouvelle-Écosse, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fasse une déclaration à l'appel des motions pour exposer dans ses grandes lignes la politique du gouvernement sur le partage des responsabilités avec les provinces dans le domaine des droits miniers sous-marins et des redevances tréfoncières.

• (1110)

M. l'Orateur: La motion proposée par le député aux termes de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. La présidence demande s'il y a unanimité.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité et la motion ne peut donc être mise aux voix.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA PROCÉDURE DE PRÉSENTATION DE BILLS PUBLICS

L'ordre du jour appelle: Dépôt de bills

M. l'Orateur: Puis-je invoquer un usage qui s'est établi ces dernières années en ce qui concerne la présentation et la première lecture des bills publics. Le *Feuilleton* d'aujourd'hui énumère quelque 149 bills d'initiative parlementaire. Il n'était pas possible pour la présidence de revoir les dispositions de chaque bill. En conséquence, puis-je proposer à la Chambre d'adopter la procédure acceptée à plusieurs sessions précédentes, savoir la présentation et la première lecture de ces bills en sorte que chacun puisse être examiné soigneusement entre le moment présent et le jour où ces bills seront à l'étape de la deuxième lecture. La présidence pourrait ainsi considérer s'il existe dans ces bills des irrégularités relatives aux usages de la Chambre.

Je propose que, du consentement unanime, tous les bills publics énumérés au *Feuilleton* d'aujourd'hui soient réputés avoir été présentés et lus pour la première fois, que l'impression en ait été ordonnée et que la deuxième lecture en soit renvoyée à la prochaine séance de la Chambre, sous réserve naturellement d'un examen subséquent sur la régularité de chaque bill.

[*Français*]

Je suggère donc que, de l'assentiment unanime de la Chambre, tous les bills publics figurant, aujourd'hui, au *Feuilleton* pour fins de présentation soient réputés avoir été présentés et lus une première fois, et avoir fait l'objet d'un ordre tendant à leur impression et à leur deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre, sous réserve, naturellement, d'un examen ultérieur quant à la régularité de chacun.

[*Traduction*]

La Chambre est-elle d'accord?

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, puis-je demander des précisions sur un point? La réserve que fait à bon droit Votre Honneur quant à l'utilité de la présentation de l'un quelconque de ces bills implique-t-elle uniquement une déclaration ou une décision lors de la mise en délibération des bills, ou bien Votre Honneur a-t-il l'intention d'examiner la liste complète et d'exprimer ses vues à une date relativement proche? Il me semble qu'autrement un bill présenté irrégulièrement pourrait acquérir une certaine respectabilité du fait qu'il demeurerait inscrit au *Feuilleton* et pourrait effectivement susciter des commentaires, de la correspondance et ainsi de suite du public.

M. l'Orateur: Je trouve valable la suggestion du député d'Edmonton-Ouest. En temps opportun, la question des bills à l'égard desquels des réserves auraient été exprimées pourrait peut-être, être étudiée à la Chambre à une date ultérieure. Pour l'instant, tout cela est hypothétique. Après un examen préliminaire des bills, il me semble que les 25 ou 30 premiers tout au moins sont recevables de sorte qu'aucune difficulté immédiate ne surgirait à cet égard. Toutefois, en temps voulu et sous réserve des avis prescrits, les députés auront l'occasion de faire connaître leurs vues au sujet de la recevabilité de bills déterminés à propos desquels je pourrais exprimer des réserves.

La procédure que je viens d'exposer convient-elle à la Chambre?

Des voix: D'accord.

BILLS PUBLICS

PREMIÈRE LECTURE

Bill C-9 modifiant le Code criminel (abolition de la peine corporelle)—M. MacDonald (Egmont).

Bill C-10 visant à restreindre l'usage du tabac—M. Mather.

Bill C-11 modifiant la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche—M. Anderson.

Bill C-12 prévoyant la création d'un Conseil de l'environnement du Canada—M. Goode.

Bill C-13 modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (peines minimums, coauteurs d'actes dommageables entraînant une responsabilité criminelle, et parts égales)—M. Orlikow.

Bill C-14 concernant la sécurité des bateaux—M. Mather.

Bill C-15 modifiant la Loi électorale du Canada (publication de résultats de sondages électoraux)—M. Coates.

Bill C-16 modifiant la Loi sur l'Administration du pont Blue Water (comptabilité publique et financière)—M. McCutcheon.

Bill C-17 modifiant la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles (ceintures de sécurité)—M. Mather.

[M. l'Orateur.]

Bill C-18 modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne—M. Allmand.

Bill C-19 concernant l'emploi dans la Fonction publique non compris dans la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique—M. Orlikow.

Bill C-20 modifiant le Code criminel (tentative de suicide)—M. Watson.

Bill C-21 modifiant le Code canadien du travail (disposition créant dix jours fériés payés)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-22 modifiant la Loi sur le casier judiciaire—M. Robinson.

Bill C-23 modifiant la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration—M. Haidasz.

Bill C-24 créant une Administration des abonnés des services ferroviaires (Ontario)—M. Roberts.

Bill C-25 modifiant la Loi électorale du Canada (vote par procuration)—M. Horner.

Bill C-26 modifiant la Loi sur la radiodiffusion (annonces de cigarettes)—M. Mather.

Bill C-27 modifiant la Loi sur les Indiens—M. Foster.

Bill C-28 modifiant la Loi sur la Banque du Canada (indication de la valeur des billets en braille)—M. Ricard.

Bill C-29 modifiant la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique—M. Thomas (Moncton).

Bill C-30 modifiant la Loi sur le ministère de la Justice (rapport annuel)—M. Fortin.

Bill C-31 désignant le parc Major's Hill—M. Stewart (Cochrane).

Bill C-32 modifiant le Code criminel (pollution)—M. Anderson.

Bill C-33 modifiant la Loi électorale du Canada (vote par procuration)—M. Kaplan.

Bill C-34 concernant les denrées périssables emballées—M. Mather.

Bill C-35 modifiant le Code criminel (détention préventive)—M. Orlikow.

Bill C-36 modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu)—M. Allmand.

Bill C-37 modifiant le Code criminel (piraterie aérienne)—M. Robinson.

Bill C-38 concernant la divulgation de leurs intérêts financiers par les sénateurs, les députés et certaines autres personnes—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-39 relatif aux bruits industriels—M. Mather.

Bill C-40 modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement (pêcheries)—M. McGrath.

Bill C-41 modifiant la Loi sur les pêcheries (émission de permis)—M. Barnett.

Bill C-42 ayant pour objet la protection des sources d'information (privilège de la presse)—M. Peters.

Bill C-43 modifiant le Code criminel (vagabondage)—M. Robinson.

Bill C-44 modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (article 239)—M. Lambert (Edmonton-Ouest).

Bill C-45 créant l'administration du passage de Terre-Neuve—M. Marshall.

Bill C-46 sur l'obligation de placer le drapeau national du Canada dans les deux Chambres du Parlement—M. Stewart (Cochrane).

Bill C-47 modifiant la Loi électorale du Canada (publication de résultats de votes d'essai)—M. Peters.

Bill C-48 modifiant la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (dons de charité en remplacement des cotisations d'un syndicat d'atelier fermé)—M. Lambert (Edmonton-Ouest).

Bill C-49 modifiant la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale—M. MacDonald (Egmont).

Bill C-50 modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales—M. Lambert (Edmonton-Ouest).

Bill C-51 modifiant le Code criminel (piraterie aérienne)—M. Woolliams.

Loi C-52 créant le poste de commissaire parlementaire—M. Thompson (Red Deer).

Bill C-53 concernant la désignation de Rideau Hall et de la Résidence du Gouverneur général sous le nom «Palais Rideau»—M. McBride.

Bill C-54 concernant les députés à la Chambre des communes administrateurs de corporations de la Couronne—M. Stewart (Cochrane).

Bill C-55 concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales—M. Whelan.

Bill C-56 modifiant la Loi sur le ministère des Transports—M. Orlikow.

Bill C-57 modifiant la Loi sur les jeunes délinquants—M. Robinson.

Bill C-58 modifiant la Loi des aliments et drogues—M. Mather.

Bill C-59 modifiant la Loi sur les subventions au développement régional (facteurs socio-économiques)—M. MacDonald (Egmont).

Bill C-60 modifiant le Code criminel (modification d'odomètre)—M. Mather.

Bill C-61 modifiant la Loi sur la statistique—M. MacDonald (Egmont).

Bill C-62 modifiant le Code criminel (logement fourni par la compagnie)—M. Orlikow.

Bill C-63 modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965, en ce qui a trait au quorum de la Chambre des communes—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-64 concernant la fête du Canada—M. Gibson.

Bill C-65 modifiant la Loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants)—M. McGrath.

Bill C-66 modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne—M. Broadbent.

Bill C-67 modifiant le Code criminel (manifestations au Parlement)—M. Stewart (Cochrane).

Bill C-68 concernant la protection des espèces menacées d'extinction—M. Watson.

Bill C-69 modifiant la Loi sur le divorce—M. McCleave.

Bill C-70 prévoyant l'établissement de l'Administration de la route Alaska-Yukon (Route de l'Alaska)—M. Thompson (Red Deer).

Bill C-71 modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (abolition du Sénat)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-72 concernant la divulgation du nom des toxicomanes—M. Haidasz.

Bill C-73 modifiant la Loi sur la radiodiffusion—M. Mather.

Bill C-74 concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales—M. Deakon.

Bill C-75 tendant à prévenir l'intrusion dans la vie privée consécutive à une mauvaise utilisation des renseignements contenus dans des ordinateurs—M. Goode.

Bill C-76 modifiant le Code criminel (avortement)—M^me^ MacInnis.

Bill C-77 modifiant la Loi des aliments et drogues (étiquetage)—M. Anderson.

Bill C-78 concernant l'emploi de l'expression «Colline du Parlement»—L'hon. M. McIlraith.

Bill C-79 concernant l'exportation des denrées cultivées et produites au Canada—M. Peters.

Bill C-80 modifiant la Loi sur la preuve au Canada (déclarations incriminantes)—M. Orlikow.

Bill C-81 modifiant le Code canadien du travail (vacances annuelles de trois semaines après trois ans)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-82 modifiant la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles (pare-chocs)—M. Mather.

Bill C-83 modifiant le Code criminel (captation de messages télégraphiques, etc.)—M. Orlikow.

Bill C-84 modifiant la Loi établissant certains jours fériés (le jour de Victoria)—M. Scott.

Bill C-85 prévoyant l'établissement d'une Commission fédérale d'enquête sur les transports (enquêtes impartiales en matière d'accidents de transport)—M. Forrestall.

Bill C-86 modifiant la Loi sur l'administration financière (commissaire du Parlement à l'administration).—M. Thompson (Red Deer).

Bill C-87 modifiant la Loi électorale du Canada (dépenses d'élection)—M. Roberts.

Bill C-88 modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes (Saint Luc 11, 46)—M. Anderson.

Bill C-89 modifiant le Code canadien du travail (augmentation du salaire horaire minimum)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-90 favorisant le recyclage des rebuts (papier)—M. Goode.

Bill C-91 concernant la divulgation de leurs intérêts financiers par les sénateurs et les députés—M. Roberts.

Bill C-92 modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales—M. Hopkins.

Bill C-93 modifiant la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux—M. Goode.

Bill C-94 concernant l'aéroport international de Vancouver—M. Goode.

Bill C-95 modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (liberté de conscience)—M. Peters.

Bill C-96 modifiant la Loi sur la formation professionnelle des adultes—M^me^ MacInnis.

Bill C-97 modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique—M. Allmand.

Bill C-98 garantissant davantage le droit du libre accès aux documents et renseignements publics relatifs à l'administration du gouvernement (communication de renseignements administratifs)—M. Mather.

Bill C-99 modifiant le Code canadien du travail (justes méthodes d'emploi)—M. Allmand.

Bill C-100 modifiant la Loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi (distinction injuste en matière d'âge ou de sexe)—M. Forrestall.

Bill C-101 concernant la nomination de l'Orateur de la Chambre des communes comme député de la circonscription électorale de la colline du Parlement—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-102 concernant la fête de sir John A. Macdonald—M. Macquarrie.

Bill C-103 modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (autorisation d'absence sans perte de salaire pour comparution devant le tribunal de la citoyenneté)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-104 concernant la divulgation des dossiers de solvabilité—M. McGrath.

Bill C-105 concernant les droits de l'homme—Mme MacInnis.

Bill C-106 concernant les avions supersoniques—M. St. Pierre.

Bill C-107 modifiant la Loi de la défense nationale (aide du pouvoir civil)—M. Orlikow.

Bill C-108 concernant les droits de chasse et de pêche des Canadiens indiens—M. Simpson.

Bill C-109 concernant les employés du transport aérien desservant les territoires du Nord-Ouest—M. Orange.

Bill C-110 concernant la protection des enfants contre les intoxications par des substances d'usage domestiques—M. Mather.

Bill C-111 concernant le plateau continental—M. McGrath.

Bill C-112 modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (durée du mandat de la Chambre des communes)—M. Peters.

Bill C-113 modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)—M. Mather.

Bill C-114 modifiant le Code canadien du travail (indemnités de cessation d'emploi)—M. Peters.

Bill C-115 modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (distinction injuste en matière d'âge)—M. Forrestall.

Bill C-116 modifiant la Loi des aliments et drogues (mention de la date sur l'étiquette des produits périssables)—M. MacDonald (Egmont).

Bill C-117 modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Capitale nationale du Canada)—M. Isabelle.

Bill C-118 concernant le droit qu'a le public à l'information relativement aux affaires publiques—M. Baldwin.

Bill C-119 concernant la création et la gestion d'un fonds d'aide mutuelle à l'intention des enfants et des personnes âgées (grands-parents adoptifs)—M. Ryan.

Bill C-120 modifiant le Code criminel (mauvais traitements infligés à un enfant)—M. Southam.

Bill C-121 réglementant l'activité des démarcheurs parlementaires—M. Mather.

Bill C-122 modifiant la Loi nationale sur l'habitation (projets municipaux contre la pollution des eaux et des sols)—M. Alexander.

Bill C-123 modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (durée du mandat de la Chambre des communes)—M. Rowland.

[M. l'Orateur.]

Bill C-124 modifiant la Loi sur les Indiens (droits des Indiennes lors du mariage)—M. Rock.

Bill C-125 ayant pour objet de restreindre la teneur en goudron et en nicotine des cigarettes—M. Robinson.

Bill C-126 modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)—M. Nielsen.

Bill C-127 modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (activités politiques)—M. Burton.

Bill C-128 garantissant davantage le droit du libre accès aux documents et renseignements publics relatifs à l'administration du gouvernement (communication de renseignements administratifs)—M. Roberts.

Bill C-129 modifiant la Loi sur la sécurité de vieillesse et le Régime de pensions du Canada (réduction de l'âge de qualification)—M. Allmand.

Bill C-130 ayant pour objet la protection des sources d'informations (privilèges de la presse)—M. Fairweather.

Bill C-131 concernant la protection des dossiers des entreprises canadiennes—M. Mather.

Bill C-132 déclarant fête nationale la fête du drapeau canadien—M. Haidasz.

Bill C-133 modifiant la Loi sur les chemins de fer (réduction du service-voyageurs)—M. Allmand.

Bill C-134 concernant la race et l'origine nationale des Canadiens—M. Downey.

Bill C-135 modifiant le Code criminel (jeunes contrevenants)—M. Woolliams.

Bill C-136 modifiant la Loi sur l'immigration (arriération mentale)—M. Mather.

Bill C-137 modifiant le Code criminel (pollution de l'air et de l'eau)—M. Allmand.

Bill C-138 concernant le taux des tarifs applicable aux invalides sur les moyens de transports fédéraux (gratuité ou réduction des tarifs)—M. Nesbitt.

Bill C-139 modifiant le Code criminel (enlèvement)—M. Caouette.

Bill C-140 modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique—M. Orlikow.

Bill C-141 modifiant la Loi sur l'administration financière (comptes publics)—M. Hales.

Bill C-142 modifiant le Code criminel (suppression des numéros de série des véhicules à moteur)—M. Mather.

Bill C-143 modifiant le Code criminel (ajournement de l'audience pour permettre à l'accusé de se faire représenter par un avocat)—M. Allmand.

Bill C-144 modifiant le Code criminel (tentative de suicide)—M. Forrestall.

Bill C-145 modiant la Loi sur la radiodiffusion (temps de diffusion égal aux partis de l'opposition)—M. Orlikow.

Bill C-146 concernant l'étiquetage des produits domestiques dangereux—M. Mather.

Bill C-147 concernant l'étiquetage des détergents et des agents détersifs contenant des composés phosphatés—Mme MacInnis.

Bill C-148 concernant la fête du Canada—M. Broadbent.

Bill C-149 modifiant la Loi sur les enquêtes (publication des rapports)—M. Alexander.

Bill C-150 modifiant la Loi sur la Cour suprême (fonction judiciaire)—M. McCleave.

Bill C-151 concernant le jour de la Conservation—M. Sulatycky.

Bill C-152 concernant le tabac considéré comme un danger pour la santé—M. Robinson.

Bill C-153 modifiant la Loi sur les mesures de guerre—M. Orlikow.

Bill C-154 concernant les corporations de la Couronne (non mandataires de Sa Majesté)—M. Fortin.

Bill C-155 modifiant le Code criminel (tentative de suicide)—M. Robinson.

Bill C-156 modifiant la Loi sur les Indiens—M. St. Pierre.

Bill C-157 modifiant la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche—M. Howard (Skeena).

QUESTIONS ORALES

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—L'ENQUÊTE SUR LES MOTIFS DE LA MANIFESTATION À BATHURST (N.-B.)

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. En raison des circonstances tragiques que provoque le regard dans le versement des prestations d'assurance-chômage, lequel entraîne des ennuis, des difficultés indues de même que des manifestations fréquentes dans la région de Bathurst, le premier ministre suppléant pourrait-il accorder une priorité immédiate aux incidents dans cette région et entreprendre instamment une enquête sur les raisons du retard dans les versements dans l'espoir de pouvoir immédiatement faire droit aux réclamations en souffrance?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Comme le député le sait, le gouvernement accorde la plus haute priorité à cette question. Nous faisons tout notre possible pour hâter le versement des prestations. Le secrétaire parlementaire du ministre est ici et il se fera un plaisir, j'en suis sûr, de compléter ce renseignement.

M. Alexander: Étant donné que le ministre responsable a accepté sans ambages que le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration soit convoqué afin d'étudier cette question à fond dans l'espoir de trouver les solutions appropriées, le premier ministre suppléant, de concert avec le leader suppléant à la Chambre, voudrait-il convoquer immédiatement ledit comité en vue de l'étude de cette question, avec l'espoir qu'il pourra trouver les solutions à ce problème et rendre la loi plus efficace?

L'hon. M. Sharp: Je puis assurer au député que le gouvernement n'a rien à cacher. Il s'efforce d'adapter ce nouveau et meilleur régime d'assurance-chômage aux conditions actuelles et d'assurer le versement des prestations à temps. Je crois comprendre que le budget des dépenses peut être renvoyé au comité à n'importe quel moment, si ce n'est déjà fait, et le député aura donc la faculté de faire connaître ses vues au comité où le secrétaire parlementaire et d'autres pourront lui fournir les renseignements voulus.

L'hon. M. Lambert: Cela n'avance pas les paiements.

M. Alexander: Je trouve la réponse du premier ministre suppléant totalement inacceptable. En tout état de cause, peut-il assurer la Chambre, selon la politique établie par le ministre responsable, que les prestations en retard dans la région de Bathurst seront payées dans les 72 heures?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant indique que je pourrais peut-être aider à tirer la chose au clair.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Répondez oui ou non.

Une voix: Vous avez provoqué une émeute là-bas.

M. Perrault: Permettez-moi au nom du ministre, de faire remarquer, tout d'abord, que j'évoquerai la situation à Bathurst tout à l'heure, lors du débat sur le discours du trône. En second lieu, je signale à la Chambre que toutes les réclamations soumises à la Commission ont donné lieu à un versement des prestations.

Des voix: Oh, oh!

M. Perrault: En troisième lieu, il convient de noter que la Confédération du travail du Nouveau-Brunswick a publié une déclaration où elle estime que les faits ont été largement exagérés, et cette déclaration, je vais la faire consigner au hansard ce matin. Et, en quatrième lieu, je tiens à faire observer que de nouvelles manifestations ne feraient que rendre plus difficile la situation des personnes ayant droit à des prestations d'assurance-chômage.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Le secrétaire parlementaire a déclaré que toutes les réclamations avaient été suivies du versement des prestations. Peut-il nous dire, s'il en est bien ainsi, pourquoi la région de Bathurst a été hier le théâtre d'événements aussi scandaleux?

M. Perrault: Je me permettrai de faire remarquer au député qu'il devrait mener ses recherches avec un plus grand soin. Il devrait se mettre en rapport avec le Congrès du travail du Canada en contactant le siège de cette organisation à Ottawa. Cela lui permettrait d'être mieux renseigné sur ce qui se passe au Nouveau-Brunswick.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Orkilow: Monsieur l'Orateur, il me semble que c'est à Bathurst, et non à Ottawa qu'il faudrait se renseigner. Cependant, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous donner d'ici peu, aujourd'hui même peut-être, non pas le genre de discours politique habituel, mais une déclaration de ce que le gouvernement compte faire pour empêcher une répétition ailleurs, dans les prochaines semaines, de ce qui s'est passé hier à Bathurst?

M. Perrault: Je serai heureux de renseigner pleinement la Chambre cet après-midi.

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—MESURES EN VUE DE RÉGLER LA SITUATION À MONTRÉAL

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre suppléant.

Ayant déclaré plus tôt que la Commission d'assurance-chômage tentait de trouver des moyens en vue d'étudier plus rapidement les réclamations de prestations d'assurance-chômage, pourrait-il nous assurer que des mesures seront également prises pour «débloquer» les dossiers qui sortent de l'ordinateur à Montréal et qui, pour une raison ou pour une autre, sont classés et ne sont plus touchés jusqu'à ce que le réclamant en fasse mention, ou pour informer les réclamants dès qu'il surgit une contradiction quelque part?

• (1120)

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu les observations du député et je suis sûr que la Commission de l'assurance-chômage fera enquête.

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—LES MESURES ENVISAGÉES—LES AGISSEMENTS DE CERTAINS USURIERS

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministère est-il au courant des prêts usuraires qui se font sur les chèques d'assurance-chômage en raison des retards dans les versements et, si oui, quelles dispositions la Commission prend-elle pour empêcher cela?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, on va enquêter sur la situation. Si ces pratiques ont effectivement cours, elles sont nettement méprisables.

LA MANIFESTATION À BATHURST (N.-B.)—LE NOMBRE DE CHÔMEURS PRÉSENTS

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire. A-t-il une idée du nombre de personnes qui sont effectivement en chômage et touchées par la situation qui existe à Bathurst et du nombre de ceux qui ont été amenés de l'extérieur par camions pour manifester?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, 10,132 personnes sont en cause et, lorsque la situation a été portée à l'attention de la Commission, on a établi que 22 réclamations seulement étaient légitimement, ou illégitimement retardées. On s'est occupé de ces cas. Vingt-deux sur 10,000, ce n'est pas mal.

Des voix: Bravo!

L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCENTRALISATION DES SERVICES DE CALGARY ET EDMONTON

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'aimerais demander au secrétaire parlementaire si, au cours de ses enquêtes, il voudra bien étudier la situation à Calgary et Edmonton qui est semblable à celle dont ont parlé les autres députés. On a maintenant centralisé le versement des chèques d'assurance-chômage, qui sont émis à Winnipeg, ce qui cause privations et retards à Calgary et Edmonton, villes d'environ 400,000 habitants chacune. C'est à partir de là qu'il faut étudier la question. Le secrétaire parlementaire veut-il le faire afin que les chèques parviennent aux gens et qu'ils puissent manger?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le régime fait l'objet de révision continuelle. Si le député a des suggestions précises à faire, la Commission les étudiera dans le détail. Je suis sûr cependant qu'il ne veut pas en revenir à la situation d'il y a dix ans, où les prestataires devaient faire des heures de queue.

M. l'Orateur: A l'ordre. Un certain nombre de députés voudraient poser des questions supplémentaires, mais je crois que nous pourrions d'abord en terminer avec le premier tour de questions, pour retourner ensuite à ce sujet-ci. Je vois que le député de Trinity, le député de Wellington et d'autres désirent prendre la parole. Nous devrions d'abord épuiser le premier tour de questions après quoi on retournerait aux questions supplémentaires sur ce sujet.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LES MOTIFS DU RALENTISSEMENT

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce; j'aimerais savoir si des négociations commerciales sont en cours avec le gouvernement américain et si des réunions ont lieu actuellement entre les hauts fonctionnaires ou d'autres représentants des deux gouvernements?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): J'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, que les contacts sont permanents. J'ai également indiqué que nous essayons actuellement de déterminer comment et quand les véritables négociations pourront reprendre.

M. Lewis: Étant donné la première partie de sa réponse, le ministre voudrait-il dire à ceux qui ont peine à le comprendre pourquoi la reprise des négociations est retardée? Pourquoi éprouve-t-on de la difficulté à remettre les négociations en marche? Certaines conditions imposées par le gouvernement constituent-elles un obstacle?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, la maxime habituelle s'applique en l'occurrence; il faut être deux pour s'entendre. Les négociateurs américains ont d'autres choses à faire. Ils sont occupés au Congrès et ils revoient aussi probablement leurs positions au sujet de ces négociations et ainsi de suite. Je ne trouve pas le ralentissement inusité. Les deux parties comprennent que rien n'est terminé et que les pourparlers reprendront le plus tôt possible.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance que le gouvernement lui-même a accordée à ces négociations et aux résultats qui pourraient en découler, le ministre peut-il dire quand elles reprendront probablement ou si on les retarde de propos délibéré jusqu'après les élections au Canada, afin que rien dans cette affaire ne vienne contrecarrer certaines intentions du gouvernement canadien?

L'hon. M. Pepin: Je laisse le député à ses propres pensées, pronostics, prévisions ou à tout ce qu'il lui plaira de faire à ce sujet.

M. Lewis: Voilà qui est très révélateur, monsieur l'Orateur.

LES SOUS-MARINS MINIATURES—LE RÔLE DE FONCTIONNAIRES DANS LES NÉGOCIATIONS AVEC LA RUSSIE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question supplémentaire au ministre? Elle a trait à un domaine plus restreint, qui alimente la source d'irritation dont le ministre a parlé à diverses occasions. Voici: peut-il dire à la Chambre en vertu de quel principe des hauts fonctionnaires de son ministère continuent d'agir au nom de l'International Hydrodynamics, je crois, sur la côte ouest dans l'affaire de la vente ou de la location de submersibles Pisces, à l'Union soviétique?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, mon ministère délivre des permis d'exportation; voilà pourquoi il s'occupe de cette question. Je ne suis pas sûr de ce que le député veut comme réponse. Peut-être pourrait-il m'aider.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, en un mot, le ministre nous dirait-il si des hauts fonctionnaires de son ministère sont soit en route vers les États-Unis, soit censés s'y rendre sous peu pour réamorcer les négociations avec nos voisins américains sur la vente ou la location, libre ou avec contraintes, de Pisces à la Russie?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, qu'on se reporte à une réponse que j'ai déjà donnée à cette question, selon laquelle il y a eu des consultations. On peut supposer que celles-ci se poursuivent toujours entre le Canada et les États-Unis sur ce sujet particulier. Quel mal y a-t-il à cela?

M. Forrestall: Le ministre a-t-il informé le ministère de la Défense nationale de ses démarches?

LES POURPARLERS CANADO-AMÉRICAINS—LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il clarifier sa réponse précédente? D'une part, il a semblé laisser entendre que les pourparlers avaient pris fin par consentement mutuel, pour ainsi dire, entre le Canada et les États-Unis, mais que les deux parties étaient prêtes à les reprendre, et, d'autre part, il a semblé insinuer que c'étaient les Américains qui avaient rompu les entretiens pour examiner l'offre canadienne. Le ministre pourrait-il nous en dire un peu plus? Le gouvernement canadien a-t-il déclaré à celui des États-Unis qu'il souhaitait voir les pourparlers reprendre bientôt, ou les deux gouvernements ont-ils convenu ensemble de mettre fin aux entretiens pour le moment, quitte à les reprendre si l'un ou l'autre le jugeait opportun?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, les Américains savent très bien que nous sommes prêts à reprendre les négociations le plus tôt possible. Nous sommes à leur disposition.

LES TRANSPORTS

L'ACHAT POSSIBLE DE VÉHICULES À COUSSINS D'AIR POUR LES GARDES-CÔTES

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre suppléant.

Est-ce que le gouvernement a l'intention de se procurer un ou des véhicules à coussins d'air pour servir aux gardes-côtes?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'accepte la question comme préavis.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA STIMULATION DES INVESTISSEMENTS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Vu le taux de chômage sans précédent de 35 p. 100 qui existerait dans l'industrie du bâtiment à Toronto, et qui doit probablement aussi exister ailleurs au pays, et comme le président de l'association canadienne du bâtiment l'attribue à la baisse de l'expansion et de la production industrielles, puis-je demander au premier ministre suppléant si le gouvernement songe à intervenir pour stimuler le placement de capitaux? Je pose la question surtout parce que le dernier rapport du Conseil économique du Canada souligne la chute sensible des investissements au Canada.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a répondu à cette question hier durant la période des questions et dans son discours. Il s'est produit un remarquable regain de confiance à la suite de l'introduction des mesures de politique fiscale annoncées l'automne dernier par le gouvernement, et de la solution au problème monétaire international. Dans la mesure où les prévisions sont possibles, l'expansion au Canada sera en 1972 aussi rapide que dans tout autre pays.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, vu la déclaration du président de l'Association canadienne du bâtiment dans laquelle il fait mention de l'incertitude qui règne au sein du gouvernement fédéral quant au bill sur la concurrence et autres politiques fédérales concernant le commerce et l'emploi, le premier ministre suppléant nous dirait-il si le gouvernement fera une déclaration au sujet de ces mesures législatives?

• (1130)

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur. Le discours du trône a mentionné ces mesures et, bien entendu, la politique du gouvernement sera annoncée lors de la présentation des mesures.

* * *

L'INDUSTRIE

LE PROJET DE FERMETURE DE LA HOUILLÈRE MCBEAN—L'AIDE PROVISOIRE ENVISAGÉE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, vu la profonde inquiétude qui règne dans ma cir-

conscription depuis que plusieurs centaines de personnes ont tenu un rassemblement il y a quelques jours où il a été question de la fermeture imminente d'une houillère à Thornburn, en Nouvelle-Éclosse, et vu les commentaires du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans son discours d'hier sur la viabilité de l'industrie houillère, le secrétaire parlementaire, ou encore le premier ministre suppléant, peut-il nous dire si le gouvernement consentira des avances à la mine McBean pour jusqu'au moment où seront présentées ces politiques destinées à rendre les charbonnages rentables?

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je prends note de la question du député et la porterai à l'attention du ministre.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS CANADO-ANTILLAISES AU SUJET DES DROITS D'ENTRÉE SUR LE SUCRE

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant concernant la ristourne sur les droits qui frappent le sucre des Antilles du Commonwealth; cette ristourne a causé beaucoup d'ennuis il y a déjà quelques temps et, en dépit des protestations, le gouvernement l'a rétablie à la fin de 1971. Le ministre nous dirait-il quelle est la situation cette année, et si des discussions ont eu lieu ou se poursuivent avec les gouvernements des Antilles du Commonwealth?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, jusqu'ici la politique n'a pas changé. Aucune discussion ne se poursuit en ce moment avec les pays des Antilles mais, naturellement, nous devrons en avoir puisqu'il faut décider si oui ou non la ristourne continuera de s'appliquer. Il va de soi que ces pays s'intéresseront au rapport de la Commission du tarif qui étudie cette question.

M. Macquarrie: Dois-je conclure, d'après ce que nous dit le premier ministre suppléant, qu'on a déjà versé la ristourne et qu'on la verse encore en ce moment?

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, on n'a pas cessé de la verser.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—LA POSSIBILITÉ D'ABANDON EN RAISON DES RISQUES ÉCOLOGIQUES

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): J'ai une question à poser au ministre de l'Environnment ou à son secrétaire parlementaire. Le ministre a déclaré l'autre jour à la Chambre que le but des travaux de recherche écologique relative au projet d'aménagement de la Baie James n'était pas de déterminer si le projet doit ou non aller de l'avant, au cas où il serait préjudiciable à l'environnement, puisqu'il est de la compétence provinciale. J'aimerais savoir si le gouvernement fédéral peut empêcher une telle entreprise ou toute autre qui pourrait causer de graves préjudices d'ordre écologique dans des régions relevant du fédéral.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question laisse à désirer sous bien des rapports. Elle est nettement hypothétique. Le député pourrait peut-être la formuler autrement. Le sujet en est important je le sais, et je ne voudrais pas être injuste à son égard.

M. Harding: Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral va-t-il empêcher la réalisation de ce projet si les dommages d'ordre écologique sont trop considérables?

M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le ministère, de concert avec le gouvernement du Québec, est à préparer une liste détaillée des nouvelles études qui s'effectueront d'ici quelques années. Le député ne doit pas oublier l'étude préliminaire que nous avons faite sur l'environnement. Elle servait surtout à nous indiquer les régions qui nécessiteront une étude plus approfondie. Nous sommes à mettre cette liste au point actuellement, en collaboration avec le Québec.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—L'ÉTUDE DES RISQUES ÉCOLOGIQUES ET LES AVANTAGES ESCOMPTÉS

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Une question supplémentaire. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement pourrait-il nous dire si on a mis en regard les risques d'ordre écologique et les avantages du projet, dans les études qui se poursuivent actuellement concernant l'oléoduc qu'on se propose de construire dans la vallée du Mackenzie?

M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Le problème est examiné sous tous ses aspects, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—LES CRITÈRES POUR L'APPROBATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre suppléant. Comme le premier ministre du Québec a déclaré hier que sa décision sur le projet d'aménagement de la baie James était irrévocable, le gouvernement fédéral se propose-t-il de faire connaître sous peu ses conditions au sujet de l'approbation d'un tel projet?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'aimerais pouvoir réfléchir sérieusement à la chose avant de répondre à cette question, qui est d'une importance capitale, comme le député le sait. Il voudra bien me permettre d'en prendre note.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LES CRÉDITS NON ENCORE ATTRIBUÉS

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Les 150 millions de dollars du programme d'initiatives locales ont-ils tous été attribués et, sinon, combien reste-t-il pour le financement de projets non encore approuvés?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, hier après-midi, il restait environ 4 millions de dollars à attribuer aux termes de ce programme. Cela représentait environ 88,000 emplois, ce qui dépasse toutes les prévisions.

Des voix: Bravo!

M. Cafik: Des quelque 4 millions de dollars qui restent à attribuer, combien le seront à des programmes soumis par des groupes locaux et combien à des projets soumis par des municipalités dans le cadre du PIL?

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, la répartition effective de ces 4 millions de dollars n'est naturellement pas encore déterminée. Jusqu'ici, des 146 millions qui ont été attribués, 92.2 sont allés au secteur privé et 53.4 à des projets municipaux.

M. A. D. Hales (Wellington): Le secrétaire parlementaire peut-il expliquer pourquoi, il y a déjà deux semaines, on informait des gens que leurs demandes avaient été rejetées parce que les fonds manquaient?

M. Perrault: La raison est celle-ci, monsieur l'Orateur; le nombre des demandes déjà à l'étude,—et les députés n'ignorent pas que le 31 janvier était la date-limite pour leur présentation,—englobent déjà plus que les fonds encore disponibles. On ne peut donc prendre d'autres demandes en considération.

M. l'Orateur: La présidence permettra une dernière question supplémentaire à ce sujet.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LES CRÉDITS ATTRIBUÉS ET DÉPENSÉS ET LES DEMANDES REÇUES POUR CHAQUE PROVINCE

M. John Burton (Regina-Est): Ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire parlementaire. Le gouvernement est-il maintenant disposé à révéler comment les fonds disponibles en vertu de ce programme ont été répartis entre les provinces? Pourrait-il aussi faire connaître le plus tôt possible les sommes dépensées dans chaque province et le nombre total de demandes reçues de chacune en vertu du programme?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je transmettrai la demande au ministre et je sais qu'elle sera prise en considération.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA PIRATERIE—LA PRÉVENTION—LE PASSAGE AU CRIBLE DES VOYAGEURS ET DES BAGAGES

M. S. Perry Ryan (Spadina): Je voudrais poser une question au premier ministre suppléant, au sujet de la piraterie de l'air. Le gouvernement établira-t-il des règlements semblables à ceux qui ont été instaurés par les autorités fédérales de l'aviation aux États-Unis, suivant lesquels toutes les lignes aériennes doivent passer au crible tous les voyageurs et tous les bagages, comme mesure de prévention?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je pense que la question devrait être posée au ministre des Transports, qui a compétence en la matière. Je suis sûr qu'il répondra volontiers à son retour à la Chambre.

* * *

L'INDUSTRIE

LA CHAUSSURE—L'ÉTUDE ENTREPRISE PAR LE MINISTÈRE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre fera-t-il une déclaration sur l'étude préparée par son ministère et indiquant que l'industrie de la chaussure au Canada aura disparu en 1975 à moins que le gouvernement fédéral n'agisse?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Oui, monsieur l'Orateur. Ce point figure probablement dans l'étude de la mise en marché que j'ai déposée hier à la Chambre. Ces derniers mois, mon ministère a effectué deux études sur l'industrie de la chaussure, l'une portant sur des perfectionnements et l'autre sur les techniques de mise en marché. C'est, de notre part, une façon d'aider cette industrie. Nous élaborons actuellement un programme, notamment de concert avec le gouvernement québécois, dont nous informons le gouvernement de l'Ontario. A vrai dire, dans quelques instants, je rencontrerai le ministre de la province de Québec précisément à ce sujet. Nous espérons établir une entière collaboration entre les deux niveaux de gouvernement, chacun mettant au point ses propres dispositifs, et même si nous ne trouvons pas nécessairement une solution, nous essaierons d'améliorer la situation.

M. Crouse: Une question supplémentaire. Récemment, une fabrique de chaussures de Milton, en Nouvelle-Écosse, a fermé ses portes, ce qui explique l'intérêt que je prends à la question. Des mesures seront-elles prises pour ranimer l'industrie de la chaussure, par exemple, en Nouvelle-Écosse?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que la réponse du ministre embrassait toute la question.

* * *

INFORMATION CANADA

L'AUGMENTATION DES DÉPENSES

M. Barry Mather (Surrey-White Rock): J'aimerais poser une question au ministre du Travail en sa qualité de responsable d'Information Canada devant la Chambre, en tenant compte de ce que le but de sa création était de coordonner les services de différents ministères dans l'espoir d'en réduire les dépenses. De même je note, dans les prévisions budgétaires déposées cette semaine, que ces dépenses s'élèvent maintenant à un million de dollars par semaine. Cette augmentation des dépenses au titre de l'information gouvernementale entre-t-elle dans le cadre d'une politique permanente, ou est-elle prévue uniquement pour la présente année financière et électorale?

• (1140)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Cape Breton-East Richmond a la parole.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA COMMUNICATION DES APPROBATIONS

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au sujet du programme LIFT. J'aimerais l'adresser au secrétaire parlementaire, bien que je n'aime pas cela puisque les secrétaires parlementaires ne peuvent parler au nom du gouvernement. En déclarant qu'il n'y a plus de fonds, veut-on signifier qu'il faudrait maintenant faire cesser les messages urgents que nous recevons sur nos pupitres et qui nous avisent de l'approbation de certains projets? Par exemple, j'en ai reçu un ce matin quoique les auteurs du projet en avaient été avisés il y a une semaine.

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne puis répondre à cette question sans recevoir d'autres renseignements du député. Nous prendrons cependant ce point en grande considération et verrons à fournir les renseignements disponibles.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. MacInnis: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: Le député pourrait peut-être poser une question supplémentaire, après quoi nous passerons à la question suivante.

M. MacInnis: Les députés seront-ils informés que ces approbations ont été données une semaine après avoir été annoncées par un autre ministre, ou ces messages inutiles vont-ils continuer à nous parvenir?

[M. Crouse.]

LES PARCS NATIONAUX

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET CELUI DU MANITOBA QUANT AU PROJET D'AMÉNAGEMENT

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Compte tenu de sa récente déclaration selon laquelle il y a nécessité de créer plus de parcs nationaux, nous dirait-il quels progrès, s'il en est, ont été accomplis dans les négociations entre le gouvernement fédéral et celui de la province du Manitoba concernant l'aménagement d'un second parc national dans cette province?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, à cet égard, nous n'accomplissons pas beaucoup de progrès, ce qui est décevant car, lorsque le premier ministre de la province était député à la Chambre des communes, il m'avait demandé quand nous aménagerions un second parc national au Manitoba. Voici trois ans maintenant qu'il est premier ministre de cette province, et il n'a encore rien fait à ce sujet.

M. Simpson: Dois-je comprendre, d'après la réponse du ministre, que c'est maintenant au Manitoba de jouer?

L'hon. M. Chrétien: Évidemment, monsieur l'Orateur. Les terres de la Couronne au Manitoba sont de compétence provinciale.

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET CELUI DE LA SASKATCHEWAN QUANT AU PROJET D'AMÉNAGEMENT

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question pour le ministre. Étant donné que son ministère, du temps de 1965, a promis à la province de la Saskatchewan un second parc national, peut-il nous dire si un accord a été conclu, ou est sur le point de l'être, avec cette province?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je peux donner au député la même réponse concernant la Saskatchewan.

M. l'Orateur: A l'ordre. A l'occasion, j'ai laissé entendre aux députés qu'il n'était pas réglementaire de poser, pendant cette période, des questions concernant les demandes de parcs nationaux. On doit normalement inscrire ces questions au *Feuilleton*. Le député de Trinity a la parole.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE NOMBRE DE PRESTATAIRES LE 31 JANVIER 1972— LA PUBLICATION DES STATISTIQUES

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Pourrait-il indiquer à la Chambre combien de personnes touchaient des prestations d'assurance-chômage au 31 janvier de cette année?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute que cette question soit réglementaire. Me basant sur une pratique établie de longue date, j'ai toujours accueilli avec quelque réticence des questions posées dans le but d'obtenir des renseignements statistiques. Toutefois, si le secrétaire parlementaire est en mesure de fournir ce renseignement, je suis prêt à autoriser cette question.

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député d'avoir bien voulu m'aviser à l'avance de son intention de poser cette question. Statistique Canada dénombre, à la fin de chaque mois, le nombre des demandes de prestations d'assurance-chômage. Le chiffre le plus récent qui ait été publié indique le nombre des demandes enregistrées à la fin du mois d'octobre 1971. Ce chiffre a été publié en janvier dernier dans un document intitulé «Rapport statistique sur l'application de la loi sur l'assurance-chômage». Les chiffres pour janvier seront sans doute connus vers la mi-avril.

L'hon. M. Hellyer: Le secrétaire parlementaire pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi il s'écoule 3 ou 4 mois avant de pouvoir obtenir ces statistiques? C'est assurément un indice de la situation actuelle au sein de la Commission et je ne crois pas que cela soit satisfaisant. Le secrétaire parlementaire s'engagerait-il à demander à Statistique Canada de publier les statistiques dans un délai d'un mois afin que les députés obtiennent des renseignements significatifs?

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député le sait, la compilation de données statistiques à ce sujet est une affaire compliquée. Par exemple, les chiffres au sujet des dossiers actifs sont gonflés de 20 p. 100. Si un requérant ne signale pas qu'il est réemployé, une période de 5 semaines s'écoule avant que sa demande ne soit versée au dossier inactif. Cette façon de procéder est utilisée pour obtenir des données statistiques aussi exactes que possible, mais cela prend du temps.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—LA DÉLIVRANCE DU PASSEPORT

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et elle fait suite à la réponse que ce dernier a donnée hier, à savoir qu'il se renseignerait sur la façon dont a été délivré le faux passeport dans l'affaire Geoffroy.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit hier, le passeport a été envoyé par la poste. La demande avait également été faite par la poste. Au cours d'entretiens que j'ai eus avec la Gendarmerie royale, on m'a informé qu'il serait préférable, étant donné le préjudice que cela pourrait causer à l'enquête policière, de ne plus divulguer d'autres renseignements sur le passeport.

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—L'ENQUÊTE DE LA GRC—LES POURSUITES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire, et j'espère que le ministre ne prétextera pas que la question fait l'objet d'une enquête pour s'abstenir de répondre. Dirait-il à la Chambre quand la Gendarmerie royale a commencé son enquête et quand le ministre a été mis au courant du faux passeport? Cela me paraît très important, et je n'y vois rien qui puisse nuire à l'enquête. En outre, envisage-t-on actuellement de porter des accusations?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la réponse à la dernière partie de la question est non. Comme je l'ai dit dans ma première réponse, tous les documents produits sont, de l'avis de la police, des faux. La Gendarmerie a eu accès à nos dossiers dès qu'elle a voulu savoir comment Geoffroy et sa femme avaient quitté le pays, c'est-à-dire tout de suite après l'événement. Nous n'avions délivré aucun passeport à son nom. La police a compulsé les dossiers et y a trouvé une demande de passeport portant la photo de Geoffroy; c'est ainsi qu'elle a pu identifier le document. Cette découverte date du 28 janvier.

M. Woolliams: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quand ces renseignements sont-ils parvenus à l'attention du ministre en sa capacité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Quand avez-vous reçu les renseignements et quand en avez-vous informé le solliciteur général?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suppose que vous posez la question à la présidence.

M. Woolliams: Veuillez m'excuser.

L'hon. M. Sharp: Les renseignements m'ont été transmis directement par la police. Ils ont été transmis en même temps au solliciteur général, qui est responsable de la police.

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—ON RÉCLAME UNE ENQUÊTE SUR LA DISPOSITION DE SES BIENS

[*Français*]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant.

Pourrait-il dire s'il a demandé à la Gendarmerie royale du Canada de faire enquête sur la façon dont M. Yves Geoffroy a disposé de ses biens la journée même, ou la veille de son évasion du Canada, et s'il y a des circonstances louches dans cette affaire?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, personnellement je ne suis pas au courant de ces circonstances car ce rôle n'entre pas dans mes attributions de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il voudrait mieux poser la question à la police ou, peut-être au Solliciteur général.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Une question complémentaire monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre je vous prie. Comme le temps se fait court, la présidence va donner la parole au député d'Annapolis Valley pour qu'il pose une dernière question complémentaire à ce sujet. En hommage à sa patience, le député de Broadview aura la parole immédiatement après lui.

M. Nowlan: Votre Honneur, nous avons tous fait preuve de patience et il vous arrive parfois d'en faire autant. Pour ne pas abuser de votre patience, je vais poser ma question au premier ministre suppléant. Pourrait-il, à ce titre, s'entretenir directement avec le Solliciteur général pour que celui-ci puisse faire savoir à la Chambre lundi si l'on a enquêté sur les transactions commerciales effectuées par M. Geoffroy après sa libération du pénitencier et sa disparition subséquente?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le Solliciteur général fera un examen minutieux du hansard et qu'il essaiera de donner satisfaction au député.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question complémentaire?

M. l'Orateur: La présidence a promis la parole au député de Broadview.

[*Plus tard*]

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—LA DÉLIVRANCE DU PASSEPORT

M. Eldon Woolliams (Calgary-Nord): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a dit que le passeport a été expédié par la poste. S'agissait-il d'une lettre recommandée, et à quelle adresse a-t-elle été envoyée? Je ne vois pas en quoi le fait de réveler ces renseignements pourrait nuire à l'enquête de la police.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il s'agissait, bien sûr, d'une lettre recommandée, les passeports étant toujours expédiés de cette façon. J'ai discuté avec la police du point particulier soulevé par l'honorable député. Ils ont dit que, de leur point de vue, il serait souhaitable qu'aucune information supplémentaire concernant le passeport ne soit révélée et il me semble que je dois respecter ce désir en répondant à la question que le député m'a posée. En ce qui concerne le bureau d'émission des passeports, je n'ai rien à cacher. Je refuse de divulguer ces renseignements uniquement pour ne pas gêner l'enquête de la police qui aboutira, je l'espère, à l'arrestation de M. Geoffroy.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

BATHURST (N.-B.)—LES RÉCLAMATIONS EN SOUFFRANCE—LA CAUSE DES RETARDS ET L'ÉVALUATION DU REVENU DES PRESTATAIRES.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick a déclaré qu'il y a 290 réclamations non étudiées, contrairement au secrétaire parlementaire qui a déclaré ce matin qu'il y en avait seulement 22, pourrait-il s'enquérir davantage à ce sujet? Consentirait-il aussi à faire une déclaration à l'appel des motions lundi pour expliquer pourquoi le versement des prestations a subi des retards d'un bout à l'autre du Canada et plus particulièrement la façon d'agir de la Commission d'assurance-chômage qui a inclus dans le revenu des versements tels que les indemnités de licenciement, de congé et de vacances?

• (1150)

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les statistiques que j'ai citées tout à l'heure concernent des demandes qui, selon les manifestants qui ont rencontré la semaine dernière des représentants de la Commission d'assurance-chômage, provoqueraient des retards. Le député pourra obtenir ultérieurement des renseignements au sujet d'un autre groupe de demandes. Je vais étudier la situation et j'espère en faire rapport à la Chambre au cours de la journée.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps va nous manquer car il ne reste que trois minutes avant la fin de la période des questions. Il faudrait nous efforcer de progresser aussi vite que possible.

BATHURST (N.-B.)—LE RECOURS AU CENTRE D'INFORMATIQUE DE BELLEVILLE

M. A. D. Hales (Wellington): Ma question supplémentaire concerne l'assurance-chômage et s'adresse au secrétaire parlementaire. Un article paru récemment dans le *Globe and Mail* faisait état de ce que 300 chèques signés avaient été expédiés en Ontario par le Centre d'informatique de Belleville pour satisfaire des demandes en souffrance. Cela a-t-il été pris en considération par le bureau de Moncton afin d'effectuer les paiements en souffrance à Bathurst?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je puis dire sans ambages que l'article du *Globe and Mail* était totalement erroné et fondé sur de faux renseignements.

LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DES DEMANDES EN SOUFFRANCE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Compte tenu du retard constant apporté au règlement de demandes en suspens, le secrétaire parlementaire peut-il nous assurer que toutes les demandes d'assurance-chômage en souffrance dans le pays entier seront satisfaites dans les sept à dix jours prochains?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): C'est une promesse difficile à faire. Toutefois, la Commission a fermement l'intention de réduire au minimum irréductible tout retard attribuable à l'inefficacité.

M. Nystrom: Qu'entend le député par «minimum irréductible»? Je m'inquiète des chômeurs.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES INSTANCES AUPRÈS DES É.-U. AU SUJET DE L'EMBARGO SUR L'URANIUM CANADIEN

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Peut-il nous dire si les instances faites auprès du gouvernement des États-Unis au début de décembre afin que soit allégée la restriction sur l'enrichissement de l'uranium canadien destiné au marché américain ont eu pour effet de changer cette politique de restriction?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je regrette beaucoup, mais je dois vous répondre avec réserve. J'ai déjà refusé de divulguer ce que renfermait cette entente ainsi que les résultats du référendum tenu à un moment donné des négociations entre les États-Unis et le Canada. Afin de répondre à cette question au sujet de l'uranium je devrais révéler les renseignements que j'ai sur cette entente et ce référendum.

* * *

LA FISCALITÉ

LA REMISE ACCORDÉE À LA GREAT CANADIAN OIL SANDS LIMITED

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au président du Conseil du Trésor s'il a obtenu les renseignements que je lui ai demandés mercredi dernier au sujet de la remise de 6 millions de dollars à la Great Canadian Oil Sands Limited et de la raison pour laquelle cette somme importante a été versée par voie de remise des taxes de vente qu'elle avait payées entre 1963 et 1967. Le ministre a dit qu'il ne pouvait se souvenir des détails, mais il s'est engagé à les obtenir et à en informer la Chambre. Comme il n'est pas difficile d'obtenir les détails, peut-être le ministre est-il maintenant prêt à nous mettre au courant.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): On a, en fait, donné une telle directive. Je l'ai confirmée . . .

M. Lewis: Je le sais, je l'ai vue.

L'hon. M. Drury: . . . sur la recommandation du ministre des Finances. Je lui en ai parlé et il s'est engagé à donner les détails pertinents la prochaine fois qu'il sera à la Chambre.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre au sujet du remboursement consenti à cette société contrôlée par des intérêts américains. Le gouvernement s'engagerait-il à accorder la même importance aux mineurs du Cap-Breton à qui on refuse de verser des prestations d'assurance-chômage à cause de la coercition exercée par les gens de la Devco?

L'hon. M. Drury: Je suis certain que les mineurs du Cap-Breton sont beaucoup mieux traités par la Devco, une société financée par le gouvernement canadien, que la société en question.

M. MacInnis: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: Il ne nous reste pas beaucoup de temps. Le député peut poser une dernière question supplémentaire, après quoi je céderai la parole au député de Laprairie.

M. MacInnis: Le ministre nous a indiqué que les mineurs obtenaient un traitement juste. Lirait-il le rapport du comité de la justice et des questions juridiques pour se rendre compte que la Devco, une société de la Couronne, a eu recours à la coercition pour leur enlever cet argent?

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LE PÉTROLE

LA DÉCOUVERTE D'UN GISEMENT DANS L'ÎLE ELLESMERE

M. Ian Watson (Laprairie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre peut-il nous donner des renseignements supplémentaires au sujet de la découverte d'une nappe par la Panarctic Oils dans l'île Ellesmere?

• (1200)

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je n'ai pas de renseignements supplémentaires à donner à la Chambre, sauf qu'il s'agit de la première découverte de pétrole dans les îles de l'Arctique. C'est une découverte très importante, parce qu'elle a été faite à l'extrémité est de l'Arctique, ce qui signifie qu'elle se situe beaucoup plus près des marchés de l'Est du Canada.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, ajourné le jeudi 24 février, de la motion de M. Ross Whicher: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement de M. Alexander (p. 212).

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, je regrette infiniment qu'hier soir, au cours des quelques minutes qui m'étaient réservées, je n'aie pas profité de l'occasion pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

L'honorable député de Trois-Rivières (M. Lajoie), après tout, en est à ses débuts à la Chambre. Quant au député de Bruce (M. Whicher), que nous connaissons comme un vieux militant, il a manifesté, au cours de ses remarques, une «partisanerie» plutôt insolite. Je crois qu'il a essayé d'accaparer au bénéfice du parti libéral toutes les louanges possibles, même imaginaires, tandis que l'honorable député de Trois-Rivières,—il faut en convenir—à l'instar de ceux qui ont un peu d'expérience à la Chambre, reçoit beaucoup de louanges aujourd'hui. Qu'il ne se fasse pas d'illusions: il a reçu ses derniers applaudissements spontanés. Dorénavant, s'il recherche les applaudissements, il devra les mériter. Cette expérience, tous les députés ont dû la faire un jour.

[*Traduction*]

J'espérais que le nouveau ministre de la Défense nationale resterait pour que nous puissions examiner sa gestion du ministère des Finances, pendant les années où il en a eu la charge.

Le discours du trône, bien sûr, ne nous apprend rien de nouveau. Il a déjà fait l'objet de commentaires exhaustifs de la part de mes collègues. A l'extérieur du Parlement, il a fait l'objet de critiques encore plus vives en raison des lacunes qu'il accuse en ce qui concerne le financement de la lutte contre les problèmes tant économiques que sociaux et politiques auxquels le pays fait face actuellement. Ces problèmes ne sont pas tous nécessairement internes; il en est qui portent aussi sur la politique étrangère. Je dois dire que l'on a confié la rédaction du discours du trône à celui qui, du côté du gouvernement, possède probablement le style le plus alambiqué qui soit. Nous n'avons jamais rien vu de tel et j'espère que nous le le reverrons jamais plus. La liste des projets de loi que le premier ministre (M. Trudeau) a déposée après le discours constitue bien sûr un assortiment varié mais qui, en fin de compte, revient à bien peu de choses. Je suis sûr que les projets de loi les plus controversables de cette liste sont ceux qui seront présentés les derniers. La nouvelle Loi sur la concurrence et les modifications aux normes de travail, ainsi qu'un certain nombre d'autres projets, ne seront certainement pas adoptés de sitôt.

Nous sommes cette année en période électorale. Il ne servirait à rien de vouloir le nier.

Une voix: Les élections peuvent n'avoir lieu que l'année prochaine.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Cette possibilité déteint certainement sur l'attitude du gouvernement et sur celle des députés au cours du présent débat. Je ne réprouve rien de cela car c'est dans la nature de la politique et du système de parti. La Chambre est notre arène, notre forum, et il est de votre devoir, peu enviable, monsieur l'Orateur, de jouer le rôle d'arbitre dans cet échange d'idées. C'est une bonne chose que vos fonctions ne s'étendent pas au rôle d'arbitre dans des échanges de coups entre députés. Parfois, les éditoriaux des journaux se gaussent de nous lorsque nous nous disputons à la Chambre ou qu'une certaine confusion y règne. Ils se gaussent, mais j'aimerais savoir ce qui se passe au cours de leurs réunions d'éditorialistes ou dans leurs salles de rédaction. La Chambre est le forum où s'échangent les idées. C'est ici que le gouvernement doit mettre ses projets à l'épreuve devant les représentants du peuple. Il n'y a pas d'autre tribune qui puisse jouer ce rôle.

La façon dont nous conduisons nos affaires ne m'inspire ni regret ni réserve. Certains croient-ils que la Chambre des communes est le conseil d'administration d'une société géante appelée le Canada ou un corps exécutif? Elle est autre chose. Ici, nous discutons d'idées et de programmes. Nous ne prenons pas les décisions qui mettent ces idées et programmes en application. On y approuve ou rejette les vœux des Canadiens. Les assemblées législatives des provinces œuvrent de la même manière. Parfois les critiques les plus sévères de cette institution sont, me semble-t-il, ceux qui sont le moins renseignés sur cette institution, son fonctionnement et les hommes et les femmes qui la composent, c'est-à-dire, les députés. Selon certains individus, en temps de campagne électorale, les Canadiens vont chercher les gens dans les bas-fonds, s'il en est. Si ces particuliers possèdent tant de connaissances et de science, pourquoi n'entrent-ils pas en scène et n'offrent-ils pas leur aide au lieu de rester derrière un pupitre anonyme ou un microphone où personne ne peut les voir. Ils n'ont pas à rendre compte de leurs idées ni de leurs paroles.

Cela dit, passons au discours du ministre. Dommage qu'il soit absent. En fait, il a induit la Chambre en erreur l'autre jour. Je lui ai posé une question à propos de déclarations qu'il avait faites au nom du gouvernement du Canada à la conférence des ministres des finances, tenue à Banff. Il m'a conseillé à l'époque d'être patient, car il allait nous répondre dans son discours. J'ai passé ce discours au peigne fin. Je l'ai écouté et je l'ai lu attentivement dans le *Hansard* et n'y ai pas trouvé un mot de ce qui s'est dit à cette conférence. Il ne s'y trouve pas un mot des problèmes qui ont été examinés. Évidemment, certaines idées ont transpiré. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) lui a posé des questions auxquelles il a dit qu'il répondrait plus tard ce jour-là. Encore une fois, on a fait le silence sur ce sujet. A ce point de vue, j'accuse le ministre, non d'avoir trompé la Chambre, mais de l'avoir incitée par la ruse à différer ou à mettre de côté certaines questions qui auraient pu être très embarrassantes. Mais ce n'est pas une façon de répondre. Si les questions sont sérieuses—et celles-ci l'étaient—elles méritent une réponse.

Le ministre des Finances (M. Turner) n'est pas un nouveau venu au Canada. Il en est à sa troisième ou peut-être quatrième nomination au cabinet. Il détient bien sûr un nouveau portefeuille, mais il a participé à des réunions du cabinet au cours desquelles les répercussions économiques au pays ont été discutées et, si je connais bien l'honorable député d'Ottawa-Carleton (M. Turner), il n'est pas homme à se taire au cabinet et il doit connaître les problèmes. Je dois dire que son discours d'hier reflétait une nouvelle façon d'envisager les choses qui est d'une fraîcheur désarmante. Je crois que la première chose qu'il a faite a été de donner des vacances à tous les écrivailleurs de discours de son prédécesseur. J'espère qu'il donnera congé une fois pour toute à ces personnes dont les déclarations semblaient venir de si haut et étaient prononcées avec une certitude quasi-dogmatique. Comme me dit mon collègue d'Annapolis-Valley (M. Nowlan), avec la certitude dogmatique d'un oracle de Delphes. Il s'agissait de déclarations venant du mont Olympe. Contrastant étrangement avec celles du ministre hier, elles parlaient de difficultés, et de nombreux facteurs qui rendaient très difficile l'accomplissement de la tâche du ministre des Finances et qui ne permettaient au mieux que de faire des prévisions plausibles. J'espère cependant que le ministre actuel ne pensera pas comme son prédécesseur, ni comme le ministre d'État chargé de seconder le ministre des Finances, et qu'il ne fera pas des déclarations empreintes d'une telle certitude.

Je me rappelle que l'ancien ministre des Finances a prévu plusieurs fois ce qui se passerait pour l'économie. A présent, le ministre des Finances le dit, à moins qu'il ne soit un charlatan ou un sot . . . A moins que cet homme ne soit un charlatan ou un sot, qui donc fera ces prédictions irrévocables? Je vais prendre le ministre au mot, mais, en ce cas, que pense-t-il de ses prédécesseurs qui ont fait, eux, de ces pronostics irrévocables? Que pense-t-il du premier ministre (M. Trudeau) qui déclarait, voici quelques mois à peine: «Nous avons pris le virage, l'inflation est jugulée, et nous pouvons, maintenant, nous attaquer au problème du chômage»? Ce gouvernement n'a pas plus jugulé l'inflation qu'il n'est parvenu à atteindre la lune à quatre pattes. Le ministre nous a dit que nous avions à

faire face aux problèmes jumelés que sont le chômage et l'inflation.

• (1210)

J'aimerais bien savoir quelle position le ministre des Finances a prise lors de la conférence de Jasper. A-t-il ou n'a-t-il pas déclaré que la relance de l'économie était désormais suffisamment amorcée pour que nous puissions nous attaquer au problème du chômage cette année? La Banque du Canada prend-elle désormais le contre-pied de la politique qu'elle a suivie jusqu'ici en matière de stimulants, parce qu'elle aurait peur de l'inflation. Croient-ils, que lorsque nous arriverons à la fin de l'année, le chômage sera réglé et qu'aux troisième et quatrième trimestres nous nous engagerons dans une période de progrès. Comme rien présentement ne laisse prévoir une tendance à la hausse, ce sera donc pour plus tard. Ces facteurs vont-ils alors déterminer la date des élections?

Nous étudions les prévisions et si elles indiquent que l'économie progressera tellement en 1972, pourquoi sont-elles en désaccord avec celles de la banque de Tokyo qui annoncent un ralentissement en 1972 et une reprise lente? D'après ce que dit le gouvernement au sujet du rendement du Japon, on doit pouvoir ajouter foi aux observations des Japonais. Ils ne peuvent approuver et désapprouver.

Que nous réserve l'année à venir? Je m'attends que le ministre des Finances nous annonce son budget. Quand le fera-t-il? Le ministre d'État qui n'a pas encore participé au débat sera sans doute en mesure de nous fournir ce détail. Je ne dis pas qu'il nous donnera l'heure et la date exactes de la communication du budget, mais il devrait nous faire part dans son discours des corrections qui seront apportées aux erreurs flagrantes du bill C-259, celles qui sautent aux yeux. Ils se savaient bien dans l'erreur, mais il leur eut été difficile d'ajouter d'autres amendements dont ils avaient développé une phobie à cause des critiques qui avaient été formulées sur les centaines d'amendements apportées depuis la présentation du bill C-259. Nous les attendons cette année. La population canadienne aura-t-elle à supporter d'autres injustices qui empoisonneront notre système économique? Voilà ce que nous voulons savoir du député de Calgary-Sud s'il se décide à prendre part au débat. Nous verrons bien si nous obtiendrons réponse aux questions que j'ai récemment posées au ministre des Finances.

J'ai une autre question: le ministre des Finances et ses hauts fonctionnaires ont-ils prévenu les provinces, à Jasper, que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux devaient mettre fin aux efforts d'expansion qui avaient culminé dans le mini-budget d'octobre? Que le ministre d'État me réponde: la position du gouvernement du Canada est-elle aujourd'hui que les propositions que renfermait le mini-budget d'octobre doivent être l'apogée de ses efforts d'expansion, et cela va-t-il résulter dans le retranchement des provinces—ou que va-t-il se produire au juste? Je demande au ministre d'être franc avec la Chambre. Le gouvernement doit être honnête envers la population. On nous a déjà raconté trop d'histoires. Il y a déjà plusieurs choses louches dans le ministère du solliciteur général, ainsi que dans le ministère du Revenu national, lorsque le premier ministre nous dit quand la politique du gouvernement sur la mainmise étrangère va être annoncée. Ce devait être en juin dernier, puis en septembre. Il y a eu des fuites en septembre, ce qui a créé quelques difficultés à l'époque. Ce devait ensuite être avant la fin de la session, et entre-temps on n'a cessé de nous répéter que cela allait venir sans tarder. Aux dernières nouvelles, cette politique devait être annoncée vers le 16 février. Maintenant, on n'en parle plus, et la question a été mise de côté. Tout cela est assez louche.

Il y a une autre chose louche qu'à mon avis, il faut mentionner. Il y a quelques semaines, lors d'une de ces incursions quasiment non politiques qu'aime faire le premier ministre ces jours-ci, il était à Toronto. Là-bas, il a fait la leçon à la population sur le genre d'éthique du travail que devraient adopter bien des gens, et il a dit qu'il ne manquait pas d'emplois disponibles dans le pays, si seulement les gens étaient prêts à se secouer et à chercher du travail. Il a fait un sermon admirable. Je vais maintenant y donner la réponse, qui se trouve dans une lettre remarquable, et je demande à la Chambre de bien vouloir patienter pendant que je la lui lis. Cette lettre a paru dans le *Daily Columnist* de Victoria du 16 février. Elle ne va peut-être pas plaire au premier ministre. Elle provient peut-être du pays des bigots, et il se peut que certaines des choses qu'elle renferme manifestent des préjugés à l'endroit du premier ministre.

L'auteur de la lettre a signé «Un chômeur». Voici ce qu'il dit:

LES EMPLOIS DU PREMIER MINISTRE

Plusieurs jours après que M. Trudeau eût annoncé, au cours d'une entrevue à la télévision, que les emplois ne manquaient pas au Canada, pourvu qu'on veuille bien s'éloigner des villes et ne pas s'attendre à un gros salaire, j'ai téléphoné au bureau de la Main-d'œuvre local pour obtenir un emploi. Je suis chômeur et inscrit au bureau de la Main-d'œuvre. J'ai dit aux fonctionnaires que j'étais prêt à aller n'importe où au Canada et à faire n'importe quel travail.

Que peut-on demander de plus?

La première personne à qui je m'adressai, n'étant pas au courant de ces emplois ni de la déclaration du premier ministre, en référa à un autre membre du personnel. Celui-ci avait bien entendu parler de la déclaration, mais n'était pas au courant des emplois en question. Il me renvoya à un autre employé qui n'était pas plus renseigné que son collègue. Après avoir parlé à plusieurs de ces fonctionnaires, de plus en plus élevés, je suppose, dans l'ordre hiérarchique, je constatai qu'ils considéraient tous la déclaration du premier ministre comme une bonne blague. Quand enfin j'arrivai au bout de mes peines, le fonctionnaire m'avoua que le service de la Main-d'œuvre n'avait à l'heure actuelle aucun emploi à offrir au Canada.

Une semaine plus tard, je téléphonai de nouveau. Le même manège recommença et on me dit «si ces emplois existent, M. Trudeau ne nous a pas dit où».

• (1220)

Est-ce là une image fidèle de l'emploi au Canada ou bien le premier ministre utilise-t-il la technique du blanchiment? Ou est-ce que le ministère de la Main-d'œuvre ne s'acquitte pas de sa tâche? Et s'il s'en acquitte, pourquoi ne dirige-t-il pas les gens disponibles et compétents vers les emplois vacants?

Le public sait-il que le bureau local de la Main-d'œuvre a pour politique, lorsque le plus grand employeur, le gouvernement fédéral, demande des travailleurs rémunérés à l'heure, dans la région, notamment pour le ministère de la Défense nationale, de lui envoyer des anciens combattants pensionnés? Quelle chance a un jeune homme de moins de 40 ans d'obtenir un emploi rémunéré à l'heure, disons au chantier naval, alors que les vacances sont comblées au moyen d'hommes qui touchent déjà une pension de

l'État? Je crois qu'on fait parfois des exceptions; dans quelles circonstances, je l'ignore.

M. Trudeau devrait peut-être examiner la situation.

UN CHÔMEUR

M. Béchard: Signé par . . .?

L'hon. M. Lambert: «Un chômeur».

M. Béchard: Un chômeur conservateur.

L'hon. M. Lambert: Je l'ignore. Après tout, il n'exprime pas ses idées politiques. Voilà un point de vue qui se manifeste dans d'autres lettres adressées aux journaux ou aux députés. La lettre n'a pas été écrite à moi, mais au public, et son message est net. Elle atteste de l'écart de crédibilité, elle vient justifier la motion de mon collègue le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander).

Monsieur l'Orateur, avant de revenir sur la question économique, je voudrais brièvement faire état de deux choses. Premièrement, l'autre jour, j'ai interrogé le premier ministre et lui ai demandé si le gouvernement avait renoncé à tenir la promesse qu'il avait clairement faite à l'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, puisque la liste des mesures législatives prévues passait sous silence les modifications à la loi sur l'immigration et à la loi sur la Commission d'appel de l'immigration. A des questions antérieures que certains de mes collègues et moi-même avions posées, l'ancien ministre avait répondu que la présentation des modifications, en plus de celle d'un Livre blanc, était imminente. Il est presque devenu un jeu entre moi-même et le député de Saskatoon-Humboldt (M. Lang) de déterminer ce que signifie le mot «bientôt». Et maintenant, circule l'inquiétante rumeur, et c'est peut-être bien plus qu'une simple rumeur, que jusqu'à une demi-douzaine de hauts fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration—et je connais les détails personnels—qui ont peiné pour apporter des modifications à la loi sur l'immigration et ainsi mettre de l'ordre dans un régime chaotique, puis remettre la suite de leurs travaux aux calendes grecques—sont sur le point de démissionner ou de demander une mutation. Je voudrais bien savoir pourquoi.

Est-il juste que plus de 7,500 appels soient en suspens devant la Commission d'appel de l'immigration? Cette dernière travaille dur mais elle ne peut étudier au maximum que 950 cas par an, ce qui est un joli chiffre. Mais 7,500 cas restent en souffrance. Certains de ceux qui, actuellement, on fait appel à la suite de divergences d'opinions valables avec le ministère de l'Immigration quant aux qualifications que leur a attribuées le régime des points seront des vieillards et auront des enfants et des petits-enfants avant qu'on n'en arrive à leur cas. Entretemps, ils resteront dans l'incertitude si ce programme idiot est conservé et si cette inaction persiste.

Il faut résoudre ce problème. Je ne préconise rien à la Joe Sedgwick ni ne prétends que nous allons le résoudre. Ce régime est arbitraire et a remplacé une prétendue discrétion administrative par une discrétion bureaucratique. Quiconque ose contester son évaluation aux points doit comparaître devant une commission d'enquête spéciale et faire l'objet d'un ordre de déportation avant de se faire entendre par la Commission d'appel de l'immigration.

M. Haidasz: C'est honteux!

L'hon. M. Lambert: Il n'est rien de plus dégradant, de plus vexant ni qui ne constitue davantage une menace administrative que d'exiger d'un immigrant, et surtout d'un immigrant admis en tant que visiteur et ayant déposé une demande de statut d'immigrant, que de se voir attribuer par exemple 45 points et envisager—et je pense que les fonctionnaires de l'immigration diraient même «oser»—de contester son évaluation. Il est déporté avant même que son évaluation aux points ait été étudiée par la Commission d'appel de l'immigration qui a compétence en la matière, d'après la Cour suprême. On est presque porté à croire que cette accumulation d'appels fait partie d'un programme concerté des fonctionnaires de l'Immigration en vue d'obtenir une réaction de la Commission d'appel de l'immigration et de parvenir à un tel embouteillage qu'une solution s'imposera. Il y a quelque chose de pourri dans tout ce système.

J'aimerais, en terminant, monsieur l'Orateur, parler de la GRC.

M. l'Orateur: Le temps du député est écoulé, mais il peut poursuivre avec la permission de la Chambre.

Des voix: Poursuivez.

L'hon. M. Lambert: Je tiens à remercier les députés, monsieur l'Orateur, et je n'abuserai pas de leur amabilité. Le dernier point que j'aimerais faire valoir a trait à un sujet que j'ai soulevé à la Chambre cette semaine et dont j'ai parlé en public la semaine dernière, et il s'agit du changement dans la politique d'administration au sujet de l'identification de la Gendarmerie royale du Canada . . .

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: . . .sur les édifices, les automobiles et les navires. J'admets que cela ne remonte pas à hier et que ce n'est pas le ministre actuel qui en est responsable. Toutefois, monsieur l'Orateur, le public s'intéresse maintenant à la question à cause de certains exemples frappants de ce que le ministre prétend n'être qu'une question de politique administrative.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Depuis quand une politique administrative ne doit-elle pas être revue en public? Quel bureaucrate sacro-saint a le droit de dire qu'il ne s'agit que d'une question administrative sans importance? Monsieur l'Orateur, ce ministre n'est pas honnête avec les gens à ce sujet.

M. Kaplan: C'est une honte!

L'hon. M. Lambert: Le député de Don Valley (M. Kaplan) peut se rendre en Saskatchewan ou en Alberta ou en Manitoba où la GRC est beaucoup plus connue que dans le Canada central. Cette année, la province de l'Alberta se préparait à célébrer le 100e anniversaire de la fondation de la Gendarmerie royale du Canada. On nous dit maintenant qu'ils seront plus facilement identifiables par le simple mot «police». Quelle absurdité! Tout ce que je puis dire c'est que le Solliciteur général (M. Goyer) devrait aller voir le bureaucrate responsable de cette décision et, si c'est celle d'un commissaire, ce dernier devrait alors comparaître devant le comité de la justice et des questions juridiques pour expliquer sa décision. Pourquoi des citoyens ordinaires—11,500, au fait—sans concertation, ont-ils signé un télégramme et en ont-ils envoyé une copie au premier ministre et à moi-même? Pourquoi ai-je reçu des pétitions provenant d'enfants et des télégrammes? Mon collègue le député de Vegreville (M. Mazankowski) a reçu un télégramme. On me dit qu'il porte 1,500 signatures et qu'il vient d'une ville qui ne compte pas 4,000 habitants. Des protestations se sont élevées au Nouveau-Brunswick

au sujet de cette affaire. Il ne s'agit pas d'une question de bilinguisme, mais de l'identité de notre force de police. Lorsque je passe devant le Quartier général de la division «K» à Edmonton, je veux voir le blason de la GRC sans avoir à descendre de ma voiture et mettre le nez sur la plaque pour pouvoir lire «Gendarmerie royale du Canada». Je ne veux pas voir simplement le mot «police». Je veux voir qu'il s'agit de la division «K» de la Gendarmerie royale du Canada.

• (1230)

Dans la ville de Saint-Albert, où est stationné un détachement de 18 ou 20 membres de la GRC qui font également office de police municipale et provinciale, je veux voir clairement inscrit, quand je me rends à leur Quartier général, les mots «Gendarmerie royale du Canada». Quiconque dit que le touriste ou le public souhaite voir identifier ce corps par le mot police au lieu des initiales GRC a perdu la tête, car les lettres GRC représentent une chose et une chose seulement, à savoir l'un des meilleurs corps policiers du monde.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Je ne veux critiquer personne en disant cela. Je ne vois pas pourquoi il faudrait désigner ce corps simplement comme une police ordinaire, mais en disant cela je ne veux en rien diminuer le mérite des forces de polices locales. Il est évident pour moi qu'il faut identifier de façon distincte la GRC.

M. Ryan: Il faut aussi penser à son histoire.

L'hon. M. Lambert: J'espère que le ministre me répondra et ne se contentera pas de dire quelque chose du genre «Oh, mais cela n'intéresse personne.» Il a parlé à la radio hier au soir, mais j'y étais aussi. Bien sûr, au Québec, la GRC n'éveille pas beaucoup d'intérêt. Leurs fonctions ne les mettent pas en contact étroit avec la population de la province. La même chose est vraie en Ontario. Dans ces provinces existent des polices municipales et provinciales importantes, compétentes et efficaces. Cela n'est toujours pas le cas dans le reste du Canada. Dans de nombreuses localités de l'Ouest du Canada, la GRC assure de façon très efficace les fonctions de police municipale. Les taux de criminalité réduits de ces régions reflètent les bienfaits de sa présence. Ainsi, alors que nous approchons du centenaire de la fondation de la GRC, voilà à quoi on en vient: elle sera désignée simplement comme police et, en petits caractères, probablement inscrit en dessous, apparaîtront les lettres GRC ou Gendarmerie royale du Canada. Bientôt, la Gendarmerie sera identifiée au-dessous des décalcomanies sur la portière des voitures de police. On y verra les lettres GRC là où la gadoue et la boue sont susceptibles de recouvrir le sigle. Nous voulons voir actuellement sur la portière d'une voiture de la police le sigle GRC figurant au-dessus de l'écusson. C'est ce que nous voulons.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je recommande instamment à la Chambre d'appuyer l'amendement proposé par mon collègue le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander.)

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'immigration): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je crois qu'il faut féliciter l'honorable député de Bruce (M. Whicher) ainsi que l'honorable député de Trois-Rivières (M. Lajoie) qui a appuyé sa motion d'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont tous deux parlé avec éloquence dans la meilleure tradition de la démocratie parlementaire. C'est avec plaisir que nous avons entendu leurs remarques.

Dans le discours du trône, Son Excellence dit ce qui suit:

> Dans l'entretemps, des contestations de tout ordre à travers le monde nous ont rappelé que, pour les êtres qui ne trouvent dans la société ni compréhension véritable de leurs aspirations ni satisfaction réelle de leurs besoins, le caractère fascinant et prometteur des réalisations techniques modernes perd tout intérêt et devient absurde.

Il continue en disant:

> La sécurité économique est évidemment un des meilleurs moyens de combattre l'isolement social. Pour que tous les Canadiens puissent partager notre richesse nationale, il est impérieux de multiplier les emplois et de surmonter les incertitudes économiques.

Comme mes collègues de ce côté de la Chambre et, j'en suis sûr, la majorité des députés, je suis tout à fait d'accord avec ces paroles et je voudrais y rattacher mes remarques. Je les approuve tout à fait, non seulement à cause de mes convictions personnelles, mais parce que je travaille de concert avec le premier ministre (M. Trudeau), un gouvernement, un ministère et en fait un ministre qui se préoccupent énormément des personnes dans le besoin et de celles qui sont menacées par l'insécurité économique.

Pendant presque deux ans, j'ai travaillé avec un ministre qui a montré sans l'ombre d'un doute qu'il se préoccupait des gens et qu'il s'intéressait à leurs problèmes. S'il était ici, il serait gêné de m'entendre parler de la sorte.

Une voix: C'est sûr.

M. Perrault: Les nombreuses mesures qui ont été avancées par le ministre et par le gouvernement prouvent hors de tout doute que le gouvernement se préoccupe du sort de la population. Le nouveau ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey), avec l'appui unanime de ses collègues, a avancé des projets de loi sociale d'une réelle valeur. Plusieurs députés de la Chambre les ont appuyés. Dans le domaine du ministère du Travail, des innovations telles que le salaire égal pour un travail égal, le congé de maternité, l'allocation de fin de service, l'obligation de donner à un employé ou un groupe d'employés un avis de mise à pied et un terme aux pertes d'emploi découlant des injustices d'une saisie. Alors qu'il était ministre du Travail, et avec l'appui du premier ministre et de ses collègues, il a présenté des propositions de révision de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Parmi les nombreuses stipulations, il s'en trouve une visant à donner plus de sécurité aux travailleurs confrontés par l'impact de l'évolution technologique.

Si le ministre n'était pas retenu chez lui par la maladie, c'est lui qui parlerait à ma place et débattrait avec les députés la question de l'assurance-chômage. Je suis heureux de vous annoncer qu'il reviendra bientôt.

Des voix: Bravo.

M. Perrault: Il me prie d'exprimer à tous les députés ses remerciements pour les lettres, cartes et expressions de sympathie qui lui sont parvenues de tous les côtés de la Chambre.

Il y a quelques mois, avec l'appui écrasant de la Chambre, appui qui a porté à certains moments sur les détails de la mesure, le ministre a fait adopter la loi sur l'assurance-chômage.

M. Alexander: Oh.

M. Perrault: Certains députés parfois ont proposé des modifications et des variantes à la loi. Les membres du comité ont tenté, au cours d'audiences et de séances prolongées, d'édifier ce qui serait, nous l'espérions, le plus beau programme d'assurance-chômage au monde.

Une voix: Et vous avez tous échoué.

M. Perrault: Tous les députés ont convenu de la nécessité de modifier et de réformer ces mesures conçues pour sauvegarder le revenu des chômeurs et de ceux qui sont temporairement sans travail. De fait, le Canada et le Parlement ont fait de l'histoire l'an dernier car, indéniablement, même compte tenu des difficultés de la période de transition, le nouveau régime d'assurance-chômage est la mesure la plus évoluée de son genre dans le monde entier.

Il y a quelques mois, j'ai assisté à un congrès international des responsables de l'administration des régimes d'assurance-chômage de nombreux pays; notre régime y a été reconnu comme le meilleur et le plus complet.

M. Ryan: Alors, pourquoi ne donne-t-il pas de bons résultats?

M. Perrault: C'est une mesure qui tient compte du nouveau fait social, que nul n'est à l'abri de la dislocation d'emploi. C'est pourquoi l'assurance-chômage est aujourd'hui presque universelle, ou qu'elle l'est depuis le 1er janvier, lorsque 1.2 million de noms ont été ajoutés aux listes. Ces Canadiens sont sûrement heureux de participer au nouveau régime d'assurance-chômage.

Les conditions d'admissibilité aux prestations ont été sensiblement modifiées; on peut maintenant profiter de ces avantages beaucoup plus facilement. Les prestations elles-mêmes, allant jusqu'à $100 par semaine, se rattachent au revenu courant, et une disposition prévoit le rajustement automatique des prestations selon les fluctuations du revenu moyen. La durée des prestations est liée non seulement au travail récent mais aussi à la situation économique existante. Un programme d'assistance aux requérants a été établi et son objectif est de leur aider à obtenir du travail en leur fournissant des renseignements au sujet des emplois et en les orientant. Le but de ce programme et d'autres, monsieur l'Orateur, doit certes être d'aider les travailleurs canadiens à trouver un emploi utile aussi rapidement que possible. Voilà pourquoi, lorsque la chose est opportune, les requérants sont dirigés vers les agences de placement, vers un service d'orientation professionnelle ou on leur offre une aide financière.

• (1240)

Voici une mesure qui tient compte du fait que trois millions de femmes font partie de l'effectif ouvrier au Canada, dont un très grand nombre assurent à leur famille la différence entre la misère écrasante et un niveau de vie convenable, des femmes qui ont maintenant droit à des prestations de maternité lorsque la grossesse les prive de leur rémunération. Voici une mesure qui considère la maladie, qu'on soit employé ou en chômage, comme une interruption des gains, mesure qui reconnaît que les dépenses familiales demeurent nécessaires, peu importe la raison de la maladie du soutien de famille. Ces dispositions et d'autres aussi importantes de la mesure ont été adoptées le 27 juin dernier et sont entrées en vigueur le 1er janvier cette année.

Je sais fort bien, le ministre aussi d'ailleurs, qu'on a critiqué le régime et sa mise en application. A vrai dire, des députés de part et d'autre de la Chambre ont fait preuve d'une diligence remarquable et louable pour le compte des requérants de leurs circonscriptions. Il nous incombe à tous, peu importe notre affiliation politique, de travailler pour nos commettants et nous assurer qu'ils sont bien servis par les programmes mis à leur disposition.

Cependant, quand on effectue une réforme fondamentale de la taille de celle-ci, une période de transition et d'adaptation est inévitable. Outre les défis administratifs et les innombrables modalités, il y a le travail d'information. Même aujourd'hui, huit semaines après l'application générale, environ 80 p. 100 des appels aux bureaux canadiens d'assurance-chômage portent sur des questions qui n'ont pas trait aux réclamations. Il s'agit dans la plupart des cas de gens qui veulent des renseignements.

Tout ceci étant dit, il est intéressant de signaler, cependant qu'aucun député, bien qu'il ait fait connaître les problèmes de ses mandants, n'a demandé l'abandon du régime car les réformes sur l'assurance-chômage au Canada se faisaient attendre depuis longtemps. Nous savons qu'il y a une crise de chômage quelle que soit notre couleur politique ou que sais-je. Le Parlement peut être fier de son travail. Il s'agit maintenant d'appliquer ce régime avec autant d'efficacité que possible.

Soyez assurés que le ministre n'a pas rejeté à la légère les critiques proférées au cours des récents mois à l'endroit de l'assurance-chômage. Vous le connaissez bien trop. Il a la réputation de travailler, surtout lorsqu'il s'agit de personnes qui ont des problèmes. A vrai dire, il est si affairé à l'hôpital qu'il devra peut-être revenir bientôt à la Chambre pour se reposer. Qu'importe que le nombre de personnes privées de leurs prestations légitimes soit infime et qu'il soit faible en comparaison de la totalité? Pour ces personnes et ces familles, il s'agit d'une tragédie lamentable et le gouvernement, mieux aucun gouvernement, ne peut être satisfait de lui-même tant que ce besoin se fera sentir.

Le ministre a pris des dispositions. Au cours de la dernière intersession, le ministre a entamé des discussions avec les groupes intéressés et les dirigeants de la Commission d'assurance-chômage pour évaluer le bien-fondé de cette critique et pour voir s'il n'y aurait pas lieu de modifier la façon de traiter les demandes pour répondre plus effectivement aux besoins des chômeurs. Le ministre annonçait plus tôt cette année que toutes les demandes déposées feraient l'objet d'une révision qui nous indiquerait s'il y a lieu d'appliquer des mesures spéciales. Même si dans certains cas particuliers, des retards sont parfois inévitables, il n'en reste pas moins que la grande majorité des réclamations présentées à la Commission sont examinées, dans le temps prescrit. Certains députés nous ont demandé de définir le temps prescrit. Or, leur conception diffère peut-être de la nôtre.

La nouvelle loi prévoit une période d'attente de deux semaines avant de verser des prestations. En réalité, cela signifie qu'à partir du moment où le prestataire présente une demande, il s'écoulera deux semaines sans gains. Or, en vertu de la loi, les versements sont effectués échus et comme le prestataire doit déclarer qu'il était, en fait, chômeur mais disponible au travail pendant la période de temps où il était en chômage, il est logique que les presta-

tions ne soient pas normalement versées avant la quatrième semaine de chômage.

Au cours de son enquête, la Commission a déterminé trois principales raisons qui ont motivé le retard dans le paiement des prestations. D'abord, certains prestataires ne remplissent pas correctement leur formule de demande. La réforme visant les prestations en est, je crois, à sa sixième révision. Nous avons invité le Congrès du travail du Canada et autres organismes intéressés à nous fournir des avis, à nous proposer un formule modifiée qui soit pour les prestataires plus facile à remplir. En second lieu, certains employeurs n'ont pas remis à leurs employés de relevé des cotisations ou de certificat de cessation d'emploi. En troisième lieu, il arrive que des erreurs se produisent lors de l'examen des réclamations. Cela est indéniable.

La Commission a pris de nombreuses initiatives en vue de fournir aux ayants droit des renseignements détaillés pour les aider à s'y retrouver dans les formalités à accomplir et à remplir correctement leur formule de demande. En plus de bureaux permanents, elle a mis en place un vaste réseau de centres auxiliaires afin de mettre ainsi à la disposition des ayants droit un service plus efficace. La Commission poursuit ses efforts en vue de déterminer les secteurs où se posent des problèmes et en vue de dégager une procédure plus efficace pour l'examen des demandes.

On peut constater qu'une nette amélioration a été enregistrée au cours des dernières semaines dans l'examen des demandes. Les députés se rappellent sans doute que le ministre a annoncé, la semaine passée, les résultats d'une enquête qu'il avait ordonnée à propos de toutes les réclamations enregistrées depuis décembre 1971. Cette enquête a révélé que, pour la plupart des demandes, dont l'examen avait accusé un retard, ce retard était dû au fait que des renseignements essentiels n'avaient pas été fournis, soit par l'employeur, soit par l'ayant droit. Sur quelque 5,000 demandes, on n'a relevé que dans un pour cent des cas un retard dans le versement des prestations.

Je rappelle aux députés qu'on produit 600,000 chèques toutes les deux semaines. Au cours du mois de janvier, on a versé 130 millions de dollars. Voilà un programme intensif. On fait tous les efforts possibles pour ramener les délais à ce minimum irréductible. Le problème des 5,000 est très réel, je ne le nierai pas. On comprend facilement qu'ils ne s'intéressent pas à l'analyse statistique. Ils ne s'intéressent pas aux débats qui opposent le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey) aux critiques de l'opposition sur des questions de statistique. Je crois que nous prenons tous à cœur le sort des individus.

Personne ne nie le droit des travailleurs canadiens à toucher les prestations d'assurance-chômage quand ils cessent de gagner, mais je voudrais dire quelques mots d'un autre groupe de travailleurs qui méritent qu'on s'intéresse à eux. Il s'agit des employés de la Commission de l'assurance-chômage, qui assument de lourdes charges à l'occasion du processus de transition. Ils font beaucoup d'heures supplémentaires depuis des semaines et des mois. Ils sont eux-mêmes des travailleurs, et n'ont souvent pas droit de réplique aux critiques qu'on leur fait. Comme nous tous, ils font des erreurs, mais ils sont remarquablement efficaces en tant que groupe. Les députés conviendront, je crois, que le personnel de la Commission s'occupe promptement de corriger les retards qu'on lui signale.

Ils ont parfois été critiqués très injustement par la presse et par certains députés.

Je suppose qu'il est tentant pour certains de faire de l'épate sur le dos des pauvres gens.

Des voix: Oh, oh!

M. Perrault: Heureusement, la plupart des journalistes et des députés ont résisté à cette tentation. La majorité des députés ont très bien collaboré. Je les remercie au nom du ministre. Il y a quand même des exceptions. Était-ce vraiment dans l'intérêt du public, lorsqu'il y a quelque temps une publicité monstre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député soulève-t-il une objection?

M. Gleave: Oui, monsieur l'Orateur. Je proteste contre la remarque au sujet de ceux qui font de l'épate sur le dos des pauvres gens. Nous avons tous beaucoup travaillé à cette question des réclamations d'assurance-chômage. Je veux bien que le secrétaire parlementaire défende ses employés. C'est probablement son devoir de le faire, mais il n'est pas juste . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député reconnaîtra que son intervention n'a rien d'un rappel au Règlement. Il y a là matière à débat entre le député et le secrétaire parlementaire. Le député voudra peut-être participer au débat plus tard.

• (1250)

M. Ryan: Le député me permet-il de lui poser une question?

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que le député a fait son possible, comme la grande majorité des représentants ici, pour que ce programme aboutisse à quelque chose et je suis heureux de le signaler ici; mais on ne saurait en dire autant de certains autres, dont les déclarations ici comme en dehors de la Chambre nous faisaient douter du sérieux de leurs opinions.

M. Alexander: Pourquoi ne retirez-vous pas vos paroles?

M. Perrault: Il est peut-être tentant pour un certain nombre de critiquer le programme, mais était-elle dans l'intérêt public toute cette publicité qu'on a faite il y a quelque temps, à la requérante qui réclamait ses prestations et se plaignait de retards inexplicables? On s'est rendu compte que la dame en question avait été avertie, quelques jours après le dépôt de sa réclamation qu'elle n'avait pas travaillé assez longtemps pour avoir droit aux prestations. Mais on ne disait absolument rien de cela dans l'article en question. Bien plus même, on y mentionnait les déboires de l'intéressée en ajoutant que toutes les difficultés auxquelles elle et sa famille étaient en butte, étaient imputables à l'inefficacité de la Commission et qu'on aurait pu les éviter. Cette façon d'agir n'est pas juste, à mon avis.

Selon un article publié dans le *Globe and Mail* samedi, l'ordinateur aurait produit 300 chèques en blanc. Tout d'abord, c'est une impossibilité technique pour l'ordinateur. Cela pourrait se produire avec une machine ordinaire telle qu'on en utilise encore pour certains paiements, une machine qui s'appelle l'interprète. Après des recherches approfondies et coûteuses qui ont duré toute la semaine dernière, la Commission a établi la possibilité qu'un chèque de ce genre ait été établi, il y a plusieurs semaines.

Ensuite, le député a allégué que j'avais fait une assertion injuste. Permettez que je donne un exemple précis

qui devrait être signalé à la Chambre. Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a posé le 18 février une question à la Chambre, et formulé la prétention sensationnelle que 5,000 réclamations qui ne pouvaient pas être étudiées au bureau de paie de Montréal ont dû être transférées à Belleville pour étude.

Que s'est-il passé en réalité? On sait que n'importe quel centre de paye, ou n'importe quel organisme de la taille de la Commission est pourvu d'installations de secours en cas d'urgence, d'une tempête de neige, par exemple, ou de quoi que ce soit qui puisse retarder considérablement le travail. Mais je dois dire qu'aucun travail de la région de Montréal ne s'est effectué au centre de l'ordinateur de Belleville, ni la semaine dernière ni jamais auparavant. Et pourtant, le député a fait toute une histoire d'une simple mesure de précaution administrative, dont tout le monde devrait se réjouir puisqu'elle peut nous éviter des difficultés.

Le député est passé au réseau national de télévision pour dire aux gens de tout le pays qu'ils ne peuvent avoir confiance dans la Commission d'assurance-chômage à cause de ce qui se passait dans sa région. Que veut prouver le député? Je le laisserai répondre à cette question, mais je lui conseillerais tout simplement, s'il veut trouver des prétendus «informateurs» au sein même du gouvernement, de s'assurer que ce sont des sources fiables. Ce qui serait encore mieux, il devrait vérifier ses affirmations auprès de gens qui s'y connaissent.

On a beaucoup parlé du service d'assurance-chômage à Bathurst. Au cours des dernières heures, on y rapporte même des manifestations publiques. Le bureau de Bathurst compte 17 employés qui doivent résoudre les problèmes variés que peut connaître une collectivité de 15,000 personnes. Le nombre de réclamations au bureau de Bathurst s'élève à 10,000. La semaine dernière, 172 cas de prétendus retards de paiement ont été signalés au bureau de Bathurst. D'abord, 32 de ces demandes n'étaient que la répétition de demandes antérieures. Du total net de 138, il y avait quelque retard dans 22 cas. Parmi ces personnes, celles qui avaient droit à être payées l'ont été. C'est donc un rapport de 22 sur 10,000! Pas assez bon, mais quand même pas mal.

Peut-être trouve-t-on la meilleure réponse à ces critiques du service de Bathurst dans un article du *Times* de Moncton daté du 23 février. Le titre en est «Claims Reports Blown up—Labour Federation». En voici un passage:

> Selon la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick, la crise des demandes d'assurance-chômage déposées au bureau de la Commission d'assurance-chômage à Bathurst a été exagérée hors de toutes proportions.
>
> M. Greg Murphy, secrétaire-trésorier de la Fédération, déclarait mardi que le Congrès du travail du Canada à Ottawa avait appris que le nombre des demandes en souffrance était loin d'être aussi élevé que le prétendent des protestataires.
>
> M. Murphy commentait une déclaration du président de la Fédération, M. Paul LePage, selon laquelle les renseignements reçus à la suite de réunions tenues à Ottawa sont en contradiction avec ceux reçus par lui de l'organisme de développement régional connu sous le nom de CRAN.
>
> Selon le secrétaire-trésorier, des représentants de CRAN sont entrés en rapport avec la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick, se plaignant de la situation et demandant une aide financière en vue d'aider les manifestations qui se déroulent continuellement devant le bureau d'assurance-chômage de Bathurst.
>
> La Fédération refusa toute aide financière mais décida que le Congrès du travail du Canada à Ottawa enquêterait.

Monsieur l'Orateur, certains députés d'en face se disent les alliés du Congrès du travail du Canada. Peut-être y a-t-il un problème de communications à la Commission d'assurance-chômage, mais il en existe certainement un entre le CTC et les députés d'en face. L'article poursuivait:

> Toujours selon le secrétaire-trésorier, il est loin d'y avoir autant de demandes en cause que le prétend CRAN.
>
> La situation a été de beaucoup exagérée.
>
> Quoi qu'il en soit, déclara-t-il, le CTC, en collaboration avec la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick, a nommé Bill Craig, ouvrier métallurgiste, représentant à Saint-Jean en tant que fondé de pouvoir spécial du CTC dans la région de Bathurst.
>
> «Toutes les demandes justifiées seront acheminées vers M. Craig» déclara-t-il. Le fondé de pouvoir du CTC rencontrera ensuite les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage et fera son possible pour redresser la situation.
>
> D'après M. Murphy, les représentants du CTC interviendraient au nom de n'importe qui, syndicaliste ou non.

C'est là une attitude constructive de la part du CTC. A l'encontre des demi-vérités, des rumeurs, et de tous les rapports criards et incomplets qui ont été traînés à la Chambre, le CTC, monsieur l'Orateur, a accompli du travail sérieux.

Aujourd'hui, l'un des députés d'en face s'est empressé de venir raconter une autre histoire à la Chambre. Il a déclaré qu'au Nouveau-Brunswick, il y avait plus de 200 demandes en retard en plus du nombre que j'avais mentionné aujourd'hui au cours de la période des questions. Je ferai remarquer au député que s'il se donnait seulement la peine de téléphoner, il apprendrait que toutes ces demandes ont maintenant été satisfaites. Vérifions donc d'abord nos faits, que nous fassions partie du gouvernement ou de l'opposition, avant de critiquer ce programme admirable.

Je le répète, lorsque les gens sont en chômage, il est dangereux de tabler sur la misère humaine. Et c'est tabler sur la misère humaine que de ne pas vérifier les faits que l'on rapporte.

M. Orlikow: Le député me permettrait-il une question?

M. Perrault: Si l'objet des manifestants de Bathurst était de signaler à l'attention de la Commission d'assurance-chômage et du gouvernement certains des problèmes auxquels se heurtait une partie de la population, ils ont obtenu ce qu'ils voulaient. On a énormément amélioré le service à Bathurst, et je me ferai un plaisir d'énumérer ces améliorations aux députés.

Il est facile de comprendre le sentiment de frustration qu'entraîne un taux de chômage croissant ou élevé. On fait réellement des efforts, au niveau fédéral et aux autres niveaux de gouvernement, pour augmenter le nombre des emplois et pour stimuler l'expansion industrielle. Si j'étais en chômage, au Nouveau-Brunswick, il se pourrait fort bien que j'aille manifester moi aussi. En fait, n'importe quel député le ferait sans doute. Mais j'estime qu'à partir d'aujourd'hui, les manifestants qui prennent pour cible la Commission d'assurance-chômage font erreur. Quoiqu'il en soit, ils ont obtenu ce qu'ils voulaient. De nouvelles manifestations . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Perrault: Est-il maintenant une heure?

M. l'Orateur: Je regrette de devoir interrompre le député, mais vu qu'il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 2 heures.)

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà mentionné au cours du débat, le sentiment de frustration qui existe à Bathurst à la suite de chômage considérable est compréhensible. Aussi le gouvernement fédéral et d'autres paliers de gouvernement s'efforcent d'augmenter l'emploi et de stimuler l'expansion industrielle. Or la preuve en a été faite. De nouvelles démonstrations ne sont que des tentatives d'autodestruction. En réalité, de telles démonstrations nuisent positivement à ceux qui ont droit aux prestations d'assurance-chômage. La dislocation de l'administration du bureau de Bathurst ne peut que se traduire par des épreuves pour les chômeurs.

Plusieurs requêtes reçues ces jours derniers insistaient pour que la question de l'assurance-chômage soit confiée à l'examen du comité permanent compétent de la Chambre des communes. Je rappelle aux députés les propos tenus par le ministre le 15 février, lorsqu'il disait:

> Je sais fort bien que les députés se sont vivement préoccupés des retards subis en décembre et en janvier, mais auxquels on a maintenant remédié. Dès la réouverture du Parlement, je serais heureux d'être invité, par le président du comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration de la Chambre, à charger le comité de faire enquête sur la situation. Il se peut qu'une bonne part du souci éprouvé tienne au fait qu'on comprend mal ce que comporte une réclamation d'assurance-chômage. C'est pourquoi, strictement à titre de suggestion, il importerait, à mon sens, que le comité prenne le temps de visiter les bureaux de la Commission et d'en étudier les opérations. Nous ferons l'impossible pour veiller à ce que les députés aient toutes les chances d'examiner le processus des réclamations et de faire les recommandations qu'ils jugent opportunes.

Le ministre m'a prié de réitérer son désir que le comité permanent compétent examine la question, non pas en vue de tenir un débat partial, mais pour trouver le moyen de faire fonctionner le plus efficacement possible le meilleur programme d'assurance-chômage au monde.

Comme les députés le savent, avant qu'un comité permanent de la Chambre ne soit saisi de cette affaire, la Chambre doit débattre la question. Toutefois, j'ai été heureux d'apprendre qu'un sous-comité directeur du comité permanent se réunira la semaine prochaine. Il est à espérer que le comité tiendra des réunions sous peu, afin de discuter la question de l'assurance-chômage. Le sujet étudié la semaine prochaine c'est, sauf erreur, l'organisation et les méthodes. Nous espérons que des réunions pour discuter l'assurance-chômage auront lieu lorsque la Chambre aura donné son consentement.

• (1410)

Des gens signalaient dernièrement qu'il faudrait plus de bureaux, plus de lignes téléphoniques, un personnel plus nombreux et plus d'ordinateurs. Permettez-moi de vous citer des chiffres. Avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, on comptait 65 bureaux à temps plein et 67 endroits où on assurait un service de deux ou trois jours par semaine. A l'heure actuelle, il y a 119 bureaux à temps plein et 85 endroits pourvus d'un service ambulant d'un à trois jours par semaine. En outre, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey) a bien précisé que les quelque 400 bureaux de son ministère vont mettre tout en œuvre pour coordonner leurs services avec ceux de la Commission d'assurance-chômage. Ce processus d'intégration va déjà bon train. On compte actuellement 43 endroits au Canada où les bureaux de la Commission d'assurance-chômage partagent le même immeuble que les Centres de main-d'œuvre du Canada. Bien que la Commission travaille de concert avec les députés, les syndicats, les compagnies, les organismes d'assistance sociale et autres, ses portes sont ouvertes à tout le monde, on peut communiquer avec elle par téléphone et par la poste, et tous ces moyens d'accès se sont multipliés considérablement depuis quelques années.

Tandis que la plupart des organismes, y compris ceux de l'assistance sociale, fonctionnent au moyen de rendez-vous fixés à des heures déterminées, la CAC reçoit tout le monde et répond à toutes les demandes. Environ 1500 employés sont chargés de répondre aux demandes de renseignements. L'an dernier, on en a examiné 8 millions; cette année, le nombre s'élèvera à environ 12 millions. Les attentions spéciales ne vont pas aux députés, aux membres des syndicats ou à des organismes de bien-être . . .

Une voix: Et les appels téléphoniques spéciaux?

M. Perrault: . . . mais aux requérants qu'ils représentent, parce qu'ils sont élus pour s'occuper des gens indépendamment de leur couleur politique. De fait, plusieurs députés ou autres représentants se sont donné beaucoup de mal pour découvrir certains problèmes et c'est leur droit, en tant que représentants de la population. Le ministre tient à remercier les nombreux députés qui lui ont écrit pour lui offrir, de même qu'à la CAC, leur collaboration. La Commission, à titre d'institution traitant directement avec un vaste public, s'occupe de plus de six millions d'employés, de plus de 400,000 employeurs et de plus de un million et demi de prestataires au cours d'une année. Elle a toujours eu pour principe et objectif de collaborer avec les députés.

Bref, à moins que nous ne soyons tous plongés dans la confusion par la masse de statistiques dont on nous inonde depuis quelques mois, je voudrais indiquer aux députés ce qui arriverait simplement si, par exemple, 100 demandes étaient aujourd'hui présentées à la Commission d'assurance-chômage. D'abord, les 100 requérants recevraient dans un délai de deux semaines avis de l'état de la situation. Il serait dit à 88 d'entre eux que leur demande est recevable et qu'ils recevront un chèque dans une semaine ou dix jours. Dix seraient avisés qu'on retardera ou qu'on refusera leur demande, et cela, pour diverses raisons, dont la participation à des conflits ouvriers, l'obtention du salaire des vacances payées ou d'une indemnité spéciale pour mise à pied, la non-disponibilité, l'abandon volontaire du travail, et le reste. A deux de ces 100 requérants, on dirait que leur demande ne peut suivre la filière à moins qu'ils ne corrigent, par des précisions ou des explications, certaines omissions dans les renseignements fournis par eux-mêmes ou par leurs employeurs.

Quoi qu'il en soit, la Commission d'assurance-chômage a versé en décembre 1971 102 millions de dollars comparativement à 60 millions en décembre 1970, et 130 millions de dollars en janvier 1972 en comparaison de 85 millions en janvier 1971. Au cours de l'un et l'autre mois, le taux de chômage était plus élevé cette année que l'an dernier. Il me semble donc que non seulement des prestations sont versées à des prestataires, mais que l'épargne que peut réaliser l'assistance sociale sur les chômeurs non récupérables doit être élevée, qu'elle provient des nouveaux emplois . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est écoulé, à moins qu'il n'obtienne le consentement unanime de la Chambre pour

continuer. La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nrrd-Centre): Pour cinq minutes.

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, je remercie les députés de leur courtoisie. Il me semble donc que non seulement des prestations sont versées à des prestataires, mais encore que l'épargne que peut réaliser l'assistance sociale sur les chômeurs irrécupérables doit être élevée, et qu'elle provient entièrement des nouveaux emplois que cet argent-là peut créer avec les conséquences que cela peut avoir sur l'économie. Par exemple, on estime que, en 1972, les services de bien-être dans l'ensemble du Canada pourront épargner 80 millions de dollars grâce à ce nouveau programme d'assurance-chômage dont les conditions d'admissibilité sont plus généreuses. Il n'est pas surprenant qu'on ait déclaré l'autre jour, au bureau d'assistance publique de Toronto, qu'on réalisait des économies appréciables dans la région du grand Toronto grâce au nouveau programme d'assurance-chômage.

Chaque fois qu'on attire notre attention ou celle de la Commission sur des cas particuliers, il y a immédiatement une enquête et des mesures sont prises pour corriger la situation, si c'est nécessaire. Permettez-moi toutefois de répéter que, dans la plupart des cas, on a trouvé que bon nombre de retards dépassaient la volonté du personnel même de la Commission.

On a beaucoup critiqué à tort le système d'ordinateurs dont se sert la Commission depuis trois ans. On espère que des ordinateurs plus avancés l'aideront à faire bénéficier les citoyens d'un service d'ordinateurs encore plus efficace. Il n'est pas toujours facile d'essayer de trouver une cause unique de blâme comme l'ordinateur. Il n'en demeure pas moins que l'ordinateur a permis à la Commission de jouir de méthodes qui accélèrent le traitement des réclamations et évitent des inconvénients et des difficultés à la grande majorité des citoyens. Je suis certain que personne ne voudrait retourner aux jours humiliants où les gens devaient faire la queue toutes les semaines au bureau d'assurance-chômage pour y recevoir leurs prestations.

On ne peut trop insister sur le fait que l'assurance-chômage n'est pas le bien-être. C'est un droit et le réclamant doit prouver son droit en satisfaisant à toutes les conditions de la loi et en fournissant tous les renseignements requis pour qu'une décision puisse être prise. Il y aura toujours des conditions qui retarderont le paiement des prestations parce qu'il faut y satisfaire. Les gens devraient être prêts à travailler, pouvoir travailler et se chercher du travail et ils ne doivent pas être la cause de leur propre situation de chômeur. La loi est très précise sur ces points et les délais dus à ces raisons ne devraient pas être considérés comme des retards.

Le ministre a quand même indiqué qu'il voudrait discuter de ces questions et d'autres avec le comité quand ce dernier décidera de l'inviter à une de ses réunions. Je suis convaincu qu'une grande partie des soucis que suscite cette situation provient d'une compréhension incomplète de ce que sont les prestations d'assurance-chômage. Je crois qu'il serait utile que le comité prenne le temps de visiter et d'étudier le fonctionnement des bureaux de la Commission d'assurance-chômage.

Nous sommes conscients du fait que certaines difficultés existent en ce qui concerne les congés payés et d'autres questions de ce genre. Celles-ci font maintenant l'objet d'un examen attentif de la part du ministre et du ministère. Des réunions ont eu lieu avec des représentants du syndicat de toutes les parties du Canada et d'autres groupes ont également fait des propositions relativement à cette question. J'espère qu'elle pourra être et sera clarifiée dans un proche avenir.

[M. l'Orateur suppléant (M. Laniel).]

De nombreux faits indiquent que le bruit qui a été fait dans les journaux au sujet de l'assurance-chômage a des effets bénéfiques, car nous nous apercevons que les requérants et les employeurs remplissent de façon beaucoup plus soigneuse les formules que nous leur demandons. Je pense que lorsque le grand public sera plus au fait des exigences du régime, les retards seront moins nombreux. J'invite tous les députés de la Chambre à porter à notre attention tous les cas où ils estiment que des retards se sont produits indûment et je les assure que chacun de ces cas sera rapidement étudié. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, le régime canadien d'assurance-chômage est, selon nous, l'un des meilleurs du monde et j'ai bon espoir que la plus grande partie des problèmes que nous rencontrons maintenant recevront une solution dans un très proche avenir.

Faisons tous en sorte que, sans aucun esprit partisan, ce régime remplisse sa fonction aussi efficacement que possible. C'est dans l'intérêt de tous les Canadiens, car le chômage n'épargne personne en raison de ses opinions, de sa religion ou de son origine ethnique. Le chômage est toujours un désastre pour celui qui en est touché. Il est nécessaire de lui procurer des revenus pendant la période où il ne touche pas de salaire et nous devons faire en sorte que le régime remplisse ce rôle. Les très nombreux députés des deux côtés de la Chambre qui ont beaucoup contribué à la mise sur pied de ce régime peuvent être sûrs de la reconnaissance du ministère, du gouvernement et sans doute du peuple canadien.

M. W. M. Howe (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, c'est avec une certaine nostalgie que je me lève en ce 25 février 1972 pour intervenir dans le débat sur le discours du trône car, comme un grand nombre d'entre vous le savent, j'ai plus ou moins brûlé les ponts derrière moi. Un nouveau candidat, jeune et brillant, a été nommé dans ma circonscription pour défendre les couleurs du parti conservateur. C'est avec une note de nostalgie que je dis que voici peut-être le dernier débat sur le discours du trône auquel j'aurai eu l'occasion de prendre part.

• (1420)

A propos, permettez-moi de dire que je suis sensible à la camaraderie qui prévaut dans cette enceinte depuis des années. J'éprouve la même amitié et la même estime pour tous mes collègues des deux côtés de la Chambre.

En vous remerciant, je tiens à signaler que je ressens le même respect pour tous ceux qui occupent le fauteuil où vous vous trouvez aujourd'hui, monsieur l'Orateur, pour tous les membres du personnel qui sont assis à la table et pour toutes les personne qui accomplissent ce travail d'organisation tous les jours. Cette expérience m'a grandement enrichi. Mes jours sont comptés par ce qu'on appelle soit le destin, soit le Seigneur, mais ici, à la Chambre des communes, ils sont comptés par le premier ministre du Canada (M. Trudeau). C'est aussi simple que cela.

Des voix: Bravo!

M. Howe: Lors de la mise en candidature dans ma circonscription, j'ai été fort impressionné de voir que sept Canadiens éminents s'étaient portés candidats au poste de représentant de notre parti dans cette région. C'était aussi un plaisir de noter le vif intérêt manifesté au cours de cette réunion. Les participants étaient plus nombreux que jamais, peut-être à cause de mon départ. Quoi qu'il en soit, plus de 900 personnes ont assisté à la réunion dans mon village ce soir-là. Grâce à l'intérêt suscité à cette réunion j'ai acquis avec une extrême satisfaction la certitude que le jeune homme choisi ce soir-là serait élu à la Chambre et y prendrait place du côté du parti conservateur. Ce vif intérêt s'explique, je crois, du fait qu'on commence à se rendre compte que notre chef, l'honorable Robert Stanfield, est un homme honnête et sincère, un grand organisateur, à qui on donnera l'occasion de gouverner le pays après les prochaines élections.

Des voix: Bravo!

M. Howe: Sur ce, j'aimerais me joindre à tous ceux qui selon la coutume établie dans le débat sur le discours du trône, ont félicité les motionnaires; qu'on les ait choisis pour remplir cette fonction, les honore et honore leurs circonscriptions. Le député de Bruce (M. Whicher) est probablement celui que je connais le mieux et j'aimerais commenter brièvement ce qu'il a dit à la Chambre ce jour-là. D'après les remarques dont il avait été l'objet lorsqu'il faisait partie de l'Assemblée législative de l'Ontario, c'était un homme très calme et très posé. Il critiquait énormément le gouvernement de l'Ontario. Je l'ai observé à la Chambre et j'ai remarqué qu'il lui est difficile de rester en place sur les banquettes ministérielles s'il désapprouve quelque peu certaines initiatives. Toutefois, les éloges dont il comble le gouvernement Trudeau paraissent dignes d'un prédicateur ecclésiastique. Quelqu'un a lancé la rumeur qu'on le destine au Sénat un de ces jours. Nul doute qu'il est un de ceux qui font grimacer les ministériels aux réunions de caucus. Par conséquent, c'est avec joie que ceux-ci le verront quitter la Chambre pour aller au Sénat où il se montrerait peut-être plus calme.

J'ai passé une bonne partie de mon temps dans ma circonscription qui est contiguë à celle de Bruce, et je soupçonne que les flots d'éloquence que le député de Bruce a déversés ici en cette enceinte ont pour cause les critiques formulées à l'égard du gouvernement et dont il a été accablé pendant le congé de Noël. S'il a fait comme moi et s'est entretenu avec des particuliers et des groupements, il a dû trouver épouvantable qu'un gouvernement qui, il y a trois ans et demi à peine, atteignait le sommet de la popularité sur le plan national en faisant du charme, et en jouant de formules-choc comme «société juste» et «démocratie de participation», en soit rendu à faire dire aux gens ce que j'ai maintes fois entendu pendant le congé: Trudeau doit sortir! On m'a moi-même écorché les oreilles avec cela pendant le congé. On se demande comment un tel phénomène a pu se produire en un temps si court. La Chambre de Commerce l'a probablement le mieux résumé dans le mémoire qu'elle a présenté au gouvernement le 31 janvier dernier dans lequel elle déclarait:

A la vérité, monsieur le premier ministre, au cours de l'année 1971 la Chambre s'est en fait adressée 125 fois à vous-même, à des membres de votre cabinet et à leurs collaborateurs, ainsi qu'à des comités du Sénat et de la Chambre, parfois pour des instances concernant la plupart des questions législatives dont a été saisi le Parlement l'année dernière. Malgré cela, j'estime qu'on est en droit de dire qu'un certain climat de confusion et de mécontentement règne dans le secteur des affaires quant aux relations qui existent entre lui et le gouvernement. Les hommes d'affaires ont l'impression que même quand on les écoute, certains de ceux qui établissent les lignes de conduite du gouvernement ne les comprennent pas. Ils ont le sentiment de ne pas parvenir à se faire comprendre de ceux qui, au sein du gouvernement, prennent les décisions. Les hommes d'affaires s'impatientent en voyant que leurs efforts pour mettre sur pied des entreprises solides, désireuses d'expansion, ne réussissent à s'attirer ni la reconnaissance ni la bienveillance de certains représentants haut placés du gouvernement.

Ce mémoire a été présenté le 31 janvier dernier. Or, l'autre jour, quelqu'un a demandé au premier ministre à la Chambre ce que le gouvernement avait fait pour apaiser les inquiétudes qui se font jour dans le monde des affaires depuis l'automne dernier. Nous nous souvenons tous de ce groupe d'hommes d'affaires qui étaient venus à Ottawa, fin novembre ou début décembre, au moment où nous étions en train d'étudier la loi de l'impôt sur le revenu. On se souvient qu'ils sont repartis en hochant la tête, car au moment de quitter Ottawa ils ne comprenaient pas mieux cette loi de l'impôt sur le revenu qu'au moment de leur arrivée. Ils étaient troublés et inquiets par le grand nombre des règlements et des contrôles qu'on leur avait présentés. Je le répète, l'autre jour, le premier ministre a dit que tout cela avait été réglé par le budget présenté en octobre et par le fait que le gouvernement avait stabilisé le dollar. Il a déclaré que le monde des affaires s'était rasséréné et que tout avait été aplani. Cela est faux, puisque le mémoire en question a été présenté le 31 janvier, alors que la présentation du budget avait eu lieu en octobre.

J'aimerais tirer de ce mémoire une dernière citation qui justifie ce que je viens de dire. Elle a trait à la réforme fiscale et se lit comme suit:

Nous voulons souligner qu'en fin de compte le mécanisme même utilisé dans l'élaboration de la réforme fiscale a créé énormément d'incertitude et de confusion chez les personnes qui doivent prendre les décisions ayant un effet direct sur la relance de l'économie canadienne.

Les mots «confusion» et «incertitude» sont répétés de nombreuses fois. Cela ne se produit pas seulement chez les hommes d'affaires, mais dans tous les secteurs de notre économie. En fait, cette confusion et cette frustration se sont fait sentir non seulement dans le monde des affaires, mais chez des milliers de chômeurs, les milliers de citoyens âgés qui voient leurs économies d'une vie entière crouler sous les assauts d'une inflation incontrôlée, et chez les hommes d'affaires et les agriculteurs moins importants qui ne pouvaient pas comprendre la complexité de l'impôt sur les gains de capital et de ses effets sur leurs placements et leur pourcentage de bénéfices.

Doit-on s'étonner, quand on voit ce gâchis, qu'on ait réclamé unanimement à cor et à cri, dans ma circonscription, le départ de Trudeau? De toute évidence, le gouvernement se rend compte que sa cote est tombée bien bas. Aujourd'hui, un député a posé une question au ministre responsable d'Information Canada. Il lui a demandé pourquoi le ministère dépense 52 millions de dollars de plus, ou un chiffre du même ordre, au titre des services gouvernementaux d'information. On sait que le gouvernement s'alarme de ce que pense le public, car tout le monde est inondé de brochures comme celles-ci, intitulées «Points saillants pour les particuliers—La réforme fiscale»; «Revenu de location et terrains non mis en valeur—La réforme fiscale»; «Clientèle et biens meubles—La réforme fiscale» et «Jour de l'évaluation—La réforme fiscale». Et ainsi de suite, monsieur l'Orateur. Des flots de renseignements et de documents affluent des bureaux du gouvernement pour tenter d'exposer à la population du Canada ce que tout cela signifie pour elle. Cependant, elle ne peut

comprendre, elle ne sait que faire et ainsi elle est confuse et troublée. Elle sent qu'un changement s'impose.

• (1430)

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a mentionné la situation à Bathurst et d'autres députés ont signalé la confusion aux bureaux de l'assurance-chômage. J'ai ici une lettre reçue hier d'un homme sans travail depuis le 23 novembre. Quand j'ai écrit au ministre à ce sujet le 26 janvier, l'homme en question n'avait pas touché 1 c. d'assurance-chômage. Il est intéressant de noter dans la lettre émanant du cabinet du ministre que subitement le 24 janvier, un versement d'ordinateur de $486 a été fait et que le lendemain, un versement en mains propres de $437 a été fait.

Où se trouve cette formidable organisation, cet excellent programme d'assurance-chômage que le secrétaire parlementaire estime être le meilleur au monde? Lorsque j'ai entendu le député de Bruce et le secrétaire parlementaire prétendre que les programmes comme l'assurance-chômage, les affaires des anciens combattants et la pension de vieillesse étaient les meilleurs au monde, je me suis demandé ce qu'en pense l'homme sur la lune. Nous nous y trouverons un de ces jours et est-ce que ce sera aussi le meilleur programme là-bas et sur Mars aussi? Je siège à la Chambre depuis un certain nombre d'années, monsieur l'Orateur, et je connais les problèmes qui se posent d'une province à l'autre et d'une région à l'autre. On ne peut emprunter des programmes qui fonctionnent bien à l'étranger et espérer qu'ils seront efficaces ici. Ils prétendent que nos programmes sont les meilleurs au monde, mais une foule de gens, notamment les chômeurs de moins de 24 ans qui cherchent à obtenir du travail sans aucune perspective d'avenir, n'en sont pas tellement convaincus.

Le *Globe and Mail* qui a une manchette à propos de Bathurst en publie une autre «Taux sans précédent: 35 p. 100 de chômeurs dans les syndicats de la construction.» Je faisais partie du gouvernement qui a hérité de l'énorme problème du chômage en 1957-1958. Il n'était pas l'œuvre des conservateurs mais d'un gouvernement arrogant qui exerçait le pouvoir depuis plus de 22 ans. Qu'ont fait les conservateurs? Ils ont lancé le programme des travaux d'hiver. L'an dernier on avait recommandé à la Chambre que le premier ministre entreprenne un tel programme en raison du chômage mais on nous répondit qu'il s'agissait là d'un moyen désuet auquel on n'aurait pas recours. Puis soudainement le premier ministre vit clair. En constatant que ce problème ne disparaîtrait tout simplement pas il lança, à l'intention des municipalités, un programme-choc d'emploi et d'aide équivalant aux travaux d'hiver. Mais le programme des conservateurs avait employé durant l'hiver une foule de menuisiers, d'électriciens et de gens de service qui autrefois touchaient des prestations d'assurance-chômage. Ils furent affectés à l'amélioration des habitations. Le slogan «N'attendez pas au printemps, faites-le maintenant» eut du succès.

L'automne dernier, un groupe de gens travaillant dans le bâtiment ont soumis un mémoire au gouvernement dans lequel il était signalé que le coût d'une maison avait augmenté d'environ $1,000 l'an dernier. Pour contrebalancer cette augmentation, il était recommandé de supprimer la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, mais rien n'a été fait.

On a beaucoup parlé de fournir des logements à prix modique pour les gens à faible revenu. Même si ces derniers pouvaient réussir à acheter une maison, ils ne pourraient jamais achever de la payer. Les compagnies d'assurance et les banques, même la Banque du Canada, devraient se concerter pour trouver un moyen de réduire les taux d'intérêt afin de permettre au citoyen moyen d'acheter sa maison. Compte tenu des taux d'intérêt de 9 ou 10 p. 100 sur la première hypothèque et de 15 ou 20 p. 100 sur la seconde, le citoyen peut difficilement s'en tirer même s'il réussit à faire le versement initial, car il aura à porter un fardeau tout le reste de sa vie. Rien dans le discours du trône n'est prévu pour aider ces deux domaines d'activité.

Monsieur l'Orateur, quand j'ai participé la première fois au discours du Trône le 1er décembre 1953, j'ai fais valoir l'importance de la décentralisation de l'industrie. La région que je représente compte des petites localités qui depuis plusieurs années souhaitent ardemment la venue de l'industrie et l'appui des gouvernements. Elles aspirent à une petite manufacture qui pourrait assurer de l'emploi aux jeunes diplômés d'école secondaire pour qu'ils ne s'enfuient pas ailleurs. Voilà ce que je réclame depuis des années et le 1er décembre 1953, je suis intervenu, comme on le voit à la page 563 du hansard de cette date, pour dire:

> Nous avons entendu dire,—nous aimons croire qu'on a parlé sérieusement,—que nos grands chefs désiraient décentraliser l'industrie et donner de l'essor aux petites localités où la main-d'œuvre et la vie seraient moins coûteuses.

Après la Seconde guerre mondiale, nous avons vécu dans la crainte d'une guerre atomique, mais à mon avis le défi est beaucoup plus grand, de nos jours; je pense à la pollution et à la destruction de notre environnement qui est causé par le débordement urbain, source de tant de problèmes. Lorsque le député de Trinity (M. Hellyer) était chargé du logement, il a parlé de villes satellites comme l'a fait son successeur. Une des raisons pour lesquelles je me suis tant intéressé à l'emplacement de l'aéroport international qui sera construit au nord de Toronto, c'est que je sais qu'il s'agit d'une région à croissance lente. Dans bien des collectivités, il y a eu au cours des 25 dernières années une décroissance de la population. Un canton de ma circonscription compte 67,000 acres et 50 agriculteurs actifs seulement; il pourrait se prêter à l'aéroport. Ce serait une stimulation pour toutes les petites localités et villages et un facteur d'expansion également. Cette question à mon avis est digne d'une étude approfondie. C'est pourquoi j'en ai présenté la motion récemment à la Chambre.

• (1440)

J'estime parfois que les décisions importantes qui concernent 50,000 ou 100,000 personnes devraient être prises par tous les députés, et non laissées aux bureaucrates du bureau du sous-ministre. A mon avis, le comité de la Chambre devrait visiter les emplacements en question et en parler avec les gens de la région. Cela permettrait de protéger les intérêts des personnes en cause comme du pays en général. C'est la meilleure façon d'aborder la question d'un aéroport international comme celui dont je parle.

D'aucuns diront, je le sais, que si le comité visite un emplacement ou un terrain donné, certaines personnes supposeront peut-être que le gouvernement a l'intention d'y construire un aéroport, et elles achèteront des terrains dans la région, ce qui fera augmenter les prix. Mais il existe des organismes fédéraux et provinciaux qui peuvent régler ce genre de chose. Bien sûr, si l'on examine quatre emplacements, par exemple, le comité pourrait faire son rapport ou sa recommandation à huis clos, et le rapport pourrait être transmis ensuite aux hauts fonctionnaires du ministère. C'est ainsi, à mon avis, que devrait se prendre une décision aussi vitale que cella-là. C'est pourquoi j'étais tellement surpris de lire, dans un article du *Star* de Toronto de lundi dernier, que l'on avait choisi Pickering comme emplacement du nouvel aéroport international. Je savais qu'on avait envisagé cet emplacement comme possible. Toutefois, lorsque j'ai appelé le bureau du ministre, j'ai appris que l'on n'avait pris aucune décision à ce sujet.

Une autre raison pour laquelle on devrait instituer un comité chargé d'examiner cette question, c'est que cela empêcherait la spéculation. Comme je l'ai dit, plus cela durera, plus il y aura d'endroits de la province à envisager. Les gens se mettront à acheter des lopins de terre ici et là dans l'espoir de faire des bénéfices énormes si l'on choisit un de leurs terrains comme emplacement du nouvel aéroport.

Je me suis toujours efforcé de veiller à ce que le service ferroviaire soit maintenu dans ma région. Toutefois, il y a quatre ans, la Commission canadienne des transports a décidé, sans consulter personne, de supprimer tous les services de passagers dans ma région au nord et à l'ouest de Guelph, ainsi qu'à l'ouest de Stratford. C'est une région où la croissance s'est faite lentement, et où il importe donc d'avoir un service ferroviaire. Supprimer le service, c'est empêcher toute possibilité de croissance dans la région. Avant d'installer une usine dans une région, on étudie la situation des transports. J'ai soulevé la question au comité l'an dernier. Je regrette que la grève à Air Canada n'ait pas permis aux membres du comité des transports et des communications de se rendre dans l'ouest de l'Ontario pour étudier la situation sur place, car je ne crois pas que la décision de supprimer le service ferroviaire était justifiée.

Les règlements de la loi nationale sur les transports prévoient qu'avant de pouvoir supprimer un service voyageurs il faut être assuré d'un autre service adéquat. Au cours de la réunion d'Owen Sound on a pensé avoir une telle assurance. Cependant, le service d'autobus n'est pas adéquat. Le service fourni dans la plus grande partie de cette région est insuffisant et inefficace et les moyens de transport dans cette région de l'ouest de l'Ontario ne sont pas meilleurs. Je m'inquiète surtout des personnes âgées dans l'incapacité de conduire leurs voitures ni de se déplacer beaucoup et qui doivent utiliser les services existants. J'admets que la partie est de la région est bien desservie par un service d'autobus mais ce n'est pas le cas de la partie ouest. J'estime que ce comité devrait être nommé dès que possible pour étudier toute cette question. Si possible il faudrait faire le nécessaire pour qu'il se rende dans cette région afin de répondre au nombre considérable de mémoires qui en émanent. Jusqu'à présent, on ne s'en est pas servi.

Le comité n'a pu se rendre dans l'ouest de l'Ontario à cause d'une grève des transports aériens. J'espère donc que ce comité se réunira dès que possible et examinera la motion adoptée au cours de la session précédente. Je pense qu'une motion analogue sera acceptée par la Chambre pendant la présente session et que le comité sera en mesure de se rendre dans l'ouest de l'Ontario pour y étudier les problèmes de transport qui s'y posent. Je veux parler du problème du transport des voyageurs. J'espère que le comité pourra assurer aux habitants de cette région qu'on créera des services de transport satisfaisants.

En dernier lieu, monsieur l'Orateur, je vous le disais au début de mon intervention, ce fut un plaisir de représenter mes mandants à la Chambre des Communes. Compte tenu des événements qui se sont produits au Canada, et des tendances qui se sont manifestées non seulement dans ma circonscription mais dans tout le pays, après les prochaines élections, le député qui me remplacera et les personnes qui siègent du côté de l'Opposition se retrouveront du côté du gouvernement, tandis que le Chef de l'Opposition (M. Stanfield) sera le premier ministre du Canada.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais pas M. Howe!

[*Français*]

M. Oza Tétrault (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je me dois de féliciter d'abord les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Les députés de Bruce et de Trois-Rivières (MM. Whicher et Lajoie) se sont bien acquittés de leur tâche, car il était assez difficile pour eux de féliciter le gouvernement et d'être en même temps réalistes.

Dans son discours du 18 février dernier, le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau), qui désirait de toute évidence défendre son gouvernement attaqué de toutes parts, essayait de faire croire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes au Canada. Il utilisait par exemple des statistiques pour démontrer que le Canada avait créé plus d'emplois que sept pays de l'Europe réunis, dont la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède et la Grande-Bretagne.

Monsieur l'Orateur, il est très facile de créer des emplois quand des centaines de milliers de travailleurs sont en chômage, mais quand des pays connaissent un taux de chômage peu élevé et quand la main-d'œuvre est rare, comment les industriels et même les gouvernements peuvent-ils créer des emplois?

Monsieur l'Orateur, on a bien entendu le gouvernement dire: Nous avons trouvé la solution au chômage par la création de nouveaux programmes tels celui de «Perspectives-Jeunesse», celui des Initiatives locales et, enfin, celui de l'Expansion économique régionale, qu'on pourra qualifier de deuxième caisse électorale du parti libéral, mais tous ces programmes malhonnêtes auront coûté des millions de dollars aux contribuables canadiens, pour leur faire croire qu'on tente de trouver des solutions à leurs problèmes.

• (1450)

L'hon. M. Pepin: Vous les avez refusés.

M. Tétrault: Je demanderais au ministre de répéter son interpellation, car je ne l'ai pas comprise.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, je demandais à l'honorable député si, dans sa circonscription, ces projets avaient été refusés, s'il avait recommandé à ses commettants de refuser de participer au programme «Perspectives-Jeunesse», de même qu'à ceux des initiatives locales

et du développement régional, vu ce qu'il vient de dire, savoir que ces programmes seraient malhonnêtes?

M. Tétrault: Monsieur l'Orateur, pour répondre au ministre, je dirai que quand on n'a pas ce qu'on veut, on prend ce qui passe.

L'hon. M. Pepin: Même si c'est malhonnête?

M. Tétrault: C'est justement ce que le parti libéral fait actuellement. Ce n'est pas ce que les gens désirent, monsieur l'Orateur! Ils veulent autre chose que les prêts consentis actuellement. Les Canadiens seront obligés de payer l'intérêt sur la dette créée par tous ces projets. On ne vivra jamais assez longtemps, au Canada, pour payer toutes ces dettes, ou même seulement l'intérêt. C'est pour cette raison que je m'oppose à ces programmes.

Selon la *National Institute Economic Review*, publiée en mai 1971, le Canada est le grand champion du chômage, comparativement aux pays sous-mentionnés. L'Allemagne de l'Ouest, qui a été ravagée par la guerre de 1939-1945, a le taux de chômage le moins élevé, soit 0.7 p. 100, tandis que celui du Canada est de 5.9 p. 100, si l'on ne compte que les réclamants inscrits, et peut-être de 7 à 8 p. 100, si l'on inclut tous les chômeurs.

Quels ont été les résultats des promesses du parti libéral, en 1968, relativement à une société juste?

Il est donc permis de conclure que le chômage n'existe pas seulement chez les jeunes, bien que le taux de chômage y soit plus élevé. Le chômage augmente chez les travailleurs de tous les âges et des deux sexes.

Une publication de Statistique Canada de septembre 1971, intitulée *Données sur le chômage*, nous révèle des chiffres intéressants sur le chômage, en plus de démontrer que depuis l'avènement du parti libéral au pouvoir, en 1968, le chômage n'a cessé d'augmenter dans tous les secteurs de la population. Voici:

LES DEUX SEXES	1965	1970
14-19 ans	65,000	117,000
20-24 ans	44,000	107,000
25-44 ans	93,000	157,000
45-64 ans	70,000	106,000
HOMMES		
14-19 ans	43,000	74,000
20-24 ans	33,000	80,000
25-44 ans	78,000	125,000
45-64 ans	61,000	87,000
SEXE FÉMININ		
14-19 ans	22,000	42,000
20-24 ans	11,000	27,000
25-44 ans	15,000	32,000
45-64 ans	8,000	19,000

Monsieur l'Orateur, le premier ministre a beau se «démener,» les ministres ont beau distribuer des cadeaux à droite et à gauche, pour créer des milliers d'emplois inutiles et non productifs, le taux de chômage ne cesse d'augmenter au Canada. Tant chez les jeunes de 14 à 24 ans que chez les travailleurs âgés de 25 ans ou plus, le taux de chômage ne cesse d'augmenter, au Canada, depuis 1968, date de la prise du pouvoir par le gouvernement libéral.

Monsieur l'Orateur, dernièrement, je recevais une carte—et mes collègues en ont sans doute reçu une semblable—envoyée par *Le Cheminot canadien*, demandant de faire pression auprès du gouvernement en faveur du plein emploi. Voici ce que la carte disait:

[L'hon. M. Pepin.]

Une loi sur le plein emploi garantissant à tous les Canadiens capables et désireux de travailler un emploi équitablement rémunéré et adapté à leurs aptitudes et leur compétence.

Monsieur l'Orateur, on aurait dû changer les mots sur la carte et dire, comme mon chef le disait récemment: La carte pour le plein emploi garanti à tous les Canadiens aurait dû mentionner un salaire garanti à tous et à chacun, au Canada, tel que le Crédit social le préconise.

Monsieur l'Orateur, les libéraux semblent trouver cela drôle; cependant, il faudra certainement changer notre système. On parle de créer le plein emploi, mais si l'on n'a pas de travail actuellement, c'est qu'on a trop de produits au Canada. Même si le Canada compte 600,000 chômeurs, on est en face d'une production abondante. Les magasins sont remplis à pleine capacité. A Ottawa ou à Hull, dans ma région, au lac Saint-Jean, partout, les magasins sont remplis à pleine capacité, et l'on dit encore: On doit créer des emplois. Comment faire pour créer des emplois quand on a trop de produits? C'est cela qui fait défaut. C'est pour cette raison que les créditistes réclament l'octroi d'un salaire garanti à tous et à chacun. Il faut augmenter le pouvoir d'achat, afin de pouvoir acheter les produits qui existent déjà. Alors, les manufactures vont augmenter leur production et tout le monde sera heureux. Voilà ce que le gouvernement doit étudier.

L'hon. M. Pepin: La situation est l'inverse. Les inventaires sont plus bas qu'ils ne l'ont jamais été; c'est pourquoi le niveau des importations augmente.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je crois que l'honorable député a la parole et qu'on ne doit pas l'interrompre inutilement.

M. Tétrault: Monsieur l'Orateur, le ministre aura probablement la chance de s'expliquer tout à l'heure.

Monsieur l'Orateur, je me suis rendu dans ma circonscription, à Chibougamau, où une grève de 450 mineurs sévit depuis le 18 décembre 1971. J'ai rencontré un groupe assez considérable de grévistes, et ils me demandaient s'il ne serait pas possible que les gouvernements provincial et fédéral leur viennent en aide. J'ai tout fait pour obtenir quelque chose pour ces grévistes, et cela a été impossible. Ils reçoivent $20 par semaine, et $2 de plus pour chaque enfant, pour vivre à Chibougamau. Donc, une famille de cinq, reçoit $30 par semaine. Je comprends que ce n'est pas la faute du gouvernement provincial ou fédéral si ces gens sont en grève. Toutefois, si on ne laisse pas un chien mourir de faim, on ne doit pas, non plus, laisser les citoyens mourir de faim. Une pétition est arrivée hier à mon bureau, laquelle avait pour but de me demander de faire quelque chose. Ces gens-là sont vraiment mal pris. Mon chef, le député de Témiscamingue (M. Caouette), dans un de ses discours, disait qu'on ne devrait pas avoir de grèves au Canada, qu'elles devraient être réglées par un conseil, c'est-à-dire des représentants du syndicat, des représentants du gouvernement et des représentants de la compagnie pour éviter les grèves.

J'écoutais, cet avant-midi, un de mes collègues qui citait les paroles suivantes de M. George Meany:

• (1500)

Strikes today just don't make sense.

Voilà un homme qui contrôle 16 millions de travailleurs au sein de la AFL-CIO.

Monsieur l'orateur, il est bien nouveau pour un chef syndicaliste de faire une telle déclaration. Toutefois, je trouve cela très logique, parce que dans la province de

Québec même, c'est-à-dire à Montréal, il existe actuellement un problème de circulation. La vie des gens était en danger, simplement parce qu'une grève n'a pas été réglée.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône traitait de nos relations internationales. Je me demande à quoi ont pu servir ces relations, sinon à donner lieu à une quantité énorme de prêts sans intérêt, pour ne pas dire «de cadeaux» à certains pays. Notre pays devrait pourtant faire crédit grâce à la Banque du Canada, crédit fondé sur les valeurs nationales et sur les initiatives des Canadiens. Mes collègues et moi-même avons souvent répété cela, mais il semble que nos vis-à-vis font la sourde oreille!

Le 21 octobre 1971, journée d'opposition accordée à notre parti, mon collègue de Roberval (M. Gauthier) présentait une motion, que j'ai moi-même appuyée, à l'effet que la pension de sécurité de la vieillesse soit accordée dès 60 ans, de même qu'à l'épouse du conjoint à sa retraite, quel que soit son âge.

Je déclarais, à cette occasion, que j'avais rencontré, dans ma circonscription, de nombreux cas où les couples âgés ne recevaient que $135 par mois, parce que les épouses n'avaient pas l'âge requis pour être admissibles à la pension. Cet état de choses continue de se répéter tous les jours. Encore hier, je recevais une lettre me soumettant un tel cas. Que peut-on répondre à ces pauvres personnes, sinon que leur situation dépend d'un gouvernement incompréhensif et mal intentionné? Ce n'est pas une charité que le gouvernement fait aux vieillards en leur accordant une pension raisonnable.

Monsieur l'Orateur, on trouvera peut-être mes propos plutôt pessimistes, mais, en réaliste que je suis, je ne peux faire autrement que de brosser un bien sombre tableau.

Voilà où nous a menés la «trudeaumanie» électorale de 1968, mais ce prestige de «balloon» va sûrement crever lors des prochaines élections. Je me réjouis à la pensée que, pour une fois en 100 ans, nous aurons autre chose que des marionnettes à la tête du gouvernement canadien.

Monsieur l'Orateur, tout à l'heure, je parlais de notre dette nationale. Or, j'ai en main une coupure de journal qui cite des chiffres assez intéressants sur notre dette. Cet article est de 1970.

Au Canada, après cent ans de confédération, nous nous retrouvons avec une dette publique qui dépassait les $38 milliards en octobre 1970, . . .

Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, il n'y a pas beaucoup de gens qui savent combien il faudrait mettre de temps pour compter un milliard en billets de $1. Une personne commencerait à compter à l'âge de 18 ans et, à 75 ans, elle compterait encore. Je continue la citation.

L'hon. M. Pepin: Pourquoi faire cela?

M. Tétrault:

. . . tandis que la dette de la seule province de Québec, à la même époque, en regroupant les dettes municipales, scolaires, hôpitaux, avec celles de la province, la dette dépasse les 10 milliards. Devant autant de dettes publiques, il est permis de s'interroger et de se demander combien de temps les citoyens pourront tenir le coup.

Monsieur l'Orateur, il m'a fait plaisir de dire quelques mots, et j'espère que les honorables députés prendront ces observations en considération.

• (1510)

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur l'Orateur, je me joins à mes collègues pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils font honneur à la Chambre, à leur circonscription et à leur parti.

Je me propose aujourd'hui de brosser un tableau des efforts du gouvernement, depuis 1965, pour faire disparaître les inégalités régionales au Canada.

Lors de l'étude du budget des dépenses du ministère de l'Expansion économique régionale, le 29 mars 1971, l'honorable ministre (M. Marchand) déclarait, et je cite:

Lorsque le ministère a été créé, j'ai reconnu qu'il devrait faire face à des difficultés considérables. Il nous fallait procéder à une réorganisation fondamentale des assises sur lesquelles reposait, depuis un siècle, l'économie canadienne. J'avais alors calculé qu'il faudrait quinze ans pour réaliser ces changements et s'assurer qu'ils reposent sur des fondations solides. Les inégalités considérables qui existent entre les habitants de diverses régions du pays nous sont connues depuis fort longtemps.

Cependant la tâche de faire disparaître ces inégalités, d'établir de saines conditions favorisant le progrès de l'ensemble de la population canadienne n'en est pas une qui peut être réalisée à court terme. Prétendre que la chose est possible en un an ou deux irait à l'encontre des intérêts des Canadiens. Pour réaliser nos objectifs, nous devons envisager les possibilités de l'économie à longue échéance et entrevoir les transormations sociales dans une optique à long terme. Étant donné, cependant, l'ampleur de la tâche, il est impératif que nous agissions le plus rapidement et de la façon la plus réaliste possible. C'est en effet la seule manière de fournir l'effort nécessaire au développement de notre pays et, en réalité, à sa survie.

Monsieur l'Orateur, si j'ai cité cette déclaration, c'est pour renseigner la Chambre sur les objectifs que s'est fixés l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Je ne veux aucunement exagérer l'ampleur du progès économique de la circonscription de Gaspé, et j'incite le gouvernement à continuer ses efforts.

Je veux assurer les citoyens des régions prospères que les crédits affectés par le gouvernement au développement régional de la Gaspésie et de l'Est du Québec ont donné de très bons résultats, et je peux démontrer qu'il s'est produit un véritable déblocage dans la circonscription que je représente à la Chambre.

Malgré un certain ralentissement dans l'économie nord-américaine, nous avons fait un progrès énorme en ce qui a trait au développement économique, en Gaspésie. Si la conjoncture économique s'était maintenue au Canada, après l'année du centenaire de la Confédération, la situation aurait été tout autre dans l'Est du Québec, et particulièrement dans l'application des programmes pour le développement régional. Malgré tout, le taux de chômage n'est pas supérieur, en 1972, à celui de 1963, lorsque le gouvernement conservateur progressiste était au pouvoir.

La circonscription de Gaspé se remet d'une longue maladie, et les remèdes apportés par les lois relatives aux stimulants économiques, et particulièrement par le nouveau ministère de l'Expansion économique régionale, ont favorisé son développement.

Les réformes proposées pour réduire les frais d'administration à tous les niveaux de gouvernement furent acceptées, et la population ne met plus en doute le bien-fondé du regroupement des services dans des centres et des sous-centres déterminés par des raisons économiques ou géographiques.

On a procédé, en Gaspésie, et plus particulièrement dans ma circonscription, à la fermeture de six paroisses marginales, et la majorité des 225 familles qui les habitaient se sont installées dans les centres de services désignés, de même que les 220 familles relocalisées, par suite des expropriations, pour l'aménagement du parc Forillon. La contribution du gouvernement du Canada à l'achat des terres, la prime à la relocalisation et les subventions à l'habitation aux familles des paroisses marginales et au

parc Forillon, s'élèvent aujourd'hui à plus de 10 millions de dollars.

Dans le cadre du développement de centres de services, deux hôpitaux furent construit, grâce à une contribution fédérale de $1,500,000, et trois écoles polyvalentes, grâce à une autre contribution fédérale de $2,138,000. On a accordé à la construction de logis à prix modique une subvention fédérale de $1,500,000 pour les centres désignés, afin de relocaliser les habitants des paroisses marginales et du parc Forillon. Des subventions de plusieurs millions de dollars ont également été accordées pour exécuter des travaux d'aqueduc et d'égouts aux centres de services désignés.

A la construction de quais et havres de pêche, au delà de 8 millions de dollars ont été accordés par le ministère des Travaux publics et par le FODER.

Dans le cadre de l'aménagement de l'aéroport de Gaspé, qui doit coûter $878,000, le gouvernement vient d'accorder à la ville de Gaspé une subvention de $210,000 pour la construction d'une aérogare, et ce grâce au programme des travaux d'hiver du ministère des Transports. Pour le réseau routier, une subvention de 13 millions de dollars a été accordée depuis 1964 par Ottawa pour la rénovation de la route nº 6, située en partie dans la circonscription de Gaspé et en partie dans celle de Matane. De plus, une subvention de 2 millions de dollars a été affectée à la construction de chemins d'accès aux richesses naturelles, ce qui a permis l'implantation d'une nouvelle industrie minière près de Sainte-Anne-des-Monts, en 1969, par le groupe minier McIntyre, qui a investi 14 millions de dollars dans cette nouvelle usine. Cette nouvelle usine assure maintenant de l'emploi à 200 ouvriers, touchant un salaire annuel global de $1,600,000.

La production des Mines Madeleine Limitée, pour la première année d'exploitation, s'élevait à près de 20 millions de livres de cuivre et 200,000 onces d'argent. Les métaux raffinés à cette nouvelle usine représentent une valeur brute annuelle de $11,700,000. Les Mines Madeleine Limitée ont apporté une grande contribution au relèvement économique et social du nord de la Gaspésie, et j'encourage les directeurs du groupe *McIntyre Mines* à continuer leur prospection, afin de trouver d'autres richesses dans le sous-sol gaspésien.

Grâce aux subventions du ministère de l'Expansion économique régionale et à la collaboration de la province de Québec, la *Noranda Mines Limited* a entrepris l'an dernier des améliorations à ses usines de la *Gaspé Copper Mines* pour plus de 110 millions de dollars. On estime que le nombre de nouveaux emplois permanents créés à Murdochville, après la réalisation du programme, sera accru de 280. Les travaux devront être terminés vers la fin de 1973. Les Gaspésiens sont reconnaissants au groupe de la *Noranda Mines Limited* d'avoir choisi Murdochville pour la construction de ces nouvelles usines, et je souhaite que l'on continue à considérer l'éventualité de l'établissement d'une usine d'affinage de cuivre en Gaspésie.

La compagnie *Gaspesia Pulp and Paper Ltd.*, de Chandler, a installé, en 1968, une deuxième machine à papier journal, grâce à une contribution du gouvernement fédéral et à des stimulants économiques de l'ordre de $2,700,000.

Monsieur le président, l'industrie des pâtes et papiers a déjà apporté une contribution importante à l'activité économique de la province de Québec, mais depuis quelques années,—et tous le reconnaissent— les producteurs de pâtes et papiers se heurtent à de grandes difficultés, principalement à cause de la concurrence. Nos prix de revient ne sont plus concurrentiels et certaines usines ne sont plus rentables.

En Gaspésie, la compagnie *Gaspesia Pulp and Paper Ltd.* a dépensé, en fonds d'investissement, de 1960 à 1971, une somme de $3,270,000 pour les opérations forestières, afin d'améliorer son système, et $40,600,000, à son usine de Chandler, pour l'achat de deux machines à papier journal, ainsi que pour d'autres immobilisations et réparations majeures à ses installations, tout cela afin de fabriquer du papier journal au lieu de la pâte commerciale. Le journal *The New York Times*, qui est maintenant copropriétaire de la compagnie, achète 60 p. 100 de la production annuelle.

Si certains économistes et politiciens s'élèvent contre les compagnies des pâtes et papiers, les accusant d'être en partie responsables de la situation actuelle, étant donné que les producteurs ont manqué de planification, ces accusations ne s'appliquent certainement pas aux directeurs de la compagnie *Gaspesia Pulp and Paper Ltd.*, de Chandler, puisque celle-ci a planifié son exploitation et sa production pour faire de son usine l'une des mieux structurées de la province. Et je crois que les responsables méritent donc nos félicitations.

Toujours dans le même domaine, celui du développement régional, je dois dire que deux scieries sont présentement en construction, l'une à Grande-Vallée et l'autre à Marsoui. Il aurait été impossible d'implanter ces deux scieries dans ma circonscription sans avoir obtenu des subventions de l'ordre de $956,000 du ministère de l'Expansion économique régionale.

Dans le domaine des pêches, une contribution du gouvernement fédéral de deux millions de dollars a été accordée en 1967 pour l'aménagement du complexe de pêcheries de Rivière-au-Renard, un des plus modernes de l'Est du Canada.

Pour une station piscicole présentement en construction à l'Anse-Pleureuse, une subvention de FODER, accordée par le ministère de l'Expansion économique régionale, était de l'ordre de $578,750, ce qui représente 75 p. 100 du coût d'immobilisation.

Monsieur l'Orateur, dans le discours du trône, il est fait mention d'une politique destinée à stimuler l'industrie touristique au pays, de même que le développement du réseau des parcs nationaux, et d'assurer la conservation d'immenses étendues du Canada à l'état naturel, afin qu'en jouissent la génération présente et les générations futures.

En Gaspésie, nous avons pris les devants depuis plusieurs années. Nous avons déjà notre parc national Forillon, des régions touristiques à Percé, à Carleton et à Mont-Saint-Pierre, grâce à la collaboration du gouvernement fédéral. Et je suis très reconnaissant à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) de même qu'à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale pour ces développements.

A même les fonds du FODER, deux millions de dollars ont été accordés à la province pour une participation à l'aménagement des régions touristiques de ma circonscription, soit celles de Mont-Saint-Pierre et Percé, en plus d'une somme de $350,000 affectée par le ministre fédéral de l'Environnement à la construction d'un centre d'histoire à Percé, le deuxième au Canada, et les travaux doivent commencer le 1er mars.

La Gaspésie connaîtra un essor économique considérable, à la suite de la création du parc national Forillon. On prévoit, en effet, que l'affluence touristique en Gaspésie,

stabilisée depuis quelques années à 225,000 personnes par année, aura triplé en 1976, pour se chiffrer à quelque 700,000 visiteurs. Il en découlera une «injection» monétaire annuelle de l'ordre de 42 millions. Les travaux dans ce parc ont débuté en 1969 et, dans cinq ou sept ans, on y aura investi plus de 10 millions de dollars.

Monsieur l'Orateur, cette participation du gouvernement fédéral, depuis 1965, ne doit pas s'arrêter là. En effet, elle doit continuer, et mon exposé confirme ce que Son Excellence le Gouverneur général déclarait le 17 février 1972 dans le discours du trône, et je cite:

. . . Le gouvernement s'est employé aussi à raffermir et à stimuler l'économie des régions moins développées du Canada.

Je dois en féliciter le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et son cabinet.

Sans l'aide financière du gouvernement fédéral au développement régional et la bonne collaboration du Québec, toutes ces réalisations, et bien d'autres encore, n'auraient été qu'un rêve.

Celui qui ne sait reconnaître qu'il y a un réel déblocage en Gaspésie, grâce aux efforts des deux gouvernements, est un aveugle. Il y aura toujours des frustrés, des mécontents, même si on leur fait faire un voyage à la lune, car ils ne veulent pas s'adapter au changement.

En terminant cet exposé rétrospectif, je désire rendre hommage à la population de Gaspé et, particulièrement, aux administrations municipales, aux Chambres de commerce et aux comités de citoyens pour leur collaboration à ces transformations sociales et économiques qui sont survenues dans ma circonscription. Tous ont travaillé avec harmonie et ils ont toujours proposé des solutions concrètes et réalistes. Le tout s'est réalisé à coups de violon et non à coups de poings.

Les Gaspésiens sont reconnaissants à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale et à tous les fonctionnaires des ministères fédéraux et provinciaux de l'intérêt qu'ils apportent à ce formidable développement chez nous.

Monsieur l'Orateur, j'aurai l'occasion, dans d'autres circonstances, de signaler l'intérêt que l'honorable ministre de l'Environnement (M. Davis) porte au développement de l'industrie des pêches, au Canada, et à la préservation des ressources marines.

Je voudrais maintenant renseigner la Chambre et les Canadiens sur la récente «Entente Canada-Québec» pour le développement économique et social de l'Est du Québec.

En octobre 1971, après la signature de l'«Entente Canada-Québec», deux ministres du gouvernement de la Colombie-Britannique, soit l'honorable Dan Campbell, ministre des Affaires municipales, et l'honorable Ray Williston, ministre des Terres et Forêts, écrivaient aux maires de l'île de Vancouver et laissaient entendre que le gouvernement d'Ottawa affectait des crédits supplémentaires de 400 millions de dollars en Gaspésie, critiquant, par le fait même, la politique de développement régional du gouvernement fédéral.

Dans la lettre circulaire qu'il adressait aux maires de la région, le ministre Campbell déclarait, et je cite:

• (1520)

[*Traduction*]

Vous vous rappelez sans doute qu'il s'agissait des activités de ce ministère fédéral dans d'autres régions du pays et qu'on alléguait que la Colombie-Britannique devait sûrement être mise sur le même pied. J'ai maintenant un nouvel exemple de l'injustice de la politique fédérale. Cette injustice saute d'autant plus aux yeux que le programme en question, encore tout récent, est en sus des paiements de péréquation ou des ententes spéciales.

En outre, si l'on considère la région où ce programme sera mis en œuvre, on peut sûrement alléguer que cette dernière entente est un nouvel exemple de mauvaise administration à une échelle colossale. Songeons en effet qu'il s'agit de dépenser 400 millions de dollars en cinq ans, pour une région de 220,000 âmes. Comment ne pas s'étonner qu'on ait même pu songer à un tel chiffre?

[*Français*]

Dans sa lettre du 5 octobre 1971 au maire H. A. Moffat, de Prince George, l'honorable Ray Williston disait, et je cite:

[*Traduction*]

Il y a une quinzaine, on annonçait un nouveau programme d'aide pour la Gaspésie, dans le Québec. C'est la deuxième fois qu'un programme d'abord choisi tombe à l'eau après avoir coûté plus de 100 millions de dollars en paperasserie seulement, sans aucun résultat sur le plan matériel. Le nouveau programme coûtera 411 millions de dollars. La région qui en bénéficiera compte 240,000 habitants.

Il ne s'agit pas de prouver qu'il ne faut pas aider les gens de cette partie du Québec, mais puisqu'on est capable d'accorder un tel montant, il me semble que les demandes de la province et des municipalités de la Colombie-Britannique méritent une réponse satisfaisante. Si l'on ne proteste pas contre l'injustice dont nos gens font l'objet, ils nous accuseront sûrement de les bien mal représenter.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, me référant à cette «Entente Canada-Québec,» je dois déclarer qu'elle n'est pas exclusivement à l'avantage de la Gaspésie, mais aussi de l'Est du Québec et des Îles-de-la-Madeleine. La contribution financière du gouvernement du Canada à cette «Entente» favorise notre région, mais non pas au détriment des autres provinces.

Comme je l'ai souligné, cette «Entente» ne touche pas exclusivement la Gaspésie, mais couvre un territoire de 17,000 milles carrés, dans lequel réside une population de 335,000 âmes et comprend dix comtés provinciaux et six circonscriptions fédérales.

Il est à signaler que l'étendue de l'île de Vancouver, qui est de 12,000 milles carrés, même réunie avec celle de l'Île du Prince-Édouard, qui est de 2,000 milles carrés, est inférieure à celle du territoire de l'Est du Québec visé par l'«Entente». Voyons maintenant quel est l'objectif global de l'«Entente».

Les principales industries de la région sont: la forêt, les mines, les pêcheries, le tourisme et l'agriculture. L'objectif majeur, dans ces secteurs d'activité, est donc la hausse du revenu des citoyens et l'augmentation de la productivité des industries primaires, principal ressort économique régional, sans compter qu'on prévoit la formation de la main-d'œuvre adulte pour atteindre cet objectif.

Voyons quels sont les détails des programmes: Cette entente de coopération prévoit l'intégration et la coordination des activités ordinaires des divers ministères fédéraux et provinciaux. Cela explique que les budgets réguliers de plusieurs ministères sont inclus en totalité ou en partie dans ce crédit de 411 millions, auquel la province de Québec contribue pour $113,588,000.

L'«Entente» prévoit l'octroi d'une aide planifiée au développement industriel, aux infrastructures urbaines et aux transports, mais le tout en fonction des programmes réguliers de chaque ministère, en plus d'un supplément de 153 millions de dollars du ministère de l'Expansion économique régionale pour une période de cinq ans, ce qui

représente une contribution annuelle de 36 millions de crédits nouveaux, ou $108 par année *per capita*.

La première «Entente» fut conclue en mai 1968 pour une période de cinq ans, pour un montant de $258,790,000, ce qui comprenait les contributions fédérales et provinciales.

Au 31 mars 1971, seulement 71 millions avaient été dépensés. Voilà pourquoi une nouvelle «Entente» fut négociée et signée le 10 septembre 1971.

Comme on peut le constater, la plupart des programmes mis en œuvre en vertu de cette «Entente» sont les mêmes dont profitent les citoyens de la Colombie-Britannique, à même les budgets réguliers, et j'en cite quelques-uns:

1. Ministère de l'Agriculture:
   a) consolidation des fermes
   b) recherches
   c) développement de la production, etc. $1.6 million

2. Ministère des Pêches:
   Prime à la construction des bateaux de pêche $4.2 millions

3. Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:
   a) parc national Forillon
   b) sites et monuments historiques $8.6 millions

4. Société centrale d'hypothèques et de logement:
   a) aide à l'habitation
   b) aménagement urbains $2.51 millions

5. Ministère des Transports et ministère des Travaux publics:
   a) quais
   b) havres
   c) aéroports
   d) traversiers $25,875,000

6. Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration:
   a) faciliter l'adaptation aux changements occasionnés par la modernisation des usines
   b) formation professionnelle pour les adultes
   c) mobilité de la main-d'œuvre $91,750,000

L'«Entente» prévoit l'affectation de sept millions de dollars, en cinq ans, à l'aménagement du premier parc national au Québec en 105 ans, et je crois que ce montant n'est pas exorbitant. Combien la Colombie-Britannique et les provinces de l'Ouest ont-elles reçu du gouvernement fédéral pour les parcs et endroits historiques depuis 105 ans?

D'après un rapport qui m'a été fourni par le ministère des Affaires indiennes, la Colombie-Britannique possède trois parcs nationaux. En fonds d'investissement, relativement à ces parcs, au chapitre du fonctionnement, le Service des parcs nationaux a dépensé de 1961 à 1971, la somme de $14,620,763 et $11,659,000 en dépenses d'entretien, de 1966 à 1971.

Au Québec, nous aménageons le premier parc national à Forillon et, en Colombie-Britannique, on procède actuellement à l'aménagement du quatrième parc, qui portera le nom de *Pacific Rim Park*. S'il y a discrimination à l'égard des parcs, ce n'est certainement pas en Colombie-Britannique.

Dans le domaine des pêches, il est prévu dans l'«Entente», comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'une somme de $4,200,000 sera affectée à la construction de bateaux de pêcheurs, à même le programme de subventions de 35 p. 100 accordé par le présent gouvernement.

[M. Cyr.]

Considérant que la plus grande flotte canadienne de bateaux de pêche se trouve en Colombie-Britannique, les pêcheurs de cette province recevront certainement plus de subventions que les pêcheurs du Québec relativement à ce programme.

Voilà un exemple, monsieur l'Orateur, à l'effet que tous les programmes réguliers des ministères fédéraux sont compris dans cette «Entente Canada-Québec».

Selon le tableau que j'ai présenté, on constatera que la population du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine—et je vois ici l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard)—n'est pas plus favorisée que celle d'autres régions économiquement faibles du pays, telles que Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Les déclarations des ministres du gouvernement de la Colombie-Britannique sur l'«Entente Canada-Québec», de même que les récentes attaques du procureur général de cette province, l'honorable Leslie Patterson, qui tente de contester le caractère constitutionnel des paiements de péréquation versés à certaines provinces, démontrent la mentalité de certains hommes politiques qui semblent favoriser la création de deux classes de Canadiens, en approuvant la pauvreté chez certains et en accumulant la richesse chez d'autres.

Il est très difficile de concevoir que des ministres, dans une province comme la Colombie-Britannique, puissent faire parvenir à des conseils municipaux des lettres aussi erronées. S'ils s'étaient seulement donné la peine de demander au préalable les renseignements à leurs dévoués représentants, les ministres, et même les «back-benchers», du parti ministériel qui viennent de cette province, ils en auraient obtenu et ils n'auraient pas provoqué une autre querelle entre l'Est et l'Ouest. Si c'est là la politique du Crédit social de la Colombie-Britannique, c'est pitoyable.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône dit que le gouvernement s'inquiète de ce que plusieurs collectivités sont présentement dépourvues des services nationaux de radiodiffusion et du fait qu'environ un million de Canadiens, disséminés dans 260 localités, ne sont pas dotés d'un service de la télévision dans leur propre langue. Le gouvernement propose donc que la Société Radio-Canada soit autorisée à étendre partout ses services et à tirer parti du système canadien de communications par satellites, domaine où le Canada est à l'avant-garde pour que, dans un délai de cinq ans, au moins 98 p. 100 de la population soit desservie.

Je félicite le gouvernement de cette initiative, puisqu'un fort pourcentage de la population de ma circonscription est privée de la télévision.

La télévision existe au Canada depuis 20 ans, et il est regrettable de constater que dans certaines régions, certaines familles, pour s'assurer un premier service, doivent acheter d'un syndicat une part de $100 pour obtenir le service par câble communautaire et verser de plus des frais mensuels allant jusqu'à $8.

J'ai rencontré à maintes reprises les directeurs du Conseil de la radio-télévision canadienne, et l'honorable secrétaire d'État (M. Pelletier) est venu en Gaspésie l'an dernier se rendre compte de la situation. Je suis heureux de constater que le CRTC tient à réaffirmer ses exigences prioritaires dans les centres éloignés, comme la péninsule gaspésienne.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole

est écoulé. S'il obtient le consentement unanime de la Chambre, il pourra continuer ses remarques.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): D'accord.

M. Cyr: La Société Radio-Canada est la seule capable de remédier à la situation. La Chambre devra donc approuver les crédits nécessaires pour qu'elle étende ses services de distribution en Gaspésie et aux autres régions, qui ne jouissent pas de la télévision dans leur propre langue.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, la télévision n'est plus un luxe mais une nécessité pour le développement social, éducatif et culturel de l'individu.

• (1530)

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec grand intérêt l'intervention faite hier par le ministre des Finances (M. Turner), la première qu'il ait faite à la Chambre depuis qu'on l'a contraint à accepter le poste qu'il occupe présentement. Tout en l'écoutant, je n'ai pu m'empêcher de le plaindre. Voilà un député jeune, élégant et fortuné, tout à fait bilingue et qui aspire—je le comprends fort bien—à devenir premier ministre du Canada, le jour où ce poste sera vacant. Voilà un ministre qui, alors qu'il détenait le portefeuille de la Justice, a été à même de modifier la procédure relative à la liberté sous caution et de présenter à la Chambre des mesures législatives tendant à interdire l'utilisation des tables d'écoute. Ce sont là des problèmes qui revêtent, à n'en pas douter, de l'importance pour des gens comme moi, mais qui ne préoccupent pas énormément la masse des Canadiens, des problèmes qui lui ont permis d'apparaître comme un progressiste et comme un libéral avec un petit «1».

Malheureusement pour le ministre des Finances, on lui a demandé d'accepter un poste qui exige de lui qu'il prenne l'initiative de l'orientation de notre économie pour les deux prochaines années. La voix que nous avons entendue hier était celle du ministre des Finances, tout comme celle que nous avons entendue au cours des trois ou quatre dernières années était celle de l'ex-ministre des Finances, le député de Kingston et Les Îles (M. Benson), mais leurs mots, tant dans le discours d'hier que dans ceux de l'ex-ministre, ont été inspirés par le sous-ministre des Finances.

Alors qu'il était responsable des finances, l'ex-ministre a fait d'innombrables prédictions, que je rappellerai tantôt, selon lesquelles nous allions bientôt connaître une amélioration des conditions, une diminution du chômage et la satisfaction des besoins du peuple. Ces prédictions ont été aussi fausses que les explications du ministre étaient longues.

En écoutant hier le ministre des Finances, je constatais que son discours ne renfermait pas une seule idée nouvelle. Il y avait des mots nouveaux et l'expression de nouvelles préoccupations était réconfortante, mais on ne distinguait pas la moindre indication d'un changement dans les politiques gouvernementales. En conséquence, alors que le discours du mois de février n'était pas mal tourné, que celui de mars sonnera bien également, quand nous serons en septembre, en octobre, en novembre ou en décembre 1972 et que les taux de chômage ne seront pas beaucoup plus encourageants qu'aujourd'hui, la crédibilité du ministre des Finances actuel disparaîtra de la même façon qu'a disparu celle de l'ancien. Alors, la possibilité pour notre ministre des Finances de devenir un jour premier ministre du Canada se dissipera tout comme fondra la neige à Ottawa et à Winnipeg dans deux semaines ou dans deux mois.

Qu'il me soit permis de citer un ou deux paragraphes du discours que le ministre des Finances a prononcé hier. Il a dit ceci:

> Malgré des progrès de taille dans l'élaboration de politiques et de dispositifs propres à guider l'économie, il demeure malaisé de déterminer avec précisions l'état de l'économie et son orientation à un moment quelconque. Il est donc toujours difficile de déterminer les leviers à actionner, la vigueur à employer et le moment opportun, pour redresser la courbe de l'économie.

Je prétends que les conseillers économiques du gouvernement, le sous-ministre des Finances, le gouverneur de la Banque du Canada, le président de la Commission des prix et des revenus, dont la disparition ne causera pas de regrets, et le secrétaire du Conseil du Trésor, savaient ce qui devait arriver au cours du ces deux dernières années. Ils savaient ce qui allait se passer au cours des dernières années, monsieur l'Orateur, car ils disposaient des mêmes renseignements que tous les économistes du pays. Si l'on veut se donner la peine de chercher, on peut voir que des économistes comme le professeur Weldon de l'université McGill, le professeur Blauer de l'university Brock et Dian Cohen, éditorialiste du *Star* de Toronto, ainsi que certains des économistes les plus éminents de la province de Québec, avaient prédit de façon très précise ce qui allait se produire et averti que la politique adoptée par le gouvernement conduirait à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

• (1540)

Monsieur l'Orateur, les conseillers du gouvernement, le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances d'alors savaient ce qui allait se passer. Les événements qui se sont produits n'ont rien de fortuit, ils ne sont pas le résultat de l'ignorance mais des choix délibérés que le gouvernement et ses conseillers ont faits. Les priorités fixées par le gouvernement montrent qu'à leurs yeux le problème principal que connaissait le pays était l'inflation et ils ont entrepris de le résoudre, même si ce n'était que de façon temporaire. Les économistes que j'ai mentionnés ont prédit que le chômage qui en résulterait serait encore pire. Hier, à la Chambre, le ministre a déclaré:

> Pendant la plus grande partie des années 60, l'économie canadienne a connu la période d'expansion ininterrompue la plus longue de son histoire.

En disant cela, il a donné l'impression que la plupart des Canadiens avaient bénéficié de cette expansion. J'ai sous les yeux un document intitulé «Nos lendemains» établi par les tribus indiennes du Manitoba et publié en octobre 1971. J'aimerais donner quelques exemples de la situation, au Manitoba, d'Indiens qui ne vivent pas dans ma circonscription. Je n'essaie ni d'éveiller la pitié envers eux, ni de plaider en faveur de ceux que je me trouve à représenter, mais j'aimerais simplement illustrer leur situation à l'aide de quelques citations extraites de ce document. A la page 47, on lit:

> Le taux de mortalité infantile de la population indienne est deux fois plus élevé que celui de la population totale (y compris les Indiens) du Manitoba. Le taux de mortalité des adolescents est quatre fois plus élevé que celui de la population en général. Le taux de morbidité dû à la tuberculose chez la population indienne du Manitoba est épouvantable en soit et il représente dix fois le taux de morbidité de la population en général (y compris les Indiens).

Au sujet du revenu des Indiens, je lis à la page 51:

> Pour comprendre le degré de pauvreté des 32 p. 100 des personnes aptes à travailler résidant dans les réserves, hommes et femmes,

âgés de 15 à 64 ans et qui touchent un revenu gagné, il faut savoir que seuls 4 p. 100 d'entre elles ont touché en 1969 un revenu dépassant $4,000. Le reste de la population doit dépendre complètement ou en partie des prestations de l'assistance sociale ou d'autres régimes d'aide de l'État.

Monsieur l'Orateur, tous les députés et les citoyens canadiens devraient être honteux du régime que nous avons laissé se développer et se perpétuer au Canada. Plus loin dans son discours le ministre des Finances (M. Turner) disait:

Depuis l'automne 1970, la croissance de notre économie s'est accélérée grâce aux stimulants injectés progressivement par le gouvernement fédéral...

Monsieur l'Orateur, ceux d'entre nous qui s'opposent à la politique économique du gouvernement visant à considérer l'inflation comme la première priorité ont demandé au gouvernement d'adopter une politique expansionniste au moins 18 mois avant qu'il ne l'adopte lui-même. Un peu plus loin dans son discours le ministre des Finances s'est exprimé un peu différemment de son prédécesseur. Il a dit:

Notre tâche la plus urgente et la plus impérative est de réaliser une réduction sensible du taux de chômage. Notre but, notre objectif doit être de donner du travail à tous les Canadiens qui en cherchent.

Cela résonne bien, monsieur l'Orateur, mais d'après les réalisations du gouvernement actuel, les Canadiens n'ont pas le droit de sentir qu'il se propose de prendre les dispositions voulues pour atteindre ce but. J'ai dit que le ministre, sans doute sur l'avis du sous-ministre, qui ne vit certes pas dans la pauvreté, revient à l'ancienne thèse présentée par le premier ministre et l'ancien ministre des Finances, c'est-à-dire que nous sommes revenus au point où nous en étions il y a trois ans. Un peu plus loin, le ministre poursuit en ces termes:

Cela m'amène à parler de ce qui est, à mon avis, la question fondamentale de la gestion économique. Il s'agit en effet de maintenir une croissance maximum d'emploi et de production dans l'économie tout en empêchant la création de pressions inflationnistes qui pourraient miner les fondations même de l'économie si on ne les tient pas en échec.

C'est ce genre d'idées qui a conduit le gouvernement à adopter les politiques restrictives qui ont entraîné le chômage au Canada. Au cours des quatre ans du gouvernement Trudeau, le chômage a doublé par rapport aux quatre ans du gouvernement Pearson.

M. Mather: Au même niveau que sous le gouvernement conservateurs.

M. Orlikow: Mon collègue de Surrey-White Rock dit: au même niveau que sous le gouvernement conservateur, mais il a tort, monsieur l'Orateur. Le niveau de chômage est beaucoup plus élevé qu'il ne l'était sous le gouvernement conservateur. Je veux consigner encore une fois au compte rendu les promesses et les engagements des ministériels depuis environ deux ans; ils nous ont répété à satiété que les choses iraient mieux. Je dirais, monsieur l'Orateur, que j'ai tellement entendu cette rengaine que j'en ai la nausée. Permettez-moi d'en consigner au compte rendu quelques exemples. Le 12 novembre 1970, le ministre des Finances d'alors a dit:

Récemment j'ai déclaré que, au point de vue de variations saisonnières... le chômage avait à peu près atteint un sommet; j'ai exprimé ma confiance dans l'avenir en ajoutant que nous pouvions espérer que la situation s'améliorerait de façon durable.

Au moment de cette déclaration, le taux de chômage désaisonnalisé était de 6.5 p. 100. Environ 14 mois plus tard, en janvier 1972, il était de 6.2 p. 100. Mais il n'était pas le seul, monsieur l'Orateur. Le 18 mars 1971, le premier ministre déclarait:

... le gouvernement avait pris, depuis le mois de mars dernier une série de mesures visant à changer l'orientation de la politique économique... Il faut un certain laps de temps avant que ces mesures atteignent leur pleine efficacité.

Puis, il a ajouté:

Tous les indices de l'activité économique sont à la reprise.

Lorsque le premier ministre s'est exprimé en ces termes en mars 1971, le taux de chômage était de 6.2 p. 100, précisément ce qu'il était 8 mois plus tard en janvier 1972. Puis en avril 1971, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances à l'époque déclarait:

• (1550)

Le gouvernement n'est pas disposé à accepter à l'avenir un taux de chômage s'échelonnant entre 5 à 6 p. 100, désaisonnalisé ou non.

Il s'agissait d'avril dernier, monsieur l'Orateur, et maintenant au lieu de 5.5 ou 6 p. 100 notre taux de chômage s'élève à 6.2 p. 100. Absolument rien dans le discours qu'a prononcé hier le ministre des Finances (M. Turner) n'indique que le gouvernement se rend compte que les politiques qu'il applique depuis si longtemps sont mauvaises et vouées à l'échec. Le gouvernement continuera de manquer son coup tant qu'il refusera de s'arrêter sur les raisons qui provoquent le chômage et d'adopter la position qui s'impose pour nous en débarrasser et mettre fin aux privations qu'il entraîne.

Nous avons examiné il y a une ou deux semaines les chiffres que fait paraître mensuellement Statistique Canada à l'égard du chômage du mois précédent. A l'instar de la plupart des journaux canadiens, le *Globe and Mail* a publié un résumé des données publiées par Statistique Canada. C'était dans un article du 9 février. Permettez-moi de consigner au compte rendu quelle était la situation à ce moment-là. Je me reporte aux chiffres de janvier 1972. Il y avait 665,000 Canadiens en chômage en janvier de cette année, 135,000 de plus qu'en décembre dernier, mais 3,000 de moins qu'en janvier 1971.

Le nombre de chômeurs en janvier de cette année représentaient 7.7 p. 100 de la population active. En janvier 1971, le taux de chômage réel était de 8 p. 100. Par conséquent, il y a diminution de 0.3 p. 100 ou un tiers de 1 p. 100. Le taux de chômage désaisonnalisé comme d'habitude a baissé à 6.2 p. 100 en janvier 1972, de 6.3 p. 100 qu'il était en décembre 1971, et 6.4 p. 100 en janvier 1971. En d'autres mots, entre janvier 1971 et janvier 1972 le chômage a baissé de un cinquième de 1 p. 100. Le nombre de chômeurs a augmenté sensiblement dans les provinces de l'Atlantique où le taux de chômage continue à être le plus élevé. Au Québec, le chômage est demeuré à peu près constant; c'est une province où il y en a vraiment trop; il a été également très élevé dans les provinces des Prairies.

Comment nous sommes-nous embarqués dans un tel pétrin? Naturellement, le gouvernement et le premier ministre refusent d'assumer la responsabilité du chômage et nient que c'est leur politique délibérée qui a créé le taux phénoménal du chômage actuel. Parfois, me semble-t-il, le gouvernement a adopté le principe de base qui a fort bien réussi dans des pays totalitaires avant et pendant la Seconde grande Guerre, à savoir que si l'on répète suffisamment un mensonge, il se transformera en vérité, ce qui permet de rédiger l'histoire à nouveau.

Un peu avant Noël en décembre 1970, on a demandé au premier ministre s'il envisageait sérieusement d'appliquer la politique officielle d'austérité visant à modérer la

hausse sensible du coût de la vie et il a à peu près rétorqué: «Attendez, vous verrez bien. Je ne me détournerai pas de cette politique même si elle entraîne un taux de chômage de 6 p. 100.» Monsieur l'Orateur, chacun sait que le premier ministre a réussi et mieux encore. Tel qu'il l'avait promis, il a réussi—et ses ministres n'ont cessé de nous le répéter— à mettre un frein à la hausse du coût de la vie en 1970. Cette année-là, celui-ci s'était accru de moins de 2 p. 100. Bien sûr, ce que le premier ministre ne nous dit pas et ce qu'il essaie maintenant de nier, c'est que la politique que le gouvernement a adoptée devait conduire inévitablement à une augmentation brutale du nombre des chômeurs.

Lorsque le gouvernement a annoncé cette politique, non seulement les députés de l'opposition, mais aussi les économistes du pays tout entier, ont prédit très exactement ce qui allait se passer, et les événements leur ont donné raison. Les économistes qui ont prédit que les mesures prises par le gouvernement en vue de stabiliser la hausse du coût de la vie entraîneraient un chômage plus élevé ont également dit qu'aucun pays, et certainement pas un pays comme le Canada qui dépend tellement des États-Unis pour ses importations et ses exportations, ne pourrait réussir à s'isoler contre les effets de l'inflation aux États-Unis. Ainsi, bien que le gouvernement ait réussi à stabiliser les prix, à limiter l'augmentation du coût de la vie en 1970, politique qui, comme je l'ai dit, devait conduire inévitablement à une aggravation brutale du chômage, ce succès a été temporaire car ce qui s'est produit par la suite est précisément ce que les économistes avaient prédit.

En 1971, le coût de la vie a augmenté de 5 p. 100, soit la hausse la plus forte en 10 ans. C'est là le résultat patent de la politique économique du gouvernement Trudeau. En 1971, cette politique a débouché sur l'augmentation du coût de la vie la plus forte et le taux de chômage le plus élevé que le pays ait connu depuis plus de 10 ans. Et quel sera l'avenir, M. l'Orateur? Hier, le ministre des Finances et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pépin) ont promis comme d'habitude que la prospérité était presque imminente. Je m'attendais presque à entendre la fameuse prédiction que Herbert Hoover a faite lorsqu'il était président des États-Unis, au moment de la dépression. Il a dit que le temps ne tarderait pas où chacun mettrait deux poules au pot.

L'hon. M. Pepin: Il n'a pas dit que le désastre était imminent.

M. Orlikow: Je vous demande pardon, M. l'Orateur. Je n'ai pas entendu cette perle.

L'hon. M. Pepin: Il n'a pas dit que le désastre était imminent.

M. Orlikow: Je ne prétends pas que le désastre est imminent, ni que nous retournons à une situation semblable à celle des années 30. Il est évident que personne, même pas le conservateur le plus réactionnaire, ne peut ignorer que nous avons intégré à l'économie de nombreux facteurs de stabilité qui nous empêcheront d'en revenir à une telle situation où un tiers des Canadiens étaient chômeurs, où peut-être un plus grand nombre encore dépendait de l'assistance sociale ou du secours direct, comme on l'appelait alors.

Seul un premier ministre qui a un ordinateur à la place du cœur peut penser que nous ne sommes pas dans une mauvaise situation quand 6.2 p. 100 de la population active du pays est en chômage. Seul un premier ministre qui n'a jamais dû gagner sa vie peut ignorer les répercussions du chômage sur les travailleurs des pâtes et papiers ou du textile dans la province de Québec, qui n'ont jamais été en chômage comme les Indiens des réserves du Manitoba qui n'ont jamais eu la possibilité de travailler. Les travailleurs dont je parle ont eu des emplois pendant les dix, quinze ou vingt dernières années. Ils envisageaient la permanence de leur emploi sur laquelle ils fondaient leurs espoirs. Je parle des travailleurs de Sudbury qui viennent d'être mis à pied.

Il y a quelques mois, le premier ministre disait à la population que ce ne sont pas les emplois qui manquent au Canada! Il leur a dit que s'ils ne trouvaient pas d'emplois à Montréal ou à Toronto qu'ils se rendent à Thomson, au Manitoba, ou à Sudbury, en Ontario, où les mines et les fonderies offrent toutes sortes d'emplois à ceux qui désirent travailler. Une ou deux semaines après que le premier ministre eût fait cette déclaration ridicule, International Nickel annonçait le licenciement de 2,000 à 2,500 employés. J'aimerais que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) dise aux employés licenciés de Thomson, de Sudbury et de sa circonscription comment finir de payer les maisons, les automobiles et les postes de télévision qu'ils ont achetés pensant occuper des emplois stables. Seul un cabinet composé de millionnaires et de technocrates est capable d'un tel mépris à l'égard des pauvres et des chômeurs.

• (1600)

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pepin: Moi, un millionnaire?

M. Orlikow: Je raye le nom du ministre de l'Industrie et du Commerce de la liste des millionnaires. Il sait cependant de qui il s'agit car le gouvernement actuel en compte beaucoup.

Il est facile à des ministres comme le ministre de l'Industrie et du Commerce de faire des prédictions hautement optimistes quant aux événements à venir et de déclarer que tout ira en s'améliorant. Cependant, le Conseil économique, du Canada, comme le rapporte le *Globe and Mail* du 23 février, prédit un ralentissement des investissements. J'informe le ministre de l'Industrie et du Commerce que lorsqu'on désire savoir ce qui est susceptible de se produire pendant cette année, il ne faut tenir aucun compte des discours de propagande des ministres ni des déclarations pessimistes de l'opposition.

L'hon. M. Pepin: Ni des rapports du Conseil économique.

M. Orlikow: Le ministre ajoute «ni des rapports du Conseil économique». Les résultats parlent d'eux-mêmes. Le pays et le gouvernement s'en trouveraient beaucoup mieux si ce dernier avait davantage écouté le Conseil économique et moins le sous-ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pepin: Le député me permettrait-il une question?

M. l'Orateur suppléant: Le ministre peut poser une question à condition que le député qui a la parole y consente.

M. Orlikow: Oui, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Pepin: Si le député veut bien venir me voir après avoir terminé ses observations, je lui montrerai toutes sortes de réserves formulées par le Conseil économique. On dit que les pronostics ne sont pas aussi justes. Un peu plus loin, on dit qu'ils ne tiennent pas compte de tous les éléments de la conjoncture économique mondiale. Le député a déclaré carrément que selon le Conseil économique du Canada les investissements ne seront pas aussi élevés en 1976 qu'à l'heure actuelle. Le Conseil a cependant fait des réserves, que le député a laissées de côté. Ce n'est pas juste.

M. Orlikow: Bien entendu, le Conseil économique, qui est formé d'économistes sérieux, indépendants et, j'imagine, objectifs, a formulé des mises en garde après avoir fait ses extrapolations. A mon avis, si le sous-ministre des Finances cessait de faire de la politique et de rédiger toutes sortes de sottises pour répondre aux désirs du gouvernement . . .

L'hon. M. Pepin: Vous trouvez bon de changer de sujet.

M. Orlikow: . . . et redevenait l'économiste qu'il était, le gouvernement obtiendrait les conseils dont il a besoin plutôt que ceux qu'il souhaite. Les extrapolations du gouvernement sur l'emploi dans l'avenir ont toujours manqué leur coup. Je défie le ministre de l'Industrie et du Commerce de venir . . .

L'hon. M. Pepin: Nous nous trompons toujours en étant pessimistes.

M. Orlikow: Je défie le ministre de l'Industrie et du Commerce de venir, au moment qui lui conviendra, examiner avec moi les extrapolations du gouvernement, qui se fondent sur des renseignements qu'il a reçus du sous-ministre des Finances et de ses adjoints.

L'hon. M. Pepin: Non, des milieux d'affaires.

M. Orlikow: Je voudrais qu'il compare ces prédictions avec celles des députés de notre parti, qui ne sont pas des prédictions en l'air. Nous les avons obtenues d'économistes, dont je fournirai les noms au ministre de l'Industrie et du Commerce avec le plus grand plaisir.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

L'hon. M. Pepin: Puis-je poser une question au député?

M. l'Orateur suppléant: Avant de donner la parole au ministre pour lui permettre de poser une question, peut-être pourrais-je vérifier s'il y a consentement unanime pour accorder du temps de parole supplémentaire au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Sauf erreur, le député de Winnipeg-Nord permet au ministre de lui poser une question?

M. Orlikow: Oui, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Pepin: Le député sait-il qu'en ce qui concerne les projets d'investissement, mon ministère fait, tous les ans, des prévisions fondées sur les données fournies par l'industrie? Je me demande s'il sait que, dans le passé, ces prévisions étaient erronées neuf fois sur douze, parce que trop pessimistes?

[M. Orlikow.]

M. Orlikow: Quand le ministre dit qu'elles «étaient erronées», il veut sans doute dire que ses services se sont trompés.

L'hon. M. Pepin: Ces prévisions sont fondées sur les données fournies à mes services. Faire des prévisions, c'est un art difficile et, dans leurs prévisions, les hommes d'affaires tendent, hélas! à être plus conservateurs que libéraux.

M. Orlikow: Je suis prêt à prendre acte de la déclaration du ministre, suivant laquelle ses collaborateurs se sont trompés neuf fois sur douze en donnant dans le conservatisme. Je voudrais bien que le ministre nous dise ce que cela prouve.

A la suite d'une déclaration faite par le ministre des Finances, j'ai le faible espoir de voir ce ministre adopter une approche nouvelle de ces problèmes. Je voudrais, à présent, citer cette déclaration à l'intention du ministre de l'Industrie et du Commerce. Hier, le ministre des Finances a dit ceci:

> Nous pouvons avoir une économie en pleine croissance, un produit national brut qui augmente, une forte demande, mais connaître en même temps un taux de chômage intolérable. Il est clair depuis longtemps que des statistiques optimistes ne résolvent en rien les problèmes humains qui se posent.

Voilà le genre de langage que nous de ce côté-ci de la Chambre tenons au gouvernement, depuis quatre ans, mais en vain. Je voudrais consigner au hansard ce que, suivant le *Globe and Mail*, le Conseil économique du Canada a dit au sujet des dépenses de capital, et je cite:

> Les résultats publiés hier indiquent que le volume réel d'investissements pour renouveler les bâtiments, les machines et l'équipement dans le cas de 155 grandes entreprises a été, l'an dernier, inférieur de 8.4 p. 100 aux prévisions de l'an dernier.
>
> Et—selon celui des deux indicateurs fournis par le Conseil qu'on utilise—on se rend compte que les entreprises prévoient, pour 1972, au mieux une augmentation de 3.6 p. 100 du volume réel (en dollars constants) des dépenses et au pire, presque aucun changement par rapport à leur niveau déprimé d'investissement pour 1971.
>
> «Les investissements envisagés pour 1972, suivis de déclins très accentués, surtout dans les entreprises commerciales, en 1973 et pour le reste de la période de l'enquête, représentent une prévision d'investissement beaucoup plus faible que ce qu'a révélé tout autre enquête précédente sur les projets d'investissement que le Conseil économique du Canada ait effectuée,». . .

J'espère, car je me préoccupe du bien-être du Canadien moyen, que le Conseil économique a eu tort, et qu'il y aura beaucoup plus d'investissements.

L'hon. M. Pepin: Le Conseil a fait une estimation plus prudente que la vôtre.

M. Orlikow: Bien sûr! J'espère qu'il se trompe.

M. Lewis: Ce ne sont pas des prophètes, mais des pronostiqueurs.

M. Orlikow: J'estime que l'avenir ne s'annonce pas très bien. Le gouvernement n'a vraiment pas modifié ses méthodes, et nos espoirs de remédier à la pauvreté et au chômage d'ici deux ans sont bien minces.

• (1610)

Où est le problème au fond? C'est là-dessus que je vais terminer. Je disais tout à l'heure que le gouvernement détermine son ordre de priorités. Il a décidé que le problème le plus important au Canada et auquel il lui fallait remédier était celui de l'inflation. C'est sa crainte de l'inflation qui l'a poussé à adopter des restrictions qui ont suscité un tel chômage au pays. L'inflation ne disparaîtra

pas au Canada tant qu'on n'en sera pas venu à bout aux États-Unis. L'économie nous donne ce que nous lui demandons. Si nous voulons remédier à l'inflation, nous aurons le chômage. On ne saurait arrêter la montée des prix sans faire augmenter le chômage.

Qu'est-ce qui décide du bien-être du pays, monsieur l'Orateur? Il y a pour moi deux éléments fondamentaux à considérer: premièrement, le degré d'expansion que connaît le Canada. Le gouvernement a sûrement son mot à dire de ce côté dans les politiques qu'il adopte. Deuxièmement, le degré d'inflation aux États-Unis.

Il est évident que si nous sommes impuissants devant l'inflation aux États-Unis, nous pouvons faire beaucoup pour donner de l'expansion à notre économie. Malheureusement, le discours prononcé hier par le ministre des Finances, de même que ses réponses aux différentes questions qui lui furent posées ensuite, n'indiquaient nullement—et non pas simplement par des mots mais aussi par des actes—que le ministre avait décidé de changer l'orientation au pays donnée par le gouvernement.

Tant que le ministre des Finances n'admettra pas que la première nécessité de tout gouvernement est de fournir un emploi à quiconque désire travailler et qu'il n'adoptera pas des politiques économiques précises en vue de cet objectif, notre chômage demeurera à un niveau sans équivalent dans aucun pays du monde occidental excepté les États-Unis. La pauvreté ne disparaîtra pas. Nous continuerons de progresser non pas vers cette société juste dont le premier ministre parlait si éloquemment en 1968 mais au contraire nous irons en nous éloignant de cette juste société à laquelle devrait viser chaque député et chaque Canadien.

M. Paul St. Pierre (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme d'autres participants à ce débat j'aimerais tout d'abord féliciter le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Bruce (M. Whicher) et de Trois-Rivières (M. Lajoie). J'ai remarqué avec intérêt que ces deux députés, et différents autres qui sont intervenus au cours de ce débat, ont dit beaucoup de bien de leurs circonscriptions ce que je considère comme d'excellentes nouvelles car nous savons tous que ce n'est pas donné à tout le monde de pouvoir vivre en Colombie-Britannique ni surtout dans sa partie la plus favorisée qu'est la circonscription de Coast-Chilcotin. Bien que nous accueillions toujours avec plaisir nos visiteurs, nous savons que notre province n'est pas suffisamment étendue pour recevoir tout le monde.

Pour parler plus sérieusement, j'estime que l'un des aspects les plus positifs de notre vie de parlementaires est que la plupart d'entre nous se rendent périodiquement dans différentes régions du Canada et peuvent ainsi se rendre compte, ou se voir rappelé une fois de plus, que chacune a son charme, ses traditions et sa fierté propres. Nous nous en rendons compte à l'occasion de nos voyages et d'autres façons dans cette Chambre, et c'est certainement une bonne chose parce que je crois que nous, députés, sommes particulièrement conscients du fait que ce sont ces petites différences—comme les petites différences qu'il y a entre les sexes—qui rendent la vie intéressante.

Les réalités fondamentales qui unissent les Canadiens sont plus fortes que toutes les différences régionales, même les divergences qui, à l'occasion, engendrent des querelles de famille. Je crois que le sentiment de personnalité canadienne devient plus évident aux yeux des citoyens de ce pays quand ils sont à l'étranger: l'éloignement donne une perspective plus favorable. Mais je crois qu'il y a très peu de députés, probablement aucun, qui ne croient à la réelle solidité du ciment des fondements de la confédération canadienne.

Ces considérations m'amènent indirectement au seul sujet dont je veux traiter. Je n'ai pas l'intention de traiter du discours du trône mais j'aimerais parler d'un aspect particulier des affaires du Canada dont, à mon regret, n'a pas parlé le discours du trône. C'est, à mon avis, une chose dont nous avons grandement besoin, à savoir la réforme de nos lois concernant l'immigration.

Le Canada doit être un des pays les plus hospitaliers au monde si on en juge par ses lois sur l'immigration. Il n'y a rien de mal à ce sentiment, mais je crois que certains abusent de notre hospitalité. Je songe en particulier à ceux qui entrent dans ce pays à titre de visiteurs, qui demandent ensuite leur naturalisation pendant leur période de résidence au Canada, qui font ensuite appel d'un refus et dans bon nombre de cas, continuent à vivre et à travailler dans notre pays avec, à toutes fins pratiques, les pleins droits de citoyen pendant que la Commission d'appel de l'immigration, qui est déjà surchargée, essaie d'étudier leur cas.

Évidemment, il y a des appels qui sont fondés et d'autres qui ne le sont pas. Sans aucun doute, certains de nos visiteurs nous traitent comme des nouilles. Notre loi sur l'immigration a perdu de vue, à un moment donné, un principe fondamental et très simple: aucun citoyen de pays étranger ne peut demander la citoyenneté canadienne comme droit de nature. La citoyenneté canadienne est un privilège. Certains l'ont en naissant. D'autres l'acquièrent. Tous ceux qui l'ont sont égaux. Mais quelle que soit la façon dont on l'a acquise, c'est une chose de valable. Si les Canadiens ne la traitent pas comme telle elle diminuera aux yeux des autres.

Avant de continuer, monsieur l'Orateur, je veux souligner combien je regrette l'absence du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey). Tous les députés savent qu'il est à l'hôpital, et nous lui souhaitons tous un prompt rétablissement. Évidemment, mes remarques ne s'adressent pas à lui ou à son prédécesseur. A mon avis, notre politique d'immigration a changé, il y a des années, d'une manière prouvant qu'il y a eu erreur de jugement, sinon erreur de principe.

Certains changements apportés à la loi sur l'immigration, il y a quelques années étaient éclairés. En fait, la plupart l'étaient. Je ne voudrais pas surtout laisser croire que je propose un retour aux lois qui interdisaient l'entrée des immigrants à cause de la couleur de leur peau ou pour d'autres considérations raciales. A une époque comme la nôtre, les considérations fondées sur des préjugés de race ne sont pas de mise dans les lois d'un État civilisé.

• (1620)

Nous ne devrions pas non plus nous opposer aux lois de l'immigration qui permettent la réunion des membres d'une même famille. Le régime des points est relativement juste, à ce que je vois. On peut toujours se demander si certains aspects d'une demande ne pèsent pas plus que de raison dans la balance lorsqu'il s'agit d'accorder des points, mais c'est là une question de détails et non de principe. Les considérations d'ordre humanitaire doivent faire partie de notre politique d'immigration. Les Canadiens ne voudraient pas d'un programme qui en soit dépourvu. J'approuve encore une fois la politique selon laquelle le nombre d'immigrants en quête de travail

devrait correspondre au nombre d'emplois au Canada à une époque donnée, toute proportion gardée.

Quelques chiffres intéressants nous donnent, jusqu'à un certain point, une idée de l'immigration de ces dernières années. Entre 1967 et 1970, l'immigration au Canada a diminué de 34 p. 100, soit de 223,000 à 148,000. Il est intéressant de remarquer l'orientation générale de l'immigration au Canada par rapport à celle de pays du même niveau de développement. Proportionnellement à la population, le taux d'immigrants accueillis au Canada durant cette période était de 10.7 pour mille. C'était en 1967. Le chiffre de 1969 était de 6.9. Il est plus élevé qu'aux États-Unis. On remarque chez nos voisins un taux à peu près constant de 2 p. 100 au cours des années 60. Notre taux était légèrement supérieur à celui du Royaume-Uni, où l'immigration est passée de 4.1 p. 100 en 1958 à 4.4 p. 100 en 1968. Mais il est inférieur à celui de l'Australie, où le pourcentage s'établissait à 7.8 en 1966 et à 10.3 en 1969.

Monsieur l'Orateur, pourquoi le Canada est-il à peu près le seul pays à permettre aux visiteurs chez lui de faire une demande d'immigrant reçu, sans retourner dans leur pays d'origine pour revenir chez nous par les voies normales, comme tous les autres immigrants? Cette façon de permettre des appels au Canada, de la part de gens qui n'ont pas fait leur demande en dehors du pays comme tout le monde, est injuste envers les aspirants à l'étranger qui se conforment aux règlements de l'immigration. Notre Commission d'appel de l'immigration est submergée d'appels de ce genre. Leur nombre a rendu la situation plus difficile pour les postulants légitimes et certains citoyens chez nous commencent à éprouver de l'inquiétude et se demandent si les Canadiens sont suffisamment maîtres chez eux.

Je voudrais citer ici quelques autres chiffres tout en regrettant qu'ils ne soient pas aussi à jour qu'on le souhaiterait. Toutefois, ils couvrent la période qui se terminait à la fin de juillet dernier et je n'ai aucune raison de croire que la situation ait beaucoup changé depuis. A l'époque, la Commission d'appel de l'immigration avait accumulé 6,771 cas. Elle ne peut en entendre que 90 ou 100 par mois. Pendant la période en question, elle recevait des appels au rythme de 400 à 425 par mois. Donc, le nombre de cas en souffrance au 1er juillet 1971 représentait du travail pour sept années à venir, chaque cas coûtant au contribuable à peu près $1,000.

Les deux tiers à peu près de ces appels intéressent des personnes qui sont entrées au pays comme visiteurs et qui ont ensuite demandé sans succès le statut d'immigrant reçu. Pendant les trois premiers mois de 1971, plus du tiers de ceux qui ont postulé le statut d'immigrant reçu étaient entrés au Canada à titre de visiteurs. Leur nombre est de 11,514 sur un total de 27,899. Environ un tiers de ces 11,514 postulants—c'est-à-dire 4,432—sont des Américains. Je remarque que M. Nick Hills, de Southam News Service, rapporte que des fonctionnaires fédéraux auraient dit:

> A l'époque—en 1967—nous croyions qu'il était assez conforme aux pratiques de la bureaucratie de renvoyer une personne qualifiée chez elle pour y chercher son visa, comme le font les États-Unis. Mais nous avions mal jugé du nombre de personnes qui voudraient profiter du nouveau règlement. Nous croyions qu'il n'y en aurait que quelques centaines.

Dans la réalité, les chiffres étaient beaucoup plus élevés: 26,000 en 1968, 42,000 en 1969 et 50,000 en 1970. Dans son rapport, la Commission Sedgewick constate que si les appels persistent au rythme actuel, il faudrait au moins tripler les effectifs du ministère de l'Immigration et de la Commission d'appel de l'immigration. Bien entendu, cela entraînerait une hausse énorme des coûts. Mais même sans considérer le prix que nous serions prêts à

[M. Pierre.]

accepter, je suppose, si c'était nécessaire au nom de la justice, j'estime que nous partons d'un mauvais principe et que nous devrions modifier nos lois sur l'immigration—sauf bien sûr dans les cas exceptionnels, car la loi devrait toujours permettre les exceptions justifiables pour des raisons humanitaires.

Mais que notre loi soit conforme à ce qui se fait dans les autres pays. Nos lois sur l'immigration ne devraient pas déroger au principe que le Canada est notre pays. C'est un pays qui, nous l'espérons, accueillera toujours les visiteurs; nous ne voulons pas que l'on nous considère comme un pays inhospitalier, tout comme la plupart des gens ne veulent pas avoir la réputation de manquer d'hospitalité. Mais ne permettons pas que l'on abuse de nous. Tout en adoptant une attitude humanitaire, ayons des lois où l'on reconnaisse aux citoyens canadiens des droits beaucoup plus étendus qu'aux ressortissants de pays étrangers qui se trouvent dans notre pays. Je remercie les députés de leur attention.

Des voix: Bravo!

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je suis presque terrifié de devoir parler dans cette Chambre bondée, attentive et silencieuse, ce vendredi après-midi. Tout d'abord, je tiens à féliciter les motionnaires de l'Adresse; j'estime qu'ils se sont fort bien acquittés de leur tâche. Je félicite aussi ceux de mes collègues qui m'ont précédé dans ce débat très important.

Ceux qui essaient d'analyser notre institution parlementaire, et tout particulièrement ceux qui se font un plaisir de la critiquer, ne prêtent pas suffisamment attention, à mon avis, à l'occasion qu'offrent les débats comme le débat sur l'Adresse. Les députés assument alors leur rôle de représentants; or, comme je l'ai déjà fait remarquer en cette enceinte, le rôle de représentation du gouvernement est plus important encore que le fait qu'il soit responsable envers la nation. Il est absolument essentiel que les députés des diverses régions du pays se consacrent aux besoins et aux intérêts de la nation, ainsi qu'aux défis qui se posent à elle. C'est là un aspect très important de nos travaux, et je félicite ceux qui m'ont précédé sur la liste de monsieur l'Orateur.

Je remarque que de nombreux députés ont parlé de leur circonscription. Pour ma part, je ne le ferai pas, mais je parlerai plutôt de ma province d'origine, une province qui compte quatre circonscriptions. L'année prochaine, l'Île du Prince-Édouard fête le centenaire de son entrée dans la Confédération. Bien que notre province ait été l'hôte de la conférence de Charlottetown en 1864 au cours de laquelle la Confédération a réellement été fondée, nous sommes restés à l'écart encore pendant six années. J'espère que de nombreux députés saisiront l'occasion de se rendre dans l'Île du Prince-Édouard en 1973, car il y aura des fêtes somptueuses. En fait, j'ai proposé au chef de mon parti d'y tenir une réunion du cabinet du Dominion le premier juillet 1973, qui est la date exacte de l'anniversaire.

• (1630)

M. Francis: Cela ressemblerait plutôt au 1er avril.

M. Macquarrie: A l'approche du centenaire, nous faisons naturellement dans l'Île-du-Prince-Édouard la revue des événements qui ont suivi la décision de nos ancêtres en 1873. Nous évaluons et jugeons la place qui nous a été faite en tant que membre de la famille canadienne. Bien que nous soyons fiers de notre nationalité canadienne,

fiers que le berceau de la Confédération se situe dans notre province, nous constatons que les problèmes graves s'accumulent à l'heure actuelle et nous nous tournons vers Ottawa et pensons qu'il y a de nombreux domaines où le sort que nous méritons ne nous a pas été réservé.

En premier lieu, les statistiques les plus récentes pour l'Île-du-Prince-Édouard indiquent un taux de chômage qui s'approche de 19 p. 100. Ce n'est pas parce que nous avons un taux de chômage élevé depuis si longtemps que nous devons commencer à nous en accommoder. C'est loin d'être le cas. Il y a quatre ans que je suis ici; j'ai écouté l'ancien ministre des Finances se complaire en prophéties, dire que la situation serait réglée rapidement, qu'on sortirait bientôt de cette situation critique et qu'on mettrait fin à l'inflation et au chômage. Quelles que soient ses autres qualités, on ne pense certainement rien de bon de lui en tant que prophète. Quand je pense à ses prophéties passées, j'espère qu'il ne se plaira pas à en faire dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, car s'il annonce un jour que nous aurons la paix, je me verrai obligé de me réfugier dans les abris et dans les montagnes.

Il faut aussi parler de la faillite de l'administration du gouvernement dans notre province. Au fur et à mesure que les mois passaient, j'ai assisté à la fermeture totale ou partielle de bureaux fédéraux à Charlottetown. En fait, les citoyens de l'île du Prince-Édouard, pour traiter avec le gouvernement fédéral qui est à leur service tout autant qu'à celui des citoyens d'autres provinces, doivent s'adresser à des fonctionnaires qui ne résident pas dans l'île. Je prétends que tout citoyen de l'Île-du-Prince-Édouard devrait pouvoir traiter avec le gouvernement du Canada et ses ministères dans des bureaux situés dans l'île.

Je ne me réjouis pas de la fermeture du bureau d'assurance-chômage et de son transfert à Moncton. Je m'y serais opposé même s'il avait donné des résultats favorables, ce qui ne s'est pas produit. Je n'aime pas voir le démantèlement du service postal et la dégradation continue de ce qui en reste à l'Île du Prince-Édouard. Voilà une mesure négative et inutile et ce n'est pas ce que nous attendions en nous joignant à la Confédération, en 1873. Cette érosion graduelle menace de faire de l'une des provinces canadiennes une succursale d'un groupe régional.

Il me déplaît aussi de voir le gouvernement fédéral se dérober à sa responsabilité constitutionnelle envers notre province et son peuple. J'ai vu les planificateurs parvenir à une phase où le gouvernement fédéral s'est déchargé de sa responsabilité dans le cas de plusieurs ports de pêche de l'île du Prince-Édouard qui, d'après l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, relèvent d'Ottawa. On projette de ne garder que certains ports désignés et d'oublier les autres. Ce manque de responsabilité de la part du gouvernement fédéral n'est pas du tout à son honneur. Je sais comment on s'y prend pour désigner les ports. Je vois que le port le mieux connu de la majorité des Canadiens, celui de Covehead au cœur du parc national, un grand port de pêche—moi-même j'y prends beaucoup de maquereaux en été—figure sur la liste des ports non désignés. On refuse à ce port les services, l'entretien et les améliorations que tous les ports de pêche devraient obtenir du ministère fédéral des Travaux publics.

En outre, on ne s'est pas suffisamment préoccupé, à mon avis, d'y faire effectuer des travaux publics afin d'aider nos gens. Depuis de longues années, le gouvernement fédéral néglige de construire un pont sur la baie Rustico, petite baie de la côte nord de l'Île du Prince-Édouard. A une époque où tant l'Union soviétique que les États-Unis peuvent se rendre sur la lune, le gouvernement du Canada devrait bien être capable de traverser le port Rustico comme il en avait l'intention. On a construit une route dans le parc national, mais on ne parvient pas à traverser cette baie.

J'ajoute que, dans bon nombre de domaines qui sont de sa compétence, le gouvernement n'agit pas avec assez de célérité. J'ai la plus grande estime pour le ministre des Transports (M. Jamieson). Il est un grand orateur, un grand admirateur de Burns et, pour ces seules raisons, j'aurais beaucoup de respect pour lui, mais la lenteur avec laquelle on procède à l'aménagement d'un bon aéroport à Charlottetown me peine et inquiète la population de l'Île du Prince-Édouard. La société Eastern Provincial Airways nous donne le meilleur service que nous avons eu jusqu'ici. Les avions volant vers Montréal sont presque remplis. La population apprécie le service et s'en sert, mais il n'y a que 65 places assise dans l'aérogare de Charlottetown. Il y a 125 espaces de stationnement mais seulement 65 places. Donc, à moins que chaque personne n'y vienne avec deux voitures et demie, quelque chose ne va pas, je crois.

Nous nous inquiétons tous de l'insuffisance des projets prévus pour le service de transbordement au Cap-Tourmentin et à Borden. Ils nous faut ces navires maintenant car de la manière dont les touristes affluent à l'Île du Prince-Édouard, preuve de leur bon jugement et de leur bon goût, nous en aurons besoin d'autres, surtout en ce moment où le gouvernement manque à sa promesse de construire la chaussée. Devenant même encore plus sérieux je vous ferai observer que le projet de développement sur lequel s'appuie le gouvernement fédéral dans tous ses rapporst avec l'Île du Prince-Édouard ne répond pas aux espérances des électeurs du parti provincial qui l'avait appuyé il y a un an ou deux. A vrai dire, ce projet encourage les forces négatives qui lèsent et ruinent notre économie.

Bien avant son lancement nous avions dû nous éloigner de la ferme et des lourdes pressions exercées sur le petit cultivateur et le petit pêcheur. Après bien des années de planification, de discussion et d'étude il me semble que le projet de développement de l'Île du Prince-Édouard intensifie ces forces et ces mouvements qui ont nui et porté atteinte à notre économie pendant bien des années. Nous n'avons pas besoin qu'on intensifie ainsi ces courants négatifs.

Nous estimons aussi jusqu'ici que l'emprise qu'exerce le gouvernement fédéral sur tous les programmes a pour conséquence des retards et des besoins non satisfaits. Voici ce que j'ai lu dans l'*Eastern Graphic,* un des meilleurs journaux de l'Île-du-Prince-Édouard:

> On a souvent prétendu dans le passé que c'est Ottawa qui dicte maintenant tout ce qui se passe dans notre province. Pour montrer jusqu'où peut aller Ottawa pour s'assurer que ce soient ses gens qui obtiennent les emplois dans notre province, on peut donner comme exemple la nomination d'un conseiller à la gestion pour le programme d'aménagement de Charlottetown.

Dans la suite de l'article, il est indiqué qu'au moins sept sociétés ont soumis des offres au ministre provincial mais qu'Ottawa tenait à ce qu'une autre obtienne le contrat. Cela a entraîné bien des mois de retard et de discussions et le projet n'a pas encore démarré. Comme mes collègues, je soutiens, et je l'ai dit plus d'une fois, qu'il nous faut faire davantage pour la très importante industrie agricole, lui accorder plus de considération et beaucoup plus d'aide, surtout pour le secteur des pommes de terre.

• (1640)

Nous autres, de l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons amplement matière à réflexion. Nous sommes trop intimement liés à notre collectivité canadienne pour songer jamais à accomplir notre destin d'une autre façon. Nous sommes Canadiens jusqu'au plus profond de nous-mêmes, mais même si nous sommes la plus petite des provinces, nous tenons quand même à ce qu'on nous considère comme une province. Nous tenons à ce que nos droits soient respectés et que la puissante machine gouvernementale d'Ottawa ne l'oublie jamais.

Si l'on aborde le discours du trône sous son aspect littéraire, on y trouve une vive satisfaction. Nombreux sont les passages qui frappent par leur coloris et par leur ton émouvant. Quels que soient ses péchés d'omission, l'œuvre abonde de prose mielleuse. Cela ne me dérange pas et je n'y vois pas d'objection. Le style doucereux, c'est bien. Pourtant, j'ai été étonné de la rancoeur qu'exhalait cette prose ampoulée. Je veux parler des passages du discours du trône portant sur l'isolationisme. On attaque celui-ci de partout, semble-t-il. Compte tenu du peu d'efforts du gouvernement actuel dans le domaine de la politique extérieure, une attaque immédiate contre l'isolationisme de sa part ne manque pas de m'étonner.

La réduction de notre participation à l'OTAN a été un des premiers gestes officiels du gouvernement actuel, et non pas des plus nobles. De nombreux indices donnent à penser qu'il se débarrasse de certaines responsabilités qui déjà étaient les nôtres. J'ai songé au syndrome de l'isolationisme quand j'ai appris que nous aurons un observateur permanent auprès de l'Organisation des États américains à Washington. Nous rallierons les rangs de l'Espagne, d'Israël et de La Guyane à cet égard, geste peu courageux, à mon avis.

A l'époque de sir Wilfrid Laurier, des discussions ont eu lieu à Ottawa sur l'entrée du Canada dans l'Union panaméricaine, telle qu'elle existait alors. Pendant toute la génération durant laquelle M. King a dirigé les destinées du pays, on en a fait l'objet de réflexion, de considération et d'étude comme sous les gouvernements qui suivirent. Or, si après 70 ans nous allons vraiment nommer un observateur, je ne suis pas très certain que ce soit là un geste courageux.

Le Canada doit jouer son rôle dans le monde. Nous pourrions naturellement nous isoler, mais une telle attitude irait à l'encontre de nos traditions. Notre population ne le tolérerait pas, je pense. Nous avons connu notre période d'obscurité dans les années 30 quand nous avons voulu vivre dans l'isolement. J'espère que jamais plus nous ne nous engagerons aussi profondément dans l'indifférence, l'égoïsme et l'égocentrisme.

Nous devons assumer notre rôle qui n'est pas celui d'une superpuissance mais j'espère d'un grand pays, respectable. Peut-être devons-nous nous rendre compte de temps à autre que nous avons nos limites. J'ai souvent cru que nous devrions améliorer notre programme d'aide extérieure. Je n'avais jamais cru qu'avec nos ressources nous pouvions offrir un programme d'envergure couvrant 67 pays. Il faut que nous apportions plus de précision et de discernement. J'ai dit à la Chambre que nous devrions modifier nos priorités; je crois que la première priorité devrait être les Antilles du Commonwealth; étant donné les liens que nous avons avec ces îles, nous pourrions réaliser quelque chose de valable et d'utile pour ces voisins qui devraient représenter tant pour nous et dont les institutions politiques et économiques, et la survivance même sont si grandement menacées.

[M. Macquarrie.]

Cette année, de même que l'année passée au moment du discours du trône, je trouve qu'il est honteux que la mission diplomatique de la Barbade qui fait un très bon travail ait un effectif de trois diplomates alors que notre pays ne semble pas pouvoir, à cause d'un programme d'austérité, d'obstination ou de manque d'intérêt, ouvrir lui aussi une mission à Bridgetown, capitale de la Barbade. C'est une honte.

Nous devons certes chercher à régler les problèmes spéciaux qui surgissent à mesure que se produisent à l'étranger des événements qui nous préoccupent et qui peuvent exercer une influence sensible sur nous. Nous sommes inquiets depuis quelques mois des événements qui surviennent dans des pays lointains. Mon collègue, le vice-président du comité des affaires extérieures et de la défense nationale, a mentionné hier le voyage qu'il a fait de concert avec le député de Greenwood (M. Brewin) et moi-même en Inde et au Pakistan lors des terribles épreuves imposées à des millions de personnes au Pakistan oriental.

Nous avons été témoins des événements et sommes revenus le cœur meurtri, mais néanmoins satisfaits de l'intérêt que les Canadiens y avaient manifesté. Certes, nous n'avons pas fait autant que nous aurions pu ou dû, mais les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont porté secours et tenté d'atténuer ces terribles souffrances humaines qui se sont prolongées dans les camps de réfugiés au Bengale.

Grâce à un esprit de décision inusité lors d'événements de ce genre, nous nous trouvons devant une nouvelle situation, un nouvel État, un nouveau pays, puisque le pays populeux du Bangla Desh a été créé. Mais les problèmes qui existaient au Pakistan oriental, le Bangla Desh d'aujourd'hui, ne sont pas tous réglés, et notre part de responsabilité est grande. A mon avis, le gouvernement a eu raison de reconnaître le Bangla Desh; de fait, j'en avais demandé la reconnaissance un peu auparavant. Je ne voulais pas que le Canada entre dans une course de tortues, qu'il soit le dernier pays à le faire. Je n'aime pas l'idée de tout simplement détacher un représentant autorisé auprès d'un pays voisin. Le Bangla Desh mérite une mission distincte. Il faut y envoyer un chargé d'affaires sur-le-champ, puis ériger notre mission à partir de là.

J'espère que nous accueillerons le Bangla Desh au sein du Commonwealth. Ce qui m'inquiète à cet égard, c'est qu'on n'a peut-être pas fait suffisamment appel au Commonwealth en tant qu'association et à l'appareil de cette association pour régler le problème qui se pose au Bangla Desh au moment de son accession à l'indépendance. A mon avis, le Commonwealth n'est pas un appareil inutile.

Il faut regretter profondément que le Pakistan ait jugé nécessaire de s'en retirer. Je ne veux pas voir le Pakistan jeté aux ténèbres extérieures et je me réjouirais beaucoup de voir ce pays reprendre sa place au sein du Commonwealth. Je me souviens des nombreuses occasions au cours des cinq ou six années où j'ai eu l'honneur de servir à l'Assemblée générale des Nations Unies et de la magnifique collaboration qui existait dans plusieurs domaines entre les délégués du Pakistan et ceux du Canada alors que nous nous efforcions de surmonter les problèmes multiples et difficiles qui assaillent cet organisme mondial. Je crois cependant que nous devons tourner notre attention vers le Bengladesh, et j'espère que le gouvernement s'y appliquera.

Le ministre m'a semblé sur la bonne voie lorsqu'il a répondu à l'une de mes questions hier. J'espère que nous tenterons de convaincre notre population que ce pays a un problème humain profond alors qu'il s'efforce de se relever après de terribles épreuves et que la participation au Commonwealth aura un sens réel et qu'il ne s'agira pas seulement de relations de gouvernement à gouvernement et d'État à État, mais de nation à nation.

• (1650)

Je remarque que dans une section du discours du trône, il est mentionné qu'on cherche à renforcer les relations amicales avec les autres pays tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des conseils et des agences des Nations Unies. On veut naturellement parler des prises de contact avec les chefs de gouvernement de l'Union soviétique, de la Yougoslavie et d'autres ainsi que des visites officielles de ces chefs. Personne, je pense, ne rejetterait de telles propositions. Il faudrait être myope et idiot pour ne pas tenter de faire l'impossible pour réduire les tensions, renforcer la bonne entente et favoriser une meilleure compréhension entre les peuples.

Toutefois, nous ne croyons pas et nous n'avons jamais cru qu'il était normal ou diplomatique pour un chef d'État que le premier ministre de notre pays juge bon de se trouver sur le sol de l'Union soviétique pour proférer des injures gratuites et des propos abusifs à l'endroit des États-Unis; en cela, je ne repousse ni ne rejette aucune des déclarations que mes collègues et moi avons faites antérieurement. Nous ne voulons pas critiquer sévèrement nos alliés de vieille date tandis que nous cherchons à améliorer nos relations avec d'autres pays.

A ma connaissance, personne à la Chambre n'a fait état de la visite du président des États-Unis en République populaire de Chine. Je vois là un des grands événements de la décennie. Bien que je n'ai jamais été obnubilé par l'idée que la diplomatie au sommet, la rencontre face à face des dirigeants, puisse résoudre tous les problèmes, je crois que cette visite peut avoir des conséquences extrêmement favorables sur la scène internationale.

Les pontifes de la presse ont beau jeu de la présenter comme un geste politique du président des États-Unis; je crois qu'ils ne lui font pas justice. Il n'est pas le président américain que je préfère, mais il a le mérite d'avoir établi ce contact et d'avoir, comme il dit lui-même, abattu des murs qui existaient depuis trop longtemps. Peut-être, par un de ces paradoxes qui se manifestent parfois dans l'histoire des affaires humaines, était-il l'homme tout désigné, par cette conviction, pour ouvrir la voie dans ce domaine.

Notre propre histoire me fait souvent penser à Sir Robert Borden, le grand loyaliste d'Halifax, qui réussissait mieux que quiconque à remettre les impérialistes britanniques à leur place quand le besoin s'en faisait sentir. Peut-être un homme comme le président Nixon sera-t-il capable, sans malentendu grave aux États-Unis, de mettre fin aux barrières regrettables et inutiles qui gênent le dialogue entre ces deux grands pays.

Je suis fier de ce que mon propre chef ait visité la Chine il y a quelques mois où il s'est conduit en homme d'État en y faisant une forte impression sur ses hôtes.

Des voix: Bravo!

M. Macquarrie: Nous approuvons ce genre d'initiative et il nous faut tous espérer que la visite de M. Nixon profitera à ceux qui s'efforcent de créer un climat de paix, de compréhension et de bonne volonté.

Il n'y a qu'une autre question dont j'aimerais traiter, monsieur l'Orateur. J'ai commencé mes remarques en parlant du centenaire de l'Île du Prince-Édouard et je les terminerai en parlant de la création d'Heritage Canada. J'en approuve naturellement l'idée, surtout quand elle vient d'un gouvernement qui en fait la sourde oreille et s'est montré insouciant quand j'ai fait appel à lui il y a plusieurs mois en vue de sauver la magnifique résidence de sir Robert Borden, «Glensmere». On n'a rien fait et elle s'est effondrée sous les coups des démolisseurs et une relique de notre histoire est ainsi disparue. Ce gouvernement ne pouvait apparemment pas décider de consacrer un jour férié à la mémoire de John A. Macdonald, le père de notre pays. Même s'il se fait tard, nous pourrons peut-être déceler un certain souci de préserver notre passé et, dans ce cas, le gouvernement ne trouvera pas de partisan plus enthousiaste que moi pour le louer et même oublier son apostasie pasée et son ancienne insouciance.

Des voix: Bravo!

Des voix: Cinq heures.

M. l'Orateur suppléant: Pouvons-nous dire qu'il est cinq heures? La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est cinq heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures, lundi matin, conformément à l'article 2(2) du Règlement.

(A 4h58, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 28 février 1972

La séance est ouverte à 11 heures.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KORCHINSKI—LE REFUS DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU DOUBLE RÉGIME DES PRIX DU BLÉ

[*Traduction*]

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je voudrais soulever une question de privilège qui touche aux droits de tous les députés. Le ministre de la Justice (M. Lang) méprise le Parlement en refusant de fournir des précisions sur le double régime des prix du blé, tout en continuant d'alimenter les agences d'informations de renseignements qui, au gré du ministre, pourraient être démentis.

Le 21 février, en réponse au très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), le ministre de la Justice, qui est comptable de la Commission du blé, a déclaré que le gouvernement considérait divers calendriers et méthodes de paiement. J'ai posé le même jour une question sur le sujet, et le ministre a répondu:

Toutes ces questions sont en réalité interdépendantes et nécessitent une déclaration de politique concernant les dates et les modalités techniques de paiement. Une telle déclaration embrassera à la fois l'ensemble de ces questions.

Depuis lors, j'apprends que le ministre a fait une déclaration sur les modalités de paiement. On la trouve dans les divers journaux de samedi; la Presse canadienne et Southam Press l'ont rapportée. C'est, à mon avis, faire preuve de mépris envers le Parlement; aussi, je propose, appuyé par le député de Dauphin (M. Ritchie):

Que la question de l'indifférence grandissante du gouvernement envers le droit de la Chambre aux renseignements sur les affaires publiques que prévoit la procédure parlementaire soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

M. l'Orateur: Le député de Mackenzie a fourni à la présidence l'avis nécessaire de son intention de soulever cette question sous forme de question de privilège.

Le député prétend que l'affaire sur laquelle porte sa déclaration devrait être examinée par le comité des privilèges et élections. Je dois signaler que la chose ne peut se faire aux termes du Règlement.

Comme le député le sait et comme tous les députés, j'en suis certain, s'en rendent compte, des griefs de ce genre sont soumis de temps à autre à la Chambre—on affirme alors que des déclarations qui n'ont pas été faites à la Chambre l'ont été ailleurs ou que des renseignements qui n'ont pas été communiqués aux députés en réponse à des questions ont été fournis aux organes d'information ou d'une autre façon à l'extérieur de la Chambre. Une longue série de doctes décisions qui remontent à de nombreuses années indique qu'il s'agit d'un grief plutôt que d'une atteinte aux privilèges, que la question pourrait faire l'objet d'un débat, d'une motion de blâme ou d'un grief, mais qu'elle ne peut être étudiée comme le député de Mackenzie le propose dans sa motion.

AFFAIRES COURANTES

LE BUDGET PRINCIPAL POUR 1972-1973

LE RENVOI DE LA LISTE DES CRÉDITS AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, appuyé par M. Sharp, je propose, aux termes de l'article 59 du Règlement:

Que les prévisions budgétaires relatives aux sommes que requiert l'administration du Canada pour l'année se terminant le 31 mars 1973, soient renvoyées aux divers comités permanents de la Chambre, comme suit:

Suit la liste, monsieur l'Orateur, des comités et des crédits qui leur seraient confiés. La Chambre me dispensera peut-être de la lire.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(*Note de l'éditeur: Voici la liste.*)

Au comité permanent de l'agriculture

Crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25 ayant trait au ministère de l'Agriculture

Crédit 30 ayant trait à la Commission canadienne du lait

Crédits 35 et 40 ayant trait à l'Office canadien des provendes

Crédit 45 ayant trait à la Société du crédit agricole

Au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 30, 35 et 40 ayant trait au ministère du Secrétariat d'État

Crédit 45 ayant trait au Conseil des arts du Canada

Crédits 50 et L55 ayant trait à la Société Radio-Canada

Crédit 60 ayant trait au Conseil de la radio-télévision canadienne

Crédit 65 ayant trait à la Compagnie des jeunes Canadiens

Crédit 70 ayant trait à la Corporation du Centre national des arts

Crédits 75 et L80 ayant trait à l'Office national du film

Crédit 85 ayant trait à la Bibliothèque nationale

Crédit 90 ayant trait aux Musées nationaux du Canada

Crédits 95 et L100 ayant trait aux Archives publiques

Crédit 25 ayant trait à Information Canada

Au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Crédits 1, 5, 10, L15 et 20 ayant trait au ministère des Affaires extérieures

Crédits 25, 30, L35, et L45 ayant trait à l'Agence canadienne de développement international

Crédit 50 ayant trait à la Commission mixte internationale

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30 ayant trait au ministère de la Défense nationale

Crédit 35 ayant trait à la Construction de défense (1951) Limitée

Au comité permanent de la justice et des questions juridiques

Crédit 1 ayant trait au ministère de la Justice

Crédit 5 ayant trait à la Commission de réforme du droit du Canada

Crédit 10 ayant trait à la Commission de révision de l'impôt

Crédit 1 ayant trait au ministère du Solliciteur général

Crédits 5, 10 et 15 ayant trait aux Services correctionnels

Crédits 20 et 25 ayant trait à la Gendarmerie royale du Canada

Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Crédit 1 ayant trait au ministère du Travail

Crédit 5 ayant trait à la Commission d'assurance-chômage

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20 ayant trait au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration

Crédit 25 ayant trait à la Commission d'appel de l'immigration

Au comité permanent de l'expansion économique régionale

Crédits 1, 5, 10, L15, L20, L25 et L30 ayant trait au ministère de l'Expansion économique régionale

Crédits 35, 40 et 45 ayant trait à la Société de développement du Cap-Breton

Au comité permanent des transports et des communications

Crédits 1 et 5 ayant trait au ministère des Communications

Crédit L10 ayant trait à la Société canadienne des télécommunications transmarines

Crédits 1 et 5 ayant trait aux Postes

Crédits 1, 5, 10, L15, 20, 25, 30, L35, 40, 45, 50, 55 et 60 ayant trait au ministère des Transports

Crédit 65 ayant trait à l'Administration de pilotage de l'Atlantique

Crédit 70 ayant trait aux Chemins de fer nationaux

Crédits 75 et 80 ayant trait à la Commission canadienne des transports

Crédit 85 ayant trait à l'Administration de pilotage des Grands lacs

Crédit 90 ayant trait à l'Administration de pilotage des Laurentides

Crédits 95, 100 et L105 ayant trait au Conseil des ports nationaux

Crédit L110 ayant trait à la Société des transports du Nord Limitée

Crédit 115 ayant trait à l'Administration de pilotage du Pacifique

Crédits 120, L125 et 130 ayant trait à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques

Crédits 1, 5 et 10 ayant trait au ministère des Finances

Crédit 20 ayant trait au Département des assurances

Crédit 25 ayant trait à la Commission du Tarif

Crédits 1, 5, 10, L15, 20, 25, 30 et L35 ayant trait au ministère de l'Industrie et du Commerce

Crédit 40 ayant trait au Conseil canadien des normes

Crédit 45 ayant trait à Statistique Canada

Crédit 20 ayant trait au Conseil économique du Canada

Crédits 1 et 5 ayant trait au ministère du Revenu national

Au comité permanent des pêches et des forêts

Crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25 ayant trait au ministère de l'Environnement

Au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20 ayant trait au ministère de la Consommation et des Corporations

Crédit 25 ayant trait à la Commission des prix et des revenus

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45 ayant trait au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

Crédits 50 et 55 ayant trait au Conseil des recherches médicales

[M. l'Orateur.]

Crédits 1 et 5 ayant trait au département d'État pour les Affaires urbaines et le Logement

Crédits 10 et L15 ayant trait à la Société centrale d'hypothèques et de logement

Crédits 20, 25 et L30 ayant trait à la Commission de la capitale nationale

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Crédits 1, 5, 10, L15, L16, 20, 25, 30, L35, L40, L45, L50, L55, L60, 65, 70 et 75 ayant trait au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Crédit L80 ayant trait à la Commission d'énergie du Nord canadien

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Crédits 1, 5, L10 et 15 ayant trait au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Crédits 20 et 25 ayant trait à la Commission de contrôle de l'énergie atomique

Crédits 30, 35, L40, L45 et L50 ayant trait à l'Énergie atomique du Canada, Limitée

Crédit L55 ayant trait à l'Eldorado Nucléaire Limitée

Crédit 60 ayant trait à l'Office national de l'énergie

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35 et 40 ayant trait au ministère des Travaux publics

Au comité permanent des privilèges et des élections

Crédit 10 ayant trait au Directeur général des élections

Au comité permanent des affaires des anciens combattants

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 55 ayant trait au ministère des Affaires des anciens combattants

Au comité permanent des prévisions budgétaires en général

Crédit 15 ayant trait à l'Auditeur général

Crédit 1 ayant trait au Gouverneur général et aux lieutenants-gouverneurs

Crédits 1 et 5 ayant trait au Conseil privé.

Crédit 15 ayant trait au Commissaire aux langues officielles

Crédit 25 ayant trait à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique

Crédit 1 ayant trait au département d'État pour la Science et la Technologie

Crédit 5 ayant trait au Conseil des sciences du Canada.

Crédit 105 ayant trait à la Commission de la Fonction publique

Crédits 1, 5 et 10 ayant trait au ministère des Approvisionnements et Services

Crédit 15 ayant trait aux Arsenaux canadiens limitée.

Crédit 20 ayant trait à la Corporation commerciale canadienne

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20 ayant trait au Conseil du Trésor

Crédits 25, 30 et 35 ayant trait au Conseil national de recherches du Canada

Au comité permanent de la procédure et de l'organisation

Crédit 1 ayant trait au Sénat

Crédit 5 ayant trait à la Chambre des communes

Crédit 10 ayant trait à la Bibliothèque du Parlement

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LES GRAINS

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR LA VENTE DE BLÉ À L'URSS

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, je veux déposer des exemplaires dans les deux langues officielles d'un rapport à la Chambre sur la vente de blé canadien à l'U.R.S.S.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LE CHANGEMENT DU NOM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion portant sur une question d'urgente nécessité. Il s'agit de la préoccupation qu'éprouvent les Canadiens d'un océan à l'autre au sujet de la modification d'une de nos quelques institutions typiquement canadiennes, soit la continentalisation de notre police fédérale effectuée par la substitution de l'appellation «Police» à celle de GRC. Je propose donc, avec l'appui du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), la motion suivante:

Qu'étant donné (1) la préoccupation exprimée par des milliers de Canadiens d'un océan à l'autre,

(2)les explications confuses et incroyables du solliciteur général et

(3) à la lumière des remarques provocantes qu'a faites le premier ministre au cours de la fin de semaine, la Chambre renvoie immédiatement cette question au comité permanent de la justice et des questions juridiques de sorte que les faits puissent être établis avec clarté et que la responsabilité de cette mesure clandestine soit définie comme il se doit.

M. l'Orateur: La présidence pourrait exprimer des réserves quant à la forme de la motion proposée par le député. J'ai maintes fois rappelé aux députés que les explications fournies à l'appui de motions en vertu de l'article 43 du Règlement ne doivent porter que sur l'urgence de l'affaire et ne comprendre aucun argument dont l'objet est d'en démontrer le bien-fondé. Je demanderai néanmoins aux députés s'ils donnent leur consentement unanime en vertu de l'article 43?

• (1110)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

BILL CONCERNANT L'HYMNE NATIONAL

LA MUSIQUE ET LES PAROLES OFFICIELLES DE «O CANADA»

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État) demande à déposer le bill C-158, concernant l'hymne national du Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. l'Orateur: Avant de demander à la Chambre quand on lira ce bill pour la deuxième fois, je me permets de signaler qu'il renferme en appendice non seulement les paroles mais la musique de l'hymne proposé.

Des voix: Chantez-le!

M. l'Orateur: On demande à la présidence de le chanter, mais cela me paraît être un précédent plutôt bizarre. Je ne m'oppose vraiment pas à ce que la présidence chante cet hymne ni à ce que cette note explicative renferme non seulement les paroles mais aussi la musique. Quoi qu'il en soit, je vais demander à la Chambre quand il faudrait lire ce bill la seconde fois, à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT AU TAUX DE CHÔMAGE ET AU NOMBRE D'EMPLOIS VACANTS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au très honorable premier ministre une question reliée à la satisfaction qu'il a exprimée au cours de la fin de semaine en ce qui concerne la marche de l'économie canadienne. Son gouvernement considère-t-il comme un exemple de bon gouvernement progressiste la persistance du taux désaisonnalisé de chômage de 6 p. 100 et davantage depuis deux ans et si nous pouvons maintenant supposer qu'un tel taux de chômage est jugé satisfaisant?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La réponse aux deux questions est non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Stanfield: Je pourrais peut-être alors demander au premier ministre si, au cours de sa visite à Sudbury, il a découvert beaucoup plus d'emplois, et, en particulier, s'il a pu fournir un nouvel emploi à un certain nombre des 3,695 personnes inscrites en chômage au bureau de la main-d'œuvre de Sudbury.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le chef de l'opposition sait, j'en suis certain, qu'une telle question peut faire l'objet d'un excellent débat, mais, du point de vue de la procédure, elle est assurément antiréglementaire. C'est aussi le cas, je pense, de la première qu'il a posée.

L'hon. M. Stanfield: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Avec toute la déférence que je vous dois—et naturellement, je m'en tiendrai à votre décision—puis-je dire, toutefois, que le premier ministre nous a annoncé qu'il y avait un très grand nombre d'emplois vacants au pays; c'est pourquoi j'ai pensé que la Chambre serait vivement intéressée à savoir s'il a découvert d'autres emplois vacants pendant qu'il était à Sudbury en fin de semaine.

Le très hon. M. Trudeau: Dans le cadre du même rappel au Règlement, je rappellerai au député que je disais cela à l'automne dernier, au moment où l'INCO embauchait 700 nouveaux travailleurs. Donc, au moment où je le disais il était indubitable qu'ils cherchaient 700 nouveaux employés. Je ne vois rien de contraire à la réalité de ce moment-là.

Une voix: Où étiez-vous, Bob?

L'hon. M. Stanfield: L'honorable premier ministre l'a dit beaucoup plus récemment que cela, monsieur l'Orateur. Je voudrais . . .

Le très hon. M. Trudeau: Quand?

L'hon. M. Stanfield: Beaucoup plus récemment que l'automne dernier.

Une voix: Soyez précis.

L'hon. M. Stanfield: Je ferai volontiers les recherches moi-même, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Ma remarque de tout à l'heure est confirmée par les propos que viennent d'échanger le très honorable premier ministre et l'honorable chef de l'opposition. Il s'agit manifestement d'un débat qui a peu de chose à voir avec la période réservée aux questions.

L'hon. M. Stanfield: Oui, monsieur l'Orateur, il importe parfois que tout le monde soit honnête. Compte tenu des questions qui ont été posées à la Chambre depuis le début de la nouvelle session du Parlement au sujet des réalisations de la Commission d'assurance-chômage, j'aimerais que le premier ministre nous dise s'il est intervenu lui-même pour qu'on remédie aux retards et aux souffrances qu'ils ont causées aux chômeurs? Le ministre étant hospitalisé actuellement, le premier ministre est-il intervenu en personne?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je me suis entretenu de cette question avec le ministre avant son hospitalisation et nous avons évoqué les mesures prises par lui à ce moment-là, et que continuent à prendre ses services sous la direction du très compétent secrétaire parlementaire du ministre.

* * *

LA FISCALITÉ

LA REMISE ACCORDÉE À LA GREAT OIL SANDS LIMITED

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances, qui se prend toujours pour le ministre de la Justice. Il y a quelques jours, j'ai posé au président du Conseil du Trésor une question au sujet de la remise de 6 millions de dollars à la Great Canadian Oil Sands Limited en vertu d'un ordre en conseil, s'appuyant sur l'article 17 de la loi sur l'administration financière. Lorsque j'ai posé ma question, l'autre jour, le président du Conseil du Trésor a déclaré que le ministre des Finances indiquerait à la Chambre les raisons de la généreuse remise consentie à cette société.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que mon prédécesseur a déjà fait une déclaration à ce sujet en dehors de la Chambre. Pour répondre en bonne et due forme à la Chambre à une question que le député de York-Sud a posée au président du Conseil du Trésor, j'ai étudié l'affaire et doit signaler que les études sur l'utilité pratique, la planification et la préparation de cet important projet, les travaux de construction et l'achat du matériel de Great Canadian Oil Sands pour extraire du pétrole des sables bitumineux de l'Alberta ont été terminés avant l'imposition initiale de la taxe de vente le 14 juin 1963. La construction de l'usine n'a été terminée et la production n'a été entreprise qu'après le 2 juin 1967, alors que le matériel de production a encore été exonéré de la taxe de vente. La compagnie a subi de lourdes pertes financières depuis le début de la production et a donc demandé la remise de la taxe de vente qui ne s'appliquait pas lors de l'élaboration de leurs projets et qui a plus tard été annulée d'un bout à l'autre du Canada, une fois la construction de l'usine terminée. Bien que la compagnie ait demandé la remise de toutes les taxes fédérales de vente sur les immeubles, l'usine et le matériel, des remises n'ont été accordées qu'à l'égard du matériel de production.

M. Lewis: Je crois comprendre que la loi sur l'administration financière prévoit que le gouvernement en conseil, sur avis conforme du Conseil du Trésor, et lorsqu'il juge la chose conforme à l'intérêt public, peut faire remise de toute taxe, tout droit ou toute amende. Le ministre dirait-il à la Chambre quel intérêt public, outre l'intérêt d'une société privée en difficulté, a pu justifier le gouvernement de prendre des mesures en vertu de la loi sur l'administration financière pour remettre 6 millions de dollars à une seule et même compagnie et si un contribuable particulier qui aurait subi une épreuve semblable pourrait profiter de ces mêmes mesures?

• (1120)

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, le député sait sûrement que la loi sur l'administration financière accorde une remise à l'occasion, et ce n'est pas inusité. Il a demandé quelles étaient les conclusions, en l'occurrence. J'ai répondu que, dans ces circonstances, la taxe de vente ne s'était pas appliquée à l'origine lorsque les plans et les études de faisabilité ont été préparés et que la construction a été commencée. Lorsque l'installation a été terminée et que la production a commencé, la taxe de vente était abolie. A mon avis, le gouvernement songeait probablement alors que l'intérêt public comportait un projet prototype important pour l'extraction du pétrole des sables pétrolifères de l'Alberta, procédé qui pourrait se révéler inestimable au pays dans les prochaines années.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas demandé au ministre quelles circonstances particulières existaient, par ce que la loi n'en parle pas. Elle stipule que le gouvernement ne peut y recourir que si l'intérêt public est en cause. Ce genre de remise de taxe est-il accordé à toute société qui se trouve à s'occuper d'un aspect inestimable au pays, par exemple, dans le domaine de l'exploitation minière, de l'acier, du pétrole ou de tout autre domaine précieux pour le pays? Est-ce la façon dont le gouvernement interprète l'intérêt public, la remise de deniers publics à une seule société?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le Règlement nous permette d'étudier maintenant la loi sur l'administration financière. Je signale donc au député que le ministre et le gouvernement estimaient à l'époque qu'il était dans l'intérêt public d'accorder la remise en l'occurrence.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Y a-t-il d'autres demandes de remise actuellement en souffrance?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je devrai m'enquérir à ce sujet.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Tandis que

le ministre explique la remise de 6 millions, pourrait-il expliquer également à la Chambre l'amortissement accordé à l'équipe de baseball, les Expos de Montréal?

M. l'Orateur: La parole est au député de Skeena.

M. MacInnis: Il s'agit d'une somme de 9 millions.

M. Frank Howard (Skeena): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dans l'intérêt général, le ministre des Finances prendra-t-il des mesures pour assurer que toutes les municipalités, tous les districts scolaires et régionaux bénéficient de remboursements de cette taxe sur la vente. Voilà une chose que le ministre pourrait vraiment faire dans l'intérêt du public. Peut-il également nous dire si le parti politique auquel il appartient compte tirer des revenus de ce dégrèvement de $6 millions?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES-LE REFUS D'ACCEPTER LES PROJETS APPROUVÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, étant donné l'absence de l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, je poserai ma question à son secrétaire parlementaire.

Puis-je demander pourquoi les fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui sont chargés d'administrer le programme d'initiatives locales, ne motivent pas leur refus lorsqu'une municipalité a présenté un projet raisonnable qui a déjà été approuvé par la province de Québec?

[*Traduction*]

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, dans quelque temps il sera probablement possible d'obtenir et de distribuer l'évaluation des différents projets. Le député ne doit pas oublier que les candidats sont très nombreux et qu'il s'agit d'abord de leur trouver du travail et de faire accepter les projets.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je comprends que ce à quoi l'on vise d'abord, c'est de faire travailler les gens. Voilà pourquoi je m'inquiète. Plusieurs municipalités ont présenté des projets réellement raisonnables, relatifs à des travaux qui ne fondront pas avec la neige . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député voudrait-il poser sa question supplémentaire?

[*Traduction*]

J'ai l'impression qu'un certain nombre des questions posées aujourd'hui, y compris celle que le député de Bellechasse vient de poser, sont plutôt des amorces de débat. Je me demande parfois si le genre de questions qu'on pose pour savoir pourquoi une telle décision a été prise, ou pour obtenir une explication sur certaine initiative du gouvernement, est conforme au Règlement, car ces questions suscitent habituellement un débat. Néanmoins, . . .

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS ADDITIONNELS

[*Français*]

De toute façon, l'honorable député pourrait peut-être poser sa question supplémentaire.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire, à savoir s'il existe encore au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration des fonds disponibles justifiant le ministère d'approuver certains projets municipaux?

[*Traduction*]

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, lorsqu'il s'agit des crédits disponibles, il faut se rappeler qu'il ne reste pas assez de fonds dans la caisse du programme des travaux d'hiver pour satisfaire toutes les demandes. Comme je l'ai dit vendredi, à ce jour près de 90,000 nouveaux emplois ont été créés au Canada, ce qui dépasse toutes les prévisions.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA QUESTION DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES—L'ORDRE DE PRIORITÉ DES PROJETS DÉCLASSÉS

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Étant donné la réponse que le secrétaire parlementaire a donnée et la question que mon collègue a posée, le secrétaire parlementaire peut-il dire si on a envisagé de remplir la caisse créée en vertu de ce programme et, sinon, les projets qui n'ont pas été autorisés seront-ils considérés comme prioritaires lors de la mise en œuvre de futurs programmes du gouvernement?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en réponse à la première question, nous n'envisageons pas d'affecter d'autres fonds à une extension du programme d'initiatives locales. Deuxièmement, il existe nombre de projets magnifiques que nous ne pouvons malheureusement pas autoriser, faute de fonds, mais je ne saurais dire s'ils deviendront prioritaires lors de la mise en œuvre d'un programme subséquent.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—LA QUESTION D'UNE NOUVELLE INSTRUCTION—DEMANDE D'ENQUÊTE JUDICIAIRE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Depuis la libération et l'évasion d'Yves Geoffroy du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, quelqu'un, peu importe à quel titre s'est-il adressé à vous, en tant que ministre de la Justice . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait adresser sa question à la présidence.

M. Woolliams: Mes excuses, monsieur l'Orateur. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, quelqu'un s'est-il adressé à vous comme ministre de la Justice . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: . . . Ou, à votre connaissance, s'est-on adressé à un autre ministre de la Couronne au sujet de

l'application, soit de l'article 617 du Code criminel, soit d'un autre article qui autorise le ministre de la Justice, dans certaines circonstances et selon des formalités déterminées dans l'article en question, à ordonner la tenue d'un nouveau procès ou d'une nouvelle instruction sur la condamnation pour meurtre de Geoffroy?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de savoir si quelqu'un s'est adressé au ministre directement, c'est non. Pour le reste, je devrai tenir la question pour préavis.

M. Woolliams: Ma question s'adresse au solliciteur général. Depuis que Yves Geoffroy, détenu au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, a profité du congé provisoire qu'on lui avait accordé pour prendre la fuite, quelqu'un, peu importe à quel titre, s'est-il adressé à vous en votre qualité de solliciteur général pour faire une requête . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Ce n'est peut-être qu'un détail, mais il est embarrassant pour la présidence d'avoir à rappeler aux députés qu'ils doivent adresser leurs questions à la présidence et non pas directement aux ministres.

M. Woolliams: Je vous remercie. S'est-on adressé à vous en votre qualité de ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Je vous demande pardon. S'est-on adressé au ministre pour demander le recours à l'article 617 ou à quelque autre article du Code criminel, qui autorise le ministre de la Justice, dans certaines circonstances et selon des formalités déterminées dans l'article en question, à ordonner la tenue d'un nouveau procès ou d'une nouvelle instruction relativement à la condamnation pour meurtre en cause ici?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, une personne qui prétendait savoir où se trouve M. Geoffroy m'a fait une telle suggestion, et ma réponse a été bien simple: c'est que les lois du pays s'appliquent à tout citoyen et que si M. Geoffroy voulait demander un autre procès, il n'avait qu'à s'adresser directement au ministère de la Justice, et non pas à des intermédiaires, et exposer au ministre de la Justice les raisons pour lesquelles on devrait lui accorder un nouveau procès.

[*Traduction*]

M. Woolliams: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il vaut peut-être mieux que je me passe de notes. A ce propos, le solliciteur général a-t-il consulté le ministre de la Justice à ce sujet et ont-ils eu une conversation téléphonique avec une tierce personne au cours de laquelle cette dernière aurait demandé la tenue d'un nouveau procès en conformité des dispositions du Code?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre peut répondre à son gré à n'importe quelle partie de la question. Le député sait qu'il est quelque peu difficile et irrégulier de demander si des conversations ont été tenues entre ministres. Mais le ministre peut répondre s'il le veut ou s'il estime qu'il devrait le faire, à n'importe quelle partie de la question.

[*Français*]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, je crois que ma réponse a été très claire, à l'effet que si M. Geoffroy pensait qu'on devait instruire un nouveau procès, c'est à lui qu'il incombait, plutôt qu'à ses intermédiaires, de s'adresser directement au ministre de la Justice. Or, je n'ai eu aucune conversation en ce sens avec qui que ce soit, et des propositions farfelues, j'en reçois même de l'opposition.

• (1130)

[*Traduction*]

M. Woolliams: Vu que des gens ont apparemment présenté le solliciteur général et que ce dernier a dit, à un moment donné, non seulement ici, je crois, mais également à la télévision, que s'il y avait eu irrégularité ou illégalité, il serait tout disposé, pour sa part, à instituer une enquête judiciaire dans cette affaire; le ministre nous dirait-il donc s'il est disposé à le faire maintenant, vu que les documents à l'appui de la demande de passeport étaient faux?

[*Français*]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, l'honorable député «s'enfarge» dans ses renseignements mais, de toute façon, il n'y a rien d'illégal, d'irrégulier. Quelqu'un demandait s'il pouvait y avoir un nouveau procès, et j'ai simplement répondu que les lois du pays s'appliquaient à tous les individus. Je ne pense pas qu'il y ait quelque chose d'illégal là-dedans. L'honorable député a peut-être quelque chose d'illégal en tête, cependant.

[*Traduction*]

M. Woolliams: Le ministre a-t-il signifié à la personne qui a demandé ce renseignement les termes et conditions dans lesquels un nouveau procès pourrait avoir lieu et ce qui pourrait se produire au cas où le ministre de la Justice exercerait le pouvoir qui lui est conféré par les dispositions du Code criminel?

[*Français*]

L'hon. M. Goyer: Jamais, monsieur le président, d'aucune façon.

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT- DE-PAUL—LES RENSEIGNEMENTS SUR LE FAUX PASSEPORT

[*Traduction*]

L'hon. Robert L. Stanfield (Chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question supplémentaire relative à l'accusation suivant laquelle l'opposition se serait immiscée dans les recherches menées pour retrouver Yves Geoffroy, et à l'allégation selon laquelle l'opposition aurait appris que Geoffroy voyageait muni d'un faux passeport. Comme c'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a fait cette révélation à la Chambre, je voudrais demander au premier ministre s'il juge que cela est contraire à l'intérêt public, si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a conféré avec le premier ministre avant de fournir ce renseignement à la Chambre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé de la question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au solliciteur général et lorsqu'il fut devenu évident que l'opposition avait eu vent d'un faux passeport, nous nous sommes demandés . . .

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Je ne vois pas pourquoi toutes ces lamentations. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne s'est pas levé à la Chambre pour déclarer

spontanément qu'il s'agissait d'un faux passeport. On lui a demandé si le passeport était faux. Il s'est trouvé ainsi placé dans la position de nier et, par conséquent, de mentir ou de l'admettre et de nuire ainsi à l'enquête de la police. Il avait ce choix difficile à faire et il a opté pour la vérité.

Une voix: Il n'est pas difficile de dire la vérité.

Le très hon. M. Trudeau: Quelqu'un allègue qu'il n'est pas difficile de dire la vérité. Naturellement. Mais il aurait été préférable pour la police qu'on ne publie pas au Canada et dans le monde entier que M. Geoffroy voyageait avec un faux passeport.

L'hon. M. Stanfield: Puis-je demander au très honorable représentant au juste quand il est devenu manifeste que l'opposition savait qu'un faux passeport avait été délivré à M. Geoffroy, avant que le secrétaire d'État ne le révèle lui-même à la Chambre?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas la date ici, sous la main, mais je me renseignerai. Lorsque le député de Calgary-Nord a posé la question sur la délivrance d'un faux passeport, le ministre et moi-même nous étions déjà entretenus de la question. Je vérifierai la date et aussi comment il est devenu évident que l'opposition était au courant de l'existence de ce faux passeport.

L'hon. M. Stanfield: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. C'est le 23 février que le député de Calgary-Nord a posé sa question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Voici le passage de cette question qui nous intéresse ici:

Le ministre peut-il nous dire tout d'abord si Geoffroy détenait un passeport et ensuite si celui-ci a été délivré avant ou après sa libération du pénitencier?

Et voici ce qu'a répondu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

Nos dossiers indiquent qu'aucun passeport n'a été délivré à Geoffroy sous son propre nom. Des recherches qu'ont effectuées les agents de la GRC dans les dossiers du bureau des passeports après que Geoffroy se fut échappé, ont révélé qu'il s'était procuré précédemment un passeport sous un faux nom . . .

Ce que je tiens à faire ressortir, c'est que cette révélation a été faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'estime qu'il était opportun de la faire. Il me paraît absurde, de la part du premier ministre, d'attribuer à l'opposition des motivations non fondées.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES FUTURES ORIENTATIONS PAR RAPPORT AUX INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS ET À L'INDUSTRIE—LES MESURES À EFFET RÉTROACTIF CONCERNANT LES REPRISES

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné sa déclaration à North Bay, selon laquelle on ne devrait pas tenter de «racheter le Canada» parce que, selon ses propres mots, il ne nous resterait pas d'argent pour l'avenir du pays et il nous faut une politique industrielle permettant d'acheter pour l'avenir, puis-je demander au très honorable premier ministre de dire à la Chambre si ces déclarations sont un indice de la teneur de la politique gouvernementale que nous espérons connaître bientôt concernant la propriété étrangère et de la décision du gouvernement de mettre au point une politique industrielle canadienne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Rose: Je remercie le premier ministre de ses révélations habituelles. Sait-il qu'une autre société canadienne, la fabrique de patins Jelinek à Oakville, a été obligée de vendre à des intérêts américains faute d'avoir pu se procurer les capitaux nécessaires de sources gouvernementales ou des banques à charte canadiennes? Le premier ministre indiquera-t-il si la mesure législative prévue portant sur le contrôle national de l'environnement économique du pays aura des effets rétroactifs afin de renverser les acquisitions de sociétés canadiennes par des intérêts étrangers qui auront eu lieu entre-temps?

Le très hon. M. Trudeau: La réponse à la première partie de la question est non. En ce qui concerne la seconde partie, il faudra que le député attende une déclaration.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LE REFUS D'ACCEPTER CERTAINS PROJETS—LA DISPONIBILITÉ DE FONDS ADDITIONNELS

[*Français*]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

A propos des municipalités qui sont toujours sans réponse, relativement aux projets présentés il y a déjà quelque temps, l'honorable secrétaire parlementaire pourrait-il dire si les crédits du ministère sont encore suffisants pour que ces municipalités espèrent obtenir une réponse affirmative prochainement?

[*Traduction*]

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je peux seulement dire que vendredi après-midi, il restait encore 4 millions de dollars à distribuer. Cela ne signifie pas qu'il y a beaucoup plus de demandes que de fonds disponibles.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE CHANGEMENT DU NOM

L'hon. George Hees (Prince-Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre. Expliquerait-il à la Chambre pourquoi le gouvernement, d'une part, prend des dispositions pour préserver la pierre et le mortier de notre histoire en présentant un bill intitulé Patrimoine Canada et, d'autre part, rogne les symboles de cette même histoire en éliminant

des symboles traditionnels comme celui de la Gendarmerie royale, qui identifie les bâtiments et les voitures de ce corps de police?

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est là justement une question comme celle à laquelle je m'opposais tout à l'heure. Il s'agit là d'une discussion. Quand un député demande à un ministériel d'expliquer pourquoi on a fait ceci ou cela, il amorce un débat. La question n'est donc pas recevable sous cette forme au cours de l'heure réservée aux questions.

L'hon. M. Hees: M'est-il permis alors de la poser autrement? Le premier ministre a-t-il pris en considération le fait que les Canadiens de langue anglaise sont tout aussi fiers des symboles de leur histoire que les Canadiens francophones le sont des leurs? Nous respectons leurs symboles. Cessez donc de vous attaquer aux nôtres.

M. l'Orateur: On pourrait peut-être permettre au premier ministre de répondre à cette question, mais une fois encore, à titre d'Orateur je dois m'opposer aux questions de ce genre. C'est en réalité l'amorce d'un discours et non une question. Les députés profitent de la période des questions pour entamer des discussions. Cette façon d'agir n'est certes pas conforme à l'esprit de la période des questions, du moins à ce qu'il doit être.

* * *

LA CONSTITUTION DU CANADA

LA CRÉATION D'UN NOUVEAU COMITÉ MIXTE—LE PROJET DE REFONTE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement entend-il reconstituer le comité spécial de la constitution afin que son rapport puisse être présenté et étudié pendant la session en cours?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Nous espérons que le comité sera reconstitué afin qu'il puisse présenter son rapport à la Chambre.

L'hon. M. Dinsdale: Étant donné la réduction graduelle des effectifs du secrétariat chargé d'organiser les conférences fédérales-provinciales sur la Constitution, doit-on conclure que le gouvernement a décidé d'abandonner son projet de refonte de la constitution?

Le très hon. M. Trudeau: Le député sait dans quelles circonstances on a réduit les effectifs du secrétariat. Des événements survenus à Victoria en Colombie-Britannique en juin dernier ont rendu inutile la poursuite du débat tant que le Québec n'aurait pas indiqué quelque moyen de faire progresser la discussion. Le Québec n'a manifesté aucune intention dans ce sens.

• (1140)

LA CRÉATION DE POSTES DE SÉNATEURS POUR LE YUKON ET LES T.N.-O.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Étant donné le bon accueil fait par le comité conjoint à cette proposition, le gouvernement serait-il prêt à parrainer le projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai fait inscrire au *Feuilleton,* et qui a pour objet la création d'un poste de sénateur pour le Yukon et d'un autre pour les Territoires du Nord-Ouest, et à présenter le projet de loi à la Chambre aussitôt que possible?

[L'hon. M. Hees.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'examinerai le projet de loi; je n'étais pas au courant de son existence.

* * *

LES GRAINS

LES SUBVENTIONS À L'ACRE POUR LE BLÉ—LE RÉGIME DE DOUBLE PRIX

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre chargé de la Commission du blé. Étant donné que le Ministre a déclaré vendredi dernier que les agriculteurs de l'Ouest allaient toucher des subventions proportionnelles à la surface cultivée, pourrait-il dire à la Chambre si l'on va maintenir ces subventions dans les années à venir, et si on a l'intention de présenter au cours de la session un projet de loi qui rendrait ces subventions permanentes?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai précisé dans ma déclaration que les versements de cette année seraient fonction de la surface cultivée, afin d'éviter les déviations de la production. J'ai annoncé par ailleurs que nous allions nous entretenir avec les producteurs de la manière dont on pourrait à l'avenir faire les versements comme ils sont censés être faits. La Chambre sera saisie de cette question au cours de la session, sous forme, sans doute, de prévisions budgétaires.

M. Gleave: Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement envisage l'établissement, à titre permanent, d'un régime de double prix pour le blé de l'Ouest?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, c'est là un des objectifs de nos entretiens avec les associations de producteurs, dont plusieurs ont proposé que l'argent en cause soit consacré, par exemple, à un programme de stabilisation. La politique du gouvernement est bien claire. Elle a été annoncée une fois pour toutes, et non pour une année seulement; mais il nous reste à mettre au point, en collaboration avec les producteurs, la formule exacte d'administration du régime.

LE RÉGIME DE DOUBLE PRIX POUR LE BLÉ—LE CALCUL DU MONTANT DES VERSEMENTS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre a refusé l'autre jour de donner des renseignements, puis-je lui demander si le calcul sera effectué sur la base de la fermeture des comptes communs de la Commission du blé, ou s'il sera effectué à la fin de la campagne?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le calcul du premier paiement doit être effectué sur la base du montant estimatif de blé consommé par les Canadiens au cours de l'année. Il est probable que les chiffres de 1971 serviront de base à l'estimation de ce montant et que des redressement seront apportés d'après des calculs ultérieurs lors du paiement de l'année suivante.

L'UTILISATION DES TERMINUS INTÉRIEURS POUR L'ENTREPOSAGE ET LE NETTOYAGE DU GRAIN

M. Jack Murta (Lisgar): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Considérant la question qui lui a été

posée la semaine dernière sur le blocage du grain sur la côte ouest, puis-je demander au ministre chargé de la Commission du blé quelles mesures sont prises pour utiliser pleinement les terminus intérieurs de grain des Prairies servant à entreposer et à nettoyer le grain qui est finalement expédié vers la côte ouest?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de déclarer que le nombre des bateaux en attente en ce moment est bien moindre que lorsque la question m'a été posée pour la première fois. La Commission du blé étudie toute une variété de techniques permettant d'améliorer la capacité à Vancouver selon le système actuel. Le député sait peut-être que j'examinais l'autre jour un nouveau matériel de nettoyage qui promet apparemment d'améliorer le fonctionnement des terminus intérieurs.

M. Murta: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence accorde la parole au député de Lisgar pour une dernière question supplémentaire avant de passer à la question suivante, puisque la période des questions s'achève dans moins de 10 minutes.

M. Murta: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre s'il existe déjà des plans pour permettre aux producteurs de livrer les céréales directement aux terminus; et le ministre pourrait-il en même temps indiquer à la Chambre la quantité totale déchargée chaque jour à Vancouver, et que je crois bien inférieure à 800 wagons?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, la Commission du blé examine présentement la question du déchargement direct par les agriculteurs aux terminus afin d'utiliser ceux-ci plus efficacement. La Commission des grains et le Conseil canadien des céréales possèdent des renseignements sur la capacité de déchargement de divers terminus, et sous l'aspect technique, ce déchargement pourrait se faire assez rapidement.

Le nombre de déchargements a sensiblement fluctué depuis quatre ou cinq jours; mais il est difficile de porter un jugement sur ce seul facteur, car à moins que la capacité des wagons en cause ne soit connue, on peut être induit en erreur. Toutefois, j'obtiendrai un autre rapport plus détaillé à l'intention du député.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA FERMETURE DE L'USINE BÉLANGER—TAPPAN LIMITED À CARLETON PLACE—LA SUBVENTION ACCORDÉE À L'USINE DE MONTMAGNY

M. Murray McBride (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné que La Bélanger-Tappan Limited a annoncé vendredi dernier qu'elle se proposait de fermer très bientôt son usine de Carleton Place connue sous le nom de Findlay's Limited et de restreindre sa production à son établissement de Montmagny dans le Québec, le ministre nous dirait-il si cette société a reçu de l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale pour bâtir, rénover ou agrandir ses établissements à Montmagny?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, la réponse est non; et il n'existe aucun lien entre ce qui se produit à Montmagny et la fermeture de l'usine Findlay à Carleton Place.

M. McBride: Monsieur l'Orateur, devons-nous comprendre que le ministère n'est présentement saisi d'aucune demande de subvention et aussi qu'il n'en a pas déjà accordé une?

L'hon. M. Marchand: A l'heure actuelle, nous ne sommes saisis d'aucune demande de la société, monsieur l'Orateur.

LE NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS—LES DÉPLACEMENTS D'USINES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre. Pour faire suite à cette question, voudrait-il procéder à une analyse des demandes présentées et des subventions accordées aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, afin de déterminer le nombre d'emplois qui existent encore, parmi ceux qui devaient être créés, et quelles sont les usines qui ont été déplacées, entraînant des fermetures dans d'autres régions?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, ces renseignements figurent dans le document déposé chaque mois à la Chambre. Si l'honorable député sait lire, il pourra cesser de citer des chiffres inexacts.

M. McGrath: Ce n'est pas vrai et vous le savez. Ledit document ne contient rien d'autre qu'un ou deux vœux pieux.

L'hon. M. Marchand: Si vous ne pouvez pas le comprendre, demandez à quelqu'un de vous l'expliquer.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE ET L'OCTROI D'AIDE AUX RÉGIONS PAUVRES

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le gouvernement souscrit-il à la déclaration faite par le secrétaire d'État cette fin de semaine dans le comté de Laurier voulant que l'acceptation de la politique linguistique du gouvernement et de son aide financière aux régions pauvres ne constitue qu'une seule et même proposition, et que si Moncton ne voulait pas se plier à la politique linguistique le gouvernement ne l'aiderait pas?

M. L'Orateur: Le député d'Annapolis Valley.

M. Bell: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait qu'il ne peut poser de question relativement à des propos énoncés en dehors de la Chambre que s'ils ne rapportent à la déclaration d'un ministre. Il peut demander au premier ministre si la déclaration d'un de ses ministres à l'extérieur de la Chambre exprime l'avis du gouvernement, mais de la façon dont la question a été posée je ne crois pas qu'elle remplisse cette condition.

M. Bell: Je croyais que le mot «souscrire» avait la même signification, monsieur l'Orateur. Toutefois, puis-je poser

ma question au secrétaire d'État. En prononçant ce discours le ministre savait-il si Moncton recevrait du gouvernement fédéral un traitement moins favorable que d'autres à cause de sa politique linguistique?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je ne faisais qu'énoncer une vérité de La Palice, je pense. Je faisais valoir que dans un régime fédéral comme le nôtre personne ne peut prendre les avantages en refusant les obligations.

* * *

LA RADIODIFFUSION

LA CÂBLOVISION ET LE TÉLÉENSEIGNEMENT—LE PROJET DE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au secrétaire d'État et se rapporte au régime fédéral. En raison des discussions constantes à propos de la compétence en matière de télévision par câble et de téléenseignement, le secrétaire d'État a-t-il l'intention de convoquer très prochainement une conférence fédérale-provinciale des ministres responsables afin d'étudier ce problème ou le ministre va-t-il continuer de communiquer unilatéralement par écrit avec seulement quelques ministres?

• (1150)

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je trouve que l'accusation implicite contenue dans la question de l'honorable député est bien injuste. En effet, je me suis promené d'un bout à l'autre du Canada, depuis Terre-Neuve jusqu'à Vancouver, justement pour ne pas limiter les conversations à un ou deux des ministres intéressés, mais pour rencontrer tous les ministres, dans toutes les provinces, au sujet de ces questions. Je ne vois donc pas que la question de l'honorable député puisse appeler de ma part une autre réponse que celle que je fais, puisque le postulat sur lequel il fonde sa question est inexact.

[*Traduction*]

M. Nowlan: S'il y a eu imputation, je prie qu'on m'excuse, mais, étant donné les propos du premier ministre en fin de semaine au sujet d'intentions malveillantes et d'affirmations gratuites, je suppose que je me suis laissé emporter. Je poserai donc une question supplémentaire au secrétaire d'État. A la suite des discussions qu'il est censé avoir eues avec tous les ministres intéressés d'un bout à l'autre du Canada, est-il maintenant disposé à définir la politique fédérale en matière de télévision par câble et de téléenseignement?

[*Français*]

L'hon. M. Pelletier: Je pense, monsieur le président, que l'honorable député devrait se tenir mieux au courant. La position fédérale a été expliquée à plusieurs reprises, et très clairement.

[*Traduction*]

M. Nowlan: J'ai une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député peut poser une dernière question supplémentaire. Nous avons encore deux minutes avant la fin de la période des questions.

M. Nowlan: Il s'agit d'une question importante; je suis sûr que vous vous en rendez compte, comme le secrétaire d'État, je l'espère. Est-ce que sa dernière réponse signifie qu'un accord a été conclu avec les provinces du Québec, de l'Alberta et de l'Ontario au sujet de l'autorité fédérale en matière de télévision par câble et qu'il s'agit d'une politique que nous ignorons encore, mais qui a été définie?

[*Français*]

L'hon. M. Pelletier: Cette question montre encore plus clairement que l'honorable député ne se tient pas au courant.

* * *

LA SANTÉ

LES PRIMES D'ASSURANCE-SANTÉ ET LES INDIENS

[*Traduction*]

M. John Burton (Regina-Est): M. l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement réfléchit-il aux problèmes que créent les divergences dans les modalités de paiement des primes d'assurance-hospitalisation et soins médicaux pour le compte des Indiens dans les diverses provinces, et songe-t-il à prendre des mesures pour verser la taxe de la santé pour le compte de tous les Indiens, comme cela se fait en Alberta?

Il semble que le premier ministre n'ait pas entendu la question que je lui adressais en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je vais la répéter puisque, semble-t-il, il ne l'a pas entendue la première fois. Le gouvernement réfléchit-il aux problèmes que créent les divergences dans les modalités de paiement des primes d'assurance-hospitalisation et soins médicaux pour le compte des Indiens, dans les diverses provinces, et songe-t-il à prendre des mesures pour verser la taxe de la santé pour le compte de tous les Indiens, comme cela se fait en Alberta?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je prends volontiers avis de la question au nom du ministre.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT AU TAUX DE CHÔMAGE ET AU NOMBRE D'EMPLOIS VACANTS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le premier ministre dirait-il si la déclaration qu'il a faite au Centre d'éducation italien Costi à Toronto, le 21 janvier 1972, et non pas l'automne dernier, correspond toujours au point de vue du gouvernement, c'est-à-dire que:

Dans la plupart des régions du Canada s'offrent de très nombreux emplois qu'on n'accepte pas.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Est-il fait mention de Sudbury dans cette question?

L'hon. M. Stanfield: De Sudbury?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: C'était votre maudite question.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Vous avez déclaré ne pas l'avoir dit.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Lundrigan: J'invoque le Règlement. Étant donné les controverses provoquées à la Chambre il y a quelques mois par un incident analogue à celui qui vient de se produire et étant donné qu'il n'avait pas été officiellement consigné au hansard, existe-t-il une procédure qui nous permette de demander si les réponses officielles fournies par le premier ministre au chef de l'opposition sont bien consignées dans le compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes?

M. l'Orateur: Le député devra attendre de lire le *hansard* de demain.

* * *

LES ÉLECTIONS

LES OBSTACLES À LA LÉGISLATION CONCERNANT LES DÉPENSES ÉLECTORALES

M. David Lewis (York-Sud): M. l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question qui découle d'une déclaration qu'il aurait faite à Sturgeon Falls et selon laquelle il est en faveur d'une réforme des dépenses électorales mais que des obstacles s'opposent à son adoption par le Parlement. Le premier ministre pourrait-il nous dire quels sont les obstacles qui l'ont empêché de présenter une mesure à ce sujet depuis juin 1968?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les députés savent que de nombreuses mesures présentées par le gouvernement ont fini leurs jours au *Feuilleton,* et n'on pas été adoptées par manque de temps ou à cause d'obstruction de la part de l'opposition et c'est le cas de celle-ci.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre autorise le député à poser une dernière question supplémentaire puis nous passerons à l'ordre du jour car le temps va nous manquer.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre, étant donné qu'en 1968 il a déclaré qu'il attribuait la toute première priorité à la question des dépenses électorales, qu'il en a été question dans trois discours du trône consécutifs et que sa déclaration relative à une obstruction de la part de l'opposition est une façon typique de déformer les faits, s'il peut nous dire ce qui l'a empêché de présenter cette mesure sinon qu'il n'avait pas l'intention de tenir sa promesse?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il s'agit visiblement d'un argument et non d'une question supplémentaire. Passons à l'ordre du jour.

M. MacInnis: Je me vois amené à invoquer le Règlement, à présent, parce qu'il importe que je pose au ministre une question urgente à propos de la Devco. J'estime qu'il ne m'a pas été possible de poser cette question jusqu'ici en raison du langage grossier employé par le premier ministre, qui a retardé le cours des délibérations.

M. l'Orateur: A l'ordre. Passons à l'ordre du jour!

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, ajourné le vendredi 25 février, de la motion de M. Ross Whicher: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement de M. Alexander (p. 212).

[*Français*]

M. Jean-L. Rochon (Ahuntsic): Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques qui ont été faites depuis l'ouverture de cette session par tous ceux qui ont pris part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Selon leur allégeance politique, certains l'ont approuvé sans réserve; d'autres l'ont trouvé incomplet, et plusieurs, sans le désapprouver complètement, auraient voulu y trouver plus clairement exprimés les sentiments qui les animent à l'endroit de ceux qu'ils représentent à la Chambre. Mais quand on y regarde de plus près, on constate—et c'est une chose bien évidente—qu'un même sentiment anime tous et chacun,qu'ils soient du gouvernement ou de l'opposition: un même souci bien arrêté et bien net, une détermination sans équivoque de participer au mieux-être de la population canadienne.

En décembre dernier, à l'occasion de la fête de Noël, le souverain pontife, le pape Paul VI, s'adressant au monde entier, prononçait des paroles de nature à en faire réfléchir plus d'un par les temps que nous traversons, alors que notre monde est bouleversé par des crises de toutes sortes, par des guerres civiles et religieuses, monde, dis-je, qui se débat sans presque aucun espoir de lendemain par suite de la famine et des maladies qui s'ensuivent et qui font de ces pauvres humains des loques que seule la mort peut délivrer.

• (1200)

Dans ce monde, un lueur d'espoir a surgi de ces paroles du Saint-Père. Autrefois, du moins, quant à ceux de ma génération, quand nous faisions nos humanités, nous disions souvent: "Si tu veux la paix, prépare la guerre". Mais voici qu'en ce siècle d'agitation sociale, de luttes sanglantes, une voix s'est élevée pour dire au monde: "Si tu veux la paix, prépare la justice".

On ne me taxera pas, monsieur le président, d'exagération si j'affirme que l'œuvre du gouvernement, que je suis fier d'appuyer, est en grande partie orientée en ce sens. Il suffit, pour s'en persuader, quoi qu'en disent nos adversaires, de jeter un coup d'œil à la fois sur ses efforts et sur ses réalisations passées et sur les projets d'avenir dont il nous fait part dans le discours du trône.

Il n'existe pas, que je sache, monsieur le président, de collection complète de tous les discours prononcés depuis 1867. Un travail de ce genre serait intéressant à plus d'un titre, ne serait-ce que parce qu'on y trouverait «en raccourci», si j'ose dire, un exposé des préoccupations des divers gouvernements qui se sont succédé au pouvoir depuis un peu plus d'un siècle.

Une première constation sauterait certainement aux yeux. Il y a 100 ans, ceux qui étaient au pouvoir ne paraissaient pas des plus animés de sens social. Les habitudes de pensée de leur époque les attachaient à une espèce de philosophie mercantile bien plus qu'à autre chose. On songeait beaucoup plus à l'enrichissement du pays, en général, ou des classes possédantes, qu'à celui de toutes les autres classes de la société.

Nos pères ne semblaient trouver rien à redire des inégalités de fortune autrement plus choquantes que celles que nous avons aujourd'hui sous les yeux. On ne pensait pas à placer l'action du gouvernement sous le signe d'une société juste, car cela leur aurait paru, sinon bizarre, du moins inatteignable.

Il faut cependant reconnaître, il est vrai, que les pauvres, il y a un siècle, s'accommodaient plus facilement de leur situation que nos contemporains. Les temps ont changé et l'histoire politique des 50 dernières années est celle d'une lente montée de ce qu'on peut appeler le «social».

Tous nos gouvernements, de plus en plus, on fait passer ces questions au premier rang de leurs préoccupations, ainsi qu'en témoignent les lois adoptées au cours des dernières années. Mais ce domaine est complexe, et la recherche de la justice, de par sa nature même, représente une opération sans cesse à reprendre, jamais achevée.

Certes, nous pouvons enregistrer de réels progrès, mais ils ne correspondront jamais, quoi que nous fassions, ïa des réussites totales et définitives. Mais ici comme ailleurs, il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. Dans cette optique, jetons un coup d'œil sur le discours du trône que nous discutons en ce moment, et je cite:

> En cette époque de gigantisme, et dans un système social de plus en plus impersonnel, l'un des défis majeurs que les gouvernements sont appelés à relever, c'est de dissiper le sentiment d'isolement qui étreint tant d'hommes, qui leur fait perdre le sens de leur personnalité et de leur valeur, et qui finalement les empêche de s'panouir.

Ce sentiment d'isolement ou, pour employer un mot qui fait fureur actuellement, d'aliénation est peut-être un phénomène nouveau. Si l'on se reporte aux années d'après-guerre, à l'époque où, sous un autre gouvernement libéral, on jetait les bases d'un régime de sécurité sociale—l'un des plus complets du monde—dont nous bénéficions aujourd'hui, on a l'impression que nos prédécesseurs étaient sincèrement persuadés qu'en répartissant mieux la richesse, en faisant en sorte que les moins fortunés soient, dans toute la mesure du possible, mis à l'abri de la misère, on aurait, du même coup, fait disparaître les causes les plus profondes du malaise social.

Or, que se passe-t-il? Nous avons constaté que plus de 25 années d'une paix relative, un quart de siècle de progrès économique à peu près constant, n'ont pas réglé grand-chose. Il ne nous a pas suffi d'assurer aux économiquement faibles des prestations de bien-être social convenables pour résoudre en même temps le problème de la pauvreté. Au fait, monsieur le président, le mot «pauvre», dans notre vocabulaire politique, est presque nouveau. Lorsque j'ai été élu à la Chambre des communes, en 1962, on n'en parlait presque pas. Maintenant, il est presque sur toutes les lèvres. Cela signifie, je pense, que nous avons pris conscience du fait qu'il ne suffit pas, pour un pays, de s'occuper de ses pauvres, mais qu'il lui faut travailler à leur redonner leur dignité d'homme.

C'est en ce sens qu'est orientée la politique du gouvernement actuel. Des impératifs économiques pressants pour défendre, dans l'intérêt général, par exemple, l'intégrité de notre monnaie, la révision de fond en comble de notre fiscalité, tout cela ne doit pas s'interpréter comme un oubli, même provisoire, de notre vocation sociale mais, bien au contraire, comme la mise en place des moyens qu'il faut prendre pour la réaliser. On pourrait, à ce sujet, citer de larges extraits du discours du trône.

[M. Rochon.]

La création de nouveaux parcs nationaux, la lutte contre le chômage, l'amélioration du climat économique, le maintien de la stabilité des prix, voilà autant de mesures qui doivent être considérées comme autant d'aspects d'une politique sociale au sens le plus large mais aussi le plus réel du terme.

Monsieur le président, on a accusé le gouvernement d'avoir favorisé le chômage pour lutter contre l'inflation. C'est une accusation qui déshonore ceux qui l'ont lancée. Sans doute est-il vrai que nous avons mieux réussi, peut-être, sur le premier plan que sur le second. La hausse des prix, au Canada, a été parmi les plus modestes enregistrées dans les divers pays industrialisés du monde. Cette remarquable réussite, dont il convient de féliciter le gouvernement, a profité à tous les citoyens.

L'inflation, monsieur le président, est un mal profond, démoralisant, aux effets généralisés et qui n'épargne personne. Le chômage est un fléau plus visible, plus facilement définissable, terrible, assurément, pour ses victimes, mais—l'expérience nous le montre—plus passager et aux effets moins prolongés. On a constaté une amélioration à cet égard, cet hiver, par rapport à l'hiver dernier, et il n'est pas douteux que, grâce au programme de stimulation économique dans lequel nous nous sommes engagés, il nous sera possible d'en atténuer les effets, grâce, en particulier, aux nouvelles dispositions de la loi sur l'assurance-chômage.

J'ai parlé de la réforme fiscale, de la lutte contre l'inflation, de la guerre au chômage, mais je pourrais m'attarder longuement à bien d'autres aspects de l'administration du gouvernement. Ce n'est pas exagéré que de dire que le Canada a donné l'exemple au monde entier, quant aux mesures prises pour protéger l'environnement. Nous sommes l'un des rares pays à s'être doté d'un ministère de l'Environnement spécialement chargé de cette responsabilité. Mais même avant sa création, nous étions déjà intervenus de mille façons pour garantir la pureté de l'air, de l'eau et du sol. La loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, par exemple, l'interdiction d'utiliser le DDT et les phosphates, la loi sur les eaux du Canada, toutes les mesures présentées par le gouvernement, témoignent de ce souci éminemment social.

Nous avons mis en œuvre le programme «Perspectives-Jeunesse». Nous avons institué sur la drogue, des études qui sont en train de se concrétiser sur le plan législatif. Nous avons créé des Centres de main-d'œuvre spécialement destinés aux étudiants, etc. Cet aspect de l'activité du gouvernement a peut-être suscité des critiques mais, dans l'ensemble, on peut parler de succès réels. Nous avons aussi pris de nombreuses mesures visant à protéger les agriculteurs, à défendre l'intérêt du consommateur et à développer davantage l'action du Canada sur le plan international.

Presque invariablement, je le rappelle, nous avons dû nous passer de l'appui de l'opposition pour l'adoption de la loi sur la commercialisation des produits agricoles, de la loi sur la réforme fiscale et de plusieurs autres lois nécessaires au Canada.

Je termine ici l'énumération des diverses mesures salutaires adoptées et appliquées par un gouvernement manifestement plus soucieux de servir les intérêts essentiels de la nation que de veiller à sa popularité. Il est vrai que plus nous avons agi courageusement, plus nous avons suscité des réactions hostiles, tant du monde syndical que de celui des affaires. Le fait de heurter tant d'intérêts particuliers nous confirme dans la certitude que nous avons su défendre l'intérêt public.

Avec toutes ces préoccupations, le discours du trône propose l'adoption de lois bien nouvelles. L'une d'elles, par exemple, concerne la concurrence souple et moderne et ne saurait faire plaisir à tout le monde; mais elle sera bénéfique pour notre pays. De nouvelles dispositions sur la sécurité de revenu pourront paraître excessives à certains, insuffisantes à d'autres, mais qu'importe, c'est au bien général que l'on vise.

Le Canada aura beau mettre en chantier plus de logis de qualité qu'à peu près n'importe quel autre pays au monde, on trouvera toujours qu'il n'en fait pas assez. Le gouvernement actuel a choisi de faire son devoir, et tout son devoir. Aussi mérite-t-il d'être encouragé et félicité. Tout ne peut pas toujours être parfait. Le gouvernement accepte la critique, mais encore faut-il qu'elle soit constructive. On aura sans doute remarqué que depuis le début de la session, faute de sujets plus sérieux, l'opposition ne parle guère que de questions comme l'affaire Geoffroy ou la supposée intention de faire disparaître l'appellation «royale» du titre de la Gendarmerie royale du Canada. Le très honorable premier ministre (M. Trudeau), vers la fin de la semaine dernière, a répondu à ces accusations, alors qu'il faisait une tournée dans le Nord de l'Ontario.

Monsieur le président, je ne voudrais pas m'attarder trop longtemps à ce sujet, mais je puis dire que les réalisations du gouvernement ne suscitent guère d'enthousiasme chez nos adversaires. Cela se comprend. On comprend même qu'une certaine presse, confondant le droit de critiquer avec le devoir de critiquer, ne lui ait pas épargné ses reproches. Fort heureusement, il se trouve au Canada des observateurs plus objectifs et plus sereins.

Passant en revue, à peu près comme je viens de le faire, l'action du gouvernement depuis quelques années, le *Journal de Montréal* du 14 février dernier publiait un article où l'on pouvait lire, et je cite:

> En des temps particulièrement difficiles, le gouvernement canadien reste vigilant et actif. Il a su régler les problèmes, surmonter les crises et s'emploie plus que jamais à améliorer les conditions de vie de tous les Canadiens.

On ne saurait mieux dire. Mais si on refuse la valeur de ce témoignage, peut-être trouvera-t-on plus convaincant un article du journal *Le Devoir*, journal assez peu sympathique au gouvernement, on le sait, dans lequel son correspondant à Ottawa, ayant lui aussi passé en revue l'action législative du gouvernement, en concluait notamment que, et je cite:

> Le gouvernement y a fait adopter plusieurs lois réformistes de grande importance, dont la monumentale réforme fiscale et ensuite il a réussi comme jamais auparavant à river l'attention des Canadiens sur l'institution parlementaire centrale.

Monsieur le président, un début de réforme parlementaire, violemment combattue par l'opposition, semble m'assurer que le Parlement pourra désormais agir plus vite et mieux dans les nombreux domaines qui réclament son attention.

C'est une espèce de paradoxe, pourtant, que ceux-là même qui réclament sans cesse que le gouvernement intervienne dans tous les domaines n'ont pas beaucoup de compétence. Au fait, ils passent leur temps à lui reprocher ce qu'ils appellent sa lenteur, son incurie ou son inaction, mais ce sont précisément eux qui manifestent la résistance la plus âpre à toutes les tentatives du Parlement visant à faciliter l'examen intelligent des mesures souvent essentielles à l'intérêt public. La population n'est pas dupe de ce double jeu, et ce n'est pas à elle que l'on fera croire que le gouvernement a foulé aux pieds les droits du Parlement, pour reprendre une expression chère à certains députés de l'opposition. Au contraire, elle lui est reconnaissante des mesures qu'il a prises pour permettre aux représentants du peuple de s'exprimer d'une façon parfaitement démocratique, c'est-à-dire en leur permettant de voter sur les propositions qui lui sont faites.

Monsieur le président, comme mes préopinants, je m'en voudrais de ne pas dire un mot d'éloge à l'endroit de celui qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône, et aussi à l'endroit de celui qui l'a appuyée. Tous deux ont bien mérité de leur pays. Ils se sont montrés dignes de la confiance que leurs électeurs leur avaient accordée, et je suis convaincu que chacun aura constaté qu'un avenir brillant s'ouvre devant lui.

En terminant ces quelques remarques, on me permettra, monsieur le président, de faire un vibrant appel à tous les députés de l'opposition ou du gouvernement: Travaillons ensemble, la main dans la main. Travaillons pour le mieux-être de notre patrie et, au lieu de tout critiquer, au lieu de semer la haine, comme on essaie de le faire, travaillons ensemble. Quant à ceux qui voudraient nous critiquer et se hisser en essayant de détruire des réputations, qu'il me soit permis de leur rappeler que «Qui sème le vent, récolte la tempête.»

• (1210)

[*Traduction*]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je participe au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, même si je siège dans cette enceinte depuis six ans. J'aime à penser que je continuerai à y siéger encore longtemps, mais cela dépend de l'électorat qui en décidera, je suppose, dans un avenir assez rapproché. Je voudrais faire part à la Chambre de deux idées maîtresses qui, à mon avis, font valoir en partie le problème qui se pose au Canada et que j'ai intitulées de façon philosophique «Les paradoxes du premier ministre».

Après avoir écouté celui qui m'a précédé parler d'abord de critiques et aussitôt après de haine, et en acceptant la sincérité des vues qu'il a exprimées, j'espère que personne après avoir écouté mon discours n'ira suggérer qu'on puisse voir dans la critique,—quelle qu'elle soit, constructive ou négative, si on peut diviser la critique sous cette forme sémantique,—quelque chose qui évoque la haine, le préjugé ou la bigoterie.

Pendant que je siège ici, comme député, et que j'entends les débats sur diverses questions: la Constitution, la monarchie et notre régime parlementaire, et que je vois ensuite à la télévision les problèmes qui se posent au sud de notre pays, j'en arrive à croire que nos voisins ont plus que nous des raisons d'être heureux. Même s'ils ont des problèmes et s'ils sont divisés, on y discute plus franchement, je crois. D'un camp à l'autre ils se passionnent dans les efforts qu'ils déploient pour résoudre leurs dilemmes. Nous autres, ici, au Canada, nous avons un caractère qui résulte du mélange des deux races fondatrices dans lequel on a infusé un peu du sang de maints autres peuples. Il semble que nous choisissons toujours un compromis, une échappatoire qui permette de contourner les difficultés fondamentales auxquelles se heurte notre pays.

• (1220)

Lorsque le premier ministre actuel (M. Trudeau) est monté sur le trône, pour ainsi dire, quand il a assumé la direction de son parti et qu'il a livré bataille aux élections, il semblait parler avec franchise et de façon réaliste des

problèmes auxquels le Canada fait face. Sa franchise était stimulante. Je crois que l'espoir est né dans tous les partis, et certainement chez la jeunesse du Canada. La population pensait qu'enfin, même si les problèmes fondamentaux du pays ne pouvaient être réglés du jour au lendemain,—après tout, aucun parti ne détient le monopole quant à la solution de nos principaux dilemmes—nous commencerions à parler franchement et librement de nos problèmes et nous tenterions peut-être de les résoudre dans cet esprit tout en reconnaissant en même temps les différences fondamentales qui ont imprégné la structure canadienne au cours des 100 dernières années. Le changement est possible. Regardez ce qui vient de se passer. Le préxident Nixon, ancien tourmenteur des communistes, vient d'être reçu avec les honneurs à Pékin. On lui a servi du faisan, du canard et tous ces petits plats soignés qu'on trouve là-bas.

Nos ancêtres, parmis lesquels sir John A. Macdonald, bien qu'étant des hommes de convictions fondamentalement différentes, ont su régler leurs divergences. Celles-ci portaient sur leurs vues philosophiques, religieuses ou raciales et le désaccord était beaucoup plus profond qu'il ne le serait aujourd'hui, alors que notre pseudo éducation et technologie nous en ont plus ou moins affranchi. Auparavant, notre pays avait-il jamais pu se représenter ainsi l'image d'un jeune chef politique hardi et prêt à expérimenter de nouvelles méthodes? Si le président des États-Unis peut modifier son attitude anti-communiste et entreprendre un voyage en Chine, pourquoi les Canadiens ne sauraient-ils pas faire table rase de leurs divergences? Mais j'ai bien peur que nous ne soyons pas prêts à discuter franchement tous ensemble de nos divergences, dans l'espoir de les surmonter et de faire l'unanimité sur ce qui servirait le mieux le Canada.

Si je suis désenchanté par les quatre années du gouvernement du premier ministre actuel, c'est surtout parce que, abstraction faite pour l'instant du chômage et de l'inflation, la franchise et le réalisme que nous attendions lorsqu'il s'agissait d'aborder nos difficultés, ne se sont pas jamais manifestés. Monsieur l'Orateur, j'y vois un paradoxe. Je doute que, à notre époque, un homme ayant percé aussi soudainement et aussi tôt, encouragé par la chaleur et l'exaltation ambiantes, qui rayonnait autant de charisme, ait pu, une fois au pouvoir, devenir aussi froid, aussi indifférent, aussi distant. Au lieu de l'ancien charisme, nous voyons maintenant la froideur et l'éloignement. Alors qu'il s'agissait de s'attaquer aux problèmes actuels, le premier ministre semblait se retrancher pas simplement dans une tour d'ivoire mais plutôt presque dans un igloo. Il ne s'est pas soucié de la pénible situation à laquelle la triste réalité du chômage et le tourbillon de l'inflation réduisaient les milliers de Canadiens.

Je suis le premier à reconnaître qu'aucun gouvernement ne résoudra ces difficultés du jour au lendemain. Néanmoins, nous devons accepter le paradoxe: notre premier ministre qui, s'étant montré chaleureux et compatissant avant les élections, a semblé, une fois élu, perdre le sens de la compassion. Un premier ministre canadien ne saurait résoudre les problèmes confédératifs de notre pays à moins de les aborder avec une grande mesure de prudence et de compassion. En cherchant des solutions, il ne doit pas y voir la tangente d'un cercle sur un plan géométrique, ni s'imaginer qu'alimenter un ordinateur avec des chiffres apportera une réponse programmée. Les problèmes qui touchent les gens ne peuvent être résolus par des ordinateurs ou des coteries de cérébraux seuls, bien qu'ils puissent aider à identifier les choix possibles. L'élément humain est essentiel. Ce sont les gens qui doivent prendre les décisions en dernière analyse si nous devons produire des résultats qui, bien qu'ils puissent ne pas satisfaire tout le monde, seront au moins approuvés de la plupart.

A part les sentiments contrastants qu'a manifestés le premier ministre et qui révèlent son attitude tantôt de chaleur et d'altruisme et tantôt de froideur, d'indifférence et de «je-m'en-foutisme», nous devons également nous arrêter à certaines des choses qu'a dites le premier ministre, et tout particulièrement aux qualificatifs qu'il a lancés à l'endroit des premiers ministres de certaines provinces. Votre Honneur sait très bien que, si nous devons en juger par le climat tendu qui a régné ici à la Chambre quand certains députés se sont lancé des injures, de tels agissements à l'échelle nationale peuvent provoquer le démantèlement de notre système de gouvernement. Tout le système pourrait s'écrouler. Pensez à ce qui arrive ici à la Chambre quand on s'injurie et qu'on s'impute des motifs. Pourquoi celui qui occupe le fauteuil le plus important au pays, celui du premier ministre, ne fait-il pas preuve d'un sens plus aigu des responsabilités lorsqu'il exprime ses sentiments à l'endroit de certains autres dirigeants du pays? Nous voyons encore ici un autre exemple de ce paradoxe d'altruisme et de je-m'en-fichisme, de chaleur et de froideur dont j'ai parlé.

Il y a quatre ans, le premier ministre a été élu parce qu'il prônait l'unité du pays; le défi qu'il se donnait était très attrayant et allait directement au coeur de tous. Il est ironique de constater qu'après quatre ans il y a plus de mécontentement, de frustration et de désenchantement chez les Canadiens des diverses régions du pays qu'il n'y en a eu depuis longtemps.

Une des raisons de cet effondrement de la volonté de bien commun, de cette détérioration de notre trame nationale et de la polarisation d'une région à l'autre, polarisation qui ne fait que s'amorcer, est que, pour la première fois, il y a au sein du cabinet un groupe qui, ironiquement, ne s'intéresse pas à la participation nationale. Je n'irai pas jusqu'aux invectives, ni jusqu'à dire que la mafia de Montréal siège au cabinet et qu'il y a trois ou quatre hommes qui manient le pouvoir pendant que les autres, mêmes des ministres, ne peuvent entrer sans frapper à la porte. On l'a dit à maintes reprises, et il y a beaucoup de vrai là-dedans. On n'a qu'à examiner le budget de cette année,—et j'en parlerai avec force détails sous peu,—pour voir qui sont les frères Midas et où va l'argent. Le ministère de l'Expansion économique régionale obtient beaucoup d'argent. Le ministère que dirige le secrétaire d'État (M. Pelletier) et les organismes dont il est comptable obtiennent beaucoup d'argent. Quant au secrétaire d'État, que je suis heureux de voir parmi nous, j'ai l'intention d'en dire encore plus long sur son ministère qui a polarisé un nombre d'organismes sous sa direction, et qui s'est assuré de montants tels que d'autres ministères en ont perdu, par comparaison, de leur importance. Voilà les deux Midas, deux frères jumeaux. Ce doit être à cause de leur compétence et de leur esprit d'entreprise, et c'est le moins qu'on puisse dire, qu'on leur fait diriger les deux ministères qui sont les plus actifs, parfois les plus ingénieux, et sûrement les plus importants compte tenu des nouveaux programmes, et non pas des obligations statutaires prévues par le budget, comme la Santé et le Bien-être. Ces deux ministères ne sont cependant pas les porte-parole des autres régions du Canada qui contribuent à la formation du consensus ministériel. En fait ce processus de décision s'inspire trop souvent aux principaux centres du pays, tels, au dire de certains, Montréal et Québec.

[M. Nowlan.]

• (1230)

Les annales de ces ministères montrent cependant que le premier titulaire en a été Sir John A. Macdonald suivi de Cartier et de Tupper, tous deux originaires des provinces atlantiques. J'omets certains noms pour en arriver à l'époque du vrai libéralisme, à l'homme qui, plus que quiconque, a laissé une empreinte indélébile sur le contexte canadien du 20e siècle grâce aux programmes dont il a pris l'initiative et aux problèmes fondamentaux auxquels nous sommes aux prises et qu'il a su éviter, dont le bilinguisme. Cet homme c'est Mackenzie King. Mackenzie King, protestant presbytérien, a eu comme ministres, Lapointe, Jimmy Gardiner, Stuart Garson, C. D. Howe et Jimmy Ilsley. C'était tous d'excellents Canadiens originaires de différentes régions du pays. Ils ont apporté au conseil des ministres des points de vue qui ne se limitaient pas aux centres de la télévision tels que Toronto et Montréal, ni au contexte géographique d'Ottawa. Qu'ils l'aient voulu ou non, ils représentaient un groupe. Ils n'étaient pas venus ici en tant que porte-parole de la Saskatchewan ou de Port Arthur ou du monde des affaires. Ils apportaient au cabinet un profil équilibré des opinions de ministres importants, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

L'autorité du cabinet actuel, abstraction faite de quelques amateurs à l'esprit nébuleux, comme les qualifiait récemment un de mes collègues, repose sur des assises très étroites. C'est une base qui n'a jamais affronté les réalités canadiennes d'un bout à l'autre du pays. Il y a des hommes très compétents de Colombie-Britannique et de Toronto, ainsi qu'un homme très intéressant de la Nouvelle-Écosse, mais, du temps de Mackenzie King, le président du Conseil privé était plus proche du gouvernement que ce n'est le cas avec le premier ministre actuel. Ces choses-là varient. Il y a dans le cabinet des hommes qui sont proches du premier ministre, et d'autres qui en sont quelque peu éloignés par la distance et par leur conception et auxquels, en conséquence, on n'ouvre pas la porte si facilement.

M. Bell: Vous voulez parler des gens comme le ministre des Finances (M. Turner)?

M. Nowlan: Le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) mentionne le ministre des Finances. C'est là un des faits de la constitution d'un Cabinet. Cela continuera à se produire sous n'importe quel régime, mais le défaut du gouvernement actuel, c'est que les divers points de vue ne se fondent pas dans le courant de pensée principal.

M. Pearson avait Jimmy Sinclair, qui est maintenant devenu célèbre d'une autre façon. Il était le porte-parole sérieux de la Colombie-Britannique. A un moment donné George McIlraith apportait aux réunions du Cabinet un point de vue bien défini. Non seulement on le laissait s'exprimer, mais on l'écoutait—ce qui est bien différent. M. Pickersgill apportait un passé très historique et un présent très politique. Son point de vue comptait sans aucun doute dans les réunions du Cabinet. Il y avait M. Chevrier, représentant estimé d'une circonscription que Votre Honneur connaît bien. Quels que fussent leurs antécédents politiques, ces hommes étaient extrêmement compétents et apportaient leur point de vue aux réunions du Cabinet. Le résultat des délibérations ministérielles ne reposait pas seulement sur le fait qu'un homme vînt de Toronto ou de Montréal. Il y avait un équilibre.

Il suffit de repenser au temps du très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker). On avait alors un équilibre des points de vue d'un océan à l'autre. La leçon que nous enseigne l'histoire est éloignée, mais, ironiquement, il y avait alors un esprit canadien plus marqué, qu'il s'agît d'une vision du Canada, de projets pour l'Arctique, ou de l'expansion du Nord. Il y avait une seule optique pour tout le Canada. Il y avait alors Howard Green, Davie Fulton, Gordon Churchill, Hugh John Flemming et beaucoup d'autres.

M. Osler: Que dire de . . .

M. Nowlan: Si le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler) veut me poser une question non autorisée, je lui donnerai une réponse non autorisée.

M. Osler: Je voudrais poser une question au député.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a la parole et ne peut pas être interrompu à moins qu'il ne veuille bien répondre maintenant à toute question. Je rappelle au député que son temps de parole est limité.

M. Nowlan: Je voudrais poursuivre, monsieur l'Orateur. Le whip de mon parti m'a fait savoir que je ne disposais plus que de 10 minutes. Je voudrais terminer avant cette limite. Je suis tenté de parler trop longtemps plutôt que trop peu car j'ai beaucoup de choses à dire et non parce que je suis prolixe. Je voudrais terminer mes commentaires.

Il existe deux paradoxes: l'homme qui joue d'un charme exaltant au cours de sa campagne n'attire ni compassion ni souci pour ce flegmatique familier de l'iglou qu'il est devenu. Je pense très sérieusement que le gouvernement devra à l'occasion des prochaines élections lutter contre le fait que cet homme ne se préoccupe pas effectivement d'un seul problème. L'autre paradoxe réside dans le fait qu'au cours du mandat du présent gouvernement, et je ne dis pas qu'il n'existe pas de représentation régionale, mais je parle d'autre chose—les ministres qui ont la faveur du premier ministre n'ont qu'une formation fort limitée. Je ne veux pas dire personnellement, mais du fait de leurs intérêts géographiques et autres.

Avant d'essayer d'aller dans les détails des prévisions du secrétaire d'État, j'avoue avoir été renversé. J'ai été pris de court, même si je devais m'y attendre. Dans cette publication du Conseil du Trésor, qui complique plus qu'elle ne clarifie et qui cache plus de choses qu'elle n'en révèle, les prévisions ont plus que doublé depuis mon arrivée ici il y a six ans, passant de 7.2 milliards de dollars en 1965 aux 15.7 milliards prévus pour 1972-1973. Et, nous le savons, ce n'est pas tout. En six ans, les prévisions ont plus que doublé. Il y a quatre ans, le premier ministre actuel nous est arrivé, préconisant l'économie et la frugalité. Je reviendrai encore sur ce que son administration nous coûte. Pour résumer, on peut dire que les quatre années sous Trudeau vont coûter au contribuable canadien en dépenses totales plus que les premiers 85 ans de gouvernement canadien fédéral. Voilà cet homme si frugal et économe. J'ai les chiffres en main.

Parlons de Radio-Canada et de ses réalisations. Il est temps maintenant pour les Canadiens d'examiner avec sévérité la situation de Radio-Canada. Personnellement, je suis en faveur d'un service national de radiodiffusion. Cependant, les dépenses proposées au chapitre du compte courant atteignent 207 millions de dollars, sans tenir compte des 31 millions de dollars empruntés. Comparons maintenant cette somme aux dépenses totales du gouvernement fédéral qui atteignaient 184.9 millions de dollars en 1914. En fait, les recettes du gouvernement fédéral ont seulement atteint le niveau enregistré cette année par Radio-Canada en 1917, qui était une année de guerre.

Examinons maintenant la situation du secrétariat d'État. Le chiffre des crédits proposés dépasse le milliard de dollars si l'on compte les 28 millions de la rubrique des paiements de transfert pour le post-secondaire. Monsieur l'Orateur, les dépenses totales du gouvernement fédéral n'ont dépassé cette somme qu'après que le Canada ait été en guerre avec Hitler depuis deux ans. En d'autres termes, il faut additionner les dépenses du gouvernement fédéral pendant les dix premières années de la Confédération pour que soit dépassé le chiffre des dépenses prévues à Radio-Canada pour la prochaine année financière. Les dépenses prévues par le secrétaire d'État (M. Pelletier) pour la prochaine année financière équivalent à l'ensemble des dépenses effectuées par le gouvernement fédéral pendant les 30 premières années de la Confédération. Le secrétaire d'État a dépensé en quatre ans autant que la Confédération tout entière en 49 ans d'existence, à savoir 3.2 milliards de dollars. Le Gouvernement fédéral a dépensé autant au cours des 74 premières années d'existence de la Confédération que l'administration actuelle se propose de dépenser l'année prochaine. Les quatre années de mandat de M. Trudeau auront coûté aux contribuables canadiens pus que les 85 premières années d'existence du gouvernement fédéral.

• (1240)

Je vous demande, sans essayer de stimuler le moins du monde la culture, si nous devons vraiment nous étonner, en voyant le budget des dépenses s'accroître au rythme que nous connaissons, compte tenu des sommes importantes mises de côté pour la culture aux dépens, semble-t-il, de celles attribuées à la réalisation de programmes pratiques, du fait que le contribuable canadien commence à se demander où nous voulons en venir. Si j'en avais le temps, j'examinerais la question de manière plus détaillée, sans espoir toutefois de pouvoir discuter à fond de la mythologie contenue dans cet opuscule rédigé de manière précipitée par le président du Conseil du Trésor à l'attention des Canadiens dont l'esprit est déjà embrouillé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement.

M. Nowlan: Il s'agit du titre. Je ne visais aucun ministre personnellement. Dans cette publication destinée à montrer aux contribuables où vont leurs impôts, le président du Conseil du Trésor affirme que chacun d'entre nous paie en impôts 2c. pour les programmes culturels et récréatifs. Cela vaudrait presque la peine d'en faire une question de privilège. Il suffit de consulter les pages consacrées aux parties dans lesquelles on trouve, soigneusement enfouies, les dépenses consacrées aux autres programmes, pour découvrir qu'au lieu de 2c., la culture absorbe facilement entre 4 et 5c. La chose serait ridicule si elle était moins sérieuse.

Nous trouvons les prévisions de dépenses de la Compagnie des Jeunes Canadiens sous la rubrique de la Santé et du Bien-être social. Je me demande quelle santé ces gens ont améliorée ou quel bien-être ils ont apporté. Ce qui m'intéresse davantage, c'est l'affectation de crédits aux programmes de traduction et de bilinguisme, au rythme de 50 millions de dollars, qui figure à la rubrique des Frais généraux internes. J'aurais pensé que si quelque chose était vraiment important pour la culture, c'était bien les dépenses pour les programmes de bilinguisme. De pareille manière, les 90 millions de dollars proposés pour l'aide à l'éducation en l'année 1972-1973 se trouvent énumérés séparément. Il va sans dire que le travail de 29 ministères étant subdivisé en 11 fonctions, il faut déplacer les dépenses—ce qui donne lieu à quelque abus—mais ne mettons pas sous différentes rubriques tous ces postes qui se rattachent à la culture. Aux dépenses supplémentaires dont j'ai parlé peuvent facilement s'ajouter 318 millions de dollars de plus aux 365 millions présentés dans le petit manuel et je crois pouvoir l'affirmer sans provoquer de débat avec le secrétaire d'État à qui incombe de toute façon la responsabilité de tous ces programmes.

Avant de terminer, je voudrais aborder un autre sujet. Il s'agit des frais de traduction. Je crois que la traduction du français à l'anglais et de l'anglais au français donne lieu à une certaine tromperie. Les services de traduction sont évidemment importants, considérant le caractère bilingue de notre pays, mais je crois que nous avons dépassé la mesure. Considérez les chiffres. Entre 1961 et 1965, la traduction nous a coûté 7.7 millions de dollars. De 1965 à 1969, le coût a été de 14.9 millions de dollars. Selon les chiffres de 1969-1973, quatre années de la présente administration feront passer les frais de traduction à un montant de 41 millions de dollars, somme supérieure à celle qui doit être consacrée cette année au développement économique du Nord, ou même l'année prochaine, dont les prévisions sont de 38.7 millions de dollars. Les dépenses de traduction proposées pour l'année prochaine sont de 15 millions de dollars, alors qu'on attribue 2.7 millions de dollars au Conseil économique du Canada. Il me semble que nous avons là un exemple regrettable de manque d'équilibre dans la fixation des priorités. Nous consacrons à la traduction 15 millions de dollars au cours d'une année et 15.7 millions de dollars l'année suivante, alors que nous n'attribuons que 2.7 millions de dollars au cours de la même période aux fonctions du Conseil économique, ce qui représente cinq fois plus pour le domaine particulier de la traduction que pour la planification économique, particulièrement à une époque où notre pays a un besoin urgent de planification économique.

Mon temps de parole est presque expiré mais je pourrais en dire encore bien davantage et j'espère pouvoir le faire une autre fois. Alors que nous en arrivons au dernier mille—terme que j'utilisais à l'époque où je participais à des courses—alors que nous en arrivons à la fin de ce Parlement, il va falloir au gouvernement montrer qu'il s'intéresse à son rôle et démontrer que ses décisions sont pesées. Je ne veux pas parler du parti libéral. C'est un parti bien implanté et à mon avis trop puissant. Un gouvernement capable de peser ses décisions ne se serait jamais fourvoyé dans un problème mineur tel que celui qu'a provoqué la Gendarmerie royale qui peut sembler secondaire, mais qui est en fait important aux yeux de beaucoup. Les députés d'en face peuvent ricaner mais je leur signale que cette difficulté ne s'était jamais présentée auparavant. Elle ne s'est jamais présentée sous l'administration de l'ancien solliciteur général, un vieux renard qui connaissait les coulisses de la colline. C'est une autre épine qui, je l'espère, donnera au Cabinet une sensibilité accrue et qui nous évitera de souffrir des conséquences d'un manque de jugement.

M. James Hugh Faulkner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques remarques dont certaines ont trait à ma circonscription. Mais avant d'aborder ce sujet j'aimerais féliciter les deux députés qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône et me joindre à ceux qui leur ont rendu un hommage sincère. J'aimerais dire à quel point il nous a été agréable d'entendre les opinions enthousiastes et fermes exprimées par le député de Bruce (M. Whicher) dans une Chambre qui entend trop souvent

des prédictions de malheurs et de désastres émanant surtout des Cassandres d'en face. Il est vraiment rafraîchissant qu'au moins un député puisse souligner de la part du gouvernement de ce parti, au cours du siècle, des réalisations justifiant ses remarques positives et enthousiastes. Je ne souhaiterais qu'une chose: que son enthousiasme se communique aux députés d'en face. Il ne s'agit pas d'être suffisant, mais simplement de reconnaître la réalité de certains faits. Pendant plus de 100 ans, notre pays a poursuivi des réalisations susceptibles d'être mises en relief, alors que certains députés s'attachent chez nous à des points faibles inéluctables.

• (1250)

J'ai été intrigué par le discours du député d'Annapolis Valley (M. Nowlan). Moi aussi, j'ai lu la brochure intitulée «Où va l'argent de vos impôts?». Je n'ai pas trouvé qu'elle prêtait à confusion, mais après avoir entendu le député dire à la Chambre qu'il l'avait lue, je veux bien croire que le document était pour lui confus. C'est qu'aucun député, après l'avoir lu, ne pouvait venir exposer à la Chambre un tel méli-mélo d'idées sans rendre quelque peu vraisemblable l'obscurité prêtée au document. Je vais le relire et peut-être deviendrai-je aussi embrouillé que lui; mais après une première lecture, le document ne me paraissait pas obscur, mais plutôt très utile.

Le député d'Annapolis Valley s'est mis à parler de ceux qu'il appele les frères Midas du Québec. Bien entendu, il songeait à deux ministres, le secrétaire d'État (M. Pelletier) et le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). Il a ajouté que, d'une façon quelconque, leur budget avait été augmenté. Mais pourquoi le député a-t-il consacré une si longue partie de son discours à parler des hausses des budgets? S'intéressait-il tellement à la hausse du budget du ministère de l'Expansion économque régionale? Non, il a lu d'un trait. Le député d'Annapolis Valley ne peut avec raison, et aucun autre député des Maritimes non plus, venir se plaindre à la Chambre de la hausse du budget du ministère de l'Expansion économique régionale. Donc, à la manière sélective qui caractérise les députés d'en face, il s'est attaqué au seul budget qu'il croyait pouvoir légitimement commenter, alors qu'il représente la circonscription d'Annapolis Valley.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député soulève la question de privilège.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je suis prêt à me prêter aux insinuations du premier ministre (M. Trudeau), mais pas de mon honorable ami d'en face. Mon temps est écoulé et je commençais à peine à parler du budget. Nous, de ce côté-ci, nous sommes plaints des politiques adoptées par le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) dès l'ouverture de la session, et mon honorable ami le sait.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Nowlan: Si le député était plus souvent à la Chambre et écoutait les députés de l'opposition, il le saurait.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Peterborough a la parole et on devrait lui permettre de faire son discours.

M. Faulkner: Merci, monsieur l'Orateur. Je n'avais certainement pas l'intention de faire des insinuations: j'énumérais des faits. Je n'ai pas besoin de faire d'insinuations: je n'ai qu'à exposer les faits au député.

Le député s'est ensuite plaint des dépenses. Il a fait certaines critiques légitimes au sujet du programme, je n'en disconviens pas, mais il semblait croire que le gros de l'argent était destiné au Canada central et au Québec en particulier. Il a ensuite prétendu que cet argent n'était pas dépensé par le ministère de l'Expansion économique régionale, mais plutôt par celui du secrétariat d'État. Je ne crois pas que l'excuse plutôt pauvre que le député n'avait que 30 minutes doive excuser certaines critiques que nous avons entendues aujourd'hui.

Je ne me lancerai pas dans une défense du budget du secrétariat d'État. Nous aurons tout loisir de le faire quand le budget du ministère sera étudié par le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. J'espère tout simplement que d'ici là le député qui a si ouvertement critiqué l'augmentation des budgets et a manifesté tellement de préoccupation à leur sujet aura autre chose à dire que tout simplement qu'il s'oppose à l'augmentation des dépenses dans le domaine des installations de traduction.

Je dois dire que je trouve particulièrement ironique que le député se lève et professe son entière confiance et sa foi dans la notion d'un pays bilingue, puis qu'il vienne à la Chambre s'opposer aux dépenses qu'occasionnent les services de traduction. S'il a autre chose à dire au sujet de ce ministère, j'aimerais le lui entendre dire; d'ailleurs, le ministre s'y intéresserait aussi, j'en suis certain. Quoi qu'il en soit, critiquer en bloc toutes les hausses de dépenses pour en venir, en somme, à se plaindre de l'augmentation du montant dépensé pour les services de traduction, est une critique assez creuse et mal tournée. Je le répète, d'ici à ce que les crédits soient étudiés au comité, j'espère que le député aura quelque chose de plus substantiel à apporter au débat.

J'ai aussi été intrigué du fait qu'il possédait des renseignements privés au sujet des discussions du cabinet. Il affirme qu'il a accès à ceux qui prennent part à ces discussions.

M. Nowlan: Vous savez de qui il s'agit, Hugh.

M. Faulkner: Je n'en ai pas la moindre idée. Ce que je sais, c'est que, après avoir étudié le programme du MEER, je ne vois pas comment le centre du Canada en profite. Que peuvent retirer Peterborough ou Toronto de ce programme? Je ne m'en plains pas, car à mon avis, il s'attaque aux véritables priorités. Il n'en reconnaît aucune dans le centre, mais il tente de résoudre des problèmes qui sont en souffrance depuis fort longtemps. Je crois donc que lorsqu'il prétend que les priorités qu'il mentionne ont été établies par un cabinet dominé par des ministres du centre, il se trompe lourdement. D'après moi, il ne s'agit que de munitions pour la prochaine campagne électorale. Mais ne confondons pas les questions électorales avec la réalité.

Moi qui viens du centre du Canada, je serais le premier à convenir que le gouvernement a fait preuve, pour ce qui concerne les questions prioritaires du pays, d'une attitude au moins aussi intelligente et aussi sensible que tout gouvernement antérieur que j'ai connu. Cependant, je le répète, puisque nous sommes dans une année électorale, il nous faudra nous résigner au genre de balivernes que nous entendons depuis quelque temps.

J'aurai d'autres questions à traiter, monsieur l'Orateur. Puis-je donc signaler qu'il est 1 heure?

M. l'Orateur: Les députés sont-ils d'accord pour que la présidence signale qu'il est 1 heure.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil. La Chambre reprendra l'étude de cette question à 2 heures cet après-midi.

(La séance est levée à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 2 heures.)

M. Faulkner: Je désire continuer mes remarques interrompues à 1 heure et aborder la substance de mes observations. Je parlerai d'abord de la participation du ministre des Finances (M. Turner). J'ai déjà fait quelques commentaires sur la stratégie que je crois la meilleure. Je lui souhaiterai de réussir à la direction d'un ministère évidemment difficile. Il a démontré un éminent degré de confiance dans ses entreprises pour le gouvernement, et je suis sûr que ses talents considérables lui apporteront le succès dans son nouveau portefeuille. Dans son premier discours à la Chambre, il a sagement prévenu les députés et la population en général de ne pas s'attendre à toujours voguer sur une mer calme. Bien que l'économie soit solide, contrairement aux sombres prédictions des Cassandres d'en face, il y a de graves problèmes à résoudre. Le ministre en a signalé quelques-uns.

• (1410)

Mentionnons tout d'abord la grande imperfection de la science économique. Ses théoriciens sont plus réputés pour leurs dissensions que pour leur accord. Puis on ne comprend pas vraiment le phénomème de l'inflation par les coûts et l'absence compréhensible mais frustrante d'entente quant à la manière de s'occuper de cette question. Dans ses remarques le ministre a déclaré:

Une telle inflation a fréquemment pris quelque ampleur dans le passé, mais, dernièrement, elle est devenue beaucoup plus virulente.

Le plus souvent, la solution envisagée par les Canadiens, de façon générale, pour résoudre le problème, consisterait à établir le contrôle sur les salaires et les prix. Le président de la Commission des prix et des revenus, M. John Young, a signalé que la Commission avait étudié la question et trouvé une formule qui pourrait être appliquée au cas où les restrictions volontaires seraient insuffisantes. Pour ma part, j'aimerais que les conclusions de la Commission soient rendues publiques afin de nous permettre d'examiner froidement tout ce problème. Je remarque en passant que le comité sénatorial des prix et des revenus a étudié la question de contrôle sur les salaires et les prix, il a invité les économistes les plus distingués du pays et de l'étranger à fournir leur avis à ce sujet et, après une étude exhaustive, il a rejeté l'idée d'établir un contrôle sur les salaires et les prix.

Troisièmement, il faut penser aux dangers inhérents à un pays commerçant comme le Canada, dangers de la formation de blocs commerciaux autour de nous, surtout de blocs commerciaux qui ont des tendances protectionnistes. En quatrième lieu, il y a la menace que fait peser sur l'industrie secondaire canadienne ce système éhonté de subventions à l'exportation que constitue le programme DISC adopté par le Congrès américain, et qui risque de créer un chômage considérable au Canada. En cinquième lieu, le ministre a évoqué quelque chose que nous tous n'avons que trop tendance à perdre de vue, à savoir les véritables caprices d'une économie de marché relativement libre dont la marche est fonction de décisions prises par des millions d'individus.

Mais, monsieur l'Orateur, le niveau de l'emploi et l'économie canadienne sont aussi menacés par quelque chose d'autre que le ministre n'a pas mentionné, monsieur l'Orateur. Il s'agit en l'occurrence, de la nouvelle menace que risque de faire peser sur la situation de l'emploi au Canada le bill Hartke-Burke actuellement à l'étude au Congrès américain. Ce bill bénéficie de l'appui de la centrale syndicale AFL-CIO, et il vise à réduire les importations. Si ce bill, qui a été renvoyé au comité sénatorial des finances, venait jamais à être adopté, ce serait le Canada qui en pâtirait le plus. Ce projet de loi créerait un nouvel organisme doté d'importants pouvoirs pour réglementer les importations. Il forcerait le Canada à contingenter ses exportations vers les États-Unis et à les ramener à leur moyenne des années 1965 à 1969. Ce projet a l'appui des dirigeants des syndicats internationaux aux États-Unis. Or, il s'agit d'une mesure à courte vue, égoïste et protectionniste.

Mais ce qu'il y a de paradoxal, c'est que les travailleurs canadiens qui sont membres des syndicats internationaux en question seront privés de travail par suite des pressions exercées par leurs dirigeants. Il est important de savoir ce que font les dirigeants canadiens des succursales de ces syndicats internationaux, dans quelle mesure ils insistent auprès de leurs homologues aux États-Unis pour entraver la marche du projet de loi. Je voudrais aussi savoir ce que fait le NPD, qui n'est ni plus ni moins que la bonne à tout faire du syndicalisme canadien, pour exercer des pressions afin de faire obstacle au projet de loi.

Voilà quelques-unes des difficultés avec lesquelles le ministre des Finances est aux prises. Sa tâche ne sera pas facile. Cela étant admis, il me pardonnera peut-être si je le gronde gentiment pour ce qui semble être des déclarations quelque peu teintées d'optimisme au sujet des perspectives d'emploi pour les travailleurs canadiens. Je suis d'accord avec lui que notre première priorité doit être de fournir de bons emplois aux Canadiens en quête de travail. C'est juste et louable. Je souscris pleinement à cette priorité. Mais à dire vrai, monsieur l'Orateur, quelles possibilités cette priorité a-t-elle de devenir plus qu'une priorité? Je ne crois pas que le présent gouvernement, ou même tout autre gouvernement, puisse atteindre cet objectif, et je ne crois pas que nous devrions donner aux Canadiens l'impression que c'est possible, ou facilement réalisable.

J'ai été étonné de recevoir aujourd'hui le premier envoi d'un document qui fait apparemment partie d'une campagne organisée en faveur d'un «programme de plein emploi.»

M. Gilbert: Vous êtes contre le plein emploi?

M. Faulkner: Que le député me laisse le temps d'exprimer mes craintes. Quel est ce programme? Je cite un extrait de cette lettre:

Je vous invite à exiger du gouvernement qu'il adopte immédiatement des mesures garantissant à tous les Canadiens capables et désireux de travailler un emploi et un juste salaire . . .

Quoi que cela veuille dire!

. . . selon leur capacité ou formation.

Si un parti politique de cette Chambre, quel qu'il soit, dispose d'un tel programme, il doit le présenter. Mais ce n'est certainement pas le cas du NPD, ni des conservateurs, et encore moins de nous-mêmes. Je pense que nous devrions cesser d'essayer de donner l'impression aux Canadiens qu'il existe quelque part un remède miracle simple, que si tel ou tel groupe était au pouvoir, chacun jouirait d'une politique de plein emploi et recevrait une juste rémunération, et je dirais qu'il s'agit là d'un jugement assez subjectif. Est-ce à chacun de décider de sa propre valeur? En fait, monsieur l'Orateur, certaines personnes qui font notre travail pensent que notre rémunération est trop faible. Nous ne pouvons vraiment pas atteindre ce but comme tel.

M. Gilbert: Pourquoi pas?

M. Faulkner: Si le député est naïf au point de ne pas comprendre ce raisonnement, je lui dirai deux mots en particulier plus tard. Si quelqu'un ici peut me citer l'exemple d'une année au cours de laquelle le plein emploi a régné au Canada, ou si les collègues du député d'en face dont le parti a été au pouvoir pendant 17 ans en Saskatchewan, peut me citer l'exemple d'une année, ou même d'une seule journée pendant laquelle cette province a connu le plein emploi associé à des rémunérations équitables, je suis prêt à retirer ce que je viens de dire. Mais ils savent pertinemment qu'ils ne peuvent pas citer un tel exemple. Et c'est de l'hypocrisie pure que de vouloir l'affirmer.

Certes notre but doit être le plus grand accroissement possible de l'emploi, et nous pouvons en convenir bien franchement, mais nous devrions également examiner de quelle manière ceux qui n'occupent pas et ne peuvent pas occuper un emploi pourraient néanmoins être actifs et occupés, en alternant les tâches. Les événements ont rendu caduque la manière traditionnelle dont nous examinons la question. La technologie de pointe qui conditionne l'industrie crée de nouveaux problèmes et de nouvelles possibilités.

Il ne fait aucun doute qu'il y aura de moins en moins de travail et de plus en plus de loisirs. Il ne fait aucun doute que les heures supplémentaires, entre autres, devront être éliminées. Il ne fait aucun doute que la semaine de 40 heures de travail est en passe de devenir superflue si on considère les taux d'occupation actuels des emplois. Ce sont là des concepts qui devront être réétudiés et, tant que nous l'aurons pas fait, nous devrions cesser de promettre le plein emploi. Nous devons commencer à envisager la manière de rendre les périodes de chômage aussi créatrices et actives que possible. Nous devons commencer à penser à des solutions de rechange au «boulot» tel qu'on le conçoit traditionnellement dans le cadre d'une définition étroite. Nous devons commencer à songer à une société qui soit en mesure d'offrir des solutions et de susciter l'espoir, et non pas seulement d'apporter un soulagement temporaire sous forme d'aumônes.

Je voudrais maintenant aborder la question de la stratégie en traitant des perspectives économiques qui s'offrent à notre pays. Je voudrais souligner certains points qui me paraissent essentiels à notre statégie. Pour ce qui est tout d'abord de l'expression «stratégie industrielle», ceci me paraît une expression spécieuse et populaire que personne n'est en mesure de définir avec précision. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Pepin, a fait des promesses plus précises dans ses déclarations ultérieures. Il soutient à juste titre, il me semble, qu'au cours des années s'est manifestée une forme élaborée de stratégie industrielle. Des programmes comme le PATI et l'IRDIA et les politiques comme celle du textile, sont une forme de stratégie industrielle. L'élément essentiel de la stratégie à venir et sans doute le plus complexe réside dans les mesures prises par le ministère pour encourager le processus de rationalisation.

La fragmentation des industries a manifestement affaibli notre base économique nationale. Je reconnais que les besoins du consommateur canadien ont été satisfaits, ainsi que les intérêts des actionnaires américains. Il reste cependant que les insuffisances de ce système sont évidentes et ont été parfaitement prouvées par un certain nombre d'études. Le ministre des Finances et le ministre de l'Industrie et du Commerce ont fait allusion à ce problème et j'attendrai qu'ils définissent leurs projets avec davantage de précision. Je tiens simplement à déclarer qu'à mon avis ceci doit constituer l'un des éléments de notre stratégie industrielle.

Pour ce qui est de la réforme fiscale, je tiens à dire qu'en dépit de la révision approfondie de notre système fiscal, il reste évident qu'il est nécessaire de faire davantage de réformes. Je suis pour ma part convaincu qu'au lieu d'accorder des privilèges fiscaux extraordinaires à l'industrie primaire afin de compenser ses prétendus risques, toutes concessions ou privilèges éventuels devraient lui être accordés en fonction de la transformation effectuée au Canada. La plupart de nos réserves sont limitées—la situation durera probablement un certain temps—et il n'est pas logique d'encourager les compagnies à vendre nos matières premières sur ce qui est essentiellement un marché favorable aux vendeurs et d'accorder en même temps à ceux-ci une subvention spéciale. L'appui fiscal, s'il se justifie, devrait épauler les efforts que tente l'industrie des ressources pour effectuer la transformation au Canada.

• (1420)

Deuxièmement, il faudra songer à modifier les impôts, de façon à soutenir l'entreprise canadienne qui risque des capitaux. Même l'examen le plus sommaire de la scène industrielle montre que diverses petites compagnies, sous l'impulsion de jeunes entrepreneurs généralement novateurs en matière de technologie, essaient de prendre leur essort. Leur principal problème est de trouver les capitaux qu'il faut risquer. Si on est prêt à risquer des capitaux pour s'engager dans ce domaine, je pense que le gouvernement devrait assumer une partie du fardeau. Nous pourrions examiner les méthodes employées aux États-Unis. Leur formule pourrait s'avérer efficace au Canada: en principe, cependant, il importe que nous nous appliquions à soutenir l'entreprise où on risque des capitaux. Les petites entreprises qui reposent sur le risque de

capitaux sont souvent le noyau dont sortiront des établissements beaucoup plus considérables et, d'autre part, viables.

Enfin, il y a la stratégie nationale, question que j'ai déjà touchée à la Chambre. Le ministre des Finances a exprimé dans son discours l'espoir que le milieu des affaires et les syndicats ouvriers, ainsi que les groupements de cultivateurs et de consommateurs, fassent des instances et offrent des conseils. Monsieur l'Orateur, je vous le rappelle, telle a été, jusqu'à un certain point, la façon d'agir dans le passé. A mon avis, la méthode qui consiste à demander des conseils ou à en offrir à un moment particulier, lorsque la situation devient critique, ou même la pratique courante d'une réunion annuelle entre le cabinet et des représentants des milieux d'affaires et des syndicats—réunion distincte, bien entendu—ne sauraient relever les défis actuels. Les consultations entre les ouvriers et les patrons et le gouvernement devraient être beaucoup plus systématiques et suivies qu'elles ne l'ont été jusqu'ici. Nous avons eu le bons sens de reconnaître les avantages de consultations continues dans le domaine des relations industrielles. Le principe ne serait pas moins valable sur un front économique plus vaste.

Les consultations et les sessions de stratégie à l'échelle nationale ne réussiront que si le gouvernement est disposé à n'exprimer absolument aucune réticence sur les renseignements qu'il possède. Il doit également être préparé à tenir des consultations systématiques sur les options politiques discutées au cabinet. Je suis profondément convaincu que si le patronat et le monde ouvrier ont une idée claire et constamment à jour des intentions du gouvernement, de certains des problèmes que nous prévoyons, et que si les chefs ouvriers et patronaux sont consultés sur ces sujets, nous pouvons espérer le plus haut degré de collaboration et de compréhension que nous avons jamais vu exister chez nous dans le passé.

Monsieur l'Orateur, je dis simplement que nous avons à soutenir la concurrence de pays hautement développés, raffinés et industrialisés. Nous devons nous accommoder des politiques plus rigoureuses et un peu protectionnistes de notre plus grand associé commercial et de notre plus grand marché, au Sud de nos frontières. Même tous ces problèmes et les autres que j'ai esquissés précédemment rendent indispensables la consultation continue et la plus intime possible entre le gouvernement, le patronat et le monde ouvrier. Les réunions annuelles que nous avons connues dans le passé ne nous permettront pas d'atteindre cet objectif. Elles n'engendreront ni la compréhension ni la collaboration dont nous avons besoin. J'exhorte le ministre des Finances, en se chargeant de ses nouvelles responsabilités, à étudier les possibilités que comporte ce domaine de collaboration comme, à mon avis, on ne l'a pas fait jusqu'ici.

Je crains de manquer de temps, monsieur l'Orateur, mais je voudrais effleurer une industrie importante dans ma région, qui a fait l'objet, dans le discours du trône du passage suivant:

Les principes directeurs visant le soutien d'un secteur connexe et distinct à la fois de l'économie, le tourisme, seront annoncés d'ici quelques semaines.

J'accueille cette promesse avec approbation et enthousiasme et je suivrai avec intérêt ce qui se passera. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, je représente une région où le tourisme a une grande importance, et comporte de graves difficultés dans les régions moins développées ou désavantagées. L'un des principaux problèmes est la fragmentation et la décentralisation de cette industrie qui ne dispose pas de ressources financières qui en permettent la croissance et la réorganisation. Il importe de noter les efforts de la BEI à cet égard. Je signale à la Chambre que l'an dernier ses prêts aux hôtels et aux motels ont augmenté, passant de 17 à 27 millions de dollars. C'est dire que ça bouge. C'est au niveau du financement de l'industrie touristique, dans les régions moins développées, qu'on a le plus besoin d'aide.

J'ajouterais que, dans les régions moins développées, c'est souvent l'industrie touristique qui peut employer le plus de monde. Les usines ne s'y établissent pas vu les difficultés de transport et les frais d'installation, mais l'industrie touristique et les ressources naturelles de la région, les lacs, les cours d'eau, la chasse et la pêche, peuvent y assurer des emplois à longueur d'année.

Une stratégie, et c'est ce que je demande, destinée à aider les régions moins avantagées, devrait comprendre les quatre éléments suivants. D'abord, le financement, à des conditions spéciales, d'entreprises touristiques rentables qui ont l'intention de se développer de façon à répondre à la sorte de critère dont nous parlons; deuxièmement, l'aide aux services qui dans nos collèges d'enseignement général s'occupent de la formation de traiteurs ou de personnel d'hôtellerie. Il faut évoluer, et beaucoup dans ce domaine; troisièmement, l'accès aux régions touristiques. L.'examen le plus sommaire de la région des lacs Kawartha révèle à quel point elle est difficile d'accès, l'état des routes qui y mènent n'étant pas satisfaisant; pour la plupart nous nous impatientons de plus en plus de l'inertie du gouvernement provincial dans ce domaine. Enfin, il faut, surtout au Canada, encourager les vacanciers à visiter d'autres régions du pays. Ce genre de publicité encourage les Canadiens à visiter leur pays, ce qui s'est trop longtemps fait attendre.

Une stratégie cohérente et bien financée dans ce secteur pourrait mieux que toute autre, peut-être, redresser les injustices subies par la population des régions à croissance lente de l'Ontario et d'autres régions du pays. Pour autant que le gouvernement se soit engagé à intervenir dans ce secteur, je lui offre mon appui et je me prononcerai en faveur de toutes les mesures qu'il présentera en vue d'atteindre cet objectif.

En conclusion, puis-je avancer un autre argument que j'ai présenté à l'appui de la décision de transférer la responsabilité des canaux du ministère des Transports au programme de conservation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien? Voilà un projet que vous-même, monsieur l'Orateur, moi-même et d'autres députés préparons depuis au moins deux ans. Je crois qu'il importe de citer cette phrase clé de la déclaration du ministre à la Chambre:

Nous avons l'intention, en étroite collaboration avec les provinces, de développer la valeur historique, l'aspect récréatif de ces voies d'eau, et d'en protéger leurs parcs et leurs habitats fauniques.

Monsieur l'Orateur, bien que toute nouvelle, cette initiative prouve combien avaient raison ceux d'entre nous qui préconisaient l'utilisation de ces cours d'eau exclusivement à des fins récréatives plutôt que commerciales et leur accessibilité à tous les citoyens. Nous le reconnaissons tous, j'en suis sûr. Ce qui arrive c'est que les lacs de l'Ontario et d'autres régions deviennent le fief privé de nombreux propriétaires de chalets. Grâce à ces nouvelles priorités, ce genre de récréation sera à la portée de tous les Canadiens, quel que soit leur revenu, et on prévoit une foule d'aménagements comme les pistes d'excursion, les routes de canots, les sanctuaires etc. beaucoup plus prometteurs que tout ce que l'on a connu jusqu'ici.

Je félicite de tout coeur le ministre et le gouvernement de cette initiative. De toutes les mesures qui s'imposent, la première réside dans l'acquisition de terrains pour les aménager en parcs, surtout le long des canaux reliant les rivières Trent et Severn où les terrains se vendent à prix d'or et sont constamment recherchés par les entrepreneurs privés. Si l'on veut que ces terres servent à tous les citoyens, il faut que le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial ou encore les deux ensemble mettent en œuvre un programme d'achat de terrains afin d'en empêcher la mise en valeur par des particuliers. Bien sûr, l'entreprise privée continuera d'agir, mais, dans l'intérêt de tous, un certain équilibre s'impose. L'initiative du gouvernement actuel permet d'espérer un tel équilibre, ce qui plaira, j'en suis sûr, à tous les citoyens de Peterborough et des comtés de Northumberland et Durham.

Je m'excuse d'avoir parlé si vite, monsieur l'Orateur, mais je voulais consigner plusieurs points au compte rendu, et je vous sais gré de votre indulgence.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack) a la parole.

M. Thomson: Une question, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Si le secrétaire parlementaire veut entendre la question, la présidence devra demander le consentement unanime de la Chambre pour prolonger son temps de parole qui venait d'expirer lorsqu'il a terminé ses remarques. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

M. Bell: Non. Nous avons un horaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack) a la parole.

• (1430)

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, d'abord, j'aimerais féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. La permission accordée aux deux députés de l'arrière-ban de parler à la Chambre a dû être d'un grand réconfort pour eux. Nous savons tous, bien sûr, que le député de Bruce (M. Whicher) a toujours tenu le rôle d'interrupteur officiel ou de clown; il a dû être aussi étonné qu'on lui permette de prononcer un discours sérieux.

Une voix: Ça suffit!

M. Alkenbrack: Mes collègues ont éminemment repoussé les tentatives du député de raviver l'éclat de l'image ternie du gouvernement et je ne vais pas m'attarder là-dessus. Néanmoins, je me sens obligé de faire quelques observations sur la verbosité du député. En premier lieu, le discours du trône lui-même a dû être rédigé par la même équipe qui a rédigé les projets de loi des quatre dernières années. Le document avait été préparé de façon à créer plus de confusion que de lumière au sein de cette Chambre et du pays. Le discours se prêtait à autant d'interprétations différentes qu'il y avait d'auditeurs et, monsieur l'Orateur, il n'apportait aucune solution aux graves problèmes qui affligent le Canada depuis que le gouvernement actuel assume un pouvoir si étendu.

L'honorable député de Bruce était comme Marc-Antoine; cependant, il a quelque chose en commun avec cet autre Marc-Antoine. Nous ne sommes pas certains s'il est venu glorifier son César ou l'ensevelir. Si vous me permettez d'emprunter une expression au poète, je crois que l'honorable député a trop protesté. Ce faisant, il a omis d'ajouter quelque chose au lustre de l'image quelque peu ternie de son César. On lui avait apparemment dit de prononcer son discours de la manière dont le gouvernement gère les affaires de l'État, car il n'a cessé de divaguer si bien qu'à la fin il a dû demander plus de temps pour essayer de prouver ce qu'il avance. Nous nous sommes fait un plaisir de lui accorder plus de temps.

Je vais maintenant passer de l'honorable député de Bruce à l'honorable député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride). Je dis à ce dernier qu'il a raison de s'inquiéter de l'issue probable des prochaines élections fédérales. Lorsque ses commettants liront les incohérences que comporte son discours à la Chambre de lundi dernier, il aura beaucoup plus lieu de s'inquiéter. Comme mes collègues, j'ai été fort étonné d'entendre le député déclarer qu'il se considère en quelque sort comme un ombudsman. J'attends impatiemment qu'il justifie cette déclaration, par paroles et par action, surtout par action.

Je voudrais faire une mise au point avant de poursuivre mon exposé, monsieur l'Orateur. Je ne m'attaque pas aux deux députés dont j'ai parlé jusqu'ici. Je ne les attaque pas personnellement, pas plus que je n'attaquerais personnellement un député quelconque. Ils sont tous deux de mes amis. Tout le monde doit avoir bien compris que les députés serviles de l'arrière-ban de l'autre côté de la Chambre ont renoncé depuis longtemps à toute prétention d'individualisme. Ils en sont maintenant réduits à servir l'élite au pouvoir qui les gouverne comme elle gouverne le Canada. Je leur reproche de n'avoir pas tenu tête à cette élite dominante et servi leurs mandants. Je leur reproche leur servilité et leur disposition manifeste à faire passer les intérêts de leurs mandants après ceux de l'élite dominante. Le député de Lanark-Renfrew-Carleton exécute servilement les volontés du groupe qui détient les leviers de commande dans notre pays et il se prend ensuite pour un ombudsman. Monsieur l'Orateur, il s'agit là, à n'en pas douter, d'une contradiction qui n'a pas son égale dans les annales du Parlement canadien, ni d'aucun autre Parlement.

Et voici où je voudrais en venir, monsieur l'Orateur. Je tiens à vous dire que je m'oppose à toute mesure législative tendant à créer un ombudsman parmi nous. Nous tous ici sommes des députés, même le premier ministre (M. Trudeau) qui représente la circonscription qui l'a élu; et chacun de nous est l'ombudsman des gens qui l'ont élu.

Je vais maintenant répondre à certaines accusations lancées par le député, des accusations qui ont trait à la position adoptée par certains de mes collègues et par moi-même à propos d'abus commis dans le cadre de la loi sur les langues officielles et de la loi sur l'emploi dans la fonction publique. Je me permets de noter, en passant, que j'ai en ma possession un dossier relatif aux plaintes au sujet des abus commis en application de la loi sur l'emploi dans la fonction publique. Ce dossier pèse presque autant que le bill C-259, la loi de l'impôt sur le revenu, et il contient plus de 200 plaintes circonstanciées.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député?

M. Alkenbrack: Quand j'aurai fini, monsieur l'Orateur.

Une voix: Après les prochaines élections fédérales.

Des voix: Oh, oh!

M. Alkenbrack: Je répondrai aux questions quand j'aurai terminé mon discours, monsieur l'Orateur. Il est de notoriété publique que certains de mes vis-à-vis me considèrent comme un fanatique parce que je me suis élevé contre ces abus, à propos desquels on m'a fait parvenir des documents. Je savais bien à quoi je m'exposais, c'est-à-dire à me faire traiter de fanatique, avant d'ouvrir la bouche et, sans doute, on va continuer à m'accuser de fanatisme à l'avenir, à maintes reprises. Cependant, je voudrais faire bien comprendre une chose à mes vis-à-vis et à tous les autres qui pourraient avoir envie de me traiter de fanatique: Je suis bien ancré dans mes opinions, et je ne fléchirai pas. Je continuerai à m'attaquer au gouvernement et à ses âmes damnées sur la question du bilinguisme imposé de force et sur les tentatives que fait le gouvernement pour fouler aux pieds les droits traditionnels et révérés des Canadiens, et spécialement ceux des particuliers au sein de la fonction publique. Je ne resterai pas muet devant ce spectacle de quelques Canadiens qui ont, en raison de leur race, foi, couleur ou langue, des privilèges qui sont refusés à l'ensemble de la population canadienne; je ne me tairai pas non plus en voyant des Canadiens désavantagés pour ces mêmes raisons.

Il est intéressant de noter que quelques députés d'en face sont tout à fait prêts à exploiter la politique gouvernementale de biliguisme à des fins politiques, et qu'ils sont tout aussi prêts à rentrer dans le rang sur ordre de leurs chefs. Le 20 mai 1971, le député de Grenville-Carleton (M. Blair) a dit à une réunion de l'association de sa circonscription qu'il contestait la politique gouvernementale du bilinguisme dans la fonction publique. Très bien. Il a dit que ses électeurs l'avaient confirmé dans cette opinion et qu'il continuerait à s'opposer à cette politique. J'ai sous la main sa déclaration telle qu'elle a été publiée dans le *Journal* d'Ottawa. On se souviendra certainement que le député a proposé une motion au sujet des abus commis, selon lui, sous le couvert de la Loi sur les Langues Officielles au comité d'enquête sur le bilinguisme dans la fonction publique. La motion du député fut repoussée, surtout par les membres de son propre parti. Entre-temps, on l'a prié de renoncer à de telles pratiques.

M. Osler: Et qui l'appuie de votre côté?

M. Francis: Personne.

M. Paproski: Ne vous inquiétez pas de ça, Osler.

M. Osler: Je veux seulement savoir qui l'a appuyé.

M. Alkenbrack: Après que le député de Leeds (M. Code) et moi-même eussions proposé une motion demandant le limogeage du président de la Commission de la Fonction publique, le député de Grenville-Carleton changea d'opinion et se déclara publiquement contre mes collègues et moi. Mon dossier d'abus est de loin plus complet que le sien, sinon il n'aurait pas osé abandonner ses commettants pour le gouvernement. Je me demande s'il tournera à nouveau casaque après que son chef aura lancé les prochaines élections. Il sera peut-être trop tard pour lui car sa crédibilité a trop souffert pour qu'il puisse la reconquérir en ouvrant simplement son dossier de réclamations et en essayant aussi tard d'obtenir justice pour ses commettants qui ont souffert inutilement.

M. Paprosky: C'est honteux!

M. Alkenbrack: Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir aux déclarations du député de Lanark-Renfrew-Carleton.

[M. Alkenbrack.]

Le début de son discours m'a fait croire en sa crédibilité. Au début il a parlé d'économie, d'agriculture et d'écologie, domaines où il semble avoir des connaissances considérables. Nous sommes tous surpris qu'il ne fasse pas partie du cabinet. Ensuite, comme en fait foi la page 74 du hansard, il a ajouté:

• (1440)

En premier lieu, le gouvernement libéral, sous la direction du premier ministre actuel (M. Trudeau) a fait savoir que la plupart des Canadiens n'arriveraient jamais à parler plus d'une langue et qu'il fallait donc qu'ils puissent s'adresser à leur gouvernement dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.

Cela est très facile à croire, jusque là. Le député aurait dû s'en tenir à cela. Il allait gagner la partie. C'est vraiment dommage qu'il ne s'en soit pas aperçu. Nous sommes tous entièrement d'accord pour donner à tous les Canadiens la possibilité d'être servis par leur gouvernement soit en anglais soit en français. Le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a établi cette politique il y a des années en instituant l'interprétation simultanée à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Alkenbrack: Le député a ensuite mentionné le chef de l'opposition (M. Stanfield). Il a même mentionné le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan). Il s'est dit étonné que le chef de l'opposition n'ait pas fait son discours à la Chambre, l'autre jour, sur le sujet que j'ai moi-même choisi. Je ne vois vraiment pas la logique de cette observation. Je ne vois pas en quoi cela a un rapport avec la position que j'ai prise sur cette question. Cela étonnera sans doute le député d'apprendre que les conservateurs progressistes ne sont pas tenus de laisser au vestiaire leur individualité et leur responsabilité à l'égard de leurs électeurs avant d'entrer à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Alkenbrack: Il y a bien des raisons qui font que nous sommes un parti fort. En voici l'une des principales: c'est que nous sommes des personnes, non des marionnettes. Le chef de mon parti et moi-même parlons français, mais je ne vois pas comment cela aurait une incidence quelconque sur ma décision de m'élever ici contre les abus commis sous le prétexte que les Canadiens francophones devraient pouvoir obtenir, dans leur langue, les services du gouvernement fédéral.

Le député ferait bien d'étudier plus à fond mes observations. Il ferait bien de lire et de relire les plaintes qu'il reçoit de fonctionnaires publics dont la carrière a été plafonnée parce qu'ils n'étaient pas bilingues. Il ferait également bien d'écouter les avertissements qu'on lance aujourd'hui sur les dangers inhérents à un affrontement racial dans ce pays, tel que le provoque le gouvernement fédéral. C'est la conséquence des abus dont les bonzes qui dirigent les ministères sont coupables. Le ministre et ses collègues de l'arrière-plan seraient bien avisés d'examiner jusqu'à quel point le secrétaire d'État (M. Pelletier), le président de la Commission de la Fonction publique ainsi que la loi sur les langues officielles sont en train de saper le moral et l'efficacité de la Fonction publique, des forces armées et d'autres organismes du gouvernment par le zèle qu'ils déploient à vouloir effacer les prétendues erreurs du passé. J'ai en main plus d'une douzaine de plaintes dans cette veine, que des membres des forces armées m'ont adressées. Même si l'on souscrit à l'opinion que les Canadiens francophones ont vécu en marge de la vie nationale, ce que je n'admets pas, deux noires ne feront

jamais une blanche. Je suis surpris et scandalisé que ce truisme ait échappé à l'attention du député de Lanark-Renfrew-Carleton.

Quant à la question touchant le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) qu'on a reçu si chaleureusement dans la circonscription de Lanark-Renfrew-Carleton lorsqu'il y a pris la parole, il y a quelques semaines, je comprends l'inquiétude de mon vis-à-vis. Je puis l'assurer que l'organisation du parti conservateur dans sa circonscription fait tout à fait corps avec le parti national. Mon collègue en sera encore plus inquiet. Il a comparé le député de Gander-Twillingate à Ian Paisley et George Wallace. Quoique, à mon avis, ces comparaisons soient odieuses, je ne peux m'empêcher de lui dire qu'il ferait mieux de se préoccuper de savoir avec qui ses commettants le compareront.

Certains députés d'en face seront probablement surpris d'apprendre qu'en 1972 le programme des langues officielles aura coûté aux Canadiens la somme de . . . je crois que le ministre . . .

M. Paproski: Il veut savoir ce que vous pensez de Paisley.

M. Alkenbrack: Je crois que le ministre devrait écouter le chiffre que je vais citer. Certains députés d'en face seront probablement surpris d'apprendre qu'en 1972 le programme des langues officielles aura coûté aux Canadiens la somme de 223 millions de dollars. Ce chiffre ne représente que le montant affecté au programme qui relève du bureau du secrétaire d'État.

M. Paproski: Que dire des pauvres Ukrainiens et Polonais?

M. McGrath: Et des Terre-neuviens.

M. Alkenbrack: Ce n'est que la partie supérieure de l'iceberg. Il n'inclut pas les sommes accordées à d'autres ministères et camouflées sous des en-têtes trompeuses. Le programme de bilinguisme fait perdre à tous les services gouvernementaux des millions d'heures-hommes. Il y a une perte incalculable d'efficacité, comme en témoigne l'effondrement complet de certains organismes comme la Commission d'assurance-chômage.

Il y a de plus les répercussions tragiques que le programme a eues chez les fonctionnaires. Des milliers de carrières ont été affectées, bon nombre d'entre elles arrêtées par des licenciements, des déclassements et des pertes de promotions.

L'hon. M. Pelletier: Leurs noms.

M. Alkenbrack: Je les ai ici, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Pelletier: Leurs noms.

M. Alkenbrack: Le ministre me demande de les nommer pour pouvoir les congédier.

Des voix: C'est une honte!

M. Alkenbrack: Les conditions de travail se sont détériorées au point que certains employés préféreraient se chercher de nouvelles carrières en dehors des services gouvernementaux. Je connais un médecin réputé qu'il l'a fait le 11 février.

L'hon. M. Pelletier: Son nom.

M. Alkenbrack: Ils préfèrent agir ainsi plutôt que de supporter l'atmosphère de ressentiment et d'hostilité créée dans la Fonction publique par les tactiques brutales du gouvernement. Chaque ministère en comporte un bon nombre.

Le programme officiel de bilinguisme s'est déjà dégradé au point de devenir ouvertement canadien-français. En vue d'aider le gouvernement à faire progresser ce nouveau concept, de nombreux ministères ont embauché un nombre élevé de Canadiens-français. Le terme «Canadien-français» ne se justifie pas. Ne disposant pas d'un meilleur adjectif, c'est ainsi que nous les qualifions. Nous parlons également de «Canadiens-anglais» qui, en fait, n'existent pas. Nous sommes «Canadiens». C'est tout.

Chaque ministère comporte également un service consultatif de bilinguisme également largement composé de Canadiens-français. Je connais le cas de jurys de promotion entièrement composés de Canadiens-français. Dans certains ministères, comme Statistique Canada, on accorde ainsi des promotions à des Canadiens-français . . .

L'hon. M. Pelletier: Ce sont simplement des Canadiens.

M. Alkenbrack: . . . au détriment de Canadiens tout aussi méritants d'origines ethniques différentes. Je suis parfaitement renseigné sur des cas de ce genre au sein de la direction des statistiques de Statistique Canada. Le directeur d'un certain service a fait campagne en vue de décourager les Canadiens-anglais et de leur faire quitter son service. Il soutient les Canadiens-français au détriment de Canadiens-anglais plus méritants à une exception près: il fait tout son possible pour obtenir une promotion rapide en faveur d'une anglophone bien que celle-ci ait les pires résultats professionnels au point de vue tant production qu'exactitude. Ce cas est bien connu dans les sections importation et exportation.

Un autre procédé employé à Statistique Canada mérite d'être étudié. Au moins deux personnes ont été promues au niveau de CR-6 bien que celui-ci ne soit pas autorisé. Les chefs de service déplacent ces gens d'une section à une autre afin de camoufler un tel procédé illégal. Encore là on a réussi à miner encore plus le moral de la direction. Je pense particulièrement aux unilingues qui ne voient aucune chance d'avancement. La délégation de pouvoirs en cette matière a tellement débordé les cadres que je ne puis croire que le président de la Commission de la Fonction publique soit au courant de tous les abus. A vrai dire, je ne pense pas qu'il s'en soucie aussi longtemps que son ministre le protège.

• (1450)

M. Faulkner: Le député me permettrait-il une question?

M. Alkenbrack: Après mes commentaires, s'il reste du temps.

Inutile d'ajouter que le moral est très bas dans cette section. Au cours des dernières semaines le ressentiment a pris des proportions telles qu'il y a danger réel qu'on en vienne aux coups.

M. Faulkner: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis prêt à l'écouter pendant quelque temps, mais lorsque le député parle d'employés dans un certain nombre de ministères sans vouloir les identifier, je dois protester. A moins qu'il ne soit prêt à témoigner devant un comité permanent de la Chambre il ne devrait pas continuer ce genre d'insinuations qui sont contraires aux coutumes de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le secrétaire parlementaire n'est peut-être pas d'accord avec le député qui a la parole. C'est même évident. Mais il semble à la présidence qu'à moins de citer quelque autorité que je ne connais pas, il n'y a pas lieu de faire appel au Règlement.

M. Alkenbrack: Nous remercions le député de Peterborough de son intervention. Il qualifie mes remarques d'insinuations. Elles n'en sont pas. Il s'agit seulement d'un grief dont je vous fais part, monsieur l'Orateur. Je parle de certaines plaintes légitimes qu'il est possible de prouver.

Les gens qui m'ont parlé de cette situation n'oseraient jamais déposer une plainte auprès de la Commission de la Fonction publique ou de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. On m'a souvent dit que l'Alliance n'intervient pas dans le cas des plaintes. C'est le cas, semble-t-il, depuis que des dispositions ont été prises en vertu desquelles l'Alliance du Service public du Canada prélève des retenues sur les traitements des fonctionnaires, qu'ils soient membres ou non d'un syndicat. De la sorte, cet organisme ne voit plus la nécessité de s'occuper des griefs comme il l'aurait fait dans le passé puisqu'il n'est pas obligé de servir les fonctionnaires pour les inciter à demeurer au sein de l'Alliance.

J'aimerais mentionner un autre domaine fort litigieux. La Société Radio-Canada a deux réseaux, l'un français et l'autre anglais. Le réseau français travaille en français, c'est bien. C'est ce que nous voulons qu'il fasse pour atteindre les Canadiens français. Il est impossible à un anglophone unilingue ou même bilingue de faire carrière au réseau français. Maintenant, monsieur l'Orateur, le réseau anglais est devenu bilingue et dans certains domaines et on refuse déjà aux Canadiens anglais d'y poursuivre leur carrière. Même la programmation est touchée. J'ai dans ce dossier des plaintes provenant de contribuables de diverses régions du pays qui s'opposent à l'utilisation du français sur un réseau anglais. C'est une plainte légitime. Pour ma part, j'aime voir à l'occasion une émission française au réseau anglais, lorsque cela est opportun sur le plan culturel, mais beaucoup de gens s'y opposent. C'est une arme à deux tranchants. Il y a probablement de nombreux Canadiens français qui n'aiment pas voir des émissions en langue anglaise au réseau français. Il se peut qu'ils ne comprennnent pas l'anglais, comme il y a de nombreux Canadiens anglais qui ne comprennent pas le français. On a déjà annoncé qu'à l'avenir les carrières au sein du réseau anglais ne seront guère accessibles au Canadiens anglais, surtout s'ils ne sont pas bilingues. Les députés comprennent, j'en suis certain, le point que je veux faire ressortir.

J'ai reçu plusieurs lettres qui attestent que la succursale locale de NABET, au réseau anglais à Ottawa, compte parmi ses membres une majorité de Canadiens français alors qu'il y a quelques années à peine, la proportion des membres francophones était d'environ 10 p. 100. J'ai reçu des plaintes selon lesquelles des commentateurs canadiens comme Pierre Nadeau et Charlotte Gobeil jouiraient de la préférence sur des concurrents anglophones. Je n'ai rien contre eux personnellement. M^lle^ Gobeil m'a fort bien reçu et elle a habilement dirigé une émission à laquelle j'ai participé. Je dépose tout simplement à vos pieds, monsieur l'Orateur, les plaintes que j'ai reçues dans ce sens; ce ne sont sans doute pas des plaintes que je porterais personnellement. Mais, paraît-il, on accorde des préférences bien que le réseau reçoive des lettres de protestation contre le mauvais anglais qui s'y parle.

[M. Faulkner.]

Des quantités de gens m'ont demandé, par écrit, si la nouvelle langue qui se parlera dorénavant au Canada sera le franglais, un mélange de mauvais français et de mauvais anglais. En me fondant sur des dossiers bien documentés concernant les mutations, les rétrogradations et les licenciements des fonctionnaires du réseau anglais à Ottawa, je m'inquiète des activités d'un certain M. Martel qui œuvre à la direction de l'administration du poste. Dans les plaintes que j'ai reçues, M. Martel était désigné comme un homme de main du bureau du secrétaire d'État et c'est lui, d'après ce qu'on m'a dit, qui est responsable d'un certain nombre de changements de personnel motivés uniquement par la politique de bilinguisme.

M. Osler: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois qu'il est absolument injuste de la part du député de venir nommer des personnes qui sont à l'emploi d'une société de la couronne, des personnes qu'il pourrait facilement attaquer lorsque le comité de la radiodiffusion étudiera les prévisions budgétaires de la Société Radio-Canada.

M. McGrath (Saint-Jean-Est): J'espère que le temps passé à s'occuper de ces supposées questions de Règlement ne diminue pas le temps alloué à mon honorable ami.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): On a déjà accordé du temps pour le précédent rappel au Règlement. Je devrais peut-être maintenant me prononcer sur la question qui vient d'être soulevée. Je sais qu'il est de règle à la Chambre, que les fonctionnaires ne soient pas mentionnés par leur nom ni attaqués au cours du débat, car il leur est alors impossible de répliquer. Je suis sûr que l'honorable député n'attaquait pas directement l'intégrité du fonctionnaire en question. C'est l'opinion de la présidence.

M. Alkenbrack: Monsieur l'Orateur, j'espère que vous ne comptez pas cela sur le temps qui m'est attribué pour mon discours. J'aimerais que votre honneur déclare si le rappel au Règlement de l'honorable député est maintenu ou non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La présidence a fait part de sa décision. La présidence n'avait pas l'impression que l'honorable député passait une remarque sur l'intégrité ou les qualités de fonctionnaires, même s'il en a parlé de façon générale. Je ne crois pas qu'il les attaquait précisément.

M. Alkenbrack: Merci, monsieur l'Orateur.

M. Osler: Il me semble que le nom d'un homme en particulier a été mentionné à plusieurs reprises au sujet de Radio-Canada. C'est pour cela que j'invoque le Règlement. L'honorable député a mentionné précisément un nom.

M. Paproski: Pourquoi ne vous asseyez-vous pas précisément.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. J'ai rendu une décision et l'honorable député qui a la parole devrait avoir la possibilité de terminer ses remarques.

M. Alkenbrack: Je m'oppose fortement à ce que la Fonction publique ait recours à des tactiques comme celles que j'ai mentionnées. Elles sont répugnantes. Je rappellerai aux honorables députés que nous parlons maintenant non pas de bilinguisme, mais d'une démarche plus sinistre, une démarche en vue de promouvoir l'utilisation d'une

seule langue dans chaque secteur de l'activité fédérale. Et c'est avec les impôts payés par tous les Canadiens, qu'on le fait. On m'a accusé d'être un alarmiste pour forcer cette Chambre à procéder à une étude sérieuse de toute cette question, sans offrir de preuves de mes affirmations voulant que la situation prenne des dimensions de crise. Je ne suis pas un alarmiste. Si les révélations apeurent certaines gens, tant mieux, parce que je crains pour l'avenir du Canada. Je ne veux pas que le Canada anglais se divise et annule ainsi les progrès réalisés au cours des 100 dernières années dans les relations entre Français et Anglais de notre pays.

• (1500)

Un très grand nombre de gens consciencieux ont été dupés par ce gouvernement et amenés à appuyer un programme qui arbore de fausses couleurs. Il n'y a aucune ressemblance entre ce qui se fait aujourd'hui et ce qu'on avait proposé à ce Parlement en 1966 au sujet du bilinguisme. La majorité des députés de cette Chambre n'ont jamais eu l'intention de rabaisser la langue anglaise et les institutions anglaises au Canada pour relever tout ce qui est français. Depuis que le premier ministre actuel a accédé au pouvoir, le terme «royal» a, à toutes fins pratiques, disparu dans nos institutions. On nous dit que les Français s'opposent à l'emploi de ce terme. Les désignations dans les ministères reflètent le fait français, et M. Keith Spicer, commissaire aux langues officielles, nous avertit que, quand il aura rendu tous les gouvernements au pays bilingues, il s'attaquera ensuite à l'industrie et à d'autres secteurs d'activité.

Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, le commissaire aux langues—et j'espère que ceux qui se sont interposés en prendront note—a défendu ma position, bien que je sois certain qu'il n'avait pas l'intention de faire quoi que ce soit pour moi, et je ne le lui demande d'ailleurs pas. En dépit du fait que M. Spicer insiste pour dire que personne n'a subi de préjudice à cause de la politique des langues officielles, il a annoncé jeudi dernier qu'il favorisait une modération de la position du gouvernement face au bilinguisme et qu'on doit s'efforcer d'aider les victimes de la révolution linguistique. Je crois également que ces gens doivent être défendus et également indemnisés. Je ne puis toutefois comprendre comment on peut dire qu'il n'y a pas eu de victimes et ensuite soutenir publiquement que ces victimes devraient être indemnisées.

Dans un article du *Citizen* d'Ottawa de jeudi dernier, on déclarait que M. Spicer s'était dit en faveur d'une certaine modération dans l'application de la loi sur les langues officielles. On disait ensuite:

Lors d'un débat-causerie organisé au Seneca College, il a dit qu'il comptait faire une recommandation en ce sens dans son deuxième rapport annuel.

Il s'y opposera à une application trop zélée de la loi, en particulier dans le cas des fonctionnaires pris, au milieu de leur carrière, dans le tourbillon du bilinguisme.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois le prévenir que, bien que la présidence lui ait accordé quatre minutes supplémentaires, son temps de parole est écoulé. Il ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime. La Chambre consent-elle à ce que le député poursuive?

Des voix: D'accord.

M. Alkenbrack: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que mes collègues. J'aimerais simplement finir de citer les propos de M. Spicer.

Il faut faire un effort, a dit M. Spicer, pour «venir en aide aux victimes de la révolution linguistique».

C'est ce que je fais remarquer à la Chambre depuis le 30 décembre.

Il a ajouté que l'inquiétude des fonctionnaires pris dans cette révolution était «parfaitement légitime».

«Nous devrions, a-t-il dit, mettre en œuvre tous les mécanismes prévus par la loi pour atténuer la pression.»

Quand, par exemple, on décide de classer une fonction dans la catégorie bilingue, il faut, estime M. Spicer, donner au titulaire un préavis de six mois afin de lui laisser le temps de se préparer.

Il faudrait aussi pouvoir suspendre la nécessité d'être bilingue dans le cas de «toute personne qui peut affirmer son droit à un poste en vertu de ses compétences».

C'est la fin de la citation des propos de M. Spicer, et je le remercie d'avoir défendu mon point de vue. L'application de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique est un autre exemple du manque de clarté caractéristique de la politique des langues et de toutes les autres politiques du gouvernement actuel, que seule le pouvoir intéresse. Je tiens à informer le gouvernement que je continuerai à lutter contre les abus de la loi sur les langues officielles et contre la corruption de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

A tous ceux qui travaillent dans la Fonction publique et tous ceux qui y aspirent à une carrière, je déclare que je ne les abandonnerai pas, que je lutterai à la Chambre des communes et ailleurs contre la discrimination dans la Fonction publique, qu'elle soit dirigée contre les unilingues anglais ou français. Les raisons que j'ai sont fondamentales, comme elles l'étaient lorsque j'ai entrepris la lutte et le resteront toujours, c'est-à-dire d'assurer que les jeunes de Frontenac-Lennox et d'Addington, que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre, aient les mêmes chances d'emploi dans la Fonction publique que les jeunes de Lévis ou de Trois-Rivières.

M Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: De quoi s'agit-il maintenant?

M. Corbin: Vous le saurez si vous restez à la Chambre. Il est évident, monsieur l'Orateur, que l'humeur de la Chambre aujourd'hui s'est aigrie, mais l'opposition devra en répondre. Je suis très mal disposé à parler, dans des circonstances dont je suis porté à avoir honte en tant que Canadien. J'espère que l'opposition conservatrice reprendra ses esprits ou manifestera bientôt à la Chambre une forme de leadership responsable et efficace.

M. McGrath: Nous le ferons, immédiatement après les prochaines élections.

M. Corbin: Le plus tôt nous aurons une élection sera le mieux, de façon que les citoyens de notre pays puissent juger les promoteurs du carnaval dont nous avons été les témoins de l'autre côté de la Chambre depuis que la présente session a repris.

M. Paproski: Écoutez-le parler.

M. Corbin: Oui, j'ai la parole; donc, taisez-vous.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, il y a déjà quelques jours que, à l'instar d'un certain nombre d'autres députés, j'ai l'impression de perdre mon temps à écouter les discours politiques des députés de l'opposition. J'avais toujours eu un certain respect pour la Chambre des communes, mais depuis mon arrivée ici, j'en ai beaucoup moins pour un certain nombre de députés qui braillent, qui chialent, se lamentent pour rien et pour tout, ne veulent voir qu'un côté de la médaille, ridiculisent, détruisent ou tentent de détruire la confiance qu'a le peuple canadien dans le gouvernement et dans son habileté à gouverner, malgré des revers de fortune qui, bien souvent, échappent à son contrôle.

Il est évident que les députés de l'opposition prononcent, de ce temps-ci, des discours qui ont trait non pas au discours du trône ou aux affaires courantes de la Chambre, mais bien à leur prochaine campagne électorale. Pourtant, leurs électeurs les ont élus pour qu'ils coopèrent avec le gouvernement quand vient le temps d'adopter de bonnes mesures législatives, comme celles contenues dans le discours du trône. De fait, l'opposition a systématiquement tenté de bloquer l'adoption de nombreuses mesures législatives depuis le début de cette législature. Leurs électeurs seront en droit de leur demander des comptes sur la qualité de leur prétendue opposition, et, franchement, je ne voudrais pas me trouver dans les souliers d'un conservateur progressiste indécis, d'un député néo-démocrate «bredouille» ou d'un «caouettiste» fanfaron. J'ai la ferme conviction que les Canadiens vont renouveler le mandat du gouvernement actuel, et qu'ils vont aussi le renforcer tant qualitativement que quantitativement.

J'ai été privilégié, monsieur l'Orateur, de servir, voici bientôt quatre ans, la circonscription électorale de Madawaska-Victoria. Je l'ai servie avec loyauté, avec honnêteté et avec beaucoup d'attachement. Malgré la distance qui me sépare de ma circonscription, j'ai pu quand même rester en contact avec la plupart de mes électeurs, grâce surtout à la collaboration des hebdomadaires et du poste de radio de ma région, de même qu'à cet outil de travail indispensable de la civilisation moderne, le téléphone.

Avant de poursuivre mes remarques, je veux adresser mes félicitations aux deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Au député de Bruce (M. Whicher), que tous ici respectent pour son dévouement envers la région qu'il représente, je veux dire que sa vigueur soutenue et le courage qu'il manifeste devant les assauts répétés mais futiles de l'opposition sont deux de ses grandes qualités et que nous, du parti ministériels, l'estimons pour ce qu'il est, savoir un homme sincère, un député consciencieux et vigoureux de la circonscription de Bruce, que j'ai eu le plaisir de visiter le printemps dernier, et dont je garde un excellent souvenir.

Je dois avouer, monsieur l'Orateur, que je connais un peu moins le nouveau député de Trois-Rivières (M. Lajoie). Je reconnais toutefois qu'il nous est arrivé au lendemain d'une élection partielle, déterminé à s'attaquer aux problèmes de sa région avec autant de ténacité que son regretté prédécesseur. Je souhaite au député de Trois-Rivières une longue carrière politique et beaucoup de satisfaction au service de ses commettants.

Je veux parler maintenant de ma propre circonscription et de ma province et, ce faisant, de la région de l'Atlantique. Je me demande ce qu'il serait advenu de ma circonscription sans les millions de dollars que le gouvernement lui a affectés depuis quatre ans. Je rencontrais tout récemment encore des gens qui me demandaient d'expliquer pourquoi tant d'argent était affecté au Nord-ouest du Nouveau-Brunswick depuis quelques années.

Ils ont raison, monsieur l'Orateur. A titre d'exemples et sans vouloir épuiser la liste, je citerai le domaine de l'éducation, ou le gouvernement fédéral a versé au gouvernement du Nouveau-Brunswick la somme de six millions de dollars pour la construction d'écoles polyvalentes et d'écoles de métiers dans la circonscription de Madawaska-Victoria et le domaine culturel, où le secrétariat d'État a accordé des subventions de l'ordre de $60,000 à divers groupes.

Dans le cadre du programme «Perspectives-Jeunesse» de 1971, les jeunes de ma région ont bénéficié de $90,000.

Dans le cadre du programme d'initiatives locales de 1972, ma région jouit maintenant d'une subvention de $1,150,000 du gouvernement fédéral en vue de la création de 800 emplois.

Dans le cadre du programme d'expansion économique régionale, de nombreuses industries ont bénéficié des subventions du ministère du même nom, ce qui représente plus de six millions de dollars.

La Société centrale d'hypothèques et de logement a consenti des prêts pour un montant de trois millions de dollars, favorisant ainsi la construction de logements à loyer modique et d'habitations pour personnes âgées, chose qui ne s'était jamais vue auparavant.

Dans le domaine de l'agriculture, à cause d'une situation très désespérée, surtout dans le domaine de la culture de la pomme de terre, le gouvernement fédéral est venu deux fois à la rescousse de l'industrie, en versant des millions de dollars en subventions ou prix de soutien.

Le gouvernement a également contribué à l'amélioration de l'aéroport régional d'Edmundston; il a lutté contre la pollution de l'eau de la rivière Saint-Jean, en versant trois millions de dollars. Il a contribué à l'amélioration du niveau d'éducation de nombreux citoyens en versant plusieurs millions de dollars.

Je ne veux pas épuiser la liste, monsieur l'Orateur, et abuser de la patience de la Chambre, mais il y a eu plus de subventions en dehors des dépenses ordinaires, administratives et courantes des nombreux services que fournit le gouvernement canadien, au cours des quatre dernières années, qu'au cours des 25 années précédentes, ce qui représente au total environ 25 millions de dollars.

On me signale la présence d'un seul député conservateur progressiste à la Chambre. Je n'ai pas l'impression qu'il m'écoute, celui-là; ce n'est rien de nouveau!

Les citoyens du Nouveau-Brunswick, monsieur l'Orateur . . .

• (1510)

[*Traduction*]

L'hon. M. Dinsdale: J'écoute avec grande attention.

M. Corbin: Vous êtes très aimable. Je vous remercie et je vous félicite.

[*Français*]

. . . sont présentement sous un régime conservateur progressiste, et j'aimerais bien que vous ayez le temps d'aller faire une petite visite dans ma pauvre province pour voir ce qui s'y passe. Je me demande pendant combien de temps encore pourrait subsister ce gouvernement sans les contributions financières substantielles que lui accorde le gouvernement fédéral.

On entend, depuis le début de la présente session, comme on l'a entendu pendant les sessions précédentes,

de nombreuses critiques adressées au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), quant à l'effet réel que donne son programme de subventions à l'expansion industrielle dans les diverses régions du pays, et particulièrement dans la région de l'Atlantique.

Quant à moi, j'ai des nouvelles pour les députés de l'opposition, s'ils veulent prendre la peine de m'écouter pendant une minute. Je cite un article publié le 13 janvier 1972 dans *The Cataract Weekly* qui, soit dit en passant, est un journal bilingue. Le titre se lit comme il suit:

[*Traduction*]

536 nouveaux emplois à Grand Falls

[*Français*]

Il s'agit de mon village natal.

[*Traduction*]

Au 30 septembre 1971, les villes de Grand Falls et de Victoria County ont reçu, dans le cadre de la loi sur les subventions au développement régional, la somme de $3,139,900, ce qui a permis la création de 536 emplois dans cette région. Grand Falls vient ainsi après Saint-Jean (principale ville de la province) pour ce qui est de la création d'emplois depuis deux ans. Saint-Jean a enregistré le plus grand nombre d'emplois, soit 1,197, suivi de Grand Falls (536) et de Moncton (311).

Ce fait est rapporté par le «New Brunswick Economic Statistics», publication trimestrielle que fait paraître le bureau du conseiller économique. Les données sont compilées depuis que le ministère de l'Expansion économique régionale a annoncé les premiers projets qu'il autorisait en octobre 1969, et se rapportent à la période se terminant le 30 septembre 1971.

[*Français*]

Alors, monsieur l'Orateur, que les députés de l'opposition ne viennent pas essayer de nous faire accroire que les programmes de développement régional ne donnent pas de fruits. Je les invite à venir se promener dans ma région.

Les questions relatives au bilinguisme—et on en a malheureusement entendu parler de toutes les façons, aujourd'hui—me préoccupent aussi énormément, puisque je suis moi-même bilingue et que je représente une région bilingue où l'on respecte le caractère bilingue des citoyens.

Cependant, je crois avoir raison de me soucier de quelque quatre millions de dollars octroyés par le gouvernement fédéral au bénéfice des écoles de la minorité francophone, au Nouveau-Brunswick. Je cite maintenant un article publié dans le journal *Le Madawaska* du 31 mars 1971:

La Société Nationale des Acadiens est soucieuse de savoir ce qui adviendra des $4,000,000 octroyés par le gouvernement fédéral pour les écoles de la minorité des langues officielles du Nouveau-Brunswick et pour l'enseignement des langues secondes.

Elle profite d'une lettre au ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick . . . pour l'interroger là-dessus et pour poser quelques autres questions concernant la formation de maîtres dans le domaine de l'enseignement professionnel, l'absence de francophones dans la division de l'enseignement professionel du Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, la quasi-absence de spécialistes francophones dans la division du curriculum et de la recherche et ce qu'il adviendra des élèves fréquentant l'école bilingue de Fredericton maintenant que le ministère de la Santé a condamné cette école.

Heureusement la question de l'école bilingue de Fredericton est réglée. Les jeunes élèves sont maintenant logés dans un édifice respectable, et je félicite les gens de Fredericton qui ont pris cette décision.

Le fait est, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral a accordé une subvention de 4 millions de dollars à la province du Nouveau-Brunswick, et j'ai appris de source digne de foi, ces derniers jours, que ces 4 millions de dollars ont été versés au Fonds du revenu général de la province, de sorte qu'il ne se fait absolument rien dans le domaine de la promotion du bilinguisme, surtout pas en faveur de la minorité du Nouveau-Brunswick. Ces jours derniers, j'ai communiqué avec le secrétariat d'État et j'ai demandé un rapport sur cette situation regrettable.

Ce qui est plus curieux dans toute cette affaire, c'est que le gouvernement, qui est chargé de l'administration de ces 4 millions de dollars, est un gouvernement conservateur qui a pris le pouvoir au mois d'octobre 1969. Je cite ici un article d'un excellent journal, soit *Le Madawaska* . . .

Une voix: C'est un excellent journal, et pour cause.

M. Corbin: . . . Oui, puisque j'en ai été le rédacteur pendant un an, mais il s'est amélioré davantage depuis mon départ.

Voici le texte d'un article en date du 6 mars 1969:

L'Association P. C. du Madawaska demande au gouvernement d'agir immédiatement:

Lors d'une réunion générale des membres de l'Association Progressiste Conservatrice du Madawaska qui avait lieu dimanche à l'Hôtel New Royal d'Edmundston sous la présidence de M. Jim Morin, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Les membres de l'Association Progressiste Conservatrice du Madawaska réitèrent leur accord sur le principe de l'égalité des possibilités linguistiques au Nouveau-Brunswick, déplorent la lenteur du gouvernement provincial à faire connaître ses positions et les mesures qu'il entend présenter, prient le gouvernement d'agir sans délai additionnel, i.e. dès la prochaine session, de façon à ce que l'établissement au Nouveau-Brunswick d'un régime linguistique approprié à une province officiellement bilingue soit un fait accompli et souhaitent le support entier et complet des deux côtés de la Chambre à de telles mesures.

Monsieur l'Orateur, la honte, c'est que les conservateurs, qui ont eux-mêmes rédigé cette résolution, sont maintenant au pouvoir au Nouveau-Brunswick et n'ont absolument rien fait en vue de promouvoir le bilinguisme. Au contraire, les citoyens ont pu connaître dans quel état pitoyable se trouve la situation du bilinguisme, à la suite du film «L'Acadie, l'Acadie» et des regrettables incidents de Moncton.

Comment expliquer le manque de confiance des citoyens francophones du Nouveau-Brunswick dans le gouvernement actuel? Comment expliquer tout ce qui se déroule sur les côtes Est et Nord du Nouveau-Brunswick? Peut-on blâmer ces gens de fonder leur propre parti politique, le Parti acadien? J'aurais honte d'être conservateur progressiste aujourd'hui! J'aurais honte d'être au pouvoir au Nouveau-Brunswick et d'être incapable de servir équitablement les intérêts des deux groupes fondateurs de ce pays, dans cette province qui affiche un cachet officiellement bilingue.

Malgré certains reculs dans bien des domaines, heureusement, on affiche aussi certains progrès. C'est ainsi que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) annonçait, le 25 août 1971, la création, au sein de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick, de deux unités francophones, l'une à Edmundston et l'autre, à Bathurst. Il s'agit de deux Centres fédéraux de la main-d'œuvre choisis par le gouvernement fédéral pour implanter des unités francophones dans la Fonction publique.

A mon sens, il y a lieu, contrairement aux critiques absurdes que font plusieurs députés de l'opposition, de féliciter le président de la Fonction publique, M. John Carson, de l'objectivité avec laquelle il applique les lois et les directives du Parlement du Canada, en ce qui a trait aux langues officielles. Évidemment, il y a de la place pour d'autres unités francophones chez nous, au Nouveau-Brunswick, et ailleurs au Canada, et j'espère que

l'expérience actuelle sera fructueuse et constituera un encouragement dans ce sens.

Je remarque l'absence—momentanée seulement, je l'espère—de l'honorable député de Carleton-Charlotte (M. Flemming), ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick. Ils ont une drôle de façon d'agir, ces conservateurs progressistes.

En effet, l'ancien premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick a fait une apparition dans ma circonscription récemment, la première depuis 1960, date où il a été démis du poste de premier ministre de la province. Puis, il est venu s'excuser pour ne pas être venu rencontrer mes concitoyens plus tôt et a raconté un tas de «pataraſſes» dans la même veine.

Maintenant, je voudrais citer et commenter un article anglais du journal *The Cataract Weekly*, en date du 20 janvier 1972, qui fait un rapport de la réunion à laquelle assistait mon honorable collègue du sud.

• (1520)

[*Traduction*]

L'hon. Hugh John Flemming, ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick . . .

[*Français*]

. . . grande fanfare et tout ce que vous voulez . . .

[*Traduction*]

. . . et député de Carleton-Charlotte, a déclaré, lundi dernier, que le gouvernement fédéral n'a jamais expliqué de façon convaincante la détérioration des relations entre le Canada et les États-Unis.

[*Français*]

Il faisait ainsi écho à des propos également décousus qu'a tenus son chef, le distingué chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), dans la ville d'Edmundston, l'automne dernier, et le député de Carleton-Charlotte a continué son discours en disant qu'il est impossible d'imaginer . . .

[*Traduction*]

. . . deux voisins si près l'un de l'autre et qui partagent tant de choses, entretenir entre eux de mauvaises relations.

[*Français*]

Quant à moi, je n'ai qu'une chose à dire au député de Carleton-Charlotte et à son chef: c'est que s'ils voient un problème dans nos relations amicales—au fait, elles le sont—entre le Canada et les États-Unis, qu'ils aillent donc en demander l'explication à M. Connally, aux États-Unis, et qu'ils cessent de se faire des «peurs». Et puis, . . .

[*Traduction*]

Il rappela que l'ancien premier ministre M. John Diefenbaker ne s'entendait pas toujours très bien avec les Américains, . . .

[*Français*]

Oui, il a eu la candeur de le reconnaître . . .

[*Traduction*]

. . . «mais il n'a jamais fait adopter de mesure législative qui nous fût préjudiciable.»

Il n'a jamais fait adopter de mesure législative valable, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Corbin: Si vous pouvez exagérer, je le puis aussi, uniquement afin de montrer le ridicule de vos assertions, ainsi que le fait que vos agissements ne résistent pas à la critique.

[M. Corbin.]

[*Français*]

Ce sont, monsieur l'Orateur, des propos indignes d'un politicien aux cheveux gris, qui fut à un certain moment chef de la province du Nouveau-Brunswick, et c'est considérer comme une bande d'ignorants les électeurs que je représente à la Chambre. Un homme qui fut antrefois premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick devrait sûrement être en mesure de contribuer de façon beaucoup plus constructive à un débat aussi important que celui portant sur les relations entre le Canada et les États-Unis.

Monsieur l'Orateur, mon temps s'écoule vite; je crois qu'il me reste une minute. J'aurais aimé traiter d'une foule d'autres sujets, mais le temps me manque.

En terminant, je crois qu'il n'est pas de plus grand honneur pour un député, de quelque région qu'il soit, de pouvoir se lever à la Chambre des communes et défendre les intérêts de ses concitoyens. Quant à moi, rien ne me fait plus mal que d'entendre des députés d'une autre région que la mienne se lever à la Chambre pour dénigrer la région et les gens que je représente. A mon avis, il s'agit là d'une attitude condamnable, et le député de Carleton-Charlotte, entre autres, devra répondre de ses affirmations gratuites lors des prochaines élections, et je lui en souhaite une bien bonne!

[*Traduction*]

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, en guise de commentaire au discours du trône, j'aimerais parler de deux ou trois questions qui sont à mon avis importantes pour nous autres Canadiens ainsi que pour le Canada. J'aimerais principalement faire remarquer au gouvernement que ce dont les Canadiens ont besoin, c'est une véritable possibilité de bâtir un pays meilleur, de pouvoir le diriger, et de jouer un rôle sérieux dans la création de nouvelles possibilités pour ses habitants. Le gouvernement n'a pas manqué de slogans, mais il n'a pas très bien réussi à les mettre en application. Depuis deux ou trois ans déjà on nous bombarde de slogans tels que, «Perspectives-Jeunesse». Ces perspectives n'ont toutefois pas été ouvertes pour les jeunes. On ne leur donne pas vraiment la possibilité de trouver du travail et de participer à la vie réelle de notre pays. On a donc créé un programme de travail appelé «Perspectives-Jeunesse». On aurait mieux fait de l'appeler «création de travail pour les jeunes».

• (1530)

La même chose est valable pour les agriculteurs de l'ouest. Le gouvernement a créé son programme de réduction des emblavures et lui a trouvé un joli nom, Lift. Au lieu de la grande expansion espérée, la corruption et la pression se sont combinées pour forcer les agriculteurs à réduire leur production de blé dont dépend leur subsistance. Il en est résulté une perte sensible de production et de revenus pour les agriculteurs.

Le programme d'initiatives locales, lui-aussi, porte un joli titre, mais à ma connaissance, les décisions sont prises à Ottawa ou Winnipeg, et non pas au niveau local. On a beaucoup travaillé ce programme, mais les résultats sont maigres. Peut-être mes chiffres sont inexacts, mais dans ma circonscription il a dû y avoir aux alentours de 56 demandes, dont deux ont été retirées, 11 acceptées et 15 rejetées. La seule façon de me procurer ces chiffres était de demander des renseignements au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, au gouvernement provincial et en écrivant des lettres à ceux qui ont soumis des pro-

grammes pour savoir s'ils ont été acceptés ou rejetés. Les deux qui ont retiré leur demande étaient las d'attendre jusqu'au mois de janvier. Dans un cas, ou m'a répondu que les jeunes étaient partis pour trouver du travail ailleurs parce qu'ils ne pouvaient pas se permettre d'attendre plus longtemps. Je suis heureux de pouvoir dire que quelques-uns des programmes ont été approuvés, notamment à Saskatoon, créant quelques emplois. Ceci pour dire que si le gouvernement considère que ces programmes remplacent une politique de plein emploi, j'ai des craintes quant à l'avenir de notre pays.

Il y a quelques instants, un secrétaire parlementaire a indiqué ce que selon lui devraient faire les syndicats canadiens, à la suite des propos qu'a tenus un chef des syndicats américains sur l'appui qu'ils pourraient fournir au programme DISC. Assurément, il sait que les syndicats canadiens auront beau faire, les Américains donneront suite au programme dont ils auront décidé. Devant les politiques américaines, il appartient au gouvernement du Canada de prendre ses responsabilités et il n'a pas à essayer de s'en décharger sur les syndicats. Il est inutile aussi d'essayer de s'en décharger sur les industriels canadiens qui participent à la fabrication des automobiles. Ils essaient probablement d'élaborer quelque accommodement avec le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). Il appartient au gouvernement de faire face à la situation telle qu'elle est. Il doit donc prendre le contrôle de l'économie canadienne, d'une façon ou d'une autre, et non pas retarder simplement le jour de la reddition des comptes.

M. Charles Lynch, qui n'est pas très opposé au gouvernement . . .

M. Rose: Est-ce là un euphémisme?

M. Gleave: Si vous voulez. Dans un numéro récent du *Citizen* d'Ottawa, en décrivant certains des programmes que j'ai mentionnés, y compris Perspectives-Jeunesse et autres, il écrivait sous le titre «La nouvelle assiette au beurre»:

> En particulier, la culture devient la nouvelle assiette au beurre sous les apparences d'emplois qu'accordent conjointement le nouveau ministère de l'Environnement et le ministère de l'Expansion économique régionale. On ne parle plus d'assiette au beurre, bien sûr—on parle d'améliorer la qualité de la vie.

Alors que ces programmes usent les énergies des Canadiens et ne sont que des tentatives de solution à court terme pour résoudre des problèmes à long terme, on néglige les véritables besoins des Canadiens et la véritable saveur de la vie canadienne, et parfois, même, on laisse pourrir la situation. La société juste dont nous avons entendu parler en 1968 est encore plus lointaine qu'elle ne l'était lorsque le gouvernement a accédé au pouvoir. J'ai été intrigué d'entendre le député appuyant l'Adresse en réponse au discours du trône déclarer, tel Horace sur le pont, que la société juste était une réalité. J'ignore comment il a pu le dire. Il a dû recevoir un télégramme.

J'aimerais maintenant parler des problèmes importants qui se posent actuellement aux Canadiens de l'Ouest, soit le transport des grains vers la côte ouest et leur chargement à bord de bateaux. La situation est si grave que, d'après une brochure éditée par la Commission canadienne du blé, nous courons le danger de devoir abandonner notre rôle d'exportateur de céréales et de traverser une crise du transport céréalier. Autant que je sache, aucun programme n'existe pour redresser cette situation. Un article de John Clark paru dans le *Globe and Mail* avait pour titre: «Is the Vancouver Port Strangling?». Nous autres de l'Ouest connaissons cette situation depuis longtemps, mais je crains que l'Est ignore encore qu'un volume sans cesse croissant de céréales parvient au port de Vancouver et qu'il est nécessaire de parer à la situation.

L'autre jour, un porte-parole de la Commission canadienne du blé, un certain M. Hope, signalait qu'il n'existait qu'une seule voie ferrée à voie unique entre les Prairies et Vancouver. On sait cela depuis l'époque de Sir John A. Macdonald où fut aménagée la première voie ferrée dans cette région. Cela n'est pas nouveau. Nous savons depuis longtemps que les installations d'entreposage sont insuffisantes sur la côte ouest. Cela n'est pas nouveau. Nous savons qu'une situation critique se produit presque chaque année relativement au chargement des céréales à Vancouver. Nous savons cela, et le gouvernement n'a pas mis au point un programme cohérent pour remédier à cette situation. Le dernier entrepôt a été construit par le syndicat du blé de la Saskatchewan pour le prix de 25 millions de dollars et on estime qu'il nous faudrait pour 50 millions de dollars d'installations supplémentaires.

• (1540)

Au lieu de dépenser de l'argent par petits montants et en vue de la réalisation de programmes fragmentaires dans les différentes parties du Canada, ce qui équivaut à vouloir remplir le tonneau des Danaïdes, car beaucoup de ces programmes tomberont dans l'oubli après le printemps prochain, il serait plus intelligent de consacrer notre temps et notre argent à l'amélioration du système des transports sur la côte ouest, ainsi qu'à l'aménagement d'entrepôts et d'installations portuaires sur cette même côte.

Des voix: Bravo!

M. Gleave: Le gouvernement n'a pas entrepris la réalisation de ce programme, et j'ignore pourquoi. Lorsqu'une société américaine a décidé de transporter, en vue de son acheminement vers le Japon, du charbon extrait dans les mines de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, nous avons aménagé pour cette société tout un ensemble d'installations sur la côte ouest. Cependant il semble que nous ne soyons pas en mesure de nous occuper de nous-mêmes et de mettre en place le genre de système de transports et d'installations dont nous avons besoin pour desservir une industrie qui est viable depuis le commencement de ce siècle, voire depuis la Confédération. Nous n'avons pas été capables de le faire en partie parce qu'il y a au gouvernement des ministres qui tiennent à considérer l'industrie céréalière comme une industrie en déclin au lieu d'y voir un secteur de l'économie en voie d'expansion, et qui n'ont que trop souvent manifesté une attitude négative plutôt que positive envers l'industrie en général. Ils ne mettent pas toute l'ardeur voulue à acheminer nos produits vers les débouchés que nous avons en vue.

Si l'on en croit un récent communiqué de presse, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a annoncé la mise en place accélérée, dans l'est du Canada, d'installations d'entreposage pour le maïs et les céréales, et de séchoirs. Il a laissé entendre que le gouvernement ne compte pas, pour le moment, faire quoi que ce soit en ce qui concerne les entrepôts primaires dans l'ouest du Canada, aussi longtemps qu'on n'aura pu élaborer une politique à cet égard. Vu la situation qui existe actuellement sur la côte Ouest, quelqu'un peut-il me dire pourquoi on n'a pas prévu une disposition d'amortissement accéléré pour que les entreprises céréalières qui ont construit des entrepôts sur la

côte Ouest puissent les amortir rapidement en quatre ans? S'il existe aujourd'hui un état d'urgence dans un domaine quelconque au Canada, c'est sur la côte Ouest dans le domaine de l'entreposage des céréales. Peut-être l'absence d'un amortissement accéléré est-elle due à un oubli. L'amortissement anticipé encouragerait certainement une coopérative ou une société céréalière privée à construire des entrepôts là où nous en avons besoin. En vue de les soulager quelque peu, ne pourrait-on pas faire bénéficier les chemins de fer d'un d'amortissement accéléré pour la construction de quelques milliers de wagons-trémies supplémentaires pour le transport des céréales vers l'Ouest? Les rapports de ceux qui font marcher les chemins de fer—et je n'entends pas par là ceux qui travaillent dans des bureaux mais ceux qui conduisent les locomotives—indiquent que les chemins de fer pourraient en faire bon usage. Monsieur l'Orateur, mon intention n'est pas de condamner les chemins de fer. En fait, je crois qu'ils ont loué des moyens de transport additionnels pour essayer de résoudre la situation. Il n'en demeure pas moins que le problème existe et on l'a toujours résolu d'une année à l'autre sans plan d'ensemble. Le gouvernement a géré l'aspect transport du commerce des céréales au jour le jour sans se préoccuper de l'avenir. C'est la situation à laquelle nous faisons face. A moins qu'on change de tactique, nous nous enliserons davantage.

Puis-je maintenant parler du ministre chargé ge la Commission canadienne du blé. Je crois que c'est toujours le même ministre qui en est chargé.

Une voix: Il en est le concierge jusqu'aux prochaines élections.

M. Gleave: Le député a raison. Les conclusions de l'étude de rationalisation ont été envoyés aux entreprises céréalières, aux gouvernements provinciaux et aux chemins de fer. En fait, je ne sais pas qui l'a entre les mains. Le ministre ne veut toutefois pas remettre ce rapport aux députés, pas plus qu'au public. En attendant toujours de voir cette étude, on prend des décisions qui touchent le cœur et la vie même de notre industrie. Devrions-nous consolider la propriété des élévateurs dans les Prairies? Je ne sais ce qu'en dit le rapport. Devrions-nous faire un plus grand usage des élévateurs intérieurs? Je ne sais ce qu'en dit le rapport. Évidemment, si le rapport ne renferme pas plus de données que n'en renfermait le rapport sur les graines oléagineuses, qu'on le rende public ou non, c'est sans importance. Le rapport sur les plantes oléagineuses était riche en philosophie, mais pauvre en recommandations. On l'a mis au rancart, on n'a rien fait.

M. Rose: Il a ranci.

M. Gleave: Le député a tout à fait raison. Monsieur l'Orateur, il nous faut aborder ce problème d'une façon plus positive, plus globale.

Finalement, j'aimerais demander au gouvernement de nous dire quelle est sa politique sur l'ensemble de l'agriculture, pas seulement les céréales, mais l'agriculture. J'ai remarqué ceci: lorsqu'à Québec le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé la subvention aux producteurs de porcs, sa déclaration a retenu beaucoup d'attention au pays. On en a publié des extraits dans un éditorial du *Western Producer*. Le premier ministre aurait dit:

> L'agriculture sera incapable de relever le défi de l'avenir à moins de devenir indépendante sur le plan économique.
>
> Comme tout autre secteur industriel, elle doit et devra fonctionner sans subventions, sans aide extérieure, comme tout organisme mûr qui a développé tout son potentiel.

[M. Gleave.]

Cette affirmation, surtout la dernière partie, remporte sûrement la palme comme jargon employé en 1972, du moins jusqu'ici. Je me demande ce que le premier ministre a voulu dire en déclarant que l'agriculture doit devenir un organisme mûr. Avec la pêche et quelques autres activités, l'agriculture est l'une des plus anciennes occupations de l'homme.

M. Rose: Pas la plus ancienne.

M. Gleave: Je parle de l'homme.

M. Rose: Bon, je vois.

M. Gleave: Je connais le député et sa tournure d'esprit; aussi, je sais comment prendre ce qu'il dit. Comment diable le premier ministre dans sa sagesse, saura-t-il que l'agriculture est parvenue à maturité? Sera-ce quand nous aurons des fermes de milliers d'acres ou tant qu'elles n'ont que 500 acres? Sera-ce quand 50 personnes y travailleront ou bien deux? Sera-ce quand une ferme aura un capital de $50,000 ou de $200,000? On ne parle pas des repaires adoptés par le premier ministre.

• (1550)

Selon lui, comme toute autre industrie, ce sera quand l'agriculture pourra fonctionner sans subventions ni aides extérieures. Quelle ineptie de la part d'un gouvernement qui a massivement subventionné tous nos secteurs industriels que de prétendre que notre industrie fonctionne sans subventions. Je me souviens avoir entendu le premier ministre de la Saskatchewan dire que si on applique cette méthode aux industries beaucoup d'entre elles disparaîtront, surtout à l'est des Grands lacs. Qu'on n'aille pas soutenir ce genre d'ineptie économique en s'attendant que les gens les prennent pour argent comptant.

Peu de temps après, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) s'est cru obligé d'adresser une lettre au *Citizen* d'Ottawa parce que M. MacEachen avait critiqué la politique de son ministère. Le ministre a déclaré qu'en réalité, le ministère de l'Agriculture n'avait pas du tout l'intention de fixer le nombre de fermes ou leurs dimensions. Selon lui, le ministère estime que c'est le cultivateur qui devrait en décider. Il a contredit M. MacEachen qui avait déclaré que le ministère de l'Agriculture était un organisme moribond. Il est loin d'être mort, monsieur l'Orateur. Il est exsangue, mais il fonctionne encore. On y monte toujours la garde.

Par la même occasion, le ministre s'élève contre l'interprétation qu'on donne du travail de son ministère; il est en train d'exécuter deux ou trois tâches dont les résultats seront peut-être différents. Il pilote le bill modifiant la loi sur le crédit agricole qui portera à 100 millions de dollars le total des prêts à consentir, ce qui, naturellement, encouragera la création de fermes beaucoup plus grandes. Simultanément, il se dit en faveur de la ferme familiale et nie qu'il souhaite, de quelque façon que ce soit, accélérer le remembrement parcellaire. Devant ces déclarations divergentes, on se demande ce que sont les objectifs du cultivateur canadien et dans quelle voie il peut s'engager.

L'un des plus grands problèmes d'adaptation dans le domaine de l'agriculture c'est la pénurie d'occasions d'emploi au Canada. Même ceux qui désirent chercher un emploi hors de l'agriculture rencontrent d'énormes difficultés. Je suis sûr que d'autres députés ont vécu la même expérience que moi et que des gens leur ont écrit ou téléphoné de leur circonscription pour s'informer si des emplois n'étaient pas disponibles. C'est maintenant presqu'un privilège pour le jeune homme ou l'homme âgé au

Canada d'avoir un emploi et une certaine sécurité. C'est la chose qui est essentielle.

Je crois avoir exposé les principaux points que je voulais mentionner à la Chambre. Le gouvernement du Canada, non seulement dans l'industrie des céréales mais aussi dans d'autres secteurs, devrait consacrer notre argent et nos talents au développement du pays. Si nous insistons pour confier ce rôle à la finance et à l'industrie internationales, notre pays sera exploité. En toute probabilité, elles n'édifieront pas le genre de Canada que nous souhaitons. Il sera façonné selon leurs besoins, leurs objectifs et leurs désirs. Les Canadiens devront se contenter de ce qui en restera. Ils auront à nettoyer le gâchis laissé derrière elles. Nous serons les maraudeurs des dépotoirs que ces gens nous auront laissés.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat de cet après-midi. Ceci me permet d'aborder certaines mesures mentionnées dans le discours du trône. J'en parlerai brièvement.

Je voudrais dire tout d'abord que j'ai écouté avec grand intérêt le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave), alors qu'il exposait, de son point de vue, certains des problèmes qui se posent. Il a parlé avec énergie et nous l'avons écouté avec grand intérêt.

Je voudrais décrire l'apparition et l'évolution d'une politique de la science au Canada. Je voudrais revenir pour un instant aux années 60 et vous les remettre en mémoire, à Votre Honneur et aux députés. Les années 60 ont été une décennie de rapides changements et de tension. Pour certains, ce fut une décennie de crainte. Ce sont les années qui ont suivi immédiatement le lancement du spoutnik. Ce sont les années où le jeune président des États-Unis a déclaré qu'il enverrait un homme dans la lune avant dix ans. Ce sont les années de menaces et de retombées nucléaires, de la force de dissuasion et du conflit de Cuba. Oui, ce furent les années de peur, de la guerre, du Viêtnam, de technologie, du napalm et des nouveaux instruments de destruction.

Ce furent également des années d'utilisation des ordinateurs ainsi que des moyens de production automatiques, de programmation et de dépersonnalisation, du moins en ce qui concerne la dimension humaine. Ce fut une période d'accroissement rapide de la consommation, si rapide en fait que notre consommation réelle doubla en l'espace de dix ans. Au cours de cette période, notre consommation d'énergie électrique doubla elle aussi. Elle avait doublé au cours des dix années 50 et elle doubla encore au cours des années 60. Au cours de cette décennie, les gens ont commencé à se demander où l'accroissement démographique allait nous mener. Ils se sont demandé si les ressources de notre monde allaient pouvoir répondre aux besoins de ses populations en croissance rapide.

Au cours de ces mêmes années, les gens ont commencé à parler de la pollution, et de nouveaux mots sont entrés dans la langue. Je veux parler de mots tels qu'environnement et écologie. Ces mots, nous ne les connaissions pas dans les années 50. Si vous lisez les discours des députés, si vous regardez les communiqués de presse de ces années-là, vous n'y trouverez que rarement les secteurs de préoccupation qui sont maintenant les nôtres et que les années 70 nous ont appris à connaître en même temps que des mots comme pollution, environnement et écologie. C'est au cours de cette même période que les activités humaines se sont quelque peu éloignées du concept de la croissance économique à tout prix pour s'orienter plutôt vers des considérations englobant à la fois la croissance économique et la qualité de la vie. Ce sont ces pressions qui ont favorisé l'apparition des questions de politique scientifique. C'est pour examiner ces questions que le comité de la politique scientifique de l'OCDE fut créé.

Je désirerais vous lire un paragraphe extrait du dernier discours du trône et qui figure au hansard du 8 octobre 1970. Le présent gouvernement reconnaissait qu'il était nécessaire de disposer des instruments permettant de s'occuper de questions de politique scientifique en déclarant:

• (1600)

> Il existe au Canada une grande abondance de talents et de compétences scientifiques éparpillés, qu'on ne met pas suffisamment à contribution pour trouver des solutions aux problèmes du monde contemporain. Dans le but de mieux servir les secteurs industriels et technologiques de notre économie, on vous soumettra un programme qui vise à rassembler et à orienter une activité scientifique parfois divisée par la rivalité ou engagée sur des voies divergentes. A cette fin, le Gouvernement étudiera avec soin les mesures que recommandent le comité du Sénat sur la politique scientifique et le Conseil des sciences du Canada.

C'est un passage du discours du trône précédent. Il a engendré, comme nous le savons, la loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement, bill qui créait la formule du department d'État. Le département d'État pour la Science et la Technologie dont je suis chargé a été le deuxième à être proclamé après l'adoption de la loi sur la réorganisation. Je veux parler des suites de ce discours du trône dans le temps qui m'est attribué cet après-midi. Permettez-moi de revenir au débat sur le bill relatif à l'organisation et surtout aux remarques du président du Conseil du Trésor (M. Drury) lorsqu'il a introduit la proclamation qui entérinait la création du department d'État chargé de la Science et de la Technologie. Il disait alors, et je cite un extrait de son discours comme en fait foi la page 7166 du hansard du 21 juin 1971:

> C'est seulement au cours de la dernière décennie—les années soixante—que divers pays ont commencé à considérer les sciences comme un facteur important de la politique nationale et à chercher des moyens de traduire ce fait dans les structures officielles. Comme le savent les députés, c'est la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement—la Commission Glassco, nommée en 1960—qui, la première, a fait une étude générale de la question au Canada et a présenté un rapport à ce sujet en janvier 1963. En conséquence, dès 1964, le gouvernement de l'époque a créé au sein du bureau du Conseil privé le Secrétariat des sciences, destiné à assurer la coordination de l'action entreprise sur les questions d'ordre essentiellement scientifique et technologique.
>
> Vers la même époque, une grande étude a été réalisée au nom de l'OCDE par un groupe d'experts internationaux renommés sous l'égide de M. Pierre Piganiol, ancien Délégué général de la recherche scientifique en France. Le rapport de ce groupe a fortement influencé la création d'organismes de politique scientifique dans beaucoup de pays et il correspondait avec ce qui avait déjà été proposé au Canada.

Et il continue ainsi:

> Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler certaines observations importantes que contient ce rapport d'experts. En voici un extrait:
>
> > Une nation a besoin d'une politique d'ensemble rationnelle pour appuyer la science et en assurer le progrès dont les possibilités, en matières scientifiques et technologiques, dépassent les ressources dont on dispose pour les exploiter toutes. L'expression «politique scientifique» est ambiguë. Trop souvent, elle ne vise qu'une politique restreinte aux seuls besoins

propres de la science, sans tenir compte des répercussions de la science et de la technologie sur la gamme tout entière des politiques nationales. Pour exploiter au maximum les possibilités scientifiques, il faut des programmes réunissant le souci d'expansion de la science proprement dite et des dispositions pour en appliquer promptement et délibérément les fruits au bien-être humain. C'est cela une véritable politique scientifique, portant sur l'interdépendance de la science et de la politique dans tous les domaines.

Ces alinéas résument l'objectif essentiel de la politique scientifique et l'orientation que lui donne le gouvernement actuel. Le décret du conseil créant mon département précisait un certain nombre d'activités auxquelles le département doit se livrer. Je veux en informer les députés, car, à mon avis, elles concernent l'élaboration et la mise au point d'une politique scientifique au sein de ce premier département des sciences et de la technologie au Canada sous la direction de son premier titulaire. Le décret du conseil déclarait:

Le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie élaborera et développera des politiques concernant:

a) les meilleurs moyens que puisse prendre le gouvernement du Canada dans les domaines relevant de sa compétence, pour exercer une influence bénéfique sur l'application et l'avancement de la science et de la technologie au Canada;

b) la coordination des programmes et des activités en matière scientifique et technologique avec les autres politiques et programmes du gouvernement du Canada, et

c) les rapports à établir avec les provinces, certains organismes publics et privés et aussi avec d'autres pays en vue de collaborer avec eux en matière scientifique et technologique.

Je veux aussi citer un autre alinéa.

Le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie relativement à l'élaboration et au développement des politiques précitées, aidera les ministères et organismes du gouvernement du Canada à formuler, à l'intention du gouverneur en conseil, des avis sur

a) les meilleures possibilités d'investissement et d'application que présentent la science et la technologie en vue de réaliser ainsi les objectifs nationaux,

J'espère pouvoir, dans le temps qui m'est imparti cet après-midi, faire quelques observations à propos de certains aspects des responsabilités qui vont incomber au ministère et au nouveau ministre. Je parlerai en particulier des déclarations contenues dans le discours du trône de la présente session, qui sont d'ailleurs actuellement à l'étude par la Chambre. Avant cela, j'aimerais néanmoins aborder pendant quelques instants la question de la politique scientifique elle-même. Qu'est-ce qu'une politique scientifique? Ces termes deviennent fort à la mode. Plus on en parle, plus ils semblent valables et plus souvent on les réutilise à l'appui d'un point de vue particulier ou d'une solution à une série de problèmes. Je pourrais très utilement dire à la Chambre ce que n'est pas, à mon avis, une politique scientifique. Par exemple, je ne pense pas que la politique scientifique constitue pour les sciences un document de base ou une constitution. On se demande souvent si le gouvernement va formuler une politique scientifique. On suggère par là de manière implicite que le gouvernement pourrait présenter un Livre blanc ou une sorte de cadre général nouveau auquel on pourrait adapter toutes les mesures d'intérêt public relatives aux sciences et à la technologie.

Ce n'est pas là ma propre conception d'une politique scientifique. Il ne s'agit pas d'un moule précis et compact dans lequel les éléments qu'on fait entrer d'un côté correspondent à ceux qui sortent de l'autre côté. Ce n'est pas non plus un simple ensemble de priorités. Si c'était le cas, la chose serait facile et nous aurions depuis longtemps une politique scientifique formulée de cette manière. Non, monsieur l'Orateur, la politique scientifique ne correspond à aucun de ces concepts aisément définissables. Une politique scientifique, c'est une chose vivante, mouvante qui déclenche un phénomène d'interractions entre la politique sociale et économique, d'une part, et les ressources scientifiques, d'autre part. C'est un élément complémentaire, une notion pratique et non pas théorique.

[L'hon. M. Gillespie.]

• (1610)

Il est important de noter ici, je crois, que le critère définitif d'une politique est son efficacité. Or, une politique scientifique n'échappe pas à cette règle. C'est pourquoi la voie qu'a adoptée le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie est celle de la pratique, du pragmatisme. Le nouveau département sera conçu de façon à pouvoir décider et vérifier si les choses pourront marcher.

Il s'est publié quelques rapports dernièrement. Citons le rapport nº 15 du Conseil des sciences, intitulé «L'innovation en difficulté» et, plus récemment, le deuxième rapport du Comité sénatorial des sciences, parfois désigné sous le nom de «Lamontagne nº 2». Les deux font état de la nécessité d'une stratégie industrielle.

Le discours du trône annonce cette question dans le passage suivant, extrait de la page 2 du *Hansard*:

A l'instar de l'économie de tous les autres pays industrialisés, la nôtre doit s'appuyer sur des chefs d'entreprise imaginatifs qui ont recours à la recherche et qui ne redoutent pas l'innovation, ainsi que sur une stratégie industrielle hautement rationalisée. A cet égard, vous connaîtrez bientôt des propositions ministérielles qui auront une immense portée sur le développement à long terme du pays: elles concernent l'utilisation de la science et de la technologie non seulement dans le but de favoriser l'industrie, mais aussi d'assurer aux Canadiens une vie meilleure; elles touchent également une stratégie industrielle pensée en fonction des particularités de l'économie canadienne. Dans un cas comme dans l'autre, les principes d'action du gouvernement seront exposés au cours de la session.

Ce paragraphe met en relief l'innovation et l'esprit d'entreprise, des politiques pour demain, des rendements à long terme, des programmes qui n'ont pas simplement pour but de favoriser la croissance industrielle; ils sont typiquement canadiens, oui, mais ils devront améliorer la vie des Canadiens, aussi bien que favoriser la croissance industrielle.

Le discours du trône renferme plus loin un passage que j'aimerais citer au regard de mon ministère:

On peut compter sur une coopération plus étroite avec les autres pays dans les domaines scientifique et technologique.

Voilà le deuxième passage que je voudrais commenter dans mes remarques de cet après-midi, mais, tout d'abord, qu'il me soit permis de traiter de l'innovation et de certaines autres questions que soulève le Conseil des sciences du Canada dans son rapport nº 15, intitulé «L'innovation en difficulté». On cite divers obstacles à l'innovation. Par exemple, à la page 28, on dit que l'infrastructure technologique ne répond pas aux besoins du Canada, que le marché canadien est étroit, que les débouchés sont rares—et ceux qui sont étroitement liés à l'industrie chimique au Canada admettront, je pense, que l'accès et les restrictions au marché posent des problèmes graves.

Troisièmement, on mentionne un climat défavorable aux investissements. Le rapport souligne tout d'abord que les grands établissements financiers ne sont guère entreprenants et offrent rarement leur soutien aux industries novatrices. Dans bien des cas, les institutions bancaires américaines semblent plus aptes à soutenir l'innovation, étant plus nombreuses et plus spécialisées.

Il est aussi question dans le rapport d'une pénurie d'administrateurs compétents. Dans le passé, j'ai signalé aux députés que les administrateurs au Canada ne sont pas d'aussi bon calibre que ceux des États-Unis. J'ai aussi cité des chiffres concernant le nombre des diplômés et la nécessité de raffermir l'appui donné au cours de formation à la gestion des entreprises dans nos universités—tâche qui, disons-le, incombe en majeure partie aux autorités provinciales.

Le rapport évoque également les sociétés multinationales et fait mention d'une étude distincte plus récente, à savoir un rapport vert émanant du Conseil des sciences et traitant des investissements directs des sociétés multinationales.

Je n'ai pas l'intention d'émunérer toutes les difficultés ni tous les problèmes particuliers liés aux innovations au Canada, mais j'aimerais évoquer l'une des recommandations que formulait le rapport, selon laquelle le gouvernement fédéral devrait utiliser son pouvoir d'achat afin de soutenir au Canada ces mêmes innovations. Le rapport précise à la page 40 que, lorsque la chose est possible, le pouvoir d'achat du gouvernement devrait être utilisé de manière sans cesse croissante comme un instrument permettant la mise en œuvre d'une stratégie industrielle à l'échelle nationale.

Le rapport du comité Lamontagne intitulé «Objectifs et stratégies pour les années soixante-dix», qui était en fait le second rapport du comité, souligne de manière plus détaillée la question relative au principe des contrats extérieurs. J'aimerais mentionner ici que le gouvernement du Canada soutient ce principe, du moins en ce qui concerne la recherche et le perfectionnement, et qu'il cherchera à le faire progresser partout où la chose sera possible.

Mon ministère s'occupe actuellement de définir des critères concernant le principe de rupture de contrat. Je voudrais dire que, par l'intermédiaire d'une lettre ouverte adressée à une publication intitulée «*Canadian Research and Development*», j'ai fait appel aux industriels et à d'autres qui pourraient m'apporter certaines suggestions sur la façon de rendre plus efficace le principe de rupture de contrat. Le problème essentiel qui se pose eu égard au principe de rupture de contrat est, à mon avis, celui des avantages de distribution d'actions. Lorsque la recherche est effectuée dans l'industrie, elle entraîne en général des avantages de distribution d'actions que l'industrie ou l'entreprise en question peut être en mesure de convertir ou de lancer sur le marché comme produit ou procédé commercial.

Cette lettre ouverte adressée aux responsables de la recherche au Canada posait quatre questions. 1° Quels sont les domaines particuliers dans lesquels le Canada pourrait faire un effort profitable dans l'espoir de s'assurer une position concurrentielle? 2° L'association de recherche industrielle a-t-elle un rôle dans les industries autres que celle de la pâte à papier? 3° Comment peut-on convertir le soutien à la recherche dans les maisons de haut savoir en un avantage industriel? Quel est le rôle des instituts de recherche à plein temps? 4° Avez-vous connaissance de travaux effectués dans les laboratoires de l'État qui pourraient être faits plus utilement et à meilleur compte dans l'industrie? Je suis heureux de dire que l'industrie privée a donné une réponse à cette lettre ainsi qu'un certain nombre de suggestions sur ces points.

L'autre question que j'aimerais aborder cet après-midi a trait à certaines des orientations de mon nouveau ministère. J'ai signalé que nous nous intéresserions et que nous accorderions la priorité à l'innovation, à la recherche et à la mise en valeur industrielles au Canada. Toutefois, il y a des domaines importants où nous avons pris des initiatives. Le premier est celui de l'offre et de la demande de main-d'œuvre hautement compétente. Certains d'entre vous ont peut-être lu l'étude du Conseil des sciences publiée au cours des six derniers mois. Elle révèle que de graves problèmes pourront surgir l'an prochain au sujet de l'équilibre entre l'offre et la demande, le nombre d'étudiants qui recevront un doctorat de nos universités et le nombre de postes vacants dans leur propre discipline. Nous avons lancé un programme destiné à déterminer le nombre de Canadiens hautement compétents. Nous pouvons tenir à jour cet inventaire en tenant compte des nouveaux diplômés universitaires et des immigrants et, bien entendu, en corrigeant nos chiffres d'après la mortalité et l'émigration. Une partie de cette étude se fait en collaboration avec Statistique Canada pour la mise au point d'un programme de mesure de la demande de main-d'œuvre très qualifiée.

• (1620)

La recherche de base est un autre élément de la politique scientifique, et je crois qu'on retiendra de mes remarques, cet après-midi, que lorsque j'ai mentionné la politique scientifique, j'en ai indiqué des éléments plutôt que le cadre conceptuel comme on le fait parfois.

Je voudrais maintenant dire quelques mots à propos de la recherche de base. Le comité Lamontagne a formulé un certain nombre de recommandations à ce sujet. On en trouve 45 dans le tome II, dont un bon nombre portent sur la question de la recherche de base au Canada. Le Conseil des sciences a aussi publié un rapport vert, c'est-à-dire une étude de contexte spéciale, sur la recherche de base au Canada. Je suis heureux, par la même occasion, de dire que les universités ont reconnu les questions particulières dans ce secteur et que l'Association des universités et des collèges du Canada, sous la co-présidence de MM. Bonneau et Corry, examinent toute la question de la rationalisation de la recherche universitaire au Canada. Nos efforts porteront beaucoup sur l'établissement de critères d'aide fédérale en matière de recherches fondamentales, et nous nous proposons d'appuyer sur la qualité plutôt que sur la quantité. Nous sommes bien intéressés, mon ministère et moi-même, par le projet de centres d'excellence. Il fera l'objet d'une priorité élevée.

J'ai parlé d'autres secteurs où vous pouvez vous attendre à des initiatives de la part du nouveau ministère. Permettez que je revienne un instant au domaine la haute technologie. Il a des répercussions tant sur l'expansion industrielle du pays que sur la qualité de la vie canadienne, dans son sens le plus large peut-être. Par exemple, dans des secteurs comme l'informatique et le transport du courant à haute tension. A Varennes, au Québec, prospère une entreprise de recherches, sans contredit à la pointe du progrès mondial, sur le transport à haute tension. L'énergie nucléaire, les questions de l'espace et le transport pourraient être considérés comme des secteurs de technologie avancée dans l'infrastructure nationale. Elles modifieront la qualité de la vie canadienne et offriront plus tard, j'espère d'importantes possibilités industrielles. Nous allons nous occuper des questions assez spéciales qui se posent dans le Nord de façon multidisciplinaire ainsi que des océans comme élément d'importance majeure pour le Canada.

Au début de mon discours, j'ai fait allusion à un autre aspect de nos responsabilités et j'ai signalé que dans le discours du trône il est question d'attacher plus d'impor-

tance à la coopération dans le domaine de la science et de la technologie sur le plan international. Je suis ravi d'annoncer que depuis les quelques mois d'existence du ministère—à peu près six mois—nous avons pu organiser une mission importante qui se rendra au Japon. Celle-ci se composera de 40 membres recrutés assez également dans l'industrie, les universités et la fonction publique. Nous avons, me semble-t-il, un motif assez spécial de nous rendre au Japon: le pourcentage de l'activité en recherche et développement dans les deux pays est comparable. Bien des gens ont critiqué l'effort canadien en matière de recherche; à leurs yeux, elle serait par trop orientée vers la recherche fondamentale, car 23 p. 100 des recherches sont effectués dans ce domain. C'est à peu près la même chose au Japon, et les ordres de grandeur peuvent se comparer également dans le cas du développement et de l'innovation. Il me semble que la différence importante apparaisse dans le secteur de l'exécution.

Au Japon, quelque 60 p. 100 de la recherche se fait dans l'industrie, tandis qu'au Canada, moins de 40 p. 100 se fait dans lIndustrie. Deuxièmement, au Japon, à peu près 55 p. 100 des dépenses de recherche et de développement sont payées par l'industrie, pendant qu'au Canada, environ 30 p. 100 de ces dépenses sont payées par l'industrie, Ainsi donc, du point de vue de l'attention donnée aux diverses activités, le soutien de l'exécution est d'un intérêt particulier pour le Canada présentement, et nous osons espérer, avec nos homologues japonais, découvrir les domaines dans lesquels nous pouvons tous deux tirer profit d'un échange mutuel. Il y aura onze groupes canadiens dans onze spécialités différentes, qui rencontreront les groupes japonais. Je ne crois pas avoir le temps de les énumérer tous.

Je voudrais, pendant la minute qui me reste, dire que mon ministère étudiera minutieusement le rapport du comité Lamontagne dont j'ai parlé plusieurs fois cet après-midi.

Pour terminer, je demanderai: comment établirons-nous la place qui convient à la science dans le domaine de la politique, et comment l'y installerons-nous? Je voudrais vous lire un extrait du *New Statesman* du 10 septembre 1971, que voici:

> La science est trop importante pour qu'on la laisse aux scientifiques; si un message se dégage de la réunion annuelle de la vénérable *British Association for the Advancement of Science*, c'est bien celui-là. Les scientifiques sont mal équipés pour la tâche de diriger la créature qu'ils servent ... qui s'en chargera? Au cours de la dernière semaine, des membres éminents du monde scientifique ont échangé les vues les plus divergentes sur le rôle que jouent la science et la technique au sein de la société. Or en fin de compte les décisions, tout au moins certaines d'entre elles, relèvent des hommes d'État. Ils doivent donc, dans l'intérêt du public, comprendre que la position qu'occupe la science dans notre société n'est plus la même—elle se trouve maintenant en plein centre du plateau. Comment attribuer la place qui revient à la science dans le domaine de la politique, et l'y installer?

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que le ministre a presque fini, mais son temps de parole vient d'expirer. Est-ce qu'il y a consentement unanime pour qu'il puisse continuer?

Des voix: D'accord.

• (1630)

L'hon. M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je remercie les députés de leur compréhension et n'abuserai pas de leur bonne volonté. Je terminerai en quelques mots. Tout se ramène à la question suivante: quelle est la place de la science en politique, et comment la lui assurer? Voilà la question cruciale que moi-même et mon ministère essayons de résoudre; voilà la raison pour laquelle le gouvernement a créé le ministère d'État chargé de la Science et de la Technologie. Voilà pourquoi les mots que j'ai cités du discours du trône ont une telle importance.

Cette idéologie différencie justement le gouvernement actuel de ses prédécesseurs et, à mon avis, des partis de l'opposition.

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, il semble normal à la veille d'élections fédérales qu'un député fasse le tour de sa circonscription et en énumère les localités ou bien qu'il s'évertue à cataloguer en une demi-heure toutes les imperfections et les échecs du gouvernement.

M. McGrath: Cela prendrait des jours.

M. Peddle: Nous n'en avons pas le temps car si je commençais à dénombrer toutes les localités de mon immense circonscription, je dépasserais le temps qui m'est accordé et si j'énonçais tous les défauts du gouvernement cela me prendrait plusieurs heures et la Chambre ne m'y autoriserait certainement pas.

J'ai déjà personnellement félicité le député de Bruce (M. Howard) de sa loyauté envers un parti déficient et de l'effort méritoire qu'il a fait en proposant l'Adresse en réponse et en essayant de faire passer le gouvernement pour crédible et sensé et méritant encore l'appui du peuple canadien. Malgré les efforts du député je ne peux m'empêcher de penser qu'il allait à contrepied du vieux dicton selon lequel on ne saurait faire d'une buse un épervier.

Le récent discours du trône est du genre qu'on pourrait prononcer dans un pays dont tous les problèmes sont résolus et qui pourrait se permettre le luxe de se préoccuper d'esthétisme. Il y était question d'héritage canadien, de vastes espaces, de rivages accidentés, de ruisselets murmurants, de vitalité débordante et de tranquilité sereine. C'était un discours typiquement Trudeau, émanant d'un premier ministre légitimement très aisé et qui n'a jamais subi les affres de la pauvreté ni les tortures du chômage.

Une voix: Comme Frank Moores.

M. Peddle: Peut-être comme Frank Moores, mais je ne parle pas de Frank Moores. Je parle d'un homme qui n'a jamais eu charge de famille, d'un homme qui n'a jamais eu à résoudre constamment le problème d'essayer de joindre les deux bouts. C'est le genre de discours que nous avons entendu, le discours d'un premier ministre qui ne peut jamais comprendre ou apprécier de telles choses. Il ne les a jamais connues, il n'y a jamais été exposé, et je suppose que nous devrions être assez charitables pour le comprendre.

Je vois dans le discours du trône les rêves irréalisables d'un poète, d'un romantique qui est pris d'extase à l'odeur d'une rose ou d'une autre fleur, mais qui a de toute évidence la nausée à sentir des choses comme une basse-cour, la morue, ou les autres choses que nous avons au Canada.

M. Foster: Les conservateurs?

M. Osler: Que vient faire la morue dans une basse-cour?

M. Peddle: Monsieur l'Orateur, j'essayais de faire valoir un point et j'y suis de toute évidence parvenu, sans quoi nous n'aurions pas eu ces interruptions de la part des députés d'en face.

J'ai observé avec intérêt le prétendu remaniement ministériel. Je crois que, comme dans toute autre entreprise, nous avons le remanieur et les remaniés. Le premier ministre était le remanieur et les gens qui ont été permutés, les remaniés. Un certain nombre d'entre eux se vantent d'avoir été promus. L'ancien ministre des Finances prétend avoir été promu à la Défense nationale. A mon avis, il n'a pas été promu: il a été rescapé. Il y a aussi le nouveau ministre des Finances (M. Turner) qui prétend avoir été promu. Monsieur l'Orateur, il n'a pas été promu: il a été sacrifié. La même observation vaut pour l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations, qui s'est fait un si grand nombre d'ennemis avec le bill sur la concurrence. Dans un certain sens, il a également été rescapé, et son successeur a été sacrifié. Je crois que les remaniés se rendent compte de la vraie position dans laquelle ils se retrouvent.

Le gouvernement s'en tient à ses réalisations en matière de réforme fiscale et il soutient qu'elles ont recueilli l'approbation écrasante des Canadiens. Si la réforme fiscale était aussi bonne et aussi largement acceptée par la population, pourquoi le ministre qui en a pris l'initiative, n'a-t-il pas conservé son poste jusqu'à l'épreuve finale? Pourquoi l'a-t-on secouru et fait disparaître en lui confiant le portefeuille bien neutre de la Défense nationale? Voilà la véritable signification d'un remaniement ministériel. Alors qu'on fait croire aux Canadiens que ce remaniement est fait dans leur intérêt, ce n'est rien d'autre qu'une stratégie politique visant à sauver certains ministres et à en sacrifier d'autres. Est-ce là un réel souci? Non! Mais la question de stratégie politique ne fait aucun doute.

M. Foster: Quelqu'un a-t-il fait mention de «Burgess»?

M. Peddle: Burgess n'a rien à voir là-dedans, monsieur l'Orateur. On s'occupe de lui comme il le faut.

Le pays connaît en ce moment le pire chômage de son histoire. La situation nous échappe des mains. Plus de 8 p. 100 de la population active canadienne est sans travail. Mais quel est le sujet favori du gouvernement? En dépit de la situation tragique du chômage, il pense pouvoir dévier l'attention du pays de cette question. Qu'invente-t-il alors? Sur quoi met-il l'accent aujourd'hui? Sur le nationalisme canadien.

Il lui faut faire quelque chose pour secouer les Canadiens et il leur propose alors de se libérer de la domination économique américaine. Pourquoi n'admet-il pas que le chômage est de l'ordre de 8 p. 100 et que la question de la domination économique des États-Unis devrait normalement attendre jusqu'à ce que les priorités essentielles aient été résolues? Il parle de la domination économique et des emplois créés au Canada à la suite des investissements américains. Souhaite-t-il que le taux de chômage double pour atteindre 14 p. 100 ou même 20 p. 100? Les personnes qui sont en chômage et celles qui reconnaissent la situation alarmante de chômage n'en seront pas très heureuses.

• (1640)

Lorsque j'ai entendu le discours du trône, Monsieur l'Orateur, je me suis senti gêné pour Son Excellence qui avait à le lire. Le discours confirme mes soupçons: le premier ministre est totalement étranger aux besoins des Canadiens. Ceci ne fait aucun doute dans mon esprit. On dit dans le discours que le chômage est un grand sujet d'inquiétude. Bravo pour le gouvernement—quel aveu. Dans la perspective d'élections fédérales imminentes, les députés d'en face essaient de justifier ce qui se produit au Canada depuis quatre ans. La politique étant ce qu'elle est, je ne peux pas leur reprocher leurs efforts.

Une voix: Ce fut un désastre.

M. Peddle: Mais j'en voudrai aux Canadiens s'ils se laissent duper lors des prochaines élections comme ils se sont laissés duper en 1968.

J'aimerais maintenant passer à une autre question, et il se peut que j'entende très vite les députés d'en face me traiter de fanatique. Dès que quelqu'un aborde la question du bilinguisme et du biculturalisme, il se lève un doigt accusateur et l'on entend résonner le cri de «fanatique». Je ne suis pas fanatique, et je ne veux pas qu'on m'accuse de l'être, mais j'estime avoir le droit d'aborder cette question.

L'hon. M. Dinsdale: Vous êtes canadien.

M. Peddle: Il y a une ou deux semaines, le premier ministre de la Colombie-Britannique a soulevé une question, et notre premier ministre a réagi si violemment qu'il étendait presque son doigt accusateur jusqu'en Colombie-Britannique, en s'écriant «fanatique». Je n'estimais pas que les observations faites fussent nécessairement celles d'un fanatique, et je ne pense pas que mes propos soient non plus ceux d'un fanatique. Il n'y a pas de fanatisme en moi. Durant mes douze années environ de vie publique, j'ai toujours été soumis aux majorités—majorités religieuses politiques, raciales et autres. Lorsque j'étais candidat aux élections municipales et provinciales, si quelqu'un avait conseillé à mon adversaire d'insister sur le fait qu'il pouvait obtenir de plus grands avantages pour la population parce qu'il était des leurs, je n'y aurais rien trouvé à redire. Je n'aurais pas traité ces gens de fanatiques. Quel mal y a-t-il à ce que les gens se servent de leur majorité?

Au risque de me faire traiter de fanatique, j'ai l'impression que ces dernières années, c'est la queue qui a remué le chien dans ce pays—et c'est là une situation regrettable. Ceux qui connaissent mieux la question que moi savent que les minorités ont tendance à avoir des préjugés. Si les anglophones du Canada étaient aujourd'hui en minorité, et que je fis partie de cette minorité, il me semble, en toute franchise, que j'aurais des préjugés, car c'est chose inévitable parmi les minorités. Mais ce n'est pas une raison pour que la majorité ait peur qu'on l'accuse de fanatisme. C'est cette peur qui, dans ce pays, est la grande faiblesse de la majorité. Cette majorité sait si elle est ou non fanatique, tout comme je sais si je le suis moi-même, mais je défie qui que ce soit de me faire ce reproche.

Des voix: Bravo!

M. Peddle: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est très dangereux que la majorité de notre pays ou de tout autre devienne trop magnanime. C'est le cas aux États-Unis où la majorité craint que la minorité la mette en garde en disant «Attention au fanatisme». Il n'y a aucune raison à cela. Personnellement, je n'ai aucun fanatisme. Si je commande un hamburger dans un restaurant, peu m'importe de le commander en anglais ou en français. Si j'étais dans un restaurant chinois et que je connaisse le chinois, je le commanderais en chinois—pourvu qu'on m'apporte le hamburger. Mais un grand nombre de gens pensent que dans un restaurant chinois il faut commander en chinois et dans un restaurant français, il faut commander en français, que le personnel parle ou non la langue. Cela me paraît absurde.

Je conviens que les tempéraments sont différents, mais je crois qu'on cherche à exploiter cet aspect de la ques-

Je conviens que les tempéraments sont différents, mais je crois qu'on cherche à exploiter cet aspect de la question. Je suis persuadé que des hommes politiques peu dignes de confiance tentent d'exploiter le tempérament des diverses origines ethniques au Canada. A mon avis, nos amis les Québécois s'intéressent aux mêmes choses que les autres Canadiens, c'est-à-dire non pas au B & B—le bilinguisme et au biculturalisme—,mais au pain et au beurre ou à la viande et aux pommes de terre si vous préférez. Ce sont les besoins fondamentaux de toute la population, au Québec comme à Terre-Neuve ou une autre province.

Des voix: Bravo!

M. Peddle: L'autre chose qui nous a été imposée est l'opinion des intellectuels à la chevelure longue selon qui personne ne peut découvrir ce que veulent les Québécois. Il n'y a aucun mystère. Ils veulent la même chose que tout autre Canadien—pas une vie qui leur est donnée sur un plateau d'argent, mais le droit de gagner leur subsistance. C'est une distinction très subtile. Ils veulent l'occasion de gagner leur vie. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que si l'occasion en était fournie à la population du Québec, les difficultés connues sous le nom de problèmes d'unité nationale s'en trouveraient minimisés. Je voudrais voir cette théorie mise à l'épreuve. Peu m'importe vraiment ces présumés intellectuels qui écrivent des articles et participent à des programmes de télévision et de radio et qui tentent de dire que la population du Québec désire quelque chose d'indéfinissable, de mystérieux. Or j'ai connu nombre de Québécois et je ne vois pas en quoi leurs besoins fondamentaux diffèrent de ceux des autres. Toutefois, je ne puis concevoir pourquoi des hommes politiques présentent la chose différemment et exposent au peuple de faux problèmes. A mon avis, c'est ce qui arrive aujourd'hui.

M. Paproski: Quelle honte!

M. Peddle: Nous avions à Terre-Neuve le SALT, un programme de subventions aux pêcheurs, mais lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, il a décidé de l'abolir et a chargé le ministre de Terre-Neuve qui était alors ministre des Transports, de faire connaître son point de vue. «Voyez, il s'agit d'un programme de fortune» disait-il. C'était en 1968. Il a laissé entendre qu'il n'utiliserait plus ce genre de programmes. «Il n'y en aura plus; nous présenterons des projets durables qui avantageront les pêcheurs de Terre-Neuve». Nous ignorons ce qui survint et nous ne savons pas ce qui remplaça le programme promis car depuis ce temps-là les divers projets n'ont été, réellement parlant, que des projets de fortune. La crise du chômage devint si grave au pays qu'on mit en œuvre le programme dit «Perspectives-Jeunesse». Monsieur l'Orateur, il fut lancé à la suite d'une impulsion et il est l'œuvre d'un gouvernement qui gouverne ainsi à coup d'idées lumineuses. Il n'existe pas aujourd'hui; demain il y aura le programme «Perspectives-Jeunesse» et vogue la galère.

• (1650)

M. McGrath: Maintenant vous le voyez, maintenant vous ne le voyez plus.

M. Peddle: On pourrait en dire autant du prétendu programme d'initiatives locales qui est bon en soi, je suppose. Il fournit certains emplois. Il n'a manifestement pas fait l'objet de beaucoup de considération; il n'est certes pas contrôlé. Ne vous laissez pas convaincre que de tels programmes sont sous contrôle car ils ne le sont pas. Ils sont nés de la panique politique. Le gouvernement s'est dit: «Le peuple canadien nous reproche la pénurie d'emplois; essayons de combler les vides.» Il a donc lancé Perspectives-Jeunesse, LIFT et plusieurs autres programmes, dont les noms m'échappent pour l'instant. Pourtant, au commencement de la présente législature en 1968, le ministre des Transports (M. Jamieson) avait dit: «Écoutez, nous allons enlever ces programmes de fortune.» Nous en avons toujours eu depuis. Le gouvernement a présenté quelques programmes en créant sans doute quelques emplois mais en ne réglant pas le moindrement le problème du chômage au pays.

Et tout en nous voyant aux prises avec cette terrible crise le gouvernement se présentera de nouveau devant l'électorat. La lutte électorale—et manifestement ce sera la question en jeu aux prochaines élections—portera sur la domination américaine ou étrangère au Canada. Si ce n'est pas là le comble de la stupidité parfaite ou de l'absolue cruauté, je ne sais pas ce que c'est. Comme je l'ai dit, si le gouvernement n'est pas stupide il doit être tout à fait sans pitié. Essayer de prendre la multitude par ce genre d'appâts, alors qu'environ 8 p. 100 de la population active sont en chômage, prouve que le gouvernement est stupide ou insensible. Je ne puis m'imaginer qui se laisserait prendre avec des balivernes pareilles. Je ne puis qu'expliquer le vœu que les Canadians ne seront pas dupes. Bien sûr, je ne saurais dire s'ils se laisseront tromper, mais j'espère bien que non.

Je le répète, je ne puis énumérer tous les programmes dans une demi-heure, sauf pour signaler que la campagne électorale est lancée. Nous nous souvenons de celle de 1968.

M. Foster: Avec regret.

M. Peddle: Non pas avec regret. Cette campagne nous a beaucoup instruits, nous et les Canadiens. Cela leur a appris qu'ils avaient commis une erreur qui ne se reproduira pas.

Une voix: Bravo!

M. McGrath: Les ministériels, eux, vont le regretter.

M. Peddle: Je n'en veux pas au député d'en face qui cherche à défendre sa position insoutenable. A sa place, j'en ferais autant.

M. McGrath: On ne peut le blâmer, surtout qu'il est le député d'Algoma (M. Foster).

M. Peddle: S'il n'était pas fidèle, et sa fidélité est assurément une des qualités qui le rachète, il aurait déjà quitté depuis longtemps les rangs ministériels pour siéger à nos côtés. Donc, je reconnais sa fidélité.

M. Paproski: Il peut retourner à ses chats et à ses chiens.

M. Peddle: En effet. Sa fidélité est louable, bien entendu.

M. McGrath: Mais mal placée.

M. Peddle: Il est indiscutable qu'en 1968, le premier ministre a exercé un attrait considérable sur tous les citoyens canadiens. On le voyait partout, dans les centres commerciaux, il embrassait les jeunes filles, écoutait les propos des gens et des milliers de personnes voulaient toucher ses vêtements.

M. McGrath: Comme s'il était le Joyeux géant vert en personne.

M. Peddle: J'admets que sur le plan politique, il a emporté le pays d'assaut. Cependant, presque immédiatement après les élections, la transition a été fantastique. Il s'est installé et est devenu un personnage entièrement différent. Il n'était pas tout à fait aussi approchable qu'auparavant. Il a fait toutes sortes de déclarations par tout le pays; sur la colline du Parlement il a proposé aux conducteurs de Lapalme un menu que je ne tiens pas à répéter.

M. McGrath: Quelle honte!

M. Peddle: A Toronto, il y a seulement une quinzaine de jours, il a dit à la population que cette question du chômage n'était que balivernes. Il a dit: «Vous n'avez qu'à regarder les petites annonces et vous verrez qu'il y a beaucoup d'emplois disponibles.»

M. McGrath: Qu'ils mangent de la brioche.

M. Peddle: C'est un jeu comme dire à des personnes affamées de regarder toutes les annonces d'aliments dans les journaux et leur dire qu'ils ne peuvent pas avoir faim. Quelle absurdité, monsieur l'Orateur! Et nous voici, dans une législature vieille de trois ans et 45 semaines, et nous nous demandons ce qui se passera dans les semaines à venir. Nous en avons eu une avant-première à la télévision. Le premier ministre porte une toque de coureur des bois, il est descendu dans une mine et en remonté avec de la boue sur la figure. Il s'est montré aux gens et les gens l'ont vu. Je ne sais pas si ce truc marchera encore; j'espère vivement que non, pour le bien de ce pays.

M. McGrath: Pour le bien de nous tous.

M. Peddle: Je le dis clairement, bien que je ne souhaite pas particulièrement être gouverné par le NPD, je dois dire que si on devait choisir entre les Libéraux et le NPD, je dirais aux gens: «Pour l'amour du ciel, élisez un gouvernement NPD».

Des voix: Oh, oh!

M. Peddle: Je le dis parce que je ne veux pas que soient infligées aux Canadiens encore quatre années de ce genre de gouvernement.

M. McGrath: Dieu nous en garde.

Des voix: Oh, oh!

M. Peddle: Je termine maintenant. Je doute que mes propos aient une influence quelconque sur les Canadiens. Voici ce que j'ajouterai toutefois. Je voudrais que tous les électeurs canadiens soient ici aujourd'hui, car je leur dirais que s'ils répètent l'erreur commise en 1968, en dépit du travail accompli par divers organismes pour tout rescaper au Canada et s'ils infligent au pays un gouvernement semblable à celui qui est au pouvoir depuis 4 ans, tout sera perdu.

M. Paproski: Vous avez raison.

M. Douglas Stewart (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, j'ai reçu par la poste copie d'une lettre que la Shuswap Rural Ratepayers Association avait adressée à mon collègue, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) nommé récemment. La lettre, portant la signature de la secrétaire par intérim, M^me^ Lilian Smiley d'Enderby en Colombie-Britannique, disait ceci:

La Shuswap Rural Ratepayers Association estime injuste qu'il soit actuellement impossible d'obtenir des prêts en vertu de la loi nationale sur l'habitation pour la construction d'une maison à moins que celle-ci ne soit rattachée à un système d'égout. A notre avis, lorsque le règlement local en matière d'hygiène le permet, les gens qui construisent des maisons en vertu de la loi précitée, devraient être autorisés à utiliser le système de la fosse septique.

Monsieur l'Orateur, je suis pleinement d'accord avec ces gens et probablement avec d'autres groupements semblables d'un bout à l'autre du pays. Et, monsieur l'Orateur, à la réflexion, je note avec tristesse que, selon les apparences, on n'a pas fait grand-chose pour régler le problème depuis que je l'ai signalé à la Chambre il y a plus de deux ans.

Ici il serait bon, je crois, que je cite en partie ce que j'ai dit le 30 mai 1969. Je vais donc vous lire les passages en question tels qu'ils sont reproduits dans le hansard:

• (1700)

Je trouve tout d'abord que le gouvernement devrait accorder la première priorité aux problèmes des ruraux et surtout augmenter les fonds disponibles en vertu de la loi nationale sur l'habitation à ceux qui résident dans des collectivités relativement petites.

Il faudrait, à mon avis, que les gens des régions rurales aient tous l'occasion de profiter des prêts fédéraux, qu'ils demeurent dans des municipalités ou dans des territoires non organisés. On ne devrait pas les négliger à cause des problèmes qui surgissent dans les grands centres urbains. La politique gouvernementale actuelle et les règlements d'appui visent principalement, selon moi, à avantager les grands centres au détriment de milliers de nos citoyens ruraux.

Pendant trop longtemps une trop forte proportion des fonds hypothécaires a été affectée aux grandes villes canadiennes pour la construction de maisons de rapport de plusieurs millions de dollars et pour l'aménagement de projets semblables. Il faudrait rétablir l'équilibre et le gouvernement devrait encourager les institutions financières privées à placer des fonds dans des régions plus éloignées, ce qui mettrait fin à l'hésitation qu'on semble montrer à investir les capitaux requis dans des projets d'habitation ruraux.

Contrairement à la conviction persistante du gouvernement, il n'est pas moins important d'assurer un logement aux habitants de Vernon, Armstrong, Sicamous, Revelstoke, Golden, Invermere, Kimberley, Cranbrook, Jaffray, Elko, Fernie, Sparwood et bien d'autres petits centres de ma circonscription, qu'à ceux de Vancouver, Winnipeg, Toronto et Montréal.

Je dirais que le mauvais génie surtout responsable de la politique inéquitable des prêts à l'habitation est la SCHL, auteur du règlement qui exige au préalable la construction des canaux d'adduction. En conséquence: «Sans services d'eau ou d'égout, on n'est pas admissible aux prêts aux termes de la loi nationale sur l'habitation.»

Bien qu'il y ait eu des exceptions avouées à la règle, à ma connaissance, l'indulgence n'a jamais été le mot d'ordre de la société. Et il y a beaucoup de régions du pays, dont Okanagan-Kootenay est un exemple, qui ne posséderont jamais les canalisations d'eau et d'égout. En ce moment, des centaines de personnes qui vivent dans des endroits inorganisés de ma circonscription et des milliers d'autres qui demeurent dans les limites de municipalités, se trouvent donc effectivement privées d'assistance des autorités publiques parce qu'elles utilisent des puits et des fosses septiques. Et le même sort attend ceux qui veulent aller rejoindre les travailleurs des industries primaires ou extractives, s'établir et se bâtir une maison sur les lieux.

Des installations qui, depuis des années, donnent entière satisfaction à nombre de mes commettants sont encore tout à fait inacceptables à la Société. De plus, même si la technologie moderne nous fournit un grand nombre de systèmes des plus perfectionnés pour la purification des eaux d'égout, la SCHL refuse obstinément de les accepter. Par suite de ces règlements restrictifs à l'excès, il est impossible à la plupart des gens de s'y conformer.

Par conséquent, même si je partage l'inquiétude des gouvernements à tous les niveaux concernant la pollution du sol et de l'eau, inquiétude qui a, sans doute, motivé ces restrictions sévères, et même si je sais parfaitement que l'emploi des fosses septiques dans les agglomérations causera des problèmes pour enrayer la pollution, j'estime qu'on pourrait sûrement formuler, pour remplacer les règlements désuets qui ne sont plus utiles, un ensemble

de règles pratiques qui permettraient alors d'utiliser certains terrains, exempts d'hypothèques à l'heure actuelle et dont une bonne partie ne sera jamais dotée de canalisations, pour l'aménagement de fosses septiques et de puits. Une telle solution amènerait la participation au programme d'un nouvel emprunteur dans le besoin et relèverait les normes généralement peu élevées de l'habitation dans certaines parties de notre pays—et sans doute dans plusieurs des régions les plus défavorisées de ma circonscription.

J'espère que je n'aurai pas à prendre de nouveau la parole, un de ces jours, pour revenir sur le même sujet. J'espère que le nouveau ministre chargé des Affaires urbaines fera en sorte que je n'aurai pas à intervenir de nouveau. C'est-à-dire que j'ai l'espoir qu'il va très prochainement rencontrer des responsables de la Société en vue de mettre au point une politique réaliste et praticable qui tienne compte des besoins des résidents qui souhaitent construire des logements à Okanagan-Kootenay et dans d'autres régions rurales du Canada. Je l'invite à agir dans ce sens.

Deuxièmement, j'aimerais aborder cet après-midi une question que j'ai soulevée maintes fois et à divers endroits. Il s'agit du mouvement des céréales fourragères ne relevant pas de la Commission du blé, de l'Alberta jusqu'à la Colombie-Britannique. Je suis reconnaissant au ministre chargé de la Commission du blé des propos qu'il a tenu à cet égard, savoir:

Les règlements de la Commission canadienne du blé sur le mouvement des céréales fourragères visent à assurer la mise en marché ordonnée du blé, de l'avoine et de l'orge produits dans l'Ouest du Canada, et l'objectif du régime de commercialisation de la Commission est donc de répartir les possibilités de livraison équitablement entre tous les producteurs, afin qu'ils reçoivent sur le marché un juste prix pour leurs produits—et ceci en consentant à vendre, par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé, leurs céréales destinées au commerce interprovincial ou international.

Monsieur l'Orateur, je dis que je les apprécie parce que l'initiative est impressionnante en théorie, ce qu'elle devrait être aussi dans la pratique, si les choses se passaient ainsi. Nous savons tous qu'il est extrêmement difficile de contrôler ou de surveiller l'application du régime. Assurément, la Commission canadienne du blé a autorité pour contrôler le mouvement des grains entre les provinces et elle en use en plaçant des inspecteurs aux balances, près des frontières. Mais chose tout aussi sûre, la Commission n'a pas le pouvoir de contrôler ni ne met en place des mesures efficaces qui restreignent le mouvement des grains à l'intérieur des provinces; de fait, elle n'adopte pas de mesures à cette fin. C'est là que surgit la difficulté pour les éleveurs et les cultivateurs de ma circonscription.

Sur les plans économique et géographique, les éleveurs de bétail d'Okanagan-Kootenay, et certainement ceux de la vallée du Columbia et de la région Sud, se trouvent liés à l'Alberta, puisque cette province non seulement leur fournit les céréales fourragères, mais encore le débouché pour leur bétail. Le producteur de ma circonscription doit donc essayer de soutenir la concurrence de ses confrères, les éleveurs de bétail de l'Alberta. Toutefois, comment peut-il sérieusement espérer soutenir cette concurrence alors que le producteur albertain n'a pas à acheter de céréales fourragères par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé, alors que le producteur de ma circonscription est obligé de payer environ le double du prix de celui qu'on peut obtenir de sources autres que la commission en Alberta même?

Ajoutez à cela les autres frais d'exploitation, tel le transport par camion des céréales au lieu d'exploitation et du bétail au marché, et il ne faudra pas s'étonner que le producteur de ma circonscription s'écrie: «Une loi inapplicable est pire que pas de loi du tout.» Je ne citerai qu'un exemple de cela, tiré d'une lettre que j'ai reçue il y a quelque temps d'un commettant de Grasmere, qui dit notamment:

Je voudrais vous signaler que les Huttérites du sud-ouest de l'Alberta, qui peuvent acheter des provendes non contingentées, vendent des œufs, des poules, des canards, des oies, etc., dans la région de Fernie, Sparwood et Natal. Un exploitant de la Colombie-Britannique qui devrait acheter ses provendes par l'entremise de la Commission canadienne du blé ne pourrait absolument pas soutenir la concurrence dans la même région. Ce n'est là qu'un exemple, et on peut l'appliquer à toutes les entreprises qui ont besoin de grains de provende en Alberta.

Comme le déclarait le British Columbia Farmers Institute, District "I", dans l'un de ses récents mémoires:

La situation devient si ridicule à certains moments que les éleveurs sont tentés de transporter des céréales illégalement, parce que nous savons que ces mesures sans caractère pratique sont inapplicables.

Je sais qu'il n'est pas facile de trouver des solutions à des problèmes comme celui que j'expose maintenant, parce que leurs effets sont dans l'ensemble trop nombreux et trop variés. J'ose espérer, cependant, que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, après avoir dûment pris en considération les nombreuses recommandations qui lui ont été faites sur ce sujet, aura une autre solution plus viable à proposer. Je crois savoir que ses fonctionnaires et lui étudient actuellement l'ensemble de la question du mouvement des grains d'une province à l'autre. Espérons que cette étude en profondeur sera terminée dans un avenir prochain et que le gouvernement annoncera sous peu une nouvelle ligne d'action.

• (1710)

Avant de me rasseoir, je voudrais féliciter le député de Bruce (M. Whicher) et le député de Trois-Rivières (M. Lajoi) qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont fait à mon avis d'excellents discours, comme le sont les services qu'ils rendent sans relâche au Canada et à la Chambre.

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, le discours du trône de 1972 est, plus que tout autre que j'ai eu l'occasion d'entendre dans le passé, un épouvantail électoral bâti de mots et de rhétorique vides de notions économiques ou de solutions.

Même après qu'on l'a lu et relu, que veut-il dire? Exactement rien. Mais il donnera aux libéraux l'occasion de dire ou promettre ce qu'ils voudront selon les besoins de la propagande. Il s'agit d'un lavage de cerveaux du parti libéral, en prévision des élections de juin. Le besoin immédiat du parti libéral est d'escamoter, une fois de plus, le pouvoir pour quatre autres années. Ce discours du trône lui permettra de dire n'importe quoi sans se compromettre.

Monsieur le président, pour ce qui est d'escamoter le pouvoir, je lève mon chapeau devant le parti libéral, car il est l'outil par excellence au service de la finance, qui lui fournit toutes les ressources pour gagner les élections comme par le passé et continuer ainsi l'exploitation des Canadiens par notre régime économique archaïque, injuste, antisocial et barbare.

Les problèmes économiques et sociaux ne seront jamais réglés par ceux qui font partie de ce système, qui est la cause de tous nos problèmes. Les partis politiques traditionnels, au Canada, sont les frères jumeaux politiques engendrés pour assurer la survie du système actuel qui les

a créés et nourris. Ils font partie du système et ils disparaîtront avec lui.

Monsieur le président, les défauts de ce système sont connus de tous les Canadiens qui doivent les souffrir, et il suffit actuellement d'en identifier quelques-uns: le chômage, la misère au sein de l'abondance, les taxes, les déficits, les faillites, les dettes, l'inflation, la déflation, les crises économiques, les grèves, l'insécurité, les désordres sociaux, la délinquance juvénile, les vols, la décadence des valeurs morales, la perte de l'initiative, le bien-être social, la lutte des classes, etc.

Ce système économique malade, monsieur le président, mène également à la centralisation des moyens de production, c'est-à-dire aux cartels de production, à la centralisation des richesses entre les mains de quelques-uns. La perte de la propriété constitue également une autre de ses conséquences: la désertion des fermes, la domination économique par quelques-uns, les taux d'intérêts excessifs.

Lorsque le premier ministre actuel (M. Trudeau) prit le pouvoir, en 1968, grâce au faux slogan de «la société juste», au lieu de corriger le système actuel pour réaliser la société juste et ainsi faire disparaître les maux que je viens d'énumérer, il fit l'incroyable, par l'intermédiaire du ministère des Finances ou le ministre des Finances de l'époque (M. Benson): il fit augmenter le taux d'intérêt aux banques, à la finance, c'est-à-dire à la maîtresse avec laquelle le gouvernement couche tous les jours.

L'intérêt et ces augmentations en spirale, depuis 1968, sont la cause première de l'augmentation en spirale des dettes devenues «impayables» dans le système actuel. Les dettes et les augmentations de salaires en spirale sont les causes des augmentations de taxes de toutes sortes à tous les niveaux, et les taxes et les augmentations sont les causes de l'augmentation en spirale des prix, c'est-à-dire de l'inflation que nous connaissons.

J'aimerais ici me référer à l'éditorial du canal 7 du 16 février, du révérend Père Émile Bouvier, de Sherbrooke. Je cite:

Le poids des taxes foncières au Québec

Les Québécois payent, sous toutes sortes de formes, au moins 50 p. 100 de leurs revenus en impôts.

Une famille de quatre personnes ayant un revenu annuel de $5,200 versait, au 1er janvier 1969, $1686 en taxes de toutes sortes au Québec.

Au plan municipal, ... le contribuable montréalais ... avec un revenu annuel de $5,200, une famille de quatre personnes, payait $375 en taxes foncières ... avec un revenu annuel de $10,400, une famille de quatre personnes payait $750 en taxes à Montréal ...

Sur une résidence unifamiliale de $15,000, les taxes totales sont de $478 à Montréal ...

Les taxes montent à un point que la petite propriété est en train de s'écraser ... A quoi sert, d'une part, d'encourager à bâtir sa maison, à développer un foyer sain et, d'autre part, à l'écraser par des taxes municipales, scolaires; à l'empêcher de vivre avec la stabilité d'un foyer à lui. On prend toutes sortes de mesures sociales pour le chômage, mais aucune pour encourager un petit propriétaire à garder sa maison.

Monsieur le président, l'augmentation en spirale des prix, soit l'inflation, est la cause de la perte intrinsèque des valeurs, des «sécurités» ou de la propriété. La perte des valeurs, des «sécurités» ou de la propriété fait disparaître l'initiative individuelle, et la perte de l'initiative, c'est la disparition de l'entreprise libre. La disparition de l'entreprise libre, monsieur le président, est l'enfant chéri des socialistes.

Le système économique dans lequel nous vivons est connu sous le nom de «libéralisme économique» et, à peu près partout dans le monde, les choses vont mal à cause de ce système. En effet, on y vit les mêmes effets et les mêmes malaises que j'ai énumérés, il y a un instant. Les mêmes causes produisent les mêmes effets et, partout dans le monde, le libéralisme économique conduit les peuples aux mêmes résultats, c'est-à-dire au socialisme, au contrôle de l'État, et l'État continue à être contrôlé par la finance comme sous le libéralisme économique actuel, car les vieux partis sont les serviteurs politiques du libéralisme économique dans lequel nous vivons.

• (1720)

Les vieux partis couchent dans le lit des monopoles de la finance. Ce système de concubinage politique et économique avec la finance, c'est-à-dire les banques, leurs filiales et les monopoles, s'appelle le libéralisme économique, c'est-à-dire la loi de la jungle.

Le libéralisme économique actuel mène au «barbarisme» économique. L'État, ensuite, s'impose en arbitre socialiste et mène tout, excepté la finance qui continue d'entretenir un état socialiste, tout comme elle menait auparavant l'État par les caisses électorales qui financent les vieilles traditions politiques ou le libéralisme économique, par le truchement des monopoles qui sont le prolongement des banques.

Dans l'État socialiste, la finance est encore à l'abri de tout. Elle est suprême, car les gouvernements socialistes du monde couchent dans le lit de la finance, tout comme, sous le libéralisme économique, les partis politiques couchent dans celui des monopoles, qui sont, une fois de plus, les filiales des banques.

De là l'explication de l'histoire économique des peuples qui sont devenus socialistes, où les banques, par les pouvoirs qu'elles se sont fait concéder par le gouvernement de créer le crédit à sa place, contrôlent celui-ci par les caisses électorales. En retour elles peuvent mener le libéralisme économique à sa fin, qui est d'engendrer tous les maux et tous les désordres sociaux susmentionnés, ainsi que le socialisme. Et les banques continuent de contrôler les gouvernements en les finançant, comme elles le faisaient sous le libéralisme économique.

Le monopole financier du crédit est le pire de tous, car il crée et maintient tous les autres. Le monopole de la création de l'argent n'est jamais dérangé par les socialistes. La seule transformation connue jusqu'ici par les socialistes, dans le domaine des banques, est qu'ils centralisent les banques, mais continuent de laisser le pouvoir de créer l'argent à une banque ou aux banques centralisées, de sorte que le système bancaire est encore plus dominateur qu'avant. Le monopole de la création du crédit n'a jamais été «dérangé» par les socialistes, car ils ne font que socialiser les moyens de production entre les mains des gouvernements en faisant disparaître les monopoles, c'est-à-dire les «enfants morts en bas âge» du pouvoir bancaire de la création du crédit.

Le libéralisme économique actuel crée et engendre les causes qui mènent aux effets du socialisme, soit le système chéri de notre très honorable premier ministre. Le pouvoir, légalisé par les gouvernements, de créer l'argent entre les mains de quelques individus appelés des «banques» mène au contrôle total du système économique par les monopoles soutenus par les banques. Les banques, par le monopole de créer l'argent, créent les autres monopoles de production et autres choses, et il faut être naïf pour croire que les monopoles ne sont pas la création ou l'outil des banques, car si les banques décidaient de retirer le financement aux monopoles par du crédit, ces mêmes monopoles, qu'ils s'appellent E.P. Taylor, Weston Empire,

Bronfman ou Steinberg, crouleraient du jour au lendemain comme des châteaux de cartes, comme ont croulé les empires commerciaux de 1929, lorsque les banques ont décidé, du jour au lendemain, de réclamer le remboursement de leurs prêts. Chaque empire ou monopole de production ou autre, peu importe sa puissance, est à la merci du système bancaire qui l'a engendré. C'est ce qui faisait dire à l'honorable juge Brandies, de la Cour suprême des États-Unis, à la suite d'une enquête d'un comité du sénat américain, qui enquêta pendant deux ans sur les trusts et les monopoles américains, et je cite:

Il n'y a qu'un monopole, soit le monopole de la création du crédit.

Ou, en d'autres termes, le monopole du système bancaire.

Le système bancaire engendre les monopoles; les monopoles créent les effets économiques déjà énumérés, et ces effets mènent au socialisme qui respecte le système bancaire.

Dans le journal *Le Droit* du 14 janvier 1972, on peut lire ce qui suit:

Le parti libéral fonctionne depuis de nombreuses années grâce à l'appui des 95 importantes entreprises canadiennes.

Cependant, il y a encore des naïfs qui croient que les deux vieux partis sont ceux du peuple. Ils sont les deux boules de couleurs différentes, qui dansent selon l'action de la corde de la finance qui les commande.

Certains autres aussi croient naïvement que le parti socialiste au Canada, le Nouveau parti démocratique, est le parti des pauvres. Allons-y voir!

Dernièrement, l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis) déclarait qu'il y avait deux millions de dollars dans la cagnotte pour les prochaines élections fédérales. D'où vient donc cet argent? Certainement pas de ceux qui touchent la pension de vieillesse.

Il existe différents monopoles, particulièrement des monopoles syndicaux. Un autre fait qui m'a frappé, c'est qu'il y a environ 60 ans, lors de la fondation du *London School of Economics*, sir Ernest Cassell, un des directeurs de la Banque d'Angleterre, fit un don de sept millions pour aider à la fondation de cette école, et il déclara alors que le but de cette école était la formation et l'entraînement des futurs chefs d'État socialistes.

Pas surprenant que notre premier ministre, qui a fréquenté la *London School of Economics*, cette école de formation socialiste, n'avait plus la même idéologie, lorsqu'il a terminé ses études à Londres, que lorsqu'il avait terminé ses études, quelques années auparavant, chez les Jésuites, au collège Jean de Brébeuf de Montréal.

C'est ce qui faisait dire à notre premier ministre, alors qu'il était interviewé par M. Norman DePoe, tel que le rapporte le numéro 13 du *Weekend Magazine* de 1966, que le professeur marxiste internationalement reconnu de la *London School of Economics*, M. Harold Laski, était, et je cite:

[*Traduction*]

. . . c'était l'influence la plus stimulante et la plus positive qu'il eût rencontrée.

[*Français*]

Comment, aujourd'hui, monsieur le président, croire tous ces économistes socialistes de la *London School of Economics* qui ont enseigné et qui enseignent encore le socialisme dans toutes les universités ou dans les livres d'économie politique, et qui ont essayé de nous faire accroire que la crise économique de 1929 à 1939 était attribuable à des taches sur le soleil, alors que la seule et véritable cause avait été décidée par les financiers, qui avaient résolu de couper, par l'intermédiaire des banques, les sources de crédit à tous et ainsi faire tomber les valeurs et augmenter le pouvoir économique des banques et de leurs monopoles, à qui les valeurs tombaient dans leurs mains comme par enchantement.

[M. Rondeau.]

A la tête de la Banque du Canada, monsieur le président, on trouve également un autre économiste de la *London School of Economics*, M. Louis Rasminsky. Il n'est pas surprenant, non plus, de constater que la Banque du Canada ne fonctionne pas pour le bénéfice du peuple, mais sert d'éléphant blanc pour cacher notre système bancaire canadien, au service de quelques-uns et au détriment de la masse.

Les économistes formés à la *London School of Economics* ne pouvaient pas, comme ils ne le peuvent pas aujourd'hui, accuser leurs maîtres, les contrôleurs du crédit, d'être les responsables des troubles ou de tous les malaises sociaux énumérés tantôt, car ils sont les créatures du système bancaire. Ils se sont allaités aux mamelles de l'université des banques. Ils font partie du système et ils doivent le perpétuer et le maintenir.

Le système bancaire actuel, le seul vrai monopole, a fondé sa propre université, ses propres élèves, ses propres créatures. Je n'ai donné que deux exemples: celui de notre premier ministre et celui du Gouverneur de la Banque du Canada, mais je pourrais en citer bien d'autres. Le système bancaire a fondé son université pour maintenir son contrôle dans le monde, et les banques maintiennent leur emprise et leur pouvoir économique dans le monde de trois façons: Premièrement, par la formation de professeurs d'économie politique qui prolongent leur enseignement dans les universités. Deuxièmement, par la protection, la surveillance, le maintien de leur pouvoir par l'application de leurs théories, par leurs économistes qui polluent le fonctionnarisme, la Fonction publique. Troisièmement, par le contrôle politique sur les gouvernements, par l'intermédiaire des caisses électorales qu'elles alimentent directement ou indirectement par leurs monopoles, qui sont leur prolongement, qu'elles ont engendrés et qu'elles continuent à alimenter par le crédit financier qu'elles créent, avec la permission des gouvernements à leur service.

• (1730)

Ce système bancaire, monsieur le président, casse les reins économiques de tous les peuples. Les créditistes, en voulant faire la réforme monétaire, continuent la guerre au système bancaire qui a déjà été entreprise par plusieurs présidents américains, dont Andrew Jackson, Abraham Lincoln, Benjamin Franklin, John Adams et également par certains députés qui ont siégé avant nous à la Chambre, M. McGeer, un député libéral de Vancouver, et M. Slaght, de Parry Sound-Muskoka, qui prêchaient la même réforme monétaire que nous.

A la suite de ces hommes, comme beaucoup d'autres, monsieur le président, les créditistes, ont compris que le pouvoir physique de produire repose dans les mains du peuple et dans les richesses devant être développées. Ces richesses doivent être développées grâce au pouvoir physique des humains, c'est-à-dire par le travail. Cela a pour résultat l'abondante production que nous connaissons, et cette production, en termes de comptabilité, se définit par le mot «débit». Mais pour que la colonne «débit», c'est-à-dire la production, atteigne la consommation, il faut un

moyen d'échange entre la production et la consommation. Ce moyen d'échange, en termes modernes de comptabilité économique, s'appelle l'argent ou le crédit et, pour que la comptabilité économique du pays fonctionne normalement, il faut que la colonne «crédit», argent ou moyen d'échange, soit au service de la colonne «débit», la production, de sorte que la colonne de «crédit», l'argent, soit un instrument d'échange et non un instrument de contrôle, comme celui que nous connaissons aujourd'hui. Étant donné que le «débit», la production, est faite par le peuple, il faut que la colonne «crédit», ou l'argent, soit également fait par le peuple. Mais comme chaque personne ne peut et ne doit pas établir son propre système d'argent, le pouvoir de faire le crédit ou de faire l'argent doit être exercé d'une façon globale par un organisme central appelé la Banque du Canada, banque du gouvernement ou banque du peuple.

Le gouvernement du peuple a cédé, jusqu'à nos jours, le contrôle de l'argent et du crédit à des organisations privées appelées banques, et ces banques, en contrôlant la colonne «crédit» de la nation, le font à leur profit, ce qui occasionne toutes les perturbations économiques que nous avons connues, que nous connaissons encore et que j'ai énumérées au début.

Tant et aussi longtemps que le gouvernement ne fera pas son propre crédit par la Banque du Canada, il sera le serviteur du crédit fait par les banques privées et, par conséquent, le système barbare que nous connaissons ira s'accentuant avec les maux économiques qu'il engendrera, car il a pour but ultime la dépossession complète de tous et de chacun, et la concentration de tous les moyens physiques entre les mains de l'État, ainsi que la soumission de celui-ci entre les mains du pouvoir bancaire.

Les créditistes sont en faveur de l'entreprise privée et, à cause de cela, ils considèrent que les banques, comme des entreprises commerciales de transactions financières, ont droit à un profit raisonnable, régie par la concurrence des banques entre elles, et avec les autres organisations financières et les épargnes des individus.

L'argent investi par les actionnaires des banques, ou emprunté par les banques, ou celui qui a été accumulé par leurs profits doit être prêté à profit et, sous cet aspect, les créditistes s'engagent à défendre et à protéger les banques contre toute forme d'ingérence de l'État dans leurs services, leurs avoirs ou leurs transactions. Les banquiers ont droit de vivre et les actionnaires des banques ont droit à une rémunération pour leur capital-épargne investi, comme tout autre individu ou une compagnie qui assure des services à la collectivité. Cependant, elles n'ont pas le droit, à titre d'entreprises commerciales, de créer de l'argent comme on fabrique des chaussures.

Le droit de créer l'argent et de le mettre en circulation n'appartient à aucun individu, compagnie ou banque. C'est un droit souverain, et seul le peuple est souverain.

Ce droit appartient au peuple, par l'intermédiaire de son gouvernement qui, par sa propre banque, la Banque du Canada, doit créer, à la place des banques privées, l'argent ou le crédit qui est le moyen d'échange de la nation et doit être basé sur la production.

Le rôle du gouvernement est de veiller constamment à ce que la Banque du Canada mette en circulation autant d'argent qu'il y a de choses à échanger; sinon, les problèmes sociaux que nous avons connus et que nous connaîtrons sont sans solution, et les parties politiques traditionnels continueront de se faire les défenseurs de la démocratie conditionnée par le degré de liberté que lui laisse la finance.

[*Traduction*]

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord me joindre à ceux qui ont félicité avant moi celui qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Bruce (M. Whicher) qui a si bien évalué la situation économique, sociale et politique du pays. Il possède toutes les qualités, la sagesse et le courage des Canadiens «dans le mouvement». Je suis fier de lui être associé au sein du parti libéral.

Lui et ses collègues de la magnifique province d'Ontario, province qui a élu de si brillants députés libéraux à la Chambre des communes et dont la grande majorité sont dotés des qualités de ministre, sont voués à «l'Aventure canadienne» bien enracinés dans leur province, tout en acceptant néanmoins le défi que présente le Canada avec un esprit ouvert et avec générosité. Sa contribution, comme celle de tant d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, tend à raffermir l'unité du Canada. On n'essaie pas de gagner quelques voix de plus grâce à des mesquineries. On respecte l'intelligence des membres de sa circonscription et on n'a pas recours à des écarts de langage pour marquer des points.

M. Skoberg: Allons, voyons!

M. Dupras: C'est vrai, monsieur l'Orateur. Ces hommes de dévouement comme tous les vrais Canadiens vont donner à notre pays grandeur et puissance. Ils n'ont rien de commun avec les membres de l'opposition, qui, d'un côté appuient la loi sur les langues officielles et de l'autre font campagne dans certaines régions de l'Ontario, attaquant la politique gouvernementale en matière d'économie et de bilinguisme et brandissant la vieille formule politique, «certains de mes meilleurs amis», comme le disait mon collègue, le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride). Est-ce que ces députés-là font partie d'une nouvelle aile du parti conservateur? Si oui, est-ce que cette aile sera représentée dans ma province et est-ce qu'elle aura des candidats dans d'autres régions du Canada?

[*Français*]

Monsieur le président, je veux aussi féliciter mon voisin et collègue de Trois-Rivières (M. Lajoie) de la façon superbe avec laquelle il s'est acquitté de cette lourde responsabilité, celle de seconder l'Adresse en réponse au discours du trône.

Il a démontré, à sa première contribution à la Chambre, son grand attachement à notre magnifique pays. Il a su, par son éloquence, nous faire partager la fierté qui l'anime dans sa poursuite de l'aventure canadienne. Lui et sa charmante épouse, parents d'une nombreuse famille, sont des exemples pour tous les Canadiens. J'en profite, moi aussi, pour lui rendre hommage, lui dire mon admiration et l'assurer de mon appui et de mon concours. Aux électeurs de la circonscription de Trois-Rivières, j'adresse mes félicitations pour leur perspicacité en élisant un homme de la trempe de l'honorable député de Trois-Rivières.

Ces deux députés, monsieur le président, rehaussent la valeur de notre institution et rassurent tous les Canadiens, quant à la valeur de la majorité des hommes qui la composent.

• (1740)

Monsieur le président, à titre de député ministériel, j'ai un sentiment de satisfaction en pensant aux multiples mesures que nous avons adoptées au cours de la dernière session. Plus particulièrement, je pense aux mesures prises pour assurer à nos vieillards une sécurité accrue. Nous avons voté à nos Canadiens et à nos Canadiennes qui sont à la retraite les bénéfices de pension de vieillesse les plus élevés au monde, et s'il y a une génération que nous devons favoriser, c'est bien celle qui nous a précédés. La reconnaissance de leurs besoins n'est qu'une étape qui pourrait nous amener à un plus grand équilibre dans la redistribution des richesses de notre pays.

Cette poursuite de l'équité et de la justice s'observe également dans les nouvelles mesures votées au bénéfice des anciens combattants. Ayant moi-même servi dans les forces armées durant quatre ans, je suis très heureux que ceux de mes camarades qui ont offert leur courage, leur énergie et leur vie pour défendre leur patrie puissent profiter de la pension la plus élevée au monde. Ils étaient les meilleurs. Tous les Canadiens, sûrement, applaudissent ce geste de reconnaissance légitime à leur endroit.

Ces diverses mesures sociales, monsieur le président, sont la marque d'un gouvernement dont tous les efforts rendent possible la distribution équitable des richesses de notre pays à chacun.

[M. Dupras.]

Dans le domaine économique, nous avons été témoins de la clairvoyance, du bon sens et de la prudence du gouvernement qui nous a permis de traverser la période pendant laquelle notre voisin imposait une surtaxe sur ses importations, visant naturellement par là à protéger son industrie. Quel pays au monde se trouvait dans une position aussi critique que le nôtre dont la proximité et une certaine dépendance économique sont si vitales. Les négociations qui ont fait suite à ces mesures, habilement dirigées par notre premier ministre (M. Trudeau) ont permis un dénouement qui rendra l'industrie canadienne concurrentielle sur l'immense marché américain et contribuera d'une façon positive à maintenir cet élan économique que l'on sentait déjà au printemps 1971.

Au cours des 12 derniers mois, monsieur le président, malgré ce contretemps, nous avons connu de nouveaux sommets de croissance, et notre produit national brut a connu une augmentation qui dépasse celle de tous les pays industrialisés. D'autres résultats tout aussi intéressants ont été obtenus grâce à la confiance que le gouvernement sait placer dans les Canadiens. Ainsi, le programme d'initiatives locales et le programme «Perspectives-Jeunesse» sont des exemples de gestes nouveaux et audacieux dont nous pouvons nous montrer fiers.

Les nouveaux parcs qui seront aménagés au nord du 60e parallèle et qui ne tarderont pas à se créer une réputation enviable porteront le total des parcs nationaux à 28. Ces parcs n'existent pas que pour les habitants des environs. Ce sont des propriétés nationales mises en réserve par le gouvernement du Canada pour toute la population et les générations futures. Aux termes de la loi, ces parcs sont dédiés au peuple canadien pour son bénéfice, son instruction et sa jouissance. En reconnaissant qu'il est de plus en plus important de rester en contact avec la nature et même de s'en rapprocher, la population de ma circonscription observe avec beaucoup d'intérêt et patience les efforts qui se font pour consacrer une partie de ma circonscription en parc national.

C'est aussi grâce à ces grandes qualités que les Canadiens sont à l'avant-garde dans le domaine des communications par satellites, domaine qui permettra de rejoindre et d'intégrer chaque citoyen à la grande famille canadienne.

En mentionnant le discernement, l'énergie et la sagesse du peuple canadien, nous pouvons constater que ces qualités sont celles du premier ministre, qui a su réaliser les projets dont nous profitons et qui sait relever sans cesse les défis nouveaux.

Monsieur le président, nous sommes, à l'heure actuelle, à une époque de transition qui doit aboutir sur un monde nouveau, un monde que nous aurons créé de nos mains et de notre volonté.

Il nous faudra conserver la tradition et la marier aux réalisations d'avant-garde qui nous permettront d'aller toujours plus loin. Et c'est grâce également à l'esprit inventif des Canadiens, à leur esprit industrieux que nous réussirons à créer un pays dans lequel tous les citoyens sans exception seront heureux de vivre. Nous pourrons du même coup aider de manière de plus en plus tangible les pays moins fortunés en développement.

C'est en nous efforçant de procurer une chance égale à chacun des citoyens que nous réussirons à bâtir un pays hospitalier. Nous ne pouvons que faire nôtre la conviction du premier ministre, lorsqu'il affirme qu'au Canada il y a place pour n'importe quelle personne et n'importe quelle région. Il faut que cet esprit de tolérance soit la caractéris-

tique essentielle du peuple canadien. Le XX[e] siècle ne nous appartiendra que si notre réussite économique et nos mesures sociales s'accompagnent d'une ouverture d'esprit permettant, une fois pour toutes, d'accepter et de faire participer tous les citoyens, et non plus seulement d'en émettre le souhait.

C'est dans cette ligne de pensée que les unités de langue française, aussi bien dans les forces armées que dans la Fonction publique, apparaissent comme un projet qui permettra de concrétiser ce qui n'était qu'un voeu pieux. Ces unités de langue française, monsieur le président, permettront de faire du français une langue de travail au sein de la Fonction publique et des forces armées. Cette initiative originale montre que notre gouvernement sait relever les défis d'une façon originale. Grâce à ce projet, les fonctionnaires francophones auront l'occasion de mieux exprimer leurs qualités professionnelles dans l'exercice de leurs fonctions et d'augmenter ainsi leurs chances d'avancement au sein de la Fonction publique canadienne.

Les défis que nos ancêtres devaient relever ne manquaient pas. Ils ont su trouver des solutions originales pour chacun d'entre eux. Il nous faudra affronter les défis qui se présentent à nous avec le même esprit. C'est ainsi qu'il nous faudra inventer de nouvelles méthodes afin de protéger la qualité de l'environnement. La situation est critique dans bien des cas. Il nous faudra trouver des méthodes originales afin de protéger nos rivières et nos lacs qui sont menacés par la pollution et d'autres, afin d'assainir les eaux qui sont déjà complètement polluées. Aussi, devrons-nous trouver des mesures afin de sauvegarder certaines espèces de notre faune qui sont menacées de disparition. Seul le dynamisme de notre action permettra de relever ces défis. Dans ce pays que nous construisons pour nous et ceux qui viendront après nous, le temps est à l'action et non à la nostalgie.

Le défi le plus important qui se pose est certainement dans le domaine de la création d'emplois. Notre époque fait face à des circonstances nouvelles que personne n'aurait pu prévoir. La technologie est venue bouleverser complètement notre conception du travail. Non seulement devrons-nous envisager la création de nouvelles méthodes de travail, mais ce sont nos idées même du travail que nous devrons modifier. Nous aurons à nous adapter rapidement. Ceux qui n'en auront pas la force ni le courage se verront dépassés par les événements. Mais notre esprit innovateur nous permettra de mettre sur pied une société dans laquelle il fera bon vivre. L'initiative, l'imagination et la compétence des travailleurs et de ceux qui cherchent du travail doivent être utilisées de plus en plus afin de parvenir à ce but. La conjoncture actuelle n'est qu'un défi de plus à notre combativité.

Montrer autant de sagesse que d'équité est parfois un dilemme difficile à résoudre. Dans ce domaine encore, c'est en suggérant, en donnant tous les instruments nécessaires, puis en intervenant discrètement que nous provoquerons les initiatives ingénieuses et fécondes.

Le temps n'est pas aux esprits tristes et figés. Le temps n'est plus aux esprits qui ont continuellement peur des initiatives et qui manquent d'imagination. Les Canadiens veulent aller de l'avant, le gouvernement leur en fournira l'occasion.

[*Traduction*]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec intérêt le discours du député de Labelle (M. Dupras), et notamment le vibrant éloge qu'il a fait des efforts déployés par les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai noté avec un intérêt tout particulier le passage de son intervention, où, parlant du député de Bruce (M. Whicher), il a dit qu'il s'agissait là d'un vrai discours d'homme d'État.

Ceux d'entre nous qui ont pu se familiariser quelque peu avec la tactique et les procédés oratoires du député de Bruce ne sont pas tellement d'accord avec le député de Labelle lorsqu'il parle, à cet égard, d'un discours d'homme d'État. Je dirais plutôt que ce député a prononcé un vrai discours partisan, tel un orateur de carrefour, et il me semble que c'est ce à quoi il faut s'attendre au Parlement. Cependant, cette intervention a mis en évidence ce qui constitue, selon moi, le principal défaut du discours du Trône, à savoir qu'il brille plus par la forme que par le fond.

• (1750)

Nous avions tous pensé que ce discours, comme c'est généralement le cas pour les exposés sur l'état de l'Union, serait riche en substance, en politiques et en plans bien arrêtés destinés à répondre aux questions économiques fondamentales qui se posent à nous. Mais plus je l'examine, plus j'en viens à la conclusion qu'il y a plus à en tirer quant au style que quant au fond. Il s'agit d'un discours du trône qui sonne fort creux et, en conséquence, la plupart des discours prononcés par les porte-parole du gouvernement furent dépourvus de cette substance qui devrait être le propre d'un débat de ce genre.

L'administration actuelle qui est au pouvoir depuis 1968 . . .

Une voix: Depuis trop longtemps!

L'hon. M. Dinsdale: . . . avait, lors de son arrivée au pouvoir, très peu à offrir au peuple canadien si ce n'est le slogan d'une «société juste». Elle n'avait aucune politique pour la dernière partie des années soixante, se contentant de se laisser entraîner par le mouvement économique et financier qui avait été acquis au début de la décennie. Alors que nous entamons les années soixante-dix qui nous confrontent avec des problèmes économiques nouveaux qui sont le reflet de la complexité croissante des relations nationales et internationales et ainsi de suite, il est décevant d'entendre un discours du trône qui ne formule aucune politique pour cette décennie importante.

Il me semblerait qu'en pleine année électorale, le gouvernement devrait offrir au peuple canadien un peu plus que du style. Au fur et à mesure que le premier ministre (M. Trudeau) esquisse un pas de deux vers les élections en tâtant le terrain et l'humeur de la nation, je constate qu'il ne sait pas trop s'il doit s'engager à faire des promesses précises ou essayer de répéter son tour de force de 1968 qui lui a permis d'arriver au pouvoir sans rien promettre, en créant l'impression qu'il s'agissait d'un nouveau style, d'une nouvelle époque, de l'aube de l'ère du Verseau.

Monsieur l'Orateur, j'estime que l'amendement présenté devant le Parlement par l'honorable député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) fait mouche à coup sûr et j'espère qu'elle recevra le soutien de tous les députés de la Chambre. Cet amendement est le suivant:

mais nous trouvons intolérable que le gouvernement n'ait absolument pas su présenter une politique décisive visant à créer le plein emploi, et nous trouvons également intolérables l'incertitude et l'hésitation constantes de l'économie, à cause de l'indécision chronique de ce gouvernement.

Je suis certain que lorsque nous employons l'expression «nous trouvons intolérable», nous parlons au nom du peuple canadien mais je reviendrai sur ce sujet plus tard.

Il est vrai que les questions économiques sont au cœur de toute politique gouvernementale. Comme le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle) l'a dit dans son discours cet après-midi, les questions fondamentales sont celles des B and B (bread and butter). Lorsque j'examine le corps politique canadien, je me rends compte que c'est là que se trouvent les responsabilités à l'heure actuelle. Voulà les grands sujets d'inquiétude de la majorité du peuple.

La raison pour laquelle nous déclarons dans la motion que le gouvernement est indécis et n'a pas le sens du leadership est que les quatre dernières années ont montré que l'attitude du gouvernement face aux problèmes économiques en est une d'improvisation. Je présume que cette attitude reflète la personnalité du premier ministre qui est, après tout, leader de la Chambre et du gouvernement.

L'ensemble de son style de vie et son excursion dans la politique relèvent d'un individu peu sûr de ses engagements personnels en matière de parti, de politique et de programme, alors qu'il exerce maintenant la suprême responsabilité de chef du pays. Il est entré à la Chambre en 1965, alors qu'il venait de quitter le Nouveau parti démocratique. Il n'est pas le seul dans le cabinet actuel à avoir suivi cette ligne. Il doit y avoir une différence fondamentale entre la théorie du NPD et celle du parti libéral qu'il soutient actuellement. Si tel n'est pas le cas, voilà qui explique maintenant le manque de leadership dynamique et assuré.

M. Muir: Le NPD a été heureux de son départ.

L'hon. M. Dinsdale: Certaines des mesures principales prises par le gouvernement actuel, monsieur l'Orateur, ont reflété cette attitude d'improvisation face aux grands problèmes d'aujourd'hui. Nous sommes un pays nordique auquel se pose chaque année le problème du chômage d'hiver. Ceci s'applique à l'Ouest du Canada, en particulier aux Prairies et sans doute davantage qu'aux autres régions si l'on considère la rigueur de l'hiver.

Je me souviens bien que le premier ministre avait fait savoir qu'il n'aurait plus à recourir à l'excellent programme de travaux d'hiver, mis au point par le gouvernement conservateur qui a été au pouvoir de 1957 à 1963, parce qu'il n'y aurait pas de véritable problème de chômage. Ainsi donc, on a mis au rancart le programme «Faites-le maintenant, n'attendez pas au printemps». A cause du problème chronique du chômage, on l'a remplacé au cours des deux dernières années, par des programmes ad hoc comme celui des initiatives locales, Perspectives-Jeunesse, et ainsi de suite, au lieu d'une planification précise en vue de trouver des solutions à un problème plutôt grave.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est levée à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'hon. M. Dinsdale: A l'ajournement de 6 heures, je faisais observer aux députés que nous critiquions le gouvernement actuel sous la direction du premier ministre (M. Trudeau) principalement parce qu'il n'a pas réussi à s'attaquer de façon réaliste aux questions économiques nationale et financières. Au lieu qu'on nous présente une politique économique coordonnée où les priorités auraient été établies par le peuple et ses représentants, on nous a conduits dans un labyrinthe inexticable inventé par cette pléiade d'oracles qui peuple le cabinet du premier ministre et s'occupe de toute l'activité du gouvernement en général. Comme résultat, monsieur l'Orateur, le secteur privé de l'économie a été étouffé par l'action asphyxiante de cette coterie.

J'ai en mémoire les propos d'un sénateur distinqué, qui a versé au dossier à l'autre endroit ce qui s'est précisément produit.

Voici un passage d'une nouvelle publiée dans le *Globe and Mail* et intitulée: Un sénateur libéral attaque les politiques du gouvernement.

> Le sénateur Daniel Lang ... avocat et administrateur de Toronto a accusé le gouvernement Trudeau de susciter l'hostilité des hommes d'affaire par sa législation fiscale, ses modifications proposées à la loi sur la concurrence et au Code du travail et ses efforts en vue de se rapprocher de l'Union soviétique.
>
> Il a prétendu que l'avenir de la confédération canadienne est fondé sur de bonnes relations entre le monde des affaires et le gouvernement et a réclamé un rapide rétablissement du respect mutuel ...
>
> Le sénateur Lang, ancien trésorier et président de la campagne libérale en Ontario participait à un débat sur l'économie canadienne au Sénat.
>
> Il a soulevé des questions qui ont fait récemment l'objet de plaintes accrues de la part des hommes d'affaires.
>
> Il a déclaré que l'entreprise privée était dans l'incertitude et craignait les pouvoirs administratifs accordés à la fonction publique.
>
> Nombreux, je le crains, sont ceux qui dans le secteur privé considèrent cette bureaucratie comme étant distante, intransigeante, dépourvue de sens pratique et souvent hostile, a-t-il ajouté.

Il ne fait pas de doute que certains occupants des banquettes ministérielles s'inquiètent maintenant de la politique économique du gouvernement. J'ai lu avec intérêt, il y a quelque temps, un discours que j'ai trouvé sur mon pupitre. Il avait été prononcé devant le Club canadien à l'hôtel Vancouver, le 4 février, par le ministre de l'Environnement (M. Davis), qui est député de Capilano, si je peux me permettre de le mentionner en nommant sa circonscription. Le discours s'intitulait: «Canada's Economic Oscar».

A en juger par ce texte de 21 pages, le ministre de l'Environnement, de toute évidence, se préoccupait plus de l'environnement politique que du milieu physique, car il n'arrêtait pas d'affirmer que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Puis-je extraire de la page 18 de ce discours les remarques suivantes:

> Je sais que notre nouvelle loi sur la concurrence vous cause des soucis, mais nous allons la retirer et la rédiger de nouveau. Nous insisterons de plus en plus sur la concurrence. Il va sans dire que vous convenez, du moins en principe, que la concurrence est un bienfait. L'accroissement, plutôt que la diminution, de la concurrence sera un bienfait pour le Canada tout comme ce fut le cas dans d'autres pays ...
>
> Confiance et concurrence; les deux vont de pair. Personnellement, je crois en une économie libre. Je crois sincèrement dans l'initiative individuelle. Je crois en l'entreprise privée. Je crois aussi que les Canadiens savent être entreprenants.

• (2010)

Je crois que les Canadiens peuvent être entreprenants si on leur en laisse la chance et si on ne les étouffe pas sous l'influence écrasante de la structure bureaucratique actuelle du gouvernement, surtout du cabinet du premier

ministre. Je commenterai plus tard l'attitude du monde des affaires à l'endroit de la politique gouvernementale, telle qu'en fait rapport sous sa rubrique «Report on Business» le *Globe and Mail* du 23 février. Les députés pourront en prendre connaissance eux-mêmes. L'article, intitulé «Economic Council Predicts Slowdown in Capital Spending», déclare:

Le pessimisme qui se manifestait dans les cercles d'affaires en octobre dernier et qui n'a commencé à se dissiper que récemment a donné lieu aux prévisions les plus sombres faites jusqu'ici par le Conseil économique du Canada au sujet des dépenses d'immobilisation envisagées par le gouvernement.

Le président de la société Du Pont critique les politiques relatives à l'industrie et au tarif. Je cite un extrait de ses paroles:

La politique gouvernementale actuelle convient à une économie ouverte et à une industrie concurrentielle à l'échelle mondiale. Mais elle n'est pas compatible avec le nouveau projet de loi sur la concurrence qui fragmenterait l'industrie, avec les politiques de développement régional qui, même si elles ont une valeur de principe, sont économiquement désastreuses, ni avec le régime d'innovation technique qui est différent et plus restrictif que celui des autres régions.

L'ancien ministre de la Consommation et des Corporations est un des voisins du député de Capilano, le ministre de l'Environnement. Je suis convaincu que le changement dans les responsabilités ministérielles est une autre preuve du malaise grandissant dont souffrent le monde des affaires et le corps politique au Canada. La grande entreprise n'est pas la seule à en souffrir. Le mal affecte aussi le petit commerçant, le cultivateur et le salarié. Récemment, nous avons passé dans nos circonscriptions respectives un congé particulièrement long. Si les députés veulent être francs, ils reconnaîtront, j'en suis certain, que les cultivateurs, les hommes d'affaires et, en fait, tous leurs mandants les ont assaillis de questions en raison des incertitudes qui découlent de ce qu'on appelle la réforme fiscale adoptée par la Chambre, et de force du reste, juste avant le congé de Noël.

La semaine dernière, un député de la Chambre, l'ancien premier ministre suppléant, le député de Trinity (M. Hellyer) a résumé la situation en quelques mots: les politiques économiques du gouvernement sont stupides et même subversives. Voilà la situation résumée en quelques mots par quelqu'un qui, évidemment, était au courant puisqu'il avait un poste-clé dans le gouvernement Trudeau.

Je voudrais parler brièvement d'une question que je connais assez bien et commenter des remarques faites par le ministre des Affaires Indiennes et du Nord Canadien (M. Chrétien) dans son discours sur l'Adresse. Il a dit en parlant de la qualité de la vie canadienne:

Cette diversité, nous voulons la sauvegarder, faire en sorte qu'elle s'épanouisse en un canadianisme fier, qui reflète tous les éléments de notre société.

Le ministre citait un document qui a été imprimé et distribué aux journaliste et aux députés et qui traite en général de la qualité de la vie au Canada. Il ne parlait pas nécessairement d'économie. Je me dois de lui rendre justice. Depuis qu'il détient ce portefeuille, comme ministre il a grandi en sagesse et en science. A en juger par la citation que je viens de lire, il a visiblement pris conscience des nouvelles dimensions de la confédération canadienne.

Je n'entrerai pas dans le détail de certaines des questions économiques dont il a traité relativement au Nord canadien étant donné qu'il fait maintenant partie de ceux qui depuis dix ans ou plus considèrent les immensités non exploitées du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest comme la dernière grande frontière du développement canadien. La nouvelle de découvertes pétrolières, d'un boom minier et des parcs nationaux dans le Nord ont fait l'objet de discussions lorsque le programme de mise en valeur du Nord fut accueilli avec scepticisme par les députés d'en face. L'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est devenu le principal interprète de cet enthousiasme.

J'aimerais relier le fier nationalisme que reflètent toutes les classes de notre société à une autre importante responsabilité de l'honorable représentant. Il s'agit de l'élaboration de politiques et de programmes destinés à nos autochtones. Les vraies richesses du Canada sont ses richesses humaines. Le gouvernement s'est montré lamentablement négligent dans la mise en valeur de nos richesses humaines et surtout en ce qui concerne les autochtones des Territoires ainsi que d'autres parties du Canada. Pour que nous réussissions réellement à réaliser une qualité de vie adaptée aux premier Canadiens, qu'ils soient indiens, Esquimaux ou Métis, il nous faut reconnaître les droits fondamentaux de tous les éléments de notre société et surtout les réclamations territoriales et les droits des aborigènes qui, jusqu'à présent, ont été court-circuités par le gouvernement actuel.

Lorsque ces questions furent précisément soulevées auprès du premier ministre il demanda à ces gens, qui constituent un élément important de la grande mosaïque canadienne, d'abandonner leurs traditions et de devenir de bons Canadiens. Je pense qu'on eût été en droit de lui répondre qu'il commence par lui-même.

Il est vrai que nos richesses humaines constituent les éléments principaux de notre développement. Pendant les quelques instants qui me restent, j'aimerais signaler que c'est encore un domaine que le gouvernement actuel a gravement négligé surtout dans l'Ouest. On a dit que la grande famille humaine ne fait qu'un, mais que les cultures sont diverses. Le gouvernement n'a pas encore pleinement compris qu'une nouvelle dimension du canadianisme est née hors du Haut et du Bas-Canada. L'Ouest ne présente aucun groupe culturel dominant. La théorie du pacte confédératif ne s'y applique pas nécessairement et elle n'est pas acceptée sans difficultés. Mais plutôt nous nous trouvons en face d'une mosaïque aussi colorée que la feuille d'érable.

• (2020)

L'Ouest canadien ne consent pas à devenir simplement une matière à façonner à l'image du premier ministre du Canada. Lorsque celui-ci (M. Trudeau) a eu recours à un qualificatif excessif—plusieurs autres députés en ont parlé—en décrivant le premier ministre d'une province de l'Ouest comme un fanatique il ne faisait guère avancer le dialogue sur l'unité nationale. Le premier ministre de la Colombie-Britannique faisait observer que si le bilinguisme devenait manifestement une des principales conditions d'emploi pour ceux qui se cherchaient du travail dans la capitale canadienne les gens de l'Ouest seraient évidemment victimes de discrimination. Des porte-parole de cette région avaient maintes fois soulevé ce point lors du débat sur les langues officielles.

Il va sans dire que d'autres mesures du gouvernement comme les changements apportés à certains noms faisant partie intégrante de l'héritage de l'Ouest canadien ont aggravé la situation. Il est facile pour le premier ministre de plaisanter au sujet du changement au simple mot «police» de la description historique et traditionnelle de ce que l'on appelait autrefois la Gendarmerie à cheval du

Nord-Ouest et qui est devenue plus tard la Gendarmerie royale du Canada. L'Ouest refuse de l'accepter. J'étais dans l'Ouest la semaine dernière et, à ce sujet, j'ai pu me rendre compte du sentiment de la population de toutes les provinces de l'Ouest. Le député de Saint-Boniface (M. Guay) en est aussi conscient, j'en suis sûr.

Le moment est venu, semble-t-il, pour deux provinces, ou, disons, une province, d'imposer son image au reste du Canada. Une société multiculturelle émerge, qui exprime un réel esprit de canadianisme dans cette seconde moitié du XX[e] siècle. Le secrétaire d'État (M. Pelletier) reconnaît évidemment ce problème et d'ici une quinzaine il doit se rendre à Vancouver où il participera à une conférence fort importante organisée par le Conseil canadien des Chrétiens et des Juifs, dont le thème portera sur la portée de la politique du multiculturalisme au pays. Je le répète, la situation ne sera pas améliorée tant que le premier ministre de la reine traitera publiquement le premier ministre d'une province de l'Ouest de fanatique. Autrement dit, quiconque n'est pas d'accord avec le premier ministre est un fanatique. C'est un mot qui ne passera pas dans l'Ouest.

Il est deux autres questions, sur lesquelles je voudrais attirer l'attention de la Chambre. Elles ont trait à l'efficacité. Je pense qu'en l'absence d'une politique ayant des objectifs précis dans le domaine économique, il ne saurait y avoir d'efficacité administrative. Mais ce qui nous menace, c'est un effondrement de l'efficacité administrative dans les hautes sphères gouvernementales. Je songe, bien sûr, à ce fiasco qui vient de se produire dans le domaine de l'assurance-chômage, et qui a causé tant de tracas à l'ensemble des députés, à ce qui se passe dans le domaine de l'immigration, aux grèves qui ont perturbé les services publics au cours de ces dernières semaines, à cette grève qui a paralysé nos lignes aériennes à un tel point qu'il faut s'attendre à ce que notre économie en subisse un terrible contrecoup, etc.

Je pourrais évoquer aussi le malaise qui se manifeste d'une manière endémique dans les services postaux. En ma qualité de critique de l'opposition officielle dans ce domaine, j'ai passé le plus clair de mon temps à recevoir des lettres de gens insatisfaits, et à leur répondre. Les Canadiens aspirent à une amélioration de la qualité d'un service public essentiel dont le ministère des Postes est censé assumer la responsabilité et je n'ai pas l'impression que le ministre des Postes (M. Côté) ou le gouvernement se préoccupent le moins du monde de ces doléances. Avec notre permission, monsieur l'Orateur, je voudrais donner lecture de quelques-unes de ces plaintes.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Cela ne pourrait se faire que du consentement unanime de la Chambre, car le temps de parole du député est expiré. La Chambre convient-elle de laisser le député poursuivre ses propos?

Des voix: Oui.

L'hon. M. Dinsdale: En voici une qui était adressée au premier ministre lui-même par un M. Evans, d'Ashburn, en Ontario.

Vous a-t-on déjà dit que votre service postal est infect? Voilà un mot qui dit bien ce qu'il veut dire, comme «fuddle duddle». Que le Tout-Puissant nous vienne en aide si jamais votre gouvernement entreprend quoi que ce soit d'autre avant de bien maîtriser le service postal.

C'est une des lettres qui ont été portées à mon attention. En voici une des États-Unis. C'est peut-être pour cela que les communications font défaut entre le Canada et les États-Unis.

[L'hon. M. Dinsdale.]

M. Guay: Puis-je poser une question au député?

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député consent-il à ce que le député de Saint-Boniface (M. Guay) pose une question?

L'hon. M. Dinsdale: Lorsque j'aurai terminé mes remarques, monsieur l'Orateur.

M. Guay (Saint-Boniface): J'invoque le Règlement, car ma question se rapporte à ce que disait le député. J'aimerais demander au député de Brandon-Souris s'il pourrait citer une lettre provenant de sa propre circonscription au lieu d'en citer des États-Unis ou de l'Ontario.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Je veux être juste envers l'honorable député, mais il ne devrait pas se servir du Règlement pour poser une question.

L'hon. M. Dinsdale: En bref, j'ai été submergé de plaintes provenant de mes électeurs au sujet de la fermeture des bureaux de poste ruraux, comme le député le sait. Mais dans le présent débat, j'essaie de ne pas faire preuve d'esprit de clocher. J'essaie de démontrer que le problème est d'envergure nationale, et même internationale. La lettre dont je parle a été écrite par une doctoresse de Denver au Colorado. Là encore, elle utilise un language assez violent que je ne ferai pas consigner. Elle déclare ceci:

Depuis le 21 octobre 1971, le courrier que j'ai envoyé à St. Catharines n'a pas été livré. En outre, depuis cette même date, je n'ai reçu aucun courrier en provenance de cette même ville . . . Je vous serais éternellement reconnaissante si vous pouviez charger quelqu'un de retrouver ces sacs de courrier qui sont égarés depuis des mois et les faire distribuer.

Voilà une lettre, parmi tant d'autres, adressée au premier ministre. Je pourrais continuer à vous lire de telles plaintes, mais mon temps de parole vient d'expirer. Pour conclure je vous citerai ce que l'actuel premier ministre écrivait en 1963 au sujet du gouvernement libéral de l'époque:

Pas un seul membre de ce parti ne fait passer les principes avant le pouvoir.

Ces mêmes hommes qu'il apostrophait si amèrement alors, sont maintenant assis à ses côtés au rang du gouvernement. Rien n'a changé, sauf leurs titres, et leur détermination désespérée de s'accrocher coûte que coûte à leur poste est aussi visible qu'il y a dix ans.

• (2030)

J'exhorte les représentants d'en face, s'ils veulent vraiment comprendre ce qui se passe au Canada, à écouter ce que dit le peuple. Le vieux slogan «Pouvoir, favoritisme et perpétuité» auquel les gouvernements libéraux successifs adhèrent depuis longtemps, ne se réalisera pas après les prochaines élections.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Saint-Boniface désire poser une question au député de Brandon-Souris.

M. Guay (Saint-Boniface): Merci, monsieur l'Orateur. Le député nous dirait-il si la politique de son parti, l'opposition loyale, sur la reconnaissance de toutes les réclamations territoriales, les droits des autochtones et les obligations envers les Indiens, est bien celle qu'il vient de décrire dans son discours?

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, je réponds à cette question avec plaisir. S'il veut bien se reporter aux états de service du dernier gouvernement conservateur . . .

M. Guay (Saint-Boniface): J'ai demandé s'il s'agissait bien de la politique actuelle.

L'hon. M. Dinsdale: Laissez-moi répondre à la question. Un article des travaux du gouvernement inscrit au *Feuilleton* à l'époque prévoyait la création d'une commission de réclamation. Puis, en 1963, le gouvernement a changé, et les deux gouvernements libéraux qui se sont succédé au pouvoir n'ont rien fait.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, moi aussi j'aimerais m'associer à mes collègues à la Chambre pour féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône d'avoir si bien accompli leur tâche.

Je parlerai aujourd'hui des projets du gouvernement en vue d'améliorer l'appareil de la justice sociale au Canada. J'espère appuyer ces projets en démontrant le sérieux du gouvernement dans ce domaine depuis quelques mois, et certes pendant son mandat. En ce faisant, je tiens compte de ce que le ministre des Finances (M. Turner) a affirmé dans son adresse à la Chambre la semaine dernière, soit que la statistique ne peut tenir lieu du bien-être du citoyen, du particulier. On parlera tant qu'on voudra de la démocratie active. On mentionnera les millions de dollars qui ont été dépensés, ou le seront, pour des choses comme la sécurité de la vieillesse, la sécurité du revenu familial, l'assurance frais médicaux, l'assurance hospitalisation, les services de réadaptation et ainsi de suite. En fin de compte, une participation satisfaisante dépend de l'individu.

Lorsque nous parlons de l'individu en fonction de la justice sociale, nous en venons à son aliénation de la société dans laquelle il vit et de ses concitoyens canadiens qui sont tous responsables de ce sentiment d'aliénation. Nous en connaissons de nombreuses causes: l'ampleur de nos institutions, le syndrome du gigantisme dans les pays industrialisés comme le Canada. Il s'ensuit que le particulier se sent petit et perdu et qu'il juge son rôle dépourvu de sens.

Tout cela est attribuable à une rapide évolution technique et aux grandes innovations dans le domaine de l'automatisation et de la cybernétique. Cette aliénation contribue également à aviver les espoirs croissants que notre société orientée vers la consommation est trop souvent encline à créer, mais qu'elle est incapable de combler. Une fois que ces espoirs croissants ont été créés, les individus se sentent aliénés à cause de leur pauvreté et sont assaillis par le doute à une époque d'évolution sociale rapide. Ils sont craintifs parce que les anciennes valeurs sur lesquelles ils fondaient leur comportement et leurs espoirs de sécurité future semblent être anéanties.

Par conséquent, lorsque nous parlons de l'aliénation de l'individu et de son niveau de participation dans la société, nous devons nous préoccuper des politiques destinées à faire face à la situation. Les trois éléments de cette politique, qui sont certes, me semble-t-il, subordonnés à la nature et à la qualité du service à l'individu, sont tout d'abord la sécurité économique, puis l'accessibilité des services et, troisièmement, la participation de l'individu à la prise de décisions.

En premier lieu permettez-moi de parler de la sécurité économique de l'individu comme moyen de combattre sa désaffection de la société et de ses concitoyens. Par sécurité économique, nous entendons en réalité l'obtention d'un emploi pour l'individu. Dans une grande mesure, c'est ce que signifie pour lui la sécurité économique.

Qu'a fait le gouvernement pour manifester sa bonne foi à l'égard des projets d'avenir? Puis-je parler de ceux qui travaillent déjà, les personnes aptes au travail, si vous préférez. Il s'agit non seulement de ceux qui sont employés, mais aussi de ceux qui sont aptes au travail et qui attendent de se joindre à l'effectif de la main-d'œuvre. Quelles sont, à leur intention, certaines des politiques du gouvernement? Le ministère de l'Industrie et du Commerce est chargé d'administrer le programme PAIT destiné à encourager l'industrie à innover dans des domaines qui sont à la pointe de la technique. Nous lui accordons des subventions pour mettre au point de nouvelles techniques et les appliquer. C'est un exemple. Les subventions pour l'expansion des exportations constituent un autre programme du gouvernement; les taux accélérés d'amortissement en sont un autre. Une autre politique du gouvernement consiste à établir des commissions comme la Commission du textile et du vêtement, en vue d'encourager l'industrie et de maintenir en vie ce secteur industriel.

Le deuxième champ d'encouragement au secteur privé en ce qui a trait à la création d'emplois, c'est l'attention que nous avons accordée aux régions à croissance lente au moyen de nos programmes d'expansion régionale. Troisièmement, en ce qui concerne l'encouragement au secteur privé à offrir des emplois, je crois qu'il me faut mentionner notre programme de formation de la main-d'œuvre et notre encouragement à l'industrie, pour qu'elle offre une formation dans l'industrie même grâce à des subventions directes du gouvernement. A ce propos, je veux parler également des subventions directes au titre du Programme d'initiatives locales et des prêts aux municipalités. Il me semble que tous ces programmes visent à encourager le secteur privé à offrir des emplois.

Il y a encore le programme Perspectives-Jeunesse. Ce programme est destiné à encourager le secteur privé à fournir des emplois aux jeunes. Voilà donc certaines des nombreuses mesures mises en œuvre par le présent gouvernement au cours des derniers mois et des dernières années en vue d'offrir aux Canadiens un certain degré de sécurité économique.

Comme je l'ai mentionné au début, ces mesures visaient les Canadiens aptes au travail. Dans cette catégorie, il y a bien sûr des Canadiens qui sont aptes au travail, mais qui ont des problèmes particuliers les empêchant pour une raison quelconque de trouver facilement une situation sur le marché du travail. Il y a trois types dont je veux parler. En premier lieu, il y a les handicapés physiques. Qu'avons-nous fait pour eux? Nous avons le programme de réadaptation professionnelle, ainsi que les pensions d'invalidité des anciens combattants que nous avons augmentées tout récemment.

• (2040)

Deuxièmement, nous avons les inadaptés et les personnes souffrant de troubles émotifs, ceux qui, malheureusement, ont un minimum d'instruction et ne répondent souvent pas aux normes de recyclage de la main-d'œuvre et qui ont souffert d'un long chômage. Quelles sont certaines des politiques dont nous disposons pour aider ces gens? Nous avons les projets d'adaptation au travail dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, dont les provinces assument une partie des frais. Récemment, nous avons grandement encouragé les provinces à se prévaloir davantage de cette disposition du Régime d'assistance publique du Canada et à soumettre des projets qui comportent une certaine orientation personnelle et aide professionnelle à offrir aux chômeurs de longue date de façon à les aider à acquérir des habitudes de travail qui leur permettront de réintégrer la population active.

Un autre groupe de travailleurs en puissance qui font face à des problèmes spéciaux sont les mères seules ou les conjoints sans partenaire qui ont des enfants à faire vivre et qui sont considérés comme des travailleurs possibles. Leur vie tout comme celle de leurs enfants s'en trouverait enrichie s'ils pouvaient entrer sur le marché du travail. Qu'avons-nous fait dans ce domaine? En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, nous leur fournissons une aide financière en vertu d'un programme dont les provinces assument une partie des frais et qui vise à ouvrir des garderies d'enfants. Au cours de la dernière année financière 1971-1972, le gouvernement fédéral a dépensé environ 4 millions de dollars à cette fin, ce qui représente, si on tient compte de la contribution des provinces, plus de 8 millions de dollars au cours de la dernière année financière pour mettre en place, de concert avec le secteur privé, un réseau de garderies d'enfants qui permettra à ces mères seules de se joindre à la population active en y prenant un emploi à plein temps ou à temps partiel.

En discutant de la sécurité économique à assurer aux particuliers, il faut tenir compte des travailleurs inemployables qui sont à jamais exclus de la population active et qui ne pourraient rejoindre ses rangs même s'ils le voulaient. Qu'avons-nous fait pour eux? Le plus grand nombre de Canadiens définitivement inactifs sont bien sûr nos citoyens âgés, dont beaucoup, à cause de leur infirmité ou de leur grand âge, ne peuvent, en dépit de toute leur bonne volonté, se livrer à un travail, quand bien même le gouvernement le souhaiterait.

Le seuil du supplément garanti a été récemment élevé. Malgré les critiques dont il pourrait faire l'objet, le gouvernement a élevé le niveau du revenu de base d'un million de Canadiens qui touchent aujourd'hui, un supplément du revenu garanti complet ou partiel de façon qu'il se situe presque au niveau de suffisance, ce qui est certainement plus libéral que tout ce qu'on a entrepris jusqu'ici.

J'ai parlé des politiques destinées à venir en aide aux citoyens âgés qui sont définitivement en chômage. Les autres dont il faut nous préoccuper sont les infirmes inemployables. Comme il est dit dans le Livre blanc sur la sécurité du revenu, le gouvernement a bien montré que ce groupe de citoyens venait au deuxième rang de ceux qu'il fallait aider. Le document en question a proposé que la même formule qu'on applique pour le supplément de revenu garanti s'applique aux infirmes afin de leur garantir un revenu minimal sur lequel ils pourraient compter. Cette prestation peut être assujettie à un examen du revenu qui n'a pas le caractère humiliant de l'examen des moyens ou des besoins.

Nous avons parlé de ce que nous avons fait pour les personnes employables en stimulant le secteur privé, et nous avons parlé des personnes employables qui ont des problèmes spéciaux, ainsi que de certains des programmes que nous avons établis pour venir en aide à ces personnes. Nous avons parlé des personnes qui sont en chômage en permanence. Il y a un groupe de Canadiens dont les revenus sont trop faibles: ce sont les gens qui ont du travail mais dont le revenu est minime. Qu'a fait le gouvernement pour ces gens, et qu'a-t-il l'intention de faire pour leur venir en aide?

Dans la mesure où le gouvernement fédéral le pouvait, et dans la mesure où il en avait le droit du point de vue constitutionnel, il a augmenté, pour la durée de la présente législature, les niveaux minimums de salaire dans toutes les industries qui relevaient de l'autorité fédérale, au point que ces niveaux sont maintenant bien supérieurs à la plupart des niveaux minimums de salaire établis par les lois provinciales. Je ne dis pas cela avec un sentiment de triomphe, mais je crois que tous les députés savent que c'est un fait.

Qu'avons-nous fait d'autre pour les nombreux Canadiens sur le marché du travail dont les revenus sont minimes? Bon nombre d'entre eux sont des anciens combattants qui ont un emploi, et pour lesquels nous avons augmenté, pour la durée de la présente législature, les allocations d'anciens combattants. Cela leur fournit un supplément de revenu. Je pourrais mentionner, à cet égard, la loi de réforme fiscale récente de l'ancien ministre des Finances, qui est venue en aide aux personnes dont les revenus sont minimes en exonérant entièrement de l'impôt plus d'un million d'entre elles.

Je pourrais parler de toutes les personnes qui se placent dans cette catégorie et qui ont bénéficié de la structure très élargie des prestations aux termes de la loi sur l'assurance-chômage. Je devrais mentionner aussi, bien sûr, une politique dont nous avons parlé au cours de la présente législature, et dont je me suis entretenu, au nom du gouvernement, avec les provinces, à savoir, le programme de sécurité du revenu familial, dont j'espère saisir la Chambre très prochainement. Ce programme complétera largement le revenu de centaines de milliers de familles dont le chef a un emploi mais ne gagne qu'un revenu minime.

Le régime prévoit des dispositions relatives à cette carence inévitable qui se produit lorsque l'industrie privée récompense une personne en fonction de ses aptitudes et de son utilité pour cette industrie en particulier sans tenir compte des personnes qui dépendent d'elle. Le régime de revenu familial garanti tient compte de cette dépendance accrue et prévoit un supplément de revenu.

J'ai parlé de certaines des politiques qui ont déjà été adoptées et de celles que nous avons l'intention d'adopter en ce qui a trait à l'aide à apporter au groupe des particuliers qui font déjà partie de l'effectif de la main-d'œuvre mais qui, dans bien des cas, gagnent trop peu. J'aimerais maintenant aborder le second grand secteur que j'ai décrit, au début de mon intervention, là où l'on applique une politique de base conçue dans le but d'en venir à bout de la pauvreté et de l'aliénation de l'individu et de favoriser la justice sociale au Canada, c'est-à-dire de libre accès aux services.

Il s'agit d'un secteur des plus importants, peu s'en faut, mais que nous n'abordons ici que rarement. Nous savons tous que la santé individuelle est un facteur primordial pour le citoyen et sa famille. A ce sujet, nous savons que, si on le compare à bon nombre de pays du monde libre, le Canada est un des pays possédant le moins de médecins et le moins de lits d'hôpitaux par rapport à sa population. Nous savons par la même occasion que notre pays possède, relativement du moins, un système de services sanitaires bien structuré, mais nous n'en ignorons pas les lacunes quant à la répartition de ces services et quant à la répartition, sur tout le territoire, de nos médecins, de notre personnel médical, ainsi que de celui de nos services sanitaires, avec en particulier une répartition inappropriée dans les milieux à faibles revenus et dans les régions rurales.

Quels ont été les efforts du gouvernement dans ce domaine? Nous avons proposé aux provinces une nouvelle politique, sous la forme de nouveaux arrangements relatifs au partage des frais dans le domaine de la santé. Ils sont censés maintenir les coûts à un niveau raisonnable. C'est essentiel pour que le coût de ces services ne

dépasse pas le pouvoir de dépenser du public et pour éviter que celui-ci ne désapprouve totalement des programmes tels que le régime d'assistance médicale et d'hospitalisation que la plupart des députés acceptent, je crois.

• (2050)

Quels sont les autres buts que poursuivent ces mesures? Créer de nouveaux services de santé, faciliter l'accès aux services médicaux. J'ai parlé de la nouvelle formule de partage des frais, de la disposition relative à la Caisse de restructuration qui donnera aux provinces une plus grande liberté de créer des centres et des services médicaux dans chaque localité et d'alléger les autres services de traitement direct, si coûteux qui, bien souvent, sont utilisés par des gens qui n'en n'ont pas vraiment besoin. Une meilleure répartition des ressources est un autre objectif de ces mesures. Je pense aux encouragements offerts aux médecins pour les attirer dans les régions rurales et ainsi mieux répartir notre personnel médical.

La Caisse de restructuration aidera également les provinces à réaliser de nouveaux programmes dans ce domaine. Elles auront la possibilité de former davantage de personnel des professions paramédicales, en vue d'alléger la besogne de bien des médecins qui dans l'état actuel des choses gaspillent en partie leurs talents. Beaucoup de médecins avouent que trop de leur temps est pris par des tâches que pourraient tout aussi bien accomplir des personnes ayant reçu la formation voulue.

Un des aspects les plus importants de cette question du coût de la santé est l'accent que nous plaçons sur les méthodes de prévention en vue d'assurer aux Canadiens un meilleur service de santé. Au cours des dernières années, nous avons trop insisté sur la médecine curative par opposition à la prévention. Les Caisses de restructuration et les nouveaux projets en matière de partage des frais médicaux encourageront la mise en œuvre de programmes de contrôle généralisé qui permettront de dépister des maladies qui ne se sont pas encore manifestées ainsi de réagir plus rapidement et de sauver des vies. Il s'agit de programmes d'immunisation collective et d'une insistance accrue sur les programmes d'hygiène publique, notamment l'amélioration du régime alimentaire de tous les Canadiens.

Pour ce qui est de l'accès aux services, je dois aussi mentionner ce que nous avons réalisé dans le secteur de la santé et que nous n'avons pas l'habitude de considérer comme une partie des programmes de santé, mais qui néanmoins en fait partie. Je veux parler ici du programme visant à améliorer la condition physique des Canadiens, et mentionner brièvement Sport Canada et Récréation Canada. Depuis trois ans, nous avons plus que doublé notre apport financier dans ces secteurs.

A ce sujet, nous avons créé un organisme visant précisément à accroître la participation aux jeux, qui reçoit la collaboration tant du gouvernement que de l'industrie et qui peut faire appel au secteur privé par l'intermédiaire des media, soit la télévision, les journaux et la radio, pour nous aider à établir un programme qui exercera une bien plus forte influence sur les Canadiens. Notre caravane transcanadienne de démonstrations sportives qui circule maintenant dans tout le pays apporte directement au public en général et aux écoliers en particulier le message de la santé physique et de la participation aux sports amateurs.

Mentionnons aussi les programmes gouvernementaux qui visent à l'accroissement des installations locales grâce à des subventions du MEER et à celles destinées aux travaux d'hiver munipaux. Évoquons aussi le relevé des installations que notre ministère a effectué l'été dernier et qu'il reprendra encore l'été prochain en vue d'aider les régions rurales à recourir davantage aux installations existantes. Bien sûr, je fais aussi allusion au programme «Perspectives-Jeunesse» et au programme d'initiatives locales pour ce qui s'est fait dans le domaine récréatif avec le concours des populations locales. Je veux aussi parler de subventions versées à des groupes tels que les associations d'Indiens pour les aider à mettre au point des programmes récréatifs et de santé.

Je songe aussi à notre Centre d'administration des sports qui a réuni pour les rendre plus efficaces les organismes sportifs, les aidant ainsi dans le domaine technique, notamment celui de l'entraînement, afin qu'à leur tour ils puissent favoriser une plus grande utilisation des installations au Canada et une plus grande participation aux sports. Je songe aussi aux Jeux canadiens qui sont quasiment devenus un événement national chez nous et aux Olympiques du Canada, deux programmes en vertu desquels nous payons des subventions aux municipalités pour l'aménagement d'installations pour les sports et la récréation.

Je veux aussi parler du programme canadien de prix que nous avons mis en application dans toutes les écoles primaires et secondaires du Canada pour encourager les jeunes à remplir les normes requises. Il y a aussi notre programme de bourses qui encouragent bon nombre de jeunes à persévérer et à devenir des modèles à imiter pour le public canadien. Voilà quelques-uns des programmes précis que nous cherchons à mettre en œuvre dans le domaine de la santé.

Mais, monsieur l'Orateur, des influences nuisibles à la santé se sont fait sentir dans notre société, et les députés en sont bien conscients. Je veux parler ici de l'usage abusif des drogues par un nombre alarmant de Canadiens. Nous avons chargé une commission dirigée par M. Le Dain de faire l'étude de la question. La Commission a déjà présenté un rapport préliminaire et plus récemment la première tranche de son rapport final relatif au traitement. Je peux signaler que nous avons donné suite à bon nombre de recommandations même avant la publication du rapport final sur le traitement. Il s'agit là particulièrement de notre récente initiative, généralement approuvée par les députés, d'imposer de plus grandes restrictions à l'usage des amphétamines et de la méthadone.

Dans le cadre de notre programme contre l'abus des drogues, nous avons pris des dispositions pour en arriver à l'étude de ce qui se passe dans les rues, et à la recherche en matière de médicaments illicites. Je parle aussi des nouvelles subventions aux services innovateurs que nous avons établies depuis deux ans, des subventions accordées à des organismes locaux qui viennent en aide à ceux qui sont affligés d'un problème relié aux narcotiques et de problèmes connexes qui se présentent pour la nourriture, le vêtement et le logement ainsi que les maladies qui, bien trop souvent, accompagnent l'abus des narcotiques, comme les maladies vénériennes. Nous avons financé des centres d'accueil et des centres d'urgence pour aider ceux qui traversent ce qu'on appelle une «mauvaise passe», et qui sont gravement malades du fait de l'abus des drogues.

Je fais état aussi des fonds affectés aux programmes de renseignement du public conçus pour établir une base de crédibilité nous permettant de créer chez les Canadiens, tout particulièrement parmi les jeunes qui ne s'en sont pas encore servis, la volonté de ne pas recourir aux narcoti-

ques, et de persuader ceux qui en abusent de renoncer à cette habitude.

Un autre secteur pour lequel des services sont offerts, est celui des répercussions de la mesure législative sur les particuliers. Dans le discours du trône, on nous a fait part de l'intention qu'a le ministre de la Justice de fournir une assistance juridique, de concert avec les provinces, à ceux qui ont été accusés de délits criminels.

Je pense que la Chambre est peut-être bien au courant de ce que nous avons fait dans le secteur civique, et surtout au niveau des faibles revenus, au moyen de nos subventions de bien-être national. Dans ce domaine, nous sommes disposés à financer des organismes locaux qui sont disposés à mettre l'accent tout d'abord sur la guérison et ensuite sur la prévention en matière de services juridiques. Pour ce qui est des guérisons, il s'agit de l'aide à ceux qui ont des difficultés en tant que logeurs ou propriétaires ou en tant que débiteurs ou créanciers. Du côté de la prévention, grâce à nos subventions on pourra conseiller les gens quant à leurs droits, tout particulièrement comme consommateurs, auquel titre beaucoup de gagne-petit sont désavantagés. En ce qui concerne les droits d'appel aux services de bien-être social, nos subventions peuvent aider les intéressés à mieux connaître leurs droits.

• (2100)

Quant aux recommandations, il serait question de financer certains groupes pour combattre la pollution, prévoir le réaménagement urbain et respecter les droits des locataires. De tels groupes seraient ainsi mieux en mesure de présenter leurs points de vue. Certaines techniques dont dispose le gouvernement pourraient aider les particuliers à avoir accès aux services.

Sur le plan législatif, le gouvernement a naturellement un rôle à jouer, monsieur l'Orateur, tant avant qu'après le recours à la loi, le cas échéant. J'aimerais tout d'abord traiter de la prévention, là où la mesure législative vise à venir en aide au particulier avant qu'il ait affaire aux tribunaux. Il y a les programmes du gouvernement qui visent à protéger les consommateurs. Une mesure que nous n'avons certes pas oubliée avait été présentée à la Chambre par l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations; elle fut adoptée. Il s'agissait de la partie X de la loi sur les faillites qui permet maintenant à un petit salarié, à un débiteur d'approcher plus facilement les fondés de pouvoir publics au sujet de la déclaration de sa faillite afin de se débarrasser de ses dettes. Il y a aussi la loi sur les lettres de change. A une certaine époque, une tierce personne qui s'attribuait un billet à ordre n'avait pas à accepter aucune des obligations de celui avec qui le débiteur avait tout d'abord conclu le contrat. Cette situation a été améliorée.

Des lois ont été appliquées dans le domaine de la réhabilitation. Je veux parler des amendements annoncés par le ministre de la Justice (M. Lang) il y a quelques jours au sujet du Code criminel. Les points saillants portent sur les libérations conditionnelles et absolues de même que sur les sentences intermittentes et les questions dont le solliciteur général (M. Goyer) et le ministre de la Justice ont parlé en fonction de la réforme pénale.

Ayant parlé de l'individu en rapport avec notre programme législatif, nos politiques et notre loi sur la santé, je voudrais maintenant traiter des familles et de la manière dont nous les avons aidées à se prévaloir des services. Il y a le secteur de l'habitation. Je vous ferai observer qu'en 1971 nous détenions un record sans précédent dans le nombre des maisons construites au Canada à l'intention des familles à revenus modestes. Dans le discours du trône, le gouvernement a mentionné des idées nouvelles dans l'amélioration du milieu en tenant compte particulièrement du besoin d'habitations à prix modique.

Je signale aussi les lignes de conduite du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en matière de planning familial. Ces renseignements sont mis à la disposition du public. Trop souvent, seuls les groupes à revenu plus élevé ont eu accès à ces renseignements, mais notre progamme est conçu en vue de les communiquer à tous les intéressés, quel que soit leur revenu.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre mais son temps de parole est écoulé. S'il veut continuer son discours, la Chambre doit y consentir.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cinq minutes. D'accord.

Des voix: D'accord.

M. McCleave: Il ne nous fait aucun mal.

L'hon. M. Munro: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et je remercie la Chambre. Je pourrai terminer en cinq minutes, je pense. J'aimerais mentionner certaines lignes de conduite du gouvernement qui s'appliquent généralement en termes d'accès aux services. Il y a les initiatives que nous avons prises pour relever le secteur de l'alimentation. Je me suis adressé, par écrit, à bon nombre de députés au sujet de l'étude en cours appelée Nutrition Canada, qui va nous permettre de connaître les habitudes des Canadiens en matière d'alimentation et leurs régimes alimentaires. Nous pourrons ensuite concevoir des politiques propres à améliorer ou à corriger ces régimes. Les conclusions de cette étude seront disponibles sous peu.

J'ai parlé des services d'hygiène améliorés destinés aux autochtones. En ces trois dernières années, nous avons augmenté le budget au point où les autochtones eux-mêmes veulent bien le reconnaître. On peut prédire sans crainte de se tromper, je pense, que le taux de mortalité infantile chez les autochtones va décroître. J'ai aussi parlé des mesures prises pour réduire les coûts élevés des ordonnances médicales. Nous avons inclus avec les chèques de pension de vieillesse et les chèques d'allocations familiales une liste des prix comparés des médicaments. On a établi au sein de la Direction des aliments et drogues un régime d'inspection de la qualité des médicaments, de sorte que d'ici un an et demi, nous pourrons transmettre des renseignements aux médecins et leur montrer que, sur la base de nos tests, ils peuvent être sûrs, en ce qui concerne les médicaments, que le cas échéant des appellations génériques et des appellations commerciales correspondent à la même qualité.

Beaucoup de médecins ont indiqué qu'ils ne sont pas disposés à prescrire des médicaments génériques faute d'être certains que ceux-ci sont équivalents aux médicaments d'appellation commerciale. Nous sommes disposés à accroître la mise de fonds en vue de leur donner cette assurance et ce programme contribuera à faire baisser le prix des médicaments. A cet égard, je rappellerai aussi les mesures prises par l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations en application de la loi sur les brevets, et qui ont contribué à faire baisser le prix des médicaments.

Monsieur l'Orateur, j'ai évoqué deux domaines essentiels, à savoir les propositions tendant à assurer la sécurité

sur le plan économique et l'accès aux services. Nous avons présenté des projets de loi raisonnables en vue de lutter contre la pauvreté et d'accroître le degré de participation des individus et de promouvoir, par la même occasion, une plus grande justice sociale. Le troisième domaine, sur lequel je ne puis m'étendre, concerne la participation aux décisions à prendre. Je tiens à signaler les nombreux programmes que nous avons mis au point, tels que le programme Perspectives-Jeunesse, les subventions destinées à financer de nouveaux services dans le domaine de l'abus de la drogue, les subventions de bien-être social destinées à mettre les personnes à faible revenu en mesure de s'organiser et de faire connaître leurs vues. Il y a encore les subventions du secrétaire d'État (M. Pelletier) destinées à promouvoir le civisme des groupes minoritaires et à permettre à ceux-ci de s'organiser et de faire connaître leurs vues tout en préservant, en tant que Canadiens, les particularités propres qui sont les leurs; de même que les subventions multiculturelles annoncées récemment par le secrétaire d'État. Tout cela vise à promouvoir la participation des Canadiens aux décisions à prendre.

Nous avons eu recours à la participation dans la formulation de notre politique. Cette technique a été employée à propos du Livre blanc sur la réforme fiscale et j'y ai eu recours dans mon propre ministère à propos des programmes de sécurité du revenu où nous avons recueilli l'avis de gens compétents dans ce domaine. Il y a aussi les mesures que nous avons prises récemment afin d'assurer aux femmes une égalité plus authentique. Nous avons reçu le rapport de la Commission royale et beaucoup de ministères, y compris le mien, confèrent un rôle accru aux femmes qui ont eu accès à un plus grand nombre d'organismes nationaux et, au sein de mon propre ministère, elles ont eu accès à des organismes consultatifs où elles peuvent participer à la formulation des mesures sociales sur un pied d'égalité. Il y a aussi les mesures destinées à assurer la participation des personnes âgées. Je n'oublierai pas de mentionner, bien sûr, le Service administratif canadien outre-mer sous l'égide du ministère des Affaires extérieures et, par nos programmes de subventions de bien-être social, nous mettons à la disposition des personnes âgées des fonds qui doivent leur permettre de prendre en commun des initiatives valables.

A la fin du discours du trône, nous apprenons que nous pouvons espérer de nouvelles politiques en ce qui concerne l'accès aux services, le logement, le traitement humain des délinquants et les drogues. Dans le domaine économique, nous pouvons espérer des politiques concernant la sécurité du revenu familial et des mesures tendant à l'indemnisation des victimes du crime. Dans ces trois grands domaines, le gouvernement s'est déjà signalé par ses réalisations dans le sens de la justice sociale. Ce sont là trois grands domaines mettant nécessairement en cause la justice sociale pour les Canadiens. Les propositions du discours du trône vont certainement renforcer ces politiques et faire de la justice sociale une réalité encore plus tangible pour les Canadiens.

• (2110)

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du ministre. Il ne fait pas de doute que son ministère et d'autres ont lancé de nombreux programmes depuis quatre ans. C'est avec intérêt également que je l'ai entendu dire que, dans une large mesure, l'un des grands problèmes au pays aujourd'hui est celui de l'aliénation. Il serait comique, si ce n'était si tragique, de prétendre que, malgré les centaines de millions de dollars que le gouvernement dépense encore aujourd'hui, les gens sont, à mon avis, plus isolés que jamais auparavant. Ils se sentent plus aliénés que jamais en face d'un gouvernement informatisé et dépersonnalisé. Alors, peut me chaut qu'on me parle de nouveaux programmes en termes de quantité. C'est la qualité qui compte et c'est la proximité de l'individu dans la société qui compte, selon moi.

Des voix: Bravo!

M. Blackburn: Monsieur l'Orateur, même si ce ne sera pas le premier discours que j'aie fait à la Chambre, je voudrais profiter de cette occasion pour vous dire quelque chose au sujet de ma circonscription. Je ne ferai pas la description fleurie habituelle des petits coins les plus fameux du Canada, car, assurément, l'occasion est trop grave, mais plutôt l'analyse de tous les effets néfastes qu'a produits le régime actuel dans cette circonscription.

Monsieur l'Orateur, si tant de gens de Brant n'ont pas voté en faveur du candidat libéral lors des élections secondaires du printemps dernier, c'est surtout qu'ils avaient perdu leurs illusions sur les politiques du parti libéral. Aujourd'hui si on avance vers l'Ouest, le désenchantement est encore plus grand. Si on se dirige vers l'Est, il est plus grand là aussi. En 1968, le gouvernement a reçu son principal appui du centre du Canada où ma circonscription de Brant est située. Le désenchantement, aujourd'hui, est donc non seulement étendu, mais intense aussi dans le centre du Canada, où le parti au pouvoir trouvait sa force il y a quatre ans.

Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la population, la circonscription fédérale de Brant comprend principalement la ville de Brantford, la ville de Paris et les villages de Burford et Saint-Georges, au total environ 75,000 âmes. La région rurale de Brant est occupée surtout par de bons cultivateurs progressistes, spécialisés dans la production laitière, bovine, porcine, et dans les cultures commerciales. Dans la circonscription, la région urbaine et la région rurale ont également souffert des politiques gouvernementales—ou de l'absence de politiques gouvernementales.

Tout d'abord, je voudrais parler d'un problème, le plus pressant dans la région urbaine, et jusqu'à un certain point, dans la région rurale de Brant. Bien entendu, je songe au chômage. Depuis 1970, le taux officiel du chômage y a oscillé entre 12 et 15 p. 100 grâce au sabotage de l'économie réalisé par l'ancien ministre des Finances. Dans ma circonscription, il faut dire qu'on ne lui fait pas une très bonne réputation. Le taux officieux de 12 à 15 p. 100 m'a été fourni par un employé de la Commission d'assurance-chômage, à Hamilton. Le gouvernement actuel est devenu célèbre par sa foi presque excessive dans la statistique. Mais, monsieur l'Orateur, voyons l'élément humain qui se cache derrière la statistique. Examinons l'ampleur de la misère et de la désorganisation sociale que cause un grave chômage dans simplement une circonscription, où les prestataires sont obligés de s'inscrire à l'assistance sociale à cause de l'ineptie de la Commission d'assurance-chômage et de la situation chaotique qui la caractérise d'un bout à l'autre du pays. Je reçois en moyenne de 25 à 30 appels téléphoniques par jour, ainsi qu'une vingtaine de lettres par semaine. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de chômage et d'assurance-chômage.

Monsieur l'Orateur, j'ai été élu pour représenter tous les intérêts de Brant. J'ai été élu pour être parlementaire. Si l'on considère mon traitement, je ne puis penser qu'il

faille consacrer 75 p. 100 de mon temps à dépanner la Commission d'assurance-chômage.

Des voix: Bravo!

M. Blabkburn: Depuis que j'ai été élu, je n'ai jamais évité mes responsabilités de député dont la préoccupation principale a toujours été de servir au mieux les intérêts de sa circonscription. Je reçois des coups de téléphone de gens au désespoir qui me demandent si je peux leur obtenir un emploi ou un chèque de l'assurance-chômage. Contrairement à une opinion répandue, la grande majorité des chômeurs de ma circonscription, comme partout ailleurs au Canada, désire réellement travailler. Rester assis chez soi toute la journée est pour n'importe qui à la fois dégradant et déprimant. Le chômeur perd son sens de la dignité en tant que chef de famille et il finit par perdre jusqu'au respect de lui-même. Et pourtant, notre premier ministre (M. Trudeau), qui n'a jamais connu de sa vie les affres de la recherche d'un emploi, a le front de dire aux chômeurs du pays, dont la plupart sont sans travail par la faute de sa politique économique stupide et irrationnelle, qu'il y a une foule d'emplois dans tout le pays et qu'il suffit aux chômeurs de se bouger le train et d'aller là où se trouvent les emplois.

Le premier ministre me rappelle certains pharaons appelant le peuple à venir tailler des pierres pour construire une pyramide. Il dit également avec sa sécheresse habituelle, mais à l'extérieur de la Chambre, que les chômeurs ne veulent pas travailler car ils n'accepteront pas un salaire horaire de $1.75. Qui peut aujourd'hui élever une famille avec dignité et espoir dans cette «société juste» avec $1.75 de salaire horaire?

Ce que le premier ministre n'a pas dit aux chômeurs, c'est le fait qu'il y a approximativement 40,000 emplois pour environ 700,000 chômeurs, et que la plupart de ces emplois requièrent des personnes hautement qualifiées, et pas du tout le genre de celles qui font actuellement l'objet d'un recyclage. A mon avis, monsieur l'orateur, le recyclage de la main-d'œuvre n'est plus qu'un autre des trucs utilisés par les libéraux pour réduire les chiffres du chômage. La plupart de ceux qui ont été recyclés, à grands frais pour le contribuable, découvrent qu'il leur est pratiquement impossible d'obtenir un emploi rémunérateur à la fin de leur cours. En fait, monsieur l'Orateur, il n'existe pratiquement aucune relation, quelle qu'elle soit, entre les cours de recyclage de la main-d'œuvre et les possibilités d'emploi actuelles. Je pense que cela illustre une fois encore le manque presque total de planification économique dont fait preuve notre gouvernement moderniste à tout crin et dont souffre actuellement le pays.

Pour ce qui est de parcourir le pays à la recherche de travail, je pense au roman de John Steinbeck «Les raisins de la colère». Du moins au pire de la grande crise existait-il certaines excuses à ce genre de tragédie. Il me semble que notre actuel premier ministre se croit encore au temps où les Okies cherchaient des emplois dans le Sud de la Californie. Notre premier ministre a encore une fois éludé la vérité. J'ai personnellement essayé de procurer des emplois à des personnes de ma circonscription dans le Nord et l'Ouest du Canada, mais il m'a été pratiquement impossible de faire en sorte que l'agent local de la main-d'œuvre conseille à ces personnes, dont les épargnes ont déjà été anéanties par une commission d'assurance-chômage terriblement inefficace, de se diriger vers le Nord ou l'Ouest . . . où d'ailleurs vers toute autre région. La réponse inévitable est: «Il aboutira sans doute au bien-être s'il ne se débrouille pas là bas.»

[M. Blackburn.]

Vous constatez donc, monsieur l'Orateur, que non seulement le gouvernement actuel a suscité misère et difficultés pour des centaines de milliers de Canadiens, mais également que le premier ministre a essayé de tromper les gens lors de ses excursions à travers le pays. La fin de semaine dernière, il a déclaré au public de Sturgeon Falls qu'il se réjouissait de pouvoir rencontrer les gens et leur dire la vérité. Cette fois encore, nous nous attendons à une autre escouade de vérité. Quelle escouade et quelle vérité!

J'en viens maintenant, monsieur l'Orateur, au problème affreusement démoralisant auquel font face certains de mes mandants en ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage. Tout d'abord, la plupart des personnes auxquelles j'ai parlé sont d'accord pour dire que la publicité de l'assurance-chômage est trompeuse sur deux points importants. Il est déclaré, tout d'abord, que la période de carence n'est que de deux semaines, alors qu'elle peut durer de trois à quatre semaines après que l'assuré ait déposé sa demande. En fait, la période minimum qui s'écoule entre le moment où la réclamation est établie et le jour auquel le premier chèque arrive est de cinq semaines, ce qui donne, dans certains cas, une période de carence de huit ou neuf semaines.

• (2120)

N'oublions pas qu'aujourd'hui les économies de la majorité de nos concitoyens sont épuisées après un mois sans salaire. Rien d'étonnant à la tention, à la frustration, et à l'amertume que provoque la pagaille inexcusable qui règne à la Commission d'assurance-chômage. Un seul homme est responsable de cette pagaille et c'est celui qu'on a chargé d'édifier une «société juste», soit le premier ministre.

Un autre facteur trompeur c'est que la plupart des gens ont été amenés à croire que la nouvelle loi sur l'assurance-chômage augmenterait leurs prestations. Ce n'est pas tout à fait vrai. Pour commencer, virtuellement aucun requérant n'a droit au maximum hebdomadaire de $100. Deuxièmement, maintenant que les prestations sont imposables, les chèques moyens nets ne sont pratiquement pas supérieurs à ce qu'ils étaient aux termes de l'ancienne loi. En outre, étant donné que nombre de requérants ne peuvent justifier d'une période minimum de 20 semaines de travail du fait de l'instabilité d'emploi provoquée par les politiques économiques ineptes du gouvernement, leurs prestations sont encore très faibles avec $50 par semaine après imposition et pourtant on avise les chômeurs prestataires que la nouvelle loi constitue le meilleur programme d'assurance-chômage au monde. Laissez-moi rire!

J'aimerais maintenant illustrer ma condamnation de ce régime libéral dépersonnalisé et automatisé en citant des cas précis se rapportant à la Commission d'assurance-chômage.

J'ai reçu une lettre d'un de mes commettants, dont je ne donnerai pas le nom, en date du 19 février 1972:

Cher monseur Blackburn,

Je suis encore un de ceux qui ont des ennuis avec la Commission d'assurance-chômage. J'ai été licencié le 3 décembre 1971; tout ce que j'ai reçu jusqu'à maintenant c'est une carte tous les 15 jours qu'il m'a fallu renvoyer et un avis aux requérants m'indiquant: «Aucune décision n'a encore été prise quant à votre demande de prestations.» Tout ce que je sais c'est que ma demande date du 15 décembre 1971. Par ailleurs, il y a 15 jours, j'ai été informé qu'un chèque me parviendrait dans les deux semaines. Pour le moment, je n'ai rien reçu. Actuellement, j'ai une autre carte à réexpédier pour le week-end du 27 février. Les seuls qui semblent obtenir quelque résultat sont ceux qui s'adressent à leur député. Il semblerait qu'une fois mis dans le circuit d'attente par la Commission d'assurance-chômage il lui soit impossible de vous en faire sortir sans aide.

Monsieur l'Orateur, je cite un autre exemple. L'homme en question a communiqué avec moi le 17 février 1972. Il a demandé des prestations et a reçu des cartes de rapport à compter de septembre dernier. Il a touché son premier chèque le 14 février. Voici un autre cas, monsieur l'Orateur. Le même homme m'a téléphoné le 21 janvier 1972. Il avait été mis à pied la deuxième semaine de novembre 1971. Il a reçu une lettre l'informant que toutes les prestations lui étaient refusées. Il a reçu une seconde lettre selon laquelle sa réclamation était établie pour 32 semaines à $70 par semaine. Au 21 janvier 1972, il n'avait touché aucune prestation. Toutefois, dans une lettre datée du 26 janvier 1972 en provenance du chef du service des assurances du bureau de la Commission d'assurance-chômage de Hamilton, il apprenait, et je cite:

La raison du retard dans le cas de M. . . .

J'omets le nom.

. . . est que la décision de l'agent des assurances ne concordait pas avec son dossier de cotisations à Belleville.

Remarquez bien, il avait été mis à pied en novembre. Vous comprenez, monsieur l'Orateur, qu'il est très simple d'offrir une excuse de ce genre, mais il n'est pas facile d'être la victime d'une grossière incompétence aussi flagrante.

Des voix: Bravo!

M. Blackburn: Le gouvernement doit se rendre compte qu'il traite avec des êtres humains, et non pas des cartes perforées d'ordinateur. Pour terminer cette partie de mes remarques, je citerai un autre exemple. Loin de moi la pensée de faire appel au drame ou au sentiment, mais un homme est venu chez moi un jour tout en larmes. La semaine précédente, lui-même, sa femme et sa petite fille avaient vécu de pommes de terre et de riz, et n'eût été l'allocation familiale de $6 pour son bébé, il aurait été obligé de s'inscrire à l'assistance publique. Il me répugne absolument de voir une personne obligée par la loi de fournir sa cotisation à la caisse d'assurance-chômage et d'être ensuite obligée d'aller quêter à l'assistance sociale.

Des voix: Bravo!

M. Blackburn: Et cependant, le ministre chargé de la Commission d'assurance-chômage a eu l'audace, il y a quelques semaines, de laisser entendre que les beaux jours nous étaient revenus, en disant que les prestataires de l'assurance-chômage pouvaient s'engager à verser leurs chèques aux organismes locaux d'assistance sociale. Cela ne me paraît qu'un autre exemple flagrant de la mauvaise et impitoyable administration du gouvernement actuel.

Je veux faire une autre remarque au sujet de l'assurance-chômage: il s'agit de la fermeture de l'entreprise Canadian Westinghouse dans la ville de Brantford, en août dernier. L'indemnité de mise à pied a été versée aux employés lors de la suspension de leur emploi. Elle leur a été donnée au lieu des pensions qu'ils auraient normalement touchées s'ils avaient pu travailler jusqu'au moment de leur retraite.

Suivant les dispositions actuelles de la loi sur l'assurance-chômage, l'indemnité de mise à pied me paraît injustement calculée comme des gains. On a dit aux travailleurs qu'ils ne pouvaient réclamer d'assurance-chômage avant l'expiration de la période d'indemnité. Toutefois plusieurs personnes de ma connaissance ont eu l'énergie et l'audace de solliciter un nouvel emploi au cours de la période couverte par l'allocation de fin de service et elles l'ont obtenu. Deux personnes en particulier ont été par la suite licenciées alors qu'elles touchaient toujours une indemnité de licenciement. Jugeant que leur dernier employeur n'était pas la Canadian Westinghouse, elles ont présenté une demande d'assurance-chômage. Elles ont commencé à toucher des prestations, mais on leur a par la suite signifié qu'elles avaient touché un paiement en trop. Une dame notamment aurait touché un paiement en trop d'environ $340. Je considère ceci comme une grande injustice à l'endroit de cette personne qui a eu le courage d'aller se trouver un nouvel emploi et qui se retrouve sévèrement pénalisée pour avoir agi ainsi et j'exigerai du ministre une explication complète au sujet de cette injustice.

Je crois fermement qe toute la question des indemnités de licenciement et de vacances devrait être renvoyée au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration pour qu'il étudie cette partie des plus mesquines de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député. Comme il est 9 h. 30, il est de mon devoir, en vertu de l'ordre spécial adopté mercredi dernier, 23 février, d'interrompre le débat, et plus précisément le député, et de mettre immédiatement aux voix l'amendement dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur l'amendement du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander). Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Alexander, mis aux voix, est rejeté par 111 voix contre 72.)

(Vote n° 4)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Gilbert
Alkenbrack	Gleave
Asselin	Godin
Barnett	Grills
Bell	Hales
Benjamin	Harding
Bigg	Harkness
Blackburn	Hees
Brewin	Howe
Burton	Knight
Crouse	Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Danforth	Korchinski
Dinsdale	Laprise
Dionne	La Salle
Flemming	Lundrigan
Forrestall	

MM.

MacDonald (Egmont)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
MacRae
McCleave
McCutcheon
McGrath
McQuaid
Mather
Moore
Muir
Murta
Nesbitt
Nielsen
Noble
Nowlan
Nystrom
Orlikow
Paproski

MM.

Peddle
Peters
Ricard
Ritchie
Rodrigue
Rondeau
Rose
Ryan
Rynard
Saltsman
Scott
Simpson
Skoberg
Skoreyko
Southam
Stanfield
Stewart (Marquette)
Thompson (Red Deer)
Thomson (Battleford-Kindersley)
Woolliams—72.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Allmand
Badanai
Barrett
Basford
Béchard
Beer
Benson
Blouin
Borrie
Boulanger
Caccia
Cafik
Cantin
Clermont
Cobbe
Comtois
Corbin
Corriveau
Crossman
Cullen
Cyr

MM.

Danson
Davis
Deachman
De Bané
Drury
Dubé
Dupras
Duquet
Éthier
Faulkner
Forest
Forget
Foster
Francis
Gendron
Gillespie
Goode
Goyer
Gray
Groos
Guay (Saint-Boniface)

MM.

Guay (Lévis)
Haidasz
Hogarth
Hopkins
Howard (Okanagan Boundary)
Hymmen
Isabelle
Jerome
Kaplan
Lachance
Laflamme
Laing (Vancouver-Sud)
Lajoie
Lang (Saskatoon-Humboldt)
Langlois
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Lefebvre
Legault
Lessard (LaSalle)
Lessard (Lac-Saint-Jean)
L'Heureux
Lind
Loiselle
MacEachen
MacGuigan
McBride
McIlraith
McNulty
Mahoney
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)

MM.

Munro
Murphy
Noël
O'Connell
Osler
Ouellet
Pelletier
Perrault
Portelance
Pringle
Reid
Richardson
Rochon
Rock
Roy (Laval)
Serré
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stafford
Stewart (Okanagan-Kootenay)
St. Pierre
Sulatycky
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Tolmie
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Wahn
Walker
Watson
Weatherhead
Whelan
Whicher
Yanakis—111.

• (2150)

M. l'Orateur: Je déclare la motion défaite.

(A 9 h 55, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 29 février 1972

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ÉVASION D'YVES GEOFFROY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de présenter, aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion aussi indulgente que possible. Je ne veux provoquer personne et j'ose croire que le gouvernement jugera bon de l'accepter. En fait, j'en ai donné avis au président du Conseil privé (M. MacEachen).

Comme le débat sur une certaine question à la Chambre nous laisse dans une impasse, et qu'à mon avis, le public aimerait avoir une décision indépendante, je propose, appuyé par le député de Timiskaming (M. Peters):

Que la Chambre prie le gouvernement d'instituer immédiatement une enquête judiciaire sur tous les aspects relatifs à l'évasion d'Yves Geoffroy.

Si le gouvernement veut prendre le temps d'y réfléchir, très bien, mais la question devrait être réglée impartialement.

M. l'Orateur: Le député a présenté une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Il lui faut donc le consentement unanime. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut être proposée.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. STANFIELD—LA SUPPRESSION DE CERTAINS PASSAGES DU HANSARD

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je sais qu'il est maintenant peut-être trop tard pour le faire, mais j'aimerais être autorisé à soulever une question ayant trait à ce qu'on a supprimé, dans le hansard, du texte rapportant un échange entre le premier ministre (M.Trudeau) et moi-même hier.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que je n'ai pas entendu ce que le premier ministre m'a dit, mais j'ai vu ce que rapportaient les bleus et ce qu'on a rayé dans le hansard. J'estime qu'il est de mon devoir de demander pourquoi et en vertu de quelle autorité le texte a été modifié, car il me semble que la question des privilèges de la Chambre entre ici en jeu.

Si quelqu'un veut m'injurier à la Chambre, je ne m'en soucie guère, mais je crois que le hansard devrait consigner exactement les délibérations de la Chambre.

M. l'Orateur: J'examinerai l'affaire. Comme le chef de l'opposition (M. Stanfield) et les députés le savent, la présidence ne modifie pas la transcription de ce qui se dit à la Chambre. Les sténographes assument entièrement cette responsabilité, mais j'ai pris note de la question soulevée par le chef de l'opposition et je ferai enquête à ce sujet.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, à propos de la question de privilège, ces paroles injurieuses et grossières sont du premier ministre.

Des voix: Quelles paroles?

L'hon. M. Benson: Vous n'étiez pas ici.

M. l'Orateur: La présentation de bills.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le premier ministre . . .

M. l'Orateur: Le très honorable représentant soulève-t-il la question de privilège?

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre doit présenter des excuses aux députés et aux Canadiens après s'être exprimé en ces termes à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

* * *

BILL CONCERNANT LA SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE TRANSPORT ROUTIER DE MATÉRIAUX EN VRAC

LE CAMIONNAGE SUR LES GRANDES ROUTES

M. John L. Skoberg (Moose Jaw) demande à présenter le bill C-159, concernant la sécurité en matière de transport routier de matériaux en vrac.

• (1110)

Des voix: Expliquez-vous.

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, à mon avis, le bill se passe d'explications. Il vise à prévenir l'endommagement des véhicules à moteur, comme on l'a souligné lors de sa présentation à la dernière session. Je crois que les notes explicatives donneront la raison de la présentation de ce bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

LA DÉCLARATION DES ACCIDENTS CAUSANT DES DÉGÂTS À LA VOIE ET À L'ÉQUIPEMENT

M. John L. Skoberg (Moose Jaw) demande la permission de présenter le bill C-160, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer (Rapport des accidents).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, étant donné le nombre très accru d'accidents et de déraillements, ce bill vise à rendre obligatoire de rapporter à la Commission canadienne des transports tout accident survenu à l'équipement ou à la plateforme de la voie lorsque le dommage est plus grand que ce qui est stipulé dans le paragraphe (3). Par le passé, monsieur l'Orateur, il n'était pas obligatoire de rapporter des accidents causant des dommages à la plateforme ailleurs que sur les ponts, dans les tunnels, sur les viaducs ou sur les ponceaux. Je crois qu'il est de la plus haute importance de présenter ce bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

BILL CONCERNANT LES BRUITS EXTÉRIEURS EXCESSIFS

LA RÉGLEMENTATION

M. Hubert Badanai (Fort William) demande à présenter le bill C-161, concernant le contrôle des bruits extérieurs excessifs.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Badanai: Monsieur l'Orateur, le bill a pour objet d'assurer l'étude par le gouvernement de l'étendue du problème du bruit dans notre société. Il est temps de présenter une mesure législative tendant à enrayer les bruits extérieurs excessifs que produisent les transports de surface, car ces bruits peuvent causer divers maux physiques et émotifs, notamment la surdité, la douleur et la dépression nerveuse.

Bref, le bill tend à la suppression des bruits inutiles qui, autrement, porteront atteinte aux nerfs et à la santé de bon nombre de Canadiens.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—DEMANDE D'ENQUÊTE JUDICIAIRE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement est-il maintenant disposé à autoriser la tenue d'une enquête indépendante ou judiciaire sur les circonstances entourant l'évasion d'Yves Geoffroy?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Le public en connaît très bien les circonstances.

[M. Skoberg.]

L'hon. M. Stanfield: Étant donné les soupçons actuels le gouvernement ne trouve-t-il pas qu'il aiderait à la réforme pénale et au programme en cours s'il autorisait une telle enquête judiciaire en ce moment?

Le très hon. M. Trudeau: Quelle est votre question?

L'hon. M. Stanfield: Le gouvernement ne trouve-t-il pas qu'une telle enquête aiderait à la réforme pénale en ce moment étant donné les soupçons qui existent quant aux circonstances qui ont entouré l'évasion d'Yves Geoffroy?

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas motif à soupçon.

Des voix: Oh! oh!

Le très hon. M. Trudeau: Le public connaît bien les faits. Le ministre en a fait part plusieurs fois. La mesure proposée par le chef de l'opposition ne ferait que nuire à la réforme pénale, je pense.

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre peut-il nous donner quelque raison pour laquelle une enquête judiciaire indépendante ne s'avérerait pas profitable? Compte tenu de cette suspicion, le premier ministre peut-il nous fournir une raison pour nous prouver qu'une enquête judiciaire serait plus nuisible qu'utile à la cause de la réforme judiciaire?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur. Si les faits étaient inconnus, si le gouvernement ne les avait pas énoncés aussi clairement que possible et s'il y avait certaines questions pouvant donner lieu à une enquête sur des faits inconnus, il y aurait peut-être alors un motif de tenir une enquête de ce genre. A mon avis, une enquête sur la politique elle-même n'est pas une affaire qui concerne un juge ou un commissaire. C'est le public canadien qui doit dire si, oui ou non, il appuie la réforme pénale.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au premier ministre une question supplémentaire? Comme le solliciteur général a répondu à une question que je lui ai posée et, qu'à la suite de cette question, il a fait une déclaration à la Chambre sur cette affaire dans laquelle bien des faits sont omis; comme il a reconnu qu'une erreur avait été commise, sans dire qui était le fautif, et comme il a signalé de plus, que si des irrégularités avaient été commises dans le document qui a servi à obtenir le passeport, c'est-à-dire, si le document avait été forgé, une enquête serait instituée, le premier ministre nous dirait-il, compte tenu de ce qui précède, s'il veut reconsidérer la position du gouvernement et instituer une enquête judiciaire propre à faire connaître aux Canadiens toute la vérité?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les faits réels sont divulgués par le gouvernement du mieux qu'il peut le faire.

M. Horner: Et par les journaux.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Étant donné que les corps policiers sont impuissants à retrouver Yves Geoffroy, le gouvernement ne pourrait-il pas tenter de retenir les services d'un certain journaliste du *Globe and Mail* de Toronto qui, avec beaucoup de facilité, avait dépisté Gerda Munsinger et Hal Banks?

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES COMPAGNIES D'ASSURANCE D'APPARTENANCE ÉTRANGÈRE—LA CANADIANISATION DE LA MISE DE FONDS ET DES INVESTISSEMENTS

[*Traduction*]

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Finances. Puisqu'une récente étude faite en Suisse a révélé que le Canada est le premier pays au monde pour ce qui est du pourcentage de compagnies d'assurances régies par des étrangers, passant même avant le Pakistan et les Philippines, pourrait-on ajouter, et vu que ces compagnies retirent un revenu annuel de plus de 2 milliards de dollars de primes payées par des Canadiens, la plus grande partie de ce revenu étant investi à l'étranger, le ministre envisage-t-il de prendre des mesures pour que l'industrie des assurances devienne exclusivement ou, du moins en majorité, la propriété des Canadiens?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il me faudra lire les rapports auxquels le député fait allusion pour voir si ses allégations sont justifiées.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je peux assurer le ministre que les allégations, comme il dit, sont justifiées. Je lui demande également si son ministère songe à obliger les assurances canadiennes, qu'elles appartiennent à des étrangers ou non, à investir une certaine somme minimale ainsi qu'un pourcentage élevé de leurs capitaux d'investissement acquis au Canada dans l'économie canadienne afin de créer des emplois.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, j'étudierai la situation telle que le député l'a décrit pour voir si son affirmation mérite une étude plus approfondie.

M. Broadbent: Puis-je poser au premier ministre une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur? A-t-il l'intention de faire appel aux cinq administrateurs de la Corporation du développement du Canada qui se trouvent en même temps à la tête de huit compagnies d'assurances pour user de leur influence afin de convaincre leurs sociétés de réinvestir leurs bénéfices canadiens dans l'économie canadienne?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La dernière question supplémentaire du député est plutôt une demande.

LA MAIN-D'ŒUVRE

MONTRÉAL—LA DÉMONSTRATION DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC—INVITATION AU PREMIER MINISTRE

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il dire si lui-même ou un des membres de son cabinet a reçu une invitation d'assister à la démonstration des travailleurs du Québec, hier soir, au Forum?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que ce genre de question soit recevable.

[*Français*]

Je crois que cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*. L'honorable député fait allusion à un événement qui a déjà eu lieu. Il me semble qu'une question se rapportant au fait qu'une invitation ait été envoyée ou non pourrait facilement être inscrite au *Feuilleton*.

M. Rondeau: A dix heures, monsieur le président.

* * *

• (1120)

LES POSTES

LA NÉGOCIATION DU NOUVEAU CONTRAT AVEC LES SYNDICATS—LES OFFRES DU CONSEIL DU TRÉSOR QUANT AUX SALAIRES ET À LA SÉCURITÉ DE L'EMPLOI

[*Traduction*]

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné le bilan des négociations du gouvernement avec les syndicats postaux et comme le contrat actuel expire d'ici un mois, le président du Conseil du Trésor peut-il dire à la Chambre si les entretiens en cours au sujet du contrat sont près d'aboutir à un accord et si le Conseil du Trésor a fait une offre en matière de salaires et de sécurité de l'emploi?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, au cours des négociations préliminaires, nous n'en sommes pas encore arrivés à la discussion des salaires et de la sécurité de l'emploi.

M. Paproski: Étant donné que le Conseil du Trésor ne s'est mis à négocier qu'environ six ou sept semaines avant l'expiration du contrat en vigueur, et compte tenu de son expérience des autres différends récents, le Conseil du Trésor prendra-t-il des dispositions pour obtenir des conseils du secteur privé en matière de pratiques ouvrières plus efficaces et plus modernes?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, nous sollicitons et acceptons même volontiers des conseils de tous les secteurs possibles, y compris l'opposition, si elle a des recommandations utiles à présenter.

M. Paproski: Puis-je en faire une? Voudriez-vous bien remettre la question au ministre des Postes? Il peut s'en occuper mieux que vous.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA LIBÉRATION D'YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER SAINT-VINCENT-DE-PAUL—LA CONSULTATION DU GROUPE DE PLANIFICATION SOCIALE ET DE RECHERCHE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Je pose ma question au solliciteur général. Le 21 septembre dernier, le ministre a déclaré que son groupe de planification sociale et de recherche donnerait des conseils au sujet du Service pénitentiaire du Canada et de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Le ministre peut-il dire maintenant à la Chambre si lui-même ou son ministère ont reçu de tels conseils avant la libération de M. Geoffroy?

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA PROSPECTION GAZIÈRE ET PÉTROLIÈRE ET LA LUTTE CONTRE LA HAUSSE DES PRIX

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En son absence, c'est à son secrétaire parlementaire que je la pose. Les producteurs de gaz naturel de l'Ouest ayant laissé entrevoir récemment une hausse des prix et l'Union Gas Company, à Chatham (Ontario), ayant, elle aussi, annoncé une telle hausse à ses clients, j'aimerais savoir si le gouvernement a élaboré des mesures tendant à la poursuite de l'aide accordée à la mise à jour d'autres nappes de gaz et de gisements de pétrole, afin d'atténuer quelque peu ce recours à la hausse des prix à la consommation?

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je prends cette question pour préavis à l'intention du ministre.

LA HAUSSE DES PRIX ET LE REFUS DE PERMIS D'EXPORTATION SIGNIFIÉ PAR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Tant qu'à faire, le secrétaire parlementaire aurait intérêt à prendre également pour préavis cette question supplémentaire, de même qu'un certain nombre d'autres questions qui s'y rattachent. Les producteurs de gaz naturel ayant déclaré lors des audiences tenues en Alberta que la décision prise récemment par l'Office national de l'énergie de refuser l'octroi de permis d'exportation aurait vraisemblablement pour effet d'entraîner une hausse des prix du gaz fourni aux particuliers et aux industries, je voudrais savoir si le gouvernement ou l'Office national de l'énergie ont analysé les effets que cette décision aura sur les prix et, dans l'affirmative, si les résultats de cette analyse seront rendus publics.

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il convient de faire remarquer que toutes les décisions prises par l'Office national de l'énergie dans les différentes parties du Canada sont analysées à fond par l'office ainsi que par le ministère.

M. Paproski: Je voudrais poser une autre question supplémentaire.

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député se doit de laisser à ses collègues la possibilité de prendre également la parole. La présidence l'autorise à poser une dernière question supplémentaire. Ce sera ensuite au tour du député de Brant de prendre la parole.

M. Paproski: Étant donné les récents événements et les incertitudes qui en résultent à propos des industries du gaz et du pétrole, le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre ou demander à son ministre quand la politique relative à l'énergie, qu'on nous promet depuis longtemps, sera annoncée publiquement?

M. Cullen: Tout ce que je puis répondre, c'est qu'elle est pour bientôt, monsieur l'Orateur.

[Plus tard]

LA REVISION DE LA DÉCISION DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Ma question qui fait suite à celle du député d'Edmonton-Centre s'adresse au premier ministre. Comme l'Office de l'Énergie n'a pas tenu compte des réserves qui se trouvent actuellement dans l'Arctique, comme les témoins de l'Office qui ont comparu devant le comité permanent ont déclaré qu'il était impossible de déterminer l'ampleur de ces réserves ni des réserves sous-marines de pétrole à l'heure actuelle et que le premier ministre a déclaré qu'il était disposé à prier l'Office de l'Énergie de revoir sa décision, puis-je lui demander s'il a réclamé cette révision et le cas échéant, quand elle aura lieu?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Si je me souviens bien de ma réponse à ce moment-là, j'avais dit qu'à mon avis le gouvernement n'était pas habilité à entreprendre une révision de la situation.

M. Woolliams: Il se peut—et je ne m'en formalise pas—que le premier ministre ait été cité incorrectement durant le congé, mais d'après la nouvelle diffusée, il aurait déclaré qu'il réclamerait une révision.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PORCS—LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX EXPLOITATIONS COMMUNES

M. Derek Blackburn (Brant): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Celui-ci a-t-il pris en sérieuse considération l'opportunité d'ajuster la méthode de versement de la prime à la production des porcs dans les cas où des agriculteurs travaillent en association ou au sein d'une unité commune de production, et a-t-il pris quelque décision à ce sujet?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons accordé beaucoup d'attention à cette question. Nous demandons que toutes les circonstances entourant l'association et le nombre de personnes à qui appartiennent les porcs qui on été vendus à un abattoir sous le même nom, s'il s'agit d'une société, par exemple, que ces circonstances nous soient communiquées. Bien entendu, nous voulons établir des règles qui soient justes et équitables dans ce domaine. Dès que nous aurons ces renseignements, nous nous efforçons de tenir compte de cet élément.

LES SUBVENTIONS POUR LES PORCS VENDUS SUR LES MARCHÉS LOCAUX

M. Arnold Peters (Timiskaming): Le ministre de l'Agriculture peut-il nous dire s'il a réussi à régler le problème qui se pose dans un grand secteur de l'Ontario où l'office de commercialisation n'a pas de centres de rassemblement des porcs et où, par conséquent, les ventes s'effectuent par l'entremise de marchés locaux et autrement, et aucunes données ne sont disponibles sur la qualité des porcs au moment de l'abattage?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Si les porcs sont vendus à des abattoirs locaux, nous croyons que la plupart des agriculteurs pourront obtenir une preuve quelconque de la vente. Même s'ils en ignorent la catégorie, nous croyons pouvoir trouver une formule pour leur verser environ le même pourcentage du total qu'ils toucheraient en vertu d'un indice de 100 ou davantage. Si toutefois les animaux passent par un autre intermédiaire avant d'arriver éventuellement à un abattoir, alors il est évident que nous ne pouvons pas payer dans ces circonstances.

M. Peters: Dans son libellé actuel, la loi ne comporte vraiment pas de latitude pour décider d'une telle limitation. La loi stipule que si le prix est de 90 p. 100 de la moyenne décennale, un paiement sera versé. Nous avons ajouté une autre condition. Même aux endroits où les porcs passent par un intermédiaire et sont achetés par des toucheurs avant de parvenir au marché, le ministre peut-il songer à verser au moins un paiement de base aux producteurs s'ils peuvent présenter une preuve de la vente?

L'hon. M. Olson: Nous cherchons aussi une solution dans ce sens. Cependant, le producteur doit nous fournir une preuve complète de vente et c'est la seule vente pour laquelle un paiement est versé à ce producteur.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence permet une dernière question supplémentaire. Nous reviendrons ensuite au sujet précédent pour écouter le député de Calgary-Nord.

LES PORCS—L'INDEMNISATION DES ÉLEVEURS DE PORCELETS

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Puis-je poser une question au ministre à la lumière de ce qui se produit dans l'élevage des porcins depuis quelques années? La majorité des éleveurs n'élève que les porcelets; elle ne les mène pas à terme. Les éleveurs ont essuyé des pertes financières énormes depuis un an. Songe-t-on à dédommager ces cultivateurs?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): La compensation est automatique sur le marché, car le prix des procelets monte très vite dès que la valeur marchande ou la valeur à l'abattage augmente. En outre, du fait que bon nombre de ces bêtes ont été vendues aux engraisseurs, pendant des semaines et même des mois, à un prix un peu plus élevé que ce que les engraisseurs eux-mêmes touchaient, la compensation a été automatique sur le marché.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE AU QUÉBEC—L'INJUSTICE DES ARRANGEMENTS FISCAUX—RÉVISION DE L'ENTENTE

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné que l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec déclarait jeudi dernier que le renouvellement des arrangements fiscaux relatifs à l'enseignement postsecondaire perpétue une injustice qui peut coûter jusqu'à 300 millions de dollars à la province de Québec pour les cinq prochaines années, et que c'est la deuxième déclaration, je crois, que le ministre fait en moins d'un an à ce sujet, le ministre est-il disposé à réviser l'entente relative aux arrangements fiscaux?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, je crois que moi-même ou mon collègue, le secrétaire d'État, aurons l'occasion de discuter de cette question, car le débat sur le bill commence demain, je crois.

* * *

• (1130)

LE CANADIEN PACIFIQUE

LE RETRAIT DE CHEFS DE GARE EN SASKATCHEWAN ET EN ALBERTA—L'EXAMEN D'UNE ORDONNANCE DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur ma demande de renseignements du 22 février au sujet de la fermeture, approuvée par la Commission canadienne des transports, de gares situées en Saskatchewan pour la plupart, mais aussi en Alberta. J'ai alors demandé au premier ministre, étant donné que cette décision créerait une situation grave dans plusieurs de nos villes et villages, si le gouvernement envisagerait de réviser cette ordonnance afin que, sauf dans quelques cas, la majorité de ces gares ne soient pas fermées, compte tenu des exigences de l'économie de notre province.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai dit alors que je m'occuperais de cette question; et, de fait, je l'ai transmise au ministre des Transports à qui ce genre de question devrait être adressé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il est amusant de voir comment on repasse la responsabilité à un autre. J'adresse maintenant ma question au ministre des Transports qui a la réputation de ne pas insulter la Chambre mais de répondre aux questions.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, on a déjà soulevé cette question le 22 février, je crois, au moment de l'ajournement. Mon secrétaire parlementaire a alors déclaré qu'on examinerait sans tarder, individuellement, toutes les plaintes précisant que le CP ne remplit pas les engagements pris envers la Commission et mentionnés dans la décision, et qu'on prendrait, s'il y avait lieu, les mesures propres à corriger la situation. Voilà pour ce qui est de l'omission par le CP de remplir ses engagements.

Quant à la question plus générale, on m'informe que n'importe laquelle des parties intéressées peut interjeter appel et, naturellement, si elles décident de prendre cette initiative, je veillerai sûrement à ce qu'il y soit donné suite.

Le très hon. M. Diefenbaker: Est-il vrai que plusieurs organisations, municipalités et autres entités de la Saskatchewan ont déjà notifié au gouvernement leur intention d'interjeter appel?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'engager avec le très honorable député un débat sur le point de savoir s'il s'agit là, en l'occurrence, d'appels officiels aux termes de la loi. A ma connaissance, aucun appel officiel de cette sorte n'a été interjeté jusqu'ici, mais je ne manquerai pas de m'informer afin de pouvoir renseigner le député sur ce point.

L'OPPORTUNITÉ D'UN SURSIS À LA FERMETURE DE GARES EN SASKATCHEWAN

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports. Comme l'ordonnance de fermeture des gares de la division des Laurentides était datée du 17 janvier mais ne devait s'appliquer que le 1er mai, et comme l'ordonnance de la division de Saskatoon portait la date du 10 février avec application le 16 mars, le ministre voudrait-il s'assurer de la raison d'une telle inconséquence et adresser des instances au Canadien Pacifique afin qu'il retarde la mise en œuvre de son projet de services à la clientèle à Saskatoon, au moins jusqu'à quelque temps en mai à cause des difficultés qu'entraînerait la fermeture le 16 mars?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je serai heureux, pour les fins du compte rendu, d'examiner toute cette affaire et de prendre connaissance des diverses instances qui y sont faites et de leur donner suite dans la mesure du possible.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Certains députés veulent poser des questions supplémentaires, mais comme nous allons manquer de temps je donnerai la parole à ceux qui s'étaient levés hier mais qui n'avaient pas pu parler, essayant ainsi de donner aussi équitablement que possible une chance à tous.

* * *

LA NAVIGATION

L'ENQUÊTE SUR LE NAUFRAGE DU «GULF GULL»

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur ma question s'adresse au ministre des Transports. A-t-on pris une décision en vue d'instituer une enquête officielle sur le malheureux naufrage du *Gulf Gull*?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, aucune décision n'a encore été prise parce que, comme je l'ai signalé à la Chambre il y a quelques jours, je crois, il faut d'abord obtenir le rapport officiel préparé immédiatement après l'accident. Dès que nous l'aurons ce qui devrait être l'affaire de quelques jours, nous déciderons s'il est souhaitable de poursuivre une telle enquête.

[L'hon. M. Jamieson.]

M. Muir: Étant donné que ce tragique accident du *Gulf Gull* a causé six pertes de vie, le ministre s'engagerait-il à informer la Chambre aussitôt que possible de toute décision qui sera prise à propos de la tenue d'une enquête?

L'hon. M. Jamieson: Je le ferai volontiers, monsieur l'Orateur.

* * *

LA CONSTITUTION CANADIENNE

QUÉBEC—L'ACCEPTATION DU PROJET DE CHARTE—DISCUSSION AVEC OTTAWA AU SUJET DE LA COMPÉTENCE DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

[*Français*]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Hier, alors qu'on posait au premier ministre des questions au sujet de la révision constitutionnelle, il nous a laissé entendre que le gouvernement n'était pas intéressé à reprendre le débat tant et aussi longtemps que la province de Québec ne ferait pas d'autres propositions.

Le fait que le gouvernement fédéral et la province de Québec discutent de certains arrangements possibles dans les domaines des allocations familiales et de la main-d'œuvre ne constitue-t-il pas une indication que le Québec veut faire progresser le débat sur la question constitutionnelle?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Au contraire, monsieur le président, la province de Québec, autant que je sache, ne veut pas faire porter ces discussions-là sur le plan constitutionnel, mais seulement sur le plan statutaire et administratif, ce que je regrette.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le gouvernement fédéral a-t-il posé comme condition qu'une entente dans les domaines des allocations familiales et de la main-d'œuvre serait assujettie à l'acceptation, par le Québec, du projet de charte de Victoria ou d'autres propositions semblables dans le domaine constitutionnel?

Le très Hon. M. Trudeau: Pas du tout, monsieur le président.

* * *

LA CONSOMMATION

LA FABRICATION ET LA VÉRIFICATION DES JOUETS—L'EXPOSÉ DES MESURES ENVISAGÉES

[*Traduction*]

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations qui est censé être présent aujourd'hui à la Chambre mais n'y est pas. Il arrivera peut-être bientôt mais entre-temps puis-je donner préavis de ma question à son secrétaire parlementaire?

Étant donné les déclarations récentes des fabricants canadiens de jouets, selon lesquelles certaines mesures de contrôle appliquées en vertu de la loi sur les produits dangereux imposeraient des restrictions considérables à la fabrication actuelle des jouets, et étant donné que les fabricants de jouets ont récemment cessé de soutenir le

Conseil de vérification des jouets, le ministre serait-il disposé à faire une déclaration à l'appel des motions quant aux mesures que prend son ministère pour redresser la situation dans l'ensemble?

M. D. R. Tolmie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): J'ai pris note de cette instance, monsieur l'Orateur, et je la signalerai au ministre.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE PRÉTENDU ACT DISCRIMINATOIRE DE VIC TANNY'S À L'ÉGARD D'UN AMPUTÉ

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre a-t-il entrepris une enquête complète sur un acte nettement discriminatoire commis au détriment d'un ancien combattant d'Ottawa qui a perdu une jambe au cours de la seconde guerre mondiale et dont on a révoqué l'abonnement à vie à un club de culture physique quand un dirigeant de ce club, en l'occurrence Vic Tanny's, a découvert qu'il avait une jambe de bois?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je doute fort que mon intervention ou celle du ministère des Affaires des anciens combattants soit très utile dans ce cas particulier.

* * *

LE LOGEMENT

LE COLLÈGE ROCHDALE—LES POURSUITES INTENTÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Rud L. Whiting (Halton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Le ministre serait-il en mesure d'indiquer à la Chambre où en sont actuellement les poursuites intentées par le gouvernement concernant le collège Rochdale?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, comme la Chambre en a été informée, nous intentons une action en justice pour faire saisir cet immeuble. Les tribunaux viennent tout juste de nous refuser une ordonnance qui nous aurait donné la possession provisoire et l'administration financière de l'établissement. Nous avons donc donné instruction à notre avocat de tenter de faire tenir le procès sans délai et de régler l'affaire aussi rapidement que le permettent les règlements des tribunaux.

* * *

LES FINANCES

LE BUT DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE ACTUELLE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Étant donné que, depuis un mois, la Banque du Canada pratique une politique plus restrictive et qu'elle a relevé le taux d'intérêt des prêts à court terme, j'aimerais savoir si la politique monétaire du gouvernement vise, à présent, à juguler l'inflation au lieu de lutter contre le chômage et, si tel est bien le cas, je voudrais que le ministre nous dise quand il fera une déclaration à la Chambre à ce sujet.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer qu'il n'y a pas de politique restrictive du gouvernement en matière monétaire. Je crois savoir que les banques disposent de réserves suffisamment importantes pour pouvoir faire crédit aux emprunteurs réputés solvables.

* * *

LE BILINGUISME

MONCTON—L'ATTITUDE DU MAIRE—LA RÉACTION POSSIBLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

[*Français*]

M. George Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

En fin de semaine, son collègue, le secrétaire d'État, déclarait que si le maire de Moncton ne modifiait pas son attitude sur le bilinguisme, le gouvernement fédéral interviendrait en réduisant les programmes d'aide fédéraux à cette municipalité. L'honorable ministre de l'Expansion économique régionale peut-il dire s'il a l'intention de réduire ces programmes et quelles mesures il entend prendre?

M. l'Orateur: J'ai l'impression que cette question a été posée hier. De toute façon, l'honorable ministre pourrait peut-être répondre à l'honorable député.

Une voix: Le secrétaire d'État n'est pas là.

M. Valade: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'honorable député de Sainte-Marie invoque le Règlement.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, il semble que ma question a trait à une nouvelle situation. L'honorable ministre, selon les nouvelles de ce matin, aurait contredit le secrétaire d'État à ce sujet, et je lui demande de clarifier sa position.

M. l'Orateur: L'honorable député aura remarqué que j'ai simplement dit que j'avais l'impression que la question avait déjà été posée, tout en permettant à l'honorable ministre d'y répondre, si je me trompais. L'honorable ministre peut encore répondre à la question, s'il le désire.

M. Valade: Est-ce que je pourrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: L'honorable député de Sainte-Marie.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale pourrait-il faire savoir à la Chambre s'il est d'accord avec son collègue, le secrétaire d'État, sur le fait que les subventions versées à la ville de Moncton, en vertu des programmes à frais partagés, seront réduites si le maire de cette ville maintient son attitude?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, hier, contrairement à mon collègue de Sainte-Marie, j'étais à la Chambre, et l'honorable secrétaire d'État n'a jamais dit ce que le député rapporte aujourd'hui.

• (1140)

LES TRANSPORTS

LES TARIFS-MARCHANDISES DANS LES MARITIMES—LES MESURES CORRECTIVES

[*Traduction*]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme les gens de la région atlantique ne cessent de se plaindre et de protester au sujet des huit hausses des tarifs maritimes qu'ils ont connues au cours des 29 derniers mois, le ministre a-t-il pris des dispositions, ou engagé des discussions avec le président de la Commission canadienne des transports, ou a-t-il l'intention de présenter à la Chambre une mesure législative pour contrebalancer cette augmentation excessive qui annule tout le bon travail que le ministre de l'Expansion économique régionale réussit parfois à accomplir?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Cette question est bien complexe, monsieur l'Orateur. Comme vous le savez, je suis constamment lié par la loi nationale sur les transports, mais je crois que le député a oublié de mentionner bon nombre d'efforts que nous avons déployés pour essayer d'uniformiser les tarifs-marchandises dans les provinces atlantiques.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Devons-nous déduire de la réponse du ministre, même sous sa forme abrégée, qu'il n'a pas l'intention de présenter de nouvelle loi ni d'amendements à la loi nationale sur les transports pour corriger cette situation qui engendre des conditions pénibles dans la région atlantique et qui annule tout le bon travail qu'on a essayé d'y accomplir au cours des 25 dernières années?

L'hon. M. Jamieson: Pour ce qui est de changer la loi, je n'ai pas de plans précis pour l'instant. Mais ce n'est pas la façon la plus rapide de résoudre les problèmes de transport dans les provinces atlantiques. Je présume que, quand le comité étudiera mon budget, on me posera des questions à ce sujet et je serai heureux de faire alors un rapport complet de tout ce que nous avons fait dans ce domaine.

M. Nowlan: A 10 heures, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ENQUÊTE SUR LES FUITES DE DOCUMENTS CONFIDENTIELS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il se souvient peut-être qu'en date du 24 février, je lui ai demandé des renseignements au sujet des enquêtes relatives à la fuite de documents confidentiels du cabinet, et notamment si, à sa connaissance, l'un quelconque de ses collègues, aurait demandé une aide d'appoint au solliciteur général. Le premier ministre m'a répondu qu'il ne pouvait me fournir ce renseignement au pied levé et qu'il s'informerait à ce propos. Je voudrais savoir si un membre de son cabinet s'est adressé au solliciteur général à cet égard?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je me suis effectivement informé auprès de la Gendarmerie royale—qu'on appelle parfois la police—et j'ai su qu'aucun ministre n'avait requis son assistance.

[L'hon. M. Marchand (ministre de l'Expansion écon.).]

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Je n'ai pu entendre la réponse du premier ministre par suite de la réaction qu'elle a provoquée et je le prierais de vouloir bien la répéter.

Le très hon. M. Trudeau: La réponse est non.

L'hon. M. Stanfield: Étant donné qu'un certain nombre de ces fuites ont eu lieu depuis plusieurs mois et que l'enquête est toujours circonscrite au niveau ministériel, le premier ministre veut-il nous faire accroire qu'il a le souci de tirer la situation au clair?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il ne s'agit pas en l'occurrence d'une question, mais d'un point de débat.

M. Erik Nielsen (Yukon): J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Étant donné qu'on n'a pas demandé l'aide de la Gendarmerie Royale du Canada, a-t-on demandé celle du corps spécial de sûreté établi il y a deux ans environ? Je croyais que c'était la raison de l'établissement de ce corps.

Le très hon. M. Trudeau: Je n'ai jamais entendu parler d'un corps spécial de sûreté, monsieur l'Orateur.

M. Nielsen: Je suis persuadé que le premier ministre sait de quel corps je veux parler: celui qui a été établi, très récemment, sous l'autorité du solliciteur général, avec l'approbation du gouvernement. N'est-ce pas là précisément le genre de choses sur lesquelles le personnel de sûreté devrait faire enquête, et n'est-ce pas là la raison pour laquelle on a établi ce corps spécial?

Le très hon. M. Trudeau: Le député parle maintenant, apparemment, d'un service établi par le solliciteur général il y a quelques mois, alors que dans sa question précédente, il avait dit «il y a deux ans environ». Je peux assurer au député que je ne sais pas de quel corps il veut parler.

[*Plus tard*]

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le premier ministre nous a donné l'impression qu'il ne savait pas de quoi je parlais lorsque j'ai évoqué les forces de sécurité auxquelles on aurait dû avoir recours pour examiner les circonstances des fuites de ces documents du cabinet. A la page 8027 du hansard de la dernière session, le solliciteur général a expliqué de manière assez approfondie le fonctionnement du Centre de planification et de recherches sur la sécurité qui avait justement été mis sur pied par ses services pour le but que je viens de souligner. Le seul fait que j'ai utilisé une appellation différente pour parler de cette force ne peut servir d'excuse à l'ignorance du premier ministre. J'aimerais lui redemander si cette question relative aux fuites de documents confidentiels . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Nielsen: . . . a été soumise à ce groupe de sécurité.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'indiquerai d'abord au député qu'il ne s'agit guère d'une question de privilège, mais je ne verrais pas d'objection à ce qu'il formule sa question autrement ou pose une question supplémentaire en vue de clarifier ce sujet, et nous passerions ensuite à autre chose.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, la question a été posée. Maintenant qu'on lui a rafraîchi la mémoire, peut-être le premier ministre y répondrait-il.

Le très hon. M. Trudeau: Il ne s'agissait vraiment pas du nom du groupe. Le député, en posant sa question, a évoqué un fait datant de deux ans, et j'ai cru qu'il se reportait à l'époque où nous avons créé au sein de la Gendarmerie Royale du Canada le poste de sous-commissaire. Nous donnions alors suite au rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité. C'est pourquoi la question du député ne m'a pas paru claire.

Le député ayant maintenant clarifié le sujet, s'il veut bien se reporter à cette déclaration, il constatera que le centre relevant du solliciteur général n'a pas de fonctions dans le domaine des opérations. Il n'est pas censé faire des enquêtes de son propre chef. Il est censé analyser et apprécier les résultats des activités de la Gendarmerie Royale du Canada, qu'on appelle la police.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député peut peut-être poser une dernière question supplémentaire, mais je signale qu'il ne reste que trois minutes avant la fin de la période des questions et qu'il nous faudra donner à d'autres députés l'occasion d'en poser.

M. Nielsen: Je n'engagerai pas une discussion avec le premier ministre. Il ne conviendrait pas que je le fasse en ce moment, mais je remarque que ce qu'il vient de dire ne cadre pas avec les propos du solliciteur général. Comme le premier ministre a maintes fois promis à la Chambre un débat d'un jour sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité, ne voudrait-il pas songer dès maintenant à mettre de côté à cette fin un jour très prochain, ce qui nous permettrait de débrouiller la question de ces nouveaux services de sécurité et de discuter du rapport.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le Règlement prévoit des jours de l'opposition à intervalles réguliers.

M. Nielsen: Vous avez promis un jour.

Le très hon. M. Trudeau: Si l'opposition estime le sujet très important elle peut le soulever un de ces jours-là, sinon nous le ferons le moment venu.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'EXPOSITION DE PRODUITS AGRICOLES CANADIENS À LA FOIRE DE PÉKIN

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. J'avais demandé au ministre, l'automne dernier, si l'on avait pris des dispositions en vue d'exposer des produits agricoles à la foire de Chine, qui, selon son ministère, va avoir une importance primordiale en 1972. N'ayant pas obtenu de réponse la dernière fois, je me demande si l'on a pris des dispositions en ce sens.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je crois savoir que jusqu'à présent, 250 groupes canadiens différents veulent participer à la foire de Pékin, dont parle le député. On effectue actuellement une sélection fondée entre autres sur les renseignements reçus en décembre dernier des Chinois eux-mêmes quant à leurs intentions en matière d'importations pour l'année 1972. Je dirai à la Chambre en temps voulu quelles entreprises et quels groupes d'entreprises on a choisis pour participer à cette foire.

M. Knight: Le ministre pourrait-il nous indiquer si la Commission canadienne du blé ou toute autre agence de vente des produits agricoles a déposé une demande pour mettre leurs produits sur le marché?

L'hon. M. Pepin: Je ne sais pas, mais si on en juge par les dernières expéditions, la Commission canadienne du blé dispose manifestement d'une ligne directe de communication avec l'agence commerciale de la Chine . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LES TRANSPORTS

L'UTILISATION DU CANAL LACHINE PAR LES BATEAUX DE PLAISANCE—LE NON-CLASSEMENT DU CANAL PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

M. Raymond Rock (Lachine): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le rapport Lahaye, qui recommande que les bateaux de plaisance puissent utiliser le canal Lachine, a-t-il été soumis à l'approbation du cabinet?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

M. Rock: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Pourquoi le canal Lachine n'a-t-il pas été repris dans la liste des canaux historiques et pourquoi n'a-t-il pas reçu de statut semblable à celui des parcs nationaux?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai précisé hier à la Chambre qu'à mon avis ce genre de question devrait normalement figurer au *Feuilleton*. Il s'agit en fait d'une question d'argumentation. Si la question revêt un caractère d'urgence, elle peut être discutée au moment de l'ajournement.

M. Rock: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Asseyez-vous.

M. Rock: Êtes-vous au courant du fait, monsieur l'Orateur, que votre propre circonscription possède également un canal historique qui, selon moi, devrait être compris dans la liste?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES MODIFICATIONS VISANT LES RÉGIMES DE PARTICIPATION DES EMPLOYÉS AUX BÉNÉFICES

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État, le député de Calgary-Sud, qui sera sans doute responsable des amendements qu'on a promis d'apporter à la loi de l'impôt sur le revenu, soit la suite du bill C-259. Peut-il nous indiquer s'il pense pouvoir présenter le bill sur les régimes de participation des employés aux bénéfices, comme nous l'a promis l'ancien ministre des Finances. Je crois que ce sera là la première mise à l'épreuve du nouveau ministre d'État lors de la période des questions.

L'hon. P. M. Mahoney (ministre d'État): Les modifications à la loi, s'il en est, telles que le député les envisage dans sa question, doivent en principe suivre le discours sur le budget prononcé par le ministre des Finances.

* * *

• (1150)

LE CANADIEN NATIONAL

LES PENSIONS DE RETRAITE—L'INDEXATION ET LA MÉTHODE DE CALCUL—LES INSTANCES MINISTÉRIELLES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Compte tenu des inquiétudes croissantes que provoque la question des retraites du CN, y compris la nécessité d'indexer annuellement les pensions des employés déjà retraités et la nécessité de calculer les pensions du CN sur la base d'un facteur de 2 p. 100 par an, le ministre renouvellera-t-il ses instances auprès du CN relativement à ces deux questions?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, je serai heureux de le faire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aimerais poser une question supplémentaire. Une fois cela fait et lorsqu'il en fera rapport le ministre pourra-t-il nous dire comment les choses se déroulent entre lui et le CP quant aux pensions? A 10 heures.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'APPROBATION DES PROVINCES QUANT AUX POLITIQUES—LA MESURE CONCERNANT LES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Puis-je lui demander si, dans l'intérêt des relations fédérales-provinciales, la politique du gouvernement est toujours d'obtenir l'approbation des provinces au sujet des politiques qui les touchent directement avant d'aller de l'avant avec celles-ci?

[M. l'Orateur.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): D'obtenir l'approbation des provinces quand?

M. Korchinski: Avant d'aller de l'avant avec les politiques.

Le très hon. M. Trudeau: De quelles politiques le député parle-t-il?

M. Korchinski: Puis-je demander au premier ministre s'il a l'intention d'aller de l'avant avec la législation sur les petites fermes alors que toutes les provinces, y compris le Québec, s'y opposent?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture m'informe qu'il n'y a pas d'opposition, que les provinces sont d'accord avec le programme.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES PERSPECTIVES DE VENTE D'UN BATHYSCAPHE À L'URSS—LES NORMES DE SÉCURITÉ

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Elle a trait aux efforts continus du ministère de l'Industrie et du Commerce de faire reprendre les négociations entre une entreprise de la côte Ouest et l'Union soviétique au sujet de la vente ou de la location du Pisces. Comme on nous a demandé de refuser un permis de vente d'exportation pour ce bathyscaphe, le ministre de la Défense nationale peut-il nous dire s'il satisfait maintenant aux normes de sécurité, non seulement du Canada mais aussi des États-Unis?

L'hon. E. J. Benson (ministre de la Défense nationale): Nous discutons encore de la question.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LA GATINEAU—LES ACTIVITÉS PERMISES

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. A cause des instances qu'on lui a récemment présentées au sujet du parc de la Gatineau, peut-il nous dire si on y permettra des activités et s'il a l'intention de faire une déclaration à ce sujet?

M. l'Orateur: Peut-être la question devrait-elle être limitée à savoir si le ministre entend faire une déclaration à l'appel des motions. Je ne crois pas que les renseignements détaillés que cherche à obtenir le député devraient être fournis au cours de la période des questions.

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le plan prévoit que la Commission de la capitale nationale établira, au cours de cette année, une série de principes généraux concernant l'aménagement des parcs. Le président de la Commission a hâte, comme j'y insiste moi-même, d'entendre les critiques que la population en général et les spécialistes de la question formuleront à cet égard afin de pouvoir, à la lumière de ces observations, tracer une politique à long terme pour le parc de la Gatineau.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE PROJET DE LOI CONCERNANT L'ÉLECTION DE L'ORATEUR

M. l'Orateur: Pour les quelques instants qui nous restent, la présidence donne la parole, pour une dernière question, au député de Prince Edward-Hastings.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. La discussion a été quand même utile. Ma question, monsieur l'Orateur, s'adresse au premier ministre. Le gouvernement envisage-t-il de déposer, au cours de la présente session, un projet de loi concernant l'élection de l'Orateur de la Chambre des communes?

Des voix: Oh, oh!

M. L'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement parce qu'il s'agit d'une question très importante qui préoccupe actuellement le pays. Le premier ministre pourrait-il y répondre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté ce sujet par correspondance, notamment avec le chef de l'opposition. La position du gouvernement rejoint celle du modèle des parlements, celui du Royaume-Uni. Nous espérons que les partis de l'opposition seront assez sages pour se régler sur les usages en faveur dans d'autres pays, ce qui ne semble pas être le cas.

L'hon. M. Stanfield: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur . . .

M. Hogarth: Ne le maudissez pas, Bob.

L'hon. M. Stanfield: Point n'en est besoin. Il y a suffisamment de Canadiens qui le font déjà.

Des voix: Bravo.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, il est tout à fait vrai que le premier ministre et moi-même avons échangé de la correspondance à ce sujet. Celui-ci regrettait que je n'aie pas été très éclairé. A mon tour, je regrette profondément qu'il ne l'ait pas été suffisamment pour prendre quelque mesure permettant de régler de façon satisfaisante la question du poste de premier fonctionnaire de la Chambre.

Le très hon. M. Trudeau: S'agit-il là d'une question ou d'un rappel au Règlement?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne veux pas interrompre le chef de l'opposition mais il conviendrait peut-être maintenant de passer à l'appel de l'ordre du jour. L'ordre du jour.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT DE L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, ajourné le lundi 28 février, de la motion de M. Ross Whicher: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, au tout début de mes remarques, il me fait plaisir d'unir ma voix à celles de tous mes préopinants pour rendre hommage aux deux députés qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je crois que les deux personnes que je viens de mentionner, savoir l'honorable député de Trois-Rivières (M. Lajoie) et l'honorable député de Bruce (M. Whicher), représentent ou symbolisent un peu ce qu'est la Chambre des communes, composée de nouveaux venus aussi bien que de vieux routiers qui connaissent tous les sentiers, toutes les cordes sur lesquelles il faut jouer. Au fait, il était intéressant de comparer les deux discours, différents sans doute mais, en même temps, reflétant très bien les transformations que peuvent subir les individus au fur et à mesure que leur expérience progresse à la Chambre.

Je voudrais particulièrement signaler à l'honorable député de Trois-Rivières que nous ne pouvons évidemment pas conserver, pendant bien des années, cette espèce de naïveté dont nous sommes tous empreints, lorsque nous arrivons à la Chambre pour la première fois. Lorsque les inconnus de cette noble institution nous deviennent plus familiers, lorsque nous connaissons davantage les hommes, nous sommes évidemment à la fois emballés par certains points et extrêmement déçus de certains autres.

Dans cette auguste enceinte, monsieur l'Orateur, il y a d'abord l'institution, savoir la Chambre des communes, qui ne peut qu'impressionner en tant qu'institution, bien rodée au cours des siècles et qui permet à la population, par le truchement de ses représentants, non seulement d'exposer ses griefs, mais également d'influencer le gouvernement et l'administration générale du pays. Je crois qu'il peut y avoir dans ce domaine de petites choses à corriger, mais je crois que dans l'ensemble tous les Canadiens, notamment les députés, sont fiers de cette institution qui nous a été donnée par le pacte confédératif, dont nous avons hérité, d'ailleurs, de la Grande-Bretagne.

A l'intérieur de cette institution, on trouve des partis, et ceux-ci varient, selon les époques, quant à leur valeur, quant à celle des hommes qui les composent. Quant aux partis, on a dit beaucoup de choses à leur sujet, tant du côté de l'opposition que du gouvernement; il s'est agi d'affirmations globales, radicales, et l'on a jugé le gouvernement une fois pour toutes.

Je voudrais, en quelques minutes, juger aussi l'opposition, parce qu'elle fait partie intégrante de cette noble institution qui s'appelle la Chambre des communes et qui influence l'administration du pays, selon qu'elle fonctionne bien ou mal.

A propos de l'opposition, monsieur l'Orateur, on note en partie une espèce d'impuissance congénitale, incolore et inodore. D'un autre parti, nous pourrions dire qu'il existe chez lui un orgueil et une démagogie éhontés et, d'un autre, qu'il s'agit d'un vieux disque dont l'aiguille ne peut quitter le sillon et qui joue éternellement la même ritournelle.

A mon avis, il y aurait lieu d'améliorer énormément, disons, la qualité de l'opposition, et nous aurons une chance de sûrement l'améliorer, et nous n'entendrons plus . . .

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Vous en aurez bientôt l'occasion.

[*Français*]

Une voix: Il l'ont déjà eue.

L'hon. M. Marchand: A mon sens l'honorable député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) . . .

[*Traduction*]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Pour vous, siéger dans l'opposition vous ferait du bien.

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, ce qui est très désolant pour un jeune qui arrive à la Chambre des communes, c'est d'entendre des phrases comme celle que le député de Prince Edward-Hastings a prononcée lorsqu'il parlait du contrôle des prix. Que l'on m'écoute un instant, parce que de ces perles-là, on n'en trouve pas partout.

A propos du contrôle des prix, l'honorable député disait ceci:

• (1200)

[*Traduction*]

Nous pouvons aussi contenir les prix en prenant les dispositions voulues pour les empêcher de grimper aussi rapidement qu'ils le font actuellement.

[*Français*]

Voilà toute la philosophie, toute la collaboration que nous donne l'opposition.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de rester au niveau où, malheureusement, le plus souvent, l'opposition se tient. Indépendamment de ce jugement global que j'ai pu porter sur l'opposition, il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre d'individus, de l'autre côté de la Chambre, sont valables, ont le cœur à la bonne place, représentent honnêtement leurs électeurs et sont venus ici en vue d'améliorer la situation du Canada. Ce n'est pas le fait qu'ils soient dans le cadre d'un autre parti qui me fait les sous-estimer ou les mésestimer. Certaines personnes sont extrêmement sévères à l'endroit du gouvernement, et j'estime qu'ils ont parfois raison. Parmi les plus sévères, on trouve même le député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis) qui, lorsqu'il parle de la DEVCO et de ce qui a trait au développement industriel—évidemment, je ne suis pas là pour faire des admissions—a profondément raison, et j'estime qu'il existe des choses à corriger.

Ce qui est extrêmement vexant et frustrant, de la part de l'opposition, c'est de ne jamais avoir devant soi des propositions constructives, mais d'avoir continuellement l'impression d'être à la veille d'élections générales. Alors, l'opposition tend de soutirer par tous les moyens possibles les avantages électoraux qui peuvent être soutirés à la Chambre des communes.

De toute manière, je traiterai d'un sujet plus important, monsieur l'Orateur, soit le développement régional, qui a fait l'objet de bien des critiques ici, à la Chambre, et aussi à l'extérieur. Ce sujet est trop important pour ce que je l'«assaisonne» de farces ou que j'essaie moi-même, par mon ton, d'en minimiser l'importance.

Il y a à peine trois ans, nous avons tenté de lancer une attaque concertée contre les inégalités régionales. Nous avons attaqué sur trois plans à la fois. Nous avons d'abord institué le programme des stimulants industriels. Ensuite, nous avons mis au point le programme d'élaboration des infrastructures, et nous avons perfectionné cet instrument que l'on retrouve dans le domaine agricole, c'est-à-dire le programme ARDA. Enfin, nous avons inclus dans la loi des dispositions concernant le relèvement social des travailleurs.

Nous avons pris ces trois instruments et nous avons tenté d'amorcer un début de correction des inégalités régionales, chose qui n'a pas été réussie depuis le début de la confédération canadienne.

Alors, à ce premier chapitre du programme, c'est-à-dire celui des subventions, depuis 1969-1970, mon ministère a accepté 1,200 offres de subventions qui ont permis ou permettront éventuellement—quoi qu'en disent certains membres de l'opposition qui feraient mieux d'utiliser leur bureau de recherches—à la création d'environ 50,000 emplois. Si nous tenons compte de l'effet multiplicateur, cela voudra probablement dire 125,000 ou 150,000 emplois de plus.

Maintenant, on pourra toujours rétorquer: Des usines feront faillite, d'autres ne se rendront pas à terme. C'est possible mais, d'autre part, il y en a qui, aujourd'hui, croient devoir employer, disons, 100 ou 150 hommes, mais en emploieront réellement 300 ou 400, parce que leurs prévisions auront été sous-estimées.

D'ailleurs, ceux qui s'intéressent à la recherche pourront faire une étude de l'expérience vécue sous l'ancienne loi des stimulants industriels, verront bien que malgré certains échecs, l'ensemble des emplois créés correspond exactement aux emplois qui avaient été annoncés au moment où les enquêtes ont été abordées.

D'ailleurs nous avons déjà sous les yeux certains cas où le nombre des emplois annoncés avait été sous-estimé, et qu'en réalité les tâches sont beaucoup plus nombreuses.

Maintenant, dans le domaine des infrastructures, monsieur l'Orateur, nous savons que certaines régions ne pourront jamais bénéficier d'un développement industriel à moins de pouvoir offrir un minimum d'infrastructures à l'entreprise moderne. Nous avons donc conclu des ententes avec les provinces, et ce programme est en pleine exploitation. Il est d'ailleurs tellement efficace que nous recevons des centaines de demandes des municipalités, des diverses régions, des collectivités au Canada, et qu'il est devenu nécessaire de créer des zones «spéciales» afin de parfaire ces infrastructures.

Voici un instrument qui, après une couple d'années d'essais, donne vraiment des résultats étonnants.

Il y a ensuite tout le problème de l'aménagement rural, du rendement des fermes et celui de l'exploitation des ressources primaires. Au fait, monsieur l'Orateur, nous savons que dans notre pays, des milliers de personnes continueront de vivre à même les ressources du pays, et nous devrons tenter de les aider dans la mesure du possible. Cette partie du programme est également très «active».

Il existe maintenant un programme de relèvement social. A n'en point douter, monsieur l'Orateur, si nous accélérons le phénomène d'urbanisation, si nous multiplions ou améliorons les techniques industrielles, afin que certaines entreprises puissent survivre, cela affecte les hommes. En effet, ceux-ci doivent être «transplantés», doivent déménager, et tout cela constitue un processus lent et extrêmement délicat.

Je me souviens très bien, monsieur l'Orateur, d'en avoir fait un jour l'expérience, à l'Île du Prince-Édouard. Alors que nous tentions de convaincre un cultivateur qu'il devait quitter sa ferme pour permettre la consolidation d'un certain nombre de fermes, afin que ceux qui le remplaceraient puissent vivre convenablement et utiliser la machinerie moderne, il nous répondit, et je cite:

[*Traduction*]

«Je suis né ici, mon père est né ici et mon grand-père est né ici. Quoi que le gouvernement fasse, je vais rester ici.»

[*Français*]

Voilà le genre de problèmes humains . . .

[*Traduction*]

Quiconque ne se préoccupe pas de cela ne comprend rien du tout. Voilà pourquoi certaines des mesures que nous prenons ne peuvent pas fonctionner du jour au lendemain. Il nous faut du temps, il nous faut convaincre les gens. C'est pourquoi lorsque nous entendons des plaintes de la part des vis-à-vis, je ne crois pas qu'il s'agisse de rien de sérieux car ces députés n'ont jamais eu à régler des problèmes semblables. Voilà pourquoi ils font de telles déclarations.

• (1210)

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, on a dirigé beaucoup de critiques générales contre le ministère, et l'on a fait de grandes déclarations, mais rien de concret. J'ai cherché partout si l'opposition nous avait donné quelque renseignement utile, ou fait quelque suggestion valable, de façon, par exemple, à accélérer le développement industriel au Canada. J'ai essayé de comprendre la philosophie du Nouveau parti démocratique dans le domaine du développement régional. Or, même des jeunes députés qu'on pourrait croire très ouverts, comme, par exemple, celui de Yorkton-Melville (M. Nystrom) ont, si je me souviens bien . . .

[*Traduction*]

«Comme vous le savez, les politiques de développement régional furent un échec total.»

[*Français*]

Voilà le jugement rempli de distinctions subtiles, qui fait le bilan de tout un programme, les efforts de milliers d'hommes, non seulement au niveau du gouvernment fédéral, mais même au niveau provincial, à celui des municipalités et des organisations privées qui cherchent des solutions concrètes.

«It has been a complete failure»!

Voilà tout ce qu'on trouve à dire après deux ans et demi de réalisations concrètes, extrêmement efficaces, dont je donnerai une liste tout à l'heure, si on me le permet.

Monsieur l'Orateur, on nous a dit: Il y a manque de planification. Nos détracteurs n'ont pas dit de quelle façon ils planifieraient. Ils crient au manque de planification, au manque de direction . . .

[*Traduction*]

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je ne dispose que d'une demi-heure. J'ai récemment parlé de cette question trois fois à la Chambre et je veux saisir l'occasion qui m'est offerte. Après quoi, si le député veut poser une question, je l'accepterai volontiers.

[*Français*]

En outre, on a fait une autre affirmation globale qui, à mon avis, est injuste. On dit qu'il y a eu manque de consultations. S'il est, au sein du gouvernement, un ministère où il y en a, c'est bien le nôtre. Au fait, elle y est tellement systématique qu'on peut même se demander si, parfois, il n'y en a pas trop, car nous consultons dans tous les domaines. Toutes les ententes en vertu du programme ARDA, par exemple, sont faites avec les provinces. Ce sont les provinces qui prennent l'initiative. Nous discutons de tous les points avec elles, et nous aboutissons à des ententes.

La même chose s'applique au programme FODER; nous discutons avec les provinces, avec les municipalités, avec les organisations privées. Nous sommes continuellement en discussion dans les zones «spéciales». Ces dernières sont établies avec l'aide des provinces; les priorités sont établies avec l'aide des provinces; les municipalités sont en cause et, enfin, nous tentons de consulter le plus de gens possible, mais, à la Chambre, on dit que le gouvernement, le ministère, . . .

[*Traduction*]

«Vous ne consultez jamais les gens. Les bureaucrates d'Ottawa décident de ce qu'on doit faire dans le Nord ou en Nouvelle-Écosse.» Ce n'est pas vrai, monsieur l'Orateur. Nous consultons toujours les gens et nous nous en félicitons.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: On porte contre nous une autre accusation, qui a paru, d'ailleurs, dans le *Globe and Mail*, à savoir que les chiffres que nous avons publiés sur les prévisions d'emplois sont soufflés et qu'en fait, nous devrions les réduire de 25 p. 100, parce que nous avons tenu compte des demandes de subvention qui étaient retirées ou des entreprises qui ne s'étaient pas rendues à terme. Cela est faux, car les chiffres qui ont été déposés à la Chambre tiennent compte des demandes qui ont été retirées et des entreprises qui ne se sont pas rendues à terme.

On défraie le coût d'un bureau de recherches pour l'opposition, monsieur l'Orateur. Je comprends que tout le monde ne peut pas être statisticien; je ne le suis pas moi-même. Mais, au moins, pourquoi ne pas élire des députés qui savent lire deux colonnes de chiffres et dire: Quel est le sens de ces chiffres, plutôt que d'écrire au *Globe and Mail* que nous trompons le public avec des chiffres erronés. Pourquoi se prête-t-on à de telles manœuvres?

On dit également: Mon Dieu, c'est un ministère duquel on ne peut rien savoir. Nous déposons un rapport à tous les mois. Je peux déposer toutes les conventions que nous signons avec les provinces, en vertu des programmes ARDA et FODER, ainsi que du programme relatif aux zones «spéciales». Si tout le monde veut les voir, je suis prêt à leur en donner des copies. Ce sont des documents publics.

Quant au domaine des subventions, le document est déposé à la Chambre, et chacun peut poser les questions qu'il désire, sauf s'il s'agit de questions qui se rapportent à des documents qui appartiennent exclusivement aux compagnies qui font des demandes, c'est-à-dire des documents de caractère privé.

A part cela, tout est public, mais on porte quand même des accusations. Voici cependant ce qui est drôle et grave: Ceux qui portent habituellement ces accusations, ceux qui font ce genre de critiques, sont ceux qui auraient le plus d'intérêt à ce que le programme de développement régional prenne de l'ampleur.

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): Et que penser des CEPA?

L'hon. M. Marchand: J'allais justement dire, qu'importe ce que pense le député du CEPA, il y en a beaucoup d'autres qui pensent autrement que lui, même M. Jones de

Moncton et M. Price. Pourquoi le député ne demande-t-il pas à son collègue de Saint-Jean-Lancaster ce qu'il en pense? Qu'il le lui demande.

[*Français*]

Ce qui me scandalise, monsieur l'Orateur, ce ne sont pas les critiques. Si nous pouvions recevoir des critiques qui ont du sens et de la substance, bref, autre chose qu'une saveur électorale, cela nous ferait plaisir. Nous savons que nous expérimentons, que nous pouvons faire des erreurs, mais étant donné la façon dont les critiques sont faites à la Chambre et ailleurs, on va «tuer» les programmes de développement régional, et ce sur le dos des gens des provinces Maritimes, du Manitoba et de l'Est du Québec.

Monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas à ce que la critique soit constructive et, sans aucun doute, c'est avec plaisir que je vais la recevoir. Si je ne suis pas d'accord, je le dirai, mais voyons s'il y a autre chose dans ces critiques que de vagues généralités qui ne révèlent qu'une chose: l'ignorance de ceux qui les font, à l'exception peut-être du député de Cape Breton-East Richmond. Je les accepte, mais ce n'est pas parce que je sais que je fais plaisir à tout le monde en disant cela.

[*Traduction*]

M. MacDonald: Quelle a été la position à cet égard des premiers ministres des provinces Maritimes?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je me rends bien compte qu'il y aura toujours des gens pour formuler des critiques sans raison valable. Comme je l'ai déjà dit d'ailleurs, je suis convaincu que ces gens rendent un mauvais service à la cause du développement régional. Je ne crois certainement pas que nous soyons en train de tromper la population de ce pays. En trois années seulement, nous avons réussi à élaborer l'ensemble le plus complet de programmes d'expansion régionale dans toute l'histoire du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Zéro pour un, c'est toujours un.

L'hon. M. Marchand: Au cours de cette période, notre budget est passé d'environ 242 millions de dollars en 1969-1970 à quelque 505 millions de dollars pour la prochaine année financière. Je crois qu'il est juste de dire que nous avons donné, en peu de temps, une forte impulsion au développement régional.

M. Broadbent: Et combien d'emplois?

L'hon. M. Marchand: Je sais que bon nombre de gens sont prêts à se rallier à ce point de vue . . .

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Marchand: . . . et je suis fier de dire que plusieurs l'ont déjà fait publiquement.

Des voix: Oh, oh!

M. Peters: Ce ne sont certainement pas les gens du Sud du Timiskaming qui sont d'accord.

L'hon. M. Marchand: Mais, en fin de compte, c'est l'opinion du Canadien moyen qui compte réellement. Je crois qu'on peut dire que nos programmes suscitent un intérêt et un enthousiasme toujours croissants . . .

Des voix: Oh, oh!

[L'hon. M. Marchand.]

L'hon. M. Marchand: . . . la chose est certaine, tout au moins chez ceux qui ont pu en constater les résultats concrets dans leur propre milieu.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse auprès du ministre d'avoir à l'interrompre.

[*Traduction*]

J'invite les députés à laisser le ministre faire son exposé. Nous avons eu un bon débat jusqu'ici, me semble-t-il. Les députés ont été écoutés par leurs collègues et, selon moi, le ministre devrait jouir du même privilège.

M. Peters: S'il ne s'énervait pas tant aussi, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je vous remercie.

Depuis que je siège à la Chambre, soit depuis sept ans, je pense n'avoir jamais crié après quelque orateur que ce soit, quelles que soient les «insanités» ou les imbécillités qui étaient dites.

Alors, je continue mes remarques, monsieur l'Orateur, car il ne me reste que huit minutes.

• (1220)

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, questionnez les gens de la région de Winnipeg Beach où, dans le cadre du programme décennal FODER, nous avons mis en valeur une excellente ressource récréative qui a attiré au cours de l'été 1970 plus de 100,000 visiteurs. Ils vous diront qu'en dehors des emplois directs qui ont été ainsi créés dans la région d'Interlake, le chiffre d'affaires des commerçants a augmenté dans certains cas de 30 p. 100 et qu'on est en train de moderniser et de rénover un grand nombre d'établissements.

[*Français*]

Demandons aux gens de Matane, de Sainte-Anne-des-Monts, de Gaspé ou de Chandler, ce qu'ils pensent de notre participation financière à la construction de plus de 400 logements à loyer modique, pour accueillir les «mal-logés» de la région de la Gaspésie. Ils diront que notre programme a certes son utilité.

[*Traduction*]

Demandez aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard de vous parler du plan de développement fédéral-provincial tout-à-fait unique que nous avons mis sur pied. Ils vous diront que les améliorations apportées à l'agriculture et à la pêche, qu'un meilleur réseau routier, que le développement systématique de l'industrie touristique et que l'intérêt croissant porté à la qualité de la vie, profitent à tous les insulaires.

Interrogez quelques-unes des 3,500 familles ontariennes qui ont profité des avantages offerts aux termes du programme ARDA depuis 1968; entre autres, ce programme a permis l'achat de quelque 300,000 acres de terrain. Les deux-tiers environ de ces terrains ont été loués ou vendus à quelque 1,500 cultivateurs dont la plupart, grâce à l'agrandissement de leurs exploitations, ont pu ainsi accroître leurs revenus.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Marchand: La majorité des autres terres impropres à l'agriculture ont été versées au domaine

public et réaffectées à d'autres usages, soit par exemple l'exploitation forestière, la récréation et la conservation de la faune.

Demandez aux ouvriers de l'usine d'appareillage électronique Hermes à Dartmouth en Nouvelle-Écosse s'ils sont d'avis que notre programme de subventions est inutile et inefficace. Ils vous diront que sans notre intervention, l'établissement aurait fermé ses portes et qu'en plus de conserver les 300 emplois existants, elle a permis la création de 70 emplois additionnels par suite d'un regain d'activité. Ces emplois, dont bon nombre entrent dans la catégorie scientifique ou professionnelle, auraient été probablement perdus pour cette région. En plus de constituer une source importante de pièces électroniques pour le Canada, le projet offre de grandes possibilités d'exportation dont profitera l'ensemble de la collectivité.

Demandez aux habitants de la ville de Slave Lake en Alberta si notre programme de subventions a sa raison d'être. Ils vous diront qu'il a permis la construction dans le parc industriel du lac Mitsue, d'une grande scierie moderne qui emploie 70 personnes, dont de nombreux indigènes. Ils vous diront également que 100 nouveaux emplois résulteront de la coupe du bois nécessaire à l'alimentation de la scierie.

Interrogez les habitants de la péninsule de Burin à Terre-Neuve au sujet des mesures qui ont été prises pour répondre aux besoins d'écoles pour leurs enfants. Ils vous parleront des quatre écoles, en voie de parachèvement, dont la construction coûtera au-delà de 4.5 millions de dollars. Ils vous feront remarquer que dans le cas de l'une d'entre elles, soit l'École des métiers de Burin, mon ministère a consacré des fonds considérables à l'étude, à la construction et à l'équipement d'une résidence d'étudiants et d'une salle de spectacle.

Questionnez la population de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick où nous avons mis sur pied l'infrastructure dont avaient tant besoin les industriels et la population urbaine toujours plus nombreuse.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Marchand: C'est leur façon d'agir. Nous avons ici un programme sérieux et tout ce qu'ils peuvent faire c'est rire et s'en tenir à des généralités.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Marchand : C'est tout ce qu'ils font quand je parle.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Marchand: Ils vous diront que les 18 industries attirées dans la région et qui doivent offrir du travail à près de 1,200 personnes ont certainement leur raison d'être, tant pour eux que pour leurs familles.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, qu'on interroge les gens de Montmagny, où nous avons trouvé 450 emplois perdus avec la fermeture de la *Chemcell Limited.* On dira peut-être alors que le ministère de l'Expansion économique régionale a du sens.

[*Traduction*]

Questionnez les gens de Bridgewater et de Granton (Nouvelle-Écosse) au sujet des deux nouvelles usines Michelin maintenant en exploitation.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Marchand: Demandez-leur. Pourquoi ne vous entretenez-vous pas avec ces gens? Interrogez les habitants de la vallée de l'Okanagan; ils vous diront que nous avons participé à la réfection du réseau d'irrigation.

Questionnez les habitants de Grand Falls et de Florenceville au Nouveau-Brunswick, où, grâce à notre programme de subventions, la compagnie McCain Foods Limited a établi d'importantes usines de transformation de produits alimentaires. Interrogez les habitants de la région voisine de Mactaquac au sujet des travaux réalisés dans le cadre du plan FODER.

[*Français*]

Qu'on parle aux gens de Québec! Ils diront ce que nous avons fait à la Place royale, à la rivière Saint-Charles, pour l'aménagement touristique de la ville de Québec. Qu'on aille leur demander ce que signifie pour eux le ministère de l'Expansion économique régionale.

[*Traduction*]

Une voix: C'est le mieux que vous puissiez faire.

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je pourrais continuer mon énumération, mais je sais que mon temps de parole est sur le point d'être écoulé. Cependant, il y en a qui sont embarrassés, parce qu'ils savent qu'ils ne pourraient pas répéter devant leurs électeurs ce qu'ils disent à la Chambre, sous la protection de l'Orateur et du sergent d'armes. Alors, monsieur l'Orateur, . . .

[*Traduction*]

M. MacDonald: Venez dire cela aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard.

Une voix: Vous êtes mesquin, MacDonald, et vous le savez.

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je sais que dans quelques minutes, mon temps de parole sera écoulé. Je termine mes remarques en mentionnant un programme extrêmement important . . .

[*Traduction*]

Une voix: Que réservez-vous à Cornwall?

L'hon. M. Marchand: C'est de la politicaillerie, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

Je crois que les membres de l'opposition, particulièrement ceux du Nouveau parti démocratique et du parti conservateur progressiste, on montré aujourd'hui ce qu'ils pensent du ministère de l'Expansion économique régionale, de même que le sérieux qu'ils attachent à leur tâche de député. C'est pourquoi ils seront jugés bien sévèrement. Ils ont voulu tout exploiter à des fins politiques et ils ont essayé de démolir toutes les valeurs auxquelles notre pays attache tant d'importance, surtout pour son avenir. Je regrette infiniment, monsieur l'Orateur, que les régions qui sont représentées . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable ministre.

[*Traduction*]

M. MacDonald: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

M. l'Orateur: Avant de permettre à l'honorable ministre de continuer . . .

[*Traduction*]

Le député d'Egmont (M. MacDonald) pose la question de privilège.

M. MacDonald: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je sais que c'est le droit de chaque député de la Chambre d'exprimer ce qu'il croit devoir exposer pour sa propre défense ou celle de tout programme donné. Toutefois, si un discours atteint la bassesse de celui du ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald: Le ministre commence à prêter des intentions pendant que les députés sont assis et écoutent dans le vain espoir . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald: . . . qu'il va préciser et fournir des réponses aux nombreuses questions importantes sur la disparité régionale au pays au lieu de recourir à cette politicaillerie . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce n'est évidemment pas une question de privilège.

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Je ne fais que reprendre la minute qui m'a été chipée inutilement par l'honorable député d'Egmont.

Je veux tout simplement proposer à la réflexion de la Chambre une idée: c'est que même s'il existait un taux de chômage de 50 p. 100, cela ne voudrait pas nécessairement dire que mes programmes sont inefficaces. Au lieu de se camoufler derrière des chiffres généraux, l'opposition devrait étudier les véritables effets des programmes que nous mettons en application, plutôt que de faire de vagues allusions au chômage. Et si elle le fait, nous pourrons avoir l'assurance que si elle ne change pas d'idée, c'est qu'elle est trop fanatique pour le faire.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré.

[*Français*]

Le temps de parole de l'honorable ministre est écoulé.

Des voix: Continuez.

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, j'ai assez entendu crier; maintenant, j'aimerais entendre discuter un peu.

[*Traduction*]

M. MacDonald: J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre.

• (1230)

M. MacDonald: Je suis sûr que les députés de ce côté-ci seraient tout à fait disposés à prolonger le temps de parole accordé au ministre, d'autant plus qu'il n'a pas été répondu à de nombreuses questions importantes.

M. l'Orateur: Le ministre a fait savoir qu'il a terminé ses commentaires. Son temps de parole est écoulé.

M. Broadbent: J'invoque le Règlement au sujet de la prolongation du temps de parole du ministre. Le ministre a effectivement fait savoir au début de son discours, lorsque je me suis enquis pour savoir s'il répondrait à une question, qu'il serait disposé à le faire à la fin de ses commentaires. C'est pourquoi je me demande s'il est prêt à répondre à la question maintenant.

M. l'Orateur: Le ministre a déclaré qu'il avait terminé ses commentaires. Il est possible, évidemment, avec le consentement unanime, de lui accorder du temps supplémentaire s'il désire répondre aux questions. Le député reconnaîtra cependant qu'il ne peut pas poser de question maintenant à moins que le ministre ne soit disposé à répondre.

L'hon. M. Marchand: Une seule, alors.

M. l'Orateur: Le député de Saint-Boniface soulève la question de privilège.

M. Guay (Saint-Boniface): Ma question de privilège a trait au fait que le député d'Egmont désirait en entendre davantage de la part du ministre. Je me permets de dire que si les membres de la loyale opposition étaient restés calmes et l'avaient écouté, ils auraient entendu les réponses données à certaines des questions.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés reconnaîtront que nous n'avançons pas. Nous perdons du temps, à mon avis, précieux. La présidence a été informée qu'un certain nombre de députés sont désireux de participer au débat d'ici la fin de la journée. Si nous continuons à discuter de questions de règlement ou de privilège qui, à mon avis ne sont pas fondées, nous risquons de gaspiller beaucoup de temps. Nous pourrions peut-être entendre la question du député d'Oshawa-Whitby.

M. Broadbent: Le ministre a dit qu'il était prêt à étudier des questions importantes et a émis le regret qu'il n'y en ait eu aucune au cours de ce débat. Toutefois, au début du débat j'ai émis deux critiques précises contre son ministère et quelle que soit son opinion, j'aimerais entendre sa réponse. En premier lieu, j'ai dit que son programme partait de l'axiome d'une croissance stable de l'économie, surtout dans le centre industriel de l'Ontario, en supposant que la capacité de production soit pleinement exploitée. En second lieu, j'ai relevé des erreurs de stratégie. Mardi dernier, j'ai énuméré dans mon discours huit subventions qui ont été accordées à des sociétés pour qu'elles puissent déménager dans d'autres régions du Canada, ce qui a déplacé le chômage. Est-ce que le ministre pense que c'est une politique raisonnable et est-ce que son ministère à l'intention de la poursuivre?

L'hon. M. Marchand: J'ignore qui a pu faire croire au député que le ministère était fondé sur le principe que l'économie devrait fonctionner à plein rendement. Je crois que mon programme serait beaucoup plus efficace si l'économie fonctionnait de la sorte—la chose est indiscutable—mais tel n'est pas le cas. J'ignore où il l'a appris.

M. Broadbent: Du Conseil économique du Canada.

L'hon. M. Marchand: Ma foi, le Conseil économique du Canada n'est pas le ministère de l'Expansion économique régionale.

Quant au deuxième point, je suis tout à fait d'accord avec le député. Lorsqu'une usine est déplacée d'une région du Canada dans une autre, certains Canadiens perdent leur emploi, tandis que certains autres en obtiennent un. Oui, c'est une très mauvaise formule. Cependant, le député ne devrait pas faire des affirmations générales de ce genre. Communiquez-moi le nom des compagnies et je vous répondrai. Nous avons peut-être fait certaines

erreurs à cet égard. C'est possible. Mais ne faites pas de généralisations. Présentez-vous simplement à mon bureau, et je vous répondrai.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence est disposée à accorder la parole au député de Simcoe-Nord. On devrait peut-être lui permettre de faire son discours. Je constate que le député de Gander-Twillingate, le député de Regina-Est et celui d'Annapolis Valley veulent poser des questions au ministre. Si les députés le veulent, nous pourrions peut-être interrompre le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, mais en toute justice, je crois que la parole devrait maintenant être accordée au député de Simcoe-Nord.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Merci, monsieur l'Orateur. J'aimerais me joindre à ceux de mes collègues qui ont félicité le motionnaire, le député de Bruce (M. Whicher) et le comotionnaire, le député de Trois-Rivières (M. Lajoie), de l'Adresse en réponse et également félicitée le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). Il ne m'avait pas été donné de voir une telle démonstration médicale depuis que j'ai vu le professeur Mulvany découper un ver solitaire.

En étudiant le discours du trône on est frappé du nombre de projets de loi qui s'élève à 29, tous entourés de platitudes et de termes affectés. En temps normal, il faudrait neuf ou dix mois pour épuiser cet ordre du jour. Une des mesures proposées est un programme visant à humaniser le traitement réservé aux délinquants et à apporter d'autres réformes à notre système pénal. J'en félicite le gouvernement qui n'a pas tardé à transformer ses paroles en actes. Il éprouvera certainement des difficultés à faire davantage que ce qui a été fait pour Yves Geoffroy si ce que nous entendons dire est exact.

On l'a élargi afin qu'il puisse épouser une femme qui était témoin de la Couronne alors qu'il était jugé pour le meurtre de sa femme; il s'est débrouillé pour obtenir un faux passeport et vendre tous ses biens avant de quitter le pays. Est-ce ce que signifie le traitement plus humain des délinquants—si vous vous entendez mal avec votre femme étranglez-la, ce sera vite oublié. Les femmes feraient bien de se pencher sur ce problème. Quels sont leurs sentiments à l'égard de ce genre de meurtre? Les hommes l'estiment certainement monstrueux. Je me demande si nous ne sommes pas à la limite extrême de la nuance entre le crime passionnel et les autres actes criminels.

Une voix: Goyer dit que Geoffroy est un non violent.

M. Rynard: J'y arrivais. Un crime passionnel est-il différent des autres?

Je ne m'étendrai pas davantage sur le discours du trône sinon pour dire que s'il ne produit pas de meilleurs résultats que les trois précédents après lesquels nous avons été témoins d'une chute de l'emploi, d'une hausse de l'inflation, d'une pauvreté accrue et du développement de l'économie le plus mal géré du monde occidental, nos concitoyens en auront par-dessus la tête.

Lorsqu'on parle de chômage, on parle d'un facteur économique d'importance primordiale. Lorsqu'il y a 7.7 p. 100 des travailleurs en chômage, cela veut dire non seulement que ces gens sont sans travail, mais que quelqu'un les entretient et paie la facture. Cela constitue une lourde charge pour l'économie, et ces gens perdent leur force morale et leur dignité. Cela peut avoir sur les chômeurs et sur leur famille un effet psychologique vraiment désastreux. Ce n'est là qu'un aspect négligeable de la situation économique, si l'on considère que nous perdons près de 3.5 milliards de dollars par an en production. Je ne crois pas que le Canada ou qu'aucun autre pays puisse réellement supporter une situation pareille.

Les hommes d'affaires hésitent à faire des placements. Bon nombre d'entre eux ont vendu leur entreprise. Ils se méfient du gouvernement, des modifications apportées à la législation ouvrière, de la loi sur l'assurance-chômage, du projet de loi sur la concurrence, et de l'usage arrogant que l'on fait du pouvoir à Ottawa. Nous avons vu retirer un tas de capitaux du Canada ces dernières années, et il est probable qu'au cours de l'année à venir, les affaires vont encore baisser.

• (1240)

Hier soir, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) a parlé de la justice sociale. Le gouvernement actuel a gelé les pensions de vieillesse à $80 par mois. N'oubliez pas qu'avec les $80 de l'an dernier on ne peut plus acheter qu'un peu plus de $75 de marchandises cette année. Cette situation vaut dans le cas de tous les pensionnés, même ceux qui, après une justification de leurs ressources, touchent le supplément de revenu garanti. La seule augmentation qu'ils touchent est de 2 p. 100. Voilà la justice sociale dont parle le gouvernement!

En un an à peine, l'inflation a augmenté de près de 5 p. 100, mais nous volons tous les pensionnés du Canada dont le revenu est fixe. Ils deviennent plus pauvres d'année en année. Le gouvernement parle de sécurité économique—mais que dire des frais de médicaments? Je crois qu'on ne répète pas assez que les pensionnés ont payé la pension qu'ils touchent. On ne leur fait pas la charité; cette pension, ils l'ont payée sous forme d'impôts ou de déductions faites sur leur salaire. Le pensionné qui, à peu de chose près, n'est pas admissible au supplément après justification de ses ressources s'aperçoit que ses $80 ne durent pas longtemps. Si l'inflation continue à augmenter au taux actuel, qui est presque de 5 p. 100 par an, cela voudra dire, monsieur l'Orateur, que d'ici l'an 2000, il nous faudra un salaire de quatre fois supérieur à notre salaire actuel pour conserver le même pouvoir d'achat.

Il reste impossible de savoir si le présent gouvernement peut résoudre les problèmes d'inflation et de chômage. Le gouvernement s'est montré incapable de faire face à la situation, bien qu'il soit en place depuis quatre ans. Tout d'abord, il a prélevé de plus en plus d'impôts pour pouvoir dépenser davantage. Le fonctionnement du cabinet du premier ministre, à lui seul, en donne la preuve; ses dépenses se sont presque décuplées.

J'ai été frappé par ce qu'a déclaré à ce sujet M. Bennett, premier ministre de Colombie-Britannique, le pseudo fanatique de cette province. Il a fait remarquer que le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux avaient meublé leurs bureaux de façon plus luxueuse et augmenté leur personnel bien davantage qu'en Colombie-Britannique.

Les prévisions budgétaires de 1972-1973 ont augmenté de 10 p. 100. Ceci signifie sans doute qu'avec l'addition du budget supplémentaire, l'augmentation sera d'au moins 12 p. 100 avant la fin de l'année. Il est reconnu que le gouvernement s'accroît de plus en plus. Ceci est vrai des gouvernements en général, mais sans doute davantage du fédéral que de tout autre gouvernement. Le gouvernement fédéral devrait au moins donner l'exemple. Or, il s'est étendu, est devenu plus bureaucratique et moins efficace, ayant peu ou pas de contact avec les électeurs qui doivent travailler pour payer toutes les factures. Il est évident que si le gouvernement ne modifie pas son attitude, nous nous orientons vers de très graves difficultés.

Il y a aujourd'hui davantage de jeunes instruits que jamais auparavant au Canada. Mais nous avons également davantage de jeunes instruits et sans travail qu'auparavant, ce qui représente un énorme gaspillage de main-d'œuvre et de cerveaux.

Je me demande parfois quels peuvent bien être les avis que reçoit le gouvernement. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit l'autre jour à la Chambre combien il se préoccupait de l'utilisation des drogues à des fins non médicales et de ses conséquences pour la société. Et il continua en disant que le gouvernement prenait des mesures afin de limiter l'utilisation de deux types de drogue, dont l'abus est devenu pour le Canada un problème de santé publique. Et je veux parler de la méthadone et des amphétamines. Si le ministre avait fait un peu de recherche ou s'il avait posé quelques questions aux représentants du secteur médical, il aurait découvert qu'au cours des cinq dernières années les médecins ont réussi à faire diminuer de moitié l'utilisation des amphétamines et qu'au cours des six derniers mois de 1971 leur utilisation avait diminué de plus de moitié. L'utilisation de ces produits a connu une chute très rapide. En d'autres termes, le secteur médical a fait œuvre d'autoréglementation. Mais non, il fallait que le gouvernement intervienne.

Et voilà où je veux en venir. Le ministre n'a abordé que la face visible de l'iceberg, sans entamer sa partie immergée. Il devrait plutôt s'attaquer au problème de la vente de la drogue et à celui des autres formes de toxicomanie. Il s'agit d'un domaine dont il ne s'est pas du tout occupé; au lieu de cela, il a voulu intervenir dans le secteur médical. Malgré une diminution très satisfaisante de l'utilisation de la drogue, le gouvernement doit recourir aux grands moyens.

A mon avis, le ministre a pris une mesure très fâcheuse. A partir de maintenant, le médecin généraliste ne pourra plus prescrire cette drogue même si sa formation et son expérience lui dictent en toute conscience qu'il doit le faire. Il devra consulter un de ses collègues, ce qui crée un problème dans les localités isolées étant donné la pénurie de médecins. Comment les médecins dans ces localités seraient-ils en mesure de consulter un collègue? Mais il y a plus grave. A mon avis, la mesure prise par le ministre jette le doute sur la compétence des médecins généralistes qui constituent pourtant l'ossature de la profession médicale.

J'ai presque versé des larmes de crocodile hier soir en écoutant le premier ministre manifester sa préoccupation. Je l'ai entendu l'autre jour parler de l'abus des drogues et je suis d'avis que les Canadiens seront stupéfaits de voir que le budget du gouvernement pour 1972-1973, qui a été déposé mercredi dernier, prévoit que la campagne contre ces abus coûtera cette année $358,000 de moins que l'an dernier. Par contre, la campagne contre la cigarette coûtera le double, soit $386,000, bien que le gouvernement ait très peu fait à cet égard. C'est pourquoi de tels propos me font douter de la sincérité du ministre. Peut-être se sert-il de la parole pour cacher sa pensée.

Je constate qu'il a parlé, l'autre jour de la commission LeDain sans faire mention de l'alcool qui, selon cette même commission, est la pire des drogues, puisque, comme elle l'a souligné, il y a au Canada plus de 500,000 alcooliques. Je vois que le ministre de la Justice est parmi nous; non, je m'excuse, il n'est plus ministre de la Justice; on l'a promu et je le félicite de sa nomination car c'est un chic type.

Je disais donc qu'il y a 500,000 alcooliques au Canada. La consommation de boissons alcooliques a plus que doublé depuis 1951. L'alcool fait aujourd'hui partie intégrante de notre vie sociale. Nombreux sont ceux qui prennent un verre, mais ne tombent jamais malades. Néanmoins, on a enregistré, au Canada l'an dernier, plus de 2,000 décès dus à des accidents d'automobile où l'alcool constituait un facteur causal. On a donc perdu plus de deux millions de jours-hommes valant 40 millions de dollars.

Je ne parlerai pas des maladies dues à l'alcoolisme; elles sont nombreuses, se répandent de plus en plus et sont la plupart du temps mortelles. Je voudrais simplement savoir quel montant le gouvernement se propose d'affecter à l'information des jeunes sur les dangers que présentent l'usage et l'abus de l'alcool, qui, selon la Commission LeDain, est bien plus dangereux que l'abus des drogues? Que fait le gouvernement pour aider les jeunes à s'adapter aux réalités d'une société qui les accuse de faire usage de drogues tandis que leurs parents boivent de l'alcool et leur donnent le droit d'en prendre à 18 ans, bien que le ministre ne puisse pas appliquer une loi,—ce que personne ne lui demande d'ailleurs,—tendant à abolir l'alcool, comme il l'a fait à l'égard de certaines substances, notamment les succédanés du sucre?

• (1250)

J'entends le député de Parkdale (M. Haidasz) faire quelques remarques. S'il veut bien se lever et nous faire part de ses vues, très bien.

Qu'a fait le ministre dans le domaine de la recherche sur la question? Le député m'appuiera sûrement sur ce point. S'il veut bien prendre la peine d'écouter, il apprendra. Le ministre pourrait sûrement faire quelque chose dans le domaine de la recherche sur les dangers de l'usage abusif de l'alcool. Ces dangers ne menacent pas seulement les usagers, mais d'autres aussi, car la présence d'un alcoolique a des répercussions sur la vie de bien d'autres personnes. Heureusement, nous considérons maintenant l'alcoolisme comme une maladie dont il faut guérir celui qui en souffre, et plus de recherches sur l'alcoolisme s'imposent. Nous devrions consacrer plus d'argent à la recherche afin d'empêcher les nombreuses tragédies que cause l'alcoolisme.

Des voix: Bravo!

M. Rynard: Ce n'est pas seulement dans ce domaine où l'action du ministre est insuffisante. Il n'a à peu près rien fait, même si un gouvernement libéral a inauguré l'assurance frais médicaux en 1966, pour assurer qu'il y aurait assez de médecins pour effectuer le travail accru par suite de la mise en œuvre de ce programme, et pour remplacer ceux qui disparaîtraient. Hier soir, le ministre a déclaré à la Chambre qu'au Canada le nombre des médecins par rapport au chiffre de la population était l'un des plus élevés du monde occidental. Il ne me plaît pas qu'il

trompe la population canadienne et qu'il fasse aux médecins du pays une mauvaise réputation, mais c'est exactement ce qu'il fait, car il ne dit pas la vérité.

Des voix: Oh, oh!

M. Rynard: J'ai sous les yeux les statistiques des Nations Unies et je vais les déposer à la Chambre. Elle font apparaître qu'il y a, au Canada, un médecin pour 890 personnes. Aux États-Unis, il y a un médecin pour 650 personnes; en Angleterre et au pays de Galles, un médecin pour 850 personnes; en Irlande du Nord, un médecin pour 780 personnes; en Écosse, un médecin pour 780 personnes; en Suède, un médecin pour 850 personnes; en Allemagne de l'Ouest, un médecin pour 650 personnes et en URSS, un médecin pour 430 personnes. Les statistiques de l'Organisation mondiale de la Santé montrent qu'il y a, en moyenne, au Canada, 120 médecins pour 100,000 habitants. Pour le même nombre d'habitants, il y en a 130 au États-Unis, 147 au Royaume-Uni, 154 en France, 193 en Allemagne de l'Ouest, 250 en Israël et 250 en URSS. L'Europe orientale, qui accusait un retard considérable, a désormais rattrapé ce retard et, dans bien des cas, la situation est plus favorable dans cette partie du monde qu'au Canada.

Je vais déposer ces renseignements parce que je crois que le ministre devrait cesser de se rendre ridicule en disant que nous sommes les meilleurs à cet égard, alors que ce n'est pas le cas. Il jette une ombre sur les médecins du pays. Les chiffres que j'ai cités figureront au hansard.

Le gouvernement devait créer des complexes médicaux et fournir des professeurs et du matériel afin d'agrandir les facultés de médecine. Qu'a fait le ministre à ce sujet? Une année après l'autre, nous avons demandé que les Facultés de médecine fonctionnent pendant l'été de manière à accélérer l'augmentation du nombre des médecins de 30 p. 100. Qu'a fait le gouvernement dans ce but? Il n'a pas levé le petit doigt. D'année en année, le ministre a promis de consulter ses collègues à ce propos, et d'année en année, les médecins se sont trouvés à court de personnel et on les critique parce qu'ils ne sont pas assez nombreux pour faire le travail qu'on attend d'eux.

Je me souviens du moment où l'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), qui a été premier ministre de la Saskatchewan pendant des années, a dit à la Chambre que l'assurance médicale augmenterait le volume de travail d'environ 25 p. 100. Le rapport de la Commission Hall recommandait au gouvernement de s'occuper immédiatement d'accroître le nombre d'étudiants en médecine pour ainsi avoir plus de médecins, afin de satisfaire à la demande croissante. Que s'est-il passé? Nous n'avons qu'à jeter un coup d'oeil au malheureux registre. Nous importions autant de médecins que nous avions d'étudiants diplômés; environ mille médecins étaient amenés au Canada et mille étudiants recevaient un diplôme, sans que la situation s'améliore ou du moins pas beaucoup. Il fallait se mettre à l'œuvre tout de suite. Nous avons refusé plusieurs de nos étudiants tout en acceptant d'autres parties du monde des médecins moins instruits que les nôtres. Maintenant, le gouvernement parle d'assistants médicaux, de pseudo-médecins, quel que soit le nom que vous leur donniez, qui sont des médecins ou des infirmiers n'ayant pas terminé leur formation. Feraient-ils des visites à domicile? Il y a environ trois ans, au cours d'un séjour à Washington, des médecins russes m'ont dit qu'ils avaient trouvé que ce système était un gaspillage. La méthode n'a pas très bien fonctionné et parfois, elle a créé des problèmes qui ont pris plus de temps à résoudre que si des médecins qualifiés avaient d'abord vu le malade.

La situation actuelle découle du fait que les services d'urgence des hôpitaux sont surchargés. Bon nombre ont des charges de travail qui exigent la présence de plusieurs médecins et infirmières pour faire les opérations urgentes. Il est extrêmement injuste d'accuser les médecins de négliger leur travail, alors qu'ils en sont au point où il leur est difficile de consacrer le temps nécessaire à un malade ou de procéder à un examen clinique approfondi; il s'ensuit donc que certaines choses sont oubliées et que les malades sont examinés à la hâte, ce qui accroît les dépenses de l'assurance soins médicaux. Encore une fois, nous nous apercevons que ce sont les pauvres qui en souffrent et ce sont eux qui vont aux services d'urgence en nombre beaucoup plus grand que les autres. Si nous regardons les dossiers d'admission des hôpitaux, nous nous rendons compte qu'il y a trois ou quatre fois plus de pauvres et d'indigents qu'il y a de gens nantis.

J'ai noté avec intérêt que le ministre nous a annoncé hier soir que ses services mettraient en place des cliniques de médecine préventive. Puis-je déclarer qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur?

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HONORABLE M. STANFIELD—LA SUPPRESSION DE CERTAINS PASSAGES DU HANSARD

M. l'Orateur: Avant de déclarer qu'il est 1 heure, je voudrais revenir sur une question relative au Règlement qui a été soulevée tout à l'heure, en début de séance. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a soulevé une question à propos de la suppression, dans le hansard d'hier, d'un échange de propos entre le premier ministre (M. Trudeau) et le chef de l'opposition. J'ai indiqué alors que je vérifierais ce point. Dans l'intervalle, j'ai fait examiner le compte rendu officiel des débats de la Chambre et il est apparu qu'il n'y a pas eu effectivement de suppression d'un passage quelconque. L'éditeur des débats m'a donné l'assurance que le hansard d'hier reproduit fidèlement les délibérations de la Chambre ce jour-là.

Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est levée à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 2 heures.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Ross Whicher: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, avant la pause de midi j'ai parlé de la pénurie de médecins. En résumé, je dirai que le régime d'assurance-maladie a été institué par le Parlement du Canada. Une fois le régime établi, il incombait au Parlement de trouver les médecins en nombre suffisant pour traduire dans la réalité les conclusions du rapport de la Commission Hall qui fut à la base même de

ce régime. Toutefois, dans l'intervalle, on n'a pas vraiment essayé de trouver ces médecins.

Il nous faut au moins 2,000 médecins de plus par an pour maintenir la qualité actuelle des services de santé qui laisse déjà à désirer. Ce chiffre ne comprend pas le nombre de médecins nécessaires dans l'administration, la recherche ou dans l'enseignement de la médecine. Il ne faut pas oublier non plus qu'environ 50 p. 100 de nos médecins ne sont que des généralistes. Pour mettre ces faits en lumière, je signale que l'an dernier nous avons remis leur diplôme à 1,152 nouveaux médecins: il nous en fallait 2,000. Le député de Hull (M. Isabelle) me regarde car il sait que nous avons importé 1,113 médecins, dont bon nombre venaient de pays qui peuvent mal se passer d'eux et dont les exigences d'admission à la médecine sont inférieures aux nôtres.

En outre, je signale que nos facultés de médecine n'ont accepté que quatre sur dix demandes d'admission. Ce n'est pas que les candidats manquent. Je le répète: seulement quatre sur dix ont été acceptés. Et cela, parce que le gouvernement n'a pas fourni les fonds nécessaires pour assurer aux universités les services et les installations nécessaires à la formation de tous ces étudiants. Voilà le vrai problème. Le gouvernement n'a pas non plus donné aux étudiants et aux universités l'argent et le matériel requis pour que l'enseignement se poursuive pendant les mois d'été.

Les ressources consacrées à la santé nationale doivent être augmentées de façon à nous permettre d'accepter tous les étudiants désireux de se lancer en médecine. Certaines autorités gouvernementales et universitaires prétendent qu'on ne peut former convenablement des médecins de cette façon, mais je rappelle ce que nous avons accompli au cours de la dernière guerre. Les médecins qui ont alors achevé leurs études en quatre ans ne se sont pas avérés inférieurs à ceux qui, avant ou après cette période, avaient suivi un cours de six ans. En quatre ans, ils avaient eu le nombre d'heures d'étude nécessaire. L'an dernier, 600 étudiants canadiens qui avaient toutes les qualités requises pour étudier la médecine ont été refusés, et pourtant, je répète que nous avons accepté 1,100 médecins étrangers. Nous avons vraiment rejeté nos propres enfants. Je rappelle que 50 p. 100 de nos médecins se spécialisent ou se lancent dans l'administration, dans l'assurance, ou une autre discipline.

Je voudrais maintenant traiter pendant quelques minutes de la bureaucratie et des formalités que nous a values l'établissement d'un régime national d'assurance-santé. Les formules sont devenues extrêmement importantes et lorsque les malades sont acheminés d'un endroit à un autre il faut en remplir en double. Le député de Hull sera de mon avis, j'en suis sûr. Des médecins en exercice comme lui m'ont avoué qu'ils passaient de 10 à 20 p. 100 de leur temps à remplir des formules. Leurs frais s'en trouvent accrus et ils ont moins de temps à donner à la médecine. Les gens commencent à en avoir un tant soit peu assez d'une telle situation.

• (1410)

Dans la province d'Ontario, il en coûte aux contribuables environ $50,000 pour former un médecin. Les gens disent qu'il est plus facile d'obtenir du service pour leurs voitures que de recevoir des soins médicaux. Il faut certes remédier à cet état de choses. Les sornettes ronflantes du ministre hier soir ne résoudront pas le problème. Qu'a-t-il fait pendant ses quatre années de mandat comme ministre? Qu'il mentionne une seule de ses réalisations dans ce domaine. Il parle de cliniques communautaires mais si nous n'avons pas les médecins voulus en ce moment, qui va s'en occuper? Comment le ministre se propose-t-il de les établir et de les faire fonctionner? Je suis d'accord pour ce qui est du principe de la médecine préventive, mais où trouverons-nous les médecins pour le mettre en application? Le ministre les obligera-t-il à faire du service 24 heures par jour, ou laissera-t-il les malades mourir sans soins? Il dit qu'il y a déjà trop de travail pour traiter les malades hospitalisés, alors que fera-t-il lorsqu'il n'y aura pas assez de médecins pour dépister et traiter les débuts de maladies? Il n'a rien entrepris pour nous préparer à cela comme le recommandait le rapport de la Commission Hall.

[M. Rynard.]

Le gouvernement actuel est coupable aux yeux de la justice du tort qu'il a causé à la profession médicale en ne préparant pas la relève et à tous les malades du Canada qui n'ont pu compter sur des spécialistes pour dépister ou soigner leurs maladies.

M. l'Orateur suppléant: Je m'excuse d'interrompre le député, mais je le dois afin de lui signaler que son temps est écoulé.

[*Français*]

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, je tiens d'abord à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés de Bruce et de Trois-Rivières (MM. Whicher et Lajoie), qui se sont acquittés de leur tâche avec beaucoup d'intelligence et de sincérité.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, les réalisations du gouvernement parlent d'elles-mêmes et un bon nombre de députés ministériels en ont fait état au cours des derniers jours, en particulier depuis le discours du trône, et je crois donc qu'il n'est pas nécessaire d'en reparler maintenant. Mais je vais aller le faire dans ma propre circonscription, car je crois que la population du Canada devrait être toujours bien renseignée. Il est certain que les députés de l'opposition peuvent tellement déformer les faits, et alors je crois de notre devoir d'aller dans nos circonscriptions rétablir la vérité et dire d'une manière directe et ordonnée exactement ce qui en est.

Maintenant que j'ai écouté le discours du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), j'aimerais le féliciter. Non seulement il a exposé les faits réels sur ce qu'a accompli son ministère, mais il a aussi fourni une explication exacte de ce qui se passe dans les diverses régions du pays à l'égard du développement, surtout dans les régions désignées.

D'autre part, depuis 1968, les discours de la loyale opposition n'ont été rien d'autre qu'une longue suite de critiques des politiques gouvernementales. En toute justice, je dois reconnaître que le rôle de la loyale opposition est de critiquer les faits et gestes du gouvernement, mais quelles propositions concrètes et sensées a-t-elle offertes? La plupart du temps, les députés d'en face parlent de malheurs et de tribulations—c'est toujours la même rengaine, les mêmes vieux discours. Si on mettait dans un sac tous leurs discours prononcés jour après jour et si on les mélangeait bien, en sortant les mots un par un, on obtiendrait le même vieux discours, semblable à tous les autres.

Des voix: Bravo!

M. Guay (Saint-Boniface): Il n'y a pas de changement depuis 1968; en fait, il n'y en pas eu depuis 1962-63. Ils nous parlent toujours de ce bref laps de temps où ils ont détenu le pouvoir. Je pense qu'ils ne cessent d'en rêver au lieu de faire preuve d'un esprit constructif, comme il siérait à la loyale opposition. Ils adaptent leurs discours en y ajoutant, au besoin, quelques mots, mais tout cela débouche toujours sur la même chose, sur les mêmes critiques, en l'absence de la moindre proposition réaliste.

Il suffit de prendre pour exemple le congrès qu'ils ont tenu au Château Laurier les 5, 6 et 7 décembre derniers. J'ai sous les yeux quelques notes extraites de différents articles et de différents journaux. Au centre des préoccupations des délégués figuraient l'indépendance économique du Canada, le revenu annuel garanti, le bill C-259 de l'impôt sur le revenu et l'autodétermination du Québec. Cependant, il y avait une telle confusion parmi les délégués, monsieur l'Orateur, qu'ils ne savaient pas au juste ce qu'ils voulaient. L'harmonie ne régnait pas parmi les participants à ce congrès. On discuta de la question de savoir s'il y avait réellement lieu d'entreprendre quelque chose au sujet de l'emprise étrangère sur l'économie canadienne. Il était parfaitement évident, d'autre part, que la plupart des délégués étaient favorables à un nationalisme économique modéré. Ainsi, par exemple, la première motion présentée en ce qui concerne l'économie canadienne proposait que les gouvernements fédéral et provinciaux prennent, de toute urgence, des mesures en vue d'aboutir à un consensus au sujet de l'indépendance économique et politique à long terme du Canada.

Monsieur l'Orateur, je parle maintenant des conservateurs, des représentants de la loyale opposition. Parmi eux, le désaccord au sujet de l'impôt était si profond que leur comité des affaires économiques a tenu un débat spécial sur la question. De nombreux délégués voulaient une réduction des impôts, mais ils n'ont pu s'entendre sur son ampleur ni sur ses modalités. D'autres prétendaient que le gouvernement devait réduire ses dépenses, mais, de nouveau, ils ne savaient pas comment. Le débat sur le bill fiscal a été tout à fait négatif. Je répète ce dernier mot: négatif. Cet après-midi, monsieur l'Orateur, je n'entends pas beaucoup crier puisqu'il y a très peu de députés à la Chambre. Je m'étonne qu'on ne vienne pas de temps à autre nous écouter, nous les députés de l'arrière-ban.

La question du régime de revenu annuel garanti a d'abord été soulevée par M. Stanfield en 1969 et elle a donné lieu à un conflit entre l'aile gauche et l'aile droite des conservateurs, au cours des discussions au sein de leur propre comité. Le dernier scrutin a entraîné une résolution dans laquelle on appuie le revenu annuel garanti et en reconnaît la nécessité.

Je pourrais poursuivre et faire remarquer que les membres de la loyale opposition ne s'entendent pas entre eux sur une politique propre. De fait, ils n'en ont pas. Monsieur l'Orateur, ils ne s'entendent pas sur la politique. Ils ne s'entendent pas sur la direction du parti. Je pourrais continuer mes commentaires sur ce congrès. On a dit que ce fut l'affaire la plus ennuyeuse de la semaine à Ottawa. A moins d'être conservateur et d'assister à la convention, on n'était pas au courant de l'événement.

• (1420)

Une voix: Restez, Joe.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, l'opposition n'a imaginé aucune politique intelligible à l'égard des problèmes essentiels du pays. Je vois que certains députés veulent entrer à la Chambre. Si peu de députés de l'opposition sont présents que ceux-là sont les bienvenus.

M. Paproski: Tenez-vous en à votre discours.

M. Guay (Saint-Boniface): Je puis rendre la monnaie de la pièce: je demande donc au député de faire attention à ce qu'il dit. Qu'il me soit permis de le répéter, l'opposition n'a pas imaginé de politique intelligible à l'égard des problèmes essentiels du pays. Elle n'a trouvé rien de neuf et elle n'a compté jusqu'ici que sur l'impopularité du gouvernement—hypothèse négative et douteuse.

Je me reporte au défi que le premier ministre (M. Trudeau) a lancé au chef de la loyale opposition de Sa Majesté (M. Stanfield), consigné au hansard du 18 février, page 36, dans le dernier paragraphe de la colonne de droite:

> Je mets les conservateurs au défi, monsieur l'Orateur, d'exposer sincèrement et franchement aux Canadiens la position qu'ils adopteraient face aux États-Unis dans ces négociations difficiles. Seraient-ils allés à Washington l'oreille basse, comme ils disent eux-mêmes, et auraient-ils accepté une revalorisation forcée du dollar pour prouver leurs bons sentiments envers les États-Unis? Cela, nous avons refusé de le faire, et nous n'avons pas fait baisser le Canada dans l'estime des États-Unis pour autant.

Le premier ministre a poursuivi en ces termes . . .

M. Woolliams: Tant mieux pour lui!

M. Guay (Saint-Boniface): Je vois que le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) est entré. Il est bon de le voir à la Chambre l'après-midi. Le premier ministre a poursuivi en ces termes:

> Les conservateurs auraient-ils cédé inconditionnellement des avantages commerciaux pour nous éviter des négociations difficiles? Nous ne l'avons pas fait, et nous n'avons pas l'intention de le faire maintenant. Que veulent les conservateurs, au juste? Qu'on vende le pays aux Américains, en gage d'amitié? Ou admirent-ils en secret la façon dont le gouvernement a mené ces négociations, et sont-ils trop mesquins pour le reconnaître publiquement?

Le premier ministre a aussi déclaré, comme en fait foi la page 37 du *hansard*:

> Si les partis de l'opposition ne sont pas d'accord, qu'ils parlent des faits et des objectifs poursuivis, et cessent d'échafauder des théories extraordinaires.

J'aimerais donc savoir, monsieur l'Orateur, pourquoi la loyale opposition de Sa Majesté n'a-t-elle pas relevé ce défi? Pourquoi devant les défis du premier ministre et d'autres ministre à la Chambre, la loyale opposition n'a-t-elle jamais bronché? Voudrait-elle ainsi que son chef informer la Chambre de ses politiques sur des questions comme le rôle de la propriété étrangère dans notre économie?

M. Forrestall: Quelles sont les vôtres?

M. Guay (Saint-Boniface): Quelle est leur politique en matière fiscale?

M. Forrestall: Quelle est la vôtre?

M. Woolliams: Nous connaissons les vôtres.

M. Guay (Saint-Boniface): Quelle est leur ligne de conduite en matière de revenu garanti?

M. Forrestall: Quelle est la vôtre?

M. Guay (Saint-Boniface): Quelle est leur position à l'égard de l'avortement ou de la légalisation de certaines drogues?

M. Forrestall: Quelle est la vôtre?

M. Guay (Saint-Boniface): Quel est leur sentiment, monsieur l'Orateur, à l'égard des deux mots célèbres qu'ils ont employés depuis des années: «deux nations»; et enfin, et ce n'est pas le moindre problème, quelles sont leurs vues sur le bilinguisme?

Des voix: Oh, oh!

M. Guay (Saint-Boniface): Voilà une semaine que j'écoute les discours des députés d'en face, et je dois dire que certains semblent ignorer à quel point le gouvernement actuel a réalisé l'unité de notre pays. Tous les conservateurs qui ont parlé à la Chambre depuis quelques jours, sauf peut-être celui qui m'a précédé, ont nui à la cause de l'unité nationale. Ils ne peuvent accepter un bill adopté à la Chambre avec leur approbation. Je veux parler du bill sur le bilinguisme.

Des voix: Oh, oh!

M. Guay (Saint-Boniface): En fait, de nombreux députés d'en face se sont prononcés contre cette loi au cours de ces derniers jours. C'est une attitude typique des tories dont le langage est toujours ambigu. Leurs députés tiennent un autre langage dès qu'ils quittent cette enceinte.

M. Paproski: Allons, ce n'est pas la peine de nous parler du bilinguisme! Parlez-nous plutôt de la réalité quotidienne!

M. Guay (Saint-Boniface): Précisément, c'est de la réalité quotidienne dont je parle. Vous auriez intérêt à faire de même, monsieur. Si j'étais comme le député, je me passerais de beurre.

M. Paproski: C'est honteux!

M. Woolliams: Vous avez assez bonne mine, vous aussi, Joe!

M. Guay (Saint-Boniface): Il se peut que les questions que j'ai évoquées soient trop complexes, trop difficiles et trop embrouillées pour que les oppositionnels puissent les comprendre ou les aborder. Peut-être est-ce là la raison pour laquelle l'opposition n'a pas présenté—je dis bien, n'a pas présenté—à la Chambre et au peuple canadien de propositions intelligentes et réalisables. C'est pour cela qu'ils n'ont pas accepté . . .

M. Woolliams: La prétendue société juste.

M. Guay (Saint-Boniface): Pour cette raison ils n'ont pas relevé le défi du Premier ministre. Il leur serait trop difficile de comprendre. Ils ne peuvent pas formuler une politique et la faire connaître au peuple. Je le répète, pour le souligner. Je ne suis pas le seul à le dire. Hier soir, Bruce Hutchison a soigneusement étudié cela dans le *Journal* d'Ottawa et il a dit que l'opposition n'a proposé à la Chambre rien de concret, de raisonnable ou de réalisable.

M. Forrestall: C'est un des portes-parole libéraux le plus écouté.

M. Woolliams: Mais M. Hutchison est si objectif.

[M. Forrestall.]

M. Guay (Saint-Boniface): Si le parti conservateur ne peut pas se mettre d'accord sur sa propre politique, comment pourrait-il utilement critiquer la politique du gouvernement? Tout au contraire, l'opposition dénigre et ridiculise notre société juste. Nous avons besoin de la bonne volonté et de l'appui de tous, et surtout de l'opposition, si nous voulons réaliser cette société juste.

M. Forrestall: Quand les poules auront des dents.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, pour illustrer l'attitude de l'opposition, je rappelle que lorsque Son Excellence le Gouverneur général du Canada a invité la Chambre à se rendre au Sénat pour y entendre le discours du trône . . .

M. Woolliams: Il ne contenait rien.

M. Guay (Saint-Boniface): . . . le jeudi, 17 février, la plupart des députés de la loyale opposition de Sa Majesté, mes vis-à-vis, ne se sont pas présentés. Pourquoi, monsieur l'Orateur, se sont-ils abstenus en bloc? En d'autres termes, ils ont protesté en bloc en ne se présentant pas au Sénat; cela est vrai de chacun d'entre eux, sauf un, qui y est allé humblement, les oreilles basses, comme l'a fait leur chef. C'était une insulte dirigée contre Sa Majesté, la Reine.

Des voix: Oh! oh!

M. Guay (Saint-Boniface): C'était manquer de respect à Sa Majesté la Reine, au Sénat et au Gouverneur général du Canada.

M. Forrestall: Écoutez le grand monarchiste!

Des voix: Oh! oh!

M. Paproski: Honte à vous, Joe! On ne vous croira jamais à Saint-Boniface.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, ils n'ont pas été au Sénat en groupe, montrant ainsi un manque de respect pour Sa Majesté la Reine, Son Excellence le Gouverneur général et le Sénat du Canada.

M. Nesbitt: Écoutez et je conduirai.

• (1430)

M. Guay (Saint-Boniface): En même temps, l'opposition déclare à la Chambre et au public que la question de notre blason sur les voitures de police de la Gendarmerie royale la préoccupe et que nous, les ministériels, sommes opposés à la monarchie. Voilà qui confirme une fois pour toutes que la loyale opposition ne fait que jouer au jeu de la politique. Elle n'est pas sincère avec ses commettants. Elle n'est même pas sincère quand elle parle de la monarchie, sinon elle se serait rendue au Sénat comme le font normalement les loyales oppositions.

Des voix: Bravo!

M. Guay (Saint-Boniface): Il ne fait pas de doute que certains députés de la loyale opposition sont sincères et font du bon travail. Il y en a quelques-uns. Cependant, quand le chef est le seul à se rendre au Sénat, c'est mauvais signe. C'est la première fois que je vois autant de députés présents en face.

M. Forrestall: C'est pour vous écouter.

M. Guay (Saint-Boniface): Je voudrais soulever un autre point. Je citerai un journal. L'idée m'est venue parce que

les vis-à-vis le font toujours. Ils ne sauraient faire un discours convenable sans citer quelque chose. S'ils étaient privés de rédacteurs pour écrire leurs discours et d'éditoriaux ou d'articles glanés dans les journaux, nous épargnerions au moins les trois quarts du temps que nous perdons actuellement à les écouter. J'ai donc cru devoir suivre leur méthode une bonne fois, afin qu'ils en constatent eux-mêmes l'effet.

Une voix: Vous n'avez pas un auditoire très réceptif.

M. Guay (Saint-Boniface): Ils ne s'en rendent pas très bien compte.

M. Forrestall: De l'autre côté, personne ne prête attention à ce que vous dites.

M. Guay (Saint-Boniface): Récemment, le premier ministre a fait l'objet de critiques. Il aurait dit que la Colombie-Britannique se montrait fanatique sur la question du bilinguisme.

M. Woolliams: Il a traité M. Bennett de fanatique.

M. Guay (Saint-Boniface): Ah oui? Reprenez-moi donc. Que le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) se lève et me corrige.

M. Woolliams: Nous allons mettre les choses au point pour vous.

M. Guay (Saint-Boniface): Les députés de l'opposition ne pratiquent pas ce qu'ils prêchent. Ils parlent aussi assis, mais je n'y vois pas d'inconvénient car j'y suis habitué.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous êtes honnête, Joe.

[*Français*]

M. Guay (St. Boniface): Monsieur l'Orateur, j'aimerais me référer à un article publié dans *Le Soleil*, le seul journal de langue française de la Colombie-Britannique. En lisant les quelques lignes d'un éditorial que j'ai en main, on constatera qu'elles reflètent l'expression non seulement des francophones de la Colombie-Britannique, mais de ceux du reste du Canada, et particulièrement de l'Ouest canadien.

Voici ce qu'on peut lire dans l'éditorial:

> Le sentiment du gouvernement provincial envers les Canadiens français doit changer et le meilleur moment est dès maintenant.
>
> Le grand public en Colombie-Britannique semble s'inquiéter du fait que l'on ait appelé le premier ministre de la province ce qu'il semble être; cette réaction est malheureuse et quelque peu exagérée quand on situe l'incident dans son contexte. Ce dont le grand public devrait plutôt se préoccuper est la discrimination contre une minorité officielle dans cette province, discrimination qui commence par le reniement même de l'existence de cette minorité. On peut commencer à remédier à cette situation en facilitant un enseignement adéquat du français dans nos écoles et en appuyant plutôt qu'en entravant les efforts d'institutions existantes canadiennes-françaises et leur culture en Colombie-Britannique.

M. Trudeau a attiré l'attention du public sur le fait bien connu que le gouvernement de la Colombie-Britannique se donne beaucoup de peine pour contrecarrer tout ce qui est français. Notons que jusqu'à date personne n'a encore repoussé l'accusation que le chef du gouvernement provincial poursuit une politique qui semble basée sur l'ignorance et l'étroitesse d'esprit. Les hommes qui l'entourent justifient ses attitudes et sa politique sans démentir leur manque de justesse.

> Il maintient que les Canadiens français—le million en dehors du Québec et plus particulièrement les presque 90,000 en Colombie-Britannique—n'ont aucun droit hors du Québec et doivent accepter cela.
>
> On peut certainement se rendre compte qu'il est de plus en plus urgent et essentiel que les Canadiens français aient droit à leur langue et à leur culture à travers tout le Canada—même en Colombie-Britannique—sinon nous allons au-devant de la fragmentation de notre pays.
>
> Jusqu'à présent, les extrémistes, qu'ils soient d'expression anglaise ou française, n'ont pas réussi à nous diviser et ils ne parviendront pas à nous désunir si les hommes de modération tiennent assez à travailler contre toute politique de division ou de discrimination, telle qu'elle pourrait exister dans notre province.

J'aimerais, monsieur l'Orateur, continuer la lecture de cet article du même journal:

> Pour clarifier tout malentendu, citons qu'il y a près de 90,000 Canadiens français qui résident en Colombie-Britannique et plus d'un million en dehors du Québec, dans les neuf autres provinces.
>
> Pour tout mettre en perspective, six des provinces du Canada ont des populations de moins d'un million d'habitants, donc le million de Canadiens français en dehors du Québec forme sans doute un groupe important.
>
> La politique fédérale du bilinguisme est sans doute avantageuse au Québec et un facteur critique à la survivance des Canadiens français en dehors du Québec.
>
> Le bilinguisme est d'importance primordiale pour les 1,000,000 de Canadiens français en dehors du Québec et tout sentiment anti-québécois ne devrait pas entrer dans la discussion simplement pour justifier une politique anti-canadienne-française en Colombie-Britannique.
>
> Le gouvernement de la Colombie-Britannique ne fournit pas des opportunités adéquates pour l'enseignement du français ni aux Canadiens français, ni aux Canadiens anglais dans notre province et un sentiment anti-québécois ne peut plus justifier cet état de choses déplorable.
>
> Si le premier ministre Bennett n'est pas un bigot, qu'il nous le montre par sa politique, car ce n'est qu'à travers cela que nous en jugerons.

[*Traduction*]

Cela démontre bien ce que les gens ressentent. Cet éditorial a été rédigé par un francophone de Colombie-Britannique. C'est également valable pour d'autres groupes francophones de l'Ouest, y compris le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta où ils sont nombreux. Je déplore qu'après avoir voté pour l'unité et le bilinguisme au Canada certains députés de l'opposition interviennent pour attaquer les principes qu'ils ont défendus. D'après leurs déclarations de ces derniers jours, c'est évident. Qu'ils se soumettent ou se démettent. Qu'ils disent au premier ministre qu'ils relèvent le défi ou ce qu'ils feraient à la place du gouvernement. Ainsi, ils contribueront valablement à l'adoption de mesures appropriées par la Chambre. Selon le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) le rôle de la Chambre est de discuter de politiques et de toutes sortes de problèmes. Il nous incombe également de proposer des mesures intelligentes. L'opposition a pour devoir de faire des suggestions sensées et de ne pas parler simplement pour le plaisir.

J'aimerais évoquer brièvement un sujet auquel je pense depuis longtemps, soit la pension de la sécurité de la vieillesse. Je ne suis pas toujours d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) mais je partage sa position à cet égard. Je suis prêt à appuyer une augmentation des pensions de la sécurité de la vieillesse. Je serais très heureux qu'elle intervienne et je présenterai personnellement des instances au gouvernement sur cette question. Je ferai tout mon possible lorsque l'occasion se pré-

sentera. Vous pouvez en être sûrs. Je peux parler aussi fort en caucus qu'à la Chambre.

• (1440)

Une autre idée me vient à l'esprit. Je suggérerais au gouvernement d'accorder une grande attention à l'application des contrôles des prix et salaires. Je suis de ceux qui croient que, dans ce domaine, plus tôt on passera à l'action, mieux nous nous en trouverons. J'aimerais attirer l'attention des honorables députés sur bien d'autres choses encore. J'aurai peut-être l'occasion de le faire plus tard. Je terminerai en disant au chef de l'opposition (M. Stanfield) que plus tôt il se lèvera pour accepter le défi lancé par le premier ministre, plus tôt je lui tirerai mon chapeau.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je regrette vraiment que le premier ministre (M. Trudeau) n'ait pas été à la Chambre pour entendre les observations finales du député qui vient de parler, de sorte à en apprendre un peu sur la manière dont les partis politiques devraient se comporter avant et pendant une campagne électorale, en exposant leur politique en détail. Si je me souviens bien, le premier ministre avait dit en 1968: Je n'ai pas de politique; je ne vous promets rien; mais je vais vous donner une société juste. Mais cette société n'est pas juste envers nous, Canadiens de l'Ouest. Elle n'est pas juste envers les chômeurs. Elle n'est pas juste envers les habitants des provinces de l'Atlantique. Elle n'est juste qu'envers les libéraux.

J'aimerais maintenant passer à une ou deux questions qui inquiètent profondément mon pays. Il y a bien longtemps que je suis à la Chambre, et j'ai l'intention d'y rester bien longtemps encore.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Malgré les vicissitudes de la vie publique et l'alternance des partis au pouvoir, jamais je n'ai vu mon pays dans un tel marasme.

Des voix: Oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Bon nombre des députés d'en face qui poussent des gémissements gémiront le soir des élections parce qu'ils ne seront plus avec nous. Partout dans le pays, des gens de toutes les affiliations politiques demandent: Où allons-nous? Ils ont un sentiment profond de crainte. On ne voit plus cette fierté d'être Canadien qui avait toujours été la nôtre, et que nous avions montrée au monde entier lors de l'Expo 67, que mon gouvernement avait eu l'honneur d'organiser.

Prenons le Parlement. Qu'est-il devenu? Une caricature de l'institution qu'il devrait être. Le premier ministre a fait hier en cette enceinte une déclaration dans laquelle maussaderie et la mesquinerie se joignaient au blasphème. Cette observation aura, j'en suis persuadé, l'effet qu'avait eu, sur le parti libéral de l'époque, la brève déclaration de Mackenzie King en 1930. Lors de mes voyages dans le pays, j'ai parlé à des Canadiens d'un certain âge, mais aussi à des jeunes—à la jeunesse de notre pays. J'ai toujours été très fier de notre jeunesse, et je le suis de plus en plus. Elle veut faire quelque chose pour le Canada. Il y a peut-être 4 p. 100 des jeunes qui cherchent à semer la discorde, mais les autres sont mus par un dévouement énorme à l'édification du Canada. Ils veulent opérer des changements, et ils veulent les opérer par des moyens démocratiques. Ils viennent ici s'asseoir dans les tribunes de la Chambre des communes. Et, lorsqu'ils s'en vont, ils se demandent: Quel genre d'institution est-ce?

L'honorable député qui m'a précédé a dit que la loyale opposition de Sa Majesté n'avait pas pour la Reine et pour la monarchie les égards qu'elle devrait avoir. Il m'est difficile de concevoir qu'on puisse, à l'image de l'hon. député qui a fait cette réflexion, faire preuve d'autant d'innocence. L'approche des élections remet à l'avant-plan Sa Majesté la Reine. Elle avait été exclue du discours du trône de 1969. Le secrétaire d'État (M. Pelletier) qui a la garde du sceau du Canada a voté pour l'abolition de la monarchie, et je pense que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a fait de même. On a demandé au premier ministre s'il avait pris part au vote et il a répondu par la négative. Ce qui ne l'empêcha pas d'expliquer qu'il se souciait moins de la monarchie que du ski ou même que de la pratique de la raquette.

Étudiez les pérégrinations du gouvernement. Un jour, la monarchie est condamnée. Le lendemain, le discours du trône évoque le fait que le gouverneur général remercie le Parlement au nom de la Reine. Un peu plus loin dans le discours, Sa Majesté devient «notre gracieuse Reine». Il en est de même dans presque tous les domaines puisque les déclarations du premier ministre disent tantôt blanc, tantôt noir. Ce sont les mêmes voies tortueuses que conseillait Machiavel voilà 500 ans lorsqu'il disait: Si vous laissez les gens comprendre ce que vous faites, vous aurez des difficultés. Tantôt le premier ministre ne tarit pas d'éloges à propos du Parlement, un peu plus tard les députés sont décrits comme étant des nullités. Cette institution est la seule qui puisse préserver et maintenir la liberté du pays; il n'y en a pas d'autre.

• (1450)

Il existe un grand mouvement à l'échelle nationale pour affermir la position du premier ministre. J'ai lu ce qu'a déclaré le président de l'Association libérale, le sénateur Stanbury: «Nous devons affermir sa position». Puis le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, (M. Mackasey), a prononcé des paroles impérissables. Je suis désolé de constater qu'il n'est pas ici aujourd'hui, à la suite de circonstances qui, j'espère, s'amélioreront, mais pour citer ses paroles—car, après tout, elles valent d'être citées—il a déclaré: «Il faut susciter une plus grande confiance dans le premier ministre». Ceci prouve que certains libéraux ont besoin d'en être convaincus. Il a déclaré être fatigué d'entendre dire que le premier ministre avait des pieds d'argile. Seuls les dieux n'en ont pas, monsieur l'Orateur.

La ville d'Ottawa a vu aujourd'hui l'arrivée d'un groupe de journalistes de la presse écrite et parlée des États-Unis qui veulent voir le premier ministre au naturel. La plupart des journaux de ces visiteurs ont déjà des courriéristes dans la galerie de la presse, mais cela ne suffit pas. Connaissez-vous la raison pour laquelle ils sont ici, monsieur l'Orateur? C'est que le premier ministre essaie de faire oublier aux États-Unis les paroles qu'ils a prononcées en URSS: «Nous craignons les États-Unis culturellement»—et je le comprends—»Et nous craignons les États-Unis économiquement»—et je le comprends. Il a ensuite déclaré: «Oui, et même militairement». Jamais personne n'a fait de déclaration aussi lâche sur les États-Unis. Voilà la raison pour laquelle ces journalistes sont ici aujourd'hui, pour constater de première main que la vérité est exactement le contraire de ce qui a été dit.

J'ai une grande admiration pour l'habileté, a condition qu'elle soit accompagnée d'honnêteté. J'ai observé les gestes du premier ministre et je l'ai entendu dire une chose, puis exactement le contraire. Souvent, lorsque je l'observe, je me prends à penser qu'il joue le jeu auquel nous jouions lorsque nous étions enfants, celui du renard et des chiens, et dans lequel le renard répand les morceaux de papier au hasard afin de tromper les chiens et de les égarer. Voilà ce qui se passe ici.

Le cabinet a été remanié. Le premier ministre a pris le jeu de cartes et l'a battu. Il a ajouté une carte qui n'ajoutait rien et a mêlé le reste. J'ai déjà joué aux cartes mais je n'ai jamais vu personne, quel que soit le nombre de fois qu'il batte les cartes, qui puisse transformer quatre deux en quatre as. Je laisse aux députés de l'autre côté le soin de se placer eux-mêmes ou de placer leurs collègues dans les diverses catégories.

Nous avons actuellement un cabinet qui se distingue par son absentéisme, sans raison valable simplement pour éviter de répondre aux questions. Toutefois, il y a un ministre pour qui j'ai beaucoup d'admiration et je veux parler du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). Je le connaissais avant qu'il ne devienne libéral, à l'époque où il était chef syndicaliste. Il est actuellement ministre d'État. Pouvez-vous imaginer un ministre d'État, monsieur l'Orateur, qui a des centaines de millions de dollars à dépenser et qui, à titre de leader de son parti au Québec, envoie en son propre nom des requêtes en vue d'obtenir des fonds pour le parti libéral. Voici ce qu'il dit entre autres dans sa lettre:

Des fonds doivent être disponibles afin que le travail du parti durant les quelques prochains mois soit convenablement financé.

On ne saurait accepter cette ligne de conduite qui est préjudiciable au Parlement. Elle a dû être approuvée par le cabinet, car autrement on se serait abstenu d'agir ainsi. Cela montre dans quelle mesure le gouvernement actuel par des moyens incidieux obligera de nombreuses entreprises à contribuer ou tout au moins les incitera à contribuer afin d'obtenir des contrats. Une telle initiative est inexcusable, répréhensible et aucune raison ne saurait la motiver.

Puisque le député qui m'a précédé a abordé cette question, j'en profiterai également pour parler de la Reine. Nous connaissons tous le sort que le gouvernement a réservé aux armoiries. Seuls quelques ministres utilisent encore du papier à lettres portant cet écusson dans l'entête. Sur le papier qu'emploie le ministre de l'Agriculture (M. Olson), on peut voir une partie d'un drapeau traversé par un tracteur. J'ignore si c'est un tracteur importé, mais ce détail est caractéristique d'une mentalité générale. Bien que le premier ministre n'ait pas encore supprimé les armoiries, d'autres l'ont déjà fait.

Puis-je rappeler que depuis le 13 décembre 1968, le parti libéral pense à supprimer la monarchie. Comme suite aux critiques formulées par le secrétaire d'État, (M. Pelletier), qui promène sans cesse un égotisme savant que je me plais à observer, on lui a confié la haute main sur Radio-Canada. J'ignore s'il exerce une autorité quelconque sur M. Gagnon, cette autre vedette de *Cité Libre*, mais je m'en prendrai à lui tout à l'heure, puisque ses antécédents justifient à tous égards qu'on s'en occupe.

Voici ce qu'on pouvait lire dans le magazine *Time* du 13 décembre 1968:

Le premier ministre, disant tout haut sa pensée au cours du caucus libéral de la semaine dernière, a déclaré que le gouvernement espère «canadienniser» la monarchie en «dépersonnalisant» doucement le rôle de la Reine au profit d'un rôle constitutionnel plus marqué du gouverneur général—en substituant par exemple au nom de la Reine celui du gouverneur général sur tous les documents officiels.

On a prétendu que cela ne pouvait pas leur venir à l'esprit. Le cabinet actuel a, par la suite, accouché d'une organisation du gouvernement du Canada et il publie annuellement un gros volume à ce sujet. Il m'est avis que seul un petit nombre de députés gouvernementaux en ont jamais pris connaissance et nous avons, en cela, suivi leur exemple. Il s'agit tout simplement d'un ramassis de données. Le volume publié en janvier 1969 n'a fait que retracer les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. On y lisait:

• (1500)

Le gouvernement et le pouvoir exécutif, en Canada, continueront d'appartenir et seront attribués à la Reine.

On a fait disparaître ce passage. On y dit maintenant que le pouvoir exécutif appartient effectivement au cabinet. D'une chose à l'autre, vous voyez ce qui s'est passé. Le gouverneur général ne peut rien faire, si ce n'est ce que les ministres lui permettent de faire. Il est le représentant de la Reine. Il n'est pas le chef du pays. Il n'est pas un chef d'État. Toutefois, en 1971, il s'est rendu en Iran, aux célébrationns du deux mille cinq centième anniversaire du pays. Les invités étaient de trois catégories: la royauté, les chefs d'État et les représentants des chefs d'État. Le gouverneur général de l'Australie appartenait à la troisième catégorie, mais le gouverneur général du Canada était présent à titre de chef d'État.

L'orientation est manifeste, mais, soudain, le premier ministre change d'idée. On peut presque le comparer à Saül sur le chemin de Damas. Après avoir critiqué la monarchie, soit directement, soit par insinuation, voilà qu'en 1972 il déclare qu'il n'abolira pas la monarchie. Il a subitement découvert qu'il lui est impossible de le faire. On ne peut abolir la Couronne que par un vote de la Chambre des communes, du Sénat et de toutes les provinces. Il apparaît donc sous sa blanche armure resplendissante et dit: «J'en suis pour la reine». En 1972, elle est mentionnée trois fois dans le discours du trône, mais il y a deux ans, on n'en parlait même pas.

J'en arrive maintenant à un sujet qu'on a évoqué à plusieurs reprises: la Gendarmerie royale. J'ai entendu les propos que le premier ministre a prononcés en dehors de cette enceinte. Je souhaite qu'il nous fasse part ici de quelques-unes de ses opinions, ce qui me permettrait d'y répondre sans inhibition. Qu'il vienne donc nous dire après l'avoir écrit s'il le faut, s'il éprouve de la sympathie pour la Gendarmerie royale?

Des voix: Bien sûr.

M. Gibson: Oui, pourquoi non?

Le très hon. M. Diefenbaker: Pourquoi non? Je vais vous le dire et je suis content que vous le demandiez. On oublie que durant la guerre, le premier ministre se promenait en motocyclette à Montréal en arborant un képi nazi?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Le député voulait savoir pourquoi non. Je sais maintenant qu'il ne veut plus en entendre davantage. Le premier ministre se promenait en ville, un képi nazi sur la tête, pour agacer la Gendarmerie.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Ces interruptions montrent que l'ignorance est toujours une condition nécessaire pour faire partie du groupe d'en face. On prétend aujourd'hui que les changements survenus dans la Gendarmerie royale auraient été conçus trois ans plus tôt. Il fallait bien sûr un bouc émissaire et c'est la Gendarmerie royale qui en fait les frais. Si ces changements avaient été conçus trois ans plus tôt, pourquoi donc a-t-on supprimé, au coût de $100 par voiture, l'emblème de la Gendarmerie royale peint sur les portes des voitures achetées en 1972?

M. Gibson: C'est pour que les étrangers et les touristes sachent qu'ils ont affaire à la police. Voilà la raison.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je suis heureux de voir que le député d'Hamilton-Wentworth (M. Gibson) sait quelque chose car, jusqu'à présent, je n'ai encore entendu de sa part aucune suggestion permettant de conclure qu'il sait ou connaît quelque chose d'autre. Lorsque j'ai vu cette inscription à Saskatoon, j'ai écrit au solliciteur général (M. Goyer). Ne vous en déplaise, on raconte maintenant que, bien que la modification soit entrée en vigueur il y a trois ans, elle n'a pas encore été appliquée. Lors d'un séjour à Calgary, j'ai vu à l'aéroport cette même inscription avec, au-dessous, le blason de la GRC. Rien n'avait été changé car, si on l'avait supprimée, il y aurait eu une seconde révolte dans la région du nord-ouest.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Dinsdale: Ils ne se soucient pas de l'Ouest.

Le très hon. M. Diefenbaker: Dans une lettre que je lui ai écrite le 17 janvier, je demandais au solliciteur général de s'expliquer. Je lui faisais remarquer que l'inscription ne faisait aucune mention de la GRC. Il s'agissait d'un écusson au-dessous duquel figurait le mot «police». Je lui disais, dans ma lettre:

Pourquoi l'inscription ne mentionne-t-elle pas qu'il s'agit d'un détachement de la GRC? Est-ce là le résultat d'une politique?

Je n'ai reçu aucune réponse le 17 janvier. Et pourtant, les réponses étaient là. Si l'histoire qu'on nous raconte aujourd'hui est vraie, pourquoi ne pas nous l'avoir racontée alors? J'ai dû téléphoner deux fois pour leur arracher une réponse. Ceci s'est produit avant qu'ils aient convenu de leur dernier alibi en date. La réponse disait, entre autres:

On m'apprend que le détachement en question arbore le nouvel écusson conçu par la Gendarmerie royale du Canada pour s'harmoniser avec l'architecture contemporaine.

Voilà l'explication selon laquelle, évidemment, l'inscription aurait été conçue par la Gendarmerie royale. Il faut bien trouver un coupable, n'est-ce pas? Il n'y a pas d'autres édifices par là, mais la banque Royale du Canada se trouve dans le même immeuble. On y tolère encore le mot «Royale». Cette explication prouve l'hypocrisie que l'on déploie pour tromper le peuple canadien. Par votre intermédiaire, monsieur, je dis simplement au gouvernement du Canada: votre attitude envers la Gendarmerie royale du Canada vous a perdu des centaines de milliers de voix, non seulement dans l'Ouest, mais dans le Canada tout entier. Aucun alibi ne vous sortira de là.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Quel est ce nouveau service qui a été établi?

M. Nielsen: Le super grand service de fouineurs.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est exact. La description du député du Yukon (M. Nielsen) est très juste. Mais il est intéressant de noter que le gouvernement n'en connaissait pas l'existence. Le 29 janvier, j'ai posé une question au premier ministre suppléant, (M. Sharp). Elle concernait l'établissement du service civil de sécurité pour remplacer le service de sécurité de la GRC. Finalement, l'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a déclaré qu'il n'en était rien. Puis, le député de Calgary-Nord, (M. Woolliams), a posé la question et a reçu le même genre de réponse. Mais le premier ministre a déclaré:

Là encore, il me semble qu'il y a un malentendu. Il ne s'agit pas d'un service de sécurité distinct comme le député le croit apparemment. C'est un petit organisme de coordination qui permet aux ministres du cabinet de recevoir des renseignements provenant de différentes sources, y compris la GRC, afin que le gouvernement soit mieux informé sur les faits répandus dans les différents ministères.

Quelqu'un a demandé au premier ministre qui allait en être le chef. Il a demandé:

Qui va diriger le non-service, monsieur l'Orateur, un non-directeur?

La personne qui répond à cette description est évidemment le solliciteur général. Puis, M. Douglas Fisher, un membre avisé de la galerie de la presse et ancien député a dit:

Je crois comprendre que ce nouveau groupe ministériel doit remplir des fonctions consultatives permanentes mais que sa première tâche est de recommander des changements dans la composition et le fonctionnement de la GRC.

• (1510)

On n'aime pas la Gendarmerie. Tant qu'elle sera chargée de préserver le pays, le communisme n'y aura aucune prise. Or ce n'était pas suffisant.

Alors le solliciteur général est intervenu pour expliquer l'inexplicable dans les termes suivants, comme en fait foi la page 7699, et ici il citait le premier ministre:

Le service de sécurité, tout en restant placé sous l'autorité du Commissaire de la Gendarmerie royale, s'orientera progressivement vers une plus grande autonomie administrative et une composition à majorité civile.

Il disait lui-même:

Ce principe demeure. Il est respecté, et le fait qu'un groupe de recherche et de planification ait été mis sur pied ne change en rien le principe fondamental exprimé par le premier ministre.

J'ajoute même qu'il n'est aucunement question que ce groupe dirige les opérations policières comme telles. Au fait, comme son nom l'indique, il s'agit d'un groupe de recherche, d'un groupe de planification qui fera principalement de l'analyse.

Puis le chat sort du sac dans la phrase suivante:

En fait, quelles sont les responsabilités précises de ce groupe de travail? C'est d'abord d'assembler l'information, et non pas d'aller la chercher, et de mettre sur pied certains services de police. L'information proviendra principalement de la Gendarmerie royale du Canada, bien sûr, de même que des forces armées des autres ministères qui possèdent de l'information pouvant se rapporter à la sécurité du pays, des gouvernements provinciaux et d'autres sources accessibles au public.

Ensuite, il devra évaluer cette information et demander des informations supplémentaires, si l'information obtenue n'est pas suffisante. Finalement, il lui faudra analyser toute cette information, non pas simplement dans un esprit strictement policier, mais dans un esprit beaucoup plus large, c'est-à-dire dans un esprit social, économique et politique.

C'est là que la vérité apparaît. Ce groupe a été créé pour enquêter. C'est un groupe distinct de la Gendarmerie, et dans ses attributions, il est censé s'occuper des questions politiques. Quand on pense que ce meurtrier a obtenu assez d'attention pour pouvoir s'évader du pénitencier, on se demande si c'est dans un esprit beaucoup plus large, un esprit «social, économique, et politique».

Le premier ministre a prétendu que ce n'est pas vrai. Il a dit que le gros mensonge le choque. S'il était ici aujourd'hui, je parlerais de cette question à fond. La vérité c'est que, si on examine le nouvel écusson de la GRC, on voit que les termes «Gendarmerie royale du Canada» en ont été retirés, à l'exception des armoiries. La raison qu'on donne c'est qu'en cherchant la police les gens ne savent pas ce que signifie GRC. C'est ce qu'a dit le premier ministre l'autre jour. Il a dit: «C'est faux. Nous n'avons rien fait».

J'ai ici une photo du *Star* de Toronto, monsieur l'Orateur. Je ne puis la faire imprimer au hansard, même si j'aimerais bien pouvoir le faire. Elle montre le solliciteur général en train de regarder un panneau. On y voit les armoiries et le mot «Police». Il n'y a rien d'autre. Ceci contribue à miner la Gendarmerie royale du Canada, et on vient ensuite nous dire que c'était le vœu de la Gendarmerie royale du Canada. Le commissaire de la Gendarmerie peut-il le dire? Il y a quelques mois, il a signalé que, si la Chine ouvrait une ambassade à Ottawa, elle serait une pépinière d'agitateurs. On lui a immédiatement dit: «Ferme-la et ne l'ouvre plus jamais.» Il n'en demeure pas moins que, pour s'exonérer de cet acte infâme, ces mêmes gens viennent nous dire: «Après tout, la Gendarmerie royale le voulait.»

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je dois interrompre le très honorable député pour l'informer que son temps de parole est écoulé, à moins qu'il n'obtienne le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime au très honorable député pour lui permettre de terminer ses remarques?

Des voix: D'accord.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'abandonne maintenant le Canada pour évoquer brièvement la scène internationale. Je n'ai jamais vu le prestige international de mon pays aussi bas qu'actuellement. La déclaration du premier ministre selon laquelle nous craignons militairement les États-Unis a non seulement heurté la sensibilité des Américains mais celle de tous les hommes libres du monde.

Vient ensuite l'autre déclaration du premier ministre faite alors que des Ukrainiens du Canada et d'autres parties du monde lui demandaient d'attirer l'attention des autorités soviétiques sur les événements non seulement en Ukraine mais dans tous les pays derrière le Rideau de fer. Pendant son séjour ici, Kossyguine a déclaré aimer la paix. Il a dû bien rire en le disant! Actuellement, Brejnev et Kossyguine font revivre la répression stalinienne qui semblait avoir pris fin le jour où Khrouchtchev a pris le pouvoir.

Dans le cas des Ukrainiens, onze de leurs chefs ont été arrêtés non pas parce qu'ils prêchaient la révolution mais pour avoir reproché au gouvernement soviétique de ne pas respecter les principes qu'il s'était engagé à défendre aux Nations Unies. Il se produit actuellememt une nouvelle vague de persécutions russes contre les Ukrainiens. Leurs intellectuels qui élèvent la voix sont accusés de propagande antisoviétique. Les tribunaux soviétiques imposent des peines supplémentaires pour des actes prétendument commis contre l'URSS alors que l'accusé est en prison. Je pourrais en donner des dizaines d'exemples. L'un d'eux est celui de Valentyn Moroz, jeune historien hongrois, condamné en 1970 à neuf ans de travaux forcés pour avoir écrit un article sur la réserve Beria alors qu'il purgeait une peine de quatre ans dans ce camp d'internement. J'ai ici une liste d'homme libres, dont beaucoup sont communistes, emprisonnés sans procès.

Le Congrès mondial des Ukrainiens libres désire qu'on examine la question de près. J'ai l'intention de faire tout mon possible à cet égard, cette association m'ayant fait l'honneur de me nommer son président national. Je ferai tout mon possible pour assurer à ceux qui ont comme nous l'amour de la liberté, en Ukraine, dans les pays baltes de l'Estonie, de la Lituanie et de la Lettonie, et dans les autres pays soumis à la domination communiste, qu'on révélera les choses inacceptables.

Les gens demandent quel est le rôle du premier ministre dans tout cela. Je ne veux pas faire de longues citations, mais je vais vous répéter ce qu'il a répondu lorsque le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) lui a demandé ce qu'il allait faire à cet égard, et ce qu'il avait déjà fait. Il a dit, comme on le rapportait le 31 mai, n'avoir pas grande sympathie pour les nationalistes du Canada ou de l'Union soviétique. Voici ses propos:

> En toute franchise, j'ai évité le sujet. J'ai essayé d'obtenir des données qui me permettraient d'en parler sur un plan sur lequel je me sentis vraiment intéressé et convaincu, mais, franchement, je n'ai pas pu défendre les causes dont on m'avait parlé lorsqu'on voulait que je proteste en faveur de telle ou telle personne qui avait été emprisonnée à cause de ses croyances nationalistes.
>
> En Union soviétique comme au Canada, je n'éprouve guère de sympathie pour quiconque enfreint la loi pour prouver son nationalisme.

Le premier ministre avait dit en 1958 que toute personne avait le droit de s'opposer à la loi si elle ne l'approuvait pas.

Voici la suite de ses propos rapportés le 31 mai:

> Je ne tenais pas spécialement à soulever des questions qui auraient amené M. Brejnev ou M. Kossyguine à me dire: «Eh bien, pourquoi donc avez-vous emprisonné certains chefs du FLQ?» Après tout, ils pensent lutter seulement pour l'indépendence du Québec. Nos gens prétendent lutter pour l'indépendance de l'Ukraine. Pourquoi jetteriez-vous vos révolutionnaires en prison et nous pas?

• (1520)

Cette déclaration a été insultante pour les Canadiens d'origine ukrainienne, et tous les autres.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est comparer des meurtriers, des ravisseurs, à des intellectuels qui préconisent tout simplement le respect de la loi. Puis, le premier ministre s'étant attiré des ennuis par ces propos, il a dit, «Ce n'est pas vraiment cela que j'ai voulu dire». Toujours l'équivoque. Dites une chose, faites-vous donner l'accolade par Kosyguine pour l'avoir dit, puis déclarez. «Ce n'est pas vraiment cela que j'ai voulu dire». Si je prétends qu'il était sincère, d'aucuns diront que je fais du sectarisme politique, mais je vais vous citer un extrait de la *Free Press* de Winnipeg, daté du 2 juin 1971. Ce journal se voue à appuyer ouvertement le parti libéral, mais il publiait ceci que je cite:

La rapprochement qu'a fait M. Trudeau entre les nationalistes ukrainiens et le FLQ du Québec est regrettable et incompréhensible.

Voici ce qu'on trouve plus loin dans le même article:

Les nationalistes ukrainiens ont été arrêtés parce qu'ils tentaient de préserver la culture, la langue et la littérature ukrainiennes dans un milieu qui se russifie de plus en plus.

Le premier ministre a peut-être oublié les millions de dollars dépensés par la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme pour obtenir des résultats analogues, s'il tente vraiment de faire des comparaisons. L'article ajoute:

Comparer ces martyrs ukrainiens à une bande de ravisseurs et assassins malavisés ne constitue pas simplement une insulte pour ces intellectuels ukrainiens et leurs proches, mais c'est une grossière injure à tous les démocrates qui détestent la tyrannie totalitaire.

Après s'être mis ainsi dans l'embarras, il a adopté sa ligne de conduite habituelle. Il a convoqué ici les dirigeants du Comité des Ukrainiens du Canada et leur a dit qu'il les aimait et qu'on avait mal interprété ses propos. Mais le magnétisme, si grand soit-il, ne peut faire oublier qu'il a osé tenir de tels propos à ces gens que cette petite lueur de liberté faisait espérer. Bon nombre d'entre eux ont été martyrisés. Aujourd'hui, des milliers sont en danger et des centaines ont été arrêtés récemment. Pourquoi le gouvernement canadien n'a-t-il pas signalé le fait aux Nations Unies? Il n'en a jamais dit le moindre mot. Lorsque Khrouchtchev s'y trouvait en septembre 1960, j'ai parlé du malheureux sort de ces gens, et les plus hauts dignitaires ecclésiastiques m'ont dit qu'on avait effectué d'étonnants changements par la suite, car l'opinion publique partout ailleurs dans le monde exerce une influence sur l'Union soviétique. Notre pays compte un demi-million d'Ukrainiens, dont certains sont parmi nos meilleurs citoyens, ayant bien servi le pays en temps de guerre comme en temps de paix. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi le premier ministre s'est incliné devant le chantage du mensonge.

Je vous avais dit, Votre Honneur, que je ne prendrais que quelques minutes. Je remercie la Chambre d'avoir eu la bienveillance de m'accorder ces quelques instants de plus.

M. E. F. Whelan (Essex): Monsieur l'Orateur, je prends rarement la parole à la Chambre, et je le fais rarement après un orateur aussi bien connu que le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), mais je croirais manquer à mes devoirs si je ne commentais pas certaines déclarations qu'il a faites. Entre autres choses, il semblait tenter de démontrer que la renommée du premier ministre (M. Trudeau) n'était pas bonne aux États-Unis.

Une voix: Elle ne l'est pas.

M. Whelan: Je puis vous dire qu'un récent article rédigé par un journaliste américain dans le *Free Press* de Détroit disait que beaucoup de gens de la région seraient disposés à échanger deux États de leur pays, le président des États-Unis, plusieurs sénateurs et deux ou trois sociétés parmi les plus importantes des États-Unis, si le premier ministre Trudeau voulait bien aller gouverner leur pays.

Des voix: Bravo!

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

M. Whelan: J'habite une région très proche des États-Unis. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec ce pays, mais je sais ce que ressentent les résidents de cette partie de l'Amérique du Nord.

Une voix: Nous le leur donnerons.

M. Whelan: Ils ne pensent pas comme le très honorable représentant l'a laissé entendre lorsqu'il a parlé de l'impression que nous créons dans le monde. Je ne suis pas allé très loin, mais j'ai visité différentes régions du Canada. Je connais un groupe de jeunes gens qui se prépare à aller en Europe. Comment l'ai-je appris? Parce que, monsieur l'Orateur, ils n'ont pas demandé un insigne portant le red ensign ou un autre symbole. Savez-vous ce qu'ils m'ont demandé? Des épingles décorées d'un drapeau canadien ou d'une feuille d'érable afin que l'on sache en Europe qu'il s'agit de Canadiens. Voilà ce qu'ils voulaient.

Lorsqu'il a parlé des souffrances des Ukrainiens et de certains autres peuples—et personne ne peut nier qu'ils ont souffert—j'aurais cru aussi que le très honorable député nous entretiendrait un peu des événements que nous ne connaissons peut-être pas tous et qui se produisent en Irlande du Nord ou en Irlande occupée. J'aurais pensé qu'il ferait l'historique de ce pays qui a connu l'oppression pendant plus de 700 ans.

Pendant que le député de Saint-Boniface (M. Guay) parlait, un député a proposé que nous parlions de pain et de beurre. C'est un sujet sur lequel je vais maintenant faire porter mes remarques. Je vais essayer de m'en tenir à ces questions qui intéressent, je crois, certains Canadiens. Quelques-uns d'entre nous emploient des expressions différentes et ils parlent de pain sur la table et de chaussures pour le bébé.

Je tiens à remercier les co-motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône de leur magnifique intervention. Il y a des années que je connais le député de Bruce (M. Whicher) alors qu'il ne me connaissait pas encore. Je l'observais à l'assemblée législative de l'Ontario quand j'assistais à des réunions de jeunes cultivateurs. Il n'était pas beaucoup plus âgé que moi, mais on l'a toujours beaucoup estimé pour sa manière libre et avertie de parler au sein de son assemblée. Je sais que la plupart de ceux d'entre nous qui l'avons écouté, et avons lu ses discours, reconnaissent sa compétence ici aussi.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Je connais moins bien le député de Trois-Rivières (M. Lajoie) mais j'ai suivi ses interventions à la Chambre et au sein des comités depuis qu'il est député. Je peux dire qu'à mon avis son apport jusqu'ici a été appréciable et le deviendra davantage. Il vient d'une région du Québec dont sont originaires beaucoup des francophones de ma région, venus s'installer dans cette grande région méridionale du Canada. Ils y ont contribué considérablement et continueront pendant bien des années encore.

Certains députés ont jugé bon de trouver à redire aux propos qu'a tenus le député de Bruce, surtout au sujet des citoyens âgés, lorsqu'il a signalé qu'ils sont les mieux traités au monde. Un député est allé jusqu'à dire que tout ce que nous leur avons donné est 40c. par mois, ou un total de $80 par mois. Monsieur l'Orateur, tous savent que c'est faux.

Une voix: Ils savent que vous avez tort.

Une voix: C'est 42c. par mois.

M. Whelan: Les députés savent très bien qu'avec tous les autres avantages dont jouissent les citoyens âgés: le supplément, l'hospitalisation, les soins médicaux et dentaires, les lunettes et les médicaments, tous gratuits, ainsi que les appartements à loyer modique, et ainsi de suite, ceux qui peuvent prouver qu'ils sont dans le besoin sont les plus choyés de tous les citoyens âgés du monde. Je défie n'importe qui de prouver le contraire. Tout homme politique qui dit le contraire est coupable d'une infraction grave.

Des voix: Bravo!

• (1530)

M. Whelan: J'ajouterai, monsieur l'Orateur, que le comté d'Essex et la ville de Windsor—c'est-à-dire en gros la région que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre—comptent, par habitant, plus de logements destinés aux vieillards que n'importe quelle autre partie du Canada. Bien sûr, le mérite en revient, dans une large mesure, aux municipalités, mais il ne faudrait quand même pas perdre de vue que le trésor fédéral a pris en charge au moins 95 p. 100 du financement de ces programmes. Dans bien des cas, l'Ontario, qui administre la Ontario Housing Corporation, voudrait s'attribuer le mérite exclusif de ces réalisations, comme si le gouvernement fédéral n'existait pas.

Des voix: C'est honteux!

M. Whelan: Le gouvernement provincial en question se prend pour un État à part.

Une voix: Quelle honte!

M. Whelan: Je tiens à souligner, monsieur l'Orateur, que la région que j'ai l'honneur de représenter est sans doute l'une des régions qui offrent le plus de diversités au Canada. C'est la partie la plus productive du Canada, tant au point de vue industriel qu'au point de vue agricole. Pour ce qui est de l'agriculture, je crois savoir qu'il n'y a, dans toute l'Amérique du Nord, qu'une seule région qui soit plus productive que la mienne, à savoir la région de San Jose Valley, en Californie. Pourtant, ces qualités ne signifient ni l'une ni l'autre, que ma région n'ait pas ses problèmes. J'ai déjà cité sa grande diversité. Je voudrais nommer quelques-uns des groupes qui y vivent et qui sont, je le répète, probablement les plus divers au Canada.

M. Haidasz: Et ils sont représentés par un des meilleurs députés.

M. Whelan: Le premier groupe, qui forme encore un élément important de notre population, comprend les Français, qui sont venus les premiers comme soldats et plus tard comme colons. Il y a eu ensuite les Irlandais, les Allemands, les Écossais, les Anglais; puis, sont venus les Italiens, les Slovaques, les Portugais, les Libanais, les Hongrois, les Polonais, les Hollandais, les Roumains, les Russes, les Grecs, les Yougoslaves, les Ukrainiens, les Lettons, les Lithuaniens, les Serbes et les Croates. Nous avons du monde de toutes les nationalités possibles, monsieur l'Orateur. Cette région a aussi été la première à offrir la liberté aux esclaves africains venant du pays qui se trouve au sud du nôtre.

M. Haidasz: Y a-t-il des conservateurs, là-bas?

M. Whelan: Ces gens sont venus en immigrants, parce que le Canada leur offrait la liberté, comme encore aujourd'hui. Il y a d'autres groupes que je devrais signaler, monsieur l'Orateur, je le sais bien. Nous avons des gens de toutes les origines et nous en sommes fiers, car ils sont la première cause de notre productivité. Ils apprécient la liberté et les possibilités qu'offre le Canada. Ils savent que l'on peut réussir si l'on est prêt à prendre un risque et à relever un défi, et ils le font chaque jour. De cette manière, ils profitent des possibilités que l'on trouve au Canada.

De plus, monsieur l'Orateur, ils s'adonnent à la production agricole, et ils sont très productifs. Ils ont apporté avec eux leurs talents et leur désir de créer et de produire. Cependant, monsieur l'Orateur, en dépit de toutes ces qualités, il faut nous souvenir d'une chose. Dans quelque partie du pays qu'ils habitent, que ce soit la ville de Windsor, le comté d'Essex ou ailleurs au Canada, ils veulent être justement récompensés de leur productivité. Vous vous demandez peut-être ce que je veux dire; je vais vous le dire. Dans le cas du travailleur, je parle d'une vie convenable pour lui-même, sa femme et sa famille, et pour le cultivateur, d'un revenu juste pour ce qu'il produit et ce qu'il investit, de sorte qu'il puisse gagner la même chose que son cousin de la ville. Dans les deux cas la productivité, que ce soit celle d'un travailleur urbain ou d'un agriculteur, doit amener un revenu. Même le Congrès du travail du Canada admet que les membres des syndicats ouvriers bien organisés ont pu faire face à la cherté de la vie, ce que n'ont pas pu faire, dans la plupart des cas, les travailleurs non syndiqués. Il en va de même dans l'agriculture. Quelques groupes s'en sont assez bien sortis, d'autres pas du tout, bien qu'ils aient été très efficaces en fait, tellement efficaces que bien souvent ils ont fait faillite.

Vous vous demandez peut-être comment est-ce possible. Citez des exemples, me demandera-t-on. Je vous le dirai, monsieur l'Orateur. Les aviculteurs sont un exemple typique. Voyez ce qui se passe. Combien de poulaillers vides y a-t-il? Nous pourrions facilement produire en un an deux fois la quantité d'œufs et plus que deux fois la quantité de viande de volaille nécessaire à notre consommation nationale, c'est ce qu'on m'a dit, et je n'ai aucune raison d'en douter. Nous savons, toutefois, qu'une surproduction de à 2 p. 100 suffit pour perturber le marché, comme cela s'est produit l'année dernière non seulement pour le porc, mais encore pour la volaille.

Je félicite le gouvernement, monsieur l'Orateur, pour l'aide qu'il accorde aux éleveurs de porcs ainsi qu'aux cultivateurs de blé destiné à la consommation nationale. On a reconnu que ces producteurs ont besoin d'aide s'ils doivent approvisionner en aliments de bonne qualité et à bon marché n'importe quel public consommateur au monde.

Parlons brièvement de certains producteurs dont on ne s'occupe pas tellement mais qui produisent autant. Permettez-moi de parler tout d'abord des producteurs de la denrée la plus nutritive au monde, de la denrée qui renferme plus de substances essentielles que toute autre denrée cultivée au monde. De quelle denrée s'agit-il, monsieur l'Orateur? Des grains de maïs. Au Canada, nous en produisons aujourd'hui plus de 100 millions de boisseaux. Il n'y a pas longtemps, nous n'en produisions que 30 à 40 millions de boisseaux. Nous n'en produisions alors pas assez pour notre propre consommation et le Canada en importait des États-Unis environ 20 millions de boisseaux par an. Même au cours de ces années, nous obtenions toujours entre $1.50 et $2 le boisseau. C'est ce qu'il en

coûtait à nos industries pour acheter le maïs américain, moins les droits remboursables de 8 p. 100 sur le maïs importé et transformé qui était retourné aux États-Unis, principalement sous forme de whisky. Je suis désolé que le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) ne soit pas ici. Je crois qu'une certaine partie de ce whisky s'appelait Royal Crown.

Une voix: N'était-ce pas Crown Royal?

M. Whelan: Ces facteurs déterminaient le prix que les producteurs canadiens touchaient pour leur maïs, et c'est encore le cas. Les droits sont sans aucune importance. Ils ne régissent que le prix que les producteurs canadiens de maïs obtiennent pour leur produit. Ils déterminent également le prix au Canada de toutes les autres céréales de provende vendues et produites au Canada.

Vous savez, monsieur l'Orateur, je me souviens qu'on m'avait dit il y a plusieurs années que, quand nous produirions assez de maïs au Canada pour subvenir à nos propres besoins, les États-Unis n'en n'importeraient plus chez nous. Monsieur l'Orateur, nous en produisons assez et nous importons toujours du maïs américain à bon marché, bien que nous n'en n'importions que 8 millions de boisseaux cette année. Nous produisons toutefois un surplus et nous n'avons pas besoin d'un seul boisseau de maïs importé de n'importe quel pays, encore moins des États-Unis. Huit millions de boisseaux de leur production énorme ne représentent pas plus qu'un grain de sable dans l'océan. Nous n'avons pas besoin de leur maïs ici. Nous ne devrions pas permettre son importation au pays.

Certains me diront: «Ce n'est pas du commerce libre». Monsieur l'Orateur, vous ne pouvez importer au Canada un boisseau de céréales autres que le maïs à moins d'avoir obtenu un permis de la Commission canadienne du blé. Je crois que c'est bon et normal; toutefois, si c'est bon pour les gens de l'Ouest, c'est également bon pour nous, de l'Est. Si c'est du commerce libre, monsieur l'Orateur, qu'on en fasse encore plus.

Les députés de l'Ouest devraient également s'en préoccuper car ces facteurs ont des répercussions sur la moindre vente de céréales de provende réalisée par leurs commettants. Ils en régissent les prix. J'aimerais également signaler que les Américains protègent leur marché à l'aide d'un droit de 25 p. 100 alors que le nôtre n'est que de 8 p. 100 dont la majorité est remboursée étant donné que le produit fabriqué à partir de maïs est exporté aux États-Unis. Les Américains ne sont pas partisans du libre échange à moins de ne pouvoir fabriquer un produit et d'en avoir besoin pour leur propre consommation. En fait, les États-Unis sont le pays le plus protectionniste au monde. Si le libre échange doit exister avec eux, instituons-le, car nous pouvons les concurrencer dans presque tous les domaines.

Je me souviens d'une époque où ma région cultivait la betterave sucrière pour une raffinerie située aux États-Unis. Les États-Unis ont mis fin à nos exportations de cette denrée vers leurs pays, cherchant à protéger leurs propres producteurs de betteraves sucrières. Le gouvernement devrait envisager de relancer la culture de la betterave sucrière. Il y a quelques années, nous avons perdu la dernière raffinerie de Chatham (Ont.), qui appartenait à Tate and Lyle. A cette époque le sucre valait 8c. la livre. Il vaut actuellement 15c. la livre. Le sucre coûte actuellement aux habitants de l'Ontario 100 millions de plus qu'en 1966.

• (1540)

Pour que leur industrie soit rentable les producteurs avaient seulement besoin d'obtenir 10c. la livre mais comme la province se refusa à intervenir et que le fédéral ne fit rien, cette entreprise d'appartenance étrangère ferma sa raffinerie et nous perdîmes la culture de la betterave sucrière. Bien sûr, le gouvernement racheta une partie de l'équipement et indemnisa les cultivateurs mais savez-vous pourquoi? Des économistes lui avaient dit que ces cultivateurs pouvaient cultiver du maïs et survivre. A l'époque, le maïs se vendait plus de $1.50 le boisseau. Il vaut actuellement $1.06 livré à l'élévateur. Donc, la culture du maïs n'est plus rentable, notre culture de la betterave sucrière a disparu et le consommateur paie son sucre près de deux fois plus cher; de plus, la situation des ouvriers sucriers des Caraïbes n'en est pas sensiblement améliorée et ne correspond pas aux prévisions. Voilà ce que les économistes nous ont dit. Certains d'entre eux continuent à conseiller le gouvernement en matière d'agriculture. A mon avis, on devrait les congédier.

Les seuls dont la situation se soit améliorée sont les magnats du sucre et les raffineries. Le gouvernement devrait envisager de venir en aide à ces gens dans le Sud-ouest de l'Ontario. Tout en relançant cette industrie, le gouvernement devrait aussi prendre des mesures immédiates pour aider les producteurs de maïs, tout comme il a aidé les producteurs de lait, les éleveurs de porcs et les producteurs de blé, car ces gens sont actuellement dans le besoin.

Je me souviens de certaines des recommandations que nous avions faites à la Chambre et au gouvernement du temps où j'étais président du comité permanent de l'agriculture. Cela remonte à plus de six ans. Un député a parlé hier de la nécessité d'améliorer nos installations ferroviaires et nos élévateurs sur la côte ouest. Cela peut sembler étrange aux députés, mais à l'époque où j'étais président du comité permanent de l'agriculture, nous avions fait enquête sur l'administration de la Commission canadienne du blé. Nous avions recommandé une amélioration du service ferroviaire, des installations de manutention du blé et des élévateurs, ainsi que des installations portuaires de la côte ouest. Les membres de ce comité étaient des députés ordinaires. Il n'y en avait pas beaucoup qui détenaient un doctorat ou quelque autre diplôme. C'est pourquoi, à mon avis, on n'a pas prêté la moindre attention à nos recommandations. Nous savons que l'on a eu tort. Il est extrêmement décourageant d'être président de comité lorsque ce genre de chose se produit après que l'on a présenté un rapport préparé par 46 députés de tous les partis.

J'ai aussi entre les mains le mémoire d'un groupe de producteurs au sujet de l'avenir de la culture des tomates destinées à la mise en conserve ou à la transformation. Ils s'inquiètent avant tout de l'importation de purée de tomates bon marché de pays d'outre-mer où le prix de revient est, au grand maximum, le tiers du nôtre; mais, paraît-il, les industries de transformation ou les conserveries leur disent, au cours des négociations, qu'elles ne peuvent leur payer autant de la tonne que l'année précédente, ou qu'il va leur falloir réduire la surface cultivée et importer davantage de purée. Nous savons qu'il est impossible de soutenir la concurrence des producteurs de purée de tomates de pays comme le Portugal, la Roumanie, l'Italie, l'Espagne, et autres, où la main-d'œuvre et les autres frais sont à peu près le tiers des nôtres.

Par ailleurs, bon nombre de ceux de nos agriculteurs qui cultivent des légumes pour les marchés d'aliments

surgelés d'outre-mer, et en particulier de la Grande-Bretagne, risquent fort de perdre ces marchés—peu à peu, sans doute, mais nous pouvons nous attendre à des réductions de la surface cultivée dans le domaine du maïs et des petits pois surgelés, ainsi qu'à des pertes dans d'autres domaines, comme les pommes de terre frites, les brocolis, et autres produits surgelés. Pourquoi allons-nous perdre ces marchés? Par suite, essentiellement, de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Que peuvent cultiver ces agriculteurs au lieu de ces produits? A vrai dire, ils n'ont pas grand choix. Ils peuvent cultiver le grain, la maïs, ou laisser la terre improductive. Expliquer ces choses-là aux cultivateurs n'est pas aisé! C'est très difficile. Je le sais, parce que j'ai essayé. Des autres régions du pays, on entend toujours clamer que les grains de provende doivent se vendre bon marché pour que les prix du bœuf, de la volaille et du porc demeurent bas. Toutefois, jamais dans notre pays le prix du grain n'a-t-il été si bas et le prix du bœuf si élevé. Pourquoi? Est-ce à cause du prix du maïs et d'autres grains de provende? Non, monsieur l'Orateur. J'ai toujours dit que la cause n'est nullement là. Elle n'est jamais là, quoi qu'en disent les économistes. Les raisons en sont simples. Premièrement pour accroître la production du bœuf, aux fins de l'élevage, il faut tenir à l'écart du marché les vaches et les taures. En réalité, des milliers d'animaux sont tenus à l'écart du marché dans le dessein de créer la rareté. Alors que la population augmente, la demande pour le bœuf se fait sentir.

D'autre part, les savants n'ont pas encore appris comment amener une vache à mettre bas cinq ou six veaux à la fois, ni comment hausser la production du bœuf au niveau de celle de la volaille, des porcs, etc. Il y aura toujours rareté de bœuf, peu importe ce qu'on nous dira.

Bien que la viande de porc ou la volaille soit meilleur marché, bon nombre des nôtres qui touchent des salaires ou des revenus élevés croient avoir le droit de manger des bifteks, des rosbifs, etc. Par conséquent, ils les achètent, monsieur l'Orateur, et même compte tenu du pouvoir d'achat d'aujourd'hui en comparaison d'il y a dix ans, ces morceaux de choix ne sont pas d'un coût disproportionné à leurs gains. Ils rapportent à la maison les bifteks et les rosbifs et laissent sur le comptoir le poulet, la dinde et le porc, même s'il sont dans bien des cas, aussi nourrissants et bien meilleur marché. Comme on n'achète pas ces produits, il s'en crée un excédent.

Si nous adoptons une telle attitude, ainsi que le gouvernement, le Canada n'a pas besoin d'industrie agricole. Nous pouvons vivre grâce aux denrées alimentaires produites dans l'esclavage, dans toutes les parties du monde, et ainsi conserver notre niveau de vie élevé aux dépens des pauvres. Mais alors, ne devrions-nous pas agir de même à l'égard de tout le reste, y compris les produits finis et ceux qui les fabriquent? Pourquoi ne pas simplement enlever les barrières et laisser les gens entrer ici en toute hâte, comme lorsqu'il s'agit des tomates et de bien d'autres produits? Les députés savent que ce serait absolument le chaos si nous nous prêtions à un tel régime. Mais, nous le faisons dans le commerce d'alimentation, aux dépens de quelques-uns, aux dépens non pas seulement des producteurs, mais aussi des consommateurs. Il faudrait modifier l'ensemble de notre politique concernant les importations et les exportations de façon que ceux qui en sont touchés aient leur mot à dire. Ils en ont plein le dos d'être des pions sur l'échiquier du gouvernement et des économistes et j'ajouterai même que depuis mon élection à la Chambre, voilà bientôt dix ans, je n'ai jamais constaté qu'un économiste ait eu raison. Je pourrais en dire beaucoup plus sur le libre-échange et les libres-échangistes, mais je me bornerai, monsieur l'Orateur, à rappeler que ces derniers n'existent pas. Tout dépend de quel côté de la barrière on se trouve.

Je voudrais également aborder d'autres questions. La première a trait à la nouvelle loi sur l'assurance-chômage et à la controverse qui s'est engagée au sujet de son application. Tout bien pensé, je dirai en premier lieu que les responsables de cette loi ont fait et font toujours du bon travail compte tenu des circonstances. J'ai personnellement pris soin de nombreuses plaintes concernant des retards dans les paiements. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de me rendre au bureau de l'assurance-chômage de Windsor pour voir comment il fonctionnait. Je suis convaincu que les fonctionnaires font du bon travail, compte tenu des circonstances. Les appels que nous recevons, ou du moins ceux que je reçois, puisque ma femme enregistre les appels à domicile pendant que je suis ici, ont considérablement diminué durant ces deux dernières semaines.

• (1550)

Ce qui me chiffonne de la part des critiques du plan, des media, des hommes politiques des autres partis et de certains membres de notre propre formation politique, c'est qu'ils passent toujours sous silence les aspects favorables du programme tels que l'augmentation des prestations hebdomadaires ou en cas de maladie, les prestations de grossesse ou celles qui sont accordées à ceux qui ont la malchance d'être blessés en se rendant à leur lieu de travail et qui ne sont pas couverts par leur propre régime d'assurance contre les accidents du travail, ainsi que plusieurs autres avantages qui touchent un grand nombre. Je suis certain qu'on finira par admettre que notre plan d'assurance est l'un des plus efficaces et des plus perfectionnés du monde. J'aimerais également que les critiques disent au public que le nombre de ceux qui ont subi des contre-temps ou des épreuves inutiles ne représente qu'un pourcentage négligeable par rapport aux milliers qui touchent des prestations d'assurance-chômage. Nos fonctionnaires des bureaux locaux ont travaillé dur et longtemps pour venir en aide à ces personnes qui, selon moi, ont tout de même la bonne fortune d'avoir droit à des prestations d'assurance-chômage en vertu d'un régime supérieur à tous ceux qui l'ont précédé.

Je veux mentionner certaines critiques qu'on a exprimées à propos de nos lois actuelles sur l'immigration et parler de ces inconnus à qui la presse attribue ces critiques. Les auteurs de ces articles semblent oublier un aspect important à mon avis. C'est que dans une démocratie, les députés ont encore leur mot à dire à propos des lois. Nous sommes au courant de ce qui se passe. Nous ne devrions pas être forcés d'adopter une loi, surtout pas en nous basant sur le rapport Sedgwick des conservateurs. Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais rien lu d'aussi fantaisiste sur l'immigration et sur les immigrants. J'ai été élevé dans un quartier plein d'immigrants de toute sorte, et dans ma famille, j'ai une belle-sœur finlandaise, une autre qui est hongroise, un beau-frère roumain, deux autres qui sont allemands, une belle-sœur huguenote, une autre écossaise, et j'ai épousé une Yougoslave d'origine allemande.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Je crois être en mesure de rédiger un bien meilleur rapport que celui de M. Sedgewick, ou du moins

un rapport bien plus réaliste. Puisque je parle des immigrants, je pourrais évoquer certains des propos énoncés par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) lorsqu'il a parlé de la royauté, et ainsi de suite. Les immigrants que je connais, moi, tout ce qu'ils veulent, c'est être reconnus en tant que Canadiens, et rien d'autre, uniquement en tant que Canadiens et, dans la plupart des cas, ce sont de bien meilleurs Canadiens que nous. Si nous appliquions les théories contenues dans le rapport Sedgewick, notre pays n'appartiendrait qu'à une petite minorité égoïste triée sur le volet. Mais aussi longtemps que je serai député je combattrai ce genre de conservatisme dont nous n'avons nul besoin au Canada.

J'aimerais dire quelques mots à propos de la pollution, plus particulièrement de la pollution à l'échelle internationale, mais je tiens tout d'abord à dire au gouvernement qu'il a donné l'exemple au monde entier en adoptant des mesures et des lois visant à enrayer la pollution chez nous. J'ai assisté avec quelques autres députés à une réunion sur les problèmes du milieu qui s'est tenue en juin dernier en Allemagne et à laquelle participaient des représentants de 22 autres pays et entre autres de certains des pays d'Europe les plus avancées dans ce domaine. Il ne fait aucun doute que nous sommes bien en avance sur eux. Certains d'entre eux n'ont pas même soulevé le couvercle si on considère ce que nous faisons au Canada. La région que je représente est délimitée de trois côtés par la frontière canado-américaine. Ces frontières ou limites sont le lac Saint-Clair, la rivière Détroit et le lac Erié. Je n'ai pas besoin d'en dire beaucoup plus long pour faire comprendre que je suis plus optimiste que la plupart des gens qui se veulent à la page quant aux possibilités de récupération de cette région qui permettrait de la rendre, dans son état premier, à l'homme, à la faune et à la flore. Nous savons que les choses vont beaucoup mieux à l'heure actuelle qu'elles n'allaient il y a cinq ans mais ce qui nous a le plus déçus fut l'annonce qui nous apprenait récemment que le gouvernement des États-Unis avait décidé de limiter ses dépenses de nettoyage de la partie américaine du lac. Il est rassurant d'entendre notre propre ministre responsable de l'environnement déclarer que lors de sa visite en avril, le président des États-Unis signera avec le Canada un accord visant l'accélération de ce programme.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Je suis au regret d'interrompre l'honorable député mais je dois l'informer que son temps de parole est écoulé. Il peut poursuivre s'il obtient le consentement unanime de la Chambre. La Chambre consent-elle à permettre à l'honorable député de poursuivre ses observations?

Des voix: D'accord.

M. Whelan: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je remercie les députés de la Chambre des communes. En vérité, lorsque l'on pense à la région que je représente, à la quantité de pollution dans l'eau et au fait que les Américains, qui ne détiennent que 50 p. 100 des droits sur l'eau, ont provoqué 90 p. 100 de la pollution, il est grand temps qu'ils prennent certaines mesures. Dans notre région, nous sommes fatigués de leur pollution et les personnes que je connais aux États-Unis sont lasses de l'inaction de leur gouvernement. Je peux mentionner immédiatement la pollution par le bruit. A l'endroit où je demeure, je subis la pire pollution par le bruit de leurs avions qui utilisent l'aéroport métropolitan de Detroit; le territoire canadien sert de couloir aérien pour pratiquement tous les vols dirigés vers l'est des États-Unis. Cela représente un grand nombre de vols car l'aéroport métropolitan de Detroit est l'un des plus actifs en Amérique du Nord. Il faudrait y mettre un terme.

Je voudrais dire un mot ou deux sur le pacte de l'automobile. J'ai déjà donné mon opinion sur le pacte en question. J'étais député lorsqu'il a été signé. J'ai eu certaines discussions avec mes collègues dans ce domaine, ainsi qu'avec des personnes intéressées et je suis sûr que le pacte de l'automobile ou le même genre d'accord sera signé, de façon à développer l'industrie plus que jamais. Il est intéressant de noter ce qu'a déclaré hier à Saint-Thomas le président de la Ford Motor Company of Canada, M. Bennett. Son principal sujet d'inquiétude n'était pas le pacte de l'automobile mais le nombre d'automobiles importées au Canada et le fait qu'elles faisaient concurrence à sa société. Si davantage de Canadiens étaient disposés à acheter des automobiles construites en Amérique du Nord, nous serions dans une meilleure situation.

Je crois que le Canada est un grand pays. Nous avons nos problèmes, mais si nous les comparons à ceux du Vietnam, du Pakistan, du Moyen-Orient et de l'Irlande, ils sont vraiment insignifiants. Notre pays a un grand avenir. Celui des Canadiens sera encore plus grand si le gouvernement accepte certaines de nos humbles suggestions. Socrate disait—et je parle ici, comme lui, de l'agriculture—que lorsque la terre reste nue et ceux qui la cultivent souffrent, tout en souffre également.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, il m'est agréable d'avoir l'occasion de participer à ce débat. Nous en sommes à la quatrième session de la ving-huitième législature. Nous avons observé l'activité législative du gouvernement depuis trois sessions, et dans le présent discours du trône, nous trouvons l'esquisse des mesures législatives proposées pour la présente session. En se fondant sur l'activité du gouvernement depuis plus de trois ans et demi et sur les propositions que nous sommes à examiner, la population canadienne devrait être en mesure de juger si le gouvernement actuel a été bénéfique ou non pour le Canada. A mon avis, la foi et l'espoir manifestés par un grand nombre de Canadiens après l'élection de 1968 ont été détruits par le programme et la politique stériles du gouvernement. Ce qui semblait être au début une façon nouvelle et revigorante d'aborder nos difficultés nationales s'est transformé en un cauchemar économique pour la majorité des Canadiens.

• (1600)

Pendant la dernière campagne, le slogan électoral du parti libéral était «La société juste». Je suppose que tout dépend en grande partie de la manière dont on définit ce qu'est en réalité une société juste et comment on peut y parvenir. A mon avis, toute société juste devrait pouvoir fournir un emploi avec un revenu raisonnable pour tous les Canadiens capables et désireux de travailler. Elle devrait pouvoir loger convenablement toute la population et assurer à tous les Canadiens, spécialement à ceux qui sont à la retraite ou incapables de travailler, un niveau de vie convenable, y compris tous les services de santé nécessaires.

A mon avis, bien d'autres éléments contribuent à une société juste au Canada, y compris le droit de tout citoyen à une solide éducation, le droit de vivre dans un environnement propre et non pollué et le droit que nous avons, nous et nos enfants, de rester maîtres chez nous, économiquement et politiquement. La société juste ne doit pas manquer d'envisager un régime équitable d'impôts et le judicieux emploi de nos abondantes ressources naturelles pour le bien général de la nation tout entière, y compris de

nos indigènes. Il y a lieu aussi de considérer le rôle que le Canada doit jouer dans les affaires internationales sans oublier la tâche que nous avons d'aider les pays en voie de développement et les fonctions qu'à mon avis le Canada doit assumer à titre indépendant, surtout aux Nations Unies dans la recherche de la paix mondiale.

Si j'examine le gouvernement Trudeau et sa devise d'une société juste en tenant compte des divers points que j'ai soulevés, je me vois obligé de conclure que le Canada ne se trouve pas plus rapproché de la société juste en 1972 qu'il l'était lors de l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel en 1968. De fait, sous bien des rapports nous nous trouvons plus éloignés que jamais de ce but. J'aimerais traiter plus à fond de plusieurs points que j'ai soulevés pour montrer que le slogan de la campagne électorale de ce gouvernement en 1968 visant à une société juste ne répond certes pas aux espérances de la plupart des Canadiens.

Examinons d'abord la situation tragique qui découle du chômage. Les chiffres les plus récents indiquent qu'à la mi-janvier, il y avait 665,000 chômeurs au Canada, ce qui représente 7.7 p. 100 du total de la population active. Le taux de chômage enregistré dans les provinces atlantiques était de 12.9 p. 100 de la population active, celui de la province de Québec, de 9.8 p. 100 et celui de la Colombie-Britannique, de 8.7 p. 100. En Ontario et dans les provinces des Prairies, le taux s'établissait à 5.8 p. 100. Tout cela prend une tournure de tragédie nationale, en plus d'indiquer nettement que les programmes et les politiques économiques du gouvernement actuel sont tout à fait insuffisants. Il y a bien loin de l'objectif à atteindre: un emploi pour tous les Canadiens qui veulent et sont capables de travailler.

Je ne blâmerais pas tellement le gouvernement actuel si nos problèmes de chômage n'avaient pas duré aussi longtemps, en grande partie parce qu'ils auraient été indépendants de la volonté de notre gouvernement. Mais ce n'est pas le cas. En 1970, le gouvernement a, de propos délibéré, mis en œuvre une politique économique orientée de façon à créer le chômage des masses. C'est alors que le premier ministre a annoncé au pays qu'il tolérerait un taux de chômage de 6 p. 100 pour tenter de juguler l'inflation. Il a réussi au delà des plus belles espérances à forcer le licenciement de dizaines de milliers de Canadiens et pendant plusieurs mois de la dernière partie de 1970, l'inflation a été tenue en échec.

Mais quelle est la situation actuelle, monsieur l'Orateur? En 1971, le coût de la vie a augmenté de 5 p. 100, la hausse annuelle la plus forte en dix ans. En 1971 aussi, l'indice du chômage est le plus élevé que nous ayons eu depuis au moins 16 ans. Je n'ai pas les statistiques antérieures à cette date. Je dois cependant signaler qu'un chômage en hausse constante a été l'une des principales caractéristiques du gouvernement depuis qu'il est entré en fonction, il y aura bientôt quatre ans. Nous constatons qu'en 1967 et 1969 le chiffre moyen des chômeurs au Canada a été de 315,000. En 1970, il atteignait 495,000 et en 1972 la moyenne était de 552,000 Canadiens en chômage.

Le gouvernement a essayé de minimiser la crise du chômage au Canada. Le premier ministre et d'autres députés ont invoqué avec volubilité des augmentations au-dessus de la normale de la population active et des taux de participation par comparaison avec la période allant de 1963 à 1967. L'étude des statistiques établit nettement que l'augmentation de la population active au cours de la période allant de 1968 à 1971 a été considérablement inférieure au rythme de 1963-1967, et l'augmentation des taux de participation aussi. Le chef de notre groupe a entièrement réfuté cet argument du gouvernement dans son exposé du 18 février au cours du débat sur le discours du trône, et je ne reviendrai donc pas là-dessus.

Au sein du monde occidental, c'est nous qui avons le taux de chômage le plus élevé. Dans la plupart des cas, il est possible d'imputer aux mesures et aux programmes du gouvernement actuel les difficultés auxquelles nous nous heurtons. Dans certains cas, ce sont les mesures économiques prises, il y a de nombreuses années, par les vieux partis qui sont à l'origine de nos maux. Je songe à cette pratique de longue date consistant à expédier à l'étranger nos matières premières pour les usiner. Le chômage que nous connaissons actuellement est dû, pour une large part, au fait que les gouvernements successifs, y compris le gouvernement actuel, ont été incapables de modifier cet état de choses.

Rien n'indique que le gouvernement actuel ait tiré la leçon de cette rude expérience économique qui a réduit au chômage des centaines de milliers de Canadiens et bouché, au Canada même, l'horizon professionnel de nombreux jeunes pleins de talent. Cependant, j'ai l'espoir que les Canadiens vont finir par se rendre compte qu'il importe d'adopter une approche tout à fait nouvelle en ce qui concerne la mise en valeur de nos ressources naturelles. Ce n'est certainement pas du gouvernement actuel que j'escompte une telle approche, vu qu'il ne s'est guère manifesté dans ce sens depuis trois ans et demi, et pas davantage dans les mesures qu'il compte proposer au cours de cette session de la 28e législature.

Je parlerai brièvement de la situation actuelle de l'assurance-chômage et de ses effets sur nos chômeurs. En guise d'introduction je dois vous dire que j'ai pu aider des centaines de personnes et que j'ai été pleinement soutenu par le personnel de l'assurance-chômage. Je dois dire que les employés des bureaux d'assurance-chômage de ma région et des régions avoisinantes m'ont fortement assisté et je peux vraiment louer le travail qu'ils ont accompli pour aplanir les difficultés qu'on m'a signalées. L'application de la nouvelle loi sur l'assunce-chômage a, toutefois, été insatisfaisante. Depuis son entrée en vigueur en juin 1971 il est devenu de plus en plus évident que ses dispositions administratives avaient été maladroitement conçues. Je ne puis partager l'avis de certains ministériels et dire que seul un pourcentage relativement faible d'ouvriers se trouvent visés. La majorité des demandes ont subi des retards de loin supérieurs aux délais promis. Un petit pourcentage de travailleurs ont vu l'étude de leurs demandes complètement bloquée et ont éprouvé de grandes difficultés à faire redresser la situation. Je connais un grand nombre de chômeurs qui ont vécu pendant des mois sans prestations et en ont énormément souffert.

• (1610)

Pour la première fois de leur vie bien des travailleurs ont dû demander de l'aide à l'assistance publique. Ils ont été humiliés de voir disparaître leur crédit et de ne pouvoir payer leurs factures. Ce fiasco administratif a provoqué chez bien des Canadiens de l'amertume et de la colère contre la façon dont le gouvernement administre la nouvelle loi sur l'assurance-chômage. Tous les députés ont eu affaire à des problèmes similaires dans leurs circonscriptions. Nous avons découvert bien des raisons pour les retards excessifs subis par les requérants et nous en avons averti le ministère et les fonctionnaires intéressés.

Je suis convaincu que le travail des députés a contribué à rendre cette nouvelle mesure plus praticable. J'espère que le comité qui étudiera ce problème aboutira à des recommandations valables quant aux amendements à apporter à la loi sur l'assurance-chômage et aux règlements en découlant. Cependant, j'estime devoir soulever actuellement différentes questions.

Une des pricipales raisons des difficultés que provoquent les demandes d'assurance-chômage est dû aux formules de demande excessivement compliquées. Si le requérant commet une erreur en la remplissant, il s'expose à toute une série de longs retards. En général, on trouve les formules compliquées et le ministère devrait les revoir et les simplifier. Selon un vieux dicton, mieux vaut prévenir que guérir et c'est indiscutablement valable pour les formulaires de demande d'assurance-chômage.

Dans notre région, le ministère a centralisé le service des dossiers à Kelowna. Il n'y a aucune façon rapide de consulter le dossier d'assurance-chômage d'un réclamant et de rétablir les faits en cas d'ennuis. Pourquoi ne peut-il pas y avoir un service central de dossiers dans les Kootenays pour accommoder les travailleurs de cette région? Je crois que le ministère s'adonne à une trop grande centralisation dans le cas de la Commission d'assurance-chômage dans l'espoir de réduire les frais d'administration. Il y aura toujours une gamme de problèmes avec les réclamations d'assurance-chômage et on devrait peut-être étudier à fond la question de la décentralisation des dossiers pour voir si des changements s'imposent.

Un des facteurs responsables des retards à traiter les réclamations est le fait qu'on doit connaître les gratifications de vacances et les indemnités de cessation d'emploi avant de pouvoir ajuster les réclamations. Je crois qu'on devrait modifier la loi au cours de la présente session et que ces deux sources de revenu ne devraient pas figurer à titre de rémunération dans les dispositions de la loi. Notre parti a demandé ce changement en juin dernier, mais il a essuyé un refus de la part du gouvernement. Toutefois, il y a certainement assez de preuves maintenant, huit mois après l'entrée en vigueur de la loi, pour que tous se rendent compte que l'inclusion des gratifications de vacances à titre de rémunération est une mesure rétrograde et injuste. J'ai reçu de nombreuses plaintes et protestations de la part d'individus et de syndicats de toutes les régions de ma circonscription au sujet de l'inclusion des gratifications de vacances et des indemnités de cessation d'emploi comme rémunération dans la nouvelle loi.

Étudions brièvement le problème. Les organisations ouvrières se sont battues pendant des années pour obtenir les gratifications de vacances. Ces dernières étaient destinées à aider tous les travailleurs et leurs familles à prendre des vacances annuelles. Les dispositions de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage refusent ce droit aux malheureux qui sont sans travail. Je crois que c'est une mesure rétrograde et que nous devrions supprimer cette injustice en modifiant la loi. A l'heure actuelle, un ouvrier qui perd son emploi doit épuiser ses indemnités de vacances à un taux hebdomadaire déterminé d'avance avant de pouvoir entamer son délai de carence de deux semaines pour toucher les prestations d'assurance-chômage. Il s'agit en fait d'une vérification des ressources.

L'indemnité de vacances fait partie du salaire normal d'un ouvrier et ne doit pas être traitée différemment du reste. Qu'une petite partie de la rémunération de chaque heure de travail s'accumule en réserve à titre de pécule de vacances, cela ne regarde que la personne qui gagne cet argent. La loi ne devrait pas y toucher. Elle dit que l'employeur doit accumuler l'indemnité de vacances de l'ouvrier et la remettre à ce dernier, soit quand il quitte son emploi, soit quand il prend ses vacances annuelles. Pourquoi ces économies de vacances sont considérées comme de l'argent gagné après la fin de l'emploi, voilà qui est difficile à expliquer. Pas un sou de cet argent n'est gagné au cours de la période de chômage pendant laquelle le gouvernement le considère comme ayant été gagné. Elles devraient être applicables dans leur totalité à la période au cours de laquelle elles ont été gagnées, et ne devraient donc pas entrer en ligne de compte aux fins de l'assurance-chômage.

L'indemnité de cessation d'emploi ne devrait pas non plus être considérée, aux termes de la loi, comme faisant partie de la rémunération. On fait remarquer cela très clairement dans un mémoire récent du Congrès du travail du Canada, dont j'aimerais vous citer le passage suivant:

> L'indemnité de cessation d'emploi, en particulier, est versée selon diverses formules qui font l'objet de négociations et qui dépendent de la durée du service, et elles constituent donc un versement différé de salaire pour un travail accompli antérieurement à la date de fin d'emploi. A notre avis, on devrait la traiter de la même manière que les économies, qui, vous le savez, n'entrent pas en ligne de compte dans la décision d'accorder ou non des prestations à une personne. Refuser de verser des prestations d'assurance-chômage à un travailleur qui a perdu son emploi, et le forcer ainsi, pendant une période prolongée, à vivre de son indemnité de cessation d'emploi, c'est vraiment retourner le couteau dans la plaie.

L'indemnité de cessation d'emploi constitue en fait des économies laissées entre les mains de l'employeur, et je ne vois pas beaucoup de différence entre l'argent qu'une personne met à la banque et qui provient du chèque qu'elle a reçu de son employeur et ce genre d'économies accumulées qu'elle reçoit si son emploi se termine. Là encore, je propose que l'on modifie la loi, de manière à en éliminer cette distinction injuste dont souffrent bon nombre de Canadiens qui sont actuellement en chômage.

J'ai parlé tout à l'heure de la société juste au Canada, et j'ai dit ne pas être très satisfait du programme établi par le gouvernement actuel. J'ai fait remarqué les problèmes auxquels s'est heurté le gouvernement en matière de chômage. Franchement, j'estime qu'il n'a pas très bien réussi, et je suis persuadé qu'il y a des centaines de milliers de Canadiens qui pensent comme moi. Mais il y a aussi d'autres domaines qu'à mon avis, nous, en tant que législateurs, et la population canadienne devrions examiner pour voir si l'on réalise cet objectif d'une société juste, et pour voir si la législation adoptée et les mesures prises par le gouvernement au cours des quatre dernières années nous ont rapprochés de cet objectif.

Tout à l'heure, j'ai mentionné que le logement était un des besoins les plus pressants des Canadiens. Je n'hésite pas à dire que le gouvernement actuel a échoué lamentablement dans ce domaine, surtout pour ce qui est d'en fournir à ceux qui en ont le plus besoin, soit les pauvres qui habitent nos villes, ceux que nous classons souvent au seuil ou de la pauvreté ou en-deçà. Ils ne peuvent se permettre d'acheter ces unités domicilaires dont se glorifie le gouvernement. Nous devrions nous attaquer à la racine du problème du logement au Canada en nous assurant que ceux qui ont le plus besoin de logements sont les premiers à les obtenir. Mais ce ne fut pas là la méthode d'approche du gouvernement au cours des quatre dernières années. Il y a eu des initiatives pour ériger des unités domiciliaires publiques, mais elles sont restées bien en-deçà des besoins.

• (1620)

Nous n'avons qu'à consulter les recommandations du groupe d'études sur le logement, qui s'est déplacé d'une extrémité à l'autre du pays pour examiner les besoins en logement des Canadiens. Pourtant nous voyons en 1972 que l'administration actuelle n'a fait aucun cas de la vaste majorité de ces recommandations. Nous connaissons tous les taux excessifs d'intérêt, les prix excessifs des terrains, et aussi le peu de chance qu'ont les gagne-petit de posséder une maison à eux. Depuis quatre ans, le gouvernement n'a presque rien fait pour régler ce problème.

J'aborde maintenant la question de la propriété canadienne, c'est-à-dire comment être maître chez soi. Qu'est-il arrivé sous le gouvernement Trudeau depuis 4 ans? Plus que jamais auparavant des entreprises canadiennes appartiennent à des étrangers. Depuis quatre ans, des étrangers ont pris possession de 200 autres grandes entreprises. Il est inutile de se leurrer à ce sujet. Ceux qui dominent l'économie du pays dominent aussi sa destinée. Ce doit être parfaitement clair pour tous.

Il est question du problème de la propriété étrangère dans le discours du trône, mais rien n'indique quelle sera la teneur de la mesure législative, dans quelle mesure ses dispositions seront restrictives et si elle sera efficace. Je regrette que l'industrie secondaire ait été négligée par nombre de gouvernements antérieurs. On peut reprocher aux conservateurs comme aux libéraux l'absence d'industrie secondaire au Canada, la cession progressive de nos vastes ressources à des étrangers au point où le Canada est presque simplement une source de matières premières pour les autres pays. Tout cela est inexcusable quand on constate que beaucoup de jeunes formés dans nos universités ne peuvent trouver d'emploi dans leur propre pays. Cette question sera très importante lors des prochaines élections. Nous exigerons des mesures aptes à nous permettre de reprendre en main notre économie, d'être maîtres chez-nous, de décider si nos matières premières seront ouvrées ici dans des industries à concentration de main-d'œuvre en vue de fournir ainsi des centaines de milliers d'emplois aux jeunes Canadiens qui en ont désespérément besoin.

Qu'a-t-on fait à ce sujet? On en a beaucoup parlé, mais on n'a absolument rien fait. Mais avec des élections d'ici quelques mois, l'administration va sûrement dresser un programme dans l'espoir de leurrer le peuple canadien une fois de plus. Je suis convaincu que bien trop de Canadiens comprennent les anciens programmes du gouvernement pour qu'ils se laissent prendre au jeu encore une fois.

A mon avis, il n'y a pas de société juste sans un système fiscal équitable. Le nôtre l'est-il? Lors de la dernière session, nous avons adopté un projet de loi sur la réforme fiscale. Nous y avons apporté des modifications heureuses. Mais avons-nous établi le système fiscal équitable qui favoriserait la création d'une société juste? Non. J'ai ici un tableau de statistiques qui a été préparé par un ancien membre du cabinet et qui indique le genre de fiscalité que nous connaissons depuis des années et qui n'a pas été corrigé. Si le public était mis au courant de cette réalité, il la trouverait des moins acceptables.

En ce qui concerne les carburants minéraux, les sociétés qui exploitent ce secteur de l'industrie minière ont réalisé des profits comptables de 795 millions de dollars au cours de la période 1965-1968. Les sociétés pétrolières sont presque toutes sous contrôle étranger et n'ont payé en impôts que 5.7 p. 100 de leurs profits comptables. Sur ces 795 millions de dollars de profits comptables elles n'ont payé des impôts que pour 45 millions de dollars. Est-ce là un système fiscal équitable? Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à s'en prendre aux personnes qui se situent aux paliers moyens d'imposition, prélevant des centaines de dollars sur leurs chèques de paie? Ces compagnies de pétrole et de gaz quitteront le Canada quand nos ressources seront épuisées. Le gouvernement s'est-il préoccupé de sauvegarder les intérêts des Canadiens à cet égard? Il est absolument absurde de prétendre qu'il l'a fait. L'extraction minière au cours de la même période de 1965 à 1968 a enregistré des bénéfices comptables de 1,707 millions de dollars et n'a payé que 222 millions en impôts, au taux de 13 p. 100. Cependant, le gouvernement parle de la société juste. A mon avis, on ne peut avoir de société juste au Canada sans un régime fiscal équitable.

Mon temps de parole est presque écoulé, monsieur l'Orateur. J'aborderai à une date ultérieure plusieurs autres questions, notamment l'environnement. J'ose espérer que, lorsque le présent débat aura pris fin et qu'on présentera des projets de loi fondés sur les propositions du discours du trône, le gouvernement sera disposé à accepter de bons amendements à ses bills, car je suis persuadé que bon nombre d'entre eux auront grand besoin d'être modifiés.

• (1630)

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je commencerai par féliciter le député de Bruce (M. Whicher) et le député de Trois-Rivières (M. Lajoie), motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône pour leurs propos intéressants et vivifiants. Je crains que la suite ne soit pas restée à la hauteur de leurs normes car les interventions me semblent avoir suivi le cours traditionnel des débats sur des discours du trône, c'est-à-dire que le gouvernement et toutes ses œuvres sont glorifiés par les députés de ce côté-ci de la Chambre et il ne vient rien de l'autre côté de la Chambre si ce n'est des condamnations et du négativisme. J'imagine que la population du pays se verrait heureusement surprise si cette vieille habitude était brisée un jour. Je parle au nom d'une seule circonscription au cours du présent débat, et j'ai l'intention d'innover car je me propose, au nom de mes électeurs, de critiquer les programmes du gouvernement.

D'abord, monsieur l'Orateur, je me dois de parler à la Chambre de la question qui par-dessus toutes les autres est le sujet de discussions, de grande controverse et d'inquiétude dans ma circonscription: il s'agit de l'application du programme de bilinguisme du gouvernement dans la Fonction publique du Canada. On en discute presque comme s'il existait deux mondes distincts dans notre ville. D'une part, on trouve le mince vernis des hauts fonctionnaires, des pontifes des media, et des autres qui voient dans le programme un réel succès. Un air d'euphorie semble planer sur leurs discussions; de fait, bon nombre d'entre eux voient presque un acte de mauvaise volonté, de méchanceté, dans la moindre critique.

D'autre part, et je dois à regret signaler que ce deuxième groupe est majoritaire, un grand nombre de fonctionnaires et de citoyens s'inquiètent de plus en plus des implications du programme et de la façon dont il est mis en œuvre dans la pratique. S'appuyant sur des faits indéniables, ils jugent le programme insatisfaisant. Ainsi, ce grand fossé existe dans notre ville et la soudure se fait rarement, bien qu'elle se soit faite jusqu'à un certain point grâce aux commentaires intéressants sur le sujet que faisait le commissaire aux langues officielles dans son premier rapport.

A mon avis, monsieur l'Orateur, les problèmes créés par la mise en œuvre du programme du bilinguisme sont graves et le Parlement ne peut se permettre de les ignorer. Nous sommes en droit de nous demander pourquoi ces problèmes ont surgi et quelles mesures concrètes il y aurait lieu de prendre pour les régler. Nous étions ici il y a trois ans et demi, lorsque la loi sur les langues officielles fut adoptée dans une atmosphère de bonne entente extraordinaire qui promettait beaucoup quant aux bonnes relations à venir dans notre pays. Le programme reçut l'appui des chefs de tous les partis et certes l'appui de tous les groupes et secteurs du public. Ce que nous avons tenté de réaliser, c'est un degré de bilinguisme qui permettrait à des citoyens, que leur origine soit anglaise ou française, de communiquer dans leur propre langue avec le gouvernement fédéral. Je crois que personne alors, ni maintenant, ne mettrait en doute l'opportunité de cet objectif ni son importance quant à la survie de notre pays, ni son importance égale quant à la mesure de justice à instaurer dans la vie des citoyens des deux groupes linguistiques qui habitent notre pays.

Je dois déclarer que cet objectif est maintenant menacé à cause des moyens pris pour y parvenir. A titre de représentant d'une circonscription peuplée de fonctionnaires et qui est près d'ici, je vois très bien le mécontentement croissant qu'inspire cette politique. Par exemple, il y a un an, j'ai envoyé à mes commettants un questionnaire qui revêt une certaine importance du fait que 25 p. 100 de mes commettants y ont répondu. Une des questions que je posais était celle-ci: «La politique du gouvernement en matière de bilinguisme est-elle satisfaisante dans l'ensemble?» Seules 1,827 personnes ont répondu oui, et plus du double, soit 4,022, ont répondu non, alors que 1,833 étaient indécises. Nombre d'exemplaires me furent renvoyés portant certaines observations. J'ai été alors encore plus convaincu que jamais que la politique du gouvernement en matière de bilinguisme était non seulement mal comprise, mais aussi considérée comme déplorable, dans plusieurs aspects de son application.

Chez moi, j'ai cherché à m'acquitter au mieux de mes fonctions de député en rencontrant mes commettants le plus souvent possible, ce qui m'a été relativement facile étant donné que ma circonscription est située tout près. J'ai constaté, surtout depuis un an et demi, que la première et, à vrai dire, parfois la seule question soulevée lors de mes fréquents contacts avec mes commettants, était le bilinguisme. Je suis constamment appelé à expliquer, défendre, commenter ou critiquer cette politique et à renseigner les gens sur celle-ci. J'ai cherché à demeurer impartial et à ne pas condamner d'emblée toute initiative ni d'autre part, à louer exagérément les mesures prises par le gouvernement actuel. Je constate que mes commettants envisagent dans ce même esprit de justice et d'équité l'application de cette politique. Si celle-ci est de plus en plus critiquée c'est que, de l'avis de bon nombre de gens, son application, à certains égards, a cessé d'être juste et équitable.

Ce n'est pas un sujet de discussion facile. D'une part, on m'accuse presque d'être étroit d'esprit par suite d'une déclaration publique et d'autre part j'ai été accusé l'autre jour par le député de Frontenac-Lennox-Addington (M. Alkenbrack) de m'incliner devant quelque puissance sinistre. Toutefois, j'ai tenté, et je dis cela même si le député n'est pas ici, de donner à mes propos une certaine cohérence. Les discours et les déclarations que je fais depuis deux ans sont là pour le prouver. Je me suis efforcé de trouver des moyens d'améliorer l'application de cette politique et je continuerai à le faire.

Monsieur l'Orateur, j'ai constaté qu'il s'agit d'une question qui ne se prête pas à une discussion à la Chambre ou aux comités. Je le regrette, mais si nous ne pouvons pas en parler ici comme il convient, nous ne sommes pas «sortis du bois». Il y a plus d'un an, il y a eu beaucoup d'émoi à la Chambre au sujet de certains aspects de cette politique. On a saisi le comité permanent des prévisions budgétaires en général de la politique du bilinguisme et des crédits de la Commission de la Fonction publique ainsi que de ceux d'autres organismes gouvernementaux connexes. Nous y avons entendu une foule de témoignages au sujet de l'application de cette politique, témoignages des plus informateurs et des plus importants. J'ai ensuite présenté au comité une motion qui se trouve consignée aux pages 28:33 et 28:34 du fascicule 28 des Procès-verbaux du 18 mai. J'y recommandais que le gouvernement revise cette politique et envisage sérieusement certains changements dont je parlerai un peu plus tard. A ma grande surprise, ma motion fut déclarée irrecevable. On a failli entendre le soupir de soulagement des représentants de tous les partis à ce comité car n'était-ce pas là décider de nous relever de la responsabilité d'étudier la question?

• (1640)

Il faut, je pense, nous préparer au Parlement à examiner cette politique sans aucune partialité. Nous devons la garder à l'étude, faute de quoi, divers arguments d'ordre émotif invoqués contre elle prendront plus de force, je pense, et ses opposants, qu'ils appartiennent à l'un ou l'autre groupe linguistique, seront ainsi mieux armés pour la contester.

Je voudrais examiner très brièvement, monsieur l'Orateur, quels sont les problèmes réels qui sont à la base du malaise actuel, des craintes et des incertitudes suscités par l'application de la ligne de conduite dans la Fonction publique. Il y a, d'abord et avant tout, l'engagement pris par deux premiers ministres: M. Pearson, en 1966, et le premier ministre actuel (M. Trudeau) en 1968, et qui n'a pas été réalisé en fait. Tous deux avaient déclaré, en effet, que l'application de cette ligne de conduite n'entraînerait aucun préjudice à la carrière de tout fonctionnaire unilingue. En vérité, les choses ne se sont pas passées ainsi. L'organe placé au sommet de la Commission de la fonction publique a prétendu que ce n'est pas ce que stipule la loi. Cet organe a dit, de plus, peu importe que le Parlement ait été induit à adopter cette loi en raison des promesses faites par ces deux premiers ministres, car, en tant qu'organisme d'appel de la Commission de la Fonction publique, il n'était pas lié par ces promesses. En réalité, on dit maintenant que la protection à accorder aux fonctionnaires est celle-ci: ils ne seront pas licenciés ou rétrogradés s'ils ne sont pas bilingues. Ce qui, à mon avis, est bien différent de l'engagement original selon lequel les occasions d'avancement dans la carrière ne souffriraient aucun préjudice.

A mon avis, comme je l'ai dit ailleurs, c'est dans ce secteur que se situent les principales difficultés à l'égard de cette politique, du fait que les fonctionnaires n'ont aucun droit d'appel contre les décisions fondamentales quant à la nécessité du bilinguisme pour certains postes. Ces décisions échappent à l'ensemble du processus d'appel. Ceux qui soutiennent qu'il n'y a pas eu de véritables réclamations, que les protestations contre la politique ne sont pas nombreuses, devraient ajouter que les intéressés ne disposent d'aucun moyen efficace de protester. Cela a

été nettement établi par les dirigeants de l'Alliance de la fonction publique, M. Claude Edwards et d'autres.

Voici encore un élément qui, à mon avis, a suscité beaucoup de mécontentement. Lorsqu'on a mis le programme en application, on a bien fait ressortir qu'on donnerait la possibilité d'apprendre la seconde langue à ceux qui le désiraient. Or, j'ai vu de nombreux cas de personnes qui ont effectivement suivi un cours de langue ou qui s'efforçaient de se faire inscrire à un tel cours et qui, lorsqu'il y a eu des possibilités d'avancement, ont constaté que, n'étant pas bilingues à ce moment-là, elles ne pouvaient en profiter.

La fixation de ce qu'il est convenu d'appeler des dates limites pour l'application de ces mesures est, selon moi, le troisième facteur qui a contribué à créer les difficultés présentes. Il semble qu'on se montre de plus en plus rigide quant à ces dates limites. Il règle aussi une certaine confusion quant à la politique en matière de bilinguisme. Le quatrième rapport de la commission BB proposait l'établissement d'un meilleur équilibre entre les groupes ethniques au sein de la fonction publique. Beaucoup de mes électeurs m'ont informé que la situation des fonctionnaires anglophones bilingues est rendue plus compliquée par les efforts déployés actuellement pour faire entrer un plus grand nombre de francophones dans la fonction publique. Les tests d'aptitude linguistique sont également une source de mécontentement et celui-ci se manifeste sous un double aspect. Ce mécontentement porte, tout d'abord, sur la nature même de ces tests. En second lieu—et cela tire davantage à conséquence—les services intéressés se sont montrés incapables de mettre au point des tests adaptés et applicables aux différents emplois ainsi qu'aux différents degrés de la fonction publique. Je n'ignore pas que des progrès ont été réalisés dans ce domaine, mais il me semble que l'on devrait activer les choses. Il reste encore beaucoup à faire.

Enfin, il n'y a pas d'organisme auprès duquel un fonctionnaire affecté par ce processus pourrait interjeter appel. Il ne lui est pas possible d'en appeler de la désignation d'un emploi, car c'est chose déjà faite, et ceux qui déclarent qu'il devrait interjeter appel manquent de réalisme. Il en appellerait d'une décision de son patron, de son supérieur hiérarchique. La plupart des fonctionnaires à qui j'en ai parlé croient, à juste titre selon moi, qu'il se nuirait en le faisant. Je répète qu'il n'y a pas de tribunal d'appel compétent, car la Commission de la fonction publique, dans la mesure où elle aurait pu intervenir, se l'est interdit pour les motifs que j'exposais tout à l'heure.

Résultat? Malheureusement, dans cette même ville, à l'heure actuelle, il y a de l'opposition, alimentée par la rumeur, contre cette politique. Certes, beaucoup de fonctionnaires insatisfaits de leur carrière expliquent leur insuccès par la politique du bilinguisme. Étant en contact presque quotidien avec des fonctionnaires et entendant à propos de ce programme des plaintes que je considère comme raisonnablement légitimes, je suis en mesure de réfuter l'argument selon lequel les incompétents et les mécontents sont les seuls à protester. En fait, et nous devons en tenir compte, il y a un nombre considérable de personnes raisonnables et impartiales qui s'inquiètent de plus en plus au sujet de cette politique et de son application, non seulement dans leur propre cas, mais dans la Fonction publique en général.

Monsieur l'Orateur, on se demandera ce qu'il faut faire. Je prétends que nous n'avons pas à demeurer ici perplexes, la tête dans les mains. A mon avis, nous pouvons accomplir certaines choses. Et il faudrait les accomplir dès maintenant. Il n'est pas nécessaire qu'un comité parlementaire, une commission royale ou un autre organisme semblable fasse une enquête prolongée. Le rapport de M. Keith Spicer, commissaire des langues officielles, montre, aux pages 92 et 93, où pourrait commencer l'étude en vue d'une réforme positive. Il a formulé à nouveau ses principaux points dans un discours qu'il a prononcé récemment au Seneca College. Il a mis l'accent sur ce qu'il considère être l'angoisse, la crainte et la préoccupation des fonctionnaires concernés par la mesure. Il dit qu'il est plutôt ridicule qu'une mesure qui devait, au moment de son instauration, devenir un instrument de justice, semble maintenant être, pour certains du moins, un instrument d'injustice. Il propose que la mesure soit appliquée d'une manière très modérée. Il a également mentionné trois autres choses qu'il faudrait faire et je propose à la Chambre de les examiner.

• (1650)

En premier lieu, si l'on décide qu'un poste doit devenir bilingue, la décision devrait être prise d'avance. Il dit qu'il faudrait le faire six mois avant que le poste soit censé être vacant. Cela peut amener des difficultés dans certains secteurs, mais on s'accorde pour dire, chez les représentants des syndicats de la fonction publique à qui j'en ai parlé, que si ce régime de nomination à un niveau supérieur était vraiment mis en application, une bonne partie du mécontentement manifesté vis-à-vis cette politique disparaîtrait. Nous éliminerions certainement les conflits internes qui semblent surgir dans certains ministères lorsque des postes portant à promotion sont libres et qu'il faut décider si le poste en question sera unilingue ou bilingue.

La deuxième proposition de M. Spicer est la suivante. Si une personne mérite par son ancienneté et par son travail d'être promue à un poste qui a été déclaré bilingue, ce poste devra lui être accordé provisoirement pendant un certain temps durant lequel elle pourra acquérir les connaissances nécessaires dans l'autre langue. M. Spicer propose une période d'au moins 18 mois.

Troisièmement, il s'étend sur la nécessité de classifier les différents postes et services de la fonction publique pour que l'examen de langues réponde à chaque catégorie. Cela offrirait certainement beaucoup d'options aux fonctionnaires et apaiserait leurs craintes.

Je voudrais faire deux autres propositions. D'abord, les promesses de M. Pearson et du premier ministre doivent être légalement reconnues. Ensuite, nous devrions étudier la possibilité de créer une nouvelle forme d'instance d'arbitrage. On pourrait faire appel à des fonctionnaires des échelons supérieurs ou même retraités jouissant d'une excellente réputation et d'une longue expérience. Ils pourraient examiner le cas général de personnes qui se croient victimes de cette politique. On pourrait aussi revenir sur le classement des postes en matière de bilinguisme, classement qui, leur semble-t-il, a été préjudiciable.

Au-delà de cette Chambre, d'autres problèmes deviennent de plus en plus apparents pour ceux d'entre nous qui habitent la région de la capitale. En un certain sens, la région de la capitale est devenue une aire d'expérimentation de cette politique. Si le pays doit connaître le succès, il nous faut d'abord le connaître ici même. Premièrement, bien des gens que j'ai rencontrés se disent très inquiets de voir que dans les écoles publiques et secondaires de la ville, du moins celles que fréquentent les enfants anglophones, la formation bilingue en soit à un stade des plus primitif. J'ai longtemps cru, puisque c'est la politique du gouvernement fédéral qui a créé une telle situation, que nous devrions être prêts à franchir les barrières constitu-

tionnelles et soutenir l'enseignement bilingue dans les écoles élémentaires et secondaires de la région. Nombreux sont ceux qui pensent qu'alors ils pourraient avec plus de courage envisager l'avenir, et leurs problèmes avec plus de sérénité.

Deuxièmement, l'évolution de notre ville vers un bilinguisme de plus en plus marqué entraîne des difficultés pour le secteur privé. Le secteur privé n'est pas comme le secteur public, qui a le souci de ses employés et est obligé officiellement et moralement de s'occuper d'eux. J'ai entendu parler, comme d'autres, sans doute, d'employés qui ont été subitement congédiés parce qu'on avait décidé de rendre telle ou telle opération bilingue. On me le confirme. La question a été soulevée et discutée à une réunion publique parrainée il y a quelques semaines par Radio-Canada. Bien des gens sont tombés en chômage parce qu'ils ne sont pas bilingues. Et maintenant, sous l'égide du ministère de la Main-d'œuvre et d'autres organismes fédéraux, ils ne peuvent même pas suivre un cours élémentaire de langue qui les rendrait peut-être aptes à poursuivre leur ancienne carrière. Ces cours de langue devraient s'ajouter à ceux qu'offre le ministère.

Le temps va me manquer. J'aurais pu parler de bien des choses tels que les problèmes agricoles, récréationnels et commerciaux de ma circonscription. Néanmoins, j'ai traité d'une façon aussi approfondie et équitable que possible de cet important problème national. Si nous ne les résolvons pas comme il se doit dans la région d'Ottawa et si nous continuons à ne pas admettre le problème qui se pose la situation deviendra intenable dans tout le pays. Je possède la preuve, comme certainement d'autres députés, que cette question provoque des inquiétudes ailleurs dans le pays. Dans la mise en œuvre de la politique de bilinguisme il nous faut admettre que nous traversons une crise de confiance. Le caractère équitable de cette politique provoque un scepticisme alarmant. Bien des explications fournies manquent de crédibilité.

Si les propositions modestes et sensées de M. Spicer et de moi-même étaient adoptées, nous progresserions énormément vers la solution des graves problèmes qui se posent à nous.

Des voix: Bravo!

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma contribution à ce débat aurait été plus valable si j'avais fait suite au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). Je lui exprime ma gratitude pour ce qu'il a dit. La flatterie est très recommandable, pourvu qu'on ne s'en délecte pas.

J'aimerais que tous les députés présents se délectent d'au moins deux mots prononcés par le ministre de l'Expansion économique régionale relativement à un sujet auquel je m'intéresse depuis plus de trois ans. C'est celui de la situation des mineurs de Cap-Breton employés par la Devco Corporation. Le ministre de l'Expansion économique régionale a fait état de mes instances ce qui est légitime et justifié.

Je suis très sensible à l'acceptation par les députés d'une pétition présentée à la Chambre sur ce sujet. J'apprécie également beaucoup les conclusions du comité permanent de la justice et des questions juridiques qui s'est montré favorable et unanime sur cette pétition.

• (1700)

Le ministre a dit que j'avais raison et que mes propos étaient justifiés, tous les députés présents ici aujourd'hui ont reçu de la correspondance de moi et pas un de ceux à qui j'ai parlé n'a trouvé à redire aux instances que j'ai présentées—y compris bon nombre de ministériels qui ont écouté assez attentivement ces instances—et c'est pourquoi je crois mon action justifiée. Mes remarques auraient pu tomber plus à point si j'avais pu suivre le ministre et rappeler à tous qu'il avait qualifié mes instances de légitimes et justifiées.

De toute évidence, elles seraient tombées plus à point si j'avais pu donner suite dans le cadre d'un débat aux renseignements qu'a révélés un décret du conseil adopté le 7 décembre et qui accordait une remise d'impôts à la Great Canadian Oil Sands Limited. C'est une société pétrolière américaine. J'en parle parce que la Sun Oil Company de Philadelphie détient la majeure partie du capital-actions et a financé une partie importante de la production. Cette société pétrolière s'est lancée dans le domaine littéraire et a immédiatement produit un best-seller, une histoire de malchance qui lui a rapporté 6 millions de dollars. Il n'y a pas un auteur encore vivant qui aurait pu faire mieux.

Une voix: Que dire de Clifford Irving?

M. MacInnis: Même Irving n'aurait pas pu faire mieux. Monsieur l'Orateur, je ne prétends pas vous raconter une histoire qui nous rapportera 6 millions de dollars, comme à la Great Canadian Oil Sands pour le récit de ses déboires, bien que je sois certain qu'elle vaille un prix Pullitzer. Nous pouvons la commencer avec la décision très récente de Devco. Elle est renversante. Elle est malheureuse. Elle engendrera de graves problèmes économiques et sociaux dans les villes minières du Cap-Breton. Vendredi dernier, en dépit de la mesure législative dont nous avions été saisis, en dépit des appels qu'ont fait bon nombre de gens, y compris un comité composé de représentants municipaux, provinciaux et syndicaux qui sont venus à Ottawa au cours des quelques dernières semaines, la société a fermé une autre houillère, cette fois-ci dans la ville de Glace Bay. Je prétends que c'est contraire à la mesure législative adoptée par cette Chambre et établissant la société.

Je me reporterai pour l'instant, au préambule du bill C-135, Loi établissant la société de développement du Cap-Breton où les mots-clés sont «la réadaptation et la modernisation». Aucune tentative n'a été faite, monsieur l'Orateur, en vue d'une réadaptation ou d'une modernisation quelconques. C'est un fait indéniable. Le préambule en question dit encore qu'il incombe à cette société de . . .

. . . réorganiser et exploiter les mines dans l'espoir d'en arriver à une production plus rationnelle du charbon qui en est extrait et de permettre le retrait progressif de la corporation de ce secteur, ainsi que le prévoit un programme qui tienne compte de la réussite à trouver des emplois ailleurs que dans les charbonnages et à diversifier l'économie de l'île.

J'affirme, sans crainte de me tromper, que la fermeture, vendredi dernier, de la houillère nº 20, contrevient à cette loi. De la requête adressée à la Chambre et de la correspondance échangée avec tous les députés, il ressort clairement que j'ai simplement cherché, au nom des mineurs du Cap-Breton, à obtenir l'exécution des promesses gouvernementales que la Devco n'a jamais tenues. Tout ce que je demande aux députés, c'est d'appuyer résolument une loi qui entérine, au profit des habitants des régions minières du Cap-Breton et de leur économie, les promesses que le gouvernement a faites ici-même dans le cadre de cette mesure législative et qui ont été réaffirmées par des ministres au cours du débat qui s'est ensuivi.

Tous les partis ont l'intention de convoquer leur caucus pour demain. Je demande à tous ceux qui y prendront part de lancer un appel au nom de ces mineurs et de leurs familles, sans oublier que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), qui est responsable de la Devco, a jugé que mes instances étaient justes et fondées. Je leur demande également de ne pas perdre de vue qu'une société pétrolière américaine vient de recevoir une remise d'impôt de 6 millions de dollars. Je soutiens qu'en toute justice, les mineurs du Cap-Breton devraient recevoir leur dû qui est sans doute bien inférieur à 6 millions de dollars, mais viendrait en aide à 1,700 mineurs qui battent aujourd'hui le pavé bien qu'ils soient toujours en âge, même selon les normes gouvernementales, d'être embauchés dans l'industrie.

Si les députés veulent en tenir compte, ils appuieront la déclaration qu'a faite aujourd'hui le ministre responsable lorsqu'il a décrit les instances comme étant exactes et justifiées. La flatterie n'est utile, dit-on, qu'aussi longtemps que l'on ne s'en gargarise pas. Je vous demanderais à tous de vous gargariser de ces deux mots, exact et justifié, et de présenter des instances pour le salut de 1,700 mineurs.

Tous les honorables députés savent que l'appel que je lance au nom de ces derniers se fonde en grande partie sur l'article 18 de la loi. C'est cet article 18 qui contient l'obligation pour l'organisation Devco d'établir des régimes de retraite pour toute personne employée par cette organisation. Et une fois encore, sans crainte de contradiction, je répète que rien n'a été fait. Aucun régime de retraite n'a été mis en œuvre pour les employés de la Devco et les personnes à leur charge. Je passe ensuite à l'article 18(A)(2) selon lequel des modalités de pension doivent être mises sur pied pour les anciens employés et les personnes à leur charge. Au cours de ces derniers mois, nous avons constaté que certaines mesures avaient été prises dans ce domaine, mais pas assez cependant pour répondre aux exigences de la loi.

Comme je l'ai fait remarquer, la mesure législative en question exige l'établissement de régimes de retraite pour les anciens employés et les personnes à leur charge. Afin de montrer jusqu'où cette société a été, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire qu'aucune personne à charge ou ancien employé de la Devco ne reçoit quoi que ce soit sous forme de pension. Les publications mêmes de la Devco le font remarquer. A la mort d'un pensionné, la veuve recevra un versement pour le mois du décès de son mari ainsi que pour le mois suivant, mais rien de plus. Il s'agit là d'un procédé qui contrevient directement à l'article 18(A)(2).

Nous en arrivons maintenant à un secteur des plus intéressants, un secteur qui me laisse moi-même passablement inquiet. Un grand nombre d'honorables députés auront entendu les instances que j'ai présentées au nom des mineurs qui se sont trouvés dans l'obligation de recourir à leur propre fonds de retraite afin de s'assurer une pension. Monsieur l'Orateur, je demanderai aux honorables députés de bien vouloir m'excuser d'avoir utilisé le mot «pension». Dans le contexte de la Devco, ce mot est sans objet. Il s'agit d'un congé antérieur à la retraite. Une personne qui peut bénéficier des prestations de sécurité de vieillesse ne reçoit rien de la Devco qui ait la forme d'une rémunération de congé antérieur à la retraite. Mais il est ni plus ni moins honteux que ces mineurs se soient vus dans l'obligation d'assurer leur rémunération de retraite.

La plupart des députés connaissent bien les conséquences de ces subventions; le comité de la justice et des affaires juridiques a été saisi de la question. J'ai ici la copie de deux chèques reçus par un mineur en un mois. Sur chacun figure la somme de un cent. Si l'on met en doute leur authenticité, je montrerai les originaux. J'ai des centaines de copies à l'intention de tout député qui souhaite les examiner. Je peux également vous nommer bien des mineurs qui n'ont rien reçu du tout.

• (1710)

J'ai donc ici deux chèques distincts, représentant l'allocation d'un mois de Devco, chacun portant la somme de un cent. On avait promis une certaine protection aux mineurs en question lorsque cette loi a été adoptée, mais voyons la protection que ce particulier a reçue. J'ai des preuves à l'appui de mon exemple. En fait, je ne dirai rien au cours de ce débat sans apporter des documents à l'appui. J'ai devant moi un rapport établi par la société d'assurance Great-West Life concernant un petit nombre d'employés de l'organisation Devco, qui ont travaillé aux chemins de fer et ont pu verser des cotisations à ce qu'on appelle un régime de pensions à contribution volontaire. Examinons la situation des ouvriers des chemins de fer dans cette organisation. Ces employés ont toujours travaillé sur la base de l'ancienneté. Toute personne qui travaille pour le chemin de fer atteint son meilleur salaire lorsqu'elle acquiert l'ancienneté.

Voici le cas d'un homme qui venait d'atteindre ce point et espérait que ses cinq dernières années de service seraient ses années les plus rémunérées par suite des majorations de traitement et d'une ancienneté qui lui fournissait un plein emploi quotidien. Il avait atteint 60 ans et versait sa cotisation au régime de pensions à contribution volontaire, en vigueur depuis peu d'années. Après sa première année, il a reçu de la société d'assurance-vie Great West une estimation de la pension mensuelle qu'il toucherait à la date de sa retraite normale. Parce que cet homme ne participait au régime que depuis peu, le montant estimatif de sa pension mensuelle à la date de sa retraite normale, soit 65 ans, était de $45.34.

Or, en l'occurrence, que s'est-il produit? Par suite d'une décision arbitraire des administrateurs responsables de la Devco, cet homme a perdu cinq années de pension. Je sais que ces personnages ne sont plus au service de la Devco. Il a fallu un certain temps pour découvrir leur incompétence et leur impéritie, et ils ne sont plus au service de cette société. Néanmoins, c'est à cause de MM. Blackmore et Orr que cet homme n'a obtenu aucune protection. MM. Blackmore et Orr ne sont plus à la Devco, ce dont je suis reconnaissant, mais les résultats de leurs actes se font encore sentir. Aujourd'hui, les mineurs battent le pavé à Glace Bay et à New Waterford, bien des mineurs de Sydney et de la Dominion and Reserve paient pour les fautes et la mauvaise administration de ces deux messieurs.

Je disais donc que ce particulier espérait accumuler une pension faramineuse de $45.34 par mois à partir de ses cinq meilleures années d'emploi. Par suite de la mauvaise administration de MM. Blackmore et Orr, il a dû prendre sa retraite à 60 ans. Ses contributions de pension de retraite furent donc réduites. Aussi, même s'il espérait toucher en janvier de 1969 une pension mensuelle de $45.34 à 65 ans, à la fin de 1970, sa première année de retraite obligatoire, sa pension était réduite à $32.19. Autrement dit, sa pension a été réduite de $13.15 par mois du fait qu'il ait été forcé à prendre sa retraite. D'accord,

on a promis de le protéger, mais j'y reviendrai. Pendant les quatre prochaines années, cet homme recevra environ $15 de moins du fait d'avoir été mis à la retraite par MM. Blackmore et Orr qui, fort heureusement, ne sont plus à la Devco; mais les mineurs du Cap Breton continuent de payer la note de leur incurie.

Une fois encore je demande aux honorables vis-à-vis de ne pas oublier que le ministre a dit que mes instances étaient légitimes et valables. Comme une somme de 6 millions a été accordée à une compagnie pétrolière des États-Unis, j'exhorte les députés à accorder aux mineurs ce à quoi ils ont droit en vertu de la loi et ce que leur a promis le ministre lors de l'adoption du projet de loi à la Chambre.

Si je n'ai pas été suffisamment convaincant, permettez-moi de rappeler aux députés certaines déclarations que faisaient les représentants de Devco au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Lorsqu'ils ont comparu devant ce comité en 1969, ils ont prétendu que cette ligne de conduite avait été acceptée par les mineurs du Cap-Breton. Je voudrais assurer aux députés qu'il n'en est rien. C'est un autre mensonge flagrant de M. Blackmore qui dirigeait à l'époque la division de la houille. J'affirme que c'est un mensonge flagrant et je répéterai cette déclaration en dehors de la Chambre n'importe où au Canada, même en Alberta où on devra les endurer maintenant. A l'appui de mon assertion, je citerai la déclaration que m'a remise par écrit nul autre que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). Les mineurs du Cap-Breton doivent subir les conséquences du mensonge et de la mauvaise administration de M. Blackmore et ils le paient chèrement. Je demande aux députés de ne pas l'oublier et au gouvernement d'agir loyalement envers les mineurs du Cap-Breton.

J'ai dit que je me reporterais à certaines déclarations faites au comité permanent par les représentants de la Devco. Essentiellement, je demande au gouvernement de remettre aux mineurs l'argent qu'il leur a enlevé, en utilisant la caisse d'assurance-chômage pour subventionner leur retraite. A ce propos, je me reporte à l'article 18(1)*b*) de la loi. L'article 18(1)*a*)(i) et (ii) demande au gouvernement d'établir des régimes de retraite pour tous les employés actuels et les personnes à leur charge. L'article 18(1)*b*) demande à la Devco d'établir des régimes de retraite pour ses anciens employés et les personnes à leur charge, et se lit ainsi:

> (1) La Société doit, par règlement administratif, pourvoir *b*) aux contributions à y effectuer par la Société sur des fonds administrés par la Société pour le fonctionnement de la Division des charbonnages; et

Voilà qui indique clairement d'où doit provenir l'argent de la pension, mais MM. Blackmore et Ord ont décidé de recourir à la caisse d'assurance-chômage. Même si mon auditoire est plutôt restreint, je dis qu'il faut lire ceci et je demanderais à chaque député de contrôler l'exactitude de mes propos. Je répète que je ne dirai rien qui ne s'appuie sur de la documentation. La page 29 du sixième rapport établit assez clairement que la Devco a avoué qu'elle a recouru à des pressions pour obtenir de payer les mineurs à même la caisse d'assurance-chômage. Devant cet aveu de la Devco, et compte tenu de la remise de 6 millions de dollars, comment pouvons-nous refuser aux mineurs de l'île du Cap-Breton les prestations d'assurance-chômage auxquelles ils ont droit?

• (1720)

A la page 29 du sixième rapport, on parle de cœrcition exercée auprès des hommes pour pervecoir l'assurance-chômage devant servir à subventionner leur propre retraite. Tous les intéressés avaient reçu de bonnes explications sur ce régime en 1968-1969, a-t-on dit. Pourquoi alors répéter devant le comité, comme en fait foi son sixième rapport, qu'ils devaient renvoyer certaines questions à Sydney afin de faire le point en avouant qu'ils ne pouvaient pas en donner tous les détails en 1971? Encore une fois le rapport du comité renferme ce témoignage.

[M. MacInnis.]

Pourquoi me dire à cette occasion que je posais des questions qu'ils n'avaient pas assez étudiées? Ils étaient grassement rétribués pour s'occuper de ce régime et ils prétendaient que mes questions les dépassaient. J'ai toujours dit que si M. Blackmore était resté ici plus longtemps je l'aurais accusé de mépriser l'autorité du Parlement car n'avait-il pas assuré le comité parlementaire que tous les syndicats avaient été avisés à ce sujet?

Je prie les députés de lire les procès-verbaux de la séance du comité, à la page 19. Il s'agit du témoignage déposé au comité par le président de la Devco à cette époque. Voici ce témoignage:

> Il n'y a aucun doute là-dessus, donc nous allons dire que si une chose est un fait accompli, il ne s'agit pas tellement de consultation, mais probablement d'un ordre. C'est là le fond de toute l'affaire.

Le sujet de cette discussion portait sur la question de savoir si les syndicats en cause dans ce régime de retraite prématurée avaient été consultés à ce sujet. Le président de la Devco à l'époque a utilisé l'expression «fait accompli». Les syndicats ont appris qu'un arrangement était intervenu une fois la chose faite. Il ne s'agissait pas de négociation. Et pourtant, les représentants de la Devco soumettent au comité ce qu'ils appellent un régime de pension pour les mineurs du Cap-Breton. Ils l'appellent le plan 23. Cela n'a jamais été une pension. Les mineurs n'y ont jamais contribué et la société pouvait supprimer les paiements à n'importe quel moment. En réalité, on pourra établir qu'au moment où la société Dosco a fermé son ancienne mine, elle a effectivement supprimé ce régime. Cela n'a jamais été une pension.

Et pourtant maintenant, lorsque la Devco a présenté ses preuves au comité, elle a qualifié ce régime 23 de régime de pension. C'est fort étrange car le 20 juin 1967, le ministre parrain du bill sur la Devco à la Chambre, le bill C-135, établissant la Société de développement du Cap-Breton, comme en fait foi la page 1756, a qualifié ce régime de «gratification». Ce sont les paroles du ministre dont la société relevait lors de l'adoption de cette mesure à la Chambre. Comment la Devco peut-elle l'appeler une pension?

Comme autre preuve à l'appui de mon argument que l'on ne s'est pas conformé à l'article 18(1) *a*) et *b*) de la loi—et la Société de développement du Cap-Breton est censée se conformer à cette mesure—on peut vérifier le fait, téléphoner à M. Kent, président actuel de la Devco, et lui demander ce qui en est des dispositions relatives à la pension stipulées dans la loi de 1967. Il vous répondra «des négociations sont en cours». Des négociations sont en cours au sujet des pensions couvrant les employés et leurs personnes à charge aux termes de l'article 18(1)*a*) et *b*). Il ne fait pas de doute que la loi n'a pas été appliquée, quoi qu'en ait dit M. Blackmore devant le comité. C'est lui qui était, à l'époque, responsable du département charbonnier de la Société de développement du Cap-Breton.

J'ai fait allusion à la remarque du ministre au sujet de la situation régnant dans les villes minières de l'île du Cap-Breton où il y a actuellement 1,700 hommes en trop, qui ont tous un âge leur donnant accès aux emplois industriels d'après les normes fixées par le gouvernement. Ils passent leur temps à errer dans les rues et, dans biens des cas, ils se sont vus dans l'obligation de prendre leur retraite. Je songe à la ville de Glace Bay où l'on a fermé la mine malgré la loi qui prescrivait le reclassement et la réorganisation des mineurs et en dépit, également, des déclarations faites par les responsables de la Devco devant le comité où ils nous ont dit qu'il ne serait procédé à la fermeture d'aucun puits tant qu'un autre emploi n'aurait pas été procuré aux mineurs en question. La loi parle d'un autre emploi en dehors de l'industrie charbonnière. Pourtant, vendredi dernier, la Devco annonçait la fermeture de la mine de Glace Bay.

Quelle est la situation? On a adopté une loi qui prévoyait clairement que la Devco devait élargir la base de l'économie de l'île. Je veux bien, mais j'insiste pour dire que cette base économique de l'île du Cap-Breton peut tout aussi bien être élargie à partir des villes de Glace Bay, New Waterford, Dominion et Sydney Mines qu'à partir des autres localités de l'île. J'ai toujours soutenu que l'énergie de la Devco devait être acheminée en direction de la ville de Glace Bay et d'autres municipalités du Cap-Breton, de façon qu'elles puissent obtenir la protection dont parlait le ministre qui représente l'île quand il disait le 15 juin 1967, comme en fait foi le hansard à la page 1579:

> ... en créant entre-temps de nouvelles industries qui auront pour effet de réduire les mises à pieds du personnel et de protéger tout à la fois notre économie globale et les intérêts des habitants de la région.

C'est cela que je qualifiais de but de la loi, car lorsqu'un projet de loi est étudié à la Chambre, qu'il est examiné article par article, et que des questions sont posées par des députés de l'opposition ou même du parti au pouvoir, l'adoption d'un article dépend de la réponse que donne le ministre à ce moment-là.

Les mineurs de l'endroit ont alors reçu du ministre la promesse que toute leur localité serait protégée. Jusqu'ici, la Devco n'a fait que retirer des millions de dollars des villes minières du Cap Breton. Elle a complètement ignoré l'obligation sociale qu'elle a admise au moment où la loi a été adoptée à la Chambre. J'espère que sous la direction de M. Kent, nous verrons corriger un grand nombre des difficultés créées par M. Blackmore et M. Ord. Il reste que ce sera toute une tâche étant donné que les bonnes parties de la loi ont été complètement ignorées.

Je prie instamment les députés de réfléchir à ce que je demande. Je ne demande rien d'autre pour les mineurs du Cap-Breton et leurs communautés que le respect de la loi. Tout ce que je demande a déjà été prévu dans la loi et adopté par la Chambre. Le travail accompli par le comité de la justice et des questions juridiques exige que tous les députés remplissent leur promesse écrite à l'adresse de ces citoyens.

Je ne demande pas 6 millions pour ces 1,700 mineurs. Si vous voulez faire des comparaisons et que vous pouvez trouver 6 millions pour une société américaine, vous pouvez certainement tenir votre promesse et celle du ministre. Nous tous, en tant que membres du Parlement, de quelque côté que nous soyons, devrions prier le gouvernement de donner aux mineurs ce qui leur a été légalement promis en 1967. Je ne demande rien de plus, et je ne me contenterais pas de moins. Assurément, quelqu'un d'en face devrait pouvoir faire état de ce cas au caucus libéral, demain, devant le cabinet, et plaider la cause des mineurs du Cap-Breton.

• (1730)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois l'aviser que son temps de parole est écoulé.

Des voix: Poursuivez.

M. l'Orateur suppléant: J'entends des représentants proposer que le député continue. Bien sûr, j'en défère à la Chambre. Cependant, la présidence n'ignore pas que le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône doit finir ce soir et que plusieurs députés veulent y participer. Je répète que je m'en remets complètement aux députés. Le député a-t-il le consentement unanime pour continuer?

Des voix: D'accord.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, puisque je fais un appel aussi vigoureux que possible, je n'abuserai pas de la bonne volonté de la Chambre. J'ai parlé des pensions provenant de fonds attribués à l'industrie du charbon, et je mentionnerai que M. Ord a dit qu'on utilisait les fonds de la CAC parce qu'ils étaient des deniers publics. Le ministre chargé de la CAC l'a nié. Il a déclaré nettement à la Chambre que la caisse de la CAC appartient à ses cotisants. M. Ord s'est donc trompé; M. Blackmore a de nouveau menti. J'en ai des preuves écrites.

En ce qui concerne la protection des collectivités mentionnées par le ministre de l'Île du Cap-Breton, je dirai qu'au moment de l'adoption de la loi, on avait interrogé le ministre compétent sur la situation où se trouveraient ces villes minières susceptibles de perdre un certain revenu fiscal à la suite de la fermeture d'une mine. Voici ce qu'il avait répondu:

> C'est précisément pour cela que nous consacrons des millions de dollars à l'expansion industrielle de ces villes.

Je suis persuadé qu'à la réflexion, les membres et les partisans du gouvernement voudraient voir que les mesures d'initiative ministérielle adoptées par cette Chambre donnent aux mineurs ce qui leur revient, y compris le rétablissement de leurs prestations d'assurance-chômage et l'établissement d'une certaine protection pour les employés actuels et leurs familles, tout comme pour les anciens employés et leurs familles—ce qui n'est pas évident aujourd'hui, malgré ce que l'on avait établi et promis dans la loi en 1967. Une fois encore, je remercie les députés de leur indulgence.

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion, au début de la quatrième session de la vingt-huitième législature du Canada, de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône en félicitant les députés qui ont proposé et appuyé la motion, à savoir, le député de Bruce (M. Whicher), et le député de Trois-Rivières (M. Lajoie) respectivement. Ils se sont acquittés admirablement de leur tâche en évaluant honnêtement la situation de notre pays et en nous rappelant à tous les aspirations, les inquiétudes et les réalisations des Canadiens et de leur gouvernement sous la direction de notre premier ministre (M. Trudeau), qui reconnaît les changements qui se sont produits dans la société moderne, et qui, sans relâche, utilise ses talents et son énergie pour s'attaquer aux problèmes de notre pays, afin d'améliorer la vie de tous les Canadiens. L'objectif d'une société juste, qu'il fait tout son possible pour atteindre, est notre désir le plus profond, et nous lui souhaitons de réussir.

Le gouvernement peut se féliciter de ce qu'il a accompli au cours des trois premières sessions de la présente législature. Je crois que tous les Canadiens devraient être fiers des réformes qu'a adoptées le Parlement pour améliorer la vie de tous nos citoyens. Je crois que nous devrions également être fiers de notre pays, nous réjouir de ses riches possibilités et nous montrer reconnaissants pour ces si nombreux bienfaits. Je suis d'accord avec ceux qui ont dit avant moi à la Chambre qu'il n'y avait de meilleur endroit où vivre.

J'ai le privilège de représenter à la Chambre des communes la circonscription cosmopolite de Parkdale. Elle est sise au cœur même de Toronto, à la périphérie sud, et je suis fier de ces citoyens loyaux et laborieux, appartenant à diverses cultures, qui, à la sueur de leur front, contribuent de façon importante au développement du Canada. Ils chérissent avant tous la liberté et les possibilités illimitées que présente le Canada à tous ceux qui veulent travailler à s'améliorer.

Une bonne partie des habitants de Parkdale sont néo-canadiens. Parce qu'ils ont trouvé la liberté et les occasions ici, au Canada, ils sont fermement déterminés à les préserver. Ils se préoccupent grandement du sort des gens d'autres pays qui ne jouissent pas de ces bienfaits ou à qui on les a retirés. A cette époque-ci de l'histoire et du développement du Canada, les gens de Parkdale, aux côtés de leurs concitoyens canadiens, contribuent solidairement à ce grand effort national en vue d'améliorer encore davantage les bonnes conditions de vie au Canada, de faire valoir les principes sur lesquels reposent notre confédération et d'aider à raffermir davantage l'identité canadienne et à renforcer l'unité nationale.

Le discours du trône a exposé la philosophie du gouvernement fédéral et le programme législatif de la quatrière session de la présente législature. Je suis heureux de l'état d'esprit et des intentions que le gouvernement a manifestés dans le discours de trône, tout particulièrement dans les lignes suivantes:

> La participation à cet exaltant projet qui s'appelle Canada nous enrichit tous et chacun. Nos objectifs et nos espoirs tiennent à l'effervescence et à la vitalité de cette terre fortunée. Nous qui sommes ici, nous avons la responsabilité de voir à ce que ces objectifs et ces espoirs soient réalisables afin que le Canada devienne conforme à l'idéal que nous ont légué nos ancêtres; afin que, dans ce pays si grand, d'amples étendues subsistent intactes; afin que ses ressources, gérées avec sagesse, soient équitablement partagées et transmises d'âge en âge; afin que, dans notre société, la dignité de chaque personne soit reconnue; bref, afin que chacun soit incité à consacrer au progrès du pays le meilleur de lui-même.

[M. MacInnis.]

Voilà les objectifs qu'il nous sera donné de poursuivre au cours de la session qui commence.

Monsieur l'Orateur, j'espère que tous les députés prendront le programme gouvernemental très au sérieux et surtout qu'ils collaboreront. J'accueille avec plaisir l'annonce faite dans le discours du trône de la création d'Héritage Canada, par un projet de loi qui établira un organisme de composition variée chargé de préserver les édifices et les sites de valeur historique et naturelle qui revêtent une importance nationale. Héritage Canada ajoutera une nouvelle dimension en s'adressant aux particuliers qui s'intéressent de plus en plus à la sauvegarde de leur patrimoine historique, architectural et naturel. Héritage Canada sera lancé à l'aide d'une généreuse subvention fédérale qui lui donnera le coup d'envoi et le secteur privé y jouera un rôle de premier plan. Plus précisément, son objectif est de permettre à quiconque, où qu'il vive au Canada et qu'intéresse la protection de notre patrimoine historique et naturel, de participer à cette œuvre nationale.

Notre patrimoine culturel est un élément indispensable à la qualité de notre vie. Nous devons non seulement le sauvegarder mais en faire profiter tous nos concitoyens. La méconnaissance de culture et de l'histoire des différents groupes qui composent notre population a davantage contribué à nous diviser de tout autre facteur. Nos sites historiques, monuments, parcs historiques et musées enrichissent la qualité de la vie canadienne et renforcent la fibre de l'unité nationale. Une telle entreprise nous enseignera qui nous sommes. Les rapports humains et la compréhension sont essentiels dans une société pluraliste comme la société canadienne. Il faudrait faire tout notre possible pour resserrer ces liens et accroître cette compréhension qui sont essentiels, à mon avis, à un plus grand respect mutuel. Ce genre de canadianisme forme l'assise de la politique gouvernementale de multi-culturalisme que tous les groupes ethniques ont accueilli avec tant d'enthousiasme. J'exhorte le gouvernement à mobiliser toutes les ressources nécessaires en vue du succès de ces programmes.

• (1740)

Monsieur l'Orateur, dans le discours du trône, le gouvernement a souligné que la sécurité économique était l'un des moyens les plus efficaces pour faire échec à l'isolement social. Il a déclaré qu'il fallait multiplier les possibilités d'emploi et garantir le revenu afin que tous les Canadiens puissent partager les richesses du pays. Nous applaudissons à cette déclaration où le gouvernement précise qu'il accorde, dans ses programmes, une très haute priorité à une telle économie ainsi qu'à la création d'emplois.

Je voudrais en ce moment souligner, à l'intention de tous les députés, que la loi de soutien de l'emploi adoptée en septembre dernier, a permis, au cours des huit derniers mois de 1971, le maintien de 7,700 emplois, alors que le programme Perspectives-Jeunesse en a créé 30,000 autres et le programme d'initiatives locales, amorçé il y a quelques mois, s'est déjà traduit par la création de 90,000 emplois. Cela signifie que des mesures concrètes et effectives ont été prises pour trouver du travail à une population active qui augmente rapidement embrassant les Canadiens de 14 à 17 ans.

Je partage l'opinion du gouvernement à l'effet que notre économie dépend à l'instar de toutes les autres, notamment celles des pays hautement industrialisés, de l'innovation dans la recherche. Nous applaudissons aux observa-

tions que le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie (M. Gillespie) a faites il y a quelques jours, lorsqu'il a esquissé pour nous le programme gouvernemental visant à améliorer les installations de recherches dans nos industries.

Monsieur l'Orateur, il est impérieux d'aider et de stimuler davantage nos industries afin qu'elles accroissent leur productivité et améliorent leur situation concurrentielle. Les exportations constituent un facteur primordial de la puissance de l'économie canadienne. Bien que le gouvernement ait déjà modifié la législation relative aux crédits à l'exportation, il devrait encore l'améliorer davantage tout en mettant au point des programmes qui permettraient de vendre plus de nos produits dans le monde. Pour ce faire, notre gouvernement devrait également prendre des mesures plus audacieuses pour renforcer notre industrie secondaire.

Étant donné que les rangs de la main-d'œuvre grossissent rapidement, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers, malgré les déclarations de l'organisation des Nations Unies pour le développement économique et d'autres organismes financiers selon lesquelles l'économie du Canada est excellente et, plus que tout autre pays démocratique au monde, notre production industrielle a augmenté bien plus rapidement que nos prix. Il est vrai que notre dollar est solide. Il est vrai que notre économie est en progrès rapide. Cependant, l'inflation et les grèves prolongées, si on les laisse prendre de l'ampleur, et tout particulièrement en ce qui a trait aux services essentiels, peuvent mettre en danger notre économie tout en nuisant aux intérêts du public.

Au moins deux fois par an, dans le rapport que je fais régulièrement aux gens de Parkdale, j'insère un questionnaire afin de me rendre compte des opinions de mes commettants à propos de certaines questions aussi urgentes qu'importantes. La majorité de ceux qui m'ont répondu s'est manifestée en faveur d'une certaine forme de contrôle des prix et salaires afin de combattre l'inflation, tout en manifestant son appui à un système d'arbitrage obligatoire des conflits ouvriers, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de services essentiels ou du secteur public. Il y a peu, un leader travailliste américain bien connu a admis que les grèves étaient dépassées et qu'il convenait de trouver de meilleures solutions pour résoudre les conflits entre employeurs et employés. Les gens semblent aujourd'hui désireux de se plier à des contrôles et à d'autres restrictions afin d'amener la stabilisation de l'économie et de protéger leurs emplois. Nous devons protéger les épargnes de notre population, surtout celles de ceux qui vivent avec un revenu fixe, comme nos citoyens âgés. Je prie avec instance le gouvernement fédéral de lutter contre l'inflation sans engendrer le chômage.

Monsieur l'Orateur, je crois que la plupart des Canadiens conviendraient qu'un problème économique important au Canada aujourd'hui est l'inflation par les coûts, alors que l'augmentation des coûts a dépassé celle de la productivité. La schizophrénie de notre société industrialisée, où les puissants syndicats et les vastes sociétés se font concurrence pour survivre parallèlement aux travailleurs non syndiqués et aux petites entreprises, a contribué à l'inflation et surtout à une économie qu'il a été très difficile de régir avec les théories et les moyens économiques traditionnels.

Il nous faut à l'heure actuelle de nouveaux principes et de nouveaux moyens. C'est à mon avis un besoin de première priorité que notre gouvernement devrait examiner. Il peut en résulter un véritable changement et il faudra peut-être repenser notre mode de vie. Ce serait de la rigidité ou de la stupidité si les responsables refusaient d'apporter les modifications nécessaires pour créer une économie qui produirait le plein emploi et, si possible, une inflation nulle. Nous devons nous adapter plus rapidement au progrès. En nous en abstenant, nous ne ferons que perpétuer le chaos économique. D'autre part, il ne faudrait pas pousser la naïveté jusqu'à croire que ces changements, ces objectifs peuvent se réaliser instantanément. Tout porte-parole de l'opposition qui promettrait des miracles ferait preuve d'irresponsabilité; il ne devrait pas inspirer confiance.

J'exhorte aussi le gouvernement à protéger l'économie et le consommateur des causes réelles et des effets nocifs des différends entre patrons et ouvriers. Le droit de l'individu à négocier ses conditions de travail et à refuser ses services fait partie de la philosophie fondamentale du régime économique de la libre entreprise. D'autre part, il ne faut pas oublier que les employés, qui ont recours au refus concerté de travailler, emploient cette arme économique pour exercer des pressions sur l'employeur et l'amener à se rendre à leurs demandes, exercent toujours des pressions indirectes et nocives sur les fournisseurs et les consommateurs du produit ou du service en cause. En outre, lorsqu'une grève prive le public d'un service essentiel à la vie quotidienne normale, ou d'un service essentiel payé par ses impôts, il y voit habituellement une tactique injuste ou inadmissible; il fait alors pression sur le gouvernement pour en obtenir la protection et le retour à l'ordre.

Presque toujours, la grève ne rapporte rien à personne. Il s'ensuit une perte de salaire, un arrêt de la production, et les consommateurs qui comptent sur les services ou les produits subissent un tort. La grève est coûteuse pour tous les intéressés, y compris le consommateur innocent. Cela est encore plus vrai lorsque des fonctionnaires quittent leur travail. Ceux qui acceptent un emploi dans la Fonction publique ont une responsabilité spéciale envers le public à qui ils assurent des services.

• (1750)

Les gouvernements à tous les niveaux et leurs agences, Monsieur l'Orateur, devraient consacrer plus d'attention et des ressources accrues aux problèmes de nos citoyens à la retraite. Un nombre croissant de gens prennent leur retraite à un âge précoce, ce qui provoque des problèmes personnels et sociaux. Une solution au problème personnel auquel font face de nombreux citoyens âgés qui tentent de mener une vie active et utile est de leur fournir des occasions de participer au règlement des problèmes de notre société. Le programme canadien des services administratifs outremer sous l'égide du ministère des Affaires extérieures est un pas dans la bonne direction.

Je voudrais en profiter monsieur l'Orateur, pour exprimer notre gratitude à l'ancien ministre des Affaires urbaines qui a contribué sensiblement à accroître les logements et qui a secondé nos villes de façon éclairée. En 1971, il y a eu 220,000 mises en chantier, ce qui est un chiffre sans précédent. Depuis 3 ans sous le gouvernement libéral actuel, on a construit plus de logements sociaux à coût modique que ce ne fut le cas pendant les 20 années précédentes. Toutefois, notre gouvernement ne se reposera pas sur ses laurriers. Il a annoncé dans le discours du trône qu'il proposera au Parlement des idées nouvelles, des recherches poussées pour l'améliorations du milieu tout en insistant sur la nécessité d'habitations à coût modique.

Je souhaite au nouveau ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) un franc succès dans sa

nouvelle tâche et lui demande d'assurer une liaison plus étroite avec nos villes à croissance rapide. Par exemple, le Toronto métropolitain, ma ville natale, doit résoudre nombre de problèmes et a bon nombre de besoins particuliers à satisfaire. Toronto élabore des projets relatifs au bord de l'eau, au centre ville, aux transports et à l'amélioration des installations aéroportuaires qui exigent une attention spéciale de la part du gouvernement fédéral. Les Torontois demandent une réduction des tarifs aériens, des droits d'atterrissage pour un plus grand nombre de transporteurs aériens transatlantiques et une décision rapide quant à la construction d'un deuxième aéroport permettant de mieux desservir les passagers du transport aérien de la région. Encore une fois, je prie le ministre des Transports (M. Jamieson) de s'occuper d'urgence de ces questions et d'accueillir ces demandes favorablement.

Nous pouvons dire avec fierté, monsieur l'Orateur, que dans l'instauration de la justice sociale notre gouvernement a voulu que la santé de notre population reçoive la plus haute priorité, car on ne peut rien accomplir si on n'est pas sain de corps et d'esprit. Nous pouvons affirmer avec fierté que le Canada a fait de grands progrès dans l'amélioration de son régime de santé et de bien-être, surtout depuis 1957, grâce à la mise en place de l'assurance-hospitalisation, suivie de l'assurance frais médicaux, du Régime de pensions du Canada, du Régime d'assistance publique du Canada, des allocations aux jeunes, du supplément de revenu garanti, de bon nombre de lois visant à protéger le consommateur, de nouveaux programmes relatifs aux drogues, de la limitation de l'emploi du DDT et des phosphates, de la loi sur les ressources en eau du Canada, de la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, de la création de centres de soins diurnes et de plusieurs autres programmes. Le budget du seul ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour la dernière année financière était de 3.8 milliards de dollars, somme qui, à mon avis, devrait contribuer largement à améliorer encore plus la qualité de la vie de nos citoyens.

La semaine dernière, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé à la Chambre la mise en œuvre d'un nouveau programme pour combattre la toxicomanie et l'abus des stimulants. Pour donner les résultats escomptés, ce programme doit être mis en application rationnellement. Les programmes de restriction du traitement par la méthadone et par les amphétamines constituent un assez bon début dans l'effort national pour enrayer l'abus des drogues. J'espère que bientôt le ministre se penchera de nouveau sur les autres recommandations contenues dans la déclaration de principes de l'Association médicale du Canada, publiée le 14 février, et surtout sur l'affirmation selon laquelle les produits nocifs dont l'usage est le plus répandu et l'abus le plus fréquent aujourd'hui sont l'alcool et le tabac. Il faudrait, en collaboration avec les autorités provinciales de la santé, prévoir sans délai les programmes et les mesures qui s'imposent. La recrudescence des maladies vénériennes exigerait aussi une plus grande attention de la part des autorités à tous les échelons.

L'affection cardio-vasculaire est le tueur nº 1 au Canada, monsieur l'Orateur. En 1971, environ 77,000 Canadiens ont succombé à cette maladie sous diverses formes. L'année dernière, les crises cardiaques et l'apoplexie ont causé 50,000 décès au pays; pourtant, 5 millions de dollars seulement avaient été affectés à des recherches dans ce secteur. De ce montant, le gouvernement fédéral n'avait versé que 1.5 million. Je prie donc encore une fois le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de lancer à l'échelle nationale une grande campagne de lutte contre ces maladies. Le ministre devrait affecter plus de fonds dans ce domaine afin d'y intensifier les recherches et d'aider les provinces à assurer de meilleurs traitements d'urgence et des soins à long terme pour les malades victimes de crises cardiaques et d'apoplexie. Il lui faudrait aussi lancer une campagne d'information pour le bénéfice du grand public.

Enfin, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que le discours du trône a clairement défini nos problèmes et nos objectifs. Il a aussi prévu des remèdes et des moyens pour les affronter. J'espère que le Parlement fera preuve de sérieux et qu'il appuiera le projet de loi du gouvernement afin qu'il soit possible d'améliorer encore davantage les conditions de vie de tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 6 heures?

AFFAIRES COURANTES

LA CONSTITUTION DU CANADA

ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ MIXTE DE LA CHAMBRE ET DU SÉNAT—ATTRIBUTIONS

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, puis-je avoir le consentement de la Chambre pour revenir à l'appel des motions et préciser les attributions du comité spécial mixte de la constitution. Cette motion, je pourrais dire, a été agréée par tous les partis et son objet est d'établir ou de reconstituer le comité, afin de lui permettre de présenter son rapport à la Chambre au plus tôt.

M. l'Orateur suppléant: Les députés ont entendu le ministre. La Chambre consent-elle à revenir à l'appel des motions pour lui permettre de proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. MacEachen propose:

Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour faire une étude et un rapport sur les propositions, rendues publiques ou qui sont à l'occasion rendues publiques par le gouvernement du Canada, sur un certain nombre de sujets touchant la constitution du Canada au cours de l'étude complète de la constitution du Canada, étude dont on avait convenu à la Conférence constitutionnelle du Premier ministre du Canada et des Premiers ministres des provinces, en février 1968, et sur d'autres propositions concernant les mêmes sujets.

Que le comité ait le pouvoir de choisir, parmi ses membres, ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires;

Que le comité ait le pouvoir de siéger durant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le comité ait le pouvoir de faire rapport quand il y a lieu, de faire comparaître des personnes et produire des documents et pièces et d'imprimer au jour le jour des documents et témoignages que peut ordonner le comité;

Que le quorum soit fixé à dix-sept, à condition que les deux Chambres soient représentées, chaque fois que doit se tenir un vote, s'adopter une résolution ou se prendre une autre décision. Il recommande également que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions aux fins de recevoir des témoignages et à en autoriser l'impression lorsqu'il y a au moins sept membres présents, à condition que les deux Chambres soient représentées;

Que les témoignages entendus et les documents recueillis à ce sujet au cours de la deuxième et troisième session soient déférés au comité et fassent partie intégrante des archives;

Que les députés désignés pour représenter la Chambre des communes au sein dudit comité soient MM. Alexander, Allmand, Asselin, Breau, Brewin, DeBané, Dinsdale, Fairweather, Gibson, Gundlock, Hogarth, Lachance, Laprise, MacGuigan, Marceau, Marchand (Kamloops-Cariboo), McQuaid, Osler, Prud'homme et Rowland.

Et qu'on envoie un message au Sénat demandant à leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre dans le but proposé ci-dessus, et afin de choisir, si le Sénat le juge utile, quelques-uns de ses membres pour le représenter au sein du comité mixte proposé.

(La motion est adoptée)

M. l'Orateur suppléant: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour y revenir à 8 heures.

(La séance est levée à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, ajourné le lundi 28 février, de la motion de M. Ross Whicher: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

[*Français*]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, dans son discours du 18 février dernier, le très honorable premier ministre (M. Trudeau), qui désirait de toute évidence défendre son gouvernement attaqué de toutes parts, n'a rien ménagé pour faire croire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, au Canada. Il a même cité des statistiques pour démontrer que le Canada avait créé plus d'emplois que n'avaient réussi à le faire ensemble la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni.

On reconnaîtra avec moi qu'il est assez facile de créer des milliers d'emplois, quand des milliers de travailleurs sont en chômage. Mais quand il s'agit de pays qui connaissent un taux de chômage peu élevé, que la main-d'œuvre est rare pour les industriels, cela devient un peu plus compliqué.

A la page 10 du rapport du Conseil économique du Canada intitulé «Perspectives de rendement de l'économie canadienne 1971» figure un tableau comparatif du taux de chômage dans certains pays de l'OCDE. De tous les pays mentionnés, c'est le Canada qui possède le plus élevé.

Par exemple, en Allemagne de l'Ouest, le taux de chômage n'est que de 0.6 p. 100, tandis qu'il est de 5.9 au Canada, selon les chiffres de 1970.

Au Japon, le taux de chômage n'est que de 1.2 p. 100; en France, de 3.3 p. 100. Même en Italie, le taux de chômage n'est que de 3.5 p. 100, alors qu'il est de 5.9 p. 100 au Canada.

Et quand le très honorable premier ministre veut faire des comparaisons avec les autres pays d'Europe, au sujet du chômage, il devrait aller jusqu'au bout et citer les statistiques qui démontrent que le taux de chômage au Canada est plus élevé que celui de n'importe quel pays européen.

Actuellement, dans notre pays, le taux de chômage augmente chez les travailleurs de tout âge et de tout sexe; chez les travailleurs de 25 à 44 ans, il est passé de 93,000 à 157,000, de 1965 à 1970. Chez les travailleurs de 45 à 64 ans, il est passé de 70,000 à 106,000, au cours de la même période. Comme je le disais, ce phénomène se retrouve chez les femmes comme chez les hommes.

Le très honorable premier ministre a beau se démener, les ministres ont beau distribuer des cadeaux à droite et à gauche pour créer des milliers d'emplois, le taux de chômage ne cesse d'augmenter au Canada, tant chez les jeunes de 14 à 24 ans que chez les travailleurs âgés de 25 ans et plus. Le taux de chômage ne cesse d'augmenter depuis 1968, date de l'avènement au pouvoir du gouvernement actuel.

Voici à ce sujet quelques statistiques tirées de la publication *La main-d'œuvre, décembre 1971.* Elle contient un tableau qui révèle la moyenne de chômage pour les Canadiens âgés de 14 à 24 ans. Pour l'année 1968, elle était de 6 p. 100; pour 1969, de 5.9 p. 100; pour 1970, de 7.7 p. 100 et pour 1971, de 8.8 p. 100.

Monsieur le président, si l'augmentation du taux de chômage frappe plus durement les jeunes, elle n'en est pas moins généralisée. Le chômage est comme un cancer qui ronge actuellement toute la société canadienne et, à mon avis, si le très honorable permier ministre avait consulté son entourage immédiat, il est probable que toute la teneur de son discours aurait changé. Plusieurs ministres de son cabinet sont parfaitement au courant de la situation.

Voici d'abord ce que disait le président du Conseil du Trésor (M. Drury) à Jasper, le 1er février dernier, selon une dépêche de la Presse canadienne:

Le gouvernement fédéral a accepté de préparer un programme destiné à combattre le chômage qui sera probablement très élevé l'hiver prochain, a déclaré hier le président du Conseil du Trésor, M. C. M. Drury.

Pour sa part, l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey) faisait aussi des prédictions sur le chômage et, chose étonnante, il prévoit encore plus de chômage pour l'hiver prochain.

Monsieur le président, j'ai appris avec regret que l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a dû être hospitalisé. Aussi, je profite de l'occasion pour lui souhaiter un prompt rétablissement.

• (2010)

A tout événement, voici ce qu'on pouvait lire dans *Le Devoir* du 10 février dernier, au sujet de la déclaration de l'honorable ministre, et je cite:

665,000 chômeurs au Canada, 233,000 au Québec, (soit plus de 35 p. 100 du total)—et nous ne sommes pas au bout de nos peines: le ministre fédéral de la Main-d'œuvre, M. Bryce Mackasey, a cru bon de nous avertir que les choses iraient de mal en pis au cours des prochains mois!

Monsieur le président, l'honorable député de Stormont (M. Lamoureux), Orateur de la Chambre des communes, député élu sous l'étiquette libérale en 1965, déclarait dans une assemblée publique tenue dans sa circonscription que 19 p. 100 des travailleurs étaient en chômage, et l'on sait que cette circonscription est représentée à la législature ontarienne par un ministre conservateur. Malgré cela, au printemps de 1971, dans Stormont, le taux de chômage était de 19 p. 100.

Le très honorable premier ministre a tenté de laisser croire à la population que le malaise n'existait pas. Et je

peux assurer la Chambre que les chômeurs eux-mêmes se rendent compte, cet hiver, qu'ils sont oubliés. Pour ceux qui sont présentement victimes du chômage dans notre pays, il s'agit d'un drame réel, d'une situation pire que tout ce qui a précédé jusqu'à ce jour.

Quant à moi, la moitié de l'intersession—et je suppose que c'était la même chose pour la majorité des députés—a été employée à tenter d'aplanir les difficultés créées par la Commission d'assurance-chômage. Devant le nombre toujours croissant des chômeurs, les fonctionnaires de la Commission sont débordés, et malgré toute leur bonne volonté et les heures supplémentaires de travail, la situation demeure la même. A mon avis, c'est surtout à l'égard des réclamations pour cause de maladie que les paiements sont le plus en retard. De plus, le personnel affecté aux réclamations est insuffisant, et je pense que le gouvernement devrait accorder une attention particulière à ce problème.

Le discours du trône a beau être empreint d'optimisme, le très honorable premier ministre a beau dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, il n'en reste pas moins que c'est avec pessimisme que les spécialistes en commerce international entrevoient les prochaines années. Voici ce que pense le Secrétariat de l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT), pour les perspectives de l'année 1972, selon une dépêche de Genève.

... la croissance des échanges commerciaux internationaux ne dépassera pas en 1972 celle de 1971, soit cinq pour cent, proportion très inférieure à la moyenne des années 60.

Quant aux raisons de nos difficultés commerciales, monsieur le président, on peut les résumer assez facilement.

D'abord, le Canada est obligé d'exporter plusieurs produits de toutes sortes: matières premières, produits semi-finis et finis. Il est obligé d'exporter beaucoup plus qu'il n'importe, parce qu'il doit payer les services que les autres pays lui rendent.

Parmi ces services figure l'intérêt sur l'argent que le Canada emprunte à l'étranger. Ensuite, il doit payer le transport des produits qu'il importe et exporte, parce qu'il ne possède pas de marine marchande. Nous sommes donc obligés de louer des navires étrangers pour le transport de nos produits. Enfin, les Canadiens qui vont à l'étranger dépensent plus que les touristes qui viennent au Canada. C'est ce qui cause notre déficit dans le secteur des services et qui fait que, même si notre balance commerciale affiche un surplus d'environ 400 millions de dollars pour le dernier trimestre de 1971, notre déficit, dans le secteur des services, a dépassé 600 millions de dollars, ce qui laisse un déficit au compte courant de quelque 200 millions de dollars.

Voilà une des raisons qui devrait nous inciter, sans recourir aux capitaux étrangers, à mettre en valeur nos ressources naturelles et à assurer l'expansion de nos industries. Nous pourrions ensuite songer à doter le Canada d'une marine marchande qui lui permettrait de transporter ses produits, tout en fournissant du travail à ses chantiers maritimes et à une foule d'industries connexes.

• (2020)

Monsieur le président, un autre secteur dont l'activité économique devrait, à mon avis, être suivie de près, est celui de la construction domiciliaire. Il y a pénurie de logements, et l'on sait qu'à la grandeur du Canada les taudis devraient disparaître. Nous savons que la construction domiciliaire est un facteur important du niveau de la main-d'œuvre.

[M. Godin.]

Ce n'est un secret pour personne que le financement de l'achat d'habitations à taux d'intérêt moyen favoriserait ce domaine de l'économie. Le gouvernement, qui favorise certains pays étrangers en leur consentant des prêts à faible taux d'intérêt, devrait également favoriser, aux mêmes conditions, la Société centrale d'hypothèques et de logement qui, par la suite, pourrait répondre aux demandes des clients intéressés à autre chose que le fameux taux d'intérêt exorbitant exigé actuellement, qui fait que l'ouvrier qui veut contracter un emprunt se voit obligé de rembourser, dans les 25 années qui suivront, le prix de trois maisons: une pour le capital initial et deux simplement en intérêt.

Alors, pour relancer la construction domiciliaire, il n'y a pas de miracle à faire; il suffit de faire pour les Canadiens ce que nous faisons pour les étrangers. Et étant donné que la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction n'est jamais exigée pour les produits qu'on vend aux étrangers, je m'imagine qu'il serait normal que cette taxe soit supprimée également pour les Canadiens et remplacée par un escompte de 10 p. 100 sur les matériaux vendus au pays.

Monsieur le président, j'ai la conviction qu'il est possible de satisfaire aux besoins des Canadiens. Même si je suis reconnu à la Chambre comme un député du Crédit social, il n'en demeure pas moins que je suis conscient du fait que la pauvreté existe dans notre système économique et qu'il faut la faire disparaître, ou du moins l'alléger.

D'abord, pour faire ressortir le problème de la pauvreté, on doit se demander s'il existe vraiment au Canada. La production nationale de 90 milliards en 1971, pour une population de 21,500,000 âmes, représentait $4,300 par personne. Et nous ne pouvons que répéter que s'il y a pauvreté, il s'agit de pauvreté dans l'abondance.

Les chiffres publiés dans l'annuaire du Canada de 1970 indiquent que notre pays est le deuxième du monde en étendue, le plus grand de l'Amérique du Nord et le plus grand producteur de nickel au monde. En 1969, 25 p. 100 de la production de zinc du monde non communiste se faisait au Canada.

En 1969, le Canada venait au second rang, immédiatement après les États-Unis, pour la production de molybdène. Il comptait permi les cinq plus importants producteurs de cobalt. Il exportait de 70 à 75 p. 100 de tout l'amiante importé par les autres pays, et on lui devait 35 p. 100 de la production mondiale de ce minéral. Il était le premier pour la production mondiale de potasse. Il était le plus important producteur et exportateur de soufre du monde entier.

Le Canada figure également parmi les trois plus importants exportateurs de poisson au monde. Très important producteur de céréales, il se mérite le titre de «grenier du monde». Monsieur le président, la liste des réalisations de notre pays est vraiment longue, et ses possibilités sont vraiment illimitées.

Si, en tant qu'administrateurs, nous donnons à la population les moyens de se procurer tout ce qui est nécessaire à sa subsistance, nous n'aurons plus de problème de pauvreté.

Monsieur le président, depuis quelques années, le gouvernement actuel a présenté de nombreux projets pour relancer l'économie. Il a même prêté de l'argent aux Chinois pour qu'ils achètent notre blé. On leur prête de l'ar-

gent sur une période assez longue, pour leur faire acheter chez nous du blé qu'ils vont manger dans les 24 prochains mois.

On donne des millions de dollars à la France pour qu'elle fasse construire des navires chez nous.

Pour relancer l'économie, on a subdivisé le Canada. On l'a divisé en zones «spéciales», en zones désignées. Avec d'autres, je me suis rendu, l'an dernier, au Manitoba et en Saskatchewan, et la majorité des gens que nous avons rencontrés croit fermement que, s'il y a crise économique dans les provinces de l'Ouest, c'est parce que le premier ministre, qui est Canadien français, a versé tout l'argent au Québec. C'est ce qu'on pense là-bas.

Dans les provinces Maritimes, la même situation prévaut. En ma qualité de membre du comité des transports et des communications, j'ai eu l'avantage de me rendre dans cette partie du pays, et les mémoires qui ont été présentés à cette occasion par les Chambres de Commerce et les divers corps intermédiaires, ainsi que par les autorités de plusieurs villes, se terminent à peu près tous par une phrase bien particulière, savoir:

«Messieurs du gouvernement, vous nous maltraitez parce que nous sommes loin de la capitale, et nous savons que le Québec n'accepterait pas cette situation.»

Alors, monsieur le président, pour les citoyens des provinces Maritimes, comme pour ceux de l'Ouest canadien, le Québec est très bien traité. Il est favorisé, mais il sait bien que pour plusieurs de ses citoyens, les problèmes financiers existent aussi.

A travers tout cela, le gouvernement canadien a mobilisé des groupes assez importants pour analyser la situation. Parmi ces organismes, citons le Conseil économique du Canada qui, en décembre 1964, nous présentait un premier rapport intitulé *Objectifs économiques du Canada.*

Le deuxième exposé annuel du même organisme a été publié au mois de décembre 1965, sous le titre *Vers une Croissance économique équilibrée et soutenue.*

Au mois de novembre 1966, un autre rapport sur le prix de la productivité et l'emploi a été publié.

Au mois de septembre 1967, une analyse du Conseil économique du Canada, intitulée *L'Économie canadienne des années 60 à 70,* a été publiée.

Au mois de septembre 1968, une autre analyse a été publiée sous le titre *Défi causé par la croissance et le changement.*

Au mois de septembre 1969, on publiait un autre rapport en vue de faire connaître les perspectives canadiennes pour 1975.

Monsieur le président, étant donné que toutes les analyses faites par le Conseil économique du Canada n'ont rien apporté qui vaille jusqu'à ce jour, ses membres en sont rendus à faire des propositions pour 1975.

Monsieur le président, sans les connaître, je suis persuadé que si les responsables du Conseil économique du Canada font des commentaires sur les prochaines années, c'est tout simplement parce qu'ils savent qu'ils ne seront plus là à ce moment-là.

L'étude nº 17 du Conseil économique du Canada était présentée au mois de novembre 1967, sous le titre *Les cycles économiques du Canada.* A la page 25 de ce rapport, on peut lire, et je cite:

L'identification du cycle de «référence» est fondée sur la tenue d'ensemble indiquée par les «sommets» et les «creux» des «cycles particuliers» . . .

Un peu plus loin, on peut lire:

La période entre le creux ou le point le plus bas d'un cycle de référence et le sommet ou point supérieur de retournement est généralement appelée «expansion». La période entre un sommet et le creux suivant est dite période de «contraction».

A la page 23 du même rapport, monsieur le président, on trouve quelque chose de fantastique, et je cite ce que ceux qui l'ont rédigé disent:

En durée, les cycles économiques peuvent varier de plus d'une année à dix ou douze ans;

Monsieur le président, après la lecture de ce rapport, on peut affirmer que les économistes du Pharaon dont parle la Bible étaient plus sûrs de leur affaire que ceux qui entourent aujourd'hui le premier ministre. On se souvient que le Pharaon avait été averti qu'il y aurait sept années d'abondance après sept années de disette. C'était clair.

Aujourd'hui, au Canada, pour justifier la rareté qui existe face à l'abondance, les économistes ne prennent pas de chance. En effet, les économistes qui entourent le premier ministre déclarent, dans leurs exposés, que:

. . . les cycles économiques peuvent varier d'une année à dix ou douze ans;

Monsieur le président, si l'on cherche à faire disparaître la misère. l'indigence et l'insécurité au sein de la population canadienne, il faut prendre certains moyens à cet effet. Ces moyens sont nécessairement quelque chose d'un peu différent de tout ce qui se fait actuellement et qui a conduit la population dans cet état de déséquilibre dont nous parlons et que nous voulons corriger.

Pour sortir des sentiers battus, monsieur le président, il faut reconnaître que la situation n'est pas la même qu'il y a 75 ou 100 ans. Il faut reconnaître qu'à la suite du phénomène de la révolution technique, l'homme, comme travailleur, est de plus en plus remplacé par la machine. Quiconque considère les progrès des machines dont le nombre croît avec une rapidité de plus en plus grande, doit logiquement conclure que notre civilisation se dirige vers l'établissement d'un régime où, d'une part, le travail humain tend à diminuer sans cesse pour être remplacé par la mécanique et, d'autre part, où la production tend à augmenter d'une façon presque illimitée.

Or, ces deux conséquences logiques du «machinisme» sont, dans l'état actuel du système économique, totalement inconciliables.

L'homme ne peut se procurer des produits—même s'ils existent en quantité énorme—qu'en travaillant, mais, en même temps, la machine lui enlève son travail, d'où le cycle infernal des crises économiques, du chômage et, hélas! des guerres qui trouvent là une de leurs causes profondes.

• (2030)

C'est en temps de paix que se reconnaissent plus facilement les victimes du système actuel, car toute la production est dirigée vers la consommation ordinaire.

Étant donné que les travailleurs sont de moins en moins appelés à participer à la fabrication des produits, il s'ensuit qu'il y a de moins en moins de produits vendus, alors que l'on compte de plus en plus de chômeurs.

Il n'y a donc qu'un moyen de s'en sortir, c'est d'échapper à la loi économique qui veut que tout produit ait une valeur vénale et reconnaître que certains peuvent être dévalorisés, c'est-à-dire donnés gratuitement.

Des voix: Ça s'en vient!

M. Godin: Le minimum vital s'impose. Notre pays possède et possédera de plus en plus de moyens de vivre impensables à l'époque de la charrue tirée par des bœufs.

On a dit et redit que la machine doit être au service de l'homme, et non l'homme au service de la machine. Une des façons infaillibles de mettre la machine au service de l'homme, c'est de faire en sorte que les produits soient répartis équitablement. C'est aussi clair que cela.

Sans matières premières et sans richesses naturelles, un pays est désavantagé. Toutefois, au Canada, nous sommes favorisés sous ce rapport, car nous sommes amplement pourvus des deux.

Des voix: Voilà, il y arrive!

M. Godin: Nous avons également un système de transport adéquat, des grandes routes, des voies d'eau navigables et des réseaux de chemins de fer et de transport aérien qu'on peut améliorer si nécessaire.

Lorsque nous considérons nos entreprises manufacturières, nous constatons que beaucoup fonctionnent en deçà de leur capacité, et que quelques-unes sont complètement fermées.

Il n'existe aucune rareté de main-d'œuvre, au Canada. La stagnation de nos usines est causée par l'incapacité de vendre le produit fini.

Les produits qui remplissent nos magasins et nos entrepôts sont des produits canadiens ou des produits échangés avec d'autres pays. A toutes fins pratiques, cette production qui remplit nos magasins et entrepôts peut être considérée comme matériel canadien.

Beaucoup d'individus et de gouvernements achèteraient plus que les Canadiens ont produit, individuellement et collectivement, pourvu qu'il ne soit pas nécessaire d'emprunter l'argent à un taux d'intérêt exorbitant et de s'enfoncer de plus en plus dans les dettes.

Des voix: Voilà, voilà!

M. Godin: D'autres n'ont pas d'argent ou ne sont pas suffisamment solvables pour pouvoir acheter les produits dont ils ont besoin. Ainsi, la marchandise reste invendue dans les magasins et les entrepôts. En réalité, c'est le manque de pouvoir d'achat dans les mains de l'acheteur éventuel qui est la cause de nos problèmes économiques.

Le fait que c'est la même chose dans tous les pays modernisés ne justifie pas, à mon avis, que nous tolérions cette situation.

Dans toutes les parties du monde, des personnes hautement qualifiées ont dénoncé la situation actuelle et ont proposé des solutions. Parmi ces propositions, il s'en trouve qui pourraient facilement être appliquées par le gouvernement canadien.

L'augmentation des dettes publiques à tous les niveaux nous laisse assez de preuves qu'il est temps d'améliorer le système.

Le gouvernement a fait des enquêtes partout; le nombre de personnes mobilisées pour trouver la cause de nos maux économiques et sociaux en étonnerait plusieurs. Malheureusement, ces personnes doivent suivre des directives et, jusqu'ici, elles ont cherché partout, excepté dans le fonctionnement du système d'argent et de crédit. Voilà pourquoi il est temps, à mon sens, qu'on cesse de jouer à l'autruche.

Étant donné que, présentement, l'argent naît et meurt dans les banques à charte, auxquelles le gouvernement a cédé ses droits . . .

Des voix: Enfin le voilà, on va l'avoir!

Des voix: On va entendre parler de la machine à Caouette!

[M. Godin.]

Des voix: Ça s'en vient!

M. Godin: Monsieur le président, il est malheureux qu'on parle de «la machine à Caouette», mais je voudrais vous signaler que cette machine avait . . .

M. Henry Latulippe (Compton): C'est encore mieux que la «machine à taxes», en tout cas!

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Oui, mieux que la «machine à taxes»!

M. Godin: . . . été annoncée surtout par le très honorable Mackenzie King.

En somme, ce qu'il nous faut, c'est un pouvoir monétaire institué statutairement, pour mettre l'organisme monétaire au service de la collectivité.

Il serait urgent que la masse monétaire soit d'abord régularisée et déterminée par un certain niveau national de production calculé scientifiquement et à intervalles réguliers.

Deuxièmement, il serait urgent que la Banque du Canada devienne le seul créateur de toute masse monétaire additionnelle pour les besoins du Canada.

Des voix: Oh! Oh! On va l'avoir!

M. Godin: Troisièmement, que toute masse de crédit additionnelle créée par la Banque du Canada soit imputée à un compte de crédit national.

Des voix: Voilà, voilà!

M. Godin: Quatrièmement, que l'argent inscrit au compte du crédit national soit alloué pour les besoins du peuple canadien, selon les désirs de la population, tels qu'exprimés par l'entremise des représentants fédéraux à Ottawa.

Des voix: Voilà, voilà!

M. Godin: Quand la solution sera appliquée, monsieur le président, toutes les fois que le niveau de l'inventaire national des produits achetables aura dépassé un certain degré, ce sera la justification d'une augmentation de la masse monétaire, d'un montant égal à la valeur de l'inventaire au-dessus d'un certain niveau. L'argent supplémentaire nouveau sera créé par la Banque du Canada, après avoir reçu l'autorisation du Parlement canadien, et il sera déposé dans un compte de crédit national. Advenant que le niveau de l'inventaire des produits achetables descende plus bas, il faudra, à ce moment, réduire la masse monétaire. Et, justement, pour réduire la masse monétaire, il n'y a pas de meilleur moyen que la taxation. Ce qui veut dire que lorsque toute la population et les experts-comptables engagés pour faire la surveillance de l'inventaire national, soit ceux qui auront autorité pour équilibrer le compte du crédit national, constateront qu'il y a vraiment trop d'argent, à ce moment-là, nous pourrons avoir recours aux bons offices de l'honorable député de Kingston et Les Îles (M. Benson), qui aura tôt fait d'aller chercher ce qu'il y aura de trop.

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Vous vous trompez de ministre!

M. Godin: Quand la solution sera appliquée, la présente affectation des sommes d'argent du compte de crédit national par le Parlement national sera accomplie sans engendrer d'autres dettes nationales, et tout en diminuant les impôts. Le peuple canadien sera assuré, en tout temps,

qu'il existe suffisamment d'argent pour acheter la production achetable disponible au Canada, la production achetable disponible étant le résultat final des efforts dépensés par les Canadiens, individuellement et collectivement.

Quand la solution sera appliquée, il s'ensuivra que l'augmentation de la production résultant de l'automatisation, de la cybernétique ou d'autre chose, deviendra une réelle bénédiction pour le Canada. Elle va corriger, une fois pour toutes, le blocage de la distribution qui, présentement, gêne l'économie des pays de l'hémisphère occidental, dont nous sommes.

L'application de la solution, monsieur le président, permettra aux banques à charte, qui assurent un service nécessaire dans notre société, de demeurer des entreprises concurrentielles libres. Le seul changement est le suivant: la Banque du Canada deviendra le seul créateur de toute masse monétaire supplémentaire pour les besoins des Canadiens.

Des voix: Ça y est, c'est fini!

[*Traduction*]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, d'emblée, je voudrais joindre ma voix à celle des députés qui ont fait l'éloge des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. A cet égard, je me trouve dans une position unique, car je crois figurer au nombre des rares députés siégeant qui ont eu, dans le passé, à s'acquitter de cette tâche et je sais quel privilège et quel tournant elle représente dans la vie d'un parlementaire.

Au cours de ces dernières heures, j'ai relu le discours du trône et, d'autre part, il me semble avoir lu ou entendu la plupart des vues exprimées depuis une semaine dans le cadre de ce débat. En conséquence, je n'hésite nullement à me rallier à l'opinion exprimée naguère par Winston Churchill, suivant laquelle la démocratie est la pire forme de gouvernement, dès lors que l'on excepte toutes les autres.

L'examen de ce que je pourrais décrire comme le contenu global du soi-disant débat sur le discours du Trône, est également utile, car il nous permet de mieux comprendre ce qu'un nombre croissant de personnes, en particulier les jeunes, commencent à mettre en doute de plus en plus, c'est-à-dire la raison d'être de cette institution et ce qu'ils disent plus souvent et avec plus de conviction, à savoir que ce n'est tout simplement pas là que «ça bouge», pour employer l'expression à la mode.

Le fait est que si l'on envisage la situation dans son ensemble, et je dis cela de façon objective, nous n'avons pas vraiment eu de débat du tout, au sens strict du mot. Certains députés ont dit au cours du débat, et ils avaient raison dans une certaine mesure, que cela donnait l'occasion aux députés de parler au nom de leur circonscription ou même d'aborder tout sujet de leur choix, mais le résultat final, si l'on replace la question dans son contexte global, c'est que le jeu n'en vaut simplement pas la chandelle, ce que pourrait conclure un groupe d'étudiants qui devrait, disons, comme travail de recherche ou autre, étudier la question.

En fait, lorsque j'ai lu le débat dans son ensemble, je suis arrivé à la conclusion que toute cette procédure est quelque peu anachronique. Il est vrai que la tradition lui confère une certaine sainteté et que bien des aspects revêtent une grande importance pour les députés. Toutefois, en ce qui concerne la communication de connaissances nouvelles des affaires de ce pays au public ou même aux députés, j'ai le regret de dire que ce n'est pas très réussi.

Le meilleur exemple que je puisse vous donner est l'analyse du texte des contributions des députés de l'opposition. Vous verrez qu'à aucun moment, à quelques rares exceptions près, je dois dire, ils n'ont proposé de solution réaliste aux nombreux problèmes difficiles soulevés au cours du débat. Le fait est qu'on a qu'effleuré ces questions, si on ne les a pas totalement passées sous silence, et nous en sommes revenus presque entièrement à ce qu'on pourrait décrire comme une politique de confrontation. Dans un certain sens, l'objectif tout entier semble se résumer à l'anéantissement du gouvernement.

• (2040)

Et le meilleur exemple de ceci est sans nul doute le discours du chef de l'opposition (M. Stanfield). Je l'ai relu entièrement cet après-midi. Je me suis rendu compte qu'il occupait huit pages du hansard. Et le chef de l'opposition attend la septième page pour donner des bribes d'indication quant au genre de politique que son gouvernement pourrait suivre au cas où son parti serait chargé de la responsabilité du gouvernement. Mais même alors, il en parle d'une manière tout à fait fortuite et sans avoir l'air d'y toucher. En fait, il n'y a aucun mal à cela, monsieur l'Orateur. C'est la règle du jeu. C'est un genre d'activité politique, ou, si vous préférez, de stratégie politique. Cette tactique est probablement aussi ancienne que le système parlementaire lui-même. Elle se fonde sur le postulat selon lequel ce ne sont pas les gouvernements qui sont élus mais plutôt les gouvernements précédents qui sont battus.

Je puis très bien m'imaginer le chef de l'opposition, ses conseillers et ceux qui rédigent ses discours assis à la même table et disant: «Nous devrions maintenant faire un recueil de tous les mécontentements, réels et imaginaires, qui existent dans le pays à l'heure actuelle, en indiquant bien que nous, nous sommes du bon côté. Rajoutons-en un peu au sujet des pensions de vieillesse et n'oublions pas les autochtones. Et quoi que vous fassiez, ne négligez pas cet engagement qui avait été pris il y a longtemps à propos des petites exploitations agricoles familiales. Faites-en un beau petit paquet puis allez trouver votre écrivain le plus original qui y ajoutera quelques touches que nous espérons humoristiques. Diluez ensuite les paragraphes de la manière la plus entortillée possible afin d'arriver au bout du compte à moucher en quelque sorte l'adversaire.»

Voilà en fait le reflet des six premières pages au moins du discours du chef de l'opposition. Il a parfaitement le droit d'agir ainsi et il adopte une attitude parfaitement appropriée pour éreinter le gouvernement. Mais je lui déclare, ainsi qu'aux autres députés de l'autre côté, qu'il est plutôt naïf de leur part de penser que le public acceptera en contrepartie du gouvernement un parti qui n'offre pratiquement aucune solution de rechange et qui n'accorde aucune attention aux questions fondamentales et essentielles qui non seulement sont énoncées dans le discours du trône mais également très évidentes à chacun de nous à la Chambre.

En tant que membre du gouvernement, lorsque j'écoutais le chef de l'opposition, je me suis senti dans la situation des deux marins qui, après un samedi soir très mouvementé, se sont trouvés contraints d'assister à l'office du dimanche. Ils s'y rendirent et découvrirent que le sermon était sur les dix commandements. C'était un véritable sermon à l'ancienne mode, promettant l'enfer et le feu à ceux qui enfreindraient les dix commandements. Les deux marins écoutèrent en silence. Puis, lorsqu'ils sortirent de l'église, l'un d'eux se tourna vers l'autre et dit «Au

moins, nous n'avons pas fait d'images taillées.» Le chef de l'opposition a déclaré à maintes reprises que le gouvernement n'avait absolument rien fait de bon. Je voudrais lui rappeler que même une horloge arrêtée est à l'heure deux fois par jour.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, lorsque j'écoutais le discours du chef de l'opposition, j'ai commencé à me demander ce qui se produirait si les positions étaient renversées et que le discours du trône était en fait le discours du chef de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Jamieson: Voyons quelle serait la situation si le discours que le chef de l'opposition a prononcé à la Chambre était en fait le document lu par Son Excellence le gouverneur général. Qu'y trouverions-nous en matière de politique? Qu'y trouverions-nous pour ce qui est des projets, des solutions et des choix que proposerait l'opposition, chargée alors évidemment d'énoncer la politique? Tout d'abord, voici ce que nous aurions:

Notre premier objectif serait de créer des emplois utiles en nombre suffisant pour les Canadiens . . .

Quelle imagination! Quelle originalité! Il ne souffle pas mot de la façon d'y arriver, il n'a pas un mot à dire, ce parti qui va fournir des emplois utiles en nombre suffisant pour les Canadiens.

M. Bigg: Parlez-nous du transport, et non pas de «salades» politiques.

L'hon. M. Jamieson: Il semble que nous marquions des points, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Jamieson: J'avais commencé à dire, monsieur l'Orateur, qu'en fait, après cette déclaration d'une grande profondeur que personne ne songe à contredire, le chef de l'opposition ne laisse pas entrevoir comment son parti combattrait le problème universel, qui affecte les pays industrialisés du moins, et qui consiste à chercher comment réaliser le plein emploi tout en contrôlant la montée des prix et des salaires, de même que tous les autres problèmes issus de l'inflation. Il ne dit pas non plus si son parti est pour le contrôle des prix et des salaires. Est-ce que l'introduction du contrôle des prix et des salaires fait partie de la politique des conservateurs? Est-ce que le chef de l'opposition le souhaite, ou est-ce la chasse gardée du député de Prince Edward-Hastings (M. Hees), cet éternel Peter Pan du parti conservateur?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Jamieson: Alors, on peut imaginer la réaction que susciterait cette phrase de la déclaration du chef de l'opposition, si elle figurait toute seule dans le discours du trône:

Notre troisième priorité est la recherche d'une croissance économique régulière, tant du point de vue du produit national brut que de celui de la productivité, au moyen d'un programme de mesures visant à encourager les initiatives des Canadiens dans tous les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et des autres occupations.

Cela, monsieur l'Orateur, c'est ce qu'on appelle, en termes juridiques, la clause omnibus. Tout y entre. Vous y introduisez les mots-clés comme «encouragements» et «initiative», et vous y rattachez tous les groupes de pression, possibles et imaginables, au pays. Comment cela se réalise, nous l'ignorons. Cela ne veut rien dire. Que dire de la phrase merveilleusement ingénieuse:

[L'hon. M. Jamieson.]

En quatrième lieu, nous estimons qu'il est tout à fait prioritaire de proposer aux Canadiens un objectif national.

J'imagine, monsieur l'Orateur, que le premier homme politique qui ait jamais fait une campagne électorale au Canada a dû inventer cette phrase. De fait, elle n'a rien de nouveau ou d'ingénieux. Même Dalton Camp et le très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker) pourraient s'entendre là-dessus.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Jamieson: Mais, monsieur l'Orateur, de quel genre d'initiatives, d'encouragements et de dessein national s'agit-il? Ces initiatives qui seront prévues et qui font partie de cette disposition omnibus avec toutes sortes de choses, sont-elles des stimulants du genre qui assurerait un revenu annuel garanti qui fait l'objet de l'anathème d'un groupe important d'oppositionnels? Où y aura-t-il un stimulant pour les tenants de la liberté d'entreprise chez les Tories? Il faut choisir entre ces deux genres de stimulants.

S'agira-t-il d'une plus grande libéralisation des échanges, ce que nombre des cultivateurs ici pourraient bien vouloir, ou d'une protection accrue pour le commerce que le chef de l'opposition associe à tous les autres genres d'occupation dans cette phrase? Je répète que si le chef de l'opposition s'attend que la population canadienne avale ce genre de généralités, alors il se trompe rudement. Dans ce discours du trône imaginaire émanant des conservateurs, nous en venons ensuite à la ligne suivante:

Nous devrions immédiatement adopter le principe d'un budget de plein emploi au Canada.

C'est tout, point, alinéa, et rien de plus.

Nous devrions immédiatement adopter le principe d'un budget de plein emploi au Canada.

Comment procéder pour cela? De quelle sorte de budget de plein emploi s'agit-il? Le chef de l'opposition fait remarquer que les États-Unis y ont eu recours. Monsieur l'Orateur, c'était il y a environ un an. Et le chef de l'opposition veut-il donner à entendre que les résultats qu'ils ont obtenus sont des choses souhaitables pour le Canada? Est-ce là le modèle que nous voulons imiter? A-t-il oublié que quelques mois à peine après l'adoption par les États-Unis du budget dit de plein emploi, les taux du chômage y étaient à peu près inchangés et qu'en outre les États-Unis ont dû mettre en application les mesures fiscales et monétaires les plus draconiennes peut-être de leur histoire? Il dit simplement, avec calme et sang-froid:

• (2050)

Nous devrions immédiatement adopter le principe d'un budget de plein emploi au Canada.

Ensuite, nous en venons à une phrase qui est une véritable énigme. S'il s'agissait d'un discours du trône des conservateurs, j'ignore comment je réagirais. Le chef de l'opposition dit:

On aurait dû proposer de rallier les Canadiens pour combattre l'inflation et, notamment, de préciser le rôle de la Commission des prix et des revenus.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela veut-il dire que ce parti qui a vilipendé la Commission des prix et des revenus depuis le début, va maintenant garder cette même commission? S'il veut la maintenir, il y apportera probablement des modifications substantielles.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Jamieson: Veuillez ne pas me déranger pendant mon travail. Je ne descends pas dans les égouts pour vous faire perdre votre temps. L'honorable député aura la parole s'il ne l'a déjà eue.

M. Bigg: Parlez-nous donc des tarifs du transport de marchandises.

L'hon. M. Jamieson: Nous touchons là le point sensible, mon ami.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je crois que les députés devraient laisser le ministre terminer ses remarques. Ceux qui veulent prendre la parole peuvent le demander de la manière habituelle. Le ministre des Transports a la parole.

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, si les honorables députés sont aussi confiants qu'ils le prétendent, qu'après les prochaines élections ils seront à notre place ils devraient écouter et s'habituer à cela, car si tel est le cas, c'est ce que je leur dirai à ce moment-là. D'accord? Laissez-moi répéter cette perle.

On aurait dû proposer de rallier les Canadiens pour combattre l'inflation et, notamment, pour préciser le rôle de la Commission des prix et des revenus.

Est-ce que cela veut dire que le rôle de la Commission des prix et des revenus devrait être entièrement modifié? Si oui, on est en droit de dire au chef de l'opposition . . .

M. Bigg: Parlez-nous des transports.

L'hon. M. Jamieson: Je vous parlerai des transports. Je voudrais vous faire monter à cheval et vous envoyer hors d'ici.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Jamieson: A la réflexion, je me suis peut-être trompé à propos du cheval.

M. Nesbitt: Qui vous barbe?

L'hon. M. Jamieson: Ce que je veux dire, monsieur l'Orateur, c'est que l'opposition ne peut pas laisser passer un tel commentaire sans indiquer ses projets de vouloir maintenir la Commission des prix et des revenus. Est-ce qu'elle veut appliquer une règle quelconque des prix et des salaires? Si tel est son désir, le peuple et le Parlement ont le droit de le savoir concrètement. Soit dit en passant, cette phrase ne trouve qu'un seul écho dans le discours—imaginez qu'il s'agisse d'un discours du trône prononcé par un conservateur:

Nous devrions lutter de pied ferme, actuellement, pour faire accepter des directives afin de juguler l'inflation.

Cela vient d'un parti qui a constamment et sans relâche soutenu que les principes directeurs seraient inefficaces. Je pourrais citer maints passages des discours des députés d'en face où ils demandent quand le gouvernement renoncera à la folie des principes directeurs. Et maintenant, on laisse entendre que c'est là la solution. Je dois le demander de nouveau, monsieur l'Orateur, sont-ce là des principes directeurs devant être mis en vigueur ou s'agit-il des pratiques volontaires que ces députés qualifient d'insignifiantes et d'inefficaces?

Maintenant, je voudrais passer à . . .

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Cap Breton-Est Richmond (M. MacInnis) invoque le Règlement.

M. MacInnis: Il s'agit de la déclaration du ministre. Il s'est dit prêt à citer et je voudrais savoir qui et quoi il citera. Dites voir.

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, si j'avais un peu de temps, je pourrais trouver j'en suis sur . . .

Une voix: Nous vous accordons tout le temps qu'il vous faut.

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, j'ai dit qu'il était avéré et on peut certainement prouver que de nombreux députés du parti d'en face ont déclaré que l'observation facultative des principes directeurs n'est pas une solution pratique aux problèmes de l'inflation. De fait, c'était presque le fondement de leurs exposés de ces quatre dernières années.

Monsieur l'Orateur, en toute justice pour le chef de l'opposition, je dirai qu'il a reconnu à la fin de son discours qu'il lui fallait faire quelques observations en matière de politique et montrer qu'il tenait la barre. Néanmoins, je constate, en relisant son discours, qu'il a fait apparaître une nouvelle ride à la surface de ce qu'on appellait autrefois les politiques de confrontation. C'est-à-dire que, en certaines occasions, il se répand carrément en critiques acerbes sur les deux faces d'un problème. On appelle cela la méthode de la saine modération. On ne prend pas position avant d'avoir pu peser l'opinion publique et prévoir d'où viendra le vent. Ainsi, on parle tantôt d'une chose et tantôt du contraire.

Il dit au cours de son discours que bon nombre des points de politique qu'il fait valoir seront élaborés par ceux qui suivront. J'ai cherché et je n'ai trouvé rien par la suite qui se rattache à une élaboration ou à une déclaration de politique. Par exemple, sur une question qui me préoccupe beaucoup, Terre-Neuve, il n'a dit qu'une ligne et une ligne seulement. La voici:

. . . des mesures plus efficaces pour assurer la conservation de nos pêches.

Personne ne le conteste, mais quel genre de mesures le chef de ce parti propose-t-il, ou serait-il disposé à appuyer le genre de décision unilatérale que recommandent certains députés du parti, une diplomatie forte? Sont-ils en fait disposés à affirmer leur contrôle unilatéral sur le plateau continental? Est-ce leur politique? Dans l'affirmative, nous avons le droit de savoir. En fait, non seulement avons-nous le droit de savoir, mais ce genre de discussion à la Chambre serait utile parce que c'est une question des plus complexes.

Si le chef de l'opposition est prêt à avancer comme politique qu'indépendamment des accords internationaux, des traités, du droit international, nous devrions prendre cette décision unilatéralement, je crois alors qu'il doit en donner les détails et ne pas se borner à faire dire à ces partisans que c'est une possibilité, une probabilité, ou même une lueur d'espoir.

En dernier lieu, il y a une déclaration retentissante. Ce doit être la phrase la plus creuse que j'ai jamais entendue. La voici:

Nos industries canadiennes doivent être mises en mesure de rivaliser avec les autres.

Quelles industries? Et concurrencer qui et dans quelles circonstances? Je n'ai pas l'intention ce soir, en dépit de ce qu'ont dit les députés, de parler des transports, d'en

parler en détail parce que j'en aurai l'occasion au cours du débat sur le Canadien National . . .

Une voix: N'en parlez pas, vous n'y connaissez rien.

L'hon. M. Jamieson: Voulez-vous une réponse? Aimeriez-vous prendre la parole? Je vous la cède volontiers.

Des voix: Non, non.

Une voix: Faites bien attention cette fois-ci, Don.

M. Bigg: Que savez-vous des tarifs de fret? Voulez-vous que je vous en dise encore plus?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre.

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, j'allais tout simplement dire qu'en ce qui a trait aux tarifs de fret et à toute la question des transports, j'exerce en fait le droit démocratique que plusieurs de nos vis-à-vis considèrent inhérent à ce débat, autrement dit, qu'un député est libre d'aborder le sujet de son choix. C'est ce que j'ai fait et c'est ce qui me paraît juste.

M. Bigg: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Bigg: Oui, monsieur l'Orateur. Le député qui a la parole m'a demandé de me lever, de dire quelque chose et d'expliquer pourquoi je veux parler des transports.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Les députés savent qu'il faut respecter le Règlement de la Chambre. Le ministre a la parole et, sauf s'il la cède, personne d'autre ne peut parler. Le Règlement ne nous permet pas de passer d'un député à l'autre et de nous engager dans des discussions. Chacun a le droit, au moment approprié, de prononcer son discours lorsque la présidence lui donne la parole. Que le ministre des Transports veuille bien poursuivre.

L'hon. M. Jamieson: Merci, monsieur l'Orateur . . .

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Peace River (M. Baldwin) invoque le Règlement.

M. Baldwin: Vous avez bien sûr tout à fait raison quant au Règlement, monsieur l'Orateur, mais je vous ferais remarquer que dans le cas présent le ministre, qui était assez embarrassé, a cédé la parole à l'honorable député.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A ce propos l'honorable député sait, j'en suis sûr, que c'est le rôle de la présidence de donner la parole aux députés, et non pas celui d'un ministre ou d'un autre député.

L'hon. M. Jamieson: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'exprime ma reconnaissance au député de Peace River (M. Baldwin) pour son exposé bref mais instructif sur la procédure parlementaire.

M. Baldwin: A votre disposition.

• (2100)

L'hon. M. Jamieson: Comme les députés le savent, je suis toujours prêt à entendre ce que les députés d'en face ont à dire. Je voudrais dire encore une fois, si je puis répondre à mon honorable ami, que nous commencerons dans quelques jours le débat sur le financement du CN et que j'avais l'intention de prononcer à ce moment un discours à propos des questions qu'il a soulevées. J'espère en avoir maintenant terminé avec ce point.

Ce que j'allais dire quant à la question, pour utiliser des termes simples, de faire en sorte que nos industries occupent une position leur permettant d'être concurrentielles est que le sujet est extrêmement compliqué et comprend des questions de transport. Je tiens simplement à dire, et c'est l'ironie du sort, que j'ai reçu même au cours des derniers jours des protestations du Manitoba selon lesquelles l'aide au transport du fret que nous dispensons à l'est du Canada constitue de la concurrence déloyale. Il faut donc aller à l'ouest du Canada pour s'entendre dire quelque chose de bon à propos du transport dans l'est, et vice versa.

Je dirais très sérieusement qu'il ne suffit pas simplement d'ajouter que nos industries doivent occuper une position leur permettant d'être concurrentielles. Il faut savoir, lorsque nous parlons de concurrence, la manière dont cette concurrence va jouer, et qui sont les antagonistes. Nous devons préciser si nous parlons de commerce international ou de la concurrence effrénée qui existe entre les diverses régions du Canada.

Comme la déclaration s'inscrit dans le discours du chef de l'opposition (M. Stanfield), elle est totalement et absolument vide de sens. Et ainsi, monsieur l'Orateur, en terminant, mes observations sur cette sorte de discours du trône imaginaire pondu par les conservateurs, je conclus, pour employer une expression courante, qu'il se distingue davantage par ce qui n'y est pas que par ce qui y est. Même en regardant les termes employés par le chef de l'opposition, le mieux que l'on puisse dire de son discours est qu'il est essentiellement un exercice oratoire incohérent et une simplication à l'excès. En réalité, il serait épatant si la majorité d'entre nous à la Chambre, indépendamment du siège que nous occupons, tenait compte d'une chose qui a déjà été dite. Je ne me souviens pas quel philosophe a dit que l'essence de la tyrannie est la dénégation de la complexité. S'il y a jamais eu dénégation de complexité, c'est bien dans le discours du chef de l'opposition. J'ai assez d'une page pour énumérer toutes les propositions d'ordre politique contenues dans ses remarques.

M. Nesbitt: Et assez d'une phrase pour le discours du trône.

L'hon. M. Jamieson: Je regrette de dire que ses affirmations n'avaient pas la moindre signification. Mon temps de parole achève, monsieur l'Orateur, et il se peut que je ne puisse rendre justice au chef du NPD (M. Lewis) et aux autres poids lourds qui ont participé au débat.

Des voix: Continuez.

L'hon. M. Jamieson: Je dois avouer que la participation du chef du NPD m'a singulièrement désappointé. Il sait, et je souhaiterais qu'il soit présent ce soir, que je l'admire beaucoup pour lui-même et pour sa grande habilité dans un débat. Pourtant, en examinant son intervention au cours du présent débat, il est de nouveau facile de constater qu'il a évité totalement de parler des politiques de son parti, et à cette occasion du moins, il s'est laissé aller à la politicaillerie la plus mesquine.

Des voix: Bravo.

Des voix: Oh.

L'hon. M. Jamieson: Il a commencé par décrire le discours du trône comme un discours rédigé dans une prose

fort colorée. Je le répète, je souhaiterais qu'il soit présent parce que je lui dirais que s'il allait lire ses remarques avec une honnêteté intellectuelle, il découvrirait que plus il avançait dans son discours, plus son style s'enflammait et au moment de terminer, tout le style oratoire et la prose colorée du discours du trône avaient été oubliés depuis longtemps dans les remarques. J'avoue que mon problème avec le NPD n'est pas d'ordre philosophique ou idéologique. Je m'entends parfaitement bien avec ce parti à propos de nombreuses questions. Nous pouvons résoudre nos divergences idéologiques comme des gens réfléchis qui peuvent envisager notre contentieux et le liquider résolument. Toutefois, monsieur l'Orateur, ce qui m'irrite vraiment au sujet du NPD est son attitude papelarde et son pharisaïsme.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Jamieson: Le parti estime être le seul détenteur d'une sagesse authentique. Si nous pouvions revenir à l'époque de Cecil B. de Mille et qu'il tourne un film portant sur la Chambre, il est juste de dire je crois, que, selon la version néo-démocrate, la Chambre serait plongée dans l'obscurité totale ou dans les ténèbres, sauf leur coin qu'un rayon du ciel illuminerait vivement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Nesbitt: Les députés néo-démocrates ne jurent même pas.

L'hon. M. Jamieson: Il est parfaitement clair, monsieur l'Orateur, que le chef du NPD n'éprouve aucune difficulté à tempérer son enthousiasme à l'endroit du premier ministre (M. Trudeau). De fait, on peut dire que son attitude à son égard est loin d'être idolâtre. Je me rends compte que je n'ai pas besoin de défendre le premier ministre contre les railleries et les sarcasmes que s'attire inévitablement un chef politique; néanmoins, puis-je signaler qu'une observation du chef néo-démocrate m'a irrité.

Une voix: Seulement une?

L'hon. M. Jamieson: Oui, rien qu'une. Il parlait des effets regrettables que nos difficultés économiques ont sur certains éléments de notre société. Il parlait de l'attitude du premier ministre à l'égard de ces gens; je le répète, le gouvernement est pour l'opposition une cible autorisée. Le chef du NPD a déclaré que l'attitude du premier ministre à l'égard de ces gens était celle de quelqu'un qui n'a jamais eu de la difficulté à payer son loyer. C'est purement et visiblement faire appel aux préjugés et je vais vous dire comment je classe cette remarque. Elle entre exactement dans la catégorie d'une autre déclaration déjà faite à la Chambre et qui avait failli faire perdre la tête au NPD. On ne la mentionne plus; on ne l'emploie plus. En termes très simples, une telle remarque ressemble à une autre qui prétendait qu'aucun homme n'était digne de siéger à la Chambre et de gouverner s'il n'avait pas été employeur. Tout comme celle du chef du NPD, cette remarque faisait appel aux préjugés.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le ministre. Son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La présidence doit-elle assumer que la Chambre consent à prolonger le temps du ministre pour qu'il puisse terminer ses commentaires?

Des voix: D'accord.

M. Nielsen: Pourvu qu'il s'en tienne au NPD, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Jamieson: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'en sais gré aux députés et je m'engage à ne pas abuser du temps de la Chambre. De nouveau je ferai bien sérieusement observer au NDP qu'il n'a pas le monopole des sentiments humanitaires à la Chambre.

Une voix: Le ministre ferait bien de penser à sa réputation.

L'hon. M. Jamieson: Que le député et tous les autres députés là-bas sachent qu'étant incapable de parler au nom du premier ministre je peux tout de même parler en mon nom. J'ai dû jouer des pieds et des mains pour payer mon loyer et je serais heureux, même si je ne suis pas certain que les députés goûteraient particulièrement l'expérience d'échanger avec eux au moment qui leur conviendrait, des souvenirs des années maigres. Ce parti-ci et ce gouvernement comptent bien d'autres députés qui se trouvent exactement dans cette position.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Jamieson: Aussi cessons ces remarques.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Jamieson: Encore une fois, un groupe ne représente pas à lui seul la conscience de la Chambre. Nous sommes tous sincères et nous essayons, chacun à notre façon et selon nos convictions personnelles, d'accomplir la tâche que la population nous a confiée.

Je voudrais faire une ou deux autres observations d'un caractère personnel, monsieur l'Orateur. Il y en a six parmi nous, à la Chambre, qui sont différents des autres députés d'une certaine manière. Nous ne sommes pas comme tous les autres députés. Je veux parler des six députés terre-neuviens, dont moi-même. Nous sommes différents parce que nous n'avons pas grandi comme Canadiens. En réalité, nous étions adultes quand nous sommes devenus Canadiens. Notre province n'est pas entrée dans la Confédération avant que la plupart d'entre nous ayons atteint notre majorité. Naturellement, je parle pour moi-même et non pour les autres députés de Terre-Neuve, mais leurs sentiments sont sans doute semblables aux miens.

J'ai moi-même voté contre le rattachement de Terre-Neuve au Canada en deux occasions différentes. Sans entrer dans le détail, je dirai que mes raisons se rattachaient au fait que, moi aussi, je tenais à mon indépendance. Je prisais mon indépendance et celle de mon pays. C'est un sentiment que vous pouvez tous comprendre, sans doute, à votre façon, étant donné que nous luttons maintenant pour que notre pays connaisse une plus grande indépendance et une plus grande souveraineté.

• (2110)

Pour terminer, je tiens à dire ceci: étant donné que je suis relativement un nouveau venu dans la confédération du Canada et que j'ai été honoré par le Canada d'une manière dont bien peu de gens le sont ordinairement, je

reconnais peut-être plus que la plupart la nécessité de l'égalité pour tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Jamieson: Sous certains rapports, j'ai été déçu que ni le chef de l'opposition (M. Stanfield) ni le chef du Nouveau parti démocrate (M. Lewis) n'aient dans leurs discours fait allusion à l'unité nationale dans le contexte de la loi sur les langues officielles ou d'un sujet connexe. Malheureusement, lorsqu'on fait allusion à ce sujet, on a tendance, comme nous avons pu le constater au cours du présent débat, à faire appel aux émotions. Cela n'a rien de répréhensible, mais à mon avis, les émotions qu'on éveille ne sont pas les bonnes. Pour ma part, je n'ai aucunement le désir, soit au cours de ce débat, soit en tout autre temps, d'exalter les passions ou d'ajouter aux difficultés qui se sont nettement posées. Je puis dire que, du fait qu'on m'a offert de grandes occasions depuis que je suis devenu Canadien et que j'ai eu l'avantage de voyager d'un bout à l'autre du pays, je comprends ceux dont la langue maternelle est le français et j'éprouve à leur égard un sentiment de fraternité.

Au fond, peu de différences nous séparent, mais on raconte tant d'histoires. Ce sont peut-être des histoires humiliantes même si elles sont amusantes, que celles qui portent sur le bûcheron canadien-français peu évolué et sur les Terre-Neuviens dont nous entendons tellement parler. J'ai le sentiment qu'une certaine distinction s'impose, du fait que nous avons atteint une certaine maturité et que nous pouvons en rire nous-mêmes.

Même si nous, les Terre-Neuviens, ne souffrons pas, et c'est le problème supplémentaire que crée l'aliénation lorsque les gens sont divisés par une barrière de langage, néanmoins, nous autres Terre-Neuviens, et moi, en tant que tel, nous comprenons, je crois, ce genre d'aliénation. De mes propres réalisations en ce qu'elles ont trait l'activité gouvernementale, celle dont je suis le plus fier est que le Parlement, avec l'appui de tous les partis, a adopté et agréé avec enthousiasme la loi sur les langues officielles.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Jamieson: J'espère qu'il n'est pas question pour le moment qu'un parti ou un député soient disposés à transiger avec les principes de cette loi. S'il y a des injustices, il nous faut évidemment les corriger, mais il faut le faire des deux côtés. J'enjoins aux députés de reconnaître que lors de l'élaboration de la loi sur les langues officielles, lorsqu'en fait la Chambre a senti la nécessité de redresser des torts historiques, la question a été soustraite à l'arène politique et on a essayé de l'élever au-dessus de la politique. La Chambre a voulu qu'elle soit un motif d'union et non de désunion pour les Canadiens. J'espère qu'elle le restera. Je suis prêt à me solidariser avec les réalisations et les programmes du gouvernement dans ce secteur et croyez-moi, je ne voudrais pas qu'il en soit autrement.

Des voix: Bravo!

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le ministre des Transports (M. Jamieson). Je me demande maintenant ce qu'il a dit. Rien d'étonnant comme il l'a signalé, à ce que les jeunes contestent. Ils contestent des discours tels que celui qu'il a prononcé, alors qu'il aurait dû aborder les questions importantes dont le discours du trône avait presque fait mention, mais il s'en est abstenu. J'avais l'impression de me trouver de l'autre côté de la Chambre, qu'il se trouvait lui de ce côté-ci et que son intervention était une critique d'un discours du trône émanant de nous. Je me suis demandé un instant de quel côté de la Chambre je me trouvais, si j'étais à la droite ou à la gauche de Votre Honneur.

A mon avis, il était malhonnête de la part du ministre de tenir les propos qu'il a tenus. Il a qualifié le Nouveau Parti Démocratique de bondieusard. Il a conclu son discours par un appel en faveur de l'unité nationale. Il a critiqué le discours du chef de l'opposition (M. Stanfield), accusant celui-ci de s'en tenir à des lieux communs, cependant c'est justement dans cela qu'il a lui-même versé. Assis à ma place, j'essayais de faire le point sur toutes ces questions. Il a parlé de lui-même, d'autres députés libéraux, d'autres ministres qui avaient été incapables de payer leur loyer. Cela m'a rappelé les écrits du premier ministre (M. Trudeau), lorsqu'il faisait allusion aux braves bourriques qui faisaient la queue à l'abreuvoir.

Cela m'a déchiré le cœur d'écouter les vicissitudes du ministre des Transports et de ses collègues. J'ai fait la comparaison entre ses propos et les difficultés que subissent dans toutes les circonscriptions du pays, sans exception, les mandants de tous les députés de la Chambre, qu'ils siègent en face ou de ce côté-ci. Ces gens se trouvent dans une situation extrêmement pénible à cause de l'incompétence et de toutes les autres carences du gouvernement en matière d'administration de l'assurance-chômage. J'ai écouté le député d'Essex (M. Whelan) parler cet après-midi des méthodes perfectionnées des bureaux d'assurance-chômage. Je persiste à croire que les gens de ma circonscription, et dans d'autres, j'en suis certain, sont acculés à réclamer l'assistance sociale du fait de l'incompétence de ce ministère.

Le ministre s'en est pris sur un ton béat au chef du Nouveau parti démocratique à propos de la loi sur les langues officielles. J'ai eu l'occasion de siéger à la Chambre sur les bancs des ministériels aussi bien que sur ceux de l'opposition. Je connais les états de service du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) en matière de bilinguisme, tant à la Chambre qu'à l'extérieur de cette enceinte. Je sais que c'est alors qu'il était premier ministre que furent installées les cabines que nous voyons dans les coins de cette salle. Je sais que les chèques bilingues virent le jour pendant qu'il était au pouvoir. Le système d'interprétation simultanée a été mis en place alors qu'il était à la tête du gouvernement canadien. Et voici que tout à coup, le ministre des Transports se présente béatement à nous comme l'artisan de toutes ces innovations.

Une voix: A l'ordre.

M. Nielsen: En face, quelqu'un a lancé: «A l'ordre». Je n'ai pas dit «Fuzz off». Ce n'est pas ainsi que je le dis. Je n'ai pas dit «maudit». Cependant, si nous en sommes au point où de telles expressions ont droit de cité à la Chambre . . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais elles n'ont pas droit de cité.

M. Nielsen: . . . alors je pourrais au moins parler de cet autre endroit, plus bas.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Allons, ne vous mettez pas à imiter le premier ministre (M. Trudeau)!

M. Nielsen: Je me permets de rappeler au ministre des Transports que la Commission sur le bilinguisme et le

biculturalisme s'est mise à l'œuvre sous le premier ministre précédent, et pourtant, le ministre nous laisse entendre, d'un air béat comme tout, que le premier ministre actuel et son gouvernement sont les artisans de tout cela.

De vives préoccupations se manifestent, et ce non seulement ici même et parmi les députés libéraux de l'arrière-ban qui n'osent dire à haute voix ce qu'ils pensent, et je suis sûr qu'on en parle au caucus tous les mercredis, dans la matinée. On se demande avec inquiétude si la limite n'a pas été dépassée. Quand nous avons commencé à entendre dire ces choses il y a 15 ans, c'était de la bouche de Canadiens de langue française, qui n'étaient pas écoutés; ils n'étaient pas considérés comme des égaux en cette enceinte. Alors, ces changements sont survenus. Il y a eu l'interprétation simultanée, et d'autres mesures ont été prises pour corriger ces inégalités. Personne à cette époque ne critiquait les députés francophones qui se plaignaient ici du manque d'équilibre dans la proportion des fonctionnaires anglophones et francophones. Nous écoutions, et je suis sûr que la plupart des députés écoutaient. Selon toutes les apparences, c'est à la suite de ces discours et de l'attention qu'ils ont attirée que ces changements sont survenus.

• (2120)

Maintenant que le contraire se produit et que les Canadiens anglais craignent que la pendule n'ait peut-être été trop loin en sens opposé, il y a de l'intolérance, du fanatisme; quiconque ose soutenir le point de vue contraire se voit taxé de Birchisme ou de McCarthyisme. Qu'il puisse y avoir un autre point de vue, cela ne fait aucun doute. Il est très réel. Aucun député qui est allé dans l'Ouest ne peut manquer de comprendre tout de suite que le problème prend de graves proportions et que le gouvernement doit modérer son allure. Ce sentiment est très réel et très logique. Ce n'est pas être chauvin que d'exposer ce point de vue, parce que c'est l'opinion raisonnable que partagent un grand nombre de Canadiens.

Le ministre des Transports (M. Jamieson) a parlé de l'emploi. Les ministériels ont indiqué qu'ils ont inventé le chômage; ils ont voulu remédier à l'inflation. Le ministre des Transports veut se dissocier de cette politique mais l'ex-ministre du Travail (M. Mackasey) s'est montré fier du fait que le gouvernement ait choisi cette voie. Il a dit qu'il a fallu beaucoup de courage pour appliquer une politique comme celle-ci pour faire échec à l'inflation.

Le ministre des Transports a dit que le discours du chef de l'opposition aurait pu tenir dans une page. Pourtant, quand je parcours le document qui renferme le discours du trône et que je le compare au discours du ministre qui a présenté des arguments hors de leur contexte, pour les isoler et tenter de les réfuter, je ne peux que me demander dans quelle voie le gouvernement s'engage. Est-il étonnant que les jeunes posent des questions?

J'ai sous les yeux un document de travail dont s'est servi le ministre de l'Environnement (M. Davis). Je suis heureux de constater qu'il est présent à la Chambre, parmi les rares ministres qu'on y voit ce soir. Le document a servi de fondement aux discussions à une réunion spéciale que l'Association libérale de Capilano a tenue au centre communautaire de Vancouver-Nord le 11 décembre 1971. Le document est intitulé *Que veulent les libéraux de l'Ouest?* et il a pour auteur l'honorable Jack Davis, C.P., député, ministre de l'Environnement. L'honorable représentant y fait l'inventaire de ce que veulent les libéraux de l'Ouest, selon lui.

M. Baldwin: Ils veulent accéder au cabinet.

M. Nielsen: Ils y sont presque tous déjà ou secrétaires parlementaires ou présidents de comités. Il dit qu'ils veulent avoir leur liberté d'action. Ils n'obtiendront jamais cette liberté sous le gouvernement de l'actuel premier ministre. Ils veulent explorer de nouveaux horizons, dit-il. Ils veulent entraîner le reste du Canada dans le monde de fantastiques lendemains. Eh bien, monsieur l'Orateur, j'ignore quel voyage faisait le ministre lorsqu'il s'exprimait de la sorte, mais il n'avait certainement pas les deux pieds sur la terre. Cette histoire-là était coiffée d'une série de sous-titres. Premièrement, a-t-il dit, on veut de bonnes relations avec les États-Unis. Voici un gouvernement qui a fait des pieds et des mains pour détruire les bonnes relations que nous entretenions avec les États-Unis. Cependant, de cette façon hypocrite, ce ministre et, sans aucun doute, les autres essaient de créer dans l'Ouest du Canada et ailleurs une image censée refléter les efforts positifs par eux déployés pour créer de bonnes relations avec les États-Unis.

De son côté, notre premier ministre dénigre les États-Unis tandis qu'il visite l'URSS et encourage des déclarations du premier ministre de l'URSS défavorables aux États-Unis lors de son séjour au Canada. Il refuse de les réfuter et permet au Canada de servir de tremplin aux sentiments anti-américains qu'exprime le monde communiste.

Le ministre de l'Environnement dit que nous avons besoin de partenaires au-delà du Pacifique. Le gouvernement ne fait certainement rien pour favoriser la chose. Il dit encore que les libéraux veulent moins de protectionnisme de la part du Canada. Monsieur l'Orateur, il est membre d'un gouvernement ayant fait adopter une mesure législative qui insiste sur le contrôle de l'emprise étrangère et sur la restriction des capitaux de placement qui entrent au pays. Il a donné quelque 6 millions de dollars de remise d'impôt à une société pétrolière américaine. Il n'est pas étonnant que les jeunes soient mécontents de ce genre d'hypocrisie.

A côté de cette volonté de diminuer le protectionnisme au Canada, le ministre demande avantage de capital étranger pour encourager l'expansion. Ceci me rappelle le discours prononcé par l'ancien ministre des Mines, de l'Énergie et des Ressources, le député de Niagara Falls (M. Green), et le discours prononcé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, (M. Chrétien), l'un dans une région des États-Unis et l'autre dans une autre région du Sud. L'un des ministres déclarait que nous avions besoin davantage de capital et l'autre affirmait que nous en avions assez.

Voilà maintenant que le ministre de l'Environnement déclare à ses amis de Vancouver que notre expansion demande davantage de capital étranger alors qu'au même moment, dans le cadre de sa réforme fiscale, le gouvernement pose des barrières au capital étranger ce qui, au Yukon du moins, a entraîné une diminution de quelque 70 p. 100 des investissements au cours de la dernière année d'exploration minière. Le Conseil économique du Canada a fait savoir qu'en 1973 cet apport de capital aura diminué d'environ 18 p. 100.

Enfin, le ministre a déclaré à ses amis de Vancouver qu'il souhaitait davantage de projets et moins de bureaucratie. Vraiment! Notre gouvernement est obsédé par l'idée de contrôle, la notion de pouvoir et voilà que le ministre de l'Environnement déclare qu'il nous faut davantage de protection et moins de bureaucratie. Il s'est rendu dans ma circonscription, cette colonie du Canada, cette colonie d'Amérique du Nord qui est maniée comme

un pantin par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, comme c'est le cas dans les Territoires du Nord-Ouest. Puis le ministre a déclaré désirer moins de paperasserie. Nous sommes pleinement d'accord mais permettez-moi de demander alors pourquoi le gouvernement ne la réduit pas. Pourquoi n'adopte-t-il pas des politiques et des programmes qui permettraient à notre administration de perdre de son ampleur et non de prendre de l'expansion?

• (2130)

J'ai étudié les chiffres d'embauche de la Fonction publique pour le dernier trimestre et j'avais toujours pensé que les emplois augmentaient d'environ 1,000 par mois. Or, je me suis aperçu qu'en avril 1971 cette progression nette était de l'ordre de 3,000 et d'un peu moins de 4,000 en mai 1971. Cela s'explique par les six nouveaux ministères créés par le gouvernement sous le régime du premier ministre. Et le ministre de l'Environnement pousse l'hypocrisie jusqu'à prétendre qu'il nous faut davantage de programmes et moins de paperasserie!

Le sixième sujet évoqué dans ce magnifique exposé demandait moins de présence gouvernementale et davantage d'allègements fiscaux. Au cours du débat sur la réforme fiscale, je n'ai pas entendu le ministre défendre les prospecteurs. La prospection est une activité très importante dans sa région et pourtant nous ne l'avons pas entendu défendre la cause des prospecteurs, ni demander qu'ils échappent à l'impôt sur les gains en capital, impôt qui a littéralement anéanti la prospection au Canada. Il n'est pas non plus intervenu pour critiquer les augmentations d'impôt appliquées à ses commenttants et aux autres contribuables du pays. Il a le front de se rendre dans l'Ouest et de déclarer au cours du congrès libéral qu'il préconisait une réduction d'impôt tout en approuvant hypocritement un gouvernement qui impose de nouvelles taxes!

Moins de présence gouvernementale dit-il. Et pourtant on crée davantage de conseils, de commissions, de règlements, de dispositions dans nos statuts qui donnent un pouvoir accru au gouvernement. On se mêle de plus en plus de la vie privée et de la liberté du particulier. Le ministre a l'hypocrisie de se rendre à Vancouver et d'y déclarer qu'il désire une présence gouvernementale moindre pour ensuite ne rien faire. Au lieu de faire son exposé à Vancouver, le ministre aurait dû essayer de convaincre le Cabinet des vérités qu'il contient. Encore mieux, il aurait pu prouver sa bonne foi et sa sincérité en intervenant ici pour défendre les principes de cet exposé.

Il a également déclaré que la pression fiscale va en augmentant. Puis il a ajouté le mensonge à l'hypocrisie en poursuivant que la tendance à accroître l'influence gouvernementale dans nos affaires économiques inquiète les libéraux de l'Ouest ainsi que de nombreux Canadiens d'esprit indépendant dans tout le pays. Il prétend que beaucoup de nos concitoyens reprochent à tort cette tendance à Ottawa. Peu d'entre eux comprennent que les provinces et, dans une moindre mesure les municipalités, sont les coupables. Aussi non seulement cherche-t-il à dissimuler les insuffisances de son parti mais également à en faire faussement incomber la faute aux provinces et aux municipalités en leur reprochant les excès de son propre gouvernement.

Il demande ensuite ce que les libéraux de l'Ouest voudraient qu'Ottawa fasse à ce sujet. Ils veulent, selon lui, que le gouvernement mette un frein à ses dépenses et, plus encore, qu'il s'abstienne dorénavant de recevoir des rentrées pour compte des provinces et des municipalités et que ces deux paliers de gouvernement s'occupent de percevoir leurs propres impôts. Il sera intéressant de voir ce qu'on proposera demain lorsque la loi sur la péréquation sera débattue.

Le ministre responsable de cette loi et son secrétaire parlementaire nous ont parlé de quelque 90,000 emplois que le nouveau programme d'encouragement a créés. J'ignore ce qui se passe dans d'autres circonscriptions du pays, mais je sais ce qui se passe dans la mienne. Des centaines de milliers de dollars sont gaspillés. C'est ainsi qu'on a dépensé plus de $17,000 pour permettre à un groupe d'Indiens de couper du bois, ce qu'ils auraient fait de toute façon pour s'employer durant l'hiver. On a également autorisé, sans l'effectuer, une dépense de $17,600 pour qu'une autre bande d'Indiens répare des maisons sur un terrain réservé à la population indienne. La situation devient en fait si alarmante que les Indiens auxquels on alloue ces fonds se sont mis à saccager les maisons vides pour activer leurs foyers. Des milliers de dollars sont ainsi gaspillés. L'affirmation selon laquelle on a créé 90,000 emplois est un mensonge pur et simple, et plus vite les Canadiens se rendront compte que c'est leur argent qu'on gaspille, mieux ce sera.

Le ministre des Transports a voulu atténuer l'importance de ce débat et il a dit en substance qu'il était inutile. Je crois au contraire, qu'il vaut la peine, ne serait-ce que pour mettre à nu les carences du gouvernement. Il a soutenu que le chef de l'opposition n'a pas proposé d'autres solutions. Nous en avons proposé pendant presque quatre ans, dont certaines ont été acceptées, tardivement bien sûr, par le gouvernement.

Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, qu'en avril dernier, nous avions amorcé la discussion sur les recommandations du Conseil économique du Canada. Nous avons dit, au tout début, que le chômage pourrait atteindre un stade très critique durant l'automne. Mais le gouvernement ne nous a pas écoutés. Nos propositions ont été tout simplement écartées. Nous avions préconisé, comme nous l'avions fait déjà depuis bon nombre d'années, la suppression de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Nous avions préconisé également depuis avril dernier des réductions effectives d'impôt. Nous avions proposé encore d'autres mesures. Le gouvernement a cependant vu tout en rose et prétendu que l'inflation courbait l'échine, que le chômage disparaissait et que l'économie était en voie d'expansion. Toutes ces déclarations hypocrites ont été faites par un gouvernement aussi patelin que le ministre qui vient de prendre la parole.

Tout ce que le gouvernement a dit s'est révélé faux. Voilà pourquoi les jeunes d'aujourd'hui posent des questions et voilà pourquoi ils sont déçus. Le gouvernement ne dévoile pas les faits tels qu'ils sont et ne dit pas la vérité aux Canadiens. Essayez de découvrir la vérité dans cette enceinte, monsieur l'Orateur. Posez des questions aux ministres ou au premier ministre comme j'ai essayé de le faire hier. Il savait parfaitement de quoi je parlais lorsque je l'ai entrepris au sujet du groupe spécial de sécurité. Encore une fois, ce n'est pas l'appellation exacte, mais le premier ministre sait bien de quoi il s'agit. Et pourtant, il a préféré se retrancher derrière l'excuse subtile que cette appelation n'était pas correcte. Certains ministres répondent franchement aux questions, mais on les compte sur les doigts. Le ministre des Transports est généralement de ceux-là mais j'ai été déçu d'entendre son discours de ce soir parce qu'il n'a certainement pas fait preuve de la

netteté habituelle à ses réponses. Il est inutile d'essayer d'obtenir des réponses directes du gouvernement ou des ministres, on n'obtient que des réponses évasives et vagues ou des supercheries pures et simples.

• (2140)

Je crois, monsieur, que le ministre a raison de dire que les jeunes sont déçus et désillusionnés. Ils le sont parce que les hommes politiques croient que la chose la plus importante au monde est de se faire réélire. Je suppose que c'est la chose la plus importante au monde pour bon nombre d'entre eux, mais s'ils y pensent deux fois, ils se rendront compte que la chose la plus importante est la confrontation directe des questions d'actualité.

La proposition du gouvernement présentée par le ministre de l'Environnement dans l'exposé qu'il a fait à Vancouver, c'était la décentralisation du pouvoir décisionnel, et il a parlé des sociétés de la Couronne. Ces dernières semaines, une nouvelle société de la Couronne a été formée qui s'appelle la CDC. J'aimerais revenir ici pour un instant aux remarques que j'ai faites au sujet du problème des ethnies anglaise et française qui existe au Canada. On se pose des questions quand on lit les statistiques comme celles qui ont trait à la CDC.

Son conseil d'administration se compose de 18 membres et, parmi ces 18 membres, un administrateur vient de la Colombie-Britannique, un de l'Alberta, un de la Saskatchewan, un du Manitoba, un du Nouveau-Brunswick, un de la Nouvelle-Écosse, mais il n'y en a pas de Terre-Neuve ni de l'Île du Prince-Édouard; il y a quatre administrateurs de l'Ontario et huit du Québec. Le quorum de ce conseil d'administration est de huit. Ceci signifie que les représentants de la province de Québec, qui sont au nombre de huit, avec un autre qui se joindrait à eux, pourraient prendre des décisions qui se traduiraient par l'entrée illimitée de capitaux dans cette province ou dans toute autre province. Il me semble que cet état de choses justifie une certaine inquiétude. Pourquoi ce déséquilibre existe-t-il?

J'appuie entièrement ce qu'a dit aujourd'hui le député de Prince-Albert au sujet de la sécurité. Je trouve très déconcertant, comme bien d'autres Canadiens d'ailleurs, le fait que l'on ait établi ce corps de sécurité distinct au Canada, et je m'inquiète que l'on ne nous en dise rien. Le premier ministre avait promis, en avril 1969, de nous accorder une journée entière de débat sur cette question une fois que le rapport sur la sûreté aurait été déposé. Il ne nous a pas donné cette occasion, et apparemment, il a complètement fait marche arrière et nous dit maintenant que nous devrions consacrer à cette question un jour réservé à l'opposition.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Vu qu'il est 9 h. 45, il est de mon devoir, conformément au paragraphe (5) de l'article 38 du Règlement, d'interrompre le débat immédiatement et de mettre aux voix la motion principale. La Chambre désire-t-elle adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

D'autres voix: Non.

(La motion de M. Whicher est adoptée.)

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par monsieur l'Orateur.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES SUBSIDES

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 58 du Règlement, je propose, avec l'appui du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Laing):

Que la Chambre étudie les subsides à sa prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, avant l'ajournement, le leader du gouvernement à la Chambre nous dirait-il si l'on a modifié l'ordre des travaux prévus pour la Chambre qu'il a annoncé mercredi dernier?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, demain nous étudierons le projet de loi sur les arrangements fiscaux avec les provinces, tel que je l'ai annoncé mercredi, pour passer ensuite, après la deuxième lecture, à la liste des bills donnée alors. S'il y a changement, je préviendrai mes honorables amis.

M. Baldwin: Une seule autre question, monsieur l'Orateur, dont j'aimerais maintenant donner avis au leader du gouvernement à la Chambre. Nous dira-t-il d'ici une semaine ou une dizaine de jours si le gouvernement a l'intention de présenter le budget avant Pâques?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je tiendrai la question pour préavis.

(Sur la motion de M. MacEachen, la séance est levée à 9 h. 50.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 1er mars 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DU 2e RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier vient de déposer sur le bureau le deuxième rapport du greffier des pétitions.

[*Plus tard*]

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, mon arrivée à la Chambre a été retardée un moment en sorte que je n'étais pas présent lorsque le second rapport du greffier des pétitions a été déposé au nom de la population d'Old Crow. J'en ai parlé au leader du gouvernement à la Chambre, et je demanderais maintenant le consentement unanime de la Chambre pour faire imprimer la pétition à l'endroit approprié du hansard d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: Les députés savent que selon le Règlement, la présidence doit s'enquérir s'il y a consentement unanime pour la lecture de la pétition, mais je présume que le même résultat serait atteint si la pétition est imprimée avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le texte de la pétition figure à l'appendice B, page 449.*]

* * *

LE PRINTEMPS!

M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège qui touche tous les députés et tous les Canadiens. Votre Honneur aura remarqué que les députés portent des jonquilles, marquant ainsi l'arrivée du printemps au Canada. J'apporte les salutations des gens de la côte ouest, et plus particulièrement celles du Bureau de tourisme et des congrès du Grand Vancouver qui nous a gracieusement offert ces jonquilles pour marquer l'arrivée du printemps, aussi absurde que cela puisse paraître ici à Ottawa aujourd'hui.

LA SAINT-DAVID

M. F. J. Bigg (Pembina): Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler à la Chambre que c'est aujourd'hui, 1er mars, la Saint-David, fête du patron du pays de Galles. Nous sommes tous heureux que le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker) soit ici présent et en bonne santé, vu qu'il est récemment devenu Gallois par transfusion sanguine.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MCGRATH—LA DIVERGENCE ENTRE LE TEXTE D'UNE PUBLICATION ET UNE RÉPONSE DU MINISTRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège, ce dont j'ai donné avis en conformité du Règlement. Il s'agit de renseignements donnés à la Chambre sur une question qui relève de la compétence administrative du gouvernement. Je serai aussi bref que possible. Je déplore que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) ne soit pas présent.

Voici les faits: Un document publié par son ministère sous ses auspices et intitulé «Loi sur les subventions au développement régional—Sommaire des offres acceptées jusqu'au 30 juin 1971», renferme une certaine inscription. Cette inscription mentionne la maison A. Bélanger Ltée, Montréal, qui serait située à Montmagny, au Québec. Sous «genre d'industrie», on signale que la compagnie fabrique des cuisinières, des congélateurs et des rayons en métal. On donne ensuite le coût en capital de l'usine ainsi que le montant de la subvention versée à l'entreprise, c'est-à-dire $158,580.

Le lundi 28 février 1972, durant la période des questions, le dialogue suivant a eu lieu entre le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride) et le ministre de l'Expansion économique régionale, comme en fait foi le compte rendu à la page 305:

M. Murray McBride (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné que la Bélanger-Tappan Limited a annoncé vendredi dernier qu'elle se proposait de fermer très bientôt son usine de Carleton Place connue sous le nom de Findlay's Limited et de restreindre sa production à son établissement de Montmagny dans le Québec, le ministre nous dirait-il si cette société a reçu de l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale pour bâtir, rénover ou agrandir ses établissements à Montmagny?

• (1410)

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, la réponse est non; et il n'existe aucun lien entre ce qui se produit à Montmagny et la fermeture de l'usine Findlay à Carleton Place.

M. McBride: Monsieur l'Orateur, devons-nous comprendre que le ministère n'est présentement saisi d'aucune demande de subvention et aussi qu'il n'en a pas déjà accordé une?

L'HON. M. MARCHAND: A l'heure actuelle, nous ne sommes saisis d'aucune demande de la société, monsieur l'Orateur.

Monsieur l'Orateur, je voudrais vous signaler que la maison A. Bélanger Ltée et que la maison Bélanger-Tappan Ltd. ne font qu'une. Comme diraient les juristes, la chose se passe de commentaire et je me contenterai de signaler qu'en raison de la divergence évidente entre la déclaration qui paraît dans le document publié avec l'autorisation du ministre et celle qu'il a faite librement à la Chambre, un comité de la Chambre devrait instituer une enquête, convoquer des témoins qui seraient assermentés, interrogés et contre-interrogés. A mon avis, un député a le droit d'obtenir des renseignements exacts des ministres de la couronne; ce droit est un privilège fondamental lié au processus parlementaire.

Avec votre permission monsieur l'Orateur, je propose donc, appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin):

Que le comité permanent des privilèges et des élections fasse enquête et rapport immédiatement au sujet des renseignements publiés par le gouvernement concernant les subventions financières fédérales à Bélanger Ltée, une entreprise de Montréal, pour des projets à Montmagny, Québec, et des renseignements fournis à la Chambre par le ministre de l'Expansion économique régionale durant la période des questions le 28 février 1972 en réponse au député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride) concernant «La fermeture de l'usine Bélanger-Tappan Limited à Carleton Place—La subvention accordée à l'usine de Montmagny» et que le rapport de ce comité et ses recommandations à cet égard soient présentés à la Chambre aussi rapidement que possible.

M. l'Orateur: Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a déposé auprès de la présidence l'avis exigé aux termes de l'article 17 du Règlement. A cet égard, je signale au député que la question dont il veut saisir la Chambre ne peut pas nous être présentée comme un cas d'abus de privilège parlementaire. Je rappelle à tous les députés que l'ensemble de l'administration du ministère de l'Expansion économique régionale, y compris la question de l'administration du ministre, est maintenant à l'étude par le comité permanent de l'expansion économique régionale. Je signale aux députés que les présumés écarts entre une réponse donnée de vive voix par le ministre et une publication de son ministère, doivent être soumis au comité permanent de l'expansion économique régionale et non à celui des privilèges et des élections.

Le député déclare dans sa présentation que ce genre de question devrait être étudiée en comité où des témoins peuvent être convoqués et interrogés. J'estime que cela pourrait et devrait se faire non par une accusation d'abus de privilège mais par un renvoi au comité compétent. Le député doit le savoir, il existe toute une série de décisions sur les contradictions qui affirment qu'une déclaration de la part d'un ministre ne peut être soumise à la Chambre comme un cas d'abus de privilège parlementaire.

J'estime donc, ce qui est conforme à un usage établi de longue date, que la question de privilège n'est pas de prime abord justifiée.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être tourner la motion autrement.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Que la motion soit ou non renvoyée à un autre comité, la présidence estime qu'une affaire de ce genre ne constitue pas une atteinte aux privilèges du Parlement. Même si la motion était modifiée, je ne consentirais pas à soumettre l'affaire à la Chambre pour débat par le biais de la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

L'ÉNERGIE

DÉPÔT DU MÉMOIRE RELATIF À L'ENTENTE CONCLUE AVEC LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK AU SUJET DE L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE DE LA BAIE DE FUNDY

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur . . .

M. Baldwin: Le ministre n'arrête pas de bouger.

L'hon. M. Macdonald: Je m'aperçois que je dois être continuellement en mouvement, monsieur l'Orateur.

M. Baldwin: Pourquoi le ministre n'avance-t-il pas au lieu de reculer?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, mon ami est un expert en cette matière.

M. Baldwin: Oui, sûrement, à force de surveiller le ministre.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer le mémoire qui traite de l'entente entre les premiers ministres de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick et moi-même, au nom du gouvernement fédéral, concernant l'établissement d'une commission qui étudiera la question de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy, définira les tâches et coordonnera l'activité du personnel nommé par les trois gouvernements.

* * *

LES GRAINS

LES PAIEMENTS INITIAUX POUR LE BLÉ, L'AVOINE ET L'ORGE DE LA PROCHAINE CAMPAGNE

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, conformément à l'usage que le gouvernement a établi pour la première fois l'an dernier, celui d'annoncer avant le temps de l'ensemencement les paiements initiaux pour le blé, l'avoine et l'orge, je désire informer la Chambre du niveau des paiements initiaux qui entreront en vigueur pour les achats faits par la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole commençant le 1er août 1972.

Pour la qualité-type nº 1 de blé rouge de printemps de l'Ouest canadien, le paiement initial sera $1.46 le boisseau, c'est-à-dire, le même que pour la campagne agricole courante. Le paiement initial pour le nº 3 de l'orge six-rangs de l'Ouest canadien sera de 96 c. le boisseau, c'est-à-dire 5 c. de plus que le niveau actuel. Le paiement initial pour le nº 2 de l'avoine de l'Ouest canadien sera de 60 c. le boisseau, c'est-à-dire qu'il demeure inchangé de celui de la campagne agricole courante. Tous les paiements initiaux sont établis en fonction des stocks emmagasinés à Thunder Bay.

La Commission canadienne du blé fixera le montant des paiements initiaux pour les catégories de blé, d'orge et d'avoine autres que les catégories de base mentionnées, et les annoncera par la suite.

Je voudrais ajouter, monsieur l'Orateur, qu'un bulletin sera expédié d'ici quelques jours à tous les producteurs de grain des Prairies, indiquant les perspectives pour la récolte, les directives quant aux superficies ensemencées et les niveaux minimums des contingents de la campagne 1972-1973. On garantit une livraison totale minimum par les producteurs de 505 millions de boisseaux de blé, 260 millions de boisseaux d'orge et 13 millions de boisseaux d'avoine pour la campagne. Ce sont des chiffres minimums et si le volume des ventes en exige davantage, d'autres contingents seront fixés.

Je m'excuse auprès des députés d'en face du peu de préavis que j'ai pu leur donner de cette question. La bonne nouvelle de la vente considérable de blé à l'Union soviétique nous a imposé des travaux de la dernière heure là-dessus. Les députés d'en face approuveront, j'en suis certain, le volume élevé de céréales dont il sera pris livraison l'année prochaine à titre de minimum, ainsi que les augmentations du prix de départ de l'orge.

M. Baldwin: Quand le gouvernement apprendra-t-il à livrer ces céréales? Comment résoudra-t-il le problème des transports?

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, d'après certaines protestations entendues à la Chambre lorsque le ministre a annoncé l'envoi de la lettre circulaire, il est tout à fait évident que c'est avec plus qu'un grain de sel que nous accepterons cela. Nous le considérerons comme il convient de le faire avant des élections.

M. Knowles: Tout cela se fait aux frais du gouvernement.

M. Korchinski: Permettez-moi de faire remarquer qu'il est évident que le ministre hésitait grandement à hausser . . .

Une voix: Il en était très heureux.

M. Korchinski: . . . le prix du blé de printemps. Il est évident que les prix du blé n'ont aucune chance de monter au cours de l'année qui vient. Il s'ensuit que l'année prochaine, comme l'ont signalé des études qui ont été effectuées, il n'y aura pas de hausse des prix du blé. Même si le ministre a assuré qu'il y aura plus de ventes, nous ne sommes pas très satisfaits, car en fin de compte, c'est ce que l'on reçoit pour son produit qui compte vraiment. Nous apprenons par exemple que le prix de certains produits a monté; alors, nous voulons voir monter également le prix de notre produit, et cependant la perspective d'une telle hausse pour le blé n'est pas évidente d'après la déclaration du ministre.

Le paiement annoncé pour l'orge est très intéressant. Il y a un an, on nous disait qu'on paierait un certain prix pour l'orge. La Commission canadienne du blé s'était engagée à livrer certaines quantités de cette denrée, mais n'a pu tenir ces engagements, parce que les producteurs obtenaient ailleurs un meilleur prix que ce que leur offrait la Commission. Alors, ils ne fournissaient plus à la Commission. Celle-ci a dû augmenter son prix de 10c. Il y a eu des paiements provisoires. Cette augmentation de 10c. a entraîné un déficit de 10 millions de dollars au compte du syndicat du blé. Cette année, elle ne l'augmente pas. Cette fois-ci, on ne l'augmente que de 5c. au lieu de 10.

• (1420)

Quant à l'avoine, il ne s'agit que de 13 millions de boisseaux, ce qui n'a rien de sensationnel. Il faut aussi soustraire la quantité qui sera consommée au pays.

Quoi qu'en dise le ministre, la question du transport intérieur et extérieur doit toujours rester au premier plan. On l'a bien vu l'an dernier. Il est aussi question du projet de loi concernant la stabilisation dans cette déclaration, parce que, d'après le régime déjà annoncé par le ministre, les producteurs d'orge auraient perdu les 10 millions de dollars, et c'est le gouvernement qui doit compenser.

Il y a autre chose encore. Les prix n'encouragent pas les agriculteurs à cultiver du blé. S'ils reçoivent 40c. de moins qu'en 1967-1968, il semble évident que l'on ne veuille pas les encourager, et même une augmentation de 10c. n'y changera rien. Cela signifierait d'ailleurs un engagement pour le gouvernement qui est peut-être si optimiste parce qu'il a un débouché pour vendre le blé plus cher ailleurs.

Même si nous nous réjouissons que le gouvernement ait finalement annoncé les prix, nous nous demandons pourquoi une déclaration a été faite dans ce cas, où le ministre a simplement déposé l'autre jour un rapport sur la vente de blé à l'Union soviétique. Maintenant, il a fait une déclaration. Si l'on veut jouer franc jeu, le ministre de la Justice, s'il est vraiment un ministre juste, et si toutefois la justice signifie quelque chose pour lui, devrait savoir que des commentaires sur tous les aspects des ventes de blé qui ne sont pas seulement d'intérêt capital pour les agriculteurs canadiens, mais encore pour—je regrette, monsieur l'Orateur, mais on m'a coupé la parole.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je profite de l'occasion pour interrompre le député et lui rappeller les exigences du Règlement. Il m'arrive parfois de rappeler aux députés que le Règlement actuel stipule que les députés qui expriment des observations à propos des déclarations d'un ministre doivent être brefs. J'éprouve parfois des difficultés à interpréter le terme «brièveté», mais j'espère que le député conclura ses remarques le plus tôt possible.

M. Korchinski: Je comprends, Votre Honneur. Je ne prendrai qu'une autre minute. Lorsque le solliciteur général (M. Goyer) a fait une assez longue déclaration l'autre jour, j'ai cru qu'il s'agissait d'une pratique acceptable à la Chambre.

Je veux tout simplement dire que je ne crois pas que le ministre ait établi que le revenu des producteurs de grain de l'Ouest augmentera. Tous les indicateurs laissent prévoir le contraire. Les cinq cents que le ministre a offerts seront sans doute très décourageants, même pour le producteur d'orge, à cause de la perte de 10 millions de dollars de l'an dernier. En d'autres termes, nous ferions tout aussi bien de nous retirer des affaires.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, au moins le ministre vient à la Chambre avec des prévisions, et des précisions sur ce qu'il estime être des objectifs raisonnables pour les cultivateurs cette année. Cela indique, j'espère, que le ministre revient au concept de base sur lequel la Commission canadienne du blé a été établie, à savoir qu'elle est un organisme chargé de vendre les céréales et d'en remettre le produit aux cultivateurs.

J'espère qu'il a enfin abandonné les projets comme celui de la réduction des emblavures, et les complexités, les méandres des programmes de stabilisation du prix des céréales, pour à nouveau s'en tenir à transporter le grain et à obtenir plus d'argent pour les cultivateurs. Si c'est à cela qu'il veut en venir, alors nous applaudirons.

Je lui signalerais une chose. Au sujet du prix initial des trois céréales, celui de l'orge devrait être haussé. Le ministre craint toute déviation de la production. Le niveau initial du prix de l'orge pourrait bien devenir un des facteurs qui ferait dévier la production cette année.

Je crois en outre que l'étude sur la rationalisation du transport et de l'entreposage devrait être publiée sans délai. Autrement, le rythme de la manutention, de l'entreposage et du transport des céréales ne s'accélérera pas comme il le devrait. Le transport des céréales vers la côte ouest est en pleine crise. C'est reconnu. Avant la dissolution de la Chambre, avant l'élection, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé ou le ministre des Transports devrait présenter un programme global sur le transport et l'entreposage des céréales. Si c'est remis à une autre année, nous aurons perdu énormément de temps à réaliser un programme qui aurait permis aux agriculteurs des Prairies de sortir de l'impasse. C'est le principal élément de notre survivance, et si le gouvernement n'y apporte aucun programme à la Chambre avant la prochaine élection, il aura manqué à ses obligations envers les producteurs de céréales de l'Ouest du Canada. Je saisis l'occasion pour le dire au ministre à la Chambre car des changements vont sûrement se produire dans l'industrie de la manutention des céréales, et à moins d'être convenablement orientés, ils pourraient bien différer de ceux que nous souhaitons.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, étant donné que je n'ai pris connaissance de la déclaration de l'honorable ministre qu'il y a quelques minutes à peine, il m'a été évidemment impossible d'établir des comparaisons entre les prix annoncés en 1971 et ceux que vient d'annoncer l'honorable ministre pour 1972.

A tout événement, si l'on étudie le contenu du budget qui a été déposé, notamment les crédits affectés à l'expansion de l'agriculture et aux prix de soutien, on constate que dans le secteur primaire, il y a une diminution par rapport à cette année. Or, il est fort possible que des ajustements aient été faits dans différents secteurs.

Je constate, par exemple, que les subventions aux produits laitiers ont été réduits de 21 millions. Si cette réduction est justifiée, je ne peux porter de jugement immédiat sur la question, car je n'ai pas eu l'occasion de l'étudier à fond.

A tout événement, je dis que tant dans l'Est que dans l'Ouest, il incombe au gouvernement d'assurer à la population canadienne une agriculture forte et stable. Pour ce faire, il importe que le gouvernement informe à l'avance les producteurs des prix qui leur seront versés au cours de la campagne agricole. Sur ce point, nous avons gagné du terrain.

En ce qui concerne les céréales l'honorable ministre annonce sa politique assez tôt pour la deuxième année. Je lui en suis très reconnaissant. Cependant, je voudrais profiter de l'occasion pour signaler de nouveau à l'honorable ministre qu'il existe au Canada, plus particulièrement dans les provinces de l'Est, un problème grave, relatif aux grains de provende.

[M. Gleave.]

Alors, il faudrait, et cela presse, trouver une solution. Je comprends que des efforts ont été faits, que certaines améliorations ont été apportées, mais c'est insuffisant pour donner un avantage égal aux producteurs de l'Est comme à ceux de l'Ouest.

Monsieur l'Orateur, même si le très honorable premier ministre M. Trudeau a déclaré à Montréal, le mois dernier, que l'agriculteur devra s'habituer à vivre par ses propres moyens et que l'on devra cesser de subventionner la production agricole, je diffère totalement d'opinion avec lui à ce sujet-là, et je voudrais le signaler à la Chambre, parce que plusieurs autres secteurs de notre économie bénéficient de subventions de l'État en vue de leur survivance. Nous avons été témoins, lors de l'exposé que l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a fait hier, que mes propos sont tout à fait justes à ce sujet.

Monsieur l'Orateur, je souhaite, au nom de toute la population agricole, que nos gouvernements s'habituent à être efficaces non pas seulement durant la dernière année de leur mandat, mais au cours de tout leur mandat, parce que, quant à moi, lorsque j'engage quelqu'un et qu'il est efficace seulement à la dernière heure, j'estime qu'il n'a pas rempli son devoir, qu'il n'a pas été efficace, et je m'empresse de le congédier.

* * *

• (1430)

LE TRAVAIL

DÉPÔT DU DOCUMENT EXPOSANT LA POSITION DU CANADA QUANT AUX CONVENTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

[*Traduction*]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer, en anglais et en français, un document où est exposée la position du Canada en ce qui concerne les conventions et les recommandations adoptées aux 53e et 54e sessions de la Conférence internationale du travail à Genève, en juin 1969 et juin 1970.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je désire proposer une motion en vue de l'étude d'une affaire importante et urgente, savoir la distribution peu judicieuse et faite au hasard de montants d'argent considérables aux termes du programme d'initiatives locales mis en œuvre par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay), je propose:

Qu'une note spéciale soit envoyée par cette Chambre au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, lui demandant d'enquêter sur la distribution des fonds, d'examiner les critères sur lesquels se fonde cette distribution, d'interroger le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et les hauts fonctionnaires de son ministère, en vue de déterminer le processus décisionnel à l'égard d'initiatives discutables, et de recommander à la Chambre un ensemble de lignes de conduite et de principes qui permettent aux représentants du peuple canadien de contrôler

de plus près les dépenses des deniers publics au titre des programmes en cause.

M. l'Orateur: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à la motion proposée par le député?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité; la motion ne peut être mise en délibération.

* * *

LA FISCALITÉ

LES REMISES ACCORDÉES À LA GREAT CANADIAN OIL SANDS LIMITED—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je voudrais, moi aussi, solliciter le consentement de la Chambre pour proposer une motion sur une question urgente. Il s'agit de la décision du gouvernement de ristourner à la Great Canadian Oil Sands Limited 6 millions de dollars de taxes de vente, sous prétexte que cela correspond à un besoin, que la compagnie était dans la misère, alors qu'on a découvert par la suite que la même société avait aussi fait une demande de ristourne de redevances de la province d'Alberta, qu'elle a obtenue, et que cette société est une filiale appartenant intégralement à la Sun Oil Company of Philadelphia, dont les revenus nets ont été de 152 millions de dollars et . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député connaît le Règlement. Il doit présenter la motion sans argument ni débat.

M. Howard (Skeena): J'étais sur le point de le faire, monsieur l'Orateur. Je propose, avec l'appui du député de Timiskaming (M. Peters):

Que le comité permanent de la justice et des questions juridiques . . .

Le comité précité a été choisi délibérément parce que c'est de justice qu'on a besoin ici.

. . . soit autorisé à examiner la décision du gouvernement de remettre six millions de dollars en taxes de vente à la Great Canadian Oil Sands Limited en tenant compte surtout (1) de l'intérêt public (2) du paiement de redevances par le gouvernement de l'Alberta, et (3) de la situation financière de la Great Canadian Oil Sands Limited et de sa relation avec la Sun Oil Company of Philadelphia ainsi que de la situation financière de cette dernière.

M. l'Orateur: La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne peut pas être mise en délibération.

LA SÉCURITÉ DU REVENU FAMILIAL

LE DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, j'aimerais en vertu de l'article 43 obtenir le consentement de la Chambre pour présenter une motion. Le gouvernement semble encore accorder peu d'importance au projet de régime de sécurité du revenu familial, même si de ce côté-ci de la Chambre nous avions proposé de siéger une semaine de plus.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne peux approuver le genre de motion que le député propose en ce moment. Comme les députés le savent, l'article 43 du Règlement prévoit des cas très exceptionnels. Si le gouvernement devait se prévaloir du Règlement comme le font les simples députés, on protesterait à grands cris qu'il cherche à proposer des motions sans avis préalable comme il se doit. La seule circonstance où il est justifié de présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement c'est lorsqu'il s'agit d'une question si urgente qu'il n'est pas possible de s'en tenir à la disposition consacrée par l'usage et prévoyant que le gouvernement, l'opposition ou un simple député donne préavis de toute motion proposée à la Chambre. Il s'agit là de la seule exception à la règle. Dans les cas d'une telle urgence il faudrait que le gouvernement ou un simple député propose la motion aux termes de l'article 43 du Règlement.

Il me semble que cette disposition ne permet pas aux députés de faire des allégations, des affirmations ou des présomptions à l'appui de la motion proposée. Tout ce qu'on peut dire doit se rapporter à la question de l'urgence de la motion. S'il fallait que nous soyons saisis chaque jour de ces motions, qui donnent lieu en fait à des débats, chacun des 263 jéputés de la Chambre pourrait proposer demain trois ou quatre motions de ce genre sans donner le préavis prescrit. Cela ne serait certainement pas conforme aux traditions de la Chambre.

Je ne m'en prends pas au député en particulier, car il ne fait sans doute que ce qu'on en est imperceptiblement venu à faire, savoir, exposer des arguments alors qu'on devrait en fait limiter sa brève allocution à la question de l'urgence de la motion, afin de démontrer l'existence des circonstances très exceptionnelles qui justifient le recours à l'article 43 du Règlement.

M. Bell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je rappelle tout simplement le Règlement aux honorables députés. Si le député invoque le Règlement, il a la parole.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, je prends la parole un instant pour répéter ce que j'ai dit auparavant. Si nous proposons ces motions c'est surtout à cause du petit nombre de ministres qui sont présents chaque jour, en vertu du système de roulement qui a été instauré. Je parle aussi du premier ministre (M. Trudeau). J'aimerais faire remarquer à l'honorable député de Saint-Boniface (M. Guay) que son chef est absent aujourd'hui.

M. Peters: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'honorable député de Timiskaming invoque le Règlement.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec votre décision au sujet de la dernière motion, proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, et au sujet de plusieurs autres également. Par contre, il me semble bien que si des députés utilisent cette méthode de bonne foi pour faire connaître leur opinion sur une question urgente, ceux qui refusent le consentement unamine devraient être obligés de faire connaître les raisons pour lesquelles ils s'opposent à la présentation. Autrement, l'article du Règlement deviendra, me semble-t-il, une soupape de sûreté comme le «spectacle de 10 heures» et perdra son importance.

• (1440)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La remarque du député n'est pas nouvelle. Ce qu'il propose effectivement c'est la modification de l'article pertinent du Règlement. Le comité permanent de la procédure et de l'organisation pourrait peut-être envisager cette possibilité. En vérité, j'ai déjà proposé que cet organisme prenne cet article du Règlement et les modalités d'application en considération et je ne doute pas qu'il s'y emploiera un jour. Je ne vais pas en faire une histoire cette fois-ci. Toutefois, mes remarques ne s'appliquaient pas de façon particulière à la motion du député de Grand Falls-White Bay-Labrador. Il n'était pas plus coupable que d'autres. J'ai cru le moment bien choisi pour faire ces remarques, et je serai heureux de l'entendre maintenant.

M. Peddle: Monsieur l'Orateur, j'aurais fini depuis longtemps et nous serions rendus à la moitié de la période des questions. De toute façon, la question est urgente, car cette mesure a été inscrite au *Feuilleton* en septembre dernier et elle y est restée en plan, parce que le gouvernement ne l'a pas mise en discussion. Je passerai donc à ma motion. Comme, semble-t-il, l'adoption de ce projet de loi sera encore de beaucoup retardée, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est:

Que la chambre recommande instamment au gouvernement de présenter sur-le-champ un projet de loi sur les allocations familiales; que la 2e lecture ait lieu d'ici lundi prochain et qu'on s'empresse de lui faire franchir les diverses étapes, afin qu'il entre en vigueur le plus tôt possible.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle unanimement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu un certain nombre de non et la motion ne peut donc pas être mise aux voix.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MODIFICATION RELATIVE AU RÉGIME DE RETRAITE

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley) demande à présenter le bill C-162, tendant à modifier le Code canadien du travail (régime de retraite).

[M. Peters.]

Des voix: Expliquez-vous.

M. Thomson: Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle les employés qui sont relevés de leurs fonctions ou qui quittent volontairement un travail en cours ou une entreprise active du gouvernement n'ont pas droit à une pension s'ils quittent avant l'âge de la retraite. Le bill a pour objet d'exiger de l'employeur qu'il s'engage à assurer une pension à l'employé âgé de 55 ans après 10 ans de travail, pension proportionnée au nombre d'années d'emploi, qu'il quitte son emploi volontairement ou qu'il soit relevé de ses fonctions par l'employeur, et que celui-ci garantisse une certaine portion des cotisations au régime lorsque l'employé a travaillé plus de cinq ans mais moins de dix.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

MODIFICATION CONCERNANT LA PENSION À LA FERMETURE DÉFINITIVE

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley) demande à présenter le bill C-163, tendant à modifier le Code canadien du travail (pension à la fermeture définitive).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Thomson: Monsieur l'Orateur, actuellement les employés qui comptent plusieurs années de service risquent de perdre leurs droits à la pension si l'entreprise ferme définitivement. Le bill vise à exiger de l'employeur qu'il assure à la fermeture définitive à l'employé âgé de 55 ans une pension proportionnelle aux années de service dans l'entreprise.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN—LE CAS DE M. HILDING FRANSON

Question nº 6—**M. McIntosh:**

1. Au cours des deux dernières années que M. Hilding Franson a passées au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministre savait-il que pendant cette même période, M. Franson était aussi l'employé d'une société de technologie connue sous le nom d'EPEC? Dans l'affirmative, *a)* pendant les deux années passées au ministère, quel salaire M. Franson a-t-il touché, *b)* a-t-on officiellement averti le ministère que M. Franson travaillait pour une entreprise privée pendant qu'il était au ministère?

2. La société EPEC, de Regina, avait-elle passé des contrats avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministère de l'Expansion économique régionale et, dans l'affirmative, de quels contrats s'agissait-il?

3. Le ministre ou le ministère ont-ils reçu des plaintes de la part d'autres sociétés de technologie au sujet des fonctions doubles de M. Franson en rapport avec la question des contrats du gouvernement?

4. *a)* A-t-on mené une enquête afin de déterminer si d'autres employés du ministère ont participé ou ont été associés à ces transactions injustes, *b)* a-t-on pris au besoin des mesures disciplinaires? Dans l'affirmative, quelle est la nature des mesures qui ont été prises?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Affaires indiennes et du Nord canadien et de l'Expansion économique régionale m'informent comme suit: 1. Suivant les dossiers du ministère, M. Franson ne fut pas employé par EPEC pendant les deux années où il a été à l'emploi du ministère. *a)* En 1971, M. Franson était classé au niveau AR 3, dont l'échelle de traitement s'étendait de $13,836 à $15,723. *b)* Sans objet.

2. Non.

3. Sans objet.

4. *a)* Sans objet. *b)* Sans objet.

LES FIRMES CANADIENNES D'INFORMATIQUE

Question nº 44—**M. Ryan:**

1. Combien y a-t-il actuellement de firmes d'information contrôlées par des Canadiens?

2. Combien de firmes d'informatique contrôlées par des Canadiens ont été acquises par des sociétés américaines, depuis 1965?

3. Le gouvernement a-t-il conçu des programmes pour stimuler la croissance de l'industrie de l'informatique au Canada et, dans l'affirmative, *a)* quels sont-ils, *b)* quels sont les fonds disponibles aux titres de ces programmes *c)* quels critères en régissent la distribution?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Communications et de l'Industrie et du Commerce m'informent comme suit: 1. La dernière année pour laquelle l'information requise est disponible est 1969; il y avait alors 82 sociétés contrôlées par des Canadiens.

2. Nous ne disposons pas de statistiques à ce sujet.

3. Le ministère de l'Industrie et du Commerce administre un certain nombre de programmes visant à stimuler l'expansion de tous les secteurs de l'industrie secondaire de fabrication au Canada. Une variété étendue de programmes sont disponibles, y compris, la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, le programme d'avancement de la technologie et le programme d'aide générale de transition. Le ministère diffuse auprès de l'industrie des brochures et des feuillets contenant tous les détails et les critères d'admissibilité de ces programmes. Les crédits disponibles en vertu de ces programmes figurent dans les prévisions annuelles du ministère.

LE CONSEIL DES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Question nº 50—**M. McCleave:**

1. Quels sont les membres du comité qui, ne faisant pas partie du gouvernement, contrôlent la mise en œuvre du programme de subventions du ministère de l'Expansion économique régionale aux industries et l'attribution des fonds?

2. Ces personnes sont-elles rémunérées pour leurs services et, dans l'affirmative, *a)* selon quelles modalités, *b)* quel montant chacune d'entre elles a-t-elle reçu en 1971?

3. Ces personnes tiennent-elles des réunions et, dans l'affirmative, quels services de secrétariat et autres leur fournit-on?

4. Leur accorde-t-on des indemnités de déplacement et de subsistance et, dans l'affirmative, quel montant leur a-t-on accordé respectivement en 1971?

5. Ces personnes sont-elles assermentées de quelque façon relativement à leurs attributions et, dans l'affirmative, en quoi consiste le serment?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Voici la liste des membres (secteur privé) du Conseil des subventions au développement régional, chargés de conseiller le ministre de l'Expansion économique régionale en ce qui a trait au programme de subventions à l'industrie: M. E. Kendall Cork; M. Jack Estey; M. Robert H. Jones; M. L. Beaudoin (démission le 1/1/71); M. M. W. Mackenzie; M. L. H. Lorrain (nomination le 15/12/71).

2. Non.

3. Oui, une réunion par mois. Les services de secrétariat sont assurés par le ministère.

4. Oui: M. E. Kendall Cork, $919,07; M. Jack Estey, $1,377.14; M. R. H. Jones, $1,466.53; M. L. Beaudoin, $176.00; M. M. W. Mackenzie, $400.00.

5. Non.

LES TRAITEMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL DE RÉVISION DES PENSIONS

Question nº 52—**M. McCleave:**

Quel est le barème des salaires du président et des autres membres du Conseil de révision des pensions?

L'hon. Arthur Laing (Ministre des Affaires des anciens combattants): Président—$22,000-$27,000; Autres membres-$20,000-$25,000.

COURS D'AGRICULTURE SUBVENTIONNÉS EN VERTU DU PROGRAMME ARDA

[*Français*]

Question nº 53—**M. Laprise:**

En vertu du programme de l'ARDA, des subventions ont-elles été consenties pour des cours d'agriculture? Dans l'affirmative, *a)* en quelles années, *b)* quelles sommes a-t-on versées à cette fin chaque année?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Non.

LA RECHERCHE SUR LE CANCER

[*Traduction*]

Question nº 66—**Mme MacInnis:**

1. Au cours de l'année financière 1969-1970, combien de décès dus au cancer du poumon a-t-on enregistrés au Canada?

2. Au cours de l'année financière 1969-1970, quel montant le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il versé directement à l'Institut national du cancer?

3. Depuis 1947, quel appui financier global le gouvernement fédéral a-t-il fourni à l'Institut national du cancer?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Statistique Canada et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit: 1. Les données sur le nombre de décès dus au cancer du poumon sont recueillies pour l'année civile plutôt que pour l'année financière. En 1970, 5,048 personnes sont mortes du cancer du poumon.

2. Sous le programme national d'aide à la santé, la somme de $350,000 a été versée directement à l'Institut national du cancer à des fins de recherches dans ce domaine. Ceci n'inclut pas des subventions données par le Conseil des recherches médicales.

3. Une somme de plus de 4 millions de dollars a été versée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour la période allant de 1948-1949 à 1970-1971.

L'AIDE AUX VICTIMES D'INONDATION

Question nº 69—**M. McCleave:**

1. Quelles demandes d'aide financière le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a-t-il faites à l'intention des victimes de l'inondation de 1971?

2. Quelle a été la réponse du gouvernement?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. et 2. La Nouvelle-Écosse a subi des dommages par suite de deux violentes tempêtes en 1971; en premier lieu, tout au début du printemps, une inondation a causé des dommages évalués à moins de $500,000 et, en deuxième lieu, l'ouragan Beth, plus tard dans le courant de l'année, a entraîné apparemment des pertes plus lourdes. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a demandé une aide financière à l'égard des dommages découlant de l'inondation survenue au début du printemps mais il ne remplissait pas les conditions requises en vertu de la formule du partage des frais qui s'est appliquée à des cas semblables par le passé. (Voir la réponse à la question 748, hansard du 3 février 1971). On n'a reçu aucune demande de participation financière du gouvernement fédéral aux frais assumés par la province par suite de l'ouragan Beth.

LA TRAVERSÉE DE LA SHUBENACADIE

Question nº 71—**M. McCleave:**

En 1971, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est-il intervenu auprès du ministère des Transports en ce qui concerne la traversée de la rivière Shubenacadie et, dans l'affirmative, de quelle façon?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de la Commission canadienne des transports: Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a communiqué ses observations au président de la Commission canadienne des transports, à titre confidentiel.

LA TRAVERSÉE DE LA SHUBENACADIE

Question nº 72—**M. McCleave:**

En 1971, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est-il intervenu auprès du ministère de l'Expansion économique régionale en ce qui concerne la traversée de la rivière Shubenacadie et, dans l'affirmative, de quelle façon?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Non.

L'ENSEIGNEMENT DE L'OBSTÉTRIQUE

Question nº 77—**M. Rynard:**

1. Combien y a-t-il, par province, de projets de démonstration pour l'enseignement de l'obstétrique aux infirmières?

2. Quel montant affecte-t-on, par province, à ce programme en vertu du Régime des subventions fédérales à l'hygiène?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. et 2. Aucune demande n'a été reçue jusqu'ici aux termes du programme national d'aide à la santé pour aider financièrement des projets de démonstration pour l'enseignement de l'obstétrique aux infirmières. Toutefois, les projets suivants ont reçu des subventions afin de développer le rôle des infirmières.

Ontario

La contribution de l'infirmière praticienne au traitement des patients dans une unité médicale—Université Queen's—Kingston—Montant approuvé 1971-72—$11,378.65

L'étude du rôle de l'infirmière dans une unité au service de la famille—École des sciences infirmières—Université de Toronto—Montant approuvé 1971-72—$19,525.00

La tâche de l'infirmière praticienne dans une unité au service de la famille—Université McMaster—Hamilton—Montant approuvé 1971-72—$6,900.00

Étude des activités de l'infirmière dans la distribution des soins élémentaires—Université McMaster—Hamilton—Montant approuvé 1971-72—$27,681.40

Le projet des services de nursing de l'Hôpital Wellesley—Hôpital Wellesley—Toronto—Montant approuvé 1971-72—$15,113.00

Manitoba

Un projet global d'aide à la famille—L'Hôpital pour enfants de Winnipeg—Montant approuvé 1971-72—$14,090.00

Alberta

Les médecins pratiquants et le personnel para-médical. Une étude du travail d'équipe dans la distribution des soins élémentaires— Université de l'Alberta—Département de la Médecine communautaire— Montant approuvé 1971-72—$39,978.46

*LE COÛT DE LA BROCHURE «OÙ VA L'ARGENT DE VOS IMPÔTS»

Question nº 70—**M. Rynard:**

1. Combien ont coûté la rédaction, la publication et la distribution de la brochure «Où va l'argent de vos impôts?»

2. A combien d'exemplaires cette brochure a-t-elle été tirée?

3. A-t-on mis à la disposition d'Information Canada la liste des abonnés de l'association de l'ARC et, dans l'affirmative, *a*) comment y a-t-on procédé, *b*) en vertu de quelle autorité cet arrangement a-t-il été conclu et *c*) s'il y a eu des frais, quels ont-ils été?

4. Les listes d'abonnés et autres listes analogues, qui sont tenues pour privées, seront-elles utilisées pour la diffusion de la propagande gouvernementale?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le secrétariat du Conseil du Trésor et Information Canada me communiquent les renseignements suivants: 1. Préparation, $9,268; publication, $88,092.

2. 600,000 exemplaires.

3. Non.

4. Non.

LE COÛT DE L'ENQUÊTE DE LA DIRECTION DES ALIMENTS ET DROGUES

Question nº 80—**M. Rynard:**

1. Combien a coûté l'enquête menée par la Direction générale des aliments et drogues en janvier 1971 à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver au sujet des prix au détail de certaines drogues bien connues?

2. Pourquoi la Direction générale des aliments et drogues a-t-elle fait une enquête sur les prix des drogues lorsque toutes les enquêtes menées auparavant vérifiaient la qualité des drogues et les installations servant à fabriquer les drogues?

3. Pour quelle raison cette enquête n'a-t-elle pas été menée par le ministère de la Consommation et de Corporations?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Le coût de l'enquête, calculée d'après les dossiers, est de 35c. par brochure.

2. Maintes fois, les ministres ont signalé le souci du gouvernement au sujet du prix élevé des médicaments. Même si des données comparatives sur les prix des médicaments sont fournies régulièrement au personnel sanitaire, dans le Bulletin Rx, expédié aux médecins, pharmaciens, vétérinaires et dentistes, il a paru souhaitable de fournir aussi des renseignements sur le coût des médicaments directement aux consommateurs, afin qu'ils puissent faire des économies en comparant les prix.

3. Les intérêts des consommateurs défavorisés du Canada préoccupent à la fois le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère de la Consommation et des Corporations. C'est le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui s'est chargé de l'enquête menée en janvier de cette année.

LES RAVISSEURS FELQUISTES ET LE TRÉSOR PUBLIC

Question nº 106—**M. Fortin:**

1. Le gouvernement a-t-il fait des dépenses relativement aux ravisseurs felquistes déportés à Cuba et, dans l'affirmative, combien a-t-il dépensé à ce titre?

2. Le gouvernement doit-il verser des compensations à Cuba en ce qui concerne ces personnes et dans l'affirmative, combien doit-il verser annuellement à ce titre?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Non, le gouvernement canadien n'a fait aucune dépense relativement aux ravisseurs felquistes.

2. Non. le gouvernement canadien ne verse à ce titre aucune compensation au gouvernement cubain.

LE DRAGAGE DU SAINT-LAURENT ENTRE LÉVIS ET MONTMAGNY

Question nº 109—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Drague-t-on le Saint-Laurent entre Lévis et Montmagny et, dans l'affirmative, *a*) de quel ministère le dragage relève-t-il, *b*) quelle en sera la durée probable?

2. L'exécution du dragage a-t-elle été confiée à une compagnie et, dans l'affrmative, *a*) laquelle, *b*) quel est le coût total du dragage prévu au contrat?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui. *a*) Le ministère des Transports; *b*) La durée sera de trois ans à compter de l'été 1971.

2. Oui. *a*) Marine Industries Limitée de Montréal, McNamara Corporation Limited de Willowdale, et J. P. Porter Company Limited de Montréal, entreprise conjointe. *b*) le 4 octobre 1971; *c*) $20,860,000.

LES DOCUMENTS DE LA RÉFORME FISCALE

Question nº 128—**M. Coates:**

1. Combien d'exemplaires du Livre blanc sur la réforme fiscale a-t-on produits, qui les a produits et à quel prix?

2. Combien d'exemplaires du Bill C-259 original a-t-on produits, qui les a produits et à quel prix?

3. Combien de versions modifiées du bill a-t-on produites, qui les a produites et à quel prix?

4. Quels renseignements supplémentaires portant sur le Livre blanc et le Bill C-259 a-t-on publiés sous forme de brochures, qui a produit les brochures, à combien d'exemplaires et à quel prix?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Finances et des Approvisionnements et Services m'informent comme suit: 1. L'Imprimerie du gouvernement canadien a imprimé 175,500 exemplaires du Livre blanc sur la réforme fiscale, au coût total de $61,668.55.

2. L'Imprimerie a tiré 14,585 exemplaires du bill C-259 pour la première lecture, au coût de $106,471.

3. Deux versions modifiées: *a*) la première lecture, modifiée par le comité plénier, et *b*) la troisième lecture ont été imprimées à l'Imprimerie. La première lecture révisée a coûté $13,446 et la troisième, $38,898.

4. Les renseignements supplémentaires sur le Livre blanc et le bill C-259, tous publiés par l'Imprimerie du gouvernement canadien, comprenaient: 5,800 examplaires des Points saillants du Livre blanc, $1,412.06. 140,000 exemplaires d'un Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, $51,567.83. 19,000 exemplaires des Points saillants des dispositions budgétaires et du projet de loi sur la réforme fiscale, 18 juin 1971, $5,846.13.

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS—LES SERVICES D'EXPERT-CONSEIL

Question nº 130—**M. Coates:**

1. Le ministère des Transports a-t-il retenu les services d'un expert-conseil en planification stratégique par l'entremise de sa direction de la planification d'ensemble ou d'une autre direction et, dans l'affirmative, *a*) quel est le nom de l'expert-conseil, *b*) quelles sont ses fonctions, *c*) depuis combien de temps est-il au ministère, *d*) a-t-il signé un contrat particulier ou reçoit-il un traitement journalier et, dans l'un ou l'autre des cas, quels sont les termes du contrat, *e*) quel montant a-t-il touché jusqu'ici en traitement et en dépenses, *f*) quels services de planification a-t-il fournis au ministère jusqu'ici et combien de plans présentés le ministère a-t-il utilisés et de quelle façon?

2. Qui a recommandé cet expert-conseil au ministère et pendant combien de temps aura-t-on besoin de ses services?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. *a*) Oui. Il s'agit de la firme Ernst & Ernst. *b*) Conseiller dans l'élaboration et la mise au point d'un système de planification stratégique d'ensemble pour l'Administration canadienne des transports aériens et aider à recueillir la documentation requise pour ce travail. *c*) Le ministère fait périodiquement appel aux services de cette entreprise depuis le 2 novembre 1970. *d*) Ernst & Ernst ont signé un contrat particulier. Les termes du contrat prévoient un taux de traitement journalier pour les services des experts-conseils. Ce taux varie suivant l'expérience de l'expert-conseil. *e*) Depuis le 2 novembre 1970, la firme Ernst & Ernst a touché $54,580 pour ses services consultatifs, en plus de $5,738 en remboursement de frais de voyages effectués pour le compte du ministère. *f*) La firme a aidé à établir un système de planification stratégique d'ensemble pour l'Administration canadienne des transports aériens. La préparation concrète des plans n'est pas de son ressort.

2. La Direction des services de gestion du ministère des Transports a fait des recherches pour trouver une maison d'experts-conseils ayant les qualités requises. C'est à la suite de ces recherches qu'un contrat a été offert à Ernst & Ernst. Ce contrat expire le 31 mars 1972.

LA SUBVENTION FÉDÉRALE À LA SURREPTITIOUS REDEMPTION ASSOCIATION DE LONDON

Question nº 139—**M. MacDonald (Egmont)**

1. Le gouvernement a-t-il accordé une subvention à la *Surreptitious Redemption Association* de London et, dans l'affirmative, *a*) quel montant a-t-il accordé, *b*) à quel titre l'a-t-il accordé, *c*) quand l'association en question a-t-elle été établie, *d*) quels en sont les objectifs, *e*) en exigera-t-on des rapports?

2. Accorde-t-on des subventions semblables à d'autres associations au Canada et, dans l'affirmative, lesquelles et à combien les subventions s'élèvent-elles?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): 1. La *Surreptitious Redemption Association* de London a reçu une subvention de la Direction de la citoyenneté et du civisme du secrétariat d'État.

a) $5,000.

b) La subvention a été accordée parce que les activités de l'Association répondent à l'un des objectifs que recherche la Direction de la citoyenneté et du civisme lorsqu'elle accorde une subvention, savoir la participation des citoyens.

c) L'Association a été créée en septembre 1970.

d) Les buts de l'Association, tels qu'ils sont énoncés dans la demande faite au Ministère, sont les suivants: (i) permettre aux jeunes de London de s'affirmer comme individus dans un climat de sollicitude et d'amitié; (ii) fournir à ces jeunes un centre de liaison et de discussion pour leur permettre de déterminer leur propre avenir sans ingérence de l'extérieur, dans une atmosphère de collaboration avec le plus grand nombre possible d'agences et d'organisations de services sociaux; (iii) permettre à la population locale de connaître les problèmes des jeunes tels qu'ils sont perçus par les jeunes et, aux jeunes, de prendre conscience des ressources et des idées qui s'offrent à eux au niveau local.

e) Un rapport complet des activités de l'Association et des résultats obtenus au bout de quatre mois a été exigé.

2. Mis à part les subventions accordées par le programme «Perspectives-Jeunesse», aucune autre subvention n'a été accordée au titre du programme de promotion du civisme expressément pour favoriser la participation de la jeunesse dite «marginale».

[*Traduction*]

LES DÉPENSES D'ENTRETIEN DES AUTEURS DU RAPT DE JAMES CROSS

Question nº 142—**M. Deakon:**

Le Canada et Cuba ont-ils conclu un accord financier concernant l'entretien des auteurs de l'enlèvement de M. James Cross exilés à Cuba et, dans l'affirmative, à quoi le Canada s'est-il engagé?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, il n'existe aucun accord ni disposition financière à ce sujet.

LES ENFANTS INDIENS—LA FRÉQUENTATION DES ÉCOLES

Question nº 146—**M. Orlikow:**

1. Combien d'enfants indiens fréquentent l'école élémentaire et combien fréquentent l'école secondaire et, parmi eux, combien d'enfants des niveaux élémentaire et secondaire fréquentent des écoles qui sont *a*) entièrement indiennes, *b*) intégrées?

2. Comment le pourcentage des Indiens fréquentant *a*) l'école élémentaire, *b*) un cours secondaire se compare-t-il au pourcentage de la population générale?

[M. Duquet.]

3. Combien d'étudiants indiens fréquentent l'université ou d'autres établissements d'études supérieures?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et Statistique Canada m'informent comme suit:

1. Pour 1970-1971

	Écoles indiennes	Écoles intégrées	Total
Niveau élémentaire	26,003	31,085	57,088
Niveau secondaire	262	8,509	8,771
*Cours spéciaux	127	1,448	1,575

*Les cours spéciaux sont des cours de trois mois ou moins qui, normalement, n'exigent pas un certificat de l'enseignement secondaire.

2. En ce qui touche les élèves indiens *a*) 84.7 p. 100 d'entre eux fréquentaient l'école élémentaire au 31 mars 1971 *b*) 13 p. 100 d'entre eux fréquentaient l'école secondaire au 31 mars 1971.

En ce qui concerne le nombre total d'élèves dans les écoles élémentaires et secondaires: *a*) 73.6 p. 100 fréquentaient les écoles élémentaires au cours de l'année scolaire 1969-1970 *b*) 26.4 p. 100 fréquentaient les écoles secondaires au cours de l'année scolaire 1969-1970.

Les chiffres ne sont pas connus pour l'année scolaire 1970-1971.

3. Au 31 mars 1971, l'inscription d'étudiants indiens aux universités ou autres établissements d'études supérieures était la suivante: Aux universités 432 (ce chiffre comprend l'inscription aux cours d'été). Aux cours professionnels 601 (ce chiffre comprend les cours de pédagogie et de soins infirmiers).

LES ENFANTS INDIENS—LA FRÉQUENTATION DES ÉCOLES

Question nº 147—**M. Orlikow:**

1. Dans quelle mesure le pourcentage des écoliers indiens qui commencent le cours secondaire se compare-t-il au pourcentage de la population qui commence le cours secondaire?

2. Dans quelle mesure le pourcentage des étudiants indiens qui obtiennent le diplôme du cours secondaire se compare-t-il au pourcentage de la population qui obtient le diplôme du cours secondaire?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La même question a été posée le 5 février 1970. La réponse fournie a alors été pour l'année scolaire 1967-1968, la dernière année pour laquelle on disposait de données. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien peut maintenant fournir les renseignements suivants: 1. En 1969-1970, environ 90 p. 100 des élèves indiens inscrits qui étaient en 8e année ont accédé à la 9e l'année suivante;

2. En 1969-1970, environ 69.8 p. 100 des élèves indiens inscrits qui étaient en 12e et 13e années ont terminé leur année avec succès.

En ce qui concerne Statistique Canada: 1. 97.8 p. 100 du nombre total d'élèves en 8e année en 1968-1969 sont passés en 9e en 1969-1970. Les chiffres ne sont pas encore connus pour 1970-1971.

2. Statistique Canada ne sait pas combien d'élèves ont obtenu leur diplôme d'études secondaires.

LA PERTE D'EXPORTATIONS ET LA SURTAXE AMÉRICAINE

Question nº 152—**M. Orlikow:**

1. A combien le gouvernement estime-t-il la perte des exportations (à l'exclusion des exportations directement touchées) par suite de l'imposition de la surtaxe américaine?

2. Quelles prévisions le gouvernement avait-il faites, relativement au chômage, pour les douze prochains mois, avant que le président Nixon n'impose la surtaxe de 10 p. 100?

3. Quelles sont les prévisions actuelles du gouvernement relativement au chômage pour les douze prochains mois?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de l'Industrie et du Commerce et des Finances m'informent comme suit: 1. L'enquête menée en août 1971 par le ministère de l'Industrie et du Commerce sur 1,300 sociétés touchées par la surtaxe américaine laisse supposer que les exportations, au tarif annuel, pourraient diminuer de 400 millions de dollars après trois mois, de 700 millions après six mois et de 900 millions après un an. Le ministère n'a pas tenté d'évaluer les pertes réelles pour les comparer à ces estimations, à cause de la difficulté qu'il y a à distinguer les effets de la surtaxe de ceux des autres facteurs qui ont pu influer sur le volume des exportations.

2. et 3. Le gouvernement ne fournit aucune prévision officielle en chiffres précis du nombre de chômeurs.

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—LE COMITÉ TECHNIQUE ET L'AIDE AUX PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES

Question nº 157—**M. MacDonald:**

1. A quelle date a eu lieu la première réunion du comité technique créé par le ministre de l'Agriculture en vue de mettre au point un programme d'aide nationale aux propriétaires de petites entreprises agricoles au Canada?

2. Qui sont les membres de ce comité et de quelle façon les a-t-on choisis?

3. Quels sujets particuliers le comité compte-t-il étudier et pourra-t-on lui faire parvenir des exposés?

4. A qui le comité fera-t-il ses recommandations et les discussions seront-elles publiques ou à huis clos?

5. A quelles dates présentera-t-on le rapport intérimaire et le rapport final?

6. Quels arrangements fera-t-on en vue d'assurer la représentation des provinces ou des régions?

7. Quelles méthodes appliquera-t-on en vue de consulter les cultivateurs du Canada?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Le 30 novembre 1971.

2. Les membres du comité ont été choisis par les ministres de l'Agriculture et sont les suivants: Colombie-Britannique, Maurice King; Alberta, J. W. Clarke; Saskatchewan, D. F. McArthur; Manitoba, W. P. Janssen; Ontario, K. E. Lantz; Québec, Claude Simoneau; Nouveau-Brunswick, Raymond Scovil; Nouvelle-Écosse, Walter Grant; Île-du-Prince-Édouard, Garry O'Riley; Terre-Neuve, Gerry Ryle.

Au fédéral: R. P. Poirier; D. H. Plaunt; W. T. Burns; George Owen; E. Carr.

3. Le comité technique aura pour tâche de proposer une méthode de conciliation des propositions fédérales et provinciales relatives à l'aide aux agriculteurs à faibles revenus. Il devra proposer des niveaux minimaux acceptables, dans un cadre national convenu. Il devra également faire des recommandations sur les méthodes d'administration de ce programme. Le comité ne recevra pas d'exposés.

4. A une réunion à huis clos des ministres de l'Agriculture, fédéral et provinciaux.

5. Une deuxième réunion du comité a été tenue le 21 décembre et son rapport final sera présenté d'ici peu.

6. Toutes les provinces sont représentées au sein du comité.

7. Aucune méthode directe officielle de consultation des agriculteurs par le comité technique n'a été fixée. Les organismes agricoles ont été consultés au cours de l'élaboration du programme.

Î. P.-É.—LA RÉCOLTE DE CANNEBERGES

Question nº 161—**M. Macquarrie:**

1. Au cours des dix dernières années, quelle a été la production annuelle de canneberges à l'Île du Prince-Édouard?

2. Pour chaque année, à combien estime-t-on la valeur en espèces de ces récoltes?

3. Une direction quelconque ou l'un des ministères du gouvernement ont-ils fourni de l'aide à des fins de recherche ou à des fins de commercialisation des canneberges?

4. A-t-on reçu des demandes d'aide de ce genre et, dans l'affirmative, quel genre de demandes?

5. Au cours des dix dernières années, quelle a été la production annuelle estimative de canneberges au Canada?

6. Au cours des dix dernières années, quelle a été la valeur globale en espèces de ces récoltes?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Statistique Canada et le ministère de l'Agriculture m'informent comme suit: 1, 2, 5, et 6. Le tableau qui suit donne les chiffres de la production totale de canneberges et la valeur estimative en espèces des récoltes dans l'Île-du-Prince-Édouard et dans l'ensemble du Canada. Les données exactes pour l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas encore connues, vu qu'on procède actuellement à la récolte des canneberges sauvages; la production et la valeur sont donc, jusqu'à un certain point, le résultat d'estimation.

CANNEBERGES

	Î.-P.-É.		Canada	
	1.	2.	5.	6.
Année	Milliers de livres (Production)	Valeur (milliers de dollars)	Milliers de livres (Production)	Valeur (millers de dollars)
1961.....	60	5	719	107
1962.....	50	7	530	73
1963.....	100	11	1,071	167
1964.....	15	2	1,040	171
1965.....	—	—	1,550	241
1966.....	—	—	1,797	287
1967.....	—	—	2,437	390
1968.....	30	4	3,170	521
1969.....	—	—	2,866	470
1970.....	35	4	5,922	722
1971.....	55	pas encore connue	10,520	pas encore connue

3. Une subvention de $3,600 pour fins de recherches a été accordée à l'égard de 1971-1972 au Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse à Truro; elle s'applique à une étude intitulée «Field Studies of Foxberry». Il s'agit d'une espèce qui s'apparente très près à la canneberge. Aucune demande de subvention n'a été présentée pour des études sur la commercialisation des canneberges, et aucune subvention n'a été accordée non plus.

4. Quelqu'un a demandé une subvention de recherche de $8,000 pour une étude à exécuter en 1972-1973 à l'Université de Moncton (Département de chimie) sur «Les alcaloïdes des canneberges du Nouveau-Brunswick».

Ï.P.-É.—LES «PORTS DÉSIGNÉS»

Question nº 163—**M. Macquarrie:**

1. Quel rôle le gouvernement joue-t-il dans le processus par lequel certains centres de pêche de l'Île du Prince-Édouard acquièrent le statut de «ports désignés»?

2. En vertu de quels critères ce statut peut-il être conféré?

3. A quels ports de l'Île du Prince-Édouard ce statut a-t-il été conféré?

4. Pourquoi n'a-t-il pas été également conféré à Covehead aux termes du même programme?

5. Quelles responsabilités incombent au gouvernement relativement aux ports n'ayant pas acquis le statut de «port désigné»?

6. Quelles installations, quels services et quelles possibilités de développement les «ports désignés» reçoivent-ils?

7. A quels ports, le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard a-t-il recommandé que le statut de «port désigné» soit conféré?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'expansion économique régionale m'informe comme suit: 1. L'entente fédérale-provinciale concernant le plan de développement de l'Île-du-Prince-Édouard prévoit la concentration des opérations de débarquement du poisson dans 14 à 20 ports, maintenant connus sous le nom de «ports désignés».

2. Les ports sont désignés sur recommandation du gouvernement provincial au Conseil consultatif fédéral-provincial, après consultation avec les représentants de l'industrie de la pêche et ceux des Ministères des Pêches, tant fédéral que provincial. Chaque cas est étudié selon ses mérites.

3. Tignish, Skinners Pond, Miminegash, Howards Cove, Abrams Village, Alberton, Rustico, Naufrage, North Lake, Grahams Pond, Murray Harbour, Malpeque et Morell.

4. Ce port n'a pas été recommandé par la province.

5. Les responsabilités du gouvernement fédéral sont les mêmes que celles qu'il a à l'égard de toutes les autres installations maritimes placées sous son autorité.

6. La protection des quais et de l'ensemble du port est assurée, ainsi que les services suivants sur une base entièrement commerciale: 1) entreposage des amorces 2) entreposage des prises 3) cales de halage afin d'accélérer les réparations.

7. Aucun autre que ceux indiqués à la réponse 3.

Ï.P.-É.—LA POSE D'UN CÂBLE SOUS-MARIN

Question nº 164—**M. Macquarrie:**

1. Le gouvernement ou l'une des sociétés d'État ont-ils entrepris de construire un câble sous-marin destiné à la transmission de l'énergie électrique de la terre ferme à l'Île-du-Prince-Édouard?

2. A-t-on fait des recherches sur ce programme et, dans l'affirmative, combien ont-elles coûté et combien de temps ont-elles duré?

[M. Jerome.]

3. Quelles recommandations a-t-on reçues au sujet de la construction de ce câble?

4. Quel est le coût estimatif de ce câble?

5. Quels sont les avantages prévus d'un tel câble?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Expansion économique régionale m'informe comme suit: 1. Non. Toutefois, il est prévu que ce projet sera éventuellement étudié au cours de la phase 2 du plan général de développement de l'Île-du-Prince-Édouard.

2. Au cours des années 1963 à 1969, l'ancien Office d'expansion économique de la région atlantique a entrepris les études de coût et de rentabilité d'un câble devant transporter l'énergie électrique de l'Île-du-Prince-Édouard à la terre ferme. Les services d'experts-conseils auxquels on a eu recours dans le cadre de ces études ont coûté $79,308. La ventilation de ce coût est la suivante: l'étude de rentabilité d'un câble sous-marin s'est élevée à environ $54,000 tandis que celle portant sur l'installation du câble sur les ouvrages de la chaussée qu'on a projeté de construire pour relier l'île à la terre ferme a coûté environ $25,000.

3. Des représentations ont été faites auprès de l'Office d'expansion économique de la région atlantique par le premier ministre Shaw, le 15 juillet 1964, et par le premier ministre Campbell, le 19 décembre 1967. D'autres administrations provinciales ont demandé que le projet soit inclus dans la phase 2 du plan général de développement de l'Île-du-Prince-Édouard, le 7 mars 1969.

4. En 1968, le coût estimatif du câble sous-marin de transport d'énergie électrique était de $6,829,000, fondé sur les frais prévus pour l'entrée en service des installations en 1971.

5. *a)* Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard prendrait les mesures pour assurer les ventes de toute capacité excédentaire à des régies à l'extérieur de l'île au cours de périodes à faible utilisation. *b)* Accès à de l'électricité et à de l'énergie à plus faible coût émanant de l'intérieur et de l'extérieur du réseau consolidé d'énergie des Maritimes. *c)* Participation en capital à de larges réseaux producteurs sur la terre ferme qui résulteront en des économies pour l'Île-du-Prince-Édouard au chapitre des coûts de l'électricité. *d)* Accès à une capacité de pointe éventuellement moins coûteuse (électricité du réseau consolidé d'énergie des Maritimes).

LA LOI SUR LES RÉSERVES PROVISOIRES DE BLÉ—LES VERSEMENTS À LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Question nº 200—**M. Burton:**

1. Quand a-t-on fait des versements à la Commission canadienne du blé aux termes de la Loi sur les réserves provisoires de blé relativement aux sommes dues à ladite Commission au cours de la campagne agricole de 1970-1971?

2. Quel montant a-t-on versé en tout au cours de la campagne agricole de 1970-1971, et quel nombre de boisseaux de blé a-t-on utilisé dans le calcul, quels étaient les frais fixes par boisseau et quels en étaient les intérêts moratoires?

3. A combien se chiffraient en tout les intérêts payés sur les montants dus relativement à la campagne agricole de 1970-1971 et comment les a-t-on calculés?

4. Quelle part des paiements faits relativement à la campagne agricole de 1970-1971 a été affectée aux comptes communs de 1969-1970 et de 1970-1971 respectivement?

5. Quand, ou en quels temps, a-t-on fait des versements à la Commission canadienne du blé, aux termes de la Loi sur les réserves provisoires de blé, relativement à la campagne agricole de 1971-1972 et combien a-t-on versé dans chaque cas?

6. Quel nombre de boisseaux de blé et quels frais fixes du boisseau (en cents) a-t-on utilisés pour calculer les montants dus pendant la campagne agricole de 1971-1972?

7. Quels intérêts moratoires a-t-on versés sur les paiements concernant la campagne agricole de 1971-1972?

L'hon. Otto E. Lang (ministre chargé de la Commission du blé): 1. Le 13 octobre 1971.

2. et 3. (i) $62,116,018.42; (ii) 284, 587,046 boisseaux; (iii) .05980 cents le boisseau par jour; (iv) $2, 658,999.04; (v) L'intérêt a été calculé selon le taux que la Commission canadienne du blé a payé aux banques à charte entre le 1er août 1970 et le 12 octobre 1971.

4. Compte de la mise en commun 1969-1970: $38,588,-326.65. Compte de la mise en commun 1970-1971: $23,527,691.77.

5. (1) 14 octobre 1971: $7,710,000; (ii) 9 novembre 1971: $2,570,000.

6. (i) 155, 258,272 boisseaux; (ii) .05426 cents le boisseau par jour.

7. Les paiements en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé sont normalement effectués à la fin de chaque mois pour lequel ils sont dus. Lors de la campagne agricole 1971-1972, des versements anticipés ont été faits à la Commission du blé pour les mois d'octobre et de novembre afin de compenser tous les intérêts qui auraient pu s'accumuler durant l'année en cours.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CANADIEN DES NORMES

Question nº 203—**M. Skoberg:**

1. Comment s'appelle le président du Conseil canadien des normes?

2. Quelles sont ses attributions?

3. Quels sont la rémunération, les honoraires ou le traitement qu'il reçoit du gouvernement?

4. Le titulaire du poste est-il membre du conseil d'administration de certaines sociétés et, dans l'affirmative, de quelles sociétés s'agit-il?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Le brigadier général Jean-P. Carrière.

2. Veiller à ce que le Conseil canadien des normes procède à l'exécution des objectifs énoncés dans la loi sur le Conseil canadien des normes pour encourager et promouvoir la normalisation volontaire au Canada et la participation du Canada à des activités internationales de normalisation.

3. $150 pour chaque jour qu'il est engagé dans l'exécution de ses fonctions à titre de président du Conseil canadien des normes, et les frais de voyage occasionnés par l'exercice de ses fonctions.

4. Le brigadier général Carrière est membre du conseil d'administration des sociétés suivantes: Mutual Life Assurance Company of Canada; Combined Engineered Products Ltd; Canadian Oxygen (1963) Ltd.; Bell Asbestos Mines Ltd.; Canadian Stebbings Engrg. & Mfg. Co. Ltd.; Franki Canada Ltd.

LES ATTACHÉS MILITAIRES DE L'AVIATION

Question nº 208—**M. MacLean:**

1. Combien d'attachés étrangers, y compris ceux de l'aviation et de la marine, étaient postés à Ottawa *a)* en 1961 et *b)* en 1971?

2. Quel pays ces attachés représentaient-ils respectivement?

3. Au cours de la même période, le Canada *a)* a-t-il refusé d'accepter des attachés étrangers et, dans l'affirmative, quels pays ces attachés représentaient-ils, *b)* le Canada a-t-il informé certains pays ayant une ambassade au Canada, qu'il serait préférable que leur personnel ne comprenne pas d'attaché militaire et, dans l'affirmative, de quels pays s'agit-il?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux affaires extérieures): 1. *a)* 35 *b)* 34

2. *a)* Allemagne (2); Belgique; Espagne; États-Unis (6); France; Grande-Bretagne (11); Italie; Pays-Bas; Pologne (2); Tchécoslovaquie; Turquie; URSS (5); Venezuela (2); *b)* Allemagne; Argentine; Brésil; Chili; Espagne; États-Unis (4); France; Grande-Bretagne (10); Italie; Malaysia; Pays-Bas; Pologne (2); République dominicaine; Tchécoslovaquie; Turquie; URSS (4); Venezuela (2).

3. La réponse aux parties *a)* et *b)* est affirmative mais il n'est pas jugé nécessaire d'en révéler les détails.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES ENVOIS DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Question nº 70—**M. McCleave:**

1. En 1971, quels envois de marchandises, d'équipement, de nourriture et de secours d'urgence l'Agence canadienne de développement international a-t-elle expédiés?

2. De quels ports ou aéroports a-t-on expédié les envois?

3. Quels courtiers se sont occupés des envois?

4. Quels navires ou autres moyens de transport a-t-on utilisés pour expédier ces envois à l'extérieur du Canada?

(Le document est déposé.)

LES AVIONS-ARROSEURS ÉTRANGERS DANS L'OUEST

Question nº 90—**M. Nesbitt:**

1. A-t-on perçu des redevances ou des impôts sur les gains des propriétaires étrangers d'avions qui ont répandu des insecticides lors de la lutte contre les légionnaires dans l'Ouest du Canada en août dernier et, dans l'affirmative, combien de propriétaires étrangers d'avions ont acquitté ces impôts ou ces redevances?

2. Comment s'appellent les propriétaires et/ou les exploitants des avions étrangers susmentionnés?

3. Quelles étaient les marques étrangères d'immatriculation de ces avions?

4. A-t-on utilisé, à des fins commerciales, des avions étrangers qui n'étaient pas francs de droits, lors de ces travaux?

5. Les avions immatriculés aux États-Unis et portant les numéros *a)* N996X, *b)* N5251, *c)* N8665L, *d)* N8668L, *e)* N8556L, *f)* N7257V, étaient-ils francs de droits lors de leur participation au projet de lutte contre les légionnaires en Saskatchewan?

6. A-t-on obtenu des redevances de la part d'un certain M. Beattie de Tisdale en Saskatchewan au nom de la *Singleton Flying Service* de Port Pierre, South Dakota?

(Le document est déposé.)

LA FABRICATION DES FILS TEXTILES

Question nº 116—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Le fil qui entre dans la production de produits textiles au Canada est-il fabriqué au Canada et, dans l'affirmative, quels sont le nom et l'adresse des compagnies qui le produisent?

2. Ces compagnies sont-elles en mesure de fabriquer ce fil en quantités suffisantes pour répondre aux besoins des usines canadiennes du textile?

3. Au cours de chacune des trois dernières années, certaines de ces compagnies ont-elles obtenu des subventions du ministère de l'Expansion économique régionale ou du ministère de l'Industrie et du Commerce et, dans l'affirmative, lesquelles?

4. Au cours de chacune des trois dernières années, des compagnies canadiennes ont-elles importé du fil en vue de la fabrication de leurs produits et, dans l'affirmative, *a*) de quels pays, *b*) en quelles quantités, *c*) à quels prix?

(Le document est déposé.)

LES VENTES DE MATÉRIEL DE DÉFENSE

Question nº 155—**M. MacDonald (Egmont):**

1. Quels produits de nature défensive *a*) le Brésil, *b*) la Birmanie, *c*) le Pakistan, *d*) le Portugal, *e*) les États-Unis, *f*) la Grèce, *g*) la République d'Afrique du sud, *h*) l'Espagne ont-ils achetés au Canada en 1965, 1966, 1967, 1968, 1969 et 1970 respectivement?

2. Comment le gouvernement s'assure-t-il que ces produits ne sont pas revendus à d'autres pays, à des organismes ou à des particuliers?

3. Quelles mesures impose-t-on à ceux qui violent leur promesse de ne pas revendre ces produits?

(Le document est déposé.)

[*Plus tard*]

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aurais dû le faire immédiatement après les questions inscrites au feuilleton et avant qu'on ne propose une motion aux termes de l'article 26 du Règlement.

Je voudrais de nouveau protester contre l'inefficacité grandissante des questions écrites, au sujet de la question nº 156 concernant la participation du Canada à l'année internationale du livre, que j'ai fait inscrire au Feuilleton dès le 14 décembre.

On n'y avait pas encore répondu à la fin de la dernière session au mois de février. Je l'ai de nouveau inscrite au *Feuilleton* le 22 février, et, encore cette fois, on n'y a pas répondu. Cependant, au lieu de la réponse, le ministère a publié hier soir un communiqué sur divers aspects du sujet. Il semble que le gouvernement trouve plus facile de publier un communiqué que d'offrir des réponses écrites aux questions, conformément au Règlement et à la procédure de la Chambre.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES CONFLITS D'INTÉRÊT CHEZ CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL DES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je désire, avec l'appui de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement en vue de débattre une question de première importance et dont l'examen ne saurait attendre. Il s'agit du conflit virtuel d'intérêts dans l'attribution de plusieurs millions de dollars des fonds publics aux sociétés privées sous le régime de la loi sur les subventions au développement régional, selon les recommandations données au ministre par le Conseil des subventions au développement régional, organisme consultatif, dont les membres comprennent deux administrateurs de sociétés qui ont reçu cinq subventions au montant total de 6.9 millions.

M. l'Orateur: Le député de Regina-Est a donné avis, aux termes de l'article 26 du Règlement. Essentiellement, le député propose l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement aux fins de débattre la politique du ministère de l'Expansion économique régionale ou celle du gouvernement en ce qui concerne le Conseil des subventions au développement régional.

L'article 26 du Règlement ne vise pas, me semble-t-il, à prévoir de débat sur une question de principe si générale et si vaste. Comme le député le sait, l'alinéa 16 de cet article 26 porte que la question dont la mise en discussion est proposée doit se rapporter à une véritable urgence. La question du député de Regina-Est ne paraît pas répondre à cette exigence et, dans les circonstances, il ne peut pas présenter sa motion.

• (1450)

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement accepte l'avis de motion nº 7 portant production de documents, sous réserve des conditions habituelles concernant les documents confidentiels, et de l'autorisation des organismes gouvernementaux intéressées.

M. l'Orateur: Sous réserve des conditions exposées par le secrétaire parlementaire, la Chambre consent-elle à adopter d'office la motion nº 7?

Des voix: D'accord.

LA CORRESPONDANCE ENTRE LE MANITOBA ET LE FÉDÉRAL AU SUJET DU PROJET ÉNERGÉTIQUE DU FLEUVE NELSON

Motion nº 7—**M. Faulkner**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée jusqu'à cette date en 1971 entre le gouvernement du Manitoba et le gouvernement fédéral au sujet du projet énergétique du fleuve Nelson.

(La motion est adoptée.)

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres avis de motion soient réservés.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, au sujet des avis de motion nºs 6 et 15, ayant trait au cas Geoffroy, comme une enquête judiciaire nous a été refusée jusqu'ici, quand pourrons-nous avoir une réponse quant au dépôt des documents? Ces avis de motion figurent au *Feuilleton* depuis le début de la session. A mon sens, il ne devrait pas être très difficile de déposer les documents relatifs au passeport. Ils ont été contrefaits. Il ne devrait pas être difficile non plus de déposer les documents relatifs aux autres points que le solliciteur général a dévoilés aujourd'hui.

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, immédiatement avant le début de la séance d'aujourd'hui, j'ai parlé au secrétaire parlementaire du solliciteur général (M. Hogarth), et il s'entretiendra avec le député à ce sujet au cours de la journée.

QUESTIONS ORALES

LES POSTES

LE REFUS DE NÉGOCIER LES SALAIRES ET LA SÉCURITÉ D'EMPLOI—LES PROPOSITIONS DES SYNDICATS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. A la suite de la réponse fournie hier au député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) selon laquelle les négociations avec les syndicats postaux n'étaient pas encore parvenues au point de traiter de salaires et de sécurité d'emploi et étant donné les vives inquiétudes que ressent le public à l'égard de grèves dans d'importants services de ce genre, le président du Conseil du Trésor peut-il nous expliquer pourquoi les négociations n'ont pas même entamé la discussion sur les salaires et la sécurité d'emploi bien que le contrat expire le 27 mars?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Oui, monsieur l'Orateur. Comme c'est la tradition dans ce domaine, les représentants des employés préfèrent entamer les négociations sur les questions les plus simples et, dans un contrat composé d'un nombre considérable d'articles dont presque tous ont été mis en cause par les syndicats, on a débuté, selon la tradition, par les questions les plus faciles laissant les plus difficiles pour une date ultérieure.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, étant donné que le contrat collectif expire le 27 mars et que je crois savoir que le Conseil du Trésor a reçu des propositions des syndicats relatives aux salaires et à la sécurité d'emploi, le président du Conseil du Trésor peut-il nous indiquer quand le gouvernement y répondra?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, plutôt que de tenter de fixer une date précise pour cette réponse, je puis assurer au député que nous nous attacherons à régler comme il se doit les questions en suspens, comme convenu à l'origine.

L'hon. M. Stanfield: J'aimerais poser une question supplémentaire. Compte tenu des précédents créés récemment par le Conseil du Trésor au sujet de ces négociations . . .

L'hon. M. MacEachen: Ils sont excellents.

L'hon. M. Stanfield: . . . le président du Conseil du Trésor peut-il nous dire s'il a l'intention de répondre avant ou après l'expiration de l'accord collectif ou s'il a l'intention de faire tant traîner les choses qu'un accord ne pourra intervenir qu'après une grève?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que le gouvernement fera des propositions tant en matière de salaires que de sécurité d'emploi avant l'expiration du contrat actuel.

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE DE NÉGOCIATION

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Comme les négociations se déroulent conformément à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et qu'elles laissent beaucoup à désirer dans ce sens qu'elles ressemblent plutôt à des confrontations qu'à des négociations entre le Conseil du Trésor et les représentants des fonctionnaires, le gouvernement étudie-t-il sérieusement la possibilité de présenter des modifications à la loi de façon à améliorer la procédure et, dans l'affirmative, quand pouvons-nous nous attendre qu'il nous donne une idée de ses intentions?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je suis parfaitement d'accord avec le député pour dire qu'il s'est développé au cours des années une technique de confrontation plutôt que des négociations réelles, et nous espérons renverser cette tendance. Ceci prend toutefois du temps et je ne suis pas certain que la simple présentation de mesures législatives rédigées à la hâte réussirait à résoudre ce problème particulier de façon satisfaisante. On ne peut y arriver que par l'entente.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de voir que le ministre est aussi préoccupé que moi par la question, mais je me demande s'il répondrait à ma question et me dirait si, en fait, le gouvernement étudie la question à fond et entend présenter une mesure législative. Je crois qu'il est grand temps que toute la loi soit révisée étant donné que ce sont des confrontations plutôt que des négociations . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a posé une question. Le ministre pourrait vouloir y répondre brièvement, mais nous passons ensuite au sujet suivant.

L'hon. M. Drury: Comme je l'ai dit il y a un instant, monsieur l'Orateur, nous sommes très préoccupés par cette question et nous désirons d'abord chercher quel serait le meilleur arrangement et quelle serait la meilleure façon d'y arriver. Je ne crois pas qu'une mesure législative présentée dans les semaines à venir résoudrait la question.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS CHEZ CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL DES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale. A-t-il étudié le conflit d'intérêts possible étant donné que quatre membres du Conseil des subventions au développement régional sont des hommes d'affaires connus et est-il convaincu qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts possible? A-t-il en particulier fait enquête sur les circonstances qui ont entouré l'octroi en 1971 de subventions s'élevant à 6.5 millions de dollars à la Noranda Mines Limited, à la Gaspé Copper Mines Limited et à la National Sea Products Limited, dont les administrateurs sont membres du conseil consultatif?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Oui, monsieur l'Orateur, car lorsque nous avons édicté des règlements sur cette question, cet aspect a retenu notre attention fort longtemps. Il est très difficile de trouver des hommes d'affaires qui ne soient pas, à un moment donné, intéressés directement ou indirectement aux demandes adressées à notre ministère.

Nous avons donc édicté un règlement en vertu duquel celui qui est intéressé, directement ou indirectement à une demande présentée au ministère, ou à une décision prise par celui-ci, ne participe pas à la discussion du comité et n'a pas voix dans la décision.

[*Traduction*]

M. Burton: Monsieur l'Orateur, le ministre serait-il disposé à renvoyer la question au comité permanent de l'expansion économique régionale afin qu'elle y soit dûment étudiée, eu égard notamment à la manière spécieuse dont le ministère l'a prise en considération?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas que la chose m'énerve beaucoup; c'est que je crois que les crédits seront présentés à la Chambre, et ils seront déférés au comité. A ce moment-là, je pourrai répondre à toutes les questions. Il n'y a vraiment ni de quoi fouetter un chat ni de scandale sous roche.

[*Plus tard*]

[*Traduction*]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, le ministre a indiqué il y a quelques instants que les personnes qui représentaient la direction au sein du comité consultatif ne participeraient évidemment pas à l'octroi des prêts. Si l'on en juge d'après le procès-verbal du comité consultatif, le ministre est-il au courant du fait que M. Kendall Cork, qui fait partie dudit comité, a indiqué qu'il n'avait manqué aucune réunion alors que pourtant la Noranda Mines Limited avait reçu des subventions de plusieurs millions de dollars pendant qu'il en assumait la vice-présidence?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je voudrais qu'il soit bien clairement établi que ce comité ne prend aucune décision quant à l'octroi de subventions gouvernementales. Les décisions sont prises au sein du ministère par des personnes dûment autorisées. Le comité ne fait qu'exercer une espèce de surveillance. Un point, c'est tout.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ORGANISATEURS POLITIQUES

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre de l'Expansion économique régionale.

J'aimerais lui demander si, dans les règlements auxquels il a fait allusion tout à l'heure, il existe une disposition qui interdit l'octroi de subventions, en vertu du programme d'initiatives locales, à des organisateurs politiques engagés dans la politique partisane?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, cela ne relève pas de ma compétence.

* * *

• (1500)

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LE REFUS D'ACCEPTER CERTAINS PROJETS—LA DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS ADDITIONNELS

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Dirait-il s'il y aurait lieu d'étudier l'application du programme d'initiatives locales, parce qu'on dit qu'un grand nombre de projets sont refusés à cause du manque de fonds et que des projets urgents réalisables devraient être acceptés?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai eu quelque peu de difficulté à entendre la question. Je vais la prendre comme préavis, et je répondrai directement à l'honorable député.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LES SUBVENTIONS AUX GROUPES DU COLLÈGE ROCHDALE

[*Traduction*]

M. W. B. Nesbitt (Oxrord): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre suppléant vu l'absence du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et de son secrétaire parlementaire. Le premier ministre suppléant voudrait-il bien prendre dès que possible des dispositions pour qu'une déclaration soit faite à l'appel des motions? J'aimerais que cette déclaration comporte tous les détails des subventions accordées, dans le cadre des projets d'initiatives locales, aux groupes ou aux projets du Collège Rochdale à Toronto, ou qui y sont associés, lesquelles subventions s'élèvent à $277,000, en mettant tout particulièrement l'accent sur la subvention de $25,000 accordée à un groupe connu sous le nom de «The Process of the Final Judgment» qui s'est prétendument fixé pour objectif «d'élargir un programme visant à jauger les ressources des jeunes», alors que ce groupe est bien connu pour s'occuper de démonolâtrie, avec tous les rites et tout le cérémonial qui en découlent, et particulièrement . . .

M. Woolliams: Il doit s'agir de libéraux.

M. Nesbitt: . . . un groupe dénommé Crunch . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il faudrait que le député s'empresse de poser sa question. A mon avis, elle devrait être plus courte qu'il ne la fait à présent. Il devrait poser la question aussi brièvement que possible.

M. Nesbitt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis désolé, mais je ne parvenais pas à entendre Votre Honneur à cause de certains bavardages.

M. l'Orateur: J'invitai le député à poser sa question.

M. Nesbitt: Je croyais l'avoir exposée assez clairement, Votre Honneur, et le premier ministre suppléant a peut-être entendu l'essentiel de la question. J'aimerais simplement ajouter, en ce qui concerne les autres associations dénommées Crunch et Commune-iton Collective . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Nesbitt: Une question supplémentaire ou au moins

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député voudra bien permettre qu'on lui réponde avant de poser une question supplémentaire. On entendra la réponse à la première question avant de passer à la question supplémentaire.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'en ai parlé au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui se fera un plaisir de répondre en détail, demain, à la question. Je saisis pour ma part l'occasion de répondre immédiatement à une autre question précise qu'on a posée. J'ai vu une manchette dans le *Sun* de Toronto où le député a sans doute tiré sa nouvelle, traitant de l'organisation appelée Satan. Puis-je souligner à son intention que le projet relatif à la demande avait été avalisé par des organismes tels que le YMCA, le centre des arriérés mentaux . . .

L'hon. M. Hees: Ça n'a rien d'étonnant.

Une voix: S'agit-il du gouvernement?

Une voix: Du bureau du Conseil privé?

M. Baldwin: Du parti libéral d'Eglinton.

L'hon M. Sharp: . . . et dans la même veine, par le ministère de la Santé de l'Ontario, par le Toronto Doctors Hospital et, si tout cela ne suffit pas, par la Banque de Montréal.

M. Nesbitt: Une question supplémentaire. Je demande simplement au premier ministre suppléant, que cette question apparemment inquiète quelque peu . . .

L'hon. M. Sharp: Pas du tout!

M. Nesbitt: Le premier ministre suppléant pourrait peut-être faire en sorte que l'un de ses collègues donne à la Chambre la raison pour laquelle le bureau de l'Armée du salut situé sur la rue Lisgar à Toronto s'est vu refuser une subvention destinée à l'assistance aux chômeurs. Pour ce qui est de l'adoration du diable, je ne suis pas surpris qu'il l'accepte.

M. l'Orateur: A l'ordre. En ce qui concerne la question posée par le député, je me permets de dire qu'à moins de circonstances très spéciales, les questions concernant les demandes particulières doivent normalement être inscrites au *Feuilleton*. Je comprends que les circonstances soient parfois spéciales, mais les requêtes particulières doivent autant que possible être inscrites au *Feuilleton* ou étudiées lors de l'ajournement. Je fais remarquer aux députés que nous sommes en retard.

M. Nesbitt: On devrait envoyer une longue cuillère au premier ministre pour son repas de ce soir.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Le premier ministre suppléant considère-t-il juste que le gouvernement du Canada accorde $26,000 de fonds publics aux adorateurs du diable, sans considérer l'origine de la recommandation?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Il m'est d'avis qu'il s'agit d'un point de discussion. Le député de Trinity demande au premier ministre suppléant de donner son opinion.

LE PROGRAMME D'INITIATIVVES LOCALES—DEMANDE DE VÉRIFICATION DES SUBVENTIONS PAR LE COMITÉ

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Afin de faciliter les questions de ce genre à la Chambre, monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre suppléant ou au leader de la Chambre qui était présent avant lui, ou au secrétaire parlementaire lorsqu'il sera de retour, s'ils étudieront un renvoi au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration afin d'examiner les subventions comme celle accordée aux adorateurs de satan et d'autres organisations d'importance citées par le député d'Oxford, afin que nous puissions déterminer la base sur laquelle ces décisions sont prises et recommander certaines directives permettant de donner aux représentants du peuple canadien davantage de contrôle sur l'emploi des fonds versés par les contribuables?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Nous en aurons amplement l'occasion lorsque le comité sera saisi des prévisions budgétaires du ministère en question et je suis sûr que le ministre et son secrétaire parlementaire pourront donner satisfaction aux députés.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nombre d'autres députés souhaitent encore poser des questions supplémentaires. Nous n'avons plus beaucoup de temps et nous devons permettre aux autres de poser des questions.

* * *

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

LA DATE DE L'ÉTABLISSEMENT DES DISTRICTS BILINGUES

[*Français*]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Étant donné que le rapport Duhamel sur les districts bilingues a été déposé au Parlement il y a déjà neuf mois, et étant donné que le Commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, a déclaré dernièrement qu'il était difficile de remplir les responsabilités d'ombudsman au sujet des langues officielles tant et aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas proclamé l'établissement des districts bilingues, l'honorable ministre pourrait-il dire quand le gouvernement a l'intention de proclamer l'établissement des districts bilingues?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, la question est à l'étude par le conseil des ministres.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre si la promulgation des districts bilingues sera faite avant les prochaines élections fédérales?

M. l'Orateur: L'honorable député désire poser une autre question supplémentaire.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement a retardé pendant neuf mois la promulgation des districts bilingues, alors que le Commissaire aux langues en a absolument besoin pour se conformer à ce programme du gouvernement, c'est-à-dire la loi sur les langues officielles?

L'hon. M. Pelletier: Une des raisons, monsieur le président, c'est que nous nous étions engagés à conduire des consultations auprès des provinces, ce que nous avons fait. Je pourrais citer plusieurs autres raisons. Ce n'est pas une proclamation qu'on peut faire à la légère. Le gouvernement a voulu être très soigneux dans l'établissement de ces districts, particulièrement parce que les chiffres dont il dispose remontent à 1961.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

BANFF—LE PROJET D'ENTENTE AVEC L'IMPÉRIAL OIL AU SUJET DU CENTRE DE VILLÉGIATURE DU LAC LOUISE

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et porte sur l'établissement d'un centre de villégiature de 30 millions de dollars au lac Louise dans le parc national Banff; il doit être exploité par l'Imperial Oil, dont 60 p. 100 des titres appartiennent à des Américains, et par la Lake Louise Lifts Limited. Ce projet prévoit la disparition graduelle des aménagement près du lac Louise, celle du château Lac Louise, par exemple. Le ministre pourrait-il me dire si, techniquement, il y a eu entente à ce sujet? Deuxièmement, comme une telle entente, si elle était conclue, desservirait nos intérêts, n'est-il pas d'avis qu'il ne faudrait pas céder à une société privée l'une des plus belles villégiatures au monde laquelle se trouve dans un parc national?

• (1510)

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, cette question est à l'étude. Nous avons élaboré une politique visant à tenir des séances publiques sur le problème. Les audiences publiques auront lieu à Calgary, la semaine prochaine, et toutes les personnes intéressées pourront y participer. Ce n'est qu'après la tenue de ces séances publiques que le gouvernement prendra une décision.

[*Traduction*]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il dire pourquoi, malgré sa rigoureuse attitude anti-américaine en ce qui concerne les investissements, le gouvernement peut même songer à laisser à l'Imperial Oil une si grande emprise sur ce parc? Deuxièmement, est-ce qu'il ne soulèvera pas la question au Parlement, de sorte que ce magnifique parc ne soit pas ruiné par des considérations d'ordre bureaucratique?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Tout d'abord, monsieur le président, je voudrais faire part au très honorable député que ce gouvernement n'est pas gêné de sa politique relative à la conservation. Il a établi dix nouveaux parcs nationaux au Canada en quatre ans. Alors qu'il était lui-mêmes premier ministre, le très honorable député n'en a pas établi un . . .

[*Traduction*]

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous en prie.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: Silence, s'il vous plaît.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ma question n'a pas reçu de réponse, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il faudrait donner au ministre la chance de répondre à cette question. Je l'invite à le faire plutôt que d'amorcer un débat. Il a la parole. Je permettrai ensuite au très honorable député de poser une question supplémentaire.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, une telle initiative n'a été autorisée qu'après un appel d'offres auprès du public. Bien des groupes ont été invités à faire des propositions, mais celle-ci a été la seule pour laquelle nous avons reçu des soumissions et nous l'étudions. Cependant, puis-je faire observer qu'avant de rendre une décision nous tiendrons des audiences publiques en Alberta à partir de la semaine prochaine.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas parlé de soumissions. J'ai posé une question au sujet du plus beau parc du Canada, un parc que le gouvernement cherche à vendre à des intérêts privés.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai dit tantôt que le très honorables représentant et le ministre ne devraient pas entamer un débat.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je ne devrais pas laisser passer cela trop facilement. On a pratiqué le ski dans la région inférieure du lac Louise depuis de nombreuses années, bien avant que ce gouvernement prenne le pouvoir en 1963.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Cela ne justifie pas la vente de cette région du Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. A mon avis, la question de privilège ne se pose pas. La présidence accorde la parole au député de Skeena qui, je crois, veut poser une question supplémentaire, ensuite la parole ira au député du Yukon, qui a aussi une question supplémentaire à poser.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, nous devrions sûrement pouvoir répondre à la question de privilège soulevée par le ministre. Nous devrions être libres de le faire. Il a soulevé une question de privilège en ce qui concerne la basse région du lac Louise et il a prétendu qu'il n'y avait pas de libre entreprise à cet endroit. Elle y a dépensé 5 millions de dollars et le gouvernement le sait.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je répète au ministre qu'il ne s'agissait pas d'une question de privilège. J'espérais qu'il ne déclencherait pas de débat, mais c'est ce que nous semblons faire présentement. Je rappelle aux honorables députés que la période des questions s'achève rapidement. Si nous voulons progresser, nous devrions procéder plus rapidement et cesser de passer dix minutes sur chaque

question. L'honorable député de Skeena pose maintenant une question supplémentaire.

* * *

LE BUDGET

LA DATE DE L'EXPOSÉ

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Finances une question relative à un sujet qui le préoccupe, j'en suis certain, jour et nuit. Peut-il dire à la Chambre quand il va présenter son premier budget qui, j'espère, sera aussi le dernier?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Je ne saurais le dire, monsieur l'Orateur, mais je puis assurer au député que nous tiendrons aussi longtemps que lui.

M. Howard (Skeena): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question supplémentaire du député n'avait pas de rapport avec la question précédente. Je suis fâché que sa question n'ait pas fait suite à celle qu'avait posée le très honorable député de Prince-Albert. Je donne la parole au député du Yukon, qui semble vouloir revenir sur ce dernier sujet.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LE RENVOI À UN COMITÉ DU PROJET DE CRÉATION DE PARCS NORDIQUES

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'ai été ravi d'entendre le ministre dire qu'on tenait des audiences publiques sur la question des empiétements de l'entreprise privée dans la région du lac Louise du parc national de Banff. Voudrait-il saisir le comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien de la question des trois parcs nationaux nordiques dont il a annoncé la création récemment, de façon que les amis de la nature et les représentants de l'industrie puissent se faire entendre en ce qui a trait au tracé des limites de ces parcs et à d'autres problèmes connexes?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, les prévisions budgétaires de mon ministère seront déférées au comité bientôt, et si les honorables députés veulent alors me poser des questions à ce sujet-là, il me fera grand plaisir d'y répondre.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES CONFLITS D'INTÉRÊT CHEZ CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL DES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question découle vraiment de celle qu'a posée le député de Régina-Est. En l'absence du ministre de l'Expansion économique régionale, puis-je la poser au premier ministre suppléant. Est-ce qu'il pourra nous dire s'il n'y a pas un conflit d'intérets entre les crédits de plus de $12 millions octroyés par le MEER aux sociétés Falconbridge Nickel Mines, IBM, Union Carbide et Westinghouse et le fait que ces sociétés aient annoncé qu'elles allaient retenir des tables au gala que les Libéraux donnent aujourd'hui à Toronto pour recueillir des fonds?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait certainement que la formulation de sa question n'est pas conforme au Règlement. La parole est au député de Prince Edward-Hastings.

L'hon. M. Hees: Merci, monsieur l'Orateur. Celui à qui j'allais poser ma question, le ministre de l'Expansion économique régionale, s'est enfui de la Chambre. J'attendrai.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—LA QUESTION D'UNE NOUVELLE INSTRUCTION

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, l'autre jour, le procureur général du Canada a pris l'une de mes questions en note.

Une voix: Hourra!

M. Woolliams: Je lui avait demandé si on avait fait directement ou indirectement auprès de lui des démarches au sujet d'un nouveau procès pour Geoffroy, à certaines conditions. Je le répète, il a pris ma question en note. Je lui demande maintenant si on a fait des démarches auprès de lui indirectement, par l'intermédiaire de l'un de ses associés ou de quelqu'un d'autre, et de quelle manière? Était-ce au téléphone, ou lors d'un rendez-vous dans son bureau? Dans l'affirmative, qui était avec lui, et de quelle manière a-t-on fait ces démarches?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le terme «indirectement», tel que l'emploie le député, peut prêter à confusion, même si c'est, je crois, le terme qu'avait employé ce dernier dans sa première question. Le sens de ma réponse d'alors était qu'à l'époque, je n'avais pas connaissance personnellement de démarches de cette nature. J'ai depuis vérifié la chose auprès de mon ministère, et il n'a reçu aucune communication à ce sujet. Donc, personne ne s'est mis en rapport avec mon ministère ou avec moi-même à cet égard.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, l'autre jour, j'ai demandé si le solliciteur général—et je me rends compte des subtilités de la question—s'était mis en rapport avec le ministre de la Justice, car il a dit que quelqu'un avait fait des démarches auprès de lui. Je veux que le ministre me dise, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, s'il y a eu une conversation à ce sujet, en quoi elle a consisté, et qui a fait des démarches auprès des ministres de la Couronne en question.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, le solliciteur général a déjà répondu à cette question. Pour ce qui est d'une conversation entre nous, et bien que normalement nous ne donnions pas d'indications quant aux entretiens qui ont lieu entre les membres du Conseil privé sur des questions comme celle-là, je peux vous affirmer que la réponse est négative, et qu'il n'y a pas eu de conversation entre le solliciteur général et moi-même.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser à son secrétaire parlementaire une question au sujet d'une

réponse qu'a faite le solliciteur général. J'avais espéré qu'il serait présent aujourd'hui. Le solliciteur général a mentionné, en réponse à ma question, qu'une personne avait fait des démarches auprès de lui au sujet d'un nouveau procès pour Geoffroy, conformément aux conditions stipulées dans le Code criminel. Je voudrais savoir de quelle manière on s'est mis en rapport avec le ministre. Était-ce par téléphone ou par lettre? Par ailleurs, le ministre est-il maintenant disposé à révéler à la Chambre le nom de la personne en question, le contenu de la conversation, et ce qui s'est produit au juste?

M. Douglas A. Hogarth (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je prends note de cette question.

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—ON SUGGÈRE QUE LE MINISTRE DE LA JUSTICE RENCONTRE M. RICHER

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Justice.

Étant donné que M. Albert Paul Richer, reconnu comme enquêteur, déclarait hier qu'il pouvait garantir le retour de M. Geoffroy dans un délai de 24 heures, si le solliciteur général pouvait garantir à M. Geoffroy un nouveau procès, j'aimerais demander à l'honorable ministre de la Justice s'il pourrait commenter cette déclaration ou assurer la Chambre qu'il communiquera avec l'auteur de cette déclaration pour en discuter avec lui?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il m'est seulement possible de dire que je ne suis pas au courant du fait, bien que j'aie vu ces rapports.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je donnerai la parole au député de Sainte-Marie pour une dernière question supplémentaire à ce sujet, puisque le temps passe rapidement.

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—ON DEMANDE OÙ IL SE CACHE

[*Français*]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre suppléant.

A la suite de la déclaration de M. Richer, à l'effet qu'il pourrait rejoindre M. Geoffroy dans les 48 heures, le ministre peut-il dire s'il sait exactement maintenant où se trouve M. Geoffroy et sous quel nom d'emprunt il a quitté le Canada?

• (1520)

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, au sujet des questions à l'intention du solliciteur général et des propos que les gens peuvent lui avoir tenus, je pense qu'il conviendrait de l'interroger personnellement. De mon côté, je ne suis pas au courant, et le ministre de la Justice non plus. Le solliciteur général viendra à la Chambre. Il m'a dit qu'il répondrait très volontiers à ces questions.

Quant à la deuxième question, celle du passeport, je dois informer la Chambre qu'à 10 heures, aujourd'hui, des accusations ont été portées contre madame Geoffroy, née Parent. Il y en a quatre: fausse déclaration pour obtenir un passeport; possession d'un faux passeport; contrefaçon; utilisation de documents contrefaits. Les accusations ont été portées à 10 heures ce matin devant M. le juge Emorand.

M. l'Orateur: A l'ordre. De nouveau, je propose aux députés que, pour un moment, nous passions au sujet suivant. Le député de Fraser Valley-Ouest a la parole.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous avons maintenant obtenu certaines réponses. Les ministres vont et viennent comme s'ils dansaient la polka des chaises. Si nous ne posons pas les questions aujourd'hui, les ministres ne seront pas ici demain. En ce qui me concerne, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait une déclaration importante. Nous aimerions savoir si ces personnes sont en état d'arrestation, ce qu'elles font, etc.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Woolliams: Je pense que nous avons le droit d'obtenir ces renseignements.

M. l'Orateur: La demande du député du Calgary-Nord peut être bien fondée. En attendant d'y revenir, je pensais que nous pourrions donner à d'autres députés l'occasion de poser des questions. La président donne la parole au député de Fraser Valley-Ouest et reviendra à cette autre question dans un moment.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Ne pouvons-nous pas considérer la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures comme une déclaration faite à l'appel des motions et permettre aux députés d'y répondre?

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA CATÉGORIE DE L'EXPLOITATION—LES ÉCHELLES DE SALAIRES—LES ACTIVITÉS DU MEER

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): J'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Au cours des négociations qui se sont poursuivies entre le Conseil du Trésor et les groupes d'occupations de la catégorie de l'exploitation de la Fonction publique, le Conseil du Trésor a essayé de faire accepter par cette catégorie des échelles de rémunération régionales plutôt que nationales.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): La réponse à cette question, monsieur l'Orateur, est oui. Les gouvernements qui se sont succédé ont eu comme politique de passer d'un régime d'échelles de rémunération nationales à d'autres qui soient plus appropriées et adaptées aux conditions de travail locales.

M. Rose: Comme le ministère de l'Expansion économique régionale dépense des millions de deniers publics pour réduire les inégalités régionales, la position du Conseil du Trésor concernant les échelles de rémunération régionales n'est-elle pas en contradiction directe avec celle de cet autre ministère?

M. l'Orateur: Je crois qu'il s'agit là d'un argument et, pour cette raison, il n'est pas recevable.

LES ÉCHELLES DE SALAIRES—LA POSITION DES GOUVERNEMENTS PRÉCÉDENTS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au président du Conseil du Trésor une question supplémentaire car il vient de dire que ce fut la politique de gouvernements successifs. Combien de gouvernements au Canada se sont éloignés de la politique des échelles nationales?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne suis pas certain si cette question s'inspire ou non d'une pensée polémique. J'ai peut-être mal compris la question que posait le député, dans ce cas le ministre peut y répondre brièvement. Je lui donne la parole pour le faire.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, comme les négociations collectives n'existent que depuis 1967, la réponse est deux.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Deux libéraux.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE LIEU DE REFUGE DES GEOFFROY—L'ÉMISSION D'UN MANDAT D'ARRÊT CONTRE MME GEOFFROY

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): A la lumière de la déclaration que vient de faire le premier ministre suppléant et de l'enquête conduite, le ministre peut-il nous dire maintenant où Geoffroy s'est réfugié, quel avion il a pris, qui l'accompagnait et s'il se trouve dans un pays avec lequel nous avons des accords d'extradition? Le ministre nous a dit aujourd'hui que la femme en cause est accusée de certaines infractions. Cela a-t-il eu lieu sachant qu'il sera possible de les faire comparaître en justice?

Une voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Le député de Calgary-Sud voudrait-il bien se taire.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Je pense pouvoir répondre affirmativement à cette question. Nous sommes très désireux de voir revenir Geoffroy et sa femme; d'une part pour remettre Geoffroy en prison et pour que Mme Geoffroy réponde de nos accusations.

M. Woolliams: Excusez-moi, je n'ai pas entendu. Il s'est produit un léger bruit. Le ministre a-t-il dit qu'il savait où ces gens se trouvent et que la justice s'occupe de leur retour au Canada?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'ai dit que nous sommes en train de nous occuper de leur retour. Personnellement, j'ignore où ils se trouvent et je ne sais pas si la police, en pleine enquête, désire dévoiler ses soupçons étant donné qu'elle ne cherche pas à alimenter la curiosité du public mais à obtenir le retour des Geoffroy.

M. Eric Nielsen (Yukon): Une question supplémentaire. Étant donné que quatre accusations ont été portées contre Mme Geoffroy, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous informer si on a lancé un mandat d'arrêt et s'il est valable dans tout le Canada?

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur, un . . .

[*Français*]

On a également émis un mandat d'arrestation à son endroit.

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—ON SUGGÈRE DE COMMUNIQUER AVEC M. RICHER

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'honorable ministre dirait-il si, à la suite de la déclaration qu'il vient de faire et de l'affirmation de l'enquêteur Richer rapportée ce matin dans les journaux, son ministère a tenté ou a donné instruction d'entrer en communication avec M. Richer, afin de savoir exactement où se trouvent les fugitifs?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): La réponse est non, monsieur l'Orateur.

M. Ricard: Vous n'essayez pas de l'avoir.

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—DEMANDE DE DÉPÔT DES DOCUMENTS RELATIFS AU PASSEPORT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Je voudrais savoir si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déposera la demande d'obtention de passeport présentée par Geoffroy sous son nom d'emprunt afin de connaître l'identité du garant. Va-t-il également déposer la correspondance indiquant l'adresse à laquelle ce passeport a été expédié et celle de M. Denis, vedette de la fameuse affaire Rivard, avec le ministère? Je pose cette question, parce qu'une fois que des accusations seront portées, le gouvernement pourrait prétendre ne plus pouvoir discuter cette question. Il n'y aurait aucun mal à ce que le ministre dépose simplement ces documents.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le ministre voudra peut-être répondre à la question. Je rappelle aux députés qu'il nous reste seulement trois minutes et je constate que certains de nos collègues manifestent de l'impatience.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Je répondrai brièvement, monsieur l'Orateur, en disant au distingué représentant que je voudrais étudier la question.

Une voix: Je le pense bien.

L'hon. M. Sharp: C'est une question grave. Elle revêt certains aspects dont le député de Prince-Albert ne semble pas tout à fait tenir compte. S'il en avait connaissance, il abonderait dans le sens du gouvernement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, depuis dix jours que nous attendons, rien ne me porte à sympathiser avec le gouvernement dans cette affaire.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LE TRANSFERT DE FONDS À DES PROJETS MUNICIPAUX

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Pourrait-il dire si le gouvernement a considéré la possibilité de transférer des fonds consacrés à la réalisation de projets d'initiatives locales de groupements à celle de projets d'initiatives municipales, étant donné que plusieurs municipalités se sentent frustrées parce qu'on refuse les projets très sérieux qu'elles ont présentés?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous prendrons la question en considération.

* * *

• (1530)

LES GRAINS

LA RÉPARTITION DES WAGONS À LA SUITE DU TRANSFERT DES INSTALLATIONS FÉDÉRALES—LES PRÉAVIS DE CESSATION D'EMPLOI

[*Traduction*]

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice en sa qualité de ministre chargé de la Commission du blé. Étant donné le projet de transfert aux syndicats des installations céréalières fédérales, a-t-on l'intention de céder aussi à ces syndicats les wagons qui auraient normalement été affectés au réseau fédéral d'élévateurs?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): L'usage veut, je crois, que lorsqu'il se produit un échange d'élévateurs, les wagons affectés à ceux-ci les suivent dans la transaction. Je crois que c'est ce qui se fera dans ce cas-ci. De graves questions relatives aux élévateurs congestionnés et surtout aux modalités sont à l'étude à ce sujet.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député peut poser une question supplémentaire car la période des questions touche à sa fin.

M. Korchinski: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La question est très grave. Elle va aboutir le 10 mars et je crois qu'il faudrait l'éclaircir avant cela. Étant donné que les syndicats n'achètent que les installations et non les agriculteurs, le ministre va-t-il envisager d'affecter à un autre réseau certains wagons qui auraient pu être accordés à celui-là? Le ministre du Travail dirait-il si on a envisagé de passer outre au délai normal de cinq mois afin d'aviser tous les fonctionnaires fédéraux qui perdront leur emploi à cette occasion? Son ministère a-t-il accordé cette permission?

[L'hon. M. Sharp.]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur, on a accordé au début de février la permission de donner un avis collectif de fin d'emploi à certaines conditions, auxquelles la compagnie a consenti et qui semblaient conformes à l'esprit de la loi, et à la lumière d'un programme de rechange proposé par la compagnie en ce qui concerne ses employés, programme qui allait plus loin, à plusieurs égards, que les dispositions du code.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je donne la parole au député de Peace River avant de passer à l'ordre du jour.

* * *

LES COMPTES PUBLICS

LA RÉUNION D'ORGANISATION DU COMITÉ

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au leader à la Chambre s'il ne voudrait pas faciliter la réunion d'organisation du comité des Comptes publics afin qu'il puisse terminer son examen du rapport qu'il a commencé à étudier, car il a déjà près d'un an de retard, et ainsi lorsque le prochain rapport de l'Auditeur général sortira bientôt, le comité pourrait en commencer l'étude dès qu'il en aura terminé avec le rapport actuel.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, nous faciliterons volontiers la réunion d'organisation du comité des Comptes publics et nous l'encouragerons le plus possible à poursuivre son travail.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

* * *

LES AÉROPORTS

TORONTO—LE CHOIX DU NOUVEL EMPLACEMENT

M. A. D. Hales (Wellington): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je comprends que vous avez eu un très grand nombre de questions aujourd'hui, mais j'ai une question très importante qu'il me faut poser, à mon avis, étant donné ce qui a paru dans les journaux ce matin. J'aimerais demander au ministre des Transports s'il est en mesure de faire une déclaration officielle au sujet d'un nouvel aéroport auxiliaire à Toronto.

M. l'Orateur: La Chambre aimerait que le ministre réponde à la question posée par l'honorable député de Wellington. La période des questions est maintenant terminée, mais étant donné que la question a été posée, le ministre voudrait peut-être y répondre brièvement. Je passerai ensuite à l'ordre du jour.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Je suppose que je pourrais répondre brièvement en disant simplement «non». J'aimerais néanmoins ajouter quelques renseignements complémentaires. Les négociations avec la province de l'Ontario, je crois pouvoir le dire, progressent très rapidement et j'espère être en mesure très bientôt de faire l'annonce dont parle l'honorable député.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Dans un article du numéro de ce matin du *Globe and Mail*, il est dit que l'aéroport sera situé dans la région de Claremount, près de Pickering, en Ontario. Nous posons des questions sur ce nouvel aéroport depuis deux ans. Le ministre avait promis à la Chambre de lui annoncer la nouvelle en temps opportun. Il l'a promis il y a deux semaines aujourd'hui. Maintenant, les journaux indiquent l'emplacement de l'aéroport, mais je crois que les députés ont le droit qu'on leur dise à la Chambre si tel est bien l'emplacement et pourquoi la nouvelle n'a pas été annoncée ici hier en même temps qu'elle l'était apparemment à l'Assemblée législative de l'Ontario.

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas au juste quels sont mes privilèges dans la circonstance, mais si je dois considérer cette remarque comme une question, je répondrai que, à mon avis, le compte rendu d'aujourd'hui ne repose que sur une longue série de conjectures. Je sais pertinemment qu'aucune nouvelle semblable n'a été annoncée à l'Assemblée législative de l'Ontario.

M. Hales: Une question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Wellington pose toute une série de questions bien que le moment soit venu de passer à l'ordre du jour. Cela est contraire au Règlement. Je lui ai déjà donné la possibilité de poser une question sous forme d'un rappel au Règlement et le ministre lui a répondu. Ensuite, le député a posé une question supplémentaire relative à la réponse du ministre. S'il y a consentement unanime, le député de Wellington pourra peut-être poser une autre question supplémentaire.

M. Hales: Monsieur le ministre, voilà ma question supplémentaire. Est-ce oui ou non l'emplacement choisi comme on l'a annoncé? Je voudrais savoir si c'est vrai.

L'hon. M. Jamieson: Il semble bien évident que l'on ne peut me demander de confirmer ou de nier un communiqué de presse. Tout ce que je peux vous dire, monsieur l'Orateur, c'est que j'ai toujours respecté la Chambre. Je me suis engagé à toujours faire les annonces officielles à la Chambre et je réaffirme cet engagement en promettant de le faire à la première occasion qui m'en sera donnée après la conclusion d'un accord avec la province de l'Ontario.

M. Simpson: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur, car depuis quatre jours j'attends l'occasion de poser une question au ministre de la Santé et du Bien-être. Son nom figurait sur la liste de présence pour deux de ces jours. Puisqu'il s'agit d'une question urgente, j'avais l'intention de la poser au ministre du Revenu national, car lui aussi porte une certaine responsabilité dans la question du Régime de pensions du Canada. Toutefois, le ministre du Revenu national a quitté la Chambre avant la fin de la période des questions. Si l'on nous prive déjà de la présence régulière de tous les ministres, il faudrait au moins que ceux dont la présence est annoncée soient là et restent jusqu'à la fin de la période des questions.

Des voix: Bravo!

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, afin d'aider la Chambre, comme la période des questions est limitée, comme j'entrevois qu'on posera à l'avenir de nombreuses questions sur le programme d'initiatives locales, je dirai que le ministre suppléant n'a peut-être pas saisi l'importance de la demande du renvoi du programme au comité permanent de la main-d'œuvre et de l'immigration. Je voudrais savoir si je pourrais aborder avec le leader du gouvernement la nécessité d'un renvoi particulier, au comité, du programme d'initiatives locales, avec ordre de faire rapport à la Chambre sur les principes directeurs qui pourraient être recommandés, et peut-être, ultérieurement, approuvés. C'est une chose toute différente d'un renvoi de prévisions budgétaires qui ne prévoient ni une telle enquête ni un tel rapport.

M. l'Orateur: A l'ordre. De nouveau, on n'observe pas le Règlement. Si le président du Conseil privé veut répondre brièvement, il peut sans doute y être autorisé, mais nous avons maintenant dépassé de dix minutes le temps de la période des questions. Évidemment, rien ne me permet d'autoriser les députés à poser des questions après la fin de la période des questions sans le consentement unanime de la Chambre. Mais je ne veux pas compliquer les choses. Si le président du Conseil privé peut répondre brièvement, qu'il le fasse. Nous essaierons ensuite de passer aux travaux de la Chambre.

L'hon. M. MacEachen: Je serai bref. A mon avis, de toutes les façons les efforts du comité seraient tout aussi positifs étant donné qu'avec les pouvoirs qui lui ont été conférés en vue de l'étude des prévisions budgétaires, aucun mandat ne lui serait nécessaire.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Burton: Monsieur l'orateur, j'invoque le Règlement. Pendant la période des questions j'ai posé une question relative à un éventuel conflit d'intérêt grave chez certains membres du Conseil des subventions au développement régional. Vu la gravité de cette question, je suis certain que tous les députés aimeraient voir ce problème résolu dès que possible et je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre, étant donné que le premier ministre suppléant n'est plus ici, pourrait nous dire si le gouvernement serait disposé à déposer les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil des subventions au développement régional . . .

• (1540)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je déclare à nouveau que c'est enfreindre le Règlement que de l'invoquer pour poser des questions qui auraient pu être posées de bon droit au cours de la période réservée à cet effet et qui est de 40 minutes. Si nous perdons chaque jour un temps considérable à un sujet ou à un autre, même s'il est très important, certaines autres questions d'égale importance devront attendre. Je voulais aujourd'hui accorder la parole au député de Churchill, au député de Dartmouth-Halifax-Est, qui est intervenu au commencement de la période des questions, et au député d'Algoma. N'oublions pas qu'il faut permettre à tous les députés de poser leurs questions, ou au moins au plus grand nombre possible, pendant cette période. Le sujet soulevé par le député de

Regina-Est peut l'être à nouveau et j'essaierai de lui en donner l'occasion au cours de la période des questions de demain.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE 1972 SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

PAIEMENTS FISCAUX ET ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose: Que le bill C-8, tendant à permettre certains paiements fiscaux aux provinces, à autoriser la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et à mofifier la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, le bill dont la Chambre est actuellement saisie constitue la base des relations fédérales-provinciales en matière de fiscalité au Canada. Il est la clef à la coopération efficace dans le domaine des impôts sur le revenu au pays. Il définit les mécanismes du partage des recettes provenant de ce domaine très important. Il prévoit des transferts de péréquation qui commencent à 1 milliard de dollars par année et grâce auxquels il donne un sens réel et concret à notre idéal d'unité nationale dans une fédération. Il contribue à stabiliser la croissance économique en protégeant toutes les provinces, qu'elles soient pauvres ou riches, contre les répercussions néfastes d'une réduction marquée des recettes provinciales. Il met les importants pouvoirs d'imposer du gouvernement fédéral à la disposition des provinces pour les aider à assumer une de leurs responsabilités les plus importantes, à savoir, le financement de l'enseignement supérieur ou post-secondaire.

De façon plus générale, il établit la base complexe des arrangements fiscaux qui préconisent une norme moyenne élevée de services publics pour tous les Canadiens, dans quelque province qu'ils vivent. De plus, le bill est, à mon avis, assez souple pour permettre l'adaptation des objectifs nationaux aux conditions régionales et locales. C'est pourquoi je suis convaincu que ce bill, une fois débattu à fond, sera accepté par la Chambre.

A cause du partage des pouvoirs que prévoit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et des grandes différences de richesse chez les provinces, les débats sur les relations fédérales-provinciales sont aussi vieux que ce pays. Il y a cent cinq ans, sir John A. Macdonald et ses collègues ont cru qu'ils avaient trouvé un arrangement financier satisfaisant et définitif grâce à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ils ont cru que cet arrangement serait la base du nouveau Canada. Presque immédiatement, les pressions financières qui s'exerçaient sur certaines des nouvelles provinces ont entraîné des rajustements fiscaux. En fait, dès 1873, des subventions fédérales spéciales, qui sont devenues par la suite des subventions de péréquation, étaient versées aux gouvernements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Colombie-Britannique.

Au cours des 60 années suivantes, le profil des dispositions financières fédérales-provinciales a continué d'évoluer de décennie en décennie, passant d'une commission royale à l'autre, d'une conférence à l'autre, et d'un «règlement final» ad hoc à un autre règlement final. Cependant, la misère et la souffrance engendrées par la crise des années 30, jointes aux défis ultérieurs posés par la Seconde guerre mondiale, ont provoqué, dans le domaine financier, des changements dans le mode de penser d'un pays fédéral comme le Canada.

[M. l'Orateur.]

Le rapport de la commission Rowell-Sirois, qui a fait date en 1940, a mis de l'avant trois notions principales, lesquelles ont marqué de leur empreinte une bonne partie des rapports financiers fédéraux-provinciaux de l'époque. Le premier principe soutenant que le gouvernement avait un rôle prépondérant à jouer en matière de finances pour réaliser les objectifs de croissance et de stabilité. Le deuxième voulait que des normes équitables en matière de services publics et d'imposition dans les différentes régions du pays étaient vitales à l'unité nationale. Selon le troisième principe, la coordination entre la politique du gouvernement central et celle des provinces était essentielle pour un état industriel moderne. Les accords de location de domaines fiscaux conclus pendant la guerre pour faire face aux besoins financiers urgents de l'époque ont servi de cadre à l'application de ces principes.

[*Français*]

Les arrangements fiscaux du projet de loi actuel découlent de ces assises du début. Ils sont également le point culminant des 25 années d'évolution qui ont suivi la guerre, et au cours desquelles la théorie comme l'application de ces concepts ont été adaptées au Canada pendant les années 70.

Les arrangements appuient notamment sur les concepts d'indépendance fiscale et de responsabilité fiscale de chacun de nos 11 gouvernements souverains. A cet égard, ils visent à l'équilibre entre la centralisation et la décentralisation dans les finances publiques au Canada. Ainsi, ils respectent intégralement les droits constitutionnels des provinces dans le domaine des impôts directs. Toutefois, ils constituent un cadre efficace à l'intérieur duquel nos deux niveaux de gouvernement peuvent coopérer en matière de politique et d'administration fiscales.

Ce qui est tout aussi important, ils constituent une armature financière fondamentale permettant de maintenir des normes à l'échelle nationale pour les services publics essentiels, et ce dans toutes les régions du pays.

[*Traduction*]

Nous avons réussi à établir des rapports intergouvernementaux efficaces en matière d'imposition et de fiscalité, qui ont retenu l'attention d'étudiants en finances publiques de plusieurs pays fédératifs. Je me réfère, à ce propos, à un récent rapport publié aux États-Unis par la commission consultative des rapports intergouvernementaux. Cette commission, composée de représentants des autorités fédérale, étatiques et locales ainsi que de particuliers, fait directement rapport au président des États-Unis. Voici quelques observations de son rapport:

La politique canadienne en matière de partage d'impôt a beaucoup fait pour rétablir le déséquilibre général des revenus au sein de la confédération. L'un des critères qui permettent dans les domaines fiscal et politique de déterminer la vigueur relative des parties dans un système fédéral, consiste à observer la façon dont le revenu intergouvernemental est, à la longue, distribué. En vertu de ce critère, les résultats obtenus par les provinces sont vraiment impressionnants. La part provinciale du revenu est passée, entre 1957 et 1969, de 18 à 33 p. 100, alors que la part fédérale a fléchi de 69 à 52 p. 100 et que celle des gouvernements locaux a augmenté légèrement, passant de 13 à 15 p. 100.

Les résultats enregistrés par nos États ont été comparativement moins frappants ... la plus grande partie de l'augmentation des revenus provinciaux entre 1959 et 1960 peut être attribuée à la volonté des responsables de la politique au niveau fédéral de négocier avec les autorités provinciales et à leur décision de partager leur principale source de revenu avec les provinces.

La commission américaine poursuit plus loin dans son rapport, en disant:

Le Canada a atteint un très haut degré de coordination fiscale fédérale-provinciale.

Plus loin dans le rapport, la Commission exprime son approbation—et je cite de nouveau:

Que le Canada ait mis au point une méthode avancée et efficace permettant d'égaliser les possibilités de recettes des provinces.

Cette analyse faite par la Commission américaine porte tout particulièrement sur le régime de base des relations fiscales établi dans la présente loi de 1967 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il y a des tranches importantes de cette loi qui doivent expirer le 31 mars de cette année, et c'est pourquoi le projet de loi dont est saisie la Chambre est assez urgent.

[*Français*]

Au cours des deux dernières années, mon prédécesseur a rencontré ses homologues provinciaux environ sept fois, afin d'évaluer et d'étudier un régime d'ensemble. Vu son importance, on a reconnu pleinement la nécessité d'étudier soigneusement son fonctionnement et les améliorations possibles, et de se consulter sur ces points. Il était également nécessaire d'apporter certains rajustements à la structure modifiée de l'imposition dans la loi fédérale révisée de l'impôt sur le revenu. Le ministère des Finances a aussi effectué un certain nombre d'études techniques. Un comité fédéral-provincial de fonctionnaires a soigneusement examiné ces études et en a fait rapport aux ministres. L'analyse technique et les nombreuses discussions entre ministres ont abouti à la conférence plénière fédérale-provinciale de novembre dernier, où l'on a examiné toutes les questions traitées dans le projet de loi.

Cet examen a fait ressortir que plusieurs intérêts sont en opposition et même en conflit, situation qui ne peut faire autrement qu'exister dans un pays aussi étendu que le Canada, dont les régions présentent tant de diversité. Certaines de ces différences ne peuvent être entièrement conciliées et, en dernier ressort, la responsabilité de prendre les décisions nécessaires retombe sur nous, au Parlement. Néanmoins, le projet de loi a tenu compte, dans la mesure du possible, de tous les échanges d'opinions, études et discussions qui ont eu lieu entre les gouvernements.

[*Traduction*]

J'aimerais maintenant passer en revue les principaux aspects du projet de loi. La première partie prolonge de cinq ans la validité des accords de 1967 tendant à égaliser les recettes totales des provinces. Bien que la formule de péréquation de base reste la même, on prévoit certaines améliorations techniques qui sont le résultat de l'expérience et de certaines innovations dans le financement des provinces ces cinq dernières années. Les députés se souviendront sans doute que les accords de 1967 prévoyaient une péréquation des recettes provinciales sur une base globale. La formule mesure les possibilités de recettes de chaque province. Dans la mesure où les recettes par tête d'une province donnée sont inférieures à la moyenne nationale à cause de l'impossibilité de la province d'obtenir des recettes, le gouvernement fédéral comble la différence au moyen d'une subvention directe.

[*Français*]

Des arrangements antérieurs, amorcés formellement en 1957, équilibraient une partie seulement des revenus provinciaux. En 1967, le ministre des Finances, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), devait faire un grand pas en avant en prolongeant cette formule, de façon à inclure toute l'étendue des sources de revenus provinciales. Par conséquent, les paiements de péréquation du gouvernement fédéral s'élevèrent, de façon dramatique, de 371 millions, en 1966, à 546 millions, en 1967. En raison de la croissance continue de l'économie et des revenus accrus des gouvernements provinciaux, les titres de péréquation s'élèvent maintenant à environ un milliard de dollars.

[*Traduction*]

La péréquation repose sur un calcul statistique global des possibilités de recettes de chaque province. Par conséquent, les montants versés aux divers gouvernements qui bénéficient de cette subvention varient énormément. Selon la formule établie dans le projet de loi, les provinces les plus pauvres toucheraient les subventions par tête les plus élevées. Ainsi, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard auraient droit, pour la prochaine année financière, à environ $213 chacune par tête; le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan constituent un groupe intermédiaire, et toucheraient des versements par tête de $164, $135 et $102 resprectivement; le Québec et le Manitoba, provinces dont les possibilités de recettes ne sont que très légèrement inférieures à la moyenne nationale, toucheraient les versements les moins élevés, soit $74 et $58 par tête respectivement. Ces variations montrent bien, je crois que le besoin et l'équité sont les principes fondamentaux sur lesquels repose le régime. Lorsque le projet de loi en sera à l'étape du comité, je me ferai un plaisir de déposer des tableaux détaillés et des documents explicatifs montrant la méthode de calcul.

L'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique sont toutes les trois des provinces dont le potentiel d'accroissement des recettes tel qu'il a été mesuré se situe au-dessus de la moyenne nationale. Ces provinces ne sont donc pas habilitées à recevoir des paiements. Bien sûr, si l'une de ces provinces venait à subir un coup du sort qui réduirait son potentiel fiscal pour l'amener au-dessous de la moyenne nationale, elle pourrait immédiatement et automatiquement bénéficier de ces paiements. Il va de soi qu'aucune de ces provinces n'est disposée, j'en suis sûr, à connaître une telle expérience.

J'aimerais également, Votre Honneur, souligner un point important. Malheureusement, tout porte à croire que certains Canadiens estiment que les gouvernements de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ou les contribuables de ces seules provinces, fournissent la totalité des recettes fiscales redistribuées sous forme de paiements de péréquation. Ce n'est pas le cas. Les paiements de péréquation proviennent des recettes générales du Fonds du revenu consolidé du gouvernement du Canada. Elles sont prélevées équitablement à partir de n'importe quel niveau donné de revenus gagnés par les contribuables, sans distinction de leur lieu de résidence au Canada.

Examinons la situation d'un autre point de vue. L'importance de ces transferts de péréquation pour les provinces qui peuvent en bénéficier n'est pas moins importante. Pour le Manitoba, la Saskatchewan et le Québec, les paie-

ments de péréquation ont atteint entre 13 et 16 p. 100 des recettes brutes d'origine provinciale en 1971-1972. Pour la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, la proportion a été beaucoup plus importante, un peu plus d'un tiers. Pour les deux provinces insulaires, la péréquation représente 55 et 66 p. 100 des recettes d'origine provinciale.

Ces proportions ne sont pas le reflet, et je tiens ici à bien souligner la chose, de quelque réticence que ce soit de la part des provinces, à taxer leurs propres citoyens. Au contraire, des études effectuées par mon ministère montrent que l'effort fiscal consenti par presque toutes ces provinces équivaut à peu près à la moyenne nationale, en étant parfois bien au-dessus. Par opposition, les provinces à revenus élevés, et particulièrement la Colombie-Britannique et l'Alberta, bénéficient de niveaux d'imposition inférieurs à la moyenne. La chose s'explique par l'abondance des recettes provenant des ressources qui contribuent sans nul doute possible à la situation favorable de ces deux provinces de l'Ouest. Si Terre-Neuve voulait prélever de sa propre base fiscale le montant total de son transfert fédéral de péréquation, elle devrait augmenter ses taux d'impôt d'une moyenne de 75 p. 100. Cela signifierait pour Terre-Neuve un prélèvement de 14 p. 100 sur les ventes au détail, une augmentation de la taxe sur l'essence qui passerait de 25c à 44c le gallon, et un accroissement de l'impôt personnel sur le revenu qui serait porté à 63 p. 100 de l'impôt fédéral alors qu'il est actuellement de 36 p. 100.

Il est donc facile à comprendre que les provinces dont le revenu est plus faible, qui désirent à juste titre fournir aux habitants de bonnes écoles, des soins médicaux appropriés, de meilleures routes et tous les services essentiels d'une société civilisée moderne, accordent une telle importance au système de péréquation autorisé par le Parlement. Elles considèrent cette mesure non seulement comme essentielle à leur propre financement, mais également essentielle au fédéralisme fiscal du Canada. Le système de péréquation est essentiel à leur existence d'entités sociales et politiques viables, et donc fondamental pour notre pays.

Heureusement, je ne crois pas qu'il existe de graves dissentiments quant à l'objectif qui est l'établissement de normes à peu près comparables dans les services publics au Canada. Cependant, là où les points de vue ont différé, c'est jusqu'où doit aller l'application du principe de péréquation. Certains se sont inquiétés du fait que de plus forts transferts financiers des régions du pays à revenus élevés aux provinces moins riches risquent de ralentir la croissance nationale en général. Certains ont critiqué des éléments définis de la formule, notamment la péréquation des recettes provenant de ressources naturelles particulières. On a également parlé de discuter entre les provinces et le gouvernement fédéral les recettes qu'il faudrait supputer pour établir la base de la péréquation.

On a en outre proposé une autre option pour résoudre les problèmes financiers des provinces plus pauvres. Il s'agirait de substituer aux subventions actuelles aux provinces à recettes moindres des versements fédéraux directs aux gens plus pauvres partout au Canada. On semble croire que ces versements aux particuliers entraîneraient une augmentation des recettes fiscales des provinces à revenus inférieurs, et qu'on éliminerait ainsi la nécessité des transferts de péréquation. Je suppose que l'idée peut sembler attrayante, mais elle ne résiste pas à une analyse sérieuse.

[L'hon. M. Turner.]

Qu'arriverait-il aux recettes provinciales si on abolissait les paiements de péréquation pour y substituer 1 milliard en versements aux particuliers? Dans la prochaine année financière, les paiements de péréquation atteindront environ 1 milliard. La réponse est que les revenus de ces provinces, qui auraient précédemment reçu des paiements de péréquation, déclineraient de façon désastreuse. Les paiements de péréquation disparaîtraient des recettes provinciales. Sur le montant équivalent versé aux contribuables, les 7 provinces qui ont les plus faibles revenus n'en toucheraient que 55 p. 100. Le solde de 45 p. 100 serait distribué aux contribuables des 3 provinces plus riches.

En outre, si des paiements restreints de revenu garanti étaient versés aux contribuables des provinces moins riches, les recettes fiscales que toucherait leur gouvernement provincial seraient réduites. Non seulement le revenu global reçu et dépensé dans ces provinces serait plus faible, mais les recettes fiscales qui en découleraient seraient évidemment inférieures à celles qui proviendraient des dépenses gouvernementales affectées aux biens et services. Il est donc clair que les 7 provinces intéressées perdraient leurs subventions de péréquation ainsi qu'une partie de leurs propres recettes fiscales. Dans ces circonstances, les provinces seraient forcées de hausser les taux d'imposition à des niveaux fantastiques simplement pour maintenir les services à la population ou elles devraient renoncer à les lui fournir.

D'autre part, on pourrait se demander ce qu'il faudrait verser directement aux particuliers pour engendrer autant de recettes dans les provinces défavorisées que ce que fournissent les subventions de péréquation actuelles. Naturellement, la réponse serait la suivante: assez pour porter le revenu moyen des particuliers au niveau de la moyenne actuelle de revenu au Canada. Les données dont nous disposons ne permettent pas de faire une estimation précise. Néanmoins, j'en ai fait faire une qui indique que le coût net du régime de revenu garanti de ce genre qu'il faudrait établir dans tout le pays pour remplacer les subventions de péréquation actuellement versées aux provinces serait de l'ordre de 13 ou 14 milliards de dollars.

Il s'agit d'un coût net après déduction des compensations de péréquation et des transferts fédéraux et provinciaux destinés aux particuliers à revenus inférieurs et qui ne seraient plus nécessaires. Aussi attrayante que soit cette proposition, on peut dire sans risque d'erreur que même le plus enthousiaste des tenants du revenu garanti n'envisagerait pas des dépenses fédérales de cet ordre, compte tenu de l'augmentation d'impôt nécessaire au financement de ce régime.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à faire l'essai du revenu garanti comme tactique dans la guerre à la pauvreté. Mais, comme nous l'avons souligné, on a tort de supposer que le versement d'un tel revenu d'appoint aux particuliers, selon n'importe quelle formule réaliste, réglera tous nos problèmes, et particulièrement dans le contexte du bill à l'étude, les problèmes d'inégalité régionale sérieuse, de disparité géographique des revenus et de différences dans les finances publiques régionales.

Dans le ministère que je dirigeais avant d'assumer mes fonctions actuelles, j'ai acquis une vaste connaissance des aspects et de la structure constitutionnels de notre pays. Ceux d'entre nous qui ont participé aux discussions fédérales-provinciales y ont, je pense, trouvé un enseignement unique.

Le régime de péréquation est l'un des aspects les plus fondamentaux des relations fédérales-provinciales. Il traduit l'essence même des liens grâce auxquels notre pays

constitue un tout indivisible. Si les régions les plus fortes économiquement ne sont pas disposées à aider généreusement et librement les plus faibles, pouvons-nous réellement dire que nous avons un pays? Je ne doute pas que les députés de tous les partis et de toutes les régions du Canada répondent en donnant leur appui au présent bill.

Puis-je maintenant passer aux termes généraux de la Partie II du bill qui traite de la question qui y est étroitement reliée, celle de la stabilisation des revenus provinciaux. On pourrait supposer, je crois, que le régime de péréquation, en soi, prévoit un type de stabilité efficace des revenus provinciaux dans les provinces moins riches que les autres. Mais le trait caractéristique de la stabilisation reporté de l'ancienne loi de 1967 au présent bill est conçu pour répondre à d'autres besoins virtuels. Ceux-ci comprennent le maintien du revenu non seulement des provinces dites pauvres, mais aussi des trois autres provinces; en fait, de toutes les provinces. Autrement dit, la stabilisation du revenu s'applique à toutes les provinces du Canada au cas où se produirait une baisse générale des revenus globaux des provinces.

En vertu de la disposition relative à la stabilisation, le bill prévoit, en réalité, un plancher des revenus provinciaux. Ce minimum consiste en une garantie que le fédéral accordera une subvention à toute province dont les revenus baisseront au-dessous de 100 p. 100 de ceux qui auront été encaissés au cours de l'année précédente. La comparaison d'année en année pour la province serait naturellement fondée sur les mêmes taux et structure de ses impôts.

[*Français*]

Ce programme, monsieur l'Orateur, représente une amélioration par rapport aux dispositions de la loi de 1967, qui établissait le «plancher» du revenu à seulement 95 p. 100 du niveau de l'année précédente. Au cours des cinq dernières années, fort heureusement, aucune province ne s'est trouvée en présence de circonstances telles qu'il ait fallu verser une subvention fédérale de stabilisation. Nous espérons que cette situation se maintiendra au cours des prochaines années. Toutefois, le projet de loi fournit une plus ample assurance à chacune des provinces et à leurs habitants que leurs services publics peuvent être maintenus en grande partie, même si les conditions économiques devaient se détériorer soudainement et brusquement.

Un autre avantage de la stabilisation est l'aide assurée aux provinces lorsqu'elles cherchent à emprunter des fonds sur les marchés de capitaux. Les prêteurs prendront note du nouveau «plancher» de 100 p. 100 au lieu de 95 p. 100, et le statut financier des provinces, en général, devrait ainsi être amélioré.

[*Traduction*]

J'en arrive au contenu général de la III[e] partie du bill. Le système de la perception intergouvernementale que nous pratiquons depuis 30 ans sera élargi. Vous n'ignorez pas, monsieur l'Orateur, que la majorité des Canadiens ne sont soumis qu'à un seul régime d'impôt sur le revenu, en dépit de ce que et le Parlement et les provinces aient le pouvoir d'imposition. Ils ne remplissent qu'une seule déclaration et n'ont affaire qu'à une seule catégorie de percepteurs. Cela diffère radicalement de bien des pays à constitution fédérale où les compétences distinctes ont établi, en matière d'impôt sur le revenu, des lois différentes qui sont virtuellement un fardeau et une source de confusion et d'irritation pour les contribuables ainsi que les sociétés.

Au Canada, il y a une coordination officielle et une coopération officieuse qui réduisent ces difficultés au minimum. Dans toutes les provinces, sauf le Québec, les particuliers n'ont qu'une seule déclaration à faire, pour les impôts fédéraux et provinciaux, selon la même définition du revenu imposable, les mêmes déductions autorisées et la même progression des taux.

Les impôts provinciaux et fédéraux sont perçus par la machine fédérale, sans qu'il en coûte rien aux provinces qui y consentent. Leurs contribuables et elles sont ainsi soulagés de frais d'administration évalués à 100 millions de dollars par année.

Des accords de réciprocité semblables s'appliquent au revenu des sociétés dans toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec. Même là, je compte que les lois et les administrations seront rapidement harmonisées au fur et à mesure qu'on prendra l'habitude de la nouvelle loi fiscale fédérale.

A l'intérieur de ce cadre d'harmonisation et d'uniformisation de la fiscalité, les provinces sont parfaitement libres de fixer leurs propres taux d'imposition. C'est ce qu'elles font d'ailleurs de plus en plus. C'est là l'ultime critère de l'indépendance et de la décentralisation fiscales: l'exercice de la responsabilité de lever des impôts en plus de celui de la responsabilité de dépenser.

Nous continuons aussi d'assouplir les arrangements. Le trésorier provincial de l'Ontario a récemment annoncé un nouvel accord conclu par cette province, qui va s'incorporer dans le système des crédits au titre de l'impôt provincial sur le revenu, remplaçant le programme actuel de cette province, qui prévoit des ristournes distinctes d'impôt foncier. En vertu du nouveau système, les particuliers peuvent présenter une preuve du paiement de l'impôt foncier, et certaines déductions de l'impôt sur le revenu leur seront accordées, ou il y aura des ristournes d'impôt foncier déjà payé. Les personnes qui ne présentent pas habituellement de déclarations d'impôt sur le revenu pourront le faire, afin de réclamer leurs ristournes. Des consultations de ce genre sont présentement en cours avec le Manitoba au sujet de crédits pour sa taxe de vente.

Le projet de loi actuel autoriserait aussi le gouvernement fédéral à prélever, pour le compte du Manitoba, de la Saskatchewan et des quatre provinces de l'Atlantique, les droits successoraux qu'ils ont proposés. Je veux souligner que ces provinces ont pris la décision de se joindre à l'Ontario, au Québec et à la Colombie-Britannique, qui ont leur propre système de droits successoraux. Nous n'avons rien eu à voir avec leur décision et nous avons accepté de les aider à prélever ces droits uniquement en réponse aux demandes pressantes qu'elles nous ont faites. Je crois que les habitants du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse devraient le savoir. Les provinces que je viens de mentionner ont fait remarquer qu'elles ne possédaient pas l'appareil nécessaire pour prélever ces droits et que les économies et le rendement seraient bien meilleurs si le gouvernement fédéral s'occupait de l'administration. Aux termes du projet de loi, cependant, cet engagement se terminerait dans trois ans; il serait périmé après trois ans. Le projet de loi autoriserait également le gouvernement fédéral à prélever l'impôt sur les dons pour certaines provinces.

Les parties IV et V du bill portent sur des questions spéciales qu'a soulevées la réforme de l'impôt fédéral sur le revenu adoptée par le Parlement avant Noël. Les provinces se demandaient si les plus fortes exemptions, les

déductions accrues et la structure revisée des taux dans la nouvelle loi fédérale n'entraîneraient pas une perte de revenus si elles souscrivaient à toutes les dispositions faisant partie intégrante de l'ensemble de la réforme. Le bill prévoit donc une garantie de cinq ans qui assure à chaque province autant de revenus découlant de l'impôt modifié sur le revenu des particuliers qu'elles en touchaient sous l'ancien régime. Cette garantie viserait les provinces qui adaptent leurs lois de l'impôt à la loi fédérale et qui ont imposé au 1er janvier des taux fiscaux ne dépassant pas ceux qui s'appliquaient en 1971. A cause de cette garantie neuf provinces ont continué d'adhérer au régime de perception des impôts et le Québec a manifesté la ferme intention d'accorder ses propres mesures fiscales à la loi fédérale révisée.

En réponse aux demandes des provinces de participer aux revenus provenant de l'impôt sur les bénéfices non répartis à la fin de 1971, le bill propose aussi le transfert d'un cinquième de ces revenus aux provinces. C'est à peu près la proportion que partage actuellement le gouvernement fédéral avec les provinces dans le secteur des impôts des sociétés.

[*Français*]

L'autre partie du projet de loi se rapporte à la méthode selon laquelle le gouvernement fédéral aide les provinces à financer 50 p. 100 du coût de l'enseignement postsecondaire, au Canada. Ici encore, il s'agit d'une prolongation du programme adopté pour la première fois en 1967 et qui doit prendre fin le 31 mars prochain. L'appui du gouvernement fédéral dans ce domaine a été effectué par le transport de points d'impôt, de même que par des subventions de rajustement. L'enseignement représente un domaine complexe de la politique publique, où un violent ferment de transformation bouscule des concepts et des institutions établis.

C'est pourquoi le projet de loi propose que l'application de ces dispositions ne soit prolongée que pour une période de deux ans. Au cours de cette période, on prévoit la tenue de consultations intensives avec les provinces, afin de définir les objectifs, l'orientation de la politique et le rôle du gouvernement fédéral de façon plus précise. Il s'agit là d'un problème impérieux qui est du ressort de mon collègue, le secrétaire d'État (M. Pelletier). Je compte qu'il interviendra au cours de ce débat pour traiter à fond de ce sujet important.

Monsieur l'Orateur, mon collègue me dit que son intervention durera peut-être une dizaine de minutes et si, après mon discours, les chefs des autres partis sont d'accord, au lieu de donner la réplique comme d'habitude, le ministre pourrait peut-être intervenir pendant 10 minutes pour compléter le schéma gouvernemental. Il appartiendra à la Chambre d'en décider.

[*Traduction*]

La dernière partie du bill porte sur deux autres questions que je me dois de commenter brièvement. Il y a tout d'abord un article d'ordre administratif où il est question de l'établissement de règlements. Dans mes fonctions antérieures, je me préoccupais de cette question, car le gouvernement veut à tout prix limiter au minimum ses propres pouvoirs de réglementation. Ce sera la tâche poursuivie aux termes de la loi sur les textes réglementaires adoptée par le Parlement et du comité de vérification qui sera formé au cours de la présente session. Toutefois, il est manifeste que le fond du bill repose sur une quantité de définitions, de mesures et de calculs techniques et complexes. De fait, la garantie de revenu prévoit l'utilisation d'équations mathématiques abstraites. Essayer de faire entrer tout cela dans la langue de l'administration était impossible ou aurait produit un bill complètement inintelligible. Les provinces ont aussi insisté pour que les détails techniques soient précisés dans des règlements au sujet desquels elles pourraient être consultées, et nous songeons à suivre cette méthode.

[*Français*]

Une question reste à trancher dans la dernière partie du projet de loi. Il s'agit de l'application, dans leur formule révisée, de certaines dispositions de la loi sur les programmes établis (arrangements provisoires). Cette législation a été adoptée en 1965, comportant une option pour une forme différente de paiements fédéraux aux provinces à l'égard de certains programmes sociaux à frais partagés.

Au lieu de faire une contribution fédérale concrète, sous forme de subventions en espèces, la législation permettait d'effectuer le transfert d'un «espace» fiscal aux provinces. Ce secteur d'imposition additionnel offrait la possibilité aux provinces de prélever une partie du revenu nécessaire au financement de leurs propres programmes. Cette «formule de non-participation», pour ainsi dire, était applicable à l'assurance-hospitalisation, aux programmes de bien-être, ainsi qu'aux subventions générales à la santé. Bien que cette offre du gouvernement fédéral fût accessible à toutes les provinces, seul le Québec décida de s'en prévaloir. Par la suite, une entente toute semblable fut introduite pour subventionner l'enseignement postsecondaire dans toutes les provinces.

Il est important de considérer qu'au cours des sept années pendant lesquelles ces ententes ont été en vigueur, le Québec devait recevoir, sous forme d'aide fédérale, ni plus ni moins que ce qui aurait été payé selon le mode traditionnel de répartition des coûts. Les dispositions du projet de loi prolongent simplement l'effet de ces arrangements pour cinq autres années. Ils ont été ajustés, toutefois, pour tenir compte du fait que la valeur des points fiscaux transférés a été modifiée quelque peu, à la suite de la réforme du système d'impôt sur le revenu.

[*Traduction*]

La question générale de l'abstention facultative a été discutée assez longuement à la conférence fédérale-provinciale plénière de novembre dernier. A l'époque, le gouvernement fédéral a dit qu'il n'était pas facile de voir comment la pleine responsabilité financière des programmes à frais partagés, ainsi que les ressources financières nécessaires, pouvaient être transférées à toutes les provinces sur une base équitable et durable. Les programmes de santé et de bien-être, qu'on croyait bien établis, ont subi en réalité une transformation rapide. La formule, la protection et le fond ont rapidement évoulué à mesure que de nouvelles idées, de nouvelles techniques et de nouvelles institutions émergeaient. A côté de ces changements, le contrôle et la prédiction des frais sont devenus plus difficiles. En conséquence, un simple transfert automatique de la responsabilité financière et de l'assiette fiscale ne devraient pas offrir de solutions durables et utiles. Nous avons donc plutôt exploré d'autres moyens grâce auxquels les provinces pourraient, avec plus de souplesse et de liberté, élaborer leurs propres programmes et fixer leurs propres priorités, tout en continuant à recevoir un appui financier juste et convenable du Parlement du Canada.

Ces consultations avec les provinces se poursuivront mais elles sont plus susceptibles de réussir en progressant programme par programme. On accordera ainsi davantage d'attention aux circonstances spéciales et aux possi-

[L'hon. M. Turner (ministre des Finances).]

bilités de chaque cas afin que les objectifs principaux de ces programmes sociaux fondamentaux ne soient pas perdus de vue à cause d'un différend soulevé par la forme de financement.

Cependant, au cours de toutes ces consultations nous ne devons pas oublier les responsabilités du gouvernement et du Parlement envers tous les Canadiens. Au cours de cet exposé, j'ai essayé de faire ressortir les raisons historiques, le principe général et les points saillants du bill. En concluant, j'aimerais souligner à nouveau combien il est urgent et important pour les provinces et pour tout le pays. C'est un bill volumineux et techniquement ardu qui n'attirera peut-être pas l'attention du grand public. Mais comme je l'ai souligné, il renouvelle et améliore un ensemble d'accords fiscaux fondamentaux pour le fédéralisme et l'unité nationale canadienne. C'est pourquoi je suis certain qu'il sera reçu avec un vif intérêt et que la Chambre fera preuve de compréhension en le débattant.

M. l'Orateur suppléant: J'ai cru comprendre que le ministre des Finances (M. Turner) avait l'intention de demander l'autorisation de déposer certains documents. Est-ce exact?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, j'ai dit que lorsque nous en arriverions à l'étape du comité, si nous y parvenons, je serais heureux, en réponse à une éventuelle requête du comité, de déposer ces documents en comité.

M. l'Orateur suppléant: Que le ministre veuille bien m'excuser. J'avais mal compris.

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je remercie la Chambre d'avoir consenti à l'unanimité à me laisser présenter la Partie VI de la loi. Je crois que tous les députés trouveront leur profit à ce que ces explications soient données maintenant. Tous ceux qui ne sont pas des juristes, en tout cas, trouveront le langage juridique, qui apparaît dans le texte du projet de loi, très compliqué, comparé à la simplicité relative des explications qu'on peut donner en langage non juridique.

Je suis donc heureux de m'associer à mon collègue pour présenter la Partie VI de ce projet de loi qui prévoit, comme on sait, le maintien pour les deux prochaines années financières, soit jusqu'au 31 mars 1974, du programme adopté en 1967, c'est-à-dire les paiements de rajustement pour l'éducation postsecondaire.

La conférence fédérale-provinciale tenue en octobre 1966,—les honorables députés s'en souviendront sans doute—avait été précédée de trois jours d'entretiens sur le financement de l'enseignement supérieur, entretiens auxquels le premier ministre du Canada (M. Trudeau) et tous ses homologues provinciaux de l'époque avaient participé.

A ce moment-là, le gouvernement canadien a fait connaître certains changements à apporter à sa politique d'aide financière à l'éducation, notamment à l'enseignement supérieur. Ces changements de politique avaient pour but, premièrement, de remplacer le système de subventions aux universités distribuées par l'intermédiaire de l'Association des universités et collèges du Canada—et dans le cas du Québec, au moyen d'arrangements entre le gouvernement fédéral et la province relativement au partage des impôts—par une aide visant à permettre aux provinces de financer la montée du coût de l'éducation postsecondaire, tant pour les dépenses de fonctionnement que pour les dépenses d'investissement, par un arrangement spécial concernant les transferts d'impôt.

Le deuxième changement avait pour but d'éliminer toute distinction entre la formation universitaire et la formation technique et professionnelle postsecondaire et d'éliminer, en fait, tout ce qui, par suite des contributions fédérales, pouvait influencer indirectement l'évolution particulière du développement des institutions dans une province.

Le troisième changement visait à substituer un programme de formation professionnelle des adultes à l'aide accordée en vertu de la loi de 1961 sur l'assistance à la formation technique et professionnelle, qui était alors sur le point d'expirer.

[*Traduction*]

Les honorables députés se rendront compte, j'en suis sûr, que ces programmes ont pris une importance singulière au cours des cinq dernières années. L'assistance prévue par la Partie II de la loi de 1967 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces a doublé. En vertu du programme de soutien de l'enseignement post-secondaire, les transferts fiscaux effectués par le gouvernement fédéral au bénéfice des provinces sont passés de 422 millions de dollars en 1967-1968 à 870 millions de dollars en 1971-1972. J'aimerais, si les honorables députés le permettent, déposer certains documents statistiques concernant les paiements effectués de de 1967-1968 à 1971-1972 en vertu de la Partie II de la loi de 1967. Alors que l'expansion notable de l'enseignement post-secondaire au Canada à la fin des années 60 avait été rendue possible par l'énergie des dirigeants de l'époque, tant dans les provinces que dans les institutions elles-mêmes, c'est le soutien financier apporté par le gouvernement fédéral qui avait fourni l'impulsion initiale nécessaire.

Nous savons tous qu'au cours des années 60 les désirs du public dans le domaine de l'éducation allaient sans cesse croissant. L'augmentation du nombre d'inscriptions et l'expansion des services fournis en matière d'éducation au cours de cette période ont eu pour résultat une escalade rapide des coûts, et les dépenses totales consenties par tous les paliers de gouvernement au chapitre de l'enseignement post-secondaire passèrent d'environ 340 millions de dollars en 1960-1961 à plus de 2.5 milliards de dollars en 1971-1972, la part du gouvernement fédéral passant elle-même de 25 à 49 p. 100 au cours de cette période. Le taux d'accroissement des dépenses totales au chapitre de l'enseignement post-secondaire a dépassé de loin l'accroissement du PNB et cette escalade des coûts a été une grande source de préoccupation pour tous les gouvernements, tant en ce qui concerne les recettes des gouvernements que la répartition des ressources entre les diverses priorités.

Ayant pris conscience des problèmes complexes suscités par une croissance à ce point rapide et par la diversité des programmes, comme par exemple les transferts fiscaux au chapitre de l'enseignement post-secondaire, la formation de la main-d'œuvre, les crédits à la recherche accordés aux universités, et l'aide financière pour les étudiants, le gouvernement fédéral est en train d'étudier sa participation future à long terme dans le domaine de l'enseignement post-secondaire. Je tiens à assurer la Chambre que les autorités provinciales seront dûment consultées pendant toute la durée de cette étude, cela va de soi.

Le premier ministre (M. Trudeau) ayant envoyé une lettre datée du 19 novembre 1970, aux premiers ministres

provinciaux relativement au programme fédéral-provincial de transfert d'impôts au titre de l'enseignement postsecondaire, j'ai entrepris, tôt en 1971, de m'entretenir avec le Conseil canadien des ministres de l'éducation et avec chacun des ministres, en vue d'obtenir leurs idées sur l'application de notre programme en 1972-1973 et 1973-1974. A la lumière de ces entretiens, on a estimé qu'il faudrait convenir d'un plafond afin de limiter le rythme d'augmentation annuel de la contribution du gouvernement fédéral. Ces points ont été débattus avec chacun des ministres en cause, et à deux reprises avec le Conseil canadien des ministres de l'éducation.

Le gouvernement fédéral a trouvé ces consultations très utiles, et il s'efforcera de s'assurer la même collaboration des provinces à l'avenir.

[*Français*]

La Partie VI du projet de loi qui est maintenant présenté à la Chambre facilitera la progression soutenue de l'éducation postsecondaire dans les provinces jusqu'en 1974, et nous serons alors en mesure de faire une déclaration détaillée et motivée sur l'attitude envisagée à ce moment-là.

La Partie VI du projet de loi prolonge donc pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 mars 1974, le programme des transferts d'impôt au titre de l'éducation postsecondaire. Il limite à un maximum de 15 p. 100 par année le taux national de croissance de la contribution fédérale, et j'ai bien dit le «taux national». Des augmentations de plus de 15 p. 100 pourront encore être versées aux provinces, prises individuellement, aussi longtemps que la contribution fédérale globale aux provinces, prises collectivement, ne dépassera pas ce plafond de 15 p. 100. Si, pendant l'une ou l'autre de ces deux années, les dépenses autorisées des établissements d'enseignement postsecondaire amenaient le montant national global de la contribution fédérale à dépasser 15 p. 100, les provinces ayant un taux d'augmentation supérieur à 15 p. 100 verraient leurs paiements réduits en proportion de l'excédent que les paiements reçus par elles auraient par ailleurs contribué à créer.

L'article 24 du projet de loi énonce les modalités d'application, lorsqu'il y a lieu, du plafond de 15 p. 100. L'article 26 se rapporte à l'établissement, par le ministre des Finances, de la réduction des recettes fédérales relativement à l'éducation postsecondaire. Quant au reste de la Partie VI du projet de loi, il est le même que la Partie II de la loi de 1967.

En l'occurrence, je crois donc que les amendements proposés offrent une procédure raisonnable permettant de tenir compte d'une phase de transition au cours des deux prochaines années, ce qui me paraît équitable pour tous les intéressés et, en même temps, rassurant quant au plafond imposé aux dépenses fédérales totales. Pour cette raison, j'espère que les honorables députés accorderont au projet de loi une attention favorable.

Si la Chambre y consent, je voudrais déposer les chiffres qui résument l'application des accords de 1967 au cours des années pour lesquelles les résultats complets sont entre les mains du gouvernement.

• (1630)

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le secrétaire d'État (M. Pelletier) est-il autorisé à déposer les documents dont il vient de parler?

Des voix: D'accord.

[L'hon. M. Pelletier.]

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si ces documents ne sont pas trop longs, peut-être consentirait-on à ce qu'ils soient publiés en appendice au hansard d'aujourd'hui de sorte que nous puissions les étudier en même temps que le discours du ministre.

M. l'Orateur suppléant: Je dirais qu'ils ne sont pas trop longs. Le ministre et les députés consentent-ils à ce que ces documents soient publiés en appendice au hansard d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le texte des documents figure à l'appendice B, page 449.*].

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je dois tout d'abord me déclarer d'accord avec le ministre des Finances (M. Turner), sur l'importance de la substance du projet de loi. Il ne fait pas de doute qu'il importe beaucoup aux provinces et au pays.

Le ministre a brièvement passé en revue l'historique de cette législation. Il s'est reporté à la période d'avant-guerre où chacun était livré à lui-même, pour ainsi dire, il a cité la période de la guerre où il ne s'agissait que d'un partage d'impôts. Cette méthode a été abandonnée par la suite et, peu de temps après la guerre, le principe de la péréquation a été introduit. Si mes souvenirs sont bons, le principe de péréquation était fondé au départ sur le revenu par tête provenant de trois domaines d'imposition; l'impôt sur le revenu des sociétés, l'impôt sur le revenu des particuliers et les droits de succession, dans les deux ou trois provinces les plus riches. Comme le ministre nous l'a rappelé, le principe a été modifié en 1967 et depuis lors, la notion de péréquation prend en considération pour ainsi dire toutes les recettes et met chaque province au niveau de revenu national moyen que les provinces tirent de toutes les sources d'imposition par tête évidemment.

Je ne vais pas m'attarder à faire une comparaison avec les États-Unis. Je crois que n'importe quel Américain considérerait cette mesure comme une grande amélioration par rapport à tout système en vigueur dans un pays car il n'existe presque pas de relations fiscales entre le gouvernement de Washington et celui des États. J'ai l'impression que les gouvernements des États sont très peu au courant des faits et gestes de l'administration fédérale. Il arrive que les deux niveaux de gouvernement fonctionnent dans la même sphère de compétence sans avoir la moindre idée de ce que fait l'autre. En tant que chef de l'opposition, je dois reconnaître que si l'on compare nos relations avec les relations fiscales et autres entre Washington et les États, la comparaison joue en notre faveur. Le ministre conviendra, je crois, qu'en général il s'agit d'un arrangement provisoire, sauf que ceux qui ont trait à l'enseignement post-secondaire doivent prendre fin après une période de 2 ans.

Je voudrais simplement signaler deux choses au sujet des dispositions qui portent sur l'enseignement postsecondaire. Tout d'abord, il faudrait rapidement dissiper l'incertitude, car il est impossible de fonder une planification très poussée sur une assurance donnée pour 2 ans. Je suis convaincu que le secrétaire d'État (M. Pelletier) m'accordera qu'il est indispensable de substituer un arrangement satisfaisant à celui-ci. Le gouvernement que je serai chargé de diriger à la suite des prochaines élections verra à ce qu'il soit satisfaisant.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Il y a lieu de régler rapidement la question, afin d'atténuer l'incertitude aussi rapidement que possible.

Deuxièmement, il importe qu'il y ait une véritable consultation. Le secrétaire d'État nous a parlé de la sienne. Il en avait été question la dernière fois. En réalité, on a tout improvisé à la dernière minute. Il n'y a pas eu de véritable consultation avant l'adoption des accords actuels. Je souligne l'importance d'une concertation réelle et significative entre les responsables fédéraux et provinciaux quant à tout régime destiné à remplacer les arrangements actuels en matière de financement de l'enseignement supérieur au Canada, car il s'agit d'une question vitale.

Comme je l'ai déjà dit, il s'agit au fond d'un arrangement improvisé. Il maintient la même formule de péréquation, sauf que la garantie passe de 95 à 100 p. 100. Nous devons tenir compte du fait que les dispositions relatives au partage financier dans ce bill comportent deux aspects. Il y a l'aspect régional d'un partage direct dans le secteur fiscal où les gouvernements provinciaux et fédéral ont également le droit de prélever des impôts. Il s'agit d'un accord conclu au cours de la guerre et qu'on a maintenu. Il était censé réduire autant que possible l'imbroglio qui existait dans ce secteur de la fiscalité. Il y a l'arrangement sur la participation fiscale uniforme. La plupart des provinces qui ne touchent aucun paiement de péréquation reçoivent certains points des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. C'est un aspect du bill. Dans ce domaine, l'arrangement demeure inchangé.

Les provinces qui ne touchent aucun paiement de péréquation recevront la même proportion de revenus des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés qu'elles obtiennent sous le régime de l'entente en vigueur depuis 1967, sauf qu'il y aura une garantie qu'elles ne recevront pas moins au cours d'une année que durant l'année précédente. Je veux souligner qu'il s'agit d'un arrangement inchangé dans ce domaine ainsi que dans celui de la théorie de la péréquation. Le ministre a insisté sur l'importance nationale de l'aspect de la péréquation dans la mesure. Il n'a peut-être pas parlé d'unité nationale, mais il a souligné l'importance de la nature du Canada et de l'importance d'établir une norme acceptable de services provinciaux partout au pays. Ce n'est pas véritablement le cas. Comme le dirait j'en suis sûr le premier ministre de n'importe quelle des provinces Maritimes, cela ne suffit pas entièrement. Il dirait, j'en suis sûr, que les recettes municipales devraient être comprises dans le concept de péréquation. Si le ministre n'a pas encore entendu cet argument, il ne fait pour moi aucun doute qu'il en entendra souvent parler à l'avenir.

• (1640)

La formule de péréquation a été améliorée au cours des années. On ne peut pas encore la considérer comme parfaite. J'insiste sur le fait que le projet de loi n'apporte aucune autre modification à la formule de péréquation, si ce n'est que la garantie passe de 95 p. 100 à 100 p. 100. Le bill fait, dans ce sens, deux choses. Il partage les recettes fiscales provenant d'un secteur de compétence commune, l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des sociétés, aussi bien que l'aspect de la péréquation elle-même. La raison pour laquelle j'insiste à ce sujet est qu'avant les dispositions qui avaient été incorporées dans la législation en 1967, une étude restreinte avait été effectuée par une équipe de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. L'objet de cette étude était de prévoir les dépenses provinciales dans tout le Canada pour les cinq années à venir sur la base des programmes qui existaient alors, ainsi que de prévoir les recettes provinciales pour la même période sur la base des dispositions fiscales de l'époque. On fit de même pour les dépenses et les recettes fédérales. Bien sûr, il a fallu pour ce faire accepter certaines hypothèses, mais l'équipe de fonctionnaires avait été unanime quant aux résultats qui montrent que, partant des programmes qui avaient cours alors, les gouvernements provinciaux en arriveraient à une situation sans cesse déficitaire et le gouvernement fédéral à une situation sans cesse excédentaire. A ma connaissance, ces conclusions n'ont jamais été mises en doute. Je crois qu'il y eut également une prévision pour dix années dont les conclusions étaient les mêmes.

Je me rappelle très bien l'âpre déception des responsables des questions financières provinciales qui, après avoir autorisé l'étude et après l'avoir effectuée en collaboration avec une équipe de fonctionnaires fédéraux, découvrirent que le gouvernement fédéral n'accordait absolument aucune attention à ces conclusions et avait entrepris de mettre en application les dispositions de partage des recettes fiscales qui sont encore en vigueur à l'heure actuelle, en ne tenant aucun compte des conséquences de cette étude. Voilà l'une des choses qui tracassent les provinces soi-disant «nanties», à savoir le fait que la partie du domaine qu'elles sont, de par la constitution, habilitées à occuper, l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des sociétés, est bloquée, bien que l'étude mixte dont je viens de parler ait indiqué que les recettes nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités croissent selon un rythme bien plus rapide que celui des coûts du gouvernement fédéral.

Je m'attarde sur cette question car je crois que c'est l'une des raisons pour lesquelles les habitants de ces provinces désirent de moins en moins appuyer le principe de péréquation comme ils le faisaient il y a quelques années. C'est pourquoi j'insiste sur le fait que nous avons là un accord inchangé en ce qui concerne les aspects du partage fiscal de cette formule ainsi que ses aspects de péréquation. Il est juste de dire que depuis 1967, la plupart des provinces ont été obligées d'augmenter leurs impôts, non pas pour combattre l'inflation mais pour trouver des fonds leur permettant de satisfaire leurs dépenses et de fournir des services directs, ou d'alléger, dans une certaine mesure, le fardeau fiscal municipal ou urbain. En conséquence, comme le ministre lui-même l'a fait remarquer, la plupart des provinces prélèvent maintenant un impôt sur le revenu en plus du taux général qui prévaut dans le pays, recettes qui sont partagées. La province de la Nouvelle-Écosse compte en ce moment adopter cette position. C'est, du moins, l'intention du gouvernement, s'il peut faire adopter un bill à sa législature, comme il est à croire qu'il le fera.

L'augmentation des dépenses provinciales, résultant de la nature des responsabilités provinciales au cours des cinq dernières années, a obligé en général les provinces à augmenter leurs impôts. Au moment même où le projet de réforme fiscale entre en vigueur, les provinces prélèvent déjà des impôts à des taux considérablement supérieurs aux taux indiqués dans la législation fiscale fédérale. J'irai jusqu'à prédire—je passerai sans doute pour un prophète de malheur, mais je me permets de croire que je suis réaliste—que la situation continuera à se détériorer au cours des cinq années de l'accord que nous envisageons, si jamais il reste en vigueur pendant cinq ans. Considérant les prédictions faites par les hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux il y a environ cinq ans,

disant que le coût des programmes et services provinciaux continuerait à augmenter, même les provinces les plus prospères devront lutter pour trouver de nouveaux moyens de financer ces programmes et services et, à mesure que ces cinq années s'écouleront, le taux d'impôt prévu dans le projet de réforme fiscale adopté juste avant la fin de l'année, sera de moins en moins adapté à la réalité.

On doit se rendre compte, à mon avis, que les impôts dont nous parlons, tout particulièrement l'impôt sur le revenu des particuliers, sont les plus élastiques qui soient au pays. Ils ont une croissance plus rapide, que les autres sources de revenus dont disposent les provinces. C'est une raison de plus pour s'attendre que les gouvernements provinciaux appliquent des impôts sur le revenu et des redevances au-dessus des taux prévus dans le projet de loi sur la réforme fiscale. Déjà, elles sont de plus en plus nombreuses à recourir aux droits de succession dans une proportion qui n'a aucun rapport avec les impôts sur les gains en capital que comporte le projet de loi sur la réforme fiscale. On n'a nullement tenté de fusionner ces deux impôts, de sorte que les droits de succession viendront s'ajouter à l'impôt sur les gains en capital, et pourtant je crois que tous nous admettons qu'il devrait y avoir une fusion quelconque.

• (1650)

Le ministre des Finances a fait ressortir que cette décision vient des provinces—il prétend que le gouvernement fédéral n'y est pour rien—mais je réfuterai cet argument du ministre. J'estime même qu'il est de mon devoir de le faire car le ministre et son prédécesseur, et le gouvernement dont ils font partie, ont abdiqué leur responsabilité. Au lieu de se retirer tout simplement de ce domaine, en y perdant fort peu financièrement, ils auraient dû négocier avec les provinces un accord pour grouper les droits de succession d'une façon raisonnable avec les paiements d'impôt sur les gains en capital, peut-être grâce à un système de dégrèvements de l'un à l'autre.

Je considère que c'était là une question à laquelle tout gouvernement fédéral aurait dû accorder une haute priorité. Déjà, nous allons avoir une espèce de jungle en ce qui concerne les droits de succession et l'impôt sur les gains en capital. Déjà nous voyons augmenter le nombre des provinces qui fixent un taux d'impôt sur le revenu supérieur à celui que peut prévoir ce que, par souci de concision, j'appellerai, si l'on m'y autorise, le «bill Benson». Voici ce que les députés doivent se demander: que feront les provinces si ces prévisions sont exactes et si leurs dépenses doivent augmenter comme le prédit cette équipe mixte de hauts fonctionnaires? Peuvent-elles réduire leurs programmes, augmenter les impôts, ou les deux? A mon avis, elles devront faire les deux, et alors les contribuables des municipalités et des villes en souffriront.

D'après les preuves dont nous disposons maintenant, les provinces devront augmenter les impôts pour faire face à leurs propres besoins et à ceux des municipalités. Les provinces le disaient déjà, cela va de soi, mais maintenant l'étude du comité mixte de hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux le confirme.

Le ministre des Finances a beau parler avec enthousiasme d'une politique de plein emploi, d'une politique de développement du pays. Nous ne nous en acheminons pas moins vers un régime fiscal qui ne mène pas à la croissance. Si, en faisant preuve de beaucoup d'imagination, on peut prétendre que le bill adopté est une sage mesure de réforme fiscale, qui mène à la croissance,—ce que je ne suis pas prêt à admettre—mais même si elle est sensée, elle ne peut répondre aux réalités d'aujourd'hui au Canada. Pourquoi? Parce qu'au bill viendront s'ajouter les droits successoraux et les impôts sur le revenu que les provinces imposent à un rythme croissant, qu'elles doivent de fait imposer pour joindre les deux bouts et assurer les services strictement essentiels à leurs habitants. Je soutiens qu'avec le temps, la loi qui a été adoptée avant Noël sera de plus en plus vide de sens. La prétendue réforme fiscale et le projet de loi dont nous sommes saisis ne contribuent ensemble à aucune équité fiscale dans le pays comme ils ne permettent pas d'y parvenir ni de stimuler la croissance économique pour lutter contre la pauvreté et le chômage.

Le gouvernement ne peut isoler l'étude de la réforme fiscale des impôts provinciaux qui font partie du tableau général en la matière. Pour qu'une réforme fiscale ait un sens, il faut qu'elle soit conçue à l'échelle nationale sans se fonder uniquement sur les recettes fiscales que le gouvernement considère être siennes. Je suis toujours convaincu que la réforme fiscale est un gâchis; mais cette réforme à laquelle viennent s'ajouter aujourd'hui les répercussions de ce projet de loi seront réellement désastreuses pour le pays au cours des cinq prochaines années. Le déséquilibre éventuel sera encore aggravé par l'augmentation des dépenses provinciales et municipales.

Qu'est-ce qui nous garantit que le fonds d'impôt constitué par les contribuables de ce pays servira aux priorités ou que la structure fiscale sera équitable et de nature à stimuler la croissance? Le gouvernement fédéral est prêt à poursuivre ce qu'il a amorcé cinq ans plus tôt, sans tenir compte des conclusions de l'étude qu'on a faite à l'époque. Antérieurement aux dispositions de 1967, on avait au moins fait une étude et des transpositions pour l'avenir, mais on n'y avait pas alors prêté beaucoup d'attention. Jusqu'à aujourd'hui, aucune étude n'a été entreprise. Le gouvernement, auquel le ministre des Finances participe, nous dit simplement: «Voici ce qu'il en est, messieurs; nous discuterons avec vous des détails, mais c'est cela et rien d'autre». Voilà où nous en sommes.

Le ministre des Finances, son prédécesseur et ses collaborateurs ont beau jeu de dire que les provinces devraient prendre sur elles la responsabilité de trouver les fonds dont elles ont besoin. Le ministre parle de responsabilité fiscale, mais en ce qui a trait à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés ce domaine d'imposition est constitutionnellement d'ordre provincial et fédéral. Si le gouvernement choisit de ne pas tenir compte des conclusions de ses propres représentants touchant le besoin croissant des provinces de remplir leurs obligations, il porte atteinte à l'institution de structures fiscales sensées, à la structure du pays et à la possibilité de répondre aux besoins les plus urgents. Une telle attitude, si elle est justifiée, compromet l'unité nationale faisant ainsi que la population aisée éprouvera de la réticence à venir en aide et à fournir les services dont les régions moins nanties du pays ont besoin.

Je me rends compte que nous avons les beaux discours, mais j'aimerais que quelqu'un nous dise au nom du gouvernement et de façon convaincante qu'en vertu des arrangements proposés par le ministre, il n'y aura pas en fait un empilage croissant des impôts provinciaux sur les impôts perçus en vertu des lois existantes. Pour cette raison et à cause des tensions provoquées par l'effort visant à assurer les services même dans le provinces les plus prospères, l'unité nationale ne sera-t-elle pas en fait davantage menacée si on veut maintenir ce genre de pro-

[L'hon. M. Stanfield.]

gramme de péréquation au pays? Je suis très sérieux à ce sujet et j'espère que ce bill sera rapidement renvoyé au comité. Je me rends compte que les anciens arrangements prendront fin d'ici un mois, mais j'espère toutefois que le comité prendra le temps et la peine d'entendre les représentants des provinces sur le point que j'ai soulevé et sur d'autres de façon à s'assurer que le bill que nous adoptons est vraiment le bill qui servira le mieux les citoyens canadiens et qu'au moins tout le temps et les efforts consacrés dans cette Chambre à la réforme fiscale au cours des deux dernières années n'auront pas été perdus à cause des lacunes non seulement du bill de réforme fiscale mais de la mesure que le ministre vient de présenter à la Chambre.

• (1700)

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il y ait un député qui n'approuve pas le principe de la péréquation et je crois qu'il y en a très peu de nous qui ne conviendraient pas que ce pays a survécu justement grâce à une telle formule. Si c'est une question de survivance, nous avons alors remporté un certain succès, mais, si c'est une question de satisfaction, nous n'avons pas à nous louer de nos succès parce que nous avons, en fait, réussi à survivre sans être satisfaits, et il y a beaucoup de mécontentement au pays dans les rapports entre les provinces et le gouvernement fédéral et entre les diverses provinces. Je crois que le gouvernement ne s'est pas assez efforcé de faire adopter l'idée du partage des frais ou du partage des recettes entre les diverses parties du Canada, pas plus qu'il n'a fait appel à son imagination pour résoudre certaines des difficultés auxquelles nous faisons face.

La confédération est soumise à des tensions graves qu'il faudrait analyser et tenter d'éliminer. Je sais que le gouvernement aime écarter par quelques mots faciles les arguments que lui opposent certains premiers ministres provinciaux. J'examinerai ces critiques avec le plus grand sérieux pour voir si elles sont valables et méritent d'être retenues.

Le ministre des Finances (M. Turner) a récemment fait allusion à la proposition du premier ministre de la Colombie-Britannique. Je suis enclin à penser comme le ministre des Finances qu'à première vue, cette proposition semble très séduisante, mais qu'elle aurait en fait des conséquences désastreuses pour nos concitoyens pauvres comme pour les régions déshéritées. Je sais que le premier ministre a des intentions louables et ce serait autre chose s'il disait que nous devrions, en plus des paiements de péréquation, prévoir des fonds pour une sorte de revenu annuel garanti. Ce serait une proposition raisonnable. Mais dire que «nous ferons une chose au lieu de l'autre» est rendre un bien mauvais service aux gens qu'il a l'intention d'aider.

Le ministre des Finances n'y a peut-être pas songé parce qu'il est libéral et que telle n'est pas sa manière de penser. Il ne faut pas oublier que les paiements de péréquation versés aux provinces leur permettent de fournir des services publics dont les principaux bénéficiaires sont les pauvres. La distinction importante est que même si les transferts aux particuliers étaient équivalents à ceux qu'obtiendraient les provinces—et le ministre des Finances a signalé qu'ils ne le seraient pas—ces transferts personnels seraient affectés en grande partie à l'achat de biens de consommation, tandis que les transferts aux provinces serviraient à l'achat de biens publics tels que les hôpitaux, les écoles et les moyens de transport. En outre, nombre de ces programmes, en supposant qu'ils pourraient être achetés par des particuliers, ne seraient pas aussi efficaces que ceux qui seraient d'application publique et générale.

Nous avons eu cette discussion au sujet des services médicaux et hospitaliers, et selon moi, l'expérience au Canada a prouvé hors de tout doute que les programmes publics universels reviennent moins cher et sont plus facilement accessibles à tous. Dans l'ensemble, ce sont ces programmes publics qui ont le mieux aidé les pauvres de notre pays. J'avoue que dans bien des secteurs, nous n'avons pas vraiment rétréci l'écart entre les riches et les pauvres pour ce qui est de la répartition effective des revenus, et que les seuls vrais succès que nous avons remportés furent dans le domaine des services publics que nous avons pu également assurer aux riches et aux pauvres. Il va sans dire que le premier ministre d'une province ne devrait pas écarter de son esprit ce genre d'avantage. Je concède qu'il veut améliorer le système, mais je crois qu'il devrait bien tenir compte de ce facteur.

J'ai dit mon intention de considérer sérieusement les propositions de la Colombie-Britannique. Peut-être y a-t-il à cela une raison de plus aujourd'hui, étant donné que nous arborons tous de jolies fleurs offertes par les députés de cette province à leurs collègues présents à la chambre aujourd'hui. Nous sommes donc tous bien disposés envers la grande province de la Colombie-Britannique. Le gouvernement de cette province riche en ressources prétend que les industries extractives y sont taxées à la limite du possible. Bien sûr, mes collègues à l'Assemblée législative ne seraient pas d'accord. Ils ne croient pas que les industries extractives de la Colombie-Britannique paient vraiment autant d'impôts qu'elles le devraient.

Ils affirment néanmoins que certaines des provinces qui bénéficient d'une aide en vertu du programme de péréquation n'exigent pas de leurs industries extractives un impôt aussi élevé. Ils disent: ma foi, nous ne nous opposons pas au programme de péréquation, nous ne nous opposons pas aux transferts de paiements d'une province comme la nôtre si, de fait, elle est plus riche que la vôtre, mais vous devriez, selon nous, appliquer à vos industries extractives un taux d'impôt égal au nôtre. Ils voudraient que les provinces qui touchent des subventions de péréquation imposent les industries des ressources aux taux en cours dans celles qui fournissent ces fonds. L'argument est valable, je pense.

Il exagère, à mon avis, puisque certaines provinces que mentionne le premier ministre de la Colombie-Britannique ne possèdent vraiment pas des ressources aussi riches ou aussi accessibles que la sienne. Mais même en acceptant une telle exagération—ce qui ne surprend pas étant donné sa source—il renferme un élément de vérité. Le gouvernement fédéral a provoqué ce sentiment d'hostilité et c'est son inaction qui a poussé les gens à s'opposer la péréquation. J'aimerais relever les secteurs où il n'est pas intervenu.

Nous avons débattu récemment la nouvelle loi sur l'imposition des revenus des sociétés et nous sommes maintes fois revenus à la charge pour soutenir qu'il faudrait imposer le même régime fiscal à toutes les industries en évitant le favoritisme à l'endroit des entreprises intéressées dans les ressources. Cet argument est tombé dans les oreilles de sourds des ministériels, si bien que cela ouvre aux provinces un nouveau champ d'action qui leur permettra de jouer avec les industries extractives. Ce qui aurait pu être évité si nous avions adopté un bill intelligent et sensé qui aurait traité de ce problème. Ces critiques reviennent

constamment alors que nous aurions pu les éviter. C'est pourquoi j'ai dit au début de mon discours que nous aurions pu améliorer considérablement l'attitude à l'égard des partages et transferts d'impôts entre les provinces.

• (1710)

Toute la question des subventions régionales déforme réellement l'ensemble du problème. Aujourd'hui, certains de mes collègues ont soulevé des questions fort troublantes au sujet de ces subventions, entre autres sur la manière dont elles seront accordées et à qui. Lorsque l'idée des subventions régionales a été proposée, ceux d'entre nous qui habitent dans les provinces les plus populeuses et les plus riches, ont accueilli très favorablement cette idée de verser des paiements pour stimuler le développement industriel dans certaines régions du pays où il n'y en avait pas beaucoup. Or, monsieur l'Orateur, nous sommes tous déçus par la façon de faire ces paiements. Nous commençons tous à nous demander si les montants considérables investis dans ce programme ont remédié à quoi que ce soit, s'ils n'ont pas fait grand-chose de plus que de gonfler les coffres de sociétés qui n'avaient pas vraiment besoin d'argent, et n'ont, en réalité apporté aucun remède aux disparités régionales frappantes du pays.

Pourtant le gouvernement fédéral, poussé et interrogé constamment par les députés de ce côté de la Chambre, n'a fait que défendre ce programme, et ce avec grande indignation, disant, en somme: «Comment osez-vous mettre en doute notre véracité, notre sagesse?», malgré que le programme s'effondre et que ces sommes énormes soient gaspillées. Nous devrions peut-être envisager de prendre une grande partie des fonds maintenant affectés au ministère de l'Expansion économique régionale et la verser dans le régime des paiements de péréquation. Les provinces pourraient peut-être faire un meilleur usage de cet argent si on le leur transférait pour l'appliquer au développement industriel. Il y a des provinces qui sont toutes disposées à créer des sociétés de la Couronne pour faire le travail de développement que l'industrie privée ne peut ou ne veut pas faire. Cependant, elles ne peuvent pas obtenir des fonds du MEER qui pourtant donne des subventions aux grandes sociétés américaines internationales. Je répète que le MEER refuse d'accorder des fonds à une province pour favoriser une société d'expansion. C'est un domaine où le gouvernement fédéral crée sans cesse du mécontentement, tant dans les provinces qui touchent les subventions que dans les provinces qui en font les frais dans une grande mesure.

Le gouvernement fédéral n'a pas réussi à damer le pion à certaines provinces qui, ce qui est compréhensible dans les circonstances désespérées où elles se trouvent, et en vue de remédier à leurs problèmes de chômage, se lancent dans des programmes de cadeaux purs et simples. On a vu une province attirer une industrie chez elle en lui donnant la lune, ou peu s'en faut. Dans l'industrie de la pâte et du papier, à la suite de politiques provinciales dues à la situation désespérée dans laquelle les provinces se sont trouvées, on a institué un programme très mal avisé, par lequel les provinces encourageaient quiconque en avait le goût à établir une usine de pâte et papier, pour offrir ainsi des emplois à la population. Les résultats ont été désastreux. On a construit trop d'usines. En donnant des fonds à une usine, on en obligeait une autre à fermer ses portes.

Au Manitoba, on essaie encore de démêler le fouillis créé par un autre gouvernement, en ce qui concerne un complexe de pâte et papier. On essaie d'imaginer comment la province a bien pu se mettre dans une telle situation. Au moment de son lancement, le programme avait été très bien accueilli par la population. Lorsqu'une province cherche à créer des emplois et dit qu'elle doit offrir des fonds d'ensemencement pour attirer les industries, il est facile de comprendre que les gens l'accepteront.

Par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, je voudrais dire au ministre des Finances (M. Turner) qu'à moins que le gouvernement fédéral ne mette au point une méthode précise pour s'assurer que toutes les provinces imposeront les industries de base comme il convient et n'avantageront pas les unes au détriment des autres et qu'il n'y aura pas de concurrence déloyale entre les provinces, il n'y aura pas d'harmonie et aucun programme de stabilisation ne pourra nous satisfaire.

Permettez-moi de parler brièvement d'un problème qui se pose en Nouvelle-Écosse. Il s'agit des droits d'exploitation minière au large de la côte. Je suis content que cette province ait trouvé ces ressources. Après avoir été une région très prospère, la Nouvelle-Écosse a vu décliner son niveau de vie au fur et à mesure que l'activité industrielle se déplaçait au profit d'autres provinces. De nouveau, elle a la perspective de tirer des revenus élevés des gisements sous-marins. Un conflit prend corps entre la province et le gouvernement fédéral. Naturellement, la province de Nouvelle-Écosse serait fort heureuse d'échapper à une situation qui l'oblige à recevoir des paiements de péréquation et d'en occuper une où elle contribuerait au soutien des autres provinces. Le gouvernement fédéral prend maintenant l'attitude de vouloir partager avec la province les revenus du pétrole sous-marin. C'est peut-être la seule attitude à prendre à l'heure actuelle. Mais, dans cette conjoncture, nous devons nettement décider que tous les revenus seront partagés, que l'assiette de la péréquation sera élargie.

Dans cette optique, le gouvernement fédéral doit sérieusement étudier les propositions de la province du Manitoba, appuyée par la province de la Saskatchewan, suivant lesquelles les évaluations municipales devraient compter dans l'assiette de l'impôt en vue du partage. Si on compte les revenus provenant des ressources, à mon avis, il faut aussi compter les revenus provenant de la fabrication. Autrement, certaines provinces auront toujours le sentiment d'être maltraitées ou dupées dans le programme de péréquation. La seule façon d'inclure toutes les recettes provenant de la fabrication est de compter également les recettes municipales. Ce qui ne veut pas dire que toutes les recettes municipales doivent entrer en ligne de compte, puisque, évidemment, certaines d'entre elles doivent couvrir les frais des services essentiels de fabrication, le coût de l'habitation, et les dépenses de ce genre. Mais par-delà il y a les revenus qui servent à payer les services d'éducation et qui contribuent à assurer l'infrastructure des services sociaux d'une province.

La difficulté surgit lorsque ces recettes ne sont pas comptées dans l'assiette, comme l'a signalé le Manitoba. Sauf erreur, cette province aimerait que ses frais d'éducation ne soient plus assumés grâce à l'impôt foncier, formule régressive, mais à l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers, formule progessive. Mais si elle le faisait, selon le régime actuel, elle y perdrait sur le plan de la péréquation. Son impôt sur le revenu, ou la base du calcul des paiements de la caisse de péréquation augmenterait, et les paiements à cette caisse diminueraient donc, et ce, parce que la province voudrait progresser. A moins d'inclure une partie de ces recettes municipales dans la

base du calcul de l'impôt de telle sorte que cela ne soit pas au détriment des provinces qui veulent progresser, on ne sera pas satisfait du système. Cela veut dire que chacune des provinces du canada, si elle veut faire progresser son régime fiscal, doit s'en tenir à la politique suivie en Ontario. Elles ne peuvent pas aller plus vite que cette dernière.

M. Thomson (Battleford-Kindersley): En marche arrière!

M. Saltsman: Parfois en marche arrière. En Ontario, le gouvernement provincial assume maintenant certains frais d'éducation. Toutefois, le fardeau de l'éducation est loin de passer du palier municipal au palier provincial. Il y a d'autres provinces qui aimeraient aller plus vite. Il y en a d'autres qui, et pour cause, aimeraient changer la façon de répartir les frais scolaires mais elles ne peuvent le faire en vertu de l'accord actuel.

• (1720)

Il y a un autre grief connexe, que formule le Manitoba. On a récemment permis à l'Ontario d'effectuer une réduction d'impôts générale qui a été acceptée et qui est acceptable en vertu de la formule actuelle. Quand le Manitoba a voulu réduire ses impôts de façon sélective et non pas générale, pour en faire bénéficier surtout ceux qui ont besoin d'aide, sa demande a été refusée. Nous avons donc un régime qui encourage les impôts régressifs et qui décourage quiconque veut l'améliorer. Le gouvernement fédéral n'a pas su nous doter d'un régime fiscal progressif et dit aux provinces qu'il s'y opposera de toutes les façons possibles. Il faut que cette attitude change. C'est une plainte légitime et le gouvernement fédéral devrait pouvoir présenter une mesure législative qui en tienne compte.

Bien que je le comprenne, je déplore le fait que la province de Québec ait décidé de ne pas laisser percevoir ses impôts comme les autres provinces. Nous pouvons dire que le Québec est un cas spécial. Chaque province est un cas spécial, mais peut-être le Québec est-il un cas un peu plus spécial que les autres. Je crois que cette province a des susceptibilités et des problèmes spéciaux qui doivent être adoucis et, dans la confédération, nous devons courber un peu l'échine pour ménager les susceptibilités de n'importe quel groupe. Je déplore toutefois, monsieur l'Orateur, la tendance d'autres provinces à vouloir faire de même. Le Québec, qui est en ce moment-ci une province pauvre qui reçoit de l'aide des autres, peut adopter cette position à cause de ses besoins culturels, mais c'est une tout autre paire de manches quand l'Ontario, la province riche du Canada, et peut-être les autres provinces riches, décident d'agir de même.

Ceci entraînera finalement la destruction complète du principe de péréquation. Il ne suffit pas que le gouvernement fédéral déclare que tout gouvernement a le droit de prendre sa part fiscale et de se retirer. Ceci ne favorise pas les provinces dont la part fiscale est faible. Le ministre me rappellera peut-être dans la suite du débat qu'il existe une garantie prévoyant que si les recettes sont insuffisantes, le gouvernement fédéral versera la différence. Considérant le passé de notre gouvernement, je me permets de déclarer que nous n'avons aucune garantie, après l'exemple des soins médicaux et de l'éducation post-secondaire. La seule garantie qu'ont les provinces est celle de l'application continue de la formule de péréquation et de l'interdiction d'y échapper. Sinon, personne n'aura confiance en l'avenir.

Le gouvernement fédéral a également fait savoir qu'il avait l'intention de se retirer des programmes de partage des frais—soins médicaux, assurance-hospitalisation et éducation post-secondaire, car les coûts ont dépassé ses prévisions. Il fait comprendre que les provinces se sont montrées irresponsables dans l'application de ces programmes de partage des coûts et que, pour les années qui restent, il limitera sa participation à une augmentation de 15 p. 100 au plus. Monsieur l'Orateur, je considère qu'il est immoral, inhumain et malhonnête de la part d'un gouvernement de faire valoir de tels arguments.

Notre parti a appuyé avec le plus grand enthousiasme un programme national d'hospitalisation et d'assurance-médicale. Nous avons pensé qu'il devait exister des normes nationales dans ces domaines et que, quelles que soient les différences culturelles, linguistiques ou de modes de vie dans notre pays, ces garanties étaient si fondamentales qu'elles devaient être offertes à tous les Canadiens. Le gouvernement a pris les mesures appropriées dans cette direction, bien qu'avec réticence et quelque 30 années après que Mackenzie King les ait promises, mais nous n'avons jamais pensé qu'il renierait ses promesses. Les provinces riches qui ont organisé leur propre infrastructure sont en bonne posture. Elles avaient suffisamment de ressources dans les premières années de l'application de ces programmes, elles ont pu prendre les moyens de respecter le programme de partage des coûts et se préparer à l'avenir en organisant un service médical et d'hospitalisation. Mais ce n'est pas équitable envers nos régions les plus pauvres et nos provinces qui commencent seulement à pleinement exploiter ces programmes.

Le gouvernement fédéral s'est montré injuste d'une autre façon. Il n'a prévu aucune souplesse alors qu'il est le principal responsable des excédents de dépenses. A cause de la rigidité appliquée à ces deux programmes, il est virtuellement impossible à une province de réduire ses frais ni de trouver de meilleurs moyens d'assurer ses services. Or, le gouvernement accuse les provinces de dépenses excessives et semble oublier que chacune d'entre elles doit contribuer pour la moitié. Pour certaines, c'est presque plus difficile que pour le gouvernement fédéral. Il incombe au gouvernement fédéral d'assurer aux provinces qu'il poursuivra ces programmes nationaux à coût partagé.

Si un changement devait intervenir et si le gouvernement fédéral estime ne pas avoir un contrôle suffisant, plusieurs choix s'offrent à lui. L'un serait de prévoir une plus grande souplesse afin que les provinces puissent agir à leur guise et l'autre serait pour le gouvernement de prendre à charge le coût total du programme. Bien sûr, j'éprouve certaines réserves, comme nous tous, à l'égard des programmes à frais partagés. Nous savons qu'ils provoquent des difficultés mais ce ne sont pas celles énumérées par le gouvernement fédéral pas plus que les raisons invoquées par lui. Certains de nos meilleurs programmes sont totalement gérés par le gouvernement fédéral. Il est possible qu'il doive se retirer des programmes à frais partagés pour adopter des programmes entièrement gérés par les provinces ou par lui. Si cette tendance doit se faire jour j'estime, en toute justice pour les provinces et surtout les plus pauvres, que le gouvernement fédéral devrait assumer le coût total des programmes médicaux et hospitaliers comme il le fait pour la sécurité de la vieillesse et l'assurance-chômage.

Si, comme je le pense, il s'agit de priorités nationales, il devrait incomber au gouvernement fédéral de les assumer.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député? J'ai suivi son exposé avec intérêt et, si je comprends bien, il affirme que le gouvernement fédéral devrait prendre entièrement à sa charge le coût de certains programmes qui, d'après nos accords constitutionnels, ont toujours relevé de l'autorité des provinces. Selon lui, les provinces continueraient-elles à administrer ces programmes, ou envisage-t-il une situation où le gouvernement fédéral serait chargé de recueillir les fonds, et les gouvernements provinciaux, de les dépenser? Le député pourrait-il nous expliquer comment il envisage la chose?

M. Saltsman: Je me rends bien compte que cette situation créerait quelques difficultés, dont l'importance ne m'échappe pas.Je dirai au député, en réponse à sa question, que si nous voulons nous orienter dans cette direction, nous pouvons, comme l'a montré l'expérience passée, trouver des moyens d'adapter la constitution à nos besoins. Nous avons beaucoup de programmes à mettre sur pied—le député le sait aussi bien que moi—et personne ne nous en voudrait de les créer lorsqu'ils ne sont pas de la compétence du gouvernement fédéral.

• (1730)

Permettez-moi de vous rappeler qu'à l'origine, l'assurance-chômage n'était pas non plus de la compétence du gouvernement fédéral; pourtant, nous avons tourné la difficulté au moyen d'une entente. Les programmes de main-d'œuvre sont financés par le gouvernement fédéral et administrés par les provinces. Voilà un exemple de gestion conjointe. Si nous voulons prendre certaines mesures qui semblent contraires à la constitution, la constitution ne présente aucun problème. Lorsque les députés ne veulent pas d'une mesure quelconque, ils se servent de la constitution comme paravent. J'aimerais bien qu'ils cessent d'agir ainsi. Lorsque le gouvernement se décide finalement à agir dans un domaine antérieurement considéré comme n'étant pas de sa compétence en vertu de la constitution, il découvre soudain la remarquable souplesse de celle-ci. Je prétends donc que l'argument constitutionnel n'est pas vraiment valable. Je ne cherche pas à passer outre à de tels arguments, car je reconnais que des problèmes existent dans ce domaine. Je dis simplement que, lorsque nous sommes vraiment décidés à agir, nous ne permettons pas à la constitution de nous barrer la route. En pareils cas, personne n'élève la voix pour dire que le programme envisagé n'est pas conforme à la constitution, à cause d'une virgule ici et d'un mot là, et que nous ne devrions pas le présenter. Les Canadiens ont beaucoup trop de bon sens pour se laisser arrêter par des détails techniques de ce genre, car ils savent que des moyens existent pour leur permettre de bénéficier des mesures qui sont importantes pour eux.

J'ai parlé de certaines des critiques que l'on a formulées à l'encontre de l'arrangement actuel. Je n'insinue pas que la présente formule de péréquation n'est pas passablement bonne. A tout prendre, j'estime que nous avons assez bien réussi. Le ministre a cité des textes du comité américain et a vanté la réussite des Canadiens dans ce domaine. Si nous nous comparons avec d'autres pays, nous verrons que nous avons assez bien réussi. Tout ce que je veux signaler c'est qu'il n'y a aucune raison pour nous empêcher de nous orienter dans la direction que j'ai mentionnée. Le ministre ne devrait pas invoquer comme prétexte l'espèce d'approbation que lui ont donnée des commissions américaines et faire de leurs propos une excuse pour ne pas agir. Après tout, certaines des modifications contenues dans le bill sont vraiment secondaires. Elles représentent une espèce d'accommodement minimum. On se demande où sont passés le concept de la société juste et toutes ces autres idées dont on se nourrissait de l'autre côté de la Chambre il y a près de quatre ans. C'est de modifications insignifiantes qu'il s'agit. Elles ne régleront pas les problèmes fondamentaux; elles ne feront pas beaucoup progresser, non plus, la cause de la confédération.

J'aurais un autre point à signaler. En vérité, il s'agit d'un grief mettant en cause non seulement les provinces de l'Ouest, mais d'autres aussi. Des provinces se demandent pourquoi le gouvernement fédéral ne pourrait pas, en vertu d'un programme de stabilisation, leur permettre d'emprunter directement à la Banque du Canada. Elles se demandent pourquoi elles ne peuvent pas demander au gouvernement fédéral de trouver des fonds à leur intention.

Une voix: Bennett l'a proposé.

M. Saltsman: C'est une proposition sensée, peu importe qu'elle vienne du premier ministre Bennett ou de quelqu'un d'autre. Pourquoi les provinces ne peuvent-elles pas demander au gouvernement fédéral de faire cela, monsieur l'Orateur? Cette proposition est peut-être l'une des rares idées sensées exprimées par le premier ministre de cette province, et je suis prêt à accepter les propositions sensées, d'où qu'elles viennent, même du député qui vient d'intervenir. Quand il en aura une à émettre, je l'invite à me faire signe.

Une voix: Vous risquez d'attendre longtemps.

M. Saltsman: Je vous en prie, ne soyez pas trop méchant. Monsieur l'Orateur, pourquoi cela ne peut-il pas se faire? Pourquoi les provinces sont-elles forcées de s'adresser aux grands marchés financiers alors souvent que ceux-ci ne sont pas prêts à les accueillir et pourquoi les provinces doivent-elles payer des taux d'intérêt plus élevés que ceux que le gouvernement fédéral pourrait obtenir pour leur compte? C'est bien la moindre chose que le gouvernement fédéral pourrait faire.

Le ministre a dit lui-même que les dispositions de ce projet de loi n'entreront probablement jamais en vigueur et qu'on n'en aura probablement jamais besoin. Les provinces ont grand besoin d'un régime de stabilisation comme celui dont je viens de parler. Dans sa gestion de notre économie, le gouvernement fédéral tend à créer du chômage et les gouvernements provinciaux veulent prendre des mesures chez elles pour remédier à ce chômage au moyen de programmes accélérés de construction d'hôpitaux, d'écoles, etc. Elles ont besoin d'aide, et le gouvernement fédéral devrait leur fournir cette aide. Non pas directement, sous forme de subventions; ce n'est pas ce qu'elles demandent. Nous demandons au gouvernement fédéral d'user de ses pouvoirs et de son prestige pour emprunter au nom des provinces. Ce genre de mesure serait conforme aux idées d'un ex-ministre des Finances, qui disait aux Canadiens d'emprunter au pays plutôt qu'aux États-Unis afin d'atténuer les pressions qui s'exercent sur le dollar canadien.

M. Guay (Saint-Boniface): Pourquoi un gouvernement ne le ferait-il pas?

M. Saltsman: Qui a dit cela?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur . . .

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, le député intervient-il pour poser une question ou pour déclamer?

M. Guay (Saint-Boniface): Pour poser une question, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): L'honorable député sait qu'il ne peut poser une question que si celui qui a la parole actuellement y consent.

[*Traduction*]

Le député de Waterloo est-il disposé à accepter une question?

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, je suis toujours heureux d'accepter une question du député de Saint-Boniface.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, comme le député a fait allusion à la possibilité que les gouvernements provinciaux empruntent de l'argent au gouvernement fédéral, je lui demande s'il sait quelle est l'attitude du gouvernement provincial du Manitoba à l'égard des emprunts. Ce gouvernement a, je crois, contracté un emprunt aux États-Unis. Estime-t-il qu'il s'agit dans ce cas d'investissement de capitaux étrangers? Lorsqu'un gouvernement va chercher sur les marchés des États-Unis de l'argent qu'il rapporte au Canada, considère-t-il alors cela comme un investissement de capitaux étrangers au pays?

M. Saltsman: Je ne saurais dire si le député de Saint-Boniface s'en rend compte, mais il fait justement ressortir le point que j'ai tenté de faire valoir à la Chambre. A mon avis, la province du Manitoba n'aimerait rien de mieux que de pouvoir contracter un emprunt au Canada à un taux raisonnable si le gouvernement fédéral lui donnait accès au crédit à la Banque du Canada. Le député de Saint-Boniface a parfaitement raison de s'inquiéter. Il sait que les Canadiens, et surtout les députés de mon parti, s'inquiètent énormément du fait que nous devons aller emprunter de l'argent aux États-Unis. Nous nous inquiétons énormément et nous ne pensons pas que nous devrions aller sur leurs marchés pour contracter des emprunts, à moins qu'il ne s'agisse d'une question de survie. En réalité, c'est ce qui se produit. La province du Manitoba ne veut pas emprunter de l'argent aux États-Unis, elle veut emprunter au Canada, mais elle en est empêchée par les politiques gouvernementales défavorables.

Des voix: Bravo!

M. Saltsman: Je dis que le député de Saint-Boniface ne devrait pas s'en prendre à moi et que sa question devrait plutôt être adressée au ministre des Finances (M. Turner).

M. Benjamin: Faites attention, Joe.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, pour terminer je voudrais signaler que si certaines frictions sont survenues au pays—j'espère que le député de Saint-Boniface ne se lève pas pour poser une autre question.

M. Guay (Saint-Boniface): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne trouve pas qu'on ait répondu à ma question. Je voulais savoir si l'emprunt du gouvernement provincial aux États-Unis constitue un investissement étranger.

Une voix: De toute façon, vous ne pourriez pas comprendre.

M. Guay: Le député pourrait-il répondre oui ou non, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Un député peut répondre de la manière qu'il le veut, et celui qui a posé la question ne peut critiquer la réponse donnée à moins qu'il ne soit prêt à prendre lui-même la parole et à prononcer un discours.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, je regrette que le député de Saint-Boniface n'ait pas compris mon explication. Je sais qu'il a un peu de mal à comprendre. Je serais heureux à un autre moment de lui donner un cours particulier en économique.

M. Benjamin: Faites-la lui payer.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever d'autres questions. Je voudrais parler d'une condition première, si je puis dire. Il s'agit d'un point important bien qu'il ne figure dans aucun bill. Avant qu'il ne soit possible de prévoir quelque disposition valable de péréquation, le plein emploi s'impose. C'est là une première condition. Autrement dit, le gouvernement doit s'engager à assurer le plein emploi. La cause des frictions à propos des accords de partage a toujours été une grave crise de chômage. Lorsque le plein emploi existe au pays, on hésite moins à partager. Les provinces se montrent plus facilement généreuses lorsque tout le monde est prospère, surtout lorsque les provinces riches font de bonnes affaires. Dans le cas contraire, lorsqu'elles ont des difficultés, qu'elles ne touchent pas les revenus dont elles ont besoin elles commencent à chercher des raisons de critiquer, des raisons de réduire leurs engagements.

• (1740)

Prenant la parole lors d'une conférence fédérale-provinciale, le 15 novembre, le premier ministre (M. Trudeau) a dit, et vous me pardonnerez, j'espère, de le paraphraser, qu'une très grosse somme d'argent était transférée, soit un montant qui représente 6.7 p. 100 du budget total du gouvernement fédéral. D'après lui, il s'agit là d'une somme d'argent très importante. Mais le premier ministre a omis de dire, et il aurait peut-être dû le faire, qu'à la suite des politiques de son gouvernement qui ont amené le chômage au pays, les pertes de revenu subies par tous les gouvernements ont dépassé 1 milliard de dollars annuellement, soit plus que le coût total du programme de péréquation.

Si nous avions une politique de quasi plein emploi et si nous avions ramené notre niveau de chômage à 3 p. 100, ce que le Conseil économique du Canada recommandait comme minimum, le gouvernement fédéral aurait pu doubler tous les paiements de péréquation à travers le Canada. Voilà une chose que le gouvernement actuel doit saisir lorsqu'il calcule délibérément pour enlever des emplois aux travailleurs. Le chômage entraîne toutes sortes de maux. Ceux qui normalement seraient sensibles à une proposition de remède se mettent à dire que charité bien ordonnée commence par soi-même. Ceux qui normalement seraient prêts à partager ce qu'ils ont commencent à répondre qu'eux aussi, ont des besoins. Une atmosphère d'égoïsme se crée et détruit les instincts plus nobles.

Un autre point qui ne fait pas encore partie du bill mais qui devrait y être intégré me tient à cœur. Si nous voulons que notre pays survive et que les Canadiens éprouvent une certaine satisfaction, il faut que le tarif des marchandises soit compris dans la politique de stabilisation. Tous les biens, non seulement le blé ou les céréales, devraient bénéficier lors de leur transport d'un dégrèvement maximal. Déjà, on a pris des mesures dans ce domaine parce qu'on s'est rendu compte de leur nécessité. Il faut la péréquation des tarifs de transport pour toutes les marchandises. Ainsi il nous serait peut-être possible de faire disparaître quelques-unes des injustes disparités régionales. Peut-être cela nous causerait-il moins de problèmes que les programmes d'expansion régionale ou autres. Tous les Canadiens auront une chance égale sur les marchés canadiens et étrangers. C'est tout ce qu'ils demandent. Ils ne demandent que la suppression des inégalités, et non pas des subventions, primes ou crédits industriels. Ils ne demandent que l'égalité de chances. Je connais des usines dans les Maritimes qui ont fermé pour une seule raison: les frais trop élevés d'expédition de leurs marchandises aux marchés du centre. S'il y avait un barème de péréquation des tarifs marchandises, on aurait pu faire bien mieux.

Je vois Votre Honneur sur le point de se lever. Lorsque vous annoncerez que mon temps de parole est écoulé, pourriez-vous demander si la Chambre consent à ce que je poursuive mon exposé? Je serai bref.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre consent-elle à ce que le député termine son exposé?

Des voix: D'accord.

M. Saltsman: Merci, monsieur l'Orateur. Je remercie aussi les députés d'en face de m'accorder cette bienveillance.

La péréquation des tarifs marchandises a une importance capitale. Si les tarifs marchandises étaient établis de telle sorte qu'on ne serait pas désavantagé par la distance, bien des régions du Canada qui ont été prospères ne seraient pas maintenant en déclin. Nous oublions que les Maritimes ont été autrefois une région prospère du pays. Ce n'est qu'avec le développement du marché central en Ontario et des échanges entre l'Ontario et le nord des États-Unis qu'a commencé le déclin des Maritimes. Si les tarifs marchandises neutralisaient les distances, nous pourrions résoudre un grand nombre de nos problèmes.

Il faut se rappeler que notre pays a été édifié en dépit de la géographie. Les lignes de chemin de fer ont toujours eu tendance à aller du nord au sud. Pour construire une nation, nous avons exigé qu'elles aillent à l'est et à l'ouest. Nous n'avons jamais suivi la logique de ce postulat en décrétant que, de par cet état de choses les transports, particulièrement par rail et par air, devraient fonctionner en tant que services d'utilité publique, financés par les impôts, au lieu d'être exploités par les moyens illogiques actuels. J'irai plus loin. Non seulement on devrait égaliser les taux de transport de marchandises pour tous les produits industriels, mais cela devrait s'appliquer aussi au service-voyageurs. Les résidents d'une région du Canada devraient pouvoir traverser notre beau pays d'un océan à l'autre sans avoir à payer les frais actuels qui sont exorbitants. Si nous voulons vraiment renforcer l'unité nationale et encourager les gens de l'Est et ceux de l'Ouest, de même que les anglophones et les francophones du Canada, à se mieux connaître, il nous faut une politique de transport plus intelligente.

Il est ridicule qu'une compagnie nationale de transport aérien comme Air Canada suive l'exemple de ses concurrents étrangers et permette aux Canadiens de parcourir une distance équivalente à moins de frais pour aller en Europe que pour traverser leur propre pays. Ce devrait être le contraire. Peut-être devrions-nous accorder cet avantage aux touristes étrangers. Nous devrions pouvoir leur dire que s'ils visitent le Canada, leur déplacement sera facilité pour leur donner l'occasion de connaître notre magnifique pays. C'est très important. Cette question a fait partie du programme de mon parti pendant longtemps et je pense que c'est également la position adoptée par les provinces de l'Ouest.

Certaines provinces de l'Est se sont exprimées en faveur des taux préférentiels. Je n'aime pas cela. Ce n'est pas préférentiel. Nous ne pouvons oublier que les parties du Canada qui sont pauvres aujourd'hui pourraient très bien être riches demain, tout comme les parties du Canada qui étaient riches hier sont pauvres aujourd'hui. En fait, lorsqu'on construit une nation, on ne peut être sûr que le riche restera riche et que le pauvre restera pauvre. Les provinces qui aujourd'hui cèdent de l'argent par le truchement des paiements de péréquation pourraient très bien plus tard bénéficier de ces mêmes paiements. Les propositions que nous formulons ne sont pas des propositions charitables.

Je voudrais répéter l'argument que j'ai déjà formulé selon lequel nous devrions supprimer les subventions accordées à l'industrie privée par le truchement de programmes tels que celui du MEER, qui n'apporte pas grand-chose, et aborder le problème sous un autre angle. Nous devrions établir une sorte de norme nationale afin d'éviter que les provinces soient amenées à devoir échanger mutuellement leurs moyens d'existence en désespoir de cause. Une partie du problème découle de l'imperfection de la formule de péréquation, mais une partie provient également de la situation désespérée dans laquelle se trouvent les provinces.

Nous devrions aiguiser quelque peu la formule de péréquation afin que, si une province qui possède des ressources naturelles ne prélève pas les impôts frappant ces ressources et auxquels elle a droit, elle soit pénalisée. Ce serait peut-être une position difficile à tenir, mais si nous ne la prenons pas nous allons nous heurter à pas mal d'opposition de la part des provinces qui imposent de manière équitable leurs ressources. Leur argument continuera à jouer contre les provinces qui n'adaptent pas leur assiette fiscale dans ce sens.

Il faut que le gouvernement fédéral modifie sa législation fiscale et impose uniformément toutes les industries. Les industries extractives doivent être placées sur le même pied que les industries de fabrication, sinon on verra apparaître le même ressentiment qu'on constate aujourd'hui dans les provinces industrielles. Les industries de fabrication sentent qu'elles sont injustement traitées. Elles estiment que leur part d'impôt est bien plus importante que celle des industries de ressources, ce qui est évidemment vrai.

• (1750)

Si nous parvenons à atteindre quelques-uns de ces résultats et nous engager à instituer l'égalité totale, nous pourrons alors aller de l'avant. Des chances égales ne suffisent évidemment pas à certaines provinces. Elles ne signifient rien pour elles, sinon le maintien de la pauvreté. Nous devons nous engager à assurer l'égalité de l'éducation. Nous devons garantir, comme c'est le cas pour les

membres d'une seule famille, que chaque province sera traitée sur le même pied d'égalité que l'autre et que les provinces nanties viendront en aide à celles qui le sont moins. C'est seulement ainsi qu'on fera un pas vers la mise en place d'une politique nationale. Il faudrait essayer d'atténuer l'importance des industries extractives pour mettre l'accent sur les industries de fabrication, génératrices d'emplois. Les provinces qui dépendent largement des industries de ressources se verraient offrir une nouvelle politique des transports qui leur permettrait d'attirer chez elles plus d'industries qu'auparavant. Dans la mesure où les revenus d'une province auront fléchi par suite d'un changement de politique nationale, la perte de revenu sera compensée par les provinces dont la situation s'est améliorée.

Le ministre vient récemment d'occuper son poste. C'est un homme jeune et qui essaie d'aller de l'avant. Il voudrait devenir premier ministre et je le lui souhaite, car il est un peu plus poli que l'actuel détenteur du poste. Il pourrait vaincre le mauvais sort. L'occasion s'offre à lui de devenir un héros et de faire preuve d'entreprise et d'ingéniosité eu égard aux problèmes que ses prédécesseurs ont, dans une large mesure, négligés. Nous autres de ce côté-ci de la Chambre, lui souhaitons bonne chance et lui offrons nos conseils avisés sur ce qu'il devrait faire et nous espérons qu'il les acceptera.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, étant donné que mon préopinant ne m'a laissé que quatre minutes, ne pourrais-je pas signaler qu'il est 6 heures et remettre mon intervention à demain?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre est-elle d'accord pour reconnaître qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à deux heures demain après-midi.

(A 5 h 56, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

APPENDICE A

PÉTITION DES INDIENS OLD CROW AU SUJET DE CERTAINES TERRES

A l'honorable Chambre des communes du Canada

Assemblée en parlement

Par cette pétition, les soussignés, membres du peuple aborigène des Indiens Old Crow, habitant cette partie du Canada dénommée territoire du Yukon, se prévalent de leur droit ancien et indubitable de formuler une plainte au nom de tous les pétitionnaires, dans l'assurance que l'honorable Chambre y trouvera remède.

ATTENDU:

Que, de mémoire d'homme, et depuis que coulent et se mêlent les eaux de l'Old Crow et de la Porcupine, le peuple des Old Crow a occupé les terres au sud des British Mountains, à l'ouest des Richardson Mountains et au nord des Ogilvy Mountains;

Que, ces terres ne sont pas inclues dans les documents par lesquels le Canada définit ses frontières, soit par l'achat des droits territoriaux de la compagnie de la Baie d'Hudson, selon la définition qu'en donne l'*Acte de la Terre de Rupert, 1868*, contenue dans les statuts du Royaume-Uni, soit par des traités d'achat avec les Indiens Old Crow, ou par quelque autre moyen;

Que, le Canada a empiété et continue d'empiéter sans aucun titre valide, ou semblant de titre valide, sur les terres des Indiens Old Crow, où les rivières descendent vers l'ouest jusqu'à l'océan Pacifique et, de cette façon, s'adjuge un titre légal sur ces terres;

Que, vos pétitionnaires, prenant à leur compte, et y incorporant par référence les arguments de leurs frères, les Indiens Nishga de Colombie-Britannique, soumis dans une cause dont la Cour suprême du Canada est actuellement saisie, dans la mesure où ils s'appliquent et sont pertinents à l'objet de cette pétition, allèguent que les violations dont on se plaint dans cette affaire sont le fait d'une province du Canada, alors que celles dont il est question dans cette pétition relèvent du Canada, et à ce titre, peuvent donc être présentées et étudiées par l'honorable Chambre;

Que, vos pétitionnaires, par cette pétition, ne se soumettent, pas plus que tout autre Indien Old Crow, à la juridiction du Parlement du Canada, ou de quelque institution en émanant, et n'admettent pas davantage l'autorité du Parlement du Canada ou de quelque institution en émanant, dans une décision sur la portée d'un droit quelconque des Indiens Old Crow;

Que, cette pétition est présentée afin que l'honorable Chambre, après considération de la question, prenne une décision quant au respect de l'intégrité territoriale des Indiens Old Crow ainsi que l'explicite la prière que nous adressons ci-après: qu'ainsi vos pétitionnaires soient raffermis dans leur conviction que l'honorable Chambre, guidée ni par des considérations banales de profit ou de perte commerciale, se recommandera de la loi de la bonne volonté qui, de même qu'entre les peuples, doit constituer la philosophie de sa politique et la religion de son gouvernement;

En conséquence: vos pétitionnaires DEMANDENT HUMBLEMENT que l'honorable Chambre se prévale de Sa Gracieuse Majesté le gouvernement du Canada pour faire cesser et disparaître les violations ci-dessus exposées et pour reconnaître avec respect les droits aborigènes des Indiens Old Crow à l'égard de leur ancien territoire tribal, et que l'honorable Chambre offre en ces lieux toute aide qu'elle jugera appropriée et équitable.

Et vos pétitionnaires vous le demandent humblement et le feront toujours,

Et vos pétitionnaires ont tous et chacun signé, ce 21e jour de février de l'an de grâce mil neuf cent soixante-douze.

Charlie Abel,
Chef

Abraham Peter,
Conseiller de bande

Edith Josie,
Conseiller de bande

John Kendi,
Conseiller de bande

Lazarus Charlie,
Conseiller de bande

APPENDICE «B»

TABLEAU 1. LOI DE 1967 SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES (PARTIE II)
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE
1967-1972

PROVINCE	1967-68[a]	1968-69[a]	% d'augmentation	1969-70[b]	% d'augmentation	1970-71[b]	% d'augmentation	1971-72[b]	% d'augmentation	% d'augmentation depuis 1967-68
T.-N.	7,770,369	8,861,000	14.0	16,171,000	82.4	19,143,745	18.3	22,900,000	19.6	194.7
I.-P.-E.	2,119,379	2,768,470	30.6	4,314,000	55.8	4,640,000	7.6	5,500,000	18.5	159.5
N.-E.	31,757,605	39,790,000	25.2	49,735,000	25.0	56,400,000	13.4	62,900,000	11.5	98.0
N.-B.	15,821,048	20,120,385	27.1	24,505,000	21.8	29,500,000	20.3	35,400,000	20.0	123.7
QUÉBEC	254,762,028	302,736,806	18.8	370,906,000	22.5	421,200,000	13.6	494,100,000	17.3	93.9
ONT.	297,307,779	399,219,254	34.2	497,182,000	24.5	601,139,000	20.9	670,000,000	11.4	125.3
MAN.	36,285,944	45,993,846	26.7	53,543,000	16.4	66,883,000	24.9	73,400,403	9.7	102.2
SASK.	40,289,976	47,501,400	17.9	47,818,000	0.7	60,860,000	27.2	65,255,740	7.2	62.0
ALTA.	79,519,915	97,708,000	22.9	121,153,000	24.0	157,935,000	30.3	177,420,725	12.3	123.1
C.-B.	67,791,529	84,658,840	24.9	100,568,467	18.8	110,000,000	9.3	121,000,000	10.0	78.4
TOTAL	833,425,572	1,049,358,001	25.9	1,285,895,467	22.5	1,527,700,745	18.8	1,727,876,868	13.1	107.3

(a) selon le rapport final des provinces.
(b) selon les dernières estimations des provinces.

Secrétariat d'Etat
le 11 février, 1972

TABLEAU 2. LOI DE 1967 SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES (PARTIE II)
ENSEMBLE DU TRANSFERT FISCAL AUX PROVINCES, 1967-1972[a]
($000s)

PROVINCE	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72	% d'augmentation depuis 1967-68
T.-N.	7,500	9,443	11,567	13,742	15,542	107.2
I.-P.-E.	1,635	2,058	2,521	2,995	3,387	107.1
N.-E.	15,879	19,895	24,868	28,200	31,450	98.0
N.-B.	9,300	11,709	14,344	17,041	19,273	107.2
QUÉBEC	127,381	151,368	185,453	210,600	247,050	93.9
ONT.	148,654	199,610	248,591	300,570	335,000	125.3
MAN.	18,143	22,997	26,772	33,442	36,700	102.2
SASK.	20,145	23,751	23,909	30,430	32,628	62.0
ALTA.	39,760	48,854	60,577	78,968	88,710	123.1
C.-B.	33,896	42,329	50,284	55,000	60,500	78.4
TOTAL	422,293	532,014 (26.0%)	648,886 (22.0%)	770,988 (18.8%)	870,240 (12.9%)	106.3

(a) Représente l'ensemble de la valeur de l'abattement d'impôt et des paiements de péréquation (tableau 3) et la valeur du paiement de rajustement en espèces (tableau 4). A noter que Terre-Neuve, l'Isle-du-Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick sont payées sur la base de tant par tête.

Secrétariat d'Etat
le 11 février, 1972

TABLEAU 3. LOI DE 1967 SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES (PARTIE II)

VALEUR DE L'ABATTEMENT D'IMPÔT ET DES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION, 1967-1972

($000s)

PROVINCE	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72	% d'augmentation depuis 1967-68
T.-N.	5,394	6,447	7,485	8,383	9,295	72.3
I.-P.-E.	557	1,399	1,607	1,776	1,962	252.2
N.-E.	8,185	9,663	11,184	12,390	13,661	66.9
N.-B.	6,716	7,937	9,158	10,096	11,156	66.1
QUÉBEC	62,894	75,414	87,809	96,988	107,026	70.1
ONT.	97,343	119,048	137,383	155,376	175,391	80.1
MAN.	10,371	12,366	14,354	15,832	17,484	68.6
SASK.	7,370	12,222	10,375	15,250	16,444	123.1
ALTA.	15,846	19,046	22,166	24,591	27,918	76.1
C.-B.	24,881	30,108	34,996	39,072	45,799	84.0
TOTAL	239,557[1]	293,650[2]	336,517[3]	379,754[4]	426,136[5]	77.9

1. Estimation finale de la valeur de l'abattement d'impôt (mars 1969) et des paiements de péréquation (mars 1970).
2. Estimation finale de la valeur de l'abattement d'impôt (mars 1970) et des paiements de péréquation (février 1971).
3. Estimation faite en décembre 1969.
4. Estimation faite en février 1971.
5. Estimation faite en juillet 1971.

Secrétariat d'Etat
le 11 février, 1972

TABLEAU 4 LOI DE 1967 SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES (PARTIE II)

VALEUR DES PAIEMENTS DE RAJUSTEMENT EN ESPÈCES, 1967-1972

($000s)

PROVINCE	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72	% d'augmentation depuis 1967-68
T.-N.	2,106	2,996	4,082	5,359	6,247	196.6
I.-P.-E.	1,078	659	914	1,219	1,425	32.1
N.-E.	7,694	10,232	13,684	15,810	17,789	131.2
N.-B.	2,584	3,772	5,186	6,945	8,117	214.1
QUÉBEC	64,487	75,954	97,644	113,612	140,024	117.1
ONT.	51,311	80,562	111,208	145,194	159,609	211.0
MAN.	7,772	10,631	12,418	17,610	19,216	147.2
SASK.	12,775	11,529	13,534	15,180	16,184	26.7
ALTA.	23,914	29,808	38,411	54,377	60,792	154.2
C.-B.	9,015	12,221	15,288	15,928	14,701	63.0
TOTAL	182,736	238,364	312,369	391,234	444,104	143.0

Secrétariat d'Etat
le 11 février, 1972

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 2 mars 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES AÉROPORTS

L'EMPLACEMENT DU 2e AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO—LES SERVICES AÉRIENS DE L'ONTARIO

[*Traduction*]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le trésorier de l'Ontario fait actuellement à l'Assemblée législative de Queen's Park la déclaration que je suis sur le point de vous lire.

Le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario sont convenus de construire un vaste aéroport dans le township de Pickering au Nord-Est de Toronto. L'emplacement est borné grosso modo au Sud, par une ligne passant juste au Nord de la route 7, au Nord par la lisière des townships Uxbridge-Pickering; à l'Ouest par le ruisseau Little Rouge et à l'Est par le ruisseau East Duffin. Le gouvernement fédéral fera l'acquisition du terrain nécessaire à l'aménagement de l'aéroport et le gouvernement provincial achètera les terrains environnants, puisqu'il s'agit d'un projet conjoint.

Le choix de l'emplacement situé au nord-est de Toronto découle d'une étude fédérale-provinciale exhaustive menée depuis 1968; elle portait sur les 59 endroits éventuels situés dans un rayon de 50 milles du Toronto métropolitain.

Un certain nombre de raisons font du township de Pickering l'emplacement qui se prête mieux que tous les autres sites étudiés à l'aménagement du nouvel aéroport. Premièrement, il répond parfaitement aux exigences de sécurité et de l'aviation.

Deuxièmement, il est plus près de Toronto que tous les autres sites proposés et par conséquent, il est d'accès facile.

Troisièmement, étant donné qu'il est situé assez près du lac Ontario et d'un certain nombre de voies de transport importantes conduisant hors de Toronto, le coût des investissements des installations d'eau, d'égout et des voies d'accès sera inférieur à ce qu'il aurait été dans le cas des autres sites.

Quatrièmement, même s'il est situé près de Toronto, la population vivant dans les environs immédiats du nouvel aéroport est peu nombreuse. Aucune collectivité importante ne sera sérieusement incommodée par les mesures d'expropriation ou par le niveau elevé de pollution par le bruit. En conséquence, l'impact écologique sera réduit au minimum.

Enfin, et ce dernier aspect est peut-être le plus important, le choix de l'emplacement de l'aéroport à l'est de Toronto est le résultat d'un travail mené conjointement par le fédéral et la province en vue de stimuler l'essor de la région située à l'est du Toronto métropolitain, comme il était prévu dans le plan de développement de la région entourant Toronto.

La partie sud du site de l'aéroport s'étend le long d'un axe où surgira une série d'agglomérations urbaines à l'est de Toronto qui seront séparées des centres urbains situés en bordure du lac par une série de couloirs servant aux fins les plus diverses de transport, de service et de récréation. Le gouvernement de l'Ontario a modifié la forme et l'emplacement de quelques-unes de ces collectivités que l'on projette de créer en vue du nouvel aéroport et pour que les zones, qui pourraient être incommodées par le bruit, ne soient pas choisies comme zones résidentielles. Les voies de transport et de service sont aussi tracées de manière à ce que l'aéroport soit dans un axe de transport rapide reliant les nouvelles collectivités situées à l'est de Toronto au Toronto métropolitain et à Malton. La promenade et les couloirs de service prévus sont tracées de manière à séparer l'aéroport et la collectivité qui l'environne des centres urbains situés en bordure du lac.

La superficie du site de l'aéroport a environ 18,000 acres. Le but premier de l'aéroport consistera à fournir divers services comprenant des services de vols internationaux, réguliers et affrétés; le nouvel aéroport complétera ainsi les services offerts à Malton et éliminera les encombrements à ce dernier aéroport.

• (1410)

En plus d'être un terrain d'aviation important, il s'intégrera au système aérien de la région de Toronto pour fournir des services aériens suffisants et efficaces, tout en réduisant les problèmes du bruit et de la pollution atmosphérique. L'acquisition des terrains débutera immédiatement et on prévoit que l'aéroport entrera en service en 1978 ou 1979. Le nouvel aéroport se caractérisera par une souplesse de l'ampleur et du calendrier des travaux d'expansion.

Les gouvernements se sont mis d'accord sur l'importance qu'il convient d'attacher à l'utilisation de l'aéroport de l'île de Toronto pour les besoins des avions à décollage et atterrissage courts (ADAC) au moment où la technique propre à leur conception se met au point.

Le gouvernement fédéral enregistre aujourd'hui avis de son intention d'acquérir, conformément à sa nouvelle loi sur les expropriations, tout le terrain nécessaire à l'emplacement même de l'aéroport.

Le gouvernement provincial présentera aujourd'hui une législation relative à l'acquisition du terrain avoisinant l'aéroport et dont l'importance sera vitale en ce qui concerne la qualité des services à prévoir, l'accessibilité de l'aéroport aux moyens de transport qui le desserviront et la réalisation de la collectivité dont l'étude est associée à celle de l'aéroport.

Le gouvernement provincial prendra un certain nombre de mesures propres à s'assurer que le mode d'utilisation du terrain au voisinage de l'aéroport est compatible avec l'exploitation de celui-ci et avec le concept dont s'inspire la planification régionale. Les terrains exposés au bruit des aéronefs ainsi que les zones caractérisées par une nette tendance à l'urbanisation du fait de l'aéroport,

feront l'objet de mesures particulières de la part du ministre des affaires municipales.

Les deux gouvernements se sont mis d'accord sur le principe du partage de nombreuses dépenses résultant de la réalisation de l'aéroport. Le coût du terrain acquis par la province sera financé au moyen de fonds provenant des efforts conjoints de divers bailleurs.

D'une façon générale, il a été convenu que le gouvernement fédéral prendra à sa charge le coût des travaux d'aménagement de l'aéroport proprement dit, ainsi que du déplacement de services. Le gouvernement provincial sera responsable de la prestation de services essentiels, comme l'adduction d'eau et l'évacuation des eaux usées, jusqu'aux limites de l'aéroport. Le gouvernement fédéral peut, dans une certaine mesure, accorder son aide au titre des programmes existants de participation aux dépenses. Les deux gouvernements sont convenus d'étudier les implications des moyens de transport en commun, ou d'une autre nature, sur les conditions de réalisation de l'aéroport, afin de mettre au point des dispositions concernant le partage des frais. Ceci est, en fait, la continuation du travail maintenant en cours dans la région de Toronto.

Pour cette étude, et celle des autres aspects de la réalisation commune à laquelle elle se rattache, le gouvernement fédéral et celui de la province d'Ontario sont convenus d'instituer un comité conjoint dont les membres formuleront des recommandations à leurs gouvernements respectifs.

La réalisation du projet d'aéroport nécessitera une étroite collaboration entre les trois paliers de gouvernement. De toute évidence, le gouvernement fédéral assumera la responsabilité primordiale de la construction de l'aéroport proprement dit. La province est essentiellement chargée, en coopération avec les municipalités de la région, de la mise en valeur du voisinage de l'aéroport. Les municipalités seront informées sans délai des conséquences qui en découleront pour elles et des pourparlers débuteront au sujet des moyens propres à assurer leur participation effective à l'avancement des travaux.

C'est ici, monsieur l'Orateur, que se termine la déclaration conjointe du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'Ontario. Au nom du gouvernement fédéral, monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter que j'ai en diverses occasions déclaré publiquement qu'en ce qui concerne de vastes régions en évolution comme Toronto et le sud-ouest de l'Ontario, la construction d'un nouvel aéroport ne représente pas, selon moi, la seule solution pour assurer des services aériens satisfaisants à l'intention du grand public. Pour des régions comme celles-là, j'ai déjà dit qu'au lieu d'agrandir un aéroport, nous devrions nous occuper davantage de mettre au point un réseau aéronautique. Dans ce contexte, le gouvernement se propose de prendre des dispositions immédiates en vue d'améliorer les installations existantes au sud-ouest de l'Ontario et de poursuivre les études permettant de déterminer les besoins à long terme de l'ensemble de la région.

La première étape en vue de mettre au point un réseau aéronautique pour Toronto et le sud-ouest de l'Ontario sera d'améliorer autant que possible les installations qui existent aux aéroports de Hamilton, London et Windsor. Entre autres considérations, notre but sera de fournir de meilleurs services intérieurs entre ces centres et d'améliorer les installations permettant de faire décoller et atterrir les avions géants des vols charters et internationaux. Selon les plans, ces aéroports feront partie intégrante de l'ensemble du réseau, qui comprendra l'aéroport international de Toronto situé à Malton et le nouvel aéroport international à construire, je le répète, à 30 milles au nord-est du centre de Toronto.

L'objectif fondamental, en ce qui concerne les voyageurs, c'est que ces trois centres constitueront le noyau d'une série de centres en croissance qui, de l'avis du gouvernement fédéral auraient droit à de meilleurs services nationaux ainsi qu'à des services de vols nolisés et réguliers internationaux sur de longues distances. De ce fait, l'encombrement à Malton sera atténué.

Il sera évidemment toujours nécessaire d'assurer de meilleurs services pour relier de nombreuses localités de l'Ontario aux deux grands aéroports de la région de Toronto et j'ai demandé à Air Canada de consulter le gouvernement de l'Ontario et les autres parties intéressées aux fins de mettre sur pied ce genre de services. De concert avec Air Canada, nous tiendrons compte aussi des techniques les plus nouvelles, y compris celle concernant les avions à décollage et atterrissage courts [ADAC] qui jouent un rôle important pour l'aviation canadienne.

Enfin, monsieur l'Orateur, je demanderai à Air Canada de s'occuper d'améliorer les services reliant Toronto aux localités du nord de l'Ontario, y compris Sudbury et Timmins. C'est la fin de la déclaration. Je voudrais maintenant déposer la correspondance échangée avec l'honorable M. McKeogh, confirmant la déclaration que je viens de lire, et assortie d'une annexe comportant plus de détails sur la portée et le degré de la coopération fédérale-provinciale.

M. A. D. Hales (Wellington): Je voudrais, tout d'abord, remercier le ministre de nous avoir fait distribuer des copies de la déclaration qu'il vient de faire concernant l'emplacement du nouvel aéroport auxiliaire à Pickering.

Nous attendions cette déclaration depuis quelque temps. En fait, beaucoup de Canadiens ont été maintenus dans l'incertitude quant aux décisions devenues inéluctables, de toute façon, quant à l'emplacement de ce nouvel aéroport. Le ministre nous avait promis, dès novembre 1969, qu'une décision serait prise au sujet de cet emplacement. En avril 1970, il a déclaré que la décision serait prise au cours de l'automne. Il s'est toutefois abstenu de préciser quel automne il avait à l'esprit. En tout état de cause, c'est au printemps de 1972 qu'il nous fait sa déclaration. Nous nous félicitons de ce qu'il se soit décidé à la faire, en fin ce compte. Il se pourrait même que l'attente nous permette de mieux apprécier son geste.

Jusqu'à hier matin, il s'agissait là de l'un des secrets les mieux gardés. Peut-être le ministre pourrait-il enseigner à certains de ses collègues au cabinet la manière de garder les secrets.

Des voix: Bravo!

M. Hales: Il n'y aurait pas eu autant de fuites. Jusqu'à la parution de cet article hier dans le *Globe and Mail*, le secret de ce nouvel emplacement était bien gardé. Je félicite le ministre et ses collaborateurs d'y avoir veillé.

Nous n'entendons, ni approuver, ni critiquer ce choix. Où qu'on décide de construire un aéroport, il y aura toujours des gens pour se prononcer en faveur de l'emplacement choisi et d'autres qui s'en diront mécontents. Je reconnais que la décision n'est pas facile à prendre. L'opposition officielle estime cependant que le gouvernement n'a pas de programme d'aviation à long terme à proposer pour le Canada. Le gouvernement a accepté récemment de dépenser environ 400 millions de dollars pour aménager l'aéroport de Sainte-Scholastique, près de Montréal, et encore 400 millions pour construire un autre aéroport

près de Toronto. Si le gouvernement avait envisagé le domaine de l'aviation comme dans l'optique d'un programme à long terme, il aurait songé s'il ne serait pas bien mieux de situer un aéroport dans la région de Kingston, ou le sous-sol s'y prête, et de le relier à Montréal, et à Toronto au moyen d'une ligne de chemin de fer comme celle qui existe au Japon, et sur laquelle un turbo-train roule à 135 milles à l'heure. Les voyageurs auraient ainsi pu atterrir à un aéroport central unique et gagner Montréal ou Toronto en moins d'une heure. Ce genre de planification à long terme aurait pu épargner au contribuable canadien beaucoup d'argent tout en créant le genre de service auquel on s'attend.

La superficie qui sera apparemment expropriée est d'environ 18,000 acres. Je ne crois pas que ce soit tout à fait suffisant. Si tout cela est exact, c'est très important, car il faudra plus d'espace dans l'avenir et l'on a négligé de prévoir comment protéger les propriétaires terriens et comment s'occuper des spéculateurs. Nous attendrons et nous étudierons la question plus à fond. j'espère qu'on a pris des mesures pour protéger une plus grande superficie que 18,000 acres.

• (1420)

Il y a bien des choses que je voudrais dire au point où nous en sommes, mais je réserve mes commentaires en attendant d'avoir eu l'occasion de mieux analyser la déclaration du ministre. Je veux bien, sans pécher pour autant contre un précédent, renoncer à une partie de mon temps de parole au profit de l'honorable représentant de Trinity qui est un député indépendant. Il habite à Toronto et je suis sûr que cette question l'intéresse et qu'il aimerait faire quelques commentaires.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais me joindre au député conservateur qui vient de manifester avant moi son appréciation de la déclaration du ministre. Nous avons longtemps attendu cette déclaration. Je crois que les cinq raisons données dans le communiqué publié conjointement par le ministre fédéral et son homologue du gouvernement de l'Ontario sont très convaincantes.

J'aimerais souligner en particulier l'importance et l'à-propos des deux arguments présentés pour justifier l'emplacement du nouvel aéroport au nord de Pickering. Le premier argument est que cela donnera un bon coup de pouce, sur le plan économique, à toute la région située à l'est du Toronto métropolitain. C'est une région quelque peu négligée dans les mesures de développement des gouvernements fédéral et provincial. J'espère avec confiance, tout comme le gouvernement, je suppose, que l'emplacement de l'aéroport à cet endroit contribuera à amener le genre d'expansion économique nécessaire.

En outre, la région au nord-est de la banlieue n'est que relativement peu peuplée. La vie de plus en plus industrialisée nous fait prendre conscience de ce que les aéroports n'apportent pas une joie sans mélange. Du point de vue humain, j'ai été très heureux d'apprendre que l'aéroport n'allait pas être construit dans une région très peuplée.

Ceci dit, je voudrais poser trois questions liées à la déclaration du ministre. La première a trait au fait que ce sera un aéroport international. Cela aura des conséquences bénéfiques pour le transport aérien au Canada, puisque le service des passagers et du fret en sera affecté. Est-ce que ce titre d'aéroport international signifiera, ce que j'espère, que les lignes aériennes étrangères auront non seulement le droit d'atterrir à Montréal, par exemple, mais également à Toronto? Voilà un aspect qui a été négligé dans le passé et un changement s'impose. Je ne parle pas seulement de la région de Toronto mais encore, j'espère, de Winnipeg qui se développe actuellement. Puisqu'il s'agit d'un service international, l'accent devrait être placé sur l'aspect service. Les avions étrangers devraient donc avoir le droit de se poser non seulement à Montréal, mais encore plus à l'ouest et, sauf erreur, c'est l'opinion du ministre. J'espère que cette opinion se concrétisera.

Le même raisonnement vaudrait pour le transport aérien des marchandises. Il est évident que dans ce domaine également, des décisions vigoureuses d'ordre économique devront être prises lorsqu'il s'agit d'accorder la priorité à une région au lieu d'une autre. Ici encore, je crois franchement que la politique devrait accorder au client le droit de décider à quel aéroport ses marchandises devraient être livrées. Dans ce domaine, les règlements du gouvernement, selon nos informations actuelles, sont mauvais; il vaut mieux que la politique du laissez-faire, pour ainsi dire, s'applique au transport aérien des marchandises.

L'aspect suivant que je voudrais souligner a été signalé par l'orateur précédent. Je songe à l'importante question de la spéculation foncière. J'ai remarqué que le budget des dépenses de ce ministère pour l'an dernier, par exemple, comportait un crédit de 24 millions pour l'achat de terrains. Le budget des dépenses de 1972-1973 en comprend un de 62 millions, ce qui représente une augmentation plutôt sensible de l'argent consacré à l'achat de terrains.

Même si je ne veux pas insinuer qu'il y ait quelque chose d'impropre dans cela—et le ministre sait naturellement que personne ne prononce de discours politiques à la Chambre—je voudrais demander si le changement dans l'attribution vise le coût des mêmes terrains. Le ministre a annoncé aujourd'hui l'intention d'acheter 18,000 acres, et je suis intéressé à savoir si l'augmentation de 24 à 62 millions dans le budget des dépenses porte sur les mêmes terrains. En l'occurrence, alors il y a eu une majoration exagérée dans le prix de ces terrains. A mon avis, c'est un aspect grave et nous devrions connaître bientôt la superficie pour laquelle les deux crédits ont été prévus.

A ce sujet, monsieur l'Orateur, les députés prendront connaissance avec intérêt, j'en suis certain, de la fuite de renseignements connus seulement du cabinet dont il était question dans le *Globe and Mail* d'hier et qui a trait à l'emplacement de l'aéroport. Cette indiscrétion s'est révélée une estimation assez exacte de l'endroit où sera construit le nouvel aéroport. Cela nous amène à parler de la spéculation au sujet des terrains. J'espère que les gens qui ont un intérêt financier dans ces terrains n'ont pas eu vent de la chose avant que le ministre ne fasse sa déclaration aujourd'hui. Une fuite de cette nature est d'importance capitale pour les contribuables canadiens. Par exemple, si l'emplacement avait été connu il y a quelques semaines, certaines gens auraient pu être en mesure de réaliser des profits assez importants sur les terrains qui seront vendus au gouvernement.

Je voudrais faire une dernière observation. Voici, en l'occurrence, me semble-t-il, un bon exemple de collaboration fédérale-provinciale en vue d'atteindre un objectif commun. J'espère que du point de vue du ministre, il s'agit de l'élaboration préliminaire d'une politique nationale de transport où le gouvernement fédéral de concert avec toutes les provinces pourra esquisser une politique unifiée qui s'étendra aux chemins de fer, aux transports

aériens et routiers afin que désormais ces divers services soient imbriqués plus judicieusement.

En terminant, monsieur l'Orateur, je félicite le ministre de sa décision. Je crois qu'elle a été sage.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, la déclaration de l'honorable ministre annonce la conclusion d'une entente tripartite qui, nous l'espérons bien, favorisera le développement et le progrès de cette région du pays. Nous espérons que l'activité de cet aéroport n'entraînera aucun conflit et ne diminuera en rien l'importance de l'aéroport international de Sainte-Scholastique.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS AU SEIN DU CONSEIL DES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Ma motion découle du fait que des cinq membres du Conseil des subventions au développement régional qui ne sont pas des fonctionnaires, quatre sont des représentants influents du monde des affaires dont deux sont administrateurs d'une société qui a reçu cinq subventions représentant au total 6.9 millions de dollars, ce qui laisse croire évidemment à une très sérieuse possibilité de conflit d'intérêts. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), la motion suivante:

Que la question de la possibilité de conflits d'intérêts pour des membres du Conseil des subventions au développement régional soit renvoyée pour étude et rapport au Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. l'Orateur: Le député a proposé aux termes de l'article 43 du Règlement une motion qui exigerait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas unanimité, la motion du député ne peut être mise aux voix.

• (1430)

* * *

LES PÉNITENCIERS

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES ÉTABLISSEMENTS À SÉCURITÉ MAXIMALE

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, copie du rapport du groupe d'étude sur les plans des établissements fédéraux à sécurité maximale.

[M. Broadbent.]

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION VISANT LES FAUSSES ALERTES

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis) demande à présenter un bill intitulé «Loi modifiant le Code criminel (fausse alerte—peine)».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Prud'homme: Monsieur le président, il s'agit d'un bill que j'avais déposé le 17 septembre 1971 et qui, grâce à la bonne collaboration de l'ancien ministre de la Justice (M. Turner), fait maintenant partie du bill C-2 déposé le 21 février, 1972.

Je demande donc la permission de retirer le bill, étant donné que l'amendement proposé fera l'objet d'un débat lors de l'étude du bill C-2.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(Le bill est retiré.)

* * *

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

MODIFICATION VISANT À RÉDUIRE L'EXIGENCE MINIMUM DE RÉSIDENCE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis) demande à présenter le bill C-165, intitulé «Loi modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne (Exigence minimum de résidence)».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Prud'homme: Monsieur le président, il s'agit d'un bill que j'avais déposé à la Chambre le 25 juin 1970, et que j'aimerais présenter de nouveau.

Ce bill a pour but de réduire de cinq ans à trois ans l'exigence minimum de résidence au Canada pour le postulant d'un certificat de citoyenneté.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle à l'honorable député de présenter ledit bill?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION VISANT LA TENTATIVE DE SUICIDE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis) demande à présenter un bill intitulé «Loi modifiant le Code criminel (Tentative de suicide)».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Prud'homme: Monsieur le président, il s'agit d'un bill que j'avais déposé le 15 décembre 1969, et qui a pour but de soustraire du Code criminel la tentative de suicide.

Encore une fois, monsieur le président, j'aimerais remercier l'ancien ministre de la Justice (M. Turner), qui a bien voulu inclure cette modification dans les amendements au Code criminel contenus dans le bill C-2, qui

figure actuellement au *Feuilleton*. Par conséquent, je demande la permission de la Chambre de retirer ledit bill.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(Le bill est retiré.)

QUESTIONS ORALES

INFORMATION CANADA

LES RUMEURS DE DÉSARROI—LES PERSPECTIVES DE L'ORGANISME

[*Traduction*]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné l'information émanant d'Information Canada selon laquelle ce service est en plein désarroi et ne reçoit aucune directive du ministre, le premier ministre nous dirait-il quelles mesures précises le gouvernement entend prendre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le chef de l'opposition fait allusion à un article du journal de ce matin . . .

Une voix: Information ayant fait l'objet d'une fuite?

Le très hon. M. Trudeau: En effet. Si le chef de l'opposition fait allusion à un article du journal de ce matin, il s'agit, sauf erreur, d'une note de service rédigée par des fonctionnaires à l'intention d'autres fonctionnaires. Ni le ministre ni le gouvernement n'étaient au courant. Tout ce que je peux dire c'est que, si des fonctionnaires s'adonnent à ce genre d'autocritique, c'est peut-être une bonne chose et cela vaut mieux que de faire circuler des mémoires élogieux sur le bon travail qu'ils accomplissent.

M. Baldwin: Il n'y a pas de raison ou d'occasion, de le faire.

M. Fairweather: Le gouvernement s'en charge d'ailleurs.

L'hon. M. Stanfield: Vu les renseignements que contient la note mentionnée par le premier ministre et les frais croissants d'Information Canada d'après les prévisions déposées l'autre jour, le premier ministre mettrait-il fin à ce gaspillage de millions de deniers publics en dissolvant Information Canada telle qu'elle existe actuellement?

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Je crois que les partis de l'opposition ont accueilli Information Canada, dès sa création, comme une grande menace à la liberté d'information. Ils y ont vu une éventuelle machine à propagande pour le gouvernement. A mon avis, ils ne devraient pas être maintenant désolés de ce que la machine ne produise pas beaucoup de propagande.

M. Orlikow: Mais elle nous coûte 10 millions de dollars.

Le très hon. M. Trudeau: Que la formule ne donne pas les résultats espérés, cela, le mémoire le confirme. Mais j'estime que le gouvernement ne devrait pas se soustraire au défi d'établir des services de renseignements efficaces et bien administrés. Presque tous les gouvernements modernes du monde en sont dotés. C'est peut-être que le personnel, ici, s'est laissé effrayer par les craintes exprimées par l'opposition, soit qu'Information Canada ferait trop de propagande; peut-être n'ont-ils pas été assez audacieux à cet égard.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Tout d'abord, je présente mes excuses au gouvernement si je l'ai de quelque façon terrorisé.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Étant donné la grande publicité faite à cette fuite, le premier ministre nous donnera-t-il l'assurance qu'Information Canada s'occupera de toutes les fuites futures?

LES RUMEURS DE DÉSARROI—DEMANDE D'ENQUÊTE OU D'EXPLICATION

M. Barry Mather (Surrey-White Rock): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre du Travail responsable à la Chambre d'Information Canada. Compte tenu de la situation déplorable de cet organisme tel que l'indiquent les mémoires du sous-directeur où apparemment les futilités et les extravagances rivalisent presque, le ministre accepterait-il qu'une enquête à son sujet soit menée par un comité de la Chambre ou fera-t-il bientôt une déclaration à l'appel des motions afin que le pays sache si le gouvernement a l'intention soit de réformer soit de liquider Information Canada?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Le comité compétent aura l'occasion d'examiner les programmes et les dépenses d'Information Canada, mais j'aimerais aussi, afin d'y répondre, commenter la première partie de la question qui parle d'extravagance. L'article du *Globe and Mail* manque d'exactitude. Il omet une année dans la comparaison. Il passe des dépenses réelles de la première année du nouvel organisme au budget des dépenses pour le prochain exercice. A vrai dire, l'augmentation s'établira à 1.2 million de dollars l'année prochaine par rapport à l'année en cours et c'est là un montant qui est amplement représenté par l'augmentation des frais d'affranchissement qu'Information Canada . . .

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. O'Connell: Pour la première fois, et ce en raison de nouvelles directives, cet organisme va payer des frais postaux s'élèvant à 1¼ million de dollars. En définitive, nous réalisons une épargne. Un autre montant de 1¼ million de dollars est attribué à quatre nouveaux centres d'information à Halifax, Toronto, Vancouver et . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour l'instant, la présidence accorde la parole au député de Surrey-White Rock, qui désire poser une autre question supplémentaire, ensuite ce sera au tour du député de Prince Edward-Hastings.

M. Mather: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre. Étant donné que les dépenses au chapitre de l'information, y compris celles d'Information Canada, sont maintenant de l'ordre de 1 million de dollars par semaine au cours de cette année d'élections, le ministre voudrait-il s'engager à les réviser et à essayer d'épargner les deniers publics sinon la crédibilité du gouvernement?

• (1440)

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, nous commençons dans nos propres services. Nous faisons réaliser des économies à Information Canada, et nous encourageons tous les ministères à en faire autant. Mais je tiens à souligner que tous les ministères sont autonomes en ce qui concerne leurs programmes d'information. J'invite le député à considérer quelle proportion du total des dépenses gouvernementales correspond à ses services d'information; il se rendra compte qu'elle équivaut peut-être à un quart pour cent de ce total. Nous avons le devoir, comme le député en conviendra certainement, d'informer les Canadiens sur les programmes du gouvernement et sur leur droit de profiter de ces programmes.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, le ministre est-il d'avis que les Canadiens en ont pour leur argent, étant donné les dix millions et demi affectés au budget de l'année prochaine, surtout alors que cet organisme prend trois semaines de plus pour les renseigner que ne le faisaient antérieurement les différents ministères dont émane l'information.

L'hon. M. O'Connell: Les Canadiens continuent d'être renseignés par les différents ministères.

L'hon. M. Hees: Avec un retard de trois semaines.

L'hon. M. O'Connell: Nous avons étudié à fond la question du temps qu'il faut pour fournir les livres et autre documentation et il se réduit maintenant à environ sept jours. Nous allons encore le raccourcir. On est en train de cataloguer les stocks de livres à l'entrepôt central de Hull et je crois que la documentation fournie concordera certainement avec celle de l'honorable représentant.

L'hon. M. Hees: Une autre question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il nous faudra en fin de compte passer à autre chose. Je demande tout d'abord si le député de Bellechasse veut poser une question supplémentaire.

[*Français*]

L'honorable député de Bellechasse désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je donnerai la parole à l'honorable député dans un moment.

[*Traduction*]

Pour le moment, la parole est au député de Fundy-Royal, pour une question supplémentaire.

LES RUMEURS DE DÉSARROI—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA NOTE DE SERVICE DU SOUS-DIRECTEUR

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, si la note de service est désuète et inexacte, le ministre voudrait-il la déposer, de façon que nous puissions connaître la propagande qu'il fait sur la propagande d'Information Canada?

[M. Mather.]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, cette note est un document de travail interne, qui devait servir à stimuler une étude du groupe de gestion d'Information Canada. Le député conviendra qu'il ne convient pas de déposer un document de ce genre.

LES RUMEURS DE DÉSARROI—LA NOTE DE SERVICE ET L'APPROBATION DU BUDGET PAR LE GOUVERNEMENT

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais également poser une question supplémentaire au ministre du Travail chargé d'Information Canada. Est-ce qu'il a eu connaissance du mémoire du directeur général adjoint d'Information Canada, dont la date du 24 janvier est antérieure à l'approbation, par le gouvernement, d'une augmentation de presque 50 p. 100 du budget d'Information Canada?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Pour répondre à la première question, je vous dirais que j'ai pris connaissance de ce mémoire ce matin même. Ensuite, je dois corriger le pourcentage de l'augmentation qui n'est pas de 60 p. 100 comme le prétend le *Globe and Mail*, mais de 11 p. 100. L'augmentation effective dépendra des fonds qui vont tomber en annulation cette année. De toute manière, nous déploierons tous nos efforts pour faire des économies à Information Canada.

L'hon. M. Hees: Une autre question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Un certain nombre de députés se sont levés pour poser des questions supplémentaires, mais nous n'avons pas encore terminé le premier tour. Nous y reviendrons plus tard. La parole est au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES PLACEMENTS ÉTRANGERS—LES PROPOS DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE— LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au premier ministre une question qui fait suite à un discours prononcé par le ministre de l'Industrie et du Commerce à la Mid-America World Trade Conference à Chicago? D'après un communiqué du bureau du ministre, ce dernier aurait déclaré:

> Le Canada demeure l'endroit le plus accessible et le plus sûr pour les placements étrangers.

Je voudrais demander au premier ministre si cette déclaration selon laquelle le Canada demeure un des endroits les plus accessibles aux placements pour les non-résidents constitue la politique gouvernementale à l'égard de la propriété étrangère?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ma foi, monsieur l'Orateur, nous n'avons jamais laissé entendre que notre politique serait d'interdire les placements étrangers au Canada en général ou plus particulièrement dans les provinces. Il n'y a donc aucune contradiction lorsque le ministre déclare que nous appliquons une politique de ce genre.

M. Douglas: Étant donné que le ministre du Revenu national préconise l'établissement d'un dispositif de surveillance et que le secrétaire au Trésor, M. Connolly, s'est élevé hier contre la position du Canada au sujet des affaires commerciales, puis-je demander au premier ministre si cette modification du programme gouvernemental au sujet de la propriété étrangère est liée au litige qui se poursuit avec les États-Unis au sujet des affaires commerciales?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne comprends guère comment le député peut parler de la modification d'un programme dont il ne sait rien.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. A-t-il l'intention de modifier ses propos qui ont été rapportés hier soir aux nouvelles nationales à la télévision, étant donné les remarques que le secrétaire Connolly a faites immédiatement avant lui?

Le très hon. M. Trudeau: S'agit-il de la remarque au sujet de l'opposition qui tremble chaque fois que le gouvernement américain fait une déclaration, monsieur l'Orateur?

Des voix: Oh, oh!

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Le député invoque-t-il le Règlement?

M. MacInnis: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je lui céderai la parole pour un rappel au Règlement, mais encore une fois, je signale aux députés que nous n'avons pas encore terminé la première ronde de questions et que le député de Bellechasse attend encore l'occasion de poser la première question au nom de son parti. Le député veut-il prendre la parole pour invoquer le Règlement?

M. MacInnis: Oui, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. MacInnis: Je croyais avoir la parole, monsieur l'Orateur. Mon rappel au Règlement se fonde sur une décision que vous avez souvent réitérée et qui interdit au premier ministre de poser des questions à l'arrière-ban de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES— L'ACCEPTATION DES PROJETS PRÉSENTÉS AVANT LE 31 JANVIER 1972

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Me référant à la réponse qu'il a donnée le lundi 28 février à mon collègue, l'honorable député de Portneuf (M. Godin), à l'effet qu'il restait encore quatre millions de dollars à distribuer, mais que cela ne signifiait pas qu'il y avait beaucoup plus de demandes que de fonds disponibles, j'aimerais lui demander si les projets présentés avant le 31 janvier 1972 seront acceptés sous peu et si les promoteurs en seront avertis très prochainement?

[*Traduction*]

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que le ministre du Travail est disposé à répondre à cette question.

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, tous les projets qui vont être approuvés ont déjà été identifiés. Le ministère en est rendu aux dernières phases: celles d'avertir les intéressés et de rédiger les contrats. C'est un travail qui demande un peu de temps, mais le processus d'identification est terminé.

[*Français*]

LES CRITÈRES RELATIFS À LA DATE DE PRÉSENTATION DES PROJETS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné la confusion qui existe au sujet de certaines questions relatives à la date de présentation des projets, puis-je demander si les règlements exigent que le projet soit arrivé au bureau régional d'une province avant le 31 janvier ou si la date d'approbation, au Québec par exemple, peut être du 31 janvier, même si le projet a été reçu le 1er ou le 2 février au bureau régional?

[*Traduction*]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le règlement est bien clair, me semble-t-il. Pour être juste envers tous ceux qui désirent participer au programme, il a été entendu que tous les projets devraient être reçus au ministère de la Main-d'œuvre au plus tard le 31 janvier. Si le député veut soulever un cas particulier, un cas qui mérite une attention spéciale, je l'entendrai volontiers, mais je ne voudrais pas lui donner trop d'encouragement en ce moment.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES— L'OPPORTUNITÉ D'UN PROLONGEMENT DU DÉLAI

M. Don Mazankowski (Vegreville): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'il s'est produit des retards indus dans le traitement des projets avant qu'ils ne soient finalement approuvés—projets souhaitables, d'ailleurs, à mon avis,—ce qui entraîne naturellement des retards et des difficultés dans leur réalisation, le ministre nous dirait-il si, en raison de ces circonstances atténuantes, le gouvernement songe à prolonger le délai fixé au 31 mai, afin de permettre aux localités de tirer profit du programme d'initiatives locales?

• (1450)

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, cette question n'a pas été examinée d'une façon particulière. Toutefois, je puis donner au député l'assurance que ce programme fait l'objet d'un examen constant et que si des cas particuliers venaient à se présenter ils seraient examinés. Cependant, nous n'avons pas l'intention de modifier les règles fondamentales qui valent pour tout le monde!

M. Baldwin: Je voudrais poser une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il y a quatre ou cinq députés qui voudraient poser des questions supplémentaires, mais nous devrons passer au sujet suivant dans un instant. La présidence donne la parole au député de Peace River pour qu'il puisse poser une question supplémentaire avant que nous passions au sujet suivant.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA VÉRIFICATION DE CERTAINS PROJETS

M. G. W. Baldwin (Peace River): Comme les prévisions budgétaires supplémentaires ont été adoptées au cours de la dernière session en ce qui concerne ce programme et comme la raison d'être de certains de ces programmes suscite quelques doutes—notamment dans le cas de l'un d'entre eux où il s'agirait apparemment de mettre en place, à Toronto, un service des abonnés absents pour le compte d'une association d'homosexuels—je voudrais savoir si le ministre serait disposé à ordonner une enquête particulière au sujet de certains de ces projets plutôt que de les examiner simplement dans le cadre normal des prévisions budgétaires.

Des voix: Bravo!

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, si l'honorable représentant peut mentionner particulièrement quelque projet, nous sommes tout oreilles.

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Je vais vous donner le numéro de téléphone, ou bien demandez à Information Canada.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Turner: De quoi vous inquiétez-vous, Jed?

Des voix: Expliquez-vous!

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, je veux encourager le député à décrire ces projets avec plus d'exactitude. En réponse à l'autre question, je dirai que chaque projet sera contrôlé au moins une fois. Il y aura une vérification des comptes et des rapports sur l'état de tous les projets qui sont exigés des parrains. La phase 7 de l'administration, celle de l'approbation, s'oriente maintenant vers la phase 2, celle de la gestion, de sorte que nous suivons ces projets de près, pour veiller à ce qu'on ne s'écarte pas de la voie tracée dans les contrats.

* * *

LE CABINET

LA LETTRE DU MINISTRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE POUR SOLLICITER DES FONDS—LA LISTE DES DESTINATAIRES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale et concerne un billet doux expédié par lui à titre de commis-voyageur du parti libéral, disant que des fonds devront être disponibles pour que le travail du parti puisse être convenablement financé ces prochains mois. Je pose la question parce que le premier ministre nous a invités hier soir à «cultiver avec habileté, compréhension et finesse».

[L'hon. M. O'Connell.]

Le très hon. M. Trudeau: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Dans cet ordre d'idées, je me permets de demander au ministre si, en tant que ministre de la Couronne qui a à sa disposition des millions de dollars et qui expédie de telles lettres, tout en étant incapable de démêler, en lui-même, le ministre, d'une part, et l'argentier de son parti, d'autre part, il serait disposé à déposer une liste des destinataires de cette lettre, de telle sorte que nous puissions analyser les objectifs de cette lettre et déterminer si elle est contraire aux principes de gouvernement qui sont les nôtres depuis toujours.

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je puis déclarer solennellement en cette enceinte que je n'ai jamais «ramassé» un sou pour le parti libéral, mais que j'ai simplement, à titre de «leader» du Québec, et de responsable du Québec, envoyé une lettre d'invitation à un cocktail-bénéfice, et je crois que le très honorable député en a même reçu une ou quelques membres de son parti en ont même reçu, car elles ont été envoyées systématiquement par la Fédération. Tout ce que j'ai fait, c'est d'envoyer une lettre, et jamais personne—et je le déclare solennellement—ne connaît les noms des compagnies qui font des demandes de subventions à mon ministère, et jamais ces compagnies ne sont sollicitées, sinon après, et j'ignore par qui.

[*Traduction*]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, la première question visait à tirer au clair si le ministre a bien envoyé une telle lettre, car j'ai vu sa signature au bas de cette lettre.

Des voix: Il l'a dit.

Le très hon. M. Diefenbaker: En quoi ce ministre, qui est à la tête d'un ministère important, a-t-il à recourir à des méthodes disparues depuis l'époque des Stuart? Je demande au ministre s'il est disposé à déposer la liste des destinataires de ces lettres afin que nous puissions déterminer quelles étaient ses intentions?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, la question devrait être posée à la Fédération libérale du Canada, section du Québec; c'est elle qui a envoyé la lettre, c'est moi qui l'ai signée. Il s'agit simplement d'une lettre d'invitation . . .

Une voix: Attention, attention!

Des voix: Faites attention à la réponse que vous allez donner.

L'hon. M. Marchand: . . . c'est-à-dire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Une voix: Démissionnez, démissionnez!

L'hon. M. Marchand: . . . c'est-à-dire qu'il y a, au sein du parti libéral, un esprit démocratique qui n'existe pas au sein du parti conservateur progressiste.

[*Traduction*]

L'hon. M. Hees: Vous l'avez signée; elle est bien de vous.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît . . . à l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Marchand: J'ai l'habitude de signer les lettres. Renseignez-vous auprès de la fédération.

Le très hon. M. Diefenbaker: A qui les avez-vous adressées?

L'hon. M. Marchand: Vous avez reçu une invitation et vous l'avez déclinée.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je donne la parole au député de Brant.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA MORT D'UNE INDIENNE DE LA RÉSERVE DE SANDY LAKE—LES SERVICES SANITAIRES DANS LE NORD DE L'ONTARIO—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Connaît-il les circonstances tragiques entourant la mort par malnutrition d'une femme Cri de la réserve de Sandy Lake en décembre dernier et, plus précisément, a-t-il reçu le rapport des recommandations exprimées vendredi dernier par le coroner?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Blackburn: Étant donné que quelque 1,500 Indiens conventionnés de la réserve de Sandy Lake font l'objet de services sanitaires totalement insuffisants, le médecin se trouvant par exemple à 300 milles de distance, le ministre envisagerait-il de faire une déclaration dans les meilleurs délais sur l'état des services sanitaires assurés aux Indiens du Nord de l'Ontario ou accepterait-il de lancer une enquête publique sur cette déplorable situation?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, je dirais au député de Brant qu'au cours du mois prochain nous allons ouvrir trois nouvelles cliniques d'une valeur approximative unitaire de $200,000. Entre-temps nous faisons le nécessaire pour améliorer encore les services sanitaires des Indiens. J'ajouterais que, depuis trois ans, les ressources tant financières qu'humaines investies dans le service sanitaire indien . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Est a la parole.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA SUBVENTION À LA A. BÉLANGER LTÉE—L'EXACTITUDE DE LA RÉPONSE DU MINISTRE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale vu qu'il semble tout particulièrement en forme pour faire des déclarations solennelles. Dans le cadre de ses fonctions, le ministre rétablira-t-il maintenant les faits ou corrigera-t-il la réponse totalement fausse et trompeuse qu'il a donnée au député de Lanark-Renfrew-Carleton, lundi dernier, au sujet d'une subvention versée à l'entreprise A. Bélanger Ltée, ce qui entraînera la fermeture d'une succursale à Carleton Place, en Ontario?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, on m'a demandé, lundi, si la compagnie Bélanger-Tappan Ltée avait reçu un octroi de mon ministère ou si une demande d'octroi présentée par cette compagnie était pendante, au ministère. Dans les deux cas, j'ai répondu catégoriquement par la négative et, à la vérité, c'est non. Elle n'a reçu aucun octroi, et aucune demande n'est pendante au ministère. Ce qui est arrivé, c'est que la compagnie, il y a environ un an, a fait une demande d'octroi, que nous avons acceptée. La compagnie a accepté l'offre, que nous avons ensuite retirée par lettre, le 11 février 1972. Nous avons écrit à la compagnie que le dossier était fermé et qu'elle ne recevrait aucun octroi.

Le document auquel fait allusion le député de Saint-Jean-Est n'est pas celui qui a été déposé à la Chambre, mais une espèce de résumé des activités du gouvernement, et il lira, dans le document qui sera déposé à la Chambre le mois prochain, que cet octroi n'a jamais été accordé. Il n'y a donc aucune explication nécessaire. J'espère que le député de Saint-Jean-Est sera assez honnête pour corriger les erreurs, les folies qu'il a répétées à l'extérieur de la Chambre.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Pourrions-nous avoir un peu d'ordre, s'il vous plaît. Le député de Saint-Jean-Est a la parole.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Puis-je demander au ministre s'il est prêt . . .

Des voix: Retirez vos paroles!

M. McGrath: Je n'ai rien à retirer, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Je n'ai rien à retirer. J'ai le dossier du ministère qui indique qu'une subvention a été accordée . . .

L'hon. M. Marchand: Non.

M. McGrath: . . . et le ministère n'a fait aucune autre déclaration pour corriger cette assertion . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. McGrath: . . . dont il connaît l'existence . . .

• (1500)

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de reprendre son siège? Un débat s'engage entre le ministre et le député et ce n'est pas l'heure du débat. Si le député a une question supplémentaire à poser, je vais lui accorder la parole. J'aimerais bien faire honneur à l'engagement que j'ai pris hier et donner la parole à deux députés, dont l'honorable représentant de Churchill, qui voudraient bien poser une question. Si le député de Saint-Jean-Est a une question supplémentaire à poser, je l'y autoriserai, pourvu qu'elle soit brève. Le ministre pourrait répondre brièvement et le député de Churchill prendra la parole ensuite.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, la réponse du ministre était passablement longue et je devrais pouvoir poser une question supplémentaire à ce sujet, il me semble, et c'est pourquoi je voulais prendre la parole. Le ministre est-il disposé à déposer sur le bureau de la Chambre toute la correspondance échangée entre lui et la compagnie A. Bélanger Ltée, au sujet de la subvention annoncée le 30 juin 1971? J'aimerais savoir pourquoi le ministre était si désireux de s'attribuer le mérite de cette subvention, car il n'a jamais détrompé la population à ce sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cela tourne au débat. Le député de Churchill a la parole.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire à poser.

L'hon. M. Marchand: C'est inutile de signaler des documents au député, il les lit sans les comprendre.

M. l'Orateur: J'ai donné la parole au député pour qu'il pose sa question supplémentaire, et je lui ai signalé que d'autres représentants voudraient poser des questions. La première partie de la question supplémentaire est réglementaire. Il a demandé au ministre s'il consentirait à déposer certains documents. Si le député veut bien laisser le ministre répondre à cette question, je donnerai ensuite la parole à un autre représentant.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. On peut voir par le compte rendu que le ministre a induit en erreur dans sa réponse le député de Lanark-Renfrew-Carleton. J'avais posé la question de privilège à ce sujet hier.

L'hon. M. Marchand: Le député ne sait pas lire.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je n'ai fait que poser une question au ministre et je n'ai rien à retirer. Il se condamne lui-même par la réponse qu'il a donnée le 28 février, à la page 305 du hansard.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il s'agit d'un débat et je ne vois vraiment pas pourquoi le député voudrait invoquer le Règlement. Il me semble que la situation est claire. Le député a posé une question et le ministre lui a répondu. Certains faits peuvent être contestés mais à mon avis, ni les questions de privilège ni le Règlement ne nous permettent de contester les faits ou de poursuivre le débat sur les faits invoqués par le ministre ou le député. Il est temps que nous passions au sujet suivant. Je donne la parole au député de Churchill en le remerciant de sa patience.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LA REMISE DE L'ÉTAT ANNUEL DES CONTRIBUTIONS DE CHAQUE COTISANT

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Puisque toute personne qui cotise au Régime de pensions du Canada se voit dans l'obligation, injuste à mon avis, de vérifier si ses contributions sont proprement enregistrées et créditées à son compte, le ministre a-t-il envisagé la possibilité de demander aux responsables du Régime de pensions du Canada de fournir à chaque personne un état annuel de ses contributions, comme l'exigent l'administration de l'entreprise privée et les employeurs?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je serai très heureux d'étudier la question.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—ON DEMANDE À QUELLE DATE LES FONDS ONT ÉTÉ ÉPUISÉS

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Pourrait-il dire la date précise au cours du mois de janvier, où il n'y avait plus de fonds disponibles pour les projets d'initiatives locales présentés par les municipalités?

[*Traduction*]

M. McGrath: Vous avez été désemparé. Vous ne lisez même pas les recherches de votre propre ministère. Vous ne lisez même pas vos propres statistiques.

L'hon. M. Marchand: C'est ce que vous dites. Vous ne savez pas ce que nous faisons.

M. McGrath: Vous avez été pris en flagrant délit.

L'hon. M. Marchand: Vous ne savez pas ce que nous faisons.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Champlain essaie de poser une question et ces échanges empêchent la présidence de l'entendre. Bien qu'il soit au fond de la Chambre, je pense qu'il est juste de lui permettre de parler.

[*Français*]

L'honorable député de Champlain aurait-il l'obligeance de répéter sa question? Les interventions qui viennent d'avoir lieu m'ont empêché de l'entendre.

M. Matte: Merci, monsieur l'Orateur. Je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Je voudrais savoir la date précise, au cours du mois de janvier, où il n'y avait plus de fonds disponibles pour les projets d'initiatives locales présentés par les municipalités.

[*Traduction*]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris la question, la date en question n'est nullement au mois de janvier. La date limite pour les demandes était fixée au 31 janvier. J'ai essayé d'indiquer que le processus des évaluations était toujours en cours. Tous les projets qui seront approuvés ont maintenant été définis, mais nous sommes déjà en mars et nous sommes toujours occupés à signifier et à rédiger les contrats définitifs. Si j'ai bien compris, on ne peut dire que la date en question est au mois de janvier.

[*Français*]

M. Matte: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre pourrait-il dire comment il se fait que les hauts fonctionnaires de son ministère disent qu'il n'y a plus de fonds disponibles depuis le 5 janvier?

M. l'Orateur: Cette question a déjà été posée à plusieurs reprises . . .

[*Traduction*]

Si le ministre peut répondre brièvement, il peut le faire.

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, je vais m'informer de la question de manière plus détaillée et je ferai connaître la réponse à l'honorable député.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OPPRESSION EN UKRAINE—LES DÉMARCHES DU CANADA

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et elle a trait à une pétition qui a été envoyée dernièrement au ministre par le Comité des Ukrainiens du Canada à propos d'arrestations fréquentes d'intellectuels qui auraient lieu en Ukraine. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a présenté ou a l'intention de présenter des instances au gouvernement de l'Union soviétique, ou s'il envisage de demander à une organisation internationale de procéder à une enquête à propos des droits de l'homme et des libertés fondamentales?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je l'ai non seulement reçue, mais j'ai également reçu moi-même les représentants de cette association. Nous avons eu une longue discussion quant à la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs dont se réclame l'association. Celle-ci m'a laissé carte blanche afin que j'envisage quels seraient les moyens d'action les plus efficaces dont nous puissions disposer pour venir en aide aux opprimés.

M. Macquarrie: Dois-je entendre par là que le gouvernement n'a pas encore trouvé le moyen de résoudre efficacement cette difficulté?

L'hon. M. Sharp: Il n'en est pas ainsi monsieur l'Orateur. Le gouvernement canadien a réussi à réunir un plus grand nombre de familles juives opprimées de par le monde, que tout autre gouvernement, et je crois que nos méthodes sont les plus efficaces.

L'INTERVENTION POSSIBLE DE L'ONU EN FAVEUR DES UKRAINIENS OPPRIMÉS

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Attendu que les représentants du comité des Ukrainiens du Canada ont insisté auprès du gouvernement pour qu'il présente des instances aux Nations Unies, celui-ci s'est-il engagé à prendre une initiative dans ce sens? Sinon, a-t-il l'intention de faire des instances auprès de cet organisme international?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, cette question est à l'étude. Ce qui est important, comme je l'ai dit, c'est d'aider les gens et non d'avoir la satisfaction d'adresser des protestations de toutes sortes. Nous devons choisir le moyen qui semble le plus efficace. Je répète que nous voyons déjà certains résultats des interventions diplomatiques, calmes mais persistantes, que nous avons faites et je pense qu'il faudrait continuer dans ce sens.

* * *

LA SANTÉ

LA PLANIFICATION FAMILIALE—LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A la suite du calcul fait hier par le président de la Fédération canadienne pour la planification familiale, selon lequel un enfant sur six est le fruit d'une grossesse non voulue, et du ferme avis exprimé à la conférence sur la planification familiale disant que cette dernière se heurte principalement à des obstacles d'ordre provincial et local, le ministre essaiera-t-il de recontrer prochainement les ministres provinciaux afin de lancer un programme de planification familiale coordonné à tous les niveaux?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la représentante n'est peut-être pas sans savoir qu'il existe un accord prévoyant le partage des frais relatifs à la planification et à l'orientation familiales dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Des discussions ont lieu presque quotidiennement avec les provinces au sujet des programmes rattachés à ce Régime et la planification familiale est certainement du nombre.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE PROGRAMME AMÉRICAIN DISC—LE CAS DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE—LA POLITIQUE DU CANADA

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce? Comme les instances qu'a présentées l'industrie chimique canadienne soulignaient de nouveau le danger que représente pour nos industries la mise en vigueur du programme américain DISC, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a adopté une politique fondée sur des études des résultats du programme DISC, ou est-il prêt à mettre en vigueur certaines des recommandations de l'industrie chimique canadienne?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, il est ressorti de cette étude, qui est allée au fond des choses et qui a pris un certain temps, un certain nombre de conclusions, l'une d'entre elles étant qu'il serait essentiel, pour que les usines établies au Canada soient rentables, qu'elles aient un plus grand accès aux marchés internationaux, et au marché américain tout particulièrement. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Nous faisons des efforts pour y arriver. L'industrie a été mise au courant des résultats de l'enquête.

• (1510)

LE PROJET DE VENTE D'UN BATHYSCAPHE À L'URSS—L'APPROBATION DES É.-U.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Peut-il dire à la Chambre si le comité interministériel qui, d'après ce que je sais, s'est rendu aux États-Unis cette semaine pour renégocier les conditions en vertu desquelles le Canada pourrait vendre ou louer le Pisces à l'Union soviétique a connu du succès ou si une nouvelle demande présentée par son ministère a été refusée par les Américains?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore reçu un rapport sur la réunion qui, je crois, a eu lieu hier. La réunion visait tout simplement à déterminer si certains des instruments qui se trouvent à bord du submersible et qui sont fabriqués aux États-Unis sont sujets à un permis d'exportation. Il est parfaitement normal de consulter les Américains pour déterminer si le permis sera accordé ou pour décider de quelle façon le Pisces IV sera utilisé à des fins de recherches.

[*Plus tard*]

M. l'Orateur: Je m'excuse auprès du député de Dartmouth-Halifax-Est qui avait une question supplémentaire à poser; je l'autorise à la poser maintenant.

M. Forrestall: J'ai une courte question supplémentaire à l'adresse du ministre de l'Industrie et du Commerce. Puis-je déduire de ce qu'il vient de déclarer que la question de sécurité ou de certaines limites de sécurité et autres ne se pose plus relativement à ce submersible pour grandes profondeurs?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, je peux répondre dans le sens suivant: nous sommes très désireux de collaborer aux recherches océanographiques d'autres pays du monde. Pour ce faire et utiliser ce submersible, il nous faut élaborer des modalités permettant l'utilisation conjointe de ce bâtiment par les autorités canadiennes et étrangères. Dans ce but, il nous faut supprimer tout obstacle à l'utilisation de l'instrument en question sur le submersible et pour ce faire l'approbation des États-Unis nous est nécessaire pour l'importer.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

RADIO-CANADA

LE DIFFÉREND AVEC L'ANETR—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE DANS LES NÉGOCIATIONS

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Ma question s'adresse au secrétaire d'État et concerne la grève et les problèmes qui se posent entre l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion et Radio-Canada. Il s'est produit hier à Montréal un lock-out intéressant 700 employés de la radio et de la télévision. Le ministre a-t-il l'intention d'offrir ses bons offices pour persuader Radio-Canada de négocier plus sérieusement avec le syndicat?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je suis de très près les développements; je demande des rapports à Radio-Canada. Mais je ne puis me poser la question de la même façon que l'honorable député se la pose. Je crois que cela ne dépend pas uniquement de la direction de Radio-Canada si des négociations significatives ne se sont pas engagées à ce moment-ci.

LE DIFFÉREND AVEC L'ANETR—LE COÛT DES DIFFICULTÉS SALARIALES

[*Traduction*]

M. Rose: Une question supplémentaire. Après son enquête, le ministre est-il en mesure de nous dire combien ces difficultés salariales entre Radio-Canada et ce syndicat ont coûté aux contribuables jusqu'à maintenant?

[*Français*]

L'hon. M. Pelletier: Je ne connais pas les chiffres précis, monsieur le président, mais je pourrais peut-être les obtenir.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ENREGISTREMENT DES ANIMAUX MIS EN QUARANTAINE

[*Traduction*]

M. Cliff Downey (Battle River): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et concerne les bêtes à cornes introduites au Canada avec l'autorisation de la Direction de l'hygiène vétérinaire du ministère de l'Agriculture. Le ministre peut-il nous dire si, à leur mise en quarantaine dans les îles du golfe, tous les animaux font l'objet de permis détenus par des particuliers ou des entreprises canadiennes?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je m'excuse. Je n'ai pas entendu la première partie de la question.

M. Downey: Je m'excuse de déranger le ministre. En ce qui concerne les animaux arrivant aux stations de quarantaine dans les îles du golfe, avec l'autorisation de la Direction de l'hygiène vétérinaire, sont-ils alors retenus en vertu d'un permis délivré à un particulier ou à une société du Canada?

L'hon. M. Olson: Oui, monsieur l'Orateur, sauf les très rares animaux importés par le ministère canadien de l'Agriculture.

M. Downey: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donne d'abord la parole au député de Battle River, pour une question supplémentaire, puis au député de Marquette. Nous aurons alors épuisé ou dépassé le temps réservé à la période des questions.

M. Downey: Je suis sûr que le ministre a répondu à ma question avec exactitude suivant les renseignements dont son ministère dispose. Toutefois, examinerait-il certaines rumeurs selon lesquelles des fonctionnaires de la Direction de l'hygiène vétérinaire auraient appelé par téléphone des particuliers de l'Ouest du Canada pour leur demander de se faire délivrer des permis ou de payer les frais pour des animaux qui étaient alors gardés en quarantaine dans les îles du golfe? Le ministre ferait-il rapport à ce sujet?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, je puis examiner la situation, mais je ne suis pas au courant de tels appels téléphoniques. Si les animaux sont déjà arrivés aux stations de quarantaine, surtout dans les ports du golfe, j'en serais très étonné, puisque les animaux sont déjà assignés.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme je l'ai dit il y a un instant, la présidence avait donné la parole au député de Battle River et le député de Marquette peut poser une dernière question.

* * *

LES GRAINS

LE PROJET DE REPRISE DE LA FEDERAL GRAIN COMPANY PAR LA POOLS ELEVATORS—LE CHOIX DES CULTIVATEURS QUANT AUX LIVRAISONS

M. Craig Stewart (Marquette): Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle fait suite à la proposition de mainmise de la Pools Elevators sur la Federal Grain. Comme cela signifie qu'une entreprise contrôlera 65 p. 100 de tous les élévateurs de l'Ouest du Canada, les cultivateurs pourraient alors ne pas être entièrement libres à l'égard de leurs livraisons de céréales. Le gouvernement fait-il enquête sur cette mainmise et le ministère a-t-il reçu des plaintes?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant au député de me signaler la chose. Je tiendrai certainement sa question pour préavis et lui donnerai une réponse aussitôt que possible.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour poser la question d'usage un jeudi. Le leader du gouvernement à la Chambre nous donnerait-il l'ordre des travaux pour cette semaine et la semaine prochaine?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous allons poursuivre le programme que j'ai annoncé mercredi dernier, je crois. J'ajoute que j'espère réserver deux jours à l'opposition la semaine prochaine, probablement mardi et vendredi. Sauf erreur, sept jours devront être réservés à l'opposition d'ici le 26 mars; il faudra donc en désigner deux la semaine prochaine. C'est ce que j'ai l'intention de faire, monsieur l'Orateur. Si l'on souhaite de plus amples consultations à ce sujet, je suis à la disposition de la Chambre.

M. Baldwin: Une question supplémentaire au sujet des travaux de la Chambre. Le leader du gouvernement à la Chambre se souvient sans doute que je lui ai demandé s'il pouvait préciser la date de la présentation du budget. Maintenant que le premier ministre (M. Trudeau) est de retour de Toronto, le leader peut-il nous dire si les choses sont en bonne voie et si nous aurons un budget avant Pâques?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'ai posé la même question moi-même et on m'a donné la même réponse, c'est-à-dire qu'on en prenait note.

M. McGrath: J'invoque le Règlement sur le même sujet, compte tenu de la décision de Votre Honneur hier, au sujet de la question de privilège que j'avais posée, et parce qu'il nous est impossible d'obtenir des renseignements précis à la Chambre du ministre de l'Expansion économique régionale.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Le leader du gouvernement à la Chambre nous dirait-il quand il va convoquer une séance d'organisation du comité permanent de l'expansion économique régionale, afin que le ministre puisse y exposer ses prévisions budgétaires et que nous puissions le contre-interroger pour obtenir des renseignements précis?

L'hon. M. MacEachen: Cette séance d'organisation peut avoir lieu sans délai, monsieur l'Orateur.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, si j'invoque le Règlement c'est à cause de la situation dans laquelle les autres députés et moi-même nous trouvons du fait que le ministre des Transports (M. Jamieson) est venu à la Chambre, a fait une déclaration de cinq ou sept minutes en deux étapes, et a immédiatement quitté les lieux.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Après une déclaration comme celle qui a été faite cet après-midi, et l'importance du projet, assurément le ministre en question et ses collègues devraient rester à la Chambre pour nous permettre de leur poser des questions mordantes et importantes. C'est la seule façon de nous assurer de . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Je tiens à ce que ceci soit bien clair, car la manière dont s'est comporté le ministre cet après-midi est de toute évidence un affront à la dignité des députés de l'opposition, et peut-être même de nos vis-à-vis, qui n'ont cessé de poser des questions. J'espère que le gouvernement se rendra compte de la gravité de ce qui s'est produit ici cet après-midi.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

• (1520)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE 1972 SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

PAIEMENTS FISCAUX ET ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 1er mars, de la motion de l'honorable M. Turner: Que le bill C-8, Loi permettant de faire certains paiements fiscaux aux provinces, autorisant la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et modifiant la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Français*]

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Roberval a la parole.

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, j'attendais que le calme revienne un peu à la Chambre. Au fait, plusieurs députés parlaient plus fort que moi.

Je suis heureux de pouvoir faire des observations sur le présent bill, avant son renvoi au comité des finances, du commerce et des questions économiques.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention la présentation du bill C-8 par le nouveau ministre des Finances (M. Turner), que je félicite du courage qu'il a manifesté en acceptant d'être le nouveau bouc émissaire de ce ministère si contesté. J'ai toujours eu beaucup d'admiration pour le ministre et je ne lui porte aucun blâme, car il n'est pas responsable de la rédaction de ce bill, n'étant même pas encore titulaire de ce poste quand le projet de loi à l'étude a été «pondu» par les technocrates.

Je fus tout de même un peu étonné de son assurance, lorsqu'il parlait de sa coopération avec les provinces, alors que la majorité d'entre elles se plaignent du manque de consultation avec le gouvernement central. En effet, dans toutes ses relations avec les provinces, et particulièrement avec le Québec, le gouvernement actuel me fait penser à un immense rouleau compresseur qui se fiche éperdument de tout ce qui se trouve sur son passage et qu'il écrase indifféremment.

Liberté de choix, droits acquis, autonomie, tout n'est pour lui que futilité quand il s'agit de planifier son action fédéraliste. Son mot d'ordre est d'assurer une centralisation toujours plus poussée, au risque de ne faire des provinces que des gouvernements de second ordre.

Je suis certain que le ministre, qui me connaît comme un autonomiste sincère souhaitant vivre dans une confédération, ne s'attendait pas à ce que j'applaudisse à sa «super»-centralisation du pouvoir, pas plus d'ailleurs que j'admets les idées étatistes du Nouveau parti démocratique.

Je parlerai donc aujourd'hui en tant que député fédéral québécois. Je crois encore au retour de la vraie confédération d'avant 1942. Je voudrais que l'honorable ministre considère que 90 p. 100 des Québécois espèrent toujours que le gouvernement fédéral revienne à la raison et soit assez honnête, un jour, pour remettre ce qu'il a emprunté à l'occasion de la dernière guerre, soit les champs de taxation appartenant en propre au Québec, et reconnus dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, parce que nous avons un principe que nous respectons par-dessus tout dans notre région: c'est de rendre intact au propriétaire ce que nous avons emprunté.

Hier, j'en ai appris de bien bonnes lorsque le ministre a déclaré que le gouvernement fédéral et les provinces jouissent d'un droit égal de taxation, et je crois que c'est en vertu de ce droit à l'égalité que le gouvernement fédéral se substitue si facilement aux provinces pour leur dire ensuite: Maintenant que nous y sommes, nous y demeurons, et si vous n'êtes pas satisfaits, vous n'avez qu'à imposer une double taxe.

J'ai compris alors que le mot «égalité», pour le gouvernement actuel, signifiait: «Ôte-toi pour que je m'y mette». Voilà ce que j'ai retenu des paroles du ministre des Finances.

Quant au secrétaire d'État (M. Pelletier), il est venu nous signifier qu'il s'est introduit dans le domaine de l'éducation par le truchement de l'enseignement postsecondaire, et qu'il entend bien y demeurer. Pour dorer la pilule, il nous dit que ce n'est que pour deux ans, mais nous, nous savons que ce sera deux ans, et encore deux ans, de façon permanente, comme ou l'a fait dans tous les autres secteurs.

[M. l'Orateur.]

A mon avis, il est urgent, pour le gouvernement actuel, de faire un sérieux examen de conscience—s'il en possède encore une—avant que les choses ne s'aggravent davantage au Québec, car la population n'est plus seule à crier «au secours». En effet, les ministres québécois, l'un après l'autre, protestent contre l'ingérence fédérale au niveau de leurs ministères. Parce qu'ils étaient des libéraux du Québec, ils croyaient qu'ils pourraient endiguer cette intrusion massive, mais rien n'y fait.

Le bill C-8, sous le manteau d'un bon samaritain, vise à la concession de droits exclusifs au gouvernement central, et ce pour cinq ans.

Il s'agit toujours du même stratagème, d'une présentation toute mielleuse du gouvernement pour cacher son vrai visage de centralisateur. Imaginons que, par le bill C-8, le gouvernement demande à la Chambre la permission de faire certains dons aux provinces. Cela me fait penser à un ogre repu qui jette des miettes aux mendiants. Comme tout cela semble refléter la générosité, la bonté, la coopération! Comme le ministre a dû féliciter ses hauts fonctionnaires d'avoir trouvé un style aussi sentimental!

Quant à cette permission, le gouvernement totalitaire actuel n'avait même pas besoin de la demander. Il la possède à perpétuité. Mais lisons les conditions de ce petit cadeau présenté si humblement, et nous verrons que le titre de ce bill, qui se lit comme il suit, parle par lui-même:

Loi permettant de faire certains paiements fiscaux aux provinces, autorisant la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et modifiant la Loi sur les programmes établis. (Arrangements provisoires)

Voilà donc un bill qui contient trois principaux points. D'abord, on demande humblement une permission; ensuite, on propose l'établissement d'une taxe et, enfin, on avertit qu'on augmentera cette taxe. Voilà, monsieur l'Orateur, le chat sorti du sac, le but que le gouvernement veut atteindre: des taxes, toujours des taxes et encore des taxes!

Tout ceci, d'ailleurs, n'est qu'une conséquence d'une fraude beaucoup plus subtile et plus vieille, qui avait pour but inavoué d'enlever aux provinces les trois principaux champs de taxation qui étaient l'unique sauvegarde de leur autonomie, «les taxes foncières», comme l'on dirait, au Québec.

Pour ce faire, quel prétexte le gouvernement central inventa-t-il afin de faire avaler encore une fois la pilule aux provinces? La guerre! Pas la guerre au Canada, pas même la guerre en Amérique du Nord, mais la guerre en Allemagne, en Italie, au Japon! Pour être honnête, j'ai cru bon de citer des extraits de cette entente sanctionnée le 13 mai 1942. Je veux faire cette lecture surtout pour renseigner la population, parce que je sais que la plupart des députés ne liront même pas ce discours. Je cite:

• (1530)

Loi concernant une convention entre le gouvernement fédéral et la Province pour la suspension de certaines taxes en temps de guerre.

[*Sanctionnée le 13 mai 1942*]

Attendu que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord autorise le Parlement fédéral à imposer des taxes de toutes espèces et les Législatures provinciales à imposer des taxes directes;

Attendu que pour permettre au Canada de fournir, dans la poursuite de la présente guerre, un effort maximum, il est néces-

saire que le Parlement fédéral exerce seul le pouvoir d'imposer des taxes directes sur le revenu et sur les corporations;

Attendu que le gouvernement fédéral est disposé à verser à la province une compensation adéquate si, pour la durée de la guerre, elle s'engage à ne pas prélever de telles taxes;

Attendu que le gouvernement fédéral reconnaît que la province, en prenant cet engagement, n'abandonne ni ne cède aucune partie de sa souveraineté ni aucun de ses droits, pouvoirs et privilèges constitutionnels;

Ce texte est très important, puisqu'Ottawa reconnaît que les provinces ont le droit de taxer directement. Pour la durée de la guerre, Ottawa demandait de posséder seul ce droit de taxation directe qui était exercé exclusivement par les provinces. J'ai bien dit «pour la durée de la guerre», et si les provinces ne taxent pas directement pendant la guerre, Ottawa s'engage à leur verser une compensation adéquate.

Finalement, il reconnaît, comme dans le préambule de l'avant-dernier paragraphe, que la province signataire de l'accord «n'abandonne ni ne cède . . . aucun de ses droits, pouvoirs et privilèges constitutionnels».

En principe, la province de Québec n'a que «prêté» temporairement ses privilèges, mais, en pratique, c'est toujours le gouvernement fédéral qui possède la haute main sur la taxation.

Il y a tout de même 30 ans que la guerre est terminée et, pourtant, la bataille pour la conquête de nos droits se poursuit entre le gouvernement fédéral et les provinces. Pourquoi le gouvernement fédéral s'obstine-t-il à garder si jalousement ce que la province lui avait prêté de bonne foi? Voilà bien la question que se posent 90 p. 100 des Québécois, sans jamais y trouver de réponse logique.

Le gouvernement fédéral prétend-il qu'il est le seul capable de distribuer équitablement le produit de la taxation? Prétend-il être le seul capable de lutter efficacement contre les inégalités régionales? Que fait-il dans les domaines de la santé, du bien-être social, de l'éducation, de la voirie, de l'agriculture, de l'enseignement postsecondaire et dans tous les autres secteurs du ressort exclusif des provinces, où il s'est introduit par le truchement des programmes à frais partagés?

On me répondra peut-être qu'il a dû occuper ces domaines, comme ceux de la pension de vieillesse et des allocations familiales parce que les provinces ne s'y attaquaient pas. Mais qu'est-ce qui empêchait les provinces d'œuvrer dans ces domaines sociaux? C'est qu'Ottawa percevait encore toutes les taxes, sans jamais les rembourser aux provinces, sinon des miettes.

Voilà pourquoi la province de Québec a été obligée de prélever un second impôt, devant le refus sans cesse répété d'Ottawa. Et nous savons, nous Québécois, ce que cette obstination du gouvernement fédéral produit: deux organismes de perception, en plus du dédoublement de tous les ministères. D'où, double bureaucratie, double équipe de technocrates. Nous payons trois fois plus cher, et nous ne recevons qu'un service médiocre.

Le premier ministre (M. Trudeau) lui-même nous le dit: Lorsqu'Ottawa remet $2 aux provinces, cela veut dire qu'il en a pris $5 dans les poches des contribuables.

Nous avons actuellement à Ottawa l'administration la plus chaotique qu'on ait jamais connue depuis la Confédération, au point que personne ne sait jusqu'où va son droit et où s'arrête son devoir. C'est pire que la confusion de Babel.

Les administrateurs, tant provinciaux que fédéraux, ne parlent plus le même langage, parce que ce sont les technocrates qui donnent les ordres reçus de la haute finance. Et durant tout ce temps, les élus du peuple, supposés responsables, ne sont plus responsables de rien. Et cela, nous le touchons du doigt tous les jours à la période des questions orales, quand le ministre s'avoue impuissant, dans tel ou tel secteur de son ministère, à intervenir auprès des fonctionnaires.

Nous vivons aujourd'hui l'envers de la Confédération. Et aussi longtemps que nous ne retournerons pas aux sources, nous continuerons à patauger lamentablement dans le pire des désordres.

Nous vivons une dictature fédérative, si je puis m'exprimer ainsi pour désigner un pouvoir central qui impose toutes ses volontés aux provinces, sans même les consulter. C'est par la multiplication de lois comme celle-ci que nous portons de plus en plus atteinte à la souveraineté des provinces. Et une province est autonome dans la mesure où elle peut se suffire à elle-même et accepter ses responsabilités.

Or, tous ces bills ont pour effet de rendre les provinces de plus en plus dépendantes du pouvoir central. Et c'est ce que le Québec, comme la Colombie-Britannique d'ailleurs, admet de moins en moins, alors qu'Ottawa resserre son étreinte chaque jour.

Le ministre rétorquera peut-être qu'aux termes du bill C-8, il offre aux provinces des moyens de se libérer. Mais ce moyen magique que le ministre prétend offrir aux provinces, elles ne veulent plus qu'on se contente de le leur offrir, elles veulent le prendre tout simplement, avec toutes ses obligations et tous ses droits.

Voilà pourquoi je dis au gouvernement qu'il est urgent de renverser la vapeur avant qu'il ne soit trop tard. Qu'on n'hésite pas à revenir au dialogue avec les provinces, car le Canada ne sera uni que le jour où il reviendra au vrai sens de la Confédération.

Monsieur l'Orateur, on trouvera peut-être que j'attribue tous les torts au gouvernement fédéral, mais il n'en est rien, car je considère que les provinces, et tout spécialement le Québec, portent un lourd fardeau. Au fait, en relisant la convention de 1942, je constate, encore une fois, que tous les gouvernements québécois qui se sont succédé de 1942 à 1972 ont été des lâches, des hypocrites ou des traîtres à leur province.

Je ferai la lecture de certains documents, afin de laisser aux Québécois le soin de tirer eux-mêmes les conclusions qui s'imposent, car, ne l'oublions pas, l'entente est suivie d'une annexe qui concerne spécialement le Québec. Encore une fois, je tiens à lire cette annexe, qui n'est pas trop longue, afin que tous en prennent bien conscience. Au chapitre 27 du bill C-16, sanctionné le 13 mai 1942, on peut lire, et je cite:

• (1540)

ANNEXE

Projet de convention entre le gouvernement du Dominion et celui de la province de Québec.

—

Convention conclue ce jour de 1942.

entre:

Le gouvernement du Dominion du Canada (ci-après appelé «le Dominion»), ici représenté par l'Honorable James Lorimer Ilsley, ministre des Finances, partie de première part,

et,

Le gouvernement de la province de Québec (ci-après appelé «la province»), ici représenté par l'Honorable James Arthur Mathewson, trésorier de la province, partie de seconde part.

ATTENDU que le Dominion et la province de même que certaines municipalités de la province de Québec prélèvent certains impôts sur le revenu et sur les corporations, et

ATTENDU qu'il est opportun que, pendant la durée de la présente guerre et pendant une certaine période ultérieure de rajustement, seul le Dominion prélève de tels impôts, et

ATTENDU que la province, sous réserve des dispositions ci-après, consent à suspendre temporairement le prélèvement et la perception de tels impôts, et

ATTENDU qu'en s'engageant, comme il est ci-après stipulé, à ne pas imposer certains impôts pendant la durée de la présente convention, la province ne sera pas censée avoir cédé, abandonné ou transporté au Dominion aucun des pouvoirs, droits, privilèges, aucune partie de la souveraineté lui appartenant en vertu des dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, ou de toute loi subséquente du Parlement du Royaume-Uni, ni avoir autrement amoindri ladite souveraineté ou l'un de ces pouvoirs, droits et privilèges, et

ATTENDU que le Parlement du Canada a voté les crédits nécessaires pour les paiements à faire à la province . . .

10. Le Dominion paiera à la province pour chaque année financière provinciale comprise dans la durée de la convention, la somme de $20,586,074.56, calculée comme il est indiqué à l'appendice D, . . .

Monsieur l'Orateur, quand on lit l'article 23, qui traite de la fin de la cessation de cette entente, on a la surprise de sa vie. Je cite:

23. (1) La présente convention restera en vigueur jusqu'au dernier jour de l'année financière de la province se terminant à la date la plus rapprochée du trente et un décembre de l'année de calendrier qui commencera après la date de la cessation totale ou substantiellement complète des hostilités, entre le Dominion du Canada et l'Allemagne, l'Italie et le Japon; à moins qu'elle n'ait été plus tôt résiliée, en vertu des dispositions des présentes.

(2) Le Dominion, considérant au meilleur de son jugement tous les faits connus, fixera impartialement la date de la cessation totale ou substantiellement complète des hostilités et en donnera aussitôt avis à la province, spécifiant la date ainsi fixée laquelle sera dès lors réputée, aux fins de la présente convention, la date de la cessation totale ou substantiellement complète des hostilités entre le Dominion du Canada et l'Allemagne, l'Italie et le Japon.

(3) Si en aucun temps, avant que cet avis n'ait été donné, la province est d'avis que lesdites hostilités ont cessé, totalement ou substantiellement, elle pourra demander au Dominion de convoquer une conférence des provinces et du Dominion dans le but de considérer ensemble si lesdites hostilités ont réellement cessé totalement ou substantiellement et, dans l'affirmative, à quelle date. Sur réception d'une telle demande, le Dominion convoquera immédiatement une telle conférence et il donnera ensuite l'avis susmentionné au moment et pour la date qu'il croira convenables, en tenant compte des vues exprimées à ladite conférence et de l'obligation qu'il a de considérer au meilleur de son jugement tous les faits connus, de fixer impartialement la date de la cessation totale ou substantiellement complète des hostilités . . .

(5) La province peut mettre fin à la présente convention le trente et un mars de toute année en donnant avis par écrit au ministre de son intention de ce faire trente jours avant ladite date.

Je me demande aussi, monsieur l'Orateur, à quelle sorte de farceurs nous avions affaire. Depuis 30 ans, nos ministres et premiers ministres du Québec crient à qui veut les entendre: Qu'Ottawa nous remette nos droits de taxer et nous pourrons administrer!

A-t-on jamais lu le 5e paragraphe, comme je viens de l'indiquer?

Selon ce que je viens de lire, il y avait trois façons de mettre fin à l'entente de 1942. Premièrement, le gouvernement fédéral aurait pu déclarer les hostilités terminées et mettre un terme à la convention en remettant aux provinces les trois impôts de base qu'il avait empruntés. Deuxièmement, la province de Québec, par son gouvernement, bien entendu, pouvait demander au gouvernement fédéral de convoquer une conférence dans le but de résilier ladite convention. Troisièmement, le Québec seul pouvait mettre fin directement à la convention le 31 mars de toute année, en donnant un avis par écrit au ministre de son intention de reprendre ses droits de taxation.

[M. Gauthier.]

Voilà les faits! On peut bien continuer à accuser Ottawa de ne pas avoir déclaré que les hostilités étaient terminées et d'avoir continué à s'en servir, au Québec, comme cheval de bataille, mais, sincèrement, le gouvernement provincial a-t-il déjà demandé au gouvernement fédéral de convoquer une conférence pour mettre fin à l'entente? Jamais! Et ce qui est encore plus grave, le Québec, par l'entremise de son premier ministre ou de tous ses autres ministre, a-t-il déjà présenté un avis officiel à Ottawa, l'avisant qu'il mettait lui-même fin à l'entente, comme il en avait le droit? Quel jeu nos premiers ministres «de toutes les couleurs», qui se sont succédé depuis 30 ans, ont-ils joué devant la population du Québec?

Qu'ont fait les technocrates d'alors qui conseillaient les gouvernements? Je pourrais en nommer qui prêchent aujourd'hui la révolution, alors qu'ils savaient très bien que nous n'avions pas besoin de faire une révolution, mais d'envoyer une, simple lettre à Ottawa pour résilier l'entente de 1942.

Qu'ont fait certains anciens ministres du Québec, alors qu'ils détenaient le pouvoir? N'ont-ils pas eu le courage de dire au peuple combien il était facile de dénoncer les ententes sans avoir recours à l'arme du séparatisme? Tout était si facile! Et, pourtant, personne n'a voulu se compromettre. On a préféré gueuler contre Ottawa, tout en empochant les quelques millions qui remplissaient et continuent de remplir les coffres du trésor provincial. C'était tellement plus simple ainsi! Toujours la loi du moindre effort!

Mais les Québécois et ses gouvernants se rendent-ils compte dans quel pétrin ils placent les députés du Québec, à Ottawa? Devons-nous refuser carrément les paiements de péréquation et tout l'argent qui revient à notre province, aux termes des ententes passées? Cela exigerait la majorité au Parlement et nous ne l'avons pas.

Le gouvernement central a manqué à sa parole, soit. Mais le Québec n'a absolument rien fait de concret pour sauver son autonomie, et cela, il faut que les Québécois le sachent. Non seulement il n'a rien fait, mais tous les cinq ans, le premier ministre du Québec vient à Ottawa pour des rencontres à huis clos, en compagnie de tous les autres premiers ministres provinciaux du Canada, afin de renoncer aux droits de taxation du Québec pour cinq autres années.

• (1550)

Et après un tel acte de traîtrise, un premier ministre du Québec, les «masses» en l'air, à la télévision, suppliait Ottawa de lui rendre ses droits de taxation ou de cesser de s'ingérer dans les affaires du Québec. Peut-on trouver farce plus cynique?

Sait-on que lors de ces rencontres secrètes, ayant lieu tous les cinq ans, il faut l'unanimité de tous les premiers ministres pour qu'une décision soit adoptée?

J'aurais encore bien d'autres choses à dire, mais mon temps de parole tire à sa fin.

Quant à nous, du Crédit social, nous sommes toujours en faveur de la décentralisation des pouvoirs de taxation. Mais puisqu'il nous faut vivre dans ce drôle de système, puisque c'est toujours la majorité parlementaire qui décide, nous appuyons la déclaration faite à Victoria par M. Bennett, et qui a paru dans *Le Devoir* du 16 février 1972. Ce dernier déclarait qu'il serait plus efficace d'aider les citoyens individuellement plutôt que de remettre le tout aux gouvernements provinciaux.

Nous souhaitons que les conclusions du rapport du comité sénatorial sur la pauvreté au Canada, déposé à la

Chambre à la fin de 1971, soient acceptées par le gouvernement et qu'elles deviennent réalité en 1972, afin que nous puissions assurer au peuple canadien un revenu minimum garanti, d'un océan à l'autre.

• (1550)

[*Traduction*]

M. Lloyd Francis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je me rappelle avoir lu, comme plus d'un député, l'histoire de la Confédération et les paroles de ceux qui ont eu la clairvoyance de contribuer à son avènement. Je me rappelle que l'un des pères de la Confédération, originaire de la Nouvelle-Écosse, disait à son fils: «Mon fils, tu n'as pas de patrie, car M. Macdonald nous a vendus aux Canadiens pour 20 cents par tête». Peu d'entre nous aujourd'hui accueilleraient favorablement de pareils propos, mais on peut y voir un symbole des difficultés qu'on a toujours eues à établir des relations satisfaisantes et équitables entre les autorités fédérales et provinciales.

La première source du problème, c'est l'esprit de clocher qui a encore cours dans certains coins du pays. Mais il n'est pas juste de dire qu'il s'agit uniquement d'esprit de clocher. Cette diversité d'attitudes a évolué et pris la forme d'une théorie du rôle des autorités provinciales au sein de la Confédération, théorie qui se complique de la dualité linguistique et des multiples cultures de notre société. Mais on n'a pas encore réussi, monsieur l'Orateur, à définir une formule généralement acceptable qui soit reconnue par les représentants fédéraux et provinciaux de tous les coins du pays comme étant susceptible d'un accord.

Comme le ministre des Finances (M. Turner) l'a dit ici même hier, l'effort le plus considérable qui ait été tenté pour édifier un système de relations financières fédérales-provinciales a été la commission Rowell-Sirois. Dans son rapport, juste avant la Seconde guerre mondiale, en 1940, elle faisait trois propositions de base, comme l'a dit le ministre. La première était que le gouvernement fédéral devait avoir un rôle financier prépondérant à jouer dans la recherche de la croissance et de la stabilité nationales. Selon la deuxième, des normes équitables en matière de services publics et d'imposition dans les diverses régions du pays étaient indispensables à l'unité nationale. Selon la troisième, la coordination entre la politique du gouvernement fédéral et celle des provinces était essentielle pour un état industriel moderne.

Malgré tous nos efforts, monsieur l'Orateur, il est difficile de concilier tout ceci. Depuis le peu de temps que je me trouve à la Chambre—et le verdict des électeurs y a apporté des interruptions—j'ai constaté un changement remarquable dans les théories des ministres des Finances. Et nul doute qu'il y en aura encore.

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a parlé du bill à l'étude comme d'une mesure d'immobilisme et à bien des titres je dois avouer que c'est vrai. Mais ce qui saute aux yeux c'est qu'on ne propose à la Chambre aucune autre solution concrète en matière de direction ou de politique. Donc, si les porte-parole des partis d'opposition ont appuyé cette mesure c'est simplement parce qu'ils n'avaient pas d'autres propositions à présenter.

Notre société moderne tient avant tout à bénéficier d'une vaste série de services dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'assistance et de la sécurité sociales. De tels services coûtent cher et il faut les fournir si nous voulons assurer l'unité nationale. Le premier porte-parole du NPD, le député de Waterloo (M. Saltsman), faisait au moins preuve de quelque logique en abordant cet argument comme il l'a fait. Je pourrais ajouter que sa logique pouvait probablement s'attribuber à son détachement puisque, selon toute probabilité, ni lui ni son parti ne se verront jamais confier la responsabilité de mettre en œuvre la politique qu'il recommande.

Il a abordé la question de façon détachée et plus logique. Il a dit que l'initiative du gouvernement fédéral dans ce domaine était fort souhaitable. Il a appuyé les programmes de partage de frais des régimes d'assurance frais médicaux et d'assurance-hospitalisation entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Selon lui, de tels programmes permettent d'établir des normes nationales qui ne peuvent que s'avérer avantageuses, ce que nous reconnaissons tous. Il disait regretter l'élaboration sous les gouvernements précédents de mesures de rechange en matière de politique fiscale selon lesquelles des points étaient accordés aux provinces en retour de leur acceptation des cotisations établies dans la loi initiale. Il ajoutait qu'il fallait envisager le problème de l'uniformisation des normes. Au besoin, disait-il, il appuierait les mesures qui permettraient au gouvernement fédéral d'administrer directement de tels programmes dans les provinces où, par suite de l'absence de ressources financières, les programmes provinciaux seraient menacés de tomber au-dessous des normes souhaitables.

Vouloir que le gouvernement fédéral accomplisse toutes ces choses c'est de l'idéalisme. Or, en réalité, des théories constitutionnelles fortement ancrées existent dans plusieurs provinces du Canada, et ne se limitent pas seulement au Québec. En réalité, il existe chez les responsables de l'administration provinciale dans plusieurs de ces secteurs la profonde conviction qu'ils sont plus compétents que l'autorité fédérale, qu'ils comprennent mieux les conditions locales que l'autorité centrale d'Ottawa, et ils sont disposés à lutter avec acharnement pour conserver leur propre autonomie à l'égard de ces questions.

Le député de Waterloo, qui a mon plus profond respect et ma plus vive affection, déclare qu'au besoin, nous pouvons contourner la constitution. Plusieurs ont déjà tenté de trouver une formule pour modifier la constitution elle-même, ce qui peut sembler relativement simple, mais les difficultés n'ont pas encore été surmontées.

Il n'existe pas de méthode simple de résoudre ce problème de l'uniformisation des normes dans tout le Canada au moyen de l'intervention de l'autorité fédérale dans certains domaines où elle mettrait en place ses propres programmes. L'attitude du chef de l'opposition à l'égard de ce problème lorsqu'il a parlé hier à la Chambre était bien moins directe. Il a été premier ministre d'une province pauvre. Il reconnaît que la Nouvelle-Écosse, notamment, a absolument besoin des paiements de péréquation prévus par les mesures fiscales. En effet, plus d'un tiers des revenus de la Nouvelle-Écosse proviennent de paiements de péréquation, qui sont l'essentiel du bill dont nous sommes saisis.

Si nous ne pouvons pas fournir les fonds nécessaires à la gamme élargie de services, aux infrastructures, aux services sociaux dans le cadre d'un partage des frais, si nous ne pouvons pas les assurer par des programmes administrés par le gouvernement fédéral, on ne peut que recourir à la péréquation. La péréquation, dont le coût est d'environ un milliard de dollars, est un élément essentiel, un élément clé de la mesure dont nous sommes saisis. On s'attend en fait que les paiements de péréquation dans les années à venir atteignent 1.5 milliard de dollars de sorte que, si nous devons résoudre ce problème au moyen de la péréquation, nous ne pouvons alors faire d'autres concessions fiscales sans détruire le régime fiscal lui-même.

• (1600)

Le parti conservateur jouit d'un appui important dans la province de l'Ontario et son premier ministre y est farouchement opposé. Il parle évidemment de péréquation, comme il doit le faire, mais son trésorier provincial réclame à tout prix une plus grande latitude dans le domaine des impôts, une part plus importante des pouvoirs d'imposer du gouvernement fédéral et des impôts perçus par celui-ci. Le chef de l'opposition a dit qu'il est malheureux que nous n'ayons pas tenu compte de la belle étude qui a été entreprise en 1967 et qui a révélé que les dépenses provinciales et municipales augmenteraient et que le gouvernement fédéral accuserait un surplus dans les années à venir. Il n'a pas dit ce qu'on devrait faire à ce sujet pour la simple raison que le gouvernement fédéral ne peut accorder davantage aux provinces dans le domaine de la fiscalité.

J'ai déjà eu l'occasion d'entendre le prédécesseur du ministre actuel des Finances annoncer que 75 p. cent des droits successoraux seraient remis aux provinces. J'avais alors pensé qu'il devrait y avoir une conférence fédérale-provinciale avant de changer les droits successoraux. Les trois-quarts des montants perçus allaient non pas au gouvernement fédéral, mais aux provinces. Je me suis demandé pendant combien de temps un gouvernement fédéral continuerait à s'occuper des droits successoraux en vertu de ce régime. J'ai été très heureux de constater une nouvelle attitude face à ce problème quand nous avons été appelés à adopter la réforme fiscale. Nous avons imposé les gains en capital suivant la formule établie par la loi et le gouvernement fédéral se retire du domaine des droits successoraux.

Entretemps, grâce à un arrangement provisoire, il y aura une certaine stabilité des recettes qui iront aux provinces parce que le gouvernement fédéral continuera, à la demande des provinces, de percevoir des droits successoraux jusqu'à ce que les recettes perçues sous forme d'impôts sur les gains en capital atteignent un niveau qui les satisfassent. Nous sommes au moins revenus à un système plus rationnel. Le revenu de l'impôt sur les gains en capital fait partie intégrante des objectifs de l'impôt sur le revenu. Nous ne sommes plus aux prises avec une récession fiscale qui menaçait jadis de saper non seulement l'autorité du gouvernement fédéral pour faire face à ses responsabilités fiscales, mais également le principe même de la péréquation et la structure fiscale.

Je suis heureux et fier de donner mon appui à la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui. Si elle n'innove pas beaucoup, elle donne du moins aux provinces certaines assurances que leurs revenus seront maintenus. Le chef de l'opposition a soutenu que la réforme fiscale et les accords fiscaux avec les provinces auraient dû être coordonnés et que nous avons de ce fait donné aux provinces une excuse pour manœuvrer encore pendant dix ans. Mais Dieu seul sait quelles difficultés nous avons éprouvées avant de faire adopter les mesures qui ont été votées. Le chef de l'opposition officielle ne nous offre aucune autre solution. Il est pris dans le dilemme de son propre parti dont le porte-parole provincial, qui est aussi le plus vociférant, réclame toujours plus de concessions en matière de revenu fiscal. Comme il est au courant des difficultés qu'affrontent les provinces moins nanties, il sait que la péréquation est le fondement même de leur stabilité, de leur capacité d'emprunter et de maintenir les services sociaux. Il sait qu'il n'y a aucune solution, hormis la mesure proposée à la Chambre, et condamne dès lors le gouvernement de n'avoir pas entrepris de nouvelles études et fait certaines transpositions, tout en sachant pertinemment bien que la Chambre ne peut rien faire d'autre sinon que d'adopter les mesures proposées au nom du ministre des Finances.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je voudrais souligner que le bill C-8 ne change pratiquement rien, il ne fait que replâtrer les mesures en vigueur durant les cinq dernières années. Il n'améliore pas ou presque les relations fiscales fédérales-provinciales qui devront, à mon avis, faire prochainement l'objet d'un examen. On s'accordait à dire, même cinq ans auparavant, que ces relations devaient être modifiées de fond en comble.

Il est malheureux qu'on n'ait pas obtenu des résultats plus tangibles en matière fiscale au cours de la conférence constitutionnelle de Victoria. C'est à cette conférence que le premier ministre (M. Trudeau) espérait faire adopter une nouvelle constitution canadienne, mais il ne semble pas comprendre que les difficultés constitutionnelles sont principalement d'ordre fiscal. L'accroissement des budgets provinciaux de santé, de bien-être social et d'éducation a déséquilibré l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ce qui exige de nouvelles méthodes pour aborder le problème fiscal.

Il est intéressant de prendre connaissance de la réponse du premier ministre à une question que je lui posais le 4 juin 1971, comme en fait foi le hansard de la page 6366. Je lui avais demandé ce qu'il avait l'intention de faire:

... Comme le premier ministre de l'Ontario, M. Davis, a déclaré hier avoir l'intention, lors de la conférence constitutionelle à Victoria, de signaler au gouvernement fédéral à quel point sa province s'inquiète des politiques fédérales qui créent des difficultés économiques ...

LE TRÈS HON. P. E. TRUDEAU (PREMIER MINISTRE): Non, monsieur l'Orateur, je dois avouer tout ignorer des intentions de M. Davis. La Chambre se rappellera qu'il a demandé, il y a quelque temps, que la conférence soit prolongée d'un jour pour nous permettre de discuter de questions économiques. Toutefois, comme le budget fédéral et la réforme fiscale seront présentés après la conférence, je crois savoir qu'il a maintenant proposé que cette journée supplémentaire ne soit pas ajoutée à la conférence et que les questions économiques, notamment celles qui ont trait au budget, soient discutées plus tard, ...

Comme l'a signalé le député qui vient de s'asseoir, c'était là le point de vue d'un Ontarien. Dans une question supplémentaire je demandais:

Comme M. Castonguay a affirmé que les politiques d'Ottawa sont la cause de la pauvreté du Québec, la province a-t-elle indiqué au premier ministre les questions qu'elle voudrait aborder à Victoria à propos de la politique économique?

LE TRÈS HON. M. TRUDEAU: Non, monsieur l'Orateur. Voilà une assertion très générale, analogue à celles que l'on peut souvent attribuer à l'opposition.

Le très honorable premier ministre n'a pas compris à la conférence que les arrangements fiscaux entre les provinces sont de toute première importance pour la vie économique du Canada.

Le discours du trône de l'Assemblée législative de l'Ontario contenait une proposition selon laquelle la province demanderait un accord fédéral-provincial plus important et proposait d'ailleurs d'accueillir une réunion de dirigeants fédéraux, provinciaux et municipaux. Le discours soulignait l'impatience de l'Ontario de réaliser des progrès dans les domaines de compétence commune comme le partage des recettes fiscales, la réforme constitutionnelle et la réforme des programmes à frais partagés. Cette province a indiqué l'intérêt qu'elle portait à ces questions en précisant qu'elle les considérait comme étant d'une grande importance, tout comme d'ailleurs la province de Québec, qui n'est pas une province nantie, et qui reçoit plus du Trésor fédéral qu'elle n'y contribue et elle est d'avis que certaines ententes devaient être modifiées.

La province de Colombie-Britannique s'est opposée énergiquement à certains aspects des relations fédérales-provinciales dont a parlé hier le ministre des Finances (M. Turner). Si cette province s'oppose aux paiements de péréquation c'est parce que les provinces de l'est, et particulièrement la riche province d'Ontario, n'ont jamais taxé l'industrie extractive aussi lourdement que leur intérêt aurait dû le leur dicter, alors que les provinces de l'ouest, elles, l'ont fait. Il est injuste, a-t-on dit, de vouloir que les premières fournissent tous les services aux provinces qui ont négligé de prendre elles-mêmes des mesures dans cette direction. Je crois que les instances présentées par les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta devraient être étudiées et discutées.

• (1610)

Nous en venons ensuite, monsieur l'Orateur, à la déclaration du procureur général de la Colombie-Britannique, M. Leslie Peterson, qui a présenté un autre visage des paiements de péréquation. Il a prétendu que les 5,500 millions de dollars versés par les provinces depuis 1957 ont pu servir, en grande partie, à défrayer des dépenses gouvernementales au lieu d'être remis à ceux qui seraient directement touchés. De toute façon, je crois qu'on peut démontrer que toutes les provinces ont une raison valable de douter de l'efficacité de l'arrangement actuel. Elles veulent s'attaquer résolument au problème et voir si on ne pourrait faire davantage.

Il est évident, monsieur l'Orateur, que les besoins fiscaux des gouvernements provinciaux et municipaux augmentent rapidement à cause de leurs responsabilités accrues dans les domaines de la santé, de l'éducation et du bien-être. On n'essaie pas dans le nouveau bill, pas plus qu'on avait essayé dans l'ancienne loi, de déterminer les niveaux de dépenses nécessaires pour assurer des niveaux acceptables de services publics à l'étendue du pays. J'espère un peu plus tard traiter plus à fond des problèmes qui se rattachent à la question de déterminer les niveaux acceptables de dépenses dans les services hospitaliers et médicaux. Monsieur l'Orateur, les différences entre les coûts pour fournir des services adéquats et le niveau des services rendus ne peuvent se mesurer de façon satisfaisante aux seules différences de recettes, comme essaie de le faire le bill C-8. C'est ce qu'avait essayé de faire son prédécesseur.

Il y a eu une montée en flèche des dépenses dans les domaines de l'éducation, du bien-être, des transports et de la santé. Quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures actuel (M. Sharp) était ministre des Finances, il a fait une certaine déclaration au comité fédéral-provincial sur le régime fiscal. Plus tard, il a fait la même déclaration à la Chambre des communes. Il y a parlé de six principes importants dont devraient tenir compte des arrangements du genre. Premièrement, les arrangements fiscaux devraient accorder au gouvernement fédéral et aux provinces des recettes fiscales suffisantes leur permettant d'assumer les responsabilités qui leur incombent en vertu de la constitution. Deuxièmement, il devrait stipuler que chaque gouvernement devrait être comptable devant ses propres électeurs de ses décisions en matière d'imposition et de dépenses et devrait prendre ces décisions en tenant dûment compte de leurs répercussions sur les autres gouvernements. En troisième lieu, les dispositions fiscales devraient, grâce à un système de subventions de péréquation, permettre à chaque province de fournir des services publics satisfaisants sans recourir à des taux d'imposition beaucoup plus élevés que la moyenne nationale. En quatrième lieu, ces dispositions devraient donner au gouvernement fédéral une autorité fiscale suffisante aussi bien pour faire face à ses responsabilités économiques et monétaires que pour payer ses comptes. L'idée qui soustend cette notion est que le gouvernement fédéral devrait se servir de son autorité fiscale au profit de l'économie tout entière. En cinquième lieu, les dispositions en question devraient permettre d'en arriver à des accords intergouvernementaux uniformes ainsi qu'à une application égale des lois fédérales dans toutes les provinces.

La compression des dépenses municipales et provinciales est évidente, monsieur l'Orateur, et nul doute que des transferts importants devront être faits au profit des gouvernements provinciaux et municipaux pour leur permettre de répondre aux besoins publics.

Le premier ministre de l'Alberta, l'hon. Peter Lougheed, a résumé la position des provinces, au cours de la réunion des ministres des Finances de novembre dernier lorsqu'il a dit:

Nous avons participé à la présente réunion des ministres des Finances et à celle qui l'a précédée ... Nous nous trouvons, sans

discussion préalable suffisante, en face de nouvelles dispositions fiscales quinquennales dont le gouvernement fédéral a seul pris l'initiative avec l'appui de certaines provinces, mais manifestement contre le gré de certaines autres. Pourtant, on nous met au pied du mur, sans qu'il n'y ait eu discussion, dialogue ou échange d'opinion appropriés, sinon le temps restreint dont nous disposions à cette conférence et, plus tôt, au cours de la réunion des ministres des Finances.

Il a poursuivi en disant que le calendrier établi pour l'introduction de ces mesures était tout à fait inadéquat. En fait, le premier ministre albertain a demandé qu'on étudie la possibilité de proroger pour un an seulement les dispositions fiscales en cours, pendant que le gouvernement fédéral s'occupera de l'application de ses propres mesures fiscales de façon que les intéressés puissent disposer d'un temps suffisant pour débattre ces questions et faire le bilan des mesures fiscales adoptées par le gouvernement fédéral. Cela n'a point été le cas, monsieur l'Orateur.

M. Darcy McKeough, ministre ontarien des Finances a dit, dans un mémoire présenté au cours de cette réunion, que les relations financières et économiques fédérales-provinciales étaient telles qu'il fallait les refondre. Un systeme très complexe a été conçu qui était fragmentaire, inégal dans ses détails, incertain dans ses avantages et inadapté à cette décennie. Ce régime se caractérise par un partage des domaines fiscaux qui n'a aucun rapport avec les responsabilités de dépenses; des paiements supplémentaires de péréquation avec des avantages inégaux; un partage des coûts dans les fonctions provinciales importantes comportant une grande diversité de formules et de règlements; une structure fiscale hétérogène; de vastes programmes fédéraux à concentration régionale et assortis d'avantages économiques à long terme douteux; et des programmes encombrants de subventions et de prêts fédéraux pour réduire le chômage.

Il poursuivait en disant que le gouvernement fédéral n'avait pas participé aux discussions sur la structure fiscale lorsqu'elle a été élaborée. Une fois prises les décisions sur la réforme fiscale et une fois adopté le bill C-259 des sessions précédentes qui contenait ces décisions, le gouvernement fédéral aurait du amorcer une discussion sur ce problème dans le but de réaliser une meilleure entente en sorte que toutes les parties auraient pu collaborer à résoudre ce problème.

Il a été bien reconnu, monsieur l'Orateur, que le plus lourd fardeau concernant les grands problèmes publics et les priorités des dépenses retombe sur les provinces et les municipalités, tandis que le gouvernement fédéral touche la plus large part des recettes disponibles. Avec l'intensification de l'urbanisation et la pollution, le problème des gouvernements municipaux et provinciaux sera gravement accentué. Il ne faut pas oublier que dans la répartition des pouvoirs fiscaux, le gouvernement fédéral est largement favorisé. Quelle sera la répercussion de ce déséquilibre fondamental sur notre régime fédéral? Je prétends qu'il sera probablement très difficile de maintenir l'ensemble des taux d'imposition à un niveau souhaitable. Il est évident, lorsqu'on étudie les principes du partage fiscal au Canada et notre nouveau régime d'impôt sur le revenu, qu'ils inciteront les provinces à agir indépendamment, ce qui donnera lieu à des écarts fiscaux entre les diverses provinces. En outre, la quote-part provinciale de revenu et d'impôts prélevés sur les biens sera réduite et il incombera aux provinces de combler une lacune dans l'imposition des biens et d'assumer la responsabilité primordiale de déterminer en définitive le taux d'imposition établi à l'égard des industries extractives; il incombera aux gouvernements les plus faibles au point de vue fiscal de maintenir les taux d'imposition et les provinces seront tenues d'augmenter l'impôt sur le revenu après une période de trois ans, afin de compenser l'abandon des garanties de revenu.

Je voudrais aussi parler d'une chose qu'a mentionnée le ministre des Finances c'est-à-dire le problème de la santé et du bien-être et la nécessité d'exercer une certaine réglementation dans ce domaine, afin d'uniformiser le niveau des prestations pour tous les Canadiens. Quant à l'assurance-santé, la contribution du fédéral aux provinces en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques est passée de 734 millions en 1970-1971 au montant estimatif de 950 millions pour 1972-1973. Les contributions à l'assurance-santé ont passé de 400 millions de dollars en 1970-1971 à 660 millions cette année, soit une hausse notable en deux ans.

Puis-je maintenant parler du grave problème des arrangements relatifs au partage de frais entre les gouvernements fédéral et provinciaux. La formule est des plus complexes. Il est évident que les gouvernements provinciaux assument les responsabilités les plus pressantes et les plus coûteuses alors que le gouvernement fédéral jouit d'une possibilité plus grande de créer des recettes. Il est exact qu'un grand nombre des programmes à frais partagés ont été mis sur pied afin d'atteindre des normes nationales dans le domaine des services ainsi que la transférabilité des prestations. Dans bon nombre de cas, les provinces ont été obligées, sur l'insistance du gouvernement fédéral, de participer à ces programmes coûteux, parce que le gouvernement fédéral avait décidé d'utiliser ses possibilités en matière de recettes supplémentaires afin d'inventer des programmes importants dans les secteurs relevant de la compétence provinciale.

• (1620)

Une analyse des programmes à frais partagés indiquerait à coup sûr que ces programmes sont très difficiles à gérer et à appliquer. Ils ne relèvent pas du processus normal de contrôle aux niveaux tant fédéral que provincial. Il existe un grand nombre de formules et de règlements divers. Pour ce qui est de l'assurance-hospitalisation, la plus importante, cela signifie que la population qui a droit à l'hospitalisation représente 25 p. 100 du coût moyen national par tête et 25 p. 100 du coût moyen provincial par tête. A elle seule, cette formule peut signifier une différence considérable pour les diverses provinces.

Dans de nombreux cas, le gouvernement fédéral essaie maintenant de se retirer d'un certain nombre de ces programmes à frais partagés, qui sont imposés aux provinces, ou, du moins, de limiter ses engagements en réduisant la formule de partage établie. Selon le communiqué de la conférence fédérale-provinciale qui s'est tenue à Ottawa du 15 au 17 novembre, le gouvernement fédéral a proposé d'augmenter à l'avenir ses contributions aux programmes provinciaux de santé, proportionnellement à la croissance du produit national brut et en complétant par un fonds spécial de 640 millions de dollars à verser aux provinces sur une période de cinq ans, afin de les aider à améliorer leur système de soins médicaux. Par ces nouvelles propositions, le gouvernement fédéral avait l'intention de donner davantage de latitude aux gouvernements provinciaux pour réduire les coûts et améliorer l'efficacité générale du programme.

On sait qu'au Canada le pourcentage du produit national brut consacré aux soins médicaux est le plus élevé du monde. Si nous ne prenons pas de mesures permettant

d'améliorer le système de remise, la part relative des soins médicaux devra augmenter davantage, ce qui empêchera les particuliers de satisfaire leurs besoins. Je suis d'accord que nous devons avoir certains moyens de contrôle sur le coût des soins médicaux au Canada, mais ce n'est pas le moment pour le gouvernement fédéral d'abandonner la partie et de se retirer des programmes à frais partagés, alors qu'aucune solution acceptable n'a été trouvée.

Quel est le problème? Le problème essentiel en matière d'hospitalisation et de soins médicaux est celui d'un manque de normes. Il est sans doute très difficile d'établir ces normes, car les soins médicaux sont indispensables. Quelles que soient les sommes dépensées ou le nombre de programmes dont la portée est étendue, on laisse toujours de côté certains programmes considérés comme indispensables et permettant d'améliorer les soins médicaux au service des Canadiens.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) élabore actuellement, de concert avec les provinces, des programmes tendant à établir des dispensaires de quartier qui permettraient de mettre fin aux frais médicaux excessifs dont, selon eux, les médecins sont responsables. Ces dispensaires pourraient résoudre le problème dans une certaine mesure, à condition que l'on se rende bien compte que du montant précis des fonds affectés à un dispensaire donné dépendra l'étendue des soins que fournira ce dispensaire à la population. Le patient ne sera pas forcément en mesure de juger si les soins qu'il reçoit sont suffisants ou non. De toute façon, ce sera un facteur restrictif. En pratique, il sera restrictif à cause des fonds accordés.

Il se pose un problème au Royaume-Uni. La population des hôpitaux varie, dans les différentes parties du pays, entre une et cinq personnes pour 1,000 habitants. Toutefois, il n'y a pas de différence perceptible entre les taux de mortalité ou de morbidité ou les besoins selon lesquels il nous faut mesurer les services de santé à assurer. Il nous faut maintenant décider, comme point de départ, combien les gouvernements du Canada sont prêts à dépenser pour les programmes de santé, d'hospitalisation, et d'assurance frais médicaux. Je crois que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social examine actuellement les domaines qui sont peut-être en partie non productifs. Il lui faut réorganiser certaines de ses prévisions budgétaires. Si nous convenons tous de la nécessité que tous les Canadiens reçoivent des soins de qualité égale, nous ne disposons pas de normes réelles sur ce qu'il nous faut pour assurer une qualité raisonnable dans les soins.

Le député de Waterloo (M. Saltsman) a dit hier qu'à son avis, le gouvernement devrait explorer certains domaines de soins médicaux, tout en prenant entièrement en charge, je suppose, les programmes à frais partagés. Je ne crois pas que ce serait une bonne chose. Les soins médicaux sont quelque chose de personnel. Ils varient d'une partie du pays à une autre. La santé et le bien-être devraient rester du domaine provincial. C'est une question sur laquelle doivent s'entendre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Si les provinces riches préfèrent ne pas se prévaloir des points fiscaux, cela peut certainement s'arranger. Cependant, il ne faut pas oublier que les provinces pauvres ont besoin de normes afin de procurer à leurs habitants un niveau raisonnable de services. Si on s'apercevait d'une certaine disparité dans les frais partagés, celle-ci existera toujours quoi qu'on fasse pour sauvegarder une certaine équité dans tout le pays.

Le rapport Rowell-Sirois recommandait la création d'une commission indépendante chargée d'étudier le problème des ressources fiscales des provinces par rapport au gouvernement fédéral et de faire des suggestions et révisions périodiques. Il est dommage que cette commission n'ait jamais été créée.

Avec le bill C-8, nous affronterons de très graves problèmes pendant encore cinq ans en matière de gestion des dépenses de santé, de bien-être et d'éducation. Celles-ci semblent destinées à augmenter du fait de la formule qui leur sert de base. Elles croîtront à un rythme alarmant et nécessiteront une surveillance étroite dans l'avenir. Après avoir passé tant de temps sur le bill fiscal, il est dommage que le gouvernement n'ait pas prévu certaines modalités applicables au très important problème des rapports fiscaux entre les provinces et le gouvernement fédéral.

M. C. Terrence Murphy (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je participe à ce débat non pas pour traiter de questions techniques, ni discuter d'équilibre budgétaire, ni de versements d'une province à une autre, ni de versements du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux, mais pour commenter les principes sous-jacents de cette mesure, soit au moins les principes qui, je l'espère, lui servent de base. Il est probable que mon intervention aurait été inutile si, depuis quelques semaines, une certaine publicité ne semblait indiquer qu'au moins certains de nos concitoyens estiment pratiquer cette vertu qu'est la charité en participant à la péréquation. Certains d'entre eux croient suivre les préceptes divins et ceux de saint Paul qui a dit:

> Maintenant donc ces trois choses demeurent: la foi, l'espérance, la charité; mais la plus grande de ces choses, c'est la charité.

Pour qu'elle soit une vertu, la charité doit être pratiquée de façon appropriée car de vertu elle devient vice, soit l'orgueil. Ce même livre saint qui nous indique ce que disait saint Paul de ces trois vertus, évoque également la parabole du Pharisien et du Publicain se rendant au temple pour y prier. Le pharisien se glorifiait en se disant: Dieu merci je ne suis pas comme les autres; je ne fais pas ceci, je ne fais pas cela, je paie la dîme sur tout ce que je possède etc. Et la morale de tout cela c'est que le Seigneur a dit: Celui qui s'élève sera abaissé et celui qui s'abaisse sera élevé. Ce genre d'orgueil est un grand défaut.

• (1630)

Mais il y a un autre genre d'orgueil, justifiable celui-là, l'orgueil qu'un homme a de son travail, de sa faculté de travailler, la fierté d'un homme du simple fait qu'il est un être humain. Cet orgueil est justifiable, il permet à l'homme de garder sa dignité et de respecter celle des autres. Nous devons respecter cette fierté justifiable, cette dignité, toutes les qualités que possèdent ceux que nous voulons aider, autrement la vertu que nous cherchons à pratiquer pourrait devenir un vice. Autrement, nous pourrions devenir des pharisiens, nous glorifier nous-mêmes en justifiant notre conduite, avoir une grande estime de nous-mêmes. La charité, au sens dont je parle, ne signifie pas donner mais aimer, ou donner parce qu'on aime. C'est une disposition de l'âme grâce à laquelle on se rend compte des besoins du prochain, on désire vivement l'aider sans se louer soi-même et sans attendre de récompense. C'est un point de vue idéaliste, il est vrai, mais dans le contexte actuel, celui des paiements de péréquation, il y a aussi un certain degré de réalisme.

Aux termes du programme proposé, on demande aux provinces riches de donner, mais elles vont également recevoir. Je me souviens très bien du discours de l'ex-pre-

mier ministre de Terre-Neuve, M. Smallwood, à la conférence fédérale-provinciale de la fin de 1968 ou du début de 1969, qui s'est tenue dans l'édifice ouest du Parlement. Il y décrivait la situation d'un Terre-Neuvien, qui couche dans un lit fabriqué en Ontario, arpente un parquet qui vient de la Colombie-Britannique, s'asseoit pour manger à une table fabriquée au Québec, se sert d'une assiette creuse du Sud de l'Ontario, mange des céréales de la Saskatchewan, qu'il mêle à du lait des provinces Maritimes, déjeûne dans une maison chauffée avec du pétrole de l'Alberta et assurée contre le feu grâce à une prime d'assurance du Manitoba. Ainsi, même si le Terre-Neuvien reçoit des subventions des autres provinces en vertu du programme proposé, il n'en est pas moins acheteur des produits des provinces riches. C'est là l'essentiel du programme.

Mais tout en reconnaissant les avantages pratiques d'une telle mesure législative, je préfère croire qu'elle s'inspire d'une authentique charité, c'est-à-dire de l'amour—l'amour de ses semblables, l'amour de son pays. Je ne conçois pas de base plus saine sur laquelle édifier un Canada uni.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, en présentant ce bill, le ministre des Finances (M. Turner) a indiqué hier que l'objet de la mesure était de reconduire les accords qui existent depuis de nombreuses années entre le gouvernement fédéral et les provinces, suivant lesquels le gouvernement fédéral verse aux provinces, selon diverses formules répondant aux besoins, des sommes considérables destinées à aider les plus pauvres, notamment à satisfaire aux besoins essentiels de leur population.

A la Chambre, aucun député ne mettrait en doute, et, que je sache, aucun parti politique n'a contesté le bien-fondé de l'objectif primordial de la proposition, ou de propositions semblables des années passées, notamment depuis la publication, il y a presque trente ans, de l'étude Rowell-Sirois. Tout en appuyant le principe fondamental énoncé dans ce bill et expliqué par le ministre, nous voulons le préciser, nous n'admettons pas que nous ayons réalisé les conditions de l'équité souhaitable, pas plus que nous n'admettons que les propositions énoncées l'an dernier ou celles que renferme cet arrangement, sont suffisantes pour répondre aux besoins des Canadiens.

Sans que j'aie besoin de déposer aujourd'hui les chiffres exacts, je crois que tous les députés seraient d'accord pour dire que les différences entre le revenu per capita pour les gens de provinces comme Terre-Neuve et de provinces comme l'Ontario ou la Colombia-Britannique sont encore très importantes. Nous appuyons donc la proposition et d'autres programmes mis au point par le gouvernement fédéral pour aider les citoyens des provinces moins favorisées et pour relever considérablement les normes d'hygiène, d'enseignement et de bien-être dans ces provinces—pour tenter de les rapprocher quelque peu des normes atteintes dans des provinces comme la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario.

Cela dit, nous devons encore constater qu'aujourd'hui les disparités de revenu entre les habitants des provinces comme Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard en comparaison de celui des gens de l'Ontario et de la Colombie-Britannique sont tout aussi grandes, de façon relative, qu'elles l'étaient il y a 30 ans. Bien sûr, les revenus de la population de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick ont monté au cours des 30 dernières années. Mais relativement, ils sont toujours dans la même situation qu'il y a 30 ans, et cela, en dépit de l'accord sur le partage fiscal, en dépit des efforts vigoureux, bien que mal avisés, du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), en dépit des programmes à frais partagés lancés jusqu'à maintenant. Voilà pourquoi je crois que nous devrions manifester beaucoup moins de satisfaction pour ce que nous avons réalisé, comme on l'a fait dans les discours prononcés hier par le ministre des Finances et par le secrétaires d'État (M. Pelletier) qui traitaient des propositions fédérales en rapport avec l'enseignement post-secondaire.

• (1640)

Je voudrais parler plus précisément de ce que je considère être deux ou trois erreurs fondamentales commises par le gouvernement fédéral dans ces propositions aux provinces. D'une part il a clairement fait savoir aux provinces son intention de réduire aussitôt que possible la part à l'augmentation annuelle qu'il est prêt à payer pour n'importe quel programme fédéral-provincial à frais partagés, notamment dans les domaines de la santé et de l'enseignement post secondaire. Pas un seul citoyen, pas un seul parlementaire assurément et pas un seul membre d'aucune assemblée législative du Canada, j'imagine, ne peut s'empêcher d'être tracassé par l'augmentation continue des coûts dans les domaines de la santé, du bien-être et de l'enseignement. Il n'est donc pas surprenant de voir le gouvernement fédéral ainsi que les provinces réévaluer les programmes dans ces domaines surtout dans celui de l'enseignement post secondaire.

La plupart de ces programmes qui font maintenant partie de notre vie quotidienne concernent des domaines qui ont connu des progrès spectaculaires depuis 20 ans. Ce sont des programmes qui ont été, à juste titre, mis sur pied par le gouvernement fédéral. Après tout, monsieur l'Orateur, si nos provinces disposent aujourd'hui d'un régime universel et gouvernemental d'assurance-hospitalisation, ce fut le gouvernement fédéral qui, le premier, a demandé aux provinces de le créer, promettant une participation de 50 p. 100 aux frais. Si chaque province avait un régime d'assurance frais médicaux qui garantirait à presque tous les Canadiens que le gouvernement assume le coût des soins médicaux grâce aux différents impôts tels que l'impôt sur le revenu ou la taxe de vente ou une combinaison de taxes et de primes, Ottawa payerait 50 p. 100 du coût total. Ce régime n'aurait probablement été accepté par aucune province si le gouvernement fédéral n'avait pas précisé qu'il le voulait et qu'il était prêt à assumer 50 p. 100 du coût. Je suis sûr que tous les gouvernements provinciaux du Canada, sans exception, s'inquiètent publiquement de la rapide augmentation du coût des soins médicaux et hospitaliers. Ils ont raison, monsieur l'Orateur. Après tout, les sommes d'argent qu'ils versent pour ces régimes de soins médicaux proviennent des citoyens canadiens, d'une façon ou d'une autre, par l'intermédiaire des impôts ou des contributions.

Après avoir persuadé les provinces de signer des accords de ce genre avec le gouvernement fédéral, Ottawa envisage sérieusement de mettre fin à l'accord. Il envisage de se retirer des programmes à frais partagés, de façon à ne plus payer 50 p. 100 des coûts. Quand Ottawa déclare aux provinces, comme il le fait très clairement, qu'il envisage sérieusement de limiter les augmentations annuelles des sommes qu'il devra payer au cours d'une année quelconque, il me semble qu'il s'agit là d'une décision unilatérale qui bafoue le principe communément accepté par les gouvernements fédéral et provinciaux. J'approuve les études qu'ont effectuées le gouvernement fédéral et les provinces afin de trouver des méthodes permettant de ralentir l'augmentation très rapide du coût des soins

médicaux et hospitaliers. Les citoyens de notre pays ne peuvent pas se permettre de continuer à payer chaque année l'augmentation de plus de 10 p. 100 des frais médicaux et hospitaliers. Je soutiens les études qui sont effectuées, mais je crois nécessaire que les gouvernements fédéral et provinciaux envisagent d'autres solutions.

Un certain nombre de solutions sont envisagées dans ma propre province. Le gouvernement étudie des méthodes qui permettraient, sinon de réduire, du moins de diminuer graduellement le nombre de places dans les hôpitaux où les soins sont intensifs, en offrant d'autres moyens comme des places dans des hôpitaux de convalescence, etc. Je suis convaincu que ces moyens sont nécessaires. Le gouvernement provincial envisage la possibilité de faire travailler les médecins en équipes dans des dispensaires de quartier en leur accordant une rémunération plutôt que des honoraires pour leurs services. Les tests qui sont à l'heure actuelle effectués dans les cliniques privées ou dans les hôpitaux devraient pouvoir être effectués à moindres frais dans des dispensaires de quartier. Les premiers ministres du Manitoba et de la Colombie-Britannique ont déclaré sans ambiguïté que les augmentations pratiquement unilatérales des honoraires médicaux que les médecins ont été en mesure de réclamer doivent prendre fin. Le gouvernement du Québec a avancé des propositions afin d'essayer de contrôler le coût sans cesse croissant des soins médicaux. Toutes ces tentatives devraient être poursuivies avec décision.

Comme je l'ai déjà dit, je ne puis accepter la décision unilatérale du gouvernement fédéral visant à limiter le coût des programmes de santé à un certain pourcentage par année, du moins en ce qui concerne le gouvernement fédéral lui-même. Je ne veux pas dire par là qu'il ne faille pas trouver de méthodes visant à limiter ces augmentations; il est évident qu'on doit en trouver. Mais je rejette en fait l'idée selon laquelle, après avoir contribué à persuader les provinces de participer à ce genre de régime pour le plus grand bien de leurs citoyens, Ottawa pourrait maintenant décider soit de supprimer complètement, soit de réduire unilatéralement le pourcentage des frais qu'il a assumés jusqu'à présent. Ceci ne se veut pas une critique, mais je rappellerai aux ministériels que des provinces comme le Nouveau-Brunswick, par exemple, ont été quelque peu réticentes à s'embarquer dans un régime universel d'assurance santé, non pas parce que la province n'en voulait pas ou parce que ses citoyens n'en avaient pas besoin, mais simplement parce qu'elle se préoccupait de la manière dont ce régime pourrait être financé. Le Nouveau-Brunswick a maintenant—si ma mémoire est fidèle—une taxe de vente de 7 p. 100. Je signale au ministre des Finances que si le gouvernement fédéral doit restreindre unilatéralement le pourcentage des contributions à l'assurance-frais médicaux qu'il verse au Nouveau-Brunswick, cette province devra peut-être dans un proche avenir augmenter davantage sa taxe de vente. Aucun impôt n'est plus régressif qu'une taxe de vente. Aucun ne frappe davantage les pauvres, les particuliers à revenus faibles. Pourtant, si le gouvernement fédéral persiste dans son intention de limiter sa contribution aux programmes de santé, voilà le genre de mesure qu'une province comme le Nouveau-Brunswick se verra forcée d'adopter. Le gouvernement du Canada a tenté d'obtenir des provinces qu'elles acceptent sa proposition qui limiterait considérablement la future participation du gouvernement fédéral aux programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-frais médicaux qui, je le répète, ont été instaurés par Ottawa. Non seulement les propositions du gouvernement fédéral mineraient et détruiraient les présentes normes nationales sur la santé, mais elles décourageraient aussi les efforts que font les gouvernements provinciaux pour reviser leurs services en ce domaine afin de prévoir d'autres formules plus efficaces et moins coûteuses.

• (1650)

J'ai signalé certaines initiatives prises au Manitoba et dans d'autres provinces pour améliorer les services de santé et en contrôler le coût. Les gouvernements provinciaux n'ont cessé de s'opposer aux tentatives du gouvernement fédéral pour imposer arbitrairement des maximums aux dépenses des soins médicaux et d'autres programmes à frais partagés en alléguant que les contrôles proposés empêchent l'octroi d'allocations aux provinces pas assez solides financièrement pour améliorer leurs normes, réduire l'écart entre leurs services et les services fournis par des provinces plus prospères et maintenir leurs services à ces niveaux, lorsqu'elles y sont parvenues.

Le Manitoba s'est opposé à la proposition du gouvernement fédéral d'utiliser le taux de croissance du produit national brut par tête d'habitant avec quelques variantes, pour calculer le montant d'augmentation qu'Ottawa est prêt à accepter dans le domaine des programmes à frais partagés. Selon le Manitoba, les chiffres du produit national brut n'ont rien à voir aux coûts ni à la qualité des programmes de santé ni, ce qui est plus important, aux besoins de services médicaux, et, en conséquence, les calculs de ce genre ne peuvent tout simplement pas servir de base aux décisions relatives aux programmes dans les années à venir.

Le gouvernement du Manitoba a fait l'exposé des éléments qui, selon lui, devraient entrer en ligne de compte dans tout nouvel arrangement en matière de financement. Il estime que le régime devrait être assez flexible pour permettre aux provinces de s'orienter vers d'autres régimes d'application plus efficaces tout en maintenant, voire en améliorant les normes des services. Deuxièmement, il estime que l'appui fédéral doit être suffisant, non seulement pour permettre aux services existants de répondre aux besoins— qui demeureront élevés, surtout durant toute période de transition pendant laquelle de nouveaux programmes sont mis en œuvre—mais aussi pour faire les frais inévitablement élevés d'une ré-orientation de l'ampleur nécessaire pour assurer à long terme la désescalade des coûts. On n'arrêtera pas la hausse des coûts en imposant des limites arbitraires au coût du financement des soins médicaux. En fait, on va libérer progressivement de ce fardeau le gouvernement fédéral, qui a l'argent, pour l'imposer aux provinces qui ne disposent tout simplement pas de moyens financiers suffisants pour faire face à la hausse des coûts. La province du Manitoba—à laquelle la Saskatchewan et d'autres provinces ont emboîté le pas—a clairement laissé entendre qu'elle s'opposait au projet du gouvernement fédéral tendant à fixer une limite arbitraire au montant qu'Ottawa est disposé à payer pour couvrir le coût des soins médicaux.

Dernièrement, le gouvernement du Manitoba a insisté pour que l'aide du gouvernement fédéral soit accordée d'une manière qui tienne compte aussi bien des besoins particuliers des diverses régions du pays que des recettes fiscales dont disposent les différents gouvernements provinciaux pour faire face à ces besoins.

Permettez que je vous donne un exemple. Terre-Neuve est assurément l'une des provinces les plus pauvres du pays, sinon la plus pauvre. Voilà quelques années, on y a créé une faculté de médecine. Pour la première fois on

forme à Terre-Neuve un certain nombre des médecins nécessaires pour soigner les malades de la province. La province a pris à sa charge un pourcentage considérable des frais de construction et d'entretien de cette faculté. Mais nous vivons dans une société ouverte. Un pourcentage élevé des diplômés de la faculté de médecine de Terre-Neuve quitteront bientôt la province. Ce n'est pas que je recommande que Terre-Neuve tente d'obliger les médecins à rester dans la province, mais j'estime très injuste que les Canadiens comptent sur les Terre-Neuviens, qui sont parmi les habitants les plus pauvres du pays, pour payer les frais de construction et d'entretien d'une faculté de médecine dont le gros des diplômés quitteront la province pour exercer leur profession dans des régions plus prospères du pays. A mon avis, le gouvernement fédéral devrait tenir compte de circonstances de ce genre et mettre au point un système assez souple pour que la population et le gouvernement de Terre-Neuve ne soient pas lésés du fait d'y avoir créé une faculté de médecine.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Lachine (M. Rock)—Les transports—Le non-classement du canal Lachine par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath)—L'expansion économique régionale—Demande d'organisation du comité permanent; le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom)—Les anciens combattants—Le prétendu acte discriminatoire de Vic Tanny's à l'égard d'un amputé.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les avis de motions (documents), les bills privés et les bills publics. Comme il n'y a pas d'avis de motions, la Chambre passe directement aux bills privés.

• (1700)

BILLS PRIVÉS

LA BANQUE UNIE DU CANADA

M. Stanley Haidasz (Parkdale) propose: Que le bill C-164, tendant à constituer la Banque Unie du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, le bill vise à créer une nouvelle banque au Canada. Il est présenté à la Chambre sous la forme d'un bill servant d'appendice à la loi sur les banques. Il est sous les auspices d'éminents Canadiens qui ont conçu le projet et pris l'initiative d'instituer une nouvelle banque, aux idées nouvelles, pour répondre aux besoins de la population.

Au nombre des administrateurs provisoires de la banque, on distingue M. Benjamin V. Levinter, C.R., avocat bien connu de Toronto qui, à la suite d'un discours prononcé l'an dernier par l'honorable Walter Gordon, en conclut que le Canada avait besoin d'une nouvelle banque. Il a réuni d'éminents Canadiens, entre autres le docteur Gérald Lasalle, de Sherbrooke, médecin bien connu qui jouit du respect de ses concitoyens du Québec. Il fut archiviste et gouverneur du Collège des physiciens et chirurgiens du Québec et il est le doyen de la Faculté de médecins de l'Université de Sherbrooke.

Parmi les autres administrateurs provisoires, on distingue M. A. J. Pianosi, homme d'affaires bien connu de Sudbury (Ontario), M. Zenon Gutkowski, expert-comptable de Toronto, ex-professeur de comptabilité à l'Université Queen et à l'Université de Toronto et administrateur et trésorier, depuis 12 ans, d'une des plus grandes caisses de crédit du Canada, celle de la paroisse Saint-Stanislaus, et M. Isadore Levinter, avocat de Toronto et membre à vie de l'Ordre des avocats du Haut-Canada.

Les objectifs des administrateurs provisoires sont d'établir une banque où les Canadiens de toute origine pourront participer à tous les secteurs des affaires, une banque qui sera particulièrement consciente et inquiète des besoins des membres des divers milieux et des différentes régions du Canada, et aussi de certains principes dont je parlerai plus tard. Outre ces considérations particulières, ils croient aussi qu'une autre banque, et notamment une banque avec des principes différents sera d'un réel avantage pour l'économie canadienne, puisqu'elle offrira des fonds additionnels pour financer les entreprises, créer de l'emploi et stimuler la concurrence dans le régime bancaire canadien.

Je pense que les députés sont déjà au courant de certaines conceptions des administrateurs provisoires de cette banque. Ce bill a été discuté au Sénat en juin 1971, par son comité permanent des banques et du commerce en septembre et octobre 1971, a été lu la troisième fois et adopté au Sénat l'automne dernier.

Les renseignements que pourraient souhaiter les députés se trouvent dans le compte rendu des délibérations du Sénat. Ces délibérations donnent une bonne idée de ce dont il s'agit. On y trouve un exposé et aussi pas mal de détails, et je ne veux pas maintenant retenir la Chambre en y revenant par le menu. Toutefois, diverses considérations devraient encourager tous les Canadiens et les députés à envisager favorablement ce projet d'une nouvelle banque.

La nouvelle banque cherchera la participation des Canadiens des diverses origines ethniques, y compris les Canadiens français et anglais, dans tous les secteurs de ses affaires, dont le conseil d'administration, la gestion, le personnel à tous les niveaux, en tenant tout particulièrement compte des soucis particuliers qu'éprouvent beaucoup des nôtres pour des raisons linguistiques ou autres. Elle permettra également une certaine mesure d'indépendance régionale aux responsables du fonctionnement de ses filiales dans les cinq régions du Canada, ce qui assurerait, sinon tous les avantages d'une banque régionale, du moins un grand nombre d'entre eux.

Aucun groupe financier appuyant cette banque n'a l'intention d'en prendre le contrôle grâce à ses actions. Les directeurs provisoires en sont en fait les promoteurs réels et le plan adopté pour l'obtention du capital de la banque empêchera tout groupe d'en prendre le contrôle financier. En outre, les directeurs provisoires ont loué les services d'une firme d'experts financiers de Montréal, la Chartec Limitée, afin de conduire une étude de marché, de fournir une opinion et de déterminer dans quelle mesure il est possible d'obtenir l'argent nécessaire à l'aide d'une émission publique au Canada en procédant à la vente des actions par l'entremise de nombreux agents de change répartis autant que possible dans tout le pays. D'après le rapport de Chartec et son témoignage devant le comité sénatorial l'automne dernier, on a l'assurance que la somme nécessaire, soit 20 millions de dollars, peut être obtenue de cette façon.

La délivrance d'une charte à une nouvelle banque procurera des sommes supplémentaires et une aide financière qui permettront d'aider les entreprises et de créer des emplois. La création d'une nouvelle banque provoquera également une poussée de concurrence nouvelle et vigoureuse dans un domaine particulièrement vital de notre vie économique où, du fait de fusions et d'autres facteurs, la tendance générale de ces dernières années s'est surtout orientée dans l'autre direction.

Les directeurs provisoires proviennent tous d'entreprises autres que des établissements bancaires normaux. La nouvelle banque unira les Canadiens de toutes origines dans une entreprise intégralement canadienne. Pour conclure, de nombreux aspects de cette entreprise et de ses projets recommandent cette banque à la bienveillance de tous les Canadiens et de tous les députés.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques du député de Parkdale (M. Haidasz) au sujet de la nécessité et de l'opportunité d'avoir une autre banque, une qui serait tout particulièrement fondée sur des critères régionaux. Pendant bon nombre d'années, j'ai cru que nous devrions nationaliser les institutions bancaires. Quand vous avez une bonne proposition et que vous allez voir un directeur de banque, il peut vous permettre d'emprunter de l'argent. Si vous avez une proposition qui n'est pas si bonne, il est improbable que vous pourrez emprunter de l'argent de la banque. Si vous avez une proposition vraiment minable, même un directeur de banque vous dira que vous auriez mieux fait de vous adresser à une société prêteuse. Dans ce cas, si la société prêteuse est d'accord pour vous consentir un prêt, elle empruntera l'argent d'une banque parce que ces sociétés sont généralement capables d'emporter le morceau même si les choses vont mal.

• (1710)

Il me semble, et j'ai peut-être tort, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a absolument aucune concurrence dans le domaine bancaire. Récemment, trois banques ont demandé une charte au Parlement et, dans chaque cas, la raison invoquée était que la région ne disposait pas de services suffisants. Deux banques ont obtenu une charte, mais une n'a pu réunir les fonds nécessaires, pour des raisons que je n'énumérerai pas maintenant, et les affaires de l'autre vont bien, du moins je le présume, en Colombie-Britannique. Que M. Bennett dépose son argent dans cette banque, c'est une question politique et qu'une province doive avoir un mot à dire dans l'exploitation d'une banque, c'est aussi une chose à discuter.

Chaque fois que je lis dans un journal que le taux d'intérêt, mettons, de la Banque de Montréal a augmenté de ¼ p. 100, je suis certain que le lendemain les autres banques auront également relevé leurs taux. Il en va ainsi jusqu'à 10 p. cent. Les institutions bancaires au Canada éprouveraient des difficultés à affirmer qu'elles répondent aux besoins du public. Elles n'ont pas plus de justification à demander 10 ou 11 p. 100 qu'elles n'en auraient à prêter à 2 ou à 3 p. 100 s'il n'y avait pas d'offres, comme c'est parfois le cas aujourd'hui. Certaines banques téléphonent à leurs clients en leur demandant d'emprunter de l'argent car elles disposent de plus d'espèces qu'elles n'en prêtent.

Comme l'a indiqué l'honorable député de Parkdale (M. Haidasz), le Sénat fonctionne probablement d'une manière plus commerciale que nous dans ce domaine et il y a à cela une bonne raison. Il y a peu de sénateurs qui ne soient pas administrateurs d'une compagnie ou l'autre, et un grand nombre d'entre eux font partie du conseil d'administration de deux ou trois banques. Je crois que le président du comité sénatorial permanent des banques et du commerce est administrateur d'une société très influente dans le domaine bancaire au Canada. Le comité s'est assuré les services de la société Chartec Limitée de Montréal afin de découvrir si la banque devait devenir propriété d'un aussi grand nombre de Canadiens que possible. La banque en question devait avoir une capitalisation initiale de 20 millions de dollars, les administrateurs provisoires ne devaient en aucune façon contrôler la banque financièrement et la société Chartec Limitée et ses membres ne devaient avoir aucun intérêt financier dans la vente proprement dite des actions.

Cette société a interrogé à Toronto 71 personnes représentant 28 compagnies d'investissements et 18 institutions financières. Leurs observations ont été résumées et figurent comme suit au compte rendu nº 37 des délibérations du comité, aux pages 7 et 8:

Premièrement, l'intérêt que porte l'investisseur aux actions des banques à charte canadiennes est généralement élevé, compte tenu du rendement élevé des investissements. L'intérêt que porte l'investisseur à la United Bank, en se fondant uniquement sur les décisions sérieuses et réfléchies que le conseil provisoire a prises jusqu'ici donne à penser que l'investisseur estime que la politique générale de la banque garantira le succès de l'opération.

Deuxièmement, un facteur primordial concernant l'intérêt de l'investisseur réside dans le désir exprimé par le conseil provisoire qu'aucun groupe ou petit noyau n'aura la mainmise sur ladite banque.

Troisièmement, les institutions financières, les agents de change et les courtiers en placements sont particulièrement conscients du rôle qu'ils peuvent jouer dans la réalisation du désir d'un très grand nombre de Canadiens à cette époque-ci de notre histoire, qui souhaitent une provenance plus diversifiée et un contrôle plus étendu de l'industrie canadienne naissante. Sous leur conduite, une émission de titres accessibles au grand public sera couronnée de succès.

Quatrièmement, on a pleinement souscrit à la politique des fondateurs qui ont délibérément tenté de rassembler des Canadiens de toutes les positions sociales pour garantir une très grande souplesse à la banque dans le contexte d'un Canada toujours en évolution à l'heure actuelle.

Finalement, on a accueilli très favorablement la conception régionale de la banque.

Monsieur l'Orateur, j'ai comme idée—cela ne se fonde d'ailleurs sur aucune donnée solide—que cette banque va sans doute finir par devenir dépositaire de l'argent gagné au Canada par la Mafia non seulement par des moyens légitimes, mais aussi grâce à des investissements dans des entreprises d'un autre ordre. C'est un fait bien connu que les métiers du bâtiment tiennent beaucoup à s'associer à

cette banque. Nous savons que les entrepreneurs en construction concluent des ententes non seulement avec leurs employés et avec les divers métiers du bâtiment, mais aussi avec les institutions bancaires. Étant donné que l'on construit tellement dans la ville de Toronto, cela me semble être non seulement un moyen lucratif de solidifier les contrats, mais aussi un très bon endroit où déposer l'argent légitime comme celui qui l'est moins. Il m'est impossible de savoir si cela est vrai, sinon d'après les réflexions que j'ai entendues et je n'ai aucun moyen de mener enquête dans cette institution pour voir ce qu'il en est; mais, à mon avis, cela pourrait intéresser la CIA. Je suis certain que cela pourrait aussi intéresser les députés, et que le cas de cette banque serait vite réglé si mes soupçons étaient fondés.

Monsieur l'Orateur, une banque est, selon moi, un endroit où une personne qui désire se lancer dans une entreprise constructive peut aller emprunter une grosse somme d'argent. Il y a une semaine environ, j'ai fait remarquer à un entrepreneur de ma région que si tout l'argent que l'on consacre au programme LIFT, au programme de travaux d'hiver et au programme Perspectives-Jeunesse était donné à la région sous forme d'un don en espèces, nous pourrions créer une industrie de proportions honnêtes qui emploierait des gens pour de longues périodes de temps. Le programme de travaux d'hiver de Timiskaming coûte près d'un demi-million de dollars, et cette personne m'a dit que si l'on investissait cette somme dans une industrie, on pourrait obtenir un chiffre d'affaires d'au moins 20 millions de dollars. A Timiskaming, monsieur l'Orateur, avec un chiffre d'affaires de 20 millions de dollars, nous pourrions employer une bonne partie du quart de notre population qui est actuellement en chômage.

Je me demande comment cette banque agirait à cet égard. On peut bien dire que les fonds provenant de l'Ouest du Canada sont investis ailleurs. Tant que le seul objectif d'une banque est de faire des bénéfices, elle placera les fonds là où le taux d'intérêt est le plus élevé et les risques les plus faibles; cette banque n'agirait pas autrement. Il est très facile aux investisseurs de dire à la société chargée par le comité du Sénat de faire enquête que la plupart des fonds seront dépensés en Ontario. Ceci est peut-être vrai, mais, à mon avis, quiconque a des difficultés à obtenir de l'argent de l'une des banques à charte du Canada, en aura avec toutes les autres. Lorsqu'un client est refusé par une banque, il est refusé par deux. Lorsqu'il est refusé par deux banques, il essaie d'emprunter de l'argent à la Banque d'expansion industrielle qui est, en fait, un organisme du gouvernement. Les institutions bancaires du Canada ne prennent donc aucun risque inutile.

• (1720)

Il me semble que la Banque unie du Canada, si elle est constituée en société, n'agira pas différemment à cet égard des six autres banques à charte. Il faudra nous en souvenir lorsque nous devrons adopter ce bill. Je crois qu'il n'est pas réaliste de penser que si cette banque est située à Toronto, elle prêtera de l'argent dans la région pour satisfaire les besoins régionaux. Il est certain que la région elle-même lui fournira des fonds, simplement parce que de grosses sommes d'argent sont dépensées à Toronto. Elles continueront à y être dépensées jusqu'à ce que nous décidions de modifier la structure de notre pays et de développer certaines des ressources du corridor médian. Les banques à charte ne prêtent pas beaucoup d'argent pour le développement du corridor. Il me semble qu'à cet égard, la banque que l'on propose de créer ne sera ni meilleure ni pire que les banques à charte. Quel est donc l'intérêt de la créer?

[M. Peters.]

Tout ce que font les banques lorsqu'elles s'installent dans une localité est d'acquérir ou de construire un édifice et d'embaucher un autre groupe d'employés. Les opérations sont presque identiques d'une banque à l'autre. Si vous êtes un mauvais preneur, elles ne vous prêtent pas, et si vous en êtes un bon, elles vous prêtent. Il est vrai que des lignes de conduite différentes peuvent s'appliquer dans différentes villes, surtout du fait que certains directeurs de succursales adoptent diverses manières de penser. Ainsi un directeur peut être un prêteur, c'est à dire quelqu'un qui aime prêter. Alors sa banque prêtera. Il peut être muté dans une autre ville et remplacé par un mordu du recouvrement, soit un directeur qui insiste pour recouvrer toutes les dettes. Naturellement, une fois le prêt consenti, les banques aiment recouvrer leur argent. En réalité, toutes les banques fonctionnent de la même façon.

En décembre de l'an dernier, j'ai parlé sur ce bill, alors le bill S-22. Il nous venait de l'autre endroit. Entre parenthèses, puis-je dire que je me réjouis de voir ce bill présenté dans notre Chambre. Que les députés absents cet après-midi, ou d'ailleurs ceux qui sont présents, veuillent l'admettre ou non, l'examen de bills comme celui-ci revient aux représentants élus du peuple qui siègent à la Chambre et non pas aux sénateurs qui peuvent pour leur part se pencher sur les intérêts des particuliers, des régions ou des entreprises. Même si leurs ressources sont limitées sur le plan de la recherche, c'est aux députés qu'il revient de décider d'établir une banque semblable. Ces questions-là sont sûrement l'une de nos premières raisons d'être.

Dans mon discours, j'ai dit que les banques empruntent l'argent à un certain intérêt qu'elles le prêtent à un autre, et qu'en ce faisant elles font des bénéfices raisonnables. Un Canadien de l'Ouest m'a signalé que les banques commerciales n'empruntent pas de la Banque du Canada l'argent qu'elles prêtent. D'après lui, le principe ne tient pas compte de la réalité, quand on songe que 75 p. 100 du revenu de la banque, en intérêts, est consacré aux frais d'exploitation. En outre, ajoute-t-il, si elle demandait 8 p. 100 sur les prêts, il lui faudrait obtenir l'argent de la Banque du Canada à 2 p. 100 tout simplement pour rentrer dans ses frais. Les banques privées veulent faire de l'argent et elles en font beaucoup; leurs bénéfices s'établissent à 25 p. 100 du revenu brut. Je ne prétendrai pas le contraire; le monsieur en question a sans doute raison. D'autre part, s'il a raison, cela veut dire que nous examinons une opération par laquelle les banques obtiennent de l'argent de leurs déposants, le prête à intérêt et, une fois leurs frais d'opération déduits, font des profits de 25 p. 100 environ.

J'ai dit dans un autre discours que je voudrais que la concurrence soit plus serrée dans le domaine bancaire, même si je ne prévois pas qu'elle le devienne. Ce citoyen de l'Ouest a trouvé à redire à ma déclaration sur la concurrence et a affirmé:

> Les opérations bancaires sont un service. Elles n'ont aucun effet direct sur le volume du produit national brut ni sur les économies réalisées en l'accumulant. Trop souvent le partage des services offerts accroît leur coût, car il faut multiplier les facilités. Les avantages de la concurrence sont en majeure partie fictifs.

Ce correspondant de Shell Lake, Saskatchewan, a probablement raison. Il a fait d'autres observations dans sa lettre dont je lui sais gré. Je reconnais volontiers que ses connaissances au sujet du système bancaire sont bien supérieures aux miennes. Néanmoins, même si les ban-

ques ne font que fournir un service, le gouvernement s'intéresse fortement au domaine bancaire. Comme je le disais tantôt, la Banque d'expansion industrielle fournit des fonds à certaines fins industrielles.

Aussi, le gouvernement ontarien s'est-il intéressé au tourisme et a-t-il consenti des prêts importants dans ce secteur. Ces prêts ont permis à certains emprunteurs de lancer une entreprise, et ont aussi profité à une industrie très négligée jusqu'ici, au Canada, et qui ne pouvait pas se développer sans financement. On avait besoin de cet argent pour construire des installations qui manquaient dans certaines régions.

Il faut aussi se rappeler que lorsque le gouvernement accorde des subventions en vertu du programme du MEER, c'est à des industries qui peuvent être d'importance secondaire. Encore une fois, le gouvernement s'est lancé dans le domaine bancaire, pour ainsi dire. Je ne suis pas vraiment surpris que certains de ces projets échouent; et je ne m'en inquiète pas tellement. Il est souhaitable d'établir des industries dans certaines régions. Certaines entreprises ont désespérément besoin d'aide et après avoir essuyé le refus d'une banque, elles s'adressent au gouvernement. Voilà pourquoi je dis que le gouvernement s'est lancé dans le domaine bancaire. Les députés doivent donc étudier attentivement le bill dont ils sont saisis.

Il nous faut examiner tout le système bancaire si nous voulons connaître les effets qu'il exerce sur l'expansion industrielle au Canada. Je ne prise pas particulièrement l'établissement d'une banque qui continuerait simplement d'appliquer les anciennes méthodes instituées par les banques à charte puisqu'elles se sont révélées tout à fait inefficaces dans bien des secteurs au pays. A mon avis, il est absurde de parler d'une banque ethnique, d'en proclamer la nécessité dans une région quelconque et d'insinuer qu'elle s'impose à Toronto. Si quelque prétendu emprunteur ethnique répondait aux conditions légitimes imposées par cette banque il serait accepté, j'en suis sûr, par toute autre banque.

• (1730)

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, il me fait plaisir d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur l'établissement de la Banque Unie du Canada, dont il est question dans le bill C-164.

Monsieur le président, nous ne sommes pas exactement opposés à la fondation d'une nouvelle banque, mais nous voulons dire ce que nous en pensons, car nous prétendons que les banques ne remplissent pas exactement leur rôle dans l'économie.

Les banques sont nécessaires dans notre système. Elles doivent veiller au bon fonctionnement de notre économie, et non l'entraver. Quand l'économie ne marche pas, les banques y sont pour quelque chose. Quand l'économie marche, c'est qu'avec le système bancaire actuel, on progresse ou on se développe pour autant qu'on contracte des dettes.

Les Canadiens ont besoin d'une finance saine et efficace, et c'est pour cette raison que nous parlons de banques. Nous ne voulons pas démolir le système financier, ni ne disons qu'il est entièrement mauvais, mais il faut l'améliorer.

Pourquoi critiquons-nous le système financier actuel? C'est qu'il est la racine du mal et ne remplit pas réellement son rôle, qui est de financer la production des biens susceptibles de satisfaire aux besoins des gens et de financer la distribution de ces biens.

Voilà un des rôles que la banque doit jouer, et nous allons prouver que le système financier ne satisfait pas à tous les besoins au Canada, selon les faits, les besoins et les réalités de notre économie.

Si le système financier faisait cela, il remplirait son rôle, mais nous pouvons dire avec certitude qu'il ne le fait pas. Et il est facile de dire qu'il ne le fait pas, parce que nous constatons que la population réclame des biens publics et privés qui sont parfaitement réalisables, physiquement, mais qui restent dans le néant parce que le système financier ne finance pas leur production.

De plus, des biens sont offerts à la population, qui en a besoin, mais les familles ne peuvent se les procurer parce que le système financier ne finance pas la consommation, dans son ensemble. Voilà des faits indéniables.

Le crédit financier tire sa valeur, monsieur le président, des crédits réels, c'est-à-dire de la capacité de production du pays. Le dollar, sous n'importe quelle forme, n'a de valeur que parce que la production du pays peut fournir des produits pour y répondre. On peut bien appeler cette capacité de produire «crédit réel», parce qu'elle constitue un facteur réel de la confiance. C'est le crédit réel d'un pays, sa capacité de production qui fait qu'on a confiance de pouvoir vivre dans un pays.

Il existe deux sortes de crédit: le crédit réel et le crédit financier. A qui appartient le crédit financier? A sa source, le crédit financier appartient à la collectivité, au même titre que le crédit réel, d'où il tire sa valeur. Il s'agit d'un bien communautaire dont doivent bénéficier, d'une manière ou d'une autre, tous les membres de la communauté.

Comme le crédit réel, le crédit financier est, par sa nature même, un crédit social. L'utilisation de ces biens communautaires ne doit pas être soumise à des conditions qui entravent la capacité de production ou qui détournent la production de sa fin propre: servir les besoins humains. Il s'agit de besoins d'ordre privé et d'ordre public, selon l'ordre de leur urgence. Il faut voir à la satisfaction des besoins essentiels de tous, avant de s'occuper des demandes de luxe de quelques-uns.

Donc, les banques à charte, à cause de leur nature, de leurs prérogatives, de leur droit souverain d'émettre des crédits en grande quantité, répondent à la demande de l'ordre public, parce que prêter en créant des dettes, c'est grever tout développement, étant donné que les conditions des prêts sont de nature à déposséder les citoyens de tous leurs biens, tant publics que privés.

Il est évident qu'il nous faut un système financier qui se plie au réel et non pas qui le violente, un système financier qui reflète les faits et non pas qui les contredit. Il nous faut un système financier qui distribue et non qui rationne.

Monsieur le président, le système financier actuel—et dans plusieurs secteurs—rationne l'économie, le développement. Il nous faut un système financier qui sert et non qui avilisse. Notre présent système bancaire endette, rationne et empêche les développements possibles, paralyse l'économie. Il est inconcevable de maintenir un tel système financier.

Une banque de plus ou de moins, monsieur le président, cela ne changera pas grand-chose à la situation. Une banque de plus ou de moins n'émettra pas des crédits de plus au bénéfice de la population. Il s'agira de crédits sous forme de dettes, d'émissions de crédits, pour autant que ce seront des dettes tant publiques que privées.

Les banques, les compagnies, les gouvernements eux-mêmes, bref, toutes les institutions ou corporations ne

sont que des instruments de production ou d'administration au service de la population. Voilà ce que devraient être nos banques. Voilà que la population est sacrifiée au bénéfice des banques, des compagnies, des gouvernements et des grandes institutions. Cela n'est-il pas assez clair?

J'irai encore un peu plus loin. Voilà des faits, des constatations; voilà l'état de la question. Voilà la situation dans laquelle se trouve notre gouvernement, la première institution du Canada, le grand responsable de notre système économique, monétaire et politique.

Nous constituons un gouvernement avec 264 députés élus par 22 millions de citoyens canadiens qui ont tous le droit de vivre selon la capacité de notre production. Nous sommes donc responsables au Parlement de correctifs qu'il faut apporter à notre économie.

Exposer les faits ne veut dire ni accuser, ni reprocher, ni blâmer, ni même juger le gouvernement. Mais les faits parlent par eux-mêmes et nous aident à comprendre les causes d'une crise parlementaire qui ne présente encore que l'aspect d'un abcès superficiel, bien sûr, mais qui témoigne quand même de la gravité du mal dont souffre notre administration au Canada.

Voici notre bilan pour 1967. Alors que la population bien souvent manque du nécessaire ou du bien-être normal, nos banques augmentent leur actif de 3 milliards 200 millions de dollars. Nos compagnies encaissent ou forment de nouveaux capitaux de plus de 15 milliards de dollars, et l'on veut continuer à réduire le pouvoir d'achat des particuliers pour augmenter les profits, les capitaux des banques et des grandes corporations.

Monsieur le président, en 1967, l'actif des banques a augmenté de 3 milliards 200 millions de dollars. En 1971, l'actif des banques a augmenté de $7,121,396,000, pour s'élever à $54,428,406,000, ce qui constitue une augmentation de 14 p. 100 en 12 mois.

Au fait, voici un tableau de l'actif des banques:

31 octobre 1970: $46,256,652,000.

31 octobre 1971: $52,317,395,000. (Pour une moyenne de ½ milliard par mois pour l'année 1970-1971.)

30 novembre 1971: $53,147,362,000.

31 décembre 1971: $54,428,406,000. (Pour une moyenne de 1 milliard par mois pour les deux derniers mois de 1971.)

L'actif bancaire s'accroît donc, d'une année à l'autre, dans une proportion sans précédent, mais les revenus de la plupart des citoyens ont diminué. Quand l'actif des banques augmente de 1 million de dollars par mois, et ce au cours des deux derniers mois, l'actif des petites entreprises diminue, et les citoyens canadiens manquent du nécessaire. Mais le gouvernement, malgré ses prérogatives, ne songe pas du tout à reprendre le contrôle de l'argent et du crédit, pour en faire bénéficier la nation.

• (1740)

Monsieur le président, un système monétaire aussi affaibli peut-il survivre simplement en contractant de nouveaux emprunts pour acquitter les anciens? Cela conduit finalement à des annulations périodiques, en bloc, de dettes, tant privées que publiques, annulations qui s'opèrent en vertu de la faillite, de la répudiation ou de la dévaluation.

Nous avons été témoins, depuis plusieurs années, de la dévaluation de la monnaie dans plusieurs pays. Il s'agit tout simplement d'une répudiation de dettes, ce qui constitue une espèce de faillite. Nous avons passé par tous ces stades de l'économie, les faillites n'en finissent plus, au Canada. Au fait, nous avons eu 2,287 depuis 1969. Il est également affreux de voir qu'un pays comme le nôtre sera obligé, dans un avenir prochain, de déprécier sa monnaie afin de pouvoir survivre et permettre au système de le faire.

Quant à l'endettement collectif et personnel, il constitue une preuve irréfutable de la nécessité de perfectionner notre système bancaire et de modifier la conception périmée d'une création du crédit fondée sur la rareté des produits. Et c'est justement sur ce point que le Crédit social affirme que l'insuffisance du pouvoir d'achat peut s'expliquer par l'incapacité du système financier actuel de fournir assez de monnaie pour acheter la production.

Monsieur le président, ce qu'il nous fait faire, si nous voulons améliorer notre économie, c'est de mettre de l'ordre dans le système financier actuel par la conversion de la dette nationale en actif national. Et le ministre des Finances (M. Turner) est loin de préconiser cela ou de le réaliser.

Voilà, en quelques mots, comment on peut convertir la dette nationale en actif national. Toute la consommation du pays devrait être financée non pas par les banques à charte, mais par une banque centrale ou commission de crédit, institution purement bénévole et non à but lucratif, comme les banques à charte. Toute la consommation du pays devrait être financée par de l'argent requis, et sans intérêt, et toute la production privée ou publique devrait être financée par de l'argent libre de dette. C'est ainsi qu'il ne pourrait plus y avoir de dette nationale, qui serait changée en capital national, en actif national, et l'on produirait alors des intérêts nationaux qui seraient distribués en dividendes nationaux et sociaux.

Voilà ce que l'on pourrait faire!

Il faudrait immédiatement, monsieur le président, convertir la dette nationale en actif national et convertir les intérêts sur la dette nationale en dividendes nationaux pour les distribuer à tous les citoyens du Canada.

La partie des impôts qui sert actuellement à payer les intérêts à la banque constitue indiscutablement un vol et devrait être abolie, de même que la partie des taxes qui sert à rembourser les emprunts. Tous savent que ces deux parties sont considérables, si l'on considère toutes les administrations municipales, scolaires, provinciales et fédérale qu'elles requièrent.

La dette nationale, monsieur le président, est une supercherie sans égale, et les intérêts sur la dette «extirpés» des contribuables sont le produit de démarches frauduleuses.

Nous aurions plusieurs choses à dire sur le système bancaire, mais puisque, ce soir, nous sommes à l'apogée de la demande adressée au gouvernement en vue de la création d'une institution, qui obtiendrait l'autorisation de manipuler les capitaux du Canada, nous ne nous opposons pas trop, parce que nous savons qu'une banque de plus ou de moins n'apportera pas grand-chose en vue de l'amélioration de la situation économique.

Nous savons que cela ne réglera pas le problème, mais nous sommes décidés, monsieur le président, à laisser franchir cette étape au bill. Nous sommes d'avis que nous devrions le déférer au comité des finances, du commerce et des questions économiques, afin qu'il soit étudié plus sérieusement et, lors des séances de ce comité, nous pourrons nous opposer et aller plus loin quant à nos observations.

Nous sommes, ce soir, disposés à laisser franchir cette étape au bill.

[*Traduction*]

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je tiens seulement à vous prêcher quelque prudence à l'endroit de ce bill qui vise à créer une nouvelle banque au Canada. Au cours des ans les banques canadiennes se sont acquises une excellente réputation dans les milieux internationaux. Il faut remonter très loin dans le temps pour relever la faillite de banques canadiennes ou des difficultés financières en ce qui les concerne. Il importe que les députés avant d'approuver une nouvelle banque, s'assurent qu'elle répondra aux normes très élevées qui existent.

Ce qui m'inquiète c'est qu'en ces récentes années certaines nouvelles banques établies par le Parlement n'ont en général pas très bien réussi. Plusieurs ont obtenu leur charte ensemble et très rapidement, mais elles n'ont pas fait de bonnes affaires. Il est inutile de donner des détails sur chacune, mais elles progressent très lentement dans la plupart des cas et l'une d'elles ne progresse pas du tout.

Nous devons, comme nous en avons la responsabilité, veiller à ce que l'excellente réputation internationale des banques canadiennes ne soit pas mise en péril par quelque action de notre part. Si l'institution en cause ici se donnait un autre nom que celui de banque, je n'hésiterais pas. Je suppose que les gens qui demandent une charte, les requérants, sont des Canadiens honorables, des gens convaincus qu'ils peuvent fonder et exploiter une banque selon les plus belles traditions des institutions canadiennes. C'est sans hésitation que je fais cette supposition, autrement, le bill ne serait pas, je pense, arrivé jusqu'ici. Aucun député ne l'aurait parrainé s'il n'avait été convaincu que l'institution projetée était bien financée. Mais celle-ci, si sa création est approuvée, sera une banque. Elle sera une banque canadienne et, lorsqu'elle aura ouvert ses portes, la réputation de toutes les banques canadiennes réposera sur le chaînon le plus neuf et le plus faible du réseau bancaire. En conséquence, il ne faudrait pas traiter la question à la légère.

Je souhaite que le comité des finances, du commerce et des questions économiques étudie à fond tous les aspects du bill quant au parrainage de la banque, aux auteurs de la demande, aux opinions des hauts fonctionnaires qui se sont occupés de cette affaire et aux vues des parrains parlementaires qui ont fait avancer le bill jusqu'ici. Les conditions stipulées dans la loi sur les banques doivent être appliquées strictement et la surveillance devra continuer d'être exercée au-delà de la phase initiale.

• (1750)

Voilà, en réalité, ce que je voulais dire. Ces bills sont présentés à la Chambre dans une circonstance comme celle-ci, et ceux qui n'ont pas été étroitement associés à l'établissement de la banque et qui n'en connaissent pas le dossier sont réellement bien mal préparés pour en arriver à la décision importante que nous avons à prendre ici cet après-midi, soit de décider s'il s'agit d'une banque proprement parrainée et bien financée. A mon avis, nous n'avons pas d'informations suffisantes. Nous ne pouvons pas non plus, me semble-t-il, compter les obtenir dans les quelques minutes à la disposition du parrain du bill. Je pense plutôt que la situation exige une étude minutieuse au comité permanent.

Je ne songe pas à m'opposer à ce bill. Manifestement, il y a lieu de penser que certaines conditions ont été remplies dès l'abord; nous ne pouvons que le présumer. J'invite toutefois les députés à se montrer circonspects. Je suis sûr que les membres du comité permanent aussi bien que les personnes chargées de mettre sur pied cette banque et d'en assurer le financement, et à qui il appartient de vérifier si toutes ces conditions ont bien été remplies, se montreront très prudents dans l'intérêt du Parlement et du peuple canadiens et qu'ils veilleront à ce que cet établissement bancaire fonctionne comme il se doit pour une bonne banque canadienne. Il me semble qu'en agissant ainsi, ils préserveront leurs intérêts et les nôtres.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

M. Peters: Sur division.

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est 6 heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre consent-elle à dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): L'heure réservée aux initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est levée à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE 1972 SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

PAIEMENTS FISCAUX ET ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Turner: Que le bill C-8, tendant à permettre certains paiements fiscaux aux provinces, à autoriser la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et à modifier la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai essayé dans mes remarques cet après-midi, de montrer les difficultés qu'entraînerait pour les provinces la décision unilatérale du gouvernement fédéral de restreindre les augmentations de ses contributions aux programmes à frais partagés, comme ceux relatifs aux services de santé, à l'enseignement post-secondaire et d'autres. J'ai insisté sur les problèmes auxquels se heurteront les provinces par suite de la décision du gouvernement fédéral en ce qui concerne les services de santé.

Je voudrais dire quelques mots de la décision prise par le gouvernement fédéral et dont a parlé hier le secrétaire d'État (M. Pelletier) dans son discours au sujet du finance-

ment de l'enseignement post-secondaire. Depuis 1966, nous avions un accord en vertu duquel le gouvernement fédéral payait environ 50 p. 100 du coût de l'enseignement au niveau post-secondaire, en particulier dans les universités. Maintenant, le gouvernement fédéral a décidé, de son propre chef, je crois, même si le ministre essaie de nous donner l'impression que les ministres provinciaux ont donné leur accord, que la contribution du gouvernement fédéral aux frais de l'enseignement post-secondaire ne pourrait jamais augmenter de plus de 15 p. 100 d'une année à une autre.

Tous les Canadiens devraient s'alarmer de l'augmentation très marquée du coût de l'enseignement supérieur. Le directeur de la division de l'éducation au Bureau fédéral de la statistique, M. Miles Wisenthal, a montré dans l'allocution qu'il a prononcée lors d'une conférence organisée en 1970 à Banff avec quelle rapidité le coût de l'enseignement post secondaire augmente depuis dix ans. Il a fait état aussi de ce qui va probablement se passer dans les dix prochaines années. Il a dit que l'éducation est notre industrie la plus importante et que 20 p. 100 de tous les impôts y sont consacrés. Selon lui, depuis 1961, le coût de l'enseignement per capita a triplé et 8.5 p. 100 du produit national brut vont à l'enseignement, c'est-à-dire plus qu'aux États-Unis. En 1969, les contribuables canadiens ont dépensé 6.9 milliards de dollars pour l'éducation, d'ajouter M. Wisenthal.

• (2010)

Il a souligné qu'une personne sur trois est ou un étudiant, ou un enseignant ou un col blanc employé dans un établissement d'enseignement, et ce sans tenir compte des enseignants et des étudiants à temps partiel. Depuis 1961, le nombre des élèves inscrits dans les établissements d'enseignement primaire et élémentaire s'est accru de 30 p. 100, tandis que le nombre des étudiants suivant des cours postsecondaires a augmenté de 251 p. 100 depuis cette date. Quelles sont ses prévisions pour l'avenir?

M. Wisenthal a fait quelques extrapolations à partir des résultats des dix dernières années. Certes, l'an dernier on a enregistré une baisse soudaine et sensible, mais rien n'indique que ses évaluations soient vraiment erronées. Il fait ressortir que le coût de l'éducation pourrait atteindre jusqu'à 15 p. 100 du produit national brut; que, tandis que le coût, par étudiant, de l'enseignement supérieur n'a représenté que $3,600 en 1969, ce coût s'élèverait à $9,000 par étudiant d'ici 1980. D'autre part, d'ici là, la note des contribuables pour l'enseignement postsecondaire pourrait représenter quelque chose comme 8.3 milliards de dollars, soit plus que le coût total de l'enseignement en 1969.

Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux ont non seulement le droit, mais le devoir, d'examiner ce qui se produit actuellement dans l'éducation, du point de vue et du nombre d'étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement à tous les niveaux et des coûts actuels et prévus. Nous avons le droit de nous demander s'il est nécessaire qu'un nombre aussi élevé de nos jeunes gens et de nos jeunes adultes fréquentent les écoles, les universités et les collèges publics. Il nous faut nous demander si un système d'éducation selon lequel on commence ses études à cinq ans et on les termine à 25 est le meilleur moyen d'instruire les gens, ou s'il serait préférable d'avoir un système selon lequel les gens iraient à l'école, occuperaient ensuite un emploi, puis reprendraient leurs études pendant un certain nombre d'années.

[M. Orlikow.]

Nous sommes en droit de nous demander si les sommes considérables d'argent que nous consacrons au perfectionnement des adultes au moyen de cours de formation professionnelle dans nos établissements d'enseignement sont vraiment la meilleure manière de procéder, au lieu d'adopter le système auquel on a recours dans d'autres pays, où la formation professionnelle se fait presque exclusivement en cours d'emploi.

Je ne conteste pas le droit qu'a le gouvernement fédéral de dire qu'il y a une limite à ce que nous pouvons faire, mais après avoir encouragé les provinces à augmenter beaucoup leurs installations d'enseignement post-secondaire, le gouvernement fédéral ne devrait pas annoncer maintenant, en cours de partie, qu'il va cesser de financer l'éducation ou de payer une partie des frais de l'enseignement post-secondaire, et qu'à partir de maintenant l'augmentation sera limitée à 15 p. 100 par an. Je suis bien d'accord qu'il nous faut mettre une limite à cette augmentation, mais cela devrait se faire au moyen d'une collaboration étroite et d'entretiens entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. On ne l'a pas fait. La confirmation de cette décision qu'a donnée hier le secrétaire d'État prouve bien que j'ai raison de dire que le gouvernement fédéral a pris là une décision unilatérale extrêmement injuste, et ce, sans la moindre justification.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes remarques, ce soir, je veux aborder un dernier sujet. Le gouvernement fédéral a adopté une attitude très rigide à l'égard des provinces quant à la perception de l'impôt sur le revenu. Jusqu'à maintenant, c'est manifeste, il n'est pas disposé à discuter avec les provinces de crédits fiscaux à l'intérieur du régime d'impôt sur le revenu. Le Manitoba a été la première province à présenter un mémoire officiel au gouvernement fédéral sur la question. Il a exposé diverses formules de crédits fiscaux possibles et traité des méthodes administratives qui seraient alors requises. Cependant, jusqu'ici, il n'a pas reçu de réponse détaillée du ministère fédéral des Finances, ni n'a été informé de sa réaction.

Le gouvernement du Manitoba croit que, pour le gouvernement fédéral, les considérations essentielles à l'égard des crédits fiscaux devraient être tout d'abord d'ordre administratif, tandis que les considérations relatives aux montants précis des crédits ou aux questions connexes devraient relever de l'autorité des provinces. A ce sujet, le gouvernement fédéral n'a pas donné de réponse.

Les autorités manitobaines ont demandé des entretiens conjoints pour pouvoir mettre au point un projet pratique de crédits fiscaux. Elles espèrent pouvoir lancer le projet l'an prochain et l'appliquer rétroactivement à l'année 1972. Il est difficile de comprendre pourquoi elles n'ont pas reçu de réponse du gouvernement fédéral, car celui-ci avait accueilli favorablement la proposition du gouvernement de l'Ontario, après quoi le gouvernement de l'Ontario a appliqué une réduction uniforme et rétroactive de l'impôt sur le revenu pour les habitants de la province. Si ma mémoire est bonne, ce que je crois, c'était une simple réduction générale de 3 p. 100.

Le gouvernement du Manitoba, immédiatement après son élection, a dit vouloir établir un régime fiscal reposant sur une base beaucoup plus équitable, afin que les contribuables versent des impôts de la façon la plus appropriée à leurs moyens. Au lieu d'une simple réduction générale de l'impôt, le Manitoba veut instituer un régime sélectif de réductions fiscales en faveur des échelons inférieurs du revenu.

Nous avons entendu plusieurs ministériels parler de justice. A maintes reprises, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré que nous nous acheminions vers une société plus équitable, dans laquelle les économiquement faibles se rapprocheront d'un niveau de vie convenable. Je ne crois pas que l'analyse des chiffres du recensement de 1971 offre la preuve que nous nous dirigeons vraiment vers une société plus équitable. Je crois qu'à l'analyse, ils démontreront exactement le contraire, que l'écart entre les gagne-petit et les gens aisés s'élargit au lieu de s'atténuer.

Le gouvernement du Manitoba vent faire l'impossible pour réduire le fardeau fiscal des travailleurs à revenus modestes. Je trouve incompréhensible que le gouvernement fédéral, après avoir accommodé le gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne un allègement fiscal général de 3 p. 100, et avoir accommodé cette province dans la perception de ses impôts, refuse encore de collaborer avec le Manitoba pour l'institution d'un régime de crédit fiscal qui permettrait aux Manitobains à revenus modestes de payer des impôts moins élevés que leurs impôts actuels.

• (2020)

Je dis donc au ministre des Finances (M. Turner) et au gouvernement que, bien que nous appuyons ce bill,—je crois qu'aucun député quelle que soit sa province ne peut s'opposer à un bill qui établit une formule de transfert de recettes fiscales des provinces riches aux provinces pauvres pour rapprocher leurs services du niveau national—sous de nombreux rapports ce bill est encore très loin d'un régime fiscal juste et équitable.

L'hon. Hugh John Flemming (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, en faisant mes observations au sujet du bill dont nous sommes actuellement saisis, qui porte le titre d'arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et qui permet de faire certains paiements fiscaux aux provinces et autorise la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces, je n'ai pas l'intention de le critiquer pour la peine parce qu'à mon avis il renferme bon nombre de points louables.

Comme je connais ce domaine pour avoir traité de ces questions de tous les points de vue, parce que j'ai eu l'honneur d'être le porte-parole d'une province aux conférences fédérales-provinciales et, plus tard, j'ai eu certaines responsabilités à l'échelon fédéral, je crois que les gens des deux côtés peuvent, dans une certaine mesure, être satisfaits de ce projet de loi: Je crois toutefois que certains points ont été oubliés, particulièrement au sujet des provinces Maritimes bien qu'on puisse y remédier par la suite.

Avant de passer à mes remarques sur le bill, monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter le ministre des Finances (M. Turner). C'est la première fois que j'ai l'occasion de le faire en public depuis sa nomination. Je puis dire en toute connaissance de cause qu'il a entrepris une lourde tâche vu les conditions qui prévalent sur les plans national et international. J'aimerais par la même occasion féliciter également le député de Calgary-Sud (M. Mahoney) qui vient d'accéder au rang de ministre. Je crois qu'on a reconnu ses services à juste titre. En guidant les débats sur le bill fiscal, il était toujours disposé à nous fournir les informations possibles et il était fort renseigné. Je suis heureux de voir qu'on a reconnu sa compétence et son travail ardu.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Flemming: Je reconnais, tout comme le ministre, l'importance du bill à l'étude, du fait qu'il a trait à des aspects très importants du domaine des affaires publiques comme de celui du monde des affaires. Entre autres, l'assurance que sur une certaine période, la situation actuelle se maintiendra ou elle s'améliorera. Une fois cette assurance donnée, les gouvernements provinciaux sauront où ils vont et pourront se faire une opinion. La stabilité dont le ministre a parlé dans ses observations est de la plus haute importance.

Un projet de loi sur la possibilité d'augmenter en cinq ans, les versements aux province d'un milliard à un milliard et demi de dollars est certes important; il prévoit une amélioration sensible de l'économie nationale. C'est excellent que d'être optimiste. En général, les gens d'action sont optimistes; ils vont de l'avant, confiants que les conditions s'améliorent. Certains membres de mon parti ont été accusés d'être des prophètes de malheurs à cet égard, je trouve rassurant que le gouvernement—je songe à ceux à qui on a confié les fonctions administratives du gouvernement plutôt qu'au gouvernement lui-même—estime qu'il convient tout à fait de donner à entendre que les versements pourront, d'ici cinq ans, passer de un milliard à un milliard et demi.

La question de stabilité est essentielle aux provinces; je parle, dans une certaine mesure, de ce point de vue et il m'est difficile d'en perdre l'habitude. Il ne fait pas de doute que la question de la perception des impôts dans les provinces est d'une grande importance et il est essentiel aux provinces d'être assurées que si leurs recettes étaient inférieures à la moyenne nationale à la suite d'un manque de pouvoir financier, le gouvernement fédéral comblerait la différence. Pour la province dans laquelle je réside et que je représente, le Trésor fédéral, versera selon le ministre, $165 par tête. Multipliée par le nombre d'habitants, c'est une grosse somme. Si je siégeais au gouvernement provincial, je me sentirais rassuré de voir que ce bill sera déposé avec l'espoir d'être entièrement adopté par la Chambre.

Le ministre a cité un extrait du rapport de la Commission Rowell-Sirois, selon lequel le gouvernement fédéral joue un rôle financier prépondérant dans l'accomplissement de la croissance et de la stabilité nationales. Le rapport fait également remarquer qu'il est indispensable à notre unité nationale d'établir de justes normes de services publics et d'imposition dans toutes les régions du pays. Ceci est évident et nous le savons tous, mais il est remarquable que le ministre l'ait mentionné.

Le rapport souligne également que la coordination en matière de politique fiscale entre le gouvernement central et les provinces est essentielle à un État industrialisé moderne. C'est évident. Je suis sûr que chaque province reconnaît que seule la coordination des efforts de tous permettra l'amélioration du bien-être du pays et l'évolution de la nation. Je sais que toutes les provinces n'ont pas les mêmes moyens fiscaux ni de progrès mais je suis sûr que cette garantie de stabilité à 100 p. 100 leur donne confiance pour ce qui est de leurs opérations générales et de leur financement.

La péréquation est également un sujet de grande importance. Nous devons ensuite envisager la question des normes justes de services publics et l'imposition juste dans toutes les régions. Voilà des questions importantes. Je crois que plusieurs des sujets mentionnés dans le discours du ministre et figurant dans le projet de loi seront bonnes pour le pays, car elles élimineront les incertitudes.

• (2030)

Le projet de loi prévoit aussi que le gouvernement fédéral s'engagera à prélever pour le compte des provinces l'impôt sur le revenu des particuliers, des sociétés, aussi bien que les droits successoraux et l'impôt sur les dons prélevés par les provinces. Il n'y a pas eu assez de consultation entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet des droits successoraux et de l'impôt sur les dons. Lorsque l'impôt sur les gains en capital a été institué, on nous a dit que le gouvernement abandonnait certains domaines d'imposition; il ne prélèverait pas de droits successoraux ni d'impôt sur les dons. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, par exemple, le gouvernement provincial va prélever ces impôts, ou il entend le faire. Il me semble que l'on peut critiquer le gouvernement fédéral pour n'avoir pas conclu d'arrangements en vertu desquels les provinces pourraient s'emparer du domaine fiscal qu'il a abandonné.

Puisque les gains en capital seront imposés on aurait dû se concerter avec les provinces pour éviter la double imposition. Le gouvernement devrait donc être ouvert à toutes les critiques à ce sujet. L'incidence de la double imposition au Nouveau-Brunswick est très malheureuse. Pour des petites ou même pour des grandes entreprises familiales, être grevées de droits de succession signifie peut-être la nécessité de brader leur entreprise. Cela n'avancera personne et les rouages de l'économie viendront à s'arrêter pour un long temps peut-être. J'ai l'impression que le gouvernement a négligé ce fait. Je ne sais pas s'il est encore possible de remédier à cette situation. Je sais que c'est un problème grave dans ma province.

Je suis heureux de voir que le bill prévoit de garantir pendant cinq ans que les provinces toucheront autant de revenus sous le nouveau régime d'impôt personnel qu'elles n'en auraient touché sous l'ancien. Cette disposition rassurera certainement les provinces.

L'article suivant, sauf erreur, prolonge de deux ans le régime actuel des versements fédéraux pour l'éducation post-secondaire, et certaines modifications d'ordre pratique seront apportées au programme établi en ce qui concerne le Québec. Nous nous intéressons tous à ces questions. Après tout, même si nous siégeons ici à titre de députés fédéraux, nous appartenons tous à une province quelconque et nous nous intéressons à ce qui se passe «chez nous».

Je me rappelle, il y a quelques années, être entré à l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick en possession de certains détails sur un accord fiscal fédéral-provincial. Mes souvenirs ne sont pas parfaits à tous égards. Toutefois, je me rappelle qu'après la Seconde guerre mondiale, le premier ministre du Nouveau-Brunswick avait l'habitude de faire rapport à l'assemblée législative à son retour des diverses conférences provinciales. Par exemple, il disait qu'un accord avait été conclu avec les autorités fédérales pour la location du domaine de l'impôt sur le revenu. C'est l'expression que nous utilisions à l'époque. Nous louions le domaine fiscal, autorisant ainsi le gouvernement fédéral à percevoir les impôts. Il donnait les détails de l'accord, puis disait que c'était le meilleur arrangement possible, compte tenu de la conjoncture.

La somme qui était en jeu à l'époque pour le Nouveau-Brunswick aux termes de l'accord sur la location du domaine fiscal était sans proportion avec ce que touche aujourd'hui le Nouveau-Brunswick suivant la formule de péréquation. De fait, à l'heure actuelle, il semble n'y avoir aucun rapport entre le montant sous location, pour ainsi dire, et le montant reçu. Monsieur l'Orateur, j'attribue l'écart à l'inflation. S'il m'est permis de faire une brève digression, je demanderai d'où vient ce supplément de fonds. On peut voir dans le supplément en espèces que reçoit la province en retour de l'abandon du domaine le résultat de l'inflation. Il me semble que nous souffrons d'une inflation très marquée, et si le taux actuel se maintient pendant 10 ou 15 ans, les conséquences seront graves. Il faudrait y voir. Ne devrions-nous pas nous occuper plus volontiers de la question de l'inflation?

De temps à autre, et surtout depuis deux ou trois ans, il y a eu des grèves à Air Canada. Par suite des grèves, nous ne savions pas si nous pourrions ou non nous rendre à destination par avion. Ces grèves nous ont causé beaucoup d'embarras. Elles sont maintenant réglées. L'autre jour, j'ai eu une conversation avec un employé qui avait participé à une grève et celui-ci m'a déclaré qu'ils avaient accepté un arrangement mais qu'il estimait que le coût de la vie avait tant augmenté dans l'intervalle que la somme qu'il obtiendrait après la grève ne lui permettrait pas d'acheter beaucoup plus qu'avant. Le problème, c'est qu'il nous faut admettre que l'inflation existe. L'autre jour, le président du Conseil du Trésor (M. Drury) nous a présenté un budget record. Reste à savoir d'où viendra l'argent que le gouvernement envisage de dépenser. Je crains qu'une forte partie lui parvienne grâce à l'inflation. Si j'ai raison, ce que cela implique pour nous est grave. C'est un problème auquel la Chambre doit s'attaquer et trouver une solution le plus rapidement possible.

En 1955, au cours de la conférence fédérale-provinciale, nous avons fait certaines propositions au gouvernement et, bien qu'elles n'aient pas été totalement mises en application à l'époque, elles l'ont été dans une certaine mesure depuis. Nous déclarâmes alors qu'il était important de discuter le principe de l'aide fédérale-provinciale aux provinces dans le cadre général de la mise en valeur de nos richesses, cette proposition visant à faire face à une situation que connaissaient bien la plupart des provinces. Je pourrais dire qu'en règle générale nos suggestions de 1955 ont maintenant été admises comme valables par les autorités fédérales.

Au cours des dix ans qui ont suivi, et même par la suite, il s'est produit une certaine expansion de notre économie nationale. Parallèlement, des mesures sociales introduites soit intégralement par les provinces, soit avec l'appui partiel du fédéral, ont beaucoup contribué à un certain nivellement des revenus. Ces réalisations, tant économiques que sociales, ont été assez considérables et ceux dont la prévoyance et les compétences administratives avaient contribué au succès de ces programmes étaient des gens actifs tant sur le plan national que provincial. Ils ont indiscutablement contribué à ces améliorations et l'honneur leur en revient de droit.

• (2040)

Lors de la même réunion, la deuxième question que nous voulions débattre était celle de la capacité d'imposition qui différait d'une province à l'autre. C'est ce dont je viens de parler. Voilà ce qui est à la base de ce bill. Ce principe, qui a maintenant été accepté, a été exposé par le ministre. Je suis heureux de constater que nous avions bien raison de formuler cette demande en 1955.

J'ai toujours cru que les conditions économiques dans toutes les régions du Canada formaient la base de l'unité nationale et du progrès de notre pays. Je voudrais répéter ces paroles qui, selon moi, valent la peine d'être soulignées. J'ai toujours cru que les conditions économiques

dans toutes les régions du Canada formaient la base de l'unité nationale et du progrès de notre pays. Je le crois toujours. Je suis en faveur d'une politique nationale qui tend précisément à régler le problème de la disparité de revenu en augmentant les revenus régionaux au moyen de mesures fiscales appropriées, et en augmentant la productivité de telle sorte que chaque individu en bonne santé puisse participer pleinement à la production.

Il est honteux que le chômage soit aussi répandu aujourd'hui. Ce qui est déplorable ce n'est pas seulement qu'une personne soit inactive, c'est aussi la diminution de la productivité qui en résulte. Cela est très grave. Ces choses comptent parmi les éléments les plus nécessaires dans le processus de croissance et de progrès apte à faire de notre pays une entité forte et viable, ce qui est notre objectif à tous. Voilà un des résultats qui se produira, mais sûrement il pourrait y en avoir une foule d'autres. J'espère que nous réussirons dans cette entreprise.

Je reviens un instant à la question de la conférence de 1955, car j'ai encore quelques points à souligner à ce propos. La troisième question que nous voulions alors faire inscrire à l'ordre du jour était celle des dommages-intérêts accordés aux provinces maritimes par suite des rapports des Commissions Duncan et White, présentés en 1927 et 1935 respectivement. Je me rends compte que bon nombre de députés ici présents n'ont peut-être jamais entendu parler de cela. Je ne m'y attarderai donc pas. Dans ces rapports, on reconnaissait que les Maritimes avaient droit à une attention particulière de la part du gouvernement fédéral puisque en tant que provinces elles n'avaient pas reçu de terrains supplémentaires comme la plupart des autres à l'ouest du Québec. Je donne ce détail pour que le ministre s'explique pourquoi nous avions alors fait ces réclamations qui, soit dit en passant, restent valables.

Deux des provinces maritimes étaient entrées dans la Confédération soit à l'époque de son établissement en 1867 lorsque fut érigé le Dominion du Canada avec les provinces d'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. L'Île-du-Prince-Édouard y adhéra quelques années plus tard, et le reste du Canada demeura une vaste région productrice appelée à se développer. Toutefois, lorsque l'Ouest fut inclus et divisé en provinces—ce qui se fit quelques années plus tard seulement—ses frontières furent agrandies, surtout au nord en leur ajoutant bien des milles carrés de terres septentrionales. C'était le cas du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, mais les provinces maritimes ne pouvaient se faire accorder d'autres terres au nord de par leur situation géographique et on n'a jamais reconnu la situation de manière tangible et particulière.

Bien des changements imprévus ont été opérés depuis que les provinces précitées ont vu leur superficie considérablement accrue. Aujourd'hui, l'arrière-pays précité est devenu terriblement précieux pour les provinces qui ont réclamé des terres. Nous le savons tous, l'exploitation des ressources nationales se poursuit de mois en mois. Par ailleurs, comme je l'ai signalé, les provinces maritimes, par suite de leur situation géographique, ne peuvent accroître leur richesse comme ces autres provinces.

Au moment où les régions septentrionales ont été ajoutées à la superficie de ces provinces, on a pu les regarder comme d'un apport de peu de valeur; on a pu le penser pendant de nombreuses années. Toutefois, elles sont maintenant l'objet d'investissements considérables et on sait qu'elles donnent lieu à des développements de ressources spéculatifs entraînant une hausse considérable des revenus fiscaux qui s'accumulent dans le trésor des heureuses provinces en cause. Il ne se passe pratiquement pas de semaine sans qu'on nous annonce la découverte de qelque nappe de pétrole ou de gaz dans ce qu'il est convenu d'appeler le Nord, et autres découvertes qui nous procurent à tous une grande satisfaction. Ceci étaie la revendication des Maritimes, tendant à ce que l'on tienne compte de leur situation spéciale. La commission royale, à laquelle j'ai fait allusion, a reconnu ce principe dans ses rapports de 1927 et de 1935, et il est clair que, depuis lors et compte tenu de ce qui s'est passé entre-temps, la revendication des Maritimes est devenue de plus en plus justifiée.

J'ai dit qu'on n'avait pas tenu compte de notre situation spéciale, mais il n'en est pas tout à fait ainsi. Après l'accession au pouvoir de M. Diefenbaker, en 1957, une loi instituant la subvention spéciale de rajustement a été adoptée. Cette loi a permis, au cours des cinq années suivantes, l'octroi d'une subvention de 125 millions de dollars aux Maritimes. Au terme de cette période, ce crédit a été porté à 175 millions de dollars pour les cinq années suivantes.

Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi on a aboli la subvention spéciale de rajustement en 1967, car elle était distincte du principe ordinaire de péréquation et n'aurait jamais dû être considérée comme en faisant partie. Je soutiens qu'elle découlait principalement de nos intérêts acquis à l'égard des terres septentrionales et cédés à la suite de l'admission des provinces de l'Ouest au sein de la confédération. Je le répète, de grandes étendues ont été offertes aux provinces à l'ouest du Québec. Je demande au ministre de se souvenir de cette revendication, lorsque les provinces atlantiques réclameront une considération spéciale et de reconnaître que le gouvernement fédéral devrait accuser un solde créditeur très important à cause de l'intérêt que nous portons aux terres septentrionales mais auquel on n'a jamais donné suite de façon appropriée.

Je reviens à l'histoire de 1955 parce qu'à mon avis, elle comporte un certain intérêt et s'applique sûrement à la situation actuelle. A cette époque, nous avons demandé que l'on songe à accélérer la construction de la route Transcanadienne et d'aider les provinces atlantiques à cette fin. Cela s'est accompli sous divers régimes politiques. La route a réussi à relier le Canada d'un océan à l'autre en sorte que la circulation est non seulement possible, mais elle s'accentue avec les années. Les Pères de la confédération ont vraiment vu juste en affirmant que nous devrions accroître le plus possible la circulation et le commerce d'est en ouest. Cette vision se réalise maintenant.

Quand je vois, au Nouveau-Brunswick, d'énormes camions-remorques arborant des plaques d'immatriculation de Vancouver, Colombie-Britannique, Calgary, Alberta, Regina, Saskatchewan, Winnipeg, Manitoba ou Toronto, Ontario, une chose me frappe, et c'est le lien créé par ce que nous appelons la route Transcanadienne, qui unit le Canada de l'Est à l'Ouest ou de l'Ouest à l'Est, selon le cas, et nous donne les moyens d'accroître encore cette circulation.

Le problème suivant a des résonnances familières au Parlement. Il est peut-être plus grave aujourd'hui qu'à l'époque du rapport, en 1965. Je n'en blâme personne, mais ce problème existe. Je vais vous citer textuellement les mots que nous avions employés lorsque nous avons demandé que la conférence de 1955 l'examine. Je les cite

textuellement car je ne crois pas pouvoir y améliorer quoi que ce soit:

Le cinquième article que le gouverment du Nouveau-Brunswick voudrait voir figurer à l'agenda de la Conférence est l'élaboration d'un programme national complet visant à régler le problème du chômage. Un tel programme ne peut être exécuté que sous la ferme direction du gouvernement fédéral. La question du chômage doit se régler de deux façons, savoir:

(1) la mise en œuvre de régimes fiscaux et monétaires appropriés par les autorités nationales. Ces régimes doivent comprendre des allocations pour fins d'immobilisations aux provinces et aux municipalités, afin que les placements publics augmentent à mesure que le chômage atteindra des proportions critiques;

• (2050)

(2) Le gouvernement fédéral devrait assumer la responsabilité du secours aux chômeurs. Ni les provinces, ni les municipalités ne disposent des ressources suffisantes pour s'occuper de ce problème pendant une période de ralentissement des affaires. On se souviendra évidemment que c'était l'une des principales recommandations de la Commission Rowell-Sirois.

Cette dernière recommandation a maintenant été mise en vigueur. On peut donc résumer les points discutés à la conférence de 1955 comme suit, certaines des propositions ayant été mises en vigueur et d'autres pas:

1. L'aide fédérale aux provinces aux fins de la mise en valeur des ressources.

C'est ce qu'on fait les gouvernements successifs—je ne prends actuellement pas une position partisane.

2. Les futurs accords sur la location des domaines fiscaux devraient comprendre un élément qui soit de nature à tenir compte de la différence dans la puissance fiscale des diverses provinces.

On l'a reconnu et on l'a fait.

3. Nouvelle étude des recommandations des Commissions Duncan et White.

C'en est un qu'on n'a pas reconnu. Si le ministre veut bien se donner la peine, et je sais qu'il le ferait s'il en avait le temps, de voir ce que j'ai dit au sujet des recommendations des Commissions Duncan et White, je lui en serais grandement reconnaissant parce qu'il n'a peut-être pas de renseignements à jour sur le sujet. Je n'en avais parlé qu'en termes généraux, mais justes.

4. Extension et revision du projet de route transcanadienne.

Ceci a été fait. Le pays est relié d'un bout à l'autre.

5. Politique nationale pour combattre le chômage.

Je doute qu'aucun gouvernement ait agi de la sorte. Si le ministre me demandait ce que je ferais à propos du chômage, je ne crois pas que je pourrais lui répondre avant d'avoir longuement réfléchi, et peut-être même pas du tout. Tout le monde reconnaît que c'est un problème très épineux. Nous en parlions à la conférence fédérale-provinciale de 1955 et nous en discutons encore aujourd'hui puisque cette question est malheureusement toujours d'actualité.

Nous autres, des provinces Maritimes, avons pleinement conscience que le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé, quelles que fussent leurs tendances politiques, ont fait droit à quelques unes des demandes présentées à la conférence de 1955. La troisième recommandation est, cependant, toujours en souffrance. Je ne demande pas au ministre de prendre des mesures immédiates à ce propos puisque je ne peux parler au nom d'aucun gouvernement provincial, bien que j'aie à cœur l'intérêt des provinces. Il nous faut distinguer entre la responsabilité fédérale et celle que nous avons envers notre province et ses réclamations. Mais le ministre devrait, à mon avis, reconnaître que nous sommes ses créditeurs—et je me réfère de nouveau à la recommandation nº 3. C'est pourquoi, j'espère qu'il recevra avec sa courtoisie habituelle les représentants provinciaux qui viendront lui demander une attention spéciale.

[L'hon. M. Flemming.]

M. Len Marchand (Kamloops-Cariboo): Monsieur l'Orateur, avant d'amorcer mes observations, ce soir, je voudrais féliciter mon ami le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) de sa nomination au poste de ministre des Finances après avoir brillamment rempli celui de ministre de la Justice. Je sais qu'il se montrera égal à lui-même dans ses nouvelles fonctions. Je voudrais également féliciter mon collègue, le député de Calgary-Sud (M. Mahoney). Tout le monde est au courant du travail énorme qu'il a accompli pour mener à bien, à la Chambre, le projet de réforme fiscale. Sa nomination à un poste ministériel est bien méritée. Je me félicite de la nomination d'un représentant de l'Ouest, mais c'est avant tout comme Canadien que je l'accueille. Je suis sûr qu'il fera de l'excellent travail pour le pays.

Je suis heureux de participer au débat sur le bill C-8. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, hier, le ministre des Finances et je l'appuie sans réserve ainsi que les observations qu'il a faites sur l'aspect doctrinal de la péréquation. Ce sujet a été d'une brûlante actualité en Colombie-Britannique, au cours des derniers mois, et je suis navré de la tournure qu'a prise le débat dans cette province. A mon avis, le premier ministre de la Colombie-Britannique a adopté une attitude répréhensible; ses observations risquent de semer un mécontentement et une mésentente qui mènent à une opinion populaire contraire aux intérêts de la confédération. J'ignore ce que le premier ministre Bennett essaie de faire. Il prétend ne pas chercher à diviser le pays. Je veux bien le croire. Pourtant, ses remarques ne peuvent certes pas être jugées constructives ou aptes à favoriser l'unité au pays. Peut-être, s'il ne cherche pas à diviser, devrait-il réfléchir aux conséquences de ses déclarations publiques avant de le faire.

Si le gouvernement de la Colombie-Britannique met en doute le concept de la péréquation sur les plans constitutionnel et fondamental, peut-être devrait-il alors donner des précisions sur ce à quoi servent les versements, plutôt que de réduire ses griefs à l'affirmation qu'on consacre trop d'argent au Québec. Il n'en est rien monsieur l'Orateur, et le brave premier ministre le sait.

Lorsque j'entends dire qu'il y a peut-être trop de Français à Ottawa et d'autres remarques comme celles que certains députés ont faites au cours du débat sur le discours du trône, je ne peux m'empêcher de rire. J'ai parfois envie de dire: Si vous n'aimez pas ce pays, rendez-le donc aux Indiens. D'autre part, je suppose qu'on pourrait blâmer les Indiens. S'ils avaient adopté une autre politique d'immigration, nous n'éprouverions pas ces difficultés.

Le ministre des Finances a déjà fait consigner au compte rendu certains renseignements au sujet des subventions accordées en vertu du programme de péréquation. J'estime, toutefois, qu'il serait utile de les souligner de nouveau, et peut-être de porter notre attention sur certains faits que le ministre n'a pas mentionnés. Je voudrais faire consigner au compte rendu les sommes que reçoivent les provinces dites «démunies» comme paiements de péréquation, exprimées en pourcentage des recettes brutes provenant de ces mêmes provinces: Terre-Neuve, 65 p. 100; l'Île-du-Prince-Édouard, 55 p. 100; la Nouvelle-Écosse, 34 p. 100; le Nouveau-Brunswick, 38 p. 100; le Québec, 16 p. 100; le Manitoba, 12 p. 100; la Saskatchewan, 13 p. 100.

Il serait aussi intéressant, je pense, de consigner au compte rendu les réactions des premiers ministres de certaines des provinces moins favorisées à l'intention déclarée du gouvernement de la Colombie-Britannique d'intenter des poursuites en justice au gouvernement fédéral à propos des paiements de péréquation. A Saint-Jean (T.-N.), le ministre des Finances, M. John Crosby, a déclaré que sa province devrait fermer boutique si les paiements prenaient fin. Au Nouveau-Brunswick, le premier ministre, M. Hatfield, s'est dit étonné et déçu d'entendre ce défi. Il a ajouté que M. Bennett, qui est né au Nouveau-Brunswick, était au courant de la nécessité des paiements de péréquation et des avantages qu'ils assuraient directement à la population de sa province natale.

Le premier ministre Davis de l'Ontario a dit que sa province n'envisageait pas de procédures semblables, déclarant: «Nous acceptons le principe de la péréquation; nous ne l'avons jamais contesté». Le premier ministre Schreyer du Manitoba estime que la position de la Colombie-Britannique est contraire au régime fédéral. Le sénateur Forsey, expert reconnu en droit constitutionnel, aurait dit que c'est de la pure blague de parler de menace de la Colombie-Britannique à propos de la péréquation. Il a aussi déclaré: «Je ne puis m'imaginer un avocat soucieux de sa réputation qui se chargerait d'une telle cause. Il lui faudrait la peau d'un rhinocéros et la tête d'une autruche».

• (2100)

Toute la question des relations fédérales-provinciales a été pendant bien des années le bouc émissaire préféré des hommes politiques canadiens, et j'imagine qu'il en sera encore de même pendant quelque temps. Le jeu de la politique l'exige; pourtant nous réussissons toujours à en arriver à quelque entente acceptable aux diverses régions du pays. J'ai confiance que nous pourrons continuer à nous acheminer dans cette noble voie. Notre titre de Canadien nous oblige, me semble-t-il, à certains engagements quant aux normes nationales et aux nécessités de la vie. Les moyens de les assurer peuvent présenter quelques lacunes. Les différends qui pourraient parfois survenir entre les provinces elles-mêmes et entre le gouvernement fédéral et les provinces doivent être réglés par la négociation et une compréhension logique non pas selon le principe que les bonnes intentions sont toujours dans le même camp.

Le fédéralisme canadien comporte essentiellement l'adoption de certaines politiques fiscales de péréquation afin que les moins bien nantis des régions non privilégiées au pays connaissent la même qualité en matière de soins médicaux, de services hospitaliers et d'enseignement, de programmes de sécurité du revenu et les autres avantages dont jouissent tous les autres Canadiens. L'ensemble de la population canadienne reconnaît depuis longtemps le besoin et l'importance de dispenser des services publics essentiels de qualité raisonnablement comparables partout au pays sans recourir à des impôts excessivement lourds. C'est sur un tel principe que reposent les arrangements fiscaux. Notre régime n'a probablement son pareil dans aucun autre pays fédéré du monde.

Je suis fier et heureux d'être né et d'avoir été élevé dans une des provinces les plus riches du pays et d'être en mesure d'apporter ma contribution à la confédération par le truchement du régime de paiements de péréquation. Je suis aussi heureux de vivre dans un pays où je sais que si un événement malheureux surgit dans ma propre province et si nous avons des revers de fortune, nous pouvons aussi compter sur un coup de main de nos voisins plus fortunés des autres régions.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, celui qui m'a précédé a non seulement démontré à la Chambre qu'on peut dire tout ce qu'on a à dire en dix minutes, mais il l'a dit de façon fort impressionnante. C'est une discipline que je devrais peut-être m'imposer, mais j'envie toujours ceux qui peuvent présenter une thèse brièvement.

Je vais me borner à commenter l'article 6 du bill, celui qui proroge le programme de paiements de rajustement pour l'enseignement post-secondaire aux deux prochaines années fiscales, soit jusqu'au 31 mars 1974. Je vais soulever seulement une ou deux questions, puis traiter de certains commentaires qui ont été faits par M. J. A. Corry, ancien président à l'Université Queen's, au sujet de l'ensemble du problème de l'enseignement post-secondaire et l'intérêt national certain ainsi que l'inquiétude qui surgissent dans ce domaine.

Dans son discours le ministre a parlé, pour employer ses propres paroles, «d'une déclaration détaillée et motivée sur l'attitude envisagée à cette époque»—c'est-à-dire, à la fin de mars 1974. Pour que la déclaration du ministre soit utile—et je souhaite vivement qu'elle le soit—cela signifie qu'à partir du moment où le bill recevra la sanction royale et la fin de 1974, il faudra que le secrétaire d'État (M. Pelletier) entende les universités et les conseils des ministres de l'éducation des diverses provinces.

A cet égard, je voudrais faire ressortir qu'il importe de prendre l'avis non pas seulement des présidents d'université, mais de l'ensemble de la communauté universitaire, y compris les facultés et les représentants des étudiants. Cela est assez urgent, car, ainsi que l'a fait remarquer, à juste titre, selon moi, le leader de mon parti, nous étudions en ce moment une proposition tendant au maintien du statu quo, notamment en ce qui concerne l'éducation post-secondaire. Ce qu'on nous propose ici, c'est, en fait, le renvoi à plus tard d'une décision concernant l'intervention du gouvernement fédéral dans ce domaine au cours des 24 prochains mois. Bien que 24 mois, cela puisse paraître long quand on songe au temps que nous avons, ce soir, à la Chambre, pour examiner une série de questions fort angoissantes, j'ai la conviction que c'est un délai trop court.

J'espère que je suis objectif, mais avant 1967, le premier ministre d'alors, le très honorable Lester Pearson, avait chargé, au sein de son cabinet personnel, un certain nombre de personnes—dont notamment M. Kenneth Taylor, si mes souvenirs sont exacts—de s'occuper tout particulièrement de l'éducation post-secondaire. Puis, le gouvernement suivant a confié ces attributions au Secrétariat d'État, ce que je trouverais parfaitement acceptable, si ce n'est que je me vois dans l'obligation de vous signaler que, d'après ce que l'on m'a dit, les conseillers spéciaux du secrétaire d'État ont quitté le ministère en question, bien que ce problème fort important soit à l'étude actuellement. Si je me trompe, je voudrais savoir qui, au cabinet du secrétaire d'État, est chargé de formuler une politique nationale, une politique du gouvernement canadien, en ce qui concerne l'enseignement post-secondaire. Nous voulons, bien sûr, entendre ces fonctionnaires lorsque ce bill sera envoyé comme il se doit au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Il faudra que le comité se saisisse de certaines questions très fondamentales avant la fin du mois courant.

Je suis très conscient de l'escalade des frais dans le domaine de l'enseignement et, originaire d'une province défavorisée, ou ce qu'il est convenu d'appeler une province pauvre, je me félicite qu'une grande partie des fonds d'appoint aient été versés à cette province sous la forme de paiements de péréquation et en vertu de la formule d'assistance fédérale à l'enseignement post-secondaire. Mais il s'agit en fait d'une question plus fondamentale qu'une simple affaire de transfert de fonds. Il existe dans ce domaine une grave lacune qu'on ne saurait combler simplement en prolongeant de deux ans l'application d'une loi fédérale. Ce bill remet à plus tard des décisions qui doivent être prises. C'est pourquoi nous avons tous hâte d'entendre les fonctionnaires du Secrétariat d'État, s'il en reste encore qui s'occupent de ces questions, expliquer le bill au comité.

Je suis alarmé des signes de plus en plus évidents d'une politique introspective, si je puis dire, dans le domaine de l'enseignement post-secondaire. Je n'aurais pas la présomption dans un débat comme celui-ci de commenter l'étude Wright qui se fait actuellement dans la province d'Ontario, mais je suis un peu inquiet de voir—et je le dis en toute déférence pour mes collègues qui représentent les régions de la province d'Ontario—que la Commission Wright semble croire que nous sommes ici au Paradis terrestre—l'Ontario. Nous y sommes nés, nous y avons reçu notre formation et nous y mourons, et sauve qui peut pour le reste du Canada.

• (2110)

Je ne dis pas que tel est le cas dans la formule de péréquation. Comment le pourrais-je, puisque l'Ontario a été acceptée comme l'une des principales provinces dans le régime fédéral canadien. Cependant, certains propos qui semblent se tenir maintenant m'alarment, du moins au stade intérimaire de l'enquête de la Commission Wright sur l'enseignement post-secondaire en Ontario. Après tout, tous les Canadiens ne peuvent naître, être éduqués et mourir en Ontario, et il existe un aspect national, à la fois constitutionnel et relié à l'intérêt général du gouvernement du Canada à l'égard de l'enseignement universitaire.

Comme je l'ai dit, on nous a accordé deux ans de sursis pour un système qui n'est pas apprécié, de toute évidence, à cause du 15 p. 100 fixé sur l'augmentation des fonds, un système que le gouvernement du Canada n'apprécie pas parce qu'il laisse des portes ouvertes, et que les provinces n'apprécient pas à cause des incertitudes qui résultent de la durée très restreinte de l'application de la loi.

Depuis des années, M. Corry insiste sur l'aspect national de l'enseignement universitaire. Il est très intéressant de revenir à 1966, époque où toute cette question faisait l'objet de discussions, et où on est finalement arrivé à une solution ad hoc, quelques jours ou même quelques heures avant la signature de l'accord de 1967, si j'ai bien saisi. M. Corry dit:

Il doit évidemment y avoir des objectifs nationaux pour l'enseignement au Canada, même si, à un moment ou l'autre, ils doivent presque tous être réalisés à la suite d'initiatives provinciales . . . Il existe des objectifs nationaux, et le fait d'imputer la moitié des coûts de l'enseignement postsecondaire aux recettes fédérales l'atteste bien.

Cet aspect de l'article 93 de l'A.A.N.B. a été l'objet de discussions dans de multiples débats sur la question de la réforme constitutionnelle dans son ensemble, mais je voudrais vous rappeler une phrase-clé de l'article 93 qui dit:

Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation.

[M. Fairweather.]

Après 104 ou 105 ans de confédération je ne songe nullement, ici au Parlement, à proposer que le gouvernement du Canada se mêle de l'éducation, des programmes d'études et de tout ce qui touche à l'école. Mais lors de la promulgation de l'Acte, nous n'avions que peu d'universités d'envergure nationale ou même internationale.

Je suis sûr et certain que ceux qui ont rédigé avec tant d'adresse notre constitution n'ont, à aucun instant, pensé que le gouvernement fédéral pourrait ne pas éprouver une grande responsabilité et un grand intérêt envers l'enseignement supérieur. Comme l'a dit M. Corry, s'il est besoin d'une autre preuve, ce bill signifie un transfert massif de fonds du gouvernement du Canada. S'il nous faut davantage de preuves de l'inquiétude nationale, prenons les dispositions relatives à l'éducation prévues pour les Indiens et les Esquimaux, les personnes à charge des militaires etc. Il n'est donc pas juste de dire que les provinces détiennent un droit exclusif sur l'éducation. L'article 93 ne dit rien de tel. Les provinces ont évidemment un droit exclusif à l'intérieur de leurs territoires.

Je ne crois pas qu'il serait utile à ce débat ni à notre unité nationale de commencer à critiquer certaines universités et les pressions auxquelles elles sont soumises, mais de tous les aspects de la vie de notre pays, l'université n'est certainement pas celui qui peut être restreint ou réduit aux frontières provinciales. Un grand nombre des universités renommées du Canada le sont parce que leur autorité dépasse non seulement les frontières provinciales mais encore celles du pays.

Il est également intéressant de rappeler que dans le domaine général du financement, l'éducation post-secondaire soulève la question du rôle du gouvernement en matière d'éducation. En 1969, M. Corry a prononcé plusieurs discours à cet égard en Saskatchewan. Les discours sont intitulés «Universités et gouvernements». Ils faisaient partie des conférences Quance de l'Université de la Saskatchewan, il y a deux ans. Au cours de ces conférences, M. Corry a abordé le problème fondamental. Il a déclaré que lorsque les gouvernements détiennent une responsabilité majeure dans le financement des institutions, il s'ensuit naturellement qu'ils se mettent en mesure de prendre des décisions concernant les programmes d'études, etc., dont les universités elles-mêmes devraient, en fait, être chargées.

Lorsque j'ai commencé mes remarques, j'ai félicité le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) de la brièveté de son discours et je ne peux donc pas me permettre de poursuivre plus longtemps. Je tiens cependant à dire de façon générale que j'espère que les universités pourront profiter du répit de deux ans qui nous a été accordé pour étudier la teneur de la Partie VI du bill C-8, car elles devraient donner au gouvernement du Canada une foule de renseignements. Il devrait également exister un contact étroit avec le Conseil des ministres de l'éducation.

Enfin, j'espère que lorsque le bill sera envoyé au comité la semaine prochaine ou plus tard, les représentants du secrétariat d'État seront là, afin que nous puissions aborder avec eux quelques-unes des intéressantes considérations, des questions de fond pourrais-je dire, qui se posent quand les gouvernements s'engagent bien avant dans le versement de fonds à des institutions nationales comme nos universités.

• (2120)

M. Allen B. Sulatycky (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques brèves

remarques, même si elles sont quelque peu décousues, au cours de ce débat non seulement important, mais opportun, car les fondements mêmes de la Confédération ont été mis en question ces derniers jours. Je veux parler de trois éléments particuliers: les paiements de péréquation, l'idée d'un arrangement entre les deux principaux groupes ethniques du pays et enfin la mise en question de nouvelles politiques multiculturelles du gouvernement. Pour moi, remettre en question ces éléments de notre existence comme nation, c'est vraiment douter de l'idée de la Confédération elle-même. Voilà pourquoi il est opportun, à mes yeux, de traiter à la Chambre des paiements de péréquation et des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

M. Vincent Massey, qui devait plus tard devenir gouverneur général du Canada, a dit en 1924 ce qui suit:

> Ce pays est bien plus qu'une succession de champs de blé, de mines d'or et de forêts de pâte à papier; c'est même plus que la réunion de neuf provinces distinctes. Ce pays est l'expression de certaines idées.

Je n'ai jamais lu une meilleure définition du Canada. Nombreux sont ceux qui ont essayé de décrire le Canada et de définir l'identité canadienne. Personne n'a aussi bien réussi que Vincent Massey lorsqu'il a prononcé ces quelques mots il y a près de 50 ans. L'idée qu'incarne le Canada pourrait être comparée à une expérience, une grande expérience dans l'évolution d'une société véritablement coopérative et tolérante, une société où nous pouvons coexister avec d'autres gens qui partagent avec nous bon nombre de choses malgré des différences de langue et de religion, une société qui ouvre ses portes au monde et permet aux immigrants, plus que partout ailleurs, de conserver le passé qu'ils chérissent et de maintenir même leurs langues d'origine.

Si l'on envisage le Canada dans une autre perspective que celle-ci, il faudrait, à mon avis, conclure que ce n'est pas un État viable. Aucun pays, par exemple, si ce n'est l'URSS, n'est plus étendu de l'est à l'ouest et du nord au sud, et ne renferme autant de régions géographiques distinctes où règne un climat aussi pénible que le nôtre et où la population s'étire le long d'une bande étroite. En face d'une telle situation, le bon sens nous dicterait, comme meilleure solution, de nous joindre au grand voisin du Sud. Beaucoup la trouveraient avantageuse du point de vue économique. Si nous l'avions fait plus tôt, nous serions probablement tous bien avancés économiquement. Toutefois, cela n'a pas eu lieu.

Ceux qui se sont embarqués dans cette aventure qu'on appelle la confédération l'ont fait dans l'intention de résister à leur absorption par les État-Unis. Ils voulaient fonder une société différente dans cette moitié septentrionale du continent, une société où deux races essaieraient de vivre côte à côte dans l'unité et dans l'harmonie et qui invitent le reste du monde à venir partager avec elles cette grande expérience. Afin d'assurer la réussite de cette expérience, monsieur l'Orateur, il faut, à mon avis, une collaboration très étroite entre les diverses régions du pays et de fait entre les Canadiens. Tel est le fondement des paiements de péréquation. Il s'agit en réalité de l'aide que des citoyens accordent à leurs concitoyens, les gens plus aisés secourant ceux qui le sont moins.

Je suis originaire d'une région dotée de grandes ressources naturelles et qui à l'heure actuelle jouit d'une économie encore plus prospère que d'autres régions du pays. Je veux parler de l'Alberta. Je suis persuadé que je me fais le porte-parole de la plupart des Albertains, lorsque j'affirme que nous sommes heureux de pouvoir épauler les Canadiens moins fortunés qui vivent dans d'autres régions et nous continuerons volontiers à le faire durant de nombreuses années à venir.

Je crois que le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) s'est fait l'interprète de la plupart des habitants de la Colombie-Britannique lorsqu'il a parlé plus tôt ce soir. Il a dit avoir confiance que si plus tard la Colombie-Britannique s'appauvrissait, d'autres régions du Canada y pourvoiraient et aideraient la population de cette partie du pays à maintenir un niveau raisonnable de service public et de vie.

A l'heure actuelle, la plupart des paiements fédéraux aux provinces vont aux cinq provinces les plus à l'Est. J'ai confiance que cela ne se continuera pas très longtemps car on ne peut s'empêcher d'être impressionné par les immenses virtualités qui existent dans ces cinq provinces. Le seul fait qu'elles touchent toutes à l'océan les rend en cela même une importante partie du pays, à cause du rôle aussi grand ou plus grand que celui des masses terrestres que joueront les océans à l'avenir. Le fait que le Canada possède le plus long littoral au monde et que cinq de nos provinces atlantiques baignent en eau salée augure bien pour l'avenir. A mon avis, les citoyens de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario font en réalité un bon placement quand ils investissent dans ces régions.

Toutefois, comme je l'ai déjà indiqué, certains prétendent que les paiements de péréquation ont quelque chose d'insidieux et que nous devrions les suspendre.

• (2130)

M. Alexander: De grâce, où allez vous chercher cela?

M. Sulatycky: J'ai aussi entendu dire par bien des gens que nous devrions consacrer une plus grande partie de notre produit national brut à l'aide étrangère. Il me paraît tout à fait illogique de vouloir offrir 1 ou 2 p. 100 de notre produit national brut aux pays sous-développés, puis d'ergoter s'il s'agit de consacrer 1 p. 100 de ce même produit national brut aux provinces pauvres à l'intérieur de nos frontières.

Il semble que la péréquation soit acceptée dans les cercles du football, mais non universellement lorsqu'il s'agit de venir en aide à notre pays. Pendant de nombreuses années, suivant le régime qu'avait adopté la Ligne canadienne du football, les équipes qui attiraient les foules les plus nombreuses aidaient à soutenir les autres, par exemple celles de Regina, de Winnipeg, d'Edmonton ou de Calgary, et alors personne ne chicanait. De fait, sans un régime de péréquation des entrées, il est fort probable que la Ligue canadienne du football n'existerait pas.

M. Skoberg: C'était en Saskatchewan, à Regina.

M. Sulatycky: Comme expatrié de la Saskatchewan, j'admets la rectification. J'ai simplement voulu montrer qu'à cause de la nature de notre pays, nous devons aider les régions qui ne peuvent, à un certain moment, se suffire à elles-mêmes. J'espère que les habitants de l'Ouest du Canada ne rompront pas les relations pour cette question de péréquation. Les gens de l'Ouest se distinguent par leur initiative, leur énergie et leur perspicacité. Ils regardent toujours vers l'avenir et non pas vers le passé. Si le conflit prend de l'ampleur dans l'Ouest, il aura simplement pour effet de détourner l'attention des progrès énormes accomplis depuis 20 ou 30 ans.

Je veux faire une seule remarque au sujet des accords fédéraux-provinciaux sur la fiscalité, et c'est à propos des programmes à frais partagés relevant du régime d'assistance publique du Canada. Si on examine les régimes d'assistance sociale des provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, on ne peut que conclure qu'elles s'en servent comme un moyen détourné pour recouvrer certains fonds qu'elles croient perdre par les versements de péréquation.

Bien des habitants de l'Alberta s'inquiètent du coût croissant de l'assistance sociale et du nombre des assistés. Ils ne nient pas qu'il existe des malheureux qui ont eu des malheurs et qui ont besoin d'une aide de l'État, mais ils savent également que nombre d'autres semblent parfaitement capables d'aider l'État et l'économie mais s'y refusent et vivent uniquement de l'assistance publique. Cette situation existe également en Colombie-Britannique et en Ontario où, d'après mes amis de l'Ontario, il est aisé de profiter de l'assistance publique.

Ces trois dernières années m'ont convaincu que ces trois provinces nanties se servent du Régime d'assistance publique du Canada pour récupérer du gouvernement fédéral ce qu'elles paient au titre de la péréquation. Il en résulte que dans nos régions où l'assistance publique est la moins nécessaire on l'obtient aisément. En Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta le gouvernement provincial peut se permettre de payer 50c pour encaisser autant en provenance du gouvernement fédéral, alors que les provinces pauvres doivent racler les fonds de tiroirs pour obtenir les premiers 50c et pouvoir contribuer d'autant aux dépenses de l'assistance publique.

Notre objectif qui était d'aider nos concitoyens les moins fortunés en est donc compromis d'autant. J'espère qu'au cours d'une conférence fédérale-provinciale à venir on discutera sérieusement de cette question afin de veiller à la bonne utilisation des deniers publics destinés à aider nos nécessiteux. Il doit être possible de parvenir à ce que les gouvernements provinciaux ne les considèrent plus simplement comme un moyen d'obtenir des fonds fédéraux ainsi qu'il doit être également possible de veiller à ce que ceux-ci ne soient pas utilisés d'une façon qui crée le mécontentement à l'égard d'un régime de sécurité sociale par ailleurs sain.

Au cours des quelques minutes mises à ma disposition, j'espère avoir indiqué combien je suis partisan du bill parrainé par le ministre des Finances (M. Turner) et du système de péréquation. Je suis persuadé de parler pour la majorité des habitants de l'Alberta; j'en suis convaincu en lisant des éditoriaux comme celui publié par un hebdomadaire de ma circonscription appelé le *Western Review* de Drayton Valley. Le 6 mai 1970, parlant du Québec, le rédacteur déclarait:

> . . . nous devrions assurément nous efforcer de résoudre les maux économiques dont est affligée la province. Par ailleurs, les provinces Maritimes ont plus que leur part de problèmes qui méritent aussi l'attention du gouvernement fédéral.

Je suis heureux aussi d'appuyer ce gouvernement qui, au cours des quatre dernières années, a fait plus que tout autre gouvernement fédéral pour aider ces régions du Canada.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, le projet de loi dont nous sommes saisis est le produit de négociations laborieuses qui, à n'en pas douter, ont causé

[M. Sulatycky.]

au ministre et aux fonctionnaires fédéraux et provinciaux qui y participaient, bien des problèmes et bien des moments difficiles. N'oublions pas que l'accord auquel sont parvenus le gouvernement fédéral et les provinces, et que renferme maintenant ce projet de loi, fait partie intégrante de la structure présente de la confédération. De fait, il est devenu un élément très important, et même vital, de tout le fonctionnement de l'ensemble de la nation. A bien des égards, on peut dire qu'il le renforce, car il tient compte de certaines des difficultés auxquelles on s'est heurté de temps à autre, et de certaines des modifications qui se sont produites dans l'économie canadienne.

D'autre part, il nous faut reconnaître, je crois, que le rôle important que jouent ces accords dans le fonctionnement du gouvernement aux niveaux fédéral et provincial dans tout le pays rend plus fragile toute la structure de notre nation. Nous allons de période de cinq ans en période de cinq ans, après quoi il nous faut reprendre à nouveau toutes les négociations. Les liens qui unissent notre nation sont, de ce fait, soumis à une tension extrême, mais je crois que cela est inévitable dans le genre de négociations nécessaires pour parvenir à des accords comme ceux-là.

• (2140)

Je crois que nous devons également nous souvenir que, dans une certaine mesure, les arrangements qui sont conclus périodiquement sont des compensation pour les lacunes et déficiences de notre constitution. Ces arrangements peuvent parfois constituer un atout qui nous réunisse davantage; parfois, ils peuvent aussi engendrer des problèmes et révéler plus nettement certaines des difficultés que nous devons traverser pendant une certaine période.

Un des points qu'il ne faut pas oublier en étudiant cette mesure législative c'est, à mon avis, qu'elle met en relief les inégalités et disparités qui existent au pays, inégalités que reflète bien la diversité des positions financières et des potentiels fiscaux des divers gouvernements provinciaux du Canada. Une province, Terre-Neuve, comme nous l'avons signalé plus tôt, tire du gouvernement fédéral 65 p. 100 de ses recettes totales. Ceci, à mon avis, entraîne des conséquences qui touchent l'administration des provinces telles que nous les connaissons dans le cadre de notre régime fédéral de gouvernement. L'Île-du-Prince-Édouard, comme nous l'avons signalé, tire du gouvernement fédéral environ 55 p. 100 de ces recettes. Ceci a également engendré des problèmes. Ces deux provinces ne souhaiteraient certainement pas se voir retirer ces recettes dans les circonstances actuelles; cependant, d'en faire des entités provinciales ou des gouvernements souverains comme le ministre en a parlé dans son discours au sujet du gouvernement de Terre-Neuve, c'est bien mal représenter la situation.

Nous avons déjà clairement indiqué au cours de ces débats que les membres de notre parti, acceptent le principe de la péréquation et reconnaissent que ce bill renfermait bon nombre d'aspects de l'application du principe de la péréquation. J'aimerais aussi indiquer clairement que, pour ce qui est de la Saskatchewan, nous croyons que le principe de la péréquation est important pour nous. Il l'est pour le pays et pour bon nombre de provinces. A l'avenir, les provinces qui ne reçoivent pas actuellement de paiements de péréquation pourront considérer le principe de tels paiements comme important.

Pendant une certaine période, ma propre province a évidemment bénéficié d'un montant considérable de recettes provenant de paiements de péréquation. A mesure que les années passaient, nous dépendions de moins en moins de cette source de recettes et, vers le milieu des années 60, il semblait que nous étions l'une des provinces «riches» telles que le définissent les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ce fait a été grandement exploité par certains hommes politiques de la Saskatchewan qui ont essayé de s'attribuer le mérite d'une certaine quantité de travail fourni pendant plusieurs années par le gouvernement dirigé par mon collègue, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas).

La situation a évidemment changé ces dernières années à la suite d'une baisse des revenus agricoles et d'un déclin des recettes provenant de nombreuses ressources minérales. Je le répète, un pourcentage croissant des recettes provinciales de la Saskatchewan provient des paiements de péréquation.

Si je peux me permettre de dépasser le cadre de la Saskatchewan, monsieur l'Orateur, je crois qu'il est nécessaire de souligner l'inquiétude exprimée par certaines provinces que l'on peut considérer comme «riches». Comme je l'ai déjà dit, la situation pourrait être différente dans les années à venir. A un moment donné dans l'avenir, certaines des provinces présentement jugées comme avantagées peuvent bien, pour diverses raisons, se retrouver dans une situation différente et devenir des bénéficiaires sous le régime de la péréquation.

Il est fort possible que certaines provinces qui bénéficient à l'heure actuelle des avantages de la péréquation pourraient à l'avenir, par suite de nouvelles circonstances, laisser croire que ce genre d'arrangement ne leur est plus profitable. Il faut donc se souvenir que la formule de péréquation est importante pour l'avenir du Canada, pour assurer l'existence d'un Canada uni. A ce propos, il y aurait lieu de souligner que nous devrions tous nous préoccuper des déséquilibres qui existent au Canada entre diverses régions et diverses provinces.

Actuellement, trois provinces qui participent au régime pourraient être considérées comme avantagées, soit l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Deux de ces provinces, l'Ontario et la Colombie-Britannique, occupent depuis bien des années les deux premiers rangs, à en juger par divers indices économiques. Certes, à ces indices, elles sont les mieux partagées à bien des égards. Comment leur richesse économique est répartie entre leurs habitants, ça c'est une autre question dont on pourrait beaucoup dire.

L'Alberta, bien entendu, occupe un rang privilégié depuis des années, mais rien ne garantit que la situation se maintienne encore longtemps ou de façon permanente. Elle n'occupera peut-être pas toujours ce rang. N'oublions pas qu'en termes de croissance économique et démographique, l'Ontario et la Colombie-Britannique connaissent un niveau d'expansion élevé. Aucune autre province, y compris l'Alberta, n'en connaît de semblable, si l'on en juge les indices mentionnés ou d'autres. L'Ontario, surtout, se développe. Nous nous en réjouissons, il va de soi. Mais parce que l'Ontario devient de plus en plus la province la plus importante, je crains qu'à la longue cela ne crée des difficultés à la confédération canadienne.

Voilà pourquoi, un grand nombre d'entre nous accueillent avec satisfaction les programmes qui atténueront les disparités qui existent entre les diverses régions du Canada, non pas parce qu'ils pourraient être préjudiciables à l'Ontario ou à la Colombie-Britannique, mais parce que nous voulons que d'autres régions puissent profiter de l'expansion et du bien-être dont jouissent ces deux provinces. Je suis persuadé que le ministre s'intéresse vivement à certains de ces éléments. Les faits que j'ai exposés auront des répercussions sur la confédération canadienne à longue échéance.

Il y a certaines dispositions de ce projet de loi, monsieur l'Orateur, que nous acceptons tous, par exemple, la modification des articles concernant la garantie des recettes. Le projet de loi porte la garantie fédérale de 95 à 100 p. 100. C'est un changement utile que nous pouvons tous accepter. C'est une modification notable, car on s'est rendu compte que le chiffre de 95 p. 100 inclus dans l'accord de 1967 avait peu d'importance pour les provinces. Lorsqu'on se rappelle comment le niveau des prix a augmenté depuis quelques années et les répercussions que le niveau croissant des prix peut avoir sur la politique fiscale et le gouvernement, il faut avouer, je crois, qu'il y a lieu de porter ce chiffre à 100 p. 100.

Je note aussi qu'on est parvenu au cours des dernières années à établir une base de revenu plus juste pour calculer les paiements de péréquation. Monsieur l'Orateur, je pourrais donner des précisions qui en intéresseraient plusieurs, mais pas ce soir. On pourrait mentionner quelques points. Le premier et le plus important, c'est que pour tout calcul de base ou de source de recettes dans le cas des provinces, il faut absolument aujourd'hui inclure les recettes municipales dans les calculs. Voilà qui revêt une importance particulière maintenant, car dans certaines provinces, il se produit des transferts de compétences entre autorités provinciales et autorités municipales. En fait, certains gouvernements provinciaux ont proposé de transférer le financement de certaines fonctions d'un palier à l'autre.

• (2150)

Dans ma propre province, la Saskatchewan, le parti néo-démocrate qui est actuellement au pouvoir, a promis dans son programme électoral de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'une partie du financement de l'enseignement ne se ferait plus à même l'impôt foncier mais serait assurée par des fonds provinciaux. On a raison de dire, je crois, comme on l'a fait en maintes occasions dans les débats sur la question, qu'à moins d'inclure les revenus municipaux, la présente formule désavantagera les provinces si elles prennent des mesures en vue d'effectuer les changements qu'elle souhaite.

Il y aurait lieu de noter certaines autres difficultés relativement aux sources de revenu. Parmi ces dernières, on mentionne les droits successoraux et c'est là un problème difficile et délicat. Le gouvernement fédéral a abandonné ce domaine d'imposition et a laissé les provinces libres d'y accéder. Trois provinces l'ont déjà fait, la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec. Six provinces ont l'intention de le faire, la Saskatchewan, le Manitoba et les quatre provinces de l'Atlantique. Il n'y aura donc que l'Alberta qui n'aura aucun régime de droits successoraux.

Voici la question que je veux adresser au ministre des Finances (M. Turner). Étant donné que l'Alberta n'imposera pas de droits successoraux, sera-t-elle de ce fait avantagée de quelque façon dans les calculs en vertu de la présente loi? J'espère que le ministre abordera ce point lorsqu'il clôturera le débat.

On a exprimé certaines inquiétudes aussi au cours des années passées relativement à la définition des revenus provinciaux du point de vue des ressources. J'aimerais que le ministre nous fasse part des progrès accomplis dans ce domaine, qu'il nous informe si les provinces sont satisfaites de la nouvelle formule pour déterminer les ressources productrices de revenus. Ce point revêt une importance particulière, car certaines provinces ont décidé de tirer une plus grande part de leurs revenus de redevances et autres formes d'impôts. Les calculs rétablissent l'équilibre. Bien sûr, il n'y a pas de problème. Il y en a eu longtemps, dont la Saskatchewan, entre autres, a particulièrement souffert. Je ne saurais dire d'après le libellé du bill si la situation est la même actuellement.

Il y a un autre point que je voudrais traiter ce soir. Il entre certainement dans nos préoccupations au sujet de cette loi, bien que sous certains rapports il dépasse peut-être la portée immédiate du bill. Il s'agit de l'avenir des programmes de santé fédéraux-provinciaux. Je crois comprendre qu'à l'heure actuelle certaines négociations sont en cours entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour modifier la formule de paiements aux provinces sous le régime des programmes d'hospitalisation et d'assurance frais médicaux. Je constate que le bill à l'étude prévoit le maintien de la loi fédérale sur l'hospitalisation pendant cinq autres années. Je ne suis pas certain qu'il sera possible aux termes du bill dont nous sommes saisis de changer la formule des paiements. Néanmoins, cette question suscite des inquiétudes.

A en juger par les propositions que le gouvernement a faites, je crois, aux provinces, il n'est pas tout à fait établi qu'il souhaite se dégager, à la longue, de ces programmes. Il souhaite se dégager du programme de soins médicaux ainsi que du régime d'assurance hospitalisation. Il est évident que le gouvernement s'inquiète du coût très élevé de ces programmes.

M. Douglas: Qui ne s'en inquiéterait pas?

M. Burton: Ainsi que le fait remarquer le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, qui ne s'en inquiéterait pas? J'ai sous les yeux une allocution prononcée récemment par le ministre de la santé publique de la Saskatchewan, allocution dans laquelle il s'inquiète vivement de la hausse du coût des soins médicaux. A propos du régime d'assurance hospitalisation de la Saskatchewan, du régime d'assurance pour les soins médicaux, le ministre a indiqué qu'en 1968-1969, ces deux régimes ont coûté ensemble 96 millions de dollars. En 1971-72, ce chiffre est passé à 132 millions de dollars, soit une hausse de quelque 37.5 p. 100 en l'espace de trois années environ. Il est évident que c'est là un sujet de préoccupation pour toutes les instances gouvernementales intéressées.

Dans l'étude de ce problème nous devons nous assurer que le gouvernement fédéral n'envisage pas seulement d'abandonner tout simplement ou d'essayer de diminuer sa contribution à ces programmes sans voir à ce que les provinces aient la capacité financière de porter les fardeaux qui leur seront imposés, quels qu'ils soient. Il nous faut les efforts combinés des autorités tant fédérales que provinciales pour contrôler quelque peu les coûts de tels programmes. Nous devons veiller en même temps à ce que ne baisse pas la qualité des soins prévus et à ce qu'augmente plutôt la qualité des programmes. La chose est possible puisque certains de nos programmes de santé ont prouvé la possibilité d'adopter de nouvelles méthodes. On n'y met pas tant l'accent sur les méthodes de guérison que sur les mesures préventives. On n'a pas autant besoin de soins hospitaliers comme tels. Il est possible d'introduire une variété de méthodes qui constituent des améliorations dans la qualité des soins.

La chose serait rendue plus facile si le gouvernement fédéral déclarait nettement qu'il est prêt à travailler de concert avec les provinces en vue d'améliorer les programmes sanitaires et d'aider celles-ci à cerner un problème auquel nous devons tous faire face: l'accroissement des coûts dans ce domaine.

J'aurais d'autres observations à faire au sujet du bill, je demande donc la permission de déclarer qu'il est 10 heures.

[M. Burton.]

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES TRANSPORTS—LE NON-CLASSEMENT DU CANAL LACHINE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

M. Raymond Rock (Lachine): Monsieur l'Orateur, pendant la période des questions le mercredi 23 février, j'ai posé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) la question suivante:

Pourquoi le canal Lachine n'a-t-il pas été inclus dans le groupe des canaux historiques et ne lui a-t-on pas accordé le statut de parc national?

Le ministre n'a pu me répondre par suite de la décision de l'Orateur. C'est pourquoi, je soulève la question du canal Lachine ce soir à 10 heures. Le 22 février dernier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé que huit canaux, qui ont un passé historique intéressant, seraient insérés dans le programme de préservations des sites naturels. En d'autres termes, huit canaux se sont vu attribuer le statut de parc national et, en même temps, ils vont bénéficier de meilleurs atouts dans les domaines des loisirs et du tourisme. Il s'agit du canal Rideau, construit en 1832, du canal Trent, construit en 1843, du canal Murray, qui date de 1889, du canal Sainte-Anne, aménagé en 1843, du canal Carillon, construit en 1833, du canal Richelieu, qui date de 1849, du canal Chambly, construit en 1843 et du canal Saint-Pierre, construit en 1869.

Je me suis félicité de cette déclaration du ministre. C'est merveilleux. Je suis très heureux que le gouvernement ait pris la décision de préserver ces canaux historiques et de créer un système de parcs nationaux, car j'ai demandé cela il y a des années quand M. Pickersgill était ministre des Transports. Cependant, ce qui me chiffonne, c'est que le ministre n'ait pas inclus dans la liste le canal Lachine, le plus ancien de tous.

• (2200)

L'entrée du canal Lachine fait face à la ville de Lachine et à l'endroit où le massacre de Lachine a eu lieu. C'est de là que La Salle est parti pour trois de ses voyages d'explo-

ration. Tous les voyageurs qui allaient en direction de l'ouest passaient aussi par là. Dès 1670, on fit les premières tentatives pour construire le canal Lachine, et le premier canal fut terminé en 1733. Près d'un siècle plus tard, entre 1821 et 1824, un nouveau canal Lachine fut construit, 10 ans avant les canaux Rideau, Trent et Carillon et 20 ans avant les canaux Richelieu, Chambly et Sainte-Anne.

Le gouvernement sait-il que la ville de Lachine entretient elle-même un tronçon de 3,000 pieds du deuxième canal, le plus ancien du Canada, sur les rives duquel se dresse encore l'ancien poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson? Ce bâtiment n'a pas encore été classé monument historique; le gouvernement fédéral devrait le transformer en musée.

Le gouvernement a confié à la maison Claude La Haye et Associés une étude sur le rôle futur du canal Lachine. Après une étude complète et approfondie, les auteurs recommandent que le canal soit affecté à la navigation de plaisance et rouvert à son extrémité est. Le gouvernement a commis une erreur en vendant le canal Soulanges pour la somme d'un dollar à la province de Québec. Ne répétons pas cette erreur tragique.

Selon moi, il faudrait intégrer les canaux Lachine, Soulanges et Cornwall à l'administration des parcs nationaux et en confier l'exploitation à des étudiants pour la saison des vacances. On créerait ainsi des emplois supplémentaires pour les étudiants durant les mois d'été et on permettrait en même temps aux embarcations de plaisance d'une longueur inférieure à 20 pieds de pénétrer au cœur de la ville de Montréal, ce qui leur est interdit actuellement par les règlements de la voie maritime. On permettrait aussi aux résidents de Montréal, et particulièrement à ceux de Saint-Henri, Pointe-Saint-Charles, Ville-Émard, Lasalle, Ville-Saint-Pierre et Montréal-Ouest de posséder des embarcations de plaisance et d'aménager des ports. Les habitants de la région pourraient même s'y livrer aux joies du patinage l'hiver, comme cela se fait ici, sur le canal Rideau.

Je demande que le rapport La Haye soit renvoyé au comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien pour qu'il y soit immédiatement étudié et que les recommandations suivantes qui ont été faites par M. La Haye soient immédiatement adoptées:

Il est fortement recommandé que l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent demande instamment au ministère de l'Expansion économique régionale d'effectuer une étude d'ensemble des loisirs dans la région de Montréal. La mise en valeur du canal et de son entourage immédiat devrait faire partie intégrante de ladite étude.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement a récemment annoncé un programme pour le déplacement des opérations de la société E. B. Eddy à Ottawa, au coût de 29 millions de dollars. Cependant, on n'inclut pas dans le plan des parcs nationaux l'historique canal Lachine, qui pourrait devenir une voie achalandée pour les bateaux de plaisance en direction du centre de Montréal, pouvant constituer ainsi un important potentiel touristique. C'est une insulte pour la population de Montréal de voir que l'on fait tellement pour embellir la promenade le long du canal Rideau, tandis que le canal Lachine reste un dépotoir à cause de la politique de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Pour d'autres renseignements, je prierais les honorables députés de se référer aux discours que j'ai prononcés le 9 janvier 1967, le 19 octobre 1970 et le 21 février 1972, qui figurent au hansard.

Le canal Lachine est un endroit historique. J'ai préparé un court historique du canal Lachine pour le prouver, et quiconque en veut un exemplaire n'a qu'à le demander. Le canal Lachine devrait recevoir le statut de parc national et devrait passer à la nouvelle administration immédiatement.

M. Allen B. Sulatycky (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, les opinions du député de Lachine sur la conservation du canal Lachine sont bien connues. Il a pris la parole à la Chambre en 1967 et en 1970 et la semaine dernière il a parlé du canal le premier jour du débat sur le discours du trône. Je sais que depuis quelques jours il ne parle que de cela. Il a distribué son exposé bien préparé à tous les membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien et je rends hommage à son excellent travail.

L'histoire de ce canal est, depuis près de 250 ans, liée à celle de la région de Lachine. En fait, c'est justement son histoire qui fait penser à la possibilité de le placer sous la responsabilité du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Une étude détaillée a néanmoins révélé que le canal avait déjà été considérablement modifié, à quatre reprises au moins, et même complètement reconstruit au début du siècle. Ces changements font qu'il sera impossible de restaurer le canal tel qu'il était lors de sa construction. Le coût de tels travaux serait prohibitif.

Aussi, le canal est toujours emprunté par des navires marchands, même s'il est moins en état de servir que les autres canaux avant leur transfert. Il ne se prête donc pas à la navigation de plaisance. Par conséquent, on a renoncé à inclure ce canal dans le programme récemment annoncé.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—DEMANDE D'ORGANISATION DU COMITÉ PERMANENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, la déclaration qu'a faite aujourd'hui le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), informant la Chambre que l'offre faite à la société Bélanger Limitée, qui avait été acceptée et annoncée en mars 1971, est maintenant annulée, confirme les assertions répétées que j'ai faites selon lesquelles les chiffres dont le ministre nous a fait part au sujet des nouveaux emplois prévus étaient extrêmement trompeurs. Je le remercie certainement d'avoir admis ce fait.

Dans ce cas particulier, un an se sera écoulé entre l'annonce des emplois qui devaient être créés et celle de l'annulation. Ce n'est cependant pas un cas exceptionnel. Le chiffre, dont le ministre fait état, de 51,281 emplois probables dûs aux subventions du ministère de l'Expansion économique régionale, comprend des milliers d'emplois qui ne verront jamais le jour. Les offres qui leur auraient donné naissance seront annulées au cours des prochains mois ou bien les entreprises en question feront faillite.

J'ajouterai que cette accusation se fonde sur plusieurs preuves concrètes. En premier lieu, si les offres annoncées jusqu'à la fin de 1970 avaient permis la création des emplois prévus, ces dernier se seraient élevés à 18,537; mais 4,454, d'entre eux ont disparu par suite d'annulation ou de retrait d'offres ou bien à cause de faillites. En appliquant cette proportion au nombre total d'emplois prévus depuis le début de ce programme d'encouragement, on peut prédire que 13,500 emplois au moins de ceux qu'on a annoncés jusqu'aujourd'hui, seront perdus d'ici la fin de l'année.

Le prétendu total net d'emplois prévus dont fait état le ministère, représente la soustraction, du chiffre total d'emplois annoncés, de 5,095 emplois seulement qui ont été perdus par suite d'annulations ou de refus des offres qu'on a révélées jusqu'ici. Ce procédé entraîne une surestimation approximative de l'ordre de 8,400 «emplois prévus».

• (2210)

Dans ce cas précis nous sommes parvenus à percer le ministre à jour mais combien d'autres offres ont-elles été annoncées pour être ensuite secrètement retirées ou annulées? Combien de centaines de travailleurs ont été licenciés par des entreprises subventionnées par le ministère de l'Expansion économique régionale ou par d'autres firmes incapables de concurrencer celles que subventionne le ministère?

Deuxièmement, d'après le rapport annuel 1970-1971 du ministère de l'Expansion économique régionale, publié il y a 15 jours, le nombre estimatif d'emplois créés par des subventions versées au titre de l'ancienne loi stimulant le développement de certaines régions est de 22 p. 100 inférieur à celui qu'on a déclaré l'année dernière. 12,264 emplois prévus ont été perdus. Cela démontre à nouveau l'utilisation trompeuse que fait le ministère de ces chiffres d'emplois prévus.

Je demande au ministre de cesser de tromper le public et la Chambre avec ses prévisions d'emplois. Je lui demande de nous révéler le nombre d'emplois réels créés avec les 244 millions de dollars versés par le gouvernement sous forme de stimulants aux entreprises depuis 1968. Le ministre refuse d'indiquer le nombre réel d'emplois créés. Il ne parle que de prévisions d'emplois imaginaires.

Mais il y a un autre élément: j'affirme que dans sa réponse au député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride), le ministre a induit la Chambre en erreur, puisqu'il a admis lui-même en dehors de la Chambre qu'il avait reçu avis de cette question. Autrement dit, c'était un coup monté destiné à tirer le député de Lanark-Renfrew-Carleton d'embarras du point de vue politique.

Que s'est-il produit entre le jour, au début de 1971, où l'on a annoncé avec grande fanfare l'acceptation de cette offre, et le 11 février 1972—un an plus tard—où l'on a secrètement retiré l'offre? Pourquoi cette entreprise a-t-elle refusé ce qui était ni plus ni moins un don du gouvernement fédéral? Était-ce à cause des conséquences politiques qu'aurait eues pour le parti libéral de Lanark-Renfrew-Carleton la fermeture de l'usine Findlay, entraînant la perte de 200 emplois à Carleton Place? Il semblerait que ce soit le cas.

Seul le ministre peut nous dire ce qu'il en est, et je lui demande maintenant de le faire. Je sais qu'il ne peut le faire pendant les trois minutes qui lui restent lors de ce débat au moment de l'ajournement, mais il peut le faire, comme nous le lui avons demandé à maintes reprises, au moyen d'une déclaration à l'appel des motions, qui sera disséquée par les parties d'opposition à la Chambre.

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je crois que les débats à la Chambre ne peuvent porter fruit que si tous députés, tant de l'opposition que du parti ministériel, acceptent au moins les faits, surtout ceux qui sont connus, qui sont d'ordre public.

L'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a demandé que le débat de ce soir porte sur la question de l'usine de Bélanger-Tappan Limitée, et notamment sur la fermeture de l'usine de Findlays Limited. Il a parlé de tout autre chose, sauf de cela, c'est-à-dire qu'il a essayé de donner des interprétations d'ordre statistique, et je n'ai pas du tout l'intention d'aborder ce sujet au cours des quelques minutes qui me sont allouées.

Je dis simplement et je soutiens, monsieur l'Orateur, que si vraiment le genre de question qui a été posé ce soir pouvait être admis d'une façon régulière à la Chambre, cela voudrait dire que l'institution n'a plus aucun sens.

Depuis lundi, monsieur l'Orateur, c'est la quatrième fois que j'affirme dans cette enceinte que jamais aucun octroi n'a été donné à la compagnie Bélanger-Tappan Limitée. Jamais, à aucun moment! L'honorable député réitère ce soir la même affirmation, que je pourrais résumer ainsi:

[*Traduction*]

Lundi dernier, le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride) a mentionné une subvention accordée à l'entreprise A. Bélanger Ltée. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) sait fort bien qu'on n'a jamais accordé cette subvention, mais il prétend qu'on l'a fait, car il sait très bien qu'il va se trouver un journaliste pour annoncer cela dans la presse. C'est là son seul motif. Je ne comprends pas pourquoi il insiste. Il pourrait interpréter ces données statistiques autant qu'il le désire. Cela ne me fait rien.

[*Français*]

C'est son affaire. Qu'il fasse ses interprétations, et je ferai les miennes. Cela est dans le jeu normal de la démocratie. Mais que, systématiquement, il fasse une déclaration non conforme aux faits, et qu'il continue de l'affirmer, je pense qu'il détruit ainsi quelque chose de plus grave que la petite cause qu'il veut défendre, et c'est ce que je n'admets pas.

Que l'honorable député de Saint-Jean-Est dise: Il n'y aura pas autant d'emplois de créés que le ministre le prétend. Enfin, je ne peux pas le jurer sur l'Évangile. Je peux simplement faire de l'interprétation, comme il le fait lui-même. Sur ce point, monsieur l'Orateur, j'accepte le débat, mais je le refuse sur l'autre. Ce n'est convenable ni pour les gens qui sont en cause, ni pour le gouvernement, ni pour l'opposition. Pourquoi faire perdre le temps de la Chambre, ce soir, à dire des choses pareilles? Le député

est scandalisé parce que l'honorable député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride) m'a donné avis de la question. Mais, monsieur l'Orateur, tout le monde sait que même les députés de l'opposition nous avisent qu'ils vont poser certaines questions. Au fait, c'est même arrivé à l'honorable député de Saint-Jean-Est. Qu'est-ce qu'il y a de malhonnête là-dedans?

Il s'agit de savoir si la réponse est juste. La réponse est simple, unique: aucun octroi n'a été donné; le député veut «se tuer» contre le fait évident que jamais aucun octroi n'a été donné et, conséquemment, il ne peut exploiter «politiquement» ce fait-là!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée.

La Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 19.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 3 mars 1972

La séance est ouverte à 11 heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA CONDUITE DU PERSONNEL DE PROTECTION À L'ÉGARD DE M. ROGER JAY LORS DE LA LIVRAISON DE DOCUMENTS

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés sont peut-être au courant de la nouvelle publiée dans le *Globe and Mail* de ce matin et dont il a été question, je crois, au bulletin de nouvelles nationales à Radio-Canada ce matin. Il s'agit d'un incident qui se serait produit hier et auquel serait mêlé M. Roger Jay, agent de communication de l'Union des Indiens de l'Ontario qui livrait certains documents à la Chambre des communes. On a laissé entendre dans le communiqué et dans le bulletin de nouvelles que ce monsieur a été traité injustement lorsque le chef du service de protection à la Chambre des communes a fait certaines observations. Je dois signaler que j'ai eu un entretien ce matin avec le sergent d'armes chargé de la direction du service de protection et plus tard aujourd'hui, il me remettra une déclaration complète à ce sujet. Je ferai immédiatement rapport à la Chambre.

Je dois dire en guise d'explication préliminaire que le chef Syms a assuré qu'il n'a à aucun moment fait des remarques au sujet de la teneur de la déclaration qu'il devait remettre. Quoi qu'il en soit, je tiens à donner aux députés l'assurance que je lui présenterai des excuses, au nom de la Chambre et de son personnel, si notre conduite a eu quoi que ce soit de répréhensible. Qu'elle l'ait été ou non, nous regrettons les ennuis qui ont pu lui être causés; ce distingué personnage était ici pour affaires officielles et il était tout à fait dans son droit en voulant visiter la tribune de la presse.

• (1110)

Il serait injuste, envers notre personnel et son chef, que j'ajoute quoi que ce soit d'ici que nous ayons reçu le rapport offiel que je transmettrai à la Chambre plus tard dans la journée.

AFFAIRES COURANTES

BILL CONCERNANT LES TERRES DES INDIENS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

LE MAINTIEN D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ HÉRÉDITAIRE DES ABORIGÈNES

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni), au nom de M. Howard (Skeena), demande à présenter le bill C-166 intitulé Loi concernant les terres des Indiens dans la province de la Colombie-Britannique.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, ce bill a pour objet de faire reconnaître officiellement par le Parlement le fait historique que le droit de propriété, droit héréditaire des autochtones aux terres qui constituent maintenant la Colombie-Britannique, n'a pas été aboli. Les Indiens natifs de cette province se préoccupent de la chose depuis des décennies; ils ont plaidé leur cause auprès du gouvernement, mais sans succès.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—LE PERMIS DEMANDÉ PAR LE QUÉBEC AUX TERMES DE LA LOI—LA POSITION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle porte sur le projet de la baie James et le fait que le ministre a reconnu à la Chambre le 23 février que des permis sont exigés sous le régime de la loi sur la protection des eaux navigables. Le ministre a-t-il reçu ces demandes de permis? Je pose la question parce que le 23 février le ministre a dit ne pas savoir si des demandes avaient été reçues.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous n'avons reçu aucune demande du genre à ma connaissance. Je me renseignerai auprès des hauts fonctionnaires de mon ministère et j'en informerai la Chambre au plus tôt. Je présume que si ces demandes avaient été faites, j'en aurais été prévenu.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre a-t-il fait connaître à la province de Québec la position de son ministère, c'est-à-dire que celui-ci insiste sur l'approbation préalable de ce projet en ce qui a trait aux eaux navigables? Le ministre a-t-il exposé au gouvernement de la province de Québec la position de son ministère relativement à la loi sur la protection des eaux navigables?

L'hon. M. Jamieson: Encore une fois, monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr si cela a été exprimé exactement comme le chef de l'opposition l'a dit. Pour l'essentiel, la loi sur la protection des eaux navigables exige qu'une demande initiale soit d'abord déposée et publiée dans les journaux. C'est alors que la demande nous est soumise et que nous l'étudions. Un comité interministériel a étudié la question et je suppose que la province de Québec a été informée des exigences de la loi sur la protection des eaux navigables. Plutôt que de m'en tenir à des suppositions, j'attendrai jusqu'à lundi, avec la permission du député, et je lui obtiendrai une réponse précise.

L'hon. M. Stanfield: J'ai une question supplémentaire à l'adresse du premier ministre suppléant. Étant donné qu'un comité ministériel ou autre s'intéresse à ce projet, le premier ministre suppléant pourrait-il dire à la Chambre si la position du gouvernement du Canada sur l'obtention d'un permis a été portée à la connaissance de la province de Québec? Je pose cette question à cause de l'importance que le gouvernement du Québec attache à ce problème et des possibilités réelles de malentendu. Le premier ministre suppléant nous dirait-il si le gouvernement du Canada a fait connaître sa position sur la question au gouvernement du Québec?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le gouvernement du Québec connaît la loi canadienne à l'égard de projets de ce genre et qu'il entend s'y conformer. Le député n'a sûrement pas l'intention d'insinuer le contraire.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DES DROITS DES INDIENS

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice nous dirait-il si ses services ont étudié les conditions du transfert à la province de ces terres, antérieurement considérées comme des territoires, du point de vue des droits de la population indienne. Si oui, le ministre ferait-il rapport à la Chambre sur la position du gouvernement quant au développement de ces régions comprises dans les terrains de chasse et de piégeage traditionnellement réservés aux Indiens?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous avons examiné divers aspects juridiques de la question. En ce qui concerne le domaine précis dont parle le député nous avons commencé à étudier l'ensemble du problème. Toutefois, j'aimerais tenir la question pour préavis et voir si je pourrais utilement présenter quelque rapport à la Chambre.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant. Il y a quelques années, le gouvernement de l'époque, sous la direction du prédécesseur du premier ministre actuel, et la Colombie-Britannique, probablement en pleine connaissance de la loi, entreprirent d'ériger un barrage au-dessus de la rivière La Paix en contravention de la loi sur la protection des eaux navigables, causant ainsi de grands dommages à l'environnement. Pour cette raison, le premier ministre suppléant pourrait-il promettre à la Chambre que la loi sera effectivement respectée?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas nécessaire de faire une telle promesse. Le gouvernement est tenu d'appuyer la loi au Canada et il le fera dans ce cas-ci. Le député aimerait peut-être porter certaines accusations pour préciser sa pensée.

M. Baldwin: Que dire de la loi sur les réserves provisoires de blé?

[L'hon. M. Jamieson.]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES RÉSERVES DE DEVISES ÉTRANGÈRES ET LA REPRISE DE SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. Étant donné le rapport publié par le gouvernement hier et annonçant que les réserves de devises étrangères au Canada avaient atteint le chiffre sans précédent de 5.67 milliards de dollars en février, que le dollar canadien est flottant et que, par conséquent, le pays n'a pas besoin de ces réserves, le gouvernement a-t-il l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour essayer de regagner le contrôle canadien de certains secteurs clef de l'économie que dominent actuellement des sociétés étrangères?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le député nous recommande de ne pas garder nos réserves sous une forme liquide. Je serais heureux qu'il nous donne de plus amples détails à ce sujet.

M. Broadbent: C'est exactement ce qui a été dit. Pour être plus précis, je voudrais savoir, après avoir lu un rapport publié en Suisse au début de cette semaine et selon lequel le Canada a le plus grand pourcentage de sociétés d'assurances sous contrôle étranger, si le gouvernement envisage la possibilité d'utiliser une partie de ces réserves de devises étrangères pour obtenir le contrôle de ces sociétés au Canada, sans oublier qu'elles fournissent d'importants capitaux d'investissement qui pourraient être utilisés pour créer des emplois.

L'hon. M. Sharp: Le député propose de vendre ces actifs dans le cas où nous aurions besoin des réserves pour stabiliser notre monnaie. Je ne pense pas que ce soit une bonne politique.

* * *

LE LOGEMENT

POINTE-GATINEAU—LE PROJET DOMICILIAIRE LA FERME LE BARON—ON DEMANDE QUE LES PROPRIÉTAIRES SOIENT DÉDOMMAGÉS.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre suppléant.

J'aimerais lui demander si le gouvernement a l'intention de prendre des mesures en vue de dédommager les propriétaires de maisons de La Ferme le Baron, à Pointe-Gatineau, pour les nombreuses imperfections et la mauvaise qualité de la construction.

M. l'Orateur: J'ai l'impression qu'une telle question pourrait facilement être inscrite au *Feuilleton* ou débattue au moment de l'ajournement. Mais si l'honorable ministre peut y répondre rapidement, je lui permettrai de le faire.

L'honorable député pourra peut-être tenir pour acquis qu'on a pris note de sa question.

M. Laprise: A 10 heures, monsieur l'Orateur.

• (1120)

LES AÉROPORTS

TORONTO—L'EXPLOITATION DU NOUVEL AÉROPORT—LES SERVICES PASSAGERS ET MARCHANDISES

[*Traduction*]

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, comme suite à l'annonce que le ministre des Transports a faite hier au sujet de la construction d'un nouvel aéroport dans la région de Toronto, j'aimerais lui demander si celui-ci doit devenir le principal terminus pour les vols transocéaniques ou si celui de Malton continuera de jouer ce rôle?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le nouvel aéroport dont j'ai annoncé la construction hier sera un aéroport international; il sera, en fait, comparable quant à sa superficie et à son type d'exploitation à celui de Sainte-Scholastique dont la construction est en cours. Quant à savoir s'il sera destiné uniquement aux vols transocéaniques ou s'il assurera des services intérieurs et extérieurs, on ne pourra le déterminer, bien sûr, qu'avec le temps. Mais il sera doté de toutes les installations et commodités nécessaires pour en faire un aéroport international et nous envisageons que telle sera sa principale fonction.

M. Aiken: La construction de nouveaux aéroports dans les régions de Toronto et de Montréal laisse-t-elle supposer une nouvelle méthode opérationnelle concernant le trafic aérien? A-t-on l'intention d'établir des services distinctifs pour le transport des passagers et des marchandises?

L'hon. M. Jamieson: Non, monsieur l'Orateur, je ne m'attends pas, du moins dans l'état actuel des choses, qu'on fasse des distinctions de ce genre. Généralement parlant, le transport des marchandises par air se fait fréquemment à bord d'avions qui transportent aussi des passagers et il semble que, dans l'avenir immédiat, il n'y aura pas de changements dans le mode de transport, il n'y aura pas de distinction de ce genre. Les aéroports de Toronto et de Montréal sont tous les deux destinés à accommoder le trafic croissant dans ces deux régions.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE FUTUR SERVICE CANADA—CHINE CONTINENTALE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports une question supplémentaire ayant trait aux transports par avion. Il s'agit d'un autre aéroport canadien, celui de Vancouver, et de ses perspectives de développement. A-t-on déjà décidé quelle compagnie aérienne tentera d'assurer le service avec la Chine continentale?

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis cette question n'est guère reliée à celle qu'on a posée au sujet de l'aéroport de Toronto. Là aussi, nous pourrons gagner du temps en autorisant la question maintenant et en permettant au ministre d'y répondre.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme le sait probablement le député, la procédure comporte des pourparlers entre les deux pays, visant un accord bilatéral. Je peux dire à la Chambre que nous avons effectivement informé le gouvernement de la République populaire de Chine que nous sommes disposés à entamer des négociations bilatérales à ce sujet dès que cela leur conviendra. En ce qui concerne la désignation de la compagnie d'aviation, je crois que l'usage veut qu'on s'abstienne d'annoncer quelle société sera choisie tant que l'accord bilatéral n'est pas conclu.

* * *

LES PÉNITENCIERS

SASKATCHEWAN—LE PROJET DE FERMETURE—L'AVIS DES INTÉRESSÉS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'orateur, en l'absence du solliciteur général, je voudrais poser cette question au premier ministre suppléant. Elle a trait au rapport spécial nº 1 sur les plans des établissements fédéraux à sécurité maximale, qui a été déposé hier à la Chambre. Ce rapport contient des recommandations concernant les provinces des Prairies, l'établissement de Drumheller, le pénitencier de la Saskatchewan et celui du Manitoba. Ces recommandations préconisent, entre autres choses, que le pénitencier de la Saskatchewan soit progressivement abandonné et que l'on cesse de l'utiliser comme une maison de correction.

Compte tenu des graves conséquences économiques qu'entraînerait l'application des recommandations de ce rapport, pour la Saskatchewan, le gouvernement serait-il disposé à nous donner l'assurance que l'on s'efforcera, préalablement à la mise en pratique de ces conclusions toutes théoriques, et ce, par exemple, au moyen d'une commission itinérante, de déterminer sur place ce que pensent non seulement les gens affectés par le sort réservé au pénitencier de la Saskatchewan, mais aussi ceux que touche le sort futur des deux autres établissements.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant de Prince-Albert vient de parler avec l'éloquence qui lui est coutumière, et je ne doute pas que ses vues seront portées à la connaissance du solliciteur général qui ne manquera certainement pas de les examiner très attentivement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous m'en voyez ravi, monsieur l'Orateur. Mais il ne servirait à rien, de la part du gouvernement, de se contenter de paroles, sans passer aux actes, et je demande que l'on passe à l'action.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE SERVICE DE PROTECTION—LES HEURES DE TRAVAIL—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voulais poser ma question au président du Conseil privé, en sa qualité de membre de la Commission de la régie intérieure, mais il semble avoir quitté la salle depuis. Je vais donc la poser au président du Conseil du Trésor, qui fait aussi partie de cette Commission.

Comme on rapporte que les membres du personnel de sécurité ont été avisés que leur semaine de travail serait allongée sans compensation financière, pourrait-on se renseigner sur ce point, et pourrait-on demander à Son Honneur monsieur l'Orateur d'en dire quelques mots lorsqu'il fera rapport à la Chambre tout à l'heure à propos d'une autre question concernant le personnel de sécurité?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de la situation, tout comme les autres membres de la Commission, j'en suis sûr, mais nous nous en occuperons volontiers. Quant à la deuxième partie de la question, le député ne peut espérer sérieusement que la Commission se prononce aujourd'hui même sur cette affaire.

* * *

LE TOURISME

L'INSISTANCE DES É.-U. QUANT AUX DROITS DE DOUANE—LA QUESTION DU TOURISME INTÉRIEUR

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce? Étant donné que les pourparlers commerciaux entre les États-Unis et le Canada doivent reprendre sous peu, le ministre peut-il dire si le gouvernement des États-Unis insiste toujours pour que le Canada augmente les montants permis pour les effets exempts de droits importés par des touristes canadiens revenant des États-Unis?

L'honorable Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, les négociations n'ont pas encore repris; il est donc trop tôt pour savoir quelle position adopteront les États-Unis sur ce point en particulier, mais mon honorable ami sait bien sûr que les Américains considèrent irritant le fait que les montants que nous permettons aux touristes sont inférieurs aux leurs en premier lieu, et le fait que nous ne les avons pas ramenés au niveau où ils étaient en 1962, date où nous avions dû les changer à cause de difficultés de balance de paiements. C'était là l'un des point sensibles qui leur vaut notre sympathie.

M. McCutcheon: Monsieur l'Orateur, des chiffres récemment publiés révèlent un déficit de plusieurs millions de dollars dans le bilan touristique de l'année dernière. Est-ce que le gouvernement prendra alors des mesures pour rendre les transports aériens au Canada plus concurrentiels, autrement dit, est-ce qu'il encouragera les Canadiens à visiter d'abord leur pays?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, je dois dire que le bilan touristique entre le Canada et les États-Unis nous est favorable. Il ne faudrait donc pas présenter cet argument aux Américains. En ce qui concerne la comparaison entre les voyages organisés à l'étranger et à l'intérieur du Canada, je peux vous assurer que mon bureau de tourisme travaille activement à ce problème, surtout en faveur de l'intérieur, afin de réaliser l'équilibre. Je ferai parvenir au député un mémoire pour lui montrer ce qui a été accompli dans ce domaine. Il en aura un exemplaire.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LA DATE DE REPRISE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. En ce qui concerne les discussions canado-américaines qui se poursuivent actuellement ou qui reprendront bientôt, le ministre peut-il dire si la date de la prochaine réunion a été fixée ou si tel n'est pas le cas, discute-t-on activement en vue de fixer la date de la prochaine réunion où se poursuivront ces pourparlers?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Tout dépend de ce qu'on entend par activement. Je peux simplement confirmer que nous n'avons pas encore, fixé la date des négociations. Je le répète . . .

L'hon. M. Stanfield: Aucune date n'a été fixée pour la tenue d'une réunion?

L'hon. M. Pepin: Aucune date n'a été fixée.

L'hon. M. Stanfield: Aucune discussion?

L'hon. M. Pepin: Toutefois, nous maintenons nos contacts. Notre position est semblable à celle qu'a proposée le député de Peace River qui a déclaré l'autre jour que nous devrions être coriaces mais accommodants. Bref, nous sommes raisonnables.

• (1130)

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition veut-il poser une question supplémentaire?

L'hon. M. Stanfield: Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait peut-être expliquer comment les négociations peuvent se poursuivre, lorsque de fait aucune réunion n'est prévue et qu'aucun préparatif n'a été fait.

L'hon. M. Pepin: Il y a de nombreuses façons de se tenir en contact avec les gens, lorsque vous faites preuve d'un peu d'imagination.

Une voix: Comme la télépathie.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA SUBVENTION À LA PROCESS OF THE FINAL JUDGMENT CHURCH—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA DOCUMENTATION

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je vais résister au penchant naturel à vouloir m'adresser au ministre; je le ferai plus tard. J'aimerais maintenant poser une question au premier ministre suppléant. Vu que mercredi dernier, comme en fait foi le hansard du 1er mars à la page 425, il a appuyé avec enthousiasme une subvention de $26,000 à la Process of the Final Judgment Church, l'un des projets d'initiative locale, et mentionné l'appui accordé par la Banque de Montréal, le YMCA, le centre des arriérés mentaux et le premier ministre de l'Ontario; vu qu'un journal de Toronto rapporte aujourd'hui que ces organismes, ou la plupart d'entre eux, ont nié avoir donné leur appui ou leur approbation à ce programme, le premier ministre suppléant aurait-il l'obligeance de se procurer et de déposer les preuves d'appui dont il est question pour permettre aux députés de les examiner?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail répondra avec plaisir à la question lorsqu'il sera à la Chambre lundi.

M. Baldwin: Comme le premier ministre suppléant a donné mercredi l'impression de très bien connaître le sujet, j'aimerais lui poser une question supplémentaire. Étant donné que le programme coûte des centaines de millions de dollars et que l'examen des budgets supplémentaires par le comité des prévisions budgétaires en général s'est fait à la hâte, le premier ministre suppléant consentirait-il à veiller de son mieux à ce que cet aspect particulier du Programme d'initiatives locales soit renvoyé à un comité déterminé pour étude attentive pour le compte des contribuables du Canada?

L'hon. M. Sharp: On aura tout autant de chances d'étudier ce programme que tous les autres programmes gouvernementaux et, si l'opposition fait preuve d'assez de diligence au sein de ces comités, elle pourra, j'en suis sûr, obtenir tous les renseignements qu'elle désirera.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Vu les précisions données dans le *Sun* de Toronto, le ministre se renseignerait-il au sujet des subventions accordées dans le cadre du PIL à la clinique gratuite de Rochdale, qui dispense des conseils aux déserteurs et insoumis, et à diverses autres organisations rattachées à Rochdale, qu'on a décrit comme étant un refuge de déserteurs, d'insoumis et de trafiquants de stupéfiants? Ferait-il enquête sur cette question? Vu le fait qu'on refuse certains projets, il est presque incompréhensible qu'on en approuve d'aussi insensés que celui de Rochdale.

LE CANADIEN PACIFIQUE

LA FERMETURE DE GARES EN SASKATCHEWAN ET EN ALBERTA—L'INTERVENTION POSSIBLE DU MINISTRE DES TRANSPORTS

M. John Burton (Regina-Est): Je désire poser au ministre des Transports une question reliée à celles qui lui ont déjà été adressées à la Chambre sur la décision de la Commission canadienne des transports de permettre au Canadien Pacifique de fermer un grand nombre de gares en Saskatchewan et en Alberta et de permettre l'ouverture d'un centre de service à la clientèle à Saskatoon. Je voudrais demander au ministre si lui-même ou le cabinet a examiné la question pour déterminer si le gouvernement doit intervenir pour reviser ou modifier la décision de la Commission canadienne des Transports.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la réponse exacte à la question de mon honorable ami est non, la question n'a pas été examinée ainsi. J'ai déjà expliqué à la Chambre qu'il existe une disposition selon laquelle, d'abord, n'importe qui peut en appeler de cette décision à son gré, et en second lieu, la Commission canadienne des transports a indiqué que si la société ferroviaire altère le moindrement les instructions ou les règlements en vigueur, on peut porter grief.

M. Burton: Puis-je demander au ministre s'il a été avisé que des procédures d'appel ou autres initiatives seront amorcées par suite de cette décision, et le ministre ou le gouvernement fédéral interviendra-t-il en l'occurrence?

L'hon. M. Jamieson: Aucun appel formel n'a été reçu à ma connaissance. Il y a eu des communications officieuses ou des oppositions, mais rien dans les formes qu'exige la loi nationale sur les transports. Puisque tel est le cas, du moins à ma connaissance, la seconde partie de la question demeure hypothétique tant qu'un appel n'est pas reçu.

* * *

LES GRAINS

LE PROJET DE REPRISE DE LA FEDERAL GRAIN COMPANY PAR LA POOLS ELEVATORS—LA RÉPARTITION DE WAGONS ET L'ENTREPOSAGE DES LIVRAISONS

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission du blé. Il s'agit de l'achat de grain du gouvernement fédéral par des syndicats de blé des Prairies, consolidation en vertu de laquelle une société peut se prévaloir des deux tiers environ des services d'élévateurs au pays. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures sont prises pour abandonner la méthode de la moyenne flottante des douze mois, ou ce qu'on appelle la formule Brachen, afin de la remplacer par l'allocation de wagons couverts, ce qui permettrait à d'autres compagnies d'élévateurs de disposer de suffisamment d'espace pour assurer à leurs clients des privilèges de livraison? Ainsi, nous n'aurions pas seulement un semblant de concurrence dans le commerce des achats de grain?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, on s'est penché sérieusement sur les problèmes d'embouteillage qui pourraient surgir et parfois léser le droit du cultivateur de faire des expéditions à l'élévateur de son choix. Il semble que la formule Brachen et la période des douze mois sont généralement bien accueillies. Toutefois, l'embouteillage pourrait fort bien entraîner d'autres problèmes.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Comme la formule Brachen est généralement bien accueillie dans les circonstances normales, mais qu'il s'agit en ce moment de circonstances inhabituelles qui inquiètent les cultivateurs au point qu'ils annulent des parties de curling afin d'assister aux réunions où cette question sera traitée, puis-je demander au ministre s'il ne songerait pas à examiner la possibilité de permettre le mouvement libre des wagons couverts qui seraient normalement acheminés aux élévateurs à grains du fédéral afin que les cultateurs soient libres de choisir les élévateurs où ils veulent livrer leurs céréales?

L'hon. M. Lang: Comme je l'ai signalé, la plupart des gens sont en faveur de la formule Brachen, je crois, et toutes les parties intéressées l'appuient. Toutefois, certains expriment un autre point de vue, et je viens justement de le mentionner, sur la façon de régler le problème de la congestion. Si on peut résoudre ce problème, cela signifiera que les cultivateurs eux-mêmes prendront la décision quant au point de livraison de leurs céréales et, par conséquent, du lieu où les wagons couverts devront être acheminés. J'espère qu'on y arrivera bientôt et je serai fort heureux d'être des leurs si les cultivateurs peuvent retourner à leurs parties de curling.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

IRLANDE DU NORD—LA QUESTION DES MILITAIRES CANADIENS ATTACHÉS À DES UNITÉS BRITANNIQUES

M. Lee Grills (Hastings): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et porte sur un rapport que j'ai reçu au sujet d'un soldat canadien en service à Belfast, en Irlande, et dont l'adresse postale est: Camp Gagetown, Nouveau-Brunswick. Le ministre peut-il nous dire si des soldats canadiens sont en service avec les forces britanniques à Belfast?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je crois savoir qu'aucun membre des forces armées canadiennes n'est en service avec les forces britanniques en Irlande du Nord. Il se pourrait, toutefois, que des Canadiens enrôlés dans les forces armées britanniques soient maintenant en service en Irlande du Nord, et dans ces circonstances, le gouvernement canadien ne serait pas en cause. Les instructions permanentes stipulent que tout soldat canadien attaché à une unité britannique ne doit pas servir dans de tels endroits. S'il y a eu transgression de cette règle, nous y verrons, mais pour autant que nous sachions, il n'y en a pas eu.

M. Grills: Je voudrais demander au ministre si des soldats canadiens sont en services à Belfast, en quelque qualité que ce soit, mis à part les opérations militaires britanniques à cet endroit?

[M. Downey.]

L'hon. M. Sharp: Pour autant que je sache, aucun membre des forces armées canadiennes n'est en service en Irlande du Nord.

M. Baldwin: Peut-être s'agit-il de Canadiens qui veulent échapper à la réforme fiscale.

* * *

• (1140)

LES PÊCHES

LA PÉTITION RÉCLAMANT L'EXPORTATION DE L'ESPADON AUX ÉTATS-UNIS

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Environnement, mais en son absence, je vais la poser au premier ministre suppléant, que cela concerne quelque peu, en sa qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Puisque le premier ministre et le ministre de l'Environnement viennent de recevoir une pétition demandant au gouvernement du Canada de presser le gouvernement des États-Unis de permettre l'importation de l'espadon canadien, peut-on faire part de la réaction vis-à-vis de cette requête?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la demande nous est parvenue et elle est présentement à l'étude.

* * *

LES TRANSPORTS

LA SÉCURITÉ DES CHEMINS DE FER—LES CAS DE DÉRAILLEMENTS RÉCENTS

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Quand pouvons-nous nous attendre à voir le rapport sur la sécurité des chemins de fer qui suivra l'enquête entreprise par le comité des transports par chemin de fer il y a des mois?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la Commission canadienne des transports, à qui j'ai demandé ce renseignement à la suite de la question posée par l'honorable député il y a quelques jours, m'a répondu que le rapport est présentement en fin de rédaction et devrait être publié d'ici deux ou trois semaines.

M. Gleave: Le ministre pourrait-il nous dire si des analyses ou des enquêtes précises ont été faites sur les causes des déraillements les plus récents, survenus dans l'est du Canada, et également sur différents embranchements dans l'ouest de notre pays, vu que ces accidents affectent la sécurité du personnel roulant?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je ne puis indiquer d'une manière certaine si des enquêtes ont été effectivement ouvertes au sujet des différents accidents ferroviaires mentionnés par le ministre. Le règlement prescrit toutefois l'ouverture, aussi rapidement que possible, d'une enquête après chaque accident ferroviaire, et de toute évidence, les cas mentionnés par le député seront étudiés.

L'AGRICULTURE

LES PRODUITS LAITIERS—LA RÉDUCTION DES SUBVENTIONS—PROTESTATIONS DES PRODUCTEURS DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que les prévisions budgétaires pour la prochaine année financière indiquent au chapitre des subventions aux produits laitiers une diminution de 21 millions par rapport à l'année précédente, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a reçu des protestations des Offices de production de lait industriel du Québec ou de l'Ontario à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il ne ressort pas clairement de cette question si le député a parlé d'une éventuelle augmentation des subventions à l'industrie laitière. Si c'est bien cela qu'il avait à l'esprit, il fait erreur.

[*Français*]

M. l'Orateur: L'honorable député de Bellechasse désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Lambert (Bellechasse): Oui, monsieur l'Orateur.

Je ne voudrais pas que l'honorable ministre tienne ma question pour une critique. Je désire tout simplement savoir s'il a reçu des observations des Offices de production de lait industriel au sujet de la réduction indiquée dans les prévisions budgétaires.

[*Traduction*]

L'hon. M. Olson: Oui, monsieur l'Orateur, j'ai reçu un certain nombre d'instances touchant non seulement le niveau des subventions, mais encore le niveau des prix; il y a là un problème nouveau dont il faudra s'occuper car le prix de certains produits laitiers sur le marché est sensiblement plus élevé que le prix de soutien.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA SOCIÉTÉ AIR ONTARIO—L'AUTORITÉ DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION

M. Maurice Foster (Algoma): Ma question s'adresse au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Vu l'annonce d'une recrudescence des activités d'Air Canada en Ontario et le fait que le gouvernement de la province subventionne une nouvelle ligne, Air Ontario, comme on a pu le lire récemment dans les journaux, je voudrais savoir si le gouvernement fédéral a l'intention de défendre envers et contre tous son autorité en matière de réglementation et d'octroi de permis aux transporteurs aériens en Ontario?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il ne s'agirait pas selon moi d'un défi à l'autorité, comme dit le député. Dans l'état actuel des choses et comme je l'ai dit hier, Air Canada examinera avec le gouvernement ontarien la possibilité d'assurer plus de services régionaux. Vu la politique régionale en matière de services aériens, la compagnie dont parle le député n'aurait assurément pas le droit de faire une demande en vue d'assurer des services en Ontario ou ailleurs, à moins que cette politique ne soit modifiée.

M. l'Orateur: L'honnorable chef de l'opposition a la parole.

M. Peters: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: La présidence accorde la parole au représentant de Timiskaming pour une question supplémentaire. Je signale de nouveau à la Chambre qu'il ne nous reste plus que cinq ou six questions, pourvu que les députés les posent brièvement et que les ministres y répondent promptement. Le député de Timiskaming est autorisé à poser une question supplémentaire.

ONTARIO—L'ACQUISITION PAR AIR CANADA D'AVIONS DESTINÉS AUX SERVICES RÉGIONAUX

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si le ministre des Transports peut nous communiquer un compte rendu de l'enquête qu'il avait consenti à instituer, savoir si Air Canada dispose du genre d'avions qui pourraient desservir la région mentionnée par le député d'Algoma.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui monsieur l'Orateur, je crois pouvoir dire que j'ai obtenu un exposé—c'est-à-dire sous forme de nouveaux entretiens avec le président d'Air Canada. On examine actuellement trois genres d'avions, dont quelques-uns sont déjà utilisés au pays, mais pour prendre une décision définitive, il faudra attendre l'établissement du parcours.

* * *

LES POSTES

LA RÉPONSE DU CONSEIL DU TRÉSOR AUX PROPOSITIONS SYNDICALES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et a trait aux négociations avec le syndicat des postiers. Le Conseil du Trésor a-t-il répondu aux propositions du syndicat concernant les traitements et la sécurité des emplois, soit pour accepter ces propositions, soit pour faire de contre-propositions?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas exactement où en sont les choses ce matin, mais, hier encore, le Conseil du Trésor n'avait pas présenté de contre-propositions puisque le syndicat n'avait pas fait de propositions.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA MÉCANISATION DU TRI DU COURRIER—LE CONTRAT ADJUGÉ À L'ITT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Est-il au courant d'un contrat de 70 millions de dollars qui a été adjugé récemment à l'International Telegraph and Telephone, pour la mécanisation du tri du courrier au ministère des Postes, et peut-il assurer à la Chambre que ce contrat a été adjugé à la suite de la demande habituelle de soumissions?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): Oui, monsieur l'Orateur, je puis assurer à la Chambre que l'adjudication du contrat s'est faite à la suite de la demande habituelle de soumissions.

L'hon. M. Dinsdale: Comme il y a eu récemment un échange de personnel entre le ministère des Postes et la compagnie, à un échelon élevé, le ministre pourrait-il examiner la question plus à fond et faire rapport à la Chambre?

• (1150)

LA MÉCANISATION DU TRI DU COURRIER—LE CONTRAT ADJUGÉ À L'ITT—LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question au premier ministre suppléant. Comme le sous-ministre des Postes était autrefois président de l'International Telegraph and Telephone et qu'un haut fonctionnaire des Postes est maintenant à l'emploi de l'ITT, le ministre conférerait-il avec le ministre des Postes—sauf erreur, il donne en ce moment même une conférence de presse—afin que la Chambre puisse entendre lundi une déclaration corrigeant toute fausse impression que pourrait ressentir le public à l'idée de la possibilité d'un conflit d'intérêts dans l'adjudication de ce contrat?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je pense que la déclaration du ministre, c'est-à-dire que ce contrat a été adjugé après l'appel d'offres habituel, devrait constituer une assurance suffisante. Le député cherche peut-être à créer une fausse impression, ce dont il est évidemment seul responsable.

M. Nowlan: Sans essayer de créer une impression quelconque mais espérant que de fausses impressions peuvent être dissipées et sachant parfaitement que certains employés sont passés des Postes à l'International Telegraph and Telephone, le premier ministre suppléant consultera-t-il au moins le ministre des Postes pour veiller à ce qu'il n'y ait aucun conflit d'intérêt possible dans l'adjudication du contrat de 70 millions de dollars?

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA BASE AMÉRICAINE DE GOOSE BAY—L'AMÉNAGEMENT D'UNE BASE CANADIENNE

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le bail consenti à l'aviation américaine à Goose Bay expire en décembre prochain, le ministre peut-il nous dire si des négociations en vue de son renouvellement ont été amorcées et quand il pense faire une déclaration à la Chambre à ce sujet?

[L'hon. M. Dinsdale.]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les négociations ont commencé et une déclaration sera faite dès qu'elles auront abouti.

M. Peddle: Une question supplémentaire pour le ministre de la Défense nationale. Peut-il nous dire brièvement si on envisage l'implantation d'une base militaire canadienne dans la région de Goose Bay?

L'hon. E. J. Benson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, des négociations sont en cours.

* * *

LA NAVIGATION

LE NAUFRAGE DU REMORQUEUR «HARO STRAITS»

M. T.C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports au sujet du malheureux naufrage du remorquer *Haro Straits* le long du littoral de la Colombie-Britannique et de la perte complète de l'équipage de cinq hommes. Le ministre a-t-il ordonné une enquête sur cet accident? Dans la négative, le fera-t-il?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà initié une telle enquête, le genre normal d'enquête à la suite d'un incident tragique de la sorte. Dans ce cas particulier, nous avons pu aller un peu plus loin au stade préliminaire de l'enquête parce que le câble de remorquage est encore attaché au navire et nous avons retenu les services d'un submersible qui fera une enquête au fond de l'eau. D'après ce que j'en sais, les conditions atmosphériques ont empêché cette enquête au cours des deux ou trois derniers jours, mais elle procède aussi rapidement que possible.

M. Douglas: Comme toute la question des règlements régissant les remorqueurs et de l'efficacité de leur application peut être un facteur dans la détermination de la cause de ce malheureux accident, le ministre entreprendrait-il de faire faire une enquête indépendante par des gens compétents, mais non employés par le ministère des Transports qui voit à l'application des règlements régissant les remorqueurs?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je crois avoir dit à la Chambre au cours d'explications que j'ai données plus tôt que la procédure à suivre dans tous les cas semblables est de faire une enquête préliminaire et, en me fondant sur le rapport, je puis alors décider s'il y a lieu de faire une enquête plus officielle du genre qu'a mentionné le député. Si l'enquête préliminaire révèle que ce serait souhaitable, j'envisagerai certainement la proposition du député.

LA POLLUTION

LES DROITS IMPOSÉS AUX PÉTROLIERS—LE MONTANT DE LA CAISSE D'URGENCE

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports pour savoir s'il réétudie avec son collègue de l'Environnement la question de la perception de contributions pour faire face à la pollution par le pétrole dans les provinces maritimes, compte tenu notamment de l'attitude des gouvernements provinciaux et autres à cet égard. Dans l'affirmative, quand serons-nous tenus au courant de ce nouvel examen?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il n'est certainement pas question de mettre fin à ces contributions. Au cours des conversations que j'ai eues avec différents secteurs maritimes, tant gouvernementaux que privés, j'ai simplement dit que j'étais disposé à fournir plus de précisions que ne le fait la loi en faisant connaître le plafond du fonds de contributions une fois que celui-ci sera atteint, ainsi que les modalités de réduction progressive des paiements. J'espère pouvoir, dans les prochains jours, faire une déclaration à ce propos. J'ai également dit que je rencontrerais volontiers les intéressés.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE 1972 SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

PAIEMENTS FISCAUX ET ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 2 mars, de la motion de l'honorable M. Turner: Que le bill C-8, tendant à permettre certains paiements fiscaux aux provinces, à autoriser la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et à modifier la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, au cours de mes observations d'hier soir, j'ai fait part de mon appui et de celui des autres députés du Nouveau parti démocratique au principe de la péréquation. J'ai dit que ce projet de loi marquait une étape importante vers la concrétisation de ce principe et que nous sommes heureux de constater le progrès accompli par cette mesure pour mettre en œuvre un plan effectif de péréquation dans tout le Canada. Entre-temps, bien des gens sont, comme moi-même, extrêmement inquiets de certaines propositions qui seraient de nature à miner, d'une façon ou d'une autre, le principe de la péréquation. Tout ensemble de propositions qui essaie de proclamer le caractère inconstitutionnel du principe de la péréquation, ou de détruire ce principe, causera à la longue, si on l'accepte, un tort énorme au bien-être du Canada. Je tiens, pour ma part, à veiller à ce que l'on prenne toutes les mesures nécessaires pour empêcher que le principe de la péréquation ne soit détruit ou sapé, et qu'on ne cause jamais ce tort au Canada. Bien que certaines des solutions proposées pour remplacer le régime actuel partent de bonnes intentions, j'estime qu'elles sont mal conçues et qu'elles n'auront pas les effets qu'en attendent ceux qui les proposent.

Dans mes observations d'hier soir, j'ai aussi exhorté le gouvernement à prendre des mesures en vue d'élargir l'assiette des recettes dans le calcul des versements de péréquation et d'inclure les recettes municipales dans les calculs, ainsi que dans la formule dont on se sert pour déterminer l'assiette des recettes. Cela est tout particulièrement important à notre époque où il se produit des transferts d'attributions dans les divers domaines de l'autorité gouvernementale—par exemple, entre le niveau provincial de gouvernement et le niveau municipal. On fait dans certaines provinces un certain nombre d'innovations qui nécessiteront une adaptation du programme de péréquation dans tout le Canada.

Je m'inquiète aussi de l'avenir de nos programmes de santé, et tout particulièrement de la participation du gouvernement fédéral à ces programmes. Il me semble, d'après certaines indications qui sont en ce moment évidentes, que le gouvernement fédéral se prépare à se retirer finalement de ces programmes. La première étape, c'est, bien sûr, de limiter l'aide financière qu'il accorde dans ce domaine. Si je comprends bien la situation, le gouvernement fédéral a proposé que désormais, l'augmentation des subventions qu'il accorde à l'égard des programmes de santé—et en particulier des programmes de santé fédéraux-provinciaux, soit l'assurance-hospitalisation et l'assurance frais médicaux—soit fonction de la hausse du produit national brut ou de quelque autre critère du même ordre.

Mais le fait est qu'à l'heure actuelle, le coût des programmes de santé augmente plus rapidement que ces critères. La proposition du gouvernement va ainsi laisser les provinces subir seules toutes les conséquences. Par ailleurs, j'estime que nous devrions tous nous inquiéter de l'augmentation du coût des programmes de santé, et ne pas perdre de vue qu'il nous faut réorganiser, dans certains cas, la manière dont sont dispensés les soins médicaux au Canada, tout en veillant à ce que la qualité de ces soins ne diminue pas. En fait, nous devons prendre des mesures permettant d'améliorer la qualité des soins médicaux dans l'ensemble du Canada. A mon avis, nous ne pouvons le faire que si le gouvernement fédéral nous donne l'assurance qu'il s'accordera avec les provinces et qu'il les soutiendra dans l'application de ses programmes, maintenant et à l'avenir.

Monsieur l'Orateur, je voudrais mentionner aujourd'hui d'autres sujets qui nous inquiètent dans l'étude de ce bill. Je voudrais en particulier faire allusion à certaines remarques faites par le ministre des Finances (M. Turner) lorsqu'il a présenté le bill. A un certain moment de son discours, le ministre a mentionné les avantages de la stabilisation et les modifications apportées aux paiements de stabilisation. Ses paroles sont imprimées à la page 435 du hansard:

> Un autre avantage de la stabilisation est l'aide assurée aux provinces lorsqu'elles cherchent à emprunter des fonds sur les marchés de capitaux.

Monsieur l'Orateur, les paroles du ministre sont peut-être parfaitement exactes. Il me semble pourtant qu'elles ne concordent pas avec la demande adressée il y a quelque temps aux provinces par le gouvernement fédéral en leur demandant de recourir le moins possible aux marchés internationaux de capitaux pour obtenir les fonds nécessaires à leurs opérations financières. Le ministre a

également fait la déclaration suivante, comme il est indiqué à la même page du hansard:

A l'intérieur de ce cadre d'harmonisation et d'uniformisation de la fiscalité les provinces sont parfaitement libres de fixer leurs propres taux d'imposition. C'est ce qu'elles font d'ailleurs de plus en plus. C'est là l'ultime critère de l'indépendance et de la décentralisation fiscales: l'exercice de la responsabilité de lever des impôts en plus de celui de la responsabilité de dépenser.

Monsieur l'Orateur, je dois manifester mon désaccord avec cette déclaration. Tout en reconnaissant qu'elle est exacte, techniquement, dans ce cadre limité, elle contient cependant des lacunes. A l'heure actuelle, les provinces ne peuvent entrer dans le système proposé d'imposition que si elles acceptent la structure fondamentale proposée par le gouvernement fédéral en matière de système fiscal. Elles peuvent alors déterminer à quel niveau de pourcentage elles désirent placer les impôts. Cependant, elles doivent accepter la structure de base du gouvernement fédéral telle qu'il l'a établie. Si une province veut accorder plus d'avantages et d'exemptions à certains groupes à faibles revenus, par exemple, elle ne peut pas le faire en vertu du régime actuel. Il s'agit là d'un véritable défaut. Je reconnais que la résolution de ce problème présente des difficultés, mais je ne pense pas qu'il soit équitable de dire que les provinces sont tout à fait libres d'établir leurs propres taux d'imposition alors qu'elles doivent se conformer au genre de structure générale qui leur a été imposé par le gouvernement fédéral.

• (1200)

Le ministre des Finances (M. Turner) a fait une autre déclaration qui figure à la même page du hansard. Il a déclaré:

Le projet de loi actuel autoriserait aussi le gouvernement fédéral à prélever, pour le compte du Manitoba, de la Saskatchewan et des quatre provinces de l'Atlantique, les droits successoraux qu'ils ont proposés. Je veux souligner que ces provinces ont pris la décision de se joindre à l'Ontario, au Québec et à la Colombie-Britannique, qui ont leur propre système de droits successoraux. Nous n'avons rien eu à voir avec leur décision et nous avons accepté de les aider à prélever ces droits uniquement en réponse aux demandes pressantes qu'elles nous ont faites.

Il s'agit là d'une façon bien commode pour le ministre de se décharger du domaine des droits successoraux tout entier étant donné que les provinces en ont maintenant repris la responsabilité. C'est le gouvernement fédéral qui, en premier lieu, doit assumer la responsabilité de cette évolution. En fait, c'est lui qui a choisi d'abandonner le domaine des droits successoraux dans le projet de loi sur la réforme fiscale qui a été adopté au cours de la dernière session. C'est le gouvernement fédéral qui, en premier lieu, doit accepter la responsabilité de nombreux problèmes qui vont se poser dans les domaines des droits successoraux et de l'impôt sur les biens transmis par décès. Dans bien des cas, les provinces n'ont pas d'autre solution que d'entrer dans ce domaine afin d'obtenir des revenus, etc. De fait, le gouvernement fédéral l'a reconnu en définissant les sources de revenu et en mentionnant les droits de succession dans la formule. Le gouvernement fédéral a rendu un bien mauvais service au Canada en renonçant à l'impôt sur les biens transmis par décès ou à toute forme de droits de succession. Une façon de conserver l'unité du pays, dont le gouvernement se prétend tellement soucieux, est de prévoir une unique perception d'impôt sur les successions au Canada. Il conviendrait au plus haut point que ce soit le gouvernement fédéral qui perçoive cet impôt.

Des inégalités surgiront bientôt. La situation est telle que 9 provinces sur 10 envahiront le domaine des droits de succession. La province de l'Alberta pense qu'elle gagnera quelque chose en s'abstenant. A longue échéance, elle pourrait se voir assaillie par de graves problèmes. Quelle est la situation dans certains cas? Ces derniers mois certains Canadiens réputés sont morts laissant d'importantes successions. Il arrive qu'ils étaient domiciliés dans les provinces d'Ontario et de Québec. En vertu du nouveau régime, ces provinces seront les seules bénéficiaires des impôts sur les biens de ces personnes transmis par décès. Dans certains cas, les personnes en cause devaient leur richesse et leurs ressources financières à leur activité partout au Canada, non pas seulement dans la province où elles vivaient.

Si le gouvernement fédéral est vraiment soucieux d'appliquer le principe de la péréquation afin de sauvegarder l'unité du Canada, il doit prendre l'initiative dans ce domaine et de nouveau imposer des droits successoraux, qu'il pourra, s'il le désire, distribuer aux provinces d'une façon équitable. A long terme, aucun régime équitable n'est possible si le gouvernement fédéral n'assume ses responsabilités dans ce domaine.

Je souscris aux remarques du député de Waterloo (M. Saltsman). Il a souligné l'importance de la péréquation des frais de transport à l'avenir. Voilà un domaine qui devrait faire partie de la politique fédérale dans les années à venir. Des mesures dans ce sens contribueraient largement à maintenir l'unité du pays. Elles seraient beaucoup plus efficaces pour supprimer les disparités régionales au Canada que les millions de dollars que le gouvernement fédéral verse à l'industrie et au commerce privés. Les frais de transport sont actuellement un des principaux facteurs de disparité régionale au Canada.

Je prétends que cet élément est important, compte tenu de certaines observations faites récemment par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) qui a déclaré que lui-même et ses fonctionnaires élaboraient une stratégie industrielle pour le Canada. Afin de partager équitablement les avantages de cette nouvelle stratégie industrielle, quelle qu'elle soit, d'un bout à l'autre du Canada, il faudra répartir également les frais de transport. Étant donné l'aspect technologique et économique de la gestion de nombreuses industries au Canada à l'heure actuelle, si nous conservons la structure actuelle des frais de transport qui est injuste, de nombreuses régions seront tenues à l'écart, au fur et à mesure que se développera la nouvelle stratégie industrielle.

Bien que de nombreux aspects du projet de loi dont nous sommes saisis aient trait à des questions économiques et financières qui intéressent le gouvernement, certaines dispositions méritent d'être examinées. Aux termes de ce projet de loi, la loi sur l'assurance-hospitalisation, la loi sur les aveugles, la loi sur les invalides, la loi sur l'assistance-chômage et le régime d'assistance publique au Canada sont prolongés pour une période supplémentaire de cinq ans. Ils sont simplement prolongés pour une autre période de cinq ans. On ignore si des changements ou des améliorations seront apportés à ces programmes. J'estime que nous devrions les étudier.

Je voudrais parler aujourd'hui de deux secteurs qu'il ne faudrait pas, à mon avis, perdre de vue. Tout d'abord, je parlerai de la loi sur les aveugles. Elle porte sur un programme sélectif pour venir en aide à des personnes affligées d'un problème déterminé. Sa sélectivité ne consiste pas à dire aux intéressés qu'ils bénéficieront d'un traitement plus favorable que les autres groupes de la communauté. Les stipulations de cette loi et les avantages qu'elle apporte mettent les aveugles actuellement dans une situa-

tion sélectivement défavorable. C'est une honte pour le Canada que nous nous montrions si mesquins dans notre aide à nos aveugles. J'espère que le gouvernement fédéral fera quelque chose pour aider davantage ce groupe.

Je constate aussi qu'on prolonge de cinq ans le Régime d'assistance publique du Canada. Ce programme comporte, en ce qui concerne la contribution qu'y apporte le gouvernement fédéral, des éléments utiles, mais aussi des lacunes. Je ne ferai qu'une observation à cet égard, constatant les critiques de plus en plus généralisées au Canada à l'égard des programmes de bien-être dans l'ensemble. On se rend de plus en plus compte ici que bien des milliers de vauriens, de fainéants qui se dérobent au travail, etc., vivent uniquement des prestations du Régime d'assistance public du Canada, lequel, dans son ensemble, est une véritable pagaille. A mon avis, nous devons tous admettre qu'il y a des difficultés dans ce secteur. Nous savons tous que l'évolution du mode de vie, du genre de vie au Canada a créé des problèmes dont on n'a pas bien tenu compte jusqu'ici dans les régimes de bien-être, à mesure de leur élaboration.

• (1210)

Mais concentrer tous nos efforts de ce côté sans nous préoccuper de ceux qui ont droit à notre aide, c'est rendre un bien mauvais service aux milliers de gens dans la misère. Il y aurait sûrement lieu d'améliorer le sort de bien des gens qui subsistent au moyen des prestations d'assistance sociale versées dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada et des divers programmes provinciaux. N'oublions pas qu'il est de notre devoir d'aider ceux qui sont incapables de s'aider suffisamment eux-mêmes. Peut-être ne nous préoccupons-nous pas assez des besoins des milliers de gens aux prises avec des circonstances difficiles, qui auraient droit aux prestations assurées par ces programmes.

Le gouvernement et ses fonctionnaires peuvent, à juste titre, avoir le sentiment d'avoir fait œuvre utile en ce qui concerne le bill à l'étude car on y trouve des articles salutaires. Il y a progrès dans l'application du principe de péréquation, mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. J'espère que nous pourrons enregistrer d'ici quelques mois des progrès plus sensibles dans la façon de remédier aux points faibles qui ont été signalés au cours du présent débat.

M. Paul St. Pierre (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, mon discours n'est pas de ceux que j'aime faire à la Chambre ou ailleurs. Je me propose en effet de traiter des aspects les moins agréables de la vie politique. Il s'agit des déclarations irréfléchies de la part d'hommes politiques de la Colombie-Britannique, qui devraient être mieux renseignés et dont les propos visent ni plus ni moins à démontrer que le gouvernement fédéral actuel favorise les Canadiens de langue française.

Avant de poursuivre, je tiens à dire que mes remarques ne visent pas les députés de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique dont les circonscriptions sont dans ma circonscription fédérale de Coast-Chilcotin, c'est-à-dire M. Alex Fraser du Crédit social, député de Cariboo, l'honorable Isabel Dawson, ministre sans portefeuille, le député de Mackenzie, M. Bill Hartley du NPD, le député de Yale-Lillooet ou Alan Williamson du parti libéral, le député de Vancouver-Ouest. Je connais personnellement ces quatre personnes et je sais qu'elles ne s'abaisseraient pas à mener une campagne de ce genre. Quant à certains autres membres du parti créditiste de Colombie-Britannique, si cette description leur convient, qu'ils la gardent. Mais qu'ils ne pensent pas que parce que certaines de leurs déclarations irréfléchies ne sont pas toujours immédiatement réfutées ici, elles passent inaperçues. Elles ne passent pas inaperçues. Il y a des lettres. Il y a des réunions organisées mais jamais tenues. Les déclarations publiques sont consignées.

Ce bill traite d'une idée fondamentale pour un État fédéral. Rien ne pourrait l'être davantage. Aucun pays ne peut exister sans fraternité, sans partager et sans admettre le principe fondamental selon lequel les régions les plus pauvres du pays seront aidées par les plus riches. Il n'y a rien d'étrange dans cette idée que l'on considère la Yougoslavie, la Suisse ou une vingtaine d'autres pays. Les plaintes que provoque la redistribution n'ont également rien d'étonnant.

Au cours de l'intersession, j'ai eu l'honneur d'être admis à Westminster, le célèbre modèle des parlements. Le jour où je m'y trouvais, le ministre britannique du Commerce était questionné sur ses politiques par l'opposition et par des députés de son propre parti. Il s'agissait des stimulants spéciaux versés aux régions britanniques à faible croissance et j'ai pu entendre les plaintes habituelles: pourquoi une région de l'Écosse reçoit-elle de l'aide alors que certaines régions du pays de Galles ou des Midlands n'en recevaient pas? Toujours les mêmes questions et les mêmes problèmes. Nous, du Parlement fédéral, essayons de redistribuer l'argent des impôts de tous les Canadiens dans l'intérêt du Canada entier. Adroitement ou non, c'est ce que nous essayons de faire. Je suis de ceux qui doutent de la façon dont les gouvernements fédéraux, tant celui-ci que ses nombreux prédécesseurs, ont redistribué nos richesses. En tant qu'habitant de l'Ouest, j'entretiens un certain ressentiment pour l'Est. Bien des habitants de ma région n'éprouvent aucune affection profonde pour le système bancaire canadien contrôlé comme il l'est par l'Est du Canada, système qui est certainement un des plus conservateurs et un des moins imaginatifs de tout pays jeune et vigoureux. Nous n'apprécions pas particulièrement le fait que nombre de nos entreprises sont dirigées par un conseil d'administration composé d'habitants de l'Est tous dotés de têtes blanches et d'idées dépassées.

La Colombie-Britannique produit une certaine partie des richesses qui sont redistribuées aux provinces pauvres. C'est l'œuvre de gens pleins d'imagination, de dynamisme et d'énergie et nous croyons parfois que nous y arrivons en dépit du vote majoritaire des Canadiens de l'Est dans le cadre de la fédération. Ce n'est toutefois pas l'objet principal de mes remarques aujourd'hui. Il n'en demeure pas moins qu'une certaine redistribution des richesses est essentielle à l'existence même du Canada. En fait, le principe s'applique même au sein des provinces. En Colombie-Britannique, les richesses ont tendance à être concentrées dans la ville de Vancouver. Au cours des décennies, les gouvernements provinciaux se sont assurés qu'une certaine partie de cet argent allait aux régions moins développées de la province.

De toute façon, en se servant de chiffres que, j'espère vraiment, les journaux de la Colombie-Britannique reprendront pour le bénéfice de leurs lecteurs, le ministre des Finances (M. Turner) a clairement exposé les faits au sujet du système actuel de redistribution et ses proportions réelles. Monsieur l'Orateur, je crains de ne devoir parler ouvertement d'une campagne que font certaines personnes et qui visent à convaincre le public que ces transferts d'argent ne se font pas vraiment dans le sens des provinces riches aux provinces pauvres mais dans celui des provinces anglophones à la province francophone de Québec. Rien ne pourrait être plus diviseur ou injuste ou préjudiciable. J'aimerais aujourd'hui exposer certains faits probants à ceux qui veulent s'adonner à ce petit jeu.

J'ai ici certains chiffres concernant le programme du ministère de l'Expansion économique régionale. Ce sont ceux des subventions accordées en vertu de cette mesure législative jusqu'au 31 novembre 1971, et ce sont les chiffres les plus récents qu'on puisse obtenir. Ils révèlent que le Québec a obtenu la part de beaucoup la plus importante de ces subventions, soit $86,299,232. L'Ontario n'en a reçu que $19,147,632, et la Colombie-Britannique un petit montant de $2,719,263. Tous ceux de la Colombie-Britannique qui veulent poursuivre leur campagne contre les francophones peuvent se servir à volonté de ces chiffres. Toutefois, ils ne devraient pas aller plus loin dans leur lecture du hansard. Ils devraient s'en tenir aux chiffres que je viens de citer.

• (1220)

Cette sorte de campagne trompeuse n'a de chance de réussir que si la curiosité de ceux auxquels elle s'adresse est prise en défaut. Si je dis cela, c'est parce que les chiffres que j'ai cités permettent d'évaluer les subventions accordées en comparant les provinces les unes aux autres, et non pas en partant des personnes. Pour faire accepter l'argument, suivant lequel le Québec obtiendrait la part du lion, il importe avant tout de ne jamais signaler au passage que le chiffre de la population du Québec est plus élevé que celui d'aucune autre province, et qu'au Québec le chômage est plus grave que dans bien d'autres provinces.

Dès lors que nous examinons ces subventions en cherchant à déterminer ce qu'elles représentent pour les individus plutôt que pour les provinces, nous avons un tableau tout à fait différent. Voyons un peu ce qu'il en est en réalité! Par tête, d'habitant, c'est la Nouvelle-Écosse qui touche le plus, à savoir $32.60 par personne. Au dernier recensement, cette province comptait 756,039 habitants, et le montant total des subventions reçues s'est élevé à $24,547,833. Vient ensuite le Nouveau-Brunswick, qui a touché $29.78 par personne. Cette province compte 616,788 habitants et le montant total des subventions s'est élevé à $18,368,467. En troisième lieu, arrive, pour une raison ou une autre, la province relativement opulente qu'est l'Alberta, qui est l'une des provinces riches, et où les subventions reçues représentent $16.40 par personne, le montant global de ces subventions étant de $23,999,555 et le chiffre de la population de 1,463,203. Il apparaît donc que l'accusation de favoritisme au profit des Canadiens-Français ne semble guère fondée, ne trouvez-vous pas, monsieur l'Orateur? Toutefois, le Québec, qui compte 80 p. 100 de francophones, vient au quatrième rang sur la liste. Les industries y ont été subventionnées à raison de $14.93 par tête, soit un peu moins de la moitié de ce qu'a reçu la Nouvelle-Écosse en proportion. Le Québec a reçu en tout $86,299,232 en subventions, pour une population de 5,780,845.

[M. St. Pierre.]

Je voudrais donner lecture brièvement des chiffres relatifs aux autres provinces pour la gouverne des députés. Ils peuvent refaire les calculs s'ils le désirent, mais je puis les assurer que j'ai tout vérifié avec soin. Dans l'ordre décroissant, il y a d'abord Terre-Neuve: $12.54 par tête, $6,185,743 au total et 493,396 habitants. Le Manitoba a reçu $12 par tête, soit $11,572,647 au total pour une population de 963,066 habitants. L'Île-du-Prince-Édouard a touché $10.25 par tête, soit un total de $1,112,727 pour une population de 108,535 habitants. La Saskatchewan a obtenu $5.87 par tête, c'est-à-dire $5,605,658 en tout pour une population de 955,344 habitants. L'Ontario a reçu $2.75 par tête, soit une somme totale de $19,147,632 pour ses 6,960,870 habitants. Enfin, la Colombie-Britannique a obtenu $1.45 par tête, c'est-à-dire un total de $2,719,263 pour une population de 1,873,874 habitants.

Je crois qu'il y a grandement matière à débat, dans le tableau qui se dégage ici. On pourrait se demander pourquoi l'Alberta, l'une des trois provinces favorisées, se classe troisième, tandis que les deux autres provinces favorisées, soit l'Ontario et la Colombie-Britannique, sont respectivement neuvième et dixième sur la liste. Ou encore, pourquoi y a-t-il disparité entre les deux provinces voisines et très similaires, que sont la Saskatchewan et le Manitoba? Mais là n'est pas le but de mes observations. Je cherche à faire concorder ces chiffres avec les accusations selon lesquelles le gouvernement fédéral favorise les Canadiens français. Laissons cette insinuation en dehors du présent débat et, il faut l'espérer, en dehors des autres arènes politiques.

Dans la mesure où je puis prétendre connaître quelque peu ma province natale, je veux dire à la Chambre que nous, de la Colombie-Britannique, avons nos désaccords avec l'Est, et je suppose qu'il continuera d'en être ainsi jusqu'à ce que nous ayons au Canada une économie du type haltère, ce qui est inévitable, comme c'est arrivé aux États-Unis, dans le rapport entre les deux extrêmes que sont la Californie et New York. Mais les gens de la Colombie-Britannique, dans une majorité écrasante, ne veulent pas voir le fédéralisme détérioré par ceux qui insinuent qu'il y a favoritisme, fondé sur le fait qu'un Canadien parle français ou anglais. Je remercie les honorables députés de leur aimable attention.

M. Robert McCleave (Halifax-Est Hants): Monsieur l'Orateur, mes collègues ont traité de manière compétente de bien des aspects de ce projet de loi important, mais moi je vais m'en tenir à un seul. Pour que le ministre des Finances (M. Turner) ne se pose pas de questions plus longtemps, je préciserai qu'il s'agit des articles 9 et 10, autorisant le gouvernement fédéral à percevoir, au nom de certains gouvernements provinciaux, des droits de succession en vertu d'une loi qui n'a pas encore été adoptée dans les provinces en question.

Le gouvernement fédéral a déjà, comme je vais le prouver, gelé, en pratique, les successions des six provinces en cause, et mon objection, bien traditionnelle, va porter sur l'idée de l'imposition sans loi habilitante. Il est vrai que les ministres des Finances ont le droit d'annoncer des modifications fiscales à certaines époques de l'année—dans leur discours sur le budget, par exemple—et que la date à laquelle les nouvelles mesures doivent entrer en vigueur est ensuite sanctionnée par une loi.

Toutefois, un orage éclate parfois au Parlement par suite des différentes méthodes employées. Par exemple, un juge actuel de la Cour suprême du Canada, qui était autrefois ministre des Finances, le juge Abbott, a provoqué un orage de ce genre vers la fin des années quarante

en annonçant une importante modification fiscale sur les ondes, ce qui a valu plus tard à sa déclaration le nom de «budget-radio». Le Parlement de l'époque avait vivement contesté cette manière de procéder.

Mais si ce genre de choses est assez regrettable, il est bien pire encore de brandir la hache au nom d'autres autorités. Le ministre des Finances et le ministre du Revenu national (M. Gray) dont le ministère est mêlé à cette vilaine affaire, se voient maintenant dans l'obligation d'accomplir cette corvée au nom des provinces, dont aucune, pour autant que je sache, n'a encore adopté la loi nécessaire prévue dans le présent projet de loi.

Aux termes de l'article 9 du projet de loi:

Lorsqu'une province établit des impôts ou droits sur les legs, successions ou mutations par décès ou sur les dons, le Ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure pour le compte du gouvernement du Canada avec le gouvernement de la province un accord de perception fiscale en application duquel le gouvernement du Canada percevra les impôts ou droits provinciaux pour le compte de la province et fera des versements à cette dernière relativement aux impôts ou droits ainsi perçus, en conformité des modalités que stipule l'accord.

En vertu de l'alinéa 2:

Avec l'approbation du gouverneur en conseil, le Ministre peut conclure, pour le compte du gouvernement du Canada, un accord modifiant les modalités d'un accord conclu en application du paragraphe (1).

Le troisième alinéa prévoit ensuite que le gouvernement fédéral ne sera pas lié par un accord de ce genre en ce qui concerne les décès survenant après 1974. Un dispositif est déjà en place pour percevoir les droits sucessoraux ou ce que j'appelle le blocage des successions. Du moins c'est ainsi que je les ai désignés, lorsque j'ai posé une question l'autre jour au ministre du Revenu national (M. Gray). Une méthode a été mise au point et adoptée par les banques ou en réalité par les bureaux locaux du ministère du Revenu national. Il s'ensuit que les successions de ceux qui sont morts depuis le 1er janvier de cette année sont assujetties à un nouvel élément du fisc qui n'a pas encore été approuvé ou adopté par aucune assemblée législative provinciale.

• (1230)

Jusqu'à présent, les avocats agissant pour le compte de successions, ou les veuves et les autres bénéficiaires de successions et toutes les autres personnes intéressées qui découvrent qu'elles sont dans le noir le plus total, rejettent le discrédit ou les blâmes sur l'autorité fédérale. Il est vrai que nous tâtonnons dans le noir, monsieur l'Orateur, car aucune assemblée législative n'a encore adopté de loi sur les droits successoraux. Les ministres des Finances des différentes provinces ont fait publier des communiqués dans lesquels ils indiquaient ce qu'ils allaient essayer de réaliser au sein de leurs propres assemblées législatives. Mais, grâce aux discussions publiques dont ces communiqués ont fait l'objet, par exemple dans ma province, en Nouvelle-Écosse, on peut croire que les propositions initiales formulées par les ministres provinciaux vont être édulcorées, et que des modifications substantielles vont être apportées aux projets qu'ils avaient annoncés juste avant la fin de l'année passée. En conséquence, l'autorité fédérale est en train d'essuyer les feux croisés, et je dis bien les feux croisés, à cause de sa participation à cet exercice.

L'autorité fédérale a disposé le public à beaucoup de bonne volonté en insérant cette disposition fort sensée dans la loi de l'impôt sur le revenu qui nous a demandé tant d'efforts, à l'automne et en décembre dernier. La suppression de l'impôt successoral a engendré une bonne part de cette bonne volonté, car on a admis, à juste titre d'ailleurs, que le produit de la vente de certains fonds successoraux serait, de toute façon, frappé par l'impôt sur les gains en capital. Je crois que tous les partis ont avalisé cette décision, sauf peut-être le Nouveau parti démocratique. Dans un souci d'équité, je pense que tous les députés ont estimé que la suppression de l'impôt successoral était bienvenue.

Sitôt après s'être blanchi de ce côté-là, le gouvernement s'est sali de nouveau les mains, malgré lui, je suppose, car qui donc voudrait percevoir des impôts? Il s'est sali les mains en se proposant de percevoir cet impôt pour le compte de certaines provinces. J'ai dit que les rouages sont en place et je m'en vais les décrire pour les besoins du compte rendu. Il y a tout d'abord une directive, ou plutôt une lettre de M. J. C. Ruddy, directeur de la Division de l'impôt sur les successions et sur les dons au ministère du Revenu national, adressée au secrétaire-trésorier de l'Association des banquiers canadiens.

Je présume que cette lettre a été envoyée à M. J. F. Riegert afin que l'Association des banquiers canadiens la fasse circuler à son tour sous forme d'aide-mémoire ou de directive aux banques qui doivent elles-mêmes décider des mesures à prendre concernant le contenu des coffres de sécurité dont les détenteurs viennent à décéder. Voici un extrait assez long donnant la substance de la lettre de M. Ruddy:

Je confirme par la présente la conversation que nous avons eue récemment au sujet des projets de loi sur l'impôt successoral dans les provinces de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de la Saskatchewan que la Division de l'impôt au ministère du Revenu national appliquera pour compte de ces provinces. Une fois adoptées, ces lois frapperont toutes les successions ouvertes depuis le 1er janvier 1972.

M. Ruddy n'est, à ma connaissance, membre d'aucune assemblée législative provinciale et il est tout à fait évident qu'il se sert de cette situation comme d'une orientation découlant de tout accord qui a pu être réalisé entre son ministre et le gouvernement fédéral d'une part, et entre les ministres provinciaux des Finances et leurs gouvernements respectifs d'autre part.

Avant l'entrée en vigueur des futures lois sur les droits successoraux, il y aura bien sûr des demandes émanant d'exécuteurs testamentaires, de bénéficiaires ou de représentants de personnes figurant dans la succession de personnes décédées après 1971, visant le transfert ou le versement des biens de la personne décédée, y compris les paiements d'assurance-vie, et visant également la remise du contenu des coffrets de sûreté ainsi que des valeurs confiées à des banques, des sociétés de fiducie et ainsi de suite.

Afin de faciliter les choses dans ces circonstances pour les représentants et les bénéficiaires des successions, et jusqu'à ce que les lois connexes soient adoptées par les assemblées législatives provinciales et que celles-ci émettent des formules d'autorisation, le ministère procédera sur demande à la remise des avoirs, au moyen d'une lettre portant la signature du vérificateur des droits de succession des bureaux de districts qui seront chargés des déclarations visant les droits successoraux provinciaux qui frappent les successions. Le montant et le nombre des valeurs ainsi remises à chacune des successions seront néanmoins limités . . .

Je demande aux députés d'écouter attentivement cette phrase.

. . . seront limités pour assurer que suffisamment de biens demeurent afin de protéger le revenu.

Afin de protéger quel revenu? Celui des provinces, monsieur l'Orateur.

Une copie du formulaire (marqué 1) est jointe pour votre gouverne.

Examinons ce formulaire. Il porte les armoiries du Canada. D'un côté se trouve le texte anglais, de l'autre le texte français. Du côté anglais je lis:

Objet: Succession de . . .

Un blanc est laissé pour le nom de la personne décédée. Ensuite:

Date du décès . . .

Un autre blanc suit. Puis on trouve:

Nous accusons réception de votre dernière lettre, dans laquelle vous demandez l'autorisation de transférer les biens du défunt susmentionné.

Au nom de la province de . . . . , conformément à la future loi sur les droits de succession, telle qu'elle a été annoncée le 29 décembre 1971, nous autorisons le transfert, la remise ou le paiement des biens suivants:

Un espace est ensuite réservé pour citer les biens. Si les provinces n'ont pas sous la main leurs formules et tous les accessoires permettant le recouvrement de ces droits de succession, il semble que le gouvernement fédéral s'est rapidement introduit dans ce domaine en rédigeant ses propres formules pour l'occasion. Je continue maintenant à citer la lettre:

Tout particulier ou société peut continuer à appliquer la même procédure, conformément à la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, pour transférer les biens d'une personne décédée résidant au Canada, les livrer ou en payer l'équivalent, ou, lorsque la personne décédée était domiciliée au Canada, toute prestation de décès ou pension de retraite, ainsi que tout montant payable en vertu d'une police d'assurance, sans le consentement du ministre, à condition qu'il soit donné au ministère avis d'un tel paiement. La formule ET75 de la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès (Avis de paiement) peut continuer à être utilisée à cette fin, jusqu'à ce que la province fournisse une formule officielle comparable.

Alors que la formule ET75 d'impôt sur les biens transmis par décès est bel et bien périmée depuis le premier jour de cette année, en ce qui concerne les biens de succession, elle survit toujours et sert au recouvrement des droits de succession provinciaux. La lettre poursuit:

Le ministère souhaiterait obtenir les détails des paiements, s'il en est, effectués à ce jour à l'égard de personnes décédées après 1971.

Ceci laisse à penser qu'un avocat hargneux agissant pour une succession risque de demander «De quel droit adressez-vous cette sorte de demande?» Du moins tant que la loi provinciale ne touchera pas ce domaine, j'imagine que le ministère du Revenu national devra marcher sur des œufs parce qu'aucune raison ne peut être invoquée pour faire une telle demande.

• (1240)

La lettre continue:

L'accès à un coffret de sûreté ou autre réceptacle sera autorisé également par une lettre émanant du bureau régional en cause. Ci-joint un spécimen de la lettre (marquée nº 2) qui sera utilisée.

Cette lettre porte également les armoiries du Canada et la mention du ministère du Revenu national. Voici ce que dit la référence au nom de la succession:

Au nom de la province de . . . . , en ce qui concerne le projet de loi sur les droits successoraux annoncé le 29 décembre 1971, nous convenons que le gardien ou locataire précité peut permettre de retirer la propriété suivante ou de la délivrer à l'exécuteur, l'administrateur, le représentant juridique ou son procureur ou agent autorisé:

Suit un espace où l'on peut inscrire les pièces en cause.

La lettre poursuit:

Le dépositaire, qui est habituellement une banque ou une société de fiducie, est tenu de continuer d'envoyer aux fins de la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès une liste certifiée des pièces déposées au bureau régional de l'impôt compétent c'est-à-dire celui où la déclaration relative à la succession du défunt sera déposée. Dès réception de cette liste, le bureau régional compétent s'occupera promptement de la question de la cession en envoyant la lettre susmentionnée.

[M. McCleave.]

La procédure de la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès qui exige le consentement (formule ET76) avant l'ouverture d'un coffret de sécurité ou autre contenant pour en retirer des documents, ou le consentement (formule ET77) requis pour ouvrir un coffret de sécurité ou autre contenant afin de dresser une liste du contenu, ne s'appliquera pas avant la date d'entrée en vigueur de la loi provinciale. On peut retirer en tout temps sans consentement les articles suivants:

1. Testament ou autre écrit assimilé du défunt.
2. Acte de naissance.
3. Dispense de bans.
4. Contrat de mariage.
5. Titre de propriété, bail, contrat de vente ou créance hypothécaire relative à un immeuble.
6. Tout titre, acte ou autre document nécessaire à l'inhumation du défunt.

Puis, à la dernière page de sa lettre, M. Ruddy continue:

Les bureaux fiscaux de district où les déclarations relatives aux droits de succession sont déposées et examinées dans chaque province sont énumérés ci-dessous. Les demandes de cession de biens doivent être faites au bureau de district où la demande est déposée.

Province du domicile du défunt au moment du décès	Bureau de district où la déclaration est déposée
Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard ou Nouvelle-Écosse	Halifax (N.-É.)
Nouveau-Brunswick	Saint-Jean (N.-B.)
Manitoba	Winnipeg
Saskatchewan	Regina

Bien entendu, les dispositions de la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès ne s'appliquent pas à la succession d'une personne décédée après 1971, de sorte que le consentement exigé par cette loi pour la cession des biens n'est pas nécessaire dans ce cas.

La lettre est signée J. C. Ruddy, directeur, Division des impôts sur les dons et sur les biens transmis par décès.

Je consigne cette lettre au compte rendu pour qu'elle puisse servir aux députés dont les mandats s'enquièrent de ce qui arrive entre le premier de l'année et le moment où interviennent les six assemblées législatives. Ces gens pourraient se demander ce dont il s'agit. Je ne prétends pas qu'il en résulte les plus grandes difficultés au monde car une disposition prévoit la libération de certains avoirs. Il y avait toujours eu moyen autrefois de libérer de tels biens afin que les veuves et les enfants puissent obtenir quelque chose des successions. Mais il pourrait y avoir des difficultés si une des provinces décidait d'imposer les successions laissées par un conjoint à l'autre. Il y a eu beaucoup d'ennuis à ce sujet dans le passé mais ils ont été éliminés.

Une des grandes réalisations de la société juste—la seule à laquelle je puisse penser—a été la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès qui a été adoptée en 1968; elle supprimait les impôts des successions entre conjoints. Il s'était autrefois présenté des cas déplorables où les veuves se trouvaient presque dénuées de tout à cause des énormes droits successoraux qu'elles avaient à payer sur les grosses successions de leur mari, parce que celles-ci n'étaient pas sous forme liquide. La loi de 1968 sur l'impôt sur les biens transmis par décès a supprimé ce problème, mais il pourrait surgir de nouveau selon le genre de mesu-

res que les assemblées législatives provinciales pourraient adopter. Toutefois, je n'entrerai pas dans cette question. Il incombe à ces assemblées législatives d'en décider et elles sont bien capables de défendre leur cause, j'en suis certain. Par contre, ce à quoi je m'oppose est le fait que l'autorité fédérale entre si facilement dans ce domaine. Il est étrange qu'elle aborde un domaine qui doit inévitablement la rendre ridicule, la faire détester et mépriser. Il est étrange de voir surgir ce genre de choses qui n'a pas sa raison d'être.

Au cours de ma recherche sur la question de savoir pourquoi nous devrions faire aux autres ce qui, si nous le faisions pour nous-mêmes, nous créerait de graves ennuis—le mot «nous» se rapporte au gouvernement—. Mon enquête remonte au XVII[e] siècle, à Charles 1[er] qui a lutté avec le Parlement pour défendre sont droit de lever des impôts. En 1628, la pétition des droit a été:

présentée à Sa Majestée par les Lords spirituels et temporels et les Communes assemblés dans ce présent Parlement, concernant divers droits et libertés des sujets . . .

A Sa Très Excellente Majesté le Roi: . . . en vertu des lois susmentionnées et d'autres bonnes lois et statuts de ce royaume, vos sujets jouissent de cette liberté grâce à laquelle ils ne peuvent être forcés de contribuer à une taxe, à un impôt, à une aide ou à autre droit semblable qui n'ont pas été établis du commun accord du Parlement:

Nous avons en l'occurrence tout un dispositif compliqué du gouvernement pour percevoir les impôts au nom d'autres autorités. Nous savons ce qui est arrivé. Charles I[er] a perçu une taxe sur la navigation et en fin de compte lors de ce conflit, les lords temporels et spirituels ont triomphé, tandis que Charles I[er] était décapité.

On pourrait, je crois, remédier à la situation en adoptant une mesure provisoire. C'était la thèse défendue par M. Coldwell, alors député de Rosetown-Biggar, au cours du débat de 1948 sur le fameux amendement à la loi sur la taxe d'accise qui avait causé un certain émoi cette année-là. En participant au débat, je tente simplement de montrer qu'un ministère de l'État a eu tort de s'engager à percevoir des impôts pour un autre palier gouvernemental sans obtenir aucune sanction législative. Il ne me semble pas que notre législation actuelle contienne quoi que ce soit autorisant le ministère du Revenu national à procéder comme il l'a fait. J'ai exposé mes vues de mon mieux et je tiens à prévenir le ministre que nous attendons de lui, de son secrétaire parlementaire et de ses principaux collaborateurs qu'ils puissent fournir des explications sur ce point quand la question sera examinée par le comité.

Quant aux autres aspects de ce projet de loi, j'ai suivi avec beaucoup d'attention ce qui a été dit au cours de ce débat. Ce qui m'intéresse, c'est la formule, et notamment le coût de l'enseignement universitaire, et je voudrais aussi savoir s'il serait possible d'apporter quelques modifications à la loi sur les aveugles. Je pense que cela est important. Depuis de nombreuses années, nous recevons des pétitions des aveugles et il serait temps que nous améliorions leur sort. Je pense toutefois que, pour ce faire, nous pouvons attendre que le bill ait été lu en deuxième lecture et examiné au comité.

• (1250)

[*Français*]

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur l'Orateur, étant donné le peu de temps qu'il me reste d'ici 1 heure, est-ce que, avec le consentement de la Chambre, je pourrais signaler qu'il est 1 heure?

[*Traduction*]

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à ce que je déclare qu'il est 1 heure?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 54.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 2 heures.)

[*Français*]

M. LeBlanc (Rimouski): Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir exprimer mes humbles opinions sur le projet de loi à l'étude.

J'ai remarqué que mon préopinant, l'honorable député de Halifax-East Hants (M. McCleave), avait employé l'expression «la soi-disant société juste». Il me semble qu'il n'aurait pas dû prononcer ces mots, car c'est lancer parmi la population des mots qui donnent une mauvaise impression de l'idéal vers lequel nous tendons tous, même les partis de l'opposition. Je crois que si le chef du parti libéral a parlé de «société juste» il y a quelques années, il n'entendait pas promettre une «société juste» immédiate.

Je pense qu'il présentait ce slogan ou, ce qui est mieux, cette devise à la population canadienne comme un but vers lequel tous devaient tendre, non seulement le parti libéral, le gouvernement, mais tous les citoyens, et c'est pour cette raison que, à mon avis, mon préopinant ne devrait pas, comme tant d'autres, essayer de ridiculiser ce slogan, alors que nous avons tous besoin d'optimisme, d'enthousiasme et de motivation pour diriger nos actions.

Monsieur le président, je voudrais limiter mes quelques observations aux deux parties du bill qui m'intéressent le plus et que je considère, étant donné nos besoins, comme les deux plus importantes, savoir la Partie I, qui traite de la péréquation, et la Partie VI, qui se rapporte à l'enseignement postsecondaire.

Nous pouvons tous parler de ce problème pour essayer de le simplifier, mais je crois que nous reconnaissons aussi que ce problème est complexe et que même les experts ne réussissent pas toujours à nous faire comprendre ce que sont les paiements de péréquation, le transfert aux provinces de certains domaines fiscaux et tous les autres aspects du problème fiscal.

Tout de même, nous savons tous qu'il s'agit d'un principe fondamental de la confédération canadienne. C'est là une des bases de l'unité et de la prospérité de notre pays. Il ne suffit pas de dire que le Canada est une confédération d'États souverains. Il faut faire plus, et je crois qu'en présentant le bill actuellement à l'étude, nous nous employons à quelque chose d'utile.

Il ne suffit pas de dire que le Canada est une mosaïque de groupes ethniques, mais il faut agir en conséquence, et c'est ce que nous faisons.

D'aucuns diront, même des étrangers, que le Canada est un pays artificiel. Des lois comme celle dont la Chambre est actuellement saisie aident à édifier ce pays.

Il est peut-être vrai que le Canada est un pays artificiel, mais il faudrait se souvenir que l'artificiel vient tout de même des hommes, que l'artificiel est du naturel supérieur et transcendant.

La péréquation constitue un des moyens de protéger la Confédération, d'assurer aux Canadiens un niveau de vie acceptable et la possibilité de vivre ensemble avec des chances égales.

On ne laisse pas de critiquer à l'envi l'entente relative aux paiements de péréquation. Certaines provinces de l'Ouest lancent des critiques, mais je pense qu'il y a également, dans ma province, des gens qui se livrent à de semblables critiques, peut-être pas en paroles, mais en actions.

Certains petits groupes, chez nous, essaient de démontrer le peu d'utilité, pour ma province, de faire partie de cet ensemble de peuples qu'est le Canada, et l'on oublie cette mesure relative à la péréquation qui vise à aider toutes les provinces pauvres, toutes celles qui ont de la difficulté à se tenir au niveau de la moyenne des services publics du Canada, y compris le Québec.

J'aimerais que mes concitoyens se souviennent des chiffres qui ont été cités à certaines occasions, depuis le début de ce débat. Par exemple, lorsqu'on songe qu'en 1957-1958, les transferts fédéraux aux provinces, en vertu de la péréquation, s'élevaient à 136 millions de dollars, que pour l'année 1972-1973, on les estime à 1 milliard et pour 1976-1977, on prévoit qu'ils seront de l'ordre de 1 milliard 500 millions de dollars, on ne peut s'empêcher de noter l'augmentation.

Quant aux transferts de péréquation, si l'on tient compte des pourcentages et que l'on considère le montant global versé à certaines provinces, dont le Québec, on peut les trouver très élevés. Mais si l'on considère les montants per capita, on peut juger les chiffres avec exactitude. Si l'on songe que le revenu brut du Québec, pour l'année 1971-1972, était de l'ordre de 2 milliards 764 millions, comparativement à celui de l'Ontario, dont le revenu s'élevait à 4 milliards 291 millions, de même qu'à un revenu de seulement 168 millions pour Terre-Neuve, on peut comprendre que les transferts fédéraux, au titre de la péréquation, ont un certain sens.

C'est pourquoi nous constatons que le Québec a reçu comme transferts fédéraux, au titre de la péréquation, pour l'année 1971-1972, 446 millions de dollars, et Terre-Neuve 110 millions.

Si l'on se réfère au pourcentage des revenus de leurs propres sources, Terre-Neuve en aurait reçu 65 p. 100 et Québec, 16 p. 100. Il reste que si une province comme Terre-Neuve avait à percevoir des impôts, si elle ne recevait pas ces montants de péréquation, le fardeau d'impôt sur le revenu, pour les citoyens de Terre-Neuve, serait trop lourd.

Tout de même, si l'on songe à la majorité silencieuse au Canada, et particulièrement dans ma province, on peut présumer que nos concitoyens sont en général satisfaits de ces mesures et heureux de pouvoir en profiter.

On nous dit que ces sommes sont versées à même le Fonds consolidé du revenu du Canada, ce qui voudrait peut-être dire que cette mesure n'est pas tellement injuste pour les trois provinces qui vivent au-dessus de la moyenne canadienne, étant donné que ces sommes sont prises à même les revenus généraux et que les taux, en ce qui a trait à l'impôt sur le revenu et aux autres taxes, sont, je crois, les mêmes partout au Canada.

[M. LeBlanc (Rimouski).]

• (1410)

Quant à l'enseignement postsecondaire, il nous intéresse particulièrement, au Québec, au moins au même titre que les citoyens des autres provinces. Quoi qu'on dise des réalisations dans le domaine de l'enseignement universitaire, jusqu'à ce jour, nous en avons tous profité, ce qui a très certainement permis à des jeunes qui n'auraient pu dépasser le niveau secondaire de bénéficier d'une formation pouvant leur permettre de vivre honorablement et de travailler avec l'ensemble de leurs concitoyens à réaliser l'idéal canadien.

Quant aux programmes à frais partagés, qui sont critiqués à l'occasion,—je pense au régime canadien d'assistance sociale dont profite ma province, comme toutes les autres—j'estime que l'avantage, pour les provinces, de permettre au gouvernement fédéral de s'occuper de ces mesures est de viser à l'unité et à plus d'efficacité et, en même temps, à réaliser une économie d'efforts et d'administration. Je me joins à ceux qui parlent de l'incitation au travail, surtout lorsqu'ils discutent de mesures sociales.

Monsieur le président, je termine mes remarques en disant que j'appuie ce bill très utile à l'unité canadienne et au bien-être des Canadiens. Tout ce que je demande, c'est que ce bill soit étudié avec un grand sérieux et adopté au plus tôt, et ce pour le mieux-être de tous les Canadiens.

• (1420)

[*Traduction*]

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, avant de traiter du bill C-8, qui porte sur le programme des paiements de péréquation, je tiens à signaler comme député venant d'une province qui contribue de façon marquée au programme, que je ne trouve rien à redire contre le principe des paiements de péréquation. Il faut répartir les richesses entre les provinces si nous voulons assurer la survie de la Confédération. Mais je vous signale les questions que se posent surtout les provinces dites «riches»: Où va cet argent? Verra-t-on jamais la fin de ces programmes de péréquation? L'argent versé à ces régions est-il utilisé le mieux possible, c'est-à-dire de façon à remédier efficacement aux problèmes et à y mettre fin une fois pour toutes.

Ces paiements n'ont cessé d'augmenter au fil des ans. En 1970-1971, le montant en était quatre fois ce qu'il était dix ans plutôt. Selon des prévisions que je lisais l'autre jour, il atteindra vraisemblablement un milliard et demi en 1975, marquant encore une fois une forte augmentation par rapport au chiffre actuel. Pour comprendre une question comme celle-ci, il faut vraiment songer à tout le domaine fiscal puisque cet argent vient des impôts que tout le monde verse. J'imagine que les hommes politiques vont parcourir le pays en tout sens d'ici quelques mois, en prévision des élections—plusieurs s'y préparent déjà—et je suppose que le choix de bon nombre d'électeurs dépendra surtout des promesses des candidats et de leurs engagements du côté des programmes d'assistance. Électeurs et hommes politiques se sont déjà créé des ennuis, je pense, en agissant de la sorte.

Il n'est pas inopportun de mentionner à ce sujet la note de service qui a circulé au sujet de la situation à Information Canada. Sauf erreur, il en a été question encore hier à la Chambre. L'autre jour, j'ai lu une petite note à ce sujet dans le journal; c'est l'évidence de ce qui se passe en général dans le domaine des dépenses gouvernementales. Il s'agit de la somme de 10.3 millions de dollars affectée à Information Canada dans le budget de cette année; on relève que, selon le mémoire, l'organisme ne saurait justifier son existence par ses réalisations depuis 6 mois. Il me paraît excellent que le service examine ses propres lacunes—il s'agissait d'une note de service. On lit encore ce qui suit:

Le document, qui critique sévèrement le service, est l'œuvre d'un directeur adjoint et était adressé au directeur général. On insistait pour que le service trouve de nouveaux projets pour justifier ses dépenses aux yeux du public.

Le service ayant reçu des crédits de 10.3 millions, on engage maintenant le personnel à justifier ses dépenses devant l'opinion publique. Autrement dit, il est à prévoir que le personnel du service s'affairera à la recherche d'autres projets. Je n'essaierai même pas d'imaginer s'ils en vaudront la peine.

M. Gundlock: A la recherche d'endroits où le dépenser.

M. Downey: Oui. Les contribuables canadiens en ont marre de tout cela. D'année en année, de plus en plus nombreux sont ceux qui perdent leur initiative. De moins en moins nombreux sont ceux qui veulent travailler et faire un apport à l'économie. En nombre croissant, les gens acceptent l'idée de travailler pour le gouvernement, de vivre de ses largesses ou, de quelque manière, de l'exploiter à leur avantage, pour se faire une vie plus facile. Telle est l'orientation de la politique du pays et le gouvernement ne fait assurément rien pour la modifier. Je dirais même que de son côté il encourage beaucoup pareille attitude.

M. McBride: Puis-je poser une question au député?

M. Downey: Je le permettrai volontiers à la fin de mes remarques.

Qu'arrive-t-il dans les pays qui se laissent entraîner vers le socialisme? Nous nous rappelons tous qu'il y a quelques années, on nous citait certains pays scandinaves, notamment la Suède comme des exemples mirobolants de pays qui avaient résolu leurs problèmes économiques et sociaux. On nous a décrit le niveau de vie élevé de leurs concitoyens. A ce sujet, un article paru dans le *Globe and Mail* du 1er mars sous le titre «Psychiatrict report on Sweden's welfare State describes a merciless, unfriendly society» m'a beaucoup intéressé. Il s'agit d'une étude sur la santé mentale et le milieu humain suédois conduite par le docteur Hans Lohman. Il décrit ce qui se produit lorsque le public accepte le principe selon lequel l'État s'occupera de la population au lieu que ce soit des individus qui s'occupent des autres individus. Voici quelques passages de cette étude:

L'étude fait ressortir un cercle vicieux dans lequel un rythme élevé de croissance économique est nécessaire pour faire face aux frais qu'entraînent ceux se trouvant dans l'incapacité de se suffire à eux-mêmes, mais étant donné que le nombre de ces derniers augmente constamment, il est nécessaire d'accroître encore le rythme de croissance dont le seul résultat est qu'un plus grand nombre de particuliers restent en arrière, etc.

La conclusion qu'il faut tirer de cette étude est qu'il n'est plus possible de mesurer le bien-être d'un pays simplement sur la base de ses normes de vie et que les Suédois sacrifient de plus en plus leur santé mentale à l'amélioration de leur environnement matériel.

• (1430)

L'article poursuit en décrivant ce qui se passe dans les pays qui ont essayé de conserver ce programme vaste et polyvalent de sécurité sociale. A propos du taux des admissions de malades mentaux en Suède, l'article précise:

Les dernières statistiques disponibles montrent que le nombre de patients admis dans des institutions psychiatriques est passé de 73,000 en 1969 à 83,000 en 1970 . . .

Ceci coûte à l'État $20 par jour par patient, ce qui signifie que plus de 1.5 million de dollars disparaissent en soins psychiatriques dispensés aux patients de ces institutions. L'article poursuit:

Un nombre encore plus grand de malades venant en consultation dans les hôpitaux publics ont bénéficié de soins psychiatriques simples, ces statistiques ne tenant pas compte du nombre énorme de malades s'adonnant à l'alcool ou aux drogues.

Je vous lis cet article pour vous montrer ce qui se passe dans les pays dont les habitants dépendent trop de l'État. Il est certain que le bien-être social étatisé n'est pas ce paradis auquel on voudrait parfois nous faire croire.

Pour en revenir aux objections que j'ai entendu formuler par les gens des provinces nanties de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta qui assurent les paiements de péréquation, lorsque les industries sont progressivement éliminées, il est nécessaire de s'occuper des travailleurs qui sont déplacés. Dans bien des cas, ces derniers ne veulent pas s'installer dans une nouvelle communauté et ils préfèrent plutôt continuer à vivre dans la même région. Dans ce sens, je ne vois pas de meilleur exemple que celui des travailleurs des provinces de l'Atlantique. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire pour les travailleurs excédentaires d'aller s'installer dans l'une des provinces nanties. En fait, je ne pense pas que ces mêmes provinces le désirent et, en conséquence, elles effectuent sans rechigner leurs paiements en vertu des subventions de péréquation. Mais c'est le fait que le recours aux services du bien-être social soit, pour certaines familles, une tradition qui se perpétue d'une génération à l'autre qui préoccupe les provinces nanties. Il est des familles qui, depuis quatre ou cinq générations, dépendent des largesses du gouvernement. Il s'agit là d'un grave problème et je n'ai pas de réponse facile à y apporter, mais je reste convaincu que lorsqu'une personne perd son emploi et qu'aucune possibilité ne s'offre plus à elle, il faudrait établir une sorte de programme de mobilité de la main-d'œuvre, pour s'assurer que les jeunes membres de sa famille se déplacent, vers les provinces riches par exemple, où ils auront l'occasion d'améliorer leur situation.

Au cours de ce débat, nous avons également abordé le problème des transports. Je suis d'accord avec ceux qui déclarent qu'une bonne partie des fonds consacrés aux subventions de péréquation pourrait être dépensée à la péréquation des taux de transport au Canada. Pour prendre un exemple particulier, si les taux de fret des Maritimes étaient alignés sur les taux de péréquation ailleurs, les agriculteurs en particulier auraient accès aux céréales fourragères au même prix que dans les provinces centrales. Ils pourraient entreprendre, entre autres choses, par exemple, l'élevage du bétail, ce qui leur permettrait d'être indépendants. La même chose s'applique à l'industrie. Un programme de péréquation des transports permettrait aux industriels d'être beaucoup plus indépendants qu'ils ne le sont actuellement. De la même façon, ce programme rendrait les industries plus compétitives et permettrait à bien d'autres entreprises d'étendre leur champ d'action,

ce qu'elles ne peuvent pas se permettre de faire pour le moment.

Le député de Coast-Chilcotin (M. St. Pierre), qui a pris la parole avant l'heure du dîner, a attiré notre attention sur certains chiffres concernant les subventions accordées par le MEER. Il a indiqué quels étaient les pourcentages par tête et a fait remarquer que l'Alberta tenait la troisième place sur la liste des bénéficiaires des fonds de l'État accordés en vertu du programme en question. Bien qu'il ne semble pas possible de contester les chiffres qu'il a donnés, je crois qu'il n'a pas donné le tableau complet des subventions de péréquation. L'un des plus grands projets de l'Alberta, qui a constitué sans doute une grande proportion de la part de cette province, a été l'usine de pâte à papier de Grande Prairie. Une subvention d'environ 6 millions de dollars a été accordée à la société Proctor et Gamble et je ne peux que douter de la sagesse des responsables. Nous savons tous que la pâte à papier en est actuellement à une étape de surproduction. Je ne vois donc pas de raison d'accorder 6 millions de dollars à Proctor et Gamble et de fermer une autre usine de pâte à papier dans une autre région du Canada. Je le répète, je mets en doute le bons sens de ceux qui ont pris cette décision.

Une autre entreprise qui se trouve peut-être dans la circonscription du ministre de l'Agriculture (M. Olson) a présenté une demande relative à l'établissement dans le sud de la province d'une ferme d'élevage de porcs qui produirait plus d'un demi-million de porcs par année. Il faut bien avouer que, selon moi, il n'existe pas d'endroit plus mal choisi que le sud de l'Alberta pour établir une telle ferme. On aurait mieux fait de choisir la région céréalière de cette province. Force nous est de supposer l'existence de certains motifs politiques derrière ce projet. Étant donné l'excédent de porcs sur le marché, je me demande également si le gouvernement devrait concurrencer les cultivateurs dans ce domaine.

Pour l'ensemble de l'Alberta, je crois que si on tenait compte de tous les facteurs, on s'apercevrait que cette province est dans une situation bien plus difficile que nombre d'autres provinces. Il s'agit encore une fois des taux de transport de marchandises. En Alberta, nous payons le transport des produits expédiés en Ontario et à destination des ports de la côte ouest. De plus, nous acquittons les frais de transport lorsque les producteurs de ces régions nous envoient leurs produits. En d'autres termes, nous payons le transport aller-retour, ce que n'indiquent pas les statistiques que le député de Coast-Chilcotin a présentées à la Chambre.

Je pourrais donner bien d'autres exemples. A quelques milles de l'endroit où j'habite, il y avait une usine de transofrmation de colza qui passait pour une entreprise peu rentable tout simplement à cause des frais de transport. Le transport du grain vers la côte ou l'Ontario est subventionné, mais, si le colza est transformé en Alberta, on applique un taux de transport différent. D'autre part, quiconque construit une usine de transformation en Ontario peut se faire expédier le colza au taux modifié par la subvention. Sa situation est bien meilleure et son entreprise sera sans doute rentable. Ce sont des choses de ce genre qui désavantagent les provinces qui ne sont pas au centre du pays.

• (1440)

J'achève, monsieur l'Orateur, mais je tiens à souligner que les indices ne manquent pas pour démontrer qu'une révision de toute la question des subventions au développement régional s'impose. Autant que je puis en juger, nous n'obtenons pas les résultats escomptés dans bon nombre des régions qui sont les principales bénéficiaires de ces transferts d'argent. Les contribuables de ces provinces qui alimentent ces caisses ont droit à une explication de la part du gouvernement fédéral sur la façon dont ces fonds sont dépensés. Le gouvernement fédéral peut, il est vrai, donner une idée de la façon dont les fonds sont dépensés, mais il devrait aussi faire connaître la mesure de succès obtenue. Les sommes qu'on déverse dans ces régions ne cessent d'augmenter. Le gouvernement fédéral connaîtra de grandes difficultés si une certaine attitude de rébellion vient à se manifester dans certaines des provinces participantes, celles d'où viennent les fonds, ce qui pourrait arriver dans le cas où le gouvernement fédéral n'assumerait pas une certaine responsabilité pour les résultats obtenus.

[M. Downey.]

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ce débat est une preuve de l'importance que donnent un grand nombre de députés à cette mesure. Elle reçoit l'appui de tous les partis à la Chambre. Elle a été la cible de certaines attaques et d'autres questions que nous abordons de temps à autre y ont presque été glissées subrepticement.

Je suis né et j'ai grandi dans la province de la Saskatchewan. J'y ai vécu les années actives de ma jeunesse au temps de la grande crise économique. Comme bien d'autres jeunes gens de l'époque qui allaient à l'université, la grande enquête sur nos affaires nationales qu'avait menée la Commission Rowell-Sirois et la publication de son rapport sur les relations fédérales-provinciales en 1940 avaient représenté pour moi les faits les plus marquants. L'Ouest canadien avait vraiment l'impression à l'époque de voir appliquer à rebours les termes de la Confédération. Nous étions victimes d'une grande dépression, de la sécheresse et d'autres éléments qui rendaient la vie en Saskatchewan très difficile et qui réduisaient au minimum le revenu de la province. Nous pouvions aussi constater dans cette province que les avantages de la Confédération n'étaient pas répartis également dans tout le pays. La fabrication se concentrait dans l'Est.

M. MacInnis: Dans le centre du Canada.

M. Blair: Le député du Cap-Breton dit que c'est dans le centre du Canada. Mais en outre, les sièges sociaux de la plupart des institutions commerciales et financières se trouvaient dans le centre du Canada. A l'époque nous avions coutume de parler beaucoup des méfaits des rues Bay et Saint-Jacques, deux grandes artères bien connues des villes de Toronto et de Montréal. Mais dans toute la discussion on se rendait compte qu'il était impossible dans un pays comme le nôtre d'égaliser les chances économiques, l'accès à tous les revenus personnels ou commerciaux. Il était alors bien évident, et cela l'est encore, je pense, que les différentes régions du pays tireraient, à des moments différents, des bénéfices différents de la confédération. Par exemple, à cette époque la province de l'Alberta était presque aussi pauvre que celle de la Saskatchewan. C'était réellement une province dépourvue. Comme le député de Battle River (M. Downey) vient tout juste de nous le dire, elle est devenue une province riche. J'espère qu'elle le sera toujours, mais ce sont des circonstances fortuites qui peuvent changer et qui changent de fait, comme le démontre l'histoire.

L'important, c'est la façon dont nous relevons le défi que posent une situation fondamentale, les changements qui se produisent, de sorte qu'en tout temps, les services gouvernementaux soient dispensés à nos citoyens de façon juste et équitable. Comme les députés le savent, depuis les débuts de notre histoire les dispositions financières ont toujours été contestées. L'encre était à peine sèche sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique que la distinguée province de la Nouvelle-Écosse réclamait à grands cris de meilleures conditions. D'une façon ou d'une autre, depuis le début, il y a toujours eu des réclamations, qu'elles viennent d'une province ou d'une autre ou d'une région quelconque du Canada.

Comme le signalait l'excellent rapport de la Commission Rowell-Sirois, pendant de nombreuses années il a été possible d'ajuster les pressions sur une base politique plus ou moins fortuite. Au début du siècle, le rôle du gouvernement dans nos affaires était loin d'être aussi important qu'il l'est maintenant; il était alors possible de faire certains ajustements tout à fait spéciaux qui, de temps à autre, apaisaient les tempêtes surgies dans différentes régions du Canada. Toutefois, au cours de la crise économique, tout ce système s'est écroulé. Les tours de passe-passe, la structure de pacotille des relations fédérales-provinciales en matière de finances n'ont pu subir l'épreuve de la crise économique qui forçait de plus en plus les gouvernements à accroître leurs dépenses.

Le fait a été reconnu par les auteurs du rapport Rowell-Sirois, et je crois qu'il y aurait lieu maintenant de citer un extrait du texte de ses principales recommandations, au volume II, où est exposée l'analyse par cette illustre Commission du problème essentiel de notre confédération. Voici le texte en question.

Ce sont les besoins des citoyens canadiens qui constituent l'essence même de la question. Et on ne répondra à ces besoins, qu'ils soient d'ordre matériel ou culturel, que si tous les gouvernements provinciaux au Canada sont en mesure de pourvoir le public d'aujourd'hui des services qu'il exige d'eux. Les gouvernements provinciaux pourront satisfaire à ces exigences, s'ils possèdent, et les pouvoirs constitutionnels voulus, et les moyens pécuniaires nécessaires à l'exercice de leurs fonctions reconnues. Le trait saillant de l'étude de la Commission sur les conditions financières est que nombre de provinces, dont la situation financière n'est pas le fait de circonstances exceptionnelles, se voient dans l'impossibilité de trouver les fonds nécessaires pour subvenir aux besoins de leur population. La question fondamentale qui se pose devant la Commission se résume donc à trouver une méthode permettant d'améliorer et de raffermir les finances des provinces, sans que les finances du gouvernement fédéral, dont dépend l'efficacité de tous les rouages provinciaux, aient à en subir des conséquences fâcheuses. Il ne faudrait pas voir dans l'unité nationale et l'autonomie provinciale deux concepts qui se disputent les suffrages du citoyen, car, au Canada du moins, ce ne sont là que deux aspects d'un même objet, soit un régime fédéral sain. L'unité nationale doit être fondée sur l'autonomie provinciale, et l'autonomie provinciale est impossible s'il n'existe dans tout le Canada un sens profond d'unité nationale.

Comme le savent parfaitement les députés, la commission royale, s'appuyant sur cette thèse puissante, a recommandé l'annulation de tous les anciens accords entre le gouvernement fédéral et les provinces, et entre les provinces, dans l'intérêt d'une structure financière unifiée. Elle recommandait ce qui s'est fait de plus en plus depuis la guerre, soit un système de versements du trésor fédéral propre à donner aux habitants de toutes les régions du Canada un niveau de base commun de services gouvernementaux.

• (1450)

A une autre étape du rapport, expliquant cette recommandation de manière plus détaillée, la Commission royale disait, comme on peut le lire à la page 288, là encore du Volume II:

... le Dominion devait, en 1867, subventionner les provinces afin de leur permettre d'exercer leurs fonctions sans être contraintes de recourir à un régime fiscal oppressif. Si l'on donne effet aux vœux de la Commission, c'est à ces mêmes fins précises que le Dominion versera des subventions d'après la norme nationale. Il est vrai que la mesure des sommes destinées à chaque province différerait de celle exigée par les besoins de l'époque. Mais l'écart est plus apparent que réel, car il découle d'inégalités survenues depuis dans la richesse respective des différentes provinces. Les subventions uniformes d'après le chiffre de population répondaient approximativement aux besoins fiscaux de 1867. Il n'en serait plus de même aujourd'hui. La Commission espère que les méthodes dont elle s'est servie pour en arriver aux subventions appropriées de normalisation pourront accomplir ce à quoi visait en 1867 la formule basée sur le chiffre de population; en effet, les moyens varient, mais le but reste le même, c'est-à-dire le maintien de gouvernements provinciaux en état de suffire aux besoins réels de leur population.

Le passage que je viens de vous citer démontre bien un fait qui n'échappe à personne à la Chambre, à savoir, que rien dans notre confédération n'a changé depuis le commencement. Dès alors, on avait reconnu qu'il était nécessaire que le gouvernement fédéral contribue aux recettes des différentes provinces pour leur permettre d'assurer des services à leur population. Ce besoin a continué à exister tout au long des 100 années et plus qui se sont écoulées depuis, et continue à exister de nos jours; il incombe à notre Parlement de répondre à ce besoin et d'adopter les lois et les mesures nécessaires pour le satisfaire.

Le député de Battle River (M. Downey) qui m'a précédé a fait un commentaire très intéressant. Il a dit, en fait, que les contribuables de certaines provinces payent pour ceux des autres provinces, que les bons citoyens de l'Alberta payent pour les gens de la Nouvelle-Écosse. Quelle que soit sa conviction, la réalité est différente, elle est différente dans la mesure où il s'agit de la confédération et de la vie de notre pays. Tous les contribuables payent des impôts au gouvernement fédéral et la plupart d'entre eux pensent qu'ils en payent peut-être trop.

Des voix: Bravo!

M. Blair: Je savais que cela les réveillerait.

M. Bell: Réveillez le ministre.

L'hon. M. Turner: Lequel?

M. Bell: Le ministre des Finances (M. Turner).

M. Blair: Le niveau des impôts est un sujet qui intéresse toujours vivement la Chambre. Mais il s'agit de savoir, comment les gouvernements qui les reçoivent, dépenseront ces deniers publics. C'est à cela que je veux m'arrêter. On semble dire en quelque sorte que les contribuables de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, versent leur argent directement aux autres provinces, Terre-Neuve, l'île-du-Prince-Édouard, le Québec, ou les autres, et que cela ne doit pas être et ne convient pas. On donne à entendre que parce que nous vivons dans les trois provinces que j'ai mentionnées, la Providence nous a confié, en quelque sorte, la charge de surveiller les dépenses des autres provinces qui reçoivent certaines de ces subventions.

Je crois qu'il conviendrait maintenant de considérer la totalité des subventions et des paiements que toutes les provinces reçoivent du gouvernement fédéral. Je citerai une brochure publiée par le Conseil du Trésor et intitulée «Où va l'argent de vos impôts», édition de 1972-1973, et

plus particulièrement la page 32 de cette publication où l'on trouve un tableau indiquant les sommes que le gouvernement fédéral prévoit verser aux provinces et aux municipalités pour la prochaine année financière. Les totaux sont révélateurs. En tout et pour tout, compte tenu des abattements fiscaux, la somme des fonds fédéraux à verser aux provinces s'élève à 5,205 millions de dollars, soit environ un tiers des prévisions budgétaires fédérales pour l'an prochain qui représentent 15,700 millions.

Mais voyons comment ces fonds se répartissent. Par exemple, le total des paiements du gouvernement fédéral à la province de Québec est de 1,665 millions de dollars, alors que l'Ontario recevra 1,423 millions. Viennent ensuite la Colombie-Britannique avec 360 millions et l'Alberta avec 316.5 millions, etc. Il est vrai que certaines provinces ne reçoivent pas de paiements de péréquation, mais ces paiements pour l'année courantes sont évalués à 944 millions sur les subventions fédérales au montant global de 5.2 milliards distribuées à toutes fins et à toutes les provinces.

Je soutiens donc que nous devons envisager les dépenses fédérales dans leur ensemble et nous rendre compte que les responsabilités que le gouvernement et le Parlement ont assumées ont une portée nationale étendue. Elles s'étendent à toutes sortes de services fournis aux citoyens de toutes les provinces et des hommes politiques dans certaines provinces sont tout à fait injustes et malhonnêtes lorsqu'ils prétendent assumer une lourde charge, parce que des sommes considérables sont versées par exemple, aux provinces atlantiques, à certaines provinces de l'Ouest et à la province de Québec. Il est également malséant de prétendre, comme l'a fait le premier ministre M. Bennett, que dans le calcul de ces paiements, les provinces de l'Est ne sont pas tenues d'une façon ou d'une autre de rendre un compte exact de toutes leurs recettes, dans l'évaluation des sources éventuelles de revenu, quand elles le font effectivement.

J'ai parlé simplement pour faire comprendre qu'il y a d'excellentes raisons de continuer à appliquer ce régime de péréquation fiscale. Il existe depuis toujours au Canada. Il est appliqué de façon de plus en plus méthodique et judicieuse depuis la publication du rapport de la Commission royale d'enquête Rowell-Sirois en 1940. Si nous voulons préserver non seulement l'unité au Canada, mais aussi un niveau de vie satisfaisant dans toutes les régions, il importe de surmonter les difficultés économiques des diverses provinces et les problèmes de compétence en continuant de verser les paiements de péréquation. J'appuie donc la mesure législative dont nous sommes saisis.

• (1500)

[*Français*]

M. Henry Latullippe (Compton): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir d'avoir l'occasion de participer au débat sur le bill à l'étude.

Je voudrais dire ce que je pense des paiements de péréquation et dans quelle situation le gouvernement se trouve vis-à-vis des provinces à ce sujet.

Monsieur l'Orateur, le budget fédéral s'élève à tout près de 16 milliards de dollars. Les paiements de transfert aux provinces, y compris les abattements fiscaux, atteindront, pendant la prochaine année financière, 5 milliards 200 millions de dollars, soit le tiers des engagements budgétaires du gouvernement central. Sont cependant exclues les sommes nécessaires pour l'administration de la Caisse de la sécurité de la vieillesse et pour les avances et prêts éventuellement remboursables.

Enfin, monsieur l'Orateur, les budgets des provinces s'élèvent à peu près à un montant équivalent à celui d'Ottawa. Dans l'ensemble, les provinces reçoivent donc le tiers de leur argent du trésor fédéral.

Cette politique laisse à désirer. Est-elle conforme aux réalités? Il n'est donc pas étonnant, monsieur l'Orateur, dans les circonstances, que les provinces déclarent ne pas en recevoir assez du gouvernement fédéral.

Il y a sept provinces qui reçoivent des abattements fiscaux du gouvernement central. Et toutes ces provinces déclarent ne pas être satisfaites, ne pas recevoir assez et, même la province de Québec et les trois autres provinces qui ne reçoivent rien, qui paient la grosse partie des taxes et des impôts, déclarent qu'elles ne sont pas satisfaites, que le gouvernement central leur en prend trop, que c'est illogique de se faire taxer autant, parce que ces provinces, qu'on déclare riches, sont celles qui ont besoin de leurs revenus, lesquels ne sont pas assez élevés. Les citoyens de ces dernières provinces, comme ceux des autres, sont obligés de payer tout près de 50 p. 100 de leur revenu.

Certains économistes ont déclaré que nous payons présentement 50 p. 100 de nos revenus à tous les gouvernement, provinciaux, fédéral, municipaux ou scolaires. Les contribuables se déclarent insatisfaits et incapables de boucler leur budget, disant qu'ils ne pourront pas supporter cela longtemps, qu'il est impossible de continuer à augmenter les taxes et les impôts quand on en est rendu à payer 50 p. 100 de son revenu.

Dans le cas du Québec, les paiements de péréquation s'élèvent à 446 millions de dollars, soit 10 p. 100 du budget provincial. Les paiements conditionnels, l'assurance-hospitalisation, le régime d'assistance publique, d'assurance-santé apporteront une contribution de 440 millions, soit 20 p. 100 du budget.

Le dernier budget de M. Bourassa s'élevait à 4 milliards 500 millions de dollars. Or, pour la prochaine année financière, le Québec recevra du gouvernement fédéral des subventions de l'ordre de 1 milliard 500 millions de dollars, soit le tiers de son budget. Si l'on ajoute les abattements d'impôt arbitrairement fixés par le gouvernement fédéral, les sommes directes ou indirectes transmises au Québec par Ottawa s'élèvent à 1 milliard 600 millions de dollars.

Or, dans les circonstances, les provinces, même lorsqu'il s'agit de leurs propres domaines, peuvent-elles discuter sur un pied d'égalité avec Ottawa, quand il s'agit de se partager les sources du revenu?

Il y a plusieurs années qu'on tient des conférences fédérales-provinciales, qui ne réussissent à contenter ni les gouvernements provinciaux, ni le gouvernement fédéral. Le Canada a donc atteint un très haut degré de coordination fiscale fédérale-provinciale. Il a mis au point une méthode avancée et efficace permettant d'accroître le revenu des provinces.

Pour la prochaine année financière, Terre-Neuve recevra, par tête, $213; l'Île-du-Prince-Édouard, $214; le Nouveau-Brunswick, $164; la Nouvelle-Écosse, $135; la Saskatchewan, $102; le Manitoba, $59 et Québec, $74.

Je n'hésite pas à affirmer que le mode de taxation actuel est vicié tout comme le système financier. Il est en contradiction avec la réalité économique. Il est au service de la centralisation, entre les mains des empires financiers de l'État.

La taxation moderne est illégale, même si elle est effectuée par l'intermédiaire d'une démocratie politique qui, pour sa participation, obtient une part insignifiante de ses fruits. Je crois que c'est plutôt la poursuite d'un objectif, qui ne peut être que le socialisme. Les économistes formés par la *London School of Economic* prétendent qu'il est possible d'arriver au bonheur en encourageant le vol de la propriété par les taxes.

La finance et les taxes actuelles ne font que concentrer le pouvoir financier. Il est bien entendu que la taxation, dans sa forme actuelle, est un moyen inefficace et vexatoire d'atteindre le but visé. Bien qu'il en soit ainsi, une certaine forme de taxation est inévitable, tant que doivent coexister les services publics et la production destinée à satisfaire aux besoins privés.

Les services publics exigent un minimum de biens et de travail; le mécanisme par lequel ces biens et ce travail sont transférés du secteur privé au secteur public constitue, dans son essence, une forme de taxation.

On dit que grâce aux paiements de péréquation, la population est capable d'assurer à la fois les biens privés et les biens publics. Mais dans le système actuel, on enlève des biens à ceux qui n'en ont déjà pas assez, pour la production privée, sous prétexte de permettre la production publique. Mais dans d'autres cas, les taxes constituent un véritable pillage, quoique légalisé. Par exemple, les taxes enlèvent du pouvoir d'achat aux individus, alors que la production attend des acheteurs.

Le gouvernement prélève des taxes pour des fonctions qu'il devrait laisser aux individus, aux familles, aux corps intermédiaires. Le vol va donc croissant, à mesure que se multiplient ces intrusions du gouvernement. Celui-ci, il est vrai, donne toujours comme prétexte l'incapacité financière des personnes, des familles et des corps publics, alors qu'il devrait s'appliquer à éliminer cette incapacité, comme le ferait un système financier au service du peuple.

Je qualifie les taxes de non-sens, car leur perception coûte très cher, et c'est le contribuable qui en supporte les frais, sans recevoir aucun service en retour. Sous un système en harmonie avec la réalité, on n'aurait pas à alimenter par des taxes les fonds toujours épuisés des organismes de sécurité sociale. Les citoyens, à titre de cohéritiers et de copropriétaires du capital, devraient trouver une sécurité économique inconditionnelle dans le revenu social garanti, conjugué avec l'ajustement des prix, car toutes les possibilités physiques deviendraient, par le fait même, des possibilités financières. Le public serait en mesure de payer tout ce que le pays peut fournir de production, comme dans le domaine privé. Les dépenses, au titre des services publics, ne seraient donc pas, comme aujourd'hui, un fardeau ou un obstacle à l'obtention des biens d'ordre privé.

• (1510)

D'ailleurs, le revenu garanti à tous et à chacun, au moins pour les nécessités premières de la vie, assurerait une honnête aisance, selon la capacité de production.

Pour avoir une juste perspective d'un monde civilisé, il faut être réaliste. Le niveau de vie dépendrait, non plus du système financier, mais de la production réalisée ou réalisable. La finance n'interviendrait que pour «huiler» le mécanisme de production et assurer la liberté au consommateur.

Les mesures du gouvernement devraient viser au financement et au développement de nos possibilités physiques.

Monsieur l'Orateur, si, pour répondre aux besoins des provinces et aux réclamations des provinces pauvres, nous sommes toujours obligés de faire comme nous l'avons fait en ce qui a trait au bill C-259, le gouvernement imposera les citoyens de façon à les déposséder, de façon à les faire disparaître. Par le bill C-259 et l'impôt sur les gains en capital, nous ferons disparaître un grand nombre d'industriels et de cultivateurs, et un grand nombre de citoyens seront obligés de mordre la poussière et de dépendre d'allocations de bien-être social.

Où prendrons-nous l'argent pour accroître les régimes de péréquation, en vue de permettre aux provinces pauvres de vivre?

Monsieur l'Orateur, si tant de provinces sont pauvres, s'il existe tant de problèmes à régler, il faut améliorer le système des provinces pour leur permettre d'exister, de développer leurs écoles publiques, leurs institutions publiques, bref, de progresser logiquement avec la science et le progrès. Et puisque la science et le progrès sont rendus possibles, pourquoi ne serions-nous pas capables d'ajuster notre économie financière aux besoins physiques et moraux de la population? Nous serions certes capables d'aider les provinces en autant que les hommes veulent travailler, que la charrue veut bien fonctionner.

Tant et aussi longtemps que la terre fournira plus que le nécessaire à toute la population, nous ne devrions pas être dans l'incertitude. Mais, présentement, toutes les provinces vivent dans l'incertitude et se demandent ce qu'elles feront pour équilibrer leur budget. Comment s'y prendront-elles pour payer les intérêts des dettes à nos financiers, créées par l'intérêt sur les prêts?

Le gouvernement devrait immédiatement adopter des règlements efficaces, puisque nous nous targuons d'être au pinacle du progrès. Et nous pouvons certainement aller encore plus loin, si nous mettons au service de la population tous les leviers financiers possibles pour réaliser ce progrès. Mais tant et aussi longtemps que nous mesurerons au compte-gouttes ce que nous accordons aux provinces, que nous taxerons les gens à l'excès pour les empêcher de vivre, nous aurons du mal à nous entendre avec les provinces, nous serons aux prises avec le séparatisme et la révolution, à cause de l'impuissance du gouvernement à donner à la population ce à quoi elle a droit.

Au fait, il serait possible de financer toutes les institutions, même avec un taux d'intérêt raisonnable, au seul coût d'administration. Nous économiserions des millions, et des provinces pourraient posséder ces millions, se développer davantage et assurer plus de services aux Canadiens.

Tant et aussi longtemps que nous resterons comme nous sommes, il existera des restrictions de crédit, des provinces insatisfaites, des révolutions, parce que les citoyens sont incapables de subvenir à leurs besoins et que le système économique financier ne répond pas aux exigences de la population.

Nous savons que toutes les provinces voudraient faire plus, donner plus à la population. On bâtit présentement des écoles dans toutes les provinces, grâce à de l'argent emprunté, à des taux d'intérêt de 8 ou de 9 p. 100. Toutes ces provinces seront obligées de rembourser ces prêts

dans 10 ans, et l'intérêt aura doublé. Dans 20 ans, nous paierons ces écoles ou ces institutions deux fois; dans 30 ans, nous les paierons trois fois et, dans 40 ans, nous les paierons quatre fois.

Monsieur l'Orateur, je crois que j'en ai assez dit à ce sujet. Les députés ne sont pas tous d'accord là-dessus, mais je voudrais bien qu'ils soient au moins d'accord pour trouver une autre solution. Si les solutions que nous préconisons ne sont pas de nature à équilibrer notre système économique, qu'ils trouvent de vraies solutions!

L'ancien système nous a conduits où nous sommes présentement, c'est-à-dire à une déconfiture complète, à un déséquilibre complet. Et plus nous appliquons les solutions suggérées, plus notre système se déséquilibre et plus le mécontentement règne.

Il y a certainement des moyens de régler les problèmes. Si les solutions proposées ne font pas l'affaire des députés, qu'ils aient au moins la logique d'en proposer d'autres, et nous serons les premiers à les approuver.

L'hon. Jean-Luc Pépin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Latulippe: Certainement.

L'hon. M. Pépin: Monsieur le président, ma question est un peu complexe, mais le sujet m'intéresse en tant qu'étudiant et analyste de la philosophie du Crédit social.

Je sais très bien que l'honorable député est convaincu que le Crédit social pourrait donner le paradis terrestre, l'Eldorado aux populations futures, mais, dans son discours, il semble se référer, à certains moments, à des provinces, à des pays qui, dans le passé, auraient été complètement heureux. Il semble se référer à des gouvernements qui, dans le passé, auraient été parfaitement efficaces. Et, simplement pour éclairer ma lanterne, j'aimerais savoir quelles sont ces provinces heureuses, quels sont ces gouvernements totalement adéquats du passé?

M. Latulippe: Monsieur le président, l'honorable ministre dit que j'ai laissé entrevoir que, dans le passé, les gouvernements ont bien administré, au point où les provinces étaient toutes satisfaites.

Il n'est pas nouveau de dire que les provinces n'ont jamais été satisfaites, qu'elles n'ont jamais eu ce qu'elles auraient dû avoir, et il est aussi logique de dire que les provinces ont continué à augmenter leurs dettes, en général. Les provinces, aussi bien que le gouvernement central, sont endettées «par-dessus la tête», présentement. Elles ne sont même plus capables de payer l'intérêt de leurs dettes, et une partie des contributions au gouvernement fédéral sert à payer l'intérêt de ces dettes.

• (1520)

[*Traduction*]

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de constater la présence du ministre des Finances (M. Turner). Mercredi après-midi, son premier discours en sa nouvelle qualité de ministre des Finances nous a enchantés et ravis. Comme nous nous y attendions, son discours était instructif et sincère. Il était surtout rationnel. Je sais que le ministre ne m'en voudra pas de le taquiner un peu sur certaines de ses petites manies.

Je n'ai pu m'empêcher mercredi après-midi de remarquer que le ministre partage certains traits de caractère avec d'autres leaders et anciens chefs de parti. Ce peut être de bon augure. A l'instar du très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker) et du chef du Crédit social (M. Caouette), le ministre a développé une certaine habileté de rotation qui lui permet de pivoter d'environ 180 degrés sans bouger les pieds. Il peut parler directement, presque confidentiellement, à ses propres collègues de l'arrière-ban. C'est d'une importance considérable car du ministre émanent toujours des effluves et ses radiations thermiques ne peuvent qu'imprégner d'une douce chaleur ces députés autrement obscurs et souvent oubliés. Absolument personne ne leur parlerait sinon lui.

Dans mon introduction, j'aimerais également faire remarquer une autre habitude intéressante, mais aussi déroutante, à mon avis, que le ministre a contractée. Lorsqu'il passe du français au langage populaire, il s'égare quelque peu. C'est un peu comme de regarder une partie de ping-pong, que de le regarder faire. Le ministre a sans doute un esprit très souple, mais essayer de suivre un orateur erratique peut devenir un véritable pensum. Je vais maintenant en venir au sujet dont je parlais avant cette digression.

J'ai dit que les arguments du ministre étaient très rationnels. Je veux dire par là des arguments raisonnables et logiques. Voilà peut-être pourquoi sa thèse n'est pas aussi convaincante qu'elle devrait l'être. J'ai déjà pu constater qu'en général les gens n'étaient pas frappés en premier lieu par la logique.

M. Osler: Vous ne demanderiez pas à un ministre des Finances d'être logique.

M. Rose: Est-ce que le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler) ne pourrait pas demander la parole et faire un discours . . .

Une voix: Il ne le fait jamais.

M. Rose: Par exemple, est-ce que le désir des pays africains de devenir souverains après la Deuxième guerre mondiale avait vraiment une raison économique valable? Absolument pas. On dit que les mêmes motifs émotionnels président au choix d'une voiture, d'une maison ou même d'une femme. Les gens n'agissent pas toujours en fonction de la logique, mais plutôt d'une manière irrationnelle.

L'hon. M. Pepin: Nous comptons sur vous pour cela.

M. Rose: Le ministre qui est célèbre pour avoir dit «il faut être deux pour danser le tango» danse la plupart du temps la valse hésitation. Si le ministre veut me poser une question, je serai prêt à lui répondre après avoir terminé mes remarques.

Ce qui compte, ce n'est pas nécessairement ce qui est vrai, mais ce que la population croit vrai. C'est là l'explication de l'échec du gouvernement libéral dans les autres régions canadiennes que celle du Centre, comme le prouve la répartition des sièges de ce parti à la Chambre. Les habitants des extrémités du pays semblent croire que les libéraux s'intéressent avant tout au centre du Canada. Qui peut nier la logique de leur attitude? La logique électorale du caucus libéral est probablement la suivante: S'il y a 23 sièges en tout en Colombie-Britannique et autant respectivement à Montréal et Toronto, quelles sont les voix qui ont les meilleures chances de se faire entendre le plus souvent?

L'hon. M. Pepin: Celles du Manitoba.

M. Rose: Je sais qu'on commence à se fatiguer de ce papotage sur l'aliénation. On répète à droite et à gauche

que les pauvres sont aliénés. Et les jeunes, et l'Ouest aussi. Oui, monsieur l'Orateur, l'Ouest est aliéné. On ne saurait nier qu'autrement certains politiciens provinciaux ne trouveraient pas dans l'opinion de terrain favorable où semer le soupçon que nos impôts, par exemple, sont aiguillés vers les régions préférées des libéraux. S'il n'y avait pas d'aliénation, pareille ambiance n'existerait pas et le ridicule les forcerait à s'esquiver.

Les Canadiens de l'Ouest ne sont pas des avares, mais ils ont la conviction que le gouvernement fédéral ne prend pas vraiment leurs problèmes à cœur. Depuis des années, ils se voient étouffés par les tarifs-marchandises, exploités par les industriels du Canada central, qui bénéficient d'une protection tarifaire, et dans l'obligation de centrer leurs efforts non pas sur des activités économiques faisant appel au capital, mais sur des activités basées sur les ressources naturelles telles que les mines, l'agriculture, la pêche et l'industrie forestière. Tout cela est l'illustration même du règne de l'irresponsabilité.

Pour parachever cette aliénation, et si l'on excepte Radio-Canada, nos media d'information sont absolument incapables de renseigner les gens de ma province sur l'actualité nationale, du moins dans la région que j'habite. Ainsi, par exemple, les quotidiens de la basse terre ferme n'accordent que peu de place aux nouvelles d'Ottawa. Ce qu'ils publient à ce sujet n'est habituellement pas mis plus en évidence que les annonces de bandages herniaires. La situation n'est déjà pas tellement brillante pour les libéraux dans le cas du *Sun* de Vancouver, qui leur a toujours été favorable dans le passé. Pour ce qui est des députés du NPD, c'est le silence absolu.

Il en va de même de Radio-Canada; on a graduellement centralisé à Toronto et à Montréal la programmation pour la télévision, de sorte que l'Ouest n'est jamais présenté convenablement dans le reste du pays. Le téléjournal de 11 heures, diffusé ici, est même révisé et on y présente, dans l'Ouest, beaucoup moins d'informations sur Ottawa. Les journaux de ma province se défendent en disant qu'ils ne consacrent pas plus d'espace aux affaires nationales parce que les gens ne s'y intéressent pas. S'ils ne sont pas ou pas assez intéressés, selon moi, c'est parce qu'on leur refuse des renseignements sur les programmes fédéraux. On ne consacre pas assez d'espace à ceux-ci.

Ce à quoi se résume en réalité ce cercle vicieux c'est à un réel sentiment dans l'Ouest qui en amène plusieurs, même en s'adressant à leur propre représentant, à employer des tournures impersonnelles comme «ces gens à Ottawa», plutôt que de dire «nos gens à Ottawa».

L'hon. M. Pepin: Non. Ils disent «ces messieurs».

M. Rose: La contestation de la péréquation dans certains milieux n'est rien de plus, à mon avis, qu'un moyen peu scrupuleux de distraire nos citoyens des véritables problèmes et d'agir sur de réels sentiments de frustration et d'irritation que fait naître leur conviction que le gouvernement fédéral pourrait y apporter des remèdes s'il voulait bien s'en donner la peine. Personne ne peut s'opposer au principe de l'égalité des chances et de la sécurité pour tous les Canadiens, peu importe la région du pays où ils vivent ou la langue dans laquelle ils veulent s'exprimer. C'est là le prix et la responsabilité de la confédération. Je ne m'oppose pas à une véritable péréquation, pas plus d'ailleurs que mes commettants qui ne sont pas et n'ont jamais été des fanatiques.

Des voix: Bravo!

M. Rose: J'estime donc que je ne servirais ni mes commettants ni l'ensemble du Canada en jouant à l'innocent, et je n'ai pas l'intention de le faire. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aurait pas lieu d'étudier la formule de péréquation afin d'en déterminer la véritable équité.

• (1530)

Au moins un auteur, Mary Rawson, soutient que le revenu par personne n'est pas la base la plus équitable sur laquelle on peut fonder la répartition des paiements. M^me^ Rawson souligne, dans le *Sun* de Vancouver du 10 février, qu'il y a au moins une injustice partielle pour la province qui donne, si la province bénéficiaire n'impose pas son industrie extractive au même taux. Malheureusement, M^me^ Rawson choisit d'opposer la Colombie-Britannique au Québec, ajoutant ainsi des nuances linguistiques à l'argument, ce que je préférerais éviter.

Je n'ai pas les chiffres en ce qui concerne les autres provinces, mais je suis persuadé que des chiffres semblables pourraient très bien s'appliquer à d'autres provinces, des provinces qui donnent et d'autres qui reçoivent. Mais M^me^ Rawson prétend qu'en 1970, possédant des ressources minières accessibles deux fois plus importantes que celles de la Colombie-Britannique, le trésor du Québec a reçu seulement 2 millions de dollars, tandis que celui de la Colombie-Britannique en recevait 49 millions. La différence semble énorme. Naturellement, si une province, ou plusieurs, préfèrent ne pas imposer leur industrie extractive aussi lourdement que les autres provinces, le revenu par personne, sur lequel se fondent les paiements de péréquation, serait par conséquent inférieur, et des provinces moins favorisées pourraient sembler être admissibles à de plus gros paiements de péréquation, quand il s'agit d'accorder des subventions. M^me^ Rawson déclare «que le revenu par habitant n'est peut-être pas l'aune qu'il faut pour mesurer la richesse d'une région».

J'ignore à quel point ces chiffres sont exacts ou à jour, mais j'estime qu'à l'étape du comité nous devrons étudier de beaucoup plus près toute cette argumentation. Nous devrions chercher à trouver une formule qui permette d'établir les sources de revenu accessibles aux provinces sur une base vraiment normalisée.

Il s'agit ici, il va de soi, d'un bill temporisateur. Les versements de péréquation s'imposent parce que nous avons échoué ailleurs. Dans le temps qui me reste, j'aimerais mentionner quelques-uns des domaines dans lesquels nous avons échoué. Peu importe combien équitable une formule de subventions peut être, cela n'excuse pas le gouvernement de n'avoir pas adopté des politiques nationales grâce auxquelles la péréquation s'imposerait moins. Les versements de péréquation sont nécessaires parce que nous n'avons pas agi sur d'autres plans. En dépit de ces versements les inégalités régionales créent grand même un problème magistral. Le gouvernement a permis la centralisation des industries de fabrication dans le «triangle doré». Voilà pourquoi certaines provinces sont si riches, et d'autres si pauvres. Ce gouvernement, et nul autre, a rafistolé le régime des subventions à l'expansion régionale de telle sorte qu'il s'applique maintenant à tout le pays, exception faite de Toronto et d'une partie de la Colombie-Britannique. Nul autre que lui n'est responsable d'avoir failli à la tâche d'établir un système de transport national qui rendrait justice à la population des régions les plus reculées. C'est lui qui, après avoir roulé les provinces pour leur faire accepter des programmes de partage des frais, se prépare maintenant à les filouter à mesure que les frais augmenteront.

S'est-on efforcé de trouver de nouvelles manières d'aborder le problème des soins médicaux, compte tenu du coût astronomique prévisible? A-t-on laissé entendre qu'il faudrait maintenir à perpétuité la méthode de paiement d'honoraires pour les services médicaux? Quelles mesures a-t-on prises pour établir un nouveaux genre d'institutions d'enseignement supérieur?

Nous ne pouvons tout simplement pas continuer à débourser. Il y a des gens qui ont des idées neuves dans ce domaine. Le gouvernement devrait envisager de nouvelles méthodes de formation de médecins, comme celle qui ont servi à former des navigateurs pendant la dernière guerre, c'est-à-dire, en recrutant, habillant, rémunérant et instruisant des jeunes bien doués, de façon à enrayer la pénurie imaginée de médecins; ainsi nous pourrions cesser d'aller chercher nos médecins dans d'autres pays qui ne peuvent se permettre de les perdre.

Il importe que nous examinions plusieurs de ces questions. Les paiements de péréquation ne suffisent pas à faire disparaître l'injustice et la disparité régionales. Le Canada est riche en talents et en ressources. Il reste beaucoup de travail à accomplir. Donc, mettons-nous à l'œuvre.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter quelques observations à ce débat. Je promets à la Chambre que ce ne sera pas long. Je ne veux pas laisser passer cette occasion sans exprimer un certain point de vue qui concerne tout particulièrement l'éducation post-secondaire et la manière dont la formule actuelle nuit, à mon avis, aux établissements d'enseignement supérieur des provinces de l'Atlantique.

Je suis bien d'accord avec ce qu'a dit le ministre des Finances (M. Turner) dans sa déclaration préliminaire, à savoir, que, si sec et si peu intéressant que soit le débat, il n'y a sans doute aucune mesure législative qui ait une telle influence sur l'État fédéral que le projet de loi relatif aux versements de péréquation destinés aux diverses provinces.

Étant né et ayant été élevé dans l'une des provinces soi-disant «démunies», la Nouvelle-Écosse, et ayant contribué dans une faible mesure, je suppose, au produit national brut dans l'une des provinces «nanties», la Colombie-Britannique, j'estime que, sans être expert, mon expérience à titre de membre des professions libérales dans la collectivité et mon expérience d'homme politique, me permettent d'affirmer que nous faisons tous partie de la grande famille du Canada. Comme dans toute famille, il y a diverses personnes qui contribuent au foyer. Leurs âges sont différents, tout comme leur état de santé. Normalement, lorsque la famille est assemblée à la table, le père et la mère sont présents. Dans le cas du Canada, on pourrait dire, je suppose, que le père et la mère sont les deux provinces centrales de l'Ontario et du Québec. Ce sont assurément les deux provinces fondatrices.

Il y a ensuite les autres provinces, dont certaines, dans l'Ouest, ont une croissance économique rapide en raison de leur richesse économique de base, tandis que d'autres, dans l'Est, traversent une période de transition et n'atteignent pas le taux de croissance des autres parties du pays. Pour ramener cette question à un dénominateur commun, il faut envisager la péréquation sous le même angle qu'une famille assemblée autour d'une table. Les provinces, dans leurs diverses juridictions, composent la grande famille canadienne. Le membre le plus petit et le plus faible de la famille a, tout comme ses grands frères et ses grandes sœurs, un rôle à jouer. Je suis donc entièrement d'accord avec le ministre des Finances lorsqu'il affirme que la péréquation est la pierre angulaire du régime fédéral. En fait, j'irais même jusqu'à dire qu'elle est la fondation même du régime fédéral, car s'il n'y a pas de péréquation au sein de l'économie, c'est-à-dire au sein de la famille, que reste-t-il?

• (1540)

Je tiens à féliciter le ministre des Finances (M. Turner) à l'occasion de son passage à ce nouveau poste lourd de responsabilités. Je serais enclin à croire que c'est le plat de résistance qui a été servi à la Chambre au cours de la dernière session qui l'a obligé à présenter, comme première tâche, un projet de loi relatif à la péréquation. Rien n'aurait pu être plus important pour le système fédéral au Canada, et ce projet n'est pas seulement important pour nos provinces de l'Est, il l'est tout autant pour les provinces de l'Ouest et pour celles du Centre. Après tout, la solidité d'une chaîne n'est jamais que celle de son plus faible maillon, et tous les maillons constituent la chaîne.

J'en reviens à mon analogie de la famille. Le petit bébé braillard dans son berceau que le premier ministre (M. Trudeau) retrouve chez lui après une journée chargée à la Chambre est pour le ménage un élément tout aussi important que la sœur ou le frère aîné ainsi que le père et la mère. Nous avons tous notre rôle à jouer et le concept de péréquation le reconnaît bien.

Puisque nous espérons pouvoir en terminer cet après-midi avec ce débat, mes observations seront brèves. J'aimerais continuer à disserter à propos du concept des provinces nanties qui aident les provinces qui ne le sont pas. Il s'agit d'un mythe. Car, pour que les provinces nanties puissent disposer des fonds ou des ressources nécessaires pour aider les provinces non nanties, elles doivent faire partie du tout. Les gens de l'Ontario et du Québec sont en mesure de disposer de certaines recettes fiscales car ils ont pu bénéficier de diverses politiques qui ont aidé ces régions.

Nous avons maintenant le cas de la Colombie-Britannique dont le développement et l'économie connaissent une véritable explosion, et qui est maintenant en mesure d'aider les autres provinces. Il y a bon nombre d'années de cela, et il s'agit d'une période que bien des gens désirent oublier s'ils ne l'ont déjà fait, cette province avait reçu une subvention de péréquation de ce genre lorsque les contribuables canadiens ont subventionné, et il s'agissait là d'une véritable aide, la construction du chemin de fer Canadien Pacifique destiné à réunir l'est et l'ouest du pays. Ce chemin de fer n'a sûrement pas été construit pour transporter des passagers ou du fret dans les régions éloignées et à ce moment peu peuplées du pays. Il s'agit néanmoins d'un concept qui n'a pas été inventé par le gouvernement actuel, ni même par le précédent, mais qui remonte à plus de 60 ans et la Colombie-Britannique est devenue depuis lors une province riche et pleine de ressort. Moi-même, j'ai contribué à relever son économie à mon humble façon pendant sept ans. La Colombie-Britannique est maintenant une province riche et peut aider le reste du Canada en lui fournissant des matières brutes et d'autres ressources.

J'aimerais reprendre un point qu'a mentionné le ministre des Finances dans son premier discours officiel rattaché à ses nouvelles fonctions, à l'ouverture du débat le 1er mars, au sujet des trois concepts qu'a définis la Commission Rowell-Sirois pour notre gouverne. Cette commission, dont la tâche était essentielle pour l'avenir du Canada, recommandait que le gouvernement fédéral se

donne un rôle financier qui favorise, premièrement, la croissance et la stabilité nationales, deuxièmement, des normes justes de services publics et, troisièmement, la coordination dans le domaine des politiques fiscales.

Je pourrais en dire bien davantage sur la façon dont le gouvernement actuel, en particulier l'ancien ministre des Finances, le député de Kingston (M. Benson), lorsqu'il a présenté le bill de réforme fiscale, a lamentablement échoué pour ce qui est de la coordination de la politique fiscale fédérale et de la politique fiscale aux niveaux provincial et municipal; la situation est telle maintenant que si le nouveau ministre des Finances n'agit pas, nous risquons de nous voir à nouveau dans la jungle fiscale qui existait au Canada avant la Commission Rowell-Sirois. J'espère que le ministre manifestera un peu d'énergie et d'initiative, afin d'éviter que nous nous trouvions une fois encore dans le marasme financier.

Pour en venir en particulier à la Partie VI du bill de péréquation, qui traite de l'éducation post-secondaire et qui, en fait, prolonge les paiements de deux années en fixant un plafond de 15 p. 100 de la moyenne nationale, je tiens à relever certaines questions. En premier lieu, la partie atlantique du Canada s'inquiète énormément de ce que la formule d'enseignement post-secondaire a été modifiée en 1966, afin de supprimer la base du coût scolaire par tête et de la remplacer par une base de partage des frais à 50 p. 100, pour ce qui est des dépenses d'exploitation.

Le secrétaire d'État (M. Pelletier), qui est responsable de cette partie du programme, déclare à juste titre que les coûts de l'enseignement post-secondaire ont augmenté davantage que les fonds disponibles, passant de 422 millions de dollars en 1967-1968 à 870 millions de dollars pour 1971-1972. La région atlantique du Canada a toujours permis l'éducation des Canadiens originaires de toutes les parties du pays. Je suis originaire d'une province qui est généralement pauvre. Cependant, nous étions beaucoup plus avantagés par un système de versements selon le nombre d'étudiants, en particulier pour les étudiants de l'Ontario, du Québec et d'autres provinces du Canada, que par le système actuel, selon lequel le Trésor fédéral assure 50 p. 100 de nos frais d'exploitation.

Pour dire les choses très simplement, dans la province dont je suis originaire, la Nouvelle-Écosse—les autres provinces atlantiques sont dans la même situation—nous ne pouvons pas accorder autant de fonds à l'éducation post-secondaire que les autres provinces. Lorsqu'il s'agit de partager également les frais, puisque les 50 p. 100 fournis par le Trésor provincial représentent un chiffre relativement faible, considérant les réalités du financement provincial en Nouvelle-Écosse et dans le Canada atlantique en général, il est manifeste que les 50 p. 100 que nous recevons du Trésor fédéral représentent un chiffre également faible. Pourtant, nous recevons encore un grand nombre d'étudiants d'autres parties du pays. Il y a un domaine où les provinces atlantiques réussissent bien, c'est l'établissement de maisons d'enseignement. Au cours de notre histoire, nous avons dispensé l'instruction à bon nombre de Canadiens qui se sont taillé une carrière ailleurs au pays, dans le monde des affaires, des sciences, de la politique et de la religion.

M. Bell: Le premier ministre Bennett, par exemple.

M. Nowlan: Oui, le premier ministre Bennett lui-même, comme me le rappelle mon ami de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell). Il a bénéficié du régime de péréquation. Il est né au Nouveau-Brunswick, où il a grandi avant d'aller s'établir dans l'Ouest. Je suis allé dans l'Ouest moi aussi, plusieurs années plus tard mais j'en suis revenu tandis que lui y est resté. Je ne dirai pas lequel des deux a le mieux réussi bien qu'il se soit assez bien tiré d'affaire. Quoiqu'il en soit, un fait mérite d'être signalé: le premier ministre de la Colombie-Britannique est un exemple vivant de l'expérience canadienne. Après avoir bénéficié des libéralités de notre système d'enseignement au niveau inférieur, il s'est établi dans une autre province, qu'il dirige actuellement.

Beaucoup de Canadiens de l'Est du pays restent songeurs et perplexes devant nos grandes écoles polyvalentes. Selon des sociologues, ce seront bientôt les pyramides des provinces atlantiques si nos gens continuent en aussi grand nombre de quitter leur province pour aller s'établir ailleurs au Canada. C'est une des réalités de la vie actuelle. Nous devrions tenter d'insérer dans toute formule d'enseignement post-secondaire une allocation par habitant pour les étudiants des provinces atlantiques. Les institutions d'enseignement des provinces Maritimes se sont enfin assuré une place spéciale au niveau post-secondaire. Les dispositions actuelles du partage égal des frais, établies en 1966-1967, ne laissent pas de nous inquiéter vu les nombreux départs de nos gens, comme je vous l'ai signalé.

Les provinces riches trouvent moyen d'avoir une plus grande part du gâteau en s'engageant dans un programme de frais partagés. Je le répète, 50 p. 100 de $100 donne un peu plus que 50 p. 100 de $75.

• (1550)

Je connais assez bien une certaine institution de la Nouvelle-Écosse. J'ai l'honneur d'être membre du conseil d'administration de l'Université Acadia, celle qui a remporté l'année dernière le championnat national de basketabll. Je ne sais pas exactement quelle est sa situation dans le championnat de cette année, mais je sais que le second match se joue cette semaine. Je sais qu'à l'Université Acadia, la participation du gouvernement, provincial et fédéral, n'est que de 60 p. 100 par étudiant, alors qu'en Ontario et dans les provinces de l'Ouest, sa participation est d'environ 85 p. 100 par étudiant. L'équilibre dans ce domaine est difficile à réaliser car, dans certains cas, les provinces riches ont un haut niveau de dépenses provinciales et reçoivent donc davantage du Trésor fédéral.

J'espère que lors des consultations entre le secrétaire d'État et les ministres provinciaux de l'éducation au cours des deux années à venir, ce fait historique du Canada atlantique sera pris en considération et que la nouvelle formule, qui doit entrer en vigueur après 1974, prévoira un genre d'allocation par tête, afin de remédier au manque d'équilibre qui existe actuellement et qui fait que plusieurs grandes institutions reçoivent un grand nombre d'étudiants originaires d'autres parties du Canada.

Il existe un autre problème quant à la façon dont les 15 p. 100 seront répartis. J'espère qu'ils le seront équitablement. Monsieur l'Orateur, je sais qu'un autre député souhaite prendre la parole avant la fin du débat, mais je tiens à mentionner un discours prononcé il y a environ une semaine par le secrétaire d'État lors de l'investiture du candidat libéral dans Laurier. Il a déclaré qu'il fallait considérer la situation dans son ensemble, que si nous n'assumions pas nos responsabilités à un certain niveau, nous ne profiterions d'aucun avantage à un autre point. Ce raisonnement peut paraître très juste en théorie et philosophiquement, mais j'espère que lorsque nous aborderons la question des paiements de transfert pour l'édu-

cation postsecondaire, seuls les besoins de l'éducation seront considérés et établis avant de rédiger les accords définitifs.

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le débat tire à sa fin et j'aimerais parler en faveur du Canada. Je voudrais préconiser un fédéralisme fort et indivis. Il y a des gens au Canada qui ont cherché à diviser la nation pour servir leurs propres fins politiques. Nous l'avons vu en maintes occasions dans la province de Québec, où la maladie du séparatisme a servi à quelques-uns d'excuse au racisme et de moyen de se faire du capital politique. Je me joins à tous ceux qui s'opposent à ces forces de division.

Nous avons été témoins des mêmes préjugés dans ma propre province de la Colombie-Britannique. On y a allégué que le principe de péréquation n'était pas valable puisque, par exemple, on accordait trop au Québec. Monsieur l'Orateur, s'il y a des gens qui s'opposent à la péréquation qu'ils le disent. S'il y en a qui s'opposent à la langue française au Canada qu'ils le fassent savoir. Mais qu'ils ne sèment pas la confusion et la division en mêlant ces deux questions.

Si les politiciens de la Colombie-Britannique s'opposent uniquement aux paiements de péréquation, pourquoi se servent-ils toujours de la province de Québec comme exemple pour expliquer pourquoi ils sont mauvais? En fin de compte, même avec des paiements de $74 par tête d'homme, le Québec occupe l'avant-dernier rang des provinces bénéficiaires. S'il y a des conflits ou des plaintes à formuler, pourquoi ne pas parler de Terre-Neuve, qui touche $213 par tête d'habitant, ou du Nouveau-Brunswick, la province natale du premier ministre de la Colombie-Britannique, qui touche $164 par habitant.

Je puis seulement en déduire que, d'après les politiciens de la Colombie-Britannique, il n'est mauvais que d'accorder des prestations de péréquation à des provinces francophones, mais il est bon de les accorder dans les provinces anglophones. Si la Colombie-Britannique a quelque raison de se plaindre, elle devrait assurément le faire à l'égard de l'Île-du-Prince-Édouard qui touche deux tiers de ses revenus en paiements de péréquation. Mon but n'est pas de faire des reproches à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les raisons de cette anomalie apparente font partie de notre héritage constitutionnel, comme c'est le cas pour certains de nos droits concernant la langue française, qui font aussi partie de notre patromoine. Je n'adresse aucun reproche à l'Île-du-Prince-Édouard, ni au Québec. Je n'ai de reproches à adresser à aucune province. Je blâme plutôt ceux qui créent de tels problèmes afin d'ajouter à leur poids personnel.

Le meilleur exemple que l'on ait jamais vu du vieil adage «diviser pour régner» est la ligne de conduite actuelle de certains politiciens provinciaux de Colombie-Britannique. Ils sont allés jusqu'à dire que la Colombie-Britannique allait contester devant les tribunaux les droits de péréquation. Où en est cette contestation? Elle a disparu. Elle s'est évanouie devant la raillerie des spécialistes de la constitution au Canada.

Quelques politiciens de la Colombie-Britannique se sont permis d'autres inepties ces jours derniers. Ils ont prétendu que les salaires étaient particulièrement bas au Québec et que c'était l'une des raisons pour lesquelles les subventions de péréquation étaient injustes. Encore une fois, pourquoi pointer l'index vers le Québec? Je sais que les salaires y sont bas, mais ils le sont encore davantage à Terre-Neuve, dans l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Je pourrais en parler encore longtemps, monsieur l'Orateur.

Le ministre des Finances (M. Turner) a traité quelques-uns de ces points lorsqu'il a parlé du même sujet. Il a désamorcé un bon nombre d'arguments de ce genre. Avant de finir, je voudrais encore faire quelques observations. Le Canada est une grande nation, une famille de provinces, une entité fédérale. Toute famille doit apprendre à vivre ensemble. Une famille sans difficultés et sans tensions est une famille qui s'ignore et qui stagne. En tant que citoyen de la Colombie-Britannique, je voudrais vous dire que j'approuve les paiements de péréquation. J'affirme que la plupart des gens de ma province pensent de même et approuveraient toute mesure nécessaire au maintien d'un lien fédéral solide entre nos dix provinces.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, je mets fin au débat si je prends la parole.

M. l'Orateur: Oui, si le ministre prend maintenant la parole il met fin au débat.

L'hon. John Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler quelques instants. J'ai suivi très attentivement le débat et je suis heureux de constater que nous avons un accord général quant aux principes qui sont à la base du projet de loi, principes fondés sur la possibilité égale pour toutes les provinces de présenter une norme nationale minimum visant les services publics accordés aux Canadiens, quel que soit leur endroit de résidence. Les membres de la Chambre ont exprimé leur accord général quant au principe selon lequel il serait possible de fournir des services améliorés sans que les provinces les plus pauvres aient à porter leurs taux d'imposition à un niveau insupportable par comparaison avec ceux de leurs voisins plus fortunés. L'utilisation des dispositions fondamentales contenues dans le projet de loi contribuera à consolider l'unité du pays.

J'avais espéré avoir le temps de parler des arguments avancés par divers députés, et particulièrement de ceux qui ont trait aux problèmes du partage des recettes fiscales qui préoccupent certaines provinces, de la conception erronée selon laquelle le gouvernement fédéral aurait gelé les recettes provinciales en utilisant ce genre de dispositions, des arguments relatifs à l'étendue du programme de péréquation et de la formule elle-même, ainsi que de la question de savoir si les taxes municipales devraient figurer au nombre des possibilités nationales, si les taxes scolaires devraient également être incluses, si les taxes imposées afin de pouvoir créer des recettes devraient être créditées ou non des conséquences du fait que certaines provinces utilisent une base fiscale plus large que d'autres et des conséquences de ceci pour la formule de péréquation, du fait que certaines provinces n'ont pas inclus certaines taxes dans leur assiette fiscale et des conséquences de ceci pour la formule de péréquation mais j'espère être à même de parler de toutes ces questions au niveau du comité.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la deuxième fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

• (1600)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA CONDUITE DU PERSONNEL DE PROTECTION À L'ÉGARD DE M. ROGER JAY LORS DE LA LIVRAISON DE DOCUMENTS—DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur: J'ai parlé plus tôt d'un article de journal relatant un incident qui s'est produit hier quand M. Roger Jay, secrétaire de l'Union des Indiens de l'Ontario, a essayé de remettre un communiqué à la tribune de la presse de la Chambre des Communes. L'enquête sur cet incident a confirmé que M. Jay s'était présenté à l'entrée principale de l'édifice du centre en vue de remettre un communiqué de presse. D'après l'usage habituel, le sergent posté à l'entrée aurait dû communiquer avec la tribune de la presse et s'arranger pour que le communiqué soit remis au représentant de la presse canadienne à la tribune ou pour que l'agent de presse l'envoie chercher. Au lieu de cela, on a envoyé M. Jay au bureau du chef du service de protection où, après conversation, on a communiqué avec M. Mollins de la presse canadienne.

Le chef du personnel de protection de la Chambre des communes nous assure que la décision prise n'était pas inspirée par le contenu du communiqué mais seulement pour s'assurer que les documents étaient vraiment destinés à la tribune de la presse. Il semblerait, de plus, que la façon d'agir du personnel de sécurité n'ait pas été régulière et qu'elle ait causé certains inconvénients et embarras à M. Jay.

Dans les circonstances, je n'hésite pas à dire au nom de tous les députés que l'incident est déplorable et que j'espère que la chose ne se répétera pas.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, en l'absence du leader du gouvernement à la Chambre j'aimerais confirmer une entente conclue avec les autres leaders à la Chambre pour que les travaux lundi portent, après l'appel de l'ordre du jour prévu par la procédure, sur la deuxième lecture du bill C-4 prévoyant le financement du Canadien National.

M. l'Orateur: Comme il est quatre heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous nous étions entendus, je pense, pour que les sept premières motions d'initiative parlementaire soient réservées tout en gardant leur priorité au *Feuilleton.*

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES
AVIS DE MOTION

L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURES TENDANT À AUGMENTER LES EXEMPTIONS DE BASE DES PARTICULIERS

[*Français*]

M. Roland Godin (Portneuf) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de présenter des mesures législatives pour ajuster le revenu des Canadiens à la hausse du coût de la vie, en exemptant les célibataires de l'impôt sur tout revenu moindre de $3,000.00, les couples mariés sur tout revenu moindre de $5,000.00, et en ajoutant une exemption de $500 pour chaque enfant à charge.

—Monsieur le président, je me permets de présenter une motion aujourd'hui parce que je suis persuadé que les ajustements qui ont été faits au moment de l'adoption du bill sur la réforme fiscale, l'automne dernier, ou plus précisément à la fin de l'année, sont nettement insuffisants.

Malgré que l'on ait beaucoup parlé, depuis quelques années, de l'établissement d'une société juste, je ne trouve pas vraiment de justice dans une petite exemption de $1500 pour les célibataires et de $2850 pour les gens mariés. Exiger de l'impôt à ce niveau-là, c'est un peux ridicule, à mon avis. Si nous comparons, par exemple, ces montants avec les émoluments de $46,500 par année accordés au Gouverneur général, et si nous considérons que ce personnage, qui vit parmi nous, jouit d'un compte de dépenses de $72,000 par année, pour fins de représentation, de cadeaux, de médailles et pour l'administration de sa résidence, c'est-à-dire pour payer les personnes préposées à la cuisine, à l'entretien et toute la clique qui l'entoure, le tout ne saurait se justifier.

La population est bien consciente qu'elle se fait rouler par l'administration actuelle. Il est exact que le gouvernement a présenté un Livre blanc sur la fiscalité, afin de permettre aux citoyens de plaider leur cause, mais cette façon de procéder n'est qu'un trompe-l'œil, à mon avis, puisque les amendements contenus dans le bill C-259 n'ont favorisé que les associations et les grandes compagnies. La voix des gagne-petit n'a pas été écoutée, et lorsque certaines associations d'ouvriers ou de citoyens ont fait des protestations, il est bien évident qu'on les a ignorées parce qu'elles n'étaient pas en mesure de contribuer à la caisse électorale des vieux partis. J'imagine que c'est pourquoi aucun amendement n'a été présenté en faveur de la classe ouvrière.

Je dois reconnaître, par exemple, que devant la réaction de ceux qui étaient en mesure de contribuer à la caisse électorale, le gouvernement a consenti à présenter quelques amendements.

Monsieur le président, si nous nous rendons compte que 70 p. 100 des revenus du pays proviennent de ceux qui gagnent moins de $5,000 par année, il y a lieu de s'inquiéter. Nous nous rendons donc compte de cette injustice, injustice criante à mon avis, lorsqu'on compare, par exemple, les impôts payés par l'ouvrier et les sociétés pétrolières. Lorsqu'on se rend compte que, de 1965 à 1968, ces compagnies pétrolières n'ont payé que 45 millions de dollars en impôt, soit seulement 5.7 p. 100 d'impôt sur un profit de 795 millions, on trouve là une autre raison de s'inquiéter.

Monsieur le président, je propose aujourd'hui une motion visant à exempter d'impôt tous les célibataires qui

gagnent moins de $3,000 par année et toutes les personnes mariées qui gagnent moins de $5,000 par années, parce que ces personnes sont toujours et partout considérées comme des contribuables. A tous les niveaux de gouvernement, ces gens paient le même prix que les autres. Les taxes municipales et scolaires, les services d'assurance, rien ne leur est offert à prix réduit. S'ils ont la chance de se procurer une automobile de $3,000, par exemple, ils devront payer la taxe fédérale de 12 p. 100 et, au Québec, la taxe provinciale de 8 p. 100, comme tout le monde. S'ils ont le désir, un jour, de se procurer un 40 onces de whisky, ils devront le payer le même prix que tout le monde, soit $8.75 la bouteille.

Mais à ce sujet, monsieur le président, il est instructif d'examiner comment se répartissent les $8.75 que le consommateur paie, justement, pour une bouteille de 40 onces de whisky canadien, sachant que le distillateur ne la vend que $1.22.

D'abord, le gouvernement fédéral prélève 44c. de taxe de vente et $2.49 de taxe d'accise. La part du gouvernement provincial, au Québec, s'élève à $3.94, et l'on arrive à un total de $8.10 la bouteille; en y ajoutant la taxe provinciale de 8 p. 100, on parvient au chiffre de $8.75.

Il est intéressant de remarquer qu'il y a 10 ans, le consommateur payait $6.90; depuis, la part du distillateur n'a augmenté que de 22c.; le solde, soit $1.63, a été partagé entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

Maintenant, on est surpris que les gens qui prennent un verre plus souvent qu'à leur tour en arrivent à avoir des ulcères d'estomac. Ce n'est pas étonnant, car, en fin de compte, ils boivent beaucoup plus de «taxes» qu'ils ne boivent de «liquide». Tôt ou tard, cela finit par «accrocher» et causer des blessures.

• (1610)

Monsieur le président, dans le cas de l'essence, que l'ouvrier gagne $4,000 par année ou $10,000 par année, le prix est le même, soit environ 50c. le gallon. Sur ce montant, le gouvernement fédéral retire environ 4c. du gallon, tandis que la province de Québec, par exemple, touche 19c.

On sait également que, sur un pain de 30c., la même chose se produit. Le cultivateur de l'Ouest canadien qui a produit le blé, la meunerie qui a préparé la farine, le boulanger, le grossiste, le détaillant et tous ceux qui ont «trimé dur», tous ces gens qui ont vécu en faisant des fractions de cent de profit pourraient nous vendre le pain 15c. si ce n'était de toutes les autres taxes qu'ils ont dû payer à tous les niveaux de gouvernement.

Des études ont prouvé qu'il existait 100 taxes indirectes sur le pain. Or, monsieur le président, il est assez étrange de voir combien peu de contribuables comprennent l'importance du montant total qu'ils versent chaque année en impôts.

Ainsi, au niveau du détail, la taxe de vente apparaît dans tout son caractère vexatoire. Si l'on calcule le montant total de taxes versé par une famille au cours d'une année, on constate qu'il atteint une proportion étonnante. En outre, la plupart des consommateurs oublient complètement que les prix imposés par le fabricant doivent forcément inclure les taxes versées par ces derniers.

Dans le système actuel, il est inévitable que le petit contribuable acquitte malheureusement une part très importante du revenu nécessaire au maintien des services et des programmes des gouvernements.

[M. Godin.]

L'impôt sur le revenu des sociétés est une autre forme d'impôt indirect, prélevé à l'insu du contribuable. Cette charge oblige les entreprises à réduire leurs dividendes; en fait, les bénéfices sont devenus si faibles, aujourd'hui, que les actionnaires semblent vraiment pressurés au maximum. Le seul recours de l'entreprise est d'augmenter ses prix de vente.

Monsieur le président, les taxes constituent un vol quand elles sont imposées à des contribuables qui n'ont pas assez d'argent pour se procurer les choses nécessaires à la vie, alors que l'abondance existe au pays.

Les taxes constituent également un vol tant qu'il reste des produits invendus, du chômage et une capacité de production inexploitée, et ce à cause du manque de pouvoir d'achat qui entrave l'écoulement des produits.

Les taxes constituent un vol dans la période où nous vivons, car elles réduisent le pouvoir d'achat, entraînent l'accumulation des produits et privent la population à l'instar de l'inflation. En réalité, les taxes ne doivent exister que pour absorber les surplus d'argent en circulation, alors qu'il y a pénurie de produits. Quand l'argent fait défaut, ce n'est pas de taxes qu'on a besoin, mais d'une augmentation du pouvoir d'achat.

Il faut reconnaître au départ que tout impôt direct ou indirect augmente le prix des biens et services. C'est encore et toujours le consommateur qui paie la note. Le vrai payeur d'impôt, en définitive, c'est toujours lui.

Un éminent professeur qui prononçait une conférence, dont le texte paraissait dans *Le Devoir* du 31 mai 1971, proposait qu'Ottawa réduise l'impôt des particuliers et la taxe de vente. Voici un extrait de cette conférence:

Le gouvernement devrait réduire l'impôt sur le revenu des particuliers ainsi que la taxe fédérale de vente, afin de stimuler la productivité et de ralentir l'inflation salariale, a déclaré l'économiste Grant L. Reuber, directeur du département d'économie à l'université Western, de London.

Le professeur Reuber, ex-président de l'Association canadienne des sciences économiques, a présenté hier au comité sénatorial des finances des suggestions visant à récuser les thèses fédérales sur l'administration de l'économie.

Dans un mémoire oral et écrit présenté en collaboration avec l'économiste Ronald G. Bodkin, M. Reuber a contesté les arguments présentés par le premier ministre Pierre Elliott Trudeau, le ministre des Finances, M. E. J. Benson, et le président de la commission des prix et revenus, M. John Young, contre les réductions fiscales.

Selon M. Reuber, la Banque du Canada a aggravé les problèmes économiques du Canada en passant d'un extrême à l'autre et en alternant les restrictions sur le crédit et l'afflux de capitaux au système bancaire.

L'économie, a convenu M. Reuber, reprend un essor après le ralentissement de 1970, mais le chômage ne baissera guère en deçà de 5 p. 100 de la main-d'œuvre. Il s'établit aujourd'hui autour de 6 p. 100.

C'est pourquoi le gouvernement devrait poursuivre une «politique fiscale modérément expansionniste», encourager les dépenses susceptibles de stimuler la demande des biens et services, de façon à multiplier l'emploi.

Monsieur le président, nous assistons à un phénomène contraire, car jamais les fardeaux de l'ouvrier n'ont été aussi lourds. Et ce qu'il y a de plus frappant, c'est que chaque année les contribuables sont appelés à payer des sommes de plus en plus élevées, au chapitre de la dette publique et des intérêts qui y sont attachés.

En 1969-1970, les dépenses réelles, au chapitre de la dette publique, ont été de $1,709,938,172. En 1970-1971, les dépenses, au même titre, ont été de $1,862,400,000 et, enfin, pour l'année 1971-1972, l'honorable ministre des Finances (M. Benson), prévoyait, à l'époque, comme dépense au

chapitre de la dette publique, la jolie somme de 1 milliard 988 millions.

Monsieur le président, si l'on estime que la population, au Canada, est de 21 millions d'âmes et que les intérêts à verser s'élèvent à 1 milliard 988 millions, cela représente quelque chose comme $100 par année pour chaque canadien. Or, il est bon de se rappeler, qu'après la deuxième guerre, l'intérêt payé, per capita, sur la dette nationale était de $26.42 et de $42.17 en 1960. Douze ans plus tard, soit en 1972, chaque Canadien devra débourser près de $100 à cette fin. Voilà les fruits du régime financier dont les gouvernements, actuel et antérieurs, ont été et sont des fidèles protagonistes.

D'aucuns ne laisseront pourtant pas d'affirmer qu'il est bon qu'il en soit ainsi et, malheureusement, ce sont eux les porte-parole des grands banquiers.

Si nous menions une enquête, nous pourrions constater que ceux qui touchent l'intérêt sur la dette publique et les quelque 2 milliards de dollars que les Canadiens vont débourser en 1972, ne sont pas des gagne-petit.

Au contraire, ils se classent dans la catégorie des bien rétribués, et une bonne part de cet intérêt accroît tout les dividendes des banquiers.

Monsieur le président, étant donné qu'en dépit de la hausse des taxes de toutes sortes, la dette nationale augmente toujours, nous en arrivons à la conclusion que les impôts payés par le petit salarié sont ni plus ni moins que de l'argent gaspillé qui, en définitive, ne sert qu'à grossir la fortune des grands financiers.

Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a déjà demandé à la population laborieuse du pays de se serrer la ceinture, mais lorsqu'on constate que le coût du service de la dette augmente sans cesse, on se rend compte que l'invitation du très honorable premier ministre n'a jamais été destinée aux grands financiers.

C'est pourquoi monsieur le président, j'offre aujourd'hui au gouvernement l'occasion de se montrer juste en organisant son budget de façon à réduire la somme d'argent consacrée à la dette nationale et, par le fait même, à établir un système d'impôts pour soulager les célibataires qui gagnent moins de $3,000 par année et les personnes mariées vivant ensemble qui gagnent moins de $5,000 par année.

[*Traduction*]

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter le député de Portneuf (M. Godin), d'avoir saisi la Chambre de cette motion, car elle est fort importante. Lorsque nous parlons des exemptions de base de l'impôt sur le revenu, nous pouvons prévoir, si nous nous projetons assez loin dans l'avenir, que les propositions auront bien des chances de se réaliser; il est donc bon d'examiner sérieusement cet après-midi les perspectives d'avenir.

J'accueille aussi avec plaisir les propos dont nous a régalés le député en nous parlant de certaines théories chères au Crédit social et des bienfaits de cette formation politique. Je regrette profondément que ces bonnes choses ne se soient jamais passées dans les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui ont eu la sagesse d'appuyer le Crédit social. Néanmoins, monsieur l'Orateur, cela n'amoindrit en rien l'importance de la motion dont nous sommes saisis.

Le député de Portneuf a laissé entendre que les modifications apportées au cours des 12 derniers mois ne vont pas assez loin quant à l'octroi des exemptions de base. Cela est toujours vrai, je pense, mais il s'agit d'équilibrer la justice et la croissance dans l'économie.

• (1620)

Il me semble que depuis deux ou trois ans, alors que nous débattions le Livre blanc sur la réforme fiscale, et surtout en 1969, nous avons connu une croissance rapide. Les jeunes n'étaient pas entrés sur le marché du travail en si grand nombre et le chômage se maintenait à des niveaux inférieurs aux niveaux récents. Naturellement, avec le temps, et c'est très évident depuis 12 mois, les gens me paraissent croire que nous devrions adopter un régime fiscal et présenter des budgets qui favoriseraient la croissance de l'économie. Il est sûr que les avertissements du Conseil économique du Canada ont confirmé ce qui arriverait autrement. Dans ses extrapolations, le Conseil a soutenu la nécessité d'une croissance réelle de l'économie d'environ 6 p. 100 les quatre ou cinq prochaines années.

A mon avis, nous avons assez bien réussi à atteindre ce niveau de croissance. En 1971, la croissance réelle de notre économie s'élevait à 6 p. 100. La moyenne de notre taux de croissance entre 1968 et 1971 s'est maintenue près de ce niveau. Le Conseil économique nous avait dit qu'il fallait créer 1,400,000 emplois d'ici 1975. Si ce taux de croissance persiste, nous pourrons absorber dans le marché du travail beaucoup de ces 1,400,000 nouveaux travailleurs qui y entreront.

Au fur et à mesure que se poursuivait le débat sur la politique fiscale, il était devenu évident que le public souhaitait un régime fiscal plus équitable et que nous devrions nous efforcer d'instituer un impôt progressif, ce qui ferait que ceux qui gagnent plus, payeraient davantage. Par ailleurs, il nous faut admettre la nécessité de procurer des emplois aux jeunes qui arrivent sur le marché du travail si nous souhaitons l'expansion de notre économie. Quand on n'a pas de travail, ni de revenu, la question de savoir quels sont les niveaux des abattements à la base ne présente vraiment guère d'intérêt. Cependant, si nous nous opposions à cette motion, c'est comme si nous rejetions la maternité. Nous savons tous combien il est difficile de joindre les deux bouts avec moins de $3,000 par an pour une personne seule et avec moins de $5,000 par an pour un couple, chiffre que cite l'avis de motion.

Le député a aussi évoqué ce que la taxe de vente a d'injuste. Lors du débat sur la loi de l'impôt sur le revenu au cours de l'automne dernier, l'ancien ministre des Finances a indiqué que, dans les années à venir, nous procéderions à une révision des impôts et examinerions la question de la taxe de vente. Je suis d'accord avec lui. Le député de Portneuf a pris une bouteille de whisky comme exemple quand il a parlé de la taxe de vente. Je ne pense pas que l'exemple était bon. Il aurait été plus judicieux de prendre comme exemple le pain, la viande ou quelque autre denrée de ce genre. La taxe de vente est un impôt à taux uniforme; elle frappe les pauvres et les riches sans discernement, au même taux. Le côté génial et merveilleux de l'impôt sur le revenu, c'est qu'il frappe progressivement. Qui gagne plus paie plus.

L'avis de motion dont la Chambre est saisie est rédigé dans les termes suivants:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de présenter des mesures législatives pour ajuster le revenu des Canadiens à la hausse du coût de la vie, en exemptant les célibataires de l'impôt sur tout revenu moindre que $3,000.00, les couples mariés sur tout revenu moindre que $5,000.00, et en ajoutant une exemption de $500 pour chaque enfant à charge.

On dit bien «en exemptant les célibataires de l'impôt sur tout revenu moindre que $3,000 et les couples mariés sur

tout revenu moindre que $5,000». Il y est aussi question d'une exemption supplémentaire de $500 pour chaque enfant à charge. On pourrait faire cela au moyen de points de départ ou d'exemptions. La province de Québec emploie la première formule, en décrétant qu'un particulier ne paie pas d'impôt sur le revenu si son revenu n'est pas supérieur à $2,000, s'il est célibataire, ou à $4,000, s'il est marié. Les exemptions de base de $1,500 et de $2,850 s'appliquent une fois que le revenu du particulier dépasse ces montants. Ainsi, si le revenu d'un contribuable célibataire est de $2,001, par exemple, la portion imposable de son revenu sera de $501 qui est le montant autorisé par les exemptions fiscales. Mais on trouve dans la loi une disposition de redressement qui pallie cette éventualité afin que l'impôt ne puisse abaisser le revenu au-dessous du seuil minimum.

La déduction d'un montant fixe s'applique, par contre, à tous les contribuables. Par exemple, une exemption de $3,000 pour les contribuables célibataires éliminerait des rôles d'imposition tous les revenus inférieurs à ce montant et permettrait à ces contribuables de déduire, lors du calcul de l'impôt, un montant de $3,000 de leur revenu. L'avantage du mécanisme du seuil est qu'il revient moins cher sous l'angle du revenu. Il faut cependant prévoir une disposition de redressement pour les revenus immédiatement supérieurs au seuil. Malgré cela, le taux maximum applicable à un tel revenu sera vraisemblablement très élevé.

Que le député ait en vue des seuils ou des exemptions aux niveaux de $3,000 et de $5,000, le gouvernement pourrait rétorquer que sa position à ce sujet a été revue à fond à la suite du rapport de la Commission royale sur la fiscalité, de la préparation du Libre blanc sur la réforme fiscale et des amendements à la loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu adoptée ici-même en décembre 1971. On a longuement discuté ce sujet durant la dernière session au moment du débat sur le Livre blanc et sur le bill C-259. Les exemptions proposées par le gouvernement et acceptées par le Parlement en décembre 1971 s'appliqueront à partir de 1972. Elles se résument ainsi: $1,500 pour le contribuable célibataire; $2,850 pour le contribuable marié; $300 pour toute personne à charge de moins de 16 ans; $550 pour toute personne à charge de plus de 16 ans, soit $50 de plus que le montant figurant dans l'avis de motion.

De plus, tout contribuable peut déduire un montant forfaitaire de $100 s'il ne veut pas réclamer de déductions à titre de frais médicaux ou de dons de charité. Tout contribuable peut également déduire 3 p. 100 de son salaire ou de ses appointements jusqu'à concurrence de $150. Les contribuables de plus de 65 ans bénéficient d'une déduction supplémentaire de $650. Ce faisceau de déductions fait qu'un employé célibataire de moins de 65 ans ne paiera aucun impôt tant que son salaire ou ses appointements ne dépasseront pas le chiffre approximatif de $1,650. Un employé bénéficiant de toutes les exemptions accordées au contribuable marié ne paiera aucun impôt tant que son salaire ou ses appointements ne dépasseront pas le montant approximatif de $3,041.

Mais il faut se demander quelles conséquences aurait sur les recettes du Trésor l'adoption des exemptions élevées mentionnées dans l'avis de motion? Qui imposerions-nous, où obtiendrions-nous les recettes fiscales nécessaires pour compenser les pertes? Je sais que la loi sur la réforme fiscale adoptée l'an dernier prévoyait l'imposition des biens en capital. Cela va fournir des rectttes supplémentaires et permettre une réduction du taux de l'impôt pour presque tous les travailleurs. Presque tout le monde, à l'exception des contribuables célibataires dont le revenu annuel est supérieur à $8,500, va y gagner. Les personnes mariées ayant des personnes à charge vont payer moins d'impôt. Je le répète, les réductions vont profiter à presque tout le monde.

[M. Foster.]

• (1630)

Il est difficile d'évaluer de manière détaillée les conséquences qu'aurait sur les recettes la résolution du député. Toutefois, si l'on prenait $3,000 et $5,000 comme point de départ, la perte de recettes équivaudrait sans doute à moins de 100 millions de dollars; mais là encore, cela dépendrait beaucoup de la disposition relative aux échelons que l'on adopterait pour imposer le revenu à peine supérieur à la limite. Une augmentation de cet ordre des exemptions de base entraînerait une réduction importante dans les recettes. On peut en imaginer l'importance si l'on considère que l'augmentation des exemptions de base, de $1,000 à $1,400, et de $2,000 à $2,800, que l'on avait proposée dans le Livre blanc sur la réforme fiscale, avait été évaluée à 1 milliard de dollars.

Si nous considérons la situation d'un point de vue humanitaire, nous ne pouvons nous empêcher de croire que la proposition du député, en fin de compte, sera adoptée sous une forme quelconque, puisque l'inflation persiste d'année en année et que ceux qui s'inscrivent aux échelons inférieurs du revenu auront de moins en moins de ressources pour payer des impôts. C'est là l'importance de l'indexation. Non seulement elle facilite l'impôt progressif, mais encore elle avantage les régions les plus démunies du pays et allège l'existence des pauvres.

La semaine dernière, des représentants de l'organisation nationale de lutte contre la pauvreté se sont rencontrés à Ottawa. Des mémoires ont été présentés aux caucus de tous les partis à la Chambre. Je dois dire que c'était un groupe très avisé. Comme presque tous ceux qui viennent affronter le gouvernement, ces gens cherchaient à obtenir des ressources ou des fonds, mais ils agissaient de façon positive. Ils voulaient de l'aide pour pouvoir assumer leurs propres responsabilités. C'est là une manifestation encourageante.

Le groupe a proposé l'institution d'une société de développement pour les pauvres. La proposition visait deux objectifs. Premièrement, aider les groupes de la population active à mettre au point des organismes se suffisant à eux-mêmes et, deuxièmement, permettre aux gens à faible revenu de prendre part à certaines entreprises. Cette société se composerait de membres désignés par le gouvernement et de membres désignés par le groupe. La société instituerait des projets d'assistance qu'elle financerait elle-même.

Une des propositions avait trait à la création de coopératives d'alimentation dans les régions isolées. On a fourni l'exemple d'une petite collectivité de 200 âmes, dans une des provinces de l'Ouest, qui n'est desservie par aucun magasin. On disait qu'un organisme national de ce genre pourrait assurer des ressources à un tel projet d'assistance à financement indépendant. On proposait aussi que dans les régions urbaines les fonds servent à des projets d'habitation et que 5 p. 100 du capital requis soit fourni par cette société. Le reste serait versé par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le groupe a également parlé des marchés libres à Winnipeg, il s'agit là d'une organisation communautaire d'entraide. Ceci donnerait une possibilité de s'entraider tout en aidant ceux qui sont transférés.

Je suis d'avis que la motion à l'étude pourrait bénéficier à bon nombre de gens qui appartiennent à la fourchette des faibles revenus. L'idée des audiences relatives aux mesures de réforme fiscale dont nous avions été saisis l'automne dernier a contribué à la croissance de notre économie. Le budget qui nous avait été présenté en automne a également œuvré dans cette direction. L'impôt sur le revenu des particuliers a été abaissé de 3 p. 100 et l'impôt sur le revenu des sociétés de 7 p. 100 afin que des fonds plus importants puissent être consacrés à l'expansion plus rapide de notre économie.

Je sais que, de part et d'autre, des députés aimeraient prendre la parole cet après-midi. Il est intéressant de voir que ce débat a lieu juste au moment où nous discutons des accords de partage des recettes fiscales fédérales qui, cet après-midi, ont été lus pour la deuxième fois en étant ainsi approuvés en principe. L'une des beautés de notre pays est cette coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Nous savons que, lorsque les niveaux des exemptions de base minimum seront portés aux niveaux proposés par le député de Portneuf (M. Godin), ils seront appliqués dans tout le pays et profiteront à tous. Notre pays ne se trouve plus dans la jungle fiscale qu'il a connue jadis et que connaissent encore maintenant beaucoup d'autres pays.

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, je félicite l'honorable député de Portneuf (M. Godin) d'avoir présenté ce mystérieux avis de motion. J'aimerais faire consigner que je suis en faveur de la proposition de l'honorable député, si elle a vraiment pour objectif d'alléger le fardeau des contribuables du Canada. Toutefois, en ma qualité de député responsable, je dois faire remarquer que, eu égard aux considérations pratiques et à une diminution de l'assiette fiscale qui n'a pas été approuvée par le gouvernement, cette proposition n'amènerait probablement pas le résultat escompté par le député. Je ne crois pas un instant qu'il resterait assez d'argent pour la peine. Nous savons que l'an prochain les exemptions d'impôt sur le revenu passeront de $1,000 à $1,500 pour les célibataires et de $2,000 à $2,850 pour les couples mariés, en plus de l'exemption statutaire de $100. Pour les couples mariés âgés de plus de 65 ans, dans les circonstances normales où la femme ne gagne pas d'argent, l'exemption sera de $3,600 l'an prochain.

Cet avis de motion demande qu'un célibataire ayant un revenu d'au plus $3,000 soit exempt d'impôts. L'exemption de base augmenterait donc de $1,500. Pour un couple marié, la motion demande que l'exemption passe de $2,950 à $5,000, ce qui signifie une augmentation de $2,050. A première vue, les chiffres semblent énormes, mais je pense qu'ils sont davantage calculés sur le pouvoir d'achat réel du dollar que ne voudrait l'admettre le gouvernement. Sachant que l'exemption personnelle était de $750 jusqu'en 1948, de $1,000 depuis 1949 et connaissant la diminution du pouvoir d'achat du dollar depuis 1949, une augmentation annuelle de 3 p. 100 me semble adéquate. C'est un fait acquis que depuis 1966 le chiffre s'établit à au moins 4 p. 100. Par conséquent, vu l'effet cumulatif du fléchissement du pouvoir d'achat du dollar, la suggestion du député me semble raisonnable. De fait, l'Association ontarienne des enseignants retraités a adopté une résolution dans ce sens à l'égard des exemptions admises aux fins de l'impôt sur le revenu en 1972. J'ai reçu des douzaines de lettres de cet organisme, et j'aimerais vous citer la résolution qu'il a adoptée.

• (1640)

Qu'il soit résolu que

1) L'exemption admise aux fins de l'impôt sur le revenu, dans le cas de tous les citoyens canadiens de 65 ans et plus, soit portée à $3,000 pour les célibataires et à $4,500 pour tous les ménages, et

2) Que l'exemption comporte une indexation au coût de la vie pour tous les retraités de 65 ans et plus.

Ces gens sont inquiets et cela se comprend. Étant donné la situation, même si je suis bien disposé envers eux et ce projet de résolution, à mon avis, cette façon de procéder ne constitue qu'un palliatif. Régler le problème, c'est une autre affaire. Je soutiens que les exemptions peuvent être illimitées, mais cela ne mettra pas fin aux dépenses exorbitantes et déréglées des gouvernements au Canada à l'heure actuelle. Il s'ensuit que nos gens sont dans une situation peu enviable.

Je suis loin d'être un doyen de la Chambre, mais j'ai été étonné de constater durant la brève période que j'ai passée en cette enceinte, que le budget a plus que doublé. Cela fait moins de dix ans. Non, monsieur l'Orateur, la solution n'est pas nécessairement d'augmenter les exemptions, mais simplement d'établir les véritables priorités en ce qui concerne les dépenses. Le remède à cette impasse est de n'affecter nos fonds qu'aux choses utiles. Nous devons supprimer le superflu. Je pose la question suivante: Le groupe qui se nomme Satan's Choice ou les disciples du diable, quel que soit son nom, et qui a présenté une demande à Toronto pour obtenir une subvention du programme d'initiatives locales, a-t-il effectivement reçu la somme de $25,000? Si ce groupe a reçu cette somme, quelle est la situation? Je ne me prononce pas à savoir s'il aurait dû ou pas la toucher. Mais supposons qu'après enquête on constate qu'il n'aurait pas dû la recevoir, qu'est-ce qui arrive? Les contribuables canadiens ont-ils alors la moindre chance de se faire rembourser? Y a-t-il un seul contribuable qui se soit fait rembourser à la suite des pertes exorbitantes subies à l'occasion du radoub du *Bonaventure*? Que dire de la subvention à la CHAT, la Community Homophile Association de Toronto, qui a touché $14,602 pour venir en aide aux homosexuels de cette ville?

M. Blair: Vous vous êtes éloigné quelque peu du projet de résolution.

M. McCutcheon: En terminant, je tiens à signaler que je vois la motion d'un bon oeil mais, en toute honnêteté, il me semble qu'un examen approfondi des priorités du gouvernement permettrait de trouver une solution plus efficace et plus directe au problème.

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir en vérité de dire quelques mots au sujet de la motion du député de Portneuf (M. Godin). A mon avis, ce qu'il propose comme mesure de réforme fiscale est d'une grande valeur, et aurait pour effet d'accroître le pouvoir d'achat de ceux qui en ont le plus besoin.

Les commentaires du député d'Algoma (M. Foster), qui nous a dit, avec beaucoup d'onction, qu'il était sympathique à la motion, ont suscité mon intérêt. Je note néanmoins que c'est justement le gouvernement qu'il appuie qui, l'automne dernier, alors qu'il avait l'occasion de présenter des mesures utiles de réforme fiscale, a esquivé ses responsabilités et a présenté une mesure conçue uniquement en vue de maintenir les privilèges spéciaux des sociétés. Le gouvernement devrait profiter de l'occasion que lui offre la présente motion pour alléger le fardeau fiscal des gagne-petit. Selon le député d'Algoma, le gou-

vernement perdrait 100 millions de dollars de revenu. Il pourrait, me semble-t-il, tirer le même montant de sources autres que les gens dont les moyens sont fort restreints.

La loi fiscale adoptée l'an dernier maintient des disparités importantes entre les revenus imposables et non imposables. Un agriculteur, un ouvrier ou un membre d'une profession libérale qui gagne $10,000 dans l'exercice de sa profession devra payer environ $2,285 en impôts. Un particulier qui retire un revenu de $10,000 sous forme de gains de capital en paiera environ $788, et quelqu'un qui toucherait la même somme sous forme de dividendes n'en paierait qu'à peu près $173. Ces disparités sont complètement incompatibles avec l'idée d'une société juste.

Le gouvernement ferait bien de laisser la motion aller aux voix, d'aider à la faire adopter, et de donner un répit aux gagne-petit en allégeant leur charge fiscale.

M. Lloyd Francis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté ce débat avec beaucoup d'intérêt, et particulièrement les observations du député d'Assiniboia (M. Knight), qui m'a précédé.

• (1650)

Tous les députés qui sont intervenus se sont prononcés en faveur d'une augmentation des exemptions fiscales qui constitue le principe de base de cette motion. Ils ont également déclaré qu'une réforme fiscale telle que celle déjà enterprise ne vas pas assez loin. J'aimerais proposer une question fondamentale à l'examen du député d'Assiniboia. Je crois en une réforme fiscale qui accorderait des réductions d'impôt aux économiquement faibles. Mais lorsque le député augmente l'exemption de base, par exemple, de $1,000 le contribuable qui se trouve dans la cote marginale de 80 p. 100 profite d'un allégement fiscal de $800 alors que celui qui se trouve dans la cote de 20 p. 100 profite d'un allégement de $200. Je demande donc au député si c'est bien le moyen le plus équitable d'atteindre les objectifs sociaux auxquels il pense?

Lorsqu'on accorde des augmentations d'exemptions fiscales forfaitaires il est certain, à mon avis, que celui qui en profite le plus est le contribuable dont les revenus sont les plus élevés.

M. Knight: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député d'Assiniboia invoque le Règlement.

M. Knight: Puis-je demander au député de relire attentivement la résolution qui concerne les économiquement faibles, contrairement à ce qu'il dit.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, j'ai très soigneusement lu la résolution mais je vais la relire à nouveau pour le député et pour qu'elle soit consignée dans le hansard. Voici la motion:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de présenter des mesures législatives pour ajuster le revenu des Canadiens à la hausse du coût de la vie, . . .

Comment y parvenir, je l'ignore.

en exemptant les célibataires de l'impôt sur tout revenu moindre que $3,000.00, les couples mariés sur tout revenu moindre que $5,000.00, et en ajoutant une exemption de $500 pour chaque enfant à charge.

Je reconnais que le sens est quelque peu ambigu, mais il est fait allusion à une exemption supplémentaire de $500. Je suppose qu'une exemption est une exemption. Je suppose que cette résolution est rédigée en termes d'exemption. En fait, il me paraît difficile de la lire autrement. La résolution doit-elle nous apporter un système complexe de réductions d'impôt qui ne modifie l'assiette fiscale de personne, sauf pour ce qui est de la disposition d'ajustement qui comporte certains points de départ comme ceux qu'a proposés la province de Québec dans son application de la loi fiscale?

Je crois comprendre que dans la province de Québec, l'exemption de base d'un célibataire est de $2,000. L'exemption de base que prévoit la nouvelle loi serait d'environ $1,500 ou $1,400, plus les $100 de dons de charité et le taux d'impôt commencerait à s'appliquer au-dessus de cette somme. Il existe ensuite une disposition d'ajustement, si bien que toute personne qui verse des impôts sur $501, par exemple, ne paierait rien de plus.

Il n'est pas indiqué clairement si l'on considère ici le système du Québec ou plutôt une certaine exemption générale. A mon avis, la résolution signifie qu'il devrait y avoir une exemption de $3,000 et une autre de $5,000. Je ne crois pas que le motionnaire ait bien expliqué ce point. Je crois avoir respecté l'idée sous-jacente des remarques du député en lisant sa motion, mais les députés de tous les côtés de la Chambre auront d'autres occasions, j'en suis certain, de rétablir les faits.

M. Knight: Nous le ferons.

M. Francis: Je suis heureux de vous l'entendre dire. Comme nous le savons, nous avons déjà adopté une mesure de réforme fiscale. Nous avons augmenté les exemptions de base. A l'heure actuelle, la loi prévoit une exemption de $1,500 pour les célibataires et de $2,850 pour les couples. Il y a une déduction de $300 pour chaque enfant à charge de moins de 16 ans admissible. Pour ce qui est de ceux de plus de 16 ans, elle est de $550. De plus, chaque contribuable peut déduire au moins $100 à titre de frais médicaux et de dons de charité.

Chaque contribuable peut également déduire 3 p. cent du revenu qu'il touche sous forme de traitement ou salaire jusqu'à concurrence de $150. Les contribuables âgés de plus de 65 ans ont également droit à une déduction de $650. Grâce à toutes ces déductions, un employé célibataire de moins de 65 ans ne paiera pas d'impôts sur le revenu tant que son traitement ou salaire ne dépassera pas environ $1,650. Un employé marié ne paiera pas d'impôts sur le revenu avant que son traitement ou salaire dépasse environ $3,041.

J'aimerais établir clairement qu'à cause de l'inflation qui est malheureusement une réalité de notre époque, le plaidoyer en vue d'une révision des exemptions de base que prévoient nos lois fiscales est si fort que les réponses sont inutiles. Le motionnaire ne nous a présenté aucune formule qui établisse un rapport avec le coût de la vie, en dépit du pieux libellé de sa motion. Il sera nécessaire de revoir la loi de temps à autre et d'augmenter les exemptions de façon convenable. Mais personne d'entre nous n'est naïf au point de croire qu'on peut le faire indépendamment des répercussions sur les recettes fiscales.

Je vois, par exemple, que, d'après les estimations, il en coûterait environ 1 milliard de dollars au Trésor pour augmenter les exemptions de $1,000 à $1,400. S'il les portait à $3,500, il accuserait une perte très importante de recettes fiscales. Le coût de l'exemption de $500 pour les enfants à charge—et on parle bien d'une «exemption»—atteindrait environ 500 millions de dollars à lui seul.

Rien ne ferait sûrement plus plaisir aux députés, de quelque parti qu'ils soient, que de pouvoir assurer des

réductions fiscales à un grand nombre d'électeurs. Au cours d'une année d'élections comme celle-ci, cette pensée serait tout particulièrement séduisante. Mais il faut dépasser les bornes du cynisme pour promettre de grandes choses et des aumônes considérables. Demandons-nous donc si c'est là la meilleure façon de gérer les dépenses dans l'intérêt public.

Je commence par la question que j'ai posée au député d'Assiniboia. Compte-t-il accorder aux gens dont le niveau d'impôt se situe à 80 p. 100 l'allégement fiscal le plus considérable possible? Je suis sûr que non. Mais c'est justement à quoi aboutirait une hausse générale des exemptions.

M. Douglas: Mais non pas un régime de dégrèvements.

M. Francis: Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) signale, avec raison, que les dégrèvements n'auraient pas le même résultat, mais la motion à l'étude ne parle pas de dégrèvements. Ses dispositions sont plus simplistes et sauf erreur, auraient pour effet d'accorder des réductions considérables dans des domaines que chacun des députés ici serait le dernier à approuver.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 6 mars 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES (WINNIPEG-NORD-CENTRE)—MISE AU POINT AU SUJET DE L'ATTRIBUTION ERRONÉE D'UN TITRE PAR L'«OTTAWA CITIZEN»

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de traiter brièvement d'une question de privilège personnel. Dans son numéro de samedi, le *Citizen* d'Ottawa, dans un article par ailleurs très généreux, parle de moi comme du chef du parti Crédit social.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis sûr que si mon honorable ami, le député de Témiscamingue (M. Caouette), était ici, il s'associerait à moi pour demander qu'on rectifie cette erreur: tous les autres Canadiens savent sûrement que je suis néo-démocrate.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

LES POSTES

DÉCLARATION DU MINISTRE SUR LE PRÉSUMÉ CONFLIT D'INTÉRÊTS DANS L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA COMPAGNIE INTERNATIONAL TELEGRAPH AND TELEPHONE

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, une question de conflit d'intérêts a été soulevée dans cette enceinte et dans la presse à l'occasion de l'octroi, par le ministère des Postes, d'un contrat d'une valeur maximum de 70 millions de dollars à la compagnie ITT Canada pour la fabrication de machines automatiques de tri du courrier.

On a laissé planer des doutes sur l'intégrité de deux hauts fonctionnaires de mon ministère, MM. John Mackay et Jack Moody.

M. John Mackay est entré au service du ministère des Postes le 6 octobre 1969, à titre de directeur général de la Région postale de l'Ontario. Ceci faisait suite à une campagne de recrutement entreprise par le ministère des Postes dans le but d'aller chercher des hommes compétents dans les rangs de l'entreprise privée, pour le programme de réorganisation et de décentralisation du ministère.

Il est vrai que M. Mackay était alors président de l'ITT Canada. Mais il ne nous est jamais venu à l'idée qu'il fallait écarter sa candidature à cause de son appartenance à une compagnie qui pourrait peut-être un jour transiger avec le gouvernement ou encore avec le ministère des Postes.

Je puis assurer la Chambre, monsieur l'Orateur, que, depuis son entrée aux Postes, M. Mackay n'a plus de liens, d'intérêts financiers ou autres dans la compagnie ITT Canada.

M. Jack Moody est entré au service du ministère des Postes le 21 octobre 1960. Il était alors ingénieur métallurgiste dans les forces armées. Il a été affecté à la Direction du génie et occupait, en 1971, le poste d'ingénieur chef.

Le 17 avril 1968, M. Moody soumettait sa candidature dans le cadre du Programme de cours et d'affectations de perfectionnement (CAP) administré par la Commission de la Fonction publique. Le 8 juin 1970, cette candidature était approuvée par le sous-ministre adjoint au personnel du ministère des Postes et acceptée par la Commission de la Fonction publique. De janvier à mars 1971, M. Moody a suivi à l'extérieur du Ministère les cours théoriques donnés dans le cadre de ce programme.

Devant l'impossibilité où était la Commission de la Fonction publique de trouver, dans l'entreprise privée, une affectation permettant à M. Moody de poursuivre son perfectionnement, et ce à cause de sa haute classification, le Ministère a décidé, en juillet 1971, avec l'assentiment du Conseil du Trésor et du Bureau des cours d'affectations de perfectionnement de la Fonction publique (CAP), d'inscrire M. Moody à un programme de développement du personnel. C'est dans le cadre de ce programme que M. Moody a été affecté à la compagnie ITT Canada pour une période maximum de deux ans, à compter du 1er septembre 1971, afin d'élargir le champ de ses connaissances. Au retour de M. Moody à Ottawa, le Ministère aura à son service un fonctionnaire qualifié et compétent dans l'installation, le fonctionnement, l'utilisation de machines automatiques de tri du courrier.

Selon les termes et conditions de ce programme, M. Moody demeure membre de la Fonction publique et continue à être payé par le gouvernement du Canada. Le Receveur général du Canada est remboursé totalement (salaire et dépenses) par l'ITT Canada. Dans le cadre de programmes identiques, nous avons un fonctionnaire des Postes travaillant à l'*Imperial Oil Limited*, et nous avons eu des employés de la *Gulf Oil Canada Limited* et de la Bell Canada qui ont été affectés au ministère des Postes. Nous n'avons pas d'autres fonctionnaires des Postes qui ont été prêtés à des compagnies privées dans le domaine de la mécanisation postale, pour la bonne et simple raison que l'ITT Canada est la seule compagnie ayant des usines au Canada qui s'est lancée dans ce domaine.

Le ministère des Postes n'a pas eu, depuis quelques années, de véritable programme de recherche et de développement dans le domaine de la mécanisation postale. Nous nous sommes contentés jusqu'à maintenant, à l'aide de la documentation en circulation, d'étudier les particularités des diverses machines postales actuellement sur le marché et d'obtenir des diverses administrations postales des informations relatives à leur programme de mécanisation et de codage. Cette tâche incombe exclusivement à la Direction du codage et de la mécanisation et, en particu-

lier, à M. Gerry Fultz. M. Moody n'a jamais été au service de cette Direction ou collaboré à ses travaux. Quant à Gerry Fultz, il est entré au service du ministère des Postes le 12 février 1940. Il a acquis depuis une vaste expérience des opérations et de l'administration postales à différents paliers du ministère. M. Fultz a été nommé directeur de la nouvelle Direction du codage et de la mécanisation le 16 juin 1970.

• (1410)

[*Traduction*]

Le 24 novembre 1970, par suite d'une recommandation de M. Fultz, le ministère des Postes a fait un appel d'offres pour la fourniture de machines automatiques de tri du courrier nécessaires à la mécanisation du bureau de poste d'Ottawa. Vingt-sept compagnies de tous les coins du monde, qui, à notre connaissance, fabriquaient cet équipement, ont été invitées à soumissionner. La date limite pour le faire était le 12 janvier 1971.

Un cahier des charges fut fourni aux compagnies intéressées. Il était entendu que cet équipement devait être livré en deux phases. Nous savions que la première phase ne pouvait être fabriquée au Canada. Nous exigions cependant que la deuxième soit fabriquée ici.

Cinq soumissions furent reçues: ITT Canada, au nom de ITT Belgique, Canadian Marconi, au nom de GEC Elliott, de Grande-Bretagne, Telefunken, Plessey Canada, au nom de Plessey, de Grande-Bretagne, et de Plessey Australia et Toshiba.

Des études techniques démontrèrent que l'équipement offert par Telefunken et ITT Canada était de meilleure qualité. Cependant, pour des raisons de coûts, de date de livraison et de production au Canada, la soumission de ITT Canada fut jugée supérieure. J'ai donc recommandé au Conseil du Trésor d'approuver la soumission d'ITT Canada qui l'a été à la suite d'études effectuées par les ministères des Approvisionnements et Services et de l'Industrie et du Commerce. Le 30 mars 1971, ITT Canada obtenait ce contrat pour un montant de 4.4 millions de dollars.

L'équipement de la première phase est récemment parvenu au bureau de poste d'Ottawa, en provenance de Belgique. ITT Canada a déjà entrepris la fabrication au Canada qui constitue la deuxième phase.

En septembre 1971, ITT Canada informa de vive voix le ministère des Postes que la compagnie serait prête à fournir les machines automatiques de tri du courrier dont on avait besoin pour les 14 autres villes du pays, au même prix unitaire de base. Au point de vue technique et juridique, j'aurais pu recommander au Conseil du Trésor d'accepter l'offre d'ITT Canada en fonction de sa première soumission, mais j'ai demandé que le ministère fasse un nouvel appel d'offres. J'ai voulu donner une chance aux autres compagnies et voir si le ministère ne pourrait pas faire un meilleur marché.

Cet appel d'offres fut fait le 6 octobre 1971 et un cahier des charges fut distribué à nouveau aux compagnies intéressées. Quatorze compagnies dans cinq pays furent invitées à soumissionner. La date limite pour le faire était le 18 novembre 1971. Seulement deux soumissions furent reçues: Plessey Canada, pour Plessey-GEC Elliott, de Grande-Bretagne, et ITT Canada.

Techniquement et légalement, le ministère aurait pu rejeter la soumission de Plessey Canada. En effet, cette soumission ne répondait pas aux exigences précises de l'appel d'offres. J'ai quand même demandé à M. Fultz

[L'hon. M. Côté.]

d'étudier la soumission de Plessey Canada quitte à obtenir de cette compagnie les éclaircissements, l'information supplémentaire et les données nouvelles pour compléter la soumission.

L'étude de ces deux soumissions fut terminée à la fin de janvier 1972. Le 1er février, à la demande du Haut-Commissaire britannique, à Ottawa, venu présenter des instances en faveur de Plessey, de Grande-Bretagne, j'ai consenti à ne pas prendre de décision et à retarder la présentation de ma recommandation au Conseil du Trésor jusqu'à ce que M. Fultz ait rencontré à nouveau la direction de Plessey, de Grande-Bretagne, pour entendre leurs arguments nouveaux en faveur de l'équipement proposé. Le même soir, M. Fultz, pour la cinquième fois depuis deux ans, partait pour l'Angleterre afin d'examiner à nouveau l'équipement britannique.

A son retour d'Angleterre, M. Fultz rapporta que, bien qu'il ait vu de l'équipement au stade du développement qui pourrait remplir les spécifications s'il était mis en production, jusqu'à maintenant rien n'était parvenu au stade de la production et il restait beaucoup de progrès à faire au stade du développement avant que cet équipement puisse être entièrement évalué. En conséquence, j'ai présenté une proposition au Conseil du Trésor recommandant la soumission de ITT Canada, laquelle soumission a été acceptée.

Les raisons qui ont motivé ma recommandation et la décision du Conseil du Trésor sont les suivantes:

1) L'équipement proposé par ITT Canada est la sixième génération d'un équipement dont se servent déjà plusieurs pays, dont la Belgique, les États-Unis, la République fédérale d'Allemagne, le Danemark, alors que l'équipement proposé par Plessey est l'épure d'un prototype qui n'est pas encore assemblé.

2) Alors que l'équipement ITT peut traiter 21,000 lettres à l'heure quelle que soit la longueur des lettres, le rendement de l'équipement Plessey, suivant les estimations fournies, varie avec la longueur des lettres: de 20,800 lettres de 5½ pouces de long à l'heure à 14,100 lettres de 10 pouces de long à l'heure. Ces chiffres correspondent au «through put» de la machine. Le «through put» est la vitesse maximum ajustée pour tenir compte des arrêts, des erreurs de l'opérateur, de l'alimentation du courrier, etc., et représente le nombre de lettres qu'une machine peut traiter en une heure d'opération.

La majorité des lettres du gouvernement mesurent plus de 8 pouces de long. Ce qui veut dire que le rendement de l'équipement proposé par Plessey serait de près de 6,000 lettres à l'heure inférieur au rendement de l'équipement de ITT Canada.

3) En tenant compte du fait que la longueur moyenne des lettres postées au Canada est de 8 pouces, il faudrait acheter 85 machines automatiques de tri Plessey pour effectuer le travail de 67 machines automatiques de tri ITT. Il en résulte que si l'on adoptait l'équipement Plessey, et bien que le coût par machine soit inférieur, il nous en coûterait, sur une période de 15 ans, 28 millions de plus en dollars budgétaires à cause d'une demande accrue en fournitures et main-d'œuvre. Il est certain qu'avec les années et les volumes croissants de courrier, cet écart de prix irait grandissant à cause du nombre de plus en plus grand de machines nécessaires.

Ces trois raisons auraient été en soi suffisantes pour justifier le choix de l'équipement ITT Canada. Mais d'autres raisons non moins importantes ont motivé notre choix. Entre autres:

1) L'espace requis: si l'on avait adopté l'équipement Plessey, il nous faudrait, à cause du plus grand nombre de machines, construire de plus grands édifices. A Montréal seulement, le coût des installations que nous allons construire aurait été de près de 2 millions de dollars plus élevé.

2) La fabrication au Canada: Alors que ITT Canada s'engage à construire au Canada tout l'équipement visé par ce contrat, les 7 premières machines automatiques de tri et les 72 pupitres de codage de Plessey auraient été construits en Angleterre. En bref, alors que ITT Canada va créer directement environ 150 nouveaux emplois dès cette année, Plessey ne le ferait véritablement qu'en 1973.

Je pourrais aussi vous parler des avantages que représente la soumission ITT au niveau des coûts futurs, de la recherche et du développement au Canada de cet équipement, de la création de nouveaux produits canadiens d'exportation, initiatives conformes aux récentes politiques économiques du gouvernement canadien.

Je crois cependant en avoir assez dit pour vous convaincre que le choix de la soumission de ITT Canada était dans le meilleur intérêt des Postes canadiennes et de tous les Canadiens. J'aurais préféré, par gentillesse pour Plessey, ne pas entrer dans les détails, mais les circonstances m'y ont forcé. J'espère de plus, monsieur l'Orateur que, en apprenant les précautions que j'ai prises dans cette affaire de soumissions, vous admettrez, en toute honnêteté, que je suis allé au-delà des procédures habituelles de soumissions.

• (1420)

J'espère surtout que tout doute sur l'intégrité de MM. John Mackay et Jack Moody aura été effacé.

Ces deux fonctionnaires n'ont eu aucune influence sur la décision prise. Sur la base d'une recommandation extrêmement bien documentée de M. Fultz, j'ai pris seul la décision de présenter une recommandation au Conseil du Trésor favorisant la soumission de ITT Canada, en sachant très bien que mon sous-ministre, M. John Mackay, avait été président de ITT Canada et que M. Jack Moody avait été affecté par le ministère chez ITT Canada.

Je vous remercie, au nom de ces fonctionnaires, de votre patience à mon égard.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à remercier le ministre de la courtoisie qu'il a eue à l'endroit de l'opposition en nous fournissant au préalable une copie de sa déclaration. Toutefois, je tempère mon propos en disant que si la déclaration et toutes les déclarations de ce genre sont tellement longues, il n'est pas étonnant que le service postal soit si lent.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: En fait, en l'écoutant, il m'est venu à l'idée que le ministre protestait trop. Ce problème soulève, en effet, certaines questions de principe. Je suis de l'avis du ministre lorsqu'il signale qu'il est malheureux que de hauts fonctionnaires soient pris entre deux feux. Néanmoins, tant que le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement n'élaboreront pas un code d'éthique pour supprimer toute trace éventuelle de conflit d'intérêts dans l'exercice des fonctions législatives et administratives, ces problèmes vont revenir hanter les députés et occuper le temps de la Chambre.

Ce n'est qu'au cours des jours glorieux de 1968, qui maintenant ont quelque peu perdu de leur lustre et sont certainement chose du passé, que le nouveau premier ministre et le nouveau gouvernement devaient proclamer, enfin, un code d'éthique tant attendu. Je n'ai pas par devers moi toutes les citations et je n'ai pas l'intention de retarder les délibérations de la Chambre, mais je sais, qu'à cette époque, le premier ministre a dit en une circonstance que les conflits d'intérêts sont à éviter et que nous sommes à la recherche en quelque sorte, de principes directeurs. Monsieur l'Orateur, ils ont cherché à trouver de tels principes, presque à l'instar des anciens personnages bibliques, errant et trébuchant à chaque pas pour se frayer un chemin dans le désert. On me dit qu'ils sont allés jusqu'à présenter au Conseil privé deux rapports, recommandant une façon d'aborder le problème, mais pourtant rien n'a encore été fait.

Que les critiques provenant de ce côté-ci de la Chambre ne retombent pas par malheur sur ceux qui sont pris entre deux feux. Nous avons, en effet, besoin d'un code d'éthique, afin de définir nos lignes de conduite et d'empêcher toute possibilité de conflits d'intérêts chez les parlementaires, qu'ils siègent à la Chambre ou au Sénat, et certainement aussi dans le cas de hauts fonctionnaires du gouvernement.

Ainsi, le sous-ministre est l'ancien directeur de l'ITT, l'ingénieur en chef au ministère des Postes est actuellement détaché auprès de l'ITT ou prêté et voilà qu'on adjuge un contrat de 70 millions de dollars, ce qui signifie bien plus qu'un pied dans la porte, les deux pieds dans la porte en ce qui concerne les prochains contrats pour la mécanisation du ministère et du service postal. C'est un poste important du budget du gouvernement.

Vendredi dernier, le premier ministre suppléant (M. Sharp) a laissé planer certains doutes au sujet de la procédure de soumissions. Or, n'importe quel profane sait qu'il est facile, au moyen des dernières spécifications, de déterminer le genre de soumissions que l'on veut se voir présenter. Le fait que 27 sociétés aient fait des offres au départ ne m'impressionne guère; ce qu'il faut souligner, c'est que seulement cinq d'entre elles étaient intéressées par ce cahier des charges. On est parti de cela.

L'importance croissante que prennent tant le secteur public que privé et les relations du gouvernement avec l'industrie sont telles qu'un code d'éthique est maintenant nécessaire. Le secteur privé devrait communiquer, injecter du sang nouveau au secteur public afin que la population sache ce qui motive l'industrie. Il me semble que nous devrions aller de l'avant dans cette voie. Je félicite le ministre d'avoir innové sur cette base. Mais il faudrait éviter de pousser cette interpénétration jusqu'au point où elle aboutirait, en fait, à un inceste entre le gouvernement et le secteur privé. A mon sens, on était tout naturellement amené à se poser des questions en présence de cet état de choses et à propos des faits du début jusqu'au moment où le ministre a pris la parole cet après-midi pour faire une déclaration détaillée.

Je vais m'arrêter là. Il me semble que tout le problème de l'ITT pourrait bien soulever de nouvelles questions dans un avenir pas trop lointain. Ce n'est pas la première fois que l'ITT se trouve impliquée dans les affaires du gouvernement. Une société portant l'appellation de Raynier Pulp and Paper, et qui s'intéresse aux droits concernant les pâtes et papiers au Canada, a bénéficié, selon ce que l'on m'a appris, de diverses subventions fédérales. Il se peut bien que le gouvernement fédéral soit lié par une sorte de calendrier quand il s'agit des postes, mais il nous appartient de poser des questions quand il s'agit d'un conglomérat de l'importance de l'ITT, cela d'autant plus quand on sait ses difficultés de l'autre côté de la frontière.

Je pense qu'en vue d'éviter que ce genre de choses ne se reproduise périodiquement, il appartient non pas au ministre, mais au gouvernement de définir une ligne de conduite afin que les membres de la Chambre des communes et du Sénat et aussi les hauts fonctionnaires ne soient plus pris entre deux feux, comme cela vient de se produire. A mon sens, un comité devrait être chargé de s'occuper de ces questions. Tous les actes législatifs et administratifs devraient comporter des dispositions relatives à la divulgation des intérêts privés impliqués. Sans même parler des États-Unis, nous devrions aller au moins aussi loin que la Grande-Bretagne et définir avec beaucoup de soin une ligne de conduite afin que ce genre de choses ne puisse plus se reproduire.

[M. Nowlan.]

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, il se peut que le ministre n'ait pas bien compris le problème. Il ne s'agit pas de l'intégrité des fonctionnaires de l'État. Mes collègues et moi-même ne mettons certainement pas en doute l'honnêteté de MM. Mackay et Moody, de très loyaux Canadiens qui essaient, j'en suis sûr, de s'acquitter de leur tâche du mieux qu'ils le peuvent. Peut-être le ministre a-t-il personnellement jugé nécessaire de donner cette longue explication afin de tenter de disculper ces deux hommes de tout soupçon de conduite répréhensible mais une telle question n'entre aucunement en ligne de compte. A vrai dire, toute cette situation est telle qu'on se demande ce qui arrive à ce ministère et dans d'autres. Il ne convient pas qu'un ancien président de l'ITT soit sous-ministre si vous songez à faire affaire avec cette compagnie. Il ne convient pas que de hauts fonctionnaires du ministère soient affectés à l'ITT si le gouvernement brasse de grosses affaires avec celle-ci. Voilà les points contestés.

Si le ministre ou le gouvernement me répondent que cette société représente la seule source de matériel ou qu'elle est la seule qui puisse donner une formation ils sous-estiment beaucoup trop le Canada. Ces gens pourraient s'adresser ailleurs et il y a d'autres établissements où ils pourraient faire leur apprentissage. Dans ces rapports étroits entre le gouvernement et l'ITT, on se rend compte que des hauts fonctionnaires se trouvaient au bon endroit et au moment opportun lors de la réception et de l'étude des cahiers des charges et lors de l'appel d'offres. Par une étrange coïncidence, un des fonctionnaires supérieurs du ministère avait alors été mis à la disposition de la compagnie. Voilà qui créé des problèmes et soulève un conflit d'intérêts. Aucune déclaration sur les obligations, etc., ne peut faire oublier qu'il y a conflit d'intérêts.

Tout observateur sérieux de notre société a depuis longtemps découvert que la compagnie, le sous-ministre ou d'autres du ministère ne se livrent à ce genre de conspiration dans une chambre enfumée. On agit autrement. Cela se passe lors d'un déjeuner, d'un cocktail ou d'un dîner. On peut négocier ce genre d'arrangement sur un terrain de golf ou dans un garage d'embarcations. C'est ainsi que se crée le doute au sein de ce genre d'association. C'est précisément parce qu'il s'agit d'un ministère du gouvernement, de millions de dollars de deniers publics, que rien ne doit être entrepris qui puisse susciter, même de loin, des soupçons comme dans ce cas-ci.

• (1430)

Le député qui m'a précédé a mentionné l'ITT Rayonier au Québec à qui le ministère de l'Expansion économique régionale aurait offert 13.7 millions de dollars. Je songe au fait que deux membres du conseil consultatif du ministre sont membres de la direction de sociétés auxquelles on a offert des subventions de plus de 7 millions de dollars. Je songe à la remise, par le gouverneur en conseil, sur la recommandation de l'ancien ministre des Finances, de 6 millions de dollars à la Great Canadian Oil Sands Limited, filiale de la Sun Oil en Alberta: le beau cadeau de noël! Je songe à la déclaration d'un des porte-parole du parti libéral en Ontario; d'après lui, 95 sociétés ont financé l'activité du parti au pouvoir entre les élections, et en temps d'élections. Je prétends avoir tout à fait raison de dire que cette intimité entre le gouvernement et les sociétés comme l'ITT sert mal le Canada et le régime démocratique. C'est cela qui me trouble.

En terminant, en dépit de la déclaration détaillée et fouillée du ministre, je voudrais exprimer l'espoir que le comité permanent des transports et des communications qui étudiera les prévisions budgétaires du ministère ne se contente pas des précisions données par le ministre. Il a mentionné certains documents et vous-même, monsieur l'Orateur, avez déclaré l'autre jour que les documents qui sont cités à la Chambre ou dont il y est question devraient être déposés. J'espère que lorsque le comité discutera les prévisions budgétaires du ministère, il exigera que le ministre dépose le document adressé au Conseil du Trésor ainsi que les études effectuées par les deux ministères en question, c'est-à-dire le ministère des Approvisionnements et Services et celui de l'Industrie et du Commerce, le contrat effectivement passé avec l'ITT, le cahier des charges pour les deux commandes, le rapport de M. Fultz sur le matériel Plessey et toutes les soumissions. Nous devons examiner tous ces documents, afin de nous assurer que les devis n'ont pas été adaptés aux possibilités de l'ITT.

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CONSEIL DU TRÉSOR ET LES SYNDICATS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer aux termes de l'article 43 du Règlement une motion concernant une question d'urgente nécessité. Je demanderais le consentement de la Chambre pour proposer cette motion sans préavis. Ce qui rend cette question urgente, c'est la possibilité très réelle d'une interruption du service postal au Canada dans un très proche avenir. On nous informe que des pourparlers se déroulent maintenant entre le Conseil du Trésor et les syndicats des postiers, mais le président du Conseil du Trésor a avoué que le Conseil n'avait pas présenté de proposition sur les questions essentielles des salaires et de la sécurité d'emploi. Dans l'intérêt public, il est donc urgent et nécessaire que le Conseil du Trésor négocie de bonne foi. Je propose donc, avec l'appui du député de Peace River (M. Baldwin), la motion suivante:

Que la Chambre charge le président du Conseil du Trésor de lui faire rapport sur l'état des négociations et sur les offres faites par le Conseil du Trésor aux syndicats des postiers, mardi et tous les mardis suivants, jusqu'à la signature d'un contrat.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion proposée par le député de Hamilton-Ouest. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité. La motion ne peut être mise en délibération.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE PROJET DE LA CONSERVERIE DE FORT SIMPSON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je propose, avec l'appui de l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis), parce qu'il s'agit ici d'un cas d'urgence que le ministre de l'Expansion économique régionale comprendra, j'en suis sûr:

Que la question du rejet par le ministre de l'Expansion économique régionale de la proposition relative à la conserverie de Fort Simpson comme projet en vertu de l'accord conclu avec la Colombie-Britannique sous le régime de l'ARDA soit renvoyée au comité permanent des pêches et forêts pour étude et rapport.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne peut pas être mise en délibération.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LE DÉMÉNAGEMENT DE L'USINE E. B. EDDY DE HULL (QUÉBEC)

Question n° 22—**M. Crouse:**

Le gouvernement compte-t-il supprimer aux frais du public l'usine E. B. Eddy à Hull (P.Q.) et, dans l'affirmative, quand prendra-t-il des mesures à cet effet et quel est le coût prévu de ce nettoyage de l'environnement?

L'hon. Ron. Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Voici ce que j'ai répondu à cette question lors d'une déclaration à la Chambre des communes, le 21 février 1972: *a*) La société E. B. Eddy cédera environ 44 acres de terrain à la Commissiom de la Capitale nationale, y compris la majeure partie des terres riveraines sur la rive nord, en face de la colline du Parlement. *b*) Ce transfert sera rendu possible par la fermeture des usines de pâte mécanique, de pâte au bisulfite et de papier-journal qui aura lieu dans quelques semaines. *c*) Pour la cession des terrains et certains autres engagement par la société E. B. Eddy, la Commission de la Capitale nationale versera à cette dernière la somme de 29.5 millions de dollars. *d*) Cette transaction n'est que la première étape d'un projet d'une durée de dix ans en vue de déplacer l'ensemble du complexe E. B. Eddy sur un nouvel emplacement aux environs de Hull.

DÉFENSE NATIONALE—LES PENSIONNÉS DES FORCES ARMÉES

Question n° 34—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Combien de membres retraités des forces armées touchent une pension de base et tout supplément dont le montant est situé dans chacune des limites ci-après: *a*) moins de $20 par mois, *b*) $20 à $29.99 par mois, *c*) $30 à $39.99 par mois, *d*) $40 à $49.99 par mois, *e*) $50 à $59.99 par mois, *f*) $60 à $69.99 par mois, *g*) $70 à $79.99 par mois, *h*) $80 à $89.99 par mois, *i*) $90 à $99.99 par mois, *j*) $100 à $149.99 par mois, *k*) $150 à $199.99 par mois, *l*) $200 à $249.99 par mois, *m*) $250 à $299.99 par mois, *n*) $300 par mois et plus?

2. Combien de veuves de membres des forces armées ou de membres retraités des forces armées touchent une pension de base et tout supplément, dont le montant est situé dans chacune des limites indiquées dans la question ci-dessus?

3. Quel est le nombre total des membres retraités des forces armées et quel est le nombre des veuves des membres des forces armées ou des membres retraités des forces armées qui résident actuellement dans chaque province?

4. A l'égard de combien d'orphelins des membres des forces armées paie-t-on des pensions et quel en est le montant moyen?

L'hon. E. J. Benson (ministre de la Défense nationale): 1.*a)* 3; *b)* 31; *c)* 303; *d)* 282; *e)* 367; *f)* 391; *g* 732; *h)* 1,005; *i)* 1,478; *j)* 5,702; *k)* 7,270; *l)* 6,138; *m)* 4,656; *n)* 6,931.

2. *a)* 0; *b)* 7; *c)* 21; *d)*185; *e)* 277; *f)* 308; *g)* 259; *h)*357; *i)*302; *j)*837; *k)*401; *l)* 219; *m)* 130; *n)* 77.

3.	Membres retraités	Veuves
Terre-Neuve	109	14
Île-du-Prince-Édouard	254	27
Nouvelle-Écosse	3,033	210
Nouveau-Brunswick	1,047	115
Québec	3,179	306
Ontario	14,577	1,301
Manitoba	1,417	206
Saskatchewan	423	85
Alberta	2,812	182
Colombie-Britannique	7,224	714
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	62	0
À l'étranger	1,152	220

4. 83; $35.72

DÉFENSE NATIONALE—LE COMPTE DE PENSION DE RETRAITE

Question n° 35—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

1. Quelle somme totale y avait-il dand le compte de pension de retraite des forces canadiennes, *a)* au 31 mars 1969, *b)* le 31 mars 1970, *c)* le 31 mars 1971?

2. Quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé pour utiliser cet argent au cours des années financières terminées aux dates indiquées ci-dessus?

3. Quel montant en intérêts a été porté à l'actif du compte de pension de retraite des forces canadiennes au cours des années financières closes *a)* le 31 mars 1969, *b)* le 31 mars 1970, *c)* le 31 mars 1971?

4. Quelle somme totale avait-on puisée au compte de pension de retraite des forces canadiennes pour la verser au cours des années financières closes *a)* le 31 mars 1969, *b)* le 31 mars 1970, *c)* le 31 mars 1971?

L'hon. E. J. Benson (ministre de la Défense nationale): 1, 3 et 4. Ces renseignements sont déposés à la Chambre chaque année, conformément aux Statuts révisés du Canada. De plus, ils paraissent chaque année aux comptes publics.

2. Veuillez vous reporter à la réponse à votre question n° 72 du hansard d'octobre 1970, pages 543-4. L'intérêt versé depuis cette date est comme suit: Trimestre terminé en septembre 1970, 1.3262 p. 100; Trimestre terminé en décembre 1970, 1.3427 p. 100; Trimestre terminé en mars 1971, 1.3597 p. 100.

DÉFENSE NATIONALE—LE NOMBRE DE PENSIONNÉS

Question n° 36—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

1. De 1959 à 1971 inclusivement, *a)* combien de membres des Forces armées canadiennes, par année, ont commencé à toucher des prestations de retraite en vertu de la loi sur la pension de retraite des forces canadiennes, *b)* combien de veuves, par année, ont commencé à toucher des prestations en vertu de cette même loi?

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

2. De 1959 à 1971 inclusivement, *a)* combien de membres des Forces armées canadiennes, par année, *b)* combien de veuves de membres des Forces armées canadiennes, par année, ont cessé de toucher des prestations en vertu de la loi sur la pension de retraite des forces armées par suite du décès du prestataire?

3. De 1946 à 1971 inclusivement, combien de membres du personnel des forces armées ont participé au régime de pensions ou au compte des annuités aux termes de l'ancienne partie V ou aux termes de la présente loi sur la pension de retraite des forces canadiennes?

L'hon. E. J. Benson (ministre de la Défense nationale):

1.	*a)* Anciens membres des Forces canadiennes	*b)* Veuves
Année		
1959	752	98
1960	1,048	121
1961	1,418	166
1962	1,343	179
1963	1,623	207
1964	2,454	208
1965	3,419	283
1966	3,407	263
1967	2,983	303
1968	2,787	303
1969	4,050	371
1970	4,075	323
1971	4,267	375

2.	*a)* Anciens membres des Forces canadiennes	*b)* Veuves
Année		
1959	91	9
1960	103	12
1961	114	17
1962	127	19
1963	142	26
1964	169	28
1965	190	34
1966	208	39
1967	243	45
1968	295	56
1969	353	50
1970	356	52
1971	331	24

3. Comme il est impossible de donner le nombre exact de personnes qui ont contribué au compte de retraite des Forces canadiennes, voici combien de militaires étaient inscrits aux effectifs au 31 mars des années suivantes: 1946, 212,692; 1947, 36,535; 1948, 34,762; 1949, 41,676; 1950, 47,185; 1951, 68,427; 1952, 95,394; 1953, 104,427; 1954, 112,529; 1955, 118,077; 1956, 116,678; 1957, 117,092; 1958, 119,038; 1959, 120,412; 1960, 119,597; 1961, 120,055; 1962, 126,474; 1963, 123,694; 1964, 120,781; 1965, 114,164; 1966, 107,467; 1967, 105,584; 1968, 101,572; 1969, 98,340; 1970, 93,353; 1971, 89,563.

GRC—LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Question nº 89—**M. Nesbitt:**

1. Dans des circonstances exceptionnelles, les membres de la GRC sont-ils rémunérés pour les heures supplémentaires?

2. Lorsque des membres de la GRC doivent faire des heures supplémentaires, leur offre-t-on une compensation quelconque sous forme de congés supplémentaires par exemple?

3. Existe-t-il une limite au nombre d'heures supplémentaires que doivent faire les agents de la GRC?

4. Comment le nombre moyen d'heures de travail d'un agent de la GRC se compare-t-il au nombre d'heures de travail d'un agent de la sûreté provinciale de l'Ontario ou d'un agent d'une sûreté métropolitaine comme celle de Toronto?

5. Y a-t-il des endroits au Canada où les agents de la GRC sont tenus de travailler jusqu'à 300 heures par mois de façon assez régulière?

6. Y a-t-il des endroits au Canada, comme en Colombie-Britannique par exemple, où la GRC assume des responsabilités provinciales, où l'on demande aux agents de travailler jusqu'à 300 heures par mois?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Voici la réponse de mon ministère: 1. Non. Toutefois, la Gendarmerie royale du Canada a, en ce moment, deux programmes en cours d'exécution dans plusieurs régions du Canada, afin d'étudier le nombre d'heures supplémentaires de travail que font ses membres.

2. On peut leur accorder des congés supplémentaires à titre non officiel.

3. Non; cependant on n'exige pas d'un membre qu'il fasse un nombre d'heures supplémentaires tel que cela pourrait être nuisible à sa santé.

4. La Gendarmerie royale du Canada ne maintient pas de données statistiques sur les heures de travail des autres Services de police.

5. Non.

6. Oui, nous avons eu des cas isolés dans certaines régions du Canada où existaient des conditions anormales.

LE PROJET «LAST OAK»

Question nº 97—**M. McIntosh:**

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il organisé le programme Last Oak à l'intention des Indiens dans les quatre réserves de la région de Broadview?

2. Jusqu'ici, quelle somme a-t-on consacrée au programme du parc Last Oak?

3. Quelle somme a-t-on versée à l'égard des services juridiques?

4. Quelle rémunération a-t-on versée aux ingénieurs dans les cadres de ce programme?

5. Quelle somme a-t-on versée aux entrepreneurs qui ne sont pas considérés comme des entrepreneurs de la réserve?

6. Quels ont été les frais administratifs du gouvernement dans les cadres de ce programme (chiffre estimatif)?

7. Quelle somme les Indiens ont-ils touchée en salaires directs?

8. Énumérez les noms des membres du conseil d'administration du programme Last Oak?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Oui. Aux termes de l'entente conclue avec la province de la Saskatchewan, le ministère de l'Expansion économique régionale défraye 90 p. 100 du coût prévu pour le projet. Toutefois, c'est à la Last Oak Development Corporation, composée de représentants des Indiens, que revient la responsabilité de la mise en œuvre du projet et c'est elle également qui doit se charger de toutes les dépenses et travaux d'écriture touchant les installations récréatives prévues pour le parc.

2. Le ministère de l'Expansion économique régionale a versé $123,944.41 à la province de la Saskatchewan en remboursement de réclamations relatives à la planification et à la mise sur pied initiale des installations du projet.

3. C'est la Last Oak Development Corporation qui s'en charge. Cette corporation a été incorporée en vertu de la Saskatchewan Companies Act en 1969. Cette question doit donc être adressée au gouvernement provincial.

4. Voir la réponse donnée à la section 3.

5. Voir la réponse donnée à la section 3.

6. Aux termes de l'entente, une somme de $52,000 a été prévue pour les frais d'administration de la province.

7. Voir la réponse donnée à la section 3.

8. Voici le nom des membres de la Last Oak Development Corporation qui sont responsables du projet: MM. Jack Bélanger, Bande des Ochapowace; Alfred Louison, Bande des Kahkewistahaw; Edwin Pelletier, Bande des Cowessess; Joseph Williams, Bande des Sakimay; Samuel Watson, Bande des Ochapowace; William Francis, Bande des Kahkewistahaw; Victor Sparvier, Bande des Cowessess; Riel Acoose, Bande des Sakimay.

LA PEINE DE MORT

Question nº 110—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. *a*) Combien de personnes les tribunaux ont-ils condamnées à mort entre le 1er janvier 1967 et le 15 décembre 1971, *b*) combien de ces personnes ont été exécutées, *c*) combien d'entre elles ont obtenu une commutation de peine?

2. Pour quel crime ces personnes avaient-elles été condamnées à mort?

3. *a*) Comment s'appellent les personnes qui ont obtenu une commutation de peine, *b*) de quand l'arrêté ministériel relatif à chaque commutation date-t-il?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Voici la réponse de mon ministère: 1. *a*) Treize. *b*) Aucune. *c*) Onze. Dans deux cas, le verdict a été modifié après la condamnation à mort à la suite d'un nouveau procès.

2. Pour meurtre dans tous les cas.

3.

a)	*b*)
Douglas J. Booth	le 4 janvier 1968
René E. Castellani	le 4 janvier 1968
Jean-Jacques Boivin	le 4 janvier 1968
David A. DeLeon	le 4 janvier 1968
Henri Boivin	le 4 janvier 1968
Herbert M. Myers	le 4 janvier 1968
Harold A. Ortt	le 4 janvier 1968
Ovila Boulet	le 4 janvier 1968
Leonard Otto Borg	le 3 juillet 1969
Clifford Wickett Lurvey	le 23 décembre 1970
William R. Rosik	le 4 février 1971

LA QUANTITÉ DE BEURRE EN ENTREPÔT

[*Français*]

Question nº 114—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Quelle était, au 31 octobre 1971, la quantité de beurre en entrepôt?

2. Cette quantité est-elle inférieure ou supérieure à la quantité entreposée le 31 octobre 1970 et quelle est la différence s'il y a lieu?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: 1. La quantité de beurre en entrepôt au 1er novembre 1971 était de 68,-761,000 livres.

2. Au 1er november 1971, les stocks de beurre comptaient 48,805,000 livres de moins qu'au 1er novembre 1970.

LE NOMBRE D'OFFICIERS DES FORCES CANADIENNES À LA RETRAITE

Question nº 121—**M. Latulippe:**

Combien d'officiers des Forces armées canadiennes sont à leur retraite et quelle était la moyenne de leur pension versée au cours de l'année 1971?

L'hon. E. J. Benson (ministre de la Défense nationale): Depuis l'unification des trois éléments des Forces canadiennes, les systèmes distincts de statistiques ont été abolis et il est impossible de dire combien d'officiers de l'Armée ont été retraités au cours de 1971. Cependant, 9,299 officiers des Forces régulières sont présentement à leur retraite. Le nombre d'officiers qui sont retraités, mais qui ne reçoivent pas de pension est inconnu. De plus, un certain nombre d'officiers retraités sont à l'emploi de la Fonction publique et ont vu leur pension diminuée conformément aux articles de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes. Afin d'établir une moyenne exacte de la pension individuelle versée en 1971, il serait nécessaire de passer en revue quelque 40,000 dossiers, car les grades ne sont pas indiqués. Le personnel compétent que nécessiterait la compilation de renseignements d'une telle envergure n'est pas disponible.

[*Traduction*]

POSTES—LA BROCHURE «SOYEZ SÛRS, POSTEZ TÔT»

Question nº 129—**M. Coates:**

1. L'imprimerie du gouvernement a-t-elle produit la brochure intitulée «Soyez sûrs, postez tôt» et, sinon, *a*) qui l'a produite pour le compte du ministère des Postes, *b*) a-t-on adjugé un contrat, et, dans l'affirmative, (i) a-t-on lancé des appels d'offres (ii) a-t-on fait plus d'une offre (iii) qui fut l'adjudicataire (iv) quel était le montant du contrat?

2. Combien de jeux de couleurs a-t-on utilisés pour la production de cette brochure et quelle dépense représente l'usage de couleurs supplémentaires lorsque l'on produit une brochure de ce genre?

3. La reproduction du tableau portant l'inscription «Nos meilleurs vœux» a-t-elle été faite au ministère des Postes ou s'agit-il de la reproduction de l'œuvre d'un artiste et, dans l'affirmative, de quel artiste s'agit-il, est-il canadien et quel montant a-t-on versé à l'artiste qui a permis que son tableau soit reproduit?

4. Combien de brochures intitulées «Soyez sûrs, postez tôt» a-t-on produites et distribuées et combien ont coûté tant la production que la distribution?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): 1. Non; *a*) La maison Montreal Lithograph, Montréal (P.Q.); *b*) Oui; (i) Oui; (ii) Oui; (iii) celle qui est mentionnée à *a*); (iv) $54,100.

[L'hon. M. Goyer.]

2. La présentation graphique de base justifiait l'utilisation de quatre jeux de couleurs, selon la demande soumise et le contrat adjugé.

3. Oui, la reproduction du tableau a été faite au ministère des Postes.

4. 2,200,250. Coût total de production, $59,854.26; coût total de distribution, $3,957.05.

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN—LES EFFECTIFS

Question nº 140—**M. Marshall:**

Parmi les quelque 3,000 personnes travaillant au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui ont été mutées ou qui ont quitté ce Ministère au cours des deux dernières années, combien environ *a*) y travaillaient temporairement, *b*) ont été mutées au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Environ 1900 employés à temps partiel ont quitté le ministère dans chacune des deux dernières années. cinq cent cinquante-deux employés ont été mutés au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au cours des deux dernières années.

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTÉ

Question nº 192—**M. Orlikow:**

1. A-t-on créé une équipe de travail pour analyser les programmes d'été de Perspectives-jeunesse et dans l'affirmative, *a*) qui a autorisé la création de cette équipe de travail, *b*) qui sont les membres du Comité?

2. A-t-on l'intention de publier le rapport complet de cette équipe sans effectuer de révision préalable et, dans la négative, en publiera-t-on un résumé?

3. A-t-on l'intention de confier à un comité parlementaire l'étude de ce rapport?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): 1. *a*) Le secrétaire d'État a créé un groupe de travail chargé de l'évaluation des programmes d'été mis en œuvre par le Ministère à l'intention des étudiants. *b*) Les principaux membres du Goupe de travail étaient: M. Andrew Cohen (Coordonnateur du Groupe de travail); M. Claude Gousse (Coordonnateur pour le Québec); M. Jonathan Cloud (Coordonnateur de la recherche); M. Henry Green (Préparation et analyse de la recherche); M. Charles Barber; Mlle Michèle Lepage; Mlle Bette Byers; M. Pierre Desrosier; Mlle Louise Fortin; M. Peter Eddison; M. Lewis Levin; M. Brian Lewis; Mlle Louise Beaulieu; M. Keith Aird.

Les conseillers en gestion étaient M. Gilles Ouellette et M. George Forsyth de l'Université Western Ontario. Une quinzaine de secrétaires et de techniciens assurent des services de soutien et un certain nombre de personnes ont été engagées à court terme pour diriger des entrevues durant le mois d'août. Le conseil consultatif du Groupe de travail se composait des personnes suivantes: M. Mel Green, adjoint supérieur de recherche, Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales. Mlle Lillian Thomson, ancienne directrice de la Division du bien-être de la famille et de l'enfance, Conseil canadien de développement social et auteur de la série de rapports publiée par le Conseil sur la jeunesse itinérante. M. William Zimmerman, directeur adjoint, Conseil de planification sociale d'Ottawa.

2. A l'aide des données rassemblées par le Groupe de travail, le *Systems Research Group Inc.* a rédigé un rap-

port qui a été déposé à la Chambre le 6 décembre 1971. Les députés qui désirent une analyse plus détaillée pourront probablement s'en procurer une avant la fin du mois.

3. Non.

RADIO-CANADA—L'EMPLOI D'INDIENS, D'ESQUIMAUX ET DE MÉTIS

[*Traduction*]

Question nº 218—**M. Yewchuk:**

1. De 1961 à 1970, dans chaque province et territoire, combien, *a*) d'Indiens, *b*) d'Esquimaux, *c*) de Métis étaient employés chaque année (i) à plein temps (ii) à temps partiel, par les services de radiodiffusion et de télé-diffusion de la Société Radio-Canada?

2. Au cours des années financières 1969-1970 et 1970-1971, combien *a*), d'Indiens, *b*) d'Esquimaux, *c*) de Métis, la Société Radio-Canada a-t-elle congédiés annuellement à cause d'un manque de fonds?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: La Société ne dispose pas de ces renseignements concernant le personnel. Le Code du travail du Canada interdit de poser des questions sur la race, la nationalité d'origine, la couleur ou la religion des candidats aux emplois.

L'IMPORTATION DU BEURRE

[*Traduction*]

Question nº 265—**M. Rodrigue:**

1. Combien de livres de beurre le Canada a-t-il importées entre le 1er avril et le 15 décembre 1971?

2. De quels pays provient le beurre importé?

3. Prévoit-on importer du beurre pour la période allant du 15 décembre 1971 au 31 mars 1972 et, dans l'affirmative, *a*) quelles quantités importera-t-on, *b*) quel sera le coût moyen de ces importations?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Statistique Canada et le ministère de l'Agriculture m'informent comme suit: 1. Nous ne possédons pas la réponse exacte à la question. Entre le 1er avril 1971 et la fin de décembre 1971, le Canada a toutefois importé 3,083,800 livres de beurre.

2. Ces importations provenaient de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis.

3. Oui. *a*) 10,600,000 lbs; *b*) 52½ c. la lb. f.a.b. point d'entreposage.

QUESTIONS ORALES

LA JEUNESSE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LA QUESTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES TRAVAUX DE 1971

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Il s'agit du rapport d'évaluation du groupe d'étude sur l'été 1971, rapport non encore publié mais dont certaines parties au moins auraient été divulguées au *Citizen* aujourd'hui. Ce rapport devait être terminé en décembre au coût de quelque $400,000. Le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi ce rapport n'a pas été déposé à la Chambre ou rendu public bien que, sauf erreur, la date-limite des nouveaux projets de 1972 doit expirer bientôt?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai malheureusement pas encore lu le *Citizen* et je ne sais de quel groupe d'étude parle l'honorable député.

L'hon. M. Stanfield: Puis-je exprimer l'espoir qu'à l'avenir . . .

Une voix: Le vote.

L'hon. M. Stanfield: . . . ces rapports parviendront jusqu'au premier ministre aussi bien qu'au public.

L'hon. M. Hees: C'est un service spécial d'Information Canada.

M. Forrestall: C'est un grincement et non une fuite.

Une voix: Vous savez ce qui est arrivé à Morison.

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que le rapport de ce groupe de travail sera rendu public comme l'a fréquemment promis le secrétaire d'État, surtout du fait que le rapport de ce groupe sur les programmes de l'été dernier a été fortement critiqué?

Le très hon. M. Trudeau: Dans sa question supplémentaire, le chef de l'opposition n'a toujours pas indiqué à quel rapport ou à quel groupe de travail il fait allusion. J'ai demandé, aux ministres qui m'entourent ce dont il s'agit et personne n'a idée de ce que l'honorable représentant veut dire.

L'hon. M. Stanfield: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si le premier ministre et les ministres qui l'entourent voulaient écouter, ils sauraient qu'au début de ma question j'ai dit qu'il s'agissait d'un rapport d'évaluation du groupe d'étude sur l'été 1971, sur le programme de l'été 1971. Le premier ministre a beau sourire, je pense qu'il va changer de visage en voyant le document.

Le très hon. M. Trudeau: Nous avons fait beaucoup de choses au cours de l'été 1971, et cela m'intéresserait de savoir sur quoi porte cette évaluation.

L'hon. M. Stanfield: Si cela peut aider le premier ministre, il s'agit du programme d'été pour la jeunesse. Je demande au premier ministre l'assurance que le rapport du groupe d'étude sera publié maintenant. Il paraît qu'on l'aurait enterré depuis quelque trois mois.

Le très hon. M. Trudeau: Je me renseignerai volontiers là-dessus, ayant maintenant des précisions sur la question.

* * *

LA FISCALITÉ

LES REMISES ACCORDÉES À LA GREAT CANADIAN OIL SANDS LIMITED—LES AUTRES DEMANDES DE MÊME NATURE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Finances une ou deux questions reliées à celle que j'ai posée, il y a environ une semaine, au sujet de la remise de 6 million de dollars de taxes de vente à la Great Canadian Oil Sands Limited.

D'autres sociétés ont-elles sollicité de telles remises et si de telles remises ont été accordées par arrêté en conseil en vertu de l'article 17 de la loi sur l'administration financière, je crois, ou en vertu de quelque autre loi dont je ne connais pas l'existence?

• (1440)

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition m'a déjà posé cette question la semaine passée, et j'ai promis de voir si d'autres demandes de remises avaient été présentées. On m'a dit qu'il n'y en avait pas eu.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur. Le ministre est-il prêt à prendre l'engagement de déposer à la Chambre une liste des demandes de remises présentées aux termes de l'article 17 de la loi sur l'administration financière et à nous faire part de toutes les décisions positives prises quant à de telles remises? Je sais bien qu'on peut trouver les arrêtés en conseil en feuilletant tous les numéros de la *Gazette du Canada,* mais, afin d'éclairer la lanterne des députés et du public, le ministre pourrait peut-être déposer à la Chambre une telle liste recouvrant toute la période allant du mois d'avril 1968 à maintenant.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je ne puis m'engager à produire les demandes. D'ailleurs, la situation n'est régularisée que lorsqu'un arrêté en conseil est adopté. Le député souligne que les arrêtés en conseil sont des documents publics; aussi vais-je faire réunir ces documents publics à son usage.

LES REMISES ACCORDÉES À LA GREAT CANADIAN OIL SANDS LIMITED—LES SUBVENTIONS À LA GREAT CANADIAN OU À LA SUN OIL

M. David Lewis (York Sud): Monsieur l'Orateur, puisque le ministre des Finances n'aurait pas l'autorité nécessaire sur les autres ministères, je pose ma question supplémentaire au premier ministre. Celui-ci voudrait-il vérifier si la Great Canadian Oil Sands Limited, ou la Sun Oil Company, sa société mère américaine, ou quelque filiale de l'une ou l'autre de ces sociétés, aurait reçu des subventions d'un autre ministère, par exemple, du ministère de l'Expansion économique régionale ou du ministère de l'Industrie et du Commerce au titre de leurs divers programmes, ou de tout autre ministère?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le premier ministre voudra peut-être répondre, mais le député comprendra qu'une question aussi vaste que celle-ci s'inscrit normalement au Feuilleton. Le député demande des renseignements très détaillés concernant plusieurs ministères. Je lui fais respectueusement remarquer qu'une pareille question devrait normalement être inscrite au Feuilleton, mais cela dit, le premier ministre voudra peut-être répondre au député.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je partage votre avis, monsieur l'Orateur, et ma réponse à la question est oui.

LA QUESTION DE REMISES SEMBLABLES AUX MUNICIPALITÉS ET À D'AUTRES SOCIÉTÉS

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, comme le gouvernement se croit justifié d'accorder un remboursement de 6 millions de dollars à la société Great Canadian Oil Sands Limited, en raison des difficultés financières que celle-ci a encouru à la suite de paiements d'une taxe de vente sur des matériaux de production, de 1963 à 1967, le gouvernement est-il en train d'entreprendre, ou a-t-il l'intention d'étudier tous les cas où des sociétés et des municipalités ont dû verser une taxe de vente sur l'outillage de production au cours de ces quatre années, afin de voir si d'autres cas de difficultés financières sont survenus et en l'occurrence, le gouvernement accordera-t-il une remise de la taxe de vente en question?

L'hon. John Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur en réponse à la question du député, je ne puis que dire qu'on a jugé ce cas à ses mérites.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous avons consacré assez de temps à cette question. La parole est au député de Portneuf.

L'hon. M. Hees: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Comme il semble approprié d'une part, d'accorder un remboursement à une société très importante, tandis que par ailleurs, il ne semble pas nécessaire d'étudier le cas des municipalités et des entreprises qui pourraient avoir à surmonter des difficultés semblables, afin de voir s'il ne serait pas justifié de leur verser également un remboursement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

Je m'excuse auprès de l'honorable député de Portneuf. C'est lui qui avait la parole. L'honorable député de Portneuf.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LE REFUS D'ACCEPTER CERTAINS PROJETS MUNICIPAUX—LA QUESTION DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Étant donné que, pour prendre part au programme d'initiatives locales, les municipalités étaient obligées de faire préparer leurs projets par des architectes ou des ingénieurs, selon le cas, l'honorable ministre peut-il dire si le gouvernement songe à accorder des subventions spéciales à certaines municipalités qui ont dépensé plusieurs milliers de dollars pour préparer des projets qui n'ont pas été acceptés?

[*Traduction*]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je me vois contraint de prendre la question en préavis.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA VÉRIFICATION ET L'ÉVALUATION—LA PUBLICATION DU RAPPORT

M. David MacDonald (Egmont): Ma question est en quelque sorte le pendant des deux questions précédentes au sujet du rapport du groupe Cohen sur le programme Perspectives-Jeunesse de l'été dernier officieusement

rendu public en partie. Elle concerne le ministre du Travail. Celui-ci a en effet déclaré ce matin, à l'occasion de rencontres avec les représentants du Congrès du travail du Canada qu'à la suite de leurs demandes, il était prêt à demander une vérification comptable des programmes PIL et Perspectives-Jeunesse et que l'on pourrait procédier de la même façon à l'égard des PIL que pour l'examen du programme Perspectives-Jeunesse l'été dernier. Le ministre peut-il indiquer à la Chambre si une telle vérification a effectivement été demandée et si le mandat prévoit qu'elle puisse s'effectuer publiquement par un service indépendant?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur, l'établissement d'un service de vérification indépendant, chargé de l'apurement et de l'évaluation du programme PIL, est en très bonne voie actuellement.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire à l'adresse du premier ministre. Maintenant qu'on lui a rafraîchi la mémoire, j'aimerais savoir quelles mesures lui et ses collègues vont prendre pour s'assurer que la publication de cette appréciation ait lieu sans délai et que ce soit un rapport objectif, qui ne sera pas publié prématurément, comme ce fut le cas du rapport Cohen en septembre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Hamilton-Ouest a la parole.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député veut que sa question soit recevable, il doit faire en sorte qu'elle ne prête pas à controverse. Peut-être désire-t-il la poser autrement. Sinon, je devrai passer au suivant.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je regrette que ma question vous ait paru litigieuse. Le premier ministre nous dira-t-il si l'on s'occupe d'assurer un tribunal public pour faire un rapport objectif sur la qualité et l'efficacité des Programmes des initiatives locales et Perspectives-Jeunesse.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais y voir, tout comme j'ai promis de donner suite à la question du chef de l'Opposition, une fois qu'il en eut précisé le sens.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA SUBVENTION ACCORDÉE AU SCENE AFTER SCENE FREE THEATRE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire pour le ministre du Travail au sujet du programme PIL. Comme une subvention de $40,000, dans le cadre de ce programme, a été accordée au *Scene After Scene Free Theatre* de Dundas, Ontario, pour la réalisation d'une pièce contraire, semble-t-il, au régime politique, économique et social prôné par le gouvernement, et destinée à servir de propagande communiste, le ministre voudrait-il faire enquête au plus tôt, immédiatement même si possible, pour voir si ce projet répond aux exigences du programme, et quels sont en fait les critères fixés dans le cas de ce groupe, et présenter sans délai un rapport à la Chambre?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la question m'a été signalée ce matin par mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Et pour une excellente raison.

L'hon. M. O'Connell: Je me suis renseigné et j'ai demandé un examen et un rapport complet. Le projet a été vérifié le 21 février et continuera de faire l'objet d'une surveillance continuelle. On avait dit alors qu'il se déroulait suivant les conditions du contrat. Comme le député, et comme tous les autres représentants, je conviens que nous ne cherchons pas particulièrement à aider ceux que les journaux qualifient d'agitateurs intéressés à faire de la propagande. Nous allons réexaminer ce projet.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je veux simplement poser une autre question supplémentaire. Étant donné la gravité de l'allégation, puisque, sauf erreur, le programme d'initiatives locales est censé produire du travail, et comme je crois que la subvention sera versée en cinq paiements, le ministre assurerait-il à la Chambre que les autres paiements seront retenus jusqu'à ce qu'il puisse faire à la Chambre un rapport complet des conclusions qu'on aura tirées?

L'hon. M. O'Connell: Oui, monsieur l'Orateur. Toutefois, je veux annoncer que le premier paiement, qui est d'ordinaire une avance, a été versé. Il n'a pas été fait d'autres paiements jusqu'ici et, en attendant, nous allons vérifier le projet.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES CONTRADICTIONS DANS LA STATISTIQUE DE L'EMPLOI

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale. Indiquerait-il pourquoi le niveau de l'emploi effectif en 1971, en raison de «toutes les nouvelles entreprises qui ont reçu une aide en vertu du programme ADIA» est établi à 19,269 emplois dans l'étude statistique publiée par son ministère en février 1972 sur le programme de subventions au développement régional», comparativement à un total estimatif de 58,782 figurant au Rapport annuel du ministère de l'Expansion économique régionale au titre de 1970-1971?

• (1450)

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme le député pourra le comprendre, sa question n'est pas acceptable car elle entraîne un débat. Le député demande au ministre de discuter le problème et ne recherche donc pas de renseignements. Peut-être voudra-t-il essayer de reformuler sa question de manière plus directe.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'aimerais reformuler ma question en demandant au ministre pourquoi le nombre d'emplois crédités aux programmes (ADIA et RDIA) de subventions au développement régional jusqu'au mois d'avril est de 50 p. 100 inférieur dans une publication de son ministère au nombre qu'il a cité dans son rapport annuel, lequel est un document public.

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, étant donné que j'ai eu la preuve, la semaine dernière, que l'honorable député ne savait pas lire les statistiques, je vais lire sa question comme il faut, je vais vérifier les chiffres et, ensuite, je lui donnerai une réponse.

[*Traduction*]

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je puis assurer au ministre que je lis peut-être mieux que lui car je cite actuellement un document ministériel qu'il ne semble pas avoir lu. Je demanderais au ministre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député veut poser une question supplémentaire, je lui demanderai de la poser. Il faut éviter d'entamer un débat avec le ministre.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, puis-je lui demander, comme question supplémentaire, si la technique de son ministère, pour évaluer le nombre d'emplois créés en vertu des programmes de subventions au développement régional, consiste à contacter au téléphone les demandeurs ayant trouvé un emploi. Pense-t-il que cela lui fournit une évaluation exacte?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Regina-Est.

LE CONSEIL DES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT—LE COMPTE RENDU DES RÉUNIONS—LES PASSAGES SE RATTACHANT AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS POSSIBLES

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Expansion économique régionale. A la suite des questions que j'ai posées la semaine dernière au sujet des opérations et activités du Conseil des subventions au développement, le ministre peut-il nous dire si ce Conseil tient des procès-verbaux de ses réunions? En outre, le ministre pourrait-il déposer à la Chambre les procès-verbaux des réunions de ce Conseil ou les parties de ces procès-verbaux se rattachant aux questions où des conflits d'intérêts peuvent apparaître?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si le conseil, qui en est un qui donne simplement des avis au ministre, conserve des minutes. Je vais m'enquérir et, ensuite, je répondrai à la question «substantive», savoir si je peux les déposer à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Burton: Monsieur l'Orateur, pendant que le ministre fait son enquête, pourrait-il aussi s'occuper d'examiner comment fonctionne la commission lorsqu'il y a des possibilités de conflits d'intérêt? Est-ce que, dans ce cas, la personne en cause quitte la séance et ne participe pas à la discussion, ou s'abstient de voter ou de présenter une instance?

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES GRAINS

LE RÉGIME DE DOUBLE PRIX POUR LE BLÉ—LES INSTANCES AU SUJET DE LA MÉTHODE DE PAIEMENT

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice, qui est chargé de la Commission canadienne du blé. Même en acceptant volontiers un paiement anticipé de 60 millions de dollars aux cultivateurs canadiens sous le couvert d'un régime intérieur de double prix pour le blé, puis-je demander si les syndicats des Prairies n'ont pas présenté au ministre des instances déplorant que cette méthode proposée de paiement ne rende pas justice aux céréaliculteurs? Si le ministre a reçu des doléances à ce sujet, en discutera-t-il avec les organismes de cultivateurs avant de décider de façon définitive de la politique de paiement à adopter?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu des instances de certains représentants d'au moins plusieurs syndicats, nous priant d'adopter une autre politique de distribution de l'argent. Toutefois, les instances présentées par certains comités de syndicats, et par de nombreux particuliers ou organismes de cultivateurs allaient dans le sens de la formule que nous avons utilisée.

LE RÉGIME DE DOUBLE PRIX POUR LE BLÉ—LA DATE DU VERSEMENT AUX CULTIVATEURS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque le gouvernement a maintenant fait connaître sa méthode de paiement, pourrait-on nous dire quand ces paiements seront faits afin que les cultivateurs puissent amortir leurs dettes et, par le fait même, payer moins d'intérêt à long terme.

Une voix: C'est ainsi qu'ils espèrent gagner l'élection.

M. Korchinski: Je vous dispense de cette remarque.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, comme nous l'avons indiqué dans l'exposé de la méthode de répartition, nous nous attendons à ce que la première distribution ait lieu au printemps.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Va-t-on présenter un crédit supplémentaire à ce sujet, d'ici la fin de mars?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous en avons l'intention.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—DEMANDE D'ENQUÊTE JUDICIAIRE ET D'AUTRES DÉCLARATIONS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Puisque les nouveaux mariés ont été facilement retrouvés à Barcelone, et vu la rumeur de certaines dispositions prises avant la libération de Geoffroy, le ministre va-t-il revenir sur sa décision et instituer une enquête judiciaire?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, l'opposition a eu deux mois pour appeler mon attention sur des irrégularités ou des illégalités qu'elle prétendait s'être produites dans mon ministère, et elle n'a pas encore prouvé, à ma satisfaction, l'existence de telles irrégularités ou illégalités. Elle a attiré mon attention sur plusieurs rumeurs et plusieurs mensonges.

Jusqu'à ce qu'on me prouve qu'il y a eu irrégularités ou illégalités, je crois qu'il n'est pas nécessaire de faire enquête. Actuellement, nous sommes préoccupés simplement à ramener M. et Mme Geoffroy au Canada, pour qu'ils soient traduits en justice.

[*Traduction*]

M. Forrestall: C'est absurde.

M. Woolliams: Après cette dernière déclaration du ministre—il juge des faits à son gré—j'aimerais savoir, étant donné que la question d'extradition va peut-être se poser, s'il va faire une déclaration complète à ce sujet à la Chambre en temps utile. Je n'ai pas l'intention de soulever une controverse, mais le ministre a dit que s'il y a eu des irrégularités ou des illégalités on ferait le nécessaire; or d'après moi, il juge comme bon lui semble.

Une voix: Et vous de même.

[*Français*]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, je n'ai jamais hésité à répondre à toutes les questions de l'opposition au sujet de la permission accordée à M. Geoffroy de s'absenter de l'institution pour se marier. J'ai toujours refusé de répondre à l'opposition en ce qui a trait à l'enquête policière, et je pense que j'avais raison.

L'EXTRADITION DES GEOFFROY DE L'ESPAGNE

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le solliciteur général nous dirait-il en vertu de quel traité ou de quelle disposition on procédera au retour de ce couple au Canada, par voie d'extradition?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, je pense que la question devrait être posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser à nouveau ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous avons un traité avec l'Espagne, signé à Londres le 4 juin 1878, sur la reddition mutuelle d'évadés criminels.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Signé par qui?

M. Woolliams: Sans doute par Sir John A. Macdonald lui-même.

* * *

LE BUDGET

LA DATE DE L'EXPOSÉ

M. G.W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, s'il m'est permis de délaisser le passé et de songer à l'avenir, puis-je demander au ministre des Finances s'il est maintenant assez à l'aise dans son passionnant nouveau rôle et ses excitantes nouvelles fonctions pour présenter un budget avant Pâques?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas à l'aise à ce point.

* * *

LES FINANCES

LE DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL—LES MOTIFS DU RETARD

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Comme la loi sur l'administration financière prévoit que le rapport de l'auditeur général doit être déposé à la Chambre des communes au plus tard le 31 décembre, ou, si le Parlement ne siège pas, dans un délai de 15 jours après le début de la session suivante, et comme c'est aujourd'hui le dix-huitième jour de la présente session, je voudrais savoir pourquoi ce rapport n'a pas été remis au Parlement. Quelle excuse, s'il en est, peut-on invoquer pour cette violation de la loi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je devrai discuter de l'affaire avec le personnel de mon bureau, et je vais m'en occuper.

L'hon. M. Stanfield: Vous avez compris la question, n'est-ce pas?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Et vous? Monsieur l'Orateur, il est toujours agréable d'entendre des questions qui soient claires dès leur première formulation, comme le sont invariablement celles de l'honorable député.

L'hon. M. Hees: Qu'on nous donne une réponse claire.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, il y avait beaucoup de bruit et je ne pense pas que le premier ministre ait répondu à la question.

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, j'ai répondu. J'ai dit que j'allais m'en occuper.

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA SUBVENTION À LA PROCESS OF THE FINAL JUDGMENT CHURCH— DEMANDE DE DÉPÔT DE LA DOCUMENTATION

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Confirmerait-il la déclaration qu'a faite la semaine dernière le premier ministre suppléant, suivant laquelle, aux termes du programme d'initiatives locales, l'idée d'une subvention de $26,000 pour le projet d'un groupe qu'on nomme *The Process for the Final Judgment,* aurait été appuyée par le Y.M.C.A., la Banque de Montréal, le ministère de la Santé de l'Ontario, le Toronto Doctors Hospital et le centre pour les arriérés mentaux? D'autre part, le ministre pourrait-il déposer les documents attestant que chacune de ces institutions ont appuyé ce projet?

• (1500)

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai lu ces lettres dont certaines viennent endosser le projet et d'autres émanent des responsables de ce projet. Je ne vois aucune objection à les déposer mais, par courtoisie, peut-être conviendrait-il que je consulte les auteurs de cette demi-douzaine de lettres. Si le député désire me voir en personne je serai ravi de les lui montrer.

M. Nesbitt: Je remercie le ministre de m'offrir de me montrer personnellement cette correspondance. Peut-être dans le courant de la semaine pourra-t-il nous confirmer qu'il est en mesure de déposer ces lettres.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne propose aucune motion pour le moment mais compte tenu de la brillante décision rendue par le présidence à la suite de la demande du député de Calgary-Nord, peut-être le ministre estimera-t-il de son devroir de déposer ces documents.

M. l'Orateur: Le député a déclaré ne pas proposer de motion. S'il veut consulter la décision à laquelle il vient de faire allusion, il remarquera qu'il s'agit de documents cités et non de documents auxquels ont s'est référé. Quoiqu'il en soit, cette question est actuellement théorique et le député connaît cette distinction.

M. Baldwin: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures les a cités.

* * *

LES POSTES

LE CONTRAT ADJUGÉ À L'ITT—L'ÉTUDE DES SOUMISSIONS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les-Îles): Ma question s'adresse au ministre des Postes et découle de sa déclaration de cet après-midi relative à l'International Telegraph and Telephone. Relativement au premier contrat qui a fait l'objet de cinq soumissions et au deuxième contrat qui a fait l'objet de deux soumissions, l'ITT a-t-elle présenté la soumission la plus basse pour ces deux contrats?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je crois avoir dit, dans ma déclaration de tout à l'heure, que, sur une période de 15 ans, le coût total du deuxième contrat serait le plus bas,—c'est-à-dire avec l'ITT—parce que cet équipement requiert moins d'espace, moins de machines, moins d'opérateurs, etc.

Quant au premier contrat, deux compagnies ont présenté des soumissions pratiquement égales, mais le coût de l'équipement de l'ITT était moindre que celui de Telefunken.

[*Traduction*]

M. Douglas: Étant donné que les soumissions ont été acceptées et, je présume, satisfaisaient donc le cahier des charges, puis-je demander au ministre si la soumission la plus basse a été acceptée dans chaque cas.

[*Français*]

L'hon. M. Côté: Dans le cas du premier appel d'offres, monsieur l'Orateur, cinq compagnies ont présenté des soumissions, et deux de ces compagnies offraient de mettre à notre disposition un équipement correspondant à nos spécifications. La plus basse soumission était celle de l'ITT Canada.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'attire de nouveau l'attention des députés sur le fait qu'il ne nous reste pas beaucoup de temps. La présidence cédera la parole au député d'Annapolis Valley. Il ne devrait pas y avoir trop de questions supplémentaires si nous voulons progresser raisonnablement.

LE CONTRAT ADJUGÉ À L'ITT—LE RÔLE DE M. JACK MOODY DANS L'ÉTABLISSEMENT DU CAHIER DES CHARGES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une brève question supplémentaire. Puis-je demander au ministre si M. Jack Moody, qui a travaillé pour son ministère et qui a ensuite été détaché auprès de l'ITT Canada Limited, a participé à la rédaction des cahiers des charges qui ont été envoyés aux diverses sociétés.

[*Français*]

L'hon. M. Côté: Monsieur l'Orateur, je devrai répéter ce que j'ai dit tout à l'heure: M. Moody n'a jamais travaillé à la préparation de ces spécifications. Les premières furent préparées en novembre 1970, et M. Moody serait entré au service de l'ITT au mois de septembre 1971. Il n'était donc pas à l'emploi de cette compagnie lorsque nous avons préparé nos spécifications, et il n'y a aucunement participé.

LE CONTRAT ADJUGÉ À L'ITT—LA SOUMISSION DE LA FIRME PLESSEY

[*Traduction*]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Indépendamment des 15 années à venir, mais au sujet des cahiers des charges qui ont été envoyés en particulier à deux soumissionnaires éventuels, n'est-il pas vrai qu'il y avait une différence de 30 millions de dollars entre la soumission de l'ITT Canada Limited qui a été acceptée et la soumission de Plessey?

[*Français*]

L'hon. M. Côté: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas parlé des 30 millions de dollars. J'ai dit que si le contrat n'avait pas été accordé à l'ITT, du point de vue budgétaire, cela aurait coûté au ministère des Postes 18 millions de dollars de plus sur une période de 15 ans.

Quant au prix de l'équipement, je crois que les machines Plessey coûtaient meilleur marché, mais vu qu'elles fonctionnaient à une vitesse beaucoup moindre que celles de l'ITT, il nous en aurait coûté beaucoup plus cher pour les faire fonctionner.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Pour ce qui est des cahiers des charges qui ont été envoyés, n'est-il pas juste de dire qu'indépendamment de la vitesse à laquelle les machines peuvent traiter le courrier, il y avait une différence d'environ 30 millions de dollars ou plus entre la soumission de l'ITT et celle de Plessey?

L'hon. M. Côté: Monsieur l'Orateur, je devrai vérifier les chiffres. Je ne les ai pas ici, mais je pourrai obtenir les renseignements pour la gouverne du député.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—L'ACCEPTATION DES PROJETS PRÉSENTÉS APRÈS LE 6 JANVIER 1972

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail ou à l'honorable ministre des Finances.

Il semble, depuis la semaine dernière, monsieur le président, que nous posons plusieurs questions au sujet des projets d'initiatives locales. Il faudrait comprendre que cela est très urgent, particulièrement en ce qui a trait aux projets que certaines municipalités ont déjà présentés, lesquels devraient normalement être déjà en application au cours du mois de mars.

C'est pourquoi je voudrais que l'on réponde à toutes les questions posées la semaine dernière et, entre autres, à celle-ci: Est-ce que les projets d'initiatives locales des municipalités présentés après le 6 janvier ont une chance d'être acceptés, même s'il ne reste plus de fonds pour cette fin?

[*Traduction*]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je ne sais de quelle date précise ou de quel projet précis le député veut parler. Je l'invite à me rencontrer après le période des questions pour que nous puissions nous mettre d'accord sur ce dont nous parlons.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE—LA PRÉSENCE DE SA MAJESTÉ

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question s'adresse au premier ministre. Comme Sa Majesté la reine est le commissaire honoraire de la Gendarmerie royale du Canada et comme, cette année, la GRC doit célébrer le centenaire de sa fondation, qu'entend faire le gouvernement ou quelles mesures a-t-il prises pour inviter Sa Majesté à assister à ces cérémonies?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas participé à la préparation des cérémonies. Je sais toutefois que la Gendarmerie s'en occupe. Le Solliciteur général en a discuté avec moi en termes généraux. Jusqu'ici, je n'ai été mis au courant d'aucun désir de leur part d'inviter Sa Majesté.

L'hon. M. Lambert: Comme le premier ministre et les autres ministres savent qu'il faut beaucoup de temps pour négocier des arrangements en vue d'une visite royale de ce genre, le premier ministre ne croit-il pas qu'il serait temps de faire quelque chose dans ce sens?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la Chambre se souvient peut-être qu'il est question d'inviter Sa Majesté l'an prochain à l'occasion du centenaire d'une province. Le premier ministre de cette province et moi-même nous sommes déjà entretenus de ce projet. Il se peut que l'on envisage de demander à Sa Majesté d'accomplir d'autres fonctions par la même occasion.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA PUBLICATION DU RAPPORT BRYDEN SUR LA LOI DES RELATIONS DE TRAVAIL

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Ma question s'adresse au ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre est-il dès maintenant en mesure de nous dire quand on va publier le rapport de la Commission Bryden, qui étudie actuellement la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur. Je vais me renseigner pour savoir, premièrement, si le rapport doit être publié, et deuxièmement, à quelle date.

M. l'Orateur: Le député de Hamilton-Ouest a la parole pour poser une question supplémentaire.

M. Alexander: Il s'agit d'une question connexe, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: S'il ne s'agit que d'une question connexe, le député voudra peut-être donner aux autres députés, qui s'efforcent depuis un bon moment de poser des questions, l'occasion de le faire.

* * *

L'AGRICULTURE

LE CONSEIL DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES—LA NOMINATION DES MEMBRES—L'ÉTABLISSEMENT D'ORGANISMES RÉGULATEURS

M. R. E. McKinley (Huron): Ma question s'adresse à la personne qui répond aujourd'hui au nom du ministre de l'Agriculture. J'aimerais savoir si l'on a déjà nommé les membres du Conseil de commercialisation des produits agricoles, comme on l'avait prévu il y a quelque temps dans le projet de loi sur la commercialisation, et, si ce n'est déjà fait, quand on va les nommer.

M. Marcel Lessard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, ces nominations n'ont pas encore été faites, mais elles ne vont sans doute pas tarder.

• (1510)

M. McKinley: Le secrétaire parlementaire nous dirait-il si les producteurs d'une denrée quelconque ont demandé l'établissement d'un organisme régulateur?

M. Lessard (Lac-Saint-Jean): Avant de répondre à cette question-là, j'aimerais vérifier. Je sais que le sujet a fait l'objet de beaucoup de pourparlers, mais je ne sais pas au juste s'ils ont abouti à une application définie.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES

LE PROJET DE CRÉATION DE RÉSERVES DE TERRAINS—L'EXAMEN DU PROGRAMME AMÉRICAIN

M. S. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Le gouvernement est-il actuellement en train de discuter avec les provinces et les municipalités la création de réserves de terrains au cœur de nos villes et de nos régions urbaines?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Il existe déjà un programme d'acquisition de terres par les provinces et les municipalités avec l'appui du fédéral aux termes des articles 40 et 42 de la loi nationale sur l'habitation.

M. Ryan: Le ministre étudie-t-il attentivement le nouveau programme fédéral américain aux termes duquel 5 milliards de dollars ont été mis de côté en vue de la création de réserves de terrains du genre que j'évoquais?

L'hon. M. Basford: Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA REPRISE DE LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES PAR DES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES—L'ANNONCE DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'APPARTENANCE ÉTRANGÈRE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. A-t-on attiré son attention sur le fait que neuf ou dix organisations ou laboratoires pharmaceutiques canadiens ont récemment été repris par des entreprises américaines d'où il résulte que 90 p. 100 du volume des produits pharmaceutiques proviennent de laboratoires situés au Canada et sous contrôle américain? Dans l'affirmative, le très honorable représentant tient-il compte de ce problème dans l'élaboration de la politique qui doit être annoncée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, on n'a pas attiré mon attention sur cette situation. Ma réponse à la deuxième partie de la question est donc négative.

[M. McKinley.]

M. Lewis: Une question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: Peut-être le député pourrait-il poser une question supplémentaire mais il ne reste que trois ou quatre minutes avant la fin de la période des questions. Je signale à nouveau que plusieurs députés n'ont pas eu la possibilité de poser de questions et encore moins de questions supplémentaires.

M. Lewis: Je voulais simplement demander au premier ministre si ces deux dernières semaines lui ont permis de décider de la date de l'annonce de la politique gouvernementale en matière d'appartenance étrangère ou s'il n'est toujours pas en mesure de nous indiquer la date approximative de cette annonce.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je réponds oui à la deuxième partie de la question.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINE PRÈS DU BANC DE GEORGES—LA PRÉPARATION D'UN RAPPORT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La onzième conférence canadienne annuelle sur l'hydrographie a été tenue à Ottawa au cours de la semaine dernière et elle a attiré un nombre important d'hydrographes américains. Comme il y a une certaine incertitude au sujet de l'emplacement exact de la frontière entre le Canada et les États-Unis dans la région du banc de Georges le long de la côte de la Nouvelle-Écosse, le ministre nous dirait-il si on a récemment discuté de cette question avec les Américains et, vu les réserves de pétrole possibles dans cette région, quand nous pouvons nous attendre à voir un rapport sur cette frontière importante?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'aimerais prendre avis de la question. Nous en avons discuté en certaines occasions. Je ne suis toutefois pas certain de la date des dernières négociations et je demanderais donc au député d'être indulgent. Je prends acte de la question.

* * *

LE NORD CANADIEN

L'ACHAT DE BŒUFS MUSQUÉS PAR LA RUSSIE—LES PROJETS CANADIENS

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je poserai ma question à son secrétaire parlementaire. Elle découle d'une cérémonie qui s'est déroulée récemment à Edmonton et au cours de laquelle des élèves ont présenté un bœuf musqué au premier ministre Kossyguine, après quoi le premier ministre soviétique avait exprimé son intention d'acheter des bœufs musqués du Canada. Puis-je lui demander si les demandes de permis ou autres présentées par des Canadiens qui ont déjà exprimé leur désir de se lancer dans l'élevage des bœufs musqués seront étudiées avant que nous commencions à vendre de ces animaux aux Russes?

M. Allen B. Sulatycky (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je prendrai avis de la question, monsieur l'Orateur.

* * *

LA SÉCURITÉ DU REVENU FAMILIAL

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Peut-il dire à la Chambre quand nous serons saisis d'une nouvelle mesure législative au sujet des allocations familiales? Comme il a déjà admis que le nouveau programme ne pourrait être mis en vigueur à la date prévue, peut-il nous dire quelle sera la nouvelle date?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Nous espérons saisir la Chambre d'une mesure législative sous peu. La date à laquelle les nouveaux chèques seront émis dépendra de la rapidité avec laquelle la mesure législative sera adoptée.

* * *

RADIO-CANADA

QUÉBEC—LE MÉCONTENTEMENT PROVOQUÉ PAR LA GRÈVE DES TECHNICIENS—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que les techniciens de la Société Radio-Canada agissent comme des idiots et que le public canadien, surtout dans la province de Québec, est nettement décontenancé par leur comportement, le gouvernement a-t-il l'intention d'intervenir de quelque façon, afin que le service soit donné au peuple ou bien que la boîte, comme le disait le premier ministre, soit fermée à clé «au plus sacrant»?

[*Traduction*]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être répondre à cette question en ma qualité de ministre du Travail. Je ne pense pas que l'on ait l'intention d'intervenir de la manière que mentionne le député, mais je ferai remarquer que les médiateurs du ministère du Travail sont maintenant parvenus à réunir les deux parties pour qu'elles s'entretiennent de toutes les questions encore en litige. Elles se sont réunies de manière régulière toute la semaine dernière, et les négociations se poursuivent aujourd'hui.

LE PROJET DE POURSUITES DE LA WIRE SERVICE GUILD CONTRE RADIO-CANADA

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre du Travail. Le ministre a-t-il reçu une requête de la Canadian Wire Service Guild par laquelle cette dernière demandait la permission d'entamer des poursuites contre Radio-Canada pour avoir fait ce qui revenait, en fait, à une grève illégale?

Une voix: Une grève?

M. Nowlan: Dans l'affirmative, quelle a été la réponse du ministre?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): J'ai en effet reçu un télégramme à ce sujet, mais il me faudrait le consulter pour savoir ce que j'y ai répondu.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE CANADIEN NATIONAL ET AIR CANADA

LA PRESTATION DE FONDS POUR LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT ET LA GARANTIE DE CERTAINES VALEURS ET DÉBENTURES

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose que le bill C-4, loi tendant à autoriser la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1971 jusqu'au 30 juin 1972, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit lu pour la deuxième fois et déféré au comité permanent des transports et des communications.

M. Judd Buchanan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, des projets de loi de financement et de garantie, y compris le présent bill, ont été déposés chaque année sauf en 1962 et en 1965, ces deux années ayant été respectivement couvertes par les projets de loi de 1963 et de 1966. Le projet de loi actuel est, en substance, le même que celui des années précédentes. Il donne un aperçu des dépenses d'établissement du réseau de Chemins de fer Nationaux du Canada telles qu'elles figurent dans le budget d'investissement pour 1971, lequel s'élève à $219,800,000. Ces mêmes dépenses s'élevaient en 1970 à $229,000,000. Le projet de loi prévoit que les Chemins de fer Nationaux du Canada seront autorisés à effectuer des dépenses d'établissement n'excédant pas dans l'ensemble $83,000,000 entre le 1er janvier et le 1er juillet 1972, en vue de s'acquitter d'obligations contractées avant le 1er janvier 1972, et à conclure, avant cette date, des contrats de matériel ne dépassant pas $162,000,000 dont le paiement échoira après 1971.

Le projet de loi a six objectifs principaux qu'on retrouve dans les bills antérieurs de financement et de garantie.

En premier lieu, il autorise le réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada à contracter des emprunts jusqu'à concurrence de $27,000,000 pour la construction d'embranchements. Ce montant comprend le financement pour la construction d'embranchements de plus de 20 milles, autorisés en vertu d'une loi spéciale, ainsi que celui des embranchements inférieurs à 20 milles qui ne font pas l'objet d'une mesure législative. Du fait qu'elle s'étend à tous les embranchements, cette disposition s'harmonise avec l'intention d'inclure dans le projet de loi, tous les organismes de financement nécessaires aux Chemins de fer Nationaux du Canada.

• (1520)

Deuxièmement, le bill prévoit que le ministre des Finances continuera à acheter des actions privilégiées, à 4 p.

100, du Canadien National jusqu'à la fin de l'année civile 1972. C'est là une continuation des dispositions des lois de financement et de garantie précédentes. La loi de 1970 sur le financement et la garantie avait remis au 31 décembre 1971 la date d'expiration du pouvoir accordé par la loi de 1952 sur la revision du capital des chemins de fer nationaux du Canada pour l'achat de ces actions équivalant à 3 p. 100 des recettes brutes de la société.

Troisièmement, comme les années précédentes, le projet de loi donne pouvoir au gouvernement de faire des avances provisoires au Canadien National et à Air Canada pour leur permettre de combler les déficits dans leurs recettes d'exploitation jusqu'au 30 juin 1972. Ces avances sont remboursées plus tard dans l'année sur les recettes des sociétés en question. Si ces recettes sont insuffisantes, on comble la différence au moyen d'une affectation de fonds autorisée par le Parlement.

Quatrièmement, le bill renferme une option semblable à celle que comprend la loi de financement et de garantie de 1970, qui permettrait à Air Canada d'emprunter 114 millions de dollars avant le 1er juillet 1972, soit directement de la Couronne, soit au moyen d'une émission publique garantie. Cela confirmerait aussi le ministre des Finances dans le pouvoir qu'il a de garantir des débentures, s'élevant à 13 millions de livres, qui seront émises du 1er mai 1972 au 31 décembre 1976, par Air Canada, en accord avec les obligations contractuelles assumées par cette ligne aérienne avant le 1er juillet 1972.

Cinquièmement, le bill renferme un article portant à un milliard de dollars le montant des certificats de substitution qui pourraient être émis par le Canadien national, en ce qui a trait à tout remboursement en vertu des dispositions de la loi des remboursements pour les chemins de fer Nationaux du Canada, de 1955. La loi de financement et de garantie de 1964 a élevé ce plafond à 680 millions de dollars. L'autre augmentation de 320 millions de dollars proposée dans le présent bill serait suffisante au cas où on déciderait de remplacer par un financement à plus long terme les prêts temporaires du gouvernement autorisés en vertu de l'article 77 de la loi des remboursements de 1955.

Enfin, le bill prévoit l'engagement du bureau de comptables agréés Peat, Marwick, Mitchell & Co. de Toronto et Montréal pour la vérification des comptes des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année civile 1972.

M. Charles H. Thomas (Moncton): Monsieur l'Orateur, à nouveau on demande à la Chambre d'entériner les dépenses qu'ont faites certaines sociétés d'État au cours de l'année passée. A nouveau on nous demande indirectement d'approuver leurs opérations, même si tous les députés savent que nous avons très peu ou pas du tout de contrôle sur les politiques de ces sociétés. En fait, la seule fois où nous entendons parler d'elles, c'est lorsqu'elles viennent à la Chambre nous demander de l'argent pour payer leurs factures.

Et que ceci se produise depuis des années ne justifie pas la futilité de cette opération annuelle. Le fait qu'année après année, les députés se plaignent de devoir voter des crédits qui sont déjà dépensés ne rend pas cet exercice plus délectable. D'autre part, les députés de ce côté-ci ne sont pas plus satisfaits de voir qu'on ignore année après année leurs objections et leurs critiques, ainsi que leurs propositions de révision générale du système, en fait, de révision de toute la politique des transports. Nous n'avons toujours rien à dire, en fait, dans l'exploitation du Canadien National et d'Air Canada. Le ministre des Transports (M. Jamieson) déclare toujours que la loi nationale sur les transports suffit à tout et que le gouvernement en est apparemment satisfait. Non seulement le Parlement, mais les gens de notre pays, qui après tout assument le coût des déficits de ces deux sociétés, ont les mains liées par les stipulations d'une loi qui crée des organismes quasi-judiciaires, qui s'érigent eux mêmes en entités supérieures à la loi. Mais a-t-on jamais interjeté appel avec succès auprès de la Commission canadienne des transports?

Monsieur l'Orateur, l'espoir a la vie dure et les députés de ce côté de la Chambre continuent chaque année à discuter le bill finançant le Canadien National et à le critiquer. En fait, quelquefois, il me semble que tout le monde veut s'en mêler et proposer des améliorations au Canadien National, car autrement pourquoi continuerait-on année après année, alors qu'on ne peut rien y changer, l'argent ayant été dépensé. Et même si l'opposition se refusait à adopter facilement le bill, je suppose que le gouvernement en forcerait de toute façon l'adoption et le présent gouvernement s'y connaît lorsqu'il s'agit de forcer l'adoption d'une législation indigeste.

Je pense que tout ceci demeurera très futile jusqu'à ce que le gouvernement soit disposé à examiner la logique de sa politique nationale de transport, à définir des priorités et à déterminer le rôle que doivent jouer nos transporteurs nationaux. Le gouvernement doit faire preuve de leadership, indiquer les services qui sont essentiels et qui doivent être fournis, à l'aide de subventions si nécessaire—ceci s'applique à tous les moyens de transport que ce soit par air, terre ou eau—puis exiger de ces transporteurs qu'ils fournissent des services efficaces.

Tant que le gouvernement n'aura pas fait cela, le seul aspect positif de notre débat proviendra de la possibilité qui nous est donnée d'examiner le fonctionnement du CN et d'Air Canada, à la fois ici même et en comité, de les critiquer et de faire des propositions. Ceci n'est que justifié car, si ces sociétés de la Couronne désirent que le Parlement leur accorde des crédits, elles doivent être disposées à se soumettre à un examen précis et détaillé. C'est le seul moment auquel la Chambre a la possibilité d'examiner les activités du CN et d'Air Canada et le seul moment auquel les députés peuvent faire des propositions et recommandations au nom des Canadiens, lesquels ne sont pas très satisfaits de la manière par laquelle ces deux sociétés remplissent leurs fonctions courantes.

Il est certain que le gouvernement a la responsabilité, devant son peuple, non seulement d'écouter ses doléances mais également d'y remédier. C'est précisément là que le gouvernement n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités et c'est une honte. C'est précisément à lui-même que revient une bonne partie de la responsabilité de n'avoir pas mis au point une politique rationnelle des transports nationaux qui ne soit pas uniquement basée sur le profit mais plutôt sur l'idée que le transport est un facteur essentiel au Canada et que les services nécessaires doivent être subventionnés, qu'il s'agisse de transport par route, rail, air ou eau. Le facteur de profit est important mais l'idée que les services publics essentiels doivent être fournis l'est encore plus.

Ce bill, comme le secrétaire parlementaire l'a signalé, fournit des fonds à Air Canada. De ce point de vue, je pense qu'il est juste que je dise quelques mots au sujet d'Air Canada, et je me trouve alors dans une position embarrassante. Puisque, depuis quatre jours, j'ai subi les caprices d'Air Canada, je pense qu'il m'est difficile d'être objectif; cependant, j'aimerais faire quelques remarques d'ordre général en laissant à mes collègues le soin de s'attacher aux problèmes précis, lesquels sont nombreux.

M. Yves Pratte, président du conseil d'administration d'Air Canada a donné un aperçu du genre de difficultés auxquelles doit faire face la compagnie lorsqu'il a comparu devant le comité permanent des transports et communications le 22 juin 1971. Les questions portaient sur la ligne de conduite et la raison d'être de la compagnie. Essentiellement, la compagnie devait-elle réaliser des profits ou offrir un service? La réponse de M. Pratte mérite réflexion et va vraiment au nœud du problème qui est l'hésitation du gouvernement à adopter une politique des transports. M. Pratte déclarait:

• (1530)

Le problème fondamental quant à nous et au niveau de la gestion, c'est que nous ne savons pas quelle est la mission d'Air Canada. Nous voudrions le savoir. Il est très difficile de gérer une organisation lorsque l'on ne connaît pas l'objectif de cette organisation. Lorsque l'on vous dit, d'une part, que le rôle de l'organisation est d'être aussi profitable qu'une entreprise privée et que d'autre part l'on vous demande de fournir des services à tout prix.

Faut-il s'étonner alors que M. Pratte n'ait pas su préciser quelles sont ses fonctions comme chef de l'exécutif d'Air Canada? Il a poursuivi, disant qu'il avait proposé des idées et des suggestions au gouvernement, mais que celui-ci ne lui avait pas tracé de directives précises à suivre. Autrement dit, on ne lui a pas dit si la société devait être surtout une entreprise rentable, ou si elle devait assurer les services jugés essentiels. Et M. Pratte d'ajouter:

Mais il faut pour cela définir le rôle de la Société et je le dis très respectueusement, nous n'avons pas cette définition à l'heure actuelle.

Cela remonte au 22 juin dernier. Lorsqu'on a soulevé la question à la Chambre, je me rappelle que le ministre des Transports s'est étonné des propos de M. Pratte. Pourtant, il a dû lire la transcription des témoignages; on se rend compte d'ailleurs que M. Pratte l'a fait car le *Toronto Star* du 28 juin 1971 rapporte qu'il aurait dit, en le citant:

Nous aimerions confier à Air Canada un mandat précis, mais il est difficile de le faire. J'y travaille depuis deux ans.

Le problème est encore plus ancien que cela, monsieur l'Orateur, mais certes depuis deux ans, le gouvernement actuel aurait pu présenter une politique aérienne raisonnable. Combien de temps devrons-nous encore attendre? Quand le ministre et la direction d'Air Canada ignorent quelle est la mission de la société, lorsqu'il n'y a aucune politique de transport valable pour les autres moyens de transport, qu'elle soit particulière ou générale, il est insensé de demander à la Chambre d'accorder des fonds au Canadien National et à Air Canada. Les députés et les Canadiens ont le droit de savoir comment sont dépensés les deniers des contribuables et le gouvernement est tenu de définir sa politique en matière d'objectifs. S'il s'agissait d'une réunion des actionnaires d'une entreprise privée, les administrateurs qui présenteraient une demande de ce genre pour obtenir des fonds seraient tournés en ridicule. Toutefois, le gouvernement a avoué publiquement qu'il ignore quels sont ses objectifs ou ses priorités, mais il réclame néanmoins un montant supplémentaire de 600 millions. Je trouve cela tout à fait ridicule, mais je laisserai à mes collègues le soin de concentrer leur étude sur certains problèmes précis d'Air Canada.

A la Chambre, la semaine dernière, nous avons entendu un orateur après l'autre se prononcer en faveur du principe des paiements de péréquation qui constituent un régime destiné à compenser les conditions économiques ou géographiques désavantageuses où les provinces les moins riches se trouvent. Au moins un orateur a souligné les difficultés posées aux régions situées aux extrémités du pays par des frais de transport élevés lorsqu'il s'agit de concourir sur le marché du Canada central. On a fait ressortir avec assez de justesse qu'une péréquation des frais de transport serait aussi justifiable que les paiements de transfert consentis par le gouvernement central à des fins d'assistance sociale, d'enseignement et aux diverses autres fins auxquelles ces paiements s'appliquent en vertu du principe de la péréquation.

L'histoire de la Confédération démontre que les frais de transport à destination comme en provenance du Centre du Canada devraient permettre aux régions éloignées du pays, tant à l'ouest qu'à l'est, de concourir sur le marché national. Certaines régions de notre pays ont non seulement été coupées de leurs débouchés traditionnels aux États-Unis par des barrières tarifaires destinées à protéger l'industrie du Canada central, et des régions de notre pays qui offraient des débouchés naturels, mais le remplacement de routes ferroviaires directes à destination des États-Unis par un réseau ferroviaire couvrant tout le Canada a créé de nouveaux problèmes dans les Maritimes, en particulier. Autrement dit, et strictement pour des fins de défense, la ligne ferroviaire a emprunté une route canadienne sur tout son parcours alors que le trajet le plus court aurait été à travers les États-Unis, aggravant ainsi le problème de distance qui existait déjà dans ces régions.

Est-ce étonnant que les gens des provinces atlantiques s'alarment de l'érosion des garanties que prévoyait l'ancienne loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. En vertu de l'ancienne loi sur les chemins de fer qu'a modifiée la loi nationale sur les transports, aucune taxe ne doit être prélevée aux termes de l'alinéa (5) de l'article 326 à moins qu'elle ne soit autorisée ainsi qu'il suit:

«La compagnie, ni aucune personne, ne doit prélever de taxes relativement à un chemin de fer ou aux transports sur ce chemin de fer, tant que la Commission n'a pas approuvé un règlement autorisant la préparation et la publication des tarifs de ces taxes»...

Il s'agit là de l'ancienne Commission des transports. Cet article est de ceux qu'on a révoqués, de sorte que les chemins de fer ou les transporteurs ne sont plus tenus de faire approuver préalablement les hausses de taux. Ils se bornent à annoncer un nouveau taux et la période d'attente terminée, les droits entrent en vigueur à cette date. Il est bien beau de dire qu'il est possible d'en appeler à la CTC. C'est vrai en théorie, mais, dans la pratique, c'est autre chose, puisqu'il est impossible à une société privée de présenter un appel avec quelque chance de succès. A chaque annonce de hausse, d'autres députés de l'opposition et moi-même avons supplié le ministre des Transports d'ordonner au CN de la retarder jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle politique, mais il n'a rien voulu entendre. Il a toujours affirmé qu'il ne pouvait pas le faire ou que, en raison des frais à la hausse, le CN devait accroître ses taux. Je sais bien que les frais augmentent, mais, dans l'Est et dans l'Ouest, on a constitutionnelle-

ment droit à des transferts de paiements faits directement à l'expéditeur ou à quelque autre mesure pour neutraliser la hausse du tarif-marchandises. Tout ce que nous demandons c'est que le ministre remplisse sa promesse de ne permettre ni réduction des subventions ni hausse du tarif-marchandises tant qu'une aide équivalente ne sera pas assurée aux personnes visées.

Mais, qu'est-il survenu? Nous avons attendu vainement que le présent gouvernement agisse en vertu d'une politique nationale des transports. Dans un exemplaire récent de la publication mensuelle de la Commission des transports des provinces atlantiques, intitulée, *Tips and Topics*, on lit ce qui suit:

Pour la huitième fois, au cours des derniers ving-neuf mois, les tarifs des chemins de fer augmenteront le 14 février 1972.

Cette augmentation a été mise en vigueur.

L'augmentation annoncée par l'Association des chemins de fer du Canada, pour le compte des chemins de fer canadiens, s'échelonnera de 4 à 8 pour cent.

Cette dernière augmentation est un autre exemple de ce qui est devenu une tendance générale d'augmentation semestrielle depuis le déblocage du tarif-marchandises le 23 septembre 1969. Ces augmentations successives atteignent présentement un total cumulatif de 35 à 68 p. 100 (selon le niveau des tarifs) pour les tarifs non concurrentiels et de 19 à 40 p. 100 pour les tarifs concurrentiels.

Le ministre a évidemment fait remarquer qu'il n'y avait pas eu d'augmentation dans les dix années précédentes. C'est exact, mais je signale à la Chambre que l'augmentation accumulée appliquée à la fin du gel a fait plus que compenser la hausse normale à laquelle on aurait pu s'attendre au cours de ces dix années. Ces hausses sont les plus considérables pour une même période depuis la Seconde Guerre mondiale; ces augmentations des taux de transport de marchandises ne sont donc pas dues à la hausse du coût de la vie et des prix comme telle.

Pourquoi les taux ont-ils ainsi monté en flèche? Je pense qu'il faut pour l'expliquer souligner le fait que les chemins de fer ne sont plus tenus d'obtenir l'approbation d'un organisme fédéral de réglementation ou de justifier leurs décisions quant à l'augmentation des taux comme c'était le cas avant 1967. Deuxièmement, en vertu de la loi nationale sur les transports, promulguée en 1967, les chemins de fer reçurent à partir, de cette année-là, une subvention provisoire de 110 millions de dollars, qui devait diminuer chaque année jusqu'à sa disparition complète en 1974. La subvention visait à compenser largement la perte des chemins de fer due au maintien de services non rentables, en raison d'une décision de la Commission canadienne des transports. Je ne suis pas contre la suppression de la subvention, car n'importe quel député sait bien que les subventions ne sont pas le moyen idéal de résoudre ces problèmes.

• (1540)

Mais les représentants ici des provinces atlantiques demandent au gouvernement de suivre la recommandation des premiers ministres ou de la Commission des transports des provinces atlantiques, faite en 1969, où l'on convenait qu'il serait sage d'éliminer progressivement la subvention pourvu—et c'est l'essentiel du problème, que le gouvernement a perdu de vue—qu'elle soit remplacée par un montant équivalent, réparti entre les expéditeurs selon des critères déterminés par une commission indépendante. Nous avons dit: D'accord, réduisez progressivement la subvention, mais ne la supprimez pas complètement sans la remplacer par autre chose. La chose en soit serait déjà assez grave, mais nous découvrons maintenant que la réduction progressive des subventions a déjà commencé. Il s'agit d'une réduction de 2½ pour cent. Non seulement le gouvernement n'a pas accordé une aide équivalente aux expéditeurs intéressés, mais environ un mois plus tard, les chemins de fer ont augmenté leurs tarifs de façon à compenser plus ou moins la perte de 2½ pour cent du côté de la subvention. Voilà qu'on se joue de nous sur les deux tableaux à la fois.

[M. Thomas (Moncton).]

Au lieu d'établir une nouvelle politique pour remplacer l'ancienne et faciliter la tâche de nos expéditeurs, le ministre est en passe de supprimer l'aide qu'on nous accordait et de permettre aux chemins de fer de hausser leurs tarifs. Où tout cela nous mènera-t-il? Nous l'ignorons. La situation inquiète déjà vivement plusieurs de nos grands expéditeurs. Je crois devoir consigner au compte rendu des passages d'une lettre du secrétaire des Maritime Co-operative Services Limited, qui comptent parmi les plus grands expéditeurs des provinces Maritimes. Voici ce que déclare le secrétaire, M. McEwen:

Nous sommes également préoccupés par le fait que le ministère de l'Expansion économique régionale dépense des millions de dollars dans cette région pour mettre en train des industries qui ne survivront pas longtemps en l'absence d'une politique à long terme des transports leur permettant d'écouler leurs produits sur les marchés du Canada central ou de la Nouvelle-Angleterre, aux États-Unis. Les responsables de la planification semblent pratiquement négliger la question du transport dans ce processus d'industrialisation.

J'ai entendu mes collègues soulever cette question à plusieurs reprises avec le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). La question du transport est un facteur déterminant pour les industries de fabrication dans les provinces maritimes. M. McEwan a poursuivi en disant:

Il serait préférable, croyons-nous, que ces montants servent à augmenter la caisse proposée par les premiers ministres, et à équilibrer le transport à un point donné comme Lévis (Québec); c'est ainsi que les industries pourront se développer et produire suivant des normes concurrentielles.

Là encore, j'ai soulevé la question avec le ministère de l'Expansion économique régionale comme l'ont fait, plusieurs fois, mes collègues. On investit des millions de dollars dans les provinces maritimes pour créer des industries qui n'ont aucune chance de survivre parce qu'une fois qu'elles voudront expédier leurs produits en dehors des Maritimes, les articles elles se heurteront à des frais de transport si onéreux qu'elles ne pourront plus soutenir la concurrence des marchés qui leur sont propres c'est-à-dire ceux du Canada central.

Et l'auteur de poursuivre en ces termes:

Nous avons vu disparaître, au fil des années, de nombreuses industries secondaires.

Il se réfère ici à une petite fabrique qui produisait des escabeaux de bois et qui n'a pu, avec les années, soutenir la concurrence à cause de l'augmentation du tarif-marchandises jusqu'au jour où elle a dû cesser son activité, il y a près de cinq ans. M. McEwen dit encore:

C'est le même phénomène que l'on constate dans les industries récemment installées à coup de subventions d'encouragement, mais sans qu'il soit tenu compte du transport.

Telle est donc la situation dans les provinces atlantiques. On pourrait en dire autant, peut-être, des autres provinces qui sont aux prises avec des tarifs-marchandises extrêmement élevés. C'est pourquoi nous ne cessons d'inviter le gouvernement à se secouer le postérieur et à proposer une politique quelconque de transport régional. Je pourrais aborder plusieurs autres domaines, car le sujet est très vaste. Il me serait impossible de le faire,

cependant, même si je disposais de journées ou d'une semaine entières.

J'aimerais mentionner une question à laquelle bien des gens ne pensent sans doute pas lorsqu'ils considèrent le coût exorbitant du transport. Les nombreux députés qui sont expéditeurs ou hommes d'affaires connaissent sans doute le sens de l'expression «droits de magasinage». Les droits de magasinage sur les wagons de chemins de fer sont des indemnités que l'on fait payer dans l'espoir d'encourager un déchargement rapide des wagons. Il y a une pénalisation si l'on garde les wagons au-delà de la période gratuite, qui est normalement de deux jours. Le tarif des droits de magasinage est géré par le Canadian Car Demurrage Bureau, qui est censé être un organisme indépendant, mais qui est la propriété, et est soumis au contrôle, des divers chemins de fer du Canada, et dont les importants revenus d'exploitation sont versés aux chemins de fer. En dépit des déclarations contraires des chemins de fer, cet organisme rapporte beaucoup et, avec la liberté qu'il a maintenant de faire payer les indemnités qu'il veut, il s'acquitte de son rôle au maximum.

Nous semblons toujours revenir à la Commission canadienne des transports. Elle semble toujours être à la source de tous nos problèmes. Jusqu'à la création de la Commission canadienne des transports, le Canadian Car Demurrage Bureau était tenu de procéder de la même manière que les chemins de fer. Il était tenu de faire approuver son tarif par la Commission des transports du Canada, mais cela ne lui est plus nécessaire. En conséquence, depuis la modification de la loi, les droits de magasinage ont tellement augmenté qu'ils constituent maintenant une part importante des dépenses de toute entreprise qui utilise les installations ferroviaires. Dans bien des régions du Canada central, il est facile de faire entrer un wagon en gare, de lui faire faire demi-tour et de le remmener; mais au bout de la ligne, il se peut que les wagons se trouvent le vendredi dans un endroit où on est obligé de les laisser durant la fin de semaine parce qu'il est impossible de les remmener. Jusqu'à récemment, on accordait trois jours. Si le dernier jour gratuit était un vendredi, on ne faisait pas payer d'indemnité pour la fin de semaine. Maintenant, par suite d'une décision arbitraire de la Commission, si le wagon n'est pas déchargé le vendredi soir, l'expéditeur est tenu de payer les droits de magasinage pour le samedi, le dimanche et le lundi. On dira peut-être que ce n'est pas une bien grosse somme, mais au bout d'un certain nombre d'années, cela pourrait équivaloir à des milliers de dollars pour les expéditeurs des Maritimes, et faire toute la différence entre une exploitation rentable et une exploitation déficitaire. A cause de la distance qui les sépare des marchés du centre, les provinces de l'Atlantique sont bien plus touchées par ces changements que d'autres régions du pays.

• (1550)

En vérité, les problèmes du transport dans ces provinces ont toujours été graves. On l'a reconnu au moment de la confédération, mais celle-ci ne nous a accordé aucune protection du genre des taux du Pas du Nid-de-Corbeau applicables dans l'Ouest du Canada. On ne nous accorde aucune concession de magasinage comme à Thunder Bay. Les frais de magasinage sont importants, mais l'aspect le plus grave de toute la situation c'est que, une fois encore, le CN et Air Canada et maintenant le Canadian Demurrage Bureau peuvent arbitrairement imposer des tarifs qui, à toutes fins utiles, sont sans appel. Les frais sans cesse croissants du transport étranglent lentement l'économie de la région atlantique et, non seulement nos demandes de modification de la politique gouvernementale restent-elles sans réponse, mais, en raison des politiques des organismes de transport, il est impossible au fabricant ou au producteur de provendes des Maritimes d'expédier vers les marchés du centre du pays ou d'y faire des achats.

Même s'il s'agit d'un bill de finances ordinaire comme tous les autres dont nous sommes saisis chaque année, je le trouve néanmoins important car le Parlement doit restreindre le Canadien National et Air Canada jusqu'à ce que le gouvernement annonce une politique de services à l'avantage de tous les Canadiens. Nous refuserons de prévoir d'autres fonds pour ces sociétés tant que le gouvernement ne sera pas disposé à le faire. Il est difficile d'adopter une telle attitude à la Chambre, mais nous le devrions parfois, je pense. Nous devrions du moins renvoyer ce bill au comité où, espérons-le, le ministre nous fera connaître ses intentions et nous proposera une politique raisonnable à l'intention de toutes les régions du pays.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, si je prends la parole à ce stade-ci du débat c'est parce que mes collègues et moi-même sommes convaincus que le gouvernement, le Parlement et la population du Canada ont permis aux chemins de fer et aux lignes aériennes d'accepter des contrats au détriment non seulement de simples citoyens mais aussi de collectivités entières, et que le moment est venu de mettre fin à cette situation. Nous avons la ferme conviction qu'il convient maintenant d'avertir les deux sociétés ferroviaires que l'abandon des services, la fermeture des gares et le congédiement des agents locaux doivent cesser et que leurs décisions doivent tenir compte du rôle véritable du réseau de transport et non des intérêts tout à fait personnels qui inspirent actuellement leurs lignes de conduite.

Les Canadiens ont accordé des dizaines de millions de dollars et des dizaines de millions d'acres au Canadien Pacifique puis, après plusieurs faillites de compagnies ferroviaires ont payé et continuent de payer des centaines de millions de dollars de dettes pour constituer le réseau Canadien National. Nous avons construit la première compagnie à la fin du dix-neuvième siècle grâce aux fonds et aux concessions de terres qui ont permis au Canadien Pacifique de constituer un immense empire financier, minier et industriel, et la seconde, le Canadien National, à partir de petites compagnies en faillite. Cela s'est passé presque immédiatement après la première Guerre mondiale.

Je dirai, monsieur l'Orateur, que les Canadiens n'ont pas accordé ces montants et ces concessions immenses pour permettre à ces organisations de faire des bénéfices. S'ils ont construit ces chemins de fer, dépensé cet argent et accordé ces concessions foncières, c'est qu'un pays ayant la superficie du Canada ne peut survivre que moyennant un réseau de chemins de fer reliant les deux extrémités du pays. Si les Canadiens ont dépensé ces fonds et accordé ces concessions c'est qu'ils se rendaient compte de l'impossibilité, sans cela, de soutenir une industrie agricole qui, dans une grande mesure, dépend des exportations et des transports à travers le pays en ce qui concerne les céréales fourragères et les produits connexes. On a cédé ces sommes et ces terres parce qu'on reconnaissait que tous les secteurs de l'économie canadienne réclamaient un réseau de transport. C'était au temps où les transports aériens n'existaient pas encore. Ces sommes n'étaient pas destinées à permettre au CP de réaliser des bénéfices; il en fait bien assez, même si ce n'est peut-être pas grâce au service voyageurs. On n'a pas

subventionné le CN pour réaliser des bénéfices quand on a étatisé cette société en faillite. Ces deux chemins de fer ont été construit pour servir la population canadienne, et les deux sociétés ont failli à leur devoir; il faut les blâmer d'avoir manqué à leurs obligations envers de nombreuses localités, surtout dans l'Ouest. Les deux sociétés ferroviaires sont blâmables d'avoir négligé les besoins économiques des régions du Canada qui sont éloignées du centre par leurs augmentations continuelles et inconsidérées des tarifs, sans échelonnement proportionné à la situation des provinces atlantiques et de l'Ouest canadien.

C'est là un des deux points que je voudrais soulever, et ce avec le plus de force possible. Je saisis l'occasion de faire remarquer que le CP est une organisation sans scrupule. Après avoir établi son pouvoir et sa puissance avec de l'argent et des terres reçus du peuple canadien, le CP est devenu présentement une compagnie de chemin de fer, une compagnie aérienne, un service d'autobus et une compagnie de navigation maritime. Cette société est présente sur terre, sur mer et dans les airs aussi bien que sur les voies ferrées et les routes. Elle dispose d'immenses ressources en pétrole, en gaz et en minerais ainsi que des filiales dans tout le pays. Ses biens immobiliers sont considérables et ils constituent une source importante de profits. Tout l'empire du CP réalise des profits annuels considérables et pourtant cet empire ne se sent pas l'obligé du Canada qui a permis sa création, qui a payé sa construction, qui lui a permis de prendre le départ et qui a favorisé son essor. Ces gens ne se sentent pas suffisamment les obligés du Canada pour continuer à assurer le fonctionnement du service-voyageurs, celui-ci n'étant peut-être pas rentable.

• (1600)

Je dis la même chose de la direction du CN, monsieur l'Orateur. La différence entre les sociétés publiques et les sociétés privées, c'est que, contrairement à ce que croyait le député de Moncton (M. Thomas), les hauts fonctionnaires du CN peuvent être invités à témoigner devant un comité parlementaire et, indubitablement, ils seront interrogés, mais non pas les hauts fonctionnaires du CP. Je le déclare au CN: votre société n'assume plus la responsabilité qu'elle a d'assurer le transport.

Pendant des années, c'est-à-dire de 1952 à 1962, environ, alors que je travaillais auprès de syndicats de chemin de fer, j'ai pu m'intéresser plus profondément au service ferroviaire de notre pays. J'ai essayé d'apprendre quelque chose des services ferroviaires, et notamment du service voyageurs. J'ai donc appris qu'aucun chemin de fer au monde ne réalise de profit avec son service voyageurs, pas même, par exemple, ceux qui desservent la côte est des États-Unis, où la population est dense, les collectivités rapprochées, et où les trains n'ont pas à traverser tout un continent, par exemple, de Vancouver à Halifax, de Winnipeg à Toronto, etc.

Sur le littoral est des États-Unis, les chemins de fer perdaient de l'argent sur l'ensemble du service voyageurs. Bien sûr, au cours de certaines saisons, ils ont fait des bénéfices, le service voyageurs étant alors rentable, mais au cours d'autres saisons, il ne l'était pas. Absolument aucun chemin de fer ne peut réaliser des bénéfices sur le service voyageurs. Jusqu'ici, je n'ai pas encore lu, dans les travaux des spécialistes de l'économie ferroviaire, l'admission que le service voyageurs peut être en tout temps rentable. Mais tout gouvernement ou tout pays ayant le sens des priorités et des fins à atteindre oblige ses chemins de fer à fournir le service voyageurs. C'est là une des raisons qui expliquent l'existence des chemins de fer. Il en est ainsi, même si le service voyageurs doit être entrepris à perte, comme c'est indubitablement le cas au Canada. Je ne pense pas que les chemins de fer au Canada fassent des bénéfices avec le service voyageurs, ni qu'ils en aient jamais fait. Ils ont été créés pour fournir des services à la collectivité.

A ce sujet j'ajouterais simplement que la raison pour laquelle mes collègues et moi-même sommes si convaincus que ces deux compagnies ferroviaires ont trahi leurs obligations n'est pas seulement que certains habitants du nord de l'Ontario ou de quelques petites collectivités du Manitoba, de la Saskatchewan ou de l'Alberta ne disposent plus de ce service indispensable. C'est extrêmement important, mais ce n'est pas la seule raison. En plus de mettre des gens dans l'embarras, on voit des collectivités disparaître. Non seulement des particuliers sont-ils mis dans l'embarras faute des services ferroviaires auxquels ils ont droit, mais lorsqu'on supprime une gare ou une agence et que cette disparition entraîne la fermeture de l'élévateur d'une localité éloignée des Prairies, une quantité d'autres activités disparaissent à leur tour, amenant ainsi des collectivités au bord de l'extinction. C'est là que les résultats des agissements irréfléchis des compagnies ferroviaires sont les plus apparents.

Pour le NPD, cela ne peut plus durer. Il est indispensable de fournir dès maintenant un service de transport aux Canadiens et de conserver les gares et les agences locales, car c'est là le but des chemins de fer.

J'étais député lors de l'adoption de la loi sur les transports créant la Commission canadienne des transports. Je me souviens du ministre des Transports d'alors, M. Pickersgill, pilotant le bill à la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quel pilote!

M. Lewis: Il pilota le bill à la Chambre et ensuite le ministre des Transports jusqu'au poste de président de la Commission canadienne des transports. J'ai le plaisir de connaître M. Pickersgill depuis longtemps, mais je dois dire que, dans l'application de ses politiques et de ses attributions, cette commission a fait montre d'une indifférence réactionnaire aux besoins de nos concitoyens et d'un souci réactionnaire à l'égard des sommes en jeu.

A mon avis, la Commission canadienne des transports est un organisme qui sert beaucoup plus les chemins de fer que ce Parlement ou les canadiens, et c'est une situation que nous ne pouvons plus tolérer. Si les chemins de fer ont besoin d'un organisme, qu'ils s'en paient un eux-mêmes. Ce ne devrait pas être à nous de leur en payer un. Si M. Pickersgill et ses associés veulent remplacer l'Association canadienne des chemins de fer, libre à eux, mais que ce ne soit pas au détriment du public. Le public paie les membres de la Commission canadienne des transports pour être certain que les organismes comptables à la Commission servent ses intérêts, mais ce n'est pas ce qu'a fait la Commission, qu'il s'agisse des sociétés ferroviaires, des sociétés aériennes, ou même de Bell Telephone, un organisme qui roule les consommateurs canadiens depuis Dieu sait combien d'années. Presque chaque fois que Bell Canada se présente devant la CTC pour lui demander la permission d'augmenter ses tarifs, après la longue enquête habituelle, par une étrange coïncidence on acquiesce toujours à sa demande. Je ne devrais pas dire que c'est toujours le cas. Il y a eu des retards et des changements, mais, en fin de compte, Bell Canada a toujours su y arriver, quelque indéfendable que soit sa position.

Je profite de l'occasion que m'offre l'étude de ce bill pour exprimer au nom de notre parti notre opposition ferme aux principes et efforts de la CTC en matière d'abandon de services ferroviaires, des tarifs établis par les chemins de fer et en ce qui concerne tous les autres organismes qui relèvent de sa compétence. Je crois fermement, après avoir surveillé son fonctionnement depuis sa fondation, qu'elle ne remplit pas son rôle de protecteur des intérêts du public, mais qu'elle est en fait un agent des sociétés de transport plutôt que de ce Parlement et des canadiens. C'est vrai sous tous les rapports.

Le député de Moncton avait entièrement raison de dire qu'une des causes principales des inégalités de chances, de la situation économique et du niveau et des normes de services dans les parties du Canada éloignées du centre, comme les provinces atlantiques, l'Ouest et le nord de l'Ontario, a été les frais de transports.

L'un des moyens raisonnables, rationnels et honnêtes par lesquels nous pouvons aider les régions désavantagées du Canada—et ce n'est pas le seul car il y a encore beaucoup à faire—est de définir les moyens nécessaires, les subsides s'il y a lieu, permettant de débarrasser ces régions, et particulièrement les provinces atlantiques, du désavantage énorme qu'elles ont du fait des distances et des coûts de transport. Ce problème a été reconnu il y a de nombreuses années mais n'a jamais fait partie d'un système intégré de transport.

Je n'ai pas l'intention de parler longtemps aujourd'hui mais je voudrais soulever un troisième point et protester contre les efforts permanents et continus de la CCT et les politiques du gouvernement visant à augmenter le nombre de transporteurs aériens privés en leur accordant de plus en plus de lignes de transport aérien. Au moment où notre entreprise publique de transport aérien passe de l'état déficitaire à celui de bénéficiaire, alors qu'elle commence à enregistrer des excédents dont elle aura besoin pour renouveler son équipement, prendre de l'expansion comme l'exigent les transports modernes et assurer certains services, que si on la laissait tranquille, elle pourrait continuer d'assurer, la Commission canadienne des transports vient permettre à de petites et à de grandes entreprises privées, à la suite de CP Air, d'accéder à ce domaine et leur accorde droits et privilèges qui jusqu'alors n'étaient accordés qu'à Air Canada. En conséquence, de nombreuses régions du Canada, dont le nord de l'Ontario en particulier, ne seront pas desservies par Air Canada, mais par CP Air ou, plus vraisemblablement, par une de ces petites sociétés de transport.

• (1610)

Je ne m'oppose pas à ce que des groupes ou des individus confiants, courageux et entreprenants veuillent établir des entreprises de transport aérien. Je ne dis pas que ces gens devraient être privés du droit de lancer leur propre entreprise, mais je dis qu'avec le temps, on se rendra compte qu'il a été mauvais et stupide de leur permettre de le faire aux dépens du développement éventuel d'Air Canada. À mon avis, la société CP Air, en particulier, ne devrait pas bénéficier d'un tel avantage. D'après l'étude que j'en ai faite et si je ne m'abuse, la société Air Canada verrait d'un bon œil cette occasion de diminuer ses services. Il se peut que cette société l'ait, de fait, désiré, car ainsi, elle pourrait aussi résoudre certains problèmes aigus.

Je n'ai aucune estime pour les bureaucrates, que ce soit ceux de la Fonction publique, des sociétés de la Couronne ou des sociétés privées, qui veulent avoir le moins de casse-tête, qui préfèrent adopter la loi du moindre effort. Comme je viens de le dire, il se peut que tel ait été le désir d'Air Canada. Néanmoins, j'ose affirmer que d'ici dix, quinze ou vingt ans, une multitude de gens regretteront ce qui s'est passé, au fur et à mesure que les possibilités d'expansion d'Air Canada diminueront et que les demandes de capitaux augmenteront énormément. Alors, Air Canada, au lieu d'avoir créé une partie de son propre investissement et réinvestissement, devra beaucoup plus souvent demander au Parlement, des prêts, des subventions, des garanties d'émission et le reste.

Je ne trouve pas cela logique. Nous avons eu assez de bon sens pour constituer une société aérienne du domaine public. Nous ne devrions pas gêner son évolution en accordant des permis sans en étudier d'abord les répercussions dans l'avenir et leur portée pour les Canadiens. Or, au lieu de prendre position et d'adresser des réclamations à la Commission canadienne des transports, Air Canada a accepté des dispositions qui lui feront essentiellement tort à la longue, sinon dans l'immédiat. La société ne cesse de réduire ses services nationaux, et cela aussi, je le regrette vivement.

Enfin, monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots de la capitalisation du Canadien pacifique. Pendant ma récente tournée de quelques jours dans l'Ouest, j'ai entendu dire que le Canadien national perd de l'argent. Comme le premier ministre (M. Trudeau), j'ai visité récemment, pour des raisons n'ayant rien à voir avec la politique ni les élections, certaines villes de l'Ouest.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: J'ai fait précisément ce que dit faire le premier ministre. J'ai pensé devoir le flatter en l'imitant, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Au sein des différents partis de la Chambre, et notamment au sein du parti conservateur—dont je relève au passage qu'on vient de lui ravir le thème principal de sa campagne électorale avec la capture de Geoffroy en Espagne—on ne cesse de répéter le refrain, qu'on entend dans l'ensemble du pays, et suivant lequel le CN perd de l'argent. C'est là, dit le refrain, l'exemple même d'une société contrôlée par l'État, et qui perd de l'argent. En fait, monsieur l'Orateur, quand on a modifié la base financière du CN, voici quelques années—et je me suis félicité de ce changement à l'époque—on n'est pas allé assez loin. Le CN continue à supporter une dette qui ne devrait plus être à sa charge. C'est absurde de continuer à l'encombrer de ce boulet. Il conviendrait de modifier une nouvelle fois l'assise financière du CN, afin de débarrasser cette société d'une dette contractée à l'origine quand on a nationalisé les petites compagnies de chemin de fer en faillite qui ont constitué le CN.

Il y a quelques années, j'ai demandé à quelqu'un de calculer ce qu'il adviendrait d'une personne ou d'un patrimoine ayant investi $100 dans l'une des compagnies qui ont fait faillite en 1918, 1919 et 1920. Nous présumions que l'action originale allait être transformée en une action du CN. Je ne me rappelle pas au juste comment on appelle ce genre de valeurs, ni comment on a réglé l'affaire. Je voulais savoir combien rapporterait un investissement de $100. Fait surprenant, le produit actuel serait environ trois ou quatre fois la somme investie il y a seulement 40 ou 50 ans, monsieur l'Orateur. Combien de temps encore allez-vous continuer à faire payer le trésor public pour un service public administré de cette façon? Je prétends par

conséquent qu'il faut changer la capitalisation du CN afin de soulager cette société de la charge énorme de sa dette et des intérêts qu'elle comporte.

En guise de conclusion, je voudrais répéter ce que mes collègues ont dit mieux que je ne saurais le faire. Le point sur lequel je tiens à insister à propos de ce bill, c'est que la population du Canada éprouve le besoin urgent d'une politique de transports intégrée. Je suis persuadé, pour ma part, qu'un service public comme celui des transports devrait être étatisé à 100 p. 100. Le Canada est l'un des deux pays du monde occidental où l'on trouve encore des sociétés ferroviaires privées. Il s'agit évidemment des États-Unis pour l'autre. Où que vous vous tourniez, en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne de l'Ouest, au Danemark, en Norvège, en Espagne, en Australie, en Nouvelle-Zélande, ou au Japon, les chemins de fer appartiennent à l'État. Le transport ferroviaire, et les transports de façon générale, sont d'utilité publique, et ainsi ne doivent pas constituer un domaine duquel l'industrie privée puisse tirer profit. C'est un service nécessaire. Un réseau de transports ne sert pas uniquement aux gens qui l'utilisent pour leur plaisir; il assure le mouvement des biens, des services et des gens. C'est un outil indispensable au bien du pays tout entier, au développement de l'économie nationale. C'est encore plus vrai dans un pays comme le Canada qui dépend si étroitement du marché d'exportation dans tant de secteurs économiques. Voilà pourquoi je ne m'amende pas pour avoir dit, tout jeune homme, au président du Pacifique-Canadien que je nationaliserais son entreprise si jamais j'en avais l'occasion. Je l'ai dit, je ne devrais peut-être pas l'admettre, un certain mois de janvier il y a 40 ans. Je suis absolument certain que le Pacifique-Canadien sera nationalisé un jour, que ce soit par mon parti lorsqu'il sera au pouvoir ou, si l'on en juge par les événements des dernières années dans nombre de domaines, par un autre parti au pouvoir. Enfin de compte, ils en ont reconnu l'utilité.

• (1620)

De toute façon, nous avons besoin d'une politique de transports intégrés, qui tienne compte de nos quatre grands moyens de transport: aérien, routier, ferroviaire et maritime. Cette politique doit voir à intégrer ces quatre grands moyens de transport dans un ensemble valable et avantageux pour tout le pays et soumis à un contrôle unique et efficace, c'est-à-dire régi par une agence relevant du gouvernement et du Parlement. Cette agence servira l'intérêt public au lieu de jouer le rôle d'officine de marchandage pour les transporteurs, comme c'est le cas de la Commission canadienne des transports à l'heure actuelle à bien des égards. Pour avoir une politique de transports intégrés, il nous faudra avoir le courage de reprendre la propriété d'une grande partie du Pacifique-Canadien, sinon de la reprendre en entier, et d'en assumer aussi bien les profits que les déficits, l'assujettissant ainsi à un contrôle public.

Le CP est propriétaire à l'heure actuelle d'un chemin de fer, d'une ligne aérienne, de plusieurs compagnies d'autocars, de navires, d'hôtels, d'entreprises de camionnage, d'exportations minières, pétrolières et gazières. Chaque fois que des fondés de pouvoir du CP comparaissaient devant des commissions où je représentais des syndicats, et se plaignaient de la triste condition financière de leur société, je pensais en moi-même, que c'était là de la belle comédie et j'espérais toujours que c'était la dernière fois que je l'entendais. A mon avis, il y a là quelque chose qui dépasse la mesure; le CP s'est constitué un bel exemple d'empire. Il est temps que nous reprenions cette compagnie en main, et que nous la mettions sous propriété et contrôle publics, non pas pour des motifs idéologiques, mais pour réaliser l'intégration de notre système de transport dans les quatre domaines dont j'ai parlé. J'ai, depuis des années, préconisé cette façon de procéder afin que nous ayons un réseau de transport qui soit au service des Canadiens, pour leur plus grand bien présent et futur.

Sauf erreur, le projet de loi est censé être déféré au comité permanent des transports et des communications. Je suis persuadé que les membres de ce comité seront assez sages et résolus pour convoquer les dirigeants du CN et d'Air Canada comme ils l'ont fait dans le passé. Je peux assurer à la Chambre que nos députés qui font partie du comité réclameront de meilleures explications que celles que nous avons obtenues jusqu'ici au sujet de la réduction inadmissible du service-voyageurs et la fermeture des bureaux et des agences partout au Canada, notamment dans les provinces des Prairies. Même si je n'ai pas étudié la situation, j'espère qu'il sera possible de convoquer des porte-parole de la Commission canadienne des transports devant le comité. J'espère que les membres du comité qui représentent tous les partis diront de commun accord à M. Pickersgill et ses associés que les Canadiens n'accepteront plus la réduction du service-voyageurs et d'autres services entreprise par les chemins de fer au détriment de l'établissement de collectivités, notamment dans l'Ouest du Canada.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, après avoir fait l'objet d'un débat à la Chambre, le bill C-4 sera déféré au comité des transports et des communications pour l'étude détaillée.

J'entendais tantôt l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis) nous parler de la compagnie privée qu'est le Canadien Pacifique et des compagnies d'État que sont le Canadien National et Air Canada. Il reconnaissait que l'entreprise privée fait des profits exorbitants, tout en n'assurant que les mêmes services que le Canadien National qui, lui, demande cette année $219,800,000 au gouvernement, pour combler son déficit, et 114 millions pour combler celui d'Air Canada, ce qui donne un total de 333 millions. Ce montant représente un tiers de milliard de dollars, et ce pour maintenir les entreprises d'État.

Monsieur l'Orateur, je reconnaîtrais bien volontiers que les compagnies de chemins de fer, la Société Air Canada ou autres moyens de transport aérien constituent un service public que nous devons encourager, maintenir et améliorer, de façon qu'ils soient en mesure d'assurer leurs services à toute la population canadienne, mais de là à dire que nous devons procéder à la nationalisation de l'entreprise privée pour obtenir un meilleur service, je ne m'entends pas du tout avec l'honorable député d'York-Sud.

Selon la théorie de l'honorable député, il faudrait, pour améliorer l'administration de la justice et du droit, nationaliser les avocats, c'est-à-dire en faire des fonctionnaires, des numéros, comme c'est le cas avec les employés du Canadien National ou ceux qui sont affectés aux systèmes de transport que nous avons au pays.

L'entreprise privée démontre qu'elle peut fonctionner et donner de meilleurs services en réalisant des profits durant une même période donnée, alors que l'entreprise d'État doit donner un meilleur service, même si elle ne fait pas de profits. Cela, c'est l'entreprise publique!

Monsieur l'Orateur, je conseillerais à la Commission des transports d'engager l'honorable député d'York-Sud et de

le nommer président du Canadien National au plus «coupant»; c'est plus payant, car il toucherait $100,000 ou $125,000 par année. Il serait bien posté. De plus, comme il est tellement convaincant et convaincu, comme il connaît tellement bien la nationalisation, l'étatisation et la socialisation, il pourrait sans doute, en sa qualité de président du Canadien National, améliorer les services que nous connaissons présentement.

Personnellement, il m'a été donné de faire un voyage, l'an dernier, dans l'Ouest du Canada. J'y suis allé par le Canadien Pacifique, et je suis revenu par le Canadien National. La différence entre les deux services est aussi grande que celle entre le jour et la nuit.

A bord du train du Canadien Pacifique, le service est impeccable: bonne nourriture, bon service, tout au cours du voyage jusqu'à Victoria ou Vancouver.

Je suis revenu à bord d'un train du Canadien National, en passant par Edmonton et Saskatoon, par le Nord: ce fut complètement différent! Les wagons étaient sales; on sentait que les responsables n'y étaient pas; les employés étaient comme des gars travaillant de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi; l'affaire ne les intéressait pas plus que leur «job». Le Canadien National n'a pas besoin de réaliser de profits; on n'a simplement qu'à lui voter des sommes de l'ordre de 219 millions de dollars à la fin de l'année pour combler ses déficits.

A travers tout cela, on constate, comme l'honorable député le disait tantôt, que des services ferroviaires sont discontinués. Le Canadien National, dans ma région, a discontinué son service Rouyn-Noranda-Taschereau; le service entre Montréal et Québec, pour revenir vers Cochrane, en passant par l'Abitibi, Témiscamingue, affiche un profit, à cause de l'exploitation forestière de la Domtar à Lebel-sur-Quévillon, de même que de l'exploitation forestière dans la région de La Sarre. Ce service a été amélioré sur une longueur d'environ dix milles par année.

De toute façon, je connais le service ferroviaire de cette région depuis au moins 35 ou 40 ans, et au lieu de voyager pendant 22 heures pour faire le trajet de Montréal à Amos, comme autrefois, il en faut maintenant 18 ou 19. Il s'agit d'une amélioration considérable! La voie ferrée est à peu près impraticable: on se fait brasser; une personne qui occupe un lit dans le train est certaine de rester éveillée, tellement le confort est inexistant . . .

Une voix: C'est vrai, j'ai déjà fait ce trajet!

M. Caouette: Mon collègue de Champlain (M. Matte) a fait le trajet vers l'Abitibi, et il s'est aperçu que c'était vrai pour se rendre jusqu'à Parent.

Alors, on entretient mal les voies ferrées!

A la fin de l'année, les directeurs du Canadien National—le bureau d'administration—se sont empressés de nous présenter leurs prévisions budgétaires en disant: «Nous avons besoin, pour de nouvelles propriétés ferroviaires, de $125,265,000. Il s'agit de la construction d'embranchements.» On en construit pour relier Rouyn à Taschereau, mais on en a besoin d'autres pour une somme de 19 millions de dollars.

Pour le matériel, il faut une somme de 44 millions de dollars; pour les télécommunications, une somme de $22,-437,000; pour les hôtels, $3,026,000.

Les hôtels du Canadien National fonctionnent à perte, pendant que ceux du Canadien Pacifique fonctionnent à profit.

Parce que l'entreprise privée fonctionne à profit, vite, nationalisons-la, afin qu'elle puisse fonctionner à perte. Voilà ce qu'est le socialisme! Voilà ce qu'est l'abolition de l'initiative personnelle. Lorsqu'on enlève l'initiative à quelqu'un, on le tue; il n'est plus intéressé, à l'entreprise. Au contraire, si on lui donne la chance de faire valoir ses talents, de créer quelque chose, au lieu de l'écraser, on lui permet d'améliorer les conditions de vie dans un pays comme le nôtre. Nous en avons l'exemple dans le monde entier.

L'honorable député d'York-Sud disait: Il n'y a pas de pays au monde où le système de communication n'est pas nationalisé. J'ai pris le train de Moscou à Léningrad, en 1965, train nationalisé; c'est pire que le vieux train de l'Abitibi. Pourquoi? Parce que l'initiative personnelle est disparue; on l'a abolie. Personne ne peut actuellement former de compagnie ferroviaire en URSS, en Tchécoslovaquie ou dans tous les autres pays socialistes du monde. Tout appartient à l'État. Même le système de transport par taxis appartient à l'État! Les conducteurs sont des employés du gouvernement. Tout le monde travaille pour le gouvernement. Le gouvernement décide à la place des individus. Voilà qui est contraire au bon sens!

Ce n'est pas le Canadien Pacifique qu'on doit nationaliser, mais bien le Canadien National qu'on devrait vendre au Canadien Pacifique, parce que celui-ci est exploité à profit. Pour combler ce déficit, le gouvernement devrait, tout en accomplissant son devoir, veiller à ce que les transports servent convenablement le public, pas par des «patentes» d'État, mais par l'établissement d'organismes composés d'êtres humains responsables, et non pas de «numéros».

Monsieur l'Orateur, je parlais des lignes dont le Canadien National avait abandonné l'exploitation et, tantôt, on me disait que cette même compagnie a un fonds de réserve à l'intention de ses employés, fonds constitué à même les 650 millions de dollars, et qu'elle prête à un taux d'intérêt de 4 p. 100, je crois, à d'autres organisations, parce qu'on a apparemment trop d'argent dans la caisse. Mais on oublie d'augmenter les pensions aux retraités.

• (1630)

Il y a actuellement des problèmes au Canadien National, comme il y en a ailleurs: on renvoie des travailleurs après 30 ans, 40 ans de service. On n'en a peut-être plus besoin, soit. Toutefois, le régime de retraite devrait procurer a ces gens un revenu comparable à leur salaire antérieur, puisque des cotisations ont déjà été perçues de ces travailleurs au cours de leurs années de service. Et au lieu de «tripoter» dans leur fonds de retraite, qu'on s'en serve au bénéfice de ces gens qui ont consacré leur vie au service du Canadien National ou des autres compagnies ferroviaires.

A tout événement, monsieur l'Orateur, je pense que le bill C-4 est une répétition de bills antérieurs. Au fait, il ne se présente pas une année où le Canadien National ou Air Canada affichent des profits; on est toujours en déficit, alors que le Canadien Pacifique réalise toujours des profits, même avec ses lignes aériennes.

Quand CP Air desservait ma région, pourquoi y a-t-on substitué Air Canada? Air Canada dit: Ce n'est pas rentable, nous laisserons peut-être un jour ces services à Nordair. Mais pour quelles raisons n'a-t-on pas laissé le service à CP Air, si Air Canada trouve qu'il n'est pas rentable? Il y a trois vols par jour et, apparemment, les avions sont remplis chaque fois. Il s'agit donc d'une exploitation rentable; c'est pourquoi nous leur demandons d'améliorer leur service. Nous sommes bien disposés à leur fournir les fonds, mais qu'on nous assure en retour les services.

Pour ce qui est du Canadien National, la même chose s'applique. Maintenant, nous votons 219 millions de dollars en crédits au chapitre des chemins de fer Nationaux, et cette compagnie décide, à un certain moment, de faire une concurrence malhonnête à l'industrie privée du camionnage en établissant des taux trop faibles, et ce précisément parce que le gouvernement leur accorde des subventions. Quant à moi, je dis que nous devrions accorder les mêmes subventions à l'entreprise privée, si nous voulons une concurrence honnête. Mais nous n'avons pas le droit de taxer les camionneurs pour combler des déficits du Canadien National qui leur fait concurrence.

A mon sens, cela n'est pas honnête, et nous devrions pouvoir établir des critères selon lesquels l'entreprise privée n'aurait pas à combler, par ses taxes, les déficits du Canadien National.

Taxer la Brazeau Transport ou la Compagnie de camionnage de Québec pour payer les déficits du Canadien National, qui effectue le même genre de transport,—même si le député d'York-Sud trouve cela honnête, même très beau, la nationalisation—je n'en dis pas moins que cela constitue une confiscation pure et simple de l'entreprise privée et une entrave à l'exploitation normale des entreprises de transport canadiennes.

Monsieur l'Orateur, mes collègues suivront assidûment, en comité, l'étude article par article de ce bill, en vue de déterminer ce qui ne va pas dans l'exploitation et l'administration de nos chemins de fer Nationaux et d'Air Canada. Nous ne réclamons pas l'abolition des services, non. Nous sommes prêts, au contraire, à consentir les crédits nécessaires pour l'assurer, pourvu, toutefois, qu'on s'emploie à le faire. Si les crédits votés au Parlement ne servent qu'à payer des hauts fonctionnaires ou à défrayer des grèves, nous ne sommes pas du tout intéressés. Ce ne sont pas les chefs syndicaux qui vont payer ces sommes, mais bien le public canadien, les payeurs de taxes.

Puis, quand on demande de combler un déficit de 219 millions de dollars, il faut comprendre que ce sont toutes les grèves qui l'ont entraîné, car elles ont coûté énormément cher au Canada. Ce sont les contribuables canadiens qui en paient les frais. Si le député d'York-Sud aime cela, moi, je n'aime pas cela. C'est pour cette raison que nous disons aux chefs syndicaux: Au lieu de distribuer des gants de boxe aux travailleurs canadiens, essayez donc d'agir en conciliateurs, afin de permettre aux employés de s'entendre avec les employeurs. Au lieu d'attiser des haines de classe, essayez donc d'encourager la compréhension entre travailleurs et employeurs, car eux aussi ont des problèmes. Peut-être ne sont-ils pas des «9 à 5», comme nous les appelons, mais ils sont debout à 7 heures du matin, et travaillent encore à minuit, sans être rétribués pour les heures supplémentaires. Cela, on ne le voit pas.

Des gars comme le député d'York-Sud s'élèvent contre les exploiteurs, contre l'entreprise privée. La plupart des propriétaires d'entreprises privées, au Canada, réalisent un revenu net moindre que celui du député d'York-Sud. Il est facile d'être socialiste à $100,000 ou à $50,000 par année. Mais quand un petit épicier «du coin» a toutes les peines au monde à réaliser un petit $15,000 ou $20,000 par année, et qu'on lui dit: Mon vieux, pour tes employés derrière le comptoir, le salaire minimum, c'est $2 l'heure, autrement, on te condamne à l'amende, on risque de le mettre en faillite, parce qu'on dit c'est un exploiteur. C'est facile, quand on touche $50,000 ou $100,000 par année, de dire au gars qui en gagne $20,000: Mon vieux, tu es un exploiteur qui dévore les petits.

[M. Caouette.]

Monsieur l'Orateur, il y a une limite à ridiculiser et à abaisser l'initiative des gens, puis à vouloir tout régenter par des interventions de l'État. Les Canadiens ne demandent pas au gouvernement de se mettre le nez dans toutes leurs affaires personnelles. Moins il le fera, mieux ce sera, à moins d'être socialistes, car, alors, on perd probablement le cœur. On dit au gouvernement: Décide à ma place. Prends les décisions. Mon salaire, prends-le! Dépense-le comme tu pourras, tu me diras ce qui me reste à la fin.

Comme je le disais déjà: continuons à vivre dans le système actuel. Nous nous dirigeons vers le socialisme. Il y a 20 ans, je disais: «Dans 10 ou 20 ans, quand vous recevrez votre paie, messieurs les ouvriers, le talon du chèque sera au moins deux fois plus long que le chèque lui-même». Aujourd'hui, c'est ce qui se produit. Le talon, qui est au moins deux fois plus long que le chèque lui-même, signifie que tant d'argent est prélevé pour l'assurance-chômage, tant pour l'impôt sur le revenu provincial et fédéral, tant pour le régime d'assurance-maladie, tant pour la pension de sécurité de la vieillesse, tant pour le syndicat, tant pour le fonds de retraite, à un point tel que le talon est très long.

Dans dix ans, on nous remettra seulement le talon du chèque pour nous dire de quelle façon le gouvernement a dépensé l'argent de notre chèque de paie. A ce moment-là, on aura instauré le socialisme complet: le gouvernement décidera à notre place.

C'est exactement ce qui se produit, monsieur l'Orateur, car on assiste à l'établissement de programmes comme celui-là, d'un programme de nationalisation, d'un régime gouvernemental, en vertu desquels on nous demande de payer les déficits année après année.

Je suis d'accord que l'on paie des déficits pour obtenir des services, mais je constate que les services diminuent alors que les déficits augmentent. Voilà qui n'est pas normal. Augmentons les services, améliorons les services, et payons ces services-là. Je suis tout à fait d'accord, car c'est tout à fait normal, mais ne jouons pas la comédie comme nous le faisons présentement.

Monsieur l'Orateur, par le bill à l'étude, on nous invite à voter 333 millions de dollars pour le fonctionnement de notre système de transport qui touche le gouvernement, qui touche les entreprises d'État.

Au sujet de l'entreprise privée, je ne vois pas que le Canadien Pacifique demande quoi que ce soit pour combler ses déficits. Non, cette société réalise des profits. Je disais, au début: Au lieu d'abolir le Canadien Pacifique, qui fait des profits, vendons le Canadien National au Canadien Pacifique, et peut-être économiserons-nous, l'an prochain, 219 millions de dollars sur ce que nous dépensons cette année, et cette compagnie fera peut-être réaliser des profits au Canadien National.

Monsieur l'Orateur, mes collègues et moi, nous préconisons des solutions pour régler cet état de choses. Nous savons que nous devons payer les services. Nous n'y voyons pas d'objection, mais améliorons les services dans la même proportion que nous en payons les déficits. A ce moment-là, les déficits comblés serviront à la mise sur pied de services véritables pour le mieux-être de la population canadienne.

• (1640)

[*Traduction*]

M. Barnett J. Danson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat, lequel constitue plutôt une

discussion de nos problèmes et difficultés en matière de transport, question qui sera examinée en détail par le comité. Cette discussion a lieu à un moment particulièrement opportun puisqu'il y a quelques jours seulement que le ministre des Transports (M. Jamieson), le ministre d'État des Affaires urbaines (M. Basford) et les autorités provinciales concernées ont annoncé la décision finale qui a été prise quant à la situation du nouvel aéroport du centre de l'Ontario, particulièrement de la région de Toronto, ainsi que les mesures visant à améliorer la situation du traffic aérien dans le sud de l'Ontario.

Ma circonscription est tout particulièrement touchée par l'installation du nouvel aéroport; en fait, une grande partie des vols aura lieu dans le ciel de ma circonscription. Ce qui fait que je commence à me trouver aux prises avec ces problèmes que cause aux résidents d'une partie agréable de l'Ontario, près du grand Toronto, l'établissement d'un aéroport de première importance. Il n'y a pas de doute que certains auront à faire face à de sérieux problèmes. Même si on peut palier jusqu'à un certain point à ces conséquences, il n'en reste pas moins que les résidents en souffriront sérieusement.

Je suis d'accord, en toute honnêteté, pour dire que le gouvernement fédéral, en collaboration avec le gouvernement provincial, ne pouvait mieux choisir, comme emplacement, mais je le dis avec un peu d'amertume, car je ne puis m'empêcher de trouver dur que cet aéroport soit installé dans une partie de ma circonscription. Mais les habitants de York-Nord sont des gens raisonnables, surtout au moment des élections, et ils se rendent compte que la situation serait la même pour les personnes concernées quel que soit l'endroit où l'aéroport aurait été installé. Naturellement, ils ne sautent pas de joie parce que le sort s'est porté sur eux, mais ils comptent sur moi et sur d'autres personnes pour en adoucir les conséquences.

Je crois que le moment est venu de faire le bilan de nos transports pour l'avenir; nous ne pouvons nous limiter au transport aérien. Il s'agit de savoir plutôt quelles sont les conséquences du point de vue social et économique pour le pays de l'établissement d'un système global de transport de première importance.

Peu après mon entrée en fonctions à la Chambre en novembre 1968, j'ai fait un discours portant quelque peu sur le même sujet et je remarque que, l'autre jour, le député de Wellington (M. Hales) a aussi traité de cette question. J'ai travaillé à établir un plan de transport plus complet et plus détaillé car je crois que nous devons songer aux étapes à venir. Nous disposons à l'heure actuelle d'un programme aérien qui doit répondre à nos besoins pour les vingt prochaines années ou quelque chose de ce genre, mais il nous faut regarder plus loin. Notre façon actuelle d'envisager notre problème de transport n'est plus satisfaisante.

Je proposerais qu'on fasse une estimation systématique de nos besoins de transport au cours des deux ou trois prochaines décennies, bien au-delà du moment où le nouveal aéroport sera en service puis peut-être encombré. Je tiens compte du développement industriel des régions qui s'y prêtent naturellement, et de la nécessité de soulager les principaux centres des pressions exercées par leur croissance. L'accélération du développement des transports aériens, pour le fret comme pour les voyageurs, est un élément clé du projet proposé. De mes études je conclus à la nécessité de créer un grand terminus aérien à mi-chemin environ entre Toronto et Montréal, et de prévoir des services ultra-rapides de transport terrestre qui relieraient ces deux grandes villes au terminus. Un tel corridor de transport engendrerait la planification de communautés résidentielles et industrielles. Il en découlerait une interdépendance accrue entre le Canada français et le Canada anglais. Son effet immédiat serait de frapper l'imagination des Canadiens et de polariser leurs réflexions vers les 20 ou 30 prochaines années, ce qui serait nécessaire pour la réalisation des premières étapes du programme que j'ai l'intention de vous présenter. Ce calendrier lui-même exigerait que l'on s'engage le plus tôt possible à l'égard de l'idée, non du programme mais au moins de l'idée.

• (1650)

L'aéroport de Sainte-Scholastique et celui de la région de Toronto seront suffisants pour répondre à nos besoins pendant presque une génération. Les projections vers l'avenir montrent que nous devrons faire face à une très forte augmentation des transports aériens, bien supérieure à leur croissance depuis la deuxième guerre mondiale. On note également une courbe de croissance de plus grande amplitude pour les transports aériens de marchandises. Ces projections sont sans doute difficiles à réaliser et j'essaye d'obtenir des chiffres encore plus précis mais je pense toutefois qu'elles sont très importantes. En dépit de l'augmentation de la taille des avions, le volume du trafic en lui-même entraînera des problèmes de pollution de l'air, de bruit, de sécurité des passagers et des biens qui rendront ridicules les considérations actuelles. On peut répondre à ces problèmes en créant un aéroport relativement équidistant de Toronto et Montréal, qui allégera les problèmes d'environnement et d'embouteillage qui s'attachent, dans un large rayon, aux régions entourant tout aéroport important.

La région de Kingston semble présenter de nombreux avantages. Elle est grossièrement équidistante des deux villes et possède déjà l'infrastructure de base d'une communauté importante. Au sud se trouve le lac Ontario et au nord de vastes régions relativement peu peuplées. L'augmentation du trafic aérien y aura, sur l'environnement, des conséquences relativement minimes par rapport à d'autres régions. Il se peut que la base aérienne de Trenton dispose d'une grande partie de ces mêmes avantages, l'un d'entre eux étant qu'elle existe, bien qu'elle ne soit pas équidistante des deux villes. On pourrait concevoir qu'elle constitue un deuxième site.

Bien qu'il soit difficile de calculer les développements technologiques dans le domaine aérien, on peut considérer que la taille des avions augmentera et que les vols transcontinentaux et transocéaniques à long rayon d'action se multiplieront très rapidement. En fait, ceci fait partie intégrante de la théorie voulant que l'on diminue de manière importante le transport par air des marchandises sur de petites distances. Le reste de ce trafic pourrait toujours se faire par les aéroports existants qui sont déjà adjacents aux grandes zones urbaines. Lorsqu'un aéroport est installé loin des grands centres, la clef pour s'y rendre réside en des transports à grande vitesse, permettant aux passagers de se rendre à l'aéroport ou à leur destination ultime le plus rapidement possible. A toutes fins pratiques, on devrait pouvoir y arriver en moins d'une heure, car ce n'est pas la distance qui compte, mais bien le temps qu'on met à la parcourir.

L'endroit proposé devrait se situer dans un rayon de 150 à 175 milles, tant pour Toronto que pour Montréal. Par conséquent, il faudra que les systèmes de transports fassent en moyenne un peu plus de 200 milles à l'heure. Les moyens techniques permettant de réaliser cette vitesse

confortablement existent déjà à l'heure actuelle. La mise sur pied d'un prototype de ce genre se fait en France, en Allemagne et au Japon, tandis que des travaux de recherche prometteurs sont entrepris présentement aux États-Unis et même au Canada si l'on y comprend le Turbotrain commandé par le CN à la United Aircraft. D'après mes études à ce sujet, les Allemands en particulier ont développé de nouvelles techniques des plus intéressantes.

Il est raisonnable de croire qu'une solution satisfaisante des difficultés techniques propres à la réalisation de ce système sera obtenue avant que le projet en soit au stade de la mise en œuvre. Les moyens techniques existent déjà et on est en train de fabriquer des prototypes. Nous sommes certainement en mesure de les réaliser. Il est à prévoir que les travaux entrepris pour ce projet en accéléreront la mise sur pied et il est possible que le Canada puisse consacrer à ce domaine une part importante de ses capacités de recherche et de développement.

Dans un pays aussi vaste et aussi peu peuplé que le Canada, les moyens de transports sont autant d'importance vitale pour la croissance du pays qu'ils l'étaient lorsque les chemins de fer actuels ont été conçus. De fait, c'est le même genre de vision de l'avenir et d'engagement qu'on nous demande à l'heure actuelle. Je suis justement en train de lire le livre de Pierre Berton sur la construction du CPR, dans lequel on parle de cette vision de l'avenir. J'espère que les politiques et les pratiques commerciales en cours à cette époque ne seront pas les nôtres, mais on peut constater qu'il y avait sûrement, à ce moment-là, des gens qui voyaient très loin dans l'avenir. Toutefois, comme les rênes du gouvernement n'étaient pas entre les mains des libéraux à cette époque, je suis certain que les choses iraient mieux aujourd'hui.

Les plates-formes actuelles constitueraient l'essentiel du tracé. Il faudrait probablement les améliorer considérablement, mais comme les rails ordinaires ne peuvent servir au transport au sol à haute vitesse, les travaux s'effectueraient au moment de la mise en place de tout le système. L'important, c'est que le tracé y soit, même si des détours seront sans doute nécessaires, et que la possibilité de réseaux élevés ou souterrains, fussent-ils partiels, soit envisagée. Il n'est pas impensable qu'un réseau puisse incorporer des éléments des trois systèmes, en surface, souterrain ou élevé. Les modes de propulsion possibles sont multiples, du moteur diesel au moteur nucléaire, du turboréacteur à la propulsion par le vide et même la force gravitationnelle; la décision appartient aux experts.

S'il devenait possible d'atteindre un point médian entre Montréal et Toronto en moins d'une heure, le reste du parcours d'une ville à l'autre pourrait s'effectuer en deux heures environ, peut-être un peu plus en comptant les arrêts. Compte tenu du transport des centres-villes aux aéroports, il faut actuellement plus de temps pour effectuer un voyage par avion entre deux villes.

Si les réseaux de transport en surface à haute vitesse pouvaient donner dans les centres-villes et s'abouter aux lignes de métro existantes ou projetées, on pourrait espérer que les voyageurs choisissent le transport en surface pour tout le voyage, en y gagnant des points de vue temps, confort et avantages. Je n'ai pas les pourcentages exacts sous les yeux, mais je sais qu'un fort pourcentage des envolées et atterrissages effectués aux aéroports de Toronto et Montréal le sont pour des vols reliant ces deux villes. En ramenant ces voyageurs au sol, en pourrait remédier assez bien à la congestion du trafic aérien. Nos aéroports d'autant soulagés, les autres vols sur de courtes distances, comme pour New York, Chicago, Winnipeg, Québec, Halifax, Ottawa, Boston, Windsor, London, etc. pourraient s'effectuer à partir d'installations comme Dorval, Sainte-Scholastique, Malton et le nouvel aéroport régional de Toronto.

Les règlements sur les heures de vol auxquels sont assujettis les aéroports situés près des agglomérations sont un facteur social et économique dont il faut tenir compte. A des endroits plus reculés, ils pourraient être assouplis ou être abolis complètement. Il est probable cependant que le niveau du bruit aura sensiblement diminué ou que le problème ne se posera plus au moment où le présent réseau sera réalisable. Avec ou sans l'élément de bruit, l'espace aérien et les installations terrestres seraient sous-employés entre minuit et sept ou huit heures du matin. L'élimination des couvre-feux permettrait aux avions de voler 24 heures sur 24 et accommoderait les transporteurs de marchandises pendant les heures où le trafic passager serait au ralenti.

Il faut comprendre que l'aéroport ne serait pas situé sur un terrain contigu à la ville de Kingston, mais à une distance de 10 à 25 milles, de préférence à 25 milles. Il faudrait interdire dans ce rayon tout projet important de construction résidentielle.

Un autre avantage en découlerait: les avions ordinaires et les véhicules terrestres très rapides pourraient s'occuper d'un plus grand nombre de conteneurs. Le transport eau/rail a été couronné de succès et cette méthode pourrait facilement être adaptée au transport air/rail. Voilà un autre domaine où la recherche et le développement devraient être effectués.

Je vois qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTION À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Hillsborough (M. Macquarrie)—Le commerce extérieur; le député de Regina-East (M. Burton)—La santé; le député de Brant (M. Blackburn)—Les affaires indiennes.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les avis de motions et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES
MOTIONS

LA POLLUTION

LA RECHERCHE SUR LES MÉTHODES D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait mettre sur pied un programme national de recherche et de développement en vue de trouver des méthodes économiques et appropriées d'élimination des déchets solides, y compris des études sur la conservation des ressources naturelles par la réduction de la

quantité de déchets et de matières irrécupérables et la récupération et l'utilisation des ressources que peuvent contenir les déchets solides; et fournir une aide technique et financière aux gouvernements provinciaux et municipaux et aux organismes plurigouvernementaux pour l'élaboration, l'amélioration et l'exécution des programmes visant à l'élimination des déchets solides.

—Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant de cette occasion qui m'est donnée de signaler encore une fois aux députés un problème que j'ai soulevé par deux fois lors de l'étude d'une motion d'initiative parlementaire. Je suis heureux de constater l'intérêt qu'il suscite d'habitude lorsque je le ramène sur le tapis. Je sais que les ministériels auront des critiques constructives à formuler. Peut-être soulèveront-ils aussi quelques points qui exigent qu'on s'engage un peu plus dans cette voie, qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

• (1700)

Ma motion pourrait probablement être divisée en trois parties. Je dis qu'on devrait mettre sur pied un programme national de recherche et de développement en vue de trouver des méthodes économiques et appropriées d'élimination des déchets solides. Je n'y vois pas de mal, car, évidemment, nous sommes tous pour le contrôle de la pollution. C'est du contrôle de la pollution que je parle, alors même que, du même coup, nous pourrons récupérer les déchets et rentabiliser cette récuperation. C'est bien là, je pense, un sujet d'intérêt pour nous, car, évidemment, comme on l'a dit, les États-Unis dépensent des milliards de dollars pour enterrer des déchets solides, alors que, d'autre part, nous pourrions récupérer des produits valant des millions de dollars si seulement nous faisions un effort concerté pour déterminer quelles matières peuvent être récupérées, si le faire est rentable et si ces produits trouveraient des débouchés. Même si le marché devait être restreint, je tâcherais de convaincre le gouvernement que c'est un domaine où nous ne devrions pas nous préoccuper à l'extrême du profit global, mais plutôt de la possibilité de la régénération des déchets, et, par là, de la réduction d'une pollution qui semble augmenter sans cesse.

Deuxièmement, j'aimerais que quelqu'un indique si, effectivement, des études seront entreprises. Je sais maintenant que les gouvervenements ayant pu faire la majeure partie de la recherche dans certains domaines, il serait temps que nous songions à confier au secteur privé le genre de recherche dont je parle et à y faire usage, et un bon usage, des talents particuliers qu'exige la solution du problème qui nous assaille maintenant et, peut-être, aussi, remédier au chômage qui frappe particulièrement en ce moment ceux qui possèdent un savoir supérieur. Quand je reçois des lettres de titulaires de doctorats qui me disent ne pouvoir obtenir de travail, je pense alors que notre système offre des lacunes, puisqu'il ne permet pas au moins aux intéressés d'augmenter davantage leur savoir en essayant de régler des problèmes qu'effleure à peine le gouvernement fédéral en ce moment. Je le dis en toute déférence, pour calmer et réconforter ceux qui ne nous croient pas engagés, à mon avis le gouvernement devrait intervenir, même si on doit me dire que la question relève de l'autorité provinciale, pour qu'on nous montre dans une certaine mesure qu'il s'agit là d'une haute priorité.

La dernière fois qu'on aborda le sujet à la Chambre, j'ai posé des questions qui furent inscrites au *Feuilleton*. Je voulais d'abord savoir quel ministère serait chargé au premier chef de travaux de recherche ou d'études expérimentales sur l'élimination des déchets solides; deuxièmement, qui avait fait au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social les recommandations, dont parlait le secrétaire parlementaire du ministre des Finances le 14 décembre 1970, aux pages 2026-2027 du hansard, préconisant des travaux de recherche sur l'élimination des déchets solides et quand ces recommandations avaient été faites. La réponse indique, sauf erreur, que le nouveau ministère de l'Environnement sera responsable au premier chef des travaux de recherche ou des études expérimentales sur l'élimination des déchets solides. Cette réponse fut déposée le 25 janvier 1971, grâce à la bienveillance du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro). J'aimerais savoir maintenant quelles mesures prend le ministère dans le cadre des suggestions que je lui ai faites. A Hamilton, nous avons essayé d'accélérer les choses dans ce domaine par l'installation d'un pulvérisateur, qui donne d'heureux résultats, semble-t-il.

Permettez-moi de signaler qu'en 1960, comme l'indiquait le *Hamilton Spectator* en 1971, la ville d'Hamilton a jeté 185,000 tonnes d'ordures. En 1971, on en comptait 285,000 tonnes. L'augmentation est donc passée de 625 livres par personne en 1960, à 700 par personne à l'heure actuelle. Ce qui m'inquiète, c'est que l'on ne se rend pas compte des problèmes qui se posent pour les municipalités, car elles n'ont évidemment pas les fonds voulus pour découvrir, au moyen de travaux de recherches, la méthode d'élimination des déchets solides qui serait convenable, pratique ou économique. C'est sous cet angle que j'indique dans ma motion la nécessité d'une aide technique et financière aux gouvernements provinciaux et municipaux et aux organismes plurigouvernementaux, pour l'élaboration et l'exécution des programmes visant à l'élimination des déchets solides.

Dernièrement, la province d'Ontario chargeait des gens compétents en la matière d'examiner le problème. Un rapport fut présenté, en février 1971, par les professeurs Clark et Brown de l'Université Queen's du Canada, dont le premier est ingénieur-chimiste et le second ingénieur des mines. J'ai été frappé des recommandations émises à

la fin du rapport. Une de leurs recommandations devraient nous convaincre de l'importance et de la nécessité d'intervenir. Ce rapport s'intitule «Municipal Waste Disposal, Problem or Opportunity» et on y déclare:

Le problème que pose actuellement l'élimination des déchets solides devrait être considéré comme une occasion qui s'offre à l'originalité et à la prévoyance des Canadiens de mettre au point des moyens permettant de conserver nos ressources naturelles, de préserver notre environnement et de démontrer que des organisations, des collectivités et des particuliers peuvent collaborer efficacement à une cause commune.

Je trouve particulièrement troublant que cet exposé sincère et important parvienne à ces conclusions inquiétantes étant donné qu'il ne date que de février 1971. Sans vouloir abuser de votre patience, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer un passage assez long de ce rapport:

Par rapport aux États-Unis, le Canada a pris du retard tant dans l'adoption de mesures législatives que dans la recherche de moyens de traitement des déchets municipaux. On ne dispose d'aucune donnée sur leur nature et leur quantité et, au Canada, on ne connaît d'autres méthodes que les moyens traditionnels qui consistent à enterrer ou à incinérer. En outre, il n'existe au Canada aucune organisation faisant autorité pas plus qu'il n'existe de centre de recherche et de développement dans ce domaine. La Direction de la gestion des déchets récemment créée en Ontario a les pouvoirs nécessaires pour créer et assurer ces services mais elle dispose d'un personnel si réduit et de fonds si minimes qu'elle s'attache presque uniquement aux problèmes immédiats et urgents que pose la mise en application de la loi sur la gestion des déchets. Voilà où en est cet art au Canada.

Ce même «art» prend une expansion très rapide aux États-Unis et ailleurs. On y met au point de nombreux procédés nouveaux et le problème de la solidification des déchets et de ses conséquences fait l'objet d'une attention considérable.

• (1710)

C'est le point que je veux faire valoir, et je répéterai la dernière phrase que je viens de citer:

On y met au point de nombreux procédés nouveaux et le problème de la solidification des déchets et de ses conséquences fait l'objet d'une attention considérable.

En est-il ainsi au Canada? Ma motion semble être bien acceptée des députés des deux côtés de la Chambre. Ce n'est pas une question politique, mais une qui devrait grandement nous préoccuper au point où les députés d'en face en particulier seraient prêts à faire des recommandations au gouvernement, spécialement au sujet de l'aide dont ont besoin les municipalités et les provinces et de la nécessité de faire plus de recherches sur cette question. De cette façon au moins, nous n'attendrons pas que d'autres pays en viennent à des conclusions avant de nous attaquer nous-mêmes au problème.

On a dit que nous nous ensevelissions dans nos propres déchets. J'ai ici un article rédigé par M. Gordon Sutin, intitulé «The Case for Pulverization of Solid Wastes» et publié dans le numéro d'octobre 1970 du «Public Works, City, County and State». J'ai été impressionné par ce qu'il avait à dire et, avec la permission de mes collègues, j'aimerais en citer un extrait:

Bien que l'incinération semble être la solution ultime au problème de l'élimination des déchets solides, il ne fait aucun doute que bon nombre de petites collectivités ne peuvent réunir les capitaux nécessaires pour construire les installations requises. Il en découle évidemment que les petites collectivités devraient se grouper pour construire un grand incinérateur régional dont pourraient se servir un certain nombre de municipalités. Toutefois, ceci soulève de nouveau le problème des investissements en capital pour mettre sur pied et exploiter des stations de transfert.

J'essaie simplement, cet après-midi, de mettre le doigt sur l'importance qu'il y a pour nous de comprendre les problèmes de la pollution sans cesse plus nombreux et d'y participer, par suite de notre accroissement démographique et du fait que bon nombre de gens se défont aujourd'hui de plus en plus vite des articles de consommation, au lieu de les préserver et d'en faire longtemps usage. Je ferais ressortir trois reommandations qu'ont formulées Messrs. Clark and Brown à l'intention du gouvernement ontarien. Je ne crois pas qu'on puisse distinguer entre les divers paliers de gouvernement car les problèmes qu'ils ont mis en relief et pour lesquels ils ont fait des recommandations intéressent également le gouvernement fédéral. Voici la première proposition:

Une attention immédiate devra être accordée à la coordination des activités de toutes les branches de gouvernement intéressées à la question des déchets solides, tout en reconnaissant que l'intégration du processus de traitement et d'élimination de ces déchets pourrait être réalisée et que des études de recherche pourraient avoir pour tous des conséquences et des avantages.

Une autre recommandation dit ce qui suit:

Tous les efforts possibles devraient être déployés en vue de concentrer les travaux de recherche et de développement de façon à permettre la création éventuelle d'un centre d'études et de recherches.

On pourrait penser que cette question relève de la compétence provinciale, mais ce n'est pas le cas en fait. Nous

avons un rôle à jouer dans la direction, le financement, la recherche et l'aide à fournir aux municipalités et aux provinces.

Une autre recommandation importante porte sur un sujet auquel le gouvernement a donné suite, par le passé, et j'espère que certains de nos vis-à-vis nous en parleront encore. Le voici:

Les données concernant les besoins, les limitations et les potentiels des divers systèmes d'élimination de déchets devraient être constamment accessibles au public et aux fonctionnaires municipaux.

Une autre de leurs recommandations proposait que:

Des systèmes prototypes appropriés de récupération devraient être créés, là où ce processus peut être encouragé et étudié, dans des conditions telles que les connaissances qu'on pourrait en tirer pourraient être facilement mises à la disposition de toutes les communautés.

Il me semble que ces recommandations peuvent être comprises, acceptées et appliquées par le gouvernement fédéral si nous nous sentons réallement concernés par ce qui devient un problème de plus en plus important.

C'est la troisième fois que je prends la parole à ce sujet et je continuerai à le faire. Je sais que le gouvernement a essayé de traiter par le mépris la motion que j'ai présentée à ces trois occasions, mais je ne pense pas que nous ayons fait suffisamment. Je pense que, sous tous ses aspects, la pollution est un problème extrêmement grave. Je crois que les jeunes cherchent des réponses aux différents problèmes écologiques qu'ils trouvent inacceptables.

M. Cullen: Les vieux aussi.

M. Alexander: Disons tout le monde. Je n'aurais peut-être pas dû choisir un groupe en particulier, car je crois que nous nous inquiétions tous énormément des effets néfastes des différentes sortes de pollution de l'atmosphère et de l'eau, ainsi que du bruit.

M. Nowlan: Le député veut se joindre au débat.

M. Alexander: Oui, le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen), qui est secrétaire parlementaire d'un ministre qui ne s'acquitte pas très bien de ses fonctions, veut participer au débat. Ses interjections font toujours plaisir.

En conclusion, j'aimerais déclarer que la nature d'ensemble du problème est telle qu'elle mérite notre attention. J'aimerais signaler deux ou trois autres recommandations à l'égard desquelles le député de Sarnia-Lambton aura certainement quelque chose à dire à un moment donné, et il ferait donc aussi bien de prendre des notes dès maintenant. On devrait envisager:

L'amélioration de l'organisation est la systématisation de la décharge des déchets de notre société de consommation;

L'amélioration de la technologie relative à cette décharge et aux étapes distinctes du ramassage, du traitement et de l'élimination; et

L'adoption de méthodes et de politiques qui ferment la boucle entre la consommation de matières et la production de déchets de notre société, de sorte que dans les décisions relatives à la consommation, on tienne compte du problème des déchets.

Je ne pense pas pouvoir ajouter quoi que ce soit pour le moment, sinon exprimer l'espoir que lorsque les députés, et en particulier nos vis-à-vis, prendront la parole, ils ne feront pas de cette question l'occasion d'une lutte partisane—ce que je n'avais pas fait jusqu'à ce que le député de Sarnia-Lambton intervienne—mais offriront plutôt des critiques constructives, et montreront une compréhension réelle des motifs qui m'ont permis, pour la troisième fois, de signaler cette question à l'attention des députés.

• (1720)

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth): On constatera peut-être plus tard que le début de la décade 1970 a été une date clef dans l'usage et l'abus que fait l'homme de la planète terre. Dans notre pays, les gouvernements, à tout niveau, ont de plus en plus conscience du fait que la biosphère est un système fermé dans lequel chaque chose est recyclée et réutilisée dans le processus vivant. L'homme, en tant qu'élément de ce système fermé, en dépend pour sa survie. De tous les vivants, l'homme seul est capable de coopérer de manière consciente avec la nature pour assurer sa survie et son progrès.

Les modifications écologiques qui ont accompagné nos tentatives, justes bien que trop immédiates, de minimiser l'étendue des maladies et d'augmenter autant que possible la consommation de nos ressources brutes, ont eu un effet global sur la santé et le bien-être humain. La société a alors découvert qu'elle dépend et fait partie d'un écosystème qu'elle n'a pas inventé et ne doit pas détruire.

A cet égard, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) nous a fait aujourd'hui en Chambre un exposé très intéressant et très intelligent qui nous porte à réfléchir sur la question. Je l'ai félicité de son choix de sujet. Mais comme d'habitude, bien que les questions aient été posées, aucune solution n'a été vraiment apportée. Je crois pouvoir présenter des propositions constructives qui vont aider à résoudre ces problèmes.

Le député a proposé que nous établissions une sorte de conseil de recherches et que nous dépensions des millions de dollars, tout au moins, c'est ce que je pense qu'il en coûterait, pour intégrer dans cet organisme les fonctionnaires et les représentants des universités et de l'industrie. Je ne pense pas que ce soit là la réponse à la question pour la bonne raison que nous vivons près de la nation la plus puissante du monde, la plus industrialisée, et la plus en avance au point de vue technologique.

Je prétends que le discours du député de Hamilton-Ouest contient le germe d'une bonne idée, mais, encore une fois, je ne pense pas qu'établir un conseil de recherches constitue véritablement la solution au problème. Je crois que nous devrions chercher nos renseignements aux États-Unis qui ont, eux, beaucoup de cités importantes en plein essor qui s'attachent à résoudre les problèmes concernant la pollution; je pense à ce propos, aux villes de Pittsburg, Detroit et Buffalo. Je crois que nous devrions leur demander de nous faire partager les connaissances pratiques et techniques qu'elles ont acquises dans le recherche de solutions à ces problèmes, car elles disposent de plus de moyens financiers et de compétence que nous. De plus, il y a dix fois plus de personnes qui travaillent à la solution de ces problèmes là-bas, et je crois qu'à l'étape où nous en sommes, nous aurions intérêt à rechercher chez notre grand voisin du Sud les conseils les plus avisés dans ce domaine et je suis sûr que, compte tenu de nos bonnes relations avec les États-Unis, ces derniers sont prêts à nous aider.

Je crois qu'il faudrait envoyer une petite commission d'étude aux États-Unis pour y recueillir des renseignements. La pollution est un problème continental. Les Américains ne se font pas prier lorsqu'il s'agit de s'attaquer avec nous à de telles questions. Lors de la dernière guerre mondiale, ils ont collaboré avec nous. Ils ont aménagé avec nous la Voie maritime du Saint-Laurent, et grâce aux rapports de bon voisinage qui subsistent entre le Canada et les États-Unis, il ne fait pas de doute qu'ils nous aideront à trouver une solution à l'énorme problème de la pollution.

Le Canada a pris des mesures positives pour tenter de purifier les Grands lacs de concert avec les États-Unis, mais je crois que nous devons essayer d'atteindre non seulement les représentants, les sénateurs et les maires des États frontaliers, mais aussi les populations riveraines des Grands lacs aux États-Unis, en vue d'amorcer un dialogue dynamique.

Monsieur l'Orateur, c'est en 1972 que la grande conférence sur l'environnement doit se dérouler à Stockholm. Il importe, à mon avis, que les vues du Canada soient communiquées à tous les paliers aux États-Unis, et qu'on amorce immédiatement un dialogue afin de provoquer un échange de vues entre les populations de Buffalo, Détroit et autres grandes villes américaines et celles de Toronto, Sarnia, Sudbury et Hamilton.

Nous pouvons sauver les Grands lacs pour les générations actuelles et futures. Le moment est venu d'engager des entretiens. Je suis heureux des mesures que le gouvernement fédéral a prises jusqu'ici pour réduire considérablement la pollution du côté canadien du lac Érié. Il s'agit maintenant, non pas de nous en prendre aux Américains, mais de les persuader de prendre des décisions à tous les paliers des secteurs public et privé. A mon avis, une conférence à laquelle assisteraient les dirigeants de nos deux pays ferait avancer cette cause. J'exhorte le gouvernement à étudier sérieusement l'apportunité d'établir un système propre à assainir les eaux des Grands lacs. Je suggère qu'on confère, par traité international, à la Commission mixte internationale le pouvoir de donner des directives anti-pollution aux délinquants des deux côtés de la frontière.

En principe, j'estime que le délinquant doit payer. D'autre part, des deux côtés de la frontière, nous avons, je crois, assez négligé de trouver un moyen de faire parvenir la note au délinquant, en le mettant en face d'un ordre d'injonction étayé par l'accord international aux termes duquel des mesures de ce genre seraient appliquées. Tout ceci pourrait se faire sous l'égide de la Commission mixte internationale.

Franchement, monsieur l'Orateur, je dois dire que j'étais au désespoir pendant ma première année comme député à la Chambre des communes. Nous avons interrogé les autorités de la Commission mixte internationale lors de leur comparution devant le comité permanent des affaires extérieures qui étudiait alors les crédits de la Commission. J'ai conclu qu'ils ne voulaient pas brusquer les choses. J'ai eu l'impression qu'on ne voulait pas accepter de véritables responsabilités. On voulait simplement exprimer une opinion sur la nature des changements possibles, mais non pas se charger de nettoyer les Grands lacs. On ne voulait pas prendre sur soi d'envoyer à quelqu'un la note des frais. A mon avis, on devrait élaborer un programme constructif pour mettre fin à cette pollution. Je veux, modestement, faire en sorte qu'on accélère la mise en œuvre, car, tout simplement, nous ne pouvons permettre que la pollution des Grands lacs continue.

Je pense que lorsque les États-Unis se seront enfin décidés à agir, ils procéderont très rapidement. Je pense que notre rôle doit être celui d'un catalyseur qui insuffle l'enthousiasme à notre grand voisin du sud, les discussions pertinentes atteignant tous les niveaux et tous les âges.

Ce sont surtout les déchets de la ville qui polluent le port de Hamilton. Hamilton en est à la deuxième étape de son système de traitement des déchets, grâce à la collaboration de tous les niveaux de gouvernement. Une partie de l'entreprise a été payée par des capitaux provenant du gouvernement fédéral. Une fois l'entreprise parfaitement au point, une grande proportion de la pollution dans la baie de Hamilton disparaîtra pour toujours. L'industrie est en partie responsable de la pollution, mais elle assume une bonne partie des mesures anti-pollution. Les deux grandes aciéries, la Steel Company of Canada et la Dominion Foundries and Steel Company, consacrent d'énormes sommes d'argent au contrôle de la pollution. Je pense que nous devrions les encourager.

En outre, monsieur l'Orateur, il faut que tous les partis apprennent que les habitants de Hamilton Beach doivent être protégés contre les risques de la pollution continuelle. J'espère qu'ils connaîtront bientôt des jours plus heureux, alors qu'on aménagerait des parcs à l'usage de ceux de la région immédiate.

En terminant, je répète que le député de Hamilton-Ouest a soulevé une question extrêmement intéressante. A mon avis, sa présentation de solutions laissait à désirer. Je pense que le rôle du Canada aujourd'hui doit être celui d'un catalyseur, c'est-à-dire qu'il stimulerait les Américains et travaillerait avec eux pour susciter des réformes dans le domaine de la pollution.

• (1730)

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion à l'étude vient à propos, selon moi. Il demande l'intensification des recherches au Canada, afin que nous puissions résoudre les graves problèmes que la pollution pose à notre pays. Bien que nous ne puissions ici évoquer que quelques aspects des nombreux efforts à déployer pour remédier à cet état de choses, je suis heureux néanmoins que le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) ait porté cette question devant la Chambre et nous ait ainsi donné l'occasion de prendre publiquement position.

D'emblée, je présume que la motion a été rédigée ainsi parce que ni au Canada, ni dans aucun autre pays on n'a donné à la recherche l'impulsion et les dimensions préconisées par cette motion. Sur ce point, je ne puis qu'approuver l'auteur de la motion. Celle-ci propose qu'on mette au point un programme de développement de la recherche, tout en donnant à ce programme des objectifs précis. A cet égard, je me permettrai de faire remarquer que notre parti préconise depuis longtemps la création d'un conseil de l'environnement du Canada. Le conseil de l'environnement devrait être établi, selon moi, d'après la même formule que le Conseil économique du Canada. Il faudrait qu'il soit apolitique. On choisirait les plus hautes compétences du Canada pour y siéger. Elles feraient rapport au Parlement chaque année, je présume, définiraient les problèmes écologiques auxquels les Canadiens doivent faire face et critiqueraient au besoin les carences des programmes ou politiques des gouvernements provinciaux ou fédéraux, qui sont censés s'attaquer à ce problème.

Il me semble que le Canada a un urgent besoin en matière de recherches, tout comme beaucoup de pays. Les spécialistes ont écrit une somme considérable d'articles et d'ouvrages. Certains d'entre eux sont des biologistes qui ont consacré toute une vie à l'étude du cycle alimentaire, par exemple; or, d'après leurs déclarations, nous ne pouvons plus continuer à agir comme nous le faisons et des mesures draconiennes s'imposent. Monsieur l'Orateur, les mesures à prendre doivent être définies par ceux qui ont les connaissances spécialisées et l'expérience nécessaire pour guider la nation dans ce domaine.

L'avis de motion mentionne l'élimination des déchets solides. Même s'il existe une foule de polluants dans le

monde, j'aimerais ici traiter brièvement de l'élimination des déchets solides et prouver qu'il faut à tout prix projeter le recyclage de ces déchets en vue d'en récupérer les minéraux et autres matières aptes à servir aux processus industriels de l'avenir. Avant d'aller plus loin, je signale une chose. A mon avis, trois facteurs entrent invariablement en jeu dans la recherche sur la pollution: d'abord, la population; ensuite, le développement des ressources; et enfin, la pollution elle-même. On ne peut séparer ces trois éléments, monsieur l'Orateur.

Le Canada, comme tous les autres pays, devra bientôt établir un programme de contrôle démographique. Nous devons nous asseoir et prévoir ce qui se produira si notre univers devient surpeuplé. D'après certains renseignements disponibles aujourd'hui, dès l'an 2000, soit dans seulement 28 ans, la population mondiale aura doublé. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que si la population double, la quantité de biens matériels dont l'homme aura besoin doublera également. Nous aurons besoin de plus de voitures, de collèges, d'écoles, de médecins et ainsi de suite. Des quantités grandement accrues de matières premières devront être extraites de notre stock de richesses terrestres, un stock dont le monde est pourvu, afin de permettre à la population qui se multiplie de maintenir son niveau de vie actuel. D'aucuns prétendent que nous ne pouvons pas continuer indéfiniment au rythme actuel. Les denrées que nous pouvons produire et les ressources qui peuvent être mises à la disposition des particuliers ne sont pas illimitées. Avant de les épuiser, que devons-nous faire? En premier lieu, je crois que tous les pays du monde, peut-être par l'intermédiaire des Nations Unies, doivent établir une politique démographique pour tenter de stabiliser la population mondiale, grâce à une foule de méthodes sur lesquelles je ne m'attarderai pas.

Pour revenir à la question des minéraux, monsieur l'Orateur, certains d'entre eux se font déjà rares dans le monde entier. Jusqu'ici, ni le Canada ni aucun autre pays n'ont, à ma connaissance, pris des dispositions pour rationner les ressources minières, afin que ceux qui nous succéderont aient des ressources à leur disposition. Jusqu'ici, on n'a rien fait pour mettre en œuvre un programme de récupération de certains déchets. Le présent avis de motion demande ou propose plus de recherches sur la question afin de rendre à l'économie, à la société si vous voulez, de grandes quantités de métaux aujourd'hui gaspillés. Il existe toutes sortes de dépotoirs où cela se produit. Des objets en métal sont simplement jetés, la poussière les recouvre et on les abandonne. Parfois, on les jette à la mer ou dans les lacs et ils sont détruits.

Outre le Canada et les États-Unis, d'autres pays effectuent des recherches sur la question afin de déterminer quels matériaux peuvent être récupérés. Ces efforts peuvent nous servir à tous et nous devrions mettre en commun toutes ces connaissances et les fruits de la recherche. Il y aurait peut-être lieu de créer un organisme chargé de recueillir et de disséminer les connaissances dans ce domaine. Cela pourrait peut-être se faire par l'intermédiaire des Nations Unies.

Ce printemps, monsieur l'Orateur, une réunion se tiendra en Suède, sous les auspices des Nations Unies, et tous les États membres de cet organisme seront invités à étudier précisément le problème dont nous parlons ici, soit la pollution et ses effets sur l'océan, l'atmosphère et la vie en général. J'espère donc que nous allons mettre en œuvre les mesures nécessaires pour entreprendre la recherche que s'impose dans ce domaine, afin de résoudre le problème de l'élimination des déchets solides, pour ensuite remettre en usage la majeure partie de ces rebuts.

Je me permettrai de citer certains chiffres pour vous démontrer la gravité du problème. Il est inutile de nous enfouir la tête dans le sable en nous disant qu'en fin de compte si nous déversons des déchets quelque part, la nature se chargera de les faire disparaître en les décomposant en leurs éléments d'origine. Il n'en sera pas ainsi car la pollution est devenue trop grave au Canada, comme dans tout autre pays du monde. L'enquête dont je vous parlerai dans quelques instants date de 1969. On pourrait prétendre qu'une enquête qui a été menée il y a deux ans est déjà désuète et ce serait exact. Néanmoins, la situation est beaucoup plus grave à l'heure actuelle, simplement parce que le soi-disant niveau de vie des gens s'améliore rapidement. Nous en sommes à un point où les gens achètent des produits dans des conteneurs qu'on peut jeter après usage. Il s'ensuit simplement que notre problème de solution s'aggrave.

• (1740)

Selon cet article, les experts trouvaient que la pollution et le recyclage réclamaient un changement radical dans l'orientation de la consommation et l'élimination. Personne à la Chambre ne démentira une telle assertion, je pense. Ils ont fait enquête, disent-ils, auprès de certaines grandes villes américaines. Le temps ne me permet pas de vous donner toutes les statistiques. Ces constatations sont toutefois très intéressantes et elles se rapprochent étroitement de celles qu'on a notées au Canada. A l'égard des États-Unis, les experts ont céclaré:

> Chaque homme, femme et enfant produit actuellement une moyenne de plus de cinq livres de déchets par jour—des ordures ménagères, commerciales et industrielles—exclusion faite des déchets agricoles.

Nous constatons qu'en 1969, il y a deux ans, chaque Américain produisait cinq livres de déchets chaque jour de sa vie. Si l'on multiplie ce chiffre par plus de 200 millions de gens aux États-Unis, le total s'élève à d'innombrables tonnes de déchets chaque année. Le problème est devenu presque insurmontable pour les municipalités et les organismes locaux. Parlant encore des États-Unis, on entend par déchets, et je cite:

> Cela représente plus d'une tonne par personne par an ... dont 30 millions de tonnes de papier, plus de 4 millions de tonnes de matières plastiques, 48 milliards de boîtes de conserve et 26 milliards de bouteilles et de récipients de verre.

C'est ce dont on recherche à se débarrasser tous les ans aux États-Unis. Le problème de la pollution est immense; il n'est donc pas étonnant qu'on songe au recyclage. L'article se poursuit ainsi:

> Les installations pour l'enlèvement et la décharge des ordures ne suffisent déjà plus à la tâche, une tâche qui s'accroît rapidement.
>
> «Les grandes agglomérations urbaines sont en face d'une avalanche,» ...» qui menace de les ensevelir.»

L'article signale que certaines des plus grandes villes projettent de transporter leurs déchets par train à des centaines de milles de distance, loin des centres urbains. En fait, une ville projette de transporter ses déchets par train à plus de 250 milles de distance et à les décharger dans une région déserte loin des centres futurs de population. Ils ne font, en réalité, que déplacer le problème d'une région à une autre. La solution n'est pas de passer la main à d'autres, ou à un autre secteur, même si cela pouvait renvoyer le problème à un peu plus tard. Il s'agit de trouver un moyen de recycler tout notre matériel actuel. On y parviendrait grâce à des recherches comme celles dont le député de Hamilton-Ouest parle dans sa motion.

Je voudrais parler de bien d'autres choses, mais mon temps de parole touche à sa fin. D'autres députés, j'en suis certain, voudront aussi traiter cette question. Pour terminer, je voudrais dire qu'une des carences de l'administration actuelle, et j'indiquerai qu'elle est politique, est le fait de n'avoir jamais proposé à la Chambre ou aux Canadiens une politique de l'environnement. Nous en avons besoin. Il nous faut savoir quels seront notre politique en matière de pollution, de mise en valeur des ressources, de démographie, et de gestion, et nos plans d'urbanisme. Allons-nous intensifier la tendance à des villes de plus en plus grandes, et court-circuiter les autres régions du Canada? Si l'on projette de créer un corridor au centre du Canada ou de construire des villes et des industries en dehors des agglomérations urbaines actuelles, c'est le moment de le faire.

Le gouvernement ne nous a pas fait part de ses projets. Jamais il n'y a eu une politique de l'environnement, précisant ce que nous allons faire et comment nous allons protéger nos ressources. J'ajoute à la motion qu'à mon avis la recherche peut fournir la solution du problème et nous donner tout au moins un ou des objectifs que les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral puissent chercher à atteindre dans l'avenir.

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, hélas, cette motion est comme une illustration de ce défaut dont on ne cesse d'accuser les avocats, à savoir qu'elle est trop prolixe, qu'elle ne touche pas au but et laisse beaucoup à désirer au point de vue grammatical. Heureusement, le député, qui a proposé cette motion, a pu nous expliquer pendant 20 minutes ce qu'il tente d'exprimer dans les dix lignes de la motion. D'autre part, il donne l'impression de penser que nous nous engageons dans le domaine des controverses politiques, parce que quelqu'un a tenté de faire poliment remarquer, dans une interruption, que la pollution ne préoccupe pas seulement les jeunes Canadiens, mais l'ensemble de la population. Pour lui, il s'agit d'une interruption politique. Si le député a l'épiderme aussi sensible que cela, il ferait bien de devenir un peu plus coriace, car ce genre d'interruptions vont devenir plus incisives désormais.

M. Alexander: Voulez-vous répéter cela?

M. Cullen: Le député aura, à l'issue des élections, tout le loisir de s'inquiéter de la situation à Hamilton et de s'occuper un peu plus de ce qui se passe dans son secteur. Je ne pense pas que le point de vue développé par le député puisse être contesté par qui que ce soit. Assurément, son argumentation est valable. Cependant, il aurait mieux valu centrer la motion sur un point bien précis. Vu le temps limité dont nous disposons, ni lui ni aucun député ne pourront commenter cette motion comme elle le mériterait.

L'élimination des déchets solides est l'un des graves problèmes qui se posent à toutes les municipalités, à toutes les provinces et à l'ensemble du Canada. Sur le plan local, il y a deux hommes qui n'ont pas voulu attendre les subventions et les initiatives gouvernementales pour passer à l'action. MM. Stanley et Harry Goodfellow ont tenté de mettre au point un système d'élimination des déchets chimiques. Ils ont discerné le problème sur le plan local et ils ont décidé de faire quelque chose. Il s'agissait de l'élimination des déchets solides d'origine chimique. Ils ont réussi.

Quand le député de Hamilton-Ouest parle de créer quelque chose qui ne soit pas seulement intéressant du point de vue de la lutte contre la pollution, mais également praticable au point de vue économique, il a raison.

Ceux dont je parlais tout à l'heure ont formé une société sous le nom de Goodfellow Enterprises. Par la suite, la Canadian Industries Limited s'est intéressée à l'affaire et l'a trouvée bonne et rentable. Elle a donc acheté cette société dernièrement, et va se lancer dans ce genre d'exploitation. Voilà le genre d'initiative qui a fait la grandeur du Canada; non pas la distribution perpétuelle de prêts et de subventions de l'État, mais la capacité de bien voir les problèmes et de s'y attaquer.

J'ai fait pas mal de recherches sur le sujet. On hésite toujours à exprimer son point de vue car, et je suis sûr que le député en conviendra, quand quelqu'un prend la parole à la Chambre des communes pour parler de lutte contre la pollution, on a tendance à dire: «Pas étonnant qu'il en parle; il vient de Sarnia ou Hamilton.» Ainsi, nous faisons une mauvaise réputation à nos villes, une mauvaise réputation qu'elles ne méritent pas, alors qu'en fait, nous voyons le problème se dessiner et que nous essayons de le tuer dans l'œuf. A Sarnia, nous avons accueilli chaleureusement la Lambton Industrial Society, qui fait des recherches sur tous les aspects de la pollution. Elle a regroupé ses ressources pour tenter de trouver un moyen de diminuer la pollution atmosphérique par le soufre, qui est causée dans cette région par l'usage du charbon comme combustible.

• (1750)

Il y a quatre sources principales de déchets solides: les municipalités, l'industrie, l'agriculture et les mines. Selon moi, les études importantes ont surtout porté jusqu'à présent sur les déchets provenant des municipalités, soit les ordures ménagères et du commerce que l'on jette au dépotoir municipal. Parce que ces déchets se voient facilement, ils attirent l'attention et l'on oublie les autres. Il faut souligner cependant que par leur poids les déchets miniers et industriels sont infiniment plus considérables que ceux qui proviennent des municipalités. Par exemple, en 1970 au Canada, l'exploitation minière a produit 440 millions de tonnes de rebuts solides; l'agriculture, 150 millions de tonnes. Pour la même période, les municipalités en rejetaient 17 millions de tonnes seulement, et le «seulement» est tout relatif.

Les déchets solides provenant des municipalités, les ordures si vous voulez, sont constitués de tout ce qui est jeté dans la poubelle et de bien des articles et matières qui ne le sont pas. En plus des ordures ménagères de tous les jours comme les épluchures de pommes de terre, le papier, les vieux chiffons, les emballages et les vieux vêtements, on y voit des vieux meubles, des appareils ménagers hors d'usage, des rebuts industriels et des débris de construction. On a tenté des expériences dernièrement à Ottawa pour recycler le papier qui s'accumule dans les déchets domestiques. J'espère qu'on les poursuivra et qu'elles seront couronnées de succès, car même si la composition des déchets au poids varie d'une ville à une autre, un dépotoir municipal typique, au Canada ou aux États-Unis, contient 59 p. 100 de papier. Pour le reste des déchets, les proportions s'établissent à peu près ainsi: bois, herbe et déchets de jardin, 10 p. 100; déchets d'alimentation, 9 p. 100; verre, porcelaine, faïence et cendre, 8.5 p. 100; métal, 7.5 p. 100, et vêtements, guenilles, plastique, caoutchouc et cuir, 6 p. 100.

Le député qui m'a précédé a proposé que nous étudiions plus sérieusement la possibilité de tirer parti des déchets. On pourrait, par exemple, trouver le moyen d'utiliser les

résidus qui s'accumulent près des localités minières. On pourrait peut-être extraire du fer des dépôts de scories. Actuellement c'est possible, mais non rentable. Il est faux de dire qu'il ne se fait pas de recherche dans ce domaine. Je me souviens qu'on en faisait avant la guerre.

Qui produit les déchets que doivent éliminer les municipalités? Tout le monde. Il en est produit constamment, sans interruption, par les travailleurs de bureau, ceux qui travaillent à la maison, les travailleurs d'usine, les boutiquiers, les cultivateurs, bref, tout le monde. Les riches produisent plus de déchets que les pauvres. En 1970, les Canadiens ont produit en moyenne 4.3 livres de déchets par jour par personne, soit un total de 1,580 livres par personne par année. On estime que le citoyen américain moyen produit 1,800 livres de déchets solides par année alors qu'en Inde ce chiffre n'est que d'environ 200 livres. Règle générale, les ordures ménagères quotidiennes se retrouvent dans la poubelle à déchets et sont ramassées par la ville qui retient les services de sociétés privées à cette fin. Les commerces et les industries défraient ordinairement eux-mêmes la cueillette de leurs déchets. Quelle que soit la façon ou l'endroit où ils sont produits, presque tous les déchets servent au remblai ou sont incinérés.

On a prétendu, tout comme le dit la motion dont nous sommes saisis, que le problème de l'élimination efficace des déchets solides avait maintenant atteint des proportions alarmantes. Même s'il n'en est pas encore ainsi, les statistiques renversantes qu'a présentées le député qui a parlé avant moi et qui révèlent que la population mondiale doublera avant l'an 2,000, devraient tous nous convaincre du fait qu'il est plus que temps de nous mettre résolument à la tâche en vue d'éliminer cette menace de pollution grâce à la transformation et à d'autres moyens.

M. Alexander: Ce n'est donc pas une mauvaise motion après tout.

M. Cullen: Ce n'est pas une mauvaise motion. Elle est assez mal rédigée et il est difficile de savoir sur quoi le député place l'accent. Peut-être que la prochaine fois qu'elle nous sera présentée elle traitera d'un ou deux secteurs en particulier.

M. Alexander: Lisez mes autres discours qui renformaient plus de statistiques.

M. Cullen: Je l'ai fait. Le député a dit que nous ne devrions blâmer personne, que nous ne devrions pas attaquer le gouvernement mais que nous devrions examiner tous les domaines en cause. Toutefois, quand on a poliment interrompu ses remarques, il s'est enlisé dans la partisannerie politique qui n'est pas de mise.

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Nous ne faisons pas face à une crise soudaine. Les déchets existent depuis que l'homme existe, depuis l'âge de pierre. La difficulté provient du fait que, dans les sociétés plus concentrées, plus élaborées, il n'est pas si facile d'éviter les problèmes ainsi créés. Nous ne pouvons les éviter, pas plus que les contourner. Il y a un certain temps, les membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien ont eu l'occasion de visiter une collectivité indienne qui s'était établie dans les Territoires du Nord-Ouest environ au tournant du siècle. Par suite de l'accumulation, pendant toutes ces années, de déchets de la chasse et d'ordures ménagères, il se pose maintenant un problème de pollution. Le ministère a conclu qu'il était nécessaire de faire déloger la population du village, et on a entrepris des consultations avec les Indiens pour voir quelle était la meilleure façon de leur faire quitter cet endroit malsain.

Il n'y a donc pas que dans les villes modernes que l'accumulation d'ordures ménagères entraîne la pollution. Jadis, il était possible aux collectivités de s'en aller, tout simplement, et de trouver un nouvel endroit où s'installer. Mais ce n'est pas une solution pour les gens qui vivent dans les villes comme Sarnia, Hamilton ou Madawaska.

Sachant qu'il se pose un problème, il nous faut agir comme tous les gouvernements libéraux l'ont toujours fait, c'est-à-dire trouver des solutions satisfaisantes. Et le gouvernement actuel a conçu des solutions admirables: la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique et la loi sur les ressources en eau, pour n'en citer que deux. Certaines personnes estiment que ce n'est pas suffisant. Mais c'est déjà un grand pas en avant. J'aimerais, pour ma part, que l'on accorde des fonds plus importants et des pouvoirs plus étendus à la Commission mixte internationale, de sorte que cette dernière puisse faire le nécessaire pour nettoyer les Grands lacs.

Des voix: Six heures.

[*Français*]

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): L'heure réservée aux initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre è 8 heures.

(La séance est levée à 6 heures).

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE CANADIEN NATIONAL ET AIR CANADA

LA PRESTATION DE FONDS POUR LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT ET LA GARANTIE DE CERTAINES VALEURS ET DÉBENTURES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'hononorable M. Turner: Que le bill C-4, tendant à autoriser la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1971 jusqu'au 30 juin 1972, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

M. Barnett J. Danson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme je le disais avant l'heure consacrée aux initiatives parlementaires, toute la question du transport aérien par conteneurs jouera, selon moi, un rôle sans cesse croissant. Nous parlions de conteneurs de cargo et je voudrais mentionner qu'on pourrait exploiter, selon les mêmes paramètres, le transport éventuel, par conteneurs, des bagages des voya-

geurs. Il s'agit, dans les deux cas, de changer le cargo ou les passagers dans un conteneur puis dans un avion, selon la destination finale. Ainsi, un conteneur à destination de Montréal, de Toronto ou d'un autre point desservi par un aéroport principal, pourrait être transporté sur le même avion et rapidement déchargé à l'atterrissage sur un véhicule de transit, avec le minimum de manutention durant le reste du parcours. Cette façon d'emballer les passagers peut paraître quelque peu inhumaine, mais nous songeons à de gros conteneurs qui pourraient être un véhicule entier, un avion ou une partie importante de l'un ou de l'autre.

Comme on le voit, ce système éliminerait, pour les longs parcours, un certain nombre d'étapes longues et coûteuses. Il s'ensuivrait logiquement que le véhicule de transport terrestre, ou une partie de ce véhicule, se tiendrait tout près de l'avion à décharger et serait simplement relié à la voie principale, ou à une autre voie qui mène, espérons-le, dans la bonne direction. Comme le système initial s'étendrait en grande partie parallèlement à la Voie maritime du Saint-Laurent, il serait possible de l'intégrer au transport fluvial, sans compter les ressources en eau douce accessibles à la population et à l'industrie qui seront desservies par ce couloir de transport industriel.

Un aménagement aussi central servirait immédiatement aux petites villes dont les voyageurs doivent se rendre, par leurs propres moyens, jusqu'aux centres urbains desservis par les aéroports principaux. Pour les longs parcours, ils disposeraient de l'aéroport de Kingston, alors que pour les petits parcours, ils auraient à leur disposition un système de transport par terre jusqu'aux aérodromes affectés aux petits et moyens parcours. Il faudrait, ce qui n'est pas le moindre, faire ressortir que le transit par voie de terre devrait être intégré, pour les petits parcours, aux aérodromes destinés aux passagers et au cargo en correspondance.

L'addition d'embranchements au réseau de transport terrestre serait logique même pendant les premiers stades. Le plus évident serait la création d'un embranchement pour la capitale nationale ce qui lui assurerait non seulement une meilleure désserte aérienne mais supprimerait de façon sensible les petits trajets aériens entre Ottawa-Hull et les deux plus grandes villes du pays, soit Toronto et Montréal. Selon mes chiffres, cela réduirait encore les mouvements aériens de 5 p. 100 pour Toronto et de 6 p. 100 pour Montréal, selon les conditions actuelles. Des villes telles que Belleville, Brockville et Valleyfield seraient desservies par la ligne principale. D'autres telles que Peterborough pourraient être convenablement reliées par différents autres moyens de transport. Il serait possible de desservir des villes du nord de l'État de New York telles que Rochester et Syracuse par aéroglisseurs et hydroptères.

Comme prolongation naturelle de la desserte terrestre, on pourrait choisir des villes comme Québec et Windsor qui desserviraient des points intermédiaires tels que Trois-Rivières, Sorel, Hamilton, Kitchener et London. Cela desservirait les habitants et l'industrie locale et encouragerait la croissance économique de régions d'accès peu pratique. Cela créerait en outre un corridor industriel de quelque 750 milles et fournirait les moyens de transport nécessaires à ses habitants et à leur production industrielle.

Finalement, on pourrait prolonger les embranchements à des régions telles que le lac Saint-Jean et les Cantons de l'est, et, vers le nord, de Toronto jusqu'à Sudbury fournissant ainsi un accès commercial et un réseau de transport qui permettrait aux habitants des villes surpeuplées de profiter des plus belles régions touristiques du pays.

J'ai déjà dit que le temps plus que la distance constitue le facteur clé du transport de voyageurs. Des transports de surface ultra-rapides permettraient aux gens de profiter des avantages de la campagne ou des petites localités tout en travaillant dans les grandes villes. Cela apporterait un style de vie amélioré à certains tout en ralentissant la croissance des grands centres urbains déjà encombrés. Un employé pourrait fort bien vivre à Cobourg, en Ontario, et travailler à Toronto. Une ligne nord-sud permettrait de vivre toute l'année au lac Simcoe et même à Muskoka tout en travaillant à Toronto. Des exemples analogues pourraient certainement s'appliquer aux Montréalais.

On a évalué qu'un aéroport important n'est pas viable s'il n'y a pas une collectivité de 100,000 à 150,000 personnes qui vivent aux alentours. Je constate que ce sont là à peu près les chiffres utilisés en rapport avec le nouvel aéroport de la région torontoise. Ces chiffres comprennent, non seulement les employés de l'aéroport, mais aussi leurs familles et la multiplicité des services qu'ils exigent comme ceux que leur fournissent les commerçants, les coiffeurs, les voyageurs, les médecins et les avocats, en plus des besoins aux points de vue récréatif et administratif de tout le monde.

Les centres qui existent déjà se développeraient et il serait peut-être nécessaire ou souhaitable de mettre sur pied de nouvelles collectivités planifiées à 25 milles ou plus à l'est et à l'ouest du site de l'aéroport, permettant ainsi au personnel d'y accéder en peu de temps. Ce serait là l'occasion de faire valoir leur talent pour des génies de la planification comme Buckminster Fuller ou Moshe Safde ou tout autre urbaniste canadien excellent.

La pollution de l'air et la pollution par le bruit seraient parmi les principaux facteurs à considérer. C'est l'un des éléments qui fait de la région de Kingston un choix logique, pourvu que l'aéroport ne soit pas situé tout près de Kingston. Il est probable que toute construction domiciliaire dans un rayon de 10 à 25 milles de l'aéroport sera défendue. La suite pourrait être l'expropriation des terrains et l'établissement d'un parc national ou d'un refuge. Il y a là contradiction, puisqu'on penserait difficilement à un refuge assailli par la pollution atmosphérique et sonore.

• (2010)

Les systèmes ordinaires de circulation auraient des effets considérables sur l'utilisation des terrains. L'aménagement industriel pourrait être très satisfaisant, et même complémentaire dans certaines régions. D'autres régions pourraient s'avérer appropriées à la faune, et d'autres, encore, au camping. L'habitation permanente, au regard de l'utilisation industrielle ou occasionnelle, suppose des considérations très différentes. La nécessité de coins et d'étendues à l'état naturel à des fins récréatives augmentera parallèlement à la population et aux loisirs. Tous ne choisiront pas de vivre dans les régions moins densément peuplées et de voyager quotidiennement. Même si une telle région ne devait que desservir les alentours de Kingston, la croissance de cette ville comme pivot du réseau des transports serait une justification suffisante.

J'ai mentionné d'ores et déjà que le transport terrestre devrait communiquer avec les aéroports actuels desservant Toronto et Montréal. En ce qui concerne les voyageurs, on pourrait préconiser des navettes aériennes conjuguées. D'autres collectivités pourraient être dotées de

services semblables, notamment celles non desservies par un réseau de transport terrestre. Les ADAC pourraient fort bien répondre aux exigences de ces raccordements.

Il est possible, en outre, que le volume de la circulation justifie des services aériens conjugués de raccordement avec d'autres grandes villes situées à une distance moyenne, comme Winnipeg et Halifax. Ces services feraient la correspondance avec les longs vols transcontinentaux et internationaux, du type Los-Angeles-Kingston, à l'arrivée et au départ.

La fréquence des parcours des transports terrestres est un élément d'importance. L'économie de temps serait entièrement perdue si une navette peu fréquentée exigeait des voyageurs qu'ils prennent le parcours de 10 heures, arrivant à 11 heures, pour prendre un départ à 12 heures ou 13 heures. Inversement, les voyageurs, à l'arrivée, pourraient devoir attendre une heure ou plus pour prendre un train ou un véhicule en partance. L'expansion de ce «corridor» justifierait, éventuellement, des arrivées et des départs fréquents, mais tout horaire qui obligerait à des attentes d'une heure serait grandement préjudiciable à tout le système.

La technologie, une fois de plus, peut fournir une solution à ce problème. Le recours à des plus petites rames de voitures apporterait une solution partielle. L'emploi de modules auto-propulsés et économiques est une autre possibilité. La meilleure solution serait peut-être d'installer une source d'énergie ininterrompue ou perpétuelle, à laquelle le module ou l'unité serait relié en fonction de certains horaires, tandis que le nombre de modules dans chaque rame dépendrait du besoin. C'est là monsieur l'Orateur, un autre problème à résoudre pour les scientifiques.

Si l'on considère l'importance que le Canada devrait accorder aux domaines de la politique scientifique de la recherche et du développement, il semble naturel que les transports y figurent en tête de la liste des priorités. Mais je ne vois pas pourquoi nous devrions avoir des avantages du point de vue naturel, même si nous avons des possibilités et des problèmes de ce côté. A défaut d'une entreprise sur laquelle nous pourrions concentrer notre attention et nos efforts, ainsi que nos marchés, nous risquons de végéter indéfiniment dans le domaine de la recherche non appliquée. Une telle entreprise servirait de catalyseur à un projet scientifique d'envergure nationale, qui pourrait assurer d'importantes possibilités sur le marché international.

On pourrait instituer un centre international d'études sur le transport, à l'Université Queen's de Kingston, par exemple. D'autres universités du pays pourraient y prendre part, en s'attachant aux régions de concentration. D'autre part, l'entreprise pourrait prendre une dimension internationale si l'on favorisait la participation de spécialistes de l'étranger. Nous pourrions non seulement mettre à profit les résultats de nos recherches, mais former des spécialistes pour régir nos modes de transport.

Quant aux plus amples aspects du problème du transport—ramifications d'ordre sociologique, expansion industrielle, genre urbain et moyens d'unir une nation aussi diversifiée que la nôtre—il faudrait les considérer dans leur ensemble. Cela pourrait donner des résultats appréciables du côté économique, par exemple la vente à l'étranger de nos moyens techniques et d'une bonne partie de notre équipement.

Du point de vue régional, les avantages économiques sautent aux yeux, par exemple, le transport efficace de marchandises à l'intérieur d'un marché considérable; des pièces d'une fabrique d'outils de Windsor pouvant être livrées rapidement à un atelier de montage de Sorel ou de Québec; une plus grande mobilité de la main-d'œuvre; un lien direct avec la région de Détroit, cœur de l'industrie automobile et voisine du triangle Boston, Washington, Chicago, la plus grande concentration des marchés aux États-Unis et peut-être même au monde.

L'entreprise assurerait par elle-même son propre marché. Le matériel roulant, les containers, le mode d'installation de distribution et les systèmes électroniques complexes, tout cela alimenterait la technologie de pointe, développerait une industrie canadienne à fort coefficient de main-d'œuvre. En exploitant ainsi notre savoir-faire, nous nous ouvririons d'immenses possibilités en matière d'exportation dans un domaine où nous pourrions jouer un rôle de premier plan. On pourrait citer à l'infini des exemples des avantages économiques qui en découleraient.

Monsieur l'Orateur, on pourrait demander combien cela coûterait. C'est difficile à prévoir, mais je crois qu'il y a certaines compensations. C'est très important pour l'Est du Canada et pour le bien-être économique de l'Ouest. L'Ouest pourrait demander ce qu'il a à y gagner. A mon avis, toute amélioration de notre réseau de transports et de l'économie d'une partie quelconque du pays profite au pays tout entier. Nous devrions aussi penser à des gazoducs et à des oléoducs pour desservir nos marchés de l'Est. Il y a des gens qui demandent pourquoi nous dépenserions de l'argent pour faire venir du pétrole ou du gaz naturel de l'Ouest alors que nous pouvons obtenir des produits extraits au large de nos côtes ou des produits étrangers. C'est là, monsieur l'Orateur, une partie du prix qu'il faut payer pour être membre du club, pour être Canadien. Pendant bien des années, les gens de l'Ouest ont payé un prix plus élevé pour les biens de consommation produits dans les centres industriels de l'Est afin de protéger l'économie de l'Est, ce qui les a aidés à leur tour. La chose vaut dans les deux sens, et c'est là, à mon avis, qu'est la compensation. Je ne sais pas combien cela coûterait—disons dans les 100 milliards de dollars. Nul ne peut contester ce chiffre.

Une voix: Milliards.

M. Danson: Quel que soit le coût, il serait assurément moindre que les avantages qu'il procurerait, et bien inférieur à ce que nous coûteraient, en fin de compte, une politique de laissez-faire ou un manque d'orientation. C'est là le danger le plus grand qui se pose.

L'aéroport de Kingston lui-même n'est pas la clé du projet. C'est, à mon avis, un élément essentiel d'un programme vital. Tout le système de transit est important, et j'estime que l'aéroport de Kingston pourrait en être la pierre angulaire.

Tout cela, monsieur l'Orateur, découle du sujet du présent débat et du fait qu'on a annoncé récemment la construction du grand aéroport qui va occuper une partie importante de ma circonscription. J'ai parlé tout à l'heure des répercussions que cela aurait sur ma circonscription, et qui ne sont pas toutes agréables, mais c'est là le prix de ce qu'on appelle progrès, je suppose—ou une forme de progrès. Les avantages qui en résulteront pour ma région seront considérables et pourtant mes commettants s'inquiètent du prix où ils pourront vendre leurs maisons. Mon expérience passée cependant me prouve que dans une situation de ce genre, les prix montent; et les installations d'aéroport apportent toujours de très grands avantages au point de vue économique: la création de nouvelles

industries, de nouveaux emplois, de nouvelles entreprises et d'excellents moyens de transport, ce qui est susceptible de faire monter le prix des propriétés.

Il n'y a pas que cela, monsieur l'Orateur; outre les avantages sur le plan économique, nous devrions considérer les avantages au point de vue humain surtout à longue échéance. Je serais curieux de savoir quelles auraient été les décisions prises si les politiciens avaient prévu il y a 20 ou 30 ans ce que serait l'avenir, le genre de villes, les réseaux de transport tels qu'ils devraient être aujourd'hui. Je crois qu'aux étapes préliminaires, ce serait une tâche prioritaire à assigner à l'Institute of Public Policy Research. Il se peut que ce soit là sa vocation—interroger et prévoir l'avenir, tâche que nous n'avons pas le temps d'accomplir dans cette Chambre ici. C'est malheureux, notre système est réactionnaire, c'est-à-dire que nous nous heurtons aux événements, aux pressions politiques et économiques. L'Institute of Public Policy Research est lui un organisme impartial, appuyé par tous les paliers de gouvernement et le secteur privé. Il devrait pouvoir envisager des objectifs à longue échéance et peut-être fournir des directives aux hommes politiques comme nous, ce qui nous permettrait d'établir nos lignes de conduite sur des bases plus réalistes.

De toute façon, monsieur l'Orateur, j'espère que mes propositions seront soulevées au comité lorsque seront présents les dirigeants des chemins de fer, des lignes aériennes et des divers ministères intéressés. Puisque nous avons décidé quels seront nos besoins courants, pour les 20 ou 30 années à venir, pour la prochaine génération, il serait temps de songer à l'avenir plus lointain car notre pays a d'immenses ressources. Si nous faisons preuve de sagesse et d'esprit de prévoyance maintenant, nos enfants et nos petits-enfants nous en seront reconnaissants, sinon ils nous maudiront comme de nos jours certaines personnes maudissent leurs ancêtres.

• (2020)

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, l'intérêt de ce bill, qui nous revient chaque année est relativement proportionnel à l'influence que ce que nous allons dire pendant ce débat aura sur le CN l'année prochaine. En fait, je ne connais pas d'autre société ou agence de la couronne responsable devant le Parlement qui prête moins attention aux désirs ou à l'influence du Parlement que le CN.

C'est néanmoins avec plaisir que nous saisissons la chance qui nous est donnée chaque année, par l'intermédiaire de ce bill des finances, d'enregistrer nos opinions et nos réclamations. Je suis originaire d'une province qui est peut-être, et même sans aucun doute, plus assujettie au CN et à ses services que toute autre province du pays. Nous dépendons totalement du CN, à la fois par Air Canada et les services que cette société fournit à notre province et par les services terrestres fournis à la province par les chemins de fer et les traversiers dépendant du CN.

Il y a maintenant presque trois ans que le Canadien National a eu l'autorisation de suspendre son service voyageurs à Terre-Neuve, à la suite d'une demande faite à la Commission canadienne des transports. Je me réfère ici à l'ordre numéro R 2673 de la CCT daté du 3 juillet 1968, donnant au CN l'autorisation d'abandonner son service voyageurs dans la province de Terre-Neuve. Depuis cette date, notre province n'a pas de service voyageurs étant ainsi la seule province du pays à en être dépourvue. C'est pourquoi nous devons supporter les déficiences de ce qui est le système de transport public à la fois le meilleur et le plus inadéquat.

L'heure est peut-être donc venue, et ce sera peut-être la seule possibilité que nous aurons de le faire pendant cette législature, d'examiner ce qui a transpiré depuis cette décision de la CCT du 3 juillet 1968. Je peux signaler que j'étais très heureux de me joindre à mes collègues pour demander à la CCT, le 15 février 1972, de reconsidérer son ordre du 3 juillet 1968 permettant au CN de retirer son service voyageurs de Terre-Neuve. Nous avons fait ce geste à la suite d'une décision de la Commission, datée du 8 février 1972, décision ordonnant au CN et au CP de continuer à faire fonctionner des services voyageurs entre Montréal et les provinces maritimes. Les chemins de fer avaient auparavant demandé à la Commission l'autorisation d'abolir ce service-voyageurs qui comprenait l'exploitation de la ligne principale Saint-Jean-Moncton-Halifax-Sydney-Montréal, de même que les divers services de correspondance à destination des Maritimes et de la Gaspésie. Dans le communiqué annonçant cette décision, la Commission déclarait:

Des études de coût exécutées par la Commission relativement à la décision du 8 février établissait à $14,834,298 la perte totale réelle à l'égard de ces services. Aux termes de la loi, ces services pourraient maintenant recevoir des subventions fédérales représentant jusqu'à 80 p. 100 des pertes annuelles. Si on se base sur les chiffres de 1970, cela pourrait coûter aux contribuables près de 12 millions de dollars par an, ou 1 million par mois.

Je ne peux imaginer rien de mieux que de continuer à citer le communiqué de la Commission:

Le Comité des transports par chemin de fer a rendu cette décision parce qu'il ne voyait pas comment ces services pourraient devenir rentables avec les horaires, les méthodes d'exploitation et l'équipement actuels. Il a ajouté ce qui suit: «Étant donné les pertes réelles ainsi que les configurations de demande et de trafic, le Comité est d'avis qu'il est possible, par des améliorations bien imaginées, d'établir dans les Maritimes un service-voyageurs qui satisfera aux besoins du public voyageur et simultanément justifiera le coût de ce service pour le Trésor fédéral.

Dans cette décision, le Comité identifie le réseau de service-voyageurs tel qu'il existe maintenant dans la région atlantique à l'est de Montréal. En attendant l'atteinte de l'objectif qu'il vient de fixer, le Comité détermine qu'il ne faudrait pas supprimer tous les services-voyageurs à l'étude. Au fur et à mesure que des projets d'amélioration seront analysés et acceptés par le Comité, il sera peut-être nécessaire d'exiger des modifications aux services actuellement exploités, compte tenu des besoins du public voyageur et de ce qu'il en coûtera aux contribuables canadiens».

Fin de la citation. De fait, c'est la décision de la Commission en réponse aux deux sociétés ferroviaires qui avaient demandé l'autorisation d'abandonner le service entre Montréal et les Maritimes. Cette décision capitale de la Commission nous poussa donc, mon collègue et moi, à lui présenter des instances le 15 février 1972; mais j'y reviendrai dans un instant. J'aimerais reprendre ma citation car elle se rapporte à mes observations. Le comité déclarait dans son communiqué:

Pour permettre l'étude des meilleures méthodes d'amélioration, la Commission invite les suggestions du public. Celles-ci, qui devront avoir trait à la grande ligne ou aux aspects locaux du service, devront être présentées par écrit . . .

Suit alors l'adresse à laquelle on doit les envoyer par écrit.

Quiconque soumet des suggestions est prié de tenir compte des considérations suivantes:

1. Des intinéraires, y compris de l'agencement possible des services du CN et du CP.

2. De la fréquence du service sur la route ou les routes éventuelles, compte tenu de la possibilité de varier les horaires en été et en hiver.

3. De l'heure d'arrivée et de départ des trains.

4. Des services de correspondance par train, par route, par air et par voie maritime.

5. Des méthodes et du coût de la fourniture des repas.

6. Des méthodes et du coût de la fourniture des services de wagon-lit.

7. Du tarif des services de voiture-coach.

8. De l'amélioration des services de réservation en vue de réduire le problème des défections.

La Commission espère que les départements compétents des gouvernements provinciaux et municipaux, les chemins de fer, les syndicats, les agences de voyage, les organismes publics et les citoyens répondront à son invitation. Elle apprécierait surtout l'avis des particuliers qui ont de fait voyagé par train depuis deux ans.

• (2030)

Nous estimons que la décision de la Commission canadienne des transports est étroitement liée aux arguments que nous avons invoqués à la Chambre depuis que la Commission permet au Canadien National aux termes de son ordonnance nº R 2673 en date du 3 juillet 1968 d'interrompre son service-voyageurs à Terre-Neuve, privant ainsi notre province d'un système public et général de transport.

Je voudrais maintenant citer un passage du mémoire que les députés de Terre-Neuve remettaient à la Commission le 15 février 1972. Le voici:

Nous soutenons que le service d'autobus que le Canadien National substitue au service ferroviaire ne répond pas et ne répondra probablement jamais aux besoins des voyageurs. Le service s'est révélé insuffisant et ce qui est encore plus inquiétant, il est moins sûr, comme le révèlent les statistiques sur le nombre d'accidents.

Mes collègues et moi présenterons des arguments à l'appui de cette allégation pendant le débat en cours. Notre mémoire ajoute:

Un des vice-présidents du CN, M. J. A. McDonald, a déclaré publiquement que «quiconque a connu les difficultés de la congestion de pointe sur les plus modernes grand-routes à 12 voies admettra que le transport routier ne peut pas répondre convenablement à tous les besoins du public voyageur.» A Terre-Neuve, nous n'avons pas de grands routes à 12 voies; nos routes sont à deux voies et nous pourrions présenter une foule d'éléments de preuve témoignant des difficultés du voyage par autobus sur ses quelque 600 milles.

C'est justement ce que mes collègues et moi tenterons de faire pour étayer notre thèse à cet égard. Selon nous, le service offert à Terre-Neuve ces trois dernières années, le service d'autobus comme le CN l'appelle, est tout à fait insuffisant pour répondre aux besoins. Les autobus sont inconfortables et moins que sûrs. De fait, ils ne satisfont pas à la demande du public qui parcourt de grandes distances pour faire les correspondances nécessaires avec le réseau de transport du continent.

Pourquoi n'obtenons-nous pas actuellement satisfaction avec un service d'autobus qui devait représenter une amélioration sur les chemins de fer et les dépasser? C'est la vérité, et nous avions signalé dans des débats antérieurs sur des bills de ce genre, que le Canadien National avait délibérément entrepris de rabaisser le service-voyageurs à Terre-Neuve afin de décourager la clientèle au point où il lui serait possible de présenter une demande à la Commission en faisant valoir que le service n'étant plus utilisé suffisamment pour justifier le maintien du service et que le déficit d'exploitation s'établissait à un montant tel que la société ne se trouvait plus en mesure de le continuer.

Ces gens optèrent pour une période de cinq ans à titre d'essai afin de faire valoir leur demande. Durant cette période ils prélevèrent une année à laquelle ils appliquèrent leur propre comptabilité qui reste incompréhensible pour la plupart d'entre nous. Ils réussirent à prouver que le service-voyageurs à Terre-Neuve avait cette année-là subi un déficit de $900,000. Pourtant, le service coûtera 1 million de dollars par mois dans les Maritimes, tandis que notre service pour la province entière au cours de son année la plus difficile n'avait atteint qu'un déficit maximum de $900,000. Le service a délibérément été déclassé et ralenti. On n'en peut douter. Il a été déclassé à tel point que la société a perdu sa clientèle et, je le répète, a pu réussir à faire appel à la Commission, grâce à la collusion du gouvernement provincial de l'époque et, je devrais dire, à la collusion de la Commission canadienne des transports et du gouvernement du Canada, et à plaider avec succès leur cause qui visait à abandonner le service-voyageurs. Il y a lieu de croire que la société a pu convaincre la Commission qu'un réseau d'autobus dans Terre-Neuve répondrait non seulement aux besoins de voyageurs mais serait aussi plus rentable.

Qu'en est-il exactement? Pour l'année 1970-1971 le service d'autobus de Terre-Neuve, le service d'autocars du CN, a enregistré un déficit de $400,000 en plus d'apporter beaucoup d'inconfort et d'inconvénients au public qui ne ressemblait en rien au public qui avait l'habitude de prendre le train. Et que penser de l'élément de sécurité de ce nouveau réseau d'autobus? Je ne dirai pas grand-chose là-dessus parce que mes collègues, le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) et le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle) qui connaissent beaucoup mieux que moi, ce service d'autobus, sauront, j'en suis certain, vous donner un aperçu des résultats bien peu satisfaisants du point de vue de la sécurité. Qu'il suffise de dire, cependant, que ceux qui voyagent à Terre-Neuve s'inquiètent de plus en plus du nombre croissant d'accidents auxquels sont mêlés les véhicules du Canadien National.

Les insuffisances du système ont été soulignées et fortement démontrées pendant la grève récente des contrôleurs de la navigation aérienne. La province de Terre-Neuve qui, je le répète, dépend intégralement des services du Canadien National s'est trouvée n'avoir, pour la relier au continent, que les véhicules de cette compagnie. Il a bien fallu s'y résoudre, faute d'autre solution, et les gens ont pu se rendre compte directement de l'inconfort, voire des périls que comporte un voyage de 600 milles sur la Transcanadienne à Terre-Neuve pour rejoindre le continent.

Nous croyons le moment venu pour l'organisme gouvernemental, la Commission canadienne des transports, de revenir sur sa décision de 1968 à la lumière de l'expérience des trois dernières années. Si la Commission procède objectivement, au moyen d'audiences publiques, de convocations de témoins, d'une étude du service qui mette les faits au grand jour, nous estimons qu'elle ne saurait, en toute justice que constater le mal fondé de sa décision de juillet 1968 de permettre au Canadien National d'abandonner les services passagers ferroviaires à Terre-Neuve.

Je ne réclame pas un retour au célèbre «Newfie Bullet». J'estime cependant que, vu les imperfections du système actuel, notre entière dépendance du service de transports routiers dont le CN a le monopole à Terre-Neuve, exploité avec un déficit considérable et à la hausse et donnant lieu au mécontentement du public, il est temps pour le gouvernement d'envisager l'opportunité de pourvoir Terre-Neuve de voies normales.

• (2040)

Je me rends compte que c'est ce que l'on aurait dû faire il y a 22 ans quand Terre-Neuve est devenue une province

canadienne. Mais on n'a rien fait à l'époque. Il me semble que cette cause peut être défendue maintenant. N'est-ce pas là pour le ministère de l'Expansion économique régionale, qui dépense tant d'argent à Terre-Neuve, le meilleur moyen de fournir à cette province l'infrastructure dont il est tant question? Que peut-il faire de mieux que de fournir les crédits grâce auxquels le CN et le gouvernement du Canada uniformiseraient les voies ferrées terre-neuviennes, afin de nous relier ainsi au réseau ferroviaire nord-américain? Cette dépense-là se justifierait bien mieux que certaines des dépenses d'infrastructure faites par ce ministère depuis deux ans. Cela rendrait les transports à Terre-Neuve bien plus rentables qu'ils ne le sont présentement.

Tout d'abord, les habitants de Terre-Neuve se trouveraient reliés directement aux lignes de chemins de fer du continent en ce qui concerne le service-voyageurs. Et puis—et cela est probablement plus important encore—Terre-Neuve se trouverait reliée directement au réseau ferroviaire continental quant au transport des marchandises, ce qui est tellement important pour ma province qui dépend totalement, pour ce qui est des biens de consommation, de ses importations en provenance du reste du Canada. Nous estimons que de telles dépenses du ministère de l'Expansion économique régionale se justifieraient.

Je regrette seulement que le ministre des Transports (M. Jamieson) ne soit pas parmi nous ce soir. Je ne doute pas qu'il a des raisons impérieuses de se trouver ailleurs, mais il n'en demeure pas moins qu'il est absent et, partant, incapable d'entendre les arguments développés par les députés au cours de ce débat, et de leur répondre. J'espère que nous pourrons présenter de nouveau ces arguments et poser des questions au ministre quand ce bill sera étudié au comité.

Je crois qu'il faut maintenant examiner sérieusement la situation actuelle des services du CN à Terre-Neuve. Je crois difficile, sinon impossible, de justifier le service d'autobus du CN à Terre-Neuve, service qui ne répond pas à la demande des voyageurs et fonctionne à perte.

Comme je le disais au début de mon discours, monsieur l'Orateur, on nous a lésés en ne nous donnant pas un service de transport suffisant à Terre-Neuve, et cette lacune gène la mise en valeur de nos ressources. Elle nuit aussi au tourisme, et entraîne toutes sortes d'incommodités pour les voyageurs. Ces raisons suffiraient à elles seules à justifier qu'on réexamine la décision qu'a prise la Commission en 1968 et toutes les démarches qui l'ont précédée. A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de se reporter au rapport de la commission MacPherson. Ce rapport date de 1961, mais c'est le seul que nous ayons. Nous le croyons encore valable aujourd'hui. La commission déclare à la page 72 de son volume I:

> Certains désatantages en matière de situation et de ressources sont bien connus au Canada. Les mesures appelées à y remédier ont été édifiées en un régime national. Le transport a été utilisé comme instrument permettant d'atténuer les désavantages locaux . . . Les désavantages auxquels donne lieu une situation géographique peuvent toujours être compensés par des programmes nationaux de transport.

Je ne crois pas que nous ayons une politique nationale des transports. Le secrétaire parlementaire du premier ministre (M. Danson) en a parlé au cours de son intervention. Il dit plus précisément, je crois, qu'on avait besoin d'une politique des transports plus intégrée. Le chef du NPD a défendu la même idée dans ses observations, auxquelles je souscris en substance. Les recommandations de la commission MacPherson confirment nos dires, mais nous avons aussi d'autres arguments. Si l'on veut que les transports au Canada aient du bon sens, alors les décisions en cette matière, comme le chef du NPD l'a dit, devront être fondées sur les besoins du public et non sur des expédients politiques.

C'est de ces derniers, en tout premier lieu, que découle la décision de la Commission, permettant au CN de supprimer de son réseau ferroviaire son service-voyageurs de la province de Terre-Neuve. On ne devrait pas prendre de décisions sur la base de principes aussi simplistes, comme ceux que préconise le ministre des Transports. Il est intéressant de voir ce que le ministre a dit au Comité permanent des Transports et Communications, à la séance du 25 février 1971, où on discutait de ce sujet. Voici ce qu'il a dit.

> Lorsque c'est possible, le ministère a toujours comme objectif de fournir des services sur une base de recouvrement des coûts dans la plus grande mesure possible.

Si notre politique de transport se fonde sur une telle théorie, les Canadiens vont sûrement être lésés. Si notre politique de transport public est fondée sur un régime de financement autonome, le système de transport du pays ne sera pas efficace, selon moi. Nous en avons une preuve évidente à Terre-Neuve, comme l'indiquent les faits que j'ai consignés au compte rendu, car les arguments invoqués pour renoncer au chemin de fer à Terre-Neuve se fondaient uniquement sur le régime de recouvrement des frais ou de déficits d'exploitation.

Aucun service de transport public n'arrive à rentrer dans ses frais, encore moins à être rentable. La population devra assumer les frais de transport. Les difficultés actuelles nous viennent directement, selon moi, de la façon d'agir du gouvernement fédéral et du ministère des Transports, dont j'ai essayé d'exposer la théorie dans la citation précédente. Le ministre ferait bien de tenir compte des propos de son collègue du cabinet, le ministre du Développement économique régional (M. Marchand), qui déclarait en 1961, alors qu'il était président de la Confédération des syndicats nationaux:

> . . . une politique de transport est étroitement reliée à une planification économique et doit par conséquent être dans l'intérêt public et non au bénéfice de l'entreprise privée.

Un système de transport public doit être le résultat direct d'une politique ministérielle de transport intégrée. Ce n'est pas ce que le gouvernement semble nous donner. Tant qu'il n'aura pas clairement défini sa politique de transport, nous allons être témoins de ces méthodes au hasard ou au petit bonheur de la Commission canadienne des transports, qui s'imagine mettre en pratique la théorie du gouvernement de l'heure. Tant que le gouvernement n'assurera pas une politique intégrée et efficace de transport, nous aurons de la part de la Commission des décisions contraires qui ne résistent pas à un examen sérieux.

J'exhorte donc le gouvernement, en particulier le ministre des Transports, à s'entretenir avec le président de la Commission canadienne des transports pour obtenir au moins des audiences publiques au sujet du service assuré par le Canadien National à Terre-Neuve depuis la décision de la Commission en juillet 1968, par laquelle elle autorisait le Canadien National à abandonner son service-voyageurs par chemin de fer dans la province. Un tel examen, monsieur l'Orateur, ne pourra que montrer jusqu'à quel point Terre-Neuve est mal servie par le réseau de transport public au pays. Le gouvernement doit y remédier. Il faut envisager, c'est la seule solution, d'engager les fonds nécessaires pour permettre à Terre-Neuve

d'installer une voie normale, selon les exigences de la technique moderne. Nous pourrions ainsi tout au moins nous abouter au réseau de chemins de fer du continent et avoir quelque chance de recevoir et d'expédier des denrées. Les gens se verraient enfin dotés d'un service ferroviaire convenable.

• (2050)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, par le bill à l'étude, on demande au Parlement de voter des crédits aux chemins de fer Nationaux du Canada et à Air Canada. Le débat évidemment donne l'occasion aux députés de signaler les différents secteurs où selon eux ces deux entreprises devraient apporter des améliorations.

Le chef de mon parti, le député de York-Sud (M. Lewis), a indiqué en termes généraux cet après-midi ce qu'était essentiellement l'opinion de notre parti en matière de transports. Il a ajouté que chacun d'entre nous allait à tour de rôle traiter de points précis. Je me bornerai donc à parler des améliorations à apporter au régime de pensions du CN. Je sais très bien qu'il y a un peu plus d'un an le ministre des Transports (M. Jamieson) a annoncé ici, à la Chambre des communes, des changements importants et fort appréciés au régime de pensions des employés du CN à leur retraite. C'est avec plaisir que je vous fais part une fois de plus de ma satisfaction à cet égard. Je me reporte à la nouvelle qu'annonçait le ministre le vendredi 5 février 1971, qu'on retrouve à la page 3101 du hansard du même jour. Toutefois, monsieur l'Orateur, une année a passé depuis et, comme on le dit dans la langue populaire, les intéressés demandent: «Qu'avez-vous fait pour nous récemment?»

Malgré toutes les remarques favorables que nous pouvions formuler à l'annonce de la nouvelle il y a un an, nous avons signalé alors que l'augmentation accusait deux ou trois lacunes d'importance. Aujourd'hui, nous devons ajouter que le coût de la vie a augmenté et que de nombreux pensionnés du CN dont on améliorait la situation il y a un an se retrouvent maintenant au point de départ.

Monsieur l'Orateur, j'ai dit tout à l'heure que je bornerais ce soir mes remarques à la question des pensions du Canadien National. J'ajoute que je diviserai mes remarques en deux parties principales. Premièrement, je parlerai de ce qu'on peut faire pour améliorer davantage le sort des pensionnés du Canadien National déjà à la retraite. Cela fait, je passerai à la seconde partie et exposerai notamment la nature de la principale amélioration, parmi d'autres, qu'on devrait apporter au régime des pensions du Canadien National, et qui touche ceux qui sont encore au service du CN.

Pour revenir à mon premier souci, celui des pensionnés déjà à la retraite, j'indiquerai que la nouvelle annoncée il y a un an était une hausse des pensions pour ceux qui avaient pris leur retraite avant le 31 décembre 1969, laquelle représentait une augmentation de 2 p. 100 pour chaque année complète de service. Cette hausse entrait en vigueur le 1er janvier 1971. Les pensionnés intéressés ont obtenu le premier versement de la hausse au mois d'avril 1971 et ils la touchent régulièrement depuis lors. Toutefois, la première lacune constatée était la courte portée de la proposition. L'augmentation était alors accordée, mais il n'y était prévu aucune hausse additionnelle en 1972, ni en 1973, etc. Ainsi, bien que le coût de la vie monte de 4 à 5 p. 100 par an, et je crois que c'est là une estimation prudente de ma part, les pensionnés du Canadien National n'obtiennent même pas la hausse de 2 p. 100 régulière que touchent maintenant un grand nombre de pensionnés relevant d'autres régimes.

Le 5 février 1971, j'ai dit que c'était là une des principales faiblesses de la mesure annoncée à l'époque. J'ai signalé qu'il s'agissait d'une augmentation unique non assortie de dispositions prévoyant une indexation annuelle. C'est ce qui se produit avec les retraites des fonctionnaires. Les augmentations accordées un an environ auparavant pouvaient se comparer à celles des employés retraités du CN. En fait, elles étaient supérieures car elles étaient composées, ce que n'avaient pas obtenu les retraités du CN. Non seulement les fonctionnaires ont obtenu la première augmentation mais ils ont continué d'obtenir les augmentations de 2 p. 100 du montant brut qu'ils reçoivent chaque janvier à mesure que le coût de la vie a continué de croître. C'est également valable pour les personnes âgées recevant la pension de la sécurité de la vieillesse et également le supplément de revenu garanti.

Je regrette que cela ne s'applique pas actuellement à ceux qui perçoivent la pension de sécurité de la vieillesse minimum. Cependant, cela s'applique à toutes sortes de retraités fédéraux comme les députés, etc. Si l'un quelconque d'entre nous prennait sa retraite il s'apercevrait, à condition d'être âgé de plus de 60 ans, que sa retraite augmente de 2 p. 100 par an si le coût de la vie a augmenté dans les mêmes proportions. Et il semble qu'il continuera de le faire au moins au même rythme.

Bien que d'autres groupes non seulement obtiennent des augmentations de pension mais également ces augmentations, annuelles le relèvement des retraites des employés du CN consistait en une augmentation unique qu'aucune autre n'a suivi depuis. Non seulement ces retraités n'ont reçu aucune augmentation par la suite mais aucun employé du CN ayant pris sa retraite après le 1er janvier 1970 n'est couvert par le programme annoncé il y a un an. Les employés du CN qui se retirent actuellement le font avec le pire type de pension que je connaisse, soit sur une base fixe pour laquelle aucune augmentation n'est prévue.

Toute cette question a été discutée en profondeur pendant la session précédente. En fait, on en discute depuis des années. Au cours de la troisième session du Parlement actuel, nous avons saisi de cette question le comité permanent des transports et des communications en le chargeant de conduire une étude approfondie. Ce comité a déposé un rapport qu'on trouve à la page 1290 à 1296 des Journaux de 1969-1970. Le rapport a été déposé le 5 octobre 1970 et se trouve aux pages que j'ai indiquées.

• (2100)

Je signale également que ce rapport, établi à l'unanimité par le comité, a été accepté tel quel par la Chambre des communes puisque, plus tard, comme on le dit à la page 1425 des Journaux de la même session, il a été agréé sur une motion présentée au nom du comité par le député de London-Est (M. Turner). Les recommandations du comité, dont j'ai parlé, sont devenues, dis-je, celles de la Chambre des communes.

Comme je l'ai indiqué, le rapport s'étend sur un certain nombre de pages et je ne prendrai pas le temps de toutes les lire. Je ne lirai même pas au complet les sept recommandations qui figurent à la fin du rapport. J'attire cependant votre attention sur trois d'entre elles en particulier. J'ai mentionné la première parce que c'est pour moi une occasion de féliciter la direction des chemins de

fer Nationaux du Canada. Quant à la troisième recommandation elle précise que la Commission des pensions du Canadien National devait être restructurée. Ses pouvoirs devaient être élargis de façon appréciable. Nous avons demandé, en particulier, une représentation égale des syndicats et de la société. L'ancien arrangement stipulait que la Commission se composait de sept personnes, dont trois nommées par les employés, par le truchement de leurs syndicats, trois nommées par la société, et un président nommé également par la société. Voilà une étrange sorte d'égalité. En fait, c'était un comité de sept membres dont quatre étaient nommés par la société.

Le Canadien National s'est montré plutôt généreux et maintenant une disposition prévoit que la Commission des pensions se compose de dix membres, dont cinq sont nommés par la société et cinq par les employés, les membres assument la présidence à tour de rôle. Je ne me souviens pas de la durée exacte du mandat de chaque président. De toute façon, les présidents sont tour à tour des représentants de la société et des employés. Voilà qui est bien. De plus, même si je ne crois pas que cela fasse partie du règlement de la Commission des pensions, il y a une entente en vertu de laquelle un des cinq représentants de chaque partie est un pensionné, ce qui fait que cette catégorie de gens est alors représentée au sein de la Commission.

La question des pouvoirs dont jouit ce comité est tout à fait distincte et je n'en parlerai pas maintenant. J'ai voulu, cependant, me reporter à la recommandation nº 3 du comité qui, je l'ai dit, propose la restructuration et la démocratisation du comité des pensions et j'applaudis à l'initiative qu'il a prise. Je dirai également que beaucoup de retraités et d'employés du CN ont repris confiance à la suite de ce changement et ils espèrent que des avantages en résulteront. Les deux autres recommandations sur lesquelles j'appelle une attention spéciale sont les recommandations nºs 4 et 5. Voici la recommandation nº 4:

En premier lieu, le Comité désire souligner que l'entrée en vigueur du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec ont soulevé le problème de l'indexation des pensions sur le coût de la vie. De plus, un second principe important a été adopté à l'effet que le Parlement, au nom de tous les Canadiens, a appliqué sur une base régulière, l'indexation des pensions sur le coût de la vie et ce qui est encore plus important, avec rétroactivité pour tous les pensionnés des services publics.

Le Comité recommande fortement que ces principes soient adoptés sur une base plus large et que d'autres grands employeurs y compris les sociétés d'État, reconnaissent leurs obligations et suivent l'exemple du Parlement à cet effet. Le Comité recommande tout particulièrement aux Chemins de fer Nationaux l'application immédiate de ces principes.

Disons-le bien clairement: nous demandions dans cette recommandation du rapport que les chemins de fer Nationaux du Canada adoptent envers leurs employés la même attitude que le Parlement envers les fonctionnaires publics et qu'il prennent exemple sur le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et, en particulier, que l'indexation des pensions se fasse progressivement. En d'autres termes, ces pensions augmenteraient chaque année en fonction du coût de la vie. Je n'aime pas trop le plafond de 2 p. 100 qui est imposé, mais c'est là une autre question.

Pour bienvenue qu'eût été l'augmentation qu'a annoncée le ministre des Transports le 5 février 1971, ce n'était qu'une partie de ce qu'avait recommandé le comité. Il s'agissait d'une augmentation unique, sans projet d'augmentations futures. J'affirme qu'il est indispensable de bien faire comprendre au Canadien National que, même si cette augmentation était satisfaisante il y a un an, elle ne l'est plus aujourd'hui. Même s'il nous faut supporter pendant quelque temps encore ce plafond de 2 p. 100, jusqu'à ce que nous l'éliminions de la loi sur la sécurité de la vieillesse, de la loi sur la pension du service public, et ainsi de suite, nous pourrions assurément obtenir pour les retraités du Canadian National une augmentation de leur pension toute année où le coût de la vie augmente. Je soutiens que c'est absolument indispensable.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Je crois que lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, ce dernier devrait demander aux représentants du Canadien National de venir témoigner et de répondre à cette question évidente: lorsque vous avez accepté notre recommandation, pourquoi ne l'avez-vous acceptée que pour une occasion unique? Pourquoi ne l'avez-vous pas acceptée de la manière que nous avions proposée, soit sur le principe d'une augmentation annuelle, comme c'est le cas pour les fonctionnaires, pour les pensionnées du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et ainsi de suite?

Il nous faudra rappeler aux employés du Canadien National, lorsqu'ils viendront témoigner, qu'étant donné la motion présentée par la suite par le député de London-Est, et qui avait reçu l'appui unanime de la Chambre, cette recommandation était celle de la Chambre des communes.

L'autre recommandation faite dans ce rapport sur laquelle j'aimerais attirer l'attention est la recommandation nº 5. Vu qu'elle est assez longue, on me permettra peut-être de la résumer, sans, j'espère, lui ôter quoi que ce soit. C'est une de ces recommandations compliquées qui a trait aux montants dus à la caisse, aux montants versés, aux montants non versés, à l'intérêt dû sur ces montants, et ainsi de suite. Les députés qui ont siégé au comité se souviendront des discussions interminables et compliquées que nous avons eues sur tout cela. Certaines personnes accusaient la société de détourner des fonds, et ainsi de suite.

Même si vous réduisez tout ceci à un minimum et même si vous ne vous en tenez qu'à ce que le comité a accepté d'une façon unanime, il s'agit d'une recommandation demandant que le Canadien National verse 7 millions de dollars par année à la caisse des pensions et cette dette annuelle de 7 millions de dollars découle de ce que nous appelons dans notre rapport les contributions les plus anciennes à la caisse. Nous disons que ces 7 millions que l'on doit annuellement devraient servir aux employés les plus anciens. Je cite:

C'est pour ces raisons que le Comité croit que les pensionnées devraient être les premiers à bénéficier de tout excédent déclaré par la compagnie.

En conséquence, le Comité recommande que les bénéfices découlant de l'affectation de ce surplus devraient être mis à part avant de procéder à l'indexation des pensions sur le coût de la vie, tel qu'il est fait mention au paragraphe 4.

• (2110)

Me permettez-vous maintenant d'exprimer ceci d'une façon claire, tout au moins claire pour moi? Ce que nous venons de dire, c'est que les pensions du Canadien National devraient être rajustées annuellement, comme dans le cas des pensions de la Fonction publique. Mais nous ajoutons, qu'avant de procéder ainsi, avant de commencer ces révisions annuelles, nous avons là une somme de 7 millions qui devrait servir à relever les pensions peu élevées de ceux qui ont pris leur retraite il y a de nombreuses années.

La compagnie peut bien déclarer qu'elle a relevé les pensions de ceux qui touchaient $25 pour les porter à $50

par mois; mais comment peut-on considérer ces $50 par mois comme une pension qui permettrait de vivre de nos jours? Je prétends que ces 7 millions de dollars doivent servir à tout autre chose. Par conséquent, bien que je crois traduire l'opinion du comité lorsque je dis que nous sommes reconnaissants pour ce qui a été fait, je considère que c'est insuffisant et que le Canadien National devrait revoir toute sa politique à ce sujet.

Toutes les paroles que j'ai prononcées à ce sujet concernaient la nécessité d'établir l'indexation annuelle. Mais je pense également que toute cette question de l'utilisation correcte des 7 millions de dollars par an, au bénéfice de ceux dont les pensions sont les plus faibles, doit être révisée et je pensais que ce que nous avions demandé devait être mis en place complètement.

Voilà ce que je pense au sujet des pensionnés du CN déjà à la retraite. Lorsque nous parlons de pensionnés à la retraite, dans le cadre de l'annonce de l'an dernier, les seuls qui en aient tiré quelque avantage ont été ceux qui ont pris leur retraite avant le 31 décembre 1969. Tous ceux qui ont pris leur retraite après cette date et qui bénéficient de pensions fixes n'ont reçu aucune augmentation. Je ne pense pas que ceci soit suffisant. Bien sûr, si nous étions en train de discuter du Canadien Pacifique, j'affirmerais probablement que ce qu'a fait le Canadien National est un exemple et je dirais que le Canadien Pacifique a vraiment très mal traité ses pensionnés. Mais, bien que l'on puisse discuter de la valeur supérieure du système du CN par rapport à celui du CP, je pense que le système du CN n'est pas suffisant pour toujours. Il était peut-être suffisant pour l'année pour laquelle il a été annoncé mais il ne peut se comparer à ce que nous avions demandé dans le rapport déposé en octobre 1970.

Je désire insister sur l'importance de cette question et j'espère que le comité l'examinera sérieusement, en prenant ses responsabilités. Les pensionnés du Canadien National se sont réjouis de l'augmentation qu'ils ont reçue il y a un an. Ils se sont réjouis de voir que deux d'entre eux, un employé et un membre de la direction, figurent à la Commission des pensions. Je demande instamment que cette tendance progressiste ne soit pas frustrée par l'inaction. Le ministre des Transports a affirmé l'an dernier que ces autres questions pouvaient être réglées par la négociation collective. Ce n'est pas comme cela que l'on traite des personnes qui ont déjà pris leur retraite. Il est important que nous accordions aux employés retraités du Canadien National au moins le même traitement que nous accordons aux fonctionnaires retraités, aux députés retraités et ainsi de suite.

L'autre facteur que j'aimerais examiner concerne la question de l'amélioration du régime de retraite du Canadien National pour ceux qui sont toujours au service de la société. A nouveau, j'insiste autant que je le peux. Lorsque l'on s'attaque à ces problèmes de retraite, les complications et difficultés sont nombreuses et il est facile de s'y perdre. Quoi qu'il en soit, je m'en tiendrai à un seul point. Je crois que le temps est venu de fixer à 2 p. 100 le facteur qui sert au calcul de toutes les pensions versées par le CN. Il y a quelques années, le régime était si compliqué qu'une certaine partie du service était calculée sur une base de 1 p. 100, une autre à 1 p. 100 et une autre encore à 1½ p. 100.

Depuis dix ans, les choses se sont améliorées et le facteur général est d'environ 1½ p. 100. En somme, un employé du CN qui essaie de calculer sa pension, doit multiplier ses années de services par 1½ p. 100 et ce pourcentage global est appliqué à ce qui correspond à peu près à la moyenne de sa rétribution durant ses cinq meilleures années. Soit dit en passant, pour obtenir ce facteur de 1½ p. 100, les employés ont dû accepter une hausse de leur cotisation au régime. Tout d'abord, celle-ci s'établissait à 5½ p. 100, puis elle a été portée à 6 p. 100, et, finalement, à 6½ p. 100. Bien entendu, il y a eu des modifications d'apportées, car le régime est maintenant rattaché au régime de pensions du Canada. Je n'aborderai pas la question maintenant; je signale simplement la chose, afin qu'aucun député ne puisse croire que je ne suis pas au courant de cet aspect de la question. J'affirme encore que cela est tout à fait injuste. Les fonctionnaires de l'État obtiennent une pension sur la base de 2 p. 100 par année de service. Le fonctionnaire qui travaille pendant 35 ans reçoit 70 p. 100 du traitement qu'il a touché pendant ses cinq ou six meilleures années. Mais l'employé du CN ne recevra que 52½ p. 100 de son salaire pendant ses cinq meilleures années. Quant à nous les députés, nous nous sommes réservés un meilleur traitement.

Selon notre régime, nous recevons 3½ p. 100 pour les dix premières années, 3 p. 100 pour les dix années suivantes et 2 p. 100 pour les cinq dernières années. Nous pouvons donc obtenir une pleine pension de 75 p. 100 après 25 ans. L'employé du CN ne peut pas en faire autant. Il ne peut pas travailler aussi longtemps.

M. Cullen: Vous êtes ici depuis aussi longtemps?

M. Baldwin: Il demande si vous êtes ici depuis aussi longtemps.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je ne fais que commencer.

L'hon. M. Turner: Regardez bien ce qui vous entoure, Jed: je veux que vous vous en souveniez.

M. Baldwin: Je verrai mieux quand je me trouverai de l'autre côté la prochaine fois.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce badinage m'amuse. Je ne sais si on le consigne intégralement au compte rendu. Peu importe.

L'hon. M. Turner: Nous vous écoutons.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Moi ou l'un l'autre?

L'hon. M. Turner: Vous et nous deux.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ma foi, j'aurais cru qu'en parlant du régime des députés on m'aurait prêté attention. Je l'ai fait pour établir une comparaison. Par quelle norme de justice pouvons-nous affirmer que dans notre propre cas nous devrions bénéficier de ces pourcentages plus élevés, 3½ p. 100 et le reste, 2 p. 100 dans la fonction publique, et refuser ces taux aux autres? Pourquoi faudrait-il dire aux employés du CN: le taux le plus élevé que vous pouvez toucher, c'est 1½ p. 100 pour chaque année de service?

Il y a un autre argument que je vais invoquer à la Chambre à ce sujet. Il est tout récent. J'ai ici un exemplaire des règlements sur les pensions à Air Canada en date du 30 septembre 1967. Grâce aux hauts fonctionnaires de cette société, j'ai aussi une copie d'une déclaration des directeurs du programme de pensions et de retraite de la compagnie. J'y ai appris qu'au 1er novembre 1971, le régime de pensions d'Air Canada a fait l'objet de certains changements, le plus important étant la majoration du tarif de base dont j'ai parlé. En ce qui concerne les retraités d'Air Canada, il en résulte que les années de service sont maintenant calculées sur une base de 2 p. 100.

Je vous rappelle, monsieur l'orateur, que du point de vue technique, le CN est propriétaire d'Air Canada—au nom, il est vrai, des Canadiens, mais néanmoins, c'est là la situation en théorie. Donc, nous avons d'une part, le CN propriétaire d'Air Canada et, d'autre part, Air Canada qui verse à ses employés des pensions établies au taux de 2 p. 100 pour chaque année de service, tandis que le CN lui-même calcule les pensions de ses propres employés au taux de 1.5 p. 100 seulement. Je ne puis concevoir comment on peut permettre qu'un tel état de choses se perpétue. On voudra me dire, je le sais, que le changement opéré à Air Canada est de date récente et c'est exact; cette disposition est entrée en vigueur le 1er novembre 1971. Autour d'ici, on ne s'énerve pas trop pour un retard de quelques mois. Mais lorsque les retards durent de 10 à 20 ans, on commence à s'émouvoir.

• (2120)

Toutefois, je dis que si presque tous les autres groupements qui relèvent du gouvernement fédéral ont une caisse de retraite établie sur une base de 2 p. 100, alors dans le cas présent, il y a injustice flagrante et, en fait, traitement discriminatoire, et c'est faire une injure grossière aux employés du CN que de leur dire que leurs pensions seront toujours calculées sur une base de 1½ p. 100.

Je pourrais entrer dans bien d'autres détails et m'arrêter aux relations entre l'âge et les années de service. Ainsi, je pourrais parler de l'amélioration de bien des aspects du régime de pension du Canadien National. Je pourrais vous dire du bien de certaines dispositions sur la retraite anticipée, même s'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Mais il serait plus sage, à mon avis, de m'en tenir à une question, qui me semble particulièrement importante, celle de hausser de 1.5 à 2 p. 100 l'assiette des pensions de tous les employés du Canadien National.

Je l'ai annoncé au début, j'ai donc parlé des deux principaux aspects des pensions du Canadien National. Je m'inquiète du bien-être des retraités; je m'inquiète aussi du bien-être à venir des employés actuels. Nous pouvons faire quelque chose de vraiment méritoire pour les retraités si nous établissons l'indexation annuelle et si nous donnons suite à la recommandation déjà mentionnée, c'est-à-dire si nous amenons les catégories les moins élevées de pension aux niveaux actuels, avant même de parler d'indexation. Pour ceux qui travaillent et qui ne touchent pas encore leur pension, nous pourrions leur être utiles en insérant dans leur régime de pension le facteur de 2 p. 100 qui est celui qu'utilisent Air Canada et la fonction publique et qui est en général adopté dans de nombreux régimes de pension.

Je dois répéter que j'ai accueilli avec grande satisfaction les changements effectués le 5 février 1971. Comme nous l'avons tous alors fait remarquer—et je crois que nous avions raison de le dire—ces changements étaient en partie attribuables au fait que le comité s'était déclaré carrément en leur faveur. Le comité avait présenté un rapport unanime qui a obtenu l'appui unanime des députés à la Chambre.

Je demande donc aux députés de se prononcer à nouveau clairement à ce sujet. Bien entendu, la façon de procéder en l'occurrence est de saisir le comité de ces questions, de faire comparaître les dirigeants du Canadien National devant le comité qui devra présenter ensuite un rapport à la Chambre. Le rapport déposé, j'espère, réclamera clairement et catégoriquement une indexation annuelle des pensions en faveur des retraités et une hausse à 2 p. 100 du facteur de base qui sert à calculer les pensions de ceux qui travaillent encore, conformément à ma recommandation. Si nous agissons ainsi, le comité aura accompli une bonne besogne.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat, mais je crois devoir signaler que nous avons abouti à un certain résultat. Voilà pourquoi j'ai décidé de dire quelques mots.

M. Baldwin: Un grand nombre de discours commencent ainsi.

M. Cullen: J'espère que celui-ci sera un autre beau discours. Toutefois, lorsqu'on prend la parole après le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), en particulier lorsqu'il s'agit de pensions, à peu près tout ce qu'on trouve à dire, c'est: d'accord, car il fait tant de recherches et il présente si bien ses arguments que je sais qu'il gagnera l'appui de la Chambre. Si le député de Winnipeg-Nord-Centre est exigeant au chapitre des pensions, du moins le député de London-Est (M. Turner) est exigeant au chapitre du fonctionnement.

Je veux commencer sur une bonne note en parlant d'Air Canada, puis continuer sur ce qui sera, je l'espère, une note d'espoir en ce qui concerne le CN, et ensuite présenter une très rapide conclusion. Depuis quatre ans, je voyage presque toujours par Air Canada et, étant un «voyeur» incurable, je dois dire que les hôtesses d'Air Canada sont peut-être les plus belles, les plus aimables et les plus efficaces qu'il m'ait été donné de rencontrer. J'espère que toutes les hôtesses liront ce commentaire et, en conséquence, me donneront un carré de sucre de plus pour mon café la prochaine fois que je voyagerai dans un avion de cette société.

Plus sérieusement, j'aimerais aborder la question des détours que nous imposons au CN et au CP lorsqu'ils demandent l'autorisation d'abandonner un parcours, alors qu'en réalité ils n'ont pas l'intention de l'abandonner, mais veulent obtenir une subvention du gouvernement. Je veux parler d'une demande d'abandon d'un service-voyageurs, demande dont l'unique objet est l'obtention d'une subvention du gouvernement, parce que ce parcours particulier n'est pas rentable. Lorsque le Canadien National présente une demande d'abandon d'un service-voyageurs, il arrive le plus souvent que les gens de la localité immédiate protestent et se demandent la raison d'une telle décision. C'est dire que la popularité du Canadien National—ou il s'agit peut-être du Canadien Pacifique—baisse prodigieusement.

La Commission canadienne des transports est saisie actuellement de 35 à 50 demandes de ce genre, je pense. Dans bien des cas, comme je l'ai dit, la société ferroviaire en question n'a pas l'intention d'abandonner un parcours, mais elle doit emprunter cette façon détournée pour obtenir une subvention du gouvernement. On découragerait une telle façon d'agir, j'en suis sûr, par une légère modification d'un règlement ou d'un article de la loi. Non seulement la compagnie ferroviaire en retirerait quelque avantage mais au lieu d'avoir à faire face à l'opposition des municipalités qu'elle espère servir, elle en recevrait de l'aide.

Permettez que je donne un exemple. Dans ma région, nous avons d'excellents services d'autocars et d'avions. La distance est courte par la route de Sarnia à Toronto et de ce fait le Canadien National doit faire face à une concurrence acharnée. Si la société demandait simplement une

subvention, les citoyens de Sarnia seraient peut-être disposés à lui venir en aide. Mais lorsque la compagnie demande la permission d'abandonner un tronçon de ligne, cela met en rage non seulement la Chambre de commerce, mais tous les autres membres de la collectivité. Je le répète, on pourrait y remédier en apportant à un règlement ou à la loi une petite modification, dans l'intérêt de la compagnie de chemin de fer et des localités en cause.

Les chemins de fer sont obligés de maintenir leurs services, même si leur exploitation est déficitaire. La décision au niveau de la direction doit porter sur le montant de la perte que peut se permettre le chemin de fer tout en conservant le service déficitaire. Lorsque le chemin de fer peut justifier un abandon de ligne, il faut, à mon avis, bien examiner les droits de propriété et les privilèges qui lui ont été accordés au moment de la construction initiale. Si la compagnie devait renoncer à un terrain de valeur, longeant une rivière ou un lac, elle pourrait y regarder à deux fois avant de demander l'abandon d'un service-voyageurs.

J'estime aussi qu'il serait avantageux que le Canadien National et le Canadian Pacifique travaillent en collaboration, comme ils le font pour les télécommunications CN-CP. Je crois qu'il y a un rôle à jouer dans le domaine du transport des passagers où ils ne se font pas concurrence l'un l'autre mais où leurs services se complémentent. Je n'entends pas usurper le rôle de la direction, monsieur l'Orateur, mais c'est un domaine qu'elle doit étudier. Un autre domaine, c'est celui des trains transcontinentaux à destination de Montréal ou Halifax. Le même train semble traverser tout le pays et, s'il a été retardé dans les provinces de l'Ouest à cause du temps, une personne du Canada central pourrait attendre cinq ou dix heures ou même une journée. Je crois qu'on devrait envisager de revoir toute la situation sous un angle nouveau de sorte que, si ce genre de problème se présente, il puisse être résolu en mettant en service plusieurs trains, ce qui éviterait aux gens d'avoir à attendre.

• (2130)

Une voix: Ces tempêtes ont leur origine dans l'Est.

M. Cullen: Elles ne peuvent venir de l'Ouest, monsieur l'Orateur, car il ne vient que du vent de l'autre côté de la Chambre!

Ces commentaires se veulent constructifs et visent à améliorer le service des passagers. J'espère que le gouvernement et les autorités intéressées étudieront longuement l'article qui exige que les chemins de fer suivent ce trajet sinueux s'ils ne veulent simplement qu'obtenir une subvention.

J'aimerais faire valoir un autre point, monsieur l'Orateur. On devrait songer à fournir des permis de circulation gratuits sur les trains de passagers à nos citoyens âgés. Ce ne sont pas les places qui manquent. Je me rends compte qu'il y a presque deux millions de citoyens âgés au Canada, mais je crois qu'ils pourraient être inclus. Faites-en l'essai tout d'abord avec ceux qui ont 75 ans ou plus et voyez quel sera le nombre de passagers et diminuez ensuite l'âge en conséquence. C'est le genre de service qu'un réseau national de chemins de fer, tout particulièrement un réseau subventionné à même les deniers publics, devrait pouvoir offrir aux citoyens âgés.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, tout comme mes collègues de la région atlantique, je ne puis permettre qu'on adopte ce bill sans dire quelques mots au sujet de la politique de transport dans notre région, tout particulièrement dans la province que je représente, Terre-Neuve.

Comme mon collègue de Saint-Jean-Est l'a signalé, le Canadien National n'a certainement pas rempli ses obligations face aux gens de Terre-Neuve. Je veux parler évidemment de la décision prise en 1968 et appuyée et approuvée par un décret de la Commission canadienne des transports, qui permettait au Canadien National d'abandonner le service des passagers dans notre province. Cette décision a été impopulaire. Je crois pouvoir dire qu'aussi longtemps que le Canadien National et le gouvernement fédéral insisteront pour imposer aux gens de Terre-Neuve un service d'autobus manifestement insuffisant, les députés de notre province s'opposeront à l'adoption du bill de financement des Chemins de Fer Nationaux du Canada et d'Air Canada. Et avec raison, monsieur l'Orateur, parce que ces sentiments sont ceux de la vaste majorité des citoyens de notre province.

Les Terre-Neuviens n'accepteront pas ce système de transport de deuxième ordre que le CN leur a imposé, dirais-je, avec l'approbation de la Commission canadienne des transports. Les services d'autobus se sont révélés, ces trois dernières années, inefficaces, dangereux et de qualité très inférieure. Il est d'autant plus difficile de sanctionner cette décision lorsqu'on se rappelle qu'il y a quelques mois à peine, la Commission canadienne des transports a rejeté la demande du CN et du CP tendant à mettre fin au service des passagers dans les provinces maritimes. Comme l'a souligné mon collègue de Saint-Jean-East, ce service coûtera annuellement aux contribuables canadiens environ 12 millions de dollars sous forme de subventions, soit un million par mois.

L'autorisation de suspendre les services voyageurs à Terre-Neuve s'est fondée principalement sur le coût élevé d'exploitation et les déficits énormes enregistrés pas les exploitants. Monsieur l'Orateur, la perte que ces services ont entraînée à Terre-Neuve s'élève à moins d'un million de dollars par an, soit moins d'un douzième de ce qu'il en coûtera au gouvernement pour maintenir ce service dans les Maritimes. Je ne veux pas créer l'impression que je m'oppose à la décision de la Commission canadienne des transports touchant les provinces atlantiques, mais, à mon avis, les passagers de cette région du Canada ont droit à un système de transport aussi moderne qu'ailleurs. Toutefois, il nous est encore plus difficile de tolérer, à Terre-Neuve, un système de transport tout à fait inférieur, dangereux et insatisfaisant.

Les arguments avancés par la CTC relativement à la demande du CP et du CN de suspendre le service voyageurs, pourraient servir à rétablir celui-ci à Terre-Neuve. Mes collègues et moi-même avons sollicité de la Commission canadienne des transports de réétudier le cas et d'entendre nos arguments à ce propos. Il ne se passe presque pas de jour sans qu'un éditorial ou qu'un article de la presse terre-neuvienne ne parle de l'insuffisance du service de ce qu'on appelle les maraudeurs de la route. Nous constatons qu'au cours des trois dernières années, on a enregistré plus de 40 accidents dont certains très graves. Des autobus ont effectivement été soufflés de la chaussée.

M. Lundrigan: J'invoque le Règlement monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) invoque le Règlement.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) a trompé la Chambre, volontaire-

ment ou non, car il y a eu plus de 50 accidents reliés au Réseau d'autobus du CN. Je crois devoir préciser qu'il y en a eu 52. J'espère que le député corrigera son affirmation sur ce point.

M. Carter: Monsieur l'Orateur, qu'on m'en excuse, mais je n'ai pas eu de nouvelles de Terre-Neuve depuis quatre ou cinq heures. Je sais gré au député de m'avoir corrigé sur le nombre des accidents, car c'est très important. Si ce n'était pas si sérieux, il serait hilarant d'apprendre que des autobus se perdent dans des tempêtes de neige avec 30 ou 40 voyageurs à bord ou se font emporter par le vent hors de la route.

Au début de l'hiver, j'ai eu l'occasion d'emprunter la transcanadienne sur une partie du tronçon qui traverse ma circonscription. J'ai remarqué un autobus du CN à côté de la chaussée; une violente tempête venait tout juste de le faire dévier de sa route. Ensuite, j'ai eu une expérience intéressante durant la récente grève des contrôleurs de la circulation aérienne. Ma femme et moi devions rentrer à Ottawa, et la seule façon de le faire était de prendre l'autocar jusqu'à Port-aux-Basques, puis le bac et enfin le train jusqu'à Ottawa. Je dois dire que la ballade en autobus a été toute une expérience.

Les autobus du CN ont les plus belles fontaines qu'on puisse trouver dans ce genre de véhicule au Canada. Il y avait toutefois un petit inconvénient: pas d'eau. On y voit un distributeur de gobelets, au chrome reluisant comme un sou neuf, mais pas de gobelets. Dans les toilettes, il y avait un joli évier de porcelaine, mais ni eau ni bouchon. Monsieur l'Orateur, voilà le service qu'on voudrait nous faire tolérer dans notre province, un service qui ne serait toléré, j'en suis sûr, dans aucune autre province du Canada.

• (2140)

Je le répète, tant que cette province sera représentée à la Chambre et tant que le CN s'entêtera à vouloir imposer aux Terre-Neuviens ce service de qualité inférieure les députés de cette province devront intervenir pour s'opposer à ce service et pour le critiquer, et pour s'opposer au vote des crédits affectés au CN et à Air Canada. Je pourrais dire bien des choses au sujet du CN et de la façon dont il dessert notre province. Mais permettez-moi tout d'abord de faire remarquer que le CN et d'autres personnes telles que des ingénieurs et des éditorialistes font valoir que seules des voies ferrées à écartement large résoudront le problème à Terre-Neuve.

Des ingénieurs estiment qu'avec une voie ferrée à petit écartement, il est presque impossible d'assurer un service-voyageurs régulier et efficace. Je ne vois pas de meilleur moyen pour le ministère de l'Expansion économique régionale d'adapter ses dépenses à ses belles paroles que de mettre en place dans notre province un réseau de voies à écartement large. Cela est vital pour assurer son expansion future, les déplacements de la population. En fait, quand je me souviens des années 1948 et 1949, où furent négociés les termes de l'union entre le Canada et Terre-Neuve, je me demande pourquoi les Pères de la Confédération, auxquels il incombait d'en rédiger les termes, n'ont pas insisté pour que cette question de la voie à écartement large y soit incluse. Il est clair que si nous en avons besoin maintenant, son besoin se faisait déjà sentir à l'époque. Il me semble que c'est là une question à laquelle les personnes qui négocièrent les termes de l'union devront donner une réponse dans les prochaines années.

Je le répète, le CN n'a pas rempli ses engagements envers les Terre-Neuviens. Je pense que l'augmentation récente des tarifs-marchandises s'est déjà répercutée sur le coût de la vie en l'augmentant. Saint-Jean, ville que je représente avec mon collègue de Saint-Jean-Est, connaît probablement le coût de la vie le plus élevé au Canada. Et la hausse se poursuit. Je crois que le taux d'augmentation a été de 4.6 l'an dernier. La hausse des tarifs-marchandises contribuera presque certainement à faire monter l'indice du coût de la vie à Saint-Jean.

Ensuite, il y a les tarifs des traversiers. La seule ligne qu'on peut emprunter entre Terre-Neuve et la terre ferme canadienne, à moins de voyager par avion, est le traversier de Port-aux-Basques—North Sydney. j'estime que la distance de 100 milles qui sépare notre province du continent devrait être traitée comme toute autre distance de 100 milles de la route transcanadienne. Je ne vois pas pourquoi les Terres-Neuviens devraient être pénalisés parce qu'ils vivent dans une île. A mon avis, les taux de traversier devraient être réduits à un point comparable au péage sur n'importe quel tronçon de 100 milles de la route transcanadienne. Un homme, sa femme et mettons trois enfants qui traverseraient le golfe devraient dépenser près de $40 pour couvrir cette distance alors qu'en fait, la même distance sur la route transcanadienne couterait environ $15.50 ou moins de $20.

Selon moi, le CN se soustrait à ses obligations à l'égard des Terre-Neuviens en ce sens qu'il n'a pas examiné sérieusement les possibilités qui découleraient de la mise en exploitation des chantiers maritimes à Saint-Jean. On dit que Saint-Jean est la station-service de l'Atlantique. Le Canadien National, me semble-t-il, n'a tenu aucun compte des possibilités que présenterait l'exploitation du port et de ses installations, au détriment des gens qui travaillent au chantier maritime du CN et, bien sûr, au détriment de l'économie générale de la ville. En fait, sa ligne de conduite à l'égard de l'exploitation du chantier de construction de navires à Saint-Jean est des plus déplorable. Si, pendant un mois ou deux, voire trois semaines, le travail ralentit parce que les navires n'entrent pas dans le port, au lieu d'essayer d'affecter les employés à d'autres emplois que leur emploi habituel dans le cadre de ses opérations, la compagnie met ces gens à pied. Cela me semble bien injuste. Si le CN mettait davantage l'accent sur la planification, ces licenciements pourraient être évités.

Je suggère donc énergiquement que le CN entreprenne immédiatement une étude des avantages possibles qu'il pourrait tirer de l'exploitation du chantier de construction de navires dans le port. Je suis convaincu qu'une fois cette étude terminée, on constatera la nécessité d'améliorer les installations portuaires de Saint-Jean au profit des gens qui travaillent pour le CN et, partant, au profit de l'économie générale de la ville.

Je pourrais m'étendre davantage sur les faiblesses du Canadien National dans la région de l'Atlantique, et en particulier à Terre-Neuve, mais je pense en avoir assez dit, en particulier en ce qui concerne le service-voyageurs, l'insuffisance du service d'autobus, et le fait que notre population doit se contenter d'un service extrêmement inférieur, insuffisant et peu sûr.

Je recommande vivement et je demande instamment au gouvernement, au ministre des Transports (M. Jamieson) et au président de la Commission canadienne des transports de tenir compte du mémoire que nous avons présenté en février, où nous avons demandé une occasion de nous entretenir avec la Commission et, nous l'espérons, de faire reconsidérer la cause du service-voyageurs dans notre province. J'estime que si ces gens sont prêts à écou-

ter ce que nous avons à dire, en se souvenant que nous représentons l'opinion de la grande majorité des habitants de Terre-Neuve, on prendra des mesures. Il faut assurément faire quelque chose, car je ne pense pas que notre population, pas plus que la population de toute autre province du Canada, mérite de devoir tolérer ce genre de service de transport sur terre.

M. Charles Turner (London-Est): Monsieur l'Orateur, une fois encore on demande au Parlement de faire son exercice annuel, qui consiste à approuver les dépenses du Canadien National et d'Air Canada pour l'année à venir. La plus grande partie de cet argent a déjà été dépensée, et cela m'inquiète beaucoup de voir que, quelles que soient les sommes considérables que nous versons à ces sociétés, nous, députés, ne cessons d'entendre parler de l'insuffisance du service-voyageurs et marchandises qu'assurent le Canadien National et, bien souvent, Air Canada.

C'est à la Commission royale d'enquête sur les transports, connue sous le nom de Commission MacPherson, que nous devons la loi nationale sur les transports de 1967. On déclare dans le préambule de la loi:

... un système économique, efficace et adéquat de transport utilisant au mieux tous les moyens de transport disponibles.

Cette loi est un exemple du principe de l'octroi de subventions à un service peu économique mais nécessaire dans l'intérêt public. Les hommes politiques ont supposé par le passé, et supposent toujours, pour autant que je sache, que la Commission canadienne des transports et les chemins de fer ne parlaient que du service-voyageurs. M. T. W. G. Macdougal, vice-président exécutif du Canadien National, disait, lors d'un discours prononcé au Canadian Railway Club:

... nous commençons enfin à organiser le service-voyageurs, et il se peut que dans un proche avenir, nous commencions à faire un progrès semblable dans le sens d'une rationalisation du système de ramassage et de distribution des céréales, qui est si important pour l'économie canadienne.

• (2150)

Si les méthodes que nous utilisons dans le service aux voyageurs se retrouvent dans l'industrie des céréales, on peut facilement s'imaginer que, selon les propos mêmes du Premier ministre (M. Trudeau), «quelqu'un en souffrira». Afin de comprendre et de voir à quoi riment les pratiques du CN, nous avons consulté les dictionnaires *American Everyday, Consolidated Webster Encyclopedia* et finalement le *Colliers Standard,* édition internationale, où on dit ce qui suit.

Le processus qui consiste à harmoniser une industrie aux méthodes modernes d'organisation et d'exploitation ...

Même à cela, il faut avoir recours à toute son imagination pour comprendre le terme «rationalisation». Les chemins de fer nationaux n'ont apparemment interprété cette définition que dans sa seule acception commerciale. Ce raisonnement a été confirmé par l'apparition devant les écrans de la télévision d'un dirigeant du CN pour dire que le CN ne s'intéressait pas tellement au transport des bestiaux, car c'est là une activité marginale et par les propos d'un fonctionnaire de la CCT selon lesquels les chemins de fer Nationaux sont en meilleure posture financière, à cause de lois, leur permettant de diversifier leurs opérations et n'auraient pas pu éliminer d'un seul coup, au Canada 50 p. 100 du service-voyageurs, comme cela s'est fait aux États-Unis.

Il semble que les chemins de fer Nationaux diversifient leurs investissements, quand ils peuvent faire de meilleurs profits dans un autre domaine. Cette politique n'aura d'autre effet que d'augmenter sans cesse le nombre de camions sur nos grand-routes déjà encombrées. Les services minables fournis aux expéditeurs de bestiaux l'automne et le printemps derniers en sont la preuve. Ce qui s'est passé dans ce domaine c'est déjà la ferme instauration, bien facile à déceler, de l'avilissement des services, jusqu'à ce que ceux qui en sont touchés recherchent d'autres modes de transport.

Si le gouvernement est satisfait de la façon dont les chemins de fer Nationaux et la CCT fonctionnent, s'il est satisfait de la façon dont ils interprètent la loi, alors bon nombre de Canadiens voudront sûrement les en féliciter, car nous saurons avec certitude que la direction est d'avis qu'elle fait de l'excellent travail. Sinon, la première chose à faire pour rétablir la situation est de nommer plus de cheminots au sens pratique au sein de la Commission, et de lui faire savoir quel genre de service ferroviaire les Canadiens désirent et ce à quoi ils sont en droit de s'attendre.

J'estime que les transports au pays, surtout le service-voyageurs, dénotent un manque de planification. Plusieurs compagnies assument ce service mais selon une politique à courte vue, sans se soucier du public qui d'une façon ou d'une autre paie toujours la note. Par exemple, il y a le train 154 qui arrive à London, de Sarnia, à 12h.45, et le 146, de Windsor, à 13h.35. Donc, si vous venez de Windsor et vous rendez à Stratford ou Kitchener, impossible de faire la correspondance en arrivant à London. Il vous faut soit rester à London jusqu'à 20h.05, soit vous rendre à Toronto et emprunter un autre circuit. Pendant des années, la correspondance entre ces trains a été possible à London; on a soudainement décidé d'apporter des changements et de tout chambarder.

J'ai tenté de faire voir aux députés les résultats des politiques peu clairvoyantes des Chemins de fer Nationaux. Les gouvernements fédéraux, les uns après les autres, ont parlé vaguement de la nécessité de doter le Canada d'un réseau de transports rationnel. Par réseau de transports rationnel, on entendait un dispositif qui aurait pu répondre aux besoins des populations de chaque région, selon le mode de transport qui aurait été à la fois le plus efficace et le plus économique.

La Commission royale d'enquête MacPherson devait recommander la rationalisation des services de transports concurrents et parallèles. La loi nationale sur les transports de 1967 était censée donner lieu à de nouvelles politiques qui permettraient d'atteindre l'objectif. La nouvelle Commission canadienne des transports, pour sa part, était chargée d'appliquer ces politiques. Qu'est-il advenu de tout cela? Notre réseau de transports est en plus piètre état qu'il ne l'a jamais été. Comment la Commission peut-elle parler de rationalisation et ignorer totalement le besoin de mieux relier Montréal et Ottawa? Cela dépasse l'entendement. Vous avez le choix entre affronter le tronçon le plus dangereux de la route Transcanadienne, prendre le train, du CN ou du CP, ou prendre l'avion. Le moyen de transport le plus rapide, le plus efficace, le plus économique et le plus sûr, c'est le transport moderne par rail.

Plus on exmaine les politiques de transport du gouvernement fédéral, du CN et du CP, plus on les trouve confuses. Les divers organismes tirent tous à hue et à dia, se lancent dans des projets contradictoires, n'ayant rien de commun les uns avec les autres, sauf qu'ils coûtent des millions de dollars au contribuable. Nous avons d'une part le Canadien National, une société de la Couronne qui s'efforce systématiquement de saboter son service-voya-

geurs, avec l'encouragement de la Commission canadienne des Transports, et tandis que celle-ci autorise les chemins de fer à abandonner leurs trains de voyageurs, un autre service du gouvernement paie la moitié des frais d'un service-voyageurs ultra-rapide par chemin de fer.

D'autre part, comme le service entre Ottawa et Montréal est insuffisamment diversifié aux yeux du ministère des Transports, celui-ci a accordé plus de subventions à l'Association des services aériens du Canada pour assurer un autre mode de transport entre les deux villes, c'est-à-dire les avions à décollage et atterrissage courts qui doivent entrer en service en 1973. On pourrait employer cet argent à meilleur escient en améliorant le service des chemins de fer au Canada.

Les Canadiens, qui sont toujours obligés de régler la note, ne comprennent pas que l'on persiste à dire que le Canadien National est là pour assurer un service. Pas un seul homme politique n'est satisfait du Canadien National; seuls la Commission des transports et les hauts fonctionnaires de la compagnie semblent l'être.

Les fondateurs de notre grand pays voulaient d'abord unir l'Est, l'Ouest et toutes les régions en voie d'expansion au moyen d'un chemin de fer, qui servirait à transporter voyageurs et marchandises d'une extrémité à l'autre du pays. Nous pouvons supposer qu'il s'agissait, à leurs yeux, de créer un service, et c'est le seul genre de produit que le CN peut vendre. Le CN fut créé par le gouvernement fédéral de l'époque grâce au rachat d'un groupe de chemins de fer en faillite. Cette fusion visait-elle, au fond, à exploiter un chemin de fer rentable ou qui couvrirait tout juste ses frais ou à assurer un service aux Canadiens? Il s'agissait pour moi, d'assurer un service. Aujourd'hui, le Canadien National compte un groupe de savants, même de spécialistes, dont les idées nouvelles posent des problèmes aux employés et aux expéditeurs du pays.

Même si le rapport MacPherson renferme sans aucun doute bien des recommandations valables, un bon nombre de Canadiens estiment que les principes fondamentaux du rapport sont erronés, que rechercher à la fois le régime de la libre entreprise et les profits pour guérir le mal est absurde. Le CN a vu le jour pour une raison différente et il devrait être tenu d'offrir le service à un coût raisonnable. Il s'ensuit que tout le service devrait s'effectuer moyennant un certain profit ou être offert à un coût raisonnable pour le contribuable, s'il le faut. Exiger que le chemin de fer fonctionne uniquement sur la base du profit, c'est le ranger à part de toutes les autres formes de transport: camionnage, lignes aériennes, autobus et navires. La loi assez large qui permet au CN de diversifier ses activités est erronée si la compagnie a pour raison d'être de recourir à d'autres moyens de transport dont elle est propriétaire.

Tous les impôts proviennent des mêmes sources et bien des gens ou le reconnaissent ou n'en tiennent pas compte. Par conséquent, les Canadiens ont le droit d'exiger un service de chemin de fer moderne pour les voyageurs et les marchandises, outre les autres moyens de transport. Il y a amplement de place pour tous les modes de services et rien n'empêche que tous les services se rattachent à un réseau moderne dont le chemin de fer serait l'élément essentiel.

Je trouve réconfortant que l'un de nos ministres du cabinet en soit enfin arrivé à estimer que la CCT n'est qu'un tampon au service des chemins de fer. Le ministre des Finances (M. Turner) a dit récemment . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député . . .

[M. Turner (London-Est).]

L'hon. M. Turner: Finissez cette citation.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Je ne saurais présumer que la Chambre veuille siéger au-delà de dix heures sur la recommandation d'un seul député ou de quelques-uns. Toutefois si elle veut que la présidence ne tienne pas compte de l'heure, pendant quelques secondes, je suis d'accord.

Des voix: D'accord!

• (2200)

M. Turner:

Il a déclaré que c'est pour cette raison qu'il aimerait voir les juristes «d'intérêt public» représenter la population—le voyageur, l'auditeur de la radio et de la télévision, le consommateur—à toutes les audiences d'organismes de ce genre. La tâche du juriste «d'intérêt public» serait de comparaître devant un organisme et de veiller à ce que les opinions des citoyens affectés par les décisions de celui-ci soient pleinement exposées.

«Prenons le cas où une compagnie ferroviaire demande une augmentation de tarifs à la Commission canadienne des transports», dit M. Turner. «A l'heure actuelle, les chemins de fer plaident la cause de leur réclamation. Leurs concurrents comparaissent avec les représentants des lignes aériennes, peut-être ceux des camionneurs, certainement ceux des chambres de commerce, parfois ceux de différentes villes. Mais il est certain que quelqu'un devrait représenter les voyageurs qui paient la note.»

Je suis parfaitement d'accord avec le ministre et je suis persuadé qu'il est sur la bonne voie. De nouveaux centres de commande ont été créés dans de nombreuses villes clés pour desservir toutes sortes d'expéditeurs et, après avoir parlé à un grand nombre d'employés, je me suis aperçu qu'à leur avis le service actuel n'est pas aussi bon que sous l'ancien régime. On n'emploie plus de chefs de gare ni d'adjoints, ce qui prive les voyageurs et les expéditeurs de contacts personnels.

Les agents et leur personnel vivaient sur place et étaient donc en dialogue constant avec les expéditeurs. Actuellement, ce service a été remplacé par des vendeurs et leurs aides extérieurs travaillant pour les bureaux principaux. Selon de nombreux employés, le CN a perdu le contact avec ses clients parce que ce nouveau service ne permet plus les rapports personnels qui, pendant des années, étaient la clé de la réussite auprès de la clientèle.

Récemment, un expéditeur de bestiaux était informé que son bétail se trouverait à une date donnée à London. Il s'y rendit donc pour prendre en charge son bétail mais comme les trains de marchandises omnibus ne desservent pas quotidiennement sa région, son bétail fût dirigé sur Stratford où il l'attendait au lieu de se trouver à London. Cet expéditeur eut donc à subir un retard imprévu et des frais de déplacement supplémentaires. Sauf erreur, la compagnie est en train de réexaminer ses centres de service à St. Catherines, à Kitchener et à Windsor. Si c'est vrai, monsieur l'Orateur, il faut croire que le nouveau régime ne donne peut-être pas les résultats espérés.

Je passe maintenant à la question du moral chez les employés du CN. Depuis quelques mois, dans certains secteurs, la direction a entrepris de s'occuper de la situation; elle a amorcé un dialogue sérieux avec divers groupes d'employés. Récemment, on a convoqué des réunions pour y discuter de la discipline de la compagnie. Des mesures disciplinaires prises récemment par certains cadres ont été assez rigoureuses. Ils prennent le livre des consignes et déclarent que telle personne a violé telle ou telle règle. Ils ne tiennent pas compte de considérations comme la longueur actuelle des trains, les nouvelles triples valves, les nouveaux sabots de frein, et du fait qu'il n'y a pas deux trains qui se manœuvrent de la même

façon. Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, une équipe peut avoir un train court de haut tonnage; demain, le train sera peut-être long mais à tonnage moins élevé.

Nombre de ces cadres qui sévissent n'ont aucune expérience de la conduite d'un train; par conséquent, ils ignorent tout des problèmes auxquels les employés se heurtent. Monsieur l'Orateur, lire dans un livre et dire à quelqu'un comment faire son ouvrage est facile, mais c'est tout autre chose si on ne peut s'asseoir et montrer comment le faire. Les employés du CN étaient autrefois un groupe de fiers employés. A tout prendre, ils étaient heureux; ils aimaient leur travail et voyaient approcher la date de la retraite à regret. Aujourd'hui, c'est à qui la prendra le premier; on ne retrouve plus la joie d'autrefois.

Je passe maintenant aux pensions des employés du CN et des retraités du CN. Il y a un an environ, on a fait des changements; les retraités d'alors ont touché une hausse de leur pension remontant au début de leur retraite. C'est très bien, mais je ne parviens pas à comprendre pourquoi on n'a pas aussi prévu une hausse annuelle de 2 p. 100 jusqu'à la fin de leurs jours. Les fonctionnaires à leur retraite obtiennent leur 2 p. 100 d'augmentation annuelle et je prétends que les pensions des retraités du CN et du CP ainsi que de ceux des autres compagnies de chemins de fer devraient être révisées et augmentées de la même façon annuellement, comme dans le cas des fonctionnaires retraités. Le Canadien National est une société d'État et ses employés ne sont pas inférieurs aux fonctionnaires et devraient être traités de la même façon.

Je crois que, dans le domaine des pensions, les employés du CN et du CP ont droit de bénéficier d'un nouveau traitement. De nos jours, lorsqu'un employé reçoit une pension de retraite insuffisante, il lui faut trouver un autre emploi pour accroître ses revenus ou il doit avoir un compte en banque qui lui permette d'attendre jusqu'à ce qu'il puisse toucher les prestations du Régime de pensions du Canada et jusqu'à ce qu'il puisse profiter du programme des pensions de sécurité de la vieillesse. Il semblerait donc juste que le gouvernement fédéral et l'industrie en collaboration avec le régime de pensions du CN et le Régime de pensions du Canada puissent fournir aux employés plus âgés les moyens et l'argent nécessaires pour qu'ils prennent leur retraite plus tôt. Ce serait mieux que de verser des prestations d'assurance-chômage aux personnes désavantagées; en agissant ainsi, on augmenterait le nombre des emplois disponibles pour les jeunes diplômés qui se lancent sur le marché du travail et qui ont de plus en plus de mal à trouver un emploi convenable.

Il semble que la direction du CN pense que si l'on augmentait les prestations de retraite comme demandé ou si l'on mettait l'âge de la retraite obligatoire à 60 ans, une grande partie du personnel de surveillance disparaîtrait; cependant, ces surveillants ne sont pas irremplaçables. Monsieur l'Orateur, c'est là une question brûlante, pour le CN de même que pour le CP et pour toutes les autres compagnies de chemins de fer. Les employés demandent que la retraite s'établisse sur la base de 2 p. 100 du salaire par année de service et que l'âge de la retraite soit abaissé à 60 ans. Si on ne peut le faire immédiatement, on devait leur fournir un état financier complet indiquant le genre d'investissements faits par la caisse de retraite. En décembre 1970, la réserve de la caisse de fiducie des pensions du CN s'élevait à $1,160,488,477. Aucune somme n'a été prêtée, mais les placements sont faits en obligations, hypothèques, actions et investissements à courte échéance.

Sur cette réserve totale, seulement $818,203,051 représentent des investissements, du liquide et des comptes à recevoir. Le reste, c'est-à-dire $342,283,426, constitue une dette non financée, ou encore une facture que la compagnie doit payer. Environ $299,732,674 sont amortis sur une période de 60 ans et $42,550,752 sur une période de 25 ans, en accord avec la loi sur les normes des prestations de pension adoptée par le parlement fédéral et entrée en vigueur le 1er octobre 1967. Monsieur l'Orateur, tous les Canadiens aimeraient bénéficier d'un accord comme celui-ci, leur donnant 60 et 25 ans pour payer leurs dettes. Les gains nets sur les investissements en 1970 se sont élevés à $23,984,003.

Le fonds de pension du CN envoie à chaque employé un feuillet T-5 indiquant le montant de sa cotisation pour l'année. Pendant de nombreuses années, et pendant la guerre, les employés ne recevaient rien. Pendant un certain temps, ils ont également reçu un feuillet indiquant le montant total accumulé sur leur compte de pension. Ceci n'a pas été le cas ces derniers temps. Chaque année, des milliers d'employés déversent de l'argent dans un fonds de pension et reçoivent très peu de renseignements quant aux investissements qui sont réalisés avec cet argent. Il est certain que les employés ont droit à un état annuel leur donnant plus de renseignements qu'à l'heure actuelle. Si le fonds ne rapporte pas suffisamment d'argent pour abaisser l'âge de la retraite à 60 ans, les employés devraient être informés du pourcentage d'augmentation des cotisations qui serait nécessaire pour parvenir à ce changement.

Les employés du Canadien National, du Canadien Pacifique et de toutes les sociétés de chemins de fer sont des gens patients, qui acceptent d'écouter les faits et chiffres donnés par la Commission des pensions. Toutefois, s'ils ne reçoivent pas bientôt les renseignements nécessaires concernant l'abaissement de l'âge de la retraite, je prévois que nos chemins de fer auront de graves ennuis. Aucune question n'a pris autant d'importance aussi rapidement, pendant l'année qui vient de s'écouler, que celle des retraites, essentiellement à cause du chômage et de l'application plus rapide des changements technologiques. Tous les syndicats et syndiqués font du problème des retraites le problème le plus important lors des négociations collectives.

Lorsqu'une machine est épuisée, monsieur l'Orateur, nous la remplaçons par une nouvelle. Les travailleurs de toutes les sociétés canadiennes ont droit à une pension convenable plus tôt. Ils ne devraient pas être rejetés de leur travail sans pension adéquate indexée au coût de la vie. Je demande instamment aux chemins de fer et à toutes les industries de moderniser leur régime de retraite et de satisfaire les besoins personnels des employés et des retraités dans une société qui change rapidement.

• (2210)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposée d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE COMMERCE—LES NÉGOCIATIONS CANADO-ANTILLAISES AU SUJET DES DROITS D'ENTRÉE SUR LE SUCRE

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, le 25 février dernier, j'ai posé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) une question concernant les droits d'entrée sur le sucre antillais et j'ai été quelque peu étonné de sa réponse. Il a déclaré que le droit d'entrée prolongé au 31 décembre 1971 n'avait pas été aboli à cette date-là. J'avais l'impression que tel n'était pas le cas et que le droit d'entrée était annulé.

Comme je l'ai souvent dit, monsieur l'Orateur, la suppression précipitée et unilatérale de ce droit d'entrée est une de nos erreurs les plus regrettables dans nos relations avec les gouvernements antillais du Commonwealth. Le comité sénatorial permanent des affaires étrangères mentionne également l'affaire dans son excellent rapport à la page XVI de l'avant-propos, il signale:

De graves malentendus ont surgi récemment, dus en partie à la manière dont certaines décisions ont été prises unilatéralement.

Nous nous rappelons aussi que le leader du gouvernement au Sénat a fait une longue tournée de bonne entente aux Antilles. Il en résulta un revirement de la politique du gouvernement qui annonça plus tard que le rabais qui devait cesser de s'appliquer le 31 décembre 1970 continuerait d'être en vigueur jusqu'au 31 décembre 1971. Cette déclaration fut publiée à la une dans les journaux des pays-membres du Commonwealth dans les Antilles. Mais auparavant, les journaux antillais avaient publié des observations qui étaient loin d'être flatteuses pour le Canada. Par exemple, un éditorialiste du *Guardian* de Trinidad écrivait le 24 décembre 1970:

Inutile de prétendre que les relations entre le Canada et les Antilles n'ont pas été altérées cette année par de dures réalités.

Au Canada, le *Globe and Mail* déclarait:

Parfois ce sont ceux qui sont le plus près de nous que nous comprenons le moins. La règle s'applique aux nations tout autant qu'aux individus.

L'annulation s'est faite abruptement, sans consultation préalable avec les gouvernements en cause. Elle fait preuve d'un réel manque de compréhension des sentiments des nations avec lesquelles nous sommes censés avoir des rapports particuliers.

On y disait aussi:

En outre, nous achetons deux fois plus de sucre à l'Afrique du Sud qu'à tous les pays des Antilles réunis.

Cette question d'achats plus importants de l'Afrique du Sud que d'autres régions pourrait bien faire un jour l'objet d'un débat à la Chambre, mais ce qui me préoccupe surtout ce ne sont pas les erreurs du passé, mais que nous fassions en sorte de les éviter à l'avenir. La mesure de consultation m'inquiète un peu. Elle est insuffisante alors que la confusion abonde. Bien sûr, dans certaines régions des Antilles, vu la production nationale, la question de l'escompte est théorique, mais il en va bien autrement dans d'autres régions. Elle y a de l'importance, beaucoup d'importance. J'espère que le secrétaire parlementaire peut informer la Chambre des derniers événements survenus. Quels projets envisage-t-on? Quelle est la nature et l'étendue des consultations et des discussions?

Les Antilles du Commonwealth ont beaucoup d'importance pour nous. Nos relations ont été étroites; elles peuvent et devraient l'être davantage. Il ne faudrait pas par notre négligence ou par notre désinvolture rompre une vieille amitié quelque peu ébranlée ces derniers temps. Ces voisins dotés d'institutions parlementaires analogues aux nôtres méritent qu'on leur accorde un rang prioritaire lorsque nous examinons notre politique étrangère. Nous ne devons pas prendre leur amitié comme allant de soi. Il ne nous faut jamais laisser passer d'occasions d'élargir les bases d'une telle amitié et d'une telle bonne volonté. J'espère que nous ne répéterons pas en 1972 les bévues commises en 1970 et que, par suite du peu d'ardeur à négocier, nous n'aurons pas à envoyer aux Antilles mon excellent ami, le cher vieux sénateur Martin, comme nous avons dû le faire il y a deux ans, pour qu'il excuse les maladresses d'un impitoyable gouvernement.

M. Paul St. Pierre (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir assurer le député de Hillsborough (M. Macquarrie) que notre amitié aux Antilles avec les États membres comme nous du Commonwealth et les autres est appréciée à toute sa valeur. Je résumerai brièvement l'historique de la question.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a dit à la Chambre le vendredi 25 février, comme l'a rappelé le député, que le gouvernement n'avait pas entamé d'entretiens au sujet d'une prolongation possible des ristournes sur les droits qui frappent le sucre des Antilles du Commonwealth. Le député se souviendra que le gouvernement a décidé de mettre fin aux ristournes sur le sucre versées aux pays producteurs de sucre des Antilles du Commonwealth à la fin de 1969, après la conclusion de l'accord international sur le sucre. Par suite d'instances émanant de la région, on a convenu d'une prolongation des ristournes pour l'année 1970 afin de donner plus de temps à l'industrie pour s'adapter aux nouvelles circonstances. Une nouvelle prolongation d'une année a été accordée, après de longues consultations de l'honorable sénateur Paul Martin avec les gouvernements des Antilles du Commonwealth à l'occasion de la mission spéciale qu'il a accomplie dans la région à la fin de 1970.

En annonçant la dernière prolongation, en décembre 1970, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'elle valait pour l'année 1971 et que le gouvernement réexaminerait la situation après voir pris connaissance du rapport de la Commission du tarif sur le sucre, soit au début de 1971, croyait-on. Or, le gouvernement a reçu ce rapport l'automne dernier et l'a déposé à la Chambre le 10 novembre. Le gouvernement étudie les recommandations de ce rapport, et je puis assurer aux députés que les observations de tous ceux qui pourront être touchées par ces recommandations, et notamment celles des gouvernements des Antilles du Commonwealth, seront soigneusement prises en considération avant qu'il ne soit donné suite au rapport.

En ce qui concerne le versement de ces remises, la somme en est calculée sur les importations de sucre des Antilles du Commonwealth reçues au cours de l'année civile. A l'heure actuelle, les chiffres définitifs pour 1971 ne sont pas encore disponibles; lorsqu'ils le seront, le paiement de 1971 sera fait. Les versements de 1970 ont été faits en mars 1971.

LA SANTÉ—LES PRIMES D'ASSURANCE-SANTÉ ET LES INDIENS

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, le 28 février, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) qui a dû s'absenter de la Chambre, j'ai posé au premier ministre (M. Trudeau) la question suivante:

Le gouvernement réfléchit-il aux problèmes que créent les divergences dans les modalités de paiement des primes d'assurance-hospitalisation et soins médicaux pour le compte des Indiens dans

les diverses provinces, et songe-t-il à prendre des mesures pour verser la taxe de la santé pour le compte de tous les Indiens, comme cela se fait en Alberta?

Ma question a tellement intéressé le premier ministre qu'il m'a fallu la répéter et, finalement, son attention a été éveillée et il a dit qu'il prenait avis de la question au nom du ministre. Plus tard, j'ai fait tenir au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une note dans laquelle je lui signalais le fait que j'avais posé cette question et que j'avais l'intention de la porter sur la liste des questions à débattre au moment de l'ajournement et il m'en a remercié. C'est de cette question que je voudrais parler ce soir.

Il me semble qu'il est admis que le gouvernement fédéral assume des responsabilités en ce qui concerne les soins de santé des Indiens. Qu'en est-il du paiement des primes, et notamment des primes de l'assurance-maladie? En 1969, l'Alberta a institué un régime d'assurance-maladie. Je crois savoir que le gouvernement fédéral a enregistré tous les Indiens résidant en Alberta et qu'il a payé en leur nom une taxe personnelle d'assurance-maladie. Tous les Indiens dont les noms figurent sur les listes des tribus ont été inclus, qu'ils vivent ou non dans une réserve indienne. Le gouvernement fédéral a continué, en Alberta, à payer la taxe d'assurance-maladie de tous les Indiens tels qu'ils sont définis dans la loi sur les Indiens, qu'ils habitent ou non à l'intérieur des limites d'une réserve. Je crois savoir que des dispositions prévoient un remboursement de la part des Indiens qui sont considérés comme subvenant à leurs propres besoins. J'ignore comment cet accord est appliqué actuellement.

Quelle est la situation dans les autres provinces, telles que la Saskatchewan toute proche? Le gouvernement fédéral ne paie pas la taxe d'assurance-hospitalisation ou d'assurance-maladie pour le compte des Indiens résidant en dehors d'une réserve, bien qu'il fasse de tels versements pour le compte des Indiens résidant dans une réserve ou qui n'ont pas quitté une réserve depuis plus de 12 mois.

Deux questions se posent, dont voici la première: Comment le gouvernement fédéral peut-il justifier l'administration de ce programme d'une telle façon dans une province et d'une autre façon dans une autre? C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit de programmes de santé, où on accorde une telle importance aux normes et à la qualité des services ou des soins.

• (2020)

Le ministre seul peut nous expliquer comment le gouvernement s'est mis dans un tel pétrin et il devra le faire. Le ministre s'attend-il à ce que nous prisions ces programmes quand le gouvernement agit de la sorte? Il y aura sûrement des frictions, du mécontentement dans les provinces, à juste titre d'ailleurs. Le ministre s'imagine-t-il avec cela inspirer chez les Indiens de la satisfaction pour ces programmes ou du respect à l'égard du gouvernement? Dans un domaine de relations fédérales-provinciales aussi délicat que celui-là, comment le ministre peut-il justifier le fait de traiter de propos délibéré une province différemment d'une autre?

Voici la deuxième question qu'il faut se poser: comment justifier le fait de traiter les Indiens en dehors des réserves différemment des Indiens dans les réserves ou les Indiens autonomes différemment des Indiens incapables de subvenir à leurs besoins? Le gouvernement fédéral n'assume-t-il pas ici une responsabilité qu'il a acceptée d'année en année, dans le cadre de traités et de divers programmes? Il faut se demander, je pense, si c'est là une tentative de la part du gouvernement de renoncer à ses engagements et à ses programmes.

Je pense que la politique actuelle constitue une discrimination contre les Indiens qui veulent se joindre à la migration vers les villes. Elle est injuste pour les Indiens qui veulent se suffire à eux-mêmes en s'adaptant au changement. Assez souvent, on se plaint que les Indiens ne manifestent pas assez d'ambition ou d'initiative. Quel encouragement y a-t-il pour un Indien d'origine à s'aider lui-même si c'est là la façon dont le gouvernement le traite dans les programmes qui lui sont destinés?

J'engage le gouvernement à traiter les Indiens de toutes les provinces de la même façon. Je l'engage à accepter ses responsabilités dans ce domaine et à verser les primes de tous les Indiens relevant de la loi sur les Indiens, qu'ils vivent dans les réserves ou hors des réserves.

M. David Weatherhead (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, bien qu'il n'y ait pas de loi ou d'instrument qui oblige le gouvernement fédéral à fournir des services de santé aux Indiens aux frais de l'État, il assume depuis plus d'un siècle l'obligation morale de veiller à ce qu'aucun Indien inscrit ne manque de soins médicaux, s'il n'a pas les moyens de se payer des soins suffisants ou si ces soins lui sont inaccessibles, en particulier s'il n'y a pas d'autre organisme auquel il peut s'adresser pour obtenir de l'aide.

Les Indiens devraient pouvoir se maintenir en aussi bonne santé que le reste de la population du pays, et le gouvernement fédéral a pour principe d'accepter de les aider au moyen d'arrangements ou de dispositions prévoyant des services essentiels d'hygiène publique, ainsi que les traitements indispensables, et cela non pas toujours nécessairement aux frais de la population.

Avant l'adoption des deux principaux programmes nationaux d'assurance-santé—l'assurance frais-d'hospitalisation en 1958 et l'assurance frais-médicaux 1968—un trop grand nombre de Canadiens ne pouvaient se permettre une assurance frais-d'hospitalisation ou frais-médicaux ou au mieux ne pouvaient obtenir qu'une protection limitée ou encore devaient payer des primes excessivement élevées. On se rappellera qu'à cette époque les compagnies d'assurance privées refusaient fréquemment d'assurer nos concitoyens pour des raisons d'âge ou d'antécédents ou, dans certains cas malheureux, à cause de leur origine raciale comme, par exemple, dans le cas des Indiens.

En conséquence, pour chacun de ces programmes sanitaires la condition que chaque régime provincial correspondant doit satisfaire pour recevoir l'appui financier fédéral est de fournir une protection uniforme à tous ses résidents admissibles, y compris les Indiens inscrits au régime. En pratique cela signifie qu'il est impossible à un régime provincial d'appliquer à un groupe de résidents des primes plus élevées qu'à d'autres ou de leur offrir une protection moindre qu'à d'autres se trouvant dans des conditions analogues.

On ne considère pas comme une infraction aux «conditions d'uniformité» qu'une province refuse d'assurer un de ses résidents, totalement ou partiellement, pour des raisons d'âge ou de ressources financières limitées à condition que tous ses résidents qui se trouvent dans les mêmes conditions soient traités également. Quand une province désire éliminer les primes d'assurance-maladie pour ses résidents qui ont atteint l'âge de 65 ans, par

exemple, elle peut le faire du moment que tous les résidents de la province ont droit au même privilège une fois qu'ils ont atteint cet âge. En fait, c'est le cas en Alberta et en Ontario . . .

M. Burton: Et en Saskatchewan. Allons, mettez-vous à jour.

M. Weatherhead: . . . et, dans ces deux provinces, les primes pour les Indiens ayant atteint l'âge de 65 ans ont été supprimées comme pour les autres résidents.

De même, quand une province établit une échelle intermédiaire de primes d'assurance-maladie selon la classe de revenu, elle est autorisée à le faire en vertu de la stipulation des «conditions d'uniformité» de la loi fédérale du moment que tous les résidents assurables d'une province jouissent du même avantage. Ainsi, en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta, qui sont les trois provinces ayant adopté des échelles intermédiaires de primes pour leurs résidents économiquement faibles, l'Indien inscrit qui réside d'une de ces trois provinces a droit exactement aux mêmes avantages que tout autre résident de sa province qui présente une demande de réduction de prime.

M. l'Orateur suppléant (M. Læniel): A l'ordre s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le secrétaire parlementaire. Son temps de parole est écoulé.

LES AFFAIRES INDIENNES—LA MORT D'UNE INDIENNE DE LA RÉSERVE DE SANDY LAKE—LES SERVICES SANITAIRES DANS LE NORD DE L'ONTARIO—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé jeudi dernier au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) s'il avait connaissance de la condition tragique des Indiens de la réserve de Sandy Hill à 400 milles au nord de Kenora. Le ministre a parlé de quelques améliorations qu'on a apportées à la situation, mais il n'a pas répondu à ma question tendant à savoir s'il était disposé à instituer une enquête publique sur l'état déplorable des services sanitaires de cette région.

Une Indienne Cri de 50 ans est morte, le 24 février dernier, en se rendant à l'hôpital par avion. La cause officielle du décès était la malnutrition et une double pneumonie. Je maintiens que cette mort a été causée par la négligence et la sottise bureaucratiques.

Cette femme dont la taille était de 5 pieds 8½ pouces, pesait, à sa mort, 85 livres seulement. Les circonstances qui ont entouré son décès ont provoqué une grande amertume parmi les membres de sa collectivité. Elle avait passé dix ans dans un sanatorium de tuberculeux et on lui avait enlevé une partie d'un poumon. Ses antécédents médicaux indiquaient qu'elle avait besoin d'une surveillance médicale étroite durant sa maladie, mais elle n'a pu l'obtenir, soit parmi les siens à North Spirit Lake ou dans un hôpital, jusqu'à ce qu'il soit trop tard. Cette femme, gravement malade durant plusieurs jours, n'a pas reçu la visite d'un médecin. Elle n'a pu obtenir les médicaments appropriés, sinon deux aspirines que lui a fait parvenir un pharmacien non qualifié. Vingt-quatre heures plus tard, elle mourait.

Mille cinq cents Indiens signataires d'un traité vivent répartis en trois groupes dans la réserve de Sandy Hill. Deux de ces collectivités disposent des services d'un pharmacien non spécialisé et la troisième de garde-malades, tous employés du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le médecin le plus proche se trouve à 300 milles de là. Les détails concernant la maladie de cette femme ont passé du pharmacien non qualifié aux infirmières et de ces dernières au médecin qui était le seul à pouvoir ordonner son transfert à l'hôpital. Ces démarches ont pris une semaine et, dans l'intervalle, la malade est décédée.

Le jury du coroner a fait cinq recommandations: que le personnel médical substitue aux contacts par radio les visites à domicile; que tout le personnel chargé de fonctions médicales dans les endroits reculés aient une formation d'aide-infirmière; que le personnel médical dans ces régions puisse autoriser le transport des malades par avion pour être traités; que des infirmières supplémentaires soient affectées à chaque centre éloigné; et, enfin, qu'un omnipraticien soit affecté à la région de Sandy Lake pour y traiter ses 1,500 habitants.

Je soulignerai encore davantage la nécessité d'assurer de meilleurs services médicaux dans ces régions, et je mentionne en particulier l'épidémie d'influenza dont ont été atteintes 350 personnes dans cette région de la mi-décembre à la mi-janvier. Neuf en sont mortes. De toute la durée de l'épidémie, me dit-on, les Indiens de North Spirit Lake, n'ont eu qu'une visite du médecin, longue de deux heures seulement. Des travailleurs sociaux sur place, membres de l'Union des Indiens de l'Ontario, ont fait transporter 27 malades par avion jusqu'à l'hôpital de Red Lake. Tous y ont été admis, ce qui a coûté $2,000 à l'Union. On me dit que celle-ci compte envoyer la note au ministre de la Santé.

Les Indiens de la réserve Sandy Hill ont plusieurs questions à poser au ministre de la Santé. Ils veulent savoir si le ministre a l'intention d'appliquer les recommandations que renfermait le rapport du coroner. Ils veulent savoir pourquoi le personnel non-professionel dans la région est composé de Blancs et non d'Indiens. Ils veulent également savoir pourquoi ce personnel non-professionnel est autorisé à administrer des antibiotiques et des narcotiques aux Indiens qui n'ont pas été examinés par des médecins.

Le ministre a répondu à la Chambre que des mesures sont prises pour améliorer les services de santé aux Indiens. Le ministre consentirait-il à dire à la Chambre quelles sont ces mesures, afin que les députés et les Canadiens puissent juger dans quelle mesure le gouvernement s'est engagé à améliorer le sort de notre population indigène?

Au nom des Indiens, je dois recommander instamment au ministre de ne pas attendre que la famine et la maladie mettent fin aux problèmes des Indiens de Sandy Hill et d'autres localités isolées, mais de lancer une enquête publique approfondie sur les services de santé dans le Nord.

• (2230)

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les services médicaux et d'hygiène publique dans la brousse au nord de Sioux Lookout ont pris une expansion considérable, ces dernières années, grâce à un programme dont la réalisation a été rendue possible par la collaboration entre le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et l'Université de Toronto qui envoie des conseillers médicaux, des médecins et des résidents qui peuvent assurer des soins de la plus haute qualité. On a établi de meilleures communications entre les infirmeries construites par le ministère dans les localités les plus importantes et l'hôpital de Sioux Lookout, ainsi qu'entre les infirmeries et les

bureaux d'hygiène publique établis dans les petites localités satellites et dont le personnel est composé d'auxiliaires qui travaillent à temps partiel. Le ministère a mis en œuvre un programme de formation pour ces auxiliaires locales dont certaines sont des infirmières accréditées ou des infirmières auxiliaires accréditées. La préposée au service d'hygiène de North Spirit Lake est une infirmière auxiliaire accréditée.

Aucun service médical, si perfectionné soit-il, ne peut empêcher les décès pendant des épidémies d'influenza. Cette maladie est une infection grave due à un virus et contre laquelle il n'existe aucun remède spécifique. La rapidité de la propagation de la maladie taxe grandement le personnel de santé qui doit adapter son activité afin de venir en aide au plus grand nombre et à ceux qui, selon lui, en ont le plus besoin.

Le ministre estime que la recommandation du jury du coroner à Sandy Lake, selon laquelle les autorités médicales doivent prendre en considération les demandes de visites à domicile, est difficile à concilier avec les faits puisque la mort de la malade a fait et fait encore l'objet d'une enquête. La malade a maintes fois reçu la visite du personnel médical en même temps que plusieurs autres dans la localité. C'est une aide du service local d'hygiène, qui est une aide-malade diplômée, qui a fait les visites à domile à North Spirit Lake, et aussi une infirmière diplômée qui a répondu à la demande d'assistance de la première. Malheureusement, il n'est pas toujours facile de prédire quand l'influenza sera suivi de complications. Étant donné le grand nombre des personnes frappées, les difficultés de surveillance augmentent et, en outre, l'évacuation automatique vers un hôpital ou un poste sanitaire devient impossible.

Les complications, toutefois, qui peuvent être graves et soudaines, nécessitent généralement l'hospitalisation. Le sujet de l'enquête du coroner devait être envoyé à l'hôpital par avion le 23 décembre 1971, le jour où son état s'est soudain aggravé par suite d'une nouvelle complication, mais cela a été impossible à cause du mauvais temps. L'évacuation n'a malheureusement pas été possible jusqu'au jour suivant. On estime que les méthodes existantes de nolisage d'avions sont suffisantes. Elles sont soumises, bien entendu, à la disponibilité des avions et au temps.

Je crois savoir que le député de Kenora-Rainy River (M. Reid), dans la circonscription duquel se trouve Sandy Lake, a envoyé au ministre un rapport complet sur l'enquête et sur la question de la fourniture de services médicaux. Je crois savoir qu'il a assisté à l'enquête et a préparé un long mémoire à ce sujet à l'intention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro).

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 35.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 7 mars 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LA JEUNESSE

LE RAPPORT SUR LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'un rapport publié hier met sérieusement en doute l'efficacité des programmes du gouvernement pour la jeunesse, tant ceux de l'an dernier que ceux de cette année, pour régler le problème du chômage chez les jeunes et qualifie ces programmes de discriminatoires et étant donné le taux élevé du chômage chez les moins de 24 ans, atteignant 11 p. 100 l'an dernier, je demande l'autorisation de proposer, avec l'appui du député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan), la motion suivante, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement:

La Chambre prie le secrétaire d'État 1) de déposer immédiatement le rapport Cohen sur les activités de l'été 71;

2) de charger un comité permanent d'évaluer ce rapport;

3) de remplir sa promesse de convoquer une conférence fédérale-provinciale très représentative de la collectivité pour étudier les programmes destinés aux jeunes; et

4) de réunir les ministres provinciaux et des représentants du monde des affaires afin de mettre en œuvre le plus tôt possible des programmes à long terme relatifs à l'emploi des jeunes.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

• (1410)

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B) DE 1971-1972

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) présente un message dont l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972.

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) propose, appuyé par le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Laing):

Que le budget supplémentaire (B) pour l'année se terminant le 31 mars 1972, déposé à la Chambre aujourd'hui, soit renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

(La motion est adoptée.)

* * *

INFORMATION CANADA

DÉPÔT DU 1er RAPPORT ANNUEL

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 41 (2) du Règlement, j'aimerais déposer le premier rapport annuel d'Information Canada.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Dans quelle langue? Le sanskrit?

* * *

LA JEUNESSE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer, aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de nature urgente. Une des difficultés qu'a suscitée l'an dernier le programme Perspectives-Jeunesse a été le peu d'intérêt accordé aux jeunes citoyens des régions rurales et isolées du Canada à qui on refuse des chances égales à cause de leur éloignement des voies normales de communication.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, il y a . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre le député. Je m'excuse de le faire, mais il sait qu'il y a une règle bien établie. Un député doit limiter ses observations sur une motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement à une brève indication de l'urgence de la question au lieu d'invoquer des arguments. A mon avis, dans l'explication qu'il donne actuellement, le député invoque un argument au lieu de souligner l'urgence de l'affaire. Nous savons tous jusqu'à quel point l'interprétation de l'article 43 du Règlement peut être épineuse et j'espère que tous les députés voudront bien tenir compte des recommandations que j'ai faites à l'occasion à certains d'entre eux en me fondant sur mon interprétation de cet article.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, étant donné que cette faiblesse se manifeste de nouveau cette année et compte tenu de son effet sur le moral des jeunes Canadiens, je proposerais, avec l'appui du député de Vegreville (M. Mazankowski), la motion suivante:

Que le délai de présentation des projets soit prolongé et que les coordonnateurs reçoivent instruction de ne rien négliger pour s'assurer que tous les Canadiens, où qu'ils résident, aient l'occasion de participer à ce programme.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à étudier la motion proposée par le député?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité et la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

LES GRAINS

LES DIFFICULTÉS DE TRANSPORT ET DE MANUTENTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais présenter en vertu de l'article 43 du Règlement une motion au sujet d'une question d'urgence. Il y a des commandes considérables de grain à remplir pour l'étranger mais il manque actuellement aux élévateurs-terminus de Vancouver 17 millions de boisseaux des catégories requises. Les chemins de fer n'ont pas satisfait aux engagements qu'ils avaient contractés pour le transport des céréales. A vrai dire, ils accordent la dernière priorité à celui-ci. Le Canadien National a refusé de faire transporter le grain par le Pacific Great Eastern Railway lorsque ses propres lignes étaient bloquées. Les déchargements de wagons sont également peu nombreux et des hommes ont ces derniers jours été congédiés au terminus.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois dire au député qu'il abuse vraiment de l'article 43 du Règlement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député prétendra sous doute que les faits qu'il a mentionnés sont importants s'il veut justifier sa motion aux termes de l'article 43 du Règlement. A ce compte-là n'importe quel député pourrait se lever pour parler pendant minutes du bien-fondé d'une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Que les députés sachent qu'il s'agit là d'un article très spécial du Règlement et qu'il pourrait survenir une situation où le gouvernement voudrait y recourir. J'aimerais bien voir alors la réaction des députés. Ceux-ci tiendraient, je pense, à ne pas oublier la nature extrêmement particulière de l'article 43 du Règlement et à essayer de s'en tenir à l'aspect urgent de la motion sans invoquer d'arguments pour l'appuyer.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, je vous prie de m'excuser si j'ai dépassé les limites permises par le Règlement. C'est à cause de l'urgence de la situation et des difficultés qu'elle entraîne que je l'ai fait. Je demande la permission, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de proposer:

Que la question du ralentissement et des arrêts dans l'acheminement et la manutention des céréales soit renvoyée au comité permanent de l'agriculture pour étude et rapport.

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: La motion que propose le député de Regina-Est aux termes de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité, la motion ne peut donc pas être mise en délibération.

* * *

• (1420)

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE TENDANT À CHANGER LE NOM D'UNE CIRCONSCRIPTION

[*Français*]

M. Claude-G. Lajoie (Trois-Rivières) demande à présenter le bill C-167, intitulé «Loi concernant la révision des limites des circonscriptions électorales».

Des voix: Expliquez-vous.

M. l'Orateur: L'honorable député de Trois-Rivières peut expliquer de façon succincte le but du bill qu'il désire présenter à la Chambre.

M. Lajoie: Monsieur l'Orateur, je désire présenter ce bill, premièrement à la demande des citoyens des trois villes de ma circonscription; deuxièmement, dans le but d'éviter la confusion entre le nom du comté provincial et celui de la circonscription fédérale et, troisièmement, parce que le comté provincial ne comprend pas la ville de Cap-de-la-Madeleine, qui compte une population de 32,500 âmes.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle à l'honorable député de présenter ledit bill?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA RÉACTION AUX RECOMMANDATIONS DU CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA—LE PRINCIPE D'UN BUDGET DE PLEIN EMPLOI

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné que le Congrès du travail du Canada lui a présenté son mémoire annuel et qu'il l'étudie depuis plusieurs jours, pourrait-il nous faire part brièvement de sa réaction aux recommandations portant sur l'emploi et sur l'économie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne saurais le faire brièvement. Le ministre des Finances et le ministre du Travail ont parlé hier environ 15 minutes en tout à ce sujet, et il ne fait pas de doute que si le député demandait des notes à quelqu'un, il y trouverait la réponse à ces questions.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, j'avais l'impression que le premier ministre avait reçu le mémoire. Je voudrais lui demander précisément s'il accepte le principe d'un budget de plein emploi qui a fait l'objet d'une des recommandations du Congrès canadien du travail, et plus spécialement si le gouvernement est maintenant disposé à présenter de nouveaux programmes qui stimuleraient l'économie dans le sens voulu pour réaliser ce principe déterminé.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la première question est plutôt technique et ne saurait faire l'objet d'une brève réponse à une question. Le ministre des Finances pourrait certainement, à l'occasion, expliquer pourquoi nous ne mettons pas cette théorie en application. Cela pourrait intéresser le député de savoir que notre budget, dans un sens, équivaut, par ses effets, à un budget de plein emploi—

Des voix: Oh, oh.

Le très hon. M. Trudeau: —mais les ricanements me font comprendre que les partis d'opposition n'y comprennent pas grand-chose.

Des voix: Les chômeurs non plus.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre ayant indiqué que son gouvernement part du principe d'un budget de plein emploi, peut-il indiquer brièvement ses prévisions pour la réalisation de cet objectif, étant donné qu'apparemment le problème du chômage conservera toute son acuité en 1972? Peut-il indiquer s'il faudra cinq ans ou deux ans pour atteindre cet objectif? Quels paramètres soumet-il aux Canadiens?

Le très hon. M. Trudeau: Le député devrait comprendre que le présumé système qu'on appelle budget de plein emploi ne garantit nullement le plein emploi. Il offre aux gouvernements et aux administrations une gamme de choix de niveaux auxquels les dépenses et les impôts peuvent correspondre. De nombreux choix sont possibles et il est impossible de répondre maintenant à la question.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Est-ce sur ses instructions que le ministre des Finances a déclaré voici deux semaines à Jasper devant les ministres des finances provinciaux qu'aux yeux du gouvernement, il convenait de contrebalancer la lutte contre l'inflation par des mesures destinées à enrayer le chômage, que le moment était venu, à présent, d'agir dans ce sens et qu'en conséquence, les gouvernements provinciaux se devaient de freiner l'accroissement des dépenses publiques.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le premier ministre peut répondre brièvement à cette question, s'il le souhaite. J'ai l'impression que nous sommes en train de déboucher sur la controverse, mais j'autorise le premier ministre à répondre au député d'Edmonton-Ouest.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne puis répondre dans l'optique du député qui a posé cette question, et qui simplifie vraiment par trop la position du ministre des Finances. Cependant, je voudrais faire remarquer que, tout en se préoccupant de la question du chômage, le gouvernement s'inquiète des effets que pourrait avoir à l'avenir une politique budgétaire malavisée, et il me semble bien que même les députés de l'opposition, qui nous ont récemment posé des questions au sujet de l'inflation, sont conscients de ce danger.

M. l'Orateur: La présidence autorise le député de Saint-Jean-Est à poser une dernière question supplémentaire. Je donnerai ensuite la parole au député de York-Sud.

L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE AU SUJET DU PLEIN EMPLOI

M. James McGrath (Saint-Jean-Est): Le premier ministre accepte-t-il l'objectif du plein emploi, que le Conseil économique définit comme étant un taux de chômage de 3.8 p. 100, et le gouvernement a-t-il l'intention d'appliquer une politique susceptible d'amener ce résultat avant 1975, comme le recommande le Conseil économique du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le chômage, à quelque taux que ce soit, est toujours mauvais pour ceux qu'il frappe, de sorte que je n'ai aucune raison d'accepter l'objectif de 3.8 p. 100. Si nous pouvons le faire baisser encore plus, nous le ferons. En fait, il y a deux ans seulement, il y avait moins de 3.8 p. 100 de chômage dans certaines régions du Canada, et plus dans d'autres régions. Je ne saurais par conséquent accepter cet objectif. Ce que nous voulons, c'est arriver au plus bas taux de chômage compatible avec une croissance stable.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE RÔLE D'UN DIRIGEANT LIBÉRAL DANS UNE ÉTUDE RÉALISÉE EN ALLEMAGNE DE L'OUEST

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, en l'absence regrettée du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, je voudrais poser au premier ministre une question, peut-être plus, dont je lui ai donné avis. Je lui demanderai si le gouvernement a engagé M. J.-P. Lefebvre, directeur exécutif du Parti libéral du Canada au Québec et ex-député à l'Assemblée législative du Québec, pour réaliser une étude sur la politique de main-d'œuvre, ou sur un sujet semblable, en Allemagne de l'Ouest?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remplace le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration aujourd'hui. Je remercie le député d'avoir donné avis de sa question, qui m'a été transmise. J'ai ordonné la tenue d'une enquête sur la question, dont je lui ferai rapport.

M. Lewis: Sans vouloir aucunement dénigrer le geste du ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, puis-je demander au premier ministre, aussi bien qu'au ministre intéressé, d'étudier la question de la nomination de M. Lefebvre pour voir si celui-ci occupe toujours le poste de directeur exécutif du parti libéral au Québec?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre. Le député de York-Sud a la parole et nous devrions lui donner l'occasion de poser sa question supplémentaire.

M. Lewis: Merci, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas l'intention de parler au-dessus du bruit venant de l'autre côté et je puis fort bien attendre que le calme soit revenu.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Allons donc.

M. Lewis: Ma question s'adresse au premier ministre ainsi qu'au ministre concerné. Si M. Lefebvre n'est plus directeur exécutif, depuis quand? Je voudrais savoir également si son contrat prévoit un salaire de $600 par semaine, en plus d'indemnités de déplacement et journalières, et tous les frais de service de secrétariat payés? Enfin, quand a-t-il été nommé à ce poste?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis sûr que le député conviendra avec moi que la première partie de sa question visant à savoir si quelqu'un fait partie d'un mouvement politique ne peut être posée à un ministre. Quoi qu'il en soit, la seconde partie de la question est sûrement recevable; le ministre peut y répondre s'il a les renseignements voulus.

• (1430)

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant, comme tous les députés d'ailleurs, s'intéressent sûrement aux faits. J'irai aux renseignements et je ferai ensuite un rapport.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je reconnais qu'il ne convenait pas d'adresser au ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration une question ayant trait à un poste au sein d'un parti. C'est précisément pourquoi j'ai adressé ma question au premier ministre et au ministre suppléant. Le premier ministre a sûrement l'autorité voulue pour faire la nomination, et il devrait dire à la Chambre s'il s'agit là d'un autre exemple de ses nouvelles politiques.

M. l'Orateur: Le député est censé avoir pris la parole pour invoquer le Règlement. Je ne suis pas du tout en accord avec l'interprétation qu'il donne au Règlement dans ce cas-ci.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS— LES MESURES ENVISAGÉES

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

[L'hon. M. O'Connell.]

Étant donné que la situation devient de plus en plus intolérable, en ce sens qu'un grand nombre de chômeurs doivent attendre cinq, six ou même dix semaines, surtout dans la province de Québec, avant de toucher leur premier chèque de prestations d'assurance-chômage, le très honorable premier ministre peut-il dire si son gouvernement a l'intention de changer cet état de choses très bientôt?

[*Traduction*]

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je réponds aujourd'hui au nom de la Commission d'assurance-chômage.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Perrault: S'il y a des cas où les retards paraissent excessifs, ils feront immédiatement l'objet d'une enquête, comme le député le sait. Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler qu'il y a eu une baisse remarquable du nombre de plaintes au sujet des prestations différées depuis deux semaines.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS— L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCENTRALISATION DES SERVICES DE MONTRÉAL

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Étant donné que nous connaissons cet état de choses seulement depuis que les services de paiements ont été centralisés surtout à Montréal, l'honorable secrétaire parlementaire pourrait-il dire si le gouvernement se propose de décentraliser les bureaux de la Commission d'assurance-chômage?

[*Traduction*]

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il y a actuellement 200 centres au Canada, c'est-à-dire des bureaux principaux ou auxiliaires qui s'occupent des besoins de nos chômeurs. En outre, 400 bureaux et installations de la main-d'œuvre font l'objet d'une enquête pour s'assurer que tous les services possibles sont offerts aux chômeurs canadiens.

M. Baldwin: C'est qu'il y a trop de chômeurs.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je viens de jeter un coup d'œil et de remarquer qu'il y a exactement 13 députés qui se sont levés pour poser des questions supplémentaires. Je ne sais si ce chiffre est du au hasard, mais nous ne pouvons sûrement pas consacrer trop de temps aux questions supplémentaires. Je tenterai d'être juste en choisissant les députés et je passerai ensuite à la question suivante.

[*Français*]

MONTRÉAL—LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—ON RÉCLAME UNE ENQUÊTE

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire parlementaire qui vient de répondre à mon collègue.

Étant donné que tous les cas de retards quant aux paiements des prestations présentés aux députés ont été remis, à la demande du ministre, au bureau régional, de même qu'au bureau central, à Montréal, et qu'après plusieurs semaines, les cas ne sont pas encore réglés, malgré ce qu'a dit le ministre, celui-ci est-il disposé à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête sur le fonctionnement des machines électroniques de la Commission à Montréal, pour que les chèques soient émis et que les gens cessent de vivre de l'air du temps, grâce à des ressources convenables?

[*Traduction*]

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je peux assurer aux députés qu'on tente constamment de mettre au point des méthodes et de recourir aux techniques électroniques les plus modernes pour améliorer encore le service d'assurance-chômage. Certaines études particulières sont en cours et si des améliorations peuvent être faites, elles le seront.

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—LES MESURES ENVISAGÉES—LES AGISSEMENTS DE CERTAINS USURIERS

Mr. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Je me reporte à la question posée au secrétaire parlementaire telle que consignée à la page 262 du hansard du 25 février:

> Le ministère est-il au courant des prêts usuraires qui se font sur les chèques d'assurance-chômage en raison des retards dans les versements et, si oui, quelles dispositions la Commission prend-elle pour empêcher cela?

Le secrétaire parlementaire peut-il nous donner aujourd'hui de plus amples renseignements?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: Monsieur l'Orateur, je veux assurer le député que le ministre et les fonctionnaires s'inquiètent fort de cette pratique. Le service juridique de CAC a communiqué avec la division des petits prêts du Département des assurances qui est prête à faire un contrôle des livres de certaines des personnes qui publient de telles annonces dans les journaux de Calgary et de Winnipeg. On enquête actuellement afin de savoir si des pratiques qu'on dit usuraires enfreignent la loi. Si oui, je puis assurer les députés que chaque fois que ce sera possible, les mesures qui s'imposent seront prises. Ce n'est pas le genre d'initiative qu'encourage le gouvernement, ou le département.

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Joliette désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. La Salle: Il ne s'agit pas d'une question supplémentaire, monsieur le président.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence donne la parole au député de Témiscamingue afin qu'il pose une dernière question supplémentaire.

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCENTRALISATION DES SERVICES DE MONTRÉAL

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre, selon qui il existe 200 bureaux centralisés à travers le pays.

Nous voulons savoir si le ministère a l'intention d'instaurer la décentralisation.

En ce qui a trait à ma région, par exemple, située à 400 milles de Montréal, on nous répond toujours que l'ordinateur est défectueux à Montréal, et les gens ne sont pas payés depuis le mois d'octobre.

Le ministère a-t-il l'intention de décentraliser les services de façon qu'un bureau soit établi dans une région donnée, comme la nôtre, par exemple?

[*Traduction*]

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le nombre des bureaux d'assurance-chômage a augmenté de 50 p. 100 depuis 1970. Si le député peut justifier la nécessité de tels bureaux dans sa région, sa demande sera prise en considération.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce débat est maintenant terminé et la présidence donne la parole au député de Kent-Essex.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Pourrait-il nous dire si le retard que prennent les négociations relatives au traité canado-américain sur l'automobile va durer jusqu'à ce qu'un accord soit intervenu quant à la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain? Sinon, quel pourrait être le motif de ce retard?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne puis fournir aucune raison qui empêche les Américains d'ouvrir des pourparlers officiels avec nous dans cette affaire. Je puis seulement dire qu'il ne semble pas y avoir de rapport avec les conditions que le député vient de mentionner ni avec la présentation par le gouvernement canadien d'une politique en matière d'investissements étrangers. Ce retard est attribuable, semble-t-il, à d'autres facteurs.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre. Peut-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement a décidé d'attendre après les prochaines élections pour signer le nouveau pacte automobile avec les États-Unis?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il s'agit là d'un argument plutôt que d'une question conforme à la procédure.

* * *

LES PÊCHES

L'ESPADON—LA DÉTERMINATION DU NIVEAU DE MERCURE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêches. Vu l'effondrement, au début de 1971, du marché nord-américain de l'espadon, qui a entraîné des difficultés financières pour nos pêcheurs d'espadon, le ministre a-t-il songé à autoriser des prises sélectives de ce poisson dans des zones atlantiques du Canada pour établir si le niveau de mercure a baissé et, en ce cas, quand pouvons-nous attendre un rapport portant sur la situation actuelle de ce secteur important de nos pêches?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, s'il y a problème, c'est à cause des stipulations de l'administration américaine des aliments et des drogues interdisant l'importation aux États-Unis de poisson comportant plus d'une demie partie par million de mercure. Nous pouvons exporter de l'espadon en Europe sans inconvénient, mais, les prix y sont moins avantageux.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Étant donné qu'on trouve encore de l'espadon sur certains marchés de la Nouvelle-Angleterre, le ministre a-t-il pris des dispositions en vue de faire révoquer l'interdiction des ventes d'espadon aux États-Unis?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, l'espadon débarqué aux États-Unis ne fait pas l'objet du commerce entre les États. Puisque nous devons nous soumettre aux normes nationales et non à celles des États à cet égard, nous éprouvons des difficultés à exporter notre espadon.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA COMMUNICATION DES RECOMMANDATIONS SUR LA LOI DES RELATIONS DE TRAVAIL ET LE DÉPÔT DU RAPPORT BRYDEN

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de l'application de la loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Étant donné que le contenu du rapport Bryden, présenté en juin dernier au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration d'alors, a apparemment été ébruité, bien que, selon moi, les informations divulguées ne correspondent pas à la substance du rapport, le ministre ferait-il part à la Chambre des recommandations du groupe d'étude afin de dissiper le soupçon selon lequel le Conseil du Trésor, et plus précisément son président, profitent de l'ignorance du public quant au contenu des recommandations pour exercer des pressions sur les syndicats de fonctionnaires dans les conflits en cours.

[L'hon. M. Pepin.]

• (1440)

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question me paraît tenir plutôt de l'argument, mais le ministre pourrait peut-être y répondre brièvement.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je vais répondre, ne serait-ce que pour me présenter à la Chambre en ma qualité de ministre responsable de ce domaine particulier des activités gouvernementales. Tout ce que je puis dire au député, c'est que le rapport dont il a fait mention est en ma possession et que nous sommes en train de l'étudier.

Mme MacInnis: Le président du Conseil privé serait-il disposé à déposer à la Chambre l'ensemble du rapport, afin que le public, les syndicats en question et leurs affiliés soient informés des intentions du gouvernement quant à la modification de la loi sur les relations de travail dans la fonction publique?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je voudrais dire à la Chambre que je ne compte pas déposer ce document, puisqu'il est réservé à l'usage interne du gouvernement. Je voudrais aussi faire remarquer que les articles que j'ai lus dans la presse au sujet de ce rapport ont un caractère hautement spéculatif et, enfin, que nous ne songeons à prendre sur ce rapport aucune initiative au cours de la présente session.

M. l'Orateur: Je donne la parole au député de Joliette.

Mme MacInnis: Je voudrais poser une dernière question supplémentaire au président du Conseil du Trésor.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'autorise le député à poser une dernière question supplémentaire sur ce sujet.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES SYNDICATS—LE RESPECT DU DROIT DE GRÈVE

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): J'aimerais demander au Président du Conseil du Trésor s'il peut donner à la Chambre l'assurance, solennelle ou autre, qu'il n'emploie pas la menace de supprimer leur droit de grève comme matraque dans les négociations actuelles avec les fonctionnaires syndiqués?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'aimerais donner à l'honorable représentante l'assurance, solennelle et autre, que je n'ai jamais menacé de supprimer le droit de grève.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'AVORTEMENT—L'ATTITUDE DU TRÈS HONORABLE PREMIER MINISTRE—L'ÉTABLISSEMENT D'UNE POLITIQUE DE PLANIFICATION FAMILIALE

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Il y a une dizaine de jours, en Ontario, le très honorable premier ministre déclarait qu'il ne songeait pas à favoriser quelque modification à la loi en ce qui a trait à l'avortement tant qu'il n'en sera pas lui-même convaincu de la nécessité. J'aimerais lui demander s'il peut assurer la Chambre et la population du Canada qu'aucun changement à ce sujet ne sera apporté avant que le gouvernement n'ait établi une politique de planification familiale efficace.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, j'ai eu certaines difficultés à comprendre toute la question. Si je ne réponds pas exactement, l'honorable député pourra poser une question supplémentaire.

La politique du gouvernement a déjà été annoncée à ce sujet. Nous avons l'intention de débattre la question à la Chambre et d'entendre les opinions des députés. J'espère que l'honorable député en profitera pour nous faire connaître la sienne.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS—LES MESURES ANTÉRIEURES À L'ÉNONCÉ D'UNE POLITIQUE

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. Pendant qu'on va rédiger de nouveau l'étude de fond sur la question, et d'ici que le gouvernement présente une mesure sur sa politique en matière d'investissements étrangers au Canada, le gouvernement adoptera-t-il une procédure ou fera-t-il un énoncé de principe quant à la réglementation de la main-mise des étrangers sur les sociétés canadiennes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Le député doit se sentir entièrement libre d'agir comme il le veut.

L'hon M. Hees: Faut-il comprendre que le gouvernement entend procéder différemment dans chaque cas, avoir recours à des expédients politiques, plutôt que de s'en tenir à une ligne de conduite bien précise?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le moment n'est pas à la discussion. Le député de Calgary-Nord.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA QUESTION D'UNE NOUVELLE INSTRUCTION DANS L'AFFAIRE GEOFFROY—L'ORIGINE ET LA FORME DES INSTANCES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au solliciteur général. Le 28 février, je lui ai posé une question, comme en fait foi la page 302 du hansard et, le 1er mars, je l'ai répétée à son secrétaire parlementaire qui en a pris préavis. Le ministre serait-il prêt à nous répondre aujourd'hui? Je ne lirai qu'une partie de la réponse afin que le solliciteur général comprenne bien de quoi il s'agit. Voici ce qu'il a répondu:

> Monsieur le président, une personne qui prétendait savoir où se trouve M. Geoffroy m'a fait une telle suggestion, et ma réponse a été bien simple: c'est que les lois du pays s'appliquent à tout citoyen, et que si M. Geoffroy voulait demander un autre procès . . .

Le solliciteur général a mentionné que quelqu'un avait communiqué avec lui. Cela s'est-il fait par téléphone, par lettre, par contact personnel? Quelle était cette personne et à quelle date y a-t-il eu rencontre?

L'hon. M. Basford: Vous n'êtes pas devant un tribunal.

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, je constate que l'informateur de l'honorable député, contre qui un mandat d'arrestation a été émis en 1971 pour fraude par la Sûreté provinciale du Québec, n'a pas encore été arrêté.

J'ai reçu un appel téléphonique de la part d'un journaliste, et ce journaliste agissait en tant que tel. Il n'y a pas eu de chantage ni de proposition malhonnête, et j'ai répondu au journaliste que les lois du pays s'appliquaient, comme je l'ai dit dans ma réponse, pour tous les citoyens, y compris M. Geoffroy, et que si ce dernier pensait qu'il avait droit à un nouveau procès, il lui fallait faire valoir ses arguments, comme n'importe quel autre citoyen, directement, au ministre de la Justice du Canada.

[*Traduction*]

M. Woolliams: Le solliciteur général aura sûrement mal compris une partie de ma question. Quel est le nom du journaliste et en compagnie de qui a-t-il indiqué qu'il était lorsqu'il a appelé le solliciteur général au téléphone?

[*Français*]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, l'informateur de l'honorable député, contre qui un mandat d'arrestation a été émis en 1971, a lui-même révélé le nom du journaliste, et le journaliste l'a confirmé. C'est pourquoi je me sens bien à l'aise de le dire: il s'agit de M. Lavergne, qui est rédacteur en chef et journaliste très responsable du journal *Dimanche-Matin,* à Montréal.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au solliciteur général.

Étant donné que l'honorable ministre vient, à deux reprises, de dire directement qu'il s'agit d'un informateur de mon honorable collègue de Calgary-Nord (M. Woolliams), j'aimerais lui demander qui sont ses informateurs quant à l'affaire Geoffroy, et s'il y en a d'autres, à l'extérieur de son ministère, qui pourraient lui donner des renseignements sur l'affaire Geoffroy.

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, il s'agit peut-être du même informateur dont l'honorable député utilise les services lorsqu'il lance la rumeur fausse à l'effet que . . .

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Sainte-Marie pose la question de privilège.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Le solliciteur général vient de dire que l'informateur qui, «supposément», a renseigné mon collègue était également le mien. J'affirme catégoriquement que le ministre a menti à la Chambre en disant cela. Il doit retirer ses paroles, parce que la personne à laquelle le solliciteur général a fait allusion n'est nullement mon informateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il existe évidemment une difficulté entre le ministre et le député. Le député de Sainte-Marie sait parfaitement bien qu'il ne peut accuser un député ou un ministre d'avoir menti. Je suis persuadé que l'honorable député de Sainte-Marie voudra employer une autre formule pour indiquer qu'il n'est pas d'accord avec la ministre.

A mon sens, il s'agit évidemment d'une contestation, quant aux faits, entre l'honorable ministre et l'honorable député, chose qui se produit tous les jours, à la Chambre, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire, quand un ministre et un député ne s'entendent pas sur l'interprétation des faits, d'employer un langage non parlementaire.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Je me suis servi de la même expression que le solliciteur général a employée hier à la télévision en accusant les députés de l'opposition d'avoir menti. Si le solliciteur général consent à retirer l'imputation figurant dans sa déclaration à l'effet que M. Richer était mon informateur, je retirerai le mot «menti», pour répondre à votre invitation.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je conviens avec l'honorable député de Sainte-Marie que le ministre . . .

[*Traduction*]

A l'ordre, s'il vous plaît. Je me demande si les députés sont quelque peu intéressés à ce qui se passe à la Chambre présentement, si nos délibérations actuelles servent une fin.

[*Français*]

Je veux rappeler aux honorables députés qu'il est certain qu'aucun ministre ou aucun député ne peut prêter d'intentions à un autre député et que tel n'était pas le désir de l'honorable ministre. Ce dernier n'avait certainement pas le droit de le faire, pas plus que le député n'a le droit d'employer un langage non parlementaire. Je suis disposé à tenir pour acquis que le ministre confirme à la Chambre qu'il ne voulait prêter aucune intention à l'honorable député qui, en retour, confirmera qu'il ne désirait pas employer un langage non parlementaire. De cette façon, tous deux seront considérés comme ayant retiré leurs paroles, dans la mesure où elles ne sont pas parlementaires.

L'honorable député est-il d'accord sur mon interprétation du Règlement?

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, je suis d'accord.

M. Valade: Je suis d'accord avec le solliciteur général pour la première fois, monsieur le président.

M. l'Orateur: Ainsi, tout le monde est heureux.

[M. Valade.]

• (1450)

LES RESSOURCES NATURELLES

LES DROITS MINIERS SOUS-MARINS—LES POURPARLERS AVEC LA NOUVELLE-ÉCOSSE—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. A Halifax la semaine dernière, a-t-il abordé sérieusement avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse la question des ententes de participation concernant tant les redevances que la responsabilité de l'administration et du contrôle de réglementation, à l'égard des minéraux au large des côtes?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, monsieur l'Orateur. Nous avons parlé des droits sur les minéraux au large des côtes.

M. Forrestall: Le ministre est-il prêt à nous dire si au cours des discussions avec le premier ministre et d'autres fonctionnaires de la Nouvelle-Écosse il a été question d'une entente un peu plus favorable ou plus souple que la participation à parts égales jusqu'ici proposée?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je m'étais justement rendu dans cette ville pour connaître le point de vue du premier ministre. Je l'ai appris. Je ne lui ai fait aucune offre.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PIPE-LINE DE LA VALLÉE DU MACKENZIE ET L'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—LES MENACES AU SYSTÈME ÉCOLOGIQUE

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu des déclarations récentes faites par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources selon lesquelles la construction d'un pipe-line qui traverserait la vallée du Mackenzie est presque assurée, le premier ministre voudrait-il fournir à la Chambre l'assurance que cette construction ne sera pas permise si elle devait causer de trop grands dommages au système écologique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'attitude du gouvernement à cet égard a déjà été énoncée bien des fois. Le ministre de l'Environnement est en mesure, je crois, de fournir un état détaillé du programme de 15 millions de dollars dans lequel nous sommes engagés pour nous assurer que cela ne se produira pas.

M. Harding: Le premier ministre peut-il nous fournir les mêmes assurances à l'égard du projet de la Baie James?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, l'assurance ne peut être identique parce que le problème n'est pas le même. Toutefois, la Chambre a été avisée il y a environ un mois, je crois, qu'une étude conjointe du problème de l'environnement avait été effectuée par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. Cette étude a été rendue publique, monsieur l'Orateur.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE RENVOI DE LA PÉTITION DES INDIENS D'OLD CROW AU COMITÉ DE LA JUSTICE ET DES QUESTIONS JURIDIQUES

M. Eric Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question au leader du gouvernement à la Chambre. La pétition des Indiens d'Old Crow a été déposée la semaine dernière. Le ministre permettrait-il que la Chambre consente à l'unanimité à renvoyer cette pétition au comité permanent de la justice et des questions juridiques?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Non, monsieur l'Orateur.

M. Nielsen: Le leader du gouvernement voudrait-il prendre la question en considération le plus tôt possible et peut-être faire une déclaration en ce qui concerne les intentions du gouvernement quant à l'opportunité d'entendre les Indiens d'Old Crow expliquer leur pétition?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'approfondirai volontiers la question. Il me semble toutefois qu'il se pose, à propos du renvoi des pétitions aux comités permanents pour étude, des difficultés de procédure que la Chambre n'a pas encore résolues mais j'examinerai la situation de plus près.

* * *

LES AÉROPORTS

L'OPPOSITION À L'AMÉNAGEMENT D'UN AÉROPORT PRÈS DE PICKERING—DEMANDE D'UNE DÉCLARATION

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre est-il au courant de la ferme et violente opposition qui se manifeste au sujet du site du nouvel aéroport à Pickering, choix qui entraînerait la destruction de terres agricoles des plus rentables et celle d'un village historique? Le ministre a-t-il l'intention de faire une déclaration à la Chambre sur cette question?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas l'intention de faire de déclaration à la Chambre, autre que celle que j'ai faite en annonçant le projet. J'aimerais toutefois faire remarquer au député ainsi qu'à la Chambre que les procédures d'expropriation permettent et, de fait, exigent la nomination d'un fonctionnaire, auprès duquel il faut porter plainte d'une façon officielle. Ces demandes sont alors instruites comme il convient. Si l'on doit poser des objections, celles-ci sont entendues à ce moment-là.

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. J'ai lu un article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui, soit du 7 mars. Le numéro de la page est illisible; je n'ai qu'une photocopie. L'article traite du programme PIL dans ma circonscription. Je tiens à m'expliquer devant la Chambre à ce sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre connaît le Règlement. Il ne peut soulever la question de privilège pour parler d'un article de journal. Il doit en donner préavis à la présidence par la filière habituelle et conformément au Règlement; il peut alors soulever sa question de privilège à l'ouverture de la séance. C'est la façon habituelle de procéder à laquelle devraient s'en tenir tous les députés. Et même, je ne devrais pas dire que c'est la «façon habituelle de procéder». C'est la procédure qu'impose le Règlement et que devraient suivre tous les députés sans exception.

* * *

LE LOGEMENT

VILLE DE LAVAL—LE PRÊT RELATIF AU PROJET «RÉSIDENCES RICHELIEU»

[*Français*]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines, responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Pourrait-il dire pourquoi son ministère a consenti un prêt de $950,000 pour le projet d'habitations domiciliaires connu sous le nom de «Résidences Richelieu», à Ville de Laval, qui doit être démoli incessamment ou qui risque d'être démoli à cause d'un règlement de zonage de la Ville de Laval? L'honorable ministre aurait-il des explications à donner à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Je vais m'enquérir à ce sujet, monsieur l'Orateur. Si le député a des renseignements qui pourraient m'être utiles, je serais heureux de les connaître.

M. l'Orateur: Le député et le ministre pourraient peut-être se voir et se consulter à ce sujet plus tard.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ENTRETIENS AVEC LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DE L'AVENIR DE NORAD—L'ACCORD SUR LE PARTAGE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre de la Défense nationale et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le premier ministre pourrait peut-être répondre à ma question. A-t-on prévu des entretiens avec les États-Unis au cours de cette année, au sujet de l'avenir du NORAD, et le gouvernement canadien songe-t-il à apporter des modifications d'importance dans l'Accord canado-américain sur le partage de la production de défense au cours de ces entretiens, si entretiens il y a?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cet aspect de la question a été examiné, je pense, dans notre Livre blanc sur la défense. Si j'ai bonne mémoire, les accords du NORAD n'expirent qu'en 1974.

Une voix: 1973.

Le très hon. M. Trudeau: Il n'y aura pas de réunions dans l'immédiat, je crois, mais je vais consulter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet des projets pour plus tard.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'IMPORTANCE DONNÉE À «POLICE» AU DÉTRIMENT DES INITIALES—LES PROTESTATIONS CONTRE LE CHANGEMENT

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu des multiples instances présentées au premier ministre, au solliciteur général et à de nombreux députés, instances s'opposant des plus énergiquement à la suppression des initiales RCMP sur les immeubles et véhicules de la Gendarmerie pour les remplacer par le terme «police», le premier ministre peut-il assurer à la Chambre et au pays que les initiales RCMP figureront aussi visiblement que le mot «police» dans la désignation de notre police nationale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette décision administrative émane de la police elle-même. Je crois qu'elle a décidé d'utiliser le terme «police» plus visiblement que les initiales RCMP.

M. Mazankowski: Compte tenu des protestations générales soulevées par cette décision, le premier ministre envisagerait-il de proposer ses bons offices et d'utiliser son influence en vue d'infirmer cette directive ou de l'inverser?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne manquerai pas de vérifier si le solliciteur général a discuté de cette question avec le commissaire de la Gendarmerie royale. Je suis presque certain qu'il l'a fait. La Gendarmerie est certainement très avertie des remous provoqués par cette question ces dernières semaines. Si le commissaire estime cette décision peu judicieuse il en discutera avec le ministre. Personnellement, je n'envisage pas de demander à la Gendarmerie royale de modifier sa décision.

• (1500)

LA CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE—L'ANNONCE DES PRÉPARATIFS

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si le solliciteur général va faire une déclaration à l'appel des motions, dès que l'occasion se présentera, sur les projets de son ministère et de la Gendarmerie royale du Canada relativement à la célébration du centenaire de la Gendarmerie l'an prochain.

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, un comité interne est à planifier la fête du centenaire de la Gendarmerie royale du Canada, une institution, un symbole, qui appartient à tous les Canadiens, de quelque origine ethnique ou de quelque langue qu'ils soient. Dans cet esprit, nous allons certainement faire en sorte que le centenaire de la Gendarmerie royale du Canada soit un événement heureux, auquel tous les Canadiens seront appelés à participer, et, en temps et lieu, nous leur ferons part du programme.

[Le très hon. M. Trudeau.]

* * *

LA JEUNESSE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LE DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES TRAVAUX DE 1971

[*Traduction*]

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il s'agit de sa promesse d'hier de faire enquête sur la fuite du rapport Cohen sur le programme de Perspectives-Jeunesse de l'été dernier. Le premier ministre a dit qu'il examinerait la chose. Attendu que le secrétaire d'État a déclaré au début de septembre que le rapport de M. Cohen serait déposé vers la fin de l'année—vers la fin de l'an dernier—le premier ministre peut-il nous dire quand cet important document sera déposé, étant donné qu'il reste un peu plus de 24 heures pour l'examen des demandes dans le cadre du programme Perspectives-Jeunesse?

L'hon. Martin P. O'Connell (secrétaire d'État suppléant): Le premier ministre voudra peut-être répondre, mais comme secrétaire d'État suppléant, j'ai l'impression qu'il y a méprise de la part du député. Le secrétaire d'État s'est engagé à déposer une évaluation du programme et a fait remarquer que cette évaluation devait porter sur un certain nombre de rapports, y compris celui qu'on appelle le rapport Cohen. Je doute beaucoup, et on pourra me reprendre, qu'il ait promis de déposer le rapport Cohen.

M. MacDonald (Egmont): J'invoque le Règlement. Je remercie des renseignements qu'il m'a fournis le cumulard . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald (Egmont): . . . le ministre suppléant de quoi que ce soit. Je n'ai pas le compte rendu devant moi, mais j'ai fait les vérifications nécessaires avant de me rendre ici. Le 9 décembre, en répondant à une question, le secrétaire d'État a indiqué que le rapport Cohen serait publié en entier avant la fin du mois, et a reconnu que le premier n'était qu'un document de travail . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette discussion entre le ministre et le député d'Egmont pourrait se poursuivre pendant longtemps. Peut-être pourraient-ils se rencontrer tous les deux et en discuter plus tard. Nous en sommes rendus à la fin de la période des questions.

M. MacDonald (Egmont): Une question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député invoque-t-il de nouveau le Règlement ou désire-t-il poser une question supplémentaire? Le dernier rappel au Règlement a épuisé les dernières minutes de la période des questions et nous devons passer à l'ordre du jour.

M. MacDonald (Egmont): A propos de mon rappel au Règlement, . . .

M. Gibson: Je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur: Le député d'Egmont voudrait-il se rasseoir? Peut-être le député de Hamilton-Wentworth me permettrait-il de terminer mes remarques sur le rappel au Règlement du député d'Egmont. Je crois qu'en principe la question de privilège devrait être réglée en premier, mais, avec sa permission, j'entendrai tout d'abord le rappel au Règlement et ensuite les arguments du député en faveur de la question de privilège.

M. MacDonald (Egmont): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a indiqué hier, tout d'abord au chef de l'opposition et ensuite à moi-même, qu'il nous donnerait une idée de la date à laquelle ce document important pourrait être publié. Le premier ministre ou le secrétaire d'État suppléant pourrait-il nous dire si ce document sera en fait publié?

L'hon. M. O'Connell: Il faudra savoir exactement ce qu'a dit le secrétaire d'État.

Une voix: C'est consigné au compte rendu.

M. l'Orateur: A l'ordre. La discussion entre le député et le ministre reprend visiblement. J'ai demandé il y a un instant qu'on essaie de clarifier la situation à un autre moment. C'est indiscutablement impossible en invoquant le Règlement, ni en faisant aujourd'hui une déclaration.

M. MacDonald (Egmont): Je soulève la question de privilège. Si les délibérations importantes qui ont lieu à la Chambre au cours de la période des questions doivent être de quelque utilité, il va de soi que l'engagement qu'a pris le premier ministre dans sa réponse à une question soulevée hier doit être suivi d'un effort quelconque soit de sa part soit de celle d'un autre ministre. Or, jusqu'à présent, nous n'avons obtenu aucune réponse à cette question et je me demande si les droits de la Chambre ne sont pas violés par l'attitude cavalière du premier ministre et d'autres membres de son gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous poursuivons simplement le même débat. J'écoute maintenant le député d'Hamilton-Wentworth sur sa question de privilège.

M. Gibson: Compte tenu des questions hors de propos de l'opposition, je désire poser une question urgente relative à ma circonscription concernant des dommages . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député admettra qu'il ne peut poser de question sous couvert d'une question de privilège. J'informe constamment les députés que lorsque nous arrivons à la fin de la période des questions il ne convient pas qu'ils cherchent à poser des questions supplémentaires en invoquant le Règlement ou en soulevant la question de privilège. S'il s'est trouvé qu'une question particulièrement urgente n'a pu être posée aujourd'hui, j'en suis désolé. Le député d'Hamilton-Wentworth n'est pas le seul à n'avoir pas pu poser de question. Je me suis efforcé de noter les députés qui n'ont pu intervenir aujourd'hui et je ferai de mon mieux pour leur donner la priorité demain. Je m'engage à accorder la parole au député d'Hamilton-Wentworth au cours de la période des questions demain.

M. MacDonald: J'invoque un autre point du Règlement, monsieur l'Orateur et j'ai attendu pour le faire que la période réservée aux questions soit écoulée. Bien que le Règlement de la Chambre ne l'admette pas officiellement, il est notoire que le gouvernement a unilatéralement imposé à ses ministres un système de roulement qui leur permet de venir, à tour de rôle, répondre aux questions du jour. Ce système n'a jamais été efficace et nous en sommes, cet après-midi, au point où six ministres dont les noms figurent sur cette horrible liste ne sont pas venus répondre aux questions, donnant ainsi au public le spectacle d'un des plus jeunes ministres répondant au nom de la moitié du cabinet. Je vous demanderais, monsieur l'Orateur, en votre qualité d'instance supérieure à la Chambre, de prendre en considération la politique systématique du gouvernement tendant à éloigner chaque jour de la Chambre, durant la période des questions orales, plus de la moitié des membres du cabinet.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—MAUVAISE ADMINISTRATION ET GASPILLAGE DE L'ARGENT DES CONTRIBUABLES—LE BESOIN DE VÉRIFICATION GOUVERNEMENTALE PLUS RIGOUREUSE DU BUDGET ET DES DÉPENSES

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que cette Chambre blâme le gouvernement pour sa mauvaise administration et son gaspillage de l'argent des contribuables et exige que le Parlement prenne des dispositions pour pratiquer une vérification plus rigoureuse et un meilleur contrôle du budget et des dépenses.

Puis-je invoquer le Règlement, pendant quelques instants, monsieur l'Orateur? En premier lieu, le mot «*urge*» qui figure dans le texte anglais de la motion au *Feuilleton* devrait se lire «*urges*». La faute n'en incombe pas aux fonctionnaires de la Chambre, bien que j'aie éprouvé hier quelques difficultés lors de la rédaction de la motion. En second lieu, on a proposé, une fois que les quatre premiers orateurs auront pris la parole, de limiter la discussion à 15 minutes par député. Je fais moi-même cette proposition parce qu'il se pourrait, vu l'intérêt de la question, qu'un grand nombre de représentants veuillent prendre la parole.

L'hon. M. MacEachen: Je n'ai pas d'objection à ce que l'on impose une limite de temps de 15 minutes, mais je tiens à ce qu'il soit bien clair que l'on n'imposera aucune limite au porte-parole du gouvernement, qu'il soit le quatrième à prendre la parole ou qu'il ne parle que plus tard.

M. Baldwin: C'est bien entendu. Le porte-parole officiel du gouvernement aurait droit, bien sûr, à 30 minutes, conformément au Règlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Autrement dit, le motionnaire a droit à 30 minutes, de même que le porte-parole officiel du gouvernement; le premier député des deux autres partis à prendre la parole aura droit à 20 minutes, conformément au Règlement, et les autres, à 15 minutes chacun. Nous sommes d'accord.

• (1510)

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, nous donnons notre accord, sous les mêmes réserves que celles

de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je suis vraiment désolé d'interrompre cette intéressante période de questions, mais le Règlement ne m'offre pas le choix. Qu'il me soit permis de signaler à la Chambre, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, qu'il se peut fort bien que ce sujet ne soit pas aussi coloré et ne prête pas autant à controverse que certains députés le voudraient. Néanmoins, les membres de la loyale opposition de Sa Majesté croient que, de temps à autre, au cours d'une législature, il faut faire un effort pour venir en aide aux contribuables harassés.

Il nous semble exister une effroyable quantité de contribuables. Pour paraphraser Abraham Lincoln, je dirai que le premier ministre (M. Trudeau) doit aimer les contribuables, puisqu'il en a créé autant. Quoi qu'il en soit, la question est sûrement d'importance primordiale, étant donné qu'indubitablement un grand nombre de gens sérieux s'inquiètent de l'état de l'économie et que les maux réels du chômage, de l'inflation et de la stagnation économique, non seulement au Canada mais encore aux États-Unis et en Europe, ne réagissent pas à l'application des remèdes orthodoxes.

Il y a manque de confiance. Le gouvernement actuel n'a pas la confiance du milieu des affaires. Bien que le gouvernement puisse temporairement modifier son attitude, nous remarquons que le changement n'est que temporaire. Le gouvernement n'a pas la confiance des consommateurs. Ils ne croient pas que le gouvernement puisse prendre les mesures indispensables pour enrayer la hausse croissante du coût de la vie. Enfin, le contribuable ne croit pas que le gouvernement puisse ou veuille combattre ces deux virus mortels que sont la hausse des impôts et de la gestion maladroite des fonds publics. La recherche de la modération et de la discussion par le parlement du Canada est devenue une comédie. La force du parlement doit être ranimée s'il veut régler ces très graves problèmes.

Les gouvernements semblent de plus en plus être des bureaucraties affables, anonymes avec le pouvoir de commander la vie des gens et de leur retirer leurs biens, de leur dire quoi faire et comment le faire, et il semble y avoir très peu d'espoir de revirement. Le résultat est inévitable: il y a du cynisme, de la frustration, de l'activisme et, souvent, des confrontations et de la violence dans les rues. Les gens tourneront donc le dos au gouvernement tel que nous le connaissons, au système législatif et à tout le processus démocratique, et c'est ce que bon nombre font.

Je crois toutefois qu'en dépit de toutes les lacunes et des défauts du système parlementaire, toutes les autres méthodes par lesquelles les gens essaient d'ordonner leurs affaires sont infiniment pires. La solution consiste à prendre le système que nous avons et à l'améliorer, à le faire fonctionner et, tout comme l'idéal de la justice, à montrer qu'il fonctionne. La grande sagesse de tous les temps repose dans les gens qui composent la société, et le problème est de trouver et d'utiliser ces vérités comme base des règlements régissant la société. Le public doit le savoir et se convaincre que le système peut lentement s'harmoniser avec ses points de vue et que la majorité aussi bien que la minorité, ou même le citoyen pris individuellement, qui ont une cause à plaider, un tort à redresser ou une proposition à activer, disposeront de moyens pour le faire. Telle serait la structure du Parlement s'il disposait de la liberté et des rouages nécessaires à son fonctionnement. Mais c'est ce qui manque aujourd'hui.

Le système parlementaire de gouvernement devrait être comparable aux deux plateaux d'une balance, c'est-à-dire se tenir également en équilibre entre l'exécutif d'une part et le législatif de l'autre. C'est un principe qui, je le pense, est universellement acceptable. Qu'est-il arrivé, cependant? On a grotesquement déformé le système. Le pouvoir exécutif a pesé toujours plus de son côté de la balance alors qu'on supprimait un bon nombre des pouvoirs et de l'autorité dont le législatif a besoin. Au bout du compte, ce déséquilibre ressort très clairement des moyens limités dont le Parlement dispose pour vérifier les dépenses et contrôler rigoureusement le budget gouvernemental. Je sais que l'autorité, la force et la capacité d'agir rapidement sont des impératifs pour tout gouvernement, mais on a besoin, comme l'a dit le premier ministre lui-même, d'une force de contrepartie. C'est ce qui nous manque et c'est ce que notre parti propose de rectifier.

Dans un discours qu'il faisait récemment à la Conférence nationale sur le droit, le premier ministre a dit quelque chose qui m'inquiète beaucoup. Voici ses propos:

> Dans certains cas, le système des parties adverses, tant révéré des hommes de loi, est un élément antiproductif en politique; par exemple, dans les rapports entre les divers niveaux de gouvernement.

Plus loin dans son discours, le premier ministre a confirmé ce point de vue. Je conteste le bien-fondé de cette affirmation. La doctrine de l'infaillibilité vient tout naturellement, bien sûr, à ceux qui gouvernent. Par conséquent, le régime des parties adverses est notre seule défense, avec la possibilité de demander des changements, de raffiner, de restreindre, ou de traiter d'une façon ou de l'autre le despotisme bureaucratique, l'ineptie, l'inaction, le manque de franchise et les cachotteries qui, de temps à autre, sont caractéristiques du gouvernement actuel. Une grande partie des modifications apportées au Livre blanc sur la réforme fiscale découlent du fait que notre système permet la critique. Ensuite, lorsque le Livre blanc s'est transformé en bill, ce dernier a subi encore beaucoup de nombreuses modifications à la suite des pressions exercées par les gens tant au sein qu'à l'extérieur de la Chambre. Ceci est une conséquence du système qui permet l'oppositon.

En outre, monsieur l'Orateur, je pourrais citer un certain nombre de cas où ce système s'est revélé avantageux, tel dans les cas du bill sur la réorganisation du gouvernement, du bill C-176, du bill sur la stabilisation des grains, et naturellement de ce bill infâme que le gouvernement a présenté il y a un an afin d'essayer de réduire les pouvoirs et l'indépendance de l'Auditeur général. C'est grâce à ce système et à la suite des pressions exercées en dehors de la Chambre et des instances faites à la Chambre, que le gouvernement s'est vu obligé de retirer le bill. Lorsque j'entends le premier ministre faire de telles déclarations, lorsque je vois ses collègues le soutenir et lorsque je vois les directions prises par le gouvernement d'Ottawa aujourd'hui, je considère qu'il est temps que tous les hommes de bonne volonté qui croient aux vertus du système parlementaire se rassemblent et lancent un défi au gouvernement.

Je voudrais relever certains des changements les plus dangereux qui apparaissent de jour en jour, cette liste n'étant en aucune manière restrictive. Il y a des changements fondamentaux dans le caractère des lois, car aujourd'hui, trop souvent, les bills ne sont que des lois de permission, des vagues déclarations de principe, qui perdent toute leur consistance à cause des décrets du conseil, des décrets et règlements établis par la bureaucratie, dans le secret de ses bureaux, sans que le Parlement n'en ait connaissance ni ne puisse donner son consentement ou son avis. A cet égard, je demande instamment au gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour mettre en place le comité d'investigation prévu par la loi sur les textes réglementaires. Ce comité formera l'un des derniers remparts contre ce genre de despotisme, auquel nous avons souvent à faire face dans notre pays.

• (1520)

Nous devons aussi tenir compte de la croissance anormale de la bureaucratie. Cette élite est devenue en quelque sorte les grands prêtres de notre société et nous édifions dans tout notre pays des temples colossaux et luxueux, où nous nous rendons pour y rendre les devoir du culte. D'autre part, nous devons tenir compte de l'élargissement de l'entourage du premier ministre et de la croissance des pouvoirs qu'il détient, de sorte que la bureaucratie dont il dispose à son gré, en plus de l'utilisation habile des moyens d'information, le font toujours apparaître meilleur qu'il ne l'est en réalité; à cela s'ajoute le refus du gouvernement de donner aux gens les renseignements appropriés et suffisants sur la conduite des affaires de notre pays. Nous devons aussi tenir compte du manque de vérifications et de restrictions qui s'imposent, visant l'affectation des deniers publics.

Le Conseil du Trésor, cette «vieille jument grise», a récemment condescendu à publier, au cours des deux dernières sessions, une nouvelle brochure intitulée: «Où va l'argent de vos impôts».

L'hon. M. Dinsdale: Elle n'est plus ce qu'elle était.

M. Baldwin: A la page 9, de l'édition de cette année, on peut lire ce qui suit:

> Mais, dans notre système parlementaire basé sur des siècles de tradition britannique, l'examen des dépenses proposées par le gouvernement est l'une des responsabilités fondamentales du Parlement.
>
> Le contrôle ultime de l'utilisation des fonds publics constitue l'un des pouvoirs fondamentaux et permanents du Parlement.

Voilà, monsieur l'Orateur, comment on devrait agir.

L'hon. M. Dinsdale: Voilà comment on a déjà agi.

M. Baldwin: Mais ce n'est pas le cas du tout. Fadaises, que tout cela.

L'hon. M. Drury: C'est le cas.

M. Baldwin: Je ne suis pas le seul de cet avis. Mes collègues partagent mon opinion. Si les députés d'en face pouvaient s'exprimer librement, ils seraient d'accord avec moi lorsque j'affirme que la déclaration que je viens de lire ne donne pas une idée juste de la situation.

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Ils n'osent pas.

L'hon. M. Hees: Attention, on vous a à l'œil.

M. Baldwin: Monsieur l'orateur, je me permets de citer le journaliste canadien bien connu, Charles Lynch. Il s'agit d'observations qu'il a faites peu de temps après que le Parlement eût été affligé des dernières prévisions budgétaires:

> Le malheur c'est que l'augmentation des dépenses du gouvernement n'amène pas la moindre amélioration des services gouvernementaux.
>
> . . . l'importance du poste des traitements dans les comptes publics de nos jours, par rapport au travail accompli, est aussi scandaleusement disproportionnée que jamais auparavant. La Commission Glassco est venue trop tard. Rien ne pourra sauver le contribuable désormais.

Comme il importe de faire vite dans un débat comme celui-ci, je vais me borner à l'exposition de quelques-uns des griefs légitimes des contribuables du pays, à la façon dont le gouvernement dépense leur argent et à la manière dont les crédits relatifs à ces dépenses sont présentés et approuvés au Parlement.

Sous ce rapport, il nous faudra examiner également le fouillis invraisemblable révélé par la note secrète du directeur adjoint d'Information Canada; des dépenses faites au nom du ministère de la Défense nationale, notamment au sujet de l'hydroptère *Bonaventure* et du programme de destroyers porteurs d'hélicoptères, toujours en souffrance; quelques-uns des projets du Programme d'initiatives locales; le fiasco concernant la formation de la main-d'œuvre et les prestations d'assurance-chômage, le programme de logement et, enfin, le ministère de l'Expansion économique régionale et sa façon d'accorder des subventions. Si j'en ai l'occasion et si le temps le permet, je ferai un examen détaillé de ces questions plus tard monsieur l'Orateur. Quelques-uns de mes collègues traiteront ensuite de certains des sujets que je viens de mentionner et apporteront suffisamment de preuves pour persuader nos vis-à-vis de la stupidité du gouvernement. Incompétence, mauvaise administration, gaspillage, bêtise et négligence flagrante dans la dépense de l'argent des contribuables, voilà ce qu'ils vont prouver sans l'ombre d'un doute.

C'est le devoir de l'opposition de critiquer, monsieur l'Orateur, de signaler les erreurs et les faiblesses dans l'administration du gouvernement. La loyale opposition de Sa Majesté a fait plus que son devoir de ce côté, durant la législature actuelle; elle a en effet présenté de temps à autre une série de propositions et suggestions nouvelles, que l'on trouvera dans les divers amendements proposés au sujet de mesures législatives ou dans ses motions au cours des jours réservés à l'opposition. Mais on ne saurait trouver là toutes les politiques de rechange que nous avons proposées. A ceux qui prétendent que nous n'avons apporté aucun nouveau remède, je tiens à signaler qu'un examen complet des procès-verbaux parlementaires et du compte rendu du hansard démontre amplement que nous avons su nous acquitter de notre tâche et présenter des solutions de rechange raisonnables. Pourquoi, alors, certains de ces programmes ont-ils avorté? Pourquoi sont-ils mal administrés? Pourquoi les fonds versés sont-ils distribués comme ils le sont actuellement? Et que peut-on faire pour rectifier la situation?

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, le régime des comités n'a pas donné les résultats qu'on en attendait et un grand nombre de ses partisans des débuts doutent maintenant de sa valeur. J'en ai parlé à des députés d'en face, qui sont d'accord avec moi. Un grand nombre d'entre eux, je le répète, doutent de la valeur d'ensemble du régime, notamment pour ce qui est des prévisions budgétaires. Monsieur l'Orateur, des changements s'imposent. Nous n'avons

aujourd'hui que des semblants de comités. Dans bien des cas, les députés n'ont ni l'occasion ni les moyens de s'attaquer à la question des prévisions budgétaires, des paiements et des dépenses. Le principe essentiel à la base des prévisions budgétaires, que la tradition nous a transmis a été mis de côté. Suivant ce principe, les crédits doivent être retenus jusqu'à ce qu'on ait résolu les griefs fondamentaux que soulèvent en cette enceinte les députés au nom de la population. A l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, il est vraiment impossible de suivre cette pratique.

A l'heure actuelle, les crédits doivent être votés pour une certaine date. Même si certains postes n'ont pas été suffisamment étudiés, et c'est ce qui arrive certainement dans bien des cas, tous sont automatiquement censés avoir été adoptés à une telle date. Le régime des comités devait permettre aux députés ministériels d'être objectifs et indépendants et de ne pas avoir à rendre compte au whip du parti. Il n'en a pas été ainsi. Les ministériels s'alignent nettement sur la politique du parti et font corps si on s'oppose à certains crédits. C'est ce qu'a démontré George Bain, dans un récent article que publiait le *Globe and Mail* de Toronto. Voici une partie de ses observations.

> . . . le principe de la responsabilité se dessinant toujours, les comités, en fin de compte, feront rapport sur toute question vitale précisément selon les directives du parti . . .
>
> . . . Mais il vaudrait la peine de faire des recherches, ouvertement, pour découvrir s'il ne dépasserait pas l'ingéniosité canadienne d'inventer un régime qui, alors qu'on réduirait à quelques-unes seulement les occasions où le gouvernement pourrait être battu à la Chambre et obligé d'abandonner le pouvoir, permettrait de relâcher l'emprise désuète de la discipline des partis, telle qu'elle s'applique maintenant.

J'espère que le premier ministre (M. Trudeau) tiendra compte de ce message et adoucira la discipline qui lie tous les députés au moment de l'étude du budget afin que les ministériels de l'arrière-ban en particulier, puissent voter selon leur conscience et non selon la façon dont on leur enjoint de voter.

L'hon. M. Pepin: Vous feriez mieux d'examiner votre propre discipline.

M. Baldwin: Parlons un instant du budget supplémentaire: Aujourd'hui on nous a présenté le budget supplémentaire B pour quelque 433 millions de dollars. Le budget supplémentaire A avait été déposé en Chambre le 19 novembre 1971 et s'élevait à quelque 872 millions. En d'autres termes, ces budgets supplémentaires ajoutent plus d'un milliard de dollars au programme de dépenses du présent gouvernement. Quand les députés ont-ils l'occasion d'examiner ces budgets supplémentaires? Comment en a-t-on traité, monsieur l'Orateur?

Les prévisions budgétaires de 25 ministères se trouvaient dans le budget supplémentaire A qui s'élevait au total à quelque 872 millions de dollars et ces budgets supplémentaires contenaient 87 crédits. Vu le temps limité dont nous disposons en vertu de notre Règlement, nous n'avons pu étudier que 32 de ces crédits: 55 n'ont jamais été examinés; ils n'ont jamais fait l'objet de débat ni d'interrogation. Pas une seule question à leur sujet n'a été posée en comité du fait que la date avait été fixée pour l'adoption du budget et que le comité devait s'y conformer. Le 7 décembre, le budget quittait le comité et le 9 décembre, il faisait l'objet d'une loi des subsides. Monsieur l'Orateur, je crois que c'est là une façon bien cavalière de traiter ces budgets et que le Parlement en procédant ainsi, se montre un mauvais serviteur des Canadiens.

• (1530)

Le budget manque énormément de renseignements et de précision. Je n'entrerai pas dans les détails, mais je défie les députés eux-mêmes d'en parvenir à une compréhension globale. C'est du charabia technocratique. Peut-être que les gens du Conseil du Trésor qui connaissent la question y comprennent quelque chose mais, pour le public et même pour les députés, tout cela n'a aucun sens. Je ne suis pas le seul à le dire. L'auditeur général l'a déclaré dans un grand nombre des rapports qu'il a présentés à la Chambre. Le comité des comptes publics a fait la même remarque à de nombreuses reprises. Je propose qu'on examine sérieusement ce problème afin que, lorsque nous avons à examiner ce budget, celui-ci soit compréhensible et que nous ayons la possibilité de faire notre travail.

En outre, je propose que les budgets d'au moins quatre ou cinq ministères soient présentés à la Chambre à chaque session, par l'intermédiaire du comité des subsides, budgets devant être choisis par l'opposition. Ceci signifierait que, pendant une législature parlementaire moyenne de quatre ans, plus de la moitié des ministères verraient leurs budgets discutés dans le cadre du forum plus large de la Chambre des communes. Je ne propose pas que nous retournions entièrement à l'ancien système. Nous pourrions examiner cette posibilité, tout au moins en tant que système intermédiaire, mais je pense qu'il est absolument essentiel qu'à partir de cette session les budgets d'au moins quatre ou cinq ministères soient examinés par la Chambre formés en comité des subsides. Chaque motion présentée par les partis d'opposition pendant les 25 jours prévus devrait faire l'objet d'un vote, bien que six d'entre elles seulement pourraient être considérées comme étant des motions de défiance. Il n'y a aucune raison pour laquelle le gouvernement ne pourrait être obligé à prendre position et tous les députés à être appelés. Ceci serait tout à fait possible si l'on comprenait clairement qu'il ne s'agit pas de motion de défiance. A l'heure actuelle, si la motion n'est pas mise aux voix, la procédure est de plus en plus futile pour l'opposition.

J'ai déjà dit qu'il conviendrait de modifier la forme des prévisions budgétaires et de les adapter aux propositions du comité des comptes publics et de l'auditeur général. A cet égard, j'aimerais soumettre une importante suggestion au président du Conseil du Trésor (M. Drury). On devrait faire connaître aux députés, aux membres des comités et au public le coût estimatif actuel des programmes. Nous avons souvent vu d'importants programmes présentés en grande fanfare et auxquels la rumeur attribuait un coût de X millions de dollars. Chaque année nous nous apercevons que les prévisions budgétaires ne prévoient qu'une somme limitée pour faire face au coût de ce projet. Cependant, ce que nous ignorons c'est que le coût de ce projet augmente d'année en année et une fois terminé nous apprenons à notre grand étonnement et à la consternation des contribuables qu'il n'a pas coûté X millions de dollars mais quatre fois X millions de dollars.

Je suggère au président du Conseil du Trésor qu'on indique pour chaque crédit de ce genre le coût du projet original, le coût estimatif du moment et les prévisions du Conseil du Trésor quant au coût final. Ces renseignements devraient être fournis en language clair et précis aux députés et au public afin qu'ils sachent à combien s'élèvera finalement le projet. Les contribuables sauraient ainsi à quoi s'en tenir et s'ils avaient des objections à soulever par l'intermédiaire de leurs députés nous serions mieux en mesure d'y donner suite en nous fondant sur des faits.

Les postes d'un dollar devraient comporter un moratoire. Dans le budget des dépenses présenté aujourd'hui par le Conseil du Trésor on trouve 12 postes d'un dollar.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il y en a 20.

M. Baldwin: Merci. Je n'ai pas eu l'occasion de les examiner. Au premier abord j'en ai remarqué 12. Nous savons tous ce que sont les postes d'un dollar. Le gouvernement nous soumet un poste d'un dollar et dans les quelques mots d'explication d'un crédit on indique des dépenses qui devraient être prévues dans une mesure législative. Il n'y a aucune raison, sauf en cas d'urgence, pour que le gouvernement ne présente pas à la Chambre une mesure explicite en temps utile. Information Canada en est un exemple. Le programme d'initiatives locales en est un autre. Il y des douzaines d'exemples impliquant des centaines de millions de dollars où cette Chambre n'a eu aucune occasion dans le cadre de l'étude d'un bill de faire des propositions, de présenter des amendements, d'apporter des changements ou de faire entendre des témoins par un comité. Les postes figurent dans le budget et ils expirent à une certaine date. Je répète que c'est une façon très mesquine de traiter les contribuables de ce pays.

En dernier lieu, les relations entre l'Auditeur général et le gouvernement devraient être modifiées de façon que nous en retirions de meilleurs services. Hier, le député de Calgary-Centre (M. Harkness) a posé une question à la Chambre. J'ai appris aujourd'hui qu'une dépêche de la Presse canadienne reproduisait une déclaration de l'Auditeur général dans laquelle il dit que la raison pour laquelle il n'a pu produire son rapport jusqu'ici est que son personnel a été réduit et que le moral est bas par suite du refus du gouvernement d'acquiescer à la demande de l'Auditeur général au sujet des salaires et des classifications; la Commission de la Fonction publique n'a donc pas pu recruter le personnel nécessaire.

Je crois que le gouvernement nous doit une réponse détaillée et sérieuse. Le premier ministre (M. Trudeau) a dit hier qu'il s'en occuperait. Il est très dangereux de traiter aussi mesquinement l'Auditeur général, qui est le dernier défenseur des contribuables canadiens. D'après le communiqué le rapport de l'Auditeur général ne sera pas publié avant au moins le mois de mai. Le comité des comptes publics étudie maintenant le rapport qui va jusqu'au 31 mars 1970. Si des élections ont lieu au printemps ou en été, la Chambre ne pourra pas par l'entremise du comité des comptes publics, étudier le rapport de l'Auditeur général. Il restera donc intouché jusqu'à l'automne prochain et ainsi presque deux ans se seront écoulés avant que notre comité puisse étudier ce rapport. Comme l'Auditeur général a déjà déclaré qu'une des raisons du retard était le nombre très important d'erreurs dans les comptes publics, la Chambre doit procéder à un examen très sérieux et le gouvernement doit nous fournir des explications.

Je conclurai sur cette note. Les contribuables du pays sont aujourd'hui en voie de préparer s'ils ne l'ont fait jusqu'ici, leurs déclarations d'impôt pour 1971. Les nouvelles lois fiscales adoptées durant la dernière session, s'appliqueront bientôt à eux. Ce n'est probablement ni le temps ni le lieu—et je ne dispose pas de toute façon du temps nécessaire—d'étudier l'ensemble des programmes et des politiques prévus dans le budget de la nouvelle année financière. Cependant, il incombe à tous les députés de s'assurer que le contribuable qui est contraint d'allonger ses billets de banque au profit du gouvernement, reçoive de ce dernier une contre-valeur égale à son paiement. Ce n'est certainement pas le cas aujourd'hui. La plupart des gens se rendent compte qu'ils ont la responsabilité, dans la limite de leurs moyens, de contribuer de façon raisonnable à endiguer la pauvreté, la misère, le chômage et les problèmes qu'affrontent les personnes âgées. Je crois également que la grande majorité des Canadiens sont disposés à contribuer, dans une certaine limite tout au moins, à combler le fossé qui existe entre les diverses régions du Canada.

• (1540)

Ceci dit, j'estime que, de plus, les Canadiens ont droit à un traitement plus juste—et je l'exige en leur nom. Je sais qu'il n'y a pas de gouvernement qui dépense l'argent des autres d'une manière entièrement efficace. C'est ainsi. Mais j'estime qu'il est choquant et honteux de voir révéler à la Chambre, année après année et mois après mois, des exemples de prodigalité, d'imprévoyance, de bêtise, de gaspillage, de dépenses exagérées et de mauvaise gestion, sans que l'on prenne jamais de mesures correctives. Nous exigeons, au nom des contribuables du Canada, que l'on mette fin à toutes ces folies. J'ai essayé de proposer des solutions. Nous avons critiqué le gouvernement, comme nous sommes, à mon avis, en droit de le faire, mais nous ne nous en sommes pas tenus à cela. Nous avons proposé des solutions en vue de remédier à cette situation, et je conseille au gouvernement d'accorder quelque attention à nos propositions et de donner une réponse raisonnable à la population avant la fin du présent débat.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je considère que cette motion que nous avons devant nous aujourd'hui est des plus importantes, car il s'agit ici d'examiner les opérations de la Chambre des communes en ce qui concerne le budget ou, en d'autres termes, d'examiner les dépenses au sujet desquelles le Parlement est appelé à voter. Je sais que dans la première partie de cette motion il est dit ce que l'on semble retrouver dans la plupart des motions présentées par l'opposition, c'est-à-dire que nous censurons le gouvernement, et à bon droit. Il n'y a pas de doute qu'avant la fin de la séance, des députés en parleront; mais quant à moi, ce qui m'intéresse davantage c'est la dernière partie de cette motion où on insiste pour que des mesures soient prises en vue d'exercer une surveillance plus serrée et un contrôle plus efficace sur le budget et sur les dépenses. Je préconise donc d'étudier cette question, comme je l'ai déjà dit, en nous inspirant des usages de la Chambre des communes relativement à l'examen du budget.

Comme les députés le savent, des modifications importantes ont été apportées il y a quelques années à nos usages ici et permettez-moi de vous dire que je crois qu'à certains égards nous pouvons nous féliciter des ces changements. Je crois que nous avons amélioré le processus de traitement des projets de loi. Je crois que nous avons eu une bonne idée de voir à ce que pratiquement tous les bills soient envoyés à des comités permanents et de mettre ainsi un terme à ces répétitions de débats qui se produisaient lorsqu'il nous était donné d'étudier un bill en profondeur en comité permanent, puis de nouveau en comité plénier de la Chambre. Nous avons aussi redressé une autre situation: déjà, lorsque les bills étaient renvoyés à des comités permanents, les députés ne faisant pas partie de ces comités, n'avaient pas la possibilité d'exprimer leur opinion à leur sujet; donc nous permettons maintenant à tout député de présenter une motion, à l'étape du rapport, aux fins d'examiner n'importe quelle partie du bill qui l'intéresse particulièrement. Ce n'est pas là l'objet de nos débats aujourd'hui, mais j'ai voulu indiquer qu'à mon avis nous avons apporté des modifications très pertinentes à notre processus législatif.

Toutefois, je pense que notre succès n'a pas été comparable—je pense même qu'il a été nul—lorsque nous avons essayé de trouver une meilleure manière de nous attaquer au problème du budget ou des dépenses qu'on demande au Parlement de voter. Je suis heureux de voir que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) est avec nous cet après-midi et j'espère qu'il entendra mes remarques dans l'esprit dans lequel je voudrais les présenter. Je ne voudrais pas qu'elles soient considérées comme une attaque contre le gouvernement mais plutôt comme une demande adressée à la Chambre des communes pour qu'elle examine avec un regard neuf le problème des dépenses. Le fait que j'ai été député pendant de nombreuses années est souvent matière à raillerie. Comme je l'ai déclaré hier soir, ceci n'est que le début de mon séjour au Parlement, car j'espère y demeurer pendant encore plusieurs décennies.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais j'ai été député suffisamment longtemps pour voir que les budgets ont été traités de quatre manières différentes, aucune d'entre elles n'étant parfaite. Lorsque je suis arrivé ici, on réglait encore la question du budget à peu près de la même manière qu'en 1867. Le comité des subsides était chargé de son examen et chaque article devait être considéré. Aucun délai n'était fixé quant à l'examen de chaque article particulier, ni quant à l'examen global du budget. Ce processus d'examen par le comité des subsides comportait d'autres aspects très intéressants qu'il ne sera pas nécessaire de rappeler. Je voudrais simplement indiquer que c'est de cette manière que le budget était examiné à l'origine, c'est-à-dire que chaque article passait devant le comité des subsides, lequel était le comité plénier, et j'insiste sur le fait qu'aucun délai n'était fixé, ce qui obligeait les ministres à répondre de manière satisfaisante aux questions qui leur étaient posées avant que leur budget ne soit accepté par la Chambre des communes.

En rétrospective, je pense que c'était là le meilleur des quatre régimes dont j'ai vu l'essai à la Chambre des communes, mais je dois dire que, compte tenu du volume tant accru des affaires de tous genres qui s'inscrivent au chapitre des dépenses, l'année n'est pas assez longue pour que nous revenions au régime où toutes les prévisions budgétaires étaient étudiées au comité des subsides, à la Chambre même. Nous ne pourrions suffire si nous procédions de cette façon et, de fait, c'est pourquoi, il y a un bon nombre d'années, nous avons effectué un changement d'importance. Ce changement—et j'en arrive maintenant au deuxième régime que j'ai connu pour les prévisions budgétaires—prévoyait encore que tous les crédits seraient étudiés au comité des subsides, mais durant une période limitée. Je ne me rappelle plus si, à une certaine époque, la période était plus longue; quoi qu'il en soit, une période de 30 jours fut, pendant assez longtemps, la durée totale du temps consacré à l'étude des prévisions budgétaires. Nous avions fixé cette limite de 30 jours parce que l'année n'était pas assez longue pour que nous conservions la pratique qui régnait depuis 1867.

Lorsque nous nous sommes mis à étudier les prévisions budgétaires à la Chambre avec une échéance de 30 jours, nous avons constaté que nous économisions beaucoup de temps, mais aussi, bientôt, que la pratique était extrêmement insatisfaisante. Nous devions étudier les crédits d'un bon nombre de ministères; nous devions donc nous occuper d'un ministère pendant un ou deux jours, puis le mettre de côté et passer à un autre ministère auquel nous consacrions un ou deux jours, afin de réserver du temps, ne fut-ce qu'une demi-journée dans certains cas, pour nous occuper de tous les ministères. Cela semblait une façon acceptable de procéder. Il semblait que c'était là un emploi sérieux et convenable du temps, mais il s'est avéré bientôt que le ministre dont les prévisions budgétaires étaient mises en délibération savait qu'il devait siéger un ou deux jours à la Chambre et écouter les discours. Il savait que nous n'en finirions jamais avec le premier article et qu'il n'aurait pas à répondre à une question quelconque. Il savait à l'expiration de la période de 24 ou de 48 heures qui lui avait été allouée qu'on s'en tiendrait là jusqu'au trentième jour au cours duquel le budget serait voté.

• (1550)

Cela voulait dire qu'on entendait pendant 30 jours une série de discours. Lorsqu'on mettait en délibération le budget de l'agriculture, les représentants des circonscriptions agricoles parlaient pendant deux jours, puis c'était au tour des députés intéressés aux questions du travail de discourir sur le budget du travail. La délibération sur le budget des affaires extérieures nous donnait l'occasion d'entendre les discours compliqués et ésotériques de ceux qui n'ignorent rien des relations internationales. Mais nous nous sommes rendus compte assez tôt que si ce deuxième arrangement nous permettait de gagner du temps, il était en fait tout à fait insatisfaisant.

Un jour, nous avons donc effectué un nouveau changement. C'était au moment de la transition du deuxième régime dont je viens de parler au régime actuel. Pendant une session, ou peut-être deux, nous avons eu une solution de moitié moitié. Permettez-moi de vous la décrire. Pendant cette session ou deux, nous renvoyions l'étude de la plupart des prévisions budgétaires aux divers comités, mais nous avions décidé de nous occuper de trois ou quatre ministères à la Chambre des communes. C'était l'opposition qui choisissait les ministères dont les prévisions budgétaires seraient étudiées à la Chambre.

Je dois dire qu'à mon avis, cette méthode était assez satisfaisante. Le problème, c'est qu'on ne l'avait acceptée que comme solution de transition, et que l'on n'a jamais parlé de l'adopter en permanence. Selon ce régime, les prévisions budgétaires renvoyées aux comités étaient étudiées de manière assez détaillée, et l'opposition avait le

droit de dire au gouvernement: «Voici les ministères dont nous voulons étudier les prévisions budgétaires à la Chambre cette session.» A mon avis, ce régime était assez satisfaisant. Il aurait peut-être été bon de le modifier, mais le problème essentiel était, je le répète, que ce n'était qu'un régime de transition, et que nous ne l'avons pas renouvelé.

Puis nous sommes passés au régime actuel, selon lequel nous renvoyons aux comités absolument toutes les prévisions budgétaires y compris le budget supplémentaire déposé aujourd'hui. Nous avons aboli le comité des subsides. D'ailleurs, monsieur l'Orateur, je faisais partie du comité de la procédure qui a recommandé cette solution, et nous pensions établir une méthode préférable à la précédente. Nous avions décidé que puisque de toute façon, tout ce que faisaient les députés les jours réservés aux subsides, c'était faire des discours, nous remplacerions les jours réservés aux subsides par 25 jours réservés à l'opposition; nous admettrions la vérité et nous accorderions ces 25 jours à l'opposition pour parler de ce qu'elle voudrait et, en échange, nous renverrions les prévisions budgétaires aux comités et nous renoncerions au droit d'étudier les prévisions budgétaires à la Chambre.

A mon avis, nous nous sommes trompés. On ne devrait cependant pas nous reprocher d'avoir proposé la chose, de l'avoir mise à l'essai. Cela n'a pas marché. Les prévisions budgétaires vont aux comités. Peut-être qu'au début de la première session d'une nouvelle législature les prévisions d'un ministère quelconque sont-elles étudiées d'assez près. Mais pour ce qui est de l'ensemble du Parlement, les députés qui ne sont pas membres d'un comité particulier n'ont pas la chance d'étudier les prévisions, et le jour vient où, en fin de session, il faut les mettre aux voix; et à moins que ces députés ne présentent des motions, comme certains le font à l'occasion, ces millions voire ces milliards de dollars de crédits sont adoptés sur-le-champ.

Il serait presque préférable de ne pas le faire du tout, et tout simplement d'adopter une loi disant que les prévisions présentées par le Conseil du Trésor sont censées être adoptées lorsque la session prend fin. Je suis convaincu que le président du Conseil du Trésor ne veut pas ce pouvoir. En somme, voici ce à quoi je veux en venir: ce que nous faisons est si ridicule que nous ferions aussi bien de pousser la chose à l'extrême. Il est temps de considérer notre expérience, d'envisager les quatre méthodes, de les évaluer et de se demander s'il y en aurait de meilleures que celles-là.

Je trouve le régime actuel médiocre. Je crois que le deuxième que j'ai mentionné tantôt l'est également, c'est-à-dire lorsque nous déférons toutes les prévisions budgétaires au comité des subsides en fixant un délai de 30 jours. Je crois que le système en vigueur à mon arrivée ici était le meilleur, mais il est impossible d'y revenir, parce qu'il n'y a que 365 jours dans une année et que nous avons beaucoup d'autres travaux à accomplir. A mon avis, un système analogue au troisième que j'ai décrit serait de beaucoup préférable.

Je voudrais que nous prenions des dispositions pour déférer les prévisions budgétaires aux comités, mais je proposerais l'inclusion dans le Règlement d'une disposition accordant à l'opposition à chaque session le droit de désigner trois ou quatre ministères—et ils pourraient être désignés après le début de la session—dont les crédits seraient examinés à la Chambre. Peu importe que nous formions à cette fin un comité plénier ou un comité des subsides. Et j'irais même jusqu'à dire qu'aucune limite de temps ne devrait être imposée. Prolongeons les séances au besoin. Siégeons alors le matin au lieu de prévoir des séances du matin pour le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Si le contrôle des deniers publics par le Parlement est autre chose qu'une supposition ou un mythe, nous devrions nous assurer qu'il s'exerce réellement.

Pour ce qui est des comités chargés de l'étude des prévisions budgétaires, il faudrait s'en occuper aussi. Certains de mes collègues pourront élaborer un amendement que je vais proposer, c'est-à-dire, qu'il faudrait prévoir plus de services et plus d'espace pour ces comités. Ne nous mettez pas à la porte de cet immeuble pour nous loger dans l'édifice de la Confédération. Qu'on nous laisse ici et qu'on loge les comités dans un immeuble où ils pourront travailler. Les comités devraient aussi avoir le temps voulu pour faire leur travail. Me voici donc revenu à une suggestion que je présente souvent, savoir qu'à certains moments le Parlement ne devrait pas siéger afin de permettre aux comités de le faire et d'accomplir leur tâche.

Nous devons ensuite examiner le travail accompli par les comités à l'égard des prévisions budgétaires. Je fais partie de comités qui s'occupent des affaires des anciens combattants et aussi des questions relatives à la santé et au bien-être. Ces sujets m'intéressent. Mais, lorsque je fais partie de ces comités, qu'elle est ma première préoccupation? C'est d'obtenir le plus de crédits possibles pour les anciens combattants, les pensions, les services de santé et ainsi de suite.

Lorsque mes collègues agriculteurs siègent au comité de l'agriculture, leur objectif n'est pas d'épargner de l'argent. Ils veulent obtenir des crédits et des services pour l'industrie agricole. Cela entre dans nos fonctions. Aucun de nous n'y renoncera. Mais il serait utile, à mon avis, que le comité des prévisions budgétaires soit composé de vérificateurs, de comptables, de députés décidés à s'y consacrer et qui étudieront les prévisions budgétaires de la façon dont le Conseil du Trésor est censé le faire avant même que celles-ci ne soient imprimées. A mon avis, des programmes entiers devraient être passés au peigne fin, comme on dit parfois, si ce n'est un mélange de métaphores. Le travail que nos comités accomplissent à l'égard du budget des dépenses n'est pas un travail de vérification. Ce n'est pas un travail d'inspection ou d'inquisition. C'est un travail que les députés accomplissent parce qu'ils s'intéressent au sujet à l'étude au comité auquel les crédits sont renvoyés.

Une autre réalité de la vie ici, c'est que dans tout Parlement, chaque ministère subit une fois un examen assez sérieux, mais ensuite on a tendance à laisser faire. Il s'agit de répétition. Il serait peut-être suffisant qu'au cours des quatre ans de législature, chaque ministère soit étudié à fond, disons par un comité spécial du budget des dépenses autorisé à convoquer trois ou quatre ou encore cinq ministères aux fins d'analyser leurs dépenses, non en vue d'obtenir plus d'argent pour tel ou tel programme, mais pour considérer de plus près leur budget. C'est le genre de chose que je préconise. Il y aurait lieu, je pense, de revenir à la formule tendant à combiner le renvoi des crédits aux comités appropriés et de traiter sur le parquet de la Chambre le budget des dépenses de trois ou quatre ministères.

En ce qui concerne les comités, j'estime aussi que les comités permanents devraient, de façon générale, consacrer plus de temps à leur tâche, disposer de plus d'espace et être dotés de plus de services. De plus, un comité

spécial du budget des dépenses devrait au cours de chaque session être autorisé à convoquer trois ou quatre ministères à comparaître en vue de subir un examen approfondi des dépenses par ce type de comité.

• (1600)

Or, monsieur l'Orateur, il s'agit là, je pense, d'une question qu'il conviendrait de considérer. Je ne prétends pas que mes propositions représentent la bonne solution et j'accepterais certes de bon cœur qu'on les change ou qu'on les modifie. J'espère, toutefois, qu'aucun autre Parlement manipulera, malmènera ou négligera de manipuler les crédits comme on l'a fait au cours des dernières années.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Notre manipulation des prévisions de dépenses tant provisoires que finales constitue une vraie farce. Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a déposé aujourd'hui un budget supplémentaire afin de le faire entrer avant la fin de mars, ce qui veut dire que nous serons privés des trois jours additionnels prévus dans l'horaire selon certaines conditions. Il nous demandera un jour de voter des subsides provisoires pour les mois d'avril, de mai et de juin. Il l'obtiendra sans opposition au Parlement puisque le Règlement le prévoit ainsi. A la fin de mars, il obtiendra ses subsides provisoires pour avril, mai et juin et à la fin de juin, il aura son vote sur les prévisions de dépenses principales pour le reste de l'année ou jusqu'à la fin mars puisqu'il en est ainsi ordonné. Nous l'avons fait sciemment car l'ancienne méthode de faire des dépenses huit, neuf ou dix mois avant qu'elles aient été ratifiées nous déplaisait. Je crois qu'on doit nous féliciter d'avoir mis fin à cette farce, mais en voici maintenant une autre.

Je le répète, j'essaie de ne pas présenter la chose comme un conflit entre gouvernement et opposition, mais je demande que nous discutions de notre fonctionnement en tant que Chambre des communes. C'est nous qui avons établi notre Règlement. Nous avons apporté d'immenses améliorations au processus législatif et nous n'avons pas à nous en soucier d'ici d'autres législatures encore. Naturellement, il y aura des députés qui voudront le modifier, et c'est ainsi que cela doit se passer, mais en ce qui concerne les subsides, notre méthode ne vaut rien.

Le président du Conseil du Trésor n'ira peut-être pas aussi loin que moi dans son jugement, mais il me semble qu'il admettra qu'il souhaite quelque chose de bien mieux. Ce qu'il a est bien pratique; il sait qu'une fois que le Conseil du Trésor a rendu publiques les prévisions budgétaires, ses tracas sont terminés et qu'il aura les crédits provisoires avant la fin de mars et le budget général avant la fin de juin. Au pis, il peut y avoir au cours de la dernière soirée de juin un ou deux votes sur certains crédits controversés, mais même cela ne peut aller bien loin. Nous avons réduit les crédits de la Commission des prix et des revenus et du Sénat, mais il n'y a dans les prévisions que très peu de crédits auxquels nous pouvons nous opposer tout à fait. Il y a un tas de programmes gouvernementaux que nous critiquons, mais nous ne pouvons proposer une motion d'opposition globale. C'est tout le système qui est mauvais. Il ne convient pas au Parlement qui est censé examiner les choses de près, vérifier les prévisions et veiller sur les deniers publics.

J'entendrai volontiers les observations qu'on me fera aujourd'hui à ce sujet, mais comme mon temps est presque expiré, je présente l'amendement en question. Je voudrais proposer un amendement à la motion présentée par le député de Peace River (M. Baldwin), qui propose en termes généraux ce que je réclame. Je propose donc, avec l'appui du député de Timiskaming (M. Peters):

Qu'on modifie la motion en y ajoutant, à la toute fin, les termes suivants:

«en modifiant le Règlement de la Chambre des communes de manière que l'étude du budget, au lieu d'être superficielle et stérile, soit présentés suivant un principe adéquat, comportant des dispositions prévoyant des périodes, des locaux et des services suffisants pour les comités et prévoyant l'étude de certaines des prévisions budgétaires à la Chambre des communes même.»

Monsieur l'Orateur, les députés auront peut-être d'autres suggestions à faire et celles que j'ai proposées pourront être modifiées, bien entendu, mais je crois que, dans l'ensemble, ce que nous proposons est clair. Nous reconnaissons la valeur du processus législatif dans l'usage qu'il fait des comités, mais nous ne sommes pas satisfaits de la formule d'examen du budget. Selon nous, on pourrait l'améliorer en renforçant les comités, en leur accordant suffisamment de temps, de locaux et de services. On pourrait aussi améliorer ce processus de la façon que j'ai exposée tout à l'heure, c'est-à-dire en faisant examiner certains crédits à la Chambre même, à l'instigation de l'opposition, et aussi en confiant certains autres crédits, chaque année, à un comité spécial constitué à cet effet.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, nous nous réjouissons de la motion qui a été présentée afin que la Chambre débatte ces questions aujourd'hui. Nous espérons que la Chambre verra notre amendement d'un bon œil et quoiqu'il arrive ce soir lors du scrutin, nous espérons que la Chambre prendra la résolution, si ce n'est pas avant les prochaines élections, du moins pendant la prochaine législature, de trouver un meilleur moyen de veiller aux dépenses du gouvernement canadien.

Des voix: Bravo, bravo!

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, la motion à l'étude aujourd'hui, présentée par l'opposition officielle, signifie que le Parlement devrait être apte ou habilité à étudier en profondeur les dépenses gouvernementales fédérales.

En effet, la motion se lit, et je cite:

Que cette Chambre blâme le gouvernement pour sa mauvaise administration et son gaspillage de l'argent des contribuables et exige que le Parlement prenne des dispositions pour pratiquer une vérification plus rigoureuse et un meilleur contrôle du budget et des dépenses.

Or, on lit: «gaspillage de l'argent des contribuables», et c'est un peu ce qui se produit à travers le pays. Aujourd'hui, je voudrais traiter brièvement des projets d'initiatives locales qui ont été acceptés par le gouvernement fédéral.

Certains projets ont dû d'abord être présentés aux autorités provinciales, au ministère des Affaires municipales, dans le cas du Québec, et à un ministère semblable, dans les autres provinces, et le ministre ou son ministère acceptait les projets, qui étaient présentés au gouvernement central.

Alors, on obtenait des réponses comme celle-ci: Tel projet est refusé. On téléphone au ministère et l'on nous répond: Certaines sommes consacrées à ces projets ont été dépensées, et le total de ces sommes dépasse le budget alloué,—lequel est de 50 millions de dollars pour l'ensemble du Canada—de sorte que dans bien des cas, des pro-

jets importants d'initiatives locales ont été refusés, alors que d'autres, moins importants, ont été acceptés.

On a demandé, par exemple, la construction de pistes pour autoneiges, et dans certaines municipalités ou paroisses, on réclamait la réfection de centres communautaires. On demandait simplement de payer les salaires, alors que les matériaux seraient fournis par la paroisse ou la municipalité. On a refusé cela!

On a dépensé des sommes considérables pour créer des emplois et, pendant qu'on créait des emplois, le nombre des chômeurs augmentait. On nous donne la raison de cet état de choses: le nombre de gens qui arrivent sur le marché du travail augmente considérablement; alors, le chômage augmente. Et, en même temps, le gouvernement dit qu'il a créé de nouveaux emplois.

Il est un peu vrai qu'il existe de nouveaux emplois, car j'ai vu, par exemple, des gars, au cours du mois de février, couper des branches, dans trois ou quatre pieds de neige. Nos chômeurs étaient dans la neige jusqu'à la ceinture pour couper des branches. Ils allaient fouiller dans la neige pour les couper. Il est clair qu'au printemps, les branches vont recommencer à pousser et, l'hiver prochain, cela pourra créer d'autres emplois.

Mais lorsque je voyais ces chômeurs travailler par des froids de 25, 30 ou 35 degrés au-dessous de zéro, je pensais qu'il serait peut-être sage, pour le gouvernement, d'entreprendre, l'hiver prochain un autre programme d'initiatives locales afin de permettre aux gens de travailler à la chaleur, en leur achetant, par exemple, des pelotes de laine et des aiguilles à tricoter, pour leur faire tricoter des mitaines. On n'en a pas assez de mitaines, en politique, il en faudrait plus!

A ce moment-là, monsieur l'Orateur, il faudrait probablement un nouveau ministre, un ministre des pelotes de laine, pour en permettre la distribution équitable à ceux qui vont tricoter. On pourrait tricoter à la chaleur. Ce serait aussi intelligent que de faire couper des branches en plein hiver.

A mon avis, le premier ministre (M. Trudeau) n'a pas encore pensé à cela. Au cours de la campagne électorale, on verra s'il ne nous promet pas un ministère des pelotes de laine et des aiguilles à tricoter pour prendre soin des chômeurs, l'hiver prochain.

M. Roch La Salle (Joliette): L'honorable député permettrait-il que je lui pose une question. Ferait-il une suggestion au gouvernement?

M. Caouette: Non, mais je suis disposé à suggérer qu'on remplace notre système de fous. Ce serait aussi fou, mais pas plus fou.

Monsieur l'Orateur, des projets d'importance ont été refusés, alors que—et je le répète—des projets qui n'avaient pas d'importance ont été acceptés. Qui en décidait?

On a dit, par exemple, à certaines municipalités: Vous avez une chance de faire accepter votre projet. Alors, on présente au ministre provincial des Affaires municipales un projet de construction quelconque, en vertu duquel le gouvernement paierait les salaires. On laisse entendre à la municipalité en cause que le gouvernement fédéral acceptera le projet. Le gouvernement provincial dit: Allez-y. Alors, on doit engager un architecte. On fait dresser les plans, ce qui coûte de $10,000 à $12,000, somme que la municipalité est obligée de verser. On présente les plans au gouvernement provincial, et le ministre dit que c'est accepté, et qu'on l'envoie immédiatement à Ottawa. Après deux ou trois semaines,—cela prend du temps—Ottawa décide de refuser le projet. Alors, la municipalité doit verser $12,000 à un architecte et son projet n'est pas accepté. Pas un sou n'est versé par le gouvernement. Voilà encore un système intelligent: on oblige des paroisses, des municipalités, à s'endetter en engageant des architectes qu'elles doivent payer, car elles sont obligées, selon les lois provinciales, d'utiliser les services d'architectes. On le fait avec la promesse que le projet sera accepté, mais il est refusé.

• (1610)

Récemment encore, je parlais à des fonctionnaires du ministère responsable du programme d'initiatives locales, et ils avouaient avoir «défoncé» le budget. Cinquante millions de dollars sont dépensés, et le ministre dit qu'il n'y ajoutera absolument rien.

Monsieur l'Orateur, puisqu'on lance un programme d'initiatives locales, qu'on respecte au moins les projets qui ont du sens. Qu'on ne donne pas le prétexte mesquin que le budget est épuisé. Qu'on le fasse, le budget!

Hier, on a présenté un budget de 219 millions de dollars destiné à combler le déficit du Canadien National et d'Air Canada. C'est drôle, mais on va le trouver, cet argent! Pourquoi ne fait-on pas la même chose pour des projets sérieux d'initiatives locales, mais pas pour les révolutionnaires et les révoltés!

Il y a un projet d'initiative locale à Mont-Laurier, par exemple, où l'on a embauché Pierre Vallières, chef felquiste libéré de prison, qui disait: Je vais continuer à travailler de toutes mes forces en faveur de la sécession du Québec.

Le même soir, l'ancien ministre du Travail (M. Mackasey) déclarait humblement sur les ondes de la télévision, à Montréal, que Pierre Vallières avait le droit de travailler. Je ne lui conteste pas ce droit, mais qu'il aille plutôt travailler pour M. René Lévesque, et non pas pour le gouvernement fédéral.

On paye M. Vallières avec l'argent du peuple canadien pour travailler à détruire le Canada, à faire sortir le Québec de la confédération canadienne. Où l'envoie-t-on? Chez les pauvres de Mont-Laurier, pour voir si c'est vrai qu'il y a des pauvres là, de quelle façon et pourquoi ils sont pauvres, et pour leur donner des conseils: Vous savez, les gars, si vous êtes pauvres, c'est la faute d'Ottawa. Si vous étiez avec M. René Lévesque, pour hâter la sécession du Québec, vous seriez un peu plus pauvres, mais cela paraîtrait moins. Il essaie ainsi de soulever les gens contre le pays. Ottawa ne fait aucune objection. On dit: C'est un certain M. De Serres qui est responsable du projet. Un autre séparatiste notoire, un autre anticanadien déclaré. Et l'on affecte à ce projet des fonds fédéraux de $46,000 ou $48,000.

Je constate la même chose dans ma région de Rouyn-Noranda. Les petits groupes de séparatistes reçoivent des subventions du gouvernement fédéral pour des projets d'initiatives locales. Ils se servent de cet argent pour essayer de détruire le Canada. Vous les rencontrez en groupes de dix, douze, et ils vous disent: Ottawa est assez bête pour nous payer, mais nous ne le sommes pas assez pour refuser. Alors, ils acceptent les subventions d'Ottawa pour travailler à la destruction du Canada. Le gouvernement a les moyens de financer ces projets, mais pour un complexe paroissial à Nédelec, dans le Témiscamingue, non. On refuse une subvention de $52,000, alors que, dans une paroisse voisine, on subventionne l'aménagement d'une piste de motoneiges dont une partie est construite sur la glace d'une rivière! A la fonte de la glace

la piste de motoneiges ne sera plus là et, pourtant, pour projet, on a accordé une subvention de $46,500!

Je n'ai rien contre les pistes de motoneiges, j'en fais moi-même, et cela me plaît. Seulement, monsieur l'Orateur, il y a des projets plus importants que des pistes de motoneiges qui sont refusés. Si on ne les refusait pas, très bien. Comme accessoires, les pistes de motoneiges pour avoir du plaisir en fin de semaine, ça va. Dans un système logique, il en serait ainsi. Mais dans le système actuel, les pistes de motoneiges ont la priorité sur les salles paroissiales et les améliorations municipales ou provinciales.

On pourrait au moins engager des dépenses pour établir une meilleurs compréhension entre les divers éléments du Canada, afin qu'ils travaillent en faveur d'une unité canadienne solide. Mais non, on dépense pour des projets qui ne valent à peu près rien.

Alors, monsieur l'Orateur, je blâme énergiquement le gouvernement de cet état de choses. L'opposition a bien raison de dire que l'argent des contribuables est gaspillé bêtement. Voilà ce contre quoi nous nous élevons.

Voyons maintenant ce qui se passe dans le domaine de l'assurance-chômage. Alors que je posais une question, cet après-midi, le secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Perrault) me répondait qu'il existait 200 bureaux importants à travers le Canada. On les a centralisés, dans la province de Québec. Pour notre région et la région de Hull, le bureau régional est situé à Montréal. Si quelqu'un s'adresse au bureau local de Rouyn-Noranda, on lui répond de s'adresser à Montréal. Certaines gens n'ont pas touché leurs prestations depuis le 25 octobre, soit depuis quatre mois. Nous commençons le cinquième mois, et les chèques ne viennent toujours pas.

Hier, par exemple, un requérant de Larder Lake, village situé dans la circonscription de mon ami, l'honorable député de Timiskaming (M. Peters), m'a dit qu'il s'adressait au bureau de Timmins depuis le 25 octobre. Avant-hier, il recevait un avis à l'effet que son cas n'est pas encore réglé. Il y a quatre mois qu'on étudie le cas de ce chômeur. On lui conseille de s'adresser au bureau du bien-être social et de demander de l'aide en attendant que son cas soit réglé. Si quelqu'un s'adresse au bureau du bien-être social de la province, on lui dira: Vos prestations d'assurance-chômage vont venir. Oui, mais quand? Dans l'entretemps, on demande au chômeur de s'engager par écrit à céder ses chèques au bureau lorsqu'il les recevra, et qu'on lui avancera un peu d'argent en attendant. C'est ainsi qu'on se joue des chômeurs.

Dans ma région, il y a un cas encore plus grave à la mine Quemont, qui a mis fin à son exploitation et a mis à pied 350 mineurs. Ces gens-là, aux termes d'un contrat de travail, avaient accumulé chacun un fonds de $750, qu'on a remis à chaque mineur lors de sa mise à pied. Ces gens se sont adressés au Centre de main-d'œuvre, mais on leur a dit: Messieurs, quand vous aurez épuisé vos $750 nous vous verserons des prestations d'assurance-chômage. Or voici que le mineur qui n'a pas trouvé d'emploi le lendemain de sa mise à pied ne touche plus de prestations d'assurance-chômage. Par contre, celui qui a trouvé un emploi continue à toucher un revenu. On ne lui dit pas à lui: Tu ne paieras pas d'assurance-chômage tant que tes $750 ne seront pas dépensés. Mais on continue de lui exiger des cotisations d'assurance-chômage dès sa première journée de travail. Puis après avoir payé pendant 20 ans des cotisations d'assurance-chômage, ces gens se voient refuser les prestations, non pas parce qu'ils n'ont pas d'emploi, mais parce qu'ils ont accumulé $750 pendant cette période de temps. On considère cela comme une continuité de leur salaire.

[M. Caouette.]

Je dis que le ministère du Travail vole les ouvriers des mines Quemont et de Noranda, qui touchent présentement un salaire de $3,000 ou $3,500 au moment de leur mise à pied. Cela veut dire que le ministère du Travail est un ministère de voleurs dont sont victimes les mineurs qui ont passé leur vie à 5,000 pieds ou 10,000 pieds sous terre, qui ont travaillé de peine et de misère, qui perdent leur emploi, qui reçoivent $750 pour 20 ans de travail. On leur dit ensuite: Messieurs, dépensez vos $750 avant de recevoir un sou de l'assurance-chômage.

J'ai porté le problème à l'attention du ministre qui m'a dit: Les fonctionnaires ont décidé. A quoi est-ce bon, un ministre qui ne peut prendre de décision? Ce sont les fonctionnaires qui vont décider pour les gars de la mine Quemont! Ils ont payé leurs cotisations d'assurance-chômage, ce qui signifie que ce serait la même chose si le gouvernement ou les fonctionnaires disaient: Messieurs, pendant vos 25 années de travail, vous vous êtes amassé un compte d'épargne de $4,000 ou $5,000; alors, nous allons vérifier. Dépensez vos $5,000 et, ensuite, nous vous verserons des prestations d'assurance-chômage.

• (1620)

Quant aux $750, le gouvernement les a perçus de ces mineurs pendant 20 ans. Il a perçu les cotisations d'assurance-chômage. Et, quant vient le temps de leur verser des prestations, on leur dit: Dépensez votre allocation de $750, après quoi nous commencerons à vous payer des prestations d'assurance-chômage. On commence à payer des gars de la mine Quemont au début du mois de mars, alors qu'ils ont perdu leur emploi au mois d'août, au mois de septembre, au mois d'octobre, l'an dernier. On trouve cela normal?

Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un gaspillage de l'argent des contribuables. Il en coûte plus cher d'embaucher un gars comme Lefebvre, ancien organisateur libéral, à $600 par semaine. Six cents dollars par semaine! On a de l'argent pour cela, mais pour les chômeurs qui perdent leur emploi, on n'en a pas.

Pour faire du patronage politique, on a de l'argent. Pour servir l'être humain, on n'en a pas. On fait appel au ministère, au ministre, au sous-ministre, pour régler des cas, car on n'est pas capable de le faire soi-même. Et, tout à coup, on s'aperçoit que du gaspillage éhonté est pratiqué dans bien des domaines, dans plusieurs secteurs de l'administration nationale.

Monsieur l'Orateur, il n'est pas étonnant de voir les provinces et les municipalités se soulever contre Ottawa. Les millions, les milliards de dollars coulent par les fenêtres. Quand nous demandons au gouvernement de dépenser pour la population, au lieu de la taxer et de dépenser l'argent au bénéfice de quelques privilégiés, on rit de nous.

Il y a 10 ans, quand je préconisais, à la télévision, la relance de l'économie canadienne, j'avais suggéré la distribution d'un montant de $100 à chaque Canadien, une seule fois, pour en constater les résultats après cinq ou six mois. Une famille de 10 aurait reçu $1,000 de crédit national canadien. Une de cinq aurait reçu $500. On aurait alors pu voir si c'était un fiasco, ou si c'était rentable. Les députés libéraux riaient de nous. Des fous!

Selon le budget des dépenses pour l'année en cours, l'intérêt sur la dette nationale est de 2 milliards, 335 millions de dollars. Savons-nous ce que cela signifie? Cela représente $106.43 par personne au Canada. Cela veut dire, qu'une famille de 10 doit payer $1,064 en intérêt sur

la dette nationale. Voyons-nous des ministériels s'opposer à l'intérêt sur la dette nationale? Non. Si cette somme de $106 est payée aux financiers, cela va; mais si elle est versée aux Canadiens, on ne comprend plus, on est vraiment bouché!

Monsieur l'Orateur, les dépenses du gouvernement sont considérables. Sur un budget de 18 milliards de dollars, cette année, près de 2 milliards 300 millions serviront uniquement à payer l'intérêt sur la dette nationale. Personne ne proteste contre cela. C'est le pire gaspillage de tout le budget, de toute l'administration fédérale.

Monsieur l'Orateur, les créditistes s'opposent à ce gaspillage et exigent, comme le demande la motion, une vérification juste et honnête, des dépenses gouvernementales canadiennes, afin de servir l'ensemble de la population.

[*Traduction*]

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, la motion à l'étude comporte deux aspects principaux. On condamne d'abord le gouvernement en termes non équivoques pour ce que l'on appelle la mauvaise administration et le gaspillage de l'argent des contribuables. Aussi, on demande au gouvernement de prendre des dispositions pour pratiquer une vérification plus rigoureuse et un meilleur contrôle.

Le député de Peace River (M. Baldwin) a cité en exemple des dépenses qui ont déjà fait, si je ne m'abuse, l'objet d'un examen assez minutieux. On a pu expliquer chacune de ces dépenses, et même dans bien des cas, on a pu justifier les mesures qui avaient été prises. Revenir là-dessus, une fois que tout a été dit, et citer ces déboursés comme exemples de gaspillage, d'extravagance, d'inefficacité et de toutes les autres infamies qu'on a pu trouver dans le dictionnaire, n'apporte rien de concret au débat. Qu'y a-t-il à gagner à ressasser tout cela maintenant?

Permettez-moi de consigner au compte rendu quelques données sur l'ensemble des dépenses du gouvernement. Il est vrai que ces dépenses ont augmenté au fil des ans, mais pas autant cependant qu'on pourrait s'y attendre en voyant toutes les nouvelles responsabilités du gouvernement, qui sont le fait de l'accroissement démographique et du progrès économique, comme le démontre l'augmentation de notre produit national brut. Les dépenses de deniers publics au Canada ont augmenté rapidement ces dernières années, moins rapidement toutefois du côté fédéral que dans le domaine provincial ou municipal-provincial.

Le taux d'augmentation des dépenses fédérales, de 1967 à 1971 inclusivement, a été de 11.8 p. 100 par année. Un transfert aux provinces de montants considérables prélevés sur le total des dépenses fédérales s'effectue chaque année et ce sont les provinces qui, en fin de compte, font ces dépenses et en régissent l'ampleur, la portée et l'administration. Il suffit de soustraire les transferts aux provinces du total des dépenses fédérales pour se rendre compte que l'augmentation nette des dépenses fédérales, en excluant ces transferts aux provinces, a été en 1967-1968 de 7.8 p. 100, en 1968-1969, de 11.6 p. 100, en 1969-1970, de 9.8 p. 100 et en 1970-1971, de 7.8 p. 100, ce qui fait une moyenne d'augmentation nette des dépenses fédérales de 9.3 p. 100 par année. Ce chiffre correspond à peu près à l'augmentation de notre produit national brut.

• (1630)

Du côté des provinces, l'augmentation des dépenses de deniers publics est quelque peu plus spectaculaire. De la moyenne d'augmentation annuelle de 18 p. 100 par année, soustrayons les transferts considérables de fonds effectués par les provinces aux hôpitaux et aux gouvernements municipaux pour fin de dépenses et d'administration. Cela nous donne, en matière d'administration provinciale, un taux d'augmentation net de 16.9 p. 100 en 1967-1968, de 12.9 p. 100 en 1968-1969, de 23.5 p. 100 en 1969-1970 et de 24.7 p. 100 en 1970-1971, soit une moyenne d'augmentation annuelle de 19.5 p. 100 dans les dépenses publiques par les provinces, et sans compter les transferts de montants aux hôpitaux et municipalités pour fin d'administration locale. On peut donc voir que les dépenses du gouvernement fédéral, à l'exclusion des tranferts aux provinces, se sont accrues proportionnellement à la croissance du produit national brut, mais à un rythme prudemment plus lent que celui des dépenses des gouvernements provinciaux.

Je voudrais souligner un autre aspect de la question: le fait qu'environ la moitié de toutes nos dépenses annuelles ne sont pas occasionnées par des programmes exposés dans les prévisions budgétaires ou ne sont pas prévues par des lois de subsides, mais sont plutôt la conséquence de lois parlementaires distinctes qui donnent lieu à des dépenses dont l'échelle, le taux et les conditions sont spécifiés dans ces lois elles-mêmes. Donc environ la moitié de nos dépenses annuelles servent à cette fin; l'autre moitié des dépenses représentent des crédits dans le cadre de programmes prévus dans le budget.

La croissance des dépenses statutaires en regard de ce qu'on pourrait appeler des dépenses ou des crédits discrétionnaires a été l'équivalent en 1967-1968 d'à peu près 43 p. 100 des dépenses fédérales globales, et en 1972-1973, d'environ 482 p. 100. De sorte qu'on constate une baisse de la somme des dépenses discrétionnaires découlant de lois de subsides, tant à l'égard des dépenses publiques entre les provinces, les municipalités et le gouvernement fédéral, qu'à l'égard des dépenses statutaires du gouvernement fédéral lui-même limitées par des lois du Parlement, et des dépenses discrétionnaires. A vrai dire, cette croissance a été la plus lente parmi toutes les autres dépenses que j'ai énumérées. C'est l'aspect de la question sur lequel le député de Peace River (M. Baldwin) a fait porter son attention.

L'hon. M. Basford: Sauf que, maintenant, il ne fait plus attention du tout.

L'hon. M. Drury: Alors, peut-être ne devrais-je pas dire «a fait porter son attention», mais «a fait porter ses remarques». En réalité, donc le détail des dépenses globales ne confirme pas l'hypothèse voulant que les dépenses échappent de plus en plus à toute autorité. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet.

En présentant sa litanie de réclamations, le député de Peace River a mentionné le culte au temple de la bureaucratie. Ce n'est pas dans ce temple que je rends un culte, mais peut-être est-ce le sien.

M. Baldwin: Vous en faites partie.

M. Nowlan: Vous l'avez construit et il est à vous.

M. Drury: Si le député de Peace River veut se prosterner à mes pieds, je l'accepterai, bien que je n'aime pas cela. De même que les dépenses publiques disponibles que j'ai mentionnées, la bureaucratie elle-même n'a pas subi de croissance galopante. Pendant les dix dernières années, le taux moyen de croissance des effectifs de la fonction publique a été de 1.5 p. 100. Je pense que ce taux de croissance est bien plus faible que celui de l'augmentation des responsabilités entraînées par les nouveaux program-

mes destinés au public tels que le Régime de pensions du Canada, le supplément de revenu garanti, la réforme fiscale et les gains en capital. Les employés supplémentaires nécessaires pour appliquer ces programmes . . .

M. Douglas: Quelle est votre contribution au Régime de pensions du Canada?

M. Drury: Le gouvernement canadien est chargé de l'administration du Régime de pensions du Canada. Nous parlons ici d'effectifs, de croissance de la bureaucratie fédérale. J'affirme qu'en dépit de ces nouveaux programmes, très importants, en dépit de la croissance de la population, en dépit de la croissance importante du produit national brut—de l'ordre de 9.5 p. 100 par an—les effectifs de la Fonction publique, en comptant les ministères et les sociétés d'État mais sans compter, bien sûr, le CN ou les forces armées, ont augmenté d'environ 1.5 p. 100 par an pendant les 10 dernières années.

M. Baldwin: Mais les employés occasionnels que vous prenez sous contrat relèveraient ce chiffre.

M. Drury: Je suis certain que le député peut difficilement considérer les entrepreneurs comme représentant le secteur bureaucratique, certainement pas en tout cas ce secteur de la bureaucratie dont il prétend que je fais partie.

La question suivante dont traitait le député et que je me propose d'étudier se rapporte à la façon dont se présente le budget et qui, à son avis, est sujet à critique. Tout ce que je puis dire, c'est que probablement cette critique provient du fait qu'il n'a pas eu suffisamment la possibilité de l'examiner; ce n'est sûrement pas par manque d'intelligence. La façon dont se présente le budget à l'heure actuelle est le résultat d'une recommandation faite à l'unanimité par le comité des comptes publics qui avait longuement étudié la question. Certainement beaucoup plus que ne l'a fait le député de Peace River. Le comité a trouvé que cette nouvelle présentation du budget permettait au Parlement d'avoir une idée beaucoup plus claire des renseignements contenus par rapport à la formule du passé.

A nouveau, je répète que la puissance résulte de la connaissance et que la connaissance constitue le pouvoir dans le genre d'institution que nous avons. Les efforts déployés par le gouvernement pour fournir des renseignements au public et, en fait, aussi aux députés de l'opposition ont tellement pris de court ces députés qu'ils n'ont pas été en mesure d'assimiler tout cela et, en conséquence, il leur a fallu s'en prendre au format de ce gros volume qu'on appelle le livre bleu. Il contient trop de renseignements et il les déroute. Le député s'y perd.

• (1640)

M. Baldwin: Tout cela n'est pas assez cohérent.

L'hon. M. Drury: Si le député estime que cela manque de cohérence, qu'il fasse des propositions précises.

M. Baldwin: J'en ai déjà faites.

L'hon. M. Drury: Qu'il fasse ces propositions au président du comité des comptes publics, c'est-à-dire au groupe qui a discuté de la nouvelle formule. Ce comité, y compris son président, a adopté la nouvelle formule à l'unanimité et . . .

M. Baldwin: L'un des présidents de ce comité a fait des recommandations, auxquelles il n'a jamais été donné suite.

[M. Drury.]

L'hon. M. Drury: Tout ce que je puis dire, c'est qu'il est peut-être heureux que ces recommandations n'aient pas été suivies, car le président, membre du parti conservateur, qui a pris la relève, avait le droit, à mon avis, de ne pas prêter attention aux recommandations d'un président précédent qui était moins compétent.

M. Baldwin: On ne lui a pas permis de mettre en vigueur ces recommandations, car la majorité des membres du comité ne l'a pas voulu.

L'hon. M. Drury: Le député recommande qu'il y ait un vote tous les jours réservés à l'opposition. Apparemment, l'opposition a tant de mal à faire valoir ses griefs ou, de fait, à en trouver, que les jours prévus, à compter de huit heures trente, du soir, il n'y a pas d'autre moyen de retenir les membres de l'opposition à la Chambre que d'exiger un vote et de faire résonner le timbre.

M. Baldwin: Non, non. Le ministre est tout à fait dans l'erreur.

L'hon. M. Drury: Nous avions cru pouvoir établir une procédure qui aurait pu donner lieu à des débats suffisamment intéressants pour capter l'attention des députés et les retenir à la Chambre sans avoir recours à cette cloche de petite école pour les appeler pendant chacun de ces 25 jours supplémentaires. Ce n'est sûrement pas à l'honneur du Parlement ni un bon point en faveur de l'opposition que d'être obligé de sonner la cloche pour capter leur attention et les rappeler pour le vote.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis certain que le ministre ne voudra pas mal interpréter mes paroles devant la Chambre. Le Règlement m'oblige à le reprendre pour lui signaler que j'avais simplement espéré que certains des mollusques qui siègent derrière lui puissent être prêts à voter sur les motions autres que les motions de blâmes.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je ne sais trop que dire de cette remarque sinon qu'elle vise à faire passer des gens intelligents pour des prodiges d'inanité, dans le compte rendu.

D'après le député de Peace River et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), il faudrait examiner les crédits d'un bon nombre de ministères, choisis d'une façon précise, en comité plénier. Le nombre des crédits examinés serait déterminé chaque année. Le député de Peace River n'a pas expliqué la raison d'une telle suggestion. Il s'imagine je suppose, dans sa sagesse toute conventionnelle, que l'examen de certaines choses ne peut se faire efficacement qu'en comité plénier ou sur le parquet de la Chambre et qu'il est impossible de faire un examen minutieux ou d'obtenir des renseignements de quelque importance autrement que par un échange de vues à la Chambre.

J'estime que notre régime actuel de comités nous donne tous les moyens possibles de faire un examen détaillé et minutieux des crédits.

M. Alexander: C'est un examen beaucoup trop rapide.

L'hon. M. Drury: Pour l'examen des crédits en comité nous disposons actuellement de plus du double du temps qui y était consacré dans le passé. En envoyant tous les crédits aux comités et en abolissant le comité des subsides, nous avons réussi à accorder plus de temps à la Chambre au processus législatif traditionnel. D'autre

part, nous avons obtenu plus du double du temps parlementaire consacré à l'examen des crédits par le passé. Je serais peu disposé à appuyer un programme qui nous ferait rétrograder.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a laissé entendre qu'on saisit de nouveau la Chambre de cette question parce que, entre autres raisons, les députés—il voulait sans doute dire les députés de l'opposition—cherchaient simplement à assurer plus d'argent à leurs amis, à leurs commettants, et que leurs travaux de vérification pouvaient donc difficilement constituer une vérification des prévisions budgétaires. Par exemple, le comité permanent de l'agriculture, présume-t-on, n'aurait pas compétence pour examiner certains crédits d'un œil critique. On semblait dire que les députés de l'opposition étaient là simplement pour veiller à ce que leurs électeurs obtiennent plus d'argent, ou encore pouvaient faire valoir qu'ils essayaient d'obtenir plus d'argent pour certains électeurs en particulier.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Soyez juste. C'est la même chose pour tous les députés, ceux des deux côtés.

L'hon. M. Drury: Eh bien, monsieur l'Orateur, maintenant, je puis comprendre que le député fasse une telle déclaration. Je n'admets pas que tous les députés, des deux côtés de la Chambre, se livrent à une telle activité. Je suis député à la Chambre des communes, mais, monsieur l'Orateur, laissez-moi vous donner l'assurance que tel n'était pas mon objectif lorsque j'assistais aux séances des comités parlementaires.

M. Nowlan: De quel comité le ministre est-il membre?

L'hon. M. Drury: Je ne suis pas membre de comités, mais j'ai assisté . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre a-t-il été membre d'un comité quelconque?

L'hon. M. Drury: Oui, je l'ai été. Non seulement ai-je été membre d'un comité, mais encore j'ai été membre d'un comité à titre de député de l'opposition.

M. Baldwin: Le ministre est l'un des commissaires de la régie interne. Voilà le comité au sein duquel il siège.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, le vrai problème qui se pose aux députés est l'énorme quantité de travaux dont ils doivent s'acquitter en seulement 365 jours. Il est un fait que tous nous entreprenons plus que nous ne pouvons accomplir. Nous sommes constamment frustrés non par manque de renseignements ni d'énergie mais par le manque de temps. Le problème essentiel soulevé par le député de Winnipeg-Nord-Centre et celui de Peace River était de savoir comment utiliser plus intelligemment le temps limité dont nous disposons.

S'il y a un théâtre d'activités où la pression du temps se fait sentir, c'est bien la Chambre des Communes. Peut-être pourrait-on faire une meilleure utilisation des jours réservés à l'opposition. Si quelqu'un désirait se renseigner sur un ministère quelconque un de ces jours-là, cela pourrait se faire. Aujourd'hui, par exemple, si l'opposition était convenue de s'intéresser à un ministère et avait exprimé ce désir, cela aurait pu être fait sans difficultés. Le fait que cela n'ait pas eu lieu me fait supposer que peut-être l'opposition ne le désire pas. Les renseignements permettant un débat intelligent sont d'accès facile que ce soit en comité ou par l'entremise du système des comités où tout renseignement pertinent peut être obtenu rapidement auprès de personnes compétentes. Ce terme englobe tant les ministres que les fonctionnaires. Il est possible d'obtenir ces renseignements beaucoup plus facilement qu'en intervenant à la Chambre, en comité des subsides ou en comité plénier.

Bien que notre régime ne soit sans doute pas parfait . . .

M. Baldwin: Le ministre ne doit pas dire cela! Voyons!

L'hon. M. Drury: . . . Je ne suis pas persuadé que les suggestions du député de Peace River ou de celui de Winnipeg-Nord-Centre constituent une amélioration par rapport à ce que nous avons aujourd'hui.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a décrit notre système actuel de surveillance comme se résumant au fond à l'obtention de renseignements au sujet des programmes. Si on n'obtient pas les renseignements et si la surveillance est superficielle et inefficace, c'est uniquement parce que ceux qui prétendent vouloir obtenir des renseignements ne veulent pas se donner la peine de se renseigner et de les obtenir. Nous avons fait un effort sincère, avec l'aide du comité des comptes publics, en vue de fournir plus de renseignements que jamais auparavant dans les prévisions budgétaires. Il s'y trouve tellement de données que le député de Peace River s'est plaint de ne pouvoir lever le livre bleu parce qu'il est si lourd de renseignements.

• (1650)

Le système des comités a pour objectif de fournir encore plus de renseignements. L'opposition, en toute connaissance de cause, devrait être en mesure alors d'apporter ses critiques positives lors des jours qui lui sont réservés et alors peut-être pourrait-elle demander au gouvernement qu'il apporte des réponses plus pertinentes et mieux raisonnées qu'à l'heure actuelle.

M. Baldwin: Vous pourrez mettre le système à l'épreuve après les élections.

L'hon. M. Drury: Le député prétend que j'aurai cette possibilité après les élections.

M. Baldwin: Si vous avez de la chance, naturellement.

L'hon. M. Drury: Après les prochaines élections, nous allons sans doute examiner à nouveau l'utilisation de ce qui nous est le plus précieux, c'est-à-dire le temps, et nous aurons pris en considération les expériences de la législature actuelle. J'espère que l'on tiendra compte de cette expérience et j'espère aussi que lors de l'étude de cette question, on essaiera de comprendre l'essentiel du problème et non pas de se construire une façade, ce qui allégera la tâche des députés et leur permettra de concentrer leurs effort non pas sur ce qu'ils croient être leur travail, mais plutôt sur ce que l'on attend, je le pense, de ce système.

Je répète que la motion et l'amendement visant à modifier nos procédures n'ont pas été présentés d'une façon bien convaincante. Je comprends que pour le député de Peace River (M. Baldwin) il s'agissait plutôt d'un exercice de rhétorique alors que le député de Winnipeg Nord-Centre (M. Knowles) m'a réellement donné l'impression de vouloir améliorer notre système. Mais si ce dernier veut bien comprendre que ce qui pourrait lui être le plus utile dans ses fonctions, ce serait l'information et la connaissance, alors ses propositions ne vont pas dans ce sens et ne lui fournissent rien de plus en matière de connaissances et c'est pourtant ces connaissances qu'il devrait rechercher. L'étude détaillée d'un ministère en comité plénier ne constitue pas un effort sincère pour se rensei-

gner mais tout simplement une occasion de présenter des arguments. L'on peut très bien les présenter pendant les 25 jours qui pendant la session constituent les jours réservés à l'opposition comme on les appelle maintenant.

Le député de Peace River a soulevé un autre point au sujet de l'Auditeur général. Je déplore beaucoup que ce dernier semble avoir fait certains commentaires non au comité des comptes publics par l'entremise duquel il fait rapport mais d'une autre façon, et je ne sais donc pas exactement ce qu'il a l'intention de faire ou à quelles questions il répondait au sujet des remarques que lui a attribuées le député de Peace River. J'essaierai de me renseigner pour connaître le fond de ce problème, mais, jusqu'à ce que je me sois renseigné auprès du comité des comptes publics sur la nature du problème, il serait peut-être malavisé de ma part de faire des commentaires.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur une motion que nous considérons comme très importante. A mon avis, il ne fait aucun doute qu'on serait malavisé de conclure qu'il n'y a eu aucun gaspillage ou mauvaise gestion manifeste puisqu'un si grand nombre de faits et de chiffres portent à cette conclusion logique. Le discours du président du Conseil du trésor (M. Drury) m'a quelque peu impressionné. Un point en particulier a retenu mon attention. Il nous a indiqué, en toute sincérité, je crois, qu'en fait les désirs des députés de la Chambre dépassaient leurs moyens de les réaliser. C'est un problème qui se pose avec une acuité accrue tout particulièrement comme on a pu le voir avec l'adoption du bill fiscal qui, à mon avis, est un bill imparfait. On l'admet facilement. On a présenté des amendements innombrables et il y en aura d'autres. Pourtant, mûs par l'opportunisme et pressés par les délais, nous essayons de faire plus que nous ne pouvons accomplir. Il en résulte donc qu'on impose au public canadien des mesures législatives imparfaites.

Je suis très heureux, par ailleurs, d'avoir eu l'occasion d'écouter le leader de mon parti à la Chambre, le député de Peace River (M. Baldwin), et j'ai été très impressionné aussi par les arguments exposés par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). J'en suis venu à la conclusion que si nous ne modifions pas notre régime parlementaire, nous pouvons sans doute considérer l'œuvre qui se perpétue à la Chambre des communes comme une série de façades: façades en comité, façades à la Chambre des communes, et façades des ministres—soit dit en toute déférence—devant les caméras de télévision dans les couloirs. Autrement dit, il semblerait que la Chambre n'ait plus aucun sens pour les députés. Nous sommes ici pour représenter nos circonscriptions, pour étudier les prévisions budgétaires, pour faire des projets et pour exprimer des critiques constructives; mais généralement, on rejette les idées d'un député. On n'accepte pas l'orientation qu'il veut proposer à la Chambre et à la population du Canada, pas plus que l'on accepte les solutions qu'il voudrait voir appliquer. C'est le Conseil du Trésor qui prend toutes les décisions.

Sans vouloir être méchant, je dirais que bien des ministériels se sentent frustrés. Je ne pense pas révéler un secret en disant qu'ils veulent avoir un rôle plus réel, et l'occasion de discuter et de mettre en question l'intégrité du gouvernement. Ils veulent avoir l'occasion de voter pour exprimer leur inquiétude. Toutefois, à cause du régime que perpétue le gouvernement actuel, on leur refuse cette occasion. Il me serait facile de condamner la conduite du gouvernement à l'égard du *Bras d'Or*, du

[L'hon. M. Drury.]

Bonaventure et d'Information Canada, qui sont des exemples criants de gaspillage et de mauvaise gestion. J'en laisserai le soin à d'autres de mes collègues de l'opposition.

Une autre déclaration très significative du président du Conseil du Trésor, c'est le fait qu'il reconnaisse que les responsabilités du gouvernement se sont étendues. Il a disserté interminablement sur plusieurs programmes et sur les causes et les raisons de leur établissement. Mais il a omis la responsabilité du gouvernement actuel en ce qui concerne notre atout le plus important, nos ressources en hommes. C'est de ce côté qu'il faut accuser ouvertement le gouvernement de son indigne et scandaleuse conduite envers la population. Le gouvernement est à blâmer au plus haut point sous ce rapport. A blâmer pour son manque de compréhension, pour son absence de politiques quand il faut s'occuper d'abord des gens en quête de travail ou des travailleurs qui ont perdu leur emploi par suite de ses politiques fiscales et monétaires. Il a vu tout cela d'un regard impassible, comme s'il s'agissait simplement d'un effet secondaire regrettable; les 600,000 chômeurs sont donc un résultat délibérément prévu par le gouvernement.

• (1700)

Ce qui m'inquiète, c'est que le gouvernement, faute de comprendre quelles priorités accorder dans le domaine des dépenses, a délibérément pris sur lui de ne pas récompenser l'esprit d'initiative et de ne pas accorder de stimulants. Le chômage atteint, sauf erreur, un taux sans précédent et la situation va empirer, je le répète, puisque le gouvernement ne sait pas juger convenablement des priorités dans ses dépenses. Il nous faut une stratégie industrielle, qui sache tenir compte des réductions et adoucissements fiscaux, grâce à la collaboration, à la compréhension et à l'aide des autres paliers de gouvernement, du salariat et du patronat, en vue d'assurer d'abord le plein emploi. «Plein emploi», ce sont des mots qu'on se renvoie tous les jours comme une balle et pourtant le mémoire du Congrès canadien du travail, qui représente, sauf erreur des milliers et des milliers de Canadiens, était un violent réquisitoire contre le gouvernement. Je tiens à en consigner quelques passages au compte rendu.

L'hon. M. Basford: Je désapprouve à peu près tout ce qu'il dit à ce sujet.

M. Alexander: Il s'agit de ne pas perdre le fil de ses idées malgré les interruptions. Voici ce qu'a déclaré le Congrès du Travail du Canada:

> Beaucoup de familles canadiennes vont continuer à souffrir à la suite de la politique suivie dans le passé, et qui représente sans doute la politique la plus inepte, la plus malavisée et la plus inhumaine jamais imposée à un pays à notre époque. Sachant parfaitement que, dans notre pays, la main-d'œuvre s'est accrue bien plus rapidement que dans l'ensemble des autres pays industrialisés, votre gouvernement n'en a pas moins continué pendant longtemps à poursuivre une politique qui perd apparemment de vue cet important facteur.

On s'est formalisé de la tournure «votre gouvernement». Le gouvernement a estimé qu'il aurait fallu dire «notre gouvernement». Je ne vois pas pourquoi on voudrait l'appeler «notre» gouvernement. Il s'agit là d'un réquisitoire mordant, ce qui est aussi, je pense, l'avis de tous les Canadiens sensés.

Il serait facile de signaler les faiblesses du programme des PIL et de Perspectives-Jeunesse. Évidemment, l'idée est bonne au départ, mais c'est justement cette hâte, cette improvisation, ce genre de programmes créateurs d'em-

plois qui ne créent rien du tout, au lieu d'une stratégie industrielle véritable, que l'on critique de toutes parts et qu'a condamnés semble-t-il le groupe de travail qui avait qualifié Perspectives-Jeunesse d'échec total. Faut-il rappeler les sommes considérables engagées dans le PIL? Je l'ai dit hier à la Chambre, j'en suis toujours à me demander comment on réussit à faire approuver ces projets et en quoi consiste le triage.

Par exemple, un des projets qui émane de la ville de Hamilton est contraire à ce que chacun de nous respecte, à tous les principes sociaux, politiques et économiques que nous connaissons, en ce qu'il tend à la propagation du communisme. Je ne sais pas si c'est acceptable aux yeux du gouvernement et si c'est l'un des critères établis. Parfois, je me demande si ce n'est pas une machination insidieuse du gouvernement pour récompenser quelqu'un là-bas dans sa circonscription. C'est tout ce que je puis dire sans tomber dans l'invective.

M. Deachman: N'en mettez pas trop, vous allez vendre la mèche.

M. Alexander: D'autres députés qui parleront après moi dévoileront les faits, j'espère, et corroboreront cette assertion. Le temps m'a manqué, malheureusement, pour exposer certains faits concernant le logement. Je dirai toutefois que le gouvernement perd son temps en ce qui concerne les problèmes des citadins. Je regarde le ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Basford) et je me demande ce qu'il compte accomplir.

L'hon. M. Basford): J'attends les faits.

M. Alexander: Il attend des effets. Comment peut-il y avoir des effets, quand lui et son prédécesseur n'ont rien accompli? Nous, de l'opposition, avons exposé au gouvernement les problèmes qui sont reliés à la vie urbaine. Nous avons dit que la constitution ne devait pas devenir une camisole de force qui empêche le gouvernement ici présent d'agir, mais on a répondu que d'après l'article 92 de la Constitution, les villes relèvent des provinces. Mais voici que nous avons maintenant un ministre d'État aux Affaires urbaines. Ce ministère a été créé à la suggestion de la loyale opposition de Sa Majesté. Au lieu de suivre nos conseils tout de suite, le gouvernement a dépensé quelque 14 millions de dollars à tenter de trouver ce qu'il fallait faire.

J'ai des choses à dire et je veux qu'elles soient consignées au compte rendu, de sorte que le ministre d'État aux Affaires urbaines puisse me répondre de sa façon habituelle, c'est-à-dire charitable et amicale. Le député de Trinity (M. Hellyer) a donné sa démission à cause de différends entre lui et le premier ministre (M. Trudeau) visant le champ de la responsabilité fédérale en matière d'habitation. Les premiers projets partiels du gouvernement ont échoué. On a astreint l'industrie de la construction à des règlements insignifiants et à la paperasserie bureaucratique, réduisant ainsi le problème de l'habitation à une situation critique. M. Harvey Lithwick avait un rôle important à jouer et il aurait pu au sein du gouvernement élaborer une politique cohérente et constructive de l'habitation pour la présente décennie. Pourtant, il a démissionné parce qu'il estimait que le gouvernement fédéral n'était pas prêt à reconnaître les dimensions du problème et n'avait pas l'intention de changer ses façons de voir et d'agir. Le ministère s'est révélé essentiellement une agence de coordination sans aucun pouvoir pour élaborer ou appliquer les programmes. Est-il sensé alors de dépenser 14 millions des deniers des contribuables si le gouvernement ne reconnaît pas les problèmes que l'étude était censée dépister?

• (1710)

Permettez-moi de continuer encore une minute, monsieur l'Orateur. Il y a un certain temps, M. Dennis d'Osgoode Hall à Toronto dirigeait un groupe d'étude sur l'habitation pour les économiquement faibles. Qu'est-il arrivé à M. Dennis et au raport de son groupe d'étude? L'Imprimerie éprouve-t-elle des difficultés à l'imprimer ou le rapport réclame-t-il des modifications tellement radicales qu'il ne sera jamais publié, de crainte que la SCHL ne soit forcée de renoncer à agir comme agence de prêt?

Sous le rapport du gaspillage et de la mauvaise administration, le comportement du gouvernement est notoire. Le premier ministre déclare à ses partisans: «Abstenons-nous de rendre des comptes à la population.» Je ne l'en blâme pas. Les vis-à-vis qui ont le sens de leurs responsabilités n'osent pas rendre des comptes à la population. Ils veulent parler de leurs projets, mais moi je veux parler de leur bilan. C'est un bilan détestable, catastrophique, qui n'inspire aucune confiance.

Les députés d'en face ont peur, car ils savent bien que nous avons le droit de critiquer et que notre mandat nous confère celui de nous porter à la défense de l'intérêt de la population. Je le dis au souriant ministre d'État chargé des Affaires urbaines, c'est là notre rôle que nous continuerons à jouer jusqu'à la limite de nos forces. Quand nous montrons à la population que nous savons ce qui se passe, notre crédibilité augmente, et par suite de nos critiques positives, la population saura que, lors du prochain scrutin, elle aura raison de remplacer le parti actuellement au pouvoir par celui qui constitue la loyale opposition de Sa Majesté.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de critiquer le gouvernement comme l'a fait l'orateur qui m'a précédé. Je veux parler de ce que je considère comme un problème interne qui influe sur le rôle que jouent les députés, à titre de représentants du peuple, dans le fonctionnement du gouvernement.

Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) s'est étendu longuement sur la nécessité de fournir plus de renseignements aux députés de l'opposition. Monsieur l'Orateur, je dispose de plus de renseignements que je peux en absorber. Le président du Conseil du Trésor affirme que ces prévisions budgétaires nous fournissent des données additionnelles. Monsieur l'Orateur, si les administrateurs de la Bell Telephone ou de la General Motors aux États-Unis présentaient un bilan comme celui-ci, ils ne survivraient pas jusqu'à la prochaine réunion du conseil d'administration.

Le grand public ne prend pas connaissance de cet état des finances du pays. Ce bilan n'est même plus un document interministériel. On ne peut plus le consulter et découvrir combien gagne Baptiste dans un autre ministère. Tout ce qu'on y trouve, ce sont les dépenses générales d'un ministère, avec une ventilation couchée en termes très généraux, et il existe même une page pour chaque ministère dans les prévisions budgétaires qui ne contient que de la pure propagande. Ces pages nous font songer aux réclames à l'émission «I Love Me» que la Société Radio-Canada diffuse. Voilà ce qu'on dit de chacun des ministères.

Tous les pays éprouvent des difficultés relativement au contrôle démocratique des dépenses des divers ministè-

res. S'il est une critique qu'on peut adresser au gouvernement actuel, c'est qu'il a renoncé au principe de la démocratie. Il veut gouverner, et au diable tout le monde! Plus d'une fois, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré au congrès libéral: «Je suis le seul qui puisse l'emporter au prochain scrutin. Par conséquent, si vous n'approuvez pas ma façon d'agir, allez-vous en!» Le premier ministre dit aux membres de l'opposition: «Si vous ne vous plaisez pas ici, partez.» Et il nous dit par l'intermédiaire des ministériels aux divers comités: «Si vous n'aimez pas notre manière de diriger un comité, abandonnez-le.» Le gouvernement ne demande qu'une seule chose à ses députés de l'arrière-ban: leur vote. En ayant la majorité dans tous les comités il n'a pas besoin de donner des renseignements. Tout ce qu'il lui faut c'est suffisamment de députés pour voter et adopter une mesure afin de passer ensuite à une autre.

Les Anglais ont le même problème, mais ils jugent bon de prêter attention aux opinions de la loyale opposition. La démocratie n'existerait pas s'il n'était pas possible de s'enquérir des dépenses du gouvernement. C'est le régime qui s'applique en Angleterre. Le fait que notre système compte plus de deux partis politiques est peut-être la cause de notre situation confuse. C'est une des raisons peut-être pourquoi un gouvernement majoritaire déclare: «Nous nous prévaudrons de notre majorité et si le pays n'est pas d'accord, il peut changer cette majorité». A vrai dire, j'avais constaté la même attitude de la part du gouvernement conservateur antérieur. Mais le gouvernement actuel exagère.

Je me souviens seulement d'une fois où le premier ministre a manifesté assez d'intérêt à un débat de la Chambre pour y assister. C'était un soir, après minuit, alors qu'il n'avait pas d'autre endroit où aller, il est entré ici passer quelques heures. Les ministériels en ont parlé ce matin, au cours de la séance d'un des comités, comme d'une chose merveilleuse, surtout que les députés de l'opposition, qui avaient d'autres projets en tête pour le congé de Noël, pouvaient se trouver dans quelque autre coin du globe.

Nous avons modifié bien des méthodes de cette Chambre, mais ces changements n'ont pas rendu plus facile la tâche de l'opposition d'examiner à fond le budget des dépenses. Nous allons devoir créer un organisme indépendant, je crois, dont la tâche ressemblerait à celle de l'auditeur général, qui examine les dépenses. Si nous voulons scruter le budget des dépenses de tous les ministères de l'État, nous devrons faire des efforts pour découvrir quelles politiques sont mauvaises, tout simplement parce que nous n'avons ni le temps ni la compétence voulus pour accomplir beaucoup de choses quant aux dépenses réelles elles-mêmes.

Il est tout à fait futile que certains d'entre nous passent dans un comité deux à trois heures par jour, deux à trois jours par semaine, pendant deux ou trois mois, à écouter des experts leur expliquer les postes du budget, lorsque nous savons que les députés ministériels disposent de la majorité au sein du comité. A moins que le quatrième pouvoir ne se saisisse d'un problème précis, le public n'en apprendra rien. Si le gouvernement était vraiment sérieux lorsqu'il affirme que le Parlement doit examiner les prévisions budgétaires, il nous faciliterait la chose et nous permettrait de corriger les erreurs que peuvent avoir commises les fonctionnaires.

Les membres d'un comité de prévisions budgétaires devraient s'efforcer de s'assurer que les dépenses prévues aux différents postes ne comportent pas d'abus. Mais ce n'est pas ainsi que les choses se passent actuellement. Nous avons un système antagoniste, dans lequel l'une des parties est composée d'une majorité ministérielle. Selon moi, il y a eu bien peu d'occasions ou les députés de l'opposition ont pu changer, de manière significative le budget d'un ministère quelconque. La question de savoir si nous devrions étudier les prévisions budgétaires à la Chambre vaut la peine d'être étudiée. Le ministre chargé du budget d'un ministère a consulté ses hauts fonctionnaires et a répondu aux questions qu'on lui posait. Ce système semblait satisfaisant. Je serais très disposé à écouter la thèse du président du Conseil du trésor (M. Drury) qui nous proposerait d'étudier certaines prévisions à la Chambre dans les 25 jours qui sont accordés à l'opposition, mais je ne serais d'accord que si c'était fait en comité plutôt que sous la présidence de l'Orateur.

• (1720)

Des voix: Bravo!

M. Peters: Il me semble que, si nous réglions un ou deux problèmes par année dans un ministère donné, nous servirions grandement les intérêts du public. Ne nous leurrons pas. Le grand public ne connaît rien au budget et aux dépenses d'un ministere. Le grand public apprend que les dépenses totales du pays sont tant et chacun se préoccupe de ce qu'il lui en coûtera.

Il en va de même pour toutes les municipalités. Je suis certain que les députés rencontreraient ce problème partout où ils iraient, notamment en ce qui touche les dépenses croissantes d'éducation. Personne n'est apparemment capable d'y remédier. Je suis sûr qu' il en est également ainsi au niveau provincial; le grand public s'oppose constamment à ce qu'on engage de grosses dépenses dans certains secteurs, mais il n'a aucun moyen d'action pour l'empêcher.

Monsieur l'Orateur, il est vrai que les députés n'ont absolument rien à voir avec le budget que les divers ministères préparent à l'intention du Parlement. Je ne me rappelle pas qu'au cours des trois ou quatre dernières années, on ait changé un seul iota à ce budget, comme je ne me souviens pas non plus qu'on ait modifié, au cours du débat sur le budget, des dépenses de l'ordre de sept ou de huit milliards de dollars. Je ne me rappelle pas non plus que ce Parlement ait jamais admis ou accepté un amendement quelconque de l'opposition sur ces dépenses. Les changements éventuels qui ont eu lieu, monsieur l'Orateur, étaient dus à l'initiative d'un ministre qui augmentait les dépenses de son ministère, sans rectifier une carence quelconque constatée dans leur préparation.

Le budget que nous étudions aujourd'hui, monsieur l'Orateur, contient un certain nombre de paiements de transfert. Au cours d'une session précédente, le Parlement avait déjà voté les crédits mais les fonds n'ont pas été employés; on les reporte cependant d'une année à l'autre au moyen d'un crédit d'un dollar. C'est ce qui arrive pour plusieurs ministères. Même le montant à reporter est peut-être de 50 millions de dollars, et il figure dans un crédit d'un dollar. Voilà que pour un dollar supplémentaire, on peut obtenir 50 millions de dollars.

Aux États-Unis, où le régime des comités est en vigueur, la coutume assure l'égalité des droits de tous les membres d'un comité donné. Ceux-ci ne cherchent pas à défaire le gouvernement ni à assurer l'existence de l'exécutif qui a préparé le budget dont ils sont saisis. Ils abordent le problème comme ils le voient, font les commentaires qu'ils veulent, apportent les changements qu'il faut et je

sais qu'en certaines circonstances, ils ont considérablement réduit les demandes de crédits de l'exécutif dans plusieurs domaines. Ils peuvent agir de la sorte aux États-Unis parce que, en vertu de leur régime de comités, les parlementaires n'ont pas à soutenir ou à défaire le gouvernement. Ce régime est différent et la sujétion à notre régime trouble bien des députés.

Quinze comités se sont réunis aujourd'hui pour s'organiser; les réunions ont débuté à 9h30 ce matin et se poursuivront jusqu'à tard ce soir. Parfois, monsieur l'Orateur, 20 comités se réunissent dans une même journée et il n'y a tout simplement pas assez de députés. Aussi, on décommande certaines séances, un comité emprunte les membres d'un autre comité. On va d'un comité à l'autre, disant: «Quittez ce comité-ci et venez voter à cet autre.» Après la tenue du scrutin, les députés reviennent au premier comité. Ils circulent pour les votes puis quittent les lieux.

Si le public voyait ce qui se passe dans la plupart des comités, il serait désenchanté de notre régime. Je suis sûr que si vous trouviez à redire contre le budget de votre femme pour le mois prochain, parce que votre salaire ne suffit pas, et qu'il vous fallait aller trouver le patron pour demander une augmentation, vous auriez vite fait de réduire les dépenses prévues ici et là. Ce serait plus facile à faire que de demander une augmentation.

Nous avons fait des modifications et toutes sortes de concessions. Chaque fois que nous faisons une concession, cela me fait penser à une petite histoire dans l'un de mes premiers manuels scolaires. Un Arabe avait une tente et un chameau. Le chameau était à l'extérieur de la tente et il demanda à l'Arabe s'il pouvait mettre la tête à l'intérieur, parce qu'il faisait froid dehors. Il mit la tête à l'intérieur, puis il insista pour y mettre les pieds, puis la bosse, puis le reste de son corps. Bientôt l'Arabe se retrouva à l'extérieur de la tente, et le chameau à l'intérieur. Il me semble que c'est ce qui se produit dans le cas des comités, monsieur l'Orateur. Chaque fois que l'opposition cède d'un pouce, le gouvernement est en mesure d'en profiter; mais lui ne nous fait jamais de concessions—si ce n'est celle dont parle avec tant de passion le président du Conseil du Trésor, et qui consiste à nous donner de l'information. Il va nous donner des recherchistes et toutes sortes de spécialistes, au même titre qu'au gouvernement. Cela ne me semble pas résoudre beaucoup de problèmes. Nos spécialistes s'entretiennent avec ceux du gouvernement, et bientôt notre ordinateur parlera au sien; mais qu'advient-il de l'homme de la rue dans nos circonscriptions? En quoi la conversation de mon ordinateur avec l'ordinateur du gouvernement va-t-elle le protéger, si nous en arrivons là?

Ce qui aujourd'hui inquiète les Canadiens plus que toute autre chose, c'est que d'êtres humains, de personnes qui comptent, de citoyens dans un régime démocratique qui ont le droit d'élire des représentants, ils sont réduits à un simple numéro de sécurité sociale.

Des voix: Bravo!

M. Peters: Si nous ne représentons pas les Canadiens en ce qui concerne les dépenses publiques, je peux voir venir le jour où ils recourront à la confrontation dans les rues pour résoudre le problème.

• (1730)

[*Français*]

M. Fernand-E. Leblanc (Laurier): Monsieur l'Orateur, il m'eut été très difficile de résister à la tentation de prendre la parole sur la motion présentée par la loyale opposition de Sa Majesté, motion qui est de nature tellement générale qu'à mon sens elle ne contient absolument rien. Au fait, elle attaque, mais sans préciser dans quel domaine nous avons failli à la tâche et nous sommes livrés au gaspillage.

Je croyais que le rôle fondamental que joue le Parlement était l'approbation du budget des dépenses. Or, il semble que l'opposition ne soit pas d'accord sur la souveraineté du Parlement, sur l'adoption de ses budgets de dépenses, et lorsque je lis, dans le texte français, la motion qui parle de gaspillage, je crois que ce jour en est un de véritable gaspillage, car je ne crois pas que nous atteignions aucun objectif en discutant d'une telle motion.

L'opposition aurait pu présenter un amendement un peu plus nuancé et plus précis, visant un ministère en particulier et précisant qu'il y a eu mauvaise administration, et nous le prouver. Par la suite, il aurait été beaucoup plus facile, pour le parti au pouvoir, de prendre position et de présenter les arguments pour sa défense.

Je ne crois pas que nous puissions nous défendre sur quoi que ce soit, lorsqu'on dit dans des termes généraux que le gouvernement a une mauvaise administration. A mon avis, on devrait plutôt dire que c'est le Parlement, puisque le Parlement a la responsabilité d'approuver les dépenses du pays. Le Parlement, s'il y a gaspillage, doit être accusé d'un tel gaspillage; évidemment, il faudrait également inclure les députés de l'opposition!

On suggère également de prendre des dispositions, mais je ne vois pas quelles dispositions nous pourrions prendre pour améliorer l'étude des prévisions budgétaires. Je ne crois pas que l'honorable député de Peace River (M. Baldwin)—pour qui j'ai beaucoup d'estime—prétende que tous les députés devraient être des vérificateurs au même titre que l'auditeur général. Une personne remplit la fonction de «police» au sujet des dépenses du gouvernement, et je ne crois pas qu'il soit à propos que les députés s'interposent dans le travail de l'auditeur général ou prennent sa place en devenant eux-mêmes vérificateurs.

A partir de ce moment-là, il serait bien difficile, si nous passons plus de temps que nous en passons à l'heure actuelle à étudier les prévisions budgétaires, d'adopter des lois en vue d'améliorer le niveau de vie de la population.

L'auditeur général, dans son rapport pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970, à la page 1 de la version française, expose son mandat comme il suit:

> L'Auditeur général doit faire connaître à la Chambre des communes, tous les ans, le résultat de ses examens et signaler chaque cas où il a remarqué
>
> a) qu'un fonctionnaire ou employé a, volontairement ou par négligence, omis de percevoir ou de recevoir des deniers appartenant au Canada;
>
> b) qu'il n'a pas été dûment rendu compte de deniers publics et que des deniers de ce genre n'ont pas été dûment versés au Fonds du revenu consolidé;
>
> c) qu'un crédit budgétaire a été dépassé ou a été affecté à une fin ou d'une manière non autorisée par le Parlement;
>
> d) qu'une dépense n'était pas autorisée ou qu'elle n'a pas été dûment appuyée de pièces justificatives ou certifiée;
>
> e) qu'il y a eu manquement ou perte par la fraude, la faute ou l'erreur de quelqu'un; ou
>
> f) qu'un mandat spécial a autorisé le paiement d'une somme d'argent,
>
> ainsi que tout autre cas qui, d'après lui, mérite d'être porté à la connaissance de la Chambre des communes.

Je suis donc d'avis que le mandat de l'auditeur général est assez clair, et je ne crois pas que la motion actuellement à l'étude, pas plus que l'amendement, puissent con-

tribuer d'une façon sensible à contrôler les dépenses du gouvernement, puisque nous avons déjà un organisme dont c'est précisément la tâche, et qui travaille consciencieusement, si l'on en juge par les résultats de son travail, par ses rapports annuels. Je veux parler du Comité des comptes publics, qui est présidé par un député de l'opposition.

Il s'est produit deux changements importants depuis 1968 dans la méthode d'étude des prévisions budgétaires. Premièrement, on renvoie au comité toutes les prévisions budgétaires. Et comme le mentionnait tout à l'heure le président du Conseil du Trésor (M. Drury), il y a eu une réforme de la présentation des prévisions budgétaires. Or, ce mode de présentation des prévisions budgétaires a été étudié à fond par le Comité des comptes publics, et il y a eu unanimité sur le mode de présentation actuel.

Avant 1968, il existait un comité des subsides qui siégeait à la Chambre même. On pouvait consacrer jusqu'à 200 heures à l'étude des prévisions budgétaires.

Aujourd'hui, l'opposition se plaint qu'elle dispose de moins de temps pour faire cette étude. J'ai fait moi-même certains calculs, et je voudrais en communiquer les conclusions à la Chambre afin de prouver qu'à l'heure actuelle l'opposition dispose, en plus des 25 jours qui lui sont alloués pour étudier les subsides, de 1,248 heures supplémentaires si elle le désire. Voici comment j'ai effectué mon calcul. Seize comités siégeant au moins deux fois la semaine étudieront les prévisions budgétaires, selon l'ordre du jour, ce qui fera 32 sessions d'environ trois heures chacune, soit 96 heures; si lesdits comités siègent pendant les mois de février, mars, avril et mai, soit environ 13 semaines, on en arrive à un total de 1,248 heures de travail consacrées aux prévisions budgétaires.

De plus, sur les seize comités, deux sont composés de 30 députés, et quatorze, de 20, ce qui fait, au total, 340 députés. Cela signifie que certains députés sont obligés, évidemment, de siéger au sein de plus d'un comité, comme d'ailleurs moi-même, plusieurs de mes collègues et des députés de l'opposition le faisons!

Tous les députés qui peuvent siéger au sein de tous les comités ont le loisir de poser des questions aux fonctionnaires et aux ministres qui comparaissent pour expliquer le fondement et les objectifs des prévisions budgétaires. Je ne vois pas comment un député peut se plaindre en disant qu'il ne peut examiner les prévisions budgétaires, parce qu'il en a toutes les occasions. Si un ministre est appelé à comparaître à une séance de comité et s'il n'y a pas assez de temps pour que les députés posent des questions touchant l'étude des prévisions budgétaires, le ministre et les fonctionnaires l'accompagnant sont rappelés par le comité, qui est composé de représentants des partis de l'opposition et du parti au pouvoir, afin d'étudier ces prévisions budgétaires.

• (1740)

Alors, je ne vois pas pourquoi on se plaint, monsieur l'Orateur. Il faudrait faire des distinctions entre l'étude des prévisions budgétaires en général qui sont déposées en février et les prévisions budgétaires supplémentaires qui sont déposées deux fois par année, soit aux mois de mars et décembre. Avec cette distinction à l'esprit, nous devrons augmenter le nombre de séances, si nous voulons étudier tout ce qui est déféré à ce comité.

A titre de président du comité des prévisions budgétaires en général, je pense parler en connaissance de cause, parce que je dois dire qu'il semble y avoir souvent de l'indifférence chez les députés, même chez les ministériels, à l'occasion, en ce qui a trait à l'étude des prévisions budgétaires. Le comité a déjà siégé, composé de quatre députés sur 20, et seulement un député de l'opposition était présent. On vient se plaindre qu'on n'a pas le temps d'étudier les prévisions budgétaires. Alors, cela me dépasse. Je ne vois pas comment on peut se plaindre d'un tel état de choses, quand on est à même de le régler d'une autre façon.

[M. Leblanc (Laurier).]

Une telle motion, je crois, aurait dû être présentée au comité de la procédure et de l'organisation. Ce comité existe spécialement pour étudier le fonctionnement de la Chambre et des comités, et je pense qu'au lieu de faire perdre le temps de la Chambre pour étudier une motion aussi vague et, à mon sens, aussi inutile, il aurait été préférable qu'elle soit présentée au comité permanent de la Chambre dont la fonction est précisément d'étudier de tels problèmes.

On aurait pu, aujourd'hui, discuter de choses plus intéressantes. On aurait pu étudier les prévisions budgétaires d'un ministère, pour les étudier à fond, rassemblés comme nous le sommes. On a suggéré que lorsque les 25 jours de l'opposition auront été épuisés, il serait peut-être préférable de siéger en comité plénier, alors que nous pourrions examiner en détail les prévisions budgétaires d'un ministère particulier. Cependant, il faut encore penser que les prévisions budgétaires de ce même ministère peuvent être examinées à fond au sein d'un comité permanent qui existe déjà.

Lorsque le Règlement de la Chambre a été modifié, le Parlement s'est prononcé en faveur de ce changement et, à mon avis, les nouvelles dispositions ont été bien efficaces, puisque nous avons pu libérer la Chambre du travail de l'étude des prévisions budgétaires, ce qui nous permet d'étudier davantage les projets de loi.

Je suis étonné que les créditistes semblent approuver la motion et l'amendement, parce qu'aux trois comités où je siège—celui des prévisions budgétaires en général, dont j'ai l'honneur d'être président, celui des finances, du commerce et des questions économiques et celui des comptes publics—j'ai encore à voir régulièrement la présence des créditistes pour étudier les prévisions budgétaires qui sont déférées à ces trois comités.

Je comprends qu'ils ne soient pas nombreux et, lors des prochaines élections, ils le seront encore moins. Toutefois, ils peuvent quand même essayer d'être présents, lorsqu'ils sont nommés au sein d'un comité, parce qu'aux comités que j'ai mentionnés, au moins un créditiste siège. Ils pourraient se faire un devoir d'être présents, surtout aux comités où l'on étudie les questions économiques, parce que celles-ci sont de la plus haute importance. Il semble que la théorie des créditistes ne rencontre pas la procédure de la Chambre des communes et que ceux-ci ne sont pas heureux de siéger aux comités; ils préfèrent venir faire de la démagogie, à la Chambre . . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention, au sujet de cette motion, de m'amuser à jouer au plus fin avec le président du Conseil du Trésor (M. Drury). Qu'il suffise de dire que, depuis six ans que je siège ici, j'ai vu le total des dépenses plus que doubler, passant de 7.2 milliards de dollars à 15.7 milliards. Ce fait est démontré par la petite brochure que le président du Conseil du Trésor nous a fait distribuer lorsque nous avons reçu le budget.

Je reconnais que parler de chiffres globaux en ce moment pourrait être hors du sujet. J'affirme cependant que le gouvernement a fait preuve de mauvaise gestion et de gaspillage et, pour le prouver, j'ai l'intention d'examiner plus particulièrement un organisme du gouvernement, c'est-à-dire Information Canada, lequel, ironiquement, a déposé son premier rapport annuel aujourd'hui. Sans entrer dans les détails, je puis affirmer que ce rapport—lequel pourrait faire l'objet d'un autre débat est à la fois spécieux et fondamentalement trompeur. Bien qu'il soit rédigé dans un style coloré, il est inconsistant; il tente de donner du corps à un squelette et de la vie à un cadavre.

Lorsque les archéologues politiques tamiseront les sables de la juste société, s'ils trouvent une trace quelconque d'Information Canada, ils y trouveront, sous forme condensée, l'expression des rêves et du désespoir de notre société. Embaumés dans les pétales desséchées du pouvoir des fleurs, ses ossements seront le témoignage muet des espoirs frustrés et des attentes déçues de milliers de Canadiens qui ont vécu sous l'ère Trudeau. Ils aspiraient à une nouvelle ère politique, ils ont vu leur Parlement profané. Ils voulaient de la compassion, on les a donnés en pâture aux ordinateurs. Ils espéraient de la sensibilité et de la compréhension, ils ont eu droit aux haussements d'épaules et aux sourires. Hésitation, indifférence, groupes d'études, enquêtes, gaspillage et vide politique auront été la marque de l'époque.

Qu'est-ce qui pourrait mieux le prouver que la naissance et la vie d'Information Canada? En fait, que pouvait-on espérer d'un organisme qui était un projet chéri du premier ministre (M. Trudeau), conçu en hâte, ayant eu une grossesse troublée et une naissance forcée et difficile? Et, pour couronner le tout, avec Jean-Louis Gagnon comme sage-femme! Il devait nécessairement s'ensuivre une croissance difficile, non pas au point de vue coût ou importance de l'organisme, mais très certainement au point de vue déficience d'action et objectif.

On s'est interrogé sur l'objectif poursuivi par Information Canada et on a eu peur qu'il ne serve d'instrument de propagande pour le gouvernement à la suite de la nomination de M. Gagnon, qui avait été chef de la propagande du parti libéral au Québec; cette crainte s'est précisée lorsque M. Gagnon a été nommé ainsi directeur général. Voilà la première erreur faite par notre premier ministre dans ses fonctions: il n'a pas su comprendre quel était le facteur humain et les éléments de suspicion qui entraient en cause dans cette nomination. Il aurait fallu que la nomination du chef de ce nouvel organisme, ne soit entachée d'aucune couleur politique, que ce chef soit, comme la femme de César, au-dessus de tout soupçon. Or ce n'était pas le cas. On pouvait avoir des doutes dans son cas; c'était comme si on avait nommé Yves Geoffroy chef des services de pénitencier, nous saurions qu'il travaille mais nous nous demanderions sur qui.

Si mes remarques paraissent quelque peu acerbes, j'invite les députés de l'autre côté de la Chambre à examiner ces antécédents. Le rapport du groupe d'études a été déposé le 4 novembre 1969, et la création d'Information Canada a été annoncée le 10 février 1970. A la grande surprise de certains, il s'agit là de la seule structure parlementaire que nous avons eu à étudier car dans le cas d'Information Canada, il n'existe pas de disposition législative dont le Parlement puisse faire annuellement l'étude. Le 1er avril 1970, Information Canada était lancée.

• (1750)

Le rapport annuel d'Information Canada a été déposé aujourd'hui. Nous savons que ce service a commencé à fonctionner en 1969-1970 sans avoir obtenu l'approbation parlementaire. Dans les prévisions budgétaires de cette année-là figurent des crédits supplémentaires s'élevant à 1 million de dollars. Le premier poste dont a été saisi le comité des prévisions budgétaires en général au sujet d'Information Canada était un crédit de 2.1 millions. J'ai tenté de retrouver les crédits pour les années suivantes, mais la chose est compliquée à cause de deux comptes renouvelables se rapportant à la Commission des expositions.

Toutefois, d'après les prévisions budgétaires, Information Canada a démarré avec des crédits supplémentaires s'élevant à 1 million, suivis d'un budget de 2 millions à la fin de la première année financière 1969-1970. Ce budget est passé en 1970-1971 à des crédits approuvés de $7,910,000 et en 1971-1972 à des dépenses proposées de $8,700,000 avec un crédit supplémentaire de $456,000 qui porte à $9,156,000 le budget global approuvé. Puis dans l'année courante, les prévisions budgétaires passent à $10,354,000.

Entretemps, les effectifs ont passé de 377 en 1970-1971 à 403 en 1971-1972; et pour 1972-1973, le nombre d'employés est d'environ 500. Cet accroissement des effectifs réduit à néant toute prétention d'éviter le double emploi ou de réaliser des économies. Dans d'autres ministères, les bureaux d'information ont aussi continué de grossir. Il ressort donc de la réponse donnée au député de Surrey-White Rock (M. Mather) que le 16 novembre 1970, avant la création d'Information Canada, les effectifs des services d'information s'établissaient à 950, et que ce nombre est passé à 978 depuis l'établissement de cet organisme.

Depuis, la Chambre des communes et le peuple canadien ont été mis au courant d'une note confidentielle du directeur général adjoint exposant le manque de politique, d'objectifs et de directives à Information Canada. J'en pourrais citer de nombreux extraits pour corroborer ma déclaration, mais il est évident qu'il n'y a pas de politique. Selon le *Globe and Mail* du 2 mars, M. Phillips déclarait dans sa note confidentielle:

> L'activité des six derniers mois ... porte à conclure qu'il est grand temps d'étudier quelques projets afin de justifier et notre budget et notre existence.

Il mentionne ensuite l'absence de politique et affirme que la planification «est à peu près immobilisée». Aucun travail préliminaire n'a été mis en route, a-t-il dit, ni ne pourrait l'être sans directives générales en matière d'organisation et autres politiques. Il a ensuite mentionné plusieurs autres lacunes dans la planification et la direction. La déclaration la plus intéressante est, je crois, celle-ci, et elle a trait aux prévisions budgétaires:

> Alors qu'il ne reste plus que six jours avant la présentation de nos prévisions budgétaires ...

Comme je l'ai signalé, celles-ci représentent déjà une hausse importante.

> ... aucun travail préliminaire n'a été mis en route, ni ne pourrait l'être sans directives générales en matière d'organisation et autres politiques. Cette tâche devrait normalement prendre au moins un mois.

Je n'ai pas le temps de me reporter à d'autres citations, mais il est clair que les dépenses et le personnel ont augmenté tandis que d'autres organismes d'information du gouvernement prenaient aussi de l'ampleur. Permettez-moi seulement de citer les deux lois de Parkinson dont le ministre responsable tiendra compte, j'espère. La pre-

mière veut qu'un travail se prolonge de façon à accaparer tout le temps prévu pour son exécution. A mon avis le mémoire de M. Phillips à M. Gagnon corrobore cette première loi de M. Parkinson. La deuxième loi de M. Parkinson porte que les dépenses augmentent en fonction des revenus. Lorsque le directeur général adjoint d'Information Canada parle de la nécessité d'avoir des programmes de dépenses pour justifier l'existence de l'organisme, vous vous demandez certes ce qui en est de la dépense des fonds publics au Canada. Si telle est la situation à Information Canada, le dada du premier ministre, que se produit-il dans d'autres organismes de la Couronne où il y a des millions de dollars de dépensés?

Permettez-moi de citer cet autre passage qui traite de la seconde loi de Parkinson, et j'espère que le directeur général et le ministre responsable vont prendre des notes:

L'un des paradoxes, dans l'administration, c'est que moins les fonctionnaires sont nombreux, moins ils ont à faire et plus ils ont de temps pour penser à ce qu'ils font. Quand les fonds sont illimités, c'est uniquement la matière grise qui est économisée. Les pires carences ne sont pas dues à un manque de crédits, mais au fait qu'on a omis, dès le départ, de se mettre d'accord sur les objectifs. C'est la confusion des esprits qui engendre le gaspillage et celui-ci souvent peut atteindre des dimensions colossales. Si l'on veut éliminer la dilapidation des fonds publics, il importe de réduire l'ensemble des crédits disponibles. Les fonctionnaires sont moins portés à gaspiller ce qui n'existe pas.

Je recommande ces deux lois de Parkinson à ceux des employés d'Information Canada, qui, de leur propre aveu—si l'on en croit le mémoire adressé par M. Phillips au directeur général—ne savent pas comment dépenser intelligemment les dollars des contribuables. Si nous n'avions aucun doute au sujet des objectifs d'Information Canada, pourquoi le gouvernement ne lui a-t-il pas demandé de faire les campagnes publicitaires des divers ministères? C'est le gouvernement qui s'est occupé de renseigner les Canadiens sur la façon de remplir leur formule de recensement, et cela a coûté $798,000. C'est le gouvernement qui a fait la campagne de publicité du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, à un coût de $392,000, pour dire aux Canadiens qu'il y aurait une nouvelle loi sur l'assurance-chômage et là, il a dépensé $585,000.

Ces campagnes publicitaires qui ne sont pas d'ordre politique, mais plutôt d'une nature fonctionnelle et administrative, auraient dû relever d'Information Canada, si cet organisme doit avoir quelque raison d'être. Au lieu de cela, l'argent en a été distribué aux amis du gouvernement, en violation flagrante de la recommandation nº 13 du rapport de l'équipe de travail, où il était dit qu'il devait y avoir, entre autres choses, création d'une commission autonome, composée de rédacteurs publicitaires et de représentants des mass média pour mener à bien les campagnes de publicité du gouvernement.

Je manque de temps, mais je pourrais faire un bon nombre de recommandations positives. Une dernière observation cependant. Sortons des sentiers battus. Au lieu de gaspiller des millions de dollars pour Information Canada, c'est-à-dire 10.3 millions de dollars jusqu'à présent, essayons de mettre en place une véritable démocratie de participation, si chère au premier ministre, à l'entendre, pour ne pas parler de démocratie parlementaire. Le premier ministre a d'ailleurs prouvé sa bonne foi lorsqu'il a accordé des fonds aux partis de l'opposition pour la recherche. Dans le discours du trône de septembre 1968 et dans sa déclaration du 15 novembre la même année, il faisait un acte de foi quelque peu sommaire en la démocratie parlementaire et de participation.

Il faut voir ce qui s'est produit par la suite. Les fonds alloués à l'opposition officielle s'élèvent à $125,000, la part du NPD, à $35,000, et celle du Ralliement créditiste, à $35,000, soit $195,000 en tout. Le caucus libéral, lui, qui essentiellement ne compte après tout que 40 députés libéraux qui n'ont pu devenir secrétaires parlementaires ou ministres, se voit accorder $130,000. On a donc en tout $325,000.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Puisqu'il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est levée à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, juste avant le souper, j'ai proposé qu'au lieu de gaspiller de l'argent pour Information Canada, et j'ai prouvé à l'aide de documents combien d'argent avait été gaspillé depuis la création d'Information Canada, nous devrions plutôt consacrer nos soins et nos ressources financières à ces moyens de recherche qu'un ancien premier ministre, au cours d'une période éclairée, avait mis à la disposition des partis de l'opposition. Je crois qu'une telle mesure nous vaudrait non seulement une opposition mieux renseignée mais un gouvernement plus fort puisque les deux vont de pair. Par conséquent, le public recevrait un meilleur service.

J'ai déclaré aussi que les sommes fournies il y a longtemps, en 1968-1969, aux partis de l'opposition, s'élevaient à $325,000, et j'ai indiqué comment ce montant avait été réparti entre les partis. Ces montants, qui ne devaient servir qu'à payer les traitements d'experts, économistes, sociologues et juristes, dont le premier ministre espérait le recrutement, n'ont pas été augmentés au cours des années 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972. Je suppose que monsieur l'Orateur n'a pas pu recommander pour ces employés, l'augmentation annuelle de 6 ou 7 p. 100 accordée aux autres employés de la Chambre des communes. Bien que ces quatre divisions de recherches aient demandé qu'on leur fournisse des services de traduction, ces derniers leur ont toujours été refusés. Voilà qui va très certainement à l'encontre des principes de la politique du bilinguisme énoncée par le premier ministre et mis en application par le secrétaire d'État (M. Pelletier).

Je vous demande, monsieur l'Orateur, de comparer le traitement qui a été fait aux services de recherche qui sont à notre disposition à la Chambre au budget annuel du cabinet depuis trois ans: une somme de $110,000 figure aux prévisions budgétaires au titre des dépenses d'entretien de la résidence du premier ministre, du traitement de celui-ci et de son indemnité de voiture et des indemnités à verser à d'anciens premiers ministres. Quant aux dépenses du cabinet du premier ministre, sans parler d'aucun frais supplémentaire, elles s'élèvent à $989,000 pour l'année 1970-1971, à $1,078,000 pour l'année 1971-1972 et à $1,095,000 pour l'année 1972-1973. Ces sommes bien sûr, ne comprennent pas les traitements versés aux préposés aux enquêtes spéciales et aux groupes d'étude ou les montants versés aux travailleurs à forfait qui sont comptables au Conseil privé mais qui sont au service du cabinet du premier ministre.

Je demande aux députés de comparer les sommes d'argent consacrées aux moyens de recherche de l'opposition au Parlement fédéral aux sommes d'argent mises à la disposition des partis d'opposition à l'Assemblée législative ontarienne, pour l'année 1972-73. Il se trouve, monsieur l'Orateur, que l'opposition officielle à l'Assemblée législative ontarienne est, Dieu merci, le parti libéral. Ce parti a reçu $200,000; le NPD a reçu 191,000; ce qui fait un total de $391,000 pour les deux partis d'opposition, c'est-à-dire plus que le total de $325,000 mis à la disposition des partis d'opposition de la Chambre des Communes.

Si l'on ajoute à cette somme les $486,000 mis à la disposition des députés du caucus gouvernemental de l'Assemblée législative de l'Ontario, on constatera alors, qu'à l'Assemblée ontarienne $877,000 sont consacrés à la recherche, par rapport à $325,000 ici. On peut ajouter que ces sommes représentent des augmentations par rapport aux sommes accordées à l'origine, car la valeur du service apporté au processus parlementaire a été démontrée. Finalement, monsieur l'Orateur, les deux partis d'opposition à l'Assemblée législative de l'Ontario reçoivent, pour la recherche, le double, plus $1,000, de la somme que reçoivent les trois partis d'opposition de cette Chambre.

Les sections de recherche des partis d'opposition ont plus que prouvé leur valeur et leur contribution au processus parlementaire, selon la définition que le premier ministre avait donnée de cette contribution et de son objectif. Information Canada, ainsi que l'ont admis son deuxième adjoint et le premier ministre, n'a pas fait ses preuves. Selon moi, cet organisme n'a pas rempli sa fonction. Je considère, monsieur l'Orateur, que la prise de décision ne peut emprunter qu'une seule voie. J'espère que les futures dépenses de ce secteur seront gelées et que les fonds en seront transférés et affectés à la création d'organismes de recherche. Nous espérons que l'on ne gaspillera plus d'argent pour Information Canada.

En concluant, permettez-moi de dire que j'ai mentionné les lois de Parkinson avant le souper; j'ai dit qu'Information Canada obéit aux lois formulées par M. Parkinson, j'aimerais mentionner une autre loi ou principe. Je veux parler du «principe de Peter», selon lequel toute personne atteint son niveau d'incompétence. Information Canada a décidément atteint son niveau d'incompétence. Ce faisant, cet organisme s'est conformé à une autre loi scientifique, celle de Newton, selon laquelle tout ce qui monte doit redescendre. A mon avis, tout ce qui a été créé doit disparaître un jour. Nous devons donc appuyer la motion dont nous sommes saisis et conclure qu'il y a eu gaspillage et mauvaise gestion de la part du gouvernement. De cette façon, nous pourrions nous défaire de certaines personnes qui ont dérobé les deniers des contribuables auxquels ceux-ci avaient droit.

• (2010)

[*Français*]

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, nous étudions aujourd'hui une motion de défiance proposée par l'honorable député de Peace-River (M. Baldwin), ainsi qu'un amendement présenté par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

La motion de l'honorable député de Peace-River se lit comme il suit:

> Que cette Chambre blâme le gouvernement pour sa mauvaise administration et son gaspillage de l'argent des contribuables et exige que le Parlement prenne des dispositions pour pratiquer une vérification plus rigoureuse et un meilleur contrôle du budget et des dépenses.

L'amendement de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre stipule que les comités ne font qu'une étude superficielle des dépenses de l'État, et il recommande qu'on retourne à la pratique des années passées, savoir que certains postes devraient être étudiés par la Chambre des communes, et d'autres par les comités permanents.

Quant à l'honorable député de Peace-River, ses critiques et ses remarques ont surtout porté sur des généralités, monsieur l'Orateur. Mais comme l'a souligné l'honorable président du Conseil du Trésor (M. Drury) cet après-midi, une partie des augmentations des dépenses gouvernementales sont des programmes à frais partagés.

Je voudrais donner quelques exemples de l'augmentation du coût de ces programmes à frais partagés, de même que des transferts de fonds aux provinces. Entre autres, les sommes affectées pour l'année 1972-1973, à la Santé nationale et au Bien-être social, s'élèvent à 3 milliards 831 millions—comparativement à 1 milliard 824 millions pour 1964-1965—ce qui représente 24c. de chaque dollar d'impôt payé par le contribuable canadien.

En ce qui a trait à l'expansion ou au développement économique, les prévisions budgétaires s'élèvent à 2 milliards 241 millions, comparativement à 805 millions, pour 1964-1965.

Quant aux paiements de transfert versés aux provinces en 1964-1965, ils s'élevaient à 358 millions de dollars, comparativement à un milliard 307 millions, pour 1972-1973.

Au chapitre de l'aide à l'éducation, en 1964-1965, nous constatons que le gouvernement a dépensé 28 millions, en comparaison des 667 millions affectés à la même fin en 1972-1973.

Au chapitre de la culture et des loisirs, les crédits se montaient à 368 millions, en comparaison de 169 millions pour 1964-1965.

Le budget de 1964-1965 s'élevait à 7 milliards 218 millions, au regard des 15 milliards 749 millions qu'il repré-

sente pour 1972-1973. Le chiffre que je viens de citer pour 1972-1973 représente 52 p. 100 du budget de cette année.

Et je voudrais faire aussi quelques comparaisons concernant le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Aux soins médicaux, pour 1968-1969, on a affecté 35 millions et, pour 1971-1972, $581,200,000; aux soins hospitaliers, en 1968-1969, le gouvernement fédéral contribuait pour une somme de 560 millions de dollars, et, en 1971-1972, pour $841,556,000.

Je pourrais continuer cette énumération, monsieur le président. Je ferai remarquer en plus qu'une partie de l'augmentation du budget, depuis 1964-1965, a été attribuée à des transferts aux provinces ou à la contribution du gouvernement aux programmes à frais partagés.

Maintenant, je voudrais dire quelques mots sur le contrôle des dépenses gouvernementales. D'aucuns voudraient retourner aux méthodes du passé. Moi aussi j'ai connu cette expérience en 1961-1962. C'était la Chambre, formée en comité plénier, qu'on désignait sous le nom de Comité des subsides, qui faisait l'étude des dépenses gouvernementales.

Pour 1964-1965, deux ministères seulement ont vu leurs crédits déférés à des comités permanents: celui des Affaires des anciens combattants et celui des Affaires extérieures. Et je me rappelle, monsieur l'Orateur, qu'en 1961-1962, le gouvernement proposait à la Chambre d'étudier les crédits d'un ministère et, chose étrange, après un ou deux jours, il présentait les crédits d'un autre ministère ou bien un bill.

Quant à moi, je préfère la pratique qui existe depuis 1968, à l'effet que toutes les dépenses gouvernementales sont déférées à l'un ou l'autre des 16 comités permanents de la Chambre. Je ne comprends pas l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, lorsqu'il dit que ces comités font une étude superficielle des dépenses gouvernementales.

Si je me réfère à une étude faite par la Direction des comités, monsieur le président, je vois que, durant la 2e session de la 28e législature, 152 réunions ont été consacrées à l'étude des divers crédits des ministères. Ayant eu l'honneur d'être président du comité des finances, du commerce et des questions économiques et d'être membre d'autres comités,—non pas comme le président du Conseil du Trésor, seulement dans l'opposition mais comme député de l'opposition et député ministériel,—je dis que, dans l'ensemble, les députés qui font partie des comités sont responsables et font une étude approfondie des dépenses gouvernementales.

J'ai été étonné d'entendre l'honorable député de Timiskaming (M. Peters) dire, cet après-midi, que dans certains cas, les débats sont écourtés. J'ai siégé avec l'honorable député de Timiskaming, et je crois qu'il n'est pas facile pour un président d'essayer de l'empêcher de faire des remarques.

Maintenant, si je me réfère à la 3e session de la 28e législature, je vois que les 16 comités ont consacré 179 séances à une étude approfondie des dépenses du gouvernement.

En plus des comités qui font l'étude de ces crédits, il faut également penser à un mécanisme pour faire la vérification de ces dépenses, et ce mécanisme, c'est le comité des comptes publics. Ce comité s'est penché de nouveau sur la question de la vérification des comptes publics l'automne dernier, soit les 9 et 16 novembre 1971, comme en font foi les fascicules nos 51 et 52 des comptes rendus des délibérations. A cette occasion, le comité avait l'avantage d'entendre M. Balls, sous-ministre adjoint du ministère des Approvisionnements et Services, qui nous informait que, pour le dépôt des comptes publics pour l'année 1970-1971, le gouvernement s'était engagé en 1968, par l'entremise du ministre des Approvisionnements et Services, M. Richardson, à déposer, au plus tard le 31 octobre, les comptes publics du Canada. Cette année, les trois volumes ont été déposés, dont le dernier le 4 novembre. Pour cette année, le dépôt des comptes publics s'est fait deux mois plus tôt que l'année précédente pour les volumes II et III et trois mois pour le volume I.

Le comité des comptes publics a formé un sous-comité composé d'un député de chaque parti, en plus de représentants de l'auditeur général, du ministère des Finances et de celui des Approvisionnements et Services, pour faire une étude approfondie, afin de déterminer la possibilité d'accélérer le dépôt à la Chambre des comptes publics du Canada.

Je crois, monsieur l'Orateur, que la formule de déférer à des comités permanents l'étude des dépenses du gouvernement et, une fois ces dépenses faites, d'en confier l'étude, au comité des comptes publics, est une formule très heureuse.

Il n'y a pas de doute, monsieur l'Orateur, comme d'autres députés l'ont dit avant moi, qu'il faut trouver des moyens plus efficaces d'améliorer cette situation et ces méthodes. Je vois qu'on censure l'auditeur général parce que son rapport pour l'année se terminant le 31 mars 1971 sera présenté en retard, mais il expose les raisons de ce retard. A titre de député, j'aurais préféré que l'auditeur général fasse ses remarques non pas à un représentant de la Presse canadienne, mais au comité des comptes publics, car lorsqu'un ministre fait une déclaration à l'extérieur de la Chambre, les députés de l'opposition n'hésitent pas à le blâmer de ne pas l'avoir faite à la Chambre. Il dit dans cette déclaration que, pour 1970-1971, il a décelé plus d'erreurs que pour les années passées. Je crois qu'il faut être réaliste, surtout lorsqu'on constate que les crédits affectés à l'année financière 1972-1973 seront d'environ 15 milliards de dollars. Il peut sans doute se glisser des erreurs d'administration, mais je crois que nous disposons des outils nécessaires pour corriger ces erreurs. Et si, dans sa sagesse, la Chambre ou le comité responsable de l'amélioration du Règlement de la Chambre peut trouver une formule plus heureuse, soit pour faire l'étude des dépenses gouvernementales, soit pour en faire la vérification, je serai le premier à appuyer une telle modification du Règlement.

• (2020)

[*Traduction*]

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, quelques observations au sujet de la motion à l'étude relativement aux dépenses du gouvernement et au

contrôle insuffisant du Parlement et du peuple canadien sur ces mêmes dépenses. Comme je ne dispose que de 15 minutes, j'aborde tout de suite un sujet brûlant d'actualité et qui fait l'objet de nombreuses controverses. Il s'agit évidemment des projets d'initiatives locales. Je me rappelle bien le barrage des questions des députés de l'opposition au début d'octobre 1971 au sujet du grave problème du chômage qui étreignait le pays, chômage qui à ce moment-là dépassait les 6 p. 100 malgré les prévisions du ministre des Finances d'alors que le chômage allait décroître en 1971.

Je me souviens du harcèlement auquel était soumis le gouvernement et le premier ministre (M. Trudeau) par le chef de l'opposition (M. Stanfield) et d'autres députés qui réclamaient l'adoption dans les plus brefs délais de mesures spéciales destinées à remédier à ce qui s'annonçait comme un grave problème pour l'hiver 1971-1972. Le gouvernement a décidé que le problème existait seulement lors de la publication de la statistique sur le chômage en octobre 1971.

Cela me rappelle l'histoire, qui remonte à l'époque où j'allais à la maternelle, du poussin juché sur un perchoir qui croyait, en fermant ses yeux, devenir invisible. Le premier ministre a agi comme s'il ne se rendait pas compte que les mesures adoptées par le gouvernement pourraient provoquer un chômage élevé. Il a refusé de faire face à cette éventualité. Il s'est obstiné à demander au peuple canadien de s'y faire ou de s'y résigner, d'accepter ses politiques ou de lui enlever le pouvoir aux prochaines élections. Cet entêtement réactionnaire a donné comme résultat, à un certain moment donné l'an dernier, 750,000 chômeurs.Finalement, nous avons appris que les ministres de la Couronne avaient ordonné à leurs sous-ministres et hauts fonctionnaires de sortir des tiroirs poussiéreux de leurs bureaux les vieux projets et programmes mis au rancart pendant les deux années de récession, de 1970 et 1971.

Et voici que nous avons été témoins de l'établissement du programme d'initiatives locales annoncé le 14 octobre. Ce programme a été suscité par la panique. Les principes et la théorie dont il s'inspire non seulement ont l'appui du parti conservateur, mais ont été préconisés depuis toujours par ce parti. Il s'agit en effet d'encourager les gens à s'intéresser à leur propre milieu économique, à faire preuve d'initiative, à être productifs et à participer à l'économie nationale tout en ayant la satisfaction que procure cette participation.

Certes, ces principes et cette théorie sont judicieux, mais n'empêche que le programme a été suscité par la panique et que de nombreuses attitudes adoptées et de frustrations éprouvées d'un bout à l'autre du Canada à l'heure actuelle sont attribuables à une planification médiocre et à la situation tragique qui a pris le gouvernement au dépourvu en octobre 1971. Celui-ci a présenté un programme qui manque de coordination avec les provinces et il a été incapable de lancer un programme sérieux et raisonnable pour combattre le chômage cet hiver.

Le mot «isolement» revient maintes fois dans le discours du trône dont il semble constituer l'idée dominante. Aucun autre mot ne pourrait mieux décrire certains aspects du programme d'initiatives locales qui fut préparé dans l'isolement total, à l'insu des gouvernements provinciaux. Plusieurs des provinces avaient déjà entrepris leurs propres programmes de travaux d'hiver et elles ont découvert que le PIL chevauchait et heurtait ces programmes.

De même, on a très peu collaboré avec les municipalités qui sont des émanations des gouvernements provinciaux et qui ont dû se résoudre à improviser des programmes et des projets. Le programme a été entrepris à l'insu de la Chambre des communes. On n'en a pas touché mot aux députés qui représentent le peuple canadien, et en octobre 1971, on a annoncé que le budget du programme allait passer de 100 à 150 millions de dollars, sans expliquer comment le programme serait mis en œuvre dans tout le pays.

J'aimerais dire quelques mots de deux grandes préoccupations des Canadiens. D'abord, qui tire profit du programme des initiatives locales? D'une part, il y a eu littéralement des centaines de groupements responsables qui ont eu la prévoyance et l'intelligence de soumettre des projets constructifs, entre autres, les municipalités, les Clubs Lions, les églises, les écoles, les conseils communautaires, les associations athlétiques et nombre d'autres. Il y a, d'autre part, une chose qu'il faut admettre, c'est que les localités les mieux structurées, les mieux organisées et les mieux renseignées sur les programmes gouvernementaux jouissaient d'un grand avantage au regard des petites localités rurales d'un bout à l'autre du pays. Les localités situées plus près du théâtre de l'action, ayant de meilleurs contacts avec leurs députés et étant mieux renseignées par les services d'information, jouissaient d'un très grand avantage.

• (2030)

Ce dernier week-end, monsieur l'Orateur, j'ai eu une expérience unique, compte tenu de ma brève expérience à titre de Canadien. Je suis allé à Toronto. Je dois admettre que je n'ai pas fait cette visite en ma qualité de député . Je ne dis pas que les personnes en cause savaient qui j'étais. Je n'ai pas révélé que j'étais John Lundrigan, député, mais j'ai rendu visite au collège Rochdale. J'ai eu cette expérience unique, et je me sens un peu coupable d'admettre publiquement que j'ai utilisé, disons, un pseudonyme, lorsque je me suis rendu à la Process Church of the Final Judgment. Là, j'ai constaté les résultats des décisions du gouvernement fédéral d'octroyer des fonds à certains de ces groupements. Je dois dire que, si large d'esprit que je sois à l'égard des jeunes Canadiens, et si désireux de m'occuper de faire mettre de l'argent à la disposition de groupements capables d'apporter des changements utiles à notre société, il m'est inconcevable que les Canadiens, par l'intermédiaire de leurs représentants à la Chambre, puissent être satisfaits des affectations de fonds à certains groupements dont la gestion est entièrement défectueuse, si tant est qu'on puisse parler de gestion lorsqu'il s'agit de leurs programmes.

Il est absolument incroyable que le gouvernement permette qu'on affecte des fonds à l'appui de certaines activités et certains programmes sans plus de surveillance qu'on n'en a exercé jusqu'ici. Je peux vous dire, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a absolument aucune surveillance de l'utilisation de ces fonds par les différentes collectivités partout au Canada, et à plus forte raison par certains groupes qui ignorent quels objectifs ils visent et ne le sauront probablement jamais.

Ayant pris connaissance du programme de la Final Judgment Church et m'étant entretenu avec certaines personnes au collège Rochdale, un établissement qu'il y a certainement lieu de mettre en cause puisqu'on a là un édifice attrayant et imposant qui pourrait servir fort utilement à des jeunes Canadiens ou devenir une maison d'enseignement traditionnel, je me suis rappelé les milliers de projets présentés par des groupes d'action, des conseils communautaires, des églises, des écoles et des associations athlétiques au pays, qui furent rejetés.

En octobre 1971, quand le gouvernement a mis en œuvre son programme d'initiatives locales on fit effectivement d'innombrables appels téléphoniques aux églises, aux collèges, aux conseils municipaux, aux maires, aux présidents de groupes et de comités locaux les invitant à soumettre des projets qu'on allait examiner.

Permettez que je vous rappelle comment on a appliqué ce programme et quelle déception profonde en est résultée. Tous ces groupements se sont mis en branle. Je sais que dans bien des endroits les gens en place se sont contentés d'attendre car ils hésitaient beaucoup à s'engager dans un programme aussi peu emballant, mais on les a encouragés à le faire. A Halifax, dans la région atlantique, par exemple, le directeur général a téléphoné aux groupes leur demandant de mettre leurs projets en marche. Il est arrivé que certains groupes aient eu à leur tête des dirigeants officiels mais d'autres pas. Ils se rencontrèrent dans des réunions publiques, ils firent l'éloge du Programme d'initiatives locales du haut des chaires et au cours des réunions des assemblées municipales. Puis les communautés commencèrent à soumettre leurs projets.

Au début, le gouvernement, très soucieux d'obtenir aussi rapidement que possible un impact sur les statistiques relatives au chômage, accepta tout d'abord tout ce qu'on lui soumettait. Des dizaines de milliers de petites communautés se mirent à élaborer des projets relatifs à l'aménagement de casernes de pompiers, de jardins publics et à la remise en état des cimetières. Dans un journal de Saint-Jean, un commentateur décrivit la situation en notant que les auteurs de ces projets se souciaient aussi bien des êtres vivants que du royaume des morts, de l'avenir de l'athlétisme que de l'état des cimetières, ce qui sembla intéresser au plus haut point les responsables du Programme d'initiatives locales. En tout état de cause, ces milliers de projets commencèrent à affluer et, en janvier, alors que les crédits à leur disposition étaient presque tous épuisés, les responsables se rendirent compte que les projets continuaient à arriver par milliers. Par voie de conséquence, la très vaste majorité des projets présentés au cours du mois de janvier furent refusés.

Peut-on imaginer la déception d'un groupe local d'animation ou d'action sociale dont le projet est rejeté après qu'on l'a encouragé publiquement à participer au programme? Par ailleurs, les groupes éliminés voient de petites localités voisines procéder à la construction d'une caserne de pompiers ou à l'exécution de quelque autre projet. Ils voient aussi d'autres groupes qu'on a dénoncés en Ontario depuis quelques semaines et dont les projets d'un caractère contestable avaient été approuvés. Ceux dont on a rejeté les projets ont été démoralisés par leur échec.

[M. Lundrigan.]

Tout cela montre à l'opposition et aux Canadiens que le gouvernement avait très mal défini son programme au départ. Il n'avait aucune idée précise de la voie dans laquelle il s'engageait. Le programme est né dans un moment de panique en octobre 1971, quand les ministériels se sont trouvés aux prises avec un problème de chômage et se sont rendu compte qu'ils devaient prendre des mesures correctives, au risque de connaître une situation pire au cours de l'hiver 1971 en fait de mécontentement et de manifestations publiques par tout le Canada. Le programme d'ensemble a été mal planifiée, est mal administré et cause énormément de difficultés et de frustration. Il aura pour effet d'annuler les efforts de milliers de chefs de file de ces projets, d'un bout à l'autre du Canada, qui avaient réussi à intéresser leurs collectivités et qui sont maintenant déçus du rejet que leur impose le gouvernement fédéral.

A mon avis, monsieur l'Orateur, deux choses sont nécessaires. On doit faire plus de planification pour ce genre de programmes, indépendamment de leur mérite. Ils doivent subir une évaluation appropriée afin que les erreurs du passé soient corrigées. Deuxièmement, les représentants du peuple canadien doivent pouvoir exercer un meilleur contrôle sur ce genre de dépenses gouvernementales. Nous ne pouvons absolument pas, en tant que représentants du peuple canadien, nous prononcer en faveur de la façon dont ces projets ont été approuvés, ni justifier pourquoi on a refusé des subventions à d'autres projets, sans excuse ou espoir pour l'avenir. On n'a laissé aucun espoir aux promoteurs dont les projets ont été refusés. On ne leur a pas dit que leur projet pouvait être réexaminé plus tard, qu'une liste des priorités était établie grâce à laquelle leur projet pouvait être repris l'automne suivant. On les a laissés sans recours.

Le gouvernement devra finalement mettre en place un mécanisme de coordination pour éviter que les projets valables ne soient pas réalisés indépendamment les uns des autres. Malheureusement, il n'y a pas eu de collaboration avec les provinces. Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Blakeney, s'est plaint en termes non équivoques au cours du mois de décembre que le PIL ne semblait pas vouloir démarrer dans sa province. Plus de 100 projets émanant de la Saskatchewan ont été soumis, mais seulement 22 ont été retenus; on n'a pas rendu réponse pour les autres. Il semble bien qu'il n'y ait pas eu grande collaboration avec les provinces. Le programme n'est intégré à aucun plan d'ensemble qui aurait pu stimuler les affaires, remettre le secteur commercial en confiance et relancer l'économie. En fait, le programme ne répond que très partiellement aux besoins de la population. Un tel programme ne peut continuer d'exister et on ne peut en espérer aucun résultat important.

Au cours du présent débat, un certain nombre de députés, y compris mon collègue d'Egmont, ont parlé du manque de contrôle gouvernemental. Nous avons demandé une réévaluation de ces programmes. L'an dernier, on a mis sur pied le programme Perspectives-Jeunesse, qui a été annoncé au début du printemps de 1971 et qui s'est terminé à la fin de l'été. On en a fait une évaluation et je ne sais trop ce qu'il a coûté, mais je crois que ce serait de l'ordre de trois millions et demi. Nous n'avons pas encore reçu les résultats de cette évaluation. Cette année on nous annonce un autre programme de Perspectives-Jeunesse dont la date limite est le 8 mars. Je tiens à

répéter que nous n'avons pas reçu d'évaluation du programme de l'an dernier et pourtant un autre programme est présentement en cours. Nous avons demandé que le programme soit renvoyé à titre spécial au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration pour évaluation. Nous avons aussi demandé que ceux dont les projets ont été rejetés comparaissent devant le comité ainsi que, naturellement, ceux dont les projets sont de nature douteuse.

• (2040)

Je dis, monsieur l'Orateur, que le moins qu'on puisse faire en ce moment, c'est d'exposer clairement ces programmes devant le comité approprié, de sorte que le contribuable canadien puisse juger les résultats et savoir comment on dépense son argent dûrement gagné et les raisons qui motivent la hausse des impôts.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, il peut parfois sembler trop facile de critiquer. Comme c'est notre rôle, dans l'opposition, les ministériels tombent dans le panneau, et ils font fi de nos critiques, sous prétexte que nous jouons tout simplement notre rôle. C'est là, monsieur le président, une grave erreur commise par le gouvernement. Si l'on acceptait plus souvent les propositions constructives provenant de l'opposition, il existerait plus d'harmonie, et surtout plus d'efficacité. Mais il y a cette satanique tradition selon laquelle on croit que le parti ayant obtenu plus de sièges possède l'exclusivité et le monopole de la législation.

Nous sommes donc fort justifiés de jeter tout le blâme sur les seuls responsables des difficultés actuelles, soit les membres du gouvernement. Les résultats ou les conséquences néfastes des lois inefficaces, ajoutés au refus d'accepter nos projets ou nos amendements, rendent cette motion de défiance juste et véridique.

Personne ne doute, monsieur le président, de la mauvaise administration du gouvernement. Partant des tâtonnements enfantins aux décisions douteuses, le premier ministre (M. Trudeau) et son cabinet ont réussi à mécontenter à peu près tout le monde: le chômeur, l'assisté social, l'ouvrier, les cols blancs, les professionnels, les commerçants, les industriels, enfin, je le répète, tout le monde.

On nous accuse, comme l'a fait, pitoyablement d'ailleurs, le député de Laurier (M. Leblanc), de nous en tenir à des accusations générales, imprécises. Sans doute que l'honorable député n'était pas là lorsque le chef du Crédit social (M. Caouette) a justement énuméré des faits et des circonstances bien spécifiques. Je me permets d'ailleurs de les souligner à nouveau.

Par exemple, monsieur le président, que penser de cette fameuse nouvelle loi sur l'assurance-chômage, qui a jeté de la poudre aux yeux avec des prestations de $100 par semaine, et qui s'est avérée, en plus, un autre nid à chicanes entre Québec et Ottawa. C'est quatre, cinq, six, que dis-je, sept mois d'attente qu'on fait subir aux chômeurs.

Il me semble, monsieur le président, que le gouvernement, tout comme les autres partis de l'opposition et le Crédit social, devraient savoir que l'humble ouvrier vit toujours dans l'attente de son chèque de paie. Dès qu'il est en chômage, c'est la catastrophe. Pourquoi porter ainsi atteinte à sa dignité en l'obligeant à se battre durant des semaines pour obtenir son dû, car il a payé des contributions afin de pallier les périodes creuses de chômage qu'il est en mesure de prévoir facilement dans un pays mal administré comme le nôtre? Pourquoi aussi ces semaines de carence? Il s'agit d'autant de moyens qu'ont pris le gouvernement ou les technocrates, comme l'avouait candidement l'honorable ministre cet après-midi, afin de faire voir beaucoup, mais de consentir peu.

Que penser aussi de cette pluie d'argent qui tombe des nuages où s'amuse l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand)! Il sème à tout vent, monsieur le président, comme le *Petit Larousse*. Il ne manifeste aucune préoccupation sur les conséquences, parfois désastreuses, des subventions qu'il accorde, aucune planification, aucun véritable souci de progrès. Mais le gros point à surveiller, ce qui est important pour lui, c'est la rentabilité, la ristourne électorale. Organisateur du parti, ne s'est-il pas préoccupé et même empressé de demander aux bénéficiaires de ses subventions de garnir la grosse caisse électorale?

J'aimerais dire un mot aussi, monsieur le président, au sujet des projets d'initiatives locales. Ces projets étaient le fruit d'une idée bonne, en principe. Encore une fois, de quelle façon l'a-t-on appliquée? Nous avons dû mener une lutte continue pour faire accepter des projets sérieux, alors que nous voyions des milliers de dollars s'effriter sous les «ski-doos».

Monsieur le président, comme le disait le chef du Crédit social, nous ne nous opposons pas à l'acceptation de projets relatifs à des divertissements, mais nous en avons contre la façon dont on a procédé dans la mise en œuvre de cette solution que l'on avait trouvée pour créer des emplois au cours de l'hiver et au début du printemps. Durant des semaines et des mois, on a fait de la publicité et de la propagande: Au Canada, ça marche! Ça ne marchait pas assez, au mois de décembre. On multiplie les annonces. Toutes sortes de groupements se sont formés, certains forgeant toutes sortes d'inventions abracadabrantes. Durant ce temps, nos municipalités étudiaient, préparaient et acceptaient des projets utiles, nécessaires, et même essentiels. Ensuite, le ministère des Affaires municipales, à Québec, révisait, ratifiait et expédiait le tout à Montréal.

• (2050)

Bien sûr, il n'était pas possible que tout cela se fasse en quelques jours; aussi, la plupart des projets municipaux arrivèrent-ils à terme au cours du mois de janvier, respectant la date limite du 31 janvier. Tout va jusque-là, monsieur le président, mais les choses commencent à se corser.

Mais tout ce travail était pour rire, car il n'y avait plus de fonds depuis le 30 décembre 1971. C'est de la malhonnêteté, de la fourberie, de la démagogie ou, comme dirait le très honorable premier ministre, et je résume ses trois phrases les plus célèbres: «c'est de la maudite fuddle-duddle de merde!»

Le petit Robert, à bout de souffle, à Québec, manque toujours d'argent. Quelle belle occasion lui offre son maître d'Ottawa. C'est ainsi que la plus grande partie des fonds prévus pour les municipalités, dans le cadre des projets d'initiatives locales, allaient s'engouffrer dans les grandes poches vides du petit Robert, à Québec.

Je le répète, monsieur le président: il est honteux de frustrer ainsi les conseils municipaux et tous les contribuables. Aussi, je dis bravo à la motion qui nous permet de mettre ces choses au clair.

Il est donc grand temps:

... que le Parlement prenne des dispositions pour pratiquer une vérification plus rigoureuse et un meilleur contrôle du budget et des dépenses ...

comme on peut le lire dans la motion que nous étudions.

Nous faisons tout, ici, afin d'aider le gouvernement par nos conseils, nos suggestions et, même, par les solutions que nous proposons. On en a déjà ri, et l'on a tenté de les attaquer. On feint de les ignorer mais, monsieur le président, envers et contre tous, nos solutions sont toujours là.

Une saine administration ne peut être basée sur autre chose qu'une philosophie qui sauvegarde la liberté de la personne humaine, tout en lui assurant la sécurité.

Cette sécurité doit exister sur tous les plans. De là, monsieur le président, l'urgence de commencer par le commencement et de réformer notre système monétaire, afin d'établir une économie juste, humaine et progressive. Nous nous devons de corriger les insuffisances, les injustices et les stupidités du système financier actuel.

Le peuple, lui, est disposé à accepter les réformes qui s'imposent. Et l'on me dira, à ce moment-là, comment se fait-il qu'on ne vote pas créditiste partout? Monsieur le président, on verra encore, au cours de la prochaine campagne électorale, le rouleau compresseur de la caisse électorale tenter de tout écraser.

On ne s'en prendra pas à la doctrine créditiste. On sait que les gens sont disposés à accepter qu'on la mette en pratique, mais on fera de la démagogie.

L'honorable député de Laurier m'en donnait, cet après-midi, un petit avant-goût. Il reprochait aux députés du Crédit social de ne pas assister souvent aux séances des comités. D'ailleurs, je m'aperçois que tous les ministériels qui prennent la parole reviennent sur ce sujet: le travail accompli aux comités. Pourtant, l'honorable député de Laurier sait très bien que chacun de nous ne peut se diviser et courir en même temps à deux, trois ou quatre comités, ces comités, d'ailleurs, dont le fonctionnement est plus ou moins efficace. Ne pouvant nous diviser ni nous multiplier, du moins avant les élections, nous devons donc apporter nos critiques sur les étapes des projets de loi qui sont discutés à la Chambre, et c'est ce que nous faisons.

Quant à nous, nous n'avons pas convaincu nos électeurs à coups d'argent, de propagande, de publicité trompeuse ou encore, allais-je dire, grâce au soutien de la pègre. Seuls la véracité, la simplicité et l'attrait de notre doctrine convainquent la population. C'est là le plus grand honneur que le peuple peut faire à notre sincérité, car, monsieur le président, nous convainquons les gens de nos circonscriptions par la force de conviction qu'amène ce à quoi nous croyons.

Nous sommes de plus en plus convaincus qu'un grand nombre de Canadiens comprennent—parce que le gouvernement actuel lui-même en fait nettement la preuve—qu'il est grand temps de changer ce système, de mettre fin à ce gaspillage de l'argent des contribuables et d'apporter à tous et à chacun cette sécurité que nous voudrions tous avoir.

[*Traduction*]

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, on ne saura probablement jamais à combien se chiffre le gaspillage de ces dernières années dans les dépenses du gouvernement, mais il s'agit sûrement de centaines de millions de dollars. D'aucuns s'imaginent peut-être qu'il en sera toujours ainsi, mais on ne me fera jamais croire que ce gaspillage échappe à tout contrôle.

Et d'abord, on peut prouver sans l'ombre d'un doute que presque tout le gaspillage relevé depuis quelques années dans le programme de dépenses en biens d'équipement des forces armées canadiennes, est attribuable à l'ineptie des directives politiques au niveau ministériel. Tout, depuis les chevaux portés sur les listes de paye jusqu'au programme des DDH-280, nous fournit un exemple manifeste du refus des chefs politiques de demander conseil aux spécialistes des forces armées. Nous voyons aujourd'hui où cela nous a conduits: gaspillage d'argent, achat de matériel mal conçu et un Centre national des arts. Pis encore, on peut facilement prouver que c'est l'ineptie des directives politiques qui est à l'origine de presque toutes ces décisions erronées.

Le radoub du *Bonaventure* est un exemple classique des cas où des ministres du gouvernement ont refusé de dire toute la vérité, selon moi. Ils préféraient que le blâme retombe sur les officiers et marins. C'est de ce gaspillage et de cette façon de se soustraire à ses responsabilités envers la population que je veux traiter brièvement, au cours du débat d'aujourd'hui. Si nous remontons dans le temps jusqu'au Bobcat, nous y trouvons un gaspillage de 9 millions de dollars. Nous avons acheté 115 avions CF5 à $1,114,000 chacun. Soit dit en passant, à peu près 11 p. 100 seulement de ce programme fit l'objet d'appels d'offres. Qu'avons-nous fait de ces avions? Nous en avons quelques-uns en entrepôt. Nous en avons vendu quelques-uns au Venezuela, d'autres servent à l'entraînement. On doute de leur utilisation au cours d'opérations militaires. Il faut dire qu'on les a achetés malgré les conseils de militaires avertis. Qu'avons-nous fait pour arranger les choses? Nous en avons commandé 20 autres. Puisque les premiers ne valent rien, pourquoi en acheter d'autres?

Je pense que nous devrions parler du *Bonaventure*. Le moment est probablement aussi opportun que tout autre pour mettre en relief un cas remarquable. De fait, j'espère qu'il demeurera un exemple et la preuve du fait que ce n'est pas toujours le fonctionnaire ou le militaire de profession qui est à blâmer. Avant de demander des soumissions au milieu des années 60 pour le radoub du *Bonaventure*, parvenu alors au milieu de sa carrière, des ingénieurs de profession, navals et civils, et le personnel auxiliaire du chantier maritime de Halifax avaient établi une liste des travaux à exécuter, autrement dit, un ordre de réfection. Ils ont informé le siège du ministère de la Défense nationale à Ottawa que le radoub du navire, au milieu de sa carrière, coûterait environ 14 millions de dollars. Cela ne suffisait pas. En retour, on leur a donné instruction non pas de changer les prescriptions relatives au travail, mais de réduire notablement la dépense. Alors fut envoyée à Ottawa une estimation révisée, après quoi furent adressées d'autres directives à Halifax. Nous disions de réduire notablement le montant. Ottawa reçut alors une estimation de 8 millions de dollars: les Canadiens se rappelleront que le contrat de radoub a été adjugé pour ce montant.

Quel fut le coût définitif du travail? Dans le pays, il est question de deux prix différents. Je ne sais trop lequel est lequel. L'un est de 14 millions de dollars, et l'autre, de 17

millions. Quoi qu'il en soit, l'important, c'est que le siège de la Défense nationale a été informé du coût en dollars et en cents, au plus près, et que le gouvernement, pour des raisons politiques, a donné à des professionnels instruction de le réduire. Comment pouvons-nous continuer à vivre dans un pays qui tolère une telle pratique? J'en suis sûr, bien des Canadiens—et j'en suis—sont dégoûtés d'une direction politique incompétente qui laisse arriver de telles choses.

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: Que des chefs politiques incompétents exercent des pressions sur les employés professionnels de la Fonction publique ou des forces armées canadiennes est moralement répréhensible. C'est à la suite d'agissements de ce genre que le gouvernement sera bouté dehors. L'affaire du *Bonaventure* a été un mauvais point pour l'Armée canadienne. Mais les responsables ne sont pas les techniciens, les officiers ni les cinq hommes directement impliqués qu'on a punis d'une façon ou d'une autre, mais plus directement un leadership politique inepte.

• (2100)

Peut-être le cas du coût final du programme DDH-280 était-il encore plus flagrant. En 1968, les prévisions budgétaires pour ce programme étaient d'environ 170 millions de dollars. Une fois encore on a cité une demi-douzaine de chiffres différents. Nul ne sait quel était le bon. L'un d'entre eux était même de 140 millions de dollars. Quoi qu'il en soit, en 1966 le coût total des quatre bateaux était estimé à 170 millions de dollars. A l'heure actuelle, ils ont coûté 282 millions au contribuable et sont toujours en chantier. Ils ne naviguent toujours pas dans l'Atlantique comme prévu. Pis encore, il est impossible d'obtenir du gouvernement une indication du coût final de ce programme. C'est une question simple: Combien ces bateaux auront-ils coûté quand on les remettra au commandement maritime avec le ravitaillement et l'équipage nécessaires?

Nous ne parvenons pas à obtenir de réponse. Ces bateaux se rendront à Halifax où la construction en sera achevée. Des travaux seront nécessaires à la suite des essais en mer. Les travaux qui n'auront pas été terminés au chantier devront l'être à Halifax. Bien que ne doutant pas que les ouvriers de la côte soient capables de terminer ces travaux, je commence à me demander si le ministère des Approvisionnements et Services insiste suffisamment pour forcer les chantiers à s'acquitter de l'obligation morale de terminer ce programme. Qui sait avec combien ils s'en sont tirés? Je doute que personne le sache jamais.

Aucune indication du coût final n'a été donnée par le ministère de la Défense nationale ou le ministère des Approvisionnements et Services. Craignent-ils d'admettre qu'ils l'ignorent eux-mêmes? Croient-ils les Canadiens aveugles et stupides ou incapables d'accepter la vérité même si elle fait un peu mal? Je déclare aux chefs politiques d'en face que ce n'est pas eux-mêmes qu'ils protègent mais les officiers dont ils compromettent la réputation.

Avec le DDH-280, nous avons probablement le meilleur bateau de cette série au monde. Pourquoi ne le disons-nous pas? Pourquoi n'admettons-nous pas que des erreurs ont été faites, que le premier contrat a été mal conçu et signé sans un examen approprié? Pourquoi n'admettons-nous pas nos erreurs et ne disons-nous pas au public que nous ne savons pas avec certitude ce que coûtera ce programme mais que nous ferons tout pour en maintenir les coûts sous contrôle? Le gouvernement ne fait pas cela, le gouvernement préfère temporiser, être évasif, tromper, protéger sa manœuvre politique à tout prix. Le gouvernement ne dira jamais tout aux Canadiens.

Dans ce cas précis, c'est au ministre des Approvisionnements et Services (M. Richardson) de nous répondre. Comme l'a mentionné le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), peut-être qu'après avoir expérimenté le système des comités, constaterons-nous que c'est ici-même, en comité plénier, que le parlement sera efficace. C'est ici que nous pouvons obtenir les réponses complètes à nos questions. Nous ne les obtiendrons pas dans des comités qui manquent de personnel et dont les calendriers de réunion sont mal établis. Je pense qu'il est temps que nous fassions un peu plus attention à la Chambre car le comité plénier peut éviter que les différents ministères prennent des décisions extravagantes, ruineuses, décisions prises à des fins politiques contre l'avis des experts.

Je ne vois pas de meilleur endroit qu'ici, parmi nous, pour commencer ce travail. Si nous ne le faisons pas, un gaspillage inacceptable pour le public continuera à se développer jusqu'à ce que l'on parvienne à plus de franchise, plus d'honnêteté, plus d'intérêt à l'égard du travail que nous essayons de faire au nom des Canadiens.

M. A.P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur . . . .

M. Skoberg: Allez-y Alf. Ils dépensent tous vos impôts.

M. Gleave: J'espère que la Chambre a bien remarqué ma claque.

Une voix: Bravo!

M. Gleave: Je crois que l'opposition officielle a eu raison de présenter une motion aux fins que les opérations du gouvernement soient examinées plus en détail. Nous voulons aussi examiner les dépenses et les soumettre en bonne et due forme aux comités afin qu'elles soient étudiées de très près.

Je me demande si les Canadiens se rendent compte du nombre de programmes qui sont adoptés sans avoir été examinés par la Chambre en comité plénier ou par des comités permanents. Ainsi, le gouvernement a dépensé environ 80 millions de dollars dans le cadre du programme LIFT après avoir procédé à une simple évaluation; il n'y a pas eu d'examen approfondi. On a payé les cultivateurs et par la suite on leur a dit: cet argent ne vous revenait pas vraiment, nous voulons en reprendre une partie. A d'autres occasions, on a changé d'avis et déclaré à ces mêmes cultivateurs: nous regrettons, mais nous nous sommes trompés à nouveau, vous n'avez pas besoin de nous renvoyer d'argent. Il n'y a pas de doute que nous sommes ici en présence d'une piteuse comptabilité ou de directives insuffisantes. La façon dont on a procédé au paiement n'a jamais été bien claire pour les cultivateurs; ils n'ont jamais su, dans bien des cas, sur quelle base ces paiements étaient faits.

• (2110)

Un programme du même genre nous a été présenté avec le bill sur la stabilisation des grains. Comme députés dignes de confiance et membres du comité plénier, nous avons refusé d'accepter la méthode bureaucratique du gouvernement et on nous a accusé de faire de l'obstruction au Parlement. Durant mon bref séjour à la Chambre, chaque fois que les députés de l'opposition ont voulu savoir comment se dépensait l'argent et quels seraient les effets des programmes sur les gens, on nous a qualifiés

d'obstructionnistes, accusés d'empêcher le gouvernement de faire sa besogne; le premier ministre (M. Trudeau) est même allé jusqu'à dire que les députés de ce côté-ci de la Chambre étaient à ses yeux des nullités. Compte tenu de la façon d'agir du gouvernement, je comprends parfaitement que le premier ministre puisse croire cela.

J'ai suivi de près la mise en œuvre de deux programmes du gouvernement, Perspectives-Jeunesse et tout récemment encore, le Programme d'initiatives locales ou PIL. Ces deux programmes ont été tout bonnement financés au moyen d'un crédit; approbation législative et principes directeurs judicieux ont fait défaut dans les deux cas. Aussi, les gens qui y ont pris part ont-ils été en butte à toutes sortes de chinoiseries administratives. Il y a eu des retards dans les décisions. Quelques-unes, par exemple, ont été prises en mars dans le cas de programmes préparés au début de l'hiver et qui devaient expirer en mai. Des personnes d'âge mûr de la ville de Saskatoon ont demandé des fonds récemment en vertu du Programme d'initiatives locales pour reconstruire une ancienne salle qui leur servait de centre de loisirs depuis plusieurs années. La salle a grandement besoin d'être rénovée de même que le mobilier. Leur demande fut rejetée.

En ce qui concerne ma circonscription, j'ai pris la peine d'écrire à tous les organismes qui ont fait des demandes de fonds, pour savoir si elles avaient été acceptées ou rejetées. C'était la seule façon pour moi de savoir à quoi m'en tenir. Ce n'est sûrement pas le gouvernement qui va nous mettre au courant des derniers événements dans nos circonscriptions. L'été dernier, je me suis entretenu avec des gens de ma circonscription qui collaboraient au programme Perspectives-Jeunesse. J'ai écrit à tous les organismes, et enfin au bureau du ministre, pour demander ce qui se passait dans ma circonscription et pour obtenir une évaluation du programme. De fait, le ministre a acquiescé: il y aurait une évaluation des meilleurs projets, mais non pas de tout le programme. Je crois que c'est honteux.

J'ai en main une lettre de M. Gray, l'un des représentants du groupe de citoyens âgés que j'ai mentionné. Il dit dans sa lettre regretter que la demande du groupe ait été refusée. Puis, au sujet de la salle, il déclare:

> ... la salle dont disposent actuellement les citoyens âgés a été construite il y a 80 ans. Je pense qu'elle est encore meublée avec les chaises de l'époque. Je pense qu'aucune chaise n'est garnie d'un coussin quelconque ... Nos gens âgés doivent éprouver une merveilleuse satisfaction à l'idée que les chaises sur lesquelles ils sont assis sont les mêmes sièges durs qu'occupaient leurs grand-mères ...

On a refusé à cet organisme les quelques milliers de dollars dont il avait besoin pour fournir aux citoyens âgés de Saskatoon un endroit confortable où ils auraient pu jouir de l'existence. Ce sont les gens de cette génération qui ont édifié notre pays. Même si le gouvernement a de l'argent à jeter ici et là, ce qui a conduit le *Citizen* d'Ottawa à qualifier le programme de honteux, il n'en dépense pas pour ces gens-là.

Ce matin, le comité permanent de l'Agriculture a tenu sa première réunion. Depuis mon entrée à la Chambre, ce comité se livre avec ténacité à l'examen des prévisions budgétaires et des projets de loi qui lui sont déférés. Mais qu'a tenté de faire ce matin le parti au pouvoir? Il a voulu adopter un règlement autorisant le comité à interroger les témoins convoqués sans avoir réuni le quorum.

Le gouvernement ne veut même pas honorer les organismes dont les représentants témoignent devant les comités de la Chambre par la présence de tous les membres, pour poser des questions et écouter ce qu'on a à dire. Au cours de notre première réunion consacrée à l'organisation, nous avons passé une heure à nous demander si nous devions constamment exiger un quorum pour que la séance se poursuivre. Si un comité est institué, il doit certainement établir un quorum. S'il veut siéger sans quorum, je me demande alors s'il devrait même exister.

J'ai fait partie de comités où il nous a fallu lutter pour avoir des renseignements et obtenir que des témoins et des représentants des cultivateurs viennent donner leur avis sur ce qu'il convenait de faire ou de ne pas faire en matière de mesures législatives. Comme le dit l'amendement à la motion, nous devons adopter «un principe adéquat, comportant des dispositions prévoyant des périodes, des locaux et des services suffisants pour les comités» et envisager que certaines prévisions budgétaires particulièrement importantes soient étudiées en comité plénier. N'oublions pas que nous sommes responsables des dépenses de deniers publics. Lorsque nous prenons à ceux qui gagnent $10,000 ou $12,000 par an environ 30 ou 35 p. 100 de leur revenu sous forme d'impôts, il n'est qu'honnête de leur donner le droit de savoir où et comment on dépense leur argent.

Pendant que nous dépensons de fortes sommes à des programmes provisoires, Saskatoon doit supplier pour qu'on lui donne l'argent nécessaire à la construction d'une aérogare permanente qui aurait dû être reconstruite l'année dernière. Le ministère des Transports va verser cette année la somme mirifique de $350,000 mais que peut-on en faire quand on a besoin d'agrandir une aérogare? Cette aérogare agrandie serait une amélioration permanente très utile à Saskatoon. Nous n'avons par les moyens de transport nécessaires pour amener le grain des Prairies jusqu'à la côte ouest. Tout ce qu'il faudrait, c'est l'argent pour construire d'autres voies et wagons mais cet argent n'arrive pas.

• (2120)

Il nous faut examiner de manière complète et détaillée, soit en comité plénier de la Chambre soit en comité permanent, comment sont dépensés les deniers publics. Nous devons veiller à ce qu'ils procurent vraiment aux Canadiens des avantages à long terme autant qu'à court terme.

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, ...

Des voix: Bravo!

M. Jerome: ... je suis un peu nerveux de devoir prendre la parole devant cette auguste assistance toujours prête à applaudir, qu'a mentionnée le député qui m'a précédé, sans avoir devant moi mon contingent habituel de défenseurs. Il se peut que je m'écarte du sujet, mais je vais faire tout mon possible pour m'en tenir à la question qui nous occupe.

Avant de me lancer dans le gros des observations que je veux faire au cours de ce débat, permettez-moi de dire que je ne peux que sympathiser avec le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave), qui vient de me précéder et qui a fait l'évaluation de la séance de ce matin du comité permanent de l'agriculture. Ceux d'entre nous qui y avons assisté, et qui pensions pouvoir nous rendre ensuite aux autres comités, nous attendions à une brève réunion d'organisation. Pour ma part—et je parle là en tant que député urbain—c'était la première fois que j'assistais aux

délibérations de ce comité de l'agriculture, délibérations qui ont acquis une renommée certaine à l'époque où le comité en question a célébré l'anniversaire de l'étude d'un des projets de lois qui lui avait été renvoyé.

Si le député avait eu plus de temps à sa disposition, il se serait joint à moi pour dire que ses critiques ne sont pas suscitées par quelque erreur de la part du gouvernement. Il est regrettable que le député de Crowfoot (M. Horner) ne soit pas à la Chambre, car la destruction du travail de ce comité est un résultat,—une réalisation si vous voulez,—dont la responsabilité lui incombe. Il est indéniable que c'est lui qui est à blâmer. Je suis persuadé que le député, s'il a à cœur les intérêts des agriculteurs du pays, sera stupéfait de la façon dont cet homme a complètement détruit le travail de ce comité. Et la faute n'en est pas imputable au gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Downey: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député qui a la parole a fait allusion au député de Crowfoot (M. Horner). Il a fait des remarques désobligeantes à son égard, remarques sûrement inspirées par l'ignorance. Sauf erreur, il n'a assisté à aucune réunion du comité et ses connaissances sur la situation dans l'agriculture sont pratiquement nulles. Cependant, il s'est levé à la Chambre et a prétendu parler en connaissance de cause.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie.

M. Downey: Il ne devrait pas le faire selon moi.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Silence! Le député aurait-il l'obligeance de s'asseoir. La présidence sait gré au député de son intervention. Toutefois, conformément au Règlement de la Chambre, le député a simplement soulevé un argument; il n'a pas invoqué le Règlement.

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, je n'aurais pas cru blesser si facilement. Je pensais que les vis-à-vis paraissaient hostiles mais non sensibles. Si vous me permettez de parler de la motion à l'étude, elle a été rédigée à la hâte, me semble-t-il. A en juger par le manque de chaleur des premiers orateurs, on a l'impression que l'opposition officielle avait tout d'abord choisi une autre motion pour aujourd'hui. Il se peut que certains événements de la fin de semaine ne lui aient pas permis de la présenter et qu'elle l'a remplacée assez à la hâte par celle-ci.

Des voix: Oh, oh!

M. Gilbert: Le député nous fournirait-il plus de détails?

M. Jerome: Je voudrais parler surtout de cette partie de la motion qui incite le Parlement à prendre des dispositions qui permettraient de pratiquer une vérification plus rigoureuse et un meilleur contrôle du budget et des dépenses. Personne ne conteste, je pense, l'accord général qui existait à la Chambre pour que les modifications soient apportées, ce qui a fait disparaître cette longue période de temps pendant laquelle le budget des dépenses était examiné uniquement au sein du comité plénier.

Il était évident que l'ancienne méthode, selon laquelle l'étude du budget des dépenses se faisait en groupant les crédits d'un petit nombre de ministères dans le temps disponible, était préjudiciable à l'examen général du budget. D'abord, le budget d'un grand nombre de ministères ne pouvait pas être examiné du tout. Ensuite le gros du travail que comporte l'étude du budget des dépenses avait lieu à un moment de l'année où il était réellement trop tard pour nous de l'étudier.

L'augmentation des travaux qui incombaient de ce fait au Parlement était manifeste pour tous. Du fait des dépenses et des activités accrues du gouvernement, il devint impossible aux députés de suivre le rythme du travail à exécuter dans ce domaine. En tout état de cause, nous en sommes arrivés, au comité plénier, à une impossibilité absolue d'étudier minutieusement chaque poste des prévisions budgétaires.

Quand je suis arrivé à la Chambre en 1968, j'ai été impressionné par les membres du comité de la procédure qui travaillaient au remaniement du Règlement. Les partis d'opposition ont fait preuve, au sein de ce comité, d'un immense talent. Le parrain de la motion était membre de ce comité, comme l'étaient son collègue, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et le député de Fundy-Royal (M. Fairweather). Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), leader à la Chambre du NPD, y siégeait. Il a présenté l'amendement à la motion. On est tenté de conclure, monsieur l'Orateur, que ces députés ont la mémoire courte. Les conclusions auxquelles est arrivé en 1968 le comité de la procédure s'appuyaient dans une grande mesure sur leurs interventions aux séances de comité, et sur leur accord.

Ce comité est parvenu à des conclusions concernant les modifications à apporter au Règlement et l'examen des prévisions budgétaires. Depuis lors, nous avons toujours examiné les crédits comme nous le faisons actuellement. Ces modifications du Règlement, qui sont devenues définitives en 1968 à la suite des travaux de ce comité, ont été mises à l'essai à la Chambre en 1965. En quoi consistent ces modifications, monsieur l'Orateur? Tout d'abord, on a prévu qu'un trimestre serait consacré à l'étude des prévisions budgétaires et à l'adoption de l'article 58(14) du Règlement qui a eu pour effet de faire renvoyer à des comités au plus tard le 1er mars les prévisions budgétaires, et qui stipule que les comités doivent faire rapport au plus tard le 31 mai, soit en quelque sorte au beau milieu du troisième trimestre.

Il en découle que ce calendrier malencontreux pour l'étude des crédits a été supprimé autant que faire se peut. Les crédits sont examinés maintenant au moment le plus propice de l'année civile. Cette modification signifie aussi, monsieur l'Orateur, que les prévisions ont été renvoyées aux comités permanents au lieu du comité plénier de la Chambre. On a aussi assoupli considérablement le processus, de sorte qu'au lieu de n'examiner à la fois que les crédits d'un seul ministère, comme cela se faisait lorsque les crédits étaient examinés à la Chambre, il est maintenant possible d'étudier à fond les crédits de plusieurs ministères dans plusieurs comités permanents à la fois.

Autre élément de souplesse, le fait que les témoins convoqués aux séances des comités puissent s'exprimer. Voilà un avantage important: non seulement plus d'un ministre peut témoigner à la fois, mais les fonctionnaires

peuvent aussi le faire. Souvent, ils peuvent témoigner directement devant le comité, parfois en présence du ministre ou de son secrétaire parlementaire, et parfois seuls. Le comité plénier n'avait pas cette souplesse, j'en suis sûr. En tout cas, on ne la trouve pas dans la manière dont la Chambre procède quand elle siège encore en comité plénier. Les fonctionnaires peuvent se présenter à la Chambre, c'est-à-dire y prendre place; mais ils peuvent prendre la parole seulement par la bouche des députés. A la Chambre, les députés ne peuvent pas interroger les fonctionnaires directement, ce qui leur est loisible aux comités parmanents. Il y a là un avantage certain pour les députés qui prennent très au sérieux l'étude des crédits budgétaires.

Monsieur l'Orateur, je pourrais illustrer un autre effet de la souplesse apportée à nos délibérations en comités en racontant aux députés ce que j'ai vu un jour que j'assistais aux délibérations du comité des comptes publics. Je n'étais pas membre de ce comité et ne prenais pas part à ses délibérations. Je ne faisais qu'assister en observateur à une séance très importante. A l'époque, on interrogeait le gouvernement sur un certain accord fiscal qu'il avait conclu avec la société Ford. Les députés ont certes pu poser des questions sur un sujet très important. A cette réunion étaient présents pratiquement tous les responsables capables d'étudier valablement cette partie des prévisions.

• (2130)

L'auditeur général ou, je crois, son adjoint était présent. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre du Revenu national et leurs collaborateurs étaient présents car il s'agissait d'une concession fiscale. Les représentants du ministère des Finances, du ministère du Revenu national et du ministère du Commerce étaient tous là. Contrairement au système précédent, il était impossible de trouver des boucs émissaires, ce que les députés de l'opposition ont beaucoup apprécié. Les questions étaient hautement judicieuses et précises. Cette fois-là les délibérations de ce comité ont fourni un exemple des possibilités maximums que fournit un régime permettant d'examiner constructivement devant un comité permanent les prévisions de différents ministères.

Les changements apportés sur la recommandation du comité des comptes publics et de l'auditeur général ont eu pour résultat de mieux faire et présenter le budget, ce qui fournissait aux députés l'occasion de comparer les chiffres avec ceux des prévisions et des dépenses réelles de l'année précédente. Tout député qui désire faire une étude approfondie du budget peut le faire sans trop de difficulté. Autrement dit, à cause des changements apportés au cours de la législature actuelle, nous avons pris d'autres mesures importantes qui devraient être revues, dont la moins importante n'est pas l'affectation de fonds de recherche aux partis d'opposition. Je crois qu'on a grandement oublié ce point au cours du débat.

Les partis d'opposition ont une occasion unique d'acquérir une compétence et de se spécialiser. Imaginez la façon efficace d'étudier les budgets si les partis d'opposition se donnaient la peine de charger un ou deux députés de l'étude approfondie d'un sujet en particulier. Ils pourraient concentrer tous leurs talents—je me montre généreux à leur endroit—c'est-à-dire six, sept, ou huit députés des partis d'opposition réunis, et, avec les ressources de leur personnel de recherche réunies, ils pourraient mettre sur pied une équipe qui étudierait le budget de chaque ministère dans les plus fins détails. Ils pourraient former, sur chaque sujet et chaque ministère une équipe qui procéderait à un examen complet et détaillé des budgets.

On ne le fait pas, mais ce n'est pas la faute du système. Les adjoints à la recherche sont occupés à rédiger des discours drôles pour le chef de l'opposition (M. Stanfield) ou à faire de la propagande pour les néo-démocrates dans les élections partielles. Ce sont tous les domaines où sont concentrés ces talents et c'est le choix qu'ont fait les partis de l'opposition. S'ils veulent dépenser et gaspiller leurs ressources, libre à eux, mais ils n'ont pas raison de dire que le budget n'est pas étudié minutieusement. Il est clair et évident que les moyens et les occasions sont là, mais qu'on ne s'en sert pas. L'opposition jouit de 25 jours dans les trois semestres qui divisent l'année. Tout député de l'opposition qui est honnête avec lui-même admettra qu'il est parfois difficile pour l'opposition de critiquer à juste titre le gouvernement au cours des jours qui lui sont réservés.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: C'est absurde.

M. Jerome: C'est vrai. Il y a trop de journées consacrées à l'opposition; il y en 25 et c'est trop. Mais si le gouvernement s'avisait de réduire ce nombre, nous imaginons déjà les vociférations que feraient entendre nos vis-à-vis à l'effet que nous empiétons sur les droits d'une société démocratique.

M. Downey: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député de Sudbury n'a évidemment pas grand-chose à dire. On pourrait l'en dispenser d'ores et déjà en lui faisant savoir qu'il n'a pas besoin d'étouffer cette motion.

[*Français*]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'honorable député de Sainte-Marie invoque le Règlement.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable député a utilisé tout le temps mis à sa disposition, et Votre Honneur devrait reconnaître un député de ce côté-ci de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, ces députés de l'opposition ont l'occasion de participer au débat. Pourquoi ne prennent-ils pas la parole?

• (2140)

[*Français*]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'honorable député pose la question de privilège relativement au temps de parole de l'honorable secrétaire parlementaire,

et je lui ferai remarquer que la présidence doit minuter les discours et, en même temps, tenir compte des interventions et des rappels au Règlement qui ont pour effet de prolonger le temps de parole de l'honorable secrétaire parlementaire.

Si les honorables députés veulent se lever, comme ils en ont le droit, pour faire de nombreux rappels au Règlement et interrompre un député, ils prolongent le temps de parole que la présidence doit lui accorder. C'est ce qui arrive dans le cas présent. L'honorable secrétaire parlementaire a la parole.

[*Traduction*]

M. Jerome: Merci, monsieur l'Orateur. Je devrais souligner, en passant, que huit orateurs ont pris la parole entre 8 heures et 10 heures, ce soir, dont seuls deux députés de la majorité. Il est difficile, en l'occurrence, d'accuser les porte-parole du gouvernement, c'est-à-dire le député de Gatineau (M. Clermont) et moi-même, de prendre trop de temps.

Une voix: Vous le faites plus que tout autre.

M. Jerome: Je n'ai pas interrompu mon collègue et je voudrais qu'il m'accorde le même privilège. En tout cas, nos vis-à-vis seront heureux d'apprendre que j'en arrive à la fin de mes observations.

Des voix: Hourra, hourra.

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, la dernière étape qu'on a prise en vue de permettre aux députés de l'opposition d'examiner soigneusement les prévisions budgétaires était celle qu'on a mise à l'essai, il y a deux jours, pour la durée de ce mois-ci. Je fais allusion au nouveau système que nous mettons à l'épreuve consistant à dresser une liste des comités afin de réduire, autant que possible, les problèmes des députés qui font partie de plus d'un comité.

[*Français*]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Je dis qu'il incombe à la présidence de respecter le temps de parole des députés de l'opposition, qui jouissent des mêmes privilèges que les députés ministériels quant à l'expression de leurs opinions à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, l'honorable député parle depuis au delà de 20 minutes, alors qu'aucun député des partis de l'opposition n'a disposé de plus de 15 minutes, même si l'on y inclut le temps qu'on a mis à faire des interventions, et je demande à l'Orateur de bien vouloir agir d'une façon impartiale à la Chambre.

Des voix: Oh! Oh!

Une voix: Le député ferait mieux de reprendre son siège!

M. Valade: Mieux vaudrait vous taire!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je suis persuadé que l'honorable député n'a pas voulu critiquer la présidence ou la façon dont elle préside les débats, parce que je ne crois pas qu'on aide cette institution en cherchant à détruire ou à critiquer la présidence. A mon avis, si les honorables députés veulent collaborer et permettre au secrétaire parlementaire de terminer ses remarques, la présidence pourra donner au moins cinq minutes à l'honorable député de Saint-Marie.

A l'ordre. Étant donné les échanges qui viennent d'avoir lieu, je ne crois pas que le député puisse demander à la présidence de prolonger son temps de parole. D'ailleurs, je ne crois pas qu'il obtienne le consentement unanime, et cela ne peut se faire qu'avec le consentement unanime.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je remercie la Chambre de reconnaître enfin que l'opposition peut avoir quelques minutes à sa disposition.

Étant donné que nous sommes dans cette supposée société juste, nous remarquons, encore une fois, que par ses vociférations, le gouvernement tend à faire taire les députés de l'opposition et les empêcher d'exprimer les opinions qu'ils ont le droit d'exprimer, en vertu du mandat qu'ils ont reçu de leurs électeurs.

Certains députés ministériels m'ont reproché mes absences de la Chambre, mais j'y suis présent plus souvent que le premier ministre (M. Trudeau).

Monsieur l'Orateur, puisqu'il ne me reste que quelques minutes, puisque, par la guillotine, le gouvernement libéral, depuis qu'il est au pouvoir, limite nos interventions, je devrai traiter d'un seul aspect de la motion à l'étude, soit la mauvaise administration et le gaspillage du gouvernement actuel.

Comme je n'ai pu faire de préambule, je voudrais dire que je serais tout à fait en accord avec certains aspects du programme d'initiatives locales, si on les appliquait de façon à vraiment alléger le fardeau du chômage qui sévit au Canada présentement et qui constitue un fléau. Mais étant donné que je dois être concis, je voudrais dénoncer, à la Chambre les utilisations faites, dans certains milieux, du programme d'initiatives locales.

Je voudrais, par exemple, citer le cas d'un montant de $11,665 qui, dans la circonscription de Sainte-Marie, sous prétexte qu'on veut pallier le sous-emploi, a été versé au président de l'association libérale fédérale de cette circonscription, projet selon lequel la description de la tâche à accomplir est la suivante: 5 emplois créés. On prévoit également l'information du public par le film. C'est donc à bon droit qu'on peut se demander si le gouvernement va continuer à gaspiller, à coups de centaines de millions, l'argent des contribuables, et ce non pas pour alléger le fardeau du chômage au Canada, mais pour préparer une campagne électorale dont les résultats semblent lui échapper, car sa politique, depuis quatre ans, en a été une de «laisser-faire», une politique d'indifférence envers les ouvriers, qui souffrent, depuis que les libéraux sont au pouvoir, de la plaie du chômage.

Monsieur l'Orateur, non seulement le gouvernement libéral n'a-t-il pas tenu compte des fins auxquelles étaient destinés des millions qui ont été mis à sa disposition par les contribuables canadiens, mais, de plus, si l'on en croit l'article que j'ai en main, il appert—même si mes amis d'en face ne sont pas d'accord avec l'opinion exprimée dans le journal *Défi* du 10 mars 1972—que dans la circonscription du secrétaire d'État (M. Pelletier), qui est responsable de l'application de ces programmes, la somme de $450,000 a été accordée à des projets d'initiatives locales, à des seules fins politiques et uniquement en vue de relever un peu le prestige du secrétaire d'État, qui devient de plus en plus néfaste au parti libéral et à la population en général.

Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé donner plus de détails, et je crois que mon ami, ancien député créditiste du Québec qui est devenu libéral et qui applaudit à ce gaspillage, dénonçait, alors qu'il était député créditiste, les

extravagances et le gaspillage du gouvernement qu'il combattait lui-même à cette époque. Et je ne crois pas qu'un député responsable soit à la Chambre pour accepter un jour ce qu'il condamnait la veille. De toute façon je ne pourrais moi-même accepter une telle volte-face, alors qu'au Canada, particulièrement dans ma circonscription, malgré les programmes d'achat des consciences, le chômage ne cesse d'augmenter.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre.

• (2150)

[*Traduction*]

Comme il est 9 h 45, il est de mon devoir, en vertu du paragraphe 9 de l'article 58 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toutes les propositions nécessaires pour trancher la motion à l'étude. Je mets donc aux voix la proposition d'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A mon avis, les non l'emportent.

(*Et plus de cinq députés s'étant levés:*)

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) est rejetée par 114 voix contre 79.)

• (2200)

(*Vote nº 5*)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Alexander	Gilbert
Asselin	Gleave
Baldwin	Godin
Beaudoin	Harding
Bell	Harkness
Benjamin	Hees
Blackburn	Horner
Brewin	Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Broadbent	Knowles (Norfolk-Haldimand)
Burton	Lambert (Edmonton-Ouest)
Cadieu	Latulippe
Caouette	Lundrigan
Carter	MacDonald (Egmont)
Code	MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
Comeau	MacInnis (Mme)
Crouse	MacKay
Dinsdale	MacLean
Douglas	Macquarrie
Downey	MacRae
Flemming	McCleave
Forrestall	McCutcheon
Fortin	McGrath
Gauthier	McKinley
	McQuaid
	Marshall
	Mather
	Matte
	Mazankowski
	Muir
	Nielsen
	Nowlan
	Orlikow
	Paproski
	Peddle
	Peters
	Ricard
	Ritchie
	Rodrigue
	Rondeau
	Rowland
	Rynard
	Saltsman
	Schumacher
	Scott
	Simpson
	Skoberg
	Skoreyko
	Southam
	Stewart (Marquette)
	Tétrault
	Thomas (Moncton)
	Thomson (Battleford-Kindersley)
	Valade
	Winch
	Woolliams
	Yewchuk—79.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Allmand	Jamieson
Andras	Jerome
Badanai	Kaplan
Barrett	Laflamme
Basford	Laing (Vancouver-Sud)
Béchard	Lajoie
Beer	Lang (Saskatoon-Humboldt)
Blair	Langlois
Blouin	Laniel
Borrie	Leblanc (Laurier)
Boulanger	LeBlanc (Rimouski)
Breau	Lefebvre
Buchanan	Legault
Caccia	Lessard (LaSalle)
Cantin	Lessard (Lac-Saint-Jean)
Clermont	Lind
Cobbe	Loiselle
Comtois	MacEachen
Corbin	MacGuigan
Côté (Richelieu)	McIlraith
Côté (Longueuil)	McNulty
Cullen	Marceau
Cyr	Marchand (Kamloops-Cariboo)
Davis	Murphy
Deachman	Noël
Deakon	O'Connell
De Bané	Osler
Drury	Otto
Dubé	Ouellet
Dupras	Penner
Duquet	Pepin
Émard	Perrault
Forest	Portelance
Forget	Pringle
Foster	Prud'homme
Francis	Reid
Gendron	Richard
Gervais	Richardson
Gibson	Roberts
Goode	Rochon
Goyer	Rock
Gray	Roy (Timmins)
Groos	Roy (Laval)
Guay (Saint-Boniface)	Serré
Guay (Lévis)	Sharp
Guilbault	Smith (Northumberland-Miramichi)
Haidasz	Smith (Saint-Jean)
Hogarth	
Hopkins	
Howard (Okanagan Boundary)	
Hymmen	
Isabelle	

MM.

Stafford
Stanbury
Stewart (Cochrane)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
St. Pierre
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)

MM.

Tolmie
Trudel
Turner (London-Est)
Wahn
Watson
Weatherhead
Whelan
Whicher
Whiting—114.

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté. La prochaine mise aux voix porte sur la motion principale.

(La motion de M. Baldwin est rejetée par 114 voix contre 79.)

(Vote nº 6)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Alexander
Asselin
Baldwin
Beaudoin
Bell
Benjamin
Blackburn
Brewin
Broadbent
Burton
Cadieu
Caouette
Carter
Code
Comeau
Crouse
Dinsdale
Douglas
Downey
Flemming
Forrestall
Fortin
Gauthier
Gilbert
Gleave
Godin
Harding
Harkness
Hees
Horner
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Latulippe
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacInnis (Mme)
MacKay

MM.

MacLean
Macquarrie
MacRae
McCleave
McCutcheon
McGrath
McKinley
McQuaid
Marshall
Mather
Matte
Mazankowski
Muir
Nielsen
Nowlan
Orlikow
Paproski
Peddle
Peters
Ricard
Ritchie
Rodrigue
Rondeau
Rowland
Rynard
Saltsman
Schumacher
Scott
Simpson
Skoberg
Skoreyko
Southam
Stewart (Marquette)
Tétrault
Thomas (Moncton)
Thomson (Batleford-Kindersley)
Valade
Winch
Woolliams
Yewchuk—79.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Allmand
Andras
Badanai
Barrett
Basford
Béchard
Beer
Blair
Blouin
Borrie
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cantin
Clermont
Cobbe
Comtois
Corbin
Côté (Richelieu)
Côté (Longueuil)
Cullen
Cyr
Davis
Deachman
Deakon
De Bané
Drury
Dubé
Dupras
Duquet
Émard
Forest
Forget
Foster
Francis
Gendron
Gervais
Gibson
Goode
Goyer
Gray
Groos
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hogarth
Hopkins
Howard (Okanagan Boundary)
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Kaplan
Laflamme
Laing (Vancouver-Sud)
Lajoie
Lang (Saskatoon-Humboldt)

MM.

Langlois
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Lefebvre
Legault
Lessard (LaSalle)
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Lind
Loiselle
MacEachen
MacGuigan
McIlraith
McNulty
Marceau
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Murphy
Noël
O'Connell
Osler
Otto
Ouellet
Penner
Pepin
Perrault
Portelance
Pringle
Prud'homme
Reid
Richard
Richardson
Roberts
Rochon
Rock
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Serré
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stafford
Stanbury
Stewart (Cochrane)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
St. Pierre
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Tolmie
Trudel
Turner (London-Est)
Wahn
Watson
Weatherhead
Whelan
Whicher
Whiting—114.

• (2210)

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée. En conformité du Règlement, la Chambre s'ajourne à deux heures, demain après-midi.

(A 10 h 13, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 8 mars 1972.

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HONORABLE M. O'CONNELL—L'ARTICLE DU «GLOBE AND MAIL» AU SUJET D'UN PROJET D'INITIATIVES LOCALES—MISE AU POINT

[*Traduction*]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai soulevé hier la question de privilège, et j'aimerais la répéter aujourd'hui à la première occasion. Je désire corriger deux inexactitudes qui figurent dans un article à la page 4 du *Globe and Mail* d'hier, et dans lequel on mentionne un projet d'initiatives locales dans la circonscription de Scarborough-Est. On y dit que j'ai donné l'assurance qu'un groupe qui a pour nom Scarborough Pollution Probe recevrait une subvention en vertu du programme Perspectives-Jeunesse. Je n'ai jamais rien dit de la sorte, monsieur l'Orateur. Tout ce que j'ai fait, c'est donner à ce groupe, qui accomplit un travail excellent, l'assurance de l'intérêt que je lui portais, et j'appuierais certainement tout projet qu'il pourrait me présenter.

L'autre inexactitude, c'est que l'on a dit que dans le cadre du projet d'initiatives locales pour lequel ce groupe a reçu des fonds—projet que j'ai appuyé, comme tous les députés avaient l'occasion de le faire dans leur propres circonscriptions—il y aurait deux interviews enregistrées que l'on pourrait diffuser à la télévision, et pour la production desquelles on utiliserait l'équipement du collège de Scarborough. Je tiens simplement à ce qu'il soit bien clair que je ne participerai à aucun des projets d'initiatives locales que j'appuie.

Je ne porte pas plainte contre les journalistes qui ont rédigé ce rapport, mais j'estime qu'il est important de corriger ces deux inexactitudes. Il se peut que le groupe Scarborough Pollution Probe me demande une interview enregistrée, et je la donnerais avec plaisir, mais je ne veux participer à aucun projet d'initiatives locales.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre n'a pas présenté de motion après son exposé, et je suppose donc que la présidence n'a pas à décider s'il se pose ici une question de privilège légitime. De toute façon, je ferais remarquer au ministre qu'à mon avis, la question de privilège ne se pose pas là de prime abord, et qu'il n'y a pas lieu de poursuivre.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, comme la question de privilège soulevée par le ministre équivaut, quant à nous, à une déclaration à l'appel des motions, et vu le fait que . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député peut croire qu'elle équivaut une déclaration à l'appel des motions; chaque jour, j'entends des prétendues questions de privilège qui, à mon avis, ressemblent plutôt à des déclarations à l'appel des motions, mais je ne crois pas qu'elles doivent être considérées comme telles. J'ai déjà dit qu'il ne s'agissait pas d'une question de privilège. Le ministre a tenté de rectifier ce qu'il estimait être une fausse interprétation de la situation. A mon avis, ce genre d'affaire ne devrait pas être soulevé à la Chambre sous forme de question de privilège, et il ne devrait sûrement pas à ce titre déclencher un débat à l'heure actuelle.

AFFAIRES COURANTES

BILL CONCERNANT LA FONDATION CANADIENNE DU CANCER

LA CRÉATION D'UN FONDS POUR LA RECHERCHE

M. Hubert Badanai (Fort William) demande à présenter le bill C-168, intitulé «Loi concernant la recherche sur le cancer».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Badanai: Monsieur l'Orateur, le bill a pour objet d'attirer l'attention sur la nécessité de la recherche en vue d'enrayer ce mal terrible qu'est le cancer. Le bill tend à créer la Fondation canadienne du cancer à laquelle tout particulier, organisme ou gouvernement pourra fournir des fonds pour la recherche sur les causes du cancer et les moyens de le guérir.

• (1410)

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

*L'INVITATION ADRESSÉE AUX REPRÉSENTANTS DE LA PRESSE ET DES RADIODIFFUSEURS AMÉRICAINS

Question nº 132—**M. McIntosh:**

1. Le ministère des Affaires extérieures a-t-il invité des représentants de la presse et des radiodiffuseurs américains à se rendre à Ottawa les 28 et 29 février aux frais du public canadien et, dans l'affirmative, dans quel but?

2. Comment s'appellent ces représentants et de quels journaux ou réseaux dépendent-ils?

3. Combien de maisons sont actuellement représentées par les journalistes parlementaires et quel est le nom de leur représentant actuel?

4. Le gouvernement canadien compte-t-il payer leurs frais de transport et de logement?

5. Le gouvernement canadien compte-t-il verser chaque jour à chaque invité une somme déterminée au lieu d'en payer les faux frais et, dans l'affirmative *a*) quelle est-elle et *b*) pendant combien de jours la versera-t-on?

6. Quels invités ont accepté de venir aux termes des conditions susmentionnées?

7. Combien d'invités ont refusé l'invitation et les conditions?

M. Paul St. Pierre (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la question nº 132, marquée d'un astérisque, comprend sept parties auxquelles je vais répondre le plus brièvement possible.

1. Un groupe de dix rédacteurs et directeurs des principaux journaux, magazines et sociétés de radio-télédiffusion des États-Unis furent invités à se rendre à Ottawa les 28 et 29 février afin de rencontrer sans formalités certains ministres et hauts fonctionnaires en vue d'apporter à ces importants leaders de l'opinion publique américaine une meilleure compréhension des problèmes canadiens.

2. Les membres du groupe étaient: Charles Bartlett, pour le Chicago Sun Times et autres journaux, Washington; Robert Christopher, rédacteur administratif du Newsweek, New York; James Greenfield, rédacteur à la section internationale du New York Times, New York; Graham Hovey, membre du conseil de rédaction du New York Times, New York; John Hughes, rédacteur du Christian Science Monitor, Boston; Robert Manning, rédacteur du Atlantic Monthly, Boston; Les Midgley, rédacteur administratif, Columbia Broadcasting System, New York; Stewart Pinkerton, chef, Dow Jones News Service au Canada, Montréal; A. M. Rosenthel, chef de la rédaction, New York Times, New York; Stanley Swinton, directeur général adjoint et directeur des services étrangers, Associated Press, New York.

3. Le New York Times est représenté à la tribune des journalistes parlementaires par M. Jay Walz et le Dow Jones News Service au Canada, par M. Mitchell Lynch.

4. Le groupe a été invité sous les auspices du programme des visites du ministère des Affaires extérieures. Comme cela se pratique dans d'autres pays, nous offrons aux journalistes étrangers en visite les frais de déplacement et une indemnité quotidienne couvrant le logement et les repas lorsqu'ils sont au Canada.

5. La plupart des membres de ce groupe, comme représentants de grandes organisations, préfèrent assumer leurs propres dépenses.

6. Les organisations et journaux invités à prendre part à la visite à Ottawa ont tous accepté, même si plusieurs d'entre eux, pour des raisons de leur propre emploi du temps, avaient demandé que leur visite soit reportée à une date ultérieure.

7. Voir 6 ci-dessus.

M. l'Orateur, je suis heureux d'annoncer que la visite a eu lieu conformément aux prévisions et que tous les participants considèrent cela comme un intéressant échange de vues qui aidera sans aucun doute à répandre une meilleure compréhension du Canada aux États-Unis.

*L'AFFAIRE GEOFFROY—LES DEMANDES DE VISAS

Question nº 193—**M. McCleave:**

Les pays qui reçoivent des demandes de visas de la part de citoyens canadiens demandent-ils, à leur sujet, des renseignements au ministère des Affaires extérieures et, plus particulièrement, s'est-on renseigné au sujet du nom utilisé sur le passeport d'Yves Geoffroy?

M. Paul St. Pierre (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le ministère des Affaires extérieures reçoit de telles demandes occasionnellement. De façon générale, cela se produit lorsque le pays qui émet le visa a quelque raison de soupçonner qu'il a affaire à un criminel.

Cependant, aucune requête de ce genre ne fut faite en ce qui concerne le nom employé sur le passeport obtenu par Yves Geoffroy.

[M. Pierre.]

LA CIRCONSCRIPTION DE BEAUCE—LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Question nº 264—**M. Rodrigue:**

Combien de personnes sont à l'emploi du ministère de l'Agriculture dans la circonscription de Beauce et, *a*) quels sont les noms de ces personnes, *b*) quels sont leurs titres?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):

a) J.-F.-L. St-Onge	*b*) Vétérinaire sous-régional
C. Lavigne	Vétérinaire
J.-D.-E. Marcotte	Inspecteur de produits primaires
L. Fillian	Commis

M. Crouse: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A la fin de l'année dernière, j'avais inscrit au *Feuilleton* une question qui portait sur une dépense du ministère des Travaux publics. Je demandais tout simplement des renseignements au gouvernement. Ma question n'a pas reçu de réponse. Je l'ai de nouveau portée au *Feuilleton* au début de la session en cours. Elle figure sous le numéro 68 en date du 18 février. Je me demande quand je pourrai avoir une réponse vu le temps écoulé depuis que la question a d'abord été posée.

M. Jerome: J'étudierai sûrement la question nº 68.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'invoque à nouveau le Règlement comme je l'ai fait la semaine dernière au sujet de la question nº 156 inscrite au *Feuilleton*. C'est la deuxième fois que je pose cette question, car je l'avais posée au cours de la dernière session, mais on ne m'avait pas répondu. Comme le secrétariat d'État a publié un communiqué à ce sujet le mois dernier, je me demande quelle est la raison de ce retard excessif à répondre à une question aussi claire.

Une voix: Il n'y a pas lieu d'invoquer le Règlement.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motions nºs 2, 3, 6 et 17.

LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE DOCTEUR VENNEMA ET LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Motion nº 2—**Mme MacInnis:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport provisoire fait en mars 1968, par le docteur A. Vennema, directeur de l'Assistance médicale du Canada au Vietnam en 1967-1968 et de copie de la correspondance qu'il a pu échanger par la suite avec le ministère des Affaires extérieures.

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, tous les experts, comme le Dr. Vennema, qui accomplissent un service particulier selon un contrat avec l'Agence canadienne de développement international, soumettent régulièrement des rapports sur leurs projets respectifs. Ces rapports et toute autre lettre sont envoyés à la condition qu'ils seront traités comme des documents confidentiels et privilégiés. Si ces experts apprenaient que ces

documents peuvent être rendus publics, ils hésiteraient beaucoup, j'en suis sûr, à faire des commentaires significatifs susceptibles de favoriser la mise en œuvre efficace du programme d'aide canadien. Pour ces raisons, je demande, encore avec regret, que l'honorable député retire sa motion.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, je le regrette infiniment, mais je ne puis pas accepter la réponse de l'honorable secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Dois-je mettre la motion aux voix?

Des voix: Le vote.

L'hon. M. MacEachen: Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Motion reportée à l'ordre du jour.

LE RAPPORT SUR LE PROGRAMME AMÉRICAIN D'AIDE ALIMENTAIRE

Motion nº 3—**Mme MacInnis:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport rédigé au ministère de l'Agriculture sur le programme national américain d'aide alimentaire et ses applications pour le Canada.

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a informé la représentante, le 18 novembre 1970, qu'aucun rapport officiel n'avait jamais été rédigé au ministère de l'Agriculture sur le programme national américain d'aide alimentaire et sur son application au Canada. Une analyse de ce programme a été effectuée pour les fins du ministère, mais elle est censée être confidentielle. Je demanderais donc à la représentante de bien vouloir retirer sa motion.

Mme Grace MacInnis: Monsieur l'Orateur, je serais très heureuse que cette question soit reportée pour débat ultérieur. Je ne crois pas non plus qu'on doive en discuter dans le secret.

M. l'Orateur: Reportée pour débat ultérieur.

LES DOCUMENTS AYANT TRAIT À LA LIBÉRATION D'YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT DE PAUL

Motion nº 6—**M. Wolliams:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents, rapports, lettres et déclarations se rapportant à l'élargissement d'Yves Geoffroy et ayant trait à son départ et à son évasion du pénitencier Saint-Vincent de Paul alors qu'il y purgeait une peine d'emprisonnement à vie pour le meurtre de sa femme.

M. Douglas A. Hogarth (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, si le gouvernement acceptait de se rendre à cette motion, il devrait concéder certaines prémisses de base qui, à son avis, n'existent pas dans la loi, et le député est donc prié de bien vouloir retirer sa motion.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, puis-je donner mon avis à ce sujet?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait très bien qu'il ne peut en discuter, mais il peut dire s'il veut bien retirer cette motion, la faire reporter pour débat ultérieur ou la faire mettre aux voix.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je veux préciser que le secrétaire parlementaire et moi avons échangé des vues. Il n'aime pas la terminologie. Il est important que nous obtenions ces documents. La motion demande qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents, rapports, lettres et déclarations se rapportant à l'élargissement, et on s'oppose à l'emploi des mots «élargissement» et «départ et évasion». Je ne sais quels termes il faudrait employer. Je n'accepte pas sa terminologie et il ne veut pas accepter la mienne. Ce que je veux, c'est que les documents soient produits.

M. l'Orateur: Le député a invoqué le Règlement. Il se rend compte, j'en suis sûr, que la présidence ne peut pas faire grand chose à ce sujet. La présidence peut ou mettre la question en délibération ou la reporter pour débat ultérieur.

M. Woolliams: Le vote.

L'hon. M. MacEachen: Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

• (1420)

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Par trois fois déjà des secrétaires parlementaires en se proposant de répondre à ces demandes particulières ont invoqué des raisons. Je soutiens qu'aux termes mêmes du Règlement le gouvernement peut accepter une demande de documents, la rejeter ou la reporter à l'ordre du jour, mais il ne peut pas profiter de l'occasion pour donner des raisons en ce moment.

M. l'Orateur: Le député sait, je pense, comment cet usage s'est établi. Les députés des deux côtés de la Chambre ont pensé, peut-être avec raison, que le travail de la Chambre serait facilité et rendu plus rationnel si les secrétaires parlementaires ou les ministres expliquaient leurs motifs de s'opposer à une motion en offrant à son auteur l'occasion de signifier s'il voulait la retirer, la reporter à l'ordre du jour ou la mettre aux voix. Il est souvent très difficile à un député qui présente ce genre de motion de décider s'il veut la retirer à moins de savoir pourquoi le gouvernement ne veut pas déposer les documents exigés, et cette méthode m'a toujours semblé fort sensée. Par ailleurs, il est facile d'abuser de la situation et d'aller un peu trop loin lorsqu'on débat la question. J'avais toujours espéré que les secrétaires parlementaires ou les ministres ne chercheraient pas à motiver les raisons du refus d'une motion par le gouvernement, mais, à mon avis, avec le consentement unanime de la Chambre, cette formule est utile pourvu que le gouvernement ne présente pas d'arguments pour motiver son refus ou son acceptation d'une motion.

M. Woolliams: Sans vouloir engager une polémique, j'aimerais faire une remarque au sujet de ce rappel à l'ordre. Il est évident que si les secrétaires parlementaires peuvent indiquer des raisons, nous autres, qui demandons la production de documents, devrions pouvoir en faire autant. Il va de soi que ce qui est juste pour l'une des parties en cause, devrait l'être pour la partie adverse. Si, en l'occurrence, il n'y a pas eu évasion, à ma connaissance il n'y en a pas eu, depuis l'«Histoire des deux Cités».

M. l'Orateur: Le député semble avoir mis en avant au moins autant de raisons que le secrétaire parlementaire. Je ferai observer aux députés que l'usage que nous avons suivi jusqu'ici semble avoir fait ses preuves et j'espère pouvoir compter sur la coopération des ministériels et des députés qui présentent des motions de cette nature, afin que nous puissions continuer à l'appliquer au lieu d'abuser d'une façon de procéder qui s'est développée au fil des ans et qui me paraît logique et utile.

LE PROJET D'UN 2e PARC NATIONAL EN SASKATCHEWAN— L'INCLUSION D'UNE CERTAINE RÉGION

Motion nº 17—**M. Burton:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une description de la région que le gouvernement fédéral désirerait inclure dans le projet d'un deuxième parc national en Saskatchewan, dans la région de Val Marie-Killdeer.

M. Allen B. Sulatycky (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): M. l'Orateur, le député a demandé que la Chambre réclame une copie de la description de la région que le gouvernement fédéral voudrait inclure dans un deuxième parc national projetté en Saskatchewan dans la région de Val Marie-Killdeer. Les cartes et les documents décrivant cette région sont étudiés à l'heure actuelle et les documents concernant les négociations ne peuvent être publiés avant que celles-ci soient terminées. Comme aucune décision définitive n'a été prise, je demanderais au député de retirer sa motion.

M. Burton: Une foule de gens voient ces documents. La mise aux voix, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. MacEachen: Que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

QUESTIONS ORALES

LES PENSIONS

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—L'INDEXATION AU COÛT DE LA VIE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Ricard: Arrêtez de bavarder vous là-bas.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Ces 30 secondes ne sont pas imputées à la période des questions.

[M. l'Orateur.]

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: J'espère que cela non plus ne sera pas compté, monsieur l'Orateur. Je voudrais poser au premier ministre une question reliée à la nouvelle que nous avons eue aujourd'hui, selon laquelle l'indice des prix de l'alimentation aurait augmenté d'un pour cent en un mois. De ce fait, serait-il disposé maintenant à recommander un rajustement des pensions vraiment en fonction des fluctuations réelles du coût de la vie. Je demande cela particulièrement à cause du gel imposé depuis environ un an, en vertu duquel même les pensionnés les plus indigents, ceux qui touchent le supplément de revenu garanti, ne peuvent recevoir au cours de l'année qu'un rajustement maximum de 1. p. 100 environ, quelles que soient les modifications du coût de la vie.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): A $100 le couvert, il n'est pas surprenant que l'indice des prix de l'alimentation soit monté, monsieur l'Orateur. Je dois dire que je ne suis pas d'accord avec l'interprétation du député. Lorsque le gouvernement a porté le supplément de revenu garanti à $135 par mois, cette augmentation dépassait celle du coût de la vie au cours des années auxquelles elle s'appliquait.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, sans discuter l'affirmation du premier ministre, je voudrais lui demander si, étant donné l'augmentation depuis cette modification et sa restriction aux environs de 1 p. 100 des pensions que touchent ceux qui ont droit à un supplément de revenu garanti, il ferait tout au moins un petit geste dans le sens de la justice envers les intéressés en prenant des dispositions pour qu'au moins le supplément annuel garanti puisse suivre l'augmentation réelle du coût de la vie?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député sait sans doute que la question a fait l'objet d'un débat à la Chambre. Il sait aussi que le gouvernement a proposé une modification à la loi afin de s'assurer que la majeure partie de ces fonds soit distribuée aux moins fortunés. Voilà pourquoi le gel de la pension à $80 était accompagné, pour les indigents, d'une augmentation très substantielle qui, je le répète, était plus élevée que la hausse comparative du coût de la vie. Cette augmentation aux nécessiteux s'accompagnait aussi d'une hausse possible de 2 p. 100 pour compenser la hausse du coût de la vie.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je désire poser une dernière question supplémentaire afin de m'assurer que le premier ministre me comprend bien. Le premier ministre croit-il qu'une hausse d'environ 2 p. 100 est équitable pour ces gens, quand, par ailleurs, le coût de la vie augmente beaucoup plus que cela? Compte tenu du fait que les sommes que le gouvernement dépense pour Information Canada pourraient aider . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Stanfield: . . . à combler l'indigence de ces gens . . .

M. l'Orateur: Je suis certain . . .

L'hon. M. Stanfield: . . . le premier ministre ne devrait-il pas réévaluer la liste de ses priorités?

M. l'Orateur: Je suis certain que le chef de l'Opposition serait d'accord avec moi pour dire qu'au moins une partie de sa question supplémentaire prête à controverse. Je

crois que le député de Vancouver-Kingsway a une question supplémentaire à poser.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—L'INDEXATION DE LA PENSION DE BASE SUR L'INDICE DU COÛT DE LA VIE

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, vu la hausse marquée du coût de la vie, qui est actuellement de presque 5 p. 100 plus élevé que l'année dernière, le gouvernement est-il prêt, pour ceux dont le revenu est fixé à $80 par mois, à prévoir au moins une disposition d'Indexation qui tienne compte de l'augmentation du coût de la vie depuis un an?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question a été vidée au moment de l'étude du projet de loi. Le gouvernement a adopté comme principe, plutôt que de verser . . .

L'hon. M. Stanfield: Vous aviez réussi à vaincre l'inflation à ce moment-là.

Le très hon. M. Trudeau: . . . une pension à tous les vieillards au pays, quel que soit le revenu, d'affecter les deniers publics au bien-être de ceux qui en ont le plus besoin. Voilà pourquoi nous avons gelé les pensions de sécurité de la vieillesse et avons accru, d'une façon importante je le répète, le supplément de revenu aux défavorisés. Les principes en cause ont donc été longuement discutés au cours de la législature actuelle. A moins de répéter tous les arguments qui ont déjà été avancés, il m'est impossible de donner une réponse plus complète.

Mme MacInnis: Les choses ont bien changé depuis ce temps et le coût de la vie a continué de s'accroître. Le premier ministre n'est-il pas d'avis que les personnes qui ne touchent que $80 par mois sont dans l'indigence?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Egmont désire poser une question supplémentaire.

• (1430)

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LE POINT DE VUE DES PROVINCES AU SUJET DE L'INDEXATION

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Compte tenu du fardeau très lourd qui repose sur les épaules de nos citoyens âgés, en raison de la hausse rapide des coûts, le premier ministre peut-il nous dire s'il y a eu consultation avec les provinces ou si celles-ci ont formulé des demandes en vue d'ajuster l'échelle mobile des paiements fédéraux de façon à compenser la hausse continue des coûts?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain qu'il y ait eu consultation avec les provinces. Je sais pourtant que les provinces font parfois valoir l'argument selon lequel les subventions fédérales devraient être augmentées substantiellement. Bien sûr, c'est au Parlement canadien qu'on soumet les versements fédéraux pour étude, non pas aux assemblées législatives provinciales. Je ne connais pas le nombre de provinces qui se servent de l'argument énoncé par le député, ni en quelles circonstances.

M. MacDonald: Comme le premier ministre ne semble pas très certain de cette nécessité de la part de nos vieillards . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald: . . . ni des requêtes de chacune des provinces, voudrait-il nous promettre d'enquêter à ce sujet pour pouvoir se mettre à jour et nous donner une réponse plus précise?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des nécessiteux, le supplément de revenu garanti leur est précisément destiné, car il n'est pas versé indifféremment à tous les gens de plus de 65 ans, qu'ils soient ou non dans le besoin. Les indigents peuvent faire une demande s'ils veulent toucher le supplément de revenu garanti, qui est indexé sur le coût de la vie, comme je l'ai dit précédemment.

M. MacDonald: Qu'advient-il des gens maintenant?

Le très hon. M. Trudeau: Qu'advient-il? Ma foi, ils doivent écouter quelques-unes des blagues des députés.

M. l'Orateur: A l'ordre. Bon nombre de représentants ont des questions supplémentaires à poser.

LA POSSIBILITÉ DE RÉDUIRE L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ À LA PENSION DE VIEILLESSE

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Peut-il dire si le gouvernement étudie l'opportunité de réduire à 60 ans l'âge d'admissibilité à la pension de vieillesse, et de l'accorder au conjoint dès que l'autre commence à recevoir cette pension de vieillesse, étant donné les problèmes économiques auxquels ces personnes doivent faire face?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je n'ai pas saisi la deuxième partie de la question, mais en ce qui a trait à la première, le gouvernement désirerait évidemment donner le plus d'argent possible à tout le monde tout de suite, en même temps, mais nous devons administrer les taxes et les revenus du gouvernement de la façon la plus équitable possible.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Ne serait-il pas plus facile pour le premier ministre et le gouvernement d'avoir recours aux services de la Banque du Canada, qui existe spécialement pour servir les Canadiens?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le député de Mackenzie veut-il poser une question supplémentaire?

M. Korchinski: J'ai une question à poser au ministre du Travail.

M. l'Orateur: Je donnerai la parole au député en temps opportun. Nous n'en sommes qu'à la première question et n'avons pas encore terminé la série des questions supplémentaires. Le député de Prince Edward-Hastings peut poser sa question supplémentaire.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LES MESURES ANTI-INFLATIONNISTES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Une question supplémentaire à l'adresse du premier ministre, monsieur l'Orateur. Comme la hausse du coût de la vie

s'est maintenue le mois dernier au même niveau que durant toute l'année, soit à 5 p. 100, le gouvernement se propose-t-il oui ou non de prendre des mesures positives pour enrayer cette rapide inflation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas ici non plus les chiffres du député, car ils ne correspondent pas à la réalité.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés comprendront qu'il nous faut passer à un autre sujet, quelle que soit l'importance de celui-ci. J'autorise le député de Prince Edward-Hastings à poser une dernière question supplémentaire après quoi nous passerons à la prochaine question avec le député de York-Sud.

L'hon. M. Hees: Comme les chiffres que j'ai signalés au premier ministre viennent de Statistique Canada, nous dirait-il pourquoi il n'est pas d'accord avec cet organisme de son gouvernement?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de York-Sud a la parole.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE RÔLE D'UN DIRIGEANT LIBÉRAL DANS UNE ÉTUDE RÉALISÉE EN ALLEMAGNE DE L'OUEST

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, le ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pourrait-il nous fournir maintenant le détail de la saga de M. Jean-Paul Lefebvre?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, M. Jean-Paul Lefebvre, après consultation avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, a été engagé par le gouvernement du Canada le 20 décembre 1971, à titre de contractuel, pour faire une étude des politiques et des pratiques concernant la main-d'œuvre en République fédérale d'Allemagne et pour signaler au gouvernement des conclusions qui pourraient trouver une application utile dans le régime fédéral du Canada. Le contrat se termine le 31 mars 1972. Entre-temps, M. Lefebvre reçoit un cachet de $600 par semaine. Il a aussi droit aux frais de voyage et de subsistance prévus dans la directive pertinente de la Fonction publique ainsi qu'à un montant global ne devant pas dépasser $400, destiné à couvrir les dépenses réelles de secrétariat à l'extérieur d'Ottawa. Cette rémunération est à l'échelle ordinaire des contrats à court terme. M. Lefebvre a passé en tout 18 jours dans la République fédérale d'Allemagne et en Europe. Il compte respecter la date limite prévue dans le contrat.

M. Lewis: Le ministre suppléant dirait-il à la Chambre en vertu de quel principe la République fédérale d'Allemagne a été choisie comme l'endroit approprié pour étudier la situation de la main-d'œuvre, surtout étant donné que l'Allemagne de l'Ouest jouit du plein emploi et a à son service deux à trois millions d'étrangers qui remplissent les vacances sur son marché du travail? Compte tenu de cette situation, qu'étudie exactement M. Lefebvre en Allemagne de l'Ouest et comment son étude peut-elle être utile au Canada?

L'hon. M. O'Connell: L'absence de taux de croissance dans l'économie et la nécessité d'importer des travailleurs, en Allemagne, en sont des motifs, peut-être, mais il semble échapper au député que ce pays a un régime fédéral et que M. Lefebvre étudie dans ce régime fédéral des politiques de main-d'œuvre qui pourraient intéresser le Canada.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Le régime fédéral de l'Allemagne de l'Ouest vaut pour les Canadiens ce que notre Chambre des communes vaut pour l'assemblée législative de Tokyo.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question supplémentaire?

M. Lewis: Quelle comparaison! Le ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il constaté si M. Lefebvre a été chargé d'enquêtes semblables alors qu'il était député libéral à l'Assemblée législative du Québec? Alors qu'il faisait partie des permanents du parti libéral, est-il allé en Suède et ailleurs?

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, j'ai la notice biographique de M. Lefebvre et je serai heureux de la montrer au député. Il possède une très vaste expérience en matière de travail et de main-d'œuvre . . .

L'hon. M. Hees: Répondez simplement à la question.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. O'Connell: . . . et sa compétence . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

SHERBROOKE—LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je voulais poser une question à l'honorable ministre du Travail, mais, en son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire.

Hier, j'ai posé une question au sujet du retard des versements de prestations à un grand nombre de chômeurs, et j'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il serait possible de décentraliser l'administration qui assure ses services aux chômeurs.

Étant donné que le bureau régional de Sherbrooke est beaucoup trop exigu pour le nombre de fonctionnaires qui y travaillent, l'honorable secrétaire parlementaire pourrait-il dire si l'on doit prendre quelque mesure en vue d'améliorer le service dans ce secteur, afin que les fonctionnaires puissent travailler dans des conditions plus humaines?

[*Traduction*]

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, on examinera cette requête. Je dois faire remarquer cependant, que depuis 1970, il y a décentralisation et que les services de bureau qui s'occupent de l'assurance-chômage se sont accrus de 50 p. 100 à la fois dans les centres principaux et les centres régionaux.

[*Français*]

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable secrétaire parlementaire est-il au courant qu'au bureau de Sherbrooke, le personnel a augmenté de 25 p. 100 et que les locaux sont les mêmes?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il s'agit là d'un argument que l'honorable député avance à l'appui de sa thèse.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que l'honorable ministre est disposé à veiller au mieux-être des fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage, serait-il maintenant prêt à assurer celui des chômeurs qui ne touchent pas leurs prestations?

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE COMPTE RENDU DE L'ARRESTATION DES GEOFFROY—LE RÔLE DE L'AMBASSADE DU CANADA

[*Traduction*]

M. Mac. T. McCutcheon (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur je voudrais poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-ce que le ministère des Affaires extérieures a donné des directives à l'ambassade du Canada en Espagne pour qu'on fournisse de l'aide à Peter Daniels et l'équipe de Radio-Canada chargés du compte rendu de l'arrestation de M. et M^me^ Geoffroy là-bas?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, pas particulièrement, monsieur l'Orateur. Aucune directive n'a été donnée à l'effet d'aider Radio-Canada ni aucunes directives à l'effet contraire.

M. Nielsen: On leur a simplement demandé de le faire.

[*Plus tard*]

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre ou un de ses fonctionnaires ont-ils communiqué avec quiconque de la Société Radio-Canada au sujet du reportage en Espagne sur l'affaire Geoffroy?

L'hon. M. Sharp: En effet, monsieur l'Orateur, je crois savoir que la Société Radio-Canada s'est plainte du sort qui lui a été fait par les autorités espagnoles qui ont interdit les reportages filmés. On nous en a fait part. Évidemment, la décision appartient au gouvernement espagnol. Celui-ci a posé comme condition qu'il n'y ait pas d'interviews avec Geoffroy ou sa femme. Nous respectons sa décision.

M. Baldwin: C'est probablement vous du gouvernement qui le lui avez demandé.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES MESURES D'EXTRADITION DES GEOFFROY

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, dans le même ordre d'idée. Puisque le ministre traite de cette question, pourrait-il dire à la Chambre si des mesures d'extradition ont été prises, et dans le cas de l'affirmative, quels en ont été les résultats? Est-ce que Geoffroy et sa femme seront renvoyés au Canada?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si on va procéder par déportation ou extradition. Je ne puis répondre à cette question.

[*Plus tard*]

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement afin de ne pas induire la Chambre en erreur par une réponse que j'ai faite plus tôt aujourd'hui. On me dit maintenant que M. et M^me^ Geoffroy ont exprimé le désir de revenir immédiatement au Canada.

* * *

• (1440)

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA DATE DE LA DEMANDE ET L'OCTROI DE SUBVENTIONS—LES FONDS ADDITIONNELS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Ma question concerne le ministre du Travail. Vu le nombre de projets qui lui ont été soumis dans le cadre du programme d'initiatives locales, est-ce la date initiale de la demande ou la date-limite pour la présentation des demandes qui compte dans l'octroi des prêts? On peut se poser la question puisque les fonds semblent manquer.

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'essaierai d'élucider la question des deux dates auxquelles a fait allusion le député au cours d'une conversation avec lui.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement entend consacrer des fonds additionnels au programme afin de le rendre vraiment efficace, vu qu'on a soulevé l'enthousiasme de la population et que les demandes affluent maintenant sans que le programme puisse répondre aux attentes qu'il a pu susciter?

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur il est vrai qu'on a fait bon accueil à ces offres de travail. Il n'est toutefois pas question pour le moment d'accroître le budget du programme.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME CONTINU À L'INTENTION DES COLLECTIVITÉS ÉLOIGNÉES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre du Travail? Vu que des centaines de demandes présentées par des collectivités éloignées et isolées dans le cadre du programme d'initiatives locales, seront rejetées, ce qui se répercutera fâcheusement sur leur esprit d'entreprise et leur moral, le gouvernement envisage-t-il de mettre en œuvre un programme continu de ce genre, afin que ces gens-là puissent en bénéficier?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de constater, en étudiant la gamme des projets, que nous avons subventionné un grand nombre de ceux qui nous ont été soumis parce que le député nomme les collectivités isolées, notamment à Terre-Neuve.

M. l'Orateur: La parole est au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles. Je demande pardon à l'honorable député. Je permettrai d'abord au député d'Oxford de poser une

question supplémentaire avant de donner la parole à celui de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA CONDITION RELATIVE AU STATUT DE CANADIEN OU D'IMMIGRANT REÇU

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre du Travail? Peut-il nous dire si l'une des normes régissant l'octroi de subventions dans le cadre du programme d'initiatives locales précise que le demandeur ou celui qui recevra l'aide doivent être des Canadiens ou des immigrants reçus?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur, il me semble que ces deux conditions sont inscrites dans les normes. Je vérifierai ce point, mais je ne crois pas me tromper.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je m'excuse auprès du député, mais le représentant de Gander-Twillingate invoque le Règlement.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, mon objection a trait à la question soulevée par le député d'Oxford, à la réponse du ministre et à certains projets qui ont fait l'objet d'octrois à Toronto. J'ai lieu de croire que certains bénéficiaires de subventions ne répondaient pas aux normes voulues. Pourrait-on instituer une enquête à ce propos?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne s'agit manifestement pas ici d'un rappel au Règlement.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je donnerai au député la parole dans un instant pour une question supplémentaire.

[*Plus tard*]

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR CERTAINS PROJETS À TORONTO

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si le ministre du Travail fera enquête sur les projets à Toronto qui sont d'un caractère douteux et fera savoir à la Chambre si les critères concernant la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant reçu ont été respectés dans le cadre des deux ou trois projets qu'a mentionnés le député d'Oxford.

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je demanderais au député d'être plus précis.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est un cas où il serait préférable que le député et le ministre se mettent en rapport pour déterminer quelle situation au juste ils désirent voir examiner.

[M. l'Orateur.]

LE PÉTROLE

LA QUESTION DE L'ANNULATION DES PERMIS DE FORAGE DANS LES EAUX CÔTIÈRES DE LA C.-B.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Son ministère a-t-il délivré des permis de forages pétroliers à la Petrotar Development Cpmpany Limited de Calgary et ces permis ont-il été annulés et retirés?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je pense que le député fait allusion aux permis intéressant la côte ouest. Il s'agit davantage de permis d'exploration sismique que de forage.

M. Douglas: Ces permis qui couvrent quelque 2.7 millions d'acres d'eaux côtières de la Colombie-Britannique ont-ils été annulés ou retirés, et d'autres permis d'exploration sismographique ou de forage sont-ils en vigueur? Si certains sont encore en vigueur, seront-ils retirés?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, le député me demande d'énoncer de façon vraiment détaillée les permis en vigueur sur la côte ouest. Peut-être la meilleure chose à faire serait d'en dresser un tableau et de le communiquer au député car je ne puis le faire de mémoire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vais permettre au député de poser une dernière question supplémentaire, mais il faut nous efforcer de limiter le nombre de ces questions. Si chaque député en pose deux ou trois, le temps va nous manquer. Je vais essayer de céder la parole au plus grand nombre possible de nos collègues pendant le période des questions.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, je ne demande pas de renseignements détaillés au ministre mais simplement de m'indiquer les permis délivrés par son ministère et dont le ministère de l'Environnement a annoncé l'annulation. Je pose au ministre une question simple: Les permis délivrés à la Petrotar Development Company Limited ont-ils été retirés, et le ministère a-t-il l'intention d'annuler ceux qui sont encore en vigueur?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je pense que ma réponse précédente est toujours valable. Un grand nombre de permis ont été accordés sur la côte ouest et, comme je l'ai indiqué au député, je me ferais un plaisier de lui procurer un tableau complet de la situation actuelle. Si j'ai bien compris, ce sont là les renseignements qu'il désire.

* * *

L'AUDITEUR GÉNÉRAL

LE DÉPÔT DE SON RAPPORT—LES MOTIFS DU RETARD

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre qui a promis, lundi je crois, de se renseigner pour savoir pourquoi le rapport de l'Auditeur général n'avait pas été déposé à la Chambre dans les délais prévus par la loi. Le premier ministre a-t-il pu procéder à cette enquête et quel bref rapport peut-il nous en faire maintenant?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai fait cette enquête et je crois comprendre

que l'Auditeur n'a pas remis le rapport au ministre pour qu'il le dépose au Parlement . . .

M. Forrestall: Pourquoi?

Le très hon. M. Trudeau: . . . conformément aux dispositions de la loi.

M. Forrestall: Pourquoi?

Le très hon. M. Trudeau: Le député me demande pourquoi. Je suis certain que, si un fonctionnaire de la Chambre a violé la loi, ce n'est pas à moi qu'on devrait demander pourquoi il l'a violée. C'est à lui qu'on devrait le demander.

M. Forrestall: On l'a aidé à violer la loi.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre s'engagera-t-il devant la Chambre à veiller à ce que l'Auditeur général dispose des ressources nécessaires pour terminer son rapport et le déposer avant les prochaines élections générales?

L'hon. M. Hees: N'ayez pas peur Pierre, parlez.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur . . . J'ai soudainement peur.

Des voix: Oh, oh.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, l'enquête qui m'a été promise lundi par le premier ministre, sur cette question, a-t-elle permis de découvrir que les raisons données par l'Auditeur général pour le retard survenu dans le dépôt de son rapport est qu'il manque de personnel et que ses fonctionnaires ont le moral très bas du fait de leurs faibles classifications professionnelles?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je répète que l'Auditeur général est fonctionnaire du Parlement et non pas du gouvernement. Je ne désire pas discuter les raisons qu'il m'a données. Si le parlement désire accepter le fait qu'il ait violé la loi et ne désire rien faire à ce sujet, c'est très bien . . .

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: . . . mais le gouvernement n'interviendra pas.

M. Forrestall: C'est honteux.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois indiquer aux députés que 20 ou 25 de leurs collègues désirent poser des questions. Il nous faut avancer. Je vous rappelle que la période des questions sera bientôt terminée. Elle se terminera à environ trois heures cinq.

• (1450)

L'hon. M. Harkness: Le premier ministre voudrait-il aller au fond des choses et faire en sorte que l'Auditeur général dispose du personnel nécessaire, quant au nombre et à la compétence, pour déposer ce rapport le plus tôt possible et pouvoir, à l'avenir, le présenter au moment requis par la loi sur l'administration financière?

Le très hon. M. Trudeau: Ma foi, monsieur l'Orateur, chacun des ministres ici voudrait bien disposer d'un personnel plus nombreux. C'est à moi que s'adressent les demandes de la part . . .

L'hon. M. Hees: Donnez-leur une partie du vôtre.

Le très hon. M. Trudeau: Même l'opposition, paraît-il, réclame un personnel plus nombreux. Je ne crois pas que cela puisse lui aider, mais peut-être qu'un personnel différent le pourrait.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ignore si les députés veulent poser d'autres questions supplémentaires sur cet important et intéressant sujet, mais je dois leur signaler à nouveau que le temps va nous faire défaut.

[*Français*]

L'honorable député de Témiscamingue désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Caouette: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'honorable député de Témiscamingue a la parole.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MENACES PROFÉRÉES CONTRE LE CONSUL CANADIEN À SAN JUAN—LA DÉPORTATION POSSIBLE DU DÉNOMMÉ PAGAN—ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Est-il disposé à faire une déclaration sur les menaces proférées contre le consul canadien à San Juan, Porto Rico, en guise de protestation contre la déportation possible du militant nationaliste Pagan, actuellement détenu à Ottawa pour être entré illégalement au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la question est très grave. Je ne saurais faire une déclaration à l'heure actuelle, puisque des dispositions sont déjà prises en vue de l'expulsion de cette personne et qu'une déclaration de ma part ne serait pas de mise. Je suis au courant des menaces touchant le consulat et c'est vraiment très regrettable car nous tenons à ce que justice soit faite.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je comprends les motifs exposés par l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais étant donné que le Cuba ou le Chili sont disposés à accueillir ce nationaliste portoricain, les autorités du ministère sont-elles disposées à envisager la remise de M. Pagan aux autorités cubaines ou chiliennes?

[*Traduction*]

L'hon. M. Sharp: Cette question devrait vraiment être posée ici au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Mais, ajouterai-je, deux façons de procéder sont en marche. L'une tend à l'expulsion, et dans ce cas, la Commission d'appel et, en dernier ressort, le ministre, auraient à intervenir. Une autre façon de procéder donne lieu à l'extradition. Il faut tenir compte des deux méthodes. C'est pourquoi j'hésite à faire une déclaration en ce moment, alors qu'elle pourrait de quelque manière modifier le cours de la justice.

LES POSTES

LE CONTRAT ADJUGÉ À L'ITT—LA PARTICIPATION DE J. W. MOODIE AUX TRAVAUX DE CODAGE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Ma question s'adresse au ministre des Postes. En son absence, le ministre des Postes suppléant ou le secrétaire parlementaire du ministre pourrait peut-être répondre. Il s'agit de la déclaration faite à la Chambre lundi dernier par le ministre des Postes, consignée à la page 529 du hansard et exprimée en ces termes:

M. Moody n'a jamais été au service de la Direction du codage et de la mécanisation ou collaboré à ses travaux.

Maintenant, je signale une autre déclaration contenue dans un rapport connexe, émanant, de la société Samson, Bélair, Riddell et Stead, où l'on exprime sa satisfaction à l'endroit de diverses personnes, et notamment celle-ci:

. . . mais rien n'était plus stimulant que la fréquentation de l'équipe spécialisée de codage, que dirigeait M. J. W. Moodie, l'ingénieur en chef du ministère.

Compte tenu de cette contradiction, serait-il possible d'obtenir une déclaration pertinente aussitôt que possible?

M. Gerald Cobbe (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Je signalerai la question au ministre et verrai à ce que le député reçoive une réponse.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. De nouveau, je demande la collaboration des députés afin qu'ils limitent le nombre des questions supplémentaires.

L'hon. M. Dinsdale: Comme la suspicion au sujet de la conduite du gouvernement à l'égard de l'ITT s'étend des deux côtés, le premier ministre pourrait peut-être, à titre de capitaine d'une barque qui fait eau, faire une déclaration pertinente.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne suivais pas cet échange de propos.

* * *

LA SANTÉ

LES SOINS D'OPTOMÉTRIE ET L'ASSURANCE-MALADIE

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Est-il en mesure de nous dire où en sont les négociations avec les provinces sur la possibilité d'inclure les soins d'optométrie dans le régime national de santé?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur. Nous nous sommes entretenus avec les provinces surtout de la nouvelle formule du partage des frais destinée à remplacer les dispositions actuelles sur l'hospitalisation et les frais médicaux. Grâce à cette formule, croyons-nous, les provinces disposeraient de plus de ressources, ce qui leur permettrait de mettre au point un régime plus conforme à leurs propres priorités. On espère pouvoir incorporer à cette formule les frais des soins d'optométrie.

L'hon. M. MacLean: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je voudrais savoir quels sont les ministres qui remplacent les huit ou neuf autres qui sont absents aujourd'hui, mais qui sont censés être ici d'après le tableau non officiel de présence? Je ne tiens pas compte des sept ou huit ministres qui ne sont pas censés être ici aujourd'hui. Le premier ministre pourrait peut-être les nommer et nous assurer que dans chaque cas ils agissent comme ministres suppléants.

[L'hon. M. Sharp.]

Le très hon. M. Trudeau: Je fournirai volontiers ces renseignements à la Chambre. Le ministre de la Défense nationale qui fait une tournée des installations militaires à Victoria est représenté aujourd'hui par son secrétaire parlementaire M. Comtois.

[*Français*]

M. Chrétien est à Victoria, où il rencontre les Indiens. Actuellement, son secrétaire parlementaire, M. Sulatycky, est à la Chambre pour répondre aux questions.

Dans le cas de M. Pelletier, il est à Vancouver, où il rencontre des représentants du Conseil canadien des chrétiens et des Juifs, et je crois que ses deux secrétaires parlementaires sont ici pour répondre à sa place.

[*Traduction*]

Dans le cas de M. Laing . . .

M. l'Orateur: A l'odre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le premier ministre. Je dois lui rappeler qu'il doit parler d'un ministre en l'appelant par son titre officiel plutôt que par son nom. Il en va de même, bien entendu, des secrétaires parlementaires.

M. MacDonald (Egmont): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Hier, à la fin de la période des questions, j'ai signalé l'absence à des moments différents de cinq à sept ministres qui, en vertu de cet odieux régime de roulement, auraient dû se trouver à la Chambre. Vous avez déjà reconnu, monsieur l'Orateur, que cette liste ne constitue pas un document régulier ou formel. Il devient de plus en plus difficile d'assurer le bon fonctionnement de la Chambre quand des ministres s'absentent délibérément. Je me reporte à l'article 5 du Règlement qui déclare:

Tout député doit assister aux séances de la Chambre, à moins qu'elle ne lui ait accordé un congé.

Le gouvernement n'a pas cessé de faire fi de l'importance de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Et votre chef lorsqu'il était à la Guadeloupe?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député d'Egmont invoque le Règlement. Il devrait avoir la chance de se faire entendre. Et je veux bien la lui donner.

M. MacDonald (Egmont): Hier, nous avons été témoins d'un fait inusité, alors qu'un ministre, je crois, a répondu au nom de trois ministères distincts. C'était en outre un ministre nommé depuis peu. Aujourd'hui, nous sommes incapables de dire au nom de quel ministère un ministre ou un secrétaire parlementaire répondent. Cela réduit l'efficacité de la Chambre.

• (1500)

J'affirme, monsieur l'Orateur, qu'en tant qu'instance supérieure de la Chambre vous devriez vous charger de consulter les leaders des partis représentés à la Chambre afin de clarifier ce problème d'envergure et de voir si l'on peut s'arranger pour que députés et ministres soient à leur place, pour répondre aux questions qui leur sont posées et qui sont importantes pour le pays.

M. l'Orateur: Le rappel au Règlement qu'a invoqué le député n'est pas chose nouvelle et j'ai déjà fait connaître ma position. Il est évident que tout régime qui n'est pas prévu dans notre Règlement aux yeux de la présidence, n'existe pas. Que certains ministres, tous les ministres ou aucun d'entre eux soient présents à la Chambre d'un jour à l'autre, voilà qui ne relève certes pas de la présidence.

Pour la présidence, l'article 5 du Règlement est applicable. Je ne sais pas exactement dans quelle mesure on le respecte chaque jour mais il ne s'applique pas en particulier à un côté ou à l'autre de la Chambre. L'article 5 du Règlement ne s'applique pas spécialement aux ministres mais aux députés et demande que tous soient au service de la Chambre.

Quoiqu'il en soit, je pense qu'une grande partie de ce que je viens de dire est relativement théorique et dépasse la question soulevée par le député d'Egmont. Je le répète, la question n'est pas nouvelle. J'y ai réfléchi, j'ai donné mon avis et je doute fort de pouvoir en dire davantage. Quelques minutes seulement nous restent avant la fin de la période des questions, mais, si les députés désirent invoquer le Règlement, je me dois de les entendre.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer le Règlement au sujet de la déclaration du premier ministre. Je m'en remets à la gouverne de la présidence, quant à cette question: En vertu de quelle règle ou procédure un secrétaire parlementaire est-il autorisé à faire fonction de ministre suppléant?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député ne peut poser de questions à la présidence. D'autres honorables représentants ont suffisamment de difficultés à répondre aux questions que l'on ne devrait pas, à mon avis demander à la présidence de partager ces difficultés.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'ai un autre rappel au Règlement. Au fond, en lui posant ma question, je demandais à la présidence de se prononcer. La question pourrait être adressée au premier ministre. En vertu de quelles régles ou procédures permet-il à un secrétaire parlementaire de remplir le rôle de ministre suppléant?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, peut-être vaudrait-il mieux que je laisse à mon secrétaire parlementaire le soin de répondre à cette question.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale que nous voici engagés dans un débat. La fin de la période des questions est arrivée, mais les députés voudront sans doute permettre à la présidence de donner la parole à quelques députés de divers partis avant de passer à l'appel de l'ordre du jour. Certains députés essaient, depuis 40 minutes, de poser leurs questions, sans grand succès: je m'en excuse. Je profite de l'occasion pour rappeler aux députés que si nous consacrons 10 ou 15 minutes aux deux ou trois premières questions, qui peuvent être importantes, nous aurons des ennuis vers la fin de la période. Je vais m'efforcer d'être juste envers les députés en accordant la parole à quelques-uns d'entre eux avant de passer à l'ordre du jour. Je commence par le député d'Edmonton-Centre. A lui la parole.

LA VOIRIE

LA ROUTE TRANSCANADIENNE À YELLOWHEAD—LE JUMELAGE DE LA VOIE

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre les raisons de la décision de son ministère de doubler la partie sud de la route Transcanadienne en Alberta qui mène à Banff sans décision correspondante à l'égard de la Transcanadienne de Yellowhead qui en est la contrepartie au nord?

M. l'Orateur: A mon avis, cette question, si importante soit-elle, pourrait bien être inscrite au *Feuilleton*. S'il y a urgence, j'y reviendrai volontiers à l'heure de l'ajournement pour permettre au député de la présenter à ce moment-là.

M. Paproski: A 10 heures, monsieur l'Orateur.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ÉTUDE DE LA RÉCLAMATION DU PRÉSIDENT DE LA FRATERNITÉ NATIONALE DES INDIENS—LES CONTACTS AVEC LE MINISTRE

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Envisage-t-il de mener une enquête sur la réclamation du président de la Fraternité nationale des Indiens, selon laquelle des fonctionnaires bloqueraient toutes les initiatives des Indiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je transmettrai la question au ministre et, s'il veut faire une enquête à ce sujet, il me le dira.

M. Yewchuk: Je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Le ministre étant absent aujourd'hui, le premier ministre envisagerait-il d'instaurer une procédure ou un mécanisme permettant à cette Fraternité de communiquer plus facilement avec un ministre lorsqu'il s'agit d'un problème à résoudre?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les Indiens ont de grandes possibilités de communiquer avec le ministre. Il se trouve aujourd'hui dans l'Ouest pour des entretiens avec eux.

M. l'Orateur: Le député de Battleford-Kindersley a la parole.

M. Alexander: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député de Hamilton-Ouest invoque le Règlement.

M. Alexander: Je voudrais signaler quelque chose à Votre Honneur. Depuis deux jours, le député de Hamilton-Wentworth attend avec impatience l'occasion de poser une question. On m'a rapporté hier qu'il avait parlé d'un désastre à Hamilton, et comme je suis originaire de cette localité, j'espère que Votre Honneur permettra au député de nous préciser de quel désastre il peut bien s'agir.

M. l'Orateur: Je suis tout disposé à donner la parole au député. Je me suis engagé hier à lui donner l'occasion de parler. Pour le moment, je vais toutefois donner la parole au député de Battleford-Kindersley.

L'ÉNERGIE

LA RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, à la période des questions orales nous aimerions bien avoir plus de renseignements et moins de discussions. Étant donné que la loi sur la responsabilité nucléaire n'est pas encore entrée en vigueur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources me dirait-il s'il faut conclure que le gouvernement assume la responsabilité de tous les risques pouvant découler, à l'heure actuelle, de quelque accident nucléaire au Canada?

M. l'Orateur: Je doute que cette question soit réglementaire, mais j'autorise le ministre à y répondre brièvement, s'il le désire.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il me faudrait faire une enquête à ce sujet. J'espère toutefois pouvoir répondre au député.

M. l'Orateur: Je donne la parole au député de Hamilton-Wentworth.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TEMPÊTES

LES DOMMAGES DU VERGLAS DANS WENTWORTH—DEMANDE D'INDEMNITÉS

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Par suite des dommages considérables causés à des propriétés par une très forte tempête de verglas dans les municipalités de Saltfleet et Ancaster, dans le comté de Wentworth, le ministre envisagerait-il de recommander le versement d'indemnités d'urgence pour remédier en partie à cette situation?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que si le désastre dépasse la compétence du gouvernement ontarien, Queen's Park en parlera à Ottawa.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE CHARBON—LE PROJET D'EXTRACTION EN ONTARIO ET L'AIDE AUX HOUILLÈRES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il nous dire si on a porté à son attention dernièrement des projets d'extraction d'anthracite en Ontario? Si oui, cela pourrait-il modifier sa politique actuelle sur la possibilité d'accorder une aide financière aux mines de charbon de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la question de l'extraction d'anthracite en Ontario ne m'a pas été signalée, mais je serais heureux de me renseigner là-dessus.

M. l'Orateur: L'ordre du jour.

[M. l'Orateur.]

M. Lundrigan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député de Gander-Twillingate invoque le Règlement.

M. Lundrigan: Il s'agit d'une question soulevée plusieurs fois au cours de l'année écoulée, soit le fait que, depuis le début de la présente législature, la période des questions a été de 40 minutes. Compte tenu de la question soulevée par l'honorable représentant d'Egmont, il est, de toute évidence, absolument impossible à un député d'exiger d'un ministre qu'il rende compte de l'administration de ses services. Nous avons soulevé la question ici et nous avons demandé aux différents leaders à la Chambre d'étudier ensemble l'à-propos d'une extension de la période des questions.

Aujourd'hui, par exemple, ou plutôt tard hier, un incident s'est produit sur la côte est du Canada: un vaisseau canadien a subi des menaces de la part d'un vaisseau étranger. Il nous est impossible d'interroger le ministre de l'Environnement sur cet incident qui pourtant pourrait équivaloir à la déclaration d'une guerre navale d'un genre particulier contre la population canadienne. Des affaires urgentes surgissent concernant les différentes régions du pays et il est impossible à mes collègues à ma gauche et à l'arrière-ban de poser des questions à leur sujet. Pour que nous puissions continuer à communiquer raisonnablement avec les ministres en ce qui a trait aux questions urgentes il faudrait, à mon avis, songer sérieusement à prolonger la période des questions et y songer immédiatement, je pense.

M. l'Orateur: Le député a déjà soulevé cette question. Je ne veux pas me montrer injuste envers lui ou envers n'importe quel autre député, mais en toute sincérité et objectivité j'ai l'impression qu'une période d'une ou deux heures même ne suffirait pas à permettre de poser toutes les questions voulues. C'est surtout vrai lorsque la moitié d'une telle période est consacrée à des questions de règlement et de privilège.

• (1510)

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je ne désapprouve certes pas le député. Il a manifestement là un argument valable. Il devient de jour en jour évident que les députés qui ont des questions n'ont pas l'occasion de les poser. La présidence a la responsabilité de donner la parole à autant de députés que possible.

M. Lewis: Je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. On me laissera peut-être finir ma phrase. Le député a proposé que tout le problème soit considéré par le comité permanent de la procédure et de l'organisation. Je suis d'accord. J'espère que lorsqu'il siégera le comité se penchera très sérieusement sur cette difficulté.

M. David Lewis: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Il s'agit d'une affaire qui intéresse tous les députés et que je suis désireux de signaler à Votre Honneur tandis que le premier ministre se trouve encore à la Chambre. En réponse à des questions posées au premier ministre relativement à la présentation tardive du rapport de l'auditeur général, il a dit, et je ne prétends pas citer textuellement son propos, mais c'en est une interprétation honnête, que si le Parlement est disposé à enfrein-

dre la loi, ou quelque chose du genre, que si les députés sont disposés à excuser une infraction à la loi ou à excuser l'auditeur général qui se rend coupable d'infraction à la loi, cela ne le dérange pas.

Je veux faire ressortir plusieurs points, monsieur l'Orateur. D'abord, le comportement du premier ministre dans de tels cas est réellement remarquable, sinon répréhensible. A titre de député, je n'ai pas l'intention de permettre au premier ministre de m'accuser, ou d'accuser mes collègues, ou encore tout autre député, de complaisance à l'égard de tout fonctionnaire qui enfreint la loi.

Des voix: Bravo!

D'autres voix: Oh, oh!

M. Lewis: Deuxièmement, si le premier ministre a raison, comme chef du gouvernement et, par conséquent, chef du Parlement, il devrait avoir le courage de présenter une résolution pour traiter le cas de l'auditeur général de la manière prévue par la loi.

Des voix: Bravo!

D'autres voix: Oh, oh!

M. Lewis: Troisièmement, il est de règle chez les gens qui veulent en finir avec quelqu'un de lui susciter des embarras.

Des voix: Règlement.

M. Lewis: Ils l'amputent de ses bras et jambes et voudraient l'obliger à courir. Le bureau de l'auditeur général a été amputé par le gouvernement actuel, qui ne lui a pas assuré le personnel voulu. Et voilà que maintenant on nous fait une déclaration de ce genre.

Je n'ai pas voulu aborder le sujet au cours de la période des questions afin de ne pas l'écourter. Mais ce n'est guère courageux de la part du premier ministre que de s'en prendre à un fonctionnaire du Parlement à la Chambre sans donner d'explications ni examiner la situation, et guère bienséant de dire que les députés approuvent les infractions à la loi.

Des voix: Bravo!

D'autres voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à signaler, sans élever la voix s'il y a moyen, que c'est un oppositionnel qui a abordé ce sujet à la Chambre sous forme d'une question. Le gouvernement n'avait nullement l'intention d'en saisir la Chambre. Ce n'est pas lui qui a abordé le sujet ici.

Lorsqu'on a demandé au gouvernement la raison d'une telle illégalité, je ne me souviens pas exactement des mots mais c'était à peu près cela car il était question d'illégalité, je suis allé aux renseignements. Dans mon rapport à la Chambre, j'ai dit que si le rapport n'avait pas été déposé, il fallait s'en prendre à l'auditeur général lui-même et non au ministre en question. J'ajoutai que le gouvernement n'avait pas l'intention de s'enquérir des motifs ou des raisons que pourrait donner l'auditeur général.

Je ne voulais pas monter la question en épingle, monsieur l'Orateur, mais on a poussé le gouvernement à le faire. J'ai dit simplement que l'Auditeur général est au service du Parlement et non pas du gouvernement et qu'il est comptable envers la Chambre. Le gouvernement n'a pas l'intention de présenter la résolution de censure recommandée par le chef du Nouveau parti démocratique.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: S'il a le courage de ses convictions, il voudra peut-être présenter une telle motion.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: J'indique tant au très honorable premier ministre qu'au député de York-Sud que ce n'est pas la peine de poursuivre cette question par un débat sur une question de privilège. Le député a soulevé une question. Comme le veut la longue tradition de cette Chambre, la personne intéressée a eu l'occasion de répondre. La Chambre n'est saisie d'aucune motion. J'ai déjà fait l'appel de l'ordre du jour et je le fais à nouveau.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je désire poser la question de privilège pour une raison personnelle. Je respecte les désirs de Votre Honneur mais le premier ministre se trouvait à la Chambre lorsque j'ai pris la parole. Je n'ai pas l'intention de lui laisser déformer mes déclarations.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député entame un débat avec le premier ministre. Le député a fait une déclaration; le premier ministre a fait une déclaration. Le député de York-Sud affirme maintenant qu'il ne veut pas que le premier ministre l'interprète incorrectement. Cela pourrait durer longtemps car le premier ministre répondra à nouveau. Je me demande quand cela se terminera et si l'on aboutira à quelque chose en poursuivant cette discussion.

M. Lewis: Je m'en remets à Votre Honneur. Si je croyais, comme le premier ministre l'a prétendu que l'auditeur général, bien qu'étant en mesure de produire le rapport à temps, enfreignait ainsi la loi, de propos délibéré, je proposerais une telle résolution. C'est le premier ministre lui-même qui a prétendu que l'auditeur général enfreignait la loi.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: C'est le premier ministre qui a prétendu . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Lewis: C'est à lui de . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Lewis: Pour ma part, je n'accepte pas cette déformation malhonnête des mots.

Des voix: Bravo, bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il semble que le débat se prolonge inutilement entre le premier ministre et le député de York-Sud. Je veux bien permettre au premier ministre de répondre à ce que le député prétend être un appel au Règlement, mais il me semble que ce ne soit pas là un geste des plus profitable à la Chambre.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je pense qu'il y a peut-être une solution à ce problème. Un comité permanent de la Chambre étudie la question concernant l'Auditeur général depuis de nombreux mois. Il pourrait en être saisi à nouveau. Il est présidé par un membre du parti conservateur, et je n'ai aucune objection à cela. Au contraire, je serai heureux si toute cette affaire était à nouveau réglée par ce comité. Quant à déformer les décla-

rations du député, monsieur l'Orateur, je puis vous assurer que ce n'est pas ce que j'ai fait. Son esprit déformé le fait pour lui.

Des voix: Bravo!

D'autres voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Passons à l'ordre du jour.

• (1520)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE CANADIEN NATIONAL ET AIR CANADA

LA PRESTATION DE FONDS POUR LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT ET LA GARANTIE DE CERTAINES VALEURS ET DÉBENTURES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 6 mars, de la motion de l'honorable M. Turner: Que le bill C-4, tendant à autoriser la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1971 jusqu'au 30 juin 1972, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, pour reprendre la question du projet de loi de finance du CN où on l'a laissée lundi, je voudrais dire tout d'abord que les observations des mes collègues, qui figurent au compte rendu de la séance de lundi, font état des principales raisons pour lesquelles les députés de la côte est du Canada prennent part au débat. Au cours des dernières années, depuis 1965 à peu près, j'ai eu l'occasion de me rendre de Saint-Jean, Terre-Neuve, à Edmonton, en Alberta, par le Canadien National et, bien sûr, j'ai eu depuis des douzaines d'occasions de voyager des Maritimes à l'Ouest du pays et de Toronto ou Montréal à Ottawa. Le style déclamatoire des annonces du Canadien National ne cesse pas de me fasciner. Dans sa publicité la société affirme qu'elle participe à la réalisation du rêve canadien.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Qu'on veuille bien faire silence. Le député de Gander-Twillingate a la parole, mais, étant donné le grand nombre de conversations en cours, il est très difficile à la présidence de suivre son très intéressant discours.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, c'est en effet une situation contradictoire que la nôtre cet après-midi. Certains députés ne peuvent garder le silence, tandis que d'autres sont muets comme des carpes, ce qui est inhabituel à la Chambre. Je ne me rappelle pas avoir vu la Chambre aussi vivante d'un certain côté et aussi morte d'un autre. Je me souviens d'un de mes voyages par train de Toronto à Ottawa. Je suis monté à bord et on m'escorta dans l'un des wagons les plus luxueux des Chemins de fer Nationaux, un wagon ultra-moderne et où il y a possibilité d'ajuster son siège à plusieurs niveaux. De fait je n'étais pas à ma place, car mon billet ne me permettait que de voyager en seconde classe. Mais sans avoir payé la différence du prix du billet, c'est là qu'on m'a placé.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Avant d'être renvoyé en seconde classe, j'ai observé quelque chose de merveilleux. Un serveur s'est amené, transportant des hors-d'œuvre, des crevettes, des champignons et autre amuse-gueule. Puis on nous a servi des boissons et une personne, une serviette blanche à la main s'est enquis de l'heure à laquelle les passagers voulaient dîner. Il nous a montré le menu et nous a offert le canard rôti avec une sauce à l'orange, je crois; je ne m'y connais pas tellement en ce genre de choses, car je viens d'une collectivité de pêcheurs. Toutes sortes d'avantages, qu'on n'aurait jamais cru possibles sur la côte est, étaient inclus dans le service.

Quelques jours auparavant, je descendais d'un autobus des chemins de fer Nationaux où il ne fallait pas avoir plus de 34 pouces de taille pour réussir à se glisser entre les banquettes. Une petite salle de toilette était aménagée à l'arrière; mon collègue de Saint-Jean-Ouest vous en a déjà parlé. En somme, il n'y avait qu'un lavabo pour 39 personnes. La différence entre ce genre de transport par autobus et le luxueux service des trains est incroyable. C'est un fait que le CN maintient un type de service très particulier pour les régions urbaines et qu'il fait très peu dans les régions rurales. C'est l'évidence même.

Le très honorable député de Prince-Albert et d'autres députés de l'Ouest se plaignent tous les jours de nouveaux cas de suppression de lignes inadéquates desservant les petites villes, et des difficultés qui en résultent dans les régions rurales. J'ai toujours maintenu que le gouvernement, par certains programmes, notamment ceux du ministère de l'Expansion économique régionale, invite au déclassement de nos régions rurales et incite les gens à l'exode vers les villes. Il est tout à fait naturel pour les gens de se tourner vers les centres qui offrent de bonnes perspectives d'avenir, mais un gouvernement ou un organisme gouvernemental n'a pas le droit d'adopter des programmes qui placent les habitants des régions rurales du Canada dans une situation désavantageuse. Au fond, c'est ce qui se produit, à cause de l'attitude du gouvernement.

Celui-ci a une politique non-avouée, dont on se rend compte seulement si l'on est sensible aux politiques officielles qui détruisent la vie rurale. Dans ma région, des centaines de localités dépérissent alors que bon nombre d'entre elles auraient pu être viables si seulement on avait accordé plus d'importance au développement rural. Dans l'Ouest, on voit les chardons rouler, emportés par le vent le long des rues désertes et des maisons abandonnées, tomber en ruine. Les politiques d'aide canadiennes contribuent à la décadence des régions rurales. Je me rappelle que mon collègue a cité bien des cas où le CN surtout, mais aussi le CP, a supprimé les services ferroviaires, ce qui a vite découragé tout intérêt dans le logement au sein de ces collectivités.

La situation est très grave dans notre province. En 1968, le 3 juin, sauf erreur, l'ordonnance R2673 permettait au Canadien National d'interrompre son service voyageurs. La Commission canadienne des transports a maintenu cette ordonnance. En raison d'une perte de $900,000 subie durant la dernière année d'exploitation, le gouvernement canadien, par l'intermédiaire de son agence officielle, la Commission canadienne des transports, a éliminé le service voyageurs. C'est un des événements les plus tragiques survenus depuis que notre province s'est jointe au Canada en 1949. Ce n'est pas une affaire qui intéresse uniquement la Commission canadienne des transports. J'emploie peut-être des termes légèrement exagérés, mais je soutiens qu'un complot a été ourdi entre la Commission canadienne des transports, le CN et le gouvernement

actuel pour éliminer ce service ferroviaire et bien d'autres.

Nous interrogeons de temps à autre à ce sujet le ministre des Transports (M. Jamieson) qui ne s'est pas montré à la Chambre depuis le début du débat. Il est censé être ici pour diriger l'étude de ce projet de loi. Lorsque nous interrogeons le ministre, il prétend que l'affaire relève du Canadien National et, comme il s'agit d'une société de la Couronne, il ne peut s'en mêler. Puis, quand nous soulevons de nouveau cette question, le ministre déclare qu'elle a été renvoyée à la Commission canadienne des transports et qu'il ne peut s'en mêler, car la Commission est un organisme de réglementation doté d'une certaine omnipotence. Et lorsqu'on s'adresse à la Commission canadienne des transports, elle nous déclare que cela n'est pas de son ressort parce que la loi stipule que la Commission doit agir d'une certaine façon. Étant donné que le CN a peur de froisser le ministre, la Commission étant une création du ministre et ce dernier refusant de se mêler de ces problèmes parce qu'ils relèvent d'autres organismes, il s'ensuit que le ministre, la Commission canadienne des transports et le CN agissent de concert pour entraîner la dégradation des services ferroviaires dont une province est déjà totalement privée. Nous contesterons cette décision jusqu'à la limite de nos forces.

• (1530)

Nous avons déjà parlé plus tôt cette semaine de nos interventions. En 1968, lorsque la Commission canadienne des transports avait été saisie de la décision d'abandonner le service, nous avions protesté. Tous nos gens en firent autant. Le Canadien National aurait dû, selon nous, voir à améliorer l'assise ferroviaire et à nettoyer les wagons. Personne n'aurait pu s'imaginer combien calculateurs étaient les gens du CN. Ils ne se trouvent même pas à leur place habituelle dans la tribune aujourd'hui pour entendre les plaintes car, de toute façon, ils n'y prêtent aucune attention. A vrai dire, deux ans environ avant l'abandon de son service voyageurs en 1968, le CN avait délibérément commencé à le réduire graduellement. L'extérieur des wagons n'était pas nettoyé et l'intérieur présentait un aspect dégoûtant à quiconque voulait monter à bord. Il s'ensuivit que les gens renoncèrent à ce service.

Au bout de quelques années, ayant décidé qu'il possédait assez de données statistiques pour démontrer que le nombre de ses clients avait baissé, le CN présentait à la Commission canadienne des transports une demande d'autorisation pour abandonner cette ligne ferroviaire, demande qui fut d'ailleurs agréée. Nous n'avons pu découvrir les raisons qui ont motivé une telle action, mais j'espère qu'un jour, avec un nouveau gouvernement au Canada, nous pourrons connaître la vérité, convoquer le grand manitou des transports à comparaître devant un comité de la Chambre pour nous fournir les faits. Je parle de celui qui occupe présentement le poste de président de la Commission canadienne des transports, poste qui commande un traitement de $40,000 par année. Cet homme devrait comparaître devant le comité approprié et on pourrait alors lui demander s'il n'y a pas eu une espèce de complot entre le premier ministre provincial d'alors, la Commission canadienne des transports et le ministre des transports à cette époque, en vue de supprimer le service voyageurs par train. Il faut qu'il y ait eu accord entre eux. Le gouvernement provincial d'alors a peut-être dit: si vous nous aidez à construire la route transcanadienne ou si vous nous accordez une subvention de tant de millions de dollars, nous ne nous opposerons pas à l'abandon de ce service.

Sauf truquage en coulisses, la Commission canadienne des Transports ne peut absolument pas justifier sa décision de 1968 d'abandonner l'exploitation d'un réseau de chemin de fer d'une province, qui accusait un déficit de moins d'un million de dollars, tout en refusant d'en abandonner un autre dans deux autres provinces, dont le déficit d'exploitation atteignait 15 millions de dollars par an. Nous convenons que le service ferroviaire voyageurs desservant la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick doit être conservé et amélioré en tant que lien essentiel avec le centre du pays. Cependant, on ne peut préconiser d'une part la suppression d'un réseau qui accuse un déficit de moins d'un million et dessert une province, alors qu'on en conserve un autre dont le déficit s'élève à 15 millions et dessert deux autres provinces dont la population est à peine le double de celle de Terre-Neuve. On a dû faire erreur quelque part. Le réseau de transports de Terre-Neuve n'est pas une question sans importance, elle est d'importance capitale. Nous, de la région atlantique, avons besoin d'un réseau de transport efficace, bien desservi et bon marché pour nous relier aux régions industrielles du centre car nous en sommes éloignés, et de bons réseaux de transport nous sont indispensables.

Dès le siècle dernier, Ottawa nous a dit que l'on mettrait au point des mesures tarifaires et une politique commerciale propres à encourager l'expansion des régions moins industrialisées du Canada. Cela, nous l'approuvons. En même temps, on a maintenu dans les Maritimes un état de choses tel que ces provinces ne peuvent compter, dans le fond, que sur leurs matières premières et il nous faut, de toute urgence, un système permettant l'acheminement de nos produits vers les zones à forte densité de population dans le monde, et, à coup sûr, vers les grands centres urbains du Canada. On devrait donc davantage mettre l'accent sur les transports ferroviaires.

Mes collègues de la Nouvelle-Écosse ont évoqué l'augmentation des tarifs-marchandises dans les Maritimes. Plusieurs hausses ont eu lieu ces dernières années et une autre doit intervenir dans quelques semaines. Une pareille discrimination rend impossible la mise en œuvre d'une politique efficace de développement régional au profit de la région atlantique. Je vous dis, monsieur l'Orateur, que les députés de l'Ouest du Canada doivent avoir la même attitude parce qu'ils se trouvent extrêment désavantagés, à cet égard. J'ai entendu mes amis dans l'industrie du bétail, comme le distingué représentant de Crowfoot (Mr. Horner), et d'autres députés parler de la nécessité d'une réévaluation de leur tarif-marchandises et de ce qu'il leur en coûte pour transporter leurs produits au centre du Canada.

C'est le genre de chose que nous aimerions voir le CN étudier. L'attitude des administrateurs du CN remonte au dix-huitième siècle. Ils ne comprennent rien au mot «service». Les innovations, les changements ou le progrès leur répugnent. Si vous leur parlez, vous verrez qu'ils n'ont pas tendu parler du mot «service», sauf dans des régions où ils ont des réseaux tout neufs et modernes pour desservir peut-être quelques-unes des régions les plus populeuses du Canada central. Ils considèrent toujours les chemins de fer comme le moyen de transport conventionnel et, dans bon nombre de cas, comme le seul moyen de transport, mais ils n'ont pas su progresser avec les années.

Mon collègue, le député de South Shore (M. Crouse), me parlait il y a quelques jours de certains des progrès réalisés dans le domaine des chemins de fer au Japon. Il a mentionné le système unirail que je ne connais pas très bien. Les pays comme le Japon ont 100 ans d'avance sur le

Canada sous ce rapport. Ils ont intégré leurs systèmes routier et ferroviaire et en ont sorti le système unirail grâce à un tour de force incroyable. Je me demande si on y a songé pour le Canada, si les chemins de fer nationaux du Canada ont sérieusement étudié ce tour de force incroyable, s'ils ont fait une analyse approfondie des coûts pour voir si on me pourrait pas doter d'un tel système certaines régions du Canada comme dans les provinces de la côte Est qui sont rapidement en train de devenir un paradis pour ceux qui veulent vivre une vie plus détendue dans un milieu différent. Quels sont leurs projets d'avenir?

Dans les années 1870, John A. Macdonald a parlé de construire un chemin de fer qui traverserait le Canada. Les gens ont dû le prendre pour fou de penser à construire un chemin de fer qui traverserait les régions inhabitées, les Montagnes Rocheuses. On termina les travaux en 1885 et le chemin de fer relia alors tout le pays. Mais en 1968, les grands promoteurs du Canadien National décidèrent de renoncer au service voyageurs dans une des provinces. Ils semblent incapables de moderniser la voie ferrée et de construire de nouvelles voitures pour attirer les touristes. Le gouvernement ontarien y est pourtant arrivé en 1902. Les députés se souviennent peut-être que le chemin de fer Ontario Northland fut construit cette année-là. Des perspectives de développement se dessinaient de ce côté-là. On a commencé à exploiter les grandes mines de la région sud-ouest du Bouclier canadien par suite de la construction de ce chemin de fer, qui est un des rares chemins de fer rentables au monde. La région est très achalandée par les touristes. De la mi-juin à la mi-septembre, il est impossible de trouver une place dans les voitures de l'Ontario Northland Railway. Je crois qu'on l'appelle le Polar Bear Express.

C'est ainsi qu'en 1902, des gens prévoyants ont cru que le chemin de fer pourrait devenir rentable, étant donné la beauté naturelle et les richesses de cette région du pays. Aujourd'hui, il réalise des bénéfices. Ceux qui veulent se donner la peine d'écrire au ministre des Transports de l'Ontario pour obtenir les nouveaux rapports annuels qui sont magnifiques, pourront voir que ce chemin de fer est un succès. Pourquoi le gouvernement fédéral ne peut-il suivre cet exemple et explorer une telle possibilité, par l'intermédiaire de son organisme, le Canadien National? Les possibilités en matière de tourisme sont illimitées. Terre-Neuve aurait eu là l'unique chemin de fer à voie étroite du monde occidental. Mes collègues, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) ont suggéré l'aménagement d'une voie plus large. C'est peut-être exagéré, mais a-t-on jamais vraiment examiné la chose? Le chômage pose un grave problème chez nous. Suivant le BFS, 18.5 p. 100 de nos travailleurs étaient sans emploi au mois de janvier. Pourquoi ne considérerions-nous pas cette éventualité comme un moyen de mettre au travail des milliers de gens? Cette entreprise serait-elle rentable? Ouvrirait-elle de nouvelles voies d'accès à nos ressources, forêts ou minéraux? En assurerait-elle le transport, ainsi que celui de nos produits de la pêche, en direction du centre du Canada et de la côte est? Monsieur l'Orateur, je l'ignore. Mais je pose la question: quelqu'un y a-t-il jamais pensé?

• (1540)

Nous n'obtenons du gouvernement que cette réponse: «Suivant cette loi, nous avons abandonné le service.» Nous devrons attendre que les poules aient des dents pour que le premier ministre et le gouvernement se montrent souples envers notre province. Ils la voient toujours dans l'optique d'un demi-million d'habitants et de 200,000 milles carrés de territoire. Nous possédons un arrière-pays immense, très peu peuplé. C'est pour cela, principalement, que nous ne pouvons verser un apport financier plus considérable à nos concitoyens.

[M. Lundrigan.]

A cet égard, les ministériels adoptent une attitude étroite, introvertie et réactionnaire. Je vous le dis monsieur l'Orateur, et par votre intermédiaire, à la population du Canada, pendant la prochaine décennie, on se rendra compte de la véritable valeur des ressources de cette région du Canada. C'est une simple question de temps. Un jour, grâce à l'utilisation de nos ressources sous-marines du plateau continental, des ressources minérales inimaginables du Labrador et de Terre-Neuve, des richesses forestières de ce vaste arrière-pays, grâce à l'aménagement d'un potentiel également incroyable d'énergie hydraulique, qui prend maintenant corps dans l'usine d'un milliard de dollars des chutes Churchill, au Labrador, nous verserons notre pleine quote-part au reste du pays. Ce sont là d'autant plus de raisons pour le gouvernement fédéral de considérer nos problèmes dans la perspective la plus large possible.

Les hommes comme le député qui pendant des années a représenté la circonscription que je représente maintenant, trahissent les habitants de la côte est en permettant l'existence d'une telle attitude. Il se rend très populaire lorsqu'il peut aller au bureau du premier ministre ou à celui du ministre des Transports (M. Jamieson), qui est en fait son patron, dire qu'à Terre-Neuve on vient de lui économiser $900,000. Cela ne lui donne-t-il pas du prestige et de l'autorité? Le genre d'attitude dont fait preuve la Commission canadienne des transports, le ministère des Transports et le gouvernement doit disparaître. Il nous faut des perspectives élargies et une plus grande prévoyance.

Aujourd'hui encore j'ai appris qu'un autre déraillement avait eu lieu cette fois-ci à Jasper, au nord-ouest de l'Alberta. Trois déraillements se sont produits l'année dernière au Québec. Deux fois pendant le congé de Noël j'ai essayé de voyager par rail en Ontario et en ai été empêché par des déraillements. Un jour, revenant de Terre-Neuve pendant la grève des contrôleurs de la circulation aérienne, j'ai été retardé par un déraillement en Nouvelle-Écosse. Chaque semaine on entend parler de déraillements. Mes collègues expérimentés en matière ferroviaire me disent que cela provient du fait que le CN a réduit les équipes qu'il employait autrefois. Le résultat final en est que nos lourds trains modernes ne peuvent transporter leur charge en toute sécurité. Si cela continue, le CN finira par justifier la suppression de tout notre réseau ferroviaire.

Mais si la direction du CN se préoccupe seulement d'être admissible à recevoir du gouvernement canadien une subvention de 80 p. 100, je dirai tout simplement que c'est une façon risquée de le faire. Le CN est en train de dégrader les assises de ses voies ferrées, son service à bord des trains et les petites gares. Quelqu'un a-t-il visité une petite gare en 1972 sans recueillir l'impression qu'il était encore en 1880? On doit se frayer un chemin pour aller aux toilettes et le sempiternel banc de bois inconfortable existe encore. Il n'y a ni téléphone, ni salle d'attente, ni chauffage la plupart du temps. La direction du CN s'adresse ensuite au gouvernement en lui disant: «Telle est notre situation. C'est un horrible gâchis. Nous devons y mettre fin en supprimant le service.» Et le gouvernement

de répondre: «Ce n'est pas nécessaire puisque nous assumons 80 p. 100 de vos pertes.» Voilà le genre de direction éclairée qui gère le CN aujourd'hui.

J'avais 17 ans quand j'ai quitté pour la première fois la belle côte est de notre pays, refuge de paix et de repos dans lequel j'ai été élevé. Je me suis rendu à Knob Lake ou à Schefferville, à Terre-Neuve, qui se trouve à 360 milles au nord de Sept-Îles, à la frontière du Québec. J'ai travaillé sur la voie ferrée. J'enfonçais des tire-fonds, je pelletais du gravier et j'ai aidé à construire la gare de triage qui dessert les mines de fer de Schefferville. Nous arborions nos casquettes et nos insignes et nous étions très fiers de nous-mêmes. Nous étions les ouvriers du rail. J'éprouvais moi-même ce sentiment bien que je fusse encore tout jeune. Aujourd'hui, partout au Canada, on constate que les ouvriers du rail font partie d'un système où l'on ne remplace plus ceux qui partent. Comment appelez-vous cela?

L'hon. M. Hees: L'usure.

M. Lundrigan: Les cheminots sont tous en danger de perdre leur travail. Ces hommes qui furent jadis les fiers constructeurs de la nation canadienne sont aujourd'hui le groupe ouvrier le plus démoralisé au Canada. Il faut prendre ce genre de chose au sérieux. Tous les ans, lorsqu'on présente cette plaisanterie du Canadien National—car ce n'est qu'une plaisanterie, monsieur l'Orateur—nous en débattons. Je vois qu'il n'y a personne dans la tribune aujourd'hui, alors que d'habitude il y a une demi-douzaine d'employés du Canadien National qui touchent des salaires de $30,000 par an. Je ne devrais peut-être pas être trop dur, car j'ai moi-même quelques amis au Canadien National. Toujours est-il que d'habitude, une demi-douzaine d'entre eux sont assis dans la tribune à prendre des notes. Ils comparaissent ensuite devant notre comité permanent. Ils ont un programme bien calculé à présenter. Les députés les interrogent, puis ils s'en vont, et l'année suivante, nous recommençons. Nous recevons un tas de plaintes par suite du sentiment de frustration énorme qu'éprouvent les employés du Canadien National. Le gouvernement se doit d'examiner cette situation de près.

C'est là un point de vue purement personnel, monsieur l'Orateur, et je ne le présente pas comme étant le point de vue de mon parti ou du porte-parole de mon parti sur les transports. Mais j'aimerais qu'on organise une enquête très spéciale afin d'examiner le Canadien National, son attitude, sa gestion, son modernisme, sa conception de l'avenir, ses projets, et les programmes qu'il prévoit pour notre pays. Dans ce contexte, monsieur l'Orateur, l'édification du rêve canadien est la fraude la plus énorme dont ait jamais été victime la population canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Ross Whicher (Bruce): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord indiquer combien je donne raison au député qui vient de parler. Ce n'est pas souvent ici à la Chambre des communes que les députés des deux côtés sont d'accord sur un sujet. Tout député qui voit clair, doit reconnaître que le service-voyageurs et le service ferroviaire en général non pas seulement à Terre-Neuve, mais dans tout le Canada, est dans un état lamentable.

Le député qui a parlé plus tôt a indiqué que l'on supprimait le service de chemin de fer à Terre-Neuve. Je viens moi-même de ce que l'on appelle le cœur du Canada, soit l'Ontario, et je puis vous dire que le service y est aussi mauvais que partout ailleurs au pays. Il en est de même dans la capitale, Ottawa. Il y a deux semaines, je devais rencontrer un passager venant de Winnipeg mais à cause d'un déraillement, le train avait 12 heures de retard. Au lieu d'arriver à cinq heures moins le quart de l'après-midi, le train est arrivé à cinq heures moins vingt le matin suivant. Ici dans la capitale, la gare ferme à minuit; par conséquent si un train se trouve en retard et arrive après minuit vous avez beau téléphoner, on ne vous répond pas.

• (1550)

Tous les gens se plaignent du fonctionnement du CN et du CP. Pas plus tard qu'il n'y a quelques mois, je me trouvais à la gare Union à Toronto que les compagnies CP et CN ont l'intention de rénover ou de rebâtir. Mais pourquoi ne s'occupent-elles pas plutôt de l'édifice dont elles disposent à l'heure actuelle? Mon ami songeait lorsqu'il pensait à la situation des chemins de fer dont parlait sir John A. Macdonald il y a une centaine d'années, mais tandis que je me trouvais à la gare Union, seulement trois trains du CP y entrèrent dans la journée. Il est intolérable qu'on laisse notre système de chemins de fer s'en tirer à si bon compte.

Mon honorable ami a parlé des trains japonais. Il y a deux ou trois ans je me trouvais à Francfort, en Allemagne, et 800 trains entraient ou sortaient chaque jour de cette gare. Mais le Canadien Pacifique, qui a l'audace de se considérer comme la plus grande société de transport du monde, a trois trains entrant chaque jour à la gare Union à Toronto. Mon honorable ami a voulu montrer aux Canadiens que notre système ferroviaire est dans une situation déplorable, mais il n'a pas dit ce qu'il faudrait faire pour y remédier. Nous pouvons accuser le gouvernement ou le président de la Commission canadienne des transports mais le fait est que, grâce aux lois votées par cette Chambre, les sociétés ferroviaires font exactement ce qu'elles veulent du Parlement. Elles suppriment des services, et pas seulement des services de voyageurs. Il faut voir l'état dans lequel certains bestiaux de l'Ouest arrivent dans ma région. Certains sont morts et les éleveurs ont beaucoup de difficultés à obtenir réparation du CP ou du CN.

Il faut faire quelque chose, monsieur l'Orateur car, comme l'a dit mon ami, le CP et le CN se moquent de nous. Il est grand temps que nous mêmes, à la Chambre des Communes, montrions aux sociétés ferroviaires et à la population canadienne qui dirige le pays. Jusqu'à présent, les sociétés ferroviaires ont montré que ce sont elles qui le font.

M. Horner: Parlez-nous de Pickersgill et de ce qu'il a fait.

M. Whicher: Les sociétés ferroviaires sont responsables non seulement devant la Chambre des communes, mais devant la population canadienne. Lorsque je regarde une partie de football à la télévision et que je vois les annonces du CP montrant des trains traversant le Canada et disant: «Une autre façon du Canadien Pacifique de mieux vous servir», je me dis que c'est ridicule. Les seuls servis sont les dirigeants et les actionnaires du CP. Il n'y a aucun mal à être actionnaire. Le CP est une grande organisation, qui a fait du bon travail à maintes occasions.

Cependant, le Canadien National et le Canadien Pacifique ont tous deux failli à leurs obligations envers le peuple du Canada quant à l'exploitation en n'offrant pas un réseau de chemin de fer efficace. Ces sociétés ont en effet certaines obligations; elles ont signé des ententes, non pas avec le gouvernement du temps, mais avec la population canadienne, par l'entremise du gouvernement—avec la population de ma circonscription de Bruce et de toutes les provinces du pays d'un bout à l'autre. Le CP a promis: «Nous vous donnerons un service perpétuel contre N dollars et X millions d'acres de terrain.» Dans sa sagesse, le gouvernement fédéral a donné au Canadien Pacifique 25 millions de dollars et 25 millions d'acres. Cela fait beaucoup de terrain, et le CP exploite des puits de pétrole et de gaz, de grands hôtels et tout ce qu'on peut imaginer, et tout cela vient gonfler les coffres de la société. Elle a signé des ententes avec les petites municipalités de tout le pays. Celles-ci, comme celle que je représente, leur ont versé $10,000 ou $12,000 pour s'assurer un service perpétuel. On ne leur accorde pas ce service, monsieur l'Orateur.

Si ma maison était hypothéquée par un particulier et que celui-ci mourait durant la période où cette hypothèque courrait toujours, cela devrait-il dire que je n'aurais pas à payer ses héritiers? Bien sûr que non! Il faudrait que je les paie. Le Canadien Pacifique a garanti un service perpétuel pour une telle somme d'argent. Mais si je ne fais pas les paiements hypothécaires sur ma maison, celle-ci me sera enlevée. Voilà ce que donne un système de libre entreprise. Le CP est l'une des importantes sociétés de libre entreprise au monde. Elle garantit un service, sans le donner; qu'elle nous remette alors notre argent et nos terres. Que les municipalités s'adressent aux CN pour rembourser leur argent, en plus des intérêts. Cette idée peut vous sembler farfelue et impossible à réaliser, mais la seule chose que ces magnats comprennent, c'est la valeur d'un billet vert. Si nous exigeons qu'on nous rembourse parce que cette société a fait cette transaction, elle essayera peut-être alors de nous donner le service qui s'impose.

Il est évident qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des lignes de chemin de fer partout au Canada, mais il n'y a pas de raison de priver du service ferroviaire des villes comme Toronto, qui compte deux millions d'habitants, et Montréal, qui en compte près de trois millions. Je suis certain que mes honorables amis de Terre-Neuve ne s'attendent pas que soient desservis le moindre village et la moindre petite ville. Ce que nous voulons tous c'est un service acceptable. Lorsqu'on a interrompu le service ferroviaire dans la région que je représente, ce fut la pagaille entre les compagnies de chemin de fer et les compagnies d'autobus. Ces dernières garantirent au public et à la Commission canadienne des transports qu'elles allaient assurer le service pour toute la région. Or, elles n'ont encore rien fait et pendant ce temps, les trains ne circulent plus.

J'irais jusqu'à dire que la façon dont les chemins de fer exploitent la population canadienne tient du vol légal, quelle que soit la façon dont on examine les choses. Si j'étais à la tête soit du Pacifique-Canadien, soit du National-Canadien, j'aurais honte de me présenter devant la population après avoir agi comme on l'a fait.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Au cours du discours qu'il a fait lundi sur ce projet de loi, le député de Moncton (M. Thomas) a dit que c'était là notre exercice annuel de futilité. Je ne sais si j'irais jusque-là, mais c'est certainement la demande annuelle de fonds destinés à Air Canada et au Canadien National que l'on fait à la population du Canada. Chaque année, nous étudions une mesure de ce genre, la seule différence dans le texte étant la somme en cause. Chaque année, nous voyons le Parlement canadien secourir le CN pour lui permettre d'acquitter les dettes que le chemin de fer ne serait pas censé assumer. Depuis son établissement en 1923, le CN joue de malchance. Le gouvernement canadien a rescapé des entreprises qui s'adonnaient à la piraterie financière et économique entre 1900 et 1920. Lorsque les petits chemins de fer qui constituent maintenant le CN ont fait faillite, nous les avons rescapés en les achetant; et nous payons encore.

• (1600)

Une certaine proportion du montant prévu aux termes de cette mesure est affectée au paiement d'un déficit provenant de l'intérêt perçu sur la dette initiale, une dette imputée au CN bien à tort selon moi. Je soutiens que l'hypothèque de 1923 aurait dû être refinancée car à mon avis, la dette initiale est liquidée. Les chemins de fer nationaux du Canada sont endettés depuis assez longtemps grâce au système actuel. Je soutiens qu'il faudrait leur permettre de réaliser des profits de sorte qu'ils ne soient pas obliés de compter sur le Parlement pour les renflouer. Ce dernier ne devrait pas être tenu de les renflouer à cause d'un déficit attribuable à l'intérêt que porte la dette.

Puis-je citer le discours que mon ami le député de Moncton a prononcé l'autre jour? Il fut alors le principal porte-parole de l'opposition officielle. S'il a affirmé ce qu'il croit depuis toujours, je suis fier de lui. S'il vient de se convertir aux idées du NPD, cela l'honore davantage, car dans ses remarques, il a énoncé une idée que nous soutenons depuis nombre d'années. Ce qu'il a dit, nous le prônons depuis le jour où les premiers représentants de notre parti ont été élus députés fédéraux, en 1935. Je voudrais citer un paragraphe du discours du député de Moncton. On le trouve à la page 546 du *hansard*:

> Il est certain que le gouvernement a la responsabilité, devant son peuple, non seulement d'écouter ses doléances mais également d'y remédier.
>
> C'est précisément là que le gouvernement n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités et c'est une honte. C'est précisément à lui-même que revient une bonne partie de la responsabilité de n'avoir pas mis au point une politique rationnelle des transports nationaux qui ne soit pas uniquement basée sur le profit mais plutôt sur l'idée que le transport est un facteur essentiel au Canada et que les services nécessaires doivent être subventionnés, qu'il s'agisse de transport par route, rail, air ou eau. Le facteur de profit est important mais l'idée que les services publics essentiels doivent être fournis l'est encore plus.

La dernière phrase de ce paragraphe se lit ainsi: «Le facteur de profit est important, mais l'idée que les services publics essentiels doivent être fournis l'est encore plus.» J'en conviens. Je soutiens que tant que nous maintiendrons un réseau de transport ferroviaire qui appartient en partie au public et en partie à des intérêts privés, réseau qui se soucie premièrement de réaliser des profits et deuxièmement, d'assurer un service, nous continuerons d'entendre les mêmes doléances sur l'exploitation des chemins de fer que celles que les députés formulement depuis 30 ou 40 ans.

Les remarques du chef du Crédit social, le député de Témiscamingue (M. Caouette), m'ont aussi intéressé. Il a présenté lundi dernier quelques-uns des vieux mots d'ordre et des mythes qu'emploient ceux qui depuis bon nombre d'années s'opposent à la nationalisation des transports. Comme en fait foi la page 553 du hansard, il a déclaré:

Parce que l'entreprise privée fonctionne à profit, vite, nationalisons-la, afin qu'elle puisse fonctionner à perte.

Plus loin, il a ajouté:

Ce n'est pas le Canadien Pacifique qu'on doit nationaliser, mais bien le Canadien National qu'on devrait vendre au Canadien Pacifique parce que celui-ci est exploité à profit.

Puis-je rappeler à ce député, monsieur l'Orateur, qu'il a, ce qui est commode, oublié diverses choses. Bien sûr, le CP est exploité à profit, mais ce n'est pas sans raison. Au départ, il a obtenu 25 millions d'acres de terre et 25 millions de dollars de la population canadienne. Il a débuté en affaire avec cet intéressant avantage. Les jeux favorisaient le CP. A son établissement, il n'avait pas à porter un lourd fardeau financier. Ses débuts ont été tout à fait à l'opposé de ceux du CN. Lors de sa mise en service, le Canadien National assuma la dette d'environ un milliard de dollars de plusieurs sociétés qui avaient fait faillite. Pourtant, le député de Témiscamingue a le toupet de nous dire que, CP étant toujours rentable, il devrait se porter acquéreur du CN qui essuie des déficits.

Quelle sorte de logique est-ce là? Si le député examinait le rapport financier du CN, il se rendrait compte que c'est l'opposé de ce qu'il a dit, car le Canadien National a fait voir des bénéfices. Comme je l'ai dit, le député n'a qu'à consulter la page 46 du rapport annuel de 1970 des Chemins de fer Nationaux du Canada. Il y trouvera les réalisations de cette société au cours des 25 dernières années, entre 1946 et 1970. Monsieur l'Orateur, pour l'édification de ce député et de quiconque croit que le CN opère toujours à perte parce qu'il appartient à l'État, qu'il n'a eu que des déficits en ces 25 ans, je dirai que pendant 22 de ces 25 années le réseau a réalisé des profits nets d'exploitation. La meilleure année a été 1956, alors que la compagnie a touché $57,860,000 de profit. Cependant, monsieur l'Orateur, ces 57 millions de dollars de profit, moins les intérêts sur la dette, sont devenus un déficit et le Parlement du Canada a dû voter 26 millions de plus pour couvrir l'intérêt additionnel sur la dette. C'est la situation qui existe depuis 25 ans. J'imagine qu'un examen des dossiers remontant à la période qui s'échelonnait entre 1923 et 1946 révélerait des profits comparables à ceux de tout autre réseau ferroviaire de l'Amérique du Nord et, dans la plupart des cas, supérieurs à ceux de toute autre compagnie de ce genre au Canada.

Des preuves évidentes établissent, à mon avis, que le seul chemin de fer important de l'État en Amérique du Nord, le Canadien National, s'est le mieux illustré sous les rapports de l'efficacité et des profits. Ceux qui continuent de s'opposer aveuglément à ce que l'État ait des propriétés d'aucune sorte aiment à produire des demi-vérités à l'appui de leur argument. Ils laissent de côté certains faits relatifs au réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada. Pour ma part, j'ai plusieurs critiques à formuler à son endroit. Celle du député de Témiscamingue n'était ni justifiée, ni véridique.

Il y a 50 ou 60 ans qu'on discute de la question de la propriété publique et privée des moyens de transports au pays. Le CN a été nationalisé, non pas parce que le gouvernement désirait acquérir un réseau de chemin de fer, mais simplement parce que trois chemins de fer privés au moins avaient fait faillite et que le gouvernement, ayant fourni des garanties à ces entrepreneurs, entrepreneurs privés fantaisistes, s'était trouvé coincé. La population du Canada est coincée depuis ce temps-là. Voilà comment le CN a été nationalisé: non pas parce que le principe de la propriété publique des services publics essentiels est essentiellement bon, mais seulement parce que le gouvernement du temps n'avait pas le choix.

L'un des chemins de fer du temps était l'Intercontinental Railway, qui appartenait à l'État. C'était le cabinet du ministre des chemins de fer et des canaux qui en assurait l'exploitation, avec une partialité extravagante, accordant des tarifs privilégiés et des emplois aux amis du parti d'une façon qui était déjà considérée comme scandaleuse, même d'après les normes assez larges de l'époque. En 1910, on commença à se demander si on ne pourrait pas trouver une forme quelconque de protection contre les abus les plus flagrants de l'influence politique. C'était d'ailleurs l'un des arguments qu'on invoqua en faveur de la création du Canadien National. On voulait en finir avec l'assiette au beurre et l'octroi de taux privilégiés aux amis.

• (1610)

C'est en partant de normes de résistance physique rigoureuses que le gouvernement du Dominion a fait construire le National Transcontinental, et cette entreprise était assortie de nombreux pots-de-vin modestes et extravagants au profit de la clientèle politique du parti au pouvoir. En théorie, le National Transcontinental devait être loué au Grand Trunk Pacific après son achèvement. En fait, la société Grand Trunk mère était intéressée à un raccordement de ses lignes de l'Ontario et du Québec et des lignes du Grand Trunk Pacific à l'ouest de Winnipeg. Aussi bien l'ensemble de la ligne située à l'est de Cochrane via Lévis et en direction de Moncton était une affaire purement politique. Quoi qu'on en dise, il n'est possible de porter au crédit de l'entreprise privée la moindre parcelle de cette ligne. Même à cette époque-là, la construction et la prise en charge par la collectivité des lignes de chemin de fer n'étaient pas dues au fait que l'on jugeait bon qu'un service public essentiel soit contrôlé par la collectivité. Seules des motivations politiques entraient en jeu. En fin de compte, le Grand Trunk Pacific a été financé grâce à la caution du gouvernement. C'est le gouvernement qui a décidé du mode de construction et du prix de la tête de ligne de Prince Rupert. Il est tout à fait vrai que la gestion du Grand Trunk proprement dit n'était pas satisfaisante; mais avec deux pareils handicaps, même une bonne gestion n'aurait pu garantir une entreprise viable.

Nous avons entendu le député de Témiscamingue et d'autres nous dire qu'il y a quelque chose de fondamentalement bon dans l'entreprise privée et quelque chose de fondamentalement mauvais dans le secteur public. Lui et ses amis sont des partisans du dogme de la libre entreprise ... suivant lequel il s'agit de se lancer pour son propre compte, avec son propre argent, en faisant preuve d'esprit d'initiative etc. En cas de succès, tout va pour le mieux; en cas de faillite, eh bien, vous aurez tenté votre chance, c'est bien dommage, il n'y a qu'à recommencer. Voilà le dogme. Pour ce qui se passe dans les faits, le CN nous en donne un exemple. Il en est allé ainsi de la mythologie de la libre entreprise à de nombreuses reprises. Les entrepreneurs se lancent pour leur propre compte. Ils baratinent les gens au point de leur faire acheter des actions. Leurs amis achètent des obligations et des actions. De grandes institutions financières investissent dans ces obligations et ces actions. On obtient la

caution gouvernementale et c'est la faillite, ainsi que cela s'est produit dans le cas de ces trois compagnies de chemins de fer au début de ce siècle. Ils ne sont pas perdants dans l'affaire. Ils recouvrent leur argent. Les groupes qui ont acheté des titres et des actions recouvrent leur argent. C'est le public qui paie la note.

C'est ce qui se produit trop souvent en réalité. Les gens dont je parle sont les premiers à décrier la valeur de l'initiative et de l'entreprise privée. Mais lorsqu'ils ont des ennuis, qui s'adresse au gouvernement pour se faire secourir? Ce sont les assistés sociaux les mieux traités au Canada. Lorsque j'entends un vieux bonze se plaindre qu'il y a trop de bien-être social ou d'assistance publique, je ne peux m'empêcher d'être étonné, car le montant consacré au bien-être public est infime en comparaison des sommes distribuées aux sociétés qui s'adressent au gouvernement actuel ou au gouvernement conservateur précédent pour les rescaper. N'importe quel imbécile pourrait à ce compte-là être homme d'affaires, mais on se paie la tête d'une foule de Canadiens en rescapant ces sociétés qui ont fait faillite. C'est ce que nous faisons à l'heure actuelle. Le gouvernement accorde des subventions qui se chiffrent à des centaines de millions à des entreprises privées dont le conseil d'administration décrie le socialisme et l'intervention de l'État. Quel tas de sottises! Ils sont les premiers à réclamer de l'aide. Ceci s'applique à tous les assistés sociaux qui siègent aux conseils d'administration et qui l'ont fait depuis le début de la confédération.

L'exploitation de chemins de fer est défavorisée au Canada par suite de la politique nationale des transports en vertu de laquelle les exploitants doivent travailler de nos jours, comme, du reste, depuis le début de la confédération. Pour illustrer ce point, je vais citer quelques exemples de ce qui s'est produit dans certaines régions où le service ferroviaire s'est détérioré ou a été abandonné. Tout a été fait: on a fermé des gares, annulé ou fragmenté les services sur les lignes d'embranchement, ou encore abandonné les services-voyageurs, c'est-à-dire que les chemins de fer peuvent à leur gré commander la marche d'un train. Quant à certains types de transport des marchandises et de messageries, les services par chemin de fer ont virtuellement disparu. Je le répète, on a tout fait, surtout depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'entreprise ferroviaire privée n'était pas intéressée, elle voulait des bénéfices sans assurer les services. Dans le cas du chemin de fer d'entreprise publique, il n'avait pas le choix en raison des arrangements financiers en vertu desquels il devait travailler et de la concurrence déloyale à laquelle il avait à faire face. Il n'avait pas d'autre choix que de réduire les services, ce qui était nécessaire pour montrer aux députés et au public qu'il avait réalisé un bénéfice.

J'en citerai quelques exemples. Le plus choquant et le plus récent a été la demande de suppression d'un seul coup de 76 gares au total en Saskatchewan et en Alberta. Quatre députés, un sénateur, des maires et des conseillers de douzaines de communautés, et des représentants de la Saskatchewan se sont tous présentés à trois audiences successives en Saskatchewan pour protester contre cette demande. Le comité des transports ferroviaires de la Commission canadienne des transports a rendu sa décision, il y a une ou deux semaines. Il a jugé bon de ne tenir aucun compte des instances présentées, et d'accorder au chemin de fer l'autorisation de supprimer ces 76 gares au milieu de ce mois-ci. Lorsque j'ai demandé au ministre des Transports (M. Jamieson) s'il ferait intervenir ses collègues du cabinet pour annuler cette ordonnance, de toute évidence il ne savait même pas si c'était possible. J'espère que le secrétaire parlementaire lui rappellera que le texte même de la loi lui accorde le pouvoir de casser une décision de la Commission canadienne des transports. C'est là l'exemple le plus récent des décisions rendues par la Commission canadienne des transports, qui sont contraires aux besoins du public canadien.

Je serai assez courageux pour lire un petit bout du mémoire que j'ai présenté à la Commission—pour indiquer mes idées sur la façon dont on pourrait maintenir les services de ces bureaux tout en réduisant les coûts et en augmentant le rendement. Je ne prétends pas du tout que l'on doive ou puisse garder en service les 76 bureaux, mais lorsque l'on se rend compte que la compagnie ferroviaire veut fermer ses bureaux dans des municipalités de 500, 1,000 ou 3,000 habitants, il n'y a pas de doute que quelque chose ne tourne pas rond. Et puis lorsqu'on voit une commission des transports docile qui accepte une telle proposition aussi facilement et aussi vite, à nouveau on se pose des questions.

Ni moi, ni aucun député de cette Chambre, ni la Commission canadienne des transports n'avons pu obtenir de preuve que ces soi-disant centres de service aux clients fournissent un meilleur service et augmentent le chiffre d'affaires, comme le prétendent le CP et plus récemment le CN. J'ai indiqué dans mon mémoire à l'audience de Wynyard, Saskatchewan, que si les affirmations du Canadien Pacifique, par exemple, étaient exactes, si dans le cas d'autres régions de l'Ouest du Canada où des centres de service avaient été inaugurés à l'intention des clients et où des douzaines d'agences avaient été fermées, ces centres fournissent en fait de meilleurs services et produisent un accroissement du trafic, il incombait aux compagnies de chemin de fer de fournir à la Commission, au public et aux députés de la Chambre, le détail des recettes de chaque station au chapitre des expéditions et des réceptions, des chargements complets et partiels de wagons, des marchandises et de service express, du nombre de télégrammes envoyés et reçus, du nombre de billets vendus et des recettes pour le service voyageurs par la période antérieure à la fermeture de ces stations.

• (1620)

Ce que nous aimerions avoir dans le cas du centre de service aux clients de Regina du Canadien Pacifique, par exemple, ce serait les recettes, le nombre des expéditions pour chacune des stations qui sont maintenant fermées, l'état des recettes depuis la fermeture de ces stations et de l'entrée en fonction de ce qu'on appelle le centre de service aux clients. Ces chiffres peuvent être obtenus, mais il faudrait que le Canadien Pacifique affecte un grand nombre d'employés qui seraient chargés d'examiner chaque lettre de voiture et chaque talon de billet émis depuis que le centre de service aux clients est ouvert. Mais je crois bien que le Canadien Pacifique n'a pas tenu un état distinct de ces chiffres et qu'actuellement on ne peut nous dire quelles sont les recettes pour chacune des stations. Cette situation fait bien l'affaire de la compagnie. Elle s'arrange pour se défaire des preuves dont nous avons besoin. A mon avis, c'est le genre de preuves que le Canadien Pacifique ne veut pas nous donner. Tous les revenus provenant de stations telles que Milestone, Yellow Grass et des stations au nord, au sud, à l'est et à l'ouest de Regina sont centralisés au centre de service aux clients à Regina.

Comme bien d'autres, je continuerai à m'opposer à ces demandes. Le CN en a déposé une pour fermer un grand

nombre des gares de la Saskatchewan. Nous nous opposerons à cette demande aussi fortement que nous sommes opposés à celle du CP cet hiver, à moins qu'il ne nous soit prouvé que ces centres fournissent en fait un meilleur service aux clients et gagnent plus d'argent qu'avant de faire la demande de fermer ces gares.

En tant qu'ancien agent de gare pendant 15 ans, ayant travaillé dans les vieilles gares sales du CP, avec des règlements archaïques et ayant regardé fonctionner journellement les chemins de fer, je ne puis que constater que ces sociétés ferroviaires sont gérées d'une drôle de manière. Selon moi, depuis la seconde guerre mondiale, le CP puis le CN ont poursuivi une politique délibérée visant à les affranchir de toutes responsabilités à l'égard des services de transport de voyageurs, de marchandises, des services de télégraphes et autres services accessoires, pour des centaines de communautés vivant le long de douzaines d'embranchements de l'Ouest du Canada. Ayant une connaissance de première main de l'attitude du CP pendant ces 25 dernières années, je ne peux que constater son échec à l'égard de la modernisation de ses constructions et de l'équipement de ses gares dans une foule de villes.

Je me souviens que des années après que l'électricité ait fait son apparition dans la ville où je vivais lorsque j'étais agent ferroviaire, le CP utilisait encore des lampes à l'huile ainsi que des systèmes de chauffage au lignite. Et c'est avec ce genre de matériel que le CP espère attirer les clients! En fait, ce genre de chose les a repoussés. La rareté des trains, et même des services de camions, ainsi que le niveau élevé de leurs tarifs par comparaison à ceux de leurs concurrents, ont entraîné une diminution des affaires, donc une diminution des recettes. C'est alors que cette société vient nous voir et se met à mendier, affirmant qu'elle perd de l'argent et demandant si elle peut fermer des gares et des embranchements. J'affirme qu'il y a un autre moyen, qu'on appelera compromis si l'on veut. J'espère que le CN l'adoptera et ne jouera pas avec la population canadienne au flibustier, comme le CP l'a fait pendant des années.

Tout en admettant que rien ne sert d'avoir des agences de transport dans des petits patelins de 150 au 200 âmes, il existe des collectivités de 300, 500 ou de 1,000 habitants qui pourraient en faire vivre une. Je proposerais qu'on établisse dans les villages ruraux d'importance moyenne ou plus que moyenne, non seulement dans les Prairies mais partout au Canada, un centre de transport et de communications capable d'assurer à la localité et aux petites collectivités environnantes un service complètement intégré.

Je proposerais que ce centre offre les services suivants: des installations de chargement et de déchargement de pleines charges, et de charges partielles dans le cas des services de marchandises et de messageries, qu'il s'agisse de wagons ou de camions. Le centre pourrait aussi servir de terminus d'autobus si la localité est desservie par une ligne d'autobus ou plus. Il serait aussi doté de services de messageries par rail et par autobus, de télex et de téléphone. Vous êtes-vous déjà trouvé, en pleine nuit, dans un petit village, incapable de trouver un téléphone ou même une cabine payante? Savez-vous que nulle part ailleurs que dans les neuf villes et une poignée de villages importants on peut, dans toute la Saskatchewan, recevoir ou envoyer un message écrit? Ce centre communautaire de transport et de communications pourrait également offrir une gamme assez étendue de taux pour les marchandises, les messageries ou les passagers, et pour tous les moyens de transport, avion, chemin de fer, autobus ou camion. L'agent au centre de transport et de communications pourrait facilement obtenir par télex ou téléphone les taux qu'il ne posséderait pas.

Les gens pourraient expédier n'importe quoi et acheter un billet d'autobus, de chemin de fer, de navire ou d'avion. Ce centre de transport et de communications pourrait compter deux ou trois employés, ou même un seul, qui desserviraient non seulement la population locale, mais seraient aussi tenus de visiter les petites localités avoisinantes pour solliciter la clientèle, étudier les réclamations et rendre visite aux clients au lieu d'adopter l'attitude actuelle des chemins de fer. A l'heure actuelle, lorsque vous leur demandez d'expédier un article de 1,000 livres, le chemin de fer a l'air de vous faire une faveur, surtout parce qu'ils n'ont pas les installations ou les services voulus. En outre, leurs taux peuvent vous effaroucher. Je me souviens à un moment donné que le CP voulait imposer un taux minimum de $4.85 sur un bidon de crème de cinq gallons. J'étais chef de gare à l'époque et en consultant le barème j'avais constaté que je pourrais expédier ce bidon de crème sur une couchette inférieure à un prix beaucoup plus bas.

De tels centres de transport et de communications dans ces régions s'incorporeraient aux collectivités, et auraient l'avantage d'être plus accessibles. Les hommes d'affaires sauraient où s'adresser pour réclamer leurs chargements. A l'heure actuelle, on jette les colis dans la rue ou devant la porte du bazar de l'endroit, qui est fermé, ou encore le long de la voie ferrée. Si vous avez de la veine, vous recevrez une carte postale pour vous dire que vous trouverez un colis à votre adresse sur le bord du fossé de Gopher Gulch, à une quinzaine de milles plus loin.

Un centre de transport et de communications permettrait aux gens de retenir des places. Ils pourraient s'acheter des billets pour tout mode de transport et envoyer ou recevoir des messages écrits, ce qui ne se fait plus guère dans la plus grande partie des régions rurales du Canada. Ils pourraient se renseigner sur les tarifs, etc. Ce ne sont là que quelques-uns des nombreux services que pourrait assurer un réseau de transport ferroviaire vraiment conçu pour le public.

• (1630)

M. Gleave: Services que nous avons eus déjà.

M. Benjamin: J'en conviens. Cette situation ne remonte qu'à la seconde guerre mondiale, à l'époque où les méthodes de l'entreprise privée ont été adoptées dans notre réseau ferroviaire.

Ce réseau de transport et de communications pourrait en outre relier tous les services intermédiaires. Si deux chemins de fer s'établissaient au même endroit en même temps, une de ces installations pourrait assurer des services aux deux compagnies ainsi qu'aux compagnies de camionnage de l'endroit et des villes avoisinantes. Tous les moyens de transport utiliseraient le centre de transport et de communications, y compris le téléphone, le télex et le télétype. A mon avis, cela aurait du sens particulièrement dans un pays qui a 4500 milles de largeur et qui ne compte que 22 millions d'habitants. C'est plus nécessaire pour un pays comme le nôtre que pour un pays qui a une population dense.

Sans doute, la plupart des mesures que je propose ne sont pas nouvelles; j'en suis convaincu. Elles ont été présentées officiellement à la Commission canadienne des Transports, qui n'a même pas eu la courtoisie de les étudier ou d'y jeter un coup d'œil. Lorsqu'on me questionnait, l'avocat snobinard du Canadien Pacifique m'a demandé si je détestais le CP. Même s'il en était ainsi, je ne vois pas en quoi les deux choses sont reliées. J'ai répondu que je ne détestais pas le CP, mais que j'étais profondément dégoûté et que j'en avais assez, non seulement du CP, mais aussi du gouvernement et du Parlement canadien qui persistent à exploiter un chemin de fer, en s'intéressant tout d'abord aux profits qu'ils peuvent en tirer tout en mettant les services au second rang, si services il y a.

Il y a autre chose qui est nécessaire dans un pays comme le Canada qui est d'une superficie de millions de milles carrés et habité seulement par 22 millions d'habitants. Une égalisation des tarifs marchandises serait plus profitable pour notre économie que presque toute autre chose. Un fabricant de cuisinières des Maritimes, dont le siège social était au Québec, a dû fermer ses portes. Son produit était de bonne qualité et j'en ai acheté un lorsque je me suis marié. De fait, je l'alimentais avec du charbon du CP. Les mesures que je propose sont, non seulement logiques et dans l'intérêt national, mais elles devraient faire l'objet d'une politique délibérée du gouvernement et du Parlement, car s'il en coûte $25 dollars pour expédier une cuisinière d'Halifax à Vancouver et seulement $5 pour l'expédier de Halifax à Moncton, on devrait au contraire maintenir un taux uniforme d'expédition fixé à $12.50 partout au Canada. Si nous établissons les tarifs de cette façon, nos revenus ne diminueraient pas, mais nous éliminerions aussi la disparité dans les régions éloignées au Canada, soit sur les côtes est et ouest, par rapport au Canada central. J'estime que la normalisation des taux pour le transport des marchandises et des passagers est une condition essentielle au bon fonctionnement d'un réseau de transport qui desserve toutes les régions du pays. Il est moins cher de prendre l'avion pour l'Europe de Toronto ou Montréal que d'aller de Toronto à Vancouver par la voie des airs. On ne pense qu'aux profits et non pas au Canada.

Au chapitre de la recherche et du développement, le gouvernement et par la même occasion les contribuables, ont dépensé des centaines de millions de dollars afin d'aider et de soulager l'industrie privée dans des domaines aussi variés que les industries de défense et la construction à grands frais d'aéroports utilisés par les lignes privées. Les chemins de fer, en matière de recherche et de développement, n'ont pas eu la moindre miette. Certaines compagnies privées, au même titre que les chemins de fer du CN, ont pu de peine et de misère réunir des fonds pour la recherche et le développement afin de moderniser et de refaire le réseau ferroviaire. Il y a toujours le Turbo. Je souhaite la meilleure chance du monde au CN. S'il réussit, ce ne sera pas au gouvernement qu'il le devra. Des centaines de milliers de personnes se tuent et se blessent chaque année sur nos routes, on n'hésite pas à polluer l'air de nos villes et de nos campagnes, quand les rails sont abandonnés à la rouille.

On ne réussit pas à expédier les céréales assez rapidement. J'ai eu l'occasion, la semaine dernière, de m'entretenir longuement avec un dirigeant d'une des compagnies de manutention des céréales les plus importantes au Canada. Il me confiait qu'il espérait voir le bill de financement du CN, au poste du matériel, qui compte pour 42 millions de dollars si je ne m'abuse, prévoir l'achat de wagons-trémies. Il estimait, et je suis d'accord avec lui, qu'il faut actuellement 5,000 wagons-trémies de plus; chacun de ces wagons, comme on le sait, peut transporter de 3,000 à 4,000 boisseaux de céréales. Le besoin est pressant. On se sert toujours des vieux wagons couverts de 40 et 50 tonnes dans l'Ouest. Ils ont de 30 à 40 ans. On a raison de se plaindre.

J'en ai parlé à des responsables d'élévateurs dans ma circonscription et ailleurs dans les Prairies. Savez-vous qui répare leurs wagons? Ce ne sont pas les compagnies de chemins de fer. Le nombre de wagons en mauvais état qu'on affecte au chargement est une honte, et pourtant des hommes sont mis à pied dans les ateliers du CP. On trouve des wagons rafistolés avec des planches et du carton. Le grain s'en échappe. Les cultivateurs doivent s'en contenter. Des milliers de boisseaux se perdent ainsi. Ce n'est pas seulement de l'incompétence, c'est ridicule.

A propos de réseaux ferroviaires publics, le député de Témiscamingue a jugé bon de citer l'exemple des chemins de fer en Russie. Il a parlé de service insatisfaisant et de wagons malpropres. Je ne conteste pas sa déclaration, car je n'ai jamais voyagé par train en Russie. Il oublie toutefois de rappeler que le réseau ferroviaire russe était, à cause de la guerre, complètement démoli en 1945 et a été reconstruit depuis cette année-là, ce qui est assez remarquable. Il s'est bien gardé de parler des chemins de fer d'Europe occidentale, en Angleterre et en France par exemple, qui appartiennent tous à l'État. Un autre député a parlé cet après-midi de l'Allemagne de l'Ouest à propos de chemins de fer qui appartiennent à l'État. Les chemins de fer de France, qui appartiennent à l'État, offrent un service d'une qualité exceptionnelle pour le transport des marchandises et des voyageurs. Le turbotrain, reliant Paris à Cannes, a une vitesse moyenne de 82 milles à l'heure. Si jamais on construit un tunnel sous la Manche, ce train ira de Paris à Londres en deux heures et demie.

Les chemins de fer de l'État reçoivent des crédits pour la recherche et le développement. On ne leur demande pas de réaliser des bénéfices mais de fournir un bon service. Les voyageurs qui utilisent les wagons-lits en France et dans d'autres pays d'Europe savent qu'avec une carte spéciale leur lit leur coûte moins cher d'une fois à l'autre jusqu'à concurrence de 50 voyages dans un an. Le 50e voyage est gratuit. Voilà qui fait preuve d'imagination pour stimuler la vente des billets de passage. On fait des offres spéciales. Les chemins de fer de France offrent un voyage particulier pour deux au prix de $112. Le train quitte la gare de Paris à 17 h. 55. On met des couchettes à la disposition des voyageurs. Le train arrive à Madrid le

lendemain matin à 8 h. 48. Ce train voyage à grande vitesse et est toujours rempli. Ce n'est pas le genre de court trajet auquel on s'attend dans un pays du centre de l'Europe, dont la superficie est faible et la population dense. Ce voyage est long.

Je note que Votre Honneur est sur le point de me dire que mon temps de parole est écoulé. Pour terminer, de l'avis du NPD et du CCF avant lui, les chemins de fer canadiens devraient appartenir au public. Il faudrait nationaliser le Canadien Pacifique et tous ses éléments, c'est-à-dire, son réseau ferroviaire et ses services auxiliaires, notamment, les télécommunications, les hôtels, les navires et les camions, services entièrement intégrés d'ailleurs. Nous pourrions fournir un réseau de transports intégré qui ferait l'admiration de bien des pays du monde. Nous pourrions donner l'exemple. Même si le Canadien National perdait de l'argent, le grand malheur! A mon avis, nous pourrions établir le genre de réseau de transports qui ferait honneur aux Canadiens et leur assurerait le genre de service auquel ils ont droit.

• (1640)

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre.

[*Français*]

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, si nous nous rappelons que les chemins de fer ont été construits, au Canada, pour relier les diverses régions de ce vaste territoire et contribuer ainsi à fondre dans l'acier cette unité qu'envisageaient les architectes de la confédération canadienne, de même qu'à ouvrir de nouveaux horizons et de nouvelles et extraordinaires possibilités à l'économie canadienne, il est normal et naturel, à mon sens, que tous les membres de cette famille canadienne contribuent à leur expansion, à leur amélioration et à leur maintien.

Il est vrai que les moyens de transport ont fait des pas de géant depuis l'enfoncement, à la fin du XIX[e] siècle, du premier clou fixant aux dormants les rails qui devaient porter le premier train transcontinental au Canada. En effet, la distance qu'il fallait alors franchir pour se rendre d'Halifax à Vancouver exigeait un voyage d'environ une dizaine de jours, alors qu'aujourd'hui on met à peine six heures et demie, à bord d'un appareil DC-8 ou d'un puissant aérobus Boeing 747 d'Air Canada, pour parcourir le même trajet.

Malgré les taux de plus en plus abordables qu'offrent les compagnies de transport aérien, il demeure que ce moyen de transport n'est pas à la portée de toutes les bourses. De plus, le coût d'exploitation d'un tel moyen de transport, l'éloignement des aéroports, adaptés aux besoins divers de l'industrie et de la population dispersée au pays, ne permettent pas, dans le contexte actuel, d'envisager le remplacement d'un mode de transport ferroviaire bon et efficace, tant pour les passagers que pour les marchandises et l'équipement de toutes sortes, par un mode de transport aérien.

L'étude du bill C-4 entreprise lundi par la Chambre me permet de faire certaines observations que je considère très importantes sur le transport ferroviaire.

J'ai décidé de participer à ce débat et de faire les remarques qui suivent parce que la population canadienne, et particulièrement celle que je représente, est fatiguée de ces menaces constantes, sous forme de rumeurs ou autrement, d'abandon du service voyageurs, de la réduction des services, dans ma région et dans le pays tout entier, menaces qui planent constamment au-dessus de nos têtes comme une épée de Damoclès.

Bien avant mon élection à la Chambre, monsieur l'Orateur, j'ai dû, soit au sein d'organismes comme la Chambre de commerce, soit à titre de secrétaire de ma municipalité pendant dix ans, lutter continuellement avec les autorités des chemins de fer Nationaux pour conserver et améliorer les services dans ma région, qui n'avait pourtant pour seul moyen de transport public que le chemin de fer.

Petit à petit, à force de persévérance, d'instances et parfois même de vociférations nombreuses, certaines améliorations, que je qualifierai de majeures, ont été apportées. Entre autres, depuis mon arrivée à la Chambre, la meilleure réalisation et la plus appréciée, dans le domaine des chemins de fer ou du transport en commun, est la mise en service d'un train-voyageurs reliant directement Gaspé et Montréal, en 1967.

Incidemment, je crois qu'il est opportun de demander à l'honorable ministre des Transports (M. Jamieson) ou à son secrétaire parlementaire (M. Duquet), ici présent, de bien vouloir faire savoir aux autorités des chemins de fer Nationaux que l'horaire du train qui relie Montréal et Gaspé devrait être le même, l'hiver comme l'été, et non pas être adapté aux besoins des provinces Maritimes, auxquelles je n'en veux certes pas.

Toutefois, monsieur l'Orateur, chaque concession des autorités des chemins de fer Nationaux a inévitablement été suivie de décisions «tracassières» de leur part, c'est-à-dire la menace de fermeture de gares, la diminution du nombre d'employés-clef préposés à l'entretien de la voie, le déménagement de la Gaspésie, de ma circonscription en particulier, vers le Nouveau-Brunswick, dans la ville de l'honorable ministre des Travaux publics (M. Dubé), d'employés et de services, etc.

Je ne voudrais pas, monsieur l'Orateur, créer l'impression de bouder l'évolution et le progrès concrétisés par certaines mesures mises de l'avant au cours des dernières années, et qui sont en voie d'être réalisées par le Canadien National pour une meilleure efficacité de ses services rendus au public. Encore faut-il toutefois que l'objectif poursuivi ne soit pas perdu et tout bouleversé dans un excès de centralisation. Tout ce qui peut contribuer à améliorer le service-voyageurs et le service de messageries pour le contribuable canadien et pour la population que je représente recevra toujours l'approbation de son député, et je suis certain que mes collègues corroborent ces propos.

Les autorités doivent cependant comprendre que rompre avec des traditions établies depuis un demi-siècle ou plus ne se fait pas sans douleur et sans une certaine nostalgie. On ne bouscule pas ou, du moins, on ne bouscule plus les êtres humains comme certains en avaient malheureusement l'habitude dans le passé. A ce sujet, je veux rendre hommage aux fonctionnaires supérieurs de la région du «Secteur Chaleurs» pour la collaboration qu'ils m'ont toujours accordée, ainsi qu'aux représentants du peuple de ma région, lorsqu'il s'est agi de prendre des décisions majeures dans le domaine du transport ferroviaire en Gaspésie. Il y a eu, et il faut l'avouer, des oublis isolés et parfois malheureux, mais, en général, nos relations sont excellentes.

• (1650)

Des réunions d'information et des rencontres ont lieu périodiquement au cours desquelles les lignes de conduite, les programmes et les intentions de la compagnie nous sont franchement exposés, de même que les difficultés auxquelles elle se heurte.

Je dois reconnaître, bien qu'il soit difficile à mes commettants de le faire, que les compagnies de chemin de fer,

aujourd'hui plus qu'en tout autre temps, sont aux prises avec des difficultés financières, à cause de la diminution de la clientèle, laquelle est attribuable à la concurrence de plus en plus serrée des autres moyens de transport, plus modernes et plus rapides.

Par ailleurs, une loi du Parlement les obligeant à rendre rentable leur entreprise, les amène obligatoirement à prendre les décisions impopulaires que nous connaissons. Ainsi, au cours des dernières années, la tendance, tant au Canadien National qu'au Canadien Pacifique est à concentrer l'attention surtout sur le transport-marchandises qui, lui, est rentable.

Je sais pertinemment que le Canadien National fonctionne à profit dans son service-marchandises, sur la côte de Gaspé et ailleurs. Devant de tels faits, on serait porté à rétorquer: Pourquoi alors vouloir diminuer notre service en Gaspésie, si on y réalise des profits? A cela, les autorités répondent qu'il serait injuste, pour les clients du service-marchandises et, en définitive, pour la population en général, de combler le déficit du service-voyageurs par les profits réalisés par le transport-marchandises. En ce faisant, on serait obligé de majorer le coût du transport-marchandises, ce qui, en fin de compte, serait au détriment du consommateur, qui verrait augmenter le coût de la vie déjà trop élevé.

Pour se faire une idée de ce que représente le déficit, je me référerai à un document émanant de la Commission des transports, en date du 25 février 1972, et intitulé: Services de trains-voyageurs dans les provinces Maritimes. Apparemment, dans le langage des chemins de fer Nationaux, quand on parle des provinces Maritimes, on inclut la Gaspésie. L'étude de la Commission sur les prix de revient mentionne la possibilité, pour le chemin de fer, de poursuivre son exploitation. *Deo gratias*! Cette étude a établi que les chemins de fer ont subi une perte de $14,834,298, en 1970, pour assurer le service-voyageurs dans les provinces Maritimes et en Gaspésie. Ces chiffres sont assez imposants et non moins éloquents.

La loi du Parlement à laquelle je faisais allusion tantôt prévoit que les services exploités à perte—et en voici un—sont maintenant admissibles à des subventions du trésor fédéral jusqu'à concurrence de 80 p. 100 des pertes réelles. Plusieurs députés se souviendront des séances orageuses du comité des chemins de fer d'il y a quelques années, lors de l'étude des rapports annuels du CN, qui accusait toujours des déficits assez imposants et qu'on demandait au Parlement de combler. On se rappellera également les remarques virulentes à l'adresse des dirigeants. D'aucuns seront portés à s'opposer à l'octroi de subventions destinées à combler 80 p. 100 du déficit des trains-voyageurs des provinces Maritimes et de la Gaspésie.

Je suis moins au courant des problèmes de transport des provinces Maritimes, mais étant au courant de nos problèmes gaspésiens, je dirai que c'est le devoir de l'État envers notre population, démunie d'autres moyens de transport public adéquats, non seulement de combler le déficit, mais encore de maintenir ce service essentiel à notre population, et même l'améliorer, en permettant au Canadien National de moderniser ses voitures, pour la plupart désuètes, et de conserver les services qu'on assure aux voyageurs par ces trains. Améliorons le système de réservations, en rendant disponibles des wagons en quantité suffisante, de façon à pouvoir faire face à toute éventualité et transporter tous les voyageurs qui le désirent, dans les périodes de pointe en particulier.

Et je crois, monsieur l'Orateur, que les autorités des chemins de fer Nationaux savent qu'à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, de Pâques et des divers jours fériés, il y a affluence de Gaspésiens qui vont visiter leurs familles à Montréal et dans les autres régions du Québec. De plus, des étudiants viennent en vacances en Gaspésie et doivent retourner chez eux après les vacances. Chaque année, malgré les représentations nombreuses que l'on fait, il y a toujours pénurie de wagons pour transporter ces passagers. A mon avis, il existe ici, pour le moins, un certain manque de calcul et un certain manque de prévoyance qu'il est bon de signaler.

Je sais qu'il s'agit d'une situation difficile pour la compagnie, qui doit concurrencer un nombre toujours croissant d'automobiles. Mais grâce à une publicité soutenue de la part des autorités des compagnies de chemins de fer, ceux qui ne prennent jamais le train, mais qui critiquent à la moindre occasion, l'utiliseront, car c'est, à mon avis, le moyen le plus sûr de transport en commun, lequel peut devenir l'un des plus rapides, compte tenu du progrès de la technique moderne. Les compagnies de chemins de fer ont tort de vouloir abandonner le service de transport-voyageurs. Selon moi, et j'étais heureux d'entendre mon préopinant le souligner, c'est le moyen de transport de l'avenir, et le plus économique.

Quand on songe aux sommes effarantes que les gouvernements provinciaux doivent et devront investir dans l'avenir pour assurer l'entretien d'un réseau routier qui est désuet avant même d'être parachevé, sans compter l'étendue de terrain arable qui disparaît graduellement de notre héritage et des nombreuses pertes de vie que l'on peut compter chaque année et même chaque jour, sur nos voies publiques, comparativement au coût de construction d'une voie ferrée qui demande relativement peu d'entretien, il serait urgent, pour les autorités gouvernementales et les compagnies de chemin de fer, de songer sérieusement, non pas à l'abandon du transport-voyageurs par rail, mais bien plutôt à le moderniser, à le rendre plus attrayant et plus rapide. On épargnera aussi des sommes astronomiques, à tous les paliers de gouvernement, au bénéfice des contribuables qui, par surcroît, voyageront en sécurité sur une voie presque libre de pollution.

Puis-je, en terminant, monsieur l'Orateur, suggérer au gouvernement et à mes collègues qu'il est à peu près temps qu'on trouve un moyen d'enlever au Canadien National le poids de la fameuse dette qu'on l'a obligé d'assumer lors de l'achat de diverses compagnies ferroviaires. Nous aurons ainsi contribué à chasser un cauchemar qui hante inutilement le Canadien National, qui gruge considérablement son budget et qui fait que, trop souvent, nous, les contribuables, le Parlement, sommes appelés à voter certaines sommes d'argent pour combler le déficit. Si ce n'était de cette obligation très lourde à supporter, nous pourrions constater un jour des résultats plus encourageants et, surtout, des profits qui permettraient aux compagnies de chemin de fer de développer chez nous un meilleur système de transport en commun.

[*Traduction*]

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, en écoutant cet après-midi les orateurs qui se sont parfois laissés emporter par l'émotion dans ce débat sur les transports, je suis enclin à penser que la discussion est ouverte à toutes les questions. Ce bill légalise l'octroi de fonds que dépense peut-être déjà le Canadien National pour des propriétés, des embranchements, du matériel, les télécommunications, des hôtels et d'autres investissements. Le débat a porté sur divers problèmes au Canada, et il est certain que le transport revêt une importance vitale dans un pays aussi diversifié que le nôtre.

J'étais tenté de consulter la loi nationale sur les transports que la Chambre avait adoptée en 1967. J'ai écouté avec intérêt le député de Bruce (M. Whicher) condamner cet après-midi le Canadien National et ses activités en alléguant qu'il n'était vraiment plus de la compétence des représentants élus. Quelle attitude aurait-il prise à l'égard de cette mesure législative mise en œuvre dès 1967? Je suppose que comme tous les phoques bien dressés, il aurait trouvé lui aussi de nombreuses raisons de l'appuyer, comme beaucoup l'ont fait.

J'ai écouté avec un vif intérêt les propos qu'a tenus le député de Regina-Lake-Centre (M. Benjamin) au sujet du socialisme. C'est toujours avec un égal plaisir que j'écoute les socialistes parler de socialisme. Je m'inquiète un peu s'ils ont tendance à s'écarter un tant soit peu du sujet, car alors ils deviennent plus dangereux comme adversaires politiques. Néanmoins, j'ai été heureux qu'il réponde à ma question. Lorsqu'il a parlé d'acheter le CP, je lui ai demandé: «Et les fonderies?» Il a répondu qu'il les nationaliserait aussi. Je suis bien aise que cette réponse soit consignée au compte rendu parce que cela démontre la force du mouvement «Waffle» au sein de ce parti. Même s'il proteste souvent qu'il n'y a pas de «Wafflers» à la Chambre des communes—ils sont tous d'honnêtes néo-démocrates, aucun d'eux n'observe réellement la doctrine de Laxer—nous en trouvons un ici, qui est bien près de devenir un «Waffler» en règle. J'aime toujours entendre les socialistes parler de socialisme parce qu'on sait à quoi ils pensent, mais lorsqu'ils s'écartent du sujet, ils deviennent peut-être encore plus dangereux.

L'article 1 de la loi nationale sur les transports stipule:

Il est par les présentes déclaré qu'un système économique, efficace et adéquat de transport utilisant au mieux tous les moyens de transport disponibles au prix de revient global le plus bas est essentiel à la protection des intérêts des usagers des moyens de transport et au maintien de la prospérité et du développement économique du Canada, et que la façon la plus sûre de parvenir à ces objectifs est vraisemblablement de rendre tous les moyens de transport capables de soutenir la concurrence dans des conditions qui assureront, compte tenu de la politique nationale et des exigences juridiques et constitutionnelles,

• (1700)

Bien des gens se sont évertués, de temps à autre, à essayer de découvrir quelle était la politique nationale du parti libéral en matière de transport. Le ministre des Transports (M. Jamieson) n'a rien dit à ce sujet dans l'exposé qu'il a fait pendant le débat sur le discours du trône. Mais en examinant ce paragraphe, je me souviens de la difficulté que nous avions eu à faire adopter le mot «approprié». Un débat très animé avait eu lieu au comité des transports et puis finalement on s'était entendu sur les termes: le Canada a besoin «d'un système de transport économique, efficace et approprié».

En fait, c'est de cela que nous parlons aujourd'hui. Le système actuel est-il approprié? Nous pouvons tous nous demander s'il est efficace, surtout au point de vue des recettes ou de l'intérêt des Canadiens? Mais il faudrait aussi savoir s'il sert bien le Canada? Aucun doute, le député de Terre-Neuve qui a pris la parole cet après-midi nous a déclaré que ce système était insuffisant dans sa province. Il a déclaré qu'on avait besoin dans cette province d'un réseau de chemin de fer avec voies à grand écartement. Après avoir voyagé à Terre-Neuve, je crois certainement que la voie ferrée devrait y être redressée. La province a 500 milles de voie ferrée. Elle contourne chaque colline et chaque marécage. Si la plus courte distance entre deux points est la ligne droite, il ne saurait être question ici de ligne droite. Il est donc difficile de desservir convenablement la population de cette province. Comme le député, je trouve que le Bullet aurait pu servir le tourisme. Certes, le tourisme est l'une des industries les plus importantes du Canada. Il est décevant que le ministre des Transports, qui vient de Terre-Neuve, néglige à tel point cette province, quand il s'agit précisément des transports.

Quelle est la situation dans l'Ouest du Canada? Bien des députés ont visité Vancouver. A la fin de février, moi aussi, je suis allé à Vancouver. C'était pour chercher à savoir pourquoi notre grain n'était pas acheminé aussi efficacement qu'il le devrait. Soit dit en toute honnêteté, j'ai trouvé le service insuffisant. Les livraisons de grain à destination de Vancouver étaient d'environ un mois en retard. Quelque vingt-cinq navires attendaient dans le port, tandis que les élévateurs terminus ne contenaient que de 8 à 10 millions de boisseaux de grain. Il aurait fallu 20 autres millions de boisseaux. On m'a dit que l'approvisionnement était en chemin vers Vancouver. On peut prendre n'importe quel journal et trouver le compte rendu de ces faits. En voici un exemple. En date du 2 mars, le *Co-operator* du Manitoba publie un article intitulé: «Grain Loading Catastrophic at Vancouver».

On a répété que les chemins de fer ne veulent pas transporter le grain parce que les taux du Pas du Nid-de-Corbeau ne leur permettent pas de faire de bénéfices. Récemment, monsieur l'Orateur, le CP a voilu obtenir de la Kaiser Coal Company le transport du charbon de trois points de la Colombie-Britannique jusqu'à Roberts Bank. Pour empêcher que le contrat ne passe à une ligne américaine le CP a dû fixer un taux en réalité inférieur à ceux du Pas du Nid-de-Corbeau. Ce taux est de $3.69 la tonne. Pour transporter le grain, même de l'Alberta, et suivant les taux du Pas du Nid-de-Corbeau, le CP et le CN touchent un prix supérieur.

On ne peut imputer uniquement aux barèmes du Pas du Nid-de-Corbeau les retards que subit le transport des grains. Certains députés prétendent que si les chemins de fer obtenaient davantage d'argent ils s'en occuperaient mieux. Monsieur l'Orateur, les chemins de fer demandent des montants énormes pour transporter le bétail d'Ouest en Est au Canada. Or, l'automne dernier, on s'est beaucoup plaint de la façon dont ils géraient ce genre d'activités. Dans ma circonscription, par exemple, des wagons couverts chargés de bétail restaient parfois près de 24 heures sur place avant qu'un train vienne les emmener. Rien d'étonnant qu'une fois arrivés dans l'Est on se soit aperçu que de 20 à 30 veaux étaient morts. Aucune autre forme de transport terrestre ne peut acheminer des marchandises en vrac sur de si grandes distances. Les chemins de fer le savent. Les céréales doivent attendre dans les Prairies qu'ils les prennent en charge car ils transportent tout avant de s'y intéresser.

Il faut modifier tout le complexe ferroviaire. La loi nationale sur les transports n'a rien fait pour changer l'état d'esprit des chemins de fer. On peut lire à l'article 3:

que chaque moyen de transport achemine, autant que possible, le trafic à destination ou en provenance de tout point au Canada à des prix et à des conditions qui ne constituent pas

(i) un désavantage déloyal à l'égard de ce trafic . . .

(ii) un obstacle excessif à l'échange des denrées entre des points au Canada ou un découragement déraisonnable du développement des industries primaires ou secondaires ou du commerce d'exportation dans toute région du Canada ou en provenant, ou du mouvement de denrées passant par des ports canadiens;

Les chemins de fer n'ont pas respecté ces conditions et je doute beaucoup que la Commission canadienne des

transports s'efforce de les encourager à le faire. Lorsqu'on nomme une commission chargée de s'occuper des chemins de fer, il arrive que ses membres en deviennent immédiatement les serviteurs. C'est le danger qu'il y a à nommer des commissions et à ne pas les rendre comptables envers les représentants élus du peuple. Il est certain que les chemins de fer n'ont pas cherché à fournir un service satisfaisant. En relevant leurs barèmes, ils ont créé des obstacles excessifs à l'échange de marchandises à l'intérieur du Canada. Ils ont découragé le développement des industries primaires et secondaires.

Je regrette que le député d'Edmonton-Strathcona (M. Harries) ne soit pas ici. Il a prononcé un excellent discours sur ce même sujet à Calgary. Il n'est jamais présent à la Chambre mais semble attirer de temps à autre l'attention de la presse. J'ignore s'il pratique ce qu'on a communément appelé la théorie Horner pour que la presse parle de lui mais, dans ce débat, sa voix pourrait énormément contribuer à la création d'un réseau de transport satisfaisant.

On voit dépenser de l'argent pour des raisons et des enquêtes passablement futiles. Le débat d'hier ne traitait que de cela. Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas investir un peu d'argent dans notre industrie de construction de wagons couverts? Comme le disait le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) nous utilisons encore des wagons couverts vieux de 50 ans.

Mais dès que l'industrie de la potasse est devenue rentable en Saskatchewan, les chemins de fer ont acheté de nouveaux wagons à potasse. Dès que la Compagnie Kaiser est venue des États-Unis, a déclaré qu'elle mettrait en valeur les charbonnages de la Colombie-Britannique et ferait des expéditions vers le Japon, le CP a fait construire toute une flotte de wagons neufs pour transporter ce charbon jusqu'à la côte. Pour une raison ou pour une autre, nous ne pouvons construire ou acheter ou difficilement voler un wagon couvert pour transporter les céréales. Le gouvernement pourrait sûrement s'arranger pour faire construire plus de wagons-trémies à cette fin.

• (1710)

Le port de Vancouver voit passer moins de 600 wagons couverts de céréales par jour. Il devrait en voir passer 700 et il est maintenant en retard de six mois. On vise le chiffre de 800, mais on n'y est pas arrivé. La raison est évidente: les glissements de neige dans les montagnes. Mais les montagnes sont là depuis la formation du continent nord-américain et, presque tous les hivers, il y a de la neige dans les montagnes. Pourquoi ne pouvez-vous pas y construire plus de tunnels pour y faire passer les trains?

Ce bill prévoit 125 millions de dollars pour la construction d'assises et 19 millions pour les lignes d'embranchement. Je crois qu'il devrait y avoir un embranchement à l'ouest de Kamloops, d'Ashcroft à Lillooet. Dans le cas d'une avalanche de neige, ceci permettrait un détournement entre Kamloops et Boston Bar. Les wagons pourraient être envoyés au chemin de fer PG&E et pousuivre ensuite leur chemin jusqu'au port de Vancouver. D'après la carte, la distance est de 30 ou 40 milles, mais, s'ils devaient contourner une ou deux montagnes, il ne serait nécessaire de construire qu'environ 50 milles de voies. Peut-être ne seraient-elles utilisées qu'en temps de crise, mais ce serait une autre façon de vaincre les dangers de l'hiver et les avalanches de roc pendant l'été. Au cours de l'automne et de l'été dernier, il y a eu des avalanches de roc très graves dans la région de Boston Bar. Mes enquêtes m'ont convaincu qu'on n'avait nullement essayé de maintenir la ligne télégraphique dans cette région. S'il se produit une avalanche, la ligne est brisée et un feu rouge clignote. Le mécanicien du train qui y arrive a le temps d'arrêter le convoi. Cette ligne télégraphique et ce système de signaux n'ont pas été entretenus et on se demande pourquoi. On a rapporté de nombreux accidents et je ne crois pas que ce soit la faute des travailleurs.

Les voies ferrées du CN étaient divisées en secteurs ferroviaires et un responsable était nommé pour un certain secteur. Depuis cinq ou six ans, on a doublé ou triplé la longueur de chaque secteur et le même responsable doit s'occuper de trois ou quatre fois plus de voies. Ceci provient peut-être d'une efficacité accrue ou peut-être est-ce pour des raisons financières mais, quoi qu'il en soit, cela ne permet pas d'évoluer vers un mode de transport satisfaisant.

Le port de Vancouver s'occupe de 37 p. 100 environ du tonnage d'entrée et de sortie et de plus de 50 p. 100 des céréales. La plupart du tonnage global, des céréales et des autres produits passaient autrefois par le côté sud de Burrard Inlet. Les voies ferrées existent mais la Vancouver s'est étendue jusque là, entraînant un engorgement. Tout bon port doit être profond mais doit également posséder une surface d'approche par terre. Le côté sud du port de Vancouver est certainement engorgé. Du côté nord c'est un peu mieux mais il n'y a là qu'une voie. Le port de Vancouver et Burrard Inlet existent depuis l'origine du Canada mais il n'y a toujours qu'une seule voie. On a parlé de construire une chaussée à Indian Arm et une seconde voie ferrée reliant le côté nord de Burrard Inlet. C'est là que se trouve l'élévateur de grains du syndicat de la Saskatchewan. Il peut recevoir 65 wagons et dispose de voies ferrées suffisantes car c'est l'élévateur le plus moderne.

Le concept de l'unité de train est récent. Selon ce système, un train de céréales part de Moose Jaw pour le côté nord de Burrard Inlet puis est déchargé sur le système de chargement continu du dock Neptune. Les responsables du port de Vancouver voudraient commencer à manutentionner les céréales mais ils ont besoin de plus de voies ferrées pour le côté nord de Burrard Inlet. On pourrait y parvenir moyennant un peu d'imagination et un peu d'argent, ce qui aiderait l'économie de cette région. Nous sommes une nation commerçante et nous devons faciliter les mouvements de marchandises de nos ports. Le port de Vancouver est l'un des quinze ports les plus importants au monde. Nous n'en sommes pas fiers et nous le traitons comme quelque vieille femme mise au rancart, mais nous devrions pourtant en être fiers. Nous devrions dépenser les sommes nécessaires à la construction des voies requises pour que nos produits puissent entrer et sortir facilement. Nous n'avons certainement fait aucun effort en vue d'instaurer un système de transport adéquat.

J'aimerais vous référer maintenant à l'article 23 de la loi sur les transports nationaux qui traite de la question des expéditeurs captifs et des transporteurs des produits dans l'intérêt public. On y déclare que les chemins de fer doivent établir des taux pour le transport des marchandises et offrir un service de bonne qualité dans l'intérêt du public. Trois procès ont été intentés en vertu de cet article mais aucun jugement n'a encore été rendu. Dans le libellé de cette Loi, on dit qu'un expéditeur captif peut interjeter appel à la Commission des transports pour qu'on établisse ses taux. Toutefois, personne encore n'a pu se déclarer expéditeur captif en vertu de la loi. Si la loi est si mal formulée, comment pouvons-nous comprendre l'article 3(d)(ii) qui stipule:

. . . taxes et conditions qui n'entraînent pas . . .

(ii) un obstacle excessif à l'échange des denrées . . .

L'article laisse entendre que ce n'est pas excessif et que cela ne nuit pas à l'expansion de l'industrie primaire ou secondaire. Or, il ne fait aucun doute que l'industrie primaire comme l'industrie secondaire en ait souffert. Je prends l'exemple des carottes. Expédier un wagon de carottes de Toronto en Alberta coûte moitié moins cher que de transporter ces mêmes carottes en sens contraire. Il s'agit des mêmes denrées, utilisant les mêmes voies, mais dans des directions opposées. Pourquoi faut-il que l'acheminement de denrées de l'Ouest vers l'Est du Canada coûte deux fois plus cher? Des taux comme ceux-là ne peuvent que nuire à l'expansion de l'industrie primaire et secondaire de l'Ouest du Canada.

On prétend que le tarif est fixe. Il a été arrêté en 1921 et prend comme ligne de démarcation la frontière de la Saskatchewan et du Manitoba. Elle a servi de guide pour l'établissement du tarif du transport-marchandises en 1921. La théorie étant qu'il est meilleur marché de transporter les marchandises à Vancouver par eau, on a établi le tarif en conséquence. Certes, suivant le régime actuel, il revient meilleur marché de transporter les marchandises en provenance de l'Est du Canada, à Vancouver plutôt qu'à Calgary. Cela ne semble pas très logique. Il coûte moins cher de transporter les marchandises en provenance de l'Est du Canada jusqu'à Calgary plutôt qu'à Medecine Hat, et cela ne semble pas très logique, non plus, puisque Medecine Hat est beaucoup plus proche de l'Est du Canada, et Calgary est plus proche que Vancouver de l'Est du pays; la distance est inférieure de quelque 800 milles.

• (1720)

M. Benjamin: Pour vous, c'est la libre entreprise.

M. Horner: Mon savant collègue socialiste prétend qu'il s'agit de libre entreprise. Je dirai que non, et que la situation est la conséquence de décisions prises par un organisme de réglementation qui n'était pas à la hauteur de la tâche, et des dispositions d'une mesure législative peu valable, car on ne peut prouver que telle expéditeur soit un expéditeur captif.

Je me souviens du temps où le président actuel était membre du comité des transports et des débats animés d'une certaine période. En comparaison, les débats de la session précédente sur le bill C-176 n'étaient qu'un pâle reflet d'un débat authentique. Bien des députés se sont plaints du temps que nous avons consacré au bill C-176, concernant l'agriculture. A mon avis, le débat ne s'est pas indûment prolongé, si on se rappelle que le débat sur le bill C-237 de la législature précédente a duré du 9 janvier au 31 janvier, et qu'il faisait suite à un débat antérieur sur le même bill qui avait duré à peu près de novembre jusqu'à Noël l'année précédente. M. Pickersgill disait qu'il fallait adopter le bill parce qu'il avait pris un engagement quelconque envers le CP.

Eh bien, monsieur l'Orateur, nous avons continué à discuter du bill et à préconiser des changements. Nous avons effectué des changements. Nous avons dit au gouvernement de l'époque que l'article concernant l'expéditeur captif n'était pas satisfaisant et que verser aux chemins de fer une subvention égale à 80 p. 100 de leurs pertes sur certains parcours amènerait l'élimination du service voyageurs. Les chemins de fer n'avaient qu'à prouver qu'ils perdaient de l'argent sur le service voyageurs, et alors, on leur verserait une subvention. Plus ils perdront d'argent, plus les subventions que leur accordera le gouvernement seront élevées. C'est une formule minable; ce n'est pas de l'entreprise privée. Le gouvernement a établi un organisme de réglementation minable et a adopté une législation minable. Les chemins de fer ont délibérément diminué la qualité de leur service voyageurs et augmenté leurs pertes de façon à pouvoir se présenter devant la commission et demander des subventions énormes.

Je le répète, plus les pertes étaient grandes, plus les subventions que les chemins de fer pouvaient demander étaient importantes. Ceci a encouragé les chemins de fer à ne pas offrir un service voyageurs efficace et des installations de transport suffisantes. Il faut des changements. J'ai parlé à des amis de la Commission canadienne des transports . . .

M. Benjamin: Des amis!

M. Horner: Oui, j'en compte un ou deux. Ils m'ont dit que le gouvernement aimerait reprendre cette loi sur les transports et y apporter certaines modifications. Je prie le gouvernement de le faire le plut tôt possible. Qu'il présente un bill au cours de la présente session, avant les prochaines élections, parce que notre système de transport a besoin d'aide. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ferons de notre mieux pour changer cette loi de façon que les chemins de fer soient encouragés à fournir des services adéquats et à offrir des tarifs de transport justes à l'étendue du Canada, et non pas des tarifs de transport qui découragent la mise en valeur des industries primaires et secondaires dans certaines régions.

Je terminerai mes remarques sur ce point. Je prie le gouvernement de reprendre cette mesure législative et, de notre côté, nous ferons tout notre possible pour corriger les erreurs commises en 1967 quand nous avons initialement adopté cette mesure. Les remarques du député de Bruce m'ont tout particulièrement intéressé. Il a condamné le fonctionnement de la loi sur les transports parce que les chemins de fer ne sont pas comptables envers le gouvernement ou, en fait, envers le Parlement. Nous devrions modifier la loi et, en principe, les obliger à nous rendre des comptes. Le ministre des Transports, qui est chargé de notre système de transport, ne peut essayer indéfiniment de se cacher derrière la Commission canadienne des transports et dire: «Je ne peux rien aux tarifs de transport; vous devrez en parler à la Commission canadienne des transports.» Trois cas test sont actuellement devant la Commission des transports et aucune décision n'a été rendue. J'exhorte encore le gouvernement à remettre cette mesure à l'étude. Nous autres, de ce côté-ci, collaborerons étroitement afin de suggérer des modifications dont tout le Canada profitera.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat. Il est toujours agréable de faire suite à mon ami le député de Crowfoot (M. Horner), bien que cela soit également très difficile. Ce bill de routine, qui vise à autoriser le CN à faire des dépenses s'élevant à $219,800,000 pour 1971 et à 83 millions de dollars le premier juillet 1972, et également à autoriser des prêts gouvernementaux à Air Canada pour la période allant du 1er janvier 1971 au 30 juin 1972 afin de lui permettre de payer ses dettes, nous donne l'occasion de dire au public et surtout aux habitants de ma circonscription que le CN n'a qu'une idée: que le public aille au diable. Savez-vous que les cheminots n'ont absolument aucun contrôle sur leur régime de pensions; que les trois représentants syndicaux de la Commission

des pensions du CN ne sont pas des employés du CN, ne sont pas couverts par le régime de pensions des cheminots et ne peuvent donc être reconnus comme représentant les intérêts de tous les employés du CN; que les quatre représentants de la compagnie à la Commission des pensions du CN sont nommés par le conseil d'administration du CN et ne représentent pas les intérêts des employés? Qu'on me permette aussi de rappeler que l'Alberta n'est pas représenté au sein du conseil d'administration du Canadien National. C'est une honte.

Saviez-vous, monsieur l'Orateur, que le président de la Commission des pensions du CN est choisi par le conseil d'administration de cette société parmi les quatre représentants de la compagnie qui font partie de la Commission et qu'il ne représente pas les intérêts des employés? Qu'il n'a même rien à dire au sujet des décisions concernant le régime de pension des employés? Que ce bureau des pensions, contrôlé exclusivement par le CN, ne peut que formuler des recommandations et ne peut pas, de sa propre initiative, prendre une décision importante? Que toutes les recommandations ou décisions de la Commission doivent être soumises au conseil d'administration du CN avant d'entrer en vigueur? Que le CN, en vertu du régime de pension des employés de 1959, ne contribue pas à ce régime une somme égale aux cotisations mensuelles des employés? Que, par conséquent, la caisse de pension des employés a accumulé un déficit de 671 millions de dollars? Savez-vous, monsieur l'Orateur, que par un faux-fuyant—un subterfuge habile, une interprétation détournée—relativement à la loi sur les normes des prestations de pension, le CN a pu réduire à 300 millions de dollars ses obligations sans provision, ce qui représente une perte de 371 millions de dollars pour la caisse de pension des employés?

Je voulais faire consigner au compte rendu certaines de ces questions, parce quelques-unes ont été soulevées plusieurs fois lors de réunions dans ma circonscription. Les gens se préoccupent des régimes de pension. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a fait état de difficultés dans ce domaine. Sous la direction de MM. Wilf. Macdonald et Jack Pickett, ces gens ont tenté à maintes reprises de signaler au Canadien National les nombreux problèmes qui se sont posés dans notre région. Pour moi, le CN n'a pas accordé à ces réunions l'attention qui leur était due.

• (1730)

Je voudrais consigner au compte rendu, cet après-midi, une déclaration de la Canadian Railway Labour Association, sur la suppression actuelle de services en Alberta et par tout le Canada. Voici:

Bon nombre des critères sur lesquels se fonde la loi nationale sur les transports remontent à la Commission royale d'enquête MacPherson, au cours des années 50. Nous sommes persuadés que plusieurs des conclusions tirées au cours des études effectuées pour cette commission royale ne sont nullement conformes à l'opinion actuelle. On trouve dans la loi une idée préconçue toute faite, lorsqu'il s'agit de considérer la rentabilité comme le critère primordial pour déterminer les exigences du service-voyageurs. Les hypothèses sur lesquelles se fonde la loi détonnent dans le cadre des politiques contemporaines et sont contraires à bien d'autres politiques ministérielles.

[M. Paproski.]

Les fondements de la loi sont inacceptables de nos jours car les Canadiens et leur gouvernement se rendent de plus en plus compte que les critères d'ordre économique, tout importants qu'ils soient et même s'ils sont les plus importants de tous, ne devraient pas l'emporter sur tous les plans. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit des répercussions à long terme d'une initiative quelconque. Le produit national brut, par exemple, nous permet peut-être de juger de façon assez satisfaisante dans l'ensemble du bien-être des Canadiens, mais pour juger de la qualité de la vie, c'est un critère médiocre.

En outre, dans les sciences économiques, et autres sciences sociales on conçoit le coût dans une perspective beaucoup plus vaste, car on s'y rend compte que les prix et profits dans le secteur public peuvent dépasser et dépassent souvent les prix et profits du secteur privé. Se borner aux prix et bénéfices dans l'acception étroite du mot, c'est vouloir insérer une politique dans un cadre irréaliste et à courte vue. La Commission canadienne des transports ne peut pas se borner à examiner les coûts et revenus soumis par les chemins de fer, dans le cas d'un tel service, et à juger de leur valeur comme arguments par rapport à l'opinion publique, au cours d'une audience.

Le gouvernement actuel se montre de plus en plus disposé à envisager les problèmes dans une perspective à long terme et les coûts et bénéfices dans un sens beaucoup plus large, notamment lorsque la question du milieu entre en jeu. Mais son désir de se montrer prévoyant dans ces cas-là présente un contraste frappant avec les critères sous-jacents de la loi nationale sur les transports, sur laquelle se fondent les politiques de transport au Canada.

La politique actuelle contredit, de plusieurs façons, la loi nationale sur les transports. Nous en signalerons simplement deux. La suppression du service de voyageurs restreint la faculté du public de choisir entre différents moyens de transport. La situation ne serait pas grave si ces moyens se substituaient parfaitement l'un à l'autre. Il n'en est pas ainsi, cependant, car, dans bien des cas, ils se complètent sans se remplacer. La mobilité du public est donc restreinte et le coût nécessaire pour assurer cette même mobilité augmente.

En second lieu, la suppression des services de voyageurs encourage le recours à l'automobile au moment où le public et les divers paliers de gouvernement se préoccupent de l'augmentation du coût de la lutte contre la pollution, de l'encombrement, etc. La politique actuelle encourage la suppression du service de voyageurs bien qu'on sache que ce service est le plus commode pour transporter un grand nombre de passagers à l'échelle urbaine, interurbaine et nationale. Nous soutenons que les objectifs de la politique actuellement suivie dans le cadre de la loi nationale sur les transports sont périmés, insuffisants et incompatibles avec la présente situation et qu'il y aurait lieu donc de les revoir immédiatement.

Nous sommes toujours très affligés à la vue de l'injustice qui prévaut dans le partage de l'aide à chacun des deux moyens de transport. Cette situation ne peut qu'envenimer les problèmes exposés ci-dessus et longuement détaillés dans nos mémoires antérieurs. Nous remarquons que notre point de vue à l'effet que le partage injuste de l'aide se fait au détriment des réseaux de transport de voyageurs, a été appuyé par d'autres organismes y compris la Commission canadienne des transports, tel qu'il ressort de son ordre du 29 janvier 1971 relatif à l'interruption du service du «Canadien».

Une ligne de conduite aussi injuste est en même temps tragique. Elle mène à des politiques à court terme, plutôt qu'à long terme, et elle contredit, à notre avis, la première partie de la loi nationale sur les transports.

Voilà ce qu'il en est et ce sont là aussi mes sentiments. J'ai en main une autre lettre que je voudrais verser au compte rendu. Elle m'a été adressée par mes collègues et de nombreux amis dans ma circonscription qui travaillent aux chemins de fer. Je leur porte beaucoup de respect car j'ai été moi-même un surnuméraire qui piquait des crampons avec un marteau de 12 livres. C'était une dure époque. La lettre en question est signée de John L. Pic-

kett, président du Conseil des syndicats de chemins de fer d'Edmonton. Voici ce qu'on peut y lire:

Monsieur:

On a beaucoup parlé et écrit, ces derniers mois, au sujet du transport par rail des grains destinés à l'exportation par la côte ouest. Mais qu'en est-il du personnel subalterne des chemins de fer, de ceux qui font effectivement le travail et assurent la circulation de nos trains? Il n'est pas facile d'assurer un service ferroviaire dans l'Ouest durant un hiver comme le nôtre. Les températures descendent jusqu'à 40° au-dessus de zéro. Les équipes de cheminots qui aiguillent, repèrent et ramènent les wagons, surtout la nuit; les mécaniciens et les contrôleurs qui sont souvent obligés de patauger dans quatre pieds de neige et de faire des journées de 12 ou 14 heures pour terminer le trajet, en devant souvent se contenter d'un thermos de café et de quelques sandwiches froids; les hommes dans les gares de triage, les équipes chargées de l'aiguillage, qui composent les trains, qui assemblent les wagons de transport de céréales par zones; les hommes chargés des wagons, qui vérifient et déplacent les wagons mal placés, qui parcourent les trains de marchandises, qui réparent les fuites d'air afin que nous puissions obtenir les résultats voulus à l'essai des freins. Les hommes chargés de l'entretien des signaux que l'on appelle au milieu de la nuit pour leur demander d'aller réparer une rupture dans le système de signalisation. Les responsables des secteurs ferroviaires qui sont dehors par tous les temps à faire les 101 choses qu'il leur faut faire, et, bien entendu, les innombrables autres cheminots qui ont eux aussi leur part à faire. Non, maintenir le service ferroviaire dans l'Ouest durant les mois d'hiver n'est vraiment pas une partie de plaisir.

Nous savons qu'il nous faut davantage de locomotives, de fourgons, de wagons et de radios, ainsi que de meilleures installations d'entreposage sur la côte Ouest et des gares de triage plus grandes, de sorte que lorsqu'il fait beau, nous puissions expédier les wagons plus vite et à meilleur compte. Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir 4,000 ou 5,000 wagonnées de céréales entreposées sur la côte Ouest au début de décembre, de sorte que s'il se produit des avalanches ou des déraillements en hiver, les céréales se trouvent là où on en a besoin?

Donnez-nous les instruments et les installations dont nous avons besoin, et les cheminots canadiens expédieront toutes les denrées en vrac nécessaires à l'exportation pour assurer la prospérité de notre merveilleux pays.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Après avoir cité une lettre comme celle-là, on n'a pas grand-chose à ajouter. Tout ce que je peux dire au Canadien National, c'est: «Ayez un peu de considération; occupez-vous de vos retraités; vous pourriez aussi utiliser une partie de l'argent que vous avez mis de côté pour construire des maisons à un faible taux d'intérêt pour les gens qui travaillent pour vous, ou leur prêter cet argent à un taux de 5½ ou 6 p. 100. Ce serait là de votre part une merveilleuse idée.» A part cela, je n'ai rien à ajouter pour le moment.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, après le débat à ce sujet l'an dernier, on avait renvoyé deux questions au comité permanent des transports et des communications. Elles avaient toutes deux une grande importance. L'une d'elle a été résolue en partie, par le comité. La conclusion à laquelle on était parvenu n'était bien sûr pas entièrement satisfaisante, mais elle représentait un pas dans la bonne direction. Elle a montré que les députés peuvent, s'ils le veulent, apporter des améliorations dans les domaines qui nous préoccupent actuellement. La modification qui est résultée de cette dernière séance a eu des avantages considérables en ce qui concernait les pensions accordées aux retraités du Canadien National: il y a eu une augmentation de l'ordre de 42 p. 100 pour les vieux retraités. C'était un pas dans la bonne direction. C'était de l'art parlementaire joué dans les règles du jeu. Nous tenions le gouvernement de l'époque à la gorge et il a réagi comme d'habitude par des demi-mesures, bien que, dans ce cas précis, il valait mieux obtenir des demi-mesures qu'aucune mesure du tout. Si ce n'était des membres du Parlement, rien d'utile n'aurait été fait.

• (1740)

Ayant forcé le gouvernement à consentir un paiement de vie chère avec 21 ans de rétroactivité ce genre d'indexation a été appliqué à un degré moindre par le CNR et a été versé par un certain nombre d'autres gouvernements et d'organismes privés, qui ont aussi constaté les avantages et certainement la justice d'un tel paiement aux retraités qui leur avaient donné les moyens au tout début de faire de leur entreprise un succès.

Un autre facteur, dans un sens plus important encore pour le grand public et l'exploitation ordonnée de tout chemin de fer—Air Canada se retrouvera dans une situation semblable à moins de faire des changements—c'est la dette à long terme du CN. On a déjà dit en riant, et parfois même sérieusement, que le CN est nationalisé. Ce n'est vrai qu'en partie. Nous l'avons étatisé en achetant l'actif de certains chemins de fer de l'époque. Mais nous en avons aussi assumé le passif sous forme d'obligations à perpétuité et autres dettes, qui figurent encore sur les registres après bien des années.

Monsieur l'Orateur, vous allez sans doute conclure, d'après mes observations, que je ne suis pas financier; mais je prétends ceci: lorsqu'on achète quelque chose, on devrait espérer pouvoir un jour le payer. Même les cultivateurs, qui empruntent souvent plus qu'ils ne le devraient pour continuer leur exploitation, estiment qu'avec le temps ils finiront par payer l'intérêt et rembourser une partie du principal. Et ayant réussi à donner de l'ampleur à leur exploitation, grâce à leur travail ils feront des bénéfices. Sinon, à quoi bon entreprendre la chose.

Étant donné cette situation, il aurait peut-être été préférable de pas acheter le Grand Tronc ou le Northern. Même si certains de mes collègues étaient ici à l'époque, je ne me souviens pas des noms de certains des chemins de fer imbriqués dans le Canadien National. Nous aurions peut-être dû laisser ces chemins de fer faire faillite, puis les prendre en charge. Mais nous n'avons pas agi ainsi. Nous nous sommes peut-être montrés généreux envers certains actionnaires de certains chemins de fer à l'époque. Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, que dans les débuts des chemins de fer au Canada, on ne jouait pas à la Bourse de Toronto ou de Montréal, mais on achetait des obligations et ainsi on achetait des chemins de fer. Nous avions probablement sur papier plus de chemins de fer et milles de voies ferrées que n'importe quel autre pays du monde.

Ottawa était un des principaux centres d'activité sous ce rapport. Il y avait alors huit ou dix chemins de fer entre Ottawa et la baie James. Pourquoi, je l'ignore, mais des gens comme O'Brien pouvaient vendre des actions de chemins de fer et réaliser des profits considérables sans songer à ce qu'il y avait à la baie James ou s'il avait pu y construire un chemin de fer. Acheter des actions de chemin de fer était tout un sport à cette époque. Lorsque le Canadien National a pris ces compagnies en charge, il a assumé leur passif et il s'ensuit qu'il est grevé depuis de nombreuses années d'une dette colossale et compliquée.

La dernière fois que la question a été présentée à la Chambre les députés sont en général tombés d'accord pour la renvoyer au comité. Le comité l'a étudiée, mais n'a pas pu en venir à une conclusion, faute de temps, je l'espère. Le comité a réglé l'autre question importante des pensions, mais pas celle de la dette.

Le bilan financier des chemins de fer paraît dans le rapport que l'auditeur général a présenté au Parlement pour l'année se terminant le 31 décembre 1970. D'après ce rapport, il semble que les intérêts de la dette, en 1961, aient augmenté au montant total à $62.5 millions mais qu'en 1970 il était passé à $75.5. Il semble donc que nous ne payons pas de principal mais seulement des intérêts. En 1970, le déficit total du CN était de $29.7, quoique, de fait, la compagnie a fait un profit de quelque 40 millions de dollars—si mes chiffres ne sont pas exacts, mes collègues me corrigeront. Si nous devions acheter un nouvel avion pour les Forces armées ou des fusils, le coût s'ajouterait à la dette nationale à défaut de l'argent nécessaire pour les payer comptant. Puis, quand des fonds seraient disponibles, comme cela est arrivé une ou deux fois à ma connaissance, le gouvernement pourrait payer une partie de cette dette et la réduire. Mais, la plupart du temps, les dettes ont tendance à augmenter plutôt qu'à diminuer.

Dans le cas qui nous occupe, la dette n'est pas celle du chemin de fer, mais celle des Canadiens qui en sont propriétaires. C'est pourquoi nous devrions rembourser la dette. Payons ces gens qui détenaient les obligations originales ou leurs successeurs et faisons entrer le déficit dans la dette consolidée.

M. O'Connell: Le député me permettrait-il une question?

M. Peters: Sûrement.

M. O'Connell: Peut-il nous dire si le montant principal de la dette du CN a effectivement augmenté ou diminué et nous expliquer le rapport entre les actions privilégiées, qui augmentent, et la dette? Je n'ai pas lu le rapport, mais il me semble que la dette devrait diminuer. La méthode à employer pour ne plus avoir de dettes c'est d'émettre des actions privilégiées pour lesquelles on ne paie pas de dividendes. Ce n'est pas comme l'intérêt.

M. Peters: J'avoue fort volontiers au ministre qu'il m'a perdu. Je n'ai certes pas cette compétence en matière de finance. Tout ce que je sais, c'est que le comité devrait examiner tous ces facteurs et conclure, je crois, que cette dette n'est pas celle du Canadien National. Il faut reconnaître aussi que nous avons accumulé des dettes en émettant des obligations pour les achats effectués par la compagnie elle-même. Nous les avons probablement ajoutées aussi, et avons recouru à la vente d'obligations pour recueillir également des fonds. A mon avis, sur cette dette qui s'accumule depuis un certain nombre d'années, nous avons payé beaucoup d'intérêt. Nous avons perdu depuis longtemps tout avantage réalisé par l'emprunt de l'argent.

• (1750)

Les fonds tout d'abord dépensés pour l'achat de tous les chemins de fer qui font partie des Chemins de fer Nationaux ont été imputés au compte de la dette nationale. Il est possible d'exploiter ce chemin de fer de façon bien plus ordonnée. Si les Canadiens le jugent nécessaire, ils devraient accepter de le payer soit en l'ajoutant à notre dette nationale soit par tout autre moyen comme en augmentant le nombre des actions. Nous devrions éliminer du régime financier du Canadien National l'énorme paiement de l'intérêt parce qu'il déforme toute la structure des tarifs des chemins de fer. Chaque fois que nous examinons une demande du Canadien National, nous regardons le montant des dépenses, les paiements à faire et le montant d'argent que le Parlement doit réunir pour acquitter ces dépenses d'exploitation. De la sorte, le CN peut se présenter devant la Commission canadienne des transports et justifier presque n'importe quoi. Le Canadien National s'occupe de la justification et le Canadien Pacifique dont la structure est différente, obtient les bénéfices vu la nécessité du maintien de la structure uniforme des tarifs entre les deux compagnies.

Je partage l'avis du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Laing) qui, ces dernières années, a manifesté un très vif intérêt pour le grand Nord. Il l'a manifesté en achetant des actions dans les entreprises de l'Arctique et en impliquant le contribuable canadien. Alors qu'il détenait un autre portefeuille, il a pu établir la Pan-Arctic, société dans laquelle 45 p. 100 des actions appartiennent à des Canadiens. Le pétrole n'est pas l'unique ressource de l'Arctique. Il s'y trouve de nombreuses varié tés de minéraux. Lorsqu'il a comparu devant le comité des Transports l'autre jour, le ministre a émis l'opinion que la région du Canada au nord du 69e parallèle contenait une richesse de minéraux supérieure à celle du reste du pays. Il peut bien avoir raison.

En ce cas, il nous faudra dans un avenir très proche envisager de quel mode de transports nous allons doter le haut Arctique. Je pense que nous en envisagerons plusieurs. Le plus économique serait celui qui apporterait tous les matériaux nécessaires et emporterait le minerai et les produits finis en provenance de la région arctique. A cette fin, il nous faudra mobiliser des fonds considérables qui feront probablement paraître insignifiant le montant accordé au Canadien Pacifique, la plus grande largesse du Parlement canadien. J'espère qu'on accordera ces fonds au Canadien National pour installer un réseau allant au haut Arctique afin d'aménager la région dans l'intérêt des Canadiens, selon les méthodes compatibles avec l'écologie de la région et capables de faire face aux besoins de la population nordique.

Les pipelines pourront servir à expédier le produit, mais non à transporter les matériaux nécessaires à la production. Je suppose qu'il faudra songer au transport par chemins de fer. La construction de lignes nécessitera des mises de fonds considérables. J'espère que certains ministres du Cabinet en profiteront pour comparaître devant le comité et proposer des solutions à ce problème qui nous hante depuis 50 ans.

Le CN prétend que le problème est insoluble. J'en ai parlé à des hauts fonctionnaires. Ils estiment que nous n'avons ni le cran ni les connaissances techniques nécessaires pour arriver à le surmonter. Je ne suis pas ce cet avis. Nous le pouvons si nous le voulons. Pour une bonne part, il s'agit d'effectuer une opération comptable, de porter certains montants à une autre colonne. Il faudra évidemment payer l'intérêt sur la dette, mais au moins ce sera le public canadien qui le paiera et non les chemins de fer. Le transport par chemins de fer entraînera des pertes, c'est certain.

Il faut songer à de nouveaux modes de transport. A ce chapitre, il convient de rendre hommage au CN. C'est la seule compagnie de chemins de fer d'Amérique du Nord qui ait essayé d'innover dans le domaine du transport des passagers et des marchandises. On peut dire sans peur de se tromper que le CN est en avance sur tous les autres chemins de fer d'Amérique du Nord.

Je sais très bien que le Rapide du CN a été un échec. Il y a cependant plusieurs facteurs dont il faut tenir compte. Un de ces facteurs est notre incapacité de concevoir des éléments adéquats, pouvant répondre aux besoins des trains modernes dans les conditions auxquelles nous devons faire face. Impossible d'importer les éléments de

Grande-Bretagne à cause des conditions qui sont différentes. Même si le Rapido a abandonné dans le froid et éprouvé bien d'autres problèmes, c'est un pas dans la bonne voie. C'est même à peu près tout ce qui s'est fait.

Était-il raisonnable de consacrer des millions de dollars à la construction d'aéroports situés à 15 ou 20 milles de grands centres tels que Toronto et Montréal? A mon sens, cela équivaut à jeter l'argent par les fenêtres. Ainsi qu'un député l'a fait remarquer l'autre jour, nous devrions construire au nord de Kingston un gigantesque aéroport international pour le trafic aérien transatlantique et aménager en même temps un système de transport terrestre qui permettrait aux voyageurs de se rendre à Toronto plus rapidement qu'il n'est possible de le faire actuellement, en autobus, à partir de l'aéroport de Malton. Je suis sûr que cela vaut aussi pour Montréal. Un grand hôtel de Montréal continue à faire accéder les voyageurs directement aux trains. Les clients de cet hôtel pourront monter à bord d'un train «Rapide» et se rendre directement en 30 ou 40 minutes, à un aéroport qu'on finira par construire dans la région de Kingston. Ce voyage se fera dans une excellente ambiance et dans un cadre des plus confortables offrant toutes les commodités qu'on est en droit d'attendre d'un système de transport moderne.

A l'heure actuelle, on passe 15 ou 20 minutes à bord d'un avion, 15 ou 20 minutes à sortir de l'aéroport, 15 minutes à attendre un autobus à destination du centre-ville et une heure à une heure et demie à faire ce dernier trajet. En raison de l'immensité de son territoire, notre pays a besoin d'un réseau de transport rapide. Nous avons les moyens techniques et la volonté de le mettre sur pied. Il faudra peut-être pour cela nous débarrasser du Canadien Pacifique. Si c'est nécessaire, qu'on le fasse.

Je vous signale qu'il est six heures, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Comme il est six heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures, demain après-midi.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 9 mars 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES AVIS DE MOTION PORTANT SUR LA QUESTION DE PRIVILÈGE— LA MARCHE À SUIVRE PROPOSÉE PAR M. L'ORATEUR

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Les députés apprendront peut-être avec intérêt que, depuis quelques heures, j'ai reçu cinq avis de motion disctincts de la part de députés qui se proposent de soulever une question de privilège aux termes de l'article 17 du Règlement. Essentiellement, les cinq motions ont trait à la même question. La chose est tellement inusitée que je me demande un peu comment procéder. Les députés pourraient peut-être l'un après l'autre proposer leurs motions et exposer leurs arguments brièvement, puis un représentant du gouvernement prendrait la parole et la question serait prise en considération. Pour l'instant, même si les députés ont tous eu l'obligeance, comme l'exige le Règlement, de donner avis de leur motion, la Chambre ignore tout encore des motions et des arguments qui seront présentés à leur appui.

Avec le consentement de la Chambre, je présenterai ces motions dans l'ordre chronologique où elles ont été reçues et celui qui a été le plus diligent sous ce rapport est le député de Peace River.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BALDWIN—LE RETARD À DÉPOSER LE RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'espère que toutes vos autres décisions désormais seront aussi bonnes que celle-ci. J'ai signifié un avis, aux termes de l'article 17 du Règlement, au sujet d'une affaire qui d'après moi est effectivement une question de privilège. J'ajouterai qu'en plus de la question de privilège en cause dans la motion que j'ai fait parvenir à Votre Honneur, c'est-à-dire dans la mesure où l'Auditeur général du Canada, un fonctionnaire du Parlement et un serviteur de la Chambre ne peut exécuter ses fonctions, il y a aussi la question du droit propre de la Chambre et, il va sans dire, de l'autre endroit de convoquer comme témoin toute personne qu'elle juge bon d'interroger ou avec laquelle elle veut discuter. Je traiterai par la suite de ces deux questions. J'ai dû naturellement donner à Votre Honneur le préavis exigé par l'article 17 du Règlement afin de pouvoir présenter cette motion. Je présenterai une motion portant sur une question de privilège, mais je veux établir très clairement qu'il y a en plus de cette question de privilège une autre qui s'y rattache, soit la très sérieuse question du droit de cette chambre et du Parlement, à titre d'instance suprême de notre pays, de convoquer tout témoin, pas nécessairement une personne qui pourrait avoir enfreint les privilèges de la Chambre, mais tout témoin, et de mener un interrogatoire conformément aux traditions et coutumes de la Chambre, et dans la mesure où ces dernières peuvent avoir été modifiées par ordre ou par la pratique moderne que nous avons maintenant mise au point.

• (1410)

Quant à la question de privilège, il va sans dire, selon moi, que toute ingérence dans le travail de l'un quelconque des fonctionnaires de la Chambre qui a pour résultat . . .

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Peace River parle maintenant depuis quelques minutes, mais, à mon avis, il n'a pas exposé la question de privilège qu'il soulève. Je lui demande de l'exposer. Il a maintenant eu la parole assez longtemps pour présenter sa question de privilège. Je lui demande de nous indiquer l'objet de sa question de privilège, car j'aimerais savoir si cette affaire, que la Chambre ignore encore, a été signalée le plus tôt possible.

M. Baldwin: Je comprends la position du président du Conseil privé. J'en arrivais à cela. Mais je persiste à croire que, lorsque nous avons à faire avec les honorables représentants de l'autre côté, nous devons prendre plus de temps pour expliquer les choses que si nous nous adressions à des gens ordinaires.

A propos de la question de privilège, j'en viens maintenant au premier élément de ma thèse. Tout haut fonctionnaire de la Chambre, et j'inclurais le greffier, le sergent d'armes et aussi l'Auditeur général que je classe carrément dans cette catégorie, doit pouvoir exercer ses fonctions de façon à ne pas empêcher les députés, de quelque manière que ce soit, d'assumer leurs responsabilités. A titre d'exemple, je dirai simplement que, si au moment d'un vote on empêche le greffier d'agir, cela constitue, selon moi, une violation de privilège de nature à empêcher les députés d'exercer leurs fonctions. J'estime donc que, si je puis démontrer à Votre Honneur qu'il y a eu ingérence de ce genre—qu'un haut fonctionnaire de la Chambre s'est vu refuser l'occasion de remplir ses fonctions, ce qui a empêché les députés de part et d'autre de la Chambre de s'acquitter de leurs responsabilités envers leurs commettants et tous les citoyens du pays—cela constitue une violation de privilège.

Ma question de privilège a trait à l'Auditeur général, aux remarques faites hier, à la déclaration du premier ministre, selon laquelle l'Auditeur général enfreint la loi, et à la position dans laquelle cela met les députés.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si le député soulève la question de privilège au sujet de certains commentaires faits hier à la Chambre, il n'a pas alors, je pense, l'autorisation de le faire puisqu'en vertu de l'article 17 du Règlement quand la question de privilège est soulevée, elle doit être immédiatement prise en considération. De fait, le député de York-Sud a soulevé hier la question de privilège à propos des commentaires du très honorable premier ministre et la présidence a accepté de l'entendre.

Si le député soulève une nouvelle question de privilège mon argument ne tient plus mais si sa question porte sur des commentaires d'hier, il était alors tenu aux termes du Règlement de prendre la question en considération puisque l'article 17(2) du Règlement établit clairement qu'un avis doit être donné par tout député qui, au cours d'une séance, veut soulever une question de privilège qui ne découle pas des délibérations de la Chambre. Je dis tout simplement: compte tenu du fait qu'il a évoqué les déclarations que le premier ministre a faites hier, il n'a pas, selon moi, le droit, en vertu des dispositions de cet article du Règlement, de fonder une question de privilège sur ces commentaires.

M. l'Orateur: Il m'est difficile maintenant de rendre une décision sur le rappel au Règlement qu'a invoqué le député de Peace River parce qu'en fait, je n'en ai pas entendu la fin. Il serait peut-être plus simple de lui permettre de compléter son explication. Ensuite, le président du Conseil privé aurait le loisir de présenter son point de vue ainsi que les autres objections qu'il jugera bon de faire valoir à l'égard des points soulevés par le député de Peace River. J'espère que nous pourrons disposer de façon méthodique et aussi rapidement que possible des cinq questions de privilège dont on m'a donné préavis. Les députés qui veulent soulever des questions de privilège tiendront peut-être compte du fait que la Présidence devra examiner chacune d'elles et que le président du Conseil privé voudra peut-être les commenter. J'invite le député de Peace River à poursuivre son exposé.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je reprends là où l'on m'a interrompu. C'est en vertu de la loi sur l'administration financière—pour répondre à la question du président du Conseil privé—que le poste d'Auditeur général existe. Il s'agit donc d'un poste et d'une fonction statutaires. Je ne veux pas faire perdre son temps à la Chambre en donnant une lecture détaillée des fonctions et responsabilités de l'Auditeur général, mais aux termes de l'article 61, il est tenu de faire rapport à la Chambre chaque année des résultats de son examen des comptes publics. On ajoute ensuite, au même article:

(2) Le ministre doit présenter le rapport de l'Auditeur général à la Chambre des communes au plus tard le 31 décembre ou, si le Parlement n'est pas alors en session, dans les quinze jours de l'ouverture de la session suivante.

Je signale aussi à Votre Honneur et à la Chambre qu'à l'article 56 de cette loi, paragraphe (4), il est stipulé, au sujet de l'Auditeur général:

Sont nommés, selon la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, les fonctionnaires et employés nécessaires pour permettre à l'Auditeur général d'accomplir ses fonctions.

• (1420)

J'ai parlé des débats d'hier parce que, l'auditeur général n'ayant pas accompli ses devoirs statutaires, le premier ministre a dit hier que l'Auditeur général était un fonctionnaire de la Chambre, qu'il avait violé la loi et que c'était à quelqu'un à la Chambre de s'en occuper.

Cela ne fait aucun doute à mon avis, monsieur l'Orateur, que si l'Auditeur général est empêché d'accomplir ses fonctions, en tant que fonctionnaire de la Chambre, de soumettre au Parlement les résultats de son étude des comptes publics du Canada et que ce fait restreint la possibilité des députés de s'acquitter de leur responsabilité en tant que représentants de la population de leurs circonscriptions en particulier et de celle du Canada en général, cela constitue en soi une atteinte aux privilèges de la Chambre. Et s'il paraît au cours d'un débat qui peut se dérouler ou ne pas se dérouler à la suite de la motion que j'ai l'intention de présenter à Votre Honneur, que cela s'est produit par la faute du gouvernement, alors, monsieur l'Orateur, j'estimerai, et la population de ce pays aura le droit d'estimer que le gouvernement s'est rendu coupable d'une négligence qui aura contribué à empêcher l'Auditeur général d'accomplir ses devoirs et que cela gêne les députés de la Chambre dans l'accomplissement de leurs fonctions. A mon avis, la chose est simple, et la question de privilège est bien établie. Elle est indiscutable.

Ce qui pourrait être discutable serait la procédure à suivre. Certains pourraient dire que la question devrait être étudiée par un comité. Précisons nettement, monsieur, qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle et inusitée. Voilà un fonctionnaire du Parlement, à qui une loi du Parlement enjoint d'assumer certaines responsabilités et de faire certaines choses, et, en l'occurrence, des choses très importantes, notamment à l'heure actuelle quand il s'agit d'examiner avec soin certaines dépenses du gouvernement actuel, ou de n'importe quel gouvernement, et les conséquences qui en découlent pour les contribuables canadiens. Il s'agit donc d'un fonctionnaire très important.

Je tiens à bien préciser que je ne demande pas à votre Honneur de prendre une décision sur le point de savoir s'il convient ou non d'inviter l'Auditeur général à venir déposer devant la Chambre. Je ne demande pas à Votre Honneur de vous prononcer sur ce point. Il me semble que seule la Chambre est compétente à cet égard, mais, bien sûr, il appartient à Votre Honneur de décider si cette motion doit être mise aux voix. En fait, la discussion pourrait tout aussi bien s'arrêter là si le gouvernement avait le cran de reconnaître qu'il y a là un problème, d'accepter cette motion et de laisser à la Chambre le soin de prendre une décision. Cependant, je serais fort étonné qu'il accepte, même si j'attire son attention sur le fait que cela pourrait mettre un terme à la discussion.

L'hon. M. MacEachen: Qu'on nous lise donc cette motion!

M. Baldwin: Le président du Conseil privé entendra le texte de cette motion en temps opportun. Monsieur l'Orateur, ce que je soumets à la Chambre, à Votre Honneur, c'est une requête interlocutoire tendant à savoir si Votre Honneur devrait mettre aux voix la motion que je vais lire d'ici quelques instants.

Cependant, avant d'aborder une autre partie de mon intervention, je voudrais faire remarquer que, quand nous nous trouvons dans une situation où un fonctionnaire de la Chambre de l'importance de l'Auditeur général est entravé dans l'exercice de ses très importantes fonctions statutaires, il ne fait pas de doute que cette question devrait être examinée et la Chambre est le seul endroit qui se prête à un tel examen. Je sais qu'il faut compter avec les comités. La Chambre a le pouvoir de convoquer des témoins et ce pouvoir, elle peut le déléguer à un comité, c'est certainement son droit.

Il y a cependant un deuxième aspect à considérer et c'est le fait qu'il y a toujours eu, qu'il y a et qu'il y aura toujours, Dieu m'entende, un droit qui appartient en propre à la Chambre, et à l'autre endroit certainement, lorsqu'on pressent un accroc à l'autorité de la Chambre ou une injustice, surtout à l'égard d'un personnage important de la Chambre, de faire comparaître ce personnage devant le tribunal de la Chambre réunie et non pas devant un comité. On a parlé du Comité des comptes publics. Il a, ou il aura, pour mandat d'étudier le rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1970. Ce comité n'aura pas l'occasion, ni la capacité, ni les moyens de prendre une décision à ce sujet.

Je sais, monsieur l'Orateur, que c'est là une question que la Chambre elle-même devrait trancher mais, à mon avis, c'est à la Chambre de décider si, en l'occurrence, les procédures et les moyens sont difficiles d'exécution ou trop complexes. S'il nous est difficile, en raison de la pratique traditionnelle, de nous tirer d'une situation où un fonctionnaire du Parlement comparaît à la barre de la Chambre, nous ne sommes pas sans avoir les moyens de recourir à une méthode qui soit acceptable.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de traiter brièvement de la deuxième partie de ma question . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je n'aime pas interrompre le député, mais je dois lui demander d'abréger le plus possible son intervention brièvement, même si je saisis bien l'importance de la question. Je pris le député de formuler aussi tôt que possible la motion qu'il a l'intention de présenter à la Chambre.

M. Baldwin: Je le ferai très bientôt, monsieur l'Orateur. Permettez-moi d'abord de souligner, comme au début de mon argument, que, non seulement il y avait lieu de soulever la question de privilège, et le chahut qu'on tente de créer en face ne nous en empêchera pas . . .

L'hon. M. Ricard: C'est le grand bavard de Saint-Boniface (M. Guay).

M. Baldwin: . . . mais qu'il appartient en propre à la Chambre d'entendre les témoins dans une cause, non pas uniquement là où ces témoins ont commis quelque offense ou enfreint les privilèges de la Chambre. C'est un droit naturel de la Chambre en tout temps. La procédure est peut-être inusitée, mais la situation l'est elle-même et exige une action qui sort de l'ordinaire, surtout du fait que le premier ministre a jugé bon hier, et Votre Honneur ne peut l'oublier, de dire que l'Auditeur général ne respectait pas les lois, et de prier la Chambre de prendre des dispositions en conséquence.

Monsieur l'Orateur, dans notre régime, il faut ou il faudrait que quiconque est accusé d'une infraction puisse comparaître devant le tribunal approprié et présenter sa défense. A mon avis, monsieur l'Orateur, devant les usurpations continuelles du pouvoir exécutif, chaque député de la Chambre a le droit, dans les circonstances, d'entendre le témoignage de l'Auditeur général à la barre de la Chambre et de lui permettre de s'expliquer ou d'indiquer sa position concernant cette allégation très grave portée contre lui et ses effets sur les droits des députés.

Avant de lire la motion, je voudrais signaler de nouveau à Votre Honneur qu'en dernière analyse, c'est une question qu'il appartient à la Chambre de décider. Je ne demande pas à Votre Honneur de se charger de la responsabilité de décider si l'Auditeur général doit ou non comparaître devant la Chambre. Cette décision appartient à la Chambre. En toute déférence, il me semble que Votre Honneur n'a qu'à décider si la preuve présentée en l'occurrence justifierait cette procédure, même si Votre Honneur décide ainsi en toute conscience des difficultés de procédure qui en résulteraient. La question relève de la Chambre, et si cette dernière, sachant entièrement ce qui est en cause, parvient à cette décision, c'est un droit qu'elle devrait exercer.

Je demande donc à présenter, avec l'appui du député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell), la motion suivante:

Le rapport de l'Auditeur général du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1971 n'ayant pas été déposé à la Chambre, comme l'exige la loi sur l'administration financière, et le premier ministre du Canada ayant déclaré à la Chambre que l'Auditeur général a enfreint la loi, que la Chambre ordonne à l'Auditeur général du Canada de comparaître à la barre de la Chambre, à un moment dans les sept jours qui suivront cet ordre que déterminera M. l'Orateur, pour expliquer à la Chambre pourquoi ledit rapport n'a pas été déposé et pour avoir l'occasion de réfuter ladite allégation.

• (1430)

M. l'Orateur: Je l'ai déjà indiqué à l'ouverture de la séance, il y a un certain nombre de motions qui portent sur le même groupe de circonstances. Il pourrait être un peu difficile de rendre une décision dans chaque cas, et je pense que tous les députés qui ont donné un avis de motion devraient avoir l'occasion de s'expliquer brièvement. Ils pourraient alors tenir compte de certains faits déjà maintenant exposés à la Chambre par le député de Peace River. Je n'insinue nullement que toutes les motions se ressemblent; je suis sûr qu'elles diffèrent et qu'elles présentent toutes un aspect distinct de la situation et des circonstances en cause. Néanmoins, elles se rapportent essentiellement au même groupe de circonstances et, à mon avis, il convient que la présidence entende les députés qui ont donné un avis, sous réserve d'une décision en temps opportun. Le député de York-Sud a la parole.

M. LEWIS—LE RETARD À DÉPOSER LE RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je m'efforcerai d'être bref. J'espère que Votre Honneur pourra me permettre de replacer dans son contexte la motion que je proposerai, s'il a décidé qu'à première vue, il y a lieu de poser la question de privilège. J'interviens parce que l'Auditeur général s'est plaint qu'on l'empêche d'exécuter le travail qu'il est tenu d'accomplir au nom des députés.

Monsieur l'Orateur, la Chambre a le devoir de surveiller et, en fait, de contrôler les dépenses publiques. L'Auditeur général est nommé en vertu de la loi pour examiner les comptes publics et rédiger un rapport qui permet aux députés de s'acquitter de la surveillance et du contrôle des dépenses publiques. Comme l'Auditeur général soutient qu'on l'empêche d'exercer ses fonctions, il est clair qu'il y a eu atteinte aux droits de tous les députés et, certes, ingérence dans les fonctions du Parlement. Soit dit sans vouloir offenser, à mon avis il s'agit d'un privilège qui concerne tous les députés et leur travail collectif à la Chambre.

Tous les députés ont eu connaissance de l'affaire hier à la Chambre et aussi par les journaux qui ont publié des déclarations de l'Auditeur général.

Je pars de ce qui est évident. Outre les fonctions législatives de la Chambre des Communes, aucune autre fonction des députés ne dépasse en importance celle de surveiller les dépenses publiques.

Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, que l'histoire des premiers temps de notre régime parlementaire est essentiellement l'histoire de la lutte entre la Chambre des communes et de la Couronne pour obtenir l'autorité d'imposer des impôts, de les percevoir, et de contrôler les dépenses publiques. Monsieur l'Orateur, des hommes ont perdu la vie dans cette lutte. Peut-être le temps est-il maintenant venu pour d'autres d'y perdre leur avenir politique. Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, que par suite de cette lutte, qui au point de vue historique est d'une extrême importance, la surveillance des dépenses publiques et le contrôle de la perception des impôts ne sont pas confiés à la Couronne, ni au pouvoir exécutif, ni même à la Chambre des lords ou au Sénat mais aux représentants élus du peuple qui siègent à la Chambre des communes. Je rappelle à la Chambre ces faits élémentaires parce que je crois que ce qui arrive actuellement au sujet de l'Auditeur général doit être placé et envisagé dans ce contexte.

Puis-je également signaler à la Chambre que les fonctions de l'Auditeur général ne consistent pas simplement à faire une vérification des livres. L'alinéa *b*) de l'article 58 de la loi sur l'administration financière, par exemple, stipule que l'Auditeur général doit examiner les dépenses publiques et dire «si on a pertinemment rendu compte de tous les deniers publics et si les règles et procédures appliquées sont suffisantes pour assurer un contrôle efficace de la cotisation, de la perception»—veuillez prendre note de ces mots—«et de la répartition régulière du revenu.» L'alinéa *c*) de cet article stipule que l'Auditeur général doit déterminer si, à son avis, les sommes d'argent ont été dépensées pour les fins auxquelles le Parlement les avait affectées, et les dépenses faites de la façon autorisée.

L'article 61 prescrit que l'Auditeur général doit non seulement faire rapport sur l'exactitude de la comptabilité, ce que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) et le gouvernement voudraient qu'il se contente de faire, mais de signaler si un crédit budgétaire a été dépassé ou affecté à une fin ou d'une manière non autorisée par le Parlement. L'alinéa *d*) de cet article stipule qu'il doit signaler chaque cas où il a remarqué qu'une dépense n'était pas autorisée ou qu'elle n'a pas été dûment appuyée de pièces justificatives ou certifiées. Aux termes de l'alinéa *e*), il doit déclarer s'il y a eu déficit et ainsi de suite . L'article 61 stipule enfin que l'Auditeur général doit porter à l'attention du Parlement tout autre cas qui, d'après lui, mérite d'être signalé à la Chambre des communes.

Il me paraît important que Votre Honneur étudie les fonctions attribuées à l'Auditeur général en vertu des articles auxquels je me suis reporté brièvement. Et je l'ai fait pour étayer ma thèse selon laquelle l'Auditeur général est tenu par la loi de préparer un rapport, détaillé pourrait-on dire, sur tous les aspects des dépenses publiques afin de permettre aux députés de s'acquitter de leurs obligations à titre de représentants élus du peuple. Voilà la raison d'être de l'Auditeur général, et le gouvernement est intervenu dans l'exercice de ses fonctions. M'appuyant sur des éléments de preuve dont nous disposons depuis longtemps, j'affirme que le gouvernement est, de fait, intervenu, et cela malicieusement, dans l'exercice des fonctions de l'Auditeur général. Étant donné cette intervention du gouvernement, il importe que les députés fassent enquête.

L'Auditeur général aurait, paraît-il, fait parvenir une lettre au ministre compétent pour expliquer le retard de son rapport. S'il en est ainsi, cette lettre aurait dû être déposée afin de nous permettre à tous d'en prendre connaissance.

Je termine, monsieur l'Orateur, dans une minute tout au plus. J'aimerais simplement signaler que l'Auditeur général, dans ses propos aux journalistes, a mentionné que son personnel avait été critiqué, que son bureau n'avait pas tous les employés requis, que 40 d'entre eux avaient démissionné, 22 ayant accepté de l'emploi dans d'autres ministères du gouvernement qui leur offraient plus que ce qu'il était autorisé à leur payer, que, tel qu'il l'a dit hier, on lui coupe bras et jambes et que, par conséquent, il ne pouvait pas déposer son rapport dans les délais prévus par la loi. Il y a eu intervention malicieuse, je pense, ce qui laisse planer un doute sur toute cette question.

Si Votre Honneur accepte la motion du député de Peace River (M. Baldwin) et reconnaît que, de prime abord, la question de privilège se pose, nous serons heureux, moi et mes collègues, de l'appuyer. Toutefois, même si l'Auditeur général comparaissait devant la barre du Parlement, la seule répercussion qui s'ensuivrait—et je ne retire rien de la motion du député de Peace River—c'est que l'auditeur général aurait l'occasion de faire une déclaration et ce serait tout. D'après moi, cette question exige une enquête et un examen plus approfondis. Donc, outre la suggestion de mon honorable ami, savoir que l'Auditeur général soit cité à la barre de la Chambre, j'estime que la situation devrait faire l'objet d'une enquête et d'un examen plus approfondis. En conséquence, si de l'avis de Votre Honneur, la question que je viens de signaler est, de prime abord, une question de privilège, je propose:

• (1440)

Que la plainte de l'Auditeur général suivant laquelle le gouvernement ne lui a pas fourni les fonctionnaires et employés nécessaires pour lui permettre d'accomplir ses fonctions, comme l'exigeait l'article 56(4) de la loi sur l'administration financière, et son manquement consécutif à présenter son rapport à temps, soient renvoyés au comité permanent des comptes publics, et que ledit comité entende l'Auditeur général et d'autres témoins et fasse connaître ses recommandations avant le 29 mars.

[M. l'Orateur.]

Si le gouvernement veut s'acquitter de ses fonctions comme il le devrait, s'il n'a rien à cacher, s'il a le courage des convictions qu'il exprime constamment, mais sur un ton hypocrite dont je suis las . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: . . . alors, le gouvernement saisira la Chambre d'une motion de ce genre et je l'appuierai volontiers.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Les députés doivent comprendre que la procédure que nous suivons cet après-midi a quelque chose d'inhabituel, mais il est assez inusité de recevoir tous ces avis à propos des mêmes circonstances. Toutefois, ayant entendu les députés de Peace River et York-Sud, il me semble que la meilleure marche à suivre consiste à entendre de brefs exposés des députés à l'appui de leurs motions. Cela permettra à la présidence d'avoir un aperçu global de la situation. Dans l'ordre chronologique, la motion suivante dont la présidence a été avisée est celle du député d'Annapolis Valley.

M. NOWLAN—LE RETARD À DÉPOSER LE RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je vais m'efforcer d'être bref, mais l'affaire est sérieuse. Il ne saurait être question de l'enterrer dans un chahut. C'est pour cette raison que j'en ai donné avis, et aussi pour que le président du Conseil privé (M. MacEachen) ne puisse pas prétendre que la Chambre n'en a pas eu connaissance à temps.

J'étais à la Chambre hier, monsieur l'Orateur. Sincèrement, je n'en ai pas cru mes oreilles. La lecture du compte rendu m'a pourtant confirmé les allégations du premier ministre (M. Trudeau). Elles sont sans précédent dans les annales de la Chambre des communes, tant ici qu'outre-Atlantique, la Chambre des communes de là-bas étant surnommée la mère des parlements.

Ni le député de Peace River (M. Baldwin), ni celui de York-Sud (M. Lewis) n'ont fait clairement allusion aux termes employés par le premier ministre. La lecture en offense le regard. J'ai bien voulu accorder le bénéfice du doute au premier ministre dans le premier cas où il taxe l'Auditeur général d'illégalité, soit lorsqu'il a dit, en réponse à une question, comme en fait foi le hansard, à la page 635:

. . . si un fonctionnaire de la Chambre a violé la loi . . .

En effet il a dit: «Ne me demandez-pas pourquoi il a violé la loi». Par cette insinuation, il laisse entendre que l'Auditeur général a violé la loi, mais on ne peut soulever la question de privilège dans une institution où de telles insinuations sont parfois monnaie courante. En réponse au député de Calgary-Centre (M. Harkness), le premier ministre s'est encore servi du conditionnel et a continué à philosopher en disant:

Si le Parlement désire accepter le fait qu'il ait violé la loi et ne désire rien faire à ce sujet . . .

L'insinuation est éliminée par cette phrase et le premier ministre nous dit réellement que l'Auditeur général a violé la loi du pays. S'il en est ainsi, nous pouvons alors soulever la question de privilège, auprès de Votre Honneur.

A mon avis, c'est là une chose grave, car il n'y a que trois personnes qui soient les serviteurs du Parlement, soit le Directeur général des élections, le Commissaire aux langues et l'Auditeur général. Ils sont au-dessus des nominations ministérielles et selon leurs fonctions et mandats respectifs, ils forment la «conscience» de notre Parlement. Nous ne parlerons pas d'élections et du Directeur général des élections, mais c'est là un concept fondamental, en vertu de la loi de notre pays. Il n'est pas question ici du domaine culturel qui évoque une partie de l'histoire de notre pays, dont le Commissaire aux langues est responsable. Nous parlons ici en termes de faits et de chiffres propres à la vérification des deniers publics. De fait, l'Auditeur général est l'ombudsman du revenu fiscal provenant des Canadiens d'un océan à l'autre.

La moindre insinuation selon laquelle l'Auditeur général ne respecte pas la loi invite et exige la réplique, monsieur l'Orateur. Le Parlement est la conscience de la nation. Comment peut-il se réclamer de l'être si on laisse planer le doute de l'irrégularité. Une voix dans la cohue d'en face demande à quoi tient ce privilège. C'est une question de règlement. Que le premier ministre soit d'accord ou non, le fonctionnement du Parlement est assujetti à certains règlements qui existaient avant son accession au pouvoir et qui continueront de s'appliquer longtemps après qu'il l'aura quitté.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Je soulève la question de privilège pour préserver la dignité de la Chambre. Je fonde mon argumentation sur trois points principaux. Je ne vais pas revenir sur la moquerie qu'on a faite de la dignité de la Chambre par certaines déclarations, tant à la Chambre qu'en dehors, ni sur les allégations visant le statut des députés. La dignité de la Chambre et la façon dont elle s'acquitte de ses responsabilités en ont assez souffert. Lorsqu'on accuse les députés de partialité et de manque de courtoisie, lorsqu'on essaie de nuire à la réputation des députés de la Chambre en jetant le doute sur leur moralité et leur conduite . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Les observations du député ne sauraient dépasser le cadre de la situation dont la Chambre est saisie. Il ne lui appartient pas, à mon avis, d'analyser la situation générale qui aurait pu lui inspirer ses commentaires. Je pense qu'il devrait s'en tenir à la question sous étude.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, mes observations s'inspirent directement de la situation survenue hier. J'ai essayé de faire un aperçu historique d'ensemble pour l'édification des députés qui se trouvent à l'étranger. Je ne vais pas rappeler les raisons historiques pour lesquelles cette institution s'est élevée contre le Roi et a obtenu le droit de percevoir des impôts contre la volonté de la Couronne. En ce qui nous touche aujourd'hui, c'est de trois façons que j'envisage la dignité de cette Chambre.

Selon Beauchesne, des accusations de partialité, un manque de courtoisie, des diffamations qui entachent la conduite ou le caractère des députés ou bien des imputations scandaleuses ou directes qui leur sont faites, entraînent toujours une violation du droit de privilège. Par transposition, j'assimile aux députés l'un des principaux serviteurs de la Chambre des communes. Je prie Votre Honneur de dire que les allégations de partialité, de manque de courtoisie ou d'infraction aux lois constituent certainement une atteinte aux privilèges. Un propos malveillant visant non pas la réputation ou la conduite d'un député mais la réputation ou la conduite d'un des trois principaux serviteurs du Parlement, en principe nous justifie sûrement de soulever la question de privilège. Ce qui est encore plus important, sans citer toutes les références aux circonstances où les accusations ou imputations de scandale formulées à l'égard des députés, il suffit de consulter, page 101, commentaire 108, le Beauchesne que Votre Honneur connaît mieux que moi, où il est indiqué que les accusations ou imputations de scandale portées contre des membres d'un comité spécial constituent effectivement une violation des privilèges.

Pour terminer, lorsque le premier ministre de notre pays, le chef de ce gouvernement, allègue qu'un des trois serviteurs de notre institution a enfreint la loi, cela constitue en soi une atteinte aux privilèges. J'appuie la motion du député de Peace River . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'ai donné la parole au député pour qu'il propose une motion. On sait bien que, lorsqu'il s'agit d'une question de privilège, on autorise les députés à présenter leur motion et à indiquer en quoi consiste l'atteinte aux privilèges. Il ne doit pas y avoir de débat, les députés s'en remettant à la présidence de décider s'il y a de prime abord atteinte au privilège. Il est inacceptable, selon moi, qu'un député donne avis à la présidence pour ensuite reprendre sa place en disant qu'il appuie la motion proposée par un de ses collègues. Il a donné avis et je l'ai entendu à cette fin. Je ne veux pas lui créer des difficultés; d'un autre côté, je ne veux pas non plus créer un précédent en autorisant les députés à donner simplement avis afin d'appuyer une motion présentée par un de leurs collègues. Je n'en dirai pas plus là-dessus.

• (1450)

M. Nowlan: Sauf tout le respect que je dois à la présidence, j'en arrivais au point où j'allais proposer une autre motion. Non seulement j'appuie la motion proposée par le député de Peace River, mais je propose également que le premier ministre reconnaisse l'inconvenance de ses observations et qu'il se rétracte.

[M. Nowlan.]

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donne maintenant la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. KNOWLES (WINNIPEG-NORD-CENTRE)—LE RETARD À DÉPOSER LE RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer l'affirmation du chef de mon parti, le député de York-Sud (M. Lewis), comme quoi s'il y a eu une infraction à la loi, c'est le fait que le gouvernement n'a pas exécuté les dispositions du paragraphe (4) de l'article 56 de la loi sur l'administration financière.

Toutefois, j'ai moi aussi avisé Votre Honneur de mon intention de soulever la question de privilège, car j'estime qu'il y a un aspect distinct de cette question qu'il convient d'examiner. Comme nous l'a souvent fait remarquer Votre Honneur, la question de privilège est un problème très difficile, car la présidence est censée établir s'il se pose une question de privilège de prime abord, à moins que l'on ne puisse prouver que l'on a porté atteinte aux privilèges d'un ou de plusieurs députés. Il me semble que c'est bien cela qui s'est produit. Je soutiens qu'on a porté atteinte à nos privilèges et qu'il importe de faire quelque chose.

En quoi a-t-on porté atteinte à nos privilèges, selon moi? Voici comment je vois les choses: l'Auditeur général est un fonctionnaire du Parlement du Canada. Il est responsable vis-à-vis de la Chambre. Il est aussi responsable vis-à-vis de nous. J'affirme que, quand le premier ministre (M. Trudeau), le leader de la Chambre, fait ici même une déclaration—publiée par la presse—suivant laquelle un fonctionnaire de la Chambre enfreindrait la loi, n'aurait pas respecté la loi, et serait en partie couvert par le Parlement en agissant de la sorte, nous nous trouvons impliqués, sans avoir eu voix au chapitre, dans des accusations portées contre un fonctionnaire de la Chambre.

Il ne s'agit pas d'un cas où un député de l'arrière-ban s'est levé pour dire qu'un fonctionnaire de la Couronne s'est conduit d'une façon inéquitable, cruelle ou déloyale; nous discutons du fait que le premier ministre s'est levé pour dire qu'un fonctionnaire de la Chambre avait enfreint la loi. J'affirme, en conséquence, que nous devrions avoir l'occasion de prendre position sur l'affirmation du premier ministre.

J'estime que pour résoudre ce problème, il nous faut maintenant entendre ce qu'a à dire l'Auditeur général, qui est un fonctionnaire de la Chambre. Nous devrions lui donner l'occasion de nous expliquer pourquoi il n'a pu présenter son rapport annuel en temps voulu.

Je suis d'accord, de manière générale, avec la motion qu'a présentée le député de Peace River (M. Baldwin), et si Votre Honneur reçoit cette motion, mes collègues et moi-même y donneront assurément notre appui. Mais je ne suis pas très heureux de la manière dont la motion semble ordonner à l'Auditeur général de comparaître à la Chambre, comme s'il avait mal agi. Il faudrait, à mon avis, la présenter différemment, et dire qu'il convient de donner à l'Auditeur général, contre lequel le premier ministre a porté des accusations à la Chambre, le droit et l'occasion de comparaître devant nous et de nous expliquer pourquoi il n'a pu présenter son rapport en temps voulu. Ce n'est qu'alors qu'il serait possible à la Chambre de décider si l'Auditeur général a enfreint la loi ou non.

Je le répète, monsieur l'Orateur, la question de privilège se pose vraiment, selon moi, dans ce que j'expose à la présidence à l'heure actuelle. Les représentants à la Chambre ont vu leur réputation amoindrie depuis leur arrivée ici car le premier ministre a fait en leur nom des déclarations qu'ils refusent d'appuyer et qu'ils désapprouvent.

En conséquence, monsieur l'Orateur, si vous jugez que la question de privilège se pose dans mon cas, j'ai le plaisir de présenter:

Que l'Auditeur général du Canada, accusé par le premier ministre d'avoir enfreint la loi concernant le dépôt de son rapport annuel, soit autorisé à comparaître à la Chambre des communes pour y signaler les raisons pour lesquelles il n'a pu déposer son rapport dans les délais prescrits par la loi sur l'administration financière.

M. l'Orateur: La présidence a également reçu un avis de motion sur la question de privilège, de la part du député d'Egmont.

M. MACDONALD (EGMONT)—LE RETARD À DÉPOSER LE RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, la Chambre attend assurément en retenant son souffle. Une bonne partie du débat actuel aurait pu être épargnée aux députés si le gouvernement, durant la brève durée de ses fonctions, s'était comporté comme il se doit envers cet important fonctionnaire de la Chambre. Comme il arrive chaque fois que se pose la question de privilège, il faut nous en remettre pour une bonne part à la discrétion de l'Orateur. Selon la tradition perpétuée depuis des siècles au Parlement, la question de privilège doit porter sur un sujet d'actualité. Le sujet véritable du débat actuel selon moi, porte sur l'attitude bien connue du gouvernement quant aux fonctions de l'Auditeur général.

L'indiscrétion faite de vive voix hier après-midi par le premier ministre (M. Trudeau) en serait peut-être restée là si nous n'avions pas dû examiner déjà, à la Chambre, des mesures législatives qui visaient manifestement à restreindre les pouvoirs de l'Auditeur général et à le réduire au silence. Une juste idée de la situation nous est donnée à la page 40 des *Rules of Order* de Bourinot et j'aimerais vous en citer un passage:

La question de privilège embrasse un vaste domaine, mais on peut dire de façon générale qu'elle porte sur des questions touchant les droits et immunités de l'ensemble de la Chambre ou la situation et la conduite des députés à titre de représentants. Autrement dit, une atteinte aux privilèges est une atteinte délibérée, de la part d'un député ou de toute autre personne, à la dignité et à l'autorité légitime du Parlement.

En ce qui touche les droits et les immunités dont jouit la Chambre collectivement, il est vraiment difficile de songer à des questions plus intimement liées aux droits et aux attributions de la Chambre que la dépense des fonds publics. Sans aucun doute, cette question revêt une importance même plus marquée aujourd'hui, à la suite des changements apportés récemment au Règlement, alors qu'ils restreignent l'autorité de la Chambre sur les dépenses dont elle est régulièrement saisie. Par suite de cette modification du Règlement, le droit de regard de la Chambre sur les crédits est déjà plus restreint.

A la suite des renseignements que nous a fournis hier le premier ministre, nous voyons que la liberté de l'Auditeur général, gardien des deniers publics, se trouve même encore plus gravement restreinte. Un débat sur la question ne devrait même pas s'imposer. Le leader du gouvernement à d'ores et déjà laissé entendre que l'Auditeur général viole la loi. Lorsqu'une telle déclaration est prononcée à la Chambre, on ne peut se prévaloir d'aucun recours à un tribunal supérieur. Les députés se voient dans la situation, pénible, d'être informés par le leader du gouvernement que l'une de leurs propres lois a été violée de propos délibéré par un haut fonctionnaire de la Chambre.

• (1500)

Certes, il est de la plus haute importance que les députés aient le droit de prendre une décision sur cette grave question. En ce cas, il ne s'agit pas tellement d'une décision de Votre Honneur sur l'opportunité de saisir la Chambre d'une telle motion, mais plutôt, manifestement, de la possibilité pour les députés de pouvoir se prononcer sur cette grave question. Comment la Chambre peut-elle continuer à fonctionner jour après jour et semaine après semaine si ses membres n'ont pas l'occasion de confirmer ou d'infirmer une déclaration faite hier par le premier ministre? Sans aucun doute, ce serait alors un simulacre de la régie que nous sommes censés exercer ici même. Rien n'est plus essentiel . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député a indiqué en commençant ses remarques qu'il serait bref. Aussitôt que possible, il devra préciser la nature de la question de privilège qu'il pose. Il fait maintenant un discours que normalement, on ne doit pas faire à moins qu'il y ait débat sur la question de privilège. J'espère qu'il tiendra compte du fait que les autres députés ont été brefs dans leurs exposés et ne se sont pas trop éloignés du sujet de la motion qu'ils voulaient présenter. J'espère donc que le député d'Egmont indiquera aussitôt que possible la nature de sa motion.

M. MacDonald (Egmont): Avant d'exposer la nature de ma motion puis-je dire ceci: le premier ministre a déclaré clairement que, si un fonctionnaire du Parlement violait la loi, aucun député ne pouvait en demander la raison au premier ministre mais seulement au fonctionnaire intéressé. Il n'existe indiscutablement qu'un contexte dans lequel le faire, c'est-à-dire à la Chambre des communes et ce que je recherche actuellement c'est l'occasion pour cette dernière de prendre cette décision. Il s'agit d'une question de privilège motivée à la fois par des obstacles dressés volontairement en vue d'impêcher l'Auditeur général de se décharger de ses fonctions et par le fait que le premier ministre a déclaré que l'Auditeur général était actuellement en train de violer la loi. J'estime que la motion doit être mise aux voix pour mettre les choses au point.

Si Votre Honneur décide qu'il s'agit de prime abord d'une question de privilège, je propose:

Que la Chambre mette à la disposition de l'Auditeur général les moyens nécessaires à l'exécution de son mandat législatif.

M. l'Orateur: La présidence a entendu les députés qui lui avaient donné préavis conformément à l'article 17 du Règlement. Je ne suis pas sûr si le président du Conseil privé a déclaré précédemment désirer faire quelques remarques du point de vue strictement procédural. S'il désire en faire, la présidence n'est pas disposée à aller plus loin. Je vais entendre le ministre puis étudier cette question.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si j'avais tremblé à l'idée des dommages éventuels que cette question pourrait infliger au gouvernement, j'ai été totalement tranquilisé par les efforts contradictoires et discordants de l'opposition pour trouver le moyen d'attaquer le gouvernement et de résoudre le problème.

A lui seul, le parti conservateur a fait trois propositions différentes quant à la façon dont la Chambre devrait régler ce qu'on prétend être une question de privilège. Selon le député de Peace River, il faudrait faire comparaître l'Auditeur général devant la Chambre. Le député d'Annapolis Valley demande au premier ministre de s'excuser. Le député d'Egmont s'est lancé dans une diatribe incohérente pour terminer en dévoilant des batteries qui n'étaient rien d'autre qu'une motion de fond ordinaire. S'il y avait des doutes quant à savoir si cette question en était une de privilège, ils ont été clairement dissipés par les motions qui ont été présentées Au moins trois d'entre elles sont des motions de fond qui ne peuvent être entendues qu'après un avis normal et qui ne soulèvent aucune question de privilège.

Le député de York-Sud a proposé que cette question soit déférée à un comité. Il a assez bien défendu sa proposition. Il demandait une étude approfondie de la question. Il voulait, en fait, savoir si les plaintes formulées à l'endroit de l'Auditeur général étaient fondées. Il devait au moins avoir l'esprit ouvert parce qu'il voulait faire faire une étude complète par un comité permanent.

Son voisin, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), n'a pas vraiment accepté la proposition de son chef. Il préférait une version modifiée de la proposition du député de Peace River: auriez-vous l'obligeance de vous présenter à la barre, Auditeur général, je vous en prie; nous ne vous l'ordonnons pas, mais répondez à notre invitation gentille.

On a soulevé la question de la légalité. Un certain nombre de commentaires soutenaient que la question de privilège découlait des propos tenus hier par le premier ministre. Ma réplique se fonde sur les commentaires du député d'Annapolis Valley et les termes utilisés dans la motion du député de Peace River. Les autres députés en ont parlé moins précisément. Je le répète, si les propos tenus par le premier ministre soulevaient la question de privilège, cette dernière aurait dû être soulevée sur-le-champ. En fait, c'est ce qu'a presque fait le député de York-Sud. Et la Chambre a réglé la question.

M. l'Orateur: Je dois interrompre le ministre pour un instant. Je crois que le député de Cap Breton-East Richmond désire invoquer le Règlement J'espère que nous pourrons régler cette question sans trop de rappels au Règlement, ou de questions de privilège supplémentaires.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je fais le même rappel au Règlement que le leader à la Chambre a déjà fait au cours du débat. Ce rappel peut se fonder sur les remarques que vous aviez vous-même formulées comme en fait foi le hansard, au moment où le premier ministre et le député d'York-Sud échangeaient des propos à la Chambre. Le premier ministre a dit en toutes lettres que le député d'York-Sud dénaturait ses paroles et vous, monsieur l'Orateur, vous n'avez pas tranché la question de privilège, mais vous avez prié les députés, comme le prouve le compte rendu des délibérations, d'éviter tout échange ultérieur en alléguant qu'ils n'apportaient rien au débat. Il n'y a donc pas eu hier de décision sur aucune question de privilège.

[M. MacDonald (Egmont).]

M. l'Orateur: Nous pourrions peut-être tenter d'avancer. La question nous retient déjà depuis plus d'une heure. J'espère que nous pourrons bientôt passer aux travaux de la Chambre avec l'entente que je tiendrai compte de tous les points qui ont été soulevés, y compris le rappel au Règlement du député de Cape Breton-East Richmond.

• (1510)

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je disais donc que si les députés se plaignaient des commentaires du premier ministre, ils n'avaient, aux termes du Règlement, qu'à soulever la question au moment même. En fait, le député de York-Sud (M. Lewis) a soulevé la question de privilège à ce sujet. Selon moi, il n'est donc pas possible de revenir sur le sujet sous prétexte d'en faire une question de privilège. En cela, les événements qui se sont déroulés plus tôt cette semaine me donnent raison et surtout la question que le député de Calgary-Centre (M. Harkness) a posée au premier ministre le 6 mars 1972 comme en fait foi le hansard à la page 541. Voici la question posée par le député de Calgary-Centre:

Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Comme la loi sur l'administration financière prévoit que le rapport de l'Auditeur général doit être déposé à la Chambre des communes au plus tard le 31 décembre, ou, si le Parlement ne siège pas, dans un délai de 15 jours après le début de la session suivante, et comme c'est aujourd'hui le dix-huitième jour de la présente session, je voudrais savoir pourquoi ce rapport n'a pas été remis au Parlement. Quelle excuse, s'il en est, peut-on invoquer pour cette violation de la loi?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. MacEachen: Donc, la première référence . . .

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si les députés ont l'intention que le débat à ce sujet se poursuive pour le reste de la journée. Si nous devons invoquer le Règlement et soulever des questions de privilège, ce serait la décision la plus facile à prendre. A mon avis, nous devrions terminer l'étude de cette question le plus tôt possible. Nous avons entendu les arguments des députés. Le président du Conseil privé devrait avoir le droit de présenter son opinion et je l'écouterai certainement avec la même patience, la même indulgence et la même compréhension que j'ai démontrées à l'égard d'autres députés. Si je ne m'abuse, le député de Calgary-Centre désire poser une question de privilège. Permettez-moi de dire qu'il est difficile de poser une question de privilège quand nous sommes déjà saisis d'une question de cette nature; toutefois, avec le consentement des députés, nous pourrions permettre au député de Calgary-Centre de nous dire ce qu'il a à l'esprit.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'estime que la déclaration du président du Conseil privé invite la question de privilège, mais je puis très bien attendre pour la soulever, si c'est là votre bon plaisir, que le président du Conseil privé ait terminé ses observations. La raison pour laquelle j'interviens maintenant c'est que le Règlement le veut ainsi. J'attends donc votre décision, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je vais permettre au député de Calgary-Centre d'exposer son grief, d'en appeler au Règlement ou de soulever la question de privilège, selon le cas, après quoi nous essaierons de mettre un terme au débat par la conclusion du président du Conseil privé. Il conviendrait de passer aux autres travaux de la Chambre. Je n'essaie pas de diminuer l'importance du débat en cours, mais je pense que tous les points de vue ont été entendus et tous les aspects de la question soulignés. Le député de Calgary-Centre.

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, quand j'ai posé une question que je croyais bien innocente, je ne prévoyais pas qu'elle susciterait un débat comme celui-ci, avec tout ce qui s'ensuit. Je crois cependant que ma question de privilège est fondée sur le fait que je n'ai pas accusé l'Auditeur général d'illégalité, comme le laisse entendre le président du Conseil privé et comme l'a insinué le premier ministre hier, je crois.

Une voix: Le texte!

L'hon. M. Harkness: Comme en fait foi le hansard à la page 541, j'ai donné lecture de l'article pertinent de la loi sur l'administration financière, que le président du Conseil privé vient lui-même de citer, et qui stipule que le ministre doit présenter le rapport de l'Auditeur général à la Chambre des communes au plus tard le 31 décembre ou, si le Parlement n'est pas alors en session, dans les quinze jours de l'ouverture de la session suivante. J'ai demandé ensuite, puisque nous sommes au dix-huitième jour de la présente session, pourquoi ce rapport n'avait pas été déposé devant le Parlement et ce qui pouvait excuser cette entorse à la loi.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, il est clair comme le jour . . .

Une voix: Et comment!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Harkness: . . . que la loi a été violée.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il conviendrait de laisser le député achever ses remarques.

L'hon. M. Harkness: Il est clair comme le jour que la loi a été violée . . .

Le très hon. M. Trudeau: Répétez donc cela!

L'hon. M. Harkness: . . . mais, pour autant qu'il s'agisse de cet article, elle a été violée par le ministre. J'ajouterai que si j'avais su de quel ministre il s'agissait, je lui aurais posé directement la question. A un moment donné, c'était le ministre des Finances. Je pense que, maintenant, c'est le président du Conseil du Trésor (M. Drury), mais je n'en sais rien. Le président du Conseil du Trésor hoche la tête. Pour cette raison, et parce que le premier ministre est responsable du cabinet, c'est à lui que j'ai posé la question. En tout état de cause, pour autant que cet article de la loi est en cause, il me semble évident que la personne qui a violé la loi est le ministre qui, si je comprends bien, détient à présent le portefeuille des Finances.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que le député a exposé son point de vue. Encore une fois, je me demande s'il y a lieu d'examiner la question plus avant. Le député avait soulevé la question de privilège. Il a exposé son grief. Nous devrions, d'un commun accord, nous efforcer de mettre fin à cet intéressant débat.

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, j'aurais un autre point à signaler, si vous le voulez bien. Selon moi, le ministre a enfreint la loi d'abord pour n'avoir pas déposé le rapport sur le bureau du Parlement mais aussi, parce que, dans l'impossibilité où il était de le faire, il aurait dû expliquer au Parlement les raisons pour lesquelles le rapport n'était pas déposé, ce qui nous aurait épargné tout cela.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Harkness: C'est parce que le ministre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Manifestement la polémique s'engage. Cela pourrait nous entraîner bien loin cet après-midi, mais je prie les députés de laisser la présidence mettre fin à tout cela. Je vais écouter pendant quelques instants le président du Conseil privé et traiter ensuite de la décision possible.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous avons fait beaucoup de progrès il me semble, puisque le ministre a manifesté l'intention . . .

Une voix: Lisez ce qu'il a dit.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je dois dire que le député a soulevé la question de privilège après que j'eus fini de lire sa question, sans avoir fait le moindre commentaire ou tiré la moindre conclusion. Je veux signaler maintenant . . .

• (1520)

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale encore une fois aux députés que s'ils veulent agir de la sorte à la Chambre, nous pourrions poursuivre comme cela indéfiniment. Il appartient aux députés de tous les partis de chercher à mettre fin à la controverse actuelle. J'exhorte le président du Conseil privé à nous exposer rapidement son point de vue. Il a la parole depuis quelque temps déjà.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pourquoi ne rentrez-vous pas à la maison?

M. MacInnis: Continuez à braire. La présidence m'a cédé la parole et je n'ai pas l'intention d'entrer en compétition avec les braiements de l'autre côté.

Le leader du gouvernement essaie actuellement d'induire la Chambre en erreur en déclarant avoir entendu la déclaration du député de Calgary Centre et n'avoir fait aucun commentaire. Le hansard prouvera qu'il a indéniablement fait des commentaires sur la déclaration qu'il a fait consigner.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vais autoriser le président du Conseil du Trésor à conclure brièvement ses remarques. Je refuse d'en entendre davantage sur cette déclaration. C'est aussi simple que cela.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de vous signaler, sans plaisanter, que cinq députés de l'opposition ont pris la parole à ce propos et qu'ils ont tenu bon jusqu'à trois heures passées. Mon tour venu, je n'ai disposé que d'une faible partie du temps. Ce sont surtout les députés de l'opposition qui l'ont employé, et je demande à Votre Honneur de vérifier s'il est juste pour ce côté-ci de la Chambre de me demander, compte tenu du temps écoulé, de terminer promptement mes remarques.

M. l'Orateur: Je pense que c'est juste et j'invite le président du Conseil privé à ainsi faire.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense devoir préciser que je n'ai pas invité le président du Conseil privé à reprendre son siège. Je lui ai demandé d'être aussi bref que possible en concluant ses remarques. Je ne voulais pas laisser entendre que ses remarques étaient terminées. Je ne l'aurais pas voulu, car, bien sûr, je tiens compte du fait que cinq députés à la gauche de la présidence ont participé au débat sur la question de privilège et qu'il serait injuste de ne pas permettre au président du Conseil privé d'exprimer sa pensée. Toutefois, je lui demanderai d'être aussi bref que possible, ce que j'ai aussi demandé aux autres députés lorsqu'ils discutaient de la question de privilège.

L'hon. M. MacEachen: J'apprécie votre observation et j'essaierai de terminer mes remarques aussi promptement que possible, et en bien moins de temps que n'en ont pris les députés de l'opposition. Je pense que le député de Calgary-Centre a été le premier à la Chambre, cette semaine, à parler de violation de la loi. Cela ne fait pas de doute. La deuxième, selon le hansard que j'ai parcouru, qui n'a pas employé les mêmes expressions, mais a tout de même soulevé le sujet, a été le très honorable Robert L. Stanfield, chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

[M. l'Orateur.]

L'hon. M. MacEachen: Je retrace l'erreur qu'il a commise l'autre jour pendant son émission radiophonique.

M. Aiken: Il s'agissait d'un pronostic et non pas d'une erreur.

L'hon. M. MacEachen: Sa question était la suivante:

> Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre qui a promis, lundi je crois, de se renseigner pour savoir pourquoi le rapport de l'Auditeur général n'avait pas été déposé à la Chambre dans les délais prévus par la loi.

J'estime qu'il s'agit d'une déclaration parfaitement neutre. C'est un fait que le rapport de l'Auditeur général n'a pas été déposé à la Chambre dans les délais prévus par la loi. Le député de Calgary Centre prétend que le ministre a violé la loi. Le député est un homme impartial et devrait se demander s'il est honnête d'accuser le ministre de violer la loi pour n'avoir pas déposé le rapport qui ne lui avait pas été remis aux termes de la même loi par l'Auditeur général.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Harkness: Je savais bien qu'il trouverait une bonne excuse.

L'hon. M. MacEachen: Le premier ministre a ensuite fait allusion à la même question et visiblement au fait que la loi avait été violée. Personne ne doute que la loi n'a pas été respectée. Ce n'est pas la première fois que cela se produit lorsqu'il s'agit du dépôt du rapport de l'Auditeur général. C'est la sixième année de suite que ce rapport n'est pas déposé dans les délais prévus par la loi.

Une voix: Pourquoi?

L'hon. M. MacEachen: Je vous demande, monsieur l'Orateur—et j'en arrive à ma conclusion—pourquoi ce retard fait l'objet d'une question de privilège la sixième année et non pas la première, la deuxième, la troisième, la quatrième ou la cinquième année? Il est un fait que jamais auparavant une question de privilège n'a été soulevée à ce sujet.

Je termine mes remarques, monsieur l'Orateur, avec le point suivant: on a dit—et je n'irai pas plus loin—que l'Auditeur général—j'essaie de prendre un ton aussi neutre que possible parce que je ne veux en aucune façon rabaisser le poste d'Auditeur général . . .

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. MacEachen: . . . ce n'est là ni mon intention ni celle du gouvernement. Nous voulons faciliter son travail dans toute la mesure du possible. On a donc dit que le rapport n'a pas été déposé, que la loi n'a pas été respectée parce que l'Auditeur général ne disposait pas de moyens suffisants. C'est ce qu'on a soutenu. Nous, de ce côté-ci, n'acceptons pas cette affirmation comme valable.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. MacEachen: Nous la considérons comme une question à débattre, une question de litige, et non pas comme une question de privilège. Toutefois, pour être certain que les faits sont étudiés comme ils devraient l'être, nous sommes prêts à accepter la motion présentée par le député de York-Sud et, si lui et la Chambre sont d'accord pour accepter cette motion et déférer la question au comité sans débat, l'enquête pourra commencer demain.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous dépassons peut-être le cadre de la question de privilège ou de la procédure qui s'y rattache. Je ne voudrais pas que les députés se lancent dans un débat alors qu'on n'a pas encore établi qu'il devait y en avoir un. J'espérerais beaucoup que le président du Conseil privé se limite à traiter strictement de l'aspect procédural de cette question. Ceci dit, je ne sais pas jusqu'où nous devrions aller dans les réponses aux commentaires que vient de faire le président du Conseil privé ou s'il devrait y avoir d'autres rappels au Règlement ou questions de privilège. Il vaudrait peut-être mieux laisser de côté cette question, pour le moment.

• (1530)

M. Guay (Saint-Boniface): C'est un engagement, Bob.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de York-Sud invoque-t-il le Règlement?

M. Lewis: Oui, mais très brièvement, monsieur l'Orateur. Le gouvernement aurait dû prendre l'initiative de proposer cet arrangement tardif que nous sommes heureux d'accepter.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'accorderai quelques instants au député car nous ne pouvons certainement pas nous engager maintenant dans un débat sur la recevabilité de certaines motions et le rejet d'autres. Ce serait injuste envers les députés qui ont donné avis de motion à la présidence sans en connaître encore la décision. Je pense que le député a dit que son rappel au Règlement tire à sa fin. Je l'entendrai donc jusque-là.

M. Lewis: Oui, monsieur l'Orateur. Je voulais simplement conclure, après avoir déclaré que nous ainsi que d'autres députés, j'en suis sûr, sommes heureux d'accepter cet arrangement, en demandant au ministre de nous dire s'il est disposé, maintenant ou à l'appel des motions, d'accepter la mienne et de la proposer aujourd'hui?

L'hon. M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur, et j'ai précisé que cela devrait se faire sans débat, car d'autres initiatives gouvernementales sont en souffrance. Comme je l'ai dit, si l'on accepte que la motion soit adoptée sans débat, je la proposerai par la suite, à l'appel des motions.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

AFFAIRES COURANTES

LES COMPTES PUBLICS

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE L'ÉTUDE DES MOTIFS DU RETARD INVOQUÉS PAR L'AUDITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député de York-Sud (M. Lewis):

Que la plainte de l'Auditeur général suivant laquelle le gouvernement ne lui a pas fourni les fonctionnaires et employés nécessaires pour lui permettre d'accomplir ses fonctions, comme l'exigeait l'article 56(4) de la loi sur l'administration financière, et son manquement consécutif à présenter son rapport à temps, soient renvoyés au comité permanent des comptes publics, et que ledit comité entende l'Auditeur général et d'autres témoins et fasse connaître ses recommandations avant le 29 mars.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'avais mis en garde les députés contre la possibilité d'une motion du gouvernement aux termes de l'article 43 du Règlement, ce dont nous sommes saisis maintenant. Les députés ont entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous acceptons sans peine la motion, mais bien entendu, il vous reste à rendre votre décision sur les questions de privilège qui ont été soulevées.

M. l'Orateur: Je sais que je dois me prononcer sur les questions de privilège, mais je dois dire, en toute franchise, que l'adoption de la motion par la Chambre, le cas échéant, aura une influence, non pas extrême, mais sûrement quelconque, sur la décision que rendra la présidence. Je ne serais pas honnête si je prétendais que ce n'est pas là un des facteurs dont la présidence tiendrait compte pour établir si la Chambre est saisie d'une question de privilège. Mais ce n'est pas le seul facteur qui entrerait en ligne de compte. Je tiendrais assurément compte de tous les aspects de la question mentionnés par les députés. Je peux vous donner cette assurance, mais j'estime que la présidence ne devrait absolument pas être mêlée à la présente motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

RADIO-CANADA

LE DIFFÉREND AVEC L'ANETR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, après le succès de cette motion, j'aimerais essayer à mon tour d'en présenter une aux termes de l'article 43 du Règlement. Il s'agit de l'impasse à laquelle ont abouti les négociations de contrat entre la Direction de Radio-Canada et l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion, qui, à l'heure actuelle, nuit sérieusement à l'intérêt public en empêchant la diffusion sur notre réseau national de télévision des matchs de

la Ligue nationale de hockey. Avec le consentement de la Chambre, je proposerai, appuyé par le député de Churchill (M. Simpson), la motion suivante:

La Chambre exhorte le gouvernement à prendre des mesures immédiates en vue de faire mettre aussitôt à exécution les recommandations de la commission de conciliation et les autres concessions qu'ont pu faire depuis la direction de Radio-Canada, et à ordonner à la direction de Radio-Canada de négocier désormais de bonne foi avec l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion dans le but de résoudre les questions encore en litige. La Chambre demande, de plus, que si la direction de Radio-Canada et l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion ne parviennent pas à un accord dans les trois jours qui suivront cette directive, le gouvernement mette en œuvre les moyens qui permettront de régler le différend et de diffuser les matchs de la Ligue nationale de hockey sur notre réseau national de télévision.

J'espère que les pauvres gens de Toronto verront leur match du samedi soir, bien que je sois moi-même pour l'équipe de Montréal.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion que propose le député de Sant-Jean-Lancaster. Cette motion nécessite, comme la précédente, le consentement de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: J'ai le regret de dire au député que malheureusement il n'y a pas unanimité. Cette intéressante motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—DÉPÔT DES DOCUMENTS D'APPUI AU PROJET DE LA PROCESS OF THE FINAL JUDGMENT

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, je désire déposer les lettres de recommandation, d'appréciation et d'appui concernant la Process Church of the Final Judgment, selon la demande faite le 6 mars par le député d'Oxford.

M. Nesbitt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ferai remarquer qu'il y a du bruit à la Chambre. Je regrette, mais je n'ai pu entendre le ministre.

M. l'Orateur: Je pense que le ministre se reportait à une motion. Le ministre voudrait-il la répéter? Je crois qu'elle faisait allusion à un échange de propos avec le député d'Oxford, et ce dernier devrait pouvoir comprendre de quelle motion il s'agissait.

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement et à la demande du député d'Oxford, je déposais simplement des exemplaires de lettres de recommandation et d'appui concernant la Process Church of the Final Judgment.

M. Nesbitt: J'en remercie le ministre.

* * *

LES PUBLICATIONS DU GOUVERNEMENT

DÉPÔT DE LA PUBLICATION INTITULÉE «CANADA»

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, conformément à la pratique adoptée il y a deux ans, et en réponse au désir que vous m'aviez alors exprimé de hâter la distribution de la publication de Statistique Canada intitulée *Canada*, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues, des exemplaires de l'ouvrage en question.

QUESTIONS ORALES

L'AUDITEUR GÉNÉRAL

LE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE RELATIVE AU RETARD DE LA PRÉPARATION DU RAPPORT

[*Traduction*]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Le ministre a-t-il reçu quelque communication de l'Auditeur général au sujet de la préparation et de la présentation du rapport de l'Auditeur général au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, et, en l'occurence, quel genre de communication était-ce?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur, comme les députés le savent, l'Auditeur général est un fonctionnaire du Parlement et il a le devoir, en vertu de la loi sur l'administration financière, de présenter chaque année un rapport. C'est au ministre des Finances de déposer ce rapport, car il a pour fonction de le déposer lorsqu'il le reçoit, s'il le reçoit. J'ai parlé à M. Henderson ce matin et lui ai dit que les députés pourraient demander que je dépose la lettre qu'il m'a adressée le 7 mars. Dans cette lettre, il m'annonce qu'il ne pourra me remettre son rapport annuel avant le mois de mai. J'ai répondu à sa lettre ce matin, 9 mars, et compte tenu de ce qui s'est produit, je serais disposé, si la Chambre y consent, à déposer cette correspondance.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, si la lettre en question n'est pas trop longue il y aurait peut-être lieu de la verser au compte rendu.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Peace River désire poser une question supplémentaire, je crois.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, à moins que la lettre ne soit plus longue qu'une lettre ordinaire, elle pourrait peut-être être consignée au hansard ou figurer en appendice au hansard.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, comme l'affaire a été renvoyée au comité, le mieux serait peut-être de la consigner aux procès-verbaux de ce comité.

* * *

• (1540)

LA RECHERCHE

LES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES ET LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE L'APPARTENANCE ÉTRANGÈRE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Elle a trait

au rapport dit CALURA publié aux termes de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, selon lequel les sociétés à contrôle canadien auraient reçu du gouvernement fédéral 7 p. 100 de leurs fonds de recherche et de développement, alors que les sociétés étrangères en ont reçu 23 p. 100. Le premier ministre nous dirait-il si l'écart entre ce que les sociétés canadiennes et les sociétés étrangères reçoivent comme aide à la recherche et au développement est conforme à la politique actuelle du gouvernement dans ce même domaine et dans celui de la propriété étrangère?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je puis peut-être répondre à cette question, mais je devrais apporter les réserves suivantes pour le faire convenablement. D'abord, les statistiques citées par le *Globe and Mail* manquent de précision; il s'agit de 19 p. 100 et non pas de 23 p. 100. Ensuite, les chiffres fournis par Statistique Canada ne portent pas sur l'ensemble de la recherche et du développement. Ainsi ne sont pas incluses les subventions sous le régime de la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, et en vertu de ce programme, les sociétés à capitaux canadiens réussissent beaucoup mieux que les sociétés à capitaux américains au Canada. Troisièmement, les chiffres ne tiennent pas compte de la recherche et du développement accomplis à l'extérieur du Canada par les sociétés canadiennes dont la société mère est américaine, et cela pourrait être un facteur important. Il faudrait faire entrer tous ces éléments pour obtenir une évaluation convenable de la situation. Au fond, la réponse est qu'une journée, l'opposition se plaint que les sociétés à capitaux américains ne s'appliquent pas suffisamment à la recherche au Canada, et le lendemain elle se plaint que ces sociétés reçoivent plus de subventions du gouvernement parce qu'elles font plus de recherche . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que le ministre conviendra qu'il discute actuellement la question. Le député de York-Sud veut poser une question supplémentaire.

LE RAPPORT ENTRE LES CONTRATS DE LA DÉFENSE ET L'ATTRIBUTION DE FONDS

M. David Lewis (York-Sud): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Malheureusement, je ne peux pas discuter l'affaire avec le ministre, mais je voudrais lui demander si les fonds sont attribués de cette façon à cause des contrats de défense? Est-ce un domaine où les sociétés étrangères font davantage?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, la défense est un des domaines où les sociétés américaines établies au Canada s'intéressent plus à la recherche et à la mise au point que les entreprises canadiennes. En général, une proportion importante de la recherche des sociétés américaines au Canada porte sur les problèmes industriels canadiens les plus compliqués au point de vue technologique et mon ministère distribue les subventions sans discrimination et sans tenir compte de la propriété de la compagnie. Plus une compagnie effectue des recherches, plus elle obtient de fonds.

* * *

LES ÉLECTIONS

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES DÉCLARATIONS DES CORPORATIONS ET DES SYNDICATS OUVRIERS—LE GOUVERNEMENT ET LA DIVULGATION DES CONTRIBUTIONS POLITIQUES

M. David Lewis (York-Sud): Puis-je poser une question supplémentaire que je voudrais adresser au premier ministre? Étant donné que le gouvernement, pour une raison ou une autre, n'a pas présenté et ne projette pas de présenter au cours de la session un projet de loi portant sur les dépenses électorales, envisage-t-il ou envisagerait-il de présenter un amendement à la loi qui obligerait les syndicats comme les entreprises à divulguer les contributions qu'elles auraient versées à des partis et à des candidats?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'examinerai la suggestion du député, monsieur l'Orateur.

* * *

L'AUDITEUR GÉNÉRAL

LE TRANSFERT DES FONCTIONS SOUS L'AURORITÉ DE L'ORATEUR—LA SOLUTION DES PROBLÈMES DE PERSONNEL

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Ma question, qui complète celle du chef de l'opposition, s'adresse au ministre des Finances. Puisque l'Auditeur général est un serviteur de la Chambre, le ministre a-t-il étudié l'à-propos d'exiger qu'il fasse rapport à la Chambre par l'entremise de l'Orateur qui pourrait alors déterminer le crédit global dont l'Auditeur général a besoin? L'Auditeur général serait alors libre de déterminer les traitements et autres conditions d'emploi de son personnel ainsi que l'importance numérique de celui-ci, à condition de ne pas dépasser son budget. Une telle mesure permettrait peut-être de sortir de l'impasse actuelle.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il appartient au Parlement de décider comment devrait faire rapport l'Auditeur général en sa qualité de fonctionnaire de la Chambre. Il y aurait peut-être lieu d'adresser les instances au comité qui sera saisi de cette affaire.

* * *

[*Français*]

LE RECENSEMENT

LA DATE DE LA PUBLICATION DES RÉSULTATS

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Pourrait-il dire si les résultats du recensement de 1971 seront publiés bientôt?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, le rapport du recensement sera divisé en plusieurs étapes, et je n'ai pas tout cela en mémoire. Certains chiffres seront publiés en avril, d'autres en juin, d'autres encore en juillet. Si mon honorable ami veut bien attendre un peu, je lui transmettrai un compte rendu des dates auxquelles on s'attend recevoir différentes parties des résultats du recensement.

* * *

LA MAIN-D'OEUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA CONDITION RELATIVE AU STATUT DE CANADIEN OU D'IMMIGRANT REÇU

[*Traduction*]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'avais hier posé une question au ministre du Travail concernant les conditions régissant l'octroi de subventions dans le cadre du programme d'initiatives locales. Le ministre a répondu qu'il n'était pas certain de la réponse mais qu'il allait vérifier. Je voulais savoir si des Non-Canadiens qui n'étaient pas des immigrants reçus auraient droit à des subventions. Le ministre peut-il répondre aujourd'hui?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, pour l'essentiel, deux facteurs entrent en ligne de compte. S'il s'agit des parrains d'un projet, ils doivent se conformer aux lois canadiennes s'ils touchent une rémunération. Cela est bien précisé. Il faut qu'ils soient ou bien des citoyens ou des immigrants reçus ou, s'ils ne sont ni l'un, ni l'autre, il faut qu'il aient un permis de travail. La même chose s'applique aux personnes employées dans le cadre d'un projet. Il faut qu'elles aient la nationalité canadienne ou bien le statut d'immigrant reçu ou encore qu'elles aient un permis de travail. La citoyenneté canadienne n'est pas directement requise. Il est prescrit que tous les employés doivent toucher une rémunération et que les parrains doivent se conformer à toutes les lois entrant en ligne de compte, notamment au Code du travail.

M. l'Orateur: Je vais autoriser le député à poser une question supplémentaire, mais je crois devoir signaler aux députés que je tenterai de donner la parole à ceux qui n'ont pu poser des questions hier. A mon avis, les intéressés savent que c'est à eux que je fais allusion; sinon, ils pourraient bien consulter le hansard d'hier pour voir si leur nom y est consigné. Je vais m'efforcer de donner la parole aujourd'hui à certains de ceux qui n'ont pu poser des questions hier. Pour le moment, j'autorise le député d'Oxford à poser une question supplémentaire.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR CERTAINS PROJETS À TORONTO

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Le ministre s'engagera-t-il à faire enquête sur les projets du PIL à Toronto dont il a été question récemment tant à la Chambre qu'en dehors, afin d'établir si tous ceux qui ont bénéficié du programme rentrent dans les trois catégories qu'il vient de citer, et à faire rapport à la Chambre?

L'hon. Martin D. O'Connell (ministre du Travail): Je ne pense pas m'y engager, monsieur l'Orateur. Je comprends mal ces attaques de l'opposition visant Toronto. J'inviterai le député de l'opposition à préciser quel projet, à son

[M. Laprise.]

avis, n'est pas en règle . Je n'ai pas l'intention de terroriser la ville de Toronto.

Des voix: Bravo.

Des voix: Oh, oh.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, je ne peux admettre que le ministre déforme ainsi mes paroles.

M. l'Orateur: Le député invoque le Règlement. Je lui donne la parole. Je pense certainement comme lui qu'il s'agit d'un débat.

M. Nesbitt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je regrette que le ministre, qui est nouveau à son poste, et qui s'est jusqu'ici montré très aimable, profite de l'occasion pour déformer manifestement mes paroles—il se peut, il est vrai, qu'il n'entende pas très bien—en disant que je m'en prends à la ville de Toronto. Le ministre sait parfaitement bien de quels travaux je veux parler. Il en a été question ici à maintes reprises, ainsi que dans la presse et ailleurs. J'espère que le ministre va se rétracter.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'espère qu'on ne fera pas comme hier et qu'on ne prendra pas 40 minutes pour discuter de rappels au Règlement. C'est ainsi que je dois m'acquitter ajourd'hui de mon devoir envers de nombreux députés qui n'ont pas obtenu la parole hier, dont le député de Greenwood.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je prie le député de m'excuser. Le député de Gander-Twillingate demande à poser la question de privilège.

Des voix: Oh! oh!

M. Lundrigan: J'espère que Votre Honneur m'accordera au moins une minute, étant donné que nous avons passé deux heures aujourd'hui sur les questions de privilège. Le fait est que nous avons demandé des renseignements sur un programme impliquant 150 millions de dollars mis en œuvre le 1er octobre. J'ai reçu des appels aujourd'hui de gens qui ont reçu par la poste des chèques de $20,000 sans qu'aucune condition ne soit stipulée. Ils pourraient tout aussi bien s'en aller en Espagne, le gouvernement ne s'en formaliserait pas. Nous avons une responsabilité, monsieur l'Orateur. L'opposition doit faire en sorte qu'on établisse au moins une certaine méthode de contrôle et d'évaluation des dépenses.

• (1550)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence ne voit aucun rapport entre cela et un rappel au Règlement. Nous nous engageons dans une discussion. Les occasions de débattre ces points ne manquent pas. Voilà ce que je m'efforce de rappeler aux députés. Il va sans dire que nous n'utilisons pas comme il se doit la période des questions si nous prenons cinq ou dix minutes par question. Je ne blâme aucun député en particulier. Je comprends bien que le ministre lui-même a donné une réponse qui a soulevé un débat. Toutefois, nous n'aidons certainement pas les députés qui tentent de poser des questions en soulevant sans cesse la question de privilège ou en invoquant le Règlement. L'objection du député est peut-être motivée et je lui permettrai bientôt de poser une question s'il le désire.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, j'avais presque terminé mes remarques. Étant donné l'attaque du ministre contre les efforts légitimes des députés de l'opposition qui réclament un certain contrôle de ces dépenses du gouvernement, je tiens à demander au ministre, au nom de l'opposition, de retirer ces remarques injustes.

M. l'Orateur: Nous sommes en plein débat. Il n'existe pas de précédent qui indique que ce genre de remarques, de la part du ministre ou d'un député en particulier, devrait être retiré. Encore une fois, je donne la parole au député de Greenwood.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AIDE AU BANGLA DESH—L'ÉTUDE D'UNE DEMANDE D'OUTILLAGE DE COMMUNICATIONS ET DE TRANSPORTS

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme l'Agence canadienne de développement international annonçait récemment que l'aide d'urgence du Canada aux réfugiés de l'Inde et du Bangla Desh s'élevait en tout à 11.5 millions sur une attribution totale de 20 millions, et vu les rapports dignes de foi selon lesquels il faut immédiatement des transports et des communications, le gouvernement a-t-il songé à intervenir d'urgence pour fournir des avions STOL, des locomotives, des ponts et de l'outillage technique afin d'empêcher un désastre encore plus grand au Bangla Desh?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, pourvu qu'on ne se méprenne pas, ma réponse à la question est oui. Cette possibilité a été examinée, même si nos ressources dans ce domaine ne sont pas aussi bonnes que dans d'autres domaines et que nous ne sommes pas en aussi bonne posture que d'autres pays pour fournir ce genre d'assistance. Toutefois, le président de l'ACDI passera par Dacca au cours de son voyage au sous-continent, et il enquêtera directement sur la question.

* * *

LES GRAINS

VENTE À LA RUSSIE—LES EXPÉDITIONS DEPUIS LE PORT DE CHURCHILL

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Justice en tant que responsable de la Commission canadienne du blé. Au sujet des ventes de céréales à la Russie qu'il a récemment annoncées, nous dirait-il si l'on expédiera une bonne partie de ces céréales par le port de Churchill au cours de la prochaine saison de navigation?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, comme on l'a annoncé lors de la vente, l'acheteur peut choisir de s'en faire expédier par le port de Churchill. Il va de soi que la Commission du blé cherche à obliger ses clients; c'est donc dire que la quantité expédiée par Churchill dépendra surtout de la Russie.

M. Simpson: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. La commission du blé ayant déclaré, de temps à autre, qu'elle aimerait exporter beaucoup de céréales par le port de Churchill, le ministre collaborerait-il avec son collègue, le ministre des Transports, et essaierait-il de l'influencer de sorte qu'on exécute le programme de dragage si nécessaire à Churchill cet été? Si les Russes ne profitent pas davantage du port de Churchill c'est peut-être, entre autres, parce que ces installations y manquent.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il s'agit là d'instances au ministre plutôt que d'une question supplémentaire.

LE PRÉTENDU RETRAIT DES OFFRES DE VENTES—DEMANDE D'UNE DÉCLARATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Justice chargé de la Commission du blé, si cette dernière a retiré temporairement des offres de ventes de céréales à l'étranger. Pourrait-il expliquer à la Chambre la raison de cette façon d'agir?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la Commission du blé continue, bien entendu, à faire des ventes de céréales dont la livraison sera échelonnée. Je crois comprendre qu'en raison des ventes déjà effectuées, les installations du port de Vancouver étaient utilisées au maximum et que la Commission du blé a cessé d'offrir des livraisons à certains pays pour une période donnée.

LE NETTOYAGE AUX TERMINUS INTÉRIEURS POUR ÉVITER L'ENCOMBREMENT À VANCOUVER

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme d'après la réponse du ministre, cette année de nouvelles ventes n'ont pas ou ne seront pas acceptées ni acheminées par le port de Vancouver durant certaines périodes, le gouvernement songe-t-il à nettoyer les nouvelles récoltes de céréales aux terminus intérieurs ou à agrandir les installations de Vancouver, afin que les céréaliculteurs ne perdent pas ces ventes supplémentaires?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Oui, monsieur l'Orateur. Par suite d'un examen très approfondi du système de manutention et de transport depuis un an et demi et dans l'espoir que les ventes atteindront un chiffre sans précédent, nous avons étudié tous les aspects du problème que pose le transport et nous serons en mesure sous peu d'accroître régulièrement le nettoyage à l'intérieur, car la Commission du blé est maintenant persuadée que ces installations peuvent permettre au système d'accroître ses livraisons de céréales. Nous discutons également avec certains intéressés la possibilité d'étendre ces installations à Vancouver.

L'ATTRIBUTION DE WAGONS EN VUE D'ACCROÎTRE LES STOCKS À VANCOUVER

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire dans le même ordre d'idées que la précédente. Étant donné que les stocks de blé dans les élévateurs de la côte ouest demeurent faibles, le ministre peut-il nous assurer que le mouvement du grain et l'attribution de wagons par les deux chemins de fer se feront de manière à corriger cette situation intolérable?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les chemins de fer nous ont donné l'assurance qu'ils s'efforceront de corriger la situation du grain à Vancouver dès que la chose sera matériellement possible. Ce n'est ni le manque de wagons ni la pénurie de force motrice, j'en suis persuadé, qui est le facteur restrictif en ce moment, ce sont plutôt des avalanches exceptionnelles et importantes dans les Rocheuses qui ont empêché les chemins de fer de transporter des quantités suffisantes de grain à Vancouver.

M. Fairweather: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Un certain nombre de députés désirent poser des questions supplémentaires, qui seront brèves, je l'espère. Je tâcherai de donner la parole au plus grand nombre possible, et je commence par le député de Fundy-Royal.

LES LIVRAISONS INTÉRIEURES—L'UTILISATION DES TRAINS-BLOCS POUR L'EXPORTATION

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, même si je ne sais rien des éboulements de neige qui se sont produits en Colombie-Britannique, j'ai une préoccupation d'ordre domestique. Je m'inquiète des livraisons intérieures des grains de provende. Pouvons-nous avoir l'assurance que le gouvernement a exploré tous les moyens possibles d'améliorer les livraisons de grains de provende par rail à l'intérieur du pays; nous dirait-on aussi si le chargement des trains-blocs destinés à l'exportation sera exécuté de façon à ne pas gêner les livraisons régulières et ordonnées de grains de provende destinés aux usagers canadiens?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons tenue des pourparlers au sujet du mouvement exceptionnel du grain par trains-blocs à destination de l'est pour fins d'exportation, les chemins de fer nous a donné l'assurance que le mouvement régulier du grain pourrait se faire.

LA PRISE EN CHARGE DES ÉLÉVATEURS FÉDÉRAUX PAR LES SYNDICATS—LA RÉPARTITION DES WAGONS ALLOUÉS AU GOUVERNEMENT—LA RÉPONSE AUX UNITED GRAIN GROWERS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que certains syndicats se porteraient demain acquéreurs d'élévateurs à grains du gouvernement fédéral et que la part de wagons couverts qui revient à ces élévateurs serait aussi cédée aux syndicats qui ne l'ont pas gagnée mais plutôt achetée, le ministre envisagerait-il de répartir les wagons alloués normalement aux élévateurs fédéraux entre tous les autres élévateurs en se fondant sur le nombre des envois effectués au cours de l'année écoulée?

[L'hon. M. Lang.]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la répartition des wagons couverts se fait d'après la formule Bracken. Il s'agit d'une formule réglable qui s'applique pendant une certaine période de temps. Des problèmes spéciaux surgissent lorsqu'il y a embouteillage, en dépit de l'application de cette formule. On tente actuellement de s'assurer si l'on peut ou si l'on doit prévoir quelques solutions particulières aux encombrements.

M. l'Orateur: Je permettrai au député de Mackenzie de poser une question supplémentaire. Nous devons passer à autre chose. Le député ne figurait pas sur la liste de ceux qui n'avaient pas posé de question hier. Toutefois, je sais quelle importance a le sujet et le député peut poser sa question.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir si le ministre compte répondre au syndicat des United Grain Growers à ce sujet.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à ce syndicat à ce propos.

• (1600)

LES SURESTARIES DANS LE PORT DE VANCOUVER—LE REMBOURSEMENT DES PERTES

M. Jack Murta (Lisgar): Une question supplémentaire à l'adresse du ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Comme les surestaries des navires amarrés dans le port de Vancouver vont de $3,400 à $6,000 par jour, pour chacun des navires, et que ces frais seront à la charge de la Commission canadienne du blé et, par conséquent, prélevés sur le paiement du grain des agriculteurs, le ministre ou le gouvernement comptent-ils indemniser la Commission canadienne du blé des pertes subies au cours des récentes difficultés dans le transport?

L'hon. Otto E. Lang (Ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence reviendra à ce sujet dans un instant. Le représentant de Regina-Est et d'autres députés ont des questions supplémentaires à poser. En toute impartialité, la présidence accordera d'abord la parole au député de Lotbinière.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—LES MESURES ENVISAGÉES

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Je veux lui demander s'il a reçu des critiques, des pétitions ou des demandes relativement au problème des chèques de prestations d'assurance-chômage envoyés en retard, et s'il a ordonné la tenue d'une enquête ou l'établissement de mesures visant à accélérer l'émission de ces chèques.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, j'ai examiné le problème avec le ministre responsable, avec son suppléant et également avec son secrétaire parlementaire.

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS— LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DU PREMIER MINISTRE

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse du très honorable premier ministre, à savoir s'il a examiné la question, j'aimerais lui demander quel est le résultat de son examen.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, j'en suis arrivé à des conclusions assez nombreuses que je ne peux pas toutes énumérer ici, mais dont voici l'essentiel: le programme d'assurance-chômage, en vertu de la nouvelle loi, apporte des bénéfices qui, en moyenne, sont de 40 p. 100 plus élevés que les bénéfices antérieurs. Ce programme a été mis en vigueur à la suite d'un certain nombre de changements relatifs au nouveau mode de taxation, au fait que les prestations d'assurance-chômage étaient imposables et au fait qu'une partie du programme était touchée à compter du mois de juillet dernier, une autre, à compter du 1er janvier 1972, une autre, à partir du 2 janvier . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le très honorable premier ministre, mais il me semble que la déclaration qu'il veut faire, en réponse à la question de l'honorable député, se prolonge peut-être un peu trop. Je ne le lui reproche pas, mais, à mon sens, la question est très générale.

L'honorable député de Lotbinière désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Fortin: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: J'espère qu'elle sera brève, parce que nous devons vraiment poursuivre nos travaux le plus vite possible.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre a expliqué ce que la nouvelle loi contient, par rapport à l'ancienne. J'aimerais donc lui demander le résultat de son examen, ainsi que de celui de ses conseillers, en ce qui a trait aux problèmes qui ont surgi quant à la nouvelle loi?

Le très hon. M. Trudeau: C'est ce que j'étais en train d'expliquer, monsieur le président. Cette nouvelle loi, différente de l'ancienne, devait tenir compte de trois dates différentes, et également de tous les éléments que j'ai mentionnés tout à l'heure. Elle a entraîné certaines complications quant à son administration. La Commission d'assurance-chômage avait prévu ces difficultés, et elle avait engagé du personnel supplémentaire, ouvert de nouveaux centres, mais il y a eu effectivement des retards quant à l'envoi des chèques de prestations, dont une grande partie dépendait du fait que les contribuables eux-mêmes, selon les plafonds . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre de nouveau le très honorable premier ministre, et je comprends parfaitement qu'il lui soit difficile de répondre brièvement, mais je suggère à l'honorable député que sa question est tellement générale que, normalement, il faudrait y répondre par voie de déclaration, à l'appel des motions.

Il ne reste que quelques minutes avant la fin de la période des questions, et j'espère que l'honorable député et les ministres qui répondent aux questions collaboreront.

M. Fortin: Je désire poser une question supplémentaire très précise, monsieur l'Orateur.

Étant donné que, dans Lotbinière, 450 cas très précis ont été présentés aux bureaux de la Commission d'assurance-chômage de Sherbrooke et de Montréal et que les résultats ne nous parviennent pas, j'aimerais de nouveau demander au très honorable premier ministre quelles mesures concrètes très précises . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député pose la même question pour la deuxième fois. Le très honorable premier ministre a déjà tenté d'y répondre; au fait, nous y avons consacré près de 5 minutes. A mon avis, nous devrions maintenant passer à un autre sujet.

[*Traduction*]

Plusieurs de mes collègues s'impatientent, à ce que je vois. Il faut vraiment leur donner l'occasion de parler, je pense. J'accorde d'abord la parole au député d'Hillsborough.

M. Nielsen: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: Je m'excuse auprès du député . . .

M. MacDonald (Egmont): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Votre Honneur disait il y a un instant qu'il ne restait plus qu'une minute. Je crois que nous avons commencé à quatre heures moins vingt . . .

M. l'Orateur: Le député n'a pas bien compris.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence autorisera le député de Yukon à poser sa question supplémentaire dans un instant. J'ai accordé la parole au député d'Hillsborough.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RUMEURS DE RÉPRESSION DE JUIFS SOVIÉTIQUES— L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle a trait aux rapports renouvelés de répression et de restrictions à l'égard des Juifs soviétiques qui cherchent à se rendre en Israël, et, en particulier, à un article du rabbin Stewart Rosenberg, de Toronto. Le ministre dirait-il si ces rapports ont fait l'objet d'une enquête et si des instances ou des demandes de renseignements ont été présentées au gouvernement de l'Union soviétique?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous suivons d'aussi près que possible les événements qui se déroulent en Union soviétique. Notre ambassadeur se tient au courant des faits dont il peut s'assurer dans les fonctions qu'il exerce à Moscou. Je crois que le député reconnaîtra que l'émigration des Juifs de l'Union soviétique vers Israël s'est notablement accélérée. Bien entendu, je ne puis garantir que la répression cessera.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois avoir dit il y a un instant que je donnerai la parole au député de Yukon pour une question supplémentaire.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—LES SERVICES DE WHITEHORSE

M. Erik Nielsen (Yukon): Ma question s'adresse au ministre du Travail. Elle découle des questions posées par le député de Lotbinière. Vu les grandes difficultés qu'a engendrées le nombre très important de demandes de prestations d'assurance-chômage au Yukon et vu les charges écrasantes qui sont retombées sur les épaules des organismes de bien-être par suite des retards, le ministre envisagera-t-il de remettre en place un bureau efficace de la Commission d'assurance-chômage à Whitehorse dans ce territoire distinct?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Je serai heureux d'étudier la question, monsieur l'Orateur.

* * *

LES DROGUES

LA SUSPENSION DE LA PUBLICATION DU PROCHAIN RAPPORT DE LA COMMISSION LE DAIN

M. H. E. Stafford (Elgin): Monsieur l'Orateur, je suis l'un de ceux qui ont essayé hier et les jours précédents de poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Aujourd'hui en l'absence du ministre, j'avais l'intention de poser ma question à son secrétaire parlementaire. Mais comme le secrétaire parlementaire est absent aujourd'hui, je vais la poser au ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social, le secrétaire d'État. Comme les preuves sont nombreuses de la fausseté et de l'inexactitude des deux premiers documents publiés par la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales, savoir «Rapport provisoire» et «Le traitement», et comme, suivant l'opinion d'autorités médicales, le cannabis peut être nocif, le gouvernement consentirait-il à suspendre la publication et la distribution du prochain rapport sur le cannabis, jusqu'à ce qu'une équipe compétente de spécialistes dont les membres seraient désignés par un organisme indépendant, par exemple, l'Association médicale canadienne, l'ait soigneusement vérifié et ait préparé un avant-propos de mise en garde dans le rapport?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je prends note de la question, et je la transmettrai au ministre.

* * *

LES GRAINS

LA RENÉGOCIATION DE L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE BLÉ—LES MESURES DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Ma question s'adresse au ministre de la Justice en sa qualité de ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Vu les instances nombreuses et énergiques qu'ont présentées récemment les porte-parole d'organismes agricoles canadiens et américains demandant que les deux gouvernements entreprennent de renégocier un accord international sur le blé comportant des prix raisonnables, quelles mesures, s'il en est, notre gouvernement a-t-il prises dans ce sens?

[M. l'Orateur.]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice et procureur général): Monsieur l'Orateur, nous étudions cette question dans le cadre de discussions avec les gouvernements intéressés. Nous profiterons volontiers de toute occasion de faire adopter des prix raisonnables.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OMISSION DU MOT «ROYAL» DANS LA PUBLICITÉ VISANT LES COLLÈGES MILITAIRES

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait à une annonce publicitaire qui a paru dans tout le pays et où on traite les collègues militaires royaux de collèges militaires. Vu l'intérêt marqué du grand public pour nos traditions et vu que plusieurs membres de cette Chambre sont diplômés d'un collège militaire royal, je demande au gouvernement pourquoi il a laissé tomber le mot «royal» dans sa publicité pour le Collège militaire royal de Kingston, le royal Roads de Victoria et le Collège militaire de Saint-Jean, au Québec. C'est ce que j'ai été à même de constater dans les annonces publicitaires publiées dans tout le pays.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a posé une question. Peut-être permettrait-il au premier ministre d'y répondre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu l'annonce. Je ne sais pas si elle a été publiée par les collèges ou par le gouvernement. Si elle l'a été par le gouvernement, je présume que c'est sur l'initiative du ministre de la Défense nationale ou de son ministère. Je lui transmettrai la question.

* * *

• (1610)

LE CODE CRIMINEL

LA MODIFICATION CONCERNANT LES PARIS HORS PISTES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme le discours du trône prononcé la semaine passée à l'assemblée législative de l'Ontario laissait entendre que le gouvernement de cette province légaliserait les paris enregistrés en dehors des champs de course dès que les modifications nécessaires auront été effectuées dans le Code criminel, je voudrais savoir si le ministre de la Justice a l'intention de présenter de tels amendements.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la présentation de tels amendements nous examinons attentivement la question du calendrier, mais, avant de soumettre des amendements à la Chambre, je voudrais avoir de nouveaux échanges de vues avec les autorités provinciales.

RADIO-CANADA

LE DIFFÉREND AVEC LE NABET—LE POINT À PROPOS DES NÉGOCIATIONS

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Nous dirait-il où en sont actuellement les négociations entre la direction de Radio-Canada et NABET dans le conflit qui les oppose, et qui touche à un service public?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, de retour d'une tournée dans l'Ouest du Canada, je n'ai pas encore rencontré la direction de la Société Radio-Canada, et je ne peux donner un rapport à jour à l'honorable député.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je comprends que le ministre était absent hier, mais voudrait-il venir demain, même si ce n'est pas son tour, pour faire une déclaration sur l'état des négociations, vu les problèmes que posera la diffusion des parties de la Ligue nationale de hockey et d'autres émissions au cours de la fin de semaine?

[*Français*]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, je ne peux rien promettre à cet effet, mais je ferai un effort.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le député de Saint-Boniface a la parole.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Ne soyez pas trop méchant.

Une voix: Redressez-vous, ne courbez pas l'échine.

M. Guay (Saint-Boniface): Ne serait-ce que pour cela, je voudrais tout d'abord vous remercier de m'avoir donné la parole aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Guay (Saint-Boniface): Je suis également sensible aux paroles du chef de l'opposition.

Des voix: Le vote!

M. Bell: Dix heures!

M. Guay (Saint-Boniface): Merci encore une fois de m'avoir accordé la parole, monsieur l'Orateur.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ÉCART DE LA BALANCE COMMERCIALE AVEC TAÏWAN—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question concerne le ministre de l'Industrie et du Commerce. Puisqu'il fait tapisserie, je pense qu'il est bon que je m'adresse à lui. Comme les exportations de Taïwan au Canada se sont élevées à 81 millions de dollars l'année dernière quand les nôtres vers ce pays passaient de 18 millions de dollars à 14 millions de dollars, quelles mesures entend prendre le ministre dans l'immédiat pour remédier à cet écart croissant de notre balance commerciale avec Taïwan?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le moins que je puisse dire à ce sujet, c'est qu'il m'est difficile d'en faire grand état. En de nombreuses occasions, notre balance commerciale avec des pays étrangers a été à notre avantage.

* * *

LA JEUNESSE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LES NOUVELLES MESURES POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question concerne le secrétaire d'État. Étant donné que selon ce qui a transpiré cette semaine du rapport Cohen, les programmes estivaux du gouvernement en vue de trouver une solution au chômage étudiant l'année dernière auraient été un échec de grande envergure, le secrétaire d'État étudie-t-il avec les provinces, l'industrie ou d'autres milieux la possibilité d'introduire d'autres mesures destinées à soulager le grave problème du chômage étudiant l'été prochain?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Nous explorons tous les moyens de remédier au chômage, monsieur le président.

* * *

LES GRAINS

LE TRANSPORT PAR LA PACIFIC GREAT EASTERN—LE CONTOURNEMENT DES AVALANCHES DE NEIGE PAR UN RACCORD DES VOIES DU CN ET DU CP

[*Traduction*]

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Compte tenu du niveau très bas des déchargements de céréales à Vancouver récemment, en raison des arrêts aux deux principales lignes de chemins de fer, le ministre, ou la Commission, a-t-il recommandé instamment aux chemins de fer, particulièrement le CN, de faire leurs expéditions de blé par la Pacific Great Eastern, société qui, on me dit, est capable de manutentionner jusqu'à 400 wagons par jour?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, d'après certaines discussions à ce sujet, il semble qu'il y ait des difficultés au sujet des tarifs et certaines ententes, entre le CN et cette compagnie de chemin de fer qui est provinciale. C'est surtout le CN qui peut tirer profit de la situation, plutôt que le CP, sans avoir à construire davantage de rails coûteux. C'est aussi le CN qui a dû faire face à la majorité des problèmes causés par la neige.

M. Burton: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ou la Commission canadienne du blé insiste-t-il pour faire effectuer de nouvelles enquêtes et études sur la possibilité et l'opportunité de construire une ligne qui relierait les lignes principales des deux grands chemins de fer à l'ouest de Kamloops ou Lillooet, ou quelque autre endroit convenable, à la Great Eastern?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, pour répondre en termes généraux, nous nous préoccupons d'assurer un service ferroviaire satisfaisant entre les Prairies et la côte pour tous nos produits, et la question nous intéressera énormément les jours à venir.

* * *

LES PÊCHES

L'INCIDENT AVEC UN NAVIRE ÉTRANGER—L'INTENSIFICATION DE LA SURVEILLANCE AÉRO-NAVALE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement a-t-il pu déterminer quel navire étranger est coupable de l'acte d'intimidation plus tôt cette semaine au large de la côte est du Canada, et les fonctionnaires du ministre ont-ils porté des accusations ou fait des déclarations? Et ce qui est plus important, le gouvernement a-t-il décidé d'intensifier la surveillance aéro-navale le long de notre littoral pour mieux protéger nos navires?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, les agents de notre service des pêches font enquête sur l'incident et ils présenteront bientôt un rapport.

M. Lundrigan: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'espère que le ministre répondra à ma seconde question, la plus importante, concernant l'opportunité de protéger davantage nos propres bateaux contre ce genre d'incident en intensifiant la défense côtière, et surtout la surveillance aérienne.

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, le Canada n'a pas la réputation de recourir à la diplomatie des bateaux de guerre.

* * *

LES GRAINS

LES PAIEMENTS TOUCHÉS PAR ANTICIPATION—L'ARRÊT DES PROCÉDURES EN RECOUVREMENT

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Comme des producteurs de grain ont touché des paiements par anticipation au cours des campagnes agricoles de 1969-1970 et 1970-1971 et qu'on les accuse maintenant d'avoir manqué à leurs engagements, bien qu'ils aient scrupuleusement rempli leurs quotas quand l'espace le permettait, le ministre a-t-il l'intention de laisser tomber les accusations et les sanctions dans le cas des producteurs qui ont fait honneur à leurs contrats?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, à en juger d'après mes entretiens avec des membres de la Commission canadienne du blé, la Commission n'imposera pas de sanctions contre ceux qui ont livré le grain exigé par les quotas dès que la possibilité leur en était offerte. Les sanctions ne seront imposées que dans les cas où il y a vraiment eu défaut de livraison du grain.

[M. Burton.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA STABILITÉ DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL—LE RÔLE DU CANADA

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires extérieures.

Pourrait-il nous dire si le Canada a un rôle à jouer dans le Communauté économique européenne relativement à la stabilité du Fonds monétaire international? Dans l'affirmative, qu'elle est l'attitude du Canada relative à la politique de la Communauté économique européenne?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances du Canada et les autorités financières du Marché commun sont restés en liaison étroite. D'un côté comme de l'autre, nous visons à la stabilité, à la sécurité et à la prospérité.

M. l'Orateur: La période des questions est presque terminée, nous pouvons peut-être entendre une ou deux autres questions.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES PÂTES ET PAPIERS—L'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre disait il y a quelque temps, à la Chambre, qu'il avait des entretiens suivis avec les représentants des associations de l'industrie des pâtes et papiers. Pourrait-il nous dire quelles conclusions ils ont tirées au sujet des problèmes de l'industrie et de l'aide qui lui viendra du gouvernement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, des représentants de ce groupe industriel nous attendent actuellement, moi ainsi que d'autres ministres dans une des pièces de notre édifice.

LES FINANCES

LES BÉNÉFICES ACCRUS DES BANQUES À CHARTE—LA POSSIBILITÉ DE RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Finances. Vu l'augmentation des bénéfices nets réalisés depuis deux ans par les banques à charte du Canada, et la très récente augmentation de 41 p. 100 dans les bénéfices d'exploitation, au cours du premier trimestre de l'année financière des banques à charte, le ministre des Finances nous dirait-il s'il fait enquête sur ces bénéfices, de concert avec le gouverneur de la Banque du Canada et s'ils songent tous deux à demander à ces banques de réduire les taux d'intérêt sur les prêts à la consommation ainsi que leurs taux bancaires?

• (1620)

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Les taux d'intérêts sont plus bas depuis quelque temps, mais je prendrai en considération l'exposé du député.

M. l'Orateur: Je ne sais pas au juste si le ministre des Postes veut invoquer le Règlement, mais nous avons un peu dépassé le temps de la période des questions. J'ai essayé de donner la parole à plusieurs des députés qui attendaient patiemment. Je le reconnais de nouveau, certains de mes collègues n'ont pas eu l'occasion de parler aujourd'hui, mais j'essaierai de leur donner la préférence demain.

M. l'Orateur: Le ministre des Postes invoque-t-il le Règlement?

L'hon. M. Côté: Oui, monsieur l'Orateur. Hier, le député de Brandon-Souris a laissé entendre qu'il y avait contradiction entre une déclaration que j'ai faite lundi à la Chambre et les déclarations que renferme un rapport préparé par la firme d'experts conseils Samson, Belair, Riddell, Stead, Inc., que lui avait commandé le ministère des Postes en juillet 1969 et qui a été déposé à la Chambre le 18 février 1970.

Le principal souci de la société, dans l'étude en question, à laquelle M. Moodie a été affecté à titre de représentant du ministère des Postes, était la faisabilité, ou la nécessité d'une forme quelconque de codification postale . . .

M. l'Orateur: Il n'y a pas lieu d'invoquer le Règlement. Le ministre conteste l'interprétation qu'il lui semble avoir été donnée hier par le député de Brandon-Souris. Si nous continuons de la sorte, nous passerons la majeure partie de notre temps à argumenter sur ce qu'ont dit les députés de tel ou tel côté de la Chambre. J'espère que le ministre s'arrêtera là.

Une voix: Faites une déclaration à l'appel des motions.

M. l'Orateur: Si le ministre répond à une question, c'est autre chose. Et s'il veut faire une déclaration à l'appel des motions, il en a le droit. Mais la déclaration qu'il fait actuellement pour corriger ce qu'il estime être une interprétation erronée de ce qu'il a dit ne devrait pas s'inscrire dans un rappel au Règlement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre invoque-t-il le Règlement?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, monsieur l'Orateur. Comme nous sommes jeudi, le président du Conseil privé peut-il nous indiquer quels seront nos travaux la semaine prochaine.

L'hon. M. MacEachen: Nous poursuivrons aujourd'hui l'étude du bill sur le CN. Demain est un jour réservé à l'opposition. La semaine prochaine trois jours seront réservés à l'opposition, le premier étant lundi. J'avais pensé à mercredi et à vendredi pour les deux jours suivants, mais nous pourrons en discuter ultérieurement.

Les bills suivants seront à l'ordre du jour: le bill sur le CN, les amendements à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les amendements à la loi sur les explosifs, et le Code criminel—piraterie. Il y a également le projet de loi budgétaire qui, je l'espère, recevra la première lecture à temps pour être débattu pendant les deux jours de la semaine prochaine qui nous sont réservés.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE CANADIEN NATIONAL ET AIR CANADA

LA PRESTATION DE FONDS POUR LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT ET LA GARANTIE DE CERTAINES VALEURS ET DÉBENTURES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le merdredi 8 mars, de la motion de l'honorable M. Turner: Que le bill C-4, tendant à autoriser la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1971 jusqu'au 30 juin 1972, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, la dernière fois que nous avons été saisis de ce bill, je parlais de la nécessité qu'il y a de solder la dette à long terme dont le CN souffre depuis des années. C'est elle qui a rendu impossible son financement normal et qui empoisonne la Chambre également, étant donné qu'il est nécessaire, chaque année, de nous présenter un bill prévoyant le versement de sommes supplémentaires au CN. Si nous avions réglé cette question lors de la nationalisation du CN, celui-ci aurait pu faire les bénéfices qui lui auraient permis de prendre une expansion normale.

Pendant bon nombre d'années à venir, le transport des voyageurs par chemin de fer constituera un besoin réel au pays. A mon avis, le Parlement s'en est occupé en adoptant la loi sur les transports. Les chemins de fer ne devraient pas avoir à entreprendre un programme ridicule destiné à faire paraître le service des voyageurs sous le pire des jours, de façon à pouvoir montrer un déficit de comptabilité concernant ce service pour obtenir des subventions additionnelles du Parlement. En vertu du système actuel, plus les chemins de fer transportent de passagers, plus ils perdent de l'argent. En se fondant sur le système comptable actuel, il n'y a aucune façon d'augmenter de façon rentable le nombre de gens qui se servent des chemins de fer. Ceci n'engendre que de la confusion. Plus les chemins de fer transportent de passagers, plus la situation se détériore. De toute évidence, les chemins de fer n'achètent plus de wagons, de wagons-restaurants ou de wagons-lits. Ils n'ont certainement pas fourni d'installations aux voyageurs dans tous les secteurs de leur service, y compris les salles d'attente et les installations considérées normalement comme nécessaires pour répondre aux besoins du public voyageur.

Il y a, de toute évidence, des lacunes dans le système actuel de comptabilité et on devrait étudier cette question de près parce qu'il y a des régions au Canada où les chemins de fer sont toujours le meilleur système de transport. Dans de nombreuses régions, il est presque impossible de prendre l'avion à certaines périodes à cause du mauvais temps. C'est vrai dans les Maritimes. C'est vrai dans le Nord de l'Ontario. C'était vrai, cette année, en Colombie-Britannique. Les autres moyens de transport ne sont toutefois pas suffisants pour répondre à la demande. C'est le cas dans le Nord de l'Ontario. Une des exigences fondamentales de l'expansion régionale est un système de transport convenable qui réponde à tous les besoins de la collectivité. Nous ne jouissons pas des avantages d'un tel système. Je crois que, quand les Chemins de fer nationaux se présenteront devant la Commission des transports pour lui demander la permission d'abandonner la ligne entre Toronto et North Bay, parce qu'il n'est pas rentable d'y transporter des voyageurs, on devrait obliger la société à offrir ce service, tout particulièrement dans les endroits qui ont été jumelés, à l'Ontario Northland Railway de façon à fournir aux gens du Nord de l'Ontario une occasion d'assurer leurs propres moyens.

Le Nord de l'ontario ne se trouve pas dans la même zone climatique que Toronto. Il arrive souvent qu'il fasse beau dans le Nord de l'Ontario, mais que la mauvaise visibilité ou d'autres conditions défavorables empêchent les appareils de manœuvrer à Toronto. Inversement, il arrive qu'il fasse beau à Toronto alors que le Nord ontarien essuie de violentes tempêtes. Au cours des mois de printemps et d'automne, en particulier, le service aérien subit nombre de retards et d'interruptions. Il est souvent impossible de voler pendant 11 ou 12 jours par mois. Si les transports étaient mieux organisés, on pourrait prendre un train de nuit, en profiter pour bien dormir, et arriver le lendemain matin à Toronto—il faut savoir que les trains arrivent d'ordinaire tôt dans la journée à Toronto. En quittant Toronto au cours de la soirée, on peut être revenu à son lieu de travail dans le nord de l'Ontario le lendemain matin après avoir bien dormi pendant deux nuits à bord du train, si les installations sont convenables. Mais, ces commodités n'existent plus en raison de l'attitude du Canadien National à l'égard des gens du nord de l'Ontario. Depuis que ce tronçon de ligne entre Toronto et North Bay est doté d'une double voie on pourrait utiliser une voie sans gêner l'autre. On pourrait vendre l'embranchement qui relie le Lac Simcoe.

• (1630)

Le gouvernement de l'Ontario l'achèterait volontiers, paraît-il. Au lieu d'installations qui relient Parry Sound, nous aurions un point de correspondance avec Toronto et le reste de la région. Si le CN ne veut pas exploiter la ligne ferroviaire, il devrait l'offrir en vente et nous pourrions l'exploiter pour les gens de l'Ontario. Cette ligne serait rentable, j'en suis certain, parce que l'Ontario Northland Railway a toujours fait ses frais. Si des projets de ce genre étaient entrepris dans d'autres régions du Canada où le transport ferroviaire n'est pas commode et où les installations sont lamentables, les gens de la région en cause se serviraient du train.

De graves erreurs ont été commises à propos du CN et CP. Ces erreurs-là ont coûté aux Canadiens plus cher que toutes les autres, y compris les deux guerres mondiales. A l'origine de ces erreurs, il y a l'incompétence, l'indifférence à l'égard des usagers et la valse des nominations au poste de vice-président. Ceux qui se demandent pourquoi il en est ainsi n'ont qu'à lire «Peter's Principle». On fait accéder quelqu'un à un certain niveau d'incompétence et quand il apparaît que cette personne ne fait pas l'affaire on la bombarde vice-président chargé de tout et de rien au sein d'une bureaucratie vouée à l'impéritie. C'est ce qui s'est passé dans les chemins de fer.

On a pratiquement empêché le ministre des Transports (M. Jamieson) de choisir un site idéal pour les aéroports. On nous apprend qu'un nouvel aéroport sera aménagé juste au nord de Toronto. Il sera situé à si peu de distance de Toronto qu'il sera aussi près du centre de la ville que celui de Malton si la ville de Toronto continue à s'étendre dans les prochaines 25 années au même rythme que présentement. On a l'intention d'installer cet aéroport dans une région agricole. Il est vrai que la valeur des terres de cette région a si peu de rapport avec la valeur de production, qu'il est difficile de cultiver la terre à cet endroit, quoique ces terres pourraient être avantageusement cultivées. Par contre une grande superficie des terres des environs est impropre à la culture. On me dit qu'à trois milles au nord du site qui a été choisi, il y une bande de sable, où on pourrait construire l'aéroport à l'aide d'un tracteur-niveleur. Personne n'habite cet endroit, car ce sont des terres arides qui s'étendent sur quelque milles au nord.

Tout le monde sait qu'à l'ère des avions à réaction géants, qu'on aura dans 25 ans d'ici, les transports se feront à l'échelle inter-continentale. Ce genre d'aéroport devrait être situé le plus loin possible de tout centre de population. A mon avis, ce devrait être au nord de Kingston dans une région où la production agricole est quasi impossible et où l'on ne prévoit aucune amélioration pour longtemps. Je me demande pourquoi nous ne tenons pas compte de ce facteur. Il nous est possible au Canada de mettre sur pied un réseau rapide de transport routier. La limite de vitesse est de 60 milles à l'heure sur nos autoroutes et pourtant nous construisons des automobiles pouvant rouler à 100 milles à l'heure ou plus. Nous n'avons pas réussi à construire une grande route où la puissance de ces autos pourrait se déployer et par conséquent nous avons conservé la limite de vitesse à 60 milles à l'heure. On pourrait probablement encore conduire une auto de 1930 en bon état à la vitesse maximale sur nos routes.

Nous n'avons pas fait de progrès dans le domaine du transport par terre au Canada, et c'est surtout dû au fait que nos gouvernements n'ont pas souhaité un meilleur service et n'en ont pas senti le besoin. Nous n'avons pas su cerner les problèmes dans l'optique de la pollution de l'environnement et des aéroports des centres-villes. Il y a vingt-cinq ans, un train venant des États-Unis pouvait voyager à une vitesse moyenne de 90 milles à l'heure au Canada. Nous n'avons jamais pu répéter l'exploit et il est peu probable que nous le répétions parce que nous n'abordons pas sérieusement le problème des transports. La compagnie New York Central avait un train, le Silver Bullett, qui traversait le Canada à la vitesse moyenne de 90 milles à l'heure. Nos voies ne nous le permettent plus, parce qu'un seul homme doit s'occuper d'un mille de voies plutôt que d'une longueur raisonnable.

C'est la même chose pour Air Canada. La compagnie engage chaque année des sommes considérables sous forme de dépôts pour l'achat d'avions à réaction géants. Pourtant, Air Canada ne pourra concurrencer les autres lignes aériennes sur le plan international aussi longtemps qu'elle aura à faire face à la concurrence des affréteurs qui nolisent la charge maximale. Ils savent avant d'entreprendre le voyage que l'avion sera complet. Je ne dis pas qu'Air Canada doive se retirer du circuit international.

C'est une question de prestige pour le Canada. Il faut que nous soyons présents dans ce domaine. Il serait certainement surprenant de voir à l'aéroport de Londres une compagnie d'aviation du Betchouanaland qui offrirait des vols à destination du Canada sans que le Canada puisse lui-même en faire autant pour sa population. Rien n'a encore été décidé au sujet des avions à réaction géants et pourtant on a déjà dépensé des sommes considérables en vue de leur achat. On ne sait toujours pas s'ils voleront ni comment ils seront utilisés.

Dans plusieurs régions du Canada, cette année, nous risquons de manquer d'avions pour répondre aux besoins des lignes d'apport qui sont vraiment essentielles à la bonne marche de notre service aérien transcanadien. Que nous confiions l'exploitation d'un service aérien transcanadien à Air Canada ou au gouvernement ontarien qui semble désireux de se lancer dans ce domaine, il nous faudra quand même permettre aux lignes d'apport de se raccorder au service transcanadien de manière que les passagers en provenance de points situés soit au nord, soit au sud des grandes lignes aériennes puissent profiter de la correspondance voulue.

J'ai consulté une revue d'aéronautique, *Aviation Week & Space Technology,* qui est publiée par la société McGraw-Hill. Il s'agit du numéro de mars 1970. D'après cette revue, nombre de Viscounts seraient disponibles. Ce sont des avions de ce type qui desservent l'aéroport de ma circonscription dans le Nord de l'Ontario, de même que le Nord du Québec, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le Viscount a été construit par la British Aircraft Corporation. Il existe en modèles 800 et 801. C'est un avion destiné au transport de 73 passagers. La BAC construit aussi le Vanguard qui transporte 139 passagers ainsi que d'autres types d'avion, par exemple, la BAC 111 qu'on utilise pour les vols vers diverses destinations au Canada et qui transportent 78, 84 ou 109 passagers. La Branif utilise le 203 et la Mohawk, le 204. Les lignes américaines emploient le modèle 401. Il y en a d'autres, bien sûr. Les Américains en produisent certains et les Japonais sont en voie de construire un avion qui transportera 60 passagers. Leurs JS 11 et JS 11a200 peuvent transporter chacun 60 passagers. Les Américains en construisent un certain nombre. La compagnie Douglas est en train de construire le prototype du SST prévu pour 48 à 58 passagers, alors qu'un autre modèle pourra en transporter 64 à 92 et un troisième de 60 à 95 passagers. Les deux ou trois modèles de la série Friendship de Fairchild transporteront de 40 à 48 passagers.

• (1640)

Je vous accorde qu'il n'y en a pas beaucoup, mais ce sont des appareils qui volent entre 280 à 350 milles à l'heure. Ce sont des appareils assez modernes et perfectionnés. Tout le monde est d'accord pour dire que le Viscount a été une réussite et que le Vanguard n'était pas mauvais non plus. Air Canada a fait quelques choix judicieux. Mais jusqu'à ce que le gouvernement se décide—ce qu'il n'a pas fait jusqu'ici pour les lignes d'apport—on verra un tas d'avions survoler pêle-mêle le pays en toutes directions et sans assurer les services nécessaires ou les correspondances appropriées pour les voyageurs qui se verront placées dans la même situation que ceux qui empruntent le rail. Il est nécessaire d'unifier.

Reconnaissons quand même le mérite d'Air Canada, en dépit des repas médiocres que cette compagnie sert, de l'attitude de son personnel de terre qui est le plus discourtois, le moins renseigné et le moins formé que j'aie jamais vu, surtout dans le secteur d'Ottawa. Ses services aériens, ceux de l'entretien et son personnel terrestre d'appui sont cependant dignes d'envie comme le sont également les résultats obtenus pour le nombre d'heures de vol sans accident. Quant aux guichets de réservations, le service qu'on obtient d'Air Canada sur son réseau nord-américain est le meilleur que j'aie pu constater. Si Air Canada prêtait son service de réservation-voyageurs à la Commission d'assurance-chômage, cette dernière gagnerait sans doute deux ou trois semaines sur chaque enquête qu'elle ferait en inscrivant le bon numéro sur les demandes, comme le fait Air Canada pour vérifier les réservations. C'est un système idéal, et Air Canada a bien raison d'en être fière.

Je dirais qu'au Canada il nous faut un service unifié pour toutes les régions. Dans le nord de l'Ontario, nous sommes très satisfaits du service que nous obtenons. Je suis persuadé, cependant, que tout le monde conviendra qu'on pourrait l'étendre. Mais je suis convaincu aussi qu'à moins que le gouvernement ne se rende compte de la nécessité d'unifier notre service en donnant ordre, et non en demandant, à Air Canada d'acheter des avions adaptés aux besoins de ses lignes secondaires, et de les commander dès maintenant, il va se créer une situation chaotique dans toutes les régions isolées du Canada, et il sera impossible de relier ces régions isolées aux lignes principales de transport à l'intérieur du Canada et en partance pour l'étranger.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, cette semaine, et plus précisément le 6 mars, répétant un geste annuel, le gouvernement présentait des directives du Canadien National, société de la Couronne.

A titre de député d'une circonscription desservie par cette compagnie et par Air Canada, je me fais un devoir de transmettre mes impressions à l'honorable ministre qui pilote le bill C-4, que nous pouvons citer sous le titre abrégé de «Loi de 1971 sur les Chemins de fer Nationaux du Canada» et sous le titre «Bill C-4».

Monsieur le président, l'an dernier, le gouvernement nous avait également demandé d'adopter des crédits. Une première demande avait été formulée le 30 novembre, et le bill était demeuré sur les tablettes. Ce n'est que le 8 février que le gouvernement est revenu à la charge avec le projet de loi C-186 et, apparemment, le Canadien National est «dans le trou» à peu près à la même date, chaque année.

Qu'un gouvernement libéral soit au pouvoir, que les conservateurs progressistes soient au pouvoir, que les gares soient fermées, que des lignes soient abandonnées, que les travailleurs soient congédiés, que les experts soient mobilisés pour analyser la situation et que d'autres experts soient engagés de nouveau pour mettre en application les recommandations des premiers experts, que nous traversions des années de dépression ou des années d'abondance, que le CN subisse une diminution ou une augmentation du volume de transport, il est toujours «dans le trou» et il n'y a à peu près jamais de changement quant à la somme demandée.

Au fait, cette année, le bill C-4 vise à l'approbation de crédits de 219 millions de dollars. C'est ce que nous retrouvons à la page 2 du bill, et je cite:

Besoins estimatifs pour l'année civile 1971:

L'an dernier, la demande, en vertu du bill C-186, était de l'ordre de 229 millions de dollars, soit un petit 10 millions de dollars de différence.

Et, chose étonnante, nous nous souvenons qu'en 1968 le CN avait reçu la permission du gouvernement d'annuler d'un trait de plume une dette de 371 millions de dollars, soit un montant qu'il devait au fonds de retraite de ses employés.

Monsieur le président, lorsqu'on fait disparaître une dette de 371 millions de dollars, à mon avis, il s'agit d'un profit net. Aussi, j'aimerais bien que le CN, par la voix du ministre qui pilote ce bill aujourd'hui, dise comment on a l'intention de faire figurer ce montant de 371 millions de dollars au budget.

Je voudrais savoir si le Canadien National a l'intention d'ajouter le montant de 371 millions de dollars à son actif, à raison de 70 millions, pendant cinq ans, ou d'afficher ce montant de 371 millions de dollars comme profit, sur un seul bilan.

A propos des bilans du CN, un poste représente de l'importance, à mon avis, savoir celui des frais de la dette qui apparaît dans le rapport annuel de la compagnie sous le titre «Intérêts de la dette».

J'imagine, monsieur le président, que les responsables de la compagnie ne négligent rien pour fonctionner économiquement. Si tel est le cas, ces personnes pourraient nous prouver leur responsabilité en cherchant et en appliquant une méthode moins dispendieuse que celle qu'elles appliquent actuellement.

Si nous comparons les bilans des dernières années, nous trouvons qu'en 1952, les frais de la dette n'étaient que de $25,415,000, comparativement à 75 millions en 1970.

Monsieur le président, il a fallu moins de 20 ans pour que le coût de la dette du CN triple. A mon avis, cela est tout à fait anormal. De plus, à l'occasion de la demande de ces crédits, il y a un point que je tiens à souligner, et c'est celui de l'entretien de la voie ferrée.

Compte tenu des nombreux déraillements survenus sur les voies du CN, il faut se poser une question, et se poser la question, c'est y répondre. Étant donné que c'est une entreprise de la Couronne, nous présumons que certaines personnes incompétentes détiennent des postes importants. A mon avis, des employés sans expérience sont la cause de plusieurs accidents survenus récemment. Il s'agit d'employés qui ont obtenu des postes sans trop savoir ce que c'est qu'un chemin de fer, des employés qui n'en ont aucune idée pratique et qui croient que les lignes de chemins de fer n'exigent aucun entretien.

Il est exact, monsieur le président, que les méthodes de construction ont changé. Il est facile de construire rapidement une ligne de chemin de fer, parce que des machines puissantes peuvent faire un bon travail en peu de temps. S'il est facile de construire, à mon avis, il ne faut tout de même pas perdre de vue qu'il faut quand même veiller à l'entretien de ces lignes.

Il y a 20 ans, une équipe de cinq cantonniers veillait à l'entretien de 10 milles de rail. Aujourd'hui, la même équipe de cinq cantonniers doit en entretenir 50 milles, ce qui est physiquement impossible. Les nombreux accidents survenus depuis le début de l'année, seulement dans un rayon de 125 milles de Québec, sont la preuve qu'on dépasse la limite de la sécurité.

[M. Godin.]

Et pour la gouverne du ministre responsable, je me permettrai un résumé de ces accidents. Je crois que tous les députés en ont pris connaissance par les journaux. Enfin, le premier déraillement, depuis le début de l'année, s'est produit à Val Jalbert, incommodant des voyageurs, et laissant deux locomotives renversées. Récemment, le Rapido nº 20 quittait la voie avec 125 passagers à bord. Résultat: un mort et une personne blessée grièvement, et qui est décédée quelques heures plus tard d'une crise cardiaque. Le même jour, au lac Édouard, 22 wagons quittent la voie. Vers la même époque, à Donnacona, alors qu'on faisait passer les trains devant la charrue, le train est resté pris, et on a annulé le train de passagers Québec-Abitibi.

Près de Québec, dans le voisinage de Sainte-Foy, il s'est produit un autre déraillement. A Grand'Mère, 17 wagons quittent la voie. A Eatonville, dans le comté de Kamouraska, 51 wagons font de même, et les dommages sont évalués à 6 millions de dollars. Plus récemment, à Fitzpatrick, il se produit un autre déraillement dans un tunnel le trafic est retardé de 12 heures.

Monsieur le président, si je disais que le public commence à douter de la sécurité sur les voies du CN, je crois qu'on ajouterait foi à mes remarques. Si nous discutions avec les autorités du CN de tous les accidents graves qui se sont produits depuis le début de l'année, je suis persuadé qu'il s'en trouverait certainement pour dire que tout cela est la faute du climat rigoureux. Monsieur le président, si les trains du CN étaient les seuls à circuler au pays, je crois qu'on pourrait croire réellement que les accidents sont attribuables au climat.

• (1650)

Justement, une autre compagnie s'occupe du même domaine, et c'est le Canadien Pacifique, compagnie dont les trains circulent également dans le même pays, avec le même climat, sauf que le Canadien Pacifique est une compagnie privée, dont les autorités ont à cœur leurs responsabilités.

Pour jeter de la poudre aux yeux du public, on laisse croire à une saine administration, en ayant recours à de petits congédiements, réalisant ainsi des économies de quelques milliers de dollars. Mais, en même temps, on a négligé toute sécurité, ce qui a entraîné des dommages de plusieurs millions de dollars. Ce n'est pas là, à mon sens, ce que nous pouvons considérer comme une saine administration.

Hier encore, les autorités du CN ont rencontré à leur bureau de Québec les représentants des municipalités du comté de Portneuf. Le but de cette rencontre était de cabaler auprès des maires du comté, de tenter de les convaincre d'accepter la fermeture de certaines gares dans le district en cause. Automatiquement, si les gares sont fermées, certains chefs de gare et télégraphistes perdront leur emploi.

Chose assez étrange, monsieur le président, depuis une dizaine de jours, à cause du climat, de la mauvaise température, ces chefs de gare, que l'on se prépare à congédier, ont travaillé jusqu'à 18 heures par jour, et ce sont ces gens-là que le CN s'apprête à congédier.

Si quelqu'un, ici, y comprend vraiment quelque chose, j'aimerais bien le rencontrer, car, personnellement, je conçois très mal que des gens qui doivent travailler 18 heures par jour soient appelés à être congédiés. Malheureuse-

ment, monsieur le président, cette compagnie est devenue l'affaire de quelques personnes seulement.

Des cheminots, je le répète, ont été congédiés; des chefs de gare sont congédiés; la clientèle continue à diminuer; les revenus ne sont pas plus élevés et des employés compétents, fatigués de se faire conduire bêtement, démissionnent presque chaque semaine. Durant tout ce temps, le nombre de certaines catégories d'employés augmente. Dans certains domaines de l'administration, on trouve plus de cadres que de surveillants, et il y a plus de gars qui surveillent ceux qui travaillent qu'il y en a qui travaillent.

A mon avis, les compagnies de chemins de fer se sont éloignées de leur mission, et les recommandations de la Commission MacPherson, telles qu'elles ont été appliquées jusqu'à maintenant, ont été un fiasco.

A mon avis, pour d'abord assurer plus de sécurité, il faudrait que les sections soient ramenées à un maximum de 20 milles. Cela constituerait le point de départ. En considérant qu'il y a plus de surveillants que de travailleurs, il faut en déduire que, dans ces conditions, aucune compagnie privée ne pourrait réussir à boucler son budget.

Comme le CN réduit ses revenus avec un trop grand nombre de technocrates officiels ou semi-officiels, je me demande si, dans notre pays, on ne devrait pas suivre l'exemple de la Suède et de la Norvège où, il y a quelques années, on a «fait le ménage» dans l'administration des chemins de fer.

Un autre point qui mérite l'attention du gouvernement est celui des retraités du CN. Comme le développement industriel et technologique n'apporte pas de réponse au chômage, de nouvelles méthodes doivent être adoptées. Je pense que la retraite prématurée, pour les employés qui le désirent et en feraient la demande, serait une forme d'améliorer les conditions de vie des jeunes et de faire la lutte au chômage.

Dans l'industrie où il y a des régimes de retraite bien établis, comme au CN, on devrait songer sérieusement à accorder la retraite prématurée, afin d'assurer le plus d'emplois possible aux jeunes qui arrivent sur le marché du travail. En retour, cette mesure encouragerait les jeunes à organiser leur vie de façon convenable, dans un pays riche comme le nôtre.

Monsieur le président, nous savons que des compagnies d'assurances ont été consultées à plusieurs reprises quant aux procédures à suivre pour mettre au point des régimes de retraite.

Comme nous savons que les compagnies d'assurances, tout en respectant la loi, peuvent réaliser des revenus de plusieurs millions de dollars par année, il est évident que ce ne sont pas les conseillers prêtés par ces compagnies qui vont nous dire ce qu'elles devraient faire pour débourser davantage.

Aussi, comme la caisse de retraite du Canadien National n'a jamais été organisée pour devenir une entreprise à but lucratif il est clair que l'augmentation des prestations aux retraités de cette compagnie s'impose depuis longtemps. Depuis 1952, les employés du Canadien National ont partiellement accepté qu'on leur verse un intérêt de 2½ ou 3 p. 100 sur leurs contributions, pour consolider leur capital de réserve, et on leur a octroyé, en retour, des prestations de retraite accrues.

A la fin de 1968, le capital du fonds de réserve des retraités du Canadien National atteignait presque un milliard et demi de dollars.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Central Nova (M. MacKay)—L'administration de la justice—La libération d'Yves Geoffroy du pénitencier Saint-Vincent-de-Paul—La consultation du groupe de planification sociale et de recherche; l'honorable député de Moose Jaw (M. Skoberg)—Le transport—L'opportunité d'un sursis à la fermeture de gares en Saskatchewan; l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise)—Le logement—Pointe-Gatineau—Le projet domiciliaire La Ferme le Baron—On demande que les propriétaires soient dédommagés.

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills privés, les avis de motions (documents) et les bills publics. Comme il n'y a pas de bills privés au *Feuilleton*, la Chambre passe directement à l'étude des avis de motions (documents).

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES AVIS DE MOTION (DOCUMENTS)

LES PARCS NATIONAUX

SASKATCHEWAN—LE PROJET D'UN 2e PARC—DEMANDE DE DESCRIPTION DE LA RÉGION INCLUSE

M. John Burton (Regina-Est) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une description de la région que le gouvernement fédéral désirerait inclure dans le projet d'un deuxième parc national en Saskatchewan, dans la région de Val Marie-Kildeer.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, on parle depuis quelques années de la possibilité de créer dans la partie sud de la Saskatchewan un parc d'herbages qui permettrait de profiter de quelques-unes des surfaces couvertes d'herbes indigènes qui existent encore. On mettrait ainsi à perpétuité à la disposition des Canadiens une région d'herbages et de prés d'embouche qui existe encore dans sa forme indigène et à l'état naturel. Cette question a suscité un intérêt considérable en Saskatchewan, dans le sud de la province et dans bon nombre des collectivités des alentours. Un certain nombre d'organismes et de sociétés se sont montrés intéressés. Certaines difficultés ont surgies lors des négociations entre le gouvernement de la Saskatchewan et celui du Canada, et certaines restent à résoudre.

Aujourd'hui, je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail des difficultés, des avantages et peut-être des désavantages de ce parc. Ce que je demande aujourd'hui à titre de député, c'est d'avoir accès aux renseignements auxquels je prétends avoir droit. C'est ce dont il s'agit cet après-midi. Sauf erreur, une bonne partie de la région proposée se trouve dans la circonscription d'Assiniboïa. A l'époque de mes recherches initiales, cette circonscription n'était pas représentée, mais aujourd'hui, évidemment, elle compte un représentant très compétent.

Monsieur l'Orateur, le 3 mai 1971, j'ai demandé un dépôt de documents dans les termes suivants:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des documents suivants concernant le deuxième parc national proposé pour la Saskatchewan, qui doit être situé dans la région de Val Marie-Killdeer: *a*) toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Saskatchewan au sujet de ce parc depuis le 1er janvier 1964, *b*) toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et d'autres personnes ou organismes intéressés depuis le 1er janvier 1964 au sujet du parc proposé, *c*) un exposé des projets concernant l'aménagement de ce parc.

J'ai obtenu ces renseignements en octobre ou en novembre 1971: ils ont été déposés sur le bureau de la Chambre. La correspondance et les documents forment une liasse de deux pouces d'épaisseur. Plus tard, j'ai signalé au secrétaire parlementaire de l'époque qu'une partie des renseignements demandés et dont le dépôt avait été ordonné par la Chambre manquait, savoir, une esquisse des plans d'aménagement du parc. Ce renseignement manque encore.

En feuilletant ces documents, j'en ai retenu un qui m'intéressait particulièrement. J'ai donc proposé, le 27 octobre 1971:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'un rapport préparé pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien par la Kaplan Consulting Associates Limited et intitulé Economic Impact Study of Alternative National Park Proposals at Val Marie, Saskatchewan».

Ce document a été déposé le 16 décembre 1971, et il est assez volumineux lui aussi. Une note annexée au texte disait:

Ce rapport a été rédigé en 1968 par la Kaplan Consulting Associates Limited, de Montréal, afin de fournir des renseignements de base plus détaillés concernant les répercussions économiques de l'aménagement d'un parc national près de Val Marie, en Saskatchewan. Ce rapport ne reflète pas la situation actuelle en ce qui concerne les diverses limites proposées de part et d'autre ou les entretiens menés avec le gouvernement actuel de la Saskatchewan. En outre, les circonstances économiques de la région peuvent avoir changé depuis la parution du rapport.

Il y a donc un ou plusieurs tracés à l'étude en ce qui concerne les limites du parc. Ce que j'essaie d'obtenir par cette motion depuis la dernière session, c'est:

... copie d'une description de la région que le gouvernement fédéral désirerait inclure dans le projet d'un deuxième parc national en Saskatchewan, dans la région de Val Marie-Kildeer.

J'ai délibérément formulé la motion de cette façon, sachant que la question fait encore l'objet de négociations et que les propositions que le gouvernement fédéral peut avoir faites jusqu'ici ne sont pas nécessairement définitives. Bien sûr, le gouvernement de la Saskatchewan a sans doute ses opinions là-dessus aussi. Cependant, la note annexée au document déposé en novembre dernier indique qu'il y a au moins un tracé de proposé, et sans doute un autre maintenant. A mon avis, le gouvernement devrait rendre disponibles tous les renseignements qu'il a actuellement à ce sujet étant donné l'intérêt général que cette question suscite. Aucune raison ne motive leur non-divulgation. Les habitants de la région qui se trouve entre Val Marie et Killdeer, en Saskatchewan, s'y intéressent beaucoup et en discutent. Ils ont une assez bonne idée du projet du gouvernement bien que certaines rumeurs ne soient pas trop bien fondées, j'en suis sûr. D'autres cependant s'appuient sans doute sur de bonnes informations.

Pourvu qu'il soit possible de régler certains problèmes, le projet du gouvernement a beaucoup de bon mais en tant que député nous n'avons pas accès à ces renseignements. Nous ignorons ce dont s'entretient le gouvernement fédéral avec la Saskatchewan et certains habitants de la région. C'est là un exemple du penchant du gouvernement pour les cachotteries. J'imagine que coincés le ministre et le secrétaire parlementaire répondraient qu'il n'y a pas de raison pour que ces renseignements ne soient pas accessibles au public. Il se peut que certains bureaucrates de leur ministère les aient mis en garde contre leur publication. Certains des bureaucrates sentent probablement qu'ils y perdraient un peu de contrôle ou de pouvoir si le renseignement était publié. A mon avis, monsieur l'Orateur, il faut en finir avec cette attitude. Il est temps que la population du Canada et ses représentants aient accès à ce genre de renseignements.

Je l'ai déjà dit, j'ai délibérément rédigé ma motion en termes qui tiendraient compte du fait que la question n'est pas close. Elle laisse au gouvernement la latitude de nuancer tout renseignement déposé à la Chambre parce que la proposition serait provisoire, qu'il existe plusieurs propositions à l'étude ou que cette proposition pourrait être modifiée plus tard. Je ne m'opposerais pas à de telles réserves. C'est le cas des motions portant production de documents que j'ai déjà mentionnées et où il fallait introduire un paragraphe correctif au début du document déposé. Si le libellé de la motion pose un problème, je serais heureux de le modifier en tenant compte des points délicats. Je répète qu'essentiellement, à mon avis, ce genre de renseignements devraient être accessibles aux députés. Je prie instamment le gouvernement de s'assurer que les députés ne soient pas privés de l'accès légitime aux renseignements sur les affaires publiques et l'attribution des fonds publics, sur lesquels nous sommes censés exercer un contrôle.

• (1710)

[*Français*]

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, il me fait plaisir de participer à ce débat sur la motion de l'honorable député de Regina-Est (M. Burton), qui se lit en partie ainsi:

... la production de copie d'une description de la région que le gouvernement fédéral désirerait inclure dans le projet d'un deuxième parc national en Saskatchewan, dans la région de Val Marie-Kildeer.

Je suis bien à l'aise, monsieur le président de parler de cette motion, puisque, dans ma circonscription, on a commencé, en 1970, l'aménagement du premier parc national du Québec. Nous en avons vu de toutes les couleurs en ce qui a trait à la désignation du territoire et à l'expropriation des terrains.

Je désire, au tout début de mes remarques, faire un peu l'historique du parc national Forillon et rappeler aux députés que le 29 mai 1963, dans mon premier discours à la Chambre, j'ai signalé l'importance de l'établissement d'un parc national en Gaspésie. J'espérais que l'on puisse réaliser ce parc dans le cadre du programme des fêtes du centenaire de la Confédération.

Après avoir expliqué mon projet à l'honorable ministre et l'avoir soumis au secrétaire de la province de Québec, on m'a informé qu'il n'était pas réalisable, puisque la province n'était pas alors disposée à céder les terrains au gouvernement du Canada, pour l'aménagement d'un tel parc.

Poursuivant toujours ses démarches en vue de l'obtention d'un parc national en Gaspésie, le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, dans son étude sur le développement économique et social de la Gaspésie, a recommandé que, dans l'entente Ottawa-Québec, il soit fait état d'un parc national, étant donné la vocation touristique de la Gaspésie.

Les grands parcs provinciaux et fédéraux, en plus d'être des endroits de préservation de la nature, sont devenus aujourd'hui des attraits touristiques importants. La Gaspésie possède des sites naturels intéressants qui sont restés intacts et que l'on aménage de façon à offrir aux visiteurs la possibilité de se récréer en plein air.

Je félicite le député qui a présenté cette motion d'avoir souligné tantôt l'importance des parcs nationaux, mais, à mon avis, il a oublié de mentionner le beau travail du gouvernement actuel quant à la préservation de notre territoire.

La province de Québec et le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien en sont arrivés à une entente, à un accord de principe, quant à l'établissement et à l'exploitation d'un parc national dans la péninsule de la Gaspésie.

Et comme le prévoit la loi, le gouvernement de la province se devait ensuite d'acheter et de céder à bail, libre de charge, au gouvernement fédéral, pour une période et à des conditions acceptables par les deux gouvernements, le territoire qui serait désigné pour l'établissement de ce parc.

Et le motionnaire a insisté tout à l'heure sur la nécessité du consentement de la province pour que l'on puisse aménager un parc, et les tendances semblent être à cet effet en Saskatchewan.

Mais, monsieur le président, dès qu'il fut décidé qu'un parc national devait être aménagé dans la péninsule de Forillon, je n'ai pas à préciser que plusieurs ont tenté de spéculer sur la vente de terrains.

Même un ministère provincial s'est permis, quelques semaines avant la signature de l'entente relative à l'aménagement du parc, d'accorder à des prospecteurs un permis d'exploitation pétrolière pour effectuer des travaux de prospection dans la péninsule Forillon, où devait être établi le parc. Loin de moi l'idée, monsieur le président, de vouloir mettre en cause certains fonctionnaires provinciaux relativement à l'émission de ce permis de prospection, quelques semaines avant la signature de l'entente, mais, à l'époque, les journaux ont non seulement signalé que cette transaction était douteuse, mais que cela prouvait qu'il y avait peut-être certains manques de communication entre un ministère et un autre, au sein d'un même gouvernement.

Afin de prévenir la spéculation dans la transaction relative au terrain pour l'aménagement du parc national Forillon, le gouvernement du Québec, c'est-à-dire l'Assemblée nationale, a présenté, en juillet 1970, le bill 29, intitulé «Loi concernant le parc Forillon et ses environs». Ce bill avait pour objet de permettrè au gouvernement du Québec d'acquérir rapidement, pour en transférer la possession au gouvernement du Canada, les terrains nécessaires à l'aménagement du parc Forillon.

Le bill avait également pour objet d'empêcher, jusqu'au 30 juin 1971, sauf à des fins agricoles et excepté certains cas d'exception, la construction, la reconstruction, la transformation, l'addition ou l'implantation nouvelle de bâtiments et la confection de tous plans de division ou de subdivision dans ce territoire.

L'article 4 de cette loi est très explicite et prévoit le dépôt du plan qui devait servir pour ce parc. L'article se lit comme il suit:

> 4. Le dépôt du plan mentionné à l'article 792 du Code de procédure civile emporte de plein droit révocation de toute concession et de tout permis d'occupation ou billet de location accordés suivant la Loi des terres et forêts (. . .) ou la Loi des terres de colonisation (. . .) et portant sur une terre publique comprise dans le territoire du parc Forillon décrit à l'annexe A. Aux fins seulement du paiement de l'indemnité, le titulaire d'un tel droit est réputé être un exproprié.

Par cette loi, l'Assemblée nationale du Québec mettait fin à toutes les spéculations possibles dans ce territoire. Lors de la décision du gouvernement d'aménager un aéroport à Sainte-Scholastique, le ministère des Transports a fait de même. Il a déposé tous les plans et devis et a précisé quelles terres devaient être expropriées, afin d'éviter la spéculation.

L'automne dernier, je me suis rendu à Washington, avec un groupe de députés, afin d'étudier le fonctionnement des parcs nationaux. J'ai été ainsi en mesure de constater qu'aux États-Unis, ils éprouvent également des difficultés à déterminer où doit être situé un endroit historique ou un parc national.

Monsieur le président, il y a toujours des citoyens intéressés à la spéculation, et cela est très humain. Et lorsqu'il s'agit de fonds publics, d'aucuns ne sont pas trop scrupuleux.

Le gouvernement actuel, et tout particulièrement le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadian (M. Chrétien), désire stimuler l'industrie touristique au pays, de même que le développement du réseau des parcs nationaux, afin d'assurer la conservation d'immenses étendues du Canada à l'état naturel, et ce afin qu'en jouissent les générations présente et future. Et la Chambre se doit de rendre hommage à l'honorable ministre responsable des parcs nationaux pour son beau travail et ses initiatives.

Je ne peux concevoir pourquoi un député désire que le ministre rende publique la description d'une région qu'il désire inclure dans un projet de parc, avant même que les négociations avec la province soient terminées.

Monsieur le président, en terminant mes remarques, je dois dire que le plan directeur de l'aménagement du parc national de Forillon est terminé et, en prenant connaissance des plans et devis, on peut conclure que ce parc deviendra l'un des plus intéressants du Canada et, pour la première fois, le Service des parcs doit y inclure l'interprétation culturelle et l'interprétation humaine.

Les attraits géologiques et biologiques de Forillon sont réellement extraordinaires et représentent à eux seuls des exemples très imposants des merveilles de la nature. Les richesses historiques de l'endroit seront reconnues par la conservation et l'interprétation. Le visiteur qui se rendra en Gaspésie pourra apprécier Forillon pour ses merveilles naturelles où l'homme serait vu comme partie de la nature et intégré dans un environnement dynamique. Le tout présentera un exemple unique d'harmonie entre l'homme, la terre et la mer. Le parc Forillon servira d'inspiration à notre peuple pour repenser ses relations avec la nature.

• (1720)

[*Traduction*]

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, c'est avec un vif plaisir et un grand intérêt que je participe au débat en vue de la production d'un plan ou du tracé des bornes d'un parc devant être aménagé dans une partie de ma circonscription. Le député de Gaspé (M. Cyr) a laissé entendre que les négociations devraient être tenues secrètes. A mon avis, cela n'est pas nécessaire.

Le terrain en cause dans la région de Val Marie-Kildeer est une terre de la Couronne. Il n'y a guère de place pour la spéculation dans cette région, je crois. Je signale au député de Gaspé que le tracé d'un parc dans la région de Val Marie-Kildeer ne pose pas le même problème que dans une région quelconque de la Gaspésie. Il a fait une description fort intéressante du parc Forillon que j'aimerais bien visiter un de ces jours. Toutefois, je doute un peu de la valeur d'une description semblable. Il s'agit simplement de demander au gouvernement de divulguer les bornes ou les bornes proposées d'un parc à aménager dans le sud de la Saskatchewan.

A l'occasion de la récente élection partielle, je me suis rendu dans cette région. On y manifestait une certaine inquiétude quant au caractère de ce parc et de ses répercussions sur l'économie de régions comme Mankota où l'on fait de l'élevage, et sur le bétail qu'on élève dans les pâturages aux alentours du parc qu'on se propose d'aménager. Le gouvernement a bien voulu, et je le dis avec une certaine hésitation, communiquer au député de Regina-Est (M. Burton) des rapports au sujet du parc. Il ne semble pas disposé à préciser quelles en seront les limites.

Cela peut, à bien des points de vue, sembler peu important, mais la question se pose pourtant. A mon avis, cela a une grande importance que les députés directement en cause, du fait de la création d'un parc national dans leur région, ne soient pas informés des limites proposées pour ce parc, ni des autres projets à cet égard et de leur répercussion pour les intéressés. Je ne trouve rien à redire à la description que donnent certains des documents déposés à la Chambre, et selon laquelle il s'agit là d'une zone de pâturage unique en son genre, d'une région unique au Canada par sa beauté. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Cependant, il y a lieu de savoir comment on entretiendra les pâturages dans cette région. S'ils devaient s'étirer par trop en longueur, ils pourraient facilement être ravagés par les incendies qui se produisent dans cette partie des Prairies. Un universitaire qui dans un ministère dresse des plans pour l'aménagement d'un parc ne se rend pas compte que la plus grande partie de ces pâturages doit servir à empêcher les incendies dans une des régions les plus éloignées de la Saskatchewan.

Ceux qui ont proposé les limites du parc n'ont pas tenu compte du caractère unique de cette région. C'est une région consacrée à l'élevage et il y a dans le mode de vie de ces gens un relent d'aventure; c'est un mode de vie unique en son genre au Canada. Il convient de ne pas perdre de vue que ce mode de vie fait partie de leur héritage. Ce sont eux qui ont, à l'origine, défriché et mis en valeur cette région pour y implanter l'élevage. Si on déplace ces gens de cet endroit, quels en seront les répercussions sur la ville de Mankota où se traite la vente de bétail d'une valeur approximative d'un million de dollars chaque année?

Il n'est pas question de s'énerver au sujet de la proposition du gouvernement ou de se complaire dans une discussion en longueur à ce sujet, sans connaître les aspects particuliers de ce parc comme ses frontières. Le grand public devrait être mis au courant de celles-ci, en particulier les députés. Cela permettrait au député d'Assiniboia, moi-même en l'occurence, de rencontrer ces gens et de discuter de ces questions. Cela éliminerait beaucoup d'ondit et de malentendus qui entourent l'aménagement d'un deuxième parc national dans cette région et la question de savoir si même nous devons en construire un. Il y a plusieurs facteurs en cause.

[M. Knight.]

J'espère que le gouvernement prêtera une oreille attentive aux demandes légitimes du député de Regina-Est et aux miennes, relatives à un exemplaire du plan ou du tracé des bornes de ce parc national.

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je dirai quelques mots à ce sujet. Il serait peut-être bon au départ de revenir en arrière et de faire l'historique de nos parcs nationaux. On peut ainsi avoir une meilleure perspective. Il y a plus de trois siècles en fait que nos ancêtres ont hérité des forêts, lacs et rivières qui constituent aujourd'hui nos parcs nationaux. On a même prétendu à certains moments qu'il s'agissait là d'entraves à l'expansion du pays.

Le fait que le cours de notre histoire se soit déroulé devant le grand décor de la nature nous a tous profondément marqués. Il a fallu, à un stade de notre histoire, faire face à un grave problème. Nous nous sommes soudainement rendus compte qu'un mauvais usage des ressources de la nature, allié à un manque de clairvoyance et de planification, pouvait causer des torts considérables et peut-être irréparables à nos belles régions. Le problème est grave lorsque l'on constate la perte d'une merveilleuse et unique part de son héritage national. Des décisions s'imposent. Il faut prendre des mesures pour remédier à la situation. Chaque localité doit décider de la forme que doit prendre son expansion économique, sociale et culturelle ainsi que de l'usage qu'on doit faire de la terre. La protection du milieu doit être un élément de base de toute politique de mise en valeur des terres. C'est à chacun des niveaux de la structure gouvernementale qu'il faut penser à la protection du milieu, surtout dans les décisions touchant les parcs ou l'usage des terres de façon générale. Cela s'applique aux trois niveaux, municipal, provincial et fédéral.

• (1730)

Je précise. Tous les gouvernements doivent adopter une politique de conservation en vue de prévoir des zones de verdure, de conserver la beauté naturelle de divers sites en permettant à la nature, à la flore et à la faune et aux autres éléments de s'y épanouir librement. Sur le plan national, notre politique de conservation s'est réalisée dans l'établissement de 19 parcs nationaux, couvrant 30,000 milles carrés ou plus.

La création du premier de ces parcs, le parc national de Banff dans les montagnes Rocheuses, remonte au siècle dernier; les hommes politiques de l'époque eurent assez de prévoyance pour mettre sous la protection de l'État une région agrémentée de sources et d'eaux sulfureuses, dans le cadre magnifique d'une contrée montagneuse, marquée par les glaciers qui ont sculpté, il y a des siècles, le relief de notre pays. La flore et la faune s'y révèlent sous tous leurs aspects. Des prairies alpines étalent leur délicate végétation; des animaux sauvages, comme le féroce cougar et l'énorme ours gris ou grizzli, et des représentants des espèces moins dangereuses comme l'élan, le cerf, l'orignal, le mouflon et la chèvre vivent sur les pentes des montagnes.

M. Skoberg: Bravo!

M. Guay (Saint-Boniface): Je suis bien heureux de voir qu'on m'écoute.

M. Burton: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de Regina-Est (M. Burton) invoque le Règlement.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, c'est au sujet de l'à-propos des très intéressantes remarques du député sur la motion à l'étude, où il s'agit de savoir si des documents seront mis à la disposition de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Saint-Boniface (M. Guay) peut répondre au rappel au Règlement s'il a des éclaircissements à donner à la présidence.

M. Guay (Saint-Boniface): J'en arrive justement là, monsieur l'Orateur. J'ai vite fait d'apprendre à rendre aux membres de l'opposition la monnaie de leur pièce. Il est impossible de siéger ici aussi longtemps que je l'ai fait sans suivre parfois leur exemple. Puis-je poursuivre?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je croyais que le député de Saint-Boniface répondrait au rappel au Règlement soulevé par le député de Regina-Est (M. Burton). Je comprends parfaitement le point de vue de ce dernier, mais je pense que le député de Saint-Boniface fait une entrée en matière. Je l'exhorte à entrer rapidement dans le vif du sujet.

M. Guay (Saint-Boniface): Merci, monsieur l'Orateur, et c'est ce que je ferai. Les pêcheurs et les chasseurs avisés vous diront sans doute que, d'année en année, ils doivent aller un peu plus loin pour trouver du gibier, et que le gibier est de moins en moins abondant dans les régions où la population augmente sans cesse. Nos parcs naturels garantissent la survivance de la vie sauvage en protégeant l'habitat originel. D'autre part, il y a des endroits où on peut oublier les tensions de la vie urbaine, où on peut jouir de la nature par le camping, la pêche, l'exploration, le canotage, et le reste. La chasse est interdite dans nos parcs. Des mesures appropriées de protection doivent être prises pour créer des refuges pour le gibier ici et là dans le pays, car, autrement, la chasse deviendra chose du passé.

Il nous faut des spécimens de la faune et de la flore à des fins scientifiques et pour pousser notre éducation et celle de nos enfants. Nous devons aussi conserver l'attrait touristique qu'offrent nos campagnes et signaler certaines régions d'une beauté naturelle remarquable que tous devraient connaître davantage. Ce sont là les objectifs que nous poursuivons dans l'aménagement de nos parcs nationaux. Dans nos parcs nationaux, on laisse certaines étendues à l'état naturel pour conserver dans sa forme parfaite l'habitat de la faune locale et laisser leur liberté aux différentes espèces. Ces parcs offrent aussi aux visiteurs l'agréable occasion de voir des animaux en liberté, à l'état naturel. En outre, nous avons réservé des parties de ces refuges naturels à l'intention des oiseaux migrateurs. De telles richesses sont d'une valeur inestimable pour les Canadiens et pour les touristes étrangers. Hélas, notre réseau de parcs naturels est actuellement incomplet.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je n'aime pas interrompre le député, ni les autres non plus d'ailleurs, mais j'ai des obligations envers la Chambre. Me permettra-t-on de donner de nouveau lecture de la motion dont la Chambre est saisie:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une description de la région que le gouvernement fédéral désirerait inclure dans le projet d'un deuxième parc national en Saskatchewan, dans la région de Val Marie-Kildeer.

Il semble à la présidence que le discours du député de Saint-Boniface serait très utile et constructif dans le cadre d'une discussion générale de nos parcs nationaux et je n'ai strictement rien à lui reprocher pas plus qu'aux remarques d'autres députés. Mais occupant le fauteuil, j'ai le devoir de demander aux députés de traiter de la question à l'étude dans toute la mesure du possible. J'invite le député de Saint-Boniface à le faire et je sais qu'il le fera.

M. Guay (Saint-Boniface): J'y arrivais, monsieur l'Orateur.

M. Burton: C'est ce que vous avez dit la dernière fois.

M. Guay (Saint-Boniface): Je vais me surveiller cette fois et je vous remercie, monsieur l'Orateur, d'avoir attiré mon attention sur ce sujet. Je m'intéresse beaucoup aux parcs de la Saskatchewan et du Manitoba et, en fait, je m'intéresse tant à la création d'un parc national au Manitoba que j'aimerais faire quelques remarques à ce sujet et citer en partie un article, que j'espère à propos, paru dans le *Free Press* de Winnipeg le 26 février 1972 avec pour titre ««Partly Right» on Park»:

Le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer, a admis vendredi ne plus autant s'intéresser à la création d'un parc national dans le nord de la province que lorsqu'il était député à la Chambre des communes.

Le premier ministre répondait à une accusation portée par le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, selon laquelle M. Schreyer . . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, cette citation concerne bien le sujet à l'étude.

M. l'Orateur suppléant: Je ne désire pas interrompre le député mais j'estime devoir dire une fois de plus que la discussion concernant un parc au Manitoba et l'opinion du premier ministre du Manitoba ou de quiconque relativement à la création d'un tel parc ne peut avoir aucun rapport avec la description d'un projet de parc en Saskatchewan. Je sais que le député est un parlementaire expérimenté et qu'il saura relier les deux sujets. Je l'invite à indiquer à la présidence comment ses remarques s'appliquent à la motion.

M. Guay (Saint-Boniface): Peut-être devrais-je m'exprimer d'une autre façon, monsieur l'Orateur. Le premier ministre du Manitoba ne désire plus que le gouvernement fédéral aménage un parc dans sa province. Cette situation me préoccupe et je dois le dire. S'il n'est plus intéressé par ce projet, je le suis. Au sujet de cette motion, je dirai que je m'intéresse à ce que le gouvernement fédéral aménage immédiatement un parc en Saskatchewan et un autre au Manitoba et le plus tôt sera le mieux. N'eût été la prévoyance de nos ancêtres, nous n'aurions pas aujourd'hui le parc national de Banff. C'est pour cela qu'il m'a fallu faire cette genèse, avant de parler d'un parc au Manitoba Le gouvernement fédéral, de concert avec le premier ministre de ma province, devrait entreprendre l'aménagement d'un parc dans le nord du Manitoba.

• (1740)

Je suis surpris que le premier ministre du Manitoba refuse l'offre du gouvernement fédéral d'aménager un parc national. Il a prétendu pouvoir le faire aussi bien lui-même. Si le gouvernement fédéral s'en chargeait, cependant, les Manitobains réaliseraient une importante économie d'autant plus que le gouvernement fédéral

serait responsable du maintien de cette zone et de son embellissement de façon à en faire un site dont nous pourrons jouir nous-mêmes et nos enfants. J'espère que le premier ministre, qui a toute mon admiration, reconsidérera sa position.

M. Burton: Et si le gouvernement réexaminait son point de vue sur cette motion?

M. Guay (Saint-Boniface): Je n'ai pas entendu ce que le député vient de dire. Voudrait-il répéter sa question?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de Regina-Est désire poser une question.

M. Burton: Le député persuaderait-il le gouvernement fédéral de changer d'idée et d'accepter la motion à l'étude visant la divulgation de renseignements ou de documents sur un deuxième parc national en Saskatchewan?

M. Guay (Saint-Boniface): Je comprends que le député se préoccupe beaucoup de la Saskatchewan. Je m'intéresse autant à obtenir un parc au Manitoba. Le gouvernement fédéral fait de son mieux pour réaliser les deux projets de sorte que les deux provinces en bénéficient. D'accord, on devrait aménager un parc en Saskatchewan. Mais il me semble que le gouvernement devrait songer à la nation tout entière, et non pas seulement à la Saskatchewan ou au Manitoba.

M. Burton: Le député n'estime-t-il pas que la cause de l'aménagement d'un second parc national au Manitoba serait bien servie si l'on mettait à la disposition du public les renseignements sur le second parc national projeté pour la Saskatchewan?

M. Guay (Saint-Boniface): Je suis absolument en faveur de tous les parcs possibles.

Une voix: Répondez à la question.

M. Guay (Saint-Boniface): C'est ce que j'essaie de faire. Si le Manitoba ou la Saskatchewan désire d'autres parcs, je suis d'accord. A l'heure actuelle, j'estime que la planification à long terme incombe à la province, si je peux me permettre l'expression . . .

Une voix: Continuez.

Des voix: Bravo.

M. Guay (Saint-Boniface): . . . et il lui appartient de conserver des terres pour le plaisir des futurs citoyens, en gardant ces terres à l'état sauvage pour récréer les générations de demain. C'est la politique du gouvernement fédéral et je ne comprends pas pourquoi le premier ministre de la province a changé d'idée. Il était en faveur du projet lorsqu'il siégeait ici à la Chambre, mais maintenant qu'il est premier ministre de sa province, ses vues sont changées. Selon la *Free Press,* il aurait dit: «La chose m'intéresse moins aujourd'hui qu'il y a cinq ans.» Monsieur l'Orateur, cela m'intéresse tous les jours de l'année quand le gouvernement fédéral a le bon sens et l'initiative d'aider les gens de nos provinces de l'Ouest.

M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, j'ai certaines remarques pertinentes à faire au sujet de la motion à l'étude.

[*Français*]

Je voudrais faire mes remarques en français, monsieur l'Orateur, car c'est la langue dans laquelle je puis m'exprimer le plus facilement et le plus librement, surtout quand je n'ai pas de texte préparé.

La motion à l'étude se lit ainsi:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une description de la région que le gouvernement fédéral désirerait inclure dans le projet d'un deuxième parc national en Saskatchewan, dans la région de Val Marie-Kildeer.

Je ne suis pas suffisamment renseigné sur la région dont il est question dans cette motion, mais je crois que celle-ci m'offre l'occasion de faire des remarques d'ordre général qui peuvent s'appliquer à n'importe quel autre projet d'établissement de parcs nationaux au Canada.

Et lorsque j'entendais tantôt mes deux honorables amis échanger des remarques d'un côté et de l'autre de la Chambre, je me faisais la réflexion suivante: Si l'on a du mal à déterminer le meilleur endroit où aménager un parc national dans l'Ouest canadien, je suis prêt à accepter toute proposition du gouvernement pour en établir un troisième au Nouveau-Brunswick.

Ayant dit cela, monsieur l'Orateur, je crois que la motion que présente l'honorable député, «en vue de la production de copie d'une description de la région», pourrait ouvrir la porte à une espèce de spéculation excessive sur les terrains qu'il serait question d'inclure dans l'aire générale d'un parc national. Et je crois que la question fondamentale qu'il faut se poser, . . .

[*Traduction*]

M. Burton: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au député s'il était à la Chambre pour entendre il y a quelques instants les propos de mon ami d'Assiniboia (M. Knight) en réponse à des remarques antérieures sur la possibilité qu'on se livre à des spéculations? Mon ami a déclaré que la majeure partie des terrains dans cette région appartenaient à la Couronne. Divers électeurs ou cultivateurs détiennent des baux et il n'est nullement question de spéculation. Si, à un moment donné, des négociations étaient entamées pour la vente de terrains appartenant à des particuliers, les gens seraient parfaitement au courant.

M. Corbin: Je n'étais pas à la Chambre à ce moment-là. Il s'agit en l'occurrence, il est vrai, de terres de la Couronne, mais le député tente de faire adopter le principe que le gouvernement devrait être tenu de déposer un plan ou une description générale de toute région destinée à devenir un parc national. C'est le fond même du sujet que nous débattons. Le député pourrait avoir raison en ce qui concerne cette proposition particulière, mais nous établirions alors un précédent qui pourrait nuire aux efforts du gouvernement en vue d'établir un ou des parcs nationaux au plus bas coût possible pour les contribuables.

J'aurais aimé me reporter particulièrement aux répercussions que l'adoption de la motion à l'étude pourraient avoir sur les projets de parcs dans ma propre province du Nouveau-Brunswick. Je voudrais toutefois me rendre à la demande du secrétaire parlementaire et conclure ici mes remarques afin de lui permettre de faire consigner au compte rendu certains faits.

• (1750)

M. Allen B. Sulatycky (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le député de Regina-Est (M. Burton) a déclaré dans ses remarques qu'il fut le premier, il y a quelque temps, à soulever ce sujet alors que la circonscription d'Assiniboia n'était pas représentée à la Chambre, mais je suis sûr qu'il ne voulait pas dire que personne

d'autre n'avait parlé de cette question avant lui, car je sais que nombre de députés ici sont au courant des efforts très assidus déployés en ce sens par l'ex-député d'Assiniboia, le regretté Ab. Douglas, un des membres les plus respectés de la Chambre. Il n'a rien négligé pour obtenir que ce parc soit aménagé dans cette région de la Saskatchewan. Si le député avait étudié sérieusement les documents qui lui ont été remis il y a quelques mois à propos de ce parc, il aurait découvert que le regretté Ab. Douglas fut le premier député à nous envoyer une lettre à propos d'un projet de parc dans le Sud-ouest de la Saskatchewan.

Le député de Regina-Est semble croire que le gouvernement accorde beaucoup d'importance à la question du secret. Permettez-moi de vous signaler qu'il n'en est pas ainsi. Le gouvernement ne cherche pas à cacher quoi que ce soit pour ce qui est du parc. Il veut créer un parc de verdure dans le sud de la Saskatchewan. L'intention déclarée du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) est d'accroître à 60 le nombre des parcs au Canada, avant la fin du siècle. Depuis quatre ans, il a fait davantage pour préserver le cadre naturel du pays pour les générations futures que tout autre ministre de notre histoire. Il suffit de prendre note de l'extension de notre réseau de parcs pour reconnaître que le ministre n'entend cacher ni le lieu ni le tracé d'un parc particulier, mais qu'il se soucie plutôt de créer d'autres parcs nationaux.

Ces quatre dernières années le gouvernement a aménagé une dizaine de parcs. Fait intéressant à souligner, depuis 1944, à l'exception de l'Alberta qui même à l'époque affectait aux parcs nationaux une partie beaucoup plus grande de son territoire que n'importe quelle autre région semblable au monde, deux provinces n'ont pas jugé bon de céder au gouvernement les terres nécessaires à cette fin. Elles ont toutes les deux à leur tête des gouvernements socialistes.

M. Burton: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le secrétaire parlementaire vient de faire une déclaration irréfléchie et inexacte. C'est le gouvernement libéral en Saskatchewan qui avait refusé de négocier à ce sujet.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Certains députés peuvent ne pas être d'accord avec les déclarations d'autres députés mais il n'y a pas là motif à un appel au Règlement.

M. Sulatycky: Monsieur l'Orateur, j'ai évoqué l'année 1944 qui s'inscrit en rouge dans les annales du mouvement socialiste au Canada et en Saskatchewan, en particulier. Permettez-moi de raconter l'histoire de ce parc afin de rectifier les déclarations du député de Regina-Est et du député d'Assiniboia. D'abord, comme le député d'Assiniboia l'a dit, pour que le gouvernement fédéral utilise telle ou telle parcelle de terre, il faut que celle-ci appartienne à la Couronne. Il se peut, en fait, que ce soit une parcelle de terre appartenant à la Couronne du chef d'une province. Quoi qu'il en soit, il appartient au gouvernement provincial de négocier la vente de ces terres qu'il cédera au gouvernement fédéral qui y aménagera un parc national.

Donc, le gouvernement fédéral ne peut, bien entendu, déterminer les limites exactes du parc national qu'il entend aménager dans le sud-ouest de la Saskatchewan, tant que le gouvernement provincial n'aura pas terminé sa négociation. Il y a des tenanciers à propriété inconditionnelle et des tenanciers qui tiennent des terres en vertu de baux qui leur donnent autant le droit de tenir ces terres et de demander compensation que s'ils les tenaient à titre de propriété inconditionnelle. C'est au gouvernement provincial de la Saskatchewan qu'il appartient de veiller à l'acquisition du terrain, de s'assurer qu'il n'est pas grevé de charges hypothécaires et de le céder au gouvernement fédéral.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question.

M. l'Orateur suppléant: Si le député veut bien l'autoriser.

M. Sulatycky: Je ne voudrais pas donner une fausse impression. Il y a eu, depuis quelques mois, plus de contacts à ce propos que jamais auparavant. Je dois dire qu'il en est ainsi depuis les dernières élections provinciales tenues en Saskatchewan. M. E. Kramer et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ont mis fin à ce qui apparaissait comme une rupture des relations. Pas plus tard que la semaine dernière, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a reçu une lettre de son homologue de la Saskatchewan et il s'apprête à lui répondre. Ainsi donc, il y a de très bonnes raisons de croire que les négociations qui ont repris entre les deux gouvernements aboutiront avant longtemps à des résultats concrets.

J'espère que très bientôt le ministre sera en mesure de faire une déclaration à la Chambre à ce sujet. J'en parle dans l'espoir de convaincre la Chambre, le député de Regina-Est et le député d'Assiniboia que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas l'intention de garder l'affaire secrète et d'empêcher les députés d'obtenir des renseignements. Tous les documents qui pouvaient être produits l'ont été. Nous attendons simplement que le gouvernement provincial de la Saskatchewan acquiert cette terre libre de servitudes et la transfère au gouvernement fédéral, de sorte qu'on puisse aménager un deuxième parc national en Saskatchewan, dans le cadre des efforts que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a fait au cours de la dernière décennie en vue de créer un réseau complet de parcs nationaux au Canada.

Notre principale priorité est de créer un parc d'herbages dans les Prairies. Ce projet a suscité beaucoup d'intérêt non seulement de la part des députés représentant les circonscriptions fédérales de la Saskatchewan, mais aussi de la part de beaucoup de gens étrangers à la scène politique et non résidents de la Saskatchewan, qui estiment qu'il est très important d'aménager un parc d'herbages dans les Prairies afin de compléter le réseau de parcs que nous désirons tous au Canada.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est levée à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 8 heures.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE CANADIEN NATIONAL ET AIR CANADA

LA PRESTATION DE FONDS POUR LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT ET LA GARANTIE DE CERTAINES VALEURS ET DÉBENTURES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Turner: Que le bill C-4, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1971 jusqu'au 30 juin 1972, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

[*Français*]

M. Godin: Monsieur le président, au moment de l'ajournement pour le dîner, j'en étais à exprimer le désir des nombreux retraités du Canadian National, qui aimeraient grandement voir augmenter leur pension. J'allais justement citer des chiffres pour prouver que la chose est possible, puisqu'à la fin de 1968 le capital du fonds de retraite au CN atteignait presque un milliard et demi.

Depuis 1952, le nombre des employés du CN est passé de 121,000 à 84,000, ce qui représente une baisse de 35 p. 100.

Par ailleurs, de 1959 à 1968, le nombre des souscripteurs au régime des pensions a augmenté de 50 à 75 p. 100, et je pense que le jour n'est pas loin où il atteindra 100 p. 100. Pour la même période, c'est-à-dire de 1952 à 1968, le capital de réserve a augmenté de 700 p. 100.

D'après le rapport financier, toujours pour 1968, sans tenir compte de la contribution des chemins de fer au fonds de pension de 41 millions, le montant des contributions des employés, plus l'intérêt sur les investissements, s'élève à $65,880,597. Les pensions payées au cours de l'année représentent 46 millions de dollars. Si ces pensions avaient été augmentées de 25 p. 100, il resterait quand même 8 millions à ajouter au capital de réserve.

[M. Sulatycky.]

On constate aussi que si les règlements actuels sont maintenus, il y aura à la caisse de retraite une augmentation de revenus de 50 à 55 p. 100 en 1980.

Je ne favoriserais pas une augmentation directe de 25 p. 100. Toutefois, pour éliminer toute discrimination possible, il faudrait bien examiner le règlement actuel. A cet effet, des employés du CN ont fait des recherches approfondies; ils se sont même permis de venir à Ottawa faire des recommandations aux autorités du CN. Nous retrouvons certaines de ces recommandations dans le fascicule nº 29, du 2 juin 1970, du comité permanent des transports et des communications, présidé par l'honorable député de LaSalle (M. Lessard), et je cite:

Il est recommandé que les régimes de pensions du Canadien National soient immédiatement superposés au régime des pensions du Canada, en substitution de la formule actuelle d'intégration . . .

Que soit abolie la pénalité prévue en cas de retraite volontaire après l'âge de 55 ans, lorsque l'addition de l'âge aux années de service atteint ou dépasse le chiffre de 85, comme il est prévu actuellement . . .

Que toutes les pensions présentes et futures du Canadien National soient augmentées en rapport avec l'indice du coût de la vie, et qu'une clause d'indexation soit prévue, à cette fin, dans les accords . . .

Que la pension de base minimum de $300 par an, prévue au chapitre I, soit augmentée conformément à l'indice du coût de la vie, calculé rétroactivement à partir de 1949.

Que le taux actuel de 50 p. 100, applicable aux prestations versées à la veuve ou aux survivants à charge, soit aboli en faveur du paiement total de la pension à laquelle faisait droit le pensionné, de son vivant . . .

Que la composition actuelle de la Commission des pensions qui comprend 4 représentants de la compagnie et trois représentants des employés (présentement trois directeurs syndicaux), soit modifiée de façon à comprendre 4 représentants pour chacune des parties patronale et syndicale, plus un membre indépendant qui soit de préférence un actuaire . . . Que les réserves du régime de pension du Canadien National soient fixées à un montant déterminé lequel sera revisé tous les trois ans si des propositions dans ce sens s'avéraient nécessaires et applicables.

Monsieur le président, en somme, mes suggestions se résument à trois points: Premièrement, pour plus de sécurité, assurer un meilleur entretien des voies ferrées en réduisant la longueur de voie dont un groupe donné d'hommes doivent s'occuper. Deuxièmement, trouver une nouvelle méthode de financement qui, en somme, permettrait, dès le départ, une économie de 75 millions par année. Troisièmement, comme il y avait suffisamment d'argent dans le fonds de pension pour permettre le tripotage que nous connaissons, qu'on cesse de tripoter, qu'on traite les pensionnés avec tout le respect que l'on doit à ces personnes qui ont sacrifié leur vie à une entreprise de la Couronne.

• (2010)

En somme, monsieur le président, le gouvernement, les chemins de fer Nationaux, les employés, et le public y gagneront.

[*Traduction*]

M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de retenir trop longtemps les députés, mais ayant été membre du Comité des transports, et ayant été heureux d'en faire partie et d'avoir pu ainsi rencontrer certaines personnes du CN, du CP, d'Air Canada et d'autres représentants de l'industrie des transports de tout le Canada, je veux profiter de l'occasion qui m'est offerte de participer au débat.

Je constate que lorsque nous abordons le débat annuel au sujet du CN, sont présents à la Chambre surtout les

députés qui viennent des confins de notre pays et qui s'intéressent aux problèmes des transports. Ceux qui sont du centre, à peu de distance d'Ottawa, n'assistent pas en grand nombre à ce débat. C'est donc en des occasions comme celle-ci que nous trouvons à la Chambre, parmi ceux qui s'intéressent au débat, des députés comme celui de Skeena (M. Howard), dont la circonscription est baignée par le Pacifique; celui de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui représente le centre ferroviaire le plus important au Canada, d'où l'on achemine une grande partie du blé; le député de Vancouver-Est (M. Winch), dont la circonscription côtoie celle de Vancouver-Quadra d'où arrivent et partent les navires emportant notre blé en Extrême-Orient, ainsi que les députés de Malpèque (M. MacLean) et D'Egmont (M. MacDonald) dont les circonscriptions de l'Île-du-Prince-Édouard sont pour ainsi dire à la merci, non pas seulement du CN, mais surtout de son service de transbordeurs; enfin, le député de Saint-Jean (M. Smith), qui représente l'un des principaux centres ferroviaires du Québec.

Lorsque j'ai été élu à la Chambre des communes en 1963, le comité permanent des transports a été le premier, je pense, auquel je me suis intéressé. Je me souviens encore, comme si c'était hier, du moment où je suis entré pour la première fois au comité, où j'ai pris place entre Douglas Fisher et feu Sherwood Rideout, un homme du rail du Nouveau-Brunswick. Ces deux hommes étaient les ardents défenseurs du Parlement contre l'ogre de l'époque: Donald Gordon. Ils étaient à la tête de ce qui a été pendant de nombreuses années une sorte de grande vendetta mettant aux prises d'une part les députés intéressés au transport et d'autre part, les représentants du Canadien National. La procédure était fort intéressante. Donald Gordon, président du CN, entrait dans la salle accompagné de ses vice-présidents et hauts fonctionnaires formant coterie, chacun portant une petite serviette noire remplie de relevés statistiques concernant le réseau de chemin de fer. Lorsqu'on lui posait une question, il répondait qu'il laissait à M. Smith, vice-président des chemins de fer, ou au vice-président de l'entretien des voies, ou à qui sais-je, le soin de nous donner les informations voulues. Sur quoi, ce monsieur ouvrait sa serviette noire et nous inondait, une demi-heure durant, de statistiques ferroviaires.

Je ne pense pas que le Parlement ait jamais été mystifié comme il l'a été par les boniments de M. Gordon et je ne pense pas qu'on ait jamais carrément tenu tête à un homme aussi rude que Donald Gordon comme l'ont fait, au niveau parlementaire, Douglas Fisher et Sherwood Rideout. C'était pour moi une occasion magnifique de prendre contact avec la procédure des comités parlementaires. Lorsque je me remémore ces événements, je me rends compte que Donald Gordon ne nous a montré que le bout de son nez derrière le rideau de son pullman, car nous n'avons pas vu grand-chose de ce qui se passait dans les coulisses.

Avec le temps, le comité a pris de l'expérience et ses membres ont approfondi la question des chemins de fer, du transport en général et celle du CN et d'Air Canada spécialement. Au fil des années, nous avons participé à ces débats et à celui qui a entouré la loi créant la Commission canadienne des transports. Nous avons entendu de nombreux experts et le sommes devenus, nous-mêmes, à moitié. De plus, on a instauré à la Chambre la pratique consistant à faire voyager les comités pour qu'ils se rendent compte de la situation sur place. Le comité permanent des transports est l'un de ces comités itinérants qui a visité le pays et discuté avec le public, sur son propre terrain, la question des transports. Des hommes capables se sont succédé à la présidence de ce comité, dont l'un des plus notables est l'actuel président, le député de LaSalle (M. Lessard). C'est un président juste, impartial et très intéressé par les questions qu'on traite.

• (2020)

Des voix: Bravo!

M. Deachman: Je pense que tous les députés sans exception le respectent en tant que parlementaire . . .

M. Horner: A quoi mène tout cela? Allez-vous le nommer au Sénat?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il vaut bien plus que cela.

M. Deachman: Je n'ai pas eu l'occasion ce soir de dire combien le comité a profité de la participation du député de Crowfoot (M. Horner) dont l'intérêt constant pour les questions du transport a été, au fil des ans, l'un des faits marquants du travail du comité. Il propose que le président du comité soit nommé au Sénat . . .

M. Horner: Je n'ai pas proposé cela. Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Le député de Crowfoot (M. Horner) soulève la question de privilège.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, le député essaie, non pas de «déformer» mes paroles, mais d'induire en erreur la Chambre en donnant une fausse interprétation de la question que je lui ai posée et que j'avais assortie de compliments bien mérités à l'endroit du président du comité des transports. La question que j'ai posée . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie.

M. Horner: J'en arrive à la question de privilège. Ma question était la suivante: «Qu'est-ce qui arrivera ensuite? Allez-vous le nommer au Sénat?» Je n'ai pas dit qu'il devrait y être nommé. Je compte parmi ceux qui souhaitent le voir demeurer à la tête du comité des transports. Lui-même, les députés conservateurs et moi aussi, nous nous entendons parfaitement bien lorsqu'il occupe la présidence.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député de Crowfoot sait qu'il ne peut profiter de la question de privilège . . .

M. Horner: Il a mal interprété mes observations.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): . . . en ayant recours au Règlement de la Chambre, il peut demander la parole . . .

M. Horner: Il y avait lieu de soulever la question de privilège.

M. Deachman: Monsieur l'Orateur, à la place du premier ministre, qui est le seul à la Chambre à pouvoir faire des nominations au Sénat, je dirais au député de LaSalle: «Cela me fend le cœur de ne pouvoir vous envoyer là-bas, mais les gars de la Chambre des communes vous veulent au comité des transports; votre tour n'est pas encore venu.»

M. Horner: Qu'on me nomme au Sénat, dans ce cas.

M. Deachman: Je vais dire un mot en votre faveur.

M. Horner: Merci.

M. Deachman: Hier soir, lorsque nous parlions de cette question, le député a signalé avec d'amples détails les défauts des chemins de fer, et a prouvé que du point de vue du matériel, des services, de la propreté et d'à peu près tout, ils ne donnaient pas ce qu'on en attendait. Ce soir, j'aimerais faire quelques observations en faveur des chemins de fer. Cela peut paraître étrange, mais j'estime qu'il nous faut être réalistes, observer ce qui se produit dans le pays, et l'évaluer.

J'ai ici un communiqué qu'avait fait l'an dernier le Canadien National, et qui porte sur le transport des céréales. J'aimerais rafraîchir la mémoire des députés au sujet de ce qui se produit dans le déplacement de denrées en vrac et de céréales dans l'Ouest. Dans ce communiqué, en date du 31 juillet, on signale que le Canadien National vient de terminer la meilleure année de transport de céréales qu'il ait jamais eue, et on dit ensuite:

Certains nouveaux records établis dans la manutention des céréales au cours de la campagne agricole 1970-1971 qui prend fin aujourd'hui (31 juillet) s'expliquent surtout du fait qu'on a adopté un nouveau système de déchargement commun aux élévateurs des terminus sur la côte ouest et à Thunder Bay, que le CN a doté le transport céréalier de 1,400 wagons-trémies couverts et de 52 convois de 100 de ces wagons chacun.

Le système actuel de déchargement commun à Thunder Bay et à Vancouver permet de retourner les wagons plus rapidement, cela grâce aux efforts conjoints des sociétés céréalières.

Bien d'autres records d'exportation ont été établis par le système de manutention des céréales, a ajouté M. Gardiner. Les chemins de fer ont livré plus de 690 millions de boisseaux de céréales, soit cinq millions de plus que durant la campagne agricole record précédente, celle de 1963-1964.

Puis, plus loin:

Les ports de la côte ouest ont manutentionné près de 260 millions de boisseaux durant la campagne agricole 1970-1971, c'est-à-dire 25 millions de boisseaux de plus qu'en l'année record précédente, 1965-1966.

M. Woolliams: C'est comme si vous disiez que vous êtes un an plus vieux que l'an dernier.

M. Deachman: Le communiqué ajoute:

Durant la campagne de 1970-1971, le CN a chargé 177,000 wagons de céréales dépassant le chiffre maximum atteint auparavant de 175,000 wagonnées. M. Gardiner a également fait remarquer que les chargements de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de lin et de graine de colza effectués par le CN à Thunder Bay et à Vancouver représentent des hausses sensibles de la moyenne de boisseaux par wagon par rapport à la campagne de 1969-1970.

Il convient également de consulter le rapport annuel du CN pour 1970 où figurent certaines données statistiques concernant le nouveau matériel. Cette question a été discutée au cours du présent débat. Voici ce que signale le rapport à la page 10:

En 1970, le CN a fait l'acquisition de 4,546 unités de transport de marchandises, comprenant des wagons-trémies couverts d'acier pour la potasse, les engrais et pour le service général; des wagons plats à parois de bout pour le service international de transport de bois d'œuvre; des wagons couverts pour le transport du papier-journal; des wagons à charbon et des wagons rail-route. En outre, 51 locomotives diesel-électriques de 3,000 CV et 20 de 3,600 CV ont été livrées au cours de l'année. A la fin de l'année, le CN attendait la livraison de 12 locomotives diesel-électriques de 2,000 CV, 20 de 3,600 CV, et 66 de 3,000 CV.

Ces faits ont échappé à l'attention du député d'en face qui croyait qu'on ne remplaçait plus rien et que nous avions affaire à un réseau ferroviaire désuet. A la page 11 le rapport traite du transport par containers:

Au printemps, les lignes japonaises ont entrepris l'exploitation de services réguliers de transport par containers sur la nouvelle jetée du Centenaire, à Vancouver, et cette exploitation est censée prendre de l'ampleur l'an prochain.

L'un des plus grands, navires porteurs de conteneurs du monde si ce n'est le plus grand, aborde maintenant la côte orientale et il en arrive d'aussi grands et modernes sur la côte occidentale. Le jour n'est pas éloigné où les marchandises feront le tour du monde en conteneurs, arrivant à Vancouver en navires transocéaniques rapides qui débarqueront leurs conteneurs sur des trains, lesquels traverseront ensuite le continent et les transféront à d'autres navires, sur la côte orientale, qui leur feront franchir l'Atlantique.

• (2030)

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser.

M. Deachman: Monsieur l'Orateur, je suis ravi d'entendre un auditeur me poser une question.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député sait qu'il ne peut poser une question qu'avec la permission du député qui a la parole, puisque c'est le temps de parole de celui-ci qui s'en trouve réduit.

M. Deachman: Je serai ravi d'y répondre.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, abstraction faite de l'euphorie où se plonge le député avec son tableau de modernisation, peut-il nous dire pourquoi le ministre chargé de la Commission du blé a dit à la Chambre, aujourd'hui, qu'il était impossible de prendre des commandes de livraison du grain, à Vancouver? Si les installations actuelles répondent aux besoins, pourquoi le ministre chargé de la Commission du blé a-t-il dit à la Chambre que les autorités ne pouvaient accepter de commandes pour les livraisons de grain?

M. Deachman: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas ici pour expliquer les problèmes du ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Gleave: Il ne s'agit pas des problèmes du ministre mais de ceux des agriculteurs.

M. Horner: Ce sont les problèmes de tout l'Ouest du Canada.

M. Deachman: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous citer encore une fois des chiffres, qui sont la preuve des réalisations dans le transport du grain sur la côte ouest. Mon vis-à-vis sait aussi bien que moi, je pense, qu'en l'espace de quelques années, la capacité de manutention et d'expédition du grain à l'étranger a doublé sur la côte ouest du pays.

M. Gleave: Et après? Le marchand n'adapte-t-il pas son entreprise aux exigences de la clientèle?

M. Deachman: Bien sûr.

M. Gleave: C'est à vous dégoûter de tout.

M. Deachman: Bien sûr que le marchand agit de cette façon-là. Et pour donner satisfaction aux clients, un élévateur, le plus efficace et le plus nouveau, sous la direction du Syndicat du blé de la Saskatchewan, a été construit . . .

M. Gleave: On l'a construit parce que vous autres, vous ne vouliez pas fournir les fonds. Ce sont tous mes voisins qui ont réuni les fonds.

M. Horner: Qu'est-il advenu des élévateurs de l'État, là-bas?

M. Gleave: On ne voulait même pas apporter le blé là-bas, alors même que nous avions fourni tous ces fonds.

M. Horner: A Vancouver, les élévateurs de l'État ont fermé leurs portes.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je pense que nous devons être justes envers le député qui a la parole. Les autres députés auront l'occasion de nous exprimer leurs points de vue sur le bill à l'étude et sur le fonctionnement des chemins de fer au Canada. Nous ne pouvons pas progresser si les députés échangent des propos. Suivant le Règlement de la Chambre, les députés doivent s'adresser à la présidence. C'est la meilleure façon d'avancer.

M. Deachman: Monsieur l'Orateur, ces échanges de propos montrent, je crois, ce que j'ai essayé de dire dès le début. Les députés membres du comité des transports et des communications, ainsi que les autres députés qui s'intéressent à la question des transports, sont présents et souhaitent prendre part au débat. A vrai dire, nous participons tous à un bon débat. Comme participant, je suis ravi de constater le grand intérêt que manifeste la Chambre. Les députés écoutent au lieu de dormir derrière des journaux comiques.

Cet échange de propos montre que pour ceux qui habitent l'Ouest du Canada, sur la côte, dans les Prairies, ou du côté de l'Est, dans l'île du Prince-Édouard ou dans les Maritimes, le transport est un sujet captivant. Lorsque la Chambre en discute, on se réveille et on suit ce qui se passe. Par conséquent, j'accueille avec satisfaction les questions et les remarques émanant de l'autre côté de la Chambre. Monsieur l'Orateur, ne faites pas obstacle à ces manifestations, car elles prouvent que les députés s'intéressent effectivement à ce sujet et qu'il vaut bien la peine d'être débattu à la Chambre.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, le député permet-il que je lui pose une question?

M. Deachman: J'en serai ravi.

M. Woolliams: Le député se rend-il compte du fait qu'on est à court de 20 millions de boisseaux de blé, actuellement, au terminus de Vancouver? En 1928 nous produisions 600 millions de boisseaux de blé. Nous avions les chemins de fer de l'époque et les cultivateurs livraient leur blé sur le marché à l'aide de voitures à chevaux. Et pourtant actuellement, comme le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) vient de le dire, les terminus de Vancouver ne permettent pas l'acheminement. J'aimerais que le député me dise, et il peut se reporter à des documents, pourquoi le gouvernement ne transporte pas notre blé des Prairies à Vancouver? C'est la question qu'il nous faut étudier ce soir et non pas cette ineptie évoquée par le député.

Une voix: Il faut des conservateurs pour transporter le blé.

M. Deachman: Monsieur l'Orateur, je vais essayer de répondre à la question du député. Les députés d'en face savent que je représente une circonscription urbaine de Vancouver qui s'occupe surtout d'expédition et de transit de céréales. A mon arrivée au Parlement, ces opérations étaient loin d'atteindre le niveau actuel des exportations de la côte ouest. C'est une évolution qui s'est répartie sur une décennie et nous avions une décennie pour y faire face.

Nous sommes témoins d'un déplacement du mouvement des grains traditionnellement dirigé vers l'Europe et maintenant vers le Pacifique. Nous voyons un pays qui s'efforce d'orienter ses exportations vers l'ouest au lieu de l'est traditionnel. Quand je vois ce qu'on a fait dans le port de Vancouver pour y faire face, et le port de Vancouver et ses autorités . . .

M. Horner: Rien n'y a changé d'un iota.

M. Deachman: Un instant . . .

M. Horner: Rien n'y a changé d'un iota.

M. Deachman: Un instant s'il vous plaît . . .

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, le député accepterait-il de répondre à une autre question?

M. Deachman: J'ai accepté monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député sait qu'il ne peut obliger un député qui a la parole à répondre à une question. Il me semble que le député de Vancouver Quadra (M. Deachman) avait l'intention de terminer son exposé sans accepter de répondre à toutes les questions éventuelles. Si le député accepte de répondre à toutes les questions, je crois qu'il ne lui restera pas beaucoup de temps pour terminer ses remarques.

M. Deachman: Monsieur l'Orateur, je regrette beaucoup de ne pouvoir accepter les questions des députés. J'aimerais reprendre le fil de l'argument que j'exposais il y a un instant. Les députés d'en face pourront poser des questions s'il me reste du temps, ou participer au débat. Voici, en essence, ce que j'ai à dire. Nous avons pris certaines mesures au cours de la dernière décennie pour faire face au grand bouleversement de notre marché d'exportation qui a vu la côte du Pacifique prendre le pas sur celle de l'Atlantique pour ce qui est du mouvement des marchandises vers l'étranger. Ces mesures . . .

M. Horner: Quels changements avez-vous apportés?

M. Deachman: On a construit, par exemple, sur la côte ouest le meilleur et le plus moderne des élévateurs.

M. Horner: Et qui l'a construit?

M. Deachman: Eh bien . . .

M. Horner: Qui l'a construit?

M. Deachman: Je serais très heureux de dire aux députés qui l'a construit. C'est la Co-op de la Saskatchewan, bon nombre de députés d'en face qui y ont investi leurs dollars.

M. Horner: Dans ce cas, ne vous en accordez pas le mérite. Dites-nous ce qu'a fait le gouvernement.

M. Deachman: Je disais qu'il a été construit dans le port de Vancouver pour améliorer le commerce des céréales.

Des voix: Oh, oh!

M. Deachman: Et, pour permettre l'accès à cet élévateur, le plus grand pont suspendu au Canada a été jeté sur le port. Le long du port, en d'autres endroits, on a dragué pour permettre à des navires toujours plus grands d'entrer dans le port de Vancouver et d'y prendre des céréales.

M. Horner: On drague le port tous les ans.

M. Deachman: Des jetées ont été prolongées jusque dans le port de Vancouver pour qu'on puisse y charger des navires toujours plus longs et de plus en plus de compartiments à la fois, ce qui permet aux hommes de travailler plus rapidement et aux navires de repartir plus vite. Le résultat net de ceci . . .

M. Horner: Avez-vous installé l'électricité tout le long du quai de façon que les navires puissent charger la nuit?

M. Deachman: On l'a peut-être fait. Il n'empêche cependant que toutes ces mesures, jointes à l'augmentation du nombre de wagons fermés et la mise en service des trains modernes dont j'ai parlé plus tôt, ont eu pour résultat que le port de Vancouver a pu doubler l'exportation de céréales . . .

M. Horner: Non.

M. Deachman: On a exporté deux fois plus qu'il y a dix ans.

M. Horner: En 1960, les chargements s'élevaient à un million de boisseaux par jour. On n'atteint même pas ce chiffre aujourd'hui.

M. Deachman: Je demande aux députés qui mettent en doute ces chiffres de vérifier les chargements quotidiens d'il y a dix ans et de les comparer avec ceux d'aujourd'hui pour voir ce qu'il en est actuellement.

M. Gleave: Qui donc s'intéresse à ce qui s'est passé il y a dix ans?

M. Deachman: De plus, monsieur l'Orateur, nous autres qui venons de Vancouver affirmons que ce port qui était le deuxième ou le troisième du Canada est passé au premier rang en ce qui a trait au volume des exportations.

M. Horner: Cela est dû aux tarifs de transport maritime et non point à une initiative quelconque du port.

M. Deachman: On pourrait soutenir peut-être que nous n'avons pas fait de l'excellent travail . . .

[M. Horner.]

M. Horner: Bravo!

• (2040)

M. Deachman: Au fond, nous avons réussi . . .

M. Horner: Un autre échec de la part du gouvernement.

M. Deachman: Ce n'est pas un échec. Nous avons réussi à doubler la capacité de ce port pour pouvoir y faire entrer les expéditions des Prairies. Je ne crois pas que ce soit un insuccès. Nos vis-à-vis des provinces des Prairies pourraient peut-être nous dire ce qu'ils ont fait au sujet de l'assèchement du grain et de l'emploi du matériel d'assèchement pour pouvoir expédier du grain dûment asséché vers la côte ouest, afin de nous épargner les mesures que nous prenons actuellement pour répondre aux demandes de grain de la part des navires. Ils pourraient examiner leur système d'élévateurs démodés, dont le rythme correspond à l'allure du cheval tirant son chariot jusqu'à l'élévateur de chemin de fer, et se demander ce qu'ils ont vraiment fait pour améliorer le transport du grain dans les Prairies. J'ai entendu les députés nous parler du transport du grain. J'ai entendu les témoignages des spécialistes, au comité des transports, sur le système démodé défendu par nos vis-à-vis.

M. Horner: Il n'est pas démodé.

M. Deachman: Je ne crois pas que nous ayons de reproches à nous faire nous, les gens de la côte ouest. La capacité du transport du grain chez nous est le double d'il y a dix ans. Les gens des Prairies sont loin d'en être là. J'ai parcouru les provinces des Prairies en voiture. Qu'y ai-je vu? Les gens des coopératives des Prairies, qui se vantaient il y a un instant, avaient-ils réussi à prendre la situation du grain en main? Non. Des quantités de plus en plus considérables de grain étaient entreposées sur les terres agricoles; je suppose que les coopératives n'avaient pas réussi à le transporter. Lorsqu'il s'agit d'efficacité dans la manutention, l'entreposage et le transport du grain, ce n'est pas sur la côte ouest qu'il faut chercher à améliorer les choses, mais dans les Prairies.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, c'est dommage que le député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) ait repris si rapidement son siège, il prenait tant de plaisir à nous parler de toutes ces magnifiques choses dans l'Ouest. Il aurait pu nous dire que nous n'avons pas de problèmes dans l'Est, malgré les huit hausses de tarifs-marchandises de ces trois dernières années et la diminution considérable du transport de nos produits de base, comme les pommes de terre, vers les marchés du centre. Mais la naïveté du député n'a sans doute pas de bornes et l'un de ces jours, il va nous démontrer ce que les choses ne sont pas dans l'Est du Canada.

Après avoir écouté les fables d'Esope depuis quelques minutes, je pense utile de faire verser au dossier les faits brutaux. Ces derniers jours, j'ai reçu un bulletin de date récente des producteurs de pommes de terre. Il fait état d'une baisse du service ferroviaire pour le transport de cette denrée de base de l'Île du Prince-Édouard. Il convient d'examiner le mouvement des pommes de terre depuis cinq ans et de constater à quelle impasse la hausse du tarif-marchandise conduit l'industrie de la pomme de terre.

Je vais donner rapidement lecture de l'article pour qu'il soit consigné au compte rendu. C'est en quelque sorte un monument à la politique actuelle des transports et à ses effets sur l'industrie agricole dans l'Est du Canada. Au 25 février 1968, on avait transporté par chemin de fer, de l'Île du Prince-Édouard, 9,760 wagonnées de pommes de terre. Au 25 février 1969, 10,912. Au 25 février 1970, 12,306. Je m'arrête pour signaler que, jusqu'ici, nous nous prévalions d'une loi d'assistance au transport des marchandises qui n'avait pas été notablement modifiée jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Au cours des trois années de 1968 à 1970, la quantité des pommes de terre transportées par chemin de fer avait considérablement augmenté.

Qu'est-il arrivé au cours de la première année civile complète qui a suivi l'instauration du nouveau tarif marchandises? Au 25 février 1971, le nombre des wagonnées est soudainement tombé de 12,306 à 8,654, attestant d'une baisse fantastique d'environ un tiers. Au 25 février 1972, le nombre des wagonnées de pommes de terre transportées par chemin de fer avait diminué d'un autre millier et était tombé à 7,643. C'est là le résultat direct des majorations du tarif-marchandises: nous en avons connu huit au cours des 29 derniers mois. La dernière majoration du tarif-marchandises date du 24 février de cette année. Cette majoration, qui a été annoncée par l'Association des chemins de fer du Canada, de la part des chemins de fer canadiens, varie de 4 à 8 p. 100.

La dernière hausse est une autre manifestation des majorations semestrielles habituelles depuis le déblocage du tarif-marchandises des chemins de fer le 23 septembre 1969. Le total cumulatif des majorations du tarif des chemins de fer représente maintenant de 35 à 68 p. 100 au niveau non concurrentiel, et de 19 à 40 p. 100 au niveau concurrentiel. On peut prétendre que le tarif des chemins de fer a été bloqué pendant presque dix ans, antérieurement au 23 septembre 1969, mais les hausses cumulatives ont suivi le déblocage des prix et des revenus dès les années qui ont suivi immédiatement la guerre. De fait, pour le transport qui était le meilleur marché, la hausse depuis le 23 septembre 1969 dépasse toute autre hausse au cours d'une période semblable depuis la Seconde Guerre mondiale.

Je me demande si le député de Vancouver-Quadra m'écoute toujours et est toujours prêt à me dire jusqu'à quel point les choses vont bien dans l'exploitation des chemins de fer et des mesures injustes prises par ce gouvernement dans le cas des taux de transport ferroviaire dans la région atlantique. Il est absolument ridicule pour qui que ce soit dans cette Chambre ou ailleurs de prétendre que nous avons profité en quelque façon de ce genre de politique de transport éclairée. En fait, nous savons que c'est bien le contraire. Nous faisons face à une situation extrêmement sérieuse.

Pour que personne ne soit porté à prétendre que cette baisse dans l'utilisation des chemins de fer provient d'un changement en faveur d'autres moyens de transport comme les camions, j'aimerais citer les chiffres pour cette même période de cinq ans. Le 25 février 1968, 822 chargements de pommes de terre avaient quitté l'île-du-Prince-Édouard par camion. Le 25 février 1969, 870 chargements; le 25 février 1970, 879 chargements. Le 25 février 1971, présumément à cause de certains avantages accordés à l'industrie du camionnage, le nombre de chargements était passé à 1,173. Le 25 février 1972, alors qu'on essayait d'augmenter les tarifs de l'industrie du camionnage, ce chiffre a connu une baisse appréciable pour s'arrêter à 922 chargements.

Nous nous retrouvons à l'heure actuelle dans une situation au sujet du transport de nos denrées et produits de base périssables comme les pommes de terre où l'industrie du transport, sous la direction de la Commission canadienne des transports, je présume, s'adonne de plus en plus à des pratiques injustes. Ceci continuera sans doute à avoir des répercussions néfastes sur l'industrie agricole de la région atlantique. A ce sujet, j'aimerais mentionner la Fraser's Potato Newsletter publiée dans l'Île-du-Prince-Édouard. On dit dans cette revue que cette tendance va sans doute se poursuivre, et que de plus en plus les gens vont se rapprocher des centres de population du Canada, ainsi que des ports, où ils peuvent expédier leurs pommes de terre vers des marchés peu éloignés par camion et par voie d'eau, plutôt qu'à l'ancienne manière. L'ancienne manière semble être le moyen fondamental pour l'industrie de base de l'île du Prince-Édouard. A moins que, et jusqu'à ce que, le gouvernement exige de son propre organisme, le Canadien National, qu'il respecte ses engagements, l'industrie agricole de l'Île du Prince-Édouard va se heurter à des difficultés de plus en plus grandes. J'ai peine à croire que le gouvernement présenterait ces mesures sans exiger de son organisme, le Canadien National, qu'il reconsidère sa politique d'ensemble à l'égard du transport de ces denrées de base.

• (2050

Je ne veux pas consacrer tout le temps dont je dispose à parler des seuls taux de transport de marchandises. Récemment, les deux compagnies de chemins de fer ont demandé à supprimer les services-voyageurs dans la région de l'Atlantique, mais on a refusé leur demande. J'ai été agréablement surpris que la Commission canadienne des transports non seulement refuse de satisfaire la demande des chemins de fer, mais fasse une chose plutôt inhabituelle, qui, je l'espère, entraînera une réaction massive de la part du public, et qui consistait à demander au public de proposer des solutions en vue d'améliorer le service-voyageurs entre Montréal et les Maritimes.

S'il y a un domaine dans lequel, à mon avis, on a besoin d'une réaction et d'un apport de la part du public, c'est bien celui qui consiste à apporter un peu d'imagination à l'attitude actuelle, si prosaïque et monotone, qu'adoptent les compagnies de chemins de fer du pays à l'égard du service-voyageurs. J'ai l'occasion, de temps en temps de voyager en train, soit sur de longs trajets d'ici à l'Île du Prince-Édouard, soit sur des petits trajets jusqu'à Montréal ou Toronto, et chaque fois je me rends compte à quel point les chemins de fer font tout pour décourager les voyageurs d'emprunter le service ferroviaire. On ne peut dire les choses plus simplement et plus directement. Il est bien clair, en particulier en vertu des nouveaux accords sur les transports, que les chemins de fer font tout ce qu'ils peuvent légalement faire pour s'assurer que les voyages en train seront, pour le moins, une expérience désagréable. Il est bien difficile, pour qui n'a pas une facilité extraordinaire de s'exprimer en termes imagés, de décrire le manque de flair que dénotent les installations du service des voyageurs de nos chemins de fer. Tout récemment encore, les chemins de fer prenaient une autre mesure rétrograde en décidant de hausser les coûts des passagers en considérant à part les places et les repas qui jusque là avaient été inclus dans le même billet. Qui voit-on lorsqu'on voyage à bord des trains maintenant au Canada?

M. Peters: Les membres du Parlement.

M. MacDonald (Egmont): Les députés, certes, mais aussi beaucoup de gens qui voyagent ainsi parce qu'il n'y a pas d'autre possibilité. Il n'y en a pas beaucoup qui choisissent vraiment le chemin de fer.

M. Woolliams: Seulement lorsqu'il y a des grèves.

M. MacDonald (Egmont): Surtout lorsqu'il y a grève ailleurs, c'est vrai. C'est sans doute un geste de désespoir. On ne fait absolument rien pour rendre le voyage lui-même plus agréable, soit par les avantages offerts, soit dans l'accueil, si je puis dire, réservé à bord des trains; aucun divertissement n'est offert au cours du voyage.

C'est un fait assez intéressant de l'histoire du Canada qu'à l'époque des premières émissions de radio, soit au cours des années 20, l'un des premiers endroits où l'on pouvait écouter la radio était la voiture-bar d'un train.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'un train du CN.

M. MacDonald (Egmont): D'un train du CN, vous avez raison.

M. Woolliams: Vous et Stan êtes à peu près du même âge.

M. MacDonald (Egmont): Oui, il me le rappelle justement. Comme je le disais, il est fascinant de voir que la radio, ce moyen de communication nouveau et excitant ait logé en premier lieu dans un wagon de chemin de fer. De quelle imagination et de quelle audace faisaient preuve dans les années 20 les gens qui, non seulement ont installé des postes de radio dans les wagons-salons, mais ont même mis sur pied le premier réseau radiophonique. Voilà qui était sûrement une initiative audacieuse de la part d'individus hardis des années 20.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il y avait aussi un préposé à l'entretien de ces postes.

M. MacDonald (Egmont): On me rappelle qu'un préposé était chargé de les brancher sur les meilleures émissions du jour. Où sont aujourd'hui tous ces hommes d'imagination et d'audace des années 20? Je dois conclure qu'ils ont 50 ans de plus et qu'ils sont toujours assis derrière les mêmes bureaux que dans les années 20, n'ayant conçu aucune idée nouvelle depuis. Qui songerait à faire une chose aussi dangereuse et hardie que de placer un téléviseur ou un écran de cinéma dans un wagon de chemin de fer? C'est impensable. Ou encore qui songerait à y poster une hôtesse?

M. Woolliams: Ou même un concierge pour nettoyer le parquet.

M. MacDonald (Egmont): De telles suggestions doivent terrifier les responsables du service-voyageurs de nos chemins de fer aujourd'hui. Que sont devenus tous les anciens projets? Ou une institution nationale comme un chemin de fer juge-t-elle inconvenable de divertir celui qui fait un court ou un long voyage autrement qu'en mettant à sa disposition un *Reader's Digest* qui remonte à six mois ou en lui offrant de jouer au bingo à dix heures? Il semble que ce soit là la mesure de leur imagination. Quelque part dans le passé nébuleux et obscur la compagnie ferroviaire a apparemment découvert que le bingo était une excellente chose.

M. Woolliams: CP Air a maintenant le *Playboy*.

M. MacDonald (Egmont): Ma foi, je ne m'embarquerais pas dans cette affaire. Le bingo est un bon divertissement.

[M. Peters.]

D'après les chemins de fer, c'est un jeu passionnant qui comble tous les vœux du public voyageur. Quelle pure et ostensible absurdité!

Il est temps, je pense, qu'on stimule vraiment l'imagination des individus et des groupes qui dirigent nos chemins de fer au pays. A sa façon la Commission canadienne des transports tente peut-être de le faire lorsqu'elle invite le grand public à dire ce qu'il pense de la manière dont les sociétés ferroviaires s'occupent de questions comme l'itinéraire des trains, la fréquence des services, les correspondances, les heures de départ, le service de restaurant, l'organisation et le coût du service de wagons-lits, les tarifs, les service amélioré des places retenues et toute une foule d'autres choses que je ne me donnerai pas la peine d'aborder en ce moment. J'espère sincèrement qu'avant la date limite du 15 avril 1972 annoncée par la Commission canadienne des transports le grand public des Maritimes et des provinces atlantiques lui aura fait parvenir un flot de suggestions de toutes sortes.

Le seul endroit où l'on semble faire preuve de quelque imagination, où l'on vous laisse entendre que les gens aiment réellement voyager par train, se trouve dans la publicité coûteuse des grandes revues ou de la télévision où l'on montre des familles heureuses, souriantes et s'amusant ferme à bord d'un train, dans le wagon-restaurant ou dans le wagon-salon. Rien ne dit clairement ce qui les amuse tant, mais de toute évidence, ces gens s'amusent. Le moment est peut-être bien choisi pour interpeller la direction de la société et lui demander ce qu'elle entend faire pour que les voyages par train, sur de courtes comme sur de longues distances deviennent une aventure excitante.

• (2100)

Les chemins de fer ont tellement de mal à adapter leurs services aux besoins du trafic-voyageurs que la province d'Ontario a décidé d'exploiter son propre réseau ferroviaire pour répondre aux besoins de transport de masse. Elle a inauguré le système Go-transit pour combler les lacunes du CNR dont je pourrais vous citer de nombreux exemples. On pense au service qui fait la navette entre Ottawa et Montréal. Je n'en suis pas un usager régulier, mais bien des députés le sont, et de temps à autre, nous entendons des plaintes formulées en privé et en public au sujet des lacunes de ce service. Des propositions tendant à l'améliorer ont été faites assez souvent qu'elles devraient, me semble-t-il mériter qu'on réagisse.

Je vais passer maintenant à un autre aspect des responsabilités du Canadien National, savoir l'exploitation de traversiers entre l'Île du Prince-Édouard et la terre ferme. Peu de choses revêtent plus d'importance vitale pour un député de l'Île du Prince-Édouard que des traversiers efficaces. Je ne veux pas aborder cette question de façon purement négative. Je voudrais mettre l'occasion à profit pour faire remarquer que l'une des meilleures réalisations du CN, en ce qui concerne ce service, a été le réaménagement complet des têtes de lignes aussi bien à Borden qu'à Tormentin. Les modifications apportées aux installations tant en ce qui concerne les voyageurs que les marchandises, constituent une nette amélioration par rapport à ce qui existait auparavant. On a pris là des mesures importantes pour rendre plus humaines et plus efficaces les conditions de voyage entre l'Île du Prince-Édouard et la terre ferme.

Cela dit, je voudrais faire quelques propositions spécifiques quant à l'amélioration du service actuel. Ayant emprunté assez récemment ces têtes de ligne, je puis parler en connaissance de cause. Il y a lieu d'apporter des améliorations considérables dans deux domaines. Pour ce qui est du premier de ces domaines, la chose est à ce point évidente qu'il est presque superfétatoire d'en parler. Il se trouve qu'après 10 heures du soir, les voyageurs obligés d'attendre le bac pendant plusieurs heures n'ont pas la possibilité d'acheter sur place la moindre nourriture. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le CN, qui connaît très bien la situation locale, a autorisé ou obligé les restaurants des têtes de ligne à fermer leurs portes à 10 heures du soir, alors que le service des bacs fonctionne jusqu'à une heure du matin.

Ce serait déjà assez malcommode si les bacs fonctionnaient selon un horaire régulier. Mais tous ceux qui connaissent ce service savent que pendant les longs mois d'hiver, on ne sait jamais trop à quel moment le bac partira, ni combien de temps durera la traversée dans un sens ou dans l'ature. Parfois, les voyageurs doivent attendre cinq ou six heures, jusqu'aux petites heures du matin, littéralement sans rien à manger ou à boire pour se sustenter. Il n'est certainement pas nécessaire de perpétuer des conditions aussi inhumaines; on pourrait raisonnablement modifier les heures du restaurant pour répondre aux besoins des voyageurs, surtout durant les froids mois d'hiver.

Ma deuxième critique revêt une importance particulière pour ceux qui utilisent rarement le service. On donne très peu de renseignements aux voyageurs au sujet des heures des bacs ou des retards probables. Je suis arrivé à l'une des gares peu après minuit l'autre soir et j'ai essayé de savoir si le bac partirait à l'heure. Après de longues recherches, j'ai pu réveiller un responsable qui s'occupait à une tout autre activité et qui a pu me renseigner. Sûrement, on pourrait sans effort surhumain ou beaucoup d'imagination trouver quelque moyen de donner de simples renseignements au public voyageur.

J'aimerais soulever une autre question au sujet du service de traversier. C'est là un sujet de dispute continuelle, c'est-à-dire le va-et-vient perpétuel d'un bateau qu'on utilise puis qu'on n'utilise plus; je veux parler du sort qu'on fait au *John Hamilton Gray*. Plusieurs députés se rappelleront l'inquiétude exprimée par les habitants de l'Île, lorsque ce bateau, le vaisseau amiral de la flotte, a soudainement été transféré de l'Île du Prince-Édouard au service de traversier de Port-aux-Basques à Terre-Neuve. Les habitants de l'Île ont manifesté à juste titre leur indignation de ce qu'un vaisseau qui avait été construit spécialement pour le service entre l'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, soit soudainement soustrait à ce service pour s'ajouter à un service auquel il n'avait pas été destiné et auquel il ne convenait pas particulièrement sous certains aspects. Je sais que le ministre des Transports songe de nouveau à remettre en service le *John Hamilton Gray* à Terre-Neuve durant les mois d'été. Cette mesure serait mal accueillie par les habitants de l'Île.

Je m'inquiète encore davantage de la possibilité qu'une fois revenu en service à Terre-Neuve, le navire pourrait y demeurer indéfiniment et ne pas revenir à l'Île du Prince-Édouard l'automne prochain. A mon avis, toute velléité d'une telle initiative reviendrait à une violation de l'entente fondamentale qui figure dans la constitution, en vue du maintien de moyens de communication efficaces entre l'Île du Prince-Édouard et le continent. Je ne saurais croire qu'un haut fonctionnaire du ministère des Transports recevrait sérieusement une telle demande.

Je demande au Canadien National d'examiner comment il pourrait jamais s'acquitter de ses obligations en ce qui concerne l'acheminement des marchandises lourdes au cours des mois d'hiver en l'absence d'un navire comme le *John Hamilton Gray*. Il est capital que le *Gray* soit retenu pour assurer l'acheminement de l'énorme quantité de marchandises durant les mois d'hiver. En outre, à mon avis, il sera essentiel, peut-être pas l'été prochain, mais les étés suivants, d'affecter le *Gray* au transport des touristes à l'Île du Prince-Édouard, dont le nombre s'accroît énormément chaque année. Toute détérioration du service actuel nuirait beaucoup à l'expansion économique et à la modernisation de l'Île du Prince-Édouard.

Pour terminer je dirai quelques mots d'autre question concernant la mesure à l'étude. Le bill comprend aussi des subventions à Air Canada. L'Île du Prince-Édouard est une province unique à bien des égards. Elle l'est surtout pour ce qui est du service aérien car elle est la seule à n'avoir jamais été desservie par le transporteur national, Air Canada. Cela s'explique du fait que jusqu'ici des transporteurs régionaux ont répondu à ses besoins, d'abord Maritime Central Airways, puis, plus récemment, Eastern Provincial.

• (2110)

On dit que cette dernière modifiera sous peu ses itinéraires. Elle a fait une demande en vue d'établir sa grande ligne de Charlottetown à Montréal, en passant par Halifax et un point intermédiaire. Ce serait certes une mesure rétrograde. J'en ai fait l'expérience ayant représenté une région, Summerside, du comté de Prince dans l'Île; cette région a perdu le service aérien assuré par Eastern Provincial qui avait succédé à Maritime Central Airways. J'espère que le transporteur régional n'essaie pas de réduire une fois de plus le service aérien vers l'extérieur de la province.

Assurément, si le service aérien que ce transporteur régional fournit à l'Île-du-Prince-Édouard se détériore, des pressions accrues seront exercées avec raison, afin que le transporteur national desserve les dix provinces et non pas simplement neuf, comme à l'heure actuelle. J'espère aussi qu'Air Canada examinera de temps à autre les besoins de l'Île-du-Prince-Édouard en matière de services aériens, car il n'est pas inévitable que l'Île soit condamnée à jamais à ne pas faire partie d'un réseau national de transport aérien. Air Canada pourrait à titre d'essai desservir l'Île-du-Prince-Édouard durant les mois de pointe pour le tourisme, soit en juillet et en août. Je crois que cette initiative serait accueillie avec satisfaction par le nombre croissant de touristes qui prennent l'avion pour se rendre dans l'Île-du-Prince-Édouard durant les mois très occupés.

Monsieur l'Orateur, j'espère en terminant que le CN qui dessert les régions intérieures de l'Île-du-Prince-Édouard depuis des années continuera à le faire dans l'avenir immédiat. Sans circulation ferroviaire, il serait impossible de transporter à l'intérieur comme à l'extérieur notre récolte considérable de pommes de terre. Je m'inquiète de la qualité de nos travaux de voirie dans l'Île à l'heure actuelle. C'est une question que j'ai l'intention de soulever plus tard, soit à la Chambre soit au comité.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, en écoutant tout à l'heure le député de Vancouver Quadra (M. Deachman), j'ai immédiatement compris pourquoi on lui a donné ce sobriquet, car il était vraiment embarrassé pour parler de céréales, de transport du grain, d'élévateurs, etc.

M. Deachman: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Peu me chaut que le député dise que je suis embarrassé, mais je représente une circonscription dont les résidents sont fiers du nom de Vancouver-Quadra qui rappelle deux illustres et courageux marins. Je m'oppose à ce qu'on lui donne le surnom de «Vancouver quandary». Je ne parle pas de la circonscription du député en termes insultants et je sais qu'il est aussi fier de sa circonscription que moi de la mienne. S'il lui plaît de dire que je suis embarrassé, c'est une toute autre affaire. Je suis prêt à encaisser dans le débat tout comme à donner quelques bons coups parfois, moi aussi, mais j'estime qu'il devrait respecter les circonscriptions et leurs symboles.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je suis assez content d'avoir donné au député l'occasion de dire enfin quelque chose d'utile. Peut-être n'écoutait-il pas? Je ne veux pas poursuivre dans cette veine, mais, après l'avoir écouté, je ne suis pas étonné que bon nombre de ses collègues l'appellent l'honorable représentant de «Vancouver-quandary». Je n'ai pas insinué que c'était là le nom de la circonscription. La susceptibilité du député excède son jugement.

Lorsque je me suis installé pour la première fois dans le centre-nord de la Colombie-Britannique il y a bon nombre d'années, le Canadien National avait trois jours par semaine un train reliant Jasper, en Alberta, et Prince Rupert, qui était son terminus sur la côte. D'un jour à l'autre il se dirigeait alternativement vers l'Ouest et vers l'Est, et le septième jour il se reposait. Plus tard, il y a eu un peu de progrès et les voyageurs pouvaient aller dans un sens ou dans l'autre six jours par semaine. Autrement dit, nous avions chaque jour un train allant vers l'Est et un autre allant vers l'Ouest.

Depuis quelques années, le Canadien National a jugé bon de revenir à la période antérieure où la population et l'activité industrielle étaient moindres qu'actuellement. Nous voilà revenus au service de trois jours par semaine, et cela depuis bien des années, sauf pendant les mois d'été où le tourisme est à son comble. J'ai toujours eu l'impression que le Canadien National était un organisme axé sur le passé mais je constate d'après les révélations concernant la radio et ce genre de choses qu'il n'est pas retourné suffisamment en arrière pour y trouver l'inspiration de servir utilement la nation.

Il fut un temps où être cheminot était une occupation dont on s'enorgueillissait, et ce l'est encore. Les cheminots avaient bon moral, de l'esprit de corps et étaient loyaux envers leur employeur, surtout ceux du Canadien National. Ils se dévouaient individuellement au fonctionnement efficace du chemin de fer. Les hommes du rail étaient fiers de leur métier, fiers de travailler pour cette compagnie-là. Je ne sais pas vraiment quand s'est produit le changement mais il y a eu coincidence, si ce n'est que cela, une baisse du niveau de service, d'un déclin du moral et du sentiment des cheminots avec l'époque où le feu Donald Gordon a pris les rênes du Canadien National et en est devenu le président.

Je pense qu'il y a probablement lieu d'en chercher la raison dans l'attitude de Donald Gordon, dans son attitude au sujet de la centralisation de l'autorité au CN, dans son attitude consistant à se servir de la règle à calcul sans se préoccuper outre mesure du fonctionnement et de la marche effective du service ferroviaire et dans son attitude à propos des mises à pied et des restrictions apportées dans le service et dans tous les autres domaines. En d'autres mots, les cheminots ont eu le sentiment qu'en sa qualité de président, Donald Gordon ne se souciait pas particulièrement des hommes du rail. Il n'y avait plus, au sommet, l'esprit d'antan et ce changement s'est répercuté à la base où il a contribué à saper le moral des cheminots, voire le bon fonctionnement du CN.

Une voix: C'était là le reflet de la politique gouvernementale.

M. Howard (Skeena): L'un de mes collègues fait remarquer que c'était un reflet de la politique gouvernementale. C'est bien possible. Nous savons que Donald Gordon était, pendant la guerre, l'un de ces hommes qui touchaient un dollar symbolique et il se peut que la désaffection de Mackenzie King ait déteint sur lui.

• (2120)

Comme chacun le sait, le nord de la Colombie-Britannique renferme un trésor fantastique de richesses naturelles, minéraux, bois, pâte à papier et papier, avec tout ce qui s'ensuit. Son potentiel agricole et son potentiel hydro-électrique à usage industriel abonde par toute la région. Le Canadien National a une direction ou section ou division du développement industriel qui est théoriquement censée s'occuper de développement industriel.

Jusqu'ici—c'est-à-dire au cours des quelques années sur lesquelles portent mes connaissances de ses activités—le CN a négligé complètement tout le potentiel qui peut exister dans la région dont je viens de parler et, je présume, dans les autres régions également. Le Canadien National, qui s'intéresse en principe au développement industriel et à la technologie et qui doit structurer ses activités de façon à susciter le développement et des possibilités d'emploi pour la population, néglige tout à fait cette responsabilité et agit suivant une mentalité étriquée qui ne correspond en rien à sa vocation véritable.

Du village de Hazelton, le point le plus au nord de la Colombie-Britannique sur la ligne du CN, en montant vers le nord, parfois au cours des premières années de la seconde guerre mondiale, soit il y a environ trente ans, on indiquait une route classée A. C'était une idée du temps de guerre et on espérait que ce serait là un tronçon de l'une des routes nord-sud qui pourraient servir de lien entre l'Alaska et la partie sud-continentale des États-Unis pour la poursuite de l'effort de guerre. En fin de compte, une autre route a été utilisée, notamment la route de l'Alaska.

Ce que j'essaie de vous faire comprendre c'est que cette route conçue il y a trente ans, a fait l'objet, à plusieurs reprises depuis lors, surtout au cours des dernières années, d'études effectuées par des ingénieurs du CN. C'est le ministère des Transports, je crois, qui a accordé à une société d'ingénieurs du nom de Menzies, il y a quelques années, un contrat pour une étude approfondie de cette région, en vue d'une ligne septentrionale que le CN pourrait construire pour faciliter l'accès à cette région s'étendant sur 500 milles dans le nord de la Colombie-Britannique.

Il y a eu études sur études de ce prolongement, examens sur examens, des rapports d'ingénieurs et quoi encore, mais on n'a vraiment rien tenté, rien entrepris pour le mener à bien. A l'époque où Jack Pickersgill était ministre des Transports, je lui avais écrit. C'était avant qu'il se gratifie de cette assiette au beurre de $40,000 ou à peu près. L'argent ne compte pas pour M. Pickersgill. Il ne s'en inquiétait pas. Il voulait simplement se ménager une retraite, où il n'aurait rien à faire, et il a réussi car c'est lui qui a conçu la mesure législative visant à créer le poste qu'il a obtenu pour lui-même, une fois que la mesure eut été adoptée.

Mais je ne tiens pas à m'engager plus avant dans ce débat concernant M. Pickersgill. Je l'aime bien. A l'époque où il était ministre des Transports, je lui écrivais sans cérémonie, comme on le fait entre amis. Après avoir écrit «Mon cher Jack», je lui apprenais ce qui se passait en Colombie-Britannique, ce qu'il faudrait faire au sujet de ce prolongement et je lui demandais s'il prendrait des dispositions à ce sujet. Il me répondit par une délicieuse lettre où il s'adressait à moi de la façon suivante: «Mon cher Frank». Il y accusait réception de ma lettre et me disait que son ministère n'avait rien à voir avec ce que je lui avais signalé et que je devrais m'adresser au Canadien National, puisque c'était cette compagnie et non pas lui, qui construisait les chemins de fer.

J'écrivis donc au Canadien National à peu près dans les mêmes termes que la première fois. Je disais: Voici ce qui en est, ce qu'on pourrait faire, de quelle région il s'agit, ce qu'il faudrait, ne pourriez-vous vous en occuper? Le CN me répondit que cette activité n'était pas de son ressort. On me suggérait de m'adresser au ministère des Transports et à son ministre, puisque cela relevait de la politique ministérielle. Comme le gouvernement et le CN se renvoyaient toujours la balle, le chemin de fer n'a connu aucune expansion dans cette région, pourtant très propice à ce genre de développement.

Prenons une situation qui fasse contraste pour trouver la perspective appropriée. Dans ma propre province, il existe une autre entreprise de chemins de fer exploitée par l'État et appelée jadis Pacific Great Eastern. A l'heure actuelle cette compagnie, et je l'en félicite, est en train de construire un prolongement exactement dans la même région que celle où nous essayons depuis plusieurs années de faire construire une voie par le CN. Il s'est trouvé qu'un premier ministre de ma province, qui était également président de cette compagnie, a offert d'acheter la ligne nord du CN car il voyait les possibilités. Je ne comprends pas les réticences du gouvernement car dès le départ il ne s'intéressait pas à cette opération. J'ignore pourquoi il n'a pas voulu négocier la vente de cette ligne de chemin de fer étant donné que maintenant nous nous trouvons en face d'une situation ridicule où la PGE est en train de construire un prolongement vers le nord à partir de Prince George et parallèle sur une longue distance à ligne du CN avant de s'écarter vers le nord-ouest.

La question qui se pose maintenant est de savoir ce qu'il adviendra de la ligne du CN et de Prince Rupert en tant que port d'importation et d'exportation? Sera-ce le CN ou Pacific Great Eastern—compagnie appartenant à la province et exploitée par elle, et qui construit le prolongement à la place du CN qui était implanté dans cette région bien avant elle—qui prendra en charge tout le trafic de la région?

Si je dirigeais la PGE je chercherais à ce que tout le trafic possible utilise mon réseau et non celui du CN. Certaines discussions sont en cours mais personne ne semble savoir ce dont il s'agit ou encore on refuse de le dévoiler. Cela prouve que le CN ne s'est vraiment pas trop préoccupé de savoir quel service fournir. C'est une société ferroviaire publique et son indifférence reflète indéniablement l'attitude que des gouvernements successifs lui ont communiquée.

M. Benjamin: Ils refusent de l'admettre.

M. Howard (Skeena): Non, j'ai l'impression qu'ils n'y croient pas. Ils ne croient probablement pas utile de faire quoi que ce soit de valable pour le Canada non plus. Prenons l'exemple du port de Prince Rupert. C'est le CN qui contrôle toute la rade. J'ignore quelle est sa part exacte dans les immeubles et le terrain; tout ce que je sais c'est que des voies longent tout le port et que le CN y contrôle des secteurs importants. Chaque fois qu'on a tenté d'une façon quelconque d'agrandir le port de la ville de Prince Rupert, l'un des plus beaux de la côte ouest, le Canadien National y a fait obstacle. A toutes les propositions d'un aménagement valable, le Canadien National, qui contrôle les quais, a répondu: «Non. Il ne nous intéresse pas de faire quoi que ce soit; d'aider; d'abandonner des prérogatives et des droits; d'accomplir des choses qui en valent un peu la peine pour mieux aménager ce port.»

• (2130)

Les responsables au Canadien National refusent tout bonnement de bouger. Ils sont actuellement en train de fermer certaines gares dans des agglomérations qui n'ont même pas de transport routier convenable et qui sont parfois situées de l'autre côté de la rivière que suit la grande route, et dépendent absolument des chefs de gare et du fonctionnement des gares. Mais le Canadien National a l'intention de les fermer, de faire fi des collectivités intéressées, ainsi que de leurs besoins, de leurs souhaits et de leurs demandes légitimes, et tout cela pour essayer de tout unifier dans les servo-centres qu'il possède déjà.

En ce qui concerne Prince Rupert, je pourrais peut-être, pendant un instant, faire des conjectures sur l'attitude du ministre de la Justice (M. Lang), en sa qualité de responsable de la Commission canadienne du blé. J'ignore combien de fois c'est arrivé, monsieur l'Orateur, mais, dans un nombre infini de circonstances, lorsqu'il s'agissait des élévateurs terminus de la côte ouest et de l'expédition du grain, on s'est demandé pourquoi les ports ne pourraient pas plus efficacement, pourquoi il s'y produirait des embouteillages et des retards, pourquoi le grain ne pourrait pas passer par ces ports et par ces élévateurs, pourquoi nous ne pourrions pas faire honneur à nos engagements envers le commerce mondial, pourquoi nous ne pourrions pas donner aux autres pays la garantie suivante: «Non seulement nous allons vous vendre du grain, mais encore nous verrons à ce qu'il vous soit livré».

Chaque fois que ces questions se posent, le ministre prend la parole et parle d'un endroit qu'on appelle le port de Vancouver, comme si c'était la seule agglomération existant en Colombie-Britannique. Il est président de la Commission canadienne du blé. Il est député d'un gouvernement fédéral qui, en 1926, a construit, et il y a quelques années doublé la capacité d'un élévateur terminal de Prince Rupert qu'il possède et exploite, élévateur qui est sous-employé, qui est doté d'une capacité partiellement inutilisée, qui fonctionne au ralenti, et pour lequel à certaines époques on ne trouve ni bateaux, ni wagons, ni grain pendant qu'à Vancouver, dans la baie English, plus d'une douzaine de bateaux céréaliers attendent qu'on trouve une quantité suffisante de blé ou d'avoir accès aux élévateurs. Et ce même gouvernement, qui prétend que Vancouver est le seul port d'où il pense pouvoir expédier du grain, qui, au nom de nos concitoyens, exploite une ligne ferroviaire qui dessert directement Prince Rupert et possède aussi un élévateur, se désintéresse de leur exploitation. Cela n'est pas être Canadien. Ce n'est pas aider notre économie. Ce n'est pas essayer de faire, de construire. En fait, c'est faire obstacle au progrès et à toute utilisation valable de ces installations.

Il a fallu des efforts énormes, pendant deux gouvernements successifs et Dieu sait combien de ministres de l'Agriculture ces douze dernières années, pour obtenir du gouvernement qu'il double la capacité de l'élévateur de Prince Rupert. Si le gouvernement désirait vraiment faire quelque chose de valable et de constructif pour le transport et le transit du grain, ce qui aiderait par ricochet les Prairies et les cultivateurs, améliorerait notre position sur les marchés mondiaux, et aiderait les chemins de fer—le CN, qui transporterait le grain—qui serait utile à Prince Rupert et à ses habitants qui travailleraient à la manutention du grain, le gouvernement lui-même aurait construit depuis trois ou quatre ans des élévateurs supplémentaires à Prince Rupert pour soulager Vancouver si c'est bien là que se produit l'embouteillage. Je le répète, monsieur l'Orateur, le Canadien National et le gouvernement semblent avoir un esprit très étroit quand il s'agit de faire quelque chose de valable et d'utile.

J'aimerais maintenant parler en termes plus vagues d'un problème d'envergure nationale qui nous préoccupe et qui nous a préoccupés auparavant, la structure financière des chemins de fer nationaux. Quand la compagnie a été créée, je crois qu'elle regroupait un certain nombre d'entreprises privées de chemins de fer qui avaient fait faillite. Le gouvernement canadien, au moment de la création du Canadien National, a dit à ceux qui avaient investi dans ces chemins de fer en faillite: «Ne craignez rien, nous vous en sortirons. Nous allons exploiter vos lignes. Nous vous garantissons vos investissements, même si la société privée dans laquelle vous avez investi n'a plus d'argent ou a fait faillite, et, dans certains cas, vous a probablement plumés en tant qu'investisseurs. Nous, au nom des contribuables canadiens, allons prendre vos affaires en main, les regrouper toutes en un seul chemin de fer et garantir vos investissements, vous garantir le paiement des intérêts sur les obligations et vous garantir que vous ne perdrez pas d'argent.»

Je crois savoir qu'un des principes fondamentaux du système capitaliste est la question du capital de risque. Vous placez votre argent dans des entreprises privées. Vous l'investissez, naturellement dans l'espoir d'en retirer davantage, mais vous courez le risque de perdre votre argent, si la société dans laquelle vous l'investissez fait faillite. Toutefois, le gouvernement canadien d'alors et les gouvernements qui lui ont succédé, n'y croyaient pas vraiment parce qu'ils avaient des amis parmi ces investisseurs, et les gouvernements d'alors et d'ensuite ont dit à ces vieux investisseurs: «Ne craignez rien. Nous allons fouiller dans les poches des contribuables et vous garantir vos investissements. Nous vous garantissons de vous payer l'intérêt sur l'argent que vous avez investi dans ces chemins de fer abandonnés et en faillite.» Nous en avons donc assumé l'exploitation, et depuis lors le Canadien National assume ce fardeau qui grève si lourdement sa structure financière.

Au cours des années, ces créances originales ont été refinancées et d'autres obligations délivrées à tel point qu'il est presque impossible, sans une armée d'experts-comptables pour vérifier les livres, de découvrir la valeur de l'investissement original et combien d'argent on a soutiré aux contribuables qui, par ce système de garantie du gouvernement à ces actionnaires—dont la plupart, si je comprends bien, étaient alors en Angleterre—leur ont garanti, bien qu'ils aient perdu leur argent dans une mauvaise affaire, que le contribuable canadien le leur rendrait. Nous avons revu tout cela, il y a deux ans, en essayant d'établir la position financière du Canadien National lors de l'étude d'un bill semblable, et nous avions aussi par la même occasion fait une étude approfondie du régime de pension du Canadien National, et du fait que la caisse de pension contient des millions de dollars en contributions d'employés mais qu'elle est contrôlée par le Canadien National. Cette caisse contient l'argent que les employés y ont versé, mais c'est le Canadien National qui décide de la disposition de cette caisse.

Un de nos comités a formulé des recommandations sur deux de ces questions, il y a quelques années. Certains députés peuvent se demander comment cela s'est produit. Une des causes prochaines fut un bill sur le financement du CN, pour lui donner une appellation approximative, dont la Chambre était alors saisie. On y trouvait un échéancier et une date-limite qui, si ma mémoire est fidèle, était le 31 décembre 1969. Ceux d'entre nous qui se préoccupaient de ce déni de justice aux employés du CN quant à leurs droits et à leurs cotisations de pension, et des opérations de la Commission, et d'autres parmi nous qui se préoccupaient de la structure financière du CN, qui le déséquilibre et le rend toujours déficitaire, voulaient que des mesures soient prises pour remédier à cet état de choses. Nous avons fait de l'obstruction systématique puisque c'était la seule façon de faire entendre raison au gouvernement de l'époque.

• (2140)

Comme suite à nos effort ininterrompus, et notamment à cause de la date limite de fin d'année, le gouvernement accepta, le 10 décembre 1969, de renvoyer la question de la structure financière du CN et celle de la gestion de son fonds de pension à un comité parlementaire. Le comité permanent des transports et des communications les a étudiées de façon assez détaillée. Son rapport, daté du 8 septembre 1970, a examiné un certain nombre de questions parmi lesquelles celle de la nomination par le CN du président, du secrétaire et de l'administrateur du fonds de pension et le fait que sur les sept membres du Conseil d'administration de ce fonds, quatre étaient des directeurs du CN et trois autres étaient élus par les employés. Après avoir examiné minutieusement tout cela, le comité a fait des recommandations. Voici ce qu'on peut lire au début du rapport au sujet du fonds de pension et du Conseil d'administration:

Les membres du comité ont vite constaté qu'il existait au sein des cheminots un vaste courant de mécontentement à l'endroit des régimes de pension du CN.

Le comité a conclu qu'il était injuste qu'un fonds de pension de plusieurs millions de dollars contribués par les employés soit géré par un conseil contrôlé par la compagnie, et qu'il était malvenu que le président de ce conseil fut un administrateur de cette même compagnie, d'autant plus qu'il manquait d'impartialité, qu'il avait un intérêt foncier à sauvegarder la position du CN au détriment de celle des employés et de leurs droits sur leur pension et qu'il faisait enfin preuve d'injustice et de manque de franchise dans ses rapports avec eux à cet égard. Si le comité en est arrivé à cette conclusion fondée sur des faits, c'était uniquement parce que certains d'entre nous avaient rendu la vie intenable au gouvernement lorsqu'il avait essayé de faire adopter cette loi à la Chambre. Nous avons pu lui arracher, malgré lui, son consentement à renvoyer l'affaire devant le comité, sans quoi il n'y aurait pas eu de rapport. Nous nous apercevons maintenant que le renvoi au comité était en réalité un prétexte, et que le gouvernement n'était pas sincère et ne se souciait pas d'obtenir un traitement juste pour les employés.

M. Gleave: Il ne s'en est jamais soucié.

M. Howard (Skeena): Mais c'est ce qu'il avait prétendu à l'époque. Je ne me souviens plus de la charge qu'occupait alors le président du Conseil privé (M. MacEachen), mais je me souviens qu'il avait dit que le gouvernement reconnaissait les difficultés des anciens employés retraités et des nouveaux retraités et qu'il reconnaissait que le Canadien National se heurtait à des difficultés dans sa structure financière. Il a proposé la motion de renvoi au comité, et on a adopté la motion.

Le comité a fait des recommandations et a conclu que le président de la Commission des pensions était injuste et agissait comme un dictateur, et ne se souciait que des intérêts du Canadien National dans la caisse de retraite, au mépris du bien-être des employés. Le comité avait recommandé que les syndicats en cause et que le Canadien National choisissent chacun un nombre égal de représentants qui siégeraient à la Commission des pensions, et qu'un président impartial soit nommé, «sans doute par un ministre de la Couronne».

Cette recommandation est aussi valable aujourd'hui qu'elle l'était alors, monsieur l'Orateur, car le gouvernement qui avait dit qu'il allait prendre des mesures n'en a tenu aucun compte. De toute évidence, le gouvernement ne se souciait que de voler les employés du Canadien National, que de voler les retraités que l'on ne traitait pas avec justice.

Le comité avait fait remarquer qu'il y avait un excédent annuel de quelque 7 millions de dollars. Multipliez ce chiffre par le nombre d'années d'existence de la caisse—le rapport date de 1970, et il y avait donc sans doute aussi 7 millions de dollars d'excédent en 1969, ainsi qu'en 1970 et 1971—et cela donne 21 millions de dollars. Tous les membres de ce comité avaient reconnu qu'il fallait être juste à l'égard des retraités, et avaient recommandé que les 7 millions de dollars d'excédent annuel soient utilisés pour établir un nouveau taux de pension pour les cheminots retraités depuis longtemps dont les pensions avaient été établies en vertu d'un régime moins généreux qu'à l'heure actuelle. Autrement dit, on devait leur accorder une pension suffisante. On n'a pas non plus tenu compte de cette recommandation. Cela veut dire, tout simplement, que le gouvernement vole les gens, et qu'il s'oppose à une recommandation unanime du comité.

Je le répète, monsieur l'Orateur, la question a été renvoyée au comité parce que des députés préoccupés ont amorcé une obstruction et que l'adoption du bill était assortie d'une échéance—la fin de 1969. Rien de précis n'a émergé de cet examen. Le Canadien National, le premier ministre et son entourage de jean-foutre professionnels sur presque tout en ont méconnu les recommandations.

Nous voulons que ce bill suscite un peu d'activité et d'action. Nous ne croyons pas suffisant que les députés se lèvent à la Chambre pour parler des aspects qui les inquiètent dans leurs circonscriptions, si valides soient-ils. Nous savons tous que si le gouvernement prend une décision, il la fera entériner par le Parlement même s'il doit en forcer l'adoption comme cela s'est produit pour la loi de l'impôt sur le revenu. Nous savons que les appels à la logique, au bons sens, à la raison, à la justice et à l'équité tombent dans des oreilles de sourds. Nous savons tous que les discours à la Chambre laissent indifférents les dirigeants du gouvernement parce que leur idée est fixée au préalable—ils sont déterminés à réaliser les intentions du gouvernement et ils ne veulent pas entendre d'autres points de vue.

Nous nous inquiétons aussi des pensionnés, de la structure financière de la société et d'aspects comme l'acheminement des céréales, les taux inappropriés de transport des marchandises, la façon dont le public est extorqué en ce qui concerne les taux de transport des marchandises, les propositions d'abandon des voies ferroviaires, la diminution du service-voyageur et la qualité de ce service. Nous nous inquiétons aussi des servo-centres, des mises à pied et de la ruine qu'entraîne pour les communautés la suppression des gares, des chefs de gare et des services ferroviaires.

• (2150)

J'ignore s'il y a une date limite pour ce bill, si c'est la fin du mois—personne ne l'a encore dit—ou une autre date. Je crois qu'il y a une date limite parce que le gouvernement veut passer à d'autres mesures législatives. Je suis certain que le gouvernement veut faire adopter d'autres bills à la Chambre, sinon ils ne figureraient pas au *Feuilleton* et le gouvernement ne les aurait pas présentés.

Que la date limite soit la fin de ce mois, parce que c'est la fin de l'année financière, ou qu'elle soit en fonction des objectifs prioritaires du gouvernement lui-même, je crois qu'il nous faudrait dire aux partisans du gouvernement qui veulent écouter, ou qui veulent lire dans le hansard ce qui a été dit, que si nous sommes obligés de faire de l'obstruction systématique pour obtenir l'adoption des recommandations valables et utiles que le comité permanent des transports et des communications a formulées le 8 septembre 1970, je suppose qu'il nous faudra y recourir.

Si nous devons faire de l'obstruction systématique à la Chambre et au comité en ce qui concerne les tarifs-marchandises, la rationalisation de cette structure, l'abandon de services, la qualité de ceux-ci et toutes les autres activités négatives auxquelles s'est livré le Canadien National, nous le ferons. Pas plus que n'importe qui d'autre je ne goûte la perspective de m'engager dans de telles tactiques. Toutefois, lorsque la logique, le bon sens et la raison disparaissent, lorsque les plaintes motivées des citoyens ne reçoivent aucune attention de la part d'un gouvernement à mentalité de béton—vous savez—de béton bien mélangé et bien durci—nous n'avons pas d'autre choix que celui d'une confrontation. Si l'obstruction systématique et des tactiques de ce genre représentent le seul moyen d'arriver au cœur du problème, alors je propose que nous y recourions. Si c'est le jeu que le gouvernement veut jouer, c'est celui que nous devrons jouer, jusqu'à ce que les demandes du peuple soient satisfaites, jusqu'à ce que le gouvernement décide de déclencher des élections ou de faire ce qu'il veut. Il semble que ce soit le seul parti à prendre.

Bien qu'il nous répugne de perdre notre temps, le temps de la Chambre et le temps des comités, c'est à ce moyen que nous devrons recourir pour ces questions. Notre première considération—et je sais que cela peut paraître étrange aux ministériels—est la justice. Celle-ci doit régner. Essayons de la faire régner.

M. McQuaid: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 10 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député déclare qu'il est 10 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LA LIBÉRATION D'YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER SAINT-VINCENT-DE-PAUL—LA CONSULTATION DU GROUPE DE PLANIFICATION SOCIALE ET DE RECHERCHE

M. Elmer M. McKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, le 29 février, j'ai posé au Solliciteur général (M. Goyer) une question à laquelle je n'ai pas encore reçu de réponse. Je lui demandais s'il avait reçu des conseils de son groupe de planification sociale et de recherche, comme il l'avait désigné dans sa déclaration du 21 septembre 1971, à la page 8027 du hansard. J'avais déjà posé au solliciteur général le 28 décembre dernier, une question à laquelle il m'avait répondu de façon peu satisfaisante. Le ministre disait en somme que je n'avais qu'à vérifier le hansard où je trouverais tous les renseignements voulus à l'égard de ce groupe qui relève du solliciteur général. Autrement dit, je n'avais qu'à faire mon travail personnel.

J'ai vérifié le hansard, en particulier les numéros des 1er avril 1971, 7 septembre 1971, 9 septembre 1971 ainsi que la déclaration du ministre faite à la Chambre le 21 septembre de la même année. Avec toute la déférence que je vous dois, monsieur l'Orateur, les réponses aux questions que j'avais posées ne s'y trouvaient pas. Or, cette fois-ci, comme le ministre se préoccupe au plus haut point de garder secret le travail de ce groupe, j'aimerais consigner au compte rendu d'autres questions, avec l'espoir qu'il y répondra sous peu lors de l'étude des crédits ou en d'autres circonstances.

D'abord, je demande que le gouvernement dépose la description de l'emploi qui a paru en Colombie-Britannique dans laquelle figure l'exposé des fonctions à l'égard de la première tâche qui s'est présentée en Colombie-Britannique pour ce nouveau groupe qu'on pourrait appeler un service de renseignements. Deuxièmement, le solliciteur général est-il au courant des instances présentées par la Fédération du travail de la Colombie-Britannique, qui a critiqué le principe même de l'établissement de ce service? Troisièmement, le solliciteur général pourrait-il exposer à la Chambre comment ce groupe sera organisé? S'agira-t-il d'une organisation régionale ou d'une organisation provinciale? En quatrième lieu, je voudrais qu'on nous dise si l'Union canadienne des libertés civiques a pris position sur la création de ce groupe? Est-ce que, d'une manière générale, les défenseurs des libertés civiques ont fait connaître leur point de vue au ministre?

En cinquième lieu, j'aimerais savoir si ce groupe mènera des enquêtes de son propre chef. Sixièmement, je voudrais qu'on nous dise qui a accès aux dossiers? D'autres ministères ont-ils accès aux dossiers de cette division? Ces dossiers peuvent-ils être utilisés pour discriminer des individus et des groupes de candidats à des emplois au sein de l'appareil gouvernemental ou à des subventions dans dautres domaines? Septièmement, je voudrais poser également la question de savoir si les individus faisant l'objet d'une enquête ou d'une appréciation en seront informés. Combien de temps les données en question seront-elles conservées dans les dossiers de ce groupe dont le solliciteur général assume la responsabilité? Huitièmement, de quelle sorte de protection bénéficieront les individus ou les groupes susceptibles de faire l'objet d'une enquête? Neuvièmement, je voudrais savoir si on a consulté le ministère de la Justice lors de la création de ce groupe ou de cet organisme de planification et de recherche sur la sécurité.

Dixièmement, va-t-il faire partager l'usage de ses dossiers au ministère de la Justice? Onzièmement, combien de temps une enquête quelconque pourra-t-elle demeurer aux dossiers? Douzièmement, je voudrais demander si l'avis de ce groupe prévaudra sur celui des autres divisions. Treizièmement, qui recueillera les renseignements que ce groupe évaluera? Le groupe lui-même ou la Gendarmerie royale? Et selon quels critères? Quatorzièmement, comment ce groupe distinguera-t-il ceux qui préconisent le changement social de ceux qui préconisent la subversion? Ma dernière et quinzième question est la suivante: ce groupe entend-il enquêter sur des particuliers ou des groupements bénéficiaires de subventions du MEER, du programme d'initiatives locales ou du programme Perspectives-Jeunesse, subventions qui, ne l'oublions pas, peuvent servir et servent effectivement dans certains cas à favoriser le changement social?

Il me semble qu'il se pose tant de questions qui demandent des réponses à propos de ce groupe qu'il est temps que nous nous intéressions de plus près à la façon dont il a été formé et dont il fonctionne. Le secret inusité dont le ministre entoure ce groupe rend probablement un mauvais service à ce dernier, et l'empêche peut-être de remplir son mandat.

M. Douglas A. Hogarth (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait bien, le centre de planification et de recherches sur la sécurité établi par le ministère du solliciteur général n'a pas participé de quelque façon que ce soit à ce qu'on appelle le cas Geoffroy. En prétendant dans sa question que le centre devait donner des conseils au solliciteur général (M. Goyer) au sujet du régime pénitentiaire et de la mise en liberté surveillée, le député a totalement déformé les remarques faites par le solliciteur général le 21 septembre de l'an dernier, en ce qui a trait aux fonctions de ce centre. J'inviterais le député à relire les propos tenus par le solliciteur général à cette époque pour constater que le centre s'occupe d'études et d'analyses de l'information ne se rapportant qu'à la sécurité interne, qu'il ne se préoccupe pas de questions comme celles que le cas Geoffroy a soulevées.

Si le député devait relire attentivement les remarques du solliciteur général, il y trouverait les réponses à bon nombre de questions qu'il a ajoutées ce soir à sa première. Comme il le sait sans doute, le peu de temps qu'on met à ma disposition ce soir et le manque de préavis à ces questions m'empêchent de lui donner une réponse satisfaisante pour le moment. Je conseillerais au député d'assister aux délibérations du comité qui étudiera le budget du solliciteur général (M. Goyer). Il pourra alors obtenir une réponse aux questions qu'il a inscrites ce soir.

• (2200)

Il est assez étrange qu'on soit si peu renseigné à ce sujet. Au moment de la présentation du budget supplémentaire l'automne dernier et de l'étude en comité, aucune des questions inscrites par le député n'a été posée au solliciteur général.

LE TRANSPORT—L'OPPORTUNITÉ D'UN SURSIS À LA FERMETURE DE GARES EN SASKATCHEWAN

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, le 29 février, j'ai posé au ministre des Transports (M. Jamieson) une question au sujet de l'opportunité d'un sursis à la fermeture de certaines gares en Saskatchewan, du moins pour le service des passagers. En réponse à ma question, le ministre avait promis de chercher dans le hansard toutes les instances qui lui avaient été faites à ce sujet et d'essayer de leur donner suite. J'espère que le secrétaire parlementaire sera en mesure ce soir de faire part de sa recherche dans le hansard et de nous annoncer qu'il a suivi les suggestions qui lui étaient faites.

On entend beaucoup parler de bonnes relations dans les industries. Le gouvernement et le ministère du Travail font grand état de leur volonté d'instaurer d'excellentes relations entre employeurs et employés. On lit et on entend toutes sortes de vœux pieux touchant les droits des travailleurs et les droits du patronat. Puis, tout à coup, on se retrouve devant une décision de la Commission des transports ferroviaires qui prévoit le déplacement de 56 chefs de gare, neuf préposés et quatre chefs de gare-préposés en Saskatchewan et de quatre chefs de gare et trois préposés en Alberta, tous à l'emploi du Canadien Pacifique.

Que s'est-il passé et pourquoi aurions-nous raison de nous inquiéter après une révision de la part du comité de transport ferroviaire qui a automatiquement ratifié la première décision? La révision s'est faite à trois endroits de la Saskatchewan, à Saskatoon, Battleford et Wynyard, du 1er au 11 décembre 1971. Un commissaire a entendu des centaines de pages de déposition. Il répétait qu'il prenait des notes, qu'il entendait tous les témoins et que ces témoignages devaient plus tard être examinés par d'autres membres de la Commission, après quoi on prendrait une décision. Le 10 février, la décision en question révoquait la demande de la part du gouvernement de la Saskatchewan et autorisait le Pacifique-Canadien à donner suite à son projet concernant le service-voyageurs le 16 mars.

Que s'est-il passé alors et pourquoi cela s'est-il produit? Le Pacifique-Canadien décida d'agir sans se préoccuper des répercussions sociales d'une telle entreprise. Imagine-t-on traitement plus inhumain à l'égard d'employés qui devaient déménager leurs familles s'ils voulaient les avoir avec eux pour la mi-mars? Vous voyez d'ici la femme pelletant du charbon et sortant les cendres de l'un de ces anciens poêles, tandis que son mari est à des centaines de milles plus loin, et encore, s'il fait partie des 50 p. 100 qui ont été assez heureux pour avoir un emploi. Pourquoi la Commission n'a-t-elle pas songé aux conséquences sociales dans le cas des anciens employés et de leur famille? Quelle est cette société où les gens sont si durement traités par les commissions mandatées et les employeurs?

D'autre part, dans le secteur des Laurentides, au Québec, une ordonnance approuvant le projet de service-voyageurs fut déposée le 17 janvier. Mais le Pacifique-Canadien n'y donnera suite que le 1er mai, ce qui est normal. Pourquoi un tel illogisme dans la mise en œuvre? Le ministre ne pourrait-il apporter sa contribution dans la recherche d'une attitude raisonnable devant ces changements? Le ministre du Travail (M. O'Connell) ou ses spécialistes de l'industrie ne pourraient-ils faire prévaloir la raison et le jugement quand il s'agit de cette compagnie de chemin de fer? Recherchons-nous la paix industrielle ou bien nous en fichons-nous? A n'en pas douter, le gouvernement se doit d'utiliser tous les moyens pour assurer un traitement équitable et convenable; il peut pendre l'initiative et ne pas laisser une décision impitoyable et froide créer l'amertume et le conflit au sein de notre chemin de fer.

Je demande simplement que le gouvernement, le ministre et le secrétaire parlementaire usent de leur autorité pour au moins retarder la mise en œuvre du projet de service à la clientèle à Saskatoon, jusqu'au mois de juin, afin que les familles puissent au moins se préparer à l'interruption qui se prépare manifestement. Qu'on nous ne dise pas que les gens peuvent faire appel de la décision. Sans aucun doute, il y a ample possibilité que des hommes raisonnables se penchent sur une proposition raisonnable. Sans aucun doute, la demande d'un délai de deux mois, dans les circonstances, n'est pas exagérée.

Je demande ce soir au secrétaire parlementaire de faire des instances auprès de son ministre. Je lui demande au moins d'amener le ministre à relire la question que j'ai posée à la Chambre le 29 février et d'essayer de trouver une solution raisonnable, car la situation pourrait dégénérer en conflit direct entre le patronat et la main-d'œuvre. Ni le pays ni l'économie n'en tireraient des avantages.

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Moose Jaw (M. Skoberg) de me donner l'occasion de répondre à cette question. Je sais que c'est une question importante pour lui et pour d'autres députés.

Le concept des services à la clientèle est très répandu au Canada et aux États-Unis. On me dit que c'est une façon efficace de faire affaire avec les chemins de fer à notre époque mouvante. Je crois que les nombreux employés qui se prévalent de leurs droits d'ancienneté pour postuler les nouveaux postes que crée le projet, considèrent les nouveaux emplois comme très attrayants et captivants.

Au sujet de la question générale, je suis certain que le député est au courant de l'assurance que nous avons reçue de la Commission canadienne des transports. Je l'ai clairement exposée à cette heure-ci, le 22 février, en répondant à une question du député de Regina-Est (M. Burton) et le ministre des Transports (M. Jamieson) l'a réitérée au cours de la période de questions quelques jours plus tard. C'est essentiel à l'affaire. La Commission des transports nous a assurés que toute plainte qui spécifiait que le Canadien Pacifique ne respectait pas les engagements pris envers la Commission et qui figuraient dans la décision, fera l'objet d'une enquête sans délai, et que des mesures correctives seront prises toutes les fois qu'elles seront justifiées.

Le député a parlé plus précisément, entre autres choses, de la date effective d'application. Rien n'indique qu'il en soit question dans aucune des ordonnances de la CCT dont j'ai eu connaissance. C'est la société de chemins de fer qui doit prendre cette décision, à la lumière de la convention collective qui la lie à ses employés. A compter de la date de la décision initiale prise au sujet de ces demandes, on doit donner aux employés un avis de 90 jours.

M. Skoberg: Trente jours.

M. Duquet: D'après mes renseignements, il s'agit de 90 jours. Le député a fait un certain nombre d'observations que je transmettrai volontiers au ministre des Transports. En outre, je lui signale que la direction du Canadien Pacifique est au courant de son intervention auprès du ministre.

LE LOGEMENT—POINTE-GATINEAU—LE PROJET DOMICILIAIRE LA FERME LE BARON—ON DEMANDE QUE LES PROPRIÉTAIRES SOIENT DÉDOMMAGÉS

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, le 3 mars dernier, j'ai tenté de savoir du gouvernement quelle attitude il allait prendre face au mécontentement justifié des propriétaires du projet domiciliaire La Ferme le Baron à Pointe-Gatineau.

N'ayant pas obtenu de réponse, je reviens à la charge ce soir, afin de sensibiliser le gouvernement—si cela est possible—à ce que je qualifie de la plus grave injustice envers des familles à faible revenu.

Depuis quelques années, sous le couvert de la Loi nationale sur l'habitation, le gouvernement a entrepris de faire construire des taudis en série. Je dis bien «taudis», parce que j'ai visité pendant la construction le projet domiciliaire La Ferme le Baron, en avril 1971, et que j'ai pu noter le genre de construction qui se faisait. Remarquons que ce projet d'habitations n'est pas le seul à présenter les mêmes caractéristiques.

J'ai été estomaqué par ce que j'y ai vu. C'était la première fois que je voyais des portes extérieures avec l'eau courante à l'intérieur. Le journal *Le Droit* a fait état de la question récemment, après avoir rappelé les défauts de construction de ces habitations, dont l'humidité excessive, le manque d'isolement, le refoulement de l'eau dans le sous-sol et la non-conformité des murs mitoyens.

La réponse du constructeur est simple: Ils n'ont qu'à améliorer eux-mêmes leur système de ventilation. Et voilà, c'est aussi simple que cela! Le constructeur n'est pas le seul à blâmer. Ce qu'il a fait à Pointe-Gatineau, d'autres l'ont fait ailleurs, avec la bénédiction de certains hauts fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Lorsqu'on demande à certains constructeurs de préparer des projets d'habitations pour familles à faible revenu, on leur dit: Mettez-en le moins possible. Quant au petit trottoir et au petit perron en ciment, n'en construisez pas. Lorsque le propriétaire sera «tanné» de marcher dans la boue, il s'en construira un. Installez des portes de chambre à la place des portes extérieures. Il n'en verra pas la différence. Pourtant, lorsqu'il s'en apercevra, il aura à remplacer deux portes qui lui coûteront de $300 à $400.

Monsieur l'Orateur, on a triché les acheteurs de maisons, au projet le Baron, avec la complicité de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je demande qu'on rende justice aux propriétaires qui ont cru acheter une maison qui répondait aux principales normes de construction de maisons, non seulement au projet le Baron, mais ailleurs aussi. Il est illogique de laisser construire des maisons, sans surveillance. Cela ouvre la porte à tous les abus possibles.

Qu'on nomme sur tous les chantiers de construction d'habitations, patronnés par la Société centrale d'hypothèques et de logement, des surveillants qualifiés et responsables, pour protéger les acheteurs.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andras) fait un assez bon travail pour protéger le consommateur contre les produits ou la publicité qui lui est destinée, mais dans le domaine de l'habitation, l'acheteur est laissé sans protection. Quels sont les projets du gouvernement à ce sujet?

• (2210)

[*Traduction*]

M. David Weatherhead (secrétaire parlementaire du ministre d'État aux Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député d'Abitibi (M. Laprise) d'avoir signalé cette importante question à la Chambre.

Comme le savent les députés, ce projet de logement comprend environ 575 maisons à un étage, dont 51 sont de construction traditionnelle à pans de bois et les 525 autres, en forme de quadrex, sont d'un mode différent de construction. Chaque quadrex comprend quatre maisons dont chacune a deux murs mitoyens. Les murs, sols et toits sont construits de panneaux de métal fabriqués par ARMCO Canada Limited. Le projet, situé dans le secteur nord-est de Pointe-Gatineau, fit l'objet d'une des premières demandes reçues en 1970 par la Société centrale d'hypothèques et de logement dans le cadre d'un programme de 200 millions de dollars. A l'époque, le prix de vente ayant été fixé provisoirement à $10,900, le projet de 300 maisons fut l'un des premiers à faire espérer une percée dans le logement à prix modique.

Les travaux de construction ont débuté en 1970 et ont été suivis en 1971 par la construction de 147 logements financés par un prêteur approuvé et de 128 autres financés par la SCHL. Le 24 décembre 1971, la moitié du toit et la façade d'une maison quadrex ont été emportées par le vent. L'entrepreneur, DuBarry Construction Limitée, s'est occupé des besoins des occupants et une enquête a été

immédiatement instituée pour savoir pourquoi un immeuble seulement avait été touché. Par suite de discussions entre ARMCO Canada Limited, Quadrex Canada Limited, DuBarry Construction Ltée et la SCHL, on a convenu d'adopter une méthode de renforcement qui a été appliquée. Aucun autre problème n'est donc prévu dans ce domaine.

Toutefois, les propriétaires se préoccupent des problèmes de condensation et des instances ont été formulées par l'Association des propriétaires. En somme, le problème est d'atténuer l'humidité excessive créée par des conditions normales de vie dans des maisons hermétiquement scellées. Une méthode qu'on pourrait utiliser serait d'aérer les maisons en ouvrant périodiquement les fenêtres et les portes, mais cette façon d'agir ne plaît guère ordinairement aux propriétaires. Dans huit des unités présentant les plus graves défauts, on fait l'essai d'un système mécanique d'aération. Jusqu'ici, on ne sait pas encore si le problème a été réglé dans la mesure possible dans ces maisons chauffées à l'électricité. Le constructeur, les propriétaires et les représentants de la SCHL ont tenu une réunion le 26 février et une autre le 2 mars à laquelle assistait également le bureau de l'Association des propriétaires de maisons.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 16 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 10 mars 1972

La séance est ouverte à 11 heures.

LES QUESTIONS DE PRIVILÈGE

LES MOTIONS RELATIVES AU RETARD DU DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL—DÉCISION DE L'ORATEUR

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Hier, la présidence a reçu cinq avis de motion aux termes de l'article 17 du Règlement. Dans les cinq cas, la question de privilège a trait à un aspect quelconque du rapport de l'Auditeur général et aux déclarations faites au cours du débat sur le retard à produire le rapport de l'an dernier. Dans sa réponse, le président du Conseil privé a consenti à proposer une des motions et la Chambre a convenu à l'unanimité de déférer l'affaire en litige au comité des comptes publics.

A la suite de la recommandation du chef de l'opposition, la présidence a consenti à étudier de façon plus approfondie les autres motions, même si on a signalé qu'il serait difficile de ne pas tenir compte du fait qu'une des diverses méthodes proposées par les députés avaient été acceptée à l'unanimité par la Chambre. Dans une certaine mesure au moins, l'examen des autres propositions doit être quelque peu théorique; la présidence hésite ordinairement à rendre des décisions fondées sur la procédure en pareilles circonstances. Je parlerai donc brièvement sans amoindrir ainsi, je l'espère, l'importance de l'affaire soulevée par les députés qui ont présenté des motions à la présidence en vertu de l'article 17 du Règlement.

Selon l'une des observations faites hier, une allégation contre un haut fonctionnaire donne lieu de soulever la question de privilège. Les députés savent qu'au cours des années, il s'est présenté de nombreux cas d'accusations ou d'allégations contre de hauts fonctionnaires. La présidence ne les a jamais tolérées. En réalité, il y a à peine quelques semaines, j'ai indiqué qu'une motion en conformité de l'article 43 du Règlement n'était irrégulière que parce qu'elle contenait des allégations contre le président de la Commission de la Fonction publique. Cependant, je ne croyais pas qu'il s'agissait de la question de privilège, mais plutôt d'une question de procédure. Dans la présente situation, je conviens encore qu'il est irrégulier de la part d'un député de porter directement ou indirectement une accusation contre un haut fonctionnnaire au service du gouvernement ou du Parlement. Je signale aux députés le commentaire 152(4) de la 4e édition de Beauchesne que voici:

> (4) Les allusions aux magistrats, tribunaux et hauts personnages officiels, revêtant le caractère d'une attaque ou d'un blâme personnels, ont toujours été considérées comme étant non parlementaires et les présidents des Chambres anglaises et canadiennes les ont toujours jugées comme des infractions au règlement.

La présidence est entièrement d'accord avec le commentaire et j'espère que les députés se souviendront que l'usage se fonde sur le simple bon sens et l'équité. Les députés remarqueront cependant que ni le commentaire de Beauchesne ni nos précédents ne laissent entendre que de telles infractions au Règlement équivalent à une violation de privilège.

• (1110)

Je ne peux souscrire à la déclaration selon laquelle le privilège parlementaire s'étendrait à de hauts fonctionnaires à l'emploi, soit du Parlement, soit du gouvernement.

Le privilège, comme les députés le savent bien, est l'ensemble des droits spéciaux reconnus aux députés en plus des droits accordés aux autres citoyens en vertu du droit commun. Sans aller dans le détail de la définition du privilège parlementaire, il importe de noter, je crois, que les fonctionnaires ou serviteurs du Parlement n'ont jamais été censés en jouir.

Le deuxième aspect de cette question est l'idée intéressante que le député de Peace River a avancée et selon laquelle ce serait une atteinte au privilège que de nuire à des députés dans l'exercice de leurs fonctions en refusant à l'Auditeur général les moyens nécessaires pour accomplir son travail de façon satisfaisante.

Au cours de la discussion, on a indiqué qu'il s'agissait non pas d'une nouvelle plainte mais plutôt d'une situation qui existerait, prétend-on, depuis déjà quelque temps. A mon avis, il s'agit beaucoup plus d'une question d'administration que d'un privilège parlementaire.

A cet égard, la plainte devrait être étudiée sous forme de motion de fond plutôt que de question de privilège. Ou encore, elle peut être étudiée par un comité compétent de la Chambre, ce qui est précisément ce que la Chambre a autorisé hier.

Voilà pourquoi j'en conclus que je ne puis soumettre la question à la Chambre comme un cas fondé d'infraction aux privilèges parlementaires. Je rappelle aux députés que ma décision porte non pas sur le fond de la question mais seulement sur la procédure à suivre, ce à quoi se résume la responsabilité de l'Orateur en pareilles circonstances. A ce sujet, que les députés se reportent à la décision de monsieur l'Orateur Michener qui, ayant refusé de présenter une motion comme question de privilège, terminait sa décision sur les mots suivants qui s'appliquent, je crois, à la présente décision. Permettez-moi de citer des *Journaux* du 19 juin 1959, page 586, l'extrait suivant:

> En jugeant que cette motion ne renferme pas de prime abord une question concernant les privilèges de la Chambre, je rends une décision sur la procédure qui n'empêchera pas la Chambre d'étudier davantage les questions en litige. La décision a pour effet de refuser la priorité à cette étude, mais non de l'empêcher. Cela n'empêche pas de présenter la question dans des circonstances différentes, à une autre occasion. Par exemple, la question pourrait être soumise à la Chambre sous forme d'un amendement à la prochaine motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

Ces paroles d'un ancien Orateur, savant et distingué, s'appliquent très bien à la situation actuelle.

AFFAIRES COURANTES

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DE L'ALBERTA

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer sur le bureau des copies de la correspondance échangée entre les gouvernements du Canada et de l'Alberta au sujet de leurs rapports en ce qui a trait à la politique de l'énergie.

* * *

LES FINANCES

L'ESCOMPTE DE CHÈQUES DE L'ÉTAT À DES TAUX USURAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je désire proposer une motion portant sur les prêts d'argent à des taux d'intérêt usuraires allant jusqu'à 1,000 p. 100 avec comme garantie des chèques d'assurance-chômage, remises d'impôt sur le revenu, chèques de pensions et autres prestations prévues par la loi; d'ailleurs, dès le début de février, j'ai signalé cette pratique au gouvernement. Étant donné que les personnes qui agissent ainsi ne peuvent le faire qu'en vertu d'une lacune de la loi, je propose donc:

Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement présenter une mesure législative tendant à assurer que la pratique d'escompter les paiements versés par le gouvernement à des prestataires à des taux d'intérêt usuraires, soit prévue dans la loi sur les petits prêts.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion que le député de Selkirk vient de proposer. Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut donc être mise en délibération.

QUESTIONS ORALES

LES FINANCES

LA HAUSSE DU DOLLAR CANADIEN—LA POLITIQUE OFFICIELLE—LES MESURES D'AIDE AUX ENTREPRISES AFFECTÉES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. Il devrait être assez au courant de l'affaire pour pouvoir me répondre. Vu la hausse du dollar canadien au regard du dollar américain, nous dirait-il si le gouvernement du Canada entend continuer de laisser flotter notre dollar?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je préférerais de beaucoup laisser au ministre des Finances le soin de répondre à la question à une date ultérieure; j'informerai cependant le chef de l'opposition que la politique actuelle du gouvernement à cet égard demeure inchangée.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je demanderais au ministre si, compte tenu de la situation actuelle et en vertu des ententes entre le Canada et les États-Unis et d'autres pays membres du Fonds monétaire international, le seul choix offert au Canada est le flottement libre, le flottement net ou un taux fixe de change, et, plus précisément, si le Canada peut laisser flotter son dollar mais restreindre en même temps le mouvement des capitaux investis à court terme? Autrement dit, quels sont les choix qui s'offrent au Canada en vertu des ententes auxquelles ont abouti les dernières discussions?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, mes études en économique remontent maintenant à si longtemps que je ne suis pas certain de pouvoir saisir toutes les ramifications de cette question. A part de commenter les ententes qui ont peut-être été conclues, je ne voudrais faire qu'une seule remarque et c'est que le gouvernement a précisé plus d'une fois sa politique là-dessus: il laisse le dollar canadien trouver son propre cours sur le marché étant donné les facteurs commerciaux qui existent normalement dans le secteur international.

L'hon. M. Stanfield: J'ai une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur et je suis sûr que le premier ministre suppléant sera tout à fait en mesure d'y répondre. Le mouvement à la hausse du dollar canadien exerçant des répercussions sur d'importantes industries canadiennes, le gouvernement du Canada envisage-t-il des mesures pour alléger les difficultés qu'en éprouvent ces entreprises et pour parer aux effets des plus néfastes qui pourraient en résulter sur l'emploi au pays?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, pour le moment je ne suis pas à même d'annoncer les projets immédiats que peut avoir le gouvernement pour la protection d'une industrie ou d'un groupe d'industries. Je veux terminer en remerciant le chef de l'Opposition de sa confiance en mon aptitude à répondre à ces questions. J'espère qu'elle n'aura pas été mal placée.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à dire que la confiance dont j'ai fait état est le moins que je puisse faire à l'égard d'un représentant du gouvernement venant de ma propre province.

LA HAUSSE DU DOLLAR CANADIEN—LES RESTRICTIONS SUR LE CHANGE—LA QUESTION DE LA BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser ma question supplémentaire au premier ministre suppléant et lui demander si le Canada envisage d'imposer des restrictions sur le change, étant donné que la plupart des pays européens pratiquent à cet égard une surveillance très active, empêchant l'entrée sur leurs marchés des dollars américains, alors qu'il semble y avoir une tendance croissante d'entrée des dollars américains au Canada, ce qui fait augmenter la valeur de notre dollar?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je n'ai absolument rien à dire à cet égard et je ne voudrais pas que le député ait l'impression que nous escomptons un régime de surveillance du change au Canada actuellement.

M. Saltsman: Puis-je alors demander au premier ministre suppléant quelles mesures le gouvernement prend pour pousser la Banque du Canada à abaisser les taux d'intérêt à court terme afin d'empêcher une hausse trop considérable du dollar canadien?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. A mon avis, que partageront peut-être le député de Waterloo et même, probablement, le président du Conseil privé, ce genre de renseignements devrait régulièrement être donné à l'appel des motions.

• (1120)

M. l'Orateur: Le député de York-Sud a la parole.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, permettez-vous que je reformule ma question?

M. l'Orateur: Le député de Waterloo pose une question supplémentaire.

M. Saltsman: Pour simplifier, monsieur l'Orateur, je demanderai au premier ministre suppléant si des entretiens sont en cours entre le gouvernement et la Banque du Canada aux fins d'établir des taux d'intérêt à court terme moins élevés au Canada.

Une voix: Ne répondez pas «Je ne sais pas».

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il est clair que le ministre des Finances entretient un contact permanent avec le gouverneur de la Banque du Canada. A mes yeux, il est évident qu'il ne serait pas judicieux, de ma part, de dévoiler la nature de leurs entretiens.

M. Aiken: Comme si vous en saviez quelque chose.

M. Fairweather: Par Paul Martin!

M. Lewis: Je crois que le président du Conseil privé ferait bien d'aller à l'autre endroit.

Une voix: C'est ce qu'il espérait pouvoir faire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il y a déjà un Paul Martin là-bas.

M. l'Orateur: Je donne la parole au député de York-Sud.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ADMISSION DE L'ALLEMAGNE DE L'EST À L'OMS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant et, s'il n'est pas en mesure de me répondre, le ministre de l'Environnement pourra peut-être le faire. Elle a trait à la conférence sur l'environnement humain qui, sauf erreur, doit se tenir au mois d'octobre à Stockholm sous l'égide de l'ONU. Je crois savoir que le cabinet a évoqué la question de l'Allemagne de l'Est, qui sera soulevée à cette conférence et dont elle contitue l'une des pierres d'achoppement. Le cabinet a-t-il décidé de seconder l'admission de l'Allemagne de l'Est à l'organisation mondiale de la santé afin que cet État puisse participer à la conférence sur l'environnement?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, ce qui m'intéresse, c'est la composition de la délégation canadienne ainsi que la nature des propositions que notre pays fera à la conférence sur l'environnement humain qui se déroulera à Stockholm au mois de juin. Quant à la représentation de l'Allemagne de l'Est à cette rencontre, je préfère laisser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures le soin de répondre à cette question.

M. Lewis: Je poserai la question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures un autre jour. En second lieu, le ministre de l'Environnement dirait-il si les communications que fera le Canada à la conférence seront publiées d'avance à l'intention des parlementaires et d'autres groupements intéressés du pays? De plus, sera-ce le ministère de l'Environnement ou celui des Affaires extérieures qui dirigera la délégation canadienne?

L'hon. M. Davis: Oui, monsieur l'Orateur. Divers mémoires seront publiés avant la conférence, qui aura lieu en juin. Ce sera le ministère de l'Environnement qui dirigera la délégation de concert avec les Affaires extérieures.

LA CONFÉRENCE SUR L'ENVIRONNEMENT—LA PARTICIPATION DES PROVINCES ET DE GROUPEMENTS

M. David Lewis (York-Sud): En dernier lieu, monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de l'Environnement s'il a engagé des pourparlers avec les provinces, si celles-ci seront représentées au sein de la délégation du Canada et si des organismes indépendants intéressés à l'écologie pourront aussi y déléguer des représentants.

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Oui, monsieur l'Orateur, les gouvernements provinciaux et autres organismes intéressés seront très bien représentés.

M. l'Orateur: Le député de Parry Sound-Muskoka a la parole pour une question supplémentaire.

LA CONFÉRENCE SUR L'ENVIRONNEMENT—LES RUMEURS D'ANNULATION

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire découle de nouvelles qui circulent en ce moment selon lesquelles ladite conférence sur l'environnement est en difficulté. Le gouvernement a-t-il été prévenu officiellement que cette conférence sur l'environnement pourrait ne pas avoir lieu?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, nous comptons qu'elle aura lieu et que tous les pays y participeront.

* * *

L'INDUSTRIE

LES TEXTILES—LES RÈGLEMENTS RELATIFS À L'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS D'AIDE

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Peut-il dire comment il se fait que la réglementation concernant l'admissibilité aux prestations des employés de l'industrie textile n'est pas encore disponible, alors que le bill C-215 a été adopté, il y a plus d'un an?

[*Traduction*]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, puis-je tenir cette question comme préavis.

[*Français*]

M. Rondeau: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Je trouve étrange que le ministre ne soit pas encore renseigné sur cette question, alors que les bénéficiaires de ma circonscription attendent . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne s'agit pas là d'une question supplémentaire.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'INTERCEPTION DU COURRIER PERSONNEL ÉCHANGÉ ENTRE FONCTIONNAIRES ET DÉPUTÉS

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Le gouvernement est-il au courant de quelque pratique ou politique, à l'honneur dans les ministères de l'État, selon laquelle le courrier personnel de certains fonctionnaires qui utilisent les services postaux internes de leur ministère pour correspondre avec des députés est intercepté et examiné par le personnel de sécurité du ministère ou autre, qui va jusqu'à décacheter les enveloppes pour en examiner le contenu et dans le cas de courrier non signé à soumettre les enveloppes et leur contenu à la dactyloscopie et autres procédés d'identification.

[L'hon. M. Davis.]

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant d'un tel usage. J'accepte volontiers la question de mon honorable ami comme préavis, et je la ferai contrôler pour déterminer si le sujet grave qu'il soulève est fondé.

M. Nielsen: Le premier ministre suppléant voudrait-il consulter ses collègues, et surtout le premier ministre en vue de mener une enquête afin de rassurer les fonctionnaires en leur affirmant qu'ils peuvent communiquer individuellement avec leur député ou n'importe quel autre en toute confiance et sans crainte, comme c'est le droit de tout citoyen canadien.

L'hon. M. MacEachen: Sûrement, monsieur l'Orateur. Je m'empresserai de signaler la question au premier ministre et je m'efforcerai de donner plus tard une réponse au député.

L'ESPIONNAGE DES ENTRETIENS TÉLÉPHONIQUES DES DÉPUTÉS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Je me demande si l'on a essayé de découvrir ce dont souffrent nos téléphones: on y entend apparemment un déclic intermittent; il semble se passer quelque chose d'inhabituel. J'espère qu'il ne s'agit pas de surveillance électronique. Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'on n'essaie pas, depuis quelque temps, de brancher les téléphones de la Chambre des communes sur des tables d'écoute?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je suis absolument sûr qu'aucun député ou haut fonctionnaire de la Chambre n'essaie de contrôler les téléphones des députés de quelque manière que ce soit; mon honorable ami peut être convaincu de cela.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que l'assurance que nous donne le ministre est valable. D'autre part, j'aimerais qu'il se renseigne et s'assure qu'il ne se passe rien d'autre autour d'ici qui puisse éveiller les soupçons des députés ou de ceux qui communiquent avec eux. Je soulève cette question parce que d'aucuns ont entendu à plusieurs reprises des bruits et déclics insolites sur leurs lignes, ce qui a éveillé des soupçons chez certains députés et chez des membres de leur personnel et on doute que tout soit normal.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des téléphones, je suis sûr que nous voudrions tous en avoir le coeur net et faire effectuer toutes les enquêtes nécessaires afin de nous assurer que personne ne se mêle d'écouter nos conversations. Quant aux bruits insolites, il est difficile de les supprimer. Nous en avons entendu quelques-uns hier soir, et je dois avouer à ma courte honte que moi-même j'en ai fait.

M. Erik Nielsen (Yukon): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Apparemment, les députés trouvent la chose amusante; moi je la trouve grave. Lorsque le ministre décidera s'il y a lieu de faire enquêter à ce sujet, fera-t-il examiner plus précisément la possibilité que les appels interurbains entre les députés et leurs électeurs soient enregistrés sur les circuits interurbains?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je prends la question du député très au sérieux. S'il existait un soupçon que les appels téléphoniques des députés étaient captés d'une façon ou d'une autre, quelle que soit la personne en cause, l'affaire serait des plus grave et je prendrais les dispositions voulues pour m'assurer que les députés continuent à avoir libre accès à leur téléphone grâce auquel ils peuvent demeurer en contact avec tous les secteurs de la population. Je suis certain que c'est ce que nous voulons tous et je veillerai à ce qu'il en soit ainsi.

* * *

LA SANTÉ

L'INSERTION D'UNE MISE EN GARDE DANS LES ANNONCES DE CIGARETTES—LES POURPARLERS AVEC LES FABRICANTS DE TABAC

M. Barry Mather (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser soit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social soit au ministre de la Consommation et des Corporations. En leur absence peut-être permettriez-vous à quelqu'un d'en face d'en prendre avis. Ma question est celle-ci: Étant donné que, tant aux États-Unis qu'au Royaume-Uni, des mises en garde sont insérées dans les annonces imprimées de cigarettes, le gouvernement du Canada a-t-il eu des pourparlers avec le Conseil canadien des fabricants de tabac en vue de l'inclusion d'une mise en garde semblable dans toute annonce imprimée et permise de cigarettes?

* * *

• (1130)

LES TRANSPORTS

LES LIVRAISONS DE GRAINS À VANCOUVER—LA RÉVISION DE LA POLITIQUE DE TRANSPORT FERROVIAIRE— LES MESURES D'URGENCE

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que la Commission du blé s'est fixé comme objectif d'expédier à Vancouver quelque 30 millions de boisseaux de blé par mois mais que, comme à l'heure actuelle, les chemins de fer ne peuvent en livrer que 16 millions de boisseaux par mois, le ministre serait-il maintenant prêt à réviser complètement la politique du transport ferroviaire dans l'Ouest?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas tout à fait sûr de ce que le député entend par une révision complète. Mon propre ministère, la Commission du blé, les chemins de fer et divers organismes de producteurs font en ce moment une étude approfondie de la question afin d'assurer une plus forte rationalisation du mouvement des grains dans l'Ouest. J'espère qu'elle donnera des résultats précis assez prochainement.

M. Murta: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre responsable de la Commission du blé. Étant donné que la livraison d'environ 25 millions de boisseaux de céréales est en retard sur l'horaire prévu pour cette année, nous dirait-il si un plan a été élaboré en vue de rattraper ce retard et, si oui, quand sera-t-il mis en œuvre?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé à la Chambre lorsque ces questions ont d'abord été soulevées il y a environ une quinzaine, alors qu'il y avait même une plus grande accumulation de céréales à livrer, les chemins de fer ont essayé de fixer une date pour que les chargements et les déchargements se fassent de façon à rattraper le retard marqué et d'être en mesure de s'acquitter de leurs engagements. Le mauvais temps qui a sévi dans les Rocheuses a rendu impossible le rattrapage, donc l'accumulation continue. Nous avons certes l'espoir de venir à bout des livraisons dès que le temps sera meilleur. La Commission du blé a pris certaines dispositions pour détourner vers d'autres ports les livraisons de céréales qui devraient normalement partir de Vancouver afin de répondre aussi rapidement que possible à la demande du marché des céréales.

LE TRANSPORT DU GRAIN—LE DRAGAGE DU PORT DE CHURCHILL—LE CHOIX DES ADMINISTRATEURS

M. Robert Simpson (Churchill): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Vu que le retard des expéditions de céréales préoccupe beaucoup de gens, le ministre a-t-il l'intention de réétudier la décision visant un programme de dragage à Churchill, cet été. Il est urgent que ce programme soit mis en œuvre, afin que ce port continue d'être le port le plus efficace au Canada, comme l'a reconnu chaque année, le Conseil des ports nationaux.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses remarques élogieuses, au sujet de ce port, qui sont teintées de l'esprit manifesté par les membres des Chambres de commerce. Je conviens avec lui que c'est un port des plus utiles et de grande valeur. Quant à la question elle-même, je suis heureux d'annoncer au député que nous nommerons des administrateurs pour le port de Chruchill, d'ici quelques semaines. L'une des premières tâches qui leur incombera sera de nous faire des recommandations sur la meilleure façon de l'améliorer.

M. Simpson: Le ministre ayant maintenant annoncé que des administrateurs du port seraient nommés prochainement, donnerait-il de nouveau à la Chambre l'assurance qu'on s'efforcera dans la pleine mesure du possible d'inclure parmi ces administrateurs des citoyens de la localité?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je crois avoir déjà donné une telle assurance au moins deux fois. Je suis heureux de le faire de nouveau.

LE DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA RATIONALISATION DES TRANSPORTS DANS L'OUEST

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Justice, en sa qualité de responsable de la Commission canadienne du blé. Étant donné le grand intérêt manifesté pour le projet d'une politique de réserve foncière en Saskatchewan et pour la politique fédérale concernant les petites exploitations agricoles, et vu la question déjà posée quant à la publication du rapport sur la rationalisation des transports, le ministre est-il prêt à déposer ce rapport à la Chambre, de façon qu'on puisse tenir des discussions profitables dans les diverses circonscriptions en cause?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la situation n'a pas changé. Nous discutons de ces rapports avec les gouvernements provinciaux, dans l'Ouest en particulier, ainsi qu'avec les compagnies dont nous tenons une bonne part des calculs nécessaires. En temps opportun, au cours de ces discussions, nous avons l'intention de remettre aux producteurs un résumé ou les principales conclusion de ces rapports pour alimenter la discussion. Je puis assurer aux députés que nous avons toujours l'intention de nous conformer aux désirs des producteurs dans les changements que nous faisons.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Robert McGleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question aurait été adressée au premier ministre étant donné qu'elle concerne plusieurs ministères et qu'elle est susceptible de l'intéresser directement, puisqu'il a maintenant un certain entraînement en tant que père de famille. Je me rends bien compte que le premier ministre suppléant n'est pas tellement versé dans ce domaine, mais je vais néanmoins tenter ma chance. Un ministre ayant fait passer dans les colonnes du *Times* de Londres, qui sont réservées à la publicité personnelle, une annonce offrant un emploi à une bonne d'enfant anglaise, le premier ministre suppléant pourrait-il tout mettre en œuvre pour que l'on dispense un cours spécial de formation professionnelle à quelque future «Mary Poppins» canadienne que cet emploi pourrait intéresser?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Broadbent: Je voudrais poser une question supplémentaire.

M. l'Orateur: Je pense qu'il vaudrait mieux faire inscrire cette question supplémentaire au *Feuilleton.*

* * *

L'AGRICULTURE

LA DÉPRESSION DU MARCHÉ DES POMMES DE TERRE—LES MESURES ENVISAGÉES—L'UTILISATION À L'ALIMENTATION DES BESTIAUX

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, si le député d'Oshawa-Whitby veut intervenir, je ne voudrais pas l'interrompre. Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Je me réjouis qu'en l'occurrence c'est quelqu'un des Maritimes, car ma question est d'importance pour ces provinces. On a envoyé récemment un télégramme au ministre de l'Agriculture qui, malheureusement, n'était pas à la Chambre cette semaine, ayant trait à la prise en charge par l'Office de stabilisation des prix agricoles du stock important de pommes de terre pour lequel s'étaient engagés au préalable les cultivateurs de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick. Le comité mixte des pommes de terre de ces deux provinces demandait au ministre de l'Agriculture de prendre immédiatement des mesures pour pallier la dépression qui affecte actuellement le marché des pommes de terre dans l'Est du Canada. Le président du Conseil privé pourrait-il voir si l'on peut faire rapidement quelque chose à cet égard?

[M. Skoberg.]

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de porter aussitôt que possible la question de mon ami à l'attention du ministre de l'Agriculture. Tandis que j'ai la parole, monsieur l'Orateur, puis-je répondre à une question qui avait été adressée au premier ministre il y a une couple de jours?

M. l'Orateur: Nous pourrions peut-être permettre au député d'Egmont une question supplémentaire. Le président du Conseil privé pourra ensuite se reporter à la question qu'il vient de mentionner.

M. MacDonald (Egmont): Je sais gré au premier ministre suppléant de l'assurance qu'il nous donne, de l'intérêt qu'il porte à la question et de son intention d'agir. Étant donné que nombre de wagons de pommes de terre ont été au Nouveau-Brunswick acheminés vers des amidonneries et que l'Île du Prince-Édouard est dépourvue de telles installations, et comme les producteurs de pommes de terre de cette province ont fait de pressantes instances pour que leurs produits servent d'alimentation au bétail, le ministre sait-il si les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture peuvent accélérer l'étude qu'ils font d'une telle possibilité? C'est là l'essentiel de la question du moins en ce qui concerne l'Île du Prince-Édouard.

L'hon. M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur. Je vais ajouter cette demande de renseignements à la question que je soulèverai avec le ministre de l'Agriculture.

[*Plus tard:*]

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, à cause de l'urgence de la question, le ministre pourrait-il faire en sorte que nous recevions une réponse directe du ministre de l'Agriculture ou de lui quand la Chambre se réunira à nouveau lundi?

L'hon. M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il nous faudra peut-être poser moins de questions supplémentaires. Je crois que le président du Conseil privé a donné une réponse affirmative au député d'Egmont.

LES POMMES DE TERRE—LA DEMANDE D'AIDE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

[*Français*]

M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à ce sujet au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture.

J'aimerais lui demander si l'Office de stabilisation des prix des produits agricoles a étudié la demande qui lui a été faite cette semaine, par télégramme, par le comité conjoint de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard.

M. Marcel Lessard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, je peux dire à l'honorable député et à la Chambre que le télégramme a bel et bien été reçu et étudié. Quant à sa première partie, les députés seront heureux d'apprendre que, en ce qui a trait à la publication des quantités de pommes de terre en stock au Canada, la publication différenciera à l'avenir la quantité sur le marché et celle qui est retenue en vertu du programme d'assistance du gouvernement fédéral.

Pour ce qui est de la deuxième partie du télégramme, elle a été considérée . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OMISSION DU MOT «ROYAL» DANS LA PUBLICITÉ DES COLLÈGES MILITAIRES

[*Traduction*]

L'hon. Allan S. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, jeudi de cette semaine, le député de Frontenac-Lennox et Addington a interpellé le premier ministre à propos de l'emploi du mot «royal» quand il s'agit des collèges militaires canadiens et demandé en particulier pourquoi on avait omis le terme «royal» dans certaines réclames. On m'apprend qu'il n'est absolument pas question de changer le nom d'aucun des collèges: ni le Royal Roads de Victoria en Colombie-Britannique, ni le Royal Military College de Kingston, ni le Collège militaire Royal de Saint-Jean, au Québec. IL est d'usage depuis 1948, pour désigner ces collèges collectivement dans la publicité, de les appeler collèges militaires canadiens. Toutefois, quand on les désigne séparément, on utilise leur nom propre, et c'est leur titre complet qui figure dans la publicité actuelle.

* * *

• (1140)

LE CANADIEN NATIONAL

LES PENSIONS—LE CALCUL FONDÉ SUR UN NOUVEAU POURCENTAGE—L'INTERVENTION DU MINISTRE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme Air Canada a maintenant établi la pension de tous ses employés sur la base de 2 p. 100 pour chaque année de service, le ministre va-t-il demander au Canadien National quand il va suivre cet exemple et porter la pension de ses employés de 1½ à 2 p. 100?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, je vais le lui demander et, dès que j'aurai une réponse, je la transmettrai au député.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si la réponse du Canadien National est défavorable, le ministre va-t-il faire des instances pour que le CN prenne des dispositions dans ce sens?

L'hon. M. Jamieson: Je ferai volontiers de mon mieux sous ce rapport.

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES MESURES DE SÉCURITÉ CONTRE LES MISES À RANÇON

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme le président Nixon a demandé aux représentants des lignes aériennes des États-Unis de se réunir pour aviser à de nouvelles mesures de sécurité, à la suite de l'incident de la semaine dernière, et étant donné ce qui s'est passé hier soir à Windsor, quand on a menacé Air Canada de mettre une bombe à bord de ses avions, le ministre nous dirait-il s'il songe à organiser une réunion des représentants des lignes aériennes du Canada et à examiner ce problème, de concert avec les États-Unis?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je réponds oui aux deux parties de la question. Il y a eu des entretiens entre les fonctionnaires du ministère des Transports et les représentants des lignes aériennes du Canada. En outre, à part nos relations bilatérales avec les États-Unis, nous sommes en contact avec l'IATA et diverses organisations internationales, qui s'efforcent de remédier à ce problème. Nos méthodes actuelles et notre façon d'aborder le problème concordent passablement avec celles des États-Unis.

L'hon. M. Lambert: La question ne se rapporte pas à la piraterie aérienne. Elle a trait aux explosifs placés à bord des avions et aux attaques à main armée pour obtenir une rançon.

L'hon. M. Jamieson: C'est à quoi je songeais en répondant.

* * *

LES GRAINS

LA PRÉSENTATION D'UN PROGRAMME DE STABILISATION AU COURS DE LA SESSION

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Compte tenu de la déclaration faite récemment à la conférence sur les Perspectives agricoles de la Saskatchewan, suivant laquelle les cultivateurs peuvent espérer des exportations substantielles de grain à bas prix, le gouvernement a-t-il l'intention, au cours de la présente session, de présenter une mesure législative visant l'établissement d'un programme de stabilisation des prix du grain, réaliste et économiquement viable?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Je suis certainement touché du fait que le député souhaite un régime de stabilisation, compte tenu de l'attitude de l'opposition.

Il est peu probable que nous trouvions le temps, dans l'avenir immédiat, de proposer un régime de stabilisation, mais, à mon avis, il importe de se protéger contre l'incertitude du marché international et j'espère pouvoir présenter, du moins d'ici un an environ, une mesure législative en ce sens.

M. Baldwin: Sera-ce un régime plus intelligent que celui que le gouvernement a essayé de présenter au cours de la dernière session?

L'ÉNERGIE

L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE DE LA BAIE DE FUNDY—LES CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'orateur, je voudrais adresser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une question qui a beaucoup d'importance pour la région Atlantique. Les conclusions de l'étude de la rentabilité éventuelle de l'utilisation de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy seront-elles rendues publiques, et si oui, ces renseignements seront-ils communiqués avant la dissolution de la législature actuelle?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, l'organisme que mentionne le député n'a été créé que l'autre jour; je pense qu'il se réunira au cours des quelques prochaines semaines pour organiser son programme de travail. Il est difficile, dès à présent, d'indiquer quand il sera en mesure de faire un rapport et ce qu'il aura à dire sur la question. J'espère que le rapport revêtira une importance d'un tel intérêt général pour les trois gouvernements intéressés que les conclusions en seront rendues publique.

* * *

LA NAVIGATION

LE NAUFRAGE DU REMORQUEUR «HARO STRAITS»

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. L'autre jour, mon ami le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a posé une question au ministre au sujet de l'enquête menée à la suite du naufrage du *Haro Straits* dans les eaux de la Colombie-Britannique. Le ministre lui a alors répondu que le mauvais temps avait gêné l'enquête et que le bateau était toujours relié au câble de remorque. Le ministre peut-il nous dire s'il en est toujours ainsi et où en est l'enquête? Peut-il également nous dire si on tentera de renflouer le *Haro Straits*? Je suis également tenté d'évoquer les autorités portuaires de Prince Rupert . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être pourrions-nous régler la question le plus rapidement possible car le temps fuit.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): En ce qui concerne l'incident du remorqueur, le député sait probablement qu'il a été repéré par un submersible. Récemment, les travaux ont été interrompus assez longuement par le mauvais temps. L'enquête sur place n'est pas terminée ou, au moins, ne l'était pas hier. Peut-être vais-je un peu plus vite que la procédure normale mais je pense qu'on tentera d'abord, si possible, de renflouer le bateau. Je suis presque persuadé que les résultats de l'enquête préliminaire m'amèneront à lancer une enquête officielle.

* * *

L'AGRICULTURE

LES GRAINS DE PROVENDE—LES MESURES VISANT À OBTENIR LA PARITÉ DES PRIX ENTRE L'EST ET L'OUEST DU CANADA

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

[M. Baldwin.]

Étant donné que l'automne dernier, un bon nombre d'associations ont demandé à plusieurs reprises au ministre responsable d'étudier la possibilité de faire en sorte que les producteurs de l'Est et ceux de l'Ouest paient le même prix pour les grains de provende, j'aimerais lui demander s'il a pris une décision quant à ces demandes, et s'il est en mesure de dire quand il fera une déclaration à cet effet.

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, des études se poursuivent en vue de résoudre le problème que pose les différences marquées existant dans le prix des grains de provende entre différentes régions. Je ne peux rien dire d'autre pour le moment. Il est cependant vrai que le prix des grains de provende a considérablement augmenté dans les Prairies et je pense qu'avec l'annonce d'une augmentation du prix initial de cinq cents pour l'orge et vue la vigueur des exportations, cette tendance se poursuivra. De ce fait aucun problème immédiat ne se pose. L'ancien problème concernait les prix et les méthodes a été réglé par suite de l'accroissement des exportations . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES TRANSPORTS

LES POURPARLERS AU SUJET DU SERVICE D'UN TRAIN DE BANLIEUE À TORONTO

M. Rud L. Whiting (Halton): Merci, monsieur l'Orateur. Je voudrais poser une question au ministre des Transports. Peut-il en ce moment renseigner la Chambre sur l'état actuel des pourparlers en cours avec le CN, le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario au sujet de l'installation d'un service de train de banlieue pour le nord et le nord-ouest de Toronto?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les pourparlers se déroulent de façon tout à fait satisfaisante. Les derniers renseignements qui me sont parvenus à ce propos datent d'hier soir. Les trois paliers de gouvernement intéressés estiment que ce rapport sera probablement terminé en mai.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA SUBVENTION ACCORDÉE AU «SCENE AFTER SCENE FREE THEATRE»

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le 6 mars courant, il nous a informés qu'il était en train de revoir la question de la subvention de $40,000 octroyée au théâtre libre «Scene After Scene» de Dundas, dans le cadre du programme d'initiatives locales. Cette révision est-elle maintenant terminée et, dans ce cas, quelle décision a-t-on prise?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur. Le projet présenté par le théâtre «Scene After Scene» a été revu et on a conclu qu'il répondait aux normes du programme d'initiatives locales, mais il fera l'objet d'un réexamen au fur et à mesure de son exécution. Ce projet, auquel sont employées 17 personnes, vise à mettre en scène deux pièces complètes de Brecht et d'Eschyle qui sont présentées dans les universités et autres institutions du Canada.

• (1150)

M. Lundrigan: Le ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration nous dirait-il si on a exigé d'autres vérifications et surtout si on a refusé de verser le dernier paiement dans le cas de certaines entreprises ou si leur paiement contractuel initial fut réduit? Dans ce cas, le ministre est-il disposé à déposer ces renseignements?

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, pour répondre à la première question, je signale qu'un service de surveillance régulière a été établi et que tous les projets font l'objet d'un examen continuel. Pour ce qui est des réductions, je dois dire que les projets sont constamment modifiés. Tantôt on en réduit la portée, tantôt on l'élargit, mais nous ferons de notre mieux pour aider les chômeurs en nous assurant que ces projets demeurent réalisables. Je ne vois pas l'avantage qu'il y aurait à déposer . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme le temps va nous faire défaut, nous ferions peut-être mieux de passer à une autre question.

* * *

L'INFORMATION

LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE QUANT AU DROIT DU PUBLIC

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail qui, sauf erreur, est chargé d'Information Canada. Comme il est de nouveau question, dans le rapport annuel d'Information Canada, de la nécessité d'une politique quant au droit du public d'être informé, que fait-on pour remédier à cette lacune en matière de politique?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, nous nous préoccupons au plus haut point de la chose. Il y a dans divers pays des lois qui visent à protéger le droit du public d'être renseigné, mais dont les résultats sont loin d'être satisfaisants. Nous examinons toutes les formules possibles sous ce rapport.

LE PÉTROLE

LE PIPE-LINE DU MACKENZIE—LE NIVEAU DES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS—LE RAPPORT SUR LA FAISABILITÉ

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ou à son secrétaire parlementaire. Comme il se pourrait qu'un pipe-line portant le pétrole de l'Alaska traverse le Canada et comme M. Ruckelshaw, de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, a déclaré récemment que le secrétaire de l'Intérieur des États-Unis a consulté des représentants du Canada à ce sujet, le secrétaire parlementaire dirait-il à quel niveau de gouvernement les entretiens ont eu lieu et quels étaient les participants?

M. Paul St. Pierre (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la récente déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada a été signalée au gouvernment des États-Unis par nos représentants.

M. Harding: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le secrétaire parlementaire dirait-il à quelle date ces entretiens ont eu lieu et quels aspects du pipe-line éventuel ont été discutés, et aussi quelle date a été fixée pour la présentation d'un rapport sur la faisabilité d'un tel pipe-line?

M. St. Pierre: Monsieur l'Orateur, comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources l'a indiqué, les études devraient être terminées à l'automne. En ce qui concerne la date des conférences, que demande également le député, je devrai tenir cette partie de sa question pour préavis et vérifier plus à fond.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'ACHATS DE VOLAILLES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. R. E. McKinley (Huron): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture. J'aurais préféré poser ma question à ce dernier mais on m'informe qu'il a été absent toute la semaine sur les ordres du médecin mais qu'il sera présent la semaine prochaine. Nous lui souhaitons tous une prompte guérison et un rapide retour à la Chambre. Le gouvernement a-t-il reçu une proposition émanant de la Fédération de l'agriculture au nom des producteurs d'œufs relative à sa participation à un programme d'achats de volailles et, dans l'affirmative, quelles sont les intentions du gouvernement?

M. Marcel Lessard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur, le gouvernement a reçu cette proposition qui a été discutée et au sujet de laquelle le ministre fera une déclaration à son retour.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INFLATION—MESURES EN VUE DE FREINER L'AUGMENTATION DU PRIX DES ALIMENTS

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je voulais poser une question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations, mais, étant donné son absence, je la poserai au premier ministre suppléant.

Étant donné que le coût de la vie continue à augmenter et que l'augmentation de l'indice des prix à la consommation se fait sentir surtout en ce qui a trait au prix des aliments, le ministre nous dirait-il si le gouvernement a l'intention d'intervenir de quelque façon afin de freiner l'augmentation du prix des aliments?

M. l'Orateur: Il me semble, encore une fois, que la question posée par l'honorable député est très générale et qu'il faudrait normalement y répondre par une déclaration à l'appel des motions. Le gouvernement voudra peut-être songer à la suggestion faite par l'honorable député de Compton.

* * *

LE PÉTROLE

LE PASSAGE DE PÉTROLIERS AU LARGE DE LA CÔTE OUEST—LA MARCHE DES DISCUSSIONS

[*Traduction*]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. A l'heure actuelle des rapports sont-ils entretenus entre le Canada et les États-Unis au sujet du passage proposé des pétroliers le long de la côte ouest de l'Alaska? Le dernier rapport traitait d'une réunion de fonctionnaires et indiquait que ceux-ci ne disposaient pas de renseignements suffisants pour aboutir à des conclusions. Y a-t-il eu d'autres consultations ou d'autres démarches de la part des ministres canadiens ou des représentants du gouvernement dans le cadre de nos rapports avec les États-Unis?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, aucune réunion entre ministres n'est prévue. Cependant on poursuit des études portant sur le milieu ambiant et les conséquences éventuelles du passage des pétroliers par la baie Puget et le détroit de Georgie au large de notre côte ouest.

L'hon. M. Stanfield: Quelle est la nature de ces discussions et de ces études? S'agit-il d'études conjointes menées par les fonctionnaires canadiens en collaboration avec les fonctionnaires américains, sont-elles menées par les fonctionnaires américains, ou par nos fonctionnaires?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, des études se poursuivent des deux côtés de la frontière de façon indépendante. Je devrais ajouter qu'elles sont plus poussées de notre côté de la frontière que de l'autre.

L'hon. M. Stanfield: Naturellement, je m'y attendrais.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je cède la parole au député du Yukon qui désire poser une question supplémentaire. Nous en sommes rendus à la fin de la période des questions, mais je permettrai qu'on pose deux ou trois questions supplémentaires.

[M. Lessard (Lac-Saint-Jean).]

LE PIPE-LINE DU MACKENZIE—LE RENVOI DE LA PÉTITION DES INDIENS OLD CROW AU COMITÉ DE LA JUSTICE ET DES QUESTIONS JURIDIQUES

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre et a trait à la pétition déposée plus tôt et rédigée par les Indiens Old Crow au sujet de leurs droits territoriaux. Le ministre a-t-il consulté son collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, pour savoir si le gouvernement va permettre à ces gens d'être entendus en renvoyant leur pétition au comité permanent de la justice et des questions juridiques?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai indiqué au député, j'ai l'intention de m'entretenir avec mon collègue à ce sujet. Toutefois, comme on le sait, il est absent depuis plusieurs jours en voyage officiel dans l'Ouest. Je m'entretiendrai de cette question avec lui dès son retour.

* * *

LES PÊCHES

LE SAUMON—L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SURVEILLANTS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches. En raison de l'approche de la saison de la pêche et de la nécessité de conserver nos réserves de saumon d'eau douce, quelle mesure le ministre se propose-t-il de prendre cette année pour augmenter le nombre de surveillants chargés de veiller à la conservation de ce poisson, eu égard aux besoins du pays?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, les règlements que nous édicterons cette année en ce qui concerne le saumon s'inspireront, presque à la lettre, de ceux de l'an dernier.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas répondu à la question touchant la conservation du poisson et la nécessité d'engager un plus grand nombre de surveillants, cette année. Quelles sont ses intentions à cet égard? Il a éprouvé, l'an dernier, des difficultés pour obtenir les fonds nécessaires à l'engagement d'un nombre suffisant de surveillants.

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, un plus grand nombre de ces surveillants sur la côte est ne sera jamais superflu.

* * *

LA SANTÉ

LE DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE PRÉ-EMBALLAGE DES MÉDICAMENTS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ma question s'adresse au premier ministre suppléant qui est toujours bien renseigné. A la suite de l'information publiée hier par la *Gazette* de Montréal sur la foi d'un rapport confidentiel qui lui serait parvenu concernant le pré-emballage des produits pharmaceutiques les plus courants visant à en réduire sensiblement le prix, le premier ministre suppléant peut-il nous dire si ce

rapport confidentiel sera publié ou non de façon que la Chambre et le public puissent en prendre connaissance?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'ignore tout de ce rapport, mais je demanderai au ministre intéressé d'enquêter et de répondre à mon collègue.

M. l'Orateur: A l'ordre. La période réservée aux questions est presque terminée, mais la présidence donnera la parole au député de Saint-Jean-Lancaster pour une dernière question.

* * *

LES TRANSPORTS

L'UTILISATION MAXIMALE DES PORTS DE L'EST POUR L'ENVOI DES CÉRÉALES

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Transports que j'avais déjà essayé de poser tout à l'heure. Le ministre se renseignerait-il pour voir si l'on utilise au maximum les ports de l'Est pour l'exportation des céréales? Nous savons tous que le Saint-Laurent est gelé, mais il paraîtrait qu'on n'utilise pas pleinement le port de Saint-Jean et ses installations d'entreposage des céréales.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de me renseigner. Je crois que de manière générale, on a constaté une augmentation de l'utilisation du port ces dernières années, et je ferai mon possible pour que cette expansion se poursuive.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le député de Winnipeg-Nord-Centre invoque-t-il le Règlement?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, monsieur l'Orateur. Avant que nous n'abordions le débat d'aujourd'hui, j'aimerais signaler que nous ne proposons pas de modifier les limites de temps prévues au paragraphe (13) de l'article 58 du Règlement. Toutefois, les leaders des quatre partis se sont mis d'accord pour qu'on n'accorde de temps supplémentaire à personne aujourd'hui.

M. l'Orateur: Autrement dit, il y a une directive unanime selon laquelle la présidence ne doit pas accorder de temps supplémentaire à un député même si ce dernier demande le consentement unanime de la Chambre.

M. Baldwin: Quiconque ose le faire devrait être pénalisé.

M. l'Orateur: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

• (1200)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE PRÉSUMÉ ÉCHEC DES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT DEVANT LES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour l'échec désastreux de ses programmes de développement régional à enregistrer des progrès dans la suppression des disparités régionales et, notamment, blâme le gouvernement pour le manque d'organisation ou de stratégie de ses programmes, pour avoir compté uniquement sur la distribution de subventions à des corporations privées, dont la plupart appartiennent à des intérêts étrangers, pour la politique insensée qui consiste à déplacer le chômage en subventionnant des établissements dans une région tandis que des établissements semblables ferment leurs portes ailleurs, et pour le gaspillage considérable de deniers publics sans résultats appréciables dans le domaine de l'emploi et du développement économique des régions défavorisées du Canada.

—Monsieur l'Orateur, afin que la situation soit bien claire, je tiens à préciser dès maintenant que mes collègues et moi-même nous rendons compte que le problème des inégalités régionales est un problème très difficile. En fait, c'est un problème universel. Dans presque tous les pays que je connaisse un tant soit peu, il y a des inégalités entre les régions, et on s'est heurté à des difficultés considérables pour les éliminer.

Je tiens à souligner également, pour éviter tout malentendu, que mes collègues et moi-même ne mettons pas en doute la sincérité du ministre compétent en la matière ni son réel désir d'atteindre aux objectifs que son ministère est censé poursuivre. Je ne blâme ni le ministre ni son ministère de n'avoir pas su accomplir de miracles. Ce dont je me plains, c'est du fouillis dans lequel se trouve le ministère actuellement, des programmes qui se sont révélés jusqu'à présent à peu près sans valeur et des centaines de millions de dollars qui ont été versés à de grosses sociétés sans beaucoup de résultat en termes d'emplois ou d'améliorations dans la situation des régions défavorisées au pays. On ne lui en veut pas de n'avoir pas pu reculer les montagnes ou de ne pas avoir réalisé en trois ans ce qui devrait se faire en 15 ans. Il est indéniable cependant que rien dans les projets et programmes du ministère ne laisse entrevoir une stratégie industrielle et économique de réelle valeur ou un plan quelconque propre à aider les régions défavorisées. Tout ce qui nous est donné de voir, c'est un ministère qui dispose de fonds considérables et dont les hauts fonctionnaires attendent plus ou moins passivement les demandes des grandes sociétés sur la foi desquelles ils accordent leurs subventions. J'y reviendrai tout à l'heure.

On peut citer, à la défense du ministre et de son ministère, des circonstances atténuantes. Je sais fort bien, par exemple, que les plans du ministre étaient au départ voués à l'échec le plus total à cause des grandes lignes de la politique économique du gouvernement. Dès l'instant où le premier ministre (M. Trudeau) et ses conseillers étaient prêts à créer un chômage massif au pays, où ils étaient prêts à ralentir l'économie et à bloquer les fonds dans les différents domaines qui auraient pu stimuler les affaires, le pauvre ministre et son ministère étaient voués à la faillite, puisqu'il était bien évident que la déflation de façon générale allait jouer contre les régions défavorisées beaucoup plus que contre les autres parties du pays. Il saute aux yeux également que ce que le gouvernement donne d'une main, il le retire de l'autre, et que le ministre et son ministère ont les mains liées par la politique cruelle, dépassée, impitoyable et stupide que suit le gouvernement dans l'ensemble.

J'espère que le ministre s'est opposé à cette politique et qu'il a formulé ses objections au sein du cabinet. J'aurais encore beaucoup plus de respect pour lui s'il s'y opposait, non seulement au sein, mais encore à l'extérieur du cabinet, même si cela voulait dire, que pour demeurer fidèle à ses principes aux convenances et au mandat que lui a confié la nation canadienne, il devait démissionner, afin de faire valoir son point de vue. C'est là, à mon avis, le seul choix qui lui reste. Je suppose qu'il ne l'a pas fait, bien que je ne puisse imaginer que le ministre de l'Expansion économique et régionale (M. Marchand), soit d'accord avec la politique gouvernementale dont l'objectif, aux dires du premier ministre, était un niveau de chômage de 6 p. 100, situation que le gouvernement serait prêt à accepter. Si le ministre n'était pas d'accord avec cette politique et s'il entrevoyait les dangers qu'une telle mesure représenterait pour sa politique, ses programmes et ses objectifs, alors, à mon avis, il arrive un moment où une question aussi fondamentale pèse lourdement sur la conscience des gens qui ont pour rôle d'élaborer les politiques dans notre pays. A mon avis, le problème fondamental qui grève le ministère et son programme, est l'absence de toute stratégie, de toute planification. C'est là un exemple d'une longue suite de mesures improvisées, qui n'ont pas réussi par le passé et qui sont vouées à l'échec.

Je dirai ce qui suit afin d'indiquer le contexte dans lequel je réfléchis au problème des inégalités régionales. Dans une fédération comme le Canada, une des principales fonctions du gouvernement central est d'élaborer des plans, des politiques et des programmes tendant à égaliser les possibilités d'emploi et les conditions de subsistance pour tous les Canadiens où qu'ils vivent. Une des principales fonctions du gouvernement actuel est de s'assurer que les gens des provinces atlantiques, les Indiens et les Esquimaux dans leurs communautés, les gens de la Gaspésie et des autres régions du Québec, ceux du nord de l'Ontario et, en fait, les gens de toutes les régions du Canada, aient sinon des occasions tout à fait identiques,—ce n'est peut-être pas possible—des conditions de subsistance identiques,—cela non plus n'est peut-être pas possible,—mais au moins une base réellement humaine, afin de combler le plus possible l'écart entre les régions pauvres et les régions riches, entre les classes pauvres et celles qui sont bien nanties. Voilà l'objectif que devrait se fixer toute société honnête, juste, stimulante, généreuse, et toutes les épithètes que les libéraux et les conservateurs ont fait miroiter aux yeux des Canadiens. C'est assurément le principal objectif que devrait se fixer le gouvernement central.

C'est dans un accès d'intérêt passager, qu'il n'a pas éprouvé depuis, que le premier ministre a fait son unique promesse précise à l'occasion des élections fédérales de 1968. Cet accès d'intérêt ne s'est jamais reproduit depuis. Cette promesse était qu'il ferait quelque chose au sujet des inégalités régionales. Je crois qu'il a utilisé une expression plus recherchée. Il allait offrir à tous les Canadiens les mêmes possibilités dans la société juste qu'il allait commencer à édifier. C'est la seule sinon la principale promesse précise faite par le premier ministre pendant la campagne électorale de 1968. Je dois dire avec tristesse qu'aucun progrès n'a été réalisé. Au contraire, au lieu de progrès nous avons été témoins d'un gaspillage d'argent, d'un manque de planification et d'une absence totale de stratégie industrielle ou économique.

[M. Lewis.]

• (1210)

Dans un discours qu'il prononçait à Ottawa l'autre jour, le professeur McAllister de l'Université Dalhousie—et il paraît que le ministère de l'Expansion économique régionale a parfois recours aux services du professeur McAllister en raison de sa compétence et de sa connaissance de la région—a énoncé cet euphémisme typique des professeurs:

> A l'heure actuelle, les miettes ou les morceaux de stratégie régionale qu'on peut rassembler ont une saveur incomplète et peu convaincante.

Seul un professeur pouvait dire les choses si gentiment. Ce qu'il voulait dire, à mon avis, monsieur l'Orateur, c'est que les stratégies régionales ne consistent que de miettes et de morceaux et n'ont aucune unité. C'est exactement ce qu'il en est à l'heure actuelle. Nous avons eu des régions désignées, puis des régions spéciales, puis d'autres régions, si bien que le ministère a maintenant des régions d'une catégorie ou d'une autre qui rassemblent plus de 50 p. 100 de la population du Canada. On a mis dans le même sac Montréal, une bonne partie du Québec en plus des provinces de l'Atlantique, et d'autres parties des autres provinces. Le résultat, bien sûr, c'est que la situation n'a aucun sens. Le principe des centres de croissance a disparu; le principe des régions désignées a disparu. On a un pot-pourri de toutes sortes de catégories de régions spéciales et désignées auxquelles on accorde une certaine attention ici ou là, et il ne se fait rien d'utile.

L'autre jour, le ministre de l'Expansion économique régionale nous a dit—je ne me souviens plus exactement quand, mais c'était très récemment—que le programme de stimulation avait permis de créer 50,000 emplois. Dans le discours qu'il a fait au moment du débat sur le discours du trône, le premier ministre a dit que le ministère avait dépensé 907 millions de dollars au cours de ses trois années d'existence, et qu'on avait créé 50,000 emplois. Je ne dis pas que les 50,000 emplois se rattachent aux 907 millions, ils se relient à beaucoup moins, mais en réalité le ministère a dépensé plus de 900 millions durant ses trois années d'existence. Le ministre affirme que 50,000 emplois ont été créés. Peut-il nous indiquer le nombre réel d'emplois créés? Peut-il nous donner le nombre d'emplois réels qui existent? Le nombre d'emplois perdus par suite de ses programmes, a-t-il été réduit à 20,000 ou 15,000 ou 15,000 ou 30,000? Il l'a été considérablement.

L'hon. M. Marchand: Seulement deux emplois.

M. Lewis: En l'absence de stratégie ou de plan, le ministère du ministre n'a réussi qu'à permettre à la société Duplate de déplacer ses installations d'Oshawa à Hawkesbury. Ce qui fait, qu'il y a à Hawkesbury une installation plus moderne qui emploie moins de personnel, et l'usine d'Oshawa, qui employait plus de personnel que celle d'Hawkesbury, a été fermée. La même chose s'est produite dans le cas d'Aerovox, qui a quitté Hamilton pour s'établir à Amherst, en Nouvelle-Écosse, et dans le cas de Union Carbide, une usine a été transférée de Welland, en Ontario, à Beauharnois, au Québec. Puis il y a la société Findlay de Carleton Place qui fermait son usine tout récemment et dont la société-mère, Bélanger Limitée a reçu en 1970 une subvention de plus de $200,000 du ministère de l'Expansion, ou du moins on la lui a offerte.

L'hon. M. Marchand: Elle ne l'a jamais reçue.

M. Murray McBride (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député induit la Chambre en erreur et tient des propos mensongers, de propos délibéré. Il sait très bien que ce qu'il raconte est faux. Aucun député n'a le droit d'induire la Chambre en erreur de propos délibéré (*to deliberately mislead the House*).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et vous n'avez pas le droit d'intercaler un adverbe entre *to* et *mislead.*

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Je ne puis accepter ce rappel au Règlement; c'est tout simplement un argument. Le député aura l'occasion, en temps opportun, de réfuter ce qu'a dit le chef du NPD.

M. McBride: Je veux dire qu'on a bien fait comprendre à la Chambre qu'aucune subvention fédérale n'a été versée à l'usine Tappan-Bélanger. C'est un fait notoire et le député de York-Sud (M. Lewis) le sait et ne devrait pas propager cette erreur.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, si ce serviteur d'une autorité supérieure avait eu l'obligeance et l'amabilité d'attendre, il m'aurait entendu terminer ma phrase.

M. McBride: Pourquoi soulever l'affaire si elle ne se rapporte pas à la thèse que vous défendez?

M. Lewis: Restez tranquille et écoutez. Personne autre que le député n'induit la Chambre en erreur.

M. McBride: Cherchez à dire la vérité.

M. Lewis: On a offert à la compagnie mère une subvention de plus de $200,000. Les députés se souviendront que lorsque l'affaire a été soulevée à la Chambre le ministre avait oublié qu'elle avait été offerte et plus tard, il a annoncé qu'elle n'avait jamais été accordée et que de toute façon, elle avait été annulée le 11 février dernier. La date à laquelle la question a été posée et celle de l'annulation ont une certaine importance.

M. McBride: C'est également faux. Il l'a déclaré à la télévision nationale le jour-même où cela s'est passé.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, voulez-vous dire à cet homme—j'ai oublié son nom et celui de sa circonscription et je ne veux pas m'en souvenir—de s'asseoir et de se taire.

M. McBride: N'allez pas prétendre que vous vous intéressez à Carleton Place quand vous n'en connaissez même pas le représentant.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait, selon moi, faire preuve de justice envers le chef du NPD et le laisser finir son discours. Il pourra prendre la parole en temps opportun et exposer ses propres vues. Il incombe à la présidence de maintenir l'ordre et les députés devraient s'adresser à elle. A mon avis, des échanges d'un côté à l'autre par des députés qui parlent ou crient ne constituent pas des apports valables aux délibérations de la Chambre.

M. Lewis: Il n'y a qu'une chose à faire, je crois, c'est de ne pas tenir compte des remarques émanant d'en face. On a offert à une filiale de l'ITT des subventions pour établir une fabrique de pâte à papier alors qu'une fabrique du même genre fermait ses portes au Témiscamingue dans la même province. On a accordé des subventions très élevées à des sociétés très pauvres comme *Parsons and Whitmore* pour construire une fabrique de pâte à papier à Prince Albert et elle est en exploitation, et une autre à Meadow Lake, projet que le nouveau gouvernement de la Saskatchewan a annulé, alors que des fabriques de pâte à papier congédient des employés dans le Québec, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et en Ontario. Aucun plan n'existe et, à mon avis, un grand nombre des emplois créés par le ministère de l'Expansion économique régionale,—et 50,000 emplois pour les centaines de millions de dollars dépensés ne sont pas excessifs,—l'ont été aux dépens des emplois d'autres travailleurs en d'autres endroits du pays.

J'ai déjà signalé, à une autre occasion, le conflit d'intérêts au sein du conseil consultatif, mettant en cause MM. Estay et Cork, conflit qui n'est pas vraiment grave, à mon avis, sauf qu'il donne une idée de la sorte de gens de qui le ministre et le ministère prennent conseil, de la sorte de gens dont ils veulent s'assurer les services.

Arrêtons-nous un moment sur la situation dans les régions défavorisées. Conscient de ne pas devoir dépasser 30 minutes, je signalerai certains indices qui montrent combien ce programme fort dispendieux a été totalement inefficace. Examinons les investissements dans l'industrie manufacturière. En 1968, les investissements au Québec représentaient 55.1 p. 100 de ceux qui avaient été faits en Ontario. Dix ans plus tard, en 1971, la proportion était tombée au chiffre pitoyable de 40.9 p. 100. L'emploi et la fabrication s'établissaient en 1961 à 4.6 p. 100 dans la région atlantique. Neuf années plus tard, en 1970, le pourcentage était à peu près le même, soit 4.5 p. 100. Au Québec il atteignait 33 p. 100 en 1961; en 1970 il avait fléchi à 31.3 p. 100.

• (1220)

D'importance peut-être plus significative et plus grande sous le rapport humain, en 1961 la moyenne des salaires hebdomadaires dans la fabrication se chiffrait dans la région atlantique à 78 p. 100 de ceux qui étaient versés en Ontario tandis qu'en 1970 cette moyenne n'était plus que de 75.6 p. 100. L'écart s'élargissait, monsieur l'Orateur. La moyenne des salaires hebdomadaires dans ce que l'on appelle le domaine industriel composite, qui englobe plus que la fabrication, s'établissait en 1961 dans la région atlantique à 89.2 p. 100 de celle de l'Ontario et en 1970 à 81 p. 100, ce qui représente un très sérieux écart de quelque 10 p. 100 entre la région atlantique et l'Ontario. C'est vrai également du Québec. En 1961, le salaire hebdomadaire moyen au Québec dans l'industrie manufacturière représentait 89.2 p. 100 de celui de l'Ontario, quand en 1970, il n'est plus que de 87.6 p. 100. Dans les provinces atlantiques, la moyenne des salaires accuse une baisse de 79 p. 100 en 1961 à 73 p. 100 en 1970 comparativement à l'Ontario.

Si je compare avec les salaires de l'Ontario plutôt qu'avec la moyenne nationale, c'est que les bas salaires des provinces atlantiques et du Québec évidemment sont inclus dans la moyenne pour le pays tout entier, ce qui fausserait les rapports. La seule comparaison possible doit se faire avec les chiffres pour l'Ontario qui n'incluent pas les basses moyennes de ces provinces. Il faut procéder de la même façon pour établir le revenu par habitant dans ces régions.

Pour en revenir au ministère et à son échec, et je le répète, je n'éprouve aucun plaisir à le critiquer, si je le fais avec regret et même un peu d'agressivité, c'est que cela s'impose. J'estime que l'abolition des disparités régionales doit être l'un des principaux objectifs du gouvernement et du Parlement. Ce sont les échecs très nets du ministère à cet égard et d'absence de tout plan et de toute stratégie pouvant nous laisser quelque espoir qui nous ont poussés à inscrire la présente motion au *Feuilleton*.

Si le ministère, quelque déclaration du ministre, un organisme nouvellement créé ou un dispositif quelconque pouvaient nous donner le moindre indice d'une planification, et que nous puissions savoir en quoi elle consiste, j'accepterais peut-être de m'en tenir à cela et d'attendre dix ans pour constater les résultats. Il n'y a cependant rien qui permette d'espérer une nouvelle orientation des politiques et programmes du ministère. Il n'y a pas le moindre indice de plan ou stratégie, et tout laisse croire à la perpétuation de l'échec. Je voudrais suggérer sept principes directeurs, propositions ou objectifs précis que devrait se fixer ce ministère s'il veut avancer vers la solution de ce problème tenace, presque insoluble que posent les disparités régionales et le sous-développement.

D'abord, monsieur l'Orateur, je dis que pour réussir tant à court qu'à long terme, il faut mettre au point un plan, une stratégie industrielle et économique adaptée aux régions sous-développées du Canada, mais le plan seul ne produira pas grand-chose non plus. Ce plan doit se greffer à un plan national en vue de l'utilisation et de la répartition des ressources, de sorte que, par exemple, il y ait un rapport entre la mise en valeur de l'industrie des pâtes et papiers dans une région et une industrie semblable dans une autre région afin que le travail accompli dans une région ne nuise pas à une autre région du pays, parce que c'est là où réside la régression qui conduit à l'échec au lieu de la progression productive. Nous avons donc besoin d'un ensemble d'objectifs définis adaptés à chaque région, aux ressources humaines et naturelles de cette région. Nous n'avons pas besoin qu'on construise des monuments en l'honneur de Joey Smallwood ou d'autres. Nous avons besoin qu'on crée des industries génératrices d'emplois, une économie qui encourage l'emploi à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, en rapport avec les capacités et ressources humaines et matérielles de ces régions.

En second lieu, je recommande qu'on axe le programme du ministère vers la constitution et la conservation de collectivités viables, au lieu de s'occuper d'entreprises dont l'objectif principal est de réaliser des bénéfices. Si ces régions sous-développées du Canada étaient propices aux entreprises fructueuses, les sociétés y seraient accourues sans que le ministre ait besoin de leur offrir des centaines de millions de dollars. Elles s'y trouveraient à cause de la perspective de bénéfices à réaliser. Si elles n'y sont pas, c'est qu'elles ne peuvent réaliser dans ces régions des bénéfices au niveau qui les intéresse. Par conséquent, il faut réorienter le programme tout entier vers la création de collectivités humaines, au lieu de s'occuper des bénéfices à réaliser.

Troisièmement, il faut modifier et la substance et l'orientation du programme d'expansion économique régionale, afin de rendre possible, partout où cela s'impose, l'entrée en lice directe des investissements publics ou d'une combinaison d'investissements publics et privés. La politique consistant à attirer les sociétés privées au moyen d'appâts s'est soldée par un échec au cours de ces 100 dernières années et elle échouera également à l'avenir, pour la bonne raison que si l'on pouvait rendre suffisamment profitables les investissements dans les régions défavorisées, les sociétés s'y seraient déjà implantées sans les appâts. En fait, je pense qu'un grand nombre d'entreprises auraient été créées dans ces régions sans les subventions du ministère de l'Expansion économique régionale, et que les subventions n'ont fait qu'augmenter les bénéfices de ces sociétés, qui sont pour la plupart des sociétés étrangères, au lieu de promouvoir l'essor économique local. Pour que ce programme soit efficace, il est nécessaire de prévoir une participation directe de l'État sous une forme ou sous une autre, et ce dans le but de fournir aux Canadiens habitant ces régions la possibilité de jouir des mêmes conditions de vie que leurs compatriotes dans les autres parties du pays.

Quatrièmement, la politique des subventions, prêts et concessions aux corporations privées devrait être modifiée de façon que, dans une entreprise, les investissements en actions de participation égalent les subventions du gouvernement pour que le public puisse exercer un contrôle suffisant sur les opérations et les objectifs.

Cinquièmement, tout ceci signifie également que le ministère doit jouer un rôle d'initiateur de projets et de programmes plutôt que de se contenter de répondre aux demandes de subventions. C'est un changement très important qu'il faut effectuer au ministère. Celui-ci devrait mettre sur pied des programmes et encourager les industries, les entreprises, l'économie du type qui s'impose au lieu d'attendre les demandes.

Sixièmement, je crois qu'il est urgent de mettre en place de nouveaux mécanismes qui favoriseraient la participation directe des provinces—non indirecte, ni purement consultative—et des organismes privés à l'élaboration du programme industriel et économique. Pour ce qui est de la représentation aux commissions et organismes de consultation ou d'aide dans le cadre de ce travail, il doit y avoir des mesures qui empêchent les conflits d'intérêts privés, comme on le constate à la commission consultative dont dispose actuellement le ministre.

En septième et dernier lieu, monsieur l'Orateur, par souci d'efficacité, mon parti croit qu'un véritable programme de développement régional exige que la Corporation de développement du Canada soit réorganisée et restructurée de façon à devenir un organisme comptable au Parlement, par l'entremise du gouvernement, et que la loi devrait stipuler qu'une partie importante des investissements doit provenir de sociétés et de particuliers. Le rôle de cette corporation doit être redéfini et, de fonds mutuel d'investissement indépendant qu'elle est maintenant et qui en fait un organisme socialement inutile, elle doit devenir créatrice de planification et d'investissements de développement, particulièrement dans les régions moins développées du pays.

Comme je l'ai dit au début, monsieur l'Orateur, je ne connais aucune tâche de ce Parlement ou du gouvernement central qui soit plus urgente, plus importante, plus nécessaire du point de vue social et plus impérative du point de vue moral que celle d'instaurer l'égalité des chances et des conditions à l'échelon du pays. Voilà ce que nous croyions que le premier ministre entrevoyait en 1968, à l'époque de ses promesses, voilà ce que nous croyions que le gouvernement avait en vue lorsqu'il a créé le ministère de l'Expansion économique régionale. C'est parce que le ministère n'a rien fait de ce qu'on attendait de lui et que rien n'indique qu'il ait modifié ses politiques ou ses programmes ou pris des dispos itions pour assurer l'égalité au Canada que nous reprochons et au ministère et au

gouvernement de ne pas avoir fait honneur à leurs promesses d'il y a quatre ans.

• (1230)

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler au député de York-Sud (M. Lewis), avant d'appuyer sa motion et d'entrer dans le vif du sujet, que là où on a un gouvernement socialiste, on trouve une société terne. De plus, lorsque les trois paliers du gouvernement tirent environ 50 p. 100 du produit national brut sous forme d'impôts, les particuliers ne participent pas aux décisions et la société devient terne, dépourvue d'intérêt, insipide, elle manque de stimulant. Ce que nous reprochons surtout, je pense, au gouvernement actuel, ce sont ses tendances socialistes.

Nos griefs contre le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministre qui en est chargé peuvent se résumer en trois points. Premièrement, il a refusé de nous rendre compte, dans le détail et de façon précise, du milliard de dollars dépensé ces dernières années; deuxièmement, il a été incapable de définir clairement les objectifs des programmes de son ministère et, troisièmement, il a refusé de suivre les sages conseils de ses fonctionnaires, des spécialistes affectés à des organismes ressemblant au ministère de l'Expansion économique régionale. Il a de plus refusé de suivre les conseils des représentants du peuple. L'on conçoit, je suppose, qu'il refuse les conseils de ce côté-ci de la Chambre. C'est de pratique courante dans le gouvernement actuel mais il nous est bien difficile de comprendre pourquoi le ministre refuse les conseils qui lui viennent du côté ministériel.

J'en suis sûr, nous nous rappelons tous très nettement les paroles du premier ministre (M. Trudeau) dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône de 1968. Les voici:

> La réalisation d'une société juste est un idéal que caressent les hommes civilisés . . . A cette fin, les propositions . . . comprendront l'établissement d'un ministère chargé de voir à ce que la population de tous les secteurs et de toutes les régions de notre pays ait, dans la mesure du possible, égal accès aux occasions offertes par le développement économique du Canada.

Quelles sont les réalisations? Au 31 mars 1972, le gouvernement aura dépensé $1,030,636,000 pour les programmes de développement régional. On peut y ajouter une somme de plus de 200 millions de dollars représentant des prêts. Qu'a-t-on réalisé au moyen de ce milliard et quart de dollars? Je dirais que les régions désavantagées au lieu d'obtenir l'égal accès aux occasions offertes par le développement économique du Canada, suivant la promesse du premier ministre, ont connu plus que l'égal accès à la stagnation économique que le gouvernement actuel a fait naître.

Avec ses dépenses d'un milliard de dollars, qu'essayait d'accomplir le ministre? De fait, qu'a-t-il accompli? C'est dans le rapport du Conseil économique des provinces atlantiques qu'on trouve une description des plus claires des réalisations du ministre, et je cite:

> Le refus de Jean Marchand d'engager le ministère de l'Expansion économique régionale dans la poursuite des buts et des objectifs que l'Office d'expansion économique de la région atlantique envisageait pour 1981, dans la région, est tout aussi inexplicable que décevant . . . il laisse soupçonner encore davantage que le MEER n'est rien de plus qu'un programme de dons bien financés, qu'on élargira ou qu'on réduira suivant les exigences économiques et politiques du moment.

Lorsque les députés et le grand public critiquent le mode de fonctionnement du ministère de l'Expansion économique régionale, notamment en ce qui a trait aux subventions d'encouragement, on rétorque toujours qu'il faut tenir compte de ce qu'il nous en coûterait en prestations de bien-être, si ces subventions n'existaient pas. Monsieur l'Orateur, si les propositions du ministère ne sont rien d'autre qu'une forme de bien-être social, qu'on le supprime donc ou qu'il fusionne avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est, à mon avis, un argument boiteux. Les programmes devraient avoir pour objectifs de créer des emplois et du travail, et non point de bouleverser le bien-être social et économique, ni le potentiel de l'emploi dans d'autres régions du pays. On riposte à nos critiques par des déclarations de cette veine et nous ne pouvons que présumer qu'il s'agit là d'un programme de libéralités teinté peut-être de favoritisme politique.

L'hon. M. Marchand (Langelier): C'est dégoûtant.

M. Mazankowski: Le programme le plus notable du ministère de l'Expansion économique régionale, a été le paiement de prétendues subventions industrielles en vertu de la loi sur les subventions au développement régional. Des paiements sont toujours effectués en vertu de la loi stimulant le développement de certaines régions qui a précédé la loi sur les subventions au développement régional, mais le MEER ne veut pas divulguer les montants payés en vertu de l'une et de l'autre. Depuis que le présent gouvernement est au pouvoir, les deux programmes ont entraîné une mise de fonds publics de 244 millions de dollars. De plus, bien plus de 100 millions de dollars ont été offerts, sans être encore versés, à des sociétés. Le ministère a fait une évaluation du programme antérieur conçu en vertu de la loi stimulant le développement de certaines régions, mais n'en a pas divulgué les résultats. Il prétend que ce programme s'est traduit par la création d'un nombre surprenant d'emplois, mais il n'en donne aucune preuve.

Nous sommes en mesure de prouver que certains programmes ont bénéficié d'une prolongation, alors que d'autres se l'ont vu refuser sans raison valable ou légitime. La Smoky Lake Processing and Dehydrating Plant, dans ma province, l'Alberta, s'est conformée de très près à tous les critères de l'ancien programme prévu dans le cadre de la loi stimulant le développement de certaines régions, mais elle s'est vu refuser une prolongation alors que d'autres entreprises de la Saskatchewan en ont bénéficié et peuvent, aujourd'hui, mener à bonne fin les projets qu'ils ont entrepris presque au même moment que les autres. J'ai demandé le dépôt de documents à la Chambre, mais le gouvernement ne s'est pas exécuté laissant ainsi planer un doute sur la façon dont certaines subventions ont été allouées et accordées. L'objet du programme actuel de la loi sur les subventions au développement régional était de donner au gouvernement fédéral un rôle actif de planification et un meilleur jugement dans son choix des entreprises auxquelles accorder des subventions. Comme l'ont fait remarquer bien des gens intéressés et sérieux à l'extérieur du ministère, cette planification efficace et ce jugement ne sont absolument pas évidents.

Notre député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a fait remarquer que des 49,266 emplois qui sont censés être créés au moyen des offres annoncées par le MEER, au moins 12,000 ne le seront jamais. Des 18,537 emplois que le MEER avait annoncé qu'on allait créer grâce à des offres de subventions en 1969 et 1970, 4,404 ont été perdus par la suite lorsque les offres ont été retirées ou refusées ou que l'entreprise a fait faillite. Des offres acceptées et annoncées jusqu'à la fin de novembre 1971, celles qui concernaient, au total, près de 5,000 emplois ont été par la suite

retirées, refusées ou perdues par suite d'une faillite. Étant donné que bien souvent on ne révèle ces offres publiquement que plus d'un an après les avoir annoncées pour la première fois, il est probable, vu ce qui s'est produit dans le cas des offres annoncées en 1969-1970, que 12,000 des emplois annoncés auront été perdus, d'ici décembre 1972, par suite de retraits, de refus ou de faillites.

• (1240)

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Mazankowski: Le 30 novembre 1971, le nombre total des emplois dont on a annoncé qu'ils étaient encore à pourvoir était, si l'on en déduit les retraits et les refus, de 44,790. Le nombre d'emplois qui existent réellement par suite des subventions accordées en vertu de la loi sur les subventions au développement régional est bien loin de ce chiffre. Comme on le disait dans le *Globe and Mail* du 11 février 1972, on ne peut obtenir du MEER de données sur le nombre réel d'emplois créés et sur le montant réel des subventions versées. L'évaluation la plus proche qu'on puisse faire à partir des données disponibles, c'est qu'il n'existe actuellement que 5,000 emplois créés grâce aux subventions du MEER. Il se peut cependant que ce chiffre soit un peu trop fort, étant donné les nombreux cas d'entreprises qui ont congédié des employés après avoir touché des subventions, ou qui ont fermé une usine à un endroit et en ont ouvert ou agrandi une autre dans une région désignée afin de recevoir une subvention du MEER. Nous trouvons bien des exemples de pareilles manœuvres.

Peut-être le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride) ne s'opposerait pas à ce que je parle de l'affaire de la Bélanger-Tappan. On a retiré à celle-ci l'offre d'une subvention non pas parce que la compagnie allait fermer l'usine de Findlay mais parce qu'elle n'avait pas présenté sa demande assez tôt. Selon la déclaration du ministre à l'extérieur de la Chambre, l'offre a été retirée le 11 février, je pense, parce que cette société n'avait pas envoyé sa demande dans les délais prévus par le ministère, même après qu'on lui eut accordé une prolongation. Monsieur l'Orateur, c'est là une preuve, je pense, que si la société Bélanger-Tappan avait fermé son usine de Findlay et agrandi plus tôt l'usine de Montmagny, elle aurait reçu l'octroi de quelque $254,000.

Ce cas de fermeture d'usine n'est qu'un exemple des échecs nombreux du ministère de l'Expansion économique régionale et de son prédécesseur. En créant des moyens de production, ni l'un ni l'autre n'ont réussi à harmoniser de tels moyens avec des extrapolations réalistes de la demande. En versant des subventions destinées à favoriser l'expansion de la capacité de production sans s'assurer au préalable de l'existence d'une demande pour les produits qui seront fabriqués, le MEER n'aboutira qu'à déplacer les employés et les capitaux des entreprises qui existent déjà. De nombreux exemples prouvent que cela s'est déjà produit, monsieur l'Orateur, et que les mesures et les programmes du MEER produisent précisément ce résultat.

L'hon. M. Marchand: Des exemples, s'il vous plaît.

M. Mazankowski: Je suis bien aise que le ministre ait demandé qu'on lui fournisse des exemples.

L'hon. M. Marchand: Oui, donnez-nous des exemples.

[M. Mazankowski.]

M. Mazankowski: Ainsi, par exemple, dans ma province, l'Alberta, on a envisagé la construction d'une usine de dix millions de dollars pour fabriquer des engrais à Redwater. Or, au même moment, des ouvriers étaient mis à pied à Calgary dans une usine du même genre. Un autre exemple a trait à la capacité de production excessive des usines où l'on traite et met en conserve la viande. Après qu'on eut fermé à Calgary deux usines de ce genre, une autre a ouvert ses portes à Lethbridge, grâce aux subventions fédérales destinées à promouvoir l'expansion. Ou considérez l'industrie du pneumatique, qui est affligée actuellement de problèmes de production et de commercialisation. Malgré cela, le gouvernement fédéral a versé une subvention considérable à une firme française qui voulait établir une usine de pneumatiques dans une des provinces atlantiques. Pareilles mesures ne peuvent avoir que des effets néfastes et nuire au bien-être économique et social de la population dans d'autres régions du pays.

Voici un autre exemple. On pourrait se demander s'il y a pénurie d'alcool chez nous. Nos distilleries sont-elles en faillite? Néanmoins, nous avons donné 10 millions de dollars à la Seagrams pour son usine de Gimli, au Manitoba. Je crois savoir qu'on a aussi versé 10 millions à l'établissement Hiram Walker, à Kelowna. Je suis sûr que la surproduction de motoneiges et de crosses de hockey va avoir des effets extrêmement nuisibles sur notre industrie. Encore une fois, je suis content que le ministre m'ait demandé de donner des exemples. Je pourrais en donner beaucoup plus.

Considérez encore le cas de la North American Integrated Food Processing Company, qui projette d'établir une grande usine de production et de traitement du porc dans le sud de l'Alberta, pour la seule raison que cette région a été désignée et que cette société veut obtenir une subvention d'encouragement. Les détails du projet de transaction sont encore assez réduits. Je crois que cette firme a demandé à être subventionnée par le ministère qui dépend du ministre. Elle désire construire un énorme complexe capable de traiter de 200,000 à 600,000 porcs abattus par année. Quelles répercussions aura cette exploitation sur les entreprises existant en Alberta ainsi que dans le reste du Canada? J'estime qu'en analysant cette demande le ministère doit tenir compte de ce qu'actuellement de grosses entreprises de production et de traitement du porc existent dans le centre et dans le nord de l'Alberta. C'est là que s'offrent les meilleures possibilités à ces entreprises étant donné que ce sont des régions productrices de grains de provende.

Les statistiques montrent que la région où s'implantera cette exploitation a expédié environ 245,000 porcs aux conserveries de Calgary en 1970. Ce fait démontre nettement qu'il n'y existe aucune usine importante. Cela signifie que si on y construit une usine capable de traiter jusqu'à 600,000 porcs par an il faudra créer un ensemble d'entreprises secondaires. Je crains qu'un grand nombre d'entreprises ne souffrent de la création de cette usine intégrée et que la production du nord et du centre de l'Alberta n'en soit affectée. Cette nouvelle installation de production dans le sud de la province peut avoir des effets socio-économiques désastreux, qui, dans l'avenir, affecteront non seulement l'industrie de l'élevage porcins de la province, mais aussi cette industrie d'un bout à l'autre du pays.

Les divisions de recensement 7, 10, 11 et 12 qui couvrent le nord-est de l'Alberta ont produit environ 700,000 porcs en 1970. C'est dans cette région, comme je l'ai déjà men-

tionné, que l'élevage des porcs est le plus considérable, car on y cultive aussi les grains de provendes. Il y a un marché potentiel de 1,750,000 porcs qui seront produits dans cette région d'ici les prochains quatre ou cinq ans. Il semble donc évident que si quelque expansion doive prendre place dans le traitement et la production de cette industrie, elle devrait avoir lieu dans la région, où se fait à l'heure actuelle une grande production et l'on ne devrait pas mettre sur pied des installations ailleurs que dans cette région. Si on fait le contraire, ces installations ne feront que causer des troubles socio-économiques importants dans le reste de la province et même du pays. Par conséquent, je prie instamment le gouvernement de faire attention à toutes les répercussion socio-économiques de toute proposition ou demande, visant l'octroi de subventions, qui aideraient à l'établissement d'installations comme celles dont je viens de parler. Il devrait être évident que ce sont les impératifs économiques et sociaux qui doivent motiver l'octroi des subventions, et non pas les considérations politiques.

Je poursuis, si vous me le permettez, monsieu rl'Orateur. Avant que ne soient accordées d'autres subventions au titre de la Loi sur les subventions au développement régional, il faudra établir des règles de base bien précises. Il faudra, par exemple, tenir compte des expériences passées et éviter de subventionner une industrie qui est déjà marquée par la surcapacité et les excédents de production, qui ne peut écouler ses produits. Deuxièmement, il ne devrait pas être question de mutation d'employés dans l'octroi de ces subventions. J'estime que les employés ne doivent pas être transférés d'une région à l'autre. Troisièmement, l'aide accordée devait répondre directement aux besoins de l'exploitation qui requiert l'aide. Il me semble que le ministère, dans ses politiques, procède à rebours. En d'autres termes, les grandes sociétés qui sont déjà en position de s'acquitter de leurs obligations ont de bien meilleures chances d'obtenir une subvention que celles de moindre importance. J'estime qu'il faut songer plus sérieusement aux petites industries, tout particulièrement dans les régions rurales, dans le cadre d'un programme de décentralisation. Les entreprises de moindre envergure, qui souvent ne bénéficient pas des services d'experts et de conseillers juridiques qui puissent les aider à profiter de tous les aspects de la législation, voient leurs demandes refusées dans bien des cas à cause de tracasseries bureaucratiques plutôt que de raisons vraiment fondées du point de vue économique.

• (1250)

J'espère que le ministre saura tirer profit de l'expérience acquise dans le fonctionnement du ministère de l'Expansion économique régionale l'année dernière. Je le mets en garde cependant. Quel que soit le mérite des différents moyens et objectifs du programme d'expansion économique régionale, il ne saurait être question de succès réel . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette, je dois interrompre le député; son temps de parole est écoulé depuis quelques secondes.

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, il est toujours intéressant de discuter de questions économiques comme celle dont la Chambre est saisie aujourd'hui, conformément à l'alinéa *a*) du paragraphe (4) de l'article 58 du Règlement.

La motion se lit ainsi:

Que cette Chambre blâme le gouvernement pour l'échec désastreux de ses programmes de développement régional à enregistrer des progrès dans la suppression des disparités régionales et, notamment, blâme le gouvernement pour le manque d'organisation ou de stratégie de ses programmes, pour avoir compté uniquement sur la distribution de subvention à des corporations privées, dont la plupart appartiennent à des intérêts étrangers, pour la politique insensée qui consiste à déplacer le chômage en subventionnant des établissements dans une région tandis que des établissements semblables ferment leurs portes ailleurs, et pour le gaspillage considérable de deniers publics sans résultats appréciables dans le domaine de l'emploi et du développement économique des régions défavorisées du Canada.

Monsieur le président, je dirai d'abord que pour réaliser une saine politique et une saine économie, il faut prendre les mesures susceptibles d'atteindre cette fin.

Même s'il fait tout son possible, l'honorable ministre, dans la situation actuelle, ne peut pas régler le problème économique, car même le pape ne saurait le solutionner. Pour réussir à ce faire, il faudrait changer notre régime financier, qui conduit directement à la faillite.

Plus nous appliquons notre régime économique dans ses structures actuelles, plus nous «débalançons» notre économie. Il est vrai que nous sommes témoins de nombreuses faillites chez nos industriels, qui sont incapables d'assumer leurs responsabilités. Nos industriels sont incapables de payer un intérêt de 12 p. 100 sur leurs emprunts, en plus de rembourser le capital, de payer 50 p. 100 d'impôt sur ces remboursements, et de se faire «dévorer» par les taxes municipales, scolaires et autres sur la production. Il existe toutes sortes d'organismes dans le système actuel, qui rongent les revenus des industriels et les placent dans des positions très embarrassantes.

L'industrie se voit, dans plusieurs cas, incapable de se tenir debout, et le gouvernement peut pallier cette situation—l'honorable ministre en a trouvé le moyen—grâce au Programme d'initiatives qu'il a établi en vue d'aider l'industrie de différentes manières. Plus on aide l'industrie, plus on l'asservit et plus elle a de mal à survivre. Au fait, plusieurs industries pourront peut-être y réussir, mais à la condition que d'autres disparaissent.

Puis-je signaler qu'il est une heure, monsieur le président?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 2 heures.)

M. Latulippe: Monsieur le président, avant le dîner, j'étais à établir pourquoi le capital étranger a autant d'emprise sur l'économie canadienne.

J'étais à expliquer que c'est parce que les conditions économiques ne favorisent pas les Canadiens. Premièrement, il est de plus en plus difficile, pour les Canadiens, de trouver des capitaux pour construire des usines, pour développer leur pays, pour faire «quelque chose de canadien».

Monsieur le président, il n'y a que deux moyens d'obtenir des capitaux présentement: soit que nous trouvions des capitaux par l'émission d'actions, qui sont très difficiles à vendre parce que les Canadiens n'ont pas d'argent,

ou parce qu'ils craignent de prendre des risques en investissant dans l'industrie, soit que nous empruntions.

De plus, comme nos gouvernements soutirent toute l'épargne en émettant des obligations, les Canadiens placent leurs épargnes dans les mains des gouvernements parce que c'est plus sûr.

On dit que l'industrie passe après. Alors que les gouvernements sont obligés d'aller chercher toute l'épargne qui existe dans l'économie canadienne, il n'en reste plus pour le développement de l'industrie. Et c'est une des raisons pour laquelle le ministre est obligé d'intervenir par ses programmes d'initiatives et de développement de l'industrie.

Après avoir ordonné la tenue d'enquêtes, le ministre a trouvé qu'il existait des inégalités régionales et qu'il était presque impossible de construire des industries, à certains endroits, parce qu'il y régnait une très grande pauvreté. Depuis que l'honorable ministre a mis ses initiatives en application, tous ses programmes n'ont pas empêché la pauvreté, l'endettement, les taxes et les surtaxes qui dépouillent tout le monde, qui rendent les gens incapables de mettre de côté des capitaux pour faire quelque chose.

Alors, nous sommes obligés, pour développer quelque chose, de nous endetter. Pour bénéficier des programmes que l'honorable ministre a mis en marche, pour bénéficier de $20,000, $25,000 ou $33,000, il faut que les industriels empruntent $100,000. Ceci constitue une charge sur le dos des manufacturiers, et les remboursements énormes sont taxables par tous les gouvernements.

Ces taxes, comme je le disais tout à l'heure, dépassent 50 p. 100. Un grand nombre d'industriels ont bénéficié des programmes du ministère, mais ils ne pourront pas boucler leur budget; ils seront obligés de faire faillite, parce qu'on donne d'une main un certain montant et, de l'autre, on perçoit le double.

On a versé des millions de dollars en subventions à des industriels qui devront éventuellement faire faillite, car ils ne peuvent boucler leur budget.

A mon avis, le problème est de nature économique et, tant et aussi longtemps que nous ne nous résoudrons pas à le régler une fois pour toutes, nous subirons encore le fléau que nous connaissons présentement et nous n'aurons que du capital étranger pour nos développements.

J'ai appris, aujourd'hui même, que, dans ma circonscription, il y a une manufacture de meubles qui fonctionne de peine et de misère. Elle vend ses meubles, mais ne peut se faire payer, parce que 50 p. 100 de la population frise la faillite. Si l'économie était stable et équilibrée, le manufacturier pourrait vendre ses produits. Une compagnie américaine vient d'offrir $250,000 pour cette manufacture. Encore une fois, ce sera une entreprise qui passera aux mains des Américains, même s'il ne s'agit que d'une petite manufacture qui emploie une trentaine de personnes.

C'est notre économie qui fait défaut. On a beau blâmer le gouvernement, quelles solutions propose-t-on? Quelles sont les causes de tous ces malaises? Qu'on s'attaque aux vraies causes pour déraciner le mal incommensurable que nous connaissons.

Notre désir, c'est de voir les Canadiens maîtres de leur économie, de leur politique. Depuis la fin de la dernière guerre, les immenses progrès de la nation et des compagnies, tant canadiennes qu'étrangères, n'ont pas empêché la sous-alimentation, la misère, la pauvreté et l'insécurité économique de s'installer chez nous.

L'équilibre économique ne peut sortir du déséquilibre. L'inflation, le chômage, la pauvreté sont des problèmes économiques et mathématiques qui exigent des solutions économiques et mathématiques.

[M. Latulippe.]

L'unité nationale n'est pas seulement une question de langue ou de culture, c'est aussi et surtout une question d'ordre économique. Il n'est presque pas possible pour les Canadiens de posséder leurs industries ou leur patrimoine, parce que les taxes foncières et scolaires sont devenues tellement onéreuses qu'elles constituent une véritable confiscation de la propriété privée par l'État, et empêchent la presque totalité des Canadiens de posséder leurs industries en toute sécurité, et même la maison qu'ils habitent.

Et ce caractère de notre économie nous conduit directement au socialisme, ce qui est contraire au droit le plus élémentaire d'être propriétaires de ses entreprises et même d'un foyer stable. Les Canadiens ne peuvent même plus être propriétaires d'un foyer stable. On fait payer aux Canadiens quatre ou cinq fois une petite maison qui devrait coûter $10,000. Au fait, elle coûte $25,000 ou $30,000, et ce à cause de l'intérêt. Tant et aussi longtemps que nous ne prendrons pas les moyens pour mettre un frein à l'augmentation des taxes foncières qui contribuent à augmenter le coût de la vie, nous ne connaîtrons que des Canadiens démunis, qui vivent au jour le jour, sans espoir ni possibilité de devenir propriéraires.

C'est la raison pour laquelle les créditistes demandent d'éliminer les taxes foncières ou de les faire baisser petit à petit. Ils demandent aussi que la Banque du Canada consente aux municipalités, aux commissions scolaires et aux provinces des prêts sans intérêt pour l'amélioration des services publics, ce qui contribuerait à faire baisser les taxes.

Nous constatons malheureusement que le grand nombre mange le petit nombre, puisque plusieurs gémissent dans une abjection déshonorante. Des industriels et des Canadiens font faillite. Des cultivateurs perdent leur ferme, le tout sans autre justification que le manque d'argent. Le public est dans la privation, et les gouvernements dans la servitude. On doit cesser de souffrir de privation, lorsqu'il y a dans le pays tout ce qu'il faut pour assurer l'aisance dans chaque foyer.

Alors, les gouvernements, au lieu de piloter le Canada, se sont transformés en percepteurs d'impôt, de taxes de toutes sortes, et une grosse tranche des impôts et des taxes—la tranche la plus sacrée, soustraite à toute discussion—est justement l'intérêt sur la dette publique. Et il n'y en a pas beaucoup qui se lèvent pour protester contre l'intérêt que l'on accorde à la finance publique.

• (1410)

Alors, monsieur le président, tant et aussi longtemps que nous ne pourrons financer nos corps publics avec de l'argent sans intérêt ou à des taux peu élevés, jamais nous ne sortirons du «trou», jamais l'économie canadienne ne connaîtra la stabilité. Nous ne connaîtrons que des déconfitures, du mécontentement, ce que nous connaissons présentement. Pour régler le problème, on se dirige vers la dictature, et les gouvernements sont obligés d'intervenir avec l'argent que l'on soutire du peuple qui n'en a déjà pas assez.

Quand l'honorable ministre donne des octrois pour favoriser certaines industries, leur permettre d'agrandir ou de continuer leur exploitation, il soustrait de l'argent des contribuables qui n'en ont déjà pas assez. Alors, on en enlève à un endroit où il n'y en a pas déjà assez pour en remettre à un autre endroit où il n'y en pas encore assez, bref, où il n'y en aura jamais assez. Alors, ça ne règle pas le problème.

Quand on veut développer de nouvelles industries, il faut du capital nouveau, et c'est la tâche du gouvernement, des députés, de régler ce problème. Si nous avions du capital nouveau pour les investissements nouveaux et si nous laissions l'épargne aux contribuables, ces derniers développeraient le pays, et le gouvernement pourrait enlever son nez de partout où il le met aujourd'hui. Le gouvernement pourrait piloter le Canada en maître, au lieu de s'emparer des biens des citoyens ou d'hypothéquer davantage les Canadiens en empruntant de l'argent pour faire quelque chose.

Nous savons que le capital étranger envahit notre pays. Il s'agit encore là d'un manque non pas seulement des gouvernements précédents qui ne sont pas les seuls à blâmer, mais de nous tous, parce que nous n'avons jamais pris les moyens efficaces pour financer notre production et financer aussi davantage la consommation, parce que la production est faite pour être consommée. Celui qui commande à la production, c'est bien le consommateur, et si le consommateur n'a pas les capitaux, les moyens voulus, s'il est de plus en plus dépossédé par les taxes, par les impôts de toutes sortes, manquant de pouvoir d'achat, il ne peut pas commander la production qui, alors, n'atteint pas sa fin. Le but de la production, c'est de satisfaire aux besoins, et quand la production n'y satisfait pas, l'économie n'accomplit pas son rôle.

L'économie a besoin de réformes, de substitut, et ce substitut, nous le trouvons dans l'économie, nous le trouvons par le financement des biens, des productions nouvelles, grâce à des crédits nouveaux, chaque fois que des développements nouveaux sont en cause, afin de laisser à la population le sang économique dont elle a besoin pour développer normalement notre économie. Pour que celle-ci fonctionne, il lui faut des armes normales. Il faut que l'État accomplisse son rôle. Le rôle de l'État, ce n'est pas d'endetter les citoyens, mais de les sortir du «trou» et, présentement, plus l'État s'ingère dans l'économie, plus il nous «cale» dans le trou, plus les citoyens sont mal pris, plus l'économie est «débalancée», et plus ça va mal.

Je crois à l'honorable ministre; il n'est pas le bon Dieu, mais il fait son possible dans le système actuel. Je ne le blâme pas outre mesure, car je sais qu'il fait son devoir, qu'il est sincère, qu'il veut réussir. Mais je suis également sûr qu'il sait qu'il est impossible de réussir dans les conditions économiques actuelles. Je sais qu'il reconnaîtra avec nous qu'il y a des améliorations à apporter dans notre économie. Il faut éliminer les grands abus économiques de notre système, si nous voulons vraiment réaliser quelque chose de pratique et quelque chose de vraiment «communal», afin de permettre à la communauté de vivre dans son pays, qui regorge de richesses, et permettre ainsi à chaque individu de bénéficier de la part de richesses à laquelle il a droit.

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, depuis quelques semaines, il est souvent question de développement économique régional à la Chambre et à l'extérieur. Je vais essayer d'en traiter le plus froidement possible cet après-midi. Je sais que j'aurai sans doute à recommencer devant le comité, et c'est normal, car les députés ont le droit de savoir ce que nous faisons avec les millions, et même les centaines de millions, qui sont votés par la Chambre, quelle en est leur utilité et si nous atteignons vraiment nos objectifs.

Dans ce débat, monsieur l'Orateur, ce qui me frappe, ce ne sont pas tellement les attaques. Évidemment, il existe des petites méchancetés, des petites insinuations, parce que quand on ne peut vraiment pas affirmer quelque chose et qu'on croit que cela peut faire du tort à l'autre, on fait de telles insinuations.

On fait appel à la caisse électorale et au rapport qui peut exister entre les dons, les subventions du ministère et, disons, le parti libéral. J'ai trouvé assez drôle qu'un des organisateurs d'un récent banquet des conservateurs progressistes à Toronto soit à l'emploi de la filiale d'une compagnie qui avait reçu de très belles subventions de mon ministère. D'ailleurs, on n'a qu'à lire le *Globe and Mail* pour le constater. C'est tout à fait normal. Certains sympathisants d'autres partis d'opposition ont reçu de telles subventions, ce qui est tout à fait normal. Il s'agit d'une chose à laquelle nous faisons extrêmement attention; nous faisons en sorte que jamais ce programme ne soit déprécié dans l'opinion publique, parce que, justement, des jeux comme ceux que je mentionne seraient pratiqués par les autorités en place.

Mais malgré toutes ces précautions et bien que je sache que tout ce qu'on insinue—parce qu'on n'a pas le courage de l'affirmer—est faux, on continue quand même à le faire. On continue à le répéter, et on le chuchote, ce qui n'est certes pas de nature à améliorer le ministère de l'Expansion économique régionale. Je n'en ai pas trouvé un seul qui semblait vraiment intéressé à l'améliorer. Ils sont intéressés à retirer de petits avantages électoraux et politiques.

Au fait, pour lire une vraie critique susceptible d'améliorer le système du ministère de l'Expansion économique régionale, je suis obligé de me référer à des documents ou à des discours d'autres personnes que les députés de l'opposition. Ces critiques ne sont pas toujours favorables: j'ai lu le grand document de M. Firestone, la semaine dernière, document extrêmement sérieux. M. Firestone se pose des questions aussi sérieuses sur certains des programmes que j'applique. A mon avis, il s'agit d'une étude honnête, et j'aimerais discuter certains points avec lui; la critique qu'il fait est autre chose que ce que j'ai entendu depuis ce matin.

Qu'avons-nous entendu, en fait, depuis ce matin? Parlons d'abord de celui qui, au point de vue intellectuel, disons, a au moins la réputation d'avoir un statut assez élevé: le chef du Nouveau parti démocratique, l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis). Que nous a-t-on dit? Il a exprimé de grandes généralités, et quand il en est arrivé aux cas particuliers, tous ses chiffres étaient erronés! Il dit, en somme: Pour faire du développement économique, il faut créer des sociétés humaines. Quand j'entends une telle réflexion, je ne sais plus sur quel pied danser.

Il a parlé des subventions et de la façon de détruire. D'ailleurs, c'est la façon habituelle dont on parle du ministère. Avant d'en venir à ces cas-là, disons simplement qu'un peu moins du tiers de mon budget est affecté aux subventions. Le reste est affecté à des programmes conjoints avec les provinces, soit en vertu du programme ARDA, soit en vertu du programme FODER. Nous discutons de ces choses avec les provinces et les municipalités en vue de réaliser des projets concrets.

• (1420)

Seulement, on n'entend parler que de subventions. On dirait que le ministère de l'Expansion économique régionale ne s'occupe que d'accorder des subventions aux grosses compagnies, surtout aux compagnies américaines. Voilà en quoi consiste la critique de l'opposition dirigée contre le ministère, qui s'est fixé comme objectif de réduire les inégalités régionales.

Alors, voici le grand théoricien, celui qui est censé être le plus sensibilisé à ces problèmes-là, qui est censé avoir

une conscience sociale affinée, qui fait une critique très superficielle, disant qu'il faut former des sociétés humaines, qu'il ne faut pas nécessairement accorder des subventions aux grandes compagnies, surtout aux grandes compagnies étrangères. Sur ce point, évidemment, on a lancé des attaques virulentes: A quoi bon accorder des subventions à la compagnie Rayonier Quebec Inc. (ITT) de Port-Cartier, alors qu'une autre usine ferme ses portes à Kippewa, au Témiscamingue? S'agit-il là d'un programme qui a du sens? Créer des emplois là, en tuer ici! C'est vrai que c'est impressionnant, monsieur l'Orateur. Seulement les faits sont moins dramatiques que cela.

La compagnie Canadian International Paper, de Kippewa, Témiscamingue, a décidé de fermer ses portes parce que, depuis un grand nombre d'années, son exploitation est déficitaire et que toutes les prévisions sont déficitaires. Cette entreprise ne veut même pas moderniser son usine. Et l'usine de Rayonier Quebec Inc. (ITT) de Port-Cartier vient de recevoir une subvention. Elle ne commencera à fonctionner qu'en 1974. Alors la Canadian International Paper, de Kippewa, au Témiscamingue, ferme son usine au mois de mai, parce qu'au mois de mai 1974, une autre usine va être mise en exploitation, parce qu'elle a un marché différent et doit vendre toute sa production en Europe. Voilà le premier grand scandale.

Je trouve cela scandalisant. J'ai rencontré le président de la Canadian International Paper, M. Monge. J'ai essayé de le convaincre en lui disant: Ecoutez, si nous vous aidions à moderniser votre équipement, etc. Il m'a répondu: «Non, les coûts de transport sont absolument prohibitifs, nous ne pouvons pas continuer à faire fonctionner le moulin. Si vous le voulez, on vous le donne.»

Selon le député d'York-Sud, c'est parce qu'on a donné un octroi à la Rayonier Quebec Inc. que l'autre industrie ferme ses portes. Il s'agit du premier «grand scancale» du ministère de l'Expansion économique régionale.

Le deuxième se rapporte à la compagnie Duplate of Canada Ltd., qui est partie d'Oshawa pour aller s'établir à Hawkesbury. Le cas n'est pas tout à fait parfait, parce qu'il s'agit de deux municipalités de l'Ontario. Il aurait dû y en avoir une du Québec, cela aurait été bien plus «beau». De toute façon, il s'agit de deux municipalités de l'Ontario, et cela s'est fait, monsieur l'Orateur, en vertu de l'ancien programme des stimulants industriels, c'est-à-dire du programme que nous avons changé, parce que nous n'avions pas la discrétion d'agir. Dès qu'une compagnie allait s'implanter dans une région désignée, on devait lui donner la subvention prévue dans la loi. Le ministre n'avait aucune discrétion, mais cela a engendré une attaque de fond contre le ministère de l'Expansion économique régionale. On a changé la loi, et même les députés du Nouveau parti démocratique ont eu peur: cette discrétion accordée au ministre pourrait devenir une source de patronage. Ils sont convaincus de cela.

Eh bien, on voulait changer la loi parce qu'on ne voulait pas que des choses comme celles-là se produisent, c'est-à-dire que des compagnies changent d'emplacement uniquement pour obtenir un octroi du gouvernement. Il s'agit d'un gros argument contre le ministère de l'Expansion économique régionale!

Il y en a un autre, à propos de la Michelin Tires Manufacturing Company of Canada Limited. La situation est la même. Les subventions octroyées à cette société l'ont été en vertu de l'ancienne loi. Cela avait été demandé par la Nouvelle-Écosse; il y a eu insistance, le gouvernement de cette province a aidé cette société, et je n'avais pas le choix; je devais accorder la subvention tel que cela était prévu dans la loi. Cette société a tout de même créé 1,800 emplois en Nouvelle-Écosse.

Qu'un député de la Nouvelle-Écosse aille donc attaquer cela dans sa province! Qu'il aille donc l'attaquer dans sa province! Cela ne tiendrait pas debout.

De même, les députés de l'Alberta ne pourront pas aller attaquer à Grande-Prairie l'affaire du moulin de la *Procter & Gamble Co. Ltd.* Qu'ils essaient, s'ils sont bien courageux.

De toute façon, l'affaire Michelin constitue un autre scandale. C'était sous l'ancienne loi, et nous n'avions pas de discrétion!

Il y en a un autre et il est parfait, parce qu'il met en cause deux provinces. Il s'agit de la société Aerovox Canada Ltd. qui a quitté Hamilton pour aller s'établir à Amherst, en Nouvelle-Écosse. On ferme des usines à Hamilton! Le député de Regina-Est (M. Burton) va sûrement se souvenir de cela; on ferme des usines à Hamilton pour aller créer des emplois en Nouvelle-Écosse.

Qu'est-ce que cela donne? Et l'on a affecté $235,000 à ce chapitre. Il n'y a aucun sens à ce qu'un ministère soit administré ainsi!

Alors, où est la vérité, monsieur l'Orateur? Elle est pourtant bien simple. Quiconque eut téléphoné à mon ministère aurait obtenu ces renseignements. Seulement, il ne faut pas la connaître, la vérité, car elle est embarrassante. La vérité, c'est qu'un jour on a appris que la compagnie Aerovox Canada Limited a décidé de fermer son usine de Hamilton, un point c'est tout. Elle n'avait même pas demandé d'autorisation à mon ministère. Elle a décidé d'alimenter le marché canadien par ses usines américaines. La première chose que nous avons constatée, c'est que l'usine était fermée. On dit: Eh bien, si l'on essayait de l'intéresser à rester au Canada? Et c'est alors qu'on a commencé à discuter avec la compagnie sur la possibilité de lui accorder une subvention non pas pour lui permettre de quitter Hamilton et aller s'installer en Nouvelle-Écosse, mais pour l'empêcher de quitter le Canada et d'assurer un certain nombre d'emplois au pays. Voilà ce qui nous a amenés à faire une offre de subvention à la compagnie Aerovox Canada Limited.

Voilà un autre grand scandale: le ministère a créé des emplois à un endroit pour les éliminer ailleurs. Les faits étaient là. On n'avait qu'à téléphoner à mon ministère pour le savoir. Cela n'aurait même pas fait l'objet d'un débat. Mais on voulait crier au scandale.

Certains autres discours ont été prononcés, que je ne mentionnerai pas à ce moment-ci. Il y en a un exemple qui est encore plus parfait, mais il est d'un traitement difficile, car, au point de vue politique, c'est vraiment jouer avec de la dynamite que d'en parler à ce moment-ci. Je le réserve pour une autre circonstance.

Je parlerai maintenant de l'*Union Carbide Canada Limited* qui a quitté Welland, en Ontario, pour venir s'installer à Beauharnois, dans le Québec. «Ah! Ti-Jean Marchand veut maintenant saisir l'occasion pour développer l'industrie du Québec, au détriment de celle de l'Ontario! On l'a, le beau cas, enfin!» Or, quelle est la vérité au sujet de l'Union Carbide Canada Limited? C'est que cette société a décidé de s'établir dans un autre pays. Et je pourrais dire lequel, et si la compagnie n'y voit pas d'objection, je pourrais bien le faire. Elle a dit: «Moi, pour réussir, je ne peux pas rester ici dans les conditions présentes. Voici l'offre que l'on me fait dans tel pays, et je suis intéressée à y aller.»

Et c'est alors que nous avons commencé à négocier avec la compagnie, en vue de déterminer où elle pourrait

exploiter son entreprise d'une façon rentable, et c'est elle qui a choisi Beauharnois. Grand scandale! Un ministre canadien-français qui exploite les industries de l'Ontario, qui y fait disparaître des emplois pour aller en créer au Québec!

Monsieur l'Orateur, voilà qui est fort! Voilà le genre de critiques qu'on dirige contre le ministère de l'Expansion économique régionale.

Mon bon ami, le député de Vegreville (M. Mazankowski), en a cité plusieurs ce matin. Je pourrais peut-être mentionner tous les détails de ses attaques. Mais qu'il tienne pour acquis, pour le moment, qu'à peu près tous les cas qu'il a cités, à moins que je ne me trompe, tombaient sous l'empire de l'ancienne loi et non pas de la nouvelle. Il y a peut-être une exception, mais si on me le permet, je prendrai, en une autre circonstance, le temps de lui répondre. Il pourra me poser des questions à la Chambre, s'il le veut, mais je n'ai pas eu le temps de faire le relevé des cas régis par l'ancienne loi sur les stimulants industriels. Le ministère n'avait pas le choix, il était obligé d'agir.

Voilà à quel scandale on a fait allusion ce matin! On nous accuse d'accorder des subventions à de grandes compagnies américaines, comme la IBM. On n'a pas parlé, pourtant, de celles qui ont été accordées à la Stelco, par exemple, compagnie qui appartient au gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'une aciérie qui aurait fermé ses portes dans quelques années, si l'on avait décidé de la moderniser aujourd'hui. Le ministère de l'Expansion économique régionale lui a donné 15 millions pour essayer de se moderniser et de rester en place, mais ça, on n'en parle pas. Non! Non! Pas un mot de cela! C'est bien trop dangereux!

Nous avons également aidé la Dosco Industries Limited, dans la province de Québec. Il s'agit d'un montant beaucoup moindre, mais nous l'avons tout de même aidée.

Est-ce qu'on a parlé sérieusement de cela? Sans doute que le député d'Egmont (M. MacDonald) en parlera, parce que, à son dire, évidemment, le ministère n'a rien fait. Il suffit de relire le discours de l'honorable député d'York-Sud. Il n'en dit rien du tout, rien! Et l'on nous accuse de manquer de stratégie globale et de prendre des décisions *ad hoc*, au gré des caprices des gens.

• (1430)

D'abord, il y a une stratégie globale, qu'on peut peut-être critiquer comme telle, et le député d'Egmont le fera sans doute. Par exemple, je pense au plan FRED de l'Île du Prince-Édouard. Je ne dis pas qu'il est parfait. Je dis: Voici un effort qui a été fait par deux gouvernements—le gouvernement d'Ottawa et celui de l'Île du Prince-Édouard—pour essayer d'établir un programme complet de 15 ans, pour améliorer la situation. Qu'on critique le programme, et je ne sais pas si je serai ici lorsque le député le fera, mais je trouve cela tout à fait normal. Je ne dis pas qu'on a fait un chef-d'œuvre. Mais dire qu'il n'y a pas eu d'efforts en ce sens, c'est vraiment ne pas être sérieux.

Certains députés prétendent qu'un jour ils vont pouvoir diriger le pays. C'est drôle, surtout quand c'est leur chef qui parle!

On peut critiquer le BAEQ. Critiquons-le, c'est un plan global. Les études ont commencé en 1960. Des erreurs ont probablement été commises. Nous changerons encore certaines choses, mais dire qu'il n'y a pas eu d'effort global, de stratégie globale, pour essayer de développer cette région-là, c'est être partisan au point que je me demande comment on peut accepter de prétendre représenter le public à la Chambre des communes!

Je ne veux pas bloquer la critique. Je sais que des journalistes sont tellement fanatiques qu'ils veulent absolument nous égorger, en disant: M. Marchand, on ne peut même pas critiquer ses affaires, tellement il a la peau tendre. La critique ne me fait rien. J'ai passé ma vie à me faire critiquer et aussi à critiquer les autres. Je ne m'y oppose pas.

Toutefois, le genre de discours, monsieur l'Orateur, que j'entends ici, depuis le matin, me scandalise. Cela me scandalise qu'on prenne les deniers publics et qu'on les donne à des bureaux de recherche pour les partis d'opposition, et qu'il ne s'en servent même pas pour faire des appels téléphoniques, pour vérifier les faits les plus élémentaires.

On a tenté de démontré jusqu'à quel point le ministère n'est pas sérieux, parce qu'il y a eu des faillites. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) cherche les faillites et espère sentir des petits scandales quelque part et, alors, ce sera drôle. Sans aucun doute, ce sera drôle. D'ailleurs, c'est son métier de faire cela, mais je regrette qu'il ne fasse que cela. Il devrait faire autre chose aussi, comme essayer de comprendre ce que l'on fait globalement. Il y a eu des faillites, c'est vrai. J'en ai relevé 14, depuis l'application du nouveau programme, et elles sont de l'ordre d'à peu près $900,000. Je n'en suis pas heureux, et il va falloir qu'on essaie d'être plus précis que cela, d'autant plus qu'une somme de 40 millions de dollars a été payée à l'heure actuelle.

Je ne suis pas content, je n'aime pas cela, monsieur l'Orateur, mais je sais très bien que le propre chef du député de Saint-Jean-Est, rien qu'avec son usine d'eau lourde a perdu à peu près 30 ou 40 millions de dollars d'un coup sec. Cela ne veut pas dire que l'ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse est un bandit, puisqu'il a trop essayé, mais on ne peut pas dire qu'il a eu beaucoup de vision. En tout cas, il l'a ratée, celle-là.

Alors, je me demande pourquoi on se scandalise quand un ministère fait des expériences nouvelles. Il peut se présenter un certain nombre d'erreurs ou de faillites, bien sûr. Je suis loin de m'en réjouir, et j'entends m'employer à les corriger.

Maintenant, on nous donne des conseils. Mais de la façon dont on nous les donne, c'est comme si je disais à un mécanicien: Écoute, mon vieux, avant de voir ce qui a causé la panne de cette voiture, as-tu tourné la clé de l'allumage? As-tu embrayé? On me répondrait: Écoutez, il s'agit d'un mécanicien.

Un certain député a demandé: Est-ce que vous faites des études du marché? Est-ce que vraiment vous vous rendez compte qu'en mettant telle usine sur pied, vous allez en tuer une autre ailleurs et que vous éliminez des emplois à un endroit pour en créer ailleurs? Vous ne tenez pas compte de cela? Voyons, on a des personnes extrêmement compétentes . . .

[*Traduction*]

M. Mazankowski: C'est magnifique!

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, l'honorable député peut venir au ministère. D'ailleurs, on pourrait peut-être lui y faire passer une journée, il ne comprendra rien!

De toute manière, des gens font toutes ces analyses très sérieusement. On veut que tous ces programmes soient efficaces.

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Quand allez-vous répondre aux appels téléphoniques?

L'hon. M. Marchand: Lorsque vous avez parlé, ce matin, je vous ai accordé toute liberté de le faire sans interruption.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, il est certain que nous faisons extrêmement attention à cela. Nous savons qu'il ne peut pas y avoir de développement régional si ces choses-là se font systématiquement.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce étudie chacun des cas, de même que le ministère de l'Agriculture, quand il est intéressé, le fait aussi. Par exemple, un cas a été cité, ce matin, par l'honorable député de Vegreville, et qu'a-t-il soulevé à la Chambre? Il a soulevé non pas le cas d'une demande, mais celui d'un échange de correspondance, et, à part cela, nous avons avisé la compagnie que nous n'acceptons pas, parce que le ministère de l'Industrie et du Commerce croit qu'il n'est pas justifié de l'accepter. Voilà un autre scandale qu'il a soulevé ici ce matin.

• (1440)

Il n'y a rien du tout. Il n'y a même pas de demande. Quant à l'échange de correspondance, on a dit: Non, votre affaire ne tient pas. Le député dit alors: Comme c'est scandaleux.

De toute manière, sur l'aspect qui nous intéresse en ce qui a trait aux capitaux étrangers, je n'ai qu'une chose à dire: Je serais le premier à désirer une économie plus libre de l'économie américaine, et je préférerais de beaucoup que des compagnies canadiennes s'occupent du développement régional. Toutefois, tant que je serai ministre de l'Expansion économique régionale, je n'accepterai pas que l'on impose aux régions sous-développées des restrictions qui n'existent pas pour les autres régions. D'ailleurs, les membres du Nouveau parti démocratique sont assez réalistes pour se rendre compte que si une compagnie américaine, par exemple, était prête à s'établir à Halifax grâce à une subvention, on lui dirait: Non, vous êtes une compagnie américaine, on ne vous donnera pas de subvention. Alors, la compagnie pourrait aller s'établir ailleurs. La critique n'a pas de sens.

D'ailleurs, un de ceux qui m'ont demandé de l'appuyer, au sujet de l'établissement de la compagnie Boeing of Canada Limited à Winnipeg, fut le premier ministre du Manitoba, et je ne lui en veux pas du tout. C'est ce qu'il avait à faire, et ses électeurs ne le lui auraient pas pardonné s'il n'avait pas agi de cette façon.

Évidemment, cela ne veut pas dire que M. Schreyer est en faveur de la domination de l'économie canadienne par l'économie américaine. Je suis convaincu qu'il ne l'est pas, mais étant donné que les règles du jeu sont ainsi, pourquoi Winnipeg en serait-elle privée et que la compagnie se serait établie à Montréal? Cela n'a pas de sens. Il s'agit d'un genre de critique!

Que le Nouveau parti démocratique fasse une critique générale, c'est sa politique, et je ne m'y oppose pas. Mais qu'on essaie, à partir du programme d'expansion économique régionale, d'imposer aux régions sous-développées des restrictions qui ne sont pas imposées ailleurs, cela n'a aucun sens. Politiquement, pas un seul député ne pourrait survivre dans une région en se comportant de cette façon-là, parce que cela n'a pas de sens.

[L'hon. M. Marchand.]

Maintenant, monsieur l'Orateur, bien sûr, on ne pense à rien, on n'a rien pensé, nous autres, au sein du ministère. Il y a 2,000 personnes qui ne pensent à rien! Il est difficile d'organiser un ministère avec 2,000 personnes qui ne pensent à rien! D'abord, le programme de rétablissement agricole, dans l'Ouest, fonctionne assez bien.

En vertu des programmes de FRED et ARDA, dans l'Interlake, on a réalisé un tas de choses extrêmement intéressantes.

Je pense aussi à l'Île du Prince-Édouard, aux zones «spéciales.»

Qu'on vienne dire à Québec que ce qu'on fait dans la zone «spéciale» de Québec n'est pas apprécié des Québécois.

On va faire une assemblée! Qu'il aille dire à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, à notre ami de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell), que ce qu'on fait à «St. John» n'a pas de sens!

Quand tout cela a été discuté, on a établi des objectifs, et l'on essaie de développer, d'utiliser tout cela. Non. La sentence! Le chef du Nouveau parti démocratique a dit que cela constituait . . .

[*Traduction*]

. . . une faillite complète. Ces programmes n'ont rien accompli, rien du tout. Il s'agissait simplement de donner de l'argent, voilà tout.

[*Français*]

C'est cela. Tant qu'à la Chambre les partis ne seront pas plus sérieux que cela, on ne peut pas s'attendre que la population canadienne progresse rapidement.

Encore une fois, ce n'est pas parce que la critique me fait mal. Au contraire, je lisais ce que M. Firestone a écrit. Certains passages sont difficiles à avaler, mais voici un homme qui a fait un effort de pensée, qui a fait autre chose que d'amasser des coupures de journaux et d'affirmer à la Chambre que ce qu'elles contiennent est vrai, sans même vérifier, alors qu'ils ont la possibilité de le faire. Ils ne le font pas, parce que c'est probablement trop fatigant.

M. Firestone fait mieux que de jeter de la boue et laisser entendre que tout cela sert à la caisse du parti libéral. Marchand is «the bagman». Le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a passé sa vie politique à faire des insinuations. D'ailleurs, il a réussi à se débarrasser d'un tas de gars, probablement un de ceux dont j'occupe la place aujourd'hui. Mais je vais lui dire une chose: J'ai la couenne pas mal dure!

On ne m'aura pas par ces moyens-là!

Quant aux députés—et je ne parle pas du Nouveau parti démocratique—qui, manifestement, essaient de faire la même chose, je leur dis qu'ils se sont trompés de numéro et qu'ils vont sûrement en arracher, de toute manière. Et que le chef du parti n'essaie pas de se désolidariser pour passer pour le bon gars tandis que les autres font des choses inadmissibles! Je ne fais pas de racisme. Je n'en ferai jamais. Je reconnais que l'on puisse me critiquer, et je n'irai jamais me cacher sous ma qualité de Canadien français pour dire: Parce que je suis un ministre canadien-français, on ne doit pas me toucher. Je suis dans l'arène, d'accord; qu'on m'attaque, mais honnêtement, non pas d'une façon raciste, comme un certain nombre de députés le font à l'heure actuelle.

Alors, monsieur l'Orateur . . .

[*Traduction*]

M. Howard (Skeena): Qui vous attaque à ce sujet?

L'hon. M. Marchand: J'excluais simplement tout membre de votre parti.

M. Howard (Skeena): Je n'ai pas compris.

L'hon. M. Marchand: J'ai simplement dit que je parlais pas de ce côté-ci de la Chambre, mais il y a d'autres personnes qui m'attaquent assurément et je ne veux pas du tout jouer le jeu. Je dirai seulement qu'ils ne réussiront pas comme ils l'ont fait il y a quelques années. Voilà tout.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, tout ce que je veux dire—il y en a qui n'aiment pas cela, mais je m'en fiche—c'est qu'il m'importe peu de mourir, pourvu que je trouve une bonne raison de le faire.

Voici un ministère qui essaie honnêtement—comme le disait d'ailleurs l'honorable député d'York-Sud—de corriger un problème extrêmement difficile, sans aucun doute. Nous ne disposons d'aucun instrument à cette fin. Nous pouvons toujours essayer, au moyen des subventions. De plus, il y a les programmes ARDA et FRED. Avec la DEVCO, nous essayons d'assurer le développement dans l'île du Cap-Breton.

Nous essayons de repenser tous les programmes, et nous avons fait des erreurs. Il existe réellement une difficulté à établir une stratégie. On nous dit: Vous n'avez pas fini, vous allez à l'encontre des recommandations du Conseil de développement de la région atlantique. Ce n'est pas vrai, monsieur l'Orateur, et je l'ai déclaré plusieurs fois dans cette Chambre. Je suis opposé à une chose seulement: c'est à déterminer le nombre d'emplois qui seront créés dans les provinces Maritimes d'ici cinq ou six ans. Je suis opposé à cela, parce que je ne le sais pas. Au fait, personne dans cette enceinte ne le sait, et celui qui tentera de le dire va simplement «bourrer» le public ou lui créer des illusions. Alors, je ne le sais pas. Si l'on peut créer 175,000 emplois, je serai le premier à m'en réjouir.

Sur tout le reste, monsieur l'Orateur, au sujet de la stratégie de développement, des objectifs à atteindre, des centres de croissance, nous sommes d'accord avec le Conseil, et tout mon ministère travaille dans ce sens. Qu'on critique cela, je n'y vois pas d'objection. Mais qu'on ne me dise pas que le programme des zones «spéciales» n'est pas un bon programme, que ce qu'il faudrait faire serait non pas de choisir une ville, mais plutôt une région; qu'il faut non pas nous orienter dans tel sens, mais dans tel autre, et que nous avons tant d'argent. Qu'on ne nous critique pas en ne sachant pas ce qui se passe et en ne connaissant pas les moyens, les instruments que nous avons en main.

Ce n'est pas sur ces points que porte la critique. On dit plutôt: Union Carbide est partie d'ici pour aller là, ils ont transféré des «jobs», les faillites ... Voilà la seule chose qui intéresse les détracteurs. De plus, ils ne savent même pas à quel moment certaines lois ont expiré, ni à quel moment certaines autres soient entrées en vigueur.

Je regrette sincèrement qu'on fasse perdre du temps à la Chambre et à la nation pour faire des critiques aussi puériles, aussi futiles, alors que certains de ces gens sont sûrement capables de faire des critiques constructives, car ils ont l'intelligence et les connaissances. Probablement que, parce que nous sommes dans une période préélectorale, la seule chose qui les intéresse est de retirer des petits bénéfices et de lancer un peu de boue. Seulement, je le regrette, mais la boue leur éclaboussera la figure, car moi, je sais qu'il peut y avoir des erreurs, que nos programmes ne sont pas parfaits, mais je sais également que nos gens sont honnêtes et que ce ministère est administré d'une façon honnête, en tentant, par les moyens dont il dispose, de diminuer les inégalités régionales.

Maintenant, on nous dit: Vous dites que vous avez créé 50,000 emplois, ce n'est pas vrai. Enfin, est-ce que c'est net, oui ou non? C'est très clair. On n'a qu'à compulser les documents; tout y est consigné.

L'honorable député de Saint-Jean-Est a trouvé une affaire extraordinaire: un fonctionnaire du ministère lui a probablement donné un renseignement. Après enquête téléphonique, il aurait appris qu'en vertu de l'ancien programme, 19,000 emplois ont été créés au lieu de 40,000 ou 45,000. Cela signifie que ce qu'on nous a dit autrefois n'est pas vrai! L'enquête n'a été faite que sur une partie du programme. L'ancien programme comportait trois parties: les subventions, les remises de taxes, les expansions de compagnies.

L'enquête n'a porté que sur la première. Il est clair qu'on ne pouvait arriver au maximum! Il est étrange que cela soit conforme aux chiffres que nous avions prévus pour les nouvelles entreprises. Je lui ai déjà dit: Il ne sait pas lire les chiffres. Moi non plus, d'ailleurs. Je ne suis pas très habile là-dedans, mais je suis assez humble, quand je vois des statistiques, pour aller demander à un expert de les interpréter, plutôt que de venir à la Chambre dire n'importe quoi.

Qu'on critique le ministère de façon constructive, qu'on nous dise quoi faire pour faire disparaître les inégalités régionales, pour essayer de neutraliser ces forces centripètes qui jouent d'une façon considérable au Canada, j'en suis.

J'ai lu le programme du Nouveau parti démocratique; à part de grandes généralités, il ne contient rien du tout. On ne propose aucune technique, aucun moyen d'action.

On nous dit: Pourquoi ne faites-vous pas porter vos efforts sur les sociétés de la Couronne? Mais que faisons-nous, relativement à la *Multiplex*, à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick?

• (1450)

Qu'est-ce qu'on a l'intention de faire ailleurs, où l'on a fait faire une enquête, et où l'on veut essayer les nouveaux instruments? On va tout essayer. On ne peut pas faire cela du jour au lendemain. On a peut-être eu des faiblesses, on ne va peut-être pas assez vite. Qu'on nous critique là-dessus, mais je ne prendrai plus la peine de répondre à de vagues accusations. On fait des insinuations de corruption, de discrimination, en faveur du Québec! C'est ce qu'on dit derrière les rideaux. Je ne prendrai plus la peine de répondre à ces insinuations. Si quelqu'un a des suggestions à faire, je suis prêt à l'écouter, et ce pour le plus grand bien du Canada.

[*Traduction*]

Une voix: Cherchez-vous un rendez-vous?

L'hon. M. Marchand: Oui, je pars ...

M. l'Orateur suppléant: Le député d'Egmont (M. MacDonald) a la parole.

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de snober le député, mais j'ai un rendez-vous. Je lirai son discours dans le hansard.

M. Howard (Skeena): Frappez et courez!

L'hon. M. Marchand: Non, j'ai frappé votre chef et je me sauve.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, c'est dommage qu'après avoir dit, en terminant, qu'il accepterait des suggestions avec plaisir, le ministre ait dû quitter la Chambre. J'espère qu'il ne se contentera pas de les lire, mais qu'il réagira de façon positive.

Durant le discours du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), j'ai regardé une ou deux fois du côté du fauteuil pour voir si Votre Honneur était toujours là, car j'avais l'impression parfois que le Parlement était dissous et qu'on avait décrété des élections générales. Je croyais vraiment que le ministre avait commencé à faire jouer son artillerie de campagne.

C'est dommage qu'au cours de son mandat, le ministre n'ait pas su établir de distinction entre les deux fonctions principales d'un homme public, qui sont d'exercer ses fonctions, dans quelque domaine que ce soit, et de perpétuer son rôle d'ordre politique. Le ministre a toujours confondu les deux, aussi ses discours ressemblent-ils toujours à des harangues de tournée électorale—ils débordent de vigueur et d'emportement et nous donnent l'impression de ce que vous savez. C'est vraiment fâcheux, surtout pour ceux d'entre nous qui s'intéressent particulièrement à l'administration du ministère de l'Expansion économique régionale et s'inquiètent à ce sujet.

C'est le moment ou jamais, de fournir des explications précises et rationnelles sur les problèmes du ministère de l'Expansion économique régionale. Le ministre n'a jamais saisi la portée des questions légitimes des critiques de l'opposition ni celle des suggestions positives de son bureau et même de son conseil consultatif du développement rural, du Conseil des provinces atlantiques, ou du Conseil économique des provinces atlantiques. Je ne pense pas que le ministre puisse accuser ce dernier de parti-pris.

Que le ministre puisse penser que le seul moyen de justifier son administration ministérielle consiste à se lancer dans des attaques générales, qui ne donnent rien à personne et réduisent à néant les efforts de son ministère, cela me paraît inconcevable et regrettable également. L'observateur même le plus objectif peut difficilement prendre le ministre au sérieux quand il l'entend dire comme il l'a fait, que «personne ne tient à connaître la vérité» ou que pas un critique n'a encore cherché à améliorer la situation. Le ministre connaît-il vraiment les points faibles des programmes et politiques actuels de son ministère?

Au cours des débats à la Chambre, il devrait nous parler des mesures prises pour changer les programmes ou compenser les évidentes erreurs d'évaluation.

M. McBride: Vous avez entendu le député de York-Sud (M. Lewis) et le député de Vegreville (M. Mazankowski) ce matin.

M. MacDonald: J'ai entendu les deux discours, mais, que je sache, ni l'un ni l'autre de ces députés n'a charge de diriger de ministère.

M. Peters: Parce qu'il l'a emporté sur vous dans Renfrew, ne jetez pas les hauts cris.

Une voix: Cela me rappelle une prise de bec de l'Église Unie.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois rappeller aux honorables représentants qu'on doit permettre au député qui a la parole de se faire entendre.

[L'hon. M. Marchand.]

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, je serais tenté de dire que cela reste dans la famille, (All in the family) mais je pense que l'expression prend, en ce moment, une nuance péjorative.

Hélas, le penchant du ministre pour la rhétorique plutôt que pour le fond de la question se fait sentir dans le ministère même. Je ne dis pas que le ministère envoie des apôtres pour prêcher avec la même virulence que montre le ministre de temps à autre, mais il y a eu pénurie de renseignements objectifs émanant du ministère sur le succès ou l'appréciation des programmes mis à l'essai depuis deux ans et demi. Il y a pénurie de renseignements depuis l'établissement même du ministère. Le public n'a pas eu la possibilité d'évaluer les programmes ni de discerner, parce qu'on les aurait formulés en termes concrets, les principes qui règlent l'administration d'énormes sommes d'argent.

• (1500)

Ainsi, y a-t-il des principes directeurs qui puissent servir de critères si l'on veut que les politiques du ministère soient couronnées de succès? Il devrait y en avoir. Le ministère a-t-il une stratégie industrielle ou accepte-t-il tout simplement la structure actuelle de l'industrie canadienne? On serait porté à croire qu'il l'accepte. Par ailleurs, d'aucuns prétendent que le ministère s'efforce de la modifier.

Mis à part certains signes peu concluants qu'on peut toujours essayer de déchiffrer, le ministère ne donne pas de renseignements, ne fait pas de déclarations précises sur la situation actuelle. Les députés et le grand public ont besoin d'être renseignés s'ils doivent comprendre qu'on fait des progrès, que de fait on est en train de combler les écarts économiques au pays. Nous voulons savoir, en outre, quand le gouvernement fédéral a lancé de nouveaux programmes, quand les projets provinciaux se sont multipliés, même s'ils peuvent jouer les uns contre les autres jusqu'à un certain point, sur le plan des encouragements offerts par d'autres organismes des gouvernements fédéral et provinciaux.

Les gens ont voulu de temps à autre savoir, et à juste titre, quels avantages donnaient en fin de compte tous les programmes d'encouragement que les gouvernements avaient mis en œuvre au pays. Il est temps qu'on nous apprenne de façon explicite si les subventions accordées en guise de stimulants atteignent vraiment l'objectif auquel elles visent, c'est-à-dire relancer l'économie et combler jusqu'à un certain point l'écart entre les revenus, au pays, ou si la majorité des profits va dans la poche des investisseurs et des actionnaires.

Le ministre a dit dans son discours qu'on lui avait seulement reproché de donner de l'argent et pas autre chose. Le comportement du ministre plus tôt cet après-midi n'a fait que raffermir dans leur impression ceux qui trouvent que c'est là la grande stratégie ou la grande politique qui inspire le ministère. Si les remarques du ministre représentent ce qu'on peut avancer de plus lumineux et de plus raisonné pour la défense des programmes actuels d'expansion économique au pays, nous sommes vraiment très, très mal en point. Le ministre n'a nullement réussi à apaiser ceux qui craignent de plus en plus que le programme du ministère ne soit qu'une affaire de cadeaux et que notre politique d'expansion régionale ne vise qu'à faire des aumônes. Certes, bien des premiers ministres provinciaux, surtout ceux des provinces plus riches, pourraient penser ainsi. Le ministre n'a rien fait pour démontrer que cette opinion est fausse.

Je viens d'une région où la disparité économique est à l'état chronique. En dernière analyse, nous nous préoccupons non pas d'aide mais de commerce. C'est le cliché employé par les gens des pays en voie de développement et c'est un bon cliché à appliquer aux politiques de développement du gouvernement fédéral. Somme toute, ne vaudrait-il pas mieux concevoir des politiques pour établir des échanges commerciaux réels et abolir les disparités économiques? A l'heure actuelle, elles consistent, semble-t-il, en mesures immédiates, du genre de celles qui sont trop en évidence.

Au début de mes observations, j'ai dit que l'activité de ce ministère était entourée de beaucoup trop de secret. Si nous voulons obtenir des renseignements, il nous faudra, je suppose, nous en remettre aux fuites, parce que jusqu'ici, personne n'a offert d'information objective à l'égard des œuvres pratiques et efficaces du ministère. Tant qu'ils ne disposeront pas de ces renseignements, comment les députés pourront-ils savoir si le ministère fonctionne valablement?

Entre-temps, certains louent du bout des lèvres ses réalisations. Lorsque le ministre ou ses hauts fonctionnaires parlent de consultations entre le ministère fédéral et les ministères provinciaux et d'autres organismes, il ne s'agit pas en réalité de véritables consultations pouvant aboutir à une politique ou une stratégie globale. Il s'agit surtout de négociations au cours desquelles les régions, les provinces ou les groupes divers demandent quels montants ils pourront obtenir. Voilà, en réalité, le genre des consultations actuelles. Il importe d'admettre la nécessité de véritables consultations entre les différents organismes qui jouent un rôle efficace dans le domaine du développement. Si consultation il doit y avoir, il faut que le public participe vraiment au développement. Cette participation du public est mon dada personnel que j'enfourche énergiquement, jugeant que cette participation est un élément absolument essentiel du concept de développement fondamental réel. L'importance de ce facteur n'a été suffisamment reconnue ni au niveau du gouvernement fédéral, ni aux niveaux des gouvernements provinciaux.

J'ai la conviction qu'aucun changement profond n'interviendra dans les régions du Canada qui sont actuellement sous-développées et sous-exploitées tant qu'on n'aura pas réussi à assurer une participation publique suffisante à cette entreprise. Il me semble que ce point a été mis en lumière d'une manière plus détaillée et intéressante dans un document émanant, dans un certain sens, des services du ministre. Je veux parler du troisième rapport du Conseil canadien de l'aménagement rural, qui déclare notamment:

> Un programme de développement rural doit tout d'abord définir avec assez de précision ses buts et ses objectifs.

Ces remarques auraient pu constituer une révélation pour le ministre et ses collaborateurs, si elles ne remontaient pas à trois ans. Et pourtant, alors que trois années se sont écoulées, nous attendons toujours que le ministère nous fasse quelque déclaration raisonnable et constructive. Le rapport en question poursuit:

> Il faut ensuite instituer des œuvres qui cadrent avec ces derniers. Ces œuvres, il faut constamment les apprécier du point de vue de leur efficacité et des priorités.
>
> Sans tout cela, les responsables de l'exécution du programme ne sauront pas s'il réussit ou échoue; le public non plus, d'ailleurs, ne le saura pas.
>
> Une déclaration générale d'intentions est trop vague comme but d'action. Il ne suffit pas, par exemple, d'affirmer que le ministère a pour but d'éliminer les disparités économiques régionales. C'est là une affirmation aussi générale que d'annoncer un programme de lutte contre l'inflation, la maladie, la criminalité, les disparités régionales, et le reste, dans le cours normal des choses.

De toute évidence, il nous faut des objectifs et des renseignements précis. En second lieu, monsieur l'Orateur, parallèlement à la consultation, une coordination efficace s'impose. J'ai déjà dit à maintes reprises, et je continuerai à le répéter jusqu'à ce que le ministre et ses collaborateurs comprennent, que les programmes du ministère ont besoin d'être coordonnés. Non seulement doit-il y avoir coordination de programmes distincts qui aient un rôle vital à jouer, tels, qu'autrefois, les programmes ARDA, AIDA, FODER et le reste, mais encore faut-il qu'il y ait coordination des nombreuses décisions qui ont des ramifications avec le développement économique régional. Par exemple, on doit pouvoir coordonner des domaines comme les politiques monétaire et fiscale. Nous devons tenir compte des différences dans le genre de disparités économiques qui existent dans les diverses régions et il doit y avoir coordination dans des domaines précis comme celui des transports.

Encore hier soir, j'ai parlé à la Chambre des huit augmentations des tarifs-marchandises qui ont eu lieu au cours des derniers vingt-trois mois. Le niveau des tarifs-marchandises est devenu prohibitif et n'a pas aidé notre industrie agricole. De fait, les tarifs-marchandises ont exercé un effet négatif sur les ventes de denrées de base, comme les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. On peut constater ce qui est arrivé aux subventions, visant les céréales, qui ont eu des répercussions sur certaines parties des provinces de l'Atlantique.

Nous devons également repenser notre politique tarifaire. Les frais de transport augmentent les frais de production. Même si une subvention de départ peut aider une entreprise à aplanir ses difficultés au moment de démarrer, elle sera impuissante devant la hausse constante des frais de fabrication et d'expédition.

Le premier ministre nous annonçait dernièrement que le gouvernement présenterait une politique sur les investissements étrangers. Il a parlé du contrôle, au pays, du milieu économique national. Je pose des questions au premier ministre depuis avant Noël. Tout ce qu'il a dit depuis lors nous donne l'impression qu'il n'a eu avec les provinces que des entretiens très superficiels sur la décision peut-être la plus importante que puisse prendre le gouvernement dans le domaine national et économique.

• (1510)

Il n'est pas nécessaire d'être tellement brillant pour se rendre compte de la grande anxiété qui règne au Canada atlantique et chez les autres premiers ministres provinciaux à cause de décisions préjudiciables éventuelles concernant l'investissement étranger et les perspectives économiques. Le pays a absolument besoin d'une stratégie nationale et économique, pas une stratégie élaborée dans l'isolement de l'immeuble de l'Est et complètement détachée des réalités régionales qui forment la mosaïque du pays.

Le premier ministre a des propos élogieux à l'égard du fédéralisme dans ses préoccupations en matière de constitution, mais il le méconnaît totalement quand il s'agit des réalités de la gestion économique du pays. Un gouvernement fédéral peut-il se concentrer sur l'élaboration d'une politique d'investissement étranger sans les plus vastes consultations possibles portant sur des problèmes comme les disparités économiques régionales? La concentration et l'élaboration des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale doivent également s'édifier dans la perspective des niveaux d'autorité du pays.

Il va sans dire qu'il devrait y avoir maintenant une opinion majoritaire quant à nos objectifs et à notre stratégie, et sur ce que sont les véritables indicateurs socio-économiques de nos réussites ou de nos échecs. Il faut reconnaître sans détours les variations économiques régionales qui existent dans notre pays. Le gouvernement n'a jamais dit clairement s'il reconnaît maintenant cette diversité des besoins et des possibilités économiques des différentes régions de notre pays. Le ministère ne cesse de rendre compte des sommes importantes qu'il a investies, mais qu'a-t-il fait en réalité pour stimuler le développement du potentiel humain? Dans la région d'où je viens, il faut insister très fort sur l'amélioration des méthodes de gestion et sur l'encouragement aux entrepreneurs. Sans une stimulation très active, que pouvons-nous attendre?

D'une façon générale, il nous faut un programme de grande envergure pour la région de l'Atlantique et d'autres régions du pays. Le ministre cherche à se défendre en disant que son ministère n'existe que depuis quelques années. Ni notre pays ni le ministre ne sont les premiers à devoir s'attaquer au problème de l'expansion économique. La population de la vallée duTennessee aux États-Unis peut en apprendre long au ministre et à ses fonctionnaires sur ce que signifie la participation à un programme de grande envergure.

Le ministre a maintenant eu le temps de se rendre compte que, pour régler les problèmes importants de l'expansion économique dans les provinces de l'Atlantique, les mesures d'assistance fragmentaire adoptées jusqu'ici ne suffisent pas. Il faudrait étudier encore une fois l'à-propos de créer dans ces provinces un organisme de la Couronne qui pourra fonctionner d'une façon efficace et en toute liberté en tenant compte de la situation réelle de la région.

Je crois encore, même si l'Office d'expansion économique de la région atlantique était sous de nombreux rapports un organisme imparfait, qu'il était virtuellement beaucoup plus puissant que le Conseil actuel de développement de la région atlantique qui semble avoir peu d'influence sur le gouvernement. Ayant profité de l'expérience de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, nous devrions peut-être maintenant établir non seulement une société de la Couronne mandatée par le gouvernement fédéral, mais une nouvelle agence de développement mandatée par le gouvernement fédéral et les quatres gouvernements provinciaux de la région atlantique. Grâce à ces fondements, à la participation publique la plus étendue et la résolution d'établir des objectifs et des critères déterminés, nous serions peut-être en mesure de réaliser des progrès raisonnables qui pourraient être évalués dans cet important domaine de développement économique régional.

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, je profite de l'occasion qui m'est offerte de particier à ce débat, car je le trouve très important.

[M. MacDonald.]

Je ne puis en dire autant de la motion du député d'York-Sud (M. Lewis), car elle n'est qu'une palabre truffée de propagande, qui tend à démolir les programmes du ministère de l'Expansion économique régionale. Elle ne traite que de généralités, et j'y vois deux choses, en particulier, qui ne me semblent pas tellement sincères. Il me semble qu'il ne tient pas nécessairement à discuter de développement régional, mais plutôt de politique économique nationale ou générale. Il prend soin, cependant, de dire que le ministère ne fait qu'accorder des subventions généreuses à de grandes compagnies privées étrangères.

Je ne veux pas nécessairement mettre en doute les bons motifs du député d'York-Sud, mais je lui demanderais, s'il désire critiquer la politique nationale, de le faire, à l'avenir, à l'occasion de débats appropriés, et cesser de critiquer le développement régional, qui commence réellement à faire ses preuves au pays.

Toutes ces critiques et cette propagande viennent de certains députés de l'opposition—non pas tous, car certains d'entre eux sont ingénieux et pratiques—qui ne connaissent rien aux régions sous-développées de ce pays, ni aux problèmes auxquels elles se heurtent. Au fait, ils ne les ont jamais étudiés, ne les ont jamais définis et n'ont aucune idée des solutions susceptibles d'y remédier. Je dis tout simplement qu'ils formulent toutes ces critiques en vue de se faire du capital politique, pour essayer de prouver que le gouvernement, avec son programme de développement régional, n'a vraiment pas à cœur d'aider ces régions, mais de faire bénéficier les grandes compagnies étrangères, et refuse de s'occuper de l'économie nationale et de la prémunir contre le contrôle de l'étranger.

Je trouve que ces arguments ont peut-être quelque valeur, mais j'aimerais qu'on les discute dans un contexte autre que celui de la politique de développement régional, car ils n'apportent rien de constructif et peuvent nuire au développement régional. Et je ne crois pas qu'il soit de mise, pour aucun député, d'essayer de s'assurer un capital politique en exploitant cette situation.

Monsieur le président, il est normal que, dans un système comme le nôtre, on critique la politique du gouvernement. Mais, en ce faisant, il y a un danger. Au fait, on s'attaque au ministère de l'Expansion économique régionale, depuis un an ou deux. Il est dangereux, en s'attaquant à certains programmes, de porter atteinte au bien-être de certaines régions sous-développées. Lorsqu'ils parlent de pauvreté, de politique relative aux affaires indiennes, je crois que les députés devraient se garder de faire des critiques qui peuvent entraîner des effets nocifs sur le moral ou la psychologie des individus ou des collectivités. Il faut se garder de créer un climat défavorable au développement social ou économique de certaines régions. Et même si le droit à la critique constitue la base de notre démocratie, il peut parfois devenir extrêmement dangereux.

Ce que je viens de décrire, j'en ai été témoin dans ma propre région. Depuis quelques mois, les conditions économiques sont devenues très précaires dans le Nord-est du Nouveau-Brunswick. A la suite de cela, certains personnages, notamment des ouvriers ou des groupes d'animation, de même que certains professionnels ou hommes d'affaires, se sont réunis; ils ont voulu dramatiser cette situation et attirer sur eux l'attention du pays tout entier, pour en faire ensuite un cheval de bataille à l'échelon national.

Il y a malheureusement, toujours dans ma région comme dans les autres, des gens qui n'ont pour tout but que de faire de la politique sur des problèmes de ce genre.

Par exemple, le 16 janvier un certain mouvement ouvrier, animé de bonnes intentions, bien sûr, a organisé à Bathurst des journées de manifestation et de réflexion. Ils étaient très bien intentionnés, mais leur acte a eu une répercussion politique. Après cette journée, le député d'York-Sud à titre de leader de son parti est venu faire une visite dans la région. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) y est venu également. Ils ne l'ont pas fait, parce qu'ils étaient vraiment préoccupés par le bien-être de la région, mais parce qu'ils y voyaient une occasion politique à exploiter. Ils en ont profité pour dire à la population que le gouvernement ne s'était pas occupé d'elle, ou que la politique de développement régional était un fiasco.

Voilà où je veux en venir, monsieur le président. En exploitant, à des fins politiques, des questions comme celle-là, on peut démoraliser la population d'une région. Cela aurait pu tout aussi bien se produire chez nous, dans le Nord-est du Nouveau-Brunswick, car ces gens ne sont pas prémunis contre ces choses. Au fait, certains de ces gens aiment cela, car ils poursuivent certains objectifs douteux, comme le député d'York-Sud et le chef de l'opposition, qui viennent volontiers dans ma région pour se faire les hérauts du «doom and gloom», parce qu'ils ont des arguments à prouver, savoir que le système ne satisfait pas politiquement aux besoins de l'individu. Ces gens se servent de tels procédés et répètent, jour après jour, à qui veut les entendre, qu'on est pauvre, qu'on ne peut rien faire et que la situation est grave.

• (1520)

Monsieur le président, il est bon que des gens nous rappellent que c'est grave. Il est bon que des gens comme l'honorable député d'York-Sud vienne nous dire que c'est grave. Il est bon que le chef de l'opposition vienne chez nous et dise: Votre situation est grave et le gouvernement ne s'en occupe pas. Il est bon aussi que l'honorable député d'York-Sud vienne dire aux gens de ma circonscription: Organisez-vous politiquement, comme s'il avait affaire à une bande d'animaux, à des gens non civilisés qui ne s'étaient jamais organisés politiquement. Il est bon que l'opposition nous rappelle que certaines mesures du gouvernement pourraient être meilleures. Qu'ils les critiquent! Il est bon aussi que des gens, dans notre circonscription, nous rappellent que certaines déficiences dans le système ne sont pas à l'avantage de la population. Mais cela est également dangereux. En disant cela continuellement, on crée un climat psychologique qui n'est pas favorable au développement, parce que pour développer une région ou un individu, une révolution psychologique est nécessaire, à divers stades. Il faut que cette évolution-là se fasse. Il faut que les gens soient constructifs et puissent, premièrement, définir les problèmes, les étudier et, deuxièmement, examiner les solutions. Et cela, monsieur le président, ne se fait pas en pleurant, en chiâlant et en se disant l'un et l'autre qu'on est pauvre, incompétent et bon à rien.

[*Traduction*]

Le discours du député de York-Sud (M. Lewis) m'a intéressé. Il révèle l'ineptie des idées que préconise le Nouveau parti démocratique dans le domaine de l'expansion régionale et peut-être aussi de l'économique en général. Le député a utilisé des statistiques d'une façon qui correspond en réalité à une déformation des faits. Il a comparé les salaires hebdomadaires et la production de 1960-1961 à ceux de 1970-1971, à peine un an après l'établissement du ministère. D'après lui, c'était une façon judicieuse de corroborer son dire. Il a prétendu que les chiffres ne s'étaient pas améliorés parce que la politique était inefficace.

Il a comparé ensuite les chiffres des régions des provinces atlantiques à ceux de l'Ontario. Je trouve cela injuste. Comment peut-il valablement comparer les statistiques de l'Ontario avec celles des provinces atlantiques, quand si peu de temps s'est écoulé depuis la création du ministère? Il a déclaré ne pas vouloir utiliser la moyenne nationale, parce qu'elle comportait des éléments pour les provinces atlantiques. Néanmoins ce n'était assurément pas juste de sa part de tenter d'étayer sa thèse en nous comparant avec la région du pays qui évolue le plus rapidement. Le représentant n'a pas dû recourir aux chiffres à l'échelle nationale car il sait très bien que l'écart a été réduit depuis cinq ou six ans.

M. Peters: Allez dire cela aux gens durant la prochaine période électorale.

M. Breau: Je sais que dire aux gens de Bathurst, le député ne saurait en faire autant puisqu'il ne les connaît pas. Avant de s'adresser à ces gens, lui ou son collègue devraient se renseigner en ce qui nous concerne.

M. Peters: Chacun de nous y est allé plusieurs fois déjà.

M. Breau: Je ne tiens pas à m'attarder sur les données statistiques. Ce ne sont pas les chiffres qui comptent, quand il s'agit des provinces Maritimes. Les chiffres peuvent nous aider à prendre des décisions, notamment dans le cas des villes, où il importe de connaître le nombre d'emplois disponibles, le montant des investissements à une époque donnée ou encore le niveau des salaires. Mais dans les provinces Maritimes, nous devons nous attacher au produit social net, à la qualité de la vie. Les gens de ces provinces n'exigent pas le même salaire que ceux d'Oshawa, de Sarnia ou même de Calgary. La vie là-bas est tout à fait différente d'ailleurs, mais c'est la qualité de la vie qui importe pour nous.

Le chef du Nouveau parti démocratique parle de planification comme si c'était là la panacée. En toute humilité, je puis dire, à titre d'habitant du Nouveau-Brunswick, que je ne veux aucune planification venant d'Ottawa; j'en ai assez. Ottawa a fait trop de planification. Ceux qui l'organisent sont absolument insensibles aux besoins locaux; ils ne savent pas ce que veulent les habitants des Maritimes. En cela, ils sont tout à fait comme le député de York-Sud. Comment peut-il dire, en se fondant sur les statistiques utilisées, que le programme DREE est inefficace? Il cherche des avantages politiques à court terme à Toronto et dans d'autres circonscriptions que détient le NPD. Son parti n'a jamais réussi à faire élire un député au Nouveau-Brunswick ou au Québec, ni, à vrai dire, dans une des provinces Maritimes, que je sache. Et s'il continue dans la même voie, il n'y réussira jamais. Les néo-démocrates ne connaissent pas la région. Ils n'ont pas la moindre idée de ce que veut la population. S'ils n'ont à offrir que plus de planification, plus de théories, plus d'abstractions, j'espère qu'ils demeureront dans l'Ontario et dans l'Ouest, car nous ne voulons pas d'eux.

M. McBride: Nous ne voulons pas d'eux dans l'Ontario non plus.

M. Breau: Il est un aspect du programme DREE que les conservateurs, par exemple, le député d'Egmont (M. MacDonald), le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell), le député de Moncton (M. Thomas), et le député de South

Shore (M. Crouse), ne critiquent pas. Pour la première fois, le gouvernement fédéral avait dit: Nous voulons uniformiser les chances de réussite; voici des fonds; adressez-vous aux municipalités et décidez comment vous voulez que cet argent se dépense; quels programmes voulez-vous?

Ce programme n'est qu'un commencement. Il peut être commode, sur le plan politique, pour certains députés, d'essayer de juger des résultats de ce programme après à peine deux ou trois ans, mais cela est injuste. Qu'il me soit permis de consigner quelques vérités sur le compte des députés néo-démocrates. Alors qu'au comité de l'expansion régionale, il y a quelques années, nous discutions d'une mesure législative concernant l'expansion économique régionale, vous ne pouvez imaginer, monsieur l'Orateur, ce qu'avait proposé le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent)—depuis, il a été renvoyé du comité et remplacé par un député ayant plus de sens pratique, venant de l'Ouest. Le député a eu l'audace de présenter à la Chambre deux propositions ridicules à l'étape du rapport. La première était, comme le ministre l'a dit, de supprimer les subventions aux entreprises étrangères. Dans ce domaine il souffre d'une certaine phobie. Il estime néfaste que des investisseurs étrangers s'installent au Canada en oubliant que nous manquons de capitaux. Il ne s'est pas vraiment rendu compte de ce qu'il proposait dans son désir de satisfaire son ambition philosophique et, du fait de la crainte qu'il éprouve à l'égard de la domination de notre économie par l'étranger, il a interprété stupidement et naïvement le programme d'expansion régionale.

• (1530)

Quant à sa deuxième proposition, elle est en contradiction avec celle du député de Waterloo (M. Saltsman) qui est un député pragmatique, à l'esprit pratique qui en connaît davantage sur la vie de tous les jours ayant dû travailler pour vivre. Le député d'Oshawa-Whitby a poursuivi en suggérant à l'étape du rapport de subventionner tout le secteur tertiaire. Comment imaginer cela! Si sa proposition était adoptée, elle signifierait que toutes les petites entreprises de livraison de lait, de crème glacée ou de chips auraient droit à des subventions industrielles. Le député subventionnerait les sociétés de transport et toutes les entreprises tertiaires telles que restaurants et motels.

Ses idées en matière d'économie et d'aide gouvernementale sont ineptes. Il pense qu'une idéologie peut régler ces problèmes. Il est impossible au député d'Oshawa-Whitby de proposer, en comité ou à la Chambre, de subventionner le secteur tertiaire et lorsqu'il l'a fait le député de Waterloo est devenu cramoisi et n'en croyait pas ses oreilles. Cela démontre l'impossibilité où nous sommes de prendre au sérieux les théories du NPD, leurs projets économiques ni les idées du député de York-Sud (M. Lewis). Je les invite à visiter nos régions à faible croissance, à s'y renseigner un peu plus sur ce qu'on y désire vraiment et à approfondir ainsi leurs connaissances économiques pratiques.

[*Français*]

Monsieur le président, je ne veux pas parler de la situation en général, car j'aimerais parler de ma région, et surtout de l'entente ARDA-FODER, qui est présentement révisée par le ministère de l'Expansion économique régionale et la province du Nouveau-Brunswick.

[M. Breau.]

Je vois les efforts de développement régional de trois manières. Des paiements sont faits à des individus et, parce que certaines régions sont plus prospères que d'autres, les gens toucheront moins de revenus. Par conséquent, tous les programmes sociaux des gouvernements, qu'il s'agisse de l'assurance-chômage, du recyclage de la main-d'œuvre, de l'assistance sociale directe, vont commander une infusion de capitaux au bénéfice des gens de ces régions, parce qu'ils ont moins de revenus. Cela favorisera l'industrie des services.

Je vois le développement régional aussi dans le système des paiements de péréquation, où l'on donne de l'argent aux provinces, mais je conçois le développement régional comme devant s'effectuer grâce a des ententes «spéciales», comme celles que le ministère de l'Expansion économique régionale a déjà conclues jusqu'ici.

Monsieur le président, l'entente ARDA-FODER que le ministère a signée en 1966 faisait suite à une infusion provinciale de capitaux, à la suite, par exemple, d'une réforme au Nouveau-Brunswick. Mais, aujourd'hui, il semble s'élever un conflit dans le concept du développement régional entre la province du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral. Présentement, je crains que la révision de l'entente soit retardée à cause d'un conflit attribuable au climat politique actuel au Nouveau-Brunswick. Au fait, nous y trouvons aujourd'hui un gouvernement élu par le Sud et le Sud-ouest de la province, alors que l'entente ARDA-FODER touche la région Nord-est, où ce gouvernement ne présente pas grand intérêt politique. Je crains, d'abord, que les paiements de péréquation ne touchent pas cette région.

Je veux tout simplement dire cela, car dans la révision de l'entente ARDA-FODER, il faut tenir compte du contexte politique qui existe au Nouveau-Brunswick, car, présentement, les paiements de péréquation ne touchent pas cette région comme ils pourraient la toucher.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre le député parce que son temps de parole est écoulé.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, dans son discours cet après-midi, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a fait preuve de beaucoup d'emportement mais la substance était maigre. Quand le ministre décide de considérer les critiques formulées à l'endroit de son ministère comme un affront personnel, je crois qu'il manifeste son incapacité à saisir certains aspects fondamentaux de la question dont nous discutons aujourd'hui.

Je remarque que le député ne semble pas entendre très bien non plus. Il a dit que toute l'opposition ne savait que critiquer, qu'elle ne pouvait présenter de propositions pour améliorer les programmes de son ministère. Je me demande où était le ministre ce matin? Quand mon chef, le député de York-Sud (M. Lewis) a pris part au débat, il a exposé un programme en sept points qui renfermait des propositions de notre parti en vue d'améliorer les programmes de développement régional. J'ai vu le ministre à la Chambre au moment où le député de York-Sud parlait, mais il n'a apparemment pas écouté le député. Le ministre est parfaitement libre de rejeter en tout ou en partie les sept points exposés par mon chef, mais dire tout simplement qu'il n'y a eu aucune proposition, c'est le comble du ridicule.

Le ministre a également soutenu que certains d'entre nous ne semblaient que dire et redire que les subventions n'étaient accordées qu'aux grandes sociétés et aux sociétés étrangères, que c'était là, semble-t-il, notre seule préoccupation et que, d'après nous c'est la seule chose que fait son ministère. Le ministre ne peut nier que dans maints de ses discours et, dans ses propres publications, il a été indiqué clairement que le programme de subventions à l'industrie est le plus important de son ministère. Il ne peut nier qu'un pourcentage appréciable des subventions accordées en vertu de ce programme va aux grandes sociétés qui obtiennent de fortes sommes. C'est un fait. Il ne peut nier non plus qu'un pourcentage important des subventions est allé à des sociétés appartenant à des intérêts étrangers ou contrôlés par ceux-ci. Ce sont des faits qu'on ne peut mettre en doute.

Le ministre a ensuite abordé quelques-uns des exemples cités par le député de York-Sud au sujet de cette vieille question du déplacement du chômage. Il a fait part d'un certain nombre de cas tels que la fermeture de l'usine de pâtes à papier de Timiskaming et de la subvention accordée à l'ITT pour son usine de Québec, tout en prétendant que, selon nous, cette usine a été fermée à cause de la subvention octroyée à l'autre société. Quelle que soit la manière dont le ministre interprète les propos du député de York-Sud ou d'autres de ses collègues, il ne peut faire abstraction du conflit né de la fermeture d'une usine déterminée et de l'octroi d'une subvention à une entreprise en vue d'installer une autre usine dans une nouvelle localité.

Le ministre a également passé sous silence un point fondamental parmi les sept que le député de York-Sud a soulevés, à savoir que l'étude de ces questions doit dépasser le simple cadre des pertes et profits d'une société. Il faut tenir compte des intérêts fondamentaux de la collectivité.

Le ministre a aussi donné à entendre qu'une des raisons qui ont motivé la fermeture de l'usine de Timiskaming était le coût élevé de transport. Pourquoi le ministre tient-il compte de ce détail? Le fait est que si lui-même et son gouvernement avaient pris les mesures voulues pour uniformiser le tarif-marchandises au Canada, ils auraient plus contribué à éliminer les inégalités régionales que tous les programmes jusqu'ici mis en œuvre par le ministère.

Le ministre a ensuite parlé de Duplate et de Michelin et a dit qu'aux termes de l'ancienne loi, il n'avait pas voix au chapitre dans leur cas. C'est un fait, mais en même temps il s'est montré tout prêt à accepter les arguments factices auxquels ces sociétés ont eu recours pour justifier la fermeture de leurs usines à d'autres endroits. Puis il a signalé plus tard que la Union Carbide avait dit qu'elle allait quitter le pays.

Il me semble qu'il ne peut y avoir d'exemple plus clair de la gravité de la crise en présence de laquelle se trouve le Canada relativement à cette question de la mainmise étrangère. Qu'attend le gouvernement pour présenter sa politique sur la mainmise étrangère? Je peux me lancer dans des raisonnements sur certaines des choses qu'a dites le ministre au sujet du programme; mais s'il veut éliminer certains des problèmes dont il reconnaît l'existence, pourquoi son gouvernement ne présente-t-il pas sa politique sur la mainmise étrangère? Pourquoi ne présente-t-il pas une politique efficace qui entraînerait un changement d'orientation pour le Canada?

• (1540)

Nous pourrions discuter des diverses entreprises et des détails qui les concernent, mais je ne pense pas qu'aucun de nous soit suffisamment renseigné sur la question pour le moment. J'estime qu'il incombe au gouvernement de déposer tous les documents relatifs à ces exemples précis. J'enjoins le gouvernement de déposer les documents relatifs aux diverses subventions accordées à ces sociétés et à toute la situation qui entoure la fermeture de ces diverses usines. Ces documents devraient être renvoyés au comité permanent de l'expansion économique régionale. Ainsi, nous pourrions peut-être répondre à certaines des questions que posent bien des gens à l'heure actuelle.

Je remarque aussi que le ministre n'a fait aucune mention du Conseil des subventions au développement régional. Il se souviendra peut-être que dans son intervention, le député de York-Sud (M. Lewis) a parlé du problème qui se posait à l'égard du Conseil des subventions au développement régional, et de la possibilité d'un conflit d'intérêts. Pourquoi le ministre ne prend-t-il pas de mesures pour corriger cette situation? Quand nous suggérons au ministre d'éliminer un tel conflit d'intérêts, nous essayons de l'aider dans ses programmes, mais il n'accepte pas notre aide. Il croit apparemment avoir des réponses à toutes les questions. Il n'en demeure pas moins qu'à l'heure actuelle il y a un conflit d'intérêts possible au sujet de ce Conseil. Je désire indiquer clairement que je n'essaie pas nécessairement de noircir la réputation des personnes en cause. Toutefois, il y a un conflit d'intérêts possible et, à moins qu'il ne soit résolu et corrigé, il en résultera une situation que personne ne pourra régler. Il y a M. J. B. Estey, vice-président exécutif de la National Sea Products . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Weatherhead: Oui. Je me demande si le député accepterait de répondre à une question?

M. l'Orateur: C'est difficilement un rappel au Règlement. Je devrais signaler aux députés que nous pourrions fort bien éprouver des difficultés pour ce qui est de la répartition du temps. Peut-être aurions-nous dû limiter les discours à 15 minutes au lieu de 20. Il y a encore une longue liste d'orateurs des deux côtés de la Chambre. Les députés pourraient songer à réduire le nombre de rappels au Règlement ou de la longueur des discours de façon à permettre à un plus grand nombre de leurs collègues de participer au débat. Le député peut évidemment accepter de répondre à la question, mais ce serait à même son temps de parole.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, j'aimerais terminer mes remarques. Je serai heureux de répondre à une question à la fin de mon exposé s'il me reste du temps, mais je ne puis lui en donner l'assurance à ce moment-ci.

Nous avons ces divers administrateurs. J'en ai mentionné un, M. J. B. Estey, vice-président exécutif de la National Sea Products. Cette société a reçu trois subventions dépassant 2.2 millions de dollars pour l'agrandissement d'usines de traitement du poisson à Saint-Jean, Terre-Neuve, à Halifax et à Louisbourg, en Nouvelle-Écosse. Il y a aussi M. E. Kendall Cork, vice-président et trésorier de la Noranda Mines. Cette entreprise a reçu une subvention de 3.5 millions de dollars. Il y a eu aussi la subvention de $1,155,500 à la Gaspé Copper Mines, filiale à part entière de la Noranda Mines. A mon avis, c'est le genre de choses qu'il faut examiner si nous voulons que les programmes d'expansion régionale ait la moindre chance de réussir.

Je défie le ministre de s'occuper de la situation et je le défie d'intervenir. Il a déjà mentionné la difficulté de recruter des candidats pour siéger à la commission. C'est une pure absurdité. Le ministre peut sûrement découvrir dans le monde des affaires, les milieux universitaires et autres secteurs de la collectivité des compétences disposées à siéger à sa commission consultative et échappant à tout conflit virtuel d'intérêt. A mon avis, nous devons tous demander où se trouvent les renseignements suffisants sur certains des programmes spéciaux administrés par ce ministère. Nous possédons des études très détaillées sur le projet de Gaspé, le projet du nord-est du Nouveau-Brunswick, le projet d'Interlake et un certain nombre d'autres projets. Toutefois, le rapport annuel du ministère ne mentionne que très brièvement les autres projets. Pourquoi n'aurions-nous pas une sorte de rapport sur ces programmes qui comportent des dépenses de millions de dollars?

Les observations du député de Gloucester (M. Breau) m'ont étonné. Il a donné l'impression de se porter à la défense du gouvernement, de s'en dire satisfait. Les gens de Bathurst serait sûrement intéressés à l'entendre. Je m'étonne qu'un député, même ministériel, ne demande pas au gouvernement d'améliorer ses programmes, de faire mieux que cela. Il y a certes lieu d'améliorer la situation à Bathurst à en juger par les renseignements dont nous disposons. S'il s'intéresse aux gagne-petit qui travaillent dans diverses usines de cette région, alors ces gens-là aimeraient certainement entendre sa déclaration.

En 1968, on a beaucoup parlé d'une société juste et de la nécessité d'agir pour régler les problèmes des inégalités régionales et de la pauvreté. Nous nous devons de demander quels progrès ont été réalisés, mis à part le fait que nous dépensons beaucoup d'argent. Plus d'une fois le ministre a fait allusion à des projets précis. Il a raison de signaler certains programmes qui ont été utiles et un tant soit peu fructueux. Je n'ai rien à redire à cela, mais quand il se défend de la sorte alors, à mon avis, il oublie complètement d'aller au fond des choses.

Y a-t-il eu des changements au tableau des disparités régionales. Non, on n'y trouve aucune amélioration. J'ai remarqué avec intérêt, cet après-midi, que le ministre a choisi de citer certaines statistiques dont il s'était servi devant le comité le printemps dernier. Il tentait alors de démontrer que nous progressions et que la situation s'améliorait. Ce n'est pas ce qu'il a essayé de prouver aujourd'hui. En réalité, certains des indices qu'il avait alors utilisés ont changé d'orientation de sorte qu'ils ne pourraient lui être utiles aujourd'hui.

Je dis qu'il y a un manque de planification efficace au ministère. On s'est servi de ce dernier pour lancer des programmes d'urgence et cela, à l'encontre des objectifs essentiels du ministère. Le programme «Nouveau Départ» fut une très intéressante expérience sociale. On prévoit un certain nombre de difficultés dans la mise en œuvre d'un programme et je ne m'en plains pas. Dans ce genre d'expérience, on ne se lance pas avec une moyenne de 100. Tout de même, on avait rassemblé des compétences aux fins de ce programme et elles ont été renvoyées. Puis, nous n'avons rien entendu au sujet des mesures que le gouvernement envisage comme suite immédiate à ce programme.

Il y a également le cas du programme Multiplex. Constatons-nous de nouveaux résultats ou une nouvelle initiative gouvernementale touchant le Nouveau-Brunswick où ce programme a été institué? Ce n'est rien d'autre que de l'empirisme. Vient ensuite la question des stimulants à l'industrie sur lesquels table le gouvernement. Cette confiance repose, à mon avis, sur la présomption erronée que l'entreprise privée peut, avec un petit coup de pouce, mettre fin aux inégalités régionales. C'est une fausse présomption parce que l'entreprise privée est elle-même la cause de ces inégalités que nous essayons aujourd'hui d'éliminer au Canada, ce qui n'est pas facile, admettons-le. Une certaine tendance se manifeste en ce qui concerne ces subventions et il faudrait en prendre note.

• (1550)

On ne peut pas nier que les subventions d'encouragement à l'industrie ont sans cesse augmenté jusqu'au point où, dans quelques années, on criera au scandale, à moins que le gouvernement ne modifie l'ordre et l'importance de ses priorités. Examinons le tableau tel qu'il se présente. Au cours du premier trimestre de 1970, 70 subventions ont été approuvées; ce chiffre s'est élevé à 77, 78 et 90 pour chacun des trois trimestres suivants. Durant le premier trimestre de 1971, 124 subventions ont été octroyées, alors que pour les deuxième, troisième et quatrième trimestres, ce nombre a passé respectivement à 147, 232 et 253, ce qui indique une augmentation soutenue. Si cette tendance persiste, l'entreprise privée canadienne obtiendra, dans les trois prochaines années, des subventions fédérales de l'ordre d'un milliard de dollars par an.

De fait, on pourrait aussi signaler une foule d'autres problèmes relatifs aux subventions d'encouragement à l'industrie: le manque de planification de l'expansion, la méthode fort irrationnelle de désignation des régions, et l'importance accordée aux fabriques de pâte à papier dans certains cas. A propos de la fabrique de ce genre en Saskatchewan, on pourrait rappeler que le ministre et le sous-ministre ont déclaré au comité le printemps dernier que cette entreprise et le gouvernement allaient veiller à ce qu'il soit satisfait aux normes de contrôle de la pollution. Récemment, le fonctionnaire du ministère de l'Environnement chargé des normes de contrôle de la pollution déclarait que le sort de la fabrique de pâte à papier d'Athabasca était réglé d'avance, car il était tout simplement impossible à cette entreprise de satisfaire aux normes de contrôle de la pollution établies par son ministère.

Le gouvernement le savait sûrement le printemps dernier quand il jouait au genre de charades que nous savons. On a accordé un grand nombre de subventions à des sociétés appartenant majoritairement à des étrangers et il est important, je crois, que j'aborde la question des relations entre l'expansion régionale et la propriété étrangère. Je le fais parce que depuis quelques mois le premier ministre s'efforce d'excuser en partie la prudence et la retenue du gouvernement en matière de politique sur la propriété étrangère par le fait qu'elle porterait atteinte aux programmes d'expansion régionale.

A mon avis, les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, les enquêtes du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources de même que le rapport Gray qui a été rendu public établissent clairement que le pourcentage de propriété étrangère est plus élevé dans des régions comme l'Ontario qui a connu un plus grand essor. Le mérite n'en revient pas aux sociétés étrangères mais une telle situation s'explique du fait que celles-ci ont concentré leurs activités dans cette partie du pays en excluant virtuellement les autres. Il faudrait beaucoup plus insister sur les programmes d'infrastructure, je pense. Le gouvernement ne manquera pas de dire que des fonds considérables ont été affectés à cette région. Il y a une raison à ceci, je crois; on dépensait rapidement de

l'argent aux premiers stades du programme, mais on l'a fait sans planification.

S'ils découlent d'une planification sérieuse, les programmes d'infrastructure peuvent, je pense, influencer l'économie d'une industrie ou d'une région ainsi que les conditions sociales de cette région. J'aimerais, en particulier, faire valoir les intérêts de la province de la Saskatchewan où nous avons connu récemment un revirement désastreux de l'économie. A diverses époques, l'économie de la Saskatchewan a été soutenue. La province était en tête de liste du point de vue de son activité économique. Ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. En 1970, la Saskatchewan était au septième rang parmi les provinces pour son revenu personnel par tête d'habitant, lequel était alors bien inférieur soit environ 20 p. 100 au-dessous de la moyenne nationale. Il y a eu un exode de la population de la Saskatchewan.

C'est le moment où le gouvernement affirme que certaines régions de la province sont en effet admissibles aux subventions. Nous en avons reçu bien peu et j'estime qu'il y a conflit entre les programmes du ministre et ceux d'autres ministères, dont celui des Travaux publics et celui des Transports, qui ont mis l'accent sur des programmes à exécuter dans les provinces d'Ontario et de Québec à l'exclusion de fait des programmes des provinces atlantiques et des quatre provinces de l'Ouest. J'aimerais que le ministre fasse coïncider ce programme avec celui qu'il s'efforce d'appliquer maintenant.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais on a proposé à la présidence, pour que plus de députés prennent la parole dans l'heure environ qui nous reste, de substituer aux trois discours de 20 minutes prévus, quatre discours de 15 minutes, ce qui nous laisserait quelque quatre ou cinq minutes à la fin de notre séance pour l'intervention du député de Joliette (M. La Salle). J'envisagerais de donner la parole au député de Labelle (M. Dupras), au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), au président du Conseil privé (M. MacEachen) et au député de Skeena (M. Howard) et, pour clore le débat, au député de Joliette. Évidemment, cela dépend entièrement de la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En ferons-nous un ordre?

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Maurice Dupras (Labelle): Merci, monsieur l'Orateur. La lecture de la motion du député de York-Sud (M. Lewis) m'a tout de suite incité à participer à la discussion, et ce pour plusieurs raisons bien évidentes. Les 13 lignes du texte m'ont laissé songeur; je me suis demandé comment ceci pouvait être toléré au Canada où les écrits haineux sont bannis. Le chef du NPD (M. Lewis) ne peut se dissocier complètement des gens qu'il fréquente surtout à des réunions comme celle qui a eu lieu au Forum de Montréal lundi dernier. Pour ne mentionner que quelques noms, citons ceux de ses camarades Pépin, Laberge et du bouffon de la cour, Chartrand, qui lors de l'assemblée a incité ni plus ni moins les enseignants et les fonctionnaires de la province de Québec à saper l'autorité du gouvernement en prenant comme otages les écoliers.

Des voix: Quelle honte!

M. Howard (Skeena): Bourassa s'en charge assez bien.

M. Dupras: Je parlerai, dans les quelques minutes que j'ai à ma disposition, des résultats du programme d'expansion économique régionale au cours des cinq dernières années. On a signalé qu'il avait permis de créer 50,000 emplois. A ces 50,000 emplois, il faut en ajouter 150,000 autres qui en découlent directement. Je me demande si les gens qui ont ainsi pu obtenir des emplois sont d'accord avec l'opinion du député de York-Sud sur le programme. Je me demande s'ils sont d'accord avec lui lorsqu'il dit que le tout s'est soldé par un désastre.

M. Skoberg: Vous pourriez très bien vous retrouver perdant très bientôt.

• (1600)

[*Français*]

M. Dupras: Monsieur le président, j'aimerais aussi qu'on tienne compte des 35 nouvelles industries que ce programme a amenées dans la circonscription de Labelle, que j'ai l'honneur de représenter. Demandons aux 1,500 employés ou plus qui remplissent des fonctions dans ces usines s'ils sont d'accord avec le député d'York-Sud (M. Lewis) quand il prétend que cela a été une expérience épouvantable et que le gouvernement dilapide les fonds d'une façon inutile.

Il s'agit d'étudier les chiffres relatifs à l'augmentation du produit national brut pour réaliser quel effet le programme a eu sur l'économie canadienne. En 1970, par exemple, on a connu une augmentation réelle—compte tenu de la dévaluation du dollar—de 5.4 p. 100, soit le gain annuel le plus élevé en terme de volume depuis 1966. Voilà les résultats qu'on a omis de mentionner, monsieur le président.

Pour la province de Québec, j'aimerais citer quelques chiffres qui ne concordent pas avec les opinions du chef du Nouveau parti démocratique, quand il prétend que le programme d'expansion économique régionale a été une expérience inutile. Au fait, le pourcentage du revenu gagné per capita de la population active, dans la province de Québec, qui était de 83.5 p. 100 par rapport à la participation canadienne, au cours des années 1949 à 1951, est passé à 89.9 p. 100, de 1968 à 1970, soit une augmentation de 6.4 p. 100.

Je pense bien, monsieur le président, que ces quelques chiffres démontrent très bien la valeur du programme et ce que ce programme a apporté aux régions défavorisées de la province de Québec.

Par exemple, dans d'autres parties du pays, dans les années 50, par exemple, le revenu individuel, dans la région de l'Atlantique, est passé de 68 p. 100 à 72 p. 100 de la moyenne nationale, soit une augmentation de 4 p. 100, et ce dans l'espace d'une dizaine d'années, alors que dans la province de Québec, ce revenu est passé de 85 à 91 p. 100.

On a mentionné ici, aujourd'hui, l'importance que ce programme revêt pour les provinces de l'Atlantique. On constatait, dans les années 50, que pas moins de 10,000 personnes par année quittaient les provinces Maritimes. Cette pratique, s'est accentuée, car au début des années 60, 20,000 personnes quittaient annuellement les provinces Maritimes. Cet exode est considérablement réduit depuis l'établissement de ce programme d'aide aux régions sous-développées du Canada.

Le programme du gouvernement visant à l'élimination des inégalités économiques est une conséquence de sa volonté de gouverner, d'éliminer les inégalités régionales et, ainsi, d'assurer l'unité nationale.

Bien sûr, ce problème des inégalités régionales n'est pas exclusif à notre pays. Ce phénomène, on le retrouve, comme le disait le député d'York-Sud, dans plusieurs pays industrialisés. Même nos voisins du Sud ont des difficultés avec certaines régions. Toutefois, nous ne devons pas tout de même minimiser les efforts qui sont faits et dire d'avance que ce sont des faillites totales, parce que le résultat espéré n'est pas arrivé le même jour.

Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a aussi parlé des avantages, pour certaines parties du pays, de la création des «zones spéciales». On en a vu les résultats dans certaines parties des provinces Maritimes, de même que dans la partie de la province que j'habite, notamment aux environs du futur aéroport de Sainte-Scholastique. La même chose se produira sans doute aussi aux environs du futur aéroport de Toronto, qui se situe à Pickering, où à cause de cet aménagement, un programme important de réseaux d'infrastructures devra être réalisé dans un temps relativement court, temps qui n'avait pas été prévu, qui ne faisait pas l'objet des budgets des municipalités en cause.

Je pense, par exemple, à Saint-Jérôme, dans ma circonscription où l'on a dû tripler la capacité d'une usine de filtration pour fournir de l'eau potable à l'aéroport de Sainte-Scholastique. Cet agrandissement représente un investissement de $1,500,000, monsieur le président, et n'eut été l'assistance du gouvernement fédéral, dans le cadre du programme des «zones spéciales», la municipalité aurait été incapable de réaliser ce projet aussi important pour l'administration de la municipalité de Saint-Jérôme, et de l'aéroport.

La même chose s'applique en ce qui a trait à la construction de routes qui a été rendue nécessaire à cause de l'aménagement du nouvel aéroport. Je pense à l'établissement d'un réseau d'infrastructures dans la périphérie de l'aéroport pour alimenter en eau potable l'aéroport et les municipalités qui vont se greffer à cet important complexe.

La même chose s'est produite dans la région de Trois-Rivières où, à la suite de la création d'un parc national, le gouvernement fédéral a consenti à défrayer une partie du coût de la route d'accès à ce parc. Naturellement, si le gouvernement fédéral est pour consentir et consacrer des sommes importantes à l'aménagement d'un lieu touristique pour les Canadiens, il est sûrement responsable des dépenses accrues que ceci impose au ministère de la Voirie provincial qui doit s'assurer que l'accès soit permis à ces lieux, aménagés par le gouvernement canadien.

Les effets du programme de zones «spéciales» se sont fait sentir en rendant possibles ces améliorations, sans grever pour autant les budgets des municipalités environnantes et de la province en cause.

[M. Dupras.]

Dans la municipalité de Saint-Jérôme, qui me touche plus particulièrement, nous avons eu des difficultés en 1966-1967 en ce qui a trait au recyclage des ouvriers d'une usine principale de la cité de Saint-Jérôme, soit l'Uniroyal Limited. Cette usine, qui avait une tradition de fabrication de chaussures de canevas depuis plusieurs années, a dû pour des raisons d'ordre économique discontinuer cette production et se lancer dans un tout autre champ d'activité. Ce recyclage a causé depuis 1967, une diminution de personnel de l'ordre de 1,500 à 450 personnes; l'industrie a toujours prospéré de 1950 à 1960. Mais l'établissement d'un grand nombre de nouvelles petites industries à Saint-Jérôme a eu pour effet d'accroître cette capacité d'emploi que l'Uniroyal Limited éliminait. Ces industries ont permis à la population ouvrière de Saint-Jérôme de se recycler sans subir des dommages économiques qui auraient pu être fatals pour la municipalité de Saint-Jérôme qui, tout de même, ne compte pas tellement d'industrie importantes.

Voilà une preuve que ce programme du ministère de l'Expansion économique régionale a réussi à sauver du marasme un grand nombre de municipalités au pays.

Je pensais que moi, député de la province de Québec, province, on l'avoue, la plus favorisée par ce programme et où le nombre de chômeurs est le plus élevé, j'avais le devoir de faire comprendre la situation et de donner certaines précisions sur les avantages que la loi a pu procurer à certaines régions de mon pays.

[*Traduction*]

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'applaudis à la motion présentée aujourd'hui par le député de York-Sud (M. Lewis), qui fait état de l'incapacité du gouvernement à réduire les disparités régionales. Je n'ai pas souvent l'occasion de prendre la parole, monsieur l'Orateur, probablement parce que je ne tente pas de m'imposer, mais quand je suis entré il y a environ une heure et demie et que j'ai vu le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), pendant qu'il parlait, j'ai cru que vous aviez peut-être modifié l'ordre du jour et qu'il était question de la loi sur les explosifs.

Je puis démontrer qu'on transplante le chômage en soutenant des usines à certains endroits pendant que d'autres établissements semblables ferment leurs portes ailleurs. Je n'ai qu'à citer la principale industrie de ma circonscription, l'usine de pâtes et papiers de la Bowaters, à Cornerbrook, qui constitue le principal pilier de l'économie de cette ville et où 350 ouvriers ont été mis à pied à la suite d'une baisse dans le marché mondial du papier. Cependant, simultanément, un véritable déluge de communiqués du ministère de l'Expansion économique régionale nous annonçaient l'octroi à d'autres parties du Canada de subventions massives destinées à faciliter l'implantation de nouvelles usines de papiers au titre de la promotion du développement régional. Dans le cas que je viens de citer, non seulement les 350 personnes employées à l'usine ont été affectées, mais encore quelque 700 à 800 bûcherons éparpillés à travers la province de Terre-Neuve, ce qui a eu pour effet de paralyser en grande partie l'économie de la province, sans parler des répercussions indirectes sur les activités industrielles et commerciales dont l'avenir dépend de l'industrie des pâtes et papiers.

Pourtant, en dépit de toutes les suppliques que j'ai adressées à la Chambre des communes aux ministres intéressés, notamment au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), la question a été traitée avec déta-

chement, pour ne pas dire avec indifférence. D'où la migration d'ouvriers qualifiés qui se sont soudainement vus dans l'obligation de changer leur mode de vie et de déraciner leur famille ou encore de s'en remettre temporairement aux prestations d'assurance-chômage.

Depuis septembre dernier, le ministre de l'Industrie et du Commerce et moi-même sommes en désaccord au sujet de la situation de l'industrie des pâtes et papier. Au lieu de prendre de l'essor, cette industrie a subi des fermetures d'usines dans tout le pays. En dépit de ce que le ministre de l'Expansion économique régionale a déclaré dans ses communiqués de presse, au sujet de la création d'emplois, rien ne prouve que ce genre de chose améliore la situation dans ma circonscription. Laissez-moi vous donner des chiffres tirés de la liste de la clientèle inscrite aux Centres de main-d'œuvre du Canada dans la région atlantique. Celle-ci compte 29 Centres de main-d'œuvre et au seul centre de Cornerbrook, qui dessert une ville de quelque 28,000 habitants, il y a 5,500 candidats inscrits. Ce chiffre est plus étonnant, car il y a 2,700 autres personnes inscrites au bureau de Stephenville, une localité d'environ 8,000 ou 10,000 âmes située à peine 50 milles plus loin.

• (1610)

Comparez ce chiffre avec celui d'Halifax où 7,700 personnes sont inscrites. Corner Brook est donc le deuxième endroit en importance en ce qui concerne les personnes inscrites dans toute la région atlantique. Je mentionne ces chiffres pour bien faire ressortir l'absence de planification et faire comprendre la grave situation dans laquelle se trouve une ville qui ne compte qu'une seule industrie, la grave répercussion que peut avoir la fermeture de l'industrie sur son économie et les problèmes sociaux qui surgissent. Néanmoins, près de huit mois se sont écoulés et les ministres en sont encore aux entretiens avec l'industrie des pâtes et papiers. Hier j'ai demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce ce qu'il faisait au sujet de ces entretiens, mais il s'en allait à une réunion et je n'ai pas pu obtenir de réponse.

Que dire de la fermeture d'autres usines au Québec, au Nouveau-Brunswick, monsieur l'Orateur, et d'un bout à l'autre du Canada. La seule initiative dont nous entendons parler c'est la distribution de subventions considérables au développement qui serviront à l'établissement d'autres fabriques de pâtes et papiers et créeront des emplois dans d'autres régions du Canada. On a bien raison de mentionner dans la motion d'aujourd'hui la politique insensée qui consiste à déplacer le chômage en subventionnant des usines dans une région, tandis que des usines semblables ferment leurs portes ailleurs.

Ce déplacement d'emplois au Canada est non seulement inutile, mais qu'est-ce que le gouvernement fait de plus? Malgré la perte des marchés mondiaux qui constitue une bonne part du problème, puisque de nouvelles fabriques font leur apparition un peu partout dans le monde, le gouvernement continue de garantir des prêts aux pays en voie de développement afin de les aider à établir des industries manufacturières dont celle des pâtes et papiers. Nous affaiblissons ainsi notre position commerciale, ce qui montre bien encore une fois le manque de coordination entre les différents ministères du gouvernement. Il existe un vieux dicton selon lequel une main ne sait pas ce que l'autre fait. Nous devons maintenant faire face à la détérioration de ce qui semble être l'industrie la plus importante au Canada sans que le gouvernement ait fait quoi que ce soit pour l'empêcher, s'étant contenté de rencontrer les représentants de l'association seulement lorsqu'il était trop tard.

Le présent gouvernement est maintenant reconnu pour sa faculté de créer de nouveaux organismes et de consacrer des millions de dollars à des entreprises sans valeur aucune. Il n'en est pas de meilleur exemple qu'Information Canada. Ce n'est plus du double emploi, c'est du triple emploi. On se contente de répondre aux questions qu'on pose au téléphone en obtenant les renseignements du service concerné des différents ministères pour les transmettre à l'interlocuteur. Une bonne part de ce travail est du ressort des députés, qui sont plus compétents pour le faire. Un jour, j'ai même reçu un appel d'Information Canada dans lequel on me posait une question au sujet des anciens combattants. Il semble que mon interlocuteur ne savait pas qu'il suffisait de communiquer avec le service de renseignements du ministère des Affaires des anciens combattants pour obtenir la réponse.

Une autre partie de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui blâme le gouvernement de n'avoir enregistré aucun progrès dans la suppression des disparités régionales. Un des échecs du gouvernement à cet égard est attribuable au manque de coordination entre les ministères intéressés et au manque de sérieux dans l'examen de la nécessité d'exploiter les richesses naturelles de cette région en particulier. Terre-Neuve, monsieur l'Orateur, a quatre principales ressources de base—le poisson, le bois, l'agriculture et la beauté de son paysage, en plus de ce que nous croyons être de bons gisements de minerais. Voilà où il faut placer l'accent.

Il est vrai qu'il y a une certaine concentration dans cette région de Terre-Neuve. On y trouve, entre autres, une manufacture de carton de doublure qui, nous l'espérons, connaîtra du succès avec des débouchés assurés. Quant à savoir si le projet d'importer les matières brutes du Labrador sera couronné de succès, tout dépend de la construction d'installations portuaires à Port Hamon, à Stephenville, mais on n'a pas fait grand-chose pour financer cette industrie. J'espère qu'on communiquera un peu plus souvent avec le ministre des Travaux publics (M. Dubé) pour réaliser cet objectif et je voudrais être renseigné sur ce problème le plus tôt possible. Quelle preuve avons-nous de contacts suivis avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en vue de l'élaboration d'un programme de formation visant à préparer la population locale à remplir les emplois qui seront disponibles dans cet établissement et pour assurer qu'il n'y aura plus de parachutage de personnel venu d'autres régions du pays.

L'implantation dans cette localité d'une fabrique de lampes électroniques fournit un autre exemple du manque de liaison. Lorsque le ministre a annoncé l'octroi d'une subvention, j'ai demandé qu'on nous donne l'assurance qu'un programme de formation à ce travail serait mis en œuvre, mais, outre l'envoi d'une demi-douzaine de personnes au siège de cette société et la promesse de 80 emplois avant septembre dernier, rien n'a été fait. Ce qui indique qu'après avoir accordé à la société une subvention de près de $400,000 on se soucie peu de suivre le progrès de l'affaire et de s'assurer que ces sociétés remplissent leurs obligations. Je souhaite que ces entreprises réussissent. Au lieu des tas de paperasses annonçant les subventions qui s'accumulent sur nos pupitres, il serait intéressant d'obtenir un rapport à jour sur le progrès accompli par certaines de ces sociétés qui ont reçu des subventions importantes.

Une autre faiblesse des programmes du ministère, monsieur l'Orateur, réside dans le manque de coordination interministérielle. On n'a pas compris la nécessité de pro-

grammes de soutien lorsqu'on transplante des gens dans des centres de croissance où l'on crée des industries. Dans ma province, on se préoccupe beaucoup de rétablir des gens dans les centres de croissance, mais on ne s'inquiète pas le moins du monde de ce qui leur arrive une fois qu'ils sont rétablis. Cette lacune a été une source de problèmes et de difficultés pour les gouvernements municipaux et autres autorités compétentes qui doivent fournir à ces gens le logement, les écoles et les services publics nécessaires. Un tel comportement multiplie les difficultés au lieu de les régler.

On parle de centaines de millions de dollars affectés à grand renfort de publicité au logement mais des centaines de milliers de familles manquent encore de logements convenables un peu partout au Canada. Avec tous ces experts envoyés en mission dans les diverses provinces pour assurer la coordination et renseigner sur ces questions et aussi avec l'établissement de comités de liaison, nous devrions assurément avoir quelques résultats maintenant. A vrai dire, il devrait y en avoir, monsieur l'Orateur. Si vous ne cessez d'affecter des fonds à une certaine initiative vous allez avoir des résultats même par pur hasard. Cependant, n'est-il pas temps de commencer à écouter les gens visés par ces programmes? N'aurions-nous pas dû depuis longtemps respecter notre promesse et permettre aux Canadiens de participer avec leur gouvernement à leur propre développement?

Le Programme d'initiatives locales a bien souvent prouvé que les gens de toutes les régions au Canada ont l'initiative de s'aider eux-mêmes parce qu'ils ressentent leurs besoins depuis cent ans. Avec tous nos programmes obtenons-nous les résultats que nous voulons? Quand donc allons-nous accorder des subventions aux Canadiens sans tout d'abord consulter leur compte en banque? Si le gouvernement peut affecter des fonds aux Programmes d'initiatives locales pour alléger le chômage, pourquoi ne trouvons-nous pas moyen de fournir au petit homme d'affaires ou à celui qui veut le devenir certains capitaux qui lui permettront de mettre ses connaissances et son initiative au service de sa région et de son pays?

Nous avons plusieurs programmes de prêts, monsieur l'Orateur. Il y a les prêts pour l'amélioration des pêches, les prêts pour l'amélioration des fermes et les prêts pour les petites entreprises, ainsi que la Banque d'expansion industrielle. Mais qu'avons-nous obtenu de tout cela dans ma province? Dans le dernier rapport sur les prêts aux petites entreprises, les chiffres pour le trimestre d'octobre à décembre 1971 révèlent deux prêts à Terre-Neuve pour une somme de $50,000. Le rapport sur les prêts pour l'amélioration des pêches au cours du même trimestre fait état d'un prêt à Terre-Neuve d'une somme de $11,700. La situation a été pas mal meilleure pour ce trimestre, relativement aux prêts pour l'amélioration des fermes. Quelqu'un a dû faire une erreur, car notre contingentement habituel n'est que d'un prêt par trimestre et pourtant nous en avons eu trois, en vertu de ce programme, qui sont allés à trois cultivateurs chanceux, pour la somme énorme de $15,500! Il aurait mieux fait de présenter un projet dans le cadre du programme d'initiatives locales.

Essayez seulement, monsieur l'Orateur, d'obtenir, en vertu de ces programmes, un prêt à Terre-Neuve. Que se passe-t-il à la banque? Si l'emprunteur peut offrir une garantie, un pêcheur par exemple, on l'écarte du prêt garanti par le gouvernement portant intérêt à 6¾ p. 100 et on lui offre un prêt conventionnel à près de 12 p. 100. J'ai des lettres comme preuve. S'il ne possède aucune garantie, il n'a aucun espoir de voir sa demande prise en considération. Le gouvernement vous dira toujours, si vous vous plaignez, que les demandes de prêt sont étudiées de la façon conventionnelle par la banque, selon le mérite du particulier. Alors pourquoi ces programmes? Quiconque se présente à la Banque d'expansion industrielle en vue d'obtenir un prêt, doit donner en garantie ses avoirs, même sa femme et ses enfants. Mes collègues de Terre-Neuve l'ont signalé à la Chambre maintes et maintes fois, mais en vain. Le ministre des Finances (M. Turner) hausse les épaules ou adresse au député une lettre lui disant qu'il n'y peut rien.

Il me semble qu'il faudrait enquêter sur ces programmes. Il faudrait dire au président de la Banque du Canada, qui touche $75,000 par année, de rappeler aux banques à charte qu'elles n'ont pas seulement le devoir de retirer des intérêts faramineux, mais qu'elles ont aussi des responsabilités envers les Canadiens et le développement du Canada. Je crois savoir que, de concert avec la province de Terre-Neuve, on est à former une société de développement industriel dotée d'un fonds de $600,000. Cette société fournira une assistance supplémentaire aux Terre-neuviens et leur donnera les conseils nécessaires pour fonder de petites industries. J'espère qu'on l'administrera selon des principes solides, mais je n'en doute pas, car le premier ministre de la province et son gouvernement progressiste conservateur y veilleront quand ils auront remporté les élections du 24 mars avec une forte majorité.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

• (1620)

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais traiter de quelques questions en rapport avec le sujet très important qui est celui de l'expansion économique régionale, car les provinces de l'Atlantique et la région que je représente à la Chambre ont tout intérêt à appuyer les efforts du gouvernement, en vue d'accroître le revenu et l'emploi dans les régions désavantagées du Canada. Si le temps me le permet, j'aimerais faire certains commentaires au sujet de trois aspects de ce programme. Tout d'abord, je parlerai des stimulants à l'industrie, ensuite du programme des infrastructures et finalement d'une partie du programme du ministère qui n'a pas encore été mentionnée, notamment les travaux de la Société de développement du Cap-Breton.

Avant de passer à ces aspects du travail du ministère, j'aimerais relever ce qu'on a déjà dit, mais, d'une certaine façon, il semble qu'il y ait conflit d'intérêt au sujet des travaux du Conseil des subventions au développement régional. La présidence de ce Conseil est assurée par le sous-ministre et se compose de fonctionnaires ainsi que de représentants du monde des affaires et des syndicats. Les conflits d'intérêt ne peuvent intervenir au sein du conseil car son rôle est strictement consultatif. Il ne prend pas de décisions. Lorsqu'une question touche un membre du conseil, on le signale et il en est tenu compte lors des discussions subséquentes et dans les décisions. J'espère avoir calmé les appréhensions des députés à cet égard. Nous nous devons d'être prudents dans ces allégations, de crainte de nous priver des services de personnes aptes à rendre de réels services à l'expansion industrielle dans les régions désavantagées du Canada.

Quant à l'administration du programme de subventions industrielles, on a donné à entendre, au cours du débat, que c'est le principal souci du ministère. Bien entendu, ce n'est pas le cas. L'ensemble des prévisions budgétaires du

ministère est réparti équitablement, en fonction des besoins: l'expansion industrielle, les subventions industrielles, l'infrastructure, le développement réel et l'adaptation sociale. De fait, le budget est réparti entre les trois domaines d'activité ministérielle.

Les subventions industrielles ont fait l'objet de bien des commentaires. Le Nouveau parti démocratique les a qualifées de calamités. On a parlé de liens avec des sociétés étrangères et de dons. Dans ma région assurément, on estime que le programme de subventions industrielles est un facteur essentiel de tout programme d'expansion industrielle. Dans la Nouvelle-Écosse et les provinces atlantiques, le monde des affaires et la population en général combattraient vigoureusement toute tentative de diminuer ou de supprimer ces subventions. Dans le monde réel que j'habite en Nouvelle-Écosse, je peux énumérer brièvement un certain nombre d'importantes installations qui contribuent à l'expansion de la province et à l'augmentation des occasions d'emploi et c'est grâce à l'aide provenant du programme de subventions à l'expansion industrielle qu'elles ont pu s'implanter dans cette province.

Le député de South Shore (M. Crouse) est ici aujourd'hui. Il sait que nous avons fourni des subventions industrielles à la société étrangère Michelin pour l'aider à s'établir en Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'une société étrangère. Aucun citoyen de la Nouvelle-Écosse ne proposerait qu'on refuse des subventions à cette société établie à Bridgewater et à Granton. Elle procurera en définitive des emplois à 1,800 personnes. Une subvention industrielle a été accordée dans ma circonscription située près du détroit de Canso à la Nova Scotia Forest Products Limited, entreprise qui appartient à des Européens. Grâce à une récente expansion, elle procurera à l'usine un nombre accru d'emplois à 250 personnes et dans les forêts et les industries connexes à 1,000 personnes. La Gulf Oil située près du détroit de Canso a établi une raffinerie. Aux termes de ce programme, elle obtient une aide sous forme d'une subvention industrielle intéressante s'élevant à plusieurs millions de dollars. Grâce à la collaboration de la Devco, une vaste installation industrielle a été établie là-bas.

M. Skoberg: Aux dépens de Moose Jaw.

L'hon. M. MacEachen: La modernisation de l'aciérie de Sydney, pierre angulaire de l'industrie en Nouvelle-Écosse, est tout à fait essentielle. Sans l'exploitation continue de cette usine, l'activité industrielle du Cap-Breton ne pourrait se poursuivre. La modernisation projetée coûtera 95 millions de dollars dont 15 millions proviendront du ministère de l'Expansion économique régionale sous forme de subventions à l'industrie. Voilà ce que tente de critiquer la motion dont la Chambre est saisie.

Ces principaux exemples indiquent que ces subventions importent à l'expansion future de la Nouvelle-Écosse. Nous nous élevons vigoureusement contre toute suggestion qu'il y aurait quelque tentative frauduleuse de la part d'hommes politiques et que nous ne devrions pas verser de subventions étant donné la présence de capitaux étrangers. Aux termes de ce programme, nous avons versé près de 27 millions de dollars sous forme de subventions à la Nouvelle-Écosse, ce qui représente un investissement total d'environ 130 millions de dollars. Je tiens à déclarer qu'en ce qui concerne l'octroi de subventions industrielles la Nouvelle-Écosse en reçoit plus par personne que n'importe quelle autre province, Québec y compris. J'espère que ceci fera taire les allégations trop souvent entendues et qui portent que ce ministre favorise de façon ou d'autre sa province natale dans la distribution des subventions aux industries et dans l'application d'autres dispositions du programme. Si les chiffres ont une signification—et ils en ont beaucoup—il reste que ma province a reçu un traitement beaucoup plus favorable que toute autre au Canada, sûrement plus que le Québec. Nous tenons à ce que ce programme se poursuive.

En ce qui a trait à l'infrastructure—un aspect très important du travail du ministère nous encourageons des régions spéciales ou de développement en Nouvelle-Écosse, un dans la région d'Halifax-Dartmouth et l'autre dans celle du détroit de Canso. Dans le cadre de ce programme, on a investi depuis deux ans environ 74 millions de dollars en Nouvelle-Écosse pour fournir l'infrastructure nécessaire au développement industriel. Le facteur clé du développement industriel des provinces de l'Atlantique est la consolidation de certaines régions les plus susceptibles d'expansion, la réalisant à l'aide d'une infrastructure, qui comprend l'eau, les égouts, les écoles, les routes, et ainsi de suite. Jusqu'ici, nous avons contribué 74 millions de dollars à cette fin en Nouvelle-Écosse.

• (1630)

A Halifax-Dartmouth, on a déjà construit sept écoles dans le cadre du programme. La ville de Halifax a été pourvue d'adduction d'eau. La construction de voies à l'entrée et à la sortie d'Halifax, pour remédier aux embouteillages, est en cours. Tout cela est nécessaire pour faire d'Halifax un centre industriel important où l'on profite des commodités de la vie moderne et qui fournit des emplois aux habitants de l'arrière-pays. Il s'agit d'un projet valable et sain. Aucun de ceux qui sont engagés dans l'exécution—urbanistes et maires—ne dénigrent le programme. Les théoriciens le font, mais ceux qui sont directement en cause, qui construisent les égouts et les écoles, en réclament l'intensification. Et les gens à l'extérieur de ces régions spéciales demandent: pourquoi n'y avons-nous pas droit?

Dans ma circonscription de Cape Breton Highlands-Canso se trouve une région spéciale, située près du détroit de Canso. Des capitaux d'investissement sont disponibles pour construire des parcs industriels, des canalisations et des égouts pour la collectivité de Mulgrave, des routes secondaires d'accès aux parcs, pour rendre la région attrayante pour l'expansion industrielle. Dans la région, les écoles sont bondées. La municipalité ne peut construire les écoles dont elle a besoin. La province est sans le sou. Par la voie du programme MEER, on demandera donc au gouvernement fédéral de fournir les locaux nécessaires pour fournir à la population les services qui doivent accompagner l'expansion industrielle. En ce moment se poursuit une étude spéciale de faisabilité sur la construction d'une grande école dans la région.

Je regrette que l'on parle si peu, dans ce débat, de ce qui a déjà été réalisé, de ce qui est en voie de réalisation et de ce qui est encouragé—en tout cas dans la région d'où je viens—en tant qu'élément essentiel du développement économique, et ce bien qu'il y ait, à n'en pas douter, des critiques à faire et des améliorations à apporter. Permettez-moi d'évoquer, une nouvelle fois, et en particulier, la mise en place d'une infrastructure dans la région de Halifax-Dartmouth et jusqu'à Canso. Le reste de la Nouvelle-Écosse se demande pourquoi il ne bénéficie pas de cette subvention spéciale. Il n'est pas toujours facile de comprendre ce qui est entrepris dans le cadre d'un programme d'ensemble de développement économique régional.

Nous souhaitons que ces deux régions soient mises en valeur en raison de leur vaste potentiel et parce que nous

espérons qu'il en résultera la constitution de grands centres de population qui procureront des emplois aux jeunes des autres parties de la Nouvelle-Écosse qui n'auront plus ainsi à se rendre à Toronto ou dans l'ouest du Canada pour trouver du travail. Nous voudrions que davantage de jeunes restent sur place et qu'ils apportent leur contribution à l'essor de la Nouvelle-Écosse.

Le député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir) est parmi nous aujourd'hui et il est au courant du programme que nous sommes en train de mettre en œuvre, notamment dans l'île du Cap-Breton, grâce à la société de développement du Cap-Breton. Les vis-à-vis peuvent bien s'attaquer à l'expansion régionale, si cela leur plaît, mais personne ne saurait déprécier la société de développement du Cap-Breton ni l'objectif qu'elle poursuit: la stabilisation de l'économie dans l'île du Cap-Breton. Sans la Devco, comme on l'appelle, société financée par le ministère—et généreusement, cette année—les perspectives industrielles dans la circonscription du député seraient sombres en vérité. Toutefois, grâce aux fonds mis en circulation par l'intermédiaire de cette société, l'avenir n'est pas tout à fait sans espoir.

M. l'Orateur suppléant: Je regrette d'interrompre le ministre, mais je dois l'informer que son temps de parole est expiré.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement le ministre lorsqu'il nous a dit comme tout allait parfaitement bien en Nouvelle-Écosse, comme tout y était bien organisé et tout cela, à cause du financement accordé par le ministère dont l'administration fait l'objet de tant de commentaires au cours du débat actuel.

Fait intéressant à noter, la province où je demeure, la Colombie-Britannique, a également reçu des subventions en vertu du programme de stimulants du ministère de l'Expansion économique régionale. Sauf erreur, la moitié de 1 p. 100 du montant total accordé en vertu de ce programme, depuis deux ans, a été versée à l'industrie d'une région et d'une région seulement, de la Colombie-Britannique. Nous sommes heureux d'apprendre que nous pouvons contribuer probablement à la réélection du ministre, dans une circonscription où se trouve une des régions spéciales qui font l'objet de tant de générosité. C'est-à-dire, si le ministre ne devient pas sénateur d'ici là.

L'hon. M. MacEachen: Impossible.

M. Howard (Skeena): Vu le peu de temps mis à notre disposition, je ne m'étendrai pas davantage sur les propos du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). J'ajoute simplement qu'après son discours de cet après-midi, ses grands gestes, tout cet effet théâtral, le ton et la véhémence du débit, je suis persuadé que le ministre croit fermement à la puissance des paroles pour camoufler une mauvaise cause. Et il nous en a justement donné une preuve.

On a parlé du manque de stratégie ou d'idée directrice au ministère de l'Expansion économique régionale. Je crois qu'il en a une, c'est d'assurer des fonds considérables. Les industriels qui veulent y puiser n'ont qu'à présenter une demande et à se servir. Le gouvernement, qui est censé travailler dans l'intérêt du pays, a établi ce ministère pour répondre aux demandes de l'industrie. Ce devrait être le contraire, il me semble. L'industrie devrait satisfaire aux exigences du gouvernement, car c'est le gouvernement qui est censé représenter la population.

[L'hon. M. MacEachen.]

Le ministre de l'Expansion économique régionale nous en a fourni lui-même un exemple je pense, avec la compagnie Union Carbide, qui aurait quitté le pays, fermé son usine à Welland, si le ministère n'avait pas agi. Monsieur l'Orateur, qui mène ce pays: l'Union Carbide ou le gouvernement du Canada? Qui a été élu pour mener le pays: le premier ministre (M. Trudeau) et ses compagnons du cabinet ou l'Union Carbide? J'ai l'impression que l'Union Carbide prend les décisions et que le gouvernement y donne suite. C'est ce qui ne va pas dans toute l'attitude du gouvernement qui se reflète tout particulièrement dans les mesures du ministère de l'Expansion économique régionale.

• (1640)

Il y a un certain nombre d'années, nous faisions grand cas du concept selon lequel le rôle du gouvernement était de servir le peuple; nous allions donc nous unir dans un effort commun pour élire un gouvernement afin qu'il réalise en notre nom collectif les objectifs que nous ne pouvions réaliser individuellement. C'est ainsi que les choses devraient se passer. Le parti politique qui dirige le gouvernement du Canada aujourd'hui nous dit depuis un certain nombre d'années que ce concept est faux et que le gouvernement se doit de créer une atmosphère où le système capitaliste se sente à l'aise, et ainsi les gens en retireront par contrecoup les avantages.

L'objectif des entreprises est-il de créer des emplois? Certes pas. Elles n'y gagnent rien à créer des emplois. Leur objectif est très simple: comme tout homme d'affaires le sait, c'est de réaliser des bénéfices, d'exploiter des ressources, d'exploiter une région, d'exploiter les gens qui vivent dans cette région et ceux qui travaillent au sein de cette industrie. Tout cela en vue de réaliser des bénéfices. Le gouvernement nous a dit que c'était un point valable aujourd'hui.

Toute la stratégie du ministère du Développement économique régional se résume à s'incliner devant les caprices et les quatre volontés des industriels, à répondre par un oui franc et massif aux demandes visant une partie des quelque 900 millions de dollars distribués depuis trois ans. Les mérites économiques de cette stratégie sont loin d'égaler ses avantages politiques. Quoi qu'il en dise, en agissant ainsi, le ministre songe dans une large mesure aux avantages politiques qu'il peut en retirer. Ce n'est pas moi qui dis cela, mais un ancien membre du cabinet qui a quitté le gouvernement en claquant la porte. Il a assisté aux mêmes réunions du cabinet que le ministre de l'Expansion économique régionale, mais il n'a pu digérer la politique de bradage à courte vue pratiquée par le gouvernement actuel.

J'ai sous les yeux un article dont je voudrais vous lire quelques passages. Il a paru dans le magazine *MacLeans* du mois de juillet dernier sous le titre «Baby, It Is Cold Inside». Il retrace l'éviction d'Eric Kierans par le premier ministre.

M. McBride: Qui est l'auteur de cet article?

M. Howard (Skeena): Walter Stewart.

M. McBride: Ha!

M. Howard (Skeena): Le député peut rire, mais il se peut que son rire se change en grimace lorsqu'il s'apercevra que le ministre a offert $200,000 pour faire déménager une industrie de sa propre circonscription. Qu'a-t-il fait à ce moment-là?

M. McBride: C'est inexact. Même votre chef l'a admis. Il a tenté de le faire croire, mais à la suite de mes protestations, il a dû admettre le contraire.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, voulez-vous bien me protéger contre ce redresseur des torts. Je tiens à citer l'article; si certains passages sont entre guillemets, c'est que l'auteur, je suppose, reprenait les paroles du député de Duvernay (M. Kierans). Entre autres choses, l'article affirmait:

... le processus de décision, tel que M. Kierans le voyait, ne se déroulait pas selon une suite logique, bien définie, mais «au petit bonheur», de façon confuse et presque toujours dans l'optique de «ce que cela pourrait rapporter en juin 1972»

C'est la date qui, depuis plusieurs années, est considérée par tout le monde comme celle des prochaines élections. Je poursuis:

On nous proposait un projet visant à créer de l'emploi avant 1972 afin de garantir la circonscription, qu'il soit valable ou non, qu'il soit ou non dans l'intérêt à long terme du pays; tout ce qui importait, c'était de créer de l'activité pour 1972.» On accordait une aide à des sociétés américaines afin qu'elles construisent des usines de pâtes et papiers dans le Nord du Manitoba et de la Saskatchewan quand des sociétés canadiennes au Québec procédaient à des mises à pied; la seule raison plausible aux yeux de Kierans c'était qu'on espérait ainsi obtenir des votes.

Ce n'est pas moi qui ai dit cela. Je n'étais pas présent aux séances du cabinet. J'ignore ce qu'on y a discuté, mais le député de Duvernay le sait, j'en suis certain. Il était là et y a participé. Il a vu ce qui se passait mais, ce que n'a pas fait le ministre de l'Expansion économique régionale, il a du moins eu le cran de prendre position et de se retirer, voyant que les choses allaient mal. J'aurais voulu que le ministre de l'Expansion économique régionale ait eu autant de courage. Il s'y connaît sûrement mieux que cela, à moins d'avoir l'intention d'y rester et de jouer à la politique jusqu'au bout.

Je voudrais rappeler ce qu'a dit le ministre à la Chambre, il y a quelques jours. On l'interrogeait sur son double rôle—d'une part disposer de centaines de millions de deniers des contribuables à distribuer à l'industrie, et, d'autre part, jouer le rôle de personnalité clé dans la campagne du parti libéral, argentier du parti dans la province de Québec. Questionné au sujet de ce conflit d'intérêt, voici ce que le ministre a répondu à la Chambre selon le hansard à la page 458:

Monsieur l'Orateur, je puis déclarer solennellement en cette enceinte que je n'ai jamais «ramassé» un sou pour le parti libéral, mais que j'ai simplement, à titre de «leader» du Québec et de responsable du Québec, ...

Je crois le ministre sur parole. S'il dit qu'il n'a pas perçu un sou pour le parti libéral, c'est bien. Il poursuit ainsi:

... envoyé une lettre d'invitation à un cocktail-bénéfice.

Et plus loin:

Tout ce que j'ai fait, c'est d'envoyer une lettre, et jamais personne—et je le déclare solennellement—ne connaît les noms des compagnies qui font des demandes de subventions à mon ministère, ...

C'est une fausseté flagrante. Le ministre publie sous son propre nom des communiqués. Un relevé mensuel est publié par le ministre où figurent les noms et adresses des compagnies qui ont demandé et reçu des subventions du ministère. Donc, il sait qui elles sont, comme tout le monde, du reste. Le ministre continuait:

... jamais ces compagnies ne sont sollicitées, sinon après, et j'ignore par qui.

Le ministre me semble savoir par qui. Il assume la charge de son ministère. Depuis trois ans, son ministère a reçu 900 millions de l'argent des contribuables pour les distribuer à des entreprises appauvries comme IBM. Puis il leur expédie une lettre d'invitation à une soirée de souscription de fonds et il signe l'invitation de son nom. Qui d'autre au sein du parti libéral approcherait ces sociétés pour leur dire: «Voyons, IBM, vous avez reçu 6 millions, Union Carbide, vous avez reçu 1.3 million, Falconbridge, vous avez reçu 4 millions, Noranda, nous vous avons donné 4.5 millions; en remettriez-vous un peu à notre caisse électorale?» Viendra-t-on me dire que le parti libéral n'agit pas ainsi? Le ministre de l'Expansion économique régionale s'attend-il à ce que nous croyions que cela n'arrive pas? Bien sûr que cela arrive.

Le ministre est membre du parti au pouvoir. Il peut faire des cadeaux de centaines de millions de dollars à certaines compagnies. Puis, il change de redingote et devient le pourvoyeur en fonds du parti libéral. Ou un autre membre de ce parti frappe à la porte arrière et déclare à ces compagnies: «Vous savez comme le gouvernement a été généreux envers vous? N'allez-vous pas nous aider maintenant?» Voilà comment on soutire les deniers publics. On les distribue entre ces compagnies afin qu'elles en remettent une partie au parti libéral pour financer sa campagne électorale. Le gouvernement nous soudoie avec notre propre argent.

Il ne faut pas s'étonner que le premier ministre (M. Trudeau) refuse de divulguer la source d'alimentation de sa caisse électorale. Il n'est pas surprenant qu'il veuille protéger ses amis, qu'il refuse de nous révéler les noms de ces 95 entreprises qui entretiennent le parti libéral depuis des années, qu'il ne veuille pas avouer que lorsqu'il a assisté à un dîner-bénéfices à Toronto, des représentants de l'IBM, de l'Union Carbide, de la Falconbridge, de la Noranda Mines et de la Gaspé Copper s'y trouvaient aussi. État-ce une coïncidence ou bien ces gens voulaient-ils entrer dans le jeu et récompenser de nouveau leurs amis, afin que cette même clique de cabotins à la manque puisse revenir au pouvoir et continuer à nous vendre?

• (1650)

Le ministre de l'Expansion économique régionale était un syndicaliste avant de se faire siphonner dans le parti libéral. Si c'est là la façon dont il se comportait à cette époque, je remercie Dieu de ne pas avoir été membre d'un syndicat lorsqu'il négociait pour nous, car nous aurions eu à faire face à des programmes de liquidation toutes les semaines.

Quant à la mainmise étrangère, le ministre n'est encore pas satisfait qu'il existe au pays des conditions telles qu'en 1969, 94 p. 100 des fonds qui permettaient aux sociétés américaines d'exercer leur contrôle sur l'industrie canadienne, provenaient de sources canadiennes, de prêts et de profits réalisés au Canada et d'échappatoires fiscaux prévus par les lois canadiennes. Et pourtant cela ne le satisfait pas encore. Le ministre vient d'arracher aux contribuables un autre 42 millions de dollars, ou à peu près, qu'il va répartir entre diverses sociétés américaines afin qu'elles nous exploitent davantage avec notre propre argent. Voilà le genre de cabotins à la petite semaine qu'ils sont et il est très regrettable que des représentants de ce parti osent se lever à la Chambre et essayer de justifier ce genre d'activité.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le temps de parole du député est expiré. Le député de Joliette (M. La Salle) a la parole.

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je tenais, d'une façon assez particulière, à participer à ce débat, étant donné que je représente une circonscription qui a pu bénéficier depuis plus d'un an des avantages des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale.

Le privilège que le ministère avait accordé à la région que je représente a quand même été d'une utilité assez grande, et je sais qu'un certain nombre d'industries ont pu s'y installer et que d'autres industries ont pu aussi obtenir certains avantages.

Contrairement, bien sûr, au parrain de cette motion, je crois beaucoup plus que ce dernier à la validité de cette politique. Je pense qu'on généralise trop facilement au sujet de certaines lacunes qui peuvent exister dans une loi aussi générale que celle du ministère de l'Expansion économique régionale. Je pense qu'objectivement, nous aurions à profit de faire ressortir les bons effets de cette loi, si l'on veut vraiment enlever certains doutes et certaines inquiétudes à la population.

Je voudrais surtout faire remarquer au gouvernement et au ministre l'importance de cette loi pour ma région. A mon avis, j'ai la responsabilité première de solliciter du gouvernement une attention très particulière pour la période du 30 juin, étant donné qu'il y aura révision des zones désignées, et je le fais au nom des hommes d'affaires de ma circonscription, au nom des municipalités qui sont très fascinées par cette politique et qui pourraient bénéficier d'avantages plus considérables que ceux qu'ils ont obtenus jusqu'à présent.

Je pense avoir le devoir de solliciter du ministre une attention particulière pour ma région non seulement en ce qui a trait à la conservation de la désignation que ma région possède déjà, mais pour lui demander de considérer autant le contexte économique dans lequel nous vivons dans ma région que nos difficultés en ce qui a trait au chômage.

Ma région se situe tout près d'une zone qui est favorisée par une expansion assez extraordinaire, celle de l'aéroport de Sainte-Scholastique, zone qui bénéficie d'une désignation plus avantageuse. Des circonscriptions environnantes bénéficient aussi de subventions plus alléchantes que celles dont jouit ma région.

Je me permets, au nom de tous les intéressés de ma région—et je pense qu'ils ont le droit de bénéficier des mêmes avantages—de demander au ministre de considérer les difficultés et les avantages que pourrait nous apporter une désignation plus intéressante. Quant à la reconsidération particulière de ma région, j'ose croire qu'avec l'objectivité que je reconnais au ministre et les efforts qu'il a déployés pour obtenir non seulement certains investissements, mais aussi certaines «injections» économiques dans diverses régions, ma région pourrait, grâce à une désignation plus avantageuse, bénéficier des mêmes avantages que certaines circonscriptions contiguës à la mienne de même que la région qui sera favorisée par l'établissement de l'aéroport de Sainte-Scholastique.

J'ose croire que ma recommandation d'aujourd'hui, à l'occasion d'un débat qui touche particulièrement le ministère de l'Expansion économique régionale, sera bien entendue par le ministre. Je sais qu'il connaît bien la région que je représente, et je dois quand même dire que, depuis un an et demi, contrairement aux opinions qui ont été émises à la Chambre aujourd'hui, tous ceux et celles qui ont demandé des services au ministère de l'Expansion économique régionale, sous toutes sortes de formes, ont obtenu une excellente collaboration de la part de ce ministère.

Je dois le reconnaître et je dois dire, au sujet de cette législation, bien qu'elle puisse comporter certaines lacunes ou engendrer certaines difficultés, que, d'une façon générale, nous devons l'appuyer, en tant que députés sérieux, lorsque nous parlons de servir la population, car cette législation représente des efforts très considérables de la part du gouvernement.

Encore une fois, il faudrait peut-être penser à travailler d'une façon plus positive ou plus efficace en ce qui a trait à l'industrie qui a été obligée de disparaître, et je ne crois pas qu'il soit juste de blâmer le ministre des difficultés que nous connaissons. Nous devons, en tant que députés responsables et en tant qu'hommes qui désirent servir leur pays, reconnaître ses efforts.

La collaboration des députés de l'opposition est aussi nécessaire. Nous avons la responsabilité d'oublier nos intérêts électoraux qui seront peut-être bien utiles dans quelque temps, pour penser plutôt aux intérêts d'une société qui demande et qui a besoin de la collaboration de ses députés. Le gouvernement, qui est tout de même conscient de la situation, est disposé à étudier des propositions concrètes pour réaliser ses objectifs, au grand avantage de la population canadienne. Mais encore faudrait-il se montrer plus positifs qu'on l'a fait jusqu'ici et ne pas se limiter à faire des critiques aussi négatives que celles que nous entendons trop souvent à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, mon temps de parole est terminé et j'ose croire que mon intervention aura servi les bons intérêts de la région que j'ai l'honneur de représenter.

M. l'Orateur suppléant (M. Honey): Comme il est 5 heures de l'après-midi, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions du paragraphe (11) de l'article 58 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

La Chambre demeure ajournée jusqu'à lundi, à 2 heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 mars 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ROCK—DEMANDE D'UN SIÈGE À TITRE DE MEMBRE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

[*Traduction*]

M. Raymond Rock (Lachine): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour m'expliquer sur un fait personnel. Depuis l'âge de 13 ans, j'ai cru au parti libéral et à ses dirigeants et je les ai appuyés. Ce sentiment profond s'est éteint. Sans aucun regret, j'en suis arrivé à la conclusion que je ne saurais appuyer plus longtemps le gouvernement actuel, et je demande de prendre place de l'autre côté de la Chambre avec l'opposition officielle en qualité de député conservateur progressiste.

Des voix: Bravo.

L'hon. M. Hees: C'est le commencement de l'avalanche.

Une voix: Voyez-les venir maintenant.

M. Paproski: Les députés polonais doivent se tenir ensemble.

Une voix: Envoyez-nous les 19 autres.

L'hon. M. Hees: Cela va ressembler à ces vitamines une par jour.

M. Cullen: Je vous souhaite beaucoup de chance, mes amis.

AFFAIRES COURANTES

L'ordre du jour appelle: Questions inscrites au *Feuilleton.*

M. l'Orateur: Les questions inscrites au *Feuilleton.* A l'ordre. La présidence a demandé de passer aux questions inscrites au *Feuilleton.* Faut-il réserver les questions?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, dans tout le chahut, je ne vous ai pas entendu faire l'appel des motions; aussi, avec votre permission . . .

Une voix: Vous voulez passer de ce côté-ci?

L'hon. M. Hees: Voici le numéro 2.

Le très hon. M. Trudeau: . . . j'aimerais déposer . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le très honorable premier ministre demande l'autorisation de déposer un document bien que nous soyons arrivés à l'appel des motions. La Chambre est-elle d'accord?

L'hon. M. Stanfield: Vu les difficultés éprouvées par le très honorable représentant, nous devrions, je crois, monsieur l'Orateur, coopérer.

Le très hon. M. Trudeau: J'en suis heureux car j'ai une autre déclaration à faire à l'appel des motions; je puis donc compter sur votre assentiment.

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DU REVENU FAMILIAL

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—DÉPÔT DES LETTRES DU PREMIER MINISTRE AUX PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, en conformité du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, j'aimerais déposer, dans les deux langues, copies des lettres que j'ai envoyées aux premiers ministres des provinces concernant les propositions fédérales au sujet du paiement des allocations familiales.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Je crois comprendre que le premier ministre a également une déclaration à faire à l'appel des motions.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE—LA SÉCURITÉ DU COURRIER PERSONNEL ET DES CONVERSATIONS TÉLÉPHONIQUES DES DÉPUTÉS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier le député du Yukon a demandé si le gouvernement était «au courant de quelque pratique ou politique, à l'honneur dans les ministères de l'État, selon laquelle le courrier personnel de certains fonctionnaires qui utilisent les services postaux internes de leur ministère pour correspondre avec des députés est intercepté et examiné par le personnel de sécurité du ministère ou autre». Le député a demandé si on soumettait le courrier non signé, «les enveloppes et leur contenu à la dactyloscopie et à d'autres procédés d'identification.»

Je veux affirmer catégoriquement aux députés qu'il n'y a aucune politique gouvernementale de ce genre. Des demandes de renseignements ont été adressées à la Gendarmerie royale en mon nom et j'ai obtenu l'assurance positive que la Gendarmerie royale ne fait et ne fait faire rien de la sorte, que ce soit au cours de son travail dans le domaine de la sécurité ou des enquêtes criminelles. A ma connaissance, aucun ministère ou organisme de l'État ne se livre à de telles manœuvres et certes aucune politique ou directive n'a été formulée en ce sens. Je serais étonné d'apprendre qu'on ait recours à de telles méthodes. Franchement, je ne le crois pas. Si le député peut prouver que la chose se produit de fait, j'estime qu'il lui incombe nettement, puisqu'il a soulevé la question qui a donné lieu à des conjectures générales, de m'en fournir les preuves ou de les transmettre au solliciteur général.

M. Forrestall: Que pouvez-vous faire?

Le très hon. M. Trudeau: Que racontez-vous?

M. Forrestall: Je ne raconte rien. Vous baratinez.

Le très hon. M. Trudeau: S'il peut fournir de telles preuves, je lui donne ainsi qu'à la Chambre l'assurance qu'une enquête approfondie sera immédiatement mise en œuvre.

Le député de Mackenzie a aussi posé vendredi une question relative aux téléphones des députés. Sauf erreur, monsieur l'Orateur, le service téléphonique à l'intention des députés relève de votre compétence. Pour le compte du gouvernement, permettez-moi de répondre, aussi catégoriquement qu'à la question relative au courrier personnel, que ni le gouvernement ni la GRC n'ont pour politique de contrôler en aucune façon les téléphones des députés. Si un député a des preuves de l'existence d'un tel contrôle, la responsabilité lui incombe de vous en faire part à vous, monsieur l'Orateur. Le gouvernement entreprendra volontiers toute enquête que l'existence de telles preuves rendrait nécessaire ou souhaitable.

• (1410)

Finalement, le député du Yukon s'est enquis des appels interurbains entre les députés et leurs électeurs. Mes dénégations catégoriques au sujet d'une politique ou d'une pratique du gouvernement ou de la GRC à propos des téléphones des députés s'appliquent également aux appels interurbains. Il n'existe, que je sache, aucun enregistrement de quelque sorte que ce soit et sûrement aucune politique du genre dont a parlé le député.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, la question que j'ai posée vendredi dernier au premier ministre suppléant, en l'absence du premier ministre, ne portait pas seulement sur des conversations téléphoniques entre commettants et députés, mais sur des appels interurbains en général. Quant à la pratique que j'ai mentionnée vendredi dernier, le premier ministre a déclaré que la GRC l'avait assuré qu'une telle pratique ou politique n'existait pas. Il n'a toutefois rien dit de la politique de sécurité qui prévaut au sein des ministères et qui, je crois, fait partie des arrangements de sécurité que le nouveau solliciteur général (M. Goyer) a mis en œuvre ici il y a quelques temps.

Le premier ministre peut très bien déclarer au député qui soulève ces questions que c'est à lui seul qu'il incombe d'avancer des preuves aux fins d'une enquête ou afin que les mesures qui s'imposent soient prises, mais, monsieur l'Orateur, qu'arriverait-il alors?

M. Hogarth: Vous feriez mieux d'agir ou de vous retirer.

M. Nielsen: Je n'ai pas entendu l'intervention du député de New Westminster.

M. Hogarth: Agissez ou retirez-vous.

M. Nielsen: Les vis-à-vis et le premier ministre ont beau soutenir qu'un député a vraiment la responsabilité de produire des preuves, s'il le faisait . . .

M. Stafford: Vous l'avez répété une centaine de fois il y a quatre ans.

M. Nielsen: . . . s'il le faisait, l'informateur—s'il faisait partie du gouvernement—serait congédié immédiatement, ce que le premier ministre sait. Rien ne lui plairait autant que de connaître l'auteur de la fuite du rapport Gray ainsi que des documents concernant le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien mais si on le lui faisait connaître, ce fonctionnaire de l'État serait renvoyé immédiatement.

[M. Forrestall.]

Je ne crois pas le premier ministre lorsqu'il nous assure que de telles pratiques n'existent pas, car mes renseignements sont pris à trop bonne source pour que je fasse erreur.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présentation des bills.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Nous avons dépassé ce stade. La Chambre a consenti à l'unanimité à revenir aux motions afin de permettre au très honorable premier ministre de déposer des documents et de faire aussi une déclaration. A moins que je fasse erreur, nous passons ensuite aux autres articles au *Feuilleton*. Mais encore une fois, avec le consentement de tous, si les députés tiennent à revenir aux motions afin d'aborder d'autres sujets, je n'y vois pas d'inconvénient. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: Le député de Cape Breton-East Richmond invoque le Règlement.

M. MacInnis: Étant donné l'interjection qui est venue de l'autre côté de la Chambre, je me contenterai de dire, si le leader de la Chambre veut proposer une motion, qu'il le fasse lui-même.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cela ne constitue pas vraiment un rappel du Règlement. La Chambre passe maintenant aux questions inscrites au *Feuilleton*.

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LES PRÊTS DE LA SCHL À LA VICTORIA WOOD DEVELOPMENT CORPORATION

Question nº 8—**M. Ryan:**

1. Le prêt consenti par la SCHL à la *Victoria Wood Development Corporation Limited* couvre-t-il 95 p. 100 de la valeur de prêt du secteur à loyer modique du *Main Square Development*?

2. Quel montant du prêt total consenti par la SCHL est réservé aux logements à prix modique et quel montant est consacré aux autres secteurs résidentiels et commerciaux de l'ensemble?

3. Le prêt couvre-t-il 95 p. 100 de la valeur de prêt du secteur commercial et les logements qui ne sont pas à prix modique et dans la négative, quel est le pourcentage?

4. Combien y aura-t-il d'appartements à prix modique dans le *Main Square Development* et quel montant la SCHL prête-t-elle, par appartement, à la *Victoria Wood*?

5. Le gouvernement a-t-il fait des efforts en vue de faire participer des sociétés dont la plupart des propriétaires et des directeurs sont canadiens à l'aménagement de *Main Square*, à l'un des stades des négociations?

6. La *Victoria Wood* loue-t-elle l'ensemble d'habitations *Main Square Development* à la SCHL selon des conditions qui garantissent que la SCHL paiera toujours un loyer suffisant pour couvrir les paiements hypothécaires?

7. Quels sont les termes de ce bail?

8. La SCHL a-t-elle étudié la possibilité de confier la direction du programme *Main Square Development* à une société dont la plupart des propriétaires et des directeurs soient des Canadiens?

9. Comment a-t-on procédé au choix d'un directeur pour le programme *Main Square Development* et quels sont les termes de l'accord portant sur la gestion de ce programme?

10. Avant ou après l'octroi d'un prêt par la SCHl pour le programme *Main Square*, a-t-on modifié les plans afin d'augmenter le nombre de logements prévus pour les locataires ayant des enfants d'âge scolaire et, dans l'affirmative, pour combien d'enfants a-t-on ajouté des logements?

11. Quelles sommes la SCHL à-t-elle avancées à la *Victoria Wood*, quand a-t-elle avancé ces sommes et quel montant reste-t-il encore à avancer?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): 1, 2, 3, et 4. Le prêt SCHL consenti à la Victoria Wood Development Corporation Limited couvre 92½ p. 100 de la valeur d'emprunt du projet. Le montant total du prêt consenti pour ce projet est de $13,774,000 dont la somme de $12,685,000 est imputable à l'élément domiciliaire. Un nombre spécifique de logements n'est pas affecté au logement destiné aux personnes à faible revenu. Le nombre total de logements de l'ensemble est de 1,080 dont la moyenne du prêt par unité est de $12,753.

5. La Victoria Wood contrôlait l'emplacement Main Square lorsqu'elle a fait une demande de prêt à la SCHL. La SCHL n'était donc pas en mesure d'y faire participer d'autres sociétés.

6 et 7. Les termes du bail, au sein d'un contrat signé par la SCHL et la Victoria Wood font partie des ententes intervenues entre l'emprunteur et le prêteur et, par conséquent, ils sont confidentiels.

8. La direction du projet par la Victoria Wood faisait partie de la proposition soumise à la SCHL et acceptée par celle-ci. S'étant assurée que toute la proposition, y compris les dispositions en vue de la direction du projet, était satisfaisante, la SCHL n'a pas eu l'occasion d'étudier d'autres arrangements possibles.

9. Voir les réponses à 6 et 7 ci-dessus.

10. Le nombre de chambres de cet ensemble est exactement le même qu'il était lorsque le projet a été soumis à l'examen de la SCHL.

11. Voir les réponses à 6 et 7 ci-dessus.

LES TRAVAUX PUBLICS PROJETÉS DANS LA CIRCONSCRIPTION D'ABITIBI

Question nº 48—M. Laprise:

Quels travaux le ministère des Travaux publics projette-t-il de réaliser au cours de l'année financière 1972-1973 dans la circonscription d'Abitibi?

[*Français*]

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics):

Endroit	Travaux
Amos	Réparation de clôture Réaménagement paysagiste Remplacement de fontaine
Cadillac	Enlèvement de calorifère Peinture intérieure
Chapais	Peinture intérieure Peinture extérieure et clôture Enlèvement de calorifère Autres
Chibougamau	Peinture intérieure Peinture extérieure Ventilation de salle de toilette Nouvel asphaltage de la chaussée
Duparquet	Peinture intérieure Enlèvement de calorifère Chauffage électrique moderne dans la salle des cases de nuit
Fort Chimo	Autres
La Sarre	Peinture extérieure et clôture Réparation d'escalier et de trottoir
Macamic	Enlèvement de calorifère Autres
Malartic	Peinture extérieure et clôture Éclairage de la cour arrière Rejointoiement
Normetal	Enlèvement de calorifère Peinture de clôture
Senneterre	Peinture de clôture Nouvelle porte de secours
Taschereau	Nouvel immeuble, bureau de poste
Val-d'Or	Peinture de clôture Nouvel asphaltage de la chaussée

LA CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE À LUNENBURG (N.-É.)

[*Traduction*]

Question nº 68—M. Crouse:

1. Comment s'appelle la personne qui a proposé la construction d'une clôture de fer pour entourer l'édifice fédéral de Lunenburg (Nouvelle-Écosse)?

2. Qui a construit la clôture?

3. Combien la construction de cette clôture a-t-elle coûté?

4. Combien le retrait de cette clôture a-t-il coûté?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics):

1. L'érection de la clôture a été proposée par les fonctionnaires de l'Administration du district de Nouvelle-Écosse du ministère des Travaux publics afin de protéger un aménagement paysagiste.

2. D & E Industries, Ltd., de Lunenburg.

3. $1,345.

4. $48.

LE STATUT D'IMMIGRANT

Question nº 143—M. Deakon:

1. Combien de visiteurs au Canada ont obtenu le statut d'immigrant reçu au cours des douze derniers mois?

2. De quel pays ces personnes venaient-elles?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1 et 2. Voir le tableau ci-dessous qui donne les chiffres disponibles pour les douze derniers mois.

Non-immigrants au Canada ayant obtenu le statut d'immigrant reçu

Année civile—1971

Pays de résidence précédente	Total
EUROPE	
Allemagne	437
Autriche	66
Belgique	83

Bulgarie	14
Danemark	52
Espagne	164
Estonie	1
Finlande	38
France	871
Grèce	1,731
Hongrie	163
Irlande	120
Islande	5
Italie	1,450
Latvie	2
Malte	7
Norvège	32
Pays-Bas	162
Pologne	425
Portugal	1,756
Roumanie	104
Suède	40
Suisse	83
Tchécoslovaquie	158
Turquie	86
U.R.S.S.	37
Yougoslavie	257
Angleterre	1,919
Irlande du Nord	56
Écosse	271
Pays de Galles	49
Autres îles britanniques	4
Autre, Europe	1
AFRIQUE	
Afrique du Sud, République d'	462
Algérie	13
Égypte	226
Kenya	50
Maroc	40
Ouganda	65
Rhodésie	34
Tanzanie	28
Tunisie	22
Zambie	38
Autre, Afrique	259
ASIE	
Arabie Saoudite	3
Birmanie	6
Ceylan	51
Chine	44
Chypre	90
Formose	174
Hong Kong	1,377
Inde	2,285
Indonésie	47
Irak	37
Iran	147
Israël	238
Japon	275
Jordanie	28
Koweit	5
Liban	212
Malaysia	145
Pakistan	199
Philippines	361
Syrie	26
Autre, Asie	413
AUSTRALASIE	
Australie	543
Nouvelle-Zélande	178
Autre, Australasie	2
AMÉRIQUE DU NORD ET AMÉRIQUE CENTRALE	
Amérique centrale	150
Barbades	253
Bermudes	88
États-Unis	19,594
Jamaïque	1,590
Mexique	331
Saint-Pierre-et-Miquelon	24
Trinidad	1,589
Tobago	20
Autre, Antilles britanniques	481
Autre, Antilles	840
AMÉRIQUE DU SUD	
Argentine	152
Brésil	262
Guyane	1,005
Chili	211
Colombie	186
Pérou	307
Uruguay	312
Venezuela	114
Autre, Amérique	365
OCÉANIE	
Îles Fiji	217
Autre, Océanie	1
Autres pays	39
Total	46,896

[M. Perrault.]

L'ANNÉE INTERNATIONALE DU LIVRE

Question nº 156—**M. MacDonald (Egmont):**

1. Quelle année a-t-on désignée comme année internationale du livre?

2. Le Canada s'est-il engagé à participer à l'année internationale du livre et, dans l'affirmative, quand?

3. Quelles mesures le Canada prend-il en vue de célébrer l'année internationale du livre?

4. A-t-on mis une somme de côté en vue de l'exécution de ce projet et, dans l'affirmative, à combien s'élève-t-elle?

5. Qui sera responsable de l'exécution du projet ou des projets?

6. Dans quelle mesure le public pourra-t-il y participer?

7. Dans quels buts le Canada participe-t-il à l'année internationale du livre?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): 1. 1972 a été proclamé «année internationale du livre» par l'Unesco.

2. Le Canada s'est engagé à célébrer l'Année internationale du livre le 24 février.

3. Le gouvernement a confié à un comité interministériel, sous la présidence du secrétariat d'État et formé des ministères et organismes intéressés, l'organisation de la célébration par des corps publics et privés, en particuliers par les associations de professionnels du livre.

4. Oui; le montant prévu est de $400,000.

5. Le secrétaire d'État.

6. Le secrétariat organise en mars une large consultation auprès des provinces, de nombreuses organisations professionnelles du livre et personnes intéressées au livre dans le but d'élaborer un programme complet pour l'année et de stimuler la participation du public.

7. Les activités de l'Année internationale du livre ont pour but d'encourager la lecture et d'éveiller les esprits à l'importance du livre.

LA COMMISSION LE DAIN ET LES SUSPENSIONS POUR POSSESSION DE DROGUES

[*Traduction*]

Question nº 211—**M. Yewchuk:**

Depuis la création de la Commission Le Dain, des membres ont-ils été démis temporairement de leurs fonctions parce qu'ils avaient en leur possession des drogues hallucinogènes ou qu'ils en faisaient le trafic et, dans l'affirmative *a*) combien, *b*) combien de ces personnes reçoivent toujours un salaire de la Commission Le Dain?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): *a*) Oui. Une personne suspendue pour possession; *b*) Aucune.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever la question de la négligence du gouvernement de répondre aux questions marquées d'un astérisque. Le 1er mars, j'ai posé la question suivante portant le nº 242:

Dans quels villes, villages ou municipalités a-t-on approuvé des projets aux termes du programme d'initiatives locales et quels montants verse-t-on dans les circonscriptions électorales de *a*) Saskatoon-Humboldt, *b*) Prince Albert, *c*) Saskatoon-Biggar?

Il n'y a aucune raison de ne pas répondre à cette question. Le gouvernement possède ce renseignement, puisqu'il m'a fait tenir une réponse, mais celle-ci est incompréhensible, tout y est embrouillé et faux. J'ai aussi posé la question nº 243 qui n'est pas marquée d'un astérisque, la voici:

Jusqu'ici, combien de projets a-t-on approuvés aux termes du programme d'initiatives locales et à raison de quels montants *a*) en Saskatchewan, *b*) en Alberta, *c*) au Manitoba?

Monsieur l'Orateur, il est déjà assez déplorable de ne pouvoir obtenir de réponses aux questions posées de vive voix à la Chambre des communes, mais c'est encore pire lorsque le gouvernement se moque délibérément de l'usage établi à la Chambre à l'égard des questions marquées d'un astérisque.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, il est évident que le député fait erreur. Jamais le gouvernement ne fait fi d'une question posée par le très honorable représentant et je puis lui donner l'assurance que nous allons examiner cette affaire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Avec 12 jours de retard?

QUESTIONS ORALES

LES QUESTIONS OUVRIÈRES

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DES CHÔMEURS RÉFRACTAIRES AUX OFFRES D'EMPLOI

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je me sens toujours stimulé par la présence du député de Saint-Boniface. Je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné qu'il a déclaré, et je cite: «Vous savez, il y a parmi les prestataires d'assurance-chômage des gens qui préfèrent ne pas travailler, et ils sont tout à fait en droit de prendre cette décision», je voudrais lui demander quand les lois de notre pays ont été modifiées au point de justifier une telle déclaration.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, quelque chose a dû m'échapper, car je n'ai pas compris cette question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Personne n'a compris votre déclaration.

L'hon. M. Stanfield: Étant donné la déclaration du premier ministre au cours de la fin de semaine, selon laquelle «certains bénéficiaires de l'assurance-chômage préfèrent ne pas travailler, et ils ont parfaitement le droit d'en décider ainsi ... on ne devrait pas les stigmatiser de ce fait ... ils ont payé leurs cotisations à l'assurance-chômage», le très honorable premier ministre peut-il dire à la Chambre quand la loi du pays a été modifiée de telle sorte que ...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne vois aucun inconvénient à permettre au très honorable premier ministre de répondre, mais assurément il s'agit d'un débat. Je dirai au député qui pose cette question qu'il pourrait la formuler autrement, ou poser une question supplémentaire.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le premier ministre a fait une déclaration incompatible avec la loi de ce pays et qui, de prime abord tout au moins, semblerait un encouragement à enfreindre la loi. C'est pourquoi je pose ainsi ma question. Je voudrais demander au premier ministre quand la loi a été modifiée et si elle l'a été ...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je signale au chef de l'opposition que sa question, posée en ces termes, constitue un argument et non une demande de renseignements. Je l'invite donc à la poser d'une autre façon. C'est aussi simple que cela.

L'hon. M. Stanfield: Je voudrais demander au premier ministre si, pour dire qu'il y a des Canadiens qui préfèrent ne pas travailler et retirer les prestations d'assurance-chômage, il se fonde sur des renseignements qu'il possède ou s'il a imaginé cela. Se fonde-t-il sur une étude ou sur des chiffres sûrs?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, je ne m'appuie pas sur une étude; il est notoire que certains chômeurs refusent les emplois qui leur sont offerts par les services de la Commission d'assurance-chômage. Je me rappelle le cas d'un jeune homme qui, à une manifestation où je prenais la parole à Toronto, arborait une pancarte réclamant un million d'emplois. Je lui ai demandé: «Voulez-vous un emploi ou un million?» Il en voulait un million, a-t-il répondu. Il est venu me voir après et m'a dit qu'il accepterait un emploi. Je lui ai demandé son nom et me suis renseigné sur son cas. Les bureaux de la Main-d'œuvre lui avaient offert deux emplois mais deux ne suffisaient pas, et il les a refusés. Il réclamait encore un million d'emplois. Le cas est assez fréquent.

• (1420)

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, il est malheureux que ce jeune homme n'ait pas apprécié davantage les grands efforts que le premier ministre a faits pour lui.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: Maints emplois sont disponibles au bureau du Conseil privé.

L'hon. M. Stanfield: D'autant que l'affirmation du premier ministre avait un sens restreint à cet égard, puisqu'elle signalait simplement qu'il y a des Canadiens qui préfèrent ne pas travailler et toucher l'assurance-chômage, et comme ainsi présentée elle encourage manifeste-

ment les Canadiens à violer la loi, puis-je demander au premier ministre, à ce titre, de corriger cette impression et de retirer sa déclaration dans la forme où il l'a présentée?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je trouve très difficile d'accepter cette question. C'est évidemment un sujet de débat. De nouveau, je ne m'oppose pas à ce que le premier ministre réponde à la question ou proposition du chef de l'opposition; toutefois, quand ce dernier invite, dans une question supplémentaire, le premier ministre à retirer une déclaration faite à l'extérieur de la Chambre, je ne peux voir que la question soit recevable au cours de la période des questions.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je poserai une question qui ne prête en rien à controverse. Le premier ministre a mentionné les milliers de postes vacants en notre pays. Nous dirait-il exactement combien de ces postes existent au pays, et quelles mesures il est prêt à prendre pour aider les gens à en profiter?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, c'est merveilleux: tous les lundis, j'ai l'impression que l'opposition n'a rien eu de mieux à faire en fin de semaine que de lire le résumé de mes discours.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Je me réjouis de les voir passer ainsi leurs fins de semaine, quoiqu'il serait peut-être plus productif pour eux de songer à trouver des politiques plutôt que de toujours criticailler. Pour répondre à la question, le chef de l'opposition parle, je crois, d'une déclaration faite à Victoriaville dans laquelle j'ai répété certains renseignements dont nous disposions—j'ai dit il y a déjà quelques mois—selon lesquels les bureaux de la main-d'œuvre de Montréal nous faisaient savoir qu'ils disposaient d'environ 10,000 emplois à combler. C'est clair. Il n'y a rien de plus. Si l'opposition se cache le fait . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Trudeau: . . . elle manque de réalisme. Toutefois, il est clair qu'il y a des emplois . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Trudeau: Je m'excuse, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Une fois encore, je signale que la réponse du premier ministre prête en partie à controverse ou à discussion. Je ne crois pas que la période des questions doive donner lieu à un débat de ce genre qui rogne sensiblement la période jour après jour. Je souhaiterais que la période des questions serve à la fin à laquelle elle est destinée, c'est-à-dire à demander des renseignements.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas contrarier le premier ministre, certes, mais je voudrais lui dire que s'il passe sa fin de semaine à faire des déclarations absurdes, il peut s'attendre à être harcelé de questions.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: A ce sujet, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute que la question du chef de l'opposition puisse être considérée comme supplémentaire. Il s'agit plutôt d'une relance du débat. Je crois qu'il faudrait s'en tenir là. A moins que le premier ministre ne désire invoquer le Règlement, je serais prêt à passer à la question suivante.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je veux vraiment parler du même rappel au Règlement. Si l'opposition soutient qu'il n'y a pas d'emplois disponibles au Canada, il se pourrait que j'aie dit des sottises et qu'on ait raison de s'en prendre à moi; mais tant que l'opposition n'aura pas dit cela, tous ces arguments me sembleront de la pure hypocrisie.

L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES PRESTATAIRES ET LA DISPONIBILITÉ POUR LE TRAVAIL

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, comme la population peut facilement ajouter foi à une déclaration du premier ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: . . . facilement et malheureusement, monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: . . . et en raison de certaines déclarations du premier ministre, puis-je poser ces questions non pas à cause d'une affection pour les menus détails mais parce qu'elles aideront beaucoup les Canadiens à comprendre. Le premier ministre sait-il que la loi sur l'assurance-chômage exige qu'une personne qui cherche à toucher des prestations se rende disponible pour du travail? Il a parlé des gens qui préfèrent chômer et toucher des prestations d'assurance-chômage. Le premier ministre prend-il des mesures pour que la loi actuelle, non pas quelque nouvelle loi, s'applique afin que les prestataires d'assurance-chômage se rendent de fait disponibles pour du travail?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): A mon avis, la réponse est très simple, monsieur l'Orateur. Une personne qui présente une telle demande, comme l'exige la loi, ne se trouve pas dans l'obligation d'accepter n'importe quel emploi qu'on lui offre à n'importe quel salaire n'importe où au pays. J'aurais cru que le député connaissait cette disposition de la loi.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'accorde la parole au député de York-Sud. Il y a quatre ou cinq députés qui voudraient poser des questions supplémentaires. Nous avons consacré dix minutes à la première question. Nous devrions peut-être limiter le nombre de questions supplémentaires et, si nous en avons le temps, revenir sur le sujet. Pour l'instant, la présidence accorde la parole au député de York-Sud pour poser une question supplémentaire.

LES EMPLOIS DISPONIBLES POUR LES SANS-TRAVAIL

M. David Lewis (York-Sud): Votre Honneur voudra peut-être traiter cette question comme première plutôt que supplémentaire. Le premier ministre affirme-t-il qu'il y a des emplois disponibles, ce qui est sans doute exact un jour donné quelconque, mais fort peu rémunérés et comportant des conditions de travail peu souhaitables, qu'il demande aux chômeurs, où qu'ils habitent, d'accepter? Est-ce là sa pensée.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis fort aise que le chef du Nouveau parti démocratique s'accorde avec moi sur la première partie de cette déclaration. Il y a des emplois disponibles. C'est tout ce que j'ai dit.

M. Lewis: D'après les chiffres publiés à la mi-janvier, le Canada comptait 635,000 chômeurs et vu que des chiffres plus récents devant paraître demain indiqueront un total identique, ou plus élevé, ou moindre de quelques milliers, je ne sais trop, est-ce que le premier ministre veut dire qu'il y a plus qu'un emploi de disponible pour chaque 12 ou 15 chômeurs au Canada actuellement? Prétend-il que tous les chômeurs peuvent se trouver des emplois, ou que 95 p. 100 d'entre eux le peuvent?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député se rend compte, j'en suis persuadé, qu'il s'engage dans un débat. Pour le moment, je donne la parole au député de Prince-Edward-Hastings qui a une question supplémentaire à poser.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Peut-il donner aux chômeurs en quête de travail d'autres conseils que ceux qu'il a dispensés à Victoriaville, savoir que les gens déménagent et acceptent d'aller travailler au pic et à la pelle?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai dit que les députés de l'opposition avaient passé une partie de la fin de semaine à lire des versions fort mal abrégées de mes discours. Je dois ajouter qu'ils les ont en outre très mal lues.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je reviendrai là-dessus dans un instant. Nous allons maintenant passer à un deuxième sujet.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LES PROJETS NON APPROUVÉS—LA QUESTION DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en l'absence du président du Conseil du Trésor, je poserai ma question, si vous me le permettez, à l'honorable ministre des Finances. Je le vois sourire; cela augure bien.

Considérant les nombreux projets d'initiatives locales présentés, soit par les municipalités, soit par d'autres organismes, qui n'ont pas encore été approuvés, en raison d'insuffisance de fonds,—on ne le dit pas, mais, apparemment, c'est pour cette raison—puis-je demander à l'honorable ministre des Finances si des crédits supplémentaires seront mis à la disposition du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration afin de permettre l'acceptation de ces projets, surtout dans les zones défavorisées, notamment dans la circonscription de Bellechasse?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, à ce sujet, je dois consulter mes collègues, l'honorable ministre du Travail et celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

• (1430)

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—LES PERMIS NÉCESSAIRES AUX TERMES DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

[*Traduction*]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le 3 mars, mon ami le chef de l'opposition, signalant que des permis sont exigés sous le régime de la loi sur la protection des eaux navigables pour certains travaux liés au projet de la baie James, a demandé au ministre des Transports si des demandes de permis avaient été reçues, conformément aux dispositions de la loi. Le ministre a répondu qu'il ne le croyait pas, mais qu'il irait aux renseignements et qu'il mettrait la Chambre au courant. Comme le ministre n'a pas fait savoir si des permis avaient été émis, je voudrais poser au premier ministre la question suivante: étant donné les dispositions de la loi qui stipulent qu'aucun ouvrage ne peut être construit sur un cours d'eau navigable sans une permission de ce genre et comme deux ponts sont actuellement en voie de construction, l'un qui franchit la rivière Bell et l'autre la rivière Waswanipi, le premier ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement excuse cette violation de la loi et s'en fait complice après coup?

M. l'Orateur: A l'ordre. De toute évidence, la question du député contient des déclarations ou des allégations. Le député demande au premier ministre pourquoi le gouvernement tolère ce qu'il qualifie d'infraction à la loi. En soi, cela revient à une déclaration. Le député voudrait peut-être reprendre sa question.

M. Baldwin: En effet, monsieur l'Orateur. Je vais la poser ainsi: des demandes de permis ont-elles été reçues pour ces deux ponts et sinon, le premier ministre cherchera-t-il à savoir pourquoi l'érection de ces ponts est permise, en apparence à l'encontre de la loi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je dois dire que dans ces nouveaux termes, c'est le genre de question que j'aime de la part de l'opposition, parce qu'elle demande vraiment des renseignements, chose plutôt rare durant la période des questions. Comme le député cherche sincèrement des renseignements, j'accepte volontiers sa question comme préavis. Je l'aurais déjà fait s'il l'avait inscrite au *Feuilleton*. Néanmoins, je l'accepte maintenant comme préavis, et moi-même ou quelqu'un de mon bureau la transmettra au ministre des Transports lui-même ou à quelqu'un de son bureau. Nous ferons notre possible pour obtenir une réponse satisfaisante à la question et pour fournir ce renseignement au leader à la Chambre du très valeureux parti conservateur.

M. Baldwin: Le premier ministre me donnerait-il une réponse appuyée par des faits?

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Selkirk.

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA FORMATION EN COURS D'EMPLOI— L'AFFECTATION DE NOUVEAUX CRÉDITS ET LEUR USAGE

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme on vient d'annoncer que 30 millions de dollars de plus seront consacrés au programme de formation au travail, le ministre s'engagerait-il à faire une déclaration à l'appel des motions pour expliquer la nécessité de cette nouvelle affectation de crédits et préciser les fins auxquelles elle servira? Pourrait-il, par la même occasion, rendre compte des 40 millions de dollars déjà dépensés pour le programme de formation industrielle, compte tenu du fait qu'on n'a pas encore fait de rapport à la Chambre à ce sujet?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la raison en est très simple, et elle s'explique en un instant. On l'a fait pour permettre de nombreux nouveaux projets utiles, dans le cadre du programme de formation en cours d'emploi qui pourraient être lancés avant le 31 mars. Le nombre des personnes pouvant être employées dans le cadre de ces projets était suffisamment élevé, et les frais assez modérés, en comparaison, pour que le gouvernement décide de fournir des fonds supplémentaires. Les projets doivent être lancés d'ici le 31 mars.

M. Rowland: Le ministre pourrait peut-être envisager de faire une déclaration en réponse à la deuxième partie de ma question. Peut-il dire à la Chambre s'il existe des garanties afin que les sommes dépensées au titre du programme de formation industrielle soient affectées à l'usage prévu, soit la formation, et qu'elles ne servent pas simplement aux employeurs à réduire leurs frais de main-d'œuvre aux dépens du trésor public? Si ces garanties existent, quelles sont-elles?

L'hon. M. O'Connell: Oui, monsieur l'Orateur, je pourrais rappeler au député le règlement concernant les garanties d'usage. Je dois cependant lui signaler qu'il s'agit de contrats, que l'employeur est tenu de respecter, et qui consiste à former des travailleurs à l'usine même.

* * *

LES QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MESURES FAVORISANT LA MOBILITÉ DES CHÔMEURS

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Je voudrais poser au premier ministre une question supplémentaire. Étant donné qu'il aurait déclaré, selon le *Star* de Toronto, que les Canadiens qui sont sans travail pourraient trouver des emplois à condition de consentir à s'installer ailleurs . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je donne la parole au député mais je ne vois pas très bien comment sa question peut s'enchaîner avec celle que le député de Selkirk avait posée. S'il n'y a pas de questions supplémentaires à celle-là, je donnerai la parole au député d'Edmonton-Centre.

M. Paproski: Merci, monsieur l'Orateur. J'en arrivais à cette partie de ma question qui est supplémentaire à celle que le député de Selkirk a posée. Quelles mesures le premier ministre entend-il prendre pour aider les chômeurs à déménager? Peut-il dire à la Chambre où se trouvent ces emplois vacants?

[M. l'Orateur.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il y a dans la loi une disposition quant à la mobilité de la main-d'œuvre. Si le député veut bien trouver cette disposition, il aura la réponse à sa question.

M. Paproski: Où se trouvent ces emplois?

Le très hon. M. Trudeau: Il y en a un sur votre banquette.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES MODIFICATIONS PROJETÉES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Nous dirait-il quand il entend présenter les amendements promis par son prédécesseur le 20 décembre lorsqu'il a donné au comité sénatorial permanent des banques et du commerce l'assurance que ce qui était alors le bill C-259 serait modifié au début de l'an nouveau?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la présente session n'en est qu'à ses débuts. Le ministre d'État de Calgary-Sud et moi-même étudions très activement ces propositions et la possibilité d'apporter des amendements.

L'hon. M. Hees: De toute évidence, le prédécesseur du ministre a «roulé» les sénateurs. J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances nous dirait-il s'il a maintenant acquis assez de compétence dans son nouveau poste pour présenter un budget avant Pâques?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne sais trop si je devrais déclarer cette question hypothétique. Mais elle est irrecevable.

* * *

LES QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—LA FIABILITÉ DES STATISTIQUES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme le très honorable député a déclaré que la situation n'est pas aussi sérieuse que le donnent à entendre les statistiques, se propose-t-il de prendre quelque mesure pour modifier la manière dont Statistique Canada produit des renseignements ou a-t-il accès à d'autres chiffres non publiés?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Aucune mesure semblable n'est requise. Mais nous espérons que quiconque examinera ces statistiques le fera avec discernement—même s'il s'agit d'oppositionnels.

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald: Comme le premier ministre ne s'est pas montré trop satisfait des politiques actuelles de main-d'œuvre, lui-même ou le ministre a-t-il l'intention de modifier la loi sur la main-d'œuvre en ce qui a trait à tous ces

emplois censément disponibles pour les Canadiens actuellement en chômage qui sont environ trois quarts de million?

L'hon. M. Trudeau: Le chef du Nouveau Parti démocratique a bien admis qu'il y avait des postes disponibles, et c'est cela la réponse.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Egmont invoque le Règlement. La parole sera ensuite au député de Vancouver-Kingsway.

M. MacDonald (Egmont): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A plusieurs reprises cet après-midi le premier ministre a orné ses réponses de commentaires hors de propos. Il a dit des choses qui d'une façon ou d'une autre étaient fort peu convenables et certainement incompatibles avec le Règlement de la chambre. Je lui ai posé une question directe au sujet de la politique en matière de main-d'œuvre à laquelle je n'ai pas obtenu de réponse. Aurait-il la politesse d'y répondre.

M. l'Orateur: L'honorable représentante de Vancouver-Kingsway.

* * *

LE BIEN-ÊTRE

LE PROJET DE LOI DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES MESURES DU GOUVERNEMENT

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pourrait-il dire à la Chambre si, dans le cadre des dispositions du Régime d'assistance publique du Canada visant les nécessiteux et des dispositions d'appel prévues dans cette loi, il a étudié le bill 49 présenté à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique par le ministre du Bien-être social, M. Gagliardi, en vertu duquel ce ministre aurait toute latitude pour décider qui a droit à l'assistance publique, et les assistés sociaux seraient privés du droit d'appel?

• (1440)

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je dirai à l'honorable représentante que je viens d'être informé de ce projet de mesure législative en Colombie-Britannique et que j'étudie maintenant la question, après quoi je me ferai un plaisir de lui faire rapport.

Mme MacInnis: Dans son étude de la question, le ministre envisagerait-il des mesures pour résoudre le problème, notamment le refus de fonds déféraux à la Colombie-Britannique et à toutes les autres provinces qui enfreignent le Régime d'assistance publique du Canada—s'il conclut qu'elles le font—et mettrait-il promptement la Chambre au courant de ses conclusions?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, en toute déférence à l'égard de l'honorable représentante, la question est encore totalement hypothétique. Je voudrais pouvoir établir ce qui en est, et ensuite faire rapport.

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA QUESTION DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que plusieurs projets d'initiatives locales n'ont pu être acceptés ou réalisés, faute de fonds,—et je pense que c'est très malheureux pour les petites municipalités—le très honorable premier ministre peut-il dire si le gouvernement a l'intention de présenter un budget supplémentaire afin que certains projets puissent être réalisés?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je remercie l'honorable député, monsieur le président, d'avoir indiqué son accord sur le programme d'initiatives locales et d'avoir souligné aussi le succès que ce programme connaît.

Je peux simplement dire, en réponse à sa question, que, pour le moment, aucune décision n'a été prise en ce sens. Nous avons créé plus de 85,000 emplois grâce à ce programme et, pour le moment, nous n'avons pas l'intention de le renouveler. Mais la question restera constamment à l'étude.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA DURÉE DES EMPLOIS CRÉÉS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Puis-je demander au très honorable premier ministre si les 85,000 emplois dont il vient de parler sont d'une durée de plus de huit semaines, ou bien s'il y a eu rotation lors de l'exécution de certains projets, ce qui aurait occasionné la multiplication des emplois, alors que parfois ces emplois peuvent n'avoir duré que trois ou quatre semaines?

M. l'Orateur: Il me semble que la question supplémentaire posée par l'honorable député est de nature statistique. Je crois qu'elle devrait normalement être inscrite au *Feuilleton*. S'il y a urgence, l'honorable député voudra peut-être en donner avis, et je verrai à ce qu'elle soit considérée au moment de l'ajournement.

M. Lambert (Bellechasse): A 10 heures, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—LE DÉPÔT DE LA DEMANDE DE PASSEPORT

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y a une dizaine de jours, j'ai demandé au ministre, au sujet de l'affaire Geoffroy, si, oui ou non, il déposerait à la Chambre une copie de la demande de passeport présentée au nom de Geoffroy et sa maîtresse et jusqu'ici on ne m'a pas répondu. Ce document serait éminemment révélateur et contribuerait beaucoup à dissiper les doutes généralisés en ce qui concerne l'émission de ce passeport.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je regrette de n'avoir pas pris de décision à ce sujet. Il serait sans doute bon que j'indique à la Chambre qu'il n'y a dans ces documents rien dont la divulgation puisse nous gêner. Malheureusement, on s'est servi du nom d'une personne qui semble être innocente. J'ai hésité à produire ce document, car je sais que si ce nom était divulgué, le lecteur non averti pourrait penser que la personne en question est impliquée dans cette affaire. Je pense que tous ces documents seront rendus publics en temps opportun, lorsque Madame Geoffroy sera entendue par le juge d'instruction. Cependant, je vais tâcher de prendre une décision dans cette affaire d'ici un jour ou deux.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il y a déjà dix jours que le ministre nous a déclaré qu'il allait se pencher sur cette question. Personne ne songe à porter préjudice à une personne innocente. En déposant ce passeport à la Chambre, le ministre n'aura qu'à préciser que le nom du garant a été contrefait, et la personne en question ne sera pas autrement inquiétée.

J'ignore qui le premier ministre désigne du doigt, mais j'ai bien peur qu'il ne se mette à jurer.

M. l'Orateur: La parole est au député de Kenora-Rainy River.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'avais l'impression que le très honorable représentant avait posé sa question, que le ministre lui avait répondu et que l'affaire était close. La présidence a alors donné la parole au député de Kenora-Rainy River. Si le très honorable représentant veut poser une question supplémentaire, je vais lui donner la parole.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le premier ministre me faisait signe de m'asseoir. Lorsque Votre Honneur lui a dit il y a quelques minutes de s'asseoir, il est resté debout pendant deux bonnes minutes.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Quelles manières! Allez-y, John.

Le très hon. M. Trudeau: Vous avez un bon partisan maintenant.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je comprends que les députés semblent s'amuser passablement, mais plusieurs autres attendent avec impatience l'occasion de poser des questions. Il faudrait donc essayer de procéder plus rapidement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas l'hilarité chez nos vis-à-vis aujourd'hui; c'est l'ennui causé par l'incident Rock. Le ministre envisage-t-il sérieusement de produire ce document à la Chambre? Puisqu'il a déclaré que de toute façon il sera publié au moment du procès, il faudrait le communiquer à la Chambre.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je crois que le très hon. député, qui est bien connu comme défenseur des libertés civiles, conviendra que je dois consulter ceux qui intenteront les poursuites afin de déterminer si cela entraverait en quelque façon le cours de la justice. Si je suis convaincu du contraire, je compte accéder au désir du très honorable député.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES CONGÉS AUX FINS DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES—LE REFUS ET LA SUSPENSION DANS LE CAS D'ANN BOOTH

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le gouvernement a-t-il pour politique d'accorder un congé aux fonctionnaires fédéraux qui désirent poser leur candidature aux prochaines élections fédérales, comme cela s'est fait aux dernières élections provinciales?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, cette question ne relève pas de mon autorité. Elle devrait être posée à mon collègue, le président du Conseil du Trésor, ou au président de la Commission de la fonction publique.

[*Traduction*]

M. Reid: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Puis-je poser la même question au premier ministre en y ajoutant une supplémentaire? Le premier ministre voudrait-il se renseigner au sujet de M^lle^ Anne Booth à qui on aurait refusé un congé pour présenter sa candidature et qui aurait été suspendue de ses fonctions aujourd'hui par la Commission de la fonction publique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Pendant cette enquête, voudrait-il également demander si, après les prochaines élections, certains candidats malheureux pourront revenir?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je demande l'aide et la collaboration des députés afin de réduire le nombre de questions supplémentaires et de rappels au Règlement de sorte que nous puissions terminer normalement la période des questions et permettre à autant de députés que possible de poser des questions.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PROVENDES—L'AUGMENTATION DES SUBVENTIONS—LE CAS DE L'Î. P.-É.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture qui, d'après l'inique tableau des présences, devrait se trouver ici aujourd'hui. Pourquoi a-t-on exclu l'Île-du-Prince-Édouard de la liste des provinces visées par l'augmentation des subventions de l'Office canadien des provendes et a-t-on dit au ministre quand cette énorme omission serait rectifiée?

M. Marcel Lessard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je vais prendre cette question comme préavis et en parler au ministre. Je ferai rapport à la Chambre de tout renseignement qu'on pourrait me transmettre.

LES QUESTIONS OUVRIÈRES

LE SALAIRE MINIMUM FÉDÉRAL—LA QUESTION DE L'AUGMENTATION

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Comme il a le pouvoir d'augmenter le salaire minimum fédéral par voie de règlement ou de décret du conseil, le gouvernement songe-t-il à le faire surtout à cause de la récente augmentation du coût de la vie.

• (1450)

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le salaire minimum fait l'objet d'un examen permanent et s'il y a lieu de le modifier on le fera en temps utile.

* * *

RADIO-CANADA

LE DIFFÉREND AVEC L'ANETR—LE POINT À PROPOS DES NÉGOCIATIONS

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Je lui ai demandé la semaine dernière s'il pouvait nous renseigner sur la guerre d'usure entre Radio-Canada et l'ANETR au sujet des problèmes de la Société. A son retour de l'Ouest, il a dit qu'il n'avait pas eu l'occasion de se renseigner. Pourrait-il nous dire où en est le différend?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je me suis tenu au courant des développements, mais la situation est à tel point fluide qu'un rapport que je ferais à ce moment-ci pourrait, vers 4 heures ou 5 heures cet après-midi, être absolument sans valeur. Il viendra sans doute un moment où la situation se stabilisera autour d'une table de négociation et, à ce moment-là, je pourrai faire un rapport utile.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES JUIFS SYRIENS EMPRISONNÉS—LES MESURES ENVISAGÉES

[*Traduction*]

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'agit d'un problème humanitaire concernant le sort des Juifs syriens emprisonnés, et au sujet desquels le secrétariat international d'«Amnesty International» a tout récemment exprimé une très vive inquiétude. Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement est au courant de cette situation et, dans l'affirmative, quelle initiative il a prise ou est sur le point de prendre dans cette affaire?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur, nous avons été mis au courant et, par la voie diplomatique, nous nous sommes efforcés de déterminer par quels moyens nous pourrions venir en aide à ces gens.

M. Forrestall: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire si, oui ou non, il prévoit ce qui pourrait être fait par le gouvernement dans cette affaire dans les huit ou dix prochains jours?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'hésite à donner plus de précisions. Nous sommes arrivés à la conclusion que le meilleur moyen de venir en aide à ces gens, dans l'état actuel des choses, est de procéder avec circonspection, sans faire de déclaration et en agissant d'une manière discrète.

* * *

LES QUESTIONS OUVRIÈRES

LES SALAIRES DES TRAVAILLEURS AGRICOLES ET DES TABATIERS DE L'ONTARIO

M. S. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme il a laissé entendre, au cours de la fin de semaine, que les travailleurs agricoles et les tabatiers de l'Ontario touchaient un salaire minimum, voudrait-il nous dire quelle loi sur le salaire minimum concerne ces travailleurs en Ontario?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ma foi, monsieur l'Orateur, il me semble qu'il devrait s'agir de la loi sur le salaire minimum de l'Ontario plutôt que de toute autre province.

M. Ryan: Comme les travailleurs agricoles et les tabatiers ne sont assujettis ni aux lois provinciales ni aux lois fédérales en matière de salaire minimum et que 42 p. 100 des ouvriers agricoles de l'Ontario touchent moins que le minimum provincial, le premier ministre aurait-il l'obligeance de rectifier ses renseignements au cas où des résidents du Québec voudraient venir travailler dans l'Ontario?

M. l'Orateur: A l'ordre. La période des questions se termine dans trois minutes. Nous pourrions peut-être poser moins de questions supplémentaires. Si le député en a une à poser, je vais lui accorder la parole, mais nous devrions tâcher de ne plus en poser au cours de ces trois dernières minutes.

LES MINEURS D'ASIE DANS LES HOUILLÈRES DE LA C.-B.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question supplémentaire tout à l'heure au sujet de la dernière version des fables d'Esope donnée au cours de la fin de semaine, relativement à la déclaration du premier ministre voulant qu'on fasse venir des mineurs d'Asie pour travailler dans les houillères de la Colombie-Britannique. Le premier ministre voudrait-il, en s'appuyant sur des données statistiques comme il nous l'a recommandé à tous, dire aux Canadiens de quelle année il était question et s'il a des chiffres pour appuyer ses dires . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La question devrait être inscrite au *Feuilleton*. Elle est irrecevable dans sa forme actuelle.

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LE BILL SUR LA CONCURRENCE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. On rapporte de Winnipeg que le gouvernement ne s'est pas engagé à présenter le bill sur la concurrence au cours de la session actuelle. Le ministre

dirait-il à la Chambre si le calendrier du gouvernement prévoit la présentation de cette mesure législative?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, la nouvelle parue dans ce journal était un peu erronée. Je disais que certaines mesures devaient être prises préalablement à l'établissement d'une date définitive. Les mesures en question font surtout l'objet de consultations avec les gouvernements provinciaux et concurremment avec ceux qui ont présenté les mémoires. Les deux séries de rencontres figurent à notre calendrier: une première rencontre, avec le gouvernement du Manitoba, a eu lieu au Manitoba samedi dernier; d'autres séminaires commenceront mercredi prochain.

• (1500)

L'hon. M. Dinsdale: Une brève question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donnera la parole au député pour une question supplémentaire, puis la période des questions sera sur le point de se terminer. Je ferai remarquer aux députés qu'ils doivent essayer de limiter le nombre des questions supplémentaires.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, puisque le Manitoba n'a pas posé d'objection sur le plan constitutionnel, le ministre dirait-il s'il faudra un consentement unanime sur ce point avant de donner suite à ce projet de loi.

L'hon. M. Andras: Monsieur l'Orateur, je ne saurais trancher la question à ce moment-ci.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LA RUPTURE DES NÉGOCIATIONS CONCERNANT UN DEUXIÈME PARC AU MANITOBA

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le gouvernement manitobain a-t-il interrompu les négociations avec le gouvernement fédéral qui tendaient à l'établissement d'un autre parc national au Manitoba parce que le gouvernement fédéral aurait modifié sa politique à l'égard des parcs, ou pour d'autres raisons?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas très bien le gouvernement du Manitoba. Comme je l'ai dit déjà à la Chambre, le député de Selkirk d'alors m'avait posé la même question. Le problème lui semble particulier. Il éprouve plus de difficultés à satisfaire les intérêts miniers que j'en ai eues lorsque j'ai aménagé de nouveaux parcs dans le Nord.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Yorkton-Melville a la parole.

* * *

LA SANTÉ

LE DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE PRÉEMBALLAGE DES MÉDICAMENTS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vendredi dernier j'ai demandé au premier ministre suppléant s'il publierait un rapport gouvernemental confidentiel relatif à la réduction du prix des médicaments par pré-emballage. Des fuites ont averti la presse de ce rapport. Le premier ministre suppléant m'a répondu qu'il demanderait au ministre s'il rendrait ce rapport public et je lui demande maintenant s'il le fera.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, cette question relève de mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations et c'est à lui qu'il faudrait poser cette question.

M. Nystrom: Peut-il y répondre?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de South Shore.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, ma question . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse auprès du député surtout du fait qu'il s'est montré si patient ces 40 dernières minutes mais la présidence accordera la parole au député de Yorkton-Melville qui a invoqué le Règlement et la dernière question sera celle posée par le député de South Shore.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, le ministre de la Consommation et des Corporations n'a pas entendu ma question et je vais la répéter. Vendredi j'ai demandé au premier ministre suppléant s'il rendrait public un document gouvernemental confidentiel relatif à la réduction du prix des médicaments par pré-emballage. Il m'a répondu qu'il transmettrait cette question au ministre responsable. Le ministre peut-il nous dire maintenant si ce rapport sera publié?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je vais étudier cette question et j'en ferai rapport ultérieurement.

* * *

LES PORTS

LES PETITES EMBARCATIONS—LE TRANSFERT DE L'ADMINISTRATION—L'ACHEMINEMENT DES PÉTITIONS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Le ministre de l'Environnement fait part aujourd'hui, à Vancouver, d'un changement fondamental de politique touchant les bassins portuaires réservés aux petites embarcations, dont l'administration sera transférée du ministère fédéral des Transports aux services de pêche fédéraux, lesquels demanderont aux pêcheurs-commerçants désireux d'obtenir des services supplémentaires pour leur flotte de former des comités locaux qui soumettront des propositions au ministre de l'Environnement. Je voudrais que le ministre nous dise si le cabinet a étudié ce changement et si les demandes que les députés de ce côté-ci de la Chambre reçoivent pour la construction de nouveaux quais ou d'autres installations, comme des voies de glissement ou des services de dragage pour les pêcheurs du Canada atlantique, devront dorénavant être adressées au ministre de l'Environnement ou bien à celui des Travaux publics.

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je prendrai d'abord connaissance de

la déclaration faite par mon collègue, avant de pouvoir faire des observations à ce propos.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

* * *

L'AGRICULTURE

LES POMMES DE TERRE—LA DÉPRESSION DU MARCHÉ—L'UTILISATION À L'ALIMENTATION DES BESTIAUX

M. David MacDonald (Egmont): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le président du Conseil privé, en qualité de premier ministre suppléant, s'est engagé, vendredi dernier, à obtenir des réponses précises à deux ou trois questions urgentes relatives à l'écoulement des pommes de terre dans l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. A-t-il transmis à qui de droit ces demandes de renseignements et peut-on espérer obtenir bientôt ces réponses?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai porté la question à la connaissance de l'Office de stabilisation des prix agricoles. Il est vrai que l'Office détient des stocks de pomme de terre de la catégorie n°1 de l'Île-du-Prince-Édouard, mais il n'est pas possible pour le moment d'envisager d'utiliser ces stocks pour nourrir le bétail ou autrement, car la situation du marché est incertaine, et il pourrait être nécessaire plus tard d'importer des pommes de terre. Par ailleurs, mon honorable ami sera sans doute heureux d'apprendre que le prix des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard a augmenté sensiblement depuis le 1er mars.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous sommes en train de prolonger l'heure réservée aux questions, ce qui ne peut se faire que du consentement de la Chambre. Le député se rend sûrement compte qu'il s'agissait d'une question plutôt que d'un rappel au Règlement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE RENVOI DE LA PÉTITION DES INDIENS OLD CROW AU COMITÉ PERMANENT

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Maintenant que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est de retour, le leader du gouvernement à la Chambre aurait-il eu l'occasion de s'entretenir avec lui de la pétition des habitants de Old Crow, et le ministre est-il arrivé à la conclusion . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis disposé à juger qu'il s'agit, non pas d'un rappel au Règlement, mais d'une question qui, me semble-t-il, a été posée plusieurs fois la semaine dernière. D'ailleurs, à mon avis ce n'est pas un rappel au Règlement mais une question ayant trait à l'ordre des travaux de la Chambre, qui ne motive pas un rappel au Règlement. Toutefois, si le président du Conseil privé ou quelqu'un parlant en son nom veut y répondre, je ne m'y oppose pas.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Je n'ai pas encore eu l'occasion de parler au ministre ce matin. Je le ferai aujourd'hui et donnerai demain une réponse précise.

VOIES ET MOYENS

LA DÉSIGNATION D'UN ORDRE DU JOUR PORTANT EXAMEN DE LA MOTION

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La Chambre consentirait-elle à l'unanimité à revenir aux motions, afin de me permettre de présenter une motion en vertu de l'article 60 du Règlement?

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: Oui.

L'hon. M. Turner: En vertu de l'article 60 du Règlement, je vous prie de désigner un ordre du jour qui permettra d'étudier demain l'avis de motion des voies et moyens que j'ai déposé le 22 février.

• (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA COOPÉRATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE-MUNICIPALE AU SUJET DES PROBLÈMES DE L'URBANISATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition) propose:

Que la Chambre, alarmée de l'impuissance du gouvernement à régler les problèmes sans cesse croissants de l'urbanisation au Canada, déclare qu'un gouvernement fédéral doit coopérer de bonne foi avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales pour établir et mettre en œuvre des politiques relatives au partage du revenu, au transport interurbain, au logement, à la pauvreté urbaine, à la pollution et au dépeuplement des campagnes.

—Monsieur l'Orateur, en présentant cette motion, je tiens à souligner, en particulier, les problèmes qui se posent aux communautés urbaines, tout en reconnaissant que toutes les administrations municipales au Canada éprouvent des difficultés, qu'il s'agisse de municipalités urbaines ou rurales. Mais la réalité brutale c'est qu'en 1980 les quatre cinquièmes des Canadiens habiteront, paraît-il, dans les grandes agglomérations urbaines et qu'aucun préparatif n'a été fait jusqu'ici, ni même à l'heure actuelle, pour résoudre efficacement les problèmes qui vont surgir d'ici là.

S'il est vrai que le problème deviendra plus aigu au cours de la prochaine décennie, il est un fait qu'il existe déjà, car les Canadiens se heurtent dès à présent à d'énormes difficultés quant aux transports, à l'habitat, à la pollution, aux loisirs et à la création d'un environnement physique décent. Sans pouvoir contrôler en quoi que ce soit leur propre expansion, les villes doivent néanmoins prendre soin des nouveaux arrivants originaires de l'ensemble du Canada, voire du monde entier. Bien qu'elles soient dotées elles-mêmes de pouvoirs très restreints et obligées de s'en remettre dans une large mesure aux recettes provenant de l'impôt foncier et à l'aide éventuelle des provinces, les villes doivent accueillir la multitude de ces nouveaux arrivants, ce qui, dans bien des cas, ne va pas sans difficulté. On peut toujours faire valoir que, d'après la constitution, il s'agit là de problèmes relevant

essentiellement des provinces et que si les villes ont besoin d'une aide financière, c'est aux provinces qu'elles doivent s'adresser. Cependant, aussi bien les gouvernements provinciaux que les gouvernements municipaux ont à supporter actuellement de très lourdes charges financières, notamment pour ce qui est des responsabilités qui leur sont propres et du coût sans cesse croissant des services qu'il importe de mettre à la disposition des Canadiens.

En 1968, M. Robarts, alors premier ministre de l'Ontario, résumait bien la situation dans la déclaration suivante:

> Le fait est que c'est le gouvernement fédéral qui a surtout accès aux domaines avantageux du fisc, comme l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Les provinces et les municipalités doivent se cantonner dans le secteur moins avantageux, comme l'impôt sur les ventes au détail et l'impôt foncier lorsqu'il s'agit des municipalités. D'autre part, les provinces et les municipalités sont les paliers de gouvernement qui font face à l'expansion la plus rapide dans les demandes de services.

Ce que M. Robarts signalait en 1968 nous apparaît plus clairement encore en 1972. Les gouvernements provinciaux et municipaux subissent des pressions plus considérables qu'en 1968. Naturellement, les pressions et difficultés financières dans le cas de nos gouvernements municipaux—surtout lorsqu'il s'agit de grands centres urbains—se compliquent surtout du fait de l'augmentation considérable des frais d'assistance sociale, du coût énorme de l'assistance sociale à assurer à leurs résidents par suite du grave accroissement du chômage depuis deux ou trois ans. Cette situation est le résultat direct des politiques adoptées de propos délibéré par le gouvernement actuel. Le chômage a pris une ampleur considérable qui s'est manifestée à son tour dans les frais d'assistance sociale. Cela n'avance ni les municipalités, ni personne que le premier ministre (M. Trudeau) parle à qui veut l'entendre des nombreux emplois vacants au pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Nos municipalités ont dû faire face à une augmentation considérable des frais d'assistance sociale, attribuable aux politiques fédérales et la tâche qu'elles doivent s'imposer pour satisfaire aux besoins des citoyens des grands centres urbains s'en trouve compliquée d'autant. Le gouvernement fédéral devrait donc assumer une plus large part des frais d'assistance sociale qu'il impose aux gouvernements municipaux par ses politiques. Qui plus est, parce que le gouvernement fédéral est la cause de ce problème que connaissent les municipalités et les villes, il devrait se montrer encore plus convaincu, plus énergique dans ses efforts de collaboration avec les provinces et les municipalités en vue de trouver des solutions à ces problèmes urgents auxquels font face nos municipalités.

Dépassant le cadre de la situation actuelle, le cadre des difficultés présentes auxquelles font face nos municipalités et nos villes, nous devons étudier certaines questions graves et urgentes. Il y a eu une sorte de stratégie urbaine nationale au sujet de l'environnement dans lequel la grande majorité des Canadiens travaillent, vivent et jouent et dans lequel un nombre croissant de Canadiens passeront leur vie. Je reconnais par le fait, monsieur l'Orateur, l'existence de certains problèmes constitutionnels. Je reconnais la présence de la question constitutionnelle et le fait qu'elle ne peut être tout simplement écartée. Toutefois, je soutiens également que la constitution ne peut servir d'excuse au gouvernement fédéral pour ignorer les problèmes urbains, comme il a grandement essayé de le faire jusqu'ici.

[L'hon. M. Stanfield.]

Je dis que le gouvernement fédéral doit s'appliquer à élaborer, sur le plan national, une méthode d'aborder ces problèmes. Je veux souligner que les provinces devraient toujours participer à ces discussions, à ces consultations et à ces politiques. Je ne veux aucunement proposer l'adoption d'un programme que les provinces et les villes devraient accepter bon gré mal gré et je serais fort opposé à ce que le gouvernement du Canada à Ottawa, ou même à ce que la législature actuelle, impose dans ce domaine des projets aux provinces simplement par un décret, ou encore par une loi si la constitution le permettait.

Je veux souligner qu'il faudra que ce soit un effort de collaboration où le gouvernement fédéral aura un rôle à jouer, mais où les provinces, aussi bien que les villes, devront toujours avoir leur part. Quand je parle du besoin d'une stratégie nationale quant aux problèmes urbains grandissants, je ne mets certainement pas de l'avant l'idée de politiques nationales rigides, établies à l'intention de toutes les villes du pays et qu'elles devraient observer. Je le répète, même si la constitution les permettait, de telles dispositions seraient peu souhaitables, parce que chaque ville de notre pays a sa personnalité, ses problèmes, ses possibilités et ses objectifs particuliers. Chacune a son propre caractère, conséquence des apports ethniques, de sa structure industrielle, de sa situation géographique et de toutes les autres particularités imaginables. Chacune a une atmosphère spéciale et, même si la constitution permettait de l'élaborer, aucune politique nationale rigide ne saurait convenir aux besoins de toutes nos villes.

D'autre part, il y a certaines complications, dont l'assiette de l'impôt, les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces à l'égard des problèmes municipaux—la recherche et la coordination de la recherche à l'égard des transports, à vrai dire, divers aspects de la vie urbaine sont communs à toutes nos villes. Je dois dire que le taux de progrès tangible vers une collaboration efficace entre les trois niveaux de gouvernement, en vue d'une attaque commune des problèmes urbains, est très décevant.

Dans un mémoire publié en 1970, la Fédération canadienne des maires et municipalités a souligné l'incompatibilité croissante qui existe entre le statut constitutionnel de la ville et son rôle dans la vie de ses habitants, et je cite ce bref passage:

> Les changements survenus dans la texture sociale, économique et politique du Canada que stimulent encore les besoins croissants de l'urbanisation, donneront rapidement naissance, à notre avis, à de nouvelles approches des questions fondamentales de l'organisation et de la structure gouvernementales.

Il nous faut, cependant, prendre les choses comme elles sont, du moins pour le moment. Nous devons œuvrer dans le cadre actuel de la constitution. Quelle que soit l'opinion qu'on se fasse sur l'actuel statut constitutionnel de nos villes, j'appuie sans réserve la proposition de la Fédération à savoir que les gouvernements municipaux soient reconnus de fait, comme parties à tout examen de leurs problèmes. Ce serait manquer de réalisme que d'essayer de les méconnaître ou d'éviter de faire appel à leur concours. Ce serait pratiquement impensable.

J'admets qu'on a amorcé un processus tripartite relativement aux affaires urbaines, processus où interviennent les autorités fédérales, provinciales et municipales. Ce processus est appliqué depuis quelques années dans des domaines tel que le logement et il serait nécessaire de l'élargir et d'y introduire des modalités qui permettraient à ces trois niveaux de discuter des problèmes urbains et municipaux. Cette méthode semble la seule judicieuse étant donné que ces trois niveaux administratifs doivent contribuer à résoudre nos problèmes urbains.

Aucun niveau supérieur de gouvernement, et surtout pas le gouvernement fédéral, ne devrait chercher à en prendre la direction. Cette question ne justifie nullement une confrontation. Il s'agit de la vie de millions de Canadiens. Je ne désire pas laisser entendre que le gouvernement du Canada devrait dicter leur conduite aux provinces, aux villes et aux municipalités. Mais je suis profondément persuadé qu'il appartient au gouvernement fédéral de prendre des initiatives en collaboration avec les provinces et les municipalités. Je crois également qu'il lui faut élargir ses horizons. Par exemple, si nous estimons que les transports urbains posent un problème grave dans bien de nos villes y a-t-il une raison particulière, provenant de nos traditions ou de considérations constitutionnelles, pour que la participation fédérale en matière de logement et de réaménagement urbain ne soit pas interprétée comme comprenant sa participation à la résolution des problèmes de transports?

Comment le gouvernement fédéral peut-il contribuer constructivement à la solution de nos problèmes urbains et de réaménagement urbain sans intervenir en matière de problèmes de transports urbains? Il faut que le gouvernement participe à des études sur ses propres politiques de transport pour déterminer dans quelle mesure elles ont affecté et sont susceptibles d'affecter nos villes. Cela comprend l'étude de la desserte aérienne, ferroviaire et d'autocars interprovinciaux ainsi que la participation fédérale au réseau routier. Je crois que le gouvernement fédéral devrait être prêt à coopérer sans délai avec les deux autres paliers de gouvernement pour étudier les systèmes de transports urbains et interurbains et devrait également lancer et financer une partie des recherches sur ces problèmes et leurs aspects connexes. Il devrait être prêt à participer à la recherche de la solution à ces problèmes. Comment le gouvernement fédéral peut-il effectuer un travail positif ou chercher de façon pratique à régler le problème du logement ou de rénovation urbaine, s'il n'est pas disposé à participer à l'étude des problèmes que pose le transport urbain? Je souligne encore la nécessité de collaborer au lieu d'ordonner ou de tenter de faire la loi.

• (1520)

Une collaboration de cette nature en vue de résoudre les problèmes urbains est indispensable tout d'abord, à cause du fardeau supplémentaire que le gouvernement fédéral a imposé aux municipalités par suite du chômage massif qui sévit au Canada et ensuite à cause de la position temporisatrice qu'il a adoptée au sujet du partage des impôts.

L'accord sur le partage fiscal qui découlera du projet de loi dont la Chambre est saisie est en réalité un prolongement des arrangement existants pour le partage des impôts. Certains changements sont apportés, mais en général, les arrangements à l'égard du partage fiscal proposés pour les cinq prochaines années sont les mêmes que ceux qui sont en vigueur depuis cinq ans. Bref, les arrangements concernant le partage fiscal entre les gouvernements fédéral et provinciaux dont la Chambre est saisie ne tiennent sûrement pas compte des besoins et des dépenses accrus dans les domaines qui relèvent des provinces et des municipalités, notamment dans les grands centres urbains.

Je rappelle à nouveau à la Chambre les études effectuées conjointement il y a un certain nombre d'années par les fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Elles prévoient un accroissement des dépenses municipales et provinciales par rapport à une responsabilité accrue du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral a autorisé cette étude, mais il n'en a tenu aucun compte. Une fois encore, il a décidé de ne pas tenir compte des responsabilités croissantes des provinces et des municpalités en présentant cet arrangement sur le partage fiscal. De fait, la seule mesure tangible qu'a adoptée le gouvernement fédéral dans ce domaine est de hausser le montant consacré au bien-être. La charge de plus en plus lourde de l'assistance publique et la tendance générale à augmenter rapidement les dépenses aux échelons provincial et municipal font qu'il est indispensable d'obtenir une participation fédérale active et positive, afin de relever le défi urbain au Canada.

Je crois qu'il y avait un certain optimisme au début de l'année dans ce secteur général de collaboration avec les municipalités au sujet des problèmes municipaux et urbains. Il y a eu la conférence de Winnipeg tenue au mois d'avril et qui a été suivie d'une période d'optimisme. Cet optimisme a semblé disparaître à la suite de la rencontre, en août, du représentant du gouvernement fédéral, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, avec les ministres provinciaux des affaires municipales et le comité municipal mixte et au cours de la réunion d'août à laquelle ont participé les trois paliers de gouvernement. Un sentiment de très grande déception s'ensuivit. Il n'y a eu aucun progrès de réalisé dans le sens des politiques communes dans ce domaine ni dans celui de la collaboration efficace. J'espère que le ministre pourra me persuader que j'ai tort et qu'on fait beaucoup à cet égard sans que ni moi ni la population en général ne soyons au courant. Je dois dire au ministre, par votre entremise, monsieur l'Orateur, que nous ne voyons aucun indice de progrès dans le sens des politiques communes ou d'une collaboration efficace.

Je le répète, monsieur l'Orateur, je ne demande pas au gouvernement actuel ni à aucun autre gouvernement—en fait, je m'opposerais à ce qu'on le fasse—qu'il essaie d'appliquer une stratégie urbaine uniforme. Je ne le demande pas et je m'y opposerais, mais nous avons besoin d'une prise de conscience à l'échelle nationale des problèmes urbains qui comporterait de la souplesse et de l'adaptation. Je présume que le gouvernement fédéral a une responsabilité nationale dans ce domaine. Ceci ne veut pas dire qu'il peut ou devrait essayer de résoudre les problèmes de ses seules forces. Je suis convaincu que le gouvernement fédéral peut collaborer avec les municipalités et les provinces et assumer le rôle de coordonnateur. Il n'a pas à s'imposer à qui que ce soit et ne devrait pas chercher à le faire. Ce sont les événements eux-mêmes qui imposent le besoin de collaboration aux trois paliers de gouvernement. Aucun d'entre eux, à mon avis, ne ressortira de cette nouvelle phase de consultations avec exactement les mêmes idées que lorsqu'il y est entré. Je ne nie pas que des contestations de compétence puissent surgir de temps à autre, mais ce n'est pas là le point important. Le point important c'est que nous n'avons pas le droit de refuser de nous engager dans ce processus et que nous devrions le faire sans attendre davantage. Il ne s'agit pas ici que de structures, bien qu'il nous faille une structure bien conçue; il s'agit de l'avenir de la population, et c'est un fait à ne pas oublier.

Il ne suffit pas au gouvernement fédéral de nommer un ministre d'État chargé des Affaires urbaines et de laisser les choses suivre leur cours, en laissant les villes et les gouvernements municipaux nager ou se noyer dans l'océan des frais d'assistance sociale. Ce dont nous avons besoin, c'est que le gouvernement fédéral prenne les rênes

dans ce domaine, et je dirai au ministre chargé de cette question que cela ne semble pas se faire. J'espère qu'il pourra nous persuader du contraire cet après-midi, mais pour le moment les progrès sont extrêmement lents. Nous n'avons aucune raison de croire que le gouvernement fédéral relève le défi que posent les problèmes urbains de notre pays.

Je demande aujourd'hui au ministre de nous dire exactement où en sont les choses et comment il envisage un apport réel du gouvernement fédéral, sur un plan de collaboration, à la solution des problèmes urbains qui accablent nos citadins.

Au cas où je ne l'aurais déjà fait, monsieur l'Orateur, je propose la motion.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, la motion dont est saisie la Chambre traite d'un des problèmes les plus importants, et aussi les plus difficiles, qui se posent à notre population. Je tiens à préciser immédiatement que, pas plus d'ailleurs, j'en suis certain, que le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), je ne rends personne en particulier, ni même aucun niveau de gouvernement, responsable de la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouve notre pays. Il m'est bien sûr impossible, pendant les vingt minutes dont je dispose, de faire de la situation un exposé satisfaisant pour moi-même ou pour quiconque; mais j'aimerais faire quelques observations générales et quelques propositions précises, qui seront suivies par d'autres propositions précises de la part de ceux de mes collègues qui prendront la parole après moi.

Le premier problème qui se pose est celui de la constitution et du rôle que doit jouer le gouvernement fédéral dans les problèmes urbains qui se posent au pays. Je signale d'abord, monsieur l'Orateur, que les problèmes urbains ne se bornent plus au plan local. Comme 70 p. 100 de la population sont concentrés dans les centres urbains et que d'ici quelques années, cette proportion aura atteint 80 p. 100, les problèmes prennent une importance nationale; ils débordent le cadre local et doivent être considérés comme des problèmes nationaux. C'est la raison pour laquelle le rôle du gouvernement fédéral est absolument essentiel dans ce domaine. En outre, monsieur l'Orateur, les politiques fédérales ont des répercussions sur nos problèmes urbains comme sur tous les autres. Comme on l'a déjà dit, des politiques économiques qui provoquent un chômage généralisé imposent de nouveaux frais d'assistance sociale aux villes et viennent compliquer les problèmes touchant les autres aspects de la vie urbaine.

• (1530)

Il y a des hommes et des femmes désireux de travailler, en dépit des cruelles remarques du premier ministre (M. Trudeau). Plus de 90 p. 100—peut-être 95 ou 98 p. 100—des chômeurs veulent travailler et le plus tôt possible. Le premier ministre a agi de la façon la plus répréhensible possible devant la réaction des ouvriers du pays en cherchant à faire croire, pour des raisons que je n'arrive pas à comprendre, que le chômage n'était pas un problème grave. Ainsi, il disait il y a quelques mois qu'il y avait 10,000 emplois vacants à Montréal. C'est du moins ce qu'il disait; mais d'après le sondage de son ministère de la Main-d'œuvre, il n'y avait que 7,400 emplois disponibles dans tout le Québec au cours du dernier trimestre de 1971. Pourquoi le premier ministre a-t-il dit une telle chose? Je l'ignore.

Je le répète, des politiques économiques qui provoquent un chômage généralisé ne font pas qu'accroître les frais d'assistance sociale des gouvernements urbains, elles suscitent malheureusement de nouveaux problèmes du côté de la délinquance, de l'assistance familiale, des foyers brisés, sans compter les effets de l'oisiveté et des humiliations qui sont le cortège habituel du chômage. C'est pourquoi je me révolte tellement de la dureté de cœur du premier ministre devant ce problème, car il refuse de reconnaître qu'à la nécessité d'examiner la question des prestations d'assurance-chômage s'ajoute celle de remédier aux problèmes, comme l'oisiveté et la dégradation de l'individu, que le chômage fait naître. C'est scandaleux d'avoir parlé comme le premier ministre l'a fait du grave problème qui se pose pour la population.

[L'hon. M. Stanfield.]

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième raison pour laquelle le gouvernement fédéral se trouve impliqué dans ce domaine. Ses politiques touchent nécessairement tous les aspects de la vie urbaine. La troisième raison c'est, évidemment, que les gouvernements urbains n'ont pas les moyens de s'attaquer aux problèmes de ce domaine par suite de la structure financière actuelle de notre pays. Je le répète, nous devons donc nous tourner vers le niveau de gouvernement, le gouvernement fédéral, qui est en mesure de créer des fonds nécessaires aux activités et travaux qui doivent être assumés par les municipalités, ainsi que par le gouvernement fédéral et les provinces.

Je répète ce qu'on a déjà dit. Charger un ministre sans portefeuille des affaires urbaines était une mesure utile, mais trop restreinte. Et malgré le charmant côté du ministre actuel, la création d'un nouveau ministère sera un progrès minime et, à vrai dire, sans conséquence à moins que ce ministère n'ait l'imagination et la décision voulues pour tracer des voies entièrement nouvelles au gouvernement fédéral, pour qu'il joue un rôle dans les affaires urbaines et continue à participer à l'élaboration des politiques efficaces. Monsieur l'Orateur, je veux donc dire tout d'abord que les gouvernements urbains de notre pays, de quelque façon—peut-être au niveau local, peut-être au niveau de l'organisation nationale, provinciale ou municipale, peu importe—devraient pouvoir participer directement aux pourparlers et aux projets qui touchent la vie urbaine. Comme on l'a laissé entendre, il ne s'ensuit pas que le gouvernement fédéral doit insister sur la façon de voir et imposer sa volonté aux gouvernements urbains, mais plutôt qu'il doit jouer un rôle direct en l'occurrence.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, nous n'avons pas à modifier la constitution pour atteindre cet objectif. Le gouvernement s'est retranché derrière la constitution pendant des années avant de se sentir assez d'audace pour nommer un ministre chargé des affaires urbaines. Il a pris soin d'indiquer qu'il ne s'agissait pas d'un ministère d'exécution mais simplement de coordination. Il nous reste à voir si les deux expressions ont des sens différents. Je prétends que même sous le régime actuel, nous pouvons établir les rouages nécessaires pour faire participer directement les gouvernements locaux à l'ensemble de la planification et de la préparation des budgets répondant aux besoins cruciaux de nos collectivités urbaines. Jusqu'à présent, nous ne sommes pas parvenus à créer ces structures. J'espère que le ministre nous indiquera toutes les mesures qu'il est possible de prendre dans ce sens.

Je ne parle pas de conférences ni de réunions occasionnelles, pas plus que de la réaction occasionnelle à une demande émanant de la Fédération des maires et des municipalités. Je veux parler de structures permanentes et de consultations et réunions régulières. Le fossé existant entre nos besoins urbains et l'inexistence de ces structures doit être comblé si ces problèmes doivent être prioritaires parmi nos objectifs nationaux, priorité qu'ils exigent et méritent. Nos problèmes urbains sont devenus si graves qu'ils sont presque insolubles et cela est beaucoup dû à l'énorme retard que nous avons apporté à les attaquer de concert. Je supplie le gouvernement de mettre fin à ce retard. Que le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités et même nos concitoyens cessent de lambiner.

Nous parlons beaucoup de questions urbaines et de la qualité de la vie dans nos villes. Cela devient un lieu commun dans les discours de bien des orateurs à tous les niveaux politiques. Et pourtant, les mesures que nous avons prises jusqu'à présent sont infimes par rapport à l'importance du problème qui se pose. J'exhorte le ministre et le gouvernement à s'attacher franchement et rationnellement à convaincre nos concitoyens et nos municipalités de prendre les mesures qui résoudront ce problème.

La première considération est la question d'argent. Le premier problème des municipalités qui se trouvent maintenant en proie aux difficultés énormes que posent nos centres urbains est un problème de liquidités. Tous les habitants de grandes villes, et c'est mon cas comme celui du ministre—je représente une circonscription de Toronto et le ministre une circonscription de Vancouver—connaissent les problèmes qui se posent aux citadins. Je veux parler de la congestion, du surpeuplement, des embouteillages monstres, de la détérioration du noyau municipal, de l'absence incroyable de planification dans les banlieues, de la carence de logements, de l'aspect sordide des taudis et des quartiers délabrés, du manque de terrains de jeux et de parcs, des difficultés de transport urbain, de la grande pollution de l'air et des eaux entourant nos municipalités, du coût élevé et de la spéculation vorace concernant les terrains, du coût élevé de l'entretien des terrains et des coûts sans cesse croissants de l'éducation et du bien-être. Ces problèmes ont surgi au cours des dernières décennies et n'étaient pas prévus en 1867 parce que les gens considéraient alors un gouvernement municipal comme un petit organisme local qui aurait un rôle secondaire à jouer dans la société. De nos jours, les gouvernements municipaux doivent résoudre des problèmes importants auxquels fait face la très grande majorité des citoyens de ce pays. Il faut des fonds pour résoudre ces problèmes. En effet, même pour commencer à les résoudre, nous aurons besoin de fonds importants.

Les dépenses des municipalités ont constamment augmenté. Elles ont augmenté non seulement en chiffres absolus mais aussi en proportion des dépenses totales des gouvernements et du produit national brut.

Permettez-moi de citer quelques chiffres, les derniers que j'aie pu obtenir. En 1958, par exemple, les dépenses des municipalités représentaient 23 p. 100 de toutes les dépenses gouvernementales. En 1968, 10 ans plus tard, elles avaient atteint 27 p. 100, soit une augmentation d'entre 15 et 16 p. 100. En 1960, les dépenses municipales représentaient 7 p. 100 du produit national brut. En 1970, soit dix ans plus tard, ce pourcentage est passé à 9.1 p. 100, soit une augmentation procentuelle de 30 p. 100 de la portion du produit national brut utilisé par les municipalités qui se trouvent aux prises avec des dépenses qu'elles ne peuvent couvrir et, pis encore, sont obligées d'y pourvoir au moyen de l'impôt foncier qui est aujourd'hui la forme la plus régressive d'imposition.

• (1540)

L'impôt foncier retombe lourdement sur les contribuables à faible revenu, les citoyens âgés qui ont réussi, après toute une vie de labeur, à acquérir leur propre maison, les jeunes couples mariés qui construisent ou achètent leur logement et enfin les locataires mêmes dont les loyers augmentent en conséquence. L'impôt foncier est la forme la plus néfaste et la plus régressive qu'on connaisse aujourd'hui. Il présente un autre désavantage dont il faudrait absolument tenir compte dans toute discussion de la motion à l'étude, à savoir: qu'il entraîne des conséquences désastreuses en altérant les objectifs de nos villes. Les conseils municipaux ne se préoccupent que d'évaluation. Ils modifient des plans et réaménagent les zones de façon à attirer un plus grand nombre d'industries et de commerces.

Je sais par expérience que jamais une municipalité ou un conseil de planification quelconques qui s'étaient proposé d'importants objectifs sociaux en construisant une ville convenable dans un environnement adéquat, n'ont pu éviter de dévier ou de disparaître à cause de l'impôt foncier et des impératifs de l'évaluation. Le conseil municipal estime qu'il faut arrondir les angles et modifier les règlements de zonage pour obtenir une évaluation plus élevée et, partant, plus d'argent. Le potentiel municipal est ainsi épuisé même si les édiles voulaient une urbanisation qui préserve la qualité de la vie pour les Canadiens dans les centres importants du pays.

Je n'ai pas le temps de développer mon premier point, et je dois me contenter de l'énoncer. Il faut examiner à fond l'assiette fiscale des municipalités au Canada. C'est ici qu'interviennent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Nous devions songer à établir un régime de subventions sans réserve fondé sur une formule quelconque déjà établie, reconnue et acceptée, ou étendre l'assiette fiscale des municipalités afin d'y inclure certains impôts sur le revenu ou quelque impôt d'une autre sorte, ou encore un mélange de ces impôts et de tous les autres. Il faut que les municipalités d'une manière quelconque disposent des finances nécessaires à la solution de leurs problèmes et à la réalisation de leurs projets sans que ceux-ci soient constamment entravés par le manque de ressources fiscales et par conséquent par les exigences des entrepreneurs urbains qui, je le répète, les détournent de leurs objectifs.

Je tiens à souligner un deuxième point dans mon introduction générale: nos propos sur la pollution ne donneront pas grand-chose si nous ne tenons pas compte de la situation des municipalités. Une bonne part de la pollution des eaux canadiennes est attribuable au fait que les usines d'épuration et de recyclage des eaux ne suffisent pas à la tâche. Bien peu de centres urbains sont dotés d'usines d'épuration satisfaisantes. Nous parlons à la légère, nous ne sommes pas honnêtes, de fait nous sommes hypocrites, et ici je ne pointe du doigt aucun parti, aucun porte-parole, quand nous parlons de pollution sans admettre que la cause majeure de la pollution de nos eaux, comme de l'air d'ailleurs, c'est le fait que nous n'avons pas su construire les usines d'épuration, d'assainissement, de recyclage des eaux nécessaires, dans chaque centre urbain, et même rural, où elles s'imposent.

D'ici à ce que nous prenions les moyens voulus pour disposer des fonds requis pour le faire, nous continuerons de polluer l'eau et l'air canadiens sans prendre des mesures sérieuses pour remédier à la situation. Voilà un autre domaine qui intéresse directement le gouvernement fédéral.

Il faudrait un vaste programme de travaux municipaux pour régler le problème des ordures et des déchets auxquels nos centres urbains, grands et petits, font face. La mise en œuvre d'un vaste programme de ce genre est impossible sans une large participation du gouvernement fédéral. Voilà le genre de choses auxquelles je songe. Un tel programme aurait en outre l'avantage de mettre le Canada sur la bonne voie pour répondre aux besoins sociaux, améliorer la qualité de la vie et, en même temps, créer des emplois pour tous les Canadiens aptes à travailler pendant de nombreuses décennies.

Il ne me reste, je crois, qu'une minute ou deux. Je veux simplement signaler ma déception de voir qu'on n'a pas rendu publiques les études mises entre les mains du ministre. Je ne sais pourquoi le ministre les cache. Celles-ci sont nécessaires à toute discussion sur la question au Canada. Ces études renferment peut-être des informations que le ministre a peur de publier ou bien celui-ci a d'autres raisons. J'espère qu'il n'en est pas ainsi.

M. Francis: On en a publié d'excellentes.

M. Lewis: En effet, mais on m'apprend qu'une étude sur l'assistance urbaine a été menée par le Pr Glen Milne qui, me dit-on, travaille maintenant au cabinet du Conseil privé. J'espère qu'il ne s'y trouve pas uniquement pour préparer une campagne électorale aux frais du public, mais pour travailler à un programme visant une aide et un financement des gouvernements municipaux. On m'informe aussi qu'une étude a été menée par le Pr Michael Dennis, comprenant beaucoup de renseignements dont nous avons actuellement besoin. Priver ainsi le Parlement et le pays de renseignements est inexcusable et ne peut témoigner que d'une tendance à tenir certaines choses secrètes et cachées qui dans ce domaine encore plus qu'ailleurs, est impardonnable. Je réclame donc que le ministre fasse publier ces textes sans retard. Ils sont l'œuvre d'universitaires qui ont étudié à fond des problèmes qui intéressent le Parlement et les Canadiens.

Je l'ai mentionné au début de mes remarques, la motion à l'étude s'étend à certains des grands problèmes qui touchent le Canada et la qualité de la vie des Canadiens dans les centres urbains. Le Parlement et le gouvernement actuel, ou tout autre, ne rempliront pas leur obligation de législateurs à moins d'accomplir bien davantage dans ce domaine et tant que les municipalités ne participeront pas à l'établissement des priorités que nous pouvons présenter à la population canadienne. Tant que nous ne traiterons pas sérieusement ces questions, nous continuerons de parler de société juste, de grande société ou de tout ce que vous voudrez, mais nous manquerons de sincérité à l'endroit des Canadiens.

Des voix: Bravo!

• (1550)

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je voudrais faire quelques observations sur la motion qui est présentement à l'étude, en vertu de laquelle on blâme le gouvernement de ne pas avoir pris les moyens nécessaires pour assurer une plus grande collaboration entre les divers gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux. On dit, entre autres choses, et je cite:

> ... qu'un gouvernement fédéral doit coopérer de bonne foi avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales pour établir et mettre en œuvre des politiques relatives au partage du revenu, ...

Toute cette phraséologie est parfaite, et depuis des années, au Canada, on discute du problème du partage des revenus, afin de permettre aux divers gouvernements de disposer des revenus nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Alors que j'avais 20 ou 25 ans, j'assistais à la célébration du 25e anniversaire de l'élection du député de notre comté provincial de Lotbinière, qui était ministre de l'administration Taschereau.

Je ne m'y connaissais pas beaucoup à l'époque sur les questions constitutionnelles, mais j'avais été frappé par les remarques de feu le notaire Verville, député de Lotbinière de l'époque, qui disait: Il fait bon vivre au Canada sous les érables. Or, c'est de pins qu'il s'agissait, et ils sont encore là d'ailleurs.

A cette occasion, j'avais entendu l'honorable premier ministre de la province de Québec, M. Taschereau, prononcer un discours assez violent contre l'autorité centrale. Il disait: L'Est paye pour l'Ouest! Cela se passait en 1935, alors qu'on disait que les pensions de sécurité de la vieillesse étaient payées par les contribuables de la province de Québec à l'avantage de personnes âgées de l'Ouest.

Je me souviens également du très honorable Ernest Lapointe, à ce moment-là député de Québec-Est, plus tard ministre de la Justice dans le cabinet de M. Mackenzie King, qui avait soutenu exactement le contraire à la même tribune. Cela m'avait tellement frappé, qu'à partir de ce moment-là j'ai cherché qui pouvait posséder la vérité. A compter de ce jour, j'ai suivi avec beaucoup d'attention tous les événements politiques, toutes les conférences fédérales-provinciales, tous les arguments qui étaient apportés pour ou contre, selon que nous étions députés ou ministres dans une administration provinciale ou dans l'administration fédérale.

Le même ministre qu'on fêtait à ce moment-là est devenu, deux ans plus tard, un député du Parlement fédéral, représentant la même région, soit la circonscription de Lotbinière. A ce moment-là, son attitude a changé.

A mon avis, grâce aux expériences de ces hommes sérieux,—des hommes sincères, je n'en doute pas—on devrait profiter en 1972 de ces années de discussion, de conférences à tous les niveaux, pour en arriver à une conclusion et établir, une fois pour toutes, quelles sont les véritables responsabilités d'un gouvernement municipal, provincial et fédéral, afin de permettre ensuite à chacun de ces gouvernements de bénéficier des sommes d'argent nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Je citerai maintenant en partie les résolutions adoptées en 1971 par la Fédération canadienne des maires et des municipalités, telles que contenues dans son mémoire. Ce mémoire a été présenté au gouvernement canadien le 28 avril 1971, et je voudrais qu'on s'en inspire.

On parle de combattre la pollution, et c'est vrai que la pollution existe. Cet avant-midi, je traversais la ville de Montréal et, à ce moment, on donnait à la radio le degré de pollution dans la région de Montréal. Il était de .13 degré, alors que la limite acceptable, selon le commentateur, est de .10 degré.

Il existe des moyens connus de combattre la pollution de l'air et de l'eau. Pour réussir, il faudra nécessairement

que les gouvernements s'entendent sur leurs responsabilités respectives et que chacun dispose des sommes d'argent nécessaires pour les mettre en œuvre, afin d'assurer à la population canadienne un air sain et la bonne santé à la race humaine.

Malheureusement, on se heurte toujours au même problème: le manque d'argent. On dit parfois: Ces créditistes-là parlent souvent d'argent, ils parlent toujours d'argent.

• (1600)

J'ai assisté, au cours de la semaine dernière, à une réunion d'étudiants qui parlaient du manque d'argent pour continuer leurs études. Ils sont obligés de «se battre» sans cesse pour obtenir des bourses d'études. Ils parlent d'argent lorsqu'ils parlent de bourses.

Et ici, au Parlement, de quoi parle-t-on à longueur d'année? On parle d'argent. Qu'il s'agisse de taxes, de réforme fiscale, du programme «Perspectives-Jeunesse» ou du programme d'initiatives locales, on parle d'argent. Tout le monde parle d'argent. Pourquoi? Parce que l'argent c'est le nerf de la guerre; c'est le sang économique de la nation.

Alors, nous, les crédistes, parlons également d'argent. Nous proposons une réforme pour que l'on puisse enfin voir le jour où cet instrument d'échange sera véritablement le serviteur des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, au lieu d'être leur maître.

A mon sens, si nous sommes dans l'erreur, c'est que le gouvernement a raison, et s'il a raison, qu'il fasse ses preuves, afin qu'on puisse voir enfin s'établir chez nous la société juste. Je vois sourire le ministre des Finances (M. Turner), mais je suis convaincu qu'il m'approuve. Il est possible d'établir la société juste au Canada, même si notre premier ministre (M. Trudeau) a déclaré, il n'y a pas tellement longtemps, que nul gouvernement ne pourrait l'établir, car les Canadiens sont mortels et imparfaits.

Monsieur le président, ce sont ces mêmes hommes qui étaient, eux aussi, mortels et imparfaits en 1968, lorsque le parti libéral a présenté son programme de société juste. On y croyait sincèrement à cette époque ou l'on trompait la population. Si l'on y croyait sincèrement alors, on doit continuer d'y croire aujourd'hui et travailler au véritable établissement d'une société juste.

Malgré nos divergences de vues à la Chambre, tous les députés, je crois, veulent travailler sincèrement à obtenir le plus de justice possible au Canada. Il est impérieux que la société permette, non seulement à trois Canadiens sur cinq, mais à tous les Canadiens de jouir de la sécurité et de la justice dans la liberté. Pourquoi? Parce que cela est possible en 1972.

Je voudrais ici me référer aux recommandations de l'Association canadienne des maires et des municipalités et citer quelques extraits du mémoire qu'elle a présenté au gouvernement. Voici:

ATTENDU que les programmes de développement urbain nécessitent des investissements de plus en plus considérables,

Eux aussi parlent d'argent. A ce moment-là, ils ne se demandent pas s'ils ont des choses matérielles à accomplir; ils savent que cela existe, ils parlent des possibilités financières. Et je poursuis la citation:

. . . notamment pour les transports urbains, y compris l'acquisition des terrains pour les droits de passage, le logement, la lutte contre la pollution, l'alimentation en eau, les installations de récréation, les parcs industriels et autres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt national d'accorder une haute priorité à plusieurs programmes parce qu'ils affectent la qualité de la vie dans nos collectivités et l'efficacité de nos économies régionales;

ATTENDU qu'il n'est pas dans l'intérêt national que nos gouvernements municipaux soient obligés de faire concurrence aux gouvernements fédéral ou provincial ainsi qu'aux corporations privées sur le marché des capitaux;

ATTENDU que la longue expérience des municipalités et des gouvernements supérieurs en Europe de l'Ouest démontre la valeur des institutions spécialisées de crédit aux municipalités, non seulement en accordant une priorité convenable aux besoins en matière de développement urbain et des conditions de crédit avantageuses mais aussi en assurant l'adoption de méthodes modernes de planification à long terme et de pratiques de gestion de la dette conformes à un régime fiscal intergouvernemental sain;

J'appuie ces «attendus» de la résolution, qui est pleine de gros bons sens, et je pense bien que, dans l'esprit de l'honorable chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), sa motion semble être en accord avec ces «attendus». Comme le dirait le général de Gaulle, il faut aller véritablement au fond des choses. Même si ce grand général ne nous avait laissé que cette phrase au cours de ses 75 années d'existence, il nous aurait laissé un grand héritage. Pourquoi? Parce que l'on se doit toujours, quel que soit son domaine de responsabilités administratives, d'aller véritablement au fond des choses, objectivement, en toute sincérité.

Les maires ont voulu aller au fond des choses et ils ont demandé, dans leur mémoire, qu'on apporte autant d'attention aux municipalités canadiennes en voie de développement, qu'aux pays d'Afrique ou d'Asie en voie de développement. La conclusion se lit ainsi:

Nous nous demandons également de quelle façon le gouvernement fédéral peut accorder des prêts ne portant pas intérêt aux pays en voie de développement et refuser ces mêmes privilèges aux municipalités sous-développées qui existent en si grand nombre au Canada.

Monsieur l'Orateur, étant donné que le temps passe très vite, je voudrais démontrer que le contenu de ce mémoire est vrai, que les maires avaient raison. J'ai en main plusieurs lettres de maires de municipalités. Est-ce qu'elles sont vieilles, ces lettres? Non. Elles sont datées des 28 février, 5 mars, 4 mars, 6 mars et 9 mars. Il s'agit de lettres très récentes qui se rapportent à quoi?

On se souviendra que, le 14 octobre 1971, l'honorable ministre des Finances (M. Benson) a annoncé un programme pour combattre le chômage au Canada, afin de permettre aux municipalités de pouvoir entreprendre certains travaux qui étaient retardés, qui avaient été laissés de côté, parce que celles-ci ne disposaient pas des fonds nécessaires pour construire des systèmes d'aqueduc, d'égout, des arénas ou autres édifices dont la communauté a depuis longtemps besoin.

Comme député de Bellechasse, j'ai cru en ce programme d'initiatives locales et j'ai collaboré avec le gouvernement. Les faits sont là pour le prouver. Je me suis donné la peine de contacter tous les responsables d'administration publique, sans considération partisane, parce que j'estime qu'il existe une période pour combattre, pour faire valoir nos idées: la période électorale. Après, suit une période administrative qui est beaucoup plus longue, et c'est alors que l'on doit, tous ensemble, travailler pour réaliser quelque chose, peu importe le gouvernement au pouvoir. Et si ce dernier fait des erreurs, c'est notre rôle à nous de le dire bien honnêtement. Si l'on n'accepte pas le rôle de l'opposition au Parlement, il est urgent de modifier la Constitution. Si l'on accepte le rôle des députés de l'opposition, que l'on tienne compte des justes revendications que l'on peut faire pour ceux que nous représentons,

et qu'on accepte aussi la collaboration que nous offrons au gouvernement, lorsqu'il s'agit des réformes sérieuses.

Je regrette de ne pas avoir réussi à connaître les critères dont les bureaucrates se servaient pour accepter les programmes d'initiatives locales. A ceux qui avaient présenté des projets, on adressait tout simplement une lettre en leur disant: Vous soumettez un projet très raisonnable, mais nous regrettons de ne pouvoir vous aider. Si, au moins, on leur avait dit bien sincèrement: Votre programme est raisonnable, mais il n'a pas été approuvé parce que nous n'avons pas de crédits à notre disposition. On dirait alors la vérité, et ces gens-là ne seraient pas déçus d'avoir travaillé deux ou trois semaines à la préparation d'un projet, d'avoir retenu les services d'un ingénieur ou d'un architecte, pour aboutir à quoi? A la même situation d'avant le 14 octobre, situation . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette devoir interrompre l'honorable député de Bellechasse, mais je dois lui faire remarquer que le temps de parole qui lui était alloué est maintenant écoulé.

A moins du consentement unanime de la Chambre, l'honorable député ne peut poursuivre ses remarques. La Chambre consent-elle à ce que l'honorable député poursuive ses remarques?

Des voix: D'accord.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je tiens à remercier mes collègues de la générosité dont ils font preuve. Je suis convaincu que leur générosité est motivée par le bien-fondé de mes observations. A tout événement, je les en remercie de tout cœur et je vais tâcher d'être bref.

Une des raisons qui m'ont incité aujourd'hui à poser une question à l'honorable ministre des Finances (M. Turner), c'est que le 8 décembre 1971, l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang) a fait une déclaration à la Chambre, annonçant qu'il changeait les normes régissant l'application du programme annoncé le 14 octobre en faveur des municipalités.

J'avais eu auparavant une entrevue avec le secrétaire parlementaire de l'honorable ministre, et je lui avais dit: Il est impossible de bénéficier de ce projet dans les petites municipalités rurales, car 30 mois-hommes, voilà des exigences trop considérables. Alors, lorsque le gouvernement . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence ne voudrait pas limiter les remarques de l'honorable député, mais tantôt, précisément au moment où son temps de parole allait finir, la présidence s'est quand même demandée jusqu'à quel point les remarques de l'honorable député, se rapportant à un programme particulier, pouvaient avoir un rapport précis avec la motion présentement à l'étude.

Je comprends que, dans la motion, il est question de pauvreté urbaine. Évidemment, l'honorable député peut toujours faire certaines allusions à divers programmes précis, mais je me demande, justement, si la présidence peut lui permettre de continuer ses remarques pour une période de temps aussi prolongée sur un programme précis et s'engager dans les détails dont il a parlé jusqu'ici. Alors, je l'inviterais quand même non pas à se limiter peut-être à exprimer son opinion sur ce programme-là, mais à essayer de limiter ses remarques et à revenir à la motion actuellement à l'étude, si possible.

[M. Lambert (Bellechasse).]

• (1610)

M. Lambert (Bellechasse): Merci bien, monsieur le président. Je vais suivre vos directives. Tout de même, je pense bien que les remarques que je me proposais de faire se rapporteraient à la motion que nous étudions présentement, et je pense que la présidence, comme mes honorables collègues, seront d'accord pour dire qu'ils ont reçu avec beaucoup de satisfaction la déclaration de l'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le 8 décembre dernier, déclaration à l'effet que les normes du programme étaient changées, afin de permettre aux petites localités de bénéficier de ce programme. De 30 mois-hommes on en est venu à 15 mois-hommes de travail. Alors, des municipalités ont pu bénéficier du programme, mais un mois et demi était déjà perdu parce qu'elles ne prévoyaient pas, le 1er novembre, pouvoir bénéficier du programme, à cause des normes établies.

Je me souviens qu'ici même, à la Chambre, j'ai répondu à la déclaration de l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en disant que j'étais heureux de cette amélioration. Mais étant donné qu'à son avis il était évident, et je cite:

. . . que nous recevrons plus de demandes répondant aux conditions de base que nous ne pourrons en accepter, compte tenu des fonds dont nous disposons.

. . . je disais, comme en fait foi la page 10253 du compte rendu officiel des Débats du 8 décembre 1971, que je déplorais certaines choses faites par les hommes et le fait que des hommes, disposés à s'assembler pour construire quelque chose dont la communauté pouvait avoir besoin, ne pouvaient le faire. Et je prévoyais qu'à ce moment-là, étant donné les améliorations apportées en ce qui a trait aux normes pour les municipalités, un plus grand nombre de projets pourraient facilement être présentés. Alors, lorsque je constate, par exemple, qu'on accepte de verser $15,000 à une association appelée Community Hemophile Association de Toronto pour aider au bon fonctionnement de son centre, qui sert de refuge aux hémophiles ayant des problèmes d'adaptation, je ne m'oppose pas, mais lorsqu'on refuse aux municipalités $10,000 ou $8,000 pour établir un centre communautaire dont ces municipalités bénéficieront, je proteste, parce que, à mon avis, il est normal d'accepter des programmes de ce genre quand ils sont présentés de bonne foi par des administrateurs de municipalités bénévoles, qui se donnent de tout coeur pour essayer d'assurer un peu de bien-être dans leur municipalité.

Je répète encore une fois, à l'intention des ministres: Qu'on accorde donc des crédits supplémentaires au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, pour qu'il puisse donner une réponse favorable aux demandes qui ont été présentées non pas avant le 20 février, mais avant le 20 janvier. On avait jusqu'au 31 janvier; alors, qu'on ne dise pas qu'elles sont parvenues trop tard.

Si des crédits supplémentaires sont accordés, j'espère que ces municipalités pourront entreprendre et réaliser leurs travaux. Je suis convaincu que, par ce moyen, le gouvernement aura contribué à amoindrir les conséquences du chômage dans des régions sous-développées, dans des régions où les habitants souffrent énormément du manque d'emploi, d'une insuffisance de revenu, et à permettre à tous les chefs de famille de faire face à leurs obligations.

J'espère bien que la motion qui a été présentée aujourd'hui et le débat qui se poursuit présentement seront de

nature à apporter des réalisations concrètes, et qu'on pourra enfin, d'ici quelques jours, avoir la satisfaction d'apprendre que le gouvernement fédéral, que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey), pourra donner des instructions à ses fonctionnaires, de manière à revoir tous ces projets sérieux qui ont été présentés, afin qu'ils reçoivent une approbation et que l'on donne un peu de ce que l'on a en partage, au Canada, contribuant ainsi à établir davantage cette société juste, ce qui est possible, au Canada, malgré que les Canadiens soient imparfaits et mortels.

[*Traduction*]

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les trois interventions faites jusqu'à maintenant, surtout le vibrant exposé du député de Bellechasse (M. Lambert). Je dois tout d'abord lui dire que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey) prendra note, j'en suis sûr, de ses remarques à propos du Programme d'initiatives locales. Quant à ses commentaires sur le partage des frais avec d'autres échelons de gouvernement et aux remarques de chefs des autres partis sur ce sujet, ils ont été pris en note par le ministre des Finances (M. Turner) qui se trouvait à la Chambre et qui s'en occupera en temps propice.

Avec votre permission, j'aimerais parler de la motion à l'étude et des observations déjà faites à son sujet. Que les députés soient assurés que, durant le reste du débat aujourd'hui, j'écouterai avec beaucoup d'intérêt les commentaires et les suggestions. Je tiens à exprimer tout d'abord ma gratitude au chef de l'opposition (M. Stanfield) qui a proposé cette motion. J'espère qu'il n'aura pas le résultat que j'avais eu la dernière fois qu'une motion avait été présentée au sujet de mon ancien ministère. Déjà une motion présentée sur la consommation avait tellement divisé le parti conservateur que celui-ci n'a jamais ensuite proposé une motion semblable durant mes trois années de mandat en tant que ministre. Les conservateurs ne semblent pas s'entendre quant à la position qu'ils devraient prendre à l'endroit de la consommation et j'espère qu'ils seront plus d'accord en ce qui concerne les affaires urbaines.

• (1620)

Je dis donc que je veux remercier le chef de l'opposition, qui a eu aujourd'hui la bonté de présenter la motion qui demande au gouvernement de collaborer de bonne foi avec les provinces et les municipalités sur les affaires urbaines. C'est prêcher un converti, si jamais on le fit. Le chef de l'opposition nous engage dans son sermon à faire précisément ce que nous faisions déjà, ce que nous faisons et ce que nous continuerons de faire. C'est notre gouvernement qui a affirmé, tout d'abord, et cela, dans tous les coins du pays, que les exigences et les problèmes urbains, pressants, multiples et lourds de conséquences pour le Canada, exigent de la part du gouvernement des rouages et des méthodes s'inspirant de la collaboration. C'est le gouvernement actuel qui a essayé de persuader les autres d'élaborer des rouages et des méthodes permettant à tous les niveaux de l'administration de donner une forme et une direction à la croissance du Canada urbain.

C'est précisément pour toutes les raisons invoquées par le chef de l'opposition que notre gouvernement a créé le département d'État des Affaires urbaines. C'est pourquoi mon département a cherché à agir, au milieu de gloussements d'hésitation d'éléments conservateurs du pays. C'est à cette collaboration que les premiers ministres des provinces ont accordé leur appui à la conférence des premiers ministres qui a été tenue à Ottawa en novembre dernier. La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui est en réalité un sermon, fondé sur l'évangile que constituait, pour ains dire, la première étude complète des conditions urbaines au Canada, publiée par le gouvernement actuel et intitulée «Le Canada urbain». Cette première étude est la source de ce que le chef de l'opposition préconise aujourd'hui. On y analyse les problèmes courants et y prédit une détérioration de la vie et une aggravation des conditions sociales accentuant l'inégalité si les tendances actuelles de la vie urbaine ne changent pas.

Le gouvernement, qui avait compris tout cela, a institué le ministère confié à mon prédécesseur. En l'établissant, il reconnaissait deux réalités fondamentales, premièrement, la réalité de la vie au Canada, qu'il ne présente pas comme une excuse mais comme une réalité de la vie, savoir que les municipalités dépendent des provinces sur le plan de la compétence; deuxièmement, aucun palier de gouvernement ne saurait s'attaquer d'une façon globale et coordonnée à des problèmes urbains comme celui que requiert l'action des trois paliers de gouvernement. Par conséquent, mon ministère a comme mandat de favoriser la collaboration en matière d'affaires urbaines, avec les provinces et par leur intermédiaire, les municipalités, la population et les organismes privés.

Notre mandat consiste:

à coordonner les activités du gouvernement du Canada dans les rapports à établir avec les provinces et leurs municipalités en vue de collaborer avec elles à l'amélioration du milieu urbain,

La collaboration et la coordination avec les provinces et les municipalités sont précisément l'objet et le mandat du ministère. Notre mandat est plus large encore, puisqu'il exige d'évaluer les politiques, projets et activités qui existent déjà, faire de nouvelles propositions concernant les politiques, et d'assurer, de concert avec les autres autorités compétentes, la mise au point coordonnée d'une politique urbaine au Canada. On nous demande, au ministère, d'entreprendre des recherches et l'étude de politiques sur l'urbanisation et de coordonner les recherches urbaines à l'intérieur du gouvernement.

Ce mandat de portée considérable reconnaît l'importance prépondérante de la coordination et de la collaboration à tous les paliers de gouvernement. Si je cite le mandat en question, c'est qu'il me semble inquiétant que le chef de l'opposition, ou son personnel de recherches, n'ait pas semblé au courant de notre mandat dans son important exposé sur la politique urbaine, ni du fait que le gouvernement possède l'instrument tout indiqué pour réaliser ce dont il a parlé.

J'aurais aimé que le chef de l'opposition me suggère des moyens positifs de remplir efficacement ce mandat, et s'il a des critiques à faire sur le travail entrepris, j'aurais aimé les connaître. Le chef de l'opposition et son personnel de recherche ne semblent toutefois pas conscients du fait qu'un tel mandat existe. Il y a eu des initiatives importantes et de nouveaux programmes importants qui ont découlé de ce mandat. Il y a eu un revirement important d'attitude tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement. Les gens commencent à tenir beaucoup plus compte des répercussions urbaines de problèmes précis se rattachant au transport, aux impôts, au bien-être, à l'environnement, au logement et ainsi de suite. La motion de l'opposition laisse supposer que ces questions sont distinctes et devraient être traitées séparément. La motion devrait reconnaître que ces problèmes font partie les uns des autres et sont reliés entre eux. Ce qu'on fait dans le

domaine des transports, par exemple, a des répercussions énormes sur les tendances de l'emploi, sur le logement, sur les exigences pour les écoles et les égouts et bon nombre d'autres questions qui dépassent le cadre de l'objectif immédiat du transport: déplacer les gens et les marchandises d'un endroit à un autre. J'aurais espéré que la motion conservatrice reconnaisse l'interdépendance intrinsèque de diverses politiques qui doivent être mises sur pied.

De même, il y a interdépendance dans ce que font les gouvernements pour le Canada urbain, y compris le partage des recettes, la sécurité sociale, l'immigration, la création d'emplois, la stratégie industrielle, et ainsi de suite. Il aurait dû en être question de façon précise dans la motion qui essaie de comprendre, comme le prétend l'opposition, les problèmes grandissants de l'urbanisation au Canada. On aurait dû parler de la façon d'étudier ces domaines complexes, de les débattre et d'y donner suite aux divers paliers de gouvernement dans le cadre d'un effort commun. C'est la voie dans laquelle le gouvernement s'est lancé avec un certain succès et c'est de cet aspect que l'opposition devrait parler aujourd'hui. La motion à l'étude nous fournit au moins l'occasion de donner un compte rendu de ce qui arrive, comme l'a d'ailleurs demandé le chef de l'opposition qui a fait preuve, comme je l'ai dit, de beaucoup d'amabilité en proposant cette motion aujourd'hui.

Le gouvernement est convaincu que l'urbanisation canadienne se trouve à une croisée des chemins. Nous savons que l'avenir soulèvera à cet égard de sérieuses difficultés d'ordre social, économique, écologique, culturel et politique dont quelques-unes ont été abordées aujourd'hui. D'autre part, il faut souligner ce fait important que nous disposons, plus que n'importe quel pays industrialisé du monde, d'une gamme de possibilités plus vastes et plus facilement réalisables. Les problèmes importants de la pauvreté, du logement, du transport, de l'environnement et de la justice sociale constituent pour le Canada autant de possibilités lui permettant de créer une société modèle dans cette partie du continent nord-américain. Ces problèmes et ces possibilités font partie intégrante du processus d'urbanisation croissante. Ils se caractérisent, comme je l'ai dit, par une très grande interdépendance. Ils subissent l'influence d'une multitude de politiques gouvernementales et de programmes à tous les niveaux. Pour atteindre notre objectif, il faut compter sur une coopération et une coordination sans précédent dans la planification et l'action à tous les paliers, sinon la haute qualité de vie urbaine dont nous jouissons aujourd'hui périclitera, provoquant des scissions telles qu'elles pourraient miner le pays.

Le grand plaisir que j'ai, en voyageant au Canada, c'est de constater que les citadins jugent que les grandes villes d'Europe et d'Amérique du Nord sont devenues autant d'agglomérations urbaines désagréables à supporter. Je suis heureux de voir également que les villes canadiennes sont encore relativement récentes et que nous avons la possibilité d'éviter l'écueil consistant à construire des mégalopoles où la vie est aussi désagréable que frustrante. Nous pouvons nous engager sur une autre voie et construire les centres urbains que nous souhaitons. Tel est le défi que veulent relever les planificateurs, les constructeurs et les hommes politiques du pays que je rencontre.

• (1630)

Si je parle ainsi c'est que je tiens à faire appel à la collaboration à tous les paliers. Quiconque connaît le moindrement les tendances de l'urbanisation canadienne se rend compte que la consultation et la collaboration entre gouvernements ne sont plus simplement facultatives. Elles sont obligatoires. Nos villes se développent à un rythme extrêmement rapide. La plupart de nos grands centres pourraient doubler leur population et les plus importants la tripler d'ici les trente prochaines années. Il faudra en conséquence procéder à un réaménagement urbain plus vaste que celui qui a été réalisé au cours de toute l'histoire du pays—construire un plus grand nombre de maisons, de ponts, de routes, d'écoles, de centres culturels, prolonger les réseaux d'égout et accroître les services d'eau, prévoir plus de tout ce qui fait partie d'une collectivité urbaine. Cette croissance sera orientée et façonnée par des politiques et des programmes relevant de la compétence des trois niveaux de gouvernement, et gérés par eux. Si nous voulons que cette croissance aboutisse à la haute qualité d'environnement urbain que nous désirons tous, et qu'il nous est possible d'avoir, il faut que non seulement les gouvernements, mais aussi les autres institutions publiques et privées, fassent un effort concerté, et travaillent en collaboration, comme jamais auparavant.

[L'hon. M. Basford.]

Notre gouvernement n'a pas eu besoin qu'on lui dise qu'il se posait des problèmes véritables, de portée nationale, et qui transcendent toutes les frontières politiques. C'est pourquoi, avant même que ce ministère ne fût constitué, mon prédécesseur avait commencé à parler de la nécessité d'une étude spéciale de ces problèmes, et du besoin de nouveaux instruments pour élaborer et appliquer une politique urbaine publique. C'est pourquoi il a commencé à organiser des consultations de planification urbaine à l'échelle nationale auxquelles, pour la première fois, devaient participer les municipalités. C'était là, et c'est toujours, une initiative du gouvernement fédéral.

Dans la motion à l'étude, il est question de collaboration avec les gouvernements provinciaux autant que municipaux. Mais les consultations tripartites que souhaite le gouvernement se sont heurtées à des objections de la part de certaines provinces qui s'opposaient à tout rôle consultatif important pour les municipalités. Le chef de l'opposition a mentionné certaines de ces objections. Il y a eu à Ottawa, à Toronto, à Winnipeg et à Victoria des entretiens fédéraux-provinciaux-municipaux qui avaient pour objet l'élaboration de certaines structures pour la consultation. Finalement, à Ottawa, en novembre dernier, les premiers ministres des provinces sont convenus d'appuyer le principe suivant:

> ... une collaboration étroite entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux destinée à permettre une coordination efficace de leurs politiques et programmes dans ce domaine.

Les premiers ministres présents à cette réunion ont donné l'ordre:

> ... que les discussions actuelles destinées à mettre au point les éléments précis du mécanisme de consultation, se poursuivent et soient accélérées.

Cette directive, initiative du gouvernement fédéral, nous a permis de sortir de l'impasse.

Les discussions mentionnées par les premiers ministres s'étaient poursuivies entre mon prédécesseur, l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andras), le ministre des affaires municipales de l'Ontario de l'époque, M. Darcy McKeough, et le maire de Hull, M. Marcel D'Amour, représentant des municipalites canadiennes. Les changements de portefeuille ont retardé la reprise de ces entretiens.

Le chef de l'opposition a demandé ce qui se passait et je suis heureux de lui annoncer que ces difficultés ayant maintenant été surmontées, M. McKeough de l'Ontario, moi-même représentant du Canada, et le maire D'Amour nous réunirons le 10 avril au bureau de M. D'Amour. Il s'agira d'une réunion du comité dont M. McKeough est président, comité auquel on a ordonné d'organiser et de convoquer une conférence des trois niveaux de gouvernement. Nous devons voir à fixer une date et à établir un ordre du jour précis pour la première consultation nationale. Je le répète, monsieur l'Orateur, c'est la première consultation nationale, et j'espère vivement que plusieurs la suivront. J'espère que cet entretien verra la réalisation d'une initiative fédérale. Cela augure bien pour l'avenir de la discussion, la planification et la collaboration tripartites au Canada. Je peux assurer au chef de l'opposition que j'assisterai à cette réunion et que je ferai de mon mieux pour qu'elle réussisse et soit fructueuse en ce qui concerne la mise en place de structures et de mécanismes consultatifs nouveaux.

Notre effort de collaboration dépasse beaucoup les consultations nationales tripartites. Dès le premier jour, le ministère s'est appliqué à développer des liens cohérents de collaboration individuelle avec les provinces et, par l'entremise de celles-ci, avec des régions urbaines précises. Ces efforts commencent maintenant à enregistrer des progrès, malgré les difficultés inhérentes à un tel processus. Des liens ont déjà été établis et des organismes particuliers créés pour les régions urbaines de Vancouver et Montréal. Ces mesures ont déjà donné des résultats positifs d'une importance immédiate et à longue échéance. On est en train de créer des liens semblables pour les régions urbaines d'Edmonton, Calgary, Winnipeg, Toronto, Québec et Halifax, au su, dans tous ces cas, des gouvernements provinciaux qui appuient ces projets et y participent. Le chef de l'opposition me souhaitera sans doute du succès dans la création de ces liens.

Dans de telles structures tripartites, le ministere est en mesure de stimuler et de coordonner les apports fédéraux à ces régions urbaines, non en abordant un problème après l'autre d'une manière improvisée comme le voudrait le chef de l'opposition, mais en tenant bien compte de l'interaction des affaires urbaines et dans un contexte urbain cohérent accepté par tous les intéressés. Le ministère s'est focalisé sur les agences de base pour établir des liens au sein du gouvernement fédéral en vue de coordonner les programmes et les politiques fédérales et les envisager au point de vue urbain. Il s'agit par exemple d'une participation aux travaux fédéraux importants dans les villes, à la cession des bases militaires situées dans les villes, aux décisions concernant la gestion des terrains fédéraux dans les villes, aux enquêtes et aux politiques concernant les divers modes de transport dans certaines régions urbaines.

Nous sommes, monsieur l'Orateur, en relations étroites avec la Société centrale d'hypothèques et de logement et nous participons avec elle à la mise au point de nouvelles méthodes coordonnées dans le domaine de l'habitation. Cette participation aux travaux de la SCHL s'étend aux projets en vue de tenir des consultations intergouvernementales réfléchies au sujet de toutes les nouvelles méthodes qui pourraient être proposées, après avoir été soumises au Parlement. Je parlerai davantage dans quelques instants des programmes fédéraux d'habitation mentionnés dans le discours du trône.

Je veux mentionner certains aspects du transport urbain dont il est fait mention dans la résolution. Bien sûr, l'exemple le plus remarquable est l'annonce faite récemment par le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario du choix de l'emplacement au nord-est de Toronto du nouvel aéroport international de la région. Nous avons délibérément choisi cet emplacement afin de stimuler l'urbanisation planifiée. Comme le dit l'annonce conjointe des gouvernements du Canada et de l'Ontario, le choix s'est fait après une étude exhaustive par les deux gouvernements des emplacements possibles. De nombreuses raisons, dont le communiqué fait mention, ont présidé à ce choix, mais la plus importante, et le communiqué en fait état, est la suivante:

> . . . le choix de l'emplacement de l'aéroport à l'est de Toronto est le résultat d'un travail mené conjointement par le fédéral et la province en vue de stimuler l'essor de la région située à l'est du Toronto métropolitain, comme il était prévu dans le plan de développement de la région entourant Toronto.

Le gouvernement ontarien a repensé la physionomie et le site de certaines de ces communautés, afin de tenir compte de l'emplacement de cet aéroport. Qui plus est, monsieur l'Orateur, la présence de cet aéroport pourrait très bien encourager et engendrer une communauté entièrement nouvelle. Le gouvernement ontarien envisage la création d'une telle communauté qui portera le nom de Cedarwood. Aussi bien la naissance de cette ville nouvelle que la réalisation de beaucoup d'autres objectifs du Toronto-Centred-Region Plan nécessiteront la mise en œuvre concertée de politiques et de programmes tant provinciaux que fédéraux. Dans une large mesure, il devra s'agir d'une entreprise concertée. Les deux gouvernements en sont conscients, monsieur l'Orateur. Le chef de l'opposition a voulu savoir en quoi consistait la coopération et je lui donne là un exemple spécifique de programmes spécifiques qui ont été mis au point d'un commun accord.

Dans son second rapport sur le plan de développement de la région entourant Toronto, le gouvernement d'Ontario déclare:

> Nous comptons collaborer très étroitement avec le nouveau ministère (des Affaires urbaines) pour formuler et mettre en œuvre nombre de nos politiques de développement.

Puis-je vous assurer, monsieur l'Orateur, ainsi que le chef de l'opposition, que nous aussi nous comptons collaborer très étroitement avec l'Ontario dans ce domaine et, d'ores et déjà, nous avons pris langue.

Une autre attribution importante du ministère d'État chargé des Affaires urbaines est de diriger, appuyer et coordonner les recherches en urbanisme, qui sont déjà bien lancées. Nous avons entamé l'étude des effets de toute une gamme de politiques gouvernementales courantes sur les villes et les régions urbaines. Le ministère est maintenant en train de créer des modèles de programme public, tant à l'échelle du pays qu'à celle des grandes villes, qui sont basés sur la simulation par ordinateur. Des groupes étudient les conséquences sociales de la situation actuelle et de celle qu'on pourrait créer dans des secteurs tels que ceux de la politique du logement, des transports, des initiatives du gouvernement en matière d'aménagement urbain, des nouvelles dispositions portant sur l'utilisation des terrains et sur le lotissement, etc.

• (1640)

L'évaluation des politiques fédérales actuelles et futures en matière de régions urbaines est une autre tâche importante du ministère. Dans nos études, nous accordons la priorité à des questions telles que la répartition de la population, la concentration et la croissance urbaines, le financement gouvernemental et le partage des recettes,

les transports et les communications, la gestion des terres fédérales, le genre d'emplois à créer au cours de la présente décennie pour répondre à la croissance exceptionnelle de la population active, le rôle du gouvernement fédéral dans les problèmes de la pauvreté en milieu urbain, etc.

Vous avez peut-être remarqué, monsieur l'Orateur, que les diverses études et initiatives que nous avons amorcées dans ce domaine couvrent les diverses questions soulevées dans la motion d'opposition. Pour ce qui est de nos recherches et des efforts que nous avons déployés pour évaluer les politiques existantes et futures du gouvernement fédéral, je tiens à assurer au chef du Nouveau parti démocratique (M. Lewis) que nous ne nous servons pas de la recherche comme d'un prétexte pour ne rien faire puisque nous agissons déjà en nous fondant sur les informations recueillies. Dans ce genre de recherche et d'étude nous ne cherchons pas des réponses purement théoriques mais plutôt des solutions pratiques et des programmes concrets.

Ayant traité du ministère, puis-je aborder maintenant la question soulevée par le chef du Nouveau parti démocratique, c'est-à-dire, la pollution. J'aimerais signaler que le ministère de l'Environnement a déjà présenté de nombreuses mesures législatives relatives à la pollution et par l'intermédiaire de la société qui relève de mon ministère, la Société centrale d'hypothèques et de logement, le gouvernement fédéral, de concert avec d'autres gouvernements, s'est profondément engagé dans la lutte anti-pollution en construisant des usines de traitement des eaux usées. La loi nationale sur l'habitation prévoit l'octroi de prêts du gouvernement fédéral aux provinces et aux municipalités à raison des deux tiers du coût des installations d'épuration des eaux usées, y compris une subvention d'un sixième du coût de chacun des travaux. Les municipalités sont à court d'argent et la pollution nous inquiète tous. Cette année, nous avons mis à cette fin à la disposition des municipalités plus de 100 millions de dollars; les provinces ont établi l'ordre des priorités, à savoir où les besoins étaient les plus grands. Au cours des dernières années, nous avons dépensé au titre de ce programme des sommes de plus en plus importantes qui représentent aujourd'hui un total de 500 millions de dollars. Les gouvernements du Canada et d'Ontario ont aussi conclu un accord en vue de nettoyer le secteur inférieur des Grands lacs; au cours des cinq prochaines années, le gouvernement fédéral affectera 167 millions au programme de traitement des eaux usées.

Monsieur l'Orateur, l'an dernier et il y a deux ans, nous avons affecté au programme d'habitations une somme colossale, soit 1.7 milliard de dollars. Il serait stupide de croire que des programmes de cette ampleur se réalisent sans la collaboration étroite d'autres gouvernements et du secteur privé. Je profite de l'occasion pour remercier les provinces et les municipalités de cette collaboration pour servir les Canadiens. C'est ce genre de collaboration de bonne foi, cette collaboration pragmatique, qui permet la réalisation de projets concrets, que vont poursuivre et nourrir le ministère des Affaires urbaines, la Société centrale d'hypothèques et de logement et le gouvernement fédéral. Nous croyons qu'en retour nous obtiendrons la même collaboration des provinces et des municipalités dans de nombreuses entreprises.

Je voudrais citer quelques chiffres relatifs au programme de logement qui a été lancé, afin de faire état des résultats tangibles qu'a donnés la collaboration avec les provinces et les municipalités dont j'ai déjà parlé. Au cours des douze derniers mois, on a mis en chantier 233,000 unités de logement et on en a achevé plus de 200,000. Selon l'indice moyen d'occupation, on a ainsi, en un an, donné un nouveau logement à trois quarts de million de Canadiens, ce qui aurait été impensable sans la collaboration étroite du gouvernement fédéral, des provinces, des municipalités et du secteur privé. Fort de ces réalisations, je m'inscris en faux contre l'accusation de l'opposition d'après laquelle nous n'aurions pas collaboré avec les autres importants paliers de gouvernement.

En 1971, année record en ce qui concerne la construction de logements au Canada, le gouvernement fédéral a mis 306 millions de dollars à la disposition des provinces pour la construction d'habitations à loyer modéré. C'est dans ce domaine que les provinces et les municipalités jouent le plus grand rôle. En l'espace d'un an, nous avons fourni 306 millions de dollars en vue de soutenir cet effort coopératif déployé en faveur des Canadiens à faible revenu. A titre de comparaison, les députés voudront bien noter que, de 1957 à 1963, le gouvernement conservateur a consacré, en moyenne, une somme annuelle de 7.5 millions de dollars à la construction d'habitations à loyer modéré.

En 1964, le gouvernement de M. Pearson a modifié la loi nationale sur le logement en vue de donner aux provinces la possibilité d'emprunter de l'argent au gouvernement fédéral pour la construction d'habitations à loyer modéré plutôt que d'avoir recours à l'ancien système qui attribuait au gouvernement fédéral un intérêt de 65 p. 100. C'est cet amendement qui ouvrit la voie à la relance de la construction de logements à loyer modéré. C'est cet amendement qui a incité les provinces à créer des sociétés de logement. Et c'est l'essor de ces sociétés de logement qui a donné, au Canada, l'élan que nous savons à la construction. Cet élan, dont le gouvernement est la force motrice, nous garantit pratiquement que le record de 1971 sera dépassé en 1972.

Conjointement avec les provinces, nous aidons les organisations à but non lucratif à loger les personnes âgées et les personnes handicapées. Moyennant une impulsion nouvelle, celle du droit de propriété reconnu aux personnes à faible revenu, les provinces ont mis en œuvre, depuis deux ans, des programmes complémentaires destinés à aider ces personnes par des subventions d'établissement et des remises d'intérêt. Aussi bien, monsieur l'Orateur, il me semble que la coopération est une réalité en ce qui concerne la construction de logements au profit des Canadiens. Mes services sont en train de mettre au point de nouveaux mécanismes de coopération et de coordination, non seulement au plan de la politique du gouvernement fédéral. mais encore aux plans fédéral, provincial et municipal.

Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant à la Chambre de sa complaisance, car je crois avoir dépassé le temps qui m'était alloué. J'ai exposé le genre de programme, de collaboration et de coordination qui se sont établis et qui, je n'hésite pas à l'affirmer, vont continuer à se développer. En guise de conclusion, je voudrais dire en quelques mots ce que cela laisse présager pour la politique fédérale du logement.

Dans le discours du trône qui a inauguré la présente session, le gouvernement a dit qu'il proposerait des idées nouvelles, des recherches poussées, de l'imagination dans l'amélioration du milieu, tout en tenant compte particulièrement du besoin d'habitations à prix modique. D'une part, nous proposerons de nouveaux mécanismes financiers afin d'améliorer la position du logement sur le

marché des capitaux. D'autre part, nous proposerons des amendements à la loi nationale sur l'habitation, afin de permettre une gamme plus vaste de programmes répondant aux besoins des personnes et des familles à revenus modiques et susceptibles d'améliorer le milieu urbain.

A la suite des mesures prises depuis 1964, comme la libéralisation de la loi nationale sur l'habitation, les taux d'intérêt ont intensifié le flot des capitaux du marché financier vers l'habitation, au point que les institutions privées de prêts financeraient 195,000 unités domiciliaires en 1972. Il s'agit des institutions privées de prêts, outre l'apport du gouvernement. Ajouté à l'investissement du gouvernement fédéral en faveur des familles à revenus modestes, cela garantira en 1972 la mise en chantier d'au moins 240,000 unités domiciliaires. Nous croyons possible de faire davantage, surtout pour améliorer la liquidité des hypothèques détenues par des investisseurs comme les caisses de pension du Canada, les banques à charte et les sociétés de fiducie. On proposera donc l'institution d'une banque à hypothèques résidentielles de propriété publique pour acheter et vendre des hypothèques résidentielles et créer ainsi la liquidité recherchée par certains investisseurs. On fournira les occasions aux investisseurs secondaires d'apporter des capitaux par l'entremise de nouvelles sociétés d'investissement hypothécaire, ce qui amènera . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre.

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, il me reste un paragraphe . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Je regrette de devoir interrompre le ministre, mais j'ai essayé de lui accorder environ une demi-minute. La Chambre me semble disposée à le laisser finir, mais je dois lui en demander le consentement. Plaît-il à la Chambre que le ministre termine ses remarques?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Stanfield: Je serais heureux de voir le ministre finir son paragraphe.

• (1650)

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, je remercie les députés et le chef de l'opposition (M. Stanfield) de me permettre de finir mon intervention. Je disais que par ce projet de loi, nous proposons au Parlement de créer une nouvelle banque d'hypothèques domiciliaires. Nous permettrons ainsi à de petits investisseurs de fournir des fonds par l'intermédiaire de nouvelles sociétés d'hypothèques qui financeront la construction d'habitations et permettront aussi aux petits investisseurs de placer leur argent à des taux équivalents au taux d'hypothèque actuel.

Les amendements à la loi nationale sur l'habitation dont le Parlement sera saisi ont pour but de fournir une gamme variée de moyens d'aider à améliorer la qualité du milieu urbain. Nous avons l'intention de créer toute une gamme de mesures visant à répondre aux besoins des familles à revenu faible et des groupes défavorisés, où qu'ils se trouvent au Canada. Nous continuerons à offrir aux provinces l'appui le plus efficace pour qu'elles puissent résoudre leurs problèmes particuliers et le gouvernement fédéral prendra aussi ses propres initiatives pour venir en aide aux citoyens à revenus faibles. En collaborant ainsi, nous satisferons aux besoins des Canadiens en matière d'habitation et d'urbanisme, de concert avec les différentes autorités pour atteindre à l'excellence dans le domaine des questions urbaines.

Je remercie le chef de l'opposition d'avoir présenté sa motion et de m'avoir donné l'occasion de faire une déclaration. J'ai écouté son exposé avec intérêt. Je puis assurer les député que nous nous intéresserons beaucoup, mes fonctionnaires et moi, aux commentaires et aux suggestions que l'on fera durant le reste du débat.

M. S. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, le ministre a manifesté l'intention de créer au Canada une société urbaine particulièrement excellente. Nous le voulons tous, j'en suis sûr. Puis-je faire observer au ministre et à la Chambre que le cœur de l'agglomération torontoise ne brille pas actuellement par une excellence particulière.

Permettez tout d'abord que je parle du projet de la SCHL pour la construction dans ma circonscription d'une maison de rapport de 13 étages au coût de 2 millions de dollars connue sous le nom de Richmond Square. On était censé la terminer pour avril dernier. Pourtant la structure s'élève affreuse et rigide contre le firmament. L'édifice est inachevé. Les gens parlent des 13 étages qui plongent comme de la «dépression Trudeau» et à juste titre. La SCHL de même que l'entrepreneur ont fait là du bien pauvre travail. Nous ne constatons aucune excellence particulière dans certaines régions de ma circonscription où quelque 25 p. 100 des gens employables n'ont pas de travail. Ils subsistent grâce à l'assistance sociale, à l'assurance-chômage ou en épuisant leurs épargnes lorsqu'ils sont trop fiers pour demander de l'aide.

La situation serait beaucoup plus grave, je l'avoue, si ce n'était du programme d'initiatives locales. Je dois accorder des points au gouvernement à cet égard, car une foule de gens travaillent à des projets utiles financés en vertu de ce programme. Il n'en reste pas moins que certains de ces projets sont des plus saugrenus. Je me demande pour quelle raison on accorde une subvention allant jusqu'à $12,000 à un individu ou un groupe,—je ne sais trop lequel,—pour ouvrir un café pour l'exercice de la créativité. Où tout cela nous mène-t-il . . . à du café «corsé»? Je dois, en vérité, remercier le gouvernement d'avoir approuvé un nombre exceptionnel de projets dans ma circonscription. Des quelque 23 millions accordés à l'Ontario, un million ira à des projets dans Spadina. Voilà qui est très bien et j'en suis très heureux. Je ne sais si le gouvernement veut assurer ma victoire ou ma défaite lors des prochaines élections. Il est, néanmoins, un peu étrange que plus de $277,000, près du tiers du total pour ma circonscription, iront à des projets mis en œuvre au collège Rochdale. Monsieur l'Orateur, le gouvernement doit faire des efforts plus grands pour améliorer notre société urbaine, surtout au cœur de l'agglomération torontoise.

Les problèmes de l'urbanisation du Canada sont nombreux et celui de la pauvreté en est le plus aigu. En 1967, nos grandes régions urbaines comptaient plus d'un tiers des familles pauvres du pays et plus de la moitié des Canadiens dont le revenu était inférieur au chiffre considéré comme le minimum vital par le Conseil économique du Canada. Un sondage effectué en 1965 par le Conseil canadien du bien-être brossait également un tableau saisissant et décourageant à la fois du chiffre élevé de la pauvreté dans les villes canadiennes. Le revenu moyen des familles visitées était de moins de $400 à Saint-Jean et Montréal, $500 à Toronto et $600 à Vancouver. Pour vivre dans le centre de Toronto, monsieur l'Orateur, il faut un revenu beaucoup plus considérable que pour vivre dans un village comme Omemee, près de Peterborough. La

pauvreté ne signifie pas simplement insuffisance de revenu; le problème revêt bien d'autres aspects, état de santé inférieur, logement insuffisant, instruction rudimentaire, etc. Pour le pauvre en milieu urbain, les difficultés sont presque intolérables.

D'après le sondage du Conseil national du bien-être en politique urbaine, le père de famille manquait dans 26 p. 100 de ces foyers; dans 43 p. 100, un problème physique se posait de façon chronique dans la famille. L'étude a également démontré que 70 p. 100 des hommes et femmes aux prises avec ces problèmes n'avaient pas même fait leur huitième année; que 46 p. 100 chômaient pendant plus de dix semaines, que leur logement, considéré comme impropre ou misérable, était de la plus basse catégorie dans près de la moitié des cas. Des politiques ministérielles dynamiques pour remédier aux problèmes de la pauvreté urbaine s'imposent de toute urgence. La nécessité en est impérieuse, monsieur l'Orateur, car le problème est de plus en plus grave. D'après le rapport Lithwick de l'an dernier sur la pauvreté urbaine, le nombre des pauvres augmente dans les régions urbaines par rapport au reste du pays.

En dépit de la nécessité évidente d'un effort fédéral concerté pour remédier à la pauvreté, surtout dans les villes, les politiques et théories du gouvernement Trudeau dans ce domaine ont été désastreuses et illogiques et plusieurs exemples serviraient à le démontrer. Dans le rapport Lithwick de mars dernier, on reprochait vivement au gouvernement Trudeau sa façon d'aborder le problème d'assistance aux pauvres dans les centres urbains. D'après le rapport, la majorité de ces pauvres sont des incapables, que les politiques de main-d'œuvre ne sauraient aider. Sûrement 40 p. 100 de ces pauvres sont des célibataires de plus de 65 ans ou se recrutent dans les foyers où le chef de famille est âgé et pauvre. D'autres, dans la proportion de 30 p. 100, sont exclus des effectifs de la main-d'œuvre pour diverses raisons, par exemple, la maladie ou les handicaps. Le gouvernement Trudeau a, à l'occasion, appuyé publiquement les assertions du rapport Lithwick. Et, aussi fréquemment, il les a niées.

Par exemple, prenons la conduite du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro). On sait qu'il se fait le champion de la cause des pauvres des villes contre ce qu'il a appelé la réaction de la droite extrême et intolérante contre l'assistance sociale. Dans un discours en date du 10 octobre 1971, il aurait dit que la plupart de ceux qui touchent l'assistance sociale au sein de notre société ne sont pas les chômeurs employables. A peine six semaines plus tard, il a parlé à la Chambre des communes de la pauvreté et de l'assistance sociale. Tout en ayant dit que presque 90 p. 100 des assistés sociaux sont tout à fait coupés des effectifs de la main-d'œuvre et sont même souvent incapables d'y avoir accès, il a consacré la majeure partie de son discours à nous parler de l'assurance-chômage, de Perspectives-Jeunesse et d'autres projets créateurs d'emplois autorisés par le gouvernement fédéral dans sa guerre anti-pauvreté. Rien d'étonnant à ce qu'on puisse lire en manchette dans le *Star* de Toronto du lendemain: «Des emplois et non une politique d'aumônes du gouvernement pour les pauvres: Munro». Les programmes désignés par le gouvernement Trudeau comme ses armes contre la pauvreté n'ont assurément pas l'efficacité voulue. Les programmes de main-d'œuvre comme en d'autres domaines sont insuffisants.

• (1700)

Considérons le programme du gouvernemment Trudeau contre la pauvreté qui reçoit le plus de publicité depuis quelques mois, le programme de sécurité du revenu familial. D'après le communiqué officiel, ce programme, et je cite:

. . . s'insère dans une formule globale que le gouvernement fédéral a mise au point pour lutter contre la pauvreté au pays.

Le ministre a néanmoins oublié de coordonner toutes les parties de cette prétendue formule, d'où la faille peut-être fatale à l'efficacité à ce programme contre la pauvreté. Ce qui pose un problème, c'est qu'aux termes du Régime d'assistance publique du Canada, les provinces ont le droit de réduire leurs taux d'assistance sociale en proportion des allocations familiales plus élevées que ces familles recevront lors de l'application du programme de sécurité du revenu familial. L'article 2(b)*iii*) du Régime d'assistance publique du Canada stipule que pour déterminer les besoins et les dispositions de l'assistance sociale à l'égard des futurs assistés sociaux, les provinces doivent tenir compte de tous les paiements qui aident au revenu, assurance-chômage, sécurité de la vieillesse, régime de pension du Canada et programmes de supplément de revenu garanti. En ce qui concerne les allocations familiales et autres programmes, les provinces peuvent en tenir compte ou non. Aucune d'elle ne considère d'ordinaire les allocations familiales comme un revenu lorsqu'il s'agit d'assistance sociale.

Mais il se peut très bien qu'avec l'augmentation des prestations aux familles pauvres, une fois le programme de sécurité du revenu familial en vigueur, quelques provinces se mettent à inclure ce programme au revenu des candidats à l'assistance sociale et réduisent en conséquence leurs paiements d'assistés sociaux. Les provinces les moins favorisées surtout, que le partage égal des frais avec le gouvernement fédéral, en vertu du régime d'assistance publique du Canada embarrasse depuis longtemps, vont sans doute, et c'est bien dommage, se sentir obligées d'agir de la sorte. La question des rapports entre RSRF et le régime d'assistance publique du Canada a de l'importance, et il est essentiel que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social prenne des mesures immédiates pour les améliorer s'il veut sincèrement combattre la pauvreté.

Le Régime de la sécurité du revenu familial a été un hochet politique pendant tout le mandat du gouvernement Trudeau, mais comme il a constamment différé l'instauration du régime, s'est montré intransigeant en négociant avec le Québec et a refusé de laisser les Canadiens connaître ses intentions, on peut à juste titre se demander si le gouvernement veut effectivement aider ceux qui sont dans le besoin. Aujourd'hui, nous entendons de nouveau la rumeur d'un changement essentiel dans le régime de la sécurité du revenu familial. Espérons que le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social modifieront cette fois leurs tactiques, qu'ils expliqueront avec soin et sans tarder la nature et les incidences du changement aux Canadiens, et qu'ils y donneront suite en présentant sans retard à la Chambre une mesure législative.

Les allocations familiales ne sont pas le seul moyen dont fait état le gouvernement fédéral pour remédier à la pauvreté dans le pays, surtout dans les régions urbaines, où se trouvent la majorité des pauvres. Les politiques de la main-d'œuvre sont un autre moyen proposé par le gouvernement fédéral pour en aider un certain nombre. On n'a pas besoin de se livrer à beaucoup de recherches pour constater que les politiques de la main-d'œuvre du Canada ne servent pas au mieux les intérêts de ceux qui en ont le plus besoin. On insiste trop pour aider les Cana-

[M. Ryan.]

diens qui sont capables d'atteindre les mêmes objectifs par leurs propres moyens, et on y affecte trop peu des fonds à l'assistance aux chômeurs chroniques, aux pauvres et aux autres défavorisés.

Par exemple, la formation de la main-d'œuvre a fait l'objet de critiques nourries: on relève que les programmes actuels tendent à favoriser les personnes qui prometraient davantage pour l'emploi, au détriment des illettrés, sujets plus risqués, susceptibles de compter parmi les chômeurs chroniques et les pauvres. A bien des égards, les principles, les règlements et les pratiques en cause dans les programmes de formation de la main-d'œuvre, s'appliquent de telle sorte qu'on achemine la majorité des ressources vers ceux qui réussiraient probablement de leur propre initiative, et qu'on les détourne de ceux qui ont réellement besoin d'aide.

Tout comme le programme de formation, le programme de subvention à la mobilité de la main-d'œuvre a favorisé les sujets les plus susceptibles de réussir et a laissé les pauvres et les chômeurs chroniques là où ils semblent toujours avoit été, soit au bas de la liste d'aide fédérale du gouvernement Trudeau. Une étude portant sur les travailleurs recevant les subventions de mobilité a fait ressortir que 75 p. 100 d'entre eux se seraient déplacés même si le gouvernement ne leur avait pas offert cette subvention. Donc, seulement 25 p. 100 des gens n'ont réagi qu'à cause des subventions.

Et la liste se poursuit dans la même veine. Le programme Perspectives-Jeunesse et le programme d'initiatives locales sont tous les deux destinés aux jeunes de la classe moyenne justifiant de l'instruction nécessaire pour élaborer un projet et le présenter au gouvernement fédéral en utilisant une terminologie et une phraséologie que comprennent les fonctionnaires et qui exigent les règlements. Cette possibilité manque totalement aux pauvres et aux chômeurs chroniques. En conséquence, les politiques et les programmes de main-d'œuvre du gouvernement Trudeau n'ont pas réussi à aider les 13 p. 100 de pauvres composant la main-d'œuvre active, et c'est là une estimation du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ni les autres indigents qui seraient capables de travailler s'il existait une politique susceptible de satisfaire leurs besoins. En fait, des personnes compétentes ont bien souvent réclamé l'adoption d'une politique appropriée de la main-d'œuvre.

Comme le conseil économique l'a signalé, la stratégie du gouvernement fédéral en matière de main-d'œuvre est surtout une stratégie de croissance qui met au second rang les objectifs d'égalité et de stabilisation. Je renvoie les députés à la huitième étude annuelle du Conseil économique, page 98. Récemment, plusieurs économistes éminents ont conseillé un changement de priorité en matière de politique de la main-d'œuvre en vue d'une recherche plus directe de l'égalité. Nous exhortons le gouvernement Trudeau à suivre ce conseil. Et les autres pauvres des milieux urbains, ceux que n'aident ni les allocations familiales ni les politiques de main-d'œuvre? D'après le rapport Litchwick, un bon nombre d'entre eux sont des vieillards et des mères de familles. Que fait le gouvernement Trudeau pour leur venir en aide?

Les libéraux dans leurs efforts en vue d'aider les vieillards se montrent généralement mesquins et hypocrites. Après avoir augmenté les pensions de vieillesse de 42c. et avoir supprimé l'indexation de 2 p. 100, ils ont rationalisé cette décision en proclamant à tue-tête la générosité dont ils avaient fait preuve en augmentant le supplément de revenu garanti. Toutefois, même ceux qui touchent le supplément maximum, dans des cas de pauvreté extrême, n'arrivent pas encore à se hisser au seuil de la pauvreté. En 1971, un célibataire recevait des versements de sécurité de la vieillesse et de supplément de revenu garanti s'élevant à $1,620 par année alors que le seuil de la pauvreté se situait à $2,013. De même, un couple recevant des prestations maximales de ces deux sources s'élevant à $3,060 était toujours en deçà du seuil de la pauvreté qui s'établissait à $3,355. La législation en matière de sécurité de la vieillesse et de supplément de revenu garanti est donc très loin d'aider les vieillards dans la misère.

• (1710)

Le gouvernement manifeste encore de l'hypocrisie dans son attitude envers les femmes qui sont chefs de familles. Où en est le projet des innombrables garderies nécessaires aux mères victimes de la pauvreté qui veulent échapper au carcan de l'assistance sociale et retourner sur le marché du travail, mais en sont empêchées par le coût de mettre en pension leurs enfants pendant le jour? Les nouvelles déductions fiscales pour la garde des enfants sont de nature à aider l'épouse qui travaille et gagne un revenu moyen, mais sont insuffisantes, en elles-mêmes, pour venir en aide à la mère pauvre qui doit élever sa famille seule. Les femmes de cette catégorie ont aussi besoin de services auxiliaires que fournirait le gouvernement fédéral.

Pendant tout son mandat, le gouvernement a constamment fait la sourde oreille aux critiques justifiées de nombreux Canadiens à l'égard de ses programmes anti-pauvreté. Beaucoup de leurs faiblesses pourraient se corriger sans trop de complications, mais le premier ministre (M. Trudeau) et son cabinet s'obstinent dans leur orgueil et refusent d'accepter la plupart des critiques dirigées contre eux. Ils aiment mieux faire vertueusement état de leurs prétendues réalisations et bouder dans leur orgueil blessé quand on leur en reproche les erreurs et les lacunes. Bon nombre des problèmes qui se posent au pays aujourd'hui sont trop pressants pour qu'on puisse se permettre de perdre du temps de la sorte. La pauvreté urbaine en est un.

Le problème de la pauvreté urbaine se pose de manière de plus en plus aiguë. Les programmes actuels d'assistance sociale et de main-d'œuvre ne suffisent pas à résoudre les difficultés. Il nous faut des initiatives nouvelles, une conception nouvelle, et un engagement nouveau à résoudre ce problème. Monsieur l'Orateur, si le gouvernement actuel n'est pas prêt à le faire, le parti conservateur progressiste l'est, lui.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

[*Français*]

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député d'Edmonton-Centre (M. Paproski)—La Voirie; l'honorable député d'Elgin (M. Stafford)—Les drogues; l'honorable député d'Yorkton-Melville (M. Nystrom)—Les anciens combattants.

Ordres inscrits au nom du gouvernement

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA COOPÉRATION FÉDÉRAL-PROVINCIALE-MUNICIPALE AU SUJET DES PROBLÈMES DE L'URBANISATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Stanfield:

Que la Chambre, alarmée de l'impuissance du gouvernement à régler les problèmes sans cesse croissants de l'urbanisation au Canada, déclare qu'un gouvernement fédéral doit coopérer de bonne foi avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales pour établir et mettre en œuvre des politiques relatives au partage du revenu, au transport interurbain, au logement, à la pauvreté urbaine, à la pollution et au dépeuplement des campagnes.

[*Traduction*]

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je félicite l'opposition officielle de cette motion qui nous permet de participer à un débat général portant sur tout un éventail de questions. La difficulté que soulève cette résolution et, jusqu'à présent, ce débat, c'est qu'ils ont tous deux une forte portée. Les problèmes évoqués dans la motion comprennent le partage du revenu, les transports interurbains, le logement, la pauvreté urbaine, la pollution et le dépeuplement des campagnes. Sous cette forme elle revient à demander au gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces et les municipalités à l'étude d'une large gamme de problèmes urbains. Personne ici ne nierait la nécessité d'étudier ces questions. Le ministre, répondant au chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), a attiré l'attention sur les réalisations du gouvernement, sur ses initiatives et sur l'esprit de collaboration qu'il est parvenu à créer dans bien des domaines.

Je n'essaierai pas aujourd'hui de traiter de tous ces problèmes dont certains sont extrêmement graves et se poseront à nous encore longtemps. Au lieu de cela je traiterai d'une question précise et j'attirerai l'attention de la Chambre sur la nécessité d'autres initiatives à cet égard. J'estime que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces, devrait créer un programme de financement et de subvention des frais d'exploitation d'un réseau de transport souterrain rapide dans toutes nos grandes villes. Si nous ne devons adopter qu'une seule priorité ce serait d'améliorer la qualité de la vie dans nos villes. Pour commencer, je prendrais chaque région métropolitaine de 500,000 habitants ou plus.

Le même problème se présente continuellement. L'automobile qui rend la vie de banlieue possible étouffe lentement la vie urbaine. Je suis fier de voir présents ici certains de mes collègues qui ont coopéré lorsque la Chambre était saisie d'autres motions. Je reviens à la question des transports publics. L'automobile crée un problème extrêmement difficile pour ceux qui sont chargés des affaires municipales. Elle bouleverse l'ordre de priorité dans le budget. En tant que membre du conseil municipal d'Ottawa, jamais je n'ai entendu un contribuable se plaindre des millions de dollars du mille que coûte la construction d'une autoroute—comme le Queensway, mettons—ou des propositions que l'on fait en vue de la construction d'une série interminable de traversées rapides d'accès limité qui amèneront encore plus d'automobiles au centre de la ville, dans des rues trop étroites pour les recevoir. Par contre, bien des contribuables ont protesté vivement lorsqu'on a proposé d'accorder une subvention modeste en vue de l'exploitation d'un réseau de transport en commun. Non seulement l'automobile bouleverse le budget, mais elle bénéficie d'un nombre incalculable de subventions—accordées en vue de la construction de ces traversées rapides, de terrains de stationnement, de signalisation et de toutes sortes d'installations. Les transports en commun sont loin de bénéficier de ce genre de subventions ou d'encouragement.

Par ailleurs, il se pose toute la question de la pollution. Quiconque fait une promenade à pied, même à Ottawa, où, à mon avis, la pollution est relativement faible, est assailli par les gaz d'échappement, par les déchets des combustibles à base de plomb que l'on utilise dans les moteurs à combustion interne. On ne peut y échapper. D'après des études faites récemment, plus de la moitié des polluants à base de nitrate que l'on trouve dans l'atmosphère de nos villes proviennent des automobiles particulières. Dans certaines conditions, les gaz provenant des automobiles particulières et d'autres sources industrielles de pollution peuvent être fatals. Dans certaines conditions, il se dépose dans l'atmosphère des gouttelettes d'acide sulphurique qui sont assez corrosives pour éroder la pierre même des édifices dans lesquels nous nous trouvons.

Parmi les grands efforts en vue d'améliorer la capitale nationale, il y a eu quelques petites tentatives d'amélioration des transports en commun. J'ai l'honneur d'être le parrain d'une résolution par laquelle on demandait au gouvernement d'entamer des négociations avec les provinces de l'Ontario et du Québec en vue de l'établissement d'une administration des transports en commun pour la région de la capitale nationale. Cette résolution ne visait pas à résoudre les problèmes d'une région relativement petite, quoique importante. Elle visait à permettre au gouvernement fédéral d'établir, à titre d'exemple, l'appareil qui pourrait être mis en place dans toutes nos grandes villes. Cette motion a été débattue le 6 mars 1970 comme en font foi les pages 4494 à 4504 du hansard et, de nouveau, le 17 mai 1971, comme en font foi les pages 5872-5875. En cette dernière occasion, j'ai eu le rare honneur de voir adopter à la Chambre une motion d'initiative parlementaire. Je ne connais pas encore les conséquences qui découlent de cet honneur insigne. J'ai, cependant, éprouvé une certaine satisfaction.

Aujourd'hui, je salue la présence à la Chambre de mon collègue le député de Hull (M. Isabelle) qui m'a appuyé dans le débat précédent. Il a favorisé l'idée d'un monorail. Je n'ai pas d'idée préconçue à ce sujet. Peut-être le monorail est-il la solution. Mais ceci nous amène au deuxième aspect de la question, à savoir, que le gouvernement fédéral devrait se lancer le premier dans un domaine où les municipalités elles-mêmes sont impuissantes. Elle doit déboucher non seulement sur des subventions et des programmes, mais aussi sur la recherche de base.

• (1720)

La technique du transport des hommes et des femmes, aux heures de pointe, depuis les centres-villes, par des moyens autres que les voitures particulières doit être étudiée grâce à une série de subventions à la recherche. Il y a un certain nombre d'années, quand j'étais membre de la Commission des transports d'Ottawa, j'ai eu l'occasion d'assister à un congrès de l'association américaine des transports, tenu à San Francisco, et là nous avons regardé de près le réseau régional de transport rapide dans la région de la Baie. On était alors à construire quelque 75 milles de circuits de transport rapide d'un seul coup,

[M. l'Orateur suppléant.]

dotant ainsi d'un réseau de transport rapide une ville qui avait presque oublié ce qu'était le transport public. Avant de se lancer dans cette entreprise, ces gens ont dû monter des laboratoires d'essais pour déterminer le type de moteur à utiliser. Ils ont fait des essais sur deux types de moteurs à courant alternatif et sur deux types à courant direct. Il leur a fallu déterminer le type de voitures à mettre en service et faire certaines recherches fondamentales avant de prendre les décisions qui s'imposaient dans les circonstances.

J'ai deux réserves à faire au sujet d'un système de monorail. D'abord, il se pose le problème important du passage d'un système à l'autre. Il semble que l'on puisse adapter ce système à un service d'aéroport—par exemple, pour faire la navette entre le centre d'une grande agglomération urbaine et l'aéroport qui la dessert.

Il se pose un autre problème important, qui est celui des conditions atmosphériques. L'hiver, nous avons du verglas et de la neige fondue, qui sont une dure épreuve et qui posent des problèmes pour les services de transport en commun. Je constate que le fameux turbotrain qui fait le trajet entre Toronto et Montréal s'est heurté à des difficultés techniques constantes, et a eu, il y a quelques jours à peine, un accident dû aux conditions atmosphériques.

S'il y a un domaine précis dans lequel le gouvernement du Canada peut prendre l'initiative, sans enfreindre notre constitution ou les droits des provinces ou des municipalités, c'est assurément celui des transports en commun. Si, lorsqu'une ville désire construire un métro, comme l'a fait Montréal pour l'Expo, on accordait des subventions à la recherche, cela permettrait d'avoir des données solides et concluantes sur l'avantage d'un réseau de transport rapide consistant d'acier sur acier ou, au contraire, de caoutchouc sur acier. La ville de Montréal a pris sa décision en fonction de la nécessité de respecter un délai important, et de ce fait, son réseau lui a coûté très cher.

Je suis heureux que le ministre prête grande attention à mes observations, et je suis ravi qu'il soit présent ici. J'estime que dans ce domaine étroitement lié aux conditions qui existent au Canada, au genre de villes que nous avons et à la densité de population de ces villes, ainsi qu'aux énormes difficultés qu'il nous faut surmonter pour essayer de planifier un réseau de chemin de fer souterrain pour le transit rapide alors que nous ne savons pas ce que nous réserve l'avenir, l'initiative fédérale est la clé de la densité de population du centre des villes, de l'utilisation des terrains les plus coûteux, et du genre de transport que l'on a depuis les centres des agglomérations urbaines jusqu'au réseau interurbain. Il y a toute une technologie à établir, et on ne pourra l'établir qu'avec l'aide financière des niveaux supérieurs de gouvernement.

Je n'ai abordé qu'un problème. Je suis persuadé que nos vis-à-vis s'intéressent à cette question et nous feront part de leur point de vue. J'estime, pour ma part, que c'est là un domaine très précis dans lequel un apport positif à la qualité de la vie dans nos villes est possible.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je participe avec plaisir au débat sur la motion présentée par le chef de l'opposition (M. Stanfield) et dont la teneur suit:

Que la Chambre, alarmée de l'impuissance du gouvernement à régler les problèmes sans cesse croissants de l'urbanisation au Canada, déclare qu'un gouvernement fédéral doit coopérer de bonne foi avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales pour établir et mettre en œuvre des politiques relatives au partage du revenu, au transport interurbain, au logement, à la pauvreté urbaine, à la pollution et au dépeuplement des campagnes.

J'aimerais mettre en relief la question de l'exode rural. La nature et l'importance de cet exode ont sérieusement dégradé la qualité de la vie rurale au Canada et aggravé également plusieurs questions du même ordre. Le parti conservateur progressiste s'est engagé à revivifier le Canada rural contribuant ainsi largement à un développement plus humain et plus normal de nos villes. Les résolutions suivantes ont été officiellement adoptées à l'assemblée annuelle du parti conservateur progressiste, tenue le 5 décembre 1971.

1. La politique fédérale devrait reconnaître et accroître l'importance des villes du Canada et des collectivités comptant moins de 10,000 habitants, en adoptant les mesures suivantes:

a) Revoir systématiquement et modifier les politiques nationales qui portent aujourd'hui préjudice aux petites collectivités canadiennes ou qui, remaniées, pourraient leur être avantageuses.

b) Provoquer des rencontres avec les provinces en vue d'instituer une politique nationale pour les villes et les collectivités rurales du Canada.

c) Étudier la possibilité de recourir à un «test urbain» objectif pour déterminer les effets possibles sur les petites collectivités, de toute nouvelle loi soumise au Parlement ou applicable par décret, ainsi que l'institution d'un conseil national constitué par les villes pour assurer la liaison entre les gouvernements nationaux et les représentants du gouvernement local. Ce conseil se réunira trimestriellement à Ottawa durant deux semaines afin d'étudier les lois et les coutumes qui touchent les petites collectivités et le Canada rural, de faire des recommandations aux comités parlementaires permanents et aux ministères de l'État et de soumettre annuellement un rapport officiel au Parlement.

d) Les fonctionnaires dont les décisions touchent profondément les petites collectivités canadiennes devraient, autant que possible, en avoir une connaissance personnelle et être obligés de passer deux semaines chaque année dans un village ou un centre rural d'une région différente.

e) En consultation avec les provinces, les corps professionnels et les représentants des petites collectivités, on devrait établir un modeste organisme composé d'avocats, d'économistes et autres, indépendante du gouvernement fédéral comme le sont les sociétés de la Couronne, financée en partie par les gouvernements locaux, et chargée de servir les gouvernements locaux membres lorsque ceux-ci ont des démêlés sérieux avec des groupes qui leur sont de beaucoup supérieurs par la compétence et la puissance.

Le Canada a la chance unique d'avoir à la fois des grandes villes et des petites collectivités fortes. Tout affaiblissement considérable de ces dernières coûterait cher sur le plan humain: leurs habitants seraient forcés de déménager, les accueillir coûterait cher, en argent, aux villes, et le pays y perdrait sur le plan culturel, vu la valeur qu'il attache à la qualité de la vie dans les petites collectivités.

Il est prouvé que les petites localités peuvent être à la fois viables et utiles au Canada. Environ 35 p. 100 des Canadiens recensés en 1966 vivent dans des localités comptant moins de 10,000 habitants, et la qualité générale de la vie canadienne se trouve rehaussée par la survie d'agglomérations où règnent un sentiment d'appartenance, des relations de bon voisinage, une tradition de participation sérieuse aux affaires locales et le respect pour l'environnement.

On reconnaît que c'est aux provinces qu'incombe la responsabilité des affaires municipales, mais on admet aussi que bon nombre des domaines fédéraux exercent néanmoins une grande influence sur les localités plus petites et que le gouvernement fédéral devrait avoir pour politique de coopérer avec les provinces au plein développement de ces localités. Les politiques nationales actuelles concernant les transports, le logement, l'expansion industrielle, l'agriculture, la fiscalité, le commerce et autres

questions, souvent, sont nuisibles ou n'apportent rien aux petites agglomérations du pays. Souvent le tort que les politiques officielles font à ces localités, même s'il est parfois délibéré, résulte simplement du fait que les concepteurs des politiques ne tiennent pas compte des intérêts des petites localités ou ne les connaissent pas. Celles-ci, en raison de leurs budgets restreints et de leur manque d'expérience et de connaissances se trouvent souvent grandement désavantagées dans leurs rapports avec les gouvernements, les organismes, les sociétés et autres groupes puissants.

• (1730)

Il n'y a actuellement, à toutes fins pratiques, aucun appareil fédéral effectif qui permette aux provinces ou aux petites collectivités de tenir compte des possibilités et des besoins spéciaux des petites collectivités canadiennes. Si le gouvernement reconnaît le premier le potentiel et la valeur des petites villes et des villages canadiens, l'industrie privée, les institutions et les individus seront amenés à reconnaître la viabilité de telles collectivités. Le gouvernement conservateur progressiste du Canada encouragera et renforcera les petites collectivités à titre de complément nécessaire à la croissance continue des grands centres urbains. Le gouvernement conservateur progressiste entreprendra une revue systématique et l'amendement de toutes les politiques nationales qui, en fait, nuisent aux petites collectivités mais qui pourraient les aider, y compris notamment les politiques concernant le logement, le développement et les stimulants industriels, l'aménagement des ressources, les chemins de fer et autres moyens de transports nationaux, le Conseil des Arts du Canada, Radio-Canada et d'autres institutions culturelles nationales, l'agriculture, la main-d'œuvre, les impôts et le commerce.

Un gouvernement conservateur progressiste convoquera les provinces pour élaborer une politique nationale à l'intention des villes et des localités rurales du Canada. A cette fin, un gouvernement conservateur progressiste songera à établir au ministère de l'Industrie et du Commerce une direction spéciale des petites localités, chargée d'abord de maintenir, en collaboration avec les provinces et les collectivités locales, un inventaire à jour des occasions qui s'y offrent aux industries; ensuite, chargée de garantir la présence des représentants des petites collectivités à certaines missions commerciales canadiennes et aux tours d'horizon gouvernement-industrie; troisièmement, chargée de faire circuler parmi les hauts fonctionnaires locaux les derniers renseignements sur les développements commerciaux et industriels d'importance pour les petites collectivités; quatrièmement, chargée de préparer et de faire circuler un rapport annuel sur les modifications techniques et autres qui permettent à l'industrie moderne de se déplacer à l'extérieur des villes, et une liste des genres d'industries ainsi libérées; et, cinquièmement, chargée d'aider d'autres façons au développement d'une base industrielle moderne dans les petites localités au Canada.

Un gouvernement conservateur progressiste songera à une expérience objective, peut-être appelée «expérience communautaire», pour déterminer l'effet sur les petites localités de chaque nouvelle mesure législative proposée à l'examen du Parlement ou destinée à entrer en vigueur par décret du conseil.

M. Baldwin: Le gouvernement actuel échouerait à ce point de vue.

Une voix: L'écho de là est suggestif.

[M. Paproski.]

M. Paproski: Ce sont toutes des propositions réelles à l'intention du gouvernement, et je veux que le ministre les note toutes, en sorte qu'il puisse les réaliser dans son nouveau poste.

M. Baldwin: Il ne l'occupera pas assez longtemps pour y parvenir.

L'hon. M. Basford: J'aurai plus l'occasion d'y réussir que le gouvernement hypothétique dont on parle.

M. Paproski: J'espère que vous ferez quelque chose pour ce pont en Colombie-Britannique. On demande toujours ce petit prêt. Un gouvernement conservateur progressiste étudiera la possibilité d'établir un comité national des villages, nommé pour un mandat fixe de courte durée par des conseils locaux élus par l'entremise des provinces, d'après la formule qui règle la représentation au Sénat, chargé d'assurer la liaison entre le gouvernement national et les représentants des gouvernements locaux, de se réunir quatre fois par année pendant deux semaines à Ottawa pour y passer en revue les mesures législatives et les pratiques qui affectent les petites collectivités et les régions rurales au Canada, chargé de faire des recommandations officieuses aux comités permanents du Parlement et aux ministères du gouvernement, et enfin de remettre un rapport annuel officiel au Parlament. C'est sensationnel, n'est-ce pas?

Un gouvernement conservateur progressiste étudiera la possibilité de nommer un secrétariat de cinq membres, du genre du bureau du Commissaire aux langues officielles, chargé d'aider le comité national des villages et de travailler avec les comités permanents du Parlement dont les délibérations portent sur les centres ruraux. Le gouvernement conservateur progressiste aura pour politique d'engagement de tenir compte de la connaissance personnelle de ces milieux dans le cas des fonctionnaires dont les décisions affectent gravement les petites collectivités canadiennes; il songera à envoyer ces fonctionnaires dans les postes clés pendant une période annuelle de deux semaines dans un village ou un centre rural d'une région différente chaque année, en vue d'aider Ottawa à se faire une idée juste de ces collectivités et d'aider à forger des liens humains entre la politique nationale et les exigences locales.

Reconnaissant qu'il y a une grave pénurie de connaissances techniques pertinentes dans les petites localités qui traitent avec les gouvernements, les sociétés et divers groupes puissants et afin de leur donner un moyen de défense, un gouvernement progressiste conservateur songerait à établir en collaboration avec les provinces et les professions, un petit organisme composé d'avocats, d'économistes et d'autres, indépendant du gouvernement fédéral, un peu comme une société de la Couronne, mais obtenant en partie l'appui financier des gouvernements locaux. Elle serait chargée d'aider les administrations locales membres engagées dans de graves démêlés avec des groupes qui disposent de connaissances techniques ou d'autres moyens beaucoup plus puissants. Le gouvernement progressiste conservateur agira en général, grâce à ses nominations et à d'autres initiatives, de façon à utiliser les talents et les possibilités des petites localités canadiennes, afin qu'elles puissent contribuer davantage à l'amélioration du niveau de vie dans notre Canada contemporain.

Monsieur l'Orateur, tel est mon apport au débat actuellement en cours et j'espère que le ministre en prendra note.

L'hon. M. Basford: Manquez-vous de notes?

M. Paproski: Non, j'ai un tas de documentation, mais d'autres députés veulent participer au débat cet après-midi. Je veux remercier les députés de m'avoir permis de parler.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je voudrais en premier lieu féliciter le ministre de sa nomination au poste de ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Je lui rappellerai que lorsqu'il était ministre de la Consommation et des Corporations, je l'avais surnommé champion canadien de l'esquive pour la simple raison que sous son administration les Canadiens avaient payé leurs médicaments plus cher que jamais. Je pourrais dire qu'il a assumé la charge de ministre d'État chargé des Affaires urbaines au moment où l'habitation au Canada coûtait plus cher que jamais. J'espère qu'il s'en rendra compte lorsqu'il relira son discours en toute humilité.

Nous du Nouveau parti démocratique appuyons la motion présentée par le parti conservateur progressiste et ressentons la même inquiétude devant l'inaptitude du gouvernement à résoudre les problèmes d'habitation et d'urbanisme. En effet, nous partageons l'alarme de la plupart des Canadiens, non seulement quant à l'inaptitude du gouvernement fédéral à résoudre ces problèmes, mais aussi quant à celle des gouvernements provinciaux.

Il serait juste de dire, je pense, que pendant ces années-là et jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral a manqué d'initiative, n'a pas réagi promptement, n'a ni coordonné ni planifié les problèmes de la vie urbaine. Les provinces ont aussi accusé des lacunes dans les domaines de la coopération, de la participation et des décisions de même qu'elles n'ont pas saisi l'étendue et l'urgence de tels problèmes. Ayant blâmé les gouvernements fédéral et provinciaux, la plupart des Canadiens s'écriraient, j'imagine: «Diantre soit des deux Chambres». Cependant, comme je suis plutôt charitable, j'aimerais penser que ces problèmes ne relèvent directement ni du gouvernement fédéral ni des gouvernement provinciaux. Ce sont des problèmes accumulés qu'a suscités l'expansion urbaine dans une société industrielle. En pensant que d'ici 1980 les deux tiers des Canadiens vivront dans 29 grandes villes, on se rend compte des répercussions de tels problèmes et de la nécessité de s'y attaquer. C'est encore là une preuve de l'urgence du besoin de coopération et de coordination.

• (1740)

D'entendre le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) parler du mandat de son gouvernement m'a rappelé l'année 1967 quand a eu lieu la conférence fédérale-provinciale sur le logement et l'aménagement urbain. A l'époque, M. Pearson a pris l'initiative de proposer la création d'un conseil national d'urbanisme chargé de régler les problèmes des grandes villes et composé de représentants des trois paliers de gouvernement. Je me suis aussi souvenu du rejet de la proposition par la plupart des provinces. C'est le prédécesseur du ministre d'État chargé des Affaires urbaines qui a ressuscité l'idée en 1970 et a cherché avec précaution mais d'une manière persuasive à faire comprendre aux gouvernements provinciaux la nécessité d'une collaboration tripartite en vue de la solution de nos principaux problèmes aujourd'hui. En novembre 1971, toutes les provinces se sont engagées à former un conseil national d'urbanisme. Depuis cette date jusqu'à aujourd'hui, quand le ministre a annoncé que les représentants fédéraux, provinciaux et municipaux se réuniraient en avril, on ne nous a rien appris au sujet du problème.

Comme l'ont indiqué certaines provinces, un changement d'attitude s'est produit. La province d'Ontario a tenté d'aborder le problème du point de vue du partage du revenu provenant des impôts, ce qui saperait probablement la structure du conseil national d'urbanisme. Aujourd'hui, nous apprenons par le ministre que la réunion aura lieu en avril. Il est permis de se demander combien de temps le ministre aurait attendu pour annoncer la tenue de la réunion si l'opposition n'avait pas saisi la Chambre de la présente motion. On se demande quel avantage politique il essayait de gagner en tenant la nouvelle secrète et en en retardant l'annonce.

J'aimerais dire quelques mots sur un des aspects importants de la résolution, celui du logement. Puis-je rappeler à la Chambre qu'en avril 1969, nous avons été témoins de la démission du député de Trinity (M. Hellyer) parce que le gouvernement refusait de donner suite aux recommandations du comité d'étude sur le logement. Depuis lors, le gouvernement actuel n'a présenté aucun programme législatif portant sur le logement et nous avons eu bien peu de programmes nouveaux en ce domaine. Aucun changement législatif n'est survenu depuis.

Le prédécesseur du ministre d'État chargé des affaires urbaines s'est consacré plutôt à la recherche qu'à l'action. Il s'est entouré d'universitaires et d'experts-conseils et au lieu de s'attaquer aux problèmes il se livrait à des recherches. Nous constatons maintenant que les problèmes nous sont restés alors que le ministre nous a quittés. Le ministre précédent a chargé M. Harvey Lithwick de mener une étude qui a abouti à un rapport: «Le Canada urbain—problèmes et perspectives.» Aujourd'hui, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a qualifié ce rapport d'évangile. Je dirais que probablement lui-même, et bien d'autres, n'ont pas lu le rapport de Harvey Lithwick. J'espère qu'après l'avoir lu le ministre y donnera suite car lorsqu'il l'appelle «évangile» cela pourrait vouloir dire que, l'évangile étant habituellement laissé sur une étagère à ramasser de la poussière, le rapport pourrait avoir le même sort.

Quant à Harvey Lithwick, il a donné sa démission, déçu par le manque d'initiative du gouvernement actuel en ce qui concerne la mise en œuvre des idées exposées dans son rapport. Il a mis au grand jour la bureaucratie et les états dans l'état qui s'édifient au sein du ministère, puis il a fait ce qui s'imposait, il a démissionné.

Le prédécesseur du ministre a nommé Walter Rudnicki en le chargeant de définir une nouvelle politique et de mettre sur pied un service de planification. Il a nommé également Michael Dennis en le chargeant de faire un rapport sur le logement social, notamment en ce qui concerne les habitations à loyer modique. Il disposait aussi d'un groupe d'études chargé de lui faire rapport au bout d'un an sur les modifications à apporter à la loi nationale sur l'habitation, pour que celle-ci réponde aux besoins des années 70. Aucun de ces rapports n'a été rendu public, bien qu'ils soient déjà depuis quelque temps en la possession du ministre. Je l'adjure de mettre en application la démocratie de participation en portant à la connaissance de tous les Canadiens le contenu de ce rapport.

Les Canadiens ont droit aux renseignements après avoir payé des conseillers pour élaborer des rapports au sujet de l'habitat et des problèmes de l'urbanisme au Canada. J'estime que le ministre ne devrait pas prendre sur lui la responsabilité de garder le secret au sujet de ces rapports. Il devrait les rendre publics et les transmettre au comité compétent pour qu'ils y soient examinés et discutés. Nous ne connaissons le contenu de ces rapports

que par ouï-dire et par des articles de journaux. Dans un article récent intitulé «Housing and People» et publié par le Conseil canadien du progrès social dans son numéro de décembre 1971, Michael Audain a tenté d'énoncer la substance de ces recommandations que les Canadiens ont financées de leurs dollars et au sujet desquelles le gouvernement garde le secret. La première recommandation est la suivante:

Il faudrait restructurer et réorienter la SCHL afin de changer son rôle actuel d'établissement public de crédit pour lui permettre de formuler des programmes complets et socialement valables à l'intention du gouvernement fédéral dans le domaine du logement, programmes dont l'application pourrait dans bien des cas être laissée aux organismes provinciaux et locaux.

On a vu le gouvernement se comporter depuis quelques années comme un bon banquier qui s'est graduellement laissé pousser à établir un programme pour évaluer les besoins globaux des Canadiens dans le domaine du logement. Nous approuvons ce principe et nous demandons qu'on mette immédiatement sur pied le conseil fédéral de l'urbanisme parce qu'on en a besoin pour évaluer, planifier et coordonner les besoins en matière de logement dans tout le Canada et, comme le disait le ministre, non pas seulement les besoins en logement, mais aussi leurs répercussions sur l'environnement, les transports et nombre de problèmes connexes. Nous convenons de cela et nous demandons au ministre de modifier son rôle de bon banquier pour s'appliquer activement à mettre au point un programme complet répondant à nos besoins sociaux dans le domaine du logement. Voici la deuxième recommandation du rapport:

Le gouvernement fédéral devrait entreprendre un programme agressif de remembrement foncier pour endiguer l'élément le plus inflationniste des coûts de l'habitation, celui des terrains. Ce programme nécessiterait un engagement financier beaucoup plus élevé que le montant de 100 millions que la SCHL a consacré au remembrement foncier depuis dix ans et des relations beaucoup plus directes avec les municipalités.

Parmi les trois sources de dépenses qui se rattachent à l'habitation à l'heure actuelle, c'est-à-dire les terrains, les matériaux de construction et les taux d'intérêt, ce sont les terrains qui ont subi les hausses les plus fortes. Il est grand temps que le gouvernement lance un programme de remembrement foncier en collaboration avec les gouvernements provinciaux et municipaux. Cela me rappelle l'expérience de l'honorable député de Trinity qui a tenté d'attribuer des fonds aux municipalités au titre de l'habitation et les difficultés auxquelles il a fait face. C'est probablement une des principales raisons de sa démission. Pour l'édification du ministre d'État aux Affaires urbaines, permettez-moi de citer les paroles d'un expert britannique, le professeur John Donnison de la *London School of Economics* prononcés au Canada en 1968:

• (1750)

Les autorités municipales doivent agir sans tarder et acheter de vastes terrains, avant d'en avoir vraiment besoin, en vertu de pouvoirs coercitifs s'il le faut pour neutraliser les problèmes de la hausse accélérée du prix des terrains dans les centres urbains. Achetez-en davantage maintenant plutôt que de vous efforcer d'en contrôler le prix. Ces terrains ainsi acquis pourront ensuite être loués aux entrepreneurs privés, par exemple, en temps opportun. Des programmes semblable exigeront peut-être du gouvernement des investissements initiaux considérables, mais habituellement par la suite ils rentrent dans leurs frais ou ils font même des bénéfices.

Le gouvernement, bien qu'il en ait eu le droit, n'a pas agi en matière de remembrement foncier. Il est temps que le ministre prévoit, dans son budget, les montants d'argent qu'il est prêt à mettre à la disposition des provinces et des municipalités pour l'achat de terrains, faite de quoi, nous connaîtrons alors la même spéculation qui sévit actuellement dans le domaine du logement et une hausse effrenée du prix des terrains.

La troisième recommandation que le goupe de travail a probablement faite, c'est qu'un nouvel article sur la rénovation des logements soit inclus dans la loi nationale sur l'habitation. En vertu de ces dispositions, des prêts à faibles taux d'intérêt pourraient être consentis aux propriétaires qui seraient prêts à améliorer leurs maisons sans en déplacer les occupants. Puis-je rappeler au ministre que les prêts d'amélioration des maisons au Canada baissent constamment depuis les quatre ou cinq dernières années. Il est grand temps qu'on consente des subventions et des prêts à faible taux d'intérêt à ceux qui veulent rénover et reconstruire leurs maisons. Il n'est pas suffisant d'accorder de tels subventions et prêts aux propriétaires sans tenir compte de la nécessité du contrôle des loyers ou du respect rigoureux des lois concernant l'entretien des logements. Autrement, l'argent servirait à subventionner les propriétaires de taudis qui n'en feraient pas bénéficier leurs locataires.

Le député de Greenwood (M. Brewin) a souvent réclamé que de tels prêts à faible intérêt soient accessibles aux intéressés et il a cité le cas des vieux citadins retraités qui veulent réparer leur maison mais n'en ont pas les moyens. Il est grand temps que le ministre délie les cordons de sa bourse au profit des municipalités pour qu'elles puissent avancer les fonds nécessaires aux propriétaires de maison qui repaieront leur dette à des taux d'intérêt minimes, en même temps que leurs impôts. Ce n'est pas au ministre d'État chargé des affaires urbaines qu'il appartient de protéger les banques et d'insister auprès du public pour qu'il s'adresse à elles pour obtenir des fonds en vue d'améliorations domiciliaires. Il lui incombe de veiller sur ceux qui ne peuvent pas obtenir des prêts bancaires assortis de taux d'intérêt élevés. J'invite le ministre à prendre note de cette proposition.

La quatrième recommandation qu'on pourrait inclure est importante: il faudrait que le gouvernement fédéral réduise ses subventions à la construction de logements sociaux jusqu'à abandonner éventuellement ce programme. Cette recommandation est contenue dans le rapport présenté au gouvernement. Il semble que le député de Trinity (M. Hellyer) nous obsède encore!

Dans le rapport de son groupe de travail sur la construction de logements il s'écrie: «A bas les logements sociaux». Il en a fait sa tête de Turc. Au lieu de s'attaquer au problème de l'inaptitude du marché privé à combler les besoins de l'habitation, il a fait des logements sociaux son souffre-douleur. J'espère que notre ministre actuel évitera cette chausse-trape et ce genre d'argument. Il est complètement faux de prétendre que les logements sociaux constituent une flétrissure pour le milieu social. Je vous rappellerai, monsieur l'Orateur, que seuls 10 p. 100 des mises en chantier de 1970 étaient des logements sociaux. Je rappellerai également au ministre que le comité sénatorial sur la pauvreté a réclamé l'expansion urgente de ce programme de construction. Il est certainement temps que l'on construise des logements sociaux habitables et d'adapter un certain nombre d'idées et d'initiatives déjà éprouvées dans certains pays d'Europe. Nous pourrions, à l'instar de l'Angleterre, avoir des logements sociaux qui sont la propriété des municipalités. On pourrait également construire des logements coopératifs,

comme c'est le cas en Suède, et adopter le principe des allocations locatives comme on le fait en Allemagne.

Je remarque que mon temps de parole tire à sa fin, monsieur l'Orateur. Je parlerai donc dans mes dernières remarques des taux d'intérêts pour les logements. Le ministre a bombé le torse et a déclaré qu'une mesure législative avait été rédigée concernant une banque d'hypothèques résidentielles. N'est-il pas grand temps qu'il concentre ses efforts sur les taux d'intérêts élevés, les plus hauts que nous ayons jamais connus au Canada?

Nous avons besoin de quatre choses au Canada: droit au logement, droit aux soins médicaux, droit à l'emploi, et droit à l'éducation. On a souvent répété que tous les Canadiens avaient droit à un logement propre et chaud à titre de droit fondamental. Je demande au ministre d'oublier les banques et les sociétés de prêt et de se préoccuper de réduire les taux d'intérêt de façon que tous les Canadiens puissent vivre dans des conditions convenables.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est levée à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Ian Watson (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'ai été heureux d'apprendre que le ministre actuel avait assumé les fonctions de ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Au cours des trois années pendant lesquelles il a dirigé les destinées du ministère de la Consommation et des Corporations, il a présenté 12 nouvelles loi concernant le consommateur, plus de lois dans ce domaine que nous en avions vu au niveau fédéral au cours des 20 dernières années. L'expérience qu'il a acquise dans le domaine de la consommation ne peut que lui être utile dans le domaine du logement social qui est devenu un des premiers soucis de la SCHL depuis quelques années. Pour donner une idée de son importance, mentionnons qu'en 1971 le gouvernement du Canada a affecté 306 millions de dollars à ce poste. En conséquence, la construction domiciliaire a atteint de nouveaux sommets: 133,000 mises en chantier l'an dernier et plus de 200,000 unités achevées en 1971 alors qu'on prévoit au moins 240,000 mises en chantier en 1972.

L'activité ne manque pas, monsieur l'Orateur, mais de quel genre d'activité s'agit-il sous le rapport des conditions de vie dans ces nouvelles subdivisions, ces condominiums, ces divers logements à prix modique et pour revenus limités qu'on construit depuis cinq ou dix ans maintenant? Je représente une circonscription où l'on trouve l'aménagement et la plupart des problèmes d'existence qui accablent les grandes villes canadiennes. Ce qui me déçoit le plus, c'est que nous semblons connaître assez bien la solution. Pourtant, nous continuons de commettre les mêmes erreurs de planification, de manquer de coordination, de prévoir des aménagements peu esthétiques de subdivisions et de maisons de rapport qui caractérisent la plupart de nos banlieues que ce soit celle de Montréal, de Toronto, de Winnipeg ou de Vancouver.

Le discours du trône mentionne ce que le ministre a répété aujourd'hui, c'est-à-dire que le gouvernement a l'intention de présenter de nouvelles mesures visant à fournir une aide plus variée pour améliorer la périphérie des grandes villes. Un tel programme remplacera le programme de rénovation urbaine que le ministre précédent avait abandonné l'année dernière parce qu'il semblait faire appel à la niveleuse pour la rénovation urbaine. Le nouveau programme mettra l'accent sur la réhabilitation urbaine, concept que j'approuve sans réticence.

[*Français*]

Je veux cependant porter à l'attention de l'honorable ministre le résultat—inattendu j'en suis sûr—de la décision du ministère d'abandonner le programme de rénovation urbaine.

Deux municipalités de la circonscription de Laprairie, soit Greenfield Park et Laprairie, avaient lancé des études assez dispendieuses en vertu du programme de rénovation urbaine avec l'idée qu'elles obtiendraient des subventions des gouvernements fédéral et provincial. Quand on a soudainement mis fin au programme l'an dernier, ces municipalités, qui avaient commencé des études de bonne foi, se trouvaient aux prises avec des dépenses considérables inattendues et imprévues dans leur budget.

Je trouve qu'il est tout à fait injuste, de la part du gouvernement fédéral, de refuser d'honorer les obligations auxquelles il s'était engagé quand Laprairie et Greenfield Park ont commandé des études en vertu du programme de rénovation urbaine.

Je recommande fortement au ministre que le ministère assume ce que je considère comme son obligation morale envers Greenfield Park et Laprairie.

• (2010)

[*Traduction*]

En dépit des propos que le ministre a tenus aujourd'hui et des déclarations contenues dans le discours du trône au sujet de l'amélioration de la qualité de l'environnement urbain, je demande ce qu'il faut penser de cette qualité dans les banlieues? Quand nous rendrons-nous compte de la possibilité d'améliorer grandement et à peu de frais les banlieues en pleine expansion en conférant à la Société centrale d'hypothèques et de logement eu plus grand rôle d'animateur social. Ce rôle refléterait, de toute nécessité, les besoins d'une région donnée.

Il ne faudrait pas s'attendre à ce que la SCHL joue ce rôle de la même manière dans toutes les régions du pays. Prenons comme exemple la région de la capitale nationale. Le temps est venu, me semble-t-il, de commencer à enfouir les fils électriques et les câbles téléphoniques, avec la collaboration de la Commission de la capitale nationale et de la SCHL. L'été dernier, une rue non loin de la colline du Parlement a été éventrée. J'y suis passé au moment des travaux. Quelques mois plus tard, j'ai remarqué que même si la rue avait été entièrement réparée, un côté affichait tout un réseau de câbles électriques et téléphoniques emmêlés. Comme la ville d'Ottawa avait dépensé des milliers de dollars pour ces réparations, je suis certain qu'il en aurait coûté bien peu de plus pour enfouir tous ces fils et câbles. Maintenant, il est impossible, apparemment, pour la Commission de la capitale nationale ou la SCHL de forcer la ville à prendre des mesures de ce genre.

Nous, qui sommes dans la vie publique, trouvons que trop de gens considèrent trop de choses comme acquises. Par exemple, le citoyen moyen semble croire que les gouvernements étudient beaucoup mieux qu'ils ne le font en réalité les solutions à apporter à toutes sortes de problè-

mes, supposition erronée, comme on s'en rend compte quand on vient ici. Je crois aussi que chaque palier de gouvernement surestime la réflexion qu'accordent les autres paliers à la solution de problèmes. Voilà, nous le constatons, que la ville d'Ottawa tolère les fils électriques posés en hauteur, même lorsqu'on aurait pu les enterrer à un prix modique. A mon avis, en pareille matière la Commission de la capitale nationale et la SCHL devraient, de concert, user de leur influence. Ces organismes devraient assumer un nouveau rôle d'animation sociale dans la région d'Ottawa et exercer des pressions sur le conseil municipal pour le porter à intervenir.

Ailleurs au Canada, la SCHL pourrait jouer un autre rôle. Le long de la rive sud du Saint-Laurent, dans la circonscription fédérale de Laprairie que je représente, on constate que beaucoup de choses qui auraient dû être faites ne le sont pas. Par exemple, de nombreuses municipalités continuent d'encourager la venue de lotisseurs sans exiger qu'ils fassent, comme ils le devraient, les frais de tous les services qu'entraînent ces lotissements.

Les municipalités se préoccupent de ce qui saute aux yeux: l'évacuation des eaux usées, le service d'eau, éventuellement les trottoirs, et elles capitalisent le coût de ces services, c'est-à-dire qu'elles répartissent sur une période déterminée les frais d'infrastructure en fonction du nombre de personnes qui résideront dans le quartier intéressé et qui paieront, en fait, ces frais d'infrastructure sous forme d'impôt. Cependant, en fin de compte, les autres habitants de la localité auront à prendre en charge toute une série d'autres frais découlant de l'aménagement d'un quartier. Je songe ici aux intérêts, à l'éclairage, à la police, aux pompiers et aux services administratifs, de même qu'à un tas d'autres petites choses qui ne paraissent pas très coûteuses quand elles ne concernent qu'une seule maison, mais qui prennent très vite de l'importance quand il s'agit d'un quartier comprenant quelque 200 ou 300 habitations. A ce moment-là, les dépenses tombent lourdement à la charge des autres contribuables de la commune.

Eh bien, il se trouve que dans certaines parties du Canada, les gouvernements provinciaux exigent une capitalisation suffisante pour que le coût de ce genre de services soit compris dans le prix du terrain. Il n'en est cependant pas ainsi au Québec. Il me semble que, là où les gouvernements provinciaux ne jouent pas le rôle innovateur et social qui leur incombe, la SCHL devrait exercer le genre de pression indirecte qui s'impose pour assurer la protection des contribuables moyens.

Parlons de planification. Dans l'ensemble, je crois que la planification fait défaut aux niveaux local et régional, car on construit encore des habitations à coût modique dans des régions qui n'ont pas le moyen d'en supporter le coût. Les maisons apparaissent d'abord dans une petite municipalité; les impôts sont peu élevés au début. Mais dès qu'il faut régler les divers frais qu'entraîne la construction de ces maisons à coût modique, ceux-là mêmes qui sont venus s'installer dans cette municipalité pour profiter des prix d'achat modérés se rendent compte qu'ils paient des impôts astronomiques. Je crois fermement que la SCHL, dont le ministre est responsable, ne doit pas laisser construire d'habitations à coût modique dans des municipalités qui n'ont pas une assiette fiscale solide. Autrement, on ne fait à la longue qu'imposer des frais supplémentaires à ceux qu'on est censé aider.

Dans plusieurs autres domaines, la SCHL peut jouer un rôle d'innovatrice et d'animatrice. Par exemple, il faudrait attacher plus d'importance aux normes architecturales. Les superficies réservées aux espaces verts par les autorités de la SCHL sont insuffisantes. A Montréal, du moins, on n'a pas appliqué assez strictement cette règle des zones vertes. Dans bien des cas, on constate qu'après un certain nombre d'années, ce qui était censé être des zones vertes a été transféré à une autre catégorie par les municipalités. La loi ne semble pas donner de garantie réelle que ces zones vertes resteront des zones de verdure ou de parcs destinées à la population locale. La SCHL devrait faire preuve de beaucoup plus de fermeté dans l'application de cette règle des zones vertes, et éliminer de sa liste des zones municipales acceptables toutes villes ou municipalités qui violent leurs accords originaux sur les zones vertes. C'est ce qui s'est produit dans presque toutes les municipalités de la rive sud qui ont déjà reçu des subventions de la SCHL.

De plus, la SCHL ne protège pas suffisamment le consommateur. Elle ne semble pas se considérer comme le défenseur des personnes qui achètent une maison. Elle estime que son obligation légale se limite à s'assurer que toute maison achetée au moyen d'un prêt garanti de la SCHL est solidement construite, un point c'est tout. J'estime que sur le conseil du ministre, la SCHL pourrait devenir beaucoup plus consciente de ses responsabilités envers le consommateur et se faire davantage le défenseur de la personne qui achète une maison, qu'il s'agisse d'une maison à prix modique ou d'une maison de banlieue plus coûteuse, au moyen d'un prêt garanti de la SCHL.

Il faut un plus grand apport du public aux décisions de la SCHL. A mon avis, nous aurions beaucoup à gagner si le public faisait davantage entendre sa voix en ce qui concerne le choix de l'emplacement des subdivisions, les zones à la périphérie des grandes villes qui doivent bénéficier des subventions de la SCHL aux logements sociaux et ainsi de suite.

• (2020)

Il est bien souvent question de la qualité de la vie depuis quelque temps et le ministre est mieux placé que n'importe qui au pays pour améliorer les conditions de vie des Canadiens. C'est le genre de tâche qui stimule la Chambre et je supplie les députés de prendre en main la Société centrale d'hypothèques et de logements et de lui faire jouer le rôle d'innovatrice, d'animatrice sociale et de protectrice des consommateurs dont la pays a besoin.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, l'une des choses dont on blâme le gouvernement dans la motion à l'étude, c'est de n'avoir pas su remédier efficacement aux problèmes de la pollution dans les milieux urbains. Il est assez évident que la pollution va de pair avec l'urbanisation. Les problèmes qui se posent dans nos villes constituent à eux tous une trame si serrée à l'intérieur d'un cercle vicieux, qu'on ne saurait en trouver le défaut et qu'il est bien difficile de mettre le doigt sur un problème qui ne touche pas au contrôle de la pollution. Depuis 1968, le gouvernement a décrété des lois sur la pollution. On peut dire en un sens, qu'il a reconnu l'obligation où il se trouvait de remédier à la pollution au pays. Mais compte tenu des mesures qui ont été adoptées et de leurs résultats au cours des trois ans et demi de l'administration du gouvernement actuel, nos progrès dans la lutte contre la pollution en général sont bien minces et ils le sont bien davantage lorsqu'il s'agit de la pollution en milieu urbain.

La loi sur la marine marchande du Canada a été modifiée, en ce qui concerne la pollution des mers. Le gouvernement a créé le ministère de l'Environnement et l'a chargé expressément de coordonner tous les efforts pour

lutter contre la pollution. Nous avons eu la loi sur la qualité de l'air, la loi sur les ressources en eau du Canada, la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques et plusieurs autres, mais aucune de ces mesures ne remédie directement au problème de la pollution en milieu urbain. Bien plus, aucun de ces projets de loi ne joue encore un rôle efficace dans les lois du Canada. Je pourrais les étudier une à une, mais je vais m'en dispenser et me borner à mentionner la loi sur les ressources en eau du Canada, qui fut présentée à grand renfort de publicité en 1969-1970. Mais au cours de ses deux années d'application, elle n'a encore abouti, à ma connaissance, à aucune entente efficace en vue d'instaurer des projets de lutte contre la pollution. Bien des études ont été entreprises mais on n'a vraiment rien réalisé.

L'hon. M. Basford: Vous n'avez pas écouté mon discours.

M. Aiken: On peut en dire autant de la loi sur la qualité de l'air. Elle ne s'est pas encore révélée efficace.

Le contrôle de la pollution urbaine a été en grande partie laissé au soin des provinces et des municipalités. Il s'en est suivi une attaque sans coordination dans tout le pays et dans les centres urbains. Lorsqu'il s'agit de ce domaine particulier de la pollution, le gouvernement fédéral semble s'abriter derrière le paravent de la constitution. Ainsi, les ouvrages des ministères fédéraux—aéroports, autoroutes, ponts et bâtiments publics—semblent de fait soustraits à la planification urbaine et au contrôle du milieu. Cela vaut aussi pour les ports, les terminus et les emprises des chemins de fer, les usines d'électricité, le téléphone et autres services d'utilité publique.

Toutefois, tout compte fait, l'engagement du gouvernement fédéral dans les domaines urbains est très poussé, car, de plus en plus, ce gouvernement assume de vastes secteurs de la vie économique nationale. Les ministères, les immeubles, les ports, les aéroports, bref, les différents secteurs d'activité relevant du gouvernement fédéral se font plus nombreux. Dans la majeure partie des cas, la situation cause des problèmes plutôt qu'elle n'aide à en résoudre. La présence du gouvernement fédéral à titre d'employeur, d'entrepreneur et de contribuable dans nos grandes régions urbaines s'accroîtra presque inévitablement dans l'avenir. Si les problèmes urbains à tous les échelons du gouvernement doivent être étudiés en tenant compte de l'écologie et du milieu, il sera difficile d'échapper à la conclusion que les organismes fédéraux intéressés doivent participer activement à la planification communautaire. Jusqu'ici, ils ont réussi à s'exempter d'une large part de la planification communautaire, ainsi que des règlements qui s'appliquent à tout le monde.

Maintenant, j'aimerais aborder quelques détails. L'eau et l'air circulent librement au milieu de tout ce qui compose les compétences politiques au Canada. Ils ne connaissent pas de frontières. Toutes les compétences ont donc à jouer dans leur gestion un rôle indispensable. Dans la confusion générale, le malheur est que la plupart des villes ne savent pas quel est le degré exact de la pollution de leur air et de leur eau. Si elles le savent, elles ne le disent pas à leurs citoyens. Les habitants de Toronto sont au courant du degré de la pollution de leur air parce que le gouvernement de l'Ontario surveille l'air de ses villes et prend ensuite des mesures d'amélioration. Le gouvernement fédéral a récemment annoncé qu'il entreprenait une étude visant à déterminer, à l'échelle nationale, les sources de pollution de l'air et les frais qu'entraînerait la décontamination. J'espère que cette étude sera fructueuse mais ce n'est là qu'un commencement. Voilà des années que se posent les problèmes de la pollution de l'air et le gouvernement fédéral a toujours refusé d'intervenir déclarant que sa responsabilité n'était pas en cause.

Soumis à des pressions constantes de la part de groupes inquiets de la pollution, de députés et du public, le gouvernement a maintenant admis une certaine responsabilité en matière de pollution de l'air. Il a entrepris d'augmenter ses propres équipements de contrôle de la pollution. Ce n'est que maintenant, au moins dix ans trop tard, qu'il étoffe suffisamment son système de contrôle pour pouvoir connaître la situation dans l'ensemble du pays. Même si les villes sont mal informées sur la pollution de leur atmosphère, sujet qui soulève quelque argument, elles devraient toutes savoir ce qu'il advient de leurs eaux usées. Compte tenu de la tendance croissante à l'urbanisation, le traitement des eaux usées de nos grandes villes est de première importance.

Québec et Montréal ne traitent pratiquement pas leurs eaux usées alors que Vancouver n'en traite que 30 p. 100. En toute honnêteté on peut dire que ces grandes villes ont toujours eu la mer à leur porte et que celle-ci a toujours été considérée comme une décharge sans fonds pour toutes sortes d'ordures. Nous nous apercevons maintenant que c'est faux et qu'il y a des limites. Dans certaines régions, les eaux d'égout sont rabattues sur les localités situées en aval. On commence à admettre ces responsabilités. Les autres grandes villes canadiennes telles que Toronto, Edmonton, Ottawa, Hamilton, Calgary et Winnipeg traitent jusqu'à 100 p. 100 de leurs eaux d'égout au moins succinctement et, autant que je sache, seul Toronto et Edmonton leur font subir un traitement plus complet.

A l'échelle nationale, les dépenses en installations de traitement des eaux urbaines augmentent de 8 p. 100 par an. C'est un rythme plus rapide que l'augmentation démographique. Cependant des dépenses beaucoup plus élevées sont indispensables pour permettre à nos régions urbaines de rattraper leur retard et de traiter les eaux usées de leurs populations et industries nouvelles au niveau de normes minimales acceptables. Non seulement il faut conduire une étude sur la pollution de l'air mais également une étude industrielle à la grandeur du pays pour déterminer la composition exacte des déchets que déverse chaque usine. Nous n'avons pas ces renseignements. Le travail ne fait que commencer dans le cas de certains des grands polluants. Il est vrai que la Chambre a adopté plusieurs bills, mais ils n'ont pas encore été mis en vigueur.

• (2030)

Le ministre de l'Environnement (M. Davis) manifeste beaucoup d'intérêt pour son ministère et une préoccupation réelle pour la qualité de l'environnement. Mais il faut plus qu'un seul ministre dans un cabinet de 30 pour assurer la poussée et les fonds nécessaires à la dépollution. C'est tout le gouvernement comme tel qui doit s'engager à accorder la priorité au problème de la pollution. Il ne suffit pas de se borner à établir un ministère de l'Environnement et à permettre à un ministre de faire des discours et de présenter des mesures législatives. Un appui financier est nécessaire et nous n'en avons pas encore vu la couleur.

J'aimerais maintenant étudier pendant quelques instants le cas de l'automobile. C'est à peu près la pire source de pollution de l'air. Dans les grandes agglomérations, c'est la pire. Les conditions qui existent à Montréal nous font bien voir la situation qui menace toutes les villes canadiennes, où, dans certains cas, les niveaux de concen-

tration du monoxide de carbone sont plus élevés que dans bon nombre de grandes villes américaines. Le rapport entre le nombre total de véhicules au Canada et le nombre de milles de routes est incroyable, considérant que les véhicules automobiles sont concentrés dans relativement peu de régions, peut-être cinq ou six grands centres urbains. C'est là que la menace s'accentue. On a fait très peu dans ce domaine. Les planificateurs municipaux nous disent depuis des années que les voitures particulières n'ont pas leur place dans les centres des grandes villes. Tant que les voitures seront source de pollution, elles ne devraient pas avoir droit de cité dans les centres des régions urbaines où, de toute façon, les autres niveaux de pollution sont élevés. Des véhicules qui ne causeraient pas de pollution sont actuellement sur les bancs d'essai. Ils offrent des possibilités, mais c'est seulement dans quelques années qu'on pourra peut-être les mettre en service.

Quant à amener les industries à se dépolluer, le budget de juin dernier avait prévu d'exempter de la taxe de vente l'équipement de lutte contre la pollution. C'est un pas dans la bonne direction que notre parti et d'autres avec lui réclamaient depuis longtemps. Le gouvernement a fait preuve de sagesse en prenant cette mesure. On a parlé d'une caisse qui avancerait aux industries les fonds nécessaires à l'installation d'un nouvel équipement de lutte contre la pollution. Le ministre de l'Environnement en a parlé, mais nous n'en avons rien vu jusqu'à présent. J'espère qu'on fera quelque chose dans ce sens. On admet généralement qu'une entreprise qui décharge régulièrement des matières polluantes dans l'atmosphère devrait être mise à l'amende. Toutefois, avant de prendre des sanctions, l'entreprise incriminée devrait avoir la possibilité de redresser la situation et d'éviter les contraventions futures.

Je voudrais mentionner en passant un autre aspect de la pollution urbaine, celui de l'élimination des déchets qui est pour l'abondance, le revers de la médaille. Les déchets solides s'élèvent au Canada à 673 millions de tonnes par an. L'industrie produit 67 p. 100 de ce total, l'agriculture, 30 p. 100 et les municipalités environ 3 p. 100. On estime à 4.3 livres par jour, les déchets solides du citadin moyen, soit 1,500 livres par an.

C'est un volume énorme et l'on n'est pas encore parvenu à trouver les méthodes adéquates d'élimination. J'ajouterai que chaque jour, un nombre croissant de produits en plastique qui ne peuvent être décomposés ou recyclés, sont mis entre les mains du consommateur, ce qui ajoute, bien sûr, à la difficulté. C'est une situation qu'il faut résoudre de façon efficace, mais je n'ai constaté encore aucune initiative gouvernementale à cet égard. Ce problème n'est pas particulier à une ville ou à plusieurs. C'est un problème national que le gouvernement devrait essayer de résoudre, ce qu'il ne fait pas, à mon avis.

Je termine avec ce commentaire. Indépendamment de ses nombreux gestes en réponse aux exigences du public, le gouvernement n'a pas encore manifesté une véritable préoccupation au sujet de la pollution au Canada et la nécessité de mesures prioritaires de lutte contre la pollution. Cette lutte ne figure pas au premier rang ou au deuxième rang des priorités, ni même au troisième. A mon avis, elle n'est qu'une addition aux diverses compétences du gouvernement. Elle se rattache aux pêches, aux transports, à l'eau, à la santé publique. A l'origine, elle devait être centralisée sous la responsabilité d'un ministère afin que des mesures efficaces puissent être prises. Je soutiens que même si la formule a changé et qu'un nouveau ministère a été créé, l'intervention de ce ministère a été restreinte par manque d'appui sincère.

Il est à présumer que le gouvernement, dans son ensemble, a cru que le problème se dissiperait ou que la population l'oublierait. J'assure aux députés d'en face que ni l'un ni l'autre ne se produira. Le problème ne disparaîtra pas, et tant que les gens seront préoccupés par l'existence de la pollution qu'ils peuvent eux-mêmes constater chaque jour, ils ne l'oublieront pas. Cela pose un grand défi au gouvernement. Je félicite le gouvernement pour ses efforts antérieurs à préparer le terrain et à présenter une loi. Cependant, rien n'en est encore résulté. Il reste toujours à adopter des règlements qui rendront ces lois rigoureuses. Il reste toujours à fournir les importantes attributions nécessaires pour les appliquer. La formule est là. La coquille est là. Toutefois, ce n'est encore qu'une coquille vide, dénuée de substance.

• (2040)

M. David Weatherhead (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, dans son discours cet après-midi, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) nous a expliqué sommairement comment il se fait que les discussions tripartites entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les gouvernements municipaux vont reprendre à l'occasion d'une réunion, à Hull, le 10 avril prochain. Il a en outre résumé nos succès de l'an dernier dans le domaine du logement, soit 230,000 mises en chantier, surtout dans le secteur du logement social; il a aussi touché un mot de nos espoirs pour cette année, soit 240,000 mises en chantier.

Vers la fin de son discours, le ministre a de plus mentionné ce que nous projetons comme nouvelles politiques concernant les sociétés hypothécaires, conçues de façon à donner une plus grande liquidité, comme garantie, à l'hypothèque, et concernant l'amélioration draconienne de la qualité du milieu urbain. Il m'a semblé que ce soir je devrais vous faire part de certaines observations, non pas surtout à titre de secrétaire parlementaire du ministre, mais plutôt à titre de député, mon premier rôle, de la région du grand Toronto.

Dans le premier discours que j'ai prononcé à la Chambre des communes le 12 novembre 1968, j'ai dit que j'étais tout à fait en faveur de l'établissement d'un nouveau ministère des Affaires urbaines. Comme en fait foi le compte rendu de cette date à la page 2652, voici ce que j'avais alors dit:

. . . je crois qu'il faudrait avant tout créer un nouveau ministère fédéral des affaires urbaines qui pourrait non seulement constituer un lien efficace entre les divers ministères fédéraux s'intéressant aux questions urbaines, mais encore être en mesure de diriger et de renforcer la collaboration entre les niveaux de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, collaboration si nécessaire en raison du chevauchement des juridictions constitutionnelles dans ce domaine.

Ce nouveau ministère pourrait également centrer l'intérêt et l'attention du gouvernement fédéral sur les régions urbaines; encourager également la recherche relative aux problèmes d'urbanisme, tant dans nos universités que dans le ministère lui-même. Nous avons eu un ministère des Pêcheries, et un ministère de l'Agriculture, dès les premiers jours de la Confédération. Maintenant que la plupart des Canadiens résident dans des villes j'estime catégoriquement qu'un ministère des Affaires urbaines, confié à un membre du cabinet, serait non seulement utile, mais absolument indispensable.

Je le répète, j'ai fait ce discours à la Chambre il y a environ trois ans et demi et à cette époque, un grand nombre de députés appartenant aux divers partis, de la région de Toronto comme d'ailleurs, s'exprimaient à peu près dans le même sens. Je dois avouer que je n'étais pas alors trop optimiste au sujet de l'attitude du gouvernement sous ce rapport. A mon avis, nous devions faire face à de véritables problèmes constitutionnels. Comme le ministre l'a signalé cet après-midi, il ne s'agissait pas d'alléguer que les municipalités sont sous la juridiction provinciale—il n'en est pas question. Il s'agissait plutôt de s'intéresser davantage au domaine des affaires urbaines sans empiéter sur les droits provinciaux ou du moins sembler le faire. Toutefois, je dois dire que par suite de sa nomination au poste de ministre chargé de l'habitation, au printemps de 1969, sauf erreur, le ministre actuel de la Consommation et des Corporations (M. Andras) a commencé à appuyer efficacement dans ses discours à la Chambre et ailleurs sur l'importance des affaires urbaines à l'échelon national.

Le ministre a aussi déclaré aujourd'hui qu'il avait chargé M. Harvey Lithwick et d'autres experts-conseils d'une étude approfondie des problèmes urbains au Canada. Lors de la publication des travaux, il y a deux ans, la statistique et les renseignements contenus dans le rapport ont suffi à convaincre le gouvernement que le temps était bel et bien venu de nommer un ministre d'État chargé des Affaires urbaines. D'après cette statistique, environ 70 p. 100 des Canadiens vivent aujourd'hui dans les villes. En 1980, cette proportion passerait à 80 p. 100. Ce qui est encore plus significatif, en l'an 2000, si la tendance actuelle se maintient, environ 73 p. 100 des Canadiens résideront dans nos 12 principales villes, dont 45 p. 100—près de la moitié—à Montréal, Vancouver et Toronto.

Selon une projection pour l'an 2000, Toronto comptera alors six millions d'habitants, à comparer à quelque deux millions seulement aujourd'hui, nombre que d'aucuns considèrent déjà comme excessif. Plaisanterie à part, je dirai que le fait que vers l'an 2000 Toronto aura une population de six millions d'âmes suffit à démontrer au gouvernement fédéral la nécessité de créer un ministère des Affaires urbaines, ce qu'il vient de faire.

Comme il ressort des discours tant de l'ancien que du nouveau ministre, 27 ministères et organismes fédéraux et 112 programmes fédéraux ont des liens directs avec le Canada urbain. Il nous faut donc être en mesure de coordonner l'activité de tous ces ministères et organismes fédéraux et, ce qui importe davantage, l'application des programmes fédéraux de manière à ce que les effets s'en fassent surtout sentir dans les régions urbaines. Nous devons aussi stimuler les contacts entre les provinces et les municipalités, ce qui est l'un des objectifs du nouveau département. Puis, bien sûr, nous devons favoriser les recherches en matière urbaine tant dans les universités qu'au sein du ministère lui-même.

Il est assez facile de dire que nous n'avons pas besoin d'études d'un genre ou d'un autre, mais puis-je rappeler à ceux qui tiennent de tels propos que c'est l'étude de M. K. Lithwick, ainsi que d'autres études semblables, qui ont montré statistiquement le sort exact qui attendait le Canada urbain, et mis en lumière l'importance des affaires urbaines sur la scène nationale. Aussi, j'estime que les études de ce genre sont très importantes.

Je le répète, les contacts entre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités ont une grande importance, surtout lorsqu'il s'agit de municipalités de la taille de Toronto qui compte environ deux millions d'habitants et est administrée par un gouvernement régional. Le Canada compte d'autres municipalités d'importance analogue, ce qui veut dire que leur chiffre de population dépasse celui de certaines provinces. Il est extrêmement important de maintenir des liens étroits avec les grandes municipalités de ce genre.

A propos de la région de Toronto et des responsabilités fédérales dans le domaine des affaires urbaines, le projet de construire un nouvel aéroport dans la région de Pickering constitue le cas classique et le plus récent. L'historique de l'affaire est assez bien connu, mais je pourrais peut-être m'y arrêter quelques instants. La Chambre se souviendra qu'à l'automne de 1968 le ministre des Transports de l'époque, le député de Trinity (M. Hellyer), avait annoncé que le gouvernement fédéral se proposait d'agrandir l'aéroport de Malton, d'en augmenter les installations ainsi que les pistes pourvu qu'une telle expansion soit approuvée par les gens qui vivaient dans les localités avoisinantes. C'est sur une telle base qu'étaient présentés les projets du ministre.

Un groupe qui comptait des députés de l'ouest du Toronto métropolitain, comme le député de Lakeshore (M. Robinson), le député d'Etobicoke (M. Gillespie), actuellement ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie, l'ancien député de York-Ouest (M. Givens) et le député de Peel-Sud (M. Chappell), a réussi à convaincre le gouvernement fédéral qu'une expansion de cette région léserait trop ceux qui vivaient dans le district avoisinant. Des constructions recouvraient entièrement les régions à l'ouest et au sud, et une certaine partie aussi qui se trouvait au nord et à l'est. Après de multiples consultations avec les municipalités de la région, le gouvernement fédéral tint promesse et, tout en décidant d'accroître considérablement le nombre de ses installations au terminus et de ses pistes à Malton, il n'expropria ni n'acheta d'autres terrains dans la région de Malton.

• (2050)

Depuis trois ans, le gouvernement fédéral a versé environ 80 millions de dollars pour l'aéroport de Malton et pour améliorer les moyens de transport de la région. Le 1er juillet prochain, je crois, un nouveau terminus y sera ouvert comportant nombre de nouvelles pistes qui devraient être terminées à cette date. Toutefois, le besoin d'un second aéroport dans la région de Toronto et le sud de l'Ontario est encore grand.

Le gouvernement fédéral a effectué une étude exhaustive des emplacements pouvant le mieux convenir à la construction d'un nouvel aéroport dans le sud de l'Ontario allant du lac Simcoe au lac Scugog à l'est en passant par Hamilton. Comme on l'a annoncé, il y a une semaine,

l'emplacement a enfin été choisi dans la région de Pickering, avec la collaboration du gouvernement fédéral et le vœux général du gouvernement provincial. Pourquoi? Il s'agit d'un projet comportant une dépense d'environ 350 millions de dollars, en plus d'une somme au moins égale qui sera versée par le gouvernement provincial pour l'acquisition des terres environnantes à des fins commerciales et pour la construction d'habitations. Il a été décidé de situer l'aéroport à l'est de Toronto pour coïncider avec le plan de développement de la région de Toronto et celui du gouvernement provincial. Ce livre bleu publié en mai 1970 qui mettait l'accent sur le fait que la région à l'ouest de Toronto prenait rapidement l'allure d'un chantier de construction et n'avait donc pas besoin d'autres stimulants. Au lieu de cela, le gouvernement provincial voudrait aménager la zone à l'est de Toronto qui, relativement, avançait au ralenti. Je dirai que le nouveau ministère d'État chargé des affaires urbaines a, comme il se doit, contribué sensiblement à cette décision.

Les fonctionnaires de ce ministère et les ministres eux-mêmes, l'ancien et le titulaire actuel, ont admis très énergiquement la nécessité, généralement reconnue, d'un plan central régional d'urbanisme dans la région de Toronto. Ils voulaient collaborer avec la province à cet égard parce qu'ils avaient, d'une façon générale, une bonne opinion de cette idée. Par conséquent, après de longues négociations et un certain retard causé par la campagne provinciale de leadership et les élections générales, au cours des deux dernières semaines l'emplacement du second aéroport de Toronto a été annoncé de concert par les gouvernements provincial et fédéral qui se trouvaient absolument d'accord quant à l'emplacement choisi. Je crois que la nécessité de ce second aéroport n'est nullement mise en question car la région Toronto-sud de l'Ontario est la plus peuplée du pays. Nous sommes en plein centre des affaires de la nation. D'autre part, le caractère multi-culturel d'une si grande partie de notre population nous vaut un trafic aérien considérable entre la région torontoise et les pays européens.

Je ne pense pas que l'on puisse douter un seul instant que la plupart des habitants de cette région voient d'un bon œil le projet d'aménagement de cet aéroport. Cependant, je pense que nous devrions bien veiller aux intérêts des habitants de la région de Pickering qui seront affectés par la construction de cet aéroport. Aux termes de la loi sur les expropriations, qui a été adoptée il y a quelques années, les habitants de cette région, tout comme d'ailleurs beaucoup d'autres Canadiens, qui voient quelque inconvénient à l'aménagement d'un second aéroport, auront la possibilité de prendre part à des audiences organisées spécialement à cet effet, et où ils pourront faire valoir avec toute la fougue nécessaire que cet aéroport ne devrait pas être aménagé à Pickering, mais en un autre endroit.

Cependant, au cas où les tribunaux statueraient que les gouvernements concernés sont en droit d'exproprier les terrains en question, il appartiendrait, à mon sens, aux intéressés eux-mêmes ainsi qu'à leurs représentants au Parlement de faire en sorte que leur soit versée l'indemnité la plus élevée prévue par la loi, et ce non seulement pour les terrains expropriés, mais encore pour le dérangement qu'on leur cause, pour les frais de déménagement et pour tout le reste.

Il ne fait aucun doute que l'aéroport qui sera situé dans cette région causera du tort à beaucoup de monde dans la région de Pickering. Si un aéroport situé dans la région du Sud de l'Ontario profite à l'ensemble de la population, il suscitera des difficultés à la population de ce secteur. Je crois que la population aura toutes les chances d'exposer sa situation aux commissions ou aux tribunaux en question et qu'elle sera indemnisée équitablement.

Quels sont les autres projets fédéraux intéressants dans la région torontoise, sous la rubrique générale «affaires urbaines»? Il y a le problème des transports ferroviaires de banlieue. On sait que dans nombre de villes nord-américaines et européennes, cette forme de transports est chose courante. Ce n'est cependant pas le cas à Toronto. Nos gens sont habitués à venir en ville en automobile dans la plupart des cas. Ils ne prennent pas le train parce qu'il n'y en a pas. Sous l'égide du président de l'agglomération torontoise, M. Campbell, au printemps de l'an dernier, une étude commune sur les chemins de fer de banlieue a été lancée par l'agglomération torontoise, les sociétés de chemins de fer et le gouvernement provincial. Cette étude consistait en une analyse approfondie des diverses possibilités de transport par chemin de fer dans la région de Toronto. Je crois que cette étude doit être terminée en mai prochain et j'espère qu'on pourra se procurer le rapport à ce moment-là.

Nous connaissons évidemment les mêmes difficultés que les autres grandes villes. Comme l'a indiqué le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), il y a la difficulté des voitures qui se rendent en grand nombre dans le centre de la ville et qui l'encombrent. Peut-être pourrions-nous nous servir de nos excellentes lignes de chemins de fer qui entrent dans la ville pour diminuer la circulation sur les routes.

Il y a également la question du projet Metro Centre de Toronto. Le gouvernement fédéral participerait au projet parce que deux sociétés de la Couronne s'engageraient à fond dans le projet s'il est entrepris. Le CN et le CP s'associeraient au projet, tout comme Radio-Canada. Cette dernière société aimerait avoir son centre de transmission principal à cet endroit et y regrouper ses autres services dans la région de Toronto. Le CN et Radio-Canada, d'après ce que j'en sais, demanderaient au gouvernement fédéral une certaine aide financière pour les aider à s'implanter dans la nouvelle région Metro Centre. Comme le savent les députés, le nouveau gouvernement municipal a approuvé les plans et le gouvernement provincial a envoyé les détails du projet à la commission municipale de l'Ontario en vue de la décision finale.

Le projet a été critiqué par certains groupes nationaux, y compris l'association de ces groupes, connue sous le nom de CORRA, qui s'élèvent contre certains aspects du plan. C'est une excellente chose à mon avis, que le groupe des contribuables notamment s'intéresse directement au programme, qui changerait complètement le centre de la ville moyennant une assistance financière considérable du gouvernement fédéral. La question est digne de la plus grande attention. Il est intéressant de constater que d'une part, le gouvernement fédéral s'engagera bien avant dans le programme et que d'autre part, il a déjà financé quelques-unes des activités de CORRA par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement et d'autres organismes fédéraux. Il s'agit donc d'une participation directe des citoyens. Si le conseil municipal donne le feu vert au projet, moyennant quelques modifications peut-être, le centre de la ville connaîtra de grands changements.

• (2100)

Je mentionne, entre autres, la possibilité d'ériger un stade à dôme dans la région de Toronto, projet auquel

[M. Weatherhead.]

participera le gouvernement fédéral. Encore ici, le sujet prête à controverse, car il s'agit d'un terrain fédéral dans la région de l'aéroport de Downsview, lequel vendu ou loué, pourrait être mis à la disposition d'un organisme ou d'une société à but non lucratif, pour des fins sportives. Je pourrais vous mentionner d'autres projets, mais le temps va me manquer.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, si les remarques faites par le premier ministre (M. Trudeau) en des circonstances mystérieuses au cours de la fin de semaine, se révèlent véridiques, il serait le seul premier ministre à pouvoir présenter à la population au cours d'une campagne électorale des données statistiques plutôt intéressantes, c'est-à-dire si le Parlement dure jusqu'à l'automne prochain et que le gouvernement reste cinq ans ou plus en fonction. Il serait en mesure de dire que plus d'un million de logements ont été construits sous son administration, chiffre impressionnant mais paradoxalement désavantageux pour le gouvernement, car il prouverait que le très honorable député n'a pas réussi à démontrer la valeur de sa prétendue société juste.

Je vais vous expliquer ce paradoxe, mais permettez-moi de vous signaler auparavant que la question du logement a bien des ramifications d'ordre économique. C'est l'une des plus grandes industries de notre pays; elle consomme énormément de capitaux et de ressources; et elle assure le gagne-pain des membres de nombreux métiers et professions. C'est également, dans une large mesure, une entreprise sociale, puisqu'elle fournit un produit sans lequel les Canadiens ne pourraient vivre avec le climat comme le nôtre—nous connaissons tous l'hiver canadien qu'on subit sans, en général, l'aimer—et à défaut duquel les familles ne sauraient éprouver de bien-être, de sécurité, de dignité et de justice sociale.

L'habitation est une nécessité. Mais trop souvent, les politiques fédérales passent outre à cette nécessité et lui assignent un second rôle, après les mesures temporaires de financement et de crédit. Dans l'intéressant discours qu'il a prononcé à la Conférence canadienne sur l'habitation, en 1968, le spécialiste anglais David V. Donnison a signalé ceci:

> . . . l'habitation est une responsabilité trop considérable pour être accaparée par un seul ministère, et si elle l'était, elle ne pourrait être assumée efficacement. Les politiques de l'habitation concernent l'ensemble des gouvernements, et plusieurs ministères et niveaux de gouvernement—fédéral, provincial et local—doivent jouer un rôle lorsqu'il s'agit de les formuler et de les mettre en œuvre. La tâche est complexe et change continuellement et chaque pays doit s'en acquitter d'une façon convenant à ses besoins et à ses ressources.

Nous nous rappelons tous les efforts énormes du Parlement, au cours des années, pour amener le gouvernement à prendre même la timide mesure de la désignation d'un ministre de l'une des nouvelles créations de l'État, sans compter la charge d'un ministère des affaires urbaines en bonne et due forme qu'on lui a confiée, comme on le ferait très rapidement si le poste de premier ministre du pays changeait de mains.

Selon le premier titulaire de ce ministère, le gouvernement avait été l'artisan de 750,000 mises en chantier. Toutefois, une étude de la SCHL, en date de 1970, révèle que moins de 16 p. 100 de toutes les nouvelles maisons à vendre cette année-là coûtaient moins de $20,000 et que le prix moyen était de $28,614. Moins de 7 p. 100 des Canadiens ont les moyens de se procurer des maisons aussi haut marquées. C'est là, comme je l'ai dit au début de mes remarques, que réside le paradoxe de la société juste alors qu'elle se profile dans le tableau de l'habitation.

Voyons d'autres cas et par exemple les statistiques de la SCHL et les emprunts contractés aux termes de la loi nationale sur l'habitation. En 1968, le tiers des contribuables à revenu faible obtenait 6.5 p. 100 de l'argent disponible pour le logement, le tiers à revenu moyen, 49.4 p. 100, et le tiers à revenu supérieur, 44.1 p. 100. Deux ans plus tard les chiffres étaient respectivement de 5.3 p. 100, 54.2 p. 100 et 40.5 p. cent.

Si on veut démontrer avec quelle rapidité la situation des Canadiens à revenu moyen s'est détériorée sur une partie de la dernière décennie, on peut faire remarquer qu'en 1965 la part d'emprunt du tiers à revenu faible était de 17.9 p. 100 et est tombée à 5.3 p. 100 en 1970, ce qui est un chiffre presque incroyable et un échec presque incroyable du gouvernement en matière de politique du logement qui interdit aux petits contribuables d'accéder à la propriété. Et c'est ce qui constitue le problème le plus grave qui peut se poser dans le domaine du logement en général.

Il faut donc que le fédéral facilite davantage l'accès à la propriété aux groupes à faible revenu. Certaines provinces, soit l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et d'autres, luttent pour permettre aux économiquement faibles d'accéder à la propriété. A plusieurs reprises j'ai suggéré à l'ancien ministre qu'il devait, de même que son gouvernement, faire davantage. Je l'avertis honnêtement qu'il s'agit d'une requête qui sera renouvelée lorsque ses statistiques seront mises à l'étude par l'un de nos comités. C'est un domaine où des changements sont nécessaires mais c'est également celui où un changement d'attitude, de direction et d'affectation de l'argent est indispensable.

Examinons brièvement certaines questions auxquelles s'attacherait un gouvernement conservateur en ce très important domaine. La première est la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, taxe parmi les plus iniques appliquées à une nécessité sociale. Nous devons également admettre qu'il existe un million de logements insalubres dont 250,000 en très mauvais état. Laisser se dégrader le centre de nos villes jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour intervenir et lancer ensuite des programmes de démolition coûteux s'est simplement révélé une solution insuffisante. Une meilleure solution et une qui est à notre portée, c'est une modification radicale du programme d'emprunts pour réfection des maisons.

• (2110)

Quatrièmement, il faudrait offrir un stimulant fiscal plus grand aux entrepreneurs. Cinquièmement, il faudrait assouplir les règlements de la SCHL pour l'homme ou la femme qui désire vivre à la campagne, faciliter à cette personne le financement hypothécaire. Dans ma province, il n'existe qu'une société privée, qui œuvre véritablement dans ce domaine et une autre société dont les réalisations sont plutôt restreintes. Vous imaginez-vous où se situe cette grande société de prêts d'État, monsieur l'Orateur? Elle se trouve avec les sociétés de dernier ordre qui n'accomplissent rien du tout. La SCHL et la politique de l'habitation doivent reconnaître les réalités de la vie et des exigences rurales.

Sixièmement, si l'on s'attache au problème de la croissance urbaine et que l'on accepte le principe des secteurs de croissance désignés à l'instar de certains ministères, alors il est sûr que la SCHL et les politiques de l'habita-

tion doivent reconnaître ces principes. C'est pourquoi j'ai déjà mentionné la nécessité absolue d'une politique de l'habitation, qui non seulement hausserait la stature de cet étrange ministère créé ces derniers mois, mais qui lui mettrait du poil sur la poitrine, si je puis employer l'expression en m'adressant au ministre.

M. Guay (Saint-Boniface): C'est injuste.

M. McCleave: Le député de Saint-Boniface (M. Guay) se réveille.

L'hon. M. Basford: Certains auraient souhaité avoir du poil ailleurs.

M. McCleave: Comme septième point, je propose qu'on lui mette du poil sur la poitrine. En huitième lieu, il faudra créer un conseil national de l'urbanisme qui étudiera une politique d'urbanisme national et conseillera le gouvernement à ce sujet. L'organisme qui se rapproche le plus d'un tel conseil, c'est l'Association canadienne d'urbanisme qui a fait, l'an dernier, une enquête auprès de ceux qui s'intéressent aux problèmes urbains et a publié un résumé en six points des questions principales. Je voudrais les verser au compte rendu en citant un mémoire que l'Association avait soumis à l'ancien ministre d'État chargé des affaires urbaines:

1. Que les Canadiens éprouvent un intérêt vital pour l'avenir de leurs villes.

2. Que les Canadiens sont soucieux d'exprimer leurs aspirations, mais ne savent comment s'y prendre.

Qu'on mette au courant Information Canada. Voilà un défi à relever.

3. Que les Canadiens sont parfaitement convaincus que les gouvernement doivent écouter les opinions des citoyens sur les questions urbaines et faire usage de leur contribution.

4. Que si les Canadiens savent qu'il y a plusieurs paliers de gouvernement, c'est avec le gouvernement local qu'ils sont le plus directement mêlés.

5. Que la plupart des Canadiens réclament un gouvernement local plus fort.

6. Que les Canadiens, en tant que citoyens, insistent à participer à la mise en œuvre d'une politique urbaine canadienne et demandent que le gouvernement leur donne les moyens de le faire.

Il est bien évident, d'après les réactions constatées lors de ce sondage, que l'on considère le gouvernement, et ce ministre en particulier, comme étant loin de répondre aux besoins de notre époque. De plus, monsieur l'Orateur, pous prouver la nécessité de l'établissement d'un conseil national urbain consultatif, permettez-moi de présenter brièvement l'argument suivant, que j'ai d'ailleurs présenté à maintes reprises: il sera très difficile à n'importe quel gouvernement de résoudre le problème qui nous fonce dessus avec une rapidité presque effrayante, à savoir, la croissance de cette mégalopole qui s'étend de Montréal, le long de la Voie maritime du Saint-Laurent, et jusqu'à Détroit, Chicago et Milwaukee, et qui, d'ici la fin du siècle, et sans doute même avant, aura une plus grande concentration de population que la mégalopole qui s'étend le long de l'Atlantique, de Boston à Baltimore. Ceux d'entre nous qui ont voyagé dans cette dernière région savons que ce n'est, en fait, qu'une immense ville. On ne peut distinguer un endroit d'un autre, si ce n'est par les poteaux indicateurs. Ce n'est qu'une fourmilière humaine qui se lamente avec ses problèmes de transport, de criminalité, de logement, de santé—tous les problèmes possibles et imaginables—aggravés du fait que les gens sont tenus de vivre ensemble dans des conditions presque inhumaines.

C'est exactement la situation qui est en train de se créer au Canada. Et nous avons une leçon à apprendre. Dans quelle mesure le gouvernement fédéral américain a-t-il réussi à collaborer avec les États et avec les villes gigantesques qui composent sa région de mégalopole? Du moins, nous avons un exemple duquel tirer une leçon, un exemple de ce qui se produit. A mon avis, les États-Unis n'ont pas vraiment réussi à résoudre leurs problèmes. Cet exemple nous permet de voir ce qui est écrit dans le ciel pour le gouvernement actuel et pour celui qui lui succédera. Le gouvernement fédéral doit prendre des mesures, et les prendre rapidement, en vue de faire collaborer tous les niveaux de gouvernement à la solution entièrement différente de tout ce que l'on a tenté jusqu'ici. C'est un problème qu'il faut résoudre. Sinon, le mode de vie canadien dont nous parlons tant ne vaudra pas mieux que le mode de vie américain, et nous nous trouverons peut-être dans une situation encore pire que celle des États-Unis, pour n'avoir pas eu l'intelligence de tirer profit de l'expérience que traversent actuellement ces derniers.

Les Américains ont des idées fixes au sujet du transport le long de leur corridor congestionné. Dans ce contexte, les observations des participants au débat sur les transports ont été intéressantes à entendre. Ainsi, l'orateur qui m'a précédé, comme d'autres d'ailleurs, a lancé une observation réfléchie sur une question très grave. Toutes ces choses, les transports, la pénurie de logements, les besoins de planification, de services de santé, l'usage de nos ressources en eau, la lutte contre la pollution—toutes ces créations d'un Frankenstein, de quoi épouvanter n'importe quel gouvernement—devraient souligner la nécessité pour le gouvernement et le ministre en cause de faire preuve de beaucoup plus d'audace, de réflexion, face à une situation qui approche à grand pas, un changement dans notre mode de vie canadien.

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, on nous dit . . .

L'hon. M. Stanfield: Joe, on me dit que vous allez parler.

M. Guay (Saint-Boniface): Quel plaisir que de voir le chef de l'opposition (M. Stanfield) venir ici pour écouter. J'apprécie beaucoup la chose.

M. Paproski: Où est votre chef, Joe? En train de traverser le parquet?

M. Guay (Saint-Boniface): Non. Monsieur l'Orateur, c'est à vous que je m'adresse, mais je répète que ma réponse est non à toutes les suggestions de ce genre. Bien des députés des deux côtés de la Chambre ont parlé de problèmes urbains, des problèmes des gouvernements locaux. Mais je doute que qui que ce soit ait parlé vraiment en connaissance de cause du problème avec lequel les gouvernements locaux de diverses régions du pays sont aux prises actuellement. Certains ont probablement fait une étude et j'excuserais le ministre à cet égard.

• (2120)

L'hon. M. Stanfield: Pourquoi?

M. Guay (Saint-Boniface): Je crois que plusieurs des problèmes qui assaillent les administrations locales et provinciales n'ont pas été exposés en détail. Depuis des années, la Fédération canadienne des maires et des municipalités effectue de telles études, mais pas de façon continue, et fait rapport au gouvernement. A la fin de ce mois-ci, elle présentera un mémoire au ministre et voudra peut-être savoir s'il a adopté une politique différente quant à ses demandes.

L'hon. M. Stanfield: Ou s'il s'agit encore une fois de la même attitude.

M. Crouse: La même vieille bande, Joe.

Une voix: Oui, et le même vieux discours.

M. Guay (Saint-Boniface): Si les députés d'en face veulent reprendre le même vieux refrain, je n'ai pas à l'écouter car du moment que leur chef ouvre la bouche, je sais ce qu'ils vont dire. Et même là, il va bafouiller.

M. Crouse: Allons, Joe, ne soyez pas méchant!

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, plusieurs des députés d'en face ont cité des extraits de journaux dans leurs discours et je vais suivre leur exemple. Je me reporte à un mémoire daté du 26 avril 1971 que la Fédération canadienne des maires et des municipalités a présenté au gouvernement. La fédération présente périodiquement des instances qui sont un apport réel. A la page 2, le mémoire déclare ce qui suit:

... nous devons maintenant fixer des objectifs pour réaliser un programme socio-économique équilibré qui donne l'importance qu'il faut à la qualité de l'habitation, aux espaces en plein air, aux loisirs, aux services de santé, aux mesures de conservation de l'eau, de l'air et d'autres ressources naturelles, à des réseaux équilibrés et transport pour les gens et les marchandises à l'intérieur et autour des régions urbaines et enfin à l'élimination et au recyclage des déchets, tâche dont la difficulté et le coût ne seront pas des moindres.

Vient ensuite une foule de détails. Certains députés ont parlé de la pose de fils sous terre et d'autres services et des installations souterraines qui s'imposent dans tout nouveau projet. A vrai dire, ils sont nécessaires et il faudrait les prévoir au fur et à mesure afin que nous n'ayons pas à faire face aux problèmes auxquels on s'est heurté il y a 30 ou 40 ans. Mais, monsieur l'Orateur, peu importe la façon dont on procède c'est toujours le contribuable qui acquitte la facture—le type qui achète la maison ou la loue. Il doit payer le coût de tous les services, des écoles et des parcs, selon le cas. J'approuve bien des choses que l'on a dites et il faudrait peut-être songer à des taux d'intérêt moins élevés. Il y aurait lieu de tenir compte des impôts scolaires et de songer à les éliminer une fois pour toutes, au moins dans ma province. Ce changement important serait certes de nature à encourager les nouveaux venus à avoir leur propre maison et les citoyens âgés à aller vivre dans des logements sociaux qui leur sont destinés. Ces derniers ne devraient pas contribuer à payer les frais élevés de développement et ils devraient être exemptés d'impôts.

En se référant à un conseil intergouvernemental sur le développement communautaire, le mémoire poursuit ainsi:

Dans les conditions où le citoyen souffre d'insécurité croissante et doit faire face aux menaces de détérioration de l'environnement, ce sont les autorités locales qui, les premières, ressentent l'impact des préoccupations du public. Les maires et les conseillers municipaux étant les plus près du peuple sont bien souvent blâmés et tenus responsables des programmes et politiques,—ou de leur absence,—conçus au niveau fédéral et (ou) provincial. Bien des citoyens canadiens prétendent qu'ils sont les victimes de bouleversements économiques, de l'évolution technologique et d'une sorte de mauvaise affectation des ressources qui menacent sérieusement leur niveau de vie. Le conseil municipal n'a pas d'autre choix que de demander la coordination des efforts à tous les niveaux de gouvernement en vue d'atteindre la croissance économique et le mieux-être des humains.

C'est ainsi que s'est exprimée la fédération l'année dernière. Elle a formulé aussi des recommandations, à mon avis importantes, exposées en ces termes aux pages 4 et 5 de son mémoire:

1. que l'expression «zones où des mesures spéciales sont nécessaires» soit redéfinie pour supprimer l'anomalie que constitue l'exclusion des quartiers urbains délabrés de l'aide financière fédérale-provinciale du fait de leur proximité aux banlieues prospères. Le principe de l'égalisation dont s'inspire le ministère de l'Expansion économique régionale est caractéristique du véritable caractère du Canada, mais son application laisse beaucoup à désirer. Les déshérités de Victoria souffrent autant de la misère que ceux de Halifax.

2. que le gel actuel des fonds consacrés au renouvellement urbain cesse immédiatement en ce qui concerne les programmes d'amélioration du milieu ... quartiers ...

3. que le gouvernement fédéral s'efforce d'atteindre ses objectifs de création d'un ministère d'État chargé des affaires urbaines ...

Le mémoire ajoute:

Nous sommes aussi inquiets de l'intention apparente d'exclure les localités non urbanisées des consultations tripartites prévues.

Au dernier alinéa de cette section on dit ceci:

Pour ces raisons, nous appuyons la proposition en vue de la création d'un forum tripartite—un conseil intergouvernemental sur le développement communautaire—pour un libre échange de vues entre les autorités fédérale, provinciales et municipales; un forum qui permettrait à tous les échelons de préciser leurs rôles respectifs en matière de direction et d'action pour répondre aux besoins réels des citoyens.

Je crois que cela montre bien ce qui inquiète les gouvernements locaux dans tout le pays et, à mon avis, ils connaissent les problèmes mieux que quiconque. Ils ont souvent fait des instances valables, que l'on a peut-être parfois négligées. Lorsqu'ils feront leurs recommandations à la fin du mois, j'espère qu'on leur accordera l'attention qu'elles méritent.

L'hon. M. Stanfield: Bravo!

M. Guay (Saint-Boniface): Je suis sûr qu'on le fera, car l'automne dernier, le ministre alors chargé des Affaires urbaines a dit, comme on pouvait le lire dans le *Globe and Mail* du 21 octobre:

Le gouvernement fédéral est prêt à céder une partie de ses pouvoirs dans le domaine de l'aménagement urbain, si cela mène à une collaboration fédérale-provinciale ...

C'est ce dont parlait cet après-midi le chef de l'opposition.

... dans le ré-aménagement des villes du Canada, disait hier à Montréal M. Robert Andras, ministre chargé des Affaires urbaines. Il disait, lors d'un discours prononcé à un déjeuner du congrès annuel de l'Association canadienne des agents immobiliers que c'était en pratique ce que faisait le gouvernement fédéral en cherchant de nouveaux moyens de collaborer avec les provinces.

> «Pour les hommes raisonnables, la solution (aux problèmes urbains) réside ... dans la consultation, l'échange des connaissances, et le désir de chercher de nouveaux mécanismes de collaboration.
>
> En ce sens, en permettant que l'on débatte de ses politiques et de ses programmes urbains, le gouvernement fédéral permet une réduction de ses pouvoirs au lieu, et loin, de chercher à s'immiscer dans un domaine de compétence provinciale.»

Il a ensuite fait plusieurs observations dans le même sens que celles dont j'ai parlé ce soir. J'espère que la Fédération des maires et des municipalités continuera à faire pression lorsqu'elle présentera son mémoire, car j'estime que nous pourrions tirer profit de bon nombre de ses recommandations.

Lorsque le député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead) a pris la parole tout à l'heure, il a dit, entre autres choses, que l'on devrait envisager la construction d'un stade couvert dans sa région. Je l'avoue, je ne pensais pas que je prendrais la parole ce soir pour déclarer que, du moment que le gouvernement va aménager, au prix de je ne sais combien de millions de dollars, un deuxième aéroport à Toronto, il pourrait tout aussi bien construire un

stade couvert dans ma région. Dieu sait si nous avons besoin d'une ou de deux installations de ce genre dans l'Ouest du Canada, monsieur l'Orateur.

• (2130)

L'hon. M. Stanfield: Bravo!

M. Guay (Saint-Boniface): Avant toutes choses, j'aimerais que l'on construise un stade couvert à Winnipeg, afin que nous puissions assister là-bas, à l'abri de la neige et de la pluie, à toutes sortes de finales et de matches de football.

Une voix: Qu'en est-il de Vancouver?

M. Guay (Saint-Boniface): Un député a mentionné Vancouver. Je pensais que nous pourrions commencer par où commence l'Ouest en allant plus loin ensuite. C'est d'ailleurs ce qu'on a fait avec les lignes de chemin de fer. Soyons sérieux, monsieur l'Orateur. J'estime que l'on devrait envisager la construction d'un stade couvert dans cette région. On pourrait envisager la construction de bien d'autres installations. En fait, comme on l'a fait remarquer cet après-midi, la municipalité locale pourrait résoudre certains des problèmes locaux en coopération avec d'autres niveaux de gouvernement. Quels que soient les projets envisagés, qu'il s'agisse de l'élimination des taudis, de la mise en valeur de nouveaux secteurs, etc., l'argent dépensé à la réalisation de tels objectifs profitera à l'ensemble de la communauté. Il me semble qu'il n'y a pas de meilleur moyen de dépenser de l'argent que de l'affecter à la réalisation de ces programmes qui tiennent actuellement le plus à cœur aux municipalités. Ces programmes peuvent être réalisées en coopération avec les gouvernements provinciaux. Si le ministre ici présent tient compte de mes représentations, de même que de celles qui lui seront faites sous peu, il pourrait bien aller nettement au-devant des desiderata de certaines municipalités, et beaucoup de nos problèmes seraient résolus pour le plus grand bien, en dernier ressort, de l'ensemble des Canadiens.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, quand j'ai appris que le ministre que nous avons entendu cet après-midi avait reçu le portefeuille des Affaires urbaines, j'ai sympathisé avec lui, étant donné la lourde tâche dont il s'est chargé. Les problèmes des villes sont gigantesques et ne font que s'aggraver. Chômage, pauvreté, taudis, pollution, difficultés financières, et bien d'autres encore exigent un effort herculéen d'initiative dans la recherche d'une solution.

Écoutant cet après-midi le discours au style coulant du ministre, j'ai constaté encore une fois qu'il y a un monde entre ce que dit le gouvernement et ce qu'il fait. En fait, le discours du ministre m'a fait comprendre que la politique du gouvernement est tracée par des gens à l'aise pour des gens à l'aise qui se font accroire que s'il y a quelques chômeurs, malades ou infirmes au pays, il leur suffirait de faire un petit effort pour venir grossir les rangs des nantis au lieu de rester aux crochets des contribuables et de leur assistance sociale.

Le ministre est devenu lyrique en parlant de nos possibilités urbaines et de l'occasion de créer une société d'une excellence exceptionnelle au Canada; il a néanmoins négligé de prendre les premières mesures urgentes à cette fin. L'une des plus urgentes consiste à assurer un logement aux gens à faible revenu dans les grandes villes, bien que les régions rurales aient été honteusement négligées. Il s'enorgueillit du programme colossal de logement du gouvernement, comme il dit, et du nombre de mises en chantier en 1971. Pour qui ces mises en chantier, je vous le demande?

Moins de 10 p. 100 d'entre elles en 1971 étaient destinées à des logements sociaux subventionnés, seul genre de logement que peuvent se permettre les pauvres. Des centaines d'entre eux attendent patiemment de trouver un logement propre et confortable, alors que la loi nationale sur l'habitation aide ceux qui en ont le moins besoin. Cette loi devait favoriser les gens à faible revenu. Qu'est-ce qui se passe en réalité, monsieur l'Orateur? Comme le signalait le député d'HalifaxEast Hants (M. McCleave), en 1970, le tiers des gens aux revenus les plus faibles qui avaient emprunté en vertu de la loi nationale sur l'habitation représentait 5.3 p. 100 seulement du total. Il s'agissait de gens dont le revenu pouvait atteindre $7000. Ainsi, en vertu de la politique du gouvernement, notre loi nationale sur l'habitation met presque 95 p. 100 de ses ressources au service de gens dont le revenu est d'au moins $7000. Le reste, soit 5 p. 100, est allé aux gens dont le revenu était inférieur à $7000. Il est évident que les pauvres ne reçoivent que les miettes.

Le ministre dira tout ce qu'il voudra sur la recherche en matière de logements, les nouveaux produits et les nouvelles méthodes; il n'en reste pas moins que les gens à revenu modeste sont les plus mal servis dans tout cela et qu'ils continueront sans doute de l'être. C'est loin d'être reluisant. Le seul moyen de satisfaire dûment aux exigences des pauvres, c'est de leur assurer un revenu.

Revenu et option vont de pair, monsieur l'Orateur. Quand les pauvres toucheront un revenu qu'ils auront le moyen de gagner, ils décideront du logement qui leur convient; et ce ne sera pas une de ces tours ou de ces ghettos urbains. Il y en a déjà trop de cela au Canada.

En janvier de cette année, un garçonnet de quatre ans a été mortellement blessé en tombant d'un balcon du septième étage, à Toronto. Il était encore conscient quand sa mère l'a secouru. Il criait: «Maman, maman.» Il est mort trois heures plus tard. C'était la septième fois cette année qu'un enfant tombait d'une fenêtre ou d'un balcon d'un étage supérieur dans le Toronto métropolitain. Des études ont montré que les maîtresses de maison et les enfants qui vivent aux étages supérieurs des tours sont beaucoup plus portés à la maladie, physique ou nerveuse, que ceux qui vivent près du sol.

Pendant ce temps-là, les pauvres ne peuvent toucher le revenu qui leur permettrait d'obtenir le genre d'habitation qu'ils veulent. Qu'il me soit permis de signaler au ministre que tout projet de logements publics devrait prévoir de suffisants espaces et installations destinés à la récréation à l'intérieur comme à l'extérieur, ainsi que des garderies sur les lieux mêmes ou dans un centre communautaire tout proche. Le ministre connaît très bien Vancouver. Il sait qu'un besoin y existe qui n'est pas satisfait. Je l'engage à se servir de la loi nationale sur l'habitation et à prendre des dispositions pour que de telles installations soient obligatoires.

L'hon. M. Basford: Eh bien, qu'avons-nous fait au parc Reilly?

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, une hirondelle ne fait pas le printemps et une goutte de pluie n'est pas une averse.

L'hon. M. Basford: Et que dire de Britannia? Nous y avons dépensé un demi-million de dollars.

Mme MacInnis: Le ministre a-t-il mentionné Raymer?

L'hon. M. Basford: J'ai mentionné Britannia.

Mme MacInnis: Car s'il l'avait mentionné, je voudrais pouvoir lui rappeler que les gens ont dû se battre avec acharnement pour que leurs enfants puissent aller à l'école sans danger d'être écrasés par les trains en cours de route.

Une voix: Le gouvernement entasse encore les gens dans des ghettos.

Mme MacInnis: Je propose que le ministre examine la possibilité de faire connaître les coopératives d'habitation à un certain nombre de familles à faible revenu, un peu comme on le fait maintenant dans l'entreprise coopérative de De Cosmos Village, dans la région de Vancouver, pour que leurs enfants puissent jouir du bon air et de l'entourage convenable qu'offre un aménagement de ce genre. Les familles économiquement faibles qui sont allées habiter le village de De Cosmos étaient très heureuses et même transportées de joie de ne plus être stigmatisées comme le sont les habitants de logements à loyers modérés.

Tous les rapports des comités et des autorités s'intéressant aux problèmes urbains soulignent la nécessité de prévoir des revenus pour les indigents. Un revenu suffisant signifie la possibilité de vivre dans un voisinage moderne et bien organisé, d'échapper aux quartiers surpeuplés et une chance d'offrir à ses enfants l'occasion d'en connaître d'autres qui ne portent pas les stigmates de la pauvreté et de l'insécurité. Et ce sont des stigmates très réels dans l'esprit des assistés sociaux ou des économiquement faibles.

Une voix: Surtout chez les jeunes.

Mme MacInnis: Nous commençons à réaliser ce que coûte la pauvreté à notre société. L'étude Lithwick décrit la façon dont des mères chefs de famille sont totalement immobilisées par l'absence d'aide pendant la journée. Les vieillards, les handicapés, les chômeurs et les malades chroniques sont inéluctablement condamnés par leur manque de revenu. Ils sont enchaînés avec toute la cruauté de chaînes dans un donjon médiéval. Ils n'ont aucun choix et leur nombre augmente. Si le ministre n'allait rien faire de plus que d'avoir recours à la loi nationale sur l'habitation pour créer des pouponnières dans chaque projet ou dans les collectivités proches, son nom ne tarderait pas à être gravé sur des plaques de bronze à Vancouver. Je ferais même en sorte qu'il en ait une ou deux.

• (2140)

Que nous coûte la pauvreté? L'assistance sociale à tous les niveaux coûte au contribuable plus de 6 milliards de dollars par an. Le comité sénatorial de la pauvreté a déclaré:

> L'aide sociale, à tous les niveaux, coûte aux Canadiens plus de 6 milliards par an et pourtant elle n'a pas réduit la pauvreté de façon sensible et encore moins éliminée. Les problèmes s'accentuent; les dépenses augmentent sans cesse et finiront par écraser le contribuable. L'assistance publique est de moins en moins capable de satisfaire les besoins. Elle n'est pas parvenue à atteindre ses objectifs humanitaires. Elle prive ses bénéficiaires de leur dignité et n'apporte aucun encouragement à échapper à la pauvreté ni aucune récompense. Elle est devenue punitive et dégradante. C'est un gaspillage social et un bourbier économique.

Assez parlé du comité sénatorial sur la pauvreté. La pauvreté est un gaspillage, une frustration intolérable et une torture qui détruit jusqu'au fond de l'âme ceux qu'elle frappe. Nous ne pouvons plus l'accepter. La seule façon de l'éliminer est d'assurer un revenu aux pauvres, comme le signalent tous les rapports sur le logement, un revenu convenable fondé sur l'indice du coût de la vie et indexé. Vont de pair les occasions d'activité utile dans la collectivité et la mesure de l'attitude de chacun à servir.

Je recommande donc sincèrement au ministre de consulter son collègue, le ministre des Finances (M. Turner) et tous ses autres collègues compétents dans le domaine, en vue de trouver des voies et moyens d'établir un minimum de revenu que devraient toucher tous les Canadiens sans exception. A mon avis, ce serait un pas important qui nous aiderait à résoudre un des problèmes urbains les plus sérieux, celui de la pauvreté et du revenu insuffisant. La tâche du ministre de s'occuper d'autres problèmes urbains serait grandement allégée s'il pouvait s'attaquer résolument à ce problème profond de la pauvreté, qui ne restera pas en profondeur, mais qui s'étendra en cercles grandissants pour asservir les gens.

Il y a aussi le problème de la circulation dans les villes. Je suis certaine que, dans son cœur, le ministre sait que nous devrions envisager de transporter les gens au lieu de fournir sans cesse des installations de transport aux automobilistes. Il se rend compte, j'en suis certaine, qu'en divisant et en détruisant des quartiers avec les voies rapides bruyantes, nous nous écartons de l'idéal d'une société exceptionnelle. Les remarques qu'a faites le ministre à diverses reprises, à Vancouver, ont démontré qu'il est conscient du sentiment toujours croissant au sein de la collectivité que les besoins immédiats ne se limitent pas à un troisième pont sur l'inlet Burrard qui ne profiterait qu'à un nombre limité de citoyens, mais un système bien planifié de transport rapide qui desservirait toute l'agglomération. Pourquoi alors ne s'engage-t-il pas à fond dans ses responsabilités de ministre des Affaires urbaines? Il doit s'engager parce que certains de ses collègues adoptent l'attitude opposée et prétendent que nous avons besoin d'un troisième pont sur l'inlet Burrard. Ils soutiennent que ce doit être la première priorité. Le ministre doit aux Canadiens de prendre l'initiative et d'exposer clairement sa position.

Le ministre a dit qu'on avait besoin d'un système de transport rapide. Il a déclaré que même si une partie de la population souhaitait un troisième pont, Ottawa devrait non pas accorder une subvention, mais l'utiliser pour le transport rapide si la majorité des gens le désirent. Pourquoi donc le ministre d'État chargé des Affaires urbaines ne s'est-il pas mêlé de la question et n'a-t-il pas pris une initiative en vue d'instaurer un système de transport rapide et au lieu d'un troisième pont?

Le ministre a parlé également de la nécessité d'une consultation tripartite et d'une planification. Qu'il prenne donc l'initiative et convoque une réunion des autres paliers de gouvernement afin de discuter la meilleure politique à suivre dans l'intérêt général de la collectivité plutôt qu'en faveur de groupes et d'intérêts spéciaux. Je suis convaincue qu'une telle conduite de sa part ferait bien plus d'effet que des discours interminables sur le besoin de coopération.

Si le ministre avait dit qu'il recherchait la coopération des autorités provinciales et municipales à cette fin, je suis sûre que ni l'une ni l'autre n'auraient refusé de le rencontrer. S'il ne le fait pas, on pourra l'accuser de tergiverser et de s'en laver les mains parce qu'il veut garder ses bonnes relations avec certains groupes d'intérêts. Il peut sourire aimablement tout son saoul, comme un Bouddha, mais les gens s'apercevront sans doute que

ce n'est pas d'un Bouddha souriant qu'ils ont besoin à présent. Ils veulent un homme énergique, un homme qui agisse dans l'intérêt général des résidants de Vancouver, qui n'a pas peur de se faire traiter de hamburger par le maire de la ville ou d'être qualifié de bigot par le premier ministre de la province. Je ne vois pas le danger que cela représente.

A mon avis, outre la consultation tripartite, il devrait exister un quatrième niveau, les groupes communautaires intéressés en voie de devenir le contrepoids aux pressions qui s'exercent partout pour des privilèges spéciaux. Nous avons découvert la valeur de ces groupes communautaires bénévoles au cours du débat concernant la loi sur les ressources en eau du Canada, alors que les efforts des groupes antagonistes de la pollution partout au Canada ont réussi à empêcher les grandes sociétés de détergents de continuer à ruiner les cours d'eau avec de hautes concentrations de phosphates. En l'occurrence, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'alors s'est vivement réjoui de la pression exercée par ces groupes bénévoles qui a aidé à faire adopter la disposition contre les phosphates dans la loi sur les ressources en eau du Canada.

S'il le veut, le ministre actuel peut découvrir la valeur des groupements de volontaires dans les dures batailles à l'horizon pour la préservation et l'amélioration de la qualité du milieu urbain. Il devrait accueillir les pressions qui se sont exercées pour des choses comme le maintien de la qualité de l'environnement à l'entrée du parc Stanley et la prévention d'horreurs comme les Four Seasons qui en bloqueraient l'entrée, éliminent le panorama et congestionnent la circulation beaucoup plus qu'elle ne le serait autrement.

L'hon. M. Basford: J'ai tout arrangé cela la semaine dernière.

Mme MacInnis: Le ministre a peut-être tout arrangé, mais l'a-t-il fait de façon définitive? L'homme à tout faire a peut-être trouvé une solution temporaire, mais il n'est pas chevalier blanc monté sur son cheval blanc qui arrive pour tout nettoyer comme le promet l'annonce. Ajax ne réussira pas sans l'appui de l'opinion et de l'organisation publiques.

Le ministre découvrira peut-être leur valeur, s'il le veut, dans les rudes affrontements qui l'attendent s'il veut conserver et améliorer la qualité du milieu urbain. Les problèmes comme la pollution de l'air, les déchets industriels et domestiques, un usage judicieux des terres, la protection des terrains réservés aux loisirs, et bien d'autres, ne seront résolus de façon satisfaisante qu'avec la collaboration de tous les niveaux de gouvernement, plus la force grandissante des collectivités bien organisées et bien renseignées. Le ministre le sait fort bien. Comme il sait aussi en tirer parti lorsque les pressions se font sentir, lorsqu'il tient à accomplir une tâche. J'espère qu'il veut réussir dans celle-ci.

Lorsqu'on considère la situation confuse et désorganisée dans nos grandes villes, nous nous rendons compte qu'à moins que des mesures à longue portée ne soient bientôt adoptées, toute la population sera aux prises avec de graves difficultés. Ce sont dans les villes que nous constatons la pleine répercussion de la pauvreté et de la pollution, les effets des logements insalubres et de l'environnement malsain parmi les chômeurs chroniques et leur famille, la main-d'œuvre non spécialisée, les personnes sans instruction, les infirmes, les vieillards, les familles à parent seul, les jeunes gens oisifs, les milliers de personnes condamnées à lutter inutilement contre la pauvreté, à élever leurs enfants dans la misère et à les voir lutter en vain pour y échapper, animés seulement de sentiments de frustration et d'amertume, ou à tenter désespérément de violer la loi ou de se révolter. Il suffit de regarder les grandes villes au sud de la frontière pour savoir ce qui se produit lorsque les villes s'étendent: le nombre de pauvres augmente et aucune mesure appropriée n'est prise.

Si le foyer est le berceau du civisme, que le ministre des Affaires urbaines songe tout d'abord à s'intéresser à la construction d'habitations dans des milieux adaptés aux générations futures, en s'occupant pour commencer de ceux dont les besoins sont les plus grands, les économiquement faibles. Qu'il ne soit pas satisfait tant que chaque Canadien ne touchera pas un revenu assez élevé pour échapper à la pauvreté et n'ait d'occasions suffisantes de devenir un membre utile de la collectivité canadienne. Qu'il ne se contente pas de citer des statistiques qui ne présentent qu'un aspect de la question. Qu'il s'active et compile ses propres statistiques, qu'elles soient plausibles et qu'elles puissent être divulguées sans crainte des conséquences pour le gouvernement.

• (2150)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est 10 heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Dois-je signaler qu'il est 10 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Comme il est 10 heures, je dois informer la Chambre qu'en vertu de l'article 58(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège avant de passer au sujet du débat d'ajournement.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Le député sait qu'il est interdit de soulever la question privilège relativement au débat d'ajournement.

M. Paproski: Merci, monsieur l'Orateur. Je voulais signaler à la Chambre la présence de deux hôtes de marque qui nous viennent de l'Université de l'Arizona. Monsieur et Madame Johnson sont venus de Tucson pour observer les délibérations de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Je conviens que nous avons des hôtes de marque, mais aux fins du compte rendu, puis-je rappeler que l'intervention du député n'était pas une question de privilège.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA VOIRIE—LA ROUTE TRANSCANADIENNE À YELLOWHEAD—LE JUMELAGE DE LA VOIE

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, le 8 mars, comme en fait foi le hansard, page 637, j'ai adressé la question suivante au ministre des Travaux publics (M. Dubé):

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre les raisons de la décision de son ministère de doubler la partie sud de la route Transcanadienne en Alberta qui mène à Banff sans décision correspondante à l'égard de la Transcanadienne de Yellowhead qui en est la contrepartie au nord?

Bien que des mémoires aient été présentés au comité interministériel de coordination de la voirie, au ministre des Transports (M. Jamieson) et à l'ancien ministre des Travaux publics, je constate que le gouvernement fait de la politique et dépense de l'argent pour jumeler la route Banff-Jasper alors qu'il oublie d'améliorer la route de Yellowhead de manière à la rendre conforme aux normes de la Transcanadienne et à assurer à d'autres localités une nouvelle voie de communication récréative, commerciale et industrielle. Cette route sera d'une grande importance pour le développement futur du Canada comme nation viable et en expansion Elle tiendra un rôle vital dans la vaste région de ressources naturelles qu'elle dessert, ce que démontreront les efforts déployés par tous les paliers de gouvernement en vertu du programme d'accès aux ressources.

Il faudrait mettre le ministre au courant des immenses difficultés qui surgissent actuellement à l'égard de la route, qui a été acceptée comme route transcanadienne, particulièrement du tronçon de cette route qui traverse les Rocheuses en Alberta et en Colombie-Britannique où, en raison de fortes chutes de neige, il y a un constant danger d'avalanches pendant l'hiver. Cette situation et les frais élevés du transport par chemin de fer découlant de ces conditions défavorables créent une conjoncture économique qui, inévitablement, influera sur les facilités de transport offertes aux Canadiens mais aussi sur l'expansion de notre commerce d'exportation.

La route de Yellowhead a l'avantage d'emprunter le plus superbe col des Rocheuses canadiennes à une altitude de quelque 2,000 pieds de moins que le col Rogers. Au plus fort de la saison des neiges, il ne tombe sur cette route que moins de la moitié de la neige qui couvre pendant longtemps l'autre route. Les conditions atmosphériques varient considérablement d'une route à l'autre. Les chutes de neige et les dangers qu'elles comportent pour la circulation routière sont certainement ce qu'il y a de plus dangereux. Sur un tronçon de la route de Yellowhead, la plus forte précipitation de neige se trouve à Blue River, à environ 146 milles au nord-est de Kamloops par la route, soit une moyenne annuelle de 159 pouces sur un certain nombre d'années. Ensuite, à Red Pass, à environ 42 milles à l'ouest de Jasper, il tombe annuellement 137 pouces de neige. Ce sont là les deux principaux endroits où la précipation de neige est remarquablement plus forte que dans les Prairies. Nulle part le long de cette route la neige est-elle suffisamment abondante pour présenter un danger d'avalanche. Ainsi, le risque que se produisent des avalanches n'existe pas le long de la route de Yellowhead.

Ce n'est pas le cas, toutefois, le long du tronçon de la passe Rogers de la route transcanadienne. On a enregistré à la passe Rogers chaque année les plus fortes chutes de neige au Canada. La moyenne à long terme est d'environ 370 pouces de neige par an. De plus, même au Lac Louise, situé à seulement 50 milles environ dans les Rocheuses, il tombe près de 200 pouces de neige par an, soit beaucoup plus qu'à n'importe quel point le long de la route de Yellowhead. Le blocage des routes attribuable aux avalanches ou au risque d'avalanches, est fréquent le long de la route sud, ce qui entrave sérieusement le passage des véhicules empruntant cette route pendant l'hiver. Une analyse des données statistiques prouve que sur une base annuelle et saisonnière, en raison de l'élévation et de la pente, ainsi que des chutes de neige, la route de Yellowhead n'est pas tout simplement une autre route reliant les Prairies et la côte: c'est, en fait, une route bien supérieure à l'autre.

M. Gustave Blouin (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre des Travaux publics (M. Dubé) c'est avec plaisir que je réponds ce soir au fort loquace député d'Edmonton-Centre (M. Paproski).

L'hon. M. Dinsdale: Éloquent est le mot.

M. Blouin: Voici les renseignements que j'ai obtenus. La route transcanadienne qui traverse le parc national de Banff a été financée et construite par le ministère des Travaux publics. A l'origine, c'était une route à deux voies, et le gros du travail a été effectué au cours des années 50. Depuis l'achèvement de la route transcanadienne qui traverse Rogers Pass et Revelstoke et l'activité touristique accrue, le volume de la circulation a considérablement augmenté.

• (2200)

L'hon. M. Dinsdale: C'était en 1962.

M. Blouin: Je suppose que c'était avant votre passage au ministère. Des études poussées de la circulation ont été menées par le ministère, établissant de manière concluante qu'il fallait une route à quatre voies depuis la sortie est de Banff jusqu'au mille 47 et que les normes reconnues pour justifier une telle construction étaient grandement dépassées. La grosse augmentation de circulation s'est produite lorsque la province a terminé sa section de route allant de Calgary à la sortie est de Banff en tant que route à quatre voies. Il y a lieu de signaler, cependant, qu'en vertu de l'accord sur la route transcanadienne le gouvernement fédéral a partagé les frais de la construction initiale d'une route à deux voies pour ce tronçon, alors que c'est le gouvernement provincial qui seul a établi les plans et pourvu au financement de la route à quatre voies. La décision de doubler le nombre des voies de la transcanadienne à partir de la sortie est de Banff vers l'ouest a été fondée uniquement sur les besoins, et n'a été au détriment d'aucune autre route.

Je suis heureux d'avoir pu ainsi renseigner le député d'Edmonton-Centre, et d'autres détails peuvent être mis à sa disposition s'il le désire.

M. Paproski: Qu'en est-il de la route de Yellowhead? Vous n'en avez pas parlé.

M. Blouin: J'ai les renseignements ici.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre, je vous prie.

LES DROGUES—LA SUSPENSION DE LA PUBLICATION DU PROCHAIN RAPPORT DE LA COMMISSION LE DAIN

M. H. E. Stafford (Elgin): Monsieur l'Orateur, le rapport provisoire de mai 1970 et la dernière tranche parue sous le titre «Le traitement» renferment des erreurs et des inexactitudes avérées, qui sont le résultat d'un parti-pris et de recherches incomplètes. Je prétends que nous devons insister pour que la publication et la distribution de la prochaine grande étude de la commission Le Dain sur la marijuana soient interdites tant qu'une équipe de médecins canadiens éminents ne l'aura pas examinée attentivement.

Dix médecins canadiens distingués ont proposé cette mesure dans une déclaration, publiée par la Canadian Press le 14 octobre 1971, au premier ministre (M. Trudeau) et aux ministres fédéraux et provinciaux de la santé et du bien-être et de la justice. «Il faut mettre fin au silence», ont-ils dit, en dénonçant le rapport provisoire de la commission Le Dain. «A notre avis, la commission Le Dain a fait preuve en même temps de parti-pris et d'inconséquence sociale et scientifique dans certaines parties de son rapport, alors que «les preuves tendant à démontrer les effets nocifs de cette drogue, la marijuana, sont enfouis sous des centaines de pages, de sorte que le lecteur non averti ne saurait y déceler un avertissement clair». Parmi les signataires, on compte l'ancien président de l'Association canadienne de psychiatrie et des médecins attachés à six universités et hôpitaux canadiens de premier ordre.

J'ai aussi en ma possession une étude de 70 pages sur le rapport provisoire. Cette étude est l'œuvre du Dr Fred Lundell, éminent praticien et professeur de psychiatrie à l'Université McGill, et chef d'un groupe de recherches sur les drogues. Il critique le rapport provisoire en ces termes: «Les études sélectionnées en vue de la discussion étaient très subjectives et à peine d'actualité» et il poursuit: «Le chanvre indien entraîne bien plus souvent que ne le laisse entendre le rapport des réactions sérieuses dont les conséquences sont graves.»

Dans son étude sur le rapport intérimaire, le Dr Conrad Swartz, éminent spécialiste de la drogue et chef du service psychiatrique du centre médical de l'Université de la Colombie-Britannique, cite un exemple montrant que le rapport «omet certaines constatations capitales contenues dans une étude intitulée «chanvre indien», faite en 1968 par la commission britannique, et qui découragerait toute proposition tendant à légaliser cette drogue.»

Le Dr Andrew Malcolm, psychiatre bien connu de Toronto, qui a consacré ces dix dernières années, en tant que membre influent de la Ontario Addiction Research Foundation, à une étude de l'usage illégal de la droque, a fait, le 31 janvier dernier, devant la presse canadienne et l'Association médicale du Canada une analyse détaillée du premier volume du rapport final de la Commission Le Dain intitulé «Traitement», et le 20 février 1972 il a fait une critique médicale détaillée du chapitre VI de ce rapport intitulé «Traitement». Tout en reconnaissant que ce volume contient beaucoup de données parfaitement acceptables, il note qu'il est «souvent dépassé par les événements et contient un nombre impressionnant de renseignements erronés, alors que les propositions qu'il renferme sont souvent inexactes et peu réalistes». Le Dr Malcolm relève ensuite en détail 22 erreurs graves et moins graves.

Le communiqué du 14 février de l'Association médicale canadienne sur le rapport concernant le traitement est aussi grave. Après avoir faiblement loué et accepté certaines recommandations, le communiqué de l'AMC fait la demande étonnante «que le gouvernement fédéral songe à joindre une lettre au rapport pour le mettre à jour et apporter les importantes corrections qui s'imposent», avant de l'expédier aux médecins et institutions médicales du Canada.

Imaginez les répercussions lorsque les spécialistes en médecine disent qu'il faut corriger le rapport Le Dain avant de l'envoyer aux médecins comme «manuel de traitement» à l'intention des citoyens canadiens. J'apprends que les renseignements appropriés étaient à la disposition de la commission Le Dain suffisamment tôt pour être inclus dans le manuel. C'est inexcusable. Dans une déclaration à la presse le 10 mars, l'association médicale de la Colombie-Britannique a dit:

A notre avis, le chapitre sur les soins médicaux immédiats contient tant de confusion et d'aspects contestables que sa distribution aux médecins, hôpitaux et agences, dans sa forme actuelle, ne ferait que tendre à détruire la crédibilité de la commission aux yeux de plusieurs de ceux qui pratiquent les professions libérales. Nous demandons que le chapitre VI du rapport ne soit pas envoyé aux médecins de la Colombie-Britannique avant d'être remanié ou accompagné d'une liste détaillée des corrections sur les points signalés par nous-mêmes et d'autres.

On ajoute en outre:

Nous nous inquiétons de la façon plutôt détachée dont on aborde, dans ce document, le LSD et le cannabis.

On me dit que certaines autres associations provinciales de médecins sont également critiques et qu'elles rendront leurs rapports publics sous peu. Ces documents, y compris celui qui reste à venir, coûtent au contribuable canadien trois millions de dollars. L'association des médecins de la Colombie-Britannique critique sévèrement M. Le Dain d'avoir écarté les travaux importants du docteur Andrew Malcolm. Une autre chose me trouble: le fait que, dès la publication de sa critique sur le volume sur le traitement de M. Le Dain, le docteur Malcolm ait été congédié à un jour de préavis par l'Ontario Addiction Research Foundation après dix ans de services sous le prétexte que le budget l'exigeait. Le numéro du *Sun* de Toronto daté du 10 mars déclare à ce sujet: «Ce congédiement est le dernier fait nouveau dans ce que les critiques prétendent être une querelle sur le prétendu appui tacite que la Fondation accorde à la légalisation de la marijuana».

Vu les mauvais états de service de la Commission par ses deux premiers volumes, j'appuie entièrement l'insistance des dix éminents médecins canadiens quand ils disent et je cite:

Pour l'instant, nous nous inquiétons surtout de la possibilité que la Commission Le Dain publie un dernier rapport très tolérant, et peu concluant semblable à sa déclaration provisoire d'il y a un an. Comme dans le cas de tous les autres rapports de commission, on pourrait se le procurer librement partout au pays et, comme dans celui du rapport provisoire, les ministères du gouvernement en favoriseraient et encourageraient la lecture.

Et plus loin:

Si le document négligeait de préciser les effets nuisibles de l'usage du cannabis, des pressions accentuées s'exerceraient, sur les jeunes surtout, pour accroître l'emploi de la drogue.

Ils ajoutent aussi:

S'il est publié, il devra renfermer une déclaration claire et nette du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social soulignant la gravité du problème que pose l'usage des drogues douces et la nécessité de s'en abstenir à ce stade-ci de nos connaissances et de notre expérience.

Par exemple, une étude effectuée il y a un mois par l'Institut national de l'hygiène mentale et dont il est question dans le numéro du 28 février 1972 du *U.S. News and World Report*, signale, comme les dix médecins, que les femmes qui peuvent avoir des enfants seraient peu sages

de faire usage du cannabis, à cause des déformités trouvées chez quelques enfants issus de mères qui avaient fumé de la marijuana, probablement à cause de la drogue, et aussi à la suite d'expériences faites avec des rats qui ont révélé de graves déformités parmi leur progéniture, comme le mentionnent les dix médecins dans leur déclaration.

J'ai aussi entendu dire que la prétendue fuite de la Commission du président des États-Unis sur le cannabis, dont faisait état la revue *Time* le 28 février 1972, ne représente pas réellement les conclusions de la Commission, lesquelles doivent être publiées à Washington fin mars. De plus, les dix médecins canadiens blâment vigoureusement le rapport récent du Comité Jeunesse préparé à la demande du secrétaire d'État pour son «allégation inexcusablement dangereuse» que «les drogues douces sont relativement inoffensives ou au moins le paraissent en l'absence de toute preuve médicale du contraire». Les médecins signalent que de nombreuses recherches ont été effectuées et qu'on peut se renseigner sur leurs conslusions qui laissent entendre que les effets de ces drogues sont nuisibles.

Qu'est-il advenu de ce rapport? Des milliers d'exemplaires ont été distribués d'un bout à l'autre du Canada par le Secrétariat d'État et par Information Canada. J'ai une revue publiée par le YMCA canadien l'automne dernier: elle s'intitule «It's your Turn». Elle a été distribuée à tous ses établissements au Canada. Elle invitait la jeunesse à acheter et à étudier ce rapport en insistant particulièrement sur sa recommandation inexcusable à l'endroit des drogues. Elle demandait aux jeunes gens d'écrire au secrétaire d'État pour l'encourager à adopter des lois appuyant leurs demandes.

J'implore donc le gouvernement d'attendre avant de publier le rapport Le Dain sur les canabis qu'une équipe d'experts appropriés en médecine l'ait examiné. Une telle équipe doit se composer du Dr. Williom Craig, chef de la recherche au ministère de la Santé, ainsi que les docteurs Swartz, Malcolm et Lundell. Si leurs constatations le motivent, il faudrait rédiger l'avis d'avertissement qui s'impose pour prévenir tous les lecteurs contre les partis pris, les inexactitudes et les renseignements incomplets en les informant du danger de l'usage de drogues à la lumière de nos connaissances actuellement incomplètes. Une telle mesure engagerait notre responsabilité à l'endroit d'un des problèmes sociaux les plus importants de notre temps. Si les drogues nuisibles ne sont pas dangereuses, nous ne devrions pas restreindre leur vente. Dans le cas contraire, la loi devrait prévoir certaines restrictions.

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, dans son interpellation du 9 mars, le député d'Elgin (M. Stafford) a demandé au gouvernement d'arrêter la publication et la distribution du prochain rapport sur la marijuana tant qu'une équipe de médecins spécialistes ne l'aura pas examiné attentivement et n'aura par rédigé un avertissement au lecteur approprié. Dans son intervention de ce soir, le député confirme la position qu'il a prise ce jour-là.

[M. Stafford.]

• (2210)

La commission d'enquête sur l'usage non médical des drogues publiera sous peu son rapport final sur la marijuana. Il ne nous semble pas que l'intérêt public exige qu'on retarde la publication d'un rapport traitant d'un sujet aussi controversé.

Sur une question si importante, touchant à la santé de tant de Canadiens, on peut attendre du ministre et de son ministère qu'ils consultent au besoin les médecins spécialistes et qu'ils fassent appel à la collaboration des organismes nationaux spécialisés dans la protection de la santé des Canadiens. Le rapport final sur la marijuana sera rendu public sous peu et, comme dans le cas de beaucoup d'autres rapports de ce genre, les organismes intéressés auront l'occasion de s'exprimer. C'est justement là un des buts de la réalisation d'un document semblable. Le gouvernement va aussi examiner bien attentivement les recommandations de la Commission avant de prendre une initiative quelconque.

Pour rassurer le député, je le prierais de lire la déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), du 24 février dernier, sur les mesures du gouvernement pour lutter contre l'abus de la méthadone et des amphétamines. Le député pourra voir la peine que le ministre s'est donné pour consulter les représentants de la profession médicale.

Enfin, le député ne doit pas oublier que la Commission a consulté depuis deux ans des centaines de spécialistes dans l'usage non médical des drogues et qu'elle a reçu un grand nombre de mémoires de la part de groupes et de personnes intéressés. Un coup d'œil sur le rapport provisoire et sur le rapport sur les traitements convaincra le député du sérieux de ces études.

LES ANCIENS COMBATTANTS—LE PRÉTENDU ACTE DISCRIMINATOIRE DE VIC TANNY'S À L'ÉGARD D'UN AMPUTÉ.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Le 29 février, comme en fait foi la page 357 du hansard, j'ai demandé au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Laing) s'il ferait enquête sur une injustice à l'égard d'un ancien combattant d'Ottawa. Le ministre a alors répondu:

Monsieur l'Orateur, je doute fort que mon intervention ou celle du ministère des Affaires des anciens combattants soit très utile dans ce cas particulier.

La réponse n'étant pas satisfaisante à mes yeux, je reviens à la charge ce soir durant l'examen des questions après 10 heures. Je pense qu'un incident de ce genre devrait faire l'objet d'une enquête sinon par le ministère des Affaires des anciens combattants, par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a quelque rapport avec les centres de culture physique ou par le ministère de la Justice, puisque, à mon avis, c'est un cas de pure discrimination, pour une simple raison d'invalidité, à la suite de la perte d'une jambe au cours de la seconde guerre mondiale.

Les détails de l'affaire sont assez bien connus, mais je veux en faire un bref historique ce soir. Harold Mullens est un ancien combattant d'Ottawa, qui a perdu une jambe pendant la seconde guerre mondiale. En avril 1967, il s'est abonné à Ottawa à la succursale Carlingwood du centre de culture physique Vic Tanny. Un an plus tard, il a pris une carte de membre à vie. Au total, il a dépensé environ $500 en abonnements pour lui-même et pour sa femme. Quand M. Mullins a acheté sa carte de membre, Vic Tanny le savait amputé. Il n'a pas essayé de le cacher. Les journaux rapportent que M. Mullens aurait dit:

Lorsque j'ai signé ma demande d'affiliation, la première chose que j'ai dite fut que j'étais amputé. Il a alors été question de mon invalidité et celui qui m'a vendu ma carte de membre a dit que dans mon cas cela n'avait pas d'importance.

M. Mullens a ensuite utilisé les installations, me dit-on, en moyenne trois fois par semaine. Les installations ne lui causaient pas de difficultés, il se servait de la plupart d'entre elles, et cela, aussi, des membres du club à qui moi-même et les membres du personnel de mon bureau avons parlé, l'attestent. L'affiliation de M. Mullens a été annulée par Vic Tanny parce que, lui a-t-on dit, il ne répondait pas aux exigences de certains règlements édictés par le club. Aux dires de M. Mike Mundy, le directeur d'Ottawa, selon le *Journal* d'Ottawa en date du 23 mars, la décision a été prise le règlement exigeant que les membres du club soient en possession de leurs quatre membres. Voici ses paroles:

. . . nous n'avons rien contre les amputés. Tout simplement, notre assurance ne nous protégeait pas dans ce cas.

J'ai décidé de me renseigner sur cette affaire, et le 9 mars, j'ai téléphoné au bureau de M. Mundy. Il m'a dit de m'adresser au directeur général de Vic Tanny's à Toronto, un certain M. Leizer. Le directeur général à Toronto nous a dit que l'assurance n'entrait pas en jeu, et n'a pas du tout mentionné de règle selon laquelle toute personne devait avoir ses quatre membres pour être admise au club. A vrai dire, nous sommes pas mal certains de la raison pour laquelle il n'en a pas parlé. J'ai entre les mains un contrat signé par M. Mullens lorsqu'il s'est inscrit à Vic Tanny's, et qui stipule bien clairement qu'une personne affligée de ce genre d'invalidité peut malgré tout s'inscrire au club. La seule partie du contrat où il y ait la moindre mention d'une invalidité, c'est le paragraphe 6, et je tiens à vous le lire.

L'adhérent déclare et convient qu'il est en bonne condition physique et qu'il ne souffre d'aucune infirmité, invalidité ou maladie lui interdisant un exercice actif ou passif ou qui serait néfaste à sa santé, sa sécurité, son confort ou sa condition physique.

L'infirmité dont souffrait M. Mullens ne l'aurait pas empêché de participer aux activités de ce club. Selon le directeur général du club Vic Tanny de Toronto, son adhésion a été annulée non pas à cause du règlement mais parce qu'il serait très dangereux pour un handicapé physique de circuler dans le club à cause des escaliers. Il m'a offert de se rendre à Ottawa pour me faire visiter ce club. Cela était inutile, monsieur l'Orateur, car moi-même et mes collaborateurs avions déjà parlé avec des membres du club qui nous avaient indiqué l'absence de toute marche une fois qu'on y a pénétré.

Pourquoi alors a-t-on annulé l'adhésion de M. Mullens? Notre enquête montre bien que les raisons qu'avait données le club à l'origine ne sont absolument pas valables. Nous avons plutôt l'impression que les dirigeants ont pris peur après qu'il se fut produit un certain incident. Nous avons appris de M. Mullens et d'autres que le 8 février, un amputé de 70 ans a succombé d'une crise cardiaque après avoir nagé dans la piscine du club d'Ottawa. Le soir même, on a dit à M. Mullens qu'il lui fallait remettre sa carte de membre afin d'empêcher qu'un tel incident ne se reproduise. C'est à ce moment-là que le club a décidé que M. Mullens ne pouvait plus être adhérent. Il n'y a absolument aucun rapport, à mon avis, entre les amputations et les crises cardiaques. De fait, le monsieur de 70 ans qui est mort ce jour-là souffrait depuis longtemps de troubles cardiaques.

Par contre, M. Mullens est en bonne santé. En dépit de sa jambe amputée au-dessous du genou, il faisait huit milles à bicyclette l'été dernier pour se rendre à son travail, depuis Aylmer où il habite. Il est actif, fait de la natation et soulève poids et haltères. Rien ne justifie l'annulation de son affiliation. C'est pourquoi je demande au gouvernement de faire enquête dans cette affaire car ce genre de choses ne devrait pas se produire dans notre pays.

Qu'on lui ait remboursé son argent n'a rien à voir à l'affaire. Vic Tanny's l'a fait à cause de certaines pressions. Il veut redevenir membre du club. Il ne veut pas que le même sort soit fait à d'autres anciens combattants ou à d'autres personnes souffrant d'une infirmité physique de cette nature. Monsieur l'Orateur, il devrait y avoir un règlement pour protéger les gens contre ce genre de discrimination. Je voudrais encourager les anciens combattants du pays à protester contre ce genre de discrimination. J'attends avec impatience une réponse du ministre et j'espère qu'on pourra faire quelque chose.

M. Lloyd Francis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt la déclaration du député. Sans aucun doute, l'intéressé est un ancien employé du ministère des Affaires des anciens combattants. Il s'agit d'un homme en excellente condition physique qui suit avec enthousiasme un programme d'exercices régulier, et il est bien vu de ses concitoyens. Dans les circonstances, je ne peux que déplorer l'incident en question qui est tout à fait regrettable. Toutefois, je voudrais signaler quelques faits en ce qui concerne la position du gouvernement.

Il existe un contrat entre cet homme et le club en cause. Le député l'a rappelé dans sa déclaration, ce soir. Ce contrat est la base de sa réclamation contre le club. A mon avis, il serait bien avisé de consulter son propre avocat à propos du contrat afin de déterminer si on l'a enfreint. Pour autant que le gouvernement soit concerné, toutefois, je ne vois pas quelle mesure il pourrait prendre, étant donné qu'il s'agit d'un contrat privé.

• (2220)

Je le répète, si réprouvable que soit la ligne de conduite du club, elle ne semble pas justifier une intervention du gouvernement. J'estime que la publicité donnée à cette affaire a été utile, en ce qui concerne l'intérêt public. Comme on l'a indiqué, Vic Tanny a remboursé intégrale-

ment les droits d'adhésion et la personne avait profité pendant quelque temps des installations. Il me semble que le redressement devrait avoir un caractère privé. Il y a nettement eu un engagement et je crois que l'intéressé pourrait consulter ses avocats et engager les poursuites voulues devant les tribunaux.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 22 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 14 mars 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

[*Traduction*]

M. Robert P. Kaplan (Don Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 1er rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES APPELS TÉLÉPHONIQUES ET LE COURRIER PERSONNEL DES DÉPUTÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jerry Pringle (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 43 du Règlement, . . .

Des voix: Bravo.

M. Pringle: . . . je propose une motion en vue de la discussion d'une affaire importante et urgente. La semaine dernière et en fin de semaine, et même hier, on a insinué et allégué que les appels téléphoniques de certains députés étaient captés et que le courrier adressé aux députés avait été ouvert sans leur autorisation. Ces assertions ne peuvent que susciter le soupçon dans l'esprit du grand public, et en conséquence peuvent nuire aux députés dans l'exercice de leurs fonctions. Il est de la plus haute importance que la question soit examinée . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Pringle: . . . de sorte que les députés puissent poursuivre leur travail sans éprouver de doutes ou de soupçons quant à la sécurité.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député a une motion à présenter, qu'il le fasse dès maintenant, sans argument.

M. Pringle: Merci, monsieur l'Orateur. Je suis seulement l'exemple de mes amis de l'opposition. Je demande l'autorisation de la Chambre de proposer, et je propose, appuyé par le député de Thunder Bay (M. Penner):

Que les allégations concernant l'écoute électronique et le dépouillement du courrier des députés soient renvoyées au comité permanent des privilèges et élections.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La motion est présentée aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle ne peut être mise en délibération que du consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Je la mets donc aux voix. M. Pringle, appuyé par M. Penner, propose:

Que les allégations concernant l'écoute électronique et le dépouillement du courrier des députés soient renvoyés au comité permanent des privilèges et élections.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Pringle est adoptée.)

* * *

• (1410)

LES TRANSPORTS

LES TARIFS-MARCHANDISES DANS LES MARITIMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour demander à la Chambre l'autorisation de présenter une motion de nature urgente. Comme le gouvernement a annoncé son intention d'atténuer les disparités régionales au Canada et que les hausses de tarif-marchandises ont effectivement affaibli davantage la situation concurrentielle des industries dans les provinces Maritimes par rapport aux autres provinces, je propose, appuyé par le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall):

Que cette Chambre ordonne au ministre des Transports de comparaître le plus tôt possible devant le comité permanent des transports et des communications pour discuter les projets en vue d'abaisser immédiatement le tarif-marchandises qui porte tant préjudice à l'économie des provinces Maritimes.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Cette motion est aussi proposée à la Chambre aux termes de l'article 43 du Règlement et exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité et la motion ne peut donc être prise en délibération.

M. Bell: Qu'ont-ils à dissimuler? Pourquoi ne peuvent-ils pas nous donner un répit?

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA DIMINUTION DE L'EFFECTIF DE LA MAIN-D'ŒUVRE—LA STIMULATION DES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS—LES OBJECTIFS POUR L'ANNÉE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Finances une question qui découle de la diminution de l'effectif de la main-d'œuvre en février par rapport à janvier, la plus forte jamais signalée par Statistique Canada. Le ministre a-t-il ordonné une enquête à ce sujet? Par exemple, a-t-il commandé une étude visant à déterminer si ce phénomène pourrait être en partie attribuable aux nouvelles lois fiscales qui viennent d'entrer en vigueur?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Je n'accepte pas cette insinuation, monsieur l'Orateur. Ces chiffres se passent de commentaires. Je tire un certain encouragement de derniers chiffres, mais ce n'est pas d'un grand réconfort pour les hommes et les femmes en quête de travail. Comme je l'ai dit plus tôt à la Chambre, les statistiques ne peuvent se substituer au problème humain du chômage.

L'hon. M. Stanfield: Je suis tout à fait d'accord, mais le ministre ne pourrait-il pas faire enquête sur la cause de la réduction de la population active?

M. Guay (Saint-Boniface): Qu'avez-vous fait de Rock aujourd'hui?

L'hon. M. Stanfield: Étant donné que la hausse de l'emploi de janvier à février est à peu près égale à la moyenne et que le programme d'initiatives locales a, sans doute, créé quelques milliers d'emplois temporaires pendant cette période, le ministre envisage-t-il quelque mesure en vue de stimuler les investissements industriels au Canada et, partant, de créer des emplois? La raison de ma question est que, d'après les relevés faits par le gouvernement lui-même, les investissements, projetés ou réalisés, des entreprises ne sont pas plus élevés en 1972 qu'ils l'étaient en 1971.

L'hon. M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, toute mesure prise par le gouvernement sera annoncée en temps voulu. Ces chiffres traduisent, je crois, un grave problème humain et ne devraient pas servir de prétexte à un petit jeu qui se répète à la Chambre une fois par mois.

L'hon. M. Stanfield: Je suis pleinement d'accord avec le ministre, monsieur l'Orateur, mais, pour ce qui est de la dernière déclaration, peut-il nous dire quand il présentera un budget? Nous informera-t-il en même temps des objectifs pour 1972 en matière d'expansion économique et de réduction du taux du chômage?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, pour le moment il m'est impossible de dire à l'honorable représentant s'il y aura un budget ou, le cas échéant, quand il sera présenté.

[M. Bell.]

L'EMPLOI DES OUVRIERS ACTUELLEMENT AUX COURS DE FORMATION OU EMPLOYÉS EN VERTU DU PIL

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Finances, je me réjouis beaucoup de cette baisse du chômage. J'espère qu'elle se continuera encore aux prochains mois. J'aimerais demander au ministre des Finances cette question-ci. Étant donné que selon mes renseignements, plus de 100,000 hommes et femmes suivent des cours de formation de la main-d'œuvre—comme à l'école, quoi—et que des dizaines de milliers d'autres sont employés temporairement en vertu du PIL qui doit expirer le 31 mai, le ministre pourrait-il dire si le gouvernement songe actuellement à en prévoir d'autres après le 31 mai, afin de s'assurer que ceux qui se spécialisent en ce moment et ceux qui travaillent en vertu du PIL auront ensuite de l'emploi?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je prendrai certainement cette suggestion en considération. Le gouvernement vise à s'assurer autant qu'il le peut que l'économie accommode les gens et fournisse des emplois.

[*Français*]

M. l'Orateur: L'honorable député de Richmond désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE CHÔMAGE—MESURES EN VUE D'ASSURER UN EMPLOI STABLE AUX TRAVAILLEURS QUÉBÉCOIS

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre.

Étant donné que la province de Québec souffre actuellement d'un taux de chômage de plus de 7 p. 100 et que la population québécoise s'inquiète du climat de travail, parce qu'outre le programme d'initiatives locales, aucune autre mesure n'a été établie pour assurer un emploi stable aux ouvriers québécois, le ministre peut-il annoncer, pour rassurer les chômeurs du Québec, qu'ils auront un emploi stable après l'application du programme . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ferai remarquer à l'honorable député qu'il s'agit là d'une question à laquelle le ministre devrait normalement répondre à l'appel des motions par voie de déclaration générale. Le ministre voudra peut-être répondre en ce sens.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, pourrais-je expliquer ma question?

Étant donné, et je le répète, que, dans la province de Québec, le taux de chômage est de 7.7 p. 100, qu'est-ce que le ministre des Finances entend faire pour donner une alternative aux chômeurs qui se trouveront sur le marché . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député répète la question qu'il a posée il y a un moment. Je lui ai suggéré de ne poser cette question que dans la mesure où il invite le ministre à faire une déclaration à l'appel des motions.

[*Traduction*]

Silence, s'il vous plaît. Il est très difficile d'entendre. A l'ordre, je vous prie. La présidence a beaucoup de mal à suivre ce qui se passe à cause de toutes les conversations en cours en ce moment à la Chambre. J'invite les députés à surseoir un peu à ces conversations.

LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE—LE TRANSFERT DE CAPITAUX D'INVESTISSEMENT D'UN SECTEUR À UN AUTRE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Envisagerait-il sérieusement d'augmenter le taux d'imposition du secteur ressources de l'économie au moins jusqu'au niveau du secteur fabrication, dans le but d'entraîner, dans un avenir proche, un transfert des capitaux d'investissement du secteur ressources au secteur fabrication et, par conséquent, la création d'un bien plus grand nombre d'emplois.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je tiendrai compte de cette proposition dans la mesure du possible.

* * *

LES FINANCES

POURPARLERS AVEC LES PROVINCES RELATIVEMENT AU FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Est-il exact que son ministère a entamé des pourparlers avec les gouvernements provinciaux afin de trouver une formule pour le financement du secteur public, particulièrement pour les municipalités, afin de permettre à ces dernières de faire les travaux urgents qu'elles ont à effectuer et pour lesquels elles n'ont pas d'argent?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Pas actuellement, monsieur l'Orateur.

* * *

LES AÉROPORTS

LA NOUVELLE AÉROGARE DE TORONTO—LES VERSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES À L'ENTREPRENEUR

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Voudrait-il saisir la première occasion qui lui sera offerte à l'appel des motions pour expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement a jugé nécessaire de verser à l'entrepreneur 2½ millions de dollars de plus que le prix fixé par le contrat initial, afin que la nouvelle aérogare à l'aéroport international de Toronto soit ouverte en juin alors que le contrat exigeait l'ouverture en mars?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je présume que les crédits du ministère seront bientôt à l'étude au comité. Je serai alors disposé à répondre à toutes les questions relatives à ce poste.

• (1420)

L'hon. M. Hees: Au moment où le ministre voudra bien répondre à toutes les questions qui lui seront posées, sera-t-il aussi disposé à nous dire pourquoi l'entrepreneur a déclaré que lui-même ne se tient responsable d'aucun retard dans la construction ni d'aucun accroissement des frais? Le ministre nous expliquera-t-il alors qui est responsable et pourquoi?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Hees: Avons-nous un autre *Bonaventure* sur les bras?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA NOUVELLE AÉROGARE DE TORONTO—DEMANDE DE DÉPÔT DES CONTRATS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports une question d'un autre ordre, probablement reliée à la précédente. Voudra-t-il déposer la modification apportée au contrat signé avec la société Piggot Construction et les détails des arrangements pris avec cette société, afin de permettre aux députés de voir exactement de quoi il s'agit, étant donné qu'il y aurait eu, sauf erreur, non seulement un versement supplémentaire de 2,5 millions de dollars à Piggot, mais aussi un supplément de 1,7 millions au titre des retards dont le ministère est censé être responsable? Le ministre peut-il déposer les contrats en cause et les modifications qui y ont été apportées?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Dans la mesure où le gouvernement a le droit de le faire et où il ne s'agit pas de questions privées dépendant du contractant, je déposerai volontiers tous les détails relatifs à ce projet en particulier, ou je les mettrai à la disposition des députés.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT—LA RÉVISION PAR LA CHAMBRE AU COURS DE LA SESSION

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une autre question au très honorable premier ministre.

Étant donné que le 29 décembre 1967 la Chambre des communes avait cru bon de modifier le paragraphe (2) de l'article 202A du Code criminel, qui traite de la peine de mort au Canada, sauf dans certains cas, et que cet amendement devait être en vigueur pour une période de cinq ans se terminant le 29 décembre 1972, le très honorable premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il se propose de faire étudier cette question par la Chambre cette année, au cours de cette session?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, nous n'avons pas l'intention d'aborder ce sujet au cours de cette session. Dans le cours normal des choses, une session devrait commencer cet automne. Également dans le cours normal des choses, le gouvernement

actuel sera en place à l'automne et, à ce moment-là, nous pourrons aborder le problème.

* * *

LA CONSOMMATION

LES RADIATIONS DE CERTAINS APPAREILS UTILISÉS POUR L'ENSEIGNEMENT

[*Traduction*]

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme on a décelé récemment que des appareils utilisés pour l'enseignement et à d'autres fins dégageaient une radiation dangereuse, je voudrais savoir quelles mesures le ministre a prises en vue d'empêcher ou de contrôler l'utilisation d'appareils défectueux ou d'achat de tubes cathodiques.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre pourrait peut-être répondre brièvement. J'ai l'impression que cette question devrait normalement être inscrite au *Feuilleton.* Bien sûr, je ne voudrais pas désobliger le député. Il se peut que le ministre veuille répondre brièvement.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Consommation et des Corporations): Je suis parfaitement de votre avis, monsieur l'Orateur. Je tiens la question comme préavis et je vais tâcher de fournir une réponse au député.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

BANFF—LA POURSUITE DES AUDIENCES RELATIVES AU PROJET DU LAC LOUISE

M. William Skoreyko (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je voudrais poser une question au premier ministre. Comme les audiences, qui ont eu lieu la semaine dernière à Calgary à propos du projet relatif au Lac Louise, auraient été tout à fait insuffisantes compte tenu du nombre de personnes qui souhaitaient présenter des mémoires, le premier ministre serait-il disposé à organiser de nouvelles audiences au sujet de ce projet avant qu'une décision ne soit prise?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais me pencher sur cette question. Je ne suis pas au courant. Je vais en parler au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES STIMULANTS FISCAUX ET FINANCIERS À L'EXPORTATION

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que les chiffres de l'an dernier indiquent, non seulement que les exportations du Canada accusent un retard sur la croissance du commerce en général, mais que leur accroissement est en fait inférieur à celui de la moyenne des exportations des 14 principaux pays industrialisés, le ministre envisage-t-il de prendre de nouvelles mesures dans le domaine fiscal ou dans celui du crédit pour stimuler notre commerce et pouvons-nous attendre une déclaration à la Chambre pour bientôt?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à signaler que les chiffres des deux premiers mois de 1972 sont excellents: 11.4 p. 100. Au sujet des impôts, c'est au ministre des Finances de répondre. A propos des subventions d'encouragement, je suis surpris que le député n'ait pas eu connaissance des nombreux communiqués qu'a publiés le ministère pour exposer ce qui se fait dans ce domaine: aide financière aux soumissions faites à l'étranger par les exportateurs canadiens, participation à des foires, invitation d'acheteurs à venir au Canada, et ainsi de suite ... Nous faisons un gros effort. Je pourrais parler, par exemple, des missions commerciales, qui ont obtenu de bons résultats jusqu'ici.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Danforth: Le ministre voudrait-il nous épargner les fioritures et aller au fait? Nous dirait-il si oui ou non on a des difficultés à établir une valeur comparative entre les dollars canadien et américain, difficultés qui entravent certaines de nos exportations et retardent le règlement de l'accord commercial canado-américain sur les automobiles?

L'hon. M. Pepin: Je ne comprends pas la dernière partie de la question, monsieur l'Orateur. Je suis navré.

* * *

LE PÉTROLE

LA QUESTION DE L'ANNULATION DES PERMIS DE FORAGE DANS LES EAUX CÔTIÈRES DE LA C.-B.

M. J. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La semaine dernière, je lui ai demandé certains renseignements sur la concession de permis à la société Petrotar Development Limited de Calgary pour explorer quelque 2.7 millions d'acres dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique. Le ministre avait promis de s'enquérir. Pour préciser, je songe aux 1.4 million d'acres du détroit d'Hecate et de la Reine-Charlotte et aux 1.3 million d'acres à l'ouest et au nord-ouest de Vancouver. Ces permis ont-ils été accordés, et en l'occurrence, ont-ils été maintenant révoqués?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je n'ai malheureusement pas les coordonnées géographiques réelles en ce qui concerne ces permis. Je peux confirmer que des permis pour la société Petrotar sont en instance. Je crois qu'en général, ils se rapportent à la région du détroit de la Reine-Charlotte. Je me suis engagé à obtenir de plus amples renseignements et à les transmettre à l'honorable représentant. Même si cette feuille-ci lui donne bien des détails techniques, ils ne suffiront peut-être pas pour le satisfaire. J'ai demandé au ministère d'en fournir davantage.

Mon collègue, le ministre de l'Environnement, a fait une déclaration sur la côte cette semaine, avec mon assentiment, annonçant que nous sommes en train d'établir des régions de zonage en vue de fixer des régions d'environnement, non seulement sur la côte ouest mais aussi sur la côte est. Avec le temps, ces régions nous guideront dans la poursuite des travaux séismiques ou ultimement de fora-

ges. Pour l'instant, je ne puis dire au député au juste comment ces projets de zonage joueront sur les permis mentionnés, mais j'informerai les députés . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre le ministre. A moins qu'il ne veuille revenir à l'appel des motions et faire une déclaration, je lui conseillerais de permettre au député de poser une question supplémentaire.

M. Douglas: Comme les permis pour les travaux séismiques doivent inévitablement donner lieu à l'octroi de permis pour le forage de puits de pétrole, à moins que le gouvernement n'abuse de la confiance des compagnies en cause et comme le ministre de l'Environnement a déclaré que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait l'intention de révoquer ces permis, puis-je demander au ministre si la politique actuelle du gouvernement est de révoquer tous les permis pour l'exploration du pétrole sur le littoral du Pacifique?

L'hon. M. Macdonald: Je signalerai que si les études séismiques révèlent qu'il n'y a pas de gisement, bien entendu aucun forage ne sera effectué.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Macdonald: En ce qui concerne . . . Puisque le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles semble avoir encore beaucoup de choses à dire, je vais me rasseoir.

* * *

L'INDUSTRIE

RÉVISION POSSIBLE DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'IMPORTATION DE PRODUITS TEXTILES ET DE MEUBLES

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Étant donné les difficultés de concurrencer pour les industries canadiennes du textile et du meuble, difficultés causées par la politique actuelle selon laquelle une trop grande importation de produits envahit le marché canadien, l'honorable ministre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député devrait poser une question. Il ne peut se prévaloir d'une question pour avancer un argument. Il devra poser sa question le plus tôt possible.

M. Fortin: Je vous remercie, monsieur le président.

Étant donné ce problème, l'honorable ministre étudie-t-il actuellement l'opportunité de réviser cette politique de commerce extérieur en faveur du marché canadien?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je suis vraiment vexé, parce que la politique relative aux produits textiles est actuellement reconnue, tant par les employeurs que par les employés, comme une des belles réussites du gouvernement fédéral. Je suis étonné de la réaction de mon honorable ami.

Je ne puis expliquer toute cette politique de nouveau; il devrait la connaître.

En ce qui a trait aux exportations du Canada dans le secteur des textiles primaires, elles s'élèvent à plus de 100 millions. En ce qui a trait aux exportations de vêtements, elles se chiffrent à près de 90 millions . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Malpèque a la parole.

* * *

• (1430)

LES TRANSPORTS

LA HAUSSE DU TARIF DES SERVICES DE TRANSBORDEMENT BORDEN-CAP TORMENTINE

[*Traduction*]

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Étant donné que les services de contrôle de la circulation aérienne fonctionnent maintenant assez bien pour avoir permis au ministre d'aller recevoir un accueil cordial à l'Île-du-Prince-Édouard hier, peut-il maintenant nous assurer que la capacité des services de transbordement entre Borden et Cap Tormentine sera accrue de façon que les marchandises transportées par rail pourront être manutentionnées plus rapidement au cours des périodes marquées par le mauvais état des glaces?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, je crois pouvoir donner cette assurance. Nous avons eu hier des entretiens très utiles avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. La difficulté immédiate ne semble pas attribuable aux services de transbordement eux-mêmes, mais au manque de wagons réfrigérants. On m'informe qu'une centaine de ces wagons ont été transportés à l'île ou y étaient attendus au cours de la fin de semaine, et la situation semble s'être améliorée quelque peu. Pour ce qui est des transbordeurs, leur capacité semble suffisante et nous entendons bien la garder ainsi.

LES SERVICES AÉRIENS VERS SUMMERSIDE (Î.P.-É.)—LE RÉSULTAT DES POURPARLERS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre au sujet de ses entretiens d'hier avec les autorités de l'Île-du-Prince-Édouard. Sauf erreur, un des objets de sa visite était de déterminer si les services aériens y étaient suffisants compte tenu surtout de l'interruption des services de la société Eastern Provincial vers Summerside. Le ministre pourrait-il nous dire à quelles difficultés font face les hommes d'affaires de la région de Summerside et aussi nous faire part des raisons pour lesquelles on a démoli l'aérogare étant donné que la société précitée n'a obtenu qu'une suspension de deux ans et non l'abandon définitif du service?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, à propos de la deuxième question, j'imagine que la décision appartient à la ligne aérienne. Il s'agit de sa propriété, elle peut donc la démolir si elle le veut.

Quant à la première question, nous avons eu hier une longue discussion avec une délégation de Summerside et nous avons étudié un certain nombre de mesures de rechange. J'en ai proposé quelques-unes; le groupe de Summerside en a proposé d'autres. Nous nous occupons maintenant de mettre ces suggestions au point en vue de

redonner un service aérien, le meilleur possible, à Summerside.

* * *

L'INDUSTRIE

LE PROGRAMME AMÉRICAIN DISC—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES SOCIÉTÉS CANADIENNES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Elle a trait au programme américain ordinairement appelé programme DISC, à propos duquel nous l'avons déjà interrogé bien des fois. A-t-il mesuré la portée d'un tel programme sur l'industrie canadienne et se propose-t-il, le cas échéant, de prendre des mesures pour en neutraliser les effets?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'espère que le ministre pourra répondre brièvement. Le chef de l'opposition admettra qu'il s'agit là d'une question très générale à laquelle le ministre tentera de donner une réponse très brève. Autrement, il faudrait qu'il y réponde au moyen d'une déclaration faite à l'appel des motions.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je serai aussi bref que d'habitude. Je réponds simplement que les règlements en vertu du programme DISC n'ont pas encore été publiés. En deuxième lieu, toutes les initiatives que nous avons prises pour essayer de savoir quel usage de ce programme feront les sociétés américaines n'ont donné que des résultats contradictoires. Si mon honorable ami lui-même connaît les répercussions du programme sur l'économie canadienne ou s'il connaît des gens qui le savent, je l'exhorte alors de nous le dire, afin de le verser à la documentation à ce sujet.

* * *

LA SÉCURITÉ DU REVENU FAMILIAL

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—LA RÉPONSE DU QUÉBEC AUX PROPOSITIONS FÉDÉRALES

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il dire si le premier ministre du Québec a répondu à ses propositions en ce qui a trait à la politique relative aux allocations familiales?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur le président, pas encore.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA SÉCURITÉ DU COURRIER ET DES CONVERSATIONS TÉLÉPHONIQUES DES DÉPUTÉS—LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES TÉMOINS DEVANT LE COMITÉ

[*Traduction*]

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question reliée à sa déclaration d'hier à la Chambre, après laquelle il a donné certaines assurances au cours d'une conférence de presse en dehors de la Chambre quant à la possibilité qu'auraient les fonctionnaires de témoigner au sujet de la teneur de sa déclaration d'hier. Le premier ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre, en son nom et au nom de tous les ministres de son cabinet, qu'aucun fonctionnaire qui comparaîtra devant le comité permanent des privilèges et des élections pour y faire une déposition ne sera licencié ni lésé d'aucune façon dans sa carrière de ce fait?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): C'est une question à peu près de l'ordre de celles qui demandent si vous avez cessé de battre votre femme.

Des voix: Oh, oh!

M. MacInnis: Avez-vous commencé?

L'hon. M. Hees: Laissez le parler; il va avoir besoin d'aide.

Le très hon. M. Trudeau: Dans la mesure où je peux répondre à la question sans qu'on y rattache des implications de ce genre, je peux certainement donner cette assurance. Le gouvernement n'a pas pour habitude ni pour principe de s'en prendre à quiconque fait une déposition devant un comité parlementaire.

L'hon. M. Hees: Sauf l'Auditeur général.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre. Étant donné l'importance de la question, maintenant qu'elle a été renvoyée au comité permanent des privilèges et des élections et puisque le premier ministre, lors de la conférence de presse d'hier, est allé au delà des propos qu'il vient de tenir et a donné l'assurance catégorique que les fonctionnaires seraient félicités s'ils pouvaient se présenter pour rapporter de tels incidents, je ne fais que m'efforcer d'obtenir de lui l'assurance que tout fonctionnaire qui se présenterait ne serait pas licencié, ni lésé de quelque manière dans sa carrière.

M. l'Orateur: A l'Ordre je vous prie. Il me semble que le député répète la question. Quelque chose m'a peut-être échappé, mais la question me paraît identique à l'autre.

M. Nielsen: Je vous prie de m'excuser, monsieur l'Orateur, mais avec toute la déférence que je vous dois, j'ai introduit un nouvel élément en citant précisément les propos que le premier ministre a tenus hier à sa conférence de presse. Je me demande si on pourrait lui permettre de répondre, car l'assurance que je cherche à obtenir est extrêmement importante.

Le très hon. M. Trudeau: En effet, monsieur l'Orateur, je suis tout à fait disposé à renouveler ces déclarations et assurances. J'espère seulement que si les délibérations du comité prouvent que les allégations du député ne sont que des affabulations, son siège sera en jeu.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: Le député invoque-t-il le Règlement? Autrement, nous devrions passer à la question suivante, car il ne nous reste que peu de temps.

M. Nielsen: Oui, monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, je veux tout simplement rassurer immédiatement le premier ministre en lui disant que les libéraux ont voulu

prendre mon siège depuis 1963, mais je ne leur donnerai pas l'assurance qu'ils vont le reprendre.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE TRANSPORTS EN COMMUN

M. Barry Mather (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné les problèmes de plus en plus aigus qui se posent dans des zones telles que Vancouver et le sud de la Colombie-Britannique en ce qui concerne les transports urbains, et notamment les transports en commun, le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre s'il a été correctement cité par la presse de Vancouver sur le point de savoir si . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait fort bien qu'il ne peut poser une question pareille. Il ne peut demander au ministre s'il a été cité avec exactitude ou si une déclaration parue dans la presse est correcte.

M. Mather: Je pourrais peut-être reformuler ma question. Le ministre pourrait-il nous dire si ses services sont en train de mettre au point une politique en matière de transports en commun?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, bien des aspects du problème des transports en commun sont examinés par le gouvernement, et non seulement par mes propres services.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE

LA RECONSTRUCTION DES AMÉNAGEMENTS INCENDIÉS—LA QUESTION D'UN AUTRE EMPLACEMENT QUE SYDNEY (N.-É.)

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme on s'inquiète encore de savoir où logera l'école de la garde côtière canadienne à l'avenir, le ministre dirait-il quand on va lancer un appel d'offre pour la reconstruction du gymnase et de la bibliothèque qui ont été détruits par un incendie l'an dernier?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Cette question n'est pas du genre de celles qui se posent normalement au cours de l'heure réservée aux questions, mais le ministre voudra peut-être répondre brièvement, puisque la question a été posée.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois avoir eu connaissance, par les rapports de mes collaborateurs, d'un crédit relatif à des dépenses engagées à Sydney cette année. Quant à savoir si cela s'applique au gymnase ou non, je n'en suis pas certain. Si le député veut m'accorder un jour ou deux, j'obtiendrai une réponse.

M. Muir: Question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

• (1440)

M. l'Orateur: A l'ordre. J'accorde la parole au député pour une question supplémentaire, mais je crois devoir signaler à la Chambre que le temps va nous faire défaut bientôt. Il faudrait poser moins de questions supplémentaires et accélérer les choses autant que possible.

M. Muir: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je parle très vite de toute façon. Le ministre nous dirait-il quand nous recevrons le rapport du comité chargé d'étudier le futur emplacement et le fonctionnement de l'école de la garde côtière canadienne? Pourrait-il aussi dire aux Canadiens pourquoi le ministre a dit qu'il n'était pas question pour l'instant de déménager cette école et pourquoi le ministre en Nouvelle-Écosse a déclaré que ces rumeurs n'étaient nullement fondées?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, c'est une question d'interprétation. Je suis prêt à confirmer les déclarations du ministre qui représente la Nouvelle-Écosse, en ce sens que . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre et le député me semblent s'engager dans un débat. J'ai accordé la parole au représentant d'Oxford il y a un instant.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—LE PERMIS ACCORDÉ AU QUÉBEC RELATIVEMENT AU PONT SUR LA RIVIÈRE BELL

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports au sujet du projet d'aménagement de la baie James. Hier, le premier ministre a pris note de la question; je vais donc m'adresser aujourd'hui au ministre des Transports. Le ministre nous dirait-il si, conformément aux dispositions de la loi sur la protection des eaux navigables, le gouvernement du Québec a demandé l'approbation du gouvernement fédéral pour la construction du pont que l'on aménage actuellement au-dessus de la rivière Bell dans le cadre du projet de la baie James et si le ministre a approuvé la chose?

L'hon. Donald C. Jamieson (Ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le ministère des Ressources naturelles de la province de Québec a présenté une demande en vue de la construction d'un pont sur la rivière Bell à Matagami et la demande fut approuvée le 28 janvier 1971. Je tiens à ce que l'on sache—et je m'excuse auprès du chef de l'opposition, car je pensais que nous n'avions rien reçu dernièrement—qu'en consultant les dossiers, nous avons découvert la demande en question, arrivée sans doute en 1970, et l'approbation fut accordée le 28 janvier 1971.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre dirait-il à la Chambre quand il a reçu la demande?

L'hon. M. Jamieson: Je n'ai pas la date exacte ici, mais c'était manifestement avant le 28 janvier 1971, et si les députés ont raison en disant que mon ministère est assez lent en ces matières, ce que je nie, c'était évidemment à la fin de 1970.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—LES DEMANDES DU QUÉBEC CONCERNANT DES TRAVAUX CONNEXES

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports dirait-il si une demande a été reçue de la province de Québec concernant un projet de barrage ou quelque autre projet connexe?

Une voix: Faites attention à votre langage.

L'hon. M. Stanfield: Ne dites pas «dam».

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je dirai, pour éviter de tomber dans le même piège, que je ne pense pas qu'une demande concernant quelque projet que ce soit ait été faite, mais nous revoyons la question, le premier ministre l'ayant signalée à mon bureau ce matin.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES PERTES DES CLIENTS DE LA CHARTER FLIGHT INFORMATION SERVICES

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Étant donné l'échec financier de la firme torontoise de nolisement aérien appelée Charter Flight Information Services, qui entraîne pour de nombreux clients la perte de leurs dépôts, quelles mesures le ministre prendra-t-il pour le remboursement des dépôts aux clients et quelle protection les voyageurs ont-ils en pareils cas?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je devrai tenir le détail de cette question pour préavis. Bien entendu, les clients sont protégés si le transporteur a un permis de la Commission canadienne des transports, mais j'ignore les particularités dans ce cas-ci.

* * *

LES POSTES

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS SYNDICALES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné que le contrat conclu avec le syndicat des postiers est presque expiré—je crois que sa date d'expiration est le 27 ou le 29 mars—le président du Conseil du Trésor est-il en mesure de nous dire où en sont les négociations et s'il espère qu'un accord interviendra prochainement?

[M. Nielsen.]

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'ai indiqué au député tant à la Chambre qu'au comité que je ne pense pas utile de discuter des négociations ni de les conduire en public. C'est pourquoi je résisterai à la tentation d'en faire rapport. J'espère que nous parviendrons à une entente avant la date d'expiration du contrat.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA LIMITATION DES GRÈVES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Étant donné que le président du Conseil du Trésor a accepté comme politique de limiter les grèves dans la Fonction publique plutôt que de supprimer le droit de grève, peut-il nous dire quand il déposera les documents exposant sa politique et ses projets et si cette politique découlera du rapport Bryden?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention et, en fait, je n'espère pas communiquer à la Chambre une politique, comme le pense le député, visant à limiter les grèves. Je ne comprends pas très bien. En ce qui concerne le rapport Bryden, je pense que le leader du gouvernement en a déjà fait mention précédemment.

M. Alexander: Une question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: Le député désire poser une question supplémentaire mais s'il regarde autour de lui il s'apercevra que de nombreux autes députés désirent poser des questions et le temps va nous manquer. Pour le moment la présidence cède la parole au député de Richmond.

M. Alexander: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, Avec l'indulgence de la présidence, peut-être pourrions-nous régler la question au sujet de ce que j'essayais d'exposer.

M. l'Orateur: Ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est à la présidence de décider quand elle doit céder la parole à un autre député et je l'ai cédée au député de Richmond. Toutefois, comme je veux me montrer juste à l'endroit du député de Hamilton-Ouest, je reviendrai à lui avant la fin de la période des questions.

* * *

L'INDUSTRIE

LA CHAUSSURE—LES MESURES VISANT À CONTRER LES MAUVAIS EFFETS DE L'IMPORTATION

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Les journaux ont annoncé ces jours derniers qu'il avait rencontré les fabricants canadiens de chaussures, surtout ceux des Cantons de l'Est, et que ceux-ci avaient attiré son attention sur la trop grande importation de chaussures, au Canada.

L'honorable ministre peut-il dire si son ministère ou le gouvernement se propose de faire quelque chose pour améliorer cette situation?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, nous sommes à développer, avec le ministère de l'Industrie et du Commerce de la province de Québec, un plan d'ensemble qui nous permettrait d'aborder cette question d'importation de la chaussure un peu de la même façon que nous l'avons fait dans le cas des produits textiles et des vêtements.

Les pourparlers se continuent à cet effet, et nous espérons bientôt être en mesure de faire les annonces habituelles.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'ENVOI DES T-4 AUX PENSIONNÉS

[*Traduction*]

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Comme les feuillets T-4, tout particulièrement dans le cas des vieillards pensionnés et des autres retraités, n'ont été expédiés que durant le mois de mars et arrivent maintenant à destination et comme bon nombre de ces gens ont déjà envoyé leur déclaration d'impôt sur le revenu, ce qui leur causera des ennuis, j'aimerais lui demander quelle mesure le ministère entend prendre au sujet de ce retard de l'administration du Régime des pensions du Canada.

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je devrai prendre avis de la question.

* * *

LES PORTS

LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DES PRAIRIES À LA DIRECTION DU PORT DE VANCOUVER

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. L'automne dernier, je lui ai demandé s'il envisagerait de nommer un représentant des Prairies à la commission du port de Vancouver. Il m'avait alors répondu que la région des Prairies était représentée à la commission nationale des ports. Vu les problèmes récents, je me demande si le ministre envisagerait de nouveau de nommer quelqu'un des Prairies à la commission du port de Vancouver?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur. je ne crois pas qu'une telle façon de faire serait conforme à la politique, pas plus, en fait, qu'elle ne réaliserait l'objectif qui, à mon avis, est le nôtre. J'aurais espéré que le Conseil national des ports soit déjà sur pied. Je crois qu'on m'a proposé le nom d'un représentant de la Saskatchewan, mais j'éprouve certaines difficultés à cause du changement de gouvernement. Diverses sources ont avancé certains noms. Je m'en occuperai le plus tôt possible.

* * *

L'INDUSTRIE

LE PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DE LA NORTHERN ELECTRIC DE MONTRÉAL

M. Raymond Rock (Lachine): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Vu le niveau élevé de chômage à Montréal, quelle mesure le gouvernement prend-il pour empêcher la Northern Electric de quitter Montréal où elle emploie environ 3,000 personnes?

• (1450)

Une voix: Est-ce le mieux que vous puissez faire?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je voudrais d'abord vérifier l'exactitude du renseignement. Je ne sache pas que la Northern Electric ait pris une décision majeure. On connaît bien les différentes façons dont le gouvernement fédéral soutient dans le passé la Northern Electric par l'entremise de mon ministère, et cet appui est considérable.

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

L'honorable député de Sainte-Marie désire-t-il poser une question supplémentaire?

[*Traduction*]

Je rappelle de nouveau aux députés qu'il ne reste que trois minutes avant la fin de la période des questions.

[*Français*]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question très importante.

Une nouvelle a été annoncée dans les journaux, récemment, à l'effet que la compagnie Northern Electric s'attendait de quitter la province de Québec.

Le ministre pourrait-il dire s'il a pris des dispositions afin de s'assurer que cette industrie ne sera pas établie ailleurs qu'à Montréal, afin de protéger l'emploi de 3,000 ouvriers qui seront affectés par le . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député a répété la question qui a été posée en anglais par l'honorable député de Lachine.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA DEMANDE DE CONGÉ D'ANN BOOTH AUX FINS DE CANDIDATURE—LA SITUATION

[*Traduction*]

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Elle a été posée hier au premier ministre par le député présentement assis à côté du président du Conseil du Trésor. Au nom de la justice, le ministre ferait-il maintenant rapport de la situation de M^lle^ Ann Booth, employée du CRTC qui désire un congé pour présenter sa candidature aux prochaines élections fédérales?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, il est bien évident que M^lle^ Booth a présenté une demande de congé pour poser sa candidature dans une circonscription locale. Ce congé, que la Commission de la fonction publique peut accorder ou refuser, n'a pas été accordé par la Commission. Dès lors, le geste ou l'intention de M^lle^ Booth de persister à poser sa candidature violerait la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. M^lle^ Booth a été suspendue parce qu'elle ne s'est pas conformée à la loi.

M. Fairweather: Traitera-t-on les autres fonctionnaires qui pourront chercher à se porter candidat comme on a traité M^lle^ Booth?

L'hon. M. Drury: J'espère que tous les fonctionnaires désireux de se porter candidats obtiendront, comme la loi l'exige, un congé pour le faire et qu'ils respecteront la décision de la Commission de la fonction publique.

* * *

RADIO-CANADA

LE DIFFÉREND AVEC L'ANETR—LE POINT À PROPOS DES NÉGOCIATIONS

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au premier ministre. Elle a trait à ma question d'hier au secrétaire d'État qui n'est pas ici aujourd'hui. Comme on persiste à rapporter que les difficultés demeurent les mêmes entre Radio-Canada et l'ANETR, le premier ministre pourrait-il veiller à ce que le secrétaire d'État vienne à la Chambre demain y faire une déclaration, soit à l'appel des motions, soit à un autre moment dans la journée, pour clarifier la situation; L'ANETR a dit aujourd'hui que la situation fluide dont il a parlé lundi n'a pas changé depuis mai 1971 et, d'après moi, elle est stagnante.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je tiendrai la question pour préavis, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA RÉVISION DU RÈGLEMENT CONCERNANT L'INDEMNITÉ DE CESSATION D'EMPLOI ET LA PAIE DE CONGÉ

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question soit au ministre chargé de répondre à la place du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, soit au secrétaire parlementaire. Étant donné les nombreuses instances qui ont été formulées en vue d'obtenir une révision de la définition des gains dans la loi sur l'assurance-chômage en ce qui concerne l'indemnité de cessation d'emploi et la paie de congé, pourrions-nous savoir si on envisage de réviser le règlement pour ce qui est de l'une ou de l'autre, ou des deux?

[M. Fairweather.]

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Nous nous occupons de cette question. Le ministre étudie actuellement ces deux sujets et fera bientôt une déclaration.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous venons d'atteindre la fin de la période des questions. La présidence a essayé tantôt de donner la parole au député de Hamilton-Ouest pour une dernière question supplémentaire. Je signale aux députés que ce sont surtout les représentants d'en avant qui ont posé des questions aujourd'hui. J'espère que la présidence pourra demain donner la parole un peu plus souvent aux députés des quatrième et cinquième rangées étant donné qu'un certain nombre d'entre eux voudraient pouvoir poser des questions. La présidence donne maintenant la parole au député de Hamilton-Ouest.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE DROIT DE GRÈVE—LES MESURES ENVISAGÉES

[*Plus tard*]

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais donner suite à mes questions antérieures en posant une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Comme il s'intéresse plus, a-t-il dit, à réduire le nombre des grèves qu'à retirer le droit de grève à la fonction publique, a-t-il l'intention de faire une déclaration au sujet des critères qui seront établis à cette fin, ou de nous faire savoir quelle mesure législative sera prévue à ce propos et si oui, quand pouvons-nous nous y attendre?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre nous a donné, je pense, une indication du moment où il y aura possibilité de mise en application d'une mesure législative à ce sujet. Ma tâche consistera à m'assurer que les négociations et le cadre des négociations permettront d'en arriver à une entente plutôt qu'au recours à la grève.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE RENVOI DE LA PÉTITION DES INDIENS OLD CROW À UN COMITÉ PERMANENT

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Le leader du gouvernement à la Chambre m'a dit hier qu'il me ferait savoir aujourd'hui s'il autoriserait le renvoi de la pétition présentée par la population d'Old Crow au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai étudié la pétition ainsi que les rouages et la procédure auxquels on pourrait avoir recours à l'égard du grief présenté par ce groupe et j'ai décidé, à la suite de consultations avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, que la commission établie par le gouvernement et que dirige M. Barber donnerait de meilleurs résultats en l'occurrence que son renvoi à un comité permanent. Je crois comprendre que la Fraternité des autochtones du Yukon a eu des discussions préliminaires avec M. Barber et présentera des mémoires en bonne et due forme qui porteront entre autres sur la question soulevée dans la pétition que mon ami a déposée à la Chambre.

* * *

LA CONSTITUTION CANADIENNE

LA DATE DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL MIXTE

[*Français*]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est du rappel au Règlement relatif aux travaux de la Chambre, j'aimerais demander au leader parlementaire du gouvernement quand le rapport du comité de la constitution sera déposé à la Chambre.

M. l'Orateur: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. L'honorable député pose une question qui aurait pu être posée au cours de la période des questions orales, et je suis le premier à reconnaître que l'honorable député n'a pas eu l'occasion de le faire. Peut-être serait-il plus simple de permettre à l'honorable ministre d'y répondre. Mais, de nouveau, je rappelle aux honorables députés qu'il n'est pas régulier de poser des questions sous le couvert d'un rappel au Règlement, après que la période des questions orales est terminée, à moins que les honorables députés ne soient prêts à le permettre par consentement unanime. De toute façon, la question ayant été posée, l'honorable ministre pourrait peut-être y répondre rapidement.

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je ne sais vraiment pas quand le comité présentera son rapport, mais j'en parlerai au président.

M. Broadbent: J'invoque le Règlement ou je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Au début de cet après-midi, le ministre de l'Industrie et du Commerce a mal renseigné la Chambre en répondant à une question. Je crois connaître suffisamment bien le ministre pour penser qu'il ne l'a pas fait délibérément. Il s'agissait de savoir si, oui ou non, les États-Unis avaient édicté des règlements sur la base du programme DISC. Si j'ai bien compris le ministre, il a dit que le gouvernement américain n'avait pas édicté de tels règlements. Si c'est bien ce qu'il a dit, cette déclaration est infirmée par les faits et je le renvoie au numéro de dimanche dernier du *New York Times* qui contient un article où . . .

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Cela n'est pas une question de privilège; c'est un point controversé mettant aux prises le ministre et le député. Passons à l'ordre du jour.

• (1500)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre passe à l'étude d'une motion des voies et moyens visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose:

Qu'il est opportun de présenter une mesure visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. Cette mesure prévoit notamment:

(1) Que, pour le revenu imposable gagné après le 30 juin 1971 et avant le 1er janvier 1973, l'impôt payable en vertu de la Partie 1 de ladite loi, pour les années d'imposition 1972 et 1973, par toute corporation tenue de payer un impôt calculé en vertu de l'article 123 ou 143 de ladite loi selon son libellé applicable à ces années, sera réduit à raison d'une somme égale à sept pour cent de l'excédent

a) de l'impôt ainsi calculé

sur

b) les déductions permises par les articles 125 et 130 de ladite loi selon ce libellé, et que des ajustements seront apportés en conséquence, de la manière spécifiée dans ladite mesure, dans le calcul du montant des remboursements d'impôt permis par la Partie 1 de ladite loi selon ce libellé et applicables en l'espèce.

(2) Que l'impôt payable en vertu de la Partie 1 de ladite loi par un particulier, pour l'année d'imposition 1972, sera réduit d'une somme égale à trois pour cent du total de «l'impôt payable par ailleurs, en vertu de la présente Partie» (au sens que donne à cette expression l'alinéa 120(4)*c*) de ladite loi selon son libellé applicable à l'année d'imposition 1972) et de toute somme y ajoutée en conformité du paragraphe 120(1) de cette loi.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose que le bill C-169, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CANADIEN NATIONAL ET AIR CANADA

LA PRESTATION DE FONDS POUR LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT ET LA GARANTIE DE CERTAINES VALEURS ET DÉBENTURES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 9 mars, de la motion de l'honorable M. Turner: que le bill C-4, tendant à autoriser la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1971 jusqu'au 30 juin 1972, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

M. Melvin McQuaid (Cardigan): Monsieur l'Orateur, bien que je sois convaincu que ce débat ne changera rien aux modalités d'exploitation du CN, je ne veux pas manquer l'occasion de verser au compte rendu quelques-uns des nombreux changements qui s'imposent pour que cette

compagnie réponde mieux aux objectifs pour lesquels on l'a créée. Le budget de ce réseau nous est soumis tous les ans et, chaque année, les députés font des recommandations sur la bonne marche de ce service, recommandations que le gouvernement ignore avec la même régularité.

Il fut un temps où le CN desservait bien le public et répondait aux objectifs qui ont motivé sa création. Je crains qu'il n'en soit plus ainsi et il est certain que ce réseau ne remplit plus le rôle qu'on lui avait assigné. Le plus clair du blâme retombe tout spécialement sur la Commission canadienne des transports. Cette Commission doit veiller à la bonne marche de la compagnie, car elle a été instituée notamment pour s'assurer que le public en obtient les services pour lesquels elle a été, à l'origine, fondée.

Nul doute que la Commission canadienne des transports oublie que les communications sont la clé de l'expansion économique, à défaut de quoi, elle devient impossible. Un service de transport adéquat est nécessaire à une expansion économique satisfaisante. Les industries n'iront pas s'établir là où les moyens de transport sont déficients et on ne peut les en blâmer, car il leur faut commercialiser facilement et au moindre prix, leur production. La Commission royale d'enquête MacPherson avait déjà admis ce fait, en 1961. Cette Commission avait eu pour tâche d'étudier l'ensemble de la question des transports et il est important, à mon avis, de verser au compte rendu quelques-unes de ses recommandations montrant que le CN ne se conforme pas aujourd'hui à celles qu'on avait faites à l'époque.

On peut lire ce qui suit à la page 83 du volume I du rapport de la Commission royale d'enquête MacPherson sur les transports:

> Certains désavantages en matière de situation et de ressources sont bien connus au Canada. Les mesures appelées à y remédier ont été édifiées en un régime national. Le transport a été utilisé comme instrument permettant d'atténuer les désavantages locaux. . . . Les désavantages auxquels donne lieu une situation géographique peuvent toujours être compensés par des programmes nationaux de transport.

La Commission fait remarquer que les chemins de fer présentent un avantage économique véritable à l'égard de bien des aspects essentiels du transport, et qu'ils resteront, pendant longtemps encore, le pivot du réseau de transport du Canada. Malheureusement, ce fait échappe à la Commission canadienne des transports.

On dit plus loin dans le rapport de la Commission royale d'enquête:

> Il semble aussi que chacun des différents modes qui forment le système de transport—rail, route, eau, air et pipeline—apporte une contribution nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble. Les besoins sont tels, que tous peuvent coexister. Nous avons atteint en d'autres termes, une ère de coexistence concurrentielle dans le transport au Canada, et il appartient au public, et même à l'industrie, de formuler une ligne de conduite présente et future à la lumière de ce développement.

Remarquons bien l'observation que fait la Commission comme quoi les transports ont permis d'atténuer les inconvénients de la situation géographique, et l'adoption de programmes nationaux de transport peut toujours compenser ces inconvénients. C'est vraiment dommage que la Commission canadienne des transports ne s'inspire pas de cette observation. Si elle s'en était inspirée, nous n'aurions pas assisté à la fermeture de centaines de gares un peu partout dans le pays, avec la perte d'emplois qu'elle entraîne et les ennuis qu'elle cause aux employés qui sont obligés de déménager avec leur famille pour aller vivre ailleurs au Canada.

[M. McQuaid.]

Le service-voyageurs est dans un état lamentable. On l'a énormément réduit, et même complètement aboli dans certaines provinces, comme la mienne. En réduisant ou en abolissant le service-voyageurs, on prive le public de la possibilité de choisir entre différents moyens de transport. Je sais que le transport aérien est rapide. Il est pratique dans bien des cas, mais il ne faut pas oublier que certaines personnes préfèrent ne pas voyager par avion. Ce n'est pas tout le monde qui aime prendre l'avion. Il aurait fallu retenir les services ferroviaires pour ceux qui tiennent à s'en servir. A vrai dire, c'est la raison première de la construction de ce chemin de fer au pays et il est tout simplement criminel de permettre au CN d'abandonner son service-voyageurs dans certaines régions du Canada.

• (1510)

Il va sans dire que la suppression de ce service encourage davantage le transport par automobile mais nous en sommes actuellement arrivés à un stade où ce moyen devient une menace à cause de la pollution et de l'embouteillage qu'il provoque. Si l'on avait maintenu le service du chemin de fer et si on avait permis aux gens qui préfèrent s'en servir de continuer à utiliser ce moyen de transport nous ne serions pas affligés par les problèmes qu'entrainent la pollution et l'encombrement de la circulation au point où nous le sommes aujourd'hui. Il y a un autre point important, monsieur l'Orateur. Bien souvent nos réseaux routiers ne suffisent pas à répondre aux demandes croissantes de transport.

La Commission canadienne des transports et le gouvernement invoquent comme excuse à l'abandon ou à la réduction du service ferroviaire que celui-ci n'était pas rentable. Monsieur l'Orateur, il ne faudrait pas, à mon avis, que la réalisation de bénéfices soit le seul critère. Le peuple canadien doit avoir accès aux services publics essentiels, que ceux-ci soient rentables ou non. Nous avons d'innombrables exemples de services publics qui opèrent à perte et, selon moi, le gouvernement ou la Commission canadienne des transports n'a pas d'excuse pour supprimer des services ferroviaires simplement parce qu'ils ne sont pas rentables. Les chemins de fer ont été construits pour servir les Canadiens, pas nécessairement pour réaliser des bénéfices pour le compte du gouvernement. Si de tels services peuvent fonctionner à profit tant mieux, sinon ce n'est pas une raison valable pour les supprimer.

La semaine dernière, le CN a annoncé qu'il envisageait d'augmenter de 5 à 9 p. 100 le prix des places dans les wagons-lits à compter du 1er juin de cette année. Cette augmentation découle, semble-t-il, d'une directive de la Commission canadienne des transports, partant que le service des wagons-lits et des wagons-restaurants ne doit pas être déficitaire. Monsieur l'Orateur, pour ma part, je n'accepte absolument pas que ces services-là ne doivent pas être déficitaires. Ce sont des services publics et, comme je l'ai déjà fait observer, il y a au Canada d'innombrables services publics qui ne sont pas payants.

Voyons un peu ce qu'il en est des tarifs-marchandises. Ces tarifs affectent davantage les Maritimes que n'importe quelle autre partie du Canada. Nous avons connu huit augmentations de tarifs au cours des 29 derniers mois. Afin de vous donner une idée de ce que ces augmentations représentent pour nous, je me permets de vous soumettre quelques chiffres. En juin 1962, le tarif-marchandises de base par wagon de pommes de terre était de 46 cents par 100 livres pour le parcours de Charlottetown à Montréal. En 1967, il était de 51 cents; en 1969 de 54 cents et, depuis 1970, il est de 57 cents. De Charlottetown à Toronto en 1962, le taux était de 61c., en 1967 il était de 67c., en 1969, il était de 71c., et depuis ce temps-là il s'élève à 75c., c'est-à-dire une hausse de 14c. entre 1962 et 1972. La situation est encore pire entre Charlottetown et Terre-Neuve. En 1958, il était de 88c., en 1959, 95c., 1967, $1.04, en 1968, $1.06, en 1969, $1.15, en 1970, $1.19, en 1971, $1.30 et en 1972, $1.44. De 1958 à 1972, la hausse est passée de 88c. à $1.44.

Ces hausses nuisent à l'industrie de la pomme de terre dans la province. Comme les députés le savent, nous comptons grandement sur la culture de la pomme de terre. Ces hausses ne nous permettent pas de livrer concurrence aux pommes de terre cultivées dans d'autres régions du Canada en dépit du fait que l'Île du-Prince-Édouard produit une qualité de pommes de terre supérieure à celles qui sont cultivées ailleurs au Canada.

Des voix: Bravo!

M. McQuaid: Le régime défectueux des tarifs marchandises empêche les industries de s'établir dans notre province. L'Île-du-Prince-Édouard n'a pas de matières premières, il faut donc les importer pour la fabrication. Ensuite le produit ouvré est acheminé vers le marché, mais vu les tarifs marchandises élevés sur les matières premières et le produit ouvré, nos industries ne peuvent concurrencer les autres régions du Canada. Les industries qui pourraient songer autrement à s'établir dans l'île s'en trouvent naturellement découragées.

Encore mercredi dernier, le ministère de l'Agriculture annonçait à l'égard des céréales de provende des modifications à la subvention aux tarifs marchandises. Ces céréales proviennent de l'Ouest canadien et les tarifs marchandises sont subventionnés. La subvention a été haussée pour les provinces de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de Québec et de la Colombie-Britannique, mais l'Île du Prince-Édouard n'a pas été mentionnée. Monsieur l'Orateur, s'il existe au Canada une province à laquelle devrait s'appliquer la nouvelle subvention, c'est l'Île du Prince-Édouard où l'industrie du bétail et l'industrie laitière souffrent par suite du coût élevé des céréales fourragères, qu'il faut presque toutes faire venir de l'Ouest canadien. Je demande sincèrement au gouvernement d'expliquer cette discrimination à l'endroit de l'Île du Prince-Édouard.

Une voix: Il n'a pas de députés dans cette province.

M. McQuaid: C'est peut-être l'explication, mais c'est excessivement injuste et je m'oppose énergiquement à cette situation. La subvention accrue aurait dû s'appliquer à notre province, car le besoin y est aussi grand sinon plus que dans d'autres provinces où elle a été accordée. Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) aurait déclaré qu'au cours de la dernière année, on a modifié les subventions au transport des marchandises d'après les fluctuations des coûts surtout dans les régions éloignées. Notre région est sans contredit une région éloignée, particulièrement en ce qui concerne le transport des grains de provende de l'Ouest. Je voudrais que le ministre de l'Agriculture ou le gouvernement dise pourquoi l'Île-du-Prince-Édouard est victime d'une discrimination aussi choquante au sujet de ces subventions.

• (1520)

Des voix: Quelle honte!

M. McQuaid: On se plaint aussi amèrement dans notre province de la pénurie de wagons frigorifiques pour l'expédition des pommes de terre. La culture de la pomme de terre est une industrie primordiale en Île-du-Prince-Édouard. Nous devons amener les pommes de terre aux marchés, ce qui nous est impossible si la société ferroviaire ne met pas de wagons frigorifiques à notre disposition. Comme le ministre des Transports (M. Jamieson) l'a signalé aujourd'hui, la situation est critique depuis la semaine dernière. Sans wagons frigorifiques, nous ne pouvons pas satisfaire la demande impérieuse, parce que le transport est impossible autrement. Il n'y a pas d'autre moyen que les chemins de fer, le nombre de camions frigorifiques étant insuffisant. J'espère donc que le ministère prendra des mesures pour remédier à la situation le plus tôt possible.

Je voudrais en dernier lieu parler du transport aérien. C'est bien étrange, mais certains ne comptent pas l'Île-du-Prince-Édouard comme une province car elle est la seule à qui Air Canada refuse ses services.

M. Forrestall: C'est honteux!

M. McQuaid: Air Canada a rejeté la demande qui lui a été faite il y a quelques années de fournir à l'Île-du-Prince-Édouard, du moins dans une certaine mesure, un service aérien comparable à celui des autres provinces. J'affirme, non sans une extrême fierté, que nous nous sommes passés des services d'Air Canada. Mais cela n'excuse en rien son refus de nous accommoder. L'Eastern Provincial Airways assure actuellement à notre province un service moderne et à la page. La compagnie a trois Boeing 737 à réaction, capables de transporter 108 ou 109 passagers chacun. Elle se sert également de huit appareils à hélices pour le transport entre l'île et les autres parties de la côte est. L'Eastern Provincial Airways compte actuellement 500 employés, c'est donc une industrie. Il y a maintenant un vol sans escale de Montréal à Charlottetown, d'une durée d'une heure et quinze minutes; l'avion poursuit sa course de Charlottetown à Halifax et à divers endroits de Terre-Neuve.

La compagnie a fait une demande à la Commission des transports aériens, car elle voudrait établir un service qui relierait les trois capitales des provinces Maritimes à Montréal. Le départ aurait lieu à Charlottetown, à huit heures du matin. L'avion irait à Halifax, Fredericton, Chatham (N.-B.), Charlo (N.-B.) et de là à Montréal. Je suppose que ce service s'ajouterait à celui que nous avons actuellement. J'espère que la Commission des transports aériens va approuver la demande de l'Eastern Provincial Airways et lui permettre d'élargir son service dans l'Île-du-Prince-Édouard et qu'elle n'oubliera pas que la compagnie Air Canada a refusé lorsque nous lui avons demandé ce service.

Des voix: Bravo!

M. McQuaid: Je vous ai mentionné quelques-uns de nos problèmes de transport. Je ne puis m'empêcher d'ajouter un dernier remède à ceux que j'ai suggérés, un remède qui aurait sensiblement amélioré notre situation si on y avait recouru. Si le gouvernement actuel avait jugé bon d'aménager la chaussée vers l'Île du Prince-Édouard, notre situation serait tout autre aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. McQuaid: J'ai lu avec intérêt un discours prononcé dernièrement a l'autre endroit par le sénateur Bonnell, natif de l'Île-du-Prince-Édouard. Il disait entre autres choses:

Honorables sénateurs, une des choses qui est nécessaire afin de pallier cette solitude constante . . .

Il parlait de l'isolement de l'Île du Prince-Édouard.

tient à l'ancien projet, dont on nous a si souvent parlé, c'est-à-dire, la construction d'une chaussée. Divers premiers ministres nous ont promis cette chaussée, mais à chaque fois, on a mis ce projet au rancart, à cause de quelque politique d'argent rare ou de taux d'intérêts trop élevés.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait qu'il est contraire au Règlement de citer les débats de l'autre endroit.

M. McQuaid: Monsieur l'Orateur, le sénateur a cependant négligé de dire que si le gouvernement Diefenbaker était demeuré au pouvoir, l'Île-du-Prince-Édouard aurait aujourd'hui une chaussée la reliant au continent. Cela ne fait aucun doute.

L'hon. M. Pepin: Rendez l'affaire rétroactive.

M. McQuaid: Je dis en toute sincérité que si le gouvernement veut améliorer nos communications de la sorte, il n'est pas trop tard pour le faire. Que le gouvernement procède à la construction de la chaussée et qu'il améliore le service ferroviaire entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, avec le temps dont je dispose aujourd'hui, il serait impossible de toucher à toutes les questions qui ont été soulevées au cours de ce débat.

M. Forrestall: Le ministre pourrait au moins essayer.

L'hon. M. Jamieson: Je dirai, pour la gouverne du député d'en face et d'autres, que j'ai la ferme intention de faire aujourd'hui un discours très objectif ne prêtant pas à controverse, et j'espère qu'on l'accueillera dans le même esprit. Je le répète: il me serait impossible d'aborder au cours de la période qui m'est accordée, toutes les questions qui ont été soulevées. Le transport est un sujet si complexe qu'on ne peut, évidemment, l'épuiser dans un discours de 40 minutes. Je donne à la Chambre et à tous les députés, y compris l'auteur de la dernière remarque, l'assurance que je suis à leur disposition, au comité ou ailleurs, aussi souvent et aussi longuement qu'ils le souhaitent, pour discuter à fond des questions qui les préoccupent et qui relèvent de ma compétence.

J'admets qu'une réorganisation est nécessaire pour que les députés et le pays en général obtiennent plus de renseignements sur tous les aspects des transports, et plus facilement. C'est pourquoi je me propose de présenter à la Chambre au cours de la prochaine session trois importantes mesures auxquelles on travaille actuellement. La première est un bill visant à donner à Air Canada le statut de société de la Couronne indépendante et, si j'ose dire, la divorcer d'avec le CN. Je présenterai également une loi sur la revision des chemins de fer nationaux du Canada, et, parallèlement, une mesure modifiant la loi sur les chemins de fer. Les députés connaissent la grande portée et la complexité de ces modifications car voilà deux ou trois ans qu'ils les demandent. Elles ont entraîné une forte somme de travail qui se poursuit encore. Je suis persuadé que ces bills sont indispensables et je les présenterai dès qu'ils seront prêts.

Étant donné que nous aurons le temps d'en discuter au comité je pense qu'il conviendrait, pendant les 40 minutes dont je dispose aujourd'hui conformément à un accord préalable, que je traite d'un sujet de grand intérêt pour de nombreux députés, soit la question de la politique des transports dans les provinces. Nous convenons tous que le problème des transports dans cette région ne peut être étudié isolément. La majorité des députés comme moi-même admettent que la politique des transports doit nous permettre d'atteindre nos objectifs économiques et sociaux. Si nous, qui vivons dans la région Atlantique, ignorons nos objectifs et n'y adaptons pas notre politique des transports il est très probable que nous commettrons les mêmes erreurs que par le passé et que nous ne parviendrons pas à faire correspondre nos initiatives en matière de transport à nos objectifs et ambitions.

Il faut également admettre que le dossier des réalisations remontant presque jusqu'à la confédération regorge de tentatives de développement économique qui ne sont pas parvenues à répondre aux espoirs de leurs promoteurs bien intentionnés et souvent dévoués. De nombreuses raisons expliquent ces échecs et, entre autres, les insuffisances des politiques de transport et des équipements d'autrefois. Par ailleurs, ce serait nous méprendre que de conserver le mythe, enraciné par près d'un siècle d'espoirs frustrés, selon lequel de grands complexes industriels s'épanouiraient partout dans la région atlantique si seulement les lacunes dans le domaine des transports disparaissaient. Dommage, mais la chose n'est pas aussi simple.

• (1530)

Les problèmes qu'on a connus par le passé en essayant d'attirer les industries dans cette région s'accentueront au cours des années 70. Il suffit de regarder des centres comme Toronto, Montréal et quelques autres pour se rendre compte que la plupart des réaménagements ont tendance à se concentrer autour des grands centres urbains. Je ne puis m'empêcher de signaler qu'en dépit des grands efforts déployés par des Chambres de commerce actives et des stimulants attrayants offerts par le ministère de l'Expansion économique régionale et d'autres, il est probable que très peu de prétendues industries secondaires s'implanteront dans les régions relativement éloignées où elles sont isolées des autres entreprises sur lesquelles elles doivent compter et des marchés importants desquels elles dépendent pour être rentables.

A la lumière de ces prédictions, la région atlantique fait face à un certain nombre de choix. Nous pouvons accepter la tendance comme inévitable. Dans ce cas, nous perdrons encore plus de nos jeunes talents locaux. On estime, par exemple, qu'au moins la moitié des étudiants de l'Université Memorial de Terre-Neuve quitteront cette province peu de temps après la fin de leurs études. L'avenir n'est peut-être pas aussi sombre dans le cas des Maritimes, mais je sais que la même tendance s'y manifeste. Si nous devons renverser le courant de cet exode, il est évident que nous devons trouver des façons d'assurer davantage d'emplois plus rémunérateurs dans la région atlantique. Je ne prétends pas que de meilleures perspectives d'emplois soient en elles seules la solution, mais, sans elles, tout le reste est inutile.

D'où, alors, doivent venir ces autres emplois et comment pouvons-nous améliorer l'ensemble de la population active actuelle de façon que les gens ne soient pas attirés par de meilleures occasions dans d'autres régions du Canada ou ailleurs? Et quel rôle le transport peut-il jouer dans ces questions? La réponse la plus logique est que nous devons tirer le maximum des avantages naturels que nous possédons. Il y a des preuves encourageantes que les organismes tant publics que privés obtiennent de plus en plus de succès dans ce domaine.

Le complexe industriel qui s'étend maintenant autour de la région du détroit de Canso en est un exemple. L'aménagement des chutes Churchill en est un autre, bien qu'il soit de nature différente. Je crois que les efforts des dernières années en vue de rationaliser et de stabiliser l'industrie de la pêche seront couronnés de succès et bénéfiques. D'autres ressources naturelles y sont également pour beaucoup, les mines jouant un rôle de plus en plus grand, tout particulièrement au Nouveau-Brunswick et au Labrador. L'aménagement de ports prometteurs pour la manutention des conteneurs à Halifax et à Saint-Jean, de raffineries à Terre-Neuve et en d'autres endroits de la région atlantique sont d'autres exemples de l'exploitation efficace d'un atout naturel que confère aux provinces atlantiques leur emplacement géographique. Ces faits, comme d'autres, prouvent que nous avons bien plus de chances de faire progresser notre économie en cherchant à tirer le meilleur parti possible des occasions qui se trouvent à portée de la main, en appliquant, quand la chose est possible, le principe de la valeur ajoutée et, bien entendu, en profitant des industries des services qui suivront, accompagnées habituellement de perspectives de nombreux emplois.

J'ai déjà dit que la plupart des industries hésitent, aujourd'hui, à agir isolées. On trouve, bien entendu, des exceptions: les entreprises qui dépendent de certaines ressources naturelles ou auxquelles la région atlantique peut offrir des avantages spéciaux. Il est manifeste, cependant, que même dans ces cas-là elles préfèrent les centres relativement importants ou, tout au moins, un accès facile aux services, aux commodités et aux attraits sociaux offerts par les collectivités plus considérables. Voilà pourquoi le ministère de l'Expansion économique régionale a choisi de promouvoir le concept de l'expansion des centres.

Les dirigeants, privés et publics, des quatre provinces de l'Atlantique ont dit qu'ils étaient d'accord avec ce principe, bien que, comme moi, ils se rendent compte de la nécessité de l'appliquer avec beaucoup de précaution et en respectant les droits de l'individu et les traditions importantes d'un mode de vie qui, pendant des siècles, a bien servi les habitants de la région de l'Atlantique. De plus, les transports et une facilité plus grande de déplacement sont extrêmement importants dans le concept du centre de croissance. S'ils comprennent le phénomène croissant de l'interdépendance industrielle et reconnaissent que, pour toutes sortes de raisons, c'est là une tendance inévitable, nos planificateurs éviteront de gaspiller leurs efforts comme ils l'ont fait par le passé, avec le résultat que l'on connaît.

En résumé, donc, je suis d'accord avec ceux qui estiment que dans la région de l'Atlantique, la priorité doit aller à la mise en valeur de toutes nos ressources naturelles, non seulement dans la première phase de l'exploitation—soit l'exportation de matières premières—mais aussi, autant que possible, dans le raffinement sur place de nos produits naturels. Par ailleurs, je comprends qu'il est nécessaire de renforcer la structure générale de nos collectivités les plus vastes et les mieux développées, non seulement parce qu'elles sont les centres de croissance économique les plus logiques, mais aussi parce qu'elles offrent la meilleure possibilité pour notre population de bénéficier des services de qualité que nous considérons tous maintenant comme étant notre droit dans le Canada des années 70.

Les transports ont un rôle essentiel à jouer dans tous ces domaines. J'ai dit que la politique des transports devait être adaptée aux objectifs généraux de la région. C'est là, toutefois, simplifier les choses à l'extrême. Une bonne planification des transports peut aider à façonner la région de l'Atlantique de l'avenir. Nous qui avons des responsabilités dans ce domaine, nous nous devons d'innover autant que de répondre aux besoins. C'est ce que nous nous efforçons de faire, et je dois dire que le rôle de l'innovateur est de loin le plus délicat.

On a beaucoup parlé du rapport de 1969 des premiers ministres des provinces de l'Atlantique. On y fait des recommandations en vue de l'application d'une politique de base à l'égard des transports dans ces provinces. Ces recommandations se placent sous les rubriques suivantes: Réglementation du transport ferroviaire, Réglementation du transport routier, Subventions et programmes publics, Rôle du transporteur et de l'expéditeur, Transport routier, Transport ferroviaire, Transport aérien, Ports, Bacs, Transport par voie d'eau, Organismes de recherche, et Gel du tarif des messageries. On demandait dans le rapport l'adoption d'une politique nationale qui nécessiterait pour les provinces de l'Atlantique une combinaison efficace de concurrence, de réglementation et d'aide financière. On y demandait aussi une révision de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes qui donnât la souplesse nécessaire à une adaptation aux circonstances changeantes.

Il sera utile d'examiner les principales recommandations du rapport, et j'aimerais faire quelques observations sur ce qu'on a déjà accompli. Je vais prendre les diverses rubriques dans l'ordre dans lequel elles figurent dans le rapport.

Premièrement, la réglementation du transport ferroviaire. On a fait des recommandations au sujet de l'interprétation de l'expression «service de rechange, efficace et concurrentiel» aux termes de la loi. On conteste la base de 30,000 livres pour les taux maximums, et on propose que lorsqu'on augmente le taux maximum, l'augmentation se limite à la hausse des frais variables. On estime que la Commission canadienne des transports devrait avoir pouvoir de suspendre un taux—une augmentation de taux, sans doute—lorsqu'elle a la preuve de prime abord que ce taux est injuste, et on estime que les provinces ou leurs

représentants devraient avoir accès, à titre confidentiel, aux données relatives au coût du transport ferroviaire.

A l'exception de la première, qui reflète de toute façon l'objet de la loi, soit de fournir un moyen de transport de rechange et concurrentiel, ces recommandations nécessiteraient une modification de la loi. La base de poids de 30,000 livres a fait l'objet d'un long débat au Parlement. Je crois pouvoir dire, en toute justice, qu'il y a eu sur cette question de grandes divergences d'opinion dans tous les partis de la Chambre. Si on limitait les augmentations aux frais variables, cela entraînerait une disproportion à la longue, au fur et à mesure qu'on établirait de nouveaux tarifs. Il est raisonnable de demander la suspension d'une augmentation lorsqu'il semble y avoir une injustice. Pour ce qui est des frais, on pourrait apaiser dans une certaine mesure les inquiétudes en publiant un tarif des coûts moyens, et je m'entretiens actuellement de cette possibilité avec la Commission canadienne des transports et avec les autres intéressés qui pourraient répondre à cette question.

Il y a naturellement en instance un certain nombre de causes procédant de l'application de l'article 23 de la loi nationale sur les transports, et il serait prématuré de songer à modifier la loi tant que ces causes ne seront pas terminées et que leurs répercussions n'auront pas été évaluées. L'article 23 permet des appels dans les cas où l'on prétend que les actes des transporteurs nuisent à l'intérêt public. Cela n'a pas encore été établi. Des décisions sont maintenant en voie d'être rendues sur un certain nombre de demandes présentées en vertu de l'article 23. Les constatations feront sûrement époque et pourront en fait servir de fondement très sûr à toute initiative future.

La plupart des arguments présentés au chapitre sur les règlements routiers dans le rapport des premiers ministres portent sur des aspects qui relèvent des provinces elles-mêmes. Les commentaires traitent en général de la nécessité d'uniformiser la réglementation au sein des provinces atlantiques, et chaque fois que possible, entre elles et les autorités d'autres provinces et des États voisins.

La proclamation de la Partie III de la loi nationale sur les transports est dans l'esprit des dispositions de cet article. J'ai eu trois entretiens distincts avec les autorités provinciales sur un rôle fédéral approprié dans ce domaine et sans insister davantage, je puis dire que nous sommes disposés à intervenir dès que les provinces parviendront à s'entendre sur la façon dont nous pouvons le mieux collaborer avec elles dans ce domaine complexe de réglementation.

• (1540)

En ce qui concerne les subventions et la politique officielle, les premiers ministres provinciaux demandaient qu'on mette à jour la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes de façon à aider efficacement au développement économique de la région, à faire plus que subventionner unilatéralement les transports par chemin de fer. Les provinces ont souligné qu'elles seraient disposées à accepter une modification du régime de subventions générales aux transports régionaux, à condition qu'un organisme fédéral-provincial soit chargé d'administrer sur place l'aide fédérale aux transports selon une formule plus sélective. Cet organisme devait être doté de fonds au titre de la ligne ouest existante en vertu de la loi sur les taux de transport, de 5 millions de dollars pour appliquer les subventions à la ligne de l'ouest à d'autres modes et une somme à négocier pour d'autres formes d'assistance plus sélective.

[L'hon. M. Jamieson.]

En conséquence, on a assoupli ces dispositions dans la loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique et, en 1969, on a accordé les mêmes subventions au transport par camions. On a constitué le comité fédéral-provincial des transports de la région atlantique pour étudier la politique des subventions à titre consultatif, et non pour administrer les fonds comme on l'avait envisagé. La raison de la décision est que nous, autant que les provinces elles-mêmes, doutions qu'elles puissent seules en arriver à une répartition équitable des fonds. Il importe aussi de signaler que les subventions de 5 millions de dollars qu'on réclame ne sont que le tiers de celles qui seront accordées cette année à la région pour le camionnage.

La partie du rapport qui traite des camionneurs et des affréteurs discute des avenues que leur ouvrent la nouvelle technologie et la collaboration dans la recherche de nouveaux marchés. On y recommande de réduire les taux du transport entre les Maritimes, ce dont il était question dans une déclaration de novembre 1967, de retarder l'élimination des taux de chargements incomplets dans les provinces de l'Atlantique et on demande de changer la règle de densité selon laquelle un pied cube égale dix livres. Les sociétés ferroviaires ont par la suite accepté de remettre l'abolition des taux de chargements incomplets. La règle de densité s'applique dans tout le Canada et ne semble pas créer de problèmes ailleurs.

En ce qui concerne le transport ferroviaire, on recommande un nouveau tracé des voies ferrées lorsqu'il y a lieu et on signale la nécessité de recherches sur le trafic-voyageurs dans les transports routiers, ferroviaires et aériens. Les recommandations ne sont pas d'ordre spécifique, mais l'organisme d'expansion du transport du ministère des Transports et d'autres groupes poursuivent les études minutieuses entreprises à ce sujet et dans des domaines connexes.

Vu les récentes interventions de quelques députés au sujet de la suppression du service-voyageurs à Terre-Neuve, interventions qui m'obligeront, peut-être comme ministre des Transports et comme ministériel, à jouer un rôle dans un procès, il serait inopportun d'examiner la question à l'heure actuelle. Je puis néanmoins faire quelques remarques d'ordre général sur le service ferroviaire à Terre-Neuve. Le gouvernement va voir à ce que le chemin de fer qui franchit Terre-Neuve et les services de traversiers entre North Sydney et Port-aux-Basques demeurent le principal moyen de transport des marchandises qui entrent dans la province et qui en sortiront en quantités de plus en plus grandes, je l'espère.

Je ne crois pas que l'établissement d'une voie normale, qui coûterait très cher, soit nécessaire pour atteindre cet objectif. On a déjà dépensé des millions de dollars pour améliorer l'emprise, sans parler des montants plus considérables encore qui ont servi aux installations à Port-aux-Basques, à North Sydney, au détroit de Canso et à Argentia, ni du coût des nouveaux traversiers, dont plusieurs avaient été conçus en fonction de la voie étroite actuelle. Je tiens compte également des perturbations sociales que provoquerait l'installation d'une voie normale, surtout à Port-aux-Basques et dans le sud-ouest de Terre-Neuve. C'est le gagne-pain de centaines de familles qui est en jeu ici et je vais voir à le sauvegarder.

Les millions de dollars que coûterait l'installation d'une nouvelle voie, nous ferions bien mieux de les employer pour l'aménagement de nouvelles routes à Terre-Neuve et au Labrador, comme le gouvernement l'a fait, à grands

frais et avec d'heureux résultats, depuis trois ans et même avant cela.

Pendant la fin de semaine, j'ai tenu la plus récente de nombreuses réunions avec les représentants du CN, en vue d'améliorer encore davantage la voie ferrée. Il y a des pentes et des courbes qu'on pourrait peut-être éliminer et j'ai demandé, entre autres estimations, le détail des frais. En ce qui concerne le service voyageurs, je répète ce que j'ai dit il y a quelques jours aux représentants des syndicats nationaux des chemins de fer, lorsque nous nous sommes rencontrés à Ottawa. Il est de plus en plus manifeste que le transport des voyageurs par chemin de fer à l'avenir dépendra dans une large mesure d'une nouvelle technologie. Au Canada et aux États-Unis, l'expérience nous a appris que le transport classique des voyageurs par chemin de fer ne saurait concurrencer les autres modes de transport sur de longs parcours et à travers des régions à faible densité de population. C'est pourquoi le ministère des Transports et la CCT, suivant mes instructions, ont accéléré les recherches dans cet important domaine.

Nous avons établi la première estimation complète d'une emprise entre Windsor, Ontario, et la ville de Québec. Nous étudions soigneusement les méthodes et les modes nouveaux du transport au sol. Une étude du transport de banlieue pour la région métropolitaine de Toronto, à laquelle participent tous les échelons du gouvernement, sera terminée en mai ou en juin. Tout ce travail, et bien d'autres activités, dont certaines concentrées dans nos universités, aussi bien que l'accord que j'ai eu la satisfaction de négocier en vue du partage des données de la recherche avec les États-Unis, conduiront, j'en suis sûr, à des améliorations et à des innovations considérables dans les années à venir. Il n'est pas du tout inconcevable que de cette association des recherches et des essais naissent des idées et des conceptions qui rendront possible la réalisation de modes de transport ferroviaire plus rapides et plus confortables dans de nombreuses régions du Canada, y compris Terre-Neuve.

Maintenant, je passe au transport aérien. Le rapport des premiers ministres demandait une redéfinition de la politique du transport aérien pour permettre une nouvelle répartition des routes aériennes entre les transporteurs des lignes principales et des lignes régionales, et proposait des dédommagements pour les transporteurs qui desservaient des secteurs peu rentables du réseau. Il proposait que le gouvernement fédéral accorde de l'aide aux transporteurs régionaux pour leur permettre de renouveler l'équipement de leurs flottes et d'améliorer leurs installations aux aéroports et leur outillage de navigation.

Air Canada a déjà amorcé des entretiens au niveau des transporteurs régionaux, en vue d'une nouvelle répartition de certaines routes. L'escale de Goose Bay est passée d'Air Canada à EPA. En 1970, EPA a reçu en subventions un total de 1.3 million de dollars. Mon ministère a adopté un plan quinquennal pour améliorer ses aéroports et les munir de la radio navigation appropriée. Une bonne partie du travail est déjà accomplie. A Saint-Jean de Terre-Neuve, bien que nous ayons rencontré des problèmes techniques que nous n'avions pas prévus, le système d'atterrissage aux instruments pour l'une des principales pistes fonctionne de façon satisfaisante, et un deuxième, sur une autre piste, commencera à fonctionner au cours de cette année.

Incidemment, et cela intéressera particulièrement les députés d'en face techniquement avertis et surtout le député de Dartmouth-Halifax Est (M. Forrestall), les ingénieurs de la région travaillent à offrir cette possibilité aux installations de catégorie deux, c'est-à-dire: visibilité verticale 100 pieds, visibilité horizontale un quart de mille. En cas de réussite, cela réduira sensiblement l'influence du mauvais temps sur l'exploitation des aéroports. Je vois que le député de Hillsborough (M. Macquarrie) est ici aujourd'hui. Je l'informe que des améliorations sensibles seront apportées cette année à l'aéroport de Charlottetown au coût d'environ un demi million de dollars sinon plus.

Quant aux ports, les premiers ministres ne réclament rien de précis sinon qu'ils signalent la nécessité de consultations, d'études et d'accords financiers entre les gouvernements provinciaux et fédéral pour profiter du progrès technologique. Différentes consultations et études sont en cours surtout en ce qui concerne Saint-Jean et Halifax où de nombreuses consultations ont déjà eu lieu. La création du Conseil des ports nationaux et d'autorités portuaires locales constitue une bonne solution à ce problème.

Le rapport évoquait la nécessité d'accroître la capacité du transbordeur Wood Island-Caribou et de réduire les barèmes appliqués aux camions sur les transbordeurs de l'Île-du-Prince-Édouard. Un nouveau bateau destiné à desservir Wood Island est en cours de construction et, pendant l'automne 1970, les tarifs appliqués aux camions par les transbordeurs de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que de Terre-Neuve ont été réduits. L'année dernière, de nouveaux bateaux, le *Holiday Island* et le *Vacationland* ont été mis en service entre Borden et Tormentine augmentant ainsi considérablement la capacité de transport. Le rapport demandait également une structure tarifaire acceptable pour le transbordeur Digby-Saint-Jean. Tout indique que le niveau de service et la structure tarifaire actuelle ont été bien reçus, ce qui est confirmé par le second rapport du comité fédéral-provincial.

La section sous l'en-tête du transport par voie d'eau mentionne le besoin d'une étude plus approfondie des services côtiers et des services et tarifs océaniques.

• (1550)

Le rapport Darling a par la suite été préparé et il est actuellement à l'étude. Il offre, puis-je ajouter, de nombreux points de vue divergents, exposés en réponse à mon invitation.

En ce qui concerne les recherches et les organismes dans le domaine du transport, les observations portent principalement sur le travail que les provinces devraient elles-mêmes effectuer.

Pour ce qui est du gel du tarif-marchandises, on recommandait de la maintenir jusqu'à la mise en vigueur de la nouvelle politique régionale, toutefois, ce blocage a pris fin en 1969 pour les raisons que j'ai expliquées et qui, à mon avis, sont valables.

Quant aux hausses du tarif ferroviaire depuis 1969, je voudrais signaler que le blocage du tarif-marchandises qui a débuté en 1959 avec l'application de la loi sur la réduction des taux de transport de marchandises a été maintenu dans les provinces atlantiques 30 mois de plus qu'ailleurs au Canada. Cela signifie qu'il y a un écart dans l'application des hausses dans les provinces atlantiques et même si cet écart a été réduit dans une certaine mesure, il ne semble pas maintenant qu'il doive être entièrement éliminé. En outre, la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes restreint le tarif ferroviaire dans le territoire choisi et à l'égard de marchandises en partance vers d'autres endroits au Canada à des niveaux inférieurs à ceux qu'il atteindrait

autrement. En comparaison du tarif correspondant ailleurs au Canada, celui des provinces atlantiques demeure encore sensiblement inférieur à la moyenne nationale.

C'était là les principales recommandations du rapport concernant les provinces atlantiques. Il est clair, je pense, que nous avons donné suite à la plupart. Cela ne veut pas dire que le travail est terminé. Il est probable que le régime de distribution encore compliqué et souvent coûteux qui existe à l'intérieur de la région atlantique soit plus préjudiciable que les tarifs-marchandises eux-mêmes. Je conviens en accord avec le rapport des premiers ministres qu'une plus grande rationalisation de la distribution est souhaitable, même nécessaire; il y a actuellement progrès considérable dans ce secteur. Nous n'avons qu'à songer à l'accroissement notable des mouvements de camions pour nous en rendre compte. Et il y aura encore des changements.

Au ministère des Transports nous reconnaissons que des changements s'imposent. Par contre, ce que je ne prise pas en tant que ministre, c'est l'idée, sur laquelle certains semblent s'obstiner, qu'à un certain moment nous allons présenter une politique universelle et définitive des transports qui, elle aussi, deviendra toute aussi rigide et permanente que l'a déjà été le régime prévu par la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. La politique des transports doit pouvoir évoluer. Elle doit non seulement tenter d'atteindre des objectifs actuellement identifiables, mais aussi être assez flexible pour nous permettre de réagir promptement devant de nouveaux besoins ou lorsque des exigences cessent de se présenter.

Historiquement—on néglige souvent ce point à mon avis—le but principal, peut-être l'unique raison des subventions au transport de marchandises et d'autres formes d'aide à la région atlantique, fut de permettre à l'industrie de cette région de concourir plus équitablement avec celles des autres régions de notre pays. La raison essentielle fut que les marchandises diverses qui étaient produites dans l'Est ne pouvaient être vendues à un prix concurrentiel à cause du coût trop élevé du transport de ces marchandises à destination des marchés situés à l'ouest de cette région. Le même principe de base a par la suite inspiré la décision de verser des subventions dans cette région pour que son industrie et son commerce puissent, mieux qu'auparavant, satisfaire aux besoins internes de la région. Je souligne que ce n'est que tout récemment que le rapport entre les frais de transport et le coût de l'importation de marchandises dans la région est devenu une question cruciale. Dans une bonne partie du débat actuel, c'est le thème favori de plusieurs personnes qui protestent contre l'accroissement des taux de transport de marchandises et contre d'autres modifications au tarif. Nul n'est plus au courant que moi du coût élevé de la vie dans la région atlantique, mais la confusion est inévitable lorsque les deux objectifs de l'expansion industrielle et de la diminution du coût de la vie se retrouvent dans la même thèse.

Lorsqu'on subventionne le transport de toutes les sortes de marchandises qui sont expédiées aux provinces de l'Atlantique, cela profite sans doute aux manufacturiers des autres régions du Canada qui alimentent cette région. Il s'ensuit certainement que de telles subventions doivent nuire aux manufacturiers des provinces atlantiques qui sont en concurrence directe avec ceux de l'extérieur. Par conséquent, dans une certaine mesure du moins, les subventions inconditionnelles au transport de marchandises à destination de cette région, même si elles peuvent entraîner une diminution du coût, nuisent à l'expansion économique ou industrielle qui constitue un objectif plus général.

Je trouve donc nécessaire de bien distinguer ces deux objectifs qui s'opposent souvent. A mon avis, l'expansion économique a beaucoup plus d'importance et c'est dans cette direction que nous devons tendre à élaborer le genre de politique des transports dont j'ai parlé. Je tiens à souligner que je ne me désintéresse pas de la question du coût de la vie, mais il existe d'autres mécanismes qui aideront mieux à régler ce problème. Je dois dire en passant que les tarifs-marchandises et autres éléments semblables n'ajoutent pas au coût de la vie seulement dans les provinces atlantiques. Le même problème général se pose dans bien d'autres endroits au Canada et on conviendra en général, je pense, que dans cette région-problème, du moins, une concurrence plus sérieuse et plus efficace réussira mieux que des subventions à apporter la meilleure solution.

Je me propose au cours de mes remarques de vous montrer la façon remarquable dont cette concurrence gagne du terrain et les différences relatives que présentent les tarifs-marchandises des chemins de fer dans les provinces atlantiques par rapport au reste du Canada. Je crois pouvoir démontrer aussi que, du point de vue de l'expansion industrielle, il existe peu d'indices donnant à penser que la formule antérieure de subvention était vraiment efficace. Une des raisons est que, à venir jusqu'à l'an dernier ou à peu près, l'aide disponible ne s'appliquait qu'aux envois par chemin de fer. Comme vous le savez, on y a maintenant substitué les cargaisons, et je vois dans la concurrence plus efficace que fait le transport routier aux chemins de fer une source d'encouragement.

Quant à la subvention maintenant versée aux mouvements à l'intérieur de la région, on note encore une fois des signes croissants de l'inefficacité relative des arrangements actuels. Ces derniers jours, j'ai reçu le second rapport du comité fédéral-provincial constitué en 1970 pour formuler des recommandations au sujet de la subvention dite intrarégionale et un certain nombre de questions connexes. J'ai l'intention de le mettre à la disposition des députés dans un bref délai. Nous n'avons pu jusqu'ici en faire une étude approfondie, mais je crois pouvoir dire que ses conclusions confirment que des changements s'imposent dans les méthodes actuelles de paiement de manière à rendre ces méthodes plus sélectives et partant plus efficaces.

Le rapport du premier comité a révélé certains faits surprenants à l'appui de cette thèse, que je rappellerai aux députés. Par exemple, il y a lieu de signaler qu'en 1970 on versait, au titre de subventions pour des expéditions par rail à l'intérieur des provinces de l'Atlantique, environ 8 millions de dollars pour l'année, chiffre qui n'a guère varié au cours de la dernière décennie. Cela indiquerait que la plus grande partie, sinon la totalité de l'expansion des dernières années, est imputable aux transports routiers. C'est aussi un fait significatif que la plus grande partie des transports ferroviaires subventionnés ont leur point de départ et leur point d'arrivée à l'intérieur d'une seule province. Cela s'applique à 68 p. 100 de tous ces transports dans l'ensemble de la région Atlantique. Comme on pourrait s'y attendre, à Terre-Neuve, la proportion atteint 91 p. 100. Évidemment, il s'ensuit que le transport par voie ferrée joue un rôle moins important que les autres modes de transport dans le commerce interprovincial.

Ainsi que certains députés le savent sans doute, le comité a noté, par ailleurs, qu'un nombre relativement

restreint de produits entrent en ligne de compte en ce qui concerne la plus grande partie des transports ferroviaires, et qu'il s'agit, généralement, de pondéreux dont la valeur en dollars est faible. En 1970, une douzaine de produits, en tête desquels il y avait le pétrole et la pâte de bois, représentaient 65 p. 100 des transports ferroviaires subventionnés dans les Maritimes.

Bien que les transports aient porté surtout sur de tels produits, les expéditions faites par voie ferrée dans les Maritimes concernaient en moyenne un parcours ne dépassant pas 150 milles, c'est-à-dire un trajet dont la longueur était bien inférieure à la distance considérée comme optimale pour la plupart des acheminements effectués par voie ferrée en Amérique du Nord. C'était là un indice de mauvaise répartition du potentiel en matière de transports, ayant un effet discriminatoire pour les transports routiers et portant préjudice, à n'en pas douter, à l'ensemble de cette région, mais plus particulièrement aux deux provinces insulaires que sont l'Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve. Il ressort clairement des conclusions du comité que des modifications aux subventions intérieures s'imposent et, comme le savent les députés, nous les avons présentées, conformément aux recommandations du comité. Je m'étendrai davantage là-dessus tout à l'heure.

Bien que, je le répète, le second rapport n'ait pas encore été étudié de façon approfondie, je peux dire à la Chambre que j'ai déjà pris des décisions se rapportant à certaines de ses recommandations. Dans ce second rapport du comité fédéral-provincial, il est recommandé de réduire cette année la subvention intrarégionale de 17.5 p. 100 à 15 p. 100 comme prévu, mais exemptant de cette réduction l'industrie de la pomme de terre et certains secteurs de l'industrie des résidus du bois.

• (1600)

Le rapport suggère que les exemptions soient considérées comme des cas d'aide spéciale où le niveau élevé de subventions ou la différence entre le niveau normal et le niveau élevé soit versée à l'expéditeur plutôt qu'au transporteur. Cette dernière façon de faire serait peut-être relativement simple à mettre en vigueur et pourrait marquer le début d'une politique de subventions plus sélective. J'approuve ces recommandations et m'attends qu'elles soient mises en vigueur. Je veux toutefois avoir le temps d'explorer leurs ramifications et c'est pourquoi j'ai décidé de ne pas réduire les subventions internes actuelles de 17.5 p. 100, le 1er avril, comme le veut le comité, mais seulement à une date ultérieure et après avoir consulté les personnes en cause. Je suis conscient de l'opinion répandue selon laquelle l'aide devrait être versée directement à l'expéditeur plutôt qu'au transporteur. Je suis d'accord avec ce principe et je donne à la Chambre l'assurance que, si nous ne réussissons pas, en fait, à faire profiter l'industrie des avantages que prévoit ce plan, nous accélérerons le changement en faveur de nos expéditeurs plus rapidement que ne le prévoit la politique que j'ai exposée aujourd'hui. C'est parce qu'il nous fallait mettre le programme sur pied rapidement que nous avons décidé de nous servir du système plus simple, mais nous continuerons à étudier le problème des versements aux expéditeurs et nous irons plus loin que la mesure initiale que j'ai mentionnée aujourd'hui.

Les statistiques peuvent être ennuyeuses, mais j'aimerais toutefois donner à la Chambre certaines indications quant aux niveaux des dépenses du gouvernement fédéral en transport dans les provinces atlantiques au cours des dernières années. C'est l'appui que j'ai mentionné aujourd'hui. Nous avons mis en vigueur les recommandations des provinces mêmes.

En 1970-1971, toutes les formes de subventions, de frais d'entretien et d'exploitation dans les provinces atlantiques se sont élevés à 113 millions de dollars. En 1971-1972, ce chiffre a été augmenté d'environ 5 millions pour atteindre plus de 118 millions. De ces sommes, les subventions annuelles aux divers services de traversier ont atteint environ 36 millions. L'an dernier, soit la première année complète de subventionnement du camionnage, les versements aux chemins de fer et à l'industrie du camionnage ont atteint plus de 20.5 millions de dollars, et c'était la première année que nous subventionnions l'industrie du camionnage. Ce chiffre énorme peut surprendre des députés, mais il encourage la croissance importante que connaissent les provinces atlantiques. D'après mon évaluation, les subventions au camionnage atteindront probablement à elles seules près de 14 millions dans les seules provinces atlantiques au cours de l'année courante et elles ne comprennent pas les subventions au trafic en direction de l'Ouest ou les subventions au trafic quittant la région.

Les immobilisations totales du Conseil des ports nationaux pour l'année en cours et les deux années précédentes, s'élèvent à environ 15 millions de dollars, alors que pour la même période, celles du ministère des Transports et de ses organismes affiliés sont à peine inférieures à 72 millions de dollars.

A part les dépenses que mon ministère effectue directement, d'autres ministères ont contribué de façon importante à l'amélioration du réseau de transport dans les Maritimes. Du débat de 1968 à aujourd'hui, le ministère des Travaux publics a engagé près de 33 millions de dollars dans des travaux d'investissement, sans compter des tenures à bail importantes comme celle du quai de 20 millions de dollars destiné à la raffinerie de Come-by-Chance à Terre-Neuve et des travaux similaires dans le détroit de Canso.

Il faudrait dire quelques mots spécialement de l'aide fournie pour la construction routière dans les provinces atlantiques. En premier lieu, le gouvernement fédéral a assumé 90 p. 100 des frais d'achèvement de la route transcanadienne dans cette région. A l'apogée de ce programme, l'aide s'est élevée à près de 57 millions et demi de dollars par an.

Les programmes d'aide spéciaux du MEER se sont maintenus à ce niveau de 1969 à 1971. De nouvelles dispositions financières s'élevant à 60 millions de dollars ont été discutées, l'année dernière, avec le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve. L'aide fédérale accordée au cours des sept dernières années pour la construction d'autoroutes dans la région atlantique s'est élevée à environ 45 millions de dollars par an, soit un total de 315 millions de dollars pour la période entière. De nombreux projets ont été entièrement financés par le gouvernement fédéral.

Les premiers ministres des provinces Maritimes ont proposé dans leur rapport un programme bien conçu étalé sur dix ans et une aide provisoire d'environ 66½ millions de dollars. Les chiffres indiquent qu'on a fait plus que droit à la seconde requête, alors que les plans concernant une participation fédérale à long terme pour la construction d'autoroutes sont déjà bien avancés.

Je mets l'accent sur ces dépenses car bien que le ministère des Transports ne les ait pas toutes directement engagées, elles constituent néanmoins un aspect vital de notre

politique des transports dans la région atlantique et elles ont répondu dans une large mesure à ses besoins.

J'aimerais également rappeler quelques-unes des réalisations fédérales de ces quelques dernières années montrant que nous mettons en œuvre un programme d'ensemble qui cadre assez bien avec les recommandations faites non seulement par le comité des premiers ministres, mais par les députés de l'opposition à la Chambre. La question des tarifs-marchandises retient l'attention au point de reléguer au second plan quelques-uns des travaux exécutés; mais il ne faut pas oublier que ce problème ne constitue pas le seul défi que nous ayons à relever.

En 1969, comme je l'ai déjà mentionné, on a étendu la subvention à l'égard des expéditions en direction de l'extérieur au transport par camion et aux messageries. En même temps, on a octroyé des subventions en vue de maintenir le transport par voie d'eau de Saint-Jean et de Corner Brook à Montréal, et on a continué à accorder des subventions semblables à l'égard du service entre l'est de Terre-Neuve et Halifax. Un bon projet pour Halifax à l'heure actuelle consiste dans un programme auquel, une fois encore, participe le gouvernement fédéral, et qui concerne l'expédition d'automobiles entre un point spécial de rassemblement à Halifax et Terre-Neuve, et peut-être aussi ailleurs. Au cours de la même année, nous avons entrepris une expansion considérable du service de traversiers en direction de l'île du Prince-Édouard: nous en avons mis deux nouveaux en service l'an dernier, et il va y en avoir un troisième cette année. Je crois que tout le monde s'entend pour dire que les résultats ont été extrêmement satisfaisants. Nous avons entrepris, en collaboration avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, de vastes travaux d'amélioration des installations de la rive pour le service de traversiers entre l'île Bois et l'île du Prince-Édouard, et les travaux sont maintenant bien avancés.

En collaboration avec le Canadien Pacifique, nous avons modernisé le service de traversiers entre Saint-Jean et Digby, ce qui a coûté plusieurs millions de dollars, et nous avons accordé le financement nécessaire à la construction d'un terminus à Yarmouth destiné à recevoir un second traversier en direction de la Nouvelle-Angleterre financé par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. La construction d'un nouveau terminus de chemins de fer dans le détroit de Canso fournit un port de rechange abrité des glaces pour les traversiers en direction de Port-aux-Basques. On a construit à Corner Brook de nouvelles installations portuaires dont on évalue le coût total à près de 5 millions de dollars. Cette année, le Conseil des ports nationaux va entreprendre des études qui aboutiront sans doute à l'expansion des installations portuaires de Saint-Jean de Terre-Neuve, dont le coût pourrait atteindre 10 millions de dollars. Il va y avoir deux traversiers supplémentaires—dont l'un a été mis en service l'an dernier, et l'autre va l'être en 1972—pour le service du Golfe, ce qui va permettre de transporter un nombre beaucoup plus grand d'automobiles.

Le service aérien dans la région de l'Atlantique a aussi été amélioré, depuis que l'EPA a mis en service des avions à réaction en direction de l'île du Prince-Édouard et du Labrador. De plus, j'ai obtenu une étude détaillée des futures lignes aériennes dans les provinces et la région de l'Atlantique, dont j'ai mis des exemplaires à la disposition des députés. Cela nous aidera à établir nos futurs programmes de construction d'aéroports dans cette région. On a fait beaucoup d'améliorations aux aéroports principaux et secondaires de la région. L'application du programme dit «TOPS» a permis de réduire de près de deux tiers les frais d'atterrissage à l'aéroport de Gander, et on a allongé, à un coût considérable, les pistes de Gander, si bien que cet aéroport peut maintenant accueillir les plus gros avions du monde.

Ce ne sont pas là les seuls projets entrepris ou réalisés dans les provinces atlantiques. Nous avons fourni aux Îles de-la-Madeleine des services de transport considérablement améliorés et nous allons dépenser cette année près d'un demi-million de dollars pour améliorer les installations de chargement tant dans l'Île-du-Prince-Édouard que dans les Îles de-la-Madeleine. Le député de l'Île-du-Prince-Édouard, qui a parlé au début de la séance sera heureux, j'en suis certain, d'entendre cette bonne nouvelle.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré.

L'hon. M. Jamieson: Puis-je continuer, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre consent-elle à ce que le ministre poursuive ses observations.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Jamieson: Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur, j'ai presque terminé.

Une commission spéciale a recommandé certaines façons dont nous pourrions moderniser les services de cabotage dans le sud de Terre-Neuve et les services de traversier entre l'Île et la Nouvelle-Écosse; nous avons déjà mis en œuvre bon nombre de ces recommandations. Une commission semblable examine en ce moment les services de cabotage ailleurs sur les côtes de Terre-Neuve et du Labrador. J'ajoute que nous avons aussi fourni un service de traversier subventionné par le fédéral dans le détroit de Belle-Île et nous avons maintenu plusieurs autres services de traversier sur de courtes distances dans l'Est aussi bien que dans d'autres régions du pays. Cet ensemble de projets va permettre de continuer la réalisation d'améliorations utiles dans tous les services de transport atlantiques.

Depuis plus de deux ans déjà, je suis très conscient de la nécessité d'intégrer les divers services maritimes et aériens dans notre planification des transports. Donnant suite à ce que j'ai dit de la nécessité d'encourager l'expansion industrielle, j'ai demandé qu'on fasse une étude approfondie de l'opportunité de fournir une aide quelconque à l'égard des diverses matières premières provenant de l'extérieur de la région atlantique qui doivent y être transportées pour permettre une plus grande activité manufacturière. A mon avis, c'est là une question importante à laquelle nous devons tous nous arrêter. Ce n'est pas une tâche facile, vous en conviendrez. A mon avis, cette aide doit être fournie avec discernement, et seulement où il est clair qu'il en résultera la stabilité et l'expansion industrielle. Dans les cas où ces matières premières peuvent être transportées plus économiquement par eau, il me semble logique que l'octroi de subventions à ce moyen de transport ne soit pas interdit.

Je cherche aussi le moyen d'aider le Labrador, cette région de l'Atlantique d'importance croissante, par nos nouvelles politiques des transports. La solution à long terme consisterait, bien entendu, à ouvrir le Labrador en le sillonnant d'un bon réseau routier. Cela exigera du temps, mais j'ai demandé, dans l'intervalle, qu'on évalue

les avantages éventuels d'une extension à ces régions, des subventions au transport maritime et peut-être aérien.

• (1610)

Je n'ai raconté aujourd'hui qu'un chapitre de l'histoire. Nous avons constaté au cours des 100 dernières années jusqu'à quel point certains problèmes qui affligent la région atlantique sont insolubles en raison soit de la géographie spéciale du Canada, soit de nombreux autres facteurs dont j'ai tenté d'esquisser quelques-uns. Il est évident, si on en juge avec un certain recul, que la solution ne consiste pas à exiger simplement la réduction des tarifs de transport de marchandises. Je suis tout à fait d'accord pour dire que les frais de transport doivent être maintenus à un niveau normal, mais ce serait trop simplifier la question. Il ne s'agit pas non plus d'accorder sans cesse des subventions publiques. Il faudra bien sûr dépenser ces fonds, mais si l'on tient compte, comme je l'ai montré, de toutes les sommes engagées par tous les ministères, les dépenses fédérales annuelles dans cette région sont loin d'être négligeables et elles augmentent sans cesse.

Je solliciterai l'indulgence de la Chambre pour faire quelques observations d'ordre général. Il faut canaliser toutes ces dépenses pour jeter, dans toute la mesure du possible, une base économique définitive et je pense que tous les représentants des provinces atlantiques à la Chambre avaliseront cet objectif. La construction de routes coûteuses serait à la longue inutile si elle ne devait servir qu'à hâter l'exode des habitants de cette région. Des tarifs réduits pour le transport des marchandises auront peu d'effet sur les niveaux lamentables du chômage actuel, alors que l'amélioration des moyens de transport terrestres, maritimes et aériens des passagers ne sera pratiquement d'aucune utilité pour des gens qui ne peuvent se permettre de voyager.

Nous devons reconnaître, beaucoup plus que nous ne le faisons à l'heure actuelle, que les dépenses d'un gouvernement, si généreuses et si bien inspirées soient-elles et de quelque palier de gouvernement qu'il s'agisse, ne peuvent assurer à elles seules la richesse voulue dans les provinces atlantiques pour les doter des services et du niveau qui donneraient à leurs habitants le sentiment d'avoir leur part de la prospérité du Canada. Seuls l'expansion économique et le plein emploi qui l'accompagne, peuvent apporter à cette région ce dont elle a tant besoin. C'est donc de ce côté que doivent se concentrer nos efforts et les talents incontestables de la région, dont nous avons de magnifiques preuves à la Chambre.

Je puis assurer à la Chambre que si d'utiles propositions nous sont faites, ce ne sont ni l'enthousiasme ni l'appui qui feront défaut du côté fédéral. Je dois néanmoins ajouter en toute honnêteté que comme plusieurs d'entre vous, nous en avons conclu qu'il n'y a pas grande utilité à s'enfoncer davantage dans une mauvaise affaire ou à appuyer des projects peu pratiques pour la simple raison qu'il faille faire quelque chose.

A l'aube des années 70, j'ai de plus en plus le sentiment—je n'ai pas du tout abordé le sujet dans mes remarques générales—que les provinces atlantiques pourraient se révéler de plus en plus intéressantes aux yeux des Canadiens obligés, en raison des circonstances, de réviser leur système de valeurs. Bref, je crois qu'on va se tourner de plus en plus vers les provinces atlantiques. Le mot tourisme ne traduirait peut-être pas suffisamment ma pensée ici, mais je veux parler des gens qui veulent changer de décor. Je ne prétends pas que les habitants des centres urbains qui sont le théâtre de graves agitations vont les quitter pour adopter le mode de vie de la plupart des citoyens actuels des provinces atlantiques. Je crois néanmoins que si nous savons tirer pleinement parti des beautés naturelles de notre région, les sauvegarder et assurer autant que possible les moyens de transport convenables et les occasions qu'exigent le progrès économique et notre épanouissement, sous d'autres aspects, nous pourrons progresser et atteindre les objectifs qui nous échappent depuis si longtemps.

Je remercie la Chambre de m'avoir permis de terminer cet exposé et j'espère qu'il sera utile aux députés.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, quelle que soit cette politique, elle va forcément se plier au bon vouloir du ministre, lorsqu'il décidera de nous en faire part et elle s'inspirera de la vieille rengaine familière. Cela ne fait pas de doute. Dans la déclaration que le ministre a faite cet après-midi, une ou deux remarques me paraissent exiger des commentaires immédiats, par exemple, séparation d'Air Canada des chemins de fer Nationaux. Franchement, j'en suis étonné. La question a été discutée assez à fond dans divers milieux.

Nous sommes heureux qu'elle ait fait l'objet d'études, mais je formule une mise en garde: ne nous hâtons pas trop de procéder à la séparation car il y a lieu de conserver un moyen politique, ou institutionnel d'entretenir certains concepts relatifs à Air Canada notamment le rôle national que, doit jouer cette société et sa responsabilité qui consiste à servir tous les Canadiens et non pas simplement ceux des régions les plus riches. Même si nous accueillons favorablement l'idée, il y a lieu d'invoquer une certaine prudence à son égard.

Très nettement, le ministre a indiqué, rappelant un des principaux problèmes des provinces atlantiques, qu'il attend l'assentiment des premiers ministres. Les députés savent parfaitement qu'il faut proposer une formule quelconque pour faire passer le versement des subventions des transporteurs mêmes à d'autres intéressés au transport des marchandises, tels les expéditeurs. Lorsque le ministre croit devoir dire qu'il attend que les premiers ministres s'entendent sur la meilleure formule possible, il montre encore une fois, à mon avis, combien lui-même et le gouvernement sont prêts à atermoyer pour éviter de prendre les décisions requises, non seulement dans les provinces atlantiques, où le cas est patent, mais aussi dans l'ensemble du Canada. Les députés de l'Ouest qui s'intéressent grandement au transport du blé et qui comptent sur les wagons de marchandises pour transporter les denrées savent très bien jusqu'à quel point ce gouvernement, tout en en parlant beaucoup, n'a pu faire beaucoup.

Nous avons été heureux d'entendre certains autres commentaires du ministre, comme l'addition d'aides à la navigation beaucoup plus modernes dans nos aéroports, la réfection des pistes d'envols, et ainsi de suite. Nous en sommes tous heureux. J'ai été très désolé d'apprendre qu'Air Canada a l'intention de retirer de l'aéroport international de Halifax ses installations de répartition des vols comme nous sommes une des deux régions au monde à connaître de très grandes difficultés à prédire les conditions atmosphériques. La seule autre région dans un cas semblable est la mer d'Irlande. C'est une décision regrettable et je crois que nous devons nous demander avec insistance si Air Canada a, en fait, reçu des observations du ministère des Transports au sujet de la sécurité et s'il y a préjudice dans cette décision de transférer le bureau de répartition de l'aéroport international de Halifax à Montréal. Nous nous demandons pourquoi il y a un bureau d'expédition à Toronto, un autre 250 milles plus loin, à

Montréal, et on pense maintenant à laisser les 1,000 prochains milles du Canada sans ce qui est, à mon avis, un service très nécessaire, vu tout particulièrement les difficultés uniques de prévision du temps dans la région atlantique, notamment en Nouvelle-Écosse. Le bureau de répartition à Halifax ne dessert pas seulement notre région. Il dessert Saint-Jean, Fredericton, Moncton, Saint-Jean (Terre-Neuve), Gander, Stephenville, Sydney, Yarmouth, Boston, Bermuda et New York. C'est un service auquel les pilotes transocéaniques ont pris l'habitude de se fier, tout particulièrement parce qu'il est situé au centre d'une région où les conditions atmosphériques sont uniques en leur genre. Je suppose que plus on est près du feu, plus la chaleur est grande. Je m'interroge sur l'efficacité de cette décision. Je m'interroge sur les décisions fondées sur l'expérience ailleurs dans le monde et qui ne tiennent compte que des faits, et pas nécessairement des circonstances spéciales qui entourent ce qui semble être des faits.

• (1620)

L'une des raisons invoquées pour la fermeture du bureau de répartition de Halifax est que l'une des principales lignes d'aviation des États-Unis, Eastern je pense, a centralisé en Floride toutes ses installations de répartition. On allègue que si cette société peut le faire là, pourquoi ne le pourrions-nous pas ici. Ce raisonnement semble méconnaître le fait qu'il s'agit essentiellement pour cette ligne d'un service nord-sud, alors qu'ici c'est essentiellement un service est-ouest. Il n'existe dans aucun autre endroit du littoral de l'Atlantique sauf les provinces atlantiques une aussi grande concentration des conditions météorologiques émanant du continent nord-américain.

Je crois que la question est présentement à l'étude. Je prie instamment les hauts fonctionnaires des transports de l'examiner le plus exhaustivement possible sous l'aspect de la sécurité. Il faudrait déterminer si nous ne diminuons pas la sécurité des vols d'Air Canada. C'est important non seulement pour nous dans les provinces atlantiques. Il n'y a qu'une douzaine d'emplois en cause, peut-être 55 ou 60 personnes. C'est déjà assez grave, mais la considération importante est de déterminer s'il est sage de décider le déplacement à 1,000 milles plus loin du bureau de répartition en même temps que ses responsabilités, en tenant compte du caractère unique de la situation météorologique à Halifax.

Nous nous réjouissons à nouveau de l'indication fournie par le ministre que, pour l'instant, il suspendra toute réduction du taux de subvention, réduction de 17 p. 100 au taux proposé de 15 p. 100. Je le répète, nous nous en félicitons. J'espère que les études que le ministre entreprend et qu'il est censé poursuivre durant ce sursis seront fructueuses et apporteront des solutions dont les hommes d'affaire de la région atlantique ont grand besoin. Sous ce rapport, je crois que la plupart des députés, notamment ceux de la région atlantique, seraient heureux d'avoir sous peu l'occasion d'étudier le second rapport dont le ministre a longuement parlé cet après-midi.

Le ministre a fortement insisté sur la qualité du transport ferroviaire et sur ses répercussions, notamment dans notre région. Il a cité une foule de statistiques. Nous devrons en prendre connaissance demain pour se rendre compte exactement de ce qu'il voulait dire. Par exemple, il serait intéressant de savoir quelle proportion du montant de 15 millions a été utilisée pour subventionner le transport de meubles, et de familles, des provinces Maritimes vers d'autres régions. Je me demande si on a éliminé l'échappatoire importante dans les décisions prises il y a 18 mois. Sinon, il est temps de remédier à la situation. Les politiques actuelles favorisent l'état de choses dont parlait le ministre. Ce dernier avait raison de dire qu'en somme, nous devons tirer parti de toutes les occasions qui nous sont offertes. C'est évident.

Passant à une question tout à fait différente, monsieur l'Orateur, je me demande quand le ministre sera en mesure de s'attaquer effectivement à l'établissement d'administrations portuaires indépendantes. Je demande à la Chambre de bien vouloir me permettre d'en parler durant quelques minutes et de résumer les événements des huit ou neuf dernières années.

En 1963, la Commission royale d'enquête Glasco, à la page 89 du tome V de son rapport qui porte sur l'organisation de l'administration fédérale au Canada, recommandait et je cite:

> Le contrôle des ports maritimes et des aéroports dont il est question est concentré à Ottawa, ce qui ne manque pas de provoquer des critiques: critiques des normes adoptées en matière d'installations—elles sont trop coûteuses pour être rentables sans répondre pour cela à ce que demande l'orgueil local—critiques des services fournis et critiques du tarif auquel se payent ces services. Dans les autres pays, on tend à décentraliser l'administration des ports et des aéroports et de confier aux autorités municipales ou à des organismes locaux créés à cet effet les questions d'immobilisations et d'exploitation. Étant donné le contexte géographique du Canada, vos commissaires sont d'avis qu'il y aurait lieu d'encourager l'initiative et la participation locale et de faire en sorte que l'on adopte, pour les installations et pour les services fournis, des normes qui permettent d'établir des tarifs justes et raisonnables.

Le 24 juillet 1970, le ministre des Transports (M. Jamieson) a déclaré lors d'une conférence de presse que le gouvernement entreprendrait un retrait graduel du Conseil des ports nationaux et décentraliserait l'administration portuaire. Il a dit, et je cite:

> Tous les ports canadiens ont des problèmes différents et la décentralisation permettrait aux administrations locales de s'occuper de leurs problèmes particuliers.
>
> La nouvelle administration nationale sera gardienne de tous les biens portuaires fédéraux, proposera des objectifs nationaux, établira des tarifs et des frais à l'usager, et établira des lignes directrices en matière de baux, de permis et de contrats. Les administrations portuaires locales soumettront un budget annuel au conseil central.
>
> L'administration locale s'occupera des opérations quotidiennes, notamment la promotion du trafic, l'entretien, la gestion des biens et des concessions, et l'analyse des plans à long et à court termes. Elle s'occupera aussi des investissements, de la coordination des plans en matière d'expansion portuaire et de relations avec les administrations municipales.

Cela m'a semblé assez précis, et je suis sûr que nombre d'autres Canadiens en ont retiré la même impression. Mais environ un an plus tard, le ministre avait modifié sa déclaration. Il déclarait le 12 mai 1971 ce qui suit:

> ... je reste convaincu que c'est par une collaboration étroite avec les gouvernements provinciaux et encore plus avec les personnes mêmes qui sont intéressées à l'exploitation des ports que le gouvernement fédéral pourra le mieux remplir son rôle.
>
> Je propose que l'on crée des administrations portuaires locales dans chacun des neuf grands ports administrés actuellement par le Conseil des ports nationaux.
>
> J'ai aussi souligné l'importance plus grande qu'on accordera à la décentralisation des responsabilités et au principe de la rentabilité par l'application équilibrée du principe du recouvrement des frais. Non seulement la nouvelle politique est-elle compatible avec cet objectif, mais elle représente un pas important vers sa réalisation.

Il sera toujours intéressant de voir dans quelle mesure la navigation sur le Saint-Laurent, en application du principe du recouvrement des frais, remboursera les dépenses

effectuées pour venir en aide à la navigation en hiver. Pendant toute cette saison, des informations sont disponibles sur l'état sans cesse changeant des glaces et sur les parcours les plus faciles à suivre. Des brise-glace sont aussi disponibles pour escorter les navires dans les zones difficiles lorsqu'ils s'y trouvent pour y mener des opérations de lutte contre les crues. Voilà notre façon d'aborder ces problèmes. Il y a en outre tous les autres services et programmes sur le Saint-Laurent ajoutés depuis que les détails précités ont été fournis par le secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'époque, en réponse à une question posée le 20 décembre 1967. Il est parfois excusable de soupçonner le ministre de verser des subventions aux provinces riches et d'exiger le recouvrement des frais des provinces plus pauvres. C'est d'autant plus vrai si l'on considère les frais additionnels relatifs aux expéditions de pétrole, lorsqu'il en est tenu compte.

Le 8 octobre dernier, le ministre a déclaré en réponse à une question du député de Moncton (M. Thomas):

. . . je ne peux annoncer la composition des neuf administrations portuaires, mais je peux dire que la plupart des problèmes ont été résolus.

• (1630)

Dans la région atlantique, monsieur l'Orateur, nous attendons encore l'administration portuaire locale. Nous attendons pour voir si elle peut susciter la fierté dont parlait la Commission Glassco il y a environ neuf ans. Non seulement attendons-nous un certain degré de décentralisation dont le ministre actuel a daigné gratifier les ports jusqu'ici, mais on craint fort que la nouvelle administration portuaire locale, en pratique, ajoute tout simplement un autre niveau d'administration. Les plus belles promesses—et ce ne sont que promesses continuelles—sont loin de la décentralisation effective envisagée et recommandée par la Commission Glassco. Il est difficile d'imaginer que les grands projets d'aménagement portuaire, même au niveau administratif local, prennent moins de temps qu'à l'heure actuelle, en raison des exigences dans la préparation des budgets annuels, de la collaboration la plus étroite à apporter au gouvernement provincial, aux objectifs et principes directeurs nationaux, sans mentionner le fait que le ministre est incapable de prendre une décision ferme.

La vitesse avec laquelle le ministre des Transports agit est tellement dynamique que dans sa déclaration du 12 mai 1971 faite à la Chambre, il a pu réitérer le même vague exposé suivant déjà énoncé, il y a huit ans, par la Commission rcyale d'enquête Glassco. En voici un extrait:

Le partage des responsabilités et la constitution de ces administrations devront faire l'objet de consultations.

N'est-ce pas merveilleux—exactement ce que nous voulons?

En gros, je puis dire que chaque groupe devra représenter d'aussi près que possible tous les intérêts locaux y compris le personnel de gestion et la main-d'œuvre, ainsi que les pouvoirs municipaux et provinciaux. Chacune de ces administrations jouira d'une assez grande autonomie et sera consultée au sujet de la nomination des directeurs de ports, . . .

Ha! Bon!

. . . de la préparation des budgets, de la planification en vue de la modernisation du port et de toutes autres questions importantes.

Si nous faisons la comparaison avec la déclaration du ministre au comité des transports et des communications le 9 avril 1970, un an auparavant, nous pouvons voir clairement l'incapacité du ministre de réaliser tout progrès appréciable dans la décentralisation de l'administration portuaire.

Soyons juste pour le ministre: il a de fait indiqué qu'à son avis le grand problème était d'établir les degrés de responsabilité et d'autorité à conférer au directeur local ou quel que soit son titre ainsi qu'à l'organisme national. C'est l'expression que l'on emploie «organisme national». Je croyais qu'il y aurait décentralisation mais on y parle d'un organisme national. Le ministre a continué ainsi:

Cet arrangement est extrêmement compliqué et, comme je le disais ce matin, je ne crois pas qu'il soit possible de le faire observer exactement en ses termes dans tous les ports au pays—il vous faut tenir compte des conditions locales.

Un principe est un principe, monsieur l'Orateur. Le mode d'application peut différer selon les régions mais le principe demeure. Ou il est faux ou il est valable.

Aussi récemment que le 8 octobre 1971, le ministre des Transports déclarait:

Le gouvernement a l'intention d'installer un membre du Conseil des ports nationaux dans les provinces atlantiques, mais où, c'est là le hic, comme le député le sait bien.

Si l'installation du membre régional du Conseil des ports nationaux est le hic, celui-ci aura manifestement un rôle important à jouer dans les politiques et les décisions portuaires. S'il a autant d'importance c'est encore là une preuve qu'on n'a pas l'intention de trop décentraliser. Le ministre ne peut ménager la chèvre et le chou en même temps.

Ou le représentant régional du Conseil des ports nationaux jouera un rôle important ou nous aurons une décentralisation qui donnera des résultats. Cela ferait relever de nos collectivités la plus grande part de responsabilité pour le fonctionnement de ces ports.

Pourtant, la décentralisation s'impose si nous voulons éviter l'incurie fédérale qui a entraîné l'aménagement de deux emplacements pour conteneurs à l'extrémité sud de Halifax malgré l'opposition et l'accusation d'initiatives précipitées parce qu'on a dit qu'il fallait le faire. Il fallait le faire, j'en conviens, et il en résulte pour Halifax un avantage considérable pour capter les marchés de conteneurs d'Amérique du Nord. Nous le voulions et nous nous en réjouissons, mais je soutiens encore que faute d'une autorité locale, on a choisi un emplacement que la plupart des gens de Halifax considèrent comme mauvais. Nous avons maintenant des perspectives d'expansion immédiate de ces installations à un autre emplacement, celui qu'on aurait dû aménager au départ et où l'expansion aurait été possible. On aurait pu prévoir au moins dix mouillages à un seul emplacement, au lieu du système fractionné qui sera maintenant imposé au port de Halifax-Dartmouth. Pour le moment, on voit difficilement comment la décentralisation promise par le ministre, et non encore réalisée dans les provinces de l'Atlantique pourra se faire en dépit de la prédilection du gouvernement actuel pour l'erreur et l'imprévoyance. J'espère qu'on ne recommencera pas les erreurs commises jusqu'ici dans la gestion de nos ports.

Étant donné que les provinces Maritimes sont désavantagées de nombreuses manières, il est quelque peu pénible de constater que notre proximité des marchés européens ne nous profite pas, puisque le coût pour l'expéditeur de charger des marchandises à destination de l'Europe au terminus ferroviaire de Montréal est le même que pour l'expédition de Halifax et ce malgré les $80 ou $85 qu'il en coûte pour envoyer un conteneur de 20 pieds de Montréal à Halifax. Comment justifier pareille chose?

La politique globale du gouvernement en matière de transport doit être clairement définie pour permettre des critiques averties et des réactions économiques, surtout de

la part des principaux intéressés. Depuis quelques jours, nous avons entendu des députés des provinces de l'Ouest réclamer des wagons couverts pour l'expédition de leurs céréales. Pourquoi n'en avons-nous pas obtenu?

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: On fait valoir, par exemple, qu'en hiver il n'est pas possible de faire ceci ou cela. C'est absurde. Faites votre travail. S'il n'y a pas assez de wagons couverts ... et bien, alors achetez-en ou louez-en aux États-Unis.

M. Benjamin: On dirait que c'est le premier hiver où il y a eu de la neige.

M. Forrestall: Mon collègue de l'Île-du-Prince-Édouard a évoqué le manque de wagons frigorifiques pour le transport des pommes de terre en provenance de sa province. Quelle excuse valable peut-on bien avancer pour expliquer le non-acheminement de nos produits vers les marchés? Nous versons tous les ans à ces sociétés des millions et des millions, et pourtant nos cultivateurs ne sont pas capables de vendre leur blé, parce qu'ils ne parviennent pas à l'acheminer vers les marchés. C'est aberrant ... c'est stupide et je n'arrive pas à comprendre comment cela est possible. Cela me fait tout simplement penser au ministre, quand il se lève ici pour nous dire sur un ton convaincant: «Ah, voilà une question importante ... je suis heureux que vous l'ayez soulevée. Nous avons justement parlé de cela ce matin et je vais faire en sorte que l'on prenne des mesures d'ici à demain. Si le député veut bien m'accorder 48 heures, je vais arranger ça» et ensuite nous n'entendons plus jamais parler de l'affaire. Il en va de même des wagons couverts qui doivent transporter le blé et des wagons frigorifiques destinés au transport des pommes de terre ... et pour le poisson, c'est la même chose.

M. Benjamin: Chaque année depuis quatre ans.

M. Forrestall: Oui, mais je m'inquiète moins du passé que de ce qui s'annonce. Nous en entendons parler depuis des mois. N'y a-t-il pas suffisamment de wagons couverts au Canada pour transporter le grain? Pourquoi? Si le CN ne prend pas l'initiative de s'en procurer vendons-le à quelque entreprise qui peut en faire construire.

M. Benjamin: Ne faites pas cela, de grâce, c'est pire au CP.

M. Forrestall: Je ne sais trop lequel est le pire.

Monsieur l'Orateur, j'ai essayé de démontrer, au sujet des ports nationaux, que le ministre montre beaucoup de conviction, qu'on parle beaucoup mais que rien ne se fait. Naturellement, ces problèmes créent des difficultés, mais, qu'on ne nous dise pas qu'elles vont être résolues, qu'on élabore des plans à cette fin et, qu'en somme, tout va s'arranger après-demain lorsque, en fait, personne n'a la moindre idée où nous allons. Qu'on ne nous trompe pas. S'il n'y a pas assez de wagons couverts disponsibles, qu'on en trouve. Il ne suffit pas de reconnaître tout simplement la carence de matériel et de ne rien faire, comme c'est le cas actuellement. Les Canadiens de l'Ouest et de la région atlantique méritent, de la part de leur réseau de transport national, un meilleur traitement, que celui qu'ils ont obtenu ces dernières années. Il faut résoudre les problèmes qui se posent tant dans l'Est que dans l'Ouest. La plupart pourraient être réglés si certains consacraient plus de temps à chercher des moyens de le faire, plutôt que d'en parler.

[M. Forrestall.]

• (1640)

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je constate que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Buchanan) suit le débat au nom du ministre.

M. Benjamin: La belle avance!

M. Thomson: Je crois que oui. Je sais le secrétaire parlementaire travailleur et consciencieux. De plus, il se prépare. S'il doit résoudre les problèmes soulevés au cours du débat, il lui faudra travailler aussi la nuit. Je parlerai de certains problèmes. J'espère qu'il écoutera mes suggestions ainsi que celles d'autres députés sur ces questions.

J'ai ici une série d'articles de journaux sur le commerce extérieur du Canada, dont l'un a paru dans le Globe and Mail sous le titre: «More Pacific Trade Predicted by Pepin.» C'est très bien. Espérons qu'il ne s'agit pas seulement d'un petit boniment du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). Nous pouvons logiquement nous attendre à un accroissement du commerce du côté du Pacifique, ce que je souhaite. J'ai ici un communiqué du ministère canadien de l'Agriculture. Le ministre (M. Olson) y parle d'un record dans nos ventes de produits agricoles à l'étranger. J'espère qu'il ne s'agit pas simplement de discours politiques. Je viens d'une région qui exporte des produits agricoles et qui veut que ce commerce continue.

Je passe maintenant à un rapport du syndicat du blé de la Saskatchewan qui traite d'un nouvel accord commercial prévoyant la vente de blé à la Russie. Le premier paragraphe déclare que les producteurs canadiens de céréales sont assurés de bonnes livraisons de blé; l'auteur présume que nous pourrons amener le grain au marché, bien entendu. Voici maintenant un exemplaire d'un discours prononcé par le député de Saskatoon-Humboldt (M. Lang), qui est aussi ministre chargé de la commission du blé. Il a parlé à Thunder Bay de questions relatives aux transports. Je vous assure, monsieur l'Orateur, qu'il a fait un beau discours. Il connaît tous les détails et parle de ce qui devrait se faire au moyen des nouvelles méthodes modernes de transport, etc. Mais vous savez, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas assez. Ce n'est pas assez de faire des études et des études sur les études. Vient un temps où il faut décider d'agir. C'est ce que je reproche au gouvernement actuel. Nous avons connu plus de livres blancs et d'études depuis quatre ans que jamais au cours d'une même période dans toute l'histoire du Canada. Certaines de ces études sont excellentes. Mais lorsqu'il s'est agi d'être constructif, de résoudre certains problèmes révélés par ces études, les états de service du gouvernement n'ont pas été aussi satisfaisants. J'espère que le secrétaire parlementaire m'écoute.

J'aimerais vous entretenir de l'envoi des céréales sur la côte ouest, ou du commerce et de la côte ouest, si vous préférez. L'essentiel de mes observations portera sur ce sujet. A cet égard, j'ai ici un article dont j'aimerais vous citer plusieurs extraits. Il vient de la Colombie-Britannique et s'intitule *Is Vancouver's port strangling*? M. John Clarke en est l'auteur. Voici ce qu'il dit:

La fin de la grève des débardeurs de la côte ouest des États-Unis ne soulagera qu'en partie les pressions exercées sur le port de Vancouver. Les problèmes fondamentaux du port sont créés au Canada ou, plus précisément, pour emprunter les termes de personnalités en vue de Vancouver, à Ottawa.

Depuis des semaines, plus de 20 navires sont ancrés dans la baie English, incapables d'accoster au quai de chargement. Déjà cet

hiver les cultivateurs des Prairies ont perdu trois millions de dollars, soit le coût des amendes imposées par suite des retards dans les livraisons aux ports de la côte ouest.

On s'attend à ce que les exportations faites par ce port cette année atteignent 43 millions de tonnes, soit près de 22 p. 100 de plus qu'en 1971. L'an dernier, les expéditions se sont chiffrées au total à 35.3 millions de tonnes, soit 30 p. 100 de plus qu'en 1970.

De toute évidence, le volume du commerce semble augmenter. Je continue:

Ceci montre que Vancouver est le port le plus actif non seulement du Canada, mais de toute la côte ouest de l'Amérique du Nord. Seul Long Beach, en Californie, a un volume presque aussi important. L'an dernier, on y a expédié près de 27 millions de tonnes.

La plupart des expéditions faites à Vancouver sont faites par cargaisons en vrac—céréales, soufre, charbon. Les expéditions de céréales ont été retardées non seulement par les problèmes qui se posaient au port même, mais par les retards des chemins de fer, qui ont été bloqués par le plus grand nombre d'avalanches connu de mémoire d'homme.

De l'avis de nos expéditeurs, les retards des chemins de fer ne font qu'accentuer le manque de coordination des réseaux de transport qui étrangle peu à peu le port. Un haut fonctionnaire a dit cette semaine: «Il est trop tard maintenant pour faire quoi que ce soit pour 1972. On a accepté trop de cargaisons au port, et il va falloir en payer les conséquences».

Mais les hauts fonctionnaires essaient de voir plus loin que 1972. L'augmentation énorme du volume des expéditions prévu pour cette année présage des problèmes encore plus graves pour l'avenir ... Le gouvernement fédéral a dit qu'il s'attendait à ce qu'au cours des années à venir, une bonne partie de l'expansion économique du Canada se fasse dans le Pacifique.

Dans ce cas, monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral veut dire le parti libéral, et ce dernier s'attend à une expansion du commerce dans cette région.

Le port de Vancouver est la voie principale du commerce entre l'Orient et l'Occident, et l'administration du port tremble à la pensée du volume d'expéditions dont il va devoir se charger. On estime qu'Ottawa ne comprend toujours pas ...

... je répète: «ne comprend toujours pas» ...

... ces problèmes. Il y a une observation qu'a faite en novembre dernier le ministre des Transports, M. Don Jamieson, et que les expéditeurs ont trouvée plutôt cruelle et cynique. Il a dit: «Je n'ai pas un seul dollar d'affaires pour lequel je puisse justifier la dépense des deniers publics.» Les délégations se sont succédé à Ottawa dans l'espoir qu'on les écouterait, mais en vain, bien que les agriculteurs et les hommes d'affaires de l'Ouest aient accusé Vancouver de ne pas s'acquitter pleinement de ses responsabilités.

Vancouver ne peut rien faire sans l'approbation d'Ottawa. La nomination au début de cette année, nomination attendue depuis longtemps, de l'administrateur du port de Vancouver, avait suscité des espoirs. Mais les fonctionnaires demeurent perplexes devant l'attitude adoptée à Ottawa, où l'on persiste à ne pas voir l'urgence de la situation. Ils voudraient améliorer l'installation des quais, moderniser le matériel, augmenter les installations de conteneurs, non seulement pour améliorer la situation sur le plan local, mais parce qu'il s'agit de nécessités vitales et qu'il y va de l'intérêt de tout le pays.

Les fonctionnaires du port sont d'avis qu'il faudra s'attaquer au problème sur un vaste plan. Il faudra faire le raccord entre les opérations ferroviaires et routières et les nouvelles installations portuaires de façon à assurer des solutions de rechange en cas de blocage ou de retard. Je vous donne un exemple: On a l'impression qu'une bonne partie du grain, dont le transport est retardé entre Vancouver et les Prairies, pourrait être acheminé vers des routes ferroviaires des États-Unis.

Je m'insurge contre cela. S'il nous faut utiliser les chemins de fer américains, il le faudra. Mais il me semble que les chemins de fer canadiens devraient certes être capables de transporter ce grain. Je poursuis:

Il semble qu'on pourrait également réduire l'encombrement dans le port de Vancouver en aiguillant le trafic de plus en plus considérable vers Roberts Bank, à 30 milles au sud de Vancouver.

Cet article, monsieur l'Orateur, nous donne, mieux que je ne saurais le faire, une idée des problèmes qui se posent dans le port de Vancouver.

J'aimerais vous citer également un passage du bulletin ou journal du 29 février 1972 de la Palliser Wheat Growers Association, selon lequel le système de manutention du grain à Vancouver, qui pourrait être qualifié d'opération à la Mickey Mouse, est un système démodé. On ajoute:

Il y aurait toujours moyen d'améliorer la situation, mais étant donné le nombre restreint des voies de remorquage à Vancouver et aux élévateurs de tête de ligne, ainsi que la longue durée du procédé de nettoyage, il est très peu probable que le port puisse augmenter son rendement de façon à assurer de plus nombreuses ventes aux pays du Pacifique.

• (1650)

Voici ce que j'essaie de démontrer. Le gouvernement s'est employé à établir de nouvelles relations commerciales dans les pays de la frange du Pacifique. De cela, je le félicite. Néanmoins, il n'a pas adapté son réseau de transport à ces importants marchés, et il ne semble pas non plus accorder au problème l'attention qu'il mérite. Si on veut améliorer un côté des affaires, il faut aussi améliorer les installations que nécessite l'accroissement des affaires. Le gouvernement n'a pas déployé les efforts nécessaires en vue de résoudre le problème qui se présentait.

A l'heure actuelle, des mesures s'imposent d'urgence, bien qu'elles puissent être temporaires. J'en fournirai simplement quelques exemples, car je ne prétends pas être une autorité en matière de transport. Nous pourrions songer à utiliser des convois ou à louer des convois diesel ou des wagons couverts des États-Unis. Peut-être pourrions-nous détourner d'ailleurs des wagons couverts, et, au besoin, recourir à plus de surtemps. Nous devrions accomplir tout ce qui s'impose. Ne perdons pas de ventes. Comme le chômage sévit au Canada, nous ne pouvons nous permettre de perdre des ventes. En réfléchissant au problème, nous pourrions créer des emplois pour certains de nos chômeurs, tout en satisfaisant aux besoins du transport dans notre pays.

En ce qui concerne les mesures à long terme, pourquoi ne songeons-nous pas à une autre ligne de chemin de fer en direction de la côte ouest? Peut-être pourrions-nous utiliser davantage la route du Nord. On fait si peu usage du port de Prince-Rupert, c'est comme s'il n'existait pas. Vancouver est-il le seul port de la Colombie-Britannique? Peut-être devrions-nous faire un meilleur usage du port de Prince-Rupert. Pourquoi ne pas développer ce port et emprunter cette route davantage? Le secrétaire parlementaire dirait-il si on a étudié cette possibilité ou celle de l'expédition des céréales à Prince-Rupert? Songe-t-il à faire un meilleur usage de cette route? On devrait essayer de résoudre ce problème. J'excuserai des erreurs éventuelles mais je n'excuse pas un gouvernement immobiliste. En matière de transports voilà trop longtemps que nous ne faisons rien surtout en ce qui concerne l'acheminement du grain vers la côte ouest.

Voilà plus de 20 ans que je fais de l'agriculture dans une région en proie à des problèmes d'expédition des grains. A chaque fois que nous concluons une vente importante avec l'étranger on nous dit ne pas disposer des installations en permettant la manutention. Après 25 ans, il est temps qu'on s'occupe de ce problème. On a suggéré que le CN et le CP se relient au PGE et utilisent cette ligne comme autre itinéraire de pénétration dans Vancouver. Je ne suis pas en mesure de dire si ce serait une bonne décision mais je suggère qu'on l'étudie. Ces problèmes iront en empirant si nous ne faisons rien. Si nous n'amé-

liorons pas l'efficacité dans l'organisation nous pouvons être certains que le problème empirera. Le gouvernement a tendance à réagir devant des situations d'urgence au lieu de planifier d'avance.

Je félicite le gouvernement d'avoir adopté le zonage du transport des céréales dans les Prairies. Si le secrétaire parlementaire veut s'en attribuer l'honneur, je n'ai rien à redire. Ce régime est un système perfectionné de manutention des grains. Les nombreux employés d'élévateurs, de gares et les gens impliqués dans le transit des céréales auxquels je me suis adressé conviennent presque à l'unanimité que l'acheminement s'est amélioré. J'ai pensé que le gouvernement et le secrétaire parlementaire aimeraient savoir qu'on a agi. Pendant des années, les cultivateurs ont prétendu que les wagons pouvaient être mieux utilisés. Il est même paru évident à ceux vivant le long des voies qu'on devrait mieux utiliser ces wagons. Le transport semble s'être amélioré et j'en félicite les responsables.

J'aimerais aborder quelques instants la notion d'un service central pour les voyageurs que proposent les compagnies de chemin de fer. Un certain nombre de députés ont présenté des mémoires au cours des assises du CP tenues dans les Prairies. En fait, c'est ce que pratiquent les deux réseaux. Il semble qu'en Saskatchewan à tout le moins, le service de transport de marchandises a été réduit et les chemins de fer ne s'intéressent qu'aux articles transportables en vrac. Tous les autres seront écartés aussitôt que possible.

Puis-je signaler qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre convient-elle de déclarer qu'il est 5 heures?

Des voix: D'accord.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

[*Français*]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell)—La pollution—Les droits imposés aux pétroliers—Le montant de la caisse d'urgence; l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin)—L'assurance-chômage—Montréal—Les retards dans le versement des prestations—On réclame une enquête; l'honorable député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave)—Les grains—L'attribution de wagons en vue d'accroître les stocks à Vancouver.

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les bills publics, les bills privés et les avis de motions.

[*Traduction*]

M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, je crois que les partis sont d'accord pour passer à l'étude de quatre projets de loi tendant à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales. Ce sont le bill C-55 inscrit au nom du député d'Essex (M. Whelan), le bill C-74 inscrit au nom du député de High Park (M. Deakon), le bill C-92 au nom du député de Renfrew-Nord (M. Hopkins) et le bill C-167 au nom du député de Trois-Rivières (M. Lajoie). Si les députés le veulent bien, on pourrait procéder, dans cet ordre, à l'étude de ces bills.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Les députés ont entendu la proposition du représentant de Vancouver-Quadra (M. Deachman). Sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

BILLS PRIVÉS

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

AMENDEMENT VISANT À MODIFIER LE NOM D'UNE CIRCONSCRIPTION

M. E. F. Whelan (Essex) propose: Que le bill C-55, loi tendant à reviser les limites des circonscriptions électorales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et des élections.

• (1700)

—Monsieur l'Orateur, la dernière fois qu'il y a eu une nouvelle répartition, ma circonscription a beaucoup changé. Elle a regroupé une partie de ce qui s'appelait Essex-Est et Essex-Ouest et une partie de la circonscription que je représentais alors, Essex-Sud. Depuis, il y a eu annexion à la ville de Windsor d'une partie importante de ses zones de banlieue. La ville faisait partie de ma circonscription et en fait toujours partie. La circonscription que je représente comprend une partie importante du comté d'Essex et une partie importante de la nouvelle ville de Windsor. Cette dernière est une région industrielle qui prend rapidement de l'expansion. Bon nombre de gens sont partis d'autres endroits du Canada pour venir s'y installer et y trouver un emploi au cours des quelques dernières années. Et ils en ont trouvé. Windsor connaît un des taux de chômage les plus faibles au pays. Il jouit de l'un des taux de croissance les plus importants de toute circonscription dans le sud-ouest de l'Ontario. Le nombre de ses commettants a augmenté de 10,000 depuis les dernières élections suivant les chiffres du dernier recensement.

M. Broadbent: Ce sont tous des néo-démocrates.

M. Whelan: Je crois que le maire de Windsor a bien décrit ce groupe après la visite du chef du Nouveau parti démocratique qui a dit que Windsor n'avait pas changé en 30 ans. Même si ces gens appuient le NPD, ils ne voteront pas pour un parti dont le chef ne reconnaît pas que de grands changements se sont opérés dans la ville au cours des 30 dernières années, ou des 10 dernières années, ou même des cinq dernières années.

Il est important qu'on reconnaisse que cette grande circonscription fait partie de la ville et du pays. Je demande donc à la Chambre son approbation pour changer le nom de la circonscription d'Essex pour celui d'Essex-Windsor.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): J'ai écouté avec grand intérêt les raisons qu'a exposées le député d'en face pour appuyer le changement de nom de sa circonscription et je n'ai pas d'objection à formuler au sujet de cette proposition très sensée. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, croyons qu'elle ne va pas assez loin. Nous

sommes d'accord pour dire qu'un changement de nom s'impose, mais ce qu'il faut à tout prix changer, c'est l'influence pénétrante et malsaine du parti libéral. Nous nous attendons donc à un changement plus appréciable après les prochaines élections fédérales.

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Sans vouloir discuter la validité de cette dernière proposition, puis-je dire un mot sur la procédure suivie à l'égard de cette motion? On y propose qu'après la deuxième lecture, la question soit renvoyée au comité des privilèges et élections. Des représentants de tous les partis préféreraient que la motion soit amendée de façon à renvoyer cette question au comité plénier. Une tendance se manifeste en vue de prendre une décision aujourd'hui et on pourrait y parvenir avec le consentement des députés.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Je savoure les reparties spirituelles qu'échangent le parrain de la motion et le député d'Oshawa-Whitby. Une fois que la poussière aura fini de voler, peut-être se souviendront-ils de s'être bien amusés et que nous y aurons gagné une circonscription.

La proposition faite par le secrétaire parlementaire est raisonnable. Il est de tradition à la Chambre que les députés qui demandent à changer le nom de leurs circonscriptions électorales obtiennent l'approbation de leurs collègues et nous voulons tous être expéditifs.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre a entendu la proposition du secrétaire parlementaire. Est-elle d'accord pour que la motion soit modifiée en conséquence? On pourrait peut-être s'entendre pour changer le texte de l'autre motion semblable afin de pouvoir renvoyer chacun de ces bills au comité plénier au lieu du comité permanent des privilèges et élections.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Je me demande si la Chambre consentirait également que les trois motions restantes soient maintenant lues une deuxième fois? On pourrait ensuite passer à l'étude, en comité, des quatre bills sans perdre inutilement du temps.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.)

M. Walter Deakon (High Park) propose: Que le bill C-74 concernant la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre.

—Monsieur l'Orateur, ce bill vise à substituer au nom actuel de la circonscription fédérale de High Park le nom de High Park-Humber Valley. Cette modification est demandée parce qu'un questionnaire qui a circulé parmi les commettants de ladite circonscription révèle que la plupart désirent que le nom soit modifié. A l'heure actuelle, la circonscription fédérale est composée de certaines parties de quatre circonscriptions provinciales: High Park, Humber, York-Ouest et York-Sud. Elle renferme dans ses limites deux parcs importants, soit High Park et Humber Valley Park sur chaque rive de la rivière Humber. C'est une circonscription très diversifiée et j'estime que la modification du nom donnerait une idée plus exacte des diverses parties qui la composent. Je sollicite en toute déférence l'appui de la Chambre en vue de faire adopter ce bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre.)

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord) propose: Que le bill C-92 concernant la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur l'Orateur, la raison pour laquelle je demande ce changement de nom est, je crois, fort valable. Par suite du dernier remaniement de la carte électorale, ma circonscription de Renfrew-Nord a doublé. Elle est devenue la plus vaste des 77 circonscriptions au sud de North Bay en Ontario.

Elle consiste en 49 cantons dans le district de Nipissing et de 15 dans le nord du comté de Renfrew en plus des villes de Pembroke, Deep River, Mattawa, Bonfield et de plusieurs villages, dont Petawawa. Le nord du comté de Renfrew ne devrait pas être identifié à la ville de Renfrew même, parce que celle-ci n'a jamais été comprise dans la circonscrption de Renfrew-Nord, ce qui a toujours créé une certaine confusion. Lorsque je mentionne le nom de ma circonscription, les gens commencent à parler automatiquement de la ville de Renfrew. Mon propos est de conserver la dénomination traditionnelle de Renfrew-Nord, tout en y ajoutant Nipissing-Est, afin d'y inclure les 49 cantons.

Le comté de Renfrew est le plus étendu de la province d'Ontario et il constitue une partie de trois circonscriptions différentes. Mon propos est de clarifier la situation au moyen de la dénomination Renfrew Nord-Nipissing Est, pour que toutes les parties de la circonscription soient désignées dans le nom de celle-ci.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre.)

• (1710)

M. Claude-G. Lajoie (Trois-Rivières) propose: Que le bill C-167, Loi concernant la révision des limites des circonscriptions électorales, soit lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des privilèges et élections.

[*Français*]

—Monsieur l'Orateur, la raison principale de ma demande d'ajouter l'adjectif «Métropolitain» au nom de ma circonscription de Trois-Rivières est attribuable au fait que ma circonscrption comprend trois villes: Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières-Ouest.

C'est justement à la demande des citoyens de ces trois villes que je fais cette demande officielle, et aussi pour éviter la confusion qui existe entre le nom du comté provincial et celui de la circonscription fédérale. Je dois ajouter aussi que le comté provincial ne comprend pas la ville du Cap-de-la-Madeleine, qui compte tout de même une population de 32,500 âmes.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. J'ai cru comprendre que l'honorable député voulait apporter une correction à la version française du bill. Cela est-il exact?

M. Lajoie: Monsieur l'Orateur, il s'est glissé, en effet, une légère erreur d'impression. L'appellation française est: «Trois-Rivières-Métropolitain», tandis que le texte anglais dit «Metropolitan-Trois-Rivières». Il ne s'agit que d'une erreur d'impression, je crois.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La correction pourra se faire au comité. Puis-je me dispenser de lire la motion?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Deachman: Monsieur l'Orateur, juste avant l'adoption du bill—et j'espère intervenir à temps—j'aimerais savoir si la présidence a l'intention de prendre en considération l'erreur signalée par le député dans le texte anglais, et si la circonscription en question aura l'appellation de «Trois-Rivières-Métropolitain» dans la version française aussi bien que dans la version anglaise?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Il en est bien ainsi. Je le répète, la rectification pourra être faite au comité plénier et il sera fait rapport du bill dans sa version modifiée.

En conformité d'un ordre spécial, la Chambre se forme maintenant en comité plénier pour étudier les bills C-55, C-74, C-92 et C-167.

(La motion est adoptée, le bill lu pour la 2e fois, et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Laniel.)

M. le vice-président: Le comité étudiera maintenant le bill C-167.

Sur l'article 1—*Trois-Rivières-Métropolitain.*

[*Français*]

M. Lajoie: Monsieur le président, je comprends très bien votre question. En d'autres termes, le nom de la circonscription se lirait-il en français, comme en anglais, «Trois-Rivières-Métropolitain».

[*Traduction*]

M. le vice-président: Au point de vue de la procédure, il serait sans doute préférable qu'un autre député propose l'amendement. Cependant, est-on d'accord pour modifier la traduction de façon qu'on y lise «Trois-Rivières-Métropolitain» au lieu de «Metropolitan Trois-Rivières»?

Des voix: D'accord.

[M. Lajoie.]

(L'amendement est adopté.)

(L'article 1, modifié, est adopté.)

(Le titre est adopté.)

M. le vice-président: Dois-je faire rapport du bill?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté).

ÉTUDE EN COMITÉ—TROISIÈME LECTURE

Bill C-55 concernant la revision des limites des circonscriptions électorales—M. Whelan.

Bill C-74 concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales—M. Deakon.

Bill C-92 concernant la revision des limites des circonscriptions électorales—M. Hopkins.

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, je crois qu'on est d'accord, maintenant que nous avons terminé l'étude de tous ces bills concernant les limites des circonscriptions électorales, pour convenir qu'il est 6 heures.

M. Deachman: Monsieur l'Orateur, à propos d'une question personnelle et avant que vous ne quittiez le fauteuil, je voudrais rappeler à tous les députés que «The Tenth Decade» sera projeté dans la salle du comité des chemins de fer à compter de 7 heures ce soir.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Comme l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est expirée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est levée à 6 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE CANADIEN NATIONAL ET AIR CANADA

LA PRESTATION DE FONDS POUR LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT ET LA GARANTIE DE CERTAINES VALEURS ET DÉBENTURES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Turner: Que le bill C-4, tendant à autoriser la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1971 jusqu'au 30 juin 1972, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, avant cinq heures j'avais manifesté l'intention de parler pendant quelques instants au moins du concept d'un centre de service-voyageurs suggéré par les chemins de fer. L'idée peut être bonne ou ne pas l'être. Le temps répondra peut-être à cette question. Il me semble, toutefois, que les audiences tenues dans l'Ouest n'ont été qu'une perte de temps. Plusieurs députés, le sénateur de Saskatoon et un grand nombre de particuliers venant de diverses localités de la Saskatchewan y ont présenté des mémoires. A toutes fins pratiques, de telles audiences se sont avérées inutiles puisque le CP a eu la permission d'offrir les services de son choix. Je m'inquiète un peu de la détérioration des services ferroviaires au moins dans l'Ouest, région que je connais bien. Peut-être ne faudrait-il pas nous attendre au maintien de certains services qui existaient autrefois dans les petits villages, mais ne devrait-on pas prévoir au moins un ensemble de service-marchandises à l'intention des habitants de ces régions. A mon avis, un tel service n'existe pas.

Ayant besoin d'un service-marchandises spécial, divers particuliers ou groupes ont adopté dans le passé des changements unilatéraux. Permettez-moi de signaler surtout certaines modifications du gouvernement fédéral. D'abord, il y a le service postal. A un moment donné, les chemins de fer assuraient ce service. Finalement, en plaçant ses propres camions sur les routes ou grâce à des contrats, le gouvernement a enlevé ce service aux chemins de fer pour le fournir au public d'une autre façon. Divers organismes ont apporté des changements semblables en éliminant un petit commerce ici et un autre là, pour ainsi dire. Peu de services lucratifs ont été laissés aux chemins de fer.

La Federated Co-operative Trucking emploie ses propres camions, les entreprises laitières transportent leurs propres produits, les autobus transportent les voyageurs et les camionneurs fournissent leurs services. Personne ne pourrait réellement exploiter le reste avec profit. Il me paraît fort malheureux qu'une telle situation se soit produite, du moins dans nos régions des Prairies, parce que cela signifie une détérioration du service et de l'activité économique. Comme résultat, certains sont obligés de disposer de leur entreprise par manque du service-marchandises nécessaire à leur exploitation. Nous pourrions citer l'exemple du propriétaire du garage qui doit pouvoir se procurer les pièces pour réparer les véhicules. S'il est incapable de le faire à cause des services de transport de marchandises, il se retire des affaires ou encore il déménage à un endroit où ces services existent. La chose s'est souvent reproduite dans les Prairies.

• (2010)

Je pourrais vous en dire long à ce sujet mais il me semble que ce serait inutile. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes très mécontents de la façon dont le gouvernement a administré le transport par rail. Nous ne sommes pas non plus satisfaits de la façon dont il a traité les pensions des employés du CN. En outre, nous avons reçu des plaintes sur le manque de politique et de planification dans le secteur du transport de marchandises. Plus tôt cet après-midi, j'ai mentionné que le commerce du Canada avec l'Orient avait pris un essor prodigieux, mais que les services de transport vers la côte ouest ne s'étaient pas améliorés. Nous constatons que les capitalisations des chemins de fer ont été insuffisantes face aux besoins de transport de la nation. Pour toutes ces raisons, et d'autres encore, nous ne croyons pas que le gouvernement ait droit à l'approbation de la Chambre. Je propose donc, appuyé par le député de Kootenay-Ouest (M. Harding):

Que le bill C-4 ne soit pas lu pour la 2e fois maintenant, mais dans six mois.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Les députés ont entendu la motion du député de Battleford-Kindersley (M. Thomson). Cette proposition d'amendement me paraît régulière, je vais donc en saisir la Chambre.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques observations à propos du bill C-4, le projet de loi de finance annuel du CN. Nous devons nous rappeler que depuis 100 ans, l'histoire du Canada se confond en grande partie avec l'histoire des chemins de fer, du moins en ce qui concerne la région située à l'ouest du Haut et du Bas Canada. Comme ce débat revient tous les ans, il me donne l'occasion d'exposer quelques idées concernant les transports ferroviaires dans l'Ouest canadien en particulier.

Je voudrais donc dire quelques mots des transports du CN dans le secteur de la baie d'Hudson et de la ville de Dauphin que je représente. Si les observations que je vais faire sont à maints égards d'intérêt local, les changements dont je veux parler témoignent dans l'ensemble de ce qui arrive dans tout le pays. Il s'agit des changements qui consistent à passer des «secteurs» aux «régions». Cette transition d'une direction par secteur à une direction régionale centralisée a entraîné des bouleversements considérables au sein du personnel du CN et contribué à répandre la crainte que les petites localités ne soient les perdantes en ce qui concerne les emplois et les services. Comme l'a déclaré le précédent orateur, il y a beaucoup de désillusion dans l'Ouest canadien et on croit que nombre de petites localités vont disparaître par suite de l'attitude des chemins de fer et surtout de l'attitude du CN vis-à-vis la région que je représente.

Les changements signifient en réalité que les emplois seront transférés des petites localités aux endroits où la concentration est plus forte, par exemple à Winnipeg dans le cas de ma circonscription. On a affirmé que la gestion régionale a provoqué la création de 18 petits chemins de fer qui correspondent aux régions établies par le CN. Si tel est l'effet de ladite gestion régionale, cela entraînera en définitive un bouleversement considérable dans les villes et villages que dessert le CN et c'est précisément ce qui se passe.

Depuis des années, le CN semble avoir élaboré la politique en matière de transport dans l'Ouest du Canada, tandis que l'inertie et l'indifférence du gouvernement fédéral aux besoins de la population ont été préjudiciables à l'Ouest. Du point de vue pratique, étant donné que le siège administratif du CN est situé à Montréal, il envisage les problèmes que pose le transport dans l'Ouest en fonction de son emplacement. Nous ne pouvons pas y trouver trop à redire, mais je crois que la direction du CN ne se rend pas compte que l'Ouest doit compter sur les chemins de fer et qu'il ne peut recourir aux autres moyens de transport disponibles dans l'Est. On n'a pas tenu compte du manque de concurrence dans l'Ouest du Canada, situation qui n'existe pas dans l'Est. L'industrie routière a bien suscité un peu de concurrence dans l'Ouest, mais de nombreuses denrées en vrac comme les céréales, les engrais et ainsi de suite, doivent être transportées par les chemins de fer. La concentration de la direction du Canadien National à Montréal rend peu probables des décisions prises sur place qui puissent être utiles à l'Ouest du pays.

Actuellement, un système de rapport et de contrôle des transports par le Canadien National a été installé à Montréal et la phase finale du programme TRACS doit entrer en vigueur d'ici 1975. En fin de compte, tout le réseau du Canadien National fera rapport à un ordinateur à Montréal. Cet appareil étudiera les données qui lui seront directement fournies sur les opérations dans les différents centres et les renseignements ainsi obtenus seront renvoyés directement au lieu des opérations sous forme d'avis d'itinéraires des trains, qui court-circuiteront les centres de contrôle régionaux actuels. Il est possible et probable que ces renseignements servent de base aux décisions administratives, et de ce fait on aura beaucoup moins besoin d'administrateurs régionaux. Les objectifs du programme sont louables, s'il diminue le coût des transports et sert mieux le public.

De plus en plus il nous faudra nous accommoder de l'évolution technologique qui entraînera une diminution considérable des emplois fournis par le Canadien National dans le Manitoba, la plupart à Winnipeg. Il semble que la centralisation survenue jusqu'ici par rapport à Winnipeg et à d'autres centres opérationnels et administratifs régionaux n'ait été qu'un phénomène passager. Le trait le plus significatif de cette centralisation du CN est peut-être que le processus décisionnel sera plus éloigné du théâtre des opérations, du moins en ce qui concerne l'Ouest. Une politique énoncée ailleurs régira jusqu'à un certain point la vie quotidienne au Manitoba et dans d'autres régions de l'Ouest, ce qui indique un retour à la tentative d'exercer de Montréal le contrôle de secteurs importants dans la vie de l'Ouest du Canada. Par la force des circonstances, le CN est devenu une société d'État contrôlée pour l'essentiel par le gouvernement fédéral. La concentration du processus décisionnel en un endroit aussi éloigné de plusieurs régions ne peut qu'entraîner des malentendus. La centralisation moderne pourrait être avantageuse à l'occasion, et nécessaire dans l'intérêt de l'efficacité, mais le contrôle centralisé d'un système de transport aussi vital pour l'Ouest ne devrait pas être poussée aussi loin.

• (2020)

La disparition progressive du système de zones de la région de la Baie d'Hudson laisse entrevoir la détérioration d'autres régions en faveur d'une plus grande centralisation dans l'est. Il en résultera des licenciements dans les petites localités et une sensation d'isolement chez les employés et le public desservis par le CN. Ce dernier semble permettre certaines situations qu'il n'est pas bon de laisser surgir et il prend trop de temps à les redresser. Mais une fois lancé, le CN semble réagir trop violemment et a tendance à créer d'autres situations qui ne sont pas meilleures.

En éliminant progressivement les chefs de gare dans diverses régions de l'Ouest, le CN et le CP ont choisi d'utiliser les servocentres. Le servocentre est probablement conçu pour assurer un meilleur service au client, mais il élimine des petites localités le chef de gare, un personnage qui remplissait à la fois les fonctions de relationniste et d'agent d'affaires pour le chemin de fer. Quand un camionneur peut entreprendre le travail effectué antérieurement par le chemin de fer, il a l'avantage de résider dans la petite localité et de servir personnellement les établissements commerciaux. Les servocentres sont impersonnels, et les relations d'affaires avec eux peuvent être difficiles. La mise en application du concept du servocentre signifie que le chemin de fer n'accepte plus les envois inférieurs à un wagon complet.

[M. Ritchie.]

Le concept de la suppression graduelle de la région a créé un grand bouleversement et beaucoup d'inquiétude dans la ville de Dauphin, à cause de la possibilité du départ de certains habitants. Le maire et le conseil de cette municipalité ont exprimé tant de crainte que le CN a cru bon de publier une déclaration en février 1971. En substance, le CN a déclaré que 27 emplois seraient transférés ailleurs, mais que 24 emplois seraient créés dans le servocentre, ce qui signifiait une perte nette de trois emplois. Il a aussi donné à entendre qu'une fois achevée la centralisation 14 autres emplois seraient peut-être transférés ou abolis, ce qui donne un total de 17 emplois perdus. Le CN a aussi déclaré qu'il n'avait pas d'autres projets de réduction des services. Il a affirmé que Dauphin demeurerait un important centre ferroviaire et que tout autre transfert d'employés ne représenterait qu'un faible pourcentage de son effectif à Dauphin. En février 1972, le CN a publié un autre communiqué à Dauphin disant que la perte nette d'emplois dans la ville s'établissait à 39. Les associations d'employés du CN prétendent que 69 emplois ont été supprimés et que sept seulement ont été créés, ce qui donne une perte nette de 62 emplois.

La localité a perdu des surveillants de l'emploi et leur personnel, un mécanicien régional et le personnel complet d'un département des machines, un surveillant de la comptabilité et son personnel, un surveillant de l'équipement et son personnel, des contremaîtres des ponts et des immeubles et leurs personnels, des services administratifs et leur personnel, des surveillants des services de vente, messagerie et voyageurs, et leurs personnels, des surintendants des transports et leurs personnels, un contremaître des locomotives et son personnel, des surveillants de la répartition des wagons, et un atelier d'équipement et son personnel. Je le répète, le CN a déclaré que Dauphin resterait un important centre ferroviaire, mais il ne semble pas encore avoir décidé quels services y seront maintenus. Le départ progressif des cadres du CN a suscité un profond malaise dans la région. Il en est résulté des suppressions d'emplois et une diminution de l'importance de cette communauté. Il reste à voir si les transports ferroviaires vont y gagner en efficacité. J'espère que, lorsqu'il s'agira de procéder à des changements affectant de petites communautés, le CN saura agir avec circonscription et s'assurera que les changements envisagés contribueront à améliorer la situation dans le domaine des transports.

A présent, je voudrais vous parler de la voie ferrée qui aboutit au port de Churchill. Des difficultés de transport semblent se profiler à l'horizon du fait des ventes record de grains dont on entrevoit la possibilité cette année. Ces éventuelles ventes record sont évaluées en boisseaux, et non en dollars, et l'on ne devrait pas perdre de vue que le Canada n'exporte guère plus de produits agricoles qu'il n'en importe. Des navires attendraient dans le port de Vancouver qu'on les charge de blé. L'opinion courante est qu'il faudrait utiliser davantage le port de Churchill pour décentraliser.

De plus en plus, on accuse les chemins de fer de ne pas suffire à approvisionner la côte ouest, ou même la tête des lacs ou Churchill. Une façon de rendre le port de Churchill plus utile serait d'y porter la capacité des entrepôts à 20 millions de boisseaux. Nous pourrions ainsi régulariser le mouvement du grain de la Saskatchewan et du Manitoba et normaliser le service du chemin de fer Hudson Bay. Nous éviterions ainsi la ruée qui se produit tous les mois de juin afin d'ouvrir le port de Churchill.

De plus grands entrepôts doubleraient ou tripleraient la quantité de grain qu'on pourrait expédier de Churchill. Les froids qu'il y fait réduiraient au minimum le risque de pertes. D'après l'avis général, les entrepôts nécessaires pourraient être des structures bon marché. L'emmagasinage à Churchill des catégories de grain qui conviennent diminuerait les embouteillages ferroviaires de la livraison du blé à la côte ouest et aux autres ports d'expédition.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques brefs commentaires à faire sur ce bill qui légalise l'octroi de fonds au Canadien National, dont la plus grande partie a déjà été dépensée. Il va sans dire que des lignes ferroviaires sont abandonnées un peu partout au Canada. Pour bien des gens, surtout pour ceux des régions rurales, une telle décision est stupide. Pour que le Canada réalise un jour les possibilités que nous souhaitons tous et qu'envisagent les statisticiens, les chemins de fer sont indispensables. Pourquoi abandonner les lignes ferroviaires et enlever les rails maintenant, seulement pour les remettre plus tard? Nous en avons un exemple frappant avec l'ancien chemin de fer électrique qui desservait la région au nord de Toronto et traversait Thornhill, Richmond Hill, Newmarket et Aurora pour se rendre au lac Simcoe. Il a été abandonné, mais il y a maintenant un tel embouteillage sur les routes le dimanche que les déplacements sont à peu près impossibles.

• (2030)

Comme le Canada prend de l'expansion, l'Ontario surtout, il lui faudra plus de vivres. Il lui faudra aussi produire des denrées alimentaires d'exportation. On estime qu'au tournant du siècle, la population mondiale atteindra six milliards; il faudra donc assurer plus de vivres, plus d'espace et plus de moyens de transport. A en juger d'après l'état actuel des choses, ces nouveaux moyens de transport nous seront assurés par les voitures, le chemin de fer ou les autobus, et les gaz d'échappement et les déchets sur les grandes routes aggraveront d'autant la pollution. Nous devrions nous rendre compte, il me semble, que chaque nouveau morceau de pavé diminue la production d'oxygène des plantes et des arbres.

L'automobile est naturellement le principal facteur de pollution au pays et nous nous inquiétons à bon droit quand les voitures n'ont qu'un ou deux occupants. L'aéroport international de Malton est un exemple frappant des résultats de la pollution. Elle nous atteint aux yeux et nous pouvons même en sentir l'odeur. Il faut absolument cesser d'utiliser la terre arable, source de vivres et d'oxygène, pour la construction des grandes routes, cesser d'utiliser des voitures, qui contribuent aux deux tiers de la pollution dans nos villes. Le transport devra donc se faire par chemin de fer ou par gros autobus. On nous dit que les gens refusent de voyager par chemin de fer. Mais, monsieur l'Orateur, si les compagnies nous assuraient des trains rapides et propres et un excellent service, les gens prendraient le train, mais nous n'avons pas le choix. La vitesse de nos trains aujourd'hui est à peu près la même qu'il y a cinquante ans. L'ancien International Limited, qui fonctionnait au charbon et à la vapeur, faisait le trajet Montréal-Toronto aussi rapidement qu'aujourd'hui et il n'était pas obligé de s'arrêter pour faire le plein en eau ou en mazout.

Le service ferroviaire dans le comté de Simcoe a été tellement réduit qu'on ne compte aujourd'hui que deux trains par jour pour 100,000 personnes: un allant à Toronto vers 2 heures de l'après-midi et l'autre quittant Toronto à 5 heures, à destination de Vancouver. C'est là notre service quotidien, exception faite des services de la fin de semaine, mais les trains sont toujours bondés. Le Supercontinental est censé passer par Orillia vers 2 heures de l'après-midi, mais il marque souvent un retard de 12 ou 14 heures. Est-ce qu'on attend un train aussi longtemps que cela dans une gare? Comment les gens peuvent-ils voyager par chemin de fer quand il n'y a qu'un service par jour dans les deux sens et qu'il se fait au petit bonheur? Les gens ne sauraient compter là-dessus lorsqu'ils doivent arriver à destination à heure fixe. Il y a quelques jours, à cause d'une tempête de neige dans la région, le train a été bloqué entre Washago et Orillia pendant trois heures. On a dû envoyer le chasse-neige de Toronto dans le Nord pour dégager le train. Voilà le genre de transport qu'a le Canada aujourd'hui. Je dirais que le train était en retard de 14 heures. Les gens attendront bien une fois, mais ils auront appris à ne pas recommencer.

A Londres, en Angleterre, des trains entrent en gare à peu près toutes les minutes. C'est la même chose en Europe. Les trains sont à l'heure. Le Canada est censé être très avancé sur le plan technologique, mais, néanmoins, notre service ferroviaire n'est pas efficace. Sir John A. Macdonald, ce grand conservateur Père de la Confédération, a fait construire un chemin de fer à travers le Canada au moyen du pic et de la pelle et d'un équipage muletier.

Au Japon, les trains roulent à 150 milles à l'heure, c'est-à-dire à peu près deux fois plus vite que les nôtres. Mais notre régime des transports s'inspire des principes du char à bœufs. Autrement dit, la Commission canadienne des transports est dirigée par quelqu'un qui fut ministre du cabinet et qui s'est lui-même créé un emploi. J'ignore s'il a fixé son propre traitement, mais il se trouve là, sans avoir de comptes à rendre au Parlement, sauf qu'il se présente devant nous une fois que l'argent a été dépensé et nous demande d'adopter le bill.

Une voix: Il ne gagne certainement pas son traitement.

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, à mon avis, le contrôle de ce chemin de fer devrait être rendu au Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Rynard: La loi nationale sur les transports, qui a procuré son emploi à ce monsieur et établi cette commission, devrait être abrogée.

Des voix: Bravo!

M. Rynard: Le chemin de fer n'est ni approprié ni efficace.

M. Benjamin: Et que dire du gouvernement?

M. Rynard: On pourrait probablement en dire autant de lui. La disposition accordant des subventions pour le transport des passagers et le remboursement au chemin de fer de 80 p. 100 de ses pertes, devrait être révoquée. Dans de telles conditions, on ne se sent pas très poussé à assurer un bon service de voyageurs. Des trains respectant leurs horaires à des heures satisfaisantes pendant la semaine transporteraient de nombreux employés vers leur travail et réduiraient considérablement le nombre d'automobiles transportant seulement un ou deux passagers vers leur travail polluant d'autant l'atmosphère et encombrant les routes et les terrains de stationnement. Il faut procéder immédiatement à un réexamen et à une réorientation de services ferroviaires adaptés à la deux-

ième moitié du vingtième siècle. La première chose à faire est de supprimer la Commission des transports et de rendre le contrôle des transports au Parlement.

J'aimerais maintenant faire quelques remarques sur les aéroports. Autant que possible il faudrait les construire sur des terrains incultes. A défaut de cela il faudrait utiliser le transport par eau autant que possible. Et cela du point de vue de la pollution sonore, de la pollution atmosphérique et de l'usage des terrains. Les aéroports devraient être suffisamment éloignés des villes de façon à ce que les gens ne souffrent pas excessivement du bruit et de la pollution.

Le nouvel aéroport proposé pour Brougham, ville proche de Pickering, m'a fait réfléchir. On se demande pourquoi de bonnes terres agricoles si proches de Toronto ont été choisies. C'est à 30 milles de Toronto, ce qui augmentera la pollution dans cette région. On parle également de créer une nouvelle ville de 200,000 habitants dans cette région. Et pourtant le gouvernement parle de ceintures de verdure, de développement régional et de suppression de la pollution. On se demande pourquoi le gouvernement agit de la sorte. Pourquoi s'empare-t-il de bonnes terres arables qui, au cours des années, pourraient produire des céréales, du bétail, des porcs et des poulets, des denrées alimentaires qu'exigera l'augmentation de notre population. Le pavage de cette belle terre arable arrête également la production d'oxygène par les arbres, les herbes et autres végétaux. Dès lors, non seulement le pollution augmente-t-elle, mais la production d'oxygène prend fin. Il me semble que le gouvernement aurait pu employer des terres incultes moins productives. Je songe à des régions planes au nord de l'endroit proposé et qui sont des terres incultes ou pauvres. Ce genre de terres ne sont pas économiquement viables comme terres agricoles. Pourquoi le gouvernment n'aurait-il pu s'en servir?

• (2040)

Je me demande en outre pourquoi ambitionner et construire deux aéroports. Il y aura un aéroport international à Sainte-Scholastique, au Québec. Or il y en aura un autre à Pickering, ce qui fera deux aéroports internationaux pour la région de Toronto. Pourquoi ambitionner et faire du va-et-vient en traversant Toronto d'un aéroport à l'autre. Pourquoi l'installer là? Ma question est aussi simple que cela.

C'est le ministre qui dit où les aéroports nationaux et internationaux doivent être situés. L'autre jour, à la Chambre, je lui ai demandé si l'emplacement avait été choisi. Mais il n'a rien répondu et n'a pas fait de déclaration à la Chambre. A mon avis, le Parlement et le peuple ont le droit de savoir pourquoi le gouvernement situe un aéorport à un endroit donné. Peut-être a-t-il d'excellentes raisons. S'il en a, alors qu'il nous les donne. Il semble maintenant que l'aéroport ne sera pas assez grand, si les prévisions démographiques des statisticiens sont exactes. Si leurs prévisions sont justes alors mes arguments n'en seront que renforcés. J'ignore, comme bien d'autres députés d'ailleurs, pourquoi le gouvernement a choisi cet emplacement. D'après moi, le Parlement a le droit de le savoir.

Des voix: Bravo!

M. Rynard: A mon avis, le Parlement et le public méritent une explication. D'autres endroits coûteraient moins cher et ils ont une importance économique moindre. Pourquoi ne les a-t-on pas choisis? Puisqu'il s'agit d'un aéroport international, le ministre est obligé de dire à la Chambre pourquoi il préfère cet endroit. Lorsque le président de la Commission canadienne des transports était ministre, je lui avais demandé s'il songeait à suggérer aux lignes aériennes d'installer des escaliers roulants à l'intention des vieillards et des cardiaques qui voyagent par avion. Lorsqu'on se reporte au compte rendu, on constate que le ministre avait promis d'étudier la question aussitôt que possible et de veiller à ce que des escaliers roulants soient installés sur-le-champ. Eh bien, il est parti, mais les escaliers roulants ou les ascenseurs n'ont pas encore été installés pour faciliter l'embarquement des passagers. Il s'agit d'un problème médical important, car de nombreux voyageurs sont cardiaques. Lorsqu'on songe qu'un homme sur trois de plus de 50 ans au Canada souffre de troubles cardiaques, vous comprendrez facilement pourquoi la question me préoccupe.

Je voudrais en terminant faire une autre observation. Les lignes aériennes comptent un grand nombre de clients à l'aéroport international de Toronto. L'autre soir, je n'ai pu demeurer sur la jetée de débarquement; la puanteur se dégageant des gaz d'échappement et des autobus dans le voisinage était intolérable. Quel endroit dégoûtant! Le ministère des Transports exploite l'aéroport. J'ajouterai sans ambages que c'est une fichue façon d'exploiter un aéroport international. J'espère que l'ex-ministre des Transports qui préside maintenant la Commission canadienne des transports lira mes remarques et se souviendra des promesses qu'il avait faites alors qu'il était ministre des Transports.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous sommes en train d'étudier le bill C-4 qui vise à autoriser la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1971 jusqu'au 30 juin 1972, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada. Ces questions sont exposées dans le bill dont la Chambre est maintenant saisie. La présentation d'un bill de ce genre est un événement annuel. On nous demande, en réalité, d'approuver les dépenses faites par ces sociétés de la Couronne. Toutefois, ce projet de loi nous donne l'occasion de parler des problèmes de transport en général et de proposer des modifications. Voilà ce que j'entends faire, monsieur l'Orateur.

Puis-je parler brièvement de la dette fixe du CN? Cette garantie a été accordée par le gouvernement fédéral il y a plusieurs années lors de la création du CN en 1923 par la réunion d'un certain nombre de compagnies de chemin de fer qui étaient sur le point de faire faillite. La garantie donnée par le CN à l'époque était plus que généreuse, mais, à mon avis, celui-ci a imposé aux contribuables canadiens le paiement d'intérêts sur une dette impossible à justifier. Le CN continue de porter le fardeau de cette dette excessive sur laquelle nous payons toujours des intérêts. A mon avis, il faudrait de nouveau modifier la structure financière du CN, car le chemin de fer ne sera jamais rentable, compte tenu de sa dette énorme et des intérêts qu'il faut maintenant payer en conséquence.

Les actionnaires des sociétés ferroviaires presque en faillite qui ont éventuellement constitué le CN s'en sont bien tirés aux dépens du public au cours des années. Rétrospectivement, monsieur l'Orateur, il semble que le Canada et le CN auraient épargné des centaines de millions de dollars si l'on avait commencé par aider les sociétés à bout de ressources. Au lieu de cela, nous nous

sommes portés garants de celles-ci et nous en payons le prix depuis. Sans tenir compte du passé, une étude approfondie de la structure financière du CN s'impose. Nous devrions étudier l'à-propos de cette proposition en même temps que nous étudions le bill. Lorsque le comité en sera saisi, j'espère que ce sera là une des questions auxquelles on accordera une grande attention.

Le chef de mon groupe a parlé du besoin d'une politique intégrée de transport qui tiendrait compte des quatre principaux modes de déplacement c'est-à-dire par air, par chemin de fer, par route et par eau. Une telle politique s'impose dans une nation moderne et industrialisée. Le Canada a beaucoup à faire dans ce domaine, mais il semble répugner à aborder le problème. Nul doute qu'un réseau moderne de transport intégré et efficace représente une des principales conditions qui permettent à un pays industrialisé de faire face aux nombreux défis que lui lancent ses concurrents un peu partout dans le monde. L'expédition peu coûteuse, rapide et heureuse des matières premières ou des marchandises est d'importance primordiale dans le monde d'aujourd'hui.

J'ai l'impression, monsieur l'Orateur, qu'un réseau moderne et efficace de transport peut considérablement contribuer à l'unité du pays. Il faut que les matières premières, les produits finis et les gens aient rapidement et à bon compte accès partout au Canada. Nous parlons d'éliminer les disparités régionales au Canada; pourtant les programmes que nous mettons en œuvre à cette fin manquent d'ampleur. Et c'est alors que nous nous apercevons que le gouvernement actuel n'a rien fait pour éliminer la criante discrimination existant au Canada en ce qui concerne les tarifs-marchandises.

Des voix: Bravo!

M. Harding: Ce problème suffit, à lui seul, à engendrer de nombreuses frictions et privations dans certaines parties du Canada, y compris la Colombie-Britannique. Il me semble que l'une des mesures les plus profitables à l'unité du pays serait d'uniformiser les tarifs-marchandises au Canada. Ce problème n'a été éludé que pendant trop longtemps par les gouvernements successifs.

• (2050)

J'aimerais parler brièvement de ma province, soit la Colombie-Britannique. Dans la majorité des cas les tarifs-marchandises témoignent d'une nette discrimination. La tendance a été de forcer le commerce à s'orienter vers le nord et le sud au lieu de l'est. C'est déplorable. Si on avait depuis longtemps adopté des tarifs-marchandises et des politiques gouvernementales appropriés on aurait créé une situation économique différente de celle que nous connaissons actuellement. Mais on applique toujours des tarifs-marchandises injustes. J'espère que le Parlement veillera à ce qu'ils soient modifiés et qu'ils figurent parmi les priorités de notre politique nationale des transports.

J'ai écouté, cet après-midi, un certain nombre de députés de divers partis parler des problèmes de tarif de transport dans leurs régions respectives. C'est toujours la même histoire, où que vous alliez. Tant dans l'Est que dans l'Ouest du Canada, c'est un des grands problèmes auxquels font face les provinces. Je citerai les provinces Maritimes à titre d'exemple. Il suffit de regarder les chiffres du chômage qui ont été publiés récemment. Les Maritimes connaissent un des taux de chômage les plus élevés au Canada, soit un peu plus de 11 p. 100. Il fut un temps où il y avait un certain nombre d'industries dans les Maritimes qui n'existent pas de nos jours. Elles pouvaient expédier leurs marchandises aux autres régions du Canada. Toutefois, les tarifs de transport injustes ont, en fait, coupé aux industries canadiennes leur meilleur marché, notre marché intérieur. Il y a 22 millions d'habitants au Canada, mais des tarifs de transport discriminatoires ont obligé un certain nombre d'industries à abandonner les affaires en leur rendant le marché inaccessible. Il en est de même dans les provinces de l'Ouest.

Comme je l'ai dit plus tôt, je regrette que le gouvernement actuel ne se soit pas attaqué à l'uniformisation des tarifs de transport. La mesure s'impose et elle contribuerait à unir le Canada. J'ai mentionné le besoin d'une politique nationale des transports. Je sais que le gouvernement me répondra que nous avons déjà une politique nationale des transports. C'est vrai, mais dans une faible mesure. Il y a un ou deux points que devrait renfermer la politique nationale de transport. J'aimerais en dire quelques mots. Une telle politique devrait comprendre le transport des marchandises et des matières premières canadiennes sur des réseaux canadiens. Si je soulève cette question, c'est que l'année dernière nous avons eu une audience devant la Commission canadienne des transports, à Ottawa. La Kootenay and Elk Railway Company de la Colombie-Britannique désirait construire un embranchement de la frontière américaine jusqu'aux gisements de charbon de la région de Kootenay-Est avec l'idée d'expédier une quantité considérable du charbon extrait dans cette région vers le Sud par les lignes de la Burlington Northern Railway jusqu'à la côte du Pacifique. La Commission canadienne des transports a rejeté la demande de la Kootenay and Elk Railway. La Cour suprême du Canada est actuellement saisie de la question. Je sais que si la Kootenay and Elk Railway Company avait demandé le statut de compagnie de transport public, elle aurait vraisemblablement obtenu l'autorisation de prolonger la voie jusqu'à la frontière américaine et de rejoindre ainsi la Burlington Northern. Il aurait fallu dire adieu à des centaines d'emplois pour les cheminots canadiens et notre économie aurait perdu plusieurs millions de dollars.

Je souhaite que le ministre des Transports (M. Jamieson) déclare à la Chambre que nous ne tolérerons pas le transport des marchandises canadiennes sur des lignes étrangères, lorsque nous avons nos propres chemins de fer. La Colombie-Britannique et l'Alberta ont hâte que des jonctions soient faites entre les voies ferrées canadiennes et américaines. Je n'y vois pas d'objection pour autant qu'il s'agisse d'un échange normal de marchandises, mais le jour où des raccords ferroviaires seront construits pour permettre de transporter des matières premières ou des produits manufacturés canadiens sur ces voies, au lieu d'utiliser nos chemins de fer, nous serions tout à fait dans notre tort.

En ce qui a trait aux tarifs de transport, la Commission canadienne des transports est l'organisme fédéral officiel chargé des services publics. Qu'elle rappelle le CP ou le CN à l'ordre si elle constate que leurs tarifs sont exagérés. Il ne faudrait en aucune circonstance permettre qu'un secteur quelconque de notre économie tombe dans les mains de compagnies de transport étrangères. Nous avons suffisamment perdu, monsieur l'Orateur. Une bonne partie de l'économie du Canada échappe à notre emprise. Il est temps que notre ministre des Transports déclare à la Chambre que le Canada insistera résolument afin que le transport des marchandises et des matières premières

canadiennes soit effectué par des chemins de fer canadiens jusqu'aux ports d'embarquement vers l'étranger.

Les avalanches ont posé des problèmes en Colombie-Britannique. Les provinces disent qu'il est nécessaire de construire ces embranchements ferroviaires pour assurer la continuité des expéditions vers les ports côtiers. On peut établir de nouvelles lignes, mais j'estime que les membres de tous les partis devraient voir à cette question et insister pour que les nouvelles lignes soient en territoire canadien.

Je vais revenir à la question du transport du charbon et du blé. Ces derniers mois, nous avons eu le problème regrettable de retards dans les trains. Aux terminus de Vancouver, les réserves de blé ne sont pas suffisantes. Là encore, il suffirait d'avoir une bonne politique de transports. Au besoin, le gouvernement devrait financer la construction d'un certain nombre d'élévateurs en bordure de l'océan à Vancouver. Il faudrait entreposer suffisamment de blé dans ces élévateurs pour suffire à nos besoins pendant les périodes où il y a deux ou trois semaines d'ennuis, l'hiver, dus à la neige. La chose est faisable, et il faut le faire. Il faut le faire dans l'intérêt de notre agriculture et de notre denrée de base, de blé. Le gouvernement pourrait même financer la construction d'un élévateur, ou d'une série d'élévateurs, non seulement à Vancouver, mais à Prince Rupert. Il y a en Colombie-Britannique d'autres ports de haute mer que l'on pourrait utiliser à longueur d'année. Les marchandises devraient y être emmagasinées afin que les exportations puissent se faire quelles que soient les conditions atmosphériques ailleurs au pays. En ce qui concerne le blé, l'utilisation des ports arrêterait la demande de construction d'un autre chaînon de transport permettant d'expédier ces produits par les chemins de fer des États-Unis.

• (2100)

Je voudrais revenir au sujet du transport du charbon. Ce n'est pas seulement le charbon que touche l'embranchement proposé dans la région de Kootenay-Est. Si la demande est agréée, des dizaines de milliers de wagons de bois de charpente seront transportées le long de ce que nous appelons la vallée du Colombia jusqu'aux États-Unis entraînant encore le licenciement de nombreux employés des chemins de fer canadiens et, partant, une autre réduction importante des revenus des réseaux de transport canadiens, réduction qui porterait atteinte à l'ensemble de l'économie.

Je voudrais dire quelques mots des services-voyageurs ferroviaires. D'autres orateurs ont traité ce sujet mais je voudrais, à mon tour, protester contre les réductions incessantes des services-voyageurs dans différentes régions du Canada. Dans certains pays du monde, les chemins de fer commencent à reprendre la place qu'ils avaient perdue. Je crois qu'il devrait en être de même au Canada. On peut construire maintenant des trains ultra-rapides, dont certains dépassent la vitesse de 100 milles à l'heure. Certaines régions canadiennes comportent des agglomérations industrielles très denses où il conviendrait d'utiliser le mode des transports ferroviaires. Le gouvernement et le ministère des Transports en particulier devraient accorder bien plus d'attention aux services ferroviaires pour voyageurs qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

Je voudrais maintenant soulever une autre question qu'on n'a pas beaucoup évoquée à l'égard du bill dont nous sommes saisis, bien qu'elle rentre certainement sous la rubrique «politique nationale des transports». Il s'agit de la marine marchande canadienne. Dans notre pays, dont le littoral est l'un des plus longs du monde, une des grandes nations du monde du point de vue du commerce, la construction navale, industrie jadis florissante au Canada, les navires qui voyageaient comme navires canadiens, battant pavillon canadien, ont été virtuellement supprimés. Cette évolution n'était en rien inéluctable. Ce sont là deux supports essentiels de l'économie. Aucune nation commerçante—et le Canada est l'une des principales d'entre elles—ne peut se permettre d'en arriver à ce point. Nous devrions construire des navires. Nous devrions faire en sorte que les produits que nous exportons soient acheminés, pour une large part, à bord de navires battant pavillon canadien. J'irai jusqu'à dire que je ne vois pas pourquoi une large part des produits que nous importons au Canada ne seraient pas transportés par des navires canadiens.

L'indifférence manifestée à l'endroit de la construction navale a quelque chose de scandaleux. On dirait que le gouvernement part de l'idée que nous ne sommes pas en mesure de faire face à la concurrence dans les domaines de la navigation maritime et de la construction navale. Cela est absurde. Nous pouvons et nous devrions faire face à la concurrence. Le fait que nos chantiers navals aussi bien que notre flotte marchande ont pratiquement disparu montre à quel point le gouvernement actuel a négligé l'un des facteurs essentiels de toute politique nationale des transports. En Colombie-Britannique, nous avions des chantiers navals qui étaient parmi les meilleurs au Canada, voire au monde. Ils ont périclité et les ouvriers qui y travaillaient ont été contraints de partir, car il n'y avait plus d'emplois pour eux. La même chose s'est produite dans l'Est. Pour avoir permis que cela se produise à ce stade de notre expansion comme l'une des grandes nations manufacturières et commerçantes, le gouvernement ou le ministre ne mérite pas d'éloges. Nous avons laissé deux grandes industries, essentielles à tout pays commerçant, nous échapper. Nous devrions former une marine marchande que des Canadiens posséderaient, dirigeraient et exploiteraient dans l'intérêt national.

Les cheminots sont nombreux dans ma région. Ils s'intéressent beaucoup aux politiques du transport. On me signale constamment l'absence de mesures de sécurité. Les grandes sociétés de transport s'occupent moins de la superstructure des voies. Elles réduisent les équipes. On me dit qu'elles font moins d'inspection que jamais. Voilà un autre aspect du transport ferroviaire que le ministre devrait examiner car des accidents graves n'importe où au pays pourraient paralyser les communications par rail.

Un de mes honorables amis a proposé de mettre ce bill sur une voie de garage pour six mois. Je voudrais faire état de certaines des raisons pour lesquelles nous croyons qu'il faut différer cette mesure pour quelque temps. Les voici donc. De longues discussions ont eu lieu l'an dernier à ce sujet—en fait, elles durent depuis des années—au cours desquelles les mêmes arguments que j'ai essayé de présenter brièvement ce soir ont été ressassés tant et plus à la Chambre.

Nous voulons que le gouvernement prenne un engagement quelconque à propos des questions que nous soulevons depuis des années et que nous avons rappelées dans le débat d'aujourd'hui. Jusqu'ici, rien n'indique qu'on y ait porté attention, encore moins remède. Par exemple, je rappelle qu'on n'a rien fait au sujet des pensions du CN. Il faudrait s'en occuper. On n'a pas touché non plus au problème de la structure financière de la société. On s'est désintéressé du fait que les services de chemin de fer, et notamment les services voyageurs, se détériorent rapide-

ment, ainsi que de l'ensemble de la question des taux de transport et de la nécessité des changements majeurs dont j'ai parlé brièvement. Nous jugeons ces questions si importantes que ce bill ne devrait pas être adopté avant qu'on ne l'ait étudié. La seule façon d'obtenir l'attention du gouvernement, c'est d'essayer de retenir le bill assez longtemps pour que le gouvernement et le ministère puissent discuter convenablement des points que j'ai énumérés tant au comité qu'à la Chambre.

• (2110)

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, j'assiste depuis plusieurs jours à ce débat des plus intéressants sur les fonds à assurer au Canadien National et à notre réseau de transport aérien. Je me demande souvent combien de pages du hansard nous remplissons chaque année de suggestions et de propositions, à l'occasion de ce débat. Je me demande combien d'années dans les annales du pays ont été consacrées aux débats sur les politiques de transport ferroviaire. Le chemin de fer fut toujours si étroitement lié à notre histoire qu'on pourrait coire que cette histoire ne concernait pour ainsi dire que cela.

Remontons le cours des ans et nous verrons que le gouvernement a facilité la construction du Canadien Pacifique en lui accordant sans cesse des fonds; cet argent allait à une société privée, fondée en vue de réaliser des bénéfices pour ses actionnaires. Le moment vint où le Canadien Pacifique faillit rester en plan et il eut peut-être même causé la chute du gouvernement Macdonald n'eût été la rébellion qui se déclencha en Saskatchewan. Le rôle du Canadien Pacifique dans l'édification de l'Ouest est vraiment intéressant. La dette du chemin de fer fut acquittée par la concession de terrains dans l'Oust du pays. Dans la région à l'ouest et dans les environs de Weyburn, plusieurs agriculteurs cultivent des quarts de sections, des demi-sections et des sections entières de terrain qui appartenaient autrefois au Canadien Pacifique. Les chemins de fer comme le Canadien Pacifique et ceux qui ont suivi avaient été construits en vue de bénéfices et non pas pour assurer des services. Les chemins de fer aménagés dans l'Ouest devaient amener des gens dans cette partie du pays pour assurer un marché aux produits industriels de l'Est.

Grâce à leur tarif-marchandises et peut-être aussi à leur service-voyageurs, les chemins de fer ont accumulé au cours des ans d'énormes recettes provenant des gens de l'Ouest. Je suppose que la Compagnie se servait de ce revenu dans toutes les régions du pays et il y aurait sans doute lieu de justifier la chose. Mais ces mêmes chemins de fer qui avaient accumulé des revenus si considérables dans l'Ouest n'ont cessé, au cours des ans, de réduire les services auxquels les gens de l'ouest et de l'ensemble du Canada devaient s'attendre de la part de la Compagnie. Et le gouvernement continue tous les ans de se porter garant, si je puis m'exprimer ainsi, de ce réseau de transport et néglige le problème primordial, qui consiste à mettre au point une politique nationale de transport au pays.

Cet après-midi, le ministre des Transports (M. Jamieson) a fait un discours—enfin—dans lequel il a parlé de ceci et de celà, de son ministère et de ce qu'il accomplit dans les Maritimes. Mais, tout en parlant, il a continué de négliger la nécessité réelle de décider ce que sera la politique nationale des transports au Canada.

Comment justifie-t-on la construction de deux nouveaux aéroports? Comment justifie-t-on que les chemins de fer demandent de se dispenser des chefs de gare dans les Prairies? En Saskatchewan, au cours des années, nous avons constamment été témoins, de la part des chemins de fer, de tentatives pour réduire des services dont les cultivateurs de l'Ouest avaient besoin. Nous avons vu les compagnies, le CP ou le CN, avec l'appui, sauf erreur, du gouvernement fédéral, retirer les services des chefs de gare, sous prétexte, par exemple que le public obtiendrait un meilleur service d'un servocentre, alors que rien ne prouve qu'un servocentre répond aux besoins de la population de l'Ouest.

La Commission canadienne des transports, dirigée par son président impartial, met en œuvre des politiques qui permettent aux chemins de fer de réduire le rôle des chefs de gare. Je suppose que dans les années à venir, lorsque la Commission traîtera de l'abandon de certains tronçons, nous verrons de nouveau cet impartial président mettre en œuvre des politiques visant l'abandon de certains tronçons en Saskatchewan, sans égard à l'effet qu'aura cette décision sur diverses collectivités et sur les cultivateurs intéressés, qui n'auront pas le choix d'un autre mode de transport pour commercialiser leurs produits.

Les habitants de ma circonscription sont très inquiets. Ils craignent qu'un bon nombre des lignes de chemin de fer qui desservent leurs agglomérations, par exemple celle qui va vers l'est, de la ville de Radville à celle de Goodwater, soient abandonnées. Ils redoutent que les lignes allant vers l'ouest, de Radville jusqu'à Willow Bunch, soient destinées à disparaître, que la ligne qui passe par Coronach le soit également, et que les chemins de fer demandent l'autorisation d'abandonner des lignes allant d'Estevan vers l'ouest. Tant que le gouvernement permettra une activité ne s'inspirant d'aucune politique de la part du ministère des Transports, nous continuerons à voir diminuer les services dont les Canadiens ont besoin.

Bien des agriculteurs et autres habitants des zones rurales de ma circonscription m'ont signalé, comme je l'avais moi-même remarqué, que la voie de chemin de fer qui traverse la région était mal entretenue. On la néglige continuellement, et bien des sections ont besoin d'être réparées. Le calibre de la voie est bien inférieur au calibre nécessaire pour les locomotives diesel modernes. Par endroits, ce calibre est de 85, alors qu'il devrait être d'environ 120. Jusqu'à ce que le gouvernement s'engage à adopter une politique nationale à l'égard des transports, on continuera à laisser les chemins de fer faire des choses aussi inacceptables.

L'association du tarif-marchandises a annoncé le 11 février que le tarif-marchandises allait augmenter de 3 à 8 p. 100 dans le cas d'un tiers environ des marchandises transportées par chemin de fer. Le transport général des céréales et des produits céréaliers est assujetti à cette augmentation du tarif, sauf dans le cas des transports auxquels s'appliquent les taux statutaires, et dans celui du transport à forfait. Rien ne justifie ces augmentations, à une époque où les agriculteurs de l'Ouest se heurtent à des difficultés économiques par suite des prix de revient sans cesse croissants et du bas prix auxquel ils sont obligés de vendre leurs denrées.

Je répète une fois encore qu'il nous faut une politique nationale de transports applicable à tout le Canada. Si nous voulons que ce pays reste uni, il nous faut nous efforcer d'adopter une politique nationale de transports qui égalisera le tarif-marchandises dans tout le Canada, allégeant ainsi les taux disproportionnés que doivent payer les agriculteurs de l'Ouest. Je demande au gouvernement d'annoncer ces programmes à l'égard des transports, qu'il a gardés cachés dans le bureau du ministre chargé de la Commission du blé, le ministre de la Justice

(M. Lang). Pourquoi n'a-t-on pas déposé ce rapport à la Chambre, pour que non seulement les députés, mais aussi les habitants de ma circonscription, pour lesquels les futurs programmes du gouvernement auront des conséquences sérieuses, puissent l'examiner? Ces gens veulent savoir ce qu'il en est. J'estime qu'il incombe au gouvernement d'exposer son programme.

• (2120)

Propose-t-on dans le rapport une réduction du nombre des points de livraison dans les Prairies? Mentionne-t-on l'abandon des lignes de chemin de fer, dans ce rapport que l'on garde caché dans le bureau du ministre? De plus, allons-nous voir ce rapport et être en mesure de le juger avant les prochaines élections? J'en doute fort.

Toute nouvelle politique nationale de transports devrait se donner pouvoir sur les ports du Canada. A ce propos, j'aimerais faire remarquer que dans les prévisions budgétaires de 1972-1973, le montant des fonds affectés à l'amélioration des ports a baissé par rapport à l'an dernier. Nous avons constaté, pourtant, les retards dans l'expédition des céréales et l'accumulation des navires transporteurs de céréales au port de Vancouver, ainsi que les difficultés relatives aux transports. Ce n'est vraiment pas l'année pour que le gouvernement réduise les fonds affectés à l'expansion des installations des ports du Canada. Si cela se produit, c'est, à mon avis, que le gouvernement ne prend pas la peine d'élaborer une politique nationale de transports pour tout le Canada.

On pourrait discuter de bien d'autres questions en matière d'amélioration des transports. Il est temps que nous mettions au point une politique des transports fondée sur le service et non sur le profit. Il est temps que le CP soit nationalisé et transformé en service public consacré aux Canadiens. Il est temps que le gouvernement veille à ce que le port de Churchill soit pleinement utilisé. Nous autres, en Saskatchewan et dans l'Ouest des Prairies, entendons depuis des années les représentants de l'association de l'itinéraire de la baie d'Hudson réclamer une utilisation satisfaisante du port de Churchill. Et pourtant le gouvernement actuel n'a en aucune façon mis l'accent sur cet aspect particulier des transports.

Le député de Skeena (M. Howard) nous a signalé, il y a quelques jours, qu'il existe un terminus du gouvernement à Prince Rupert et que ce port était un des meilleurs de la côte ouest. Il est temps que le gouvernement réexamine sa politique du transport des grains et étudie les possibilités d'utilisation de ce terminus. Lorsque le député d'Essex (M. Whelan) a pris la parole ici à ce sujet, il a fait remarquer au gouvernement que le comité de l'agriculture signalait depuis sept ans la nécessité d'améliorer les installations portuaires. Cependant, le gouvernement, dans sa politique, n'a pas jugé bon de mettre l'accent sur cette nécessité. Le député d'Essex est bien connu pour son habitude de faire ressortir le manque d'esprit de suite ou de politique valable chez le gouvernement. Je ne comprends pas comment il peut encore voter avec lui.

J'ai passé un temps considérable à traiter de transport ferroviaire et d'installations portuaires ainsi qu'à souligner le besoin réel qu'il y a d'égaliser les tarifs-marchandises et de donner aux Canadiens la possibilité de voyager dans leur propre pays à des prix qui soient inférieurs sinon égaux à ceux des voyages en Europe. D'autres parties de ce bill concernent les dépenses relatives à Air Canada. Lorsque le gouvernement a pris le pouvoir, il s'est engagé à mettre fin aux disparités régionales. Nos concitoyens l'ont approuvé. Cependant rien n'a été fait dans ce domaine. On remarquera, relativement aux aéroports, qu'il est prévu une dépense de 60 cents par habitant en Saskatchewan par comparaison avec $3.20 en Ontario. Même avec la subvention de $42,766,000 pour la construction d'un nouvel aéroport dans la région de Toronto on atteint un chiffre par habitant de $10.05 comparé à 60 cents en Saskatchewan.

Comme le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) l'a si bien signalé la semaine dernière, à Saskatoon, il est grand temps que l'aéroport local soit rénové et que les installations aériennes à Regina le soient également de façon à répondre aux besoins des gens de la Saskatchewan. J'ai signalé ces points au gouvernement dans l'espoir que, d'une façon ou d'une autre, le ministre des Transports décide de s'attaquer résolument aux problèmes de transport auxquels fait face le Canada. Je lui ai posé une question plus tôt au sujet de la possibilité de faire représenter les Prairies à la commission du port de Vancouver. Il avait alors refusé. Je désire lui répéter qu'à mon avis nous avons besoin d'une nouvelle politique nationale des transports dans le cadre de laquelle la région des Prairies aurait le privilège, si vous voulez vous servir de cette expression, d'être représentée à la commission du port de Vancouver pour surveiller et étudier la politique et voir comment nos céréales sont manutentionnées au port de la côte Ouest.

Depuis le peu de temps que j'existe, je me suis servi des trains de voyageurs en bon nombre d'occasions. J'avais cru alors que le service était relativement bon. Je me suis toutefois souvent demandé si, avec un peu d'imagination, les sociétés ferroviaires de ce pays pourraient mettre sur pied un service voyageurs qui soit attrayant pour les Canadiens qui désirent se promener d'un bout à l'autre du pays. Quand on se rend de la côte Est aux Rocheuses, on voit beaucoup de belles choses et, si on prenait le train, on pourrait les admirer sans avoir à conduire sur nos routes. Je crois qu'avec beaucoup d'imagination dans le domaine des services de voyageurs, les chemins de fer pourraient mettre sur pied le genre de service qui augmenterait l'utilisation de nos chemins de fer par les gens qui se déplacent au Canada.

Je désire remercier les députés de la Chambre des communes de leur gentille attention et, j'espère, je tiens à le dire, que le gouvernement jugera bon d'appuyer l'amendement présenté par le député de Battleford-Kindersley (M. Thomson), ce qui lui fournirait l'occasion d'établir une politique de transport véritablement nationale qui réponde aux besoins de la population canadienne.

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas la prétention d'être un grand expert sur notre système de transport, mais j'aimerais traiter d'un aspect particulier qui s'applique à l'Ouest du Canada, à ma circonscription et à toutes les circonscriptions des Prairies. Je veux parler du transport des céréales. Le problème a pris de l'ampleur cette année à cause du transport d'orge plus fort que d'habitude. Toutefois, il y a également le fait qu'en d'autres années nous avons perdu des ventes à cause du service des chemins de fer.

• (2130)

Quand je songe à la situation des agriculteurs des Prairies, à leurs revenus de cette année et à celui des années passées et aux moyens de transport qui souvent ne leur ont pas permis d'écouler une b nne partie de leurs produits, j'en deviens malade. Le transport des produits agricoles des Prairies est d'une importance capitale et constitue l'assise même de l'économie de l'Ouest. C'est ce que

confirment les statistiques montrant que 60 p. 100 de nos produits agricoles doivent nécessairement être acheminés vers d'autres régions du Canada et vers l'étranger car il y en a plus qu'il n'en faut pour la population de l'Ouest.

Le blé a toujours été la récolte la plus importante dans l'Ouest du Canada. Les progrès techniques introduits dans la culture du blé ont considérablement réduit les mauvaises récoltes dans l'Ouest aussi bien qu'ailleurs au Canada, au point qu'en 1967, la récolte céréalière de la Saskatchewan a dépassé la valeur polyennale de production, malgré une sécheresse générale. Nous produisons plusieurs variétés de blé dur, nous disposons de machines agricoles perfectionnées et faisons un usage accru de pesticides, d'herbicides et de fertilisants, ce qui a haussé la production par acre durant ces dernières années et ranimé notre foi dans l'avenir. Des procédés techniques perfectionnés ont permis aux agriculteurs d'exploiter des terres jadis considérées marginales ou même sous-marginales. Il est significatif de noter qu'environ un million de tonnes de fertilisants ont été utilisées en 1966 dans les Prairies, contre 85,000 tonnes seulement en 1950.

Cette tendance se maintiendra parallèlement à celle de l'expansion des entreprises agricoles et à la nécessité croissante de réduire le coût de production unitaire. C'est pourquoi les récoltes de blé ont été particulièrement importantes au cours des dernières années de la décennie 60. Celle de 1966, la plus forte qu'on ait enregistrée, a été suivie d'autres récoltes très abondantes. L'amélioration des techniques agricoles a beaucoup contribué à l'augmentation des récoltes de blé, mais elle a permis entretemps aux pays en voie de développement de s'engager, de façon saisissante, dans la voie de l'autarcie. Ainsi, de nouvelles espèces de blé ont été produites pour des climats plus chauds, d'où des récoltes meilleures dans plusieurs pays émergents. L'augmentation de la récolte de blé en Inde et au Pakistan a une signification spéciale. L'Inde affirme maintenant que dans deux ans, elle pourrait devenir autonome en ce qui concerne les récoltes de céréales ou autres. L'évolution de la technologie de la meunerie et de la cuisson a également permis à plusieurs pays qui achetaient de nous d'utiliser leur propre blé à meilleur avantage, donc à moins compter sur notre blé qu'il y a quelques années.

C'est la prespective dans laquelle, à mon avis, nous devrions examiner la position du gouvernement actuel en ce qui concerne l'industrie du transport des céréales au Canada. Une denrée comme le blé ou l'orge dépend d'une commercialisation rapide et d'une réponse prompte aux besoins du consommateur, non seulement au Canada mais aussi outremer. C'est pourquoi un bon réseau de transport est essentiel. De nos jours, il est plus que jamais nécessaire aux provinces de l'Ouest qui produisent des céréales d'expédier à la clientèle les produits qui apportent un revenu honnêtement gagné à nos agriculteurs de l'Ouest du Canada. Il faut conquérir et conserver ces marchés en permanence.

Avec les initiatives voulues, le Canada pourrait, et je m'attends qu'il le fasse d'ici quelques années, exporter un milliard de boisseaux de céréales par année. Je le prévois pour bientôt. Cela dépend de notre habileté non pas forcément à les produire mais plutôt à les livrer à nos clients. Notre régime agricole n'a la force que de son chaînon le plus faible, et depuis quelques mois il est évident que ce chaînon le plus faible est bien le transport vers la côte ouest.

Le transport ferroviaire a été aux prises avec des avalanches et des conditions défavorables dans les Rocheuses, mais les avalanches dans les Rocheuses en hiver ne sont pas un nouveau phénomène. Il est clair que nous devons nous préoccuper, non pas seulement en tant que députés mais aussi en tant que producteurs de céréales, de ce que j'estime être les quatre besoins fondamentaux auxquels nous devons répondre sans tarder. Comme on l'a déjà dit à la Chambre, il nous faut augmenter la capacité des entrepôts à notre terminus de Vancouver. Je sais, moi aussi, que construire des entrepôts est une entreprise coûteuse, mais avec les techniques voulues, on pourrait le faire à un prix relativement peu élevé. Nous n'avons pas besoin d'entrepôts coûteux, mais nous en avons besoin d'un nombre plus considérable qu'à l'heure actuelle pour ce que j'appellerais les périodes de pointe. Tant que nous aurons des hivers rigoureux, des menaces de grève ou des grèves perlées de la part des cheminots, l'acheminement du produit vers son port d'expédition posera des problèmes. A mon avis, il faut absolument accroître le nombre d'entrepôts, en raison de la quantité globale de céréales à transporter.

Deuxièmement, il y a quelques mois, un train-bloc est parti d'un de nos élévateurs intérieurs à Saskatoon pour se rendre à Vancouver. Ce train était composé de wagons-trémies et de trois grosses locomotives diesel qui a transporté des céréales nettoyées de l'un des élévateurs intérieurs de l'État, qui avait peu servi jusque-là, directement à Vancouver. Puis elles ont été chargées directement sur un navire à l'ancre. Ce système avait alors bien fonctionné et je me demande pourquoi il n'est pas utilisé à l'heure actuelle pour transporter les céréales à Vancouver. L'industrie de la potasse a recours à ce système et je crois qu'il est grand temps que nous adoptions définitivement cette méthode de transport des céréales.

• (2140)

Troisièmement, les chemins de fer devraient comprendre qu'un plus grand nombre de wagons-trémies s'impose et il faudrait qu'ils prennent des mesures à ce sujet. On devrait se garder de mettre de tels wagons en service seulement lorsque survient une urgence, comme c'est le cas actuellement, semble-t-il. Nous pouvons certainement considérer urgente la situation actuelle puisque nos expéditions destinées à l'exportation accusent un retard d'à peu près 30 millions de boisseaux de grain. Plusieurs de nos wagons de chemin de fer sont maintenant désuets. On prend beaucoup de temps à les remplir et à les vider. Il faut acheter de nouveaux genres de wagons et les mettre en service permanent. Les anciens wagons ferroviaires actuellement en service transportent quelque 2,000 boisseaux de grain chacun. Les nouveaux peuvent transporter environ 3,000 boisseaux plus rapidement et avec de meilleurs résultats. Il s'ensuit que le coût baisse par wagon. Le train-bloc dont j'ai parlé et qui allait à Vancouver transportait 270,000 boisseaux de grain. Il n'y a aucune raison pour laquelle deux trains de ce genre ne pourraient pas partir chaque semaine de chacun de nos terminus intérieurs. Ainsi, on expédierait 75 millions de boisseaux de grain de plus chaque année.

Le gouvernement, et partant les Canadiens, possède des terminus à l'intérieur des Prairies. J'en signale un, à Saskatoon, qui jusqu'à récemment n'était guère utilisé. Il peut contenir environ 5 millions de boisseaux de céréales. Rien n'empêche les chemins de fer de transporter les céréales dans les terminus de ce genre, de les tenir bien remplis de toutes sortes de céréales, de nettoyer le grain dans les terminus et de charger ce grain dans des wagons-trémies pour le transporter à un navire qui attend sur la côte. Cela créerait sans doute un peu plus de tension dans notre réseau de communications pour coordonner l'arrivée des trains et des navires. Mais on le fait pour d'autres marchandises, pour la potasse, par exemple. Rien n'empêche qu'on s'en serve également pour le transport du grain.

Comme chacun sait, il est déjà arrivé que le trafic ferroviaire soit interrompu à cause d'avalanches et d'autres aléas. Ce n'est pas la faute du cultivateur, du gouvernement, des chemins de fer ou de leurs employés. Ces avalanches posent un problème qui doit être abordé à long terme, en adoptant les quatre propositions que j'ai faites. Nous devrions utiliser davantage notre réseau ferroviaire de sorte que les avalanches ne créent pas une situation identique à celle que nous avons connue dernièrement.

Récemment, et pour la première fois depuis des années, le Japon a fait une offre pour l'achat de céréales au Canada, mais nous n'étions pas en mesure de donner suite à cette offre, car nous pensions que nous ne pourrions pas exécuter la commande à temps. Voilà qui montre à quel point la situation présente est grave. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a indiqué que nous avions renoncé, pour le moment, à accepter des offres concernant les ventes de céréales. A mon sens, aucune amélioration n'est en vue, à moins que nous ne nous commencions à dresser des plans et à les mettre à exécution.

On ne peut demander aux cultivateurs de faire les frais des erreurs commises par le gouvernement. Il n'y a aucune raison pour que les cultivateurs paient, directement ou indirectement, de $3,000 à $6,000 par jour de droits de magasinage, parce qu'un navire est obligé d'attendre dans la rade de Vancouver. Je sais que c'est, en fin de compte, la Commission canadienne du blé qui paie les droits en question, mais, en dernier ressort, les cultivateurs risquent de perdre leurs versements finals pour les céréales. Il y a des spécialistes du commerce des céréales qui estiment que, dans une situation aussi critique que celle que nous connaissons actuellement, nous pourrions avoir recours à la Burlington Northern Railroad et transporter les céréales par le sud du Montana jusqu'à Vancouver en évitant les difficultés auxquelles le CN et le CP se heurtent sur le tracé accidenté menant à Vancouver. On devrait examiner cette possibilité.

En résumé, monsieur l'Orateur, je pense que nous avons affaire à un problème grave, mais celui-ci ne constitue qu'une petite partie de l'ensemble des difficultés que nous rencontrons dans le domaine des transports. Certains députés ont évoqué les contradictions qu'on peut relever en ce qui concerne l'aide au transport des céréales, et ils ont mis l'accent sur certaines disparités régionales qui sont encouragées par la politique pratiquée dans le domaine des chemins de fer. Dans l'état actuel des choses, une solution ne pourra être trouvée que grâce à un effort concerté de la part du gouvernement, des compagnies de chemins de fer, des sociétés céréalières, des responsables des terminus et des cultivateurs. Si nous voulons parler en termes d'un milliard de boisseaux de céréales par an, il faudra s'attaquer à ces problèmes et les résoudre.

[M. Murta.]

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je souscris de tout cœur à l'idée de renvoyer ce bill à six mois. A titre de député de la circonscription de Saskatoon-Biggar, je ne suis pas prêt à laisser adopter ce bill avant que le gouvernement n'ait apporté des solutions valables aux problèmes des transports. Ces solutions, on ne les a pas encore proposées. Rien n'indique clairement que le gouvernement soit prêt à s'attaquer aux problèmes de transports qui sévissent dans l'Ouest canadien. Apparemment, le gouvernement est prêt à laisser les sociétés de chemins de fer et les négociants de céréales rançonner l'Ouest du Canada.

Notre situation actuelle n'est pas due qu'aux avalanches et aux conditions difficiles qui existent dans les montagnes. Les circonstances actuelles étaient connues déjà lorsque le gouvernement conservateur était au pouvoir, avant l'élection du gouvernement Pearson. A ce moment-là, on tenait des assemblées sur la côte ouest pour tenter d'évaluer les problèmes que posait le transport des céréales hors de l'Ouest canadien. Depuis lors, et par surcroît, nous sommes aux prises avec le problème logistique de l'évacuation de la potasse de la Saskatchewan, ce qui impose une autre charge à nos chemins de fer.

• (2150)

Le mouvement du soufre s'est aussi accéléré en partance de l'Alberta. Autrement dit, le volume de transport et de besoin d'installations ont augmenté considérablement au cours de cette période, sans que le ministère des Transports ou les autres d'en face qui sont responsables répondent au besoin de façon valable.

En causant avec quelqu'un l'autre jour, j'ai dit qu'à ma connaissance, la seule réalisation était la construction, à Vancouver, par le syndicat du blé de la Saskatchewan, d'un terminus de 25 millions de dollars et d'une capacité de cinq millions de boisseaux. J'ai demandé à mon interlocuteur s'il était au courant de ce qu'on avait fait d'autre pour faciliter le mouvement accéléré du grain.

Des solutions ont été proposées, monsieur l'Orateur. Certains suggèrent d'accroître le mouvement sur la ligne vers Prince Rupert, d'autres, d'augmenter la capacité d'entreposage dans le port de Vancouver, d'autres encore de construire de nouveaux entrepôts à Roberts Bank et d'autres enfin d'ajouter d'autres voies en direction de la côte. Nous avons besoin de tout cela, et j'ajoute que nous devrons investir des montants considérables dans le transport ferroviaire et l'entreposage des céréales si nous voulons remédier à la situation actuelle. Cessons de juger du transport ferroviaire au pays comme nous l'avons fait jusqu'ici, depuis le rapport MacPherson. Ce rapport préconisait l'abandon d'embranchements et la réduction des services. Nous en récoltons les fruits actuellement; aussi devrons-nous aller de l'avant en songeant au progrès et aux moyens d'expansion.

Dans ma circonscription, les embranchements sont en si mauvais état que certains cheminots chargés des locomotives aiment mieux rentrer à la maison et perdre leurs gains que de conduire la locomotive sur les embranchements en partance de Biggar. Croyez-le ou non, mais j'en ai la preuve dans des lettres provenant de la Fraternité des cheminots de la petite ville de Biggar, lettres que j'ai envoyées au comité de transport ferroviaire. Au nom des travailleurs, j'ai demandé au comité d'enquêter sur les griefs et sur l'état des voies dans le secteur. On envoya un

homme à cette fin—du moins, je le suppose puisqu'il fit un rapport. Il déclara qu'une limite de 15 milles à l'heure était imposée aux locomotives qui empruntaient ces voies. Mais il n'est pas allé voir les ouvriers qui avaient porté plainte. J'ai écrit au président du comité en disant que cet homme devrait retourner à l'endroit en question pour causer avec ces hommes. Il y est retourné sans pour cela rencontrer les ouvriers, paraît-il, mais je n'ai pas lu le second rapport.

M. Benjamin: Vous ne le lirez jamais.

M. Gleave: Voilà où nous en sommes avec les chemins de fer et je puis vous citer des lettres et des dates à l'appui de mes dires. Je puis vous citer un cas où la neige fit dérailler la locomotive d'un chasse-neige engagé sur la voie; celle-ci n'était pas assez solide pour soutenir le poids d'une locomotive à cet endroit. Comment peut-on être sûr de pouvoir transporter du grain d'un embranchement à la voie principale à destination de Vancouver, quand on ne sait même pas si l'embranchement pourra soutenir le poids d'un train qui doit charger ce grain? C'est le genre de problème qui se pose chez nous.

Alors que nous examinons ce fouillis des transports, nous avons suffisamment d'argent pour construire au Québec un aéroport de plusieurs millions de dollars, et pour en construire un autre à l'extérieur de Toronto. Nous avons suffisamment d'argent pour en consacrer à la recherche sur l'avion à décollage et atterrissage courts.

M. Benjamin: Il ne transporte pas le blé.

M. Gleave: Je ne sais pas exactement en quoi il nous sera utile, mais j'espère que cette aventure sera moins abracadabrante que celle de l'hydroptère et d'autres engins semblables. Le gouvernement peut concevoir toutes ces choses-là, mais il ne peut penser à des moyens qui permettraient aux agriculteurs de la partie ouest du pays d'acheminer leurs produits vers les marchés du monde pour les écouler.

Voilà en quoi consiste la crise qui nous assaille, monsieur l'Orateur, et je me demande s'il vaut même la peine de parler de l'exposer aux responsables. Il faudrait du nouveau. La Commission canadienne des transports devrait prendre des mesures appropriées au lieu de s'asseoir sur ses lauriers et d'édicter des règlements. Ce serait du nouveau si elle décidait d'agir vraiment; toutefois, l'action lui est étrangère et j'ignore si elle saurait s'y mettre. Nous pouvons toujours conserver espoir.

Je pense parfois que le producteur de céréales est le seul à prendre des risques dans tout ce système, système se composant également des chemins de fer, des sociétés céréalières, des entrepreneurs d'arrimage qui décrochent la timbale sans prendre aucun risque. Je me demande quand ils commenceront à risquer leur argent car, ce jour-là, ils commenceront à en gagner.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 10 heures?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA POLLUTION—LES DROITS IMPOSÉS AUX PÉTROLIERS—LE MONTANT DE LA CAISSE D'URGENCE

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, il ne m'arrive pas souvent de participer au spectacle de 10 heures. Je voudrais donc rendre hommage aux députés qui n'abandonnent pas la partie, mais qui restent pour saisir la Chambre d'importantes questions. J'en aurai probablement été spectateur beaucoup plus souvent que participant, mais je m'incline devant les députés qui y jouent un rôle aussi utile. Je fais aussi mes compliments à certains rares ministériels qui y prennent part. Le député de Duvernay (M. Kierans), l'ancien ministre des Postes, qui était parmi nous il y a un moment, était très diligent; en outre, je sais que le ministre des Transports (M. Jamieson), présent à la Chambre ce soir, essaie de faire entrer cet épisode dans son programme très chargé.

Le sujet que j'aimerais évoquer se rapporte aux droits imposés aux pétroliers pour prévenir la pollution dans les Maritimes et découle d'une question posée le 3 mars. A cette question le ministre avait répondu que le gouvernement est prêt à rencontrer différentes personnes et représentants gouvernementaux au sujet de cette question controversable. Je veux également parler d'une autre question posée le 18 février au début de la session. A cette date, le ministre avait indiqué que la Caisse de décontamination, appelée à juste titre «Caisse des réclamations de la pollution maritime», atteindrait probablement 25 ou 30 millions.

• (2200)

La Chambre se souviendra que pendant la session précédente nous avons présenté le bill C-2 qui, entre autres choses, prévoyait un droit applicable à tous les navires pétroliers de plus de 1,000 tonnes. Le droit maximum devait être de 15c la tonne. Le règlement correspondant a été promulgué le 15 février et impose le maximum de 15c la tonne. Au cours du débat sur cette mesure nous sommes convenus qu'il fallait réagir aux problèmes soulevés par l'*Arrow* et d'autres navires et qu'il fallait faire quelque chose contre la pollution.

Je ne conteste pas que la pollution soulève un énorme intérêt et qu'il faut faire quelque chose. Je ne le nie pas. Je dis simplement que, depuis lors, nous considérons tout ce problème sous une perspective nouvelle. La Gulf Oil est maintenant implantée en Nouvelle-Écosse et chacun sait que des réalisations considérables sont en cours. Des fonds dont le ministre des Transports (M. Jamieson) a parlé avec tant de fierté ont été versés par le gouvernement. Cet après-midi, il s'attribuait l'honneur de ce résultat qui revient au MEER.

Le président de la Gulf Oil (Canada) Limited, M. Jerry McAfee, a dit la semaine dernière qu'un droit de 15c par tonne était deux fois plus élevé qu'il ne fallait. Il ne pouvait comprendre pourquoi le gouvernement tenait à un plafond si élevé. Ce qui m'intéresse tout particulièrement, évidemment, c'est qu'au Nouveau-Brunswick la Continental Oil prévoit un aménagement aux environs de Saint-Jean dans le cadre duquel on a promis 60 millions de dollars. Les gens de l'endroit s'inquiètent beaucoup de l'importance du droit, du montant de la caisse et du nombre d'années pendant lesquelles ils devront payer.

Je sais que la question est à l'étude. Le premier ministre Hatfield, par exemple, a engagé une correspondance et a reçu des réponses. Je désire attirer l'attention du ministre sur cette affaire et lui poser certaines questions, pas tant dans l'espoir d'obtenir une réponse complète ce soir, que

pour signaler le sérieux de cette affaire qui touche l'aménagement global qui intéresse actuellement le Nouveau-Brunswick.

Ma première question est la suivante: le ministre sait-il que ce droit exorbitant pourrait tuer dans l'œuf tout le projet Conoco dans la région de Saint-Jean? En voici une autre: le ministre sait-il qu'à cause de la tournure des événements, et peut-être n'y pensait-on pas quand la mesure législative a été adoptée, nous sommes injustes à l'endroit des producteurs et raffineurs légitimes, et qu'il pourrait en résulter la relance des affaires pour les navires vagabonds comme l'*Arrow* qui sillonnent cette région?

Ma prochaine question est la suivante: le ministre sait-il que, dans ce cas-ci, le Nouveau-Brunswick n'a reçu aucune subvention d'encouragement de la part du gouvernement fédéral? La province a légitimement et honnêtement fait appel à ses propres moyens dans le cadre de ce projet. En voici une autre: comment pouvons-nous espérer concurrencer Portland, dans le Maine, qui ne perçoit qu'un droit d'un demi-cent, tout particulièrement quand on songe que, par ce port, de nombreux produits de même que le pétrole entrent sur le marché de Montréal?

C'étaient les questions que je désirais poser. Le ministre peut répondre qu'il étudie personnellement cette question à l'heure actuelle. J'espère que ce ne sera pas un autre cas de routine bureaucratique qui ne fera que passer sur son bureau. J'espère qu'il n'a pas abondé dans le sens des fonctionnaires qui peuvent prétendre que certaines gens sont survoltés sur la question de la pollution sans tenir compte de l'expansion dont nous avons besoin dans ma province . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Bell: Ce que j'espère, monsieur l'Orateur, c'est une réponse du ministre qui nous permettra d'entrevoir cette réalisation.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député a posé quatre questions capitales. Il est évident que je ne peux y répondre en détail en trois minutes. Cependant, je commencerai d'abord par assurer le député et la Chambre que j'étudie moi-même la question. J'ai eu plusieurs entretiens avec le premier ministre Hatfield et j'ai indiqué mon désir de le rencontrer lui-même et, sûrement, les administrateurs de la société pétrolière en cause, ou toute autre personne d'ailleurs, au moment qu'il fixera.

Quant à savoir si le projet tombera à l'eau à la suite de cette mesure, je ne saurais l'affirmer. Toutefois, je voudrais dire qu'à notre point de vue, il s'agit du minimum nécessaire pour garantir que les opérations de nettoyage seront menées efficacement. Nous avons fixé un plafond de 25 millions de dollars. C'est le minimum acceptable. La raison en est que l'accident du *Torre Canyon* à entraîné des dépenses de nettoyage d'à peu près 16 millions de dollars. Ce navire était bien plus petit que les pétroliers qui transportent aujourd'hui 300,000 tonnes de chargement. Le *Arrow* a coûté quatre millions de dollars. Son chargement, comme je le disais l'autre jour à quelqu'un, n'était qu'une cuillerée à thé comparé à celui des gros navires. Nous avons parlé de l'*Irving Whale* qui a coûté plus de deux millions. Ce n'est pas du menu fretin pour le contribuable canadien.

Je ne veux pas créer des embûches inutiles à l'expansion industrielle, surtout dans les provinces de l'Atlantique. J'ai parlé d'un plafond de 25 millions de dollars. Nous avons fixé une contribution initiale de 15c. par tonne parce qu'il nous semblait préférable de recueillir dès le début un montant substantiel. Une contribution plus petite se serait étalée sur une plus longue période. Je doute que les compagnies maritimes et les sociétés pétrolières eussent été plus satisfaites si la contribution avait été moindre.

J'ai dit que les contributions au fonds dépassaient nos prévisions et je veux souligner que c'est une mesure préventive et que nous ne voulons pas effectuer des dépenses à partir de ce fonds dont nous vérifierons la situation à la fin d'une période donnée, peut-être annuellement. Si nous disposons alors d'une certaine somme et que nous n'avons effectué aucune sortie de numéraire, nous penserons à réduire la contribution. J'en ai pris l'engagement. De plus, comme il ne s'agit pas seulement de l'engagement d'un ministre, j'ai déclaré que nous essaierons d'inclure de tels engagements dans les règlements.

Quant à dire que c'est injuste pour les exploitants légitimes, je crois que le monde entier ou presque en est maintenant arrivé à la conclusion qu'il ne s'agit pas d'une question de légitimité ou autre. C'est simplement qu'il s'agit d'énormes risques, même pour les meilleurs exploitants. Il nous faut un moyen de les contrôler. On ne m'a pas parlé de stimulants fédéraux. En ce qui concerne l'État du Maine, il ne peut naturellement employer de navires de ce tonnage.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—MONTRÉAL—LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—ON RÉCLAME UNE ENQUÊTE

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, j'ai déjà posé une question à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Perrault) relativement au retard apporté à verser les chèques de prestations d'assurance-chômage depuis l'instauration du nouveau régime d'assurance-chômage qui a remplacé, comme tout le monde le sait, l'ancienne loi.

Résumons le problème: Supposons un travailleur qui est tombé en chômage le 16 octobre. Le 1er ou le 15 février, ce même travailleur n'a encore reçu aucun chèque d'assurance-chômage. Pourtant, il a communiqué à maintes reprises avec son bureau régional—et dans Lotbinière, c'est Sherbrooke, Trois-Rivières ou Québec—et chaque fois, le fonctionnaire dévoué n'a pu faire autrement que répondre: Monsieur, votre chèque est commandé au bureau de Montréal.

Or, le bureau de Montréal, comme on le sait, est le bureau central de toute la province pour l'émission des chèques, et ces chèques ne parviennent pas aux destinataires.

Pour faire ressortir le tragique de cette situation je ferai remarquer que ces hommes sont parfois pères de huit enfants. Étant sans travail, ils ne touchent aucun revenu.

Le 26 janvier, le ministre du Travail (M. Mackasey) a adressé une lettre, je crois, à tous les députés, promettant que dans tous les cas de simple retard, un paiement serait effectué dans les 48 heures, et qu'une révision serait faite dans les 72 heures. Cela n'a pas été fait, en dépit des dires et de la bonne volonté du ministre. J'ai remis, un peu plus tard, au très honorable premier ministre (M. Trudeau), une pétition où figuraient au delà de 400 noms, pour lui prouver que ce n'était pas vrai. Voilà les faits.

Monsieur le président, cette situation est tragique. Je comprends que le gouvernement ait pris des moyens concrets en vue d'y remédier. Mais il n'en demeure pas moins qu'une fois les ordres donnés aux fonctionnaires par le ministre et les chèques émis, ce qui a réglé le problème de la personne en cause pour deux ou trois semaines, voilà que le même problème se pose de nouveau. Cette personne qui, après avoir attendu environ un mois et demi, a reçu deux ou trois chèques. Mais maintenant, non seulement elle ne reçoit plus son chèque, mais elle ne reçoit même plus les formulaires à remplir, tout en ayant versé suffisamment de cotisations. Et je suis prêt, demain, à transmettre au secrétaire parlementaire une liste d'au-delà de 300 noms de citoyens de ma circonscription et des circonscriptions environnantes des Cantons de l'Est, qui sont aux prises avec cette situation.

Monsieur le président, je suis moi-même allé à plusieurs reprises, aux bureaux régionaux de Sherbrooke, Trois-Rivières et Montréal. Quant aux fonctionnaires, je ne les blâme pas, puisqu'ils font de leur mieux. D'ailleurs, au bureau de Sherbrooke, on a engagé 25 employés de plus, pour suffire à la demande, ce qui prouve qu'il y avait là un problème, lequel n'est pas réglé, puisque ces mêmes fonctionnaires nous disent qu'ils ne suffisent pas à la tâche et qu'on les oblige à travailler dans des conditions insalubres.

Monsieur le président, ce problème du chômage qui est d'une urgence nationale est loin d'être réglé, puisque le nombre des chômeurs s'accroît et que la saison hivernale est particulièrement difficile pour les gens sans travail et sans revenu.

• (2210)

Je voulais donc, puisque je n'étais pas satisfait de la réponse que m'a donnée l'honorable secrétaire parlementaire l'autre jour, soulever cette question de nouveau dans l'espoir que le gouvernement étudiera le fonctionnement de l'émission des chèques au bureau de Montréal, et qu'il étudiera l'opportunité de décentraliser ce système, puisque s'occuper de toute la population de la province de Québec, c'est trop pour des cerveaux électroniques.

J'espère également que le gouvernement étudiera l'administration des bureaux régionaux d'assurance-chômage, pour en augmenter l'efficacité, et qu'il aidera les fonctionnaires en leur fournissant les outils nécessaires.

Monsieur le président, qu'on révise, une fois pour toutes, tous ces cas de retard et qu'on cesse, comme l'a écrit le ministre dans sa lettre, de dire, au lieu de s'attaquer au véritable problème de l'émission des chèques: Messieurs, si vous ne recevez pas votre chèque, allez vous-en au bureau du bien-être social, empruntez de l'argent et, quand vous recevrez votre chèque, vous remettrez cet argent au bureau du bien-être social.

Monsieur le président, connaissant votre intérêt envers le peuple canadien, vous conviendrez que ceci a directement pour effet de réduire à la pauvreté la plus abjecte ces travailleurs qui, du jour au lendemain, deviennent chômeurs et, ensuite, abonnés à vie aux prestations de bien-être social.

Monsieur le président, j'ose espérer que le gouvernement est sensibilisé au problème. Le très honorable premier ministre est venu à Victoriaville récemment, et il s'est fait poser la question. La réception, comme il se devait, a été plutôt froide, précisément parce que ce problème est réel.

Monsieur le président, je demande sincèrement à l'honorable ministre de remédier à cette situation, de cesser de se cacher et de s'attaquer véritablement au problème. A mon avis, le peuple canadien lui témoignera une reconnaissance vive s'il le fait, puisqu'il s'agit actuellement du problème le plus grave, au Canada.

[*Traduction*]

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député a donné à entendre que les réclamations d'assurance-chômage ont été retardées par suite de défectuosités dans le fonctionnement des ordinateurs de la Commission d'assurance-chômage à Montréal. Pour la gouverne du député, je lui signale qu'aucune réclamation n'a été retardée au bureau de la Commission à Montréal par suite de pannes d'ordinateurs.

Tout comme le député et mon ministre, je tiens moi aussi à ce que les réclamations soient réglées le plus rapidement possible. Néanmoins, je lui signale qu'après ses allégations du 9 mars, selon lesquelles il restait 450 cas d'assurance-chômage en suspens, une enquête a révélé qu'il semblait parler de tous les cas qu'il avait étudiés depuis six mois, non seulement à Sherbrooke mais aussi à Québec et à Trois-Rivières.

La Commission d'assurance-chômage m'informe qu'entre le 24 janvier et aujourd'hui, le député a soumis au bureau de Sherbrooke un grand total de 132 cas et non pas de 450. D'après l'expérience de la Commission d'un bout à l'autre du Canada en janvier et février, pas plus d'un tiers seraient des cas difficiles.

De toute façon, le 10 mars 1972, le bureau de Sherbrooke était en train d'examiner seulement 19 cas soumis par le député de Lotbinière. Sur ce nombre, la Commission a signalé qu'on moins la moitié des cas déjà soumis se rapportaient à des gens qui n'étaient pas satisfaits d'une décision que la Commission avait rendue auparavant. Par conséquent, il semble n'y avoir aucun retard excessif attribuable aux prétendues pannes d'ordinateurs ou à d'autres faits.

Si le député veut me soumettre d'autres cas précis de retards dans la vérification des réclamations d'assurance-chômage ou s'il peut apporter des précisions sur la nature desdites pannes d'ordinateurs ou me dire quand elles se sont produites, je ferai volontiers faire des enquêtes à ce sujet le plus tôt possible. Comme le député le sait, mon ministre est résolu à fournir un service aussi rapide que possible à tous ceux qui ont droit aux prestations d'assurance-chômage.

LES GRAINS—L'ATTRIBUTION DE WAGONS EN VUE D'ACCROÎTRE LES STOCKS À VANCOUVER

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé, le 9 mars, au ministre chargé de la Commission du blé si, étant donné que les stocks de blé aux élévateurs de la côte ouest demeuraient faibles, il pouvait nous assurer que le mouvement du grain et l'attribution de wagons par les deux chemins de fer se feraient de manière à corriger cette situation. Le ministre m'a assuré que ce n'était ni le manque de wagons, ni la pénurie de force motrice qui était le facteur restrictif à ce moment, mais plutôt des avalanches exceptionnelles dans les Rocheuses qui avaient empêché les chemins de fer de transporter des quantités suffisantes de grain à Vancouver.

La réponse du ministre ne me semble pas satisfaisante. A mon avis, il s'agit bien d'une pénurie de matériel pour le transport et la manutention du grain expédié des Prairies à destination de la côte ouest, situation que je ne crois pas être temporaire. Je comprends, tout comme le ministre, que les conditions atmosphériques ont été bien pires qu'habituellement, que nous avons eu des avalanches, etc., mais je crois qu'il faut être prêt à faire face à ces éventualités. Quand on exploite une ferme, on finit par apprendre qu'on ne doit pas établir un certain calendrier d'exploitation et s'attendre que les travaux vont se dérouler sans interruption; c'est tout simplement impossible. Il convient plutôt de prévoir une réserve d'énergie, de matériel et de main-d'œuvre pour ce qu'on appelle «les périodes creuses», expression qu'on utilise aussi dans la construction. On sait qu'il y en aura un certain nombre.

Je me sentirais plus encouragé si le ministre pouvait assurer à la Chambre que le gouvernement dispose de programmes visant à assurer le transport du volume de grain qu'il faut maintenir si nous voulons survivre. Si nous devons transporter le volume de grain que le ministre prévoit que nous allons vendre cette année, ces programmes doivent être immédiatement formulés. Je sais que nous aurions pu vendre plus de grain que le ministre avait prévu si la Commission du blé avait reçu l'assurance qu'elle pouvait faire transporter assez de grain pour respecter tous les contrats qu'elle voulait obtenir.

• (2220)

Le ministre a reconnu, de même que la Commission canadienne du blé, que des contrats avaient été refusés, parce qu'il ne leur était pas possible de continuer à ne pas exécuter les contrats déjà conclus. Ils en sont, j'en suis sûr, pratiquement arrivés là pour certains des contrats conclus. Si les renseignements dont je dispose sont exacts, on a déchargé la semaine dernière 400 wagons au lieu des quelque 800. C'est un mal chronique. Je pense que la Chambre aimerait que le ministre nous donne l'assurance que l'on va remédier à cet état de choses et que des programmes à long terme ont été mis au point. Je sais que la Chambre s'en féliciterait.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le député a observé l'énorme quantité de céréales qui se déplace au pays, et qui quitte la région des Prairies. En fait, cette année, étant donné le chiffre sans précédent des ventes, et même si nous avons eu une très bonne récolte l'an dernier, nous pourrions probablement écouler plus de céréales qu'on n'en fait pousser dans les Prairies. Dans le cas du port de Vancouver, par exemple, malgré toutes les difficultés que nous avons eues et bien que nous ayons connu l'an dernier une année record en ce qui concerne les exportations sur la côte ouest, nos exportations en date du 1er mars dépassaient de 25 p. 100 le chiffre enregistré l'an dernier vers la même date.

Il est indiscutable que la neige nous a causé de sérieuses difficultés dans les Rocheuses et j'ai répondu au député qu'à ce moment précis, ce n'est pas la pénurie de wagons ou de locomotives qui est la source de nos ennuis, mais les conditions atmosphériques. Les sociétés de chemins de fer ont assez de wagons pour remplir l'effectif de 800 si le temps le permet. Nos ventes atteignent des niveaux sans précédent. Nous continuerons dans cette veine. Nous allons sans cesse nous lancer de nouveaux et difficiles défis dans ce domaine et nous efforcer d'utiliser au maximum le matériel disponible. Actuellement, il n'y en a pas assez pour répondre aux exigences de l'année prochaine et nous cherchons sérieusement à connaître nos besoins à ce sujet. Comme nous avons étudié le service de manutention des grains nous avons une bonne idée des améliorations qu'il y a lieu de faire.

Grâce au zonage du transport des céréales et aux coordonnateurs qui travaillent aux deux terminus ainsi qu'à la mise en commun des wagons nous obtenons plus de résultats que nous en aurions eu autrement. Quant à savoir s'il nous faudrait adopter la semaine de six ou sept jours dans les élévateurs et aux terminus, nous aurions un meilleur rendement de cette façon, mais nous aurons besoin, je pense, de matériel de chemin de fer supplémentaire pour les expéditions futures, car je dis que nous allons viser année après année de nouveaux records. Pour ce faire, il faut continuer à améliorer le système.

Nous allons avoir besoin de la coopération de tous les secteurs faisant partie du système: les cultivateurs, les manutentionnaires et les chemins de fer, pour réaliser ces objectifs, mais j'ai bon espoir que nous pouvons y arriver. Nous allons prendre les dispositions nécessaires. Lorsque le mauvais temps et la neige ont frappé Vancouver, nous y avions en entrepôt juste assez de grain. Ce n'est pas comme si ces terminus avaient été vides. Ils étaient presque pleins, il ne faut pas l'oublier.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 25 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 mars 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

[*Français*]

M. Ovide Laflamme (Montmorency): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 1er rapport du comité permanent des privilèges et élections.

[*Note de l'éditeur: le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE REFUS D'UN CONGÉ À ANN BOOTH— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer, aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion qui porte sur le cas de Mlle Ann Booth, dont j'ai parlé à la Chambre lundi et dont a parlé hier le député de Fundy-Royal (M. Fairweather). Il s'agit du cas d'une fonctionnaire qui voulait se présenter comme candidate pour un parti politique. Après lui avoir refusé sa demande de congé, on l'a suspendue de ses fonctions, et on prend maintenant des mesures pour la renvoyer de la Fonction publique.

En conséquence, monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui du député d'Algoma (M. Foster):

Que le refus de la Commission de la Fonction publique d'accorder à Mlle Anne Booth, avocate au service du CRTC, un congé pour poser sa candidature aux élections soit renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Cette motion est présentée à la Chambre en vertu de l'article 43 du Règlement et il y faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Cela surprend toujours la présidence lorsqu'il semble y avoir unanimité. Parfois, je n'en crois pas mes oreilles; je redemanderai donc s'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il semble y avoir consentement unanime et la motion est donc mise aux voix. Le député de Kenora-Rainy River propose, appuyé par le député d'Algoma:

Que le refus de la Commission de la Fonction publique d'accorder à Mlle Anne Booth, avocate au service du CRTC, un congé pour poser sa candidature aux élections soit renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Reid est adoptée.)

* * *

• (1410)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HALES—LE DÉCACHETAGE INAUTORISÉ D'ENVELOPPES

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'ai ici une lettre adressée au président du comité des comptes publics, Édifices du Parlement, Ottawa. Le maître de poste du bureau de poste de l'Édifice de l'Ouest me l'a remise ouverte hier. Il ignorait qui l'avait postée et ne possédait aucun autre détail. La lettre avait été ouverte et il l'a apportée à mon bureau. Le recto de l'enveloppe portait la mention «105S, Édifice de l'Ouest.»

[*Français*]

M. Laprise: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse auprès du député qui a la parole. Le service d'interprétation ne semble pas fonctionner. Ce serait la raison pour laquelle le député d'Abitibi s'est levé pour soulever la question de privilège. Peut-être que la situation sera redevenue normale quand le député reprendra l'exposé de la question.

[*Français*]

Si l'honorable député veut continuer ses remarques, je crois que le service d'interprétation a été rétabli.

[*Traduction*]

M. Hales: Monsieur l'Orateur, je recommence. Je ne savais pas qu'on couperait les fils aussi vite.

Des voix: Oh, oh!

M. Hales: Monsieur l'Orateur, j'ai ici à la main une lettre adressée au président du comité des comptes publics, Édifices du Parlement, Ottawa, Ontario. Elle m'a été remise hier par le maître de poste du bureau des poste de l'Édifice de l'Ouest. La lettre avait été ouverte. Elle porte une bande de cellophane au haut. Rien n'explique pourquoi elle a été ouverte. Quelqu'un a écrit au recto de l'enveloppe, «105S, Édifice de l'Ouest». Aucune pièce ne porte ce numéro dans l'Édifice de l'Ouest, mais il existe une pièce 105S dans l'Édifice de l'Est.

M. Baldwin: C'est l'œuvre de la Gestapo.

M. Hales: J'aimerais remettre cette lettre au comité des élections et des privilèges afin qu'il découvre où elle est allée, qui l'a ouverte.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député peut le faire en communiquant directement avec le comité. Il sait qu'il ne peut soulever maintenant une question de privilège puisque la présidence n'a pas été effectivement notifiée, comme l'exige le Règlement. Le député dans sa déclaration signale qu'un comité étudie l'affaire. J'espère qu'on ne discutera pas jour après jour des questions débattues par le comité. Le député certes reconnaîtra qu'il n'a pas signifié l'avis exigé aux termes du Règlement. Comme, son propre aveu, la chose s'est produite seulement hier, la question ne peut pas être soulevée maintenant.

M. Hales: Alors, monsieur l'Orateur, pourrais-je revenir aux motions afin d'en présenter une en vertu de l'article 43 du Règlement?

M. l'Orateur: A l'ordre. Lorsque le député a réclamé la parole il y a un instant, je croyais qu'il voulait présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Bien entendu, il peut en proposer une. Toutefois, je doute que nous puissions, au moyen d'une motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, entamer à la Chambre un débat sur une question qui à la suite d'un ordre unanime de la Chambre est étudiée par le comité lui-même.

Ceci dit, le député pourrait nous exposer sa motion. Naturellement, s'il désire en présenter une, la présidence l'étudiera.

M. Hales: Je voudrais donc proposer, monsieur l'Orateur, la motion suivante:

Que la lettre soit renvoyée au comité des privilèges et des élections pour étude.

M. l'Orateur: Si le député veut bien fournir à la présidence une copie de la motion, en conformité du Règlement, elle sera proposée à la Chambre aux termes de l'article 43 du Règlement.

J'allais proposer que nous passions à un autre article des travaux, mais la motion vient d'être présentée. Les députés ont entendu la motion proposée par le député de Wellington. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Jerome: Non.

Des voix: Oh, oh!

M. Jerome: J'ai dit non.

M. Fairweather: Pourquoi le député a-t-il dit non? Suit-il une règle double?

M. Jerome: J'ai dit non.

[M. Baldwin.]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA RADIODIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, étant donné la motion que je vais présenter en vertu de l'article 43 du Règlement et, je crois l'accord général de part et d'autre . . .

Une voix: Non.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, il me paraît étrange qu'un député ne veuille pas entendre la motion.

Une voix: Ce n'est pas étrange.

M. MacDonald: Étant donné le précédent créé par l'Assemblée législative de l'Alberta en permettant la radiodiffusion, la télédiffusion et la photographie de ses délibérations, et rappelant les longues discussions et enquêtes de notre propre comité de la procédure et l'accord général de tous les députés et aussi le droit fondamental du public de voir, entendre et connaître, je propose, avec l'appui du député d'Annapolis Valley (M. Nowlan):

Que la Chambre s'engage à permettre l'accès à toutes ses délibérations à des fins de diffusion à compter du 10 avril 1972.

J'espère que cette motion sera bien accueillie par tous les députés.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion du député d'Egmont. Il faut le consentement de tous pour la présenter. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut pas être présentée.

* * *

LE RÉGIME DE SÉCURITÉ DU REVENU FAMILIAL

LE VERSEMENT DE PRESTATIONS À L'ÉGARD DES ENFANTS

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande à présenter le bill C-170 prévoyant le versement de prestations à l'égard des enfants.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LA TÂCHE DES CONSEILLERS EN MAIN-D'ŒUVRE

Question nº 23—**M. Marshall:**

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'immigration a-t-il déclaré que bien des gens ne savent pas à quoi s'en tenir au sujet des diffférents organismes gouvernementaux et, dans l'affirmative, estime-t-il que les conseillers en matière de main-d'œuvre sont en mesure d'aider les sans-travail?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le ministre ne se souvient pas d'avoir fait exactement les déclarations énoncées dans la première partie de la question; il a plutôt affirmé que bon nombre de gens ignoraient quels genres de services sont mis à leur disposition par les ministères et organismes gouvernementaux. Pour ce qui est de la seconde partie de la question, il estime que les conseillers en main-d'œuvre sont en mesure d'aider les chômeurs par l'intermédiaire des différents programmes et services de main-d'œuvre offerts par les Centres de Main-d'œuvre du Canada, lesquels comprennent des conseils sur les professions et les conditions du marché du travail, la présentation à un emploi, une formation professionnelle accompagnée d'allocations, la présentation à la réadaptation professionnelle, et l'aide à la mobilité géographique.

L'ENSEIGNEMENT—L'AIDE FÉDÉRALE EN ONTARIO

Question nº 39—**M. McBride:**

1. Considère-t-on en Ontario que la treizième année fait partie du cours post-secondaire aux fins de l'obtention de l'aide financière du gouvernement fédéral?

2. Dans l'affirmative, quel pourcentage du coût de la treizième année en Ontario le gouvernement du Canada a-t-il payé au cours de chacune des cinq dernières années?

3. A combien s'est élevée l'aide accordée au cours de chacune des années ci-dessus mentionnées?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): 1. Oui.

2. Cinquante p. 100 des frais de fonctionnement autorisés selon la définition qu'en donnent la Partie II de la Loi de 1967 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, et ses Règlements d'application.

3. 1967-1968, $16,153,670; 1968-1969, $18,947,357; 1969-1970, $23,326,300 (prévisions); 1970-1971, $28,219,500 (prévisions); 1971-1972, $32,988,500 (prévisions).

LES AFFAIRES URBAINES—LES MÉCANISMES DE CONSULTATION

[*Traduction*]

Question nº 47—**M. Ryan:**

Les gouvernements municipaux et provinciaux et le ministre d'État aux Affaires urbaines ont-ils mis sur pied des mécanismes permanents de consultation à l'intention des fonctionnaires chargés de planification urbaine ou d'autres fonctionnaires et, dans l'affirmative, *a)* de quels mécanismes s'agit-il et quelle est la nature de chacun d'entre eux, *b)* dans la négative, le ministère a-t-il étudié la possibilité de créer des mécanismes de ce genre?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Aucun mécanisme permanent de consultation en matière d'affaires urbaines n'a encore été institué pour les trois paliers gouvernementaux et administratifs, bien que des progrès considérables aient été réalisés dans ce sens au cours de plusieurs consultations. *b)* Le département d'État chargé des Affaires urbaines travaille actuellement, de concert avec les autres gouvernements et administrations, à l'établissement de mécanismes de consultation aux trois paliers en matière d'affaires urbaines, à la suite des échanges de vues importants qui ont eu lieu entre les gouvernements fédéral et provinciaux à Winnipeg en avril 1971 et à Victoria en août 1971, de même qu'à la conférence des premiers ministres tenue à Ottawa en novembre 1971. Les gouvernements provinciaux, de qui relèvent les municipalités suivant la constitution, n'ont exprimé aucune opinion qui ne saurait faire l'objet d'une conciliation dans le cadre du principe de la consultation entre les trois paliers.

L'AIDE À LA FIRME UTEX, VICTORIAVILLE

Question nº 102—**M. Fortin:**

La compagnie Utex Corp. de Victoriaville, a-t-elle reçu des subventions d'un ministère quelconque du gouvernement depuis le 1er janvier 1966? Si oui, *a)* combien chaque fois et *b)* à quelles dates ces subventions ont-elles été versées, dans le cas de chaque ministère?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Non.

L'AIDE À LA CRÉATION D'EMPLOIS AU QUÉBEC

Question nº 111—**M. Lambert (Bellechasse):**

Le gouvernement a-t-il consenti récemment des prêts au gouvernement du Québec en vue de créer des emplois et, dans l'affirmative, *a)* à combien ces prêts se chiffrent-ils, *b)* quel est le taux d'intérêt de chaque prêt, *c)* quelle est la durée de chaque prêt, *d)* quelles sont les conditions de remboursement de chaque prêt?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Les prêts suivants ont été consentis à la province de Québec en vertu du programme spécial de prêts pour le développement autorisé par le budget supplémentaire «C» pour l'année financière 1970-1971. Les prêts sont consentis pour une période de 20 ans; l'intérêt est payable chaque année et le principal est remboursable intégralement à échéance.

Date d'émission	Montant $	Taux d'intérêt %
le 1er mars 1971	12,000,000	6.88
le 1er avril 1971	4,900,000	6.82
le 1er mai 1971	4,900,000	7.00
le 1er juin 1971	4,900,000	7.16
le 1er juillet 1971	4,900,000	7.26
le 1er août 1971	4,900,000	7.41
le 1er septembre 1971	4,900,000	7.54
le 1er octobre 1971	4,900,000	7.25
le 1er novembre 1971	4,900,000	7.14
le 1er décembre 1971	4,900,000	6.93
le 1er janvier 1972	4,900,000	6.76
le 1er février 1972	4,900,000	6.75

Au 11 février 1972, aucun prêt n'a été consenti à la province de Québec en vertu du programme courant de prêts pour la création d'emplois.

L'AIDE À DES QUOTIDIENS DE LANGUE ANGLAISE

Question nº 113—**M. Lambert (Bellechasse):**

Le gouvernement, par l'intermédiaire d'un de ses ministères ou d'un organisme quelconque, a-t-il accordé une assistance financière à un ou à des quotidiens de langue anglaise pour aider à maintenir des correspondants dans la capitale nationale et d'assurer ainsi une meilleure information à travers le pays et, dans l'affirmative, *a*) de quel ministère ou organisme s'agit-il, *b*) quels sont les journaux qui en bénéficient ou qui en ont bénéficié, *c*) quelles ont été les sommes affectées à cette fin, chaque année?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Non.

LA COMMISSION MIXTE PERMANENTE POUR LA DÉFENSE

Question nº 168—**M. Laprise:**

Depuis l'établissement de la commission mixte (canado-américaine) permanente pour la défense, en 1940,a) quels étaient les présidents de la section canadienne, *b*) pendant combien d'années occupèrent-ils le poste de président, *c*) comment s'appellent les autres représentants de la section canadienne?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): *a*) Présidents de la section canadienne: Le colonel O. M. Biggar; le général A. G. L. McNaughton; M. L. D. Wilgress; M. A. D. P. Heeney; M. le sénateur J. B. Aird; *b*) Nombre d'années pendant lesquelles ils occupèrent le poste de président: août 1940, août 1945; août 1945, 1959; août 1959, septembre 1966; mars 1967; janvier 1971; octobre 1971; *c*) Noms des autres représentants de la section canadienne: le major-général D. R. Adamson; le contre-amiral J. A. Charles; le brigadier-général G. G. Bell; M. R. P. Cameron; le colonel K. W. Macdonald; le capitaine D. N. Mainguy; le colonel W. B. S. Sutherland; M. A. P. Sherwood; le lieutenant-colonel J. F. Corrigan; M. W. E. Grant; M. H. M. Walsh.

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

Question nº 177—**M. Caouette:**

1. Le gouvernement défraye-t-il la moitié des salaires versés aux fonctionnaires provinciaux du Québec qui appliquent les lois d'aide sociale au même titre qu'il défraye la moitié des prestations d'aide sociale versées aux assistés sociaux?

2. Y a-t-il des mécanismes permettant de contrôler si les politiques salariales sont respectées et si l'argent distribué n'est pas utilisé à d'autres fins, et dans l'affirmative lesquels?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Non. Les salaires en question sont considérés comme des services de bien-être social et le gouvernement fédéral paie actuellement, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, jusqu'à 50 p. 100 des frais dépassant le coût annuel de base, comme il a été établi pour l'année financière 1964-1965. Les prestations versées aux assistés sociaux ne sont pas sujettes à des exemptions annuelles de base.

2. Oui. Les personnes dont le coût des salaires est partagé doivent être employées par des services provinciaux ou municipaux de bien-être social, ou par des organismes qui sont nommés par les autorités provinciales et pour lesquels le gouvernement fédéral a accepté de partager les frais. Les demandes de remboursement des frais partageables sont vérifiées par des vérificateurs provinciaux, examinées par des représentants locaux du Régime d'assistance publique du Canada et par des vérificateurs fédéraux afin de s'assurer qu'elles satisfont aux exigences de la loi et des accords conclus aux termes de ladite Loi.

LES PROJETS APPROUVÉS AUX TERMES DU PIL

*Question nº 242—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

Dans quels villes, villages ou municipalités a-t-on approuvé des projets aux termes du programme d'initiatives locales et quels montants verse-t-on dans les circonscriptions électorales de *a*) Saskatoon-Humboldt, *b*) Prince Albert, *c*) Saskatoon-Biggar?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la réponse est sous la forme d'un tableau statistique. Elle est assez longue. Si le très honorable représentant est d'accord, elle pourrait être consignée au hansard comme si elle avait été lue. J'en ai fait tirer une copie que je serai heureux de lui faire parvenir immédiatement.

[*Note de l'éditeur: Voici la réponse susmentionnée:*]

a) Circonscription de Saskatoon-Humboldt

Initiative		Contribution Fédérale
421–1	Saskatchewan Council for Crippled Children	$22,246
421–10	Alliance of Youth and Elderly	56,395
421–31	Saskatchewan Association for Mentally Retarded	16,380
421–50	Institute for Northern Studies	30,000
421–71	Les Scouts du Canada	17,990
421–107	Manitoba-Saskatchewan Conference of Seventh Day Adventists	13,572
421–108	Saskatoon Documentary Media	33,462
421–134	Saskatchewan Order of the Eastern Star	21,411
421–179	Indian Northern Curriculum Resources-Saskatchewan College of Education	29,773
422–12	Ville d'Allan	38,610
422–19	Ville de Humboldt	26,376
422–52	Ville de Wakaw	18,954
422–95	Municipalité rurale de Pleasantdale	36,500
422–135	District scolaire nº 13 des écoles séparées catholiques de Humboldt	19,305
422–170	Ville du Cudworth	13,718

b) Circonscription de Prince Albert

Initiative		Contribution Fédérale
421–17	Gronlid Minor Sports Association	$50,000
421–45	Federation of Saskatchewan Indians	20,000
421–103	Prince Albert Fish and Game League	25,000
421–145	Association de Prince Albert et du district	31,122
421–185	Trail Riders Recreation Cooperative Arena	15,865
421–192	Club Kinsmen de Tisdale	7,371
421–204	Tisdale Community Curling Centre	7,862
421–224	Club Lions de Nipawin	14,800
421–233	Pasquia Regional Park Authority	26,318
421–236	Tisdale Community Fairs Association	9,879
421–277	Beatty and District Memorial Booster Club	9,336
421–311	Synod of the Diocese of Saskatchewan	74,480
422–49	Ville de Birch Hills	17,784
422–57	District scolaire n° 56 de Prince Albert	15,444
422–133	Local Improvement District n° 983 Loon Lake	7,722
422–134	District scolaire n° 61 de Nipawin	7,500
422–162	Kinistino Union Hospital	10,413

c) Circonscription de Saskatoon-Biggar

Initiative		Contribution Fédérale
421–2	Western Development Museum	$95,311
421–28	Saskatoon Family Service Bureau	30,000
421–72	Saskatoon Antique Auto Club	17,550
421–184	Big Bear	14,016
421–221	Metis Housing Group	35,568
421–262	YMCA de Saskatoon	7,722
421–268	Saskatoon Labour Building Association	41,184
422-44	District scolaire n° 20 des écoles catholiques de Saint-Paul	16,731
422–58	Conseil scolaire	48,087
422–65	Ville de Saskatoon	10,062
422–66	Ville de Saskatoon	32,946
422–67	Ville de Saskatoon	25,272
422–132	Ville de Waldheim	16,614

LES PROJETS APPROUVÉS AUX TERMES DU PIL

Question n° 243—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

Jusqu'ici, combien de projets a-t-on approuvés aux termes du programme d'initiatives locales et à raison de quels montants *a*) en Saskatchewan, *b*) en Alberta, *c*) au Manitoba?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Voici le nombre des projets approuvés, et montant total de ces projets, au 1er mars 1972: *a*) En Saskatchewan, 172 projets, $4,187,905. *b*) En Alberta 304 projets, $7,883,315. *c*) Au Manitoba, 200 projets, $5,478,616.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion n° 32 portant production de document est jugé acceptable par le gouvernement.

LE RAPPORT DE LA CANADIAN FACTS COMPANY LIMITED SUR UN SONDAGE D'OPINION PUBLIQUE

Motion n° 32—**M. Skoberg:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'expert présenté par la *Canadian Facts Company Limited*, et portant sur un sondage d'opinion publique entrepris pour le ministère du Travail au cours de l'année financière 1968-1969, tel qu'il en est fait mention dans la réponse à la question n° 1323 de la première session de ce Parlement.

(La motion est adoptée.)

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres avis de motions soient reportés.

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il s'agit de l'avis de motion n° 35 portant production de la correspondance échangée entre le ministre des Transports (M. Jamieson) et les hauts fonctionnaires du CN au sujet du régime de pensions de cette compagnie. J'aimerais qu'on me dise si je puis m'attendre à une réponse sous peu.

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, je vais me renseigner. Toutefois, la Chambre est saisie en ce moment de toute cette question par la mesure relative au financement et à la garantie de certaines valeurs du CN.

• (1420)

QUESTIONS ORALES

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VISITE DU PRÉSIDENT NIXON—LA REPRISE DES POURPARLERS SUR LE COMMERCE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Maintenant que la date de la visite au Canada du président Nixon a été arrêtée, j'aimerais savoir si on a aussi arrêté la date de la reprise des conférences sur le commerce entre les hauts fonctionnaires de nos deux pays, c'est-à-dire, si la date arrêtée pour la tenue de ces réunions est antérieure à la visite du président Nixon.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que ces dates aient encore été arrêtées. Certains entretiens ont eu lieu entre mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce et les représentants des États-Unis au cours desquels il a été question de la reprise de ces pourparlers, mais aucune date n'a encore été arrêtée, je crois.

LA VISITE DU PRÉSIDENT NIXON—L'ANNONCE DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le gouvernement fera-t-il connaître sa position concernant les investissements étrangers au Canada avant la visite du président Nixon? Si je pose cette question, c'est parce que le premier ministre a indiqué que le terrain avait été déblayé dans ce domaine lors de sa dernière visite à Washington.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Je ne pense pas que la visite du président ait affaire en quoi que ce soit à cette question. Ainsi que le député n'est pas sans le savoir, nous étudions actuellement la mise en application de principes, sur lesquels nous sommes déjà tombés d'accord. C'est cette étude qui est en cours, de même que la mise au point de la documentation nécessaire, qui expliquent que le gouvernement n'ai pas encore fait connaître sa position. L'attitude du gouvernement américain, qui n'a pas encore fait connaître sa position sur ce sujet, n'est nullement en cause.

LE PROJET D'INVITATION DU PRÉSIDENT NIXON À UNE SÉANCE D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre suppléant peut-il nous dire si on va pressentir le président pour lui demander de comparaître devant un comité parlementaire approprié au cours de sa visite, comme on l'a fait pour le premier ministre Kossyguine—ou un membre influent de son cabinet pourrait comparaître devant le comité, de façon qu'il puisse y avoir un échange de vues?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Je suis sûr que l'honorable député espère comme moi que le président sera accueilli très chaleureusement au Canada. J'ose espérer que le président aura l'occasion de comparaître lui-même.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Pendant le séjour du président, le premier ministre a-t-il l'intention d'annoncer une de ces percées spectaculaires, lorsqu'il pourra dire à la population que M. Nixon lui a assuré . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES GRAINS

LES PROPOSITIONS DES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES AU SUJET DE LA LOCATION DE MATÉRIEL SUPPLÉMENTAIRE

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, le ministre chargé de la Commission du blé dirait-il si le CP a fait à la Commission des propositions précises pour lui louer d'autres locomotives et wagons de marchandises qui serviraient uniquement au transport du grain les trois derniers mois de la campagne agricole en cours, à la condition que le gouvernement accepte de payer les frais de location et si oui, quelle a été la réponse de la Commission ou la sienne en tant que ministre responsable?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la question du matériel et les façons de s'en procurer d'autre pour remplir les commandes extraordinaires et toujours croissantes . . .

[L'hon. M. Sharp.]

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lang: . . . est à l'étude entre la Commission du blé et les chemins de fer. Le gouvernement suit les discussions de près. Il serait prématuré de commenter l'état de la question, mais je pourrais avoir d'autres renseignements à donner à la Chambre en temps opportun.

M. Gleave: Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le CN a fait une offre de ce genre ou bien s'il a été invité à faire une telle offre, afin que la Commission canadienne du blé soit mieux en mesure de faire face à ses engagements et d'accepter la conclusion de nouveaux contrats?

L'hon. M. Lang: La Commission canadienne du blé est engagée dans des pourparlers avec les deux compagnies de chemins de fer.

LA QUANTITÉ DES STOCKS ENTREPOSÉS À THUNDER BAY

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire se rattache à celle qu'on vient de poser. Étant donné qu'on prévoit que la voie maritime du Saint-Laurent sera ouverte tôt cette année, et vu l'inquiétude générale dans le commerce des céréales comme quoi il n'y aura jamais assez de céréales propres entreposées à Thunder Bay pour remplir nos engagements avec les pays d'outre-mer pour le printemps, le ministre s'entretiendrait-il immédiatement de cette situation grave avec son collègue le ministre des Transports pour s'assurer si possible que les chemins de fer vont prendre des mesures pour remédier à cette situation?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la Commission du blé est parfaitement consciente de la possibilité que la saison de navigation sur la voie maritime commence tôt, et elle en est fort heureuse. Elle essaie donc de prendre des dispositions afin qu'on transporte suffisamment de céréales pour répondre aux besoins. Pour autant que je sache, elle est satisfaite du programme établi, et elle se tient en rapport étroit avec les chemins de fer pour veiller à ce que les céréales soient expédiées en temps voulu.

LE FONCTIONNEMENT POSSIBLE 7 JOURS PAR SEMAINE DU TERMINUS DE VANCOUVER—LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DE TRAVAIL

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre chargé de la Commission du blé où en sont les négociations et les projets en vue d'exploiter les terminus de Vancouver six ou sept jours par semaine—ou vont-ils continuer à ne fonctionner que cinq ou cinq jours et demi par semaine? Si on décide de les faire fonctionner six ou sept jours par semaine, le gouvernement envisage-t-il de prendre en charge le coût du temps supplémentaire?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que lors de discussions antérieures, les élévateurs ont signalé à la Commission canadienne du blé qu'ils étaient disposés à prolonger les périodes d'exploitation, lorsque cela permettrait clairement de décharger un nombre plus élevé de wagons de céréales. Il n'a nullement été question d'ajouter un versement aux taux réguliers versés pour la manutention des céréales.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Les députés remarqueront que divers députés veulent poser des questions

supplémentaires. Nous en entendrons deux ou trois et nous passerone ensuite au sujet suivant. La parole est au député de Mackenzie.

LA PROVENANCE DES WAGONS SUPPLÉMENTAIRES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre chargé de la Commission du blé ou au ministre des Transports d'où proviennent ces wagons supplémentaires, si c'est des États-Unis ou d'ailleurs, comme apparemment nous n'avons pas été en mesure de répondre aux besoins à Vancouver depuis quelques mois.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il serait prématuré, je crois, d'apporter des précisions sur la provenance exacte de ces wagons. Des wagons sont disponibles et l'on prend des mesures pour s'assurer qu'ils sont utilisés.

M. Jack Murta (Lisgar): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre chargé de la Commission du blé si son ministère convient en principe que si l'on ne fait rien—et j'entends par là si l'on n'adopte pas la semaine de sept jours pour le fonctionnement des élévateurs à grains et des terminus—il faudra que le gouvernement fasse les frais d'une augmentation coûteuse du nombre des locomotives et du matériel roulant pour faire face aux besoins de cette année?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, c'est en réalité une autre façon de poser essentiellement la même question quant à ce que nous pourrons faire. Notre objectif est d'arriver à ce que tous les intéressés dans les transports de céréales répondent au défi que posent les quantités sans précédent qu'il s'agira de transporter et que chacun contribue, quand il y a lieu, à la réalisation de cet objectif. Je ne saurais préciser maintenant exactement ce qu'il faudra faire pour atteindre cet objectif, mais je peux dire que presque tous les secteurs de l'industrie devront redoubler leurs efforts à cette fin.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence autorisera maintenant une dernière question supplémentaire à ce sujet du député de Regina-Est, après quoi la parole sera au député de Bellechasse.

LE TRANSPORT ET LA MANUTENTION DES CÉRÉALES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre s'engagerait à faire prochainement une déclaration à l'appel des motions pour esquisser les projets envisagés en ce qui concerne l'acheminement des céréales prévu dans les mois à venir, et pourrait-il en même temps indiquer quand il pourra préciser les projets à long terme sur le transport et la manutention des céréales, et surtout les conclusions du rapport que préparerait un groupe sous sa direction?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les mesures additionnelles relatives au transport de grande quantités de céréales seront annoncées au fur et à mesure que les décisions seront prises, soit à la Chambre ou par le secteur en cause de cette industrie, ou par le ministre, comme il conviendra.

L'AGRICULTURE

LES PORCS—L'INDEMNISATION DES ÉLEVEURS DE PORCELETS

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Dans un communiqué du 3 février 1972, le ministre faisait connaître la politique de compensation en faveur des éleveurs de porcs qui ont subi des pertes en 1971. Depuis cette date, le ministre a-t-il reçu des éleveurs de porcelets, qu'on appelle ordinairement «naisseurs», des demandes de compensation pour les pertes subies durant la même période?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): La réponse est oui, monsieur l'Orateur. On m'a en effet présenté des instances sous diverses formes de vive voix et par un abondant courrier. Mais la situation est celle-ci: nous ne voudrions pas verser le paiement d'appoint de $5 à l'égard du même porc plus d'une fois. C'est pourquoi, nous allons faire ce versement lorsque l'animal arrivera sur la marché, et non chaque fois qu'il fera l'objet d'une transaction.

[*Français*]

LA DISTINCTION ENTRE LES ÉLEVEURS DE PORCS ET LES ÉLEVEURS DE PORCELETS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre.

Je comprends parfaitement ce point vue, mais je désire demander au ministre s'il est disposé à reconnaître qu'il faut distinguer entre les éleveurs de porcs ordinaires et ceux qui font l'élevage des porcelets?

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Il est facile de se rendre compte que certains éleveurs s'adonnent à l'élevage des porcs d'embouche, appelés parfois porcelets ou cochons de lait pour le compte de gens qui les engraissent jusqu'à ce qu'ils aient atteint le poids voulu pour le marché. Nous admettons, certes que les éleveurs ont touché de bas prix en 1971, comme en d'autres années, d'ailleurs; mais un problème administratif très réel se pose lors qu'on s'efforce de verser un paiement d'appoint pour un porc, sans avoir à le reverser chaque fois que ledit porc fait l'objet d'une transaction.

[*Français*]

M. Lambert: Je désire poser une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Il faut essayer d'avancer. Nous n'aurons pas assez de temps. Nous pourrons peut-être revenir à ce sujet plus tard. Pour l'instant, la présidence donne la parole au très honorable député de Prince-Albert.

LES AÉROPORTS

L'OPPOSITION AU CHOIX DU NOUVEL EMPLACEMENT À PICKERING—LA LISTE DES AUTRES ENDROITS PROPOSÉS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Je songe à mon enfance et à l'époque où je vivais dans la région de Pickering. Étant donné la vive inquiétude et le malaise qu'a fait naître le choix de la région de Pickering pour la construction de cet aéroport, et vu qu'il en résultera la destruction de terres agricoles considérées comme les plus riches en Ontario ainsi que l'élimination de beaucoup d'édifices historiques, vieux d'un siècle et demi, je voudrais savoir si l'on a pris en considération les vives objections que cette décision a suscitées, non seulement en privé, mais encore à l'occasion de réunions publiques.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je vais m'efforcer de répondre le plus rapidement possible aux différents points soulevés par le très honorable député. En bref, ma réponse est affirmative. Des audiences ont lieu et le public peut faire connaître ses objections. Ainsi donc, ce problème pourra être débattu en public sous tous ses aspects.

Pour ce qui est des sites historiques, nous avons pris des dispositions, et j'ai donné des instructions, pour que tout soit mis en œuvre—et je pense que cela est possible—afin de préserver ces sites. Dans bien des cas, les personnes, dont les terres font l'objet de mesures d'expropriation, ne seront pas forcément amenées à quitter les lieux, et nous sommes tout disposés a leur céder ces terres à bail jusqu'au moment où l'on en aura besoin. Tout cela ve être tiré définitivement au clair au cours de ces prochaines semaines, et puisque le très honorable député a habité dans cette région, nous serons probablement en mesure de localiser l'emplacement en question et de le classer site historique.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: L'école en question où mon père a enseigné se trouve justement tout près. On donnera l'occasion de présenter des objections, mais les écoutera-t-on ou ne seront-elles que des formalités? Deuxièmement, à cause des nombreux autres emplacements possibles qui n'auraient pas entraîné la destruction de précieuses terres agricoles, le ministre déposera-t-il la liste de la cinquantaine de régions qui ont été envisagées avant qu'une décision définitive soit prise et dira-t-il quelles étaient en finale les trois régions parmi lesquelles on a choisi Pickering?

L'hon. M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur, mais peut-être pas pour les 52 emplacements. Le travail d'évaluation serait considérable, même pour le très honorable représentant. J'ai dit cependant que nous révélerions toutes les données pertinentes, au sens large du terme, afin qu'on sache sur quoi se fonde la décision. Je dois aussi signaler qu'elle a été prise conjointement avec le gouvernement ontarien qui a ses propres projets pour la région et qui, en réalité, s'approprie plus de terrain que nous.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le fait que les deux gouvernements aient agi de concert ne rend pas la chose meilleure ou pire et je ne considère pas que c'est une excuse.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

[M. l'Orateur.]

LE NORD CANADIEN

LE RAPPORT USHER—DEMANDE DE PRÉSENTATION D'EXCUSES PAR LE MINISTRE

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui s'en est pris à l'un de ses employés, M. Usher, au sujet du rapport relatif à l'île Banks. Le ministre est-il disposé à faire droit à la demande de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, à s'excuser publiquement auprès de M. Usher et à admettre que ses remarques étaient déplacées?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, on me connaît assez bien, et je n'ai dit que ce que je pensais. Ce document a été rendu public à la demande de M. Usher, qui attaquait le gouvernement et, évidemment, il pouvait s'attendre à ce que je riposte, car je n'ai pas l'habitude de me laisser attaquer sans me défendre.

[*Traduction*]

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Le ministre admet-il au moins qu'il avait tort de qualifier les déductions de M. Usher de stupides et qu'il ne s'agissait vraiment pas d'un travail de recherche minable, comme il l'a prétendu?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur le président, j'ai lu ce rapport, on m'a demandé mes conclusions et je les ai exposées avec toute la franchise que le public me connaît.

[*Traduction*]

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Les députés qui étaient ici hier se souviennent que la présidence a promis de donner aux représentants des quatrième et cinquième rangs, qui n'ont pu poser de questions au cours de la période des questions, la chance de le faire aujourd'hui. J'espérais obtenir la collaboration de la Chambre à cette fin. Il m'est toujours un peu difficile de ne pas laisser parler d'abord les députés des banquettes des première et deuxième rangées, c'est pourquoi je leur demande de collaborer pour pouvoir accorder la parole aux députés des troisième et quatrième rangs.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ÉTUDE DES MÉTHODES D'ENTRETIEN DES VOIES FERRÉES ET LA FRÉQUENCE DES ACCIDENTS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Étant donné les nombreux accidents graves arrivés récemment sur les lignes des chemins de fer du pays et qui n'étaient pas confinés à une région particulière, le ministre voudrait-il songer à faire faire une étude générale des méthodes d'entretien utilisées par nos principaux chemins de fer?

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Je remercie les députés de leurs applaudissements.

Des voix: Oh, oh!

M. Fairweather: Joey Smallwood n'est plus là.

L'hon. M. Jamieson: Une telle étude est déjà en marche et, sauf erreur, elle comprend trois parties distinctes. La plus complète, émanant de la Commission canadienne des transports, serait sur le point d'être déposée, et j'ai demandé qu'on fasse diligence.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Comme le ministre signale que cette très grave question est à l'étude, voudrait-il transmettre à l'équipe les recommandations dont j'ai fait état à la Chambre, concernant une commission indépendante d'enquête sur la sécurité des transports.

L'hon. M. Jamieson: Je ne pense pas qu'il conviendrait de les transmettre à la Commission canadienne des transports, mais si le député veut bien me fournir plus de détails et m'indiquer comment le projet pourrait être efficace, je consulterai volontiers toutes les autorités compétentes et, même, s'il s'avère plus sensé que l'arrangement actuel dont j'ai parlé, je serai disposé à le mettre en œuvre.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Étant donné le nombre accru de déraillements et d'accidents ferroviaires mortels depuis deux ou trois semaines, le ministre consentirait-il à instituer une enquête publique, plutôt que les enquêtes habituelles du passé?

• (1440)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne suis pas certain que la question posée en ces termes soit recevable.

LE PROJET D'ABANDON DU SERVICE-VOYAGEURS À GRAND CENTRE (ALBERTA)

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. A-t-il l'intention de prendre quelque disposition pour empêcher le CN d'abandonner son service-voyageurs à destination de Grand Centre, en Alberta?

M. l'Orateur: Le député de Selkirk a la parole.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS— LES AGISSEMENTS DE CERTAINS USURIERS

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Nous dirait-il si le gouvernement a pris des mesures pour mettre fin à la pratique de consentir des prêts à des taux usuraires en acceptant comme garantie des chèques d'assurance-chômage à venir?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les députés savent que cette pratique inquiète beaucoup le ministre. Je tiens à assurer au député qu'on étudie un certain nombre de mesures visant à y mettre fin. Dès maintenant, on met en place un appareil et on formule de nouveaux règlements en vertu du régime d'assurance-chômage pour empêcher l'emploi d'une adresse autre que celle du requérant pour les envois sans l'autorisation de la Commission d'assurance-chômage. D'après notre enquête, il n'est pas prouvé que la pratique précitée soit directement rattachée aux délais dans le versement des prestations d'assurance-chômage.

M. Rowland: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire pourrait-il me dire si le gouvernement songe à faire adopter une loi à cet égard? Je puis m'imaginer l'effet salutaire qu'exerceraient les règlements, mais j'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention de présenter une loi qui découragerait de façon permanente le recours à cette pratique d'escompter des chèques d'assurance-chômage ou de pension, des feuillets T4, des abattements d'impôt et le reste?

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, la réponse est oui.

L'ENCAISSEMENT DES CHÈQUES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au secrétaire parlementaire. Vu que les prestataires d'assurance-chômage semblent éprouver des difficultés à encaisser leurs chèques de prestations et que les banques les encaissent à contre-cœur, le secrétaire parlementaire prendrait-il l'initiative de discuter de cette affaire avec les banques afin d'en venir à une solution satisfaisante?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, à ce propos, j'espère que les institutions prêteuses au Canada accepteront leur responsabilité sociale et fourniront toute l'aide possible.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES— L'OPPORTUNITÉ D'UN PROLONGEMENT DU DÉLAI

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Est-ce que les municipalités dont les projets d'initiatives locales ont été acceptés en retard seront autorisées à poursuivre leurs travaux au-delà du 31 mai 1972?

[*Traduction*]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir fait tenir un préavis de sa question. On ne songe pas, à l'heure actuelle, à prolonger le délai proposé. Il y a peut-être une certaine confusion avec un autre programme: le programme de prêts. A cet égard, on a annoncé récemment que le délai se terminant le 31 mars a été prolongé jusqu'au 31 mai dans le cas des projets municipaux mais non dans le cas de ceux du PIL.

LES TRANSPORTS

WAGONS POUR LE TRANSPORT DU BOIS D'ŒUVRE

M. Robert Borrie (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports sur un cas d'urgence, soit la pénurie de wagons fermés et à plate-forme dans la région desservie par le CN au départ de Prince George et dans la région de Kamloops-Cariboo. Le ministre annoncerait-il les mesures immédiates qu'on prend pour assurer le transport du bois d'œuvre dans cette région sans qu'il n'y ait réduction du travail par équipes, ce qui entraînerait des mises à pied temporaires pouvant toucher jusqu'à 50 p. 100 du personnel?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, outre le fait que je prendrai la question comme préavis, je peux seulement indiquer qu'il y a eu, je le sais, un surcroît de difficultés cette année du fait des conditions météorologiques extrêmement rigoureuses, mais je me renseignerai en détail et informerai le député le plus tôt possible.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'ÉTUDE MENÉE EN ALLEMAGNE DE L'OUEST PAR UN ANCIEN DIRIGEANT LIBÉRAL—LA PUBLICATION DU RAPPORT

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. La semaine dernière, on a informé la Chambre que M. J.-P. Lefebvre avait été engagé pour une période de 15 semaines à un traitement total de $9,000, plus ses frais de secrétariat et autres, pour étudier les politiques et les structures ouvrières de l'Allemagne de l'Ouest. Le ministre peut-il dire maintenant quand on compte recevoir le rapport de M. Lefebvre aux termes de son contrat avec le ministère, et s'il sera rendu public?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dirai au député qu'une question de ce genre devrait régulièrement être inscrite au Feuilleton. Cependant, si le ministre veut y répondre brièvement, il y sera autorisé.

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous pensons que ce rapport sera communiqué à mon ministère selon les termes du contrat. Je ferai savoir par la suite s'il est envisagé de le rendre public. Il s'agit, je crois, d'un document destiné à l'usage interne du ministère.

M. Paproski: Étant donné qu'on a laissé entendre dans les services mêmes du ministre que les renseignements que M. Lefebvre est allé chercher sont déjà disponibles grâce aux enquêtes auxquelles se livre l'OCDE, le ministre pourrait-il nous dire maintenant, ou à l'appel des motions, quelles données supplémentaires il escompte obtenir à la suite du contrat très onéreux conclu avec un ancien membre du parti libéral?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je donne la parole au député de Cardigan.

[L'hon. M. O'Connell.]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RÉTABLISSEMENT DES SERVICES À CHARLOTTETOWN

M. Melvin McQuaid (Cardigan): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Pourrait-il nous dire si le gouvernement envisage, dans l'immédiat, de ramener les services de la Commission d'assurance-chômage de Moncton à Charlottetown, afin que les demandes émanant de l'Île-du-Prince-Édouard puissent être étudiées plus rapidement et dans de meilleurs conditions?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je vais prendre cette question pour préavis, monsieur l'Orateur.

* * *

RADIO-CANADA

LE DIFFÉREND AVEC NABET—DEMANDE D'UNE DÉCLARATION

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. Il a dit vendredi dernier que la situation entre Radio-Canada et NABET était fluide et qu'il espérait qu'elle se stabilise à la table des négociations. D'après les derniers articles des journaux, les négociations semblent se figer dans un état de stagnation. Comme il en est comptable, le ministre a-t-il l'intention d'éclaircir et de régler ce regrettable différend?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Le député, monsieur le président, est mal informé. La conciliation se continue. Les conciliateurs ont demandé encore cinq jours pour rencontrer séparément les parties, au terme de quoi ils espéreraient les rencontrer simultanément.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Le ministre dit-il que les deux parties négocient? On lui demande depuis vendredi de faire une déclaration à l'appel des motions sur cet important conflit qui met en cause la plus coûteuse aux contribuables société de la Couronne et qui devrait être un cas type pour la Fonction publique et tous les secteurs . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Nowlan: J'allais poser ma question.

M. l'Orateur: Que le député le fasse. Il se rend compte qu'il s'étendait peut-être un peu trop. Aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Nowlan: J'outrepasse peut-être un peu les règles ordinaires, limitées et restrictives, de la Chambre, mais lorsque nous voyons une société financée avec l'argent des contribuables, et ce gouvernement assis sur son gros postérieur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député me ferait-il le plaisir de poser sa question? Nous devons progresser.

Une voix: C'est honteux!

M. Nowlan: Le gouvernement devrait avoir honte de rester assis sur son postérieur. Voici ma question: Le ministre se renseignerait-il auprès des diverses parties pour s'assurer que plus d'une centaine de questions importantes sont encore en litige, et ferait-il demain rapport à la Chambre et à la population du Canada sur ce qui retarde le règlement de ce différend où est en cause une société de la Couronne qui coûte la plus cher aux contribuables?

[*Français*]

L'hon. M. Pelletier: Je ne crois pas, monsieur le président, qu'il soit approprié pour un ministre de faire un compte rendu quotidien, à l'appel des motions, sur les négociations entre une agence de la Couronne et ses employés. La réponse à l'honorable député est donc: non, à moins qu'il ne survienne des faits nouveaux.

• (1450)

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): A titre de question supplémentaire, monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État s'il est prêt à suivre une proposition faite par le vice-président pour le Québec de l'exploitation de Radio-Canada au président de cette société, et à exhorter ce dernier à participer lui-même aux négociations, armé d'un certain pouvoir, afin de permettre un règlement rapide du différend?

* * *

LES PÊCHES

LA BAISSE DE CERTAINES PRISES—LES ENTRETIENS AVEC LA RUSSIE ET D'AUTRES PAYS CONCERNANT LA CONSERVATION

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné la baisse constatée dans la prise d'aiglefin, de rouget, de morue et de hareng par les pêcheurs canadiens due aux prises trop abondantes de ces espèces par les flottes russes, allemandes et polonaises sur notre plateau continental, le ministre a-t-il eu des entretiens récemment avec ces pays, et plus précisément avec son homologue de l'URSS, quant à la nécessité d'appliquer des mesures de conservation à l'égard des ressources en poisson de fond de notre plateau continental?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai fait des déclarations de ce genre en ma qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais mon collègue, le ministre de l'Environnement, a eu des entretiens à ce sujet et il exhorte vivement les intéressés à prendre des mesures de conservation suffisantes pour sauvegarder ces espèces.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Pêches. Comme les prises ont baissé d'un tiers environ dans le cas de ces espèces, le ministre aurait-il l'obligeance de déposer à la Chambre le résultat de ses entretiens avec les Russes sur une aussi importante question?

L'hon. Jack Davis (Ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, je pense qu'on a publié hier les résultats des négociations avec les 13 autres nations de la Commission des pêches de l'Atlantique Nord, sur la pêche du hareng. Les réserves de hareng s'épuisent. Nous avons établi des quotas pour la première fois—nous avons conclu des ententes internationales au sujet de quotas dans les eaux internationales dont certaines modifications devraient, avec le temps, remédier à la situation.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, une autre question supplémentaire. Est-ce que les quotas . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence accorde la parole au député, mais je signale à la Chambre que le temps va encore une fois nous manquer.

M. Crouse: Une brève question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je sais qu'une déclaration sur le hareng a été déposée hier, mais ma question avait trait aux grandes pêcheries de morue sur les bancs de Terre-Neuve. Le Canada et les pays que j'ai mentionnés ont-ils établi des quotas sur la morue?

L'hon. M. Davis: Pas encore, monsieur l'Orateur, car nous nous occupons d'une espèce à la fois. Mais le principe en la matière est maintenant reconnu. Les 14 nations se sont mises d'accord pour la première fois sur l'établissement de quotas d'ensemble et séparément dans les eaux internationales.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE DÉPÔT DU RAPPORT STANBURY-FIELDS

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, il paraît que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien aimerait qu'on lui pose une question. S'occupera-t-il volontiers de déposer à la Chambre le rapport Stanbury-Fields sur l'imposition des Indiens de la Colombie-Britannique?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, nous ne pouvons pas publier ce rapport, parce qu'il nous faut le consentement du gouvernement de la Colombie-Britannique, et il est probable que l'honorable député de Skeena a de meilleures relations avec ce gouvernement que moi-même.

* * *

LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

LA FORMATION DU COMITÉ—LES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse soit au président du Conseil privé, soit au ministre de la Justice. L'un d'eux dirait-il à la Chambre quand on se propose de présenter le projet de résolution établissant le comité des textes réglementaires, ainsi que le projet de résolution concernant les modifications à apporter au Règlement de la Chambre, pour permettre à ce comité de fonctionner?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tenir cette question pour préavis.

* * *

LES FINANCES

LE TAUX OFFICIEL D'ESCOMPTE ÉLEVÉ—L'INCIDENCE SUR LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre des Finances, mais en son absence, je l'adresserai au premier ministre suppléant. Pourquoi le taux officiel d'escompte est-il plus élevé au Canada qu'aux États-Unis, et cela encourage-t-il les investissements étrangers dans notre pays?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que cette question soit de celles qui peuvent être posées en ce moment.

* * *

L'AGRICULTURE

LES POMMES DE TERRE—LA DÉPRESSION DU MARCHÉ—L'UTILISATION POUR L'ALIMENTATION DES BESTIAUX

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Je suis ravi d'avoir l'occasion de la lui poser, car, depuis quelques jours, j'essaie d'obtenir des réponses du président du Conseil privé et d'autres sur l'écoulement de wagonnées de pommes de terre, par l'Office de stabilisation agricole, dans l'Île-du-Prince-Édouard. Le bureau du ministre a-t-il reçu ce matin un télégramme émanant du président du Comité de coordination de la pomme de terre pour l'Île-du-Prince-Édouard, manifestant un mécontentement et une surprise extrêmes du fait que l'Office de la stabilisation des prix agricoles n'a pas encore décidé que les réserves de pommes de terre relevant de l'autorité de l'Office serviront à alimenter le bétail dans l'Île-du-Prince-Édouard, étant donné que, sous peu, ces pommes de terre ne pourront guère servir, même comme provende . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Que le député veuille bien poser sa question. Il ne nous reste pas beaucoup de temps.

Des voix: Bravo!

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain si nous avons reçu ce télégramme, mais je suis bien au courant des demandes qui ont été faites. Il y a un autre facteur qui entre en ligne de compte et qui est à l'avantage des producteurs ayant reçu un paiement anticipé. Maintenant que le prix dans l'Île-du-Prince-Édouard a largement dépassé le prix auquel ces pommes de terre avaient été achetées, les producteurs, à qui ont été consenties certaines avances en espèces, ont le droit de reprendre ces pommes de terre pour les revendre sur le marché au prix majoré.

M. MacDonald (Egmont): Une question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Egmont désire poser une question supplémentaire et le député de Malpèque également. Il nous reste quatre minutes avant la fin de la période des questions. Je remarque également le député de Halifax-East Hants à qui, à mon avis, on devrait donner la parole. Il essaie de l'obtenir depuis quelques jours.

Des voix: Bravo!

M. McCleave: Merci, monsieur l'Orateur . . .

M. MacDonald (Egmont): J'invoque le Règlement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse auprès du député de Halifax-East Hants. Le député d'Egmont invoque le Règlement.

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald (Egmont): Je le fais parce que le ministre de l'Agriculture a délibérément trompé la Chambre.

L'hon. M. Olson: Aucunement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne peut pas, en vertu du Règlement, accuser un autre représentant, qu'il s'agisse d'un ministre ou d'un simple député, de tromper la Chambre de propos délibéré. Le député sait que c'est contraire à la procédure parlementaire. Les députés peuvent en tromper d'autres, mais non délibérément, et ils ne peuvent être accusés de ce péché capital. Le député, j'en suis certain, voudra retirer ses paroles. Il ne nous reste que deux minutes avant la fin de la période des questions et, si le député de Halifax-East Hants veut bien se montrer patient, il aura la parole dans un instant.

M. MacDonald (Egmont): Je ne voudrais pas accuser ce ministre de faire quoi que ce soit délibérément, mais c'est bien vrai.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. Aux termes de notre Règlement le député est dans l'obligation de retirer la déclaration qu'il a faite il y a quelques minutes. C'est ce que vous lui avez demandé mais il ne s'est pas rétracté.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Egmont connaît le Règlement. Il doit se rétracter et je suis persuadé qu'il le fera.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le ministre ne l'a sans doute pas fait à dessein mais il a bel et bien induit la Chambre en erreur en laissant entendre que les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard . . .

Une voix: Soyez un homme pour une fois!

M. MacDonald (Egmont): . . . allaient recevoir beaucoup plus que prévu. C'est dû à un prix créé artificiellement et provoqué par la pénurie de wagons frigorifiques qui n'est . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est un débat. Le député s'est rétracté. Il n'a aucun droit de laisser entendre qu'un autre député a volontairement induit la Chambre en erreur. Tous les députés admettront certainement qu'il leur faut respecter le Règlement s'ils désirent que la Chambre demeure une institution parlementaire. Le député s'est rétracté et il ne refusera pas de le confirmer pour la tranquilité de ma conscience.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je serais heureux de me rétracter à condition que le ministre éclaircisse . . .

L'hon. M. Olson: Sans poser de conditions.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne peut se rétracter sous condition. Je ne voudrais pas donner plus d'importance à cette question mais le député doit indiquer simplement qu'il retire sa déclaration. Quoiqu'il en soit je n'estime pas nécessaire de pousser plus avant.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, s'il voulait simplement déclarer . . .

L'hon. M. Olson: Pas de conditions.

M. MacDonald (Egmont): . . . que le prix était artificiellement gonflé . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il est évident que ces propos ne nous sont pas utiles. Je me permets d'appeler l'attention des députés sur le fait que nous sommes, de temps à autre, en butte à des difficultés de cet ordre qui se renouvellent pratiquement chaque jour durant la période des questions orales. J'estime très franchement que de nombreux députés, qui sont souvent les mêmes, prennent plus de temps qu'il n'en faut pour faire des rappels au Règlement, ce qui est injuste . . .

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: . . . envers bon nombre de leurs collègues qui veulent prendre la parole. Il ne faudrait pas en faire un drame et le député le sait bien. Nous savons tous que nous devons éviter de faire certaines choses et qu'il nous arrive parfois, dans le vif de la discussion, d'utiliser certaines expressions un peu fortes et qui dépassent notre pensée. Le député a déclaré n'avoir pas l'intention d'accuser le ministre de vouloir délibérément induire la Chambre en erreur. C'est ce qu'il a dit et il ne peut assortir cette déclaration de conditions. Je suis certain qu'il partage mon avis. Je signale que nous avons perdu déjà trois ou quatre minutes sur ce point et j'espère que nous pouvons maintenant passer à la question suivante.

* * *

• (1500)

LES PÊCHES

L'ESPADON—LES NÉGOCIATIONS AVEC WASHINGTON AU SUJET DU MARCHÉ

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, puis-je ajouter du poisson à ces pommes de terre dans l'assiette parlementaire et demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou au ministre de l'Environnement et ministre des Pêches si des négociations se poursuivent activement avec Washington pour accéder à la pétition des pêcheurs d'espadon de la Nouvelle-Écosse adressée récemment au gouvernement fédéral, et en l'occurrence, ces négociations sont-elles menées par notre ambassade à Washington ou par Ottawa?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, puis-je accepter la question comme préavis.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LE DUMPING D'AMIDON PAR LES PAYS-BAS

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Le ministre a-t-il commencé à enquêter sur les allégations selon lesquelles les Pays-Bas feraient au Canada le dumping de l'amidon, ce qui nuit à la vente de l'excédent de pommes de terre?

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'ai prié un représentant du ministère de visiter le producteur au Nouveau-Brunswick qui a porté le grief et il en est résulté une enquête préliminaire. Le ministère possède maintenant assez de renseignements pour décider s'il y a lieu de faire une enquête officielle sous le régime de la loi antidumping. Je ferai une déclaration très prochainement.

* * *

LES TRANSPORTS

LES INSTANCES DU MINISTRE AUX CHEMINS DE FER EN VUE DE L'ACHAT DE MATÉRIEL ROULANT POUR LE TRANSPORT DES CÉRÉALES

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme on prie instamment le ministre chaque année de demander aux chemins de fer d'acheter les locomotives et le matériel roulant nécessaires au transport du grain, des pommes de terre, etc, nous dirait-il s'il a fait des instances à cette fin, quelle a été la réaction des chemins de fer et quelle priorité le Canadien National accorde à l'achat de locomotives et de matériel roulant pour le transport, en ce qui concerne les 42 millions de dollars dont il est question dans le bill à l'étude?

M. Forrestall: Pourrions-nous faire un discours nous aussi?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je serai très heureux de donner une réponse au député mais il semble que nos vis-à-vis ne soient pas bien désireux de l'entendre.

Une voix: Ne soyez pas aussi long que votre interlocuteur.

L'hon. M. Jamieson: Pour ce qui est des instances auprès des chemins de fer, je réponds oui. En outre, il n'y eut pas que des instances, mais de nombreux entretiens, ces dernières semaines, avec les représentants du Canadien National, sur la nécessité d'assurer assez de wagons pour le transport du grain. Je puis assurer à la Chambre qu'il y a de grands progrès de ce côté. Je ne saurais trop dire quelle proportion des 42 millions de dollars sera affectée à cela, mais on l'apprendra peut-être au cours des audiences.

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—LE GOUVERNEMENT ET LA RÉPERCUSSION SUR LES INDIGÈNES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien nous dirait-il s'il va faire bientôt une déclaration, pour nous dire si son ministère a songé aux répercussions du projet d'aménagement de la Baie James sur les indigènes de la région, s'il a fait une étude de la question et si le projet envisagé par la province est approuvé par le ministre en ce qui concerne les répercussions sur les indigènes?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je remercie l'honorable chef de l'opposition officielle de sa question. Nous étudions présentement ce problème. Comme je l'ai déjà indiqué à la Chambre, les Indiens de la province de Québec sont présentement en négociation avec le gouvernement de cette province, pour en arriver à un règlement satisfaisant de leurs problèmes. Je suis la situation de très près. Nous avons déjà dit aux Indiens que nous serions disposés à les aider, mais, jusqu'à ce jour, ils ont préféré mener les négociations eux-mêmes.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—L'ÉTUDE DU MILIEU

[*Traduction*]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire pour le ministre de l'Environnement. Comme le ministre des Transports a admis hier que les barrages prévus dans le projet d'aménagement de la Baie James devront d'abord être approuvés par le gouvernement, celui-ci fait-il actuellement une étude du milieu pour savoir si l'entreprise est acceptable sous ce rapport?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Ma foi, monsieur l'Orateur . . .

L'hon. M. Jamieson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis certain . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le ministre des Transports invoque le Règlement.

Une voix: Il y a trop de rappels au Règlement.

L'hon. M. Jamieson: Je voulais tout simplement clarifier pour la gouverne de la Chambre et du député la déclaration que j'ai faite hier. S'il consulte le hansard, il verra que je n'ai pas dit qu'il sera nécessaire d'obenir une permission en vertu de la loi sur la protection des eaux navigables pour les barrages.

M. Nesbitt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur: Ce n'est pas ce que je fais d'ordinaire, mais, puisque le ministre en parle, peut-il indiquer à la Chambre quels barrages ou ponts il n'aurait pas à faire approuver en vertu de la loi sur la protection des eaux navigables?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je serais porté à croire que c'est là le genre de question à laquelle le ministre pourrait répondre en faisant une déclaration à l'appel des motions. La période des questions est terminée depuis quelques minutes, mais le député de Churchill désire poser une question supplémentaire; il peut le faire.

[L'hon. M. Jamieson.]

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—LA DATE DE L'ENTENTE ENTRE LES INDIENS ET LE QUÉBEC

M. Robert Simpson (Churchill): J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme le projet de la baie James semble progresser rondement à l'heure actuelle, le ministre est-il prêt à fixer une date avant laquelle le gouvernement de Québec devra avoir conclu une entente à l'amiable avec les Indiens avant de pouvoir continuer à travailler à ce projet?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, il me serait très difficile de donner une date bien précise. Cependant, j'ai déjà indiqué, par téléphone, à quelques reprises, au premier ministre de la province de Québec que le plus tôt serait l'idéal et, comme je l'ai dit tantôt, les Indiens sont en consultation avec le gouvernement à ce moment-ci, et lorsqu'ils me demanderont d'intervenir, il me fera plaisir de le faire.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'ACCÉLÉRATION DES SERVICES PUBLICS TOUCHANT LES CONDITIONS DE VIE

[*Traduction*]

M. G. W. Baldwin (Peace River): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Les députés de tous les partis ont convenu qu'après le discours du motionnaire et celui du ministériel chargé d'y répondre, tous les autres discours seraient limités à 15 minutes. On m'a dit, monsieur l'Orateur, qu'il y a plusieurs députés des deux côtés qui veulent prendre la parole, et cette façon de faire leur en fournirait une meilleure occasion.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il est vrai qu'il y a eu accord entre les représentants des partis, mais il a été également convenu dans cet accord qu'aucune prolongation ne soit accordée.

M. l'Orateur: Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi convenu et ordonné.

• (1510)

[*Français*]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix) propose:

Que cette Chambre demande instamment au gouvernement d'activer les services publics qui influent sur les conditions de vie afin que la reconnaissance d'un droit et le paiement de prestations puissent s'effectuer plus tôt, notamment en ce qui concerne les prestations d'assurance-chômage, de pension et de secours, les formalités d'immigration et de passeport, les distributions de courrier et les négociations collectives de la fonction publique.

—Monsieur le président, l'article 58 du Règlement permet à l'opposition, de temps à autre, de présenter des motions en vertu desquelles elle ne se contente pas seulement de soulever des griefs, mais également de faire des suggestions au gouvernement.

Depuis le début de cette session, monsieur le président, nous sommes étonnés de constater, à la Chambre, jusqu'à

quel point les ministériels sont sur la défensive, jusqu'à quel point certains ministres tentent de défendre leur politique, s'enflamment facilement, rougissent et, souventes fois, ragent contre l'opposition, qui tente de leur faire des suggestions pratiques pour amener le gouvernement à apporter des solutions efficaces aux problèmes qui confrontent actuellement le peuple canadien.

On se demande: Est-ce un indice de la fin de ce gouvernement, monsieur le président? L'expérience passée démontre que, lorsqu'un gouvernement se porte toujours sur la défensive . . .

Une voix: Comme le parti conservateur progressiste!

L'hon. M. Asselin: . . . refuse de livrer combat, ses heures sont comptées.

Monsieur le président, le gouvernement actuel est aux prises avec les problèmes du chômage et de l'inflation qu'il n'a pas réussi à régler au cours de quatre années d'administration. Il s'apprête, comme je le disais tout à l'heure, à se présenter devant le peuple pour lui demander le renouvellement de son mandat.

Depuis quelque temps, nous voyons le premier ministre (M. Trudeau) se promener ici et là, à travers le pays . . .

Une voix: Comme le chef de l'opposition!

L'hon. M. Asselin: . . . et tenter de sonder l'opinion de l'«électorat» sur les prochains thèmes qu'il devrait exploiter, au cours de la prochaine campagne électorale qui, à mon avis, devrait débuter bientôt.

Or, il n'est plus question, pour le premier ministre, de rappeler à la population que son objectif est encore de bâtir une société juste, car ce slogan électoral ne sera plus jamais accepté par la population canadienne. Les actes posés par le gouvernement depuis quatre ans constituent, à mon sens, une preuve accablante que jamais auparavant les citoyens de ce pays n'ont autant souffert d'injustices criantes qui ont évidemment affecté leur existence.

Il serait trop long d'énumérer ici tous les griefs que nous pourrions à bon droit exposer pour démontrer la véracité des prémisses que je viens de poser. Pour démontrer le sérieux de ces injustices, il suffirait de détailler tous les inconvénients et les humiliations dont sont l'objet les citoyens canadiens, à cause de la grave situation créée non seulement par le chômage et la hausse du coût de la vie, mais encore par l'incompréhension et l'insouciance du gouvernement à améliorer les services publics que la population est en droit de recevoir.

Voilà pourquoi l'opposition officielle a pensé qu'il était de son devoir de rappeler au gouvernement certaines vérités et de lui demander avec instance de régler les problèmes urgents auxquels nous devons faire face présentement.

Depuis le début de cette session, nous avons harcelé le gouvernement et, plus spécialement, l'honorable ministre du Travail (M. O'Connell) au sujet du retard à verser les prestations d'assurance-chômage aux personnes admissibles.

Durant les vacances de Noël et du jour de l'An, les députés, tant de l'opposition que du parti ministériel, ont reçu des dizaines d'appels téléphoniques, de même que la visite à leurs bureaux de gens aux prises avec ces problèmes et qui demandaient d'y remédier.

Depuis le début de la présente session, mes collègues de l'opposition officielle, de même que ceux des autres partis de l'opposition, ont insisté, jour après jour, auprès de l'honorable ministre du Travail et de son adjoint parlementaire pour qu'ils viennent en aide à ces gens qui, à cause du traitement qui leur était fait par le système d'assurance-chômage, étaient plongés dans la misère noire.

Monsieur le président, si l'on se reporte à la page 2586 des Débats de la Chambre des communes, on constate que l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt) demandait des explications à l'honorable ministre concernant le retard des versements d'assurance-chômage.

Il suffit également de consulter la page 2484 du hansard, où l'on peut lire les interventions toujours intéressantes de l'honorable député de Prince Edward-Hastings (M. Hees), qui demandait également au ministre de prendre quelque mesure en vue d'améliorer le fonctionnement du bureau d'assurance-chômage de Toronto.

Les mêmes demandes ont été faites par les représentants de toutes les provinces. Après environ deux mois de session, nous sommes encore à parler de ce problème. Au fait, plusieurs députés de l'opposition ont demandé aujourd'hui au secrétaire parlementaire quand ce problème serait solutionné.

Monsieur le président, l'erreur du gouvernement, au sujet des bureaux d'assurance-chômage, est d'avoir tenté de centraliser ces bureaux pour faire disparaître les bureaux régionaux. Ce sont les contribuables eux-mêmes qui souffrent de cette politique gouvernementale. Les bureaux d'assurance-chômage étant localisés dans les grands centres,—et ici je parle de ma circonscription au Québec—les gens n'ont pas les moyens de franchir 200 ou 300 milles pour aller rencontrer les fonctionnaires de ces bureaux pour discuter de leurs réclamations.

Les téléphones sont occupés à longueur de journée, avec la conséquence que le député, en plus d'accomplir son travail, est obligé de servir d'agent de placement pour remplacer les fonctionnaires du service d'assurance-chômage qu'on a déplacés vers les grands centres.

Monsieur le président, nous disons que le retard à payer les prestations d'assurance-chômage a créé des injustices criantes, a jeté dans la misère noire un nombre incalculable de personnes admissibles. J'ai vu des cas pitoyables dans ma circonscritption. Par exemple, certains pères de famille ont demandé pendant deux mois des prestations. Souvent, ils avaient quatre ou cinq enfants à faire vivre, ne disposant d'aucunes autres ressources possibles que les prestations d'assurance-chômage qu'on pouvait leur verser, car ils n'étaient pas admissibles aux allocations d'assistance sociale.

Même si le ministre disait qu'il a fait des arrangements avec les autorités des bureaux de bien-être social pour tâcher d'aider ces gens dans leur grande misère, avant que le fonctionnaire fasse son enquête sur les besoins de l'individu, il se passe des semaines et, pendant ce temps, la personne admissible aux prestations d'assurance-chômage souffre.

Monsieur le président, ce gouvernement pense qu'il couvrira toutes ses erreurs en distribuant des millions de dollars à des organismes ou à des contribuables, afin de pouvoir leur dire, aux prochaines élections: Messieurs, vous allez voter pour nous, parce que le gouvernement vous a donné ceci et cela en subventions.

• (1520)

Or, monsieur le président, et je le dis avec fermeté et avec énergie, ce parternalisme de l'État central est aujourd'hui dépassé; il n'est plus accepté par la population cana-

dienne. Ce gouvernement sera jugé selon la façon dont les fonds publics ont été dépensés. Les programmes de distribution d'octrois sont mal planifiés. Nous l'avons constaté dans le cas du programme d'initiatives locales, et cela s'applique également aux programmes d'expansion économique et de «Perspectives-Jeunesse». Nous allons bientôt recevoir un rapport à l'effet que ce dernier a été mal planifié. Il a été mal préparé parce que les ministres ont agi avec vitesse et que le gouvernement s'affolait de son impuissance à donner une orientation valable et rentable à sa politique économique.

Monsieur le président, il existe aussi d'autres sujets sur lesquels nous voulons appeler l'attention du gouvernement. Nous l'avons décrit dans notre motion, et il s'agit évidemment du service des postes.

En 1968, lorsque ce gouvernement a été porté au pouvoir, on a dit: On va donner le ministère des Postes à un grand économiste, le député de Duvernay (M. Kierans). Celui-ci a commencé à faire un «chambardement» aux Postes. Le député de Duvernay a pensé que le service des postes devait être rentable. Il n'a pas pensé à l'élément humain. Il a pensé, dans ses dissertations économiques, qu'il fallait faire de l'argent avec les Postes. Telle fut sa première erreur.

Nous savons que les Postes, monsieur le président, sont un service public qui ne peut pas être rentable. C'est impossible! Il s'agit d'un service que le public a droit de recevoir, parce qu'en plus de payer des impôts, il paie pour l'affranchissement de ses lettres et pour l'expédition de ses colis. C'est un service qui lui revient de droit.

Or, monsieur le président, après quelques années sous l'administration du député de Duvernay, les Postes ont tombé dans un chaos presque complet. Nous n'avons pas cessé de recevoir des griefs, des demandes de nos commettants qui nous priaient d'intervenir à la Chambre pour dire au ministre de revenir à la logique et de tâcher de faire une meilleure planification. Encore là, l'ancien ministre des Postes a dit: Je vais tout changer cela, avec la conséquence, monsieur le président, que des dizaines de bureaux locaux, qui avaient desservi pendant des années les contribuables, qui constituaient, pour les contribuables, des services essentiels, ont été fermés, sous prétexte qu'il fallait faire des économies.

Dans ma circonscription, des gens sont obligés de marcher quatre ou cinq milles pour aller chercher leur courrier. soir et matin. Nous l'avons dit au ministre. Celui-ci a répondu: Il faut que le service des Postes soit rentable! On a augmenté les tarifs postaux au moyen d'une loi adoptée à la Chambre.

Et dernièrement, monsieur le président, on a appris qu'une autre mesure était en train d'être prise par le ministre des Postes (M. Côté).

On a attiré mon attention sur le fait qu'un avis avait été donné à l'effet que, prochainement, on réduirait les heures d'ouverture des bureaux de poste situés dans les petites localités. Il est question, actuellement, que les heures d'ouverture soient réduites à 20 heures par semaine et que le service au guichet soit de 16 heures par semaine. Et cela se produira bientôt, puisque des contribuables ont reçu des avis à cet effet.

J'ai déjà reçu de nombreuses requêtes de conseils municipaux et de corps publics s'opposant à la réduction du nombre d'heures d'ouverture des bureaux de poste. Est-ce que le ministre a l'intention de commettre la même erreur que le ministre du Travail: centraliser les bureaux de poste dans les grands centres?

[L'hon. M. Asselin.]

Monsieur le président, les services publics du gouvernement doivent être à la disposition de la population, et ce n'est pas à cette dernière de courir pour obtenir les services publics. Il s'agit d'un service que l'État doit rendre aux contribuables, et je préviens le ministre que s'il a l'intention de centraliser les bureaux de poste dans les grands centres, il commet une erreur que le ministre du Travail a déjà commise, et ce seront encore les Canadiens qui paieront la note.

J'avais l'intention de parler des formalités d'immigration et de passeport. Je vais laisser à d'autres collègues le soin d'étudier ce point.

J'aimerais évidemment dire un mot de la grève dans les services publics. Sous l'administration actuelle, monsieur le président, on a connu, je le répète, une détérioration importante des rapports entre employés et employeurs. Le règlement des conflits syndicaux a traîné en longueur et, dans bien des cas, sans tenir compte de la capacité de payer des contribuables.

Dans ce domaine, le gouvernement, et en particulier le président du Conseil du Trésor (M. Drury), a nagé dans la confusion, parce qu'il n'a jamais défini clairement la politique salariale du gouvernement. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, on a tenté de régler les problèmes «à l'oreille», sans planification, sans politique définie, de sorte que les tensions entre l'employeur, qui est l'État, et les employés de la Fonction publique ont augmenté.

Les chefs syndicaux, monsieur le président, connaissaient la faiblesse du gouvernement dans ce domaine. On a déclenché de nombreuses grèves dans le secteur public, lesquelles ont eu pour conséquence de donner un dur coup à la stabilisation de notre économie. Je ne suis pas ici pour couvrir les chefs syndicaux, car je déplore le fait que, dans bien des cas, ceux-ci se sont conduits en dirigeants irresponsables. Le pays, comme jamais auparavant, a été témoin d'un nombre considérable de grèves qui auraient pu être évitées, si l'on avait établi un système de négociation, qui aurait pu réunir, de façon permanente, autour d'une même table, les représentants des employeurs et des employés. Ici, évidemment, j'ouvre une parenthèse, monsieur le président, pour signaler la situation chaotique que nous devons envisager actuellement au Québec, alors que nous faisons face à 210,000 fonctionnaires, employés d'hôpitaux et professeurs qui s'apprêtent à faire la grève, le 17 mars. Il est temps que les gouvernements proposent à la population des solutions efficaces et pratiques, pour éviter les grèves dans la Fonction publique.

M. Georges-C. Lachance (Lafontaine): Quelles sont vos solutions?

L'hon. M. Asselin: J'y arrive. Nous en avons des solutions, nous!

A tout moment, les ministres demandent à l'opposition si elle a des solutions à apporter aux problèmes auxquels fait face le gouvernement. Eh bien, oui, nous en avons, monsieur le président. Mais il arrive très souvent, comme on peut le constater à la Chambre,—il y a trois ministres à la Chambre en ce moment—que les ministériels ne nous écoutent pas. Au moins, s'ils lisaient le hansard! Apparemment, ils ne le lisent pas, puisque selon eux, après quatre ans, ils n'ont pas encore trouvé les solutions pratiques suggérées par l'opposition pour régler les problèmes.

Tout à l'heure, on posait des questions au secrétaire d'État (M. Pelletier), relativement à la grève des membres du NABET, à Radio-Canada. Ces gens-là ont ri du public; ils sont encore en train de rire du public et ils le font depuis près de deux mois.

• (1530)

On connaît le public, qui aime ses programmes spéciaux, soit les joutes de hockey ou les téléromans. Or, certains samedis soir où les gens s'apprêtaient à regarder la joute de hockey à la télévision, on a vu les syndiqués du NABET se présenter au travail pour deux minutes, puis mettre subitement fin à la télédiffusion.

Je dis que les syndiqués n'ont pas le droit de se rire ainsi de la population. Il faudra donc trouver le moyen d'éviter les grèves dans les services publics. D'aucuns diront: Mais il faudrait retirer également le droit de grève des employés des services publics essentiels, mais je ne crois pas que ce soit là la solution. Si le Parlement a donné aux membres de la Fonction publique le droit de grève, il serait malvenu de le leur enlever par une loi quelconque, parce que je crois à l'association libre des syndiqués, qui doivent se servir de leur association comme moyen de pression, mais à condition que ces moyens de pression soient justifiables. Toutefois, je suis d'avis que ce n'est pas une solution à envisager.

Nous pourrions évidemment parler de l'arbitrage obligatoire. Encore là, dans les années passées, ce système a été mis à l'essai et il n'a pas arrêté les syndiqués de faire la grève, même illégale. Nous avons souvent vu des grèves illégales à travers le pays; les syndiqués ne se gênaient pas pour laisser leur emploi et faire la grève quand même.

Je ne suis pas un spécialiste des relations de travail, mais, à mon sens, il faudrait de toute nécessité trouver un mécanisme permanent de conciliation, afin qu'employeurs et employés soient constamment en contact, de façon à éviter les grèves qui sévissent actuellement dans le service public.

Récemment, à Toronto, le chef du parti conservateur progressiste (M. Stanfield) traitait de cette question importante. Il parlait de la possibilité d'adopter une loi semblable à la loi Taft-Hartley, et prévoyant un délai de 90 jours, au cours duquel les syndiqués seraient obligés de reprendre le travail, quittes à reprendre par la suite les négociations avec l'employeur.

Il y a beaucoup de systèmes dont on pourrait peut-être faire l'essai, mais il serait impérieux que le gouvernement trouve une formule qui interdirait les grèves, surtout dans les secteurs publics essentiels. Au fait, les grèves coûtent bien cher à l'économie canadienne et aux syndiqués eux-mêmes, car ce sont ces derniers, la plupart du temps, qui paient le prix de la grève et non pas les chefs syndicaux.

La population canadienne s'inquiète considérablement des conséquences désastreuses des grèves sur notre économie et des répercussions financières pour le milieu familial, comme je viens de le dire. Les Canadiens, pendant la prochaine campagne électorale, exigeront de tous les partis politiques qu'ils prennent une position claire et précise sur cette question, et nous manquerions gravement à notre devoir si nous laissions la situation actuelle, dans les services publics, s'aggraver, en maintenant le *statu quo*.

J'aurais voulu—mais le temps me manque—traiter de la question de la délivrance des passeports. Je pense que l'incident Geoffroy nous permet de dire qu'il faut absolument mettre de l'ordre dans ce domaine et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) adopte un autre système que celui qui existe présentement. Mais je vais laisser à d'autres collègues le soin de traiter ce sujet.

Qu'il me soit permis en terminant, monsieur le président, de dire ceci: Tout le système d'allocations sociales que les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, versent aux contribuables doit être complètement «repensé».

Dans bien des cas, surtout en ce qui a trait à la sécurité sociale, il y a double emploi et perte considérable des deniers des contribuables. On pourrait peut-être répartir entre les divers paliers de gouvernement les juridictions en ce domaine.

La réponse que l'on doit apporter ne doit pas être seulement de nature administrative. Naturellement, le gouvernement actuel se gonfle la poitrine et dit tout simplement: Nous avons réglé la question des allocations familiales. Il ne s'agit pas d'un règlement, bien que je félicite le gouvernement d'avoir laissé tomber son arrogance à l'égard du Québec et de s'être montré un peu plus flexible, mais il ne s'agit que d'arrangements administratifs qui ne règlent pas le problème.

A mon avis, les juridictions, entre les gouvernements, devraient aller plus loin que cela. Il faut «repenser» nos juridictions, afin d'éviter des paiements aux contribuables qui, souventefois, paient aux gouvernements provincial et fédéral pour recevoir les mêmes services. Pour éviter le double emploi, il faut mettre de l'ordre là-dedans, monsieur le président, et nous atteindrons cet objectif—j'en suis convaincu—par l'étude d'une nouvelle formule de fédéralisme.

Demain, le rapport du comité de la constitution, dont la préparation a duré deux ans, sera présenté à la Chambre. On nous proposera des formules. Évidemment, certains députés présenteront des rapports minoritaires, mais j'insiste pour dire ceci: Si l'on veut sauver l'unité canadienne, monsieur le président, il faut penser à trouver une nouvelle formule de fédéralisme canadien qui sera davantage axée sur une décentralisation des pouvoirs du gouvernement fédéral en faveur des provinces, et c'est simplement à cette condition que nous pourrons dire que nous travaillons et allons continuer à travailler pour sauvegarder l'unité canadienne.

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, c'est l'ironie de l'histoire canadienne qu'un gouvernement élu, qui avait pour slogan la société juste et comptait un ministre chargé de l'assurance-chômage qui a souvent parlé avec conviction et honnêteté de protéger les droits des citoyens ordinaires, ait produit un régime source de souffrances incroyables pour une infinité de Canadiens, qui se sont trouvés, hélas, en chômage sans qu'il y ait de leur faute et obligés pour satisfaire leurs besoins essentiels de dépendre, des prestations d'assurance-chômage.

Qu'on me permette de faire une légère digression. La crédibilité du gouvernement n'a pas été améliorée par les manifestations bruyantes d'esprit de parti du secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Perrault), qui a repoussé les instances des députés, qui a virtuellement qualifié de faux les articles de chroniqueurs de presque tous les journaux du Canada, libéraux ou conservateurs, qui soulignaient le triste sort des chômeurs n'ayant pu obtenir les prestations d'assurance-chômage, et nié la multiplicité des prêts usuraires,

l'une des méthodes les plus méprisables que j'aie jamais vues de priver les gens des biens de première nécessité.

Avant d'analyser certaines des difficultés que d'autres députés et moi-même avons éprouvées à la suite d'appels téléphoniques ou de lettres de nos commettants ou de demandes de la part des journaux ou des commentateurs de la radio, je précise que je ne blâme pas surtout la Commission d'assurance-chômage, ni ses employés, dont un grand nombre travaillent de longues heures en surtemps pour essayer de répondre aux besoins ou de régler les difficultés qu'on leur signale.

Je dois imputer au gouvernement la principale responsabilité du fouillis actuel, car en modifiant la loi sur l'assurance-chômage, il voulait améliorer les prestations que toucheraient les bénéficiaires en chômage, mais y arriver à bon marché. Et afin d'épargner, il a décidé d'insérer dans la nouvelle loi des dispositions qui sont la source de la plupart des difficultés dont les gens se plaignent. Tout d'abord, la période de carence, qui était d'une semaine, après quoi le chômeur avait droit aux prestations, a été portée à deux semaines. Les députés de mon parti membres du comité qui a étudié le bill en détail, ont donné l'avertissement que beaucoup de difficultés pourraient en résulter. Le gouvernement n'en a tenu aucun compte. Le bill renferme une disposition selon laquelle celui qui veut obtenir des prestations doit épuiser toute la paie de congé statutaire. Pour certains, tels que les ouvriers du bâtiment, ce montant peut atteindre $600 à $800, ce qui est une jolie somme. Avec une moyenne hebdomadaire de $100, un chômeur peut attendre huit semaines ou plus ses prestations d'assurance-chômage.

• (1540)

Je suis persuadé qu'il n'y a pas un député de l'opposition ou de la majorité qui ne reçoive quotidiennement des appels téléphoniques ou des lettres de commettants qui ont dû attendre 8, 10, 12 ou 14 semaines avant de toucher l'assurance-chômage. Et ceci malgré les dénégations véhémentes du secrétaire parlementaire. Tous les députés connaissent des cas où le versement des prestations d'assurance-chômage a été interrompu sans explication. Bien qu'il y ait très fréquemment une explication, les employés de la Commission d'assurance-chômage l'ignorent du fait de la complexité de la loi.

Permettez-moi de vous fournir un exemple. Une de mes commettantes m'a appelé pendant le congé de Noël. Son mari avait eu une crise cardiaque au milieu de 1971 et, en vertu de la loi, il avait droit à l'assurance-chômage. Ses allocations lui ont bien été versées pendant quelques semaines mais se sont interrompues soudainement sans préavis ni explication. Selon cette femme, son mari ne pouvait pas à cause de son état de santé se rendre au bureau de l'assurance-chômage auquel elle avait téléphoné à différentes reprises. Essayer de téléphoner à ce bureau c'est se heurter habituellement à la tonalité «occupé» mais après des essais répétés elle est finalement parvenue à entrer en contact avec un employé qui, cependant, n'a pu lui expliquer pourquoi les allocations de son mari avaient été interrompues. On lui a dit qu'elle ne pourrait connaître le nom de l'employé si bien qu'elle ne put faire davantage de recherches.

[M. Orlikow.]

Cette femme se rendit donc au bureau où elle fit la queue plusieurs heures avant que son tour n'arrive. Même alors on ne put lui donner aucune explication et c'est pourquoi elle m'a appelé. J'avais l'avantage de pouvoir utiliser un numéro de téléphone spécial réservé aux députés et j'ai appelé le bureau. Permettez-moi un instant de faire une digression pour dire au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui est absent aujourd'hui, que le fait même qu'il existe un numéro de téléphone spécial réservé aux députés dénote le nombre d'appels que doivent faire les requérants ordinaires. S'il n'y avait pas tant d'appels et si les lignes n'étaient pas occupées la plupart du temps, il ne serait pas nécessaire de prévoir un numéro spécial pour les députés.

Je tiens à déclarer que les employés du bureau de Winnipeg qui s'occupent des demandes de renseignements émanant de députés sont très coopératifs comme ce doit être le cas dans la majorité des bureaux. A la suite de ma demande, l'employé m'a rappelé pour me dire qu'il existait une explication très simple à l'interruption des versements d'assurance-chômage. Aux termes de la loi, toute personne qui tombe malade et touche des prestations d'assurance-chômage n'a droit à ces prestations que pendant 15 semaines. S'il en est ainsi, il serait très simple, à mon avis, d'attacher au dernier chèque adressé à un prestataire en vertu de cette disposition, un avis l'informant que c'est le dernier paiement qu'il reçoit vu que la loi n'autorise que 15 semaines de prestations. Je ne vois pas pourquoi on ne suivrait pas une telle ligne de conduite. Je ne comprends pas non plus que les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage ignorent les dispositions de la loi et soient incapables d'en informer le public. Il est évident que cette loi est tellement compliquée que les employés n'en connaissent tout simplement pas les dispositions.

La décision prise par la Commission d'assurance-chômage, avec l'assentiment et l'approbation du gouvernement, j'en sui sûr, de s'en remettre entièrement à un ordinateur, a donné lieu à un important problème. J'ai eu dernièrement l'occasion de m'entretenir avec un haut fonctionnaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui a été directement mêlé au programme d'allocations familiales. Il m'a informé que lorsqu'on a pris la décision de confier à un ordinateur le soin de payer les allocations familiales, il a fallu plusieurs mois avant de mettre au point le système et en résoudre les petits dérangements. Il y a donc eu chevauchement des deux modes de paiement: l'ancien mode manuel et le nouveau système mécanique. Il n'en a pas été de même pour la Commission d'assurance-chômage qui s'est lancée tout de go dans la mécanisation.

Je dois, semble-t-il, croire sur parole le secrétaire parlementaire lorsqu'il affirme que 97 ou 98 p. 100 de ceux qui réclament des prestations d'assurance-chômage reçoivent leurs chèques sans difficulté. Je reviendrai dans un instant sur le temps qu'il faut pour effectuer ces paiements, mais le gouvernement répond, comme à son habitude, par des statistiques. Si 3 p. 100 des 500,000 ou 600,000 demandeurs éprouvent des difficultés à obtenir leurs prestations, il y en a donc des dizaines de milliers dans ce cas. Voilà le véritable problème auquel nous faisons face.

Dans le bon vieux temps avant la mécanisation, qui est plus efficace peut-être pour la masse du public, si l'on avait une difficulté, on s'informait pour savoir ce qu'il en était. Mais si l'ordinateur commet un erreur ou qu'un demandeur inscrive un faux renseignement, le délai peut prendre des semaines et des mois. Certaines personnes doivent patienter de 8 à 13 semaines. Que signifie tout cela pour le citoyen moyen, notamment pour l'économiquement faible? Cela veut dire que s'il n'a pu mettre quelque argent de côté, il ne lui reste plus qu'à s'adresser à un seul endroit.

Le secrétaire parlementaire a tenté de créer l'impression que des arrangements avaient été pris avec les provinces et les municipalités pour que ces personnes reçoivent une aide d'urgence qu'elles peuvent rembourser lorsqu'elles touchent leurs chèques d'assurance-chômage. J'ai contrôlé auprès des autorités du Manitoba et aucune entente du genre n'existe. Si de telles ententes existent, aucune publicité ne leur a été donnée ni par la Commission d'assurance-chômage ni par la province en cause. Il en résulte que les personnes dans le besoin sont obligées de s'adresser aux requins de la finance pour obtenir l'argent nécessaire pour la nourriture.

Le secrétaire parlementaire a commencé par repousser l'idée que cela puisse se faire. Dans la ville de Winnipeg, il existe au moins deux bureaux dont la réclame quotidienne mentionne que si ces personnes ont besoin d'argent, elles n'ont qu'à leur présenter leurs cartes d'assurance-chômage pour l'obtenir. Le fait que ces bureaux escomptent la réclamation avec un intérêt d'environ 200 à 300 p. 100 ne semble pas intéresser le secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. De toute évidence, il n'est pas à court d'argent, lui, quand vient le moment de faire ses provisions pour la semaine suivante.

• (1550)

Ce désastre, ce fiasco, qui tient avant tout aux intentions arrêtées du gouvernement lorsqu'il a modifié la loi sur l'assurance-chômage de façon à en élargir les avantages tout en maintenant la somme des versements dans les limites des prestations payées autrefois, touche des dizaines de milliers de Canadiens. Le fiasco administratif dont on peut blâmer le gouvernement, le ministre et les hauts fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage, marque notre société d'une tare dont tous les citoyens et certes tous les députés devraient avoir honte.

On nous a dit et redit que des mesures ont été prises pour remédier à la situation. Je crois en la sincérité du ministre—je le crois beaucoup plus que son secrétaire parlementaire—quand il dit qu'il a ordonné qu'on prenne des mesures pour mettre de l'ordre dans ce fouillis. J'espère que les malheureux qui sont en chômage, pour la plupart par suite des politiques délibérées du gouvernement libéral en matière de croissance économique au pays, n'auront pas à attendre trop longtemps les prestations auxquelles ils ont droit. Ces gens ont droit à des prestations d'assurance-chômage. Ils ont payé leurs cotisations durant des années et ont maintenant besoin de prestations.

J'espère, lorsque le ministre viendra fournir des explications au sujet de certaines plaintes formulées au Parlement et ailleurs, qu'il adoptera une attitude beaucoup plus positive et compatissante et qu'il manifestera un tant soit peu de sympathie et d'intérêt à l'égard des victimes de cette déplorable situation. J'espère qu'il se montrera plus sympathique que ne l'est le secrétaire parlementaire dans ses déclarations depuis quelques semaines.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, il est de mon devoir de prendre la parole sur cette motion présentée aujourd'hui et qui vise, en un mot, à blâmer le gouvernement de la lenteur avec laquelle il administre le pays par ses divers programmes.

Monsieur le président, même si cette motion de blâme touche une partie du problème, je pense qu'elle limite passablement cette critique et ne touche pas véritablement aux points qui font mal au peuple canadien.

Monsieur le président, j'aimerais faire de brèves remarques pour dire ceci: Le gouvernement actuel, comme les gouvernements précédents, a d'abord adopté un grand nombre de projets de loi, ce qui, à chaque occasion, a contribué à enlever une partie de liberté à l'individu, au citoyen et, en même temps, a jeté cet individu un peu plus dans l'insécurité économique.

Ensuite, j'aimerais faire porter mes remarques sur ce deuxième point: il en résulte un état de dépendance de plus en plus grand du citoyen par rapport à l'État qui est de plus en plus puissant.

Je conclurai en donnant des exemples très précis. Enfin, monsieur le président, étant donné ce grand nombre de projets ou de programmes sociaux, la bureaucratie est devenue à un point tel, au Canada, que c'est elle qui dirige le pays et non plus le Parlement ou le gouvernement. Cette bureaucratie en est rendue au point qu'elle contrôle les ministres et le gouvernement, en plus d'étouffer le peuple par des programmes et d'embêter les gens par de multiples enquêtes qui, en général, avilissent davantage l'individu.

Monsieur le président, nous avons un choix à faire en 1972, comme députés. Devons-nous continuer à appuyer une politique qui contribue à enlever un peu plus, chaque fois, de liberté à l'individu, tout en le jetant un peu plus dans l'insécurité—je fais allusion à toutes les mesures qui nous sont présentées, tant à Ottawa qu'à Québec ou ailleurs, et qui visent à implanter un peu plus chaque fois le socialisme—ou devons-nous adopter une politique qui visera non pas à décourager l'initiative personnelle, mais, au contraire, à l'encourager, afin qu'il puisse assumer sa propre destinée, dans son pays?

Je donnerai un exemple précis, monsieur le président. Pour obtenir le vote des étudiants, on promet des bourses, qui sont insuffisantes et aussi discriminatoires, puisqu'elles ne sont pas généralisées.

Monsieur le président, ce système de bourses protégé et établi par les gouvernements fédéral et provinciaux a pour effet direct de décourager l'individu, dans notre société. Et l'on me comprendra facilement!

Prenons le cas d'un jeune étudiant qui travaille tout l'été et qui en vient à demander une bourse. Faisons un instant abstraction du salaire de son père ou du revenu familial. S'il a travaillé tout l'été pour essayer de s'aider lui-même, cet étudiant n'aura pas droit à une bourse du gouvernement. On lui écrira tout simplement: Étant donné l'état de vos revenus de cet été, nous ne pouvons dorénavant, suivant le programme de bourses aux étudiants, vous accorder cette aide financière dont vous avez besoin.

Pourquoi? Parce que ce jeune a travaillé, parce qu'il a voulu s'aider lui-même, parce qu'il a voulu assumer sa propre destinée, parce qu'il a voulu s'occuper, au lieu de perdre tout son été à ne rien faire. Celui-là est découragé.

L'étudiant qui n'a pas eu la chance de se trouver un emploi, qui n'a pu s'occuper pour toucher un revenu pendant l'été, demandera une bourse et en recevra une, monsieur le président, compte tenu toujours du revenu de ses parents.

Ensuite, les autorités iront dire aux jeunes: Embarquez, aidez-nous à bâtir ce pays!

Monsieur le président, voilà un exemple précis, qu'on vit actuellement, qui démontre que cette politique particulière quant aux bourses a pour effet direct de décourager les jeunes à bâtir leur pays. On aime mieux les voir à ne rien faire, l'été, et les aider, grâce à des allocations de bien-être social, pendant qu'ils sont aux études,—c'est un peu ce que sont les bourses—et en faire des loques humaines qui n'ont plus le cœur de se défendre.

Étudions la situation du chômage, par exemple. Il est évident que la loi sur l'assurance-chômage, en elle-même, en dehors du contexte économique et social, est excellente! Il est évident qu'elle prévoit le versement de prestations allant jusqu'à $100 par semaine, assurant ainsi une certaine sécurité aux sans-travail.

Mais si je reprends cette loi et que je la situe dans le contexte économique et social dans lequel nous vivons, je puis dire sans ambages que nous en sommes rendus à un point, au Canada, où il est plus payant d'être en chômage que de travailler. Nous en sommes rendus à un point où le chômage concurrence directement le travail, et cela n'est certes pas une mesure visant à encourager l'individu à assumer ses responsabilités, à participer à l'édification du pays!

• (1600)

Monsieur le président, il est plus rentable, au Canada, de travailler sept ou huit mois par année et de toucher des prestations d'assurance-chômage et de bien-être social, pour les quatre autres mois, que de travailler 12 mois. Et alors que tel individu vit «aux crochets» de la société, parce que le gouvernement, de plus en plus puissant, lui a mis dans la tête qu'il en était mieux ainsi, on est en train de voir la plupart des Canadiens à la solde du gouvernement.

Que dire maintenant de la pension de sécurité de la vieillesse. On en donne, mais juste assez pour écœurer les gens. De 60 à 65 ans, ils ne peuvent plus travailler ou ont perdu leur emploi pour la plupart; de plus, le montant qu'on leur verse est insuffisant.

Pour pousser plus loin son cynisme, le gouvernement leur consent une augmentation de 42c. par mois. Voilà qui démontre que même ce programme est insuffisant et n'a pour tout effet que de placer la personne en cause juste au seuil de la pauvreté. Voilà la récompense que l'on donne à nos citoyens canadiens.

Je citerai un autre exemple pour montrer combien on est loin de l'individu avec notre système de socialisation. Certaines fermes, dans le passé, ont réussi à faire vivre jusqu'à 10 générations, non pas de petites familles, mais de grandes familles, qui faisaient la fierté de notre peuple. Or, l'agriculture n'est plus capable de faire vivre son homme aujourd'hui. Le gouvernement dit: On va organiser la production. On a dit au producteur, de toutes catégories: Améliore ton fonds de terre, améliore ton équipement, améliore tes bâtiments, améliore ton troupeau. Les gens ont répondu: Mais nous n'avons pas d'argent. Le gouvernement a rétorqué: Ce n'est pas un problème, on va financer ton exploitation. C'est alors que les sociétés de crédit agricole, provinciales et fédérales, ont été établies. Tous les cultivateurs se sont prévalus de ce programme. Et à cette époque, le gouvernement commençait déjà à asservir des gens qui, jusque-là, avaient vécu indépendants. Ils ont eu recours aux prêts agricoles, qui étaient bons en soi, mais dont l'ensemble est pourri.

Et alors, les gouvernements ont dit: On a contrôlé sa production, on va maintenant contrôler son revenu. C'est ainsi qu'on a inventé la Commission canadienne du blé, la Commission canadienne du lait, et qu'on a imposé des quotas. Lorsqu'un individu produit en deçà de son quota, tout va bien, il reçoit une subvention du gouvernement. Il devient fonctionnaire du gouvernement.

Lorsque le cultivateur excède son quota, non seulement ne reçoit-il pas l'aide du gouvernement, mais il doit payer une amende pour avoir trop travaillé. Il doit payer une amende pour s'être levé trop tôt pour se défendre dans son pays.

Qu'en résulte-t-il, monsieur le président? A la radio, dans les journaux, chez nous, on annonce des encans: Encan de M. X, dans le rang Y, encan de M. Z, dans le rang W, et ainsi de suite. On abandonne les fermes. Qu'est-ce qu'on fait? Le gouvernement socialisant a tout prévu, il dit aux cultivateurs: Venez à la ville, abandonnez vos fermes, le gouvernement les reprendra. Venez à la ville, et vous suivrez des cours.

Le cultivateur suit des cours et, après, il se réveille sans emploi. Ce n'est pas mieux qu'avant! Il se trouve soudain avec des diplômes inutiles et aboutit aux allocations de bien-être social.

Cela est très grave. Pourtant, au sujet des retards des versements de prestations d'assurance-chômage, qu'a fait le gouvernement? Au lieu de s'attaquer au problème, le 26 janvier, il a adressé à tous les chômeurs dont les chèques tardaient à venir, une lettre signée par le ministre, les instruisant de se présenter au bureau du bien-être social le plus rapproché, où on leur consentirait un prêt, et qu'après avoir touché leurs prestations, ils n'auraient qu'à endosser leurs chèques et rembourser le service du bien-être social.

Monsieur le président, le travailleur, qui était indépendant, est devenu la proie du chômage à cause de la bureaucratie étouffante et omnipotente du gouvernement. Alors que celui qui était admissible aux prestations d'assurance-chômage n'a pas reçu ses chèques, on le dirige vers le bien-être social pour contracter un emprunt et signer une reconnaissance de dette. Et quand le gouvernement décide enfin de lui envoyer son chèque d'assurance-chômage, il doit d'abord rembourser ce qu'il doit au service du bien-être social. C'est alors qu'il devient totalement dépendant, puisque pendant qu'il attendait ses chèques, il a épuisé ses économies.

Par conséquent, voilà un autre Canadien qui devient un assisté social permanent, bref, un Canadien de plus dans la majorité que la minorité doit maintenant servir. Nous en sommes rendus à un point, au Canada, où de plus en plus de gens dépendent de moins en moins d'autres gens pour vivre. De moins en moins de gens gagnent la vie du plus grand nombre!

Voilà, monsieur le président, où nous en sommes! C'est ce qui explique que les gouvernements, rouges et bleus, qui se succèdent depuis nombre d'années, au Canada, n'ont cessé d'augmenter les taxes, chaque fois qu'ils reprennent le pouvoir et, chaque fois, monsieur le prési-

dent, ils présentent d'autres lois socialisantes qui contribuent, comme je le disais au début de mes remarques, à diminuer un peu plus la liberté de l'individu et à le jeter un peu plus dans l'insécurité.

Il en résulte une dépendance chaque fois, d'une année à l'autre, de plus en plus grande envers l'État et, finalement, il en coûte de plus en plus cher au gouvernement pour s'administrer, puisque ses programmes de sécurité sociale en sont venus à un point où ils coûtent les yeux «de la tête». Pourquoi? Parce que l'administration de ces programmes, le salaire des bureaucrates coûtent de plus en plus cher et absorbent la plus large part des fonds que le Parlement vote au titre de ces programmes.

Je le répète: nous avons un choix à faire, savoir continuer à appuyer les mesures socialisantes, qui limitent l'initiative de l'individu, ou des lois qui, non seulement ne décourageront pas l'individu, mais encore l'aideront à s'aider lui-même.

Monsieur le président, qu'est-ce que les gouvernements attendent, qu'est-ce qu'ils veulent? Rendre de plus en plus dépendants les Canadiens ou permettre à chaque citoyen de vivre sa propre destinée, dans la liberté et la sécurité?

Monsieur le président, quelques députés ministériels très drôles me diront peut-être que le Crédit social est une utopie. Je leur dirai que leur système en est rendu à un point où l'on fait de nos concitoyens des esclaves.

Des industries ferment leurs portes. On en est rendu, monsieur le président—pour souligner le ridicule de ce système—avec la phobie de création des emplois. On accorde des millions de dollars à des industries. Il s'agit d'une forme de bien-être social! Pourquoi? Pour créer des emplois. Cependant, le ministre des Finances (M. Turner) dit: La production est trop grande, il faut la contrôler.

D'une part, on crée des emplois pour augmenter la production et, d'autre part, on dit aux Canadiens: Serrez-vous la ceinture, parce que la production est trop grande. Et pendant ce temps-là, pendant que, dans l'Ouest, on vit dans la pauvreté parce qu'il y a trop de blé, pendant qu'au Québec et dans les provinces Maritimes, on vit dans la pauvreté parce qu'il y a trop de tout, trois familles canadiennes sur cinq vivent dans la pauvreté, selon le rapport du comité spécial du Sénat sur la pauvreté.

Monsieur le président, pour permettre à chaque Canadien d'avoir sa part des richesses du pays, appuyons de toutes nos forces toute politique qui ne visera pas à décourager l'initiative de l'individu, à le faire dépendre des gouvernements pour vivre, mais qui visera à encourager l'initiative du citoyen qui est désireux de s'en sortir lui-même.

Je termine là-dessus, monsieur le président, et je suis convaincu que si les gouvernements donnaient la chance aux Canadiens de bâtir leur pays au lieu de les décourager, ce pays nous le bâtirions!

[*Traduction*]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté les observations des honorables vis-à-vis et je voudrais les remercier de certaines de leurs recommandations. Le motionnaire a longuement parlé de la qualité de la vie et de son rapport avec les services publics et a affirmé que l'impulsion du gouvernement en vue d'établir une société juste a diminué. Je veux l'assurer que tout ce qui a diminué est l'emploi de l'expression et non le dévouement du gouvernement à cette cause.

Nul doute qu'il y a encore des injustices au Canada. De fait, leur existence même a incité le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement à s'y attaquer résolument où que ce soit. Il est indiscutable que l'une de ces plus grandes injustices est le chômage. Je voudrais en parler et mentionner aussi d'autres domaines dans lesquels les députés de ce côté-ci, comme ceux de l'opposition le reconnaîtront, j'en suis persuadé, il y a eu certains progrès de réalisés. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Perrault) traitera plus spécialement des aspects soulevés au sujet de l'assurance-chômage.

• (1610)

Je tiens à dire tout d'abord, monsieur l'Orateur, que nous considérons le chômage non du point de vue des données statistiques qu'on se renvoie si souvent d'un côté à l'autre de la Chambre, mais sous son aspect social et humain, qui est la seule véritable façon d'en juger. Bien que la statistique montre des résultats encourageants ces jours-ci, j'aimerais traiter de la structure d'ensemble à l'intérieur de laquelle les politiques sont mises au point, politiques vraiment innovatrices, car c'est en jugeant de l'envergure du problème que nous pourrons comprendre l'ampleur de la tâche qui nous attend.

Précisons tout d'abord que dans son quatrième exposé annuel, le Conseil économique du Canada signale, et il se fonde sur des données indiscutables à mes yeux, qu'au cours des 15 années allant de 1965 à 1980—plus d'un tiers de cette période est déjà écoulé, nous le savons—la main-d'œuvre, c'est-à-dire les gens qui veulent travailler, qui se considèrent employables, augmentera de 50 p. 100. Ce taux d'augmentation est tout à fait unique dans le monde occidental. Je ne dis pas cela à titre d'excuse mais pour nous donner une idée de la tâche qui nous attend et des occasions qui s'offrent à nous. Peut-on comparer cela aux problèmes de plusieurs autres pays occidentaux? Les États-Unis marqueront un accroissement de 30 p. 100 de leur main-d'œuvre, contre notre chiffre de 50 p. 100. Quel est le taux au Royaume-Uni? Il sera de 4.5 p. 100 au cours de ces 15 années. Et en Suède? Il est au point zéro. En France? Il est de 13.5 p. 100. Monsieur l'Orateur, je cite ces chiffres de mémoire, mais je ne crois pas me tromper.

Le taux d'accroissement de la main-d'œuvre prévu en Allemagne pour cette période est de 5.5 p. 100; en Italie, de 2.5 p. 100 et au Canada, je le rèpète, de 50 p. 100. C'est une occasion ou un défi extraordinaire dans notre histoire, car si nous mettons notre économie en mesure d'assurer du travail à ces gens—qui sont presque tous des jeunes, relativement instruits,—nous établirons au pays la base économique nécessaire à la société juste et aux magnifiques occasions que nous voudrions assurer dans les secteurs autres que le secteur économique.

Que représente ce taux d'augmentation au juste? Le chiffre en est vraiment saisissant. La main-d'œuvre va s'accroître de 3 millions au cours de ces 15 ans. Durant les cinq premières années, le nombre d'emplois créés au Canada a atteint le million. Nous semblons en assez bonne voie mais ce n'est pas encore tout à fait cela. Les trois millions de gens qui entrent dans la population active canadienne équivaudront au nombre de nouveaux travailleurs en Grande-Bretagne, en Allemagne de l'Ouest et en Italie réunies au cours de la même période. Notre population étant de 20 millions, il nous faut trouver autant de nouveau emplois que ces trois pays réunis. C'est un très grand défi. En parlant du taux de chômage au Canada et en le comparant à celui des autres pays, nous devons, je pense, tenir compte chez nous d'une situation historique presque unique.

Au cours des cinq premières années de la période que commente le Conseil économique du Canada, les nouveaux emplois créés chez nous, au nombre d'un million, correspondaient au nombre des nouveaux emplois créés dans sept pays européens—le Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, la Belgique et deux autres pays dont le nom m'échappe en ce moment, de sorte que des progrès ont été accomplis en ce sens. Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de m'attarder à de telles énumérations, mais je veux que la Chambre en prenne note. Notre pays doit relever un tel défi que nous ne pourrions nous en remettre aux mesures fiscales et monétaires employées ailleurs. Que signifie vraiment en Grande-Bretagne le recours aux politiques anti-inflationnistes en période d'inflation? Là, l'accroissement de la main-d'œuvre ne subit pas de pression ascendante. Le chômage ne s'y accroît pas comme au Canada. Que signifie ce recours en France? La même chose.

Que signifie-t-il au Canada? Il signifie que si nous utilisons les techniques classiques, élaborées depuis la grande crise, celles de Keynes, et les appliquons ici, devant cette pression que créent les nouvelles entrées au sein de la main-d'œuvre, le chômage est appelé à monter à des niveaux anormaux qu'aucun de nous ne voudrait tolérer. L'usage des moyens ordinaires a donc ses limites.

Qu'a fait le gouvernement pour résoudre ce problème canadien très unique? J'aimerais mentionner quelques-unes des mesures que nous avons adoptées. Le programme DREE est trop bien connu pour que je le reprenne en détail, mais il est le signe d'un effort déterminé en vue de trouver de nouvelles formules, de nouvelles méthodes pour assurer l'expansion économique des régions à croissance lente où il y a beaucoup de chômage. Certains d'entre nous prétendront qu'il n'a pas connu que des succès. Certains diront qu'il n'a pas fait beaucoup plus que d'empêcher un élargissement de l'écart. Mais nous savons tous, si nous voulons être honnêtes avec nous-mêmes, que si nous étudions ce problème dans une optique internationale, les pays riches s'éloignent toujours des pays non développés en dépit des paiements de transfert et des programmes de transfert et d'aide. Nous voyons que les régions plus avantagées s'éloignent toujours des régions défavorisées. Nous avons lancé un programme très important, en vue de corriger certaines des inégalités régionales et je crois qu'il faut reconnaître certains succès.

Quoi d'autre le gouvernement a-t-il fait? Il a lancé deux programmes d'essai en vue d'étudier l'aspect humain et l'aspect social du chômage au Canada. Ce sont le programme Perspectives-Jeunesse et le Programme d'initiatives locales, deux programmes innovateurs. Quelle est leur véritable signification dans ce contexte plus vaste? Ils signifient certainement que, si nous ne pouvons nous servir des instruments traditionnels sans causer, d'une part, un chômage indû et, d'autre part, une inflation excessive, nous avons dans cette période unique un système unique dont les effets seront limités et, dans un certain sens, nous devons dépasser le cadre de ce système en innovant.

Vu les deux programmes qui ont été couronnés de succès—et à en juger d'après les demandes que j'ai reçues en tant que ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration me demandant: «S'il vous plaît, approuvez d'autres projets», et d'après la triste réponse que je dois leur fournir que les fonds ont déjà été assignés—notre attitude est de dire aux gens: «Au lieu de vous offrir plus de programmes, dont nous reconnaissons les limitations, le gouvernement vous confiera des ressources.» Nous disons aux gens: «Regardez autour de vous. Voyez comment vous pouvez améliorer votre collectivité et vous employer ou trouver des projets qui assureront des emplois à ceux qui n'en ont pas.» Comme le savent tous les députés, l'accueil a été renversant et les gens ont donné de nouveaux signes de vie. Ils ont détecté les problèmes et les occasions dans leurs collectivités. Ils ont trouvé du travail aux gens. C'est le gouvernement qui, reconnaissant un problème d'emploi unique, a pris des mesures en vue de fournir des fonds aux gens de la collectivité qui avaient de l'initiative et qui étaient prêts à passer à l'action. Certains résultats ont été spectaculaires non seulement du point de vue de l'amélioration de la situation de la collectivité, mais aussi des chances offertes aux particuliers.

• (1620)

Des voix: Bravo!

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, nous comptons que, dans le domaine privé et dans le domaine municipal, le programme d'initiatives locales créera des emplois temporaires pour 92,000 personnes. Le programme Perspectives-Jeunesse est de nouveau en vigueur pour l'été et assurera des emplois à quelque 30,000 étudiants. D'autres programmes d'été dans divers domaines, la milice notamment, des programmes du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et des programmes de voyages et d'échanges fourniront d'autres occasions d'emploi. Voilà autant d'innovations dans la recherche de la société juste. Vous pensez peut-être qu'on a abusé de cette expression, mais le concept est là, l'action aussi. J'en ai donné deux ou trois exemples.

Il y a au Canada des gens qui, travaillent cet hiver, et qui, peut-être, n'ont pas travaillé en cette saison depuis dix ans. Ce sont des habitants de localités isolées où, antérieurement, seuls le maître de poste et le marchand général travaillaient pendant l'hiver. Voilà comment le gouvernement actuel se préoccupe des chômeurs, des personnes saisonnièrement désavantagées. Nous leur disons: «Nous allons faire disparaître les injustices dont vous avec souffert pendant des années; nous allons vous fournir des ressources; nous allons nous fier à vous pour créer des projets tendant à améliorer la situation de votre localité.» Grâce à ce genre d'association, nous allons trouver des emplois et une nouvelle voie vers la société juste qui, aujourd'hui, comme toujours, est au cœur des préoccupations du gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas que les travailleurs saisonniers qui soient désavantagés au pays. J'ai parlé des initiatives spéciales que nous avons prises pour faire face au problème d'emploi des étudiants; environ un million d'entre eux se joignent à la population active chaque été. Nous avons prévu des mesures particulières pour nous en occuper et pour nous occuper de l'emploi saisonnier en hiver. Mais certaines personnes se trouvent désavantagées en permanence; ce sont les indigènes, les pauvres. De nouveaux programmes sont et seront mis en œuvre, je l'espère, durant la session en cours.

L'auteur de la motion parle des conditions de vie. J'aimerais pour un instant m'écarter du grand problème de chômage que nous avons et vous parler de quelques secteurs où les conditions de vie ont été améliorées de façon sensationnelle et où de nouveaux horizons ont été ouverts. Pensons par exemple aux parcs nationaux; il y a un renouveau d'intérêt—et à juste titre—chez le peuple canadien à l'endroit de l'environnement et de ses effets sur les générations futures. Durant les quatre années de mandat du gouvernement actuel ces parcs ont augmenté de 18 à 28.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Ce n'est pas la réponse.

L'hon. M. O'Connell: C'est une augmentation de 50 p. 100. L'honorable député prétend que ce n'est rien . . .

L'hon. M. Lambert: Je dis que ce n'est pas la réponse à cette motion.

L'hon. M. O'Connell: Cela porte réellement sur la motion, monsieur l'Orateur. Je mets l'honorable député au défi de nier que cette motion traite des conditions de vie.

L'hon. M. Lambert: Il ne s'agit pas de la Commission d'assurance-chômage; il n'est pas question des conditions de vie.

L'hon. M. O'Connell: C'est un service offert au peuple canadien jusqu'aux générations futures. Il y a une augmentation de 50 p. 100 des espaces réservées à perpétuité aux parcs nationaux.

L'hon. M. Lambert: Sur l'île Baffin, dans les Territoires du Nord Ouest, au Yukon.

L'hon. M. O'Connell: Le Canada est à l'avant-garde des pays du monde pour ce qui est des terres réservées aux futures générations. Il y a des parcs dans toutes les provinces et dans les territoires, dans toutes les régions.

Que dire des Grands lacs et du traité que nous espérons conclure avec les États-Unis, à l'avantage de tous les Canadiens en ce qui concerne la qualité de la vie? C'est là, à mon avis, une réponse à la motion dont nous sommes saisis. Déjà, le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario ont un accord portant sur la contribution du Canada à l'assainissement des Grands lacs afin que les générations futures en profitent et que l'économie et la société canadienne telle qu'elle est située au tour du réseau des Grands lacs puissent jouir à perpétuité de cette magnifique étendue d'eau. Nous comptons sous peu dépenser environ 150 millions de dollars pour ce travail. Tout cela vise la société juste; la justice que nous préconisons, en termes de qualité de la vie, s'appuie sur autre chose que des palabres.

J'ai parlé tout à l'heure de l'intérêt porté à la justice régionale et à la qualité de la vie dans les régions du Canada désignées comme objets de programmes spéciaux. Le gouvernement s'intéresse tout particulièrement à l'expansion de l'économie et à l'amélioration des conditions sociales dans l'Ouest. Beaucoup considèrent l'Ouest comme centre agricole et, plus récemment, comme source d'énergie. A mon avis, cela ne rend pas pleine justice aux possibilités, au potentiel et aux aspirations de la population de l'Ouest. Dans sa recherche de qualité de vie et de justice améliorées, le gouvernement veut, par une stratégie industrielle que nous espérons annoncer bientôt de façon plus circonstanciée, créer des possibilités de développement industriel. L'industrialisation dont a profité le centre du Canada et qui fait de plus en plus l'objet de la stratégie de développement des régions atlantiques, s'étendra à l'Ouest du Canada.

On peut déjà en voir la preuve dans l'établissement du siège social de la Corporation de développement du Canada sur la côte ouest; on voit déjà le commencement d'une nouvelle ère de justice économique pour l'Ouest dans l'intérêt des pays en bordure du Pacifique, en vue de développer nos relations commerciales avec la Chine, l'Union soviétique, les pays du Pacifique et le Japon; pour ouvrir aux ressources de l'Ouest une phase de fabrication et de transformation utilisant des techniques avancées. La nouvelle tendance dans la stratégie industrielle du pays est orientée vers le développement à des niveaux plus élevés de l'activité économique de l'Ouest. Dans un sens, il s'agit d'une décentralisation de l'activité industrielle pour en arriver à une société juste, à de meilleures conditions de vie et à l'unité nationale.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. O'Connell: Il est un autre point que je voudrais aborder. Il s'agit de la contribution apportée par les classes moyennes du Canada à cet effort tendant à créer une société plus juste, un système plus équitable et une meilleure qualité de vie.

Une voix: Ce sont eux qui supportent le fardeau.

L'hon. M. O'Connell: Au départ, les premières initiatives prises en vue de promouvoir une société plus juste intéresseront forcément toujours les plus désavantagés, ceux qui ont un retard à rattraper. Il faut commencer par leur procurer des ressources et par veiller à ce que leurs conditions de vie soient équitables. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur les diverses mesures qui ont été adoptées, sauf pour mentionner les propositions de réforme fiscale et la loi de l'impôt sur le revenu. Cependant, en toute franchise, il faut bien reconnaître que le gouvernement actuel a procuré, depuis trois ans, des habitations à plus d'économiquement faibles que jamais aucun autre gouvernement auparavant.

M. Alexander: Après bien des exhortations.

• (1630)

L'hon. M. O'Connell: Je voudrais aussi dire un mot du programme RSRF. Nous devons aussi considérer les allocations familiales et le programme de soutien du revenu que le ministre a présenté à la Chambre pour la première fois cet après-midi. On fait beaucoup d'efforts chez nous pour améliorer le sort des gagne-petit. Ce sont les Canadiens à revenu moyen qui font la plupart des frais de ce genre de redistribution. Nous reconnaissons en même temps qu'ils sont disposés à assumer cette charge et que l'accomplissement de cette œuvre difficile entraîne de fortes tensions. Nous devons prendre conscience du fardeau que portent les Canadiens à revenu moyen qui nous aident, en cette période unique de notre histoire, à atteindre un plus haut degré de justice sociale.

Passons à un autre sujet. La population active canadienne, bien qu'elle soit celle qui croît le plus rapidement au monde, est aussi la plus faible par rapport à la population totale. Nous sommes portés à oublier ce fait. Le pourcentage de notre population active par rapport à la population totale est plus petit que dans tous les autres pays occidentaux industrialisés. Elle augmente si rapidement, toutefois, que cette proportion va bientôt changer.

Mais ce sont les faits. L'effectif de la main-d'œuvre était bien moins nombreux il y a cinq ans qu'aujourd'hui. Qu'a essayé de faire cet effectif? Nous avons d'un côté, les salaires, de l'autre les revenus. Le nombre relativement restreint de Canadiens actifs fait instruire les jeunes qui forment, toute proportion gardée, la jeune population la plus forte de tous les pays occidentaux, dans un système d'éducation qui coûte cher parce que nous avons voulu qu'il soit le meilleur. Il les fait instruire au niveau le plus dispendieux, le niveau postsecondaire. Nous devons reconnaître cette contribution et cette charge.

Deuxièmement, le faible effectif de main-d'œuvre, soutient un régime de sécurité sociale assez avancé et un régime de pensions aux personnes de plus de 65 ans. Je ne dirai pas que le régime est le meilleur au monde; d'autres l'ont dit. C'est peut-être vrai. Nous savons que c'est un bon et généreux régime de pensions. Il en est de même du programme de sécurité sociale. Le fardeau de tous ces programmes repose sur un effectif de main-d'œuvre assez restreint. Un jour, on corrigera la répartition du fardeau. J'ai voulu rappeler aux députés qu'au Canada les personnes à revenu moyen ont apporté une grande participation en supportant le lourd fardeau imposé à nos citoyens. J'espère qu'elles pourront continuer à porter le poids de certains de ces changements et de ces défis extraordinaires que le Canada doit relever.

Le gouvernement fait des efforts délibérés, en partie grâce à sa stratégie industrielle, pour multiplier les réalisations économiques au point que tous, y compris les professions libérales, les professeurs d'université, les gestionnaires ou autres spécialistes, seront récompensés par un avenir florissant. A l'heure actuelle, les citoyens à revenu moyen portent un lourd fardeau. Cependant, avec l'arrivée de nouvelles recrues sur le marché du travail, le poids de ce fardeau sera réparti entre un nombre toujours plus grand de personnes.

Je ne veux pas en dire bien davantage, monsieur l'Orateur. Je veux simplement rappeler aux députés que nous traversons une période exceptionnelle de développement social au Canada. Exceptionnelle surtout par le nombre de ceux qui sont aptes au travail. Bien entendu, le gouvernement accorde la toute première priorité aux occasions d'emploi. Le gouvernement reconnaît qu'il faut modifier la méthode traditionnelle de créer des occasions d'emploi, et par conséquent d'améliorer les conditions de vie. Il a lancé de nouveaux programmes qu'il évalue pour assurer au pays qu'ils ne sont pas des efforts opportunistes, mais plutôt les débuts d'efforts puissants pour surmonter cette situation unique. Ces observations terminées, puis-je dire au motionnaire qu'aucun élan n'est perdu dans cette poussée. Peut-être n'y perdrons-nous que des bagatelles. Le dynamisme est là, pour parler ainsi, et il s'accentuera.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est un beau choix de mots, un vocabulaire manifique.

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, avant de parler de la motion, j'aimerais toucher un mot des premières observations du ministre du Travail (M. O'Connell). Il nous dit que le Conseil économique du Canada prévoit que d'ici 15 ans 50 p. 100 plus de travailleurs entreront dans la population active. C'est l'évidence même, et nous en sommes conscients. N'était-ce donc pas de la folie pure de la part du gouvernement d'adopter une politique créatrice de chômage? N'a-t-il pas été insensé d'adopter cette politique comme premier moyen pour lutter contre l'inflation?

Des voix: Bravo!

[L'hon. M. O'Connell.]

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): J'aimerais m'arrêter surtout à l'extrait suivant de la motion, et je cite: «... le paiement de prestations puissent s'effectuer plus tôt, notamment en ce qui concerne les prestations d'assurance-chômage, de pension et de secours ...» J'aimerais traiter de trois aspects principaux de la question, soit la Commission d'assurance-chômage, l'administration du programme dont la Commission est responsable, les pensions aux anciens combattants et les prestations versées en vertu du Régime de pensions du Canada. Permettez-moi de vous entretenir d'abord du programme de la Commission d'assurance-chômage.

Il y a eu de nombreuses répétitions au cours du présent débat, notamment parce que la plupart des députés ont exposé les problèmes dont j'avais l'intention de parler. Les députés, quel que soit leur parti, doivent consacrer beaucoup trop de temps à régler les problèmes de ceux qui tentent de toucher des prestations d'assurance-chômage.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Certains députés ont dû obtenir une aide supplémentaire pour s'occuper des réclamations d'assurance-chômage. Je représente une circonscription rurale où vous ne vous attendriez pas à ce que de pareilles difficultés surgissent, toutefois il est rare que je ne reçoive pas des appels réclamant mon assistance. J'en reçois parfois 15 par jour et rarement moins de trois ou quatre. Je le répète, ces appels proviennent d'une circonscription rurale. Tout en critiquant le programme général de la Commission d'assurance-chômage, permettez-moi de rendre hommage aux fonctionnaires des bureaux régionaux pour les excellents services qu'ils rendent aux députés. Ma circonscription est desservie par Hamilton et les employés de ce bureau se sont efforcés de résoudre les problèmes de mes commettants.

M. Alexander: C'est juste.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Chose terrible, des particuliers qui veulent obtenir justice de la Commission ne peuvent communiquer avec certains bureaux. Je me suis entretenu avec un homme qui avait tenté de téléphoner au bureau d'assurance-chômage de Hamilton pendant six heures. Il a pris note de ses appels. En dernier ressort, il s'est adressé à la téléphoniste et lui a demandé si le téléphone du bureau ne fonctionnait pas. Elle a répondu qu'il fonctionnait. La seule chose qui lui restait à faire était d'appeler son député.

Ces retards à remettre les chèques aux chômeurs ont de graves conséquences pour les municipalités. L'une d'entre elles est la hausse des frais municipaux d'assistance publique. Les agents de bien-être du comté de Norfolk m'ont affirmé que c'était un problème général. Ils m'ont dit qu'ils devaient verser des paiements d'assistance sociale à ceux qui ne pouvaient obtenir des chèques d'assurance-chômage. Lorsque ces chèques sont reçus en fin de compte, les bénéficiaires ont été payés deux fois pour ainsi dire—une fois par la Commission d'assurance-chômage et une autre fois par l'assistance sociale.

M. Alexander: Et c'est cela votre société juste.

• (1640)

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): D'après le ministre, il serait possible d'assigner des chèques aux services de bien-être municipaux de façon à éviter la répétition d'un même versement. D'après le ministre, ce régime est en

vigueur. Avant de prendre la parole, j'ai appelé le responsable de l'assistance sociale à Delhi. Il m'a assuré qu'il n'a aucun moyen à sa disposition pour assigner des chèques d'assurance-chômage. Étant donné que ce programme est en vigueur, il est grand temps que le ministre et ses fonctionnaires révèlent les moyens à prendre pour que cette assignation puisse être faite.

La situation est aggravée davantage par le délai de carence de deux semaines. Aujourd'hui, la plupart des gens vivent au jour le jour. Dans cet État-providence, on trouve rarement des gens qui se donnent la peine d'épargner en prévision des mauvais jours. Par conséquent, toute interruption dans leurs gains leur crée des difficultés. A l'étape de l'étude en comité, nous avons proposé que le délai de carence soit réduit de deux à une semaine afin d'éviter cette difficulté; le rapport du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration indiquera que nous avons proposé à cet effet un amendement qui a été rejeté.

Bref, je me suis montré sévère avec la Commission d'assurance-chômage. Je veux présenter quelques propositions positives qui visent à l'améliorer. En premier lieu, les bureaux régionaux devraient être décentralisés et on devrait établir des sous-bureaux capables de s'occuper des demandes et de desservir les bénéficiaires.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): A l'origine, chacun des bureaux de la Commission d'assurance-chômage était un service plus ou moins autonome qui traitait et réglait toutes les réclamations. Après une série de modifications, un nouveau système entre en vigueur et établit trois genres différents de bureaux. On y trouve un bureau principal, des bureaux permanents et des bureaux itinérants. Le bureau principal a des dossiers complets sur tous les assurés. Il traite les demandes. Le bureau permanent est habituellement doté d'un personnel qui vérifie les prestations, décèle les fraudes, etc., tout en s'occupant des demandes de renseignements. Le bureau itinérant n'a qu'une personne pour la totalité ou une partie du jour ou de la semaine, et ce fonctionnaire n'est tenu que de répondre aux demandes de renseignements. Ces bureaux ne peuvent tout simplement pas répondre aux exigences des plaignants.

L'efficacité devrait sûrement constituer le premier souci de la Commission d'assurance-chômage qui devrait aussi considérer comme prioritaire le service offert à la population. On a décentralisé les opérations. Les chèques sont établis par ordinateur et imprimés à la machine à Belleville. La méthode était censée être efficace, mais elle n'offre pas un bon service. C'est sûrement cela, pourtant, qui devrait constituer le premier souci.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Une autre suggestion utile, que j'ai déjà mentionnée, serait de réduire la période d'attente. Le ministre prétend que la chose est impossible parce qu'elle occasionnerait des dépenses additionnelles de 180 millions de dollars. Toutefois, des données allant de juillet à novembre indiquent que le coût additionnel ne serait que de 10 millions de dollars pour cette période. Dernièrement, il a été très difficile d'obtenir de la Commission d'assurance-chômage assez de données pour faire un calcul objectif du coût accru. Je mets le ministre au défi de produire des chiffres indiquant qu'une période d'attente d'une semaine aura pour effet d'accroître le coût d'un montant aussi fort qu'il le prétend.

Ma troisième suggestion au ministère est d'établir une collaboration plus étroite avec les fonctionnaires municipaux de l'assistance sociale, notamment, pour les méthodes d'émissions des chèques. C'est à la Commission d'assurance-chômage de faire connaître les informations et les méthodes permettant de réaliser cet objectif. En quatrième lieu, je propose la création d'un organisme indépendant de consultation chargé de déterminer l'efficacité des méthodes employées par la Commission d'assurance-chômage. Apparemment, elle a établie, d'elle-même ce régime. Elle prétend qu'il est efficace, mais les résultats prouvent le contraire. Elle pourrait bien faire appel à des conseillers indépendants. En outre, il faudrait donner aux bureaux régionaux le pouvoir d'établir les chèques lorsque les bénéficiaires ont été indûment privés de leurs prestations, au lieu de leur imposer le long délai qu'exige le travail fait à Belleville.

J'aimerais maintenant faire quelques suggestions à l'égard des pensions et des prestations versées aux anciens combattants. A titre de membre du comité permanent des affaires des Anciens combattants, je me sens obligé de signaler au gouvernement certaines difficultés, voir certaines privations, qui affligent nos anciens combattants. Des difficultés se sont posées lorsque nous avons modifié la méthode de paiement des allocations aux anciens combattants, ou comme ces derniers les appellent: la pension des brûlés. Ils regardent ces allocations comme une forme de pension même si, en réalité, il s'agit d'une sorte d'assistance sociale. Soyons réalistes, c'est une façon d'aider celui qui n'a plus rien, même si l'ancien combattant ne le prend pas de cette façon. Il pense que cela lui confère un statut spécial, ce qui est vrai. On reconnaît les services qu'il a rendus en défendant son pays.

Les anciens combattants sont indignés de la réduction de leur allocation. Ils touchent maintenant la pension de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et l'allocation aux anciens combattants. Cela est inutile et avilissant pour ceux qui ont bien servi notre pays en temps de guerre. Le changement apporté à leurs allocations a entraîné des difficultés. L'allocation était autrefois exonérée d'impôt. En vertu du nouveau régime, la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Les anciens combattants sont donc forcés maintenant de payer l'impôt sur le revenu, sur un montant qui, jusqu'ici, avait été exonéré d'impôt.

Il y a aussi ce principe qui a été fort mal accueilli par les plus âgés. Si un ancien combattant de 65 ans n'avait pas demandé la pension de sécurité de vieillesse, il était censé la toucher et son allocation d'ancien combattant en était proportionnellement réduite. Après avoir réussi à éclaircir toute l'affaire et touché les arriérés de sa pension de sécurité de la vieillesse et de supplément de revenu garanti en une somme globale, son revenu dépassait le plafond permis pour cette année et l'ancien combattant, ou sa veuve, a été forcé de rembourser la Commission des pensions des anciens combattants la somme surpayée. Ce remboursement provoque des difficultés inutiles à ces gens qui n'en comprennent pas la raison. Lorsqu'ils reçoivent un chèque du gouvernement, ils le dépensent s'attendant à ce que ce dernier sache ce qu'il fait. Rembourser par petites sommes un montant d'argent que leur a versé le gouvernement leur cause des difficultés imméritées. Nos anciens combattants sont en proie à une autre difficulté. Le tarif de base de la pension d'invalidité de guerre est tombé à $1,000 au-dessous du niveau de salaire des employés non spécialisés de la Fonction publique. Ce

niveau était censé servir de base pour déterminer le barème des pensions d'invalidité de guerre.

J'aimerais évoquer un mémoire soumis au ministre par l'Association canadienne des amputés de guerre le 21 février dernier. Je ne le lirai pas car ce serait trop long. Cette Association a choisi cinq catégories de fonctionnaires appartenant à la main-d'œuvre non spécialisée. Il s'agit du personnel de correction, des services d'entretien des immeubles, des messagers, et des services de sécurité. Leur moyenne de traitement est d'environ $4,551. La pension des anciens combattants est de $1,000 inférieure, étant donné qu'ils ne reçoivent que $3,500. Il faudrait que le ministère des Affaires des anciens combattants fasse davantage correspondre les pensions des anciens combattants avec la base prévue dans la loi sur les pensions.

Un grand nombre d'appels d'anciens combattants demandant un relèvement de leur pension sont encore en suspens. Ils doivent passer par le comité d'examen, le comité des pensions et le conseil de révision des pensions. Je n'ai pas le chiffre devant moi, mais je crois qu'à l'heure actuelle, des centaines de cas attendent d'être examinés.

Une voix: Des milliers.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Selon mon collègue, ils sont des milliers. Il est temps de simplifier et d'accélérer la procédure d'appel. Peut-être pourrait-on subdiviser la commission afin qu'elle puisse examiner trois cas à la fois au lieu d'un.

Si j'en ai encore le temps, je vais passer à la troisième phase de mon exposé qui concerne le Régime des pensions du Canada. Mon expérience et les discussions que j'ai eues avec mes collègues sur ces questions, me font croire que les administrateurs du régime des pensions du Canada mettent trop de temps à approuver les demandes et adresser les chèques aux intéressés. C'est le cas en particulier pour les prestations de pensions d'invalidité. Les fonctionnaires responsables du Régime des pensions du Canada admettent qu'il faut jusqu'à six mois pour donner suite à une demande de prestation d'invalidité.

• (1650)

Des voix: C'est une honte.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Ce délai est dû en partie au refus du ministère d'accepter une attestation d'invalidité délivrée par un autre ministère d'État où le demandeur pouvait être employé. De nombreux retraités sont ainsi privés, durant des mois, de leurs justes droits.

Pour conclure, j'attirerai de nouveau l'attention sur les observations que j'ai faites à propos de l'assurance-chômage réclamant qu'on revoie d'urgence les prestations aux anciens combattants et qu'on augmente, notamment, les pensions d'invalidité de guerre tout en hâtant, enfin, les formalités dans le cadre du Régime des pensions du Canada.

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, dans le temps qui m'est alloué cet après-midi, j'aimerais aborder deux questions qui intéressent beaucoup les députés de tous les partis. Je veux parler de l'immigration et de l'assurance-chômage.

[M. Knowles (Norfolk-Haldimand).]

La motion inscrite au nom du député fait allusion, en termes très généraux, à la procédure d'immigration. Cette motion étant assez vague, je ne peux que conjecturer sur les aspects de cette procédure que le député propose de hâter. Il veut parler sans doute de la situation des visiteurs étrangers qui sollicitent une résidence permanente au Canada. Avant de parler de la situation qui prévaut aujourd'hui, je voudrais reprendre brièvement les dispositions législatives et la politique touchant cette classe d'immigrants de façon à bien situer le problème.

Jusqu'en 1967, le Canada, à l'instar de tous les autres pays, s'efforçait de décourager ce genre d'immigration. Tous les efforts étaient déployés pour empêcher l'entrée au pays de visiteurs temporaires qu'on soupçonnait de vouloir y demeurer en permanence. La plupart des visiteurs qui essayaient d'obtenir le statut d'immigrant reçu étaient tenus de retourner dans leur pays et de faire leur demande auprès du service de visas approprié. On suivait cette politique non pour des raisons arbitraires ou procédurières, comme l'ont laissé entendre certaines personnes, mais pour une raison d'ordre pratique: c'est qu'il est beaucoup plus simple et beaucoup plus efficace de faire interroger un candidat immigrant dans son propre pays, par un agent d'immigration qui a une certaine expérience dans le choix des immigrants et qui connaît bien les coutumes du pays en question, que de l'interroger à des milliers de milles de chez lui.

Il ne faut pas oublier que la permission de s'installer en permanence au Canada n'est pas un droit de la personne, mais un privilège que lui accorde le Canada, en exerçant sa souveraineté, s'il estime que cette personne peut contribuer à l'épanouissement du pays et à la qualité de la vie qu'on y mène. Si l'on interroge les candidats immigrants, ce n'est donc pas pour déterminer leurs droits, mais pour établir s'ils méritent qu'on leur accorde un privilège.

Néanmoins, lors des modifications apportées en 1967 aux lois et aux politiques sur l'immigration afin de leur donner une portée plus vaste et beaucoup plus souple, deux changements très importants ont été apportés afin de créer une impression plus positive à l'endroit de l'immigration au Canada et de voir à ce que tous soient traités avec justice et bienveillance. Tout d'abord, les règlements sur l'immigration ont pour la première fois établi le droit d'un non-immigrant ou d'un visiteur de chercher à devenir immigrant reçu ou un résident permanent, sans avoir à quitter le Canada. Ces gens devaient subir exactement l'examen imposé aux requérants étrangers, c'est-à-dire un examen conforme à des critères clairement énoncés, tout à fait objectifs si l'on peut dire et qui devaient s'appliquer sans tenir compte de la race, de la religion ou du pays d'origine, vu qu'ils visaient seulement à déterminer si la personne en cause deviendrait un bon citoyen du Canada.

En deuxième lieu, une commission d'appel de l'immigration fut établie. Cette commission ne devait pas relever du ministère ni du ministre responsable de l'immigration. Elle reçut les pleins pouvoirs pour s'occuper de tous les appels interjetés contre des ordres d'expulsion émis par des fonctionnaires du ministère, y compris les cas des visiteurs se voyant refuser le statut d'immigrant reçu. En plus de l'examen des aspects juridiques de chaque cas, la Commission a été autorisée à passer outre à la loi et aux règlements de l'immigration chaque fois que de sérieuses considérations de compassion et d'humanité entraient en jeu.

A peu près au même temps, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, en étroite collaboration avec d'autres ministères, a lancé un programme conjoint de promotion du tourisme en hâtant l'inspection aux principaux ports d'entrée au Canada, surtout aux aéroports internationaux. Le programme, comprenant l'inspection des arrivants par un seul agent représentant quatre services, a magnifiquement réussi à accélérer le mouvement des 38 millions d'étrangers qui viennent au Canada chaque année. Il est cependant beaucoup plus difficile de dépister le visiteur en fraude qui, au fond, est un immigrant clandestin.

Lors de ces modifications généreuses de politique et de procédure, on a reconnu que le nombre des visiteurs, de bonne foi ou autrement, qui demanderaient le statut d'immigrant reçu au Canada augmenterait certainement. Or, on n'avait aucun moyen de prévoir l'augmentation spectaculaire de ce nombre. Il est passé de mille à deux mille demandes par an avant 1967 à 45,000 demandes par an, soit aux environs de 20 ou 25 p. 100 de toutes les demandes reçues de tous les pays du monde.

Vous comprendrez, monsieur l'Orateur, les répercussions sur les bureaux au Canada, ne disposant ni en nombre ni en qualité du personnel nécessaire pour cette tâche. Le résultat inévitable, malgré les efforts souvent dénigrés et néanmoins héroïques du personnel, a été l'accumulation progressive de retards dans beaucoup des bureaux, surtout ceux où parvenaient le plus grand nombre de demandes. En septembre de l'année dernière, il y avait 7,000 demandes en souffrance pour l'ensemble du Canada. Si le député avait présenté sa motion à ce moment là, elle aurait indiscutablement été motivée dans une certaine mesure.

Je suis heureux d'annoncer, monsieur l'Orateur, que la situation n'est plus telle que je viens de la dépeindre. En redoublant les efforts antérieurs, en empruntant personnel et matériel à d'autres domaines d'activité du ministère, on réussit à rattraper le retard, de sorte qu'on peut dire que l'on étudie maintenant les demandes courantes.

Cela ne signifie pas qu'une demande donnée une fois à l'étude, puisse faire l'objet d'une décision sans un certain retard. La loi exige pour décider si une personne est acceptable comme résident et futur citoyen du Canada, une entrevue, un examen médical, une certaine documentation et des vérifications de son passé. Tout cela ne peut se faire du jour au lendemain et, je le répète, est moins facile au Canada que si le requérant se trouvait dans son pays de résidence habituelle. Cependant, il arrive que des décisions soient rendues dans bien des cas en six ou huit semaines seulement, alors que d'autres, selon le pays d'origne de la personne, peuvent prendre plusieurs mois. Tout ce qui est humainement possible est mis en œuvre pour réduire le plus possible ces délais. Personne, pas plus le postulant que le ministère ou le Canada lui-même, n'a intérêt à ce que cette procédure prenne plus de temps qu'il n'est absolument nécessaire.

• (1700)

Je pense que le député songe peut-être aux formalités consécutives à l'examen. A cause des facteurs que j'ai déjà mentionnés, tels que la réduction de l'inspection initiale dans les ports de débarquement, la facilité avec laquelle une candidature peut être présentée par une personne se touvant déjà au Canada et l'existence d'un tribunal d'appel indépendant et très puissant, les candidatures peuvent être présentées au Canada même non seulement par des visiteurs authentiques, mais par beaucoup de gens qui sont des immigrants perpétuels et qui savent ou se doutent que leur demande aurait pu être refusée si leur candidature avait été examinée en dehors du Canada. Il se peut qu'elle ait déjà été refusée en dehors du pays. Il s'ensuit qu'un grand nombre de demandes doivent être rejetées.

Quand les postulants, au sujet desquels une décision a été prise, refusent de quitter le Canada—et c'est la réaction la plus courante—mon ministère n'a d'autre recours légal que d'entamer une procédure d'expulsion. Étant donné le grand nombre de demandes et le grand nombre de candidatures en cours d'examen, il est tout à fait vrai que les services de mon ministère et les services chargés des mesures coercitives ont un gros retard à rattraper. Je me dois de souligner, cependant, que la question qui se pose, à ce stade, n'est pas celle de savoir s'il y a lieu d'accorder le statut d'immigrant reçu ou de verser des prestations, ainsi que le laisse entendre la motion du député, mais plutôt la question de savoir si telle ou telle personne se trouve légalement au Canada et s'il y a lieu, dans le cas contraire, de l'expulser. Il en va de même en ce qui concerne la troisième et dernière étape, à savoir l'appel contre un ordre d'expulsion. Bien qu'il existe un retard notoire à rattraper à ce stade, il me semble que la motion du député n'est applicable ni à la seconde, ni à la troisième étape.

Je voudrais vous assurer, monsieur l'Orateur ainsi que les députés, que le ministre et les fonctionnaires du ministère ne sont pas insensibles au malheur de ceux qui souffrent à la suite de retards à quelque étape que ce soit, même si beaucoup se sont eux-mêmes attiré ces ennuis. Le ministre n'a pas assumé ses nouvelles responsabilités afin de laisser régner le statu quo. On envisage sérieusement de prendre des mesures administratives et législatives pour trouver des solutions à la situation qui n'existe qu'à cause du grand nombre de personnes qui veulent immigrer au Canada.

En second lieu, je voudrais parler de l'assurance-chômage. On raconte à Toronto que le ministère du bien-être de l'Ontario cherche à récupérer 1 ou 2 millions de dollars du gouvernement fédéral. Cette somme, prétend-on, correspond aux prestations sociales supplémentaires versées à certains requérants de prestations d'assurance-chômage à la suite de retards dans le traitement des demandes. On m'apprend que la question a été discutée le 3 mars à l'assemblée législative de la province. A l'époque, le ministre ontarien des services sociaux et de la famille, en réponse à des interpellations portant sur les retards dans le versement des prestations d'assurance-chômage, a déclaré que son ministère travaillait en étroite collaboration avec les fonctionnaires fédéraux pour tenter de conclure un accord en vertu duquel les sommes versées aux municipalités pourraient être recouvrées sur les versements d'assurance-chômage.

A la lumière de ces événements, il est vraiment difficile de comprendre comment le ministre ontarien peut dire que le nouveau programme d'assurance-chômage entraîne des frais supplémentaires à la province au titre des prestations d'assistance sociale. Des enquêtes récentes ont indiqué que les prestations sociales en général ont diminué, surtout en raison des dispositions plus généreuses du nouveau programme. En réalité, le programme d'assurance-chômage, joint au programme spécial d'emploi, épargnera des millions de dollars aux services de bien-être social, aux contribuables municipaux et aux provinces en 1972. Tous ceux qui soutiennent le contraire sont dans l'erreur.

Le directeur des services de bien-être de la ville de Toronto a même déclaré dernièrement que les dépenses diminueraient d'environ 8 millions de dollars par suite du programme d'assurance-chômage. On discute avec toutes les provinces, y compris l'Ontario, de la distribution des prestations d'assurance-chômage. Une rencontre aura lieu le 21 mars à Toronto pour revoir les modalités de paiement des prestations.

On me dit de plus que le comité exécutif de la ville de Toronto s'est réuni hier et qu'il a annoncé une réduction de 2 millions de dollars dans son budget de bien-être. Cette épargne est reliée, je pense, au nouveau programme d'assurance-chômage et au programme spécial de création d'emplois. Nous voyons donc que la province d'Ontario et d'autres président des réductions considérables des frais de l'assistance sociale, et pourtant, certains Canadiens prétendent encore que les frais de bien-être social s'accroissent par suite du nouveau régime d'assurance-chômage. Ce genre d'ignorance, pour dire le moins, est loin d'être utile.

Il y a lieu de noter que l'ancien programme d'assurance-chômage ne permettait pas la cession des prestations d'assurance-chômage, ce qui a fréquemment entraîné le double paiement de prestations pour une même période. La nouvelle loi d'assurance-chômage confère à la Commission d'assurance-chômage le pouvoir de transférer les prestations lorsque des arrangements ont été conclus avec les autorités provinciales et municipales.

Quelqu'un a proposé cet après-midi que le délai de carence soit d'une semaine. Un programme doit évidemment respecter certains principes pour s'établir sur une solide base actuarielle. Si nous ramenions le délai de carence à une semaine, les primes devraient augmenter de beaucoup et les prestations diminueraient. Toute personne qui détient une assurance automobile sait que la franchise de $25 coûte bien plus que celle de $100. Le délai de deux semaines a fait l'objet d'une étude approfondie en comité et il est le résultat des calculs des actuaires.

On a aussi préconisé une plus grande décentralisation. Le député sait sûrement que depuis 1970, les bureaux d'assurance-chômage, y compris ceux des services et de la direction, se sont accrus de 50 p. 100 et les lignes téléphoniques, de 65 p. 100. Il ne peut pas ignorer que chaque semaine plus de 600,000 chèques sont émis et expédiés à des familles reconnaissantes dans tout le pays. Il conviendrait peut-être d'insister sur les réalisations indéniablement louables de notre programme d'assurance-chômage, sans contredit le meilleur au monde.

Cela ne veut pas dire que ce ministère ou le gouvernement se repose sur ses lauriers. Avant et pendant les critiques récentes des méthodes de la Commission pour acheminer les réclamations, des mesures importantes ont été prises pour identifier et rectifier toute lacune administrative qui pourrait donner matière à critique. La situation est presque redevenue normale; mais il faut comprendre le sens de normale dans le contexte de l'ampleur de la tâche de la Commission et du manque de familiarité du chômeur avec la loi, la réglementation et les formalités administratives nouvelles.

Des prestations sont communément versées toutes les deux semaines à plus de 600,000 personnes. Toutefois, ce groupe change constamment au rythme quotidien d'arrivée de 10,000 personnes et du départ de quelque 8,000 qui retournent au travail ou ont épuisé leurs droits. L'effet des 10,000 nouvelles réclamations quotidiennes se manifeste dans les enquêtes de la Commission alors que chaque personne commence par obtenir des formules de demande et peut-être par se renseigner sur le délai de carence, le taux de ses prestations ou le dégrèvement fiscal, ou par s'opposer à l'exclusion, l'inadmissibilité ou l'avis d'inadmissibilité, et le reste. Quelque 2,000 personnes font chaque jour l'objet de formalités d'inadmissibilité. La Commission a une moyenne de plus de 50,000 enquêtes par jour, soit une augmentation de 50 p. 100 comparativement à l'an dernier, et qui sont attribuables à la loi, la réglementation et les formalités nouvelles.

On a exercé un contrôle continu sur l'application de la nouvelle loi en y apportant les modifications dictées par l'expérience. En décembre, trois principaux problèmes sont devenus manifestes. D'abord, le premier chèque mettait plus de temps qu'on ne l'avait prévu pour atteindre le réclamant . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette de devoir signaler que le temps de parole du député est expiré.

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, du consentement de la Chambre puis-je terminer ma déclaration?

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député sait qu'il lui faut le consentement unanime de la Chambre. La Chambre le lui accorde-t-elle?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): J'entends des non.

M. Perrault: Je remercie la Chambre de son obligeance.

M. Crouse: Si vous saviez ce qui se passe, vous n'auriez pas besoin de temps supplémentaire.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. J'ai rendu ma décision, et il ne peut y avoir de discussion.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'espère ne pas avoir à contourner d'ordre de la Chambre sur le délai accordé. Il a été convenu au début de ce débat qu'aucun député ne demanderait de temps supplémentaire. Cet après-midi, le ministre du Travail (M. O'Connell) a prononcé un long discours en réponse à une motion qu'il a, à mon avis, complètement mésinterprétée. Je puis affirmer que le secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Perrault) a été plus pertinent dans ses remarques parce que cette motion porte sur la période d'attente, l'inadmissibilité, les répercussions sur le statut et la façon dont les citoyens de bon nombre de régions du pays ont été touchés. Mes collègues en ont parlé. J'entends par là les pensions militaires, les indemnités d'invalidité en vertu du Régime des pensions du Canada, le domaine de l'assurance-chômage, et j'aimerais maintenant parler de façon plus précise de l'immigration.

• (1710)

J'ai été très heureux de voir que le ministère de l'Immigration avait rédigé une apologie qu'a lue à la Chambre le secrétaire parlementaire au sujet de ce qui s'est passé. Ce n'est pas que tout était mauvais avant 1967 et que tout est bien depuis. Si on a quelque chose à reprocher à l'immigration, c'est après 1967. En 1967, le ministère nous a prévenus que les changements apportés aux règlements touchant les droits ou les privilèges des visiteurs de présenter une demande en vue d'obtenir le statut d'immi-

grant reçu au Canada allaient être la cause d'ennuis et nous n'avons effectivement connu que des ennuis au point qu'on dit dans de nombreuses régions qu'il y a des abus. Rien dans le discours du secrétaire parlementaire ou les déclarations du ministère, à l'exception d'aveux tacites, n'indique qu'il y a abus, qu'il y a des centaines, peut-être des milliers, de gens qui arrivent au pays soit-disant à titre de visiteurs, demandent le statut d'immigrant reçu et disparaissent ensuite quand on le leur refuse pour réapparaître ailleurs, la plupart du temps aux États-Unis. Notre pays est devenu une autre voie d'entrée illégale aux États-Unis.

Ce qui me choque c'est qu'on nous avait dit dans le discours du trône d'octobre 1970 qu'on nous présenterait un Livre blanc sur l'immigration, une étude de la tendance dans le domaine de l'immigration. Le nombre d'immigrants est passé de 200,000 à environ 125,000 par année. Demandez à toute famille d'immigrants ce qu'elle pense du gouvernement. Permettez-moi de dire que la majorité de ces gens ne sont pas des boulets sur le marché du travail. Il y a parmi eux des échecs, mais la majorité sont travailleurs. Ils n'ont pas à se conformer à des normes artificiellement haussées et fixées par le ministère sous forme d'un calcul de points.

Jamais de ma vie je n'ai vu quelque chose d'aussi artificiel que cette norme rigide et arbitraire qui a été fixée pour l'admission des immigrants au Canada. Il faut aller à l'école pendant 11 ans, ou neuf ans, comme au Canada, mais dans le pays d'où vient l'intéressé, six ou sept années d'études peuvent lui apprendre presque autant que les neuf années d'ici. C'est certainement vrai dans les métiers. Je n'ai jamais vu illustrer à un tel degré la conduite de l'autruche dans les normes que nous avons établies, sous l'autorité d'un ministre qui n'avait pas le moindre souci de l'immigration. De fait, son passé est tel qu'il voudrait supprimer autant d'immigration qu'il le pourrait.

M. Béchard: Qui est-il?

L'hon. M. Lambert: C'est l'actuel ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). Voilà l'affaire.

[*Français*]

Je le lui ai dit, à lui aussi, sans ambages.

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Oui, mais lui aussi a su vous répondre, n'est-ce pas?

[*Traduction*]

L'hon. M. Lambert: Nous savons que les règlements, rédigés par les fonctionnaires, ont été approuvés par le ministre mais que le Parlement n'en a jamais été saisi. On nous dit constamment qu'ils ont été adoptés au Parlement, mais c'est faux, archi-faux. De toute façon, nous ne pouvons oublier que nous devions connaître le point de vue du gouvernement à ce sujet, d'après le discours du trône de 1970. C'est un abcès qui suppure. J'ai demandé bien des fois à l'ancien ministre quand serait publié le Livre blanc sur l'immigration. «Bientôt», a-t-il répondu, mais il y a 16 mois de cela. Nous avons eu un nouveau discours du trône où il n'en est nullement question.

On nous avait annoncé des modifications à la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration, mais on ne dit pas un mot de cela. On nous avait répondu «bientôt», mais ce qui arrive, c'est que la Commission d'appel de l'immigration est débordée. Ses membres rendent des services inestimables. Ils examinent environ 1,000 cas par année, ce qui est considérable, et pourtant il y a une accumulation de plus de 7,000 cas. Si les appels cessaient à partir d'aujourd'hui, il faudrait de sept à huit ans à la Commission d'appel de l'immigration pour venir à bout de l'accumulation.

Qu'advient-il des gens dans l'intervalle? J'admets que quelques-uns d'entre eux enfreignent la loi. Je ne traiterai pas des cas où il y a peut-être eu supercherie. Mais que penser du sort de tous ces gens au pays qui attendent le résultat de leur appel, qui travaillent, se marient, ont des enfants? Allons-nous les laisser tomber dans l'oubli pour leur dire dans cinq ans «Vous n'avez obtenu que 45 points, vous n'êtes pas reçus». Et les enfants? Que penser du tort causé à ces gens du fait qu'on s'obstine aveuglément à se conformer à des règlements bureaucratiques? C'est là l'aspect qui m'inquiète.

Je ne suis pas d'accord avec le ministère de l'Immigration sur les normes qu'il a fixées, mais ce n'est pas ce que je tiens à signaler aujourd'hui. Il s'agit plutôt de cette constante accumulation. Je songe par exemple à ces gens qui, une fois arrivés au pays, présentent une demande de bonne foi et conforme à la loi. Or le fonctionnaire de l'Immigration ne leur accorde pas suffisamment de points mais ne leur dit pas qu'il n'ont réuni que 35 ou 36 points sur les 50 qui sont exigés. Il doit alors demander une enquête spéciale et c'est seulement au cours de cette enquête que les renseignements sont dévoilés. Il ne peut s'adresser à aucune personne compétente. Il s'agit souvent d'un pauvre immigrant qui connaît mal les deux langues officielles. Il est en terre étrangère, déconcerté par l'administration, par une suite continuelle de fonctionnaires et par une énorme machine qui terrifie absolument même ceux provenant de pays anglophones.

J'ai vu des Australiennes, mécanographes d'ordinateur compétentes, essuyer un refus parce qu'il leur manquait une année ou deux d'études. On leur a dit de demander une enquête spéciale dont la seule idée les terrifiait. Qu'advient-il de celui pour lequel l'enquête spéciale ne modifie pas la décision et qui dispose encore du droit d'appel? Il reçoit un ordre d'expulsion qui lui offre de partir volontairement ou d'être expulsé.

• (1720)

Quelque 7,000 à 8,000 personnes se voient actuellement visées par des ordonnances d'expulsion. Elles ne peuvent pas quitter le pays et se rendre aux États-Unis même pour 24 heures. Elles ne peuvent pas traverser la frontière. J'ai parfois demandé aux ministres et aux fonctionnaires supérieurs quand ils se proposaient de changer cette procédure barbare. Ils étudient la question et présenteront un livre blanc, m'ont-ils répondu. Où est ce livre blanc? Entretemps, des milliers de personnes se voient frappées d'une ordonnance d'expulsion, tout à fait inutile.

C'est le genre de tache qui reste pour la vie dans le dossier d'un individu. Plus tard si la personne devait réclamer la citoyenneté on lui demanderait si elle avait déjà fait l'objet d'une ordonnance d'expulsion. Elle doit répondre oui même si cette ordonnance a peut-être été annulée. C'est ce que j'appelle les agissements d'une société injuste. C'est là un des cas où des milliers et des milliers de gens au pays ont à souffrir des injustices d'un régime bureaucratique. On ne fait rien pour les redresser. C'est la raison pour laquelle je proteste en ce moment.

Il serait bien facile de changer cette situation. J'invite les députés à y réfléchir. C'est un domaine restreint. Il ne s'agit pas de centaines de milliers de gens. Seulement quelques personnes sont mises en cause, mais en général ce sont des personnes sans défense à moins que nous parlions pour elles à la Chambre. Je suis très heureux aujourd'hui de parler au nom de chacune d'elles et j'invite mes collègues à le faire aussi.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'applaudis à la motion et je ne m'inquiète pas autant que le secrétaire parlementaire de sa vaste portée. Elle vise à définir un grave problème qui se pose pour les gouvernements et qui se pose pour le gouvernement actuel dans le domaine de la confiance, en raison de l'inefficacité, si je puis dire, des réponses aux réclamations. C'est un grave problème et la Chambre fait bien d'y consacrer quelques heures.

Voilà un gouvernement qui parle de ses graphiques et se vante de l'efficacité de son organisation. Tout cela peut être excellent, mais un graphique ne montre pas beaucoup de sympathie. J'entendais le secrétaire parlementaire du ministre du Travail (M. Perrault) parler des nombreux chèques que l'on envoie chaque semaine. C'est tout à l'honneur du gouvernement peut-être, mais alors que nous jouons ce jeu des chiffres par rapport au total, il ne faut pas oublier—et le secrétaire parlementaire et le ministre s'en rendent compte, car ils ont dû se donner beaucoup de mal pour permettre aux députés d'examiner les milliers de cas qui ne figurent pas aux données statistiques—que ces données ne sont pas toutes positives, si je puis m'exprimer ainsi.

Ces hommes publics qui font un travail magnifique et s'efforcent d'aplanir les difficultés ont droit à notre respect et nous approuvons les numéros de téléphone spéciaux; je dois dire néanmoins que je ne vois pas pourquoi on accorde à un représentant au Parlement le privilège d'un numéro spécial alors qu'on refuse ce service à certaines personnes qui y ont droit en raison de leur cotisation. Cela sent l'élite et il y a quelque chose de désagréable dans tout cela. N'importe quel citoyen devrait pouvoir communiquer avec la Commission d'assurance-chômage et les autres commissions du gouvernement sans devoir recourir à des pressions intermédiaires.

Je veux traiter surtout aujourd'hui du retard inconcevable, signalé par mon ami le député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles) lorsqu'il s'agit de faire droit aux réclamations relatives au Régime de pensions du Canada, notamment en ce qui concerne l'invalidité. Il ne s'agit pas ici d'un privilège. Ce qui est accordé en vertu de l'article sur l'invalidité, du Régime de pensions du Canada, constitue un droit, acquis et payé par les citoyens qui participent au programme. C'est inconcevable que des gens gravement malades doivent subir de tels retards des mois durant. Mon ami a parlé de retards allant jusqu'à six mois. Lorsque nous nous renseignons sur le Régime de pensions du Canada, les fonctionnaires nous répondent négligemment qu'il y a un délai de carence de six mois.

Je désirais vraiment participer au débat d'aujourd'hui pour dire combien j'estime cette méthode inacceptable. Nous avons tous participé au débat sur le Régime de pensions du Canada et lorsque nous l'avons adopté, il n'était pas question d'un délai de six mois. Lorsqu'un chef de famille tombe malade, il ne devrait pas être question d'un délai de carence de six mois. C'est un exemple typique d'inefficacité bureaucratique.

L'objectif de cette résolution est de faire connaître le problème au gouvernement et, avec le plus grand respect, de lui faire abandonner son fameux statu quo auquel le secrétaire parlementaire a fait allusion. Il n'y a aucune excuse à imposer un délai de six mois aux pensions d'invalidité. Je connais plusieurs cas d'attente prolongée. On m'a récemment soumis le cas malheureux d'un orphelin qui a attendu de janvier à juillet 1971 avant d'avoir droit au Régime de pensions du Canada. Rien d'étonnant à ce que les gouvernements laissent le public sceptique. Leur crédibilité soulève des doutes. Il n'est pas étonnant que le public exerce des pressions sur les gouvernements lorsque des retards aussi inutiles se produisent.

La motion parle également d'un retard dans la délivrance des passeports. Je félicite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) d'avoir ouvert des bureaux régionaux. Alors qu'un département centralise, comme c'est le cas des bureaux d'assurance-chômage, il est curieux que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait admis la nécessité de décentraliser et de créer des bureaux à Vancouver, Edmonton, Montréal et Halifax, pour n'en citer que quelques-uns. Cependant, la délivrance des passeports pose toujours un problème grave. J'ignore si la Chambre s'intéresse à ce genre d'anecdote mais c'est la seule façon pour un député de personnaliser des cas isolés. Cela donne de la vie à ce qui, autrement, ne serait qu'une série de chiffres statistiques sans signification.

• (1730)

Je veux parler maintenant d'une demande de passeport présentée par un citoyen ayant servi son pays pendant la première et la deuxième Guerres mondiales. Il a son certificat de démobilisation de la première Guerre mondiale et un exemplaire de son certificat d'entrée notarié dans la Bible familiale. Il possède une carte d'identité avec ses empreintes digitales, une photographie et la signature du sous-ministre des Munitions et Approvisionnements qui l'autorisait à pénétrer dans les bureaux où il travaillait à Ottawa pendant la deuxième Guerre mondiale. Et pourtant il n'a pas droit à un passeport.

C'est un cas isolé. Les gouvernements se fatiguent des cas isolés. Mais le député qui prend en main un de ces cas, et qui est heureux de le faire, est peut-être le dernier lien humain entre le citoyen et l'État. Il est particulièrement frustrant pour nous de voir ces règlements incompréhensibles—je déteste utiliser le mot «paperasserie» car on en abuse—refuser à nos concitoyens ce à quoi ils ont droit.

J'ignore si mes collègues apprécient Kafka qui est un philosophe contemporain de l'absurde. Il serait juste de dire que non seulement Kafka comprendrait parfaitement la situation, mais il parrainerait certainement le ministère du Travail et ses combines touchant le Régime des pensions du Canada et l'assurance-chômage. Kafka a mis en garde l'humanité disant que si un homme devenait l'esclave des rouages de la technologie moderne, les éléments d'une vie humaine normale seraient relégués au deuxième ou au troisième rang. C'était, comme je l'ai dit, un philosophe de l'absurde. Il se serait donc identifié très facilement avec la motion à l'étude.

Une voix: Et avec les praticiens de l'absurde.

M. Fairweather: Oui, avec les praticiens de l'absurde.

M. Fairweather: Tout député qui remplit sa tâche est bien versé dans l'absurde lorsqu'il traite avec l'actuel gouvernement.

L'hon. M. O'Connell: Vous êtes bien versé dans l'absurde.

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: Il n'y a aucun doute là-dessus, surtout lorsqu'on nous lit une série de statistiques où il est question de 600,000 chèques. En tant que députés, nous avons affaire à des individus et c'est un avantage pour le pays qu'on entretienne encore des relations de personne à personne. Nous constatons la différence entre l'insensibilité et la compassion. Ce pourrait être, en fait, le sujet idéal d'un manifeste électoral.

On publiera sans doute bientôt de longues listes électorales vantant une série de réalisations. Je présume que le gouvernement revendiquera à son actif le Régime des pensions du Canada. Nulle part il ne sera question, cependant, de l'orphelin qui a dû patienter sept mois avant de faire accepter sa réclamation. Nulle part il ne sera question des infirmes qui ont contribué de leurs deniers pour acheter leur droit à une pension qu'ils obtiennent six ou sept mois plus tard à cause de stupidités administratives. Cette motion a pour objet de secouer la torpeur béate du gouvernement et je suis heureux de l'appuyer.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai été très heureux de voir cette motion figurer au *Feuilleton*, tout particulièrement parce qu'elle touche à un certain nombre de ministères. Elle révèle que les gens éprouvent des difficultés avec un grand nombre de ministères. Tous les députés reçoivent du courrier leur signalant des problèmes individuels. Les gens sont mal reçus quand ils essaient de régler promptement ce qui leur semble être des problèmes simples.

La question de l'assurance-chômage a été soulevée à de nombreuses reprises à la Chambre. J'ai toujours été surpris de voir que le secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Perrault) pouvait lire les sottises que lui remettent certains fonctionnaires, et il l'a fait de nouveau aujourd'hui. Il a signalé que 600,000 chèques avaient été postés, mais à quoi cela rime-t-il? Tous les citoyens qui travaillent à un emploi qui leur rapporte plus de $25 par semaine et qui consacrent plus de 24 heures à leur emploi paient de l'assurance-chômage. C'est aussi certain que le soleil se lève et se couche. On déduit les primes de leurs chèques de paie.

Il n'est pas question de savoir s'ils veulent les payer ou non. On ne tient nullement compte de la possibilité d'un retard de courrier, d'une contribution perdue ou de la possibilité d'une erreur de l'ordinateur. Le gouvernement est très efficace quand il s'agit d'obtenir sa part. Mais il se sert de critères différents à l'endroit des individus qui lui présentent une réclamation.

La secrétaire parlementaire a souvent soutenu que 97 p. 100 des cas d'assurance-chômage sont réglés avant l'expiration de ce qu'il appelle une période normale. Quelle est la période normale, monsieur l'Orateur? Elle est de quatre à huit semaines. Tout ce qui dépasse huit semaines est considéré comme pas tout à fait normal. Cela veut dire que le travailleur devra attendre pendant une période s'étendant sur trois à quatre jours de paie. C'est pourquoi il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les gens s'adressent aux bureaux d'assistance sociale. J'y envoie un certain nombre de gens parce que j'éprouve une certaine sympathie à leur endroit, et je ne suis jamais certain que la Commission d'assurance-chômage réglera leur problème en peu de temps si jamais.

Je suis aussi prêt à dire à bien des gens que s'ils peuvent éviter de signer le certificat d'allocation, ils devraient le faire. Le montant des prestations que touchent ces gens n'est jamais de $100, comme le prétend le gouvernement. Il est toujours bien inférieur à cette somme. C'est une impossibilité matérielle que de toucher $100 en vertu de la loi sur l'assurance-chômage. Malgré toutes les brochures dans lesquelles on affirme que le travailleur a droit à $100, il ne touche jamais ce montant.

M. Perrault: Vous feriez mieux de relire la brochure.

M. Peters: Je sais qu'on a réécrit cette brochure plusieurs fois, mais malgré toute la publicité qu'on lui donne, cette affirmation est fausse.

M. Perrault: Vous induisez vos commettants en erreur.

M. Peters: Il est bel et bien impossible de toucher $100. La personne qui est habituée à un revenu annuel de $8,000 ou $10,000 s'aperçoit que $100 est le minimum dont elle a besoin pour faire face à ses échéances. Mais on déduit l'impôt de ces $100, si bien que le montant que touche la personne en fait est bien inférieur à ce chiffre. Certains des problèmes qui se posent à l'assurance-chômage sont la faute du gouvernement. L'ordinateur était une première erreur. Nous avons essayé d'économiser, mais je suis persuadé que la Commission d'assurance-chômage dépense plusieurs millions de dollars pour rectifier les erreurs commises dans le fonctionnement de son ordinateur. Dans les bureaux d'assurance-chômage de chaque province, un enregistreur des versements est relié à l'ordinateur. Les versements sont enregistrés sur un ruban qui est ensuite envoyé aux divers bureaux. Quand quelqu'un veut en retirer des renseignements, il doit explorer tout le ruban. Une région éloignée peut être en retard de deux ou trois jours et avoir à passer un certain nombre de rubans. Ce système est très dispendieux et pose des difficultés. Si quelqu'un téléphone pour avoir des renseignements, il ne peut obtenir de réponse parce que cela prend trop de temps et, évidemment, la personne qui répond au téléphone n'est pas reliée à la section qui s'occupe de l'ordinateur.

• (1740)

M. Perrault: Vous êtes complètement perdu.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je m'occupe de beaucoup plus de cas que le secrétaire parlementaire et je connais donc le système. Il n'y connaît rien. Il n'est qu'un défenseur du gouvernement; il l'est depuis son élection et continuera de l'être. Il ne sait que ce que lui disent les hauts fonctionnaires de son ministère et c'est pourquoi il peut parfois fournir des renseignements sensés à la Chambre.

M. Perrault: Vous trompez vos commettants—vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. Peters: La Commission d'assurance-chômage devrait disposer d'un système d'ordinateur semblable à celui utilisé par Air Canada pour ses réservations de façon que, quand on a besoin de renseignements dans le cas d'une demande, on puisse les obtenir de la banque de mémoire. On aurait dû commencer par là et j'espère qu'on le fera maintenant. Il y a d'autres retards, monsieur l'Orateur. Le bureau avec lequel je fais affaire manque d'au moins 50 p. 100 de personnel.

M. Perrault: A mon avis, c'est le genre de mauvais conseils que vous donnez à vos commettants.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, mes commettants se prononceront le moment venu.

Une voix: Nous voulons qu'ils obtiennent leur argent.

M. Peters: J'aimerais qu'on leur donne leur argent et c'est ce qu'aimeraient aussi toutes les municipalités de ma région. Beaucoup de municipalités sont des agglomérations rurales et elles ne sont pas en mesure de payer ces gens. Elles n'ont tout simplement pas l'argent nécessaire. Au bureau de l'assurance-chômage de Kirkland Lake, il y a au moins une douzaine de lettres demandant une mesure de faveur. Cette localité fait face à un taux de chômage plus élevé que de raison et elle ne peut se permettre de donner suite à des demandes qui relèvent de l'assistance sociale. Il est bien vrai que l'Ontario a sa formule de contingentement mais quand une personne touche, au titre de l'assurance-chômage, un montant inférieur aux deux tiers de son ancien salaire, on ne peut s'attendre à ce qu'elle passe quatre jours de paie sans argent, et c'est pourquoi elle demande l'assistance de la municipalité.

Voilà un point qui mérite notre attention, monsieur l'Orateur. Toronto est dans une classe différente par rapport à d'autres régions, car elle est dotée d'un bureau régional de l'assurance-chômage où les gens peuvent facilement se rendre. Dans les régions éloignées des grandes villes, il faut s'en remettre entièrement au courrier, ce qui soulève le problème de la poste. Je me suis entretenu cet après-midi avec un député qui me disait qu'il pouvait parfois expédier une lettre qui ne prenait qu'une journée à se rendre en Colombie-Britannique, mais que dans un cas précis, une lettre très importante avait mise neuf jours à atteindre cette destination.

Une voix: Cela n'est pas inusité.

M. Perrault: Il y a eu la grève des contrôleurs de la circulation aérienne.

[M. Peters.]

M. Peters: Cela ne serait pas si mal si cela se produisait chaque fois, car alors on saurait qu'il faut neuf jours. Mais dans un autre cas où la circulation aérienne n'était pas en cause, la Commission d'assurance-chômage, à Belleville, a envoyé cinq lettres par jour, du lundi au vendredi inclusivement, et le bureau de Timmins en a reçu deux le mardi, quatre le mercredi, deux le jeudi, trois ou quatre le vendredi, et le reste le lundi suivant. Comment une chose semblable peut-elle se produire, monsieur l'Orateur? Les lettres sont postées, elles sont placées sur la table de tri, dans le camion et le deuxième jour, vous recevez deux lettres. Elles ont été spécialement préparées par la Commission d'assurance-chômage, mais bien entendu, le secrétaire parlementaire n'en sait rien parce que les fonctionnaires de son ministère ne lui en ont pas parlé.

M. Perrault: Avez-vous communiqué avec les Postes?

M. Peters: Vous ne pouvez pas blâmer les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage, mais sûrement le gouvernement. Lorsque vous apposez un timbre de 8c. sur une lettre, si vous saviez qu'elle prendra huit ou neuf jours pour se rendre en Colombie-Britannique, vous songeriez à exploiter une ligne aérienne spéciale. Et que dire de la lettre qui prend un seul jour? Comment se fait-il que deux lettres ont pris un jour pour se rendre de Belleville à Timmins, tandis que certaines autres ne sont parvenues à destination que la semaine suivante? Ce sont de simples problèmes, monsieur l'Orateur, mais la population veut en connaître la réponse.

M. Perrault: Avez-vous écrit aux Postes?

M. Peters: Je serais alors dans la même situation que n'importe qui.

Une voix: Ils ne recevraient jamais les lettres.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, il y a plusieurs semaines, j'ai demandé de la documentation au bureau de poste et proposé d'envoyer un messager la chercher. On m'a dit qu'on la mettrait dans le courrier et que je la recevrais immédiatement. Eh bien, on a fait ce qu'on avait dit, mais quatre ou cinq jours plus tard, j'ai dû envoyer un messager cueillir ladite documentation. Environ une semaine plus tard, elle arrivait par le courrier. On l'avait mise dans une enveloppe brune et vous savez que ceux qui manutentionnent le courrier n'aiment pas toucher à ces choses-là.

M. Perrault: Êtes-vous sûr d'avoir apposé un timbre à l'enveloppe?

M. Peters: Ce n'est pas moi qui l'ai envoyée, monsieur l'Orateur, ce sont les Postes. Je n'ai rien eu à avoir avec l'affranchissement.

Une voix: Il ne comprend absolument rien.

M. Peters: Le fait est que dans notre société moderne il faut accélérer les opérations. Il y a des façons de procéder qui ne changent pour ainsi dire rien à la vie de l'individu. Je puis me tromper mais il me semble que l'assurance-chômage aurait dû opter pour deux régimes plutôt que de garder deux programmes. Quand quelqu'un téléphone pour dire qu'il y a quatre ou cinq semaines qu'il a envoyé ses formules et qu'il n'a reçu aucune nouvelle, il devrait y avoir un autre service à la Commission de l'assurance-chômage, comme autrefois, où quelqu'un s'occuperait personnellement du cas.

Si l'ordinateur rejette une demande, il faudrait que quelqu'un l'examine et s'en occupe personnellement. Sinon, le requérant doit tout recommencer depuis le début, et il s'écoule encore quatre ou cinq semaines. Je ne vois pas pourquoi on n'a pas pu utiliser les deux méthodes concurremment. Les ordinateurs sont peut-être les intruments de communication de l'avenir, mais il y a un élément humain en cause, ce qui signifie qu'il se posera toujours des difficultés et qu'il faudrait prendre des dispositions pour les régler. Il ne suffit pas que le secrétaire parlementaire dise que seuls 2 ou 3 p. 100 de la population sont touchés.

M. Perrault: Je n'ai jamais dit cela.

M. Peters: Vous en avez inféré en disant le contraire. Vous dites que 97 p. 100 des réclamations sont payés régulièrement. Le député l'a soutenu au moins quatre ou cinq fois. Je présume qu'il avait pris connaissance du texte qu'il était en train de lire, mais peut-être ne l'a-t-il pas fait. Je pense que les députés devront obtenir toute l'assitance possible de la part du ministère et intercéder au nom de leurs commettants qui sont en butte à des difficultés.

J'ai vu dans les journaux que certaines personnes recouraient dans certains cas à Star Probe pour pouvoir obtenir des renseignements. Qu'ont-ils dit? *Star Probe* s'est occupé du problème particulier d'un homme que l'on avait congédié en juillet dernier. Cette personne a dit que c'était comme si elle s'était évertuée à crier dans une pièce insonorisée . . .

• (1750)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole sur la motion présentement à l'étude. J'ai écouté avec beaucoup de satisfaction l'exposé de plusieurs députés, et je me réjouis d'une chose: c'est que la motion demande au gouvernement d'activer les services publics qui influent sur les conditions de vie.

On est souvent porté à blâmer d'une façon très catégorique le gouvernement. D'après le texte de la motion, le gouvernement sera normalement tenté de répondre dans l'affirmative aux demandes faites aujourd'hui par les députés, relativement à certains services qui ne sont certes pas toujours faciles à améliorer.

Laisser voir que les prestations d'assurance-chômage sont la responsabilité unique de l'honorable ministre, je crois que cela est injuste. Je suis convaincu que le ministre, aussi bien que les députés, désirent que chaque bénéficiaire touche son chèque à temps et que les difficultés qu'ont éprouvées ceux qui attendent les prestations, surtout depuis le mois de janvier, seront aplanies.

Je me garderai d'accuser tout simplement le ministre d'être responsable de ces difficultés, car je crois que le gouvernement a quand même fait des efforts en vue d'améliorer les services. Je me demande cependant s'il n'aurait pas été mieux de conserver un certain nombre de bureaux régionaux, car il est possible que l'expérience qu'on a faite ne soit pas convaincante. J'ai eu moi-même l'occasion de demander au ministre, il y a six ou sept mois, la réouverture d'un bureau d'assurance-chômage dans ma région, et le gouvernement m'a répondu dans l'affirmative. Et aujourd'hui, ma région peut bénéficier à nouveau de ce service très apprécié.

Je voudrais aussi demander au gouvernement de considérer l'amélioration des services au niveau des fonctionnaires, tenant compte de tout le temps qu'on a mis à négocier la nouvelle entente relative aux allocations familiales dans la province de Québec et les autres provinces.

Je pourrais aussi mentionner les négociations interminables relatives à la politique des télécommunications. Il est clair que non seulement la province de Québec, mais aussi les autres provinces se plaignent souvent de la longueur de ces négociations. Au fait, nous savons fort bien que les citoyens pourraient bénéficier d'avantages marqués, si l'on pouvait améliorer ces services.

A mon avis, le gouvernement pourrait répondre favorablement à la demande contenue dans cette motion, dans laquelle on implore le gouvernement d'essayer de trouver des solutions afin d'améliorer ces services.

Je ne m'attarderai pas, bien sûr, sur la formalité du service de l'immigration et des passeports. Je sais que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a fait un exposé là-dessus. Encore là, j'imagine bien que ce Livre blanc, dont il s'agit, devrait normalement être connu et déposé à la Chambre bientôt.

On a aussi parlé de la distribution du courrier. Bien sûr, au ministère des Postes, on a fait plusieurs changements depuis quatre ans. Je déplorais, lorsque j'ai été élu à la Chambre, les modifications importantes qu'on a faites, sans se soucier, suffisamment du service que devait rendre ce ministère au public.

Je reste profondément convaincu que le ministère des Postes est un service public. Le public a non seulement besoin de ce service, mais il y a droit. Je ne crois pas qu'il serait sage d'évaluer le critère de la «rentabilité» avant celui du service qui doit être donné à la population canadienne. Des modifications très précises ont été apportées aujourd'hui, à la suite du remplacement de titulaire, et j'espère bien qu'elles entraîneront des résultats beaucoup plus humains pour la population canadienne.

Je me devais de faire ces quelques commentaires pour inviter le gouvernement à se pencher sérieusement sur le problème de l'amélioration de ces services pour le bénéfice de la population canadienne. Je crois à la formule d'une motion qui vise à demander au gouvernement de considérer toutes les revendications des députés qui ne se sont pas simplement limités à accuser ou à critiquer le gouvernement, mais qui ont fait part au ministre, au cours du débat, des difficultés que connaît la population canadienne. C'est de cette façon, je pense, que nous pourrons sensibiliser le gouvernement, en lui donnant le plus d'informations possibles, uniquement dans le but d'améliorer les services donnés à la population et de donner à celle-ci la satisfaction à laquelle elle aspire justement.

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions du paragraphe (11) de l'article 58 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

La Chambre demeure ajournée jusqu'à jeudi, à 2 heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 16 mars 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—LA PÉTITION DES INDIENS D'OLD CROW

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le député du Yukon veut-il invoquer le Règlement?

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège dont j'ai donné préavis à Votre Honneur hier.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne veux pas faire d'ennuis, mais j'ignorais que la présidence avait reçu un avis au sujet d'une question de privilège. Je croyais avoir reçu un avis de motion hier, mais non un avis au sujet d'une question de privilège. Il serait peut-être difficile de déterminer s'il s'agit d'un avis de motion ou d'un avis concernant une question de privilège. Je suppose que c'est affaire d'interprétation et qu'on peut dire que le député a signifié son intention de soulever une question de privilège plutôt que de présenter une motion. Dans les circonstances, je lui accorderai le bénéfice du doute. Il peut exposer la question de privilège qu'il veut soumettre à la présidence.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, ma question de privilège découle de la pétition des Indiens d'Old Crow, qui a été déposée à la Chambre des communes il y a quelque temps, et elle est basée sur l'article 67(8) du Règlement, qui stipule ce qui suit:

> Nul débat n'est admis au sujet du rapport . . .

Il s'agit du rapport du greffier des pétitions.

> . . . mais une pétition à laquelle celui-ci fait allusion peut être lue au Bureau par le greffier de la Chambre, sur demande.

Votre Honneur se rappellera qu'au lieu d'être lue, la pétition fut consignée au hansard comme si elle avait été lue. L'article 67(8) du Règlement stipule ensuite . . .

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je voudrais m'associer aux députés pour souhaiter la bienvenue au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui revient à la Chambre après une absence attribuable à la maladie. Le paragraphe (8) expose ensuite l'autre procédure à suivre dans certaines circonstances:

> Lorsque la pétition porte sur un grief personnel et présent, auquel il y a nécessité urgente de remédier, la matière qui en fait le sujet peut être mise en discussion sur-le-champ.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, qu'il y a nécessité urgente de remédier puisque le ministre a lancé un appel d'offres pour la construction d'un ou de plusieurs pipelines qui doivent inévitablement traverser le terrain qui fait l'objet de la revendication des Indiens d'Old Crow, comme l'indique leur pétition. Je ne demande pas, pas plus qu'eux d'ailleurs, que la Chambre les entende tout de suite; ils demandent qu'on prenne dans leur cas les mêmes dispositions qui ont été prises dans le cas d'un député il n'y a pas longtemps, lorsque sa pétition fut renvoyée à un comité permanent pour étude, et dans celui de M^lle^ Booth hier lorsque, du consentement unanime, on a chargé un comité permanent de la Chambre d'étudier ses griefs. Ils demandent tout simplement que leur pétition soit renvoyée au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

• (1410)

Le fait qu'on ait créé la commission Barber n'offre pas d'option acceptable ou efficace aux pétitionnaires. Par suite des exigences immédiates exposées à Votre Honneur, et du fait que le Règlement offre un choix de procédures pour la présentation de pétitions, je propose, appuyé par le député d'Athabaska (M. Yewchuk):

> Que la pétition du chef Charlie Abel et des conseillers des Indiens Old Crow du Territoire du Yukon, présentée à la Chambre le 29 février 1972, soit renvoyée pour étude et rapport au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. l'Orateur: Comme le député du Yukon le comprendra, la présidence fait face à certaines difficultés en matière de procédure. L'article du Règlement qu'il a évoqué prévoit en effet une méthode que l'on peut suivre en certains cas, mais, à mon avis, cette méthode ne pouvait pas être étudiée par la Chambre lorsque la pétition dont parle le député lui a été présentée.

Le député tente maintenant de faire étudier l'affaire par le biais de la question de privilège. Je doute fort qu'une affaire de ce genre puisse être soumise à la Chambre sous prétexte qu'elle constitue une violation des privilèges parlementaires. C'est ce que doit prétendre le député en ce moment, savoir qu'il y a eu violation des privilèges du Parlement.

S'il y a eu violation de privilège, ce serait du privilège des signataires de la pétition. Ce serait les Indiens Old Crow dont il est fait mention dans la pétition présentée par le député de Yukon qui seraient en cause. Je doute fort qu'on puisse défendre avec succès, tout au moins autant que je puis en juger, la thèse selon laquelle les privilèges parlementaires du député du Yukon seraient aussi gravement atteints que je devrais décider qu'il y a, de prime abord, question de privilège.

Comme le sait le député, lorsque la présidence décide qu'il y a de prime abord question de privilège, la question peut faire l'objet d'un débat. Le comité est saisi de la violation du privilège, non de la question de fond. Ce que propose maintenant le député c'est que la pétition du chef Charlie Abel et des autres membres de la bande des Indiens Old Crow soit étudiée par le comité permanent de la justice et des questions juridiques aux fins d'enquête de rapport. Il s'agit en réalité d'une motion de fond. A mon avis, il faudra que le député trouve un autre moyen d'en saisir la Chambre.

Le député, à juste titre, a rappelé qu'on a accepté une autre motion semblable à celle-ci présentée par le député de Cape Breton-East Richmond, fondée aussi sur une pétition. Les représentants des partis se sont mis d'accord pour l'étude de la question par un comité permanent de la Chambre. Cette possibilité, me semble-t-il, peut être envisagée. Je conseille au député d'en parler aux représentants des autres partis. J'offrirai certainement mes bons offices dans la mesure où cela pourra être utile pour essayer d'arriver à un compromis ou un arrangement, comme cela s'est fait lorsqu'une difficulté semblable a surgi, il y a quelques mois.

AFFAIRES COURANTES

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

[*Français*]

M. H.-Pit Lessard (LaSalle): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 1er rapport du comité permanent des transports et des communications.

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Robert P. Kaplan (Don Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 2e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

LA CONSTITUTION DU CANADA

[*Traduction*]

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport final du comité spécial mixte (Sénat et Chambre des communes) de la constitution du Canada.

Des voix: Bravo!

[*Note de l'éditeur: le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

M. l'Orateur: Le député de Charlevoix invoque-t-il le Règlement?

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Oui, monsieur l'Orateur.

[M. l'Orateur.]

[*Français*]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur le président, avant que ce rapport soit déposé ou accepté, je voudrais invoquer le Règlement.

Le document qui est actuellement déposé est un rapport extrêmement important; il traite de l'avenir constitutionnel et des lois fondamentales du pays.

Or, monsieur le président, ce rapport n'a pas reçu l'appui de tous les membres du comité. Il y a des dissidences sur la philosophie du rapport et sur certains chapitres.

L'honorable député de Matane (M. De Bané) et moi-même avons préparé un rapport minoritaire, et je comprends que d'autres membres du comité ont également préparé des rapports minoritaires.

On a discuté, au sein du comité, la possibilité que les membres puissent présenter des rapports minoritaires. Ce droit nous a été refusé par le comité.

Monsieur le président, nous prétendons que ce fait contribue à nier à la minorité le droit de s'exprimer. Si l'on refusait la permission de déposer des rapports minoritaires en même temps que le rapport principal, je suis d'avis que l'on ferait un accroc très sérieux à la démocratie.

• (1420)

Monsieur le président, le comité en cause n'est pas un comité comme les autres; c'est un comité spécial et, si l'on se reporte aux *Procès-verbaux*, on y voit que ce comité est désigné comme le comité spécial mixte de la Chambre des communes et du Sénat sur la constitution canadienne. Et j'insiste sur ce point: ce n'est pas un comité ordinaire, mais un comité spécial.

Je voudrais immédiatement, monsieur le président, attirer votre attention sur le fait suivant: il est évident que des coutumes existent à la Chambre à l'effet que les rapports minoritaires des comités permanents de la Chambre—je dis bien «permanents»—ne peuvent être déposés en même temps que le rapport principal, et, à mon avis, il est sage d'adopter cette ligne de conduite. Et voici pourquoi: il est évident que lorsque les comités permanents sont saisis d'un bill public ou d'une mesure du gouvernement, il n'est pas possible d'accepter des rapports minoritaires de ces comités permanents.

Je comprendrais mal que la présidence aurait pu accepter, disons sur les délibérations du comité des finances, du commerce et des questions économiques, des rapports minoritaires sur une loi qui a été présentée par le gouvernement.

Je demanderais, monsieur le président, qu'il y ait un peu plus d'ordre à la Chambre, de sorte que je puisse me faire entendre. Il n'est évidemment pas plaisant d'entendre parler français à la Chambre, mais je voudrais tout de même que mes honorables amis puissent entendre mes remarques.

Monsieur le président, il ne s'agit pas d'un comité ordinaire, mais d'un comité spécial, où le gouvernement n'a pas engagé sa politique, et . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais je suis d'accord avec lui.

[*Traduction*]

Les conversations privées qu'on entend sur les bancs sont très ennuyeuses pour le député qui a la parole et font qu'il est difficile pour la présidence de comprendre ce dernier.

[*Français*]

Je suggère aux honorables députés qui ont des conversations, des entretiens ou des conférences à tenir de le

faire autant que possible derrière les rideaux, dans les coulisses.

L'hon. M. Asselin: Monsieur le président, je disais donc que ce comité spécial mixte n'engageait aucunement la politique du gouvernement. Voilà pourquoi je dis qu'en vertu de ce principe, nous devrions déroger à la règle générale adoptée par la Chambre et selon laquelle on ne peut présenter de rapports minoritaires à la suite des délibérations d'un comité permanent de la Chambre. Étant donné qu'il s'agit d'un comité spécial, il devrait être permis, à mon sens, de fair entendre la voix de la minorité, de présenter des rapports minoritaires en même temps que le rapport principal.

Monsieur le président, il aurait été souhaitable, après les délibérations du comité spécial mixte de la Chambre des communes et du Sénat sur la constitution, de pouvoir constater, en lisant le compte rendu des délibérations, les dissidences qui sont survenues de temps à autre, soit sur des questions de principe, soit sur les opinions relatives à certains chapitres que nous avons étudiés. Mais tel n'a pas été le cas. Si l'on compulse les comptes rendus des délibérations du comité en cause, dont le rapport est déposé à la Chambre actuellement, on n'y relèvera en aucun moment le nom d'un ou de plusieurs députés qui avaient exprimé leur dissidence. Tout ce que nous faisions, nous demandions le vote, on comptait les votes, et l'on disait par exemple: Dix députés sont en faveur de la motion et 11 s'y opposent; donc la motion est défaite.

Voilà tout ce qu'on peut lire dans le compte rendu. Peut-être que si la mention «dissidence» avait été consignée au compte rendu des séances du comité, je ne ferais pas la demande que je fais aujourd'hui à la présidence.

D'ailleurs, je voudrais également référer la présidence au mandat qui a été confié au comité par le gouvernement. Le gouvernement n'a pas dit: Le comité devra étudier tel ou tel point de vue ou telle politique du gouvernement, mais tout simplement: Nous instituons un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la constitution pour étudier la Constitution du Canada.

Le gouvernement n'a pas mis de politique en jeu lorsqu'il a confié au comité le mandat d'étudier la Constitution du Canada, et ce mandat, à mon avis, n'engageait aucunement le gouvernement. Voilà pourquoi le rapport qui est présenté ne lie pas le gouvernement. Au fait, le gouvernement peut le rejeter ou l'adopter en entier ou en partie. Je crois qu'il s'agit là d'un point important concernant la question que je soulève.

Je voudrais également rapporter un précédent remontant au 23 juin 1971, alors que fut présenté le rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Je me réfère au paragraphe 26 de la page 3114 du compte rendu des délibérations du comité. Ce comité a présenté à la Chambre un rapport principal où les dissidences étaient consignées. Je réfère plus spécialement la Chambre aux paragraphes 26 et 27, où l'on peut lire ce qui suit:

> 26. Certains députés estiment qu'ils ne peuvent être d'accord avec les constatations du Comité, même s'ils approuvent certaines recommandations particulières. A leur avis, les faits et preuves qui ressortent de l'examen du Comité justifient une évaluation beaucoup plus critique de la première brochure du Livre blanc de politique étrangère.

Et l'on continue à faire état des dissidences.

Je soutiens donc que ma demande est bien fondée et que le précédent que je viens de citer doit lier la présidence à accueillir le rappel au Règlement que j'ai présenté.

Monsieur le président, je répète que j'ai en main des copies du rapport minoritaire de l'honorable député de Matane (M. De Bané) et de moi-même, dans les deux langues officielles, et que je suis disposé à les déposer, si la présidence m'y autorise. Mais je voudrais, avant de terminer mes remarques, dire que, sous réserve de la décision que rendra Votre Honneur, je me réserve le droit de présenter à la Chambre une motion demandant la permission de produire les documents dont j'ai fait mention.

[*Traduction*]

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'appuie le rappel au Règlement du député de Charlevoix (M. Asselin). Ce rappel me paraît d'une extrême importance. Indépendamment de la position juridique ou technique adoptée dans le passé, le temps me semble maintenant venu d'accepter officiellement les rapports dissidents ou minoritaires.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Les comités ont proliféré; le régime des comités a évolué; les questions dont on a saisi les comités sont plus importantes; les recherches poussées faites parfois par les comités au moyen de témoignages recueillis sur d'importants sujets, rendent opportun de notre part d'examiner très soigneusement l'usage actuel de ne pas déposer les rapports minoritaires. Il est ridicule de supposer que les conclusions de ces comités sont vraiment unanimes. Néanmoins, le dépôt d'un seul rapport laisse une impression d'unanimité qui est trompeuse.

Le comité dont nous parlons a passé des mois à étudier dans son ensemble la loi fondamentale du Canada, c'est-à-dire sa constitution. Si mes souvenirs sont exacts, le rapport contient quelque 100 recommandations et il serait bien étonnant que les membres du comité, qui représentent non seulement des régions différentes, mais toutes les régions du Canada, arrivent à une décision unanime sur tous ces points. Les opinions minoritaires seront peut-être fort utiles à la Chambre quand celle-ci reviendra sur ce sujet d'une importance capitale. Cela aurait aussi une grande valeur pour le public dans la mesure où il se préoccupe du cadre constitutif de toute notre activité parlementaire et gouvernementale.

Je vais vous citer très brièvement deux cas historiques, au moins, de rapports dissidents qui par la suite ont représenté l'opinion acceptée par la majorité. Il s'agissait dans un des cas d'un grand théologien du nom d'Athanase qui se dressa contre 300 de ses collègues et professa une doctrine qu'adoptèrent finalement les conseils de l'Église. Cette doctrine figure maintenant parmi les autres doctrines de l'Église. Un autre cas portait sur les opinions dissidentes de deux grands juges américains, MM. Huges et Brandeis. Leurs divergences à la Cour suprême des États-Unis devinrent l'opinion régnante de la Cour entière et permirent d'étendre énormément les libertés civiles et la portée de la Déclaration des droits en ce pays.

• (1430)

Selon la règle actuelle, je crois, le comité peut, à la majorité des voix, évoquer à son gré une opinion minoritaire. Il incombe, me semble-t-il, aux minoritaires d'exprimer eux-mêmes leurs opinions. Si, pour des raisons techniques ou historiques, la règle veut qu'aucun rapport minoritaire ne soit présenté en ce moment, il faudrait absolument que cette règle soit étudiée et modifiée par le comité approprié. Je dis qu'il serait important pour la discussion publique de questions fondamentales que les

points de vue soient énoncés clairement et qu'un rapport unanime soit présenté, un rapport véritablement unanime et non présenté de telle sorte qu'il paraisse unanime.

Au cours des délibérations de ce comité, j'ai été impressionné de la grande unanimité qui s'est établie sur un grand nombre de questions fondamentales parmi les représentants du Sénat et de la Chambre des communes qui viennent de toutes les régions du Canada. Et pourtant, en vertu de la règle actuelle, nous ne savons pas lesquelles des 100 recommandations qui ont été soumises, ont reçu l'appui unanime du comité.

Je n'ai pas voulu contester ce point sur une base procédurale mais je dis qu'une règle moderne, intelligente et sensée permettrait aux voix minoritaires de se faire entendre dans ces rapports.

Des voix: Bravo!

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je fais mienne l'objection du député de Charlevoix (M. Asselin) que le député de Greenwood (M. Brewin) a appuyée. Comme membre du comité qui présente un rapport dissident autre que celui des députés de Charlevoix et de Matane (M. DeBané), je crois que nous créons la plus pure fiction en maintenant le régime actuel. Le comité se compose de 30 membres qui représentent quatre partis politiques et toutes les régions du Canada, et il compte non seulement des députés mais aussi des sénateurs.

Une voix: Fichtre!

M. Nowlan: Des sénateurs en vie?

L'hon. M. Hees: C'est difficile à dire.

M. Allmand: A l'instar des autres députés qui ont pris la parole, j'estime que, si nous voulons apporter une contribution authentique au débat sur la constitution ou à un débat sur toute autre question ayant fait l'objet d'un rapport, les graves préoccupations qui animent, après mûre reflexion, un groupe minoritaire du comité devraient être annexées au rapport, publiées et distribuées en même temps que lui, de sorte que tous ceux qui liront le rapport puissent également prendre connaissance des principaux arguments avancés par les députés en question. Permettez-moi de noter que des rapports minoritaires peuvent être présentés au sein de la plupart de nos instances délibératives, telles que les commissions royales et les groupes d'études. Il y a des rapports minoritaires à la Cour suprême et aux cours d'appels.

J'adjure la Chambre d'accepter le dépôt des rapports minoritaires aujourd'hui. Je le répète, j'en ai un moi-même. Nous devrions intégrer ces rapports dans la grande discussion en cours sur la constitution.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je tiens à prendre la parole sur ce rappel au Règlement, puisque cela nous concerne évidemment beaucoup.

Il n'est pas de coutume, en général,—et j'en conviens avec vous—qui permette la présentation d'un rapport minoritaire parallèlement au rapport officiel d'un comité. Cette règle, nous le savons, s'applique tant aux comités permanents qu'aux comités conjoints et aux comités spéciaux de la Chambre. C'est le cas, par exemple, du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la constitution.

[M. Brewin.]

Par ailleurs, la règle coutumière veut aussi que des députés dissidents puissent exprimer leur dissidence, et ce au moins d'une façon, c'est-à-dire—toujours suivant la coutume—dans le rapport du comité.

A ce sujet, je réfère la présidence aux paragraphes 26 et 27 du fascicule 31 du compte rendu des délibérations du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

En effet, monsieur l'Orateur, on peut y lire, et je cite:

> Certains députés estiment qu'ils ne peuvent être d'accord avec les constatations du comité, même s'ils approuvent certaines recommandations particulières.

Telle est la situation des députés dissidents de ce comité.

Au paragraphe 27, on peut lire aussi, et je cite:

> Ces députés ne peuvent non plus donner leur accord à ce que sous-entend le Livre blanc lorsqu'il répudie l'ancien idéal d'internationalisme dans les affaires étrangères.

Monsieur l'Orateur, aux comités permanents de la Chambre, les députés ont pu exprimer leurs opinions sans qu'ils soient pour autant nommés et dans le rapport officiel on tenait compte de leur dissidence. On reproduisait même leurs opinions, ce que le comité en cause n'a pas fait.

Monsieur l'Orateur, au commentaire 318 du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, à la page 642 de la 18e édition de *May's Parliamentary Practice* et à la page 471 de la 4e édition de *Bourinot's Parliamentary Procedure,* il est prévu que des députés ne peuvent présenter de rapport minoritaire.

Voilà une chose. Une autre chose a été admise le 26 juin 1971, au moment de la présentation du rapport du comité des affaires extérieures et de la défense nationale: dans le rapport de la majorité, on pouvait exprimer une dissidence sans nommer les députés, ce que les députés de Matane (M. De Bané), de Charlevoix (M. Asselin) et d'autres ont demandé, mais dont la majorité du comité n'a pas tenu compte. Ces députés, monsieur l'Orateur, ont fait valoir leurs points de vue au sein du comité en demandant d'inclure dans le rapport le principe constitutionnel de l'autodétermination. Je cite un extrait dudit rapport:

> Cette question donna lieu à de rigoureux échanges de vues, mais l'inscription de ce droit dans la Constitution a toujours été refusée comme principe.

Et ce principe n'a pas été inclus dans le rapport malgré une demande expresse, formulée à plusieurs reprises.

Monsieur l'Orateur, voici un autre argument important: Comme cela s'était produit dans le cas du rapport du comité des affaires extérieures et de la défense nationale, les députés du comité de la constitution ont demandé à maintes reprises, sauf erreur, que leurs dissidences soient consignées dans le rapport, sans cependant qu'on nomme les députés, comme le veut la coutume, et la réponse fut négative. Ceci nous amène à parler des droits des députés de la minorité.

Le fascicule 31 du rapport du comité des affaires extérieures et de la défense nationale fait état d'un fait qu'il serait opportun d'expliquer. Dans ce rapport, en effet, on a reconnu explicitement le droit aux députés d'exprimer des opinions divergentes, et parfois même contraires à celle de la majorité, et de consigner ces opinions divergentes dans le rapport de la majorité, ce qui a été refusé par la majorité du comité spécial mixte de la Chambre des communes et du Sénat sur la constitution. Voilà la question de privilège que nous posons aujourd'hui.

Ce qui signifie, par conséquent, qu'on traite une question fondamentale, quand on parle de la révision de la Constitution. Et l'on sait qu'une telle entreprise met en cause, non seulement pour le Québec, mais pour toutes les autres provinces canadiennes, le droit à l'autodétermination. Or, les députés ne peuvent faire valoir leurs opinions que par la voie normale de la législation, dont ils sont pourtant les maîtres. Cela signifie qu'ils sont muselés et ne peuvent exprimer leurs opinions, même dissidentes, autrement que par leurs remarques ou leur vote au sein du comité, et non pas dans le rapport, pas davantage à la Chambre.

Selon les règles d'usage que j'ai énumérées antérieurement, il va de soi qu'un rapport minoritaire n'est pas encore accepté par le Règlement. Cela est regrettable en 1972, alors que les problèmes sont d'une acuité si cruciale. Et le plus grave, c'est que, dans le cas présent, le rapport majoritaire, ignore volontairement les dissidences.

La procédure établie pour le comité des affaires extérieures et de la défense nationale constitue un précédent plus qu'intéressant, et j'estime que les députés dissidents ont été lésés dans leurs droits fondamentaux.

Au fait, il pourrait arriver qu'un groupe de députés du comité des finances du commerce et des questions économiques, lors d'une étude du système bancaire canadien, veuille qu'on tienne compte de ses opinions sur la réforme monétaire qu'il préconise. Si l'on refuse aujourd'hui un droit semblable aux députés qui font partie du comité sur la constitution, cela signifie, à toutes fins pratiques, que les députés du comité des finances, du commerce et des questions économiques ne pourraient davantage mettre de l'avant l'idée d'une réforme monétaire, par la voie des institutions parlementaires dont ils sont les maîtres. Ainsi, le seul moyen de faire respecter leurs vues serait de s'y employer en dehors de la Chambre et des comités, ce qui ne correspond pas du tout à la définition du Parlement, institution démocratique par excellence, où la minorité est respectée et doit continuer de l'être. Dans ce système, le peuple canadien peut s'exprimer en toute liberté par l'entremise de ses porte-parole, les députés.

Cela montre jusqu'à quel point cette question est importante. Nous touchons là un point fondamental dont la présidence doit tenir compte en rendant sa décision.

On pourrait aussi parler des rapports des comités permanents et spéciaux sur lesquels le gouvernement n'est pas d'accord. Qu'arrive-t-il alors de ces rapports? Ils restent «sur les tablettes». Et alors, c'est la majorité du comité qui, à son tour, est muselée et étouffée par le fardeau, et ce au bénéfice de la majorité silencieuse de la Chambre.

Voilà pourquoi les députés de notre parti désirent appuyer les députés dissidents, insister énergiquement pour que les droits de la minorité soient respectés dans le rapport, et ce sans qu'on nomme les députés en cause.

• (1440)

[*Traduction*]

M. Ian Wahn (Saint-Paul): Monsieur l'Orateur, je veux appuyer le principe fondamental exprimé par le député de Charlevoix (M. Asselin) et souligner la nécessité de déclarer ouvertement que ce principe ne s'étend pas seulement aux comités spéciaux, mais aussi aux comités permanents de la Chambre . . .

Des voix: Bravo!

M. Wahn: . . . comme le comité permanent des affaires extérieures et de la défense, auquel on a fait allusion. Ce problème s'y est présenté maintes fois. Nous n'avons pu trouver de précédents qui empêcheraient les opinions minoritaires de figurer dans notre rapport même si on a semblé croire en général que la Chambre n'acceptait pas les rapports minoritaires des comités spéciaux. A y regarder de près, nous n'avons trouvé aucun précédent où les opinions avaient été empêchées de figurer dans nos rapports. Nous avons donc décidé en plusieurs occasions d'intégrer ces opinions minoritaires au rapport.

Nous avons prévu la confusion qui pourrait en résulter et les abus possibles dans le régime si les minorités avaient liberté de publier séparément leurs rapports aux frais de l'État, mais nous pensions que l'objection tombait si les opinions dissidentes d'intégraient au rapport. C'est donc la méthode que nous avons adoptée. Nous en avons décidé ainsi à cause de l'expérience que nous avons eue lorsque la minorité à qui nous refusions d'exprimer son point de vue dans le rapport principal faisait de toute manière un compte rendu qu'elle remettait à la presse. Le fait de résumer les vues dissidentes, d'en discuter au comité et de les incorporer au rapport principal nous paraissait bien préférable aux moyens improvisés.

Nous croyons en l'efficacité de la façon de procéder que nous avons adoptée et nous espérons que Votre Honneur la jugera convenable et digne d'être appliquée par tous les comités parlementaires permanents.

M. David MacDonald (Egmont): Votre Honneur reçoit, de toutes parts, beaucoup de conseils éclairés et je n'ai pas l'intention de prolonger ce débat outre mesure. On a notamment soulevé la question de savoir s'il y avait dans nos annales parlementaires suffisamment de précédents de nature à justifier la publication de rapports minoritaires ou si la chose était possible en respectant les cadres de notre régime parlementaire. Plutôt que de reprendre les excellents arguments qui ont déjà été invoqués en faveur de la publication de ces rapports, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur la pratique suivie en ces cas non pas par l'alma mater des Parlements, mais par le Parlement d'une nation sœur, à savoir par le Parlement australien, où le Sénat, dont les membres sont élus, autorise la présentation de rapports minoritaires. Dans la troisième édition de l'«*Australian Senate Practice*» (1967), il est précisé ce qui suit à la fin de l'article 311 du Règlement, qui a trait à l'examen des projets de rapports:

> Il est permis d'inclure dans le rapport une protestation ou une vue divergente.

Il est encore dit, dans cet ouvrage, que le Sénat attache une grande importance aux rapports minoritaires.

Il est juste et bon, je pense, que les rapports minoritaires de ce genre soient de temps à autre compris dans le rapport général si cela semble à propos; c'est d'ailleurs ce qu'a signalé le président du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Je ne répéterai pas les thèses avancées par le député de Greenwood (M. Brewin), le député de Charlevoix (M. Asselin) et les autres, pour faire ressortir l'importance que revêt en l'occurrence une question aussi fondamentale pour le pays.

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je n'hésite pas à prendre la parole cet après-midi pour appuyer d'emblée ce mémoire et la demande des députés de Charlevoix et de Matane (MM. Asselin et De Bané) pour que le dépôt de ce rapport puisse être fait à la Chambre.

On a parlé de l'importance de l'avenir constitutionnel relativement au rapport qui a été présenté par le comité, et, à mon avis, il est clair aussi que nous avons reconnu que l'unanimité ne pouvait être faite à ce comité. Un rapport minoritaire, normalement, n'est pas acceptable à la Chambre. Je pense toutefois qu'il faut étudier l'importance des conséquences du rapport qui nous est présenté. Je sais que, par tradition, on n'a pas souvent déposé de rapports minoritaires, malgré que l'on reconnaît l'existence de précédents.

Je voudrais, monsieur le président, pour justifier le dépôt d'un tel rapport apporter une attention particulière à l'importance du mémoire qui est présenté actuellement par les honorables députés de Charlevoix et de Matane.

L'information qui se trouve dans ce mémoire est d'une nécessité évidente non seulement pour les députés de la province de Québec, mais aussi pour tous les autres députés. Je pense qu'on pourrait intituler ce mémoire: «Ce que tout député devrait savoir». L'information fournie dans ce mémoire représente parfaitement bien la situation d'une province qui hésite à croire en l'avenir d'un pays. Je crois donc que les conditions et les explications précises et claires qui y sont données seraient de nature à faire comprendre à nos amis, nos collègues anglophones, que ce mémoire rendra un service inestimable quant à l'avenir constitutionnel de notre pays.

Je suis convaincu que je devais faire ces quelques commentaires afin de justifier la présentation de ce mémoire, et je suis convaincu que le gouvernement fédéral, le Parlement, avait une excellente chance, aujourd'hui, de faire ses preuves et que le refus d'accepter ce mémoire pourrait être interprété par les citoyens d'une province comme le refus d'accepter ou d'écouter la vérité qui devait être dite depuis longtemps, à la Chambre.

Pour ces diverses raisons, j'ose croire que tous les députés se donneront la main pour en arriver à l'unanimité pour adopter ce rapport.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je n'ai pas l'intention de limiter la discussion relative à ce fort intéressant et important rappel au Règlement; mais comme l'heure passe, j'espérais que tous les députés voudraient se borner à l'aspect procédural de la discussion. C'est ce qu'ils ont tenté de faire jusqu'ici, j'en suis certain. Les députés conviendront, je pense, que jusqu'ici nous avons examiné la plupart des thèses qui peuvent être présentées en faveur du rappel au Règlement soulevé par le député de Charlevoix. Ceci dit, je n'ai pas l'intention de limiter la discussion et je vais écouter les autres arguments qui seront présentés sur l'aspect procédural de la question.

[M. MacDonald (Egmont).]

[*Français*]

M. Georges-C. Lachance (Lafontaine): Monsieur le président, vous avez parfaitement raison lorsque vous dites que les remarques qui ont été faites épuisent peut-être le sujet, mais, par contre, j'aimerais vous faire remarquer qu'il y a eu un autre précédent, en 1964, et je crois qu'il vaut la peine d'être souligné.

Lorsque le comité spécial sur le drapeau a inclus dans son rapport les votes tenus au sein du comité, il était extrêmement important, à ce moment-là, que les députés sachent que des votes avaient eu lieu et je crois même que les noms des députés qui avaient voté à ces occasions apparaissaient au rapport. Je ne suis pas absolument certain de cela, mais je sais que le résultat des votes y apparaissait.

J'étais membre du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la constitution, et j'ai moi-même quelques remarques à faire sur le sujet. Ces remarques devraient être annexées au rapport ou être incluses dans celui-ci.

J'ai pris connaissance du rapport que les honorables députés de Charlevoix et de Matane (MM. Asselin et De Bané) ont préparé. Je souscris entièrement à leurs remarques, et j'aimerais aussi que mon rapport soit déposé avec le rapport majoritaire.

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il y a, je crois, deux aspects au rappel au Règlement du député de Charlevoix (M. Asselin). Si vous me le permettez, je m'attacherai d'abord au premier aspect: les avis contraires exprimés au comité n'ont pas été notés dans le rapport qui a déjà été déposé. On a déclaré que c'était la ligne de conduite adoptée par le comité des affaires extérieures, et la situation a été confirmée par le président de ce comité. Il me semble que c'était également l'argumentation du député d'Egmont (M. MacDonald). Je n'ai pas l'intention d'argumenter sur cet aspect précis du problème, car c'est une question qui doit en fin de compte être résolue au comité et le problème ne se pose pas ici puisqu'il n'y a pas d'avis contraires dans le rapport déposé à la Chambre. Peut-être que plus tard, grâce aux études du comité de la procédure, nous devrions adopter une méthode ou établir une procédure par laquelle les avis contraires pourraient être exprimés dans le rapport principal du comité.

Je crois que nous devons nous arrêter un moment sur la nature de la procédure parlementaire et de la tâche confiée à ce comité, dont il s'est acquitté aujourd'hui. La Chambre des communes a demandé au comité d'étudier la question de la Constitution du Canada et de formuler des recommandations qu'étudierait la Chambre. Dans le cours normal des choses, toute décision de la Chambre ou d'un comité de la Chambre doit être une décision majoritaire et celle-ci, qu'elle soit prise par un comité ou par la Chambre devient la décision de la Chambre elle-même. La Constitution du Canada prévoit que la décision de la majorité devient celle de la Chambre. Muni d'un mandat de la Chambre, le Comité a délibéré. Les conclusions auxquelles en est arrivée la majorité constituent le rapport du comité lui-même, tel qu'il a été présenté à la Chambre. C'est la procédure traditionnelle qui a été suivie assez régulièrement, sauf dans le cas dont il a été fait mention, et il faut que cela reste une exception à l'avenir.

On exhorte aujourd'hui la Chambre à recevoir, en plus du rapport du comité proprement dit, non pas un seul rapport minoritaire dont les députés de Charlevoix et de Matane (M. De Bané) proposent le dépôt, mais aussi un autre rapport minoritaire du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) et, enfin, un autre rapport du député de Lafontaine (M. Lachance). Autrement dit, la Chambre, après avoir demandé au comité de lui simplifier la tâche en étudiant le problème et en présentant des conclusions susceptibles de l'éclairer ne sera pas saisie d'un rapport unique du comité, mais de quatre rapports. C'est là vraiment ce qui est proposé.

Une voix: Cinq rapports.

L'hon. M. MacEachen: Cinq rapports.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Avez-vous donc peur des idées?

L'hon. M. MacEachen: Si on admet cette proposition, il me semble qu'elle mène inévitablement à la conclusion que tous les membres d'un comité ont le droit de faire déposer leur rapport à la Chambre. Dans ce cas, si chacun de ces députés pouvait proposer l'adoption de son rapport, alors tous les autres députés pourraient en faire autant, et la Chambre serait saisie en même temps de 10 ou 15 propositions contradictoires. Je ne crois pas que ce soit là ce que désirent les député, ni ce que vise le Règlement. Le principe veut que, lorsque la Chambre est saisie du rapport du comité, elle entende les conclusions de la majorité et les étudie ensuite. Cela ne porte pas atteinte au droit de la minorité d'exprimer son désaccord, comme elle l'a certainement fait au comité et comme elle peut le faire à la Chambre lorsqu'un député quelconque propose l'adoption du rapport du comité. Il ne s'agit pas d'éliminer les divergences d'opinions ni de nier le droit des minorités à s'exprimer. Il s'agit d'un usage qui permet à la Chambre, par la procédure la plus simple possible, d'étudier un seul rapport tout en respectant le droit des autres de faire connaître leurs opinions.

Je trouve donc, monsieur l'Orateur, que notre procédure actuelle se révèle certainement plus valable et plus utile à la Chambre que toute autre qui donnerait à n'importe quel membre du comité le droit de déposer un rapport, de le faire étudier et de proposer une motion d'acceptation. Je comprends qu'il puisse s'exercer de fortes pressions quant à l'orientation future du système des comités. A mon avis, une telle question est si lourde de conséquences qu'il faudrait l'étudier plus à fond. Pour l'instant, cependant, nous ferions bien, je crois, de nous en tenir à la procédure qui a fait ses preuves et qui a cours à la Chambre depuis longtemps.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je constate qu'il y a encore six députés qui tiennent à participer à cet intéressant débat. Comme je l'ai dit, je n'ai pas l'intention de limiter la discussion car elle porte sur un point d'un si grand intérêt et d'une telle importance, mais j'espère que les commentaires des députés seront aussi brefs que possible.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'approuve une partie des remarques du président du Conseil privé (M. MacEachen), mais je ne suis pas d'accord avec lui sur un point. Une de nos difficultés aujourd'hui a été le huis clos des comités pour l'étude des rapports. Comme les décisions sont prises à huis clos, les dissidences s'expriment plus difficilement au grand jour que si elles étaient exposés ailleurs, à la Chambre particulièrement. En outre, monsieur l'Orateur, une autre difficulté surgit du fait que trop souvent les rapports de comité ne sont pas discutés ou débattus à la Chambre. Il y a naturellement possibilité de les étudier à la Chambre mais cette possibilité est restreinte. En permettant aux députés qui n'approuvent pas un rapport de présenter une motion de dissidence, peut-être que nous surmonterions le problème qu'a soulevé mon ami de Charlevoix. Il faut maintenir le droit de dissidence, à mon avis. Je sais qu'à l'heure actuelle les vis-à-vis ne le prisent pas trop en ce moment.

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Je trouve, cependant, qu'il faudrait essayer de le sauvegarder autant que possible.

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion pour vous dire quelques mots sur la question avant que vous rendiez votre décision. Même si j'étais tenté de souscrire aux commentaires généraux et persuasifs de bon nombre de députés sur la question, notamment ceux du député de Greenwood (M. Brewin) et du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), j'estime que la question soulevée aujourd'hui n'est pas exactement celle dont ils ont parlé. Si, comme je le crois, l'usage de la Chambre est assez bien établi, ce n'est pas le moment pour nous de débattre l'à-propos de le modifier. Permettez-moi d'attirer votre attention sur une discussion qui s'est déroulée au sein du comité lui-même sur la question. Le 5 mai 1971, le député de Notre-Dame-de-Grâce a proposé une motion qui fut par la suite adoptée:

> Attendu que le comité a étudié la question de savoir si les membres devraient être autorisés à joindre un rapport minoritaire personnel au rapport du comité et attendu qu'il a été dit que cela était contraire aux règles de la Chambre des communes et du Sénat,
>
> Il est décidé que le comité demandera à la Chambre des communes et au Sénat des éclaircissements sur ce point et que, dans le cas où ce droit serait contraire aux règles de la Chambre et du Sénat, le comité demandera que les règles soient modifiées afin de permettre de tels rapports minoritaires personnels.

A ce propos je me suis mis en rapport avec le Bureau et j'ai reçu une réponse du greffier qu'il conviendrait peut-être que je dépose ici cet après-midi. L'essentiel de la question, c'est qu'aucun précédent n'existe ni chez nous ni au Parlement de Westminster, au sujet d'un rapport rédigé par une minorité. Des commentaires de Beauchesne et de May furent cités. Je n'ai pas l'intention de lire la lettre cet après-midi ni de m'engager dans une longue discussion sur la procédure, étant donné que le président du Conseil privé (M. MacEachen) a déjà suffisamment traité de cette partie de la question.

• (1500)

Je ne crois pas que les membres du comité se soient sentis libres d'inclure dans le rapport le point de vue de ceux qui n'étaient pas d'accord ni de mentionner les noms de ces derniers. Le fait est que le comité, conformément aux instructions de la Chambre, a décidé de ne pas suivre cette ligne de conduite. Le rapport que j'ai présenté cet après-midi est celui qui fut adopté par la majorité des membres du comité. Le comité a décidé, comme il se devait, de ne publier que le rapport de la majorité. J'ajoute qu'il reconnaît néanmoins, dans ce rapport, l'existence de voix dissidentes. Il y signale en effet souvent que tel ou tel point de vue est celui de la majorité, non de tous les membres du comité.

Enfin, le comité a pris une décision pour ce qui est d'incorporer les noms et le point de vue des divers membres. Pour moi le Chambre n'a pas le choix, elle doit accepter la décision du comité.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je vais tenir compte de l'avertissement qu'à compter de maintenant les remarques doivent être brèves. En réponse à une partie de ce qu'a dit le président du Conseil privé (M. MacEachen), je pense qu'il y a eu lieu de faire une distinction, du moins pour nous, lors d'un renvoi au comité, entre une mesure législative et un sujet quelconque.

Lors du renvoi d'un bill, le comité doit faire rapport. Il doit se prononcer clairement, affirmativement ou négativement. Toutefois, lors du renvoi d'un sujet quelconque, ce que la Chambre attend d'un comité, ce sont des idées. Je ne vois rien de mal à ce qu'un comité présente un ou plusieurs rapports à la Chambre, de manière à la faire profiter non seulement des idées de ceux qui forment la majorité, mais aussi des idées de ceux qui représentent la minorité au sein du comité.

Il me semble qu'un autre point que le président du Conseil privé a fait ressortir ou essayé de faire ressortir brouille un peu la piste. Il a laissé entendre que s'il y avait quatre, cinq ou six rapports, il s'ensuivrait une pléthore d'interventions sur les motions tendant à leur adoption, et, partant, le chaos et la confusion.

Si nous voulons résoudre le problème de façon satisfaisante, évidemment, nous devrons effectuer certaines modifications aux règlements. Certes, nous pourrions stipuler dans un règlement que seul le rapport majoritaire sera débattu à la Chambre. A l'heure actuelle, la seule disposition concernant l'adoption de la motion fait état d'un rapport, et non pas d'un rapport minoritaire ou d'une exposé d'une opinion minoritaire qui pourrait être déposé concurremment.

Je n'hésite pas à le dire, je saisis facilement que Votre Honneur aura de la difficulté, surtout étant donné le texte précis des commentaires 318 et 319 de la quatrième édition de Beauchesne, à statuer si le député de Charlevoix (M. Asselin) ou d'autres députés ont aujourd'hui le droit de déposer sur le bureau de la Chambre l'exposé d'une opinion minoritaire, ou un rapport minoritaire. Toutefois, je veux faire ressortir deux choses qui ont été dites au cours du débat de cet après-midi.

Les règles, y compris les commentaires 318 et 319 dont je viens de parler, n'interdisent pas aux comités d'inclure dans leur rapport, par un vote majoritaire, l'opinion de la minorité. Le député qui a pris la parole juste avant moi, le président du comité, a dit que son comité avait décidé de ne pas le faire. Or, le député de St. Paul's (M. Wahn) a dit tout à l'heure que son comité, lui, avait décidé de procéder de cette manière.

Si vous me permettez de m'écarter pendant 30 secondes du rappel au Règlement, il y a quelque chose que j'aimerais dire. Avec tout ce qui nous disent nos vis-à-vis au sujet de la participation au gouvernement et de l'importance de la structure des comités, ne serait-il pas temps

que les travaux des comités deviennent autres que monolithiques? Ne serait-il pas temps que les comités aient la décence, la courtoisie, le jugement et l'intelligence de faire rapport à la Chambre non seulement de l'opinion qui a emporté la majorité des voix, mais des divers points de vue et idées qui sont ressortis des délibérations?

Je supplie les comités—celui-ci et les autres—de vivre avec leur temps et de considérer les comités non comme de simples instruments du gouvernement destinés à appuyer une seule opinion, mais comme des instruments du Parlement auxquels on a confié une tâche, celle de proposer des idées à la Chambre des Communes.

Comme je l'ai dit dans mon introduction, je vois une différence entre les lois et les questions que l'on renvoie à un comité. Dans le cas des questions, nous voulons assurément que l'on nous fasse part de toutes les idées possibles qui apporteront quelque chose à la discussion qui se poursuit au Parlement et dans le pays.

Pour terminer, j'aimerais appuyer les propositions qu'ont faites d'autres députés. Il est temps, assurément, d'apporter les modifications nécessaires en vue de moderniser notre structure dans ce domaine. S'il faut pour cela que le comité permanent de la procédure et de l'organisation étudie la question, j'espère qu'on lui donnera immédiatement l'occasion de le faire.

M. Pierre De Bané (Matane): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord commenter les déclarations du président du comité, le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan). Il a plusieurs fois fait allusion aux procès-verbaux du comité. Son argument vient à l'appui de la question soulevée par le député de Charlevoix (M. Asselin). Il a dit que lorsqu'un député demande à ce que sa position soit consignée, c'est à la majorité de décider. Lorsqu'un membre demande que les votes soient consignés, c'est encore à la majorité de décider.

A la Chambre, chacun a au moins le droit de voir son opinion rendue publique. Elle est consignée dans le hansard. Comme les députés le savent, la rédaction d'un rapport de comité se fait à huis clos. Le public ignore ce qui a été dit car rien n'est consigné. Lorsqu'un député propose une motion ou vote pour ou contre quelque chose à la Chambre, c'est consigné et le public peut en prendre connaissance. La position adoptée par chaque député est connue.

[*Français*]

Alors, monsieur le président, le point soulevé par mon honorable ami, le coprésident du comité, semble en être un qui nous touche.

Je pense, monsieur le président, que nous communions tous aux mêmes valeurs, à savoir que ce ne sont pas les États qui sont sacrés, ni les pays, ni les formes de gouvernement, ni les structures politiques, ni surtout le nombre de rapports, et l'histoire est là pour le démontrer. Et comment! Ce qu'il y a d'éternel, ce qu'il y a de précieux, ce qu'il nous faut sauvegarder à tout prix, c'est la primauté de l'homme, le principe de la liberté, de l'égalité, de la défense, à l'intérieur d'un cadre juridique, des opinions qui sont les nôtres.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me permets de signaler à l'honorable député qu'il devrait, dans la mesure du possible, s'en tenir à l'aspect procédural de la question présentement à l'étude. Il me semble vouloir faire la philosophie du parlementarisme, et je ne crois pas que ce soit le point en litige présentement.

M. De Bané: Mon second argument, monsieur le président, c'est, comme je le disais, que les rapports des comités sont toujours préparés *in camera*, de sorte que les députés n'ont pas la chance de faire valoir leurs points de vue, comme ceci se fait lors de tout autre débat de la Chambre. Évidemment, on peut rétorquer que les députés qui ont des rapports minoritaires à présenter peuvent toujours les transmettre aux médias d'information, mais, évidemment, là n'est pas la question, car les députés ont le privilège de faire consigner pour toujours leurs rapports dans les documents du Parlement.

On peut également dire, comme l'a signalé l'honorable coprésident du comité, que le rapport mentionne à quelques reprises—surtout dans le communiqué de presse—que la majorité a décidé telle chose. On ne dit pas «à l'unanimité». Mais le fait de dire «à la majorité», évidemment, ne dit pas qui a voté en faveur et quelles sont les motions qui ont été rejetées par la majorité.

Je voudrais terminer en citant à Votre Honneur, en sus de la citation de mon honorable collègue de Charlevoix, relative aux paragraphes 26 et 27 du rapport de 1971 du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, le *Report of the Select Committee on Overseas Aid, Session 1970-71 of the House of Commons in London.*

A la page 67 du rapport de 1971, on donne en entier le nom du proposeur de chaque motion et ensuite on peut lire: "The amendment was made, the Committee divided "Ayes", so many, "Noes", so many."

Et quand le vote est à égalité, le président a un vote prépondérant.

Bref, à l'argument du coprésident du comité, à l'effet qu'il n'y a pas de précédent ni ici, ni ailleurs, l'honorable député de Charlevoix a cité un précédent de la Chambre, l'honorable député d'Egmont (M. MacDonald) en a cité un d'Australie et, moi, j'en cite un de la «Mère des parlements».

• (1510)

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, le problème que nous étudions présentement m'intéresse au plus haut point. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos du député de Charlevoix (M. Asselin) et, également, ceux de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen).

Il s'agit d'une question de procédure, et les comités, selon ce qu'a dit le président du Conseil privé, ont pour fonction d'étudier une question particulière afin de faire progresser les travaux de la Chambre. Or, dans un comité, telle question est étudiée d'une façon plus particulière, alors que, souventefois, la Chambre peut passer à l'étude d'autres mesures.

J'ai toujours compris qu'un comité avait une responsabilité, mais je n'ai jamais compris, monsieur le président, que certains rapports de comité soient débattus par les parlementaires et que d'autres ne le soient jamais.

Si l'on a créé des comités auxquels on a confié l'étude d'un problème particulier, je pense bien qu'à ce moment-là c'était pour recevoir plus de lumière, après qu'une étude bien spéciale aurait été faite. Alors, si tel est le but, lorsque les membres du comité déposent le rapport et que les dissidents n'ont pas eu la possibilité de faire intégrer dans le rapport leurs points de vue, la Chambre, le gouvernement, se prive de sources d'information très valables.

Étant donné que le Parlement peut accepter ou refuser le rapport d'un comité, et à cause de la nature très grave du problème et du climat politique au Canada, on devrait, au Parlement, donner un exemple à toute la population en respectant toutes les minorités, quelles qu'elles soient.

Étant donné les circonstances, on demande l'autorisation de déposer un rapport minoritaire. On ne sait pas ce qu'il contient. Alors, si le gouvernement veut connaître les points de vue de tous les membres de ce comité, je pense que l'on devrait logiquement accepter le rapport majoritaire et, également, le rapport minoritaire. De cette façon, l'on donnerait un bon exemple à tout le pays et l'on accorderait au gouvernement la possibilité de connaître exactement les commentaires que chaque membre du comité a reçus, à travers le pays.

En terminant, je dois dire que, pour ma part, j'ai déjà fait partie d'un comité très important qui a dépensé l'argent des contribuables pour voyager à travers le pays. Je n'ai pas eu la possibilité de faire intégrer dans le rapport les points de vue que j'aurais aimé. J'en étais profondément déçu, et le rapport qui a été déposé à la Chambre n'a jamais été appelé par le président du Conseil privé pour être débattu.

Voici, à mon sens, la procédure que l'on devrait suivre aujourd'hui. J'appuie volontiers les remarques de l'honorable député de Charlevoix, qui invite la présidence à recevoir le rapport minoritaire.

M. l'Orateur: Je remercie les honorables députés de tous les partis, qui ont exprimé, pour la gouverne de la présidence, certaines opinions, toutes valables, j'en suis certain, et que je tenterai de prendre en considération en rendant une décision au sujet du rappel au Règlement de l'honorable député de Charlevoix (M. Asselin).

L'honorable député a indiqué qu'il invoquait le Règlement avant que le rapport ne soit accepté.

Je tiens à mentionner, dès le départ, qu'il ne s'agit pas, en ce moment, de l'acceptation du rapport. Une motion portant adoption du rapport sera faite, je le suppose, en temps et lieu, soit par le président du comité, soit par quelqu'un d'autre en son nom, soit par un député parlant au nom des membres du comité.

Présentement, il s'agit de la présentation du rapport du comité, et il faut tenir pour acquis que le rapport a déjà été déposé et que la Chambre en est saisie.

Si je comprends bien, l'honorable député de Charlevoix invoque le Règlement afin de savoir si des rapports minoritaires peuvent être présentés ou devraient être acceptés par la Chambre en même temps que le rapport majoritaire. Il est inutile d'indiquer aux députés qu'il s'agirait là d'une pratique entièrement nouvelle.

Les députés qui ont participé à ce débat sur la procédure ont fait allusion à la pratique parlementaire en Australie. L'honorable député de Matane (M. De Bané) a fait allusion à la procédure en Grande-Bretagne, mais on ne m'a cité aucun précédent à l'effet que je pourrais permettre la présentation d'un ou plusieurs rapports minoritaires.

Les députés ont cité très généreusement, je le reconnais, les articles et les précédents qui font foi dans de tels cas. On a rappelé à la Chambre le commentaire 319 de la 4e

édition du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, qui se lit ainsi:

Le rapport du comité doit porter la signature du président. Aucune autre signature n'y peut être ajoutée en vue d'indiquer une divergence d'opinion au sein du comité, et il ne peut être accompagné de quelque déclaration contraire de la minorité, ce que ne reconnaît pas l'usage parlementaire britannique.

J'ajouterai, entre parenthèses, ce que ne reconnaît pas l'usage parlementaire canadien.

Je continue la citation:

Le président ne signe le rapport au nom du comité que pour le rendre authentique. Il le signe même s'il ne partage pas l'opinion majoritaire du comité. Aucun rapport minoritaire ne devrait être présenté à la Chambre.

Il est à noter que Bourinot fait allusion au fait qu'en certaines circonstances, un rapport minoritaire a été annexé au rapport majoritaire du comité.

Il faut noter aussi que le précédent cité pour justifier cette pratique remonte à 1874. Il serait peut-être utile que je lise cette citation de la 4e édition de l'ouvrage de Bourinot. Voici:

• (1520)

[*Traduction*]

Aucune signature ne doit figurer sur un rapport en vue d'indiquer une différence d'opinion au sein du comité; le rapport ne peut non plus être accompagné de contre-déclarations ou de protestations émanant de la minorité étant donné que cette pratique est aussi inconnue au Canada qu'au Royaume-Uni. Le président ne signe un rapport qu'aux fins d'authentification. En 1879, un rapport émanant d'un membre dissident fut déposé et parut dans les Procès-verbaux mais après qu'on ait attiré l'attention sur le caractère irrégulier du procédé il fut ordonné que ce rapport minoritaire ne figurerait pas aux *Journaux*. Cependant, il est fréquemment arrivé qu'on tourne les règles relatives à ces questions en autorisant qu'un rapport minoritaire soit annexé au rapport du comité;

[*Français*]

C'est ici qu'on fait allusion à un précédent remontant à 1874.

Par ailleurs, les honorables députés, en particulier ceux de St. Paul's et de Lotbinière (MM. Wahn et Fortin), ont dit qu'au cours des dernières années, plus particulièrement en 1971, on avait inclus, dans le rapport du comité des affaires extérieures et de la défense nationale, les opinions dissidentes ou minoritaires de certains députés.

Je ne puis rien trouver, en fait, dans les précédents de la Chambre, qui empêcherait qu'une telle procédure soit suivie. Ce que le Règlement et la pratique parlementaire interdisent, c'est la présentation de rapports minoritaires. C'est un peu du domaine de l'*obiter dictum* que de suggérer qu'un rapport peut contenir des opinions dissidentes ou minoritaires.

Mais ce qui nous parvient éventuellement, c'est un seul rapport, le rapport majoritaire, et le rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale qui a été présenté l'an dernier contenait évidemment des opinions dissidentes, mais un seul rapport a été présenté et aucune suggestion n'avait alors été faite que la Chambre devrait en même temps recevoir un deuxième, un troisième ou un quatrième rapport minoritaire.

Étant donné les circonstances, je ne vois vraiment pas comment il me serait possible de faire abstraction de cette longue tradition parlementaire et de permettre à l'honorable député de Charlevoix, à l'honorable député de Lafontaine (M. Lachance), à l'honorable député de Greenwood (M. Brewin), bref, à tous ceux qui ont dit avoir des rapports minoritaires à présenter, de déposer un rapport minoritaire.

De façon fort éloquente, l'honorable député de Greenwood a suggéré que le temps était venu de modifier le Règlement. Cela est possible. Certains députés ont suggéré qu'il était temps que le Parlement donne l'occasion aux membres d'un comité d'exprimer leurs opinions dissidentes en déposant un rapport minoritaire. Cela est possible, mais, malheureusement, ce n'est pas à la présidence de rendre une telle décision.

L'honorable député de Greenwood et, je crois, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'ont suggéré; c'est une suggestion valable, intéressante, qui pourrait facilement être étudiée par le comité de la procédure et de l'organisation. A plusieurs occasions, je me suis permis de suggérer que le comité de la procédure et de l'organisation étudie certaines de nos pratiques parlementaires. En voilà une qui, à mon sens, pourrait être considérée avec profit par ce comité.

Cela étant dit, je ne crois pas qu'il me soit possible de donner suite à la suggestion de l'honorable député à l'effet que les rapports minoritaires soient présentés pour dépôt à ce moment-ci.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai invoqué le Règlement, je me suis réservé le droit de recourir à l'article 43 et de présenter la motion appropriée. Sans vouloir en appeler de votre décision, bien au contraire, je voudrais solliciter l'unanimité de la Chambre.

Est-ce que je peux présenter ma motion immédiatement ou attendre l'appel des motions?

M. l'Orateur: L'honorable député devrait attendre, évidemment, l'appel des motions qui se fera dans un moment, je crois.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS MINORITAIRES DES COMITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande l'unanimité de la Chambre pour présenter une motion tendant à permettre aux députés qui le désirent de présenter des rapports minoritaires sur la constitution canadienne.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par l'honorable député de Charlevoix. Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre, en vertu de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut être présentée.

M. André Fortin (Lotbinière): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Nous en sommes rendus au point, semble-t-il, qu'une minorité composée d'un seul député peut renverser la majorité!

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES PUBLICATIONS DU GOUVERNEMENT

L'EXACTITUDE DE CERTAINS PASSAGES DE «CANADA 72»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion au sujet de la propagation de déclarations nettement trompeuses dans un document publié avec l'autorisation d'un des ministres de la Couronne. Je propose, avec l'appui du député d'Egmont (M. MacDonald):

Que la publication Canada 1972, et tout particulièrement la déclaration qui figure à la page 105: «La défaite d'un projet de loi important du Gouvernement est généralement considérée comme un vote de censure ... toutefois, le Cabinet peut décider ne pas considérer une telle défaite comme décisive ...», soit renvoyée au comité permanent des privilèges et des élections pour qu'il étudie toute diminution réelle ou sous-entendue des droits et privilèges de cette Chambre ou de ses députés.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il ne semble pas y avoir unanimité. La motion ne peut être présentée.

* * *

L'AGRICULTURE

LES POMMES DE TERRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'aurais espéré que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) fasse une déclaration à l'appel des motions aujourd'hui, mais comme il ne l'a pas fait, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante qui est une nécessité urgente et pressante, avec l'appui du député de Malpèque (M. MacLean):

Qu'à la lumière du bris de communication entre les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et le ministre de l'Agriculture, ce qui a engendré une incompréhension et une angoisse générales ...

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'éprouve des doutes sérieux quant aux termes de la motion du député. C'est de toute évidence un argument. Peut-être le député pourrait-il indiquer rapidement quel est le reste de la motion afin qu'elle soit présentée.

M. MacDonald: Comme suite à la demande que le ministre a reçue aujourd'hui sollicitant sa présence à une réunion générale des producteurs qui doit se tenir demain à Charlottetown, je propose, appuyé par le député de Malpèque:

Que la Chambre demande au ministre de l'Agriculture et à ses collaborateurs d'assister à ladite réunion de façon qu'une résolution soit prise le plus tôt possible touchant la préoccupation et l'anxiété qui règnent au sujet du programme d'achat de pommes de terre.

M. l'Orateur: Il faut, à cette motion, l'accord unanime de la Chambre. Y a-t-il accord unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas accord unanime.

* * *

BILL SUR LA PROTECTION DES ANIMAUX SERVANT À LA RECHERCHE

MESURE CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ANIMAUX

M. D. W. Groos (Victoria) a demandé l'autorisation de déposer le bill C-171, prévoyant la protection des animaux vertébrés dont se servent, au cours d'expériences, d'essais ou de cours de formation scientifiques et industriels, les bénéficiaires de subventions du gouvernement du Canada, les organismes du gouvernement du Canada, et les personnes qui fabriquent des produits pharmaceutiques ou biochimiques destinés à être vendus au gouvernement du Canada ou à l'un quelconque de ses organismes ou qui font des essais de ces produits.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Groos: Monsieur l'Orateur, ceux qui ont parcouru ce bill savent qu'il a précédemment été déposé à la Chambre. L'objectif en est évident et j'espère que cette fois-ci la Chambre voudra, dans sa sagesse, l'adopter.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1530)

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA DATE DE L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE—L'ANNONCE D'UNE POLITIQUE SUR L'APPARTENANCE ÉTRANGÈRE

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Mardi, le ministre des Finances a fait la réponse suivante au chef de l'opposition qui lui demandait si le gouvernement avait l'intention de présenter un budget ce printemps:

... il m'est impossible de dire à l'honorable représentant s'il y aura un budget ou, le cas échéant, quand il sera présenté.

Le premier ministre dirait-il à la Chambre et au pays si le gouvernement a l'intention de présenter un budget ce printemps et quand le gouvernement compte annoncer sa politique sur la propriété étrangère afin de dissiper l'incertitude qui plane sur ces deux questions?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble que le député pose une question double, sinon deux questions. A mon sens, les députés devraient s'efforcer de ne poser qu'une seule question à la fois. Le député voudra bien accepter que le premier ministre réponde à la première question.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne puis indiquer de date, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Hees: Dans ce cas, voici ma question supplémentaire, monsieur l'Orateur: Le premier ministre pourrait-il indiquer à la Chambre quand le gouvernement fera connaître la politique qu'il compte suivre à l'égard des investissements étrangers au Canada et j'aimerais qu'en répondant à cette question, le premier ministre ne se borne pas à employer le mot «bientôt» dont nous avons dû nous contenter depuis huit mois.

Le très hon. M. Trudeau: Ma réponse de tout à l'heure s'appliquait aux deux questions.

L'hon. M. Hees: Je voudrais poser une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Les Canadiens doivent-ils en conclure que le gouvernement entend esquiver ces importantes questions jusqu'après les prochaines élections, et ce pour des considérations politiques bien évidentes?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je donne la parole au député de York-Sud.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA PARTICIPATION— LES MESURES VISANT L'APPORT DES CITOYENS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, les questions que je veux poser au premier ministre concernent le rapport confidentiel, daté du 18 octobre 1971, que j'ai en ma possession et qui a été remis au cabinet par le comité interministériel de la participation formé en vertu d'une décision du cabinet, le 23 décembre 1970. Comme le premier ministre a répété hier à un groupe d'élèves du secondaire d'Ottawa ce qu'il a souvent affirmé, que la participation des citoyens au gouvernement était pour lui une priorité, le gouvernement a-t-il pris des mesures pour appliquer les conclusions et recommandations du rapport du comité interministériel dont j'ai parlé?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne songe pas en particulier à ce comité interministériel naturellement mais la Chambre sait que le gouvernement a pris une foule d'initiatives qui prouvent sa foi en la participation. Si vous m'accordez le temps voulu, monsieur l'Orateur, je répondrais à cette question. Nous avons, par exemple, facilité davantage la participation des membres de l'opposition au processus parlementaire en leur permettant d'engager, aux frais de l'État, un personnel de recherches. Nous avons favorisé la participation au pays en augmentant le nombre de Livres blancs.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je comprends que le très hon. représentant cherche à répondre à la question du député d'York-Sud, mais il lui faudrait peut-être pour cela plus de temps qu'il n'en faut d'ordinaire pour répondre au cours de la période des questions. Il me semble que des renseignements de ce genre se donnent à la Chambre au cours d'une déclaration à l'appel des motions.

[M. l'Orateur.]

M. Lewis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ferai remarquer au premier ministre, avec toute la déférence possible, que je ne lui ai pas demandé quelles mesures avaient été prises, mais si on avait pris des dispositions pour donner suite aux recommandations. Je dois dire également que les partis de l'opposition ne sont pas les seuls à avoir bénéficié de fonds pour fins de recherches, que le parti ministériel en a reçu également . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Il s'agit ici d'un débat, le député en conviendra. Peut-être pourrait-il poser sa question supplémentaire.

M. Lewis: . . . sans parler du bureau du premier ministre. Maintenant voici ma question supplémentaire: Le gouvernement a-t-il créé des groupes de participation pour aider les ministères et organismes du gouvernement à mettre au point des programmes, en vue de la participation de la population, et a-t-on demandé à la Commission de la Fonction publique de mettre en œuvre un programme de formation en matière de participation, afin que les fonctionnaires se rendent mieux compte de leurs devoirs, du moins envers les Canadiens?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député sait que le secrétaire d'État dépense beaucoup pour encourager différents groupes du pays à la participation. Par exemple, il sait, dans le cas des Indiens, que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a versé des fonds considérables pour accroître leur participation.

L'hon. M. Hees: Vous perdez votre page.

Une voix: Est-ce le manuel du docteur Spock?

L'hon. M. Hees: C'est un vieux boudeur. Il boude. Il se fâche. C'est honteux!

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être pourrions-nous essayer d'avancer un peu plus vite. Le député de York-Sud, semble-t-il, veut poser une question supplémentaire.

M. Lewis: Je veux poser une question supplémentaire, mais, auparavant, monsieur l'Orateur, je veux invoquer le Règlement. J'apprécie les grands talents du premier ministre . . .

Des voix: Bravo!

M. Lewis: . . . ses talents pour le théâtre et la dissimulation. Je les apprécie.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne sais au juste si le député invoque le Règlement à juste titre, mais, si oui, il devrait préciser en quoi. Néanmoins, je rappelle aux députés que nous devrions essayer de collaborer pendant la période des questions.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, pardonnez-moi si je vous fais attendre un instant, mais je reformule mon rappel au Règlement, et je dois dire que s'il est une qualité que le premier ministre devrait montrer, c'est la courtoisie envers la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, lire de propos délibéré, un livre tandis qu'il écoute les questions et y répond, est de sa part une conduite indigne.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député voudra peut-être maintenant poser sa question supplémentaire.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je désire demander à notre premier ministre courtois et plein d'égards . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Il n'y a pas de limite à cette stupidité. Je désire demander au premier ministre si, comme le recommande le rapport, le gouvernement a pris des mesures en vue de minimiser les inconvénients auxquels font face les corps intermédiaires qui essaient d'influencer la marche et la politique du gouvernement, en comparaison des groupes commerciaux et professionnels. Le gouvernement a-t-il pris des mesures en vue de minimiser ces inconvénients ou songe-t-il à en prendre?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que le député conviendra avec la présidence que c'est une question très vaste. Si le premier ministre peut y répondre brièvement, je lui permettrai de le faire, mais je fais remarquer respectueusement et avec bienveillance au député de York-Sud qu'une telle question exige normalement une déclaration très générale qui doit être faite à l'appel des motions. Ceci dit, je permettrai toutefois au premier ministre de répondre à la question supplémentaire du député.

Le très hon. M. Trudeau: La réponse, monsieur l'Orateur, est évidemment que le nombre très important de subventions accordées dans tous les domaines que j'ai mentionnés plus tôt en sont la preuve.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre brève question supplémentaire. Le premier ministre s'engagerait-il à faire une déclaration à la Chambre à l'appel des motions au sujet du rapport que j'ai mentionné et qui porte la signature de M. Bernard Ostry, président du comité interministériel, et à nous dire quelles mesures le gouvernement a prises, s'il l'a fait, pour appliquer les conclusions et les recommandations de ce rapport.

• (1540)

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'habitude et le gouvernement non plus de faire des déclarations fondées sur des rapports confidentiels préparés à l'intention du gouvernement et qui ont été obtenus par je ne sais quel moyen.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

SHERBROOKE—LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Ces jours derniers, en son absence, incontrôlable, bien sûr, je signalais à son secrétaire parlementaire, qu'une situation très difficile se présentait au bureau d'assurance-chômage du district de Sherbrooke, savoir qu'on avait augmenté le nombre d'employés d'environ 25 ou 30 p. 100, dans les mêmes locaux, et que ceci diminuait énormément le service qu'on devait donner aux chômeurs, parce que plusieurs attendent de toucher leurs chèques d'assurance-chômage depuis huit ou dix semaines. Est-ce que l'enquête à ce sujet est terminée, et est-ce que l'honorable ministre peut dire qu'on fait quelque chose pour améliorer cet état de choses, aujourd'hui?

[*Traduction*]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je dois avouer qu'on ne m'a pas signalé la prétendue lenteur du bureau d'assurance-chômage de Sherbrooke, mais j'examinerai l'affaire le plus tôt possible et ferai rapport au représentant.

* * *

L'INDUSTRIE

DOMINION AVIATION—LA DEMANDE D'UNE SUBVENTION RELATIVE À UN APPAREIL ADAC—L'EXPLICATION DU REJET

M. G. W. Baldwin (Peace River): Je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le gouvernement a-t-il rejeté la demande de Dominion Aviation, une compagnie de l'Ouest du Canada qui participe à la mise au point d'appareils à décollage et atterrissage courts en vue d'obtenir des subventions ou une assistance en vertu d'un programme du gouvernement? Si tel est le cas, à la lumière des nouvelles selon lesquelles cette compagnie aurait entrepris des pourparlers avec des sociétés américaines, y compris la Howard Hughes Industries, au sujet de la vente éventuelle de la compagnie, le gouvernement reviendra-t-il sur sa décision?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je ne peux évidemment pas me souvenir de chaque demande présentée à mon ministère pour l'obtention de subventions à la recherche et au développement car s'il en était ainsi, le député m'accuserait de participer au choix.

M. Baldwin: Étant donné l'urgence de la question et l'importance du travail auquel cette compagnie participe, le ministre s'empressera-t-il d'examiner immédiatement la question pour savoir si une demande de ce genre a été rejetée et si le gouvernement entend revenir sur sa décision, en vue de renflouer cette compagnie?

L'hon. M. Pepin: Je le ferai volontiers.

J'en profite pour nier une rumeur à laquelle ont fait allusion, il y a deux jours, les députés de Lachine et de Sainte-Marie . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le ministre veut faire une déclaration, il doit revenir à l'appel des motions. Toutefois, s'il répond à une question déjà posée, il peut le faire maintenant. Je lui accorde la parole à cette fin.

Une voix: Démissionnez-vous pour venir vous joindre à nous?

LA RUMEUR DE DÉMÉNAGEMENT DE LA NORTHERN ELECTRIC DE MONTRÉAL

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je veux répondre à une question qui a été soulevée et qui concerne la société Northern Electric de Montréal. Selon la rumeur, cette entreprise aurait été sur le point de quitter le Québec pour s'établir ailleurs. Ce n'est pas exact. J'ai téléphoné au président de la société et il m'a dit que l'idée ne lui était jamais venue à l'esprit. En réalité, le pourcentage de l'effectif de cette entreprise au Québec augmente.

Des voix: Bravo.

[*Plus tard*]

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai posé au ministre une question précise et légitime et je n'ai pas compris sa réponse.

L'hon. M. Pepin: J'ai dit que je le ferais, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—LA POSSIBILITÉ D'ACCUSATION DU GARANT DU PASSEPORT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Le garant du passeport de M. Geoffroy a-t-il été accusé d'une infraction?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, il n'y a eu aucune autre accusation de portée contre qui que ce soit, seulement celles dont il a déjà été question à la Chambre.

M. Woolliams: Cette question fait-elle l'objet d'une enquête, et, si oui, cette personne sera-t-elle mise en accusation?

L'hon. M. Lang: Il me serait évidemment très difficile de dire quoi que ce soit à propos de cette affaire sans en aborder certains aspects dont les tribunaux sont saisis, et je préfère donc m'en abstenir.

LE RÔLE DE RAYMOND DENIS DANS L'OBTENTION DU PASSEPORT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Quel rôle Raymond Denis a-t-il joué dans l'obtention du passeport ou relativement à toute autre aspect de l'affaire?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Pour autant que je sache, il n'a joué aucun rôle.

[M. l'Orateur.]

LE RÔLE DE LA COMMISSION DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES DANS LA LIBÉRATION DE MME GEOFFROY

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à l'honorable ministre de la Justice si la Commission des libérations conditionnelles a été consultée avant que la libération conditionnelle soit accordée à M^me^ Geoffroy?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Je ne crois pas que cette question soit de ma compétence.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VISITE DU PRÉSIDENT NIXON—LA QUESTION D'UN DISCOURS EN PRÉSENCE DES DEUX CHAMBRES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais nullement déranger le premier ministre, absorbé dans sa lecture, mais je voudrais lui poser une question que, je l'espère, il ne considérera pas comme controversable ou susceptible de troubler sa sérénité. Le gouvernement a-t-il invité le président des États-Unis, à l'occasion de sa visite prévue à Ottawa, à s'adresser à la Chambre des communes où serait convié le Sénat, comme cela s'est fait lorsque j'étais premier ministre et que les présidents Eisenhower et Kennedy nous ont rendu visite?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Les dispositions concertées des deux pays ne sont pas encore définitives, et j'estime qu'il serait incorrect que j'en fasse une révélation unilatérale. Mais, aussitôt que possible, nous annoncerons simultanément à Washington et à Ottawa le programme de la visite du président.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il n'est pas du tout question de révélation unilatérale. Le premier ministre ne fait pas confiance à la Chambre car il lit.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Il lit avec l'arrogance d'une prima donna.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est un affront à la Chambre des communes.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

BANFF—LE GOUVERNEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU LAC LOUISE

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le gouvernement fédéral a-t-il participé au projet du lac Louise dans le parc national de Banff et, en ce cas, en quoi consiste cette participation?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je ne comprends pas très bien la question. Le lac Louise est un endroit qui se trouve à l'intérieur du parc national et le projet—probablement que l'honorable député se réfère à celui qui est présentement à l'étude—fait l'objet de soumissions publiques, et nous avons tenu une audience publique avant de prendre une décision définitive.

[*Traduction*]

M. Harding: Le gouvernement fédéral a-t-il dépensé quelque argent jusqu'ici à l'égard de ce projet et, si tel est le cas, combien le ministère y a-t-il affecté, combien a été dépensé et à quelles fins?

M. l'Orateur: Cette question, qui est essentiellement de caractère statistique, devrait, je pense, être inscrite au *Feuilleton.*

* * *

L'AGRICULTURE

LES POMMES DE TERRE—L'UTILISATION POUR L'ALIMENTATION DES BESTIAUX—LA PRÉSENCE DU MINISTRE À LA RÉUNION EN I.P.-É.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Nous dirait-il s'il est disposé à approuver d'ici 24 heures que l'excédent de pommes de terre détenu par l'Office de stabilisation des prix agricoles soit affecté à l'alimentation des animaux; sinon, serait-il disposé, lui ou son sous-ministre, à assister demain à une réunion de masse des cultivateurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, comme le demande la Fédération agricole de l'Île-du-Prince-Édouard. Je préviens le ministre que les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard sont animés d'un courroux tout irlandais et que demain c'est la Saint-Patrice . . .

• (1550)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a posé une question. Peut-être le ministre pourrait-il répondre.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Je puis indiquer à la Chambre que nous avons pris des dispositions en vue de l'utilisation éventuelle des pommes de terre comme provende pour le cas où il serait judicieux de prendre une telle mesure.

Une voix: Quand?

L'hon. M. Olson: Je ne puis vous donner l'assurance que cela se fera dans les prochaines 24 heures. Lorsque je suis arrivé à la Chambre aujourd'hui, je n'étais pas au courant du grand rassemblement prévu pour demain.

M. David MacDonald (Egmont): Je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question supplémentaire. Comme cette requête, dont le ministre n'a peut-être pas eu connaissance, a été effectivement formulée, je me demande s'il pourrait rencontrer les producteurs de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard ou bien déléguer le sous-ministre, afin de dissiper les malentendus et les craintes qui se sont fait jour à ce sujet depuis quelques semaines?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous sommes toujours désireux de dissiper les malentendus, mais il reste à voir si nous pouvons faire tous les préparatifs dans le délai de quelques heures qui nous a été imparti.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence est disposée à autoriser une dernière question supplémentaire sur ce sujet. Après quoi, et avec le concours des députés, je m'efforcerai de donner la parole à ceux qui n'ont pu intervenir hier et je ferai de mon mieux pour leur donner la priorité pendant quelques minutes. Je donne la parole au député de Hillsborough pour une question supplémentaire.

LES POMMES DE TERRE—LES ENTRETIENS AVEC LE MINISTRE PROVINCIAL DE L'AGRICULTURE OU LES ORGANISMES AGRICOLES EN I.P.-É.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Une question supplémentaire qui s'adresse au ministre de l'Agriculture. Vu le caractère très grave de cette situation, le ministre a-t-il consulté le ministre provincial de l'Agriculture ou la Fédération de l'agriculture au sujet de cette situation qui s'envenime?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas parlé moi-même au ministre de l'Agriculture, mais le sous-ministre fédéral l'a fait hier, je crois. L'autre facteur important c'est que les pommes de terre se vendent maintenant à un prix supérieur d'environ 25 p. 100 à celui où nous les avions achetées dans l'Île-du-Prince-Édouard . . .

Une voix: Nous avons appris tout cela hier.

DEMANDE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE DU QUÉBEC DE VENIR EN AIDE AUX PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

[*Français*]

M. Roland Godin (Portneuf): Je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur.

Peut-il dire s'il a récemment été invité par son homologue du Québec à participer au programme d'aide financière réclamée par les producteurs de pommes de terre de la région de Québec, qui ont perdu 50 p. 100 de leur récolte, l'automne dernier, parce qu'elle a été mauvaise?

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'offre d'acheter les pommes de terre et de verser une avance en espèces s'appliquait au Québec comme aux autres provinces.

* * *

LA JEUNESSE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LE PROJET D'UN RÉSEAU DE TRANSPORT EXPÉRIMENTAL D'ÉTUDIANTS

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État. Vu la détérioration absolument inacceptable du service de chemins de fer qui se rend à Barrie et Orillia et à d'autres points situés au nord, le secrétaire d'État a-t-il étudié personnellement la demande de $110,000 dans le cadre du programme Perspectives-Jeunesse pour financer un service ferroviaire entre Barrie et Toronto appelé le réseau

de transport expérimental d'étudiants et, dans l'affirmative, le ministre a-t-il accordé son appui à cette demande?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que c'est une question qui devrait normalement figurer au *Feuilleton* et être étudiée après l'ajournement, mais le ministre pourrait peut-être y répondre.

M. Rynard: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Elle ne peut figurer au *Feuilleton* surtout s'il faut autant de temps pour y répondre que par le passé, parce qu'il s'agit là d'un projet dont la mise en œuvre doit avoir lieu d'ici quelques jours.

M. l'Orateur: Le député ne m'a peut-être pas entendu dire que le ministre peut répondre à la question.

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): J'hésite à répondre à la question, monsieur le président, parce que ce projet est probablement parmi le nombre d'environ 20,000 qui sont arrivés au cours des six derniers jours et, si j'essayais d'y répondre, j'aurais moi-même peur de dérailler.

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): Une question supplémentaire . . .

M. Rynard: Une question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés remarqueront qu'on veut poser beaucoup de questions supplémentaires dans le cadre de cette question. Le député d'Egmont a la parole.

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LE RAPPORT SUR LE NOMBRE ET LE CLASSEMENT DES DEMANDES

M. David MacDonald (Egmont): Une question supplémentaire. Je me demande si le ministre serait d'accord pour faire bientôt une déclaration à l'appel des motions pour nous dire si l'on pourrait nous fournir un rapport provisoire sur le nombre de demandes reçues et, surtout, sur la manière dont ces demandes seront instruites, étant donné que le ministère va en refuser la plupart?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Oui, monsieur le président.

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LA QUESTION D'UN RAPPORT COMPLET

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): J'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État. Étant donné que le 9 décembre, le ministre s'était engagé fermement à la Chambre à déposer, avant la fin de l'année, un rapport plus complet sur le programme Perspectives-Jeunesse que celui qui avait été déposé le 7 décembre, pourrait-il nous dire s'il a toujours l'intention de déposer ce rapport, et sinon, pour quelles raisons?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Très bientôt, monsieur le président. C'est une question d'impression.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

NOUVEAU-BRUNSWICK—LA RÉVISION DE L'ACCORD DE 1966

[*Traduction*]

M. John Burton (Regina-Est): J'aimerais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné les déclarations faites dès 1968 comme quoi on allait réviser l'accord FODER de 1966 pour le nord-est du Nouveau-Brunswick, et vu que l'on a reconnu les problèmes que posait l'accord original, le ministre pourrait-il nous dire si l'on a conclu un accord révisé pour ce programme où des millions de dollars sont en cause?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'espère que nous serons en mesure de signer cette entente prochainement.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le député de Dartmouth-Halifax-Est a la parole.

M. Burton: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si le député de Dartmouth-Halifax-Est pourrait patienter un instant. J'aimerais permettre au député de poser sa question supplémentaire, puis donner la parole au député de Dartmouth-Halifax-Est. Le député de Regina-Est a la parole pour une question supplémentaire.

L'ÉVALUATION DES EFFETS DES PROGRAMMES RÉGIONAUX

M. John Burton (Regina-Est): Étant donné les millions de dollars que l'on consacre à ce projet du FODER et aux autres, le ministre pourrait-il nous dire si l'on a évalué les effets de ces programmes en matière d'augmentation de l'emploi et de hausse des revenus et du niveau de vie, et serait-il prêt à fournir cette évaluation à la Chambre ou au comité permanent de l'expansion économique régionale?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, comme on l'a dit, il s'agit d'une entente entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Nous avons étudié la situation, nous avons évalué et corrigé ce que nous avons cru être les défauts de l'entente et, maintenant, je crois que ce ne sera pas long avant que nous la signions.

Je serai prêt à fournir au comité tous les renseignements pertinents.

LE PÉTROLE

LA REMISE DE PROJETS DES SOCIÉTÉS GULF ET CONTINENTAL AU N.-B.—LA COTISATION À LA CAISSE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION

[*Traduction*]

M. J. M. Forrestall (Darmouth-Halifax-Est): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas de veine cette semaine. C'est la troisième fois que je me lève pour poser une question et maintenant le premier ministre a quitté la Chambre.

Une voix: Dieu merci!

M. Forrestall: C'est au premier ministre que je voulais poser ma question mais vu son absence, je prierais le premier ministre suppléant d'en prendre note et peut-être même de demander au premier ministre de consulter ses collègues. Il s'agit du retard illimité apporté par la Conoco dans l'agrandissement de sa gare de transbordement au Nouveau-Brunswick et de la déclaration de M. McAfee, président de la Gulf Oil Canada Limited, selon laquelle la perception d'un impôt pour la création d'une caisse destinée à lutter contre la pollution par le pétrole dans les provinces maritimes, compromet sérieusement tout projet d'expansion des installations de transbordement en Nouvelle-Écosse. Et cela s'ajoute à la décision de la Continental Oil Co. d'ajourner indéfiniment la construction d'une usine de 60 millions de dollars au Nouveau-Brunswick.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, vu l'absence des chefs des autres partis, le premier ministre a jugé bienséant de quitter la Chambre, mais je lui ferai part de cette question.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Depuis quand cela l'inquiète-t-il?

M. Bell: Il est allé terminer la lecture du livre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vais autoriser une autre question supplémentaire, mais le temps va nous manquer et j'aimerais bien accorder la parole aux députés qui n'ont pu parler hier. Le député de Dartmouth-Halifax-Est a la parole.

LA CAISSE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES MARITIMES—L'ÉTABLISSEMENT À MÊME LES RECETTES GÉNÉRALES

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais que le premier ministre suppléant prenne note également de la requête suivante: Que le gouvernement examine l'établissement, à même les recettes générales de la Caisse, des $25 millions de dollars que l'on estime requis, accordant ainsi à la Caisse plus de temps pour la perception par l'imposition directe d'une taxe par tonne ou par baril de pétrole.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Je puis assurer au député, monsieur l'Orateur, que cet impôt a été soigneusement examiné. Sauf erreur, aucun changement n'y sera apporté tant qu'on n'aura pas fait l'expérience de la chose.

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA REVISION DE LA FORMULE DE DEMANDE

M. S. Perry Ryan (Spadina): Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui sort justement de la Chambre—et je me demande s'il pourrait revenir un instant. Nous savons que le ministre a été malade et nous nous réjouissons sûrement de son retour à la Chambre après sa longue absence. Je voudrais savoir si le ministre a eu l'occasion ces dernières semaines de consulter la formule de demande incroyablement compliquée qu'il faut remplir aux centres de la main-d'œuvre. Cette formule me paraît conçue pour s'adapter au système ACES, mais elle est très compliquée et crée des difficultés à ceux qui la remplissent.

• (1600)

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être le ministre pourra-t-il répondre. Je mentionne aux députés que si les questions sont trop longues et contiennent trop d'explications, notre temps expirera bientôt.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie le député pour sa question. J'en conviens avec lui. Une analyse que nous avons demandée a confirmé que certaines des formules sont trop compliquées. Nous sommes à en préparer de nouvelles. Nous les soumettons à des essais et les discutons avec les groupes pertinents, comme le comité consultatif de la Commission d'assurance-chômage ainsi que les syndicats ouvriers du pays, afin d'en obtenir une formule beaucoup plus simplifiée.

M. l'Orateur: Le député de Mackenzie a la parole. Je donnerai la parole au député d'Oshawa-Whitby dans un instant. Pour le moment, la parole est au député de Mackenzie.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE AUX PETITS EXPLOITANTS—LES ENTENTES AVEC LES PROVINCES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je m'adresse au ministre de l'Agriculture pour lui demander si, depuis la mi-février, il a rencontré un ou plusieurs de ses homologues provinciaux au sujet du programme de mise en valeur des petites exploitations agricoles et s'il a lieu de croire qu'il existe à ce propos une identité de vues aux deux paliers fédéral et provincial?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, ma dernière entrevue avec les ministres provinciaux de l'Agriculture a eu lieu, je crois, le 14 février dernier. Il n'y avait, bien sûr, aucun désaccord sur les aspects du programme bien qu'il fallût encore déblayer du terrain, mais la répartition des responsabilités administratives a donné lieu à quelques différends.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à la suite d'une réponse que le premier ministre, encouragé alors par celui de l'Agriculture, m'a faite le 29 février dernier. J'avais à cette date soulevé une question à ce sujet en demandant au premier ministre:

... si, dans l'intérêt des relations fédérales-provinciales, la politique du gouvernement est toujours d'obtenir l'approbation des provinces au sujet des politiques qui les touchent directement avant d'aller de l'avant avec celles-ci?

Le premier ministre a répondu comme d'habitude: «D'obtenir l'approbation des provinces quand?» A quoi j'ai répliqué: «Avant d'aller de l'avant avec les politiques.» Le premier ministre a alors demandé: «De quelles politiques le député parle-t-il?»

M. l'Orateur: A l'ordre je vous prie. Plaît-il au député de nous dire quel point du Règlement il invoque? Voudrait-il se rasseoir un moment? Je crois que les députés ont la responsabilité envers leurs collègues d'être aussi brefs que possible lorsqu'ils invoquent le Règlement durant la période des questions.

M. Korchinski: Je comprends, monsieur l'Orateur. Qu'il me soit permis de continuer. Je signale que la réponse définitive du premier ministre, cette fois-là, a été la suivante:

Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture m'informe qu'il n'y a pas d'opposition, que les provinces sont d'accord avec le programme.

J'ai examiné un communiqué du ministère canadien de l'Agriculture, en date du 14 février. Le ministre aurait dit:

Nous espérions que les provinces se joindraient à nous pour la réalisation de ce programme fédéral-provincial, mais l'accord n'a pas été possible en dépit d'une année de négociations et de rencontres.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre le député. Il a la parole depuis un bon moment et il n'a pas encore indiqué en quoi il invoque le Règlement. Jusqu'ici, il semble simplement qu'il y ait désaccord sur ce qui aurait pu être dit à la Chambre dans une réponse. Cela ne peut justifier un rappel au Règlement.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès de vous et auprès de la Chambre. Il semble qu'une réponse prêtant à confusion ait été fournie, de propos délibéré ou autrement, et je voudrais que la situation soit rectifiée. J'aimerais savoir quelle réponse était appropriée à ce moment-là.

M. l'Orateur: Le député d'Oshawa-Whitby a la parole.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA REVISION DES RÈGLEMENTS RELATIFS À L'INDEMNITÉ DE DÉPART ET AUX CONGÉS PAYÉS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire qui découle d'une question antérieure sur les modifications aux règlements de l'assurance-chômage. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration peut-il annoncer à la Chambre des modifications à ces règlements qui tiendraient compte des plaintes formulées à propos du rapport entre l'indemnité de cessation d'emploi et les prestations d'assurance-chômage qu'un employé peut retirer?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai revu les règlements et je dois dire catégoriquement que je n'entends ni verser des prestations d'assurance-chômage à un employé en vacance, ni modifier les règlements de telle sorte que le régime d'assurance-chômage, qui est bien un genre d'assurance, ne devienne rien de plus qu'un régime d'assistance sociale. D'autre part, nous sommes en train de revoir le règlement pour voir si quelque tort n'a pas été causé par inadvertance à certaines catégories de travailleurs. Si je tire la conclusion que ces règlements peuvent être modifiés sans déroger au principe de l'assurance, je serai alors prêt à proposer des modifications.

Des voix: Bravo!

[M. Korchinski.]

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'ATTRIBUTION DES POUVOIRS D'IMPOSER ET LA HAUSSE DES FRAIS DES MUNICIPALITÉS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'avais une question pour le ministre des Finances qui devait être ici aujourd'hui. Vu son absence, et celle du premier ministre maintenant, permettez-moi de l'adresser au premier ministre suppléant. Comme les prix à Saint-Jean, Terre-Neuve, Ottawa et Toronto, entre autres, ont accusé une hausse de plus de 4 p. 100 depuis un an, le gouvernement est-il prêt à reconsidérer la répartition des impôts avec les provinces et les villes en vue de remédier en partie à la hausse des frais et des services municipaux?

M. l'Orateur: J'espère que le ministre pourra répondre brièvement à cette question car elle est d'une portée très étendue. Je doute qu'il puisse y répondre pendant la période des questions.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, il va de soi que le gouvernement s'inquiète de la hausse des prix, mais je doute qu'il y ait vraiment une relation marquée entre le coût des services gouvernementaux dans ces villes et la hausse locale du coût de la vie.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PORCS—LES SUBVENTIONS AUX GROUPES D'ÉLEVEURS QUI VEULENT ACHETER DES GRAINS DE PROVENDE À MEILLEUR COMPTE

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je désire poser à l'honorable ministre de l'Agriculture une question supplémentaire à celle que posait hier mon honorable collègue, l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert).

Parfois, plusieurs éleveurs de porcs se groupent en vue d'obtenir à meilleur compte la nourriture destinée aux porcs. L'honorable ministre pourrait-il dire si les règlements du nouveau programme, prévoyant une subvention de $5 le porc, à l'indice 100, et davantage lors de l'abattage, et ce jusqu'à concurrence de $1,000 annuellement par éleveur, s'applique également à chacun des éleveurs de porcs ainsi groupés?

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous demandons tout simplement à ceux qui présentent une demande, lorsque les ventes ont été faites sous un seul nom, qu'il s'agisse d'une société ou d'une association, de nous donner des renseignements complets

sur la nature de l'association ou de la Société, et cela pour nous permettre d'étudier la question. Nous tenons à remettre les versements à tous les éleveurs sérieux.

* * *

LA POLLUTION

LE NAUFRAGE D'UN PÉTROLIER AU LARGE DU PARC PACIFIC RIM—LA SURVEILLANCE DE LA NAVIGATION

M. D. W. Groos (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Elle découle d'une série d'appels téléphoniques reçus de la côte ouest hier et aujourd'hui, tous inspirés par un grave naufrage survenu hier, le troisième cette année, en passant, monsieur l'Orateur, au large d'un de nos plus nouveaux parcs nationaux, le parc Pacific Rim. Ce qui était une menace de pollution par le mazout est aujourd'hui réalité. Le ministre peut-il agir dès maintenant et prendre des mesures pour réduire les risques d'accidents semblables en créant un système de contrôle moderne de la navigation dans la région, avec le matériel et l'autorité nécessaires pour le rendre efficace?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, nous étudierons sûrement la suggestion.

M. Groos: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député pourrait poser rapidement sa question supplémentaire. Nous manquons de temps.

LES NAUFRAGES DE PÉTROLIERS—LA RECONSTITUTION D'UN COMITÉ

M. Groos: Monsieur l'Orateur, voici la question que je voudrais adresser au leader du gouvernement à la Chambre. Consulterait-il ses collègues de l'opposition en vue de reconstituer le comité spécial de la pollution de l'environnement qui étudierait ce problème particulier et ferait des recommandations à la Chambre?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la question est à l'étude et je me suis déjà entretenu à ce sujet avec le député d'Esquimalt-Saanich, président de ce comité, en vue de le reconstituer ou d'adopter une autre méthode qui nous permettrait de poursuivre ce travail fort utile.

* * *

L'ÉDIFICE DU PARLEMENT

LES DOMMAGES CAUSÉS AUX MARCHES PRINCIPALES—LA RESPONSABILITÉ DU DÉNEIGEUR

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à notre sympathique ministre des Travaux publics. Demandera-t-il à ses fonctionnaires d'examiner les marches devant l'Édifice du Parlement qui ont été gravement endommagées par un rétrochargeur utilisé pour enlever la neige? Ces marches en pierre taillée à la main sont fort ébréchées et je prierais le ministre de demander à l'entrepreneur de réparer les dégâts.

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'ABATTAGE DES VOLAILLES—LES DEMANDES D'AIDE

M. R. E. McKinley (Huron): Monsieur l'Orateur, la première fois que j'ai posé ma question au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture il m'avait promis une réponse au retour du ministre. Il s'agit de la demande d'aide qu'a présentée au gouvernement la Fédération canadienne de l'agriculture au nom des producteurs d'œufs en ce qui concerne le programme d'abattage des volailles. Quelle mesure va prendre le gouvernement à ce sujet?

• (1610)

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons demandé aux représentants des associations de producteurs d'œufs de se hâter d'élaborer un régime de commercialisation qui soit acceptable partout au pays et qui équilibre l'offre et la demande. Nous serons ensuite prêts à considérer favorablement un programme d'aide financière à mettre en œuvre immédiatement.

M. McKinley: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: Le député de Huron peut poser sa question puis nous passerons à l'ordre du jour.

M. McKinley: En ce qui concerne le programme d'achat de volailles annoncé par le gouvernement tard l'année dernière, en vertu duquel les producteurs devaient recevoir de l'aide, quels paiements leur a-t-on versés?

L'hon. M. Olson: Aucun, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il faudrait inscrire cette question au *Feuilleton.*

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre quels sont les travaux prévus pour cette semaine et la semaine prochaine. Peut-il aussi nous donner une indication au sujet du congé de Pâques? Enfin, il pourrait dire pour combien de temps nous reviendrons après le congé.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des travaux de la Chambre, nous continuons aujourd'hui l'étude du bill sur les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux. Nous passerons ensuite au projet de loi de finance inscrit au *Feuilleton.* Si nous terminons aujourd'hui, nous aborderons le bill sur les explosifs. Demain est un jour prévu.

Voici le programme législatif de la semaine prochaine: après le bill sur les explosifs, nous étudierons les modifications au Code criminel, en nous rappelant que je pourrais mettre à l'étude la modification à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui figure en tête du programme depuis plusieurs jours. Par modifications au Code criminel, j'entends les mesures relatives à la piraterie aérienne et à la vie privée. Mardi et jeudi prochains seront réservés à l'opposition.

Le congé de Pâques commencerait le mercredi avant le dimanche de Pâques. Sauf erreur, c'est le 29 mars. La date du retour n'est pas encore décidée; ce sera peut-être le 10 avril ou plus tard, mais sûrement pas avant. En échange de tous ces renseignements, mon honorable ami me dira peut-être quel jour de la semaine prochaine il entend présenter une motion de défiance.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je réfléchirai sérieusement à la question et je ferai connaître ma décision en temps opportun.

Des voix: Bravo!

Une voix: Quelle arrogance!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE 1972 SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

L'AUTORISATION RELATIVE AUX PAIEMENTS FISCAUX ET AUX ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE

La Chambre passe à l'étude du bill C-8, tendant à permettre certains paiements fiscaux aux provinces, à autoriser la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et à modifier la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans amendement.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest) propose la motion nº 1 suivante:

Qu'on modifie le bill C-8, permettant de faire certains paiements fiscaux aux provinces, autorisant la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et modifiant la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires) en supprimant à l'article 32 les sous-alinéas (iii), (iv) et (v) de l'alinéa *a*) et l'alinéa *g*).

—Monsieur l'Orateur, j'ai pris certaines dispositions avec mon collègue qui, pour des raisons pressantes, aimerait prendre la parole maintenant, c'est-à-dire sur l'amendement que j'ai proposé.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je remercie la Chambre que je ne retiendrai pas très longtemps. A propos du bill C-8, nous devrions garder présents à l'esprit un ou deux points. Lors de l'étude de ce bill au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, nous avons eu l'avantage non seulement d'entendre le ministre des Finances (M. Turner) mais aussi le secrétaire d'État (M. Pelletier) ainsi que l'Association des universités et collèges du Canada.

Dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, il reste des objectifs nationaux à atteindre. Il nous faut veiller avec soin à alimenter et à encourager ces objectifs nationaux. Vous serez heureux d'apprendre, Votre Honneur, que la durée de mon discours est sans rapport avec le sérieux et la conviction avec lesquels j'envisage l'engagement du gouvernement fédéral dans tout ce domaine à l'avenir. Je suis gêné de voir que le gouvernement s'écarte de ses obligations envers nos universités et nos collèges, ce qui aura de sérieuses répercussions sur l'éducation postsecondaire au Canada. La politique d'aide financière aux universités, tant à l'égard de leurs immobilisations que de leur fonctionnement, ne sont peut-être pas des lignes de conduite idéales pour le gouvernement canadien, mais elles valent mieux qu'un simple transfert de recettes d'impôt sur le revenu qui laisserait les provinces livrées à elles-mêmes pour ce qui est du domaine universitaire.

[L'hon. M. MacEachen.]

Il serait superflu de reprendre et de ressasser l'argument que j'ai avancé l'autre jour au sujet de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui précise que «dans chaque province la législature pourra» et qui détaille ensuite son autorité en matière d'éducation. Je ne veux pas un seul instant créer l'impression que je désire m'appuyer sur un motif, une politique ou une doctrine pour m'immiscer dans le droit fondamental des provinces en matière d'éducation, notamment au niveau scolaire, c'est-à-dire au sujet des programmes et autres. Cependant, je soutiens qu'au moment où les Pères de la Confédération ont rédigé les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique il n'existait pas, sauf dans deux cas notables, d'université transcendant les frontières provinciales. Je ne pense pas que les universités se circonscrivent dans des limites internationales et encore moins provinciales.

Cette question a été à plusieurs reprises éloquemment discutée par le docteur J. A. Corry, ancien conseiller en matière d'éducation postsecondaire au cabinet du secrétaire d'État. Cette même politique faisait partie intégrante de la formule adoptée par l'ancien premier ministre, M. Lester B. Pearson, et le bill actuel n'en est qu'une simple extension. J'estime qu'au stade actuel de notre évolution constitutionnelle, il serait bon d'instituer un conseil d'éducation au Canada qui n'empiéterait aucunement sur les droits constitutionnels fondamentaux des provinces, mais servirait plutôt de chambre de compensation pour l'information essentielle, l'échange de points de vue et autres, en matière d'éducation.

Il y a sept ans, la Commission Bladen a mené une étude sérieuse sur le financement de l'instruction supérieure. Ses conclusions ont été dépassées par les événements. Je suggère respectueusement qu'il serait tout à fait opportun, au cours des prochains 24 mois au cours desquels il nous faudra trouver une formule d'aide fédérale à l'éducation postsecondaire, que le gouvernement du Canada obtienne l'aide et le concours des provinces en vue d'entreprendre une nouvelle étude de l'éducation postsecondaire. C'est en fait un moyen pour nous de ne pas nous confiner dans une attitude renfermée et provinciale dans ce domaine.

• (1620)

Malgré les constations de la Commission Wright, c'est peut-être une bonne chose pour le pays que les Canadiens ne puissent pas tous naître, s'instruire et mourir en Ontario. Cela semble être la pensée de la Commission. Certains faits troublants portent à croire que, sans l'énoncé clair, ferme et je dirais rassurant d'objectifs nationaux dans les généreuses dispositions financières de l'article 6 du bill, le gouvernement fédéral voudrait supprimer tout cela et préférerait transférer les fonds prévus aux termes du bill selon un système de points qui laisserait les provinces libres de devenir des territoires cloisonnés dans un domaine où la compartimentation répugne aujourd'hui, celui de l'essor et l'expansion de l'enseignement postsecondaire. Telle est la requête. Espérons qu'il se fera un examen sérieux de la question dans les prochains 24 mois.

Je ne prends pas un ton menaçant, mais de nombreux ministériels, sûrement bien des membres de l'opposition officielle et des députés à ma gauche s'inquiéteraient si le gouvernement fédéral croyait pouvoir s'acquitter ainsi de ses responsabilités constitutionnelles en matière de financement et de soutien d'objectifs nationaux en enseignement postsecondaire. Il ne peut pas s'en libérer en transférant simplement des points fiscaux. De toute évidence, les temps exigent que des objectifs nationaux soient non seulement établis mais défendus et si le gouvernement pense secouer ses responsabilités indiscutables par le simple transfert de points fiscaux, alors, comme l'a dit le distingué sénateur Forsey, nous serons nombreux à vouloir lui enlever la pourpre.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement les observations qu'a formulées le député de Fundy Royal (M. Fairweather). Nous partageons presque tous son inquiétude concernant la politique du gouvernement relativement au financement de l'éducation.

Nous devons toutefois nous arrêter sur les particularités de la motion à l'étude. Je ne puis vraiment pas concevoir l'objectif que visent les membres de l'opposition en formulant cet amendement. A mon avis, ils veulent affaiblir la portée de l'article 32 qui habilite le gouverneur en conseil à établir des règlements. Ils cherchent à soustraire de l'article le pouvoir d'établir des règlements qui permettent de définir les expressions immatriculation junior et niveau postsecondaire, recherche subventionnée, prise en charge ou sous contrat et frais de fonctionnement. L'amendement vise à éliminer une disposition cadre à la fin de l'article 32 qui habiliterait le gouverneur en conseil à établir des règlements visant à faire exécuter les buts et les dispositions de la loi.

Il se peut que l'on ait des raisons valables de proposer une pareille chose, mais il me semble qu'enlever tout bonnement le pouvoir d'établir des règlements ou de définir les expressions et les termes qui sont importants pour l'application de cette loi équivaut à créer un vide. Il me semble que l'on aurait dû insérer un autre amendement en vue de définir les expressions, si tant est que l'opposition officielle ait l'intention d'éviter toute interprétation malhonnête de ces termes.

Par la même occasion, je tiens à faire remarquer que nous partageons certaines des préoccupations manifestées par le député au sujet de la participation du gouvernement fédéral au financement de l'enseignement postsecondaire et d'autres programmes d'enseignement. Le gouvernement fédéral participe à ces programmes depuis plusieurs années et, depuis lors, il a contribué d'une manière particulière à la prise en charge des frais d'éducation au Canada. On a tenté de recourir à une procédure qui n'empiète pas sur les prérogatives que les provinces détiennent dans ce domaine en vertu de la constitution.

En raison de la structure fédérale de notre pays et parce que le gouvernement fédéral a, à sa disposition, les ressources qui permettent le financement du coût de l'enseignement au Canada d'une façon équitable, ou à peu près équitable, nous devons réfléchir à l'avenir au cas où ce programme serait mis en œuvre. Le gouvernement fédéral a amorcé ces programmes et, de façon générale, son action a été bien accueillie. Cela ne signifie pas nécessairement que les gens ont agréé tout ce que comportent les propositions fédérales. Néanmoins, le public a, dans une grande mesure, bien accueilli la décision prise par le gouvernement, il y a quelques années, d'entrer dans ce domaine et de contribuer au financement.

Entre-temps, il ne s'est pas produit de changements fondamentaux dans la structure financière du pays et les arrangements de perception des recettes ou la division du pouvoir de percevoir des revenus entre le gouvernement fédéral et les provinces. Que nous réserve l'avenir? Tout indique que le gouvernement fédéral cherche les moyens de restreindre sa contribution au financement des programmes à frais partagés. A ce propos, nous aimerions entendre de la part du gouvernement fédéral une déclaration d'intention bien nette.

Selon certaines déclarations faites devant le comité, les programmes à frais partagés font l'objet de négociations et diverses propositions sont à l'étude. C'est bien. Personne ne s'oppose à ce genre de discussion. Simultanément, nous aimerions connaître de façon plus nette ce que le gouvernement fédéral aimerait faire. Certaines de ses propositions représentent-elles uniquement des points de négociation ou bien la politique réfléchie du Canada? J'espère que pendant l'étude de la présente motion, nous allons en entendre davantage de la part des porte-parole du gouvernement.

L'hon. P. M. Mahoney (ministre d'État): Comme d'habitude, monsieur l'Orateur, je me trouve vraiment bien disposé lorsqu'il s'agit de propositions présentées par le député de Fundy-Royal (M. Fairweather). On ne peut certes contester l'avantage qu'il y a à ce que le gouvernement fédéral finance les études postsecondaires.

J'ai cherché à trouver dans ses commentaires un appui à l'amendement dont il a parlé mais je dois avouer que ce fut en vain. Tout comme le député de Regina-Est (M. Burton), je suppose, je reste mystifié à ce sujet. Les dispositions que l'amendement cherche à supprimer s'imposent pour la mise en œuvre du programme. Ils traitent du pouvoir de faire des règlements en vertu de la loi.

Le transfert de fonds au titre de l'enseignement postsecondaire vise à financer chacune des provinces dans une proportion équivalent 50 p. 100 des frais de fonctionnement admissibles engagés par des établissements postsecondaires. Le transfert est inconditionnel, ce qui veut dire que les provinces peuvent dépenser l'argent comme elles l'entendent. Mais le montant du transfert est calculé selon la formule de 50 p. 100 ou, dans le cas du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve, sur un montant indexé de $15 par habitant.

• (1630)

Pour effectuer ce transfert aux provinces, il est essentiel que le secrétaire d'État sache exactement combien les provinces dépensent en frais de fonctionnement admissibles des établissements d'enseignement postsecondaire. C'est la raison d'être de l'article 32 *a*) (iii) qui donne au secrétaire d'État l'assurance que le gouvernement fédéral ne partage pas les dépenses engagées par les écoles au titre de l'enseignement secondaire. Le programme vise l'enseignement postsecondaire. La 13e année en Ontario et la 12e année dans les autres provinces, par exemple, sont considérées du niveau postsecondaire. Donc, pour gérer le programme, il faut pouvoir faire la distinction, parmi les dépenses d'une école secondaire, entre les dépenses encourues au niveau du secondaire supérieur—treizième année ou douzième année dans les provinces autres que l'Ontario—et les dépenses encourues au niveau inférieur. En conséquence l'article 32 *a*) (iii) est indispensable.

Le paragraphe (iv) de l'article 32 permet la définition, par règlement, de l'expression «recherche subventionnée, prise en charge ou sous contrat». Cela a à nouveau pour

but de veiller à ce que le gouvernement fédéral ne paie pas deux fois pour la recherche, une fois par contrat—comme cela arrive fréquemment dans le cadre d'autres programmes et entraînerait souvent la prise en charge de la totalité du coût de ce genre de recherche—et à nouveau 50 p. 100 des frais dans le cadre du programme d'éducation au postsecondaire.

La paragraphe (v) permet la définition, par règlement, de l'expression «frais de fonctionnement engagés pour l'enseignement postsecondaire» et est à nouveau nécessaire pour déterminer les sommes à verser. Si les «frais de fonctionnement engagés pour l'enseignement postsecondaire» n'étaient pas définis, il n'existerait aucun moyen de déterminer si les provinces obtiennent plus ou moins que ce à quoi elles ont droit. Je dirai au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qu'adopter cet amendement serait rendre un très mauvais service aux provinces. Il rendrait simplement impossible la bonne gestion du programme.

En ce qui concerne l'autorisation de stipuler des règlements, prévue au paragraphe *g*) de l'article 32, je pense voir dans l'amendement la griffe bien connue du député d'Edmonton-Ouest qui s'oppose à tout droit de promulguer des règlements chaque fois qu'un bill contenant ce genre de disposition se présente. Je dirai seulement que la nécessité de promulguer des règlements est admise. Au cours des entretiens avec les provinces celles-ci n'ont jamais laissé entendre un instant que la promulgation de règlements devrait être interdite. En pratique, on consulte les provinces afin de les informer de l'intention du gouvernement de promulguer des règlements et de connaître leur position avant cette promulgation. Aucune province ne s'est opposée à ce que le bill confère ces pouvoirs étant donné qu'il est particulièrement nécessaire et souhaitable de prévoir une certaine souplesse dans le déroulement des programmes.

C'est pourquoi je demande à la Chambre de rejeter l'amendement à l'étude.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, l'amendement que nous étudions présentement peut avoir sa raison d'être, surtout si on le situe vis-à-vis des principes fondamentaux qui devraient être mis en application dans tout ce qui a trait à la péréquation et au partage de la fiscalité entre le gouvernement central et les provinces.

Monsieur le président, mon collègue, l'honorable député de Roberval (M. Gauthier), a, je crois, situé d'une façon merveilleuse, d'une façon juste, d'une façon fort précise, l'ensemble du problème, lors de son discours du 2 mars dernier.

Si le gouvernement central a tant d'argent, s'il a la possibilité, par l'intermédiaire du ministre des Finances (M. Turner), de dicter aux provinces une ligne de conduite quant à leur économie, à leurs finances, cela dépend, au point de départ, d'une mauvaise coordination, d'ententes temporaires qu'on a déjà conclues, mais qui deviennent de plus en plus permanentes. La mainmise du gouvernement central dans certains domaines qui devraient être, selon la Constitution, exclusivement réservés aux provinces, est de plus en plus compromettante.

[L'hon. M. Mahoney.]

Aujourd'hui, nous rencontrons plusieurs Québécois qui ont à reprocher, et ce d'une façon très amère, au gouvernement central de venir «patauger» dans des domaines qui devraient normalement relever exclusivement des provinces. Ils ont raison de penser ainsi.

On doit, de façon très onéreuse, tenter de coordonner toute la fiscalité entre le pouvoir central et les provinces, et, une fois que c'est fait, cela devient doublement onéreux, alors qu'il serait si simple de partager d'abord les responsabilités et, ensuite, de donner à chacun les ressources voulues pour pouvoir s'administrer convenablement.

Il est cependant un point où, malgré tout, nous devons tenir le raisonnement suivant: que l'argent provienne de n'importe où, c'est le nôtre! Et même si par de savants calculs, on arrive à des résultats à l'effet qu'il semble que telle province paie plus et que telle autre paie moins, cela peut fort bien ne pas être toujours précis et cela peut fort bien surtout ne pas être juste.

Évidemment, l'argent que distribue le gouvernement fédéral, sous toutes sortes de formes, provient toujours des poches des contribuables. A ce moment-là, pourquoi ne pas sauvegarder certaines prérogatives, certains droits particuliers et, je dirais même, certains privilèges que veulent absolument conserver certaines régions du pays, entre autres, la province de Québec? Pourquoi pas? On sait que le Québec tient au domaine de l'éducation comme à la prunelle de ses yeux.

Évidemment, il y aurait, comme l'a si bien démontré, je le répète, mon collègue de Roberval, une façon fort simple de régler le problème si, enfin, on en venait à une nouvelle entente constitutionnelle selon laquelle tous les États participants, soit les provinces, détermineraient de nouveaux cadres où chacun pourrait dorénavant vivre d'une façon plus indépendante, plus libre et plus heureuse.

Monsieur le président, lorsque nous sommes acculés au fait que les provinces acceptent elles-mêmes ces propositions—et il est entendu qu'il existe une difficulté technique à surmonter—je ne vois pas pourquoi on répéterait les erreurs qui ont déjà été commises au Québec, où l'on refusait certaines sommes d'argent provenant du gouvernement fédéral, au nom de principes très profonds. Finalement, cet argent-là, monsieur le président, il s'est avéré qu'on l'a tout simplement perdu. Le Québec n'en a jamais vu la couleur et, pourtant, c'était de l'argent qui provenait autant des contribuables du Québec que de ceux des autres provinces.

• (1640)

Alors, c'est pour cela que nous sommes devant une espèce de dilemme. Si le gouvernement gouverne et administre le pays d'une façon dictatoriale, et que les provinces acceptent cette situation, il n'y a sûrement rien à faire. Ce qu'il y aurait à faire, ce serait justement de changer le système à la base même. Mais lorsqu'il s'agit du domaine de l'éducation, les provinces devraient normalement avoir toutes les ressources fiscales voulues, dans le système actuel afin de pouvoir s'administrer comme elles le veulent.

Il y a déjà, d'ailleurs, cette centralisation qu'on a toujours dénoncée, et que nous aurons justement demain l'occasion de dénoncer encore davantage, lors de notre journée d'opposition, monsieur le président. Cette décentralisation est non seulement nécessaire, mais bel et bien essentielle au pays. Dans un pays aussi immense, aussi grand que le Canada, un pays qui dépasse les États-Unis et même l'Europe, au point de vue géographique, ne prétendons pas être en mesure de tout contrôler, de tout fixer, ne prétendons pas d'arriver à coordonner d'une façon sérieuse toutes les régions d'un pays aussi vaste que le nôtre. Et ce d'autant plus que la différence d'origine ethnique qui entre en ligne de compte vient évidemment démontrer davantage la nécessité de la décentralisation.

Alors, bien sûr, le gouverneur en conseil veut établir des règlements définissant certaines expressions aux fins de la présente loi. Et je cite les sous-aliénas dont il est question:

(iii) les expressions «immatriculation junior» et «niveau post-secondaire»,

(iv) l'expression «recherche subventionnée, prise en charge ou sous contrat»,

(v) l'expression «frais de fonctionnement engagés pour l'enseignement post-secondaire» par un établissement d'enseignement ou un établissement secondaire ou à l'égard d'un tel établissement;

Monsieur le président, lorsque nous lisons ces sous-alinéas, nous nous rendons compte qu'il y a un fait acquis, notamment que le gouvernement fédéral pénètre dans un domaine relevant exclusivement du gouvernement provincial et qu'il le fait avec beaucoup d'aise.

Il s'agit d'un fait accompli. Je trouve cela tout simplement malheureux et je suis d'avis qu'on pourrait supprimer ces sous-alinéas. Mais j'ai l'impression qu'on ne changera jamais rien avec des amendements de ce genre. Alors, tant qu'on ne se sera pas décidé à changer, au point de départ, tout le système fiscal et qu'on n'aura pas enfin réalisé qu'il faut réformer notre économie, le système monétaire, bref, tant qu'on n'aura pas compris la nécessité de changer de cadre constitutionnel afin de donner à chaque région de ce pays, à chaque citoyen ou à chaque groupement de citoyens de ce pays, l'occasion de mieux s'émanciper afin de mieux s'épanouir, on piétinera sur place, pour ainsi dire.

C'est pour cela que je dis que tous ces amendements que l'on veut proposer sauvegarderaient évidemment un principe très cher à la province de Québec, celui de garder la mainmise sur l'éducation. Mais je pense que ce n'est qu'une toute petite chose, lorsqu'on considère que c'est tout le bill dont il est question présentement qui aurait dû être modifié, et ce dans le cadre d'une réforme constitutionnelle générale.

[*Traduction*]

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, il a déjà été question des amendements sibyllins de l'opposition officielle. Je ne les commenterai pas car ils semblent ne se rapporter que très peu aux points importants qu'a invoqués le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) en les présentant. Ce n'est pas la première fois que des propositions de l'opposition se rattachaient mal au fond des questions mêmes dont le Parlement était saisi. Je crois cependant que nous devrions tous porter beaucoup d'intérêt à la mesure à l'étude et aux jugements formulés à son sujet par la communauté universitaire.

A mon avis, monsieur l'Orateur, les députés auraient avantage à prendre connaissance des procès-verbaux et témoignages du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques en date du 14 mars alors que l'Association des universités et collèges du Canada a fait son exposé au comité. D'un bout à l'autre de ce mémoire, on relève non seulement une note bien nette d'inquiétude et d'appréhension, mais aussi un avertissement bien clair portant que le régime fédéral actuel d'aide aux universités laisse beaucoup à désirer. En intervenant dans le débat en cours, je n'ai pas l'intention de réexaminer toutes les subtilités de la discussion qui s'est déroulée au sein du comité, discussion qui s'est poursuivie de façon plus poussée par tout le pays.

D'après le régime actuel de financement des universités canadiennes, les provinces déterminent pour ainsi dire les normes en décidant combien d'argent elles consacreront à l'enseignement universitaire au titre des dépenses de fonctionnement telles que les définit le règlement. Une fois ce montant déterminé, le gouvernement fédéral devient le contributeur passif d'un montant égal. Si une province décide de consacrer une forte somme à l'enseignement universitaire, il en résultera alors que le gouvernement fédéral dépensera beaucoup d'argent dans cette province. Si une autre province décide d'y consacrer moins d'argent ou ce qui est encore plus important, un pourcentage inférieur de ses dépenses globales, alors la quote-part fédérale à l'enseignement universitaire dans cette province sera moindre. Cela nous ramène à la constatation évidente soulignée par les représentants des universités et des collèges, c'est-à-dire que nous n'avons pas une norme commune ou nationale d'excellence dans nos universités canadiennes.

Sans donner de précisions, monsieur l'Orateur, il est fort clair que les représentants des universités et des collèges s'inquiètent des normes variables de qualité dans l'enseignement universitaire qui sont attribuables à la variété des ressources financières. Cette question devrait nous préoccuper vivement et nous inciter particulièrement à réviser de façon approfondie les principes sur lesquels repose le financement universitaire au Canada.

Il existe un autre objet de préoccupation croissante qui est le résultat, non seulement des arrangements financiers décrits dans ce bill, mais aussi de l'aide financière accordée aux étudiants sous forme de prêts garantis par le gouvernement fédéral et de subventions accordées par les gouvernements provinciaux. Il ne fait aucun doute que la mobilité décroissante des étudiants canadiens d'une province à l'autre est un trait de la vie universitaire contemporaine au Canada. Le Canada a grandement profité du fait que des étudiants d'une province pouvaient être attirés vers une université située dans une autre province.

Nous avons besoin de tous les stimulants possibles dans notre pays pour surmonter nos différences régionales et notre esprit de clocher, mais le mode actuel du financement des universités, de même que les conditions de l'aide aux étudiants, font qu'on insiste de plus en plus pour que les étudiants ne fréquentent que les universités situées dans leur province de résidence. Cette tendance, qui est loin d'être heureuse, ne devrait pas être encouragée.

• (1650)

En outre, les dispositions actuelles du financement universitaire et l'aide aux étudiants défavorisent grandement l'inscription d'étudiants étrangers. L'inscription d'un étudiant étranger dans une université d'une province aux prises avec de graves difficultés financières représente sans doute un pénible fardeau pécuniaire, en dépit de la contribution des étudiants étrangers à la vie universitaire au Canada et par là à toute la communauté canadienne.

Autre sujet d'inquiétude pour les universités: Le fait que toute l'aide financière du côté public leur parvienne par une seule voie. Selon les témoignages des représentants des universités au comité, plus de 80 p. 100 des frais d'exploitation des universités sont actuellement payés par le gouvernement et cet argent leur est versé dans chaque cas, par les gouvernements provinciaux.

Les universités ont raison de craindre la perte graduelle de leur indépendance, par suite de la formidable concentration de pouvoir fiscal entre les mains des divers gouvernements provinciaux. Raison de plus, pour trouver de nouveaux moyens d'assurer, sur le plan fédéral, une aide fiscale à l'enseignement post-secondaire.

A en juger d'après nos annales politiques et notre constitution, il est évident qu'il n'y a rien de plus sacré que l'instruction, puisque d'après les absurdes dispositions de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'instruction doit être éternellement de la compétence provinciale. Il est impossible de croire à première vue que l'enseignement universitaire qui englobe les connaissances à un haut niveau et sur un plan considérable, puisse de quelque façon que ce soit ne relever que de la province. Que les universités doivent se trouver un emplacement dans les diverses régions du pays, c'est un fait purement accidental et inévitable qui ne devrait pas servir à imposer un fardeau aux étudiants, de quelque partie du Canada qu'ils viennent.

J'ai soutenu énergiquement depuis des années que le gouvernement fédéral doit jouer un rôle actif dans l'enseignement universitaire. Je suis désolé de voir que le rapport déposé aujourd'hui par le comité sur la constitution ne laisse pas au gouvernement fédéral l'espoir de jouer un tel rôle, et se dérobe encore derrière l'ancienne formule attribuant aux provinces l'enseignement universitaire, tout à fait comme s'il s'agissait de l'instruction élémentaire en l'an 1867.

Il est heureux que les dispositions proposées aient un caractère intérimaire. Évidemment, nous comptons sur de meilleures dispositions pour l'avenir. Je crains bien, comme le député de Fundy-Royal, qu'on tente d'esquiver la responsabilité fondamentale de ce Parlement en matière d'enseignement universitaire en se contentant d'attribuer des points fiscaux, des zones fiscales aux provinces. Il faut faire davantage si l'on veut réaliser tout le potentiel de l'enseignements universitaire dans ce pays, dans l'intérêt de tous nos citoyens et de la nation.

La question du financement à venir de notre enseignement universitaire est trop importante pour être confiée uniquement à des discussions privées entre ministres fédéraux et provinciaux. J'espère qu'on examinera sérieusement le mémoire soumis par l'Association des universités et collèges au gouvernement fédéral et au conseil des ministres, fédéraux et provinciaux, qui à été préparé et déposé au cours de l'automne 1971. Ce mémoire, comme en fait foi la page 2:44 du rapport du comité des finances, du commerce et des questions économiques du 14 mars, recommande, en autres choses, que soit conduite une étude nationale distincte portant sur le financement de l'instruction supérieure au Canada, Ce mémoire recommande que cette étude englobe, en autre autres, les domaines suivants:

1) le rôle et les responsabilités des universités dans la société canadienne contemporaine;

2) la répartition des coûts entre les gouvernements et les étudiants et entre les gouvernements fédéral et provinciaux er les méthodes financières par lesquelles cette répartition pourrait être faite;

3) les disparités régionales dans le domaine de l'éducation et les moyens propres à les corriger;

4) l'accessibilité universelle et l'aide aux étudiants;

5) le rôle du gouvernement fédéral dans l'aide à la recherche, la mobilité étudiante, les études supérieures et les étudiants étrangers;

6) les moyens de réaliser la coordination des activités provinciales, régionales et nationales, les moyens de réaliser des économies dans le fonctionnement des universités et d'empêcher toute prolifération inutile.

Je félicite le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) d'avoir proposé cet amendement qui nous a donné l'occasion d'avoir cette importante discussion. Comme je l'ai déjà dit, il est regrettable que cet amendement ait peu de rapport avec les problèmes que j'ai évoqués et avec les sujets soulevés par le député de Fundy-Royal mais je suis profondément convaincu que l'une des questions les plus importantes sur laquelle il nous faudra trancher à l'avenir est celle de l'amélioration des modalités de financement de notre instruction universitaire.

[M. Blair.]

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député d'Egmont (M. MacDonald)—L'agriculture—Les pommes de terre—La dépression du marché—L'utilisation pour l'alimentation des bestiaux; l'honorable député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose)—Radio-Canada—Le différend avec NABET—Demande d'intervention ministérielle dans les négociations; l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin)—Le Code criminel—L'abolition de la peine de mort—La révision par la Chambre au cours de la session.

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les avis de motions, les bills privés et les bills publics

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, je crois savoir qu'il y a eu des discussions entre les partis des deux côtés de la Chambre et qu'on s'est entendu pour demander le consentement unanime en vue de passer à l'étape du rapport et à la troisième lecture du bill C-164. Je demanderais donc le consentement unanime de la Chambre dans ce sens.

M. l'Orateur suppléant: Les députés ont entendu le député de Parkdale (M. Haidasz). Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Il en est ainsi ordonné.

BILLS PRIVÉS

LA BANQUE UNIE DU CANADA

La Chambre passe à l'étude du bill C-164, tendant à constituer la Banque Unie du Canada, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans amendement.

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, à l'étape du rapport, j'aimerais présenter un amendement au bill C-164:

Qu'on modifie le bill C-164 en substituant le mot «unité» ou «unity», selon le cas, au mot «unie» ou «united» dans le titre et dans le bill lui-même s'il y a lieu.

• (1700)

M. l'Orateur suppléant: Il faut le consentement unanime pour proposer maintenant un amendement, sans préavis. Le député de Parkdale (M. Haidasz) a-t-il la permission de présenter son amendement à ce stade-ci?

Des voix: D'accord.

M. Haidasz: Je le propose donc, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion de M. Haidasz est adoptée.)

M. Haidasz propose: Que le bill C-164, tendant à constituer la Banque Unité du Canada, dont le comité des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans amendements, soit agréé.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): J'aurais quelques brèves remarques à faire en ce moment, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. La motion dont la Chambre est saisie porte sur l'étape du rapport du bill. Le député voudra peut-être s'en occuper à une étape subséquente.

L'hon. M. Lambert: Non, monsieur l'Orateur, à moins que je ne réserve complètement ma position. Il arrive que nous étudions ce bill cet après-midi du consentement de la Chambre. Ce que je veux faire c'est de signaler une pratique qui semble s'être établie relativement au dépôt de rapports par divers présidents de comité.

M. l'Orateur suppléant: Dois-je comprendre que le député invoque le Règlement?

L'hon. M. Lambert: C'est exact, monsieur l'Orateur. Le rapport a été déposé aujourd'hui et il renfermait une disposition voulant que les témoignages et les procès-verbaux du comité soient également déposés. Le comité a terminé ses délibérations à une heure cet après-midi, et le rapport était déficient, pour ne pas dire trompeur. On m'a dit, et je l'ai vérifié, que beaucoup de présidents agissaient ainsi. Je crois que c'est absolument répréhensible.

Un président de comité peut nous présenter le rapport de son comité, en y annexant les témoignages et les procès-verbaux des réunions. Nous devons alors attendre 48 heures avant de pouvoir discuter le rapport, à moins qu'il y ait consentement. On doit mettre un terme à cette façon de contourner les choses et d'obliger les députés à se prononcer sur une motion présentée à la Chambre sans avoir eu l'occasion d'étudier les témoignages. C'est impossible.

J'invoque le Règlement. Je ne veux pas m'en prendre tout particulièrement au président du comité des finances, du commerce et des questions économiques. Je crois que la chose s'est déjà produite pour le bill C-8 et je le sais parce que la transcription des témoignages de mardi dernier n'a été publiée que ce matin, tout juste avant 10 heures. Elle ne l'était certainement pas quand le rapport du comité a été déposé mardi dernier. Comme je l'ai dit, c'est ce qui se passe avec d'autres présidents de comité qui se sont présentés avec leur rapport. C'est contraire au Règlement, et je crois que nous devrions nous conformer au Règlement.

M. l'Orateur suppléant: Les députés savent que nous étudions un rappel au Règlement. La motion dont la Chambre est saisie a trait à l'adoption à l'étape du rapport. Je ne puis évidemment la mettre aux voix qu'avec le consentement unanime des députés, et j'en conclus que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), pour les raisons qu'il a exposées, ne donne pas son consentement.

L'hon. M. Lambert: Non, monsieur l'Orateur, je donne mon consentement dans les circonstances, mais je voulais faire ce rappel au Règlement parce que ceci ne devrait pas se répéter.

M. l'Orateur suppléant: Je remercie le député de ses précisions. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée.)

M. Haidasz propose que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

L'hon. M. Lambert: J'aimerais faire quelques remarques au sujet de cette proposition. Il est rare que soit présenté à la Chambre un bill visant à constituer une banque. Nous avons ici l'une des rares occasions qui devaient être réservées à la présentation de bills privés à la suite du changement de procédure. A la suite de l'amendement, la banque s'appelle maintenant la Banque Unité du Canada et je dois dire qu'après avoir traversé au comité ce matin toutes sortes de labeurs et de votes sur le mot «Unie», je pense que rien ne pouvait gâter la sauce davantage que ce changement de nom. Toutefois, les constituants le veulent, et cela les regarde. Je suis heureux de n'avoir pas à appuyer cette disposition.

En ce qui concerne la banque, sous réserve des exigences de la loi sur les banques, les administrateurs et organisateurs provisoires de cette banque devront s'efforcer de convaincre la population qu'il vaudra la peine de faire un placement dans ses actions et qu'ils satisferont à toutes les exigences. J'espère que nous n'éprouverons pas de difficultés quant aux fonds éventuellement avancés par les actionnaires si l'entreprise ne parvient pas à terme, comme ce fut le cas pour la banque Western Canada. Je ne crois pas vraiment que le Canada puisse absorber une autre de ces institutions.

Toutefois, si les administrateurs provisoires de cette entreprise peuvent former ensemble une équipe de gestion satisfaisante, versée dans les affaires de banque—et ce n'est pas une chose qu'on apprend dans les manuels ni en lisant les journaux, ni sans de nombreuses années de dur apprentissage et de courage—j'espère qu'elle prospérera. Je n'exprimerai plus mes sentiments sur la banque, mais j'espère qu'ils pourront en faire un succès en en faisant une entreprise sérieuse et non encombrée par les considérations accessoires qui peuvent être apparues dans les débats alors qu'on défendait ce bill.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. Grant Deachman (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que les députés aimeraient jeter un coup d'œil à l'article nº 17, (page 7) de l'ordre du jour. Il s'agit là de la motion présentée par le député de Regina-Est (M. Burton).

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me demande si je puis confirmer les paroles de l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) et y ajouter un mot. Je tiens à faire observer à Votre Honneur que, d'après l'Ordre du jour, cette motion a été débattue durant 57 minutes, ce qui veut dire que dans 43 minutes nous demanderons à la Chambre de se prononcer.

• (1710)

Vous verrez, je pense, que les partis sont d'accord pour que, si Votre Honneur y consent, vous considériez que nous avons maintenant eu l'heure et demie réglementaire de débat et qu'elle soit suivie des deux discours, une réponse de cinq minutes de la part d'un ministériel, qui, je crois, sera celle du secrétaire parlementaire du ministre des Finances, après quoi le motionnaire aimerait se prévaloir de ses cinq dernières minutes, et nous pourrions ensuite passer à la mise aux voix.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le secrétaire parlementaire veut-il parler du Rappel au Règlement?

M. l'Orateur suppléant: Si le secrétaire parlementaire veut bien m'excuser pour un instant, la présidence demandera s'il y a consentement à procéder de la façon exposée par le député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et peut-être devrions-nous ajouter que les motions antérieures soient réservées et gardent leur rang. Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Il en est ainsi ordonné.

[L'hon. M. Lambert.]

INITIATIVES PARLEMENTAIRES
AVIS DE MOTIONS (DOCUMENTS)

LES PARCS NATIONAUX

SASKATCHEWAN—LE PROJET D'UN 2e PARC—DEMANDE DE DESCRIPTION DE LA RÉGION INCLUSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 9 mars, de la motion de M. Burton:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une description de la région que le gouvernement fédéral désirerait inclure dans le projet d'un deuxième parc national en Saskatchewan, dans la région de Val Marie-Kildeer.

M. Judd Buchanan (Secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouvernement vise à aménager, en collaboration avec le gouvernement de la province de Saskatchewan, un nouveau parc national dans la région herbagère situé dans le Sud de cette province. Les négociations à ce sujet se poursuivent entre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) et le ministre des ressources naturelles de la province de Saskatchewan. Les communications sont ouvertes, mais il reste encore plusieurs questions à résoudre avant d'en venir à un accord. Dans toutes les négociations avec les gouvernements provinciaux concernant l'établissement de parcs nationaux, c'est le gouvernement provincial qui a la responsabilité, une fois l'accord fait sur tous les aspects de cet aménagement, d'acquérir tous les terrains situés dans les limites convenues qui ne lui appartiennent pas déjà et de les céder au gouvernement fédéral et de transférer à celui-ci ceux qui font partie des terres de la Couronne.

On n'a pas réussi à s'entendre sur des frontières précises pour ce projet de parc. La délimitation des frontières n'est qu'un aspect des négociations qui ont lieu lors de la création d'un parc national. Les ressources latentes, les caractéristiques naturelles et les répercussions possibles sur les personnes demeurant et travaillant dans la région immédiate ou voisine du projet de parc doivent être étudiées par les deux gouvernements.

La communication de renseignements sur un aspect des négociations actuelles pourrait nuire sérieusement au résultat puisqu'il s'agirait d'une atteinte à la nature confidentielle qu'on accorde toujours à ce genre de négociations. La situation a encore plus d'importance puisque la province est chargée du transfert éventuel des terres en général; avant d'accepter la délimitation des frontières, avant de transférer les terres pour l'aménagement d'un parc national, le gouvernement provincial devra décider si c'est là la meilleure façon d'utiliser les terres. Les frontières, faisant l'objet de négociations entre le gouvernement fédéral et un gouvernement provincial, sont évaluées à la lumière des priorités provinciales et c'est pourquoi le gouvernement fédéral ne peut unilatéralement dévoiler les détails de ces négociations.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai été très attentif aux remarques du secrétaire parlementaire du ministre des Finances qui a fait une déclaration concise et objective sur l'état des choses, si je comprends bien, relatives à ce parc en particulier; je l'en félicite. J'aimerais toutefois souligner au sujet d'une de ses remarques qu'il devrait y avoir des négociations ayant pour but d'obtenir le titre de terres qui ne sont pas propriété de l'État, qui sont déjà au nom de la province de la Saskatchewan. La plupart des terres qui font l'objet d'études sont présentement propriétés de l'État; très peu appartiennent

à des particuliers quoique l'État ait signé des baux et utilise des terres pour fins de pâturage.

Il est incontestable que bien des gens aimeraient que l'on crée un parc dans cette partie de la province. Le gouvernement a fourni beaucoup de renseignements à ce sujet. La dernière fois que nous avons abordé la question, j'ai fait remarquer qu'en réponse à une motion pour le dépôt de documents, j'avais reçu une liasse de documents de deux pouces d'épaisseur. Cela m'a été très utile, ainsi qu'au député d'Assiniboïa (M. Knight), dans la circonscription duquel se trouve la plus grande partie du terrain. J'ai reçu des données supplémentaires en réponse à l'un des détails que refermaient les documents fournis à la suite de cette motion tendant au dépôt de documents.

L'objet de la présente motion, c'est que nous voudrions avoir une carte ou une description de la région que le gouvernement fédéral compte inclure dans le parc. Le secrétaire parlementaire dit qu'il ne peut nous fournir ces données, car ce serait là divulguer des renseignements sur un aspect des négociations. Cela n'a aucun sens, monsieur l'Orateur. En vérité, bon nombre des résidents de cette région en savent très long sur ce qui se produit à l'heure actuelle. je n'ai aucune objection à cela, mais il circule aussi pas mal de rumeurs sur ce qui se produit, et l'on pourrait mettre fin à certaines de ces rumeurs si le gouvernement était prêt à nous donner des renseignements suffisants. Comme l'a, je crois, laissé entendre le secrétaire parlementaire, la création de ce parc aura des répercussions sur le gagne-pain de certains des résidents de la région, mais on nous dit qu'on ne peut nous fournir la carte.

Monsieur l'Orateur, je connais personnellement un particulier qui s'est rendu au bureau du ministre et a dit qu'il aimerait avoir davantage de renseignements sur ce parc. Le ministre s'est montré tout prêt à l'aider et l'a mis en rapport avec un de ses hauts fonctionnaires, qui lui a montré une carte de la région. Cependant, monsieur l'Orateur, le gouvernement refuse aux députés le droit de voir cette carte. Je suppose que par des moyens détournés, nous pourrions l'obtenir, mais j'estime que c'est le droit le plus absolu des députés que de voir cette carte.

Il y a une autre question qu'on a abordée au cours du débat. Lors du débat à ce sujet, jeudi dernier, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Sulatycky) a dit, comme on peut le voir à la page 689 des *Débats:*

> Nous attendons simplement que le gouvernement provincial de la Saskatchewan acquière cette terre libre de servitudes et la transfère au gouvernement fédéral, de sorte qu'on puisse aménager un deuxième parc national en Saskatchewan . . .

Je voudrais verser au compte rendu une information que le ministre des Ressources nationales de la Saskatchewan a publiée à la suite de cette déclaration.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je ne voudrais pas interrompre le député, mais le temps de parole qui lui a été alloué par ordre spécial est écoulé. En vertu de ce même ordre, il est de mon devoir de mettre la motion aux voix.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A mon avis, les oui l'emportent. Je déclare la motion adoptée.

Une voix: Ils ne sont pas assez nombreux!

M. Gilbert: La justice triomphe!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Dois-je comprendre que l'ordre prévoyait également de signaler qu'il est 6 heures?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est juste, monsieur l'Orateur. Nous nous attendions à une mise aux voix qui nous aurait pris jusqu'à 6 heures. Vu que cela n'a pas été nécessaire, nous vous proposons de signaler qu'il est 6 heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Consent-on à déclarer qu'il est six heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): L'heure réservée aux initiatives parlementaires étant terminée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est levée à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE 1972 SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

L'AUTORISATION RELATIVE AUX PAIEMENTS FISCAUX ET AUX ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE

La Chambre reprend l'étude du bill C-8, tendant à permettre certains paiements fiscaux aux provinces, à autoriser la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et à modifier la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport, sans amendements, et de la motion nº 1 de l'honorable M. Lambert.

M. Robert P. Kaplan (Don Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots de la question soulevée dans ce débat par le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) et par mon collègue de Grenville-Carleton (M. Blair). Elle se rattache à un sujet abordé lors de l'étude du bill au comité des finances, sujet qui m'avait si préoccupé que je me demandais vraiment si je devais appuyer l'amendement dont nous sommes saisis. Je le trouve difficile à comprendre bien qu'on me l'ait expliqué. J'en saisis le sens général.

Pourtant j'ai aussi une autre réserve à l'endroit de ce bill omnibus que représente après tout le bill C-8. Il a été présenté à la suite de négociations. En un sens il s'agit là d'une mesure négociée entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Pour cette raison j'ai décidé de l'appuyer. Tout de même, je dois faire part au ministre d'État du grand souci que me cause la situation que propose le gouvernement fédéral. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que le gouvernement se préoccupe également du problème? Au cours des 24 mois de durée des présents arrangements, peut-on espérer que la question sera débattue avec les provinces? Autrement dit, sera-t-il fait état de la situation que je vais décrire dans un instant et cherchera-t-on à la régler?

Tout d'abord, permettez-moi de vous expliquer le problème. En vertu des présents arrangements fiscaux que le bill vise à maintenir pour cinq ans, nous payons, pour le compte des contribuables du Canada, la moitié des frais de fonctionnement des universités du pays. C'est-à-dire que les universités sont administrées normalement. Les ministres provinciaux sont responsables des contributions de leur gouvernement. Les gouvernements provinciaux déterminent l'importance des frais de fonctionnement des universités et les contribuables canadiens, par l'intermédiaire du Parlement fédéral, paient la moitié de la note.

Les temps ont changé depuis que j'ai quitté l'université, et il n'y a pourtant pas très longtemps de cela. Cependant, lorsque des représentants de l'Association des universités et collèges du Canada ont comparu devant nous, j'ai appris quelque chose que j'ignorais, savoir qu'une politique est en voie d'élaboration dans le pays,—et en certains endroits elle est mise en application,—en vertu de laquelle on imposera aux étudiants d'universités de l'extérieur de la province des frais de scolarité plus élevés. C'est un projet au Québec et en Colombie-Britannique. Un étudiant d'une autre région du Canada et qui s'inscrit à une université dans une de ces provinces devra verser, par exemple, $2,500 pour une année de scolarité alors qu'un étudiant de la province ne versera que $400 ou $500 pour suivre exactement le même cours.

• (2010)

Je comprends pourquoi les provinces agissent ainsi. Je comprends pourquoi les universités sont pressées de restreindre les inscriptions aux résidants de leur province. Le problème qui se pose est uniquement un problème financier, celui de financer les universités, mais à mon avis, c'est de l'autodestruction. Avec le temps, les provinces qui excluront les étudiants des autres provinces en exigeant des frais trop élevés, vont constater que d'autres provinces vont adopter leurs lignes de conduite. A la fin, les étudiants canadiens ne pourront plus fréquenter les universités de leur choix en raison des barrières que les politiques provinciales auront élevées dans l'enseignement. Je m'oppose à ces politiques. En qualité de Canadien, elles m'inquiètent profondément. C'est un avantage pour nos universités d'accueillir indifféremment des étudiants de toutes les régions du Canada et, bien que ce soit là une autre question, elles devraient accueillir des étudiants venant de l'étranger. Un tel brassage est enrichissant pour l'université, la collectivité et le pays. Dans un pays soucieux de l'unité nationale, avec la diversité et l'étendue du nôtre, le gouvernement fédéral a tort de laisser s'établir une tendance à interdire aux étudiants de toutes les régions du pays l'accès maximum à l'éducation supérieure.

[M. l'Orateur suppléant (M. Laniel).]

Je connais l'autre son de cloche. L'enseignement est un domaine provincial. Nous savons quelles difficultés se sont produites lorsque le premier ministre Duplessis a rejeté l'offre, par le gouvernement fédéral, de montants tout à fait symboliques, de crainte qu'elle ne comporte ou n'entraîne par la suite des conditions quant au mode d'utilisation des fonds. Ces conditions pourraient être imposées, mais je le dis sans hésiter, convaincu que les provinces s'embarquent dans une voie néfaste pour l'unité nationale, qui affaiblira nos universités et affaiblira le Canada. Je m'oppose à ces dispositions.

Je voudrais que le gouvernement fédéral agisse dans ce sens mais d'autre part je sais qu'il s'agit d'un accord négocié. Il ne restera en vigueur que deux ans, et je n'ai donc pas l'intention de m'y opposer. Je voudrais savoir que le gouvernement fédéral s'inquiète de ce problème et que nous n'allons pas appuyer des universités qui ont pour principe d'exclure les Canadiens venant d'une autre province. Je ne pense pas que ce soit le vœu des contribuables canadiens. Je comprends pourquoi les provinces adoptent cette attitude. Je connais leur situation mais je n'estime pas que nous, représentants du peuple du Canada, devions rester les bras croisés, payer la moitié de la note et laisser les choses suivre leur cours.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, bien qu'il s'agisse de mon amendement, mon collègue, le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) et moi-même, sommes convenus qu'il parlerait le premier. Jusqu'ici on m'a adressé quelques reproches au sujet de mon amendement. Mon propos était d'expliquer à ceux de mes collègues, que les amendements de procédure déconcertent quelque peu, ce que j'ai fait. En fait, la présidence a interverti l'ordre de mes amendements. L'amendement nº 2 aurait dû être l'amendement nº 1. Cela aurait clarifié tout à fait mes motifs de proposer les amendements.

Au sujet de mon amendement qui porte le nº 1, le ministre, le ministre des Finances (M. Turner) et un ou deux autres députés se sont posés des questions. Sans cet amendement, qui est le seul amendement concevable à propos de cet aspect du problème de l'enseignement, ils n'auraient pu faire leurs discours. Il avait pour but de mettre en lumière la position défendue par les députés quand ils ont plaidé la cause de l'AUCC. Sans cela, seul le compte rendu des délibérations du comité des finances, dont le nombre de lecteurs est minime, en aurait fait état. En fait, il n'est paru que ce matin à 10 heures.

Cette ligne de pensée a été bien accueillie. L'amendement devait nous donner un cadre ou une base de discussion sur un sujet qui a des adeptes des deux côtés de la Chambre. Si les députés examinaient les amendements avec plus de soin, ils ne feraient peut-être pas de déclarations où ils ne font qu'afficher une ignorance des motions de procédure.

Si je veux faire étudier les deux amendements c'est afin de répéter l'opinion que le chef de l'opposition (M. Stanfield) a exprimée l'autre jour à l'étape de la deuxième lecture. Ses commentaires se trouvent à la page 438 du hansard. Ces arguments concernent l'intensité des négociations relatives aux accords financiers fédéraux-provinciaux. On brosse un beau tableau. Le ministre a affirmé cet après-midi que les règlements étaient établis après consultation. Il a ensuite dit après que les provinces en sont informées. Le terme qui convient est information et non consultation.

Ce bill reflète un accord conclu par le gouvernement du Canada avec les gouvernements des provinces. Toutefois, celles-ci ne se sont pas aperçu que l'article 32 réserve au gouvernement du Canada le pouvoir de modifier unilatéralement le hic, le fond de cet accord, en établissant des règlements qu'il peut considérer seul, sans consulter les provinces.

Je voudrais maintenant traiter de la définition de l'assiette d'une source de revenu, des expressions désignant la source de revenu, l'immatriculation junior et le niveau post-secondaire. Il s'agit de la partie VII de la loi. Quand le gouvernement fédéral a le pouvoir de définir unilatéralement des expressions comme immatriculation junior, niveau post-secondaire, recherche subventionnée, prise en charge ou sous contrat et, enfin, «frais de fonctionnement engagés pour l'enseignement post-secondaire par un établissement d'enseignement ou un établissement secondaire ou à l'égard d'un tel établissement», il peut décider quels frais il endossera et lesquels il n'endossera pas.

• (2020)

On dit que les provinces y ont consenti. Mais n'importe lequel des ministres provinciaux des finances ou de leurs égaux vous dira, monsieur l'Orateur, qu'ils étaient très mécontents de l'accord, mais qu'ils n'y pouvaient rien. C'est pourquoi j'ai présenté l'amendement à l'étude, pour montrer que ce nest pas là ce qu'ont dit le ministre des Finances et ceux qui l'appuient au gouvernement. A mon avis, les provinces ne sont décidément pas satisfaites de bien des aspects de cette entente, mais elles n'y peuvent rien. Elles sont acculées. Cela explique pourquoi, au cours des séances du comité, on a tant entendu parler de la domination accrue du gouvernement fédéral lors des périodes de renégociation.

Je tiens à appuyer ce qu'ont dit aujourd'hui mon hon. ami de Fundy Royal, le député de Grenville-Carleton (M. Blair) et le député de Don Valley (M. Kaplan), en critiquant ce qui devient une habitude chez certaines provinces de parler comme si un jour nous verrons le morcellement de l'enseignement postsecondaire, des droits gradués s'appliquer aux résidents et aux non résidents, ou pis encore, une chose terrible arriver aux étudiants étrangers. Je n'ai jamais rien vu d'aussi chauvin que cette idée.

Il existe différents genres d'universités dont certaines enseignent des matières qui ne sont pas au programme dans certaines provinces. Certains étudiants préfèrent s'inscrire à des universités plus modestes. Pourquoi pas? Après tout, le gouvernement du Canada, en cédant quatre points de l'impôt sur le revenu remet près de 50 p. 100 de la contribution provinciale à l'enseignement supérieur. Mais étant donné que cela est assimilé aux recettes des provinces, ces dernières semblent croire qu'elles contribuent la totalité de cet argent. Telle n'est pas la vérité.

Entre autres, nous devons éviter à tout prix au cours de cette période de deux ans où on négocie un nouvel arrangement, le morcellement de l'enseignement supérieur. Cela pourrait coûter plus cher au gouvernement du Canada. Non, je devrais plutôt dire que cela pourrait coûter plus cher au contribuable. Je trouve extraordinaire que les provinces formulent des instances auprès du gouvernement du Canada ou d'autres gouvernements comme si elles intervenaient en faveur d'étrangers et retiraient des avantages pour une certaine classe de gens.

Les manchettes qui rapportaient l'autre jour les paroles du premier ministre M. Bourassa qui aurait déclaré avoir remporté «une triple victoire à Ottawa» illustrent bien la chose. Une victoire en faveur de qui, contre qui? Une victoire en faveur de Canadiens contre d'autres Canadiens? Il est abominable de s'exprimer ainsi et c'est une attitude indigne à adopter. Aucun Canadien ne peut vaincre d'autres Canadiens dans ces domaines. Nous payons tous les mêmes impôts et nous avons tous droit aux mêmes services. Les administrations et les considérations régionales sont différentes, mais je trouve ces arguments nullement solides ou valables.

Voilà pourquoi je présente un amendement. Je ne voudrais pas l'imposer à la Chambre. J'espère qu'ayant maintenant exposé ce point, la Chambre me permettra de retirer l'amendement nº 1 et qu'elle étudiera ensuite l'amendement nº 2 dont j'ai l'intention de parler très brièvement. Mon comotionnaire n'est pas ici en ce moment, mais je sais qu'il ne s'opposerait pas à cette façon de procéder.

M. l'Orateur suppléant: Les députés ont entendu la proposition qui vient d'être faite. L'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) est-il autorisé à retirer la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 1 de l'honorable M. Lambert est retirée.)

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest) propose la motion nº 2 qui suit:

Que le Bill C-8, Loi permettant de faire certains paiements fiscaux aux provinces, autorisant la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et modifiant la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires) soit modifé par l'adjonction, à l'article 32, après le mot «loi» à la ligne 4 de la page 31, de ce qui suit:

«Sous réserve que tout règlement établi en application de l'un quelconque des alinéas précédents doit faire l'objet d'une résolution négative adoptée par au moins la majorité, en nombre et en population, des provinces au cours de la première conférence plénière des premiers ministres du Canada et des provinces ou de leurs ministres des Finances respectifs qui suit l'établissement de ce règlement.»

M. l'Orateur suppléant: Avant que la présidence ne donne la parole au motionnaire, puis-je mentionner que j'ai des doutes sur la recevabilité de sa motion. Les députés voudraient peut-être aider la présidence à ce sujet.

La meilleure façon pour moi d'exprimer ce que je veux dire est peut-être de commencer par citer une partie de l'article 32:

Le gouverneur en conseil peut établir des règlements . . .

g) en général, pour la réalisation des objets et l'application des dispositions de la présente loi.

Si je comprends bien la motion, elle prévoirait que ces règlements soient sous réserve d'une résolution négative adoptée par au moins une majorité des provinces—et le reste.

Deux questions se posent. La première ne me préoccupe pas beaucoup pour l'instant. Je songe ici à l'aspect constitutionnel un peu inusité d'un groupe ou organisme, non sujet à la compétence du gouvernement fédéral, qui en réalité annulerait ou s'opposerait par un veto à un décret du conseil. Cela me paraît une question importante, qui pourrait mettre en cause le droit constitutionnel. Même si j'entendrais volontiers des instances à ce sujet, je ne voudrais pas pour l'instant juger la motion irrecevable sous l'aspect de la procédure en me fondant sur cela, car à mon avis, il s'agit d'une question juridique plutôt que d'une question de procédure.

La seconde question me préoccupe vivement sous l'aspect de la procédure, savoir si l'amendement est ou non une question de fond—si donner aux ministres provinciaux des Finances l'autorité de suspendre l'exécution d'un décret du conseil ou de s'y opposer est vraiment une question de fond étrangère à l'article que l'amendement est censé modifier. Je n'ai pas d'opinion arrêtée sur la question mais j'aimerais entendre les députés qui voudraient aider la présidence.

• (2030)

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord de faire le tour des difficultés que vous pose la première question. En toute déférence, il n'appartient pas à la présidence de juger si une motion ou une question est constitutionnelle ou autre chose. La Chambre ayant autorisé un certain organisme à prendre un décret du conseil, peut tout aussi bien confier à un autre organisme la tâche de revoir ce décret et de l'annuler au besoin. Le gouverneur en conseil tient de la Chambre le pouvoir de décréter aux termes de la loi. Je prétends que ce qui est donné peut-être retiré.

La Chambre a déjà prévu dans la loi sur les textes réglementaires son droit souverain de veto sur les décrets du conseil, après certaines procédures. Il m'est toujours apparu comme la suprême atteinte aux privilèges parlementaires que le gouverneur en conseil puisse déclarer irrévocable l'autorité que la Chambre confère de prendre des décrets. C'est tout à fait faux. Je le répète, la Chambre peut supprimer un droit qu'elle a accordé. Dans ce cas-là, en accordant au gouverneur en conseil le pouvoir de prendre certains décrets, la Chambre peut certainement accorder le droit de révision à certains autres organismes. C'est ce que prévoit cet amendement.

Quant au second point soulevé par Votre Honneur, savoir, s'il s'agit d'une question de fond, nous parlons ici du pouvoir de réviser un décret du conseil touchant un accord défini dans cette loi. Un accord présuppose le consentement de deux parties à l'accord. En ce qui concerne les décrets du conseil, une des parties s'arroge le pouvoir exclusif d'élaborer et de modifier l'accord. La Chambre est l'autorité suprême quant à l'accord conclu par le gouverneur en conseil. La Chambre a prévu que le gouverneur en conseil a le droit de prendre des décrets, mais qu'ils sont sujets à révision, de la part de l'autre partie contractante de l'accord ou du décret du conseil, une convocation étant lancée aux premiers ministres, y compris le représentant du gouvernement du Canada, ou aux ministres des Finances, y compris le ministre fédéral des Finances.

[M. l'Orateur suppléant (M. Laniel).]

Hier, j'ai demandé au président du Conseil privé quand des mesures seraient prises pour mettre en œuvre les dispositions de la loi sur les textes réglementaires, laquelle, je le sais, fera une apparition étincelante, comme l'une des pierres précieuses de quelque couronne constellée. La loi sur les textes réglementaires sera exhibée comme une sorte de grande réalisation. Je prétends qu'on n'a absolument rien fait pour appliquer cette mesure législative. En ce qui concerne la Chambre, aucune motion n'a été présentée. C'est à un tel état de choses que je m'opposais et que s'opposaient également mes collègues pendant l'adoption du bill. Nous avons dit que, aux termes de la loi sur les textes réglementaires, c'est exclusivement le gouvernement qui pourrait prendre l'initiative quant à la composition du comité et quant à la modification du Règlement permettant de prendre les dispositions nécessaires. Cette loi exige la modification des règlements et c'est là que nous obtenons la définition d'une résolution négative. Je l'avais mentionné dans ma motion, mais j'ai cru que cela amènerait d'autres complications et d'autres discussions sur la procédure.

J'ai présenté cet amendement simplement à cause de l'inertie du gouvernement. Le président du Conseil Privé me disait hier qu'il prendrait note de ma question parce qu'il ne pouvait y répondre. Si vous aviez l'habitude de parier, monsieur l'Orateur, je serais prêt à vous parier $10 qu'aucune motion ne sera présentée par le gouvernement avant que ne se produise un certain événement. Notre législature ne sera témoin d'aucune mesure concernant la loi sur les textes réglementaires d'ici là.

Le ministre d'État avait raison de dire que je m'opposais au recours à une disposition générale autorisant les décrets du conseil. Je reconnais tout aussi bien que lui ou que n'importe qui ici, l'utilité de pouvoir adopter des règlements en vertu d'un statut. Mais je m'oppose à ce qu'on donne carte blanche pour établir toutes sortes de règlements en vertu d'un statut sans qu'il y ait moyen de les examiner.

Puisque le gouvernement refuse de prendre les mesures voulues en vertu de la loi sur les textes réglementaires pour faire reviser les règlements, il nous faut trouver un autre moyen et c'est la raison d'être de mon amendement. Je vous ai signalé que sous ce rapport, et j'ai appuyé mes dires, ma motion était recevable. Si ce point devait susciter des objections ou un débat, j'espère qu'un porte-parole du gouvernement viendra nous dire, au nom du gouverneur en conseil, quand la Chambre sera saisie d'une motion en vue de créer le comité nécessaire aux termes de la loi sur les textes réglementaires et de changer les règles à cette fin.

L'an dernier, nous avons engagé un débat là-dessus en pure perte.

• (2040)

On ne doit pas se moquer de la Chambre, l'entraîner dans un débat de ce genre et la laisser ensuite sans recours. C'est à cause de tout cela que mon amendement est recevable, selon moi. Il ne présente aucune question de fond au-delà du processus de révision des effets d'un pouvoir accordé en vertu d'une disposition particulière d'une loi.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, vous avez invité certains commentaires sur les aspects procéduraux de l'amendement. Je conviens avec le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) que le Parlement a le droit de demander que soit examinée par un organisme compétent toute délégation de pouvoirs accordée par lui au gouverneur en conseil ou à toute autre institution. Je ne pense pas que la question qui se pose est de déterminer si le Parlement a le pouvoir d'adopter cette méthode mais plutôt si cette proposition est conforme aux principes du bill dans sa forme actuelle. Peut-être un de mes collègues aura-t-il quelques remarques à faire quant à savoir s'il s'agit ou non d'une question de fond mais deux choses m'ont frappé.

Premièrement, l'amendement tend à conférer à la «première conférence plénière des premiers ministres du Canada» des pouvoirs qu'elle ne possède pas actuellement. Les réunions de premiers ministres ou de ministres des Finances n'ont aucun droit de prendre ou de mettre en application des décisions collectives. Il s'agit simplement d'un organisme consultatif et le processus décisionnel se rapporte entièrement à des engagements individuels de faire ou de na pas faire certaines choses relativement à ses supérieurs en matière législative. Cela s'applique aux premiers ministres comme aux ministres des Finances.

Il n'existe donc aucune procédure passée ou à venir permettant à des premiers ministres ou à des ministres des Finances de prendre conjointement des décisions collectives irrévocables, que ce soit par vote formel ou non sans une refonte approfondie non seulement du modus operandi mais également de l'objectif des réunions de premiers ministres ou de ministres des Finances et je ne pense pas que cette suggestion soit praticable. C'est pour ces raisons, et plutôt que d'avancer une proposition impraticable, que j'espère que le député d'Edmonton-Ouest retirera cet amendement.

J'ai dit que deux choses m'avaient frappé, monsieur l'Orateur. La seconde est que le député a indiqué que son but était d'obliger le gouvernement à prendre des mesures dans un domaine très différent. C'est un sujet qui devrait être étudié et réglé à part, sans se servir de cette mesure législative comme moyen de forcer le gouvernement à prendre des mesures qui, de l'opinion du député, sont urgentes et nécessaires et qui n'ont pas été étudiées avec la rapidité et la diligence qu'il croit de mise.

Si je l'ai bien compris, il serait disposé à retirer cet amendement si le gouvernement acceptait de prendre des mesures dans un autre domaine dans le cadre d'une autre mesure législative. Étant donné que sa proposition ne serait pas valable, le député voudrait peut-être retirer son amendement. Je doute aussi que l'amendement soit recevable du point de vue de la procédure vu qu'il ne tend pas seulement à modifier les modalités du bill, mais, en fait, à obliger le gouvernement à prendre des mesures dans un autre domaine.

M. l'Orateur suppléant: A moins que d'autres députés désirent présenter leurs points de vue sur la question de procédure, la présidence est prête à rendre sa décision sur la recevabilité de la motion à l'étude du point de vue de la procédure. Comme je l'ai indiqué dans mes remarques initiales, je ne me soucie pas beaucoup de l'aspect constitutionnel de l'attribution d'un pouvoir à un organisme en dehors de l'autorité fédérale, si je puis de nouveau me servir de cette expression. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et, je crois, le président du Conseil du Trésor (M. Drury) n'a pas manifesté son désaccord, a dit que c'était une question de droit qui ne relevait pas de la présidence. Si je l'ai soulevée dans mes remarques préliminaires, c'est uniquement pour que les députés sachent où je voulais en venir et qu'ils puissent débattre la question s'ils croyaient que j'avais tort.

Ce deuxième point de mes remarques préliminaires avait trait au caractère de fond de la motion et à la question de savoir si, en fait, elle dépassait le cadre de l'article du bill dont nous sommes saisis. Encore une fois, je pense que le président du Conseil du Trésor, comme moi-même d'ailleurs, sommes d'accord pour dire avec le député d'Edmonton-Ouest que le Parlement a toute l'autorité voulue pour prévoir un nouvel examen des règlements dont il autorise l'établissement. Il est certain que le Parlement jouit de ce pouvoir et je ne m'inquiète pas plus longtemps à ce propos.

Je me préoccupe de savoir simplement si le contrôle ou le veto, si je puis ainsi m'exprimer, prévu dans la motion à l'étude, dépasse le cadre de l'article de loi dont la Chambre est saisie. Le député d'Edmonton-Ouest a pris position au regard de la loi sur les textes réglementaires et il a semblé critiquer le gouvernement sur ce point. Je ne vais pas fonder ma décision sur l'argument qu'il a avancé à ce sujet. Le président du Conseil du Trésor a fait observer que si le député d'Edmonton-Ouest voulait gourmander le gouvernement pour son inaction dans certains autres domaines, il ne devrait pas recourir à ce moyen. Je partage son opinion.

Il me reste donc à examiner si la motion à l'étude est une motion de fond, c'est-à-dire si elle dépasse la portée de l'article qu'elle se propose d'amender. Il s'agit d'une modification substantielle, mais je vais admettre la motion parce qu'il me semble que, si l'autorité relative au veto diffère profondément de l'autorité donnée au gouverneur en conseil, je ne voudrais pas dire jusqu'à quel point ou à quel égard ce contrôle—si je puis me servir de ce terme, ce pouvoir d'opposer son veto ou ce moyen de faire échec à l'autorité du gouverneur en conseil dépasse le pouvoir envisagé dans le bill. En d'autres mots, je ne voudrais pas dire où au juste le pouvoir d'accorder un droit de veto ou un moyen de faire échec dépasse l'intention initiale du Parlement lors de l'adoption de l'article de la loi. C'est pourquoi je mettrai l'amendement aux voix. Je crois que la motion a été proposée à la Chambre et il n'est peut-être pas nécessaire que j'en donne lecture de nouveau, à moins que les députés ne le désirent. La Chambre en est saisie.

• (2050)

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je ne m'imposerai pas longtemps encore à la Chambre. Pour ce qui est de la discussion que nous avons eue, je souligne que, dans l'esprit de ma proposition d'amendement, une résolution négative, comme je l'ai indiqué dans ma résolution, n'aura pas pour effet de renverser ipso facto le décret du conseil, mais je ne crois pas que le gouverneur en conseil, mis en présence d'une résolution négative, oserait maintenir ce décret. C'est un élément que le gouverneur en conseil devrait manifestement considérer. Il me semble aller de soi que s'il y a accord, il y aurait de bonnes raisons pour que cet accord se fasse entre égaux. Or, dans le texte de loi qui consacre cet accord, 50 ou 60 p. 100 des pouvoirs sont réservés au gouverneur en conseil, qui peut les exercer unilatéralement, sans consulter les provinces ni obtenir leur consentement. C'est ce que je trouve foncièrement mauvais.

Si quelque chose doit être mis en lumière au nom des provinces, qu'il en soit ainsi. Car enfin, il me semble que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) ou le ministre d'État (M. Mahoney) pourraient au cours du débat actuel s'engager au nom du gouvernement, en ce qui concerne l'autre question de la loi sur les textes réglementaires. J'ai abordé la question parce que la loi sur les textes réglementaires s'applique à l'article 32 du bill. Elle devrait s'appliquer à tout article d'une loi autorisant le gouverneur en conseil à établir des règlements.

Des mois se sont écoulés depuis l'adoption de la loi et il n'y a toujours pas de résultats. Il se peut qu'on ait fait quelque travail dans des milieux non officiels, mais rien n'a encore été fait au sujet de cette loi ou de quelque autre loi et on voudrait que la Chambre adopte ce bill qui donne encore une fois carte blanche au gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil peut établir des règlements en général, pour la réalisation des objets et l'application des dispositions de la présente loi; le texte comprend quelques autres définitions entre le début et la fin de la phrase. Rien n'est prévu au sujet de la loi sur les textes réglementaires. Le Parlement a adopté la loi sur les textes réglementaires, qui a maintenant force de loi. Pourtant le gouverneur en conseil brave cette loi adoptée par la Chambre et il dit ni plus ni moins ceci «Donnez encore une fois au gouverneur en conseil les pouvoirs voulus pour établir des textes réglementaires, mais nous refusons au Parlement le droit d'examiner ce que cela comporte». Voilà une chose inacceptable aux yeux de la Chambre.

Il appartient au gouvernement de nous dire quand on nous présentera des mesures positives et des résolutions concernant l'établissement du comité, aux termes de la loi sur les textes réglementaires et tous les changements voulus dans les règlements pour qu'on puisse en faire l'application. Au-delà de cela je n'ai rien à ajouter. C'est là le but de mon propos. Nous devons avoir un moyen d'examiner les textes réglementaires. Si le Parlement ne peut assurer un tel examen, nous devrions donner aux principaux intéressés, c'est-à-dire aux représentants des provinces, le droit d'examiner un règlement.

Rappelez-vous que ce n'est pas un projet de résolution suspensif. Le règlement est en vigueur à moins d'être révoqué. Il ne peut-être révoqué à un moment indéfini de l'avenir, mais il peut l'être à la première réunion plénière des ministres, soit des premiers ministres des provinces et du Canada, soit des ministres des Finances des provinces et du Canada. Mais au moyen de ma motion d'amendement, je veux mettre en lumière un problème, et j'espère que la Chambre m'appuiera.

L'hon. P. M. Mahoney (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, s'il nous faut des arguments à l'appui du rejet de la motion, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), le motionnaire, nous les a certainement fournis. A la vérité, on nous demande d'accepter un très grave amendement à un bill très sérieux servant de cadre financier à notre Confédération, parce qu'il est mécontent de ce qu'il estime être la négligence du gouvernement à établir des modalités aux termes d'une loi entièrement différente, la loi sur les textes réglementaires.

Je ne saurais sous-estimer le sérieux et l'importance de cette loi, mais si importante qu'elle soit, j'ai peine à reconnaître un mécontentement semblable comme motif valable pour rendre inapplicables les dispositions financières que le gouvernement fédéral et les provinces ont mises en œuvre au sujet des programmes à frais partagés. C'est un amendement étrange, sinon étonnant, à présenter au Parlement du Canada. Bien entendu, il accorderait essentiellement aux gouvernements provinciaux, aux cabinets provinciaux et aux premiers ministres provinciaux, et non pas aux assemblées législatives provinciales et non pas aux électeurs provinciaux, le pouvoir d'apposer leur veto aux changements apportés au programme fédéral ou à une série de programmes fédéraux.

«La première conférence plénière des premiers ministres du Canada et des provinces» est l'expression utilisée dans l'amendement. Contrairement au Parlement du Canada ou aux législatures provinciales, la première conférence plénière des premiers ministres du Canada n'est pas tenue d'avoir lieu à une date donnée. Au cours de notre histoire il s'est parfois écoulé des années entre chaque réunion des premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada. Bien sûr, ces réunions ont été fréquentes ces dernières années.

Il est possible que les accords financiers sur lesquels notre confédération est largement fondée puissent être établis sur une base permettant au gouvernement fédéral de promulguer des règlements et de gérer des programmes pendant un certain nombre de mois ou d'années pour que la conférence plénière suivante annule toutes ces activités. Cela serait totalement inacceptable. C'est une belle œuvre de charité et, à ce titre, je remercie le député d'Edmonton-Ouest de nous avoir présenté ces deux amendements, celui qui a été retiré et celui que nous étudions maintenant, car cela a fourni à tous les députés l'occasion d'exprimer leurs opinions sur ces très graves questions.

La question de l'instruction post-secondaire évoquée dans l'amendement précédent est une chose à laquelle nous devons tous nous intéresser. Il faut remarquer qu'alors que l'ensemble des programmes prévus par ce bill sont reconduits pendant cinq ans, le programme d'instruction post-secondaire prévu à la partie VI du bill n'est reconduit que pendant deux ans seulement. De toute évidence, c'est là une question qui est actuellement à l'étude, qui fait l'objet de négociations avec les gouvernements provinciaux.

• (2100)

Le morcellement du Canada à l'égard de l'éducation post-secondaire, ou dans tout autre domaine, n'est pas un objectif du gouvernement fédéral. A ce point de vue, je remercie le député d'avoir présenté ces amendements à la Chambre car cela nous a donné à tous l'occasion de les débattre. Toutefois, les amendements eux-mêmes sont manifestement inacceptables et inapplicables dans la pratique, et maintenant qu'ils ont eu l'utilité qu'ils étaient censés avoir, et qui était de permettre un débat sur certaines questions précises, la meilleure chose à faire, si le député n'a pas l'intention de retirer cet amendement comme il a retiré le précédent, serait de défaire les amendements en question, afin de nous assurer que cet ensemble d'accords fiscaux très utile et très précieux qui existe entre le gouvernement central et les provinces sera maintenu.

L'hon. M. Lambert: Le ministre me permettrait-il une question? Il a défini les programmes fédéraux comme étant ceux qui pouvaient être modifiés par le groupe de premiers ministres provinciaux. S'il voulait bien relire le titre du projet de loi, il s'apercevrait qu'il s'agit d'une loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ne convient-il pas que c'est là le produit d'un accord entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux?

L'hon. M. Mahoney: Si, bien sûr, monsieur l'Orateur, mais il s'agit d'un programme fédéral proposé aux provinces, et accepté par ces dernières. C'est un programme qui s'est développé au fil des années dans un esprit de collaboration, et qui a fait ses preuves. Malgré tout, il repose sur des initiatives fédérales, et de ce fait, c'est un programme fédéral.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'hésite à appuyer l'amendement proposé par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) car il aura, me semble-t-il, pour effet de donner aux provinces certains pouvoirs qui ne leur appartiennent pas et ne devraient pas leur appartenir. Nous devrions sûrement hésiter à adopter toute mesure en vertu de laquelle non seulement les assemblées législatives mais aussi les ministres des provinces en cause pourraient rejeter des initiatives du gouvernement du Canada, comme l'a signalé le ministre d'État (M. Mahoney).

A mon avis, le gouvernement fédéral exercerait son activité en vertu d'un principe absolument erroné. Ce serait une nette erreur pour le Parlement d'adopter un tel principe. Cela étant dit, j'estime cependant qu'on a raison de s'inquiéter, ce dont la Chambre devrait prendre note, du fait que, comme l'a signalé le ministre des Finances (M. Turner) au cours du débat sur la deuxième lecture, la loi conserve plus de souplesse, au regard des lois antérieures dans ce domaine, ce qui fait que certains détails de la nouvelle formule et des nouvelles dispositions législatives seront précisés par des règlements. Quoiqu'il y ait quelque fond de vérité là-dedans à cause des difficultés et des problèmes qu'entraîne manifestement une situation si compliquée, nous ressentons, nous les parlementaires, quelque inquiétude en tant que législateurs exerçant, au nom du peuple canadien, nos fonctions de contrôleurs des dépenses. A vrai dire, le fait d'énoncer dans des règlements certaines définitions s'appliquant à d'autres domaines, permettra d'apporter beaucoup plus de précisions que n'en contient la loi sur les paiements consentis par le gouvernement fédéral aux provinces.

Même certains principes que mettent en cause les paiements aux provinces ne sont pas clairement définis; de fait certains des principes que mettent en cause ces paiements et la mise en œuvre des divers programmes prévus dans cette mesure omnibus devront être précisés par des règlements. Ainsi, le Parlement canadien n'exerce aucun contrôle sur certains fonds qui seront de fait dépensés en vertu de l'autorité que confère ce projet de loi.

Il y a, me semble-t-il, un défaut dans la loi et il se peut que ce point n'ait pas été jusqu'ici suffisamment étudié. Un amendement qui conférerait au Parlement un droit de veto sur les règlements qui pourront être établis subséquemment correspondrait beaucoup mieux, je crois, à la préoccupation que le député d'Edmonton-Ouest a tenté d'exprimer. Un droit de veto de ce genre serait exercé pendant la période précédant l'adoption de ces règlements qui ne souffrirait pas de longs retards.

J'espère qu'avec le temps, nous allons trouver le moyen de résoudre ce problème grâce à la loi, c'est-à-dire de la rendre aussi souple qu'il le faut tout en nous assurant qu'en tant que députés, nous pourrons exercer un degré convenable de contrôle et d'autorité sur les dépenses des deniers publics. Je ne suis pas convaincu que le bill dont nous sommes saisis réponde à cet objectif.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ajouterai que quelques mots à ce que vient de dire mon collègue. Il me semble que c'est une étrange ironie du sort qui a amené, l'an dernier, l'actuel ministre de la Justice à guider, à grand renfort de publicité, la discussion à la Chambre de la mesure qui porte le nom de loi sur les textes réglementaires. Nous avons encore en mémoire son ardeur ainsi que l'accent de sincérité qui se dégageait de son intervention quand il a exprimé le souhait que le Parlement exerce son autorité devant le recours de plus en plus fréquent au pouvoir de réglementation et au pouvoir de gouverner par décrets du conseil. Et voilà que le même homme, qui détient présentement le portefeuille des Finances (M. Turner) nous soumet un bill, sans qu'aucune disposition, ni aucune mesure n'ait été prises pour que nous puissions exercer, à propos de ce projet de loi, les pouvoirs prévus dans la loi adoptée l'an dernier. Quelle ironie!

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, puis-je invoquer le Règlement? Maintenant que la question a été tirée au clair, je suis parfaitement disposé à retirer l'amendement. Je ne diviserais certainement pas la Chambre si nous pouvions en arriver à la troisième lecture, mais je suis déçu de n'avoir pas obtenu que le ministre s'engage à agir en vertu de la loi sur les textes réglementaires. Le gouvernement peut compter ferme que nous allons le harasser et le bousculer à cet égard jusqu'à ce qu'il fasse quelque chose.

• (2110)

Comme l'a signalé mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le même ministre a fait sauter tous les boutons de sa chemise tellement il était fier de diriger le débat sur la loi sur les textes réglementaires. Il devrait faire pénitence en voyant les mesures prises par le gouvernement.

Avec le consentement de la Chambre, j'aimerais retirer l'amendement.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Est-on d'accord pour permettre au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) de retirer la motion nº 2 qui était inscrite en son nom au stade du rapport du bill C-8?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 2 de l'hon. M. Lambert est retirée.)

L'hon. C. M. Drury (au nom du ministre des Finances) propose: Que le bill C-8, tendant à permettre certains paiements fiscaux aux provinces, à autoriser la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et à modifier la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport (sans proposition d'amendement), soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. C. M. Drury (au nom du ministre des Finances) propose que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Nul doute, monsieur l'Orateur, que la conférence fédérale-provinciale où l'on aborde une foule de questions, revêt de nos jours une importance accrue sur la scène gouvernementale et que le Parlement et les assemblées législatives du Canada ne jouent plus le même rôle qu'auparavant.

Si nous étions des philosophes, nous y verrions une évolution constitutionnelle puisque la constitution canadienne date de plus de 100 ans. Mais en tant qu'hommes politiques, nous voudrions, je pense, remplir un rôle plus actif et exercer une influence plus marquée sur les grandes questions à l'ordre du jour au lieu de regarder en spectateurs les attitudes admirables que diverses personnes à l'échelon fédéral ou certains premiers ministres provinciaux et leurs collègues adoptent en public, au cours des négociations, et découvrir par la suite, lorsque nous sommes confrontés avec une loi comme celle-ci, peu importe ce qu'ils se sont dit l'un à l'autre ou de ce qu'ils ont rapporté l'un sur l'autre, la copinerie qui a marqué les tractations fédérales-provinciales derrière les coulisses. On devient plus circonspect et peut-être plus impatient, en dépit de plus de frustrations, de discuter certains sujets sur lesquels reposent les accords fédéraux-provinciaux.

Notre parti n'a pas à s'excuser d'avoir mis l'accent sur les fonds fédéraux destinés à l'instruction supérieure lors du débat en deuxième lecture, de l'examen au comité des finances et sur la motion présentée plus tôt pour être étudiée à l'étape du rapport. Certains d'entre nous ont l'impression que les autorités fédérales et provinciales traitent la question des dépenses de l'instruction supérieure de la même façon qu'on jonglerait avec des œufs—on voudrait les mettre de côté tout en exerçant un certain contrôle sur leur fragilité. Il n'en demeure pas moins que c'est un tison que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent prendre par où il brûle, et cela préoccupe beaucoup les députés.

C'est au fait que le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) estimait qu'il nous fallait entendre l'Association des universités et collèges du Canada, qui a en conséquence comparu devant nous, que nous devons l'un des exposés bien pensés—et, en fait, le seul exposé venant de l'extérieur—que nous avons reçu au sujet de ce bill en particulier. J'aimerais vous lire certaines des observations de cette association, en plus de celles qu'on a déjà citées tout à l'heure. Dans un mémoire présenté par l'AUCC au gouvernement du Canada et au Conseil des ministres de l'Éducation au sujet des universités et collèges du Canada bénéficiant d'une aide financière du gouvernement fédéral, et qui constitue l'appendice «B» du fascicule nº 2 des procès-verbaux et témoignages du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, on peut lire, à la page 37:

[M. l'Orateur suppléant (M. Laniel).]

Notre préoccupation est que l'enseignement supérieur obtienne un appui adéquat pour faire face à l'augmentation prévue des inscriptions, au besoin croissant d'appui à la recherche et d'installations nécessaires pour répondre aux exigences culturelles, économiques et sociales du pays tout entier et des régions qui le composent, au besoin de réduire les inégalités régionales à travers le pays, ainsi qu'à celui de tenir compte de la mobilité de la population canadienne. En outre, la question relative au nombre d'étudiants étrangers que les universités du Canada devraient accepter se rattache à la politique extérieure de notre pays.

Nous pressentons une demande croissante pour la poursuite d'études universitaires (éducation permanente), à temps complet ou partiel en vue du recyclage, du perfectionnement et du développement culturel en général. Nous sommes convaincus que les universités doivent se préparer à s'engager plus à fond dans l'éducation permanente qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici.

Ce mémoire couvre pas mal de questions. On y parle du souci d'être de bons citoyens du monde et d'aider les pays en voie de développement, autant que du souci de notre propre pays. On y aborde ensuite l'un des grands problèmes de notre temps que n'a pas encore résolu notre Parlement:

Il semble, d'après nos prévisions, qu'il y a un nombre croissant de femmes qui désirent poursuivre leurs études autant en vue de se préparer à participer davantage aux activités économiques et communautaires de la société, à poursuivre de façon mieux informée les activités domestiques, que pour leur satisfaction personnelle. Néanmoins, il existe des obstacles qui découragent les femmes, indépendamment de leurs aptitudes, d'entrer à l'université. Parmi ces obstacles, il y a les attitudes culturelles et sociales relativement aux obligations de la femme, les débouchés moins nombreux, les salaires inférieurs et le reste.

Monsieur l'Orateur, avant le remaniement de 1968, j'avais l'honneur de représenter cinq ou six universités. Avec les nouvelles limites, la circonscription d'Halifax-East Hants ne contient qu'une université, Mount St. Vincent, surtout destinée aux femmes, en sorte que je parle ce soir en leur faveur. Quelles seront pour le Parlement du Canada et les assemblées législatives des diverses provinces les exigences du financement de l'enseignement supérieur durant la prochaine décennie? J'avoue que le sujet rend nerveux tout ministre des Finances, fédéral ou provincial, car les frais ont beaucoup augmenté. Je ne vois vraiment pas que des restrictions puissent leur être imposées. C'est une question qu'il faut envisager et il faut trouver l'argent nécessaire. La page 39 du rapport précité contient les prévisions suivantes de l'Association. En 1958-1959, les inscriptions à plein temps dans les universités s'élevaient à 95,000; en 1968-1969, elles avaient triplé pour atteindre 293,000; il est prévu qu'en 1975-1976 ce chiffre atteindra 560,000 et en 1980-1981, 750,000, soit environ huit fois le nombre des inscriptions en 1958-1959. Ces extrapolations témoignent du problème à régler. Il faut y faire face.

• (2120)

Finalement, puis-je citer un autre passage de ce mémoire bien conçu et volumineux. Je n'ai effleuré que ses points saillants ce soir. A la page 2:44, nous y lisons:

Pour conclure, nous désirons souligner que l'inscription probable est déjà prévisible et a été mesurée. Si l'aide financière appropriée n'est pas accordée, les universités, ayant fait les économies appropriées et possibles, auront deux options: refuser les étudiants ou laisser la qualité se détériorer. Nous croyons que la première solution n'est pas acceptable par le public et que la dernière est désastreuse pour le bien public.

Voilà quelques opinions émises à cet égard, monsieur l'Orateur, bien qu'elles ne portent pas sur toute la période visée par les ententes aux termes du bill C-8 que nous étudions en ce moment.

Lors de la deuxième lecture de cette mesure, j'avais soulevé au cours du débat l'autre point que je veux aborder. A la première réunion tenue par le comité pour étudier le bill C-8 j'avais donné préavis au ministre des Finances (M. Turner) que je traiterais cette question lorsque le bill serait lu pour la troisième fois à la Chambre. Comme le ministre actuel des Finances pourrait encore s'intéresser au bill en sa qualité d'ancien ministre de la Justice, je suis surpris de ne pas le voir ici. Quoi qu'il en soit, je lui ai fait connaître mon intention et j'espère donc que certains fonctionnaires du ministère auront la courtoisie de me donner une réponse au sujet du point que je vais maintenant soulever. Voilà ce que j'avais dit, monsieur l'Orateur, lorsque la question était venue sur le tapis, comme en fait foi la page 9 du fascicule nº 1 des procès-verbaux et témoignages du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

J'ai déclaré à la Chambre qu'autant que je puisse en juger, il n'existait aucune législation donnant aux autorités fédérales le droit de percevoir ces impôts . . .

Je faisais allusion aux impôts successoraux.

. . . dans les six provinces qui ont l'intention de percevoir des droits de succession. Je me suis demandé si le ministre, qui a été ministre de la Justice, avait recommandé au ministre des Finances de suivre ou de ne pas suivre cette voie.

Je rappellerai, pour rafraîchir la mémoire des députés, que ce point concerne les articles 9 et 10 du bill C-8 qui autorisent le gouvernement fédéral à conclure des accords avec les provinces pour percevoir les droits de succession. Le minitre des Finances (M. Turner) m'a répondu en comité ce qui suit:

Je ne peux révéler au député le conseil que j'ai donné à l'ancien ministre des Finances lorsque j'étais moi-même ministre de la Justice, mais je peux dire que le cadre statutaire de ces arrangements de perception figure dans le bill lui-même. En d'autres termes, le bill constitue une sauvegarde pour les arrangements de perception des impôts qui seront faits aux termes des dispositions statutaires générales du bill.

Après quoi j'ai posé cette question:

D'après la réponse du ministre, ai-je raison de penser que la situation sera régularisée lorsque cette mesure sera adoptée et que seuls les articles 9 et 10 du bill feront autorité en la matière.

Le ministre m'a répondu: «Oui, monsieur.» Cela confirme, monsieur l'Orateur, le point que j'ai soulevé initialement au cours de ce débat, savoir que le gouvernement nous demande aujourd'hui de sanctionner légalement un accord plus ou moins *ad hoc* que le gouvernement a conclu avec les provinces. Je soutiens qu'un tel accord ne repose sur aucune base législative et qu'il enfreint la coutume constitutionnelle et parlementaire suivie depuis les premiers âges du système parlementaire. J'aborderai ce point dans la dernière partie de mon discours et avant de fonder ma motion sur ce thème.

Le gouvernement a instruit les banques de restreindre le montant de l'actif successoral qu'elles pourront libérer, comme s'il avait déjà le droit de percevoir les droits successoraux. Le 3 mars 1972, j'ai cité un extrait d'une lettre de M. J. C. Ruddy, directeur de la Division de l'impôt sur les successions et sur les dons au ministère du Revenu national. En réalité, les mentions de la lettre commencent à la page 507 du hansard et continuent aux pages suivantes. J'ai dit que le gouvernement ne peut soutenir qu'il possède le pouvoir de donner ces directives aux banques sous le régime de la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, car cette loi a été abrogée lorsque le bill C-259 de la session précédente est entré en vigueur. Le gouvernement ne peut revendiquer un tel pouvoir sous le régime de la loi provinciale qui doit être adoptée.

Naturellement, nous pourrions nullifier complètement le bill C-8. En d'autres termes, nous pourrions le retirer, et ce serait clairement la fin de toute réclamation de la part du gouvernement. Je maintiens que l'article 9 du bill C-8, qui porte sur les paiements fiscaux aux provinces et les questions connexes, stipule que le gouvernement du Canada aura le droit de percevoir les droits successoraux à la suite d'une entente intervenue avec les provinces et après l'adoption de la loi provinciale. A ma connaissance, cela ne se produit pas dans le cas de six provinces; dès lors, je soutiens que le gouvernement fédéral agit en vertu d'ententes et de lois qui n'existent pas.

L'autorité du gouvernement fédéral d'interdire l'accès à des biens en dépôt ou leur retrait, comme aussi la remise de biens gardés en sécurité pour une personne décédée, était autrefois entérinée par la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès. Cette loi exigeait le consentement du ministre avant qu'on puisse les céder. Mais, je le répète, le bill C-259 de la dernière session a de fait abrogé cette loi pour ce qui est de son application à toute personne décédée après le coup de minuit le 31 décembre 1971. Le gouvernement fédéral n'a donc plus d'autorité sur leur propriété.

Je dirais même que d'ici qu'une province ou le gouvernement fédéral adopte une mesure législative semblable, rien ne force une banque à obtenir un consentement quelconque avant de remettre les biens qu'elle détient au nom d'une succession. Il est clair que si quelque hargneux exécuteur testamentaire ou avocat de la vieille école devait se fâcher contre la Division de l'impôt sur les successions du ministère du Revenu national, et s'il voulait faire une scène devant les tribunaux du pays à ce sujet, il aurait beau jeu; et, à mon avis, les tribunaux éprouveraient bien peu de sympathie pour le ministère fédéral qui, de fait, bloque les successions dans six provinces en déclarant que seul le directeur de l'impôt ou de l'impôt sur les successions d'un district fédéral peut autoriser la remise des avoirs.

Cet arrangement a été entrepris sans un iota ou une ombre d'autorité législative. Si un Canadien bien culotté voulait mettre ces droits à l'épreuve maintenant devant un tribunal, il ridiculiserait le ministère fédéral du Revenu national dans n'importe quelle cour du pays. Je ne saurais dire si un Canadien de cette espèce existe. Toutefois, si vous voulez lire les procès dans les recueils de jurisprudence anglaise, vous constaterez qu'il y en a eu chez les Anglais. Certains d'entre eux sont prêts à lutter jusqu'à ce que les poules aient des dents . . .

Une voix: Soyez prudent.

M. McCleave: . . . car ils se battent pour un point de principe. La cause que j'ai à l'esprit est celle de Bowles contre la Banque d'Angleterre; elle figure à la page 57 des recueils de jurisprudence de la chancellerie de 1913. La cause a été entendue en 1912. Ce qui m'a frappé, c'est la longueur du rapport: il commence à la page 57 pour se terminer à la page 91, et une partie considérable est consacrée à la décision d'un des juges de la cour. Il n'est pas question de la Cour d'appel. J'ai trouvé cela fascinant car le rapport de la thèse à lui seul couvre 25 pages, et celui de la décision en couvre seulement huit. Les avocats en cause comptaient parmi les hommes les plus éminents qui aient jamais porté la perruque et soient entrés à grands pas dans une salle de cour anglaise pour y discuter des points de droit.

• (2130)

Il était aussi remarquable que cet Anglais ait, seul, fait valoir des principes, les nôtres, contre toute la puissance du gouvernement et les meilleurs juristes que la Banque d'Angleterre et le gouvernement au pouvoir aient pu trouver. D'après le récit qu'on fait de l'affaire, il semble que cet Anglais solitaire, M. Bowles, avait une certaine formation juridique, mais peut-être l'avait-il acquise au musée ou ailleurs. Toujours est-il qu'il tint en respect toutes les forces déployées contre lui.

Je passe maintenant à l'affaire elle-même. Je vais y consacrer pas mal de temps. Elle donna de tels résultats que le Parlement d'Angleterre trancha la question en adoptant une loi provisoire, soit la loi provisoire sur la perception des impôts. C'est une chose que nous n'avons pas ici au Canada. Elle permet au gouvernement anglais de traiter les successions comme le gouvernement canadien essaie maintenant de le faire. Elle devait remédier à la décision dans l'affaire Bowles. Cela pouvait se faire en Angleterre et sur le plan juridique. La situation n'est pas la même au Canada car nous n'avons pas de mesure pour y remédier.

Je serai aussi bref que possible mais je tiens à ce que l'histoire soit complète, ne serait-ce que pour pouvoir dire un jour à mes petits-enfants que je suis de ceux qui estiment qu'il était fort bien de décapiter Charles I. J'espère amener d'autres parlementaires à partager mes vues à ce sujet. Après les prochaines élections, peut-être constatera-t-on qu'une bonne partie de la population partage mon inquiétude. Je cite:

Le 2 avril 1912, le comité des voies et moyens de la Chambre des communes adoptait une résolution approuvant l'imposition pour l'année financière commençant le 6 avril 1912 d'un taux d'impôt sur le revenu s'élevant à 1s. 2d. la livre et il a été fait rapport de cette résolution à la Chambre qui l'a adoptée le 24 juin 1912.

Les dividendes sur les actions étaient exigibles le 1er janvier et le 1er juillet, mais le 26 juin, le demandeur émettait une assignation dans cette poursuite contre les défendeurs, c'est-à-dire le gouverneur et la compagnie de la Banque d'Angleterre.

Il réclamait entre autres:

Une injonction empêchant les défendeurs, leurs serviteurs ou leurs agents de déduire sous forme d'impôt sur le revenu ou autrement toute somme prélevée sur les dividendes ... payables au demandeur le 1er juillet 1912 à l'égard de ... l'Irish Land Stock dont il était le propriétaire enregistré ...

Il demandait également:

... une déclaration selon laquelle les défendeurs, leurs serviteurs ou leurs agents n'auraient pas le droit de déduire sous forme d'impôt sur le revenu ou autrement, toute somme provenant des dividendes ...

Tout ceci était basé sur une résolution adoptée par un comité de la Chambre des communes. Le 28 juin 1912, le plaignant ajouta une autre flèche à son carquois. Il demanda, et je cite:

«une déclaration selon laquelle les défendeurs, leurs serviteurs ou leurs agents, n'auraient pas le droit de déduire sous forme d'impôt sur le revenu toute somme provenant de tout dividende ou intérêt à payer par eux sur les deniers publics ou ladite action publique avant qu'un tel impôt soit effectivement exigé en vertu d'une loi du Parlement.»

Voilà qui se rapproche fort du point que je soulève maintenant. On trouve cette déclaration aux pages 58 et 59 de ce rapport à la division de la chancellerie. Le 1er juillet, la Banque d'Angleterre versa à M. Bowles son dividende moins un certain montant. Ce montant fut versé à la cour aux fins de l'impôt sur le revenu. Les tribunaux furent alors saisis de la question et le plaignant, M. Bowles, plaida sa propre cause, comme je l'ai dit. La Banque d'Angleterre était représentée par M. Romer, éminent conseiller du Roi, et M. S.A.T. Rowlatt qui devint plus tard juge de la Haute cour. Il existe un précédent célèbre qui remonte à l'époque de la Grande Charte et qu'on retrouve dans les lois de 1912. A un moment donné, M. Romer, le célèbre avocat de la Banque déclara sur un ton assez plaintif:

La Banque se trouve placée dans une situation embarrassante. Ou M. Bowles la poursuit si elle déduit l'impôt, ou le ministère du Revenu la poursuit si elle ne fait pas cette déduction.

Cela représentait une description parfaitement exacte de la position de la banque. Cet extrait se trouve à la page 63 du rapport. Après une vive discussion, l'affaire fut prise en délibéré. A la reprise du procès, le plaignant revint encore une fois sans avocat. M. Romer était là pour la Banque d'Angleterre, avec M. Howard Wright, lui aussi célèbre avocat d'affaire de l'époque, qui remplaçait M. Rowlatt qui avait été nommé juge de la Haute Cour.

Le gouvernement s'est alors mis de la partie. Il était représenté par sir Rufus Isaacs, procureur général, et sir John Simon, solliciteur général. Tout député qui est homme de loi reconnaîtra, je pense, qu'il s'agissait là de deux des cinq ou six membres très éminents du barreau anglais de notre siècle. On ne peut pas dire que la Couronne se soit aventurée dans cette affaire sans l'appui des meilleurs avocats disponibles. Voici un autre extrait du plaidoyer dans cette cause:

Le Trésor, mis en accusation par le contrôleur des émissions de l'Échiquier, a cherché à s'excuser en invoquant une résolution de la Chambre des communes; mais, lorsque les légistes de la Couronne, qui étaient alors sir Robert Finlay et sir Edward Carson, ont été saisis de la question, ils ont décidé que le Trésor avait tort et que sa démarche était illégale; et M. Blain, représentant le Trésor, à qui le président du comité des comptes publics a demandé: «Vous reconnaîtrez, je suppose, qu'il y a eu violation du statut?» a répondu: «Après avoir entendu l'avis des légistes, nous devons certes le reconnaître. Naturellement, le Trésor se sentirait d'autant plus obligé, dans toute affaire future, de veiller à ce que rien de pareil ne survienne, dans la mesure où il pourrait l'empêcher.»

Avec deux citations de plus, j'aurai étayé ma thèse sur cette question. Dans son plaidoyer, présenté sous forme de mémoire, et, comme je le disais, ces mémoires sont fréquemment cités, le plaignant a déclaré:

Le principe selon lequel le sujet ne peut pas être assujetti à un impôt sans son consentement, autrement qu'en vertu d'une loi, est aussi ancien que l'histoire. Les lois du roi Alfred en faisait état. Les lois de William le Conquérant le confirmaient. Tous les premiers grands juristes l'ont affirmé, depuis Bracton au XIII siècle à sir John Fortescue au XV siècle, qui, dans son *De Laudibus Legum Angliae* déclare (voir traduction de Robert Mulcaster, ed. 1567, c. 9, pp. 25, 26) ...

J'espère que le hansard adoptera l'orthographe qu'on trouve à la page 72 du rapport de la Chancery Division. Il est pittoresque.

«Le roi d'Angleterre ne peut pas modifier ou remplacer les lois de son royaume à son gré; il ne peut pas non plus changer les lois sans le consentement de ses sujets, ni même les frapper de nouveaux impôts contre leur volonté.» Les autorités subséquentes, de Selden à Hallam, le déclarent aussi, de même que les statuts.

La lignée s'arrête à M. Bowles.

Je défie le procureur général de citer une autorité quelconque qui dit que le pouvoir d'imposition se trouve ailleurs que dans les lois du Parlement.

Sir Rufus Isaacs et Austen-Cartmell, qui s'occupèrent à l'affaire avec sir John Simon and W. Finlay à la poursuite, ont déclaré dans leur exposé:

Les principes généraux établis par le plaignant sont inattaquables;

• (2140)

Il a donc gagné sa cause, et il fut ordonné de lui rembourser la petite somme qu'on avait perçu de lui pour payer un impôt que n'avait pas décrété une loi du Parlement. Vous serez aussi heureux d'apprendre, monsieur l'Orateur, que le juge ordonna à la banque de payer les frais de la poursuite. J'imagine que la facture, à cause des honoraires de tous ces avocats représentait un montant imposant. Le remboursement au plaignant ne se compare pas à l'effet que produisit la production de cette facture au percepteur d'impôt.

Quoi qu'il en soit, je pourrais peut-être résumer les arguments que j'avais invoqués à la deuxième lecture, et dont j'avais donné préavis au ministre des Finances. Je l'avais alors avisé de la cause que j'allais citer. De fait, j'en ai déjà parlé. Je prétends que l'autorité fédérale, le ministère du Revenu national, sans aucune autorisation aux termes de notre constitution ou des règles parlementaires, a émis des directives au système bancaire du Canada, voulant que dans six provinces où des gens sont morts depuis le 1er janvier, seuls les bureaucrates du gouvernement fédéral, c'est-à-dire les fonctionnaires de l'ancienne division de l'impôt sur les successions du ministère du Revenu national, peuvent disposer des successions.

Je dis qu'il n'y a pas la moindre autorisation pour donner cette directive et il n'y en aura pas tant que le bill n'aura pas été adopté—et il ne renferme rien qui puisse le rendre rétroactif—ou qu'une loi provinciale n'aura pas été adoptée. Parce que j'ai des idées arrêtées là-dessus et aussi parce qu'on a abusé des usages de la Chambre, je propose donc, appuyé par mon honorable ami de Peace River (M. Baldwin):

Que le bill C-8 ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais que la Chambre exprime l'avis que la décision du gouvernement d'établir par directives ministérielles les rouages nécessaires à la perception d'impôts pour plusieurs provinces, décision que le Parlement n'a pas encore approuvée, est contraire à la pratique établie et sans fondement constitutionnel.

Je reconnais, monsieur l'Orateur, qu'un point de procédure peut être en cause ici. Je suis disposé à discuter au moins un aspect de la question de procédure si Votre Honneur veut entendre mon argumentation ce soir. Il est possible que vous vouliez remettre votre décision à plus tard.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Je devrais peut-être dire ici au député, avant de mettre l'amendement aux voix, que j'ai des réserves surtout parce qu'il semble dépasser la portée du bill à l'étude. Je pourrais reporter le député au commentaire 418 de Beauchesne:

On procède à la mise aux voix sur la motion portant troisième lecture immédiatement après que le comité plénier a fait rapport. Tous les amendements qui peuvent être proposés à l'étape de la deuxième lecture d'un bill peuvent l'être à celle de la troisième lecture sauf qu'ils ne peuvent porter sur un sujet étranger au bill.

Le moment est peut-être opportun d'inviter les députés à présenter leurs observations. Ce que je veux surtout signaler, c'est que l'amendement ne semble pas réunir toutes les conditions requises, tout particulièrement celle qui exige sa pertinence au bill.

M. McCleave: Je me rends compte de la situation difficile dans laquelle se trouve la présidence. J'ai lu le commentaire de Beauchesne appliqué lorsqu'on a traité à la Chambre d'une question de ce genre le 24 mars 1948. Il portait alors le numéro 710, qui a peut-être été modifié dans la dernière édition.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il s'agissait alors de la troisième édition.

M. McCleave: Comme me le rappelle le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), il s'agissait bien de la troisième édition. L'argument que je voudrais présenter comporte deux éléments. Tout d'abord, on a présenté des amendements semblables à la Chambre encore en décembre dernier, à l'égard bill C-259. A cette occasion, j'estime que l'amendement présenté était parallèle à celui que je voudrais soumettre aujourd'hui, qui vise simplement la censure d'un usage qui s'est attaché à la mesure dont nous sommes saisis. Il se pourrait que Votre Honneur souhaite réserver sa décision sur ce point assez important en attendant d'avoir pu lire les passages pertinents relatifs à la 3e lecture du bill C-259.

L'autre argument que je voudrais soulever est celui-ci: le principe que l'on pourrait mettre en avant à l'encontre d'un amendement de ce genre relève d'un usage qui s'était établi à une époque où les projets de loi étaient étudiés d'une manière quelque peu différente de celle qui prévaut aujourd'hui . . . les bills étaient adoptés en deuxième lecture, étape qui était considérée comme celle de la décision de la Chambre quant au principe même du projet de loi. Ensuite le bill était transmis au comité plénier de la Chambre avant d'être examiné en 3e lecture. De nos jours, cependant, le Règlement prévoit une procédure quelque peu différente. On nous dit souvent que la raison d'être de la 2e lecture est de transmettre un bill au comité pour que celui-ci en examine de près le bien-fondé. Vient ensuite l'étape du rapport, suivie de la 3e lecture. La 3e lecture, telle que nous la connaissons aujourd'hui, et que beaucoup considèrent comme l'étape où la Chambre prend vraiment sa décision de principe, diffère sensiblement de l'ancien usage préconisé naguère par Beauchesne et d'autres bons auteurs.

• (2150)

En prenant en considération ces deux aspects de la question, et tout en invitant Votre Honneur à se pencher sur les décisions rendues par la présidence au cours des heures qui précédèrent l'adoption du bill C-259, le bill omnibus de l'impôt sur le revenu, je crois que Votre Honneur en arrivera peut-être à conclure que ma motion est réglementaire, comme je le pense moi-même.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Je suis sûr que le député comprend qu'il ne peut pas demander à la présidence de se prononcer sur l'esprit d'un amendement. Elle ne peut se prononcer que sur la régularité de l'amendement.

A mon avis, les termes de cet amendement-ci semblent critiquer les actes du gouvernement. Les députés ne sont pas sans savoir que le Règlement de la Chambre exige que les amendements soient reliés aux dispositions du bill. Ou encore, ils peuvent réfuter le bill. J'ai déjà cité un passage de Beauchesne qui stipule clairement que tous les amendements proposés en deuxième lecture d'un bill peuvent être proposés en troisième lecture, sous réserve qu'ils ne doivent porter sur aucune disposition qui ne figure pas au bill. Si le député veut bien se reporter aussi au haut de la page 572 de Parliamentary Practice, d'Erskine May, 17e édition, il verra qu'il y est très clairement prévu:

Vu qu'à l'étape de la troisième lecture, le débat doit se restreindre aux dispositions du bill, il est interdit de présenter des amendements raisonnés qui soulèvent des questions non visées par les dispositions du bill.

A la lumière de ces deux commentaires, il est clair que le député ne peut pas demander à la présidence de différer sa décision quant à la recevabilité de cet amendement du seul fait que, de l'avis du député, cela pourrait constituer une question très importante. C'est pourquoi je ne puis accepter cet amendement.

L'hon. P. M. Mahoney (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter des cinq minutes qui nous restent d'ici dix heures pour rejeter énergiquement l'allégation d'inconvenance faite par le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave).

Il est pour le moins étonnant d'entendre dire que le gouvernement fédéral n'a pas le droit d'offrir aux gouvernements provinciaux ses moyens de perception, par l'entremise du ministère du Revenu national, dans le cas des droits de succession ou des impôts sur les biens transmis par décès que les gouvernements provinciaux voudraient établir. D'après le raisonnement du député, il ne s'agissait pas tellement de savoir si le gouvernement fédéral possédait ce droit, comme il le devrait, mais si quelques-unes de ces provinces n'avaient pas recouru à des méthodes budgétaires convenables en décidant d'imposer leurs propres impôts depuis le début de l'année courante. Ce n'est pas là un sujet sur lequel notre Assemblée devrait statuer.

Nous trouvons dans la Partie III du bill toute une série de dispositions en vertu desquelles le gouvernement fédéral perçoit l'impôt des provinces de façon extrêmement économique et avantageuse pour tous, les Canadiens en conviendront. Le gouvernement fédéral a lui-même décidé, lors de la présentation du budget en 1971, qu'il cesserait de percevoir les impôts sur les biens transmis par décès avec l'avènement de l'impôt sur la plus-value au Canada.

Néanmoins, il s'agissait là d'un domaine fiscal pleinement accessible aux provinces. Il était évident, qu'à l'exception des trois provinces du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, qui avaient jusqu'ici perçu les droits de succession, le mécanisme ferait défaut au niveau provincial, dans le cas des provinces désireuses d'agir dans ce domaine. Le gouvernement fédéral a donc dit aux provinces que si quatre d'entre elles, à part les trois déjà mentionnées, voulaient agir de ce côté, il mettrait pour un temps déterminé ses moyens de perception à leur disposition, par l'entremise du ministère du revenu national. Et c'est tout ce qui s'est produit.

Ce sont les provinces qui les imposent qui pourront décider si ces impôts sont prélevés à tort ou à raison. En cela, le gouvernement fédéral n'est que l'agent de perception. Il serait très malheureux, très injuste et très regrettable, je pense, qu'on laisse, au moment où le débat touche à sa fin, planer l'insinuation que le gouvernement fédéral a fait autre chose que simplement remplir ses obligations envers les provinces en mettant ses services à la disposition de celles qui ont décidé de les utiliser.

[M. l'Orateur suppléant (M. Laniel).]

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques remarques à l'occasion de la troisième lecture du bill, mais comme il est déjà près de 10 heures, je voudrais que nous déclarions qu'il est 10 heures.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député d'Egmont a la parole.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, la Chambre consentirait-elle à l'unanimité à la mise en délibération de la prochaine question, vu que le ministre n'est pas ici et qu'il m'a dit au comité, il y a quelques instants, qu'il viendrait. Je pourrai alors poursuivre dans quelques minutes.

[*Français*]

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Le ministre n'est pas présent, mais j'ai été chargé de répondre à sa place.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député sait que je dois demander le consentement unanime de la Chambre. D'après ce qu'a dit le secrétaire parlementaire, l'unanimité ne semble pas exister. Je pense donc que nous devrions procéder.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, il ne s'agissait pas du même rappel au Règlement. J'ai parlé au ministre au comité, il y a 20 minutes, et il m'a dit qu'il voulait être présent à la Chambre et a demandé que nous réservions la question pour le deuxième article des travaux. Il sera ici sous peu. Cela étant, je ne crois pas qu'il y aura d'objection.

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, je suis de cet avis, et je pourrai donc partir dès maintenant.

• (2200)

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre consent-elle à ce qu'on modifie l'ordre et à ce que cette question figure dans la liste sous le numéro 2?

Des voix: D'accord.

RADIO-CANADA—LE DIFFÉREND AVEC NABET—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE DANS LES NÉGOCIATIONS

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'approuve les décisions prises et je me réjouis de la présence du ministre qui va répondre à ma question. J'espère que les interventions de tout à l'heure ne réduiront pas le temps mis à ma disposition pour exposer le cas du différend entre NABET et Radio-Canada. Je sais parfaitement qu'à notre époque on a, politiquement parlant, peu avantage à parler au nom des plaignants dans un conflit salarial. C'est, de ma part, simplement reconnaître l'attitude de l'opinion publique lorsqu'il s'agit de grèves.

Le premier ministre (M. Trudeau) est convaincu que son prédécesseur, M. Pearson, a commis une erreur grave en autorisant les grèves dans la Fonction publique et la stratégie actuelle du gouvernement, qu'il s'agisse des contrôleurs du trafic aérien, des techniciens d'aéroport ou de Radio-Canada, consiste à faire traîner les choses dans le but précis de dresser l'opinion publique contre les grèves et d'amener nos concitoyens frustrés à protester et à exiger l'adoption d'un régime d'arbitrage obligatoire en cas de différend salarial dans la Fonction publique. Je suis heureux que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) vienne de lever la tête et que mon argument l'ait frappé. Il semble qu'il importe peu que le service qu'affecte un différend salarial soit essentiel ou non au public.

Le processus de grève et de lock-out provoqué par NABET chez Radio-Canada dure depuis le 22 janvier. Les employés de Radio-Canada hommes et femmes, ont été poussés à adopter leur attitude actuelle par Radio-Canada, qui refuse depuis mai 1971 de modifier ses offres initiales de salaires et de conditions de travail. Quelqu'un dont le nom m'échappe, même après avoir consulté le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), a dit que retarder la justice c'est la refuser.

Il est toujours facile de blâmer les syndiqués de l'interruption d'une émission populaire comme la Soirée du hockey, tout particulièrement si on ne se préoccupe pas de savoir qui est à blâmer. Notre aimable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a un refrain qu'il répète souvent à la Chambre et qui est tiré d'une chanson populaire. Il dit souvent qu'il faut être deux pour danser le tango. De même, monsieur l'Orateur, il faut deux parties pour négocier. Quand une partie ne veut pas broncher, il n'y a alors plus de négociations productives. Je crois que c'est ce qui se passe depuis 10 mois entre Radio-Canada et les syndiqués de NABET, mais des demandes récentes de ces derniers en vue d'une réunion au sommet avec le président de Radio-Canada ont produit certains résultats. Il doit apparemment y avoir une telle réunion demain. J'en suis très heureux, mais j'aimerais connaître la raison de l'intransigeance qu'on a montrée dans ce conflit. Pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps cette réunion au sommet?

Je me demande parfois si Radio-Canada ne cherche pas à se perdre. Je me demande également, et j'espère qu'on me pardonnera mes soupçons, s'il y a entre le gouvernement libéral et le Conseil du Trésor certains liens qui semblent dicter des tactiques délibérées et identiques auxquelles le Conseil du Trésor a recours, quelle que soit l'unité de négociation en cause.

Nous avons tous été à même de constater, et je suis désolé de cette note personnelle, que M. Davidson, le président de Radio-Canada, a des oreilles plutôt grandes. Il y a un rapport certain entre les grandes oreilles et la sensibilité auditive. Je signale que M. Davidson est un fonctionnaire de carrière qui n'aime pas le bruit. Je crois que la raison pour laquelle il est président de Radio-Canada aujourd'hui, c'est qu'on veut tout maintenir à un niveau tranquille. Ses prédécesseurs ayant eu des ennuis et suscité des controverses avec des émissions comme «This Hour has Seven Days», le gouvernement a cherché quelqu'un pour ramener le calme, du moins pendant quelques années. Je crois que le président actuel de Radio-Canada y a très bien réussi.

Toutefois, ce qui me préoccupe c'est l'indifférence totale à l'égard des intérêts des contribuables, et aussi le gaspillage de leur argent. On estime que la grève de NABET a coûté aux contribuables canadiens entre 5 et 10 millions de dollars jusqu'ici. Je n'en sais rien. Tout dépend du point de vue où l'on se place. Je n'ai pas devant moi les comptes du président du Conseil du Trésor (M. Drury) et je n'ai pas sa facilité de jouer avec les chiffres. Mais il aurait été beaucoup plus simple, selon moi, et bien moins coûteux, du point de vue du moral et du financement, si un règlement était intervenu depuis longtemps, parce que les derniers chiffres ne dépasseront probablement pas beaucoup 6, 8 ou 9 millions de dollars. Ce n'était pas la stratégie, je pense. L'opinion s'est formée derrière une certaine stratégie, de sorte que le gouvernement pouvait demander à un comité d'arbitrage de s'occuper de ce différend. Beaucoup accueilleraient favorablement cette façon d'agir. Je regrette de le dire, mais c'est la situation.

Donc, la stratégie du gouvernement fonctionne, je le regrette, mais il en est ainsi. La Société Radio-Canada est censément une société de la couronne indépendante. Elle n'est pas indépendante, selon moi, de l'influence gouvernementale. Je ne puis comprendre comment on peut écouter, par exemple, Ron Collister dans une interview avec le premier ministre (M. Trudeau) et croire que Radio-Canada est une société de la Couronne indépendante.

A mon avis, la sinistre possibilité d'une grève prolongée, aussi floue que soit la position adoptée par le directeur du réseau français, M. Raymond David, finira par entraîner la disparition de la Société Radio-Canada telle que nous avons fini par la connaître et par compter sur elle dans son rôle de radiodiffuseur public au Canada.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Le temps de parole du député vient d'expirer.

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je suis un peu étonné de la forme qu'a prise la question de l'honorable député. D'abord, je ne vois pas ce que vient faire, dans la question, le principe du droit de grève à Radio-Canada, qui n'a jamais été mis en cause. Je pense qu'il existe une certaine confusion dans l'esprit de l'honorable député quand il parle, par exemple, avec une assurance totale, du lock-out dont la Société Radio-Canada se serait rendue coupable depuis le mois de janvier, sans faire la moindre allusion à la grève tournante que le syndicat ne se cache pas de faire, je crois, et qu'il a faite lui-même très ouvertement.

Je ne comprends pas non plus comment il peut, du même souffle, parler, d'une part, de l'ingérence du Conseil du Trésor dans une compagnie de la Couronne et, d'autre part, réclamer que l'indépendance de la Société Radio-Canada soit respectée dans ses négociations, et ce tout en faisant allusion au fait que nous serions coupables de «non-ingérence» dans ce conflit de travail, parce que le gouvernement n'est pas intervenu dans les affaires intérieures de Radio-Canada et a laissé la responsabilité de régler ce conflit à la direction de la Société.

De toute manière, je pense que ce que l'honorable député a dit de plus important, c'est ce que je voulais communiquer à la Chambre ce soir, à savoir qu'à la suite d'une invitation de la part du président de la Société Radio-Canada une rencontre au sommet a maintenant été prévue entre, d'une part, la direction du syndicat et, d'autre part, la direction de Radio-Canada, ainsi que de deux membres des cadres supérieurs du syndicat et de la Société.

Je voudrais donc simplement m'abstenir de tout commentaire et espérer que cette reprise des négociations directes—ce que j'avais laissé entrevoir dans la réponse à une question posée à la Chambre hier ou avant-hier—amènera le règlement de ce conflit.

En terminant, monsieur le président, j'aimerais aussi répondre à l'honorable député qui s'était enquis des pertes financières résultant de la grève, c'est-à-dire l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), que la Société Radio-Canada étudie présentement les résultats financiers du différend afin d'établir les gains et pertes encourus. Je crois que les chiffres cités par l'honorable député sont très loin de la réalité, mais, enfin, il faudra attendre que les calculs soient faits avant de trancher cette question.

• (2210)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE—LES POMMES DE TERRE—LA DÉPRESSION DU MARCHÉ—L'UTILISATION POUR L'ALIMENTATION DES BESTIAUX

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je voudrais encore parler d'une situation qui se détériore, non pas d'une journée à l'autre, mais presque d'heure en heure, et qui met en cause la population de l'Île-du-Prince-Édouard et le ministre de l'Agriculture (M. Olson). Des négociations se sont ouvertes assez innocemment l'automne dernier à propos de la disposition de l'Office de stabilisation des prix agricoles à contribuer à la commercialisation ordonnée des pommes de terre et, on l'espérait, à la stabilisation ou à l'amélioration du revenu moyen que tirent les cultivateurs de la culture de la pomme de terre. Le 4 mars, on a envoyé au ministre de l'Agriculture le télégramme ci-après dont moi-même et d'autres députés avons reçu une copie:

Le comité de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick et celui de l'Île-du-Prince-Édouard ont tenu une réunion conjointe le 4 mars. Ils ont décidé à l'unanimité que les livraisons de pommes de terre à l'Office de stabilisation des prix agricoles ne paraissent pas dans le rapport fédéral du 1er mars sur les stocks de pommes de terre. Nous recommandons aussi qu'on écoule le produit livré et que l'acheminement dans chaque région se fasse dans le plus grand intérêt des producteurs locaux. Nous sollicitons votre entière coopération.

Ira Lewis, président du comité coordonnateur de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard.

Fred McCain, président du comité de l'industrie de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick.

J'ai donc essayé une ou deux fois d'en parler au ministre de l'Agriculture, mais il était absent. J'ai d'abord soulevé la question avec le président du Conseil privé (M. MacEachen), qui remplaçait le ministre lundi dernier. Il a dit que l'Office n'était pas prêt à prendre une décision. En conséquence, le président du comité de l'Île-du-Prince-Édouard a envoyé un deuxième télégramme que voici:

Le comité coordonnateur de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard est atterré d'apprendre que l'Office de stabilisation n'accepte pas de revendre les pommes de terre en stock pour l'alimentation du bétail. Tous les secteurs, y compris la Potato Dealers Association et le ministre de l'Agriculture d'après sa déclaration à l'Office à la réunion du 4 février, ayant accepté cette utilisation d'emblée et les modalités d'écoulement comme provendes ayant été proposées par le comité à l'Office dès le 8 février à Ottawa, la décision est vivement décevante. Le comité rappelle que chaque jour de retard fait perdre de l'argent aux producteurs de l'Île.

Plus ample retard à évaluer les stocks déjà connus pour un marché artificiellement élevé à cause de la pénurie de wagons-frigos est à la fois inutile et dispendieux. A cause du vif mécontentement des producteurs devant ce dernier d'une longue série de retards et de la méfiance qu'il engendre, nous réclamons le plus énergiquement possible l'application immédiate du programme de provendes selon les modalités décrites à la réunion du 8 février.

Ira Lewis, président.

Puis, il y a eu, ce matin, un nouveau télégramme, provenant cette fois du président de la Fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard, et dont voici le texte:

Vous signale que producteurs pommes de terre n'attendront que 24 heures décision relative affectation pommes de terre. A défaut décision d'ici demain midi quant à mise en œuvre immédiate programme provende, tiendrons Charlottetown grand rassemblement tous producteurs concernés et demandons votre sous-ministre, M. Williams, assister cette réunion pour expliquer position et lenteurs Office stabilisation.

Wallace Wood, président, Fédération de l'agriculture, Île-du-Prince-Édouard.

Enfin, cet après-midi, la résolution suivante a été adoptée par l'assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Je n'ai pas l'intention de vous la lire in extenso, car ses attendus reprennent, en fait, les arguments déjà exposés antérieurement. Le corps de cette résolution est libellé comme suit:

Il est décidé, en conséquence, que cette assemblée législative approuve à l'unanimité la résolution appuyant la Fédération de l'agriculture et d'autres groupements qui exigent une réponse immédiate quant à l'affectation des pommes de terre achetées par l'Office de stabilisation.

Il serait absolument inconcevable qu'après les représentations faites, il y a des jours et des semaines, par tous les niveaux de l'industrie de la pomme de terre et par le gouvernement provincial, le ministre de l'Agriculture et l'Office de stabilisation des prix agricoles ne soient pas en mesure d'exposer ou de soumettre aux producteurs de pommes de terre de l'Îles-du-Prince-Édouard les raisons des lenteurs enregistrées dans cette affaire. En fait, quand je réfléchis bien à cet état de choses, je trouve que tout cela est non seulement troublant, mais aussi vraiment déroutant.

L'élimination immédiate des stocks existants présenterait des avantages évidents. Ces avantages concernent, tout d'abord, et peut-être de la façon la plus évidente, les besoins qui se font sentir présentement, d'une manière générale, dans l'Île-du-Prince-Édouard. A cette époque de l'hiver, un supplément en aliments du bétail est requis pour assurer la survie des différents types de cheptel. Deuxièmement, il y aurait lieu de ne pas négliger, dans la situation présente, les 75 cents par quintal que pourraient empocher les cultivateurs. En troisième lieu, le classement des pommes de terre pourrait créer un assez grand nombre d'emplois si l'on tient compte de la pénurie de wagons frigorifiques et de la petite quantité de pommes de terres qui sont généralement acheminées. Quatrièmement, l'espace supplémentaire disponible pour le classement n'est pas sans importance et, cinquièmement, l'argument le plus probant que le ministre lui-même a invoqué hier au comité des prévisions budgétaires en général, l'écoulement de ces pommes de terre entraînerait probablement une hausse du prix courant.

Le ministre a peut-être dévoilé son jeu hier lorsqu'il a discuté la question. Il a déclaré qu'il ne voudrait pas agir ainsi, car tel n'était pas le but du programme qui n'était pas censé s'intéresser aux hausses de prix, mais s'assurer que les cultivateurs obtiennent un profit minimum quelconque. Si c'est la seule intention du ministre et de l'Office de stabilisation, elle ne suffit pas aux besoins de ceux qui cultivent la pomme de terre dans l'Île-du-Prince-Édouard. Le ministre continue à parler vaguement des marchés d'exportation. Quels sont-ils? Quand les trouvera-t-on? Je suis fermement convaincu que d'ici deux ou trois semaines, lorsque le ministre prendra une décision, elle sera analogue à celle qu'il prendrait aujourd'hui, c'est-à-dire que ces 600 ou 700 wagons de pommes de terre seront employés comme provende dont on a grandement besoin.

Je ne peux pas comprendre, et personne dans l'Île-du-Prince-Édouard ne peut comprendre, pourquoi, en premier lieu, le ministre ne répond pas et ne rencontre pas les personnes directement en cause, et, en second lieu, ne fait pas enquête sur la question le plus directement possible.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les remarques du député renfermaient plusieurs inexactitudes très graves, et au cours des trois minutes qui me sont attribuées, je veux les signaler aussi clairement possible. Tout d'abord, le programme d'achat, si je puis m'exprimer ainsi, offrait en réalité une avance en espèces de 75c. les 100 livres, et une autre somme de 75c. était à la disposition du producteur lorsqu'il était appelé à livrer les pommes de terre. De fait, aujourd'hui, ces pommes de terre se vendent, les 100 livres, de 30c. à 50c. de plus que le prix de $1.50 que nous garantissions.

Si nous en demandions la livraison aux producteurs au prix de $1.50, cela serait-il juste pour le cultivateur individuel, alors que, en ce moment, les prix sur le marché montant rapidement, il pourrait vouloir les vendre? Il pourrait alors rembourser l'avance en espèces que nous lui avons consentie et profiter d'un prix supérieur à $1.50 les 100 livres. Le député semble complètement ignorant de la situation des cultivateurs qui ont accepté l'avance en espèces et qui pourraient avoir l'occasion, manifeste aujourd'hui, d'obtenir probablement de 30c. à 50c. de plus.

Si nous lui demandions, aujourd'hui, une livraison de pommes de terre, ce que nous avons le droit de faire, et que nous lui versions les autres 75 cents, il n'obtiendrait de cette façon que $1.50. Lorsque le marché grimpe comme actuellement et qu'il désire nous rembourser notre avance sans intérêt, il peut alors profiter de prix plus élevés. Ce qui est juste.

Si nous transformions ces pommes de terre en aliment pour le bétail, chez qui nous approvisionnerions-nous? Nous pourrions nous adresser à des cultivateurs individuels et ce serait inepte. Allons-nous leur refuser le droit de profiter de prix élevés? Je ne le crois pas. Je pense que le député devrait en tenir compte. Il se plaint de la carence de wagons frigorifiques. J'ai vérifié aujourd'hui et je sais qu'on en manque, mais il y a quand même un volume de transport de pommes de terre raisonnable par rapport aux années antérieures. Il n'est donc pas juste de dire que c'est la seule raison.

Nous avons mis ce programme sur pied pour établir le prix minimum à $1.50 parce que tous les producteurs savent qu'ils peuvent obtenir ce prix de nous. Nous avons essayé d'établir clairement, en dépit d'efforts en vue d'obscurcir la question, que, si les cultivateurs pouvaient obtenir sur le marché un prix supérieur à $1.50, ils seraient libres de saisir l'occasion. J'ai l'intention de voir à ce que les cultivateurs aient cette occasion.

• (2220)

LE CODE CRIMINEL—L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT—LA RÉVISION PAR LA CHAMBRE AU COURS DE LA SESSION

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, le mardi 14 mars dernier, je posais au très honorable premier ministre (M. Trudeau) la question suivante:

> Étant donné que le 29 décembre 1967 la Chambre des communes avait cru bon de modifier le paragraphe (2) de l'article 202A du Code criminel, qui traite de la peine de mort au Canada, sauf dans certains cas, et que cet amendement devait être en vigueur pour une période de cinq ans se terminant le 29 décembre 1972, le très honorable premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il se propose de faire étudier cette question par la Chambre cette année, au cours de cette session?

Et le très honorable premier ministre a répondu qu'il n'avait pas l'intention d'aborder ce sujet au cours de la présente session.

Monsieur le président, je crois que cette question devrait être présentée à la Chambre dans le plus bref délai. Il y a quelques mois, j'ai envoyé aux 18,000 chefs de famille de ma circonscription des copies d'un questionnaire, dans lequel je leur demandais d'exprimer leur opinion sur cette question controversée. J'ai reçu 4,572 réponses. Donc, plus de 25 p. 100 des citoyens de la circonscription de Richmond ont pris le temps de me faire parvenir leur réponse à Ottawa. Comme on le sait sans doute, ce pourcentage est très significatif et démontre sans aucun doute que ce problème préoccupe mes commettants, comme d'ailleurs tout ce qui se passe dans le Canada français.

Dans les réponses reçues, 322 personnes ont affirmé qu'elles croyaient préférable que la loi demeure inchangée, et 4,250 ont demandé que la loi soit modifiée et que la peine de mort soit rétablie. Donc, *grosso modo*, 92.6 p. 100 de la population de ma circonscription désire le rétablissement de la peine capitale. De plus, les résultats d'un sondage effectué par la Presse canadienne, au sein des députés fédéraux, a démontré que 77 p. 100 des élus du peuple désiraient revenir à l'énoncé de la loi de 1967.

Monsieur le président, afin d'éclairer la mémoire des députés, j'aimerais signaler brièvement quelques modifications apportées à la loi depuis 1961. En 1961, un meurtre était considéré comme qualifié dans tous les cas, et la sentence possible était la peine capitale dans tous les cas, si le juge en décidait ainsi.

Au mois de septembre 1961, on divisait les meurtres en deux catégories très distinctes. Premièrement, le meurtre qualifié, qui pouvait entraîner la peine de mort et qu'on définissait ainsi: un meurtre prémédité, ou celui d'un agent de police, d'un gardien de prison ou de toute autre autorité judiciaire. De plus, un meurtre commis pendant la perpétration d'un autre acte criminel entraînait la possibilité de la même sentence.

La seconde catégorie était celle des meurtres non qualifiés, qui entraînait la possibilité de la condamnation à la détention à perpétuité. Tous les autres meurtres étaient rangés dans cette catégorie.

Enfin, le 29 décembre 1967, on modifiait la loi à titre d'essai pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 29 décembre 1972. Selon la loi modifiée actuellement en vigueur, la peine de mort prévue pour le meurtre qualifié ne s'applique qu'aux meurtriers de représentants de la loi. Tous les autres meurtres sont passibles de la détention à perpétuité.

Ainsi, en modifiant le paragraphe (2) de l'article 202A du Code criminel, en 1967, on n'abolissait pas la peine capitale, mais on limitait le sens de l'expression «meurtre qualifié». Ainsi, aujourd'hui, un individu qui tue une caissière, lors d'un vol à main armée, n'est passible que de séquestration à perpétuité. Si, dans les mêmes circonstances, il tue un agent ou un gardien de la paix, il est passible de la peine capitale, si le juge ou le jury le décide.

Monsieur l'Orateur, en résumé, quand on demande que la peine de mort soit rétablie, on demande que l'expression «meurtre qualifié» s'applique à d'autres cas qu'à celui du meurtre d'agents de la paix.

A mon avis, il est bon de signaler à la Chambre quelques statistiques démontrant hors de tout doute que, depuis 1967, la hausse du crime est presque effarante, particulièrement au Québec. En 1967, on a compté 52 meurtres au Québec; en 1968, 91 et en 1969, 128.

Il est vrai que le taux de croissance de la population augmentait aussi, mais le nombre de meurtres a augmenté d'une façon extraordinaire. Ainsi, sur 100,000 personnes, en 1966, l'indice des meurtres était de 0.7. En 1969, pour le même nombre de personnes, l'indice était passé à 2.1. Au Québec, il s'est produit une augmentation du nombre de meurtres de près de 55 p. 100 depuis 1967, alors que l'augmentation moyenne, au Canada et aux États-Unis, était de 10 p. 100.

Nous sommes donc aux prises avec un problème important, et il est urgent, quoi qu'en pense le très honorable premier ministre, d'y trouver une solution. Personnellement, je n'aime pas du tout la différence qui est faite dans la loi aujourd'hui, savoir que l'on considère la vie d'un policier comme étant plus importante que celle d'un autre citoyen.

Il est vrai que certains policiers font un travail dangereux, mais qui de nous ne se trouve pas, au moins une fois dans sa vie, dans l'occasion d'aider la justice, en barrant la voie à un criminel ou en surprenant un voleur en flagrant délit?

De toute façon, la loi telle qu'énoncée aujourd'hui est illogique. Depuis la modification de 1967, trois policiers ont été tués au Canada. Les trois criminels ont été condamnés, et le présent gouvernement les a graciés tous les trois, en n'imposant que la détention perpétuelle. Je crois que le criminel qui assassine une caissière est aussi coupable que s'il assassinait un agent de la paix. Je ne vois absolument aucune différence dans la gravité du crime.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

M. J. Danson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, en réponse au député de Richmond (M. Beaudoin), je n'avais pas vraiment l'intention de débattre intégralement la question de la peine de mort dans notre pays. Ce qu'on a demandé au premier ministre (M. Trudeau), je crois, c'est d'indiquer quand la mesure législative sera présentée et quand elle sera débattue à la Chambre.

J'assure le député qu'une mesure sera présentée à la Chambre bien avant le 31 décembre 1972, date limite, et bien à temps pour permettre le débat le plus ample et une décision avant que n'expire la période d'essai de cinq ans. Je crois que c'est la chose importante que veut dire le député, et l'engagement important que prend le gouvernement.

Le questionnaire dont parle le député, qui a été envoyé à sa circonscription, ne peut que refléter les sentiments de ses mandants de Richmond. Peut-être le député est-il influencé par cela. Cependant, il y a des questionnaires et différents sondages, le sondage Gallup et des statistiques à ce sujet de Statistique Canada. Tout cela est intéressant à interpréter dans le sens où l'on veut le faire.

Nous devons veiller à bien comprendre les raisons de l'augmentation ou de la diminution de certains genres de crimes. Ce qui compte, c'est de procéder au débat le plus complet possible sur la plus longue expérience possible avant de proposer un nouveau texte de loi qui fera l'objet d'un débat complet où le député et ses collègues auront amplement l'occasion d'exprimer leurs opinions et celles de leurs commettants sur ce sujet extrêmement délicat.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 17 mars 1972

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose une motion sur le projet hydro-électrique de la baie James. Il y a une certaine urgence à ce que le rôle du gouvernement fédéral dans ce projet soit clarifié et discuté ouvertement. Le premier ministre Bourassa a récemment révélé qu'il s'était entretenu de la chose avec notre premier ministre, même si ce dernier a été très vague dans ses réponses aux questions.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait présenter sa motion.

M. Aiken: Oui, monsieur l'Orateur. Je propose donc, avec l'appui du député de Peace River (M. Baldwin):

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait créer un comité interministériel chargé de travailler avec le comité parlementaire compétent à la coordination des responsabilités fédérales comme les affaires indiennes, les eaux navigables, l'environnement, dans le cadre du projet d'aménagement hydro-électrique de la baie James.

M. l'Orateur: La motion présentée par le député aux termes de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime. La Chambre l'accorde-t-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Je doute que l'accord soit unanime. Je pose la question une deuxième fois.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Ceux qui sont contre y ont mis plus de vigueur. Il semble qu'il n'y ait pas consentement unanime.

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE TENDANT À CHANGER LE NOM D'UNE CIRCONSCRIPTION

[*Français*]

M. Rosaire Gendron (Témiscouata) demande à présenter le bill C-172, intitulé «Loi concernant la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Gendron: Monsieur le président, je crois que le bill parle par lui-même et ne nécessite aucune explication particulière, si ce n'est qu'il vise à ajouter le nom «Rivière-du-Loup» à la circonscription de Témiscouata, pour qu'on en revienne au nom bien connu dans le public, savoir «Rivière-du-Loup-Témiscouata».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

L'AUDITEUR GÉNÉRAL

LA PUBLICATION DU RAPPORT 1970-1971 ET LA SESSION DU PARLEMENT

[*Traduction*]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances qui veut probablement s'assurer s'il est sage de préparer un budget, je poserai ma question au premier ministre. Compte tenu de la déclaration de l'Auditeur général selon laquelle son rapport annuel pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971 ne sera pas présenté avant le mois de mai, le premier ministre assurera-t-il aux députés et aux Canadiens inquiets que si la Chambre ne siège pas lorsque ce rapport sera présenté, sa teneur sera rendue publique sur-le-champ?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La question est hypothétique, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Hees: Que faut-il penser de ce que vous avez dit à la blonde l'autre jour?

• (1110)

M. Baldwin: Une autre question supplémentaire. Je voudrais que le premier ministre réexamine cette réponse, étant donné que si une campagne électorale s'amorce et que le gaspillage et les extravagances du gouvernement constitueront une des principales questions soulevées durant cette campagne . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE PROGRAMME AMÉRICAIN DISC—LA PROTECTION DES PRODUCTEURS CANADIENS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné qu'il y a plus de trois mois que le président Nixon a signé la loi sur le programme DISC aux États-Unis et que cette mesure législative est censée accroître la valeur des exportations américaines d'un milliard de dollars par année, aux dépens en particulier des producteurs Canadiens, le gouvernement a-t-il déjà préparé des mesures destinées à contrer les conséquences du programme DISC?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Le député a eu tort l'autre jour de soulever cette affaire comme une question de privilège, en affirmant que j'avais induit la Chambre en erreur, ou quelque chose du genre. Ce qui a paru aux États-Unis, c'est une publication visant à expliquer le programme DISC.

Une voix: Répondez à la question!

L'hon. M. Pepin: J'y arrive. Les principales dispositions du programme DISC n'ont pas encore été publiées et il nous est donc très difficile de savoir comment il nous touchera. Comme je le disais l'autre jour au chef de l'opposition, si le député a des renseignements à fournir, nous serons heureux de les recevoir. Tous les chiffres qu'il a cités ce matin sont des prévisions, et pas du tout . . .

[*Français*]

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable ministre voudrait-il reprendre son siège. A mon avis, il s'agit maintenant d'un débat qu'il engage avec l'honorable député.

[*Traduction*]

L'honorable député peut poser une question supplémentaire.

M. Broadbent: Je remettrais volontiers au ministre un exemplaire du numéro du 10 décembre du *New York Times* où figurent les précisions. Comme les dispositions du programme DISC sont en flagrante contradiction avec l'esprit et la lettre de l'accord canado-américain sur l'automobile, le gouvernement canadien a-t-il informé Washington que le pacte avait été violé?

L'hon. M. Pepin: Il n'y a aucun désaccord entre nous. Nous convenons que DISC est une bien mauvaise mesure législative. Elle viole le GATT. Elle viole l'accord sur l'automobile. Toutefois, l'important c'est que, sauf erreur, les fabricants américains d'automobiles n'ont pas l'intention de l'invoquer. Ainsi, avant de lancer des menaces, avant de nous engager à adopter une loi pour neutraliser le programme DISC, il serait sage d'en connaître les répercussions, et c'est prématuré pour l'instant.

M. Broadbent: Une autre question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Cet échange se transforme vraiment en débat, mais le député peut poser une dernière question supplémentaire.

M. Broadbent: Je vous remercie. Sauf erreur, le ministre a affirmé que les fabricants de voitures avaient consenti à ne pas se prévaloir de la législation DISC. Nous dirait-il si l'industrie des pièces, qui touche une centaine de localités dans la seule province de l'Ontario, a donné au gouvernement l'assurance qu'elle n'aura pas, elle non plus, recours à la législation précitée?

L'hon. M. Pepin: Aucune assurance n'a été donnée, mais, je le répète, nous tâchons de recueillir le plus de renseignements possible sur la question. Les Américains eux-mêmes ne sont pas fixés. J'ai l'impression que très peu de sociétés ont consulté le manuel, le guide: très peu ont présenté des demandes. Je le répète, il est encore trop tôt pour en juger. Nous serons heureux d'entendre des prévisions de sources averties, y compris le député, mais avant de prendre des mesures pour en neutraliser les effets possibles, il nous faut plus de renseignements.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PAIEMENT DES PRIMES AUX ÉLEVEURS DE PORCS NON-CLASSIFIÉS

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, en l'absence de l'honorable ministre de l'Agriculture et de son secrétaire parlementaire, je voudrais poser ma question au très honorable premier ministre.

Peut-il dire à qui le ministère de l'Agriculture paiera les primes pour les porcs vivants que les cultivateurs ont vendus à l'encan et pour lesquels ils ne possèdent pas les certificats de classification?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il me fait plaisir de prendre avis de la question, monsieur le président.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS—L'ÉNONCÉ D'UNE POLITIQUE ET LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES SUR L'ACCORD DE L'AUTOMOBILE

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme les rapports émanant de Washington l'indiquent clairement, le gouvernement des États-Unis n'est pas disposé à poursuivre les entretiens sur l'accord de l'automobile tant que le Canada n'aura pas fait connaître sa politique sur les investissements étrangers au pays. Le ministre peut-il nous dire quand une telle politique sera annoncée et quand il sera possible de reprendre ces pourparlers?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant du lien qu'il y aurait entre les pourparlers sur l'accord de l'automobile et l'énoncé de notre politique sur les investissements étrangers. Je ne crois pas qu'il en existe. Les États-Unis n'en ont certainement jamais fait mention au cours des entretiens. Personnellement, je serais heureux qu'on fasse aussitôt que possible une déclaration sur les investissements étrangers. Elle serait utile, je pense. Je ne vois pas pourquoi mon honorable ami établit un rapport entre ces deux questions. Il n'a certes pas de motif de le faire.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, si le ministre voulait vérifier la chose à Washington, il découvrirait que je dis la vérité.

LES POURPARLERS AVEC LES ÉTATS-UNIS RELATIFS À LA TAXE D'EGALISATION D'INTÉRÊT— LE RAPPORT AVEC L'ACCORD SUR L'AUTOMOBILE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Des pourparlers ont-ils eu lieu avec le gouvernement des États-Unis à l'égard de l'exemption actuelle de la taxe d'égalisation d'intérêt, et ces pourparlers sont-ils reliés à ceux qui portent sur l'accord sur l'automobile?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, cette question s'adresse au ministre des Finances et je regrette qu'il soit absent en ce moment.

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS—L'ANNONCE D'UNE POLITIQUE AVANT LA VISITE DU PRÉSIDENT NIXON

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Nous dirait-il si, oui ou non, la politique du gouvernement à l'égard de la propriété étrangère sera rendue publique avant la visite du président des États-Unis au Canada en avril?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne puis l'assurer, monsieur l'Orateur.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS—LE RAPPORT AVEC LE NETTOYAGE DES GRANDS LACS

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire à poser au premier ministre au sujet des investissements étrangers et du nettoyage des Grands Lacs. Des entretiens ont-ils eu lieu au sujet du nettoyage des Grands Lacs dans le cadre de toute cette question des relations canado-américaines et de l'accord sur l'automobile?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, des entretiens ont eu lieu au sujet des relations canado-américaines, mais le député parle-t-il de l'accord sur l'automobile? A quel accord commercial fait-il allusion?

M. Aiken: Puis-je demander au premier ministre si l'accord sur l'automobile et les autres questions commerciales ont un rapport direct avec les discussions concernant la dépollution des Grands Lacs?

Le très hon. M. Trudeau: Je n'y vois aucun rapport.

L'hon. M. Hees: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a-t-il fini de lire le livre qui a pris tellement de son temps et de son attention hier après-midi?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

Le très hon. M. Trudeau: C'était un très bon livre.

L'AGRICULTURE

LES GRAINS DE PROVENDE—LES INSTANCES DES ORGANISMES AGRICOLES DU QUÉBEC QUANT À L'APPROVISIONNEMENT

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, en l'absence du ministre de l'Agriculture, je désire poser une question au très honorable premier ministre, étant donné qu'il a déjà rencontré les responsables des organismes que je mentionnerai dans ma question.

Compte tenu du fait que l'honorable ministre de l'Agriculture a reçu cette semaine des instances des Coopératives fédérées du Québec, de l'UCC et de l'Association des meuniers, qui demandent que le gouvernement prenne position dans le plus court délai vis-à-vis de l'injustice qu'ont à subir les producteurs du Québec quant à leur approvisionnement de grains de provende, j'aimerais demander au très honorable premier ministre s'il entend répondre favorablement à ces instances.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il me fera plaisir de faire part de la question au ministre de l'Agriculture, monsieur le président.

* * *

LES AÉROPORTS

LES REVENDICATIONS DES RÉSIDENTS DU CANTON DE PICKERING—LA LISTE DES EMPLACEMENTS CONSIDÉRÉS

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait à ce que les habitants du canton de Pickering considèrent comme le rapt de leur région, étant donné qu'ils n'ont pas la possibilité d'exprimer leurs critiques et leurs observations pour s'opposer à la réquisition de la région pour l'aménagement du futur aéroport. L'autre jour, j'ai demandé au ministre de déposer une liste d'une cinquantaine de régions qui ont été envisagées, sans, bien entendu, donner les raisons pour lesquelles chacune n'a pas été acceptée, et je me demande s'il est disposé maintenant à le faire. Le ministre pourrait-il aussi indiquer, étant donné l'objection quasi unanime des habitants du canton de Pickering à l'aménagement de cet aéroport, si le gouvernement tiendra pleinement compte des objections formulées au cours de réunions publiques ou autrement?

• (1120)

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je peux réitérer l'assurance donnée, il y a quelques jours, au très honorable représentant qu'on tiendra compte de toutes instances, présentées soit directement à moi-même ou par l'intermédiaire des fonctionnaires préposés aux audiences sur la procédure d'expropriation. Je rappellerai à la Chambre, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit d'une initiative concertée avec le gouvernement de la province d'Ontario. En ce qui concerne la présentation de la documentation et d'autres détails, je me suis dit disposé à fournir toute la documentation nécessaire à l'appui de la décision prise et je consulterai donc le gouvernement de la province pour établir quelle documentation nous pouvons présenter afin de renseigner le mieux possible.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la province d'Ontario, c'est une autre histoire. Ce à quoi nous nous intéressons en cette enceinte, comme nous en avons le droit, c'est à ce que le gouvernement du Canada va faire au sujet de cet aéroport. Voilà le renseignement que je demande.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il me semble que le très honorable député a réitéré sa première question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Non, monsieur l'Orateur, je ne la réitère pas. Il devient nécessaire, semble-t-il, de répéter plutôt que de réitérer.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre va-t-il produire tous les documents qui se rapportent à l'affaire, même si je désapprouve la manière dont on la mène. Je veux parler des documents concernant l'aéroport que le gouvernement du Canada envisage de construire. Le ministre va-t-il nous donner ces documents? Voilà ce que je demande.

Le très hon. M. Trudeau: Ça, c'est une réitération.

L'hon. M. Jamieson: Oui, c'est une réitération. Je puis donner au député l'assurance que je n'éprouve pas la moindre difficulté . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Juste un écho.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que le ministre répète la réponse qu'il a déjà donnée il y a quelques instants. Je cède la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je soulève la question de privilège. Cela ne concerne pas le ministre en question, mais la désinvolture avec laquelle on fait ici bon marché des questions . . .

L'hon. M. Drury: Règlement!

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: . . . est indigne de nos institutions parlementaires.

[L'hon. M. Jamieson.]

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je m'efforce d'obtenir quelques renseignements à l'intention de gens qui sont en droit de faire entendre leur voix.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je donne la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA HAUSSE DU TAUX DE LA PENSION D'INVALIDITÉ ET DES ALLOCATIONS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Prend-il en considération la requête des amputés de guerre qui réclament une augmentation du taux de base de la pension d'invalidité aux anciens combattants?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires des anciens combattants): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire. Envisage-t-on de hausser le montant de l'allocation aux anciens combattants?

L'hon. M. Laing: Pas pour le moment, monsieur l'Orateur, mais une action dans un secteur pourrait influer sur un autre secteur.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA RÉVISION DES SALAIRES DES POMPIERS D'AÉROPORT

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Vu les récents malaises qui ont surgi l'un après l'autre dans les aéroports du Canada, le ministre verra-t-il sans délai à prévenir le projet de modification de l'échelle salariale des pompiers d'aéroport, surtout la partie qui entraînerait une perte financière sensible pour beaucoup de ces fidèles travailleurs?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Je ne suis pas tellement au courant des circonstances qui entourent la situation, mais je me renseignerai.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—ON AURAIT AFFECTÉ DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AUX PROJETS DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Le gouvernement fédéral a-t-il réellement consenti à ajouter une somme de 5 millions de dollars aux projets d'initiatives locales présentés par les municipalités de la province de Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'en ai pas entendu parler, monsieur le président.

M. Matte: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné la déclaration du ministre des Affaires municipales de la province de Québec à ce sujet, et étant donné la déclaration du ministre fédéral de l'époque, à l'effet que des projets avaient été présentés aussi tardivement que le 7 février et qu'ils avaient été acceptés, le très honorable premier ministre pourrait-il éclairer les députés à ce sujet?

M. l'Orateur: L'honorable député répète la question qu'il avait posée, et je ne crois pas que cela soit acceptable.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Est-il d'accord pour que l'on continue à appliquer le programme d'initiatives locales jusqu'aux prochaines élections fédérales?

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

LA FORMATION DU COMITÉ—LES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé que le président du Conseil privé reste parmi nous, mais en son absence je poserai ma question au premier ministre. Il y a deux jours, j'ai demandé au président du Conseil privé si le gouvernement songeait à présenter une résolution qui permettrait de constituer un comité sous le régime de la loi sur les instruments statutaires et de modifier le Règlement de la Chambre concernant l'entrée en vigueur d'un bill adopté par le Parlement, et il a indiqué qu'il examinerait la question. Le gouvernement a-t-il discuté de la chose et quelle est son intention au sujet de cette initiative voulue de sa part lorsqu'il a présenté la mesure et lorsqu'il l'a laissée inopérante?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, au nom du président du Conseil privé, j'accepte bien volontiers la question comme préavis.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE GAZ NATUREL—LA QUESTION DES LICENCES D'EXPORTATION—LES RÉSERVES CONNUES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle a trait à la décision prise, en décembre je crois, par l'Office national de l'énergie et par laquelle il refusait d'accéder aux demandes d'exportation de gaz naturel aux États-Unis. J'aimerais que le ministre se reporte au volume 35 des procès-verbaux et témoignages du comité permanent des prévisions budgétaires en général, d'après lequel le témoin, M. Howland, a déclaré d'abord, qu'on n'avait pas tenu compte des réserves dans l'Arctique et, ensuite, qu'on n'avait pas tenu compte des réserves futures, même si l'on a établi que les réserves avaient triplé dans les dix ans depuis la création de la Commission Borden. Comme Imperial Oil déclare maintenant avoir des réserves . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député admettra qu'il s'agit là plutôt d'une déclaration que d'une question. Il devrait poser sa question aussi brièvement et rapidement que possible.

M. Woolliams: Oui. J'y viens. La question est difficile. Comme Imperial Oil déclare avoir maintenant des réserves de 20 billions de pieds cubes dans le Nord dont on n'a pas tenu compte, à la lumière de ce fait nouveau et de ce que M. Howland a dit, le ministre serait-il prêt à demander à l'Office national de l'énergie de faire une revue de la situation, surtout avant qu'il prononce son discours à la *Petroleum Association* mardi prochain à Calgary?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable représentant de m'avoir donné avis de la question. Si je me souviens bien, dans sa décision de l'automne dernier, l'office a dit des réserves du Nord surtout qu'elles n'avaient pas été mesurées et qu'elles étaient inaccessibles. Il me semble que rien n'a changé à cet égard. Si, par hasard, l'honorable représentant fait allusion à l'article publié dans le *Globe and Mail* d'hier, il aura remarqué que le chiffre de 20 billions de pieds cubes est donné comme objectif fixé à l'Imperial Oil, mais que le président de la compagnie n'a cependant pas précisé qu'on l'avait atteint.

M. Woolliams: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai donné au ministre un préavis de cette question, car elle est compliquée. Étant donné que le gouvernement n'a aucun moyen d'estimer ces réserves, est-il maintenant prêt à contacter l'Imperial Oil et d'autres sociétés qui ont une certaine connaissance de ces réserves, en ce qui concerne particulièrement le gouvernement et l'Imperial Oil au lac Louise, et à obtenir ces renseignements de sorte que l'Ouest canadien puisse du moins toucher sa juste part de l'exportation de cette denrée?

L'hon. M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le député n'est pas sans savoir qu'on ne peut estimer ces réserves parce que ce gisement est encore en forage. Naturellement, plus le forage sera avancé, mieux on pourra évaluer ces réserves, ce qui, bien entendu, ne résout pas le problème du transport du gaz sur une distance d'environ 2,000 milles.

• (1130)

M. Woolliams: Le gouvernement est-il représenté par une personne ou par un groupe chargé d'estimer ces réserves dans le Nord, et a-t-on obtenu de ces entreprises des renseignements sur leurs réserves, ou procédez-vous tout simplement à l'aveuglette?

L'hon. M. Macdonald (Rosedale): Le député n'est pas sans savoir que la meilleure façon de trouver un gisement est d'enfoncer une sonde dans le sol, ce que les compagnies sont en train de faire.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Barry Mather (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Songe-t-on à formuler rapidement la politique gouvernementale en matière de propriété étrangère, étant donné que d'après certaines opinions exprimées, puisque Howard Hughes se trouve maintenant à Vancouver, le premier ministre Bennett voudrait peut-être lui vendre le reste de la Colombie-Britannique.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Répondez.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Spadina.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES

LE PROJET D'UN CENTRE MÉTROPOLITAIN À TORONTO— DEMANDE DE DÉPÔT DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

M. S. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait au centre métropolitain dont on propose la construction aux gares de triage dans le cœur de Toronto. Le ministre a-t-il l'intention de déposer les déclarations d'intention, les accords et les arrangements proposés entre le CN, le CP, le Toronto Terminal Railways Limited, Radio-Canada et d'autres parties lors des audiences de l'Ontario Municipal Board en avril ou fera-t-il une déclaration à la Chambre à propos de toute l'affaire?

L'hon Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je doute fort de pouvoir faire l'un ou l'autre, étant donné qu'il s'agit d'une entreprise privée qui n'a aucun rapport direct avec le gouvernement fédéral lui-même. Le CN est l'un des participants à la construction du centre métropolitain et à ce titre, j'ai approuvé sa participation. Les documents à ce sujet sont peu nombreux et ont été préparés pour des raisons d'information, mais je les déposerai volontiers. Les autres devront provenir d'autres sources.

M. Ryan: En ce qui concerne Radio-Canada, l'échange proposé des terres et les arrangements concernant la location, le ministre cherchera-t-il lui-même ou en collaboration avec le secrétaire d'État à obtenir des renseignements qui pourraient être communiqués à la Chambre avant cette audience?

L'hon. M. Jamieson: Je transmettrai volontiers cette requête au secrétaire d'État.

[M. Woolliams.]

LE PROJET D'UN CENTRE MÉTROPOLITAIN À TORONTO— LA PARTICIPATION FÉDÉRALE

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, vu la très grande importance de cette vaste entreprise qui aura des répercussions sur les transports à l'avenir, et de nombreux autres aspects, le ministre serait-il disposé à faire une déclaration à l'appel des motions sur la participation fédérale à l'ensemble du projet?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): J'y songerai avec plaisir. La difficulté, à mon avis, est que, pour le moment, nous ne savons pas exactement ce que comportera l'ensemble du projet, car un certain nombre de sociétés privées sont en cause.

LA CONSERVATION DE LA GARE UNION À TORONTO

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, étant donné les nombreuses instances qu'on a présentées à propos du projet de démolition de la gare Union qui fait partie de l'ensemble, le ministre est-il d'avis qu'il faudrait plutôt conserver cet édifice?

L'hon Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Je n'ai pas la compétence voulue pour me prononcer sur la question, monsieur l'Orateur.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA HAUSSE DES LOGEMENTS DES MILITAIRES MARIÉS— LES MESURES ENVISAGÉES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Sauf erreur, il sera absent pendant un certain temps. J'ai tenté de donner avis de ma question à quiconque assure l'intérim. Il s'agit de l'annonce récente de hausses et de modifications dans les loyers des logements du personnel marié aux bases et ailleurs. Le ministre suppléant peut-il nous dire si l'on a reçu des plaintes surtout d'endroits tels que Chatham au Nouveau-Brunswick et Summerside dans l'Île-du-Prince-Édouard, où les personnes concernées sont très bouleversées par ces récentes décisions et, si oui, quelles mesures on entend prendre?

[*Français*]

M. J.-Roland Comtois (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à l'honorable député d'Egmont.

[*Traduction*]

On mettra fin au régime des loyers fixés d'après une moyenne pondérée nationale en ce qui concerne les logements pour personnes mariées. Le 1er avril de tels loyers seront établis suivant une évaluation du coût mensuel de location de la SCHL plus les frais de fourniture des services publics. Les évaluations de la SCHL se fondent sur les taux de location équivalents de la région sur le marché civil. Il s'ensuit que les loyers des logements pour personnes mariées varieront d'un endroit à un autre. De fait, c'est dire que les loyers d'environ 8,200 logements pour personnes mariées . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député pourrait peut-être réserver les renseignements qui lui restent pour répondre aux questions supplémentaires qui seront apparemment posées.

M. MacDonald: Étant donné que ces prix qui entreront en vigueur le 1er avril créeront de fait une situation dans des endroits comme Summerside, dans Île-du-Prince-Édouard, où un caporal à l'extérieur de la base devra payer un loyer plus élevé qu'un officier commandant à la base, serait-il possible d'enquêter sur les injustices flagrantes que provoquera ce nouveau régime et de consulter directement les intéressés car ces changements suscitent beaucoup d'inquiétude?

M. Comtois: Monsieur l'Orateur, pour les occupants de logements affectés aux personnes mariées dont le rang n'est pas supérieur à celui de sergent, l'augmentation ne dépassera pas $15 par mois. Dans les autres cas, les hausses seront proportionnelles.

LA HAUSSE DES LOGEMENTS DES MILITAIRES MARIÉS— LA QUESTION DE LA PARITÉ DES SALAIRES

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je dois demander votre indulgence à mon endroit, car j'ai deux questions supplémentaires à poser. La première s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné que cette nouvelle ligne de conduite est directement liée à l'intention du gouvernement d'assurer la parité entre les forces armées et la fonction publique, et que cette parité ne sera pas réalisée avant un an, au moins, peut-être plus le gouvernement songerait-il à retarder la mise en œuvre de cette nouvelle ligne de conduite visant la location des logements jusqu'à ce que la parité puisse être réalisée?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, c'est une suggestion intéressante. Toutefois, le député a raison de dire, je pense, que la suppression de l'inégalité se fera en deux étapes et ne sera pas complétée avant un an. Le député a peut-être remarqué que les équivalences en matière de logement sont modifiées ou limitées, mais leur application n'est pas absolue.

M. Forrestall: Je déduis de la réponse du ministre qu'il n'envisagera pas un retard d'une année. Voudrait-il entamer des entretiens au sein du cabinet au sujet d'une méthode qui permette aux membres des forces armées du Canada obligés, dans une grande mesure, d'occuper des locaux de location au cours de leur carrière, de se constituer un capital, une méthode selon laquelle une partie du montant de leur loyer pourrait être mise de côté en vue de leur retraite?

L'hon. M. Drury: Cette suggestion est digne d'attention. Je la ferai volontiers étudier.

M. Baldwin: Nous vous en faisons beaucoup.

M. l'Orateur: Le député de Saskatoon-Biggar a la parole.

M. MacDonald (Egmont): Puis-je invoquer le Règlement, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Mes excuses au député de Saskatoon-Biggar. Il pourra bientôt poser sa question.

M. MacDonald (Egmont): Le secrétaire parlementaire pourrait-il répondre à la seconde question quant aux consultations éventuelles avec le personnel, au lieu de lire la réponse?

M. Comtois: Je voudrais répéter ce que j'ai dit en premier lieu, c'est à dire que les loyers d'environ 8,200 logements familiaux seront diminués.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que le député d'Egmont peut supposer qu'on a pris note de sa question.

M. Forrestall: Dix heures, monsieur l'Orateur.

* * *

LES TRANSPORTS

L'AIDE AUX CHEMINS DE FER EN VUE DE L'ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE TRANSPORT DES GRAINS

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports une question. A la suite de la déclaration récente du CP, suivant laquelle il lui faudrait des subventions gouvernementales pour l'acquisition du matériel roulant et des véhicules nécessaires à l'acheminement des céréales, cette compagnie a-t-elle adressé au gouvernement, par le truchement du ministère des Transports, ou par l'intermédiaire de quelque autre organisme, des requêtes ou des représentations dans ce sens?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, bien entendu, nous discutons cette question avec les deux compagnies de chemins de fer, et ce depuis des mois. Si ma mémoire est fidèle, nous avons reçu, il y a deux ou trois jours, une lettre du vice-président du CP sur cette affaire. J'ai prié les responsables des deux compagnies de me faire connaître leur point de vue. Pour ce qui est du CN, cette société m'a fait parvenir un assez long document, m'exposant comment on pourrait s'y prendre le mieux pour obtenir des wagons supplémentaires. Et j'ai eu, hier, un échange de vues personnel sur ce sujet avec le président du CN que je dois rencontrer de nouveau la semaine prochaine.

• (1140)

M. Gleave: Y a-t-il eu un échange de vues entre le ministre des Transports et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé sur une approche commune quant à la solution de ce très grave problème?

L'hon M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé ou des fonctionnaires ou d'autres personnes qui relèvent de lui ont toujours suivi les consultations dont j'ai parlé.

L'AMÉLIORATION DU TRANSPORT DES CÉRÉALES VERS VANCOUVER

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, à titre de question supplémentaire, je voudrais demander au ministre des Transports s'il pourrait faire état à la Chambre aujourd'hui des progrès accomplis par les sociétés ferroviaires au cours de la semaine qui s'achève en ce qui a trait à l'acheminement des céréales des Prairies vers le port de Vancouver. En d'autres termes, combien de wagons décharge-t-on par jour à Vancouver?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, normalement, je devrais avoir ces renseignements avant la période de questions de deux heures, mais comme nous sommes vendredi matin, je ne les obtiendrai que plus tard dans la journée. Tout ce que je puis dire, c'est qu'on rapporte en général que la situation s'améliore, mais qu'on éprouve encore des difficultés en raison des conditions atmosphériques.

L'ABANDON PAR LE CP DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTRETIEN DE LA VOIE FERRÉE PRÈS DES ÉLÉVATEURS

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question supplémentaire et demander au ministre des Transports s'il a enquêté ou s'il va enquêter sur le fait que le CP n'assume plus la responsabilité de l'entretien des voies ferrées près des élévateurs, c'est-à-dire sur les voies d'évitement où les élévateurs sont situés, étant donné que la société ne maintient plus d'équipes de cantonniers à intervalles réguliers?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire, c'est que je m'occuperai volontiers de la question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous reviendrons à cet intéressant sujet dans quelques instants; la présidence accorde maintenant la parole au député de Compton.

* * *

LES FINANCES

LE RETRAIT PARTIEL DU GOUVERNEMENT DU DOMAINE DE LA TAXATION

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que le gouvernement cédera probablement certains avantages fiscaux aux provinces, comme les allocations familiales, dans le cas du Québec par exemple, le très honorable premier ministre nous dirait-il si le gouvernement a l'intention de se retirer également du domaine de la taxation dans une mesure comparable?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, voilà une question très complexe. Je pourrais simplement dire que si le gouvernement fédéral se retirait de ces domaines, cela empêcherait les provinces moins favorisées de jouir des bénéfices dont elles jouissent actuellement, de sorte que la sécurité sociale dans les provinces riches serait excellente, alors que les provinces moins favorisées, comme le Québec, par exemple, ne pourraient pas avoir un système de sécurité sociale équivalent à celui des autres provinces.

* * *

LA POLLUTION

LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN—LES POURPARLERS AVEC LE GOUVERNEMENT MANITOBAIN

[*Traduction*]

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Les négociations entre son ministère et les autorités provinciales du Manitoba sur la pollution de la rivière Saskatchewan résultant des effluents de l'usine de produits forestiers à Le Pas (Manitoba) se poursuivent-elles et le cas échéant, où en sont-elles?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, nous sommes en relations étroites avec le gouvernement manitobain au sujet des installations nécessaires à l'épuration des effluents de la Churchill Forest Products Mill. Le gouvernement du Manitoba sait que l'usine est nécessaire à la dépollution. L'usine coûte cher. Il faudra du temps avant que la province puisse la financer.

* * *

LES PÊCHES

L'ESPADON—LES NÉGOCIATIONS AVEC WASHINGTON AU SUJET DU MARCHÉ

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre de l'Environnement qui est aussi ministre des Pêches. C'est la même que le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures s'est engagé à examiner plus tôt cette semaine. Des négociations actives sont-elles en cours avec le gouvernement américain au sujet de la réadmission dans ce pays des prises canadiennes d'espadon et si oui, son personnel prend-il part aux entretiens?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement et ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, il y a eu de fréquentes discussions. Nos fonctionnaires y prenaient part. La Direction des aliments et drogues des États-Unis est toutefois inflexible. Sa norme pour les poissons est une demi-partie de mercure par million. Elle ne laisse entrer aux États-Unis aucune expédition de poisson d'aucun pays, qui dépasse ce niveau.

M. McCleave: J'ai une très brève question supplémentaire à poser. Le service du ministre persistera-t-il à rechercher des formules pour continuer le dialogue sur ce sujet très important?

L'hon. M. Davis: En effet, et je pourrais ajouter que nous essayons toujours de convaincre les responsables de la santé dans le monde qu'une concentration d'un demi-millionnième de mercure dans le poisson n'est pas nocive et qu'elle peut aller jusqu'à un millionnième.

LES GRAINS

L'ENCOMBREMENT DES INSTALLATIONS AUX PORTS D'EXPORTATION— L'ÉTABLISSEMENT D'AUTRES ÉLÉVATEURS TERMINUS À PRINCE-RUPERT

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, ma question découle de celles qui ont été posées sur l'acheminement des céréales. Le ministre comptable de la Commission du blé et le ministre des Finances étant absents, puis-je demander au premier ministre s'il discuterait avec ces messieurs et d'autres membres du cabinet la question d'attribuer des fonds à l'installation d'autres élévateurs terminus à Prince Rupert, pour que ce port puisse servir à atténuer les pressions sur l'exportation des céréales aux autres ports?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, au nom des ministres, j'accepte la question comme préavis.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'ÉTAT DES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS RELATIFS AU PROLONGEMENT DES ACCORDS BILATÉRAUX

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Pourrait-il nous donner un rapport sur l'état des entretiens canado-américains relatifs au prolongement des accords aériens bilatéraux, particulièrement en ce qui concerne l'Ouest du Canada?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): En résumé, monsieur l'Orateur, les derniers pourparlers ont eu lieu à Washington, il y a quelques mois. Il serait normal que les prochains entretiens se déroulent à Ottawa. Nous avons laissé entendre aux autorités américaines compétentes que nous étions prêts à engager ces pourparlers à n'importe quel moment. C'est donc actuellement aux États-Unis qu'il revient de fixer la date de la reprise des négociations.

L'hon. M. Lambert: A-t-on idée de la date de leur reprise?

* * *

• (1150)

LA POLLUTION

LES GRANDS LACS—L'OPPOSITION DES É.-U. À UN PROJET D'ÉPURATION—L'EFFET SUR LE PROGRAMME CANADO-AMÉRICAIN

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement. Étant donné qu'on a annoncé dernièrement que l'administration Nixon avait mis son veto à un programme de 138 millions de dollars visant à accélérer l'épuration des Grands lacs, je voudrais demander au ministre quel effet cette mesure aura sur le programme canado-américain qui vise à résoudre ce problème?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): J'espère, monsieur l'Orateur, que le programme conjoint, qui a été approuvé en principe tant par le Canada que par les États-Unis, sera mis en œuvre.

M. Harding: Le ministre a-t-il formulé des protestations contre l'atermoiement constant du gouvernement américain en particulier à lancer une attaque tangible contre ce grave problème de pollution, commun à nos deux pays, et la date limite de 1975 relative à l'adoption de certaines normes, devra-t-elle être révisée?

L'hon. M. Davis: J'espère que non, monsieur l'Orateur.

* * *

L'INDUSTRIE

DOMINION AVIATION—LA DEMANDE D'UNE SUBVENTION RELATIVE À UN APPAREIL ADAC—L'EXPLICATION DÉSIRÉE

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le député de Peace River a demandé hier si une société appelée Dominion Aviation avait sollicité auprès de mon ministère une subvention au développement. La réponse est oui. En novembre dernier, elle a demandé une aide en vertu du Programme d'aide générale de transition. Nous avons constaté qu'elle n'y était pas admissible, n'ayant aucune usine au Canada. Cependant, en mars même, la société est revenue à la charge demandant de l'aide en vertu du Programme d'avancement de la technologie, et cette dernière demande est encore à l'étude.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, étant donné que la plus large part de l'aide à l'industrie aéronautique a été accordée dans le Canada central, aux sociétés Canadair et De Havilland, et que la société en cause ici est exposée à passer aux mains des Américains, le ministre étudierait-il sérieusement la demande de cette société afin qu'elle soit préservée pour l'industrie canadienne?

L'hon. M. Pepin: Nous le faisons toujours, monsieur l'Orateur.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ENTRÉE DE LA GRANDE-BRETAGNE DANS LE MARCHÉ COMMUN—LA PROTECTION DES INTÉRÊTS DU CANADA

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que, selon une opinion assez répandue au Canada, l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun portera atteinte à la situation commerciale de notre pays, le gouvernement entend-il, dans son propre intérêt, encourager le refus de cette entrée dans le référendum annoncé par le président Pompidou et, si oui, quelles mesures prend-on actuellement pour protéger les intérêts du Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous n'avons ni l'intention, ni le pouvoir d'empêcher l'élargissement du Marché commun. Si le député veut bien se présenter au comité auquel seront soumis mes crédits d'ici quelques jours, je répondrai aux questions sur les mesures que nous avons prises ou que nous entendons prendre.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Avant de passer à l'ordre du jour, je devrais, je pense, donner la parole au député de Battleford-Kindersley.

* * *

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LES ACHATS D'EAU LOURDE ET LA FERMETURE OU LE RALENTISSEMENT DES CENTRALES NUCLÉAIRES—L'ATTITUDE DE GOUVERNEMENT CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ NUCLÉAIRE

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Quelle mesure le gouvernement prend-il pour obtenir de l'eau lourde et prévenir la fermeture de la centrale nucléaire de Douglas Point, ou le ralentissement d'une plus grande expansion de la centrale nucléaire de Pickering? Le ministre voudrait-il aussi répondre à ma question de l'autre jour concernant la responsabilité nucléaire?

L'hon Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, monsieur l'Orateur. Le président de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, a songé à acheter des quantités additionnelles d'eau lourde de sources étrangères et il a assez bien réussi. La demande d'eau lourde au Canada dépasse actuellement les offres disponibles à cause de l'échec de l'usine de Glace Bay. Un problème se pose donc dans ce secteur. Je crois pouvoir assurer le député que le programme de Pickering ne subira pas d'interruption. Ce système continuera son exploitation et prendra encore de l'expansion.

Quant à la question posée l'autre jour au sujet de la responsabilité nucléaire, tous les emplacements visés par cette loi au Canada font l'objet de relations entre le gouvernement canadien et des entrepreneurs particuliers ou des provinces. Le député a donc bien raison; la loi sur la responsabilité nucléaire ne s'applique pas. Des contrats entre le gouvernement du Canada et les participants visent la responsabilité des tiers.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le député de Windsor-Walkerville veut-il avoir la parole pour invoquer le Règlement ou soulever la question de privilège?

* * *

LE COMITÉ DE LA CONSTITUTION

RECTIFICATION DU RAPPORT FINAL

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour faire une mise au point. Dans le rapport présenté hier par le comité spécial mixte de la constitution, il s'est glissé une petite omission, mais elle est importante. Je demande seulement que le texte soit rectifié.

M. Forrestall: Le député fait-il allusion à un rapport minoritaire?

M. MacGuigan: Non. Je remercie le député de Selkirk (M. Rowland) de m'avoir signalé la chose ce matin. Je veux parler du chapitre portant sur la région de la Capitale nationale. A la page 42 du rapport, ou à la page 109 des *Procès-Verbaux*, la première phrase se lit ainsi:

Le Comité recommande donc la création éventuelle d'un Conseil tripartite nommé conjointement par les gouvernements de l'Ontario et du Québec et par le gouvernement fédéral.

La phrase devrait se lire:

Donc, pour déterminer la nature de cette structure, le Comité recommande la création éventuelle d'un Conseil tripartite nommé conjointement par les gouvernements de l'Ontario et du Québec et par le gouvernement fédéral.

Les mots à ajouter sont: «pour déterminer la nature de cette structure».

• (1200)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'IMPÉRITIE DU GOUVERNEMENT À ÉTABLIR DES ORGANISMES DE CONSULTATION AVEC LES PROVINCES ET LES MUNICIPALITÉS

[*Français*]

M. René Matte (Champlain) propose:

Que cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas mis sur pied des organismes de consultation avec les provinces et les municipalités en vue d'une décentralisation des politiques monétaires et fiscales permettant à chacun des ordres de gouvernement d'assumer ses propres responsabilités d'une façon moins onéreuse pour les contribuables.

—Monsieur le président, il me fait plaisir de me faire le proposeur de la motion que vous venez de lire et qui a pour but de mettre en place certains mécanismes qui permettront la décentralisation des décisions en matières monétaire et fiscale, de même que l'accès coordonné des provinces et, par leur truchement, des municipalités, à la source du crédit national, pour le financement du capital public.

Il ne s'agit pas de propositions précisément créditistes, mais plutôt de mesures susceptibles de concrétiser certains vœux, certaines demandes, qui émanent tant des autorités provinciales que des représentants des municipalités.

C'est le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Garneau, qui a attaché le «grelot» lors des journées d'études tenues à Sainte-Agathe-des-Monts, en novembre 1971 et organisées par l'Institut canadien des affaires publiques.

Voici ce que relate à ce sujet le journal *Le Devoir* du 8 novembre 1971:

Participant samedi aux journées d'étude de l'Institut canadien des affaires publiques, M. Garneau a précisé que les mesures de contrôle du fédéral font qu'il s'écoule de longs délais avant que le Québec parvienne à mettre en application les politiques globales d'Ottawa.

De ce fonctionnement et des lenteurs qu'il déplore, M. Garneau rejette tout le blâme sur les hauts fonctionnaires du fédéral où, souligne-t-il, le provincial rencontre des réticences très fortes. «Il y a parfois un décalage de six mois. Cela prend trop de temps. On vit toujours à travers les dédales de l'administration fédérale».

Voilà textuellement ce que disait l'honorable ministre des Finances du Québec, monsieur le président.

Je continue la citation:

C'est en répondant aux questions de l'auditoire en présence du ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, que le ministre québécois a fait cette charge contre le fédéral.

Visé de toute part, le ministre venait tout juste d'admettre que son gouvernement s'était montré incapable d'élaborer une politique industrielle «montrable» pour le Québec ou même pour l'ensemble du Canada.

En répliquant, M. Garneau faisait observer que le Québec n'était pas le seul à se plaindre, mais que ce sentiment se propage dans toutes les provinces qui font de plus en plus pression pour éliminer le déséquilibre que «les populations ne veulent plus accepter».

Mais le ministre fédéral Pepin n'était pas au bout de ses peines. Suite à l'intervention du ministre québécois des Finances, c'est l'ancien ministre du gouvernement d'Ottawa, M. Maurice Sauvé, qui a pris la relève. «Le grand défaut, a-t-il dit, c'est que le fédéral n'a jamais voulu accepter que le Canada n'est pas un pays unitaire mais comportant cinq régions.»

«C'est un problème fondamental qui n'a jamais été résolu, a ajouté M. Sauvé. Et tant et aussi longtemps qu'on n'acceptera pas des politiques sélectives, on se trouvera en face de tensions et contradictions. J'ai posé ces questions au gouvernement, mais on n'a jamais voulu l'admettre.»

Enfin, le ministre Garneau a indiqué que son gouvernement préconise une révision des instruments de stabilisation, aussi bien au niveau du budget des dépenses du gouvernement fédéral qu'au niveau des institutions et organismes comme la Banque d'Expansion industrielle et la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le gouvernement, a-t-il dit, songe à l'introduction, dans les prochains accords fiscaux, d'un nouveau stabilisateur automatique qu'est la caisse d'aide conjoncturelle. Stabilisation qui permettrait au gouvernement du Québec de disposer de ressources suffisantes pour entreprendre des programmes d'investissements qui seront à la fois prioritaires et localisés dans les régions.

Mais si les provinces ne sont pas satisfaites du gouvernement fédéral, les municipalités, elles, ne sont pas davantage satisfaites du traitement que leur accordent les provinces. La preuve se trouve dans cette rebuffade qu'a fait subir l'Union des municipalités du Québec au gouvernement de cette province en mai 1969. Voici comment s'exprimait, le 27 mai 1969, le chroniqueur Claude Masson du journal *La Presse:*

Les municipalités ne veulent plus être nourries comme des bébés avec une pincée dans une cuillère à thé par le gouvernement du Québec. Elles veulent, au contraire, être servies comme des adultes, avec une portion raisonnable, dans une cuillère à soupe.

Ainsi, l'Union des municipalités vient de demander solennellement à Québec de mettre de côté le «suçon» réservé aux municipalités dans le dernier budget provincial pour le remplacer par des mesures permanentes pour améliorer la situation financière des villes urbaines et des municipalités rurales à travers toute «la belle province».

L'Union des municipalités, qui accompagne sa réaction d'un mémoire soumis ces jours derniers au gouvernement et qui porte sur la fiscalité municipale en regard des relations municipales-provinciales, ne fait pas que réclamer des mesures permanentes, elle en suggère.

L'Union des municipalités du Québec revient sur sa proposition-clef: formation d'un comité fiscal provincial-municipal permanent, qu'elle croit être le mécanisme essentiel d'une structure visant à établir une juste répartition des sources de revenus et des responsabilités entre les deux niveaux de gouvernement.

L'organisme municipal présidé par le maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, affirme aussi: «La seule façon de corriger la situation, c'est d'accorder notre sempiternelle demande d'évacuer graduellement les commissions scolaires du champ d'impôt foncier qu'il faut laisser aux municipalités.» En retour, l'Union des municipalités du Québec rappelle qu'elle a déjà offert au gouvernement de lui conserver le produit de la taxe de vente qu'il pourrait utiliser dans le cadre de ses réaménagements fiscaux et budgétaires. Le produit de la taxe de vente pourrait être utilisé en majeure partie, sinon totalement, pour le financement de l'éducation.

Mais les municipalités veulent aller encore plus loin et, lors de son congrès à Saskatoon, en juin dernier, la Fédération canadienne des maires et des municipalités demandait le droit de participer aux conférences constitutionnelles, et fournissait alors des arguments assez convaincants.

Le président de la Fédération, M. Allan O'Brien, a alors déclaré, en acceptant la présidence de cet organisme:

A mon avis, il faut avant tout faire reconnaître par les provinces et le gouvernement fédéral notre droit à être consultés sur toutes les questions qui concernent le territoire sur lequel nous avons compétence, et qui intéressent aussi le gouvernement fédéral. Je crois qu'il nous faut faire reconnaître ce droit à la consultation avant de formuler des demandes trop catégoriques de changements à la Constitution, si ce n'est une référence à ce droit à la consultation.

En résumé, la Fédération des maires et des municipalités du Canada réclame le droit de participer à toute la vie canadienne et, en particulier, à la rédaction d'une nouvelle constitution canadienne qui tiendrait compte des besoins financiers et fiscaux des divers ordres de gouvernement. Voici ce qu'écrivait à ce sujet le représentant de *La Presse*, le 16 juin 1971.

Pour le moment, les gouvernements provinciaux n'ont pas encore reconnu les municipalités comme étant leurs égaux et soutiennent encore qu'elles ne sont que leurs créatures, «leurs enfants». Cependant, il y aura une conférence tripartite, apparemment le 16 octobre prochain, où les trois niveaux de gouvernement seront appelés à dialoguer ensemble.

Les représentants des municipalités tiennent à être reconnus par une «nouvelle constitution canadienne». Lors de l'étude de quelque 52 résolutions mises à l'ordre du jour du congrès de la Fédération canadienne des maires et municipalités, mardi matin, l'assemblée générale a adopté une résolution demandant au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux de reconnaître le rôle des administrations locales dans la gérance des affaires du peuple.

La résolution va plus loin et requiert que ces mêmes gouvernements considèrent les municipalités comme des partenaires égaux dans la rédaction d'une nouvelle constitution.

• (1210)

Car les municipalités, tout comme les gouvernements provinciaux, ainsi que le gouvernement fédéral, sont aux prises avec des problèmes financiers qui commencent par devenir insolubles tant qu'on reste attaché aux solutions actuelles.

Voici d'ailleurs une lettre adressée à tous les députés par le secrétaire général de l'Union des conseils de comtés de la province de Québec, le 14 juin 1969:

Monsieur le député,

Nous avons fait parvenir à tous les députés de l'Assemblée nationale un extrait de notre mémoire annuel présenté à l'honorable Jean-Jacques Bertrand, le 26 mars dernier, ainsi qu'une étude préparée par la firme Cliche et Associés Limitée, dont copies de ces documents sont annexées aux présentes.

Nous vous soumettons humblement ces documents afin de vous sensibiliser au problème de la vente des obligations par les corporations municipales et scolaires.

Ce problème se pose à l'échelle nationale et toutes les provinces sont impliquées. Nous vous soumettons ces suggestions et comptons sur votre précieuse collaboration afin de pouvoir convaincre les autorités gouvernementales du bien-fondé de nos demandes.

Un dialogue devrait s'établir sur le sujet entre le gouvernement central et les provinces.

Votre tout dévoué,
André Nadeau, notaire,
Secrétaire général
Beaurivage, Lotbinière, P.Q.

Plus précisément, que réclame l'Union des conseils de comtés? Voici un extrait du mémoire annuel présenté par cet organisme à l'honorable premier ministre de la province de Québec, le 26 mars 1969:

EMPRUNT MUNICIPAUX SUR OBLIGATIONS

Le gouvernement de la province de Québec est prie de voter une loi exemptant d'impôt les revenus d'intérêts sur les obligations municipales lorsque les emprunts sur obligations auront été effectuées pour fins de service public.

Le gouvernement du Québec devrait également entreprendre immédiatement des pourparlers avec le gouvernement d'Ottawa afin que celui-ci déclare libres d'impôt les revenus d'intérêts sur les emprunts minicipaux que le gouvernement de Québec aura décrétés libres d'impôt.

La deuxième résolution, celle priant le gouvernement d'exonérer d'impôts certaines formes d'obligations, mérite plus d'attention, car l'expérience des États-Unis, à cet effet, semble concluante. A titre d'exemple, signalons que lors de son dernier emprunt de 4 milliards de dollars (avril 1969), les obligations du gouvernement des États-Unis furent vendues pour rapporter 6.40 p. 100. A cela, il faut ajouter les escomptes et frais d'émission, de sorte que le coût réel d'emprunt se situait à environ 6.60 p. 100. C'est le plus haut taux d'intérêt payé par le gouvernement américain depuis 105 ans, soit depuis la guerre de Sécession.

Or, au même moment, pour des obligations «Tax free» de municipalités ou de commissions scolaires, de même échéance, les rendements se situaient aux environs de 5 p. 100. Les rendements vont de 4.40 p. 100 pour des obligations à court terme, à 5.75 p. 100 pour celles à longs termes. Si ces obligations n'étaient pas exonérées d'impôt, les mêmes municipalités devraient offrir des obligations à un rendement d'au moins 1 p. 100 plus élevé que celui du gouvernement américain. On peut donc facilement déduire qu'aux États-Unis, les municipalités et les commissions scolaires empruntent à un coût de près de 50 p. 100 moindre à cause du régime fiscal américain.

Si les municipalités, les commissions scolaires et les hôpitaux du Québec pouvaient emprunter par le mode d'obligations exemptes d'impôt, l'économie serait substantielle. En effet, le montant global des emprunts de nos municipalités se situe entre 125 et 150 millions de dollars.

Les commissions scolaires empruntent un montant analogue. Les CEGEP, depuis un an, empruntent et, pour de nombreuses années à venir, devront emprunter de 50 à 100 millions par année. Les hôpitaux du Québec devront emprunter un minimum de 100 millions par année d'ici quelques années. Le grand total de ces emprunts peut donc atteindre un montant de 450 à 500 millions annuellement. A 2 p. 100 d'économie sur l'intérêt, c'est donc une somme d'environ 10 millions que ces emprunteurs économiseraient pour leurs emprunts d'une seule année.

Sur le total des emprunts en cours, ces corps publics pourraient économiser une somme dépassant 100 millions en intérêt chaque année; il s'agit évidemment ici d'une approximation. Il est difficile de connaître la dette en cours de tous les corps réunis. A 2 p. 100 d'intérêt de différence, la somme de 100 millions représente des dettes

[M. Matte.]

réunies d'environ 5 milliards. Et même ce chiffre semble conservateur.

Il suffit simplement de se rappeler que la dette de la ville de Montréal est d'environ 680 millions, et celle de Ville de Laval, d'environ 140 millions. Comme les dettes des commissions scolaires sont presque aussi élevées, nous en arrivons, pour ces deux seules villes, à des dettes atteignant un milliard et demi de dollars.

Si l'on ajoute à cela toutes les dettes des villes et villages, commissions scolaires, CEGEP, régionales, hôpitaux et universités, il n'est pas exagéré d'évaluer la dette totale de tous ces corps à environ 4 ou 5 milliards. A environ 2 p. 100 économisé sur l'intérêt annuellement, il est donc raisonnable, monsieur le président, de croire que nos corps publics économiseraient environ 100 millions par année, si l'intérêt sur leurs obligations était exempt d'impôt. D'autre part, il se pourrait que dans le marché actuel l'économie de l'intérêt puisse être même supérieure à 2 p. 100.

Qu'est-ce que nous proposons, monsieur le président, puisque nous tenons toujours à être constructifs, à être positifs?

Toutes ces propositions, ainsi que la politique que contient la motion actuellement à l'étude, monsieur le président, se trouvent contenues dans une résolution adoptée par notre conseil national à Ottawa, en mars 1971, et sanctionnées par notre congrès national, tenu en octobre 1971, à Hull. Voici ce que contient notre document intitulé «Positions constitutionnelles».

Le parti Crédit social du Canada croit cependant qu'il faut dépasser le *statu quo*, qui ne satisfait personne, et assurer aux provinces le pouvoir d'être elles-mêmes, de se développer et de s'épanouir selon leurs besoins et leurs aspirations.

Par conséquent, le parti Crédit social du Canada propose l'étude et l'application d'un nouveau cadre constitutionnel dans lequel les provinces ou les groupes de provinces participeraient, par leurs représentants ou leurs gouvernements, à l'élaboration de la politique intéressant l'ensemble du pays et profitable à tous les Canadiens.

Le parti Crédit social du Canada propose donc l'élaboration d'une nouvelle constitution, faite au Canada, par des Canadiens, pour des Canadiens, afin de:

Premièrement, revenir à l'esprit d'une véritable Confédération dans laquelle les parties composantes, soit les provinces, reprendront et assumeront les pouvoirs qui leur sont propres, afin de protéger et sauvegarder leur identité.

• (1220)

Deuxièmement, viser à assurer aux provinces une participation véritable dans les décisions monétaires, fiscales et commerciales du Canada, parce que ces décisions, prises à l'échelon fédéral, exercent une influence profonde sur l'économie des provinces et la politique des gouvernements provinciaux.

Les gouvernements provinciaux devraient avoir leur mot à dire dans l'élaboration de la politique monétaire. Le contrôle exclusif de la monnaie et de son prolongement, le crédit par le gouvernement central, l'action du gouvernement central sur le taux de change, sur les variations de la masse monétaire, sur les prix et l'inflation, exercent une influence directe sur les finances provinciales et les possibilités de développement économique local.

Pour ces raisons, les provinces devraient participer à l'élaboration de cette politique. En consultation avec le gouvernement central, elles devraient pouvoir monnayer

leur propre crédit, tout comme elles ont actuellement le pouvoir d'emprunter sur leur propre crédit.

Une décentralisation des pouvoirs de décision relativement aux ressources monétaires et fiscales, une décentralisation financière qui permettra aux divers ordres de gouvernement de financer leurs besoins de capital public, selon le désir de leurs contribuables et selon les possibilités physiques et matérielles des provinces et des municipalités, telle est, monsieur le président, la politique que préconise le parti Crédit social du Canada et qui, si elle était adoptée, mettrait fin, une fois pour toutes, à cet endettement ruineux et progressif de tous les gouvernements, et libérerait des capitaux énormes pour le financement de l'industrie et du commerce qui sont générateurs d'emplois pour le Canada.

Monsieur le président, ce n'est pas le cabinet actuel qui a le contrôle absolu des solutions à y apporter. On n'a qu'à étudier les faillites autant au ministère de l'Expansion économique régionale qu'au ministère de l'Industrie et du Commerce pour constater qu'il y aurait lieu d'appliquer la politique que nous préconisons, soit celle de l'élaboration de programmes fiscaux, de programmes monétaires, en collaboration avec les divers paliers de gouvernement.

Monsieur le président, il est indéniable que personne n'est plus compétent pour savoir quels sont les problèmes du Québec, ou de la ville de Québec, que les citoyens de la ville de Québec. Personne n'est plus compétent pour savoir quels sont les problèmes d'Edmonton que les citoyens d'Edmonton.

C'est pour cela que nous devons collaborer aux divers paliers de gouvernement, afin de trouver les solutions appropriées aux problèmes économiques que nous devons affronter chaque jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, j'ai écouté avec un vif intérêt les remarques de l'honorable député de Champlain (M. Matte), parlant au nom du Crédit social, et j'ai certaines difficultés à savoir par où commencer.

Il me semble, sans vouloir faire aucune réflexion personnelle sur le point de vue avancé par l'honorable député, que je trouve une multitude de contradictions, et je me demande si la résolution du parti créditiste, à laquelle il a référé, est actuellement un document de séparatisme, au Canada, non pas de séparatisme d'une province, mais de la balkanisation du pays entier, car quand on arrive à nous dire que les régions, les provinces, ou les municipalités devraient avoir le droit de faire leurs propres revendications, d'établir leur propre politique monétaire, je me demande alors si c'est à l'avantage de la population.

Mais qu'est-ce que le Canada?

Une voix: Ce n'est pas une dictature.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il est peuplé par 22 millions de Canadiens, qu'ils soient de Chicoutimi, ou de quelque autre région du Québec, de Saint-Albert, en Alberta, de Terre-Neuve, de la Saskatchewan, peu importe. Ce sont des citoyens du Canada qui contribuent à alimenter les caisses des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Il s'agit des mêmes gens!

Et si l'on s'avise de dire: Nous allons exiger des droits pour les municipalités, mais à qui allons-nous imposer ces exigences? A d'autres municipalités, à d'autres gouvernements provinciaux?

Mais les gouvernements ne sont que les instruments du peuple. Si l'on fait des revendications en faveur de certains individus, c'est au détriment d'autres individus qu'on le fera.

L'honorable premier ministre de la province de Québec se vantait dernièrement d'une triple victoire de la province de Québec sur Ottawa. Mais il s'agit d'une victoire de qui et contre qui? Est-ce que ce sont les gens de la province de Québec, à titre de Québécois, sous la domination de leur gouvernement provincial qui agiraient contre l'intérêt des autres Canadiens? Il s'agit des mêmes individus, et lorsque l'honorable député considère son caractère de contribuable au Canada, il doit faire la somme de sa contribution aux gouvernements municipal—ce qui inclut la taxe scolaire—provincial et fédéral. L'ensemble représente sa contribution au coût d'administration de son pays.

Il peut bien y avoir des divergences d'opinions quant à la part de chaque secteur, mais quant au contribuable, est-ce qu'on lui fait épargner quelque chose si on en enlève à un secteur pour en donner à un autre? Est-ce que cela aurait mieux servi? Peut-être, en ce qui a trait aux services, devons-nous faire une nouvelle répartition, mais quand on en vient à la contribution aux divers paliers, disons qu'il s'agisse d'un programme municipal, provincial ou fédéral, alors qu'il se produit du gaspillage ou de la malhonnêteté à un palier de gouvernement, aucune perte n'est subie par le contribuable semble-t-il!

Monsieur le président, l'honorable député parle des instances de l'Union des municipalités de la province de Québec. Je ne voudrais pas mettre en vedette ou critiquer cet organisme pour ce point de vue, parce que nous l'avons lu dans plusieurs résolutions adoptées par un nombre de municipalités, à travers le pays.

On nous dit que l'intérêt payable sur les emprunts municipaux devraient être exempté de l'impôt fédéral sur le revenu, mais on oublie qu'il existe aussi un impôt provincial sur le revenu. Toutes les provinces du Canada ont actuellement le droit d'imposer et imposent une taxe sur le revenu. Mais les municipalités veulent en être exemptées, parce qu'elles voudraient épargner de l'argent!

• (1230)

Mais de qui empruntent-elles cet argent? En grande partie sur le marché public. Ce sont les Canadiens, les caisses populaires, les sociétés de fiducie, bref, tous ceux qui investissent leurs capitaux dans l'achat d'obligations de municipalités, de commissions scolaires et des gouvernements fédéral et provinciaux.

M. Latulippe: Comme les grosses corporations!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, mais je pense au public. Les corporations, les Caisses populaires Desjardins, par exemple, les compagnies d'assurances investissent aussi. Je ne doute pas que l'honorable député possède des polices d'assurance sur sa vie, celle de sa femme et de ses enfants. Les gens y placent leurs investissements, ce sont eux qui en retirent indirectement les bénéfices, comme l'honorable député, sa famille, etc.

Si l'on demande d'exempter les municipalités du paiement de l'impôt, que deviendront les revenus des provinces et du gouvernement fédéral?

Il ne faut pas dire que les municipalités ne vont pas demander autant de prestations ou d'octrois aux provin-

ces, et que les provinces n'en demanderont pas au gouvernement fédéral.

Le «suçon» ne diminuera pas de volume, il faut bien le dire. Est-ce que les demandes publiques de services scolaires, de santé, d'hôpitaux, de routes, de moyens de transports, de dépenses, des postes, diminueront? Aucunement!

Par contre, on exige une diminution des revenus, dans un certain secteur, car on veut les remplacer. Telle est actuellement la politique du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, qui indiquent aujourd'hui qu'ils ont besoin de tant de revenus.

M. Latulippe: C'est une politique de dettes.

L'hon. M. Lambert: Ce n'est pas une politique de dettes, mais une politique de réponse aux demandes du public, demandes souvent surchauffées par des revendications partisanes et politiques. C'est cela. On chauffe les gens pour qu'ils demandent des services aux gouvernements sans leur dire que cela coûtera de l'argent et que c'est le public qui paiera la note. Pas un sou dépensé par les autorités gouvernementales, au Canada, n'est pas payé par le contribuable canadien, d'une façon ou d'une autre.

Une voix: Il y a la Banque du Canada!

L'hon. M. Lambert: Il n'y a pas de magie là-dedans. C'est bien simple!

Une voix: Et qu'arrive-t-il du public dans tout cela?

L'hon. M. Lambert: Nous allons voir si l'honorable député pourra nous fournir un autre programme pour répondre aux justes demandes du public canadien. L'honorable député et ses collègues sont toujours les premiers à ajouter à cette liste de demandes. Qui paiera pour cela? C'est cela qu'on exige, et c'est bien souvent . . .

M. Prud'homme: La Banque du Canada!

M. Latulippe: C'est la Banque du Canada.

L'hon. M. Lambert: Je sais bien qui paiera pour cela: c'est le contribuable canadien, par ses efforts, par ses travaux, par son génie, c'est-à-dire toute l'industrie, l'ensemble de notre économie. Voilà la source de revenus!

M. Prud'homme: Les créditistes ne le savent pas.

M. Latulippe: Il n'y a pas un travailleur qui fait de l'argent.

L'hon. M. Lambert: Voilà la source de revenu des activités gouvernementales. Les municipalités . . .

Une voix: Il y en a beaucoup.

L'hon. M. Lambert: Oui, il y en a beaucoup. Au fait, le maire de ma propre ville est un des premiers à faire des revendications pour obtenir plus de revenus. Pourquoi? Ne vous déplaise, cela est bien digne de lui. Un maire a bien d'autres choses plus importantes à faire.

Les municipalités font des dépenses. Cela est très bien, mais qui en paie la note? Car enfin, il y en a toujours une à payer. Qu'il s'agisse de dépenses municipales, provinciales ou fédérales, c'est toujours le contribuable qui finit par payer.

Nous en sommes rendus au point que si nous voulons participer à la démocratie, il faut accepter le *statu quo* quant aux consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces, bien qu'elles laissent beaucoup à désirer.

Mais l'honorable député reconnaîtra que le dialogue entre lui et sa femme, ou les membres de sa famille, laisse parfois aussi à désirer.

M. Prud'homme: Comme à l'intérieur du parti créditiste!

L'hon. M. Lambert: Non, non. On reconnaîtra que c'est une question de relations humaines. Les citoyens sont en relation constante les uns avec les autres. Mais laissons ces gens en paix et commençons par veiller à ce qui se passe chez nous.

Je vais m'en tenir maintenant à la question politique ou monétaire. Au fait, ne sommes-nous pas tous d'accord pour dire que, dans le domaine fiscal, il faudrait savoir se consulter davantage. On en parlait justement hier, au cours d'un échange fédéral-provincial. Je ne désignerai personne et ne porterai le blâme sur personne en particulier, car chacun doit porter sa part de responsabilités.

Mais pour ce qui est du système monétaire, chaque province ou chaque région devrait avoir le droit de prendre les décisions susceptibles de répondre à ses besoins. Mais ici, il s'agit d'un retour au Moyen Âge, car quand s'arrêtera-t-on? Si l'Alberta, la Saskatchewan ou le Nouveau-Brunswick voulaient établir une politique monétaire quant au taux d'intérêt, à la valeur de la monnaie, etc., on retournerait au Moyen-Âge, à l'époque des États-villes. On ferait des sous, on les mordrait, ou les couperait pour connaître leur valeur. Et cette monnaie d'État-ville ne valait rien . . .

• (1240)

M. Latulippe: Qu'est-ce qu'elle vaut aujourd'hui?

L'hon. M. Lambert: Elle a de la valeur. Aujourd'hui, un billet de $5 ou de $10 permet d'acheter une chemise ou un pantalon. On juge la valeur de la marchandise, et le marchand est prêt à accepter un billet en échange. Il n'accepte pas qu'on lui donne . . .

M. Latulippe: Il va en envoyer la moitié au gouvernement.

L'hon. M. Lambert: Il en envoie la moitié au gouvernement. Il en envoie 37 p. 100 aux trois paliers de gouvernement. Aujourd'hui, 37 p. 100 du produit national brut passe à l'État, d'une façon ou d'une autre. Si l'on demande à l'État de dépenser beaucoup plus, l'État en prendra plus, parce que, comme je l'ai dit, il y a toujours la note à la fin.

N'importe quel service du gouvernement, n'importe quel programme de pension, n'importe quel programme d'assurance-santé doit être payé, et ce sont les députés, leurs familles, leurs voisins et les autres citoyens canadiens qui doivent payer le tout.

Mais peut-on imaginer que les gens de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique exigeraient des droits préjudiciables aux citoyens du Québec? A quel titre pourraient-ils le faire, puisque, de quelque province que nous soyons, nous sommes tous Canadiens?

M. Latulippe: Où prennent-ils leur argent?

L'hon. M. Lambert: L'honorable député demande où ils prennent leur argent. Je vais le lui dire, monsieur le président. Ils travaillent de leurs mains, de leur cerveau et en y mettant leur désir de travailler, de réussir, de mettre l'épaule à la roue. C'est ainsi qu'ils réussissent, les Canadiens.

Mais non; on ne cesse de faire des revendications au gouvernement. Et ici, je parle à titre de conservateur progressiste. Quant à moi, je n'ai aucun reproche à me faire sur ce point. Il dépend de notre volonté de mettre l'épaule à la roue pour faire progresser l'économie et l'avancement de notre pays. Voilà.

M. Latulippe: L'argent ne vient pas de la roue.

M. Prud'homme: Vous ne connaissez rien.

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, je demanderais à l'honorable député de nous laisser parler, après quoi il pourra prononcer son discours.

Monsieur le président, je vois que j'ai dépassé mon temps de parole, et je vous remercie de votre indulgence, car vous m'avez permis de parler pendant quelques minutes de plus.

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il y a eu une demi-minute de silence et je me suis levé.

M. Prud'homme: Il faut se recueillir avant que vous preniez la parole.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En fait, monsieur l'Orateur, l'un de mes collègues fera une déclaration de fond cet après-midi, mais comme, le plus souvent, la Chambre préfère entendre un député de chaque parti au premier tour, je prends la parole pour quelques minutes.

• (1240)

En ce qui concerne les propositions bien précises de la motion à l'étude, leur application nous semble une chose des plus difficiles. Si l'on entreprend de décentraliser les politiques monétaires dans une motion qui fait mention des trois paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, il est difficile de savoir où l'on aboutira. Les politiques monétaires sur le plan municipal suscitent des questions d'assez longue portée. Je n'ai pas l'intention néanmoins de m'engager dans une discussion sur des détails de ce genre, mais comme nos amis du Crédit social nous demandent aujourd'hui de chercher des moyens d'alléger les impôts des Canadiens, c'est un sujet de débat que nous accueillons avec joie, bien entendu. Comme le signalera plus tard l'un de mes collègues, il existe, selon nous, des moyens bien précis d'alléger les impôts; il s'agit, entre autres, de réviser notre structure fiscale et de la fonder sur les disponibilités financières.

Dès qu'il est question de réviser notre structure fiscale, nous songeons à ce que nous avons connu en 1971, ou même depuis plusieurs années, et qui devait aboutir à une nouvelle loi de l'impôt sur le revenu. De fait—et nous l'avons dit bien clairement au cours du débat sur ce projet de loi—il n'y eut vraiment pas de réforme fondamentale dans la loi fiscale de l'an dernier et, en cette année 1972, les contribuables se rendent compte que le paradis qu'on nous promettait avec ce bill ne s'est pas encore réalisé. Par conséquent, le seul moyen pour nous d'alléger les impôts, c'est de s'attaquer à toute la question de notre structure fiscale et de fonder l'impôt sur les disponibilités financières. Nous ne l'avons pas encore fait, au niveau fédéral en particulier, et c'est là notre première responsabilité. Étant donné que la motion d'aujourd'hui demande à la Chambre de songer à modifier notre structure fiscale, nous accueillons avec joie le débat qu'elle engendre.

L'autre façon de rendre les impôts moins onéreux, comme le dit la motion, consiste bien entendu à élever les normes économiques des Canadiens. On en vient alors à se demander quelles mesures prendre au sujet des niveaux salariaux, du salaire minimal et du juste salaire, des pensions de vieillesse, des allocations familiales, des pensions d'invalidité, celles des anciens combattants, des pensions industrielles et autres. C'est pourquoi, je consacrerai une minute ou deux à reprendre un thème que les députés n'ont cessé d'entendre de ce côté-ci de la Chambre. Notre société actuelle n'est pas la société juste dont on nous a parlé, pas plus qu'elle n'est le dernier cri en matière économique pour un pays comme le nôtre.

Je crois fermement qu'il faut s'engager dans la voie du revenu garanti. Il faut bien préciser à ce propos qu'il n'est pas du tout question de procéder à une évaluation quelconque des moyens ou du revenu, mais plutôt de prévoir des allocations et autres prestations qui amélioreront le sort des citoyens. Un tel programme est coûteux, mais il serait encore bien plus onéreux de s'en abstenir et de persévérer dans la voie actuelle de la division et de l'inégalité. Dans un pays aussi avancé que le nôtre et disposant de tant de ressources, on peut, à mon avis, établir des niveaux de revenu pour les travailleurs urbains et ruraux et prévoir des allocations, des pensions, des logements, des soins médicaux, de l'éducation, des loisirs et tous autres services de nature à assurer un statut économique respectable à la population.

Monsieur l'Orateur, je voudrais tout simplement dire à ce stade préliminaire du débat que si nous ne pouvons approuver certains détails de la motion, nous accueillons par contre avec joie les dispositions tendant à alléger le fardeau du contribuable. On y parviendrait de deux façons: soit en trouvant une assiette d'imposition plus équitable, soit en haussant le niveau de vie de toute la population.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, en participant au débat sur cette motion, je suis sûr que les députés ont présentes à l'esprit les questions d'ordre constitutionnel et juridictionnel que soulèvent les rapports entre le gouvernement fédéral et les municipalités. Cela ne veut pas dire que nous négligeons les problèmes municipaux. Nous savons bien que la population ou que les dépenses budgétaires d'une ville peuvent dépasser celles d'une province. Quelques programmes fédéraux, comme le programme d'initiatives locales, intéressent directement les municipalités. Le cabinet fédéral se réunira le lundi 27 mars pour recevoir le mémoire annuel de l'Association des maires et des municipalités. Je ne parlerai pas plus longtemps de notre inquiétude et de notre préoccupation d'ordre municipal puisqu'un autre orateur a l'intention d'en discourir plus longuement. Je me limiterai plutôt aux relations fédérales-provinciales.

La Chambre n'ignore sans doute pas que le projet de loi que la Chambre étudiait hier relatif aux accords fiscaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux est le résultat de près de deux ans de consultations et de rencontres entre les ministres et leurs représentants officiels. Les ministres des Finances et les trésoriers provinciaux ont tenu récemment, à Jasper, leur 12e réunion. Depuis quelques années, ces ministres ont eu pour politique de se rencontrer au moins tous les trois mois pour discuter de questions d'intérêt mutuel au deux niveaux de gouvernement. J'ajouterai que tous les articles du bill sur les arrangements fiscaux ont été discutés à fond lors de ces rencontres du ministre fédéral et des ministres provinciaux et que de nombreux changements ont été apportés au projet de loi par suite des consultations.

Une bonne partie de ce bill traite de la péréquation, dont l'objet est de permettre à chacune des provinces d'offrir à ses citoyens un service d'un niveau au moins égal à celui de la moyenne nationale sans devoir recourir à des impôts exagérément élevés. En outre, le gouvernement fédéral garantit que les recettes de la province ne seront pas inférieures à celles de l'année précédente. Cette garantie de 100 p. 100 des recettes antérieures est un autre exemple de l'apport du gouvernement fédéral à la stabilité fiscale des provinces. C'est là le fond même du bill et c'est pourquoi je suis un peu étonné que la motion ne reconnaisse pas dans quelle mesure le gouvernement fédéral admet les besoins croissants des autres niveaux de gouvernement.

• (1250)

Par exemple, en 1960, avant les transferts, la quote-part du fédéral dans les dépenses globales des gouvernements était de 61 p. 100, tandis que celles des provinces et des municipalités étaient de 39 p. 100. En 1970, la quote-part fédérale avait diminué jusqu'à 52 p. 100, tandis que la quote-part provinciale et municipale atteignait 48 p. 100. En 1970, après les transferts, les gouvernements provinciaux et conseils municipaux justifiaient de 60 p. 100 de toutes les dépenses gouvernementales. Ces chiffres accusent nettement une tendance à la décentralisation, me semble-t-il.

En ce qui concerne la décentralisation, je voudrais vous signaler un autre exemple de l'effort que fait le gouvernement fédéral pour reconnaître les différents niveaux d'activité économique dans notre pays. Par exemple, par l'intermédiaire du programme spécial de 1970 de prêts pour le développement, et du programme fédéral-provincial de cette année, de prêts pour la stimulation de l'emploi, des fonds ont été affectés aux projets provinciaux et municipaux en fonction du niveau de chômage existant dans chaque province. Par exemple, dans le cadre du premier programme, le haut niveau de chômage en Colombie-Britannique pendant l'hiver 1970-1971 ayant été reconnu, il a été affecté 37 millions de dollars aux activités de la province s'inscrivant dans ce programme. Cela représentait 23.1 p. 100 des 160 millions de dollars au total affectés au programme. Dans le cadre du programme de cet hiver, le chômage ayant baissé considérablement en Colombie-Britannique, cette province a touché un montant plus faible. Par contre, l'Ontario, qui avait reçu un peu plus de 10 p. 100 des fonds affectés au premier programme, a vu, cet hiver, sa part passer à 16.5 p. 100.

Aux conférences des ministres des Finances, la situation et les perspectives économiques et fiscales sont toujours la première question à l'ordre du jour. Ceci est tout particulièrement important à la réunion de janvier de chaque année, car c'est alors que les gouvernements disposent des données les plus récentes sur l'économie et peuvent ainsi planifier leur stratégie budgétaire pour la période à venir. Lors de ces réunions, on échange des renseignements, à titre confidentiel, de manière très franche.

Il existe aussi un comité fédéral-provincial permanent sur les questions fiscales et économiques qui se compose de hauts fonctionnaires des finances du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, et qui seconde les ministres. En plus de se livrer de concert aux études fiscales et économiques que lui demandent les ministres, ce comité accomplit le travail de préparation pour les conférences ministérielles. Il a tenu sa cinquantième réunion juste avant celle des ministres à Jasper. L'analyse du programme d'emploi aux niveaux non seulement fédéral, mais aussi fédéral-provincial, fédéral-municipal et provincial-municipal, est un exemple du genre de travail auquel se livre actuellement le comité. Ce sont les premiers ministres qui ont donné aux ministres des Finances et aux trésoriers provinciaux, l'automne dernier, ce mandat en vue d'une évaluation. Le comité permanent se charge maintenant de cette évaluation en vue de faire rapport à la prochaine conférence fédérale-provinciale des ministres.

Les attributions du comité étaient essentiellement celles que renfermait le communiqué fourni par la conférence fédérale-provinciale de novembre dernier. Ces attributions prévoyaient une étude conjointe des programmes dans ce domaine, en vue de mesurer leur efficacité, d'évaluer les problèmes qui avaient surgi, et de proposer des critères et des lignes directrices qui puissent s'appliquer à l'élaboration de plans d'action du même ordre. Les ministres avaient aussi exprimé l'espoir que le comité serait en mesure de présenter au moins un rapport préliminaire en mai, en se souvenant du rapport qui devait exister entre cette évaluation et les plans d'action dressés pour des programmes semblables à l'avenir.

J'aimerais faire remarquer, en outre, que depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir, il y a eu tous les ans une discussion au sommet de la situation fiscale et économique. J'aimerais, avant de terminer, parler brièvement de la politique monétaire. Les Pères de la Confédération, dans leur sagesse, ont clairement conféré au gouvernement fédéral la responsabilité de gérer les fonds de l'économie canadienne.

Notre réseau bancaire à succursales multiples, qui fait partie d'un marché de capitaux bien aménagé, permet la libre circulation des fonds au pays. Dans un pays où il n'y a qu'une devise et un seul marché de capitaux, vous ne pouvez tout simplement pas avoir une politique nométaire fondamentale pour une région qui soit différente de celle qui s'applique à d'autres régions. Même si on s'arrangeait pour rendre le crédit en général meilleur marché dans une région que dans une autre, les capitaux afflueraient inévitablement dans les endroits les plus avantageux; ceci n'apporterait rien qui vaille aux régions moins prospères pour qui il deviendrait encore plus difficile de réunir les capitaux nécessaires. Ceci ne veut pas dire que la politique monétaire est insensible aux conditions régionales. En établissant des politiques nationales, le gouvernement et la Banque du Canada tiennent compte des conditions qui prévalent dans toutes les régions du pays. De même, le ministre des Finances (M. Turner) et le gouverneur de la Banque du Canada ont, de temps à autre, demandé aux banques d'accepter plus facilement les demandes de

crédit des régions du pays où la situation économique laisse le plus à désirer.

Le gouvernement du Canada tient également compte, dans sa politique de gestion des dettes, des exigences d'emprunt des provinces et des répercussions de ces emprunts sur l'économie canadienne. Il discute régulièrement de ces questions avec les provinces. A une réunion fédérale-provinciale tenue à Winnipeg au printemps 1970, par exemple, comme on s'inquiétait des répercussions de la fermeté du dollar canadien sur notre croissance économique et le niveau de l'emploi, le ministre des Finances a demandé aux provinces de s'assurer qu'elles avaient pleinement étudié la disponibilité des fonds sur le marché de capitaux canadien avant de lancer des émissions à l'extérieur du Canada. La même requête fut adressés par la suite à tous les emprunteurs canadiens. Nous avons constaté une collaboration remarquable sous ce rapport et le recours aux marchés de capitaux étrangers de la part des Canadiens a diminué sensiblement. Afin d'aider les autres paliers de gouvernement à trouver leurs fonds au Canada, le gouvernement fédéral a restreint ses emprunts publics aux marchés à court et à moyen termes, laissant les marchés à long terme aux autres gouvernements et aux emprunteurs du secteur privé.

Je pense que dans les limites imposées par la constitution et de la façon dont il s'est soucié du bien économique de tout le pays, le gouvernement s'est montré disposé à accomplir précisément ce dont on regrette l'absence dans la motion à l'étude.

[*Français*]

M. Romuald Rodrigue (Beauce): Puis-je signaler qu'il est 1 heure, monsieur le président?

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Comme il est une heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

[*Français*]

M. Rodrigue: Monsieur le président, j'aimerais employer les quelques moments à ma disposition pour traiter de la façon dont est préparé le budget présenté chaque année par le ministre des Finances. J'aimerais voir figurer dans ce fameux budget certaines informations qui, à mon avis, sont très importantes et permettraient d'exposer la véritable situation économique du pays.

Ce qui m'étonne dans l'exposé budgétaire que présente chaque année l'honorable ministre des Finances, ce sont les montants considérables qui figurent au chapitre de la dette nationale, de même que les montants réclamés chaque année pour payer l'intérêt sur la dette nationale.

La dette nationale du Canada, qui était de 75 millions de dollars en 1867, lors de la Confédération, a quintuplé avant la première guerre mondiale, pour passer à près de 314 millions de dollars. Après la première guerre, la dette passait à 1 milliard 200 millions de dollars, ce qui représentait une augmentation de 500 p. 100 en six ans.

Par la suite, nous avons traversé la crise économique de 1929 et la deuxième guerre mondiale. La dette nationale du Canada s'élevait, en 1945, à plus de 11 milliards de dollars. De 1945 à 1960, nous avons connu une nouvelle augmentation, quoique moins rapide que celle des années de la guerre, augmentation qui s'est traduite par un autre milliard de la dette pour la porter à $12,089,195,000.

De 1960 à 1968, soit sur une période de huit ans, la dette nette a encore augmenté pour atteindre 16 milliards de dollars, et l'on peut s'attendre qu'avec le budget annoncé par l'ancien ministre des Finances (M. Benson), en octobre dernier, cette dette augmentera d'un autre milliard avant que se termine l'exercice financier en cours.

Ce qui est le plus frappant, c'est de constater les sommes de plus en plus élevées que les contribuables ont appris à payer chaque année au chapitre de l'intérêt sur la dette nationale.

En 1969-1970, les dépenses réelles engagées pour payer l'intérêt sur cette dette se sont élevées à $1,709,932,172. En 1970-1971, selon les chiffres qui figurent à l'article 15 du chapitre 8 des prévisions budgétaires, les dépenses pour le service de la dette ont été de $1,822,843,840. En 1971-1972, toujours selon la même source, les prévisions pour le service de la dette s'élèvent à 1 milliard 994 millions et passeront à $2,160,385,000 au cours de l'année 1972-1973.

• (1410)

Monsieur le président, l'intérêt que les 22 millions de Canadiens devront verser s'élève à environ 2 milliards de dollars par année. Ce montant représente, pour chaque Canadien, la somme de $100 par année.

Or, il est bon de se rappeler qu'en 1945, soit après la deuxième guerre mondiale, que l'intérêt payé sur la dette nationale était de $26.42 per capita. Ce montant est passé par la suite à $42.17 au cours de 1960 et, 12 ans plus tard, soit en 1972, chaque Canadien devra débourser environ $100 pour payer l'intérêt sur la dette nationale. Je ne parle pas ici de l'intérêt qu'il en coûte aux provinces, aux municipalités, aux commissions scolaires, lequel s'élève à tout près de 3 milliards de dollars par année présentement.

Voilà les fruits du régime financier dont le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé ont été et sont encore les fidèles serviteurs.

Mais il s'en trouve, monsieur l'Orateur, pour dire qu'il est bon qu'il en soit ainsi, tel M. Alexander Hamilton, le porte-parole de la finance internationale et, surtout, le porte-parole du parti conservateur des fédéralistes, aux États-Unis, qui affirmait qu'une dette publique est une bénédiction nationale, parce qu'elle met à la disposition des hommes d'affaires, des financiers, une forme de placement sûr.

Un ministre des Finances canadien, disait, vers les années 1945, que la dette nationale était le baromètre de la civilisation et, comme preuve à l'appui, ce même ministre des Finances disait: Eh bien, les papous d'Afrique n'ont pas de dette nationale et ils ne sont pas civilisés.

D'autres, monsieur l'Orateur, répètent qu'une dette nationale ne nuit pas au pays parce que les Canadiens se doivent mutuellement cette dette, et que l'argent qui est déboursé pour entretenir cette dette passe d'un gousset à l'autre.

C'est vrai en ce qui a trait à une certaine partie, monsieur l'Orateur, mais un très petit nombre de Canadiens moyens ont placé leurs épargnes dans la dette publique du Canada, des provinces, des municipalités ou des commissions scolaires. Ces gens devraient savoir que ces

goussets n'appartiennent pas ordinairement aux mêmes contribuables.

Nous avons déjà demandé à l'honorable ministre des Finances de nous dire quels étaient les détenteurs des obligations du gouvernement, de nous fournir les noms et adresses des créanciers de l'État. Le gouvernement n'a pas été capable de fournir une réponse ou, encore, il n'a pas voulu le faire. S'il l'avait fait, nous aurions constaté que les personnes qui retirent l'intérêt sur la dette publique touchent environ 2 milliards de dollars par année ou presque,—que les Canadiens vont débourser en 1972—ne sont pas parmi celles qui touchent des revenus inférieurs.

Au contraire, ceux qui reçoivent cet intérêt touchent des revenus supérieurs, et une grande partie de cet intérêt va tout simplement grossir les dividendes des institutions financières.

C'est en ce sens qu'il est permis de conclure que les dettes publiques sont des mesures régressives et punitives, parce qu'elles punissent surtout les petits salariés, qui voient environ 15 p. 100 de leurs impôts servir à payer l'intérêt sur les dettes publiques.

Il est donc temps, monsieur le président, de revenir à des conceptions financières plus saines et à la présentation de budgets qui refléteront véritablement la situation financière telle qu'elle existe au Canada, laquelle doit être conforme à la réalité.

D'après sa fonction, le ministre des Finances établit le budget de l'État. Il calcule les dépenses à effectuer et les taxes qui devront être prélevées pour faire face aux dépenses. Si le public semble trop taxé, le ministre des Finances «jongle» et décide, soit de réduire les dépenses à certains chapitres, soit de lancer de nouveaux emprunts, qui se traduiront par d'autres hausses de la dette publique et de l'intérêt à payer chaque année.

• (1420)

A l'heure actuelle, les finances publiques ne sont qu'une comptabilité de recettes et de dépenses et aboutissent chaque année à un équilibre budgétaire ou à un endettement. Ainsi, avec les années, comme je l'ai dit tout à l'heure, la dette augmente sans cesse, ce qui augmente également l'intérêt qui devra être perçu sous forme de taxes par le ministre des Finances.

Le ministre actuel des Finances (M. Turner) n'agit pas autrement que ceux qui l'ont précédé. Je dirais même que la plupart des partis politiques ne pensent pas autrement, ni ne feraient autrement s'ils étaient appelés à former un gouvernement dans un mois ou deux.

Nous, du Crédit social, sommes d'accord sur un point. Le ministre des Finances doit présenter un budget faisant état des recettes et des dépenses de l'année. Mais il y a plus qu'un simple alignement de chiffres. Nous croyons que le ministre des Finances doit également indiquer l'actif et le passif du pays. L'actif devrait indiquer l'enrichissement du Canada, et le passif, la dépréciation et l'appauvrissement du Canada, subis par la consommation immédiate ou échelonnée sur plusieurs années.

A cette fin, un gouvernement créditiste établirait un office national de crédit, qui inscrirait dans la colonne de l'actif toute augmentation de richesses au Canada. Par exemple, un pont érigé au Canada constitue un enrichissement. Cet enrichissement devrait figurer dans la colonne de l'actif. La construction d'une route, d'une voie maritime, d'hôpitaux ou d'écoles constitue une augmentation de l'actif.

[M. Rodrigue.]

A l'heure actuelle, je défie le gouvernement de m'indiquer où cela s'inscrit dans les budgets qu'il présente et de nous dire où figurent ces augmentations de l'actif du Canada.

Dans le même ordre d'idées, monsieur le président, il faudrait tenir compte des nouvelles usines construites au Canada et de l'augmentation de la population canadienne. On dit que le capital humain constitue notre plus grande richesse. Où cela se trouve-t-il inscrit dans les livres de l'État? Où cela figure-t-il dans l'actif du Canada? Nulle part!

Cette année, plus de 300,000 nouveaux diplômés feront leur entrée sur le marché du travail. Il s'agit là d'un actif certain, d'un enrichissement, parce que ces nouveaux travailleurs, mieux instruits que leurs aînés, consacreront leurs forces et leurs connaissances à produire davantage, à fabriquer de meilleurs produits. A mon avis, il s'agit d'un actif pour le pays.

Donc, chaque année, l'actif doit augmenter, mais rien de cela ne figure dans les documents budgétaires que présente le ministre des Finances. Par exemple, quel organisme voit à ce que le crédit financier reflète cette augmentation du crédit réel? Qui prévoit l'augmentation du crédit financier en face des réalités actuelles? L'augmentation du crédit financier se fait au petit bonheur, selon les fantaisies des seuls créateurs du crédit au Canada.

Si la production augmente, qui veille à l'augmentation du pouvoir d'achat? Personne.

Quel organisme gouvernemental voit à l'augmentation de l'argent en circulation pour que la nouvelle production, la production possible, augmentée grâce aux nouvelles usines, aux nouveaux bras, aux nouveaux cerveaux, parvienne au consommateur? Personne ne s'en préoccupe.

Aucun gouvernement n'a jamais proposé que l'actif du Canada, son enrichissement, profite à la population canadienne. Tout cela est laissé au bon vouloir de ceux qui détiennent les pouvoirs. Les gouvernements, les ministres des Finances ne se sont jamais préoccupés de régler le volume total de l'argent en circulation, selon l'actif et le passif, selon l'enrichissement annuel et la dépréciation. Les gouvernements laissent les industriels et leurs ministres des Finances se débrouiller avec les banquiers quand l'argent manque. Ce sont les intérêts privés qui décident, qui décrètent la hausse ou la baisse du niveau de la masse monétaire, en ce qui a trait à la production. Ce sont les mêmes intérêts qui décrètent aussi qu'il faudra enlever tout cet argent des consommateurs ou des contribuables, par les taxes ou les augmentations de prix.

Selon moi, tout enrichissement se trouve ainsi freiné, puni et taxé. Les agriculteurs, les industriels, le gouvernement, tous sont soumis au bon vouloir et aux conditions dictées par les intérêts privés.

Mais que ferait donc un gouvernement créditiste, me demandera-t-on? Grâce à la technique monétaire du Crédit social, on commencerait par combler cette lacune en introduisant une comptabilité qui correspondrait aux réalités. Si la capacité de production augmente, le compte du crédit national doit l'indiquer, le refléter, du côté de l'actif. De même, lorsqu'il y a dépréciation, usure ou simplement perte ou destruction de la production, cela doit être inscrit du côté du passif, et la différence entre l'actif et le passif doit normalement se traduire par un enrichissement net et, à cet enrichissement net, doit cor-

respondre une augmentation équivalente d'argent qui permettrait au pays de profiter de cet enrichissement.

Cela peut sembler peu de chose, mais si, en 1929, nous avions établi une telle comptabilité pour que l'argent soit adapté aux réalités, les gens n'auraient pas crevé de faim, alors qu'il existait des montagnes de produits et des chômeurs qui ne demandaient pas mieux que de travailler pour mettre à la disposition de leurs familles, de leurs concitoyens, des produits ou des services.

Si, en 1971, nous avions eu une telle comptabilité, il n'y aurait pas actuellement 700,000 chômeurs démontrant la paralysie de la production au Canada, parce que l'argent manque, alors que des produits existent en quantité.

Qu'est-ce que l'honorable ministre des Finances se demande quand il prépare son budget? Il se demande ce que le pays veut, ce que le pays peut payer. D'ailleurs, il commence par se poser la deuxième question plus souvent qu'à l'ordinaire, s'il veut équilibrer son budget.

Un ministre des Finances, sous un gouvernement créditiste, se poserait les deux questions suivantes: Premièrement, qu'est-ce que le pays veut? Deuxièmement, qu'est-ce que le pays peut fournir non pas en argent ou en taxes, mais en hommes, en main-d'œuvre disponible, en ressources inemployées, en techniques?

De quels bras, ce quel matériel le pays peut-il se passer, par exemple, dans la production de vivres, de vêtements, de maisons, pour produire des routes? On peut se demander quel choix on peut faire et si on a la capacité de choisir l'un ou l'autre, ou les deux à la fois. Si le gouvernement décide de construire, par exemple, le pipe-line du Mackenzie, les travailleurs et les entreprises occupés à cette production ne produiront sûrement pas de vivres ni de vêtements. Il faudra que d'autres travailleurs produisent ces vivres à leur place, pour eux-mêmes, ainsi que pour les travailleurs qui seront employés à la construction du pipe-line.

Le problème est donc de savoir si le pays est physiquement capable de construire le pipe-line sans nuire à la production d'autres biens de consommation. Je ne vois pas en quoi l'argent serait en cause, si le ministre des Finances s'opposait réellement à ces questions.

Sous un régime créditiste, il y aurait encore des problèmes de possibilités physiques, mais pas de problèmes d'argent, car celui-ci doit refléter les réalités et venir avec celles-ci.

Le budget créditiste serait fondé sur la hiérarchie des services publics demandés et possibles. L'idée qui animerait ce budget, monsieur le président, serait celle de savoir ce que le pays peut fabriquer en biens publics et en biens privés, c'est-à-dire en biens de consommation, sans s'occuper du problème du financement, car la finance doit venir automatiquement, au fur et à mesure des besoins, et selon les limites des possibilités physiques d'exécution.

• (1430)

[*Traduction*]

M. David Weatherhead (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat cet après-midi. Je suis d'accord pour dire que les politiques monétaires et fiscales doivent relever essentiellement du gouvernement central à Ottawa afin qu'il s'en serve pour donner éventuellement un coup de barre à l'ensemble de l'économie et mettre l'accent, de temps à autre, sur diverses régions du pays selon leur situation économique particulière.

Je partage l'avis que le président du Conseil du Trésor a exprimé juste avant le déjeuner, au regard de l'importance accrue que le gouvernement reconnaît au programme de péréquation. La Chambre a récemment débattu ce sujet. Nul doute que les paiements qui, à des degrés divers, ont été accordés aux provinces moins nanties, ont profité à ces régions et c'est pour la même raison qu'il faudrait, à mon sens, que le gouvernement d'Ottawa assume la responsabilité des politiques monétaire et fiscale.

Le président du Conseil du Trésor a également parlé du grand succès qui a couronné, ces derniers mois, le programme d'initiatives locales et en particulier, ceux des municipalités. Dans ma région, le comté de Scarborough a obtenu, dans le cadre de ce programme, de nombreuses subventions pour des projets locaux. Je suis sûr qu'il en est de même partout au Canada. La préférence est accordée aux zones de haut chômage.

Nul doute, à mon avis, que la perception de l'impôt sur le revenu par le gouvernement fédéral, plutôt que par les provinces, permet des économies sensibles à l'ensemble des contribuables. Le procédé inverse n'allégerait pas, comme le dit la motion, le fardeau du contribuable, au contraire.

Je voudrais aborder cet après-midi un autre aspect de la motion prévoyant l'institution de rouages consultatifs entre les provinces et les municipalités. Notre ministère chargé des affaires urbaines a toujours appuyé la création d'un organisme consultatif avec les provinces et les municipalités dans les cas qui revêtent une extrême importance pour l'ensemble des Canadiens. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, et comme on l'a fait remarquer lors du débat qui a eu lieu en cette enceinte lundi, près de 70 p. 100 des habitants de nos provinces vivent, à l'heure actuelle, dans les villes. D'ici 1980, ce pourcentage atteindra 80 p. 100. Les problèmes des municipalités sont donc, dans une large mesure, ceux de nos zones urbaines en expansion: transports, assistance sociale, environnement, logement, et ainsi de suite. Ce sont tous des problèmes essentiellement urbains qui s'enchevêtrent. D'où la nécessité d'améliorer les méthodes de consultation entre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités, qui supportent presque toutes les conséquences de la poussée démographique.

Il faut une meilleure coordination entre les 112 programmes fédéraux relatifs au Canada urbain, et c'est pourquoi on a créé, en juillet dernier, le ministère des Affaires urbaines. Comme l'a dit à la Chambre lundi dernier le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford):

> Notre mandat consiste: à coordonner les activités du gouvernement du Canada dans les rapports à établir avec les provinces et leurs municipalités en vue de collaborer avec elles à l'amélioration du milieu urbain. La collaboration et la coordination avec les provinces et les municipalités sont précisément l'objet et le mandat du ministère.

Lors d'un discours qu'il avait prononcé à Halifax le 10 juin 1970, devant la Fédération canadienne des maires et des municipalités, à l'époque où il était ministre chargé du logement, le ministre actuel de la Consommation et des Corporations (M. Andras) avait été le premier à demander une formule de consultation entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les conseils municipaux au sujet des problèmes urbains—une quelconque structure, comme un conseil urbain, au sein de laquelle des représentants politiques appuyés par des fonctionnaires de tous les niveaux de gouvernement puissent se réunir régulièrement pour s'entretenir de la politique

urbaine. Il y a eu depuis des réunions à Winnipeg, en avril 1971, et à Victoria, en août 1971, entre le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, les ministres provinciaux des Affaires municipales et les représentants des municipalités du Canada, réunions au cours desquelles on a exploré les moyens qui permettraient d'établir une consultation tripartite.

La rencontre à Victoria a abouti à la création d'un comité de planification provisoire formé de représentants des trois échelons: le ministre d'État chargé des Affaires urbaines de l'époque, M. Dalton Bales, alors ministre des affaires municipales de l'Ontario, et le maire d'Amour de Hull, représentant la Fédération canadienne des maires et des municipalités. A la première conférence des ministres en novembre 1971, le premier ministre (M. Trudeau) et les premiers ministres de toutes les provinces ont reconnu qu'il fallait hâter les discussions en cours relativement à la mise au point des éléments mêmes du mécanisme de consultation. Le comité provisoire devait se réunir à la fin de janvier 1972 mais il a fallu à la dernière minute retarder la réunion à cause des remaniements ministériels à Ottawa et à Toronto. Nous avons un nouveau ministre d'État chargé des Affaires urbaines en la personne de M. Basford et aussi un nouveau ministre provincial chargé des affaires municipales. Toutefois, comme le ministre d'État chargé des Affaires urbaines l'a annoncé lundi dernier, ce comité provisoire doit maintenant se réunir le 10 avril prochain dans les bureaux du maire d'Amour à Hull. Il sera présidé par l'honorable d'Arcy McKeogh, ministre ontarien des affaires municipales et comprendra alors, outre ce dernier, notre ministre des Affaires urbaines et le maire d'Amour. Secondés par leurs fonctionnaires, ils discuteront du processus de la consultation aux trois échelons—comment l'organiser, quand la prévoir, qui devrait en faire partie, et ainsi de suite.

• (1440)

Il n'est pas question que des sujets relatifs aux transferts possibles d'impôts entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux soient discutés par ce comité provisoire de planification, ni par le conseil urbain qui pourra lui succéder, quelle que soit la forme qui pourra être recommandée. Essentiellement, les conversations concernant les transferts d'impôts continueront de relever du ministre des Finances (M. Turner) et des trésoriers de chaque province. Ce matin, le président du Conseil du Trésor a précisé davantage la question et je crois qu'il a également indiqué à quel point les hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux collaborent étroitement au sujet de cette question très importante.

Toutefois, il est à espérer qu'un tel conseil urbain permettrait aux représentants de tous les niveaux de gouvernement, y compris les municipalités, de s'engager plus efficacement et avec plus de continuité à coordonner les affaires urbaines et y faire converger leurs efforts. Je le répète, ces grandes questions touchent surtout les provinces et les municipalités, mais aussi l'ensemble du pays. Le logement, le transport, la pollution, les services sociaux, et le reste, sont tous du domaine des affaires urbaines, et il est à espérer que la réunion du 10 avril à Hull s'y consacrera. Cette consultation avec les provinces, et par leur intermédiaire, avec les municipalités, permettra de lancer une campagne concertée pour régler les aspects les plus graves du problème et sera, à mon avis, d'un grand avantage pour tous les Canadiens.

Permettez-moi de dire que je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole pour commenter la

[M. Weatherhead.]

motion proposée aujourd'hui par le représentant du Crédit social. La question de la consultation entre les trois paliers de gouvernement est d'une grande importance. Tout en n'étant pas d'accord quant à la forme proposée des consultations à l'égard des politiques monétaire et fiscale, j'espère avoir démontré que les autres consultations touchant les questions générales et urbaines se poursuivent de façon satisfaisante et connaîtront, je crois, un franc succès.

[*Français*]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques brèves observations sur la motion présentée par l'honorable député de Champlain (M. Matte).

Je trouve un peu difficile d'approuver sans réserve la motion présentée par mon honorable ami, et je me verrai dans l'impossibilité de l'appuyer telle que présentée.

Monsieur l'Orateur, je retiens cependant quelques points de cette motion, qui m'offrent l'occasion de faire quelques observations que je voudrais aussi objectives que possible.

En guise de préambule, je voudrais faire un retour en arrière pour rappeler un peu ce qui s'est passé au cours des années que nous avons vécues depuis 1939, par exemple, et qui ont été lourdes de conséquences.

Monsieur l'Orateur, on se rappellera que les relations fédérales-provinciales et le partage de l'assiette fiscale ont toujours été une source de grandes difficultés et de disputes continuelles, du moins entre gouvernements provinciaux et fédéral.

• (1450)

On se rappellera, monsieur l'Orateur, que c'est sous le couvert de l'état d'urgence nationale, en 1939, que les premières ingérences dans le domaine provincial ont été commises par le gouvernement centralisateur libéral de l'époque.

On se rappellera également que l'honorable premier ministre de la province de Québec, qui a été vertement critiqué, et qui l'est encore aujourd'hui d'ailleurs, s'est opposé aux vues centralisatrices du gouvernement de l'époque. Et en agissant ainsi, il ne faisait que suivre l'exemple de son prédécesseur, l'honorable Alexandre Taschereau.

De 1939 à 1945, encore, le gouvernement central s'est immiscé dans le domaine de la main-d'œuvre, notamment dans le domaine de l'assurance-chômage. A cette époque, l'honorable M. Duplessis disait: Il s'agit d'un domaine qui relève exclusivement des provinces. Mais soucieux de ne pas nuire à l'effort que le pays faisait pour gagner le conflit qui nous opposait à l'Allemagne, le premier ministre du Québec a simplement laissé tomber ses objections, afin que l'effort de guerre du pays ne soit pas entravé.

On se rappellera également de la lettre qu'écrivait un autre ancien premier ministre de la province de Québec, l'honorable A. Godbout, pour céder au pouvoir central une large part des pouvoirs qui, de par la Constitution, appartenaient aux provinces. Là encore, c'était sous le couvert de l'effort national destiné à assurer la victoire.

Monsieur l'Orateur, je rappelle ces faits historiques simplement pour dire que, de tout temps, le parti libéral a été un gouvernement centralisateur, un gouvernement qui a ignoré les besoins et les aspirations non seulement de la province de Québec, mais de toutes les autres provinces, afin de diriger à sa façon toutes les destinées du pays. Le parti libéral a toujours considéré qu'il jouissait d'un droit

venant directement de Dieu pour gouverner le pays, et c'est avec cette idée qu'il s'est toujours acquitté de ses fonctions.

M. Béchard: Qu'est-ce que vous pensez?

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire à l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard) que s'il a des remarques à faire, il peut prendre la parole après moi. Mais s'il ne veut pas avoir la politesse de m'écouter, il pourrait tout au moins, par déférence pour la Chambre, écouter ce qui s'y dit. Je suis certain qu'il apprendra beaucoup non seulement de celui qui parle en ce moment, mais également de ceux qui prendront la parole après moi.

Une des conditions essentielles pour assurer la bonne marche des travaux de la Chambre, c'est de savoir écouter et profiter de l'occasion pour s'instruire. Et je recommande fortement à mon honorable ami, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, d'ouvrir ses oreilles toutes grandes. Ce serait à son avantage et également à l'avantage de la Chambre, qui pourrait profiter de la même politesse que j'ai témoignée aux orateurs qui m'ont précédé.

M. Béchard: J'hésite à écouter l'honorable député.

L'hon. M. Ricard: Voyez-vous, monsieur l'Orateur, il ne comprendra jamais. Si vous voulez le rappeler à l'ordre, vous êtes le bienvenu, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Il est d'usage que lorsqu'un député a la parole, les autres députés doivent le laisser jouir de son droit de parole et l'écouter le plus attentivement possible, sans l'interrompre.

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas interrompre l'honorable député. Je ferai simplement des commentaires après avoir entendu son discours, qui est plus ou moins excellent.

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, je remarque que l'honorable député a dit «plus ou moins excellent». Son vocabulaire est sans doute limité!

Monsieur l'Orateur, dans sa motion, l'honorable député de Champlain déplore le fait qu'un manque de communication existe entre les provinces et le gouvernement central, et que ce manque de communication s'est accentué au cours des quatre dernières années. Je vais citer quelques coupures de journaux pour prouver ce que j'avance, et je ne m'en remettrai pas uniquement à des témoignages d'adversaires du gouvernement actuel. J'ai en main, monsieur l'Orateur, une coupure du journal *Le Devoir* du 5 mars 1968, dont le titre est «Les provinces sont unanimes à dénoncer la politique fiscale du gouvernement central», et dans lequel on peut lire ceci:

> Toutes dénoncent ce qu'elles considèrent comme la loi de la jungle fiscale qui leur a été proposée par le gouvernement fédéral en 1966.
>
> Toutes dénoncent la rigidité introduite dans les relations fiscales par la volonté du fédéral de leur imposer des programmes conjoints et par la volonté actuelle du fédéral de s'en retirer.

Je citerai également les paroles de l'ancien premier ministre de la province de Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, telles que rapportées dans *Le Devoir* du 5 novembre 1968:

> De quel phénomène sommes-nous témoins actuellement, plus particulièrement depuis les derniers mois? Nous sommes témoins—et je regrette d'avoir à le déplorer—d'une attitude fédérale à la fois arrogante et impérialiste.

Maintenant, lisons se qu'a dit le ministre des Finances de l'Ontario, Charles MacNaughton, comme le rapporte *Le Devoir* du 14 novembre 1968. Voici:

> La semaine dernière, les participants de la conférence fédérale-provinciale ont reçu l'assurance que le gouvernement fédéral reconsidérerait la question du partage fiscal. Mais depuis lors, nous avons entendu une autre déclaration du gouvernement central selon laquelle les provinces doivent percevoir elles-mêmes leurs impôts additionnels si elles ont besoin de revenus supplémentaires.

Voilà sûrement une preuve du manque de communication, du manque d'échanges d'opinions entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux.

Que dit maintenant le premier ministre actuel de la province de Québec, M. Robert Bourassa? Dans *Le Devoir* du 16 novembre 1971, on peut lire ce qui suit:

> Le premier ministre du Québec M. Robert Bourassa a reproché hier au gouvernement fédéral de ne pas avoir consulté les provinces dans l'élaboration de sa politique de lutte contre le chômage et il a qualifié la Conférence des premiers ministres du pays, à laquelle il assiste jusqu'à demain, de consultation a posteriori.

• (1500)

L'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) serait sûrement offusqué, et je crois qu'il accuserait le premier ministre de la province de Québec de racisme, s'il fallait qu'il entende les paroles qui sont attribuées au premier ministre de la province de Québec. Je cite:

> Le premier ministre a déclaré en effet que l'activité du ministère de l'Expansion économique régionale dirigé par M. Jean Marchand n'a pas tellement changé les choses. Précisant sa pensée, M. Bourassa a dit que cette notice n'a pas affecté l'ensemble de la situation au Québec et que, globalement, le résultat n'était pas tellement satisfaisant.

Monsieur l'Orateur, s'il fallait que l'honorable ministre de l'Expansion économique entende ceci, nous n'aurions pas fini d'écouter ses lamentations à l'effet qu'on veut tout simplement le démolir. Nous n'avons nullement l'intention de démolir qui que ce soit, mais nous avons ici, en tant que membres de l'opposition officielle, le devoir de voir à ce que le gouvernement donne une meilleure administration à la population canadienne.

Je continue la citation:

> Fondamentalement le premier ministre réclame l'adoption par le gouvernement fédéral de correctifs économiques plus sélectifs.

C'est ce que nous avons, de tout temps, demandé du gouvernement actuel.

Je disais, au début de mes remarques, que le gouvernement actuel s'est immiscé dans des domaines qui appartiennent uniquement aux provinces, et qu'il en a averti, par la suite, les plus intéressées, c'est-à-dire, les provinces.

Prenons seulement un exemple, soit le domaine de l'assurance-santé. Cette mesure devait d'abord entrer en vigueur le 1er juillet 1967, mais étant donné l'objection de plusieurs provinces, on a retardé à au moins un an l'application de cette mesure à travers le Canada. On sait que le gouvernement de la province de Québec, par son premier ministre, l'honorable Daniel Johnson, s'était opposé à cette mesure. Il réclamait que la taxe perçue dans la province de Québec—taxe dite de progrès social—soit remise à sa province. Non seulement fut-il le seul à réclamer que ces paiements soient retournés à la province de Québec, mais après lui, le gouvernement provincial libéral a également fait la même chose et, toujours, le gouvernement fédéral libéral, centralisateur, a refusé de se rendre

aux demandes d'un gouvernement élu par le peuple de la province de Québec, qui avait pour mission de veiller aux meilleurs intérêts de cette province.

On connaît la remarque qu'a faite, par exemple, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) au sujet des recommandations qui avaient été faites par M. Mario Beaulieu, alors secrétaire de la province. Je ne répéterai pas la première observation que le premier ministre a faite: c'était la deuxième fois qu'il employait ce terme, mais je dirai cependant qu'il a qualifié de «stupidité» la prétention du secrétaire de la province de Québec.

Ce sont de tels refus et attitudes arrogantes qui font naître dans la province de Québec un sentiment antifédéral et qui servent de tremplin à ceux qui veulent semer la désunion et promouvoir le séparatisme, dans la province de Québec. Il est temps, monsieur l'Orateur, que nos vis-à-vis se débarassent de l'arrogance qui leur est particulière et qu'ils consentent enfin à entendre la voix de la province de Québec, la voix de ceux qui ont été élus sur la scène provinciale, et qu'ils se rendent aux demandes de la province de Québec non seulement pour son bien, mais également pour la bonne entente et l'unité nationale.

Tant et aussi longtemps que les administrateurs d'aujourd'hui n'auront pas adopté cette ligne de conduite, monsieur l'Orateur, nous marcherons de Charybde en Scylla, d'un ennui à l'autre.

Le plus tôt le gouvernement actuel voudra mettre de l'eau dans son vin, le plus tôt il entendra raison, et mieux ce sera pour tout le monde.

Et j'espère, monsieur l'Orateur, que ceux qui sont de la province de Québec, les amis du parti libéral, feront entendre raison à ceux qui sont au timon des affaires, qui occupent les banquettes ministérielles.

M. Ouellet: Vous avez oublié de parler des allocations familiales.

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à dire à mon collègue, l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard), que j'ai eu beau garder les oreilles ouvertes, je n'ai rien appris de nouveau de la rengaine qu'il nous a servie cet après-midi, au cours de sa diatribe, si ce n'est . . .

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, il y en a qui ne comprennent jamais rien.

M. Béchard: Je demanderais à l'honorable député de bien vouloir écouter.

L'hon. M. Ricard: Certains ne comprennent jamais rien, et vous êtes un de ceux-là.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je crois que c'est maintenant au tour de l'honorable député de Bonaventure-Île-de-la-Madeleine de prendre la parole, et je demanderais aux honorables députés d'être courtois à son égard.

L'hon. M. Ricard: C'est justement ce que je fais, monsieur l'Orateur.

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas cru bon de vous demander de rappeler l'honorable député de Saint-Hyacinthe à l'ordre, car, connaissant sa politesse excessive, il n'oserait pas relever les paroles que je viens de prononcer.

[L'hon. M. Ricard.]

J'ai été grandement étonné d'entendre les propos supposés justes du député de Saint-Hyacinthe. Au fait, il a dit, que le parti libéral est le parti le plus centralisateur qui ait existé depuis la Confédération et que le gouvernement régulièrement et démocratiquement élu de la province de Québec s'était vu refuser le remboursement de cette fameuse taxe, au montant de $200,000. Ce qui est exact,—je le dirai pour la gouverne du député de Saint-Hyacinthe, un ancien voisin de feu M. Daniel Johnson—c'est que M. Johnson lui-même a refusé de mettre en application, dans notre province, le régime d'assurance-maladie qui avait été accepté par son prédécesseur, l'honorable Jean Lesage.

Un gouvernement vraiment centralisateur ferait-il des propositions, par exemple, comme il vient d'en faire aux provinces sur les allocations familiales? Est-ce là un gouvernement centralisateur?

Il abandonnera totalement aussi, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier la perception des droits successoraux. Est-ce là le fait d'un gouvernement centralisateur? Et ce gouvernement négociera en plus des accords fiscaux, comme il est en train d'en négocier en vertu du bill C-8, qui est à l'étape de la 3e lecture à la Chambre. On objectera, comme le font sans cesse les conservateurs progressistes, que le parti libéral est le parti centralisateur par excellence.

Il est étonnant, monsieur l'Orateur, de constater que la province de Québec a toujours accordé sa confiance au parti libéral, comme elle le fera encore, d'ailleurs, aux prochaines élections.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas glisser sur le terrain électoral, mais je voudrais dire qu'il n'y a pas lieu de s'étonner, ni de s'alarmer outre mesure du regret exprimé aujourd'hui dans la motion présentée par le Ralliement, pardon, par le Crédit social—il change de nom si souvent—et qui se lit comme suit:

Que cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas mis sur pied des organismes de consultation avec les provinces et les municipalités en vue d'une décentralisation des politiques monétaires et fiscales permettant à chacun des ordres de gouvernement d'assumer ses propres responsabilités d'une façon moins onéreuse pour les contribuables.

• (1510)

Il n'y a pas lieu de s'étonner, monsieur l'Orateur, de ce regret exprimé par le parti Crédit social du Canada dans sa motion. En effet, depuis l'introduction au Canada de la politique du major Douglas,—je pense que c'est son nom—en passant par les John Blackmore, les Solon Low—oubliant, évidemment, intentionnellement, les Manning et les Bennett qui, eux, ne sont que des conservateurs déguisés, conservateurs pas même progressistes—les Thompson, car lui aussi est devenu conservateur, il l'était et il y est demeuré, les Caouette, les Samson et les Bois qui ne savent même pas s'ils sont créditistes, péquistes, indépendantistes, du ralliement national (nous ne savons plus!), on s'est acharné maladivement à vouloir régler tous les problèmes économiques grâce à la Banque du Canada.

On admettra, monsieur l'Orateur, qu'il ne faut pas posséder beaucoup d'imagination pour proposer une solution aussi enfantine et, en apparence, aussi facile pour régler les problèmes économiques d'un pays.

Il est une chose étrange cependant: aucun pays, à ce jour, parmi ceux qui sont ou qui ont été aux prises avec des difficultés économiques monétaires et autres, n'a songé un seul instant à utiliser la panacée prêchée par le Crédit social.

Je ne vous apprendrai rien, monsieur l'Orateur, car je sais que vous êtes bien au courant de cette théorie du Crédit social, en déclarant qu'il n'y a eu aucun débat à la Chambre, depuis au moins 1962, sur des sujets aussi variés que les ventes de céréales, le bilinguisme, le mouvement des grains de provende vers l'Est, la capitale nationale, l'avortement, les tables d'écoute, auquel ont participé les députés du Crédit social, qui ne se soit terminé, en ce qui les concerne, par la suggestion d'employer, pour régler tous les problèmes, le moyen magique à la disposition du gouvernement, savoir la Banque du Canada.

Le ridicule d'une telle politique a été, un jour, bien décrite au peuple canadien, et surtout au peuple québécois, par un ancien député, adversaire acharné du Crédit social et, surtout, de cette théorie folichonne,—adversaire sérieux et très efficace en même temps—savoir l'ancien député de Sait-Jean-Iberville, M. Yvon Dupuis.

J'invite sincèrement les députés du crédit social à compulser les Débats de la Chambre, de même que les quotidiens qui ont paru vers les années 1961, 1962, 1963 et suivantes. Ils y trouveront le texte de ces discours que je les invite à méditer profondément pour leur propre édification, car cela était magnifique; c'était une condamnation non seulement verbale, mais apparente de la théorie folichonne du Crédit social.

D'autre part, monsieur l'Orateur, . . .

M. Gauthier: Attendez un peu!

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, j'entends rire certains députés du Crédit social. Ils ne devraient pas rire, mais pleurer à cause de ces mensonges qu'ils sèment à gauche et à droite, depuis de si nombreuses années, mensonges qu'ils font gober, malheureusement, à une trop grande partie de la population. Ils savent très bien qu'ils ne peuvent régler aucun problème, siégeant où ils sont, car jamais ils n'auront la responsabilité de diriger, heureusement, les destinées de ce pays!

M. Gauthier: Attendez un peu!

M. Béchard: J'entends le député de Roberval dire: Attendez un peu! On attend depuis longtemps, et l'on attendra encore longtemps, j'espère, pour que la population canadienne ne soit pas affligée d'un tel malaise, d'un tel malheur!

Monsieur l'Orateur, s'il n'y a pas lieu de s'étonner devant cette forme de regret du Crédit social, il faut cependant s'inquiéter sérieusement et profondément de l'attitude qui se dégage de cette proposition du Crédit social sur le plan constitutionnel.

En effet, tous les députés savent—du moins les députés qui forment la majorité, ceux de l'opposition officielle et ceux du Nouveau parti démocratique—que les municipalités sont les créatures des provinces et, par conséquent, qu'elles tombent sous leur juridiction. Les députés du Crédit social ne le savent peut-être pas encore.

Même si les municipalités ne veulent plus être traitées comme des petits bébés, comme j'entendais le dire le parrain de la motion, qui d'ailleurs a disparu depuis ce matin, tellement peu intéressé à ce débat, même si elles ne veulent pas être traitées en petits bébés et recevoir leurs revenus à la cuillerée à thé mais à la cuillerée à soupe, comme on l'a dit cet avant-midi,—et je suis bien prêt à l'accepter—il n'en reste pas moins que rien ne permet au gouvernement canadien, dans le cadre de la constitution canadienne actuelle, d'étendre sa juridiction sur le domaine des municipalités, champ qui est réservé exclusivement aux provinces, sans qu'il soit réprimandé. Nous le serions à bon droit si nous voulions empiéter sur les droits des provinces réservés à ces dernières, selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867.

Je suis d'accord avec le parrain de cette résolution, à l'effet qu'il devrait y avoir une certaine coordination des juridictions dans le domaine essentiel de la fiscalité, afin d'éviter des maux de tête financiers à nos dirigeants municipaux, provinciaux et autres, engagés dans l'administration publique.

De là à dire, cependant, que le gouvernement canadien, comme le laisse entendre la motion du député de Champlain (M. Matte), et j'en cite une partie:

> . . . le gouvernement n'ait pas mis sur pied des organismes de consultation avec les provinces et les municipalités . . .

Il y a là, je crois, de la mauvaise foi.

Quand on représente la population canadienne, quand on est dûment élu pour renseigner et défendre les droits de cette population, je dis que c'est être malhonnête ou imbu d'esprit de parti, ou encore faire preuve d'ignorance totale de l'évolution de la politique canadienne en matière de relations fédérales-provinciales que de faire des affirmations aussi gratuites.

J'irai plus loin, monsieur l'Orateur, et je dirai qu'un député qui fait preuve d'une telle ignorance—je n'ose pas ajouter ignorance crasse—n'est pas digne de la confiance que la population lui a accordée en 1968, car il la trompe effrontément en présentant une telle motion et en élaborant davantage les propos qu'il a tenus cet avant-midi au cours du débat.

A cause de tels propos, à cause d'une telle attitude, ces députés ont le devoir de ne pas retourner auprès de leurs électeurs pour demander cette confiance dont ils ont abusé, et cette population a le devoir de leur montrer où elle doit placer sa confiance quant à l'administration des affaires de l'État.

• (1520)

Lorsque le parti Crédit social du Canada—et il est malheureux de le constater—déplore que le gouvernement n'ait pas mis en œuvre des mesures consultatives dans le but de décentraliser la politique monétaire et fiscale qui permettrait à chacun des ordres de gouvernement d'assumer ses propres responsabilités d'une façon moins onéreuse pour les contribuables, il oublie délibérément les efforts positifs faits par le gouvernement en ce sens. Il oublie une des principales formules de redistribution des taxes perçues qui s'appelle la péréquation, en vertu de laquelle les provinces les plus riches contribuent à donner plus de bien-être à celles qui sont le moins riches.

La part du Québec, incidemment, si c'est à cette province que le député de Champlain et le Crédit social font allusion dans la motion, a toujours augmenté depuis l'établissement de cette mesure, au cours des années 1940. Le renouvellement des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces est contenu dans le bill C-8. dont la Chambre est actuellement saisie et dont nous avons discuté au stade de la 3e lecture, aussi récemment qu'hier.

De tels arrangements ont été le résultat de consultations continues et intensives avec les provinces. Depuis ces dernières années, des rencontres régulières—et le président du Conseil du Trésor (M. Drury) l'a signalé très éloquemment cet avant-midi—ont eu lieu régulièrement au niveau ministériel. A la douzième de ces rencontres, qui a

eu lieu en janvier, à Jasper, participait le nouveau ministre des Finances (M. Turner).

D'autre part, presque toutes les conférences fédérales-provinciales traitent de la politique fiscale et économique—et l'on en a eu Dieu sait combien, depuis 1968, date à laquelle le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a accédé au pouvoir.

De plus, il existe un comité fédéral-provincial, au niveau des hauts fonctionnaires, qui a tenu une cinquantaine de réunions jusqu'ici.

Si ce ne sont pas là des consultations sérieuses, je n'hésiterai pas à dire qu'elles valent bien celles qui se font au sein du parti Crédit social.

On a également édicté des règlements. Rien de plus naturel et de plus humain que de vouloir alléger le fardeau fiscal des citoyens, en le faisant partager au plus grand nombre de contribuables possible. C'est ce que le gouvernement actuel fait depuis qu'il est au pouvoir, et comme il l'avait fait antérieurement chaque fois qu'il était au pouvoir au Canada.

Cependant, il faut se garder, comme l'a si bien signalé le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) cet avant-midi, de constamment exiger du gouvernement, sans jamais avoir à en payer le prix à un certain moment. Car, en fin de compte, l'argent ne pousse pas sur les arbres, contrairement à ce qu'en pensent les députés du Crédit social.

J'ai mentionné les arrangements fiscaux, et le député de Compton (M. Latulippe) sait que l'argent ne pousse pas sur les arbres.

M. Latulippe: Nous n'avons jamais prétendu cela.

M. Béchard: C'est un homme d'affaires averti, et il n'a pas fait son argent en allant le cueillir au bout des branches!

M. Latulippe: C'est dans le système actuel.

M. Béchard: Et c'est dans le système actuel qu'il a réussi dans les affaires, et je l'en félicite.

J'ai mentionné les arrangements fiscaux comme une des formules existantes, qui contribuent à financer les obligations des provinces vis-à-vis les contribuables et, partant, vis-à-vis les municipalités qui sont leurs créatures.

Les députés du crédit social, et en particulier celui de Champlain, ont-ils oublié les initiatives du gouvernement actuel en faveur de la jeunesse, des groupes et des municipalités dans le cadre du programme «Perspectives-Jeunesse» et du programme plus récent des initiatives locales? Ont-ils oublié les montants considérables mis à la disposition des provinces par le gouvernement fédéral . . .

M. Gauthier: Dites plutôt à la disposition des organisations libérales.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je tiens à faire remarquer que depuis quelques moments, il y a des interruptions venant de l'autre côté de la Chambre. Je demanderais aux députés de bien vouloir laisser parler celui qui a la parole en ce moment.

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, je vous remercie de votre rappel à l'ordre, mais je tiens à faire remarquer que ces interruptions ne m'importunent en aucune façon.

M. Gauthier: Vous êtes habitué à en être l'objet!

M. Béchard: Des sommes considérables ont été mises à la disposition des provinces et des municipalités, des groupes et des citoyens.

Par exemple, en 1970-1971, 140 millions ont été consentis en prêts aux provinces; 25 millions ont été consacrés au programme «Perspectives-Jeunesse»; 40 millions, à d'autres programmes pour aider les étudiants à gagner de l'argent afin de payer leurs études au cours de l'été dernier; 150 millions au programme d'initiatives locales, au cours de cette année, et 160 millions l'ont été en prêts aux municipalités, etc.

Cette redistribution de deniers, monsieur l'Orateur, a énormément contribué, directement ou indirectement, à alléger le fardeau fiscal du contribuable, car, dans plusieurs cas, des projets exécutés par les groupes dans le cadre du programme d'initiatives locales ont permis à ces municipalités de voir se réaliser des projets qu'elles n'ont pu jusqu'ici réaliser, faute de fonds.

Voilà le rôle du gouvernement canadien, et il le prend au sérieux lorsqu'il distribue à travers tout le Canada l'argent perçu dans tous les milieux, dans toutes les provinces, riches ou pauvres, en vue d'en faire bénéficier celles qui en ont le plus besoin et en redistribuant la richesse équitablement.

Le Crédit social a-t-il oublié, lui aussi, les programmes de développement du ministère de l'Expansion économique régionale qui aident considérablement non seulement notre industrie, mais nos municipalités à établir, par exemple, en vertu du programme de désignation des régions «spéciales», des systèmes d'aqueduc et d'égout, des ponts, des trottoirs, des installations municipales et des routes?

On ne viendra pas dire, par exemple, dans la région du Bas du fleuve et de la Gaspésie, qui manquait de routes d'une façon lamentable au cours des années 1970, que cette participation du gouvernement fédéral, dans le cadre de l'aménagement du territoire auquel nous participons à 50 p. 100, en ce qui a trait à la construction de routes seulement, que les communications entre les deux gouvernements n'existent pas. Elles existent pour le bien-être de la population de cette partie de la province de Québec . . .!

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. Je l'ai même laissé parler une minute de plus. Par conséquent, pour pouvoir continuer ses remarques, il faut qu'il y ait consentement unanime. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je remercie mes honorables collègues de leur courtoisie à mon endroit. Je vais énumérer rapidement les oublis qu'ont pu commettre les créditistes.

J'ai mentionné des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale. Il en existe plusieurs, mais je parle en particulier de ceux qui aident beaucoup nos municipalités. En voici la preuve: les demandes de fonds parviennent en nombre considérable au ministère de l'Expansion économique régionale et à l'Office de développement du Québec! Pourquoi? Pour aider les municipalités qui ne disposent pas des fonds nécessaires. Alors, grâce à cette coopération Ottawa-Québec, nous pouvons en bénéficier, comme les autres provinces en bénéficient en vertu d'arrangements semblables. L'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et toutes les provinces bénéficient de

cette loi du ministère de l'Expansion économique régionale.

Mais les créditistes ont-ils oublié, monsieur l'Orateur, le programme de sécurité sociale qui a été instauré au Canada par le parti libéral, ce parti qualifié à grands cris de centralisateur par l'honorable député de Saint-Hyacinthe, que nous n'auront peut-être pas l'avantage de rencontrer à la Chambre après les prochaines élections?

L'hon. M. Ricard: Les rouges ont dit cela six fois, et je les ai défaits chaque fois.

M. Béchard: Chez vous, on l'a dit six fois, mais chez nous on ne l'a pas encore dit. On commence à le dire pour vous.

Est-ce que, par exemple, les programmes de sécurité de la vieillesse, d'assurance-chômage, d'assurance-maladie, programme d'assurance-hospitalisation, d'allocations familiales, d'allocations aux anciens combattants, etc., ne sont pas utiles? Si les Canadiens n'avaient pas ces allocations aujourd'hui, où prendraient-ils leur argent? Ils seraient obligés de le prendre ailleurs!

Par conséquent, ce sont là des mesures qui allègent le fardeau du contribuable canadien.

Et, monsieur l'Orateur, je n'ai pas honte, en tant que député de la province de Québec à Ottawa, de dire que le parti auquel j'ai l'honneur d'adhérer a fait bénéficier tous les citoyens canadiens des mesures de sécurité sociale que se devait de donner à la population canadienne le gouvernement du pays, parce qu'il faut que les richesses soient distribuées également, afin que les moins favorisés, ceux qui ont travaillé à bâtir ce pays, puissent, à leur retraite ou à un moment donné de leur vie, recevoir une partie de ce qu'ils ont donné à la nation.

• (1530)

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques de mon préopinant. J'ai remarqué notamment qu'au tout début, il disait qu'il n'aborderait pas le domaine électoral. Pourtant, il est drôle de constater que son discours est plutôt un discours électoral.

Ce n'est pas mon habitude de m'attarder à ce genre de considération. J'ai bien l'intention, cet après-midi, d'essayer d'expliquer à la Chambre, d'abord, que les créditistes ne sont pas seuls à reconnaître les défectuosités du système présent. Et je suis bien à mon aise pour appuyer la motion présentée par mon collègue de Champlain (M. Matte), surtout en ce qui concerne les relations fédérales-provinciales dans le domaine fiscal. Je vais tenter de faire une suggestion susceptible de mettre de l'ordre dans le système actuel.

Même si quelques-uns se plaisent à vanter le parti qui dirige le gouvernement présentement, on ne peut tout de même pas faire autrement que de constater que nous sommes endettés par-dessus la tête et qu'il y a des milliers de chômeurs.

M. Béchard: Ne faites pas de discours électoral.

M. Dionne: Ce sont les fruits du régime que vantent ceux qui songent à se préparer à une campagne électorale.

Alors, je me bornerai à ces quelques remarques pour traiter d'un moyen que le gouvernement pourrait utiliser pour mettre de l'ordre dans le système actuel.

Le moyen d'augmenter le niveau de vie de tous les Canadiens, sans enlever quoi que ce soit à personne, sans paralyser la vie économique, sans provoquer l'inflation ni la déflation, serait de procéder au financement du capital public par des avances de crédits sans intérêt émis par la Banque du Canada.

Une voix: On en a parlé tantôt.

M. Dionne: On en a parlé tantôt, mais seulement pour dire qu'à la fin de nos discours nous parlons toujours de la Banque du Canada. Quant à moi, j'en parle au tout début, et j'explique de quelle façon nous pourrions profiter des services de cette banque.

Une telle mesure, on le voit tout de suite, aurait pour effet de diminuer les taxes et les impôts que le gouvernement impose en vue de payer l'intérêt sur la dette publique—non payée et impayable en vertu du système actuel—ou les emprunts qu'il effectue, et augmenterait d'autant les sommes disponibles aux consommateurs pour qu'ils puissent se procurer les biens susceptibles de satisfaire à leurs besoins.

Les créditistes ne sont pas les seuls à favoriser la création de crédits nouveaux, sans intérêt, pour le financement du capital public.

Dans son livre, *Demain, c'est l'an 2,000*, M. Gaston Bardet, professeur d'économie appliquée à l'Université de Bruxelles, après la publication d'une étude approfondie du système bancaire et des études faites en Grande-Bretagne par la commission MacMillan et celles poursuivies au Canada, en 1939, par le comité des banques et du commerce de la Chambre des communes, en vient aux conclusions suivantes:

> Il y a donc deux financements possibles de caractères totalement opposés: l'un provenant de l'épargne, de l'argent en supplément, l'autre projeté en anticipation. Dans le premier cas, dit-il, en ce qui concerne la production privée, l'autorégulation doit provenir de l'offre des capitaux existants, ce en quoi, entre parenthèses, nous différons d'opinion avec M. Bardet; dans le second, de la demande en besoins primaires les plus certains.
>
> Ainsi le financement bancaire est tout indiqué pour le financement de la construction de l'équipement immobilier du pays, profitant à l'ensemble du pays. Là où il n'y a pas à craindre de surproduction, c'est vraiment la demande qui fixe l'émission. Ce sont les besoins en logements, en routes, en ponts, en hôpitaux, en écoles, qui, cette fois, deviennent les régulateurs de la monnaie scripturale anticipée.
>
> Comme là, poursuit M. Bardet, il s'agit de prêts de consommation et non plus de production, il ne peut plus être question d'intérêt. Le pays, la communauté ne peut pas être usurière.

Un autre économiste s'est penché sur ce problème du financement des gouvernements, et il en est arrivé aux conclusions qu'ont découvertes les créditistes depuis longtemps, savoir le financement du capital public par des crédits nouveaux émis sans intérêt.

L'exposé de cette thèse se trouve dans le livre *The Challenge of Abundance*, de M. Robert Theobald, volume qui se trouve dans la bibliothèque du Parlement.

Voici ce que dit à ce sujet M. Theobald, et je cite:

> Un gouvernement, dit-il, peut utiliser trois moyens pour obtenir les fonds nécessaires pour faire face à ses obligations. Il peut tout d'abord taxer les citoyens et les institutions, afin d'obtenir la possession de leur argent. Deuxièmement, il peut emprunter l'argent du peuple et des institutions et payer un intérêt sur les sommes empruntées. Troisièmement, il peut tout simplement créer l'argent et utiliser les fonds créés pour faire ses achats . . .

Ce sur quoi tout le monde était d'accord avant 1936, poursuit M. Theobald, c'est que le gouvernement ne devait jamais créer d'argent. Cette opposition à la création d'argent était fondée sur la croyance que la demande de biens devait toujours être égale à l'offre, aussi longtemps que le gouvernement n'intervenait pas dans l'économie. Keynes détruisit cette croyance quand il démontra qu'il n'y avait aucune certitude que la demande égalait toujours l'offre dans les pays riches . . .

Il y a plusieurs méthodes, poursuit-il, de combler la différence entre l'offre et la demande. Il serait possible de diminuer le niveau de l'offre sans grandement affecter la demande en diminuant les heures de travail pour un même salaire. Il serait possible d'augmenter la demande en disant au peuple que plus de biens sont nécessaires pour mener une vie décente et jouir d'un meilleur niveau de vie . . .

Le gouvernement pourrait simplement combler la différence entre la production actuelle et potentielle en construisant de nouvelles écoles en démolissant les taudis et en contrôlant la pollution. Parce qu'il se trouverait des ressources inutilisées dans l'économie, le gouvernement n'aurait pas besoin de prélever son argent par des taxes ou des emprunts, l'argent pourrait être simplement créé. Les fonds additionnels ne causeraient aucune inflation, parce que—par définition—il n'y a pas rareté de produits.

M. Theobald est d'avis qu'il est possible de démocratiser l'argent et de se servir de crédit nouveaux sans intérêt pour le développement économique et social du pays.

Je veux par ailleurs, exposer le point de vue d'un ingénieur britannique éminent, dont les idées soulèvent un vif intérêt en Grande-Bretagne.

Le Volume 183, partie I, nº 5 des procès-verbaux, pour l'année 1968-1969, des délibérations de la Société des ingénieurs en mécanique de la Grande-Bretagne nous rapporte le texte intégral d'une conférence prononcée devant les membres de cet organisme par M. Anthony Vickers, sous le titre La Société d'ingénieurs.

• (1540)

Dans cette étude, M. Vickers, qui a été chaleureusement applaudi, et dont les commentaires firent l'objet de discussions par les membres de l'Institut, traite tout d'abord du développement technologique, des espoirs qu'il fait naître au point de vue du développement économique. Puis il s'arrête, dans la deuxième partie de son exposé, sur les moyens de financer le développement social. Il conclut ainsi son exposé, et je cite:

Une première exigence de l'éducation à faire est de rendre chacun capable de comprendre les faits simples et les fonctions de l'argent (métal, papier et crédit bancaire) sous ses diverses formes. Ceci ne signifie pas des études interminables sur les politiques économiques et monétaires. Cela signifie que chacun devrait pouvoir comprendre que:

1) La monnaie est un moyen d'échange ou une méthode de paiement et, en lui-même, il est sans valeur et il ne coûte rien.

2) Le contrôle et la régularisation de la quantité d'argent requis doivent être grandement améliorés pour rencontrer les besoins du progrès technologique et les changements dus à une économie de capitalisation intensive.

Ce n'est pas un créditiste qui dit cela, mais un ingénieur que j'ai mentionné tantôt et qui a étudié le problème.

Dans la dernière partie de son exposé, l'auteur explique comment il serait possible, dans les limites d'une économie connaissant le plein emploi, de doter la Grande-Bretagne d'actifs sociaux actuellement irréalisables à cause de la pénurie d'argent ou de crédit.

Depuis de nombreuses années, selon lui, sept projets de barrages sont à l'étude au Royaume-Uni, en vue d'augmenter les ressources en eau, d'agrandir le patrimoine, d'améliorer la navigation et les installations portuaires et, dans certains cas, de construire des installations électriques et améliorer le système routier.

[M. Dionne.]

Tous ces projets deviendraient des actifs importants pour la société et, de plus, assureraient un grand nombre d'emplois. Ces projets coûteraient des millions de livres sterling, mais très minime serait le coût de la fabrication de ces crédits. N'est-ce pas ici le cas de faire ce que Keynes préconisait si fortement: Rendre financièrement possible ce qui est physiquement réalisable.

En premier lieu, il faudrait procéder à la création d'une Société nationale de placement ou de financement. Il existe déjà toutes sortes de commissions: Commission d'assurance-chômage, Commission des accidents du travail, etc.; alors, pourquoi ne pas créer une commission spéciale pour s'occuper de la réforme monétaire? Et cette société nationale de financement serait établie en vue de fournir les crédits nécessaires permettant la création d'actifs, pour le bénéfice de la société. Ceci permettrait de fournir du travail aussi longtemps que les ressources le permettraient.

Dans une société libre, en temps de paix, la main-d'œuvre en surabondance ne peut être dirigée vers des occupations différentes, mais grâce à l'éducation, à la réadaptation, à une bonne rémunération, à des logements convenables, elle peut certainement être attirée vers d'autres occupations, en se souvenant que le produit national brut peut être augmenté annuellement d'au moins 600 millions de livres sterling.

Jamais auparavant ne fut aussi grande notre capacité de produire, de transporter et de communiquer ensemble, mais cependant, les exhortations du gouvernement à nous serrer la ceinture se traduisent inévitablement par des restrictions qu'imposent les producteurs, de diverses façons. L'histoire nous dira bien que la taxation a été trop onéreuse et compliquée et, bien que l'objet de cette démonstration n'est pas de discuter des problèmes fiscaux et de leurs objectifs fondamentaux, il reste néanmoins que le progrès technologique nécessite une expansion de l'économie, si nous voulons atteindre le plein emploi.

C'est pourquoi nous suggérons que, pour ce qu'on appelle les biens de capital qui ne rapportent pas de profit, une société nationale de financement doit être mise sur pied pour répondre à ces besoins. Ceci nécessiterait un mandat bien précis, afin qu'il n'y ait pas conflit avec les diverses organisations financières qui desservent le secteur privé de l'économie, qui est à base de profit.

La Société nationale de financement, qui constituerait un des plus importants facteurs de la politique gouvernementale, fournirait cependant une partie considérable de l'argent ou des crédits actuellement prélevés par la taxation.

Malgré les taux élevés, le système de taxation est incapable d'utiliser les ressources inactives pour construire, par exemple, un système routier moderne et, de plus, il ajoute énormément aux coûts que doit payer la société en intérêt.

Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) déclarait à la Chambre qu'il aimerait bien pouvoir financer la construction d'un pipe-line canadien dans la vallée du Mackenzie, mais qu'il n'était pas «créditiste et qu'il ne savait pas comment imprimer l'argent». Si l'honorable ministre ne sait pas comment naît l'argent et le crédit, qu'il consulte son banquier, qui, s'il est le moindrement futé et honnête—et généralement les banquiers sont des gens très intelligents—lui dira comment le système bancaire crée le crédit de rien. Et si son banquier ne le sait pas, je lui ferai parvenir un exemplaire de la

brochure éminemment explicative publiée par la Banque Royale du Canada. De la sorte, il apprendrait que tout ce qui est physiquement désirable doit être rendu financièrement possible, et que, grâce à une finance conforme aux faits, les problèmes financiers n'existeraient pas quand le problème de production n'existe pas.

Comme l'écrit le marquis Serra dans son livre *Le Chaos économique et la Révolution qui vient*, et je cite:

C'est l'enfance de l'art de chiffrer en unités appelées dollars, la mise en œuvre des matériaux, des richesses naturelles et des procédés techniques. Et c'est encore l'enfance de l'art de créer les moyens purement monétaires, dont le crédit, devant faciliter les échanges de services divers qui réaliseront les plans.

Je crois qu'à l'époque que nous traversons actuellement, il serait opportun que tous les intéressés cherchent véritablement un moyen de sortir de cet état social ridicule qui permet l'existence de la misère au sein de l'abondance. «L'argent ne pousse pas sur les arbres», on l'a dit tantôt, et voilà longtemps que les créditistes le savent. Il ne descend pas du ciel. Il est créé par des hommes, raréfié par des hommes et, malheureusement, le gouvernement qui se dit souverain, se laisse mener, contrôler par les manipulateurs de l'argent et du crédit qui tiennent la vie économique entre leurs mains, si bien que, sans leur consentement, nul ne peut respirer.

A mon avis, les créditistes ont raison de présenter les solutions qu'ils préconisent, et la population, qui commence à comprendre, est disposée à changer le fameux système qui la fait souffrir beaucoup trop.

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, il me fait plaisir de commenter la motion proposée par l'honorable député de Champlain (M. Matte).

Cette motion a certainement quelque chose de profond et ne plaît pas à tous les députés. Ceux qui travaillent à la Chambre pour se faire réélire ne l'aiment certainement pas. Cette motion ne leur va pas du tout.

Monsieur le président, étant donné les temps pénibles que nous vivons, aujourd'hui, je dirai qu'il y a trop peu d'entente, trop de désaccord, trop peu de dialogue, trop de parade, trop peu de compréhension. Au moment où l'on devrait se comprendre à la Chambre, au moment où l'on devrait mettre en commun un système éducatif pour équilibrer de nouveau notre économie, on tourne le dos, on ridiculise ceux qui ont vraiment des réformes de fond à apporter, pour enfin équilibrer de nouveau notre économie qui est toute déséquilibrée.

Cela ne veut pas dire que les ministériels ou les administrateurs sont tous à blâmer. Je l'ai dit et je le répète: Plusieurs sont de bonne foi et travaillent pour le bien. Toutefois, quand on travaille avec des outils défectueux et démodés, même si l'on fait son possible, on ne peut pas donner les résultats voulus.

• (1550)

L'histoire devrait faire de nous des amis, l'économie devrait faire de nous des associés, et la nécessité devrait faire de nous des alliés. Personne ne devrait venir séparer deux peuples que la nature a ainsi réunis. Nos relations avec les Canadiens anglophones sont de plus en plus essentielles; elles représentent le plus grand intérêt pour les Canadiens. Si la situation est quelque peu compromise et si une certaine confusion règne dans nos relations avec d'autres nationalités, il faut que quelqu'un le manifeste, mais d'une façon logique, normale et scientifique. Nous portons donc de sérieuses responsabilités.

Pour le maintien de nos structures économiques, nos rapports sont marqués d'un déclin qui est contraire à l'habitude. Monsieur le président, nous désirons voir les Canadiens maîtres de leur économie, maîtres de leur politique, mais nous désirons aussi vivre en harmonie avec les autres Canadiens, quelles que soient leur race, leur religion, leur couleur ou leur allégeance politique.

Nous sommes avisés que notre problème est de nature économique et qu'il faut le régler chez nous, grâce à une politique adéquate, et c'est de cette politique que l'on refuse de discuter. Alors, depuis la fin de la dernière guerre, les immenses progrès de la nation et des compagnies n'ont pas empêché la sous-alimentation, la pauvreté, l'insécurité, la misère de régner parmi la grande partie de la population. L'équilibre économique ne peut naître du déséquilibre économique. Il s'agit d'un point de vue économique et mathématique qui exige des solutions économiques et mathématiques.

Monsieur le président, tous ces problèmes sont faciles à solutionner; au fait, ils ne sont pas si monstrueux que cela. Il s'agit de trouver les moyens nécessaires pour faire disparaître le déséquilibre économique que nous connaissons. Ce n'est pas nous qui avons créé ce déséquilibre, ce n'est pas nous qui avons créé le chômage au Canada, ce n'est pas nous qui avons organisé tous les syndicats, tous les mécontentements que nous voyons.

Tous ces mécontentements et tous ces nouveaux organismes qui voient le jour aujourd'hui et qui contestent sont nés de l'inefficacité de nos gouvernements à donner au peuple ce qu'il a le droit d'avoir, d'organiser et de mettre en marche tous les moyens scientifiques et économiques possibles pour servir la population, et non pas pour l'asservir.

Les organismes économiques asservissent la population. La population a le droit de vie ou de mort sur le gouvernement; ce n'est pas le gouvernement qui doit contrôler la population, mais celle-ci doit dire au gouvernement ce qu'il doit faire, quels moyens il doit prendre, s'il ne les trouve pas pour rétablir l'équilibre économique afin de procurer à tous une part des biens de la nature.

Notre climat économique, monsieur le président, est empoisonné par une atmosphère sociale pourrie au point d'engendrer la méfiance, la haine, la discorde et la division entre nous. Les gaz nauséabonds qui émanent de l'économie en putréfaction nous font subir les transes et les spasmes de l'inflation, de la déflation, des crises financières, des dépressions économiques et des régressions, des «serrements de ceinture», des endettements de toutes sortes, des taxes, tant directes qu'indirectes, non nécessaires, et, surtout, d'un intérêt permanent sur des chiffres simplement gonflés et créés avec l'aide d'un crayon.

Le tout conduit à l'insécurité sociale. Comme récompense du fruit des générations passées, le peuple, en général, ne récolte que les fruits amers du chômage, des dettes, des impôts et des taxes incommensurables de toutes sortes.

Les salaires auront beau «grimper», jamais ils n'atteindront la limite des ambitions syndicales. Il faut de l'ordre et de l'autorité; autrement, tout va s'écrouler et nous allons vivre ici ce que vivent des millions d'autres êtres humains qui ont perdu leur liberté.

Il y a 35 ans que nous crions sur tous les tons, nous, du Crédit social, que le système monétaire nous égorge, nous presse comme des citrons. Au fait, Henry Ford ne disait-il pas un jour: «Si la population américaine savait dans quel

système financier frauduleux elle vit, elle ne supporterait pas ce régime 24 heures de plus.»

Nous souffrons d'anémie monétaire. La valeur de notre dollar a baissé dans une proportion de 70 p. 100 depuis les derniers 20 ans, ce qui diminue notre pouvoir d'achat graduellement, alors qu'il devrait plutôt augmenter au fur et à mesure que la production nationale augmente.

Le temps des vaches maigres et des vaches grasses est passé. Nous ne connaissons plus que des vaches maigres présentement, et cet état de choses n'est plus, de nos jours, recommandable.

Notre société capitaliste est née, a grandi et s'est épanouie. Le monde moderne marque un retour vers le paganisme, vers la capitalisation inhumaine, où l'homme vit dans l'abondance, mais est isolé de plus en plus, dépossédé par les forces de la finance.

Le Crédit social veut humaniser le capitalisme en le rendant serviteur au lieu d'exploiteur. Tous les outils du capitalisme doivent être mis à la disposition de chaque individu. Ces outils doivent permettre à tous et à chacun le minimum vital.

Ce sont, en quelques mots, les raisons d'être du Crédit social, et c'est ce qui le distingue des vieux partis politiques, usés et dangereux qui, sous des prétextes dictatoriaux, dépossèdent les citoyens par l'arme de la finance à laquelle ils sont soumis.

Mes préopinants ont fait ressortir les mauvais effets de la situation actuelle par suite du financement bancaire des projets sociaux des divers gouvernements, qui se traduisent par l'endettement du public, des contribuables et de tous les gouvernements, et par des hausses de taxes qui grugent impitoyablement le faible revenu des travailleurs d'usine, des cultivateurs, des cols bleus, des fonctionnaires, bref, de toutes les classes de la société qui sont présentement dans le marasme.

L'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard) disait que si j'avais bien réussi dans la société, c'était grâce au système actuel. Oui, j'ai bien réussi dans la société, mais j'ai travaillé peut-être cinquante fois plus que lui. Si quelqu'un réussit dans le système actuel, ce ne peut être qu'aux dépens des autres. Je suis assez humain pour me permettre de vivre, mais aussi de laisser aux autres le droit de vivre. Voilà pourquoi je travaille.

M. Béchard: Tous le monde est comme ça.

M. Latulippe: Monsieur le président, d'autres porte-parole du Crédit social ont proposé une formule nouvelle de financement, une formule saine, logique qui ne pourrait qu'assurer des avantages aux Canadiens. Je ne vois pas pourquoi les ministériels ne considéreraient pas les avancés économiques dont nous disposons pour régler le problème, pour équilibrer notre économie d'une façon normale.

• (1600)

L'économie actuelle, personne ne l'accepte, car elle est déséquilibrée du commencement à la fin. Les gouvernements vont taxer le peuple. L'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine disait tout à l'heure: Nous avons versé des allocations de bien-être social et des allocations familiales, nous avons financé le programme «Perspectives-Jeunesse» et payé toutes sortes de choses à la population. Mais par quels moyens ont-ils fait cela? En augmentant les impôts et les taxes de toutes sortes, directes ou indirectes, et après avoir accusé des déficits incommensurables. Nous aurons un déficit de trois milliards de dollars à la fin de l'année 1973, pour appliquer des lois sociales, afin de permettre aux gens de vivre convenablement. Mais ce qui est encore loin d'être convenable, c'est d'accuser déficit sur déficit. Et ces déficits, il faudra bien les combler un jour, et c'est ce que l'honorable député ne comprend pas.

D'autres porte-parole du parti créditiste ont proposé une nouvelle formule de financement, une formule saine.

Monsieur l'Orateur, durant les quelques minutes qui sont à ma disposition, je veux faire ressortir quelques-uns des avantages qui découleraient, pour toute la population, de l'application des principes contenus dans la motion présentée par l'honorable député de Champlain.

D'abord, les besoins sociaux des Canadiens pourraient être satisfaits, pour autant que les possibilités physiques de ce pays le permettent. Cela veut dire que si les cerveaux existent, que si les bras sont disponibles, que si les matériaux sont en abondance, rien ne pourrait empêcher que ne soient satisfaits les besoins des Canadiens en matière de projets sociaux, dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'aménagement urbain, de l'équipement public, et ce à tous les niveaux.

Je voudrais ici rappeler que nous croyons que le domaine de l'éducation relève des provinces. C'est ainsi que nous croyons que ce sont les provinces qui doivent avoir charge, par le truchement des commissions scolaires, des collèges et des universités qui sont sous leur juridiction, en consultation avec les organismes représentatifs de ce secteur, c'est-à-dire les parents, les maîtres, l'Église et l'État, de l'élaboration des programmes, qui devront cependant tenir compte des objectifs que poursuit la société et des besoins qui s'y font sentir.

Mais tous ces besoins de l'éducation, qu'il s'agisse d'installations scolaires, de la formation professionnelle, du confort des élèves, coûtent cher, et nous croyons qu'une formule comme celle que nous préconisons permettrait, je ne dis pas de tout régler, mais d'éliminer au moins l'obstacle le plus grave, qui paralyse actuellement toutes les bonnes volontés, qui réduit pratiquement à néant les meilleures initiatives.

Si nous passons au domaine de la santé, c'est la même chose. Pour guérir les malades et prévenir la maladie, il faut tout d'abord des institutions en assez grand nombre pour les recevoir. Il faut aussi des médecins et des spécialistes.

A l'heure actuelle, il existe, dans toutes les provinces canadiennes, des programmes d'assurance-maladie ou d'assurance-santé.

Sans tenter d'établir le bien-fondé de ces programmes et la manière de les appliquer, il reste que tous les programmes actuels d'assurance-santé se heurtent à des difficultés financières.

Les difficultés sont telles que le gouvernement fédéral a presque mis les provinces en demeure d'avoir à restreindre les coûts de ces programmes qui sont de plus en plus élevés.

Il ne faut pas oublier que les provinces doivent faire face aux coûts de construction des hôpitaux, voir à la formation du personnel compétent, négocier avec les employés, qui ont le droit de grève quant à leurs conditions de salaire et de travail. Les provinces subissent les contrecoups financiers de ces programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-santé. Elles sont aux prises avec les coûts financiers de ces programmes et se sébattent pour trouver les capitaux nécessaires, pour améliorer

leurs installations sanitaires. Elles doivent faire face à des coûts exorbitants, compte tenu de l'intérêt élevé qu'elles doivent payer pour effectuer les emprunts sur le marché libre.

C'est ce que l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) n'a jamais compris et, je crois, ne comprendra jamais, parce qu'il dit que pour avoir de l'argent, il faut travailler. Mais d'où vient l'argent pour payer le travail? Pour payer le travail, il faut des investissements. Quant à l'argent des investissements, il faut l'emprunter à intérêt, il faut rembourser le capital emprunté et l'intérêt, argent qui n'a jamais été mis en circulation. C'est ce qui fait la dette publique que nous connaissons, qui est aujourd'hui de tout près de 46 milliards de dollars. Il en coûte à peu près entre $115 et $120 par citoyen en taxes pour payer l'intérêt sur la dette. Dans les vieux partis, on considère cela comme normal, comme de la bonne administration. On l'a fait longtemps accroire à la population, mais, aujourd'hui, celle-ci commence à se rendre compte qu'il existe d'autres moyens de se financer, d'autres moyens d'enrayer l'augmentation de ces dettes publiques, des taxes et des impôts, qui sont au faîte de toute l'économie.

Nous ne pouvons plus taxer. Qu'on impose à loisir des taxes et des impôts, les citoyens ne les paieront plus, parce qu'ils n'en ont plus les moyens. Les députés, ces grands savants de l'économie, qui sont capables de régler le problème, ne font que suivre les traces du passé qui nous ont conduits à ce marasme, à ce déséquilibre. Ils se croient intelligents, parce qu'ils ne font simplement que suivre les traces des autres, les sentiers battus, au lieu d'ouvrir de nouveaux sentiers, de nouveaux horizons. Au lieu de s'en aller vers de vraies solutions, on s'en va de plus en plus vers le marasme!

J'aimerais parler des mesures de sécurité sociale qu'il serait possible d'améliorer, grâce à un système financier qui tient compte des réalités, qui ne paralyserait pas la bonne volonté ni les efforts, qui se mettrait au pas, en vue de fournir à tous les Canadiens au moins le minimum vital que leur permettent les richesses du pays, la production canadienne.

Nous croyons que la question à se poser est la suivante: Le Canada est-il assez riche, les Canadiens sont-ils capables de produire assez pour au moins satisfaire à leurs besoins essentiels? Dans l'affirmative, pourquoi tous ces besoins ne sont-ils pas satisfaits? Tout simplement parce que le régime financier actuel paralyse tout, capte pour lui toutes les richesses, stérilise tous les efforts.

Un financement qui permettrait de réaliser tout ce qui est physiquement réalisable et souhaitable aurait pour effet, monsieur le président, de mettre fin à la misère et à la détresse de millions de Canadiens qui vivent en deçà du seuil de la pauvreté.

Monsieur le président, je voudrais également dire quelques mots sur les conséquences de l'inauguration d'un tel système financier sur l'épargne, sur les investissements, sur l'emploi et, finalement, sur les consommateurs en général . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est avec beaucoup de regret que je dois indiquer à l'honorable député que son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, en intervenant dans ce débat, je m'aperçois qu'en ce vendredi après-midi le premier ministre n'est pas parmi nous.

Une voix: Où est le vôtre, votre chef de file?

M. Broadbent: Je n'ai pas fini de parler. Je me rends bien compte que beaucoup de députés nous quittent pour aller vaquer à des activités parfaitement légitimes le vendredi après-midi, et j'allais justement dire que j'espérais que le premier ministre n'était pas allé quelque part aujourd'hui faire un autre discours du genre de celui qu'il a prononcé il y a une semaine à Victoriaville, au Québec. Sur le ton signulier, désinvolte et inspiré qui lui est propre, il a dit aux habitants de Victoriaville que les Canadiens entraient dans une ère nouvelle, consacrée aux loisirs; qu'il n'y avait pas réellement de problème du chômage au Canada, nonobstant les déclarations de politiciens ennuyeux, perfides, dépourvus de jugement et mal informés.

Voici ce que le premier ministre a dit aux bonnes gens de Victoriaville: «Vous rendez-vous compte que rien qu'à Montréal, il y a 10,000 emplois vacants qui attendent des candidats?» Dans la suite de son discours, il aurait affirmé: «Ça ne va vraiment pas mal au Canada. Sachez bien que les choses ne vont pas aussi mal que dans les années 30.» Voilà l'échelle de valeurs du premier ministre: les choses ne vont pas aussi mal que dans les années 30. Il vaut d'être noté qu'il s'est référé aux années 30, car, en chiffres absolus, nous en sommes presque au même point que dans les années 30.

On ne saurait prendre à la légère ce discours du premier ministre, ou l'écarter tout simplement comme s'il ne s'agissait que d'une interprétation erronée de la situation actuelle. Il faut le prendre pour ce qu'il est en réalité: en prétendant ainsi que les choses n'allaient pas si mal que cela, il a voulu en quelque sorte jeter de la poudre aux yeux. Comme on dirait, «c'est pas çà pantoute». Il a omis de dire aux Québécois de l'endroit que 230,000 chômeurs de la province convoitent les 10,000 emplois vacants à Montréal. S'il avait voulu être honnête et dire toute la vérité, il aurait ajouté dans son discours que 16 ou 17 personnes se disputent chacun des emplois disponibles.

Comparons ce rapport à la moyenne de l'Europe occidentale, qui, pour être généreux, est d'environ deux candidats pour chaque emploi. L'Autriche, la Norvège, l'Allemagne de l'Ouest et la Suède, où l'idéologie sociale des partis au pouvoir est identique à la mienne, ont pratiquement le plein emploi, le niveau le plus élevé de l'histoire de l'Europe occidentale. Ce sont les faits que le premier ministre juge à propos d'omettre. Il préfère parler de leur niveau d'inflation et proférer des hérésies économiques sur notre bonne fortune de ne pas avoir le même taux d'inflation. Le premier ministre oublie complètement d'informer les Canadiens que l'inflation en elle-même n'est pas nécessairement mauvaise quand, à l'instar de ces pays, on s'arrange pour protéger les pensionnés en incluant une disposition entièrement efficace d'indexation dans les régimes de pension, ou pour amener les travailleurs à se syndiquer. Dans ces pays, environ 85 p. 100 des travailleurs appartiennent à des syndicats, ce qui leur permet de faire face à l'inflation. Nous en avons à peu près 35 p. 100; c'est pourquoi il est difficile pour ces gens de faire face à l'inflation. Mais c'est la solution progressiste: subir l'inflation pour créer le plein emploi, faire entrer les gens dans le mouvement syndical, protéger les retraités. Ce serait une attitude essentielle à notre économie, une attitude sensée empreinte de compassion. Peut-être est-ce la raison pourquoi ce n'est pas celle du premier ministre.

• (1610)

Dans une certaine mesure, je suis d'accord avec mes amis du crédit social sur l'objectif social du débat. Il nous faut les moyens de créer des avantages économiques réels pour les défavorisés de notre société actuelle. C'est un objectif assez général et, dans cette mesure, je parlerai sans détour de la motion dont nous sommes saisis. Je suggérerais quatre ou cinq mesures pratiques à prendre dès maintenant pour y arriver.

La première est un changement dans la politique fiscale qui profiterait à la grande majorité. C'est le genre de changement qui est en pleine contradiction avec le bill que, nous débattrons probablement à la Chambre, lundi ou mardi prochain, et qui propose une réduction générale d'impôts de 3 p. 100 pour les particuliers et de 7 p. 100 pour les sociétés. Ce genre de réduction est mauvais et du point de vue de l'équité et du point de vue de l'emploi, les deux objectifs d'une politique fiscale sensée. La réduction générale de 3 p. 100 pour les particuliers signifie, évidemment, que les millionnaires ou ceux qui jouissent de revenus importants réaliseront une économie beaucoup plus appréciable que ceux qui disposent de revenus moyens ou faibles, et c'est pourquoi elle est injuste.

Une réduction générale d'impôts profite évidemment au parti qui cherche à se faire réélire, tout particulièrement un parti qui compte dans une grande mesure sur l'appui des gens bien nantis. Ce dont nous avons vraiment besoin, c'est le genre de proposition que moi-même et certains autres députés ferons dans le cadre du débat de la semaine prochaine en vue d'une réduction de 40 p. 100 et d'un plafond sur le total. Au cours d'un débat sur un sujet semblable au temps de Noël, j'ai fait une proposition préconisant une réduction d'impôts de 40 p. 100 avec un plafond de $40 pour les particuliers. En vertu des methodes fiscales actuelles du gouvernement, un homme touchant plus de $30,000 économisera de $1,000 à $5,000 en impôts.

En vertu de la proposition du gouvernement, le célibataire qui gagne $2,000 épargnerait $2.25, celui qui gagne $4,000, $16.41 et ainsi de suite. Ce sont des sommes dérisoires à prévoir pour les gagne-petit dans la prétendue réforme fiscale du gouvernement. Une épargne minimale de $40 sur les impôts serait intéressante pour les personnes à faibles revenus; on imposerait un plafond afin que personne n'ait de dégrèvement supérieur à $40. La loi actuelle avantage de milliers de dollars les contribuables aux échelons supérieurs de revenu.

La deuxième mesure pratique et juste serait de frapper les spéculateurs financiers et fonciers d'un plein impôt sur les gains en capital. Le gouvernement, dans toute sa sagesse et son cran, a déclaré qu'il introduisait un impôt sur les gains en capital au Canada, sans dire que nous sommes le seul pays occidental, à l'exception peut-être de l'Espagne, qui n'a pas d'impôt sur les gains en capital depuis bien longtemps. Au lieu de lui donner plein effet, il l'établit au taux de 50 p. 100. Les spéculateurs financiers ne paient pas d'impôts sur la totalité d'un profit de $10,000 mais sur la moitié de leurs profits. C'est tout à fait injuste et inéquitable. C'est la cause du cynisme des gagne-petit qui voient les gros bonnets s'enrichir encore plus en ne portant pas leur part du fardeau. Cette justice minimale serait souhaitable sur le plan psychologique aussi bien que sur le plan fiscal.

Une autre injustice me paraît être l'exemption de $150 pour les dépenses relatives aux frais professionnels. J'ai entendu des politiciens libéraux dire que la chose est merveilleuse, que les travailleurs ordinaires pourront réclamer une déduction pour les dépenses faites pour se rendre au travail ou pour acheter des outils, sans même avoir à présenter de bordereaux. Je ne crois pas qu'il y ait là une innovation remarquable ou significative. Si on avait dit aux compagnies qu'une limite de $150 par année s'appliquerait à leurs dépenses, nous n'aurions pas soulevé d'objections, mais on ne l'a pas dit. Dans tout grand hôtel de Toronto ou de Montréal, et sans doute à l'hôtel Bayshore de Vancouver, où M. Hughes habite présentement, alors qu'il tâche d'acheter une autre partie de la Colombie-Britannique, il n'est pas rare que des directeurs de compagnies appartenant au milieu mondain reçoivent leurs clients et déduisent les dépenses de leurs revenus comme frais de représentation.

Quand il s'agit d'affaires, si on dépense en un soir $150 pour du vin, de bons plats, etc, ce sont de faux frais. Monsieur l'Orateur, cela dénote l'hypocrisie présente dans notre système fiscal. Nous disons aux travailleurs du pays qu'il leur est permis de déduire $150 par an pour frais professionnels, sans même devoir produire des bordereaux, mais nous disons à ceux qui occupent les échelons supérieurs de revenu, qu'ils peuvent dépenser $150 par soir et réclamer ces dépenses comme frais de représentation. Je dis que cette disposition est tout à fait injuste et devrait disparaître. Ce qui est juste pour le pauvre ou l'homme à revenu moyen devrait être juste pour le riche également, mais ce n'est pas ainsi qu'on l'entend dans les lois actuelles.

Je voudrais revenir sur la question de la réduction générale des impôts dont nous devrions être saisis au début de la semaine prochaine. Je songe à la réduction d'impôt générale de 3 p. 100 pour les particuliers. Je voudrais parler de la réduction de 7 p. 100 à l'égard des sociétés. Si je ne craignais d'ennuyer mes collègues, je citerai ici des économistes. La réduction générale de 7 p. 100 est pour la plupart des sociétés simplement un bénéfice inattendu qui leur permettra d'avoir un peu plus d'argent cette année. Si l'on veut réduire l'impôt des sociétés, le moins qu'on puisse faire, au lieu d'accorder une réduction générale, c'est d'analyser cette réduction pour s'assurer de ses effets dans ce secteur-là.

• (1620)

Ce qu'il faudrait faire c'est accorder une réduction générale de 7 p. 100 à chaque secteur de l'économie si, à la fin de la prochaine année financière, les entreprises peuvent prouver qu'elles ont augmenté leur main-d'œuvre et ont accusé une expansion d'un certain pourcentage. C'est l'argument de la motivation que le ministre des Finances a soutenu l'automne dernier en annonçant le dégrèvement. Cette motivation devait améliorer la situation de l'emploi au Canada. Si c'est le cas, le dégrèvement devrait comporter une réserve selon laquelle aucune entreprise ne devrait recevoir l'avantage fiscal à la fin de la présente année financière à moins d'avoir amélioré la situation de l'emploi et d'avoir multiplié les emplois. La loi actuelle ne prévoit aucun critère de ce genre. Donc, je le répète, ceci revient à un bénéfice inattendu pour un bon nombre de compagnies, mais n'est d'aucun avantage social pour les Canadiens.

Deuxièmement, si nous voulons opérer une réforme fiscale importante à l'égard des sociétés, il y a lieu de déplacer le fardeau de l'impôt du secteur de la fabrication au secteur primaire. C'est le genre de changement qui entraînerait l'accroissement d'emplois. Or, au Canada, grosso modo le secteur primaire verse des impôts à un taux

inférieur de 50 p. 100 à ceux du secteur secondaire. Or, si le gouvernement voulait créer des emplois, il devrait faire disparaître cette inégalité, parce que chacun sait que c'est le secteur secondaire—les usines de textiles de Montréal, les usines d'automobiles d'Oshawa et quelques firmes qui existent encore dans la circonscription de M. l'Orateur—qui donnent du travail à beaucoup. Un nouveau puits de pétrole en Alberta, ou dans le Nord ou ailleurs, est là à gouglouter et ne crée à peu près pas d'emplois.

Toutefois, le secteur de la fabrication de l'économie se trouve lésé par notre régime fiscal, comme le déclarait l'ancien ministre des Finances quand il faisait partie de l'opposition. Nous grossissons les revenus du secteur des ressources en ne le taxant pas au taux que nous réclamons du secteur de la fabrication. Il s'ensuit que les capitaux que devrait recevoir ce dernier vont au secteur des ressources, d'où le déséquilibre. Pour revenir à la motion, ce qui s'impose actuellement c'est un sens plus prononcé de la justice. C'est dire qu'il faut créer plus d'emplois. Il faut augmenter les impôts du secteur des ressources pour canaliser les investissements vers le secteur secondaire.

Le gouvernement actuel a fait preuve d'une grande constance dans sa politique fiscale. Il tire beaucoup de gloire d'une telle constance et de sa stupidité constante. Je suppose qu'il préfère se montrer constant plutôt que de faire un changement juste et intelligent. Je termine par une dernière recommandation pratique. Nous avons maintenant dans nos réserves de devises étrangères presque 6 milliards de dollars. Si nous nous proposons de laisser flotter notre dollar et surtout si nous voulons maintenir une circulation libre, comme disent les économistes, il n'est pas nécessaire que ce petit dépôt d'argent dorme dans la caisse. Il y a quelques années, j'ai soutenu que nous devrions utiliser une bonne partie des réserves—qui s'élevaient, je crois, à environ 3 milliards—pour acheter un intérêt prépondérant dans l'industrie pétrolière du Canada. J'ai affirmé que ce serait très sensé du point de vue économique. Il s'agit d'une industrie de croissance et avec notre main-mise nous pourrions effectuer, pour notre compte, recherche et développement au Canada, en employant des savants canadiens. Ceci entraînerait la mise sur pied de nouveaux projets.

Mon temps de parole est-il écoulé, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Le député ne peut poser une question à la présidence, mais je vais lui dire que son temps de parole est écoulé.

• (1630)

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, dans des discours prononcés à la Chambre des communes et également à l'extérieur, les créditistes ont souvent cité l'exemple de la construction du pont Jacques-Cartier, que tout le monde connaît, lequel a été construit, selon les chiffres officiels, au coût de $18,571,308.71. A l'heure actuelle, les contribuables canadiens ont versé en intérêt seulement, pour ce pont, la somme de $20,198,266.33, tandis qu'il reste encore à payer la somme de $14,065,-605.39 sur le capital.

Comme nous l'avons déjà répété à plusieurs reprises, il s'agit là d'une absurdité monstrueuse, monsieur le président. Une absurdité que les créditistes s'engagent à faire disparaître dès qu'ils auront pris le pouvoir. C'est ce qui ne saurait tarder encore longtemps, parce que la population du Canada en a assez de payer deux fois, trois fois, le coût réel d'un article ou d'un service dont elle a besoin, alors qu'il serait possible de construire des ponts, des écoles, d'effectuer divers travaux publics, sans que les contribuables ne soient appelés à défrayer le coût de deux ou trois ponts, alors qu'ils n'obtiennent l'usage que d'un seul.

Monsieur le président, sous un régime créditiste, la finance n'est pas autre chose que la représentation des réalités en termes de comptabilité. Si une production est faite, on exprime dans la colonne «crédit» la valeur de ce qui est produit. Si l'on consomme ou l'on détruit cette production, on exprime dans la colonne «débit» ce qui est consommé ou détruit. Sous un régime créditiste, les questions suivantes: avons-nous l'argent? sommes-nous capables de payer? pouvons-nous emprunter? comment allons-nous rembourser? ne se poseraient pas.

Un pont est-il devenu nécessaire? Une école est-elle réclamée par les citoyens? La seule question que les responsables devront se poser est celle-ci: Pouvons-nous construire le pont? Pouvons-nous construire l'école que réclament et dont ont besoin les citoyens?

Pouvoir construire l'école ou le pont, monsieur le président, ne signifie pas: Avons-nous l'argent? Cela veut dire: avons-nous les matériaux, le bois, la brique, les outils, les ingénieurs, les techniciens, les travailleurs, pour le réaliser?

Nous savons, nous, les créditistes, que le crédit réel du pays, d'une province, d'une municipalité réside dans la capacité de produire du pays, d'une province ou d'une municipalité. Voilà le crédit réel.

Le crédit financier doit, par contre, refléter le crédit réel. Or, ce crédit financier doit provenir de la société ou plutôt d'un office monétaire qui peut être très bien la banque centrale qui fonctionne au nom de la société et sous ses directives. Cet office monétaire, qui est simplement un instrument de comptabilité, peut être la Banque du Canada, à l'échelle nationale, ou un office du Québec, à l'échelle de la province de Québec, au cas où le gouvernement du Québec ou celui des autres provinces prendraient cette initiative, si Ottawa se refusait d'agir.

Mais supposons que nous ayons un gouvernement créditiste à Ottawa et que le titulaire du ministère des Postes veuille construire un bureau dans une localité ou que le ministère des Transports et des Communications veuille construire un autre pont entre Montréal et la rive sud. Les ministres concernés présenteraient leurs projets au Parlement, et les députés décideraient si les projets sont physiquement réalisables et s'ils répondent à des besoins réels. Les députés n'ont nullement à se poser la question: Avons-nous l'argent? Ils doivent seulement se demander si ces projets répondent à des besoins réels, physiquement réalisables. Cela veut dire qu'ils doivent donner leur assentiment, si la capacité de production permet au pays d'exécuter ces travaux, tout en continuant d'assurer les biens requis pour la consommation privée. La décision du Parlement de permettre la construction d'un bureau de poste ou d'un pont se prend indépendamment de toute préoccupation financière. La finance, pour refléter les réalités, devra remplir son rôle. L'Office du crédit ou la Banque centrale n'aurait rien à décider quant à la réalisation du projet, ni rien à dicter quant aux modalités de réalisation du projet. L'Office monétaire verrait à financer la construction en cause, en tenant compte des dépenses et recettes dans un livre de comptabilité nationale.

Supposons que devienne nécessaire la construction d'un pont de 10 millions pour enjamber le Saint-Laurent. Dans sa soumission, l'entrepreneur aurait prévu tous les

déboursés: achats de matériaux, main-d'œuvre, transport et frais d'emprunts. Mais où l'entrepreneur trouverait-il des fonds pour acquitter ses factures au jour le jour, s'il n'a pas en main le capital nécessaire? Il le ferait en s'adressant aux maisons financières, aux banques, par exemple.

Sous un régime créditiste, les banques continueraient d'exister, de consentir des prêts et des avances de crédit. Elles pourraient prêter, grâce aux fonds constitués par les épargnes des citoyens, ou encore obtenir sans intérêt des avances de crédit de la Banque centrale, avec la seule obligation de rapporter dans sa totalité le crédit emprunté au cours d'une période donnée.

Mais les banques, étant des organismes au service du public, auront des frais à acquitter, des salaires à verser et devront réaliser des profits, si elles veulent poursuivre leurs opérations. Elles pourront donc imposer des charges aux emprunteurs qu'on pourrait appeler «intérêt» aux frais de service. Mais sous un régime créditiste, la différence essentielle qui existerait serait que les banques ne prêteraient pas un crédit qu'elles pourraient créer elles-mêmes et se l'approprier comme s'il leur appartenait, mais elles l'obtiendraient de la Banque centrale, dépositaire du crédit de la nation.

Une fois le pont terminé, le gouvernement inspecterait les travaux et, s'il le trouvait conforme aux plans et devis, il verserait à l'entrepreneur la somme de 10 millions. Cette somme comprendrait tous les déboursés de l'entrepreneur, plus son profit, ainsi que les frais qu'il avait dû prévoir en présentant sa soumission. D'aucuns objecteront: Le gouvernement est maintenant endetté de 10 millions envers la Banque centrale, puisque c'est elle qui a avancé les crédits pour défrayer la construction du pont. Mais non, il n'y a pas d'endettement. Le pont est une richesse nouvellement créée par la population, non seulement par le travail de ceux qui ont participé à la construction du pont, mais également de tous ceux qui ont permis à l'entrepreneur et aux employés de le construire, en leur fournissant vivres, vêtements et outils.

On ne doit pas endetter un pays pour sa propre production, pas plus que l'on ne demande à un cultivateur de payer le lait qu'il produit sur sa ferme. Si ce pont avait été construit aux États-Unis, on pourrait l'inscrire comme une dette envers les Américains. Mais dans un système conforme aux réalités, une dette nationale est un nonsens et ne peut exister qu'envers les étrangers, quand on a reçu d'eux, en biens réels, en matériaux, en main-d'œuvre, en services, plus que nous leur avons envoyé.

Mais, me demandera-t-on, vous avez mis cette somme de 10 millions en circulation? Allez-vous la recouvrer en prélevant des taxes afin de payer ce pont? Certainement.

• (1640)

Je viens de dire que la population n'a pas à payer la construction du pont, puisque c'est elle qui l'a construit, mais elle doit en payer la «consommation», l'usure, la dépréciation, au fur et à mesure qu'il se détériore et se déprécie, au fur et à mesure qu'il se «consomme».

Comme le disent les créditistes, la production nouvelle doit être financée par des crédits nouveaux, et le retrait de ces crédits doit se faire au rythme de sa consommation, c'est-à-dire au rythme de la disparition de la richesse qui avait été créée et financée.

Revenons-en à la comparaison avec le lait du cultivateur. Ce n'est pas à lui de payer la production, mais à celui qui le consomme.

[M. Rondeau.]

Dans le cas du pont, c'est le public qui doit payer non pas comme producteur, mais bien comme consommateur.

Supposons que le pont a une durée prévue de 50 ans. Il s'agit donc d'une dépréciation annuelle de $200,000. C'est donc $200,000 que le public devra retourner à l'office monétaire sous la forme d'une taxe ou d'un droit de péage, pendant une période de 50 ans. A la fin de cette période, que le pont soit totalement usé ou non, les paiements cesseront, car on ne peut pas consommer une chose deux ou trois fois, et l'on ne doit pas faire payer la chose consommée deux ou trois fois, pas plus que le consommateur de lait est obligé de payer deux fois le lait qu'il achète du cultivateur. Il faut un système financier absurde et voleur comme le nôtre pour faire payer deux, trois fois à la population ses aqueducs, ses écoles, ses ponts, ses routes, etc.

Quels seraient les résultats d'une telle politique? Les gouvernements cesseraient d'endetter les citoyens; les dettes du pays, des provinces, des municipalités, des commissions scolaires, deviendraient inexistantes, tandis que les besoins réels pourraient être satisfaits sans que les administrés et les citoyens aient à se demander s'ils peuvent payer, quelles taxes on imposera et s'ils consentiront à ces sacrifices?

Ils n'auraient plus à se poser ces questions et se demanderaient seulement: Cette production est-elle demandée, répond-elle à des besoins et avons-nous les moyens physiques de la réaliser?

Mais comment seraient payés les services publics des gouvernements?

Certains services publics, comme les Postes, par exemple, peuvent parfaitement être payés par les usagers de ce service, de même que les chemins de fer et les autoroutes.

D'autres pourraient être payés par les citoyens en général. Je pense aux routes ordinaires, à la sécurité nationale, aux services administratifs. Tout le monde profite de ces services qui assurent l'ordre et la bonne administration des affaires publiques.

Toutefois, certains services ne bénéficient qu'à une partie des citoyens: un aqueduc, par exemple, un système d'égout, un trottoir. Dans ces cas, les villes, les municipalités qui se dotent de ces services devraient en faire payer l'usure ou la dépréciation à leur population.

En résumé, on peut dire qu'il appartiendra à ceux qui profitent des services d'en supporter les charges pas deux ou trois fois, mais une seule fois.

Monsieur le président, je voudrais également continuer mes explications sur le financement du capital public au moyen d'avances de crédits sans intérêt par la Banque du Canada, en citant les paroles de sir Arthur Bryant, rapportées dans un article intitulé *An Alternative to Socialism* et publié dans *The Illustrated London News* du 31 mai 1969.

Ce texte se passe de commentaires. Je cite:

[*Traduction*]

Ce qu'on veut, je crois, c'est une distinction totale et catégorique entre les secteurs privé et public de l'économie. Au premier, il faudrait rendre ce qui était sien avant la première application du socialisme au tournant du siècle: l'ancien monopole qui lui permettait de gagner le revenu national sans intervention de l'État dans l'industrie et le commerce. Cela permettrait aux lois de l'offre et de la demande de s'appliquer à nouveau, ce qui aurait l'effet bénéfique de laisser les éléments efficaces devancer les éléments inefficaces et produire plus qu'eux, ce dont le consommateur profiterait dans l'ensemble sous la forme de meilleurs services et de meilleurs prix, mais cela n'obligerait pas l'État à abdiquer son autorité dans ce domaine dans le cas où son action et

son monopole s'imposeraient et seraient profitables à l'ensemble de la société. Loin de préconiser un retour à l'anarchie que connut le XIX[e] siècle suite à l'incurie la plus complète, je donnerais à l'État, dans sa propre sphère de compétence, un pouvoir bien plus grand de veiller au bien commun qu'il n'en a maintenant. En d'autres termes, on rendrait à César ce qui appartient à César et à l'individu économique ce qui lui revient.

J'appliquerais à certains services publics définis par la loi le même principe qui régit l'administration des forces armées. L'objectif que leur attribuerait le Parlement ne serait pas d'être rentables et, comme à l'heure actuelle, de se situer à l'avant-garde du courant inflationniste en faisant monter les salaires et les prix de revient, mais de fournir des services publics essentiels à la société au plus bas prix possible, voire gratuitement. Au lieu de vendre, à des prix de plus en plus élevés, des services publics essentiels comme les postes, le transport ferroviaire, l'électricité, le gaz et l'eau aux secteurs public et privé de l'industrie et du commerce, on devrait les leur assurer gratuitement ou à un prix de plus en plus bas, pour permettre à l'industrie et à l'entreprise privées de fonctionner à meilleur marché et plus efficacement, et pour forcer la poussée inflationniste qui talonne le commerce et la consommation, à faire marche arrière.

Le financement de ces services publics se fait actuellement aux dépens de la population, sous la forme d'impôts de plus en plus élevés—une méthode de financement public qui, nous le voyons est tout à fait inflationniste dans ses effets, car chaque hausse d'impôts est suivie d'une hausse équivalente ou plus considérable des salaires et des prix, à laquelle s'ajoutent les frais habituels de la perception du revenu, de l'administration et des grèves. Les salaires et autres frais des services publics devraient plutôt être assurés, selon moi, par de l'argent libre de dettes créé par la banque d'Angleterre, et le financement d'une telle augmentation s'appuierait en général sur le taux annuel de croissance du secteur privé de la nation ou sur l'accroissement des richesses qu'il acquiert. Même si une telle proposition peut sembler hétérodoxe et même scandaleuse pour un esprit financier conformiste, elle ne serait pas en fait plus inflationniste que le régime actuel et, vu l'immense accroissement de productivité stimulée par la libération de l'industrie et du commerce, des restrictions et des sanctions du fonctionnaire et du percepteur d'impôts, elle le serait probablement beaucoup moins par rapport à la richesse réelle et au revenu de la nation.

Le corollaire serait que ceux qui sont au service de l'État pour assurer les services essentiels au public le feraient, quoique sur la base d'un contrat libre, aux mêmes conditions que des militaires ou des marins. Ils auraient un statut et des privilèges spéciaux, une rémunération et une pension généreuses, mais il ne leur serait pas permis, comme c'est le cas aujourd'hui, de rançonner le public. Cela ne serait pas permis non plus aux propriétaires fonciers, dont les terres, en dernier ressort, comme avant le dix-septième siècle, appartiendraient à la Couronne. Les occupants du sol, à la campagne ou à la ville, en auraient la disposition sûre et seraient libres de l'aménager et de l'améliorer, mais ils n'auraient pas la liberté de réaliser un profit financier en le gaspillant ou en en compromettant la valeur, la beauté et utilité générale pour le pays, qui en demeurerait constamment et inaliénablement propriétaire. Le point de départ d'une économie aussi révolutionnaire serait la création et la conservation de la véritable richesse, tant nationale que privée, par opposition à la spéculation stérile sur les valeurs monétaires, laquelle, tout en enrichissant certains particuliers, peut appauvrir la nation.

Étant donné l'écrasante inertie qui suit l'adhésion à des modes de pensée traditionnels et même le poids plus lourd encore des intérêts acquis, une politique aussi révolutionnaire, mais, je crois, fondamentalement conservatrice—car elle tendrait à conserver les caractéristiques et les valeurs nationales—n'est, manifestement, qu'un simple conte à dormir debout. Toutefois, si on l'appliquait, elle pourrait susciter une vie nouvelle et un espoir nouveau, et cela, non seulement pour le peuple de Grande-Bretagne, mais encore pour le monde entier.

[*Français*]

Monsieur le président, les remarques que je viens de lire s'appliquent tout à fait à l'économie canadienne. Au fait, non seulement les créditistes, à la Chambre, mais partout ailleurs dans le monde où le système économique actuel n'atteint pas ses fins, certains individus d'avant-garde préconisent des réformes comme celles que nous avons connues à la Chambre depuis quelques années, de même que des solutions financières au système économique actuel, pour faire face à nos problèmes, qui sont insolubles dans le «melting-pot» de la finance que nous avons connu et que nous connaissons encore.

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je veux prendre les quelques 12 minutes qui me restent pour dire quelques mots au sujet de la motion présentée par l'honorable député de Champlain (M. Matte).

D'après les chiffres cités précédemment par d'autres orateurs créditistes, la dette publique atteint des chiffres effarants au Canada, et ces chiffres ne cessent de grossir au fur et à mesure de l'endettement du gouvernement central, des provinces et des municipalités canadiennes.

Dans un document déposé à la Chambre des communes par l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), le 4 mai 1970, les données statistiques indiquent que pour l'année 1966, la dette nette des provinces était de 3 milliards 260 millions; pour 1967, la dette nette des municipalités atteignait 8 milliards 862 millions; la dette des sociétés de la Couronne était de 12 milliards 64 millions, tandis que celle du Canada, en 1968, se chiffrait à 17 milliards 336 millions.

Au total—et les statistiques pour 1968 et 1969 ne sont pas incluses dans ces chiffres—la dette publique du Canada s'élève à 11 milliards 552 millions, ce qui représente une dette de plus de $2,000 par habitant.

Et il s'agit là d'une dette qui augmente au fur et à mesure que le pays se développe, s'enrichit des produits nouveaux, d'usines nouvelles, de maisons nouvelles, s'équipe de services nouveaux.

En 1867, la dette du Canada ne s'élevait qu'à $75,728,642.

En 1913, avant la Grande Guerre, la dette s'élevait à $314,301,625. Après la guerre, elle avait fait un bond à $1,514,331,033; 25 années plus tard, soit en 1945, elle s'était décuplée pour atteindre $11,298,362,018. En 1960, elle se montait à $12,089,194,003, pour finalement atteindre $16,-759,725,147 en 1968.

Remarquons également que cet endettement progressif existe dans les provinces, dans les municipalités et dans les commissions scolaires.

Mais comment cela est-il possible, alors que les richesses augmentent, que les produits sont plus abondants, que les usines sont plus nombreuses, que la population s'accroît et que l'industrialisation permet de produire davantage et a meilleur compte?

La réponse est bien simple: Elle se trouve dans le système financier lui-même.

L'industriel qui fabrique des meubles en quantité ne fabrique pas d'argent pour acheter ses meubles; la fabrique d'argent appartient aux banquiers.

Le cultivateur qui élève des bestiaux pour les vendre aux abattoirs ne produit pas l'argent qui permettra d'acheter la viande aux comptoirs des magasins d'alimentation; le cultivateur qui produit des pommes de terre ne produit pas l'argent dans son champ. L'argent est produit par une autre «usine», un autre organisme. L'argent ne vient pas des champs, il ne pousse pas sur les arbres, comme le disait un député tout à l'heure; il naît sous la plume du banquier.

Mais l'argent ne naît qu'à une condition, soit de rapporter au banquier, qui le crée sous forme de prêt, un montant plus élevé qu'il n'a prêté. On appelle cela l'intérêt. Mais le banquier n'avance jamais avec son prêt l'intérêt qui y est attaché, et dont le remboursement est la condition du prêt.

Dès lors, plus la production est grande, plus les produits sortent des usines, plus la moisson est abondante, plus les champs sont fertiles, plus les travailleurs mettent plus de produits sur le marché, plus les machines automatiques et électroniques tournent rapidement pour créer une plus grande abondance de biens, plus les gouvernements construisent des routes, des ponts, des édifices publics, des écoles, et plus les besoins d'argent sont grands pour acheter cette production, plus les banquiers doivent prêter d'argent pour permettre l'écoulement de cette production, et plus la somme d'intérêt à verser est élevée, et plus l'endettement global apparaît.

Mais n'est-il pas possible que ces dettes soient remboursées complètement? Cela peut se produire dans certains cas isolés, mais cela est impossible globalement; il s'agit d'un pur raisonnement mathématique.

Il est impossible d'éliminer complètement les dettes publiques sous le régime financier actuel, même en prenant tout l'argent actuellement disponible, pour la simple raison que celui qui s'endette doit toujours rembourser plus qu'il n'a emprunté, et ce à cause de l'intérêt à rembourser sur l'emprunt.

Il peut arriver par hasard que la somme des dettes diminue pendant une certaine période si, par exemple, les faillites font éteindre des dettes. Mais alors, c'est la fermeture des usines, l'abandon des fermes, la dépossession des débiteurs, le chômage et la misère. Les dettes ne s'éteignent qu'à ce prix.

Mais que se passe-t-il dans le cas des gouvernements? Certains réussissent parfois à faire baisser la dette publique. Ils y réussissent tout d'abord en prélevant en taxes plus d'argent qu'ils n'en distribuent sous forme de services ou d'allocations. Ils peuvent y réussir encore en aliénant leurs richesses, en les vendant à des étrangers ou à des industries du pays.

Dans le premier cas, il s'agit d'un remboursement de la dette publique en assurant une balance commerciale favorable, c'est-à-dire par l'exportation d'un volume de produits supérieur à celui qu'on importe. Là encore, il s'agit d'une solution locale et qui ne peut être appliquée globalement, car tous les pays ne peuvent pas avoir en même temps une balance commerciale favorable.

Quant à la vente de richesses naturelles à des industries locales, pour qu'elles soient écoulées sur le marché local ou national, elle permet peut-être de liquider une dette nationale, mais l'achat des richesses nationales ou le paiement de royautés par les industriels obligent ces derniers à inclure ces paiements dans le prix des produits finis, et vendus aux consommateurs. Ce sont ces derniers qui écopent de prix plus élevés. Ils ont moins de taxes à payer, mais sont astreints à des prix plus élevés.

Mais alors, objectera-t-on, comment un gouvernement créditiste parviendrait-il à ne plus augmenter la dette nationale et même à rembourses celle qui existe déjà?

Supposons que le gouvernement veuille faire construire un pont enjambant le Saint-Laurent, entre Sorel et Berthierville. Les ingénieurs évaluent le coût de la construction de ce pont à 10 millions de dollars. L'entrepreneur possède ou ne possède pas les sommes nécessaires pour construire ce pont. Alors, il emprunte ce qu'il lui manque à la banque, et paie de l'intérêt. Il estime que le contrat de 10 millions de dollars lui permettra de faire assez de profit pour payer cet intérêt facilement.

Quand la construction est terminée, le gouvernement prend possession du pont construit par l'entrepreneur et remet un chèque à celui-ci. Mais où le gouvernement prendra-t-il l'argent pour payer le pont? Il le prendra dans le crédit réel du pays, qui s'est enrichi d'un actif de 10 millions de dollars. Donc, si le pays s'est enrichi physiquement d'un pont de 10 millions de dollars, il y a une augmentation du crédit réel dans le pays de 10 millions de dollars. Et, en contre-partie, le crédit financier doit refléter le crédit réel. Il n'y a donc pas d'endettement au sens où on l'entend actuellement.

La finance doit être le reflet des réalités. La réalité physique a augmenté d'un pont valant 10 millions de dollars; le crédit financier doit augmenter de 10 millions pour refléter cette richesse. Donc, il ne s'ensuit pas d'endettement pour la population.

Un de mes préopinants a expliqué comment le remboursement de l'avance de crédit s'effectuerait au rythme de la dépréciation du pont, sans toutefois qu'on rembourse l'intérêt. Chaque année, le pont s'use, se déprécie. Si la dépréciation s'effectue sur une base de 20 ans, les citoyens auront à rembourser, sous une forme ou une autre, la somme de $500,000 par année, parce qu'il s'agit là de consommation. Si, chaque année, le pont se déprécie de 5 p. 100, le crédit réel diminue de 5 p. 100. Comme la finance doit refléter la réalité physique, le crédit financier doit être diminué de 5 p. 100 annuellement. Voilà l'équilibre financier préconisé par le Crédit social.

Mais comment ferait-on pour rembourser la dette publique qui existe présentement? Tout d'abord, les créditistes ne veulent pas répudier les dettes honnêtement contractées par les gouvernements antérieurs. Ils font cependant une distinction entre la dette du gouvernement envers les épargnants qui ont prêté leur argent au gouvernement en échange d'obligations et la dette du gouvernement envers les banques qui ont tout simplement créé leur argent d'un trait de plume pour payer leurs obligations.

Donc, un gouvernement créditiste demanderait aux porteurs d'obligations de faire valoir leurs titres. Si un détenteur a véritablement payé son obligation, il continuerait à toucher l'intérêt jusqu'à échéance; si un détenteur a acquis une obligation grâce à un seul trait de plume, un autre trait de plume annulerait immédiatement cette dette. Comme les banques détiennent au moins 20 p. 100 des dettes publiques, celles-ci diminuerait immédiatement d'autant, et l'intérêt à verser également.

Pour les obligations détenues par de véritables épargnants, elles seraient rachetées à maturité. Un détenteur d'une obligation de $1,000 . . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est 5 heures de l'après-midi, il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'en vertu des dispositions du paragraphe 11 de l'article 58 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

(Fin du volume 1)